



HISTOIRE
DE LA BASTILLE

DEPUIS SA FONDATION (1374) JUSQU'A SA DESTRUCTION (1789)

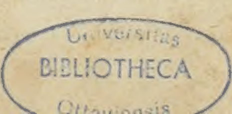
SES PRISONNIERS, SES GOUVERNEURS, SES ARCHIVES
DÉTAILS DES TORTURES ET SUPPLICES USITÉS ENVERS LES PRISONNIERS
RÉVÉLATIONS SUR LE RÉGIME INTÉRIEUR DE LA BASTILLE; AVENTURES DRAMATIQUES, LUGUBRES, SCANDALEUSES
ÉVASIONS ARCHIVES DE LA POLICE

G. Doré

REGNIER, PERRICHON

PAR AUGUSTE MAQUET

A. ARNOULD, ET ALBOIZE



HISTOIRE

DE

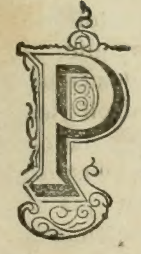
LA BASTILLE

FONDATION DE LA BASTILLE

SOUS CHARLES V

PAR HUGUES AUBRIOT, PRÉVÔT DE PARIS

I



Par une belle matinée du mois de septembre 1377, Paris était en grande rumeur. Moines, seigneurs, bourgeois, marchands, écoliers, gardes de la compagnie du guet, hommes d'armes aux ordres du prévôt de la ville, tout ce qui composait la population militaire, civile, religieuse, se pressait, s'agitait, se croisait en tous sens dans les trois cents et quelques rues, traversait les clos de vignes, sortait des impasses appelées alors plus poliment que de nos jours *rues sans chief* que renfermait la dernière enceinte d'Étienne Marcel, fortifiée tout récemment par le fameux Hugues Aubriot, fondateur de la Bastille Saint-Antoine.

Les maisons étaient désertes, laissées à la garde des infirmes, des vieilles femmes et des enfants, les affaires suspendues et remises au lendemain, les boutiques fermées.

Un temps magnifique favorisait la curiosité des Parisiens.

Depuis plusieurs jours, le soleil et un vent aigre de nord-est chassant devant lui les nuages, avaient raffermi le sol détrempé par des pluies précédentes, et converti en poussière les boues épaisses qui pendant les trois quarts de l'année rendaient Paris à peu près

impraticable; car à cette époque il n'y avait encore que quatre rues, qu'on appelait *la croisée de Paris*, qui fussent pavées dans toute leur longueur.

La ville offrait déjà tous les caractères d'une grande cité, si on la compare non pas à ce qui existe, mais aux autres villes de l'époque.

Elle couvrait un espace considérable, depuis l'emplacement actuel de la rue Meslée, au nord, jusqu'au revers de la montagne Sainte-Geneviève, au midi; depuis la place qu'occupe aujourd'hui l'Arsenal, à l'est, jusqu'à la hauteur de la rue Saint-Nicaise, à l'ouest.

C'était un tableau animé que celui de cette ville inondée de soleil, courant au spectacle qui se préparait, avec l'avidité et en même temps l'insouciance et l'étourderie qui l'ont toujours caractérisée.

Pendant qu'elle se répandait de tous côtés, elle ne faisait pas attention qu'elle était en quelque sorte gardée à vue, que tous ses mouvements étaient surveillés et qu'on laissait l'effervescence populaire prendre son essor, peut-être dans l'espoir d'un désordre qu'on était prêt à réprimer sévèrement; libre d'aller et de venir, de battre des mains, de pousser des cris, maîtresse et souveraine en apparence dans les rues, les places, les clos de vignes qui séparaient les habitations, la foule ne remarquait pas qu'on lui mesurait l'espace et la liberté, que chacune des sept cent cinquante guérites en bois, fixées par des crochets de fer aux créneaux de l'enceinte, était occupée par un factionnaire, et que par ordre d'Hugues Aubriot on avait retourné du côté de l'intérieur les pièces de canon qu'en 1357 Étienne Marcel, prévôt des marchands, avait fait placer sur les remparts (3).

Le tumulte et l'agitation étaient surtout extrêmes dans le quartier d'Outre-Petit-Pont. Depuis le matin, plusieurs milliers d'individus de tout âge et de tout sexe étaient rassemblés sur le plateau de la montagne Sainte-Geneviève, et d'instant en instant de nouveaux flots de curieux venaient grossir la réunion.

Il s'agissait ce jour-là d'une fête annuelle, de la foire du Lendit, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, et qui réunissait toute la jeunesse académique.

Cependant quelques moments avant que commençât la cérémonie si impatiemment attendue, le mouvement processionnel de la foule vers un point unique, le carré de Saint-Étienne du Mont, s'arrêta tout à coup à la nouvelle qui circula, qu'un spectacle d'une autre nature et tout aussi attrayant allait avoir lieu dans une partie opposée de la ville.

Un grand nombre de ceux qui montaient rebroussa chemin et se dirigea en toute hâte vers la rue Saint-Martin, où l'on disait que le prévôt de Paris s'apprêtait enfin à mettre à exécution un arrêt du parlement.

L'exemple aurait sans doute été contagieux et aurait amené la désertion parmi les curieux de la montagne Sainte-Geneviève, si le bruit des fifres et des tambours n'eût annoncé l'arrivée des acteurs de la fête du Lendit. La foule éprouva un mouvement d'oscillation et ouvrit passage au recteur de l'université suivi du cortége de ses suppôts et de ses clients.

Un large espace était réservé au milieu de la place, et des gardes du guet et de la prévôté contenaient de distance en distance le populaire.

Le jour de la foire du Lendit, le recteur recevait les honoraires dus aux régents de l'université. Cette cérémonie se faisait avec pompe et d'une manière solennelle.

Le recteur parut d'abord accompagné de trois massiers, ou bedeaux, dont deux portaient devant lui des masses ou bâtons à tête garnis d'argent, semblables à ceux que l'on portait devant le roi et le chancelier de France; car alors l'université, dépôt des lumières et du savoir de l'époque, forte de la protection que lui avaient accordée successivement plusieurs rois et plusieurs papes (4), représentait un pouvoir à part dans lE'tat. Le troisième massier, qui marchait derrière le recteur, soutenait les armes de l'université : c'était une main qui paraissait descendre du ciel, et qui tenait un livre entouré de trois fleurs de lis d'or à fond d'azur.

Puis venaient le conservateur apostolique des priviléges universitaires, le syndic, le greffier et le receveur; les doyens des facultés de médecine, de théologie et de droit; les censeurs et les questeurs de chaque nation composant le tribunal de l'université; ensuite le cortége des écoliers, divisés en quatre troupes, que guidaient quatre porte-étendard à cheval (5).

Le recteur prit place, ayant à ses côtés ses officiers et ses suppôts.

Les quatre porte-étendard étaient ainsi rangés :

Le premier, à la droite du recteur, était

l'écolier Étienne Guidomare, jeune drôle d'une vingtaine d'années, à la taille élancée et souple, aux cheveux châtains entremelés de boucles d'un blond fauve, signe certain d'un tempérament ardent; aux lèvres épaisses et vermeilles, qui laissaient voir en s'ouvrant des dents blanches comme l'émail; au regard provocateur et effronté, qui aurait fait baisser les yeux aux plus hardis.

Il y avait à Paris bon nombre d'écoliers dont la beauté plus régulière l'emportait sur celle de Guidomare, beaucoup qui l'égalaient en force et en adresse; mais il n'y en avait aucun chez qui ces avantages physiques fussent accompagnés d'un certain charme naturel aussi séduisant : soit qu'il marchât, soit qu'il se tînt en repos, chacun de ses mouvements, chacune des poses qu'il prenait naturellement et sans y songer, révélait une grâce nouvelle. Sur sa figure ouverte et franche, dont les excès n'avaient pas encore eu le temps de flétrir les vives couleurs, on lisait l'audace, l'esprit, l'amour du plaisir secondé par une nature vigoureuse, par une santé de fer, et cet attrait singulier et indéfinissable qui attire, qui trouble les femmes réservées, qui passionne, enivre et rend folles celles qui n'ont plus ni honte ni pudeur.

Deux cents ans plus tôt l'écolier Guidomare n'eût point passé impunément par les rues de Paris : les pourvoyeuses de la reine Marguerite de Bourgogne, frappées de sa bonne mine, l'auraient choisi pour être le héros et la victime d'une des nuits amoureuses et sanglantes de la tour de Nesle; et assurément Guidomare n'eût pas refusé de suivre les messagères d'amour, car il n'avait pas la physionomie trompeuse.

Toujours prêt à s'embarquer dans une aventure, il ne reculait devant aucun péril. Brave et insolent, il avait toujours à la bouche une repartie amère et moqueuse, et la main aussi prompte à jouer du poignard que la langue à décocher une épigramme mordante. Il lui était arrivé plus souvent « d'admirer les beautés des jeunes filles que les beautés de Ciceron, » et nul n'avait eu plus de querelles avec les soldats du guet et du prévôt, nul n'avait failli plus souvent laisser ses os dans des rencontres et des batailles nocturnes.

Mais il était en toute chose aussi heureux qu'en amour. Là où un autre plus prudent et mieux avisé aurait été pris, Guidomare s'échappait comme un oiseau qui rase le piege de son aile et poursuit son vol en sifflant; ses nombreux méfaits, ses tapages, ses enlèvements de femmes, que cependant on ne pouvait lui prouver, lui avaient fait une telle réputation, qu'il n'arrivait plus une querelle, qu'il ne s'élevait plus une plainte, qu'aussitôt on ne mit l'aventure sur son compte. Tout soldat rossé, tout mari trompé, toute fille séduite, l'était d'abord par Guidomare. Il lui aurait fallu dix existences pour suffire à cette prodigieuse consommation de coups de poing, de rixes, de bonnes fortunes dont on lui faisait honneur.

Ses camarades avaient reconnu d'un tacite accord sa supériorité. Il avait été nommé roi sans élection, et cette royauté qu'ils n'avaient pas songé à lui disputer les servait parfois utilement. Comme c'était lui qu'on accusait toujours le premier, ils accomplissaient leurs exploits en quelque sorte sous son couvert; et en même temps cette détestable réputation, cette auréole de mauvais sujet qui rayonnait sur son front, protégeait Guidomare et lui valait l'impunité.

Sitôt que la réflexion arrivait, on pensait que le même individu, tel entreprenant, tel actif qu'on le supposât, ne pouvait se multiplier, être partout à la fois, troubler le sommeil des habitants, se disputer aux quatre coins de Paris, dans la meme nuit et à la meme heure; il résultait de ces accusations et des *alibi* qu'il invoquait victorieusement, que ceux qui étaient chargés de punir ces désordres perdaient à chaque instant la trace.

Guidomare était devenu de son vivant une sorte d'être fantastique qui défrayait une légende populaire; le merveilleux cachait la réalité; il avait deux existences : une vraie, qui se confondait avec la fable; une autre colorée, poétique, qu'on ne pouvait atteindre ni saisir.

Cependant il ne faut pas croire qu'il ne courût aucun danger. Il était suivi de près par un ennemi redoutable, rusé, patient, que le mauvais succès ne décourageait pas, et qui avait juré sa perte.

Cet ennemi était le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, qui disposait d'une puissance rivale de celle de l'université dont les privilèges blessaient son autorité, et qui saisissait toutes les occasions d'entrer en lutte avec elle.

La haine qu'il portait au corps entier devant lequel il avait été souvent forcé d'humilier son orgueil et les insignes de son pouvoir, il l'avait concentrée sur un seul individu, sur celui que, selon toute appa-

rence, il lui serait le plus facile de trouver en faute, et qu'on abandonnerait le plus aisément à sa vengeance une fois qu'il serait parvenu à l'etreindre dans une accusation nette et précise.

Il n'avait pas eu deux choix à faire, et Guidomare était devenu son point de mire.

Peut-être aussi d'autres considérations d'une nature plus intime donnaient-elles un degré d'energie de plus à cette résolution, et le magistrat prenait-il conseil des passions de l'homme privé. Hugues Aubriot, possesseur de grandes richesses acquises dans l'exercice de sa charge, et qui d'ordinaire ne sont pas le partage d'une probité austère, était loin d'avoir lui-même des mœurs irréprochables.

Il n'y aurait aucune invraisemblance à supposer qu'il nourrissait contre Guidomare une de ces rancunes qui naissent, pour ne pas mourir, dans le cœur des hommes de plaisir, et qu'au nom de la morale publique, il cherchait à se venger de quelques humiliations personnelles, de quelques faveurs qu'on avait accordées gratuitement à la jeunesse du bel écolier, et que, lui, avait payées au poids de l'or.

Le second porte-étendard qui se tenait du même côté, à quelques pas de Guidomare, semblait placé là comme un contraste, et pour faire ressortir l'élégance, la distinction naturelle et la bonne mine du premier. Il eût été impossible de choisir dans toute la troupe des écoliers un individu d'un physique moins agréable et moins prevenant que Jean Petit, non qu'il fût plus mal bâti qu'un autre et d'une laideur réelle ; mais il était gauche dans tous ses mouvements.

Sa physionomie révélait une expression de bassesse hypocrite, un mélange de pusillanimite et d'instincts cruels. Ses yeux d'une mobilité inquiète, ses joues maigres, son nez pointu, son front étroit, renflé vers les tempes, lui donnaient au premier coup d'œil l'apparence d'un oiseau de proie, et ses cheveux gras et luisants, divisés en épis et se partageant sur sa tete comme une huppe, complétaient la ressemblance.

A gauche du recteur et en face de Guidomare, était le troisième porte-etendard, Eustache de Pavilly, jeune homme à la haute stature, au regard fier et assuré, sans insolence, et dont la figure régulière avait un remarquable caractère de fermeté.

Le quatrième se nommait Guillaume Coquastre, et était en quelque sorte le fac-simile, le reflet de Guidomare : même genre de beauté, de physionomie et d'allure, même regard provocateur, mêmes goûts et mêmes mœurs, mais à un degré inférieur.

Ses défauts et ses qualités sentaient l'imitation.

En effet, il s'était proposé Guidomare pour modèle, et si l'élève avait bien profité des leçons et des exemples de son maître, jamais pourtant il ne l'avait dépassé ni même atteint. C'était une de ces natures *suivantes*, qui marchent toujours derrière quelqu'un, comme l'ombre accompagne le corps, et qui sont condamnées aux rôles secondaires.

L'étendard de la nation de France, porté par Guidomare, avait pour devise : *Honoranda Gallorum natio.*

Celui de Picardie, soutenu par Eustache de Pavilly, *Fidelissima Picardorum natio.*

Celui de Normandie, confié à Jean Petit, *Veneranda Normanorum natio.*

Celui d'Allemagne, que tenait Guillaume Coquastre, *Constantissima Germanorum natio* (6).

Quand tout le monde eut pris place, un roulement de tambour se fit entendre.

Étienne Guidomare et Guillaume Coquastre agitèrent leurs étendards d'un air martial ; ce mouvement fut suivi par Eustache de Pavilly, avec un geste simple et sans fanfaronnade, et par Jean Petit, avec toute la gaucherie dont il était pourvu.

Dès que le tambour eut fini de battre, les quatre écoliers abaissèrent leurs drapeaux devant le recteur, et celui-ci faisant un signe de la main invita ceux qui voulaient lui parler à s'approcher.

Un vieillard sortit des rangs, appuyé sur le bras d'un homme de trente ans environ, et dit au recteur :

— Voici mon fils Pierre Gardin. Je suis vieux et infirme, ma vue s'est usée à lire et à copier des manuscrits, et ma main ne trace plus que des caractères tremblants ; je veux passer le peu de temps qui me reste à vivre dans la prière et la pénitence, car peut-être ai-je pris trop de plaisir à la lecture des ouvrages païens, et trop occupé d'acquérir et de répandre une science profane. ai-je négligé la science de mon salut. Mon fils a été élevé par moi et près de moi, et je désire qu'il me succède dans ma profession. Je prie le très-honoré recteur de la très-illustre université de le recevoir au nombre des libraires de Paris.

Le recteur se tourna vers Pierre Gardin et lui dit :

— Votre père a toujours vécu honnêtement, et sa requête lui sera accordée, si vous prêtez le serment obligé.

— Je suis prêt, répondit le jeune homme.

Après un instant de silence, le recteur reprit en élevant la voix :

— Vous jurez de reconnaître en toute circonstance le pouvoir légitime de l'université, et de ne jamais chercher à vous soustraire à sa surveillance ?

— Je le jure.

— Vous jurez encore de ne pas acheter de livres pour votre compte, avant l'expiration d'un délai de deux mois, pendant lequel vous ferez afficher le livre et son prix, afin que ceux qui voudraient l'acquérir soient suffisamment prévenus, car vous ne pouvez retenir et garder pour vous la science qui appartient à tous, et en faire un objet de gain illicite ?

— Je le jure.

— Vous jurez également de vous contenter d'un droit de courtage de quatre deniers ?

— Je le jure (7).

Plusieurs autres individus s'approchèrent tour à tour et prêtèrent serment dans les mêmes termes, ensuite les tambours recommencèrent à battre, les fifres chantèrent de nouveau leurs aigres chansons, et quand le silence fut rétabli, quand Guidomare et ses trois compagnons eurent agité une seconde fois et abaissé leurs bannières, on procéda à la réception des honoraires dus aux régents de l'université.

L'usage alors était de les présenter dans des bourses ou des citrons renfermés sous des cloches de cristal, et contenant une somme de cinq ou six sols.

La recette terminée, le recteur reçut le serment des bacheliers ès arts nouvellement élus et qui n'avaient pas encore commencé à régenter.

Ils jurèrent qu'ils seraient toujours du parti des maîtres séculiers, et qu'ils n'admettraient jamais au baccalauréat ni à la licence des arts des religieux quels qu'ils fussent (8), et qu'ils feraient leurs leçons oralement, sans rien dicter à leurs élèves, excepté les jours de fêtes (9).

Le serment prêté, on vit s'avancer vers le recteur un jeune homme, ou plutôt un enfant âgé de quinze ans à peine, qui, selon la coutume établie, demanda en latin qu'on voulût bien lui accorder les droits de scolarité.

L'extrême jeunesse du postulant, son air timide, sa figure douce qu'encadraient de longs cheveux d'un blond pâle, la blancheur de sa peau, la délicatesse de ses formes, excitèrent plus d'un sourire.

Guidomare l'examina du haut de sa grandeur avec une curiosité tant soit peu protectrice, et Coquastre, exagérant aussitôt l'expression de son maître, avança la lèvre inférieure en signe de mépris.

Une commère de bonne mine, haute en couleur, qui depuis une demi-heure toussait, rajustait ses vêtements, prenait des poses agaçantes et se donnait tout le mal imaginable pour se faire remarquer du bel écolier, s'écria :

— Par Saint-Landry, on peut bien lui accorder ce qu'il demande ; il n'y a pas à craindre que celui-là trouble les ménages et conte fleurette aux femmes mariées, aux filles ou aux veuves. C'est une brebis qui peut vivre parmi les loups, et si cette demoiselle déguisée en écolier voulait m'enlever, par ma foi, je ne serais pas embarrassée pour l'emporter sous mon bras.

Un grand éclat de rire accueillit ce propos ; l'enfant rougit et baissa les yeux, embarrassé et honteux de se voir ainsi désigné à la curiosité et aux commentaires de la foule.

Derrière lui se tenait un autre personnage, âgé de trente-cinq à trente-six ans, grave, sévère, et qui n'avait pas partagé l'hilarité générale.

Il était, comme les maîtres, vêtu d'une chape ronde, noire, et qui serait descendue, ainsi que l'exigeait le règlement, jusqu'à ses talons, si elle eût été neuve, si le temps et l'usure n'eussent raccourci l'étoffe de quelques pouces ; mais du moins il gagnait à cette diminution de laisser voir qu'il était parfaitement en règle pour une autre partie de l'habillement, qu'il ne portait pas de souliers à la poulaine, mode expressement défendue aux maîtres (10).

Ce personnage était Jean de Roncé, maître en théologie, un des plus savants de son grade.

Le recteur s'adressa à l'enfant :

— Vous demandez les droits de scolarité ; êtes-vous légitime écolier pour jouir des privilèges accordés aux élèves de l'université de Paris ? vous savez qu'il vous faut l'attestation d'un maître (11).

— Voici celui qui est prêt à répondre pour moi.

— J'atteste, dit Jean de Roncé, que le jeune homme ici présent est légitime éco-

lier. Et comme s'il eût voulu le venger du dédain que semblaient exciter sa petite taille et sa chétive apparence, il ajouta :

— Et de plus, je le présente comme celui qui deviendra un jour l'honneur de l'université de Paris, qui sera savant comme Guillaume de Champaux (12), comme Pierre Lombard, le maître des sentences (13), qui possédera comme Abailard le trivium et le quadrivium (14), et qui, si l'esprit de Dieu qui l'anime maintenant ne se retire pas de lui, égalera en sagesse et en humilité les plus humbles et les plus sages.

— J'espère, dit l'enfant, que l'orgueil qui a perdu Satan ne me fera jamais oublier de rapporter à Dieu seul ce que je suis et ce que je serai, mes pensées comme mes actions, la mémoire dont il m'a doué, la parole qu'il m'a donnée pour enseigner et répandre sa loi et ses préceptes, mon amour du prochain et mon horreur pour le mensonge et pour le meurtre.

En parlant ainsi, il tenait levés vers le ciel ses beaux yeux bleus, tout à l'heure baissés et timides, et qui maintenant rayonnaient d'un éclat presque divin.

Le recteur, frappé comme tous les assistants de la supériorité intellectuelle qui se révélait dans les regards et les paroles du jeune écolier, se pencha vers lui et lui dit avec un accent d'une bienveillance marquée :

— Gardez toujours précieusement ces principes et cet amour de la science et de la sagesse ; servez d'exemple aux autres, et devenez ce que vous devez être selon les desseins de Dieu. Comment vous nommez-vous ?

— Je m'appelle Jean Charlier ; on me nomme aussi et plus communément Gerson, du nom du village de Champagne où je suis né, le 14 décembre 1363 (15).

— Jean Charlier dit Gerson, reprit le recteur, vous connaissez quels sont les privileges que confèrent les droits de scolarité. Philippe-Auguste a voulu que les écoliers de l'université de Paris fussent soustraits à la justice séculière dans les causes criminelles ; que ceux qu'ils accuseraient fussent privés de se défendre par l'épreuve de l'eau ou par le combat judiciaire ; que leur demeure fût inviolable à la justice civile ; que le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et le chevalier du guet jurassent solennellement à leur entrée en charge de respecter et au besoin de defendre ces privileges (16). Mais, ajouta-t-il en promenant ses regards sur l'assemblée et en les arrêtant sur Étienne Guidomare, ces priviléges imposent à ceux qui en jouissent l'obligation de s'en montrer dignes ; ils ont été accordés pour protéger la science et la piété, et non pour assurer l'impunité à l'esprit de querelle et de débauche. Vous promettez de vivre honorablement et saintement ?

— Je le promets.

— Jean Charlier Gerson, je vous confère les droits de scolarité. Que nul chancelier de Notre-Dame ne puisse exiger de vous une somme pour l'obtention de votre licence, sans être réprimandé comme Philippe de Grève l'a été pour son insolence, par le pape Honorius III ; que tout bourgeois soit tenu désormais de dénoncer et d'arrêter quiconque vous frapperait (17) ; que nul roi ou régent du royaume ne vous soumette à la taxe et au droit de péage dont Philippe le Bel a affranchi les membres de l'université ; que nul fermier général des aides ne vous assujettisse à payer un droit pour les provisions nécessaires à votre existence ou qui croîtront dans votre cru (18) ; que nul évêque ou cardinal ne puisse vous frapper d'excommunication sans une permission du saint-siége (19).

La leçon détournée que le recteur avait donnée à Étienne Guidomare n'avait échappé à personne, et celui qui en était l'objet ne s'y était pas plus mépris que les autres.

Le dépit qu'il en éprouva ne pouvait se manifester hautement ; il se contenta de regarder avec un mépris prononcé l'enfant qui lui avait attiré cette admonition publique.

Le recteur, qui avait surpris ce mouvement, et qui vit en tournant la tête même expression se refléter à l'instant sur le visage de Coquastre, craignit sans doute quelque maligne intention à l'égard de l'enfant :

— Je rappelle à tous, dit-il à haute voix, que le béjaune est aboli, et que sous aucun prétexte on ne peut en faire revivre la coutume. Que demain donc les choses se passent comme elles se sont passées hier et les jours précédents où de nouveaux écoliers sont entrés dans les classes, et qu'il n'y ait aucun argent dépensé extraordinairement en festin et en boisson (20). Jean Charlier, si votre soin à fuir les occasions de plaisir, si l'ordre et l'économie vous ont permis d'amasser quelque somme qui ne soit pas nécessaire à votre entretien, gardez-la pour faire la charité aux mendiants ; l'argent de



HUGUES AUBRIOT, fondateur de la Bastille — Page 3.

l'aumône donne du pain à ceux qui en manquent sur la terre, et le royaume des cieux à ceux qui l'offrent.

L'enfant s'inlina, et prenant la main de Jean de Roncé, qui se tenait toujours debout derrière lui, il lui dit à voix basse et avec un sourire charmant :

— Maître, votre chape est bien courte.

Ils se disposèrent à rentrer tous deux dans les rangs, et le recteur à donner le signal du départ pour la plaine Saint-Denis, où il devait bénir la foire du Lendit (21), lorsqu'un grand tumulte s'éleva du côté des rues de Saint-Jean de Latran et de Saint-Hilaire.

Avant de savoir de quoi il s'agissait, Étienne Guidomare et Coquastre s'affermirent en selle, et plus d'un écolier s'assura que son poignard était bien à sa place sous le pourpoint.

Le bruit allait toujours en augmentant : c'était d'abord un murmure entremêlé de cris, bientôt un roulement de tambours éclata et annonça la présence de la force militaire. La foule reçut un choc violent d'une grande multitude qui débouchait sur la place, les rangs furent rompus un instant et les soldats mêlés aux bourgeois ; mais les gardes du prévôt de la ville parurent, et prêtant main-forte aux premiers, rétablirent promptement l'ordre sans qu'il y eût eu autre mal que bon nombre de coups de poing et d'injures échangés.

Le cortége qui arrivait avait traversé Paris depuis la rue Saint-Martin ; c'était celui qui le matin avait attiré une partie de la population, et en vérité, le spectacle avait de quoi plaire aux curieux.

Une femme, nommée Agnès Piédeleu, en était l'héroïne.

Agnès, tenant rue Saint-Martin une mai-

son de débauche, avait scandalisé les habitants de son quartier. Sa réputation était plus mauvaise encore que celle de ses pareilles. Non contente d'exercer par elle-même et par des prostituées à gages la prostitution, elle attirait, disait-on, chez elle des jeunes filles.

Mais ces premières victimes, qui peut-être n'avaient besoin que d'etre sollicitées et n'attendaient qu'une occasion pour faillir, ne se plaignirent pas, et Agnès Piédeleu n'eut d'abord à répondre que de la tranquillité publique troublée de temps à autre par les querelles de ceux qui fréquentaient sa maison.

Elle en avait été quitte jusque-là pour quelques amendes assez légères.

Mais vers le mois d'avril de cette année 1377, une accusation d'une gravité extrême fut portée contre elle.

Une jeune fille, connue dans tout le quartier pour sa beauté et sa sagesse, fut amenée sous un prétexte chez Agnès Piédeleu, et livrée dans une chambre obscure, à la tombée de la nuit, à un homme qu'elle n'avait vu que masqué, et qui devait être fort riche, car il lui avait offert, pour acheter ses faveurs et son silence, une énorme somme d'argent.

La jeune fille, après une longue lutte dans laquelle elle succomba, parvint à s'échapper de ce lieu infâme, témoin de son déshonneur involontaire, et rentra chez ses parents, qui portèrent plainte.

Agnès Piédeleu fut arrêtée, conduite en prison et jugée.

Elle parut devant le tribunal avec une assurance d'autant plus singulière dans sa position qu'elle ne niait pas le crime qu'on lui imputait, et qu'elle ne devait raisonnablement espérer ni intérêt ni grâce.

Reconnue par la jeune fille, elle la reconnut à son tour : elle avoua également qu'elle avait reçu de l'argent pour l'attirer et la retenir chez elle ; mais l'étonnement fut extrême quand elle déclara que l'homme pour lequel elle avait agi et qui se croyait inconnu d'elle et à l'abri de ses révélations, était celui-là même qui l'avait arrêtée, le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, libertin fieffé, débauché hypocrite.

Voici comment Agnès Piedeleu se défendait. Elle disait que si on la punissait, il fallait également, et quel que fût son rang, punir celui qui l'avait engagée à commettre cette mauvaise action, et que, si le prévôt restait libre, on devait la rendre à elle aussi la liberté, et la renvoyer de la plainte.

A l'appui de son audacieuse accusation, Agnès Piédeleu produisit plusieurs témoins. C'étaient des hommes auxquels elle avait dit, quelque temps avant l'événement, quel était le personnage qui achetait ses services ; ces hommes, cachés dans une chambre voisine, avaient entendu les cris de la jeune fille.

Le fait était invraisemblable, mais non impossible. Le prévôt de Paris n'avait pas, comme nous l'avons déjà dit, la réputation d'un homme de mœurs irréprochables. Cependant il y aurait eu une telle imprudence, un tel cynisme dans sa conduite, que personne ne crut aux paroles d'Agnès Piédeleu. Aubriot n'y répondit que par une dénégation hautaine et méprisante.

Qu'il fût ou non coupable, tous les avantages étaient de son côté ; sa position, son influence, son caractère de magistrat, de chef de la noblesse, du Châtelet, de représentant du roi au fait de la justice (22), étaient autant de présomptions qui s'élevaient en sa faveur, et il était encore plus protégé, s'il était possible, par l'infamie bien connue de ceux qui l'accusaient. Entre un des premiers magistrats de la ville, auquel d'ailleurs ses richesses avaient fait partout des amis, et une fille publique et ses amants, on ne pouvait hésiter. Agnès Piédeleu fut donc condamnée tout d'une voix.

L'exécution de l'arrêt, confiée au prévôt, avait été annoncée plusieurs fois, et toujours différée, sans qu'on sût les motifs de ce retard.

Il est probable qu'Hugues Aubriot avait un dessein secret en la reculant jusqu'aux jours de la foire du Lendit, qui réunissait la presque totalité des écoliers, au moment où la ville, livrée à l'agitation, fermentait de toutes parts comme une ruche troublée, où un malentendu, un cri, un geste, le prétexte le plus frivole, pouvaient faire naître l'émeute.

Le nombre des soldats mêlés à la foule et chargés de la garde des portes et des remparts témoignait qu'il avait pris toutes ses précautions pour s'assurer la victoire.

Derrière un peloton de soldats du guet, armés jusqu'aux dents, marchait, la tête haute, le port assuré, Hugues Aubriot.

C'était un homme d'une taille élevée, d'une physionomie sévère et dure ; maigre, osseux, dont les mouvements sans souplesse trahissaient un caractère inflexible et l'habitude du commandement. Il promenait à droite et à gauche sur la foule des regards où se peignaient l'orgueil, la joie insolente du triom-

phe, et comme une provocation secrète à ses ennemis. Son habillement était celui des pairs du royaume, et il portait un bâton de commandant couvert d'une toile d'argent.

A sa droite était son premier lieutenant, à gauche son greffier, un peu en arrière ses autres lieutenants et ses conseillers, qui, choisis et nommés par lui seul, étaient aveuglément dévoués à sa fortune et à ses volontés. Puis, venaient douze soldats, espèces de gardes du corps, qui l'accompagnaient dans toutes ses excursions par la ville et qui le suivaient à l'audience.

Mais ce n'étaient ni le prévôt, malgré ses airs superbes et arrogants, ni son cortége qui attiraient les regards.

Tous les yeux étaient fixés sur Agnès Piédeleu.

Cette malheureuse, les mains liées derrière le dos, les chevilles serrées dans des anneaux de fer où s'attachait une chaîne qui n'avait que la longueur nécessaire pour lui permettre de marcher à pas égaux et mesurés, était, d'après le texte de l'arrêt de condamnation, dépouillée de tous ses vêtements (23).

Le crime qui avait d'abord attiré sur elle les rigueurs de la justice avait disparu pour faire place à celui qu'elle avait commis en calomniant le prévôt de Paris.

Il n'était plus question du rapt de la jeune fille, mais du parjure dont elle s'était rendue coupable ; elle ne faisait pas amende honorable à l'innocence, lâchement et traîtreusement attirée dans le piége, mais à l'austérité et à la vertu d'Aubriot, qu'elle avait en vain tenté de ternir.

Sur son front on avait attaché, comme une couronne, une large bande de parchemin blanc, où était écrit en gros caractères ce seul mot : FAUSSAIRE.

Derrière Agnès Piédeleu marchaient, également enchaînés et nus comme elle, les quatre témoins qu'elle avait produits ; des soldats fermaient le cortége, et un double rang placé sur les côtés maintenait la foule à distance.

C'était pourtant un triste et affligeant spectacle que celui de cette créature livrant sa personne aux regards avides de la multitude, et l'on comprend difficilement quel exemple salutaire devait, dans l'esprit des juges, ressortir de ce châtiment, de cette invitation publique à des idées de libertinage.

Il est vrai que les charmes d'Agnès, qui avaient fait tant de dupes, perdaient beaucoup à être ainsi dévoilés.

Elle était jeune encore, et la seule beauté qui lui restât étaient de longs cheveux d'un noir d'ébène qui tombaient en désordre sur son col et sur ses épaules. Ses chairs flétries et tirées, ses mamelles pendantes, portaient des empreintes hideuses, des traces de morsures impudiques et de coups furieux, stigmates du vice, cachet infâme de la débauche quand elle réalise ses rêves monstrueux et qu'elle déchire et fait saigner le corps, après avoir souillé et détruit la pureté de l'âme, jusqu'à ce que l'âme et le corps périssent, dévorés par la même corruption.

Ce qui ajoutait encore au dégoût qu'inspirait sa vue, c'étaient les macules de boue et de poussière dont elle était couverte. Plusieurs fois, pendant le long trajet qu'elle avait eu à parcourir, la condamnée, gênée par ses fers et chancelante sous l'ivresse qu'on lui avait permise le matin, était tombée et, hurlant comme une bête fauve qui se débat dans ses liens, s'était roulée à terre.

Les vapeurs du vin étaient presque entièrement dissipées quand elle arriva sur la montagne Sainte-Geneviève, mais non sa haine, qui s'exhalait contre Aubriot en imprécations auxquelles le prévôt, calme et impassible, laissait un libre cours.

Quant aux quatre hommes ils marchaient honteusement deux à deux, la tête basse, et comme ils sentaient bien qu'ils étaient réduits au rôle de comparses, le peu d'attention qu'on leur prêtait leur avait ôté toute impudence et l'horrible courage qui soutenait Agnès Piédeleu.

Le prévôt entra dans le cercle formé par les écoliers et se plaça devant le recteur, pendant que les condamnés faisaient le tour. Agnès, qui semblait atteinte de folie, fit en passant devant le recteur une révérence aussi indécente que grotesque, et avisant aux premiers rangs de la foule le petit Gerson, qui détournait les regards, elle s'écria :

— Viens çà, mon mignon, que je t'embrasse. Un joli enfant sur ma foi ! Comment, petit drôle, tu ne bouges pas, tu rougis, tu fais l'hypocrite, et tu n'oses pas lever les yeux parce que je n'ai pas mis pour te recevoir ma robe de cérémonie ! Bah ! ça te passera, mon enfant, ça te passera bien vite ; tu es en bonne commpagnie pour oublier la honte ; prends des leçons de ce grand mauvais sujet qui est à côté de toi. Bonjour, mon pauvre Étienne ; tu me trouves changée, n'est-ce pas ? et toi aussi, Coquastre ?

Puis, passant tout à coup de cette gaieté grossière à un autre sentiment :

— Ah ça, mes amis, est-ce que vous me laisserez conduire au pilori? moi, Agnès Piédeleu, moi, votre providence, qui ai déniché pour vous tous tant de beaux oiseaux? Monsieur le recteur, dites donc aux tambours de battre et à vos écoliers de jouer du couteau!

Hugues Aubriot écoutait, sans sourciller, cette provocation à la révolte. Pendant que le recteur se levait au milieu du tumulte, des rires et des cris, Jean Petit, qui avait rapproché son cheval de celui de Guidomare, se pencha vers lui et lui dit à voix basse :

— N'est-ce pas pitié de laisser cette créature en cet état? Nous sommes en force, et un signe de vous suffirait pour la délivrer. Donnez le signal.

— Vous êtes un sot, Jean Petit, répondit Guidomare. Comptez donc les soldats qui nous entourent.

— Depuis quand, continua Jean Petit, un peu déconcerté par cette réponse, depuis quand faites-vous attention au nombre de vos ennemis?

— Depuis que les poltrons sont devenus belliqueux, répliqua l'écolier en lui lançant un regard de travers. Savez-vous, maître Jean, que lorsque je ne crois pas que vous êtes un fou, je crois que vous êtes un traître?

— Moi! Jesus Maria!

— Oui, votre conseil est d'un fou ou d'un traître. Pardieu! la main me démange plus fortement qu'à vous! mais lorsque nous aurons delivré cette femme, dites-moi, qu'en ferons-nous, imbécile?

— Il ne serait peut-être pas bien difficile de la cacher.

— Où donc, s'il vous plait?

— Mais, par exemple, au collége de Saint-Nicolas du Louvre, répondit Jean Petit, cédant au désir de se venger des épithètes injurieuses qu'il s'était attirées, et oubliant un instant la crainte habituelle que lui inspirait Guidomare, qui, d'un revers de la main, aurait brisé son frêle individu.

Le bel écolier se mordit les lèvres sous sa moustache :

— Et pourquoi, dit-il d'un ton indifférent, pourquoi au collége de Saint-Nicolas du Louvre plutôt qu'ailleurs?

— Je ne sais : ce serait ailleurs si vous vouliez, dit Jean Petit qui n'osa risquer une seconde épigramme.

Guidomare ne jugea pas à propos de continuer la conversation. Il haussa les épaules, comme s'il n'eût pas compris l'allusion cachée sous les paroles de son camarade; mais il se promit bien de ne pas le perdre de vue.

Le recteur, qui était resté debout pendant ce dialogue sans pouvoir parler, ayant enfin obtenu un moment de silence, s'adressa à Aubriot :

— Monsieur le prévôt, ne pouvez-vous ordonner à cette femme de se taire? Le parlement, qui l'a condamnée à traverser nue les rues de Paris, n'a pas dit qu'elle aurait la faculté de faire du scandale, d'insulter les maîtres et les écoliers de l'université, et l'on peut trouver étrange que le magistrat chargé de faire respecter l'ordre ne remplisse pas mieux les devoirs de sa charge.

On eût dit qu'Aubriot attendait un reproche de cette nature, car une joie secrète brilla dans ses yeux.

Reprenant aussitôt son visage impassible et hautain, il s'apprêtait à répondre, mais Agnès Piédeleu lui coupa la parole, sans qu'il parût s'offenser de cette insolence qu'en toute autre occasion il n'aurait pas soufferte.

— Lui! m'ordonner de me taire! s'écria-t-elle : lui, le traître! voilà deux heures qu'il me promène par la ville, et voilà la première fois qu'il ose me regarder en face! Oui, mes enfants, j'ai dit la vérité aux juges, et ces quatre honnêtes gens l'ont dite comme moi, aussi vrai que je suis une brave créature, et que je n'ai jamais refusé un baiser pour de l'argent. Oui, c'est pour le prévôt de Paris que j'ai amené cette jeune fille chez moi! C'est lui qui est venu me trouver, masqué, pendant la nuit, qui m'a dit qu'il lui fallait à tout prix cette enfant, et qui m'a donné 30 livres. Et vous me laisserez aller au pilori, vous ne couperez pas ces cordes, vous ne briserez pas ma chaîne, vous ne mettrez pas sur sa tête l'écriteau qu'il a mis sur la mienne, et vous ne l'appellerez pas à son tour faussaire? mais j'ai compté sur vous, mes enfants! sans cela je n'aurais jamais eu la force et le courage de venir jusqu'ici. Tirez vos couteaux! Allons donc, Guidomare! est-ce que tu es devenu paralytique, mon fils? Quoi! pas un ne bouge! vous m'abandonnez tous, misérables! Eh bien! je n'ai besoin de personne!

Égarée par la rage, l'œil enflammé, l'écume à la bouche, elle voulut s'élancer sur Aubriot. Mais elle avait oublié la chaîne qui retenait ses mouvements. Elle chancela, tourna sur elle-même, tomba, et se roula à terre, en poussant des cris furieux, en se

meurtrissant le visage et les membres aux cailloux de la place.

Ce fut alors un spectacle vraiment hideux que celui de cette malheureuse, ruisselante de sang, qui se débattait dans d'horribles convulsions, et qui, d'une voix rauque et strangulée, mêlait dans ses imprécations les termes les plus énergiques de son infâme métier, le nom de ses juges et celui de Dieu.

Déjà la foule s'agitait : un incident vint la calmer.

— A boire! criait Agnès Piédeleu en essayant de se relever ; à boire ! je brûle !

Jean Charlier s'avança vers elle, et l'aidant de ses faibles bras, il la fit mettre à genoux, puis il pressa et fit tomber sur ses lèvres quelques gouttes d'un citron. Il étancha le sang qui coulait d'une blessure qu'elle s'était faite à la tête, et lui dit avec le calme et l'autorité qu'aurait eus un vieillard :

— Femme, offrez vos douleurs à Dieu ; au lieu de le maudire, remerciez-le de vos souffrances, qui vous seront comptées en expiation de vos péchés. Jésus a comme vous enduré la soif, son sang a coulé comme le vôtre, la couronne d'épines était plus lourde à son front que celle que vous portez, et cependant il n'était pas coupable ; il acceptait avec résignation les injures et le supplice, il tendait sans se plaindre ses mains innocentes à la croix et aux clous, et son dernier soupir fut une prière. Rappelez-vous l'exemple du divin maître, priez et pleurez sur vos fautes, et vos souffrances deviendront légères, et le baume se répandra sur vos blessures, dès que le repentir et la foi entreront dans votre cœur.

Soit épuisement de ses forces, soit qu'elle fût frappée par ces paroles, la pécheresse demeura affaissée sur elle-même, et murmura :

— Dieu me pardonnera-t-il?

— Il vous pardonnera comme à tous les coupables qui se repentent sincèrement. Agnès Piédeleu, confessez-vous vos fautes?

— Oui, répondit-elle.

— Regrettez-vous d'avoir mené une vie dissolue et impudique?

— Oui.

— Et, pour vous sauver du châtiment qui vous attendait, d'avoir menti et calomnié le prévôt de Paris?

— Je n'ai pas menti, répondit Agnès, je ne l'ai pas calomnié, et c'est lui qui est un parjure et un faussaire.

Cette déclaration, faite d'un ton et avec un sentiment bien différents de ceux qu'elle avait montrés tout à l'heure, excita un mouvement général.

Tous les regards se tournèrent vers Hugues Aubriot, qui, jugeant bien que cette impression ne lui était pas favorable, rompit enfin le silence et dit à deux de ses lieutenants :

— Faites relever cette femme, et puisqu'elle persiste à outrager la justice et ses ministres, qu'on la bâillonne !

La foule murmura violemment.

— Enfin ! se dit tout bas Aubriot, ils ont été bien patients aujourd'hui. Exécutez mes ordres, ajouta-t-il d'une voix brève accompagnée d'un geste menaçant.

Deux hommes s'approchèrent d'Agnès.

— Monsieur le prévôt, s'écria le recteur, l'arrêt du parlement ne dit pas que cette femme sera bâillonnée ; il ne vous a pas donné ce droit.

— S'il ne me l'a pas donné, je le prends, dit Aubriot avec un sourire insultant, et ce n'est pas à vous à m'expliquer les arrêts de la justice. D'ailleurs, de quoi vous plaignez-vous ? je fais droit à votre demande, j'empêche cette femme de faire du scandale et d'insulter les confesseurs en plein vent de l'université. Qu'on la bâillonne !

— C'est trop fort, dit Jean Petit.

— L'impudent personnage ! grommela Guidomare, sur lequel Coquastre et les autres écoliers avaient les yeux constamment fixés. Il donna presque involontairement un vigoureux coup de talon dans le ventre de son cheval, qui hennit et se cabra ; les rangs s'ébranlèrent.

— Soldats ! à vos armes, cria Aubriot, et dispersez cette foule !

— Que personne ne bouge ! cria de son côté le recteur, qui avait deviné, comme la plupart des assistants, l'intention du prévôt de faire naître une rixe. Du haut de son estrade il vit qu'une nombreuse force militaire entourait la place, que le peuple et les écoliers étaient cernés de toutes parts. Que personne ne bouge ! répéta-t-il. Voyez, c'est un guet-apens.

Pendant ce temps, les deux officiers avaient noué un mouchoir autour de la figure d'Agnès Piédeleu, qui n'avait opposé aucune résistance, et à laquelle l'enfant, debout et calme au milieu du tumulte, le doigt levé vers le ciel, disait :

— Dieu aura pitié de vous et punira le mensonge.

Les esprits étaient trop émus pour qu'il

fût prudent de demeurer plus longtemps en présence ; les soldats, le peuple et les écoliers s'échauffaient au contact, les passions rugissaient sourdement, et du moindre choc pouvait sortir la tempête.

— Monsieur le prévôt, dit le recteur, l'université de Paris, la fille aînée du roi de France, vous enjoint par ma voix de lui livrer passage et de la protéger contre les ordres que peut-être vos soldats ont reçus de quelqu'un que je ne veux pas nommer. N'oubliez pas qu'à votre entrée en charge en 1367, vous avez, à l'exemple de vos prédécesseurs, prêté dans l'église des Bernardins serment à l'université.

Malgré son habileté à dissimuler ses sentiments, le dépit de Hugues Aubriot était visible. Ses mesures avaient été bien prises, et il avait pu croire que les écoliers donneraient dans le piége; des querelles avaient souvent éclaté pour beaucoup moins. Le feu sombre de ses regards, sa voix brève et saccadée, témoignaient de son désappointement ; il répondit au recteur :

— J'ai fait mes réserves, j'ai excepté deux articles du privilége, ne promettant autre chose, sinon de faire tout ce qui serait en mon pouvoir sans dol et sans fraude. La police de Paris m'appartient, et quand toute la ville est sur pied, je dois veiller au maintien de l'ordre. L'université n'est pas prisonnière, qu'elle se rende à la plaine Saint-Denis si telle est son intention ; mais aucun des soldats que j'ai requis ce matin ne posera les armes qu'après le coucher du soleil. Souvenez-vous de Boyer et de Légier, écoliers, qui furent pendus pour leurs méfaits.

— Souvenez-vous aussi du prévôt de Paris Thomas, qui fut condamné à une prison perpétuelle pour avoir frappé cinq écoliers (24).

— Puisque nous sommes bien prévenus les uns et les autres, que chacun fasse ce qu'il doit.

Sur un signe de lui, on fit relever Agnès Piédeleu, et pendant que le cortége de l'université s'apprêtait à défiler, le greffier lut à haute voix, comme il l'avait déjà fait plusieurs fois depuis le matin, l'arrêt du parlement qui énumérait les crimes d'Agnès.

Au moment où il terminait cette lecture, Étienne Guidomare passait devant le prévôt ; tous deux ils se mesurèrent du regard, comme deux ennemis qui, forcés à une suspension d'armes, devaient se rencontrer plus tard.

Aubriot voulut jeter un dernier défi à l'écolier que dans sa pensée il destinait à étrenner les cachots de la Bastille.

— Ainsi seront punis, dit-il, malgré leurs priviléges, tous coureurs d'aventures et libertins...

Il ne put achever, ou du moins on n'entendit pas la fin de sa phrase, car Guidomare, pressentant quelque allusion à ses hauts faits, agita sa bannière, et aussitôt un roulement de tambours, prolongé à dessein, répondit à ce signal.

Le cortége se dirigea vers la plaine Saint-Denis, où l'attendaient les marchands parcheminiers.

Dès qu'ils furent entrés dans la rue du Mont Saint-Hilaire, Guidomare dit à Jean Petit :

— Maître Jean, que cela vous convienne ou non, vous ne quitterez pas ma compagnie de toute la journée.

— C'est me faire honneur et plaisir, répondit l'autre en retenant une grimace.

— Vous mentez assurément, mais peu m'importe.

— D'où vous vient cette amitié subite? demanda Jean Petit, qui, inquiet d'avoir parlé mal à propos, voulait engager l'écolier à s'expliquer, et savoir ce qu'il avait réellement à redouter.

— J'éprouve de la joie à contempler votre charmant visage, maître Jean, et votre conversation m'est nécessaire pour me tenir en belle humeur.

— Avez-vous sujet d'être triste? le ramage de certain oiseau mis en cage hier ne suffit-il pas pour vous égayer? est-ce que la linotte regrette déjà sa liberté et refuse de chanter?

— Parlons sans détours, maître Jean. Qui vous a dit qu'une jeune fille était entrée hier au collége de Saint-Nicolas du Louvre?

— Personne.

— Et comment êtes-vous si bien instruit?

— C'est le hasard qui me l'a appris.

— Avez-vous aussi par hasard dit ce que vous saviez?

— Je n'en ai soufflé mot à qui que ce soit.

— Vrai?

— Vrai.

— C'est très-bien, maître Jean, d'être au moins discret quand on est curieux. Cette jeune fille est une cousine à moi, qui avait à me parler d'affaires de famille. Vous entendez, c'est ma cousine. Vous qui êtes si bien instruit du passé, savez-vous ce qui ar-

rivera si pendant mon absence ma cousine reçoit la visite de quelqu'un qu'elle ne voudrait pas voir?

— Non, dit Jean Petit en s'efforçant de sourire, je ne suis pas sorcier : qu'arrivera-t-il?

— Rien, si ce n'est que je m'en prendrai à vous et que je vous casserai les os. Tenez-vous pour averti, et priez le hasard ou le diable qui vous met dans ses confidences, de ne pas vous cacher à l'avenir ce qui vous intéresse si directement.

La conversation en resta là entre les deux écoliers. Toute la journée Jean Petit suivit piteusement Guidomare, la tête basse et l'esprit assiégé de mille craintes.

Quand les écoliers eurent vidé la place, Aubriot donna ordre à son cortége de se remettre en marche et de se diriger vers les halles, où était le pilori (25). Il fit signe à deux de ses officiers, et dit à l'un :

— Conduisez cette femme; je vais me rendre à la plaine Saint-Denis, où m'appellent encore les devoirs de ma charge. Et prenant l'autre officier à part :

— Allez avec quatre hommes au collége de Saint-Nicolas du Louvre, faites-vous ouvrir les portes de gré ou de force, et emparez-vous d'une jeune fille qui y est entrée hier.

II



e lendemain de cette scène, vers sept heures du matin, les portes qui fermaient les deux extrémités de la rue au Feurre s'ouvrirent et donnèrent passage aux régents ès arts qui venaient de terminer leur classes (26).

On eût dit que le quartier, jusqu'alors tranquille, n'attendait que leur départ pour devenir babillard et tumultueux. Les bottes de paille sur lesquelles les écoliers étaient assis pendant les leçons furent étendues devant les portes des classes, et ils s'y couchèrent pour leur déjeuner comme une troupe de bohémiens au bivouac.

En même temps, des marchands de toute sorte entrèrent et offrirent leurs denrées à l'appétit matinal et robuste des consommateurs.

Les écoles de la rue au Feurre étant à cette époque les plus suivies de Paris, nous retrouverons là un bon nombre des écoliers de la veille : Eustache de Pavilly, qui discourait au milieu d'un groupe; Jean Petit, qui d'un air cafard endoctrinait et catéchisait le jeune Gerson; Guillaume Coquastre, entouré d'une demi-douzaine de ses camarades, occupés avec lui dans l'angle d'une maison à quelque ouvrage auquel ils travaillaient avec ardeur et qui de temps en temps excitait leur hilarité.

Mais le boute-en-train de tous les plaisirs, le héros de tous les exploits universitaires, Étienne Guidomare, était absent.

Tout en travaillant, tout en pétrissant du limon, pendant que d'autres faisaient chauffer et amollissaient des morceaux de cire, matériaux de l'œuvre qu'ils préparaient, un des écoliers dit au lieutenant de Guidomare :

— Pourquoi Étienne n'est-il pas ici ce matin? ne l'as-tu pas prévenu de l'exécution qui va avoir lieu? Il n'y a pas de bonnes fetes sans lui.

— Il devait venir, répondit Coquastre : mais je crains qu'il ne lui soit arrivé quelque malheur cette nuit. Ce maudit prévôt lui en veut terriblement ainsi qu'à nous, mes amis; avez-vous vu comme hier il nous poussait à la révolte?

— Sans doute, si nous avions bougé, et certes son insolence avait de quoi nous faire perdre patience, plusieurs d'entre nous seraient aujourd'hui dans les cachots du Petit-Châtelet, qu'Aubriot a fait bâtir à l'extrémité sud du Petit-Pont, en face des écoles, pour nous braver, pour nous tenir en respect, et que le traître a eu l'impudence d'appeler par dérision la rue au Feurre et le clos Bruneau!

— C'était bien un guet-apens, reprit le premier. Savez-vous ce que j'ai appris hier au soir, en revenant de la fiore du Lendit, d'un des hommes du guet qui était ivre? Il y a quelque temps, Hugues Aubriot a fait transporter secrètement à l'Arsenal du Parloir aux Bourgeois (28) trois mille maillets de fer et de plomb. Ce n'est pas pour s'en servir contre les ennemis, puisque, Dieu merci, la sagesse de notre roi Charles V et la valeur du connétable les ont repoussés du royaume. C'est à notre intention qu'il a entassé une si grande quantité d'armes, et nous en eussions éprouvé la vertu hier s'il y avait eu émeute. Pardieu! le jour où nous aurons raison de son mauvais vouloir sera un beau jour pour nous. Mais dis-moi, Coquastre, quel motif as-tu d'avoir des craintes à l'égard de Guidomare? a-t-il été nouvellement en expédition amoureuse? quelque

belle a-t-elle cligné de l'œil sur son passage?

— Il a une amourette en tête, et le prévôt le suit de si près qu'il finira peut-être par l'attraper. L'exercice et le grand air m'avaient donné hier une soif désordonnée et un furieux appétit : j'ai été souper chez Louise la Bricharde, je suis entré chez elle à l'heure du couvre-feu, et j'avais si grand faim, que je n'en suis sorti que vers trois heures, quelques minutes avant que son mari, qui fait partie du guet (29), comme vous savez, revînt au logis. Eh bien! mes fils, j'ai failli donner dans quatre rondes de nuit! Au coin d'une rue, j'ai entendu des pas précipités; j'ai aperçu dans l'ombre, à une certaine distance, deux individus qui fuyaient, un homme et une femme : je jurerais que la femme était jeune et jolie, je jurerais aussi que l'homme était Guidomare, et notre camarade a trop bon goût pour servir de cavalier à quelque matrone respectable. Je voulais courir après eux; mais à ce moment la ronde est arrivée, et je n'ai eu que le temps de me blottir sous mon manteau dans l'angle obscur d'une maison. Les soldats marchaient vite et dans la direction qu'avaient prise les deux fugitifs. Fasse le ciel qu'il ne soit rien arrivé à Guidomare!

— Avez-vous bientôt terminé, maîtres sculpteurs? cria de loin une voix à Coquastre et à ses compagnons.

— Dans un instant, répondit l'écolier.

— Ah çà, mes enfants, dit un autre des travailleurs, il faut prendre garde aux faux frères et aux traîtres. Quels sont ces deux individus que le recteur a amenés ce matin à la classe, qui ont assisté à la leçon, et qui causent là-bas avec Eustache de Pavilly? Il y en a un qui a plus de soixante ans. Je ne pense pas qu'à cet âge et avec la goutte qui lui a enflé les pieds, il vienne se faire inscrire au nombre des écoliers de l'université.

— C'est dommage vraiment! On aurait fait revivre pour lui la coutume du béjaune, malgré la défense du recteur, et nous aurions eu, je crois, un gala de roi. Ce vieillard a ses poches cousues d'or. Je l'ai vu tout à l'heure en tirer une poignée et donner quatre écus pour un verre de vin et une couenne de cochon grillée.

— Celui-là n'aurait pas de querelles avec le prévôt, je pense?

— Non, mais le jeune homme qui l'accompagne a toute l'encolure d'un drôle éveillé, et il donnerait de la besogne à maître Aubriot.

— Sait-on du moins leurs noms?

— Ils n'ont pas dit celui qu'ils portent. Ce sont, je crois, des seigneurs allemands. Le vieux est un ancien élève de l'université; ce qu'il voit ici lui rend les souvenirs de sa jeunesse. Regardez comme il rit de bon cœur! Son blondin de fils me plaît : il ferait, j'en suis sûr, un joyeux camarade.

— Oui; mais il serait peut-être prudent de les prier de sortir.

— Bah! reprit Coquastre, tu trembles toujours. L'honnêteté est écrite sur la figure de ces deux étrangers, et je me fierais à eux comme à deux amis d'enfance.

Les deux individus, objets de ces réflexions, paraissaient prendre en effet un grand plaisir au spectacle animé qui les entourait.

Leur physionomie, leurs manières, leurs costumes simples, mais élégants, annonçaient une vie opulente, et repoussaient tout soupçon, toute idée de trahison de leur part.

Le plus âgé avait mangé son déjeuner d'écolier avec un appétit du bout des lèvres, et comme un homme habitué depuis longtemps à des mets plus recherchés, à des vins plus délicats.

Son visage était noble, grave, et tous ses gestes étaient empreints d'une dignité bienveillante, qui se faisait également remarquer chez le jeune homme, malgré la vivacité de ses mouvements, la curiosité plus naïve avec laquelle il écoutait, le feu et l'ardeur qu'il mettait dans ses reparties. Coquastre avait raison : ni l'un ni l'autre de ces deux personnages n'auraient voulu reconnaître par une délation la franche et cordiale hospitalité qu'ils recevaient.

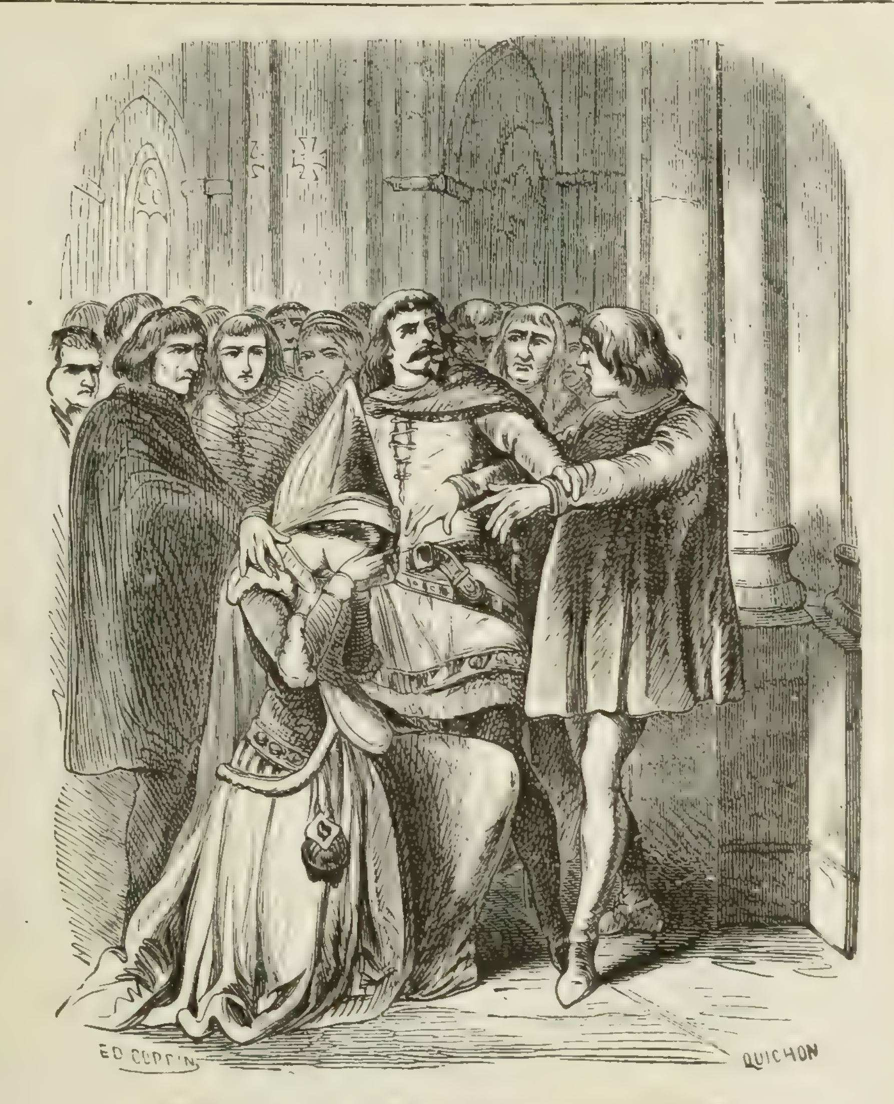
— C'est fini! s'écria Coquastre.

Lui et ses compagnons apportèrent, au milieu des éclats de rire de tous les écoliers, une figure grossièrement pétrie avec du limon et de la cire, qu'ils posèrent sur une table au milieu de la rue.

C'était le buste du prévôt de Paris.

Ces sortes de caricatures s'appelaient alors des *volt*. On les façonnait, autant que possible, à la ressemblance de la personne à laquelle on voulait nuire, et pour venir en aide au talent des artistes, on inscrivait au-dessous, sur un morceau de parchemin, le nom de cette personne.

La précaution était souvent utile; mais dans cette circonstance, les écoliers avaient été bien inspirés : ils avaient rendu assez heureusement, et d'une manière plaisante, la ressemblance exagérée de Hugues Au-



Elle tomba à genoux dans une attitude suppliante. — Page 21.

briot, dont la physionomie fortement prononcée prêtait plus qu'une autre à la charge. Aussi le chef-d'œuvre fut-il reçu avec des bravos universels.

Après qu'on avait baptisé le volt et proféré sur lui des invocations et des formules de magie, ceux qui avaient à se plaindre du personnage ainsi représenté s'approchaient et lui faisaient subir mille affronts et mille tortures, le mutilaient et le perçaient à coups de stylet et de poignard, lui crachaient au visage, persuadés que l'original de la caricature ressentait ces outrages, sans pourtant savoir de quelles mains ils partaient.

Plusieurs fois déjà, à la suite de leurs querelles, les écoliers avaient fait un volt à l'intention de Hugues Aubriot.

Le prévôt de Paris ne s'en portait pas plus mal, il est vrai, et ne s'était jamais plaint d'avoir souffert des coups donnés à son image ; mais les fabricateurs n'en étaient pas moins convaincus de l'efficacité de leur vengeance.

Les écoliers, au premier rang desquels étaient l'étranger et son fils, Gerson, et Jean Petit, qui de temps à autre jetait des regards inquiets du côté des portes de la rue, se pressaient autour de la table. Toute la joyeuse assemblée le col tendu, la bouche béante, les plus petits grimpés sur les épaules des plus forts et des plus grands, attendait le commencement de la cérémonie.

— Messire Hugues Aubriot, dit Coquastre en ôtant son bonnet devant la figure de cire, si vous le permettez, je serai votre parrain et je vous baptiserai avec ce pot plein d'une

eau qui n'est ni pure ni limpide, et dont je me dispenserai d'indiquer la source. Qui veut être ma commère et servir de marraine au prévôt? Petit, dit-il à Gerson, le rôle te convient-il?

L'enfant fit signe qu'il n'acceptait pas.

Le jeune étranger, quoique son père cherchât à le retenir, s'avança vers la table :

— Voulez-vous de moi? dit-il à Coquastre : foi de gentilhomme, je serai une bonne commère.

— Voilà la marraine! place! place! s'écria tout à coup une voix bien connue des écoliers : c'était celle de Guidomare, qui venait d'entrer dans la rue au Feurre, et qui fendait la foule, distribuant des coups de poing à droite et à gauche.

Il soutenait une jeune fille de dix-sept à dix-huit ans, grande, bien faite, et qui, effarouchée par le bruit, troublée par tant de regards ouverts sur elle, cherchait à cacher son charmant et frais visage sous les plis de son pelisson.

— D'où viens-tu donc? demanda Coquastre, et qu'es-tu devenu depuis hier? nous étions inquiets de toi.

— D'où je viens? répondit l'écolier : je viens de la chasse. Mais, par malheur, je ne faisais pas partie de la meute; j'étais le cerf, mes enfants, et voilà la biche qui a été traquée avec moi. Cette demoiselle qui me fait le plaisir et l'honneur de m'aimer, levez donc votre capuchon, Julienne; il n'y a pas à rougir, et vous êtes ici au milieu de frères et amis : cette demoiselle donc a préféré ma société et ma conversation à celle de son oncle, un honnête savetier du faubourg Saint-Marcel, Martin Brûlefer, brave homme, j'en conviens, mais d'humeur peu récréative, à ce qu'il paraît, pour les jeunes filles. Croiriez-vous que le prévôt de Paris trouve cela mauvais? Hier, il a ordonné à un de ses lieutenants de violer les franchises du collége de Saint-Nicolas du Louvre, où il espérait trouver Julienne. Mais, craignant quelque mauvais dessein de sa part, j'avais déjà mis mon trésor en lieu de sûreté. En quittant la foire du Lendit, j'ai été la rejoindre, et bien nous a pris d'être tous deux alertes et agiles, car nous avons eu toute la nuit les gens du prévôt à nos trousses, qui ne nous ont donné ni trêve ni repos. Enfin, au point du jour, par une feinte qui ferait honneur au plus rusé cornard des forêts de notre sire le roi, j'ai dépisté les chiens. Nous sommes restés quelques heures, Julienne et moi, à souffler de cette longue course, et me voilà, mes fils, sain et sauf, encore prêt à faire enrager le prévôt, et réclamant, pour prix de la belle marraine que je lui donne, le droit de le souffleter le premier et de percer son traître cœur de ce coup de stylet, après quoi je ferai du jour la nuit, et je dormirai jusqu'à la prochaine classe pendant que vous veillerez sur moi. Où est le saint chrême composé par vous tout exprès, pour que j'en arrose le chef de ce mécréant?

Il avait à peine fini de parler qu'un grand bruit qui s'éleva en même temps aux deux extrémités de la rue, partagea l'attention générale.

On ne fut pas longtemps à en savoir la cause.

Des soldats entrèrent précipitamment, et chassant devant eux quelques écoliers qui voulurent en vain opposer de la résistance, ils refermèrent les portes, maîtres ainsi des deux seules issues et rendant impossible toute tentative de fuite.

Ce coup de main hardi, dirigé d'un côté par le premier lieutenant du prévôt, et de l'autre par Hugues Aubriot en personne, intimida d'abord les plus braves.

Il s'ensuivit une espèce de sauve qui peut, une confusion universelle.

La table où était placé le volt fut renversée, et le volt brisé en mille morceaux.

Au premier cri d'alarme, Julienne avait abandonné le bras de Guidomare; les rangs s'étaient ouverts devant elle, et elle s'était réfugiée dans une classes devant laquelle Coquastre et quelques autres se placèrent, résolus à repousser la force.

Quand la panique fut passée, Eustache de Pavilly s'apprêta à adresser la parole au prévôt; mais celui-ci, d'un geste impérieux, lui ordonna de se taire, et déclara qu'il ne souffrirait aucune remontrance, qu'il n'était pas venu pour écouter des discours, et que le recteur en personne ne l'empêcherait pas d'exécuter son projet.

Cent voix s'élevèrent à la fois et crièrent :

— Sortez, vous et vos soldats; vous avez violé nos franchises!

— Vos franchises! répondit Aubriot avec un accent méprisant, il fallait d'abord savoir les mieux défendre et m'empêcher d'entrer. Vous êtes pris d'assaut, mes maîtres, et vous subirez la loi du vainqueur.

De violents murmures accueillirent cette réponse.

Le vieillard étranger s'approcha de Hugues Aubriot et lui dit :

— Quel que soit le motif qui vous amène, vous n'ignorez pas que le domicile des écoliers de l'Université de Paris est inviolable ; cela était ainsi il y a quarante ans, quand j'étudiais en cette ville, et je n'ai pas entendu dire que ce privilége ait été révoqué.

— Il existe toujours ! cria la foule.

— Je dois donc croire, continua l'étranger, que vous avez un ordre exprès du roi. Pourquoi ne le montrez-vous pas ?

Cette demande fut faite avec un ton d'autorité si prononcé, et accompagnée d'un regard si assuré et si fier, que, malgré lui, Aubriot se sentit un moment déconcerté.

Mais il reprit bien vite son assurance, et mesurant de l'œil son interlocuteur :

— Qui donc êtes-vous, pour m'interroger ainsi?

— Vous ne répondez pas à ma question, monsieur le prévôt.

— Ni vous à la mienne.

— Qu'il vous suffise de savoir maintenant que vous seriez probablement pendu haut et court, si vous portiez la main sur moi.

— J'ai presque envie d'en faire l'épreuve, dit le prévôt.

— Faites-la, continua l'étranger d'un ton calme : faites-la. On se chargera plus tard de vous rappeler la protection que vous deviez à un étranger et à l'hôte du roi de France.

— C'est quelque ambassadeur, peut-être, pensa Aubriot : quelque envoyé de la cour d'Allemagne ou de Rome qui est venu ce matin visiter incognito les écoles. Ne nous faisons pas une mauvaise affaire sans nécessité : ce n'est pas à lui que j'en veux.

— Eh bien ! cet ordre, monsieur le prévôt ?

— Je n'en ai pas.

— Et si l'on refuse d'obéir, que ferez-vous ?

— Ce que je crois devoir faire.

— Et moi, je crois devoir déclarer tout haut, que, puisque celui qui est chargé de faire respecter la loi ne la respecte pas, nous ne sommes pas tenus de nous soumettre.

Un hourra d'assentiment éclata à ces paroles.

— En vérité, s'écria Aubriot quand le tumulte fut apaisé, c'est le monde renversé. Hier, sur la montagne Sainte-Geneviève, un enfant a parlé comme un vieillard, et aujourd'hui un vieillard s'exprime comme un jeune fou, et prêche la révolte.

— Je ne prêche pas la révolte, monsieur le prévôt, reprit l'étranger avec un sourire singulier et plein d'une expression mélancolique : je ne suis pas de ceux qui désirent le règne de la force et de l'injustice. Il y a dix-sept ans, quand mon fils aîné est venu au monde, j'ai envoyé le poids de l'enfant en or à une chapelle de la Vierge ; treize ans auparavant j'avais été arrêté pour une misérable somme d'argent par mon boucher, et je suis resté prisonnier jusqu'à ce que j'eusse acquitté ma dette. Devenu libre, je pouvais faire payer cher à mon créancier sa hardiesse, mais je ne l'ai pas voulu, car il avait exercé son droit. Croyez-moi, monsieur le prévôt, puisque le vôtre est nul, retirez-vous.

— Merci de vos conseils, mais je reste.

— C'est à vos risques et périls, songez-y.

— Voilà assez de discours inutiles. Je n'ai pas pour habitude d'en entendre de si longs.

— Dites donc le motif qui vous amène. Qui cherchez-vous ici ?

Le greffier déplia un rouleau de parchemin et lut à haute voix :

— Au nom du prévôt de Paris, il est ordonné à l'écolier Étienne Guidomare de se remettre prisonnier aux mains dudit prévôt, comme à tous ceux qui lui auraient donné asile ou qui connaîtraient sa retraite, de le livrer sans délai à la justice du roi.

— Quel est le crime imputé à ce jeune homme ? demanda l'étranger.

— Celui d'avoir séduit et enlevé de chez son oncle une jeune fille nommée Julienne Brûlefer. Guidomare et Julienne, que j'ai fait poursuivre toute la nuit, se sont réfugiés ici il y a peu d'instants, je le sais.

Aubriot arrêta ses regards sur un groupe placé à sa droite, et rencontra ceux de Jean Petit, qui lui fit signe du coin de l'œil qu'il ne se trompait pas. Mais en même temps Coquastre s'écria :

— Guidomare n'est pas venu ce matin rue au Feurre, et quant à la jeune fille dont vous parlez, nous ne savons ce que vous voulez dire, monsieur le prévôt.

Ce mensonge fut répété par mille voix.

Il avait, à ce moment-là du moins, l'apparence de la vérité, car Guidomare avait disparu, et on pouvait espérer que pendant la discussion entre le prévôt et l'étranger, il avait trouvé moyen de s'échapper par l'extrémité opposée.

— Étienne Guidomare, reprit le greffier

sur l'ordre de son maître, je vous somme de paraître, vous prévenant que chaque instant de retard ajoute à la gravité du châtiment que vous avez encouru.

— S'il était ici, cria de nouveau Coquastre, nous ne le livrerions pas. Il sait bien qu'il peut compter sur nous tous; n'est-ce pas, mes amis?

— Oui, oui, sur nous tous!

— Et si vous voulez employer la force nous saurons nous défendre.

Le greffier, impassible au milieu de l'agitation générale, attendit que le silence fût rétabli.

— Pour la troisième fois, dit-il, Étienne Guidomare, je vous somme de paraître, et si vous n'obéissez pas, que le sang versé retombe sur vous!

Les gardes du prévôt abaissèrent la pointe de leurs piques, prets à marcher au premier signal.

Les écoliers, presque tous armés de couteaux et de poignards, les firent briller dans l'air.

— Entrez dans cette classe, dit Aubriot aux soldats en désignant du doigt celle dont Coquastre gardait la porte.

L'étranger s'approcha de lui et le saisissant par le bras :

— Révoquez cet ordre, monsieur le prévôt, révoquez-le ou je jure Dieu que vous vous repentirez de l'avoir donné!

— Gardes, n'écoutez que moi, répondit Aubriot.

Mais au moment où ils marchaient en avant, Étienne Guidomare parut.

A sa vue la figure d'Aubriot s'illumina tout à coup; il tenait enfin sa proie, qui ne pouvait plus lui échapper.

Quant à l'écolier, quelque critique que fût sa position, il semblait n'avoir rien perdu de son effronterie habituelle, et son visage était souriant et moqueur comme s'il se fût agi pour lui d'une partie de plaisir

Cette confiance, cette sécurité inexplicable avaient même gagné Coquastre et ses compagnons, qui tout à l'heure, l'œil étincelant de fureur, semblaient avoir peine à réprimer une violente et subite envie de rire.

Guidomare, posé sur la hanche, un pied en avant, le corps renversé, la tête haute, dit au prévôt d'une voix claire et goguenarde :

— Me sera-t-il permis, messire Aubriot, de vous adresser un petit discours?

— Bavarde à ton aise, drôle, se dit tout bas le prévôt; je te tiens maintenant, et ton insolence seule suffirait pour justifier ma conduite.

— Je serai bref et concluant, continua Guidomare. Je vous demande pardon, messire, de vous avoir fait attendre et de ne pas avoir répondu plus tôt à l'appel du hibou enroué qui me transmettait vos ordres. Ne vous offensez pas de la comparaison, honnête greffier, elle témoigne de l'excellence de mes études. Le hibou était l'oiseau de Minerve, déesse de la sagesse. Je dormais profondément, et la seule faute de ces braves écoliers est de ne m'avoir pas réveillé sur-le-champ. Cela, en vérité, ne vaut pas la peine que l'on s'égorge, et je me présente pour éviter qu'il s'ensuive mort d'homme. Il y a moins de générosité de ma part que vous ne le pensez peut-être, car si je dormais, c'est que j'ai la conscience pure. On m'a dit que vous pensiez trouver ici une jeune fille; c'est me faire trop d'honneur, messire, que de croire qu'elle n'a pu être amenée que par moi, si elle est venue, ce que je serais tenté de nier. Nos mœurs Dieu merci, sont connues aux uns et aux autres, et les écoles ne sont pas des lieux de débauche. Donc, messire, comme le crime d'enlèvement dont on m'accuse est de toute fausseté, et vous pouvez vous en convaincre, je vous prie d'ordonner à vos gardes de relever la pointe de leurs hallebardes, ainsi que moi je prie les écoliers de livrer l'entrée des classes à vos recherches, et de fermer leur couteaux.

— Mais si cette jeune fille est ici, malgré votre impudente dénégation, dit Aubriot, si elle se nomme Julienne Brûlefer, me dispensez-vous d'employer la force pour vous conduire en prison?

— Je vous suivrai partout, messire, où il vous plaira de me conduire, soit dans les cachots du Châtelet, soit dans ceux de la Bastille que vous avez fait bâtir, je crois, un peu à mon intention.

— Il fallait donc, maître drôle recommander à Julienne de se mieux cacher. Depuis quand, si les écoles ne sont pas des lieux de débauche, depuis quand les jeunes filles fréquentent-elles les classes? Tournez la tête de ce côté, regardez à terre et voyez au milieu de ce groupe les plis d'un vetement qui n'a jamais appartenu, que je sache, à un homme.

— La sotte! s'écria Guidomare avec dépit; ne pas rester où je l'avais mise, et me laisser

m'enferrer ainsi pour le plaisir de voir ce qui se passe ! La curiosité a perdu la première femme, et toutes, jusqu'à la dernière, commettront le même péché. Point de résistance, mes amis ; c'est inutile.

Guidomare était obéi comme un roi ; aussi personne ne bougea.

Aubriot, dans l'ivresse du triomphe, s'élança vers le groupe, écarta de la main quelques écoliers et saisit par son pelisson la jeune fille.

Celle-ci, la figure entièrement cachée, se laissa entraîner jusque devant Guidomare.

Elle semblait en proie à une vive douleur. Les mouvements convulsifs qui l'agitaient sous ses vêtements, trahissaient sa honte et ses craintes.

Elle tomba à genoux dans une attitude suppliante.

— Allons, mon enfant, dit l'écolier, il faut se résigner à son sort. Je te pardonne, Julienne, ton imprudence ; c'est l'excès de ton amour qui nous a perdus ; retourne chez ton oncle, et fais pénitence, ma belle veuve. Pleure, à noyer l'éclat de tes yeux, et si quelque malavisé te trouvait plus belle encore dans les larmes, déchire-toi le visage avec les ongles plutôt que de chercher à lui plaire.

— Soyez tranquille, dit Aubriot, Julienne Brûlefer fera pénitence comme vous le lui recommandez ; je veillerai à ce que la leçon lui profite. Faites-lui vos adieux.

— Adieu, Julienne !

Puis s'adressant d'un air piteux et contrit à Coquastre :

— Adieu, Guillaume, autre moi-même ; tu vois par mon exemple, mon fils, où mènent les mauvaises passions. Retire-toi du monde, fais-toi ermite, car je te connais : autant de fois tu succomberas, et il vaut encore mieux vivre dans la solitude que dans les cachots de la Bastille.

— Par Satan ! murmura le prévôt, je crois que le drôle se moque ! cette conversion subite et ce repentir ne me semblent guère naturels.

Il y a quelque mystère là-dessous ; malheur à lui !

La jeune fille redoublait de sanglots.

— Julienne, reprit Guidomare, avant de nous séparer pour longtemps peut-être, ne me laisseras-tu pas voir une fois encore ton charmant visage ?

Elle baissa encore la tête.

Aubriot la força de se relever, et malgré sa résistance, il écarta le pelisson qu'elle avait ramené et maintenu sur sa tête.

Le prévôt poussa un cri de rage et resta immobile et comme pétrifié par la surprise, en découvrant, au lieu d'une jeune fille, une figure de jeune homme, porteur d'une paire de moustaches blondes et galamment retroussées, à l'œil vif, au sourire narquois, et qui ne paraissait nullement inquiet des suites de cette audacieuse mystification.

— Venceslas ! s'écria l'étranger reconnaissant son fils sous ce déguisement.

Son premier mouvement fut un blâme et des paroles sévères : mais le prévôt, quelque fureur qui l'animât, avait un air si comiquement stupéfait, et tout les assistants autour de lui riaient de si bon cœur, qu'il céda à l'entraînement général et se mit à rire aussi fort, si ce n'est plus même, que les autres.

L'hilarité se prolongeait et devint encore plus bruyante et plus intense, lorsqu'on vit Guidomare, feignant d'essuyer des larmes que le bonheur faisait couler, ouvrir ses bras à la prétendue Julienne, qui s'y précipita amoureusement.

Ce dernier acte de la mascarade combla la mesure. Aubriot se réveilla de son étonnement, et frappant avec violence le jeune homme :

— Puisque vous avez tant de plaisir à être ensemble, dit-il d'une voix que la colère faisait trembler, vous ne nous quitterez plus.

L'étranger l'interrompit :

— Tout beau, monsieur le prévôt. Je réclame ce jeune homme qui est mon fils. Retirez la main qui le retient, ou je ferai ce que je disais tout à l'heure, et le roi de France ne refuserait pas satisfaction à son oncle Charles de Luxembourg, roi de Bohême, empereur d'Allemagne, et à son cousin Venceslas, élu roi des Romains (30), à Rentz, il y a un an.

— Sire !... balbutia Aubriot, je m'incline devant votre majesté et je la supplie de me pardonner une offense involontaire. Je vous rends mon prisonnier, sire ; mais celui-ci, ajouta-t-il en désignant Guidomare, celui-ci m'appartient.

— Vous lui ferez grâce comme à moi, monsieur le prévôt, dit Venceslas. Les torts les plus graves c'est moi qui les ai, et je sens assez maintenant la faute qu'une étourderie de jeune homme m'a fait commettre, par l'obligation où je suis de parler en roi sous ce costume ridicule. Lorsque vous êtes entré et que mon père vous adressait la parole,

j'ai suivi dans cette classe l'écolier Guidomare, et la jeune fille que vous cherchiez ; pour éviter une querelle sanglante et tromper votre surveillance, j'ai pris ce costume, qui est le sien, après lui avoir dit qui j'étais, et répondant de toutes les suites de cette mascarade. J'ai agi comme un fou en exposant à la risée publique l'autorité dont vous êtes revêtu ; vous, vous avez levé la main sur une tête couronnée ; le roi vous pardonne, à la condition que vous ne serez pas plus sévère que lui, et que vous ferez honneur à la parole qu'il a donnée imprudemment, il est vrai, mais qui doit être sacrée, comme toute parole royale.

— C'est parler dignement, Venceslas, dit Charles IV, et je pense que monsieur le prévôt n'a aucune objection sérieuse à faire. Nous confondons les uns et les autres nos torts, et cela doit profiter au coupable.

L'idée que Guidomare allait encore lui échapper troubla l'esprit d'Aubriot et lui inspira une réponse peu mesurée, où perçaient le dépit et l'orgueil.

Il réclama son prisonnier avec une hauteur qui blessa Charles IV ; il s'oublia jusqu'à dire à ce dernier que par son indulgence il encourageait les vices de la jeunesse, déjà trop prompte aux désordres, et que par ce funeste exemple, il rendrait à l'avenir toute répression impossible ; qu'ainsi, lui Aubriot, exécuterait les devoirs de sa charge et passerait outre, malgré l'intervention d'un empereur et d'un roi.

— Vous accorderez au moins un délai, dit Charles IV, jusqu'à ce que j'aie porté l'affaire à la connaissance de mon neveu, le roi de France. Par le Dieu tout-puissant qui m'a donné la couronne impériale, je jure que j'aurais laissé votre justice s'exercer librement, même sur mon fils, pour montrer à tous le respect qu'on doit à l'autorité, si votre autorité avait eu droit à l'obéissance. Votre pouvoir s'arrêtait au seuil de ces portes, et vous avez pénétré ici par force et par ruse, sans l'ordre de celui qui confère et qui reprend les privilèges. L'empereur, qui sait apprécier et récompenser les serviteurs fidèles et zélés, ne peut oublier, dans cette circonstance, qu'il a été lui-même élève de l'Université, et qu'une sévérité impitoyable n'est pas un sage moyen de corriger la jeunesse. Que ceci vous serve de leçon, monsieur le prévôt ; faites retirer vos soldats à l'instant et retirez-vous vous-même, si vous ne voulez pas être obligé de m'arrêter le premier. Je réponds que la tranquillité de la ville de sera pas troublée, et que chacun comprend parfaitement qu'en vous accusant d'avoir violé cet asile, je ne prétends pas justifier le coupable, qui sera puni plus tard s'il y a lieu. Je retourne auprès du roi, et en attendant sa décision souveraine, je prends l'écolier Étienne Guidomare et Julienne Brûlefer, ainsi que toute personne ici présente, sous ma protection. Allez, monsieur le prévôt, et donnez ordre qu'on fasse avancer le carrosse qui nous a amenés ce matin.

— Et moi, ajouta Venceslas, jetant bas le pelisson et la coiffe de Julienne, je prie un de mes camarades de l'Université de Paris de me rapporter mon manteau ou de me prêter le sien.

Guidomare mit un genoux en terre, et dit avec un geste et un accent mêlé de dignité et de hâblerie, caractère distinctif de son éloquence :

— Acceptez ce manteau, sire, en échange du vôtre que je promets de conserver comme un titre d'honneur, comme une marque de noblesse, et que je lèguerai à ma race, si Dieu me réserve les joies de la paternité. En reconnaissance du secours que vous m'avez prêté, et pour vous prouver que je suis digne d'entendre les nobles paroles qu'un puissant empereur a prononcées à mon intention, je m'engage, sans attendre l'arrêt de notre sire le roi, à rendre, dès ce soir, Julienne à sa famille, et comme mes inclinations ne m'entraînent pas vers la vie religieuse, je désire que la paix règne longtemps entre nos deux pays, pour que moi, votre obligé, je ne sois pas un jour forcé de porter les armes contre la maison d'Allemagne.

L'empereur et Venceslas sourirent à cette péroraison outrecuidante que les écoliers trouvèrent magnifique : Guidomare attacha son manteau sur les épaules du jeune roi, et lui offrit sa toque.

Charles fit signe au prévôt de faire rouvrir les portes et de les précéder.

Aubriot fronça le sourcil, sera les poings, mais il ne pouvait prolonger la lutte : il obéit, mais en jurant que, dût-il y sacrifier sa fortune et sa vie, il prendrait tôt ou tard une revanche éclatante sur son ennemi, et qu'il aurait la satisfaction de l'envoyer pourrir à la Bastille.

III



rois années s'étaient écoulées sans que la haine de Hugues Aubriot se fût éteinte dans son cœur : chaque jour, au contraire, elle redoublait d'énergie, mais l'occasion de la satisfaire ne s'était plus présentée. Les protecteurs, que la bonne étoile de Guidomare lui avait envoyés si à propos, étaient trop puissants pour ne pas obtenir la grâce du coupable.

Aubriot avait parfaitement compris quel serait le résultat d'une telle intervention.

L'affaire portée devant Charles V, protecteur déclaré de l'Université, avait été terminée par un jugement à double tranchant, qui condamnait les désordres auxquels donnaient lieu les franchises, et la violation commise par le prévôt. Les franchises furent supprimées, et Hugues Aubriot forcé de payer une amende de mille livres à l'Université.

Ce n'était pas cette somme, considérable pour le temps, que regrettait Aubriot, mais l'avertissement salutaire qu'avaient reçu les écoliers. Depuis que l'impunité ne leur était plus assurée, qu'ils ne pouvaient plus se retrancher et s'abriter derrière leurs privilèges, ils étaient devenus, sinon meilleurs et de mœurs plus honnêtes, du moins plus prudents.

Il y avait bien eu quelques querelles, quelques rixes isolées et de peu d'importance, mais plus de scandales publics. La sévérité qu'Aubriot aurait déployée contre ces méfaits légers eût peut-être paru outrée et suspecte, et mis trop à découvert son mauvais vouloir et sa rancune. Il rongeait impatiemment son frein, et cette haine étouffée qui ne pouvait se faire jour, empoisonnait toutes ses joies et se mêlait, comme un remords, à tous ses plaisirs.

D'ailleurs, il était obligé lui-même à une grande réserve.

De quelque mystère qu'il se fût entouré, il n'avait pu donner complétement le change à l'opinion publique ; des bruits vagues, des récits peut-être inexacts, mais répétés et accueillis par la malignité des Parisiens, circulaient sur certaines orgies, certaines débauches accomplies dans l'ombre ; l'accusation d'Agnès Piédeleu restée dans toutes les mémoires donnait presque à ces rapports le degré de certitude qui leur manquait. S'il avait conservé son pouvoir, si, comme par le passé, ses attributions étaient immenses, il avait perdu l'autorité morale qui l'entourait autrefois ; il le sentait et pensait qu'il était sage de s'abstenir jusqu'à ce qu'il pût frapper un coup décisif.

Le soir même, ainsi qu'il s'y était engagé, Guidomare avait reconduit Julienne chez son oncle Martin Brûlefer. Il est vrai qu'une année après, Julienne avait disparu de nouveau, sans qu'on sût ce qu'elle était devenue. Mais cette fois, le savetier n'avait pas porté plainte. La nièce était une charge pour l'oncle : il fallait la vêtir et la nourrir, et il n'était pas probable qu'il se présenterait un jour quelque honnête homme assez peu chatouilleux sur le point d'honneur pour faire sa femme de la maîtresse avouée du bel écolier. C'étaient donc en perspective des frais sans profit, et Martin abandonna la jeune fille à son sort, qu'elle dût s'enrichir en trafiquant de ses charmes, ou finir sa triste existence dans l'ignominie, comme Agnès Piédeleu et ses pareilles.

Charles V était mort le 19 septembre 1380, à l'âge de quarante-quatre ans (31), abandonnant le royaume à l'ambition et à la cupidité de ses trois frères, le duc d'Anjou, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne, et de trente-six prince du sang qui vivaient alors, sans y comprendre les rois de Hongrie, du Portugal et de Naples.

On s'est longtemps habitué à regarder l'accroissement des familles royales comme une source de prospérité publique. C'est là une prétendue vérité mise en avant par les historiographes et les écrivains de cour, et que l'histoire dément à chaque page. La fécondité des reines et des princesses est plus souvent une calamité qu'un bonheur pour une nation.

Chacune de ces existences privilégiées, en dehors des conditions communes d'ordre et de travail, peut être regardée comme un impôt levé sur le peuple. Il faut enrichir leur oisiveté et leurs vices ; il faut prodiguer l'or à leurs créatures, épouser leurs rivalités, se battre pour leurs querelles, payer leurs berceaux, leurs hymens et leurs tombes ; si bien que ces êtres à part, gonflés de tant d'orgueil, ne sont que de fastueux mendiants, inutiles d'ordinaire, quand ils ne sont pas dangereux et pervers !

La véritable et légitime postérité de ceux qui gouvernent le monde est l'esprit de sagesse et de justice qu'ils lèguent à leurs successeurs. Des institutions appropriées aux

idées et aux besoins du temps et qui profitent à tous, valent mieux qu'un cortége de fils de rois, et sont pour la nation qui les possède de plus sûres garanties de grandeur et de puissance.

On ne saurait reprocher personnellement à Charles V les vols du duc d'Anjou, l'incapacité du duc de Berri, la faiblesse du duc de Bourbon les mœurs dissolues de Louis d'Orléans, les assassinats de Jean de Bourgogne, la démence de Charles VI et les adultères d'Isabeau.

Pas plus que le dernier de ses sujets, le roi ne pouvait raffermir ses forces épuisées avant l'âge, ni retarder le terme fatal ; il ne lui appartenait pas de changer l'avarice et la cruauté de ses frères, et de faire qu'un enfant devînt tout à coup un homme digne de commander aux autres ; mais toutes les mesures de prudence qu'il prit avant de mourir ne servent qu'à montrer combien est vaine l'épithète de *sage* qui accompagne son nom.

Il n'avait compris que la moitié de sa besogne de roi, il avait oublié le peuple dans ses calculs d'avenir, et sapé lui-même la base sur laquelle il voulait appuyer son ouvrage.

Jaloux de tout ce qui pouvait porter ombrage à son autorité et diminuer son pouvoir absolu, dont il usa modérément par inclination et par faiblesse de tempérament, il avait aboli les états généraux et leur avait substitué *les lits de justice* (32), institution dont la royauté sentit tous les avantages, et qu'elle maintint autant qu'elle le put, jusqu'au jour où il lui fallut compter avec la démocratie réclamant ses droits suspendus, mais non prescrits, et sa part dans l'exercice de la souveraineté.

Charles V, personnellement économe, aimait la magnificence autour de lui, et dans sa cour. Debarrassé de tout contrôle sérieux, sans intermédiaire gênant entre lui et la nation, il avait levé arbitrairement des impôts énormes, puisque les frais d'une longue guerre acquittés, de grands travaux publics terminés, il laissa deux trésors, l'un de dix-sept millions, au château de Beauté-sur-Marne, l'autre de quinze millions, au château de Melun, qui tous deux, après avoir dormi inutilement dans les coffres du roi, devinrent la proie du duc d'Anjou.

C'étaient ces habitudes d'exactions, ces funestes exemples qu'il léguait comme moyen de gouvernement au régent du royaume et aux tuteurs de son fils, moins scrupuleux que lui, sollicités par des passions plus ardentes, divisés par la jalousie du pouvoir.

Quand il disait aux ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, en parlant de son successeur ; *Toute ma fiance est en vous; l'enfant est jeune et de légier esprit, et aura bien mestier qu'il soit conduit et gouverné de bonne doctrine*, Charles voyait le mal sans indiquer le remède, ou plutôt il était trop tard pour l'appliquer.

Cette prétendue sagesse avait depuis longtemps fait fausse route, elle n'avait vu qu'elle seule dans la France et sur le trône, et lorsqu'elle allait rentrer dans le néant, elle laissait à des princes avides, méprisables et dissolus, un peuple déshérité de ses droits, et qui, n'ayant pour toute vertu que l'obéissance, s'offrait comme une proie aux vices de ses maîtres.

Le long règne de Charles VI est l'époque la plus malheureuse de notre histoire, et une des plus tristes et des plus sombres de toutes les annales connues. La civilisation recula jusqu'au temps des successeurs de Clovis. Les mêmes forfaits épouvantèrent le monde, la démence du roi sembla passer dans tous les esprits ; l'adultère couronné s'affichait audacieusement, et le meurtre trouvait des apologistes ; le peuple, appartenant tour à tour aux diverses factions qui se disputaient le pouvoir, n'était plus qu'un troupeau changeant de maître, il perdit jusqu'au sentiment de la nationalité, et il tendit le col à l'Anglais comme aux Bourguignons et aux d'Armagnacs.

Il est à remarquer, dit le savant historien que nous avons cité plus haut, « qu'il n'apparut dans cette longue période de dissensions et d'anarchie aucun de ces hommes supérieurs, comme on en voit presque toujours surgir des grandes convulsions publiques, qui s'élèvent au-dessus de toutes les têtes et finissent par subjuguer et enchaîner toutes les volontés au profit de l'ordre ou de leur propre ambition ; il se maintint constamment entre les hommes et les partis un équilibre qui ne fit que prolonger les calamités de la France..... Quelques hommes de bien se font remarquer, il est vrai, dans cette malheureuse époque de notre histoire, comme pour constater que tous les principes d'une société humaine n'étaient pas entièrement subvertis.

« Tels furent Juvénal des Ursins, père de l'historien, magistrat intègre et courageux ; l'avocat général Desmarets, Jean Charlier,



Guidomare y parut avec un pourpoint neuf. — Page 31.

Gerson, et quelques guerriers fidèles à l'honneur. Mais ces personnages n'ont pas paru dans ces rôles éclatants où se déploie la grandeur humaine, au milieu de ces crises solennelles où la vertu, aux prises avec un danger certain, lutte pour ainsi dire corps à corps contre la tyrannie (33). »

Tels étaient les fruits de la sagesse d'un roi qui fut plus sage que beaucoup de rois! La Bastille, fondée en 1370, inaugure dignement cette ère de calamités; la liberté est morte, on creuse sa tombe. Nul autre n'eût mieux rempli qu'Aubriot les fonctions de pourvoyeur du cachot royal.

Hardi, entreprenant, débauché, avide de richesses, pervers et hypocrite, nul n'aurait plus impitoyablement puni chez un autre la faute qu'il commettait à l'abri de son pouvoir.

Il avait les qualités de l'esprit et les vices du cœur, qui dans une monarchie font les grands ministres et les grands hommes d'État; mais la matière et l'occasion lui manquèrent, il épuisa son activité à la poursuite d'ennemis obscurs, et ses passions réduites, faute d'un théâtre plus vaste, à de misérables intrigues, le firent trébucher honteusement et sans gloire.

Le 15 novembre 1380, le prévôt était rentré une heure avant que le jour finît, au petit Châtelet, après avoir parcouru la ville et surveillé par lui-même les préparatifs de la fête qui devait avoir lieu le lendemain.

Le petit Châtelet était une demeure qu'il affectionnait, peut-être à cause de sa proximité des écoles. Souvent il passait des heures entières, le regard fixe et dirigé sur les

maisons de la rue au Feurre, comme un chasseur qui guette sa proie.

Le souvenir de l'affront qu'il avait reçu vivait toujours dans son cœur ; les clameurs et les éclats de rire qui avaient accueilli sa méprise retentissaient à son oreille et lui arrachaient parfois des exclamations de rage : il frappait du pied les voûtes sonores sous lesquelles s'étendaient le *clos Bruneau* et la *rue au Feurre*, cachots demeurés vides, et dont le nom, qu'il s'était trop pressé de leur donner, équivalait à la confession publique de sa honte et de son impuissance.

Ce jour-là, Aubriot était d'une humeur encore plus sombre que de coutume. Il avait ordonné que, quelque personne qui se présentât aux portes du Châtelet, on répondît qu'il n'était pas visible. Il attendait impatiemment que les dernières clartés du jour s'éteignissent pour se rendre secrètement dans une maison de la Cité, où il trouvait sinon une consolation à ses ennuis, du moins une distraction dans la débauche, et déjà il apprêtait le costume qui lui servait d'ordinaire pour ces sortes d'expéditions.

L'ombre montait lentement le long des murs de la salle ; il s'approcha de la fenêtre étroite d'où il découvrait la ville : tous les objets se confondaient, à distance, dans une obscurité croissante et disparaissaient tour à tour sous le noir manteau de la nuit.

Des nuages gris et chargés de neige couraient rapidement sous le souffle d'un vent d'ouest ; les rues devenaient désertes, toutes les clameurs finissaient avec la lumière.

Aubriot attachait sur ses épaules le manteau qui devait assurer son incognito pendant sa promenade nocturne, lorsqu'il entendit parler bruyamment à la porte extérieure du Châtelet, qu'on ouvrit et qu'on referma un instant après.

Sa surprise et son mécontentement furent extrêmes, en voyant un de ses serviteurs, portant un flambeau allumé, pénétrer dans la salle.

Cet homme précédait de quelques pas un individu dont la présence valut à son interlocuteur de ne pas etre rudement apostrophé par Aubriot.

Le prévôt s'inclina avec respect devant le nouveau venu. On les laissa seuls.

— Votre altesse, dit-il, ne m'avait pas averti qu'elle me ferait l'honneur de me visiter. Un instant plus tard, je ne me serais pas trouvé ici pour la recevoir.

— J'ai quitté, il y a une heure, la cour, qui couche cette nuit à Saint-Denis, comme vous savez. On me croit retiré sous ma tente : mais comme aucun danger ne menace le jeune roi, j'ai pu m'absenter sans manquer à la surveillance et aux devoirs que m'impose mon double titre d'oncle de Charles VI et du régent du royaume.

— J'espère aussi, dit Aubriot, j'espère que demain l'entrée de notre monarque dans sa capitale ne sera troublée par aucun désordre. L'enthousiasme des Parisiens, j'y ai pourvu, répondra suffisamment à ceux qui ont prétendu que la cour avait évité, en revenant de Reims, de passer par les villes, de peur d'y recueillir plus de témoignages de plaintes que de joie.

— Qui a tenu ce langage? demanda le duc d'Anjou.

— Ce n'est personne, monseigneur, parce que c'est tout le monde. En pareil cas, le magistrat doit fermer l'oreille, surveiller et attendre.

— Le peuple est donc mécontent?

— Le peuple se plaint toujours, et plus on l'écoute, plus il crie : plus on lui accorde, plus il demande. Mais maintenant il se borne aux propos, ajouta-t-il avec un soupir : les plus turbulents se font orateurs, les fous deviennent sages, et c'est fâcheux, car les prisons sont vastes, leurs murs épais et solides. Il y a là sous nos pieds, monseigneur, des cachots qui étoufferaient les cris, et qui attendent des prisonniers. Votre altesse veut-elle m'informer du motif qui l'amène?

— Asseyons-nous, monsieur le prévôt.

Ils prirent des siéges. Le duc d'Anjou continua :

— Je vous sais homme de bon conseil et fort instruit de ce qui ce passe. Répondez-moi sans crainte : je ne viens pas ici, quand j'aurais pu vous mander près de moi, au milieu de la cour, pour entendre des flatteries, mais bien ce que vous pensez être la vérité. Le mécontentement est-il profond?

— Je le crois, monseigneur.

— Quelle en est la cause principale?

— Les impôts.

— Et quel est celui qu'on accuse et qu'on hait le plus?

— Le regent, qui les a rétabli.

— Vous en êtes certain, monsieur le prévôt ?

— Très-certain, monseigneur, et si vous en doutez, je pourrais faire venir ici un de

mes agents qui se mêle à tous les groupes, qui fait partie de toutes les assemblées, où il tient des discours séditieux, et qui me rapporte fidèlement ce qui se dit et ce qui se fait. Personne ne le soupçonne ; c'est un rusé renard qui a la réputation d'un saint homme, et qui, pour mieux cacher son museau et sa queue, a endossé, il y a quelques mois, une robe de cordelier. Voulez-vous, monseigneur, que je fasse prévenir Jean Petit?

Dans le même instant, on frappa de nouveau à la porte du Châtelet.

— C'est sans doute celui dont je vous parlais, dit Aubriot. Il vient ici à toute heure ; il entre, que j'y sois ou que je n'y sois pas. Je vais le retenir ou le renvoyer selon le bon plaisir de votre altesse.

— Faites-le venir. Il a votre confiance, et l'on peut parler devant lui ?

— Comme devant moi, monseigneur. Au moindre soupçon de trahison, Jean Petit descendrait un étage, et il ne remonterait pas facilement les degrés.

Le cordelier entra : on lui fit signe de s'asseoir.

— Voici monseigneur le duc d'Anjou, lui dit Aubriot, qui me fait l'honneur de me consulter sur ses projets, et qui veut bien vous admettre dans la confidence.

Jean Petit s'inclina profondément, et balbutia quelques protestations de zèle et de dévouement.

— Pas de bavardage, interrompit le prévôt; j'ai prévenu monseigneur : il sait aussi bien que moi que vous êtes un cafard, et que vos serments sont autant de mensonges et de parjures. Servez-le comme vous me servez, par crainte et sans intérêt.

Le cordelier s'inclina de nouveau.

— J'ai dit à monseigneur, continua Aubriot, que le rétablissement des gabelles, abolies par le feu roi, quelque temps avant sa mort, excitait parmi le peuple un vif mécontentement.

— C'est vrai, on tient des assemblées nocturnes.

— Il y a-t-il quelque symptôme de soulèvement? Vous êtes venu ce soir sans que je vous aie fait demander : avez-vous du nouveau à m'apprendre ?

— Rien d'important, rien de nouveau, si ce n'est que Martin Brûlefer, l'oncle de Julienne, vous vous rappelez, messire, est devenu tout à coup une sorte de Démosthène, et fait des harangues, aux grands applaudissements de la foule.

— Ainsi, dit le duc, vous êtes d'avis qu'il ne serait pas prudent d'augmenter les impôts ?

— Oui, monseigneur ; ce sera bien assez de les maintenir.

— Cependant, messire Aubriot, j'ai besoin d'argent, et je suis venu vous consulter sur les moyens de m'en procurer. Je ne resterai pas longtemps en France : au premier jour j'abdiquerai la régence entre les mains du conseil chargé de l'éducation et de la garde du roi, qui vient d'être sacré. Vous savez l'un et l'autre qu'Urbain VI, pape de Rome, a déclarée shismatique et criminelle de lèse-majesté, la reine de Naples, Jeanne, qui a reconnu avec la France son compétiteur à la tiare, Clément VII : qu'il a prononcé la confiscation des états possédés par Jeanne, et qu'il en a donné l'investiture au cousin du roi de Hongrie, Charles de Durazzo. Jeanne, descendante de la maison d'Anjou par Charles frère du saint roi Louis neuvième, et ne pouvant plus espérer à son âge d'avoir des enfants, a jeté les yeux sur moi pour l'aider à défendre sa couronne, et elle m'a adopté comme son héritier. On m'a accusé de m'être emparé du trésor amassé par le feu roi ; mais ce n'est point par avarice que je l'ai fait. Il me faut une armée puissante et nombreuse pour soutenir mes droits contre Charles de Durazzo et le pape Urbain VI, et pour lever et entretenir cette armée, de l'or, beaucoup d'or. L'argent de la France peut-il être mieux employé qu'à placer une couronne sur le front d'un de ses princes, qu'à s'emparer d'un royaume qui sera son allié ? Nous reparlerons plus tard des impôts. C'est un autre point que je veux traiter d'abord avec vous, monsieur le prévôt, croyez-vous que les Juifs de Paris soient disposés à me faire de nouvelles avances ?

— Votre altesse leur doit déjà des sommes considérables.

— Quelques cent mille livres. Vous avez négocié cette affaire, dit le duc d'un ton dédaigneux, sans que j'aie voulu connaître les agents que vous employez auprès de ces hérétiques, dont le contact seul est une souillure, et je vous chargerai de même de ce second emprunt. Pensez-vous réussir ?

— Monseigneur, reprit Aubriot, un juif n'a jamais résisté à l'appât du gain qu'on fait luire à ses yeux, mais une promesse qui devient stérile, le rend défiant, et permettez-moi de vous le dire, le terme fixé par votre altesse elle-même est expiré depuis long-

temps, sans qu'un seul écu soit encore rentré dans leurs coffres. Plusieurs seigneurs de la cour sont également leurs débiteurs et ne songent guère à s'acquitter. Les priviléges qu'on leur avait accordés successivement sous les règnes précédents, ne sont plus respectés. Le témoignage d'un délateur suffit pour les faire condamner : le peuple a pillé leurs boutiques, et massacré leurs enfants et leurs femmes.

Le duc d'Anjou tira de dessous son pourpoint un rouleau de parchemin et le remit ouvert au prévôt.

— Eh bien, messire, donnant, donnant. Je m'attendais à cette réponse, et voici la prolongation de leurs priviléges, le droit de domicile pour tous, et pour les plus riches, l'exemption de porter *la roue* (34). Cela vaut un million. Faites l'affaire.

— J'essayerai, monseigneur.

— Il ne faut pas dire j'essayerai, monsieur le prévôt, mais je réussirai. J'ai besoin de cet argent, et je veux qu'il soit en ma possession d'ici à huit jours.

Se tournant ensuite vers Jean Petit, qui écoutait d'un air béat, et qui éprouvait une certaine joie à entendre rabrouer le prévôt qui lui faisait sentir rudement en toute occasion sa supériorité, il lui dit :

— De quelle nation êtes-vous ?

— La nation de Normandie, monseigneur.

— La nation de Normandie n'a pas pris parti avec celles d'Angleterre et de Picardie, pour Urbain VI.

— Il est vrai. Mais puisque nous parlons ici franchement, je dois vous dire que les membres de l'Université, qui ont embrassé la cause de Clément VII, regrettent peut-être ce qu'ils ont fait.

— Quels discours tient-on ? je désire tout savoir.

— On se plaint de ce que Clément VII, qui, pour soutenir sa cour et contenter l'avidité de trente-six cardinaux, n'a presque d'autre ressource que la France, envahit tous les bénéfices considérables dont il exclut les clients et les suppôts de l'Université, imagine des impositions de toute espèce sur le clergé. et paye la protection que vous lui accordez, par des décimes sans cesse répétés.

— Le frère Jean Petit, dit Ambriot, m'a déjà fait ces rapports et dans des termes semblables ; mais je crois qu'il s'exagère le mécontentement. J'ai vu un temps, qui n'est pas loin de nous, où l'Université n'était pas si patiente. Elle parlait moins et agissait plus.

— D'où vient ce changement ? demanda le duc d'Anjou. Y a-t-il quelqu'un qu'elle écoute, dont elle suive les avis ?

— Oui, monseigneur ; un jeune homme de dix-huit ans, nommé Gerson. Sa parole et sa sagesse précoce ont acquis une grande autorité, et plus d'une fois ont étouffé l'incendie prêt à éclater. Après lui, se distinguent Jean de Roncé, docteur en théologie, et le carme Eustache de Pavilly. Tous trois font des discours, irritent les esprits, mais retiennent les bras.

— Les écoliers, si je ne me trompe, reprit le duc, reconnaissaient autrefois un autre chef. J'ai entendu parler d'un drôle, entreprenant et argneux, nommé, je crois, Etienne Guidomare, qui a eu souvent des querelles avec vous, monsieur le prévôt.

— Oui, monseigneur, et depuis longtemps il habiterait la Bastille, qu'il a méritée par ses méfaits, mais il est arrivé d'Allemagne tout exprès un empereur et un roi pour le protéger.

— Qu'est devenu ce Guidomare ?

— Il est resté ce qu'il était, un débauché que le danger qu'il a couru a rendu prudent. Je le guettais aux obsèques du feu roi, quand le recteur prétendit marcher à côte de l'évêque de Paris, qui réclamait le droit de fermer seul le cortége du clergé ; il y a eu trouble, les archers ont emprisonné, par mes ordres, quelques écoliers. Mais les soldats seuls se sont battus ; les chefs sont demeurés à l'écart, Guidomare s'est tenu tranquille. Pendant qu'on en venait aux mains, le drôle, le nez en l'air, la figure railleuse, sifflait un noël à mes oreilles, comme pour me narguer. Je lui ai tendu vingt piéges dans lesquels il aurait donné jadis tête baissée, et que maintenant il évente.

— C'est sans doute, dit Jean Petit, l'amour qui a opéré ce miracle. Il aimait follement Julienne, et je suis sûr que c'est pour lui que cette jeune fille a de nouveau quitté son oncle. Mais personne ne sait où il l'a cachée. Je n'ai pas osé le questionner à cet égard, parce qu'il se méfie un peu de moi, et je prie humblement monseigneur, dont j'ignore les desseins, de ne pas jeter les yeux sur moi pour une négociation de cette nature ; je ne lui serais d'aucune utilité, Guidomare devant, au premier soupçon, me briser les os.

— Peu m'importent ses amours, reprit le

duc : je voulais seulement connaître l'état des esprits. Écoutez-moi, monsieur le prévôt. L'Université de Paris a des priviléges exorbitants; elle ne paye aucune taxe. Si on la poussait à la révolte, si quelque méfait éclatant attirait sur un de ses membres un châtiment exemplaire, ne pourrait-on pas alors réduire ces priviléges, et la forcer comme les autres corps de la nation à acquitter les impôts? N'y a-t-il pas moyen de réveiller chez ce Guidomare l'esprit de rébellion et le goût des aventures?

— Peut-être, dit le prévôt, dont les projets du duc caressaient l'idée favorite, et qui saisissait avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui de reprendre les hostilités. Peut-être, répéta-t-il à plusieurs reprises. Puis il devint pensif, comme un homme qui combine un plan d'attaque et de défense, et qui sourit en lui-même à l'espoir d'une victoire prochaine.

Le duc le laissa pendant quelques minutes à ses réflexions. Aubriot releva la tête.

— Monseigneur, dit-il, parlons et agissons sans détour. Vous me livrez l'Université puissante et forte, pour que je vous la rende déconsidérée et affaiblie, Demain a lieu l'entrée du roi : demain, comme toujours, je serai prêt à réprimer les désordres. Nous ferons naître une querelle. Jean Petit, qui s'entend à ce métier, soufflera la discorde, et poussera Guidomare, qui assurément ne manquera pas d'assister à un pareil spectacle; mais ce n'est pas tout : il faut une action coupable, un crime indigne de pardon. Laissez-moi le choix de la faute, et je vous réponds qu'avant un mois notre ennemi commun sera arrêté, jugé et condamné, sans qu'aucune voix s'élève pour prendre sa défense. C'est un projet auquel j'ai souvent rêvé, un projet hardi, et qui me plaisait par sa hardiesse; mais j'avais besoin pour l'exécuter d'un appui. Cet appui, vous me l'offrez, je l'accepte, et je réclame votre parole d'abord, votre signature ensuite. Me promettez-vous, monseigneur, de m'accorder la grâce d'une personne que je vous désignerai plus tard, si elle est menacée, si je n'ai pu la sauver moi-même, et sans laquelle je ne puis rien entreprendre?

— Je vous la promets.

— Votre Altesse veut-elle mettre sa signature au bas de ce parchemin?

— C'est un blanc-seing que vous demandez, monsieur le prévôt! Après que j'aurais signé, vous pourriez aussi bien remplir cet engagement avec des chiffres qu'avec un nom, et mettre à contribution mes épargnes aussi bien que ma clémence.

— Qu'à cela ne tienne, monseigneur, et je puis sur le champ calmer vos craintes.

Il écrivit et lut :

« Moi, Louis, duc d'Anjou, régent du « royaume de France, je promets la vie « sauve à   si le prévôt de Pa- « ris, Hugues Aubriot, à qui je remets cet « écrit, me requiert de faire honneur à ma « signature : et cette promesse sera valable, « quelle que soit la personne en faveur de « qui ledit prévôt la réclamera, et quelque « accusation qui pèse sur elle. »

— Vous n'exceptez pas même, interrompit le duc, un crime contre le roi ou les princes ses oncles?

— C'est un oubli, monseigneur et j'ai pu le commettre, car il ne s'agit ni de meurtre ni de poison. Je vais le réparer cependant, pour tranquiliser votre altesse.

Il reprit la plume et ajouta aux lignes déjà tracées :

« Est excepté de la présente convention, « tout attentat par le fer ou par des subs- « tances malsaines, à la vie du roi Charles VI « et des membres de la famille royale. » Le duc signa et se leva.

— Dans quelques jours, monseigneur, les juifs de Paris vous compteront un million. Quant à l'Université, vous en aurez raison, si ce n'est demain, ce sera plus tard. Je trouverai bien moyen de faire oublier la prudence à l'écolier Guidomare, et je sais à quels pipeaux on finit par prendre les ciseaux de cette espèce.

— Au revoir, monsieur le prévôt.

— Je salue humblement votre altesse.

Hugues Aubriot prit le flambeau des mains d'un serviteur, et reconduisit lui-même le régent.

Il rentra la joie dans le regard et le sourire sur les lèvres.

Sans paraître s'apercevoir de la présence de Jean Petit, il se mit à marcher à grands pas :

— Il est trop tard, se disait-il, pour que j'aille où l'on m'attendait; mais n'importe : je n'ai pas perdu ma soirée. La vengeance vaut mieux que le plaisir.

Et étendant la main vers les fenêtres, du côté de la rue au Feurre :

— Nous allons enfin régler nos comptes, insolents! Puis après avoir marché de nouveau :

— Pourrai-je obtenir son consentement?... Il faudra bien qu'elle le donne! elle n'a rien à me refuser... Oui, oui, elle le donnera. Ah! je vais dormir cette nuit.

Jean Petit suivait tous ses mouvements. Les regards du prévôt s'arrêtèrent sur lui.

— J'avais oublié que vous étiez là.

— Et moi je n'osais vous en faire souvenir, pour ne pas vour arracher à vos préoccupations, répondit le cordelier. J'attendais vos instructions pour demain.

— Mes instructions? tenez, Jean Petit, j'ai une idée, dit Aubriot en marchant droit à lui et en le prenant par sa robe, une idée que je crois excellente.

— Quelle est-elle, messire?

— C'est de vous envoyer préparer le logement que je destine à Guidomare.

— A la Bastille! s'écria le cordelier en reculant de deux pas. Et d'où vous vient cette idée? vous en avez eu souvent de meilleures.

— Il vient de me passer un soupçon dans l'esprit, continua le prévôt en le regardant fixement entre les deux yeux : c'est comme une illumination, un pressentiment, et je crois que j'aurais tort de ne pas l'écouter. Je vous ai donné ma confiance, vous savez mes projets, peut-être même le nom de la personne dont je parlais tout à l'heure.

Le visage de Jean Petit, soit par ignorance, soit par empire sur lui-même, demeura impassible.

— Vous êtes mon confident, continua Aubriot; eh bien! une voix secrète me dit maintenant que vous me trahirez. Voilà, sur mon honneur, la première fois que j'y songe, et cela me semble si vraisemblable que je suis tenté de le regarder comme fait.

— Il en sera ce que vous voudrez, messire : mais vous conviendrez pourtant que pour un serviteur fidèle, je suis dans une situation embarrassante. Vous craignez que je vous trompe pour l'écolier Guidomare probablement, et Guidomare a la même opinion de moi. Je sers l'un et trompe l'autre, mais je ne puis, avec justice, encourir le châtiment de l'un et de l'autre, puisque je suis vendu à l'un, et que je vends l'autre.

— Vous raisonnez parfaitement, et je n'ai rien à répondre. Je suis fâché d'avoir eu cette idée qui me tourmente et me tourmentera encore, enfin, n'en parlons plus. Vous êtes prévenu que j'ai l'œil sur vous.

— Ma conduite me justifiera, messire. Quels sont vos ordres pour demain?

Le prévôt et Jean Petit restèrent quelque temps encore en conférence. Il fut convenu que s'il se présentait le lendemain un sujet de querelle, une de ces disputes qui s'élevaient souvent à l'occasion d'un droit de préséance entre le recteur et le clergé, Jean Petit pousserait à la révolte, et même pour détourner les soupçons, les archers l'arrêteraient le premier : qu'alors il appellerait l'Université à son secours, et qu'on irait jusqu'à forcer Guidomare à prendre part à la rixe, en mettant la main sur lui, en le désignant comme auteur du désordre, quand bien même il ne bougerait pas.

Leur plan bien combiné, ils se séparèrent.

Le prévôt alla goûter un repos que depuis longtemps il ne connaissait plus.

Jean Petit passa une nuit moins tranquille. La perspective de la prison l'effrayait; mais, comme il craignait plus encore le ressentiment du prévôt que celui de Guidomare, il prit le parti, après avoir pesé et calculé toutes les chances, de continuer son rôle d'espion et de provocateur, se réservant d'en changer selon son intérêt et le soin de sa conservation. Il chercha longtemps à deviner quelle pouvait être la personne dont Aubriot voulait se servir, mais il n'avait à cet égard aucun renseignement. S'agissait-il d'une femme? Était-ce quelque agent chargé de la surveiller secrètement?

Le jour le surprit dans ses réflexions et ses conjectures, et il se promit, s'il se passait pour lui sans encombre, d'appliquer désormais toute sa pénétration à decouvrir ce personnage mystérieux que le prévôt n'employait qu'après s'etre réservé le moyen de le sauver, tandis que lui courait le risque de voir récompenser ses services et son dévouement par le cachot.

Le lendemain, le jeune roi fit son entrée à Paris.

Le cortége était magnifique : le luxe de la cour offrait un contraste insolent avec la misère du peuple, que dévorait la famine pendant que quelques fontaines publiques versaient à grands frais du lait, du vin et de l'eau de rose. Mais ce n'est pas lorsqu'il a sous les yeux le spectacle des richesses étalées par ses maîtres, que le peuple sent la faim : l'aspect de l'or, des bijoux, des pierreries, semble le repaître : la curiosité apaise et fait taire les déchirements de ses entrailles, et il ne demande du pain qu'après les spectacles.

L'Université assista en corps à la fête.

Guidomare y parut avec un pourpoint neuf du meilleur goût, qu'il portait de l'air d'un seigneur. Sa bonne mine, sa belle chevelure bouclée naturellement, le feu de ses regards, le faisaient distinguer de la foule, lui attiraient la jalousie des hommes, l'attention et des œillades des femmes.

Jean Petit le suivait comme un chien trottant derrière les chausses de son maître, la tête basse, l'œil et l'oreille aux aguets. Le groupe dont ils faisaient partie était environné, et au premier signal pouvait être cerné et séparé du reste du cortége, par des archers qui avaient le mot d'ordre.

Il y eut un moment où la marche fut brusquement interrompue. Quelques centaines de personnes s'étaient arrêtées devant un échafaud où des individus, soutenus par des chœurs de musique, jouaient un mystère (35). Il s'ensuivit une grande presse, des cris, des injures, préludes de voies de faits.

Jean Petit, que personne n'avait touché, se retourna vivement et se plaignit d'avoir été frappé par derrière. Des hommes d'armes s'approchèrent : Guidomare enfonça sa toque sur ses yeux d'une façon résolue, retroussa sa moustache, et... tourna les talons. Il était déjà loin, lorsque le prévôt arriva en toute hâte.

Pendant qu'Aubriot et Jean Petit échangeaient par signes l'expression de leur désappointement, le bel écolier parcourait rapidement les rues à peu près désertes.

Au bout d'un quart d'heure il s'arrêta pour s'assurer qu'il n'avait pas été suivi ; il leva ensuite les yeux vers une fenêtre près de laquelle était assise, dans une attitude pensive, une jeune femme qui rougit, se troubla, et se leva précipitamment en l'apercevant.

Guidomare poussa la porte de la maison, située dans une rue de la Cité, et entra.

IV.



En trois bonds il franchit les degrés et se trouva en face d'une porte de chêne peinte en noir et encadrée par des sculptures.

La porte était fermée : il frappa, on ne répondit pas.

Mais un obstacle ne le décourageait pas. D'ailleurs il n'en était plus à sa première entrée chez une femme par escalade ou par effraction. S'il savait, à l'approche d'un père, d'un frère, d'un mari jaloux, descendre par les fenêtres et se retrouver en bas sur ses pieds, sain et sauf comme un chat, il connaissait aussi bien qu'un voleur de profession le moyen de faire sauter ou de forcer une serrure.

Comme il ne marchait jamais sans les outils de son métier, il tira de dessous son pourpoint un morceau de fer recourbé, et se mit en mesure d'instrumenter, après avoir toutefois placé entre ses dents un poignard, arme prête à tout événement, car il ignorait si la dame était seule, si quelque visiteur, quelque ami ou parent, ne se présenterait pas pour repousser cette violation de domicile.

C'était la première fois qu'il venait dans cette maison, et encore sans être attendu, sans en avoir été prié, ainsi qu'il est facile de le deviner au peu d'empressement qu'on mettait à le recevoir.

La serrure résistait ; Guidomare allait employer les moyens extrêmes, et pratiquer une pesée décisive, lorsque la porte, tirée du dedans s'ouvrit de droite à gauche. Il la poussa si violemment que, malgré sa pesanteur, elle tourna entièrement sur ses gonds et alla frapper la muraille. Devant lui était la chambre dont la fenêtre donnait sur la rue : mais il n'y avait personne. Il referma la porte d'entrée la verrouilla. A gauche était une autre pièce plus sombre que la première, et vers laquelle il se dirigea, son poignard à la main.

Dans cette chambre était une femme tremblante, que l'émotion et la frayeur empêchaient de parler, et qui lui fit signe de se retirer.

Pour toute réponse, l'audacieux l'écolier fit deux pas en avant, ferma cette seconde porte comme il avait fermé la première, jeta un coup d'œil rapide autour de lui, et, avec un sang-froid admirable, procéda à une visite domiciliaire.

Il souleva sans façon les lourds rideaux d'un lit à colonnes, derrière lesquels quelqu'un aurait pu facilement se cacher, dérangea deux énormes bahuts placés de chaque côté du lit dans les angles de la chambre, et qui laissait une espace vide entre eux et la muraille, et s'assura que les riches étoffes d'or et d'argent qui descendaient à gros plis du plafond jusqu'à terre, ne recouvraient

aucune porte secrète, aucune profondeur mystérieuse.

Il était seul avec la femme chez laquelle il s'introduisait comme en pays conquis.

S'il avait pu y avoir une excuse à cette prise brutale de possession, elle eût été dans la beauté merveilleuse de la dame du logis.

Il était impossible de voir une créature plus charmante, plus faite pour exciter les désirs.

Elle paraissait vingt ans au plus. Sa peau était brune, mais d'un tissu si fin et si transparent, qu'elle semblait changeante : elle se colorait, ou devenait pâle avec la même rapidité, aux moindres émotions : des cheveux abondants et d'un noir d'ébène couronnaient son front d'une forme et d'une pureté exquises, et sous l'arc de ses sourcils brillaient de grands yeux dont l'éclat était tempéré par de longs cils. Son col, ses épaules et ses bras, que contrairement à l'usage des femmes de ce temps, elle avait nus, offraient le type de la perfection.

Ce qui séduisait en elle, ce n'était pas ce parfum de fraîcheur et d'innocence qui pare les jeunes filles, cette ignorance naïve de l'âme qui se reflète sur leurs traits et rayonne autour d'elles comme une sainte auréole qui protége leur faiblesse, mais une autre expression qui retenait les cœurs.

Sans avoir subi encore aucune altération, sa beauté n'avait plus sa première fleur. Le vice ne l'avait pas encore flétrie, mais il l'avait touchée. C'était à son contact que les regards de cette femme s'étaient animés, que ses lèvres s'étaient entr'ouvertes, que sa chair avait frissonné.

Il y avait dans sa pensée la conscience de la volupté qu'elle éveillait ; dans ses gestes, dans ses mouvements, un mélange singulier de soumission et d'emportement, de tendresse infinie et de passion ardente, enfin, dans toute sa personne, dans ses transports de joie comme dans sa tristesse, dans son repos comme dans ses vivacités, dans ses yeux suppliants ou lançant des flammes, ces brusques contrastes qui ont leur source dans les agitations du cœur, et cette empreinte visible dont l'amour marque toutes les courtisanes.

Il était à croire que celle-ci vendait cher ses faveurs, car tout ce que le luxe de l'époque avait d'inventions raffinées était rassemblé chez elle. Mais l'écolier avait une trop bonne opinion de son propre mérite, opinion que d'ailleurs plus d'une grande dame avait partagée, pour qu'il ressentît la moindre hésitation et qu'un retour sur lui-même le rendit plus timide. Il acheva son inspection avec une grâce et une aisance parfaites, sans que cette femme cherchât à s'y opposer.

Elle le suivait de l'œil avec plus d'émotion que de colère : elle rougit et pâlit, son sein s'agita plus vivement lorsque Guidomare revint vers elle.

Il se découvrit, mit un genou en terre, et lui dit :

— Pardonnez-moi si, en entrant dans cette chambre, je n'ai pas pris d'abord l'humble posture que j'ai maintenant et qui convient à celui qui est l'esclave de vos charmes. Ma témérité est grande, j'en conviens : je me suis introduit chez vous presque de force ; je mérite un châtiment, mais c'est de votre main seule que je veux le recevoir. Je n'ai d'autre arme que ce poignard ; je le dépose à vos pieds, prenez-le et frappez-moi si mon crime et sans excuse à vos yeux, si je suis coupable d'avoir cherché à vous revoir, si je n'ai pu vous oublier depuis le jour où je vous ai sauvé la vie !

En même temps il lui présenta, d'un air résigné, le poignard. Mais il était bien évident pour lui qu'il ne courait pas grand risque, et qu'il n'avait pas à craindre qu'on en fît usage.

Comme il excellait dans l'art de dire d'un ton convaincu ce qu'il ne pensait pas, il continua, après avoir poussé un profond soupir :

— Je vois ce qui vous arrête, madame ; vous me trouvez indigne de pardon ; mais après m'avoir frappé, il faudrait cacher mon cadavre, il faudrait dire à vos serviteurs, peut-être à celui que vous aimez, de le faire disparaître, et nous ne sommes pas ici à la tour de Nesle. C'est donc à moi de me punir et de vous venger. Je vais me frapper à vos yeux et j'irai mourir ailleurs.

Il leva le bras et dirigea la pointe du poignard vers son sein.

Elle laissa échapper un grand cri.

— Ne craignez rien, poursuivit-il, feignant de se méprendre sur le sentiment qui lui arrachait cette exclamation : ne craignez rien, j'arrêterai le sang qui coulera de ma blessure, et je conserverai assez de force pour me traîner loin d'ici.

Il répéta le même mouvement d'une manière plus résolue encore que la première fois. L'éclair de la lame se croisa avec l'éclair



Représentation d'un mystère.

qui jaillit du regard de cette femme. Elle se précipita sur lui, saisit le poignard et le jeta à quelques pas.

Une expression de surprise et de ravissement brilla sur la figure de l'écolier, et pendant qu'il restait muet et comme accablé par un bonheur inespéré, il se disait intérieurement :

— Que le diable me torde le cou si cette créature n'est pas folle de moi !

Guidomare avait raison.

Elle était retombée assise, et ses beaux yeux l'enveloppaient de leur regard troublé par la passion, contre laquelle luttait un reste de réserve, une sorte de crainte et de tristesse plutôt que la pudeur expirante.

Il se rapprocha d'elle et s'assit sur un carreau à ses pieds.

— Vous ne voulez donc pas que je meure, dit-il, ma belle reine? Pour me pardonner mon offense, il faut que vous ayez gardé mon souvenir depuis plus de deux années.

— Oui, répondit-elle ; et elle mit dans ce seul mot un tel accent, elle l'accompagna d'un sourire si doux et si charmant, que c'était un aveu complet. Elle reprit d'une voix plus assurée et en composant son visage :

— Je n'ai pas oublié la protection que vous m'avez accordée le jour où le peuple furieux pillait la boutique d'un juif, où j'allais être foulée aux pieds.

Deux ans auparavant, un marchand juif avait été accusé du meurtre d'un enfant. Le peuple s'était porté devant sa boutique : des cris et des injures il en était venu à faire justice, par ses propres mains, de celui que de faux rapports, peut-être, désignaient à sa vengeance. Le malheureux juif, sa femme et ses filles avaient été saisis, traînés par les cheveux dans la rue, et massacrés sans pitié.

Au plus fort du tumulte, le hasard conduisit Guidomare dans ce quartier. Il avait eu à peine le temps de s'informer de la cause de cette émeute, qu'une jeune fille, les cheveux épars, les vêtements déchirés, se jeta dans ses bras, en le conjurant de la sauver. Il ne fallait pas répéter à Guidomare une telle prière.

Il frappa vigoureusement sur ceux qui l'entouraient, et auxquels, sans cette circonstance, il se serait joint de grand cœur, car il partageait tous les préjugés populaires de cette époque contre les juifs, qu'il regardait comme des animaux immondes. Bientôt il s'ouvrit un passage et emporta la jeune fille à demi morte de frayeur. Il ne s'arrêta que lorsqu'il eut atteint une rue déserte, et que le poids de son fardeau l'obligea de reprendre haleine.

Ce fut alors seulement qu'il s'aperçut, aux dernières lueurs du jour qui tombait, que cette femme était d'une admirable beauté. Elle avait les yeux fermés et semblait évanouie. Guidomare la considéra quelque temps avec assez d'attention pour que ses traits restassent gravés dans sa mémoire. Il la déposa à terre en la soutenant contre lui, et lui adressa la parole ; mais elle ne répondit pas et resta sans mouvement.

L'écolier, assez embarrassé d'abord, s'avisa, pour lui faire reprendre ses sens, d'un expédient qu'autorisaient jusqu'à un certain point la position où il se trouvait et l'absence de tout secours.

Il appliqua sur les lèvres de la belle fille un baiser qui aurait fait tressaillir un mort. Elle rouvrit les yeux, et, soit reconnaissance, soit ignorance du moyen employé, elle ne songea pas à chercher querelle à son libérateur. Elle se dégagea doucement de ses bras et le remercia. Guidomare, qui portait son nom aussi fièrement que le plus riche et le plus orgueilleux possesseur de fiefs qui fût au monde, lui apprit qui il était, et se mit à ses ordres pour la conduire partout où elle voudrait le mener.

Dès qu'il se nomma, la jeune fille se troubla et pâlit de nouveau. Elle hésita quelques instants, et entendant gronder encore le bruit de l'émeute qui semblait se rapprocher, elle le pria d'aller voir à l'extrémité de la rue si elle pouvait fuir sans danger de ce côté. Mais à peine se fut-il éloigné, à peine eut-il disparu au premier détour de la rue, qu'elle se sauva avec rapidité.

Lorsque l'écolier revint, au bout de quelques minutes, il la chercha vainement.

Toute la nuit, il parcourut la ville : les jours suivants, ses recherches n'eurent pas plus de succès, et son confident Coquastre, mis de son côté en campagne avec le signalement de la belle, ne réussit pas mieux.

Cette aventure et cette disparition inexplicable restèrent dans l'esprit de Guidomare comme un souvenir qui piquait vivement sa curiosité. Mais il se résigna à attendre que le hasard lui fit rencontrer sa protégée une seconde fois, s'ils devaient jamais se revoir, ce qu'à vrai dire il n'espérait guère après tant de démarches infructueuses.

Mais la veille même, passant dans cette rue, le nez au vent, selon son habitude, et sans songer à rien, il avait aperçu la jeune fille à une fenêtre ; son premier mouvement avait été de se faire remarquer d'elle et de monter. Cependant, ignorant de quelle manière il serait reçu, si quelque protecteur ne lui chercherait pas querelle, il remit son projet au lendemain, jour de l'entrée du roi Charles VI. Il pensait prudemment qu'à ce moment-là le prévôt de Paris et ses agents auraient ailleurs assez d'occupations pour ne pas le gêner sur ce point.

Guidomare, qui avait une sorte de police à sa disposition, et qui était presque aussi bien obéi qu'Aubriot, transmit ses instructions à Coquastre, lequel donna ses ordres à ses subordonnés.

Le soir, l'écolier savait que la jeune fille s'appelait Marguerite ; qu'elle vivait seule avec une vieille servante ; qu'elle ne sortait que très-rarement, on ne lui connaissait ni frère, ni oncle, ni amant. Un homme venait souvent chez elle, il est vrai, après l'heure du couvre-feu ; mais la servante avait dit que c'était son père naturel, un seigneur fort riche dont elle ignorait le véritable nom, et que la jalousie de sa femme obligeait à cacher avec tant de précautions et de mystère ce fruit de ses amours illégitimes. Quelques secondes avant de quitter le cortége, Guido-

mare avait été prévenu par un de ses affidés que la vieille servante était sortie et avait laissé Marguerite seule.

Il n'avait pas une foi aveugle dans l'existence des pères visitant leurs filles à l'heure où d'ordinaire les autres les envoyaient se mettre au lit : aussi avons-nous vu qu'il était préparé à l'attaque et à la défense.

L'absence de ce mystérieux personnage, qui aurait pu, quel qu'il fût, profiter comme lui d'un moment favorable, ne le fit pas changer d'opinion. Il était persuadé que, si de cette entrevue il devait résulter une querelle, il aurait affaire à un amant offensé plutôt qu'à un père vengeant l'honneur de sa fille. Mais quel était cet amant? Il l'ignorait et se souciait peu de le savoir, pourvu qu'il fût bien traité à sa place, ce dont, en raison de son peu de modestie et de ce qu'il voyait, il ne doutait pas.

— Je vous retrouve enfin, dit-il ; je n'ai pas laissé passer un jour sans vous chercher, sans penser à vous. Votre image ne m'a pas quitté. Qu'êtes-vous donc devenue le soir où je vous ai portée évanouie dans mes bras, où je vous ai vue revenir à la vie?

— J'ai eu peur, répondit-elle, et j'ai pris la fuite sans savoir ce que je faisais.

— Et aujourd'hui, pourquoi ne vouliez-vous pas me recevoir?

— J'ignorais quelles étaient vos intentions.

— Ne les devinez-vous pas?

— Vous venez, sans doute, chercher un second remerciment.

— Oui, dit Guidomare en lui prenant une main qui trembla dans la sienne : et il ajouta avec une imprudence merveilleuse :

— Quelque plaisir que j'éprouve à lire dans vos beaux yeux ce que vous n'oseriez peut-être encore avouer, fermez-les, si vous craignez de trop rougir, et laissez-moi prendre une deuxième fois ma récompense.

— Mais, dit-elle dégageant sa main, il me semble que c'est à moi d'offrir celle qu'il me convient de donner.

— Ne me faites donc pas languir, reprit Guidomare : je vous aime, vous le savez, et les moments sont précieux ; votre servante peut rentrer, votre père peut venir.

— Qui vous a dit que je recevais les visites de mon père? demanda-t-elle avec une certaine émotion.

— Je vous ai cherchée en vain pendant deux années : ne m'accusez ni d'indifférence ni d'oubli ; mais je ne pouvais pénétrer dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne pouvaient voir à travers les murailles. Hier seulement je vous ai aperçue, et depuis hier je sais qui vous êtes.

— Que vous a-t-on appris?

— Que vous vivez seule, que vous ne recevez qu'un homme qu'on dit être votre père, et que vous vous nommez Marguerite. Je vous avais dit mon nom autrefois, et vous m'avez quitté sans me faire connaître le vôtre.

— C'est tout ce que vous savez?

— M'a-t-on trompé?

— Non : je m'appelle Marguerite ; je n'ai pas d'autre nom, et ne croyez pas ceux qui m'en donneraient un autre.

— Eh bien! Marguerite, m'aimez-vous?

— Pourquoi m'adresser de semblables questions? Nous ne devons pas nous revoir, et même s'il savait que je vous ai reçu, il me tuerait.

— Qui donc?

— Mon père.

— Votre père ignorera tout, si votre cœur est d'accord avec le mien. Mais, Marguerite, est-il bien vrai que ce soit votre père?

— Si je répondais à vos désirs, dit-elle, la première condition que j'y mettrais, serait de ne jamais être interrogée par vous, ni sur ma conduite, ni sur mes sentiments, ni sur ma vie passée. Je vous dirais : éloignez-vous, ou venez, et il faudrait vous éloigner ou venir, sans savoir pourquoi je vous exile ou je vous appelle. Il faudrait m'aimer sans être inquiet ni jaloux ; il faudrait, avec votre cœur, me donner votre volonté, votre confiance, et me laisser maîtresse absolue de mes actions comme des vôtres. Ce n'est pas là ce que vous demandez ; vous êtes habitué à faire couler des larmes, à prononcer des serments que vous ne tenez pas, à entendre des prières, au lieu de prier vous-même.

Sans perdre précisément son assurance, l'écolier l'écoutait avec étonnement. Il lui semblait que la femme qui parlait n'était plus la même que celle qui l'avait reçu, tremblante et effrayée, et dont il s'était flatté de triompher aisément. Il sentait avec un dépit secret qu'il redescendait au rang d'amant vulgaire, et, pour la première fois de sa vie, dans une position critique, il demeura muet.

Elle reprit :

— Tenez, Guidomare, je veux être sincère avec vous. Votre vue m'a troublée, vous le

savez, et je ne cherche pas à le nier pour vous donner sur moi un avantage inutile. Ne me demandez pas si je vous aime ; vous êtes entré ici, et il dépendait de moi de fermer ces portes, comme vous les avez fermées.

Oui, dans les longues heures de ma solitude, de ma captivité, car je suis captive, j'ai pensé souvent à vous qui m'aviez sauvée ; sans vous chercher, j'ai désiré vous voir, et voilà pourquoi, en vous voyant, je n'ai pu trouver une parole pour vous ordonner de sortir. Mais cet amour est une folie, il serait mortel à l'un de nous, à tous deux peut-être ; fuyez, fuyez, et oubliez-moi, s'il est vrai que vous m'aimez !

— Si je vous aime, Marguerite ! mais comment pourrais-je vous le prouver ? vous ne croiriez pas aux serments que je ferais. Dites-moi donc ce que vous exigez de moi. Le sacrifice d'une rivale ? Mais cette rivale, elle n'existe pas.

— Guidomare, dit-elle, je ne vous ai rien demandé ; pourquoi mentez-vous ?

— Je ne mens pas, sur l'honneur ! reprit-il, et je serai sincère comme vous l'avez été. Je ne sais maintenant qu'un être mystérieux dont vous pourriez être jalouse ; c'est une femme, du moins je le suppose, car je ne connais d'elle que son écriture, c'est une femme qui me porte sans doute quelque affection, et qui me prévient, par quelques mots sans signature, des dangers que je cours. Voici le dernier billet que j'ai reçu ce matin même.

— Donnez, dit Marguerite ; et après l'avoir lu : C'est, en effet, l'écriture d'une femme. Elle vous prévient qu'on fera naître une querelle à l'entrée du roi, et qu'au premier cri que vous jetterez, au premier geste qui vous échappera, l'ordre est donné aux gardes du prévôt de Paris de vous arrêter.

— Oui, et j'ai reçu vingt fois de semblables avertissements.

— Si celui-ci ne vous fût pas parvenu, qu'auriez-vous fait ? Est-ce à lui que je dois de vous avoir vu ? Est-ce le péril qui vous menaçait et que vous avez dû éviter, qui vous a rendu mon souvenir ?

— Ma résolution était prise dès hier, Marguerite, je vous le jure. Je serais venu ici, quand même j'aurais pu, au lieu d'aller coucher à la Bastille, y envoyer mon ennemi mortel, Hugues Aubriot.

— Vous le haïssez donc bien ?

— Autant qu'il me hait ; c'est tout dire, je crois.

— Et vous ne connaissez pas la femme qui s'intéresse ainsi à vous ?

— Non ; sans doute quelque haute et puissante dame qui aura remarqué ma bonne mine.

— Peut-être aussi quelque fille obscure et pauvre qui vous aime.

— Comment une fille de basse condition serait-elle instruite des projets du prévôt à mon égard ?

— Ils ne sont un mystère pour personne, et puis l'amour est capable de tous les miracles et de tous les dévouements. Supposez une fille que vous avez trahie, et qui, malgré votre abandon, vous aime encore. Elle est jeune, elle est belle, elle change de nom, elle devient la maîtresse du prévôt, elle a tous les secrets de sa haine et elle vous les livre ! Est-ce impossible, dites-moi ? Et cette fille, prostituée par amour, cette fille que vous mépriseriez si vous la connaissiez.....

— Vous savez son nom ? interrompit Guidomare.

— Si on l'appelait, reprit Marguerite avec un regard fixe et sombre, si on l'appelait....

— Achevez.

— Julienne Brûlefer.

— Julienne ! s'écria l'écolier avec un grand éclat de rire ; Julienne, la maîtresse du prévôt !... à moins que ce ne soit pour lui couper le cou comme Judith à Holopherne.....

Il s'arrêta tout court et se mordit les lèvres. Guidomare, habitué à vaincre sans résistance, ressemblait à ces soldats intrépides qui renversent tout devant eux et se lancent en avant sans songer aux embuscades et à la retraite ; il avait donné tête baissée dans un piége, et tout étourdi encore de la chute, il reprit :

— Qu'est-ce que cette Julienne Brûlefer ?

Après l'aveu implicite qui lui était échappé, la demande était un peu sotte. Un sourire triste fut la réponse de Marguerite.

Ils restèrent quelque temps sans parler ; elle, faisant effort pour surmonter son émotion ; lui, confus et embarrassé. Enfin elle lui dit d'une voix lente et profonde :

— Vous l'aimez toujours.

— Ma foi, répondit l'écolier, au diable le mensonge ! c'est une arme que je manie mal, comme vous pouvez voir, Marguerite, et qui répugne à ma franchise naturelle, à la droiture de mon cœur. Je me suis laissé enferrer

sans voir le coup que vous me portiez. Voici la vérité : oui, Julienne qui a de trop belles mains pour les gâter à prendre mesure aux pratiques de son oncle le savetier, est venue me retrouver au bout d'un an de séparation. Je ne pensais guère à elle; mais elle s'est jetée à mon cou, elle riait et pleurait à la fois; elle était comme une folle, et je me suis laissé attendrir. A quelques jours de là, je vous vis, Marguerite, et pendant un mois Julienne a été jalouse ; elle a versé bien des larmes ! Mais vous n'étiez pour moi qu'une apparition fugitive. Où vous revoir, où vous retrouver? je l'ignorais; j'ai donc continué à feindre que je l'aimais. Aujourd'hui ce semblant d'amour s'évanouit devant vos regards, c'est vous seule qui êtes belle, Marguerite, c'est vous que j'aime ! et vous m'aimez aussi plus que vous ne me l'avez dit, car vous êtes jalouse, car dans la solitude et la captivité où vous vivez, vous avez épié mes actions, votre pensée amoureuse m'a suivi chez une rivale, vous vous êtes dit : Il est avec elle maintenant, il reçoit ses caresses; comme moi, bien souvent, Marguerite, je me suis demandé qui possédait le trésor de votre beauté. Oui, oui, vous m'aimez ! Jurez mille fois que non, et mille fois vos yeux diront le contraire; mille fois votre main refermée sur la mienne m'attirera au lieu de me repousser ! Marguerite, ma belle Marguerite, tu es à moi !

Guidomare avait repris tous ses avantages; cette femme était amoureuse de sa beauté. Depuis deux ans l'image de l'écolier avait été présente à ses yeux, elle avait grandi dans son cœur, parée de tous les charmes que l'imagination donne à l'objet de ses rêves et que double la privation. Jalouse encore, retenue par la crainte, certaine d'être abandonnée et méprisée par lui, elle cédait cependant à sa voix, à ses regards qui la troublaient, au désir qui la jetait dans ses bras, éperdue, haletante, et comme atteinte de vertige.

Un bruit de pas se fit entendre sur les dernières marches de l'escalier; une clef tourna dans la serrure de la porte d'entrée.

Marguerite devint pâle comme une morte; l'écolier sauta sur son poignard, qui était resté à terre.

— C'est votre servante, peut-être? dit-il.

— Non, répondit Marguerite avec terreur et penchée vers la porte.

Le bruit de la clef recommença.

Elle prit une résolution soudaine.

— Je t'aime, Guidomare, je t'aime comme une insensée et je vais savoir si tu m'aimes! Cache-toi là, vois ce qui se fera, entends ce qui se dira, et que mon sort se décide !

Sans lui laisser le temps de répondre, elle le poussa avec une force irrésistible vers le lit, referma les rideaux sur lui, sortit de la chambre et courut ouvrir.

Elle rentra au bout de quelques secondes accompagnée par un homme.

Tout cela s'était fait si rapidement, avec une volonté si puissante et si énergique de la part de Marguerite, que Guidomare n'avait pu lui opposer aucune résistance ; mais il lui semblait honteux de se cacher. La voix de l'homme qui se plaignait qu'on l'eût fait attendre changea tout à coup sa résolution de se montrer, et la surprise le cloua à sa place. Cependant la curiosité l'emporta bientôt sur la prudence, car s'il entendait parfaitement, il ne voyait rien, et un homme semblait s'adresser à une autre femme que Marguerite, il disait :

— Pourquoi votre servante vous a-t-elle quittée, Rachel? je n'aime pas que, les jours de fête surtout, elle courre ainsi les rues. Les vieilles femmes sont bavardes.

Guidomare avait écarté légèrement un des rideaux. Il n'y avait dans la chambre d'autre femme que Marguerite, toujours si pâle que le sang s'était retiré de ses lèvres. Debout à côté de l'homme qui s'était assis tournant le dos au lit, elle avait aperçu le mouvement de l'écolier et lui avait adressé un regard suppliant, plein d'amour, de terreur et de désespoir.

Il laissa retomber le rideau. Le front de Marguerite s'éclaircit, la teinte plombée de son visage s'effaça peu à peu, elle leva les yeux au ciel, et son sein se souleva, comme dégagé du poids qui l'oppressait.

Elle ne devait pourtant aucun remercîment à Guidomare. Ce n'était pas son regard qui l'avait arrêté, ce n'était pas pour elle qu'il restait immobile, la main sur son poignard, l'oreille ouverte et retenant son haleine.

— Rachel ! se disait-il, c'est une juive ! et celui qui l'appelle Rachel, celui qui seul sait son nom véritable, celui qui est son amant, sans doute, est Hugues Aubriot !

— Rachel, reprit le prévôt, vous vous étiez enfermée, vous êtes émue et tremblante, votre main est froide ; est-ce que quelqu'un est venu troubler votre solitude ?

— Non, messire; mais j'étais inquiète, vous n'êtes pas venu hier au soir comme vous me l'aviez promis.

— J'ai été retenu au Châtelet.

— Le roi a fait aujourd'hui son entrée? il y a-t-il eu du trouble?

— Non.

— La fête devait être magnifique à voir, mais ces spectacles-là ne sont pas faits pour moi.

— Les juifs viennent d'obtenir du duc d'Anjou de nouveaux priviléges. Peut-être un jour ne serons-nous plus obligés à tant de contrainte. Je ne partage pas le mépris qu'on a pour ceux de ta religion; tu dois en être sûre, ma belle juive, toi pour qui je brave tant de dangers en t'aimant, tant de haines qui ont juré ma perte. Si l'on savait que l'homme qui vient te visiter le soir est le prévôt de Paris, si l'on savait que je suis ici maintenant, et que moi, sujet catholique du roi très-chrétien, je baise sans remords tes mains et ton front, et que je commets ce sacrilége en face du Christ que j'ai placé dans cette chambre pour le cas où quelque indiscret y pénétrerait, comme un témoignage éclatant de ta dévotion; si l'on savait cela, je sentirais bien vite la corde se serrer autour de mon cou.

— Voilà certes, se dit Guidomare, un abominable debauché, et à côté de la sienne, ma conduite est celle d'un saint homme. Se souiller ainsi au contact d'une chair impure et maudite, et faire de l'image de Jésus le bouclier de son libertinage, l'enseigne d'une fausse piété! Pardieu! si on recommençait le crucifiement, nul autre ne mériterait mieux d'y figurer à titre de larron!

Aubriot poursuivit :

— Mais jusqu'à ce que les hommes ne fassent plus, par l'hypocrisie dont ils s'enveloppent, de leurs passions des vices, il faudra bien mentir et tromper. Ne te plains pas, Rachel, de la captivité où je te retiens; à quoi te servirait la liberté? à t'attirer les injures du peuple, la mort peut-être. Tu sais quel danger tu as couru il y a deux ans, surprise par une émeute qui massacrait des innocents. Un homme inconnu t'a sauvée, m'as-tu dit; je te laissais sortir alors, et les misérables ont failli verser ton sang! Tu vois bien que j'ai raison d'enfermer mon trésor. Tu n'as jamais revu cet homme, Rachel?

— Jamais, répondit-elle en jetant un regard du côté du lit. Aucun mouvement n'agitait les rideaux. Jamais! Pourquoi me faites-vous cette question? c'est la première fois que vous me l'adressez depuis le jour où je vous ai appris le péril auquel j'avais échappé.

— C'est que j'ai cru remarquer que tu devenais triste, c'est que je crains quelque désir secret au fond de ta pensée. J'ai tort, sans doute; je t'ai prise pauvre, sans famille, méprisée, à la merci de la misère et de la faim, et à défaut d'amour, la reconnaissance ou l'intérêt me répond de ta fidélité. Mais je t'aime, Rachel, et c'est par l'amour que je veux que tu payes mon amour. Il faut que tu te dévoues pour moi, qui expose ma fortune, mon honneur et ma vie en t'aimant; il faut que nous unissions nos destinées par un égal amour pour nous-mêmes, par une égale haine contre ceux que je hais. Tu m'as dit souvent que je rêvais des vengeances impossibles; eh bien, ma vengeance n'est plus un rêve, Rachel, c'est une réalité, je la tiens dans mes mains et j'ai besoin de toi pour l'accomplir.

Elle tressaillit, et dit avec effroi :

— Que faut-il donc que je fasse?

— Ce que tu as à faire est peu de chose : il te suffira d'écrire quelques lignes que je dicterai.

— A qui?

— Celui qui m'a bravé tant de fois, qui a livré mon autorité et mon nom aux insultes et aux sarcasmes de l'université; à celui qui semble, par je ne sais quel moyen, quelle trahison que je ne peux déjouer, deviner mes projets, et qui ce matin encore a échappé au piége que je lui avais tendu.

— Vous n'avez pas besoin de le nommer, pensa Guidomare, toujours immobile à la même place. Le ciel me protége assurément, et dès que j'aurai votre âge, je ferai vœu de chasteté pour lui prouver ma reconnaissance.

Il prêta l'oreille avec plus d'attention encore.

— Rachel, dit Aubriot, si un péril dont je serais instruit te menaçait, crois-tu que je te sauverais? tous les efforts, tous les sacrifices qu'un homme riche et puissant serait capable de faire pour une femme, crois-tu que je les ferais pour toi?

— Oui, mais de quel danger parlez-vous? ce n'est pas moi qui dois craindre, ce n'est pas moi que vous haïssez; c'est lui, Étienne

Guidomare, n'est-ce pas, dont vous m'avez entretenue si souvent? Comment puis-je servir vos desseins? Je ne les connais pas, je ne l'ai jamais vu. Dites-moi tout, messire, ne me cachez rien de ce que vous avez résolu.

Aubriot, se trompant sur l'intention secrète de ces paroles, la remercia.

— Guidomare, dit le prévôt, a perdu le goût des querelles ; mais il est jeune, toujours vain, d'une figure et d'une taille qui lui ont valu de nombreuses bonnes fortunes. Il faut que tu lui écrives, Rachel, sans signer, qu'une femme qui l'a vu, l'attend à une heure et dans un lieu dont nous conviendrons. Le lieu et l'heure seront choisis de façon à lui promettre le mystère ; il viendra, il se trouvera avec toi, et moi je m'emparerai de lui. Ne dis pas que ce projet est insensé, que je risque mon bonheur et le tien; j'ai réfléchi, et ma résolution est arrêtée. Il ne s'agit pas seulement de ma vengeance et de ma haine, mais d'un grand événement politique, de l'humiliation de ma rivale en pouvoir, l'université de Paris, que flétrira l'opprobre d'un de ses membres, et qui sera contrainte de faire fléchir son orgueil et de se dépouiller de ses priviléges ; car tu comprends bien quel sera le crime de Guidomare.

Elle le comprenait assurément, mais pour faire parler Aubriot elle feignit l'ignorance.

— Non, répondit-elle ; expliquez-vous, je ne sais qu'aimer et me dévouer pour celui que j'aime ; pourvu qu'il croie à mon amour, peu m'importe, le reste, je n'y songe jamais et j'attends qu'on me mette à l'épreuve.

— Il sera condamné à être pendu comme amant d'une juive.

— Et moi? dit-elle.

— Toi, Rachel, je te ferai disparaître, je te sauverai !

— Comme Agnès Piédeleu?

— Ne me rappelle donc pas ce souvenir. Je n'aimais pas cette femme, elle voulait me perdre, je l'ai perdue! Mais toi, je te sauverai, te dis-je ; tu vivras dans une autre retraite, sous un autre nom que celui de Marguerite, et si tu ne me crois pas le pouvoir de faire ce que je te promets, tiens, lis ceci, Rachel ; c'est ta grâce signée à l'avance.

Il lui présenta le parchemin signé la veille au soir par le duc d'Anjou.

— Crois-tu, ajouta-t-il, que la protection du prévôt de Paris et du régent du royaume soit suffisante?

Elle tourna de nouveau les regards vers le lit, ce qu'elle faisait chaque fois qu'elle se sentait faiblir, et chaque fois, en reportant ses yeux et sa pensée vers celui qui écoutait, elle retrouvait sa force et un calme apparent.

— Ainsi, messire, le coupable, quel qu'il soit, fût-ce Guidomare lui-même, dont le nom sera écrit sur ce parchemin, est assuré de l'impunité. Le châtiment ne pourra atteindre celui que protégera la signature de monseigneur le régent.

— L'évêque de Paris lui-même ne pourrait obtenir sa condamnation.

— Je ferai ce que vous voulez. Si je tiens à la vie, ce n'est pas pour moi. Quel jour choisissez-vous?

— Le quatrième après celui où nous sommes. Je connais une maison isolée et maintenant sans habitants, près du pré aux Clercs. Je t'y conduirai secrètement pendant la nuit qui précédera.

— Quelle heure?

— Quatre heures de l'après-midi : c'est le moment où le jour commence à tomber. Écris, Rachel.

— Donnez-moi ce parchemin.

— Je te le remettrai plus tard.

— Donnez-le-moi maintenant.

— Qu'en veux-tu faire?

— Donnez-le-moi.

Il la regarda avec surprise et d'un air de défiance qui la fit trembler. Elle crut entendre du bruit derrière elle, et n'osa se retourner. La physionomie d'Aubriot s'adoucit :

— As-tu peur que je refuse d'écrire ton nom? Vois combien ta défiance est injuste.

Il s'avança vers une table sur laquelle étaient posées des plumes et de l'encre.

— N'écrivez pas ! s'écria-t-elle : et elle chercha à le retenir.

— Laisse-moi, dit-il en la repoussant, tu m'as soupçonné et je veux que tu rougisses de tes soupçons.

Il remplit le blanc laissé sur le parchemin, avec le nom de Rachel.

La malheureuse fille étouffa un cri de désespoir, ses yeux se remplirent de larmes. et pendant qu'Aubriot écrivait, elle tendait les mains vers la retraite de Guidomare, comme pour lui demander pardon d'avoir laissé échapper la grâce qu'elle lui destinait.

Aubriot revint vers elle et lui présenta le parchemin.

— Ecris maintenant.

Une pensée subite, criminelle peut-être,

une de ces pensées qui s'emparent rapidement de la tête et du cœur, qui dominent celui qui la conçoit et celui qui l'écoute, brilla dans ses regards.

Elle répondit :

— Je n'écrirai pas.

— Rachel ! ah ! tu ne m'aimes pas ! tu veux donc, ajouta-t-il en la prenant par le bras et en la secouant avec violence, tu veux donc que je devienne jaloux ! prends garde à toi si je le suis jamais ! Pourquoi me regardes-tu ainsi ? pourquoi ton œil fixe, tes lèvres entr'ouvertes par un sourire étrange, semblent-ils me braver et me railler quand je te menace ? Réponds, que penses-tu ?

— Aubriot, dit-elle, je vous aime, et vous le savez bien ; je suis votre esclave, vous pouvez m'abandonner, me tuer, si c'est votre plaisir, sans que personne vous demande compte de cet abandon et de ma mort. Mais quand vous faites de moi l'instrument de vos desseins, quand je ne suis plus seulement pour vous une femme qui excite et satisfait vos désirs, quand vous ne voyez plus seulement ma beauté, mais mon dévouement à vos vengeances ; enfin, quand il faut que je partage vos haines comme votre amour, je puis bien ne pas me soumettre et obéir en esclave. Vous demandez ce que je pense ! oh ! c'est une pensée qui m'est venue bien souvent de vous lier à moi ainsi que je suis attachée à vous ! vous êtes riche, puissant, glorieux ; moi je suis méprisée, l'opprobre me suit et m'écrase. Si je montrais au peuple cette tête que vous dites charmante, il lui jetterait de la boue et des injures ! je suis lasse de tant d'humiliations, et il faut que je me relève à mes yeux !

— Tu es folle, Rachel !

— Non, non ; gardons le mystère qui nous entoure, cachez-moi toujours, resserrez encore ma chaîne, j'y consens : ce n'est pas la liberté que je réclame, mais l'égalité dans le crime.

— Dans le crime ? que veux-tu dire ?

— Vous êtes coupable de m'aimer, mais moi je le suis encore plus que vous. Pour vous, Aubriot, j'ai oublié la haine que la victime porte au bourreau ; votre race frappe, proscrit et dépouille la mienne, et je ne me suis souvenue de rien, ni de vos affronts, ni de vos cruautés ! fille sans honte et sans cœur, j'ai baisé la main qui me fouettait de verges ! j'ai accepté de vous un autre nom que le nom que ma mère m'avait donné ! j'ai menti à la religion de mes pères, croyances que j'avais sucées avec le lait et pour lesquelles coule le sang de nos martyrs, et, pour mieux cacher mes amours infâmes, j'ai feint de m'agenouiller devant l'image de celui que nous avons crucifié ! voilà ce que j'ai fait. Eh bien, Aubriot, je veux que vous soyez impie comme moi ! je veux que vous vous livriez à moi comme je me suis livrée à vous, que je puisse vous perdre comme vous pouvez me perdre ! Alors je serai sûre que vous m'aimez, je ne craindrai plus votre mépris, vous m'élèverez jusqu'à vous en descendant jusqu'à moi, alors nos destinées seront unies, et je vous appartiens ! Je perdrai vos ennemis, je ferai toutes les actions honteuses que vous me demanderez, j'attirerai dans vos piéges tous ceux dont vous aurez juré la mort, et je déchirerai cette grâce dont je n'aurai plus besoin pour vous croire !

Elle s'élança sur le crucifix, le détacha, et, la figure en feu, la voix et les mains tremblantes, elle le lui remit :

— Blasphémez votre Dieu, dit-elle, comme moi j'ai blasphémé le Dieu de Moïse ; souffletez-le, crachez-lui au visage, et que d'autres paroles sacriléges que les miennes, que d'autres parjures réjouissent mon oreille !

Il leva la main sur le Christ, le frappa, et le jeta à terre, en s'écriant :

— Je t'insulte, parce qu'elle le veut ; je te foule aux pieds, parce que tu n'es qu'une vaine idole, et qu'il n'y a de vrai pour les hommes sages que le pouvoir, la vengeance et les baisers d'une amante !

— C'est bien, dit Rachel. Dictez maintenant, je vais écrire.

La lettre terminée, elle la donna à Aubriot, que la violence de cette scène étrange avait ému, et qui, malgré son habitude du vice et de l'hypocrisie, était comme épouvanté de ce qu'il venait de dire et de faire. Il lui semblait qu'il sortait d'une ivresse furieuse, et il cherchait autour de lui avec une curiosité pleine d'effroi les témoignages de son délire.

Le crucifix, à moitié brisé, était à terre entre eux deux. Aubriot détourna la tête.

— Adieu, Rachel ! dit-il : je reviendrai te voir demain.

— Aubriot, il faut que l'écolier Guidomare, pour qu'il vienne au rendez-vous, n'ait aucun soupçon. Comment lui ferez-vous parvenir cette lettre ?



Adieu, Rachel ! je reviendrai te voir demain. — Page 40.

— Je la remettrai ce soir à quelqu'un dont je suis sûr, au cordelier Jean Petit. Adieu, Rachel ; viens m'embrasser.

Elle faillit s'évanouir sous ce baiser, et, s'il ne l'avait retenue d'un bras passé autour de sa taille, elle serait tombée.

Ils sortirent de la chambre ; la porte d'entrée s'ouvrit et se referma. Rachel reparut au moment où Guidomare achevait d'écarter les rideaux du lit.

Le pinceau le plus habile, la plume la plus éloquente, seraient impuissants à rendre l'expression des sentiments divers qui se peignaient sur le visage de Rachel. L'amour, l'espoir, la crainte s'y confondaient. Elle souriait en même temps que de grosses larmes roulaient dans ses yeux, elle chancelait en marchant et s'affaissait sur elle-même, comme si tous les ressorts de son corps avaient été brisés et qu'elle ne fût plus soutenue que par la volonté de se soutenir.

Faisant un dernier effort et chassant le doute horrible qui la tuait, elle dit à Guidomare :

— Je t'ai livré ton ennemi, Étienne ; je l'ai fait blasphémer devant toi, qu'il veut perdre, pour que tu puisses le dénoncer et le perdre. On ne me croirait pas, moi, si je parlais ; mais toi, on croira ton témoignage, tu n'as plus à redouter sa vengeance et sa colère, tu diras qu'il a souffleté et foulé aux pieds son Dieu ! et moi, je le dirai aussi ; on me battra de verges, on me passera la corde au cou, on traînera mes membres déchirés dans les

ruisseaux ; que m'importe de mourir si, par ma mort, je te prouve que je t'aimais, si mon supplice rachète à tes yeux ma souillure, si tu donnes une larme à la malheureuse juive ? N'est-ce pas que j'ai été bien inspirée d'agir ainsi ? Réponds-moi donc, Guidomare ! pourquoi frémis-tu ? Ah ! je te devine. L'idée de ma mort t'épouvante... Mais rassure-toi : si tu m'aimes, je ne mourrai pas, tu peux me sauver comme il me sauverait... j'ai ma grâce ! et puis, qu'avons-nous besoin d'attendre jusqu'à ce rendez-vous ? En me quittant, tu vas aller chez l'évêque, et moi je me cacherai... Connais-tu une retraite sûre ? J'irai où tu voudras... où tu as caché Julienne, et je ne dirai rien, je ne serai pas jalouse... j'attendrai que tu viennes me voir... va, je suis patiente, je sais attendre et désirer sans me plaindre. Eh bien ! Étienne, que veux-tu que je fasse ?

On eût dit qu'elle parlait à une statue. L'écolier, les bras pendants, le regard vague, la bouche entr'ouverte, restait sans mouvements et comme pétrifié. Quoique assurément il n'eût pas jusqu'à ce jour mérité une place en paradis, cependant, malgré les scandales de sa vie, l'action d'Aubriot lui paraissait un sacrilège monstrueux.

Il entrait dans sa conduite plus de fougue de jeunesse, plus d'amour et de besoin de plaisir que de perversité profonde et d'impiété véritable. Il avait les vices grossiers, les violents appétits sensuels et tous les préjugés de son temps ; et lui qui ne respectait, dans l'ardeur de ses passions, ni la sainteté du mariage, ni la faiblesse, ni l'innocence, il frémissait à l'idée seule d'entretenir commerce avec la race d'Israël ; il croyait sincèrement qu'elle était réprouvée, maudite à tout jamais et qu'il était méritoire de la mépriser, de la fuir, et au besoin de la tuer.

Rachel, voyant qu'il ne répondait pas, s'approcha et le toucha de la main.

Il recula comme s'il eût senti l'attouchement glacé d'un reptile.

— Laisse-moi, cria-t-il, laisse moi, juive !

Rachel lut son sort dans ce seul mot ; elle se tordit les bras, porta les mains à son front comme si elle eût voulu retenir sa raison prête à s'échapper ; puis, surmontant encore sa douleur :

— Tu me repousses, Guidomare ! je te fais horreur maintenant ! mais tout à l'heure tu me disais que j'étais belle, que tu m'aimais, et tu m'attirais à toi ! Que s'est-il donc passé ? Tout est changé parce que tu sais que je suis juive ; mais moi je ne me suis pas rappelé qui tu es. Ce que je disais à cet homme de mes lâchetés, de mon dévouement, de mon amour infini, de mon oubli des affronts et du mépris, je le disais pour toi, et si je ne t'ai pas cherché, si je ne me suis pas sauvée de ses bras pour me jeter dans les tiens, c'est que je craignais ce qui m'arrive. Je t'aime depuis le jour où j'ai senti mon cœur battre contre ton cœur. C'est moi qui suis cette femme inconnue, veillant sur toi ; c'est moi qui t'ai écrit, il y a deux ans, un an, aux obsèques de Charles V, hier, toujours, quand le péril te menaçait, dès qu'Aubriot était venu ici et qu'il m'avait dit : C'est pour demain, il ne m'échappera pas ! et moi, je l'écoutais en riant, je flattais son espoir, je le plaignais quand il revenait, la rage dans le cœur et sur les lèvres, et je pensais qu'un jour peut-être tu le saurais et me remercierais. Je t'ai fui d'abord, quand j'ai appris ton nom ; Aubriot l'avait déjà prononcé souvent devant moi, et j'ai eu peur, moi, la maîtresse du prévôt de Paris, qu'on ne me trouvât avec toi ; est-ce pour moi ou pour toi que j'ai eu peur alors ? je n'en sais rien à présent ; mais je crois que c'est pour toi, Étienne, car il me semble que je t'ai toujours aimé ! J'ai été, enfant pauvre, maltraitée, j'ai été prise par Aubriot, mais je ne me souviens de rien ; ma vie commence au moment où je t'ai vu ! Il ne faut pas me repousser parce que ce jour-là je ne t'ai pas aimé comme je t'aime aujourd'hui. J'ai bien réparé mon indifférence, tu sais ce que j'ai fait. Emmène-moi, je deviendrai ta servante, celle de Julienne, s'il le faut, de toutes les femmes que tu me préféreras, pourvu que je te voie. Emmène-moi ! emmène-moi !

Plusieurs fois pendant qu'elle parlait, l'écolier avait cherché à se dégager de ses étreintes, et toujours ce mot infamant dans sa pensée, ce nom de juive perçait comme un fer aigu le cœur de Rachel. La dernière fois qu'il le prononça ce fut avec un tel accent de fureur et de mépris, qu'elle recula effrayée et tomba sur le parquet. Guidomare s'élança vers la porte, elle s'y traîna, les cheveux épars, les mains suppliantes, et s'attacha à ses genoux.

— Écoute-moi encore ! dit-elle.

Il y avait tant de larmes dans sa voix, tant de douleur et de prière dans son regard qu'il s'arrêta.

Elle étendit la main et saisit le crucifix :

— Martyr que les pères de mes pères ont méconnu, Messie qui as racheté les hommes, fils de Dieu que j'ai insulté, j'efface avec mes pleurs et mes baisers la trace des outrages que tu as reçus, j'abjure mes croyances et ma foi ! purifie-moi, pour prix du serment que je fais d'adorer ta divinité, purifie-moi de mes souillures, que je ne sois plus pour lui une créature immonde, et qu'il me dise encore qu'il m'aime !

Et elle baisait le crucifix, elle se frappait le front, elle se relevait tendant les bras vers Guidomare.

Il laissa tomber sur elle un régard froid qui la glaça jusqu'aux os. Son sang s'arrêta, sa voix ne se fit plus passage, ses yeux devinrent fixes, et sans plus jeter un cri, sans plus verser une larme, elle roula à terre et y resta sans mouvement, sans souffle, brisée, morte, et comme ensevelie sous sa longue chevelure noire.

L'écolier sortit.

V.

Les fêtes qui signalèrent l'entrée de Charles VI se prolongèrent encore toute la journée du lendemain. Le matin il y eut un conciliabule dans la rue au Feurre, Guidomare avait rassemblé Coquastre et quelques confidents intimes, curieux de savoir comment s'était dénouée l'aventure de la veille avec la belle Marguerite. L'écolier la leur raconta en détail, et l'on peut se figurer avec quel intérêt ils écoutèrent ce récit. Ce furent des exclamations de joie, des cris de triomphe quand ils apprirent l'impiété qu'Aubriot avait commise, et ils parlaient déjà d'aller trouver l'évêque de Paris et de porter le fait à la connaissance du tribunal ecclésiastique.

Guidomare s'apprêtait à leur dire quel rôle jouait Jean Petit auprès du prévôt, lorsque le cordelier parut à l'extrémité de la rue. Voyant qu'il n'y avait à ce moment-là devant les classes, désertes par suite de la fête, que les amis de Guidomare, mauvais sujets renommés entre les plus mécréants, il eut le pressentiment d'un danger, et quoiqu'il fût venu dans l'intention de parler au bel écolier qu'il apercevait, il rebroussa chemin.

Guidomare l'appela, après avoir dit aux autres de le laisser parler seul et conduire l'interrogatoire comme il l'entendrait.

Jean Petit arriva le sourire aux lèvres. Guidomare le prit par la main, le colla assez rudement le dos contre la muraille, et pendant que les écoliers se rangeaient en demi-cercle autour de lui, il lui dit, posé sur la hanche et accompagnant chacune de ses paroles d'un mouvement de l'index, passant et repassant à quelques pouces de la face blême du cordelier :

— Frère Jean Petit, je vous croyais autrefois fourbe et cafard; ce qui n'était qu'un soupçon est devenu une vérité pour moi. Je vous ai promis de vous briser les os et je vais tenir ma promesse.

Le cordelier se sentit défaillir et jura que Guidomare n'avait pas un ami plus sincère.

— Je vous en fais juge, dit l'écolier aux autres, car je serais fâché qu'on pût m'accuser d'avoir commis une action injuste et de lui infliger un châtiment qu'il ne mérite pas. Qui vous amène, mon révérend père ?

— Je passais par hasard.

— Premier mensonge. Vous êtes venu avec l'intention de parler à quelqu'un de nous. Auquel, s'il vous plait ? Est-ce à Coquastre, à Urbain, à Robert, à Savoisy, à Thomas de Courcelles, à Boudeville, ici présents, ou à moi ?

— A aucun, je vous jure, puisque.....

— Second mensonge. Prenez garde, frère, vous allez mourir en état de péché. Mais après tout c'est une affaire à régler entre vous et le diable qui a retenu votre peau, je m'en lave les mains et je continue. C'est à moi que vous vouliez parler.

— C'est à vous, Étienne, puisque vous en paraissez convaincu. Je ne veux pas vous contrarier ; mais qu'avais-je à vous dire ? voilà ce dont je ne peux convenir, parce que je l'ignore.

— Je vais vous l'apprendre : vous devez me remettre une lettre.

— Une lettre ! dit Jean Petit stupéfait.

— Oui, une lettre qu'on vous a donnée hier au soir.

— C'est singulier ! murmura le cordelier ; où a-t-il appris cela ?

— Vous m'auriez dit que cette lettre, vous l'aviez trouvée ce matin chez vous, avec prière de me la faire parvenir, ou tout autre mensonge que vous auriez imaginé. Cette lettre vous devez l'avoir, et c'est du prévôt de Paris que vous la tenez.

— Que ma franchise me vaille au moins

l'absolution. Tout ce que vous dites est vrai. Voici le billet.

— Savez-vous qui l'a écrit?

— Non.

— Soit, c'est une femme. Savez-vous ce qu'il contient?

— Il est fermé.

— Eh bien! ouvrez-le et suivez: je vais vous le répéter mot pour mot.

Jean Petit, de plus en plus surpris, déplia la lettre et la lut à mesure que Guidomare la récitait.

« Une femme qui vous aime, et qui a peut-« être par sa beauté quelque droit à être ai-« mée, vous attend vendredi prochain, à la « tombée du jour, dans une maison du pré « aux Clercs. Vous reconnaîtrez la maison « au mouchoir qui sera attaché à la seconde « fenêtre qui regarde la rivière. Silence et « discretion. »

— C'est merveilleux, dit Jean Petit: vous n'avez pas oublié une syllabe.

— Écoutez-moi maintenant sans m'interrompre. Ce rendez-vous est un guet-apens. J'ai tout lieu de croire que la femme qui me l'a donné n'ira pas, mais je ne dois pas moins tenir compte de l'intention au prévôt de Paris. Cette femme est une juive avec laquelle il entretient secrètement un commerce impudique.

— Jésus Maria! que m'apprenez-vous là! dit le cordelier en faisant le signe de la croix. Il a pour maîtresse une juive! Mais vous pouvez le faire pendre, mon brave Étienne.

— J'espère n'y pas trouver d'obstacle. En attendant que je voie ce cher prévôt remuant ses grands bras et ses grandes jambes entre ciel et terre, je vais m'acquitter avec vous qui lui avez servi d'agent, qui depuis plusieurs années lui vendez nos secrets.

L'imminence du péril redonna un peu de courage à Jean Petit.

— Mes maîtres, s'écria-t-il, je vous prie ne m'accorder un quart d'heure pour vous faire ma confession, et comme je touche peut-être à mes derniers moments, soyez certains que je dirai la vérité, rien que la sainte vérité.

— Parlez.

— C'est moi qui ai appris au prévôt que Julienne Brûlefer s'était réfugiée dans le collége de Saint-Nicolas du Louvre, j'en conviens. Je conviens aussi qu'à toutes les occasions qui se sont présentées, j'ai tâché, comme il me l'avait ordonné, de faire naître des querelles entre lui et vous; hier encore, par exemple. Mais j'ignorais que ce fût une femme qui eût écrit cette lettre, et qu'une juive était la maîtresse d'Aubriot. De ce côté je suis aussi innocent que le prévôt est coupable. Il ne me dit pas tout, et je ne possède pas toute sa confiance, comme vous le supposez. Avant-hier, l'idée lui est venue de m'enfermer à la Bastille. Il craignait, disait-il, quelque trahison de ma part, et je dois ajouter que son pressentiment ne le trompait pas, car aujourd'hui je suis tout disposé à me joindre à vous contre lui.

— L'offre n'a rien qui me tente, répondit Guidomare d'un ton dédaigneux. Je n'ai pas besoin d'un espion.

— Peut-être. Je suis suspect à vos yeux, je le sais bien, et vous pouvez croire que je ne parle ainsi que pour sauver ma vie. Mais si je n'ai pas tous les secrets du prévôt, j'en ai quelques-uns que vous ignorez et qu'il serait important pour vous de connaître. Savez-vous que le duc d'Anjou lui a remis une grâce en blanc?

— Belle nouvelle! je le sais aussi bien que vous.

— Mais si Aubriot se voit menacé, il écrira son nom au-dessus de la signature du duc d'Anjou.

— Il n'est plus temps. Il a écrit le nom de cette juive.

— Ah! dit Jean Petit tout désappointé.

Il interrogea de l'œil les assistants, et croyant lire sur leur visage quelque hésitation, malgré les réponses brèves et jusque-là décisives de Guidomare, il continua:

— Ceci m'explique certaines choses qui étaient restées obscures pour moi; je comprends maintenant ce que le prévôt entendait quand il disait avant-hier au duc d'Anjou, en parlant de vous, Étienne: « Je sais « à quels pipeaux on peut prendre les oiseaux « de cette espèce-là. » Le projet était hardi, en effet. Il retourne contre lui, et c'est justice. Vous accuserez Aubriot, mais il se défendra: cette juive ne portera pas témoignage contre lui, il la fera disparaître, ou si elle est interrogée, si elle convient de la vérité de l'accusation, on ne la croira pas plus qu'on n'a cru Agnès Piédeleu. C'est à craindre.

Un des écoliers hocha la tête en signe d'assentiment. Jean Petit poursuivit:

— Le prévôt est puissant; il a des amis,

des créatures, des protecteurs, partout, à la cour, près du trône. Il faudrait etre sûr qu'il sera abandonné par eux : il faudrait d'avance le perdre dans leur esprit. Avez-vous un moyen d'y parvenir?

— Le cordelier parle sensément, dit Savoisy.

— Y as tu songé, Guidomare? demanda un autre.

— Ma foi, non. Vous avez ce moyen, maître fourbe?

— Oui, répondit résolûment le moine.

— Eh bien, dites-le, et s'il est bon, nous verrons à vous infliger une punition moins rude.

— Voyez-vous, Étienne, reprit Jean Petit, qui, après avoir éveillé la curiosité de son interlocuteur, voulait habilement l'irriter et la tenir en haleine, voyez-vous, il y a une autre partie à jouer que celle qui est engagée. La querelle n'est pas entre vous seulement et le prévôt, mais entre le prévôt et l'université, et celle-ci peut et doit se ménager un triomphe complet. A votre place, je voudrais qu'il n'y eût qu'une voix pour condamner Aubriot, que tous ses appuis lui manquassent à la fois, et qu'il tombât sans pouvoir se retenir.

— Parlez alors, mais parlez donc!

— J'ignore comment vous avez découvert ce que vous savez concernant cette femme juive, comment et par qui vous êtes instruit de ce qui s'est passé au petit Châtelet entre le duc d'Anjou, le prévôt et moi ; c'est votre secret, chacun a les siens, et c'est un avantage que je vous laisse sur moi avec plaisir, car du moins vous ne pourrez pas supposer que je vous trahirai sur ce point.

— Ah çà, s'écria Guidomare, avez-vous bientôt fini vos discours? Tant de paroles sont inutiles. Un mot suffit. Vous avez un moyen de perdre le prévôt. Quel est-il?

— Je ne ferai plus qu'une courte observation, et j'espère que vous en approuverez la justesse. Si avant d'accuser le prévôt, vous exécutez la menace que vous m'avez faite de me briser les os, peut-être cette vengeance nuira-t-elle à la bonte et à la justice de votre cause. Ayant à répondre de la mort d'un homme, vous ne serez pas aussi bienvenu, il me semble, à demander celle d'un autre.

— Un saint perdrait sa patience à vous écouter, et il y a longtemps que la mienne est à bout. Je vois où vous voulez en venir. C'est à une promesse de ma part d'oublier et de pardonner. Eh bien, je consens à une trêve. Voyons, maître sournois, quelle trame avez-vous ourdie?

— Ce sera assez long à vous expliquer, et je crois que la place n'est pas bien choisie pour tenir une conférence secrète. Allons ailleurs. Venez aussi, mes maîtres ; j'ai besoin de votre concours, et je remettrai entre vos mains tous les fils de l'intrigue. Si elle ne réussit pas, je recommande mon âme à Dieu et je m'abandonne sans défense à votre colère.

Ils quittèrent tous la rue au Feurre. La conférence qu'ils eurent dans une maison située à l'extrémité du clos Bruneau fut longue et animée. Jean Petit expliqua en détail son plan d'attaque, qui fut approuvé, car il sortit sain et sauf des mains de Guidomare. Ils se séparèrent, sinon amis, du moins alliés.

Il avait été convenu que l'alliance resterait secrète, qu'aucun autre écolier que les six amis et Guidomare ne serait mis dans la confidence.

Jean Petit dit à Aubriot qu'il avait fait parvenir la lettre à Etienne, et que celui-ci n'avait aucune défiance. Le prévôt attendait impatiemment le jour marqué. Il occupa le temps, qui lui semblait si long, à remplir la promesse qu'il avait faite au duc d'Anjou. Les marchands juifs vidèrent leurs coffres en échange du renouvellement de leurs priviléges.

Mais ce ne fut pas la seule contribution forcée qu'ils eurent à subir. Quand on sut que le duc d'Anjou faisait un emprunt, les seigneurs de la cour, ses partisans, ses favoris, suivirent son evemple et contractèrent de nouvelles dettes. Jean Petit l'avait prévu. Cette circonstance, indépendante en apparence du complot formé contre Aubriot, devait en être le ressort principal et décisif.

Rachel n'avait repris ses sens que longtemps après le départ de Guidomare.

Claude, sa vieille servante, l'avait trouvée évanouie. Cette femme, comme toutes les duègnes de toutes les époques, servait à la fois Dieu et le diable. Elle avait la confiance d'Aubriot et celle de sa maîtresse. C'était elle qui, au moyen d'intrigues et de détours, avait fait tenir à Guidomare les avis mystérieux de Rachel, sans qu'il eût découvert qui les lui donnait.

Elle ne se dissimulait pas qu'elle jouait un jeu dangereux, et comme Jean Petit elle

vivait dans des alarmes continuelles, mais comme lui elle obéissait à sa nature en trompant et en rusant.

Rachel ne lui cacha rien de ce qui était arrivé. Son désespoir était tel qu'elle ne parlait que de se tuer. Ce ne fut qu'à grand'-peine et avec une grande dépense d'éloquence que Claude parvint à la calmer un peu, et à lui démontrer qu'il était toujours temps de mourir quand on n'avait plus d'autres ressources.

Dans la nuit du jeudi au vendredi, Rachel se laissa conduire par Aubriot à la maison du pré aux Clercs, et lui-même, le lendemain avant l'heure convenue, s'y embusqua avec ses gens. Le mouchoir fut attaché à la fenêtre. Rachel était convaincue que Guidomare ne viendrait pas. Cependant, elle le vit paraître. Les cœurs amoureux sont crédules et passent avec la même facilité de la crainte à l'espoir, de la douleur à la joie. La pauvre fille s'imagina que l'écolier s'était reproché sa dureté à son égard, qu'il en avait du repentir, et qu'il le lui témoignait par sa présence. Elle oublia presque dans le premier moment le danger qu'il courait.

Mais comment Guidomare était-il assez imprudent pour se hasarder dans un lieu pareil? avait-il l'intention de pénétrer dans la maison? Voici ce qui était arrivé.

Jean Petit avait fait observer que, si Guidomare n'allait pas au rendez-vous, Aubriot pourrait concevoir quelque soupçon et éventer la trame. Or, il importait au succès de la conjuration de gagner du temps. Les intrigues nouées dans l'ombre par Jean Petit n'avaient pas encore assez de consistance, les alliés qu'il recrutait à droite et à gauche n'étaient encore ni assez nombreux ni assez sûrs. Ces lenteurs déplaisaient à Guidomare, qui aurait voulu aller droit au but, mais il fut obligé de céder.

Ces fourbes dont on accepte les services ont toujours un avantage sur les hommes d'action. On ne s'aperçoit de l'influence qu'ils ont acquise que lorsqu'on est déjà à leur discrétion. Au bout de vingt-quatre heures, Jean Petit, rudoyé d'abord par chacun des écoliers, malmené en paroles, mais insensible aux mauvais compliments, était devenu le chef réel et l'âme du complot. Il fallait, pour servir ses desseins, que Guidomare parût ignorer le guet-apens, et qu'au moment d'y tomber, un hasard, un incident quelconque, le déterminât à s'éloigner.

Cet incident, il était facile de le faire naître.

L'écolier s'avança, regardant autour de lui comme un homme qui prend ses précautions pour ne pas être vu : quand il fut à une centaine de pas de la maison, il s'entendit appeler par des voix joyeuses, et fut accosté par Bouteville, Savoisy et Robert, qui annoncèrent l'intention de ne pas le quitter. Ils le plaisantèrent assez haut pour etre entendus, sur cette bonne fortune qu'il leur avait cachée, car pour quel autre motif se serait-il rendu seul au pré aux Clercs?

Guidomare eut beau nier, chercher mille prétextes pour se débarrasser d'eux, ils tinrent bon et jurèrent qu'ils verraient sa maîtresse. L'écolier se récria vivement contre cette importunité, jura de son côté qu'ils ne la verraient pas, et que, pour ne pas compromettre une femme qui l'honorait de ses bontés et qui lui avait recommandé la plus grande discrétion, il manquerait plutôt son rendez-vous, ce qu'il fit aussitôt en s'éloignant à pas précipités. Ses camarades le suivirent, riant sous cape du succès de leur stratagème et du nouveau désappointement du prévôt.

Ni prières ni menaces ne purent obtenir de Rachel qu'elle écrivît une seconde lettre. Malgré la grâce signée par le duc d'Anjou, elle courait risque de la vie, disait-elle, et, quel que fût le sort que lui réservât la colère d'Aubriot, elle aimait mieux s'y résigner que de s'exposer à une mort qu'elle regardait comme certaine.

Cependant le complot marchait à son dénoûment, et tous les éléments qui devaient y concourir s'amoncelaient, se groupaient de jour en jour. L'avidité du duc d'Anjou n'était pas satisfaite par les sommes que lui avaient données les juifs. Le pape Clément VII avait fait une nouvelle distribution de bénéfices au détriment de l'université, et l'argent follement dépensé dans les fêtes précédentes rendait nécessaire l'augmentation des impôts qui écrasaient déjà la nation. Le mécontentement était partout, dans toutes les classes : l'université se plaignait, les bourgeois murmuraient, le peuple s'assemblait tumultueusement.

Les soins qu'il était obligé de donner à la tranquillité publique incessamment menacée, ses conférences avec le régent et les autres membres du conseil, qui voyaient s'approcher l'orage, détournaient Aubriot d'une vengeance qui lui avait échappé tant

de fois. D'ailleurs Jean Petit, dont l'activité d'espionnage était incroyable, le tenait continuellement en haleine et lui donnait assez d'occupation sur vingt points divers, pour le distraire momentanément d'une pensée exclusive.

L'autorité s'affaiblissait en se divisant. Pour que ses frères oubliassent ses odieuses rapines, le duc d'Anjou avait été forcé de faire droit à leurs prétentions, qui tendaient à démembrer la monarchie en détruisant l'unité, en lui substituant des pouvoirs partiels, toujours disposés à sacrifier l'intérêt général à leur intérêt particulier.

Jean, qui avait en apanage le Berri, l'Auvergne et le Poitou, obtint le gouvernement du Languedoc, avec le pouvoir d'un souverain sur la plus grande partie du Midi de la France; Philippe, duc de Bourgogne, exigea le gouvernement de la Normandie. Dans tous ces partages, le peuple était oublié, ou plutôt on ne s'en souvenait que pour lui ravir ses droits, pour l'écraser, pour le faire gémir sous les exactions. La mesure était comble et le mécontentement éclatait.

Les fêtes terminées, le peuple de Paris sentit qu'il avait faim. Les états généraux avaient été abolis par Charles V: eux seuls auraient pu apporter un remède au mal, et, par la confiance qu'ils avaient inspirée, enlever des forces à la révolte. Mais les princes ne voulurent convoquer que les états de la langue d'oyl (36), chez lesquels ils savaient rencontrer une opposition moins ferme à leurs coupables desseins. Cependant il fallait que l'usurpation fût bien flagrante, puisque cette assemblée, choisie à cause de sa modération, maintint l'abolition des impôts prononcés par Charles V, et exigea que le roi déclarât la nation rétablie dans ses *libertés*, *franchises* et *immunités*. Mais ce n'étaient là que des moyens dilatoires. Le lion rugissait, on voulait seulement, en ayant l'air de le flatter, arriver à le museler.

Le peuple ne fut pas dupe de ces insuffisantes réparations. Ses magistrats, même ceux dont il respectait l'autorité et le caractère, ne pouvaient plus le contenir. Le prévôt des marchands, Jean de Culdoë, provoqua une réunion de citoyens au parloir aux Bourgeois: il les engagea à ne plus se rendre dans les assemblées nocturnes où des orateurs improvisés se livraient à des déclamations contre le gouvernement: il leur fit espérer que, si l'ordre n'était pas troublé, leurs plaintes seraient accueillies et qu'on leur rendrait justice.

La majorité semblait se rendre à ces raisons, ou peut-être à l'adresse de celui qui parlait, lorsqu'un artisan, un tanneur, d'autres disent un cordonnier, se leva, et, inspiré par cette rude et franche éloquence populaire qui laisse de si loin derrière elle l'éloquence apprêtée des rhéteurs, prononça un discours qui a mérité d'être conservé et qui résumerait aujourd'hui encore les légitimes griefs des peuples contre leurs gouvernements.

« Ne pourrons-nous jamais jouir en repos de nos biens? dit-il; l'avarice des grands continuera-t-elle toujours à nous charger d'impôts; impôts que nous ne devons pas, que nous ne pouvons payer, et qui excèdent nos revenus?... Bourgeois de Paris, on vous repousse des assemblées des notables; on ne veut pas que vous participiez aux délibérations, et on vous demande arrogamment *quel droit a la terre de se mêler avec le ciel*, et pourquoi la lie du peuple ose intervenir parmi les personnes riches..... Pour qui adressons-nous des prières à Dieu; pour qui nous dépouillons-nous de nos biens? pour des hommes qui en abusent. Nos biens servent à entretenir leur luxe, à payer leurs habits couverts d'or et de perles, à payer ces nombreux valets qui les suivent, à payer les frais des beaux palais qu'ils construisent. C'est pour ces vaines superfluités qu'ils accablent d'impôts la capitale du royaume... la patience du peuple est poussée à bout... Je demande que les bourgeois prennent les armes; ils doivent mourir plutôt que de souffrir plus longtemps une telle oppression (37). »

Le langage des victimes a de tout temps été le même, parce que la tyrannie n'a changé ni de cause ni d'effet. Le discours de l'artisan modifia les résolutions des assistants, qui s'armèrent et qui demandèrent que le prévôt des marchands les conduisît au palais. Jean de Culdoë harangua le duc d'Anjou, assisté du nouveau chancelier Dormans, successeur de Pierre d'Orgemont. Jean de Culdoë, dans sa demande, et le régent dans sa réponse, mirent une grande habileté : le premier à ne point paraître trop exigeant au nom du peuple, sans pourtant abandonner les réclamations qu'il était chargé de soutenir; le second à faire des promesses qu'il n'avait pas l'intention de tenir.

Jusque-là, Aubriot avait manœuvré adroitement, évitant de se compromettre, soit aux yeux du pouvoir, soit aux yeux du peuple, et attendant toujours l'instant favorable.

Un jour, Jean Petit se présenta chez lui.

— Messire, lui dit-il, tout est prêt.

— Apportez-moi de bonnes nouvelles, maître fourbe, répondit le prévôt. Il est temps que vous me donniez enfin la preuve que vous êtes bon à quelque chose. J'ai promis au duc d'Anjou de lui livrer l'université, et je comptais sur vous pour engager les écoliers dans quelque démarche imprudente. Mais je crois qu'au lieu d'agir comme nous en étions convenus, vous prechez la paix et la concorde. Jamais ils n'ont été plus tranquilles que depuis le jour où vous vous êtes chargé de les pousser à la révolte. Le duc d'Anjou me rappelle ma promesse et s'irrite de n'en pas voir les effets. Prenez garde qu'avant d'encourir sa disgrâce, je me rappelle la tentation que j'ai eue.

— Une disgrâce! messire, reprit le cordelier : vous n'avez jamais été au contraire plus assuré de votre faveur. Tout réussit enfin au gré de vos vœux. Savez-vous ce qui se passe à l'heure où je vous parle? Jean de Roncé, docteur en théologie, harangue en ce moment, au nom de l'université, le duc d'Anjou. J'ai assisté hier à la conférence où il a été décidé qu'il porterait la parole. On avait songé d'abord à son ancien élève Jean Charlier Gerson, mais il s'est excusé sur son extreme jeunesse qui aurait ôté du poids à ses discours. L'orateur de l'université doit renouveler la demande déjà faite sous le feu roi, et proposer au régent de convoquer un concile général pour mettre fin au schisme qui divise l'Église, et par suite la légitimité des prétentions de Charles de Durazzo au trône de Naples. Vous pouvez aisément vous figurer de quelle façon cette proposition sera accueillie, d'autant que les termes n'en seront guère modérés et qu'il s'y joindra d'autres plaintes.

— Mais, dit Aubriot, en quoi cela me touche-t-il?

— Patience, messire; veuillez prendre lecture de ce billet.

— Que veut dire ceci? demanda le prévôt après avoir lu. Le duc d'Anjou m'ordonne de me transporter ce soir au collège du cardinal Lemoine, et d'y arreter Jean de Roncé.

— Oui.

— Mais vous venez de me dire que dans ce moment même Jean de Roncé harangue le duc.

— C'est vrai, et son discours ne doit pas être encore fini.

— Comment alors cet ordre a-t-il pu être écrit avant qu'on ait entendu Jean de Roncé? comment le châtiment précède-t-il la faute?

— Je vous ai dit aussi, messire, que je connaissais la harangue, j'y ai meme fait insérer quelques phrases de ma façon, et comme, grâce au ciel, j'ai une excellente mémoire, ce matin je l'ai récitée au duc régent, qui, prévenu de ce qu'il allait entendre, a rédigé d'avance l'ordre d'arrestation et m'a chargé de vous l'apporter. Le duc voulait d'abord refuser l'audience, mais il s'est rendu aux raisons que je lui ai données, il a compris qu'il valait mieux entendre un sot discours, dont il pouvait punir l'insolence, que de paraître ne pas vouloir faire droit à des plaintes qui passeraient peut-être pour légitimes et fondées si on ne les écoutait pas.

— Voilà à ma connaissance, rusé coquin, trois rôles que vous jouez dans la meme affaire. Vous en avez peut-être pris un quatrième.

— Oui, messire, et ce n'est pas celui qui vous plaira le moins, j'espère: j'ai détruit un à un tous les soupçons que l'écolier Guidomare avait conçus de ma franchise; il est tellement convaincu maintenant de ma sincérité et de mon dévouement à ses intérets, que je suis devenu le confident de ses amours. Je vous l'avais bien dit le soir où le duc d'Anjou m'a fait l'honneur, sur votre recommandation, d'accepter mes services, c'est l'amour qui a rendu Guidomare moins turbulent. Je sais où il cache Julienne. L'empire que cette jeune fille exerce sur lui est incroyable. Nous aurions vainement tenté de l'attirer dans quelque querelle : elle lui a fait jurer qu'il ne prendrait part à aucune dispute, et il a tenu parole, comme vous savez. Le jour de l'entrée du roi, c'est pour aller chez elle qu'il a quitté le cortége.

— Où demeure Julienne?

— Rue du Mont-Saint-Hilaire ; je connais la maison.

— C'était au moment même de l'enlèvement, dit le prévôt avec un geste de regret, c'était quand Martin Brûlefer réclamait sa nièce qu'il aurait fallu s'emparer de Guidomare. Depuis, j'ai cru qu'une nouvelle occa-



La grande salle du Palais présentait un aspect curieux et animé. — Page 50.

sion se présenterait, mais décidément je suis malheureux dans ma haine.

— De quoi vous plaignez-vous? ce que vous n'avez pu faire autrefois, vous êtes maître de le faire maintenant.

— Il n'y a plus de scandale, personne ne se plaint.

— Mais si une circonstance dont je ne vous ai pas encore instruit vous rendait tous vos avantages?

— Quelle circonstance?

— Ce soir, messire, vous emprisonnez Jean de Roncé?

— Oui.

— Dès ce soir, l'université s'émeut de cette violation de ses priviléges, la nuit se passe en conciliabules; demain l'université déclare qu'elle suspend ses leçons; dans deux jours elle est sommée par le régent de se rendre au palais, le duc lui ordonne de rouvrir ses classes, elle refuse. Dans deux jours aussi, au moment même où elle se met en révolte ouverte contre le chef de l'État, où pour cette rébellion elle encourt sa colère, vous arrêtez Guidomare. La faute d'un seul devient la faute de tous. Parce qu'il y a un libertin pris en flagrant délit, l'accusation de libertinage tant de fois portée contre les écoliers reparaît tout entière et retombe sur eux tous. Il ne fallait qu'un prétexte pour frapper; ce prétexte vous l'avez enfin, messire. Après-demain, Guidomare doit passer la journée chez Julienne avec quelques compagnons de débauche, il me l'a dit. Pour

qu'il n'ait aucune crainte et que le rendez-vous ne manque pas, feignez de ne pas vous occuper de lui, accompagnez le duc d'Anjou au palais, et chargez votre premier lieutenant de l'expédition, que je conduirai s'il le faut.

Aubriot resta pensif et muet quelques minutes pendant lesquelles Jean Petit l'examina avec inquiétude. Le prévôt se sentait humilié; au lieu de donner des ordres comme autrefois, c'était lui qui semblait en recevoir. Il agissait sous l'inspiration de son agent et subissait en quelque sorte sa direction et son influence.

Mais il était trop tard pour rompre cette chaîne, quelque pesante qu'elle lui parût.

Jean Petit avait eu l'adresse de se rendre nécessaire; il fallait attendre le succès de l'entreprise qu'il avait si bien préparée, pour repousser du pied ce maître fourbe et le dépouiller de l'importance que son astuce et ses trahisons lui donnaient.

— Avez-vous dit au régent, demanda le prévôt, ce que vous venez de m'apprendre relativement à Guidomare?

— Non, messire. Faut-il l'en instruire?

— Vous ne direz rien. Il vaut mieux peut-être, pensa-t-il, qu'il ne soit pas prévenu. L'arrestation arrivant à l'improviste frappera plus vivement son esprit, et le service que je lui rendrai paraîtra d'autant plus important qu'il sera moins attendu. Jean Petit, revenez me voir ce soir; vous me rendrez compte de l'effet que produira l'emprisonnement de Jean de Roncé. Je ne sais encore si je confierai à un autre le soin d'arrêter Guidomare ou si je m'en chargerai. J'y réfléchirai et nous en reparlerons.

Jean Petit s'inclina et murmura en se retirant :

— Que ce soit ou non son intention, il faudra bien qu'il se décide à accompagner le duc d'Anjou au palais : sans cela la partie serait encore remise; mais elle ne le sera pas.

Avant d'entrer au petit Châtelet, chez le prévôt, le cordelier était passé dans la Cité. Il avait vu un mouchoir attaché à la fenêtre d'une maison où la veille était parvenue une lettre qui se terminait par ces mots :

« Si vous consentez à ce qu'on vous de-
« mande, répétez le signal de la maison du
« pré aux Clercs. »

De ce consentement, en effet, ou du refus, dépendait le gain ou la perte de la partie nouée entre Aubriot et Guidomare.

VI

Le docteur en théologie, Jean de Roncé, fut arrêté le soir même et conduit dans les prisons du petit Châtelet. Le lendemain, l'université, ainsi que l'avait dit Jean Petit, prévision au reste toute naturelle et fondée sur l'expérience, l'université suspendit ses leçons et déclara que les classes resteraient fermées jusqu'à ce qu'elle eût obtenu réparation. Elle demanda en même temps une audience au régent, qui l'aurait citée à comparaître si elle n'eût fait la démarche.

Le surlendemain, le duc d'Anjou se rendit au palais, accompagné par les principaux seigneurs de la cour et par Hugues Aubriot, qui avait été mandé auprès de lui le matin même, et qui était resté sur l'invitation des courtisans. Dès qu'ils furent arrivés, le premier lieutenant du prévôt, conduit par Jean Petit, se dirigea avec une escorte de dix hommes vers la rue du Mont-Saint-Hilaire.

La grande salle du palais présentait un aspect curieux et animé (38). C'était dans cette salle que les rois recevaient les ambassadeurs, qu'ils donnaient des festins publics, et que l'on célébrait les noces des enfants de France; elle contenait les statues de tous ceux qui avaient régné depuis Pharamond, et sous chacune de ces statues on lisait une inscription qui rappelait le nom du roi, la durée de son règne et l'année de sa mort.

L'espace occupé par cette salle l'avait été autrefois par une chapelle, que Robert avait placée sous l'invocation de saint Nicolas. Ce qu'elle offrait de plus curieux était la fameuse table de marbre dont il est souvent parlé dans les historiens et les chroniqueurs, et qui fut brisée lors de l'incendie de 1618 (39). Placée à une des extrémités de la salle, elle en tenait presque toute la longueur, quoiqu'elle ne fût que d'un seul morceau. C'était sur cette table que se faisaient les festins royaux, que les rois ou les représentants de leur pouvoir se plaçaient pour donner audience et transmettre leur volonté au peuple.

La foule était agitée, bruyante, comme les multitudes sur lesquelles a passé l'esprit de révolte. Des hommes circulaient d'un groupe à l'autre, échangeant des paroles à voix basse, donnant des instructions.

Les amis de Guidomare, Urbain, Robert,

Savoisy, de Courcelles, de Boudeville, grimpés, de distance en distance, à côté des statues, s'appuyaient familièrement sur les majestés de pierre, et Guillaume Coquastre, dominant l'assemblée, se tenait à cheval sur les épaules de Hugues Capet. Une clameur immense, confuse, tantôt sourde, tantôt éclatante, grondait et roulait sous les voûtes de la salle.

Le recteur parut et s'arrêta devant la table de marbre, où monta bientôt après le duc d'Anjou.

Le duc avait à sa droite le nouveau chancelier, de Dormans ; à sa gauche Hugues Aubriot ; derrière lui se tenaient une foule de seigneurs qui échangèrent avec quelques-uns des individus qui parlaient dans les groupes des regards d'intelligence. Depuis longtemps le visage du prévôt n'avait eu une expression d'orgueil et de triomphe aussi prononcée.

Le duc d'Anjou se pencha vers lui et lui dit en désignant les écoliers :

— Quels sont ces jeunes drôles qui affectent ainsi de se mettre en évidence ?

— Ce sont les amis intimes et les confidents de Guidomare. Laissez-les, monseigneur, dans cette position qui n'est ni convenable ni respectueuse en présence de Votre Altesse. C'est le dernier acte d'insolence dont ils se rendent coupables. Assurément, ils prendront le parti de leur chef, ils feront un appel à la rébellion, et au lieu d'un prisonnier nous en aurons plusieurs.

— Vos mesures sont bien prises, cette fois, monsieur le prévôt ?

— Cette fois, je répondrais du succès sur ma tête.

Pendant ce temps le chancelier s'était levé et attendait que le silence succédât au tumulte. Il donna lecture d'un édit qui annonçait aux citoyens que le roi consentait à abolir les impôts établis par Philippe le Bel. La cour, aussi lâche qu'elle s'était montrée avide, reculait devant le mécontentement populaire, et, en cédant à la peur, elle ne conservait aucune dignité de langage.

L'édit portait que cette abolition d'impôts était la juste récompense de l'obéissance et de la fidélité des Parisiens ; il ajoutait même qu'aucun roi ne pouvait s'autoriser de l'exemple de Philippe le Bel pour lever arbitrairement des contributions, et que la nation française n'avait jamais cessé de jouir de ses franchises. C'était s'avouer vaincu en fait et droit ; mais les concessions ne coûtent rien aux pouvoirs parjures, qui, lorsqu'ils les font forcément, songent déjà aux moyens de les reprendre.

A la grande surprise du régent et d'Aubriot, qui désapprouvait dans sa pensée ces marques de faiblesse, l'édit ne fut pas reçu avec les acclamations bruyantes auxquelles on s'attendait. Le chancelier s'adressa ensuite au recteur et lui dit d'expliquer le motif qui lui avait fait demander audience.

Le recteur réclama la liberté de Jean de Roncé et déclara que les classes ne se rouvriraient que lorsque le docteur en théologie sortirait de prison.

— Nous ferons grâce, répondit le duc d'Anjou, si Jean de Roncé reconnait le pape Clément VII (40).

— Ceci, monseigneur, est une affaire de conscience, et il me semble que le feu roi, dont nous honorons tous la sagesse et la mémoire, ne croyait pas que sa puissance pût aller jusque-là. Il ne regarda pas comme un acte de désobéissance l'avis que l'université lui soumit sur cette importante question ; loin de là, il la remercia, et lui dit qu'elle méritait toujours sa protection.

— Le feu roi ne pouvait estimer plus que nous le faisons le savoir et l'étude ; mais la science des livres ne donne pas toujours à celui qui la possède la science des choses et des hommes, et le droit de décider des intérêts politiques. Nous savons rendre à chacun la justice qui lui est due, et nous venons à l'instant même d'en donner une preuve assez éclatante. Qui a engagé l'université à députer vers nous, il y a deux jours, un orateur ? De quoi se plaint-elle ?

— Ses plaintes, monseigneur, sont aussi légitimes que celles du peuple auxquelles vous avez fait droit.

— Vous oubliez, monsieur le recteur, que l'université n'acquitte aucune taxe, que seule dans l'Etat elle n'est pas imposée.

— Ce sont nos privilèges, monseigneur, et si on veut nous les ravir, il faut l'avouer hautement.

Le duc d'Anjou allait répondre ; Aubriot lui dit tout bas :

— Ne vous commettez pas plus longtemps avec ces factieux, laissez-moi leur parler en votre nom. Le duc lui fit un signe d'assentiment, le prévôt se leva.

Mais avant qu'il eût prononcé une parole, mille voix crièrent à la fois :

— A bas les juifs ! mort aux juifs !

Quelle était la cause de ces clameurs que rien n'avait préparées, qui ne se rattachaient en rien à l'affaire des impôts et de l'université ? La surprise d'Aubriot et du régent fut extrême, mais elle ne parut point partagée au même degré par les autres personnages qui occupaient avec eux la table de marbre. Aux premiers cris, le prévôt porta les yeux vers les places où il avait vu Coquastre et les autres écoliers, ne doutant pas qu'ils n'eussent donné le signal du tumulte · ils n'y étaient plus, ils étaient rentrés dans la foule, et cette acclamation avait cessé tout à coup, comme elle avait éclaté. On eût dit qu'une volonté invisible la dirigeait à son gré, qu'elle avait retenti comme un avertissement, comme le coup de canon isolé qui annonce et précède la bataille.

Aubriot voulu de nouveau parler : les mêmes cris se firent entendre partant des mêmes points que la première fois, violents, mais non désordonnés, et soumis évidemment à une tactique et à une discipline arretées à l'avance.

Il fit encore signe de la main, et le même hourra l'accueillit.

Un mouvement se manifesta à l'entrée de la salle. Aubriot se retourna vers le régent et lui dit :

— Monseigneur, voici le coupable.

— Le coupable, c'est vous ! répondit une voix à droite de la table de marbre.

— Le coupable, c'est vous ! répéta une autre voix à gauche.

Et les mêmes paroles furent redites par quatre autres voix plus éloignées.

Les seigneurs se regardèrent entre eux, pendant qu'Aubriot, pâle de colère et interdit, malgré son audace habituelle, interrogeait de l'œil la foule qu'il dominait.

Le régent murmura :

— Que veut dire ceci, monsieur le prévôt? Est-ce ainsi que vous tenez vos promesses? Vous devez me livrer un coupable, et quand vous le désignez, l'accusation vous est renvoyée et revient vous frapper.

— Patience, monseigneur, patience, répondit Aubriot, qui avait repris toute son énergie.

Precédé par Jean Petit, entouré des gardes de la prévôté et soutenant une femme qui se traînait à peine, et qui paraissait plus morte que vive, Etienne Guidomare arriva devant la table de marbre. Au meme instant, les six écoliers reparurent à leurs places, et comme s'ils eussent été chargés de la police de la salle, ils commandèrent par geste le silence. On leur obéit : le silence tomba tout à coup.

Ces cris, ces interruptions, ces menaces, tous ces incidents étranges, revélaient au prévôt l'existence d'un complot Mais quelle accusation précise pouvait-on porter contre lui ? C'était, pensait-il, une défense désespérée de la part des écoliers. La lecture de l'édit, les considérations qui l'accompagnaient, les paroles échangées entre le régent et le recteur, tout cela avait pris du temps : on avait peut-être vu arriver Guidomare au palais ; le bruit s'était peut-être répandu de son arrestation avant qu'il entrât dans la salle, et ses intimes cherchaient à faire naitre une sorte d'émeute, espérant qu'il échapperait à la faveur de la confusion.

Aubriot dit d'une voix éclatante (et cette fois aucun murmure ne l'interrompit, un silence morne régnait sur la foule, comme le calme sur les flots avant la tempête) :

— Devant monseigneur le duc d'Anjou, régent du royaume, moi, Hugues Aubriot, prevôt de Paris, j'accuse ici solennellement l'écolier Étienne Guidomare, arrete par mes ordres, du crime de séduction, de rapt et de débauche. J'ai reçu autrefois les plaintes d'un parent de cette fille ; elle a feint de se repentir et de revenir à une meilleure vie, mais elle a été retrouver son amant, et aujourd'hui on les a surpris ensemble. Je demande que l'écolier Étienne Guidomare, signalé depuis si longtemps par ses méfaits, soit livré à la justice du roi que je représente et condamné à finir ses jours en prison.

Aubriot s'attendait qu'un grand tumulte suivrait cette déclaration. Nul ne bougea et ne souffla mot. Tous les regards se portèrent sur Coquastre et ses compagnons. Ils restèrent immobiles et muets.

Le recteur de l'université prit la parole :

— Si l'accusation que vous portez est vraie et prouvée, je declare au nom de l'université de Paris, que je ne chercherai pas à soustraire le coupable à la justice. J'ai déjà eu occasion de dire et je répète que nos priviléges nous ont été accordes pour protéger la science et la piété, et non pour assurer l'impunité à l'esprit de querelle et de débauche. Si donc l'accusé ne se justifie pas, je dis que

le prévôt de Paris a sagement agi cette fois, qu'aucune voix ne s'élèvera pour le blâmer, et que de même que l'université réclame et réclamera toujours la liberté de Jean de Roncé, de même elle retire sa protection à ceux de ses membres qui en sont indignes, et est la première à provoquer leur châtiment pour que la faute des uns ne retombe pas sur les autres, qu'on ne confonde pas à dessein les mauvais et les bons, et qu'on ne mêle pas le droit sacré qu'elle fait valoir et l'abus qu'elle abandonne.

Aubriot, de plus en plus étonné du silence qui se faisait autour de lui, s'adressa à son lieutenant et à Jean Petit :

— N'est-ce pas dans une maison de la rue du Mont-Saint-Hilaire que vous venez d'arrêter l'écolier Guidomare?

— Oui, messire, répondit le cordelier, c'est moi qui ai conduit vos gardes.

— Et maintenant, continua le prévôt, l'accusation ne sera-t-elle pas prouvee, s'il est vrai que cette jeune fille est Julienne Brûlefer?

— Et si ce n'est pas Julienne? dit Guidomare. Je demande à parler; j'accuse à mon tour Hugues Aubriot, prévôt de Paris, de mœurs impies et dissolues ; je l'accuse d'avoir fait condamner injustement Agnès Piédeleu ; je l'accuse d'avoir pour maîtresse une juive ; je l'accuse d'avoir frappé et foulé aux pieds l'image du Christ, et pour ces crimes je demande qu'il soit cité au tribunal de l'évêque!

— Monseigneur, s'écria Aubriot, permettrez-vous qu'on insulte ainsi un magistrat?

— Monseigneur, reprit de son côté Guidomare, je n'ai pas achevé.

— Monseigneur, laissez-le parler, dirent les favoris du duc, pressés derrière lui.

— J'affirme que Guidomare dit la vérité! s'écria Coquastre.

— Je l'affirme aussi! répondit Savoisy, placé en face.

Les quatre autres firent la même déclaration, et Jean Petit, levant la main, la confirma par un serment.

A la même minute la foule hurla :

— A bas les juifs! mort aux juifs!

Aubriot trembla : il comprit alors ce que signifiait cette menace de mort, tout à l'heure inexplicable pour lui, et que, trahi par Jean Petit, il était déjà abandonné par la cour. Cependant il n'avait confié à personne la scène qui avait eu lieu chez Rachel, il se demandait comment et par qui Guidomare en avait été instruit, et pourquoi, s'il était passé dans le parti de l'écolier, Jean Petit s'était prêté à cette arrestation. Le dernier doute qui lui restait ne fut pas de longue durée.

Guidomare reprit :

— J'ai vu et entendu ce que je dis. Le jour de l'entrée du roi, j'étais chez Rachel, que j'ignorais être une juive et la maîtresse du prévôt. Caché derrière les rideaux du lit, j'ai entendu Aubriot dire qu'il avait perdu Agnès Piédeleu parce qu'Agnès Piédeleu avait voulu le perdre. Je l'ai vu souffleter le Christ, parce que Rachel lui disait d'insulter l'image de Dieu. Je l'ai entendu dicter à cette femme une lettre qui me donnait un rendez-vous dans une maison près du pré aux Clercs.

— J'affirme que c'est moi qui ai remis la lettre à l'écolier Guidomare, dit Jean Petit, et que je la tenais de Hugues Aubriot.

Guidomare poursuivit :

— Pour détourner les soupçons du prévôt jusqu'au jour que nous jugerions favorable, et qui est celui-ci, j'ai feint d'aller à ce rendez-vous où il devait me surprendre.

— C'est vrai, dirent l'un après l'autre Bouteville, Savoisy et Robert.

Aubriot était comme un homme ivre. Les objets devenaient confus devant ses yeux. Il tressaillait et chancelait à chacune de ces accusations qui le frappaient de tous côtés à l'improviste, qui l'étreignaient, et sous lesquelles il cherchait en vain à se débattre.

— Mensonges! mensonges! dit-il d'une voix alterée par la rage.

— Le prévôt m'aurait accusé, reprit Guidomare, d'entretenir commerce avec une juive : après m'avoir perdu, il aurait sauvé Rachel, sa maîtresse. Il s'en était réservé les moyens. Monseigneur le régent, n'avez-vous pas signé, entre les mains du prévôt, une grâce où le nom est en blanc?

— Oui, dit le duc d'Anjou.

— Cette grâce, la voici, et le nom écrit par Aubriot est celui de Rachel ; et si enfin, pour convaincre ceux qui m'écoutent, ce n'est pas assez de la parole de Louis d'Anjou, du serment que je fais et que d'autres sont prets à faire avec moi, voici un témoignage qui parlera pour nous tous. Cette femme couchée à mes pieds, qui pleure et qui cache son front dans la poussière, n'est pas Julienne Brûlefer; c'est une femme qui

m'aime et que je n'aime pas; qui, trompée par son amour, est venue au rendez-vous que je lui ai donné, et que j'amène ici pour confondre cet homme, en même temps que je la mets sous votre protection, monseigneur, et que je vous rappelle que comme elle n'a attenté ni à la vie du roi ni à la vie des princes, nul n'a le droit de porter la main sur elle ; c'est la maîtresse d'Aubriot, c'est Rachel la juive !

Avec l'aide de Jean Petit, il la releva et découvrit son visage. Une morte n'eût pas été plus pâle, et cette pâleur livide passa sur le front d'Aubriot, qui resta immobile, sans voix, et le regard fixe

— Oui, dit-elle avec un accent déchirant, oui, je suis Rachel la juive. Oui, j'aimais ce jeune homme qui ne m'aime pas et qui m'a repoussée avec horreur quand il a su qui j'étais.

Alors elle raconta comment elle avait connu Guidomare, comment elle l'avait aimé longtemps sans le revoir, comment elle l'avait instruit des projets du prévôt ; elle dit aussi le Christ foulé aux pieds par Aubriot, et elle ajouta :

— Chacun a ses croyances et sa foi, qui deviennent plus vives et plus sincères à l'heure de la mort. Ma religion, comme la vôtre, défend le mensonge et punit le parjure, et moi, qui vais mourir, je dis qu'Étienne Guidomare, qui m'a perdue, ne s'est pas souillé au contact d'une juive ; je lui pardonne ce qu'il a fait ; je rends à monseigneur le duc d'Anjou la grâce qu'il a signée pour moi sans me connaître, et je le prie de l'accorder à celui que j'aime toujours. Je n'en ai pas besoin pour moi.

Elle se tourna vers Guidomare, leva sur lui ses beaux yeux, et tirant de son sein un poignard, elle s'en frappa au cœur et tomba morte.

Coquastre cria, et les autres répétèrent après lui :

— Mort à Aubriot ! mort aux juifs !

— Monseigneur, dit au duc un de ses familiers en se penchant vers lui, il est impossible, sans compromettre l'autorité du roi et la vôtre, de protéger cet homme : livrez-le à la justice de l'évêque. Le peuple demande qu'il soit puni de ses crimes, et, en revanche, il va libérer par le pillage tous les débiteurs des marchands juifs. Demain il ne restera plus trace chez eux des obligations que nous avons contractées (41).

— Mort à Aubriot ! mort aux juifs ! cria la foule avec une nouvelle violence.

Aubriot, debout, les bras croisés, résigné à son sort, attendait son arrêt. Il sourit amèrement lorsqu'il entendit le conseil donné au duc d'Anjou, et jeta un regard de mépris à Jean Petit, devinant bien que c'était lui qui avait conduit cette odieuse intrigue.

Le cordelier, en effet, avait tout préparé : il avait promis aux seigneurs de la cour de faire demander par les écoliers, que soutiendrait le peuple, le pillage des magasins juifs, si de leur côté ils abandonnaient Aubriot.

Le marché avait été conclu, et il était en voie d'exécution. Jean Petit n'avait pas douté un instant du succès, car à l'insu des courtisans, il s'était ouvert de ce projet au duc d'Anjou, dont l'avarice avait saisi avidement ce moyen de payer ses dettes, et qui, aussi hypocrite que voleur et corrompu, avait feint de ne pas avoir été mis dans la confidence.

Le régent se leva et dit :

— Hugues Aubriot, vous avez entendu l'accusation portée contre vous ; vous êtes prisonnier et vous serez jugé par l'évêque de Paris.

— Vous pouvez m'épargner les lenteurs d'un jugement, monseigneur, répondit Aubriot : je sais dès à présent quel est mon sort, et je veux au moins mériter votre rigueur en dévoilant ici à haute voix ce qui me l'attire...

Il ne put achever ; ses efforts pour parler se perdirent dans les cris furieux qui s'élevèrent de toutes parts. Quatre hommes enlevèrent le corps de Rachel, quatre autres s'emparèrent de la personne du prévôt, qui n'opposa aucune résistance : le duc, suivi de ses courtisans, quitta la table de marbre, sans permettre, il est vrai, le pillage et le massacre des juifs : mais, en pareil cas, ne pas défendre était autoriser.

« *La canaille*, dit le moine de Saint-Denys, alla avec furie fondre dans une rue où il y avoit quarante maisons de juifs, qui les habitoient sous la permission et la sauve-garde du roy. Chacun y butina à discrétion. Il s'en trouva d'assez cruels pour faire main basse sur tous les juifs qu'ils rencontrèrent, et le massacre auroit esté plus grand s'ils ne se fussent sauvez en diligence dans le Chastelet. Les femmes se rendirent à la mercy de ces brutaux, qui, non contents de les destrousser, leur arrachèrent leurs enfants qu'ils menèrent à l'eglise pour les faire baptiser.

Le roy porta fort impatiemment cette insolence, et en attendant qu'il eust occasion d'en faire justice, il se contenta de rétablir les juifs en leurs maisons, et de faire publier à son de trompe, par tous les carrefours, qu'on eust à rapporter, sur peine de la vie, tout ce qui leur avoit esté pris, mais fort peu de gens y obéirent. »

Hugues Aubriot fut cité devant le tribunal ecclésiastique « établi par le clergé pour la répression des délits contre la religion, dit M. Duval, et qui absorba longtemps la juridiction civile, sous prétexte que tout délit est un péché. »

Déclaré atteint et convaincu des crimes d'impiété, d'hérésie et de débauche (42), il fut condamné à être brûlé vif ; mais, en reconnaissance sans doute des services qu'il avait rendus comme magistrat (43), sa peine fut commuée en une prison perpétuelle.

Conduit sur un échafaud dressé au parvis Notre-Dame, il se mit à genoux devant le recteur de l'université, l'inquisiteur de la foi et l'évêque de Paris, et entendit lecture de la sentence rendue contre lui :

« Hugues Aubriot, disait l'arrêt rapporté par l'historien anonyme de Charles VI, est condamné à faire pénitence perpétuelle au pain de tristesse et à l'eau de douleur, comme fauteur de l'infidélité judaïque, comme contempteur des sacrements de notre religion, comme hérétique, etc., etc. »

Il demanda pardon de ses fautes, et après avoir reçu l'absolution de l'évêque, il fut enfermé à la Bastille le 1er mai 1381.

Qui FRAPPERA DE L'ÉPÉE, dit l'Écriture, SERA FRAPPÉ DE L'ÉPÉE !

Qu'il nous soit permis de compléter l'histoire d'Aubriot par quelques lignes.

Le duc d'Anjou viola bientôt les concessions que lui avait arrachées la crainte de la révolte; les subsides levés d'après le consentement des états-généraux furent bien vite épuisés : il fallut avoir recours à d'autres exactions. Il eut l'intention de rétablir l'impôt des *aides*, qui, avant Charles V, n'était voté que par les états-généraux.

Le peuple se souleva de nouveau, tendit des chaînes dans les rues, et s'empara de la garde des portes de la ville. A Rouen, la révolte, connue de l'histoire sous le nom de *la Harelle*, fut plus sérieuse. Des receveurs de deniers furent massacrés. Au milieu de ces désordres, le génie national se manifestait par une parodie plaisante de la royauté.

Un marchand fort gros, affublé grotesquement des insignes de la souveraineté, se promenait par la ville. Du haut de son trône, cette majesté improvisée écoutait les plaintes de ses sujets relativement à l'impôt, et, comme on le pense bien, ne manquait jamais de les en exempter.

Le duc d'Anjou conduisit à Rouen le jeune roi avec toute sa cour.

La ville eût peut-être ouvert ses portes et serait revenue à l'obéissance, si on l'eût simplement menacée d'un châtiment, car la rébellion n'était qu'accidentelle : ce n'était pas une révolution profonde, un renversement de la forme politique établie; c'était une énergique protestation contre l'injustice et la spoliation tentée au nom de la loi.

Mais il aurait fallu que le régent reconnût ses torts et les droits du peuple, comme il l'avait fait dernièrement à Paris.

Il se crut assez fort pour punir, et comme il l'était en effet cette fois, il frappa sans pitié. La cour ne voulut entrer à Rouen que par une brèche, comme dans une ville prise d'assaut. On désarma tous les bourgeois, et on fit exécuter militairement un grand nombre d'habitants.

L'exemple fut stérile, ou du moins il porta d'autres fruits que ceux qu'on avait espéré en recueillir. La violence affaiblit les pouvoirs méprisés plus qu'elle ne les sert. Le peuple de Paris ne montra que plus d'exaspération. N'osant engager franchement la lutte, le duc d'Anjou friponna. Malgré l'usage et la loi qui voulaient qu'un impôt ne pût être établi et ne devînt obligatoire pour les citoyens qu'après avoir été proclamé publiquement, il ouvrit à huis clos un bail pour la ferme des *aides*.

De tout temps il a existé des hommes d'argent prêts à réaliser des bénéfices sans s'inquiéter de la moralité des affaires qu'ils traitent; aussi se présenta-t il des adjudicataires. La proclamation fut faite d'une manière dérisoire et honteuse : un homme à cheval parut sur la place publique, un jour de marché ; il annonça à haute voix que des voleurs avaient dérobé la vaisselle du roi, puis, profitant de l'agitation et du tumulte causés par cette nouvelle, il déclara, mais à voix basse, que le lendemain on lèverait les *aides*. A peine avait-il fini de marmotter cette prétendue proclamation, qu'il tourna bride, mit son cheval au galop et s'enfuit.

Cependant quelques citoyens, ayant en-

tendu ce qu'il avait dit, le répétèrent ; ce fut un cri général d'indignation, un soulèvement universel contre cette ignoble parade. Les receveurs furent les premières victimes, ensuite les adjudicataires.

Rien ne put arrêter la fureur du peuple, les prisons furent ouvertes et vomirent une foule d'hommes réprouvés et pervers, qui pendant plusieurs jours pillèrent et massacrèrent dans Paris.

Les révoltés se souvinrent que Hugues Aubriot avait fait transporter à l'arsenal de l'hôtel de ville des maillets de plomb ; ils enfoncèrent les portes, se partagèrent ces armes redoutables, et de l'usage terrible qu'ils en firent leur est resté le surnom de *Maillotins* (44). Ils se souvinrent aussi que l'ancien prévôt de Paris était un homme énergique et résolu, et comme ils avaient besoin d'un chef, ils songèrent à le tirer de prison et à le mettre à leur tête, pensant bien qu'il devait être irrité contre la cour, qui l'avait lâchement abandonné à la vengeance de l'université.

Aubriot avait été transféré de la Bastille dans les basses fosses du petit Châtelet, dans le *clos Bruneau* et la *rue au Feurre*, qu'il avait fait construire pour y enfermer les écoliers. Ainsi rien ne manquait à son humiliation. Il se prêta à cette ovation, mais il ne profita de sa liberté que pour s'échapper pendant la nuit. Réfugié en Bourgogne, où il était né, il y finit ses jours dans une profonde obscurité.

« Ils délivrèrent messire Hugues Aubriot, naguère condamné pour ses impiétés ; ils le menèrent avec toute sorte d'honneurs et d'acclamations à sa maison, le priant de vouloir être leur capitaine ; il ne manqua pas de le leur promettre et de les bien remercier de sa délivrance ; mais, soit par modestie, soit qu'il se défiât du succès de cette sédition, il ne se voulut servir de sa liberté que pour se retirer adroitement la nuit suivante. » (*Histoire anonyme de Charles VI*).

La révolte des *Maillotins* eut le sort de tous les soulèvements qui éclatent sans chef et sans direction. Les bourgeois alarmés des excès commis par les insurgés prirent les armes. Une fois que le peuple fut divisé, il devint facile de le dompter. De nouvelles exécutions eurent lieu, et après le sang versé de nouvelles exactions.

« L'espoir des bourgeois de Paris fut trompé ; loin d'être abaissée, la gabelle fut rehaussée, et l'on décria encore la monnoye d'argent de douze et de quatre deniers, qui couroit depuis le règne de Charles V, avec défense de la passer à peine de la vie ; et comme c'estoit de la monnoye du petit peuple et des mendiants, ils en furent l'espace de plus de quinze jours dans la dernière extrémité, pour n'avoir pas de quoi rien acheter de tout ce qui estoit nécessaire à leur vie et à leur entretien. » (*Histoire anonyme de Charles VI.*)

LA BASTILLE SOUS CHARLES VI

JEAN DE MONTAGU, SURINTENDANT DES FINANCES. — PIERRE DES ESSARTS, PRÉVÔT DE PARIS.

La nuit du 29 janvier 1393 (45), il y avait fête et grand *esbattement* à l'hôtel Saint-Pol (46). On y célébrait le mariage du jeune chevalier de Vermandois avec une riche veuve de la suite de la reine. Il était près de minuit, et le divertissement avait commencé à six heures. *Nos bons aïeux* ne se piquaient pas d'une grande délicatesse dans leurs plaisirs, et l'élégance de leurs fêtes ressemblait beaucoup aux orgies qu'à certains jours de l'année on se permet maintenant sous le masque et sous des costumes hideux ou grotesques.

Il est même douteux que l'imagination dépravée des libertins de nos jours ait jamais égalé le fameux *ballet des sauvages* dans lequel figura le roi Charles VI. Les paroles les plus grossières, les actions les plus libres



— Sire, voici le moine dont j'ai parlé à Votre Majesté. — Page 61.

avaient alors le privilége d'égayer la cour; toute décence était bannie des réunions de princes et de grands seigneurs. Il n'en pouvait être autrement dans une cour où le roi était fou, où la reine était publiquement la maîtresse de son beau-frère, et désignée sous le nom bien mérité de la *grande gaure*, les princes du sang des pillards et des voleurs, où tous les vices, toutes les infamies avaient un titre, exerçaient une charge, et se personnifiaient dans un individu puissant, parent du roi, ministre, noble ou favori.

Une foule immense se pressait dans les vastes salles de l'hôtel. Sur des échafauds recouverts de drap de haute lice, se tenaient des chœurs de musique, des violons et des orgues, qui chantaient et qui jouaient sans interruption; tout le luxe de l'époque était étalé; la clarté des flambeaux se reflétait en mille nuances, étincelait de tous côtés sur des monceaux de vases d'or et d'argent, sur les riches tentures, sur les armures, sur les robes écarlates des femmes, leurs guirlandes et leurs ceintures tissues d'or, enrichies de perles et de joyaux.

Il y avait là, réuni, pêle-mêle, tout ce que la cour comptait de princes et de seigneurs: les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, oncles du roi, accompagnés des officiers de leur maison, vêtus d'habits couleur de rose; le connétable Olivier de Clisson, Jean Juvénal, prévôt des marchands, de Tignon-

ville, prévôt de Paris, le jeune comte de Joigny, le bâtard de Foix, Aymery de Poitiers, le chevalier Huguet de Cuisay, maître d'hôtel de Charles VI, qui, dans son mépris pour les gens du peuple, traitait ses valets comme de vils animaux, prenait plaisir à les forcer d'aboyer, de se coucher sous la table pour lui servir de tabourets, et disait que cette canaille ne devait point être battue à coups de poing, mais meurtrie et déchirée comme des chiens à coups de fouet et de bâton.

On remarquait aussi les ministres Larivière, Lebègue de Villaines, Noviant, et Jean de Montagu, avec son jeune fils, qui fut depuis vicomte de Laonnois, Pierre Des Essarts, seigneur de Lamotte en Artois, les deux frères de Montagu, l'un archevêque de Sens, l'autre chancelier du duc de Berri; tous les desservants de la cour amoureuse qu'on venait d'instituer pour flatter le goût d'Isabelle pour la galanterie, et qu'on avait formée sur le modèle des cours souveraines, dit Villaret.

Les charges de présidents, de conseillers, de maitres des requêtes, d'auditeurs, de chevaliers d'honneur, de grands veneurs, de secrétaires, de gens du roi, de leurs substituts, qui composaient la juridiction des cours supérieures, y étaient spécifiées. Les plus grands seigneurs avaient brigué l'honneur d'y être admis, et les princes du sang étaient à la tête de cette compagnie entièrement consacrée à l'amour.

La liste des officiers contenait le nom des plus anciennes familles du royaume, de plusieurs magistrats; des docteurs en théologie, des grands vicaires, des chapelains, des curés, des chanoines de Paris et d'autres villes, faisaient partie de cette association voluptueuse à laquelle s'était fait affilier notre ancienne connaissance, le cordelier Jean Petit. Son malencontreux physique ne lui promettait pas de grands succès : mais il y avait là une occasion nouvelle d'intrigues et de tromperies.

Le duc d'Anjou en partant pour la conquête de son royaume de Naples, l'avait recommandé comme un fourbe habile à ses frères de Berri et de Bourgogne. Pendant quelque temps Jean Petit avait hésité entre les bannières du roi et le duc d'Orléans; il attendait une circonstance favorable pour offrir et vendre ses services à qui les payerait le mieux. Cette circonstance se présenta.

Les bruits de voix, d'armes et d'éperons résonnant sur le parquet, les éclats de rire, les interpellations se croisaient en tous sens, se mêlaient à la musique et formaient un murmure confus et assourdissant. L'air était lourd, chargé de poussière, et de temps à autre lorsqu'un accès de gaieté subite éclatait au milieu de cette foule, lorsqu'une espèce de vertige s'emparait d'elle, lorsqu'elle s'agitait, criait et tournait dans cette atmosphère embrasée, celui qui tout à coup serait devenu le témoin de ces folles ardeurs, aurait pu croire qu'il était le jouet d'un rêve et qu'il voyait passer sous ses yeux une de ces visions étranges, de ces apparitions fantastiques que l'esprit perçoit pendant le sommeil.

Deux jeunes femmes, également belles, quoique d'une beauté différente, contrastaient par leur tristesse et la mélancolie empreinte sur leurs traits, avec la joie qui animait toutes les physionomies. C'étaient Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, et Jeanne de Boulogne, duchesse de Berri (47).

Assises à côté l'une de l'autre, elles avaient congédié, par leur réserve et leur froideur, tous ceux qui étaient venus leur présenter les hommages de leur galanterie, et quoiqu'elles fussent après la reine les deux plus belles dames du bal, elles en étaient les plus délaissées.

Plusieurs fois pendant cette longue soirée Jeanne avait étouffé des soupirs; plusieurs fois Valentine avait dévoré des larmes qui, malgré elle, venaient mouiller ses yeux, et essayé de cacher sous un sourire le chagrin secret qui remplissait son cœur; elle disait à Jeanne :

— Vous êtes heureuse, vous! on vous aimait enfant, et femme, on vous aime encore.

Jeanne baissa les yeux et répondit :

— Il faut partager l'amour qu'on inspire pour que la vie soit heureuse; il m'aime, il est vrai, mais moi je ne puis voir en mon époux qu'un père.

— Du moins ignorez-vous les tourments de la jalousie! Vous n'avez pas de rivales.

— Il m'oublie parfois cependant, et dans ce moment même une autre passion l'occupe.

En disant cela elle se tourna vers la porte toute grande ouverte de la salle qui suivait celle où elles étaient, et elle indiqua du regard à Valentine une table où les deux ducs

de Berri et de Bourgogne étaient assis en face l'un de l'autre, jouant aux dés avec fureur des sommes énormes (48).

Valentine pour toute réponse lui dit :

— Regardez plus loin.

Et elle lui montra son époux, le duc d'Orléans, causant familièrement avec la reine, comme il l'aurait fait avec toute autre dame de la cour qui aurait consenti à afficher ses amours ; puis elle ajouta :

— Chaque cœur aimant a ses peines ; il n'y a d'heureux que les fous qui ne comprennent pas ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent (49).

A ce moment, une sorte de procession arriva musique en tête dans cette salle de l'hôtel ; deux dignitaires de la cour amoureuse, conduisant par la main la mariée, la firent asseoir sur un siége élevé de quelques marches. Ils se rangèrent à ses côtés sur l'estrade, laissant par-devant l'espace libre, et on donna le signal pour commencer l'étrange divertissement que le roi lui-même avait inventé, et dont il devait exécuter une partie avec quelques confidents déguisés comme lui.

La veuve était exposée aux regards, qu'elle soutenait du reste avec une rare effronterie, et elle écouta sans se montrer le moins du monde déconcertée, le singulier discours que lui adressa un homme habillé en prédicateur. Celui qui remplissait ce rôle était un curé, membre de la cour amoureuse. Parodiant le prêtre qui vient de bénir de nouveaux époux, il dit à haute voix et en forme de sermon ;

— Écoutez attentivement les préceptes que je vais vous donner, et que doivent suivre les femmes mariées. Que toutes celles qui [illegible] l'oreille et profitent de ces sages conseils :

« Ne soyez ni impérieuse, ni hautaine, ni [illegible] ; gardez-vous de vous enivrer (50).

« La propreté est nécessaire aux dames. C'est pour vous une obligation de vous couper les ongles, et de faire attention, en mangeant, à ne pas trop *engluer* vos doigts (51).

« Chaque fois que vous aurez bu du vin, il vous convient d'essuyer votre bouche ; mais vous serez blâmable d'essuyer votre nez ou vos yeux avec la nappe.

« Ne soyez pas curieuse, ne regardez pas en passant dans l'intérieur des maisons, car il s'y fait souvent des choses que ceux qui les habitent ne veulent pas faire connaître ; et de même si vous allez visiter une personne, il ne faut pas entrer brusquement et la prendre au dépourvu, mais annoncer votre venue en parlant ou en toussant.

« Si vous avez l'habitude de lutter avec les hommes, ne vous laissez pas embrasser sur la bouche pendant cet exercice (52).

« Ne permettez jamais à un homme, excepté à votre mari, d'introduire la main dans votre sein.

« Ne prenez pas l'habitude de découvrir votre gorge, vos jambes et votre côté » (53).

Ce n'était là, en quelque sorte, que le prologue de l'indécente et grossière comédie qu'on devait représenter. Aux paroles allaient succéder les actions. Le prédicateur fit geste de bénir la mariée, et prenant le jeune époux par le bras, il le fit asseoir auprès de sa femme.

A un signal donné les lumières s'éteignirent et la salle où se passait cette scène se trouva plongée dans une obscurité presque complète.

Alors résonna le bruit discord de deux orgues et de deux violons, grognant et miaulant comme une troupe de chats. Cet étrange concert était accompagné de cris tantôt aigus, tantôt rauques, semblables à ceux de bêtes en rut. Derrière les musiciens marchaient quatre hommes qui portaient des torches, et qui sautaient alternativement, en affectant des postures grotesques. La flamme ainsi secouée faisait danser l'ombre et la lumière le long des [illegible] murailles, et donnait à tous les personnages et à tous les objets une couleur changeante et indéfinissable, une apparence fantastique.

Les musiciens et les hommes qui portaient les torches montèrent sur l'estrade et se rangèrent en nombre égal de chaque côté, continuant de jouer et de gesticuler comme des insensés.

Alors accoururent en poussant des hurlements, en se bousculant, cinq hommes *sauvages*, couverts de poils de la tête aux pieds, qui commencèrent à exécuter une pantomime des plus expressives, [illegible] seulement par leurs cris.

Mais avant d'entreprendre, s'il est possible de le faire, la description de cette monstrueuse orgie, il est nécessaire de dire ce qui s'était passé quelques jours au-

paravant entre d'autres personnages, et le soir même dans la salle voisine. Nous devons aussi raconter brièvement les événements politiques qui avaient précédé le mariage du chevalier de Vermandois, et amené la folie de Charles VI.

Pierre de Craon, favori du duc d'Anjou, après avoir dissipé dans des fêtes à Venise l'argent qu'il devait porter à son maître, parti pour conquérir le royaume de Naples, était devenu, malgré ce vol avoué et public, un des familiers de Louis, frère du roi, duc d'Orléans. Il tomba tout à coup en disgrâce, sans qu'on ait su positivement les raisons qui lui firent perdre la faveur du prince.

Craon se retira à la cour du duc de Bretagne, dont il partageait la haine contre le connétable de Clisson, et revint secrètement à Paris, où il se tint caché avec une quarantaine d'hommes d'armes dans son hôtel.

Une nuit du mois de juin, lorsque le connétable, accompagné seulement de quelques serviteurs, sortait d'une fête que le roi avait donnée à l'hôtel Saint-Pol, Craon fondit sur lui au coin de la rue Culture-Sainte-Catherine ; la faible escorte de Clisson prit la fuite, et le connétable se défendit seul courageusement contre les assassins.

Mais bientôt accablé par le nombre, frappé de plusieurs coups, il tomba et fut recueilli par un boulanger dont la porte céda sous le poids de son corps. Craon ne lui avait pas laissé ignorer que c'était lui qui l'attaquait : on poursuivit les meurtriers, mais ils avaient de l'avance, et ils échappèrent, à l'exception d'un page et de deux écuyers qui furent condamnés à avoir le poing coupé et la tête tranchée. Craon fut banni à perpétuité du royaume. Sa femme et sa fille, dépouillées de leurs vêtements, sortirent de leur château de la Ferté-Bernard, donné au duc d'Orléans, à l'ancien protecteur de Craon ; l'hôtel qu'il possédait à Paris fut rasé, et la rue où cet hôtel était situé changea son nom de Craon contre celui *des Mauvais-Garçons*.

Montfort, duc de Bretagne, complice de l'assassinat tenté sur la personne du connétable, avait donné de nouveau asile à Pierre de Craon. Quoiqu'il fût irrité du mauvais succès de l'entreprise, il refusa de livrer le coupable à Charles VI, et prétendit qu'il ignorait sa retraite.

La guerre contre Montfort fut résolue, malgré l'opposition des ducs de Berri et de Bourgogne. Il suffisait qu'ils fussent d'un avis pour que le duc d'Orléans, jaloux de leur autorité, en adoptât un autre (54). Dans cette circonstance il était soutenu par l'inclination personnelle du roi, qui, à raison de ses faibles facultés intellectuelles, préférait la guerre aux travaux de la paix. Il n'avait pour tout mérite, comme capitaine, que de l'ardeur et du courage, mais le champ de bataille lui convenait mieux que les discussions du conseil.

Charles se mit donc à la tête de l'armée, et, à peine rétabli d'une fièvre qui l'avait retenu plusieurs jours, il partit du Mans au mois de juillet.

« Ce jour-là il fit très-âprement chaud, et bien le devoit faire, car il étoit en le plein moins de hermi (juillet), que le soleil par droiture et nature étoit en sa greigneur (force). Or, devez-vous savoir pour atteindre toutes choses et amener à vérité, que le roi de France, séjournant en la cité du Mans, avoit été durement travaillé de conseils, et avec tout ce qu'il ne s'y attendoit pas, il n'étoit pas bien haitié (bien portant), ni avoit été toute la saison, mais foible de chef, petitement mangeant et buvant, et pris tous les jours en chaleur de fièvre, et de chaude maladie... Il chevauchoit et étoit entre la forêt du Mans ; une très-grande signifiance lui advint... Il lui vint soudainement un homme en pur le chef et tout deschaulx et vestu d'une povre cotte de burel blanc ; et montroit mieux que fut fol que sage ; et se lança entre deux arbres hardiment et prit les rênes du cheval que le roi chevauchoit, et l'arrêta tout coi, et lui dit :

« — Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi !

« Cette parole entra en la tête du roi, qui étoit foible, dont il a valu depuis trop grandement pis, car son esprit frémit et se sangmêla tout. » (*Froissard.*)

« Le page qui portoit la lance du roi, se désroya (se troubla), ou s'endormit, et la lance tomba sur le chapel d'acier qu'un autre page avoit sur son chef. Le roi, tirant son épée, il tua d'abord ce cavalier, et entrant en curée par ce premier massacre, il donna des éperons à son cheval, qui l'emporta l'espace de plus d'une heure par tous les corps, où il cherchoit à tuer tout ce qu'il rencontroit de ses meilleurs serviteurs, criant effroyablement : — On va me livrer à mes ennemis ! — Le respect interdisant la défense à tous ceux qu'il attaquoit, il mettoit tout en

fuite devant lui comme un tonnerre, et, durant cette furie, il tua quatre hommes, et entre autre un noble chevalier de Guyenne, qu'on appeloit le bastard de Polignac. Enfin son épée se rompit; il fut saisi, lié dans un chariot et ramené à la ville. » (*Histoire anonyme de Charles VI.*)

Les historiens ne disent pas quel était cet homme. Ce fait étrange est resté sans explication et sans commentaire. Il ne paraît pas que l'on fit aucune recherche; cependant, malgré la confusion que causa cette apparition, il eût été possible de retrouver cet homme, de s'en emparer, de le faire parler : mais sans doute on ne le voulut pas. Les ducs de Berri et de Bourgogne étaient opposés à l'expédition dirigée contre Montfort, et l'on pourrait croire, sans calomnier leur douteuse vertu, qu'ils ne furent pas étrangers à l'aventure de la forêt du Mans.

Mais, qu'il faille la rapporter au hasard ou à un odieux calcul, elle eut des suites terribles. La fortune de la France reposant sur un seul individu, courut risque d'y succomber. C'est là un des exemples les plus frappants des vices inhérents au despotisme.

Quel spectacle douloureux et humiliant à la fois ! Voilà le représentant du système monarchique, système qui vit de pompe, d'éclat extérieur, de grandeur apparente, l'homme en qui se résument la gloire, la force, la destinée du pays, lié et jeté comme un veau sur une charrette ! et parce que le roi a perdu le sens, la France perdra ses trésors et ses provinces ! parce qu'il y a sur le trône un pauvre misérable fou qui ne distingue plus ses amis de ses ennemis, espèce de fantôme errant, de cadavre ambulant, qui promène dans les salles de son palais son rire insensé et ses fureurs subites, suivies d'accablements profonds, plus dégoûtant et plus infect qu'un mendiant sous ses haillons (55), la nation sera envahie par l'étranger, pillée, brûlée, conquise ; un roi anglais viendra s'asseoir insolemment à côté de cette ombre de monarque ; les princes, les seigneurs, les traîtres et les corrompus de tout rang et de toute condition, s'abattront, comme des oiseaux de proie, sur ce grand corps et le mettront en lambeaux ! tel est le pouvoir absolu : odieux quand il est fort : source inépuisable de malheurs publics quand il est faible et méprisé.

Les soins d'un médecin de Laon, nommé Guillaume de Harselli, célèbre à cette époque, avaient rendu à Charles VI une apparence de santé et de raison. Ce fut dans un intervalle lucide, si on peut appeler lucidité d'esprit l'invention dont il s'avisa, qu'il ordonna de déployer une grande pompe à l'occasion du mariage du chevalier de Vermandois, qui appartenait à son hôtel, comme la mariée à la suite de la reine.

Une difficulté l'arrêta d'abord : c'était le manque absolu d'argent. L'âge et le caractère du duc d'Orléans (il avait alors vingt et un ans) l'avaient fait écarter de la régence exercée par le duc de Berri et le duc de Bourgogne : mais les uns et les autres se valaient, et le pouvoir, pour eux, n'était qu'une occasion de piller les finances du royaume.

Souvent Charles VI courut risque, lui et ses enfants, de mourir de faim, pendant que des sommes énormes, provenant de taxes écrasantes, étaient gaspillées pour satisfaire un luxe effréné. Il n'était pas encore parvenu au degré de misère (56) où il se vit réduit plus tard, mais il n'avait pour toute richesse que des joyaux et des pierreries. Il eut recours à son confident ordinaire en pareil cas, à son ministre Jean de Montagu, homme d'expédients et de ressources, et beaucoup plus riche en argent comptant que le roi de France.

Montagu, comme cela du reste lui arrivait fréquemment, prétendit qu'il avait vidé ses coffres, mais il promit à Charles VI de le mettre en rapport avec un homme qui lui avancerait sur de bons gages la somme dont il avait besoin.

Un matin donc, arrivèrent secrètement à l'hôtel Saint-Pol Jean de Montagu et un individu qui, depuis quelque temps, s'était insinué assez avant dans sa confiance, et auquel il avait parfaitement expliqué le rôle qu'il lui destinait.

Lorsqu'ils eurent pénétré dans le cabinet, où le roi les attendait, et refermé les portes sur eux, Montagu dit à Charles :

— Sire, voici le moine dont j'ai parlé à Votre Majesté. Il a recueilli dernièrement par héritage une somme considérable qu'il voulait employer à doter une église. Je lui ai parlé des nécessités fâcheuses où se trouve Votre Majesté, et il s'est fait un devoir de m'accompagner.

Le moine s'inclina respectueusement.

— Un sujet fidèle, dit-il, doit se trouver

heureux lorsqu'il peut venir en aide au roi. C'est faire à la fois acte de serviteur dévoué et de bon chrétien, et l'on ne saurait être plus agréable à Dieu qu'en rendant service à son représentant sur la terre.

Le roi, qui n'était pas excellent physionomiste, trouva au moine un air de candeur et de bonhomie qui lui plut infiniment, et, par un regard d'intelligence, il exprima sa satisfaction à Montagu.

Il ouvrit une cassette qui contenait des pierreries et des diamants d'un grand prix, et les montrant au moine :

— Vous consentiriez facilement à prêter de l'argent sur de pareils gages ?

— La simple parole de Votre Majesté me suffirait, mais je me conformerai à ses intentions.

— De quelle somme, mon frère, demanda Montagu, pensez-vous que ces joyaux puissent repondre ?

— Je suis, dit le frère, un homme simple, habitué jusqu'ici à vivre dans l'humilité et dans la pauvreté, et j'ignore la valeur exacte de ces parures. Il me semble pourtant qu'en offrant à Votre Majesté quatre mille livres...

— Quatre mille livres ! s'écria le roi.

— Est-ce trop ? reprit le moine.

— Trop ! si je ne vous croyais un saint homme, je vous prendrais pour le plus audacieux fripon qu'il y ait dans mon royaume. Quatre mille livres ! mais un juif aurait honte de proposer un pareil marché ! Ce diamant seul les vaut. Il me faut dix mille livres de ces pierreries, et soyez sûr que vous faites encore une excellente affaire. [illegible]

— Il est vrai, répondit le ministre, que vous avez là un nantissement conve[illegible]. Il [illegible] somme qu'on vous rendra contre ces [illegible].

— [illegible] une fête, je [illegible] peine à m'en défaire.

— C'est très bien, dit le roi ; je [illegible] intérêt que vous. J'ai des ennemis autour de moi, je le sais.

Un nuage passa sur son front : il resta quelque temps sans parler, et ses yeux devinrent hagards. Mais bientôt chassant les idées pénibles qui avaient traversé son esprit, il continua :

— Les médecins m'ont ordonné des distractions.

— Eh bien ! sire, dit le moine avec une rare impudence déguisée sous un air de sainteté, goûtez les plaisirs et les divertissements qui conviennent à votre corps, mais ne négligez pas les prières qui assureront le salut de votre âme.

— Que proposez-vous donc, mon frère ? demanda Montagu.

— J'offre à Sa Majesté neuf mille livres de ces diamants, et avec les mille livres restantes, je ferai dire des messes pour elle.

— Soit, dit Charles, dont l'esprit vacillant était déjà fatigué par cet entretien, et ne comprenait pas que c'était mille livres qu'on lui volait effrontément : soit, emportez cette cassette, et dans un an, dans quelques mois, lorsque Montagu aura mis de l'ordre dans mes finances, vous me rendrez ces diamants, et moi je vous rendrai dix mille livres.

— Que la volonté du roi soit faite, comme celle de Dieu !

Charles reçut l'argent avec la joie d'un enfant qui [illegible] qu'il s'est promis. Il assura Montagu [illegible] prières du moine.

Le [illegible] du palais.

[illegible]

— Le ciel, sans [illegible] sance.

— Plaît-il?

— En réclamant l'assistance de votre humble et dévoué serviteur, vous aviez oublié de fixer sa récompense.

— C'est-à-dire que les mille livres vous semblent le prix de ce service. Il fait bon de convenir de tout avec vous à l'avance.

— Je me contenterai de la moitié.

Montagu regarda de côté le moine qui cheminait la tête et le regard baissés : il jugea prudent de se montrer généreux avec un complice aussi rusé que paraissait l'être le cordelier, et aussi peu disposé à oublier ses intérêts.

— Frère Jean, lui dit-il, vous avez possédé autrefois la confiance du prévôt de Paris, Hugues Aubriot.

— Il est vrai.

— Mais si j'ai bonne mémoire, vous l'avez abandonné, et vous avez joué un rôle actif et important dans l'intrigue qui l'a perdu.

— C'est encore vrai.

— Pourquoi l'avez-vous trahi?

— Parce qu'au lieu de reconnaître les services que je lui rendais, il m'avait menacé de m'envoyer à la Bastille.

— Vous êtes vindicatif.

— J'ai de la mémoire, et je me rappelle les bienfaits comme les injures.

— A merveille : souvenez-vous donc, mon frère, que sur les dix mille livres dont il s'agit, il y en a mille pour vous, qui les avez légitimement gagnées.

— Est-ce un marché fait pour l'avenir, monseigneur? j'espère que vous voudrez bien m'employer encore dans des affaires de ce genre, et j'accepte la dixième partie de vos bénéfices.

— Voilà un impudent coquin, murmura Montagu : puis, il ajouta à haute voix :

— Servez-moi toujours fidèlement, et vous n'aurez pas à vous en repentir.

Ils se séparèrent.

Quelques instants avant qu'on eût éteint les lumières, et au moment même où Valentine de Milan indiquait du regard à la duchesse de Berri le duc d'Orléans et la reine, un homme vêtu d'une longue robe flottante qui l'enveloppait jusqu'à terre, et la figure cachée sous un masque, s'approcha du frère du roi et d'Isabelle.

Il remarqua le mouvement de Valentine et de Jeanne, dont les yeux ne quittaient pas ce côté, et il laissa échapper un geste de dépit ; mais quelque intérêt qu'il eût à ce qu'on ne le vît pas leur parler, il ne pouvait différer l'entretien qu'il voulait avoir avec le duc d'Orléans : les courtisans, par respect pour ses amours adultères, s'étaient peu à peu éloignés ; le duc et la reine étaient isolés et debout devant une fenêtre fermée par d'épais rideaux.

Saisissant un moment favorable, il se glissa sans être vu derrière les tentures :

— Il est temps, dit-il ; passez dans l'autre salle, monseigneur.

— Qui me parle? demanda le duc d'Orléans, auquel ce manége avait échappé.

— Quel autre serait-ce qu'un confident? répondit la voix. N'ouvrez pas les rideaux, monseigneur. J'avais pris un déguisement et un masque pour vous parler sans être reconnu, et vous prévenir ainsi que nous en étions convenus ; mais madame la duchesse vous regarde.

Le duc d'Orléans, feignant de s'adresser à Isabelle, dit à voix basse :

Êtes-vous sûr, Montagu, qu'IL fait partie de la bande?

— Bien sûr, monseigneur. Il y a une heure le jeune comte de Joigny, qui m'avait déjà mis dans la confidence, m'a quitté pour aller LE rejoindre. Ils sont cinq : Joigny, le bâtard de Foix, Aymery de Poitiers, Hugues de Cuisay et LUI.

Les regards de Valentine et de Jeanne étaient toujours dirigés vers la fenêtre. Le duc d'Orléans s'inclina en souriant devant la reine et dit :

— Portera-t-IL quelque signe distinctif?

— Aucun, monseigneur : IL ne veut pas être reconnu.

— Que faire alors?

— Agir avec chacun d'eux comme si chacun d'eux était le roi, dit Isabelle en accompagnant ces paroles d'un regard fauve et sanglant.

— Voyez donc, dit Valentine à Jeanne, quelle sinistre expression a la figure de la reine! elle me fait peur, et sans entendre ses paroles, il me semble que quelque mauvaise et coupable passion l'agite.

Montagu reprit derrière les rideaux :

— Si celui qui m'a tout appris échappe, il dira qu'il m'avait averti de ce déguisement, et de ma part une indiscrétion prouvée aura le même résultat qu'un aveu complet.

— Donne-moi ton masque, Montagu.

— Eh! non, monseigneur. C'est le visage découvert, c'est la figure riante qu'il faut

faire le coup ; il ne faut pas se cacher pour exécuter ce qui ne doit être imputé qu'au hasard et à l'ignorance.

Le duc d'Orléans baissa la tête comme un homme incertain du parti qu'il doit prendre.

— Louis, dit Isabelle, si votre oncle Philippe de Bourgogne était à votre place, certes il ne faillirait pas à son glorieux surnom de Hardi Il est vrai que ne l'ayant pas gagné, vous n'avez pas peur de le perdre.

— Je ferai ce que j'ai dit, madame.

Ils s'éloignèrent, et un instant après, le duc d'Orléans, mêlé à la foule, s'approcha de l'estrade.

Les cinq hommes qui commençaient leurs gambades avaient l'accoutrement le plus hideux qu'on puisse imaginer : ils étaient enveloppés du col jusqu'aux pieds dans une toile enduite de poix sur laquelle étaient collés dans toutes les parties des poils longs, rudes, mêlés, bruns, noirs, gris et fauves, des poils de boucs, dont on avait formé cette fourrure artificielle ; et pour que l'imitation fut complète, on avait eu soin de les charger d'ordures, de verser dessus des odeurs infectes.

Sur le col s'ajustaient des têtes de boucs avec une longue barbe pendante, et de grandes cornes. Ils se tenaient tantôt debout, tantôt à quatre pattes ; ils sautaient, ils se roulaient à terre, ils hurlaient, choquaient leurs têtes et leurs cornes, se renversaient, grimpaient les uns sur les autres, et prenaient les postures les plus sales, à la manière des chiens et des lascifs animaux qu'ils représentaient.

Depuis un quart d'heure environ ces hideux saltimbanques se livraient à leurs ignobles exercices, au grand amusement de cette cohue de seigneurs et de femmes perdues de mœurs, dont aucune ne détournait la tête avec dégoût ; ils réalisaient et mettaient en action les rêves les plus monstrueux, les désirs les plus dépravés d'une imagination lubrique et en délire.

Haletants sous leurs fourrures, trempés de sueur, les membres brisés par la fatigue et encore agités de mouvements convulsifs, ils étaient tombés tous les cinq, les bras, les jambes et les cornes entremêlés, masse informe, monceau de chairs palpitantes, d'où sortaient des cris essoufflés, et dont on n'aurait pu dire s'ils étaient arrachés par la douleur ou le plaisir.

Le duc d'Orléans se tourna vers un gentilhomme placé derrière lui et dit :

— Quels noms d'hommes portent ces impudiques animaux? il faut que je les examine entre les cornes ; je gage que je les reconnais à leurs regards brillant derrière leurs yeux de carton.

Puis en riant il saisit une torche des mains d'une des personnes montées sur l'estrade et l'approcha sans précaution. Une flammèche se détacha (58). Louis jeta un cri de terreur. Dans son épouvante feinte, il secoua la torche d'où s'échappa une pluie d'étincelles, et pâle d'effroi, hors de lui, il la laissa tomber sur ce tas de boucs. A peine la flamme les eut-elle touchés qu'elle s'unit à la poix ; elle courut sur leurs corps, dardant mille langues de feu, elle les enveloppa dans un réseau brûlant elle les étouffa dans la fumée.

Ce fut un horrible spectacle que celui de ces cinq bêtes humaines se tordant dans l'incendie comme des reptiles sur un brasier ardent, et la terreur fut si grande que chacun recula et songea plutôt d'abord à fuir qu'à leur porter secours. A la première atteinte du feu, ils avaient voulu se dégager, et leurs efforts n'avaient fait que mêler davantage leurs membres entrelacés ; de leurs mains furieuses, ils s'étreignaient, se déchiraient eux-mêmes, croyant saisir d'autres bras et d'autres jambes ; ils se roulaient, se relevaient et retombaient tour à tour, sans pouvoir éteindre la flamme qui les dévorait.

Les torches échappées aux mains de ceux qui les portaient, brûlaient à terre, et dans cette vaste salle il n'y avait plus d'autre clarté que celle de ces flambeaux renversés et de cette masse enflammée. Derrière les tourbillons d'une fumée épaisse et infecte, apparaissaient sur leurs siéges élevés, comme des images de dieux barbares auxquels on offrait un sacrifice humain, les deux héros de la fête, le chevalier de Vermandois et sa femme, pâles, frappés de crainte et d'immobilité.

Cependant la flamme trouvant sans cesse un nouvel aliment, pétillait et labourait les chairs ; le sang l'éteignait, la poix fondue la rallumait plus vive, plus ardente, plus corrosive. Ils parvinrent par un suprême effort à se séparer. Deux d'entre eux restèrent sur l'estrade, deux autres roulèrent au bas des degrés : le cinquième, moins profondément atteint et conservant plus de vigueur, se



Les deux testes infasmes furent coupées. — Page 68.

dressa sur ses jambes, flambeau vivant qui brûlait en poussant des cris (59). Il s'élança au hasard, et franchissant les marches, il tomba aux pieds du duc d'Orléans et du duc de Berri, et déjà il s'attachait à eux, lorsque les liens qui retenaient sa tête postiche se rompirent :

— Le roi ! s'écrièrent les deux ducs.

— Le roi ! répéta la foule.

Au même instant une jeune femme s'élança vers lui, et sans calculer le péril, le couvrant de son corps, de ses mains et de ses vêtements, parvint à comprimer la flamme à l'empêcher de renaître. D'autres secours furent apportés. Charles avait plusieurs blessures graves, mais aucune n'était dangereuse ; il fut le seul des cinq qui conserva la vie. Les quatre autres, qu'on avait négligés quelques minutes pour ne s'occuper que du roi, expirèrent dans des souffrances atroces ; le jeune comte de Joigny avant qu'on eût pu le transporter ailleurs, le bâtard de Foix et Aymery de Poitiers deux jours après ; l'infâme Hugues de Cuisay rendit l'âme entre les bras d'un de ses serviteurs, dont le matin même il avait déchiré les flancs à coup d'éperons, et qui fut le seul qui eut pitié de lui.

Sa femme qui le haïssait, son fils qui le craignait, ne purent surmonter l'horreur qu'il leur inspirait. Mutilé, défiguré, il n'était plus qu'un morceau de chair souillée, calci-

née et sanglante qui s'agitait sans bras ni jambes, un tronçon hideux qui souffrait et blasphémait.

La femme qui sauva Charles était la jeune duchesse de Berri, Jeanne de Boulogne (60).

Lorsqu'on emporta le roi, les regards du duc d'Orléans rencontrèrent ceux d'Isabelle de Bavière. Qui aurait su lire dans leurs yeux et sur leur visage y aurait vu l'histoire secrète des plus noires passions, les plus horribles mystères du cœur humain, l'adultère, l'inceste, l'assassinat, et ce qu'il y a de plus lourd à la conscience du criminel, de plus amer que le remords, la rage impuissante qui suit un crime stérile.

Le lendemain, les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans furent en procession, nu-pieds, de la porte Montmartre à l'église de Notre-Dame, où ils entendirent la messe. Le duc d'Orléans fit bâtir une magnifique chapelle expiatoire dans l'église des Célestins. Mais on ne fut pas dupe du repentir qu'il afficha de son *étourderie* et de son *imprudence*.

On pensa généralement qu'il savait que le roi faisait partie de ces hommes déguisés, et l'héritier du trône avait à peine deux ans! Le moine de Saint-Denys dit qu'on regarda « cette action de piété comme le monument de son crime. » Au reste, l'expiation ne lui coûta pas un denier. Il fit présent aux Célestins, pour la fondation de cette chapelle, de la maison Porche-Fontaine, confisquée sur Pierre de Craon, son ancien favori.

Ces aventures et les bruits qui coururent ruinèrent pour quelque temps le crédit du duc d'Orléans : la faction de Bourgogne triompha et devint maîtresse absolue de la direction des affaires. La proscription frappa les partisans et les créatures de Louis. Les quatre ministres qui lui étaient dévoués, Larivière, Lebègue de Villaine, Noviant et Montagu, furent décrétés d'accusation. Montagu et Lebègue, mieux avisés que les deux autres, quittèrent le royaume. Larivière et Noviant, auxquels une conscience peut-être moins troublée inspirait une sécurité funeste, refusèrent de fuir, et demandèrent à comparaître devant les juges, à se justifier publiquement des crimes qu'on leur imputait. La Bastille, cette forteresse élevée contre l'étranger et qu'à la fin de ce triste règne l'étranger occupa pendant seize années, la Bastille avait déjà reçu sa véritable destination, celle de prison d'Etat.

Larivière et Noviant furent jetés dans ses cachots, d'où, selon toute apparence, ils ne devaient sortir que pour marcher à la mort. Leur procès fut instruit au Châtelet, et s'il était difficile aux juges de trouver des preuves contre les accusés, il leur était, d'un autre côté, presque impossible de ne pas les condamner, dominés qu'ils étaient par la crainte de s'attirer le ressentiment des ducs de Bourgogne et de Berri, dont l'animosité et la haine éclatèrent sans retenue. On croyait si généralement qu'ils succomberaient, que plusieurs fois, au dire des historiens, le bruit se répandit que leur supplice était fixé à tel jour, et que le peuple, toujours avide de ce genre de spectacle, se porta en foule au lieu des exécutions.

Mais sa curiosité fut trompée. Les accusés s'étaient défendus avec énergie, avec l'accent de conviction que donne l'innocence : ils avaient aussi conservé quelques amis dévoués, quelques protecteurs puissants, le duc de Bourbon, Jean Juvénal des Ursins, dont tous les partis respectaient et honoraient le noble caractère, et qui, sans la haute considération dont ses vertus l'entouraient, se fût peut-être perdu lui-même par l'insistance et la chaleur qu'il mit à demander la grâce de Larivière, son ami, et de Noviant, son parent. Mais l'intervention la plus efficace fut celle de Jeanne de Boulogne. Larivière avait contribué à son mariage avec le duc de Berri : elle n'était pas heureuse, il est vrai, mais elle agit comme si elle lui eût dû le bonheur. Jeanne se jeta aux pieds de son mari, le supplia, et finit par le toucher. Le roi lui-même demanda à ses oncles la liberté et la vie de ses anciens ministres, qui, après un an de captivité, sortirent de la Bastille.

Lebègue de Villaine et Jean de Montagu n'avaient pu être frappés que dans leurs biens. On les accusait d'avoir voulu empoisonner le roi, de lui avoir jeté des sortilèges, et peut-être Montagu aurait-il eu peine à prouver son innocence à cet égard si la justice se fût emparée de lui. Heureusement, la santé de Charles parut se rétablir, et l'accusation perdit de sa gravité en présence d'un résultat contraire au fait qu'on alléguait. D'ailleurs, l'acquittement des uns devait amener l'acquittement des autres. Lebègue et Jean de Montagu eurent la permission de rentrer en France ; une partie de leurs biens leur fut rendue, et ce dernier redevint bientôt aussi puissant qu'il l'avait été.

A cette époque, lorsque la châtiment ne suivait pas immédiatement le crime, le crime restait impuni. Toutes les idées morales étaient subverties, toutes les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, confondues et obscurcies par des passions cupides, ardentes, sans retenue et sans honte. Il n'y avait qu'un niveau et qu'une balance pour mesurer et peser les actions : la défaite faisait le crime, et le succès rendait l'innocence et la vertu au criminel de la veille.

Le pouvoir se déplaçait sans cesse, selon les circonstances et les événements, il passait d'une main impure dans une main coupable, et ceux qui le possédaient tour à tour se hâtaient d'en jouir, et ne s'en servaient que pour satisfaire leurs grossiers appétits, que pour désaltérer, sans l'assouvir, leur soif du sang et de l'or. Aucune idée d'ensemble, d'ordre, d'organisation, ne surgit de ce chaos.

La fortune de la France semble attachée à deux poids qui montent et descendent alternativement, et le balancier qui devrait régler leurs mouvements s'agite lui-même au hasard. C'est une horloge folle, qui se précipite ou s'arrête sans qu'aucun doigt puissant et sage dirige sa marche. Le duc d'Orléans, vaincu aujourd'hui, sera vainqueur demain; la maison de Bourgogne cédera une part du pouvoir, et le reprendra bientôt tout entier, et ces changements, ces retours, ces oscillations perpétuelles se prolongeront jusqu'à ce que ces rivaux acharnés l'un sur l'autre tombent eux-mêmes sous la hache, et terminent par le meurtre une existence qu'ils ont passée à voler, à piller, à tuer par le fer et le poison.

Il fallait prévoir le cas où Charles VI succomberait à son mal, où la folie détruirait son corps comme elle avait détruit sa raison. Le parlement fut rassemblé en lit de justice, où assistèrent tous les pairs et tous les grands du royaume. On y confirma l'édit de Charles V, fixant à quatorze ans et un jour la majorité des rois de France. Une régence, et les exemples ne manquent pas dans notre histoire, est une source de calamités publiques. Les peuples ne sont jamais plus mal gouvernés que par ces délégués transitoires d'une autorité qui ne leur appartient à aucun titre réel, ni par le choix et l'élection s'adressant au plus digne et au plus capable, ni par transmission directe, chose respectable aux yeux de plusieurs ; mais seulement par imitation des droits collatéraux qui existent dans les familles, comme s'il n'était pas absurde d'appliquer à une nation les règles qui régissent les individus.

Mais l'esprit humain est si routinier, si lent à concevoir des idées générales, qu'il accepte comme pensées justes, solides et fondées en raison, des abus de mots, des phrases vides et creuses. On dit d'un roi qu'il est le père de ses sujets, et, après avoir consenti à être les enfants de cet homme, quand *notre père* est encore au berceau ou en démence, nous étendons la métaphore, et nous nous donnons des oncles et des cousins.

Les régents, dégagés d'intérêt et de responsabilité au delà de leur règne éphémère, n'ayant en perpective que le regret d'une abdication forcée, ou la tantation de devenir usurpateurs, les régents exploitent le pouvoir comme des gens d'affaires qui, n'ayant qu'un temps pour s'enrichir, exploitent et brûlent la fortune, sans souci du lendemain, sans s'inquiéter d'épuiser les ressources de l'avenir, et de ruiner par anticipation leurs successeurs.

Une fois qu'on est dans le faux, chaque pas qu'on fait en avant redouble la confusion, chaque effort qu'on tente pour se dégager ne sert qu'à jeter plus de trouble autour de soi, qu'à éloigner de la vérité. On sent sur quelle base fragile repose cette transmission de pouvoir, quelle violence il a fallu faire à la raison pour conclure de la parenté de deux individus, au droit égal pour tous deux, dans certains cas, de gouverner les peuples, et on se hâte d'échapper à ce sophisme par une nouvelle absurdité. On renverse les lois de la nature, on abrége les années de l'enfance, on avance celles de la maturité ; on distribue à son gré, au jour et à l'heure qui conviennent, l'intelligence, la science des choses et des hommes, et l'on dit à un enfant, parce qu'il est roi : Tu es sage et habile, toi qui n'as encore connu que la fortune et la flatterie, à l'âge où ceux qu'ont déjà éprouvés la misère, le malheur et le travail, n'ont ni force ni raison.

S'il y a au monde un métier redoutable, c'est le métier de roi, et on le confie à celui qui n'est pas encore un homme ; on lui dit : Prends, enfant, prends ce royaume ; c'est la succession de ton père. Si ton père t'avait laissé un champ à labourer, une métairie à faire valoir, une fortune à dépenser, tu ne

pourrais semer une poignée de grains, vendre ou accoupler tes bœufs, disposer d'une pièce de monnaie; mais tu as hérité de nos biens de notre grandeur, de nos existences : tu sais tout ce qu'il faut savoir : tu es maître de tout!

Ce premier point réglé, on décida ensuite que, si le roi venait à mourir, la tutelle de ses enfants serait remise à la reine, à Louis de Bavière, son frère, et aux ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon. La qualité de premier prince du sang fit conférer au duc d'Orléans l'administration du royaume, conjointement avec un conseil composé de ses trois oncles, auxquels on adjoignit Louis de Bavière, trois prélats, et six seigneurs.

Ce fut alors que Jean de Montagu revint à la cour plus en crédit qu'auparavant, et changea son titre de ministre contre celui de surintendant des finances, qu'il exerça pendant quinze ans. Son nom ne se trouve pas mêlé aux événements politiques qui suivirent, et ce serait substituer complètement et sans probabilité le roman à l'histoire, que de l'introduire dans des scènes où il n'a pas figuré ostensiblement. Mais nous ne pouvons cependant laisser dans ce récit une lacune de quinze ou seize années. La faveur de Montagu tenait à des causes que nous avons fait connaître : elle se prolongea, malgré l'inimitié redoutable de la maison de Bourgogne.

Sa chute se rattache à des circonstances qu'il faut raconter, et qui, puisées dans les chroniqueurs, peignent les mœurs de cette époque d'une manière animée, et ont tout l'intérêt de la fiction.

L'amélioration survenue dans la santé du roi ne fut pas de longue durée. Il était sujet à des accès de démence furieuse, pendant lesquels, dit le moine de Saint-Denys, il ne reconnoissait personne. « On auroit peine à croire qu'il eust méconnu sa femme, mais c'est bien pis de dire qu'il niat qu'il fust marié, qu'il eust des enfans, qu'il se faschat qu'on le traistat ne roy, qu'il soustint avec colère qu'il ne s'appelait point Charles, et que non-seulement il désavouât les fleurs de lys; mais que partout où il voyoit ses armes et celles de la reyne, il les biffât, jusques à les gratter avec furie sur la vaisselle d'or et d'argent. »

On croyait ou on feignait de croire qu'il était ensorcelé, et on le remit entre les mains d'un nécromancien du Languedoc, nommé Arnaud Guilem, qui promit de l'exorciser. Cet Arnaud Guillem était possesseur d'un livre qu'il appelait *Simagorad*, et dont il prétendait que l'original avait été donné par Dieu lui-même dans le paradis à Adam.

Après cet effronté charlatant, après l'application inutile du *suaire véritable* de Notre-Seigneur, apporté au roi, de la part de Louis de Sancerre, par des religieux de l'ordre de Citeaux, vinrent deux ermites de l'ordre de Saint-Augustin, qui entreprirent à leur tour une guérison impossible. Ces deux ermites doivent être comptés parmi les premiers locataires de la Bastille.

« Ils avoient été mandés des Marches de Guyenne à Paris; ils furent logés à la Bastille, près de l'hôtel Saint-Pol, et essayèrent divers remèdes, entre autres un breuvage de perles distillées, puis ils recoururent à la magie. Rien ne réussissant, ils firent des incisions sur la teste du monarque, et ses accez redoublèrent; on conçut des soupçons, on sçut qu'ils employoient l'or qu'on leur donnoit à de sales plaisirs; ils déshonoroient la Bastille de Saint-Antoine, qui leur avoit esté donnée pour travailler en repos après leur *art*, et faisoient d'une maison royale un lieu de prostitution, où les m...... faisoient publiquement marché de toutes sortes d'impudicitez et d'adultères.

« On reconnut leurs fourberies et leurs impostures. Menacés de la gehenne et des tourments, ils demeurèrent d'accord qu'ils estoient idolastres, adorateurs et invocateurs de démons, sorciers et apostats. Ils avoient accusé le duc d'Orléans, prince *généreux et dévot*, de la maladie du roy; ils confessèrent leur calomnie : l'évesque les prescha, puis les desgrada (61).

« Le ministère de la dégradation achevé, il les livra aux sergents du prévost de Paris qui, les testes rasées, nus en chemise, les promenèrent ignominieusement par les rues de la ville, auparavant que de les conduire au lieu de leur supplice, et les arrestèrent en chaque carrefour pour y faire lecture publique des cas mentionnez au procès, qu'ils advouoient ensuite tant par signes que de la voix. Cela fait, on les ramena à leur échaffaut, et après une assez longue confession qu'on leur permit de faire (62), les deux testes infasmes furent coupées, et mises au bout de deux lances; leurs corps furent mis en quartiers, qu'on attacha aux principales

entrées de Paris, et le tronc porté au gibet. » *(Histoire anonyme de Charles VI.)*

Un autre médecin, maître Renaud Fréron, ne fut pas plus heureux dans ses tentatives, et il fut banni du royaume.

Le duc d'Anjou avait depuis longtemps quitté la France. Il n'eut de sa royauté que le titre, et après avoir possédé des sommes énormes, il mourut dans la plus profonde misère, obligé de vendre pièce à pièce sa vaisselle pour subsister. Le duc de Bourbon manquait d'énergie pour s'opposer au mal qu'il condamnait, et pour faire le bien qu'il aimait peut-être ; le duc de Berri était toujours éclipsé par son frère Philippe ; la rivalité de pouvoir n'existait réellement qu'entre celui-ci et le duc d'Orléans.

Philippe avait une puissance territoriale plus considérable ; Louis avait pour lui son titre de premier prince du sang, et il balançait l'influence politique de son oncle par la corruption que le mettait à même d'exercer l'administration des finances confiée à Montagu. Déjà la guerre civile s'organisait et menaçait d'éclater. Louis, qui avait levé un corps de quinze cents lances, sous prétexte de secourir l'empereur Venceslas, qui venait d'être déposé, mais en réalité pour se faire un allié du duc de Gueldre, ennemi du duc de Bourgogne, se fortifia dans son hôtel au retour de son expédition.

Philippe, de son côté, s'entoura de gens de guerre. Ils étaient près d'en venir aux mains et d'ensanglanter les rues de Paris, lorsque, dans une assemblée composée des principaux personnages du royaume, on parvint à les réconcilier. Le peuple, toujours trompé par ses prêtres, toujours excité par eux à des pratiques superstitieuses, fit des processions publiques pour remercier le ciel de cet accord, comme il en avait fait pour empêcher une rupture.

Mais on vit bientôt que cette paix n'était pas sincère. Le mariage de son second fils avec la fille du comte de Saint-Pol appela le duc de Bourgogne à Arras. Profitant de son éloignement, le duc d'Orléans se fit remettre par le roi la direction des affaires pendant *le temps de ses absences.* Le duc de Bourgogne revint, et une collision fut encore sur le point d'éclater ; un nouveau conseil donna gain de cause à Philippe. C'était dans ces menées et ces intrigues que la France s'épuisait et perdait l'occasion favorable d'abattre la puissance de l'Angleterre, de venger la défaite de Poitiers, de prévenir les désastres de la journée d'Azincourt.

La mort de Philippe le Hardi, arrivée au château de Hall, en Hainaut, le 27 avril 1404, ne laissa pas le duc d'Orleans seul maître du pouvoir. Jean, comte de Nevers, fameux sous le nom de Jean *Sans-Peur*, devint pour lui un compétiteur plus redoutable encore. Il soutint avec plus d'audace les prétentions de son père, et continua sa politique, qui était de paraître défendre les intérêts du peuple contre l'avidité et les spoliations de Louis, de la reine et des courtisans qui partageaient leurs débauches (63).

L'aristocratie féodale, remarque justement M. Henri Duval, était un instrument difficile à manier; Philippe chercha son appui dans la bourgeoisie, dans le tiers état qui commençait à se faire jour, plus habile en cela que le duc d'Orléans, trop ardent défenseur des prérogatives de rang pour porter avec succès le masque de la popularité.

Jean Sans-Peur alla prendre possession de son héritage, Louis d'Orléans, qui possédait déjà Châlons, la Fère, Château-Thierry, Orléans et Dreux, se fit donner d'autres places fortes au nord, Soissons, Coucy et Ham. Mais malgré ces usurpations, malgré cet accroissement, sa puissance était fragile. Il fut obligé d'humilier son orgueil devant l'Université, qui exigea et obtint un jugement sévère, une indemnité considérable contre un de ses favoris, Charles de Savoisy, dont un domestique avait renversé et blessé quelques écoliers, pendant une procession qu'on faisait pour la paix du royaume et la santé du roi.

Prenant le prétexte d'une guère contre l'Angleterre, Louis leva un nouvel impôt, et la décision du conseil à cette occasion donne la mesure de la moralité de la cour et de la justice que les grands se rendaient à eux-mêmes. Il fut convenu que l'impôt serait renfermé dans une des tours du palais, et qu'aucun des princes n'en pourrait rien distraire sans le consentement des autres.

Louis, craignant sans doute des discussions et des refus, mit tout le monde d'accord en le volant en entier. Il fit briser, pendant la nuit, les portes, et s'empara de 1,700,000 livres, dernière ressource que les exactions avaient tirée d'un peuple épuisé ; et cet argent il le partagea avec l'infâme Isabelle, qui faisait passer secrètement de grosses sommes en Allemagne, pour s'y ménager une retraite à la mort de Charles !

Louis triomphait. Les fréquents voyages de Jean Sans-Peur dans ses États (il y avait été rappelé pour recueillir la succession de Marguerite de Flandre, sa mère) laissaient son rival maître des affaires. Mais partout on murmurait contre lui. Connaissant la disposition des esprits, il défendit aux bourgeois de porter aucune arme défensive. Précaution inutile : le moment n'était pas encore arrivé où le peuple devait renverser un pouvoir tyrannique. C'était un autre usurpateur qui devait le venger de l'usurpation. La reine n'était pas plus ménagée que son amant. Son nom n'était prononcé qu'accompagné de termes de mépris et d'épithètes flétrissantes. C'est une consolation d'entendre, au milieu de ces désordres et de ces scandales, une voix courageuse s'élever et porter le trouble dans la conscience des coupables. Le jour de l'Ascension, 1405, le frère Jacques le Grand, de l'ordre des Augustins, prêchant devant Isabelle et la cour, apostropha ainsi la reine :

« Je voudrois bien, reyne, que mon devoir s'accordat avec la passion que j'aurois de ne rien débiter ici qui ne vous fust agréable ; mais votre salut m'est plus cher que vos bonnes graces, et quand même je devrois tomber dans le malheur de vous déplaire, il m'est impossible de ne pas déclamer contre l'empire que la déesse de la mollesse et des voluptés a établi dans votre cour ; elle a pour ses suivantes, la bonne chere et la crapule qui font le jour de la nuit, qu'on passe en des danses dissolues, et ces deux pestes de la vertu ne corrompent pas seulement les mœurs, elles énervent les forces de plusieurs personnes, elles retiennent dans une honteuse oisiveté des chevaliers et des écuyers efféminés. Votre cour, madame, n'est que trop convaincue de ce désordre, comme de plusieurs autres. »

Le roi voulut entendre le prédicateur, qui fut aussi hardi devant lui qu'il l'avait été devant la reine. Il représenta qu'on « n'avoit tiré aucun profit des tailles générales deux fois levées en l'année, et que cet argent injustement detourné n'avoit servy qu'a satisfaire l'avidité insatiable de quelques *particuliers* qui l'avoient converty en des usages si déshonnestes, qu'il avoit honte de les déclarer. La plus grande marque de noblesse et de grandeur qu'on nous fasse voir aujourd'huy, s'écria-t-il, c'est d'aller souvent aux bains, c'est de vivre luxurieusement, c'est d'avoir de superbes habits à grandes manches bien brodez et bien frangez, et quoyque cela, sire, vous soit commun avec eux, je ne feindroy pourtant de dire à votre majesté qu'elle doit considérer toutes ces dorures comme les larmes, comme le sang et comme la substance la plus pure de ses subjets, dont les cris, je le dis avec autant de compassion que de vérité, sont montez jusques au throsne du souverain des roys, pour lui demander justice des mauvais traitements qu'ils endurent. »

Il taxa aussi particulièrement une personne qu'il ne désigna que par le nom de *duc*, « qui par le déréglement de sa vie et par sa convoitise insatiable, avoit encouru la malédiction des peuples. Le roy témoigna qu'il l'avoit émeu ; il proposa de remédier à tous ces excez, et il l'auroit pu faire, si le neuvième du mois de juin (de la même année) il ne fust retombé dans son mal, qui luy dura jusques à la fin de juillet. »

Cependant le duc de Bourgogne gagnait chaque jours de nouveaux partisans. Mandé par le roi, il revint à Paris, mais à la tête d'une forte armée. Louis se retira à Melun, avec la reine. Jean fut reçu comme un libérateur par les Parisiens, auxquels il rendit les portes de la ville, les chaînes qui en avaient été retirées, et leurs armes. Au bout de deux mois passés dans les angoisses de la guerre civile, la paix fut signée à Vincennes. L'Université eut la gloire de contribuer efficacement à cette réconciliation.

Admise à faire des remontrances dans le conseil sur l'etat du royaume, rapporte M. Duval, elle fit entendre dans le palais des rois la voix la plus éloquente et la plus pure du siècle, celle de son chancelier Jean Gerson, qui avait justifié les prophéties de son ancien maître, Jean de Roncé. « Dans plusieurs écrits empreints de force et de raison, il s'était élevé contre la scolastique barbare des écoles, contre les habitudes superstitieuses et les fausses visions qui nourrissaient la crédulité publique. Il avait sévèrement réprouvé l'usage de ces processions générales qui étaient devenues de ridicules et honteuses bacchanales. C'était lui qui avait décidé l'opposition courageuse de l'Université aux prétentions et aux usurpations scandaleuses des papes ; qui signalait à l'indignation du monde l'avidité, les exactions, l'effroyable corruption du clergé » (64).

Qu'on ne prenne pas ceci pour une vaine

déclamation dénuée de preuves. La scandaleuse immoralité des prêtres est attestée par tous les historiens; c'est un fait à l'abri de toute discussion et qu'on ne peut nier, mais dont il est peut-être utile de rapporter les témoignages. Tout ce qui peut contribuer à inspirer la haine de la superstition et de la tyrannie rentre dans le plan que nous nous sommes tracé, fait partie de la tâche que nous avons entreprise, que ce soit sous la forme de réflexion, de récit ou d'action.

La plupart des séculiers méprisaient tellement les ecclésiastiques, qu'il disaient par imprécation : *J'aimerais mieux être prêtre que d'avoir fait telle chose.* Les ecclésiastiques n'osaient se montrer en public, à cause de la haine qu'on leur portait, et tâchaient de déguiser leur état en cachant leur tonsure, qu'ils couvraient avec leurs cheveux de derrière la tête (65).

Les curés de Paris ne permettaient pas aux nouveaux mariés de consommer le mariage avant la bénédiction du lit nuptial, bénédiction qu'il fallait toujours payer.

Ils exigeaient des mariés une exaction appelée *plat de noces.* Les chanoines de Notre-Dame, les abbés de Sainte-Geneviève, le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, percevaient cette exaction sur leurs paroissiens. Ce dernier obligeait les curés qui lui étaient subordonnés, comme celui de Saint-Eustache, à partager avec lui le plat de noces ; et les abbés de Saint-Geneviève contraignaient au même partage le curé de Saint-Étienne-du-Mont.

Tous les curés de Paris refusaient d'enterrer un homme qui, avant de mourir, n'avait pas fait par son testament un legs au clergé. Ceux qui meurent n'ont pas tous le temps de tester ; alors les héritiers, pour que la sépulture chrétienne ne fût pas refusée au défunt, sollicitaient comme une grâce la faculté d'être admis à tester à sa place, ce qui, comme on le pense bien, n'était jamais refusé. Quelquefois les cadaves restaient longtemps sans être inhumés, faute d'un legs à l'Église. Les parents et les amis faisaient la quête pour obtenir une somme capable de satisfaire l'indigne avidité de ces curés ; et s'il arrivait que quelqu'un d'eux eût la générosité d'enterrer un mort qui n'avait pas testé en faveur du clergé, il était cité devant l'official, qui le punissait de son désintéressement, comme infracteur aux lois de l'Église.

Les évêques de Paris exigeaient des héritiers de toutes les personnes mortes dans le diocèse, le dépôt de leurs testaments pour s'assurer qu'il n'existait pas quelque fraude, si quelques morts n'avaient pas échappé *aux droits*, et si quelques personnes, en quittant ce monde, n'étaient pas coupables de contravention.

Quoique à la plupart des cures fussent attachés des revenus en fonds de terre, ceux qui les desservaient ne laissaient pas d'exiger de leurs paroissiens le prix de tous les actes, cérémonies et sacrements prescrits par l'Église, et de beaucoup d'autres qu'elle ne prescrivait pas : tels que le baptême, la communion, la confession, les pénitences, les messes, les fiançailles, les mariages, l'extrême-onction, les enterrements ; puis, dans le cours de la vie, on voyait encore les offrandes à la messe, les offrandes des premiers fruits, les offrandes des premiers nés des animaux domestiques, les dîmes, la bénédiction des mets le lendemain des noces, la bénédiction des champs, des jardins, des puits, des fontaines, des maisons nouvellement construites, la bénédiction de la besace du voyageur; la bénédiction du raisin, des fèves ; la bénédiction des cuves, des agneaux, du fromage, du lait, du miel, celle des bestiaux en temps de peste, du sel qu'on donne aux troupeaux, des armes, des épées, des poignards, des drapeaux, de l'amour, et du vin que le prêtre faisait boire à deux amants.

Les curés affermaient les revenus de leurs cures à des prêtres subalternes, appelés par dérision des *custodinos*, qui, pour en tirer plus de profit, inventaient mille supercheries, instituaient des confréries, supposaient des apparitions d'esprits ou de revenants qui demandaient des prières, et mille autres supercheries ou fraudes qui tendaient à achalander l'Église.

Les conciles contiennent des témoignages irrécusables de l'état des mœurs du clergé. Les prélats et les prêtres subalternes étaient ordinairement vêtus en habits séculiers, portaient l'épée, joutaient dans les tournois, fréquentaient les cabarets, entretenaient des concubines.

Les prêtres et les curés occupaient des emplois judiciaires, prêtaient à usure, s'adonnaient à la débauche et aux excès de la table. Dans certains diocèses, les grands vicaires vendaient la permission de commettre

l'adultère pendant l'espace d'une année; dans d'autres on pouvait acheter le droit de forniquer impunément pendant tout le cours de sa vie. L'acheteur en était quitte en payant chaque année à l'official *une quarte de vin*, et lorsque l'âge le rendait incapable d'user de ce privilége, il n'en était pas moins tenu de payer la taxe.

La cour de Rome, par ses exemples et ses permissions fiscales, autorisait ces désordres. Le canon *de dilectissimis*, en exhortant à la pratique de cet axiome: *Tout est commun entre amis*, n'en excepte pas même les femmes; l'adultère et la fornication, suivant l'auteur de la glose, sont de légers péchés que les Français appellent *bonnes fortunes*. Sixte IV, sollicité de permettre le péché infâme pendant les trois mois les plus chauds de l'année, mit au bas de la requête: *Soit fait ainsi qu'il est requis* (66).

Quelles dégradantes folies! quelle perversité et quelles sottises! Cent cinquante ans plus tard, Ignace de Loyola, fondant son empire sur le sophisme et la corruption, n'eut qu'à résumer en corps de doctrine les exemples du clergé. Il flattait toutes les mauvaises passions du cœur, il s'adressait à tous les mauvais instincts; son triomphe ne pouvait être douteux, les prêtres avaient semé les germes qu'il récoltait. Jésus et Ignace, voilà les deux termes extrêmes entre lesquels tout est renfermé, le bien et le mal.

Cette déplorable immoralité changea de formes avec le temps et les mœurs, mais elle resta aussi puissante et aussi impunie. La Bastille la protégeait; et si de nos jours les bastilles nouvelles devaient prévaloir contre la liberté, les mêmes scandales ne tarderaient pas à renaître. La tyrannie est comme un arbre qui étouffe autour de lui les fleurs et les fruits, et frappe la terre de stérilité: les plantes parasites et malfaisantes poussent seules sous son ombre épaisse et humide.

Les deux jeunes ducs scellerent la paix par une réconciliation, qui se fit en présence du duc de Berri, dans son hôtel de Nesle; ils s'embrassèrent, se promirent l'un à l'autre une éternelle amitié, et poussèrent même la confiance jusqu'à coucher dans le même lit.

Un instant on put croire qu'ils allaient sacrifier leur ambition personnelle aux intérêts du royaume. Pour la seconde fois l'Angleterre était déchirée par des divisions intestines. On résolut de lui faire la guerre, et de la pousser vigoureusement. Le duc d'Orléans devait attaquer les Anglais en Guyenne, et le duc de Bourgogne faire le siége de Calais. Mais ni l'un ni l'autre ne voulait s'éloigner de Paris le premier, craignant qu'en son absence celui qui resterait ne s'emparât du pouvoir. L'indignation publique éclata à cette honteuse conduite, et les força de s'éloigner ensemble après un temps précieux perdu en fêtes et en plaisirs. L'expédition projetée manqua sur les deux points à la fois.

Le meurtre seul pouvait trancher cette éternelle rivalité qu'on avait en vain essayé de contenir et qui rompait toujours les liens dont on cherchait à l'enchaîner.

Jean de Montagu avait vendu depuis peu à la reine un hôtel rue Barbette (67), où Isabelle recevait le duc d'Orléans; instruit que le duc en sortait quelquefois la nuit, accompagné de peu de serviteurs, Jean Sans-Peur, prenant prétexte de son honneur outragé, conçut la pensée de renouveler l'assassinat commis quelques années auparavant par Pierre de Craon, sur la personne du connétable de Clisson, dans le même quartier. Il chargea de l'exécution de ce projet un gentilhomme normand nommé Raoul d'Octonville (68). Ce Raoul loua pour six mois, et moyennant la somme de seize écus, une maison située dans la vieille rue du Temple, entre celles des Rosiers et des Francs-Bourgeois, et qui portait une enseigne de Notre-Dame (69). Pendant six jours il y resta caché avec dix-huit hommes d'exécution.

Un soir, à sept heures, le 23 novembre 1407, Guillaume de Courteheuse, valet de chambre du roi et complice des assassins, vint à l'hôtel Barbette prévenir le duc d'Orléans que le roi le demandait; le duc, sans défiance, quitta la reine. Pendant qu'il chantait et jouait avec son gant, en dirigeant sa mule, il fut assailli et frappé de coups de massue et de hache. Les meurtriers, au nombre desquels on croit qu'était le duc de Bourgogne, prirent fa fuite, et on porta le mort chez le maréchal de Rieux (70).

Deux circonstances peuvent donner une idée de la profonde perversité de Jean Sans-Peur: « Oncques mais on ne perpétra en ce royaume si mauvais ni si traistre meurtre, » s'écria-t-il quand il alla voir avec les autres princes le corps de sa victime exposé dans l'église des Blancs-Manteaux. Il tint un des quatre coins du drap mortuaire à la céré-



Il demanda à être introduit auprès du prince. — Page 78.

monie des obsèques, avec le roi de Sicile, les ducs de Berri et de Bourbon, et il fut celui qui fit éclater la douleur la plus profonde!

Le prévôt des marchands, Jean de Tignonville commença ses recherches et ses poursuites; il demanda au conseil à être autorisé à les étendre jusqu'aux hôtels des princes. A cette demande, le duc de Bourgogne, soit qu'il perdit son assurance et qu'il cédât au remords, soit qu'il voulût faire parade de son crime, tira à part le roi de Sicile et le duc de Berri, et leur dit que c'était lui qui était le meurtrier, *que le diable l'avait tenté.* Après cet aveu il sortit du conseil et quitta Paris, suivi de six cavaliers seulement. Il fit briser derrière lui le pont de Sainte-Maxence, et se retira dans ses états de Flandre.

Le meurtre du duc d'Orléans causa plus d'épouvante que de pitié. Louis était si haï et si méprisé que le peuple regarda sa mort comme un soulagement à ses maux. La popularité du duc de Bourgogne s'en accrut encore, et l'histoire a conservé le souvenir d'un fait où figure comme principal acteur un des personnages jusqu'ici secondaires de ce récit.

Le cordelier Jean Petit était doué au suprême degré de l'instinct qu'ont les rats qui délogent des vieilles maisons lorsqu'elles menacent ruine. Depuis longtemps il avait deviné que la faction de Bourgogne l'empor-

terait, n'importe par quel moyen, sur la faction contraire : son grand principe de conduite était que, du jour où on s'est rendu nécessaire, il faut s'apprêter à trahir celui qui a employé vos services ; il avait en conséquence louvoyé habilement entre les deux partis, redouté de Montagu, dont il possédait certains secrets, ami encore douteux des partisans de Jean Sans-Peur, ménagé par les uns et par les autres.

Déjà, l'année précédente, il avait prononcé un discours habile contre Benoît, pape d'Avignon, que soutenait le duc d'Orléans. C'était comme orateur de l'Université qu'il parlait, et cette qualité lui donnait la considération et l'importance qui lui manquaient personnellement. L'opinion développée par Jean Petit, d'accord avec celle de la grande majorité de la nation, trouva de plus un éloquent appui dans l'avocat général Juvénal des Ursins. Le duc de Bourgogne s'avança vers Paris à la tête d'une armée.

Le roi de Sicile et le duc de Berri lui enjoignirent, de la part de la cour et du conseil, de ne pas entrer dans la capitale avec plus de cent lances. Il ne tint aucun compte de cette défense, et vint prendre possession de son hôtel d'Artois, véritable forteresse au milieu de la ville, à la tête de mille hommes d'armes. Ce n'était pas assez pour lui : l'impunité du meurtre ne lui suffisait pas. Il voulut une justification éclatante, et en quelque sorte qu'on lui rendît des actions de grâces publiques pour le crime dont il s'était souillé.

Le 8 mars 1408 se tint, à l'hôtel Saint-Pol, une assemblée générale où étaient présents « en état royal (remplaçant le roi, retombé dans sa maladie) le duc de Guyenne, dauphin de Viennois, fils aîné et héritier du roi de France ; le roi de Sicile, le cardinal de Bar, les ducs de Berri, de Bretagne et de Lorraine, avec plusieurs comtes, barons, chevaliers et écuyers de divers pays ; le recteur de l'Université, accompagné de grand nombre de docteurs et autres clercs, et très-grand'multitude de bourgeois et peuple de tous états. » (71)

Jean Petit commença par avouer dans son exorde, avec une naïve effronterie, qu'il parlait parce que le duc de Bourgogne « regardant qu'il étoit très-petitement bénéficié, lui avoit donné une bonne et grande pension. » Il prononça ensuite un énorme discours, moitié français, moitié latin, hérissé de citations, bouffi d'un pathos ridicule, fort à la mode à cette époque, dans lequel, essayant de justifier le meurtre par douze raisons en l'honneur des douze apôtres, et de le représenter dans certains cas comme une action méritoire, il parla de Julien l'apostat, de Jésus-Christ, de saint Basile, de Mahomet, de Moïse, de Lucifer, d'Isaïe, de saint Michel, de saint Jean, d'Absalon, de Joab, de David, de la reine Athalie, de Jérusalem, de saint Grégoire, de saint Thomas, de saint Pierre, d'Anaxagore, et de Boccace !

Il énuméra longuement « les méfaits du criminel duc d'Orléans : ses sortiléges, maléfices, superstitions, poisons, venins et intoxications pour faire mourir le roi son frère et s'emparer de la couronne ; sa damnable intention de le brûler lors du ballet des sauvages, son alliance avec Henri de Lancastre (Henri IV d'Angleterre), ennemi du royaume, ses fallaces, déceptions, trahisons, ses rapines, pillages, viols, » et conclut ainsi : « Mon dit seigneur de Bourgogne ne doit en rien être blâmé ni repris du dit cas avenu en la personne du dit criminel duc d'Orléans, et le roi notre sire n'en doit pas tant seulement être content, mais doit avoir mon dit seigneur de Bourgogne et son fait pour agréable, et l'autoriser en tant que mestier (besoin) seroit... le roi, notre sire, le doit plus aimer que devant, et sa loyauté et bonne renommée faire prescher par tout le royaume, et dehors le royaume publier par lettres-patentes, par manière d'épistres et autrement. Icelui Dieu veuille que ainsi soit-il fait, *qui est benedictus in sæcula sæculorum. Amen* (72). »

Le duc de Bourgogne confirma les paroles de son orateur à gages. Mais cette audacieuse et stupide apologie ne fut accueillie que par le silence. L'effet était manqué ; il réussit mieux le lendemain devant le peuple. Jean Petit répéta sa harangue au parvis Notre-Dame et fut vivement applaudi par la multitude. Toute la cour quitta Paris, à l'exception du roi, que Jean Sans-Peur retint et auquel il fit signer une déclaration authentique, honteux monument de sa faiblesse et de sa démence. Charles VI disait : « Pour ce que notre frère machinoit de jour en jour à la mort de nous et de notre génération, et tendoit, par plusieurs voies et moyens, à parvenir à la couronne et seigneurie de notre royaume, le duc de Bourgogne pour la sûreté et préservation de nous et de notre lignée, et pour garder envers nous la foy et

loyauté en quoy il nous est tenu, avoit fait mettre hors du monde mon dit frère... savoir faisons que, considérant le fervent amour que notre cousin a eu à nous et notre lignée, avons osté et ostons de notre cœur toute déplaisance... et voulons que notre dit cousin soit et demeure en notre singulier amour. »

Maître absolu du pouvoir, le duc de Bourgogne saisit la première occasion qui se présenta de se venger des poursuites exercées par le prévot de Paris, Tignonville, et de se concilier en même temps la bienveillance de l'Université, toujours jalouse de ses priviléges.

Avant l'assassinat du duc d'Orléans, deux clercs étudiants, convaincus de vol et d'homicide, avaient été arrêtés par le prévôt et condamnés à être pendus. Tignonville, dépouillé de sa charge, fut obligé à faire amende honorable, à baiser à la bouche les cadavres des deux étudiants encore accrochés à la potence, à les dépendre, et à les accompagner jusqu'au parvis Notre-Dame, où l'évêque et le recteur les reçurent en grande pompe, et les firent ensuite inhumer dans le cloître des Mathurins. (73)

Le successeur de Tignonville fut Pierre des Essarts, ennemi personnel de Jean de Montagu. Le départ forcé pour les Pays-Bas de Jean Sans-Peur retarda d'une année la chute du surintendant des finances. A côté d'un pouvoir excessif se montrait une grande faiblesse : la plus haute fortune renfermait des germes de ruine et de mort. Dictateur à Paris, le duc de Bourgogne sentait chanceler sa puissance dans ses propres États, et quand la Flandre tremblait sous sa main, Paris s'agitait et lui échappait.

La reine, les princes, et Valentine de Milan revinrent dans la capitale ; la mobilité d'impressions et de caractère des Parisiens éclata de nouveau dans cette circonstance. Il suivirent avec des pleurs et toutes les marques d'une profonde affliction, la litière de deuil de la duchesse et d'Isabelle, douairière d'Angleterre, sa belle-fille, et les chariots noirs occupés par les dames de sa suite. Le peuple était semblable à un malade qui croit à sa guérison chaque fois qu'il change de médecin.

Une assemblée solennelle confirma l'autorité de la reine et reçut les plaintes de Valentine, demandant réparation de la mort de son mari. Les propositions de Jean Petit furent combattues par l'abbé de Serisy, et Pierre Cousinet, avocat au parlement, déclarées impies, et le duc de Bourgogne condamné à demander en audience publique pardon à la duchesse, à ses enfants, la tête découverte et à genoux, dans le Louvre, dans la cour du Palais et sur le théâtre même du crime, à payer une amende d'un million d'or, et à être exilé outre-mer. C'étaient les menaces d'un poltron qui montre le poing quand son ennemi lui tourne le dos.

Jean, vainqueur des Liégeois révoltés contre son beau-frère, rentra en France et se dirigea vers Paris (74). La cour se retira en Tourraine, ce qui donna au duc de Bourgogne l'apparence d'un rebelle devant lequel fuyait le roi. Il sentit l'avantage que ses ennemis pouvaient en tirer contre lui, et il chargea le vieux comte de Hainaut, arrière-grand-père de la reine, d'entrer en négociations. Assez audacieux pour se rapprocher de la couronne par un meurtre, il ne l'était pas assez pour s'emparer du trône.

Le 9 mars 1409, la cathédrale de Chartres fut le théâtre d'une cérémonie imposante, véritable contre-partie, et pour parler plus sérieusement, une expiation solennelle de l'assemlée tenue à l'hôtel Saint-Pol un an auparavant, presque jour pour jour. L'intérieur de l'église était entièrement recouvert de tentures ; mille cierges y brûlaient dans la vapeur produite par l'encens, et rayonnaient dans les longues traînées de poussière d'or et d'argent que le soleil, pénétrant à travers les rosaces et les ouvertures des tapisseries, mettait en mouvement. Les portes latérales s'ouvrirent et donnèrent passage à une foule immense, qui se répandit à droite et à gauche et que continrent les hommes d'armes du comte de Hainaut. Bientôt le silence s'établit, et tous les regards se tournèrent vers le chœur, fermé par une tenture noire, derrière laquelle la voix du prêtre célébrant la messe se fit entendre. Le service divin fut écoute avec recueillement, et lorsqu'il fut terminé, le double rideau se releva de chaque côté.

Sur un trône resplendissant d'or et de pierreries, était assis Charles VI, pâle, l'œil éteint, le front dégarni. Ses deux mains, maigres et blanches comme celles d'un mort, étaient appuyées sur les bras du trône où s'affaissait son corps brisé par les souffrances. Il promenait autour de lui des regards vagues, et paraissait à peine comprendre pourquoi on l'avait revêtu des ornements

royaux et amené en grande pompe à cette cérémonie. Tout ce que la douleur physique a de plus poignant, tout ce que la démence exerce de ravages dans la pensée et dans l'âme, se lisait sur ce visage désolé.

De temps à autre il relevait sa tête inclinée sur sa poitrine : il portait les yeux vers une petite tribune, où derrière les rideaux entr'ouverts apparaissait une jeune et fraîche figure de femme. C'était celle de *la petite reine*, Odette de Champdivers, fille d'un marchand de chevaux, que la reine elle-même avait donnée pour maîtresse à son époux. Odette était la seule personne de la cour que Charles reconnût toujours, la seule qui pût le calmer dans ses accès de fureur, et dont l'influence ne se démentit pas.

La volonté de Charles lui était soumise comme celle d'un enfant à sa mère. Si elle paraissait triste, il devenait sombre : quand elle souriait, il souriait. On n'avait pu placer Odette auprès de lui, mais il savait où elle se trouvait; du fond de cette espèce de niche, elle soutenait et retenait du regard sa raison vacillante, et le pâle monarque devant qui tous inclinaient le front, faisait effort sur lui-même et se cramponnait à sa dignité, pour mériter un sourire, un signe d'approbation de l'ange gardien qui veillait sur lui.

Un murmure de pitié circula dans la foule à la vue du roi.

Quels qu'eussent été jusqu'alors les malheurs de ce règne, malheurs qui devaient encore être surpassés par ceux que l'avenir gardait à la France, le peuple n'avait pas oublié le surnom de *Bien-Aimé* dont il avait salué Charles à son avénement, et, toujours généreux malgré ses misères et ses souffrances, il le plaignait plus qu'il ne l'accusait, et reportait sur d'autres plus coupables, son mépris, sa haine, et la responsabilité des maux qui l'écrasaient.

A droite et à gauche du roi étaient assis, sur des siéges moins élevés, le dauphin et Isabelle de Bavière. Un peu au-dessous étaient placés deux fauteuils, recouvert d'un velours noir, semés de larmes d'argent et surmontés des armes de la maison d'Orléans. Ils indiquaient les places qu'auraient occupées d'après leur rang, le duc, frère du roi, et la belle Valentine, sa femme, que la mort avait frappée à Blois le 4 décembre précédent.

Ces deux fauteuils vides, qui rappelaient à tous le but de cette cérémonie, semblaient deux cercueils d'où sortaient des plaintes et des cris de vengeance, et au-dessus desquels planaient deux ombres irritées. A ce moment on ne se souvenait plus du mort que comme d'une victime, et l'horreur du meurtre effaçait dans tous les esprits l'horreur qu'avait inspirée et laissée après elle une vie souillée par tant de crimes.

Derrière le roi se tenaient les jeunes princes d'Orléans, environnés de plusieurs prélats. Le reste de l'estrade était rempli par les rois de Sicile et de Navarre, par les ducs de Berri et de Bourbon, les membres du conseil et du parlement, et un certain nombre de notables bourgeois de Paris qu'on avait convoqués ; à gauche, isolé et en vue de tous, se tenait le vieux comte de Hainaut, qui s'était porté garant de l'exécution fidèle des conventions arrêtées de part et d'autre, et qui, à la tête de quatre cents hommes d'armes, répondait également au roi et au duc de Bourgogne, qu'ils étaient l'un et l'autre en sûreté sous sa protection. Ainsi le hasard et les circonstances avaient fait, d'un simple seigneur étranger, l'arbitre suprême du roi de France et du redoutable vassal qui ébranlait et qui aurait pu renverser la monarchie.

En face du comte de Hainaut était le principal ministre de Charles VI, l'autre négociateur du traité de paix, Jean de Montagu.

Un roulement de tambours se fit entendre : la grande porte de l'église roula pesamment sur ses gonds ; le duc de Bourgogne, suivi de quelques-uns de ses officiers, parut et s'avança vers le trône entre deux rangs de spectateurs. A son aspect tout le monde se tint debout, à l'exception du roi, de la reine et du dauphin. Une barrière qui régnait devant l'estrade se leva, et se referma derrière lui aussitôt qu'il l'eût franchie, accompagné seulement d'un seigneur de sa maison nommé Ollehaing, qui, d'après le cérémonial réglé à l'avance, devait porter la parole.

A la vue du duc de Bourgogne qui les avait rendus orphelins, les trois jeunes d'Orléans détournèrent la tête et cachèrent leur visage dans leurs mains : la reine tressaillit et pâlit, un éclair de haine enflamma ses yeux, et à côté de son époux, l'épouse adultère se troubla au souvenir de l'amant qu'elle avait perdu.

La haine du meurtre n'était que le désespoir d'une passion incestueuse ! Au moment

de se mettre à genoux, l'orgueil du duc de Bourgogne se révolta : son sang reflua violemment vers le cœur et empourpra ses joues; ses lèvres tremblantes s'entr'ouvriront pour lancer une parole de défi et une provocation.

Mais tout à coup, un autre sentiment parut l'animer; son regard hautain rencontra le regard hébété de Charles VI, et à l'aspect de ce mannequin imbécile paré des ornements royaux, de ce fantôme de juge qui n'avait pas l'intelligence de la justice qu'il exerçait, il sourit de pitié et de mépris, et s'agenouilla devant celui que le lendemain même il allait faire plier sous sa main puissante.

Jean de Montagu se tourna vers le duc de Bourgogne, et dit d'une voix haute et ferme :

— Jean, duc de Bourgogne, que demandez-vous au roi de France, et pourquoi venez-vous vers lui en suppliant?

Le seigneur d'Ollehaing répondit :

— Sire, voici monseigneur de Bourgogne, votre serviteur et cousin, qui a appris que vous étiez indigné contre lui pour le fait qu'il a commis et fait faire sur la personne de monseigneur d'Orléans, votre frère, pour le bien du royaume et de votre majesté, comme il est pret à vous le faire savoir et à le prouver à tous si vous voulez l'entendre. Et cependant il vous prie humblement que vous ôtiez toute colère et toute indignation de votre cœur, et que vous le teniez en votre bonne grâce.

— Jean, duc de Bourgogne, reprit Montagu, ces paroles viennent-elles de vous?

— Mon très-redouté seigneur, dit Jean, ces paroles viennent de moi : je vous supplie, autant que je puis, de m'accorder ce qu'elles demandent. J'espère que vous ne me refuserez pas, et que vous voudrez bien renouveler ici le pardon que vous m'avez accordé déjà, et me conserver votre amour.

— En effet, balbutia à voix basse le roi, dont les idées se brouillaient et que les derniers mots du duc de Bourgogne ramenaient au souvenir d'un fait tout contraire à la demande qu'on lui adressait; en effet, je me rappelle : pourquoi m'a-t-on fait venir ici? Et, se penchant vers la reine, il lui dit :

— Mon frère voulait ma mort!

Le duc de Berri, qui avait remarqué et compris l'hésitation de Charles, s'approcha de lui.

— Sire, murmura-t-il à son oreille, quelqu'un vous regarde.

Charles tourna la tête vers la tribune, Odette lui fit signe qu'elle était mécontente de lui. Il se redressa sous cette réprimande muette, comme un écolier sous la férule de son précepteur.

Alors le duc de Berri, le dauphin, les rois de Sicile et de Navarre, se prosternèrent devant le trône et dirent en même temps :

— Sire, nous vous prions d'accueillir la requête de votre cousin le duc de Bourgogne.

Le roi, rendu à son rôle et se ressouvenant exactement de la leçon qu'on lui avait apprise le matin, répondit en s'adressant à Jean Sans-Peur :

— Nous y consentons pour le bien de notre royaume, pour l'amour de la reine et des autres du sang royal, et pour les bons services que nous attendons de vous.

Le duc de Bourgogne se releva et s'avança vers les princes d'Orléans :

— Messeigneurs, dit d'Ollehaing, voici le duc de Bourgogne qui vous prie d'écarter de vos cœurs tout sentiment de haine et de vengeance pour le fait qui fut perpétré en la personne de monseigneur d'Orléans, votre père, et qui demande que vous lui rendiez votre amitié.

Les jeunes princes fondaient en larmes, et leurs sanglots furent d'abord leur seule réponse.

Mais le roi les ayant invités à parler, ils firent effort pour surmonter leur douleur, et dirent l'un après l'autre :

— Sire, puisque tel est votre bon plaisir, nous lui accordons sa requête, et nous lui pardonnons.

Le duc s'inclina, monta les derniers degrés de l'estrade et baisa la main du roi.

Quelques jours après, il exerçait à Paris le pouvoir souverain. C'était moins un pardon qu'il avait demandé et obtenu, qu'une justification publique de son crime. Quoique les termes dont il s'était servi n'indiquassent aucun repentir, ils blessaient néanmoins son orgueil indomptable, et dans la discussion qui avait précédé la cérémonie de Chartres, il s'était emporté à plusieurs reprises contre Montagu.

Celui-ci ne se dissimulait pas les dangers de son rôle de négociateur; mais il est des périls que par position on est forcé d'accepter. Il descendit aux plus basses soumissions

pour calmer le duc; ce fut en vain : une blessure faite à ce cœur haineux ne se fermait pas. Cependant Montagu n'avait pas à craindre un attentat contre sa vie. Il était un personnage important à la cour, et un meurtre suivant de près celui du duc d'Orléans aurait compromis plutôt que servi Jean Sans-Peur. Montagu avait d'ailleurs des appuis et des alliances solides, des amis intéressés à ce qu'il conservât le pouvoir et l'administration des finances; ses trois filles avaient épousé des seigneurs riches et considérés.

Un de ses frères était archevêque de Sens, l'autre évêque de Chartres et chancelier du duc de Berri. Son fils, épris des charmes de la fille du connétable d'Albret, qui descendait de la maison royale, avait eu pour rival le fils de Pierre des Essarts; Montagu racheta l'obscurité de son origine par des sacrifices d'argent, et le vicomte de Laonnois fut préféré au fils du prévôt de Paris. C'était se faire un ennemi de des Essarts, mais en même temps un protecteur puissant du connétable.

Des noces furent célébrées dans son château de Marcoussis avec un faste royal; Montagu y étala avec une vanité insultante ses immenses richesses. Cette fête splendide a eu son pendant dans l'histoire de France, ce fut celle que Fouquet donna à Louis XIV, et toutes deux furent suivies d'une chute profonde. Le sol trembla sous les pieds des deux ministres et les engloutit sous les ruines de leur luxe insolent.

C'était comme comptable de la richesse publique qu'on pouvait l'attaquer. Mais à cet égard il avait encore pris ses précautions depuis quelque temps pour qu'on ne surprit pas à la faiblesse d'esprit de Charles VI un ordre d'arrestation : un homme aurait pu trahir le secret de ses honteux trafics, mais cet homme avait disparu. Après la condamnation de son discours, Jean Petit avait quitté Paris, et le bruit de sa mort s'y était répandu.

Montagu vivait donc, sinon dans une sécurité complète, du moins dans la conviction que le danger était encore éloigné, et qu'en redoublant de soins et de prudence il lui serait facile de le conjurer.

Un matin, au lever du jour, un homme se présenta aux portes de l'hôtel d'Artois, habité par le duc de Bourgogne; il demanda à être introduit auprès du prince, et comme il refusa de dire son nom, on lui répondit qu'il ne pouvait être admis. Cet homme insista; voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il écrivit quelques mots sur un morceau de parchemin qu'il remit cacheté à l'officier des gardes, disant qu'il attendrait dans les cours de l'hôtel que le prince le fit appeler.

Le billet fut donné au soldat qui veillait à la porte de la cellule où chaque nuit le duc de Bourgogne se retirait, démentant ainsi le nom de Sans-Peur dont il s'enorgueillissait au grand jour (75). Cet homme, que personne ne connaissait, passa pour un fou qu'un ordre allait faire chasser; mais à la grande surprise des gardes, au bout d'une heure environ, un valet de service vint le chercher et le mena auprès du duc, qui resta seul avec lui, et qui laissa échapper en le voyant une exclamation de surprise, quoiqu'il fût prévenu par son billet.

— C'est vous, Jean Petit! s'écria-t-il.

— Oui, monseigneur, répondit le moine en baissant le capuchon qui couvrait son visage.

— Qu'êtes-vous devenu depuis plus d'un an?

— J'ai fui la persécution qui m'attendait, et pour échapper à ceux qui m'auraient puni du dévouement que j'ai montré à votre cause, j'ai fait courir le bruit de ma mort.

— Pourquoi ressuscitez-vous aujourd'hui? qui vous amène?

— Le désir de vous servir de nouveau, monseigneur.

— Oui, dit le duc, la récompense que vous avez reçue excite votre dévouement; votre éloquence a fait merveille d'abord, mais elle n'a pas laissé de trace après elle. L'abbé de Serisy et Cousinet, deux insolents bavards, m'ont accusé publiquement. J'ai fléchi le genou comme un coupable.

Les yeux du duc brillaient d'un feu sombre au souvenir de son abaissement; ses poings violemment crispés, ses lèvres tremblantes, attestaient son agitation. Il se promenait à grands pas, répétant sans cesse :

— J'ai fléchi le genou! je me suis humilié!

— J'ai appris dans ma retraite, continua Jean Petit après quelques instants de silence, la cérémonie de l'église de Chartres. Le roi est votre seigneur légitime, le duc de Berri et les princes d'Orléans sont vos égaux; mais Jean de Montagu, un homme obscur, qui s'est élevé en rampant jusqu'au rang de premier ministre, devenir le juge de Votre

Altesse et lui imposer le repentir! Voilà assurément une audace qui révolte! monseigneur, me permettrez-vous de parler avec franchise, et de vous adresser une question?

— Dites, Jean Petit.

— Pourquoi n'êtes-vous pas encore vengé de Montagu?

— Pourquoi? ma haine est impuissante.

— Impuissante! c'est la première fois, monseigneur, que vous n'osez franchir l'abîme qu'il y a entre la pensée et l'exécution; qui donc vous arrête?

— Je ne veux plus de meurtre. On se prendrait de pitié pour cet homme, on oublierait qu'il m'a outragé et l'on ne verrait plus en lui qu'une victime. Il me faudrait peut-être, ajouta-t-il avec un rire amer, faire réparation à sa mémoire! non, non, pas de meurtre. Nous vivons dans un temps où tout dégénère, le sang ne lave plus l'affront, il reste comme une tache sur la main qui l'a versé.

— N'y a-t-il qu'un coup de poignard pour se défaire d'un ennemi? la loi est armée d'un glaive, le bourreau d'une hache.

Le duc le regarda quelques moments, et reprit :

— La hache est émoussée, il faut qu'elle le soit quelque temps encore.

— Mais si c'était le roi lui-même qui ordonnât au bourreau de lui rendre le tranchant?

— Le roi refuserait.

— Si l'on savait le moyen de le faire consentir?

— Il refuserait, vous dis-je, comme il a déjà refusé. La raison de Charles, troublée sur tout autre objet, se réveille quand on lui parle de Montagu.

— On peut l'obscurcir au point qu'il lui retire sa protection.

— Vous le feriez! s'écria le duc; mais non, cela est impossible. Je l'ai accusé moi-même, j'ai mis sous les yeux du roi l'ordre d'arrestation; il l'a repoussé en prononçant des paroles dont je n'ai pas compris le sens. L'anneau! disait-il, où est l'anneau?

— C'est bien cela, reprit Jean Petit.

— Vous savez ce que signifient ces mots?

— Oui, monseigneur; cet anneau mystérieux est un talisman qu'il faut faire briller aux yeux de Charles. Écoutez-moi : l'ordre d'arrestation obtenu, le ministre est perdu. Les preuves de ses méfaits sont nombreuses, elles existent dans son château de Marcoussis. Là, il a entassé les diamants du roi, les vases d'or et d'argent, les trésors que lui ont donnés ses rapines. Je produirai contre lui un témoin qu'il ne pourra convaincre d'imposture, car ce témoin a reçu autrefois ses confidences; ce témoin dira que Montagu, favori et créature du duc d'Orléans, savait que le roi faisait partie du ballet des sauvages; ce témoin dira encore que pour les frais de cette fête Charles VI a emprunté dix mille livres, qu'il a remis pour gage de cette somme des pierreries qui valaient trois fois autant, que le prêteur était Jean de Montagu, qui se cachait sous le nom d'un frère cordelier, et ce cordelier, monseigneur, c'est celui qui vous parle, c'est moi.

— Vous!

— Moi. Jusqu'au jour où j'ai prononcé votre apologie, monseigneur, j'ai possédé la confiance de Montagu. Après la mort du duc d'Orléans, il craignit de se voir enveloppé dans la ruine de son protecteur; il chercha un appui auprès du roi. La petite reine, qui ne le quitte pas, protége le ministre contre toute surprise, elle raffermit l'esprit incertain de Charles, elle retient sa main prête à signer par erreur. C'est un autre lui-même que Montagu a placé près du trône, c'est sa propre pensée qui veille sans cesse à sa sûreté. Cette pensée, il faut la tromper.

— Mais comment? demanda Jean Sans-Peur.

— En lui donnant le change, en faisant d'un instrument de salut un instrument de mort.

— Mais que signifient ces mots que répétait le roi : l'anneau! où est l'anneau?

— Il ne suffisait pas à Montagu d'avoir assuré par ces précautions sa liberté et sa vie, il fallait qu'à tout instant, en toute occasion, il pût conjurer le danger, retourner contre son ennemi le glaive que son ennemi dirigerait vers lui, perdre celui qui voudrait le perdre, le prévenir même. Le roi a détaché de son doigt un anneau et le lui a donné. Toutes les fois que Montagu, ou quelqu'un envoyé par lui, présentera cet anneau à Charles, sa demande lui sera accordée. Cet anneau est le signe convenu entre eux et Odette, qui doit rappeler aux yeux du monarque la promesse qu'il a faite, si sa mémoire et sa raison l'abandonnent.

— Cet anneau est en votre pouvoir?

— Non, monseigneur, mais il y sera. Les serviteurs de Montagu ne sont pas plus fidèles et plus incorruptibles que d'autres.

Mettez mille livres à ma disposition, et je me charge de tout. J'ai vécu éloigné de la cour, j'ignore ce qui s'y passe maintenant, et pour le succès de notre entreprise, car je suppose, monseigneur, que vous acceptez mes services...

— Achevez, dit le duc.

— Pour le succès de notre entreprise, il faut que je reste inconnu. Montagu a-t-il quelque ennemi?

— Oui, un surtout...

— Nommez-le-moi, monseigneur, et instruisez-moi des motifs de cette haine.

— Le prévôt de Paris, Pierre des Essarts le déteste.

— Pourquoi?

— Parce que Pierre des Essarts, qui est noble, voulait marier son fils à la fille du connétable d'Albret. Montagu l'a emporté et a fait préférer son alliance.

— Le prévôt de Paris vous est dévoué?

— Il me doit sa charge et je lui ai promis celle de Montagu.

— Vous serez vengé du surintendant des finances, monseigneur, et moi je n'aurai plus à craindre son ressentiment. Ordonnez que les portes de cet hôtel me soient ouvertes; je vous demande un asile jusqu'à ce que j'aie tout préparé.

Un appartement fut assigné à Jean Petit, qui prit un autre nom et qui passa aux yeux des gens de l'hôtel pour un saint personnage employant son temps à des prières et à des actes de dévotion.

Deux semaines s'écoulèrent pendant lesquelles le cordelier sortit plusieurs fois à la nuit tombante et rentra avant le lever du jour. Un matin, il se présenta au duc de Bourgogne, et lui dit :

— Chez le roi, monseigneur, voici l'anneau!

Une heure après, conduit par Jean Sans-Peur, devant qui s'ouvraient toutes les portes de l'hôtel Saint-Pol, il pénétra dans le cabinet de Charles. Odette était assise à côté de lui.

— Que voulez-vous? s'écria le roi surpris de cette brusque apparition.

— Sire, dit le cordelier en mettant un genou en terre, pardonnez-moi ma hardiesse. Je suis envoyé auprès de Votre Majesté par Jean de Montagu.

Le roi le regarda fixement.

— Je vous connais, dit-il, je vous ai vu déjà. Qui êtes-vous?

Le cordelier se sentit pâlir; un instant de retard pouvait le perdre, et il n'avait pas cru que le roi se serait rappelé ses traits.

— Charles, murmura Odette, voyez, il se trouble!

— Sire, reprit Jean Petit, cherchant à surmonter l'émotion qu'il éprouvait, celui qui m'envoie a besoin de la protection de Votre Majesté.

— Qui êtes-vous? où vous ai je vu? répéta l'insensé.

— Ici même, sire, il y a bien des années. Je suis venu avec Jean de Montagu, je vous ai remis dix mille livres, et j'ai reçu en gage des pierreries...

— Ah! je me souviens, je me souviens, s'écria Charles en frappant dans ses mains. C'était pour une fête... puis tout à coup sa figure prit une expression de tristesse et de douleur :

— Tu n'étais pas encore reine, Odette, ajouta-t-il : tu ne sais pas ce qui s'est passé, tu n'as pas vu le feu les dévorer sous mes yeux. Ce fut mon frère, n'est-ce pas, qui laissa tomber sur nous une torche enflammée?...

— Sire, écartez ces tristes souvenirs. Rappelez-vous seulement que j'ai la confiance de Jean de Montagu.

— C'est vrai, dit le roi en se tournant vers Odette, c'est vrai. Pourquoi n'est-il pas venu avec vous?

— Sire, il doit veiller à votre sûreté.

— A ma sûreté! qu'ai-je donc à craindre?

— Un complot.

— Contre moi?

— Contre vous et le dauphin. Aujourd'hui même des factieux doivent envahir l'hôtel Saint-Pol; Pierre des Essarts est à leur tête. Sire, veuillez signer l'ordre d'arrestation du prévôt de Paris.

En même temps il déplia un parchemin, et le présenta au roi.

Charles secoua la tête en souriant d'un air d'incrédulité :

— L'anneau! où est l'anneau?

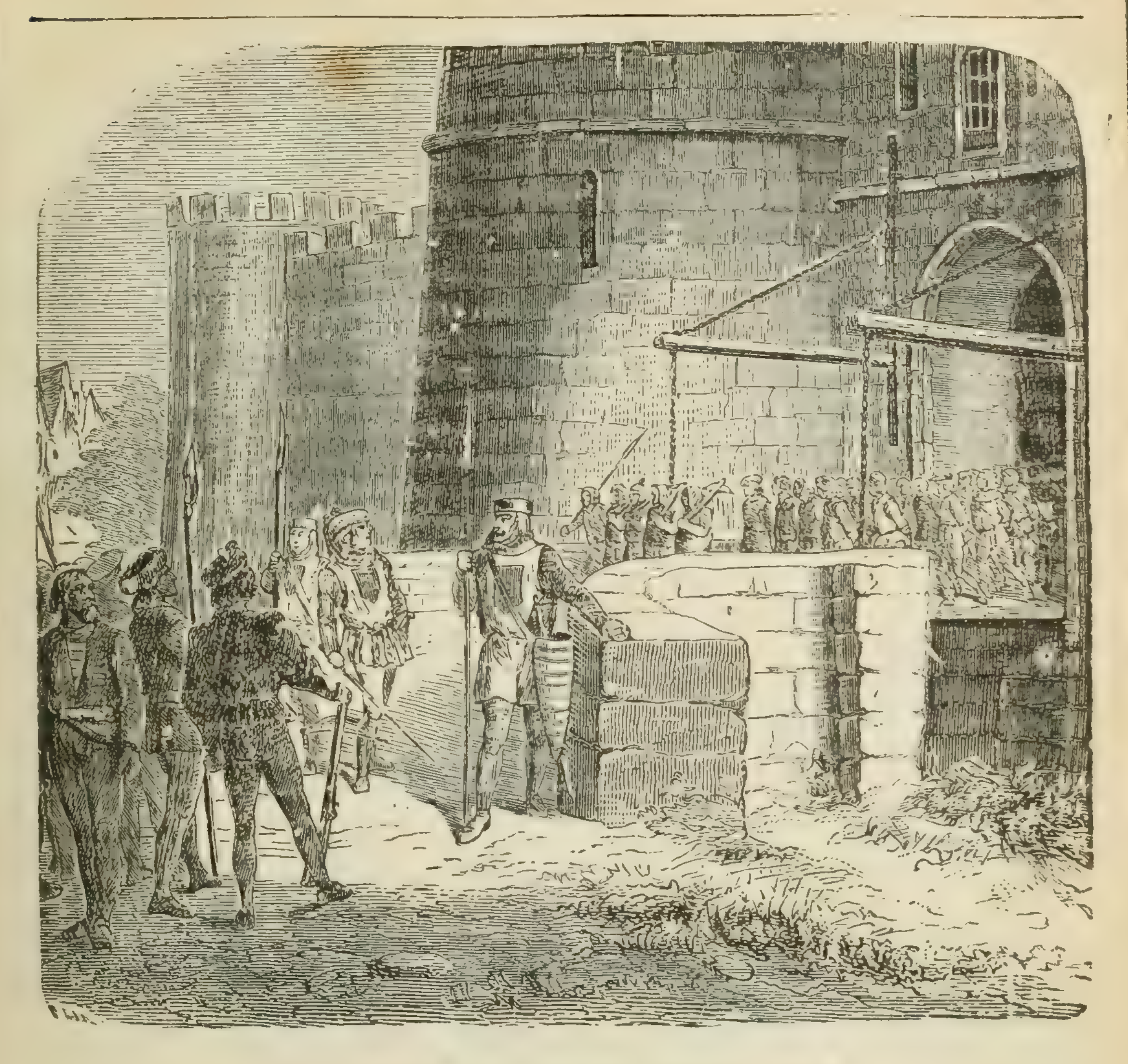
— Sire, le voici, dit Jean Petit en lui présentant une bague. Signez, il n'y a pas un instant à perdre.

— Je reconnais la bague, je la reconnais. Toi aussi, Odette?

— Oui, sire.

— On me croit insensé, je ne le suis pas. Donnez, donnez.

Il écrivit son nom au bas du parchemin.



Plus de vingt mille hommes entouraient la Bastille. — Page 84.

Le cordelier le saisit avant qu'Odette, penchée sur le roi, pût lire les lignes qu'il contenait, et il sortit précipitamment.

Il était temps. Jean de Montagu à son réveil avait cherché vainement l'anneau qu'un de ses serviteurs, gagné par Jean Petit, lui avait dérobé, la nuit, pendant son sommeil. Il s'était habillé à la hâte, et soupçonnant quelque trahison, il se rendait à l'hôtel Saint-Pol ; il n'en était plus qu'à une très-courte distance, lorsque Pierre des Essarts, se présentant tout à coup à ses yeux, mit la main sur lui au nom du roi.

Montagu voulut d'abord opposer de la résistance, mais il lui fallut céder au nombre et à la force. Pendant qu'on le chargeait de chaînes, il aperçut à quelques pas Jean Petit ; il secoua tristement la tête et dit :

— Je suis perdu.

Il fut jeté dans les cachots de la Bastille. En vain il réclama avec instance les priviléges de la cléricature, et prétendit qu'il n'était justiciable que de l'université seule. Accusé par Jean Petit, témoin redoutable, dont la déposition aurait suffi pour le perdre, mis à la torture, il confessa ses dilapidations et la part qu'il avait prise « aux poisons, enchantements et machinations employés par le duc d'Orléans contre la vie du roy. » Condamné à mort, revêtu d'une houppelande rouge et blanche, semblable aux robes des bedeaux de paroisse, placé sur une charrette, il fut traîné au supplice.

Il eut la tête coupée, et sa tête et son corps restèrent exposés à Montfaucon jusqu'en 1411. Sa charge de surintendant des

finances fut donnée à Pierre des Essarts, « et ses dépouilles partagées entre des personnes attachées au duc de Bourgogne. »

Cependant plusieurs autres terres considérables du ministre furent abandonnées au dauphin, à titre de réversion à la couronne.

Le duc Jean croyait avoir encore besoin de ménager la reine et le duc de Berri. Il fit conclure le mariage de Louis de Bavière, frère d'Isabelle, avec la fille du roi de Navarre, donnant aux deux époux la terre de Marcoussis confisquée sur Montagu. Les deux prélats, frères du ministre condamné, devaient encourir aussi la vengeance du duc de Bourgogne.

L'archevêque de Sens, menacé d'être arrêté, put se réfugier à Blois, auprès du jeune duc d'Orléans ; mais l'évêque de Chartres n'obtint sa liberté qu'au prix d'une rançon exorbitante (76).

La trahison de Jean Petit ne lui profita pas longtemps. Il mourut l'année suivante, et cinq ans plus tard, en 1415, sa mémoire fut solennellement flétrie. Jean Gerson, député de l'université, fit prononcer par une assemblée de docteurs et de licenciés, que présidaient le dominicain Jean Polet, inquisiteur de la foi, et Girard de Montagu, frère de Jean, devenu évêque de Paris, la condamnation de la doctrine du cordelier.

Le jour même de l'arrestation du surintendant des finances, Charles tomba dans un de ses plus longs accès de démence. Quand il recouvra la raison, il pleura Montagu et le regretta comme s'il avait perdu un serviteur fidèle et dévoué, et bientôt après il l'oublia.

LA BASTILLE SOUS CHARLES VI

PIERRE DES ESSARTS, PRÉVÔT DE PARIS.



ive monseigneur le duc de Bourgogne ! mort aux Armagnacs (77) ! Tels étaient les cris qui se faisaient entendre chaque jour dans les rues de Paris. Un matin, le peuple plus agité encore que de coutume, se pressait en tumulte sur la place Sainte-Geneviève, où il accourait de tous les quartiers de la ville, mêlant ses vociférations au bruit des cloches qui sonnaient à toute volée, du canon qui grondait sur les remparts. On eût dit, à voir cette grande confusion, l'effroi des uns, les menaces des autres, les malédictions et les cris de triomphe qui se croisaient, que Paris venait d'etre pris d'assaut, et ce qui aurait pu confirmer dans cette opinion, c'était la présence d'un grand nombre d'archers anglais qui se comportaient en vainqueurs, et prenaient part aux actes de violence commis par les soldats et une portion de la populace.

Cependant l'armée des princes orléanais, qui s'était approchée de la ville après avoir obligé le duc de Bourgogne à refuser la bataille à Mont-Didier, avait été à son tour forcée de battre en retraite et de lever le siége. Les archers anglais étaient les auxiliaires de Jean Sans-Peur, qui dominait de nouveau dans le conseil du roi, et qui tenait la reine captive dans le Louvre. Partout les insignes de son parti étaient arborés. Ceux qui ne les portaient pas étaient impitoyablement massacrés. L'écharpe rouge et la croix de Saint-André ornaient dans les églises les images des saints, et les prêtres eux-mêmes ne paraissaient plus à l'autel que parés de cette marque distinctive.

Ce jour-là des scènes étranges et barbares se passaient à l'église Sainte-Geneviève. Tandis qu'un fougeux prédicateur dénonçait les Armagnacs comme auteurs de tous les maux qui pesaient sur la France, et leur appliquait la bulle d'excommunication du pape Urbain V contre les bandes de bri-

gands qui avaient pillé et désolé le royaume au temps du roi Jean, un prêtre fanatique refusait le baptême à l'enfant nouveau-né d'un bourgeois qu'on soupçonnait ne pas être dévoué à la faction bourguignonne; il chassait avec colère du temple, le père, l'enfant, le parrain et la marraine, et ceux qui étaient venus pour assister à la cérémonie.

Poursuivis par ses malédictions, ils étaient devenus les victimes de la fureur populaire; leur sang avait rougi les dalles de l'église, et ces excès se commettaient impunément sous les yeux du comte de Saint-Pol, gouverneur de Paris, qui du geste et de la voix encourageait cet horrible massacre. Parmi les plus furieux se distinguaient les bouchers, sicaires aux gages du duc de Bourgogne, qui égorgeaient des victimes humaines sans plus d'hésitation et de remords qu'ils n'en mettaient à plonger le couteau dans le flanc des animaux.

Un cri se fit entendre qui domina les autres cris :

— Le voilà ! le voilà !

Un cercueil sur lequel étaient posés l'écharge rouge, la croix de Saint-André, une hache et un large coutelas, parut à un des coins de la place. C'était celui du boucher Goix, un des chefs de la redoutable corporation des bouchers (78), qui avait été blessé mortellement au siége d'Étampes. Le cercueil placé sur un brancard était porté par le frère du mort, par deux autres bouchers, Jean de Saint-Yon et Denys de Chaumont, et par Simon Caboche, écorcheur de bêtes, qui fut roi quelques jours sur le pavé de Paris, comme Mazaniello dans les rues de Naples, et qui d'abord simple instrument entre les mains de duc de Bourgogne, exerça une autorité rivale de la sienne.

En tête du funèbre cortége, marchaient le chirurgien Jean de Troyes, Hélyon de Jacqueville, et plusieurs autres chefs de la faction, que précédait avec ses hommes d'armes Leborgne de la Heuse, dévoué Bourguignon, qui avait succédé à Pierre des Essarts dans la charge de prévôt de Paris. Une foule immense suivait, bruyante, tumultueuse, grossie incessamment par de nouveaux venus, et prête à se répandre comme un torrent par la ville.

Le cercueil de Goix, dont les funérailles indiquées pour ce jour avaient réuni les Parisiens sur la montagne Sainte-Geneviève, fut dirigé vers l'église. On célébra le service divin avec une grande pompe, *comme si c'eust été*, dit Juvenal des Ursins, *un grand comte ou seigneur :* un discours véhément, rempli d'invectives et d'accusations contre le parti orléanais, fut prononcé, et lorsque le cercueil fut descendu dans la fosse, avant de le recouvrir de la dalle sur laquelle étaient gravés le nom du défunt et une épitaphe à sa louange, tous les membres de la corporation des bouchers vinrent successivement jeter l'eau bénite, et répétèrent le serment de venger la mort de Goix.

Un homme, enveloppé d'un manteau de couleur sombre et la figure cachée sous les rebords d'un large chapeau, observait ces manifestations. Ce personnage mystérieux auquel personne ne faisait attention, qui se glissait dans tous les groupes, et qui de temps à autre échangeait des regards d'intelligence avec le prévôt et le gouverneur de Paris, n'était autre que Jean Sans-Peur, qui prenait plaisir à entendre rugir le lion populaire déchaîné par son ordre, et à lui faire flairer le sang et la chair des victimes.

La cérémonie achevée, le comte de Saint-Pol sortit de l'église et, montant sur un échafaud dressé au milieu de la place, lut à haute voix des ordonnances du duc de Guyenne, dauphin, qui donnaient à Hélyon de Jacqueville la capitainerie de Paris, à Denys de Chaumont et à Simon Caboche la garde et le commandement des portes de Saint-Cloud et de Charenton. Ces nominations furent accueillies par des applaudissements unanimes et des cris de : Vive le duc de Bourgogne ! à l'influence duquel elles étaient dues. Leborgne de la Heuse succéda sur l'échafaud au comte de Saint-Pol, et harangua le peuple. Il accusa le duc de Berri, qui s'était porté médiateur entre les deux factions, de vouloir livrer Paris aux Armagnacs.

Aussitôt mille voix s'élevèrent :

— A Bicêtre ! à Bicêtre (79) !

Et déjà une partie de la foule se disposait à partir, brandissant ses armes (80), et ébranlant l'air de ses cris furieux.

La voix du plus redoutable de ses chefs, de Simon Caboche, monté à son tour sur l'échafaud, l'arrêta.

— Ce n'est pas à Bicêtre seulement qu'il faut aller, dit-il, mais à la Bastille, où commande Pierre des Essarts, celui qu'Eustache de Pavilly a accusé d'avoir volé l'argent du

peuple, Pierre des Essarts revenu secrètement de son gouvernement de Cherbourg, et qui, après avoir servi monseigneur le duc de Bourgogne, s'est vendu au dauphin. Et savez-vous, mes amis, quels sont les projets formés contre le peuple de Paris? Maître de Charenton et de la Bastille, le dauphin veut nous affamer, et il doit, après avoir rejoint les troupes des princes orléanais, nous livrer en leur pouvoir. Le souffrirons-nous?

— Non! non! répondit la foule.

— Eh bien donc, à la Bastille! que Denys de Chaumont marche sur Bicêtre : qu'il brûle et détruise le château; et nous, faisons aujourd'hui ce que les maillotins ont voulu faire autrefois, renversons la forteresse qui menace notre liberté. A la Bastille!

— A la Bastille!

Deux troupes se formèrent, l'une sous le commandement de Denys de Chaumont, l'autre sous celui de Simon Caboche, et elles se dirigèrent, la première vers le château de Bicêtre, la seconde vers la porte Saint-Antoine.

C'était la seconde fois en quelques années que l'instinct du peuple l'avertissait des dangers que la Bastille recélait dans ses murailles. Mais la seconde fois comme la première il devait s'arrêter à l'intention. Les chefs coupables qui dirigeaient ses mouvements en paraissant lui obéir, n'entendaient pas briser ce puissant instrument de tyrannie, mais seulement en déposséder ceux qui s'en servaient.

Le château de Bicêtre n'opposa aucune résistance sérieuse; il n'en fut pas de même de la Bastille. Le duc de Bourgogne savait que cette citadelle était imprenable d'assaut pour le peuple qui combattait sans discipline et sans règle; mais la défense prolongée de la place irritait la populace, excitait ses passions, et cet état de désordre servait trop bien les projets du duc Jean pour qu'il le fît cesser. Paris était au pillage, à feu et à sang; plus de vingt mille hommes entouraient la Bastille, altérés de vengeance et demandant la tête de l'ancien prévôt, Pierre des Essarts.

Par quelles circonstances avait-il passé du parti du duc de Bourgogne dans le parti du dauphin? L'histoire de cette époque n'est qu'un tissu de perfidies et de trahisons, et l'on se perd souvent à suivre ces marches et contre-marches souterraines. L'intérêt du moment, les vengeances personnelles prenaient sans cesse la place du dévouement au bien général.

On changeait de haines et d'amitiés selon les événements, et quand le vainqueur ou le vaincu de la veille perdait ou ressaisissait le pouvoir. Pierre des Essarts, créature du duc de Bourgogne, l'abandonne et se ligue avec ses adversaires : le fils de Montagu embrasse, en apparence du moins, la cause de celui qui avait fait condamner son père à mort.

Pierre des Essarts, homme d'exécution, avait plu, par son caractère hardi et entreprenant, à Jean Sans-Peur, qui l'avait successivement nommé prévôt de Paris, grand bouteiller, grand fauconnier, premier président lai en la chambre des comptes, souverain maître et réformateur des eaux et forêts, surintendant des finances, gouverneur de Nemours, de Montargis et de Cherbourg. Cette haute fortune n'avait éprouvé qu'une interruption en 1410. Une des conventions du traité de paix de Bicêtre entre les Bourguignons et les Armagnacs, avait été la déposition du prévôt de Paris.

Mais l'année suivante, le duc Jean, tout-puissant à Paris, avait rétabli des Essarts dans sa charge. Le favori jouit pendant quelque temps d'une grande popularité : ayant réussi à faire entrer dans la ville des vivres qu'interceptaient des compagnies de brigands qui pillaient et dévastaient les campagnes environnantes, il fut appelé par les Parisiens *le Père du peuple*.

Ce surnom put lui faire oublier la prédiction du duc de Brabant, frère du duc de Bourgogne, qui lui avait dit un jour chez le roi en voyant la manière expéditive et aventureuse dont il menait les affaires : — « Jehan de Montagu a mis vingt-deux ans à soy faire couper la teste, mais vrayment vous n'en y mettrez pas trois. »

Ce ne fut cependant pas une action audacieuse qui perdit des Essarts. Avec un protecteur tel que le duc de Bourgogne, l'hésitation n'était pas permise : il fallait sans cesse marcher en avant, et un jour des Essarts hésita.

Un traité de paix avait été convenu à Bourges entre les deux factions, et le 22 août 1412 était le jour fixé pour le ratifier à Auxerre dans une réunion générale. Le roi, au nom duquel Jean Sans-Peur avait assiégé dans Bourges l'armée des princes orléanais, mais qu'en réalité il traînait avec

lui comme un prisonnier, était en proie à un de ses accès. Sa maladie ne changea rien aux dispositions arrêtées : un fauteuil vide tint la place du mannequin royal. Le Parlement envoya des députés à cette espèce de congrès : le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, des membres de l'Université, les officiers municipaux des principales villes, des bourgeois notables de Paris, des prélats et des seigneurs, y devaient assister.

La surveille au soir, le 20 août, deux heures après que le couvre-feu avait sonné dans Auxerre, au moment où Pierre des Essarts allait se mettre au lit, il reçut du duc Jean l'ordre de se rendre auprès de lui.

La nuit était sombre ; tout dormait dans la ville, où retentissaient seulement, de distance en distance, le pas régulier et le qui-vive des sentinelles. Dans la première cour de l'hôtel habité par le duc était un cheval dont les flancs haletants et déchirés par l'éperon indiquaient la rapidité de la course qu'il venait d'accomplir. Le prévôt échangea avec des gardes veillant à chaque porte le mot d'ordre qu'on lui avait indiqué, et entra dans la pièce la plus reculée de l'hôtel.

C'était une vaste salle à peine éclairée : sur une table placée au milieu étaient des papiers, des dépêches dont le cachet venait d'etre brisé. Le duc causait avec un homme que la demi-obscurité qui régnait dans cette chambre empêcha d'abord des Essarts de reconnaitre.

— Monseigneur m'a fait demander, dit-il : je me rends à ses ordres. Qu'est-il arrivé? y a-t-il quelque nouvelle fâcheuse? le roi....

— Le roi est toujours dans le même état de santé. Ce n'est pas de lui qu'il s'agit, mais de ses ennemis, des ennemis du royaume.

— Monseigneur entend parler des princes orléanais.

— Oui, dit le duc avec un air de satisfaction, et je touche peut-être au moment où je puis abattre leur parti. Asseyez-vous, des Essarts.

Le prévôt, en rapprochant un siége de la table, tourna les yeux vers le troisième personnage.

— Excusez mon impolitesse, sire Hélyon de Jacqueville, dit-il : je ne vous avais pas reconnu. Si j'en juge par votre costume de voyage, par la poussière qui couvre vos vêtements, c'est vous qui venez d'arriver à cheval. Maître et coursier ont fait une course longue et rapide.

— Hélyon de Jacqueville, reprit le duc, est comme vous un serviteur fidèle et dévoué. La mission dont je l'avais chargé a réussi ; son rôle est fini maintenant, et le vôtre va commencer.

— Parlez, monseigneur ; c'est bien me connaître que de ne pas douter de mon zèle à vous servir.

— Le sire de Jacqueville arrive de Boulogne, où il était encore il y a trois jours, et d'où il m'a rapporté ces papiers. Vous savez ce que j'ai fait. Le meurtre du duc d'Orléans, pour lequel on m'a forcé à une réparation publique, a été un acte juste et dont je me glorifie. On y a vu la haine d'un ambitieux, la vengeance d'un mari outragé : c'est ainsi qu'on devait me juger, mais je n'ai pas hésité. Aujourd'hui je puis prouver à la France entière, au monde, que je défends le roi et le royaume contre des traîtres vendus à l'étranger. Des rapports secrets m'avaient instruit des intelligences des princes avec le roi d'Angleterre. L'agent qui portait leurs propositions est un moine augustin, nommé Jacques Legrand.

— Celui qui a prêché devant le roi et la reine?

— Oui. Il y a quelques jours il est arrivé sous un autre nom que le sien à Boulogne, attendant un bâtiment qui devait le transporter en Angleterre. J'ai fait partir Hélyon de Jacqueville, avec ordre de s'emparer des papiers de ce moine. Quels moyens il a employés, je ne sais encore, car il vous a précédé ici de peu d'instants, et il était si accablé par la fatigue en arrivant, qu'il n'a pu prononcer d'abord que ces paroles : Monseigneur, vous êtes obéi. Je vous ai envoyé chercher sur-le-champ, et pendant que Jacqueville, essoufflé comme son cheval, reprenait un peu haleine, j'ai lu ces papiers. Eh bien, mon brave, continua-t-il en frappant sur l'épaule d'Hélyon, tu es maintenant en état de parler ; dis-nous comment tu te les es procurés.

— Vous ne devinez pas, monseigneur? répondit en souriant Jacqueville. Il n'y a que trois moyens d'obtenir d'un homme ce qu'on désire de lui : la persuasion, le vol, ou la mort. Or, je n'ai ni persuadé ni volé le moine Jacques Legrand.

— Tu l'as tué?

— J'ai dû le faire, puisqu'il a refusé d'accepter l'argent que je lui offrais, et qu'il n'a pas consenti à se laisser voler. Voici en peu

de mots ce qui s'est passé entre nous. Le moine demeurait dans une maison située sur le port, et d'où l'on pouvait voir au loin en mer les voiles blanchir à l'horizon. Le hasard me servit, je ne restai pas deux heures sans découvrir sa retraite. Son séjour à Boulogne devant être un secret, il était seul; j'entrai chez lui, et je lui dis, tenant d'une main une bourse, et de l'autre ce poignard:

— Voulez-vous me livrer les papiers que vous devez porter en Angleterre? Le moine regardait alternativement la bourse et le poignard, puis il me répondit:

— Je ne sais ce que vous me demandez.

Une réflexion m'arrêta. Je me dis que si je le tuais, je courais risque de commettre un meurtre inutile, et de ne pas trouver ce que je cherchais. Je fis donc de nouvelles offres, qu'il refusa de nouveau. Alors, le prévenant que s'il jetait un cri ou s'il faisait mine de vouloir sortir, il était mort, j'examinai avec soin d'abord le plancher de la chambre; il n'y avait aucune trace récente, aucun carreau n'avait été soulevé. Je visitai l'un après l'autre les meubles, toutes les cachettes étaient vides. Le moine me regardait faire avec une tranquillité parfaite, et j'aurais été complétement dérouté, s'il n'avait eu l'imprudence de porter la main droite sous sa robe. Ce mouvement m'indiqua que les papiers étaient sur lui; il n'eut pas le temps de retirer sa main, monseigneur: le coup fut si rudement appliqué qu'elle resta clouée sur son cœur, où la lame pénétra à travers la robe, la main et les papiers. Je sortis, comme j'étais entré, sans être vu; un quart d'heure après je quittai Boulogne. Dieu seul et le diable savent que j'y ai été, et maintenant, pour que quelqu'un prétende m'y avoir vu, il faudra que l'un de nous trois commette une indiscrétion.

— Tu es bien sûr que Jacques Legrand n'a pu parler?

— Le premier coup avait suffi, monseigneur; mais par précaution je l'ai fait suivre de quelques autres.

Le récit de cette expédition fut fait simplement, comme s'il se fût agi d'une action indifférente.

Le duc Jean l'écouta de même, sans émotion, ainsi que des Essarts.

— Ces papiers sont donc d'une haute importance? demanda le prevôt.

— Jugez-en, répondit le duc, prenez-en lecture. Tenez, voici d'abord ce qu'écrit mon oncle, le duc de Berri.

— Quoi, dit des Essarts après avoir lu, le duc de Berri, le frère du roi, se reconnait, par cet acte, vassal du roi d'Angleterre pour son comté de Poitiers!

— Achevez, achevez, interrompit Jean.

— Il le cède en toute propriété, après sa mort, au monarque anglais ou à ses héritiers!

— Ce n'est pas tout: il y a d'autres trahisons encore, dit le duc en lui présentant un second papier. Lisez ceci.

— Le duc d'Orléans abandonne également son comté d'Angoulême!

— Oui, et tous, Berri, Orléans, Armagnac, ont signé ce troisième traité d'alliance, ainsi conçu: « Nous faisons hommage au roi d'Angleterre des places que nous possédons, et nous nous engageons à lui remettre, dès que nous en aurons les moyens, toutes les places de la Guyenne qui ont été reprises aux Anglais depuis le traité de Brétigny (81). » Ainsi, continua Jean en frappant violemment du poing sur la table, des princes français vendent, sans honte, la France à l'étranger! et c'est avec eux qu'après-demain je vais signer la paix!

Des Essarts écouta sans répondre. Il ne crut pas prudent de témoigner sa surprise de ce mouvement de colère et d'indignation, et de rappeler au duc qu'il avait recherché lui-même l'alliance du roi d'Angleterre, et négocié le mariage d'une de ses filles avec le prince de Galles, alliance et mariage qui, sans aucun doute, auraient été payés d'un prix équivalent

Après un moment de silence, le duc s'adressant de nouveau à des Essarts:

— Il faut en finir, et j'ai compté sur vous; après-demain je délivre le roi et le royaume de tous ces traîtres. Les princes sont sans défiance, ils viendront à l'entrevue sans escorte: faites en sorte d'avoir vingt hommes hardis, dévoués, de la trempe de Pierre de Craon et de Raoul d'Octonville, qui les arrêteront sans hésitation, et les frapperont même s'ils se défendent. Aussitôt le coup fait, vous lirez à haute voix et vous ferez lire par la ville ces indignes traités. Ce sera ma justification, et cette fois, j'espère, je ne serai pas obligé de m'humilier comme un criminel, et de faire amende honorable d'un acte de justice!

A cette confidence Pierre des Essarts se

sentit pâlir. Quelque dévoué qu'il eût été jusqu'alors au duc de Bourgogne, il n'avait pas cru qu'il réclamerait de lui un pareil service. La confiance qu'il lui témoignait lui parut un lourd fardeau qui devait l'écraser, et involontairement il se répéta tout bas la sinistre prédiction du duc de Brabant.

— Monseigneur, dit-il en cherchant à affermir sa voix, je ne me permettrai pas de désapprouver les projets de votre Altesse : mais peut-être atteindriez-vous le but que vous vous proposez, celui d'exercer seul le pouvoir pour le bien de la France, en vous contentant de publier cet acte d'alliance. La trahison est si évidente et si odieuse, que les princes perdront à l'instant même tout crédit : vous n'aurez pas besoin de verser leur sang, car ils se défendront, monseigneur, et s'ils se laissent arrêter sans opposer de résistance, qu'en ferez-vous? De semblables captifs sont gênants : il n'y a qu'une prison qui ne rende pas au jour et à la liberté les prisonniers de ce rang qu'on lui confie ; c'est le cercueil.

— Aussi, dit Jean, j'espère bien qu'ils se défendront.

Le prévôt frissonna de la tête aux pieds. Il voulut parler et ne trouva pas une parole.

— Refusez-vous? demanda le duc d'une voix sèche et brève.

Des Essarts releva la tête et surprit un regard inquiet entre le duc et Jacqueville.

— Je n'hésite pas, monseigneur, répondit-il. J'ai pris la liberté de conseiller à votre Altesse ce que je croyais être de son intérêt : mais vous en jugez autrement que moi, je n'ai plus rien à dire, plus rien à faire qu'à prendre vos ordres et à exécuter ce que vous me prescrirez. L'entrevue doit avoir lieu après-demain, devant les remparts, sous une tente où vous entrerez d'un côté avec monseigneur le dauphin, en même temps que de l'autre entreront les princes. Des hommes dévoués, dont je vous remettrai les noms, se tiendront prêts à agir au signal que vous me donnerez. Quel sera ce signal?

— Le sire de Jacqueville sortira de la tente au moment où je le jugerai convenable. Il vous remettra des copies de ces traités d'alliance. Choisissez bien vos hommes, des Essarts : il ne faut pas qu'ils y mettent de l'hésitation.

— Soyez sans crainte, monseigneur : en pareil cas, hésiter c'est se perdre. Monseigneur n'a plus d'ordres à me donner?

— Non. A demain.

Le prévôt s'inclina et sortit.

Il lui tardait d'être dehors, car il sentait bien que malgré tous ses efforts, sa contenance, sa pâleur et ses regards avaient démenti son langage. Il traversa à grands pas les appartements et les cours de l'hôtel, en proie à une agitation croissante, à mille incertitudes, et poursuivi par des idées de meurtre, par des images sanglantes. Quand il fut dans la rue, il marcha devant lui au hasard, sans faire attention au chemin qu'il prenait. Peu lui importait sa route, pourvu qu'il cherchât à échapper aux pensées qui troublaient son esprit. Mais c'était en vain. Il croyait entendre des voix qui criaient à son oreille : Homicide! Il lui semblait qu'il se heurtait contre des cadavres, que son pied glissait dans le sang, et que l'air autour de lui était chargé d'une odeur de carnage. Sa haute fortune, ses richesses, ses dignités, aboutissaient à faire de lui le complice d'une odieuse trahison, dont le succès était douteux, si elle ne se changeait en attentat plus exécrable encore que celui qui, quelques années auparavant, avait effrayé Paris et la France.

Au bout d'une heure environ, brisé par la fatigue, il s'arrêta, et croisant les bras sur sa poitrine :

— Je suis perdu, dit-il, perdu si je refuse, perdu encore si j'agis. L'effroi que j'ai laissé paraître m'a condamné, et, dans l'esprit du duc, je ne suis déjà plus qu'un confident suspect.

Il regarda autour de lui. Il était dans une plaine silencieuse, profonde, obscure. Derrière lui, à une grande distance, brillaient les lumières de la ville, et devant, les feux d'un camp endormi. C'était celui des princes orléanais.

— C'est là qu'il faut aller, dit-il, inspiré par une résolution soudaine. Deux heures me suffiront pour prévenir un grand crime.

Il se dirigea en toute hâte du côté du camp placé sur le revers d'un ravin qui coupait la plaine. Il réfléchissait aux moyens d'y pénétrer sans être reconnu, lorsqu'au moment d'entrer dans le chemin creux, il entendit venir une ronde de nuit. Il marcha droit à elle, et s'adressant à l'officier qui la commandait :

— Voici mes armes, mon épée et mon poignard. Pour plus de précaution faites-moi fouiller par vos soldats si vous le voulez.

La demande que je vous adresse vous paraîtra peut-etre étrange. Je ne veux pas dire mon nom, et il faut que sans retard je parle au duc de Berri ou au duc d'Orléans.

Pierre des Essarts s'attendait à un refus, et il s'apprêtait à insister. Mais, à sa grande surprise, l'officier se pencha vers lui, et lui dit à l'oreille en déguisant sa voix ·

— Venez.

Puis, sans ajouter une parole, il le prit par le bras, et, suivi de sa petite troupe, à laquelle il fit rebrousser chemin, il le conduisit vers le camp. L'obscurité était trop grande au fond de ce ravin pour qu'il fût possible au prévôt de voir les traits de l'officier, et cette obscurité servait l'incognito que des Essarts voulait garder, au moins aux yeux des soldats et d'un commandant subalterne. Cependant les deux talus du chemin diminuaient de hauteur, et laissaient arriver de pâles traînées de lumière : on approchait des feux établis sur le front du camp. Le prévôt, qui marchait la tête baissée et le visage caché sous les larges bords de son chapeau, s'arreta.

— Je ne voudrais pas être reconnu, dit-il : les ducs de Berri et d'Orléans doivent seuls savoir qui je suis; quelque important que soit le secret que j'ai à leur révéler, j'aimerais mieux me taire.....

L'officier ne lui laissa pas le temps d'achever, et lui dit mystérieusement comme la première fois :

— Attendez ici ; on va vous envoyer chercher et vous conduire où vous voulez aller. Je vais prévenir les princes.

Il le quitta aussitôt. Au bout de vingt minutes environ, le même individu reparut.

— Suivez-moi, dit-il au prévôt ; et marchant devant lui sans retourner la tête, il le couduisit, par un long détour et par un chemin complétement obscur, jusqu'à la porte d'une tente isolée, où étaient les deux ducs, et qui se referma sur lui.

La conférence dura une demi-heure à peu près. En sortant, Pierrre des Essarts trouva son guide qui l'attendait et qui lui fit franchir l'enceinte du camp de la même manière et par la même route qu'ils avaient suivie pour y pénétrer, marchant devant lui et sans proférer une parole. Quand ils furent arrivés à l'endroit où ils s'étaient rencontrés d'abord, l'inconnu lui dit :

— Voici votre épée, dont vous aurez peut-être besoin de faire usage pour votre défense, car la nuit est avancée et la route est longue d'ici à Auxerre, où je suppose que vous retournez. Prenez ce poignard qui est le mien : je garde le vôtre ; nous vivons dans un temps où il peut être utile d'échanger des signes de ralliement et de reconnaissance. Si vous aviez hier en moi un ennemi, aujourd'hui vous avez un ami. Ce que vous venez de faire efface bien des torts. Adieu, Pierre des Essarts.

Il s'éloigna précipitamment et disparut dans l'obscurité du chemin creux, avant que le prévôt, rendu immobile par la surprise et fort désappointé de voir que toutes ses précautions pour n'être pas reconnu avaient été inutiles, cherchât à le retenir, et à savoir à son tour quel était celui qui avait surpris son secret, et qui de son côté avait intérêt à garder l'incognito, car il avait toujours pris soin de déguiser sa voix.

Quoique les dernières paroles qu'il lui avait dites fussent une protestation rassurante, cependant des Essarts y attachait un commentaire inquiétant. Pourquoi ces assurances d'amitié que rien n'expliquait ? Il trahissait le duc de Bourgogne en paraissant servir ses desseins : celui qui le quittait n'était-il pas aussi un traître qui se cachait sous un faux dévouement? Mais quelles que fussent son incertitude et ses craintes, il était trop avancé pour reculer, et il devait attendre sur ses gardes les événements.

Le lendemain, comme s'il ne se fût rien passé dans la nuit précédente, il remit au duc de Bourgogne les noms d'une trentaine d'hommes choisis parmi les plus déterminés, auxquels il ne dit pas le service qu'on attendait d'eux, mais qui devaient se tenir prêts à obéir au premier signal, quelque ordre qu'on leur donnât. Il se rassura en voyant que Jean Sans-Peur ne lui témoignait aucune défiance. Le duc ignora la démarche du prévôt et la confidence qu'il avait faite aux princes du danger qu'ils couraient. Ce danger fut conjuré : le jour de l'entrevue, ils arrivèrent sous les murs d'Auxerre avec une escorte de deux mille hommes. Le hardi coup de main projeté ne put être mis à exécution. L'attentat serait retombé sur celui qui en avait conçu la pensée. Hélyon de Jacqueville ne sortit point de la tente, et des Essarts attendit vainement le signal.

La paix fut jurée entre les princes, sur un morceau de la vraie croix et sur les Évangiles, paix menteuse et prononcée seule-



Muni de la sentence de réhabilitation... — Page 90.

ment du bout des lèvres, comme toutes celles qui l'avaient précédée. Quelques années auparavant on avait arrêté dans le traité de Chartres les conditions d'un mariage entre le comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, et une des filles de Jean Sans-Peur; on les renouvela dans cette circonstance, et de part et d'autre on se prodigua les protestations d'amitié, « protestations trop exagérées pour être sincères. Par exemple les ducs de Bourgogne et d'Orléans se montraient partout montés sur le même cheval; et, ce qui rendait une pareille démonstration bien remarquable, le duc d'Orléans portait encore le deuil de son père, deuil qu'il n'avait cessé d'étaler comme une constante accusation contre l'auteur de cette mort. » (82)

Il ne fut pas question de la trahison des princes. Les preuves du traité qu'ils avaient voulu conclure avec l'Angleterre ne furent pas rendues publiques. L'indignation que Jean Sans-Peur avait feint de ressentir tomba quand il n'y vit plus le prétexte et l'occasion d'un odieux attentat. Il voulait tuer ses adversaires, et non les flétrir. En les déshonorant il se serait déshonoré lui-même aux yeux du peuple, car tous les moyens lui étaient bons pour conserver le pouvoir, et comme eux il cherchait à vendre la France à l'étranger.

Il entra de son côté en négociations se-

crètes avec le monarque anglais, auquel il offrait la main d'une de ses filles pour le prince de Galles. Quand on considère seulement l'ensemble des faits de cette désastreuse époque, quand on ne pénètre pas dans les détails, la figure du duc de Bourgogne se détache fière et imposante sur ce fond sombre et confus de trahisons sans cesse avortées et sans cesse renaissantes, de pillage et de rapines sanglantes; debout sur des ruines et monté sur des cadavres, comme sur un piédestal, il paraît plus grand que ses contemporains.

Le meurtre ouvre et ferme son existence politique, et ce surnom de Jean Sans-Peur, gagné dans une bataille, soutenu par une audace sans égale dans le crime, a quelque chose qui frappe et qui étonne d'abord. Mais quand on examine une à une les souillures de cette vie, qu'on y retrouve à chaque pas la bassesse et l'impuissance à sortir du cercle étroit où elle s'agite, quand on voit partout l'assassin qui tue sans profiter de l'assassinat, le sujet rebelle qui traine la couronne dans la boue, sans oser devenir usurpateur, cette fausse grandeur disparait, et la terreur mêlée d'une sorte d'admiration qu'inspirent parfois, en dépit de la justice et de la raison, certains coupables fameux, s'évanouit pour faire place au mépris et au dégoût.

Après le traité d'Auxerre, la cour revint à Paris au milieu des manifestations générales de la joie publique. Mais les causes de discorde subsistaient toujours. Le duc de Bourgogne exerçait le pouvoir avec toute la hauteur de son caractère, et c'était à peine si le dauphin osait faire exécuter en faveur des orléanais les conventions stipulées dans le traité. Il ne supportait qu'impatiemment la domination de Jean Sans-Peur son beau-père (83). Mais léger, frivole, ne rachetant sa jeunesse par aucune qualité, il n'était comme le roi qu'un misérable instrument entre les mains des factions. Il avait hérité du goût de sa mère pour la débauche. Ses mœurs dissolues dans un âge encore tendre lui enlevaient toute considération et tout droit au respect et à l'intérêt.

A peine marié, il relégua Marguerite à Saint-Germain, et vécut publiquement avec une maîtresse nommée la Cassinel (84). Prodigue des richesses qui lui arrivaient par les exactions de gens de finance, il semait l'or aux mains des courtisans, compagnons de ses plaisirs, et poussait l'impudeur jusqu'à danser avec eux au milieu de filles publiques. Uni d'intention avec le parti orléanais, il saisissait toutes les occasions de lui témoigner ses sympathies secrètes.

C'est ainsi qu'après avoir fait à Melun l'accueil le plus amical au duc d'Orléans et au comte de Vertus, il se déclara le protecteur de deux officiers de leur maison, Jacques de la Rivière, fils de Bureau de la Rivière, persécuté par le duc de Bourgogne, et Montagu, fils du ministre.

Il lui fit restituer la plus grande partie des biens confisqués sur son père; il voulut de plus que la mémoire du surintendant des finances fût réhabilitée et qu'on déclarât que sa condamnation était l'ouvrage de la haine et non celui de la justice. Muni de la sentence de réhabilitation, le jeune Montagu détacha de la potence, où ils étaient demeurés exposés, les restes de son père. Il les transporta au château de Marcoussis, dont il venait d'être remis en possession; il les ensevelit, et renouvela sur ces ossements le serment qu'il avait fait de poursuivre jusqu'à la mort Pierre des Essarts, ne pouvant faire remonter sa vengeance jusqu'au duc de Bourgogne. Nous verrons qu'il tint parole.

Mais ce n'étaient là que des tentatives impuissantes, et Jean Sans-Peur ne paraissait pas en prendre ombrage. Il se servait habilement de ces actes d'opposition à son autorité pour faire répandre le bruit que les princes voulaient rompre le traité de paix, et qu'ils se préparaient à recommencer la guerre.

Depuis sa révélation au duc de Berri et au duc d'Orléans du complot tramé contre eux, et qu'ils avaient fait échouer en s'entourant d'une force imposante, Pierre des Essarts vivait dans une inquiétude continuelle. Cependant il avait conservé ses places, ses dignités et la faveur apparente du duc; il ne fut pas longtemps à apprendre que son maître ne lui avait pas pardonné, non une trahison qu'il ignorait, mais les remontrances qu'il s'était permises en son mouvement d'hésitation.

Des Essarts avait bien jugé qu'il n'en fallait pas davantage pour le rendre suspect, et que l'avortement du complot augmenterait encore la défiance de Jean, quoique aucune preuve, même légère, n'existât contre lui. Les ruptures entre les princes venaient toujours du besoin d'argent, et à la suite de

taxes arbitraires que le peuple ne pouvait acquitter. Les deux partis s'accusaient tour à tour, et se renvoyaient l'odieux de ces exactions. Le duc de Bourgogne, fidèle au rôle qu'il avait joué jusqu'alors de défenseur des droits et des intérêts du peuple, avait annoncé hautement l'intention de s'occuper de réformes utiles.

C'était pour lui un moyen de se débarrasser de quelques personnages génants, et de les remplacer par de nouvelles créatures qui au premier temps de leur faveur lui seraient entièrement dévouées. Ses agents se mirent en rapport avec le prévôt des marchands, les échevins, les bourgeois et l'Université, et les engagèrent à prier le Parlement de porter conjointement avec eux plainte au roi sur le pillage des finances. Mais cette première tentative échoua devant le refus de la magistrature, qui ne voulut pas se porter partie plaignante dans une cause où elle pouvait être appelée à rendre la justice. Ce refus servait peut-être les projets du duc, car, à une réparation obtenue régulièrement, il substituait les passions personnelles et la violence.

Une assemblée fut convoquée sous la forme d'états généraux. Rien ne prouve mieux l'état de désorganisation où était tombé le royaume, déchiré par les factions, que l'indifférence qui répondit à cet appel. Les provinces n'envoyèrent qu'un très-petit nombre de députés. Elles avaient perdu presque entièrement le sentiment de nationalité, et brisé les liens qui les attachaient à la patrie commune.

Que leur importaient les vaines réparations auxquelles on les conviait? l'expérience ne leur avait-elle pas appris que leurs maux n'avaient pas de termes ? n'étaient-elles pas lasses de s'agiter, sans jamais voir arriver la fin de leurs sacrifices et de leurs souffrances? D'ailleurs, les députés se fussent-ils mis en route, il n'est pas certain qu'ils seraient arrivés dans la capitale, tant les chemins étaient infestés de brigands et de soldats aventuriers qui tuaient impunément, et auxquels le pillage et le vol tenaient lieu de solde. Plein de défiance depuis l'entrevue d'Auxerre, le duc d'Orléans refusa de paraître à cette assemblée, où, disent quelques historiens, un nouveau complot avait été tramé contre lui.

Le chancelier de Guyenne fit d'abord un tableau animé des malheurs causés par la guerre civile et rappela la nécessité de se réunir contre les Anglais, qui menaçaient de nouveau le royaume. Dans une séance suivante, un docteur chargé par l'Université de porter la parole, Benoit Gentien, prononça une longue harangue sur le texte perpétuel de toutes les plaintes, sur la mauvaise administration des finances, les charges toujours croissantes et la misère du peuple.

Mais l'orateur oublia de donner ou ne sut pas formuler des conclusions; il n'indiqua aucun remède aux maux qu'il signalait. Dans toute cette assemblée, composée de docteurs, de prélats, de grands seigneurs, de courtisans, de ministres, il ne se trouvait peut-être pas un seul homme en état de concevoir et de proposer un plan d'organisation; cet honneur était réservé au peuple. A défaut de lumières et d'instruction, son bon sens et son instinct droit et juste devaient le guider plus sûrement que les dissertations savantes et les subtilités de la rhétorique appliquées à l'administration des affaires. La seule idée d'ordre qui brille comme un point lumineux dans ce chaos se retrouve dans le code cabochien.

Cette convocation n'amena aucun résultat, et l'assemblée se sépara sans avoir rien produit que des discours stériles et diffus. L'Université blâma la modération du long bavardage de Benoît Gentien, et, avec le consentement tacite ou déclaré du duc de Bourgogne, on chargea un autre docteur de rédiger un mémoire et de proposer un plan de réforme des finances. Une nouvelle réunion eut lieu à l'hôtel Saint-Pol, « en présence du roi, des princes, des seigneurs, des prélats, universités, chapitres, et plusieurs autres assemblées. » Le moine qui porta la parole était Eustache de Pavilly, qu'on a vu figurer en qualité de porte-étendard de la nation de Picardie, lors de la foire du Lendit, en 1377. L'attaque cette fois fut rude et directe. Eustache de Pavilly ne démentit pas la réputation de fermeté qu'il s'était acquise. Il fut à la hauteur de son rôle d'accusateur et ne ménagea aucun coupable. Instruit de tous les secrets de ces honteuses dilapidations, il en dévoila hardiment le mystère ; il remonta à leur source ; il signala les abus, les dépenses énormes, et désigna les mains infidèles qui pillaient les deniers publics.

L'histoire a conservé ce curieux et énergique réquisitoire, comme elle a gardé le souvenir du noble et touchant plaidoyer de

Gerson en faveur de Charles VI. Il rappela que les dépenses du roi et du dauphin étaient autrefois de 93,000 francs, et celles de la reine de 36,000. « Mais, s'écria-t-il, on a élevé ces deux sommes : on a pris sur le domaine et sur les aides 400.000 francs pour les premières dépenses, et 104,000 pour les secondes (85), et, nonobstant lesdites sommes, les marchands du roi, du dauphin et de la reine ne sont point payés de leurs denrées, et souvent advient que vos hôtels chéent en ruines..... desquelles faisances ceux qui en sont les principaux trésoriers et gouverneurs se sont auxdits offices tellement gouvernés, que de votre argent, de l'argent de la reine et du duc d'Aquitaine (le dauphin), ils ont grands acquêts et édifices, comme il appert aux champs et à la ville..... Il est à savoir que toutes les finances sont passées par leurs mains, tant qu'ils en ont acquis innumérables et hautes possessions.

Et sont les trésoriers pour le présent, Andrieu Guiffart, Burel de Danmartin. Regnier de Bouligni..... et spécialement est coupable du mal régime devant dit, Andrieu Guiffart, lequel, jà soit ce qu'il ait gâté tout ce que son père lui avoit acquis, néanmoins, par la procuration du prévôt de Paris, Pierre des Essarts, duquel il est cousin à cause de sa femme, il a été fait trésorier, où il a été tellement rempli de deniers, qu'il est maintenant plein de rubis et de diamans, de saphirs, et d'autres pièces précieuses et de vêtures et de chevaux ; et tient un excessif état rempli de vaisselle, c'est à savoir de plats, d'écuelles, de pots, de tasses et de hanaps (86). »

Eustache de Pavilly termina son discours par la proposition qu'à l'avenir une enquête constatât l'état de fortune des financiers, au moment où ils entreraient en charge, et le montant de leurs gages. Ces accusations et l'expédient proposé pour faire rendre gorge aux voleurs et les forcer de restituer des richesses illégitimes, furent mal accueillies, comme on peut le croire, par ceux qu'elles menaçaient : on trouva « fort impertinent que des gens qui faisaient trafic de doctrine étendissent l'autorité des classes jusque sur le gouvernement du royaume.

Mais le coup avait porté juste : on n'avait pas inventé à cette époque une jurisprudence spéciale pour assurer l'impunité aux fonctionnaires prévaricateurs : le roi applaudit à la dénonciation et ordonna d'appliquer les mesures de contrôle et de surveillance conseillées par Eustache de Pavilly. « Fut ordonné aussi que plusieurs officiers royaux, et par spécial ceux qui avoient en mains les finances du roi, seroient arrêtés jusqu'à temps qu'ils auroient rendu compte de toutes leurs recettes. »

L'alarme se mit parmi cette troupe affamée de pillards et de bandits qui s'étaient habitués à considérer comme leur patrimoine la fortune de la France : plusieurs se réfugièrent et se tinrent cachés dans les églises, d'où ils entrèrent en négociations et achetèrent leur sécurité par la restitution de leurs rapines. Mais ces sommes s'égarèrent en d'autres mains infidèles, et pas un denier ne rentra au trésor public.

Moins que tout autre, Pierre des Essarts pouvait méconnaître la main qui dirigeait ces mouvements, la volonté qui permettait ces remontrances. Il avait été désigné particulièrement par Eustache de Pavilly, et, malheureusement pour lui, il était un des plus coupables : il s'était livré au péculat, à l'altération des monnaies, à tous les genres d'extorsions. Il n'en pouvait douter, sa perte était jurée par le duc de Bourgogne.

Le duc d'Orléans et le duc de Berri ne pouvaient le défendre : il quitta Paris sous un déguisement et alla se renfermer dans Cherbourg, dont il avait le gouvernement. La fuite était d'autant plus nécessaire pour lui, que, dans le premier moment, il avait essayé une justification imprudente. Accusé d'avoir détourné la plus grande partie d'une contribution levée sur les Parisiens, à une époque où le duc de Bourgogne avait fait entrer dans la capitale huit mille hommes, il avait fait répandre le bruit qu'il était en mesure de produire les reçus de 2,000,000 d'écus d'or qu'il avait remis à ce prince.

Jean Sans-peur agissait au nom du roi et du dauphin : mais ce dernier, attendant toujours l'occasion de secouer le joug de son beau-père, devenait le protecteur secret, jusqu'à ce qu'il pût le faire d'une manière déclarée, de tous ceux qu'il proscrivait. La disgrâce de Pierre des Essarts lui valut donc la confiance du duc de Guyenne.

La guerre sourde qui régnait entre les deux princes menaçait à chaque instant d'éclater ; le dauphin pensa que l'occupation de la Bastille frapperait de terreur les Parisiens et les forcerait au moins « de rester neutres entre les deux partis. » Mandé par lui, des

Essarts revint de Cherbourg et s'empara de la Bastille, où il crut pouvoir, à l'abri de ses épaisses murailles, braver le ressentiment de Jean Sans-Peur. Nous avons vu, au début de ce récit, que le dauphin s'était trompé dans ses calculs, et que l'occupation de la forteresse par l'ancien prévôt n'avait servi qu'à constater de nouveau le pouvoir du duc de Bourgogne, qui lançait contre elle les masses populaires.

Une fois déchaînées, il n'était plus possible de les retenir et de les soumettre au frein et à la discipline. Elles rugissaient au pied des remparts et devant les fossés de la Bastille qui arrêtaient leurs efforts ; mais elles se dédommageaient ailleurs de cet échec. Sous la conduite du chirurgien Jean de Troye, une troupe de révoltés se rendit à l'hôtel Saint-Pol. Le premier mouvement du dauphin, effrayé par leur nombre et leurs clameurs, fut de se cacher ; mais le duc de Bourgogne, présent à l'hôtel, l'engagea à se montrer à une des fenêtres.

Jean de Troye, tout en feignant de conserver les formes d'un profond respect, lui adressa des reproches sur la dissolution de ses mœurs, et dit qu'il était venu pour exiger, au nom du peuple, la remise entre les mains de sa troupe des officiers et des serviteurs du prince, qu'il désigna comme des traîtres. — Si vous connaissez des traîtres, s'écria le chancelier, nommez-les. — Vous d'abord, répondit Jean de Troye. Et il présenta au dauphin, qui le priait en vain de se retirer, une liste de cinquante personnes dont il réclamait l'arrestation immédiate. Le chancelier fut obligé de lire cette liste, en tête de laquelle était écrit son nom. Le duc de Bourgogne dissimulait mal sa joie : le dauphin, se retournant vers lui, lui dit avec un accent de colère :

— C'est à vous que je dois un pareil outrage. Les chefs de ces hommes qui m'insultent sont vos créatures, et ils ne font que suivre vos ordres.

Le duc de Bourgogne voulut se justifier, mais le dauphin l'interrompit :

— Soyez certain, s'écria-t-il en portant la main sur la garde de son épée, que vous vous en repentirez.

Menace que sans doute il eût accomplie s'il eût vécu plus longtemps, et que son frère Charles mit à exécution quelques années plus tard, au pont de Montereau.

Jean Sans-Peur se contenta de répondre :

— Vous n'avez pas maintenant votre sang-froid, monseigneur, vous reconnaîtrez plus tard que vous vous trompez, et que cette accusation est injuste.

La meilleure manière de prouver l'intérêt qu'il portait au dauphin eût été de joindre ses efforts aux siens pour engager les révoltés à se retirer et à déchirer cette liste de proscription : mais, sur un signe de lui, Jean de Troye renouvela sa demande et pénétra avec ses hommes dans les appartements. Le dauphin, voyant que la résistance était impossible, et qu'elle ne ferait qu'irriter la fureur déjà trop menaçante du peuple, saisit la croix que portait Marguerite, sa femme, présente à cette scène, la présenta au duc de Bourgogne, et lui fit jurer que les personnes désignées n'avaient rien à craindre pour leur vie.

Le chancelier Jean de Wailly, la Rivière, le duc de Bar, cousin germain du roi (il était fils d'une sœur de Charles V), et les autres portés sur la liste, furent arrêtés et conduits à l'hôtel du duc de Bourgogne. Malgré le serment qui devait les protéger, plusieurs d'entre eux furent massacrés pendant le trajet.

Le peuple et le duc de Bourgogne ne bornèrent pas là leur triomphe. Pendant plusieurs jours, le dauphin fut retenu prisonnier dans l'hôtel Saint-Pol. Les chefs des révoltés prirent, en signe de ralliement, le chaperon blanc des Flamands, et Jean de Troye en fit accepter un à Charles VI. Une nouvelle liste de proscription, sur laquelle étaient inscrits les noms de Louis de Bavière, frère de la reine, de l'archevêque de Bourges, d'un grand nombre de seigneurs et d'officiers, ainsi que treize dames de la maison d'Isabelle et de la dauphine, fut dressée, et comme on hésitait à livrer les personnes désignées, Hélyon de Jacqueville, à la tête d'une troupe irritée, brisa les portes du palais et emmena les prisonniers deux à deux, sur des chevaux, à travers le peuple, qui les poursuivait de ses invectives.

Au milieu de ces scènes de désordre et de violence parurent les ordonnances dues principalement à l'influence de Simon Caboche, chef réel et âme de la multitude dont le duc de Bourgogne n'avait plus que le commandement nominal et la direction apparente. Ces nouvelles ordonnances prirent le nom de code cabochien, et furent enregistrées dans une séance solennelle du Parle-

ment, où assistèrent le roi, les princes et les membres du conseil, revêtus du chaperon blanc.

Elles étaient rudes, grossières, trop exigeantes, et impraticables dans plusieurs de leurs parties ; mais elles offraient deux idées générales d'administration d'une haute portée, et qui auraient dû les sauver du mépris injuste qu'ont témoigné pour elles les historiens. C'étaient *la centralisation de l'ordre financier, aboutissant à la chambre des comptes*, et *la concentration du pouvoir judiciaire dans le Parlement*. « Le code cabochien, dit M. Duval, fut bientôt rejeté, mais il fut une source subsistante où, dans la marche progressive des siècles, les législateurs ont puisé des principes d'amélioration. »

Cependant la Bastille repoussait toujours les efforts des assiégeants. Chaque jour, des masses immenses se ruaient contre ses murailles et s'y brisaient. La forteresse était pourvue d'armes et de vivres, la garnison résolue à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et celui qui la commandait, Pierre des Essarts, ne voyait son salut que dans une résistance désespérée. Mais les intérêts nouveaux qu'il avait embrassés, aussi bien que la vengeance qu'il redoutait, devaient donner au drame un autre dénoûment et conspirer également sa perte.

Des tentatives d'incendie avaient eu lieu contre la Bastille, et un hasard, un coup de vent, pouvait attacher à ses flancs un brandon enflammé et dévorant : si d'un côté le duc de Bourgogne craignait que le peuple remportât une victoire trop complète, et détruisit l'arsenal de la tyrannie, de l'autre le dauphin, captif dans son palais, exposé à tous les dangers, voyait avec terreur la lutte se prolonger. Des Essarts était la cause de l'irritation populaire, l'aliment de la revolte. Tous deux, le beau-père et le gendre, étaient également disposés à sacrifier la même victime. Il fallait un intermédiaire pour servir cette double haine, il se présenta. Le bien reste souvent stérile et meurt avec la pensée qui l'a conçu, faute de trouver un agent : la trahison n'en manque jamais.

Le jeune Montagu, fidèle à son ressentiment contre des Essarts, vivait, depuis les troubles, caché dans l'hôtel Saint-Pol. Soit hasard, soit oubli, son nom n'avait pas été porté sur les listes de proscription. Il savait les outrages que le dauphin avait reçus, avec quelle impatience il les supportait et combien il aspirait au moment qui lui rendrait avec sa liberté sa vie de plaisirs et de débauches. Un matin, après une nuit passée dans les alarmes, une nuit où le peuple avait encore assiégé les portes du palais, il lui dit :

— Monseigneur, la mesure est comblée; si la révolte se prolonge, votre vie peut-être sera menacée, et elle se prolongera tant que Pierre des Essarts bravera la fureur du peuple derrière les remparts de la Bastille. J'ai conçu un projet pour vous délivrer, et pour l'amener à se fier à la parole du duc de Bourgogne. Donnez-vous votre consentement à tout ce que je pourrai faire?

— Explique-toi, dit le dauphin, et quels que soient tes desseins, je les approuve, s'ils peuvent me sortir de la situation affreuse où je suis réduit, et me donner les moyens de me venger d'un vassal insolent.

— Il faut d'abord être libre. Vous avez dit un jour, monseigneur, en portant la main sur votre épée, vous avez dit à Jean Sans-Peur que vous le feriez repentir des affronts que vous étiez obligé de subir. Est-ce là une vaine parole arrachée par la colère, ou un serment prononcé du fond du cœur?

— C'est un serment sincère, Montagu.

— Eh bien, monseigneur, chargez-vous du maître et abandonnez-moi le valet.

— Que veut-tu dire?

— Moi aussi j'ai juré haine et vengeance au duc de Bourgogne qui a fait mourir mon père ; mais placé trop bas pour frapper si haut, je réunis ma vengeance à la vôtre, et ne veux plus m'occuper que du second coupable, que de l'agent perfide et infâme; je perdrai Pierre des Essarts.

— Tu oublies, Montagu, quelle preuve de dévouement il m'a donnée. Est-ce à moi de le livrer quand c'est moi qui l'ai appelé, quand il est accouru à ma voix? Tu parles de trahison ; n'y aurait-il pas là une odieuse trahison de ma part?

— Des Essarts se plaindra, sans doute, monseigneur, et il aura quelque raison de le faire, j'en conviens; mais après vous avoir servi, cet homme est devenu gênant pour vous ; c'est le malheur du temps où nous vivons qu'il faille ainsi changer d'amis et d'ennemis. Sa sûreté personnelle lui fait une loi de résister, et sa résistance compromet Votre Altesse.

— C'est vrai, répondit le dauphin, qui

n'était pas disposé intérieurement à une bien vive reconnaissance, et qui, en feignant d'hésiter, cédait malgré lui à la honte secrète que toute mauvaise pensée éprouve à s'avouer, même devant celui qui la conseille et la sollicite. C'est vrai, mais que prétends-tu faire?

— Écrivez à des Essarts, monseigneur, l'ordre de rendre la Bastille, qu'il défend pour vous et en votre nom.

— Mais je suis prisonnier, Montagu : ce n'est pas à moi qu'il la rendra, mais au duc de Bourgogne, son ennemi maintenant. Ou il croira qu'un tel ordre n'a pas été écrit librement par moi, ou il m'accusera de démence de le lui donner, et dans l'un et l'autre cas il refusera de se livrer à un vainqueur à la clémence et à la générosité duquel il ne doit pas croire.

— On promet la vie sauve à une garnison qui capitule. Écrivez en même temps à des Essarts que vous avez stipulé sa liberté.

— Il ne le croira pas.

— Il le croira, monseigneur, si cette promesse est confirmée par le duc de Bourgogne lui-même.

— Comment?

— C'est une difficulté qui peut se lever encore à l'aide de quelques lignes tracées par votre main. J'irai trouver Jean Sans-Peur et je lui remettrai de votre part une lettre qui le dégagera de la parole donnée en apparence, et qui le laissera libre d'agir comme il l'entendra à l'égard de son ancien serviteur.

— Mais cette lettre, Montagu, il s'en fera une arme contre moi, il la produira comme une preuve de perfidie et de trahison.

— Peut-être, monseigneur, si plus tard il s'agit pour lui de l'échanger contre une autre preuve qui pourrait lui nuire, le perdre dans l'esprit du peuple abusé, et lui arracher ce masque de désintéressement dont il se couvre. Pierre des Essarts en quittant Paris, quelque temps après la dénonciation portée contre lui par le moine Eustache de Pavilly, a nommé le complice de ses exactions; il a dit qu'il pouvait produire les reçus de deux millions d'écus d'or volés par lui, il est vrai, sur les taxes imposées aux Parisiens, mais remis au duc de Bourgogne. Ces papiers importants existent, le hasard me l'a appris, il s'agit de savoir où ils sont cachés.

— Qui te le dira?

— Pierre des Essarts lui-même, je l'espère.

— A toi, Montagu? à toi le fils d'un homme qu'il a arrêté et conduit à la mort, à toi qui as fait publiquement serment de venger ton père?

— Je sais les moyens de gagner sa confiance et de le faire parler, monseigneur. Voulez-vous d'abord écrire la lettre à des Essarts et la promesse qu'il aura la vie sauve ; ensuite celle au duc de Bourgogne, qui lui abandonne l'homme que vous avez l'air de vouloir sauver? Je me charge du reste.

— J'avoue, dit le dauphin en secouant la tête avec incrédulité, que tu me parais tenter l'impossible, et je ne sais, malgré tout le désir que j'ai de sortir de cette royale prison, si je dois faire ce que tu me demandes.

— Écrivez, monseigneur, écrivez. La haine aiguise l'esprit, et le succès devient facile à qui veut fermement se venger.

Le dauphin écrivit les deux lettres que lui dicta Montagu. Le même jour, quelques heures après cet entretien et celui qu'il avait eu avec Jean Sans-Peur, il se dirigea accompagné d'Hélyon de Jacqueville et d'une troupe d'archers vers les remparts de la Bastille. Arrivés sur le revers du fossé, ils agitèrent le drapeau de paix, et un des archers décocha une flèche à laquelle était attachée la demande d'introduction d'un parlementaire, aux noms du dauphin et du duc de Bourgogne.

La réponse parvint par le même moyen. Un pont-levis s'abaissa, et Hélyon de Jacqueville entra d'abord pour régler avec des Essarts les conditions de l'entrevue et l'endroit où elle aurait lieu, mais sans nommer encore le négociateur. Ces préliminaires achevés, deux officiers de la Bastille vinrent chercher Montagu.

Avant d'arriver à la chambre désignée pour la conférence, il rencontra, conduit par un autre officier, Hélyon de Jacqueville qui allait, disait-il, retrouver le duc de Bourgogne. Mais à peine Montagu fut-il entré, que Jacqueville, sur un signe de son guide qui lui indiqua une porte basse à côté, se glissa dans une chambre obscure et y resta caché.

Montagu avait pu penser tromper facilement le duc de Bourgogne, et lui faire croire à l'oubli de sa haine, surtout au moment où il s'offrait à lui livrer une nouvelle victime. Dans ces temps malheureux de

violences, de parjures et d'homicides, les liens de famille les plus sacrés et les plus légitimes étaient rompus; celui qui avait assassiné traîtreusement le duc d'Orléans pouvait bien se persuader qu'un fils, réintégré dans ses biens et ses honneurs, négligeait de venger la mort de son père et pardonnait au meurtrier. D'ailleurs, le duc était aussi défiant que cruel et audacieux, et ce n'était pas sans garanties secrètes qu'il avait accepté les services du négociateur.

La surprise de des Essarts fut extrême quand il se trouva en présence du jeune Montagu. Celui-ci s'attendait à ce premier mouvement :

— Ma présence vous étonne, lui dit-il; je viens vous apporter des paroles de paix, et ce n'est pas là ce que j'avais juré sur le cadavre de mon père.

— J'ai dû faire ce que j'ai fait, répondit des Essarts, ce que vous auriez fait à ma place si on vous l'eût ordonné. Jean de Montagu était coupable.

— Ne parlons point de cela, interrompit le jeune homme. S'il y a une tache sur le nom d'une famille, il vaut mieux chercher à l'effacer qu'à la faire revivre. Ce que je tente aujourd'hui est comme l'expiation de fautes qui ne m'appartiennent pas et que je voudrais voir couvertes par l'oubli.

Il prononça ces mots d'un air simple et profondément pénétré. Quoiqu'il fût sur ses gardes, l'ancien prévôt ne put soupçonner sa dissimulation, et se laissa enlacer dans le tissu de mensonges qu'il avait habilement préparé.

— Nous sommes seuls? demanda après un instant de silence Montagu, interrogeant du regard toutes les parties de la chambre.

— Seuls, répondit le prévôt.

— Personne ne peut nous entendre?

— Personne. Mais pourquoi tant de précautions? ce que vous avez à me dire exige-t-il tant de mystère?

— Il n'en faudrait aucun entre nous, si je ne devais vous donner une preuve de ma sincérité. Malgré mon titre de négociateur, vous me regardez avec défiance, vous pesez mes paroles, vous épiez mes regards. Je n'ai qu'un mot à dire pour vous convaincre. Si je voulais vous perdre, je vous perdrais, si je n'avais ôté de mon cœur toute idée de vengeance, je me vengerais de vous aujourd'hui, et la paix que je vous apporte serait un arrêt de mort.

— Je ne comprends pas, dit des Essarts. Vous venez au nom du dauphin et du duc de Bourgogne me proposer une capitulation. Celui qui m'a dit de m'enfermer dans ces murailles me délie maintenant du devoir qu'il m'a imposé; celui qui les a assiégées jusqu'à ce jour n'est pas tellement certain de la victoire qu'il espère que je me rendrai sans condition; quelles sont celles que vous êtes chargé de me faire?

— Les meilleures que vous puissiez souhaiter. Vous sortirez de la Bastille et vous serez libre.

— Qu'ai-je donc à redouter?

— Rien, grâce à moi, grâce à l'horreur que m'inspire la trahison dont on a voulu me faire complice. Vous étiez autrefois dévoué aux intérêts du duc de Bourgogne, et vous avez embrassé la cause du dauphin. Qui a pu vous faire changer de parti?

— Ce sont des motifs dont je ne dois compte à personne qu'à moi, répondit des Essarts de plus en plus surpris des détours où Montagu égarait à dessein la conversation. Il attacha sur lui un regard scrutateur, espérant, à défaut de ses paroles, surprendre sur ses traits l'explication de cet étrange préambule; mais la figure naturellement froide et calme du jeune homme n'exprimait aucun trouble, aucune arrière-pensée, rien de moins, rien de plus de ce qu'il disait. Montagu avait sur son interlocuteur l'avantage de s'être préparé longtemps à l'avance à son rôle, et de marcher vers un but connu de lui seul.

— Que vous importent ces motifs, quels qu'ils soient? continua des Essarts : pourquoi cherchez-vous à les savoir?

— J'ai eu tort, en effet, de vous adresser cette question, puisque je le sais.

— Vous!

— La résolution que vous avez prise vous est venue l'avant-dernière nuit qui a précédé le jour de l'entrevue des princes à Auxerre.

Des Essarts le regarda de nouveau, mais sans répondre.

— Vous souvenez-vous bien de tout ce qui s'est passé dans cette nuit, d'un officier que vous avez rencontré dans le chemin creux qui protégeait le camp du dauphin, des paroles que vous lui avez adressées, de la prière que vous lui avez faite de vous conduire auprès de Son Altesse?

— Moi! j'étais à Auxerre, auprès du duc de Bourgogne. Je ne l'ai pas quitté. Qui vous



— Que parlez-vous d'assassin et de Robert Cibolle ? — Page 103.

a dit que j'avais voulu parler au Dauphin?

— Quelqu'un qui n'a pu se tromper, car il vous a conduit par la main, il a reconnu votre voix, que vous ne cherchiez pas à déguiser, ignorant à qui vous parliez ; quelqu'un qui est sûr aujourd'hui de vous amener à faire l'aveu qu'il vous demande, car il a échangé avec vous un signe de ralliement ; il vous a donné son poignard, et il a gardé le vôtre. Cet homme, c'est moi : votre poignard, le voici.

En même temps il tira de dessous son pourpoint un poignard et le présenta à Pierre des Essarts.

L'ancien prévôt se leva en pâlissant :

— C'est vous que j'ai rencontré ! s'écria-t-il : vous savez aussi peut-être ce que j'ai dit au dauphin?

— Je le sais.

— Et vous venez au nom du duc de Bourgogne, vous mon ennemi et mon confident malgré moi, vous venez me demander d'ouvrir les portes de cette forteresse ! Autant vaudrait me dire : Pierre des Essarts, je viens chercher votre tête.

— Vous oubliez quelles ont été mes dernières paroles lorsque nous nous sommes séparés dans le chemin creux : ne vous ai-je pas dit : Si vous aviez hier en moi un ennemi, aujourd'hui vous avez un ami ? n'ai-je pas ajouté : Ce que vous venez de faire efface bien des torts? Pierre des Essarts, ce n'est

pas moi qui vous trahis, et je puis vous en donner la preuve.

— Parlez donc, je vous écoute. Ce que je vois et ce que j'entends me semble inexplicable. Maître de mon secret, vous avez pu me perdre, et vous ne l'avez pas fait! Ce n'est pas vous qui me trahissez! Qui donc me trahit?

— Celui que vous avez sauvé.

— Le dauphin? Cela n'est pas possible, et je ne croirai jamais à une telle ingratitude.

— Vous serez bien forcé d'y croire : lisez. Voici l'ordre qu'il vous adresse, de rendre la Bastille, et voici la lettre qu'il a écrite au duc de Bourgogne. Prisonnier dans l'hôtel Saint-Pol, il vous sacrifie pour recouvrer sa liberté. Écoutez-moi maintenant sans m'interrompre, et jugez si mes sentiments sont sincères.

A cette lecture, Pierre des Essarts était resté muet, immobile. Il ne pouvait en croire ses yeux,

Montagu reprit :

— Vous savez quel dévouement je portais au dauphin? il n'avait pas de serviteur plus fidèle que moi, d'ami plus sincère. Ce qu'il avait fait en ma faveur, les biens de mon père qu'il m'avait restitués, la réhabilitation de sa mémoire qu'il avait ordonnée, augmentèrent ma reconnaissance. J'y voyais la preuve d'une amitié bien rare chez les grands, et mon cœur, qui s'était ouvert à la vengeance, s'ouvrait également aux sentiments les plus doux et les plus tendres.

Je n'avais pas attendu ses bienfaits pour l'aimer ainsi. Presque proscrit, dépouillé encore de ma fortune et de mes titres à l'époque de la conférence d'Auxerre, je lui tenais compte de ce qu'il voulait faire un jour pour moi, comme s'il l'eût déjà fait. On pouvait tout redouter de la part d'un ennemi tel que Jean Sans-peur, on pouvait craindre partout et toujours une trahison. Je ne voulus pas confier à un autre le soin de veiller à la sureté du camp, et je remplaçai l'officier chargé de conduire la ronde de nuit. Aux premiers mots que vous me dites, sans savoir à qui vous vous adressiez, je vous reconnus.

Ignorant le dessein qui vous amenait, surpris de votre presence en un tel lieu et à une telle heure, je résolus de ne pas me découvrir, et pour vous répondre, je déguisai ma voix.

J'entendis en entier la révélation que vous fîtes au dauphin et au duc de Berri des coupables projets du duc de Bourgogne, l'horreur que vous inspirait cet attentat, et les moyens que vous leur conseilliez de prendre pour déjouer ce complot, pendant qu'en apparence, détournant le soupçon, vous disposeriez tout pour assurer le succès. Plus le crime était grand, plus votre refus de vous en rendre complice vous rehaussait à mes yeux.

En ce moment, j'oubliai ce qui nous séparait, le serment de vengeance que j'avais prononcé ; je sentis que ma haine cédait dans mon cœur la place à un autre sentiment, je ne vis plus en vous l'homme qui avait porté la main sur mon malheureux père, mais celui qui sauvait mon maître, mon protecteur, mon ami, et je me dis que, coupable à mes yeux, vous ne l'étiez peut-être pas aux yeux de Dieu ; que vous aviez pu croire servir autrefois une cause juste, puisque l'injustice vous révoltait à ce point, que le forfait ne trouvait en vous qu'un dénonciateur.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler ce qui s'est passé depuis, l'abandon du duc de Bourgogne, la feinte amitié qu'il a témoignée au dauphin, les dénonciations qu'il a permises contre vous, votre fuite et votre retour; mais pour comprendre le sentiment nouveau qui me fait agir, descendez en vous-même, des Essarts, souvenez-vous de la pitié que vous a inspirée la victime crédule et confiante qu'on vous chargeait d'égorger, et comment en un instant vous avez passé de la haine au dévouement; comment, choisi pour être son assassin, vous êtes devenu son sauveur. Notre rôle est le même, et tous deux nous avons été les confidents d'une horrible pensée.

— Oui, dit des Essarts, si vos paroles sont vraies, Montagu, si elles ne cachent pas une perfidie.

— Est-ce à vous, qui n'avez pas voulu commettre le crime, de soupçonner chez un autre la sincérité de l'aversion que lui inspirent le crime et l'ingratitude.

— Mais pourquoi le dauphin voudrait-il ma perte?

— Vous demandez pourquoi? parce qu'il n'y a dans cette âme flétrie par la débauche, ni vertu ni honneur. J'ai cru aussi, moi, qu'il m'aimait; j'ai cru, quand il me donnait des marques de sa faveur, quand il m'accablait de ses bienfaits, j'ai cru qu'il ne consultait que son cœur; je me trompais.

des Essarts, et je sais maintenant, par votre exemple, quelle est sa reconnaissance. Il me rendait mes biens pour faire acte d'autorité, il réhabilitait la mémoire de mon père pour braver le duc de Bourgogne, et il me sacrifierait aujourd'hui, sans hésitation, comme il vous sacrifie sans remords. Telle est l'amitié des grands, tel est le pacte que nous faisons avec eux. Nous donnons tout pour un regard, pour un sourire que nous croyons sincères, et dès que leur intérêt parle, la main qui soutenait, se retire, et nous laisse tomber.

— Que Dieu, qui vous entend et qui lit au fond de votre pensée, dit des Essarts en le regardant fixement, vous punisse si le mensonge est sur vos lèvres, et qu'il me protége si vous cherchez à m'attirer dans un piége! Je ne puis croire à tant de dissimulation, et vous seriez un démon caché sous les traits d'un homme, si vous me trompiez. Mais je vous le répète, j'ignore pour qui le dauphin m'abandonne et me livre à celui que j'ai trahi pour lui. Achevez votre confidence, et après cela qu'il advienne de moi ce qu'il plaira au ciel.

— Vous croyez peut-être, reprit Montagu sans rien laisser paraître de la joie secrète qu'il éprouvait à voir des Essarts, incertain et troublé, perdre peu à peu sa défiance, vous croyez peut-être que le duc de Bourgogne a exigé votre ruine : il n'en est rien, et tout l'honneur en revient à celui que vous servez. Enfermé derrière ces murailles, vous ignorez ce qui se passe. Le dauphin est prisonnier à l'hôtel Saint-Pol, à la merci d'une populace furieuse; la captivité et les affronts qu'il endure lui pèsent, et à tout prix il veut sa délivrance. Ce matin, il m'a fait appeler comme un homme sur lequel on pouvait compter; il m'a remis ces deux lettres, en me disant : — Je t'ai choisi pour cette mission, parce qu'il ne peut y avoir dans ton cœur aucun sentiment de pitié pour l'ancien ennemi de ta famille. Il m'a sauvé la vie, il est vrai, mais aujourd'hui son dévouement me gêne. La Bastille rendue, je suis libre, la révolte du peuple n'a plus de prétexte ni d'objet, et je feins de nouveau une fausse réconciliation, jusqu'au moment où je pourrai la rompre.

Va trouver le duc de Bourgogne, dis-lui que je lui abandonne Pierre des Essarts, et pour qu'il me sache plus de gré du sacrifice, pour qu'il n'hésite pas à le perdre, dis-lui encore que son ancien confident l'a trahi à Auxerre.

— C'est infâme! s'écria des Essarts.

— Oui, reprit Montagu : à cette confidence il se fit en moi un changement soudain. Je ne vous haïssais plus, des Essarts, et à ce moment-là il me sembla même que je vous aimais. Je vis tout ce qu'il y avait de trahison et de fausseté au fond de ce cœur qui se découvrait à moi, et dans le sort qu'on vous réservait, je lus celui qui m'attendait un jour. Le protecteur, l'ami disparu, il ne resta devant mes yeux qu'un meurtrier. La surprise et l'indignation m'avaient rendu muet, et je remercie maintenant le ciel d'avoir pu contenir les sentiments que j'éprouvais, car si j'avais parlé, je n'aurais pas été maître de moi, au lieu que le dauphin prit mon silence pour une approbation de ses odieux desseins. Je l'ai quitté sans avoir besoin de l'assurer de mon obéissance, et j'ai été trouver Jean Sans-Peur.

— Eh bien, que lui avez-vous dit? demanda des Essarts.

— Je lui ai montré l'ordre que le dauphin vous a écrit de rendre la Bastille.

— Et Jean Sans-Peur me laissera sortir d'ici sain et sauf?

— Il l'a juré. Il est prêt à le jurer encore, il vous attachera lui-même sur la poitrine la croix de Bourgogne, et vous fera conduire sous escorte au Louvre.

— Vous ne lui avez pas appris ce que vous savez? Vous ne lui avez pas dit que j'ai vu le dauphin à Auxerre.

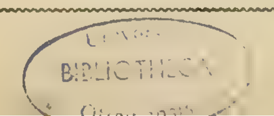
— Je ne le lui ai pas dit.

— Et il me laisse sortir d'ici sain et sauf? répéta des Essarts en secouant la tête d'un air d'incrédulité. D'où lui vient tant de générosité et tant de clémence?

— Il craint de ne pouvoir éteindre l'incendie qu'il a allumé. L'instrument dont il s'est servi lui échappe. Le duc n'est plus maître du peuple. Jean de Troye et Simon Caboche dictent des ordres souverains. Comme le dauphin, il désire voir se terminer la guerre civile qu'il ne peut plus diriger, et l'ordre de l'héritier du trône s'accorde assez bien avec ses vœux pour que, dans l'ignorance où il est de ce qui s'est passé à Auxerre, il vous promette la vie sauve.

— Mais vous, Montagu, que répondrez-vous au dauphin quand il verra que je conserve ma liberté?

— Il ne veut vous perdre que parce qu'il



croit votre perte nécessaire à sa sûreté. Je lui dirai que je lui ai épargné un crime et un remords, et que Jean Sans-Peur ayant consenti à vous pardonner votre rébellion, je n'ai pas voulu vous sacrifier inutilement. Je ne vous promets pas, des Essarts, une vie heureuse et tranquille à l'avenir, semblable à celle que vous avez connue; vous profiterez, si vous m'en croyez, de votre liberté pour quitter la cour, et c'est ce que je ferai moi-même. Je sais trop maintenant quels dangers y environnent la faveur, quelle ingratitude y est le prix du dévouement. Le temps se passe, donnez-moi la réponse que je dois porter.

— Demain, à pareille heure, les ponts-levis de la Bastille s'abaisseront, et je sortirai après avoir reçu, en présence de la garnison, le serment solennel du duc de Bourgogne.

— Pourquoi demain? dit Montagu : pourquoi retarder d'un jour ce que tous, amis et ennemis, souhaitent également?

Des Essarts resta un instant sans répondre. Il était aisé de voir à l'expression de sa physionomie qu'une pensée secrète et douloureuse le tourmentait. Montagu le regardait avec inquiétude, ne sachant encore si ses paroles l'avaient convaincu, ou si un doute obstiné ne s'emparait pas de nouveau de son esprit, Que pouvait-il ajouter? quelles protestations pouvait-il faire pour gagner entièrement sa confiance, repousser tous ses soupçons, et l'amener au point de se livrer sans réserve? Enfin le front de des Essarts s'éclaircit; l'ancien prévôt se leva, et prenant les deux mains du jeune homme :

— Montagu, lui dit-il d'une voix émue et profonde, je vous ai vu venir à moi avec terreur, je vous ai écouté d'abord avec défiance, il me semblait que chacun des mots que vous prononciez était un mensonge et un piége; mais dans ma carrière, assez longue déjà, j'ai appris à lire sur le visage des hommes, et si cette science n'est pas vaine, si l'expérience me l'a donnée, maintenant je vous crois franc et sincère. Oui, la trahison vous a révolté, l'ingratitude a soulevé votre cœur, et le lâche forfait dont on voulait vous rendre complice a effacé le sang qui coulait entre nous ; vous avez oublié que je fus l'instrument de la mort de votre père, vous m'avez pardonné en faveur de mon dévouement à celui que vous croyiez digne d'être votre ami, digne de régner un jour sur la France et de réparer ses maux. C'est bien, Montagu, c'est bien! et moi, à mon tour, je m'humilie devant vous, je m'accuse d'avoir servi une haine injuste, et je me mets à vos genoux pour que vous me disiez encore une fois : Pierre des Essarts, le fils de Jean de Montagu n'a point gardé la mémoire du passé. Dites-le, et je crois.

Quelque étude qu'il eût faite de la dissimulation, quelque préparé qu'il fût à tromper l'ancien prévôt, le jeune homme à ces paroles sentit comme un remords, et fut sur le point de se troubler. Heureusement pour lui, Pierre des Essarts ne le regardait pas en ce moment, il eut le temps de se remettre et de composer sa figure.

— Quel serment voulez-vous que je prononce? dit-il.

— Aucun, répondit des Essarts : je sais ce que valent les serments : on les prodigue à ceux qu'on veut abuser. Répétez-moi que vos discours ne cachent aucune arrière-pensée; qu'ennemis hier nous sommes amis aujourd'hui, cela me suffit.

— Je vous le répète, des Essarts, j'ai nourri contre vous des projets de vengeance, mais, que mon père me pardonne si je trahis sa mémoire! cette vengeance est sortie de mon cœur. Je pouvais vous perdre et je vous sauve.

— Et moi, je me livre à vous. Si je recule l'instant de ma capitulation, si je demande un retard jusqu'à demain, c'est que j'ai besoin de temps pour m'assurer d'une garantie contre la violation d'une parole à laquelle je ne crois pas comme à la vôtre.

Montagu l'interrompit :

— Je vais vous donner une nouvelle preuve de ma sincérité, dit il, en allant au-devant de la confidence que vous voulez me faire. Au lieu de l'attendre, je la préviens, et peut-être en me sachant instruit de vos secrets, le doute et la crainte vont-ils l'arrêter sur vos lèvres. Mais réfléchissez que je pouvais me taire, et que je parle pour qu'il n'y ait rien de caché entre nous. Je crois vous avoir deviné, des Essarts : vous ne vous défiez plus de moi, mais de celui qui m'envoie, et je ne saurais blâmer votre prudence, car je ne puis répondre que de mes intentions. On vous a accusé d'exactions, et vous voulez prouver que l'argent qu'on vous soupçonne d'avoir détourné à votre profit a été remis par vous au duc de Bourgogne; il vous a donné des reçus pour deux millions

d'écus d'or, et s'il manque à sa promesse, vous le menacerez de produire ces reçus. Ce sera votre défense et votre justification, si on vous met en jugement. N'est-ce pas là ce que vous voulez me dire?

— Il est vrai.

— Maintenant, parlez ou taisez-vous; vous êtes encore libre d'achever ou de retenir cette confidence. Ces reçus existent, le bruit en a couru, et voilà comment j'en suis instruit. Je sais encore qu'ils ne sont pas actuellement en votre possession, puisque vous retardez le moment de votre liberté, mais je ne sais rien de plus. Dans quel lieu ils sont cachés, à quelles mains vous les avez remis, qui doit vous les rendre, je l'ignore. Faut-il en sortant d'ici aller trouver quelqu'un de votre part, ou avez-vous compté sur moi pour ce service?

— Oui, sur vous, Montagu. Vous savez quelle agitation produisirent les discours du moine Eustache de Pavilly. Tous ceux qu'ils avait accusés durent songer à leur sûreté. Je quittai Paris précipitamment, l'heure était fixée pour mon départ, mais redoutant d'être arrêté, prévenu qu'on me cherchait, je fus obligé de me déguiser et de m'enfuir sans avoir eu le temps de me rendre dans une maison que je possède rue Saint-Martin. C'est là que j'avais caché mon trésor, c'est là qu'il est encore,

— Vous ne craignez pas qu'une main indiscrète l'ait trouvé pendant votre absence? La maison est-elle habitée?

— Oui, par un bourgeois et sa famille. Mais la cachette est sûre, et je l'avais choisie parce que personne ne pouvait la soupçonner et diriger des recherches de ce côté. Ces papiers ont été déposés là par moi seul, un soir, à une époque où la maison était sans locataire. Robert Cibolle, qui y demeure avec sa femme et ses deux filles, n'y était pas encore entré. Je suis sans inquiétude à cet égard. Écoutez-moi bien, Montagu, et prêtez-moi toute votre attention. La maison est la quatrième à gauche, rue Saint-Martin, en venant de la rivière : deux ruelles la séparent et l'isolent des maisons voisines, et au-dessus de la porte d'entrée, qui est en bois de chêne noir et encadrée par une double rainure, entre les deux fenêtres du premier étage, vous verrez une tête de bœuf sculptée sur la pierre même de la maison, et dont la corne droite est brisée au milieu de sa longueur; vous entrerez; en face de vous est la cour, une cour étroite et sombre. A gauche, vous trouverez une porte ouvrant sur un escalier tournant qui conduit à un souterrain dont une partie sert de cave à Robert Cibolle, et dont l'autre, fermée par une barrière en bois, s'étend sous la cour. Quand vous aurez franchi cette barrière, vous compterez vingt pas en marchant droit devant vous, et en suivant le mur à droite. Vous vous arrêterez devant une pierre, à la hauteur de votre tête, et qui fait une légère saillie sur les autres; c'est le seul signe qui puisse vous la faire reconnaître, ne l'oubliez pas. Vous mesurerez alors exactement la distance qui existe entre la muraille où vous vous appuierez et celle en face, et à la moitié de la largeur du souterrain, vous creuserez la terre. A un pied environ du sol, vous rencontrerez un cylindre de plomb enterré perpendiculairement; il contient les reçus du duc de Bourgogne.

Des Essarts s'interrompit tout à coup. Il lui sembla que le bruit sourd d'une porte, refermée avec précaution, s'était fait entendre dans le corridor qui précédait la chambre où ils étaient. Il écouta d'abord pendant quelques secondes, puis il regarda dans le corridor; mais il ne vit rien, et le silence qui régnait n'était interrompu que par les sifflements du vent, auquel se mêlait par intervalle un murmure lointain semblable à celui de la mer sur les côtes, et qui était produit par la multitude rassemblée autour de la Bastille, et attendant, en poussant des clameurs, le retour de Montagu.

— Je me suis trompé, dit des Essarts en revenant vers le jeune homme; j'avais cru que quelqu'un s'était glissé dans ce corridor. Vous rappelez-vous toutes les indications que je vous ai données?

— Oui, répondit Montagu : et il les lui répéta l'une après l'autre de façon à prouver à des Essarts qu'elles s'étaient exactement gravées dans sa mémoire.

— De quelle manière, demanda-t-il, faut-il que je pénètre dans la maison de Robert Cibolle, qui ne me connaît pas, ne me laissera pas de bonne grâce et sans explication fouiller ainsi le sol de la cave. Je ne puis le mettre dans la confidence, et il serait également dangereux d'employer la violence; le bruit attirerait du monde.

— Je vais lui écrire un billet. Robert Cibolle est un homme auquel j'ai rendu autrefois quelques services, de trop peu d'impor-

tance, il est vrai, pour que je me confie entièrement à lui, et que je compte sur une vive reconnaissance de sa part, mais qui l'engageront certainement à vous recevoir. Retournez dire au duc de Bourgogne que demain, après vous avoir revu, si vous êtes porteur des mêmes paroles de paix, je rendrai la Bastille.

— Je ferai ce que vous voulez; mais qu'il me soit permis de vous donner un conseil. Le duc était persuadé que je lui rapporterais au sortir de cette entrevue, dont la longueur paraîtra peut-être suspecte, une réponse favorable, et qu'il désire, je vous jure. Le peuple, je vous l'ai dit, est irrité de votre résistance, on le contient à peine; un nouveau retard augmentera sa fureur. Un assaut avait été résolu pour cette nuit même, et je ne sais si la trêve pourra se prolonger. Des milliers d'hommes déterminés à vaincre ou à mourir, armés du fer et de la flamme, sont toujours à craindre, toujours près de triompher. Alors plus de grâce, plus de pardon pour vous : mais l'incendie, le meurtre, la guerre civile avec toutes ses cruautés, avec la victoire impitoyable. Si vous parvenez encore à repousser le peuple, il ne voudra pas vous recevoir à merci, il vous tiendra assiégé dans cette forteresse jusqu'à ce que la famine vous dévore et vous fasse tomber les armes des mains. Croyez-moi, cédez aujourd'hui même. Le duc est au pied des remparts, il vous attend pour vous recevoir et vous protéger; demain peut-être il serait trop tard.

— Mais ces papiers, il faut que je sois sûr de les ravoir.

— Que craignez-vous? Libre dans quelques heures, vous allez les chercher vous-même. Supposez une trahison, ne m'avez-vous pas confié votre secret? ne suis-je pas là pour vous les remettre? Il me faut peu de temps pour exécuter la mission dont vous me chargez. Je serai près du duc de Bourgogne quand vous sortirez.

— Je me rends, dit des Essarts. Partez et allez trouver Jean Sans-peur.

Il sortirent ensemble de la chambre, et se séparèrent près de la porte extérieure de la Bastille.

Trois heures après, le pont levis se baissa de nouveau.

— Monseigneur, dit des Essarts au duc de Bourgogne qui s'avança vers lui, je suis venu sous votre garantie et votre parole. Si vous ne voulez pas ou ne croyez pas me protéger, laissez-moi rentrer dans la Bastille.

Le duc lui répondit:

— Mon ami, ne crains rien : je te jure que mon corps te servira de garde (87).

En même temps il lui fit sur le dos, avec la main, le signe de la croix de saint André, insigne du parti Bourguignon. Le peuple se tenait à distance, dans un morne silence qui surprit et inquiéta des Essarts : mais il ne pouvait plus reculer. Il chercha du regard Montagu, et ne le vit pas. Le duc, s'apercevant de son irrésolution, lui dit :

— Tu n'as rien à craindre, je te le répète. Viens avec moi.

Il le prit par le bras, et tous deux se dirigèrent lentement vers la foule. Les rangs de la multitude s'ouvrirent pour leur donner passage entre une double haie de figures sombres et menaçantes. Tout à coup, après qu'ils eurent fait quelques pas, et quand toute retraite, toute tentative de fuite eût été impossible, des cris furieux s'élevèrent de toutes parts, demandant la mort de l'ancien prévôt, avec un ensemble et un accord qui indiquaient clairement une résolution arrêtée à l'avance.

— Je suis trahi! s'écria des Essarts avec l'accent du désespoir; je me suis fié à votre parole, monseigneur : malheur à moi!

Soit qu'il eût honte de paraître manquer si promptement à la foi jurée, soit qu'il voulût encore abuser sa victime déjà dévouée dans sa pensée aux tortures, le duc tira son épée, et s'écria que quiconque porterait la main sur des Essarts, sur un homme qui avait réclamé sa protection, se rendrait coupable d'attentat envers lui-même, et serait puni comme tel. Sur un signe de lui, des soldats accoururent, écartèrent le peuple, et formèrent une escorte au milieu de laquelle ils gagnèrent la tour du Louvre (88).

Malgré les protestations d'amitié de Jean Sans-Peur, des Essarts vit bien qu'il n'avait fait que changer de prison, et que la dernière était moins sûre pour lui que celle qu'il venait de quitter. Par un raffinement de cruauté, le duc de Bourgogne jouait avec lui une odieuse comédie dont le dénouement devait être sanglant. Le peuple rugissait toujours, et ses cris de mort arrivaient jusqu'aux oreilles de l'ancien prévôt et le glaçaient de terreur. Jean Sans-Peur le quitta en l'assurant qu'il allait donner des ordres pour disperser la multitude, et que, s'il ne

pouvait la calmer, il saurait du moins résister à ses désirs sanguinaires et lui arracher sa victime.

En sortant du Louvre, il rencontra Hélyon de Jacqueville, qui lui dit :

— Monseigneur, il faut que je vous parle. Des Essarts est votre prisonnier, et, grâce à moi, vous n'avez plus à craindre ses révélations. Mais je ne puis m'expliquer ici. Où votre altesse veut-elle que je la retrouve?

— Va à l'hôtel d'Artois, je m'y rends, répondit le duc.

Hélyon s'éloigna précipitamment, comme il était venu, en ayant soin de serrer son manteau autour de lui, et de cacher ses mains couvertes de taches de sang qu'il n'avait pas eu le temps de faire disparaître.

Pendant que Montagu achevait de persuader des Essarts, depuis le moment où celui-ci, interrompant la conférence, avait cru entendre du bruit dans le corridor, jusqu'au moment où il avait été reçu par le duc de Bourgogne, il s'était passé une horrible scène rue Saint-Martin.

Lorsque Montagu, s'applaudissant du succès de sa double perfidie, qui lui livrait d'un seul coup l'ancien ennemi de son père et les secrets du duc de Bourgogne, se dirigea vers la maison habitée par Robert Cibolle, une grande agitation régnait dans le quartier ; ce qui lui parut étrange, car le reste de la ville était tranquille et presque désert, la plus grande partie des habitants s'étant portée du côté de la Bastille. Il continua d'avancer, étourdi par les clameurs confuses des enfants et des femmes, et ne pouvant comprendre aux exclamations de pitié, aux mots sans suite et souvent contradictoires qui sortaient de toutes les bouches, quel événement troublait ainsi le peuple. A une centaine de pas de la maison qu'il avait reconnue de loin, il fut obligé de s'arrêter, tant la foule était grande et pressée.

— Malheureux Robert Cibolle! disait-on dans un groupe.

— Il aimait tant sa femme et ses filles! s'écriait-on dans un autre.

— Et dire que cela s'est fait en plein jour, sans qu'on ait arrêté l'assassin !

— Que parlez-vous d'assassin et de Robert Cibolle? demanda Montagu à un homme près de lui.

— Ignorez-vous donc ce qui s'est passé?

— J'arrive à l'instant même d'un quartier fort éloigné..... Quel malheur a frappé la maison de ce Robert Cibolle? l'a-t-on tué ?

— Ah ! voici la porte qui s'ouvre de nouveau, dit l'homme du peuple sans répondre à la demande de Montagu. Au même instant la foule se précipita, avec une violence irrésistible, vers cette étroite issue, et s'y engouffra comme un torrent qui, après avoir lutté contre un obstacle, le renverse enfin et se fraye un passage. Le courant entraîna Montagu, et le porta en quelques secondes au milieu de la cour.

Là un spectacle affreux s'offrit aux regards de la multitude. Trois femmes étaient étendues par terre, baignées dans leur sang, et horriblement mutilées. Le désordre de leurs vêtements, leurs cheveux épars, la poussière et la boue qui souillaient leurs mains, indiquaient qu'elles avaient soutenu une lutte désespérée. A genoux auprès, et les couvrant tour à tour de baisers impuissants à les ranimer, était un vieillard qui dans sa douleur se frappait la poitrine et s'arrachait les cheveux. Les sanglots l'empêchaient de parler et il ne pouvait prononcer que ces mots :

— Ma femme ! mes filles ! mes pauvres filles !

Nul, parmi tous les assistants, ne prenait à cette scène un intérêt plus vif que Montagu : ce meurtre inattendu, inexplicable pour lui, renversait ses projets. Qui donc s'était introduit chez Robert Cibolle ? Quel motif avait guidé l'assassin ? s'était-il borné à tuer trois femmes, ou ne les avait-il tuées que pour s'emparer des papiers que lui-même venait chercher ? Quelle étrange coïncidence existait entre cette horrible action et la mission qu'il devait remplir?

Une heure environ avant l'arrivée de Montagu, Robert Cibolle, absent depuis le matin, était rentré chez lui. A peine avait-il poussé la porte, qu'il avait reparu sur le seuil, pâle, défait, la terreur dans les regards, et jetant des cris de désespoir. Sous la voûte obscure et basse qui conduisait de la rue à la cour, il avait trébuché contre un cadavre, et deux autres corps étendus sans mouvement avaient aussitôt frappé ses yeux. A ses cris la foule s'était assemblée ; un conseiller au parlement, qui habitait une maison en face, était accouru un des premiers, et, avec l'aide de quelques voisins, il avait fait refermer la porte pendant que d'autres allaient au Châtelet chercher les gardes de la prévôté, et que lui-même, avec

ses assesseurs improvisés, soumettait toute la maison à une visite domiciliaire. Mais leurs recherches et celles de la garde qui n'avait pas tardé à les rejoindre avaient été inutiles. Des trois femmes, frappées toutes trois au col avec un instrument tranchant, une seule, la plus jeune des filles, respirait encore lorsque le magistrat était arrivé, Mais elle expira bientôt au milieu des efforts qu'elle faisait pour parler, et ses derniers gestes, qui cherchaient à exprimer sa pensée, n'avaient été que d'horribles convulsions.

La terreur et la pitié étaient peintes sur tous les visages, et malgré l'endurcissement de son cœur gâté et corrompu de bonne heure, préparé au crime par le vice, Montagu ne put surmonter son émotion à la vue de ces trois victimes tombées sous une main inconnue, et qu'il aurait peut-être immolées si leur mort lui eût paru nécessaire à l'accomplissement de ses projets. Sa conscience, qui ne s'était pas révoltée à l'idée d'un crime qui l'aurait servi, se troublait et s'épouvantait au spectacle du crime commis par un autre. Il ignorait quel intérêt et quelle passion avaient armé le bras d'un furieux, et le sang lui faisait horreur.

Le conseiller prit la parole. Debout, au milieu de la cour, il dit à haute voix :

— L'assassin n'était plus dans la maison lorsque nous sommes arrivés. S'il y était resté caché, il n'aurait pas échappé à nos recherches. Quelqu'un de vous a-t-il remarqué qu'un ou plusieurs hommes se soient introduits ici dans la journée?

— J'ai vu, répondit une femme, j'ai vu un homme sortir précipitamment en refermant la porte sur lui, un peu de temps avant le retour de Robert Cibolle.

— Hélas! s'écria douloureusement le vieillard, si j'étais revenu plutôt, je les aurais sauvées peut-être! ma femme! mes pauvres filles!

Et il les prit de nouveau dans ses bras, et de nouveau, tout souillé de leur sang, il les couvrit de baisers.

— Avez-vous vu la figure de cet homme? Le reconnaîtriez-vous? Pouvez-vous donner son signalement? demanda le conseiller à cette femme.

— Non; son chapeau rabattu sur ses yeux me cachait son visage. D'ailleurs, j'étais à quelque distance de lui; il s'est éloigné rapidement en remontant la rue Saint-Martin, et je l'ai bien vite perdu de vue, ne sachant pas quel intérêt je pouvais avoir à l'examiner.

— Robert Cibolle, dit le magistrat, faites trêve un instant à votre légitime douleur, et répondez-moi. Attendiez-vous quelqu'un aujourd'hui?

— Personne, puisque je m'étais éloigné, dit le malheureux père.

— Avez-vous quelque ennemi sur qui puisse retomber le soupçon de ce meurtre?

— Je ne m'en connais aucun. Ma femme était vertueuse, mes filles pures et chastes. Qui donc a attiré la mort sur ma maison? Qui donc a voulu se venger de ceux qui n'ont jamais fait de mal?

En ce moment, des archers parurent dans la cour, sortant de la porte basse, à gauche, que des Essarts avait indiquée à Montagu.

— Nous n'avons trouvé personne, dit l'un d'eux au conseiller; nous avons marché tous quatre de front, avec ces torches allumées, jusqu'au fond de ce souterrain; mais quelqu'un s'y est introduit.

— Quelle preuve en avez-vous?

— A vingt pas d'une barrière qui le sépare en deux parties, à une distance égale des deux murailles, nous avons vu la terre fraîchement remuée, et creusée à la profondeur d'un pied environ. On a enlevé de cet endroit, tout récemment, un objet de forme longue et ronde, qui y avait été enterré perpendiculairement.

— Malédiction! se dit tout bas Montagu : on m'a prévenu. Seul ici, je sais pourquoi le meurtre a été commis, mais comme eux tous j'ignore quel est l'assassin, et comment celui qui a volé ces papiers a été instruit qu'ils étaient dans ce souterrain. Qui a surpris ce secret? Des Essarts ne s'était donc pas trompé? On nous écoutait à la Bastille. Ah! je perds la moitié de ma vengeance!

Robert Cibolle protesta qu'il ignorait l'existence d'un objet quelconque caché chez lui, d'un trésor qui, sans doute, avait éveillé la cupidité d'un meurtrier, et que l'ancien prévôt, Pierre des Essarts, à qui appartenait la maison, ne lui avait fait aucune confidence à cet égard. Il était impossible de recueillir quelques lumières précises sur ce tragique événement et sur les causes qui l'avaient amené : il fallait attendre. Le conseiller fit retirer le peuple ; des archers relevèrent les cadavres des trois femmes, et les transportèrent dans la maison. La foule stationna toute la nuit dans la rue Saint-Martin.



Le grand Châtelet.

et pendant que l'émeute grondait autour du Louvre, qu'un seul nom, celui de des Essarts, était répété par toutes les bouches, qu'une seule pensée, celle de son supplice, agitait et passionnait tous les esprits, le meurtre de la femme et des deux filles de Cibolle était ailleurs le sujet unique de toutes les conversations, et donnait naissance à mille conjectures, à mille suppositions, toutes également éloignées de la vérité, aux commentaires les plus étranges sur la personne mystérieuse et fantastique du meurtrier, et sur la nature du trésor qu'il avait dérobé.

Le lendemain la justice évoqua l'affaire. Mais bientôt d'autres circonstances détournèrent l'attention publique de ce sujet et en effacèrent le souvenir. L'assassin demeura inconnu, comme celui du moine Jacques Legrand, à Boulogne, était resté impuni. La même main avait commis les deux crimes. Jean Sans-Peur ne s'était fié qu'à moitié à Montagu. L'abandon de des Essarts par le dauphin ne l'avait pas surpris, le dauphin brisait l'instrument qui ne lui était plus utile; c'était là un fait tout simple et parfaitement conforme aux habitudes de perfidie et d'immoralité de l'époque; le duc, lui-même, n'avait pas agi autrement dès qu'il avait conçu quelque doute sur la fidélité et le dévouement du prévôt. Un autre ne devait pas se montrer plus scrupuleux. Mais le choix du négociateur lui avait paru suspect. Incapable

de pardonner une offense, il ne croyait pas aisément à l'oubli de la haine de Montagu à son égard. Il accepta ses propositions, et jura de se venger de celui qui l'avait trahi à Auxerre (car Montagu, en l'assurant que le dauphin ne gardait aucun ressentiment de cette tentative avortée, lui apprit comment et par qui elle avait manqué); mais en meme temps il résolut de surveiller le dénonciateur, et de découvrir si ce traité d'alliance ne cachait pas quelque arrière-pensée, quelque piége secret. Hélyon de Jacqueville, qu'un mot avait prévenu et qui comprenait du reste sur un signe, comme un chien bien dressé, les ordres et les intentions de son maitre, avait accompagné Montagu à la Bastille. Nous avons dit qu'il s'était rendu d'abord seul auprès de des Essarts. Ce peu de temps lui avait suffi pour corrompre l'officier avec lequel Montagu l'avait rencontré. Agissant au nom et dans les interets du duc de Bourgogne, il n'avait pas marchandé le service qu'il sollicitait; une bourse bien garnie d'or, et la promesse de la protection de Jean Sans-Peur, avaient payé la trahison. Caché dans une chambre voisine, Hélyon de Jacqueville entendit toute la conversation. Muni des renseignements que des Essarts croyait ne donner qu'à Montagu, il conçut le projet de le prévenir, et chez un homme tel que lui, qui ne reculait devant aucun moyen, l'exécution suivait de près la pensée. Plus elle offrait de périls, plus elle était audacieuse, plus elle paraissait impossible et insensée, plus elle lui plaisait. Il sortit de la Bastille, grâce à son intelligence avec l'officier qui l'attendait au bout du corridor, et sans prendre le temps de parler au duc de Bourgogne, armé d'un poignard, d'un couteau à double tranchant et d'une pioche, il se dirigea vers la maison de la rue Saint-Martin. Il entra, referma et verrouilla la porte. Si la lutte fut courte ou prolongee entre lui et les trois femmes, on ne sait. Mais il put sortir après ce triple assassinat, après s'être emparé des papiers, et sans que les cris de ses victimes eussent été entendus au dehors. Tout couvert encore des marques du crime, il venait rendre compte au duc de Bourgogne de sa sanglante expédition.

Pendant que Jean Sans-Peur recevait avec joie cette horrible confidence, Montagu retournait tristement à l'hôtel Saint-Pol apprendre au dauphin le mauvais succès de son entreprise. S'il ignorait quelles mains avaient dérobé le trésor qu'il convoitait, il ne pouvait douter qu'il eût été enlevé par un agent du duc de Bourgogne. A défaut de certitude, ses soupçons se portèrent sur Hélyon de Jacqueville, qui seul l'avait accompagné, seul avait pu surprendre ce secret. Mais qu'il se trompât ou non dans ses conjectures, le résultat était le même pour lui. Il avait cherché à s'emparer d'une arme terrible qui menaçait de le frapper à son tour aussi bien que des Essarts. Il ne voulut pas s'en remettre du soin de sa sûreté à la reconnaissance et à la protection du dauphin, et, dès le lendemain, il se retira secrètement dans son chateau de Marcoussis.

La nuit était venue, et, loin de s'apaiser, les cris de la multitude augmentaient de fureur. Pâle, tremblant, maudissant sa crédulité, l'ancien prévôt écoutait ces clameurs forcenées, ces demandes de mort qui se mêlaient au sifflement du vent, au bruit de l'ouragan déchaîné sur la ville. C'était pour son âme, assiégée de sombres pressentiments, remplie de terreur et bourrelee de remords, comme une double conjuration de la nature et des hommes, une double menace du ciel et de la terre. L'obscurité profonde où était plongée la chambre dans laquelle on l'avait renfermé redoublait encore son effroi. Il appelait, et personne ne répondait a sa voix. De temps à autre des clartes sinistres, celles des torches que secouait la foule, passaient devant la fenetre, illuminaient les ténèbres de sa prison, et dessinaient sur la muraille des apparitions fugitives qui, dans le trouble de son esprit, grossissaient à ses yeux, prenaient un corps et devenaient d'épouvantables réalités. Chaque fois que ces lueurs pénétraient dans la chambre, il croyait voir des instruments de supplice dressés autour de lui, un gibet où pendait le cadavre de Jean de Montagu, qu'il avait autrefois conduit à la mort; et quand la lumière disparaissait, jouet d'une autre hallucination, il entendait des gémissements arrachés par la torture, le râle de la victime expirante et le claquement du squelette balancé par le vent.

La nuit se passa dans ces terreurs. Une heure environ avant que le jour parût, on entra dans sa chambre, et des hommes qui lui étaient inconnus, qui ne répondaient à aucune de ses questions, le conduisirent au Châtelet, au milieu d'une populace altérée de son sang, et qui continuait à pousser

d'horribles vociférations. Dès qu'il fut arrivé, il y trouva des commissaires institués pour le juger. C'était la répétition exacte du procès de Montagu. Des Essarts, rappelant son courage et son énergie, refusa de répondre, et invoqua la parole solennelle que lui avait donnée, en présence du peuple, le duc de Bourgogne. Il fut dépouillé de ses vêtements, et mis à la question. Il sentit ses os craquer entre les étaux de fer qui les brisaient, ses membres s'allonger ou se raccourcir, ses flancs se resserrer ou se dilater au gré du tourmenteur, et il supporta ces terribles épreuves sans se démentir, sans rien avouer. On lui laissa un moment de trêve ; ses forces étaient épuisées ; le sang battait dans ses tempes brûlantes, et lui causait des vertiges où sa raison s'abîmait.

Il demanda un confesseur : un prêtre parut.

Dès qu'ils furent seuls, le prêtre lui remit une lettre par laquelle le duc de Bourgogne l'assurait de son amitié et du désir qu'il avait de le sauver. Il lui disait qu'il avait été obligé de céder en apparence à la fureur du peuple, qui demandait sa tête : et par un raffinement de cruauté, il ajoutait que Montagu, auquel il avait eu le tort de se confier, avait remis au dauphin les reçus des sommes levées sur les Parisiens.

— Il sait bien que je ne suis pas coupable ! s'écria des Essarts après cette lecture : on m'a torturé pour me faire avouer, entre autres méfaits, que j'avais volé cette somme de deux millions d'écus d'or, quand c'est pour lui que je l'ai détournée ! s'il voulait me sauver, il le pourrait.

— Il le veut toujours, répondit le prêtre, et il le fera si vous consentez à vous avouer coupable.

— Moi ! jamais. Je saurai souffrir.

— Écoutez-moi : ces papiers, entre les mains du dauphin, peuvent devenir plus tard une preuve grave contre le duc de Bourgogne. Accusé aujourd'hui, prévenez-la, détournez-la de votre ancien bienfaiteur, et le second jour après votre jugement, j'engage sa parole que vous sortirez secrètement du Châtelet, avec les moyens de quitter la France jusqu'à des jours plus heureux.

— J'ai cru aux discours de Montagu, qui m'a indignement trompé : j'ai cru à la promesse de Jean Sans-Peur, qui me livre aux bourreaux ; je ne veux plus croire aux serments des hommes.

— Mais s'il confirmait lui-même, par sa présence, ce que je vous dis ?

— Non, non ; si vous n'avez pas d'autres consolations à m'offrir, laissez-moi.

— Songez-y : quand je sortirai de cette chambre, le tourmenteur y rentrera.

— Je l'attends, et que Dieu, qui me pardonnera, j'espère, mes péchés, me donne encore la force de supporter les tortures.

Le supplice recommença ; mais des Essarts, déjà brisé, sentait à chaque étreinte nouvelle sa résolution faiblir comme son corps. L'amour de la vie se ranimait en lui, à mesure que la vie s'échappait par ses blessures. On le soumit à l'épreuve de l'eau. Renversé sur le dos, attaché sans pouvoir faire aucun mouvement, on lui introduisait dans le gosier d'énormes quantités de liquides qui gonflaient sa poitrine et ses flancs haletants, et entre chaque injection, les bourreaux renouvelaient leur invariable demande.

— Vous avouez-vous coupable d'avoir détourné deux millions d'écus d'or, levés pour les besoins de l'État, sur le peuple de Paris ?

Le torturé ne répondait plus : des mouvements convulsifs, avant-coureurs de la mort, l'agitaient dans les liens dont on l'avait chargé ; ses yeux devenaient hagards, et un souffle court et oppressé, mêlé de sifflements, sortait seul de sa bouche. Tout à coup, la tapisserie qui recouvrait une porte en face de lui, se souleva, et il vit la figure du duc de Bourgogne. Quelques instants auparavant, quand il lui restait encore quelque énergie, il n'avait pas voulu croire à la déclaration du prêtre ; en ce moment, près d'exhaler le dernier soupir, vaincu par la douleur, cette apparition inattendue le rattacha à l'existence : il retrouva un peu de force pour s'écrier :

— Assez ! assez ! J'avoue tout !

On lui fit répéter cet aveu, qu'on écrivit, et détachant ses liens, on le lui fit signer.

Dès qu'il eut écrit son nom, la tapisserie s'abaissa.

Le soir même la nouvelle fut répandue dans Paris que des Essarts avait avoué ses malversations, et répondu ainsi à l'avance à toutes les accusations que la calomnie et la haine pourraient essayer de propager contre le duc de Bourgogne. Pendant que le malheureux, abusé par cette dernière trahison, s'abandonnait à l'espoir, ne maudissait que Montagu, et croyait au désir sincère de Jean

Sans-peur de le sauver, le peuple se réjouissait à l'idée de son supplice. Il attendait dans sa prison le matin du deuxième jour où l'on devait venir le chercher secrètement, et à l'heure indiquée pour sa délivrance, on préparait aux Halles les instruments de son supplice.

« Traîné sur une claie, il souriait au peuple dont il avait été l'idole, comptant encore sur son affection et sur la protection du duc de Bourgogne. Mais il perdit tout espoir en voyant l'appareil de son supplice. Alors il se résigna courageusement à la mort. Il eut la tête tranchée, et ses restes furent portés à Montfaucon, où trois ans auparavant il avait fait conduire le corps de Montagu. Il subissait ainsi le genre de condamnation qu'il avait ordonné contre ce ministre, victime à son tour de la vengeance du duc de Bourgogne.

» Les excès du parti bourguignon, et surtout les violations réitérées de l'hôtel du roi, détachaient de ce parti les Parisiens. Un grand nombre d'entre eux témoignèrent au dauphin leur douleur de tant de désordres, et l'assurèrent de leur dévouement à sa personne. De leur côté, les princes orléanais, bien informés des événements de Paris, gagnèrent à leur cause le roi de Sicile, le duc de Bretagne et le comte d'Eu. Rassemblés à Verneuil, ils réussirent à faire parvenir une députation au dauphin. Ils ne demandaient que la paix, et l'exécution des traités de Chartres et de Bourges, qui avaient été toujours éludés. Le jeune prince était plus que jamais disposé en leur faveur. Irrité du tyrannique pouvoir de son beau-père, il les pria de venir l'en délivrer. En même temps ses amis ménageaient des intelligences avec les bourgeois de Paris.

« Encouragés par le dauphin, les Orléanais ayant rassemblé une armée se rapprochèrent de la capitale, continuant de faire des propositions de paix. Ce prince parvint à faire décider par le conseil qu'on nommerait de part et d'autre des ambassadeurs chargés de terminer les différends qui s'étaient élevés depuis la convention de Bourges. Le duc de Bourgogne, ne voulant pas se montrer ouvertement contraire à la paix, envoya des députés à Pontoise, ville fixée pour les conférences. Elles s'ouvrirent par un discours de Guillaume Saignet, député du roi de Sicile. L'assemblée, d'un commun accord, reconnut la nécessité de rétablir la paix publique... Animés par Juvénal des Ursins, les bourgeois de Paris se rendirent à leurs quartiers, en criant : *la paix!* Heureusement, le capitaine Jacqueville avait emmené une partie de ses gens dans une expédition contre les troupes orléanaises : et les bourgeois, réunis avec plus de confiance dans leurs forces, s'empressèrent d'accueillir le projet de pacification. Il ne s'y trouva d'opposition que dans les quartiers des Halles, où était situé l'hôtel de Bourgogne. Enfin, le 4 août, le Parlement, tous les corps de magistrats et l'Université, se rendirent à l'hôtel Saint-Paul. Le roi, placé à une fenêtre du palais, leur donna audience, accompagné du dauphin et du duc de Berri, et leur promit l'exécution du traité de Pontoise.

« Cependant deux ou trois mille séditieux étaient rassemblés à la Grève, se disposant à marcher sur l'hôtel Saint-Paul : mais le duc de Bourgogne les fit se retirer, n'osant pas risquer avec aussi peu de forces une entreprise contre la cour, alors soutenue de la population presque tout entière. Déjà trente mille hommes au moins se trouvaient en armes autour de la famille royale. Le duc de Bourgogne vit que sa dictature était finie. Ne pouvant se résoudre à quitter Paris, et ne voulant pas y rester parmi les vaincus, il alla se placer dans les rangs des vainqueurs, auprès du roi et du dauphin. En se voyant au milieu de tant d'hommes dont il avait à craindre l'irritation, il ne put cacher le trouble qui l'agitait. Il fit demander à Juvénal s'il pouvait se croire en sûreté. Le magistrat répondit qu'il ne se trouvait point d'assassins parmi les amis du roi et du dauphin.....

« Le dauphin, suivi de son immense cortége, se rendit à l'hôtel de ville, et la paix y fut proclamée.......

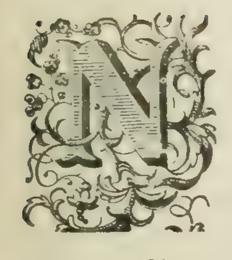
« Le duc de Bourgogne resta plusieurs jours encore à Paris ; mais voyant qu'on avait arrêté plusieurs de ses gens dans son hôtel, il résolut de se retirer. Toutefois un homme de son caractère ne pouvait abandonner tout à fait des projets ambitieux depuis si longtemps conçus et soutenus avec tant d'efforts au prix de la justice et de l'honneur. Avant de partir il tenta d'enlever le roi dans une partie de chasse à Vincennes. Par bonheur Juvénal avait eu des soupçons sur les desseins de ce prince, il les communiqua au duc de Bavière, qui alla

aussitôt, avec quatre cents chevaux, se saisir du pont de Charenton. De son côté, Juvénal alla rejoindre le roi dans la forêt, et lui dit, devant le duc de Bourgogne : « Sire, il fait trop chaud, je vous conseille de revenir à Paris. » Que le roi l'eût ou non compris, il lui répondit qu'il avait raison. Le duc ayant témoigné son mécontentement. Juvénal lui dit : « Monseigneur, vous le menez trop loin, et vos gens ne sont pas en équipage de chasse, » Alors il emmena le roi. C'était pour le duc de Bourgogne un terrible adversaire que ce digne magistrat, qui se trouvait toujours devant lui, armé de son courage et de son zèle tenace pour le bien public. Le prince ayant échoué dans ce dernier projet n'osa plus rentrer dans la capitale (89). »

LA BASTILLE

AU POUVOIR DES ANGLAIS

SOUS CHARLES VII.



Nous avons vu la Bastille servir de prison à Hugues Aubriot et à Jean de Montagu ; d'autres encore, dont les noms ne nous sont pas parvenus, y furent sans doute renfermés. Le duc de Guyenne ordonnant à Pierre des Essarts de s'en emparer, et espérant, par ce coup de main, effrayer les Parisiens et les maintenir dans la soumission, mit à exécution la véritable pensée de ses fondateurs. Il assigne à la forteresse sa destination réelle, il en fait une menace et une arme contre le peuple. Mais ce n'est pas assez peut-être pour porter la conviction dans les esprits timides et irrésolus. D'un côté la tentative ne réussit pas, de l'autre elle était dirigée contre l'odieuse domination du duc de Bourgogne. Cela suffirait pour troubler ceux qui ne savent pas dégager des faits particuliers et changeants la vérité éternelle des principes. Mais l'histoire fournit immédiatement la preuve qui manque encore et qui clôt dignement cette première série. La Bastille Saint-Antoine, impuissante à préserver Paris contre les armes victorieuses des Anglais, prolonge l'asservissement de la France, et maintient les ennemis au cœur du royaume, longtemps encore après les exploits de Jeanne d'Arc! De 1420 à 1436, elle est la citadelle inexpugnable où l'Anglais se retranche, d'où il dicte ses lois!

La guerre recommença, en 1414, entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne. Une nouvelle paix signée à Arras n'eut pas une longue durée. Trois partis étaient en présence : celui du duc de Bourgogne, celui du dauphin, et celui des princes orléanais. Il ne manquait qu'une dernière calamité qui devait mettre le royaume à deux doigts de sa perte, et en même temps servir à prouver son inépuisable vitalité, et les destinées glorieuses que la Providence lui réservait dans l'histoire de l'humanité. Une ambassade du roi d'Angleterre, Henri V, vint à Paris et réclama, au nom de son maître, la couronne de France, en vertu des droits d'Édouard III. Henri consentit à réduire ses prétentions aux provinces cédées par le traité de Brétigny, à la possession en toute souveraineté de la Normandie, de l'Anjou et du Maine, avec l'hommage de la Bretagne et de la Flandre. Enfin, plus tard, il ne demanda que la moitié de la Provence et quelques autres domaines, avec la main de Catherine, et une dot d'un million d'écus. Louis de Bourbon et l'archevêque de Bourges se rendirent à Londres et proposèrent la cession du Limousin, et une dot de 800.000 écus d'or. Mais Henri ne prolongeait les négociations que pour se préparer à la guerre. Quand il fut prêt, il leva le masque, déclara qu'il voulait

toutes les provinces de France possédées par ses ancêtres, et écrivit à Charles VI une lettre dans laquelle il se qualifiait : *Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France.* Sur le point de s'embarquer, il est obligé de déjouer un complot formé pour mettre sur le trône le comte de Cambridge, mari d'Anne Mortimer, légitime héritière de la couronne. Malgré ce retard, et quoiqu'il ne fût pas permis de douter de ses intentions, aucune mesure ne fut prise pour repousser le débarquement d'une flotte anglaise de seize cents voiles, portant six mille hommes d'armes et vingt-cinq mille archers, qui assiégèrent Harfleur et s'en emparèrent.

Telle était la défiance qu'inspirait le duc de Bourgogne, que, dans ce pressant danger, on refusa l'offre qu'il fit de se joindre à l'armée française avec toutes les forces de ses États ; on n'accepta de lui qu'un secours de cinq cents hommes. Mais Jean Sans-peur, soit qu'il fût irrité de ce refus, soit qu'il se contentât de cette fastueuse démonstration de son pouvoir, défendit à ses chevaliers, à ses vassaux, et même à son fils, le comte de Charolias, de se rendre à l'armée. Un secours de six mille hommes offert par les Parisiens fut également refusé. Quoique le duc de Bretagne appartînt au parti Bourguignon, cinq cents chevaliers et écuyers vinrent de cette province. L'armée française, forte de plus de cent mille hommes, tandis que Henri en avait à peine le tiers, avait pour chefs les duc d'Orléans, de Bourbon, d'Alençon et de Bar, le connétable d'Albret, les comtes de Nevers, de Vendôme de Vaudemont, et de Dammartin, le maréchal de Boucicault, le comte de Richemont, etc., etc.

Le vendredi 25 octobre 1415 fut livrée la fatale bataille d'Azincourt, où furent tués, avec plus de dix mille hommes, les ducs d'Alençon, de Nevers, de Brabant, Jean de Bar, le connétable d'Albret, dont les mauvaises dispositions avaient compromis l'armée ; presque tous les seigneurs bretons, monseigneur de Combour, messire Bertrand de Montauban, messire Jean de Coetquen, messire Geoffroy de Malestroict, monseigneur de Chasteaugiron, messire Guillaume le Var, messire Guillaume de Laforest, etc., etc. (90). Au nombre des prisonniers de marque étaient le ducde Bourbon, les comtes d'Eu, de Vendôme et de Richemont, frère du duc de Bretagne, le maréchal de Boucicault et le duc d'Orléans, dont la captivité dans le château de Pomfret se prolongea pendant vingt-cinq années.

Henri sembla ne point profiter de sa victoire, car il conduisit son armée à Calais, où il se rembarqua. Mais ce ne fut là qu'une faute apparente, et on doit, au contraire, reconnaître sa prudence et son habile politique. Le parti bourguignon n'avait pas été affaibli comme les deux autres, et Henri, au lieu d'exposer sa faible armée à la haine et aux vengeances des populations, aima mieux attendre une occasion favorable. Cette occasion était une trahison du duc de Bourgogne, qui marchait déjà sur la capitale, après avoir traité secrètement avec lui.

A son approche l'alarme se répandit. Le roi fut ramené de Rouen à Paris ; la reine, malade, se fit transporter de Melun, et rejoignit la cour, craignant de tomber au pouvoir de Jean Sans-peur. Dans de telles circonstances, la charge de lieutenant général, conférée au dauphin, était un fardeau évidemment trop lourd pour son incapacité ; le comte d'Armagnac, alors en guerre avec le comte de Foix, fut appelé à prendre la défense du royaume.

Jean Sans-peur s'avança vers Paris avec des forces redoutables, en même temps que le nouveau connetable, le comte d'Armagnac, investi d'une autorité illimitée, prit toutes les mesures pour Préserver la ville. Le dauphin étant mort, et son frère, Jean de Touraine, gagné au parti du duc de Bourgogne, refusant de quitter son beau-père, le comte de Hainaut, le connétable d'Armagnac fit nommer duc de Touraine et gouverneur de Paris, Charles de Ponthieu, dernier fils du roi, alors âgé de quatorze ans.

Reconnaissant qu'il ne pourrait s'emparer de Paris par force, le duc de Bourgogne organisa un effroyable complot en l'absence de d'Armagnac, qui faisait le siège de Harfleur. On devait égorger, à un signal convenu, toutes les personnes attachées au parti orléanais, s'emparer du roi et de la reine, raser le duc de Berri et le roi de Sicile, les promener en cet état par les rues et les massacrer ensuite. Le complot fut découvert par la femme d'un changeur nommé Laillier. Secondé par le prévot de Paris, Tanneguy Duchatel, le connétable poursuivit sans pitié tous les partisans du duc de Bourgogne, détruisit la grande boucherie, et força les Parisiens de déposer leurs armes à la Bastille ;

mais les défaites successives du maréchal de Loigny et du duc de Bourbon l'empêchèrent de reprendre Harfleur. Malgré cet échec, l'activité prodigieuse que deploya le comte d'Armagnac aurait donné à la guerre une issue heureuse pour la France, si l'année suivante, en 1416, Jean Sans-Peur n'avait conclu à Calais, avec Henri, un traité, monument honteux que l'histoire a conservé et qu'il est bon de rappeler pour apprendre aux peuples ce qu'ils doivent trop souvent attendre de ceux que le hasard de la naissance a placés à leur tete.

« Jean, duc de Bourgogne, petit-fils de France, déclare qu'ayant jusqu'alors méconnu la justice des droits du roi d'Angleterre et de ses nobles progénitures aux royaume et couronne de France, il a tenu le parti de son adversaire en croyant bien faire; mais que, mieux informé, il tiendra dorénavant le parti dudit roi d'Angleterre et de ses hoirs, qui de droit est et seront légitimes rois de France; qu'il croit être tenu de lui faire, en cette qualité, hommage comme à son légitime souverain; qu'aussitôt qu'à l'aide de Dieu et de monsieur saint Georges ledit roi d'Angleterre aura fait la conquete d'une partie notable du royaume de France, il s'acquittera des devoirs de vassal; qu'il emploiera toutes les voies et manières secrètes pour que ledit roi d'Angleterre soit mis en possession réelle du royaume de France... ; que pendant tout le temps que le roi d'Angleterre sera pour s'en emparer, lui, de son côté, combattra les ennemis et tous ceux de leurs adhérents qui sont désobéissants au roi d'Angleterre; qu'il proteste d'avance contre tous traités qu'il pourrait signer par la suite, dans lesquels il pourrait faire exception du roi Charles et du dauphin son fils; déclarant que de semblables conventions sont de nulle valeur, puisqu'elles ne pourraient être faites que pour mieux tromper. »

Néanmoins, et malgré son alliance avec l'infâme Isabelle, le duc de Bourgogne ne put s'emparer de Paris. Un nouveau complot faillit le lui livrer. Il fut découvert comme le précédent. Mais, l'année suivante, en 1418, Perrinet-Leclerc ouvrit à l'Isle-Adam la porte Saint-Germain. Huit cents hommes d'armes s'emparèrent du roi, du chancelier de Marle, des ministres, de l'archeveque de Reims, de plusieurs évêques; le prevôt de Paris, Tanneguy-Duchâtel, se sauva avec le dauphin à la Bastille, et de là à Melun. Le comte d'Armagnac, caché chez un maçon, fut arrêté, jeté en prison et bientôt après massacré. Le pillage et le meurtre suivirent ce retour de victoire du parti bourguignon. Cependant le roi d'Angleterre, maître de la Normandie, faisait le siége de Rouen, et le peuple, qui ne connaissait pas encore le traité passé entre Henri et Jean Sans-Peur, murmurait de voir que celui-ci restait dans l'inaction. Le duc s'engagea sur l'honneur à marcher contre les Anglais, mais il se garda bien de le faire. Entré à Rouen, le 19 janvier 1419, Henri prit le titre de roi de France. et fit frapper monnaie.

La certitude historique se compose, outre les preuves matérielles, de preuves morales : si les premières ne sont pas aussi complètes et aussi precises qu'on pourrait le désirer sur l'évenement du pont de Montereau, les secondes ne manquent pas, et on ne comprend guère comment et pourquoi on a fait de l'assassinat du 10 septembre une sorte de problème insoluble. Les historiens qui y ont vu l'occasion d'un tournoi littéraire, où ils se sont présentés armés de citations tronquées et de textes contradictoires, ont tous paru oublier et les faits qui avaient précedé, et les mœurs de l'époque, et l'intérêt immense qu'avait le jeune dauphin à se débarrasser du duc Jean. L'entrevue de Montereau fut certainement un guet-apens et une vengeance.

La mort du duc ne releva pas le parti du dauphin. Ceux qui avaient conçu et executé ce projet ne surent pas profiter du succès et manquèrent d'audace et d'énergie. Le nouveau prince de Bourgogne, Philippe, d'accord avec la reine, livra la France à Henri. Il etait dit, dans le traité, que Charles VI conserverait la couronne jusqu'à sa mort, qu'à cette époque elle passerait à Henri et à ses héritiers; et que, vu l'incapacité de Charles, le roi d'Angleterre exercerait les fonctions de régent à l'exclusion du dauphin, excepté formellement, lui et ses partisans, de la trêve, comme meurtriers du duc de Bourgogne.

Le pouvoir enivra Henri, il n'en sut pas user modérément. Maître du Louvre, de Vincennes et de la Bastille, où il fit enfermer le maréchal de l'Isle-Adam qui lui avait déplu, il dominait Paris et le maintenait par la terreur. Le dauphin, retiré au delà de la Loire, en avait appelé à Dieu et à son épée

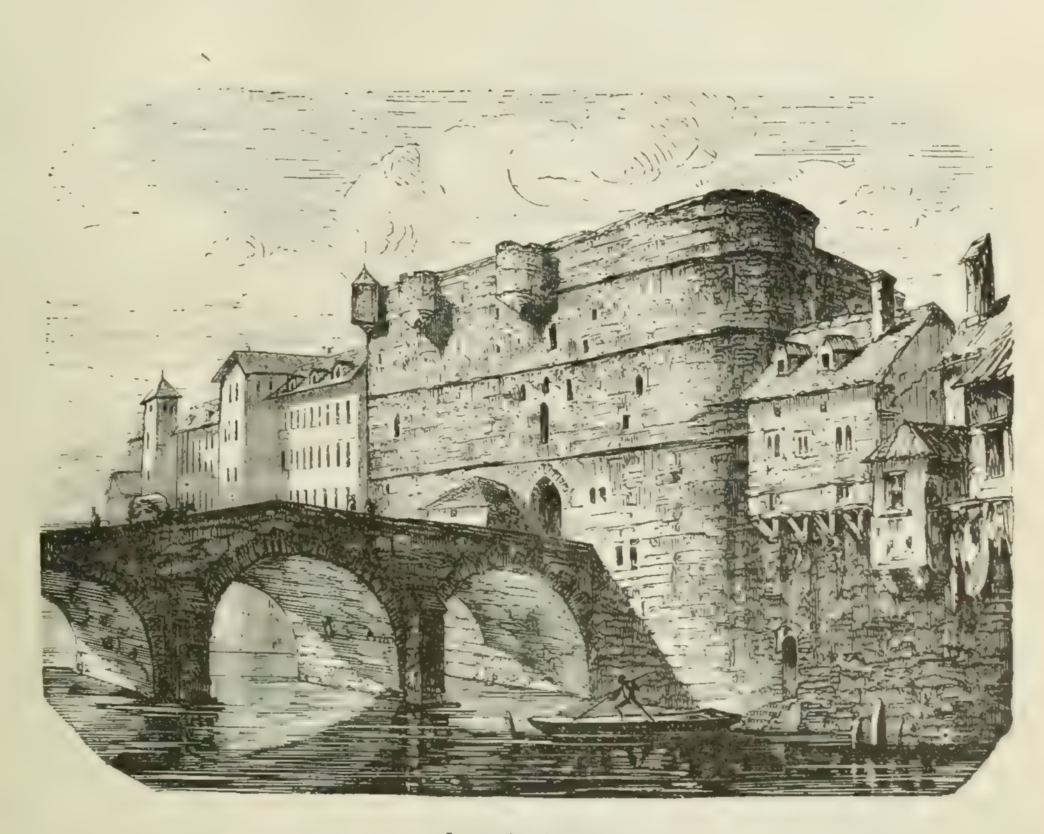
de la condamnation portée contre lui. Il y eut alors en France, spectacle singulier! deux rois, deux reines, deux régents, deux Parlements, deux universités et deux peuples.

Une troisième tentative pour délivrer Paris de la domination anglaise et y introduire les troupes du dauphin fut conçue par la femme d'un armurier. Tout semblait présager le succès de l'entreprise; mais un prêtre révéla le complot, et l'armurière, arrêtée et mise à la torture, paya de sa vie son dévouement à son pays.

Henri mourut à Vincennes quelque temps avant Charles VI. L'autorité de Henri VI fut proclamée, le duc de Betford nommé régent, et le Parlement, le prévôt des marchands, les échevins, l'université, les prêtres et même les moines, obligés de prêter serment. Les vainqueurs partagèrent entre eux leur conquête. Le duc de Betford prit pour lui l'Anjou et le Maine; Glocester, la Champagne; le comte de Salisbury, le Perche. Dans les campagnes les terres restaient incultes; les ronces et les forêts remplaçaient les moissons, et de là cette tradition populaire que *bois étaient venus en France par les Anglais* (91). Charles VII, proclamé roi dans le château d'Espailly, était réduit à un tel état de misère, que lorsqu'il lui naquit un fils, son trésorier n'avait pas en caisse quatre écus pour payer les frais du baptême. Jeanne d'Arc parut. Il n'entre pas dans notre plan de retracer les exploits de cette glorieuse fille. Nous avons dû rappeler rapidement les événements qui précédèrent l'occupation de Paris par les Anglais; ils en auraient été chassés bien plus tôt si la Bastille, élevée contre les ennemis extérieurs ne les avait maintenus, une fois qu'ils en avaient été maîtres, au cœur du royaume. Il nous reste à dire comment ils furent chassés de ce dernier et redoutable asile de leur puissance. Nous empruntons le récit animé et pittoresque, dans son vieux langage, du *Journal d'un bourgeois de Paris* (92). Une des dernières phrases de ce récit pourra donner aux Parisiens actuels une idée des douceurs que leur promet le régime du sabre et des bastilles.

« Le mardy des festes de Pasques, les gouverneurs de Paris firent partir de Paris environ mynuit, bien six ou huit cents Anglois pour aller bouter le feu en tous les petits villaiges et grans qui sont entre Paris et Pontoise, sur la rivière de Seine, et quand ils furent à Saint-Denys, ils pillèrent l'abbaye, et vray est qu'en l'abbaye aucuns prenoient les reliques pour l'argent avoir qui autour estoit et défait; l'ung regarda ung prestre qui chantoit la messe, et pour ce qu'elle luy sembloit trop longue, quand le prestre eut dit *Agnus Dei*, et qu'il usoit le précieux sang, un grant ribaut saut avant, et tantost print le calice et ses corporaux et s'en va, les autres prindrent nappes de tous les autels, et tout ce qu'ils porent trouver dans l'église Saint-Denys, et s'en alloient à tout faire les douleurs que nos évêques et nos gouverneurs leur avoient donnez à faire; mais le seigneur de l'Isle-Adam, qui estoit yssu de Pontoise, et estoit sus les champs, vint contr'eulx, et les mit presque tous à mort, et les chassa tuant et occiant par de là Espinel presque aux portes de Paris; c'est assavoir la bastide de Saint-Denys; mais celluy jour environ deux cents s'estoient espartis es baillage, car ils sorent la chose comment elle alloit, ils se mirent dedans Saint-Denys, en une tour qu'on nomme la tour du Velin. Quand le sire de l'Isle-Adam vit qu'ils furent là, si dist qu'il n'en partiroit point tant qu'il les eust morts ou vifs; si laissa de ses gens, et firent tant qu'ils les prindrent, et tantost furent tous mis à mort sans rançon, et fut le vendredy des festes de Pasques, l'an 1436, et furent ce l'an Pasques, le huitième jour d'avril, et fut cette année bisextre, dimanche courant par G.

En celluy vendredy d'après Pasques, vinrent devant Paris les seigneurs de la bande devant ditte; c'est assavoir le comte de Richemont, qui estoit connetable de France de par le roy Charles (93), le bastard d'Orléans (le comte de Dunois), le seigneur de l'Isle-Adam et plusieurs autres seigneurs droit à la porte Saint-Jacques (94), et parlerent aux portiers, disant : Laissez-nous entrer dedens Paris paisiblement, ou vous serez tous mors par famine, par cher tems ou autrement; les gardes de la porte regarderent par dessus les murs, et virent tant de peuple armé qu'ils ne cuidoient mie que toute la puissance du roy Charles pust finer de la moitié d'autant de gens d'armes, comme ils povoient veoir, si orent paour, et doublerent moult la fureur, si se consentirent a les bouter dedens la ville, et entra le premier le seigneur de l'Isle-Adam par une grande eschelle qu'on luy avalla, et mit la



Le petit Châtelet.

bannière de France dessus la porte, criant : *Ville gaignée!* Le peuple en sceut parmi Paris la nouvelle, si prindrent tantost la croix blanche droite ou la croix Saint-Andry. L'evesque de Therouanne, quand il vit la besogne ainsi tournée, si manda le prevost et le seigneur de Huillebit, et tous les Angloys, et furent tous armés aux mieux qu'ils purent; d'autre part ceux de Paris prindrent cueur par un bon bourgeois nommé Michel de Lalier, et autres plusieurs qui estoient cause de ladite entrée, si firent armer le peuple et allerent droit à la porte Saint-Denys, et furent tantost trois ou quatre mille hommes que de Paris, que des villaiges qui tant avoient grant hayne aux Angloys et aux gouverneurs, qui autre chose ne desiroient que les detruire; comme ils estoient à garder ladite porte, et les gouverneurs devant diz, osent assemblez leurs Angloys, si firent trois batailles (corps d'armée), en l'une le sire de Huillebit; en l'autre, le chancelier et le prevost; et en l'autre, Jehan l'Archer, ung des plus crueulx chrestiens du monde, et estoit lieutenant du prevost, un gros villain comme un cagoux, et pour ce qu'ils craignoient moult le quartier des Halles y fut envoye le prevost à toutte son armée, et s'en allant trouva un sien compère, un très-bon marchand, nomme Le Vavasseur, qui luy dit : Monsieur mon compère, ayez pitié de vous; car je vous promets qu'il convient à ceste foys faire la paix, ou nous sommes tous destruits; comment, dit-il, traistre es-tu tourné, et sans plus rien dire, le fiert de son espée par le

travers du visaige dont il cheut, et après le fit tuer par ses gens. Le chancelier et ses gens allerent par la grant rue Saint-Denys, Jehan l'Archer alloit par la rue Saint-Martin lui et sa compaignie et n'avoit celui qui n'eust bien en sa compaignie deux ou trois cents hommes tous armez ou archers, et crioient le plus horriblement que oncques on vit crier gens : Saint-Georges, Saint-Georges, traistres françois, vous tous mors, et ce traistre l'Archer crioit qu'on tuast tout, mais ils ne trouverent homme parmy les rues, ce ne fut en la rue Saint-Martin qu'ils trouverent devant Saint-Mery ung nommé Jehan le Prestre, et ung autre nommé Jehan de Croustez, lesquels estoient très-bons mesnaigiers et hommes d'honneur, qu'ils tuèrent plus de dix foys ; en après allerent criant comme davant est dit, et tirant aux fenestres especialement au bout des rues de leurs fleches ; mais les chaisnes qui estoient tendues parmy Paris leur firent prendre toutte leur force, ainsi allerent à la porte Saint-Denys, où ils furent bien receus ; car quant virent tout le peuple, et qu'ils virent qu'on leur getta quatre ou cinq canons, furent moult ébahis, et au plus tôt qu'ils porent, s'enfouirent tous vers la porte Saint-Anthoine, et se bouterent tous dans la forteresse ; tantost apres vindrent parmy Paris le connestable devant dit, et les autres seigneurs aussi doulcement, comme se toutte leur vie ne se feussent point meus hors de Paris, qui estoit un bien grant miracle, car deux heures devant qu'ils entrassent leur intencion estoit et à ceulx de leur compaignie de piller Paris, et de mettre tous ceulx qui les contrediroient à mort, et par le recort d'eulx bien cent charretiers, et plus qui venoient après l'ost, admenoient blé et autres vitailles, disant on pillera Paris, et quand nous aurons vendu nostre vitaille à ces villains de Paris, nous chargerons nos charrettes du pillage de Paris, et remporterons or et argent et mesnages, dont nous serons tous riches touttes nos vies ; mais les gens de Paris, aucuns bon chrétiens et chrestiennes se mirent dans les églises et appeloient la glorieuse vierge Marie et monsieur Saint-Denys, qui apporta la foy en France, qu'ils voullissent de prier à nostre Seigneur qu'il ostat toutte la fureur des princes devant nommez et de leur compaignie, et vraymeut fut bien apparant que monsieur Saint-Denys avoit este advocat de la cité, par devers la glorieuse vierge Marie, et la glorieuse vierge Marie par devers Nostre Seigneur Jésus-Christ ; car quant ils furent entrez dedens et qu'ils virent qu'on avoit rompue à force la porte Saint-Jacques pour leur donner entrée, ils furent si meus de pitie et de joie, qu'ils ne se porent oncques tenir de larmoier, et disoit le connestable aussitost qu'il se veit dedens la ville aux bons habitans de Paris : mes bons amys, le bon roy Charles vous remercie cent mille foys, et moy de par luy, de ce que si doulcement vous lui avez rendu sa maistresse cité de son royaulme, et s'acun (si aucun) de quelque estat qu'il soit a mesprins par devers monsieur le roy, soit absent ou autrement, il lui est tout pardonné, et tantost sane descendre fit crier à son de trompe que nul ne fust si hardy sus peine d'être pendu par la gorge, de soy loger en l'ostel des bourgeois, ne demesnaiger oultre sa volonté, ni de reproucher, ni de faire quelque desplaisir ou piller personne de quelque estat, non s'il n'estoit natif d'Angleterre, et souldoyer, dont le peuple de Paris le print en si grant amour, que avant qu'il fut landemain n'y avoit celuy qui eust mis son corps et sa chevance pour destruire les Angloys. Après ce cry furent cerchées les hostelleries pour trouver les Angloys, et tout ceux qui furent trouvez, furent mis à rançon et pillez, et plusieurs mesnaigers et bourgeois qui s'enfouirent avec le chancelier dedens la porte Saint-Anthoine, ceux-là furent pillez, mais oncques personne de quelque estat qu'il fut, ni de quelque langue, ne tant eut mal fait contre le roy, n'en fut tué.

« Landemain de l'entrée, jour de sabmedy, vint tant de biens à Paris, qu'on avoit le ble pour vingt sols parisis, qui le mercredy devant coustoit quarante huit ou cinquante sols, et fut le vieil marché de devant la Magdeleine ouvert, et y vendit-on le blé, qui plus de dix-huit ou vingt ans avoit esté ferme, et en ot celluy pour sep œufs pour ung blanc, et le jour de devant on n'en avoit que cinq pour deux blancs et autres vitailles au cas pareil.

« Ceulx qui se bouterent en la porte Saint-Anthoine, eulx trouverent moult ebahis, quant ils se virent enfermés ladedens, car ils estoient tant que tout estoit plain, et eussent este tantost affamez, si parlerent au connestable et finerent (obtinrent) avec par-

finance qu'ils s'en iroient sains et saufx par sauf-conduit, et ainsi viderent la place le mardy dix-septieme jour d'avril 1436, et pour certain oncques gens ne furent autant mocquez ne huyés (hués) comme ils furent, spécialement le chancelier (95), le lieutenant du prévost, le maistre des bouchers et tous ceulx qui avoient esté coulpables de l'oppression qu'on faisoit au pouvre commun ; CAR EN VÉRITÉ, ONCQUES LES JUIFS QUI FURENT MENEZ EN CALDÉE EN CHETIVOISON (captivité), NE FURENT PIS MENEZ QUE LE POUVRE PEUPLE DE PARIS, CAR NULLE PERSONNE N'OSOIT YSOIR HORS DE PARIS SANS CONGIÉ, NE RIEN PORTER SANS PASSE-PORT, TANT FUT POU DE CHOSE, ET DISOIT-ON, VOUS ALLEZ EN TEL LIEU, REVENEZ A TELLE HEURE, OU NE REVENEZ PLUS.

« Nul n'osoit aller sur les murs sur peine de la hart, et si ne gaignoit le peuple de quelque labour (travail) qu'il fust denier ; car pour vray les Angloys furent moult longtemps gouverneurs de Paris ; mais je cuide en ma conscience que oncques nul ne fit semer ne blé, ne advoyne, ne faire une cheminée en hostel qui y fust, ce ne fut le régent duc de Betfort, lequel faisoit toujours maçonner en quelque pays qu'il fust, et estoit la nature toute contraire aux Angloys ; car il ne vouloit avoir guerre à quelque personne, et les Angloys de leur droicte nature veulent toujours guerroyer leurs voisins sans cause, par quoy ils meurent tous mauvaisement ; car a donc en estoit mort en France plus de soixante et seize mille (96). »

LA BASTILLE SOUS LOUIS XI

PRISONNIERS : Le cardinal Balue et Guillaume d'Haraucourt, evêque de Verdun. — Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France. — Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche.

GOUVERNEURS : Philippe de Melun. — Hugues de Chavigni, seigneur de Bloc. — Philippe l'Huillier.

I.



l était environ dix heures du soir, et depuis quelque temps déjà Paris dormait. Les rues etaient désertes, le ciel couvert, la nuit sombre et propice aux coureurs d'aventures. Profitant du silence et de l'obscurité, deux hommes enveloppés dans des manteaux avaient frappé à la porte d'une maison située rue Pute-y-Muce (97), et après quelques minutes d'attente, ils etaient entrés, non sans avoir auparavant regardé autour d'eux et s'être assurés qu'ils n'avaient pas été vus par quelque passant attardé. Ils montèrent dans une chambre au premier étage et furent reçus par une vieille sorcière au front jaune et plissé, aux yeux éraillés, malpropre de la tête aux pieds. Les différentes pièces de son habillement étaient faites d'étoffes qui jadis avaient dû être brillantes, mais dont la crasse et l'usure avaient mangé les couleurs. Elle portait néanmoins ces oripeaux flétris et traînait ces lambeaux de toilette, avec une sorte de prétention et de vanité grotesque, que rendait plus ridicule encore l'etat misérable de sa coiffe, dont les trous laissaient passer des mèches de cheveux gris et mêlés. Il eût été difficile de dire au premier coup d'œil si cette créature était une réalité ou une vision, si elle appartenait à l'espèce humaine ou à celle des esprits malfaisants. C'était un de ces êtres douteux qui n'ont plus de sexe, et sur les traits desquels le vice posant sa griffe infâme, a effacé toute trace d'intelligence et gravé en caractères hideux l'empreinte des plus basses passions.

La mise et la physionomie de cette femme contrastaient avec l'ameublement de la chambre, qui sans être précisément riche,

offrait une sorte de recherche et d'élégance confuse. A voir une pareille introductrice, on aurait pu croire qu'on allait entrer dans un taudis délabré; il n'en était rien. Les meubles étaient de forme nouvelle : des tapisseries et des tentures épaisses descendaient le long des murailles, recouvraient le plancher, les portes et les fenêtres, et faisaient de cette chambre un réduit discret et mystérieux où tout invitait au plaisir.

La vieille, reconnaissant un des deux hommes, voulut prendre aussitôt son plus gracieux sourire, et fit une horrible grimace. Le compagnon de celui auquel s'adressait cette marque de politesse recula de deux pas avec un geste expressif de dégoût et de mépris.

— Dieu me pardonne, s'écria-t-il en se signant d'un air hypocrite et scandalisé, si je n'ai devant les yeux la propre femme de Satan! Il n'y a que le diable qui puisse s'arranger d'une semblable femelle, et nous ferions sagement, je crois, de commencer la séance par un exorcisme.

La vieille, habituée sans doute à des compliments de cette nature, n'y répondit que par un nouveau sourire et une humble révérence, et s'adressant au premier de ces deux hommes :

— Voilà déjà longtemps, monseigneur, que nous n'avons eu le plaisir de vous voir, et cette pauvre Catherine en devenait toute triste. Soyez le bienvenu, ainsi que le cavalier qui vous accompagne. Que désirez-vous ce soir?

— Ce n'est pas toi assurément, vieille sorcière.

— Hé! hé! dit-elle, dans mon temps j'en ai valu bien d'autres, et de nobles et généreux seigneurs comme vous, de fins connaisseurs, me l'ont répété souvent. Mais tout passe dans le monde, et chacun a son tour. Je suis servante après avoir été maîtresse; ainsi donc donnez vos ordres.

— Tu devrais les deviner. Fais venir Catherine, et sers-nous à souper.

En même temps il lui mit dans la main deux écus d'or.

Par discrétion la vieille ne regarda pas ce qu'elle recevait, mais elle palpa entre ses doigts les deux pièces, et comme elle avait le tact singulièrement exercé, elle parut satisfaite.

Elle fit une nouvelle révérence et se retira en disant :

— Vous allez être obéis, mes seigneurs.

— En vérité, Guillaume, dit le plus âgé des deux hommes dès qu'ils furent seuls, nous agissons comme de jeunes fous, et je me repens presque d'avoir cédé à votre désir.

— Vous n'étiez pas si scrupuleux et si craintif autrefois à l'époque où Charles de Melun vous plaisantait au sujet de vos amours avec la dame de Coucy (98). Il est vrai qu'alors vous n'étiez pas encore cardinal.

— Évêque ou cardinal, je suis toujours le même, joyeux ami du plaisir, et bien persuadé, autant que vous pouvez l'être, que ceux qui passent pour les plus sages sont les plus hypocrites. J'avais du moins la prudence de ne pas aller en partie galante avec le costume de l'église. Mon hôtel n'est qu'à dix minutes de chemin, et nous aurions dû y rentrer pour revêtir d'autres habits : mais vous avez tout l'empressement d'un amoureux novice, et vous n'avez pas voulu différer d'une heure votre entrevue avec Catherine.

— J'avoue, répondit Guillaume d'Haraucourt, que cette fille me plaît. Elle est vive, d'une beauté piquante, et sur toutes choses qui ne concernent pas son métier, d'une ignorance et d'une bêtise incroyables. Mais ne pensez pas que j'oublie qui elle est, et dans quelle maison nous sommes (99); je vous cède Catherine pour ce soir. La pauvre fille, je vous jure, ouvrira de grands yeux, quand elle se verra assise entre deux respectables prélats; elle se croira à confesse, et si elle veut être franche, peut-être entendrons-nous de singuliers aveux. Que craignez-vous? personne ne connaît nos noms ici, et si vous voulez m'en donner un, je changerai mon évêché de Verdun contre celui d'Angers, et je m'appellerai Jean de Beauveau, votre ancien protecteur et maintenant votre ennemi mortel.

— Soit, répondit Balue en riant : mais moi, qui serais-je?

— Un fils du pape,

— Va pour la parenté, elle me convient, et ce n'est pas perdre au change.

Au même instant ils entendirent frapper vigoureusement à la porte de la rue. Ce bruit interrompit leur conversation. Quelques secondes après, la fenêtre d'une chambre à côté de celle où ils étaient s'ouvrit, et la vieille harangua d'une manière véhé-

mente l'importun visiteur. Sa voix aigre et criarde parvenait à leurs oreilles, mais non le sens des mots qu'elle prononçait. La fenêtre se referma. On frappa de nouveau à plusieurs reprises, mais enfin, lassé de l'inutilité de ses efforts, celui qui faisait ce vacarme prit le parti de se retirer, ou au moins de se taire. Rien ne troubla plus le silence de la rue.

La vieille rentra chargée d'un panier contenant des verres, des bouteilles, des viandes froides et quelques fruits, et disposa le souper sur la table.

— Et Catherine? demanda Guillaume d'Haraucourt.

— Elle me suit, monseigneur.

— Qui donc a frappé tout à l'heure?

— C'est son frère : un mauvais sujet qui vient chercher son gîte ici quand il n'a pas de quoi le payer ailleurs. Mais je l'ai congédié, en lui disant qu'on ne troublait pas ainsi, à pareille heure, une honnête maison. Voici Catherine, mes seigneurs, le souper est prêt, et je me retire.

En passant devant la jeune fille qui s'était arrêtée à quelque distance de la porte, la vieille lui lança un coup d'œil expressif et presque menaçant qui lui reprochait son air triste et de mauvaise humeur, et lui promettait, pour plus tard, une correction si elle ne faisait pas meilleur visage à des cavaliers qui payaient avec tant de générosité. Après cet avertissement tacite, mais éloquent, elle sortit.

Le cardinal et l'évêque prirent place à la table et firent asseoir Catherine entre eux deux. C'était, en effet, une brune piquante, au regard provocateur et effronté, qui, autant par nature que par soumission aux nécessités de son état, oublia bien vite sa tristesse. Fidèle à sa promesse, d'Haraucourt la céda au cardinal, et se réduisit au rôle de convive. La conversation entre ces trois personnages fut telle qu'on pouvait l'attendre d'une courtisane échauffée par le vin et de deux prêtres de mœurs dissolues, qui se délassaient dans une grossière débauche de leurs intrigues politiques et des trahisons qu'ils complotaient sans cesse. Aucun sentiment de pudeur ne retenait Catherine, et les mots les plus crus et les plus énergiques ne la faisaient pas rougir ; mais comme presque toutes les filles de son métier, qu'un défaut d'intelligence conduit à ce degré d'abaissement, elle avait l'esprit pétri de superstitions ridicules. Elle offensait Dieu sans remords et sans hésitation, et croyait au diable. Elle ne songeait jamais à gagner sa place en paradis, mais elle redoutait les tourments de l'enfer, et c'était de la meilleure foi du monde qu'elle avait une dévotion particulière à sainte Madeleine, patronne des pécheresses. C'était un attrait de plus pour les deux dignes amis que ce mélange incohérent et bizarre de libertinage éhonté et de langage retenu et timoré. Autant il eût été impossible de la maintenir dans les bornes de la décence, autant il était difficile de lui faire prononcer un blasphème, de la pousser à dire une impiété. Cependant, à force d'être excitée, Catherine se laissa aller à l'exemple. Étourdie par les abominables propos qu'elle entendait à droite et à gauche, elle sentit sa langue se délier comme malgré elle, et dans la demi-ivresse de vin et de débauche qui troublait sa raison, elle se mit à l'unisson avec ses deux tentateurs.

Le cardinal et l'évêque applaudirent avec force. Tout à coup le premier rejeta son manteau, et attirant Catherine à lui, il l'embrassa aussi vigoureusement qu'aurait pu le faire le plus hardi écolier de l'université. En se dégageant de ses bras, la pauvre fille aperçut son costume; elle poussa un cri de surprise, et vit de l'autre côté Guillaume d'Haraucourt, riant à gorge déployée, et tenant à la hauteur de sa tête un verre qu'il s'apprêtait à vider. L'évêque, dans les fréquentes visites qu'il avait faites précédemment, s'était présenté comme un seigneur de la cour. Elle les regardait tour à tour avec des yeux ébahis et pleins de terreur, ne sachant si ce qu'elle voyait était réel, si elle ne venait pas de se damner, entre deux démons qui avaient pris la figure et les habits de deux ministres des autels, et qui riaient du succès de leur infernale ruse, en répétant les paroles impies qui lui étaient échappées. Les deux prélats devinèrent ce qui se passait dans l'esprit de Catherine, et après avoir échangé un regard d'intelligence, ils prirent tout à coup une physionomie sévère et courroucée qui acheva de lui brouiller les idées et qui redoubla son effroi. Elle s'était levée et se tenait devant eux, tremblante, éperdue, les mains jointes et prete à crier grâce et pardon.

Un incident vint augmenter sa frayeur et donner à cette scène un caractère surnaturel et fantastique qui, dans le trouble où elle

était, lui parut confirmer ses craintes et la présence de deux esprits des ténèbres. Une grêle drue et serrée frappa tout à coup contre les vitres : quoiqu'on fût au milieu de l'automne, le tonnerre éclata avec un horrible fracas au-dessus de la maison, qui sembla chanceler, et le vent s'engouffrant dans la cheminée, dispersa la flamme et les cendres, et remplit la chambre de fumée. Catherine, demi-nue, les cheveux épars, tomba à genoux, et se prosterna la face contre terre en poussant des sanglots. Guillaume d'Haraucourt mit un pied sur elle, et s'écria d'une voix retentissante :

— Tu as commis le péché de la chair et prostitué ton corps, sois damnée!

— Ton âme m'appartient, dit Balue du même ton, et tu as perdu l'espérance du pardon céleste!

— Sainte Madeleine, murmura Catherine en essayant de se relever, sainte Madeleine, intercédez pour moi!

— Il est trop tard, et ton repentir est inutile!

— Nous avons accompli l'œuvre de ta damnation éternelle!

— Tes blasphèmes t'ont fermé la porte des cieux!

— Celui qui règne dans les enfers, m'a dit : Dieu m'abandonne cette âme, si elle outrage son saint nom et nie sa puissance. Va vers elle, et tente-la sous une forme mortelle!

— Et nous avons pris cette figure et ces habits pour que rien ne manquât à ton sacrilége!

— Et nous allons réjouir l'archange foudroyé en lui apprenant qu'il a conquis une âme!

— Une âme, qu'aucun pouvoir ne peut maintenant lui ravir!

— Et qu'il attend pour la livrer aux tourments sans fin, aux tortures des réprouvés!

Catherine se débattait et hurlait sous ces anathèmes répétés. Poussant jusqu'au bout cette abominable comédie, l'évêque et le cardinal se penchèrent vers elle, crièrent à ses oreilles des mots extravagants, étranges, sans suite, accompagnés d'un rire bruyant, puis reprenant leurs manteaux, renversèrent la table et éteignirent les lumières. Aux cris de Catherine, au bruit des bouteilles et des verres cassés, la vieille entra une lampe à la main, et poussa une exclamation à la vue de tout ce désordre. Elle eût assurément laissé battre la pauvre fille étendue à terre, sans se permettre une observation, mais les meubles et la vaisselle brisés la trouvèrent moins patiente. Cependant elle s'apaisa bien vite, l'évêque lui ayant jeté deux autres pièces d'or; ensuite d'un geste impérieux, il lui ordonna de les éclairer et de les reconduire

La pluie avait cessé, mais le ciel était toujours chargé de nuages, et l'obscurité si profonde, qu'à quatre pas devant soi il était impossible de distinguer aucun objet. Si une telle nuit favorisait leur retraite, elle favorisait également les mauvais desseins des voleurs et des coupeurs de bourse. A peine la porte s'était-elle refermée, qu'un homme de haute stature leur barra le passage. Sans parler, sans leur donner le temps de se reconnaître, il fondit sur eux comme un furieux, l'épée à la main. Le premier coup qu'il porta eût peut-être été mortel à celui qu'il aurait atteint ; heureusement le fer ne rencontrant que le manteau du cardinal, s'enfonça dans les plis jusqu'à moitié de sa longueur. Il s'engágea alors entre ces trois hommes une lutte corps à corps. Mais Balue et d'Haraucourt avaient affaire à un vigoureux adversaire, dont les poings retombaient sur eux, et brisaient leurs membres comme un marteau.

L'assaillant n'était nullement ce que son attaque pouvait le faire supposer, un misérable qui en voulait à la bourse des passants. C'était un amant jaloux que la rage d'avoir été laissé à la porte poussait à cette violence. Cet homme était le même qui avait frappé quelque temps après l'entrée du cardinal et de l'évêque, et que la vieille avait congédié de façon à lui ôter, pour ce soir-là, tout espoir de pénétrer dans la maison. Quoiqu'il fût de basse condition, et peut-être parce qu'il était grossier comme elle, il avait plu à Catherine qu'il battait, et qu'il payait généreusement avec l'argent volé à son maître. Les coups et les cadeaux étaient bien reçus, et passaient pour preuves égales d'amour. Cet homme était aux yeux des visiteurs, tantôt le frère, tantôt le cousin de Catherine. Il la laissait exercer son ignoble profession sans trop se plaindre, malgré la passion insensée qu'il ressentait pour elle; mais il avait ses jours et ses heures, et quand un rendez-vous arrêté manquait, quand il était obligé de céder la place, il entrait dans des colères furieuses,

et devenait jaloux comme un amant surprenant la première infidélité de sa maîtresse. Il perdait alors la raison : en toute autre circonstance et lorsqu'il ne s'agissait pas de Catherine, c'était un homme maître de lui et capable d'une dissimulation profonde. Il avait cru d'abord qu'il en serait quitte pour se promener pendant quelques instants devant la maison, ainsi que cela lui était arrivé parfois, et dans cette hypothèse, Catherine seule devait souffrir de son désappointement; mais la longueur interminable de sa faction dans la rue, certaines épithètes peu flatteuses que lui avait adressées la vieille et qui lui revenaient à la mémoire, le mauvais temps contre lequel il avait été obligé de chercher un abri insuffisant sous une porte voisine, l'avaient irrité au dernier point. Sans calculer le danger ni la résistance qu'on pouvait lui opposer, ni les suites fâcheuses pour lui d'une pareille attaque, s'il y succombait, il s'était précipité sur les deux hommes, et les aurait tués s'il l'avait pu, dans la première explosion de son ressentiment.

La lutte continuait, acharnée de part et d'autre. L'épée s'était dégagée des plis du manteau, et était tombée. Les efforts des trois adversaires tendaient à ramasser cette arme qui devait assurer la victoire à celui qui s'en emparerait. Ils la foulaient aux pieds; ils se baissaient, se relevaient en même temps, toujours prêts à s'en saisir, toujours repoussés. Le combat était si animé, qu'aucun d'eux n'entendit un bruit de pas précipités qui retentissait dans la rue. Un quatrième personnage, l'épée à la main, se jeta rudement entre eux. Il était temps pour le cardinal et l'évêque, épuisés et meurtris, que ce secours inattendu leur arrivât.

— Qui que vous soyez, s'écria Balue, prenez notre defense contre cet homme qui a voulu nous assassiner!

Le nouveau venu se disposait à faire usage de son arme, déjà il levait le bras pour frapper, mais aux paroles prononcées par le cardinal, l'agresseur avait laissé échapper un cri étouffé, et s'était sauvé à toutes jambes, avec une telle rapidité, qu'il était inutile de songer à le poursuivre.

— Monsieur, dit le cardinal en rajustant son manteau, pendant que l'évêque de Verdun cherchait à terre l'epée, quelle que soit notre reconnaissance pour votre généreuse intervention, vous nous permettrez de ne pas vous dire nos noms. Si vous etes noble et riche, contentez-vous de nos remercîments; si vous êtes pauvre, veuillez accepter cette bourse pleine d'or, et demain, à l'endroit que vous désignerez, on portera le double de la somme qu'elle contient.

L'inconnu repoussa de la main le présent que le cardinal lui offrait.

— Je ne veux, dit-il, ni accepter votre argent ni vous demander votre nom. Je n'ai pas besoin de l'un, et si mon oreille ne me trompe pas, je connais l'autre, maintenant que vous avez parlé.

— Quelle voix! s'écrièrent ensemble Balue et Guillaume d'Haraucourt. C'est celle de Jean Vobrisset.

— Oui, Monseigneur, de Jean Vobrisset, aussi heureux du hasard qui l'a amene à votre secours que surpris de vous rencontrer à cette heure et dans cette rue déserte, exposé à un pareil danger. Je crois aussi savoir quelle est la personne qui vous accompagne. C'est l'éveque de Verdun.

— Lui-meme, repondit d'Haraucourt.

— Par quel événement que je ne puis comprendre, demanda Vobrisset, vous ai-je trouvés l'un et l'autre aux prises avec un voleur?

— Nous rentrions, l'éveque et moi, d'une conférence chez un seigneur de la cour, et nous désirions que cette démarche restât secrète. Voilà pourquoi nous revenions tous deux, sans suite et enveloppés dans ces larges manteaux. Cet homme nous a attaqués à l'improviste, sans que nous l'ayions entendu ni vu venir à nous, et comme nous etions sans armes, nous aurions probablement succombé, si votre arrivée ne lui avait fait prendre la fuite. Nous ne dirons rien de cette aventure, et nous vous prions, Vobrisset, de garder aussi le silence.

— Je le ferai d'autant plus volontiers, mes seigneurs, qu'on ne sait pas que je suis à Paris, et qu'il vaut mieux qu'on l'ignore.

— Avez-vous quelque message pour nous? Venez-vous de la part du duc de Bourgogne?

— Non point de sa part, puisqu'il ne connaît pas notre intelligence. Mais j'ai une nouvelle importante a vous communiquer. Je suis arrivé il y a une heure, et je me rendais à votre hôtel, monsieur le cardinal, ne sachant encore si je pourrais être introduit auprès de vous, mais ne voulant pas perdre un seul instant. J'aurais attendu le jour pour me faire annoncer. Puisque je vous trouve, je vous ferai ma confidence cette nuit même, et je repartirai demain matin.

— Venez, dit le cardinal : à quelque chose malheur est bon. Sans le danger que nous avons couru, notre conférence eût été retardée probablement de quelques heures, que vous auriez passées à vous morfondre dans la rue. Venez; la place ici n'est pas bien choisie pour causer. Je vais rentrer, congédier mon valet de chambre, et dès qu'il se sera retiré, je vous ouvrirai, ainsi qu'à l'évêque, la petite porte du jardin, dont j'ai seul la clef.

Ils se mirent tous trois en marche, Jean Vobrisset allant devant, l'épée à la main, pour prévenir une nouvelle surprise.

Une demi-heure après ils étaient réunis à l'hôtel.

II.



Avant d'y introduire le lecteur, il faut lui dire quelles relations secrètes existaient entre ces trois personnages et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et retracer l'histoire des événements qui avaient amené la fortune de Balue, et fait de lui un prince de l'Eglise, un favori du cruel et soupçonneux Louis XI.

Balue était né à l'Angle, bourg du Poitou, d'une famille aussi pauvre qu'obscure, et son élévation serait un titre en sa faveur, s'il l'avait due à ses vertus. Son père était meunier, ou, selon quelques historiens, tailleur. Sans fortune, sans appui et plein d'ambition, Balue comprit de bonne heure que la carrière qui offrait le plus de ressources et les meilleures chances de succès à son talent pour l'intrigue, celle où l'hypocrisie lui rapporterait de plus gros et de plus prompts bénéfices, était l'état ecclésiastique.

Il s'attacha d'abord à l'évêque de Poitiers, Jacques Juvénal des Ursins, qui lui accorda toute sa confiance, et qui le nomma son exécuteur testamentaire. Il paraît que Balue n'avait pas attendu cette marque d'amitié, et que le futur prélat s'exerçait au vol des finances de l'État, par le vol privé, et se formait la main dans les petites choses, pour ne pas manquer les grandes. Il fut positivement accusé d'avoir détourné, avant et depuis, les meilleurs effets de la succession. Après la mort de l'évêque de Poitiers, il s'insinua dans l'esprit et les bonnes grâces de Jean de Beauveau, évêque d'Angers, et l'accompagna à Rome en 1462. Balue fit un commerce si scandaleux des canonicats que l'évêque lui donna, que le chapitre d'Angers en fut indisposé contre lui, et fit entendre des réclamations. A son retour en France, il se faufila à la cour, et grâce à l'habit qu'il portait, il ne tarda pas à réussir. Son habileté, dont tout le monde parlait, fit oublier ses mœurs dissolues, et attira l'attention du roi.

Louis XI, qui passa sa vie à nouer des intrigues qu'il dénouait par le meurtre et les supplices, quand ses ruses ne tournaient pas contre lui, ne possédait que médiocrement la science des hommes. Fort au-dessous de sa tâche et de la réputation de capacité et de finesse que lui ont faite les historiens, il se prit souvent lui-même à ses propres piéges, il fut dupe de ceux qu'il comblait de faveurs. Ce renard couronné qui devenait tigre quand il flairait le sang et qu'il pouvait le boire sans danger, apportait au maniement des hommes et des affaires d'État, les misérables calculs et les ruses d'un bas usurier occupé à ruiner des fils de famille. Rien de grand, rien de noble, rien d'élevé, aucun mouvement généreux dans sa conduite; mais la dissimulation, le mensonge, la rouerie, érigés en système de gouvernement, et soutenus par une politique impitoyable, par une cruauté qui se cacha quelquefois, mais qui ne pardonna jamais.

La France, disait-il, *était un pré qu'il pouvait faucher tous les ans, et d'aussi près qu'il lui plaisait.* Paroles impies qui doivent peser sur sa mémoire! mais ne les eût-il pas prononcées, n'eût-il pas peuplé les cachots de ses victimes, n'eût-il pas couvert le royaume d'échafauds, il mériterait toujours l'exécration qui s'attache à son souvenir. Le plus grand crime, n'est-ce pas l'empoisonnement d'une nation par l'immoralité, le manque de foi, l'ingratitude, la perfidie, offerts en exemple, et qui découlent du trône jusque sur les dernières classes de la société ? Les rois ont aussi charge d'âmes, et les rois corrupteurs sont encore plus coupables que ce fou furieux qui souhaitait que le genre humain n'eût qu'une tête, que Néron incendiant Rome ! On rebâtit des temples et des palais plus aisément qu'on ne rend à un peuple le sentiment de l'honneur et de la vertu. Les ruines matérielles se réparent mieux et se relèvent plus vite que les ruines morales.



Il n'épargna rien pour convaincre Louis. — Page 124.

Un fourbe tel que Balue, un homme de son caractère et de sa souplesse de conscience, devait plaire à Louis XI. Il le fit successivement et en peu de temps, conseiller au parlement, administrateur du collége de Navarre, des hôtels-Dieu, maladreries, aumôneries, dispensateur des bénéfices royaux, abbé du Bec, de Lagny, de Saint-Thierry, de Fécamp, intendant des finances, évêque d'Évreux et d'Angers. Telle était la confiance qu'il lui inspirait, qu'il écrivait de sa main à Jean Beaumont, sieur de Bressuire, lieutenant général et sénéchal de Poitou, pour lui recommander Balue, *car c'est*, disait-il, *un bon diable d'évêque, pour à cette heure; je ne sçai ce qu'il sera à l'avenir*.

Au reste, Balue ne refusait aucun service: on le voit en 1465 faire patrouille dans les rues de Paris. « Et le lundy, second jour de juillet audit an (1465), Jehan Balue fit le guet de nuit parmy ladicte ville, et mena avec luy la compagnie dudit Jouachin Rouault, avec clairons, trompettes et autres instruments sonans par les rüës et sur les murs, qui n'estoit pas accoustumé de faire à gens faisans guet. » (*Chroniques de Jean de Troyes.*) Balue se piquait de talents universels, et aurait volontiers commandé une armée si on la lui eût confiée. La manie qu'il avait de paraître en rochet et en camail à la tête des troupes lui attirait de fréquentes épigrammes. Le comte de Dammartin le voyant un jour passer une revue, dit au roi : « Sire, je vous supplie de m'envoyer à Evreux ordonner des prêtres, puisque l'évê-

que vient ici passer des soldats en revue. »

Mais la jalousie des courtisans ne portait aucune atteinte à la faveur de Balue. Oubliant les bienfaits qu'il avait reçus de Beauveau, il entreprit de le dépouiller de son évêché d'Angers pour s'en faire revêtir. Les difficultés étaient grandes et paraissaient même insurmontables. Il fallait que Beauveau donnât sa démission, ou qu'on lui fît un procès. Or, comme on n'avait aucun reproche à lui adresser, le procès semblait impossible, et d'un autre côté le prélat refusait de se démettre; mais il était en contestation avec son chapitre, qui se prêta à le condamner. En même temps Balue fit comprendre au roi que l'évêché d'Angers touchant à la Bretagne, il était extrêmement important qu'il fût occupé par un homme sûr; il fit naître des doutes sur la fidélité et le dévouement de Beauveau. On écrivit à Rome, et le pape ajoutant foi aux accusations calomnieuses portées contre le prélat, donna une bulle par laquelle il fut interdit, excommunié, privé de son évêché, et condamné à se retirer dans le monastère de la Chaise-Dieu. Balue fut aussitôt nommé évêque d'Angers à sa place. Beauveau se pourvut au parlement, mais Louis XI poussa l'aveuglement pour son favori jusqu'à se contester à lui-même l'autorité dont cependant il était si jaloux. Il défendit à la cour, par une lettre de cachet, de s'occuper de cette affaire, dont la connaissance, disait-il, n'appartenait qu'au pape.

L'ambition de Balue n'était pas satisfaite, il lui fallait le chapeau de cardinal. Le pape Paul II, aussi fin et aussi rusé que Louis XI, qui jusque-là l'avait traité avec assez d'indifférence, vit dans le désir du favori l'occasion d'obtenir la révocation positive, et cette fois sans réserve, de la pragmatique sanction que poursuivait alors la cour de Rome avec cette persévérance tenace qui a toujours distingué sa politique.

La pragmatique était le rempart des libertés de l'Église gallicane, restée seule, entre toutes les Églises, fidèle aux principes fondamentaux de la hiérarchie, posés dans le concile de Constance, et qui établissaient clairement la supériorité des conciles généraux sur les papes. Expliquer ce que c'était que la pragmatique et rappeler son importance, c'est rendre plus frappantes encore les fautes d'un pouvoir absolu qui, agissant sans contrôle, pouvait sacrifier les garanties de tout un peuple à l'ambition d'un misérable prêtre.

Depuis le séjour des papes à Avignon, le clergé de France avait eu à souffrir toute espèce d'injustice de la part de la cour de Rome. Toutes les remontrances à ce sujet étaient restées sans résultats, et plus les prières étaient vives et pressantes, plus le pouvoir papal se montrait inique et insolent. Selon son habitude, ses prétentions et son audace croissaient en raison de la faiblesse supposée et de l'humilité de ses adversaires.

En 1438, Charles VII convoqua à Bourges une assemblée, où le pape Eugène et les pères de Basle envoyèrent leurs légats. Elle était composée des personnages les plus illustres du royaume; le roi la présida, assisté de son fils Louis, dauphin, de plusieurs princes du sang, et des plus grands seigneurs de son conseil, tant ecclésiastiques que séculiers. On y dressa ce règlement célèbre appelé Pragmatique Sanction, nom donné aux ordonnances concernant les grandes affaires de l'Église et de l'État, et à celles qui se rendaient dans les assemblées publiques sur l'avis de jurisconsultes appelés *pragmatici*.

Pendant la domination des empereurs romains dans les Gaules, le clergé et le peuple élurent leurs évêques; mais après la chute de l'empire, les rois ayant appelé dans leur conseil les évêques, ceux-ci, par reconnaissance, décidèrent que par la suite le consentement des rois serait nécessaire pour la validité des élections épiscopales. Comme il est de l'essence de tout pouvoir qui n'est pas retenu par une autorité supérieure, de devenir usurpateur et de s'étendre au delà des limites qu'on lui a assignées d'abord, les rois voulurent changer en un droit absolu et primitif, cette concession volontaire. On convint qu'aucun évêque ne serait élu sans être connu du roi et sans avoir son consentement. Quand un évêque mourait, on députait un certain nombre d'ecclésiastiques et de laïques vers le métropolitain, qui suppliait le roi de permettre de donner un évêque à cette Église, et de désigner un des évêques de sa province, pour assister, au nom du roi, à l'assemblée convoquée pour l'élection. Cet évêque était nommé visiteur; l'élection faite, on en portait l'acte au métropolitain, qui l'envoyait au roi pour avoir son consentement, ensuite l'archevêque et

les autres évêques de la province examinaient l'élu et le sacraient.

Cet usage subsista jusqu'aux premiers rois de la troisième race, époque à laquelle il subit un grand changement. Quand un évêché était vacant, les officiers du roi faisaient saisir le temporel de la dignité vacante et s'en appropriaient le revenu; après l'élection, on donnait de la part du roi main-levée de la régale, c'est-à-dire de la saisie faite en son nom. Il y eut encore depuis des changements, de grands abus, et ce fut pour y remédier que le conseil de Charles VII et le clergé de France envoyèrent au concile de Basle, en 1431, des mémoires dressés dans une précédente assemblée à Bourges.

La pragmatique sanction avait pour objet d'ôter aux papes le pouvoir qu'ils s'étaient attribué de conférer les bénéfices et de juger les causes ecclésiastiques en France. Le discours tenu par Charles VII, en 1438, peut donner une juste idée des abus scandaleux qui nécessitaient une réforme. On ne peut le taxer d'exagération et d'impiété, il est certes plutôt en deçà qu'au delà de la vérité. « Les prélats, dit le roi, ayant représenté combien de maux avaient produits les anciens canons, et surtout la tolérance des réserves et grâces expectatives qui font qu'on confère le plus souvent les dignités ecclésiastiques et les bénéfices à des personnes *inconnues*, *sans science*, *sans piété*, au grand scandale des gens de bien, des Églises, des universités; au préjudice des docteurs et des personnes éclairées du royaume, et des droits de la couronne, l'Église gallicane a arreté, après un sérieux examen des decrets présentés de la part des pères de Basle, de les accepter, les uns sans modification, et les autres avec modification; non qu'on ait révoqué en doute la puissance souveraine du concile; mais parce qu'on a cru qu'il était de l'intéret public d'ajouter à quelques-uns de ces articles ces modifications convenables aux temps et aux usages du royaume. »

La pragmatique fut dressée en vingt-trois articles, qui témoignent de l'esprit de sagesse et d'indépendance de l'assemblée de Bourges. On ne pouvait alors opposer les lumières de la philosophie aux usurpations de la cour de Rome; il fallait les combattre avec les armes de l'époque, c'est-à-dire avec une foi qui, pour etre vive, n'était pas aveugle, qui n'obéissait qu'après avoir discuté les conditions de son obéissance et posait des limites à sa soumission.

Les articles les plus importants étaient : le premier, qui regardait la célébration des conciles généraux, et ordonnait leur convocation de dix ans en dix ans; le second, qui établissait l'autorité supérieure du concile à celle des papes, déclarait qu'il tenait sa puissance immédiate de Jésus-Christ, que chaque fidèle, et le pape lui-meme, étaient tenus de lui obéir; le troisième, qui, redigé pour couper court aux *réserves* que faisaient les pontifes, assurait la liberté des élections.

Ces mots de réserves et de grâces expectatives sont obscurs pour nous ou ne nous représentent que des idées sans importance actuellement, mais qui en avaient une grande à cette époque. L'esprit humain s'est débattu longtemps dans les liens dont l'avaient enlacé les rois et les pretres, avant de prendre son essor, et ces querelles oiseuses pour nous, qui n'attirent plus que notre indifférence ou notre mépris, exerçaient alors les esprits les plus vigoureux et les plus éclairés. L'expectative était l'assurance que le pape donnait à un clerc d'obtenir une prébende, par exemple, dans telle ou telle cathédrale, quand cette prébende viendrait à vaquer. Ce ne furent d'abord que de simples recommandations auxquelles les prélats déféraient par respect pour le pape. Bientôt elles changèrent de nature : aux premières lettres que l'on nommait *monitoires*, on en ajouta de *préceptoires*, qui elles-memes devinrent *exécutoires*. Enfin la contrainte alla jusqu'à l'excommunication. Cette étrange et inique procédure était en usage dès le douzième siècle. C'était, comme on voit, à un mal deja bien ancien que la pragmatique portait remède.

La réserve proprement dite était une déclaration par laquelle le pape prétendait pourvoir à telle cathedrale, telle dignité, ou tel benefice quand il viendrait à vaquer, avec défense au chapitre de procéder à l'élection, ou à l'ordinaire de conférer. Vers le commencement du quatorzième siècle, le pape Jean XXII poussa l'abus jusqu'à se réserver, par sa première règle de chancellerie, toutes les cathedrales de la chretienté. L'assemblee de Bourges réduisit ce droit de reserves aux vacances *in curiâ* (en cour de Rome) et ne conserva au pape que la collation des benefices de ceux qui mourraient

au lieu où il tiendrait sa cour, ou à deux journées aux environs.

Ces vingt-trois articles, sur la demande du clergé de France, devinrent loi fondamentale du royaume, enregistrée l'année suivante au parlement, et observée pendant tout le règne de Charles VII, malgré les efforts du pape Eugène IV pour la faire abolir. (100)

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre toute la folie de la conduite de Louis XI, si vanté comme politique profond, et qui consentit à l'abolition de la pragmatique, peut-être parce qu'elle était l'ouvrage de son père. Il se mit en possession du pouvoir comme s'il entrait en pays conquis. Les premiers actes de son règne furent l'établissement de nouveaux impôts, la destitution de plusieurs ministres recommandables par leur probité, de presque tous les officiers de la cour, de la justice et des finances. et l'emprisonnement à la Bastille du comte de Dammartin, que le feu roi avait envoyé six ans auparavant pour l'arrêter.

La pragmatique sanction était, aux yeux de la cour de Rome, un grave attentat à son autorité. Eugène IV était mort. Æneas Sylvius Piccolomini, secrétaire du concile de Basle, en avait défendu les résolutions par ses écrits. C'était un adversaire redoutable, instruit, éloquent, sans conviction, mais ambitieux, et qui entre deux opinions embrassait celle qui pouvait lui être utile. Comblé de faveurs et de grâces par la cour de Rome, il écrivit contre le concile qu'il avait d'abord soutenu. Pour récompense du zèle ardent qu'il déploya, il fut élevé au pontificat sous le nom de Pie II.

La pragmatique le blessait à un double titre, comme frein à son autorité, et comme témoignage vivant de la contradiction de sa conduite. Il envoya à Louis XI Jean Jouffroy, ou Joffredy, évêque d'Arras, avec l'instruction d'obtenir du roi l'abolition de la pragmatique.

L'évêque avait la promesse du chapeau de cardinal, s'il réussissait, et il n'epargna rien pour convaincre Louis. Il flatta habilement sa haine contre les grands, qui avaient usurpé une puissance presque souveraine sous les règnes précédents; il lui représenta que le plus sûr moyen de diminuer ce pouvoir était d'abolir la pragmatique, qui leur assurait dans les élections un grand crédit et leur donnait un nombre infini de créatures qui s'attacheraient infailliblement au roi dès qu'il serait seul à les recommander au pape, lequel ne lui refuserait jamais rien. Louis mit à son consentement deux conditions : la première était qu'il y aurait un légat français dans le royaume pour la nomination des bénéfices, afin que l'argent n'en sortit pas; la seconde, que le pape cesserait de protéger Ferdinand, fils naturel d'Alphonse d'Aragon, usurpateur du trône de Naples sur René d'Anjou, et dont la fille avait épousé Antoine Piccolomini, neveu de Pie II, contre Jean, duc de Calabre, fils de René, cousin germain du roi, au fils duquel Louis voulait marier sa fille, Anne de France. L'évêque savait bien que le pape s'opposerait toujours à l'établissement des Français en Italie; mais, peu scrupuleux envers un homme qui était la fourberie incarnée, il promit au nom de son maître. Louis écrivit à Pie qu'il lui accordait ses demandes, et que si les évêques faisaient la moindre résistance, il les contraindrait par la force à obéir. Muni de cette lettre, en retour de laquelle le roi n'avait qu'une promesse verbale donnée par un simple agent qu'on pouvait désavouer, Jean Jouffroy partit pour Rome, et reçut en route la nouvelle de sa promotion au cardinalat d'Albi.

Louis ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait été joué; tout ce qu'il recueillit de sa condescendance aux désirs de la cour de Rome, fut une lettre où le pape l'appelait le plus grand roi que la France ait jamais vu, où il l'exhortait à entreprendre une croisade contre les infidèles; et une magnifique épée bénie la nuit de Noël, avec quatre vers latins que le pontife bel esprit ne se donna pas meme la peine de faire passables :

Exerat in Lurcas tua me, Todoice, furentes
Dextera, Graiorum sanguinis ultor ero;
Corruet imperium Mahumetis, et inclyta rursùs
Gallorum virtus te petet astra duce.

« Louis, que ta main me tire du fourreau contre les Turcs furieux, je serai le vengeur du sang des Grecs; l'empire de Mahomet s'écroulera, et de nouveau, guide par toi, la valeur invincible des fils de la Gaule montera jusqu'aux astres. »

La mystification fut complète. Pendant que les Romains faisaient eclater leur allégresse, et traînaient par les rues avec des cris de joie et de triomphe la carte qui contenait la pragmatique, le Parlement fit des remontrances, adoptées par le clergé et les

autres corps du royaume, et prouva par des comptes positifs que depuis l'invention des différents monopoles que l'assemblée de Bourges avait supprimés, tels que les réserves, les expectatives, les annates (première année du revenu payé au pape), la cour de Rome avait, en moins de trente ans, extorqué à la France quatre millions six cent quarante-cinq mille huit cents écus. Mais il était trop tard. Louis envoya à Rome des ambassadeurs auxquels le pape répondit : « Nous avons de très-grandes obligations au roi de France, mais cela ne le met pas en droit d'exiger de nous des choses contre la justice et contre notre honneur. » Le roi n'osa pas revenir ouvertement sur la promesse qu'il avait faite. Il permit au Parlement de faire exécuter la pragmatique, à l'exception des deux articles essentiels qui regardaient les réserves et les grâces expectatives.

Sept années plus tard, Balue reprit l'ouvrage du cardinal d'Albi. Le pape Paul II lui promit le chapeau s'il terminait l'affaire de la pragmatique. Son influence était telle sur l'esprit du roi, que malgré la rude leçon qu'il avait reçue et le mécontentement qui avait éclaté de toutes parts, Louis accorda à son favori des lettres portant la suppression totale et absolue de la pragmatique sanction. Balue alla au Parlement pour les faire enregistrer ; il essuya un refus formel, et s'entendit reprocher sa conduite, qui offensait à la fois la religion, l'État et les mœurs. « Et le premier jour d'octobre ensuivant, maistre Jehan Balue fut et ala en la salle du Palais-Royal à Paris, la cour de Parlement vaccant, pour elle faire aussi publier lesdites lettres, où il trouva maistre Jehan de Sainct-Romain, procureur général du roy nostre sire, qui formellement s'opposa à l'effet et exécution desdites lettres, dont le dit Balue fut fort desplaisant. Et pour cette cause fit audit de Sainct-Romain plusieurs menasses, en luy disant que le roy n'en seroit point content, et qu'il le désappointeroit de son office. De quoy ledict de Sainct-Romain ne tint pas grant compte : mais luy dist et respondit que le roy lui avoit donné et baillé ledit office, lequel il tiendroit et exerceroit jusques au bon plaisir du roy, et que quant son plaisir seroit de le lui oster, que faire le pourroit, mais qu'il estoit du tout délibéré et bien résolu de tout perdre avant que de faire chose qui feust contre son âme, en dommaige au royaulme de France et à la chose publique, et dist audit Balue qu'il devoit avoir grand honte de poursuivre la dicte expédition. » (*Chroniques de Jean de Troyes.*) Balue fit enregistrer l'abolition au Châtelet, qu'il trouva plus docile. Le chapeau de cardinal fut la récompense du zèle qu'il avait mis à servir les projets de Rome contre les intérêts et la dignité de la France.

L'histoire de Balue est intimement liée à celle de Louis XI. Lorsqu'en avril 1468, le roi convoqua les états à Tours pour leur demander secours contre Charles, son frère, ligué avec François II, duc de Bretagne, et le duc de Bourgogne, Balue fut nommé commissaire avec les comtes d'Eu et de Dunois, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Reims, les évêques de Langres et de Paris, et en cette qualité chargé de notifier à Monsieur et aux deux ducs la résolution des états. François II consentit à prolonger la trêve de deux mois. Pendant ce temps, le duc de Bourgogne épousa Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre, mariage que Louis XI avait toujours voulu empêcher, et François II conclut secrètement un traité de commerce et de ligue offensive et défensive avec les Anglais. A l'expiration de la trêve, qui avait été portée du 15 juillet au 31 du même mois, le duc de Bretagne, attaqué vigoureusement, écrivit au duc de Bourgogne la lettre la plus pressante pour lui demander du secours : déjà les Français, sous la conduite de l'amiral, avaient battu, près de Saint-Lô, un parti de Bretons, et s'étaient emparés de Gauray, de Vire, de Bayeux, de Coutances, et de tout ce que les Bretons avaient pris en Normandie, à l'exception de Caen. Mais le duc de Bourgogne ne fut pas instruit à temps des demandes de son allié, parce que Louis interceptait les courriers de ces deux princes. Il n'eut des nouvelles de la guerre que par le bruit qui s'en répandit.

Pendant que le cardinal amusait le duc de Bourgogne par de belles paroles, François II et le frère du roi signaient la paix à Ancenis. Les conditions du traité étaient que le duc de Berri, Charles, frère du roi, et le duc de Bretagne, renonçaient à toutes alliances, et nommément à celle du duc de Bourgogne ; que dans l'espace d'un an on réglerait l'apanage de Monsieur, et que pendant ce temps il toucherait soixante mille livres de rente, payables par quartiers, dans la ville d'Angers.

L'étonnement du duc de Bourgogne fut extrême : il ne comprenait pas que ces deux princes eussent fait la paix sans le consulter, lui qui n'avait armé que pour eux, et peu s'en fallut qu'il ne fît pendre le messager qui lui apportait la nouvelle Il était convaincu que le traité était supposé, et que c'était là une ruse de Louis XI. Mais les lettres qu'il reçut des deux ducs le convainquirent enfin de la vérité. « Il sembla bien lors au roy, qu'il estoit à la fin de son intention, et qu'aisément il gagneroit ledit duc, à semblablement abandonner les ducs dessus nommez, et commencèrent à aller messages secrets de l'un à l'autre. » Le connétable de Saint-Pol, Pierre Doriole et Balue, entamèrent pour le roi des conférences à Cambrai et ensuite à Ham en Vermandois. Les disputes étaient vives entre les plenipotentiaires et les députés du duc : les premiers soutenaient que les points en litige avaient été déjà jugés par le comte de Dunois ; les seconds prétendaient le contraire. Pendant qu'ils discutaient, Charles le Téméraire faisait de grands préparatifs de guerre et Louis ne lui fit déposer les armes que moyennant six-vingt mille écus d'or, dont moitié comptant.

Depuis sa sortie de la Bastille, le comte de Dammartin partageait avec le cardinal la faveur du roi. Il avait prouvé tout le crédit dont il jouissait, en faisant condamner quelque temps auparavant, d'accord avec Balue, Charles de Melun, ex-grand-maître de la maison du roi, gouverneur de Paris, et lieutenant général du royaume pendant la guerre *du bien public;* il l'accusa d'avoir supprimé des pièces qui auraient servi à sa justification, d'avoir vendu la justice et trafiqué honteusement de son pouvoir. Le grand prevôt de l'hôtel, Tristan, eut ordre de faire le procès à Charles de Melun, qui fut condamné et exécuté au Petit-Andely.

Le cardinal et Dammartin étaient d'un avis différent, relativement au parti à prendre contre le duc de Bourgogne : le comte, croyant l'occasion favorable, puisque la ligue était rompue entre le frère du roi, le duc de Bretagne et Charles le Téméraire, voulait qu'on attaquât ce dernier et qu'on le réduisît par les armes ; Balue, au contraire, conseillait la voie des négociations. On ne sait pas quel intérêt direct et précis le faisait agir, si ce n'est sans doute le besoin de se mêler d'intrigues et de maintenir par les négociations son importance que la guerre aurait diminuée. Il persuada à Louis qu'il ne devait pas commettre aux chances toujours incertaines d'une bataille un succès que lui assurait sa supériorité d'esprit sur le duc de Bourgogne. Louis, comme tous les fourbes, se croyait plus habile encore qu'il ne l'était : il suivit les conseils du cardinal. De son côté le duc de Bourgogne, qui d'abord s'était montré opposé à une entrevue, céda aux suggestions d'un de ses valets de chambre, nommé Jean Vobrisset, depuis longtemps vendu à Balue. On convint que la conférence aurait lieu à Peronne. Le duc écrivit de sa main et envoya au roi un sauf-conduit ainsi conçu :

« Monseigneur, très humblement en vostre bonne grâce je me recommande; monseigneur, se vostre plaisir est venir en cette ville de Péronne, pour nous entrevoir, je vous jure et promets par ma foy, et sur mon honneur, que vous y pouvez venir, demeurer et séjourner, et vous en retourner seurement ès lieux de Chauny et de Noyon, à vostre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous plaira franchement et quittement, sans ce qu'aucun empeschement de ce faire soit donné à vous, ny nuls de vos gens, par moy ne par autres, par quelque cas qui soit ou puisse advenir. En temoin de ce, j'ay ecrit et signé cette cédulle de ma main, en la ville de Péronne, le huictiesme jour d'octobre, l'an 1468

« Vostre très-humble et très-obéissant subjet,

« CHARLES. »

Louis, laissant le commandement de l'armée au comte de Dammartin, partit accompagné de Jean II, duc de Bourbon, de Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, frère du précédent; du connétable de Saint-Pol, de Balue, et d'une escorte de quatre-vingts hommes de la garde écossaise et de soixante cavaliers seulement.

Comme les précédents ducs de Bourgogne qui avaient sans cesse troublé le royaume par leur ambition et leurs crimes, sans oser porter la main sur la couronne, Charles manquait d'audace et de résolution; et sans le blâmer de ne pas s'être porté à un acte de violence, on peut dire que la trahison de Louis fournissait un prétexte suffisant, une excuse à sa colère. « Le roy, en venant à Péronne, dit Philippe de Comines, ne s'estoit point advisé qu'il avoit envoyé deux ambas-

sadeurs à Liége, pour les solliciter contre ledit duc, et néanmoins lesdits ambassadeurs avoient jà fait un grand amas, et vinrent d'emblée les Liégeois prendre la ville de Tongres où estoient l'évesque de Liége et le seigneur d'Hymbercourt bien accompagné, jusqu'à deux mille hommes et plus..... Après cela lesdits Liégeois se mirent en chemin vers la cité de Liége..... et fut conté tout cecy audit duc, qui soudainement y ajousta foy, et entra en une grande colère, disant que le roy estoit venu là pour le tromper : et soudainement envoya fermer les portes de la ville et du chasteau, et fit semer une assez mauvaise raison, c'estoit qu'on le faisoit pour une boëte qui estoit perdue, où il y avoit de bonnes bagues et de l'argent. Le roy qui se vid enfermé dans ce chasteau (qui est petit) et force archers à la porte, n'estoit point sans doute, et se voyoit logé rasibus d'une grosse tour où un comte de Vermandois (Herbert) fit mourir un sien prédécesseur roi de France (Charles le Simple, en 926)..... Ledit duc quand il vid les portes fermées, fit saillir les gens de sa chambre et dit à aucuns que nous estions que le roy estoit venu là pour le trahir..... et estoit terriblement esmeu contre le roy, et le menaçoit fort : et croy véritablement que si à cette heure-là il eust trouvé ceulx à qui il s'adressoit, prests à faire au roy une mauvaise compagnie, il eust esté ainsi fait. »

Le premier jour, le duc de Bourgogne s'abandonna à des accès de fureur qui faisaient trembler tous ceux qui l'approchaient. Le second jour il tint un conseil où différents avis furent proposés. Les uns voulaient qu'on retînt Louis prisonnier, les autres rappelaient qu'il était venu sous la garantie d'un sauf-conduit qu'il fallait respecter; plusieurs proposaient de faire venir Monsieur et de partager le royaume, « et sembloit bien à ceulx qui faisoient cette ouverture, que si elle s'accordoit, le roy serait restrainct, et qu'on lui bailleroit gardes, et qu'un si grand seigneur pris, ne se délivre jamais, ou à peine, quant on lui a fait si grande offense. Et furent les choses si près, que je vis un homme houssé et prest à partir qui jà avoit plusieurs lettres adressantes à monseigneur de Normandie, estant en Bretagne, et n'attendoit que les lettres du duc. Toutefois cecy fut rompu. »

Quoique gardé à vue, Louis avait des intelligences parmi les serviteurs et les conseillers du duc de Bourgogne, entre autres avec Philippe de Comines, qui convient lui-même de sa trahison. Il fit répandre de l'argent, et offrit pour otages le duc et le cardinal de Bourbon, le connétable et quelques autres, « et qu'après la paix conclue, il pust retourner jusqu'à Compiègne, et qu'incontinent il feroit que les Liégeois répareroient tout ou se declareroit contre eux. Ceux que le roy nommoit pour estre ostages, s'offroient fort au moins en public. Je ne sçai s'ils disoient ainsy à part, je me doubte que non. Et à la vérité, je croy qu'il les y eust laissez, et qu'il ne fust pas revenu. »

Enfin, le troisième jour, après avoir encore passé la nuit dans une violente agitation, le duc de Bourgogne se présenta brusquement à Louis, et lui demanda d'une voix tremblante et entrecoupée par la colère s'il voulait signer le traité de paix qu'il allait lui proposer. Louis, sans connaître encore les conditions, se soumit à tout, prévenu secrètement par Philippe de Comines qu'un refus attirerait sur lui les plus grands malheurs. La paix fut jurée sur *la vraie croix* que Louis portait habituellement avec lui, et en même temps il s'engagea à punir les Liégeois de leur révolte. Après une résistance héroïque, la ville fut livrée à la rage des vainqueurs. Le duc de Bourgogne fit jeter dans la Meuse douze cents de ses défenseurs qui s'étaient cachés dans les maisons, et mit le feu à toute la ville, excepté aux églises et à trois cents maisons qu'il réserva pour les ecclésiastiques. Ainsi fut accompli un des crimes les plus odieux dont l'histoire fasse mention. Louis racheta sa trahison par la part qu'il prit à la destruction d'une cité qu'il avait lui-même poussée à la révolte.

Dans toutes ses intrigues Balue avait un second, un autre lui-même. C'était Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, que Louis XI avait détaché du service de son frère. Il l'avait comblé de de biens fait entrer dans son conseil, et il sollicitait pour lui le chapeau de cardinal, qu'il méritait autant que Balue par ses vices. Entre autres titres à la faveur du roi, l'évêque de Verdun avait inventé les cages de fer, où plus tard il devait expier ses crimes, comme Aubriot à la Bastille, comme Enguerrand de Marigny au gibet de Montfaucon. L'amitié, ou plutôt une conformité de mauvaises passions, unit bien vite Balue et d'Haraucourt. Agissant séparément, ils auraient pu se nuire, devenir adversaires, se créer des intérêts dis-

tincts et se perdre mutuellement dans l'esprit de leur maître; ils résolurent de mettre en commun leur ambition. Vendus au duc de Bourgogne, auprès duquel ils entretenaient des agents secrets, ils se rendaient nécessaires en intervenant par la trahison et la perfidie dans toutes les négociations, en perpétuant les causes de troubles et de dissensions si nombreuses alors, et dont la plus grave était la querelle existante entre le roi et son frère au sujet de l'apanage de ce dernier. L'aventure de Péronne avait mis Louis à la discrétion de Charles le Téméraire, qui consentait à la réconciliation des deux frères, sous certaines conditions. Cet élément de discorde venant à manquer, Balue et d'Haraucourt craignaient de voir diminuer leur importance. De son côté, Jean Vobrisset, domestique de confiance du duc de Bourgogne, un de ces hommes dont la crédulité des grands est le patrimoine, veillait avec toute la sollicitude d'un subalterne à conserver l'influence occulte qu'il avait acquise. Il venait à Paris instruire le cardinal et l'évêque des résolutions auxquelles il fallait s'opposer sans délai. Ainsi le plus fourbe des rois, le plus violent et le plus redoutable des princes, étaient les jouets d'un valet infidèle et de deux prêtres corrompus qui allaient ourdir leurs trames au sortir d'une maison de débauche.

III.



orsqu'il rentra à son hôtel, le cardinal, qui avait donné ordre qu'on ne l'attendit pas, ne trouva pour le recevoir que son valet de chambre, nommé Belée, qui l'accompagna en l'éclairant jusqu'à la porte de sa chambre à coucher. Là, le cardinal lui remit son manteau et le congédia en lui disant qu'il avait à travailler, et qu'il n'avait pas besoin de ses services. L'impatience où il était d'introduire d'Haraucourt et Jean Vobrisset, et la préoccupation que lui causait l'arrivée imprévue de ce dernier, l'empêchèrent de remarquer l'air troublé de Belée, et les regards étranges qu'il attachait sur lui. Le premier mouvement de cet homme, dès qu'il fut hors de la présence de son maître, fut de déployer et d'examiner le manteau. En le voyant troué en plusieurs endroits dans sa partie inférieure, il s'écria avec une expression de rage :

— Je ne m'étais pas trompé ! j'avais bien reconnu sa voix ! c'était lui qui sortait de chez Catherine !

Profitant aussitôt du congé qu'il avait reçu, il quitta l'hôtel et courut chez sa maîtresse avec l'intention de la quereller et de la battre doublement, pour la punir d'abord de la faction qu'il avait montée, ensuite des coups de poing qu'il avait reçus, et pour se venger sur elle du cardinal, que sa colère ne pouvait atteindre.

Pendant ce temps, Balue avait fait entrer d'Haraucourt et Vobrisset. L'importance présumée des communications que ce dernier avait à faire, effaçait entre ces trois personnages toute distinction de rang et de position sociale. Ce n'était pas comme un serviteur rendant compte d'une mission, mais sur un pied complet d'égalité, que le domestique de Charles le Téméraire expliquait aux deux prélats les motifs de son voyage. Tous trois étaient assis autour d'une table couverte de papiers.

— La dernière fois que je vous ai vu, monseigneur, dit Vobrisset au cardinal, vous m'avez recommandé de vous informer exactement des dispositions du duc de Bourgogne. Nous sommes tous trois bien convaincus qu'il est de notre intérêt d'empêcher l'accord projeté entre Louis XI et son frère.

— Oui, dit Balue, cet accord ruinerait notre crédit. Louis est un de ces princes auxquels il faut toujours donner de l'occupation, et dont il est sage de détourner la méchanceté naturelle sur plusieurs points à la fois, de peur qu'il ne la concentre sur un seul, et que par passe-temps et par oisiveté il ne prenne pour victimes ses meilleurs amis. Heureusement, il est facile d'égarer dans ses propres soupçons cet esprit soupçonneux.

— Le roi, demanda Vobrisset, vous a-t-il parlé, monseigneur, de la mission dont il a chargé secrètement Odet Daidie? (101)

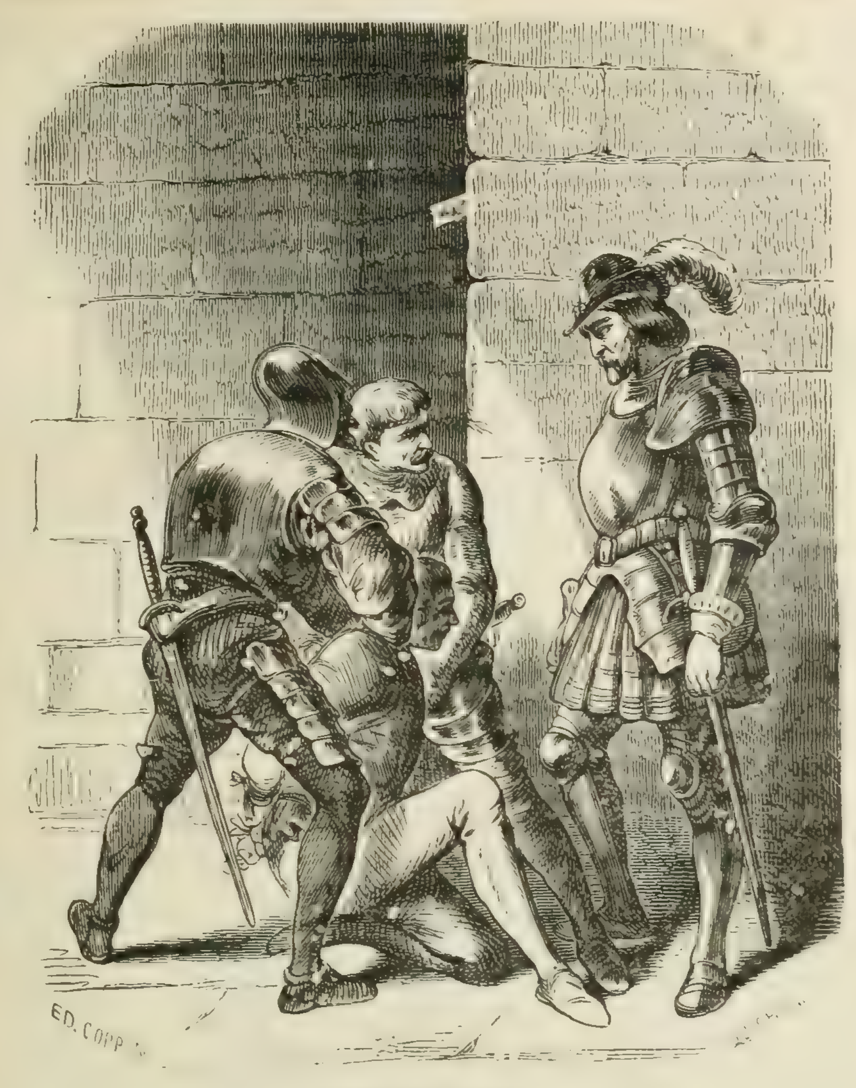
— Non.

— Il s'est pourtant réconcilié avec lui.

— Je l'ignorais.

— Moi aussi, dit l'évêque de Verdun. Est-ce que le renard voudrait ruser avec nous et changer de confidents?

— Tout est à craindre avec un homme de son caractère, reprit le cardinal : c'est moi qui l'ai déterminé à se rendre à Péronne.



Arrestation de Belée.

et peut-être me garde-t-il rancune de la position critique où il s'était mis par sa sottise et par sa manie de coudre toujours une fourberie à une fourberie. Il lui faut un motif puissant pour rendre sa confiance au seigneur de Lescun, ancien général des armées du duc de Bretagne et de son frère. Mais le fait me parait si étrange que je n'y puis ajouter foi. Êtes-vous sûr de ce que vous dites, Vobrisset? n'avez-vous pas été trompé par quelque faux rapport?

— Je serais, à votre place, incrédule comme vous l'êtes, mais je ne puis douter : je ne puis refuser de croire le témoignage de mes yeux et de mes oreilles. J'ai vu et entendu Odet Daidie parler au duc de Bourgogne, lui remettre une lettre de François II de Bretagne, dans laquelle le duc lui dit que Monsieur a abandonne ses anciennes prétentions, et consent à terminer la querelle de l'apanage, comme l'entendra le roi.

— Eh bien, demanda d'Haraucourt, qu'a répondu le duc de Bourgogne?

— Il a d'abord dit qu'il voulait l'exécution du traité de Péronne : mais le négociateur est habile, éloquent; la discussion, vous le savez, n'est pas favorable à Charles le Téméraire. Il s'est emporté; mais sa colère, en obscurcissant le peu de bon sens naturel qu'il a reçu en partage, a fini par donner tout l'avantage à son interlocuteur, et le duc a presque fini par déclarer que pourvu que Monsieur fût content, peu lui importerait de quoi se composerait l'apanage.

— C'est etrange! dit le cardinal avec un mouvement de dépit répété par d'Harau-

court, que propose Louis à son frère pour terminer le différend?

— La Guyenne au lieu de la Champagne et de la Brie.

— Et le duc de Bourgogne consent à cet arrangement! s'écria l'évêque. Il oublie qu'il a fait insérer les noms de ces deux provinces dans le traité de Péronne, pour se ménager un passage libre de ses États de Bourgogne à ses États de Flandre! En vérité, on a peine à concevoir une pareille folie. Qui a pu le déterminer? quel dédommagement lui offre-t-on?

— Aucun que je connaisse du moins, répondit Vobrisset. Depuis qu'il a tenu le roi prisonnier, Charles met encore moins de suite dans ses projets; sa conduite offre encore plus de contradictions. En résistant à la tentation de se venger de son ennemi quand il le pouvait si aisément, Charles a menti à sa nature violente et sanguinaire; le regret de n'avoir pas commis un meurtre le trouble autant que le remords d'un meurtre accompli troublerait la conscience d'un autre. Il n'a jamais su la veille à quel dessein il s'arrêterait le lendemain; l'impression du moment, la colère, étaient ses seuls conseillers; ayant négligé une fois de les écouter, il a perdu son guide, et cet esprit brouillon et mal fait appartient tout entier à qui s'offre pour le diriger.

— Il faut le mettre dans la route que nous voulons qu'il suive.

Louis XI, ajouta Vobrisset, l'a sans doute endormi par de belles promesses; peut-être lui a-t-il fait remettre le restant des six-vingt mille écus d'or stipulés dans les conférences de Ham; mais ce qui a paru surtout le déterminer, c'est l'assurance qu'Odet Daidie lui a donnée du consentement de Monsieur à ces arrangements.

— Autre pauvre cervelle! dit le cardinal. Ils ne voient ni l'un ni l'autre qu'unis ils sont forts et redoutables, qu'isolés ils succomberont infailliblement. A quoi servent pour les princes les leçons de l'expérience? Louis, dauphin, a pu résister à son père par l'appui qu'il trouvait en la maison de Bourgogne, et le fils de Philippe oublie cet exemple, qui est d'hier. Il ne sait pas qu'à défaut d'héritier mâle, le frère du roi, entre ses mains, est une menace continuellement suspendue sur la tête de Louis, une arme toujours prête à frapper! C'est la clef du royaume, et il la remet à son ennemi. Pauvre fou qui payera cher un jour la captivité de Péronne, dès que, tranquille d'un autre côté, Louis pourra tourner contre lui toutes ses forces et l'écraser. N'est-ce pas aussi votre avis, d'Haraucourt?

— Sans doute.

— J'ai pensé, messeigneurs, dit Vobrisset, que je devais vous faire part de ce qui se passe. C'est à vous d'aviser au moyen de traverser ces nouvelles négociations, si cela est possible.

— Le duc n'a point prononcé mon nom, ni celui de l'évêque?

— Non, monseigneur. Il ignore l'accord qui existe entre nous, et ne pouvait me charger d'aucune mission. Vous savez qu'il a été convenu que nous ne paraîtrions pas nous connaître, pour que vos instructions, passant par ma bouche, n'eussent pas un air suspect. Jusqu'à présent cela nous a réussi. Le même avis venant de deux côtés opposés, avait plus de poids et de force, ainsi que l'a prouvé l'entrevue de Péronne, à laquelle il était opposé.

— Avez-vous fait quelques objections au duc relativement aux propositions d'Odet Daidie?

— N'ayant reçu aucune nouvelle de vous, je n'ai voulu prendre aucun parti avant de vous avoir consultés.

— Vous avez bien fait, dit d'Haraucourt. Mais si le duc ne vous a chargé d'aucun message pour nous, sous quel prétexte vous êtes-vous absenté?

— J'ai dit que j'avais reçu la nouvelle que mon père était tombé gravement malade, qu'il était en danger de mort, et j'ai prié Son Altesse de m'exempter de mon service pendant quelques jours, pour que je pusse assister à ses derniers moments et recevoir sa bénédiction; le duc m'a laissé partir sans difficulté. Il me croit auprès de mon père, et personne assurément ne l'instruira de mon innocent mensonge. J'ai pris la route de Paris, j'en repartirai cette nuit même après avoir reçu vos ordres. A mon retour auprès du duc, je rendrai la santé à mon père, qui n'a jamais été malade, et mon voyage et notre entrevue resteront un secret impénétrable.

— Voici mon avis, dit le cardinal après avoir réfléchi quelques instants. Nous ne pouvons ni l'un ni l'autre aller trouver le duc. Il faut lui écrire que Louis le trompe, qu'il est parvenu à engager dans une

alliance secrète le duc de Bretagne et la maison d'Anjou contre la maison de Bourgogne ; que Monsieur n'est pas aussi déterminé à la paix et à accepter ces arrangements qu'on le dit, et qu'il est incertain du parti qu'il doit prendre, justement parce qu'il ne croit plus être soutenu par le duc. Nous lui conseillerons aussi d'engager Monsieur à passer à la cour de Bourgogne, parce qu'il sera toujours en état de faire la loi à la France tant qu'il sera maître de sa personne. Il est impossible que Charles ne reconnaisse pas l'importance de cet avis, importance qui sera doublée par l'ignorance où il nous suppose. Dès que cette lettre lui sera parvenue, Vobrisset de son côté lui rappellera de quel intérêt il est pour lui d'exiger l'exécution du traité de Péronne.

— Nous pouvons ajouter, dit d'Haraucourt, que les comtes de Foix et d'Armagnac, ainsi que le duc de Bourbon, n'attendent qu'une occasion favorable pour se déclarer ; qu'on a cherché à rendre le connétable de Saint-Pol suspect à Louis, que le connétable le sait, et qu'il ne serait pas difficile de le gagner ; enfin que le comte de Warwick est à Calais.

— C'est cela, reprit le cardinal, et en effrayant Charles sur les projets du roi que nous avons surpris, donnons-lui le conseil, pour les prévenir, de faire fortifier sans délai et de munir Abbeville, Amiens et Saint-Quentin. Les cartes une fois brouillées, le jeu redevient beau pour nous (102).

Le cardinal prit la plume et rédigea en son nom et en celui de l'évêque de Verdun la lettre destinée à Charles le Téméraire. Quand elle fut terminée, Vobrisset observa avec raison qu'il ne pouvait s'en charger, car le duc ignorait son séjour à Paris et leur intelligence. Il fut convenu qu'on la ferait parvenir par une autre voie. Vobrisset devant repartir la nuit même, serait de retour auprès de son maître avant l'arrivée du message qu'on lui expédierait : il verrait venir un homme portant l'habit des bourgeois flamands, qui demanderait à parler au duc et à lui remettre une lettre. Cet homme serait l'envoyé du cardinal et de l'évêque. Les instructions les plus détaillées furent données à Vobrisset sur la manière dont il devait recevoir cet homme et faire parvenir la lettre au duc, sans qu'on pût le soupçonner d'intelligence : enfin toutes les précautions furent prises pour que le messager lui-même ne pût trahir, s'il en avait l'intention ou s'il était arrêté, le secret dont il n'était que porteur et non confident.

Il restait encore une heure de nuit : Vobrisset et l'évêque se retirèrent comme ils étaient venus, par la porte du jardin, sans être aperçus. Rentré dans son cabinet, Balue attendit le jour et fit alors venir son valet de chambre Belée.

Il l'avait plusieurs fois déjà employé comme courrier dans des missions qui exigeaient de l'adresse et de la promptitude. Allant où on lui disait d'aller, et revenant sans s'informer de la nature des services qu'on exigeait de lui, Belée était un homme précieux pour le cardinal. Sans les événements de la nuit et le changement qu'ils avaient apporté dans les sentiments de son valet de chambre à son égard, il n'aurait pu mieux choisir. Mais depuis quelques heures, un vif désir de vengeance couvait au fond du cœur de cet homme. Ce n'était pas seulement parce qu'il avait été éconduit de chez Catherine : sa jalousie avait été souvent mise à de pareilles épreuves, mais sa maîtresse était peut-être perdue pour lui. Il l'avait trouvée dans un pitoyable état, poursuivie de visions et de terreurs, et criant dans sa folie que le diable, après l'avoir tentée, s'était emparé de son âme. Il était à craindre que la raison ne lui revînt jamais. Que pouvait faire Belée? Dénoncer la conduite du cardinal et de l'évêque, c'était se perdre inutillement : personne n'aurait ajouté foi à ses accusations, et eût-on voulu y croire, on ne lui aurait pas rendu justice, on n'aurait pas puni les coupables. Une dénonciation, au contraire, lui eût attiré un châtiment : quelque obscure prison, quelque cachot de la Bastille, aurait étouffé ses cris et ses plaintes. Il rêvait aux moyens de se venger, lorsque son maître le manda auprès de lui. Peut-être, dans l'état d'exaspération où il se trouvait, se serait-il porté à quelque acte de violence, mais en entrant, et avant même que le cardinal lui eût parlé, il eut comme un pressentiment qui lui conseilla d'attendre. Quoiqu'il se fût montré jusqu'alors plein de discrétion, il n'ignorait pas que les messages dont on le chargeait fréquemment étaient relatifs à des intrigues politiques que le cardinal avait probablement le plus grand intérêt à tenir secrètes et ignorées, et dont la découverte aurait pu renverser sa haute fortune. Des empreintes

de pieds laissées sur le carreau, et les deux siéges placés près de la table devant laquelle Balue était assis, lui apprirent que son maître n'avait point passé la nuit seul, quoiqu'il fût revenu à l'hôtel sans être accompagné. Un paquet fermé était posé sur les papiers. Il n'en fallut pas davantage à Belée pour deviner qu'à la suite d'une conférence mystérieuse on allait lui confier une nouvelle mission. S'il eût conservé quelques doutes sur la présence de deux personnages qui étaient venus et qui étaient sortis il ne savait comment, les premiers mots que lui adressa Balue les auraient complétement dissipés.

Le cardinal lui dit d'un air indifférent et en bâillant, comme un homme fatigué d'un long travail :

— Tu n'as pas entendu du bruit cette nuit dans l'hôtel ?

— Non, monseigneur, répondit Belée.

— Il m'avait semblé entendre ouvrir une porte et marcher dans le jardin. Je me serai trompé. Tu m'as déjà prouvé, dans plusieurs occasions, ton zèle : je vais le mettre encore à l'épreuve. Tiens-toi prêt à partir.

— Où monseigneur m'envoie-t-il?

— En Flandre, auprès du duc de Bourgogne.

— Et sans doute secrètement?

— Secrètement. Tu es habile à prendre divers déguisements, Belée?

— Je sais en effet, monseigneur, me composer un visage selon les circonstances. Il paraît que la mission dont vous me chargez est importante et exige quelque adresse de ma part.

— Oui : adresse et promptitude. Quel rôle choisis-tu? sous quel déguisement veux-tu partir?

— Sous celui qui vous conviendra, monseigneur. Soldat, bourgeois ou paysan, peu m'importe.

En même temps Belée, à qui l'espoir d'une vengeance prochaine avait rendu tout son sang-froid et toute sa présence d'esprit, se mit à contrefaire avec un grand talent d'imitation le langage, la démarche, les habitudes de corps de différents personnages.

Le cardinal le regardait avec surprise et en riant.

— C'est à merveille! s'écria-t-il : et si je n'étais prévenu, je m'y tromperais moi-même.

— Vraiment, monseigneur? vous trouvez que je sais assez bien donner le change sur ce que je pense ?

— Au point que je ne sais plus si je dois me fier à toi.

— Monseigneur plaisante. Je me supposais arrêté par quelque parti de troupes qui rôdent toujours dans les campagnes et sur les routes, et je contrefaisais un soldat ivre, un bourgeois regagnant tranquillement ses foyers, ou un paysan niais et grossier ; mais en réalité, et pour vous, monseigneur, je ne suis qu'un serviteur dévoué.

— C'est bien, c'est bien, dit le cardinal. Si tu étais arrêté, le danger ne te ferait pas perdre la tête, ni parler mal à propos ?

— Soyez tranquille, monseigneur : le péril est un éperon pour moi, et je ne parle jamais plus sensément que lorsque je suis forcé de peser chacune de mes paroles.

— Tu prendras un habit de bourgeois flamand.

— Soit. Ce déguisement me convient d'autant mieux qu'étant d'origine flamande, je pourrai au besoin me rappeler quelques phrases pour compléter l'illusion.

— Comme il est nécessaire que tu fasses diligence, procure-toi un cheval.

— Monseigneur veut-il me remettre la lettre que je dois porter au duc de Bourgogne?

— Celle-ci, répondit Balue en désignant du doigt le paquet posé en évidence sur la table : prends-la.

En même temps il la lui présenta. Mais pendant que Belée l'examinait, il retira sa main, en disant :

— Étourdi que je suis ! je songe maintenant à un oubli que j'ai commis. Il faut que je rouvre cette lettre. Il sera peut-être bon qu'on ne te voie pas sortir de l'hôtel sous ton déguisement ; toute réflexion faite, tu ne partiras que ce soir. Va acheter un cheval dans un quartier éloigné, et sous un nom supposé. Pendant ton absence, je chargerai Pierre Coulon, que tu vas m'envoyer (c'était un autre de ses domestiques), de se procurer et d'apporter ici un costume convenable.

Il le congédia.

Le soir venu, Belée trouva dans le cabinet du cardinal un habillement complet de bourgeois flamand que Balue l'aida lui-même à revêtir. Il reçut de ses mains une lettre qu'à la forme et au cachet qui avait été soulevé, il reconnut être exactement la même que celle qu'il avait vue le matin, et après avoir

promis de nouveau un dévouement à toute épreuve, il partit, emportant avec son message le désir et la certitude de se venger.

IV.



ans la journée, la nouvelle était parvenue à Paris que Louis XI, au lieu de rentrer dans la capitale, s'était arrêté à Senlis, et que de là il devait se rendre à Ham, sans doute pour se tenir plus à proximité des États du duc de Bourgogne, alors en Flandre, et le presser de consentir enfin aux négociations entamées. Le comte de Dammartin, favorable à ce projet, accompagnait le roi. Balue et d'Haraucourt résolurent d'aller le trouver. Ils quittèrent ensemble Paris la nuit même où Belée s'en était éloigné, et arrivèrent à Senlis le lendemain dans la journée. La faveur dont ils jouissaient l'un et l'autre était assez grande pour qu'il n'eussent pas besoin, comme presque tous les autres courtisans, d'attendre une invitation ou un ordre de se rendre auprès du monarque. Ils furent reçus comme des amis, si l'on peut, sans le profaner, appliquer le nom d'amitié aux sentiments qui unissaient ces trois fourbes. Jamais Louis XI ne les accueillit avec plus de familiarité, ne les appela d'une voix plus douce, *ses bons compères*. C'était à croire que, connaissant déjà leurs trahisons, il prenait plaisir à les flatter et retirait ses griffes avant de les étendre sur eux et de les déchirer. Il ne savait rien encore, mais il n'allait pas tarder à tout apprendre. L'instant était venu où cette fortune scandaleuse devait s'écrouler tout à coup.

Deux heures environ avant la fin du jour, le roi, les deux favoris et quelques courtisans étaient rassemblés dans une salle basse, gardée à l'extérieur par de nombreux soldats. Louis se distinguait des autres par ce costume mesquin et ridicule qui lui avait valu les railleries des Espagnols, quelques années auparavant, lors de son entrevue avec Henri de Castille, sur les rives de la Bidassoa, par ses habits plus courts et plus râpés qu'il n'eût été honorable à un bourgeois de les porter. Il causait avec Balue et d'Haraucourt du désir qu'il avait de terminer l'affaire de l'apanage, et, comme on le pense bien, il n'avait à combattre aucune objection. Un cri de qui vive répété de distance en distance, se fit entendre, et un bruit d'armes résonna au dehors et dans la salle voisine. Le roi, qui avait montré quelque courage à Montlhéry, en était totalement dépourvu hors du tumulte et de l'animation fiévreuse du champ de bataille. Sa conscience troublée lui faisait voir partout un danger. Il tressaillit, pâlit, ôta son chapeau et se mit à marmoter une invocation à la Vierge de plomb qui y était attachée. Il ne se rassura un peu que lorsqu'il vit entrer dans la salle le comte de Dammartin, dont la physionomie tranquille n'annonçait pas qu'il y eût d'alarmes sérieuses à concevoir.

— Qu'est-ce donc? demanda Louis, honteux de la peur qu'il avait laissé paraître. D'où vient ce bruit?

— Sire, répondit le comte, c'est un homme qu'on vient d'arrêter. On a trouvé qu'il paraissait examiner avec une curiosité suspecte les fenêtres de l'hôtel où loge Votre Majesté.

— Quel est cet homme?

— Je ne le sais pas encore, sire; il a refusé de répondre à toutes les questions qu'on lui a adressées. Il porte le costume d'un bourgeois flamand.

A ces paroles, accueillies avec indifférence par tous les autres, Balue et d'Haraucourt se sentirent changer de couleur et se regardèrent à la dérobée. Etait-ce Belée qui, au début de son voyage, avait eu la maladresse de se faire arrêter?

— Sire, dit le cardinal, si Votre Majesté le permet, je vais interroger cet homme, le faire parler, et je vous rendrai compte de ce que j'aurai appris.

En même temps, il se disposa à sortir.

— Merci, mon compère, dit Louis: mais c'est une besogne dont nous nous chargerons bien nous-même, en votre présence toutefois, ainsi que devant tous ceux qui sont ici.

Le cardinal voulut insister; mais Louis donna ordre au comte de Dammartin d'introduire le prisonnier, après s'être bien assuré qu'il n'avait sur lui aucune arme cachée.

Le roi s'assit au fond de la salle, ayant à sa droite et à sa gauche le cardinal et l'évêque, tous deux debout; les autres courtisans, également debout, se rangèrent de chaque côté. Les quelques minutes qui séparèrent la sortie du comte de Dammartin de sa rentrée furent pleines d'angoisses pour Balue et d'Haraucourt. Le doute était plus cruel pour eux que ne l'eût été la certitude du danger qu'ils redoutaient. Ils le croyaient du

moins, mais ils regrettèrent amèrement le doute, ce dernier reflet de l'espérance, quand ils virent reparaître Dammartin précédant Belée, placé au milieu de huit soldats qui s'arretèrent, sur un geste de Louis XI, à une distance rassurante. Tous les regards se portèrent sur le prisonnier, et dans ce premier moment on ne fit pas attention au trouble et à la pâleur des deux prélats. Cependant une même pensée leur rendit un peu de courage. Ils n'avaient aucun motif de soupçonner une trahison de la part de Belee; dans l'ignorance où ils étaient de ses sentiments de haine et de vengeance, ils se dirent que son arrestation n'était due qu'à un hasard malheureux : leurs précautions, au reste, avaient été si bien prises, que Louis courait risque de ne tirer aucun éclaircissement de cet interrogatoire, si, comme il s'en était vanté la veille, Belée ne perdait pas aisément son sang-froid en présence du danger.

Parti de Paris avec le dessein bien formel de se faire arrêter par le premier officier du roi qu'il rencontrerait, car il avait la conviction qu'il portait un message qui devait compromettre le cardinal, Belée avait appris en route que Louis XI était à Senlis : dès lors Senlis était devenu le terme de son voyage. Il ne lui avait pas été difficile d'inspirer des soupçons. Il ignorait en entrant dans la salle qu'il allait trouver Balue auprès du roi, et il ne fut pas maître de réprimer un mouvement de surprise; mais comme personne n'était dans la confidence, que nul parmi les assistants ne savait qu'il fût au service du cardinal, on interpréta ce mouvement par l'émotion toute naturelle et la crainte qu'il devait éprouver. Le même coup d'œil qui lui avait suffi pour deviner les terreurs de Balue, lui avait révélé la complicité de d'Haraucourt. D'un mot il pouvait se venger : mais en présence de ces deux hommes tremblants devant lui, il éprouva un plaisir secret à prolonger leur supplice, à les faire passer par les alternatives de l'espérance et de l'effroi; il voulut jouer un instant avec ses victimes, et bien certain qu'elles ne pouvaient lui échapper, il voulut conserver à leurs yeux le mérite d'avoir essayé de les sauver.

Louis, qui l'avait examiné avec attention, se retourna vers le cardinal et lui dit :

— Il me semble que j'ai souvenir d'avoir vu cet homme.

Balue fit un geste indiquant qu'il ne pouvait aider la mémoire du roi.

— Qui es-tu? demanda d'une voix brève et impérative Louis à Belée. D'où viens-tu? Qui t'amène à Senlis, et pourquoi semblais-tu vouloir pénétrer ici par ruse, lorsqu'on t'a arrêté?

Belée feignant d'être troublé, s'inclina, salua plusieurs fois et finit par répondre :

— *Ontfermt u mynder, n.. nen oppersten heere!*

Le visage du cardinal et de d'Haraucourt s'éclaircit : ils respirèrent plus librement.

— Quelle langue parle cet homme? s'écria Louis.

— *Ontfermt u mynder, heere, naer uwe groote bermhertigheyd*, reprit Belée.

— Si je ne me trompe, sire, dit l'évêque, il s'exprime en flamand.

— Quelqu'un de vous peut-il l'interroger dans cette langue, et comprendre ses réponses? demanda le roi.

Personne ne s'offrit; Belée continuait de marmoter des phrases inintelligibles.

— A bon chasseur, fin renard, pensa Balue.

— Sire, dit d'Haraucourt, l'interrogatoire me paraît impossible, et si Votre Majesté me permet de lui donner un avis, je crois qu'il faudrait garder cet homme prisonnier jusqu'à ce qu'on trouve ici ou qu'on fasse venir un interprète.

— Vous avez peut-être raison, dit le roi, si cependant nous ne sommes pas dupes d'un fourbe habile. C'est ce qu'il faut savoir. Il y a une langue que comprennent tous les hommes, celle que parle le bourreau. Qu'on appelle le grand prévôt de l'hôtel.

Belée n'aurait sans doute pas attendu l'effet de l'expédient pour recouvrer la parole. Mais au moment où le comte de Dammartin donnait ordre d'aller prévenir Tristan, un soldat, saisissant l'occasion de se faire remarquer, s'avança de quelques pas et demanda au roi la permission de parler, permission qui lui fut accordée.

— Sire, dit-il, il n'est peut-être pas nécessaire de réclamer le ministère du grand prévôt. C'est moi qui ai arrêté cet homme, je ne l'ai pas perdu de vue, j'ai examiné tous ses mouvements; profitant de l'instant où Votre Majesté s'est retournée vers monseigneur le cardinal, il a glissé furtivement sous son pourpoint un papier qu'il avait tenu caché au fond de son bonnet, et qui probablement vous apprendra ce qu'il refuse de vous dire. Votre Majesté veut-elle que je fouille cet homme?

— C'est en effet à cela que nous aurions dû penser d'abord, répondit le roi. Fouille-le.

Le soldat s'approcha du faux bourgeois flamand et se mit en devoir d'exécuter l'ordre de Louis.

Belée savait bien que son mouvement n'avait pas échappé au soldat. Décidé à trahir en conservant les apparences de la fidélité, il l'avait exécuté de manière à être remarqué, à donner lui-même, sans être vu du cardinal et de l'évêque penchés alors vers le roi, l'indication qui devait conduire à la découverte du secret. Pendant que le soldat ouvrait son pourpoint, Belée regarda le cardinal d'un air contrit et qui semblait dire : — Il n'y a pas de ma faute. — A son grand étonnement, au lieu de lire sur son visage et sur celui de l'évêque l'expression de la terreur que l'un et l'autre devaient éprouver dans ce moment critique, il n'y vit qu'une parfaite tranquillité, une sécurité qui lui parurent inexplicables.

En effet, ce qui dans son opinion devait les perdre était au contraire pour eux l'assurance de leur salut, grâce aux précautions qu'ils avaient prises pour n'être pas compromis en cas d'arrestation de leur messager.

Belée n'opposant aucune résistance, le soldat s'empara de la lettre et la donna à Louis XI.

Tous les assistants attendaient avec curiosité que le roi l'ouvrît ; Balue et d'Haraucourt étaient attentifs comme les autres, mais toujours calmes. Louis brisa le cachet, déplia la lettre et s'écria avec un geste de dépit et de colère :

— Par la Pasques-Dieu ! que veut dire ceci? le papier est entièrement blanc ! voyez.

Et il retourna en tout sens la feuille sur laquelle, en effet, il n'y avait aucune trace d'écriture.

La foudre tombant aux pieds de Belée ne l'aurait pas plus surpris, rendu plus immobile, plus semblable à une statue, que ce dénoûment imprévu. C'était bien la lettre que le cardinal lui avait remise, la même qu'il avait vue le matin, qu'il avait reconnue le soir au moment de son départ, et qui devait renfermer de bien graves secrets, puisqu'il avait fallu s'environner de tant de mystère pour la porter. Il demeurait le regard vague et hebété, la bouche béante, incapable, dans le premier moment, de proférer une parole.

— Sire, dit le cardinal après avoir adressé un coup d'œil à Belée, il est impossible qu'on ait voulu se jouer de Votre Majesté, et l'exposer à une pareille mystification : il y a là-dessous un mystère incompréhensible maintenant, mais que le temps éclaircira. Cet homme sert peut-être, sans le savoir, quelque ruse de guerre ; on l'a peut-être chargé, sans même le mettre dans la confidence, de cette apparence de message pour détourner de quelque autre point et occuper l'attention de Votre Majesté. Sire, je vous en conjure, et tous vous en prient par ma voix, n'écoutez pas votre courage, qui vous porterait à mépriser le danger ; ordonnez aux troupes de battre la campagne aux environs, de redoubler de surveillance autour de cet hôtel ; faites enfermer cet homme, et quand il aura passé la nuit à réfléchir sous les verrous, s'il en sait plus qu'il n'a voulu en dire ce soir, demain, sans doute, il se décidera à parler.

Belée écoutait le cardinal, confondu de son assurance, et encore tout abasourdi de ce qui était arrivé. La position était changée pour lui. Si la lettre eût contenu la preuve de la trahison du cardinal, tout le monde eût compris sa vengeance qu'il avait retardée de quelques instants pour la rendre plus sûre et plus terrible, et en présence de l'écrit accusateur, il se serait fait pardonner aisément le rôle d'emprunt qu'il avait d'abord adopté. Mais avouer qu'il s'était joué du roi, quand il ne pouvait articuler aucun fait précis, quand il ignorait pourquoi et dans quelle intention il était envoyé vers le duc de Bourgogne, c'était s'exposer à la colère de Louis, sans perdre Balue et l'évêque. Louis fit un signe, et il se laissa emmener sans dire mot, comme un homme frappé tout à coup de stupidité, et à vrai dire, son étonnement était tel, cette aventure lui semblait si étrange, que ses facultés étaient anéanties, et que peut-être il eût essayé en vain de parler.

Le conseil du cardinal, approuvé par les courtisans, fut aussitôt mis à exécution. Des troupes se répandirent de tous côtés aux environs de Senlis, des patrouilles parcoururent les rues de la ville ; ce fut une alarme générale dont personne ne pouvait donner l'explication. Pendant la soirée, il n'y eut pas d'autre sujet d'entretien, et l'on s'épuisa en commentaires inutiles pour deviner le mot de cette singulière énigme. La lettre fut

examinée avec l'attention la plus minutieuse, approchée d'une lumière pour voir si la flamme ne ferait pas reparaître des caractères invisibles d'abord, des signes mystérieux, tracés à l'aide de quelques substances qui s'effaçaient au jour. Toutes les épreuves auxquelles on la soumit demeurèrent sans résultat. Ce n'était qu'une feuille de papier parfaitement blanc.

L'anxiété de Louis était extrême. A la crainte d'un danger inconnu, que peut-être il n'était déjà plus temps de prévenir, se joignaient l'humiliation d'être pris pour dupe, la rage d'ignorer où il fallait frapper pour rompre le complot qui le menaçait. Le cardinal et l'évêque, tout en cherchant à combattre les terreurs du roi, tournèrent habilement ses soupçons sur certains personnages de la cour qui leur étaient opposés, et firent si bien, qu'ils auraient préparé la perte de leurs ennemis, si, malgré toutes leurs ruses, ils n'eussent touché au terme de leur fortune.

Louis congédia les courtisans, fit appeler son compère Tristan pour lui confier ses craintes, et adressa des prières plus ferventes encore que de coutume à la Vierge de plomb qui ornait son chapeau.

— Nous avons été heureusement inspirés, dit l'évêque à Balue lorsqu'ils quittèrent le roi, en ne nous servant de Belée que comme d'un intermédiaire entre nous et Vobrisset. J'avoue que lorsque je l'ai vu entrer, j'ai cru qu'il vendait nos secrets à Louis, et il m'a semblé sentir tomber sur mon col la hache de Tristan.

Je n'étais pas plus à mon aise que vous, répondit Balue. Heureusement Belée est un serviteur fidèle. Il a parfaitement rempli son rôle, et parlé avec l'accent d'un véritable Flamand. C'est un homme intelligent qui peut-être plus tard exigerait une trop vive reconnaissance, et qui pourrait devenir un confident dangereux. Il faudra songer aux moyens de s'en défaire.

— Oui ; mais avant de nous occuper de lui, pensons à nous. Tout n'est pas fini, et nous n'avons conjuré que le premier péril.

— Il faut que Belée persévère dans son personnage de bourgeois flamand, qu'il dise que la lettre lui a été remise pour Odet Daidie, par exemple, par un homme qu'il ne connaît pas.

— Consentira-t-il à ne pas vous nommer? demain on le mettra à la question.

J'espère le déterminer à ne pas dire qu'il est à mon service, et que je l'envoyais sous ce déguisement vers le duc de Bourgogne. Jusqu'à ce qu'on trouve un interprète qui, sans doute, ne se présentera pas demain, nous conseillerons au roi d'attendre, de ne pas employer la torture contre un homme qui peut-être parlera dès qu'il comprendra ce qu'on lui demande. Si nous gagnons deux jours seulement, une évasion est possible, facile même ; nous ne sommes pas ici à la Bastille, et le prisonnier n'a à franchir ni fossés ni pont-levis. Et puis, cette nuit même, la preuve qui nous perdrait aura disparu. On a enfermé Belée dans une salle basse de l'hôtel. Je pénétrerai auprès de lui, sous prétexte de l'interroger ; nul, je pense, ne sera assez mal avisé pour me refuser l'entrée. Séparons-nous, d'Haraucourt ; l'assaut a été rude, mais nous sortirons sains et saufs, j'espère, de ce mauvais pas.

Ils se dirent adieu, et quelques instants après le cardinal, plus inquiet au fond du cœur qu'il ne l'avait laissé paraître, se dirigea vers la chambre où était renfermé Belée. Contre son attente, le soldat de faction refusa de lui laisser voir le prisonnier ; sa consigne était formelle, il devait l'exécuter au risque d'encourir les peines les plus graves, et il ne pouvait l'enfreindre que sur un ordre écrit du roi ou du comte de Dammartin, commandant de l'hôtel transformé en place de guerre.

Il eût été inutile d'insister, et il y aurait eu danger d'éveiller les soupçons en demandant cette autorisation ; quelque intérêt pressant qu'il eût à parler cette nuit même à son agent, le cardinal se retira, mais sans abandonner le projet de faire tenir au moins un avis à Belée. Il ne craignait pas de se compromettre en écrivant, car il était sûr maintenant de la fidélité et du dévouement de cet homme, et pourvu que la lettre lui parvînt, il regardait le succès comme infaillible.

La distribution des bâtiments lui était bien connue. Ce n'était pas la première fois qu'il y avait logé. L'hôtel avait déjà servi d'habitation à Louis XI, dans de précédents voyages à Senlis, où il l'avait accompagné. Balue savait que la fenêtre de la pièce où on avait enfermé Belée donnait, à quelques pieds seulement de distance du sol, sur une cour, et il espérait qu'on n'avait pas songé à placer un surveillant au-dessous de cette fenêtre, ou plutôt de cette ouverture, garnie du reste



Charles le Téméraire.

de forts barreaux de fer qui rendaient impossible une tentative d'évasion. Il ne s'était pas trompé dans ses prévisions. La cour était déserte, et il put y parvenir sans être remarqué; mais la nuit était claire ; la lune, qui se levait derrière les maisons de la ville, commençait à jeter ses lueurs dans la cour et sur les bâtiments; il fallait se hâter et profiter du moment favorable où aucun regard ne veillait de ce côté. Il se glissa le long du mur et s'arrêta au-dessous de la fenêtre.

Il toussa légèrement à plusieurs reprises pour avertir le prisonnier que quelqu'un était là, et quand il pensa que son attention était suffisamment éveillée, il se dressa le long du mur, et, levant les bras, il jeta dans la chambre, entre les barreaux de fer, un billet, et se retira précipitamment.

Belée ne dormait pas; il entendit sans le comprendre l'avertissement qui lui venait du dehors, et un peu après le bruit du papier tombant à ses papiers. Il se baissa, chercha à tâtons dans l'obscurité, et trouva le billet. Mais comment savoir ce qu'il contenait ? Au bout de quelques instants, un rayon de la lune pénétra dans la chambre et traça sur le haut du mur, en face de la fenêtre, une bande lumineuse. A mesure que l'astre s'élevait dans le ciel, la lumière descendait sur la muraille; il déplia le billet, et chercha, mais en vain, à le lire. La clarté, suffisante pour lui faire apercevoir des caractères tracés sur le papier, était trop faible pour lui permettre de les assembler. Cependant la lueur changeait de place avec les ténèbres et tournait rapidement ; bientôt elle ne frappa plus qu'un coin de la chambre, puis elle disparut tout à fait, et il se trouva dans la nuit. Force lui fut d'attendre avec une impatience

qu'il est plus facile de concevoir que d'exprimer. Sans aucun doute, ce billet était du cardinal. Mais quel avis lui donnait-il? Était-ce l'assurance qu'il n'avait rien à craindre; un moyen d'évasion qu'on lui indiquait, ou une prière d'opposer une feinte ignorance aux demandes qu'on lui adresserait? Prisonnier de Louis XI, Belée avait peur pour lui-même, quoiqu'il ne fût pas coupable. Toujours cette pensée lui revenait qu'en l'absence d'une preuve écrite, le cardinal se justifierait aisément d'une accusation vague, qu'il était impossible de préciser, et qui ne reposait que sur des suppositions. Le duc de Bourgogne était réconcilié avec le roi; une correspondance entre Charles le Téméraire et Balue n'avait peut-être rien de criminel, et d'ailleurs, cette correspondance n'existait pas; elle se réduisait pour lui à l'envoi d'une feuille de papier blanc! Mais alors pourquoi ce déguisement, pourquoi ce mystère, ces recommandations pressantes d'éviter les gens du roi? Pourquoi lui avait-on fait quitter Paris? Son esprit s'égarait dans ces questions sans réponse. Il en vint à penser, oubliant l'effroi du cardinal à son aspect, que celui-ci l'avait reconnu à sa sortie de la maison de la rue Pute-y-Muce, et qu'obligé de dissimuler son ressentiment, il avait feint de lui confier une mission secrète et importante; qu'arrivé à la cour du duc de Bourgogne, lui, Belée, aurait été appréhendé au corps par quelque agent prévenu d'un autre côté, et qui lui aurait fait expier par la prison ou par la mort les coups qu'il s'était permis de donner à un prince de l'Église. Ces idées, auxquelles se joignait le souvenir de Catherine, et le regret de voir sa vengeance lui échapper, n'étaient pas de nature à le calmer. Enfin, le jour parut, et il put sortir des doutes qui le tourmentaient. Le billet, sans signature, et d'une écriture déguisée, était ainsi conçu :

« Conserve jusqu'au bout le rôle que tu joues. Quelques désirs que tu formes, quelque fortune que tu rêves, tes désirs seront accomplis, ta fortune sera faite. La reconnaissance sera égale à ton dévouement et à ta discrétion, et quoi qu'il arrive on te sauvera. Une lettre est cachée dans la doublure de ton pourpoint; avant qu'on t'interroge, qu'on te fouille de nouveau, prends-la, anéantis-la avec ce billet, et qu'il ne reste trace ni de l'un ni de l'autre. »

Telles étaient les précautions que le cardinal, d'accord avec d'Haraucourt et Vobrisset, avait prises contre une arrestation ou une maladresse de Belée. Pendant qu'il courait la ville pour se procurer un cheval, l'autre domestique apporta à Balue un habillement complet de bourgeois flamand, dans lequel la lettre fut cachée. Vobrisset aurait reçu Belée à son arrivée. Feignant de ne pas croire qu'il était envoyé par le cardinal, et d'avoir des soupçons, il l'aurait interrogé, dépouillé de ses vêtements; il se serait emparé de la lettre, et l'aurait portée à Charles le Téméraire, comme un message surpris sur un espion, se faisant aux yeux de son maître un mérite de sa surveillance. Il aurait ensuite rendu la liberté à Belée.

Le prisonnier était sans armes; on lui avait enlevé, au moment de son arrestation, son poignard. Il ôta son pourpoint, et à défaut d'instrument tranchant, il déchira l'étoffe avec ses doigts et ses dents, et trouva la lettre. Un quart d'heure après, Tristan entra dans sa chambre. Sur sa demande et sur sa promesse de tout révéler, il le conduisit vers Louis XI. Une heure ne s'était pas écoulée, que le comte de Dammartin reçut l'ordre du roi d'arrêter et de garder à vue le cardinal et l'évêque.

Les preuves de la trahison étaient telles qu'il n'y avait pas possibilité de nier. Le jour même, le roi commit, par lettres patentes, le chancelier Juvénal des Ursins; Jean d'Estouteville, seigneur de Torci, grand maître des arbalétriers; Guillaume Cousinot, gouverneur de Montpellier; Jean le Boulanger, président au parlement; Jean de la Driesche, président des comptes; Pierre Doriole, général des finances; Tristan l'Hermite, prévôt de l'hôtel, et Guillaume Allegrin, conseiller au parlement, pour faire le procès aux deux coupables. Il nomma aussi en même temps Claustre, conseiller au parlement; Mariette, lieutenant criminel, et Potin, examinateur au Châtelet, pour informer de tous les effets du cardinal Balue, et les délivrer par inventaire à l'Huillier, notaire et secrétaire du roi.

Mais le titre de cardinal et d'évêque pouvait être un obstacle à leur punition, quelque méritée qu'elle fût. Louis, qui ne voulait pas faire grâce, se crut obligé de se soumettre, en apparence, à l'autorisation du pape. Il envoya à Rome Gruel, président au parlement de Dauphiné, et Cousinet, chargés de demander des commissaires *in partibus*

pour faire le procès aux deux prélats. De son côté, le duc de Bourgogne, instruit de leur arrestation, avait dépêché vers le pape le protonataire Feri de Cluny, pour lui déclarer, ainsi qu'aux cardinaux, qu'il prenait le plus grand intérêt à cette affaire. Le lecteur nous saura gré, sans doute, de lui faire connaître les incroyables prétentions de la cour de Rome, et l'impudence révoltante avec laquelle l'esprit prêtre essaya de défendre ses priviléges et ses usurpations.

Le mardi, 5 décembre 1469, le pape assembla le consistoire, et les ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Le pape leur témoigna qu'il était fâché que le roi fût obligé d'agir contre un cardinal et un évêque, et que l'honneur de l'Eglise y était intéressé; que cependant on devait la justice à tout le monde, et particulièrement au roi très-chrétien; qu'il était bien résolu de la lui rendre ; que pour cet effet il avait nommé pour commissaires le cardinal de Nice, le vice-chancelier, Ursin, Arrezo, Spolete et Theano, à qui dans la suite on pourrait s'adresser.

Le samedi la congregation se tint chez le cardinal de Nice. Les ambassadeurs, suivant leurs instructions, présentèrent un écrit contenant les crimes dont le cardinal et l'évêque étaient accusés. Les cardinaux ayant jeté les yeux sur les pièces qui étaient produites, et ayant delibéré quelque temps, dirent aux ambassadeurs que ces écritures étaient longues, qu'il fallait les examiner; mais les fêtes qui survinrent ne permirent de se rassembler que le samedi dix-neuvième. On demanda aux ambassadeurs s'ils n'avaient rien à donner davantage, s'ils n'avaient point quelques pièces justificatives..... Sur les remontrances des ambassadeurs, les cardinaux, après avoir délibéré une heure, rappelèrent ce que c'était que l'état de cardinal; que le pape était le premier de l'Eglise, et un cardinal le second; et que depuis cinq ou six cents ans on n'avait point vu qu'on eût attenté à la personne d'un cardinal, à cause des peines portées par la décrétale : *Si quis suadente diabolo*, etc. On se récria fort sur la prise et sur la detention d'un cardinal et d'un évêque, disant qu'il n'était pas permis d'arrêter un cardinal sur la déposition d'un homme, et sur une petite lettre de créance; que d'ailleurs on le devait rendre dans les vingt-quatre heures à la juridiction spirituelle, ou qu'on encourrait l'excommunication.

Que quant à la confession que lesdits coupables avaient pu faire, elle n'avait pas été faite devant juge compétent, et qu'il était à croire qu'elle avait été extorquée.....

Les ambassadeurs répliquèrent que : Les rois de France se sont toujours conservé le privilége de faire arrêter les prélats lorsqu'ils ont commis quelque crime d'État.

Qu'un roi de Hongrie fit prendre et fouetter un prêtre par les carrefours, qu'il le mit ensuite entre les mains de la justice, et que lorsqu'il en demanda l'absolution, le pape dit qu'il n'en avait pas besoin.

Qu'Alphonse, roi d'Aragon, fit noyer un cardinal sur un soupçon d'adultère, et qu'on lui envoya aussitôt l'absolution.

Que le légat de Savoie fit faire le procès au cardinal de Chypre. Que les rois d'Angleterre, Henri IV, Henri V et Henri VI, avaient fait mourir plusieurs évêques.....

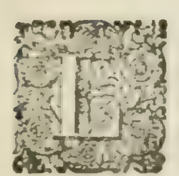
La fermeté des ambassadeurs en imposa aux cardinaux et au pape, qui témoigna que lui et tout le sacré collége auraient désiré que le roi n'eût point tant pressé pour faire Balue cardinal; qu'il l'avait créé contre son gré, sa réputation étant telle qu'il ne méritait pas de l'être (103).

Ainsi ce n'était pas, de son propre aveu, l'innocence que la cour de Rome défendait contre le roi de France, c'était la qualité de prêtre, c'était un titre déshonoré, avili par celui qui en avait été injustement revêtu !

Au rapport de plusieurs historiens, Balue fut renfermé à la Bastille après sa condamnation. D'autres prétendent qu'il subit une captivité de douze années, à Ouzain, sous la garde de François de Dons. Ce qui est hors de doute, c'est que Guillaume d'Haraucourt fut conduit à la Bastille et mis dans une des cages de fer dont il avait été l'inventeur.

LA BASTILLE SOUS LOUIS XI

LOUIS DE LUXEMBOURG, COMTE DE SAINT-POL, CONNÉTABLE DE FRANCE.

es pièces de la procédure instruite contre Louis de Luxembourg, ainsi que ses interrogatoires, n'existent pas. Cette disparition de preuves, qu'il serait si important de connaître, et qui jetteraient une vive lumière sur cette partie du règne de Louis XI, s'explique par le soin qu'on eut de temps à autre d'anéantir les traces de certains procès. En détruisant les archives de la Bastille et des autres prisons d'Etat, le despotisme voulut prendre ses mesures contre le jugement de la postérité, et crut qu'il détruirait aussi le souvenir de ses iniquités et de ses crimes. Mais ce souvenir est resté, terrible, accusateur, comme une sanglante leçon du passé, comme une sinistre prédiction de l'avenir. A mesure que la tyrannie se consolidait, le nombre des victimes allait en augmentant, et quelque épais que fût le linceul jeté sur elles, le sang le tachait toujours et trahissait les cadavres. Ce fut une loi de cette logique inflexible et souveraine qui mène le monde et que les hommes appellent Providence, que cette marche inverse de la civilisation et du pouvoir absolu. Pendant que l'une éclairait, adoucissait les mœurs, l'autre était obligé de redoubler de rigueurs, de se constituer le geôlier de la nation, comme il le fit officiellement en 1658, époque où la Bastille, de forteresse nationale, devint château royal, forteresse du roi, commandée par un gouverneur nommé par le roi, pour le roi, sorte de bourreau institué contre les ennemis du roi, et bientôt des ministres, des favoris et des prostituées. « On imagina que nul être pensant en France n'oserait regarder en face le trône, ni critiquer la conduite du gouvernement, tant qu'on aurait cet épouvantail devant les yeux. On songea donc sérieusement à en faire le sanctuaire de toutes les iniquités ministérielles, pour donner, par ce moyen, le caractère de criminels d'État à tous ceux qui y seraient renfermés. Penser autrement que les ministres, était un crime d'État qui méritait la Bastille. Se plaindre d'une injustice, être connu pour avoir un caractère sévère de probité, s'égayer aux dépens d'un favori ou d'une favorite, déplaire à un commis, n'être pas humble et rampant devant un lieutenant de police, oser prononcer le nom de *nation* dans un écrit quelconque, était un crime d'État. Enfin toute la morale des gens de bien allait devenir un crime d'État si les crimes réels du gouvernement et ses atroces et stupides projets contre nos personnes, nos biens et notre honneur n'avaient été portés au comble, et si tous les Français ne s'étaient réunis pour mettre fin à tant d'insultes et d'outrages (104).

Le procès de Louis de Luxembourg est tout politique. Pris en flagrant délit de rébellion, il dut subir le sort des vaincus. Mais quelles étaient les causes qui lui mirent les armes à la main? Sa révolte contre Louis XI, qui l'avait comblé d'honneurs, fut-elle le fait d'un esprit inquiet, turbulent et ingrat, ou peut-on lui assigner un motif plus noble et plus élevé? Il nous semble que jugée selon les idées de l'époque, elle a un certain caractère de grandeur qu'on a trop méconnu. Certes, nous ne voulons pas nous faire les apologistes de la féodalité, elle est morte à tout jamais, et maintenant, à la distance où nous en sommes, nous ne voyons plus que les abus, les barbaries et les impossibilités d'un semblable régime. Mais il faut se reporter au moment où les pouvoirs oppresseurs passent à l'état d'opprimés, pour les étudier avec fruit, alors qu'existant encore, ils ne sont plus à craindre, qu'ils n'ont plus d'action que pour se défendre, qu'ils ne se manifestent plus par la force, et que leur vengeance est impuissante. Le voile est déchiré, et leur défaite prochaine met à découvert le secret de leur mécanisme ; in-

justes et usurpateurs aux yeux de la justice et de la morale universelles, ils ont eu leur justice et leur raison de durée relatives : ce qui les a fait vivre devient parfois, au moment de disparaître, une sorte de protestation légitime contre l'agression qui les renverse. La lutte entre deux tyrannies, dont l'une finit et dont l'autre commence, a cela d'instructif qu'elle a fait toucher au doigt les vices de l'institution qui s'élève, qu'elle la frappe de discrédit, qu'elle révèle la cause de mort qui la fera périr plus tard.

C'est une question qui n'est pas sans importance, quoiqu'elle ait été toujours tranchée légèrement, que celle de savoir ce qu'au quinzième siècle la France a gagné à la substitution violente du pouvoir royal au pouvoir féodal, si l'un, dont nous connaissons les résultats et qui a abouti à 89, a été un progrès social sur l'autre, ou simplement une transformation de la tyrannie. De ce point de vue, la résistance de Louis de Luxembourg, ses efforts pour se conserver indépendant entre le roi de France et le duc de Bourgogne, deviennent un fait historique grave et sérieux, et sa mort sur l'échafaud est une accusation à joindre à toutes celles qui existent contre Louis XI.

C'est sous son règne que le pouvoir, divisé jusqu'alors se concentra entre les mains d'un seul. Pour apprécier les prérogatives qui balançaient le pouvoir royal et qu'il absorba, lorsqu'il détruisit les grandes maisons, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur les différentes constitutions qui précédèrent, de déterminer leur point de départ, et de les suivre dans les diverses phases de leur jeunesse, de leur maturité, de leur décrépitude.

NOUS QUI VALONS AUTANT QUE TOI, NOUS TE FAISONS ROI POUR NOUS GOUVERNER AVEC JUSTICE ET SELON NOS LOIS ; SINON, NON.

C'était sous cette réserve que les Aragonais élisaient leurs souverains. Une réserve semblable se trouve dans la constitution primitive de la nation française, non pas rédigée en formule, non pas exprimée par des paroles, mais par les faits.

Les *champs de mars* étaient des assemblées nationales, annuelles, qui se réunissaient avec ou sans le consentement du roi ; on y faisait des lois nouvelles, on y expliquait les lois anciennes qui avaient besoin d'interprétation, on y décidait la paix ou la guerre. le sort y partageait le butin. Il ne pouvait en être autrement, car les rois alors n'étaient que des soldats que leurs compagnons avaient créés chefs en les élevant sur le pavois, mais sans leur laisser oublier que c'étaient leurs égaux qui leur avaient donné la couronne, et qu'ils devaient gouverner sous certaines conditions, *sinon, non*. L'indivisibilité de ce pouvoir conféré par l'élection, et que l'élection pouvait transporter sur une autre tête, n'existait pas. C'était une récompense donnée au plus digne, et non un patrimoine transmis à l'aîné des enfants mâles. La succession appartenait, ou plutôt la transmission était consentie au profit de tous les enfants des rois, comme on le voit, par exemple, pour les quatre fils de Clovis, et les inconvénients d'une semblable division disparaissaient devant l'indivisibilité de la nation dont les assemblées générales des champs de mars réunissaient les divers souverains.

La succession, même des fils aux pères, n'était pas constante. Mérovée n'était pas le fils de Clodion, auquel il succéda. En 715, le fils de Childéric II fut préféré à Thierri, fils de Dagobert II, et en 752 on voit Pépin créé roi, élu roi, nommé roi, sacré roi, au préjudice de Childéric III, déposé à la diète de Soissons, rasé et renfermé dans le monastère de Saint-Bertin, pendant que son fils Thierri était envoyé à celui de Fontenelle en Normandie.

Ainsi, sous la première race qui régna trois cent trente ans, le pouvoir souverain résidait dans la nation, qui avait conservé le droit de juger et de déposer ses rois. L'histoire du vase de Soissons prouve combien leur pouvoir était restreint, puisque Clovis, quelque redoutable qu'il fût, ne put disposer d'un vase volé dans une église.

Les maires du palais étaient des officiers établis pour servir de contre-poids à l'autorité royale. C'était la nation qui les créait, ou les rois, mais avec son consentement. En 626, Clotaire II assembla les grands pour élire un maire à la place de Garnier, qui était mort, comme il avait déjà créé avec leur consentement, Raphon dans l'Austrasie et Herpon au delà du Jura. Une autre assemblée, convoquée à Orléans, en 642, par Clovis II, procéda à l'élection de Flzocat, maire du palais.

Il n'y a pas de pouvoir fort sans argent. L'Église eut de tout temps le soin de faire déclarer ses domaines sacrés pour les rois, et de vivre à la charge de l'État sans contri-

buer à ses charges. Dès la première race, un évêque, nommé Injuriosus, s'opposa à la perception des subsides que le souverain voulait imposer sur le clergé. Les prétentions de l'Église subsistèrent pendant une longue suite de siècles, mais à cette époque elle ne jouissait pas seule d'un privilége. Les domaines des Francs n'étaient soumis à aucune imposition; les offrandes et les dons qu'ils portaient aux champs de mars étaient volontaires.

Il fallait cependant assurer des conditions d'existence aux rois. On leur donna un domaine, c'est-à-dire une portion des terres conquises sur l'ennemi, et dont ils pouvaient disposer en faveur de leurs capitaines, mais à titre viager. Ces bénéfices, détachés de leur domaine, y revenaient à la mort de ceux qui les avaient reçus.

Mais si, pendant la paix, les rois n'avaient qu'une autorité resserrée dans d'étroites limites et purement nominale; s'ils ne pouvaient faire la paix, la guerre et les lois, lever des impôts, que de concert avec la nation; s'ils couraient le risque d'être déposés pour leur arrogance, comme Thierri III, roi de Neustrie et de Bourgogne, ou pour leurs dissolutions, comme Childéric, en qualité de capitaines et de chefs d'une armée, ils jouissaient du pouvoir le plus absolu, dès qu'il s'agissait de conquêtes à faire. La conquête terminée, ils rentraient dans l'impuissance. C'est de ce point de départ que la royauté, si faible et si restreinte à son origine, parvint peu à peu à s'emparer du pouvoir national, à soumettre le peuple à l'esclavage, à trafiquer de ses propriétés, de ses libertés et de ses priviléges.

Pépin avait changé la forme de l'élection. Il ne s'était pas fait reconnaître à la manière des Mérovingiens, qu'on élevait sur un bouclier : il avait été sacré une fois par Boniface, évêque de Mayenne; une seconde fois par le pape Étienne III, et il avait reconnu et proclamé lui-même le droit qu'ont les peuples de choisir leurs gouvernants, en adressant à Zacharie, prédécesseur de Boniface, cette question : *Quel est le véritable roi, ou de celui qui n'en porte que le titre, ou de celui qui en porte tout le poids et en remplit tous les devoirs?* C'était un pouvoir civil, un gouvernement mixte qui succédait à un gouvernement purement militaire et de conquête. Tous les [illegible] de l'État furent appelés à concourir à une élection qui autrefois appartenait exclusivement aux soldats et aux capitaines. Mais en consentant à l'hérédité de la couronne, ils se réservèrent, à chaque mutation, la faculté de reconnaître le successeur du dernier souverain.

Les champs de mars, transportés au mois de mai, continuèrent. L'hommage de 764, à Worms, ne fut pas rendu par les vaincus au roi victorieux, mais à l'assemblée de la nation française. Le serment même de fidélité, qui remonte aux premiers âges de la monarchie, prouve la liberté préexistante de choisir le souverain. La soumission à la royauté n'est pas de droit naturel, comme l'obéissance d'un fils à son père. Elle est volontaire, et comme telle, elle a besoin d'être consacrée par un serment postérieur.

Il ne faut pas se laisser éblouir par la gloire du règne de Charlemagne. La supériorité de génie d'un homme sur ses contemporains est un fait accidentel qui suspend pour un temps et rejette dans l'ombre, mais qui ne détruit pas le développement logique des événements. Les peuples peuvent abdiquer leurs droits souverains entre les mains d'un Charlemagne ou d'un Napoléon, suivre ces vives lumières de l'intelligence, et se laisser conduire comme un troupeau par ces colonnes de feu qui marchent à la tête de la civilisation et éclairent leur époque; mais ces colosses abattus et renversés par la mort, la société reprend la place qu'ils laissent vide et elle sépare leurs usurpations du bien qu'ils ont accompli. D'ailleurs, Charlemagne, et c'est un de ses titres de gloire, respecta les droits de la nation. Ce fut un parlement qui le reconnut souverain en Australie : il remit à la France assemblée le jugement de Tassillon, duc de Bavière, et il la consulta pour faire son testament.

Son faible successeur, Louis le Débonnaire, suivit son exemple. Ses capitulaires, le partage de ses royaumes et de ses domaines, la déposition de son fils Lothaire, ne furent rédigés et n'eurent lieu qu'avec le concert et la sanction des états.

Le clergé et la noblesse gauloise étaient plus anciens dans les Gaules que la monarchie. Clovis chercha un appui auprès des prêtres et des nobles, il respecta les priviléges de ces derniers, et embrassa, par politique, la religion chrétienne. Une noblesse [illegible], qui ne posséda d'abord des [illegible], s'éleva à côté de la noblesse gauloise qui possédait à titre [illegible] li-

taire, et bientôt se confondit avec elle. La royauté lui fit don de l'hérédité qu'elle venait d'acquérir pour elle-meme; et peut-être l'hérédité des fiefs, loin d'être, dans ces temps de barbarie, un amoindrissement du pouvoir royal, fut-elle au contraire pour lui une cause d'affermissement et de stabilité. Il est permis de le croire, en comparant les destinées différentes des Francs et des autres nations venues comme eux du Nord, tels que les Goths, les Vandales, les Visigoths, dont la puissance n'eut qu'une courte durée, météores qui ne signalèrent leur passage que par la destruction, et qui s'éteignirent si vite sans laisser de trace.

Le système féodal n'a pas eu de plus rudes adversaires que les partisans du pouvoir royal. Il en devait être ainsi. L'ennemi le plus actif et le plus redoutable d'un usurpateur, le plus intéressé à le perdre, est celui qui veut usurper, ou qui a usurpé à sa place. C'est la marche naturelle de toutes les passions qui cherchent à éviter le blâme qu'elles méritent en le rejetant sur les autres. L'histoire des gouvernements et des peuples est l'histoire des individus, transportée sur une scène plus vaste; les actions y ont le meme mobile, et étudier le cœur humain dans ses agitations intérieures, c'est étudier l'humanité dans ses résultats généraux. Avant de dire ce que le pouvoir royal substitua au pouvoir féodal, examinons celui-ci, voyons quelle barrière il opposait aux envahissements de la royaute, et comment de salutaire peut-être qu'il était à son origine, il finit par se rendre odieux.

Dominés par l'idée d'unité et de centralisation qui fait notre force actuelle, nous jugeons mal et nous condamnons au premier coup d'œil cette division infinie du pouvoir. Cependant, il faut d'abord reconnaitre un fait bien important, le plus important de tous, l'indivisibilité de la nation que le roi ne pouvait pas aliéner comme un patrimoine, obligé qu'il était de respecter les terres possédees par ses vassaux médiats, et de traiter avec eux pour lever une armée, ou pour imposer des taxes; ensuite, l'avilissement du pouvoir usurpateur, de la royauté descendue au rang de suzeraine. Le respect s'était retiré d'elle. Le dernier roi de la première race et presque tous les rois de la seconde furent désignés par les sobriquets qu'ils durent à leurs vices, à leurs ridicules, à leurs imperfections physiques ou morales: Childéric *l'Insensé*, Pépin *le Bref*, Louis *le Débonnaire*, Charles *le Chauve*, Louis *le Bègue*, Charles *le Gros*, Charles *le Simple*, Louis *le Fainéant*.

Les possesseurs de fiefs héréditaires, dont les ancetres avaient élevé les souverains sur le pavois, et qui avaient gardé pour eux-mêmes le droit de les déposer, durent se regarder comme marchant de pair avec le seigneur suzerain. Ce fut là l'origine des pairs de France, qui succédèrent à toutes les prérogatives que les anciens *proceres optimates* avaient exercées conjointement avec la nation et le roi. Les droits de celle-ci n'étaient pas encore annulés; la race de Charlemagne perdit le trône, comme l'avaient perdu, cent quarante ans auparavant, les Mérovingiens. Mais à compter de Hugues Capet, une nouvelle politique s'établit. Les rois font sacrer leurs fils ainés de leur vivant; les souverains deviennent héréditaires indépendamment du consentement de la nation, et plus tard ils nient le droit qu'ils ont confisqué; n'étant plus soumis aux chances de l'élection, ils prétendent : *qu'ils tiennent de Dieu seul leur sceptre et leur couronne, et qu'ils n'en doivent rendre compte qu'à Dieu.*

Mais Dieu ne faisait point de miracles en leur faveur, et quand leurs coffres étaient épuisés, il n'y tombait pas du ciel une rosée d'or et d'argent. Il fallait s'adresser à la nation, et alors la nation redevenait souveraine. Elle accordait presque toujours, il est vrai, les subsides; mais elle pouvait les refuser, puisque le roi était obligé de les lui demander, et quelquefois, comme en 1355, elle ne les accordait que pour un an. Philippe le Bel appelle les communes et les municipalités à prendre part avec les pairs, les barons et les prélats, à la sanction des actes du gouvernement, et en 1328, la nation, représentée par les trois états, reconnaît le droit de Philippe de Valois au trône, à l'exclusion d'Edouard III, roi d'Angleterre.

Mais en politique une concession imprudente en amène d'autres : l'oubli d'un droit engendre une usurpation. La France perdit ses champs de mai, et avec eux, la périodicité de ses assemblées. Les états généraux qui les remplacèrent ne furent plus réunis que par convocation royale. La royauté, qui avait plié tant qu'elle n'avait pas été la plus forte, marchait à la conquete. Les croisades l'avaient servie heureusement en lui laissant consolider et accroître sa puissance, pen-

dant que les grands seigneurs guerroyaient en Orient; et à compter de la fin du douzième siècle, elle acquit successivement de grands fiefs, tels que les comtés d'Alençon, d'Auvergne, d'Artois, d'Évreux, de Touraine, du Maine, d'Anjou, de Poitou, le duché de Normandie, etc., etc. La France se changeait, d'aristocratie féodale qu'elle était, en monarchie absolue : les familles des ducs et des comtes se fondaient peu à peu dans la famille royale; les pairs furent créés par le roi; la nation n'eut plus de représentants.

Le clergé lui-même fut soumis par le concordat de 1516. François I[er] nomma aux évêchés de son royaume; la magistrature fut avilie et devint suspecte par la vénalité des charges; chef absolu de l'armée, le roi put comprimer tous les mouvements : ainsi, dans l'ordre civil, dans l'ordre religieux, dans l'ordre militaire, le roi toujours, le roi partout, le roi seul.

La féodalité eut trois époques.

Pendant la première, soumise à l'autorité royale émanant de la nation, elle est un obstacle au despotisme.

Pendant la seconde, elle restreint la royauté, elle l'amoindrit. C'est le temps de sa grande puissance et de ses abus; son despotisme, aussi absurde que celui des rois, se souille de crimes également hideux. Elle réduit les hommes à la condition de bêtes. La monarchie n'avait plus sa constitution primitive, qui consistait dans le concours de la volonté nationale et de la volonté royale, et les nouveaux usurpateurs, les ducs, les barons et les comtes, n'agissaient plus qu'en vue de leurs priviléges et de leurs intérêts individuels, séparés de l'intérêt de la nation qu'ils opprimaient, de l'intérêt de la royauté qu'ils tenaient en échec.

Pendant la troisième époque, la féodalité se défend : elle est assiégée dans ses donjons, elle capitule, elle est vaincue.

Les envahissements du despotisme royal commencent aux Valois; Louis XI les continue, Richelieu les achève. Débarrassé de toute rivalité, le système monarchique se met à l'œuvre. Voyons ses œuvres.

A la servitude féodale, il substitue la servitude des gouverneurs, des intendants, des commis, instruments d'oppression, agents révocables, sans dignité et sans indépendance, qu'il peut briser comme il les a créés. A la puissance seigneuriale, qui, vivant en contact avec ses vassaux, instruite de leurs besoins et de leurs ressources, pouvait du moins se montrer paternelle et remettre la dîme, il substitue le fisc, le fisc impitoyable, sans entrailles, machine à perception qui pompe avec l'argent les larmes et le sang du peuple : il fait trois parts de la nation, trois parts isolées les unes des autres, dans un état continuel d'antagonisme et d'hostilité : une qui paye, une autre qui fait payer, une troisième qui dépense; et, sans élévation, sans grandeur dans ses moyens d'action, il perpétue les abus par l'intérêt immoral des salariés.

Un vice particulier à la France, disait Malouet à l'Assemblée constituante, *rend toutes les réformes nécessaires. Il n'existe dans aucun autre État policé, et nous ne trouvons dans l'histoire d'aucun peuple une aussi grande quantité d'officiers publics et d'employés de tous les genres, à la charge de la société, qu'il y en a parmi nous.*

Enfin, les lettres de cachet deviennent le moyen suprême de gouvernement, le dernier mot de la science de l'homme d'État : **La Bastille est un instrument de règne !**

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, créé chevalier en 1413, par Louis, alors dauphin; connétable en 1465, marié à la sœur de la reine, en 1466; capitaine de Rouen, lieutenant général de Normandie dans la même année, chevalier de Saint-Michel à la création de l'ordre, en 1469 (105), entra dans *la ligue du bien public*, et s'en montra un des membres les plus actifs et les plus redoutables. L'inimitié de Louis XI date de cette époque; il attendit dix années l'occasion favorable de se venger.

La ligue du bien public fut formée principalement par François II, duc de Bretagne, ennemi irréconciliable de Louis XI. La mésintelligence qui exista entre ces deux princes remonte, au dire de plusieurs historiens, à l'année 1456. Le dauphin était toujours aux expédients pour se procurer de l'argent. Il pria François II de lui en prêter; mais le duc refusa, de peur de déplaire au roi de France.

En 1462, François envoya une ambassade à Tours, pour complimenter Louis sur son avénement à la couronne, et arriva lui-même bientôt après ses ambassadeurs, à la tête d'un cortége capable de donner une haute idée de sa puissance : il ne rendit qu'un hommage simple, dont Louis feignit



Le poison fut donné par un moine bénédictin. — Page 150.

de se contenter, craignant, s'il exigeait plus, que François ne fît un traité avec Charles, comte de Charolais, fils de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ses appréhensions étaient fondées, car le traité était déjà conclu secrètement entre les deux princes, par l'entremise de Romilly, vice-chancelier de Bretagne; mais la modération du roi empêcha qu'il ne fût déclaré. Après une année d'une paix équivoque, Louis, convaincu des mauvaises dispositions du duc de Bretagne à son égard, lui témoigna le dessein de terminer à l'amiable leurs différends. Il envoya à Tours, en qualité de commissaires, le comte du Maine, l'évêque de Poitiers, Jean Dauvet, premier président du parlement de Toulouse, et Pierre Poignant, conseiller au parlement. François, de son côté, nomma le comte de Laval, Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne; Tanneguy du Châtel, Antoine de Beauveau, seigneur de Pontpean; Loysel, Féré et Coëtlogon.

Les difficultés portaient sur la nature de l'hommage que le roi prétendait être lige, et le droit de régale. François, soutenant qu'il ne devait qu'un hommage simple, réclamait la régale, ou le droit de percevoir les revenus des bénéfices vacants sur les évêchés de Bretagne. Ces contestations auraient été terminées par les arbitres, si François n'eût continuellement usé de remises : il cherchait à intéresser le pape dans sa cause, et l'on surprit des instructions qu'il envoyait à un de ses agents à Rome, dans lesquelles il disait qu'il livrerait plutôt la Bretagne aux Anglais que de se soumettre au roi.

Les conférences des arbitres, transportée de Tours à Chinon, n'eurent pas de résultats. Cependant le duc de Bretagne nouait continuellement des intrigues avec le comte de Charolais. Pour correspondre plus sûrement avec lui et avec les Anglais, il avait fait passer en Angleterre et en Hollande,

Jean de Romillé, déguisé en dominicain. Louis, qui s'était plaint déjà au duc de Bourgogne du comte de Charolais, résolut de saisir les preuves de la correspondance qui existait entre lui et le duc de Bretagne.

Louis s'était attiré la haine du comte de Charolais par sa conduite tortueuse et ses manques de foi. « Le roy de France donna à monsieur de Charolais trente-six mille francs de pension : et par aucun temps fut le comte bien payé de sa pension, mais le roy (qui fut moult-subtil en ses affaires) tint une manière, que, quant il vouloit se servir du comte, il le traitoit bien, et tenoit mine contraire à ceux de Crouy (106) ; et quand il se vouloit servir d'iceux de Crouy, il traitoit mal le comte de Charolais ; et ainsi advint que le roy rompit la pension de monsieur de Charolais, et rappela ceux de Crouy, dont il se vouloit servir et aider à ceste fois : et tant convindrent ensemble, que le roy conclut de racheter la rivière de Somme : et pour la vie du duc durant, le roy avoit promis de ne la point racheter. Si montoit le dict rachapt à quatre cens mille escus ; et contendoit le roy qu'iceux quatre cens mille escus viendroient en la main du comte ; mais quand le roy de France veit son plus beau, il ne tint rien au comte de ce qu'il lui avoit dict ; mais en fit son profit (107). »

Louis chargea le bâtard de Rubempré (108), homme hardi et d'exécution, d'enlever Jean de Romillé. Rubempré passa en Hollande sur un bâtiment monté par vingt-cinq hommes ; il en laissa vingt-trois à la côte, et se rendit à Gorcum, accompagné seulement de deux de ses gens. Les précautions mêmes dont il s'entourait le rendirent suspect ; on l'arrêta, et Olivier de la Marche l'accusa auprès du duc de Bourgogne d'être venu avec l'intention de tuer le comte de Charolais. L'accusation était fausse ; mais Louis, selon son habitude, se prenait dans ses pièges. Le duc de Bourgogne n'aurait probablement ajouté aucune foi à cette dénonciation sans une circonstance qui paraissait lui donner de la vraisemblance. Il était vieux et malade, on lui dit qu'un devin avait tiré son horoscope, et avait lu dans les astres sa fin prochaine, que Louis en avait été instruit et qu'il s'était approché d'Hesdin, où était le duc, pour s'emparer à sa mort de la place et des trésors qu'il y gardait, en [illegible] que Rubempré devait assassiner le comte de Charolais.

Louis entreprit de se justifier. Il envoya à Lille, vers le duc, le comte d'Eu, prince du sang (109), le chancelier de France, Morvilliers (110), et l'archevêque de Narbonne (11). Ce fut Morvilliers qui porta la parole avec fermeté et même hauteur : il dit que l'accusation portée contre Rubempré, agent du roi de France, était une calomnie, et demanda qu'Olivier de la Marche « fust envoyé prisonnier à Paris pour en faire la punition telle que le cas le réquéroit. »

« Après recommença le dit Morvillier, en donnant grandes et déshonnêtes charges au duc de Bretagne appelé François (112), disant que ledit duc et le comte de Charolais, là présent, estant ledit comte à Tours devers le roy là où il l'estoit allé voir, s'estoient baillez, scellez l'un à l'autre et faits frères d'armes, et s'estoient baillez lesdits scellez par la main de messire Tanneguy du Chatel : faisant ledit Morvillier ce cas si énorme et si crimineux, que nulle chose, qui se peust dire à ce propos, pour faire honte et vitupère à un prince, ne fust qu'il ne dist, à quoy ledit comte de Charolois par plusieurs fois voulust répondre, comme fort passionné de cette injure, quoy se disoit de son amy et allié ; mais ledit Morvillier lui rompoit toujours la parole, disant ces mots : *Monseigneur de Charolois, je ne suis pas venu pour parler à vous, mais à monseigneur vostre père......*

« Le lendemain, en l'assemblée, et en la compagnie des dessusdits, le comte de Charolois le genouil en terre, sus un carreau de veloux, parla à son père premier, et commença de ce bastard de Rubempré : disant les causes estre justes et raisonnables de sa prinse, et que ce se mettroit par procèz..... Après ce propos commença à descharger le duc de Bretagne, et luy aussi.... et croy bien si n'eust été la crainte de sondit père, qui estoit là present, et auquel il adressoit sa parolle, qu'il eust beaucoup plus asprement parlé. La conclusion dudit duc Philippe fut fort humble et sage (113), suppliant au roy ne vouloir legèrement croire contre luy ne son fils, et l'avoir toujours en sa bonne grace. Après fut apporté le vin et les espices, et prirent les ambassadeurs congé du père et du fils, et quand ce vint que le comte d'Eu et le chancelier eurent pris congé dudit comte de Charolois, qui estoit assez loin de son père, il dit à l'archevesque de

Narbonne, qu'il voit le dernier : *Recommandez-moy très-humblement à la bonne grâce du roy, et luy dites qu'il m'a bien fait laver ici par le chancelier; mais avant qu'il soit un an, il s'en repentira* (114). »

L'effet suivit de près la menace. L'année suivante, en 1465, le duc de Bretagne leva ouvertement l'étendard de la révolte. Incertain si le vieux duc de Bourgogne fournirait des troupes au comte de Charolais, il attira dans son parti les princes du sang et les seigneurs qui, possédant des terres et des vassaux, pouvaient lui fournir des secours réels.

Il leur fit le tableau de la politique de Louis XI, il leur montra son dessein de les asservir, de substituer son pouvoir à leur autorité, et il n'eut pas de peine à convaincre des seigneurs qui avaient tant à se plaindre. Le duc de Bourbon, époux d'Anne de France, fille du roi, irrité de n'avoir pas reçu l'épée de connétable, entra le premier dans la ligue et se chargea d'y faire accéder le vieux duc de Bourgogne; négociation délicate dans laquelle pourtant il réussit. Philippe le Bon, affaibli par l'âge, céda aux instances, aux importunités, et sans trop comprendre peut-être les motifs qu'on faisait valoir auprès de lui, il permit au comte de Charolais « de mettre sus des gens, dit Philippe de Comines; mais le nœu de ceste matière ne luy fust jamais descouvert, n'y ne s'attendoit point que les choses vinssent jusques à la voie de faict. » Le comte de Saint-Pol, favori du comte de Charolais, fut le chef de son armée qui s'élevait à trois cents hommes d'armes et quatre mille archers, indépendamment d'un grand nombre de seigneurs d'Artois, de Hainaut et de Flandre. Le duc de Bretagne entraîna aussi dans son parti Charles, duc de Berri, frère du roi, prince sans valeur personnelle et sans caractère, aussi incapable de briller par lui-même, que jaloux de tout ce qui pouvait l'effacer. Malgré toutes les précautions de Louis XI, qui obligeait son frère à le suivre partout, et qui le gardait en quelque sorte à vue, Charles parvint, sous prétexte d'une partie de chasse, à tromper sa surveillance et à rejoindre le duc de Bretagne. C'était le drapeau du parti, on se hâta de l'arborer. Autour de lui se rangèrent le duc d'Alençon, les comtes d'Armagnac, de Dunois et de Dammartin, le sire d'Albret, le maréchal de Lohéac, le duc de Nemours et plusieurs autres grands personnages. L'alliance avait été conclue sans que Louis XI, dupé comme toujours, eût seulement su de quelle manière elle avait été formée. « Si fut une journée tenue à Nostre-Dame de Paris, où furent les scelés envoyés à tous les signeurs, qui voulaient faire alliance avec mondict signeur, le frère du roy : et portoient iceux, qui avoient les scelés, secrètement, chacun une aiguillette de soye à sa ceinture, à quoy ils congnoissoient les uns les autres : et ainsy fut faicte ceste alliance et dont le roy ne peut oncques rien savoir. Toutesfois il y avoit plus de cinq cens, que princes, que chevaliers, que dames et damoiselles, et escuyers, qui estoyent tous acertenés de ceste alliance : et se faisoit cette emprise sous ombre de bien-publiq : et disoit-on que le roy gouvernoit mal le royaume, et qu'il estoit besoing de le réformer (115). »

L'armée du roi et celle du comte de Charolais se rencontrèrent le 16 juillet 1465, près de Montlhéry. Brezé, grand sénéchal de Normandie, commandant l'avant-garde du roi; le comte du Maine (116), l'arrière-garde; Louis le corps de bataille. Le comte disposa ses troupes à peu près dans le même ordre : Saint-Pol à l'avant-garde; le bâtard de Bourgogne, Antoine (117), à l'arrière-garde, et lui au corps de bataille. Des fautes furent commises de part et d'autre, et le succès de la journée, que chacun des deux partis s'attribua, demeura douteux. Philippe de Comines et Olivier de la Marche, présents à la bataille, en ont fait des récits opposés qu'on peut lire dans leurs mémoires. Il existe aussi deux autres relations, une qui fut envoyée au duc de Bourgogne par un officier géneral de l'armée du comte de Charolais, et une autre faite sur le rapport de plusieurs officiers de l'armée du roi. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi se retira à Corbeil, et de là à Paris, et que le comte de Charolais passa la nuit sur le champ de bataille. On s'était battu avec acharnement, et selon les revirements de fortune; l'epouvante avait été telle à certains moments de la journée, qu'il y eut des Bourguignons qui s'enfuirent jusqu'au Quesnoy, et des Français jusqu'en Poitou. Ce fut plus une mêlée sanglante, qu'une bataille reglée, et la même confusion présida à la distribution des châtiments et des récompenses. « Tel, dit Philippe de Comines, perdit ses offices et estats pour s'en estre fuy, et furent don-

nez à d'autres qui avoient fuy dix lieues plus loin. »

Quelques jours après la bataille de Montlhéry, le duc de Berri et le comte de Charolais se réunirent à Etampes. Les sentiments de pitié que le duc laissa éclater à la vue d'une troupe de blessés apportés dans la ville parurent au comte une déplorable faiblesse, et lui arrachèrent des paroles qui peignent d'un trait sa valeur brutale et la monomanie de la guerre qui le possédait et qui le perdit. « Avez-vous ouy parler cet homme? dit-il. Il se trouve esbahy pour sept ou huict cens hommes qu'il voit blessez, allans par la ville, qui ne luy sont rien, ne qu'il ne connoist. Il s'esbahiroit bientost si le cas luy touchoit de quelque chose; et seroit homme pour appointer bien légèrement, et nous laisser en la fangue. Pourquoy est nécessaire de se pourvoir d'amys (118). »

Aussi il ratifia les traités qu'il avait faits avec le duc de Bretagne, sans y comprendre le duc de Berri, et en même temps il chercha à contracter une alliance avec Edouard, roi d'Angleterre, par l'entremise de Guillaume de Cluny.

Louis XI était allé chercher des secours en Normandie. L'armée des princes, forte de cent mille hommes, en y comprenant l'artillerie et les bagages, assiégea Paris, défendu par les maréchaux de Cominges, de Rouault, de Gilles de Saint-Simon, et de Laborde. Des députés nommés par le clergé, le parlement, la ville et l'université, entrèrent en conférence avec les assiégeants. Le comte de Dunois, expliquant les motifs qui leur avaient fait prendre les armes, dit aux députés que le roi avait fait alliance avec des étrangers pour détruire les grandes maisons de France, et particulièrement celles de Bourgogne, d'Orléans, de Bretagne et de Bourbon; qu'il refusait d'assembler les états; qu'il fallait donc désormais que les armées ne fussent commandées, les charges données et les finances administrées que par le conseil des princes, et que pour sûreté on leur livrât la personne du roi et la capitale; qu'on ne laissait que deux jours pour décider, et que, ce terme expiré, on donnerait un assaut général, sans faire aucun quartier.

Ces conditions jetèrent l'alarme dans Paris, et déjà on parlait de se rendre; mais le roi y rentra avec douze mille hommes, des munitions et des vivres en telle abondance que pendant trois mois il n'y eut pas même apparence de disette. La confiance avait succédé à l'abattement, et tous les assauts furent repoussés avec perte pour les assiégeants. Gagner du temps fut tout le secret de la politique de Louis. Après avoir fait mettre à mort ou fouetter quelques-uns de ceux qui avaient témoigné des craintes avant son retour, il négocia, et entreprit de jeter la division parmi ses ennemis. Gagné par lui, le fils du roi de Sicile, le duc de Calabre, sans trahir pourtant le parti qu'il avait embrassé, s'employa activement pour la conclusion d'un traité de paix.

Le motif qui avait formé la ligue était juste, ou du moins il avait son excuse dans l'intérêt des grandes familles menacées par Louis; mais *le bien public*, qui avait été le prétexte, n'était pas le but que les princes poursuivaient, et ces prétendus protecteurs du peuple ne songèrent qu'à satisfaire leur ambition. Le traité de Conflans, du 5 octobre, fait avec le comte de Charolais seul, pour que plus tard, si la guerre recommençait avec la ligue, il n'eût aucune raison plausible de confondre ses intérêts avec les leurs, et celui de Saint-Maur, du 29 du même mois, avec les princes, portèrent que le duc de Berri aurait la Normandie en toute souveraineté; le duc de Calabre, Mouson, Sainte-Menehould, Neufchâtel, quinze cents lances pour six mois, et cent mille écus comptants. Le comte de Charolais eut pour lui et son premier héritier les villes rachetées sur la Somme, sans être obligé de rendre les quatre cent mille écus, prix du rachat, Boulogne, Guisne, Péronne, Mont-Didier et Roye, comme héritages perpétuels. Le duc de Bourbon obtint Donchery, plusieurs seigneuries en Auvergne, trois cents lances et cent mille écus. Dunois garda sa compagnie de quatre cents lances; Albret et d'Armagnac eurent des terres et des pensions; Dammartin rentra dans la possession de ses biens; Lohéac fut nommé premier maréchal de France; et le comte de Saint-Pol reçut l'épée de connétable. En accordant à Saint-Pol une telle faveur, Louis XI voulait détacher de la cour de Bourgogne un sujet puissant et redoutable, et de son côté, en la demandant pour lui, le comte de Charolais espérait se créer à la cour de France un serviteur fidèle, un agent dévoué. Ils se trompèrent également dans leurs calculs. Le comte, chef de la maison impériale de

Luxembourg, rêvait une plus haute destinée; il ne voulait rester sujet ni de l'un ni de l'autre.

La cession de la Normandie au duc de Berri fut bientôt contestée par Louis, qui ne l'avait accordée que pour sortir d'une position critique. Les traités de Conflans et de Saint-Maur livaient la France aux invasions des Bourguignons, des Anglais et des Bretons; mais Louis ne se sentait pas encore assez fort pour les rompre. En attendant qu'il le pût, il recevait en grâce les seigneurs qui avaient fait partie de la ligue et dont l'appui pouvait lui être utile, tels que Dammartin, Lohéac; il frappait ceux qu'il ne craignait pas, et s'attachait par d'autres faveurs le duc de Calabre et le nouveau connétable. Au mois d'août 1466, il maria, avec une dot de quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents livres, sa fille aînée, Anne de France, à Nicolas, marquis du Pont, fils du duc de Calabre, et sa belle-sœur, Marie de Savoie, à Saint-Pol. La dot de Marie était le comté de Guise, la seigneurie de Novion en Terrache, et la promesse de la succession de la comté-pairie d'Eu; promesse qui fut réalisée en 1471. La même année 1466, Saint-Pol fut nommé capitaine de Rouen et lieutenant général de Normandie.

A cette période de son histoire, Louis de Luxembourg semble agir dans les intérêts du roi. Philippe le Bon était mort à Bruges, le 15 juin 1467, laissant à son fils d'immenses richesses : quatre cent mille écus d'or monayé; soixante-douze mille marcs d'argent, et pour plus de deux millions de meubles. Envoyé par Louis vers le nouveau duc de Bourgogne, pour s'opposer à la guerre contre les Liégeois, le connétable revint de sa négociation avec un refus, et ces paroles prophétiques de Charles : « Beau cousin, vous êtes bien mon ami, et partant je vous avertis que vous preniez garde que le roy ne fasse de vous ainsy qu'il a fait d'autres; si vous voulez demeurer par deçà, vous serez le très-bien demeuré. »

La paix n'était pas possible entre deux princes qui se haïssaient et se méprisaient comme Louis XI et Charles, et que les grands seigneurs, particulièrement le comte de Saint-Pol, entretenaient dans une défiance continuelle. « Le comte de Saint-Pol, homme très-sage, et autres serviteurs du duc de Berri, devenu duc de Guyenne (119), et aucuns autres, désiroient plus tôt la guerre entre ces deux grands princes, que paix, pour deux regards. Le premier, ils craignoient que ces très-grands estats qu'ils avoient ne fussent diminuez, si la paix continuoit, car le dit connetable avoit quatre cens hommes d'armes, ou quatre cens lances, payés à la montre, et n'avoit point de contrôleur, et plus de trente mille francs tous les ans, outre les gages de son office, et les profits de plusieurs belles places qu'il avoit. L'autre, ils vouloient mettre sus au roy, et disoient entre eux sa condition estre telle, que s'il n'avoit débat par le dehors, et contre les grands, qu'il falloit qu'il en eust avec ses serviteurs, domestiques et officiers, et que son esprit ne pouvoit estre en repos (120). »

Ainsi, quelque jugement qu'on porte sur le connétable, on voit par le témoignage même d'un historien si souvent partial en faveur de Louis XI, quelle opinion avaient ses contemporains de son habileté prétendue, sur quelle base fragile et misérable reposait cette politique tracassière qu'on a voulu faire passer pour profonde.

Tantôt Saint-Pol disait au duc de Bourgogne que le nombre des mécontents augmentait de jour en jour en France, et que s'il consentait au mariage de sa fille avec le duc de Guyenne, cette alliance lui ouvrirait les portes du royaume; tantôt il écrivait au roi qu'un soulèvement était prochain dans la Flandre et le Brabant. Profitant d'une occasion favorable, il s'empara, au mois de décembre 1470, de Saint-Quentin, au nom du roi, il est vrai, mais avec l'intention de garder la place pour lui et de s'y fortifier. L'année suivante, envoyé sur les frontières de Picardie, il tâcha de séduire ou de surprendre les villes rendues au duc de Bourgogne par le traité de Conflans, et s'établit de nouveau à Saint-Quentin. Charles lui enjoignit, comme à son vassal, de venir le rejoindre; le connétable répondit que « si le duc avait son scellé, il avait celui du duc, et qu'il était homme pour lui répondre de son corps. » C'était lever le masque : le duc fit saisir toutes les terres qu'il possédait en Flandre et en Artois, et par représailles, le connétable s'empara de celles que ses enfants, au service du duc, avaient en France.

La mort du duc de Guyenne, arrivée en 1472, rompit la paix projetée entre Louis et Charles de Bourgogne. Qu'on nous per-

mette d'interrompre un instant notre récit pour donner quelques détails historiques sur cette mort, qui fut un crime de Louis XI. Le duc de Guyenne mourut empoisonné avec la dame de Montsoreau, sa maîtresse, par une pêche qu'ils avaient partagée. Le poison fut donné par un moine bénédictin nommé Jourdain Faure de Versois ou Versoris, abbé de Saint-Jean d'Angély, qui fut trouvé étranglé dans sa prison la veille de son jugement.

Lescun, favori du duc de Guyenne, voyant son maitre languir et mourir par degrés, avait fait arreter à Bordeaux, encore du vivant de ce prince, ce Versoris, aumônier du duc de Guyenne, et Henri de la Roche, écuyer de la cuisine de ce même prince, accusés par la voix publique d'avoir été les instruments du crime. Leur procès fut commencé à Bordeaux ; mais le duc de Guyenne étant mort, et par cette mort, la Guyenne retournant au roi, Lescun tira les accusés des prisons de Bordeaux, les emmena en Bretagne, les présenta au duc François II, et lui demanda vengeance de la mort de son maitre, pendant que le duc de Bourgogne publiait un manifeste dans lequel il accusait, à la face de l'univers, Louis XI d'empoisonnement et de fratricide. Louis n'opposa d'abord à ces accusations que le silence et ses intrigues ordinaires ; ce ne fut qu'au bout de dix-huit mois, le 22 novembre 1473, qu'il nomma des commissaires pour procéder au jugement des accusés, conjointement avec les officiers du duc de Bretagne.

Le duc de Bourgogne dans son manifeste joignait l'accusation de magie à celle d'empoisonnement. Le duc de Guyenne, disait-il, a perdu la vie *par poisons, maléfices, sortiléges et invocations diaboliques*. A cette epoque tout fait dont la cause n'etait pas evidente etait attribué à un pouvoir surnaturel ; mais il n'y avait d'autre magie que la cruauté de Louis XI, qui ne reculait devant aucun forfait. On était si persuadé de la sorcellerie de l'abbé de Saint-Jean d'Angély, qu'on lit dans l'Histoire de Bretagne de d'Argentrée, et dans les Annales d'Aquitaine de du Bouchet, que le geôlier de la grosse tour de Nantes, ou etait renfermé Versoris, declara qu'on entendait toutes les nuits dans cette tour des bruits horribles ; les deux historiens ajoutent, expliquant ainsi la mort de l'accusé avant le jugement, qu'une nuit le tonnerre étant tombé sur la tour, l'abbé fut trouvé mort le lendemain « étendu dans la place où il couchait, la tête et le visage enflés, noir comme du charbon, et la langue hors de la bouche d'un demi-pied de long. » Son complice, Henri de la Roche, disparut sans qu'on sût ce qu'il était devenu, et le procès ne fut jamais jugé.

S'il pouvait rester quelque doute sur ce crime de Louis XI, Brantôme se chargerait de le lever. On doit d'autant plus ajouter foi à son récit, que ce fratricide ne lui inspire aucune indignation : loin de là, il le rapporte comme une *gentillesse* et un *bon tour* du roi.

« Entre plusieurs bons tours, des dissimulations, feintes, finesses et galanteries, dit-il, que fit ce bon roy en son temps, ce fut celuy lors que par gentille industrie, il fit mourir son frere le duc de Guyenne, quand il y pensoit le moins, et lui faisoit le plus beau semblant de l'aimer luy vivant, et le regretter après sa mort : si bien que personne ne s'en apperçut qu'il eust fait faire le coup, sinon par le moyen de son fol, qui avoit esté au dit duc son frère, et il l'avoit retiré avec luy après sa mort, car il estoit plaisant.

« Estant donc un jour en ses bonnes prières et oraisons, à Clery, devant Nostre-Dame, qu'il appeloit sa bonne patronne, au grand autel, et n'ayant personne près de luy, sinon ce fol, qui en estoit un peu esloigné, et duquel il ne se doutoit (il pensoit) qu'il fust si fol, fat, sot, qu'il ne pust rien rapporter, il l'entendit comme il disoit : *Ah! ma bonne dame, ma petite maistresse, ma grande amie, en qui j'ay eu toujours mon reconfort, je te prie de supplier Dieu pour moy, et estre mon advocat envers luy, qu'il me pardonne la mort de mon frère, que j'ai fait empoisonner par ce meschant abbé de Saint-Jean. Je m'en confesse à toy, comme à ma bonne patronne et maistresse ; mais aussi qu'eusse-je sceu faire? il ne me faisoit que troubler mon royaume ; fay-moy donc pardonner, ma bonne dame, et je sçay ce que je te donneray.*

« Je pense qu'il vouloit entendre quelques beaux presents, ainsy qu'il estoit coustumier d'en faire tous les ans force grands et beaux à l'église.

« Le fol n'estoit point si reculé, ny dépourvu de sens, ny de mauvaises oreilles, qu'il n'entendist et retinst fort bien le tout, en sorte qu'il le redit à luy, en présence de tout le monde à son disner, et à autres ; luy reprochant ladite affaire, et luy répétant souvent qu'il avoit fait mourir son frère. Qui fut

estonné, ce fut le roy. (Il ne fait pas bon se fier à ces fols, qui quelquefois font des traits de sage, et disent tout ce qu'ils savent, ou bien le devinent par quelque instinct divin.) Mais il ne le garda guères, car il passa le pas comme les autres, de peur qu'en réitérant, il fust scandalisé davantage.

« Il y a plus de cinquante ans, que moy, estant fort petit, m'en allant au collége à Paris, j'ouys faire ce conte à un vieux chanoine de là qui avoit près de quatre-vingts ans; et depuis, ce conte est allé de l'un à l'autre, par succession de chanoine en chanoine, comme depuis me l'ont confirmé de cette mort. »

La déclaration de guerre entre Louis XI et Charles le Téméraire fut bientôt suivie d'une nouvelle trêve pendant laquelle Louis offrit secrètement de sacrifier le connétable. Il fit proposer par Chabannes de Custon et par Jean Hubert, à Imbercourt, traitant au nom du duc, de remettre Saint-Quentin et les terres du connétable, si on voulait le lui livrer. Saint-Pol, instruit de la négociation, écrivit au roi pour lui demander une entrevue. Elle fut accordée et le lieu fixé sur un pont entre la Fère et Noyon; et Saint-Pol, traitant d'égal à égal, en régla les conditions. Il s'y rendit le premier avec trois cents hommes d'armes. Louis envoya Philippe de Commines faire ses excuses au connétable de l'avoir fait attendre. De son côté, Saint-Pol s'excusa sur la crainte que lui inspirait le comte de Dammartin, d'être venu en armes. On convint d'oublier le passé : Saint-Pol, levant la barrière qui les séparait, se plaça à côté du roi, fit sa paix avec Dammartin, et le lendemain s'en retourna à Saint-Quentin.

Il continua quelque temps encore le double jeu qu'il jouait, trompant le roi, le duc, et le roi d'Angleterre, qui avait fait avec Charles de Bourgogne un traité qu'on peut lire dans les Actes de Rymer, par lequel le roi d'Angleterre, faisant revivre toutes les prétentions de ses prédécesseurs, cédait au duc de Bourgogne la Champagne, le comté de Nevers, les villes de la Somme et les terres du comte de Saint-Pol, se réservant le droit de se faire couronner à Reims. Mais, assez puissant pour tenir ses ennemis en échec, le connétable ne l'était pas assez pour leur résister s'ils venaient à se réunir contre lui. Leur réconciliation devait être le signal de sa perte; c'est ce qui arriva.

Louis était parvenu à rompre l'alliance du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne, et le connétable avait fait tous ses efforts pour empêcher la paix entre la France et Edouard. Pendant le cours des négociations, il envoya au roi un de ses serviteurs, nommé Louis de Créville, et son secrétaire Jean Richer, chargés de dire à Louis qu'il s'employait activement à détacher le duc de Bourgogne de l'alliance des Anglais. Louis XI savait le contraire : une véritable scène de comédie, telle qu'aurait pu l'inventer et la jouer un vieux tuteur jaloux, dénoua cette redoutable conjuration, et prépara la chute du connétable.

Le seigneur de Contay, premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne, avait été fait prisonnier quelque temps auparavant à Arras; mais le roi, qui connaissait son influence sur l'esprit de son maître, lui avait rendu une sorte de demi-liberté; il lui laissait la faculté d'aller et de venir de Flandre en France, sur sa parole, et même il lui avait promis une grosse somme d'argent s'il pouvait aider à la conclusion de la paix. Il n'ignorait pas la façon peu respectueuse dont le connétable et ses familiers s'exprimaient sur le compte du duc de Bourgogne, et en même temps, que les injures que celui-ci pardonnait le moins aisément etaient des railleries sur sa personne. Le hasard voulut que Contay fût auprès du roi, le jour où Louis de Créville et Jean Richer arrivèrent. Philippe de Comines le prévint qu'ils demandaient audience, et lui rapporta quelques mots de la conversation qu'ils avaient eue avec lui d'abord. Le rusé monarque vit tout le parti qu'il pouvait tirer de cette circonstance pour perdre le connétable dans l'esprit du duc. Il se tourna vers Contay et lui dit :

— Le duc de Bourgogne n'a jamais connu quels sont ses véritables amis ; je veux qu'il sache par vous, Contay, quelle confiance il doit ajouter aux protestations de mon frère le connétable. Tenez-vous caché pendant notre conférence, et vous entendrez d'etranges discours. Si je suis obligé de parler contre mes sentiments, je désavoue d'avance toute parole qui pourrait blesser votre maître, et je n'exige qu'une preuve de votre amitié pour moi, c'est de lui rapporter fidèlement ce que vous allez ouïr.

— Quelle est votre intention, sire? demanda Contay, surpris de ce préambule

et de l'air de satisfaction mystérieuse du roi.

Louis ôta son chapeau, et s'adressant à l'image de la Vierge :

— Vous ne m'avez jamais inspiré une meilleure pensée, ma bonne dame, et cela vous vaudra de ma part de sincères dévotions.

Au fond de la chambre où ils se trouvaient, était une autre pièce ; Louis se dirigea vers la porte :

— Tenez-vous caché là, Contay, dit-il, avec Philippe de Comines, que sa qualité d'ancien serviteur du duc de Bourgogne rendrait peut-être suspect, et écoutez. J'aurai soin que vous puissiez entendre distinctement.

Le maître d'hôtel de Charles le Téméraire entra dans la chambre, ainsi que l'historien, qui s'apprêta à recueillir, pour la consigner dans ses chroniques, la scène qui allait se passer. Louis resta avec un de ses confidents, appelé du Bouchage, présent à l'entrevue avec Contay, et après lui avoir expliqué son dessein, il donna ordre d'introduire les deux envoyés.

— Soyez les bienvenus, leur dit le roi, si vous m'apportez de bonnes paroles de la part de mon frère le connétable. Je suis inquiet, non de lui assurément, mais de mon cousin de Bourgogne, à cause de l'alliance qu'il a contractée avec l'Angleterre.

— Sire, répondit Créville, le connétable nous a députés vers vous, craignant qu'il n'arrivât à Votre Majesté quelque rapport infidèle sur sa conduite.

— Plait-il? interrompit Louis, qui s'était assis sur un escabeau tout près de la porte de la chambre où Contay et Comines étaient cachés : plait-il? vous dites que le connétable n'est pas fidèle?

— Je n'ai pas dit cela, sire : et je vous apporte des paroles toutes contraires, reprit Créville, ne comprenant rien à l'erreur du roi et aux signes que lui faisait du Bouchage. Je suis chargé d'instruire Votre Majesté des efforts du connétable pour rompre cette alliance.

— A la bonne heure! dit Louis. Mon frère ne peut me trahir, et c'est pour me le rendre un jour qu'il garde Saint-Quentin. Par la Pasque-Dieu! je lui ai une grande obligation de ce qu'il a fait. Ainsi cette alliance est rompue?

— Mais non, sire; elle ne l'est pas encore malheureusement.

— Non? que me dites-vous donc? s'écria le roi avec un geste d'impatience.

Les signes de du Bouchage continuaient toujours. Créville et Jean Richer se regardaient avec étonnement. L'expression de mécontentement qui avait paru sur la figure de Louis fit place à un sourire triste et résigné :

— Allons, dit-il en hochant la tête, je vois bien qu'il faut convenir de la vérité. Philippe de Comines, qui vous a reçus, ne vous a pas prévenus?

— De quoi, sire?

— Hein? reprit le roi ; puis, continuant sans attendre la réponse de Créville à cette interrogation : Comines ne s'est pas conduit en courtisan, mais il ne tombera pas en disgrâce pour cet oubli. Du Bouchage, qui ne voulait pas parler devant moi, se tue à vous faire des signes que vous ne comprenez pas. Il croyait que je ne m'apercevais pas de son manége, mais la vue est encore bonne, si l'oreille ne vaut plus rien. Oui, mon pauvre Créville, je suis devenu sourd, mais sourd d'une façon bien affligeante ; et comme il y a peu de temps encore que cette infirmité m'est arrivée en punition de mes péchés, je ne suis pas suffisamment exercé à deviner les paroles par le mouvement des lèvres. Ainsi donc, si vous ne criez à tue-tête, je n'entendrai pas un mot. Recommencez.

Créville alors, élevant la voix de manière qu'il était entendu dans la chambre voisine, lui dit après lui avoir exprimé combien il était peiné de cet accident :

— Il y a quinze jours, sire, que le connétable nous a envoyés, Richer et moi, vers le duc de Bourgogne. Nous lui avons fait de vives remontrances que d'abord il n'a pas voulu écouter.

— Oui, dit le roi, mon beau cousin est d'un caractère violent, et il ne souffre pas aisément la contradiction.

— C'est un défaut qui chez lui augmente de jour en jour, sire.

— Parlez donc plus haut, dit Louis, et ne craignez pas de me manquer de respect; je n'entends pas bien.

Créville le regarda avec compassion, car il avait usé sans ménagement de la permission, et il criait plutôt qu'il ne parlait. Il répéta sa phrase et continua :

— Quand le premier mouvement de colère du duc fut apaisé, Jean Richer se hasarda à lui dire qu'il avait tort peut-être de tant



Bofile et Pierre de Bourbon le saisirent et sept hommes à cheval... — Page 163.

tenir à l'alliance d'un prince qui ne se faisait faute de trahir ses alliés, et il l'instruisit des négociations ouvertes par le roi d'Angleterre avec Votre Majesté. La surprise du duc fut extrême, et il refusait de nous croire ; mais il fallut bien qu'il se rendît à nos raisons. Ce que nous lui dîmes, sire, n'était pas pour révéler vos secrets èt compromettre la paix que tout le monde désire, mais pour le détacher des Anglais.

— Je comprends, interrompit Louis ; je reconnais là l'adresse ordinaire de mon frère le connétable, qui est aussi bon au conseil que sur le champ de bataille. Continuez et parlez haut. Qu'a dit le duc de Bourgogne ?

— Il est entré de nouveau en fureur, non plus contre nous, mais contre le roi d'Angleterre, qui le prenait pour dupe ; il a juré, blasphémé, écumé. Jamais je n'ai vu homme en pareil état. C'était à craindre que la rage le fît suffoquer

— Ah! ah! dit le roi en riant, c'est bien cela, et il me semble le voir. Savez-vous, Créville, que vous avez ses gestes ? faites comme lui. Il frappait du pied, n'est-ce pas ?

— Oui, sire, reprit Créville charmé de trouver l'occasion de divertir Louis qu'il n'avait jamais vu de si joyeuse humeur ; il frappait du pied à ébranler la maison, il serrait les poings, il roulait des yeux hagards, et s'écriait qu'il irait trouver le roi d'Angleterre, et qu'en face de tout son camp, il lui dirait qu'il n'est qu'un bâtard, le fils d'un archer nommé Blancborgne !

— Il serait capable de le faire, dit Louis.

— Il l'aurait fait, sire, reprit Créville riant comme Louis, comme Richer et du Bouchage, et accompagnant son récit d'une pantomime qui parodiait les gestes de Charles le Téméraire ; il l'aurait fait dans le premier moment, si le roi d'Angleterre s'était offert à lui, car il avait complétement perdu

la raison, au point qu'il saisit Richer à la gorge et faillit l'étrangler. Ensuite reconnaissant sa méprise, mais toujours hors de lui, il marcha droit à moi, qui ne voulus pas me laisser prendre. Votre Majesté se serait bien divertie à nous voir courant, sautant tous trois par la chambre, Richer et moi nous barricadant derrière les meubles, et le duc renversant, cassant tout ce qui lui tombait sous la main. Je n'ai jamais vu un homme se donner tant de mal pour paraitre ridicule. Enfin, il tira son épée et en frappa à coups redoublés sur une table chargée de porcelaines, qu'il mit en mille pièces, et contre lesquelles il s'escrima comme un paladin de Charlemagne, et comme s'il se fût agi pour lui d'exterminer l'armée des Anglais. Quand tout fut cassé, sa fureur se calma un peu, et n'ayant plus d'actions héroïques à faire, il recommença la kyrielle de ses injures, et finit par tomber assis, épuisé par sa violence.

Louis XI, pendant tout ce récit, avait ri aux éclats, encourageant du geste et de la voix Créville, qui croyait ne parler que devant lui et du Bouchage, lequel partageait l'hilarité de son maitre. Après un instant de repos, le roi reprit, s'interrompant de temps à autre pour rire encore :

— Avez-vous raconté cette scène à mon frère le connétable?

— Sans doute, sire.

— Et elle l'a diverti?

— Autant que Votre Majesté.

— Enfin, quel a été le résultat de la conférence?

— Le duc de Bourgogne nous a dit qu'il enverrait vers vous le seigneur de Contay.

— Je ne l'ai pas encore vu, dit Louis en se levant. Remerciez de ma part le connétable des efforts qu'il a tentés. Aussitôt que j'aurai reçu Contay, j'enverrai vers lui, et le tiendrai au courant des affaires.

Créville, qui avait pour instructions de conseiller au roi de consentir à une trêve, et d'abandonner aux Anglais une ou deux villes peu importantes, telles que Saint-Valery et Eu, où le connétable se chargeait de leur faire prendre leurs quartiers d'hiver, voulut expliquer en détail le reste de sa mission; mais Louis, « à qui il suffisoit d'avoir fait entendre à Contay les paroles dont usoit et faisoit user le connétable par ses gens, et ne voulant point répondre, en façon qu'ils connussent qu'il eust mal pris la proposition de bailler terre aux Angloys, doutant que ledit connétable ne fist pis, » leur donna congé, après leur avoir recommandé d'assurer le comte de Saint-Pol de toute sa bienveillance et de son amitié.

Aussitôt après le départ de Créville et de Richer, Philippe de Commines et Contay sortirent de leur cachette. « Le roy rioit, dit Philippe de Comines, et faisoit bonne chère : mais le dit de Contay estoit comme homme sans patience d'avoir ouy telles sortes de gens ainsy se mocquer de son maistre, et veu encore les traitez qu'il menoit avec luy ; et luy tardoit bien qu'il ne fust jà à cheval pour l'aller conter à son dit maistre le duc de Bourgogne ; sur l'heure fut despéché ledit seigneur de Contay, et son instruction escrite de sa main propre, et emporta une lettre de créance de la main du roy, et s'en partit. »

Un trêve de sept ans fut conclue entre la France et l'Angleterre, au grand déplaisir de Charles le Téméraire, qui en fit des reproches violents à Édouard. Mais peu de temps après, le 13 septembre 1475, Charles, trop faible pour résister seul au roi de France, signa à Soleure une paix de neuf années (121).

Il ne s'agissait pas, comme au temps d'Octave, d'Antoine et de Lepide, du partage du monde; mais, comme les triumvirs, les trois princes réconciliés se sacrifièrent réciproquement leurs ennemis. La première victime fut le connétable. Le roi d'Angleterre livra à Louis les lettres du comte de Saint-Pol, relatives à la cession des villes d'Eu et de Saint-Valery, qu'il avait conseillée; Louis promit au duc de Bourgogne, irrité par le rapport de Contay, la remise de Saint-Quentin, de Ham et de Bohain, que tenait le connétable. Abandonné de toutes parts, en butte à ces inimitiés puissantes qu'il avait cru pouvoir braver en les divisant, il devait succomber. Mais il était homme à se défendre vigoureusement : un hasard de la guerre pouvait rétablir sa fortune ; la trahison fut employée contre lui.

Le comte de Saint-Pol eut d'abord le projet de fuir en Allemagne. Ses immenses richesses lui auraient permis d'acheter une place sur le Rhin et de s'y fortifier. Plus tard il pensa à se retirer dans son château de Ham ; mais, soit que la crainte et le pressentiment de sa chute prochaine eussent déjà troublé son jugement, soit qu'il ne fût

pas sûr de la fidélité de ses hommes d'armes, il écrivit au duc de Bourgogne pour qu'il lui envoyât un sauf-conduit, et l'ayant reçu, il se rendit, avec quinze ou vingt chevaux seulement, à Mons en Hainaut, où commandait un de ses amis, Antoine Rolin, seigneur d'Aimeries, dans lequel il avait toute confiance. Mais celui-ci avait reçu du duc de Bourgogne l'ordre secret de garder le connétable à vue. On le conduisit ensuite à Péronne : à un jour marqué, Hugonet, chancelier de Charles, et le seigneur d'Imbercourt, tous deux ses ennemis, le livrèrent au bâtard de Bourbon, amiral de France, et à Blosset de Saint-Pierre, capitaine de la garde du dauphin. On prétend que Charles envoya un contre-ordre qui arriva trop tard, mais le fait n'est nullement certain. Ce qui a pu donner lieu à cette supposition, c'est le retard de quelques semaines qu'il mit à expédier le premier ordre d'arrestation, espérant s'emparer de Nancy qu'il assiégeait. S'il s'en fût rendu maître, il aurait peut-être manqué à la parole qu'il avait donnée au roi, et sauvé le connétable pour l'opposer de nouveau à Louis XI; mais ayant échoué dans son entreprise, on ne peut lui faire, avec quelque vraisemblance, honneur d'un mouvement de générosité.

Le connétable fut conduit à la Bastille, le 27 novembre, avec ordre du roi de n'entrer dans ce château que par la porte de la campagne (122), précaution qui semble indiquer quelque crainte de la part des geôliers, et qui peut faire supposer qu'on redoutait un soulèvement, ou au moins quelque marque d'intérêt du peuple, pour un homme dont le plus grand crime était d'être vaincu. Le chancelier, Pierre Doriolles, le premier président Boulanger, Gaucourt, gouverneur de Paris, plusieurs présidents et maîtres des requêtes, et Philippe l'Huillier, gouverneur de la Bastille, qui, par ordre du roi, assista à tous les interrogatoires, attendaient le prisonnier. L'amiral porta la parole et leur dit :

— *Je vous remets Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, pour, par la cour, être procédé à son procès touchant les charges et accusations qu'on dit être contre lui, et en faire ainsi que selon Dieu, raison, justice, et vos consciences, vous aviserez être à faire.*

Le chancelier alla aux opinions, et répondit :

— *Puisque le plaisir du roi est de remettre le comte de Saint-Pol, son connétable, entre les mains de la cour, qui est la justice souveraine et capitale du royaume, elle verra les charges qui sont contre lui, et lui interrogé en ordonnera ainsi qu'elle verra être à faire par raison.*

Le connétable fut ensuite remis à la garde de Blosset, qui demeura enfermé avec lui jusqu'au moment de son exécution. Le procès n'était que pour la forme; la condamnation ne pouvait être douteuse. Mais il est à regretter, nous le répétons, que la procédure n'existe plus. On offrit au connétable d'écrire lui-même sa déposition et de l'envoyer au roi : il répondit, après réflexion, qu'il voulait être interrogé selon la forme de procéder en justice. Tout ce qui reste de ces interrogatoires perdus, c'est la déclaration qu'il fit du dessein que le duc de Bourgogne avait eu d'attenter à la vie du roi, dans une entrevue à Etrées-au-Pont, près de Guize; qu'un secrétaire du duc avait dit à Jean le Comte, bailli de ses terres de Cambresis, qu'il avait envoyé vers Charles, « que le connétable pourroit faire le plus grand coup du monde en tuant ou prenant le roy à l'entrevue qu'on projetoit : que ce Jean le Comte ayant dit qu'il proposeroit cette affaire, le duc s'étoit approché de lui et lui avoit demandé s'il avoit bien entendu ce que le secrétaire lui avoit dit. Le connétable ajouta que depuis, étant allé à Valenciennes, le duc lui avoit dit des choses si horribles contre le roi, qu'il l'avoit prié de changer de discours, sur quoi le duc s'étoit fort emporté. Il dit encore qu'on l'avoit souvent pressé de travailler à une entrevue avec le roi et le duc, et qu'il avoit répondu qu'il aimeroit mieux mourir que de faire ce qu'on exigeoit de lui (123). »

On ne peut croire que le connétable qui, au moment de son exécution, montra la plus grande fermeté, fit une fausse déclaration pour sauver sa vie. Il dit la vérité, et se défendit en accusant à son tour, puisque, quoique sa condamnation fût prononcée à l'avance, il subit quatre interrogatoires. Le lendemain du dernier toutes les chambres du parlement assemblées procédèrent au jugement du procès. Le mardi, 19 décembre, Blosset alla le prendre à la Bastille, et l'amena au palais, dans la chambre criminelle. Le chancelier, Pierre Doriolles, le reçut et lui dit :

— Monseigneur de Saint-Pol, vous avez toujours passé pour le plus ferme seigneur du royaume, il ne faut pas que vous vous démentiez aujourd'hui, que vous avez plus besoin de fermeté et de courage que jamais. J'ai ordre de vous demander le collier de roi, et l'épée de connétable.

— Voici le collier, répondit Saint-Pol en le détachant et en le baisant. Quant à l'épée de connétable, on me l'a prise lorsqu'on m'a arrêté.

— Ma mission est finie, dit le chancelier : celle d'un autre va commencer.

Alors entra le président de Popincourt, qui lui lut l'arrêt qui le déclarait atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, et le condamnait à avoir la tête tranchée le jour même devant l'hôtel de ville.

— Dieu soit loué, dit le connétable sans changer de visage, voilà une bien dure sentence; je prie Dieu et le requiers que je le puisse connaître aujourd'hui.

Ce n'était pas assez du supplice pour la vengeance de Louis XI. En tuant le corps il voulait aussi tuer l'âme et, selon les idées superstitieuses de l'époque, l'envoyer devant son souverain juge en état de péché. On remit le connétable entre les mains du pénitencier, du curé de Saint-André-des-Arts, d'un cordelier et d'un augustin : on dit la messe devant lui, on lui fit baiser les vases sacrés, on lui donna du pain bénit, on le confessa, mais on lui refusa la communion. A deux heures de l'après-midi on le mena à l'hôtel de ville, où il dicta son testament. Lorsqu'il se disposait à monter sur l'échafaud, il se passa une de ces scènes scandaleuses qui de tout temps ont dénoté l'avidité du bas clergé, imitateur des hauts dignitaires pour lesquels la religion n'est qu'une occasion de trafic. La cour de Rome vend des indulgences et l'impunité de tous les crimes, moyennant de grosses sommes; les prélats s'engraissent de la substance de leurs ouailles; les simples prêtres et les moines se disputent l'aumône d'un mourant ou le dernier don d'un mort. Le comte de Saint-Pol avait sur lui soixante écus d'or, qu'il voulait faire distribuer aux pauvres. Le cordelier les lui demanda pour l'entretien de son couvent; l'augustin les réclama pour le même usage. La dispute s'échauffa et ils en seraient peut-être venus à des voies de fait, si le patient, pour mettre fin à ces dégoûtantes querelles, n'eût partagé également la somme entre les quatre saints personnages, en leur disant de l'employer comme chacun d'eux le jugerait convenable.

On avait dressé un grand échafaud attenant à l'hôtel de ville, sur lequel étaient le chancelier et les autres juges, et qui communiquait à un échafaud plus petit, tout tendu de noir. Le comte, se tournant vers Notre-Dame, se mit à genoux et resta quelque temps en prière. Il se releva, salua le chancelier, le peuple, et rangeant lui-même avec le pied le carreau sur lequel il devait s'agenouiller, il se fit bander les yeux, et reçut le coup fatal de la main de Petit-Jehan, fils de Henri Cousin, exécuteur des hautes œuvres. Le bourreau trempa la tête dans un vase rempli d'eau, lava le sang qui la souillait, et la montra au peuple.

Outre les soixante écus d'or, le connétable avait remis aux quatre docteurs une bague et une pierre qu'il portait habituellement au cou, et qui avait une vertu pour *préserver du venin*. Aussi superstitieux que cruel, Louis XI garda pour lui cette précieuse relique.

Quelques relations prétendent que le connétable fut écartelé, ses quatre membres pendus en voies publiques, et le corps au gibet : il est certain cependant qu'il fut décapité. L'arrêt portait peut-être cette aggravation de supplice, mais sa qualité de beau-frère du roi, d'oncle d'Edouard IV, de descendant d'une maison impériale, fut cause probablement qu'on réduisit ce luxe de tortures; par grâce spéciale et par considération pour sa famille (124), son corps fut inhumé, en terre sainte, aux Cordeliers de Paris.

Le jour de l'exécution, dit la chronique de Jean de Troye, « en fut fait un petit épitaphe tel qui s'ensuit :

Mille quatre cens l'année de grace,
Soixante quinze en la grand place,
A Paris, que lon nomme Greve,
L'an que fut fait aux Anglais trève,
De décembre le dix neuf
Sur un eschaffaut fait de neuf
Fut amené le connestable,
A compagnie grant et notable,
Comme le veut Dieu et raison,
Pour sa très grande trahison,
Et là il fust décapité
En ceste très noble cité. »

LA BASTILLE SOUS LOUIS XI

JACQUES D'ARMAGNAC, DUC DE NEMOURS, COMTE DE LA MARCHE.


ers la fin d'une journée de juillet 1476, une petite troupe composée d'une douzaine d'individus à cheval s'arrêta sur le plateau d'une des montagnes de la haute Auvergne, tant pour s'orienter que pour laisser souffler ses montures. Le sentier qu'ils avaient suivi était rude et pénible, tantôt encaissé entre deux murailles de rochers, tantôt serpentant à découvert le long des précipices où l'œil ne plongeait qu'avec terreur. Mais à l'endroit où se trouvaient les voyageurs, ils étaient dédommagés de la fatigue et des périls de la route par la beauté du spectacle qui s'offrait à leur vue. Devant eux le sentier, tournant et retournant sur le revers de la montagne, descendait par une pente adoucie vers une immense plaine qu'encadraient à droite et à gauche des collines dont les crêtes irrégulières ondulaient sur le ciel dans les vapeurs enflammées de l'horizon. Partout régnait ce morne repos qui, dans les campagnes, suit une journée brûlante : mais ni ce silence imposant et solennel, ni la bordure fantastique et changeante de ce riche panorama, ni les accidents de terrain où jouaient l'ombre et la lumière, n'excitaient l'admiration des voyageurs et ne captivaient leur attention. Leurs regards étaient fixés vers un point unique, au fond de la plaine, vers une petite ville qui étincelait comme un diamant sous les rayons du soleil, et près de laquelle s'élevait un château fort de redoutable apparence.

La troupe se composait de six soldats de la garde du roi, d'un officier, de deux paysans qui servaient de guides, et de trois individus dont un était l'objet des respects de tous les autres.

Ce personnage se retourna vers un des paysans et lui dit :

— Cette ville que nous voyons là-bas est la ville de Carlat ?

— Oui, monseigneur, répondit le guide.

— Combien de temps faut-il, du point où nous sommes, pour y arriver ?

— Une heure environ.

— N'y a-t-il pas une autre route que celle que nous voyons de cette hauteur traverser la plaine ?

— En prenant un sentier que nous avons laissé à cent pas derrière nous et qui passe entre les collines et les arbres à droite, on peut gagner Carlat ; mais ce chemin a plus du double de longueur, et comme dans plusieurs de ses parties il est à peine frayé, on ne pourrait maintenant arriver qu'à la nuit close.

— Tu connais bien ce chemin ?

— Parfaitement, monseigneur.

— Et si tu étais surpris par la nuit, tu ne craindrais pas de t'égarer ?

— J'irais comme en plein jour, par la nuit la plus noire, sans hésiter.

— En suivant cette route on peut s'approcher de la ville sans être vu ?

— Elle débouche dans la plaine à un demi-quart de lieue du château. Lorsque la nuit sera venue, il sera facile de traverser à gué cette petite rivière que vous voyez briller au soleil, et de rejoindre, non loin des remparts, le chemin direct qui mène du château à la place où nous sommes.

— C'est bien. Ainsi, tu te charges de gagner ce bouquet de bois, devant la rivière, et de m'y attendre, après avoir dérobé ta marche à la vigilance des sentinelles ?

— Oui, monseigneur.

— Songe qu'une erreur de ta part serait punie comme une trahison, et que le châtiment d'une trahison serait la mort.

— Je le sais.

— Mauviel, continua le même personnage en s'adressant à l'officier, vous allez suivre cet homme avec vos soldats. Graville, Boffile et moi, nous traverserons la plaine, conduits par son camarade. Nous n'avons pas besoin de nous cacher, et dans une heure nous serons au château de Carlat. Vous vous rappelez vos instructions, et ce que vous devez faire quand nous nous rejoindrons.

— Je n'ai rien oublié, et je n'oublierai rien, monseigneur.

— Séparons-nous, messieurs. Fasse le ciel que ma négociation réussisse, car le château est fort, et il ne serait pas aisé peut-être de faire sortir malgré eux de leur nid l'aigle et les aiglons.

Pendant que les deux troupes cheminent vers Carlat, entrons dans l'intérieur du château.

Le château et la ville appartenaient à Jacques d'Armagnac, créé duc de Nemours en 1462, par Louis XI, et petit-fils du fameux connétable Bernard III d'Armagnac. C'était une de ces forteresses où l'aristocratie féodale, déjà vaincue comme institution, se réfugiait avec les débris de sa puissance isolée et rompue, mais encore redoutable, et dont la royauté poursuivait la destruction. Depuis la condamnation et la mort du connétable de Saint-Pol, le duc de Nemours habitait Carlat avec sa femme, cousine du roi, et ses enfants. Derrière ces épaisses murailles qui renfermaient des munitions de toute sorte pour plus de deux ans, il vivait étranger à tous les événements politiques, mais préparé à la guerre si on la lui déclarait. Le duc et la duchesse, Jean, leur fils aîné, et son frère, plus jeune de deux années, étaient réunis dans une vaste salle au rez-de-chaussée, dont les fenêtres ouvraient sur un jardin. Sur les boiseries sculptées, brunes et luisantes de cette salle, était appendue une nombreuse collection de portraits représentant les ancêtres de Jacques d'Armagnac, ou du moins une partie, car l'origine de cette famille remontait aux premiers âges de la monarchie. Entre chaque portrait étaient des armures, des casques, des épées, sur lesquels le soleil posait des éclairs et des flammes dont les reflets tremblaient sur les boiseries sombres. Près d'une fenêtre, la duchesse de Nemours se tenait assise et presque renversée dans un grand fauteuil. A l'expression de mélancolie qui lui était naturelle, se joignait une expression de fatigue et de souffrance qu'expliquait son état de grossesse avancée. Jacques d'Armagnac, assis à l'extrémité opposée de la pièce, recevait, en souriant, les caresses de son plus jeune fils, et regardait l'aîné qui s'essayait à soulever de ses petites mains la lourde épée du connétable.

Quoiqu'une douce intimité entre les deux époux eût succédé à l'amour des premières années de leur union, quoique aucune querelle ne troublât leur existence, cependant la vie qu'on menait au château de Carlat était d'une tristesse monotone. Les journées presque tout entières s'y écoulaient dans le silence ; et le sombre ennui, hôte importun et dernier courtisan des grandeurs déchues, planait sur cette demeure. Le repos auquel il s'était prudemment condamné pesait au duc après les agitations de sa vie passée, et voyant l'avenir incertain et plein de ténèbres, il se réfugiait dans les souvenirs glorieux de sa race.

Il déposa à terre son plus jeune fils qui jouait avec les boucles de ses cheveux, et fit signe à l'aîné d'interrompre ses exercices guerriers. L'enfant s'apprêta à recevoir la leçon d'histoire que chaque jour son père lui donnait à la même heure. Il alla prendre sur un bahut un manuscrit composé d'une vingtaine de feuillets de parchemin, où était écrite en détail la généalogie de la maison d'Armagnac, ornée à chaque page de vignettes à fond d'or et d'azur. C'était l'ouvrage du savant Amelin, médecin et chartrier du château, qui joignait à cette double science l'art du dessin et de la peinture. L'enfant déposa le livre ouvert à la première page sur les genoux de sa mère, et se tint debout devant elle, dans l'attitude d'un écolier devant son maître; le duc s'assit auprès de sa femme, penché sur son fauteuil, pendant que de l'autre côté, l'autre enfant, nommé Louis, appuyait sur elle sa tête blonde et souriante. Ainsi réunis dans cette vaste salle, à moitié éclairée, à moitié obscure, ces quatre personnages formaient un groupe qui aurait pu inspirer heureusement un peintre plus habile que maître Amelin. C'était un tableau touchant et qui ne manquait pas de grandeur dans sa simplicité, que celui de ce descendant de Clovis, occupant son oisiveté forcée à l'éducation de son fils, et réduit au rôle de précepteur, à défaut de batailles et de luttes armées contre le trône. L'artiste y aurait trouvé des expressions diverses, des contrastes frappants, sans efforts, et résultant naturellement de la situation et des sentiments des individus : l'orgueil vaincu qui cherchait dans les gloires de la famille des distractions à sa défaite, et qui s'exaltait encore au récit des grandes actions de ses ancêtres ; la tendresse maternelle, toujours dominée par de tristes pressentiments; l'insouciance de ces deux en-

fants, dont l'un faible, blond et rose, était l'image de sa mère, et dont l'autre, d'une nature plus énergique et plus fière, s'animait aux leçons qu'il recevait, mais sans comprendre encore ce qu'elles renfermaient d'amertume et de désolation profonde pour celui qui les lui donnait.

Jean d'Armagnac répéta d'abord les noms des rois de la première race, depuis Clovis seulement jusqu'à Dagobert Ier, fils de Clotaire II. Par flatterie pour ses nobles maîtres, Amelin n'avait tenu compte de l'histoire de France qu'autant qu'elle se liait à leur généalogie, et l'orgueil naïf de Jacques d'Armagnac acceptait l'histoire réduite à ces proportions. L'antiquité de sa race ne remontant qu'à Clovis, par Aribert, second fils de Clotaire II, il n'était pas question des quatre rois qui avaient précédé Clovis et établi dans les Gaules le royaume des Francs.

L'enfant dit ensuite comment Aribert fut dépouillé de ses États par son frère ; comment ses droits furent soutenus par Brunulfe, son oncle maternel, que Dagobert fit assassiner ; enfin, comment Aribert, qui avait obtenu pour royaume les provinces méridionales au delà de la Charente, dont Toulouse était la capitale, mourut, ainsi que son fils Chilpéric, dans un voyage qu'il fit à la cour de Dagobert.

Le duc alors adressa à son fils ces questions :

— Aribert avait-il d'autres enfants que Chilpéric?

— Oui, répondit Jean : il avait deux autres fils.

— Comment les appelait-on?

— Boggis et Bertrand.

— Leurs droits furent-ils reconnus par Dagobert?

— Non.

— Boggis et Bertrand étaient jeunes et faibles ; qui les défendit?

— Leur aïeul.

— Quel était son nom?

Jean regarda sa mère, ce qui lui arrivait toutes les fois qu'il sentait sa mémoire en défaut. La duchesse murmura un nom que l'enfant n'entendit pas, mais que lui rappela le mouvement des lèvres de sa mère.

— Amand, duc de Gascogne, dit-il avec assurance.

Jacques d'Armagnac n'était pas dupe de ces petites supercheries souvent répétées, mais il feignait de ne pas s'en apercevoir, et il laissait à sa femme la satisfaction d'intervenir ainsi dans les leçons et d'éviter à son fils une réprimande. Il continua :

— Boggis et Bertrand, protégés par leur aïeul Amand, furent-ils reconnus rois?

— Non. Dagobert leur donna le titre de ducs héréditaires d'Aquitaine.

— Sous quelles conditions?

— Ils lui rendirent foi et hommage et lui payèrent un tribut annuel.

— Quel fut le successeur de Boggis?

— Eudes, son fils.

— Et le successeur de Bertrand?

— Saint Hubert, évêque de Maestricht et de Liége.

— Que fit saint Hubert?

— Il céda à Eudes l'héritage de son père Bertrand.

— En quelle année Pépin le Bref, devenu roi de France, fit-il la conquête de l'Aquitaine sur les fils de Eudes, et la réunit-il à la couronne?

— En 768.

— Quel fut le premier roi d'Aquitaine?

— Louis, fils de Charlemagne.

— Par qui fut-elle de nouveau réunie à la couronne?

L'enfant regarda sa mère, qui vint encore à son aide, mais cette fois sans succès. Il rougit, et fut forcé d'avouer son ignorance.

— Ce fut, reprit Jacques d'Armagnac en affectant un ton sévère qui était loin de son cœur, ce fut par Charles le Chauve, en 850 ; tâchez de ne pas l'oublier.

Il voulut continuer sa leçon, mais la science de son fils s'arrêtait à cette époque, il ferma le manuscrit et lui dit :

— Plus tard, je vous apprendrai comment les ducs d'Aquitaine se déclarèrent indépendants sous les successeurs de Charles le Chauve; comment ce royaume, apporté en dot à Louis le Jeune, par Éléonore, en 1237, donné par elle à Henri II, roi d'Angleterre, son second mari, en 1153, fut confisqué sur Jean Sans-Terre, par Philippe-Auguste, rendu aux Anglais par saint Louis, en 115[illegible], repris par Charles V, en 1378, perdu de nouveau par Charles VI, et réuni définitivement à la France par Charles VII, en 145[illegible]. Je vous dirai aussi l'histoire de ces puissants ducs de Gascogne qui ont transmis de mâle en mâle le sang de Clovis jusqu'à la maison d'Armagnac dont vous etes l'héritier. Notre race, la plus ancienne qui soit

en France, a connu de bons et de mauvais jours, les revers et les prospérités. J'ai fait ce qui a dépendu de moi pour soutenir avec honneur le nom de mes ancêtres ; vous ferez de même, je l'espère.

A ce moment le son prolongé d'un cor se fit entendre et interrompit Jacques d'Armagnac. La duchesse tressaillit, et involontairement elle serra contre elle le plus jeune de ses fils.

— Que veut dire ceci ? demanda-t-elle avec effroi.

— Rassurez-vous, dit le duc, c'est un signal donné par la sentinelle qui veille sur les remparts, mais nous n'avons pas à craindre une surprise. Tenez, n'entendez-vous pas le bruit des chaînes du pont-levis qu'on achève de lever ?

La porte s'ouvrit et Amelin entra.

— Monseigneur, dit-il, quatre individus à cheval traversent la plaine et se dirigent vers le château.

— Je n'attends aucun message, répondit Jacques d'Armagnac. Restez auprès de la duchesse, je vais reconnaître par moi-même quels sont ces visiteurs.

— Mon père, s'écria Jean, puisque ma leçon est terminée, voulez-vous me permettre de vous accompagner ?

— Venez, dit le duc ; vous aussi, Louis, ajouta-t-il en faisant signe à l'autre enfant ; puis, s'adressant avec un sourire à sa femme :

— Vous consentez, n'est-ce pas, a vous en séparer pour quelques instants ?

— Si tel est votre désir, je dois m'y soumettre.

— Vous m'avez donné deux fils : pardon, si je réclame une plus grande part d'autorité sur eux ; si l'enfant que vous portez dans votre sein est une fille, le soin de son éducation vous appartiendra entièrement, et jusqu'au jour encore bien éloigné où nous la remettrons entre les bras d'un époux, elle ne vous quittera pas. Embrassez votre mère, mes fils, et suivez-moi.

La duchesse couvrit de baisers Jean et Louis, et dès que le duc fut sorti avec eux, elle laissa échapper un soupir et des larmes vinrent mouiller ses yeux.

— Quelle est la cause de cette tristesse ? lui demanda Amelin. Vous semblez inquiète ; cependant vous n'avez reçu aucune nouvelle fâcheuse, vous n'avez à craindre aucun danger.

— Non, répondit-elle : mais il me semble, j'ai tort, sans doute, il me semble que j'ai embrassé mes enfants pour la dernière fois.

Amelin chercha à la rassurer et à combattre ces sombres pressentiments. Elle n'avait que des craintes vagues et sans objet à opposer à ses paroles rassurantes, et pourtant Amelin ne parvint pas à calmer ses alarmes. Il la quitta au bout de quelques instants, voyant que ces efforts étaient inutiles : elle resta seule, plongée dans ses réflexions, immobile dans son fauteuil, et sa préoccupation était telle, qu'elle ne s'aperçut pas que le jour déclinait, et que la clarté mélancolique de la lune avait succédé aux teintes empourprées du soleil couchant.

Du haut des remparts, le duc examina les quatre voyageurs. Quand ils furent à peu de distance, un d'eux le reconnut et le salua. Jacques d'Armagnac, le reconnaissant aussi, ordonna de baisser le pont-levis, et s'avança à sa rencontre.

— Pierre de Bourbon ! dit-il en lui tendant la main ; quel que soit le motif qui vous amène à Carlat, soyez le bienvenu, et comptez sur une franche et cordiale hospitalité, ainsi que vos deux compagnons. Si j'ai bonne mémoire, ces deux messieurs se nomment Boffile de Juge, et Louis de Graville, seigneur de Montaigu.

— Oui, répondit le duc de Bourbon. Veuillez rentrer avec nous au château et nous accorder audience. La mission dont nous sommes chargés est importante et demande une prompte réponse.

Le duc les fit passer dans une salle éloignée de celle où il avait laissé la duchesse, et où on ne pouvait entendre leur conversation. Les deux enfants les suivirent. Dès qu'ils furent assis :

— Qui vous envoie ? demanda Jacques d'Armagnac à Pierre de Bourbon.

— Le roi, répondit le duc.

— Le roi ! si vous venez de sa part, c'est une déclaration de guerre que vous m'apportez.

— Ce sont, au contraire, des paroles de paix que nous devons vous faire entendre. Louis XI vous mande auprès de lui.

Jacques d'Armagnac sourit :

— Monseigneur, dit-il, votre mission n'est pas tellement pressée, le désir que le roi témoigne de me voir n'est pas tellement vif, que vous ne puissiez attendre, pour avoir ma réponse, jusqu'à demain. Au grand jour



Exécution de Jacques d'Armagnac. — Page 160.

nous visiterons ensemble le château et la ville : vous jugerez par vous-même s'ils sont en bon état de défense, et s'il serait prudent à moi d'en sortir.

— Jacques d'Armagnac, vous supposez des projets qui n'existent pas.

— Je ne suppose rien, je me rappelle. L'exemple de Louis de Luxembourg est trop récent pour qu'il me soit permis de l'oublier.

— Vous en avez un devant les yeux qui devrait vous frapper au moins autant.

— Que voulez-vous dire ?

— Comme vous, comme Louis de Luxembourg, j'ai fait partie de la ligue du bien public.

— Louis XI a pu se montrer clément envers son beau-frère. D'ailleurs vous avez accepté votre défaite.

— J'ai cédé à la nécessité, à la victoire qui s'est déclarée contre nous. Renfermé depuis longtemps à Carlat, vous ignorez ce qui se passe.

— Je suis instruit des derniers événements politiques. J'ai appris les deux défaites essuyées à Granson et à Morat par Charles le Téméraire (15). La maison de Bourgogne penche vers sa ruine : bientôt peut-etre Louis sera délivré de son plus redoutable ennemi. En France, il lui reste encore quelques tetes élevées à abattre, et vous venez me proposer de livrer moi-même la mienne.

— Vous vous trompez. Vous ne savez pas,

Jacques d'Armagnac, que Louis, quoique peu avancé en âge, est malade, accablé d'infirmités. L'avenir l'inquiète. Il prévoit le moment où Charles le Téméraire, perdu par ses propres fautes, tombera dans l'abîme que sa folie creuse sous ses pas ; mais en même temps qu'il calcule la chute possible du duc, le roi fait un triste retour sur lui-même. Il se trouble à l'idée de sa fin prochaine, et il craint de mourir avant d'avoir achevé son ouvrage. En cas de mort de Charles, qui n'a qu'une fille pour héritière de ses États, il voudrait faire considérer la Bourgogne comme un fief masculin devant retourner à la couronne.

— Mais cette réversion ne peut avoir lieu, interrompit Jacques d'Armagnac, le comte Jean de Nevers vit encore, et il descend de Philippe le Hardi, premier apanagé.

— Le comte Jean de Nevers, reprit le duc de Bourbon, n'élèvera aucune réclamation, car il a cédé tous ses droits à Louis. Le roi pense bien que ses prétentions rencontreront des obstacles ; aussi, il poursuit toujours l'accomplissement de son projet favori, le mariage de son fils avec Marie de Bourgogne. Si le duc succombe, s'il éprouve une troisième défaite, il se trouvera peut-être heureux d'accepter une alliance qu'il a repoussée jusqu'à présent ; mais s'il sort vainqueur de ses querelles avec René de Lorraine, il reprendra tout son orgueil. S'il meurt, sa succession sera dispersée à main armée, et dans l'une ou l'autre de ces deux suppositions, soit qu'il faille le contraindre à consentir à ce mariage, soit qu'il s'agisse simplement de recueillir son héritage, Louis sent le besoin de s'entourer de serviteurs fidèles et puissants qui le secondent, ou, si Dieu le rappelle à lui, qui prêtent leur appui à son fils.

Jacques d'Armagnac avait écouté attentivement le duc de Bourbon. Il était loin encore d'être persuadé par ces paroles dont Boffile de Juge et Louis de Graville confirmaient la sincérité par leurs gestes et l'expression de leur physionomie. Mais Pierre de Bourbon avait un auxiliaire sur lequel il n'avait pas compté, et dont Jacques d'Armagnac écoutait involontairement les conseils. C'était l'ennui qui le tuait dans sa résidence de Carlat. Pendant que le duc parlait, les souvenirs du passé lui revenaient à l'esprit. Il se réveillait en quelque sorte à l'espoir qu'on faisait luire devant lui d'une vie active et glorieuse, succédant à l'existence terne et décolorée à laquelle il s'était réduit. Plein de défiance encore, il restait cependant pensif, également incertain de savoir s'il devait répondre par un refus, ou discuter les conditions du traité. Pierre de Bourbon continua après quelques instants de silence :

— Vous ne savez pas que le comte de Dammartin est tombé en disgrâce.

— Je l'ignorais.

Il ne pouvait, en effet, avoir appris cette nouvelle, car c'était un mensonge.

— Celui que le roi a désigné pour le remplacer dans sa confiance et sa faveur, poursuivit Pierre de Bourbon, c'est vous, Jacques d'Armagnac, vous le plus illustre seigneur de France, vous le rejeton d'une tige royale. Oubliez les regrets stériles d'un passé qui ne peut revivre. La noblesse française a été vaincue par la royauté : son devoir est maintenant de se rallier autour du trône qu'elle ne peut plus ébranler. Quand la victoire ne doit plus être le prix de la révolte, la révolte devient coupable. Imitez notre exemple, soumettez-vous, et acceptez l'amitié de celui que vous ne devez plus songer à combattre. Le roi vous mande, sans délai, auprès de lui ; je viens vous chercher de sa part, et je vous prie, en son nom, de partir aujourd'hui même pour aller le rejoindre avec nous à Plessis-les-Tours.

— Louis, cependant, dit d'Armagnac, n'a pas cru que je me livrerais sans garanties. Quelles sont donc celles que vous êtes chargé de m'offrir ? vous n'en parlez pas.

— Monseigneur, dit Boffile de Juge, cette partie de la négociation me regarde ainsi que Louis de Graville. Voici la promesse écrite et signée de la main du roi, qu'il ne vous sera fait aucun mal ; que si vous n'acceptez pas ses propositions, vous serez libre de revenir en votre château de Carlat.

En même temps il lui remit une lettre de Louis XI, et ajouta :

— J'engage ici ma parole de chrétien que Louis est sincère et qu'il a abjuré toute inimitié et toute pensée de vengeance.

— Je fais le même serment, dit Louis de Graville.

Jacques d'Armagnac lut et relut la lettre dont les termes étaient formels et confirmaient la déclaration des trois employés. Il la tournait et la froissait dans ses doigts, sollicité et retenu à la fois par le désir

et un reste de défiance. Ses deux enfants s'étaient rapprochés de lui; l'aîné avait déroulé le morceau de parchemin et le lisait à voix basse.

— Mon père, dit-il, vous allez nous quitter?

Jacques d'Armagnac, tiré de ses réflexions par cette question, embrassa tendrement ses deux fils, et s'adressant au duc de Bourbon :

— Pour conserver un père à ces deux enfants, un époux à leur mère, je m'étais promis de vivre ici. J'avais oublié les agitations de ma jeunesse : j'avais concentré toute ma vie dans l'amour que je leur porte et qu'ils me rendent, et tout mon bonheur était de les voir grandir sous mes yeux, de cultiver leur jeune intelligence et de les instruire des exploits et des hauts faits de leur race. Mais peut-être le nom que j'ai reçu de mes ancêtres m'imposait-il d'autres obligations, peut-être ne puis-je condamner au repos et à l'oubli qui suivrait l'inaction, le sang de Clovis, le sang du premier roi chrétien qui coule dans mes veines. Vous avez des enfants, vous savez quelle tendresse infinie nous autres hommes, dont le cœur est de fer dans les batailles, nous portons à ces êtres faibles sortis de nous, avec quel amour nous nous reposons sur eux du soin d'honorer et de soutenir à leur tour notre vieillesse; eh bien! par cet amour de père que vous connaissez, jurez-moi qu'en vous suivant je ne ferai pas mes fils orphelins, et je pars avec vous, je me fie à la parole du roi.

— Je le jure, dit Pierre de Bourbon.

— Je le jure aussi, répétèrent Boffile et Louis de Graville.

— C'est ce soir même, dites-vous, qu'il faut m'éloigner d'ici ?

— Ce soir, si vous y consentez, répondit le duc de Bourbon. N'oubliez pas que le roi est gravement malade, qu'il vous attend pour vous confier ses projets, et qu'un retard de quelques heures peut être funeste.

— Ce soir donc, dit d'Armagnac : je n'ai jamais su remettre au lendemain ce que je pouvais faire le jour même. Je vais aller faire mes adieux à la duchesse.

Il se disposait à sortir, mais une réflexion l'arrêta :

— Il vaut mieux que je ne la voie pas, que je ne sois pas témoin de ses plaintes et de ses pleurs.

Il s'approcha d'une table et écrivit quelques lignes. Ensuite il appela Amelin.

— Messire, lui dit-il, le roi me mande auprès de lui à Plessis-les-Tours. Cette lettre instruit la duchesse de mon départ. Mon absence ne sera pas longue, je reviendrai la voir et la chercher; mais pour éviter une scène d'adieux qui nous attendrirait inutilement, vous ne lui remettrez cette lettre que lorsque je serai hors du château. Vous allez m'accompagner avec mes deux enfants jusqu'au bout du chemin de ronde, et vous rentrerez avec eux.

Quelque crainte qu'inspirât ce départ à Amelin, il ne pouvait se permettre aucune observation. L'ordre fut donné de seller les chevaux du duc de Bourbon, de ses deux compagnons et celui de Jacques d'Armagnac. Vingt minutes après, le pont-levis se baissait pour leur donner passage.

La nuit était venue, mais la lune versait une douce clarté sur la campagne. Ils suivaient, au pas, la route aboutissant au chemin qui traversait la plaine. Amelin, à pied, précédait la petite caravane et marchait à côté du guide : Louis de Graville se tenait derrière. Jacques d'Armagnac, entre Boffile de Juge et Pierre de Bourbon, avait placé devant lui, sur son cheval, le plus jeune de ses fils, tandis que Jean se tenait en croupe, les bras passés autour de son corps. Au point de jonction des deux routes, à quelques pas du petit bois, Louis de Graville fit entendre un coup de sifflet aigu.

— Qu'est-ce donc? dit Jacques d'Armagnac en se retournant.

Au même instant Boffile et Pierre de Bourbon le saisirent, et sept hommes à cheval, le sabre nu, sortirent du bois ; ils s'élancèrent vers lui.

— Trahison! s'écria d'Armagnac, cherchant à porter la main sur son épée.

Mais embarrassé dans ses mouvements par ses enfants, il ne put opposer aucune résistance.

— Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, dit Pierre de Bourbon, au nom du roi, je vous déclare prisonnier.

— Au nom du Dieu qui m'entend et qui nous jugera, interrompit d'Armagnac, je vous déclare traître et parjure à votre parole, et je dis que l'action que vous commettez est infâme.

Il voulut tenter un dernier effort pour se dégager des mains qui le retenaient, mais la lutte était trop inégale. On le désarma, on le chargea de liens, ainsi que ses deux fils.

— Mes enfants aussi! s'écria-t-il, mes pauvres enfants! grâce pour eux au moins, ils ne sont pas coupables!

— Mon père! dit Jean, ne demandez pas qu'on nous sépare!

Boffile, s'adressant à Pierre de Bourbon :

— Monseigneur, éloignons-nous. Voyez : cet homme qui nous accompagnait court à toutes jambes vers le château; on peut venir.

En effet, Amelin, aussitôt qu'on avait saisi Jacques d'Armagnac, sentant bien que son intervention ne serait d'aucune utilité, avait pris la fuite avant qu'on songeât à le retenir, et se dirigeait en toute hâte vers les remparts, d'où il espérait revenir à temps avec une troupe suffisante pour délivrer son maître.

— Partons, messieurs, dit Pierre de Bourbon, la route est belle : mettons les chevaux au galop.

On avait attaché Jacques d'Armagnac sur son cheval de manière qu'il pût encore le conduire. Il déclara qu'il n'avancerait pas, et qu'on le tuerait sur la place plutôt que de lui faire faire un pas en avant; la lutte pouvait se prolonger malgré la gêne qu'il éprouvait, car il était excellent cavalier. Boffile s'avisa, pour la terminer, d'un expédient barbare : il avait pris devant lui le jeune Jean, il le frappa violemment au visage. De Graville en fit autant à Louis. D'Armagnac jeta un cri de rage.

— Mon père! dirent les deux enfants, nous saurons souffrir pour vous sauver!

Mais le cœur du père ne put résister à cette épreuve.

— J'obéis, dit-il : je ne veux pas acheter l'espoir de ma délivrance par le sang de mes enfants. Partons.

Il tourna la tête et regarda le château derrière lequel la lune était descendue. Une seule lumière brillait à une des fenêtres de la tour de l'Est. Cette fenêtre était celle de la chambre de sa femme.

— Dites, comme moi, adieu à votre mère, mes fils, et résignons-nous à notre sort!

La troupe s'éloigna de toute la vitesse des chevaux, et eut bientôt gagné les montagnes où les ravisseurs n'avaient plus à craindre les poursuites.

Quand Amelin se présenta devant la duchesse et lui apprit le guet-apens infâme dont son mari et ses enfants avaient été victimes, elle fut saisie d'un désespoir si violent, que la nuit même elle expira.

Jacques d'Armagnac fut d'abord conduit au château de Pierre-en-Cise, à Lyon, et ensuite à la Bastille.

Les explications historiques que nous avons présentées dans l'histoire de Louis de Luxembourg, sur les causes qui avaient amené la ligue du bien public, nous dispensent d'entrer ici dans de nouveaux détails. Le crime de Jacques d'Armagnac était le même que celui du connétable. Il avait combattu, comme lui, la tyrannie de Louis XI, et comme lui il avait été vaincu. Son arrestation, obtenue par trahison ainsi que nous l'avons raconté, et son supplice, sont un des actes les plus révoltants et les plus iniques du règne de cet exécrable tyran. Ils pouvaient être si peu justifiés, que Philippe de Comines, un des juges du duc de Nemours, n'en dit pas un mot dans ses mémoires. Les pièces de la procédure ont aussi disparu, comme celles relatives à Louis de Luxembourg, mais les documents peu nombreux qui nous sont parvenus suffisent pour remplir tout cœur honnête d'indignation et d'horreur.

Jacques d'Armagnac fut renfermé dans une des cages de fer de la Bastille (16). Il y apprit la mort de sa femme et la confiscation de ses biens, qui réduisait ses enfants à la misère. L'amour qu'il leur portait était extrême, et l'inquiétude qu'il éprouvait de leur sort, plus que ses propres tourments, l'engagea à demander grâce à Louis XI dans des termes humbles et suppliants qu'on serait tenté de lui reprocher, s'ils n'avaient pour excuse l'amour paternel.

Voici la lettre qu'il écrivait au roi :

« Mon très-redouté et souverain seigneur, tant et si humblement que faire je puis, me recommande à vostre grâce et miséricorde; SIRE, j'ay fait à mon pouvoir ce que par M. le chancelier, premier président, MM. de Montagu et de Vifray, leur a plu me commander; car pour mourir ne vous veux désobeyr, ne désobeyrai; SIRE, ce que leur ay dit, me sembloit que devois dire à vous et non à autre; et par ce vous supplie qu'il vous plaise n'en estre mal-content; car rien jamais ne vous veux celer, ne vous celeray, SIRE, en toutes les choses dessus dites; j'ay tant méfait envers Dieu et envers vous, que je vois bien que je suis perdu si vostre grâce et miséricorde ne s'estend, laquelle, tant et si humblement, et en grande amertume et contrition de cœur que je puis, vous supplie et requiers, en l'honneur de la be-

noiste passion de nostre seigneur Jésus-Christ, et mérites de la benoiste vierge Marie, et des grandes grâces qu'il vous a fait, plaise vous me l'octroyer et libéralement donner ; si ce seul prix a racheté tout le monde, je le vous présente pour la délivrance de moy, pauvre pécheur, et entière abolition et grâce ; SIRE, pour les grandes grâces qui vous sont faictes, faictes moy grâce, et à mes pauvres enfants, ne souffrez que pour mes péchés je meure à honte et confusion, et qu'ils vivent en deshonneur et au pain quérir ; et si avez eu amour à ma femme, plaise vous avoir pitié du pauvre malheureux mari, et orphelins. SIRE, ne souffrez qu'autre que vostre miséricorde, clémence et piété, soit juge de ma cause, ne qu'autre que vous, pour l'honneur de Nostre-Dame, en ait connoissance. SIRE, derechef en l'honneur de la benoiste passion de mon Rédempteur, tant et si humblement que faire puis, vous requiers pardon, grâce et miséricorde ; je vous serviray bien et si loyaument, que vous connoitrez que suis vray repentant, et que de force de bien faire veux amander mes deffauts ; pour Dieu, SIRE, ayez pitié de moi et de mes pauvres enfants, et estendez vostre miséricorde, et à tousjours de vous servir et de prier Dieu pour vous, auquel supplie que par sa grâce, SIRE, il vous doint très-bonne vie et longue, et accomplissement de vos bons desirs. Escrit en la cage de la Bastille, le dernier janvier 1477. *Et au-dessous :* Vostre très-humble et très-obeyssant subjet et serviteur,

« LE PAUVRE JACQUES (1270.) »

Louis XI se montra inflexible. Les juges de Jacques d'Armagnac, bourreaux institués pour tuer au nom de la loi, eurent ordre de le déclarer coupable.

« Le lundy 4 aoust (128), messire Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche, qui avoit été constitué et amené prisonnier de la Bastille Sainct-Antoine, à tel et semblable quatriesme jour d'aoust en l'année précédente, pour aucun cas, délits et crimes par luy commis et perpetrés. « (Il est à remarquer qu'on ne dit pas quels étaient ces délits et ces crimes, et nulle part on ne les trouve spécifiés. Duclos, il est vrai, dit qu'on lit dans *une chronique manuscrite*, qu'il ne désigne pas, que *Jacques d'Armagnac proposa à du Lau de tuer le roi.* Mais une accusation aussi vague est suspecte sous la plume de Duclos, effronté panégyriste de Louis XI, et si c'est là tout ce qu'il a pu recueillir ou imaginer pour justifier son héros, il faut avouer qu'une telle justification équivaut à une condamnation.)

Nous reprenons le récit de Jean de Troye.

« Durant lequel temps de son emprisonnement en iceluy lieu de la Bastille, luy furent faits plusieurs interrogatoires sur les dittes charges, ausquels il respondit de bouche et par escrit, tant par devant monseigneur le chancelier de France, maistre Pierre Doriolles, qu'autres du président et conseillers de la cour de parlement par plusieurs et diverses journées, et encore par certains grans clercs du royaume, demeurans en diverses citez et villes dudit royaume, pour ce mandez et assemblez de l'ordonnance du roy en la ville de Noyon, avec et en la compagnie desdits de parlement, et en la présence de monseigneur de Beaujeu (le duc de Bourbon), illec représentant la personne du roy, fut tout veu et visité la procédure par laditte cour, faiste alencontre dudit de Nemours, ensemble aussi les excusations par lui faistes et baillées servant à sa salvation.

« Et tout par eux veu, conclurent audit procez, tellement que le lundy 4 aoust fut audit lieu de la Bastille, messire Jehan le Boulengier, premier président audit parlement, accompagné du greffier criminel de laditte cour, de sire Denys Hesselin, maistre d'hostel du roy, et autres qui vinrent dire et déclarer audit de Nemours que veües les charges à luy imposées, ses confessions et excusations par luy sur ce faittes, et tout veu et considéré, à grande et meure délibération, luy fut dit par ledit président et par la cour de parlement, qu'il estoit criminel de lèze-majesté, et comme tel condamné par arrest d'icelle cour à estre ledit jour décapité ès-halles de Paris, ses biens, seigneuries et terres acquises et confisquées au roy. Laquelle exécution fut ledit jour faiste à l'eschaffaut ordonné esdittes halles, à l'heure de trois heures après midy, qu'il eut illec le col coupé, et puis fut enseveli et mis en bierre et délivré aux Cordeliers de Paris, pour estre inhumé en laditte église, et vinrent quérir le corps ès halles jusques environ de sept à huict vingts Cordeliers à qui furent délivrées quarante torches pour mener et conduire le corps du dit seigneur de Nemours en leur ditte église. »

La chronique de Jean de Troye, qui ne mérite guère l'épithète de *scandaleuse*, par

laquelle on la désigne ordinairement, et qui n'est pas, comme l'a dit Brantôme, l'*histoire sanglante de Louis XI, qui touche plus sur les cordes aigres de la vie de ce monarque que sur les douces*, ne donne aucun détail sur l'exécution de Jacques d'Armagnac. Elle fut cependant signalée par un trait de barbarie et un raffinement de cruauté dont Louis XI pouvait seul concevoir la pensée, et que Brantôme aurait pu mettre au premier rang *de ses bons tours et gentillesses*. C'est un de ses plus beaux titres à l'admiration des partisans et des flatteurs du despotisme.

Jacques d'Armagnac était une illustre victime de Louis, qui frappait en lui toute la noblesse française; il voulut que rien ne manquât à son triomphe et à sa vengeance. Avant d'être mené au supplice, le duc de Nemours fut conduit dans une salle tendue de noir, où il se confessa. Pendant ce temps les membres du parlement et les officiers du roi mangeaient dans une salle à côté, servis par le bourreau, qui leur avait donné du pain, des poires et douze pintes de vin, et qui reçut du prévôt de Paris, pour prix de cette collation, douze livres six deniers. L'exécution eut lieu avec un grand appareil. Nemours fut conduit au lieu du supplice sur un cheval couvert d'une housse noire; une foule immense se pressait aux halles. A côté de l'échafaud en pierre qui subsistait toujours, on en avait élevé un autre en bois. Quoique renfermé dans la même prison que ses enfants, Nemours ne les avait pas vus depuis un an; pendant le trajet il ne cessait de demander pour dernière et unique grâce la faveur de les embrasser avant de mourir, et le bourreau répondait à ses demandes qu'il les verrait. Lorsqu'il mit le pied sur l'échafaud de bois, il remarqua que les planches qui le formaient étaient disjointes, et comme on s'apprêtait à lui lier les mains, il repoussa l'exécuteur et s'écria :

— Mes enfants! par pitié, mes enfants!

— Regardez, dit le bourreau avec un horrible sourire.

Des hommes d'armes écartaient la foule; derrière eux marchaient Jean et Louis, vetus de longues robes blanches. Ils s'arrêtèrent un instant au pied de l'échafaud, tendant les mains vers leur père.

— Mes fils! cria d'Armagnac, oh! mon Dieu! doivent-ils donc mourir avec moi?

Il fit un mouvement pour s'élancer vers eux. Le bourreau et ses aides le saisirent, lui attachèrent les mains derrière le dos, lui bandèrent les yeux et le firent mettre de force à genoux. Pendant ce temps on poussa les deux enfants sous l'échafaud et on les lia sur des siéges. La tête de Jacques d'Armagnac tomba, et SON SANG RUISSELA PAR LES PLANCHES DISJOINTES SUR SES DEUX FILS! Quand le cadavre eut rendu sa dernière goutte de sang, on les tira demi-morts de dessous l'échafaud, on les promena dans les rues, et on les reconduisit à la Bastille. Là, ils furent renfermés dans des cachots en forme de hottes, où ils ne pouvaient se tenir ni debout ni couchés. Deux fois par semaine, l'infâme gouverneur de la Bastille, Philippe l'Huillier, les faisait traîner dans une salle, attacher à un pilier et fouetter en sa présence. Tous les trois mois il leur faisait arracher une dent Quoiqu'il fût d'une nature plus vigoureuse que son frère, Jean ne put résister à ces horribles supplices : il mourut fou. Louis ne fut mis en liberté qu'en 1483, après la mort du roi. Vice-roi de Naples pour Louis XII, il fut tué à la bataille de Cérignolles, en 1503. Avec lui finit la maison d Armagnac.

Une autre circonstance odieuse du procès de Jacques d'Armagnac, c'est que ses terres furent partagées entre ses juges, Pierre de Bourbon, Boffile, Lenoncourt, Comines et plusieurs autres. Après sa condamnation, Louis XI rendit un édit déclarant que tous ceux qui auraient connaissance de quelque entreprise contre le roi, la reine et le dauphin, et qui ne la révéleraient pas, seraient réputés complices et punis comme tels. Cet édit complètement oublié, et que la plupart des juges eux-mêmes ignoraient, servit plus tard à condammer de Thou. Le despotisme consolidait son œuvre par tous les moyens, la Bastille, l'échafaud et la délation, pour peupler les prisons et amener des victimes sous la hache du bourreau! Il s'est souillé de bien d'autres forfaits aussi abominables, qui sont restés dans l'ombre; mais que l'on compare ces froides atrocités commises par calcul et sans nécessité, avec les vengeances populaires qui n'ont jamais été que des représailles, et qu'on juge entre les rois et les peuples!

LA BASTILLE SOUS FRANÇOIS Ier

L'AMIRAL CHABOT, LE CHANCELIER POYET.

I.



ouis XI couvrit le royaume d'échafauds et remplit les cachots d'une foule de captifs. La Bastille reçut assurément sous son règne d'autres prisonniers que ceux dont nous avons raconté l'histoire, et il serait sans doute facile de rappeler les noms de ces victimes du despotisme. Avant de commencer un autre récit, mettons de nouveau en relief la pensée première et fondamentale de ce livre.

Derrière chacun des personnages que nous introduisons en scène, il y a un acteur principal, toujours présent, et qui dénoue invariablement le drame, c'est LA BASTILLE. Prétendre justifier tous ceux qu'elle a renfermés, c'eût été mentir à la vérité des faits, et, en voulant augmenter le sentiment de haine et d'horreur qu'elle doit inspirer, risquer peut-être de l'affaiblir. Il y avait une manière plus philosophique, moins suspecte parce qu'elle est impartiale, d'écrire son histoire : c'est celle que nous avons adoptée. Tout change autour de la Bastille, tout se modifie, les mœurs, les usages, l'autorité : elle seule ne change pas, elle seule reste immuable. Quelque action qui se déroule à ses pieds, elle reproduit et réalise la même menace. Aveugle, sourde et muette, ainsi que la fatalité antique, elle frappe indifféremment le bien et le mal, l'innocent et le coupable. Quand le pouvoir est faible, chancelant, divisé, comme sous Charles VI, quand le pillage effronté des deniers publics appelle une répression, elle s'ouvre pour recevoir les voleurs ; mais le châtiment qu'elle inflige est brutal et sans moralité. Quand l'etranger s'établit au cœur du royaume, elle l'y maintient. Plus tard, elle devient, aux mains de Louis XI, un instrument politique : elle punit, non pour leurs dissolutions scandaleuses, mais pour leurs intrigues que le succès ne couronne pas, les membres du haut clergé, représentés par Balue et Guillaume d'Haraucourt; elle s'élève en regard des châteaux de la féodalité, elle les domine, elle les abat; elle concentre et résume la tyrannie. Elle reste fermée pendant les promenades militaires de Charles VII et pendant le règne plus doux de Louis XII. Ses rigueurs recommencent avec François Ier, « un païen, comme l'a dit « énergiquement M. Félix Pyat, un Romain « de l'empire, une tête sans front, à large « cervelet ; un être tout charnel, de brutal « instinct, ayant la lascivité du bouc et la « combativité du loup ; cherchant dans l'art « critique non la grâce et l'élégance, mais le « nu et l'impudeur des formes, ouvrant le « livre de Rabelais pour en sucer le cynisme « comme le jus, et en rejeter la philosophie « comme l'écorce, décernant, en un mot le « triomphe du Tasse à l'Arétin. »

La Bastille a servi tour à tour, jusqu'à présent, les ambitions et les vengeances personnelles, la domination étrangère, les calculs de la royauté : le règne des favorites s'établit, les favorites vont devenir ses pourvoyeuses.

En 1539, par une soirée d'hiver, deux gentilshommes étaient assis en face l'un de l'autre, dans une antichambre du Louvre, destinée aux officiers de service. L'un de ces deux hommes était jeune, dispos, railleur et bavard ; l'autre, qui paraissait âgé de trente-cinq ans environ, n'avait aucune parole sur les lèvres, et sa physionomie indiquait une humeur des plus sombres.

— Monsieur, disait à ce dernier son jovial compagnon, comme vous n'êtes à Paris que depuis quelques jours, et que par conséquent vous ne pouvez savoir ce qui se passe ici, laissez-moi, je vous prie, vous en instruire en peu de mots.

— Je ne suis peut-être pas aussi curieux de l'apprendre que vous le supposez, répondit le gentilhomme, visiblement contrarié

d'être ainsi arraché à ses méditations : mais si vous tenez à me le dire, contentez-vous, monsieur, je vous écoute : que se passe-t-il?

— Avez-vous entendu parler, reprit l'autre, enchanté de la permission qu'il recevait, avez-vous entendu parler, monsieur, de Simon Lule de Montpellier?

— Oui, je crois. N'est-ce pas un homme qui prétend avoir trouvé le secret de faire de l'or?

— Qui prétendait, car sa science ne l'a pas empêché d'aller de vie à trépas. Eh bien, on dit que le secret de Simon Lule est actuellement possédé par le docte chancelier Poyet.

Au nom du chancelier, le gentilhomme fronça le sourcil, et ses mains serrèrent fortement les bras du fauteuil sur lequel il se tenait à demi renversé. Cependant sans manifester autrement l'impression pénible qu'il venait d'éprouver, il fit signe à son interlocuteur de continuer.

— Depuis qu'une belle nuit il a pris fantaisie à Satan de nous enlever le grand alchimiste, personne n'avait encore pu recomposer sa merveilleuse recette : les cervelles travaillaient et se creusaient en vain. De désespoir, des sages en devenaient fous, et, ce qui est pis encore, d'honnêtes gens en devenaient fripons.

— Allez au fait, monsieur, interrompit le gentilhomme, ennuyé de ce préambule.

— Les couloirs du palais de Justice cachaient le rival, et peut-être le maître de Simon Lule. Il ne procède pas, comme le sorcier de Montpellier, par mots cabalistiques et par diaboliques combinaisons; la fournaise et les métaux n'entrent pas dans son officine : ses moyens d'action, à lui, s'appellent des décrets royaux, ses mots magiques sont ceux de tailles, impôts, maltôte, etc., etc., et il a pour creuset l'escarcelle des contribuables.

Le gentilhomme haussa légèrement les épaules, et après ce léger mouvement il reprit sa taciturne gravité.

— Ne pensez-vous pas, continua son jeune compagnon, que c'est folie de tant se fatiguer pour un misérable métal? ne vaut-il pas mieux chanter que calculer? quant à moi, je trouve toutes les joies sur les bords d'un verre ou sur les lèvres d'une femme.

— Le chancelier, murmura sourdement le gentilhomme, me paraît trop puissant pour ne pas me nuire. Il faudra que j'aie recours à la duchesse d'Étampes.

— Cependant, poursuivit l'intarissable parleur, je comprends sous un certain point de vue l'amour que les alchimistes et le chancelier portent aux métaux en général. Lorsqu'il m'arrive, par exemple, d'avoir en poche quelques bons écus de poids, et que je les sens bruire sous sa main, j'éprouve un véritable plaisir. Mais, ajouta-t-il avec un soupir, c'est un bonheur dont je suis privé à peu près les sept huitièmes de l'année.

— Jeune homme, voilà longtemps que nous devisons, ou plutôt que je vous écoute, et vous ne songez pas à me présenter à l'huissier que je vous ai nommé. En quelle qualité vous trouvez-vous donc ici?

— Je m'appelle Gilbert Bayard, répondit le jeune homme avec une certaine fatuité, et comme si ce nom, parfaitement inconnu, devait lui attirer un compliment ou une marque de déférence; je suis secrétaire au service de Sa Majesté. Si je puis vous être utile, monsieur, en quelque chose, je me mets à votre disposition. Je connais tout Paris, et ce qu'il y a de mieux dans la capitale. Quand vous voudrez, je vous présenterai dans les cabarets les mieux hantés, et chez les belles d'amour les plus galantes.

— Merci, monsieur le secrétaire : mais je viens à Paris pour des affaires plus importantes; il s'agit pour moi du gain d'un procès que je soutiens contre Jean du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris; et comme j'ai pour ennemi personnel le chancelier, je compte m'adresser à Sa Majesté elle-même pour me faire rendre justice.

Gilbert Bayard lança à son interlocuteur un regard qui semblait lui dire :

— D'où sortez-vous?

— Puisque vous êtes au service de Sa Majesté, continua le gentilhomme, vous pourrez, je pense, vous employer pour moi. Voici la requête que je me proposais de remettre à l'huissier de la chambre; je la dépose entre vos mains, et je compte sur vous pour la placer sous les yeux du roi. Je me nomme Jean de la Renaudie, gentilhomme de Périgord.

— Parbleu! monsieur, vous jouez de bonheur, s'écria le secrétaire. Sans moi, je puis m'en flatter, votre requête, quelque juste qu'elle soit, courrait grand risque de s'en aller à tous les diables, ou dans les griffes du chancelier Poyet, ce qui reviendrait exactement au même. Le chancelier a sa tête au palais, mais ses mains sont ici, et son



François Ier.

pouvoir est partout. Dans tous les cas, comptez sur moi. Vous m'avez plu tout d'abord, mon gentilhomme, et je serai enchanté de vous être utile. Cependant pour faire plus ample connaissance, et afin de vous dérider un peu, allons ensemble à l'Étoile-d'Argent, à deux pas d'ici, sur les bords du quai. C'est un cabaret où l'on trouve à toute heure de fort jeunes femmes et de très-vieux vins.

— Je vous suis obligé, répondit la Renaudie : mais ces distractions ne conviennent pas à mes goûts. Le vin me fait mal, et les femmes ne me plaisent plus. Dans ma jeunesse j'ai connu mieux que vous ne pourriez m'offrir, mieux que le roi lui-même ne possède actuellement. Mes souvenirs feraient tort aux beautés de l'Étoile-d'Argent, et vous m'excuserez si je ne vous accompagne pas. Sortons, puisque je ne puis voir le roi ce soir et que vous vous chargez de ma requête. Je vous reverrai pour vous remercier.

Gilbert Bayard le regarda de nouveau et sourit d'un air d'incrédulité, persuadé que le hasard l'avait mis en présence de quelque cerveau fêlé, qui se vantait mal à propos de ses anciennes bonnes fortunes. Ils quittèrent ensemble l'antichambre. Comme ils entraient dans la cour du Louvre, ils rencontrèrent un officier des gardes qui se dirigeait, suivi de quelques soldats, vers la porte du palais.

— Où vas-tu donc, baron ? demanda Gilbert à l'officier.

— Je vais de ce pas chez l'amiral Chabot, répondit le nouveau venu en montrant un ordre revêtu du sceau royal.

— Que lui portes-tu là?

— L'invitation de la part de Sa Majesté de se rendre cette nuit même à la Bastille.

— A la Bastille?

— Oui.

— C'est où je voudrais voir le chancelier, murmura la Renaudie.

— L'amiral est un ennemi de Poyet, dit le secrétaire, après que l'officier se fut éloigné. Vous voyez quel est le crédit du chancelier, qui ne vous aime pas, m'avez-vous dit. Ainsi, prenez garde à vous, mon digne gentilhomme. Si les beautés que vous avez chéries autrefois, et qui doivent inspirer maintenant plus de respect que d'amour, ont fait souche féminine, présentez leurs filles à la cour pour vous protéger. Ce ne sera pas trop d'une Vénus, je vous en préviens, pour combattre l'influence du conseiller intime du dieu Mars. Les femmes, pourvu qu'elles soient belles et d'humeur peu farouche, ont tout pouvoir ici. Je vais vous réciter un quatrain qu'un poëte de mes amis a composé dernièrement et qui pourra vous servir de regle de conduite :

Sire, si vous laissez, comme Poyet désire,
Comme d'Estampes faict, par trop vous gouverner,
Fondre, pestrir, mollir, refondre, retourner,
Sire, vous n'estes plus : vous n'estes plus que cire.

— Encore une fois, merci de vos conseils, dit la Renaudie : j'espère qu'il ne m'arrivera rien de fâcheux. Au revoir, monsieur Gilbert, n'oubliez pas de mettre ma requête sous les yeux du roi.

Ils se séparèrent au coin de l'une des nombreuses masures qui encombraient alors les quais. Gilbert Bayard se dirigea en sifflant vers le cabaret de l'Étoile-d'Argent. Le gentilhomme périgourdin regagna son domicile, assez inquiet du succès de ses démarches, et se disant à lui-même :

— Cet étourdi a raison, les femmes sont toutes-puissantes. Si je pouvais parler à la duchesse d'Étampes! mais comment parvenir jusqu'à elle d'abord, et ensuite, si je la vois, comment la forcer à faire ce que je désire? où trouver la preuve qui me manque, le témoignage vivant qui la mettrait à ma discrétion?

II.



Après la défaite de Pavie, et sa captivité à Madrid, François Ier eut l'intention de devenir un peu plus prudent et un peu moins frivole. Il avait plusieurs motifs graves de mécontentement, son échec à l'élection impériale, et l'état de ses affaires en Italie. Il ne savait à qui s'en prendre de tous ses mécomptes, et cependant il voulait s'en venger. Trois conseillers avaient été les instruments de sa volonté. Il commença par disgracier le moins à craindre des trois, l'amiral Chabot.

Avant de raconter les intrigues qui entraînèrent l'amiral du faîte des grandeurs au fond des cachots de la Bastille, nous devons faire connaître au lecteur l'origine du luxe vraiment prodigieux de dignités dont se parait Chabot. Il était à la fois chevalier de l'ordre, amiral de France, ministre d'État, seul lieutenant en Bourgogne, en Normandie et en Dauphiné, gouverneur en chef du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. Toutes ces grandeurs, il les tenait d'un caprice royal. Comme la plupart des instruments créés par le despotisme, il avait pour principal mérite, l'obéissance et la soumission aux volontés de son maître. Chabot avait été élevé dans la ville de Coignac avec Montmorency et Monchenu, en qualité d'enfant d'honneur auprès de François, alors simple comte d'Angoulême. Or, un matin que François était en belle humeur, il demanda à ses trois jeunes compagnons quelle fortune ils désireraient si la Providence l'appelait à la couronne. Monchenu fut modeste : son ambition se borna à posséder le titre d'écuyer du roi. Montmorency posa la main sur son cœur, et prétendit qu'il était assez bien placé pour aspirer à l'épée de connétable. Chabot se déclara digne du titre d'amiral. Après son avénement, François se souvint des vœux exprimés devant le comte d'Angoulême, et se donna le plaisir de réaliser les rêves de ses trois favoris. Monchenu fut écuyer, Montmorency connétable, et Chabot eut l'amirauté.

Afin de mieux savoir au milieu de quelles circonstances s'était tramée la perte de l'amiral, revenons en arrière et pénétrons dans les antichambres du roi. On y parle encore de Marignan, mais on se tait sur Pavie; les courtisans politiques s'entretiennent à voix

basse de Charles-Quint ; les courtisans amoureux devisent tout haut sur les prouesses érotiques de Sa Majesté, et les fats rappellent leur costume au camp du Drap d'Or ; enfin les envieux se raillent de l'échec électoral subi par François, et les médisants racontent l'histoire d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes. A la cour surtout, les propos et les femmes se mêlent d'ordinaire à tous les événements ; Chabot était si persuadé de cette vérité, qu'il s'empressa, dès sa promotion, de conclure une alliance offensive et défensive avec la duchesse, maîtresse du roi ; et comme le connétable de Montmorency se trouvait compris dans le traité, l'amiral crut avoir prévenu tout motif de disgrâce, et s'être mis en garde contre tout sujet de crainte.

Sa sécurité pourtant reposait sur une base fragile et trompeuse. Le grain qui devait apporter l'orage pointait déjà à l'horizon. Un homme s'était insinué sans la participation des trois alliés. Le connétable et l'amiral étaient, comme l'histoire l'atteste, de parfaits ignorants ; mais sans la mort de Duprat, rien ne les aurait empêchés de se croire des politiques consommés. L'intelligence et la capacité de Duprat suffisaient à toute *la besogne gouvernementale*, et bien souvent, en habile diplomate, il abandonnait à ses deux ignares collègues l'honneur de ses combinaisons. Le chancelier avait une ambition cachée et plus haute, il ne traitait qu'accidentellement et en attendant mieux, les affaires de ce bas monde : il ne voyait dans sa charge qu'un marchepied pour s'élever à la papauté. Tant que dura cette situation, Montmorency et Chabot abritèrent leur insuffisance sous la robe magistrale de Duprat. Mais à sa mort tout changea de face. Les deux conseillers se virent réduits à leur importance réelle, c'est-à-dire à une simple importance numérique. Ils parurent même si neufs aux affaires, que le roi fut obligé de leur adjoindre immédiatement le président Poyet, sans lequel, au témoignage des historiens de l'époque, aucune expédition n'eût été faite dans les formes.

Poyet était un homme capable, également apte à traiter les petites et les grandes affaires, mais surtout rompu à toutes les subtilités de la chicane. Lorsque son intérêt le voulait, il embrouillait merveilleusement la situation la plus claire, et rien n'égalait alors la subtilité spécieuse de ses raisonnements. La partie lui parut belle à jouer contre le connétable, aussi hautain qu'ignorant, et l'amiral, plus homme de tournoi que de cabinet, et qui savait mieux rompre une lance de bonne grâce, ou combattre à la barrière, que concerter une intrigue, ou trouver un expédient capable de rétablir les affaires désespérées.

Poyet, dit Varillas, avait pensé à se faire ecclésiastique ; mais l'exemple de Duprat lui avait appris qu'il y avait de la folie à un Français de prétendre à la papauté. Il borna son ambition à dominer dans le conseil et forma le projet d'en écarter les deux favoris. La fierté du connétable lui était devenue insupportable, et il redoutait le ressentiment de l'amiral, à cause d'un procès important qu'il lui avait fait perdre.

La cour était ainsi disposée, lorsque François Ier résolut de se venger sur ses trois ministres, l'un après l'autre, des fautes dont ils avaient été les instruments. Ceux qui ne voulaient pas imputer cette résolution seulement au chagrin secret et à l'ennui du roi disaient qu'il ne pouvait plus voir d'un bon œil l'amiral, lorsqu'il se souvenait que l'imprudence de cet officier de la couronne l'avait empêché de dépouiller entièrement le duc de Savoie. Le connétable, disait-on aussi, s'était ruiné dans son esprit pour avoir supprimé un cartulaire de campagne écrit il y avait quatre cents ans, et qui prouvait que les ducs de Lorraine avaient autrefois fait hommage de leurs États aux comtes de Troyes. Enfin, on ajoutait que Poyet s'était ingéré de diviser la maison royale, et avait recherché secrètement la faveur de la sénéchale de Normandie, maîtresse du dauphin, dans le cas où il perdrait celle de la duchesse d'Etampes.

Quoi qu'il en soit, le roi fit confidence à Poyet de son indignation subite contre l'amiral et lui remit le soin de faire, dans les formes, le procès à ce favori. Poyet n'avait pas ressenti plus de joie trois mois auparavant lorsqu'on l'avait fait chancelier de France, après la mort d'Antoine du Boug. La disgrâce de l'amiral avait pour lui deux résultats importants : d'abord elle devait entraîner celle du connétable ; ensuite, en dirigeant la procédure, en la faisant durer aussi longtemps qu'il le jugerait à propos, il se rendrait tellement nécessaire, que le roi ne pourrait ni se passer de ses conseils, ni en prendre d'autres que les siens.

L'intention secrète du roi à l'égard de Poyet n'était pas plus aisée à pénétrer que celle du chancelier à l'égard du connétable et de l'amiral. Poyet s'était rendu l'objet de la haine publique, en essayant de mettre la volonté absolue du monarque au-dessus des lois. Il avait présenté des édits qui tendaient à frustrer de leurs priviléges tous les ordres de l'État les uns après les autres. Il avait fait doubler l'impôt du sel, et prétendait assujettir les parlements à n'agir que par les ordres du conseil.

François Ier l'avait d'abord laissé faire. Il avait besoin d'argent, et il gardait rancune au parlement pour sa conduite pendant la captivité de Madrid. Mais lorsque la Saintonge et la Guienne s'étaient révoltées, lorsque d'autres provinces avaient menacé de suivre cet exemple, le roi résolut de sacrifier le chancelier, dont les conseils violents avaient amené la rébellion.

Malgré sa finesse et sa pénétration, Poyet, aveuglé par son intérêt du moment, ne vit pas qu'on ne le gardait que comme un instrument nécessaire pour perdre l'amiral et le connétable, et que sa disgrâce devait suivre leur chute. Le procès fait à Chabot fut un événement. Il absorba tous les soins et toute l'activité du chancelier : il partagea la cour, et pendant longtemps on ne s'y occupa d'autre chose. La requête de Jean de la Renaudie, mise sous les yeux du roi par Gilbert Bayard, n'eut aucun résultat, et fut renvoyée au chancelier, qui alors négligea la contestation existante entre du Tillet et le gentilhomme périgourdin. Celui-ci, voyant qu'il n'avait rien à craindre ni à espérer pour le moment, quitta Paris et retourna dans sa province : ce n'est que plus tard que nous le retrouverons. Rapportons maintenant dans ses détails l'accusation intentée à Chabot.

Aussitôt après qu'il eut été arrêté, Poyet fournit les mémoires dont on avait besoin pour l'interroger. L'amiral se défendit en soldat plutôt qu'en jurisconsulte : il avoua des faits qui servaient plutôt à prouver sa culpabilité qu'à le justifier. Il ne parla pas même exactement le langage de la marine, et ne parut pas être instruit de la différence qui existait entre les droits de l'amirauté et ceux que les ordonnances réservaient au roi.

Poyet persuada à François Ier de prendre des commissaires dans tous les parlements du royaume, et d'ôter la connaissance particulière du procès à celui de Paris, juge naturel des officiers de la couronne.

Les commissaires dont on fit choix étaient tellement dévoués, que si Poyet se fût borné à cette précaution, Chabot eût été condamné tout d'une voix sans qu'on eût pu découvrir celui qui y avait le plus contribué. Mais la fantaisie lui vint de se mettre à la tête des commissaires : l'amiral le récusa. Quoique cette récusation ne fût pas fondée, Poyet se comporta comme si elle l'eût été. Les artifices qu'il employa peuvent donner une idée exacte de son caractère astucieux qui le portait à s'entourer de ruses et de mensonges, même quand la ruse et le mensonge ne lui étaient pas nécessaires.

Il savait que l'arrestation de l'amiral avait profondément alarmé la duchesse d'Étampes et le connétable, auxquels elle faisait craindre un semblable revers de fortune. Il leur fit insinuer qu'il n'avait pas moins d'intérêt qu'eux à la conservation de l'amiral ; que le changement arrivé dans le conseil d'État menaçait d'une égale disgrâce tous ceux qui avaient l'honneur d'y siéger, mais que sa présence au nombre des commissaires était plutôt un bien qu'un mal, et qu'il fallait que Chabot eût le jugement troublé par la crainte de la mort ou par de mauvais conseils, pour qu'il récusât le chef de la justice, le seul ami qui lui restait parmi ses juges ; que le prétexte de la récusation fondé sur un procès perdu était ridicule ; depuis, ajoutait-on pour lui, il s'était écoulé tant de temps, les affaires avaient tellement changé de face, que l'amiral n'avait pas plus de raison de s'en souvenir qu'en auraient deux hommes graves qui se défieraient l'un de l'autre, parce que, dans leur enfance, ils se seraient battus pour une épingle. Cette comparaison, toute basse qu'elle était, faisait comprendre si nettement la différence qu'il fallait mettre entre Poyet, simple conseiller au parlement, et Poyet chancelier et ministre d'État, que la duchesse et le connétable s'y laissèrent prendre. Ils obligèrent l'amiral à retirer sa récusation, et le chancelier, devenu maître du procès par le consentement des parties, se promit de lui donner la forme que le roi voulait.

Il existe deux versions sur ce fait historique. Nous les rapporterons l'une et l'autre.

L'amirauté et le gouvernement de Poitou fournirent assez de matière pour réduire Chabot à sa première pauvreté, et le roi,

pour des raisons inconnues au chancelier, lui témoigna qu'il serait content d'un arrêt qui punît le coupable par la perte des biens qu'il avait mal acquis. Le chancelier épuisa, dans la rédaction de cet arrêt, tout ce que la malice et l'esprit de chicane pouvaient inventer de plus ingénieux ponr opprimer un homme qui n'était ni tout à fait coupable ni tout à fait innocent. La fin du procès ne répondit pas au commencement, et le roi, qui s'était servi du ministère du chancelier pour montrer un grand exemple de sévérité, voulut donner immédiatement par lui-même un aussi grand exemple de clémence. Il ne se contenta pas de rétablir l'amiral dans sa charge et dans son gouvernement : mais de plus il fit revoir le procès, et déclarer en interprétation d'arrêt, que cet officier de la couronne n'avait été convaincu ni de lèse-majesté ni de perfidie.

Nous avons raconté quelle fut l'origine de la fortune de Chabot; la relation d'où nous avons tiré les détails que nous avons donnés plus haut rapporte d'une manière différente la disgâce de l'amiral, et met en évidence ce fait singulier : c'est que sa destinée finit, comme elle avait commencé, par un entretien familier avec François.

Le roi discourant un jour avec lui des moyens que les souverains avaient toujours de perdre, sous une apparence de justice, ceux de leurs serviteurs qui leur avaient déplu, quoiqu'ils fussent d'ailleurs innocents, lui dit que s'il voulait le faire condamner à mort, il en viendrait aisément à bout. Le ton de voix dont ces paroles furent prononcées, et les autres circonstances de l'entretien, témoignent assez que le roi ne parlait ainsi que pour marquer qu'il ne voulait pas être contredit sur ce qu'il venait d'avancer en thèse générale. C'était moins une menace particulière contre Chabot, qu'une profession de foi sur l'autorité absolue dont la royauté, selon lui, était investie. Des courtisans plus habiles que l'amiral ne s'y fussent pas trompés. Chabot écouta maladroitement les conseils d'une extrême susceptibilité, il ne put supporter que le roi se vantât de pouvoir le flétrir : il repartit fièrement que sa conscience était si nette, qu'il défiait toutes les ruses de la chicane d'attenter à ses biens, à sa personne, à son honneur. L'entretien fut interrompu. Mais longtemps après, le défi jeté par Chabot revint en mémoire à François Ier, alors qu'il commençait à se détacher du favori, et à lui reprocher intérieurement de s'être arrêté dans la conquête du Piémont. Il se proposa d'éprouver si la menace qu'il lui avait faite était sans fondement. Il le fit donc arrêter, et il nomma, pour travailler à son procès, une commission extraordinaire composée de vingt-quatre conseillers ou présidents tirés de divers parlements, et présidée par le chancelier Poyet.

Celui-ci savait qu'il ne pouvait mieux faire sa cour qu'en mettant en usage tous ses artifices et toutes ses ruses. Il fit subir lui-même trois interrogatoires à l'amiral, sans pouvoir cependant, malgré son habileté, le convaincre des crimes principaux dont il était accusé, ceux de félonie et de lèse-majesté.

Il le trouva coupable seulement de quelques exactions sur les pêcheurs, et encore ces exactions, assez légères et insuffisantes pour faire condamner un officier de la couronne, avaient-elles été regardées comme des droits incontestables sous les amiraux précédents. Le roi fut obligé de déclarer qu'elles avaient été commises contre la défense expresse qu'il avait adressée à l'amiral d'en user ainsi. La partialité de Poyet contre l'accusé était un véritable scandale. Il prenait tout au pis et il n'approuvait les suffrages des commissaires que lorsqu'ils penchaient vers la dernière rigueur. Il en détermina trois ou quatre à opiner pour la mort : mais à son grand dépit, les autres se montrèrent plus indulgents, c'est-à-dire plus justes.

Leur résistance honorable aurait infailliblement sauvé Chabot; mais Poyet s'avisa, pour le perdre, d'une nouvelle surpercherie. Il soutint que si l'amiral n'était *injuste*, il était pour le moins *ingrat*, et que dans les anciennes lois de la monarchie, *l'ingratitude* n'était pas moins punie que *l'injustice*.

On voit quelles étaient les ressources d'esprit de Poyet, et avec quelle habileté, battu sur le terrain des principes, il se réfugiait dans le sophisme. Il eût été homme, si la circonstance se fût offerte, à inventer la complicité morale. Mais aucune législation n'a pu écrire, dans un code quelconque, cette honteuse théorie. Elle échappe à la réfutation par son absurdité même, et elle ne se produit qu'accidentellement lorsqu'il se rencontre un esprit assez audacieux pour la professer, un peuple assez lâche pour l'é-

couter sans colère; tandis que l'ingratitude étant un vice aussi généralement reconnu que pratiqué, il eût peut-être été possible de le définir et de lui appliquer une pénalité. Aussi demanda-t-on à Poyet de montrer le texte des lois qu'il invoquait : on lui représenta que si l'ingratitude faisait horreur à tout le monde, elle n'avait pas encore été jugée suffisante pour faire condamner un homme à mort.

En matière aussi grave, le chancelier ne pouvait se tirer d'affaire par un tour de passe-passe, comme un célèbre avocat de nos jours, plaidant il y a une quinzaine d'années en audience solennelle. Son adversaire citait un texte de loi romaine qui lui donnait gain de cause. L'avocat, soupçonnant que la citation était faite inexactement, pria son confrère de lui faire passer le texte dont il argumentait si victorieusement. L'autre, sans se faire prier, lui remit le volume fermé en lui disant : Cherchez. Il n'y avait pas moyen, audience tenante, de découvrir et de vérifier quelques lignes perdues au milieu de cet énorme fatras. Tout autre que l'avocat serait resté coi; mais il avait autant de présence d'esprit que le cardinal de Retz, qui improvisait *une période de Cicéron*. Peu importe, s'écria-t-il d'une voix railleuse : je sais le texte par cœur et vous l'avez altéré. La loi romaine dit..., et il fabriqua à l'instant même une loi complète qui lui fit gagner son procès, aucun des juges n'étant à même de s'apercevoir de la double supercherie. Poyet, n'ayant pas cette ressource, fut pris à son piége et pria ses collègues de le dispenser de donner son suffrage. Mais les commissaires, offensés de sa conduite, et prétextant d'ailleurs l'usage, exigèrent qu'il votât.

Il déclara donc, en deux mots, qu'il jugeait l'amiral digne de mort, et il eut le déplaisir de prononcer un arrêt contraire. Son dépit augmenta quand le rapporteur du procès lui présenta, selon la coutume, la minute, pour voir s'il n'y avait rien d'oublié. Il ne put toucher à la substance même de l'arrêt, mais il envenima les termes, et le rendit le plus injurieux qui eût été prononcé contre un grand, sans en excepter celui du duc d'Alençon. Il le fit précéder d'une supposition générale de plusieurs infidélités, désobéissances et trahisons envers le roi; il y ajouta les oppressions du peuple, les violences publiques, les exactions inouïes, les commissions tyranniques, les impressions dangereuses données à Sa Majesté contre ses bons sujets, l'ingratitude, le mépris des ordres du roi, les défenses de les exécuter, les attentats contre la puissance souveraine, les fautes, les malversations, les abus. Cependant, après cet entassement de crimes prétendus, il fut obligé d'avouer à la fin de l'arrêt que l'amiral était seulement convaincu d'avoir pris, en 1536 et 1537, vingt sols sur chaque barque de pêcheurs de Normandie qui étaient allés à la pêche des harengs, et six livres sur chaque bateau chargé de poissons au mois d'avril.

La plupart des juges, indignés de la disproportion de cet énorme dispositif, refusèrent de signer l'arrêt, et ce ne fut qu'après une longue persécution et d'étranges menaces qu'ils le firent. On rapporte qu'il y en eut un (et il est fâcheux que son nom soit ignoré) qui voulut que ceux qui liraient l'original de l'arrêt fussent instruits, par lui-même, de la violence qu'il avait soufferte en le signant. Il mit au-dessous de la première lettre de son nom un petit *v*, et sous la dernière un petit *i*, qui formaient le mot latin *vi*, signifiant que le juge n'avait agi que *par force*. Le chancelier n'aperçut pas les deux lettres, ou feignit de ne pas les apercevoir, et porta l'arrêt au roi, croyant en recevoir des remercîments. Mais François Ier, qui s'était attendu que l'amiral serait condamné à mort, et qui se voyait privé du mérite facile de faire grâce, le reçut, au contraire, fort mal et s'emporta contre lui. Il ne lui restait plus qu'à user de clémence pour ce qui regardait les biens et la liberté de l'accusé.

Après avoir gémi quelques mois dans les cachots de la Bastille, Chabot obtint que son procès fût revu par le parlement de Paris, qui le déclara absous des crimes de péculat et d'exaction, et le dispensa, en conséquence, de payer l'amende de soixante-dix mille écus à laquelle il avait été condammé.

Le procès de Chabot n'avait pas eu pour Poyet le résultat qu'il s'en était promis : son crédit en avait été plutôt ébranlé qu'augmenté; mais le moment marqué pour sa chute n'était pas encore arrivé. Avant de ramener sur la scène Jean de la Renandie, rappelons rapidement les faits relatifs aux deux personnages avec lesquels l'amiral avait autrefois contracté alliance, Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, et le conné-

table de Montmorency. Nous avons dit que le chancelier avait espéré que la disgrâce de ce dernier suivrait celle de Chabot. Il n'osait plus y travailler ouvertement, mais il vit avec joie que, par sa maladresse, le connétable préparait lui-même sa perte. La favorite aussi jouait un jeu qui pouvait tourner contre elle : Poyet attendit.

Anne, fille de Guillaume de Pisseleu, seigneur de Heilli, avait suivi, en qualité de fille d'honneur, Louise de Savoie, mère de François Ier, lorsque cette princesse alla au-devant de son fils, à son retour d'Espagne. Le roi devint amoureux d'elle, et quoique leur liaison fût publique, il lui donna un mari qu'il créa duc d'Étampes. L'homme que François honorait de sa collaboration était Jean de Brosse, fils de René de Brosse et de Jeanne, fille de Philippe de Comines. Ce René, par arrêt du parlement de Paris, rendu le 13 août 1522, avait été condamné à être décapité et ensuite pendu avec confiscation de tous ses biens. Il suivit le duc de Bourbon et fut tué à la bataille de Pavie. Jean de Brosse, son fils, implora en vain le bénéfice du traité de Madrid, pour rentrer en possession des biens que la rébellion de son père lui avait fait perdre. Il se décida à épouser la demoiselle de Heilli. Le roi, en faveur de ce mariage, lui rendit ses biens et y ajouta le duché d'Étampes ; il le fit aussi chevalier de l'ordre et gouverneur de Bretagne. Mais le nouveau duc d'Étampes ne fut pas heureux, si on en croit le témoignage d'un ancien historien, Le Laboureur, dans ses additions à Castelnau : « Outre que tous ces biens et ces grandeurs lui venaient d'une source empoisonnée, dans laquelle il ne s'osait mirer, de peur de voir un monstre en sa personne, il en jouit si peu heureusement que, comme il ne servait que de titre à sa femme, non-seulement il ne les posséda que de nom, mais encore il en paya l'usure de son propre. » Il n'eut pas d'enfants, et ses biens passèrent à Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, fils de Charlotte sa sœur, et père d'une fille unique qui fut femme d'Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

La faveur d'Anne de Pisseleu monta au plus haut point. Sa prostitution enrichit sa famille. A sa recommandation, Antoine Sanguin, son oncle, devint abbé de Fleuri, évêque d'Orléans, cardinal, et enfin archevêque de Toulouse. Elle donna à Charles, son second frère, l'abbaye de Bourgueil et l'évêché de Condom. François, son troisième frère, fut abbé de Saint-Cornille de Compiègne, et évêque d'Amiens. Le quatrième, nommé Guillaume, fut pourvu de l'évêché de Pamiers. Deux de ses sœurs furent abbesses : l'une de Maubuisson, et l'autre de Saint-Paul en Beauvoisis. Elle en maria deux autres dans les maisons de Barbançon-Canni et de Chabot-Jarnac : la dernière et la mieux aimée n'eut point d'enfants de François de Bretagne, comte de Vertu et de Goello, baron d'Avaucour (19). L'histoire nous apprend de quel prix Anne Pisseleu reconnut les bienfaits que l'amour aveugle de François Ier répandit sur elle et sur les siens.

« La duchesse d'Étampes, dit Bayle, s'apercevant que la santé de François Ier diminuait tous les jours, et ayant tout à craindre après la mort de ce prince, soit parce qu'elle ne pouvait espérer que son mari la voulût reprendre, soit parce que la maîtresse du dauphin aurait toute sorte de pouvoir; cette duchesse, dis-je, dans cette situation, noua des intelligences avec Charles-Quint. Elle n'ignorait pas l'antipathie qui était entre les deux frères, le dauphin et le duc d'Orléans; cela lui fournit des ouvertures pour ses négociations. Elle forma une liaison si étroite avec l'empereur, qu'il ne se passa plus rien de secret à la cour ni dans le conseil, dont il ne fût personnellement averti; et de fait, la première lettre qu'il reçut, par la voie du comte de Bossu, lui rendit un office si signalé, qu'elle sauva sa personne et toute son armée. Il était en Champagne, avec une très-puissante armée, mais il manquait de vivres, et ainsi ses soldats étaient sur le point de se débander lorsque le comte lui écrivit un billet dont la substance était que le dauphin avait fait un grand amas de toutes les provisions nécessaires pour la subsistance de son armée, dans Épernay ; que cette ville était très-faible d'elle-même, mais que les Français avaient cru que l'empereur ne penserait pas à la surprendre, parce que la rivière de Marne se trouvait entre elle et lui; que l'ordre avait été donné de rompre le seul pont sur lequel on pouvait passer, mais que la duchesse en avait si finement éludé l'exécution, que le pont était encore en état de servir; d'où le comte concluait que Sa Majesté impériale n'avait qu'à se hâter pour avoir de quoi rafraîchir son armée et pour jeter celle de France dans la même né-

cessité que celle dont il se délivrerait. L'empereur profita de l'avis, et parut, quand on s'y attendait le moins, devant Épernay, dont les habitants intimidés lui ouvrirent les portes. Il était encore dans la joie de cette conquête qui rétablissait ses affaires, lorsqu'il reçut un second billet du comte, qui marquait qu'il y avait dans Château-Thierry un autre magasin de farines et de blés, non moins considérable que celui d'Épernay. Une femme fut la cause de tout ce désordre, une femme eût alors renversé la monarchie, si la tête n'eût tourné à Charles-Quint, ou plutôt s'il ne se fût élevé des jalousies secrètes entre lui et Henri VIII, roi d'Angleterre, qui était alors en Picardie, où il prenait des villes, et avec lequel il avait partagé d'avance le royaume. »

Est-il juste de reprocher à François Ier la trahison de la duchesse? Oui, sans doute : les rois absolus, maîtres de choisir leurs ministres, leurs favoris et leurs favorites, doivent être responsables de leurs fautes. Les conseils et l'intérêt de Montmorency en firent commettre une irréparable à François.

Cette même année 1539, la ville de Gand se souleva contre Charles-Quint, et offrit de se donner à la France. Gand, capitale de la Flandre, jouissait de plusieurs priviléges semblables à ceux des villes libres d'Allemagne. Leur origine remontait si haut qu'on ignorait l'époque précise de leur établissement. Les comtes du pays n'entraient en possession de leur souveraineté qu'après les avoir confirmés. Aucun impôt ne pouvait être levé sur la bourgeoisie sans son consentement préalable, et c'était là le privilége dont elle était le plus jalouse. L'impôt consenti, les officiers de la ville le répartissaient entre les habitants, à proportion de leurs facultés et de leur industrie, le percevaient et le versaient dans le trésor du comte. L'empereur, ayant besoin d'argent et ne sachant comment s'en procurer, viola ce privilége. Il exigea, sans la participation des magistrats, un droit nouveau sur le vin entrant dans la ville, et chargea de la perception de cette taxe arbitraire ses propres officiers, après en avoir toutefois excepté les magistrats, les ecclésiastiques et les maisons religieuses.

Le peuple se voyant seul à supporter l'impôt, et sacrifié comme toujours, se souleva. Il chassa le comte de Burre, gouverneur pour Charles-Quint, et envoya des députés à François pour lui représenter qu'il était l'ancien et le légitime suzerain de la ville de Gand; qu'il n'avait pu l'aliéner sans son consentement; qu'il avait le droit de la réunir à son domaine par la félonie du feudataire; et que si Sa Majesté la voulait recevoir, elle était en état non-seulement de se remettre en son obéissance, mais encore d'y ramener toutes les autres villes du comté de Flandre, qui regrettaient d'être détachées de la monarchie française.

Une occasion plus favorable de réparer les désastres de son règne ne pouvait s'offrir à François Ier. La conquête des Pays-Bas était infaillible, ou plutôt il ne s'agissait pas d'une conquête à entreprendre, mais d'un don à accepter. De nos jours, une pareille circonstance s'est présentée, et, comme au seizième siècle, les intérêts de la France ont été méconnus et sacrifiés. Le chancelier Poyet déclara aux députés de Gand que le roi ne pouvait écouter leurs propositions.

Charles-Quint avoua depuis qu'il ne s'était jamais trouvé dans une position plus critique. La révolte de Gand, en effet, mettait non-seulement la maison d'Autriche en danger de perdre les Pays-Bas, mais elle l'exposait de plus à succomber en Allemagne sous la vengeance des protestants. Privée de secours de ce côté, il lui eût été impossible de conserver ses possessions en Italie. Rien n'égala l'ineptie et la stupidité du gouvernement français : car il refusait un avantage certain pour un avantage éventuel; il abandonnait un royaume qui se donnait à lui, pour se fier à la promesse douteuse de l'empereur relativement au duché de Milan, promesse que Charles-Quint n'avait pas l'intention de tenir.

Depuis plus de vingt-cinq ans, le connétable possédait la faveur du roi. Il s'était aussi emparé de l'esprit du dauphin, et il pouvait espérer que, sous le règne prochain du fils, il conserverait le crédit dont il jouissait sous le père. Mais pour assurer sa faveur future, il devait écarter tout prétexte de troubles dans l'avenir. Il craignait que le roi, cédant à son affection pour le duc d'Orléans, prince d'un caractère emporté, remuant, hardi jusqu'à la témérité, n'acceptât pour lui les Pays-Bas. Il s'opposa donc vivement dans le conseil à la proposition faite par la ville de Gand; et d'accord, il le croyait du moins, avec les députés de l'empereur, il chercha à faire donner au duc l'investiture



La femme de François Ier.

du duché de Milan, qui le tiendrait éloigné du royaume, et lui fournirait assez d'occasions de combattre pour qu'il ne songeât pas à tourner ses armes contre sa patrie.

Sur ces entrefaites, Charles-Quint demanda passage à la France pour se rendre à Gand. Le chemin de mer était plus court, mais plus périlleux; une tempête dans cette rude saison de l'année pouvait disperser la flotte et la jeter sur les côtes d'Angleterre ou sur les côtes de Flandre. Ces considérations furent mises en balance avec le danger qu'il y avait de se fier à la parole du roi, et le conseil de Madrid jugea qu'il valait mieux hasarder cette dernière voie, parce que si le roi était fidèle, l'empereur obtiendrait ce qu'il désirait, et s'il ne l'était pas, comme on supposait qu'il ne violerait sa foi que pour récouvrer le duché de Milan, l'empereur en serait quitte, avant de sortir de France, pour livrer ce duché, dont la perte n'égalerait pas à beaucoup près celle des Pays-Bas.

Le connétable fit décider dans le conseil qu'on accorderait à l'empereur le passage qu'il demandait, pourvu qu'il confirmât par écrit la promesse que faisaient ses députés, et il demanda à être choisi pour aller au-devant de Charles-Quint, et tirer de lui cet écrit en bonne forme. Il trouva le monarque espagnol de l'autre côté de la Bidassoa, et le pressa d'accorder par avance l'investiture du duché de Milan au duc d'Orléans, qui attendait Sa Majesté impériale avec le dauphin sur la rive opposée de la rivière.

Tromper par de belles paroles un homme aussi plein de lui-même que le connétable, n'était qu'un jeu pour Charles-Quint. Montmorency fut complétement sa dupe, et il se contenta d'une nouvelle promesse. Il con-

duisit Charles jusqu'à Chatellerault, et de là à Paris, où il fit son entrée le 1er janvier 1540. Ce fut pendant son séjour dans cette ville que commencèrent ses premières liaisons avec la duchesse d'Etampes. Anne à cette époque n'agissait plus de concert avec son ancien allié, le connétable; elle avait vu avec dépit et jalousie la déférence qu'il témoignait à la veuve du sénéchal de Normandie, maîtresse du dauphin, et elle avait soutenu dans le conseil l'avis du cardinal de Tournon, opposé à Montmorency. L'empereur, averti par un de ses agents, nommé le Peloux, que le connétable l'avait emporté contre le sentiment de tous les autres ministres, et qu'il était à craindre qu'on ne persuadât au roi de le retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il eût mis le duc d'Orléans en possession du duché de Milan, l'empereur résolut de gagner les bonnes grâces de la duchesse, qui gouvernait l'esprit de François Ier. Un jour qu'il se lavait les mains avec le roi, pour dîner, et que la duchesse leur présentait la serviette, il laissa tomber une bague enrichie d'un diamant d'un très-grand prix. La duchesse la ramassa, et voulut la lui rendre, mais Charles lui dit qu'il ne regrettait pas le présent que la fortune venait de faire à une personne si charmante, que la bague était à elle, et il l'obligea à la garder.

François Ier, après avoir dépensé inutilement des sommes énormes pour traiter d'une manière splendide Charles-Quint, le conduisit jusqu'à Saint-Quentin, et ordonna au dauphin et au duc d'Orléans de l'accompagner jusqu'à Valenciennes. Le jeune duc fut l'objet des plus vives caresses tant que l'empereur eut besoin de dissimuler. Charles entra dans les Pays-Bas, remit la ville de Gand sous son obéissance, fit mourir vingt-cinq des plus séditieux, et pour prévenir une nouvelle révolte, ordonna la construction d'une citadelle aux frais des habitants; puis il leva le masque, et désavoua tout ce qu'il avait dit au connétable.

Le roi, qui s'était laissé tromper par son inhabile favori, rejeta naturellement la faute sur lui. Il lui reprocha durement son incapacité et son ignorance comme homme de guerre et comme homme politique, et il le relégua dans sa maison de Chantilly, où il resta en disgrâce jusqu'au règne suivant.

Le chancelier s'était réjoui de la chute du connétable; il ne se doutait pas que son tour allait venir; qu'à la première occasion le roi passerait sur lui sa mauvaise humeur et son ennui, qu'augmentaient de jour en jour ses infirmités, fruits de ses sales débauches. Des circonstances romanesques, une rencontre étrange, amenèrent cette occasion.

III



A toute époque, les procès ont traîné en longueur. Il est à regretter qu'on ne puisse appliquer aux nations civilisées la méthode expéditive du docteur Francia, qui commençait par faire jeter au feu toutes les pièces de la procédure, et qui jugeait sur le dire des parties, plaidant par elles-mêmes et sans avocats. Deux ans après l'arrestation de Chabot, la contestation existante entre du Tillet et Jean de la Renaudie en était exactement au même point. Le gentilhomme périgourdin était revenu à Paris, sur l'annonce qu'il avait reçue que le chancelier s'occupait de nouveau de l'affaire. Comme la première fois, il était fort inquiet du résultat, et depuis trois jours il avait en vain cherché à retrouver son ancienne connaissance Gilbert Bayard. Il se souvint heureusement du cabaret de l'Étoile-d'Argent: il s'y rendit un soir avec une nouvelle requête. Mais Gilbert venait de sortir, et la Renaudie remit l'entrevue au lendemain. Il regagna son domicile du côté de l'Arsenal, sans s'apercevoir qu'il était suivi par deux hommes de mauvaise mine.

A l'heure où le gentilhomme s'aventurait dans les rues qui serpentaient autour du Louvre, un jeune orfévre, qui n'avait d'autre nom que celui d'Albert, était tristement assis dans son atelier. La maison qu'il habitait était située dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville. Les fenêtres de l'atelier qui composait tout le logement du jeune artiste s'ouvraient sur une de ces ruelles tortueuses, longues et étroites, comme il en existait beaucoup à cette époque. Tout dans ce réduit indiquait la misère: un mauvais lit, trois chaises et une table formaient l'ameublement. Des outils d'orfévrerie gisaient épars çà et là sur le plancher. Le vent qui s'engouffrait dans la ruelle sifflait aigrement entre les barreaux et les vitres à demi brisées; on entendait au dehors le bourdonnement confus de la ville, mais aucun pas ne troublait le

silence de la ruelle habitée par l'orfévre. Il restait absorbé dans une profonde rêverie, le regard fixe, tantôt réfléchissant aux embarras de sa position présente, tantôt dominé par les tristes prévisions d'un avenir sans bonheur.

Tout à coup on frappa à la porte de la rue.

— Au nom du ciel ! ouvrez ! cria une voix épouvantée.

La nuit était fort obscure, la pluie tombait à torrents, le vent redoublait de violence. La voix n'arriva que faiblement aux oreilles d'Albert. Il écouta cependant.

— Au nom du ciel ! ouvrez ! s'écria de nouveau la même voix.

Le jeune homme hésita un instant; mais cédant à un mouvement de compassion, il ouvrit la fenêtre :

— Que voulez-vous ? demanda-t-il, qui êtes-vous ?

— Un gentilhomme que deux malfaiteurs ont attaqué, et qui n'ai échappé que par miracle. Ils me poursuivent, sauvez-moi, donnez-moi un asile ! j'entends le bruit de leurs pas, ils viennent de ce côté !

Albert descendit rapidement et fit entrer l'inconnu.

— Merci, dit celui-ci dès qu'il fut dans l'atelier, merci, jeune homme ! c'en était fait de moi sans l'hospitalité que vous m'accordez.

— Vous resterez ici cette nuit, mon gentilhomme, dit Albert; mais il eût mieux valu pour vous frapper à une autre porte que la mienne.

— Pourquoi? je n'aurais trouvé nulle part, j'en suis sûr, un cœur plus généreux, une hospitalité plus cordiale.

— Soit, répondit Albert en souriant tristement : mais c'est là tout ce que je puis vous offrir. J'ai mangé ce soir un morceau de pain, comme à mon ordinaire, et le tiroir de cette table ne renferme pas un denier. Ainsi, demain au point du jour, si la faim vous talonne, mon gentilhomme, vous irez chercher un gîte ailleurs.

— Vous êtes pauvre?

— Oui, bien pauvre, sachant rarement la veille comment je vivrai le lendemain, et quelquefois même inquiet, le matin, de mon repas du soir. Que voulez-vous ? on m'a donné un talent que peu de personnes veulent mettre à l'épreuve.

Le gentilhomme le regarda avec intérêt, et la pitié que lui inspiraient la jeunesse et la situation malheureuse de son hôte lui fit oublier qu'il avait été blessé à la main gauche. Albert s'en aperçut.

— Ce n'est qu'une égratignure. Si vous avez un peu d'eau fraîche, je vais laver le sang qui couvre ma main.

Albert lui apporta de l'eau et l'aida à bander la plaie avec son mouchoir.

— Vous me trouverez peut-être indiscret, mais puis-je vous demander qui vous êtes, et quels sont, si vous les connaissez, les ennemis qui en veulent à votre vie ? Habitez-vous d'ordinaire Paris ?

— Non, j'y suis depuis trois jours seulement. Mon nom vous est parfaitement inconnu. Je m'appelle Jean de la Renaudie, baron périgourdin. Je suis venu à Paris du fond de ma province, pour un procès injuste qu'on m'a intenté, et qui me ruinerait si je le perdais.

— Ne connaissez-vous personne ici ? n'avez-vous aucun protecteur ?

— Aucun autre, jusqu'à présent, que la justice de ma cause. Je ne puis compter comme protecteur puissant un officier des gardes, qui a remis autrefois un placet sous les yeux du roi. J'ai été le prier ce soir de me rendre encore le même service, mais je ne l'ai pas rencontré, et il faut que j'attende à demain. Si je parviens jusqu'à Sa Majesté, mon bon droit est si évident que je ne doute pas du succès, quoique j'aie pour ennemi le chancelier Poyet. Mais pourrai-je voir François Ier ? pourrai-je franchir cette double et triple ligne de courtisans qui l'entourent ? j'ai été attaqué, à quelques centaines de pas d'ici, par deux hommes : je me suis défendu avec courage, et je crois que j'ai fait à l'un une blessure plus grave que celle que j'ai reçue; mais le combat était trop inégal, j'ai pris la fuite. J'ai suivi au hasard les rues qui s'offraient devant moi, et voyant de la lumière à cette fenêtre, j'ai frappé à votre porte. Il était temps, je vous jure, car ils arrivaient derrière moi.

— Vous n'avez pas reconnu ces deux hommes ?

— Non, et il eût fait grand jour que probablement je n'aurais pu mettre leurs noms sur leurs visages. Ce sont, sans doute, deux spadassins auxquels on m'avait désigné, et qui, heureusement pour moi, n'ont pas su gagner leur argent.

— Soupçonnez-vous le chancelier d'avoir payé cet assassinat?

— Peut-être, répondit la Renaudie ; peut-

être aussi, ajouta-t-il après un instant de réflexion, y a-t-il à Paris une autre personne que je n'ai pas vue depuis de longues années, mais qui n'a pu oublier mes traits, et qu'on dit toute-puissante à la cour.

— Quelque grand seigneur, demanda le jeune orfèvre, quelque favori du roi? Comment le nommez-vous?

— Excusez-moi si je garde le silence à ce sujet. Il y a des secrets qu'il ne faut dire que lorsqu'on peut s'en servir utilement. Celui dont il s'agit ne saurait vous intéresser, et la confidence que je vous ferais n'aurait aucun résultat.

— Je n'insiste pas, dit Albert ; je souhaite, monsieur, que vous trouviez bientôt l'occasion de parler, si elle doit vous être profitable.

— Ma discrétion, reprit la Renaudie, ne doit pas attirer votre confiance, mais pourtant je désirerais à mon tour savoir qui vous êtes, et comment à votre âge vous connaissez déjà la misère.

— Mon histoire est celle de tous les enfants orphelins, jetés seuls et sans soutien dans la vie. Par exception, la fortune sourit à quelques-uns ; pour presque tous elle se montre cruelle, et je n'ai eu aucune part à ses faveurs.

— Vous n'avez ni père ni mère?

— Ni père ni mère, pas même de famille éloignée, aucun parent.

— Je vous plains.

— Oui, monsieur, je suis à plaindre. L'homme dont la vieillesse a blanchi les cheveux se trouve souvent seul au bout de sa carrière : plus sa vie se prolonge au delà du terme ordinaire, plus il voit disparaitre autour de lui ceux qu'il a connus et aimés. C'est la loi de la nature. Mais celui qui entre dans la vie, et auquel personne ne s'intéresse, auquel personne ne sourit, celui-là est plus malheureux que le vieillard abandonné. Il ne porte de rides ni au front ni au cœur, ses désirs sont immenses comme ses forces ; un besoin d'aimer le tourmente, et la foule le laisse passer sans lui adresser un regard. Étranger au milieu d'elle, qu'il vive ou qu'il meure, nul ne s'en inquiète, aucune main ne serre sa main pour le soutenir et l'encourager. Sa maison est déserte, il n'y trouve pas près du foyer, quand il rentre, une mère ou une sœur qui le fasse asseoir près d'elle, qui prenne part à ses joies, qui le console de ses chagrins. Si vous saviez, monsieur, quelles tristes et longues années j'ai vu s'écouler dans la solitude! j'ai cru parfois que je deviendrais fou! il m'est arrivé souvent, marchant au hasard devant moi, de m'arrêter en voyant une femme ayant l'âge qu'aurait pu avoir ma mère ; je la contemplais avec attendrissement, je la suivais, et je m'écriais : C'est elle peut-être, elle qui passe à côté de son fils qu'elle ne connaît pas! Oh! si le ciel l'avait voulu, si j'avais rencontré ma mère, je l'aurais tant aimée, qu'elle m'aurait aimé à son tour!

— Pauvre jeune homme! dit la Renaudie.

— Puis, je me retrouvais seul comme toujours, et je pleurais, et je baisais en sanglotant ce médaillon qu'on mit à mon col dans mon enfance, et qui renferme, avec l'image de la Vierge, des cheveux d'une femme, de ma mère, sans doute.

— Un médaillon, dites-vous? demanda la Renaudie de plus en plus ému.

— Oui, monsieur : le voici, répondit le jeune homme en le détachant de son col.

La Renaudie le prit et l'examina avec attention. Il avait peine à cacher son trouble ; mais l'atelier était si mal éclairé, que le jeune orfèvre ne s'aperçut pas que ses mains tremblaient, que son visage avait changé de couleur.

— Continuez, dit-il à Albert, d'une voix qu'il s'efforçait de rendre assurée : continuez.

— Je fus remis, bien jeune encore, et ma mémoire ne me rappelle rien de cette époque, aux mains de marchands qui faisaient le commerce de la verroterie sur le Pont-Neuf.

— Comment les appelez-vous?

— Hesselin.

— Hesselin!

— Pourquoi ce nom paraît-il vous troubler?

— Vous vous trompez. Je prends un intérêt tout naturel à votre récit, voilà tout. Vous vous plaigniez tout à l'heure d'avoir été abandonné : cependant vous avez trouvé, dans les personnes dont vous parlez, une mère et un père adoptifs, des protecteurs au moins. Vous ont-ils donc maltraité?

— Non, mais ils ne m'ont pas aimé. Ils avaient reçu une somme d'argent pour subvenir aux frais de mon entretien : ils m'ont nourri, vêtu, logé, ils ont payé mon apprentissage chez un maître orfèvre, mais c'était pour eux l'accomplissement d'un devoir de conscience auquel ne se mêlait aucun mou-

vement de tendresse. Ils avaient espéré que ceux qui m'avaient confié à leurs soins reparaîtraient un jour, et qu'ils recevraient la récompense de leur probité. Mais personne ne vint, et chaque année, chaque mois, la somme disposée s'épuisait sans profit pour eux, et ils voyaient avec terreur arriver le moment où, trop jeune encore pour retirer quelque fruit de mon travail, je resterais à leur charge. Ces sentiments, que je n'ignorais pas, me blessaient au cœur, et j'aurais été moi-même au-devant de leurs vœux, en hâtant une séparation devenue nécessaire, si le malheur qui leur arriva n'eût rendu inutile cette résolution. Une nuit, nous fûmes réveillés par des cris poussés du dehors. La maison était en feu. Nous eûmes à peine le temps d'en sortir précipitamment : Hesselin ne sauva qu'une cassette qui contenait le reste de la somme qu'on lui avait remise autrefois, quatre cents livres environ, en écus d'or. Tout fut la proie de l'incendie. Le lendemain il ne restait de la maison qu'un monceau de cendres et de débris fumants. Arrachée de son lit au milieu de la nuit, la femme d'Hesselin fut saisie par le froid : elle mourut deux jours après ; j'avais alors quatorze ans, et il y a de cela quatre années. Mon travail, qui quelquefois m'a fait vivre, eût été insuffisant si je n'avais eu recours au trésor dont j'avais hérité. Voilà mon histoire, monsieur, et peut-être deux jours plus tard auriez-vous frappé vainement à cette porte. J'ai dépensé, pour acheter un morceau de pain, les derniers deniers de mon dernier écu. Il ne me reste rien, pas même l'espérance.

Depuis le commencement de ce récit jusqu'aux derniers mots prononcés par le jeune homme, l'émotion de Jean de la Renaudie avait toujours été en augmentant. Quelques larmes coulèrent silencieusement le long de ses joues et tombèrent sur le médaillon.

— Vous pleurez ! dit le jeune orfèvre : merci, monsieur, merci de ce sentiment d'intérêt et de pitié. Mais j'oublie, en vous racontant ma triste histoire, que vous êtes blessé et que vous avez besoin de repos. Mettez-vous sur mon lit, je n'ai plus rien à vous apprendre.

En même temps il avança la main pour reprendre le médaillon. La Renaudie se leva, le regarda avec une expression singulière de doute et de tendresse, et, d'une voix tremblante, il s'écria :

— Albert ! vous vous appelez Albert, n'est-ce pas ?

— Qui vous a dit mon nom, monsieur ? comment le savez-vous ?

— Répondez-moi, continua la Renaudie : vous portez au bras gauche une incision profonde qu'on vous a faite dans votre enfance et qui n'a pas dû s'effacer, et cette marque forme la première lettre du nom que je viens de prononcer. Répondez : est-ce vrai :

— Oui, monsieur.

— Laissez-moi voir ce signe !

Et de ses mains tremblantes il écarta la manche du pourpoint d'Albert, que la surprise rendait immobile et muet.

— Albert, poursuivit la Renaudie, tout à l'heure vous accusiez le ciel de vous avoir privé de votre famille : les parents que vous pleurez vous ont abandonné et remis à des mains étrangères ; si vous les connaissiez maintenant, les maudiriez-vous pour cet abandon ?

— Oh ! non !

— Et si celui qui, forcé de se séparer de vous, a gravé, il y a dix-sept ans, cette lettre sur votre chair saignante, si celui-là que vous pouvez accuser de porter un cœur indifférent et dénaturé, vous disait aujourd'hui : Mon fils ! le repousseriez-vous après l'avoir reçu sans le connaître ?

— Mon père ! s'écria le jeune homme en se précipitant dans ses bras.

Ils se tinrent longtemps serrés l'un contre l'autre, mêlant leurs larmes et leurs baisers.

— Que les desseins de Dieu sont étranges et impénétrables ! dit la Renaudie après cette première effusion de tendresse. Ma vie est menacée, et je trouve un asile auprès du fils que j'ai abandonné ! celui qui me sauve est celui que j'ai perdu.

— Mon père, ne craignez pas que je vous demande compte de votre conduite. Aucun reproche de ma part ne troublera cette reconnaissance. Mais celle que j'ai si longtemps et si vainement appelée, celle qui m'a donné le jour, vit-elle encore ? vous ne me parlez pas de ma mère !

Le front de la Renaudie s'obscurcit ; ses traits, naturellement sévères, prirent une expression de dureté et même de haine que le jeune homme remarqua avec douleur. Il n'osa renouveler sa demande.

— Ta mère ! dit la Renaudie, après quelques instants de silence : elle existe.

— Je la verrai ?

— Si elle y consent.

— Pourra-t-elle me refuser ses embrassements !

— Oui ! tu la verras, Albert ! mais, pour ne pas être cruellement détrompé, ne rêve pas à l'avance de douces caresses, ne te dis pas que tu passeras tes bras autour de son cou, que tu poseras ta tête sur sonsein ; son cœur restera froid en te voyant. Ta mère, qui t'a oublié comme elle m'avait oublié, ne peut te reconnaître. Toute faute porte avec elle son châtiment : le mien est d'avoir aimé cette femme, le sien est d'être condamnée à étouffer les sentiments les plus vifs et les plus sacrés de la nature, à te cacher comme un remords, comme une accusation qui peut la perdre.

— Qui donc est-elle?

— J'ai besoin d'elle, Albert, et je dois redouter sa haine. Si j'en crois mes pressentiments, ce soir j'ai éprouvé sa vengeance. Cependant tu la verras, elle viendra ici, mais elle restera maîtresse de te dire son nom ou de le taire. Tu ne comprends pas, à ton âge et dans l'innocence de tes pensées, comment le mépris peut succéder à l'amour, quel obstacle assez fort peut séparer éternellement une mère de son fils : ce sont là des mystères que les passions seules révèlent. Laisse-moi agir comme je l'entendrai.

— Je ferai ce que vous voudrez, mon père, reprit le jeune homme en baissant la tête ; et il ajouta intérieurement : Je n'étais pas né pour être heureux !

La Renaudie lui raconta ensuite comment autrefois il avait séduit une jeune fille appartenant à une noble famille ennemie de la sienne, ce qui avait rendu toute demande de mariage impossible ; comment ils étaient parvenus à cacher sa faute et à remettre l'enfant né de cet amour illégitime aux soins d'Hesselin et de sa femme. Il passa légèrement sur les raisons qui l'avaient déterminé à ne pas s'occuper pendant si longtemps de son fils, et à vrai dire, il n'aurait pu sans mensonge présenter une excuse valable. La haine qu'il avait conçue depuis pour la mère avait amené l'indifférence pour l'enfant, et il avait fallu tout ce qu'il y avait d'imprévu et de bizarre dans cette rencontre pour réveiller en lui le sentiment paternel. Mais déjà il faisait place à un calcul. La Renaudie, dont la vie jusque-là avait été oisive et décousue, et qui pourtant était tourmenté par une activité inquiète et maladive à laquelle il n'avait pas encore trouvé l'aliment qui lui convenait, la Renaudie n'était pas homme à ressentir profondément les joies de la famille. Ce qu'il lui fallait, c'étaient des intrigues à nouer, de vastes et ténébreux complots à ourdir. Celui qui devait, plus tard, être l'âme et le chef invisible de la conjuration d'Amboise ne pouvait voir dans les événements, dans les circonstances les plus intimes de la vie, que des moyens de servir ses desseins et son ambition, quel qu'en fût l'objet. De tels caractères sont façonnés tout d'une pièce, ils ne voient les choses que sous un point de vue exclusif, ils rapportent tout à un même désir dont ils poursuivent l'accomplissement en écartant tous les obstacles, sans se laisser détourner par aucune impression étrangère, et c'est là le secret de leur force. Pour le moment, il s'agissait simplement pour la Renaudie du gain d'un procès ; malgré lui il était dominé par cette seule pensée : triompher de son adversaire, que soutenait le chancelier. C'était un combat auquel il s'animait et dont la reconnaissance d'Albert n'était qu'un épisode heureux. Le jeune orfèvre comprit qu'après avoir retrouvé une famille, il était encore orphelin comme auparavant.

Persuadé qu'il ne devait pas attribuer au hasard l'attaque de la nuit précédente, mais qu'il avait été désigné aux poignards de deux assassins, la Renaudie ne quitta pas l'atelier pendant tout le jour suivant. La nuit venue, il sortit bien armé, et il se rendit au cabaret de l'Étoile-d'Argent. Il attendit quelque temps, et vit entrer Gilbert Bayard.

Celui-ci l'apercevant, s'arrêta devant lui :

— Pardieu ! s'écria-t-il, je ne me trompe pas, c'est ce digne gentilhomme périgourdin avec lequel j'ai causé, il y a deux ans, un soir, dans une antichambre du Louvre.

— C'est moi-même, dit la Renaudie, et vous voyez que j'ai aussi bonne mémoire que vous, puisque je me souviens de l'endroit où je puis vous rencontrer.

— Avez-vous changé de mœurs, mon gentilhomme, et venez-vous aujourd'hui me rendre raison le verre à la main?

— Et vous, Gilbert, avez-vous toujours un mépris aussi philosophique des richesses?

— Toujours, et je le conserverai, ajouta-t-il en se tournant vers une jeune fille à la mine égrillarde, assise dans le comptoir, tant que cette aimable enfant me versera du

vin et me donnera ses baisers gratis. Or donc, ma belle, il faut encore me faire crédit ce soir, et me monter une pinte de vin de Malvoisie pour fêter la bienvenue de mon digne ami, Jean de la...

La Renaudie l'interrompit par un signe et lui dit tout bas en s'approchant de lui :

— Je désire ne pas être nommé dans un lieu public. Il y a à Paris des personnes que ma présence contrarie, et j'ai failli hier au soir être assassiné. Passons, s'il vous plaît, dans une pièce séparée, où nous pourrons causer librement, sans être entendus.

Lorsqu'ils se furent assis devant une table, en face l'un de l'autre, la Renaudie dit à son compagnon:

— Je suis fâché que l'amour de l'argent ne vous soit pas venu.

— Pourquoi ?

— Parce que je vous aurais prié d'accepter cette bourse, qui est assez bien garnie, comme vous voyez, en échange d'un nouveau service que j'ai l'intention de vous demander.

— Je vous ai obligé pour rien autrefois, répondit Gilbert Bayard, je suis encore dans les mêmes dispositions. De quoi s'agit-il? toujours de votre procès, sans doute.

— Toujours. Je n'entends pas vous payer comme un serviteur, et loin de moi la pensée de vous faire une proposition qui blesserait votre fierté. Mais parlez-moi franchement. Il ne suffit pas, dans la vie, d'être désintéressé : on rencontre souvent des gens d'humeur différente, et les amis eux-mêmes peuvent se lasser de la générosité. C'est à titre d'ami que je vous parle, et que je vous fais des offres d'argent, non pour le service que vous m'avez rendu, mais pour ceux que vous me rendrez si cela est en votre pouvoir. Vous êtes prévenu que vous pouvez puiser dans ma bourse, sans compter et sans vous gêner. Cela dit, j'arrive au fait.

— Mon premier coup d'œil me trompe rarement, monsieur, dit Gilbert Bayard en vidant son verre, et je vois que l'impression que vous m'avez produite, il y a deux ans, n'était point menteuse. J'accepte votre argent, de bon cœur, comme vous l'offrez, pour obliger cette jeune fille que vous avez vue en entrant, et mon tailleur auquel j'ai besoin de demander un pourpoint neuf. Je vous écoute. Que voulez-vous de moi ?

— Etes-vous toujours au service de Sa Majesté ?

— Non.

— C'est fâcheux, dit la Renaudie : j'avais compté sur vous.

— Pour lui remettre une nouvelle requête ?

— Non, pas au roi ; mais pour faire parvenir cette lettre à quelqu'un qu'il est encore plus difficile d'approcher.

— Ne soyez pas inquiet, mon gentilhomme, j'ai la main heureuse, et il suffit que je m'intéresse à un individu pour qu'il réussisse. Je gagerais presque que ma nouvelle condition est un bonheur pour vous. Il n'est à la cour qu'une personne dont la protection vaut encore mieux que la protection du roi : c'est la maîtresse en titre, et c'est elle que je sers maintenant.

— Vous faites partie de la maison de la duchesse d'Étampes ?

— Depuis six mois.

— C'est heureux, en effet, et je ne pouvais mieux m'adresser. Entrez-vous librement chez elle ? Puis-je être certain que cette lettre lui parviendra ?

— Donnez-la-moi. Je la lui presenterai demain matin.

— Non, Il faut qu'elle lise ce papier sans savoir qui l'a mis sous ses yeux. Le secret qu'il contient est tellement grave qu'il pourrait causer la perte de celui quelle soupçonnerait en être le confident.

Gilbert Bayard se versa un nouveau verre de malvoisie.

— Foi de gentilhomme ! comme dit notre sire le roi, ceci offre quelque danger ; mais je serais désolé de refuser un ami véritable comme vous, un ami qui me met à même de payer mes dettes ! Je ferai ce que vous désirez. Tout les jours, vers midi, la duchesse passe dans l'appartement de Sa Majesté, où elle reste deux heures environ, et de là elle a l'habitude de rentrer dans son oratoire. J'y déposerai votre lettre, elle la lira, soyez sans crainte.

— Ce n'est pas tout, dit la Renaudie. Voici un autre paquet cacheté pour le roi, et qui doit lui être remis secrètement et à l'insu de la duchesse, dans trois jours, et dans le cas seulement où après-demain soir je manquerais au rendez-vous que je vous donne ici.

« Quelque chose que l'on vous dise sur moi, quelque événement qui arrive et que je ne peux prévoir, si vous ne me voyez pas dans ce cabaret, à la même heure, après-

demain, vous me promettez de faire venir ces papiers à Sa Majesté

— Je vous le promets.

— Merci. Séparons-nous maintenant. Je ne veux pas m'attarder dans les rues.

— Je suis armé et bon second en cas d'attaque. Désirez-vous que je vous accompagne ?

— Non, je suis aujourd'hui sur mes gardes, et voici, dit la Renaudie en entr'ouvrant son manteau et en posant les mains sur deux pistolets passés dans sa ceinture, voici deux compagnons capables de tenir en respect les malintentionnés. Je ne me laisserai pas surprendre, et il est plus prudent qu'on ne nous voie pas ensemble ; nous devons être complétement inconnus l'un à l'autre.

— Adieu, mon gentilhomme, à après-demain.

— A après-demain.

La Renaudie sortit le premier, laissant Gilbert Bayard étaler aux regards stupéfaits de l'hôtesse une centaine d'écus d'or que contenait la bourse. Une demi-heure après il avait regagné l'atelier d'Albert, sans avoir fait, cette fois, de mauvaise rencontre.

L'officier remplit adroitement la mission dont il avait été chargé. En rentrant dans son oratoire, la duchesse trouva la lettre et la lut.

Le soir du même jour, à l'heure indiquée dans la lettre, une chaise portée par deux hommes, et suivie par deux autres, s'arrêta à quelque distance de la maison du jeune orfévre. Un coup de marteau, qui retentit au cœur d'Albert, se fit entendre. Jean de la Renaudie descendit et fut ouvrir.

— J'étais sûr que vous viendriez, madame la duchesse, dit-il à une femme enveloppée dans une longue pelisse, et qui avait la figure cachée sous uu masque de velours noir. Veuillez monter.

— Avant de vous suivre, répondit-elle, je dois vous prévenir de mes intentions. Vous m'avez écrit que mon nom n'avait pas été prononcé devant ce jeune homme ; je veux qu'il l'ignore toujours. Quelque sentiment que j'éprouve en sa présence, je ne lui laisserai pas voir mon visage ; vous ne me forcerez pas à me démasquer devant lui. Jurez-le-moi, et malheur à vous si vous me trompez ! ma vengeance est déjà assurée.

— Je ne veux pas vous perdre, dit la Renaudie, mais profiter seulement de mes avantages sur vous.

Lorsqu'ils entrèrent dans l'atelier, Albert se précipita vers eux. Il s'arrêta tout à coup et pâlit à l'aspect de ce masque noir qui lui dérobait les traits de cette femme. Sa mère, qu'il avait tant désiré connaître, qu'il avait si souvent appelée avec des cris d'amour, elle était là, devant lui, immobile et muette comme une statue, derrière une figure d'emprunt !

— Voilà votre fils et le mien, madame, dit la Renaudie : voilà le médaillon que vous avez suspendu vous-même à son cou, et s'il vous reste encore quelque doute, ajouta-t-il en prenant le bras du jeune homme, voici le signe dont nous l'avions marqué.

— Je ne doute pas, répondit d'une voix lente et émue la duchesse d'Étampes, en posant une main sur son cœur.

Albert se jeta à ses pieds et saisit son autre main, qu'il couvrit de baisers.

— Ma mère ! s'écria-t-il, puisque la voix de la nature vous parle, écoutez-la : ouvrez-moi vos bras, et permettez à votre fils de contempler les traits de celle qu'il jure d'aimer et de respecter.

— Relevez-vous, dit la duchesse, relevez-vous. Cessez de me prier et de mettre mon cœur à la torture. Je voudrais qu'à travers ce masque vous pussiez lire sur mon visage! Si vous saviez ce que je souffre de la contrainte que je dois m'imposer ! Une mère qui retrouve l'enfant perdu pour elle, qui le voit, qui sent sa main presser la sienne, et qui est obligée de le repousser ! c'est la un supplice dont il faut avoir pitié !

— Ayez aussi pitié de moi, ma mère, ayez pitié de mes désirs si longtemps inutiles, et que vous pouvez réaliser. Donnez-moi le bonheur que j'ai souhaité si souvent, celui de vous connaitre et de vous voir. Que craignez-vous? Est-ce moi qui pourrais vous perdre? et si je le pouvais, le voudrais-je? Vos traits gravés dans mon cœur n'en sortiront jamais. Il deviendra le sanctuaire où vivra votre image chérie; jamais une parole, jamais un regard ne trahira votre secret. Ma mère, je vous en conjure, cédez à mes prières et à mes larmes.

En parlant ainsi, il couvrait de nouveau ses mains de baisers et les arrosait de pleurs. La Renaudie, les bras croisés et la figure impassible, regardait cette ccène.

La duchesse se pencha vers le jeune homme, et lui dit avec un accent de tendresse infinie, feint ou réel :



— Je rougis de vous avoir aimée, répondit avec dédain le gentilhomme. — Page 186.

— Albert, cesse de me prier ; je ne puis faire ce que tu me demandes. Dieu, qui lit dans mon cœur, m'est témoin que je voudrais t'appeler mon fils, hautement et devant tous. Tu as bien souffert, pauvre enfant, mais tu ne souffriras plus. Mon amour désormais veillera sur toi : je t'entourerai d'une protection invisible et mystérieuse, et plus tard peut-être, oui, plus tard, tu sauras qui je suis. Je me ferai connaître à toi, mon fils. Mais maintenant cela est impossible, je me perdrais, et je te perdrais avec moi. Promets-moi de ne pas chercher à découvrir ce fatal secret, et d'attendre le moment où je pourrai dire avec orgueil : Voilà mon fils !

Albert se releva, et selon la promesse qu'il avait faite à la Renaudie de le laisser seul avec cette femme, il sortit après avoir attaché encore sur elle un regard plein d'amour et de désespoir.

Quand il fut parti, la duchesse d'Étampes ôta son masque ; il n'y avait sur sa figure aucune trace d'émotion.

— Je suis en votre pouvoir, dit-elle ; je ne sais par quel hasard vous avez retrouvé cet enfant que nous croyions perdu, et auquel assurément vous songiez moins que moi, et peu m'importe de le savoir. Que voulez-vous de moi ?

— Une chose qu'il vous est facile de m'accorder : la perte du chancelier Poyet, qui a juré la mienne ; ou tout au moins je veux, pour le gain du procès que je poursuis, obtenir des lettres du roi qui diffèrent le jugement.

— Mais si je n'ai pas le crédit de faire ce que vous exigez?

— Vous!

— Poyet est tout-puissant : son habileté l'a rendu nécessaire. C'est ma ruine peut-être que vous demandez, et je suis déjà si punie de mes fautes! mes regrets sont si profonds, mes remords si amers! Oh! vous me plaidriez, Jean, si vous saviez ce que je souffre en ce moment!

— Vous plaindre, moi! dit la Renaudie avec un sourire de mépris. Est-ce la stupidité ou l'effronterie qui vous fait parler ainsi? Écoutez-moi un instant, et répondez-moi ensuite, si vous en avez le courage. Est-ce moi qui vous ai abandonnée autrefois, ou vous qui m'avez quitté, quand le malheur m'atteignait déjà, quand je n'avais plus que vous, plus que le souvenir de votre amour pour me consoler? C'est pour fuir les tourments du désespoir, après votre lâche oubli, que j'ai cherché dans le bruit des armes et les agitations de la vie de partisan une distraction et un remède à ma douleur ; et pendant que je souffrais ainsi, pendant que je doutais encore de votre trahison, que faisiez-vous, madame?

Anne, la tête tristement baissée, ne répondit rien.

— Comptant sur l'amour qui me restait pour vous, et sur ma générosité, continua l'implacable la Renaudie, vous vous êtes prostituée au roi, vous lui avez vendu pour des titres et des dignités, pour le nom de duchesse d'Étampes, le trésor que m'appartenait.

— Jean, s'écria la duchesse, grâce, au nom de notre amour passé, grâce!

— Je rougis de vous avoir aimée, répondit avec dédain le gentilhomme.

Anne releva alors la tête, et le toisant d'un regard menaçant :

— C'est trop d'insultes, dit-elle : tremblez de me pousser à bout. Vous oubliez qui je suis. Vous, qui me jetez à la face ce que vous appelez mon infamie, vous pourriez apprendre à vos dépens la puissance qu'elle me donne. D'un mot je puis vous perdre : demain, si je le veux, vous m'implorerez du fond d'un cachot ou du haut d'une potence.

— A la bonne heure, dit la Renaudie, vous parlez franchement, et vous faites bien. Toute dissimulation est inutile entre nous, et je ne serais pas plus dupe de vos prétendus remords que je ne l'étais tout à l'heure de votre tendresse pour notre fils. Je ne vous demande rien pour lui ; il doit vous être odieux parce qu'il vient de moi, comme il m'est odieux parce qu'il vient de vous. Ce qu'il doit attendre de son père et de sa mère, c'est l'indifférence, et ces secours, ces aumônes qu'on donne à des étrangers. Vous me haïssez, et je vous hais, ne nous trompons pas. Mais je vous dois un conseil : votre haine est impuissante. La mienne, au contraire, vous enveloppe, vous domine, vous presse de toutes parts. Qui vous a remis ma lettre? vous ne le savez même pas! et vous êtes accourue ici, tremblante, éperdue, bien décidée à acheter mon silence aux conditions qu'il me plaira de dicter. Vous avez voulu me donner le change et me faire croire à une vengeance impossible. Vous êtes folle, madame! Nous sommes seuls ici, et rien ne vous protége! mais je ne vous crains pas ; je ne crains pas même les assassins qui s'embusquent la nuit au détour des rues, ils manquent parfois leur coup, n'est-ce pas? Vous en avez la preuve.

— Assez! assez! dit la duchesse, ne perdons pas le temps en menaces et en injures. Que voulez-vous de moi?

— Je vous l'ai déjà dit : il s'agit pour moi du gain d'un procès que je soutiens contre Jean du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris, et personnage en crédit, j'en conviens. La difficulté des questions obscurcies par la mauvaise foi et la chicane a fait renvoyer l'affaire par-devant divers tribunaux, et présentement elle est pendante au parlement de Dijon. Or, comme il importe à mes intérêts que l'affaire ne soit pas encore plaidée, je veux obtenir du roi, par votre entremise, des lettres qui atermoient de quelque temps le jugement définitif. De plus, comme le chancelier est mon intime ennemi, et que par son influence il ferait nier mon droit à tous les parlements du royaume, je veux encore obtenir, toujours par votre entremise, ou sa neutralité ou sa disgrâce.

La duchesse réfléchit un instant ; puis une pensée subite l'arracha à sa méditation.

— Vous avez raison, dit-elle d'une voix résignée, je suis vaincue. Je vais de ce pas au Louvre, ma chaise m'attend au coin de cette rue, sur le quai. Donnez votre bras à la duchesse d'Étampes, comme vous le donniez autrefois à la jeune fille. Redevenez pour un moment l'amoureux d'Annette.

Ils descendirent, et au bout de quelques minutes ils arrivèrent sur les bords de la Seine, à cette heure obscurs et déserts. Quatre hommes étaient debout à côté de la

chaise, la duchesse y entra, et à peine fut-elle assise, qu'elle dit à la Renaudie d'un ton de voix ironique :

— Je souhaite que vous gagniez votre procès, monsieur; mais la personne dont vous m'avez parlé est trop de mes amis pour que je m'emploie contre elle. Quant au prétendu secret dont vous êtes possesseur, il vous sera loisible de le conter aux murs de la prison où l'on va vous conduire par mon ordre.

Elle fit un signe impératif, et deux des valets s'élancèrent sur la Renaudie. Il les repoussa si vigoureusement qu'il les fit reculer chacun de quelques pas. Il tira ses pistolets de sa ceinture, et tenant les deux agresseurs en respect :

— Madame la duchesse, dit-il avec une politesse affectée et railleuse, vous ne me rendez pas justice, et vous me traitez, en vérité, comme un homme dépourvu de sens et de prudence. Si vos valets font un mouvement, ils sont morts. On viendra au bruit, et il faudra bien que je dise pourquoi la duchesse d'Étampes a ordonné à ses serviteurs de m'arrêter, et pourquoi j'ai tué ses serviteurs. Quant à mon secret, ajouta-t-il en s'approchant de la chaise, vous savez qu'il en existes des preuves écrites. Ces preuves sont entre les mains de l'agent mystérieux qui vous a fait parvenir ce matin mon billet. Si demain, à une certaine heure, dans un certain endroit que je ne vous nomme pas, cet agent qui ne vous est pas connu ne me voit pas venir au rendez-vous que je lui ai donné, il remettra, sans que vous puissiez vous y opposer, entre les mains du roi, la correspondance en question. François Ier sera instruit des dispositions précoces de la fille d'honneur de la reine mère. Vous voyez que toutes mes précautions sont bien prises, si bien prises, madame la duchesse, que je ne veux plus me défendre et que je me livre moi-même à vos gens. Si vous persistez à vouloir me traiter en ennemi, donnez-leur de nouveau l'ordre de m'arrêter, il n'ont plus rien à craindre. Tenez, je jette mes armes loin de moi.

En disant cela, il jeta à quelques pas ses pistolets, se croisa les bras et attendit.

Personne ne bougea. Anne, au fond de sa chaise se tordit les mains de rage.

— Allons, drôles, dit la Renaudie aux laquais, faites votre devoir. Conduisez madame la duchesse d'Étampes au Louvre.

— Au Louvre, répéta la duchesse d'une voix étouffée.

Le soir même, Poyet avait eu avec François Ier une conversation à la suite de laquelle il se flattait d'avoir recouvré tout son crédit sur l'esprit de son maître. En voyant paraître la duchesse, le chancelier ne se doutait guère qu'il avait devant les yeux sa condamnation personnifiée, et s'il avait eu précédemment quelques craintes, l'air gracieux et souriant de la favorite l'aurait rassuré. Aucune trace des émotions violentes qui l'avaient agitée une heure auparavant n'était restée sur le visage de la duchesse, habituée à une longue et profonde dissimulation. Poyet se retira, la tête pleine de rêves de puissance, et il avait à peine touché au pilier qui l'aidait à descendre de sa mule, que déjà le souffle séduisant d'une femme dissipait ces rêves de son ambition et en rendait l'accomplissement à jamais impossible. Le sort de Poyet se débattait en ce moment entre les lèvres de François Ier et les charmes de la courtisane; le combat ne fut pas long, une dernière caresse fit perdre la volonté au roi et le crédit au chancelier.

Deux jours après son entrevue avec la duchesse d'Étampes, la Renaudie recevait les lettres qui différaient le jugement de son affaire, et par l'entremise de Gilbert Bayard. ces lettres étaient présentées au sceau du chancelier, auquel l'officier ne manqua pas de confier que Sa Majesté n'avait pu refuser cette grâce aux sollicitions de la favorite. Il est difficile de s'expliquer comment le chancelier osa altérer ces lettres ; mais il est constant qu'elles ne furent scellées par lui qu'après avoir été réformées en plusieurs endroits. La Renaudie remarqua ces altérations. Il fut trouver la duchesse et exigea d'elle que, le jour même, il serait présenté au roi pour lui demander justice de ce faux. Le gentilhomme fit son entrée au Louvre au moment où le roi se levait de table ; la duchesse était auprès de François ; la Renaudie tenait à la main ses lettres raturées.

L'occasion était belle et servait favorablement les desseins secrets du roi. Cependant le chancelier conduisait de si importantes affaires, que sa retraite subite pouvait amener une épouvantable confusion. Le roi contint donc sa colère et différa de quelque temps le châtiment du chancelier. Il dit à la Renaudie de reporter les lettres, avec ordre

de les légaliser sans modification. Le gentilhomme s'acquitta du message avec l'arrogance que lui inspiraient sa haine pour Poyet et l'appui que lui prêtait, malgré elle, la duchesse.

Il y a dans la vie de tout homme des moments de malheur et de fatalité, où rien ne réussit, où toutes les circonstances se réunissent pour nous accabler et nous perdre. La part de bonheur dévolue à Poyet était épuisée : il était alors sous l'influence sinistre de son mauvais astre. Quand la Renaudie se présenta vers lui, la reine de Navarre le sollicitait pour un de ses serviteurs, accusé d'avoir enlevé une jeune héritière. L'orgueil de Poyet se révolta de la hauteur avec laquelle lui parlait un gentilhomme provincial, en présence d'une princesse qui demandait sa protection et dont il avait à cœur de conserver l'estime.

— Voilà, s'écria-t-il, le bien que les dames font à la cour : elles ne se contentent pas d'y exercer leur empire, elles entreprennent même de violer les lois et de faire des leçons aux magistrats les plus consommés !

Cette sortie s'adressait, dans l'esprit du chancelier, à la duchesse d'Étampes ; mais elle blessa profondément la reine de Navarre, qui s'en fit l'application. Elle quitta Poyet et se rendit immédiatement auprès du roi, son frère, auquel elle se plaignit en termes amers et irrités de l'insulte qu'elle venait de recevoir. La duchesse d'Étampes d'un côté, la reine de Navarre de l'autre, c'était plus qu'il n'en fallait pour perdre le chancelier. Le roi lui envoya demander les sceaux de l'État, qu'il remit à François de Montholon.

D'ordinaire, plus la puissance de celui qui tombe en disgrâce a été grande, plus sa chute est profonde ; une extrême fortune qui se dément amène une extrême misère. Poyet avait été en possession des secrets les plus importants du royaume. On ne voulut pas lui laisser les moyens d'en abuser, s'il restait libre. Le roi donna ordre à Louis de Nevers de le conduire à la Bastille.

IV



Le jugement prononcé contre Chabot lui avait porté un coup mortel ; il ne put jouir longtemps de sa rentrée en grace. « Depuis, dit Brantôme, le pauvre homme ne profita de son corps, car dès lors son poulx s'arresta et cessa tout à coup par telle véhémence de peur, qu'oncques depuis il ne le put retrouver, ni jamais put estre trouvé par quelque grand et expert médecin qui fut. » Il mourut le 1er juin 1543.

Quant à Poyet, la loi du talion l'atteignit rudement. Il ne fut mis en jugement qu'après une captivité de trois années. L'ordonnance qu'il avait rédigée pour perdre Chabot servit de base à son accusation. Le roi en personne déposa contre lui, et il se trouva privé de la ressource qu'il avait ôtée aux accusés, de suspecter les témoins après la lecture de leurs dépositions. Il voulut se plaindre, mais les juges lui répondirent en citant les termes de ses propres lois.

— Ah ! s'écria candidement l'ex-chancelier, quand je fis cette loi, je ne pensais pas me trouver où je suis !

Dans le cours des débats cependant, Poyet se montra plus ferme qu'on ne s'y attendait. Un jour l'avocat du roi lui ayant reproché *sa morgue :*

— Je remercie la cour, dit-il fièrement, de m'avertir de mes imperfections, bien que ce ne soit pas à sa sagesse à me les signaler.

Enfin, un arrêt rendu le 25 avril 1545 déclara Poyet bien et dûment privé de sa charge de chancelier et incapable de jamais remplir un office royal ; et en outre, le condamna pour ses malversations à cent mille livres d'amende envers le roi. La modération de l'arrêt parut injuste à François Ier, qui s'écria :

— Dans ma jeunesse, j'avais ouï dire qu'un chancelier qui perdait son office devait aussi perdre la vie.

Poyet ne fut pas de cet avis, il paya l'amende et vécut. L'ex-chancelier, logé à l'hôtel de Nemours, redevint Gros-Jean comme devant. Sous la robe de simple avocat, il promena ses regrets dans les couloirs du palais de Justice, méditant à loisir sur le néant des grandeurs et la fragilité des amitiés royales.

La Renaudie gagna son procès. Mais l'activité de son tempérament ne lui permettait pas de trouver le bonheur dans le repos. Les nouvelles croyances religieuses, qui plus tard devaient ensanglanter la France, faisaient chaque jour secrètement de nouveaux progrès, et gagnaient des partisans. La Renaudie y trouva un aliment au besoin d'action qui le tourmentait. Il oublia la duchesse

d'Étampes, dont il ne s'était souvenu que parce qu'elle avait pu lui être utile et dont il ne s'occupa plus dès qu'il eut obtenu d'elle ce qu'il voulait. De temps à autre il répondait aux lettres que lui écrivait Albert, qui ne se plaignait plus de la misère, mais qui le suppliait de lui faire connaître le nom de sa mère. La Renaudie, qui n'avait pas hésité à menacer la favorite d'une déclaration publique, n'ayant plus aucun intérêt à trahir ce secret, évitait de répondre aux demandes du jeune homme. Peu accessible aux sentiments de la paternité, il pensait avec raison qu'il devait garder cette arme redoutable pour son propre salut, dans le cas où ses intrigues le compromettraient. Deux mois se passèrent sans qu'il reçût des nouvelles d'Albert, puis deux autres mois, et enfin il n'entendit plus parler de lui. Voici ce qui était arrivé :

Deux jours après la venue dans son atelier de la dame au masque noir, Albert avait reçu une forte somme d'argent qui assurait son existence, avec un billet dans lequel, au nom de sa propre sûreté et du salut de celle qu'il paraissait tant chérir, on lui recommandait de ne se livrer à aucune recherche. Plus d'un an s'écoula. Un jour, le jeune orfèvre, plus triste et plus tourmenté depuis cette aventure mystérieuse qu'il ne l'était auparavant, quand une obscurité complète et impénétrable enveloppait sa naissance, se trouva par hasard près du Louvre au moment où la duchesse d'Étampes en sortait, accompagnée de quelques courtisans empressés autour d'elle. La duchesse parlait à haute voix à l'un d'eux. Frappé par le son de cette voix, qu'il reconnaissait parfaitement, Albert laissa échapper un cri. La duchesse se retourna ; un regard terrible et foudroyant, prompt comme l'éclair, fit expirer sur les lèvres du jeune homme ces mots qu'il balbutiait déjà : Ma mère !

Il resta pâle, immobile, anéanti sous ce regard, et sans pouvoir trouver une parole, il vit la duchesse monter dans sa chaise et s'éloigner. Aucun des assistants ne comprit son exclamation ; tous le contemplèrent quelque temps comme un homme atteint de folie, et, l'indifférence succédant bien vite à la pitié, on le laissa seul.

Le lendemain matin, dans une rue déserte du quartier de l'Arsenal, on trouva le cadavre d'un jeune homme percé de plusieurs coups de poignard. Il n'avait sur lui aucun papier qui pût le faire reconnaître et qui indiquât son nom ; seulement il portait au col un médaillon dans lequel étaient l'image de la Vierge et une mèche de cheveux, et sur le bras gauche, un A gravé dans la chair.

LA BASTILLE SOUS HENRI II

PRISONNIERS : Anne du Bourg, conseiller-clerc au parlement de Paris. — Du Faur, conseiller-clerc. — De Foix, de la Porte, Fumée, conseillers au parlement.

GOUVERNEUR : Hugues de la Verde.

I



Le premier jeudi après Pâques de l'année 1559, une grande agitation régnait dans le quartier de la place Maubert. Une foule immense de bourgeois, d'artisans, de marchands, de gens du peuple, stationnait, bruyante et animée, devant une maison située entre la porte de Saint-Bernard ou de la Tournelle, et la rue de Bièvre (10).

Au point du jour, deux individus, habitants du quartier, s'étaient rencontrés : l'un avait raconté à l'autre un fait étrange, qui avait eu lieu la nuit même. Ce récit avait bientôt passé par mille bouches : grossi par les suppositions, par les commentaires, il était devenu en peu d'heures le sujet de toutes les conversations, un véritable évé-

nement qui tenait en éveil la curiosité publique, et devant lequel se taisaient pour le moment tous les autres intérêts. Comment ce fait, qui s'était passé à l'heure où tout le monde dormait, comment les circonstances qui l'avaient précédé et amené, et dont la veille personne ne parlait, avaient-ils pris tout à coup ces énormes proportions? Qui les avait révélés? Qui en avait instruit ceux qui les ignoraient? C'est un phénomène souvent inexplicable que la rapidité avec laquelle se répandent et se propagent les nouvelles. Un mot se dit, et autour de ce mot se groupent les révélations; d'autres anneaux s'ajoutent à ce premier anneau, et une chaîne mystérieuse se forge et s'étend à l'infini. Il semblerait qu'il y a une relation logique entre toutes ces parties isolées : l'une engendre l'autre, et au fond des exagérations, des erreurs, des mensonges, une vérité première circule, qui donne une force de cohésion à ces détails épars, et les réunit en faisceau.

— Ce pauvre Boulard! disait-on, c'était un brave homme.

— Un savant avocat!

— Il a plaidé pour moi l'année dernière; mon bon droit était évident, ce qui ne m'a pas empêché de perdre mon procès, mais Boulard n'a pas voulu recevoir d'honoraires. Tous ses confrères n'agissent pas avec le même désintéressement.

— Sa femme était aussi une digne femme, bonne, charitable, et faisant sans cesse des aumônes, ainsi que ses deux filles. Par ma foi! on dira ce qu'on voudra, mais je ne crois pas un mot de ce qu'on raconte.

— Au fait, que raconte-t-on? demanda un homme.

— Des choses affreuses.

— Mais encore?

— Eh bien! on dit que la veille de Pâques on a fait le sabbat chez Boulard.

— Il paraît que c'est la vérité.

— Allons donc!

— Eh! eh! l'avocat est fortement soupçonné d'être hérétique et de ne pas croire à la messe.

— Ah! voilà Guillaume Gardin. Interrogeons-le, il doit savoir ce qui en est.

Guillaume Gardin était un nouvelliste du quartier, lié avec les oisifs, les bavards, les curieux, et les commères de la place Maubert et de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. C'était l'écho de tous les bruits, une sorte de bureau de renseignements vrais ou faux, dont l'unique occupation était de recueillir et de colporter des histoires. On l'entoura, on fit cercle et on le pria de parler. L'honnête bourgeois se rengorgea, se redressa avec l'importance d'un homme érigé en oracle, et, pour la vingtième fois de la journée, se mit en devoir de raconter ce qu'il savait, et peut-être ce qu'il ne savait pas.

Après avoir toussé à plusieurs reprises, et promené un regard satisfait sur les assistants qui attendaient qu'il commençât, il dit :

— Voici ce qui s'est passé. Cette nuit, vers trois heures, l'avocat Boulard, sa femme et ses deux filles ont été réveillés en sursaut. Quatre hommes, quelques-uns disent six, il y en a même qui portent le nombre à huit, mais j'ai tout lieu de croire qu'il n'y en avait que quatre, quatre hommes donc ont frappé à la porte de cette maison, ils se sont fait ouvrir au nom du roi, et ils ont emmené en prison l'avocat et sa famille.

Ici le narrateur s'arrêta un instant, non qu'il n'eût plus rien à dire, mais pour exciter habilement, par ce temps de repos, la curiosité de ses auditeurs, et les préparer aux choses merveilleuses qu'il tenait en réserve. Il se moucha gravement, toussa de nouveau, et attendit qu'on lui adressât une question.

— Où les a-t-on conduits? à la Bastille? demanda un jeune homme.

— Je l'ignore, répondit Gardin.

— Est-ce là tout ce que vous savez? s'écria une femme : nous sommes aussi instruits que vous, et ce n'était pas la peine de prendre un air de docteur! Eh bien! moi, je vous apprendrai qu'on les a menés dans les prisons du Châtelet.

— Qui vous l'a dit? reprit Guillaume Gardin d'un air incrédule et blessé dans son amour-propre.

— Quelqu'un qui le sait parfaitement, pour les y avoir vus entrer, c'est le neveu du concierge : et même les trois femmes pleuraient et se désolaient; l'avocat seul était calme, il leur disait qu'ils n'avaient rien à craindre et qu'il saurait bien repousser l'accusation portée contre lui et contre elles.

— Mais pourquoi les a-t-on arrêtés tous trois?

— Voilà le mystère, voilà ce que personne ne sait.

— Personne? dit Gardin en souriant : vous croyez?

Puis il fit mine de tourner les talons. On le retint.

— Parlez, parlez.

— Contez-nous donc ce secret.

— Pourquoi nous faire languir ainsi?

— Demandez à madame, reprit ironiquement Gardin. Elle a reçu les confidences de neveu du concierge du Châtelet, qui cause avec elle, de grand matin, à ce qu'il paraît.

La commère allait répliquer à cette intention d'épigramme, mais Guillaume Gardin, craignant sans doute de s'être placé imprudemment sur un mauvais terrain, et de s'attirer quelque épithète injurieuse à cause de certaine mésaventure conjugale dont le souvenir était encore récent, se hâta de reprendre son récit.

— Vous avez tous entendu dire, mes amis, que l'avocat Boulard avait embrassé secrètement les nouvelles doctrines de Luther et de Calvin. L'aînée de ses filles, la belle Louise, doit épouser un jeune Écossais, nommé Jacques Stuart, qui est un hérétique déclaré. Boulard tenait chez lui des assemblées de luthériens, et il y a huit jours il s'est passé dans cette maison une scène impie et abominable. Je ne crois pas aveuglément tout ce qu'on débite des huguenots, il n'est peut-être pas vrai qu'ils mangent de jeunes enfants; mais ce qui est certain, c'est que la veille de Pâques, environ vers minuit, Boulard, sa femme, ses filles et plusieurs autres personnes des deux sexes, ont mangé un cochon de lait au lieu d'agneau pascal; puis, les lampes éteintes, il se sont livrés à toutes les impuretés imaginables et se sont accouplés pêle-mêle et au hasard. Le fait a été dénoncé au cardinal de Lorraine et à la reine mère, et voilà pourquoi on les a arrêtés la nuit dernière.

— Comment et par qui a-t-on appris qu'ils avaient tenu ce sabbat?

— Par qui? répliqua Gardin ; est-ce qu'il n'y a pas à Paris un homme qui a toujours les yeux ouverts, l'oreille sans cesse aux aguets? un homme qui, par lui-même ou pas ses agents, pénètre dans l'intérieur des familles, et surprend tous les secrets? Cet homme, est-il besoin de vous le nommer? Ne connaissez-vous pas comme moi l'inquisiteur de la foi, le terrible et inexorable Antoine Democharès (131)?

Celui qui portait ce nom était si redouté, il était connu par de si cruels et de si sanglants exploits, que tous les assistants se regardèrent avec terreur et sans parler. Au bout de quelques secondes de silence, un d'eux dit à Guillaume Gardin :

— Jacques Stuart, l'amoureux de Louise, est-il actuellement à Paris? Il me semble que depuis quelques jours je ne l'ai pas vu passer et repasser comme à son ordinaire, dans le quartier.

— Jacques Stuart est en voyage depuis une quinzaine. On le dit parti pour le Périgord.

— S'il eût été présent au moment de l'arrestation, il y aurait eu du sang de versé, assurément; c'est un jeune gaillard fort et intrépide, et habile à jouer du poignard. Il n'aurait pu sauver Boulard et sa famille, et il vaut mieux, pour les accusés, qu'il n'ait pas aggravé leur position par ses violences.

A ce moment on vit passer sur le quai deux hommes portant le costume des conseillers au parlement de Paris. Ils marchaient lentement et paraissaient causer ensemble de l'événement qui occupait tous les esprits, car ils se montraient du doigt la maison de Boulard. L'un de ces magistrats était âgé de trente-sept à trente-huit ans; sa figure était noble, sévère, pâlie par les veilles et par l'étude, son front haut et large annonçait une intelligence élevée ; ses grands yeux noirs, surmontés de sourcils fièrement dessinés, avaient une expression naturelle de douceur et de bonté, mais quand quelque émotion intérieure l'animait et le faisait sortir de son calme habituel, ils brillaient d'un éclat extraordinaire que peu de personnes étaient en état de soutenir. L'âme tout entière de cet homme semblait passer alors dans ses regards, et il était aisé de deviner qu'il était doué d'une fermeté inébranlable; que chez lui, toute résolution ayant sa source dans la conscience, aucune crainte, aucune menace, aucun danger, ne pouvaient la faire fléchir. Ce magistrat était Anne du Bourg, neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France sous François Ier, qui, en 1538, accompagnant le roi à son entrée à Laon, tomba de sa mule et se tua. Anne, homme d'une science profonde dans le droit civil des Romains, avait professé longtemps à Orléans, et en 1556 ou 1557 il avait acheté un office de conseiller-clerc au parlement

de Paris, où, par ses lumières, son intégrité, son amour éclairé de la justice, il s'était bien vite placé au premier rang de ses collègues.

L'autre magistrat, nommé Louis du Faur, était également conseiller-clerc au parlement de Paris. depuis l'année 1555. Un peu plus âgé qu'Anne du Bourg, il n'exerçait pas la même influence. Sa parole et ses jugements avaient moins d'autorité, mais cependant il était à juste titre considéré dans sa compagnie. Tous deux avaient appris, dans la matinée, l'arrestation de Boulard, qui souvent avait plaidé devant eux et pour lequel ils avaient, l'un et l'autre, de l'estime. En regagnant leur domicile, situé au delà et derrière la porte Saint-Bernard, ils s'étaient un peu écartés de leur chemin, et poussés par la curiosité, voulant juger par eux-mêmes de l'agitation que causait parmi le peuple cet événement, ils avaient, à leur sortie du palais, suivi les bords de la rivière au lieu de prendre les rues.

Un des auditeurs de Guillaume Gardin. l'ancien client de Boulard, les reconnut, et comme ils passaient près du groupe, il les salua et s'avança vers eux, son bonnet à la main.

— Messire, dit-il a Anne du Bourg, ce qu'on raconte est-il vrai, et faut-il croire que Boulard, un homme que nous avons tous connu et aimé, se soit souillé des crimes dont on l'accuse? Le parlement a-t-il déjà connaissance de l'affaire?

— Nous ne savons rien, mon ami, répondit du Bourg, et nous ne devons rien savoir maintenant : la conscience du magistrat, qui peut être appelé à porter un jugement sur l'honneur et la vie d'un de ses semblables, doit rester fermée comme le livre de la loi, jusqu'au jour où l'accusé comparait devant lui. J'espère que les bruits qui courent sont faux, et je le dis hautement, car il ne m'est pas défendu de croire à l'innocence et à la vertu plutôt qu'au vice et au crime; mais quels que soient les bruits qui circulent, je veux, ainsi que mon collègue au parlement, les ignorer.

— Mais, continua cet homme, si Boulard était reconnu coupable, quelle serait la peine prononcée contre lui ?

— Je puis vous l'apprendre, dit un vieillard qui avait écouté sans parler encore. L'âge n'a pas affaibli ma mémoire, et je me souviens parfaitement du spectacle auquel j'ai assisté en l'année 1529. Un gentilhomme du pays d'Artois, nommé Louis Berquin, prêchait publiquement les dogmes de Luther; il avait publié plusieurs livres que la Sorbonne condamna au feu, et il fut pendu, étranglé et brûlé sur la place Maubert (132). C'était, je me le rappelle, la veille de Saint-Martin, et notez bien ceci, mes enfants : si Boulard est condamné comme hérétique, faites votre provision de farine, car il pourra s'ensuivre famine et peste, comme en cette année 1529, où les blés gelèrent en France.

— Que Dieu ait pitié de Boulard et de sa famille!

— Adieu, mes amis, dit Anne du Bourg; les passions des hommes obscurcissent souvent la vérité, et nous sommes tous sujets à nous tromper. Mais le ciel a mis en nous une règle certaine de nos actions et de nos jugements : c'est la conscience. Quand elle est pure et calme, le reste n'est rien, et elle a un accent de persuasion auquel l'erreur ne résiste pas.

Les deux magistrats s'éloignèrent, et quelques instants après, Guillaume Gardin alla débiter dans un autre groupe de curieux ses nouvelles augmentées de l'histoire peu rassurante de Louis Berquin et de son auto-da-fé.

— Nous vivons dans un mauvais temps, dit du Bourg à du Faur, et je prévois des malheurs prochains. Je n'ai pas voulu laisser paraître devant ces braves gens l'indignation que me causent ces accusations infâmes, ces horribles persécutions, car on aurait peut-être tourné contre Boulard un sentiment de pitié bien naturel ; qui sait même si on ne m'en ferait pas un crime? N'êtes-vous pas révolté comme moi?

— Oui. Nous devons reconnaître là l'ouvrage de Democharès, des présidents Minard et de Saint-André, et derrière eux la main qui les pousse, celle du cardinal de Lorraine. Vous avez raison de craindre, je pense comme vous que nous sommes à la veille de quelque sinistre événement, et que les bûchers vont se rallumer. Boulard n'est qu'une première victime. Quelles seront les autres?

— Quelles qu'elles soient, du Faur, promettons-nous de les défendre selon notre conscience. Recevez mon serment de ne me laisser intimider ni par menaces ni par violences, de protester contre toute accusation injuste, contre tout supplice barbare infligé



Les enseignes au moyen âge.

à des innocents, du fond même d'un cachot et jusque sur l'échafaud, aussi bien que sur mon siége de conseiller.

— Je vous engage ma foi, répondit du Faur, de faire ce que vous ferez.

Les deux amis se séparèrent. Ils ne savaient pas combien leurs pressentiments étaient fondés. Lorsqu'il promettait de protéger des accusés, du Bourg ignorait qu'il allait lui-même devenir un martyr, et que son supplice se préparait déjà.

Le procès d'Anne du Bourg est célèbre dans l'histoire, mais les particularités en sont peu connues. Les mémoires contemporains glissent rapidement sur ce fait, où se résument pourtant les querelles religieuses du seizième siècle, qui fut la cause principale de la conjuration d'Amboise, des guerres qui ensanglantèrent la France pendant de longues années, qui continua des persécutions moins éclatantes et tout aussi odieuses, et qui fut l'avant-coureur de la Saint-Barthélemy. Les écrivains catholiques l'ont défiguré, les mémoires de Castelnau n'en disent que quelques mots, et Le Laboureur lui-même, dans ses additions, est extrêmement laconique sur ce sujet. Il semble que, convaincus de l'iniquité et de la violence des procédés dont on usa, ils ont cru les faire oublier en n'en parlant pas. Heureusement la vérité est consignée ailleurs que dans ces ouvrages. Nous pensons qu'on nous saura gré d'avoir réuni ici en un seul faisceau ces détails épars dans vingt volumes. Ils s'enchaînent les uns aux autres, ils forment un tableau complet qui rassemble dans le même cadre les traits les plus saillants de cette époque, ils ont dans leur succession naturelle un intérêt puissant et dramatique.

Les temps sont changés. L'Anglais ne règne plus en France ; la féodalité est sinon détruite, du moins abattue ; malgré ses re-

vers, malgré ses fautes de toute nature, malgré ses prodigalités ruineuses, la royauté triomphe. Mais un nouvel ennemi la menace, c'est l'esprit d'examen, la liberté de conscience. Elle va résister et vaincre avec les mêmes armes; on lui a laissé élever des forteresses, la Bastille lui fera raison des opposants.

Le Louvre, bâti, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, pour tenir les Parisiens en respect, renferma le premier arsenal dont on a la preuve certaine. Dans les comptes des baillis de France, rendus en 1295, il est parlé des arbalètes, des nerfs et des cuirs de bœufs, du bois, du charbon et des autres objets en usage alors, contenus dans l'arsenal du Louvre. Les noms et les pensions de ceux qui en avaient la direction se retrouvent à chaque instant dans les comptes des treizième, quatorzième et quinzième siècles.

On lit dans le continuateur de Nangis, et le quatre-vingt-neuvième registre du Trésor des Chartes, que lorsqu'en 1358, les Parisiens s'emparèrent du Louvre, ils y trouvèrent une grande quantité de canons, d'arbalètes à tours et autres engins et artillerie de toutes façons.

Les registres des œuvres royaux de la chambre des comptes attestent qu'en 1391, la troisième chambre de la tour du Louvre était remplie d'armes, et qu'en 1392, la basse-cour qui était du côté de Saint-Thomas du Louvre servait d'arsenal. Jean de Soisi fut créé maître de l'artillerie de ce château, par lettres de Charles VI, en date du 22 février 1397. Colin de Matteville fut nommé, en 1415, grand maître, garde et visiteur de l'artillerie du roi au Louvre. Des munitions de guerre existaient aussi au jardin de l'hôtel royal de Saint-Paul, à la tour du Temple, à la Tournelle, à la tour de Billi, incendiée par la foudre le 19 juillet 1538, et à la Bastille. En 1559, tous les travaux nécessaires pour faire de la Bastille la plus redoutable forteresse étaient achevés. Aux huit grosses tours rondes élevées par Charles V, et jointes par des massifs de maçonnerie de dix pieds d'épaisseur, on ajouta en 1553 un bastion entier à orillons (dont on voyait encore les fondements en 1789), bordé de larges fossés à fond de cuve. Les propriétaires des maisons de Paris furent taxés pour cette dépense, depuis quatre livres jusqu'à quatre-vingts livres tournois. Maintenant que nous sommes arrivés à l'époque où cette prison royale a reçu tous ses développements, où elle existe, sauf quelques changements intérieurs, telle qu'elle existera jusqu'au jour de la colère du peuple, nous pouvons entreprendre sa description.

L'entrée de la Bastille était au bout de la rue Saint-Antoine, à droite. Il y avait un corps de garde avancé, et une sentinelle jour et nuit; près du corps de garde étaient des ponts-levis avec une grande porte et un portillon, qui conduisaient à la cour de l'hôtel du gouverneur, séparé du château par un fossé sur lequel étaient d'autres ponts-levis, qu'il fallait passer pour arriver à d'autres portes, près desquelles était un corps de garde; ensuite, venait une forte barrière à claire-voie formée de poutrelles revêtues de fer et fort élevées, qui séparaient le corps de garde de la grande cour.

Avant d'y parvenir, il fallait passer deux ponts-levis et cinq portes, dont trois avaient des corps de garde, et toutes des sentinelles. Cette cour, dans laquelle il y avait une fontaine, formait un carré, long d'environ cent vingt pieds, et large de quatre-vingts.

En entrant par la barrière, à droite, étaient des appartements où logeaient des officiers subalternes, et quelquefois des prisonniers moins resserrés que les autres. Près de ce bâtiment était *la tour de la comté*, ensuite la *la tour du trésor*, ainsi nommée à cause des millions que Sully y avait amassés pour l'exécution des projets de Henri IV (133).

Après cette tour, vers le milieu de la cour, était une arcade qui avait servi anciennement de porte à la ville. On y avait ménagé plusieurs logements. Ensuite était le corps de l'ancienne chapelle, où on avait distribué plusieurs chambres de prisonniers. A l'encoignure de cette cour, était *la tour de la chapelle*.

Ces deux tours du trésor et de la chapelle étaient les plus anciennes.

Des murs de dix pieds d'épaisseur en pierres de taille, élevés à la hauteur des tours, les réunissaient et étaient contigus à plusieurs appartements de prisonniers, pratiqués dans les entre-deux.

Au fond de cette cour était un grand corps de logis qui la séparait d'une petite, que l'on nommait *la cour du puits*. Au milieu de ce bâtiment était un escalier de pierre de cinq marches, que l'on montait pour arriver à la porte principale ; on trouvait ensuite.

l'escalier des appartements du haut, et une allée qui aboutissait à la seconde cour.

A droite, était le vestibule de la salle où les juges, les commissaires, les ministres, le lieutenant de police, interrogeaient les prisonniers. Cette pièce était appelée *la salle du conseil ;* les prisonniers y recevaient quelquefois les visites des étrangers. Il y avait dans l'enfoncement une vaste pièce qui servait de dépôt aux effets et papiers saisis aux prisonniers; derrière la salle du conseil étaient des logements d'officiers subalternes et de quelques porte-clefs.

A gauche, en entrant par le même escalier, étaient les cuisines, offices et laverie, qui avaient de doubles issues dans la cour du puits. Il y avait trois étages au-dessus, chacun de trois pièces. Le premier et le second servaient pour les prisonniers distingués ou malades.

Le lieutenant du roi avait son appartement à droite, dans le haut de ce corps de logis, au-dessus de la salle du conseil : le major logeait au second, et le chirurgien au troisième.

De l'autre côté de la grande cour, près des cuisines et de *la tour de la liberté*, étaient des appartements de prisonniers, consistant chacun en une grande chambre et un cabinet, ayant vue sur Paris. Les cachots de cette tour s'étendaient sous les cuisines.

Après cette tour étaient d'anciens appartements où l'on avait ménagé une petite chapelle au rez-de-chaussée. Il y avait cinq niches ou cabinets fermés dans la chapelle ; trois étaient pratiqués dans les murs, les autres n'étaient qu'en boiserie.

On y mettait chaque prisonnier seul à seul pour entendre la messe; il ne pouvait voir ni être vu. Les portes de ces niches étaient garnies en dehors d'une serrure et de deux verrous ; elles étaient grillées en fer en dedans et avaient des vitres du côté de la chapelle, et par-dessus des rideaux que l'on tirait au *Sanctus*, et que l'on refermait à la dernière oraison. Pendant la messe, une sentinelle était à la porte de la chapelle ; elle n'y était posée qu'après l'entrée des prisonniers, et était levée avant leur sortie.

A côté de la chapelle, en descendant vers la barrière, était *la tour de la Bertaudière*, et ensuite des appartements pour l'aide-major, le capitaine de porte et quelques domestiques ou porte-clefs. Dans l'encoignure, près de la barrière, était la tour de *la Bazinière*. Pour y parvenir, il fallait passer une petite cour ou vestibule, qui communiquait au corps de garde par une double porte très-forte. Tel était l'ordre des six tours et des bâtiments qui entouraient la grande cour.

En suivant l'allée du corps de logis qui séparait les deux cours, on parvenait à *la tour du puits ;* en y entrant, on trouvait à droite, dans l'enfoncement, *la tour du coin.* Entre celle-ci et *la tour du puits*, étaient d'anciens appartements où logeaient les cuisiniers et autres employés subalternes. Il y avait aussi quelques chambres pour des prisonniers, mais elles ne servaient que très-rarement. La cour du puits n'avait que vingt-cinq pieds de longueur sur cinquante de largeur. Il y avait un grand puits pour l'usage des cuisines. .

La façade du château en dehors présentait quatre tours vers Paris et quatre vers le faubourg. Le dessus de ces tours formait une plate-forme continuée en terrasses solidement travaillées et parfaitement entretenues. Les prisonniers qui en avaient obtenu la permission s'y promenaient, mais toujours accompagnés de gardes. Il y avait treize pièces de canon sur cette plate-forme (134).

Chaque tour était une prison à cinq étages; les prisons de l'étage supérieur, appelées calottes, étaient avec les cachots les plus horribles de toutes. Celles des autres étages étaient des polygones irréguliers de quinze à seize pieds de diamètre sur quinze à vingt pieds d'élévation. L'épaisseur des murs masquait presque entièrement les fenêtres, et quelquefois on adaptait à ces ouvertures des hottes en planches, espèces de meurtrières garnies, à différents points de leur profondeur, de deux ou trois grosses grilles de fer.

Chaque prison était fermée par deux portes épaisses de deux à trois pouces, dont quelques-unes avaient des guichets. L'intérieur de plusieurs était recouvert de fer, et leurs lourds verrous, leurs serrures énormes faisaient retentir toute la cour d'un bruit affreux quand on les ouvrait, ou quand on les fermait.

Chacune de ces prisons était numérotée, et les prisonniers étaient appelés du nom de la tour où ils étaient enfermés, joint au numéro de leur chambre. L'entrée de chaque tour était fermée comme celle des prisons : il y avait même des portes de sûreté dans les escaliers, de distance en distance.

Les cachots étaient enfoncés de dix-neuf pieds au-dessous du niveau de la cour, cinq pieds environ au-dessus du niveau des fossés. Ils n'avaient d'autre ouverture qu'une étroite barbacane donnant sur les mêmes fossés.

Le malheureux habitant d'un de ces lieux horribles, privé d'air et de la clarté du jour, plongé dans une atmosphère infecte et humide, au milieu d'un limon où pullulaient les crapauds, entouré de rats et d'araignées, ne pouvait vivre longtemps dans un pareil séjour. L'ameublement de ces antres hideux consistait en une énorme pierre recouverte de paille qui servait de lit aux prisonniers.

La Bastille pouvait contenir environ cinquante prisonniers logés séparément, et cent en en réunissant plusieurs dans la même chambre (135).

Dans la *tour de la liberté*, se trouvait la chambre des *oubliettes*, inventées par Louis XI.

Le prisonnier qui devait périr par ce supplice était tiré de son cachot et conduit par le gouverneur dans la chambre dite le *dernier mot*. Cette sombre et vaste demeure n'était éclairée que par la triste lueur d'une lampe, dont les reflets suffisaient pour laisser apercevoir que les murs de ce séjour d'horreur étaient garnis de poignards, de piques, d'épées et d'énormes chaînes.

Un ministre arrogant, la fureur dans les yeux, la menace à la bouche, cherchait encore à augmenter la terreur du captif, et à trouver, par des questions captieuses, de nouvelles victimes.

Cette vaine formalité remplie, l'infortuné était remis entre les mains du gouverneur, qui, sur un signe d'intelligence, le conduisait aux oubliettes. Cette chambre n'offrait rien de sinistre, rien d'effrayant ; elle était splendidement éclairée ; des fleurs y répandaient un parfum délicieux.

A peine le prisonnier et son conducteur étaient-ils arrivés dans ce nouvel appartement, qu'ils s'asseyaient l'un et l'autre. Le gouverneur lui laissait entrevoir qu'il jouirait bientôt de sa liberté. Cet espoir imprévu ranimait son courage ; il croyait encore exister avec des hommes, et saisissait avec avidité l'illusion d'un bonheur inespéré.

Mais dès l'instant que son bourreau s'apercevait qu'il reprenait un peu de calme, il donnait l'affreux signal. Une bascule, pratiquée dans le parquet, s'ouvrait, et faisait disparaître l'infortuné, qui tombait sur une roue garnie de rasoirs, que des agents secrets faisaient mouvoir, et qui déchirait ses membres par lambeaux (136).

II.



Le protestantisme, qu'on adopte ou qu'on rejette sa partie dogmatique, fut assurément un progrès dans la marche de l'esprit humain. Il est la transition à la liberté politique ; il est mêlé à tous les événements du seizième siècle, le plus remarquable peut-être de l'histoire moderne. Quand on entreprend de raconter un épisode de cette curieuse époque, on éprouve aussitôt l'embarras des richesses ; les matériaux abondent, les noms les plus fameux se pressent sous la plume, et l'on craint sans cesse d'être diffus ou incomplet. Quoique aucun fait ne se produise isolément, sans causes et sans conséquences, il y en a cependant qui peuvent se circonscrire. Celui qui nous occupe n'est pas de ce nombre. Il a ses racines dans le passé, et il ne se borne pas à l'existence d'un homme. Nous avons pu ne pas comprendre dans notre tâche les événements qui l'ont suivi, mais comment taire ceux qui l'ont précédé ? comment écrire les noms de Henri II, de Montmorency, de Catherine de Médicis, de la duchesse de Valentinois, des Guises, ces autres ducs de Bourgogne du seizième siècle, sans esquisser au moins leurs portraits ? comment parler des victimes sans faire connaître les bourreaux ? Nous avons puisé nos renseignements à différentes sources, la plupart peu connues, mais toutes authentiques, et que nous citons toujours pour qu'on puisse faire la vérification.

On a beaucoup discuté sur l'origine du mot huguenot, donné en France aux sectateurs des doctrines de la réforme ; toutes les suppositions ont été mises en avant et repoussées tour à tour. On a prétendu que ce nom de huguenot tirait son origine de ce que les protestants de France tenaient pour la postérité de Hugues Capet, contre les prétentions de la maison de Guise, qui voulait arriver à la couronne par les droits du sang de Charlemagne. C'est l'opinion exprimée par Guy Coquille, dans son *Dialogue sur les causes des misères de la France :*

« On mit en usage le mot de huguenot, nom de faction, comme pour représenter

que l'un des partis soustenoit le droit que la lignée de Hugues Capet avoit à la couronne, et transmis à ses successeurs; et pour opposer à l'autre parti que l'on disoit soustenir que Hugues estoit usurpateur de la couronne, et que de droit elle appartenoit aux successeurs de Charlemagne. »

On lit en effet dans Mézeray et d'autres historiens, que les protestants firent plusieurs livres pour soutenir les droits à la couronne du roi de Navarre et du prince de Condé, descendus de Hugues Capet, contre ceux qui soutenaient les droits des princes de Guise comme descendus du sang de Charlemagne et des rois de la seconde race, et que cela fut cause que les guisards appelèrent par raillerie les protestants : huguenots.

Si l'origine du nom des protestants de France est obscure, la cause qui donna naissance au protestantisme ne l'est pas. La corruption de la cour et du clergé catholique lui gagna autant de partisans que l'éloquence de Luther et les prédications de Calvin. La corruption de mœurs, mise en honneur par François Ier, ne peut être révoquée en doute.

On sait quelles étaient celles de ce monarque, et de quelle maladie il mourut à l'âge de cinquante-trois ans.

« Les évesques élevés et parvenus à ces grandes dignités, Dieu sçait quelles vies ils menoient, dit Brantôme. Certainement ils estoient bien plus assidus en leurs diocèses qu'ils n'ont esté du depuis ; car ils n'en bougeoient ; mais quoy ? c'estoit pour mener une vie toute dissolue avec chiens, oyseaux, banquets, confrairies, noces et p....., dont ils faisoient des serrails. Ainsi que j'ay ouï parler d'un de ce vieux temps, qui faisoit rechercher de jeunes, belles petites filles de l'aage de dix ans, qui promettoient quelque chose de leur beauté à l'avenir, et les donnoit à nourrir et à eslever, qui çà, qui là, parmi leurs paroisses et villages, comme les gentilshommes, de petits chiens, pour s'en servir quand elles seroient grandes. »

Mathieu, dans son histoire de Henri II, a tracé un tableau énergique des scandales qui déshonorèrent le règne de ce roi, amant de l'ancienne maîtresse de son père :

« Aux règnes précédents les voluptés estoient revestues de la modestie; Jupiter se déguisoit pour voir ses maîtresses ; le secret couvroit l'offense, et l'honneur estoit la dernière pièce qui manquoit aux dames.

Le roy François Ier fut le premier qui démasqua l'amour, le fit marcher en plein jour, honora et récompensa l'impudicité ; sur son exemple, le roy son fils ne fist plus de scrupule d'avoir en même table la femme et la concubine, comme s'il eust été obligé d'user tous les jours de sa vie en mariage et en adultère. Si cette femme (la duchesse de Valentinois) se fust contentée d'aggrandir sa maison en contentant les plaisirs du roy, on eust supporté ses humeurs superbes et insolentes ; mais elle se mesla de tout ; et ceux qui ont escrit de son temps ont en ces deux mots compris toute sa vie : *Une vieille a tenu par l'espace de douze ans le ciel si clos, qu'une seule goutte de justice n'est tombée sur la France qu'à la desrobée.* »

La renaissance des lettres au commencement du seizième siècle éclaira les esprits et donna le signal d'une croisade contre l'ignorance et la superstition. Les écrits d'Érasme contre les mœurs licencieuses des moines préparèrent la révolution, et ce n'est pas sans raison qu'on a dit de lui qu'il avait pondu l'œuf, et que Luther l'avait fait éclore. Une cause frivole, comme presque toujours, suscita à la papauté son redoutable ennemi.

Le pape Léon X avait retiré aux Augustins, pour la donner aux Dominicains, la perception de la recette provenant de la publication des indulgences. Martin Luther (137), moine augustin, pour venger son ordre, attaqua l'abus des indulgences. Le Vatican fulmina contre lui.

Les prédications fougueuses du moine révolté entraînèrent une partie de l'Allemagne, et d'autres apôtres s'élevèrent dans les pays voisins, tels que Zuingle en Suisse. La réforme se propagea avec rapidité. Henri VIII, qui avait commencé par écrire contre Luther, et que la cour de Rome avait nommé le défenseur de la foi, Henri VIII, poussé par un amour désordonné, se sépare de la communion romaine, se déclare chef suprême de l'Église anglicane, saisit et réunit à son domaine les biens ecclésiastiques.

Peu s'en fallut que le roi de France ne suivît son exemple. Henri, énumérant les avantages qu'il avait trouvés dans son divorce avec la cour de Rome, dit à un agent de Chabot, Palamèdes Gontier, « qu'il y avoit profité de cinq mille escus de rente, et que c'estoit un expédient pour s'enrichir qu'il conseilloit de bon cœur au roy de

France, son frère, qui y gagneroit beaucoup plus. »

« A quelque temps de là, François Ier, mécontent du pape Clément VII, menaça le nonce, s'il ne le contentoit, de permettre la nouvelle religion de Luther en son royaume. L'ambassadeur lui respondit franchement : « Sire, vous en seriez marry le premier, et vous en prendroit très-mal, et y perdriez plus que le pape : car une nouvelle religion mise parmy un peuple ne demande après que changement de prince; » à quoy songeant incontinent le roy, il embrassa ledit nonce et dit qu'il estoit vray, et l'en aima toujours depuis ce bon avis (138). »

A quoi tiennent les destinées des empires et de l'humanité!

L'Allemagne, berceau de la réforme, devint le théâtre de luttes sanglantes. Charles-Quint, sous prétexte de porter secours à la religion catholique, voulait asservir les princes allemands. Ceux-ci se confédérèrent et rédigèrent, en 1529, une protestation contre le décret de la chambre impériale de Spire, qui condamnait tous les nouveaux sectaires.

De là le nom de *protestants*, qui leur fut donné. En 1580, ils publièrent à Augsbourg leur profession de foi, signal de ralliement contre l'empereur. Après avoir beaucoup et inutilement écrit de part et d'autre, on prit les armes.

Luther mourut en 1546, mais non la doctrine qu'il avait prêchée. Les relations de François Ier avec les princes allemands, et la propagation des connaissances humaines, devenue plus facile et plus active par la voie de l'imprimerie, apportèrent le luthéranisme en France. Des disciples de l'évangéliste allemand y avaient été accueillis momentanément, et Philippe Milanchton lui-même fut invité par François Ier à venir en France; mais l'invitation resta sans effet, par suite des remontrances du cardinal de Tournon.

Cependant dès l'année 1519, la faculté de théologie de Paris avait censuré la doctrine nouvelle, et de la censure on avait bientôt passé à l'usage barbare de brûler à petit feu les hérétiques qui ne se rétractaient pas.

Le supplice de Louis de Berquin et de beaucoup d'autres, au lieu d'anéantir la secte, multiplia les prosélytes. Mais déjà les novateurs français ne s'accordaient pas entre eux. Jean Calvin, pour faire cesser ces divisions, publia en 1536 son Institution dédiée à François Ier. C'était un système de doctrine qui établissait parmi les sectaires une uniformité de croyance. Chaque jour amenait de nouvelles et odieuses persécutions. Les bûchers s'élevaient de toutes parts. Le parlement informa contre les réformés qu'on accusait des complots les plus horribles. On en arrêta vingt-quatre.

François Ier, voulant prouver aux princes d'Italie son attachement pour la religion, vint à Paris en 1535, au milieu de l'hiver. Il ordonna une procession générale, à laquelle il assista avec toute la cour. A chaque station, le monarque, une torche à la main, se prosternait humblement et implorait la miséricorde divine. La procession finie, François, dans la salle de l'évêché, prononça une harangue analogue à la circonstance. On publia un édit terrible contre les sectaires, et pour animer les dénonciateurs, on leur promit le quart des biens des accusés. Afin de compléter cet acte expiatoire, le roi voulut repaître ses yeux du supplice infligé à six malheureux, accusés d'avoir affiché des placards séditieux. Au lieu de les brûler selon l'usage ordinaire, on les avait attachés à de longues perches qu'on relevait à volonté. Par ce moyen on prolongeait leurs souffrances, et pendant qu'il donnait ordre de brûler les hérétiques, pendant qu'il s'écriait, en entendant les cris des victimes, qu'il en agirait ainsi à l'égard de ses propres enfants, François Ier s'alliait secrètement avec les princes protestants d'Allemagne pour les pousser à se révolter contre Charles-Quint! Mais ces supplices partiels, dont on pourrait citer vingt exemples qui feraient frémir, disparaissent devant l'horrible massacre de Cabrières et de Mérindol, sanglante expédition qui n'a été effacée que par la Saint-Barthélemy. Charles IX pouvait seul surpasser François Ier. La foi fut le prétexte : le véritable motif était la cupidité. Les mémoires de Jacques du Clercq nous apprennent que la cause de la persécution consista dans le désir de s'approprier les biens des condamnés.

Les édits sanguinaires, les bûchers, les potences, les massacres, n'arrêtèrent pas les progrès du calvinisme. Le Pré aux Clercs était alors la promenade à la mode : pendant les belles soirées de l'été, les dames y attiraient le peuple. Les calvinistes y chantèrent les psaumes traduits par Marot : le nombre de leurs partisans augmenta, les

opinions de Calvin se propagèrent de plus en plus. Les persécutions que les réformés eurent à souffrir sous le règne de Henri II sont attribuées par Théodore de Bèze aux conseils du cardinal de Lorraine, du maréchal de Saint-André et de la duchesse de Valentinois, qui s'enrichissaient des confiscations.

Henri II, cédant à leurs sollicitations, rendit, en 1551, l'édit de Chasteau-Briant, qui condamnait au feu toute personne convaincue d'hérésie. Cet édit barbare fut exécuté, et parfois les bourreaux signalèrent leur esprit d'invention par d'abominables raffinements de cruauté, qu'on aurait peine à croire s'ils n'étaient rapportés et confirmés par les historiens.

Tel fut entre autres le supplice imaginé par un moine inquisiteur : il faisait fondre du suif, le versait tout bouillant dans des bottes qu'il faisait chausser à ceux qui étaient mis à la question, et, ensuite, il leur donnait, en riant, de grands coups d'éperon et de fouet, en leur criant comme à des chevaux : Allez donc!

L'accusation portée contre Boulard (143), ouvrage des présidents de Saint-André et Minard, et de Démocharès, amena d'autres recherches et d'autres persécutions, à la suite desquelles la magistrature se trouva divisée, et qui sont en quelque sorte la préface du célèbre procès d'Anne du Bourg.

Deux orfèvres, Russanges et David, et un tailleur nommé Renard, étaient trois agents provocateurs à la solde de Démocharès. Russanges avait embrassé la croyance des protestants, mais il perdit son emploi de *surveillant*, parce qu'il avait volé l'argent qu'il était chargé de distribuer aux pauvres. Il dénonça leurs assemblées aux présidents de Saint-André et Minard, et à l'inquisiteur Démocharès. Plus tard, Russanges et ses associés se lièrent avec deux apprentis mécontents de leurs maîtres et qui avaient été introduits dans les conventicules des nouveaux sectaires.

Ces jeunes gens, bien catéchisés, déposèrent impudemment qu'ils avaient été témoins de scènes scandaleuses dans la maison de l'avocat Boulard : un d'eux affirma même qu'au milieu de ces orgies prétendues, une des filles de l'avocat lui était échue en partage.

D'autres arrestations eurent lieu dans le faubourg Saint-Germain, qui, par une destinée singulière, a de tout temps passé pour être un foyer de conspiration, et qu'on regardait alors comme l'image en raccourci de Genève. Un conseiller au Châtelet, Thomas Braguelone, surnommé *le Camus*, frère du lieutenant particulier du Châtelet, entra d'autorité chez un nommé *le Vicomte*, connu par ses relations avec les étrangers.

Deux frères, nommés *Soubcelles*, attachés au roi de Navarre, étaient à table avec le Vicomte, lorsque Braguelone arriva. Ces gentilshommes, l'épée à la main, fondirent sur les archers, en tuèrent et blessèrent plusieurs. Braguelone prit la fuite et revint bientôt en force.

On conduisit en prison le Vicomte, sa femme, ses enfants et son père, « homme vieil et caduc, et, comme c'étoit un vendredy, jour où l'usage de la viande est défendu, on porta devant eux, comme en triomphe, un chapon lardé et de la chair crue qui estoit au garde-manger : car de cuite il ne s'y en trouva point. Cela estoit pour les rendre davantage odieux au peuple. Les perquisitions se multiplièrent de toutes parts. Ces juges et pillards tout ensemble estendirent leurs poursuites par tous les endroits de la ville, là où pareillement les suspects avoient abandonné leur maisons.

« Mais leurs meubles furent si bien remués par les officiers de justice, que c'estoit à qui se reprocheroit chacun jour d'avoir mieux butiné, comme à vray dire les coins des rues estoient tellement farcis de meubles à vendre, que durant les fuites de Paris pour crainte de la guerre, ny en autre temps, ils ne furent oncques à tel marché.

« Bref, on ne pouvoit aller par Paris sans passer à travers gens de pied et de cheval armez à blanc, qui tracassoient çà et là manans, prisonniers, hommes et femmes, petits enfants, et gens de toutes qualitez. Les rues aussy estoient si pleines de charrettes si chargées de meubles, qu'on ne pouvoit passer, les maisons estant abandonnées comme au pillage et saccagement ; en sorte qu'on eust pensé estre en une ville prise par droit de guerre, si que les pauvres devenoient riches et les riches pauvres. Car avec les sergents altérez se mesloient un tas de garnements qui ravageoient le reste des sergents comme glaneurs.

« Mais ce qui estoit le plus à déplorer, c'estoit de veoir les pauvres petits enfants qui demeuroient sur le carreau, criants à la

faim avec gémissements incroyables et alloient par les rues mendiants, sans qu'aucun osast les retirer, sinon qu'il voulust tomber au même danger.

« Aussy en faisoit-on moins de compte que des chiens, tant cette doctrine estoit odieuse aux Parisiens, pour lesquels davantage aigrir et acharner, il y avoit des gens par tous les coins des rues et ressemblans à pauvres prestres ou moines crotez, qui disoient à ce pauvre peuple crédule que ces hérétiques s'assembloient pour manger les petits enfants et pour paillarder de nuict à chandelles esteintes, après avoir mangé un cochon au lieu de l'agneau pascal, et commis entre eux une infinité d'incestes et ordures infâmes; ce qui estoit reçeu comme oracle. Ce spectacle dura longtemps, en sorte que ces manières de gens avoient fait comme une habitude ordinaire d'aller de jour et de nuict saccajer maisons au sçeu du parlement, lequel cependant fermoit les yeux (44). »

Il ne faut pas dissimuler que parmi les personnes arrêtées, il s'en trouva plusieurs munies de libelles, de pamphlets satiriques contre le roi, contre Catherine de Médicis, et surtout contre les Guises. Cette découverte ne disposa pas à l'indulgence. L'avocat Boulard et sa famille en éprouvèrent le contre-coup. Ses filles, traînées avec lui dans les prisons, durent souffrir que des matrones les visitassent pour attester leur chasteté et démontrer la fausseté et l'infamie des accusations portées contre elles.

Ces persécutions ne servaient pas seulement le fanatisme, elles avaient un autre but, celui de fournir un aliment à la curiosité et de détourner l'attention du peuple de la politique de la cour et de ses concessions à l'étranger. La paix avait été signée à Cateau-Cambrésis, le 5 février 1559, à des conditions qui la rendaient aussi désastreuse pour la France que celle qu'elle avait conclue deux siècles auparavant à Brétigny, avec les Anglais. Mais à l'époque du traité de Brétigny, amené par les fautes et l'incapacité du roi Jean, la nécessité était une excuse, tandis que la paix de Cateau-Cambrésis, ouvrage de Montmorency, ne peut recevoir d'autre justification que l'aveuglement stupide de Henri II pour le connétable.

Revenons à l'appréciation du traité de paix de Cateau-Cambrésis.

Il enlevait à la France un tiers de son territoire au profit de ses ennemis déclarés, ou de princes dont l'alliance était suspecte; il abandonnait des provinces dont la conquête avait été achetée par le sang de plus de cinq cent mille soldats; il rendait cent quatre-vingt-dix-huit villes, châteaux, places ou forteresses, dans lesquels il y avait des garnisons françaises; il était injurieux pour le roi, en exigeant qu'il exécutât entièrement les conditions qui lui étaient imposées, avant l'autre partie contractante dont les otages n'étaient que des espions : après avoir épuisé le royaume d'argent par le rachat forcé des prisonniers de Saint-Quentin et de Gravelines, il obligeait encore Henri II de payer comptant les mariages de sa fille et de sa sœur, et, pour subvenir à ces dépenses, de livrer la France comme une proie aux banquiers d'Italie, qui commencèrent dans cette malheureuse conjecture à devenir partisans.

Il fallut accepter leurs secours ruineux, car l'état des finances était déplorable. Un luxe prodigieux, des débauches honteuses, et la cupidité insatiable des courtisans avaient creusé le gouffre où s'étaient englouties des sommes énormes.

Mais tout cédait chez Henri II au désir de revoir son favori. Cet attachement aveugle est d'autant plus remarquable qu'il fait une exception dans son caractère. C'est la seule amitié constante qu'il eut jamais. La faiblesse avec laquelle il cédait à l'impulsion des personnages qui tour à tour se jouaient de sa confiance est un fait attesté par l'histoire.

On lit dans les lettres d'Estienne Pasquier, que :

« Le roy, plus fasché d'avoir perdu la présence de monsieur le connestable que de toutes ses autres pertes, a brassé une paix à telle condition que l'Espagnal a voulu, laquelle a été enfin conclue sous pactes grandement désavantageux; car outre plusieurs particularités que je n'ay entrepris descrire, on a, par les capitulations, rendu à monsieur de Savoye les pays de Piedmont et de Savoye (fors quatre ou cinq places); au roy Philippes, Mariembourg, Montmédy, Ivoy, Damvilliers, Thionville; aux Genevois (Génois), l'île de Corse; à nous pour toute chose Saint-Quentin, Ham et le Castelet. Vray est qu'au bout de tout cela, l'on a conclu deux mariages; l'un de la fille aisnée du



Diane reporta sa faveur sur le connétable. — Page 202.

roy de France avec le roy Philippes, l'autre de madame Marguerite, sœur du roy, avec le duc de Savoye. Cette paix n'a peu estre bien goustée par plusieurs, qui dient que nous avons fait un traité, comme si jamais on ne devoit avoir guerre, et que les hommes fussent immortels, ou bien leurs volontés perpétuellement stables, ayant rendu par un traict de plume toutes nos conquestes de trente ans. »

On peut lire dans les mémoires de Montluc, de Tavannes, de Boivin du Villars, les réclamations énergiques qu'excita de toutes parts la paix de Cateau-Cambrésis. Elle n'eut pas un approbateur, et fut accueillie avec indignation par le maréchal de Brissac, que la restitution du Piémont forçait de quitter un pays théâtre de sa gloire.

Brissac s'était acquis dans le Piémont la réputation de grand capitaine. Non-seulement il avait conservé ce qu'il avait été chargé de défendre, mais il y avait ajouté de nouvelles conquêtes. Il commandait à une armée aguerrie et d'une admirable discipline ; un grand nombre de ceux qui servaient et qui s'étaient formés sous ses ordres étaient capables de commander eux-mêmes : chefs, officiers et soldats avaient confiance en lui. Brissac ne pouvait se résoudre à rendre le Piémont.

Il alla jusqu'à proposer au roi de le bannir lui et tous ceux qui servaient en Italie et de les abandonner comme rebelles aux Espagnols et au duc de Savoie. Il offrait, sans secours d'hommes ni d'argent, de se maintenir contre le duc et les forces de l'Espagne, jusqu'à ce qu'il survînt une rupture entre les deux couronnes. Cette proposition héroïque fut repoussée, et Brissac contraint d'obéir.

Après ce beau chef-d'œuvre de diplomatie, le connétable reparut à la cour plus puissant que jamais. L'alliance de la duchesse de Valentinois avec la maison de Lorraine n'était pas rompue, mais l'orgueil du cardinal se révoltait parfois et laissait voir impru-

demment que le joug de la vieille favorite lui pesait.

Dans un de ces moments de refroidissement, Diane reporta sa faveur sur le connétable et fit excuser les fautes immenses qu'il avait commises. Mais il y avait un point sur lequel la sénéchale et le cardinal étaient toujours d'accord. Le lien indissoluble qui les unissait était leur haine égale contre la religion nouvelle. Les réformés faisaient les frais de leurs réconciliations. Sur les prières du connétable, le roi revint à Paris pour recevoir les ambassadeurs du roi d'Espagne, et pour les fêtes qu'on devait célébrer à l'occasion des deux mariages. Le cardinal et la duchesse saisirent l'occasion de le pousser à un acte d'éclat contre les sectaires. Tout fut disposé vers ce but, et le procureur général Bourdin une de leurs créatures, fut chargé d'avertir le parlement que la volonté de Henri II était que dorénavant on exécutât à la lettre l'édit de Chasteau-Briant.

III.



endant que l'orage grondait à Paris sur les réformés, on s'occupait ailleurs à le détourner. Ils avaient des partisans secrets qui ne restaient pas inactifs, qui communiquaient entre eux, et *la boîte à Perrette* se remplissait chaque jour d'offrandes volontaires et mystérieuses. La boîte à Perrette était une fiction : on désignait par là les quêtes et les secours d'argent remis entre les mains d'individus chargés de distribuer ces sommes aux calvinistes pauvres, aux ouvriers, aux gens de la campagne, « qui ne se faisaient point de scrupule de renoncer à l'ancienne religion, parce qu'en leur donnant de l'argent, on leur assurait que rien ne leur manquerait à l'avenir, pourvu qu'ils embrassassent la nouvelle religion et qu'ils y persévérassent (145). »

Quand le diable devient vieux, dit un proverbe, il se fait ermite. La boîte à Perrette n'avait pas de souscripteur plus généreux que la duchesse d'Étampes, retirée depuis la mort de François Ier dans une de ses maisons de campagne aux environs de Paris, « où elle vivait à la calviniste, n'allant plus à la messe que dans les jours solennels, ne dépensant du revenu des grands biens qu'elle avait acquis durant sa faveur que ce qui lui était absolument nécessaire pour l'entretien de sa famille, et donnant le reste aux calvinistes (146). »

Quoique la religion réformée eût des dogmes austères, quoiqu'elle condamnât les vanités de la cour, le jeu, la danse, quoiqu'elle livrât une guerre à outrance à la galanterie et à l'adultère, on comprend facilement néanmoins, si l'on se met au point de vue des idées de l'époque, qu'une courtisane à la retraite l'eût embrassée. Le calvinisme, qui ôtait la nécessité de la confession, devait convenir à une conscience troublée. De temps à autre, à des jours qui n'étaient pas déterminés d'une manière fixe, pour ne pas éveiller les soupçons, la duchesse d'Étampes recevait chez elle des affidés de toute condition, qui lui apportaient des nouvelles de Paris et de la cour. Chacun s'y rendait de son côté, séparément, et la nuit venue, était introduit. Plus d'un de ces libelles, plus d'une de ces apologies qui, au rapport de d'Aubigné, dans son Histoire universelle, circulaient par toute la France, sans nom et sans privilége, traitant de l'ancienne institution du royaume, de la tenue des états, de la tyrannie des princes lorrains, de la domination des étrangers et de celle d'une femme, monuments précieux qu'on ne saurait trop consulter, avec prudence et réserve toutefois, fut lu d'abord et même fabriqué dans ces assemblées secrètes. C'est à un de ces conventicules que nous allons faire assister le lecteur.

Le 6 juin 1559, vers minuit, une quinzaine de personnes étaient réunies dans une vaste chambre au rez-de-chaussée du château habité par l'ancienne maîtresse de François Ier ; il y avait là des nouvellistes, des politiques, des musiciens, des poëtes, humbles adorateurs de la divinité du lieu, et vivant, pour la plupart, de ses aumônes. Trônant au milieu d'eux, la duchesse y trouvait un reflet affaibli de sa gloire passée, et comme toutes les puissances déchues, elle se consolait de la perte de sa faveur par des épigrammes et des trahisons à l'adresse de ceux qui régnaient à sa place.

— Que dit-on, que fait-on à la cour depuis le retour du roi? monsieur Cassander, demanda la duchesse à un gros personnage court, rebondi, dont la figure exprimait une inaltérable satisfaction intérieure, et auquel de petits yeux gris, vifs, et à fleur de tête, donnaient une physionomie animée et spi-

rituelle, particulière aux individus qui font métier d'écouter aux portes et de débiter des anecdotes scandaleuses.

— On s'y plaint tout bas, madame, du dernier traité de paix, et les plus sensés disent que le roi Henri II, en l'acceptant, a été moins bien inspiré qu'autrefois le dauphin voulant se saisir de la personne de Charles-Quint à Chantilly. On reproche durement ces deux fautes au connétable qui a empêché l'arrestation et négocié la paix.

La réflexion de Cassander aurait pu blesser la duchesse, mais elle n'avait nul besoin de convenir des intelligences coupables qu'elle avait entretenues autrefois avec l'empereur, et que nous avons rapportées.

— Il est vrai, répondit-elle, qu'un tel événement eût changé la face des choses. C'était l'avis du roi de Navarre, de M. de Vendôme, et je puis le dire maintenant, aussi le mien, messieurs. Je me rappelle même parfaitement les paroles du connétable en cette occasion : Monsieur, dit-il au prince, les bœufs se prennent par les cornes, et les hommes par la parole. Le roi, votre père, a donné sa foi à l'empereur. Je dis, monsieur, que vous êtes obligé de la tenir. Et là-dessus, cet éternel *rabroueur* nous adressa, aux uns et aux autres, des discours à perte de vue. Mais malgré toutes ses fautes, le vieux courtisan se maintient toujours en faveur, et je crois en vérité qu'il a un talisman contre les disgrâces.

— Cependant il court de lui un propos qui lui sera peut-être pardonné plus difficilement que la perte du duché de Milan et celle de la bataille de Saint-Quentin.

— Qu'est-ce donc ?

— La reine Catherine, prétend-on, lui a reproché aigrement, avant-hier, d'avoir dit au roi, en badinant il est vrai, que de tous ses enfants, aucun ne lui ressemblait que Diane, sa fille naturelle.

— La reine Catherine, en effet, ne lui pardonnera pas. Le trait est vif, appliqué à une femme qui a eu dix enfants. Quant à moi, messieurs, j'ai toujours pensé que Catherine avait employé, pour se guérir de sa longue stérilité, d'autres remèdes que ceux du savant Fernel (147), et que les quarante mille écus dont on fit présent au médecin auraient dû être donnés à d'autres. François de Vendôme, vidame de Chartres, aurait pu élever des réclamations et demander sa part. Elle a suivi, à la lettre, les instructions de Clément VII, qu'elle appelle son oncle, quoiqu'il n'ait été que le cousin germain de son aïeul. Il lui prescrivait, comme vous savez, d'avoir des enfants. Désigne-t-on le successeur du vidame ?

— On vient, reprit Cassander, d'ériger en marquisat la seigneurie de la Roche-Helgomarch, achetée dernièrement par un jeune gentilhomme bas-breton, nommé Troilus du Mesgonez, arrivé il y a deux mois à la cour, sans autre fortune que ses vingt-cinq années, des dents blanches, et une charmante figure. L'équipage du nouveau venu était d'abord des plus minces, et on le vit huit jours de suite avec le même pourpoint et le même manteau. Puis il se présenta avec de riches habits, il eut un page, puis deux, puis trois : aujourd'hui il a une suite, il sème l'or sur son passage, et le voilà marquis ! D'où venait ce changement ? personne ne put dire : J'ai vu, ou : J'ai entendu ; mais on se rappela que quelques jours après son arrivée à Paris, se trouvant près du palais des Tournelles, au moment où la reine Catherine de Médicis en sortait, montée sur sa haquenée, le jeune homme laissa échapper un cri d'admiration. Vous savez, madame, que Catherine a les jambes parfaites, et que pour se donner occasion de les montrer, elle a inventé la mode d'en mettre une sur le pommeau de la selle. Le tour de ces belles jambes, chaussées de bas de soie bien tirés, fit une vive impression sur le cœur du gentilhomme campagnard, et l'on dit que de ce jour date sa fortune (148).

A côté de Cassander, se tenait un individu de tout point différent du gros personnage, un homme long, sec, jaune, qui ressemblait à l'Envie personnifiée, et qui attendait avec une impatience visible et mal dissimulée, que son tour de parler arrivât, comme s'il eût été jaloux de l'attention qu'on prêtait au narrateur. La duchesse d'Étampes, qui s'en aperçut, le regarda avec un sourire bienveillant et qui semblait faire appel à sa loquacité. Le front plissé de maître Gaurat, poëte famélique, se dérida, sa bouche s'entr'ouvrit, mais la duchesse tourna aussitôt la tête et s'adressa malicieusement à son voisin :

— Quelle est, dit-elle, la personne qui vous accompagne, monsieur Villemadon ? c'est la première fois que nous avons le plaisir de la recevoir. Si je ne me trompe, monsieur est poëte, sculpteur ou musicien.

Il n'y a qu'un homme préoccupé de son art qui puisse avoir cette physionomie rêveuse et distraite. Voyez, c'est à peine s'il s'aperçoit qu'on parle de lui.

Villemadon poussa du coude son ami. Celui-ci fit un mouvement comme quelqu'un qui se réveille, et regarda d'un air qui passait les limites permises de l'étonnement. Puis, s'avisant tout à coup qu'il était question de lui, et craignant d'avoir involontairement commis une impolitesse en gardant le silence, il entonna, d'une voix fêlée, le cent quarante et unième psaume traduit par Marot :

Vers l'Éternel des oppressez le père,
Je m'en iray, lui montrant l'impropère
Qu'on l'on me fait : luy feray ma priere
A hault voix, qu'il ne jette en arriere
Mes piteux cris, car en lui seul j'espère.

Devant Dieu plein de misération
Descouvriray ma méditation...

Le naïf chanteur eût continué ainsi jusqu'à la fin de la huitième strophe, sans se douter le moins du monde qu'il prêtait à rire à ses auditeurs, si la duchesse ne l'eût interrompu.

— Je connais cette poésie, dit-elle, mais cette musique est nouvelle, je crois.

— Elle est l'œuvre de mon savant ami, Claude Gaudimel, un des plus habiles musiciens qui soient au monde (149), répondit Villemadon, et il vous prie, madame, d'accepter cet exemplaire manuscrit, qu'il porte sous le bras, des psaumes de David, écrit en entier et copié de sa main. Il ne peut en faire hommage à une plus digne protectrice.

Gaudimel s'avança d'un air gauche, et présenta le manuscrit à la duchesse.

Maître Gaurat toussa légèrement et déplia un papier qu'il s'apprêta à lire. Mais la divinité du lieu avait résolu de prolonger son supplice.

— Et vous, monsieur de Villemadon, n'apportez-vous rien ce soir ?

— Voici, madame, une longue requête que mon intention est de faire parvenir à la reine Catherine de Médicis, après toutefois que vous aurez daigné la lire et l'approuver.

— Donnez, monsieur.

Elle prit un rouleau de parchemin et, après l'avoir lu lentement au milieu du silence général :

— J'approuve : ce sont de sages remontrances (150) et nous ferons en sorte que Catherine en ait connaissance. Puis se tournant enfin vers maître Gaurat, qui séchait sur pied, elle mit un terme à son martyre.

— Que tenez-vous là ? demanda-t-elle : une nouvelle poésie ?

— Deux épigrammes toutes fraîches écloses, répondit le poëte.

— Nous vous écoutons.

Gaurat parut se recueillir, ferma un instant les yeux, les rouvrit, prit un faux air modeste, et le corps penché, la main droite en avant, l'index délicatement posé sur le pouce, comme s'il eût tenu une balance pour peser chacune des syllabes qui tombaient de ses lèvres, il débita, d'une voix mielleuse et cadencée, les vers suivants :

A Henry le peuple pardonne :
Anne [le connétable] il maudit qui tout rançonne,
Diane il hait la jument grise,
Et plus fort la maison de Guise.
Le peuple estant en espérance,
Est hors despoir, loin d'assurance,
Puisqu'une femme et jeune prestre [le cardinal
Tiennent en main le royal sceptre. [de Lorraine]

L'épigramme fut trouvée charmante, et la qualification de jument grise appliquée à Diane parut délicate, ingénieuse, et d'un goût exquis.

Encouragé par son succès, maître Gaurat continua :

Henry jà roy sacré et couronné
Interrogeoit un devineur, pourquoy
Jadies avoit son jugement donné,
Qu'après son père oncques ne seroit roy,
Si luy respond : Sire, c'est par ma foy,
Parce qu'un roy régit tout et modère;
Mais vous chétif, ainsy que je vous voy,
Êtes régi par compère et commère (151).

— C'est à merveille, maître Gaurat, dit la duchesse ; vous êtes le premier homme du monde pour ces sortes de choses, et cela vaudrait aussi bien cinq cents écus que la tragédie de *Cléopâtre* de Jodelle, auquel, dit-on, le roi Henri II a fait ce cadeau sur son épargne. Remettez ces paroles à M. Gaudimel : il ajustera dessus de la musique, et vos épigrammes seront chantées partout comme des noëls.

— J'en médite une autre, dit le poëte en se rengorgeant. On prétend que M. de Tavannes a proposé à la reine Catherine de Médicis de couper le nez à la duchesse de Valentinois (152).

— La reine a-t-elle accepté ?

— Non : mais la poésie vit de fictions, et Diane *la Camarde* prendra place en mes

vers. C'est un nouveau brevet d'immortalité que je me promets de lui décerner.

Là-dessus, maître Gaurat s'essuya le front, ricana, et fut si content de son triomphe, que la satisfaction de sa vanité lui persuada presque qu'il avait suffisamment mangé et lui fit oublier la faim.

L'assemblée avait été mise en bonne humeur par Gaudimel et par Gaurat; on était disposé à rire. La duchesse d'Étampes ne voulut pas encore s'occuper de sujets sérieux.

— A propos de la duchesse de Valentinois, dit-elle, quelqu'un de vous, messieurs, s'est-il occupé de la solution du problème que nous nous sommes proposé la dernière fois? Il s'agissait de déterminer quel âge peut avoir la sénéchale. C'est une question grave et difficile, je le sais. Cela se perd dans la nuit des temps, et remonte peut-être au déluge. Grégoire de Tours en a-t-il parlé?

Après que le mouvement d'hilarité qui accueillit cette boutade se fut apaisé, la duchesse reprit :

— Qui dit trop ne dit rien : il ne faut pas exagérer, même la fable. Et n'est-ce pas quelque chose de fabuleux que le pouvoir de cette femme qui s'est mariée le jour où je suis née? (153). Qui m'expliquera cela? Par quels artifices, par quels sortiléges, fait-elle croire à l'existence de ses charmes, à la conservation de sa beauté?

En parlant ainsi, la duchesse d'Étampes oubliait ou feignait d'oublier que peu d'années la séparaient de son ennemie, née en 1550. Mais, parmi les assistants, il n'y aurait eu que Gaudimel assez distrait pour en faire la remarque, s'il eût entendu ce qui se disait. Heureusement le musicien pensait à tout autre chose.

— Voyons, monsieur Pamélius, continua la duchesse, pouvez-vous nous donner l'explication de ce prodige? Le roi est jeune encore; il n'y a point à sa cour de gentilhomme qui monte mieux un cheval, qui soit plus adroit à la course, à la paume, qui réunisse plus d'agréments personnels (154). N'est-ce pas pitié de voir ce prince beau et brave adorer un visage tout décoloré, plein de rides, une tête qui grisonne, des yeux à demi éteints, quelquefois rouges? (155).

Le savant interpellé répondit :

— Nous lisons dans Suétone, madame, que Caligula, à la fleur de sa jeunesse, fut éperdument amoureux de Césonie, qui n'était plus jeune et qui avait eu trois enfants de son mari (156). Ovide, dans son *Art d'aimer,* nous apprend aussi que les femmes qui ne sont plus jeunes sont plus savantes, et se sauvent par l'expérience (157). Après cela, je suis loin de prétendre que la duchesse de Valentinois n'ait pas recours à des moyens condamnables et à la magie.

— Cela doit être, dit la duchesse, que ces dissertations imprudemment amenées par elle sur l'âge et les artifices des vieilles courtisanes commençaient à inquiéter; cela doit être, et c'est un secret que nous ne lui envions pas. Puis changeant brusquement de sujet de conversation :

— M. Séguier n'a-t-il pas eu une querelle avec le cardinal de Lorraine?

La réponse à cette demande revenait de droit à Cassander; il reprit la parole.

— Oui, madame, il y a quelques jours le président Séguier alla en députation à la cour pour demander le payement de vingt-deux mois de gages, dus au parlement, et il fut âprement gourmandé par le cardinal.

— Pourquoi?

— A cause de la division qui existe entre la Grand'Chambre et la Tournelle, au sujet de l'application de l'édit de Chasteau-Briant. Le cardinal de Lorraine a dit au président Séguier :

— Je pense qu'on ne peut refuser de payer vos gages, pourvu cependant que vous exécutiez fidèlement votre charge.

Le président a répondu qu'il ne croyait pas qu'on eût aucune faute à leur reprocher.

— Vous ne punissez pas les hérétiques! a répliqué le cardinal.

— Nous les punissons si bien, que de tous ceux qui ont été mis en prison il n'en reste que quelques-uns!

— Voilà une belle punition, s'est écrié alors le Lorrain. Vous les avez renvoyés par-devant leurs évêques! Beau châtiment, vraiment, infligé à des gens qui avaient osé faire devant vous une profession de foi contraire à la sainte Église romaine! Vous ne les trouvez pas assez coupables pour les condamner! Vous êtes cause que la France est remplie de cette vermine qui s'augmente sans cesse, et pullule par l'espérance de l'impunité que vous lui donnez (158).

— Je vis éloignée de toutes ces intrigues; je ne sais que ce que m'en apprennent de temps à autre de fidèles amis comme vous. Donnez-moi des détails, monsieur Cassan-

der. Quels sont ceux qui persécutent les partisans de la religion réformée?

— Vous savez, madame, que l'édit de Chasteau-Briant ne fut pas enregistré sans soulever de vives remontrances (159). Les germes de ces divisions ont grandi sourdement, et aujourd'hui ils viennent d'éclater, à propos des dernières arrestations, de certains crimes qui n'ont jamais existé que dans l'imagination des présidents de Saint-André et Minard, et de Démocharès. Voici ce qui s'est passé : mes renseignements sont certains, et, pour plus d'exactitude, j'en ai composé un récit avec les portraits des principaux acteurs. C'est une page curieuse qui prendra place dans l'histoire de notre temps, et je vous demande la permission de vous la lire textuellement, et avant de la remettre en secret à notre ami Henri Estienne (160), pour la faire imprimer.

Cassander lut d'une voix haute et ferme l'écrit suivant, auquel on nous saura gré de ne rien changer.

« Il a esté bien dit et observé de plusieurs que toutes ces choses nouvelles en l'estat et administration des royaumes ou républiques engendrent séditions, fuites, bannissemens, confiscations, morts cruelles, et toute hostilité; et mesmement quand il est question des mœurs, ou de la religion, pour laquelle chacun qui a conceu quelque opinion de l'immortalité de l'âme combat plus asprement que pour la vie.

« Aussi le Seigneur Jésus-Christ a bien prédit, qu'apportant sa nouvelle alliance, loy et religion, il n'estoit pas venu apporter la paix mais l'espée et le feu ; et pour ceste cause, tous ceux qui ont plus aimé le repos de leurs corps que la seureté de leurs esprits, et le règne des hommes plus que celuy de Dieu et de la vérité, ont toujours fort résisté à telles mutations de loix et de religion. Et au contraire, ceux qui ont une fois receu la cognoissance de la vérité et de la vertu, et ont veu et appréhendé sa beauté et excellence, sont tellement esprins de son amour, qu'ils ne songent plus ny n'aspirent à autre but, et mesprisent pour cela toute autre chose, quelle qu'elle puisse estre.

« Parquoy ils ne redoutent ny persécution, ny emprisonnemens, ny feu, ni autre mort pour parvenir à la cognoissance, amplification et prédication de ceste vérité et vertu, et estiment que telle prédication et poursuite continuelle de vérité apporte le vray repos et tranquillité aux royaumes et républiques, et que d'ailleurs elles ne peuvent consister ny longuement durer en bon estre et vigueur.

« Or sommes-nous en ces derniers temps tombés en ces difficultés de persécution, es quelles, comme en toutes autres, les bons communément souffrent par les mauvais; car bien souvent la plus grande part surmonte la meilleure, et de là est advenu tout ce que vous lirez en cette histoire, laquelle je vous veux asseurer véritable, et laquelle m'est témoignée de grande partie par les plus apparens de *Paris*.

« Or, pour parvenir à la cognoissance d'icelle, il est besoin de faire entendre quelque peu des cérémonies et façons de faire qu'on tient en l'administration de la justice du royaume de France.

« Les roys de France ont establi en leur royaume plusieurs siéges de justice, qu'ils appelent parlemens : auxquels lieux y a certains nombre de conseillers et présidens, lesquels jugent les causes et les procès des subjets du roy, tant civils que criminels, par souveraineté, c'est-à-dire sans appel. Entre toutes cours y en a une qu'ils estiment la première parce qu'ils l'appelent la cour des pers de France, c'est-à-dire des peres, assise en la ville de *Paris*, et en laquelle y a toujours eu quelque nombre de gens fort expérimentez au fait de la justice, gens de vertu et de grande doctrine; comme volontiers les roys et grans seigneurs désirent estre ornés de l'assistance et compaignie des grans et notables personnages.

« En ceste cour, ils ont une coustume entre les autres fort loüable : c'est que trois ou quatre fois l'année, toute ceste cour, qui est composée de cent personnages, tous juges et gens de lettres, divisez par chambres, s'assemblent en l'une d'icelles, que l'on appelle la grand'chambre, pour traiter de leurs mœurs et façons de vivre, tant en privé, comme en publicq; et appellent ce traité la mercuriale, parce qu'elle se propose volontiers le jour du mercredy, par le procureur général du roy, et par ses advocats, par-devant certain nombre de députez de cette grande compaignie : lesquels après en font rapport à toute icelle compaignie bien assemblée, et sur toutes les propositions ils rendent response, qui est escrite et envoyée au roy. Or, il est advenu que le dernier mercredy d'avril 1559, après Pasques, *Bourdin*,

procureur général du roy, proposa avec grand artifice d'oraison (comme il est docte, ayant beaucoup de lettres des Gentils, mais peu ou nulle des chrétiens, et des œuvres encore moins) qu'il y avoit eu puis quelques jours quelques contrarietez d'arrests en icelle cour, pour le fait de la religion : que la Grand'Chambre, en laquelle seend les plus anciens, faisoit sans difficulté brusler les luthériens; et que la chambre de la Tournelle, en laquelle présidoyent *Seguier* et *du Harlay*, avoit puis peu de jours tant seulement banny deux hommes luthériens, et contraires à l'Église romaine; que cela estoit un scandale au peuple et aux subjets du roy. A ceste cause requiert que l'on advisast de doresnavant se conformer ensemble, et user des loix et ordonnances, disant que le roy avoit fait une certaine ordonnance par laquelle il vouloit que ceux de ceste secte qui estoient persévérans en icelle doctrine fussent condamnez à mort, et qu'il falloit tenir et maintenir cette ordonnance comme loy certaine.

« Sur cest article la cour assemblée commence à délibérer, et premièrement, selon la coustume d'icelle, demande l'opinion aux plus anciens conseillers d'icelle; lesquels jusques au nombre de quatre ou cinq sont d'avis en la première session (séance) que l'on doit se conformer à l'édit du roy, qui impose peine de mort à ceux qui tiennent l'opinion de *Luther*, s'ils sont persévérans en icelle, et qu'il faut ainsy juger. A l'autre et deuxiesme session, un nommé *Ferrier* (161), président en l'une des chambres d'icelle cour, homme docte au droit civil des Romains, et qui a reçu la lumière de l'esprit, estant en son rang de dire son opinion, fut d'advis qu'il falloit, suivant le concile de *Basle* et de *Constance*, assembler un concile pour extirper les erreurs et les hérésies qui pulluloyent en l'Église : et fut ceste opinion suivie par plusieurs. A une autre session, un nommé *le Goieu* fut d'advis que l'on devoit donner terme de six mois aux luthériens, pour se desdire et revenir de ceste opinion : et si les six mois passez ils persistoyent en leur opinion, ils fussent bannis du royaume de France, et chassez d'iceluy, leurs bagues sauves, c'est-à-dire ce qu'ils pourroyent emporter.

« Un nommé Anthoine Fumée (162), après avoir remonstré plusieurs abus et erreurs en l'Église, et discouru l'origine d'iceux, après avoir aussi magnifiquement parlé de la cène de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, la cérémonie de laquelle avoit esté appelée par les grecs liturgie, et déduit fort amplement les causes des erreurs et abus qui sont en l'Église, fut d'advis pour y pourvoir de supplier au roy qu'il lui pleust procurer un concile général, auquel se déterminassent les articles qui se révoquent aujourd'huy en doute, et fussent les hérésies et abus descouverts et condamnez, et cependant faire sursoir la persécution et jugemens capitaux contre ceux qui tiennent les propositions qui n'ont encore esté jugées ny déterminées hérétiques par le jugement de l'Église catholique.

« Ceste opinion fut suivie de plusieurs, et des plus doctes et mieux famez de celle compagnie. Il est vray qu'elle excita grand trouble et grande tempeste : tellement que le premier président d'icelle cour, nommé *le Maistre* (63), homme de nulles lettres et sans jugement, mais caut et astut, mesmement en matières béneficiales ; et pareillement un nommé *Minard*, aussi président en icelle cour, homme fort voluptueux et de nulle érudition, mais grand faiseur de menées et factions : désirans faire chose agréable au roy, et aux principaux de l'Église de Rome, craignans que ceste opinion ne fust la plus grande, et qu'il ne fallust conclure selon icelle, different les autres sessions tant qu'ils peuvent : et cependant font entendre au roy que les conseillers de sa cour sont presque tous luthériens, qu'ils luy veulent oster sa puissance et couronne, par eux sont favorisez et soustenus les luthériens qui sont au dedans de son royaume, et que s'il ne rompt cette entreprinse de ceste mercuriale, toute l'Église est perduë sans espérance aucune; que c'estoit horreur d'ouïr les anciens d'iceux mal parler de la saincte messe, qu'ils ne tenoyent aucun conte de ses loix et ordonnances, et se mocquoient de ceux qui jugeoyent selon icelles, et que l'un d'entre eux avoit dit en son opinion, qu'ils s'abilloyent à la morisque, que la pluspart d'entre eux alloient aux assemblées (aux réunions des protestants), et n'alloyent jamais à la messe (64). »

— Voici, madame, dit Cassander en interrompant sa lecture, où en sont les choses, et ce que j'ai recueilli jusqu'à ce jour. On prétend qu'il y aura incessamment une nouvelle mercuriale, et que le roi Henri II, pressé par le cardinal de Lorraine de faire

un auto-da-fé de ses sujets, ira en personne aux Augustins, où siége le parlement depuis qu'on a choisi le palais pour y célébrer les fêtes du mariage. Quelques conseillers n'ont pas encore donné leur avis : ce sont les plus doctes, tels que Claude Viole, du Faur, Nicole Duval, Eustache de la Porte, Paul de Foix, et Anne du Bourg.

— J'ai souvent entendu parler de ce dernier, dit la duchesse d'Étampes, comme d'un homme inébranlable dans ses convictions, et animé d'un grand esprit de justice.

— Il ne peut professer hautement les nouvelles croyances : mais il est à craindre qu'il ne se perde, lui et les autres conseillers, devant le roi. Par malheur, on ne peut empêcher Henri de se rendre aux Augustins, si le cardinal de Lorraine lui a mis ce projet en tête.

— Peut-être, répondit la duchesse. Le crédit du cardinal est immense, sans doute ; il parle et il ordonne au nom du ciel : mais si nous invoquions un autre secours, si nous lui opposions une puissance supérieure à la sienne?

— Laquelle, madame, et que voulez-vous dire?

— Écoutez-moi, messieurs. La reine Catherine de Médicis ménage secrètement les réformés. Elle prévoit le moment où, pour échapper à la tyrannie des princes lorrains, au joug de jour en jour plus humiliant de la duchesse de Valentinois, elle aura besoin de s'appuyer sur les sectateurs des nouvelles doctrines, vers lesquelles penchent, on le sait, le prince de Condé, Coligny, d'Andelot, et beaucoup d'autres. Sa modération est le fruit de sa politique, il est vrai, et l'on ne doit pas en faire honneur à son amour de la vérité : si son intérêt était de persécuter, Catherine n'hésiterait pas; mais il faut profiter des circonstances. Monsieur de Villemadon, joignez à ces remontrances des menaces anonymes de découvrir au roi le secret de la liaison coupable de Catherine avec ce jeune gentilhomme bas-breton : paraissez plus instruit que vous ne l'êtes, et ajoutez que celui qui lui donne cet avis gardera le silence et sera discret. Si elle s'oppose aux projets violents que la cour médite, elle agira, monsieur, soyons-en certain, et de manière à ne pas se compromettre : on peut se fier à elle pour l'astuce et l'intrigue ; et puis nous lui donnerons un auxiliaire puissant. Voici, continua-t-elle en prenant sur une table un paquet cacheté, voici ce que j'ai reçu il y a quelques jours du célèbre Cardan, médecin et astrologue italien, qui habite actuellement la ville de Milan. C'est le thème de nativité et l'horoscope du roi Henri II. Je l'ai lu, et les prédictions qu'il renferme sont de nature à le faire réfléchir. Prenez cet horoscope, monsieur Villemadon, et que demain il soit avec votre écrit entre les mains de Catherine de Médicis. La nuit s'avance, messieurs : séparons-nous. Il faut que chacun de vous ait le temps de rentrer à Paris avant le jour.

On applaudit au projet de la duchesse, et Villemadon promit de le mettre à exécution, ce qu'il fit en effet le lendemain.

Elle se leva :

— Au revoir, dit-elle : j'espère que la première fois vous m'apporterez de bonnes nouvelles.

Tous les assistants se retirèrent, mais on fut obligé de mettre dehors par les épaules Claude Gaudimel, qui semblait avoir poussé racine à sa place, et qui, toujours étranger à ce qui se passait autour de lui, avait pris au sérieux l'invitation de la duchesse d'Étampes, et composait un air sur les paroles de maître Gaurat. Il sortit en fredonnant :

A Henry le peuple pardonne :
Anne il maudit qui tout rançonne,
Diane il hait la jument grise, etc., etc.

IV.



Trois jours après cette scène, le 9 juin, Henri II était le soir dans son cabinet du palais des Tournelles. Il avait admis à la réception les présidents du parlement, Gilles le Maître, Saint-André, Minard, d'autres présidents et conseillers de la chambre des comptes et un certain nombre de courtisans, qui tous félicitaient le monarque sur les avantages que promettaient à la France la paix de Cateau-Cambrésis et la double alliance avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie.

Un seul ne se mêlait pas à ce concert de louanges : c'était le maréchal de Vieilleville (165), dont en toute occasion la franchise, la droiture et la noble conduite méritèrent qu'on le comparât au chevalier *sans peur et sans reproche*.

Il n'avait pas épargné les remontrances



Il s'assit sous le dais préparé — Page 213.

au roi : il lui avait dit en propres termes qu'il n'y aurait pas eu grand mal à ce que sa sœur n'épousât pas monsieur de Savoie au prix du plus riche et plus luisant fleuron de la couronne ; « qu'elle n'eust pas été la première fille de France qui aict finy ses jours en une bonne abbaye ; aussi bien qu'elle avoit quarante ans passez. » Mais ce n'était plus le temps des conseils, et ce soir-là Vieilleville venait rendre compte au roi de la mission dont on l'avait chargé.

— Sire, disait le maréchal, j'ai été, selon l'ordre de Votre Majesté, jusqu'à Saint-Denis, et j'y ai reçu le duc d'Albe qui vient ici en qualité de *vidame* du roi d'Espagne (166), avec une suite de vingt seigneurs et de plus de cinq cents chevaux. Il y a une heure, ils ont fait leur entrée à Paris, au milieu d'une foule immense qui se pressait pour les voir. J'ai fait assigner aux Espagnols pour quartier toute la rue Saint-Honoré ; le duc d'Albe et les seigneurs qu'il a désignés sont logés en votre château royal du Louvre, et ils demandent pour demain l'honneur de vous être présentés.

— Nous les recevrons avec plaisir, dit le roi ; il y aura fêtes et réjouissances dans notre bonne ville de Paris, grande lice dans la rue Saint-Antoine, devant la Bastille, et nous montrerons aux Espagnols notre

science et notre adresse en fait de joutes et de tournois. Je réglerai moi-même le pas d'armes. Montgommery, ajouta-t-il en s'adressant à un grand et beau jeune homme, capitaine de ses gardes et un de ses familiers, nous croiserons peut-être la lance l'un contre l'autre. J'ai toujours été tenté de te faire une bonne fois vider les arçons et de prendre sur toi la revanche de la blessure que ton père, le seigneur de Lorges, fit par maladresse au roi François Ier.

— Sire, répondit le jeune courtisan, je me tiens pour honoré de la préférence, quoique je la doive à un pareil motif. Si le sang doit couler, Dieu veuille que ce soit le mien !

A ce moment, l'officier de service annonça l'arrivée de la reine Catherine de Médicis et du cardinal de Lorraine. Un coup d'œil moins exercé que celui de Catherine n'eût pas remarqué les regards rapides qu'échangèrent entre eux le Maître, Minard et Saint-André. Mais avec son habitude de tout observer, sans jamais trahir ses sentiments, elle surprit ces signes furtifs d'intelligence, et demeura convaincue que le cardinal était attendu par les trois présidents. L'événement lui prouva qu'elle avait deviné juste.

— Quelque motif qui vous amène vers nous, dit Henri II au prince lorrain, après que la reine se fut assise, soyez le bienvenu. Avez-vous quelque nouvelle à nous apprendre ?

— J'ai une prière à vous adresser, sire, et je suis aise de trouver trois savants et illustres personnages qui pourront me prêter le secours de leur éloquence, si je ne réussis pas à persuader Votre Majesté.

— Qu'est-ce donc ?

— Ce qui se passe en votre parlement de Paris, sire, ne peut durer longtemps pour l'honneur de la religion, le salut du royaume et le vôtre. Je l'ai déjà dit au président Séguier, et je viens vous en avertir, parce qu'au mépris de mes remontrances, le scandale continue, parce qu'aucun héritique n'est plus condamné, malgré les sages ordonnances du roi votre père, et les vôtres ; parce qu'à la dernière mercuriale, les présidents Séguier, de Harlay et de Thou ont osé blâmer le procureur général Bourdin et ses avocats d'avoir voulu entreprendre de toucher aux arrêts de la cour. Où s'arrêtera ce désordre ? Faut-il attendre que l'hérésie ait envahi et corrompu tout le royaume ? Sire, au nom de tous les gens de bien qui s'alarment et s'indignent, je viens vous prier de vous rendre demain au parlement, et d'y ordonner que ceux qui n'ont pas encore opiné émettent leur avis en votre présence, afin que vous connaissiez et fassiez punir ceux qui refusent d'exécuter les lois. Si vous ne faites cela, sire, le mal sera sans remède ; tout sera infecté et corrompu par l'hérésie, jusqu'aux huissiers, procureurs et clercs du palais.

— Monseigneur le cardinal a raison, sire, dit le premier président le Maître, et je joins mes prières aux siennes.

— Que Votre Majesté, dit à son tour Minard, se rappelle les glorieux exemples que lui a légués le roi son père, et avant lui, Philippe-Auguste, qui fit brûler en un seul jour six cents hérétiques.

Ces conseils cruels et violents ne s'accordaient que trop bien avec les sentiments secrets de Henri II. Cependant il paraissait hésiter ; Catherine gardait le silence, attendant si elle serait seule à les combattre. Vieilleville, moins dissimulé et plus impatient qu'elle, s'écria :

— Sire, me sera-t-il permis, quand vous ne m'interrogez pas, de donner mon avis ?

— Parlez, dit Henri.

— Sire, j'ai fidèlement servi le roi votre père ; demandez-moi mon sang, et je le verserai pour vous avec joie. Eh bien ! je croirais vous trahir, si je ne cherchais à vous détourner de ce dessein ! le moment est-il bien choisi ? Quel spectacle à donner à des étrangers que des exécutions sanglantes, au lieu des fêtes qui se préparent !

— Sire, reprit le cardinal, visiblement contrarié de cette opposition imprévue, les étrangers dont on vous parle ne sauraient avoir un spectacle plus agréable. A votre place, je saisirais cette occasion de prouver au roi Philippe II que je suis ferme en la foi catholique, et que je ne veux tolérer en mon royaume rien qui puisse obscurcir et tacher mon titre de roi très-chrétien. Croyez-moi, sire, ce sera un noble témoignage que les ambassadeurs rendront de vous à leur maître. Agissez franchement, et par un acte de vigueur, effrayez tous les sectaires. L'exemple est nécessaire, sire ; une demi-douzaine de conseillers brûlés en place publique, et la foi chancelante est raffermie, et la véritable religion triomphe ! Je m'étonne du langage qu'on tient devant vous. Monsieur le maréchal n'est pas sus-

pect assurément, mais voyez comme il faut se hâter de combattre et de détruire l'erreur. C'est un poison qui s'infiltre partout. On commence par ne point la haïr, on l'excuse ensuite et on finit par l'adopter.

Nul n'était au fond plus fervent catholique que Vieilleville. Le témoignage qu'à cet égard il se rendait intérieurement, et ses habitudes de franchise, attirèrent au cardinal une rude réponse qui eût peut-être été imprudente de la part de tout autre; mais le maréchal avait son franc-parler, et était connu pour n'avoir jamais su déguiser sa pensée.

— Que monsieur le cardinal, l'évêque de Paris et les principaux du clergé, de sa suite et de la ville, aillent faire cette mercuriale, si vous le trouvez bon, sire, je n'y vois ni inconvénient, ni danger; mais ce n'est pas là, je le répète, la place de Votre Majesté. Il faut laisser faire aux prêtres ce qui est du devoir et de la charge des prêtres. Si vous allez remplir l'office d'un théologien ou d'un inquisiteur de la foi, il faudra donc que le cardinal de Lorraine nous vienne apprendre à nous bien comporter dans les tournois! Mêler des exécutions à des cérémonies de noces; croyez-moi, sire, cela est d'un mauvais présage, et il me semble, sauf meilleur avis, qu'une telle partie doit se remettre à une autre fois (167).

Henri II était l'homme de son royaume qui savait le moins prendre par lui-même une résolution. Celui qui lui parlait le dernier avait presque toujours raison. Le cardinal s'apprêtait à répliquer, mais Catherine de Médicis, jugeant le moment favorable pour intervenir, demanda au roi la permission de se mêler à ce grave débat.

Elle avait reçu les remontrances et les menaces anonymes de Villemadon : son intérêt et sa sûreté exigeaient qu'elle tentât un effort en faveur de ceux qui possédaient ses secrets, et qui pouvaient la perdre en les révélant. Elle le fit avec l'adresse et la prudence qui lui étaient particulières, et en évitant de prendre part au point délicat de la question, et de se prononcer pour ou contre les nouvelles doctrines. Elle avait en réserve un argument d'une autre nature.

— Sire, dit-elle, je rends pleine justice aux intentions et aux lumières de monsieur le cardinal, et je ne veux pas engager une controverse avec lui; mais je suis épouse et mère, et ce double titre me donne le droit de prier à mon tour. Si l'on vous disait : Dans quelques jours peut-être vous comparaîtrez devant celui qui juge les rois comme les peuples, ne voudriez-vous pas préférer la clémence à la rigueur.

— Que voulez-vous dire, madame? demanda Henri.

— Que le ciel détourne ce présage! continua Catherine; mais malgré moi je suis alarmée, et je vous fais part de mes alarmes. Sire, veuillez lire ceci.

Le roi, de plus en plus étonné, prit un papier qu'elle lui présenta, et le lut.

— C'est mon thème de nativité, dit-il, et mon horoscope. Qui vous a adressé ce grimoire, madame?

— Je ne sais : il m'est parvenu secrètement. Sire, je vous en conjure, au nom de l'amour que vous m'avez toujours témoigné, au nom de vos enfants, ne négligez pas cet avertissement.

— Foi de gentilhomme! dit Henri, les astres ne m'annoncent rien de bon; si le devin ne s'est pas trompé dans ses calculs, la cour prendra bientôt le deuil, et dans peu de jours, messieurs, vous saluerez l'avénement du roi François II. Voyez plutôt.

L'astrologie à cette époque passait pour une science certaine. Les figures étranges qu'elle employait, le jargon barbare à l'aide duquel elle rendait ses oracles, loin de rebuter les croyants, ajoutaient un mystère de plus à des révélations que quelquefois le hasard avait justifiées. C'était un langage que personne ne pouvait réfuter, parce que personne ne le comprenait, pas même ceux qui s'en servaient. Ce qui est absurde se sauve par son absurdité même, et plus l'erreur est exagérée et poussée à ses dernières limites, plus elle a de chance de s'accréditer et de réussir.

Il faut convenir, d'ailleurs, que dans un temps où les sciences n'avaient encore donné aucune explication de mille phénomènes résolus depuis, la curiosité inquiète qui tourmente l'esprit de l'homme devait facilement s'égarer dans ces voies obscures, et regarder avec amour et crainte par cette porte entr'ouverte sur l'inconnu. L'astrologie, fondée sur un désir insatiable et impuissant de connaître, qui est le propre de notre nature, s'est maintenue en honneur pendant des siècles ; et jusque dans l'Encyclopédie elle-même, ce monument élevé par la philosophie et la raison, elle a discuté l'influence

des planètes et intéressé les corps célestes à nos destinées.

D'autres rêveries prendront sa place. Chaque découverte mène à une vérité nouvelle à découvrir ; ce que nous savons n'est rien, comparé à ce que nous pourrions savoir, et peut-être cette parole du poëte sera-t-elle éternellement vraie : « Horatio, il y a entre le ciel et la terre beaucoup de choses dont notre philosophie ne se doute pas. »

L'horoscope qu'examinait Henri II était complet et tracé par une main savante. Il lui prédisait une mort prochaine et violente, et lui annonçait qu'il périrait en duel (168). Il n'y avait pas apparence que la prédiction dût se réaliser ; mais Catherine profita habilement de l'hésitation de Henri : elle renouvela ses prières, Vieilleville lui vint en aide, et lorsque le cardinal dit au roi qu'il ferait bien de déchirer ce papier, le roi répondit ces paroles que Brantôme nous a conservées :

« Pourquoy? les devins disent quelquefois vérité ; je ne me soucie de mourir autant de cette mort que d'une autre, voire je l'aimerois mieux, et mourir de la main de quiconque ce soit, pourvu qu'il soit brave et vaillant, et que la gloire m'en demeure. »

Le cardinal voulut insister, mais le roi déclara qu'il cédait aux vœux de la reine, et qu'il n'irait pas le lendemain aux Augustins. En se retirant, Catherine dit tout bas au maréchal de Vieilleville :

— Je vous remercie de l'appui que vous m'avez prêté. Mais le roi persistera-t-il dans cette résolution? Ne lui fera-t-on pas changer d'avis?

— Que Votre Majesté soit sans crainte, répondit Vieilleville. En l'absence du maréchal de Saint-André, retenu par la maladie à Villers-Cotterets, c'est moi qui suis de service cette nuit au palais, et personne n'entrera.

Il donna en effet quelques instants après une consigne sévère ; mais il était trop tard. Quelqu'un était entré déjà ; une femme à qui tout cédait, devant qui toutes les portes se seraient ouvertes si elle les eût trouvées fermées, qui aurait osé dire à Catherine de Médicis de la laisser seule avec Henri, et à laquelle Catherine aurait obéi ; la favorite, qui « possédoit le cœur du roy, en telle sorte que quand la royne vouloit avoir son mary, il falloit qu'elle la priast de le lui prester ; et cela ne se faisoit qu'elle n'eust dit absolument : *Il faut que vous couchiez avec la royne* » (169). Lorsque Catherine avait commencé à prendre part à la discussion, le président Linard, averti par un signe du cardinal de Lorraine, avait demandé au roi la permission de se retirer.

Il se rendit en toute hâte auprès de la duchesse de Valentinois, qu'il instruisit de ce qui se passait. Quand Henri entra dans sa chambre à coucher, il y trouva sa maîtresse bien décidée à le malmener, et à obtenir de lui le succès du complot.

Une femme moins sûre de son pouvoir aurait appelé à son secours les prières, les larmes, cette arme redoutable de la beauté, et tous les artifices d'une coquetterie habile et raffinée; la duchesse marcha franchement et ouvertement à son but, avec l'effronterie d'une courtisane sans pudeur. Elle avait dénoué ses cheveux et sa ceinture, ses bras et ses épaules étaient nus. Elle se dérangea mollement de la pose voluptueuse qu'elle avait prise, et tourna sur Henri des regards où brillait le feu des désirs.

— J'ai cru, en vérité, dit-elle, que je serais obligée ce soir d'aller vous disputer au cardinal. Vous ne songiez pas, sire, que peut-être je vous attendais.

— Ne grondez pas, ma belle Diane, répondit Henri, en qui s'était éveillé subitement le sang ardent des Valois, et qui, malgré la longue habitude, était charmé de cet état de toilette qui le dispensait des préliminaires : ne grondez pas. Sur ma foi, s'il est vrai que mes jours et mes nuits soient comptés, je veux que celle-ci du moins me laisse le regret de quitter la vie.

Il s'approcha d'elle et l'embrassa.

— Que voulez-vous dire? demanda-t-elle. Vous parlez de mort, je crois. Voilà un sujet de conversation bien choisi !

— Un devin inconnu s'est mêlé de prédire ma destinée, poursuivit le roi en riant. Voyez, je dois mourir bientôt, en combat singulier.

— Qui vous a remis cet horoscope? la reine, je gage?

— Elle-même, il y a peu d'instants.

— Je reconnais là son esprit superstitieux. Et sans doute, en présence de cette effrayante prédiction, elle vous a conseillé, Henri, de mettre ordre à votre conscience. Que venez-vous donc me parler d'amour? Y songez-vous? c'est un confesseur qu'il vous faut ce soir !

— Tu plaisantes, ma belle Diane. Crois-tu

que cela m'inquiète et me fasse oublier tes charmes? Non, de par Dieu! D'ailleurs, la volupté tue comme la lance et l'épée, et c'est peut-être dans tes bras que je dois mourir.

Il voulut lui prendre la main; elle le repoussa doucement.

— A la bonne heure, dit-elle : chassez ces sottes idées. Pourquoi le cardinal est-il resté en si longue conférence avec vous?

— Il est venu me prier de me rendre demain à la mercuriale du parlement.

— Vous irez?

— J'avais promis d'abord. La reine et Vieilleville m'ont fait changer d'avis.

— Quoi! dit la duchesse feignant la surprise : vous refusez!

— Que le cardinal fasse comme il l'entendra. Moi, je ne veux pas jouer le rôle d'inquisiteur. Vieilleville, qui est un serviteur loyal et que vous avez tort de ne pas aimer, m'a donné de bonnes raisons. Je n'irai pas, c'est ma volonté. Mais laissons cela. Je ne t'ai jamais vue si belle, si séduisante!

Elle se leva : Henri voulut la retenir.

— Vous me quittez? s'écria-t-il.

— Pourquoi resterais-je? pour mettre votre âme en état de péché, quand vous ne voulez pas obtenir du ciel le pardon de vos fautes et des miennes? quand vous laissez insulter la sainteté de la religion que vous devriez venger? Adieu, Henri.

— Diane!

Elle le regarda avec colère et dédain.

— Diane, répéta-t-il, ne me parle pas ainsi.

Et l'amoureux monarque se mit aux genoux de sa vieille idole, et couvrit ses mains et ses bras de baisers passionnés.

— Finissez, dit-elle : à quoi bon feindre un amour que vous n'éprouvez pas? C'est la reine seule et un soldat grossier qui ont quelque empire sur votre esprit. Moi, je vous prierais en vain, je le sais bien. Adieu.

— Qu'il en soit comme tu voudras, ma belle Diane! Reine, enfants et amis, mon royaume et le cardinal lui-même, je donnerais tout pour un regard de toi! Tu veux donc que j'aille demain aux Augustins?

— Je l'exige.

— Eh bien! j'irai, dit-il en se relevant, et malheur aux hérétiques, puisque tu les condamnes! Embrasse-moi, Diane.

Elle passa les bras autour de son col, et posa la tête sur son épaule.

Ainsi, les questions les plus graves, celles qui divisaient le monde, dépendaient des intrigues et des caresses de deux prostituées! L'une protégeait la religion nouvelle, par haine d'un pouvoir qu'elle ne partageait plus; l'autre faisait des martyrs pour s'enrichir de leurs dépouilles, et entre elles deux, une reine affichait une fausse pitié pour assurer le secret de ses adultères.

Le cardinal de Lorraine, ne doutant pas du succès confié à la favorite, fit savoir à tous les cardinaux et évêques de sa suite qu'ils eussent à se trouver avec lui au lever du roi. Le lendemain matin, il se présenta chez Henri avec les cardinaux de Bourbon et de Pelvé, les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Paris et de Senlis, trois docteurs de Sorbonne, et l'inquisiteur de la foi, Démocharès.

Henri partit à la tête de ses gardes, le tambour battant, et de cent gentilshommes de sa maison, et arriva aux Augustins alors qu'on ne l'attendait pas. Il s'assit en son lit de justice, sous le dais préparé et commanda au procureur général de proposer la mercuriale. Le cortége qui le suivait, l'appareil dont il était environné, intimidèrent d'abord, mais il déclara qu'il voulait qu'on opinât librement : on alla aux voix.

Le premier président, les présidents Minard et Saint-André, reproduisirent leur avis, ainsi que Christophe de Thou, Séguier et de Harlay; le président Baillet dit qu'il fallait revoir les arrêts dont se plaignaient les gens du roi : « et entre autres opina un nommé Claude Viole, homme de grandes lettres, de bonne vie et conversation, qui fut d'avis du concile, et après lui un nommé du Faur, homme de bon entendement et bien éloquent; lequel après avoir fait quelques discours des abus de l'Église, et ayant dit qu'il falloit bien entendre qui estoient ceux qui la troubloient, de peur qu'il n'advînt ce qu'*Élie* dit à *Achas :* C'est toi qui troubles *Israël*, fut aussi d'avis du concile, et de suspendre cependant les peines capitales contre ceux qu'on disoit hérétiques (170). »

La hardiesse de du Faur émut l'assemblée. Un murmure sourd circula parmi les conseillers et les gens du roi. Mais le silence se rétablit quand le seul membre du parlement qui n'avait pas encore opiné se leva. C'était Anne du Bourg. Parlant le dernier, il y avait plus de danger pour lui à dire son opinion, mais il n'était pas homme à se laisser intimider. « Après s'être étendu d'abord sur la

providence éternelle de Dieu, à laquelle il falloit que tout rendist obéyssance, il adjousta qu'il y avoit un nombre infini de crimes condamnés par les loix pour lesquels ny le gibet, ny tous les supplices des esclaves, n'estoient pas suffisans : comme estoient les blasphèmes horribles contre la majesté de Dieu, les parjures, les adultères, les débauches effrénées et les débordemens de la chair ; que non-seulement ces vices demeuroient impunis, mais qu'on les nourrissoit par une honteuse licence, et qu'en mesme temps on inventoit tous les jours de nouveaux supplices contre des gens qu'on n'avoit encore pu convaincre d'aucuns crimes ; qu'on ne pouvoit les accuser du crime de lèze-majesté, puisqu'ils ne parloient du roy que dans leurs prières, pour luy souhaiter toutes sortes de prospérités ; qu'ils n'estoient pas violateurs des lois, qu'ils n'avoient pas tenté de corrompre la fidélité des villes, ni porté les esprits des habitans du royaume aux crimes ; que par tous les témoins qu'on avoit sollicités et subornés contre eux, on n'avoit pu encore descouvrir qu'ils eussent mesme de cela les moindres pensées; que leur crime estoit donc en ce que, par la lumière de la parole de Dieu qu'ils prennoient en main, ils descouvroient les vices énormes et honteux de la puissance romaine qui rouloit dans la décadence, et demandoient la réformation; que c'étoit là ce qui les faisoit accuser de sédition (171). »

Après ce discours le roi, ayant pris conseil des cardinaux de Bourbon et de Lorraine, ordonna au connétable de Montmorency de se saisir de du Faur et de Anne du Bourg. « Le connétable se leva de son siége, descendit au parquet, se saisit desdits du Faur et du Bourg, et les livra ez-mains du comte de Montgommery, capitaine des gardes, qui les mena à la Bastille. Après fut prononcé par le cardinal de Sens, Jean Bertrant (172), que le roy avoit ordonné et ordonnoit que les procez criminels et les arrests donnés sur iceux mentionnez en l'article de la mercuriale seroient mis en ses mains pour les bailler au roy, afin d'estre par luy ordonné comme il verroit estre à faire. Et non content de ce, à la suscitation et poursuite furieuse du premier président (173), Henri, en disnant, commanda à deux capitaines de ses gardes d'aller prendre prisonniers *Antoine Fumée*, *du Ferrier*, *Nicole du Val*, *Claude Viole*, *Eustache de la Porte*, *Paul de Foix*, tous conseillers de ladite cour, ce qui fut fait, hor mis lesdits *du Val*, *du Ferrier* et *Viole*, qui fuirent et évitèrent la cholère du prince, comme aussi eussent bien voulu faire les autres s'ils n'eussent été surprins ; et furent les dessusdits menez ce mesme jour prisonniers à la Bastille par les grandes rues de ladite ville, pour estre spectacle au peuple, et furent enfermez chacun en une chambre fort étroitement et durement, comme les plus grans voleurs du monde ; ayant, outre la sûreté du lieu, gardes en leurs chambres, sans livres, papiers ny encre, et sans avoir communication avec personne quelconque.

« Et demeura le roy Henri tellement animé et couroucé, qu'entre autres propos il luy échappa de dire qu'il verroit de ses deux yeux brusler ledit du Bourg (174). »

Plusieurs historiens modernes ont prétendu que par cet acte de vigueur Henri II atterra les sectaires, et que l'arrestation des conseillers fut généralement approuvée. Cette dernière opinion est formellement démentie par le maréchal de Vieilleville, qui remplit en cette circonstance un rôle assez honorable pour qu'on ait confiance en ses paroles.

« Revenu aux Tournelles, dit-il dans ses mémoires, le roy se repentit d'y avoir esté (au parlement), bien marry qu'il n'avoit creu M. de Vieilleville ; car par les rues il en oioit plusieurs qui murmuroient de cette entreprise, à cause des conseilliers que l'on menoit prisonniers, qui estoient des meilleures familles de Paris, et qui fort consciencieusement administroient la justice aux parties. »

Quant à la terreur iuspirée aux partisans de la réforme, il n'est pas possible de l'admettre comme un fait constant. La conjuration d'Amboise, et les longues guerres qui suivirent, prouvent au contraire que les protestants ne furent pas plus intimidés après qu'avant.

La manière dont du Bourg soutint son opinion, le courage et la fermeté qu'il déploya, sa noble confession de foi, devaient relever ses co-religionnaires. Chacun avait les yeux sur lui comme sur un martyr : il fut martyr en effet, et le sang des martyrs produit le fanatisme.

C'est ce qui arriva ; de plus, son procès, qui dura depuis le 10 juin jusqu'à la fin de décembre, fut signalé par des événements étranges, par des péripéties qui durent frapper l'imagination du peuple.

La mort de Henri II, confirmant les prédictions astrologiques, le meurtre du président Minard, un des plus ardents persécuteurs de du Bourg, parurent un châtiment du ciel infligé aux bourreaux. Le hasard disposa les événements comme aurait pu le faire le plus habile arrangeur de drame : il prodigua les contrastes les plus saisissants, il mêla les torches funéraires aux flambeaux de l'hymen, il mit en présence les pompes et le néant des grandeurs de la terre.

Le fanatisme s'empara des faits pour leur donner une interprétation passionnée, il y reconnut et y signala le doigt visible d'une Providence vengeresse. « Aucuns remarquèrent que celuy mesme auquel Henry feit livrer du Bourg et les autres prisonniers fut celuy auquel luy-mesme bailla la lance, et commanda de courir contre lui, de laquelle il fut occis.

Par ce décès inopiné, fut la joie changée en tristesse ; et une grande salle qui avoit esté dressée de charpenterie au parc des Tournelles, destinée pour les danses, servit de chapelle pour garder le corps, et en icelle revestue de deuil estre ouys jour et nuict les chants tristes et lugubres accoutumés d'estre chantez sans cesse par le temps de quarante jours. Aucuns prétendent aussi que Henry dit entre autres choses qu'il craignoit avoir faict tort à ceux qu'il avoit fait constituer prisonnier au lieu de la Bastille ; mais qu'il luy fust dit par le cardinal de Lorraine que c'estoit l'ennemy qui le tentoit, et qu'il falloit estre ferme en la foy (175). »

La reine-mère fut horriblement irritée de ce que les luthériens publiaient dans leurs manifestes que la blessure du roi, son mari, dans l'œil, était une punition de Dieu, pour les menaces qu'il avait faites à Anne du Bourg, en lui disant qu'il le voulait voir brûler (176).

V



La séance des Augustms eut lieu le 10 juin ; quelquejours auparavant, à la fin de mai, les ministres protestants s'étaient assemblés à Paris, et avaient tenu dans une maison du faubourg Saint-Germain leur premier synode, qui dura quatre jours, et dans lequel ils firent plusieurs règlements sur la discipline, la forme des synodes, les élections, les devoirs des ministres, des diacres, les censures, la manière de contracter et dissoudre les mariages, l'excommunication, l'uniformité dans la doctrine. Nous ne transcrivons pas, à cause de sa longueur, ce curieux document, *signé en l'original* par *François de Morel*, *estant président au synode*, *au nom de tous. Fait à Paris*, *le* 28 *may* 1559.

« Ces personnages doncques (les conseillers nommés ci-dessus), ayant esté emprisonnez au lieu de la Bastille, demeurent sans ouir aucune voix de personne quelconque, estans seuls, sans autre communication que celle du Sainct-Esprit, qui leur devoit bien suffire.

« Finalement, le 19e jour du mois de juin, il entendent que le roy leur a délégué des commissaires pour faire leur procès ; c'est à sçavoir le *président de Sainct-André*, *Jean de Mesmes*, maistre des requêtes, *Loys Gayant* et *Robert Bouete*, conseillier de ladite court, *l'évêque de Paris* (Eustache du Bellay), et l'inquisiteur de la foy, *Demochares*, lesquels commissaires commençent ledit jour à vouloir interroger ledit *du Bourg* parce qu'ils avoient estimé que pour sa simplicité il seroit plus aisé à prendre en sa parole que les autres. Mais pour ceste première fois il ne voulust respondre devant eux, et requist son juge naturel, qui estoit la court de parlement, disant qu'il ne pouvoit estre contraint de respondre, ny ne pouvoit estre jugé par autres que ceux de ladicte court, suivant l'ancienne coustume, qu'ils disent avoir esté toujours observée, que nul des officiers d'icelle ne peult estre jugé en cause criminelle, sinon par toutes les chambres assemblées.

« Laquelle response ouye par le roy, par le conseil d'aucuns de son conseil, il décerne incontinent ses lettres patentes, par lesquelles est mandé que lesdicts prisonniers ayant à respondre par devant les dessusdits, sur peine d'estre déclairez attaints et convaincus des cas à eux imposez, et de rébellion au roy : lesquelles lettres veuës et entenduës par ledict *du Bourg*, il déclaira qu'ils estoit prest d'obéir au roy, et respondre par devant les dessusdits commissaires, lesquels commencent le 20 dudict mois à l'interroger, comme s'ensuit. »

Interrogatoires de du Faur, Paul de Foix, Antoine Fumée et de la Porte. Récusations et appels comme d'abus de du Bourg, sa confession de foy, arrestz rendus contre lui, tirés de LA VRAYE HISTOIRE, *contenant l'inique jugement et fausse procédure faite contre le fidèle serviteur de Dieu,* Anne du Bourg, *conseillier pour le roy, en la court du parlement de Paris, et les diverses opinions des présidens et conseilliers touchant le fait de la religion chrestienne* (179).

« Du Bourg *mandé et remonstrance à luy faite du vouloir du Roy, et qu'il soit obéissant au commandement dudict seigneur : comme de dire s'il persiste ce qu'il a dict, ne vouloir respondre, sinon à la cour du parlement, après qu'elle auroit authorizé la commission du Roy, addressée à ses déléguez.*

« A dict que les remontrances par luy faites n'ont esté pour désir qu'il eust d'estre désobéissant au Roy, ny à messieurs les commissaires par luy députez ; mais a toujours voulu (comme encore veult) obéir audict seigneur, comme son très-humble subjet et officier ; que puisqu'il luy plaist qu'il responde, est prest de le faire, sous les protestations jà faites.

« *Luy a esté enjoint de mettre la main aux picts* (sur la poitrine : du mot lactin pectus) ; *après serment par luy presté de dire vérité, enquis de son aage.*

« A dict qu'il est aagé de trente-sept à trente-huit ans.

« *Interrogué* si realiter verum corpus Christi adsit in sacrificio missæ (si le vrai corps de Jésus-Christ est réellement présent dans le sacrifice de la messe),

« A dict que Jésus-Christ seul a esté sacrificateur de sa précieuse chair et de son précieux sang, et a fait ce sacrifice et oblation une fois à Dieu son père pour nous, et qu'il ne nous faut plus attendre autre sacrificateur, comme mesme Sainct Paul le tesmoigne, et partant ne croit que le Prestre en la Messe face sacrifice du corps de Jésus-Chist pour nous. Aussi ne croit que le corps de Jésus-Christ y soit : ains que celuy corps soit là sus à la dextre de Dieu son père, comme luy-mesme a dict, et dont il ne doit descendre jusques à ce qu'il vienne juger les vifs et les morts.

« *Luy a esté remonstré que donc chacun de nous est idolâtre, quand il oit la Saincte Messe, et quand le Prestre leve et monstre après la Consécration le précieux corps et sang de Nostre-Seigneur au peuple.*

« A dict qu'il ne croit que la Messe soit Sacrement, et qu'il croit que le vray Sacrement de la chair et du sang de Jésus-Christ est la Cène ainsi administrée comme il a dit cy-dessus. »

Tel fut le premier interrogatoire subi par Anne du Bourg. On peut remarquer avec quelle adresse consommée le conseiller clerc, que ses juges *avaient estimé prendre en sa parole, pour sa simplicité*, répond à toutes les questions, sans s'engager absolument sur aucune, et sans rien abandonner de ses principes et de ses croyances. « Prouvez-moi que j'ai tort, dit-il à ses adversaires, voici mes autorités, citez les vôtres. Discutons, et si je suis battu, je me rends. » Avec un tel homme, la besogne des commissaires n'était pas facile. Nous ne rapporterons pas dans leur entier les autres interrogatoires, qui reproduisent les mêmes questions et amènent les mêmes réponses en d'autres termes. Nous nous contenterons d'indiquer les points principaux sur lesquels les juges insistaient.

Ce premier interrogatoire a pour titre dans *la vraye histoire de la fausse procédure : Response de* du Bourg *aux interrogatoires à luy faits par les commissaires ordonnez par le roy, le 22e jour de juin* 1559. Cet interrogatoire fut certainement le premier, puisque celui qui le suit roule en grande partie sur les questions et les réponses déjà faites, auxquelles il renvoie continuellement ; mais il s'est glissé dans l'intitulé une erreur de date que Secousse n'a pas songé à relever. Il faut le mettre à la date du 19 ou du 20 juin au matin, le second étant *dudict jour, vingtiesme de juin, en la Bastille*, 1559. Il est probable cependant qu'il est du 19. Le troisième interrogatoire est intitulé : *du mercredy, vingt-uniesme jour de juin, du matin,* et le quatrième : *du mercredy, vingt-uniesme jour de juin, de relevée.* L'absense de cette désignation prouve que les deux premiers interrogatoires n'eurent pas lieu le même jour.

Après avoir prêté serment, comme la première fois, *la main aux picts,* du Bourg, interrogé de nouveau sur la question du sacrement de la messe, et de la consécration du corps de Jésus-Christ par le prêtre, reproduisit son opinion et ses principes relati-



Célébration du mariage d'Élisabeth. (Page 221.)

vement à la confirmation, à la pénitence, à l'ordre, au mariage, et à l'extrême-onction.

Ses adversaires ne manquaient pas d'habileté. Au lieu de lui donner la preuve de ses erreurs qu'il demandait, et peut-être dans l'impossibilité de la lui fournir victorieuse et sans réplique, ils cherchèrent à l'enlacer dans des questions toutes personnelles.

L'interrogatoire prit une tournure inquisitoriale et alla jusqu'à exciter du Bourg à la délation.

« *Interrogué où il se confessa, et a receu son Créateur dernierement à Pasques,*

« A dict qu'il se confesse tous les jours à Dieu et luy fait sa prière, et ne se confessa au prestre auriculairement à Pasques dernières, et n'a receu Nostre-Seigneur au Temple (à l'église), et pour faire ses Pasques, n'a esté au Temple.

« *Interrogué si l'année mil cinq cens cinquante-huit, il les feit,*

« Dict qu'il fust en l'église Sainct-Marry (Saint-Merry) de peur de scandalizer ses serviteurs, estans infirmes, et n'ayant cognoissance de la vérité, afin qu'ils les feissent entre eux audict Temple ; mais quant à luy ne les feit ; et depuis que Dieu luy a donné la cognoissance de sesdicts Sacremens, telle qu'il a cy-dessus récitée, il n'a esté au Temple pour faire Pasques, depuis l'an mil cinq cens cinquante-sept, qu'il les feit à Orléans, comme semble.

« *Interrogué si, depuis qu'il a fait ses Pasques, il a fait la Cène,*

« Il dict que non.

« *Sommé et interrogé de nommer ceux qui sont de son opinion qu'il a déclairée cy dessus, qui ne reverent la Saincte Messe, la Confession et autres Sacremens, qu'il a dict ne vouloir recevoir comme Saincts Sacremens,*

« A dit qu'il ne peult juger de la conscience d'autruy. »

On lui reproche ensuite d'avoir soutenu devant le roi que les hérétiques ne devaient pas être punis. Du Bourg répond qu'il n'a pas dit que les hérétiques ne devaient pas être punis, qu'il sait bien qu'ils doivent l'être, mais qu'il faut savoir d'abord quels sont les hérétiques, et définir l'hérésie ; que les uns méritent des punitions graves, les autres des punitions légères, et qu'il faut distinguer dans l'application des peines. Il reconnait pour hérétiques ceux qui nient les deux sacrements confessés par lui. Quant à ceux qui nient les autres, il ne les croit ni coupables ni punissables.

La grande hérésie d'Anne du Bourg, aux yeux de ses juges, était son opinion sur la messe ; c'est sur cette question qu'ils reviennent sans cesse. Mais les mêmes demandes amènent les mêmes réponses, fermes et prudentes à la foi : la messe n'étant pas un sacrement, celui qui la nie n'est pas hérétique, partant pas punissable.

Il explique ensuite et commente l'opinion qu'il a émise devant le roi. Il se défend d'avoir dit qu'il ne fallait pas punir les hérétiques : il a soutenu le contraire, mais sous la condition de déterminer la qualité de l'hérésie, et pour lever les doutes à cet égard, il a demandé la convocation d'un concile, conformément à l'engagement pris par le roi dans un article du traité de paix de Cateau-Cambresis.

L'observation des fêtes et dimanches et autres menues superstitions étaient, en 1559, des articles de foi. Les questions suivantes ont presque un intérêt d'actualité pour nous, en présence des tentatives du parti prêtre.

Le reste de l'interrogatoire porte sur la croyance qu'il devait accorder aux textes du droit canon et autres livres des saints docteurs, plutôt qu'aux interprétations de *Luther*, de *Calvin* et autres. La réponse de du Bourg est toujours la même. Il approuve ce qui est conforme à la pure parole de Dieu ; il relève les erreurs et les contradictions des decrets et des décrétales.

TROISIÈME INTERROGATOIRE.

Du mercredy vingt-uniesme jour de juin, du matin, en la Bastille, 1559.

Ce troisième interrogatoire commence par une protestation de du Bourg, relative à son serment et à sa qualité de diacre. Il ne voulait laisser à ses adversaires aucun avantage dont ils pussent plus tard se servir contre lui. Elle est ainsi conçue :

« A dict qu'il ne sait comment on avoit escrit son serment, ny en quelle forme. A bien dict qu'il jure et entend jurer devant Dieu, et promis de dire audit Roy ce qu'il aura pleu à sa majesté luy revéler de sa vérité, et dict que c'est un tesmoignage ou confirmation suffisante, sans autre démonstration de serment ; et sur ce qu'on lui a dit qu'il meist la main aux picts, affermast et jurast par ses Sainctes Ordres,

« A dict que les Ordres de Diacre et Sous-Diacre qu'on lui a baillées ne sont les Ordres de la primitive Église, et selon leur intégrité ; et que l'office de Diacre et Sous-Diacre estoit entierement en icelle Église primitive de ministrer aux Prestres ez tables des fidèles, et d'avoir la charge et administration des deniers donnez pour Dieu ausdicts fidèles ; qu'il n'a telle charge et porte seulement le nom de Diacre et Sous-Diacre, partant ne veult jurer sur lesdictes Ordres parce qu'il n'en a que le nom. »

Du Bourg ensuite s'accuse de n'avoir pas dit la veille la vérité sur un point de l'interrogatoire. Il avoue que :

« Véritablement il a fait la Cène à ces Pasques dernières, en l'assemblée de fidèles et chrestiens, et qu'il ne voudroit avoir esté longuement sans recevoir ce grand bien de Dieu, qui luy a esté présenté en iceluy sacrement. »

« *Interrogué si ses serviteurs y estoient, ou aucuns d'iceulx*,

« A dict, quand il alloit à l'assemblée, il laissoit un laquais (duquel il ne sait le nom, et qu'il n'est plus maintenant à luy) en un coin de rue avec sa mule, qui l'attendoit jusques à son retour. »

Pressé de nouveau de dire le nom de ses serviteurs, il fait cette noble réponse :

« Qu'il sait bien par les lois civiles, qu'il est loisible à un chacun de racheter son sang par tels moyens dont il s'advisera. Ce qu'il ferait volontiers comme homme qu'il

est. Mais d'autant qu'il est question de la loy de Dieu, de son honneur et de la gloire de Jésus-Christ, il feroit trop grand blasphème et outrage à l'encontre de la majesté de Dieu, s'il denioit devant les hommes ce qu'il luy a pleu luy révéler de l'intelligence et cognoissance de la vérité; et croit, comme il est escrit, que justement il seroit denié par Jésus-Christ devant Dieu son père, s'il avoit denié devant les hommes chose qui appartienne à la gloire et louange de son nom. Pareillement, feroit grand tort à son prochain de le mettre en aucune peine pour la mesme occasion, pour la quelle il est prisonnier, qui est pour dire la vérité. »

On lui rappelle qu'en sa qualité de conseiller du roi, il connaît les lois et les contraintes exercées contre ceux qui, interrogés au nom du roi, refusent de dire la vérité. Il répond qu'il a dit la vérité, tirée de la parole de Dieu, et qu'on ne peut lui demander autre chose.

Cette terrible affaire de la messe revient encore. C'était le grand cheval de bataille des inquisiteurs : ils le ramènent au combat, armé de toutes pièces. Ils lui opposent les décisions des conciles de *Constance* et de *Latran*, l'autorité des décrétales. Ils lui rappellent l'exemple d'*Almeric de Bena, désenterré et bruslé en la ville de Paris comme hérétique sacramentaire*, les exécutions ordonnées par *Philippe-Auguste*, et lui conseillent de « n'estre si arrogant et téméraire, de n'obéir et croire ce qui est décidé ez saincts conciles. »

A ce luxe de citations, à ces menaces sous forme d'avis, du Bourg oppose son invariable réponse que : « la messe a esté instituée par les hommes; que si elle eust esté nécessaire au salut de nos ames, Jésus-Christ ne l'eust obmise par sa parole. Quant aux décrets et conciles, qu'il a déjà respondu que c'estoient traditions humaines, s'ils ne sont conformes à la parole de Dieu. Partant, n'ont peu adjouster ne diminuer au nombre des saincts sacremens de Jésus-Christ, ne changer ne immuer la force proscrite de sa Majesté divine. »

QUATRIÈME INTERROGATOIRE.

Du mercredy vingt-uniesme jour de juin, de relevée, en la Bastille, par devant lesdits sieurs commissaires, 1559.

Les inquisiteurs étaient à bout d'arguments. Ce quatrième interrogatoire, fort court, est ainsi conçu :

Ledit maistre Anne du Bourg *mandé, remonstrances et admonitions luy ont esté faites par monsieur le* président Sainct-André, *de penser à ce qu'on luy a proposé hier matin et hier tout le jour, et aux remonstrances par luy faites, se recognoistre et revenir à soy, et revenir à la saincte foy desdits prédécesseurs, que chacun tient.*

A quoy il a dict avoir respondu amplement, et remercie lesdicts commissaires desdicts advertissemens.

Luy a esté dit par monsieur le révérend evesque de Paris, *qu'il falloit qu'il obéist à Dieu et à la saincte Église, au roy et à la Justice. Dieu luy commande par son Escriture saincte de dire vérité, le Roy le veut, il en a esté par messieurs les commissaires interpellé, il a refusé indiquer ceux avec lesquels il a fait la Cène cy-dessus par luy alléguée; pour ce qu'il dict ne le pouvoir faire sans offenser Dieu. A ceste cause, pour luy oster le scrupule, luy a dict ledict révérentissime* evesque de Paris, *qu'il l'en dispensoit, de la puissance qu'il avoit en l'Église, luy enjoignoit d'obéir au commandement à luy fait, de nommer et indiquer comme dessus. Ce qui lui a esté aussi enjoint par ledict seigneur président.*

A dict, sur ce, qu'il est marry qu'il ne peult mieux obéir au commandement de Dieu; et que de volonté et affection il ne désire autre chose que d'entendre la volonté de sa majesté, et le prie luy faire la grâce de luy pouvoir obéir selon icelle. Pareillement qu'il est très humble et très-obéissant serviteur, subjet et officier du roy, et obéissant à la justice et à son dict évesque.

Les 23, 24, 25 du même mois, on interrogea du Faur, Paul de Foix, Antoine Fumée et de la Porte, également prisonniers à la Bastille. Les hommes d'un caractère inébranlable, inaccessibles à la crainte, sont rares. Les coaccusés de du Bourg faiblirent, à ce qu'il paraît, d'après ce passage de *la vraye histoire* qui ne leur consacre que peu de lignes; elles sont remarquables par le mépris qu'elles impliquent; leur brièveté même prouve toute l'importance qu'on attachait alors à ce procès :

« Et les 23, 24 et 25 dudict mois, interroguèrent lesdicts *du Faur*, *de Foix*, *Antoine Fumée* et *de la Porte*, lesquels respondirent ce qu'ils voulurent, et n'ay point icy inséré

leurs responses, parce que leurs amis, qui l'avoyent peu entendre d'eux, disoyent qu'elles avoyent esté desguisées, et n'y avoit rien de notable, ny digne de tels personnages. »

C'était là la première et la moins rude partie de la tâche des juges. Ici commence la seconde phase du procès. Déclaré hérétique par l'évêque de Paris, et livré par lui au bras séculier, du Bourg en appela comme d'abus à la cour du parlement. Mais avant de continuer l'analyse de cette curieuse procédure, il faut dire ce qui la suspendit.

Le ciel lui même parut intervenir en faveur de l'accusé, et réparer le hasard malheureux qui avait fait échouer un projet d'évasion concerté, au rapport de plusieurs historiens, pour arracher du Bourg de sa prison.

Il avait des amis nombreux et actifs, prêts à saisir toutes les occasions favorables. Les interrogatoires avaient eu lieu, ainsi qu'on l'a vu, à la Bastille, mais il paraît qu'il fut parfois transféré à la Conciergerie du palais. Il devenait plus facile d'essayer de le sauver. Un complot fut organisé, on ne sait par quels moyens, et l'accusé était d'accord et entretenait des intelligences avec ses amis.

Les catholiques firent grand bruit de cette tentative de fuite, et prirent de là prétexte pour jeter des soupçons sur l'innocence de du Bourg. Ces reproches sont dénués de fondement, et ne méritent pas qu'on s'y arrête pour les réfuter. Tout accusé a, certes, le droit de défendre sa vie, et du Bourg, inflexible dans ses principes, n'ignorait pas que cette inflexibilité même le condamnait à l'avance dans l'esprit de ses juges partiaux et passionnés. Une circonstance fortuite, une erreur fatale fit échouer le projet.

« En ce tems, monsieur *du Bourg*, prisonnier à la Bastille, fust découvert d'avoir envoyé une lettre escripte en chiffre par son serviteur, à un nommé *Durant*, et le serviteur prist l'un pour l'autre, parce qu'il s'adressa à un nommé *Durant*, procureur en la court, qui n'estoit celuy dont il estoit question; lequel voyant ces lettres ainsy escriptes, se adressa à son curé pour avoir conseil de luy; et estoit le curé de Sainct-Jehan en Grève, nommé monsieur *Lenoir*, fort homme de bien, par le conseil duquel ledict *Durant* porta lesdictes lettres à monsieur le président *Sainct-André ;* puis après, par ordonnance de la court, fust dépesché monsieur *Gayant* pour descouvir lesdictes lettres, lesquelles furent descouvertes par un déchiffré qui se trouva dedans les coffres dudict *du Bourg ;* ledict deschiffré portoit ce qui s'ensuit :

Durant, ne faillés ce soir à telle heure de m'apporter une corde de telle grosseur, et amenez les chevaux que m'avez promis, avec bonne compagnie, affin que si nous sommes descouverts, nous soions les plus forts ; et ne faillés à estre garny de bons bastons à feu (180).

Pendant que ces événements se passaient, tout se préparait à Paris pour des fêtes brillantes et ruineuses. Nous avons pénétré avec les inquisiteurs sous les sombres voûtes de la Bastille, nous avons assisté à ces interrogatoires qui devaient se terminer par le supplice ; suivons maintenant la cour dans ces cérémonies pompeuses où règne la joie, et que la mort va changer en deuil.

Le lecteur sera sans doute curieux de trouver ici, au lieu d'un récit arrangé, les détails exacts que nous possédons sur les fiançailles et le mariage par procuration du roi d'Espagne, ainsi que sur le tournoi où Henri II perdit la vie. Sans trop d'effort on en ferait une espèce de conte de fée. On verra par la lecture de ces pièces historiques, auxquelles nous conservons leur éloquente réalité, ce qu'en tout temps coûtent les hymens princiers. Elles offrent le tableau le plus fidèle et le plus exact des mœurs, des usages, des costumes de l'époque, et une sorte de catalogue des noms les plus illustres alors.

PROJET DE L'ORDRE QUI SE DEVOIT TENIR AUX FIANÇAILLES DU ROI D'ESPAGNE.

« Pour les fiançailles qui se feront à la haute salle du Louvre, du roy catholique, et de madame, fille aisnée du roy, le duc d'Albe sera conduit devers le roy, par les princes à qui tout sera ordonné.

« Après le contrat de mariage, leu dans la chambre du roy, le roy et la reyne entreront en la salle.

« Les ambassadeurs seront assistans en ladicte salle.

« Les fiançailles se feront par un cardinal.

« Les fiançailles faites, se commencera un bal.

« Ledict bal finy, le roy et la reyne se pourront retirer en leur chambre ou anti-

chambre, cependant que l'on dressera les tables.

« L'assiette de la table du roy sera sur le haut des deux tables joignans en potence à celle du roy.

« Les princes, princesses et autres seront assis en ladite table, ainsi qu'il a esté ordonné.

« Après le souper, il se dressera un bal, et après le roy et la reyne iront en leur logement de Nostre-Dame.

AU FESTIN QUI SERA FAIT LE JOUR DESDICTES FIANÇAILLES

« Le roy et la reyne seront assis au milieu de la table.

« A la main droicte seront assis ceux qui s'ensuivent :

« La reine catholique, le duc d'Albe, monseigneur le duc d'Orléans, madame de Lorraine, madame la princesse de Condé, un cardinal, monsieur de Montpensier, madame la douairière de Guyse, madame la princesse de la Roche-sur-Yon, madame de Guyse.

« Un cardinal, madame de Vaudemont, un cardinal, madame de Nevers, un cardinal, l'ambassadeur du pape, l'ambassadeur du Portugal, l'ambassadeur de Venise, l'ambassadeur de Ferrare, l'ambassadeur de Mantoue.

« A la main gauche de la reyne, ceux-ci s'ensuivent :

« Le roy dauphin, la reyne dauphine, monseigneur d'Angoulesme, madame Marguerite, madame de Savoye, madame d'Estouteville, madame de Saint-Paul, mademoiselle la princesse de la Roche-sur-Yon, madame de Vaudemont, mademoislele de Montpensier, un prince, madame de Rotelin, mademoiselle de Longueville, madame la marquise d'Isle, un prince, madame d'Elbeuf de Nevers, madame de Valentinois, mademoiselle d'Aumale, la mareschale de Saint-André.

CONTINUATION A DROITE.

« Un cardinal, madame de Montmorency, un cardinal, la duchesse de Bouillon.

CONTINUATION A GAUCHE.

« Un prince, mademoiselle de Bouillon, un prince, la duchesse de Boulloy.

« La table susdicte aura deux potences. auxquelles, après les seigneurs et dames dessus nommez, les autres apparentes dames, demoiselles et filles de la reyne d'Escosse et de la reyne de Navarre seront assises sans rang, et seront aussi assis esdictes potences, entre les susdictes princesses, dames, damoiselles et filles, messieurs les princes, cardinaulx et chevaliers de l'ordre, et autres sans rang.

« Les prévots des marchands et eschevins seront pour se trouver à la célébration du mariage de ladite Élisabeth avec le susnommé roy d'Espagne, l'an 1559, le vingt-un juin.

« Le mercredy, vingt-un juin, environ vers huit heures du matin, monsieur de Létigny, maistre d'hostel du roy, vint en l'hostel de la ville semondre messires pour eulx trouver, le lendemain jeudy, vingt-deux jour dudict mois, vestus de leurs robbes de soye, en l'église de Paris, à la célébration du mariage de madame Élisabeth, première fille du roi, et du roy catholique, Philippe II, roy d'Espagne, en vertu de la procuration passée au duc d'Albe; et au souper en la salle du palais : ce que messires promirent faire, et firent dresser mandement à messieurs les conseillers qui ne sont point des cours, et aux seize quarteniers seulement, mais il ne s'en trouva guères

LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE DE LADITE ÉLISABETH, L'AN 1559, DU MOIS DE JUIN.

« Messieurs de la ville, accompagnez d'aucuns des conseillers en peu de nombre, et des quarteniers, archers, arbalestriers, haquebutiers et sergens, estans vestus de leurs robbes de soye my parties de satin cramoisy et tanné, sortirent tous ensemble et allèrent au cloistre Sainct-Germain de l'Auxerois, où estoient leurs mules, et là se mirent en ordre et s'en allèrent droict à Nostre-Dame de Paris, pour assister à la célébration du mariage de madame Élisabeth ; entrèrent dedans le chœur, où ils trouvèrent messieurs de la cour au costé dextre, messieurs des comptes et les généraux au costé senestre, et y avoit bien peu de place pour messieurs de la ville, et furent la plus part d'entre eux debout, sans se pouvoir asseoir.

« Environ le midy, après que le dernier coup de la messe de l'espousée fut donné, monsieur l'évesque de Paris alla à la porte de l'église pour faire ledict mariage selon la

coustume de nostre mère saincte Église. Ce fait, vindrent dedans le chœur et marchoient premièrement les évesques, après eux les archevesques.

« Suivoient messieurs les cardinaux de Lorraine, de Guyse, de Sens, de Lénoncourt, Strossy et autres.

« Après suivoient les cent gentilshommes de la maison du roi.

« Après eux, les chevaliers de l'ordre.

« Après, marchoit monsieur le grand escuyer, vestu d'une robbe de drap d'or.

« Après, monsieur le connestable, vestu d'une robbe de drap d'or, fourré de lubernes blanches (fourrure de la femelle du léopard).

« Après, monsieur le duc de Guyse, et autres grands princes et seigneurs.

« Après, monsieur le duc de Lorraine.

« Après lui, le roy d'Escosse, dauphin de France.

« Après vint le roy qui menoit l'espousée, si richement vestue et accoustrée, tant en sa couronne impériale qu'elle avoit sur la teste, que en son accoustrement de corps, que ce seroit prolixité de l'escrire par le menu.

« Suivoit la reyne avec la reyne d'Escosse, madame Marguerite, et toutes les princesses, vestues de tant de riches habits garnis de pierreries, qu'elles faisoient étinceler les yeux des assistans de leur lueur.

« Pendant que l'on disoit la messe solennelle, les hérauts d'armes du roy, l'un estant sur le théâtre devant le portail Nostre-Dame, et l'autre sur le pont de bois fait emmy la nef, jettoient au peuple grande quantité d'or et d'argent, en criant *largesse!* La messe dicte, le roy, la reyne et les princes s'en retournèrent au logis de l'évesché, et messieurs de la ville s'en revindrent à l'hostel de la ville, et après disner, sur les quatre heures, s'en allèrent au palais pour y souper; aucuns y entrèrent à grande force, les autres n'y sceurent entrer, ny plusieurs de messieurs de la cour, qui furent contraints eux en retourner en leurs maisons, et encore ceux qui y estoient entrez eussent voulu en estre hors pour la grande confusion qui y estoit.

MÉMOIRE DES MEUBLES POUR MADAME, QUI DEVOIT ESPOUSER LE ROY D'ESPAGNE.

« Deux accoustremens de pierreryes.

« Six robbes de toille d'or frizé et six cottes.

« Deux robbes de broderye et deux cottes.

« Quatre robbes de toille d'or et de toille d'argent plaine, et quatre cottes.

« Une robbe de veloux cramoisy avec du passement d'argent large, et une cotte de mesme.

« Une robbe de veloux noir avec du passement d'or et d'argent, la cottes de mesme.

« Une robbe de satin blanc avec du passement d'or, une cotte de mesme.

« Une robbe de Damas blanc avec du passement d'argent, une cotte de mesme.

« Une robbe de satin cramoisy avec du passement d'or, une cotte de mesme.

« Une robbe de damas cramoisy avec du passement d'or et d'argent, et une cotte de mesme.

« Une robbe de satin jaune paille avec du passement d'argent, la cotte de mesme,

« Une robbe de satin blanc avec de l'or et de l'argent, et une cotte de mesme.

« Une robbe de satin violet avec du passement d'or et d'argent, la cotte de mesme.

« Une robbe de damas gris avec de l'or, et la cotte de satin gris avec de l'or.

« Des cottes sans or et argent, de satin cramoisy, de satin blanc, de satin jaulne doré, de satin jaulne paille, de damas blanc, de satin columbien, de veloux cramoisy, de haute couleur, de veloux jaulne paille, de veloux jaulne doré, de veloux violet, de veloux noir, de satin noir.

POUR LE JOUR DE SES NOPCES.

« Un manteau à la royalle, ung bord de broderye d'ung pied, une cotte de dessous de drap d'or, corps et manches.

« Ung manteau de nuict, de toille d'argent plaine, fourrée de loups cerviers.

« Une vasquine de satin jaulne doré passementée, toute d'argent avec le corps et les manches.

« Une jupe fourrée, de satin jaulne doré, avec du passement d'argent à l'entour.

« Une tapysserye pour la chambre, de toille d'or damassée par laizes et de veloux cramoisy de haulte couleur.

« Le lict et le dais, de veloux cramoisy de haulte couleur, passementé de demy-pied, et demy-pied de grand passement large d'or.

« Pour la salle, une tapysserye, aussy de toille d'or et veloux cramoisy de haulte couleur par laizes, et le daiz de mesme.

« Pour la garde-robbe, salle et chambre, des tapysseryes de haulte lisse, et la vaisselle d'argent pour sa chambre.

« De la vaisselle d'argent pour la servir à sa table et à sa maison.

« Le linge tant pour sa personne que pour sa maison.

« Une lictière accoustrée, comme il les faut.

« Six hacquenées et ung charriost.

« Cinq mullets de coffre avec les couvertures.

« Une hacquenée accoustrée de toille d'argent frisée.

« Pour la reyne dauphine et mesdames, des robbes de toille d'argent frisée et des cottes de mesme.

MÉMOIRE DE CE QU'IL FAUT POUR MADAME.

« Premierement : une tapysserye de veloux cramoisy violet par laizes de toille d'or frisée toute jaulne, qui sera pour sa chambre, avec le lict grand ciel et daiz de mesme, chayses et tabourets.

« Pour la salle, une tapysserye de veloux cramoisy violet par laizes de toille d'or damassée toute jaulne, avec le daiz de mesme et une chayse pour s'asseoir à table.

« Ung tappis de veloux violet avec ung passement et une frange d'or à l'entour pour sa table de nuict.

« Ung coffre de nuict de veloux violet, aux quatre coings accoustré d'argent doré avec l'ense au milieu doré.

« Ung mirouer accoustré d'or, le vallet (le manche) pour le tenir de mesme, une pellotte de veloux violet accoustrée d'argent, dorée à l'entour.

« Une poche de veloux violet à mectre ses peignes, avec du passement d'or à l'entour : des petites époussettes, le manche de veloux violet accoustré et doré pour nettoyer ses peignes.

« Des vergettes pour nettoyer ses besongnes de veloux, le manche de veloux violet accoustré d'or.

« Ung bougier doré, un poinçon et une longue aiguille dorée, deux petites chauffeféréttes d'argent ainsy qu'on en montrera le patron.

« Deux tappis veluz pour mectre à l'entour de son lict, ung tappis de velouz violet avec ung passement et frange d'or à l'entour pour mectre sur le buffet.

« Ung grand tappis velu pour mectre sous ses pieds en la salle.

« Une tapysserye de haulte lisse pour sa salle, une pour sa chambre et une pour sa garde-robbe.

« Ung lict de veloux violet avec des passemens d'or et le daiz de mesmes, douze linceux, douze chemises de jour, douze chemises de nuict ouvreez, et une douzaine de rouailles ouvreez d'or et d'argent, et une douzaine de souilles dorillez ouvreez d'or et d'argent, et de la toille de Hollande pour faire le demourant du linge qui luy est nécessaire, la quantité que lon monstrera en estre besoing.

« Ung petit lict avec ung pavillon de damas violet, frange d'or, pour celle qui couchera en sa chambre, une paillasse pour ses femmes de chambre, avec ung pavillon de camelot violet, frangé de soye violette.

« Six coffres de bahue pour porter ses besongnes.

« Quatre flambeaux d'argent doré.

« Quatre chandelliers à mectre contre les murailles, d'argent doré, comme ceulx qui sont en la chambre de la royne.

« Ung valet d'argent doré pour tenir le flambeau, comme celluy qui sert devant la royne.

« Ung bassin pour se laver les mains, et une esguierre, le tout doré.

« Une coupe dorée, ung essay doré.

« Ung petit bassin doré pour laver la bouche.

« Ung vase doré pour jetter la lescive sur la teste.

« Une petite cuvette à mectre le mortier (bougie pour la nuit), qui soit dorée.

« Une petite chaufferette dorée de la façon qu'on montrera.

« Une buye (une cruche) dorée et deux petits flacons dorez.

« Une bassinoire d'argent.

« Ung bassin à laver la teste.

« Une cuvette à laver les jambes.

« Ung grand coquemart et ung petit.

« Ung pot à pisser.

« Une petite cuvette à mectre la chandelle.

« Ung bassin pour son bourlet, et ung pour sa chaize percée. »

Vient ensuite le détail de toutes les fournitures de l'écurie, le nombre de haquenées pour la jeune reine, pour ses filles, la description des harnois, des habillements de ses femmes et des laquais, etc.

La note qui suit donne la liste d'autres dé-

penses qu'on fit pour ces noces, « que le roy vouslut être magnifiques; » elle indique le prix d'une quantité d'objets qu'il peut être curieux de comparer aux prix actuels.

« A Claude Bolie, mercier, demeurant à Paris, 178 livres 166 deniers pour 10 aulnes 1/3 de volant à 7 francs l'aulne, pour des manchettes ouvreez d'or, d'argent et de soye, pour 39 aulnes de toille de Lyon, 1 once de fil de Florence, etc., lesquelles choses le Roy a fait don à la Royne catholique.

« A Jacques Daner, marchand de soye, demeurant à Paris, 281 livres pour 6 livres de soye noire déliée et perlée, pour 17 livres de soye de plusieurs sortes.

« A Nicolas Lévesque, faiseur de peignes, demeurant à Paris, 21 livres pour deux douzaines de peignes de beine (d'ébène) ; pour une douzaine de peignes de bouy (de buis).

« A Pierre Plançon, épinglier de la royne, 58 livres pour 116 milliers d'épingles grosses, moyennes et petites.

« A Françoise Poteau, jardiniere, 9 livres pour 18 douzaines de chapeaux d'œillets blancs, et deux douzaines bouquets longs, huit douzaines communs, et deux douzaines bouquets blancs, à 6 sols la douzaine, l'un portant l'autre.

« A Jean Jehannet, dit Herpin, marchand de chevaux, 1,467 livres 10 sols pour XI courteaux vendus au Roy, qu'il a donnez à sa sœur, savoir 8 pour ses chariots et trois pour ses pages et muletiers.

« A Yuon Marcot, marchand de chevaux, 280 livres pour trois hacquenées.

« A Guillaume le Fieu, receveur de l'escurie de la Royne mere, 100 livres pour une hacquenée.

« A Estienne Croquet, brodeur, 250 livres pour partie de la broderie d'un manteau que le Roy luy a commandé pour la Royne catolique.

« A Annibal Foussard, mercier de la Royne-mere, 250 livres pour partie de ce qui luy est deu pour chapeaux et bonnets des demoiselles, pages et laquais de ladite royne.

« A Jean Brulé, cler de monsieur Guillaume de Marillac, maistre des comptes, 1,500 livres pour son remboursement de l'argent employé à 51 pièces d'or et 1,250 d'argent portant la figure du Roy Philippes et de madame Elisabet son espouse : 50 pièces d'or et 877 d'argent pour estre jettées (par les héraults) par forme de largesse les jours des nopces desdits seigneurs, sçavoir le jour de celles du roy catolique XII cents IIII^{xx}I pièces, savoir 21 d'or et XII^{c} d'argent, XL d'icelles d'or, 20 de chaque figure, qui ont esté mises ez-mains de monseigneur le connestable pour en faire la distribution, et le reste mis ez-mains du roy.

« A Jean Dallemart, maistre charpentier à Paris, 2,500 livres pour ung perron de charpenterie au bout des lices de la rue Saint-Antoine, près les Tournelles, et ung grand eschaffaud depuis le perron jusqu'à l'hostel de Graville, pour le tournoix qui a esté faict à l'occasion des susdits mariages.

« A Guyon le Doux, maistre peintre, demeurant à Paris, 3,003 livres pour avoir fait l'enfoncement du palais, la grande salle du palais, et frise estant autour, fourny bouy, lière, chandeliers et autre chose.

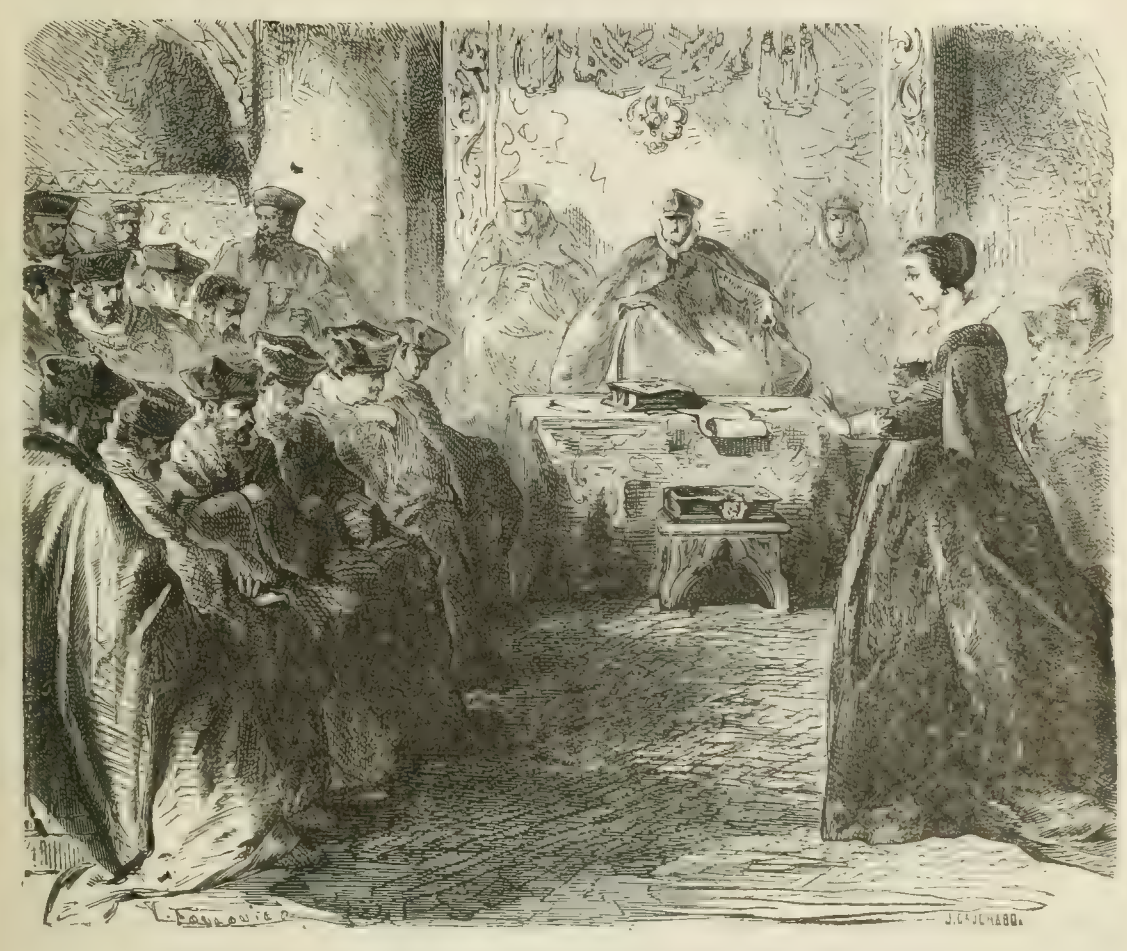
« A Charles le Comte, charpentier, demeurant à Paris, 4,250 livres pour ouvrages de charpenterie en la grande salle du palais et ailleurs, comme en l'église de Nostre-Dame et maison épiscopale.

« A Jean Picard, imagier, 512 livres pour avoir fait tous les personnages de moulleure qu'il falloit au perron, jusqu'au nombre de 16, et quatre à la salle des tenans et 18 pièces de moulleures pour les chandeliers de la grand'salle du palais, garnis de rouleaux.

« A Pierre Clément, marchand potier de terre, demeurant près Beauvais, 21 livres 12 sols pour 36 grandes cruches de terre de Beauvais, pour mectre de l'eau pour le service des tenans.

« A Marin le Vasseur, vitrier, 12 livres pour 6 panneaux de vitre de verre mis à l'hostel de Graville dans la salle où le Roy et les tenans s'armoient (81). »

La dépense totale monta à 24,142 livres 6 sols, qui représentent certainement plus de 200,000 francs de notre monnaie. Il faut y ajouter plusieurs articles pour autres dépenses de meubles, du tournoi et des autres cérémonies ; de plus la dépense faite pour la salle dans le parc des Tournelles pour les festins des noces, les dépenses pour les présents à l'occasion des deux mariages. Les détails qui précèdent sont d'autant plus intéressants à connaître, qu'ils sont peut-être le seul document qu'on puisse consulter, le compte de l'argenterie de l'année 1559



Le 1er août la Cour ordonna qu'Anne du Bourg serait entendue. (Page 229.)

n'ayant pas été retrouvé à la chambre des comptes, comme si on avait voulu faire disparaître cette preuve de la dilapidation de la fortune publique à une époque où les finances du royaume étaient épuisées.

Le 30 juin au matin, les joutes commencèrent, et on publia l'ouverture du tournoi. La voix des hérauts, le bruit des fanfares et des trompettes qui annonçaient les fêtes purent parvenir aux oreilles des prisonniers de la Bastille, devant laquelle la lice était ouverte. Après son dîner, le roi demanda ses armes. Vieilleville a fait de cet événement un récit détaillé, animé et pittoresque, auquel la naïveté et la franchise de son vieux langage donnent un charme que n'ont ni surpassé ni même égalé aucun des historiens qui ont traité le même sujet après lui. On verra, du reste, qu'il était mieux placé que personne pour être instruit de toutes les circonstances.

« Ses armes apportées, il (Henri) commanda à monsieur de Vieilleville de l'armer, encore que monsieur de Boisy, grand escuyer de France, fust présent, auquel appartenoit, à cause de son estat, cest honneur. Mais obéissant monsieur de Vieilleville à ce commandement, il ne se peust garder, lui mectant l'armet en teste, de dire à Sa Majesté, avec ung profond soupir, qu'il ne fist de sa vie chose plus à contre-cueur que ceste-là.

« Sa Majesté n'eust pas loisir de lui en demander la raison, parce que monsieur de Savoye se présenta en l'instant tout armé ; auquel le Roy dist en riant qu'il serrast bien les genoulx, car il l'alloit bien esbransler sans respect de l'alliance ny fraternité. Là dessus ils sortent de la salle pour venir monter à cheval et entrer en lice : où le Roy fist une très-belle course, et rompit fort bravement sa lance; monsieur de Savoye

semblablement la sienne ; mais il empoigna l'arson, le tronsson jecté, et bransla quelque peu, qui diminua la louange de la course. Toutesfois plusieurs attribuerent ceste faulte à son cheval rebours (rétif).

« Monsieur de Guyse vint après, qui fit fort bien. Mais le comte de Montgommery, grand et roide jeune homme, lieutenant du sieur de Lorges, son père, l'un des capitaines des gardes, print le rang de la troisiesme course, qui estoit la derniere que le Roy devoit courir ; car les tenans en courent trois, et les assaillans une. Tous deux se choquent à oultrance et rompent fort dextrement leurs bois. Monsieur de Vieilleville, auquel appartenoit de courir, comme l'un des tenans après le Roy, pour faire aussi ses trois courses, se presente et veult entrer en lice ; mais le Roy le pria de le laisser faire encore ceste course contre le jeune Lorges, car il vouloit avoir sa revanche, disant qu'il l'avoit faict branler et quasi quicter les estrieux (étriers). Monsieur de Vieilleville luy respond qu'il en avoit assez faict, et avec très-grand honneur ; et s'il se sent intéressé, qu'il en alloit pour luy tirer sa raison ; et s'il (Lorges) ne se tient bien, il ne le traictera pas plus doulcement qu'il a faict le neveu de domp Rigonnes. Sa Majesté ce nonobstant voulut faire encore ceste course contre ce Lorges, et le fist appeller. Sur quoy, monsieur de Vieilleville luy dist : *Je jure le Dieu vivant, sire, qu'il y a plus de trois nuicts que je ne fais que songer qu'il vous doibt arriver quelque malheur aujourd'huy, et que ce dernier juing vous est fatal ; vous en ferez comme il vous plaira.*

« Lorges se voulut excuser aussy, disant qu'il avoit faict sa course, et que les aultres assaillans ne permettroient pas qu'il fist sur eulx ceste anticipation. Mais Sa Majesté l'en dispensa, luy commandant d'entrer en lice, à quoy, par très-grand malheur, il obéist et print une lance. »

Les pressentiments de Vieilleville, rapprochés de l'événement, sont assurément fort singuliers. Il ne fut pas le seul qui voulut détourner le roi de cette seconde course contre Lorges. On lit dans l'histoire des cinq rois :

« Après avoir bien couru, comme la Royne le fist prier de se retirer, et que le duc de Savoye s'y employast, il leur envoya dire par monsieur de Montmorency, qu'il ne courroit plus qu'une fois, et ce pour l'amour d'elle. Le comte de Montgommery s'en excusant, le Roy luy envoya enjoindre bien exprès de ne plus résister. »

Le maréchal de Montluc, qui n'était pas homme à s'alarmer aisément, eut aussi une sorte de révélation, qu'il raconte au quatrième livre de ses mémoires .

« Estant un jour à Nérac, le roy de Navarre me monstra une lettre que monsieur de Guyse luy avoit escrit, par laquelle il l'advertissoit des jours du tournoy, et que le roy s'y trouvoit, et estoient des tenans avec luy messieurs les ducs de Guyse, de Ferrare et de Nemours. Je n'ai jamais oublié une parolle que je dis au Roy de Navarre, que j'avois tout jamais ouï dire que, quand un homme pense estre hors de ses affaires et qu'il ne songe qu'à se donner du bon tems, que c'est lors qu'il luy vient les plus grands malheurs, et que je craignois la sortie de ce tournoy. Il n'y avoit justement que trois jours jusques au jour du tournoy, comptant par la date de sa lettre ; je m'en retournai le lendemain chez moi ; et la nuict propre venant au jour du tournoy en mon premier sommeil, je songeai que je voyois le Roy assis sur une chaire, ayant le visage tout couvert de gouttes de sang : et me sembloit que ce fust tout ainsi que lon peint Jésus-Christ quand les Juifs luy mirent la couronne, et qu'il tenoit ses mains joinctes. Je luy regardois, ce me sembloit, sa face, et ne pouvois descouvrir son mal, ny voir aultre chose que sang au visage. J'oyois, comme il me sembloit, les uns dire : *Il est mort ;* les autres : *Il ne l'est pas encore.* Je voyois les médecins et chirurgiens entrer et sortir dedans la chambre ; et cuide que mon songe me dura longuement, car à mon resveil je trouvai une chose que je n'avois jamais pensé, c'est qu'un homme puisse pleurer en songeant ; car je me trouvai la face tout en larmes, et mes yeux qui en rendoient toujours, et falloit que je les laissasse faire, car je ne peus me garder de pleurer longuement après. Ma feue femme me pensoit reconforter ; mais jamais je ne peus prendre aultre resolution, sinon de sa mort. Plusieurs qui sont vivans savent que ce ne sont pas des contes, car je le dis dès que je fus esveillé. »

Reprenons le récit de Vieilleville :

« Or faut-il noter, premier que d'entrer en ce mortel discours, qu'à toutes courses, et tant qu'elle durerent, toutes les trompettes et clairons sonnent et fanfarent sans

cesse, à tue-teste et estourdissements d'oreilles. Mais incontinent que tous deux furent entrez en lice, et commencé leurs courses, elles se turent toutes coyes, sans aulcunement sonner, qui nous fist avec horreur présaiger le malheureux désastre qui en advint; car ayant tous deux fort valeureusement couru et rompu d'une grande dextérité et adresse leurs lances, ce malhabile Lorges ne jecta pas, selon l'ordinaire coustume, le tronsson qui demeure en la main, la lance rompue, mais le porta toujours baissé; et en courant, rencontre la teste du Roy, duquel il donna droict dedans la visière, que le coup haulsa, et lui creva un œil (183); qui contraignit Sa Majesté d'embrasser le col de son cheval, lequel ayant la bride laschée paracheva sa carrière, au bout de laquelle le grand et premier escuyer se trouverent pour l'arrester, selon la coustume : car à toutes les courses que faisoit le Roy, ces deux officiers en faisoient aultant hors lice; et luy osterent son habillement de teste, après l'avoir descendu de cheval pour le mener en sa chambre; leur disant avec parolle fort foible qu'il estoit mort, et que monsieur de Vieilleville avoit bien preveu ce malheur quand il l'armoit. Sur ces propos, il fuct conduict et porté en sa chambre par M. le Grand et M. de Vieilleville, qui fut fermée et interdicte à tout le monde; de laquelle le Roy ordonna M. de Vieilleville, surintendant général, affin que personne n'y entrast, sinon ceulx qui y pouvoient faire service : comme médecins, chirurgiens, appoticquaires, valets de chambre et de garde robbe qui estoient en quartier; mesme la Royne n'y sceust entrer, crainte de luy accroistre ses douleurs, ny pas ung des princes se présenta.

« Cinq ou six chirurgiens des plus experts de France firent toute diligence et devoir de profondir la playe, et sondre (sonder) l'endroict du cerveau où les esquilles du tronsson de la lance pouvoient avoir donné. Mais il ne leur fust possible, encore que durant quatre jours ils eussent anatomisé quatre testes de criminels que l'on avoit décapitez en la Conciergerie du Palais et aux prisons du Grand Chastelet, contre lesquelles testes on coignait le tronsson par grande force, au pareil costé qu'il estoit entré dedans celle du Roy; mais en vain.

« Le quatriesme jour, il reprint ses esprits : car la fièvre continue l'avoit laissé, laquelle depuis l'heure de sa blessure ne l'avoit abandonné, et fist appeler la Royne; et se présentant toute explorée, il luy commanda de faire despescher les nopces de sa sœur le plustôt qu'il luy seroit possible, puis il demanda à M. de Vieilleville, qui n'avoit jamais abandonné son lict, sans se despouiller, et tousjours présent quand on le pensoit (pansait), où estoit le brevet de l'estat de mareschal de France, qui lui fut incontinent présenté; et l'ayant, Sa Majesté le bailla à ladicte dame, la priant de le signer tout en l'instant, et en sa présence, ce qu'elle fist; et luy enjoignist, comme par testament et dernière volonté, d'exécuter la teneur dudict brevet, sans fraude ny connivence, tout aussi-tost que l'occasion s'y offriroit; ce quelle promist sur son honneur et sur son âme.

« Puis luy recommanda l'administration du royaume, avec leur fils aisné encore bien jeune qui lui succédoit; et qu'elle eust soin de leurs aultres enfants; et qu'elle et eulx priassent et fissent prier Dieu pour son âme : car de son corps, il sentoit bien par l'horrible mal qu'il souffroit, que c'estoit faict de sa vie, la priant là dessus de se retirer. Ce propos finy elle le laissa : mais si M. de Vieilleville ne l'eust soubtenue, elle tomboit à terre, et la fallut porter en sa chambre, où, arrivée et revenue à soy, commença en toute diligence de donner ordre pour les susdites nopces, qui furent faictes cinq jours après le commandement, et ressembloient mieux ung convoy mortuaire et funérailles, que à aultre chose : car au lieu de haultbois, violons et aultres réjouissances, ce n'estoient que pleurs, sanglots, tristesses et regrets; et pour mieux représenter ung enterrement, ils espouserent un peu après minuict, en l'église Saint-Paul, avec torches, flambeaux et toutes aultres sortes de luminaires, pour esclairer toute la suicte, car le Roy avoit déjà perdu la parolle, le jugement et tout usaige de raison, ne cognoissant plus personne; si bien que le lendemain des nopces, qui estoit le dixiesme de juillet 1559, Dieu en fit sa volonté, et luy, rendit l'esprit (184). »

On crut que la mort de Henri II suspendrait les persécutions contre les protestants. Une de leurs plus cruelles ennemies, la duchesse de Valentinois, avait quitté la cour, non sans essuyer les reproches et les injures de Catherine de Médicis, et heureuse encore

de conserver, grâce à l'appui de son gendre, le duc d'Aumale, les biens que lui avaient procurés la vente des bénéfices et les confiscations. Mais la reine, dont la conduite était toujours réglée sur son intérêt, n'avait plus les mêmes sujets de crainte. En vain les protestants lui adressèrent de nouvelles menaces ; en vain ils lui écrivirent une lettre dans laquelle ils lui disaient : « qu'il sembloit, vu les grandes poursuites contre du Bourg, qu'on n'en demandast que la peau : quoy advenant elle se pouvoit asseurer que Dieu ne laisseroit pas une telle iniquité impunie, veu qu'elle cognoissoit l'innocence d'iceluy, et que tout ainsy que Dieu avoit commencé à chastier le feu roy, elle pouvoit craindre son bras encore levé pour parachever sa vengeance sur elle et ses enfants. » Elle répondit à la lecture de cette lettre : « On me menace, cuidant me faire peur ; mais ils n'en sont pas encore où ils pensent (185). » D'ailleurs, les Guises étaient tout-puissants ; les partisans de la réforme ne devaient attendre d'eux ni grâce ni merci. Non-seulement la procédure contre Anne du Bourg et ses co-accusés reprit son cours, mais l'avénement au trône de François II fut signalé par des mesures générales de persécution. L'avocat du roi Baptiste Dumesnil présenta au parlement des lettres missives ainsi conçues :

« De par le roy, nos amés et féaulx, ayant sceu que quelque remède et provision que le feu roy, nostre très-honoré seigneur et père, que Dieu absolve, ayt cherché pour dissiper et empescher les assemblées et conventicules nocturnes qui se faisoient en nostre ville de Paris, tant s'en fault que tout cela y ayt de rien prouffité, que au contraire lesdictes conventicules se continuent plus que jamais, esqueles cependant est prophané l'usaige de la Cène et du Sainct Sacrement, contre l'usaige receu et observé par l'Église catholique ; mais aussy se sont faicts actes si infames, énormes et exécrables, qu'il Nous semble que l'on ne scauroit assez inventer de peines pour la punition de tels délicts ; au moyen de quoy, Nous avons faict expédier l'ordonnance que Nous vous envoyons, pour le razement des maisons où se seront faictes et feront telles conventicules, etc., etc. »

Le parlement de Paris rendit un arrêt, ordonnant et enjoignant « à tous propriétaires et locatifz des maisons de ceste ville et faulxbourgs de s'enquérir diligemment de la conversation, bonne vie et chrestienté de ceulx qui habitent et logent esdictes maisons ; faire diligences sçavoir si esdictes maisons se font aucunes assemblées et conventicules, pour les révéler à justice ; et où ils seroyent négligens ou dissimulans, sera procédé à l'encontre d'eulx par punition corporelle et exemplaire, et confiscation desdictes maisons. Pareillement enjoinct à ceulx qui sont chefs et habitans desdictes maisons, faire diligence entendre et sçavoir si ceulx qu'ils logent vont aux églises oyr le service divin, mesme les jours de festes, et s'ils vivent catoliquement. Aussi enjoinct à tous hosteliers, cabaretiers, et toutes personnes qui louent des chambres, prendre les noms, surnoms et qualitez de ceux qui logent esdictes maisons, et en faire roolle pour les bailler aux commissaires et quartenier du quartier ; et ce, sur peine d'amende arbitraire. Oultre, enjoinct aux commissaires du Chastelet de Paris, et aux quarteniers, dizainiers et cinquantainiers de ceste dycte ville, garder les ordonnances et arrestz cy-devant faicts et donnez, sur peine de privation de leurs estats et charges, et de plus grande, si elle y eschet. Et sera la présente ordonnance publiée par les carrefours de ceste dicte ville et faulxbourg d'icelle, à ce que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance (186). »

Antérieurement à cet arrêt, et dès le 18 juillet, il avait paru un mandement du roi au prévost de Paris, par lequel on faisait « très-expresses inhibitions et deffences, de par le Roy et le Prévôt de Paris, sur certaines grandes peines au Roy à appliquer à tous abbez, prieurs, chapitres, curez, recteurs, et autres de quelques qualitez qu'ils soyent, ayans charge des églises, ou leurs vicaires et commis de la juridiction de la prévosté et vicomté de Paris, de ne souffrir et permettre aucunement qu'il y soit faict presches ne sermons par quelque personne que ce soit, sans licence, ne congé exprès du diocésain ; et où aucuns, tant desdicts prédicans que curez, recteurs ou commis, auroyent ou vouldroyent ce faire, seront prins, saisiz et constituez prisonniers en prisons fermées soubz seure et bonne garde ; dont incontinent le Roy sera adverty. Afin que l'on puisse avoir cognoissance desdicts prédicans et dogmatisans lesdictes hérésies et erreurs et sectateurs d'icelles, est en-

joinct et commandé à tous ceulx qui en sauront aulcuns, d'en advertir mon dict seigneur le Prévost de *Paris*, ou ses lieutenans et commissaires du Chastelet de *Paris*, etc... Leües et publiées à son de trompes et crys publics, par tous les carrefours de la ville et faulxbourgs de *Paris*, par moy, *Paris Chrestien*, crieur juré du Roy nostre Sire, des crys publicz, esdictes villes, prévosté et vicomté de *Paris ;* accompagné de *Claude Malassigné,* trompette juré dudict seigneur, et autres, le jeudy treiziesme jour de juillet 1559. »

Cinq jours après la mort de Henri II, le 15 juillet, les commissaires munis de nouvelles commissions de François II retournèrent à la Bastille, pour continuer le procès. Ils interrogèrent de nouveau Antoine Fumée ; le procureur général Bourdin avait lui-même rédigé les questions. Ils lui demandèrent s'il n'avait pas été aux assemblées, s'il n'avait pas mangé de la chair les jours défendus, s'il n'avait marié une chambrière de sa femme avec un prêtre, et s'il n'avait pas donné asile chez lui à une femme bannie par arrêt comme hérétique. A toutes ces demandes, Antoine Fumée opposa une dénégation formelle.

L'évêque de Paris avait déclaré du Bourg hérétique, l'avait dégradé du sacerdoce et livré au bras séculier. C'est de cette première sentence que l'accusé avait interjeté appel. Dès le 4 et le 5 juillet, le parlement le déclara par deux arrêts successifs non recevable dans sa demande. Le texte de ces deux arrêts n'existe pas, le registre dans lequel ils étaient insérés étant en *déficit*. L'archevêque de Sens, oubliant qu'il avait connu de l'affaire comme chef de la justice, avait confirmé la sentence de l'évêque de Paris. Le 1er août, la cour ordonna qu'Anne du Bourg serait entendu le lendemain à sept heures, sur ces causes d'appel comme d'abus, en exécution de lettres missives du roi ainsi conçues :

« Nos amés et féaulx ayant entendu que Me Anne du Bourg a interjecté ung appel comme d'abbus que l'archevesque de Sens a donné ces jours passez à l'encontre de luy, sur les cas et crimes d'herésye dont il est accusé et prévenu ; et considérant qu'il ne fait cela que pour penser, par le moyen de telles frivoles appellations, empescher le jugement définitif de son procès ; Nous avons faict expédier nos lectres-patentes pour procéder au jugememt et décision de la dicte cause d'appel, toutes aultres affaires cessans et postposez... Vous mandant et enjoignant que vous ayez à procéder à l'éxécution de nos dictes lectres et jugement de la dicte cause d'appel, en telle et si prompte et si briefve expédition de justice que Nous ayons occasion de Nous louer du devoir qui y aura été faict de vostre part ; et n'y faictes faulte : car tel est nostre plaisir. Donné à *Sainct-Germain-en-Laye*, le vingt-neuviesme jour de juillet M. Vc cinquante-neuf. Signé *Françoys*, et plus bas, *Bourdin.* »

Le parlement était tout disposé à faire, selon le désir du roi, prompte et brève justice. Mais du Bourg de son côté était décidé à disputer sa vie pied à pied, à épuiser tous les moyens dilatoires que la procédure lui fournissait, et à faire ressortir, d'une manière éclatante, l'injustice du fond, par la violation des formes. Sommé le 2 août de plaider ses moyens d'appel, comme on l'avait averti de se tenir prêt à le faire la veille, il s'y refusa, requérant que toutes les chambres fussent assemblées, suivant le privilége notoire dont la cour est conservatrice : il ajouta que de plus il avait des récusations à proposer, des requêtes à introduire, qui ne pouvaient être jugées que par toutes les chambres.

L'avocat du roi, Dumesnil, répondit pour le procureur général que le privilége d'être jugé par le parlement entier ne pouvait être invoqué que dans les causes où il s'agissait de l'état, de la vie et de l'honneur d'un conseiller, mais qu'il n'était question que de juger un appel comme d'abus d'un arrêt rendu par une partie seulement du parlement. Il fallut délibérer sur ce premier incident, et l'on décida, conformément aux conclusions de l'avocat du roi, que, sans assembler les chambres, du Bourg serait entendu en ses récusations et causes d'appel, devant les juges désignés par les lettres patentes du roi.

L'accusé protesta contre la marche de la procédure ; il fit remarquer que les lettres patentes n'avaient par été vérifiées par toutes les chambres assemblées, ainsi qu'on avait agi dans un procès récent intenté au conseiller Guillaume de la Chesnaye ; il réclama pour lui le même droit, et rappelant qu'il avait des récusations à exercer, il argua de nullité l'arrêté qui passait outre, et somma le premier président d'assembler

toutes les chambres, menaçant, s'il s'y refusait, de le prendre directement à partie.

« Sur quoy, derechef retiré, et la matière mise en délibération; et sur la requeste par luy faicte, afin d'estre mis en une chambre aultre que celle où il est, en laquelle on ne voyt quasi rien; a esté arresté que le dict du Bourg sera mis en une chambre où soulloit estre le commissaire *Donnot* (le nom est douteux), et que le geollier luy sera tenu bailler deux gardes pour empescher que l'on ne parle à luy et qu'il ne parle à personne, et luy sera baillé papier, encre et plumes pour escripre ses causes et moyens de récusations, et autres requestes et protestations qu'il dict avoir à faire, pour les apporter demain à sept heures, afin que le tout communicqué au dict procureur général du roy et luy oy, il y soit pourveu par la cour le plus promptement que faire se pourra; et que néantmoings si ledict du Bourg veult avoir ung clerc du greffe pour escripre soubz luy, il en sera envoyé ung. Ce qui luy ayant esté prononcé, il a dit qu'il escripra bien luy-mesme; et pour ce faire ont esté baillées au concierge de la conciergerye quatre feuilles do pappier paraffées, à la charge de rapporter le resto, si le tout n'est employé.

Le 3 août, du Bourg présenta au parlement une requête où il déduisit ses raisons avec une grande force de logique. Il prouva que l'appel comme d'abus, interjeté par lui, regardait autant la substance et le fait principal de l'accusation, que la forme et la procédure, et que par conséquent il ne pouvait être jugé que par toutes les chambres assemblées conformément à son privilége de conseiller; de plus, qu'on formait contre lui une véritable entreprise de juridiction, en le dégradant de ses ordres de sous-diacre et de diacre, et en le privant par là de son état de conseiller, ce qui était un véritable abus, contre lequel il n'y avait d'autre remède que l'appel; que si après la confirmation et l'exécution de la sentence prononcée par le dernier juge ecclésiastique, il était reconnu innocent, et trouvé bon chrétien, il demeurerait néanmoins privé de son état de conseiller, que la cour ne pourrait lui rendre, non plus que ses ordres : qu'ainsi il ne pouvait pas attendre l'issue du jugement, pour avoir réparation du grief dont il se plaignait, et que l'appel était la seule voie qui lui fût ouverte. Il ajoutait que les lettres patentes du roi n'avaient pu anéantir son privilége, dont la conservation intéressait tous les conseillers, et qu'il ne fallait pas arguer contre lui de ce que son premier appel d'abus, interjeté contre la sentence de l'évêque de Paris, n'avait pas été vidé par toutes les chambres assemblées, car il prétendait le faire déclarer nul par des moyens qu'il se réservait de produire; qu'il avait déjà requis la capitaine de la Bastille de lui faire venir un procureur pour parapher les articles sur lesquels il voulait former une requête civile, demande que le capitaine avait repoussée, et qu'il priait la cour de lui accorder.

A l'égard des récusations, il représentait que messieurs les *Premiers*, de *Saint-André*, *Mynard*, présidents, *Goyant*, *Bouete* et *de Dormans*, conseillers, ayant été entendus dans l'accusation portée contre les autres conseillers détenus comme lui à la Bastille, ne devaient pas assister au jugement de son appel; il rappelait que le premier Président, et Minard, avaient dit publiquement à la séance des Augustins, lorsque lui, du Bourg, avait opiné devant le feu roi, et conclu à la nécessité d'assembler un concile, que ceux qui professaient une telle opinion étaient hérétiques et sacramentaires; qu'ayant ainsi à l'avance prononcé sa condamnation, ils ne pouvaient connaître, comme juges, de son appel; que le président de Saint-André, et les conseillers Gayant et Bouete, ayant instruit son procès, et assisté au jugement de l'évêque de Paris, confirmé par l'archevêque de Sens, devaient forcément s'abstenir, puisqu'il était certain qu'ils ne réformeraient par leur propre jugement.

Du Bourg requérait en outre la faculté de se faire assister par un conseil de trois avocats, Mes de la Porte, François Marillac, et Denis Dumesnil (frère puîné de l'avocat du roi); attendu que d'après, les termes de l'appel, il n'était pas question « de tirer preuve, confession ou dénégation de sa bouche, concernant le faict de son accusation, et aussi que pour l'indisposition de sa personne, il ne pourroit luy-mesme plaider son dict appel. »

Le même jour, Adrian Huchot, concierge et geôlier de la Conciergerie, apporta à la cour cette requête écrite sur « ung petit cahier de papier contenant troys feuilles, dont deux feuilletz et quasy un demy-escript. » Il n'y avait pas de bonne réponse à opposer

aux demandes de du Bourg; l'avocat du roi, Baptiste Dumesnil, ne se mit pas en grands frais pour colorer le déni de justice. Ses raisonnements, s'ils méritent ce nom, furent aussi pauvres que naïfs. Il dit que l'accusé voulait traîner les choses en longueur, et engager la cour dans une voie qui « faisoit tort non-seulement à luy, mais à tout le parlement, *ordini toti*, et que toutes les aydes auxquelles il avoit recours devoient luy estre denyeez et osteez. » Il s'opposa formellement à ce qu'on lui donnât un conseil, parce qu'il « estoit personnaige de sçavoir et d'éloquence pouvant de soy-mesme mieux déduire ses droicts que nul autre. » Enfin, sur le chef des récusations, il conclut au rejet.

Le 7 août, le parlement rendit un arrêt portant que : « sans avoir esgard à la requeste faicte par du Bourg, afin de assembler toutes les chambres, de l'enterrinement et effect de laquelle ladicte cour l'a déboutté et deboutte, ledict du Bourg viendra demain à six heures plaider ses causes d'appel comme d'abbuz, par M[es] François de la Porte et François Marillac, advocatz, que la dicte court luy a distribuez pour conseils; en plaidant icelles causes d'appel comme d'abbus, pourra iceluy du Bourg faire telles requestes que bon luy semblera sur la provision de requeste civile par lui requise et prétendue contre les arrestz ci-devant donnez. Ce qui a esté prononcé à l'instant au dict du Bourg derechef mandé, présens les dicts gens du Roy; et aura, suyvant la requeste par luy faicte, ledict du Bourg et son conseil, communication des procez-verbaulx, procédures et sentences de l'archevesque de Sens. »

Battu sur un point, vainqueur sur un autre, l'avocat du roi, Dumesnil, pouvait croire du moins que le procès allait marcher sans encombre; mais le pauvre homme n'était pas au bout de ses peines. François de Marillac, averti par un des secrétaires du parlement qu'il avait été désigné pour conseil, s'excusa de ne pouvoir plaider sur-le-champ, au refus de M[e] de la Porte, qui avait été nommé le premier et qui refusait son ministère : il demanda le lendemain, 8 août, qu'on lui adjoignît un autre avocat, et qu'on lui donnât un délai de quinze jours pour se préparer dans une cause aussi importante. En dernier lieu, il supplia la cour de lui accorder une liberté entière pour la défense, « non licencieuse, comme il ne vouldroit y penser, mais contre ceulx qui le pourroyent calumpnier. »

Dumesnil ne manqua de s'opposer à ces demandes, la cour ordonna que Marillac se tiendrait prêt pour le lundi suivant, assisté de M[es] Jehan de Saint-Meloir, et de Pierre-Robert, avocats.

Les récusations proposées par du Bourg portaient sur tous les présidents. Le roi avait ordonné que les cardinaux de Lorraine et de Bourbon, ainsi que le chancelier, jugeraient de l'affaire : du Bourg déclara qu'il retirait ses récusations contre les présidents de Thou, Séguier et du Harlay. Marillac, reprenant le procès à son origine, requit « qu'il pleust à la cour ordonner qu'il auroit communication de la commission du roy, en vertu de laquelle l'evesque procéda contre le dict du Bourg, et lui fût permis de communiquer avec son client en l'une des chambres des requestes, d'autant que la chambre où il est en la Conciergerye est fort petite et incommode.

« Dumesnil a supplié la court d'enjoindre à du Bourg de nommer ceulx qu'il entendoit récuser, et de dire présentement ses causes de récusation.

« La court a permis au conseil distribué au dict du Bourg, communicquer avez luy en la Tour carrée ou en la petite Tournelle, en la présence de maître *Jehan Camus*, secrétaire du Roy et de ladite court.

« Et sur ce que ledict Marillac a supplié la court permectre que la communication se feist *semotis arbitris* et en liberté, aultrement qu'il luy plust l'excuser et le descharger de la cause :

« La court dict que son arrest tiendra; et au surplus a ordonné que le dict du Bourg proposera présentement les causes de récusation qu'il prétend contre ceulx qui assistent et sont présens.

« A dit le dict du Bourg, qu'il entend récuser les seigneurs, *évesque* de *Amyens* (187), et Lalemand, maistre des requestes.

« Interpellé de déclarer s'il entend en récuser aultres, a dict qu'il luy fault tems pour y penser, et supplie la court le luy donner.

« La court a ordonné que présentement il dira et proposera ses causes de récusation. A dict qu'il ne pouvoit présentement les dire, et que la révérence d'un grand seigneur l'avoit gardé de les bailler plus tost,

et a supplié la court luy permectre les bailler par escript dedans ce jour.

« La court a ordonné qu'il les dira promptement. A dict ledict du Bourg que monseigneur le *cardinal de Lorraine* est sa partie en ce procès, que les dicts seigneurs *évesque d'Amyens* et de *Vouze*, maistre des requestes, sont ses domestiques (domestiques du cardinal) et est impossible qu'il ne leur en ayt communicqué et parlé privément.

« Interpellé d'expliquer ce qu'il a dict, que mondict sieur le *cardinal de Lorraine* est sa partie, a dict qu'il a esté le moyen de toutes les poursuictes qui ont esté faites contre ses compaignons prisonniers et luy, non comme conseil du Roy, mais comme sa partie, et a faict dépescher les lectres patentes et commission. Et après que le dict du Bourg a esté retiré, la dicte court a ouy lesdicts *evesque d'Amyens*, et *Lalemant*, maistre des requestes, et a ordonné audict du Bourg, pour ce mandé, de bailler dedans huy par escript toutes les causes de récusations qu'il vouldra proposer, et les déduire par le menu.

« Sur les causes de récusations baillées par escript par ledict du Bourg, contre messieurs les *Premiers*, de *Sainct-André* et *Mynard*, présidents, *Gayant*, *Bouete*, et de *Dormans*, conseilliers en ladicte court; icelles leues et l'arrest de ladicte court du cinquiesme juillet dernier, la matière mise en délibération;

« La court a ordonné que sans avoir esgard auxdictes causes de récusation, lesdicts présidents *Premiers* et *Mynard*, et maistre *Charles de Dormans*, conseiller, assisteront au jugement de l'appel comme d'abbuz, interjecté par le dict du Bourg; et au regard desdicts sieurs de *Sainct-André*, président, *Gayant* et *Bouete*, conseillers, qu'ils s'en abstiendront. »

Un fait dont ne parle pas la procédure et qu'il faut remarquer, c'est que le cardinal de Lorraine se récusa. Ceci se passait le 8 août : il paraît que du Bourg, par des moyens qu'on ne connait pas, parvint à gagner du temps, car il y a un espace de dix jours entre la pièce que nous venons de citer et celle qui suit immédiatement. Le 18 du même mois, les présidents Christophe de Thou et Pierre Séguier furent mandés par le roi à Saint-Germain en Laye, et reçurent ordre du cardinal de Lorraine et du chancelier de vider le procès principal, *mettant derrière* les récusations proposées par du Bourg. En conséquence, Jehan de Meloir et François de Marillac durent se tenir prêts à plaider le lendemain matin, à sept heures.

Après trois jours de plaidoiries, la cour, « sans avoir esgard aux requestes, l'une tendant afin d'assembler toutes les chambres, et l'autre afin de cassation de procédures faictes tant par les juges d'église que commissaires députez par le roy, dont la dicte court a débousté ledict du Bourg; et aussy sans avoir esgard aux deux requestes civiles par luy proposées contre lesdicts arrests desdicts cinquiesme de juillet et deuxième jour d'aoust, a déclare et déclaré ledict du Bourg non recepvable appellant comme d'abbuz. »

Du Bourg alors en appela au supérieur de l'archevêque de Sens, au primat de Lyon, qui était le cardinal de Tournon. Ce prélat étant absent de France, deux vicaires commis *ad hoc* prononcèrent, comme on devait s'y attendre, la validité du jugement de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens.

Ce nouvel incident mena le procès jusqu'au 12 octobre. Le procureur général requit la cour d'enjoindre à du Bourg d'avoir, dans le délai de trois jours, à donner par écrit ses moyens d'appel comme d'abus contre la sentence du primat de Lyon, et le 20 du même mois, Baptiste Dumesnil donna lecture de lettres patentes du Roy, ordonnant à la chambre « de procéder au jugement de la cause d'appel comme d'abbuz, interjecté par Anne du Bourg, au nombre de vingt-cinq conseilliers, si faire se peult, pris de ceulx ja appellez et choisiz pour juger le procez de messieurs *Loys du Faur*, *Eustache de la Porte*, *Paul de Foix*, et *Anthoine Fumée*. »

Le 23, la chambre ordonna qu'il serait adressé à l'accusé copie de la commission du roi, et la liste des juges, et lui donna trois jours pour tout délai, pour mettre ses raisons par écrit. La liste signifiée à du Bourg portait les noms suivants :

« Messieurs M. F. de Saint-André, M. R. Baillet, M. P. Seguier, présidents; Gayant, Pinterel, Jacquelot, Barjot, Bermondet, Le Picart, de Harlay, Bouete, Grassin, Martineau, Favier, de Varade, Miron, Grenaisie, de Hacqueville, le Camus, le Clerc, Brulart, G. Viole, Rivière, Maillard, Chevalier, N. le



Et leur donna le plaisir de la vénerie. — Page 239.

Maistres, P. de Longueil, Allegrin, Larcher.

Du Bourg récusa le président Baillet. Le 16 novembre, la cour, conformément aux conclusions des gens du roi et malgré la demande formelle du président Baillet, rejeta la requête. Le lendemain, 17, Baillet supplia de nouveau la cour « pour mectre hors de suspicion, voire occasion de suspicion, ledict du Bourg, de l'excuser d'assister au jugement. » Mais il fut maintenu sur la liste.

Le 18 novembre, la cour mit toutes les appellations et requêtes de du Bourg jusqu'à ce jour, au néant. Le 20, elle nomma les conseillers Mes Adrian du Brac et Jacques de Varade, pour recevoir, de la bouche de du Bourg le nom des témoins qu'il entendait produire pour soutenir sa récusation contre M. le premier président. Cette requête fut rejetée comme les autres, et enfin, le 5 décembre, des lettres patentes du roi, données à Amboise, ordonnèrent de procéder au jugement définitif.

L'avocat de du Bourg, François de Marillac, sachant qu'une partie de la chambre ne désirait qu'un prétexte pour sauver son client, comprit qu'il fallait engager les juges à demander la grâce de l'accusé. Il reprit l'affaire dès son principe, développa les irrégularités de la procédure, le renversement des lois, fit l'éloge de du Bourg, vanta sa modestie, la pureté de ses mœurs, et son érudition ; il convint que, trop entier dans sa manière de penser, il s'était conduit avec une indiscrétion condamnable en présence du feu roi ; qu'il avait commis la même faute en répondant à ceux qui l'interrogeaient : il conclut en sollicitant la pitié des juges et la miséricorde du souverain. Pour assurer le triomphe de ce système de défense, le silence de l'accusé était un point nécessaire. Ce fut alors qu'on put voir qui

du Bourg, en se servant avec une opiniâtreté si persévérante de tous les moyens suspensifs que lui donnait sa profonde connaissance des lois, avait moins voulu sauver sa vie que convaincre ses juges d'iniquité. Quand il lui suffisait de se taire, il désavoua son avocat.

Sa conscience s'indigna du subterfuge employé par Marillac. Il écrivit sa confession de foi et l'envoya à ses juges : c'était son arrêt de mort.

Le mort imprévue de Henri II aurait pu, sans l'influence toute-puissante du cardinal de Lorraine, sauver du Bourg : une méprise de nom, un hasard funeste qu'on ne pouvait prévoir, avait fait manquer le projet d'évasion concerté entre lui et ses amis ; un autre événement, un autre hasard, auquel il était étranger, le perdit.

Au nombre de ses ennemis les plus acharnés, était le président Antoine Minard, homme de confiance et créature dévouée du cardinal de Lorraine. Du Bourg avait voulu l'obliger à se récuser, et sur son refus il lui avait dit : *Dieu saura bien t'y forcer*. Cette parole, qui n'était qu'un appel à la conscience du juge, devint une menace et une prédiction de mort qui retomba sur l'accusé.

Le jour même où du Bourg l'avait prononcée, revenait à Paris un jeune homme qui en était absent depuis plusieurs mois, et qui ignorait les événements qui s'y étaient passés et qui tenaient en suspens la curiosité publique. En rentrant dans la capitale, Jacques Stuart, le fiancé de Louise Boulard, fut surpris du spectacle étrange qui s'offrait à ses yeux. Il était nuit, et partout au coin des rues, sur les places, aux angles des maisons, on avait dressé des statues de la Vierge, devant lesquelles brûlaient des lumières. Des soldats en faction près de ces images forçaient les passants à les saluer. Ceux qui s'y refusaient étaient immédiatement arrêtés et conduits en prison. En même temps le crieur public proclamait d'une voix enrouée de nouvelles ordonnances du roi contre les hérétiques, et qui, pour encourager la délation, promettaient cent écus de récompense, de loyer, comme on disait alors, à ceux qui les dénonceraient.

Le premier mouvement de Jacques Stuart, zélé protestant, avait été de résister à ces injonctions, mais il avait cédé par prudence et pour ne pas s'attirer une mauvaise affaire. L'amour le ramenait à Paris, et il avait hâte de revoir sa belle fiancée. Il franchit, aussi rapidement que le lui permettaient les dévotions qu'il était forcé d'accomplir contre sa conscience, la distance qui le séparait de la porte Saint-Bernard. Au moment d'entrer chez son futur beau-père, il se heurta contre un homme qui sortait de la maison, et qui, absorbé dans ses pensées, ne parut pas faire attention à lui. Cet homme disait en levant les mains et les yeux au ciel, et en poussant un profond soupir :

— Pauvre fille ! mourir si jeune et si belle !

Un froid glacial saisit Jacques Stuart. Il y avait dans la maison d'autres locataires que l'avocat Boulard et sa famille : Louise avait une sœur : l'exclamation de cet homme pouvait désigner toute autre personne que la fiancée du jeune Écossais ; mais Jacques Stuart, qui l'instant d'auparavant se livrait tout entier à la joie du retour et n'avait que des pensées d'amour et d'espérance, se sentit tout à coup frappé au cœur. Ses rêves s'évanouirent sous l'éclair d'une de ces subites révélations de la douleur qui ne trompent pas. Il resta immobile quelques instants, comme atteint de la foudre, et quand il revint à lui, cet homme s'était déjà éloigné. Il monta précipitamment. Dans une chambre où brûlait une seule lampe qui jetait une clarté triste et douteuse, Boulard, sa femme et la plus jeune de ses filles pleuraient, agenouillés près d'un lit où Louise était étendue pâle et mourante. Jacques Stuart en entrant poussa un cri terrible. A ce cri, la moribonde ouvrit les yeux, le reconnut, et par un dernier effort, par une dernière lutte de la vie contre la mort qui avait déjà saisi sa proie, elle se dressa sur son séant, et joignant les mains :

— Je suis innocente, dit-elle. Au nom de notre amour, ne croyez pas ceux qui ont tenté de me flétrir ! Je meurs digne de vous !

Puis elle retomba sur son lit, morte.

Quand la douleur lui permit de parler, Jacques Stuart interrogea Boulard. Celui-ci, dans un récit interrompu cent fois par ses sanglots, lui apprit les persécutions dont ils avaient été victimes, les accusations portées contre lui, sa femme et ses filles, les infâmes traitements auxquels elles avaient été soumises. Leur innocence avait été reconnue, on leur avait rendu la liberté, mais la honte avait tué Louise comme aurait pu le faire

le bourreau. Le jeune homme l'écouta sans prononcer une parole ; quand Boulard eut fini, Stuart se pencha vers la morte, coupa une mèche de ses cheveux qu'il plaça sur son cœur, la baisa au front et sortit en répétant le nom du président Minard, qui avait dirigé toute cette odieuse affaire. Le soir même il alla trouver un de ses amis sur lequel il pouvait compter, et ils passèrent ensemble la nuit en conférence.

A quelques jours de là, le mardi 12 décembre, le président Antoine Minard, qui avait tenu après le dîner l'audience de la grand'chambre, quitta le palais un peu après quatre heures du soir. Il était seul, et regagnait son domicile, situé vieille rue du Temple. La nuit était presque venue ; les dernières lueurs d'un jour gris et plombé s'éteignaient sous les flots d'une neige fine et serrée, qui s'amoncelaient silencieusement dans les rues désertes. A une centaine de pas de sa maison, Minard vit passer à côté de lui deux hommes, le chapeau rabattu sur les yeux, le visage caché sous les plis de leurs manteaux. Tout à coup il se sentit saisir par derrière : un de ces hommes lui serra le col d'une main, et de l'autre lui mit un mouchoir sur la bouche ; le second, masqué comme son compagnon, se plaça devant le président, et le frappa mortellement en lui disant :

— C'est Jacques Stuart, l'amant de Louise Boulard, que tu as tuée, qui te tue.

Minard tomba sans avoir pu opposer la moindre résistance, sans avoir jeté un cri. Les deux meurtriers s'éloignèrent, et le corps du président ne fut relevé qu'environ une heure après, à moitié enseveli sous la neige rougie tout autour de son sang.

On ne manqua pas de rapprocher cet assassinat, dont les auteurs demeurèrent inconnus, des paroles prononcées par Anne du Bourg. Il fut impossible de prouver sa complicité, mais cet événement hâta l'issue de son procès.

Le cardinal de Lorraine résolut de venger sur lui la mort de sa créature. Il voulut même la faire passer pour une calamité publique. Dès le lendemain, 13 décembre, Gilles Bourdin, procureur général, assisté de Baptiste Dumesnil, se présenta au parlement et supplia « la cour très-instamment qu'elle ordonnât *justicium*, comme anciennement il se faisoit, et que la justice ordinaire du Chastelet cessât tant au civil que au criminel, sans procrastiner ne user d'aulcunes remises, jusques à ce que ung tel et si malheureux cas pust estre advéré ; et, au surplus, que l'on fist visitation et inquisition diligente ez hostelleries et aultres maisons de ceste ville, où on a accoustumé de loger, afin de sçavoir quels gens sont partiz de leurs dictz logis dépuys la veille, etc., etc. »

Le 14 décembre, le parlement, toutes les chambres assemblées sous la présidence de Saint-André, se contenta d'ordonner les informations nécessaires, et s'occupa, sous l'impression du meurtre de Minard, de terminer le procès de du Bourg. Les meneurs de l'affaire pressaient le dénoûment. L'électeur palatin, Frédéric, voulait placer du Bourg à la tête de son université d'Heidelberg, et l'on savait que ses ambassadeurs étaient en route pour demander la grâce de l'accusé. Du Bourg avait concentré sur lui seul toute la haine des juges ; il était la victime désignée. Avant de rapporter son jugement et son exécution, disons ce qui fut décidé à l'égard des autres conseillers.

Le 4 septembre, François II ordonna par une lettre patente d'assembler les présidents et conseillers du parlement, au nombre de vingt-cinq au moins, pour procéder au jugement des autres prisonniers. En vertu de cette lettre, le président de Saint-André choisit les juges : le procès reprit son cours dans les premiers jours d'octobre, et se termina aux Rois suivants.

Un arrêt du 10 janvier 1559 (on sait que l'année ne commençait alors qu'à Pâques) décida que de la Porte serait remis en liberté, sous la condition de reconnaître comme justes et équitables les arrêts portés précédemment par la grand'chambre contre les Luthériens, condition à laquelle il se soumit.

Par le même arrêt, de Foix fut suspendu pendant un an de son état de conseiller, et obligé de déclarer en pleine cour, toutes les chambres assemblées, « qu'au sacrement de l'autel, la forme est inséparable de la matière, et que le sacrement ne se peult bailler ny exhiber en autre forme que l'Église romaine la baille. »

Pendant la procédure instruite contre lui, du Faur fut averti et prouva que le président de Saint-André menaçait ceux de ses juges qui étaient d'opinion de l'absoudre, « de la puissance et grandeur du Roy, et de monsieur le cardinal de Lorraine, son oncle et

son gouverneur, leur disant qu'ils n'oseroyent ni ne pourroyent soustenir leur opinion, et qu'aussi l'honneur du feu Roy Henry y estoit engagé, qui les avoit fait constituer prisonniers, et qu'il envoiroit leur opinion par escrit au Roy, lequel les en chastiroit. »

A l'appui de ces menaces, le président de Saint-André sollicita et obtint des lettres de François II, qui prescrivait la sévérité et la rigueur aux juges. Un grand nombre de conseillers, révoltés par ce système d'intimidation, furent d'avis que les lettres devaient être supprimées et regardées comme non avenues ; mais de Saint-André, dont l'intention était de succéder à Minard dans la faveur intime du cardinal de Lorraine, fit tant par ses intrigues et ses menées qu'il obtint un arrêt disant que « mal, téméraire-ment, et indiscrettement, du Faur a opiné en la mercuriale (du mois de juin) en ce qu'il a esté d'opinion qu'il estoit bon, pour extirper les hérésies, de faire tenir un bon concile général, et cependant sursoir les peines capitales contre les hérétiques, dont il en demande pardon à Dieu, au Roy et à Justice, et est suspendu cinq ans de son office de conseillier, et condamné à quatre cens livres parisis d'amende envers les povres. »

Ce qui prouve la violence exercée en cette occasion, c'est que l'arrêt fut rendu contre l'avis de près de la moitié des juges, qui cependant avaient tous été choisis par le président de Saint-André.

Le paragraphe suivant, qu'on lit dans *la Vraye Histoire de la procédure*, montre aussi qu'à cette époque on entendait et pratiquait avec autant de sincérité que de nos jours la responsabilité des agents du pouvoir :

« Ledit du Faur ayant demandé justice à la cour du Parlement des violences et oppressions ainsi faites à ses juges, comme dessus est dit, *le président* l'empesche par tous ses amis : toutes fois la cour de Parlement, en laquelle il y a encore grand nombre de gens vertueux, bons juges et de grande doctrine, et n'est empeschée de faire bonnes et vertueuses exécutions que par la malice de huit ou dix d'iceulx, factieux, ambitieux, de mauvaise et scandaleuse vie, ayant diligemment vaqué à l'inquisition de ceste accusation faiste contre *le président de Saint-André*, le Roy, à la poursuite et requeste dudict président, par le conseil d'aucuns de ses amis, évoque à luy la cognoissance de ceste accusation, qui est un stile en ce pays-là souvent exercité et practiqué pour empescher la punition des crimes. »

L'odieuse partialité déployée contre du Faur fut utile à Antoine Fumée. Celui-ci présenta aussi requête contre le président de Saint-André. Il le récusa, fondant ses motifs sur ce que depuis longtemps il était son ennemi capital et ne s'en cachait pas, et avait, dans le procès même, suborné des témoins contre lui. Il supplia le roi de lui donner d'autres juges que ceux choisis par le président et le procureur général, et réclama son privilége de membre du parlement, d'être jugé par toutes les chambres assemblées, suivant l'ancienne coutume.

« Sur ceste requeste, avec grande difficulté fut enfin ordonné par le Roy que les juges qui avoyent jugé ledict du Bourg jugeroyent aussi le procès dudict Fumée : ce qui est fait, après toutes fois que *le procureur général Bourdin* eût récusé tous les présidens de ladicte court, pensant par cela faire que ce procès ne peust estre jugé, pour la difficulté d'assembler cinquante hommes de ladicte court juges dudict *du Bourg;* toutes fois à la fin demeure le nombre de quarante-cinq conseilliers de ladicte court pour juger ce procès ; lesquels à ceste fin ayant esté assemblez, par le tems de trois sepmaines et plus, sans avoir esgard à un entrejet de crimes qu'avoit fait ledict procureur *Bourdin*, en ce procès, pour opprimer cest accusé, et après avoir fait prescher publiquement en sa paroisse que s'il y avoit aucun qui sceut quelque chose contre ledict *Fumée*, en quoy il eust esté desvoyant de l'Église romaine, qu'il eust à le venir déclairer aux juges, et que autrement ils estoyent excommuniez ; finalement ayans (comme il est vraysemblable) pitié dudict *Fumée*, qui estoit prisonnier de neuf mois, et craignans les impostures de ses parties puissantes et grandes, ordonnent que les prisons seront ouvertes audict *Fumée*, et luy remis en pleine liberté, et que l'arrest seroit leu en pleine court, les chambres assemblées ; lequel arrest ayant esté ainsi prononcé, ledit *Fumée* dit qu'il rendoit graces à Dieu, qui par sa main forte luy avoit ouvert la porte de justice, et remercioit aussi la court du Parlement de son arrest juste et raisonnable, lequel serviroit à la gloire de Dieu, seroit au contentement du roy, et à la jouissance des bons. Et ce fait, fut ledict *Fumée*,

par les présidens de ladicte court, toutes les chambres assemblées, honorablement remis en son lieu, honneur et degré de dignité, et luy fut enjoint de faire son estat, comme il avoit accoustumé (189) »

Les ennemis de du Bourg avaient attribué ses différents appels comme d'abus au désir de prolonger sa vie, à la crainte qu'il avait de la mort. Il n'y aurait eu aucune lâcheté de sa part à tâcher de se soustraire par tous les moyens possibles au supplice qui l'attendait. Mais cette imputation tombe devant sa profession de foi, si nette, si claire et si précise. Il lui eût été facile de se sauver, comme nous l'avons dit, en gardant le silence, ou même en présentant une déclaration rédigée en termes ambigus. Il ne le voulut pas. Une autre voie de salut lui était offerte, et il refusa de la tenter. Ses amis obtinrent à Rome, où l'on a tout pour de l'argent, une bulle du pape qui le réclamait comme membre de l'Église et qui ordonnait qu'on l'envoyât à Rome pour y être jugé. On devait l'enlever en chemin (190) ; mais toutes les instances qu'ils firent auprès de lui furent inutiles.

Le 22 décembre la Cour rendit l'arrêt suivant, qui résuma et termina ce long drame judiciaire :

« Entre Me *Anne du Bourg*, conseillier du Roy en la court de parlement, à présent prisonnier en la conciergerie du Palais, appelant comme d'abbuz de certaine sentence donnée par *l'official de Paris*, le vingtième jour de novembre dernier passé, par laquelle, entre aultres choses, il auroit ordonné que, nonobstant chose proposée ou alléguée par le dict *du Bourg*, il seroit passé outre à l'exécution de la sentence donnée à l'encontre du dict *du Bourg* par *l'évesque de Paris*, et de tout ce qui s'en est ensuivy, d'une part ; le procureur général du roy, défendeur en cas d'appel, d'autre,

« Veu par la court les procez et procédures faictes en court d'Église, tant par devant ledict *évesque de Paris*, *archevêque de Sens*, et les vicaires et juges subdéléguez de *l'archevesque et primat de Lyon* ; les trois sentences définitives données par lesdicts juges d'Église, avec les troys arrestz donnez par ladicte court, sur les appellations comme d'abbuz interjectées par ledict *du Bourg*, desdictes troys sentences ; procès-verbal de Me *Loys Gayant*, aussi conseillier en ladicte court, en date du (la date manque sur le registre du parlement) dernier passé, attaché à certaines lettres missives trouvées en la possession dudict *du Bourg ;* ensemble le procès-verbal dudict *official de Paris*, en date du xxme jour de novembre dernier passé, contenant l'exécution faicte de la sentence dudict évesque de Paris et dégradation actuelle dudict *du Bourg ;* et après que lesdictes parties ont esté oyes en plaidoyries sur ladicte appellation comme d'abbuz ; les troys requestes présentées à icelle court par ledict *du Bourg*, les treize et vingtme jours de ce présent moys de décembre, avec les deux confessions présentées à icelle court de la part dudict *du Bourg*, mises au sac par ordonnance de ladicte court, avec ce qui a esté mis et produit par devers icelle de la part dudict procureur général ; et tout considéré :

« Il sera dict, sans avoir esgard auxdictes requestes, que ladicte court a déclairé et déclaire ledict *du Bourg* non recevable appellant comme d'abbuz, et l'amendra d'une amende seulement. »

Le lendemain, 23 décembre, arrêt définitif, ainsi conçu :

« Veu par la court le procès criminel et extraordinaire faict à l'encontre de Me Anne *du Bourg*, conseillier du Roy de ladicte court, accusé du crime d'hérésie ; les interrogatoires et confessions réitérées et représentées en ladicte court par ledict *du Bourg*, déclaration de sa foy par luy baillée par escript et par luy recogneue en icelle court, avec les requestes par luy présentées en icelle ; et iceluy *du Bourg* par plusieurs foys oy en ladicte court ; et tout consulté, il sera dict que ladicte court a déclairé et déclaire ledict *du Bourg* actainct et convaincu du crime d'hérésye plus à plain mentionné ez procès criminel à luy faict, et que hérétique, sacramentayre, pertinax et obstiné, l'a condamné à estre pendu et guindé à une potence qui sera mise et plantée en la place de Grève devant l'hostel de ceste ville de *Paris*, au lieu plus commode, au-dessoubz de laquelle sera faict un feu dedans lequel ledict *du Bourg* sera gecté, ars brûlé, et consommé en cendres ; et a déclairé et déclaire tous et chacuns ses biens estants en pays où confiscation a lieu, acquis et confisquez, suyvant les édictz et ordonnances du Roy.

« De Thou. » « Barthélemy (191). »

« A esté retenu et réservé *in mente curiæ*

(dans l'esprit de la cour) que ledict *du Bourg* ne sentira aulcunement le feu, et que auparavant le feu soyt allumé, et qu'il soyt jecté dedans, sera estranglé ; et que néantmoins où il vouldroit dogmatiser et tenir aulcuns mauvés propos, sera bâillonné, pour obvier au scandale du peuple.

« DE THOU. » « BARTHÉLEMY (192). »

Le même jour, Simon Chartier, clerc au greffe criminel du Parlement, se transporta vers onze heures du matin en la chapelle de la Conciergerie du Palais, et, en présence de plusieurs témoins, donna lecture de l'arrêt de mort à du Bourg, qu'on avait amené de la Bastille. La fermeté avec laquelle il entendit cette lecture démentit les insinuations injurieuses dont on avait essayé de le flétrir.

Quand on lui lut son arrêt, rapporte de Thou, il ne donna aucune marque d'étonnement ; il dit qu'il pardonnait à ceux qui l'avaient condamné selon leur conscience, et qu'il plaignait leur aveuglement ; s'animant à mesure qu'il parlait, il ajouta comme si ses juges avaient été présents pour l'entendre :

— Éteignez, éteignez enfin les feux et les embrasements que vous avez allumés, amendez-vous et convertissez-vous à Dieu, afin que vos péchés vous soient pardonnés et puissent être effacés, que le méchant abandonne son train de vie, que l'homme inique rejette ses mauvaises pensées et se retourne vers le Seigneur qui aura pitié de lui. Adieu, sénateurs, Dieu vous conserve ! ayez toujours Dieu devant les yeux ; pour moi, je vais à la mort sans regrets.

Démocharès et deux autres docteurs de la faculté de théologie, de Fabet et de la Haye, se rendirent à la chapelle de la Conciergerie, avec l'abbé de Montebourg, curé de Saint-Barthélemy, et essayèrent en vain d'obtenir de lui une rétractation de ses erreurs. Vainement aussi Simon Chartier, muni d'une commission du procureur général, voulut lui faire désigner la maison où il avait fait la cène, et nommer les personnes qui l'avaient faite avec lui ; il dit pour toute réponse que les rues de Paris lui étaient mal connues et qu'il ne pouvait donner aucun renseignement. Simon Chartier alors le prévint qu'il avait ordre de le bâillonner, si son intention était de haranguer le peuple, « de dogmatiser, ou parler choses contraires contre l'honneur de Dieu et de nostre mère Saincte Église, et commandemens d'icelle. » Mais sur sa parole de ne prononcer aucun discours, on ne lui mit pas de bâillon.

L'exécuteur des hautes œuvres le fit monter sur une charrette, qu'escortait un grand nombre de gens armés, et conduire au lieu du supplice. Pendant le trajet, du Bourg conserva tout son calme ; il promenait sur la foule des regards tranquilles et assurés. Fidèle à la parole qu'il avait donnée, il se contenta de dire plusieurs fois, en s'adressant au peuple :

— Celui que vous voyez n'est ni un voleur ni un meurtrier ; c'est un martyr, qui est glorieux de mourir pour la cause de Dieu et de l'Évangile.

La charrette arriva sur la place de Grève, et s'arrêta près de la potence où pendait la corde fatale. On lui demanda de nouveau de dénoncer ses co-religionnaires ; il ne répondit que par un sourire de mépris. Il descendit de la charrette, et, se plaçant sous la potence, il se dépouilla lui-même de ses vêtements.

— Mon Dieu, s'écria-t-il, les yeux et les mains levés vers le ciel, mon Dieu, ne m'abandonne pas, afin que je ne t'abandonne pas (193)

Alors le vicaire du curé de Saint-Barthélemy, qui l'avait accompagné, lui présenta la croix à baiser, lui disant que « c'étoit en mémoire et souvenance de la Passion de Notre-Seigneur. » Du Bourg le repoussa, et à l'instant « il fust soubzlevé au hault de la potence, et estant au hault d'icelle, les assistans crians : *Jesus-Maria*, a été estranglé ; et après a esté allumé ung feu soubz la dicte potence, ez quel le corps mort du dict *du Bourg* a esté lasché, ars et bruslé (194). »

Le soir de l'exécution, pendant qu'à la clarté des torches, le bourreau et ses agents s'occupaient à faire disparaître les dernières traces du supplice, deux hommes traversèrent, à peu de distance l'un de l'autre, la Grève alors déserte. Tous deux ils s'arrêtèrent un instant devant la place où était mort le martyr.

Le premier murmura ces mots :

— Je t'ai vengé !

Le second dit :

— Je te vengerai !

L'un de ces hommes était Jacques Stuart.

L'autre était Jean de la Renaudie, qui tenait déjà dans sa main les fils de la conspiration d'Amboise.

LA BASTILLE SOUS CHARLES IX

PRISONNIERS : Le maréchal de Montmorency, le maréchal de Cossé.
GOUVERNEUR : Laurent Testu.



harles IX était mourant : de honteuses débauches, encouragées secrètement par Catherine de Médicis, et peut-être aussi le remords de la Saint-Barthélemy, avaient porté un trouble mortel dans son organisation. Tout le monde prévoyait sa fin, excepté lui, la reine mère et ses médecins (195). Cette mort prochaine, et l'absence de son successeur au trône, du duc d'Anjou, alors dans son royaume de Pologne, avaient réveillé des espérances et des projets depuis quelque temps abandonnés. Charles fut averti, avant qu'elle éclatât, d'une entreprise contre sa personne, tramée par le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Le dessein prêté aux deux princes, en cette circonstance, est assez obscur. Philippe de Cheverny dit qu'il en sut toutes les particularités; mais il n'en mentionne aucune. Quoi qu'il en soit, l'alarme fut si chaude que le premier mouvement du roi fut de partir immédiatement du château de Saint-Germain en Laye, à dix heures du soir. Il différa cependant jusqu'au lendemain matin, pensant qu'il y avait plus de sûreté pour lui à attendre qu'à faire la route au milieu de la nuit. Accompagné par ses gardes suisses, il vint loger au faubourg Saint-Honoré, chez le maréchal de Retz. Bientôt après il se transporta à Vincennes, emmenant avec lui le duc d'Alençon et le roi de Navarre, qu'il fit garder a vue dans le château, dont toutes les portes furent soigneusement fermées. Malade et ne pouvant bouger de son lit, il s'agissait d'attirer près de lui le maréchal de Montmorency.

L'appréciation du règne de Charles IX faisant partie du volume suivant, nous nous bornerons ici à rapporter l'arrestation du maréchal et celle de Cossé, et leur emprisonnement à la Bastille, où ils demeurèrent environ dix-huit mois. La relation de cet événement nous est fournie par un auteur contemporain (176). Elle peint d'une manière naïve les mœurs du temps, le caractère de Charles IX, et la politique de Catherine de Médicis.

Au mois de mars 1575, le duc de Lorraine et sa femme, accompagnés du cardinal de Lorraine, vinrent avec une grande suite à Dammartin, bourg et fort château appartenant au maréchal de Montmorency, de la succession du connétable, son père, et distant de Paris de huit lieues environ. Le maréchal, instruit de leur arrivée, alla au-devant d'eux à plus d'une lieue et demie, et leur donna le plaisir de la vénerie et de la fauconnerie, avant de les conduire à Dammartin, où les attendait une réception splendide. Le lendemain, après dîner, il les accompagna à quatre lieues de là, au château de Nanteuil, propriété de la maison de Guise. A son retour, plusieurs de ses serviteurs lui demandèrent si son intention n'était pas de se rendre auprès du roi : le maréchal répondit qu'il n'irait à la cour que dans une quinzaine de jours, après Pâques. Mais le lendemain il changea d'avis, malheureusement pour lui, sur le rapport et les instances d'un de ses serviteurs, nommé Thérignan, qui vint le trouver et lui dit que tous ses amis désiraient le voir auprès du roi en ce moment, que Charles et Catherine souhaitaient sa présence. « Jamais, ajouta Thérignan, ils ne m'ont fait si bonne chère ni si bonne mine. Vous n'avez rien à craindre. »

Le maréchal le crut, fit marcher ses mulets, commanda à sa maison de monter à cheval, et partit pour son château de Chantilly, où il passa la nuit. Au point du jour, il se mit en route pour Vincennes; en chemin, il rencontra le sieur de Torcy qui confirma les paroles de Thérignan, et qui le pria de la part de Charles de se hâter. Arrivé à Vincennes, il fut logé au donjon, dans une

chambre à côté de celle du maréchal de Cossé.

Montmorency avait fait porter ses oiseaux de rivière, croyant qu'il serait libre d'aller chasser selon sa coutume; mais il fut treize jours sans pouvoir sortir, retenu sans cesse sous divers prétextes. Cependant, loin d'avoir des craintes, et trompé complétement par l'accueil que lui faisaient Charles et Catherine, il écrivit à sa femme de venir le trouver. Le maréchal sortit un jour, le vendredi-saint, pour accepter dans un lieu hors du château, nommé la cour de la Pissote, un festin que lui offrit le grand-prieur. Le mardi suivant, il eut permission d'aller à la volerie; et, à son retour, le roi se fit apporter de son lit près de la fenêtre, *afin de le voir, tant il avoit peur qu'il ne fust échappé.* Le mercredi, il ne sortit pas; le jeudi, il retourna à la volerie, accompagné, par l'ordre secret de la reine-mère, des sieurs de Torcy et de Lansac. S'il eut écouté les conseils de ses amis plus clairvoyants que lui, il ne fût pas retourné à Vincennes. Mais il y avait laissé un otage: la maréchale était venue le trouver. Après être restée six ou sept jours, elle prit congé du roi et de la reine-mère. Celle-ci lui dit :

— Allez, ma fille; nous sommes infiniment aises le roi et moi de voir monsieur de Montmorency auprès de nous.

— Que ne l'employez-vous donc? répondit la maréchale.

— Ma fille, répliqua la reine, que voulez-vous que nous fassions? pouvons-nous l'envoyer auprès de monsieur de Montpensier qui commande une armée en Poitou? l'un n'endurerait pas que l'autre lui commandât. Demandez-vous pour lui l'armée de Matignon? mais elle est trop faible pour lui. Nous savons, ma mie, que c'est un notable seigneur, un véritable homme de bien : nous voulons nous en servir pour la paix.

Mais avant de quitter Vincennes, la maréchale fut avertie des intentions secrètes du roi et de la reine-mère ; elle fit dire à son mari qu'à une lieue de Vincennes, elle feindrait de ne pouvoir continuer sa route, par suite d'une grave indisposition, ce qui lui fournirait un prétexte pour sortir du château sans éveiller les soupçons. Mais le maréchal répondit qu'il était trop tard et qu'il fallait attendre la volonté de Dieu.

Le soir même, il resta jusqu'à neuf heures et demie dans la chambre du roi, qui lui dit par trois fois: « Adieu, monsieur de Montmorency. » Il tira les rideaux du lit de Charles, qui voulait dormir, et rentra chez lui. Vers les onze heures, vinrent la reine-mère et le chancelier de Birague, et le dessein fut pris entre eux d'emprisonner le duc d'Alençon et le roi de Navarre. On fit venir de Saint-Maur-les-Fossés le coche du roi, qui entra dans le parc par la porte de derrière et attendit à la porte du château. Sur les quatre heures du matin un gentilhomme écossais prévint un des domestiques de Montmorency qu'il avait vu arriver le coche du roi, et qu'il s'agissait de conduire à la Bastille le duc d'Alençon et le roi de Navarre : le serviteur porta cette nouvelle à son maître, qui se leva aussitôt; pendant qu'il s'habillait, un valet de chambre se présenta et lui dit que le roi le demandait, ainsi que le maréchal de Cossé.

Montmorency ayant passé le pont avec son domestique trouva le vicomte d'Auchy, capitaine des gardes du roi, qui, après les premiers saluts échangés à haute voix, lui parla à l'oreille et lui annonça la mission qu'il était chargé de remplir. Le maréchal changea plusieurs fois de couleur et pria le vicomte d'Auchy d'obtenir du roi la permission de lui parler. Le vicomte se rendit à ce désir, mais il revint bientôt avec un refus formel.

Pendant que Montmorency prenait place dans le coche, il vit venir le maréchal de Cossé, monté sur un petit mulet gris, et conduit par les Suisses, qui l'enlevèrent de dessus sa monture et le portèrent dans le coche.

Le domestique de Montmorency ayant obtenu de sortir du parc alla à Chantilly prévenir la maréchale de l'arrestation de son mari. La cour la fit poursuivre de tous côtés, ainsi que le sieur de la Porte, guidon de la compagnie d'armes du maréchal ; mais tous deux ils parvinrent à se réfugier en Champagne et ensuite à Metz. Cependant les deux maréchaux furent enfermés à la Bastille.



Louise de Vaudemont.

LA BASTILLE SOUS HENRI III

PRISONNIERS : Les maréchaax de Montmorency et Cossé. — Le moine Poncet. — Bussy d'Amboise. — L'archidiacre Rosières. — Pierre Desgains, sieur de Belleville.

GOUVERNEUR : Laurent Testu.

e jour-là la ville de Reims presentait un spectacle curieux et animé. La foule des seigneurs, des bourgeois et du peuple encombrait les rues et les places publiques. Des marchands, des bateleurs, des cabaretiers, presque tous réfugiés au vaste foiral, appelaient à grands cris les chalands; des processions de toute espèce passaient d'heure en heure en portant des reliques ; de nombreuses patrouilles de soldats parcouraient la ville, et de nobles dames, du haut de leur balcon, répondaient aux œillades des brillants cavaliers qui passaient sans eesse sous

leurs croisées. Les cloches sonnaient à grandes volées, et les détonations se faisaient entendre à de courts intervalles. Tout annonçait enfin une cérémonie pour la noblesse, une fête pour le peuple, une solennité pour le clergé; c'était le samedi, 12 février 1574, veille du sacre de Henri III, qui venait de quitter furtivement le trône de Pologne pour monter sur celui de France.

En moins de trente ans, la ville de Reims allait voir se renouveler, pour la quatrième fois, la cérémonie du sacre, à laquelle cette cité seule avait droit de prêter son église. Trois règnes avaient passé sur la France dans l'espace de vingt-huit années. Trois règnes, dont une femme, d'abord épouse et puis mère de roi, avait été l'âme et la vie. Catherine de Médicis était encore la mère de celui qu'on allait sacrer et semblait vouloir, comme par le passé, s'emparer du sceptre et couronner un fantôme. La noblesse, toujours ambitieuse, devisait sur ces probabilités et cherchait à percer l'avenir; le clergé fondait les plus grandes espérances sur celle qui avait ordonné la sanglante journée de la Saint-Barthélemy; la bourgeoisie s'effrayait des riches préparatifs qu'on faisait pour le sacre, en songeant que c'était encore dans sa bourse qu'on en puiserait les frais, et le peuple indifférent, comme il est arrivé trop souvent, à ses propres misères, ne voyait dans ce spectacle que le bruit, la pompe et un jour sans travail.

Telle était la situation des esprits, et dans cette journée, quatre personnes appelées à jouer un grand rôle dans cette histoire, se trouvèrent réunies et posèrent les bases d'un complot qui renversa le dernier Valois et enrichit la Bastille.

A l'angle du [illegible] de Reims s'élevait une [illegible] en bois, en avant de laquelle étaient deux poteaux. Sur ces poteaux on avait peint tous les attributs des combats [illegible]; au-dessus était une large [illegible] portant ces mots : « *[illegible] Maître Leclerc, chevalier de Saint-[illegible], sous son invocation, professeur [illegible] le coup de Jarnac et autres, [illegible] les règles du point d'honneur.* »

En ce moment la salle du maître d'escrime était envahie par la foule de jeunes seigneurs qui formaient le cercle autour de deux champions dont les coups brillants excitaient l'enthousiasme des spectateurs. C'était Leclerc lui-même qui faisait assaut avec le gentilhomme le plus redouté par sa force, dameret et duelliste à la fois, aussi connu par ses bonnes fortunes que par ses coups heureux en champ clos. Bussy d'Amboise, attaché depuis à *Monsieur*, frère du roi, alors duc d'Alençon, excitait l'envie de toute la cour par sa bonne mine, son luxe, ses manières et la faveur dont il commençait à jouir auprès de son maître. Au grand étonnement de la noblesse, il était venu assister aux fêtes du sacre et faire figure alors qu'on parlait tout haut d'un nouveau complot de *Monsieur* contre le roi. Il avait répondu en souriant aux questions qui lui avaient été adressées à cet égard, et n'avait rien perdu de son audace et de son arrogance. Quelques seigneurs habituellement molestés par ses bons mots et ses sarcasmes, et qui cette fois avaient espéré en être débarrassés pour toujours, étaient allés consulter un astrologue sur sa destinée. Celui-ci leur avait répondu que, le duel étant la principale passion de Bussy d'Amboise, il avait besoin de le voir combattre pour résoudre la question qui lui était proposée, et comme aucun des seigneurs ne se souciait de se mesurer avec lui en champ clos, on avait arrangé cet assaut d'armes avec Leclerc, le seul digne d'un tel adversaire. Il s'attachait donc à ce combat, pour les seigneurs, un intérêt puissant que Bussy d'Amboise était loin de soupçonner. Toujours prompt à accepter les défis, quand il n'allait pas au-devant, Bussy d'Amboise avait saisi avec empressement l'occasion de briller devant la cour et de faire parler de lui; quant au maître d'armes, ordinairement assez indifférent sur le choix de son adversaire, il n'avait vu dans cet assaut que l'occasion d'une bonne aubaine et l'honneur de croiser le fer avec un gentilhomme qu'il admirait, comme tout le monde, pour son courage et son adresse. L'astrologue, déguisé et perdu au milieu des seigneurs, suivait d'un œil attentif tous les mouvements du combat et en attendait l'issue pour se prononcer. Les deux champions offraient, du reste, un contraste frappant. L'un, vif, impétueux, ardent, attaquait sans cesse son adversaire en déployant autant de grâce que d'adresse; l'autre, grave, mesuré, impassible, avait toujours l'air de donner une leçon, et se bornait à la parade et à la riposte. Les deux adversaires s'étaient déjà

touchés quatre fois chacun, et l'avantage se balançait également, lorsque Bussy d'Amboise, qui commençait à se sentir fatigué, s'écria :

— La belle des belles, mon maître.

— La belle des belles, soit, monseigneur, dit Leclerc.

Et les spectateurs redoublèrent d'attention. Bussy d'Amboise attaqua plus vigoureusement que jamais, Leclerc para avec plus de force ; enfin, à un dernier coup que le seigneur porta à fond au maître d'armes, celui-ci releva rapidement l'épée de son adversaire et le toucha en pleine poitrine, au moyen de ce qu'on appelle encore aujourd'hui *le coup de seconde*. Étonné, Bussy d'Amboise jeta le fleuret en s'écriant :

— Mais c'est le coup de Jarnac que vous venez de me faire là, mon maître.

— C'est le coup de Jarnac perfectionné, répondit Leclerc, et arrangé selon les règles du point d'honneur. Je vous ai touché en ligne, monseigneur.

— Tu m'apprendras ce coup, Leclerc.

— Quand vous voudrez, monseigneur.

Pendant que ces mots étaient échangés, une espèce d'agitation régnait dans un groupe de seigneurs, et un sourire errait sur les lèvres. Au milieu d'eux était l'astrologue qui avait prononcé ces paroles :

— Il mourra assassiné par trahison.

Bussy d'Amboise, se méprenant à ce sourire, s'avança alors vers ce groupe et dit :

— Oui, j'ai été touché, il est vrai, je le serai peut-être encore par maître Leclerc, que je proclame très-habile ; mais ceci n'est qu'un assaut ; et si l'un de vous, messeigneurs, sans en excepter maître Leclerc, auquel je ferai cet honneur, veut réaliser ce combat sur le terrain, et sans armes émoussées, je suis prêt à accepter cette marque de courtoisie pour demain. Les jours suivants seront pour les autres.

— Quelque désir que nous ayons de répondre à votre politesse, dit un des seigneurs, nous vous ferons observer que c'est demain le jour du sacre de Sa Majesté, et que chacun de nous y a sa place marquée.

— Soit ; plus tard, nous nous retrouverons, messeigneurs, répondit Bussy d'Amboise ; et toi, dit-il en se retournant vers le maître d'armes, tu n'as pas la même excuse.

— Moi, dit Leclerc, je ne me bats pas habituellement ; j'apprends aux autres à se battre ; et puis, si vous me tuez ou si je vous tue, comment pourrai-je vous enseigner le coup de Jarnac selon les règles du point d'honneur ? ajouta-t-il avec un rire grossier.

— Allons, dit Bussy, j'en serai pour mes frais. En ce cas, ouvre-moi la chambre de repos, car la nuit dernière j'ai veillé aux côtés d'une belle dame, et pendant celle-ci je me livrerai probablement à la même occupation. J'ai besoin de me reposer.

Leclerc s'empressa de conduire Bussy d'Amboise dans la chambre où était un lit de repos préparé, comme c'était l'usage dans ce temps-là ; et la nuit étant venue, tous les seigneurs quittèrent la salle d'armes et se répandirent dans la ville. L'un d'eux, enveloppé d'un large manteau, la tête couverte d'un vaste chapeau, qui cachait à moitié son visage, était seul resté assis sur un banc. Quand Leclerc rentra pour fermer les portes de la salle, il l'aperçut, et s'avançant vers lui :

— Mon gentilhomme, lui dit-il, voici l'heure où les ordonnances du roi me prescrivent de fermer boutique, vous ne pouvez plus rester ici.

— J'y resterai pourtant avec votre permission, dit l'inconnu, qui, s'étant dépouillé de son manteau, parut aux yeux de Leclerc en costume ecclésiastique.

— Que vois-je ! s'écria celui-ci. Vous, mon révérend, à Reims, et dans une salle d'armes ?

— On dirait que c'est la premièrre fois que tu m'y vois.

— Non, certes, et je n'ai garde d'oublier que vous êtes un de mes meilleurs élèves. Mais depuis que Mgr le cardinal de Guise l'a pourvu de la dignité d'archidiacre de Toul, je croyais que l'abbé de Rosières avait renoncé à la *scienza cavallcresca*.

— Et tu ne t'es pas trompé, dit Rosières, car cette science m'est tout à fait inutile à présent qu'on m'a forcé d'accepter cette carrière que je ne voulais pas embrasser, et si dans ces temps de troubles j'étais jamais contraint de tirer l'épée, ce ne serait plus pour querelle particulière, mais pour la religion et le bonheur de la France, et alors on combat par masses et non plus seul à seul.

— Vous avez raison, mon révérend ; dans la Saint-Barthélemy mon épée n'est pas même sortie du fourreau, je ne me suis

servi que du poignard, et Dieu sait si je l'ai fait jouer... Malheureusement j'ai commis la sottise de penser plus aux affaires de Dieu qu'aux miennes; aussi voyez ce qui m'en est revenu: je suis professeur d'escrime comme par le passé, et comme par le passé je meurs de faim. Mais si jamais on recommence cette sainte journée...

— Il n'est pas toujours fête, et je crains bien que le roi que nous allons sacrer demain soit plus huguenot que catholique.

— En vérité?...

— Nous allons en savoir davantage dans peu de temps. J'ai rendez-vous ici avec le duc Henri de Guise.

— Quoi? ce bon seigneur me ferait l'honneur de venir me visiter?

— Il a choisi ta maison de préférence à toute autre, comptant sur ta discrétion et ton dévouement.

— Oh! c'est que l'un et l'autre lui sont bien connus. Il m'a vu à la besogne; j'étais à ses côtés le jour de la mort de Coligny... Il sait ce que je puis faire.

En ce moment on frappa légèrement à la porte. Leclerc s'avança et demanda à demi-voix le nom de celui qui frappait.

— Henri, répondit une voix du dehors.

— C'est lui, dit Rosières.

— Je vais ouvrir, dit Leclerc.

Aussitôt il poussa la porte et le duc de Guise se présenta.

A cette époque il avait à peine vingt-quatre ans, mais sa haute taille, sa beauté mâle et l'air de méditation imprimé sur tous ses traits, le faisaient paraître beaucoup plus âgé. Ses antécédents et les actions qu'il comptait déjà semblaient dénoter un homme au milieu de sa carrière. A dix-neuf ans, il avait défendu Poitiers et forcé l'amiral Coligny à lever le siége de cette ville; il s'était fait distinguer à la bataille de Jarnac et à la rencontre de Massignac; il s'était couvert de gloire en Hongrie, en allant prendre part à la guerre contre les Turcs, à une époque où il voyait qu'il n'y avait rien à faire dans sa patrie sur les champs de bataille. Chéri particulièrement de son oncle le cardinal de Lorraine, qui venait de mourir à Avignon, il avait appris de lui l'art de la grande politique et reçu toutes ses confidences à sa mort. Non moins remarquable par l'énergie et la force de sa volonté, il avait juré, à l'âge de seize ans, de venger la mort du duc François, son père, qu'il attribuait à Coligny, et avait accompli son serment en présidant à la Saint-Barthélemy et au meurtre de l'amiral. Du reste, spirituel, affable, magnifique, négligeant les bonnes fortunes qui s'offraient sans cesse à lui pour songer à des choses plus sérieuses, et ne s'occupant qu'à satisfaire une ambition dont les rêves n'avaient pas de bornes. Tel était Henri de Guise, sur qui toute la noblesse commençait à fixer les regards.

Il entra brusquement dans la salle d'armes, rejeta son manteau et s'assit sans proférer une parole, après avoir tendu la main aux deux personnes qui l'attendaient.

— Eh bien, monseigneur, dit Rosières, cet entretien avec le roi?

— N'a pas eu lieu, répondit le duc.

— Sa Majesté n'a donc pu vous entendre?

— Elle ne l'a pas voulu.

— Cependant Henri III vous avait mandé exprès pour entendre de votre bouche les derniers conseils du cardinal de Lorraine. Il vous avait promis...

— Il a manqué à sa parole.

— Mais cette confiance qu'il semblait avoir en vous...

— Était feinte. Le roi ne veut que des flatteurs, et il a vu en moi un censeur sévère prêt à blâmer ses actes, un ennemi des huguenots, et il est leur ami.

— Lui, dit Leclerc, l'ami des huguenots?

— C'est être leur ami que de ne pas les écraser quand on le peut, et le roi le peut et ne le fait pas. Il prie au lieu de combattre; il prend le goupillon au lieu de l'épée et il est prêt à traiter avec eux.

— Serait-il vrai? dit Rosières.

— C'est à ce sujet que je voulais l'entretenir, et au lieu de m'écouter...

— Eh bien?...

— Il a voulu m'humilier aux yeux de toute la cour, s'écria le duc avec explosion.

— Quelle insolence! ajouta Leclerc.

— Quoi! dit Rosières, celui qui, il y a quelques années encore, lorsque vous aspiriez à la main de la reine Marguerite, sa sœur, malgré l'opposition du roi Charles IX, vous embrassait devant tous les courtisans en s'écriant: Plût à Dieu que vous fussiez mon frère! celui-là a pu...

— Me dire avec ce ton d'arrogance qui le caractérise, interrompit le duc: « Quel motif attire à Reims mon cousin de Guise? — Sire, ai-je répondu, je suis venu pour entendre le serment que les rois prononcent le jour de

leur sacre, et que la famille des Guise recevra demain dans la personne du cardinal, mon frère. » Cette réponse a semblé d'abord le déconcerter ; mais reprenant bientôt son sang-froid, il a ajouté d'un ton léger et moqueur : « Vous m'y faites penser, mon cousin ; je n'ai pas encore essayé mes habits de cérémonie. » Puis se tournant vers ceux qui aspiraient déjà au titre de favoris : « Suivez-moi, messieurs, leur a-t-il dit ; vous jugerez si j'ai bonne mine sous ce costume ; » et il est rentré dans ses appartements me laissant presque seul, car les courtisans semblaient craindre de m'approcher.

— Les lâches ! s'écria Leclerc.

— Ils faisaient leur métier, dit Rosières, et vous avez fait le vôtre, en rendant au roi la monnaie de son écu.

— Cela ne suffit pas, dit Leclerc.

— Il a raison, dit le duc ; cette leçon ne peut profiter à Henri ; il est si léger ! D'ailleurs, en ce moment sans doute, tous ces damerets qui l'entourent sont occupés à l'irriter contre moi et à consommer ma disgrâce. Eh bien, cette disgrâce je la braverai : avec mon nom, mon rang, ma naissance, et ce que j'ai déjà fait, on doit occuper une place dans l'État ; cette place je l'aurais acceptée modeste peut-être, je la veux large et belle maintenant ; on ne me l'offre pas, je la prendrai. Le roi et les courtisans me la refusent, je la demanderai au peuple et même à la noblesse.

— Vous y êtes bien décidé, monseigneur ? dit Rosières.

— Oui, répondit le duc : j'y étais déjà disposé d'après ce que m'avait dit le cardinal de Lorraine ; ce qui vient de se passer a fixé ma résolution. Dès ce jour je commence la lutte.

— A la bonne heure, dit Leclerc ; un bouleversement, les pauvres devenant riches, c'est tout ce que je demande.

— Mais ne craignez-vous pas, dit Rosières, que la mère et le fils réunis contre vous ne finissent par triompher ?

— Je commencerai par les désunir, dit le duc, et le roi m'y aidera le premier. Le joug de Catherine de Médicis commence à peser à Henri. La mort du cardinal de Lorraine, le seul homme qui pût balancer l'influence de la reine-mère, est plus qu'un crime, c'est une maladresse.

— Quoi ! vous supposeriez... dit Rosières.

— Je n'ai pas de certitude, reprit le duc, mais mon oncle est mort subitement, Catherine de Médicis était la seule qui eût intérêt à s'en défaire. Le jour de sa mort et la nuit qui l'a suivi elle a constamment vu se dresser devant elle l'ombre du cardinal ; toute la cour a été témoin de ses terreurs et de son délire...

— En effet, je me le rappelle, dit Rosières.

— A défaut d'autres preuves, j'aurais celle-là, dit le duc, et je m'en vengerai un jour ; mais ce n'est pas moi seulement qu'a frappé cette mort, elle a fait aussi réfléchir le roi. L'orage terrible qui a éclaté à la suite et que tant de gens ont interprété à leur manière a fait une vive impression sur l'âme faible et superstitieuse de Henri. La foudre semble l'avoir éclairé (198). La disgrâce de la reine mère commence ; repoussée des conseils du roi, elle ne craindra pas de venir à moi, quoique soupçonnée du meurtre de mon oncle.

— Et vous l'accueillerez ? dit Rosières.

— Je la briserai, et alors je serai le maître, s'écria vivement le duc ; mais craignant d'en avoir trop dit, il reprit d'un ton calme et froid : Le bonheur de la France me guidera seul. Si le roi gouverne le peuple avec sagesse, s'il montre son zèle pour la religion catholique, sa rigueur pour les hérétiques, ma tâche sera facile, et devrais-je m'effacer entièrement, j'irai de nouveau à l'étranger, comme je viens de le faire en Hongrie, demander à un des monarques de l'Europe l'occasion d'acquérir de la gloire. Mais qu'espérer d'un homme dont le règne commence sous de si tristes auspices ? La France, affaiblie par les guerres intestines des huguenots, est menacée par les rois voisins, et à son passage en Piémont, Henri, pour les caresses de la duchesse de Savoie, pour payer les fêtes brillantes qu'on lui donne, consent à la restitution de Pignerol, Savillan et la Pérouse, les seules places fortifiées au delà des monts. En vain le brave duc de Nevers, gouverneur de ces places, refuse de les rendre, Henri persiste ; en vain le chancelier de Birague refuse de signer les lettres de restitution, Henri les scelle lui-même. De la faiblesse pour le bien, de l'entêtement pour le mal. Arrivé à Lyon, il double les taxes pour sa bienvenue ; à Avignon, il donne des fêtes et s'endort dans l'orgie ; puis quand il se réveille au bruit de la révolte des huguenots du Dauphiné, il préside à la fameuse proces-

sion des battus, se couvre la tête d'un sac, se donne en spectacle par les rues au lieu de lever une armée et de marcher contre les hérétiques, et ici, ici enfin, où une alliance avec une princesse puissante pourrait seule affermir son sceptre et faire respecter sa couronne, il succombe à une amourette, il épouse Louise de Vaudemont, qui ne lui apporte ni dot, ni crédit, ni alliance ; il se marie pour lui et non pour son royaume... Tant de fautes en si peu de temps ! quel présage pour l'avenir de la France !...

— Eh quoi ! ce mariage s'effectuerait? Louise de Vaudemont, la maîtresse de messire de Luxembourg ? dit Rosières.

— Elle-même, continua le duc.

— Mais le roi ignore...

— Le roi sait tout, et jouant avec les choses les plus saintes de la vie, il a dit à Luxembourg : *Mon cousin, je vais épouser votre maîtresse ; mais je veux en contre-eschange que vous épousiez la mienne* (199), et il a nommé mademoiselle de Châteauneuf, une des dames de Catherine de Médicis. Luxembourg lui a demandé huit jours pour se décider.

— Et il est parti ce soir, dit Leclerc ; il y a quelques heures il est venu chercher ses armes qu'il m'avait données à réparer.

— Il a eu tort, reprit le duc ; il fallait rester et résister au roi en face ; je l'aurais fait, moi.

— Vous auriez eu tort à votre tour, monseigneur, dit Rosières ; je vois avec peine que vous mettez trop de précipitation dans cette affaire, et avant de vous décider à lutter contre le roi, vous devriez tenter encore...

— Quoi ? de renverser ces favoris qui l'entourent, de faire renvoyer ces damerets déjà compagnons de ses débauches ; telle chose est indigne d'un duc de Guise. Je suis d'une maison souveraine, moi, je ne me mesure qu'avec mes pareils ; le roi de France m'a insulté : c'est au roi de France que je m'en prends. Quant à ces jouvenceaux, ces enfants qui aboient après moi, il suffira du plat de mon épée pour les chasser du gîte, si jamais la pointe est émoussée.

— Bien dit, s'écria Leclerc ; je m'en chargerai si vous le voulez, monseigneur...

— Ainsi, reprit Rosières, sans plus attendre, sans plus mûrir cette résolution...

— Ce que je n'aurais pu résoudre en un quart d'heure, je ne le résoudrais pas en toute ma vie (200), dit le duc ; mon parti est bien pris. J'ai étudié le caractère du roi, j'ai pesé la situation de la France ; mon projet est là. Sentinelle avancée pour garder les droits de la noblesse, du peuple et de la religion, je me pose sur les marches du trône prêt à pousser le cri d'alarme à chaque excès qui sera commis, à chaque faute qui sera faite, et ma voix fera naître derrière elle de tels échos, qu'ils épouvanteront le roi et Catherine de Médicis elle-même. Oh ! ne craignez rien, Rosières, je veux bien venger le duc de Guise de l'affront que lui a fait Henri de Valois ; mais lutter seul contre un roi serait une imprudence et une maladresse ; je lutterai en compagnie du peuple, de la noblesse et de la religion, et je finirai par vaincre, j'en suis sûr. Déjà mes premières mesures sont prises, le parti des mécontents est nombreux, il augmente de jour en jour, il ne lui faut qu'un chef pour le guider ; je serai ce chef et je les appelle tous sous mon drapeau.

— Je m'y range dès cet instant, dit Leclerc, car il n'y a pas en France d'homme plus mécontent que moi.

— De quoi te plains-tu ? dit Rosières en souriant.

— De tout, dit Leclerc.

— Mais encore ? ajouta le duc.

— Je vais vous parler franchement, reprit Leclerc ; j'aime l'argent et je n'en ai pas.

— Je m'en doutais, dit le duc. Eh bien, soit, je t'en donnerai.

— Merci, je n'accepte pas ; d'abord parce que ça ressemble à des gages ou à une aumône, ensuite parce que vous ne m'en donneriez pas assez pour me satisfaire.

— Que veux-tu donc alors ?

— Les moyens d'en gagner par moi-même, c'est plus sûr ; donnez-moi un emploi, une charge.

— Volontiers, mais je ne sais ce qui peut te convenir.

— Je le sais bien, moi ; j'y réfléchis, j'y aspire depuis longtemps ; je voudrais avoir...

— Une compagnie de reitres à commander ?

— Une charge de procureur au parlement.

A ces mots le duc et Rosières se regardèrent et partirent d'un éclat de rire malgré la gravité de la conversation. En effet, cet homme revêtu du costume guerrier des

maîtres d'armes, cet homme qui tenait encore un fleuret à la main, dont toute la physionomie respirait un air de *bravache* de cette époque, et qui parlait sérieusement d'endosser la robe noire, de s'affubler de la grande perruque et de porter à la main, au lieu d'une épée, un paquet de parchemins bien poudreux, présentait en ce moment quelque chose de comique à ses interlocuteurs. Mais sans se déconcerter, Leclerc ajouta :

— Cela vous étonne? mais j'aime l'argent, je vous l'ai dit, et je choisis l'état où l'on peut le plus facilement en gagner.

— En gagner est poli, dit Rosières en riant.

— Je ne tiens pas à l'expression, reprit Leclerc, mais à la chose ; qu'il vous suffise de savoir que bien jeune encore j'ai été *saute-ruisseau* chez un procureur, et que j'ai pu apprécier les avantages de cet état. J'y ai même acquis quelques connaissances que j'ai souvent regretté de ne pouvoir mettre à profit, toutes les fois que le hasard m'a conduit devant la cour du parlement. Oh! soyez tranquille, je saurai prolonger les procès tout aussi bien qu'un autre, et l'art d'embrouiller les affaires n'est autre que celui de ferrailler sous les armes. Mon premier métier ne me sera pas inutile pour le second; d'ailleurs, c'est un moyen admirable de servir vos projets, monseigneur : l'épée du maître d'armes n'en sera pas moins à votre service, mais il n'y aura que vous qui la verrez; pour les autres, elle sera cachée sous la robe du procureur.

— Oui, oui, dit le duc d'un air rêveur, un partisan dans les robes noires n'est pas à dédaigner.

— Cette métamorphose surpasserait toutes celles d'Ovide, dit Rosières en riant.

— Mgr le cardinal de Guise a bien fait de vous, qui étiez un de mes meilleurs élèves, un archidiacre, dit Leclerc; Mgr le duc peut bien faire de votre maître un simple procureur; à cette condition, je suis à lui corps et âme.

— Marché conclu, dit le duc; avant un mois tu plaideras devant messieurs.

— Avant un an je serai riche et toujours à vous.

— J'y compte; quant à vous, Rosières, je vous ai réservé aussi votre mission.

— Quelle qu'elle soit, je l'accepte, répondit celui-ci.

— C'est la plus périlleuse et la plus difficile.

— Je devine. Vous vous rappelez mes goûts, mes penchants, mon éducation première. Mieux que personne, vous savez combien peu j'étais enclin à embrasser l'état qu'on m'a forcé de prendre et dans lequel votre famille m'a fait un avenir, et de même que vous métamorphosez le maître d'armes en procureur, vous voulez changer le chanoine en soldat.

— Je me rappelle que, depuis votre entrée dans les ordres, vous avez étudié sérieusement; je me rappelle que vous avez de l'esprit et du savoir; je sais que vous avez du courage, et je vous mets en main une arme plus terrible qu'une épée, plus sûre qu'un poignard, plus dangereuse qu'une arquebuse; je vous mets en main une plume.

— Une plume!

— Pour écrire l'histoire du règne qui commence; je vous nomme historiographe de Henri III.

— Oh! je comprends... cette histoire, je l'écrirai jour par jour, en vers, en prose, en latin, en français, sur des manuscrits, dans des livres, sur les murs, sur les enseignes, je la charbonnerai jusque dans son palais... Oui, vous avez raison et vous réveillez en moi cette verve éteinte par un trop long repos; vous avez raison, car c'est toujours un combat que vous me proposez; vous avez raison, car la plume est plus dangereuse que l'épée : la blessure du fer se cicatrise; celle de la plume reste et saigne toujours.

— Mais à ce que vous allez faire vous risquez tout : position, fortune, liberté. Un soldat obtient quartier, un écrivain n'a pour grâce que la Bastille.

— J'ai toujours eu envie de voir de près cette forteresse.

— Rosières, ce que je vous dis est sérieux.

— Je le prends bien ainsi, monseigneur, puisque en vous répondant de la sorte je viens de commencer mon métier. Entre nous, d'ailleurs, il n'y a qu'un mot qui serve. Depuis des siècles, la destinée de ma famille est attachée à celle de Lorraine. Je ne la démentirai pas aujourd'hui. Je monterai ou je descendrai avec vous. C'est mon dernier mot, vous me connaissez assez pour y croire.

— Oui, répondit le duc en lui tendant la main. J'ai trouvé en vous les deux hommes que je cherchais. A toi l'épée cachée sous la

robe, dit-il à Leclerc; à vous la plume cachée sous l'étole, dit-il à Rosières.

— Et à moi?... s'écria Bussy d'Amboise, qui parut tout à coup, et que Leclerc avait oublié.

Les trois interlocuteurs reculèrent étonnés, et celui-ci reprit :

— Quoi! l'on parle de troubles, de guerre, de mort des huguenots, et l'on compte pour rien Bussy d'Amboise dans ces fêtes? aurait-on déjà oublié sa conduite pendant la sainte journée? (201).

— Non, messire, dit le duc, le courage et la témérité du seigneur Bussy d'Amboise sont connus de la France entière.

— Mettez-les donc au service de vos projets, dit Bussy d'Ambroise, car vos projets, je les connais maintenant et je m'y associe... Seulement, dépêchez-vous de répondre : j'ai un rendez-vous d'amour que je ne veux pas manquer, et l'heure me presse... Acceptez-vous?

— Mais le maître que vous servez?...

— C'est en son nom que je m'engage dans la lutte.

A cette déclaration si grave et que Bussy d'Amboise venait de faire avec ce ton de légèreté qui lui était habituel, ses trois interlocuteurs gardèrent le silence. Le duc lança sur lui un regard indéfinissable, dans lequel pourtant la défiance dominait. Bussy d'Amboise l'ayant deviné, reprit aussitôt :

— Si j'en avais le temps, monseigneur, je vous expliquerais bien des choses qui concernent *Monsieur;* mais, vous le savez, un rendez-vous d'amour est aussi sacré pour moi qu'un rendez-vous d'honneur, et je ne manque jamais ceux-là.

— C'est une justice à vous rendre, répondit le duc; il est malheureux, toutefois, qu'après une ouverture aussi sérieuse vous quittiez si vite un entretien aussi grave.

— C'est que l'entretien grave, pour moi, est celui que je vais avoir avec une belle dame. Ajournons donc celui-ci; pour l'instant je me bornerai à vous dire deux choses. La première, c'est que l'honneur de Bussy d'Amboise est engagé à garder le secret sur vos projets dans le cas même où il ne s'y associerait pas. La seconde, c'est que jamais le roi et *Monsieur* n'ont été plus ennemis l'un de l'autre que lorsqu'ils se sont juré au pied des autels une amitié éternelle et ont reçu ensemble la sainte hostie en signe de reconciliation. Plus tard je vous en dirai davantage; maintenant je vous quitte et cours à mon rendez-vous, car vous êtes trop séant, monseigneur, pour vouloir faire impatienter une noble dame.

A ces mots, il les salua courtoisement et s'enfuit en répétant le refrain d'une chanson galante. Le duc de Guise, Rosières et Leclerc restèrent ébahis et livrés à leurs réflexions.

— C'est un fou, dit enfin Rosières.

— C'est un brave, dit Leclerc.

— Acceptez-vous ses offres? demanda Rosières au duc.

— Ce ne sont pas des offres qu'il me fait, répondit de Guise, ce sont bien des conditions qu'il m'impose; comment refuser le premier prince du sang?

— Mais il peut tout s'il est sincère, dit Rosières.

— Il peut trop, repartit le duc : et maintenant me voilà forcé de surveiller deux hommes, le roi et son frère. Il n'importe, continua-t-il, comme se parlant à lui-même, cet incident, tout grave qu'il est, ne peut rien changer à mes projets. Je reverrai Bussy d'Amboise, je m'entendrai avec lui, et si je sais profiter habilement de ce nouvel auxiliaire, je resterai le plus fort. A demain, dit-il en se retournant vers ses confidents.

— A demain, répondirent ceux-ci, et tous trois se séparèrent sur-le-champ.

Et le lendemain, dès le point du jour, une foule immense stationnait sur la place de la cathédrale et dans les rues adjacentes. La vaste cathédrale de Reims, ornée avec tout le luxe de l'époque, étincelait de lumières et d'or. Un rideau noir, sur lequel brillaient des étoiles d'argent, séparait la noblesse du peuple, et semblait vouloir cacher à ce dernier, qui était relégué derrière, les mystères du sacre qui allait s'accomplir au pied de l'autel. La noblesse encombrait le sanctuaire, et sur cet autel on voyait rangés en ordre les objets qui composaient alors ce qu'on appelait le trésor, qu'on avait fait venir de Saint-Denis. C'étaient la grande croix d'or avec tous les instruments de la Passion, également en or; le fameux calice de l'archevêque Hincmar; le livre des Saints Évangiles écrits en langue esclavone, garni de fermoirs de diamants, livre sur lequel les rois de France prononçaient leur serment, et la grande couronne de Charlemagne, étincelante de pierreries, rehaussée de quatre fleurs de lis d'or, que l'archevêque devait



La duchesse avait du reste deviné le caractère de Henri III. — Page 251.

poser sur la tête de Henri III. A côté était la véritable couronne que Henri devait garder durant tout son règne. Elle était beaucoup plus légère, fermée à l'impériaie. rehaussée de huit bandes ou demi-diadèmes d or, relevés et reunis à une double fleur de lis qui en fermait le sommet Derrière cette couronne étaient poses l'épée, le sceptre, la main de justice et les éperons du roi. Le cardinal de Guise, entouré de son nombreux clergé, revetu des plus beaux ornements, était assis sur son trône pontifical, attendant la venue du roi, au-devant duquel il avait envoyé une députation, comme c'etait l'usage, pour lui donner l'entrée de l'église; car ce jour-là et jusqu'à la fin de la céremonie, c'était le clergé qui était le maître et commandait. A quelques pas du cardinal était l'archidiacre de Rosières, prêt à remplir ses fonctions d'assistant, et au premier rang de la noblesse, devant la cour du parlement en robes rouges, le duc de Guise dressait sa belle tête, échangeant avec son frère le cardinal et l'abbé de Rosières des regards d'intelligence; il avait à ses côtés le duc de Mayenne, son autre frère. Le duc de Guise n'avait pas voulu marcher à la suite du roi, n'ayant pas de place désignée, et était venu de son autorité privée prendre celle que lui assignaient sa naissance et son rang. Bussy d'Amboise, au contraire, s'était fait un plaisir de briller parmi les seigneurs qui devaient escorter le roi, et avait obtenu la faveur de tenir les éperons pendant la

cérémonie. Quant à Leclerc, il était derrière le rideau, au milieu du peuple. Dans une des tribunes, toutes occupées par les dames, on en remarquait une dont la mise élégante et coquette contrastait avec les lourds et riches costumes des autres. Cette femme avait à peine vingt-deux ans, elle portait une de ces figures qui, sans être d'une beauté régulière, plaisent au premier abord. Son œil était vif, ses dents blanches, son air capricieux, tous ses mouvements remplis de grâce dans sa petite taille. En ce moment la galerie de la tribune, qui ne laissait voir que son buste, rendait l'illusion plus complète, car cette femme était légèrement boiteuse, et ce n'était que grâce à toutes les ressources de l'art que sa taille contournée ne paraissait pas contrefaite. Attentive plus que les autres à tout ce qui se passait autour d'elle, elle examinait surtout les trois frères de Guise et cherchait à interpréter leurs regards en donnant de fréquents signes d'impatience. Le duc se tourna vers elle à plusieurs reprises et se prit à sourire, tandis que, faisant une petite moue, elle avait l'air de lui reprocher sa présence avant le roi, et les intentions hostiles qu'il manifestait déjà. Cette femme était la duchesse de Montpensier, sœur des Guise, mariée depuis quatre ans à un des partisans du nouveau roi.

Cependant le cortége royal s'était mis en marche et entra bientôt dans l'église. Il était nombreux et brillant, précédé de la bannière royale, sur laquelle se voyaient les nouvelles armes adoptées par Henri III. Elles consistaient en trois couronnes. La première rappelait celle de Pologne, la seconde celle de France, et la troisième était expliquée par cette devise : *Manet ultima cœlo* (202). Le roi était revêtu, comme c'était d'usage, d'une robe de toile d'argent, recouverte d'une camisole de satin rouge garnie d'or, ouverte au dos et sur les manches pour qu'on fît les onctions prescrites. Il portait un chapeau de velours noir, garni d'un riche cordon de diamants, d'une plume blanche et d'une aigrette noire. Henri III avait bonne mine sous ces habits qui, au dire des chroniqueurs, étaient les plus coquets qui aient jamais paru au sacre des rois. Immédiatement après lui venait la reine-mère, portant encore la couronne de régente et affectant un air d'autant plus satisfait qu'elle était moins sûre de son influence et de son crédit. Villeroy et Cheverny, ses favoris, étaient à ses côtés, et indiquaient par leur air composé le degré de faveur auquel était descendue Catherine. Derrière eux, et attirant tous les regards, marchait fièrement Bussy d'Amboise, qui, pour cette cérémonie, s'était fait faire un costume dont la mode a continué longtemps après. Aussitôt que le roi parut dans l'église, tous les seigneurs se levèrent d'un mouvement spontané. Le clergé seul demeura immobile, sur un signe du cardinal, qui se borna à faire au roi une inclination de tête. Les dames agitèrent leurs plumes et leurs mouchoirs dans les tribunes, et soit hasard, soit calcul, la duchesse de Montpensier, s'étant penchée hors de la galerie, laissa tomber le sien aux pieds de Henri III. Bussy d'Amboise fit quelques pas pour le ramasser; mais plus prompt que lui, le roi s'en empara, vit brodé en or, à tous les coins, ses nouvelles armes, adressa un sourire à la duchesse et continua sa marche jusqu'à la chaire qui lui était préparée en face du trône du cardinal. Là, il s'assit pour attendre qu'on apportât la Sainte-Ampoule. Au même instant la porte d'une tribune grillée s'ouvrit en dehors, et trois femmes voilées s'introduisirent furtivement. L'une d'elles se mit contre la grille, tandis que les deux autres restaient derrière, à une distance respectueuse. Le roi jeta un regard de contentement vers cette tribune, et la duchesse de Montpensier, suivant le mouvement du roi, examina cette femme voilée et reconnut bientôt mademoiselle de Vaudemont, qui, n'étant pas encore mariée, assistait incognito au sacre de son fiancé. Les sourcils de la duchesse se contractèrent à cette vue, un éclair de colère brilla dans ses yeux, et, comme craignant d'être devinée, elle reporta son attention vers la porte d'entrée, où l'on entendait de brillantes fanfares. C'était le prieur de Saint-Remy qui apportait la Sainte-Ampoule. Son cortége, plus nombreux et plus beau que celui du roi, était précédé de musiciens et de joueurs d'instruments. Lui-même, monté sur un cheval blanc, avançait lentement, tenant en ses mains la Sainte-Ampoule devant laquelle tout le monde se prosternait. Le cardinal se leva aussitôt, et, suivi de son clergé, alla le recevoir à la porte de l'église. Il prit de ses mains le coffret d'or dans lequel étaient les saintes huiles, et après avoir parcouru processionnellement la vaste basili-

que, il le déposa sur l'autel au milieu des autres objets qui y étaient déjà. Immédiatement on commença la cérémonie.

Après avoir fait avec la Sainte-Ampoule les diverses onctions usitées en pareil cas, le cardinal fit procéder à la dernière toilette du roi. On le revêtit d'une nouvelle camisole de satin rouge brodée d'or, par-dessus laquelle on mit une riche dalmatique de diacre. On lui chaussa des bottines lacées ; Bussy d'Amboise lui présenta les éperons. L'évêque de Beauvais lui attacha sur les épaules le manteau royal, doublé d'hermine, parsemé de fleurs de lis d'or ; l'évêque de Langres lui présenta le sceptre, l'évêque de Châlons la main de justice ; et enfin, aidé par la reine-mère, qui l'avait exigé, le cardinal lui posa sur la tête la couronne de Charlemagne, et alla s'asseoir sur son trône pour recevoir le serment du sacre que le roi devait prononcer sur le livre de l'Évangile dont nous avons déjà parlé. Henri s'avança lentement pour accomplir cette formalité ; mais au moment où il étendait la main vers le saint livre, secouant vivement la tête, il en rejeta la couronne, qui roula à terre, et s'écria malgré lui : « Elle est trop lourde. »

Ce mouvement et ces paroles produisirent dans l'assemblée une sensation difficile à décrire. Le duc de Guise, Rosières et Bussy d'Amboise échangèrent un regard imperceptible. Le roi, sans faire attention à ce qui se passait autour de lui, prononça, tête nue et d'une voix ferme, le serment du sacre. Aussitôt on déchira le grand rideau qui cachait au peuple le reste de l'église, et on lâcha une foule d'oiseaux retenus prisonniers jusque-là ; c'était le symbole de la liberté que le roi donnait à ses sujets. Alors le peuple put voir Henri III assis sur son trône, revêtu de son costume royal, le sceptre à la main et la couronne en tête. On s'était empressé de lui mettre la seconde couronne, celle qu'il devait porter durant tout son règne, et qui était moins lourde, en effet. Mais à peine eut-elle touché son front, qu'il la rejeta comme la première, en disant assez haut pour être entendu : « Celle-ci me blesse (203). »

Un mouvement plus marqué se fit de nouveau sentir dans toute l'église, et un murmure sourd parcourut l'assemblée. Les quatre personnes dont nous avons déjà parlé accueillirent ce second présage comme une espérance certaine, et le duc se penchant à l'oreille de son frère lui dit tout bas :

— La première est trop lourde et la seconde le blesse ; son front ne pourrait-il porter qu'une couronne de moine ?...

Le lendemain, les noces de Henri III et de mademoiselle de Vaudemont furent célébrées clandestinement à Reims, et quelques jours après toute la cour avait quitté cette ville qui avait repris son calme habituel.

Les personnages que nous avons déjà vus dans cette histoire étaient retournés à Paris, et chacun d'eux se préparait à jouer convenablement le rôle qui lui était destiné ou qu'il s'était tracé à lui-même.

Le duc, Leclerc et Rosières se voyaient souvent. Quant à Bussy d'Amboise, il était tellement occupé de ses duels et de ses galanteries, qu'il n'avait pu jusqu'alors avoir avec le duc de Guise l'entretien qu'il lui avait promis à Reims. La duchesse de Montpensier, à laquelle son frère avait fait quelques confidences, avait cherché à le détourner autant que possible de ses projets. Elle avait aussi les siens qu'elle cherchait à mettre à exécution de jour en jour ; c'était de devenir la maîtresse du roi.

— Quand sa première passion pour sa femme sera satisfaite, disait-elle, il songera à moi, je serai la plus rapprochée de lui ; et pour que ce vœu s'accomplit, elle ne quittait pas le Louvre, elle y paraissait dans les toilettes les plus brillantes et les plus decolletées, masquant toujours la difformité de sa taille et faisant ressortir tous les charmes qu'elle possédait. Le roi l'avait remarquée en effet et, malgré son éloignement pour les Guise, avait eu avec elle quelques entretiens où la duchesse avait cherché à exciter ses désirs par des propos aussi lestes que spirituels. La duchesse avait du reste deviné le caractère de Henri III, plus porté au libertinage qu'à l'amour : car déjà, ne pouvant plus s'en tenir à sa femme, il avait appelé autour de lui quelques jeunes seigneurs de la meilleure mine, parmi lesquels on distinguait surtout Caylus, Maugiron, Saint-Mesgrin, Anne de Joyeuse, Saint-Luc et Livarot de la Valette. Entouré sans cesse de ces seigneurs, il parcourait les rues de Paris à toute heure de nuit et de jour, hantant les mauvais lieux et les églises, et donnant également au peuple le spectacle de ses débauches et de ses dévotions outrées. Quand il ne se livrait pas à l'une de ces occupations, il entrait dans les maisons des bourgeois et

prenait de vive force leurs chiens, s'ils lui convenaient, et les emmenait en grande pompe au Louvre, où il les faisait soigner. Catherine de Médicis, dont la faveur avait été un instant ébranlée, poussait son fils à toutes ces folies, lui persuadait que ces dehors religieux imposeraient au peuple, qui murmurait de la longanimité que la cour déployait envers les huguenots, et l'encourageait à ces occupations frivoles afin de pouvoir régner à sa place, et elle y était parvenue; le désordre était dans le royaume: la guerre civile régnait en Languedoc, où le maréchal Damville, à la tête des mécontents catholiques, s'était réuni au prince de Condé qui commandait les huguenots.

Les finances de l'État étaient épuisées, et les nouvelles fantaisies du roi et de ses favoris nécessitaient une dépense toujours croissante. Catherine, trouvant sans cesse de nouveaux expédients pour frapper des impôts, satisfaisait le roi, dont le caractère léger et indolent l'éloignait des affaires, et de cette manière elle était parvenue à son but. Le jubilé de Grégoire XIII ayant été publié en France, le roi redoubla ses dévotions, ses débauches et ses dépenses. Or, ce fut à cette époque que le duc de Guise tint sa promesse envers Leclerc, et le pourvut d'une charge de procureur au parlement. Curieux de voir la mine qu'aurait son ancien maître d'armes sous la robe, l'abbé de Rosières l'accompagna jusque dans la salle d'audience pour lui voir prêter serment, et le suivre après à son logis, où un repas était préparé pour fêter l'introduction de Leclerc dans la chicane. Mais après la prestation du serment, le premier président ordonna à tous les procureurs de se rendre dans la salle de Saint-Louis, afin d'écouter une communication qu'il avait à leur faire. Quand ils furent réunis, le premier président leur dit que le roi avait résolu de tirer de leur communauté la somme de cent mille francs dont il avait besoin.

Tous les procureurs se récrièrent sur cette taxe illégale, plusieurs même s'emportèrent vivement; mais le premier président leur imposa silence, et voulant procéder par ordre, commença par Leclerc, qui, comme le plus nouveau, lui paraissait devoir être le plus docile. Leclerc résista de toute la force que lui donnait son amour de l'or; mais menacé de ne pas être admis, il céda et fit son billet payable trois jours après. Il vint aussitôt rejoindre l'abbé de Rosières, qui l'attendait, et qui, voyant son air courroucé, lui en demanda la cause. Leclerc la lui expliqua en mêlant à son récit mille imprécations contre le roi, et concluant en ces termes:

— Me voilà donc forcé de rançonner un client pour cinq cents écus de plus que ne porte l'ordonnance, afin de ne pas y être du mien!

— Ceci me paraît de la justice de procureur, dit Rosières, qui riait malgré lui de la fatalité arrivée à Leclerc. Et vous croyez que votre communauté seule aura le privilége de remplir les caisses du roi?

— Le premier président nous a annoncé que pareille chose avait été ordonnée aux avocats et aux huissiers.

— A la bonne heure; il y aurait eu de l'injustice à les priver de cette faveur.

— Les plus riches bourgeois y auront aussi leur part.

— Très-bien, très-bien, s'écria Rosières; ceci va plus vite que nous ne pensions, et Mgr le duc de Guise en sera charmé.

— Alors il devrait bien payer pour moi les cinq cents écus, dit Leclerc.

— Et ceux que vous devez toucher de votre infortuné client?

— Je les mettrai en réserve pour la première aumône que je serai contraint de faire au roi.

En ce moment, ils étaient parvenus dans la rue où était située la maison de Leclerc, et ils aperçurent une grande foule qui se pressait en tumulte et regardait avec curiosité un spectacle qu'ils ne pouvaient encore voir. Ils approchèrent et virent alors que ce qui fixait l'attention de tout ce monde se passait dans la maison même de Leclerc. Devant la porte de cette maison étaient des gardes du roi formant la haie, qui, avec leurs hallebardes, forçaient le peuple à s'écarter, et du dedans sortaient des cris et des rires que dominait la voix glapissante de madame Leclerc. Saisi d'étonnement à cet aspect, Leclerc s'écria:

— Est-ce que le roi me prendrait pour un riche bourgeois et voudrait lever aujourd'hui double impôt dans ma bourse? Et aussitôt il s'élança au travers des gardes, qu'il culbuta facilement, entra dans sa maison, monta au premier d'où partaient les cris et les rires, ouvrit la porte et se trouva en face de Henri III et de ses favoris. Dès

que sa femme l'eut aperçu elle courut à lui et lui dit :

— Viens, viens, mon mari, et empêche ces voleurs, qui se disent des grands seigneurs, de nous emporter notre chien, notre pauvre *Citron*.

— Sire, dit alors Leclerc en s'adressant à Henri III, qu'il avait reconnu, je vous ai déjà donné ce matin.

— Qu'est-ce à dire? demanda le roi.

— D'aujourd'hui je suis procureur, dit Leclerc, et l'on m'a taxé à cinq cents écus pour l'impôt que vous levez sur notre communauté.

— C'est juste, répondit le roi; mais cela n'a rien de commun avec ce qui se passe ici. Ce matin c'était l'impôt de ma bourse, ce soir c'est l'impôt de mon chenil.

— Mais mon chien...

— Ton chien me plaît et je le prends; il sera mieux au Louvre que chez toi. Tout ce que je puis te promettre, c'est de ne pas le débaptiser, car se nom de *Citron* que tu lui as donné est parfaitement approprié à sa couleur...

— Mais cependant, sire...

— Ton chien dans mon chenil, ou ta personne à la Bastille, choisis.

Leclerc resta muet. Caylus, le raillant alors, lui dit :

— Il préfère peut-être la Bastille? Au fait, c'est le chenil des gens de sa sorte, et il l'a, je crois, bien mérité par les premiers mots qu'il a dits en entrant. Je propose à Votre Majesté d'emmener l'un et l'autre pour que le maître ne soit pas jaloux du chien. La Bastille est un château royal comme le Louvre, on y mange aussi le pain du roi.

— Je propose de faire maison nette, ajouta Maugiron; qui est-ce qui veut de la femme?

— Personne, s'écria Joyeuse; elle a droit à nos respects..... par sa figure et son âge.

Leclerc et sa femme firent un mouvement et étaient près d'éclater, lorsque le roi, imposant silence de la main aux rires de ses favoris, dit d'un ton qu'il cherchait à rendre sérieux :

— Assez, n'insultez pas mes bons et loyaux sujets; je suis venu ici pour prendre un chien et je ne veux pas prendre autre chose. Je fais grâce aux deux coupables.

Et se tournant vers Citron, qui s'était blotti sous les jupons de sa maîtresse, il l'appela, mais en vain; le chien ne bougea pas et fit entendre un de ces grognements sourds et rageurs qui annoncent la colère de ces animaux. Le roi s'approcha pour le saisir, et le chien s'élançant sur sa main le mordit légèrement.

— Capricieux comme une jolie femme, dit le roi en ôtant son gant déchiré; je veux l'avoir comme une jolie femme qui me résiste.

Il fit signe à des valets qui semblaient n'attendre que ce moment, et qui, se précipitant sur Citron, le plongèrent dans un sac, malgré ses cris et ses aboiements.

— Maintenant, dit le roi à ses favoris, prenons chacun notre chapelet et allons faire nos dévotions à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Nous aurons bien rempli notre journée.

Il sortit aussitôt de sa poche un gros rosaire en ivoire dont chaque grain était une tête de mort. Chacun des seigneurs imita son exemple, et se signant et marchant le premier, le roi traversa processionnellement les rues, disant à haute voix son chapelet, auquel les seigneurs répondaient tous ensemble. Le peuple, quoiqu'il ne fût pas dupe de ces démonstrations, s'agenouilla sur son passage, et l'on vit le roi de France affecter les manières d'un moine, se frapper violemment la poitrine en marmottant des prières, tandis que des valets le précédaient portant dans un sac un chien qu'il venait de prendre de force à un bourgeois de Paris, et dont les cris étonnaient et faisaient sourire les passants. Nous retrouverons encore Citron, qui tient aussi sa place dans l'histoire de la Bastille.

Leclerc et son épouse étaient restés pétrifiés jusqu'à la sortie du roi. La femme stupéfaite de se trouver sans le savoir devant Henri III, qu'elle avait insulté; Leclerc retenu par la crainte de perdre sa charge le jour même où elle lui avait été donnée. Mais quand ils furent seuls, se livrant à toute sa colère, Leclerc se répandit en injures grossières sur le roi et ses favoris. L'abbé Rosières entrant en ce moment et souriant de cette fureur, comme il avait coutume de rire de tout, Leclerc redoubla ses imprécations et s'écria :

— Mais quand donc Mgr de Guise voudra-t-il que je joue de la dague avec ces muguets?

— Patience, et retiens ta langue, dit un

homme enveloppé d'un large manteau, qui venait d'entrer et l'écoutait depuis quelques instants.

Leclerc et Rosières se tournèrent et reconnurent dans cet homme le duc de Guise, qui, déguisé et mêlé au peuple, suivait depuis quelque temps Henri III, et épiait ses démarches. Leclerc se hâta d'introduire le duc dans son cabinet, où Rosières les suivit. Là, le duc se fit rendre compte de ce qui s'était passé au parlement et chez lui, recommanda à Leclerc de maintenir ses nouveaux collègues dans la voie de mécontentement et de résistance que plusieurs avaient semblé prendre, et ajouta :

— Le moment est venu de commencer.

— Enfin, s'écria Leclerc, je vais dérouiller mes armes.

— Pas encore, reprit le duc. Lui d'abord, ajouta-t-il en montrant Rosières ; nous, nous viendrons après. Allons, mon révérend, prenez vos armes, aiguisez-les et frappez fort.

En finissant ces mots il lui présenta la plume de Leclerc.

— Écrire la vérité avec une plume de procureur ! dit Rosières.

— Écrivez toujours, dit le duc.

Le lendemain on lisait sur les murs des principaux édifices de Paris, sur le portail de toutes les églises, et jusque sur les portes du Louvre, l'inscription suivante, écrite en caractères gros et lisibles :

« *Henry par la grâce de sa mère, inutile roi de France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain de l'Auxerrois, basteleur des églises de Paris, gendre de Colas, gaudronneur des colets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du palais, visiteur d'étuves, gardien des quatre mendiants, père-conscrit des blancs-battus et protecteur des capucins.* »

L'étonnement fut grand dans Paris quand on lut de tous côtés cette inscription. La colère fut plus grande encore au Louvre ; on envoya partout effacer ces mots d'autant plus insultants pour le roi qu'ils étaient vrais et frappaient juste. Mais la peine qu'on se donna fut inutile ; la plupart des bourgeois les avaient copiés, et le peuple auquel on les avait lus les avait appris par cœur. Le roi fit faire des recherches sur l'auteur de tout cela. Ces recherches furent encore vaines, on ne peut rien découvrir.

Le soir de ce jour, où tout Paris avait été mis en émoi par cette inscription, le duc de Guise reçut l'ordre du roi de se rendre en Champagne, où il commandait : de nouvelles instructions devaient l'attendre dans son gouvernement ; cet ordre brusque, et que rien ne semblait motiver, étonna le duc et lui donna à réfléchir. Il se présenta au Louvre et ne put être admis auprès de Henri III, occupé à essayer des costumes d'amazone pour courir la bague à une fête qu'il préparait. Catherine de Médicis, souffrante, lui fit refuser sa porte, et le duc revenait à son palais triste et pensif sur cette demi-disgrâce qui n'était pas assez caractérisée pour qu'il pût résister ouvertement, lorsqu'un page l'aborda à la sortie du Louvre et lui dit :

— Mon maître m'envoie auprès de vous, monseigneur le duc, pour vous prier de vouloir bien l'attendre chez vous dans une heure.

— Quel est ton maître ? demanda le duc.

— Le seigneur Bussy d'Amboise. Il désire être introduit chez vous sans être vu de personne.

— Et c'est à un enfant tel que toi qu'il s'adresse pour cela ?

— Je l'accompagne dans toutes ses bonnes fortunes secrètes ; il est dans ce moment auprès de sa maîtresse, et c'est moi qu'il a chargé d'aller le chercher dans une heure après m'être entendu avec vous.

— Toujours le même, murmura le duc ; n'importe, il faut que je le voie, il m'expliquera peut-être cet ordre de départ. Puis se tournant vers le page il ajouta : — Prends cet anneau, tu conduiras ton maître à la petite porte des écuries, tu frapperas deux coups, un vieillard t'ouvrira ; tu lui montreras cet anneau, et ton maître sera introduit près de moi ; je vais l'attendre.

— Il suffit, monseigneur.

Le page prit l'anneau et s'enfuit. Le duc gagna son hôtel, donna les ordres nécessaires, et au bout d'une heure, en effet, Bussy d'Amboise était mollement étendu devant le feu qui brûlait dans la cheminée du duc de Guise.

— C'est charmant, dit-il au duc pour commencer l'entretien ; tout le monde en a ri tout bas, à la cour, excepté la reine mère, le roi et ses favoris. J'en ferai mon compliment à l'abbé de Rosières aussitôt que je le verrai.

— J'ignore ce que vous voulez dire, répondit le duc du ton le plus sérieux.

— Quoi! vous voulez dissimuler avec moi, ajouta Bussy d'Amboise; mais vous oubliez que j'ai entendu à Reims le pacte qui fut formé entre vous trois : à l'un, la dague cachée sous la robe; à l'autre, la plume cachée sous l'étole.

Le duc de Guise se mordit les lèvres.

— Du reste, continua Bussy d'Amboise sans s'apercevoir du dépit de son interlocuteur, j'ai engagé mon honneur sur le secret, et ce secret je l'ai tenu. *Monsieur* ignore tous ces détails, je l'ai seulement pressenti sur vos projets, et aujourd'hui je viens par son ordre reprendre l'entretien que nous n'avons pu terminer à Reims, à cause..... aidez-moi donc, monseigneur; je ne me souviens plus de la cause qui nous a forcés de l'interrompre.

— Elle était pourtant très-grave pour vous, répondit le duc; du moins nous l'avez-vous assuré; il s'agissait d'un rendez-vous d'amour.

— Ah! je me le rappelle à présent, c'est même un des beaux souvenirs de ma vie; une femme que j'ai vue, aimée, possédée, et qui m'a trompé en trois jours..... C'est admirable!... je ne l'oublierai jamais... Figurez-vous, monseigneur le duc, que cette belle dame.....

— Seigneur Bussy d'Amboise, interrompit ce dernier, il me semble que vous m'avez dit être venu ici pour continuer l'entretien commencé à Reims, et je vous prierai de le faire le plus tôt possible; car je ne veux pas risquer cette fois encore une interruption aussi longue, et si vous vous le rappelez, il y a plus d'une année que nous avons laissé cette conversation en suspens.

— C'est vrai, mais c'est qu'aussi durant cette année il m'est arrivé à moi tant d'événements de toute espèce, et il s'est passé tant de choses en France...

— Que vos dispositions sont changées.

— Qu'elles sont plus fermes que jamais... quand je dis les miennes, vous comprenez ce langage; je parle au nom de mon maître, auquel je suis dévoué corps et âme, et que je suivrais sur toutes les routes qu'il voudrait me tracer sans même regarder devant moi.

— Et quelle est celle qu'il veut prendre?

— J'ai l'ordre de vous faire la même question et de ne répondre qu'après.

— En ce cas vous pouvez me répondre sur-le-champ, je vais vous satisfaire. La route que je dois prendre, je l'ignore.

— Mais vos projets?

— Sont toujours les mêmes. La grandeur et la gloire de la France. Le triomphe de la religion catholique et l'extermination des huguenots.

— Bien, voilà pour la France; mais pour vous?

— Pour moi?... Je ne demande rien.

— Rien... c'est trop.

— Que voulez-vous dire?

— Que celui qui serait parvenu à rendre la France grande et glorieuse, et la religion catholique triomphante, celui-là s'il ne demandait rien serait plus dangereux encore, car il prendrait tout, jusqu'à la couronne royale si elle était à sa guise.

— Seigneur Bussy d'Amboise, supposer de tels projets...

— Je ne suppose rien, je dis une vérité. Tenez, monseigneur le duc, je suis un très-mauvais diplomate et je vous préviens que si vous voulez jouter avec moi je ne suis pas un digne adversaire; la victoire ne vous fera pas honneur. Je dis ce que je pense en toute circonstance. Ces jours passés j'ai dit à Caylus, devant le roi, qu'il était mal fraisé, je le trouvais; à Maugiron, qu'il avait l'air d'une femme, cela me semblait; à la comtesse de Montsorréau, à deux pas de son mari, que je l'adorais, c'était vrai; à vous, je vous dis que vous manquez de franchise envers moi, je le pense.

A cette brusque et naïve apostrophe le duc demeura un instant interdit, puis plongeant un long regard sur Bussy d'Amboise comme pour sonder les replis de son âme, il ajouta lentement : « Mais seigneur Bussy, exiger mes confidences d'abord et ne me promettre les vôtres qu'après...

— De la défiance?...

— Non, de la prudence.

— Je parle au nom du premier prince du sang; il a droit de choisir le rang dans lequel il veut parler.

— Et moi je ne choisirais pas le mien si nous étions découverts. La grâce serait pour la tête qui touche au trône, la hache pour celle du prince lorrain qui roulerait la première.

— Après moi, monseigneur le duc, qui comme Lamolle me mets seul en avant, dussé-je avoir la même fin pour sauver mon maître. Puisque c'est la seule considération qui vous retient, je vais parler le premier.

Les choses vont mal en ce royaume.

Catherine de Médicis gouverne.

Elle accable la France d'impôts.

Pour endormir le roi dans la débauche.

La guerre civile continue.

Catherine n'ose ordonner une seconde Saint-Barthélemy.

Le peuple et les bourgeois murmurent.

La noblesse répète l'écho.

Monsieur est prisonnier au Louvre.

Pour quel motif?

Pour une piqûre d'épingle et une indigestion.

— Seigneur Bussy, notre entretien est sérieux.

— Et je dis aussi des choses sérieuses : le roi s'est piqué avec une épingle, il en est survenu une tumeur, fruit de ce sang âcre et pourri qui ne lui permet pas d'avoir d'enfants. Il s'est imaginé que *Monsieur* avait empoisonné l'épingle. Le roi a eu une indigestion après une orgie, fruit de sa débauche et de sa manière de boire et de manger... ne sait pas manger et boire qui veut... et il s'est imaginé que *Monsieur* avait empoisonné les mets et les vins. Voilà pourquoi *Monsieur* est prisonnier au Louvre.

— Que ne cherche-t-il à fuir?

— Il y songe, mais ce n'est pas assez.

— Que veut-il encore?

— Venger la mort de Lamolle, dont on a fait tomber la tête n'osant toucher à la sienne.

— Je le comprends. J'ai tué Coligny pour venger la mort de mon père.

— Venger de plus la captivité des maréchaux de Montmorency et de Cossé, dont il n'a pu obtenir la liberté et qui gémissent à la Bastille.

— Si j'avais des amis dans cette cruelle prison, j'agirais de même.

— On a refusé à *Monsieur* le titre de lieutenant général du royaume.

— Je le sais.

— Il veut le conquérir.

— Il a tort ; ce n'est pas à lui qu'il appartient.

— Et à qui donc?

— Franchise pour franchise, cette fois : à moi.

— A vous?... et lui?...

— Lui, doit aspirer plus haut.

Il y eut de nouveau un moment de silence entre les deux interlocuteurs. Le duc, en affectant une franchise qui était loin de son âme, avait entraîné Bussy d'Amboise à se laisser dire en face ce qu'il n'osait plus démentir, la seule chose qu'il avait promis de cacher. S'étant laissé deviner il jetait un regard défiant sur le duc, qui à son tour rayonnait de loyauté, car, ainsi que l'a dit un de nos meilleurs historiens, *l'ambition des Guises eut ses âges* (204), et à cette époque la lieutenance générale du royaume suffisait pour la satisfaire. Deux heures de la nuit sonnèrent en ce moment, et comme réveillé d'un songe, Bussy d'Amboise se leva en s'écriant :

— Voilà l'heure de mon rendez-vous qui sonne ; pardonnez-moi, monseigneur le duc, mais il faut que je vous quitte.

— Encore une affaire d'amour?

— J'ai annoncé à la comtesse de Montsoréau qu'entre deux et trois heures de la nuit je passerais sous ses fenêtres, et mort ou vif j'y passerai. Mais cette fois, vous le voyez, monseigneur, j'ai eu soin de ne prendre mon rendez-vous qu'après notre entretien, afin que rien ne pût l'interrompre.

— Pourtant il me semble qu'il n'est pas encore fini.

— Après les mots que vous avez prononcés devant moi et que je n'ai pas désapprouvés, que pouvons-nous avoir encore à nous dire? nous sommes d'accord sur le but.

— Il nous faut donc choisir la route, et ce n'est pas sans importance.

— Dans trois jours je vous reverrai pour cela avec les instructions de *Monsieur*, car moi seul dois paraître dans cette affaire en cas de danger.

— Vous êtes un brave et loyal gentilhomme, dit le duc en présentant la main à Bussy d'Amboise, mais un peu léger pour conspirer. Croyez-moi, seigneur d'Amboise, targuez-vous moins haut de la faveur dont vous jouissez auprès du prince, parlez moins de vos aventures galantes, il y a des maris jaloux et des amants qui se vengent, et surtout affectez moins des airs de mépris et d'insulte envers les favoris du roi.

— On dirait, monseigneur, que Caylus vous a dicté ce langage.

— Vous venez de nommer votre ennemi.

— Que je défie, lui et tous les siens, à pied, à cheval, en amour, en champ clos et en guerre.

— Oh! je sais que vous ne manquez pas de courage ; mais que peut le courage contre la trahison?



Il revint frémissant de rage au lit de son favori. — Page 259.

— C'est surtout elle que je défie, monseigneur.

— Vous avez tort, et c'est sans doute en étudiant la témérité de votre caractère que l'astrologue de Reims a prédit que vous seriez tué par trahison.

— Je ne le pense pas, monseigneur, car le même astrologue a prédit de vous, qui êtes la prudence même, que vous seriez assassiné par surprise.

— Si l'astrologue avait lu dans l'avenir, dit le duc en souriant, il aurait dû y voir un échafaud peut-être, mais non pas un poignard.

— Ainsi une prédiction vaut l'autre, vous le voyez ; passez-moi mon caractère inconstant, léger, voluptueux et sérieux quand il le faut, et laissons à Dieu le soin de notre vie. — Dans trois jours, monseigneur.

— Dans trois jours.

Bussy d'Amboise sortit du palais du duc de Guise par le même chemin qu'il était entré. A la porte de la rue il trouva son fidèle page qui l'attendait avec impatience, et lui dit aussitôt :

— Monseigneur, j'ai vu des gens de mauvaise mine rôder autour du palais, tandis que, caché par l'ombre du mur, je pouvais les examiner sans être aperçu ; ils désignaient cette porte et parlaient du logis de la comtesse de Montsorréau. Il serait plus prudent à vous de passer le reste de la nuit chez monseigneur de Guise, ou du moins de retourner directement au Louvre.

— Enfant ! répondit Bussy d'Amboise en souriant... tu es donc devenu bien timide?

— Vous savez, monseigneur, qu'on a prédit que vous mourriez par trahison !

— Toi aussi, tu viens me rappeler cette prophétie en ce moment : est-ce que tu crois aux sorciers ?

— Non, monseigneur, je crois en Dieu. Mais ma mère m'a souvent répété que le ciel employait toutes les voies pour nous prévenir du malheur qui nous menaçait. Si vous ne voulez pas rentrer chez monseigneur de Guise, retournons directement au Louvre, je vous en prie, car j'ai vu ces reitres prendre le chemin de l'hôtel de Montsorréau.

— Eh bien ! je vais suivre la même route, car outre que j'ai promis de passer à cette heure sous les fenetres de ma belle comtesse, et que rien ne saurait m'y faire manquer, je suis bien aise de faire mentir la prédiction si ce sont des assassins qui m'attendent. Toi, enfant, qui n'a pas les mêmes motifs que moi, reste ici et demande asile au palais de Guise.

— Moi ! moi ! s'écria le page, vous laisser aller seul quand un danger vous menace !... Monseigneur, on ne m'a pas prédit, à moi, que je mourrais par trahison, mais je vous jure que si cette mort vous attend, cette mort sera aussi la mienne. Je suis prêt à vous suivre.

Bussy d'Amboise attira le page vers lui et le baisa au front en souriant, puis il prit le chemin de l'hôtel de Montsorréau. La nuit était noire en ce moment, car la lune, souvent cachée par des nuages, rendait l'obscurité complète. Le vent, qui s'engouffrait dans les rues, troublait seul le silence de mort qui régnait dans la grande ville. Plusieurs fois le seigneur et le page, se trompant à ce bruit, s'arrêtèrent en posant leurs mains sur la dague et l'épée ; mais, reconnaissant leur erreur, ils poursuivaient leur route avec une sécurité nouvelle. Enfin ils n'avaient plus qu'une rue à détourner pour atteindre celle où était situé l'hôtel Montsorréau, lorsque deux hommes se présentèrent tout à coup devant eux, en criant d'une voix retentissante : Halte-là !

Bussy d'Amboise continua son chemin en répondant à ce cri : — je suis Bussy d'Amboise, premier serviteur de *Monsieur*, et ni manant ni seigneur, excepté lui ou le roi, n'a le droit ou la force de me barrer le passage.

A cette réponse, trois nouveaux assassins accoururent des angles des rues en s'écriant : — Bussy d'Amboise ! tue ! tue ! Et s'élançant tous les cinq sur lui et son page qui s'était aussi mis en défense, ils engagèrent un combat dont les chances ne paraissaient pas douteuses ; Bussy d'Amboise s'accula contre le mur, ainsi que son page, pour ne pas être surpris par derrière, et para, avec une habileté et une adresse surprenantes, les coups qu'on lui portait de toutes parts. A la seconde attaque, le page blessé, chancela et tomba sans connaissance. Cet incident, qui semblait devoir perdre Bussy en lui donnant deux adversaires de plus, redoubla sa fureur et ses forces : — Misérables ! s'écria-t-il en frémissant de rage ; lâches assassins : tuer un enfant !... cet exploit est digne de vous et de ceux qui vous envoient.

— Au nom de monseigneur Caylus, dit un des reîtres, reçois cette estocade ; et malgré la parade énergique qu'il fit, Bussy d'Amboise se sentit frappé dans la poitrine.

— Les coups portés par Caylus blessent, reprit-il aussitôt, mais ceux portés par Bussy d'Amboise tuent ; et de sa dague qu'il tenait de la main gauche, il étendit le reître raide mort à ses pieds, tandis que de la droite il parait un autre coup.

Le dernier cri de l'homme qui venait d'expirer avait porté l'épouvante dans le cœur des assassins. Un instant ils s'arrêtèrent et Bussy d'Amboise profitant habilement de cette terreur morale et posant un pied sur le cadavre qui était devant lui :

— Je le garde, dit-il, pour découvrir ceux qui vous envoient, car je n'en connais qu'un jusqu'ici. Mais au grand jour je pourrai voir les traits de l'assassin, et par le valet je reconnaîtrai le maître.

— Tu ne le verras pas, car nous allons t'arracher ce cadavre, dit un des quatre bandits, Quant à ceux qui nous envoient, il en est un surtout qui brave ta vengeance et celle de ton maître lui-même, car il est au-dessus de lui : c'est le roi de France. Je veux bien te le dire, mais je ne veux pas que tu puisses le prouver.

Et aussitôt le combat changea de face. Les quatre assassins concentrèrent leurs efforts pour se rendre maîtres du cadavre de leur camarade. Bussy d'Amboise leur tint tête avec énergie ; mais pressé de tous côtés et perdant du sang de sa blessure, il fut forcé de reculer et d'abandonner celui

qu'il voulait conserver. Aussitôt deux hommes se baissèrent et emportèrent le cadavre, tandis que les deux autres continuaient le combat. Alors l'avantage passa du côté de Bussy d'Amboise; il poussa vigoureusement ses adversaires, qui commencèrent à reculer et finirent par prendre la fuite, une fois que les autres furent parvenus à une certaine distance. Bussy d'Amboise, n'écoutant que son ardeur, se mettait bravement à leur poursuite, lorsqu'un faible cri, poussé par le page, lui rappela cet enfant qui était gisant sur le pavé; il courut à lui aussitôt et posa sa tête sur ses genoux. Le page venait de reprendre connaissance et cherchait à se soulever, mais il n'en avait pas la force.

— Pauvre enfant! dit Bussy d'Amboise, quel prix de ta fidélité!... Ah! reviens à toi, c'est ton ami, c'est ton frère qui te parle et t'embrasse.

— Monseigneur! monseigneur!... dit le page d'une voix faible : je ne puis marcher!

— Eh bien! je te porterai, reprit Bussy d'Amboise.

— Mais votre sang coule aussi; vous êtes blessé!... Ah! je vous l'avais bien dit, et cette prédiction fatale...

— Cette prédiction était un mensonge; tu le vois, elle ne sera jamais accomplie. Ma dague et mon épée ont détruit le charme mieux que tous les filtres de l'enfer. Viens.

— Mais avec votre blessure vous n'aurez jamais la force de me porter... Je vois des lumières qui brillent dans les maisons; appelez du secours...

— Silence, enfant!... tu oublies que moi seul, et toi mon confident, devons passer à cette heure dans cette rue... Ma belle comtesse est sans doute derrière son rideau, épiant mon arrivée, écoutant chaque bruit qui se fait entendre; j'ai dit que mort ou vif je passerais sous ses fenêtres; si j'avais été tué, je t'aurais donné l'ordre d'y faire transporter mon cadavre; puisque je vis encore, je vais y passer.

Et soulevant son page, il l'emporta et s'achemina vers l'hôtel Montsorréau, dont une seule fenêtre était éclairée d'un jour douteux. Une ombre légère se projetait entre les rideaux et les vitraux armoriés. A l'arrivée de Bussy d'Amboise, l'ombre resta immobile. La demie de deux heures retentit au loin, et prenant sa plus douce voix, malgré les souffrances qu'il éprouvait, Bussy d'Amboise chanta une romance d'amour qu'il avait composée le matin. Mais à la fin du second couplet, voyant que le page ne pouvait plus comprimer ses gémissements, et qu'il était prêt lui-même de céder à la douleur qui se trahissait déjà par l'altération de sa voix, il reprit son fardeau et marcha tout d'un trait jusqu'au Louvre, où il tomba évanoui devant l'entrée secrète des appartements de *Monsieur*.

Le lendemain, on s'entretenait diversement dans Paris de l'assassinat de Bussy d'Amboise. Les gens de la cour, qui n'étaient pas dans le secret, n'osaient rien préjuger. Henri III et ses favoris exhalaient leurs regrets et leur rage en silence, et Catherine de Médicis, ignorant ce complot qu'elle avait appris tout à coup, suppliait le roi de France, son fils, de lui expliquer ce mystère; mais Henri III était muet. *Monsieur*, saisi d'horreur à la vue de Bussy d'Amboise et de son page, qu'on avait traînés tout sanglants devant lui, n'avait d'abord songé qu'à donner des soins à son favori; puis, quand il avait appris de sa bouche les circonstances de ce combat et les propos des assassins, il s'était emporté contre le roi, son frère; et, considérant l'injure faite à Bussy d'Amboise comme si elle eût été commise envers sa personne, il avait voulu aller punir de sa propre main et sous les yeux du roi ce Caylus qui avait soudoyé les meurtriers. Mais arrêté à la porte par ses propres gardes, qui refusèrent de le laisser sortir, il apprit que par ordre du roi il était prisonnier, non plus seulement au Louvre cette fois, mais dans ses propres appartements. Cette nouvelle, au lieu d'abattre sa colère, ne servit qu'à la redoubler. Il revint frémissant de rage au lit de son favori et s'écria en entrant :

— Hier, je n'avais que Lamolle à venger, aujourd'hui c'est toi et moi-même pour ces nouveaux outrages.

— Oui, mon prince, dit Bussy d'Amboise, et le duc de Guise est prêt à marcher avec vous!

— Que t'a-t-il dit?

— Il a tout deviné.

— Et il accepte?

— Oui.

— Eh bien! il faut agir sur l'heure dans ce palais.

— Dans ce palais... non. Ici la menace percerait à peine ces murs, et si nos cris parvenaient jusqu'au roi, à défaut de bourreaux il a des assassins.

Ce n'est pas ici qu'il faut se venger, c'est aux frontières.

— Mais comment sortir de Paris, du Louvre... je suis gardé jusque dans mes appartements !

— Donnez-moi quelques jours pour me remettre, monseigneur, et tous deux nous nous échapperons.

— Mais comment ?... par quel moyen ?

— Je n'en sais rien encore. Je me figurerai qu'un rendez-vous d'amour nous attend à Dreux, et à l'heure dite nous serons à Dreux. Oh ! fiez-vous-en à moi, monseigneur. J'avais juré que cette nuit je passerais sous les fenêtres de la comtesse de Montsorréau, je l'ai fait malgré les assassins ; je jure maintenant que vous et moi nous échapperons de cette prison, j'accomplirai ce second serment.

En ce moment on vint annoncer à *Monsieur* que Catherine de Médicis demandait à le voir. *Monsieur* s'empressa de se rendre auprès d'elle après avoir promis de ne pas faire part de son projet à la reine. En effet, il resta muet et impénétrable sur ce point. Catherine, qui exerçait une grande influence dans les conseils, et gouvernait presque la France, était sans autorité et sans crédit toutes les fois qu'il s'agissait des favoris de ses enfants. Elle avait en vain interrogé, puis supplié Henri III, elle n'en avait pu rien obtenir. Il en fut de même de son second fils, qui résista aux suggestions de sa mère, jusqu'au point de lui dissimuler le ressentiment profond qu'il nourrissait au fond du cœur. Catherine, à demi rassurée, voulait pourtant pénétrer ce mystère, car elle désirait que rien de ce qui se passait à la cour ne restât inconnu pour elle. Elle découvrit la visite mystérieuse de Bussy d'Amboise au duc de Guise. Celui-ci alors fut environné d'espions qui l'interrogèrent et ne purent rien en apprendre. Il était lui-même fort intrigué sur tout ce qui s'était passé, et craignait que cela ne vînt à changer toutes ses conventions avec Bussy d'Amboise. Henri III tenait de secrets conciliabules avec ses favoris; *Monsieur* ne quittait pas le chevet du blessé et ne proférait pas une plainte; Catherine, plus inquiète que jamais, allait de l'un à l'autre de ses enfants, lorsqu'un événement d'une haute gravité par ses conséquences, vint détourner l'attention générale de cette querelle particulière pour absorber entièrement celle de tous les intéressés à cette affaire. On reçut à la cour la nouvelle de la mort du maréchal de Damville, en Languedoc.

Cette mort pouvait changer la face des choses ; les huguenots et les mécontents perdaient leur général et leur drapeau. On s'assembla en conseil extraordinaire au Louvre. Ce jour-là, Henri III, sur les remontrances de sa mère, avait consenti à ne pas y admettre ses favoris, comme il en avait l'habitude ; mais ne pouvant renoncer, au milieu des affaires les plus sérieuses, à la frivolité qui le caractérisait, il avait gardé auprès de lui Citron, devenu son chien favori, et ce fut en s'interrompant à chaque instant pour faire admirer l'adresse et la grâce de ce chien qu'il tint ce conseil où un crime véritable fut résolu.

— Mon fils, commença Catherine, Dieu a puni le méchant Damville en le retirant de ce monde, où il menait une si criminelle vie, sans cesse en révolte contre son roi et sa religion. Gardez-vous de laisser échapper cette circonstance si heureuse pour votre tranquillité ; il faut en profiter sur-le-champ et éteindre entièrement la révolte.

— C'est à quoi j'ai songé, madame ma mère, répondit Henri, et mes résolutions sont prises à cet égard. — Citron, faites le mort, dit-il à son chien.

Catherine fit un geste de dépit et ajouta d'un ton composé :

— Si Votre Majesté voulait nous faire part de ce qu'elle a résolu, nous pourrions peut-être l'éclairer de nos conseils.

— Volontiers, dit Henri. On m'a fait considérer que la mort de Damville ne privait les huguenots que d'un général et qu'il en était deux autres qui pourraient le remplacer : le maréchal de Montmorency, son frère, et le maréchal de Cossé, son cousin, tous deux heureusement prisonniers à la Bastille ; et, bien que les murs épais de cette prison et la fidélité de Testu me répondent d'eux, j'ai tout à craindre peut-être. Il s'est formé un parti nombreux qui les invoque, qui les réclame, et dont la mort de Damville va redoubler l'audace et l'espoir. J'ai donc résolu, tant pour frapper un coup qui puisse accabler la révolte et en enlever toute espérance, que pour prévenir l'événement quelconque qui pourrait rallumer par la suite la guerre civile, de faire mettre à mort ces deux hommes. — Citron, faites le beau, dit-il de nouveau à son chien.

A ces paroles, dites avec négligence, tous ceux qui assistaient au conseil gardèrent le silence et interrogèrent du regard Catherine de Médicis. Gilles de Souvré, seul, fit un geste qui manifesta toute la répulsion que lui inspirait ce que le roi venait de dire. Catherine, répondant à ce mouvement qu'elle avait remarqué, s'empressa d'ajouter :

— Je ne sais qui a donné ce conseil à Sa Majesté, car ce n'est pas moi qu'il a fait l'honneur de consulter dans cette circonstance, mais je l'approuve entièrement, et je crois qu'il sera approuvé par vous tous, messieurs.

Tous encore firent un signe d'assentiment, excepté Souvré, qui voulut prendre la parole; mais Catherine ne lui en laissa pas le temps, et continuant : — La captivité des deux maréchaux est juste, dit-elle ; je l'ai moi-même conseillée au feu roi, mon fils Charles IX, de glorieuse et sainte mémoire. Nous n'eûmes qu'un tort alors, ce fut d'user de clémence et de ne pas remplacer la Bastille par l'échafaud. Montmorency et Cossé avaient mérité la mort pour crime de révolte et de lèse-majesté. Cheverny et moi en avons eu les preuves entre les mains. Aujourd'hui, moins que jamais, ils peuvent sortir de la Bastille. Leur liberté dans cette circonstance compromettrait la sûreté du royaume ; jamais, sous le règne de Henri III, jamais, tant qu'un seul huguenot sera en France, ils ne doivent quitter leur prison, et pendant ce temps leur existence ranime l'audace des huguenots, leur donne du courage, ils espèrent une délivrance, une évasion, une révolte pour eux ; leur existence enfin entretient tous les projets coupables qui se trament contre le roi. Leur mort rendra la tranquillité au royaume, et entre la vie de deux hommes et la tranquillité de la France, le roi ne saurait hésiter.

— Mais, dit vivement Gilles de Souvré, est-ce de la justice, que de les punir de mort pour les crimes que d'autres commettent à leur insu ?

— Je vous ai déjà dit, reprit Catherine, que Cheverny et moi avions eu en main la preuve qu'ils étaient coupables de lèse-majesté.

— Eh bien, continua Souvré, faites-leur donc leur procès en cour de parlement, donnez-leur des accusateurs, des défenseurs et des juges.

— Et depuis quand monsieur de Souvré ose-t-il réclamer dans le conseil du roi des défenseurs pour la révolte?... Est-ce là le langage d'un sujet fidèle et loyal? un procès en cour du parlement!... pourquoi? le roi n'a-t-il pas condamné, et connaîtriez-vous par hasard un juge plus puissant et plus infaillible que lui ? Un procès?... mais que deviendrait alors l'autorité royale ? à quoi servirait la Bastille, destinée à renfermer ceux que le roi veut directement atteindre et soustraire à toute autorité, à toute juridiction? La Bastille est un château royal, monsieur, et vous accorderez bien au roi de France les droits de haute et basse justice, que le plus petit noble de ce royaume possède dans son manoir.

Cette vive apostrophe, approuvée par tout le conseil, déconcerta un instant Souvré, qui, voyant que les moyens invoqués par lui ne réussiraient pas, s'adressa directement à Henri III, et s'écria :

— Sire, jusqu'ici votre règne est vierge de sang ; commencerez-vous par faire couler le plus noble de France ? Malgré les murs épais de la Bastille, ce sang coulera au dehors, et un jour peut-être...

— Vous avez raison, répondit Henri ; aussi n'est-ce pas de la hache ou du poignard que je veux qu'on use, mais de la corde. Qu'ils soient tous deux étranglés.

— Très-bien, dit Catherine ; on les trouvera pendus tous deux dans leur prison, et ce sera le désespoir et la crainte du supplice qui les aura poussés au suicide.

— Vous m'avez deviné, ma mère, dit Henri.

— La Bastille n'est bonne qu'à ça, ajouta Cheverny en s'inclinant.

Aussitôt Henri III, ayant pris son chien dans ses bras, se leva pour indiquer que le conseil était fini. Mais Souvré, désespéré de la résolution qu'on venait de prendre, insista de nouveau auprès du roi et lui demanda quel jour on devait étrangler les deux maréchaux.

— Le plus tôt possible, répondit Catherine ; ce soir.

— Ce soir ! reprit Souvré. Mais, madame, êtes-vous bien sûre de la mort du maréchal Damville ?

— Sans doute. Quel intérêt aurait-on à me tromper?

— Et si celui qui vous l'a annoncée avait été trompé lui-même? si Damville existait encore... Rappelez-vous la réponse de

Thoré, quand vous l'avez menacé de lui envoyer les têtes de Montmorency et de Cossé (205), et jugez de ce que ferait Damville.

Catherine se mit à réfléchir à cette objection qui l'avait frappée, et Henri dit nonchalamment à Souvré :

— Auriez-vous quelques motifs particuliers de parler ainsi ?

— Aucun, répondit celui-ci ; mais l'homme qui vous a apporté la nouvelle de la mort n'a pu rien affirmer par lui-même. Il n'a rien vu. Il a répété un bruit qui court dans le Languedoc, et avant de prendre une résolution si extrême, je crois qu'il serait prudent d'attendre que ce bruit fût confirmé. Il ne peut tarder à l'être, s'il est vrai. La nouvelle est trop importante pour qu'un gentilhomme ne vienne pas vous l'apporter avant peu.

— Il a raison, murmura Catherine.

— Eh bien, reprit Souvré, consentez à différer le temps nécessaire pour envoyer en Languedoc et avoir la réponse.

— Tout beau, répondit Henri III ; je ne puis pas laisser quinze jours à ces damnés huguenots pour s'agiter autour de la Bastille et faire un nouveau drapeau des prisonniers. Pendant que j'attendrais, ils agiraient, eux, et je me trouverais pris dans ma clémence. D'ailleurs, lorsqu'un roi conçoit un projet pareil au mien, ce projet doit être exécuté sur l'heure ; le différer, c'est l'anéantir, et je tiens à celui-là, parce qu'il me vient de bonne source.

— Sire, mon fils, dit Catherine, si Votre Majesté veut me laisser le soin de cette affaire, j'avise un moyen qui pourra tout concilier.

— Dites, madame ma mère, répondit Henri en se faisant lécher par son chien.

— Le délai que réclame M. de Souvré, dit Catherine, est en effet trop long et pourrait être dangereux. Vous avez envoyé en Languedoc un messager qui, d'après ses instructions, doit revenir dans trois jours ; il nous instruira de ce qui se passe. C'est le délai que je propose à Votre Majesté d'accorder aux instances de M. de Souvré.

— J'y consens, dit Henri III ; mais ce délai passé, je veux être obéi sans réflexions.

Et Henri, rentrant dans ses appartements, courut faire parade auprès de ses favoris du courage et de l'énergie qu'il avait déployés en osant suivre un conseil qui ne lui avait pas été donné par sa mère.

Mais, soit par les indiscrétions de Souvré, soit par celles de Henri lui-même, la scène et la résolution prise au conseil avaient transpiré au dehors. *Monsieur* en fut instruit le premier et s'en indigna comme d'un second affront personnel. Depuis l'avénement de Henri III au trône, il n'avait cessé de réclamer la délivrance des maréchaux auxquels il portait un véritable intérêt. Cette résolution si hardie, ce genre de mort lui donnèrent à réfléchir. Il pensa qu'on pourrait bien vouloir exécuter au Louvre ce qu'on ne craignait pas de faire à la Bastille. Bussy d'Amboise, qui allait mieux de ses blessures, ne chercha qu'à attiser la colère du prince, et parvint, par son adresse, à le mettre en communication avec la famille et les partisans de Montmorency, très-redoutables par leur influence et leur position. Le duc de Guise entendit aussi murmurer ce projet à ses oreilles, mais il y prêta peu d'attention. Instruit de l'assassinat de Bussy d'Amboise, il n'attribua qu'à cet événement le silence que ce seigneur avait gardé à son égard au bout du délai expiré. Il avait communiqué à son frère, le cardinal, les propositions qu'il avait reçues, et celui-ci l'avait fortement dissuadé d'aucune alliance avec *Monsieur*, dont il redoutait l'ambition et soupçonnait la bonne foi envers le parti catholique. Il lui avait conseillé de partir le plus tôt possible pour son gouvernement de Champagne, comme il en avait l'ordre de la cour, lui disant que c'était le moyen le plus adroit d'éluder les ouvertures qui lui étaient faites. Le duc suivit ce conseil, et après avoir donné ses instructions à l'abbé de Rosières et à Leclerc, il se mit en route avec une apparente indifférence pour son gouvernement de Champagne.

Cependant les trois jours accordés par Henri III, pour recevoir des nouvelles du Languedoc, étaient près de s'écouler, et le messager n'arrivait pas. Souvré avait été repoussé dans ses nouvelles instances, et le roi avait entièrement remis à sa mère le soin et les détails de l'exécution qu'on projetait à la Bastille.

Un soir, vers les neuf heures, les maréchaux de Montmorency et de Cossé étaient assis tristement dans leur prison située près des cuisines et de la tour qui fut appelée plus tard *Tour de la Liberté*. Leurs cham-

bres, qui communiquaient entre elles, faveur immense accordée aux prisonniers, avaient vue sur Paris. Mais des barreaux de fer, tellement rapprochés qu'ils interceptaient l'air du ciel, des planches épaisses élevées au-dessus de leur tête, les empêchaient d'apercevoir ce qui se passait au dehors. Ils écoutaient la tempête qui mugissait dans Paris, et dont le vent, engouffré dans la petite cour du Puits, se mêlait au bruit de la pluie qui tombait à grosses gouttes. Une seule lampe et le feu d'un brasier presque éteint éclairaient d'une lueur mourante cette chambre, dans laquelle on voyait confondus le luxe des grands seigneurs et les chaînes des prisonniers. Les deux vieillards étaient muets et semblaient craindre de se communiquer leurs pensées. Tout à coup un cri perçant qui domina l'orage retentit jusque dans leur chambre. C'était une voix de femme. Ce cri les tira de leur rêverie ; ils se levèrent spontanément, marchèrent vers la croisée et prêtèrent une oreille plus attentive. Un second cri se fit entendre; le maréchal de Montmorency tressaillit et dit tout bas au maréchal de Cossé :

— C'est elle, c'est bien elle, madame la duchesse de Montmorency, ma chère femme. Écoutons s'il y a un troisième cri.

Mais au moment où ils prêtaient de nouveau l'oreille, ils entendirent le signal d'alarme de la sentinelle ; un bruit de pas et d'armes retentit sur le rempart, puis la tempête seule continua à mugir dans le silence de la nuit.

— Que veut dire cela ? s'écria Montmorency. Madame la duchesse s'est-elle arrêtée à temps, ou bien, forcée de s'éloigner par la sentinelle, n'a-t-elle pas proféré le troisième cri qui annoncerait notre mort.

— Je ne sais qu'en penser, répondit Cossé ; vos conventions avec elle à cet égard sont-elles bien certaines?

— Oui, dit Montmorency. Si la duchesse est instruite de notre délivrance, elle doit pousser deux cris pour nous l'annoncer ; si elle est instruite de notre mort, elle en doit pousser trois ; et vous savez, Cossé, qu'après la promesse qu'elle m'a faite, elle est femme à accomplir sa mission, quelle qu'elle soit.

C'est juste, dit Cossé, et j'ignore comme vous si c'est la menace de la sentinelle qui l'a empêchée de pousser le troisième cri ; dans tous les cas nous voilà prévenus : la liberté ou la mort avant peu.

— C'est toujours la liberté, dit Montmorency avec un sourire d'amertume. Depuis si longtemps nous languissons dans ces murs, qu'en sortir, fût-ce dans une bière, serait un bienfait pour moi.

— Mais mourir ici, reprit Cossé, dans cette sombre demeure, loin de nos enfants, de nos amis, loin du monde... s'éteindre obscurément et n'avoir pas même de tombeau, quand nous pourrions mourir bravement aux côtés de Damville les armes à la main... Oh ! ce serait affreux... et... je ne puis le croire.

— Je crois, moi, dit Montmorency, que la cour de Henri III est la même que celle de Charles IX ; je crois que c'est encore Catherine de Médicis qui gouverne, et que le poison et l'assassinat sont toujours ses auxiliaires. Qu'avons-nous gagné à ce changement de règne ? une captivité plus resserrée ; nous avons demandé des juges, on nous a donné des geôliers. Charles IX avait promis d'instruire notre procès. Henri III nous le refuse. Nous ne connaissons pas le crime dont on nous accuse, le roi lui-même ne peut le prouver ; et craignant sans doute nos récriminations et notre vengeance une fois que nous serons libres, il veut nous faire mourir ici.

— Oh ! c'est impossible !...

— Voyez, Cossé, n'avez-vous pas remarqué les précautions dont on redouble à notre égard depuis quelques jours ? les visites fréquentes du gouverneur, nos gardes doublés, et la défense à notre serviteur de sortir de notre prison et de circuler comme par le passé dans la Bastille ? Nous-mêmes, ne nous a-t-on pas interdit depuis trois jours nos promenades ?... Ah ! croyez-moi, mon ami, ces sévères avant-coureurs ne sont pas ceux de la liberté.

— Mais je ne puis croire à ce que vous me dites. Catherine est cruelle et vindicative, mais elle est prudente. Un Montmorency et un Cossé disparaissant tout à coup de ce monde laisseraient un vide que le cadavre du roi pourrait à peine combler. Damville et Thoré nous protégent encore à la tête de leurs armées, et le duc d'Alençon, lui-même, est toujours là pour nous défendre.

En ce moment, le serviteur dont ils venaient de parler entra précipitamment et, d'un air troublé, leur annonça la visite du gouverneur. Cette visite les surprit, car à cette heure elle n'avait jamais lieu ; mais le

domestique, continuant, leur dit avec beaucoup d'agitation :

— Il est là derrière la porte de l'escalier, au travers de laquelle j'écoutais pour apprendre quelque chose, depuis qu'on me défend de circuler dans le vestibule, et j'ai entendu...

Ici cet homme se tut et baissa la tête n'osant continuer.

— Achève, dit Montmorency, dis-nous ce que tu as appris et ne crains pas de nous tout dire, quoi que ce soit : tu parles devant deux hommes qui ont affronté la mort sur plus d'un champ de bataille et qu'elle n'effrayera pas davantage sous ces voûtes.

— Ce n'est pas de votre mort qu'il parlait, mais de celle du maréchal Damville, répondit le domestique.

— Damville mort ! s'écrièrent les deux prisonniers.

— Et le duc d'Alençon prisonnier au Louvre, continua le vieux serviteur.

— Lui, notre protecteur, notre seul appui, dit Cossé avec abattement. Ah ! vous avez raison, Montmorency, ils vont nous égorger.

En ce moment le bruit de la porte qui s'ouvrait pour donner passage au gouverneur les fit tressaillir; par un mouvement spontané ils se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre; puis, entendant marcher vers eux, ils se serrèrent une dernière fois la main, prononcèrent à voix basse le nom de leurs épouses et de leurs enfants, et allèrent s'asseoir.

— Mourons en soldats et en gentilshommes, dit Montmorency.

— Je suis prêt, répondit Cossé en essuyant du revers de la main une larme que lui avaient arrachée les noms chéris qu'il venait de prononcer.

Laurent Testu, gouverneur de la Bastille, était un de ces hommes qui, élevés dans les cours, en ont pris la basse politesse en laissant de côté la véritable courtoisie qui y règne quelquefois. Orgueilleux et vain, mais ne pouvant payer de sa personne, qui était fort disgracieuse, et au-dessous de ses prisonniers par la noblesse et le rang, il affectait avec eux un langage et des manières hypocrites qui devenaient une sanglante ironie

Il entra lentement, le chapeau à la main, et s'inclina à plusieurs reprises; mais les maréchaux, tournant le dos à la porte, restèrent immobles sur leurs siéges et gardèrent un profond silence. Étonné de cet accueil, Testu commença à prendre quelques soupçons, et examina autour de lui avec un œil de lynx s'il n'y avait pas quelque chose d'extraordinaire, puis jeta sur le domestique un regard interrogateur qui le fit reculer ; n'apercevant rien qui pût exciter ses inquiétudes, il s'avança vers les deux maréchaux et leur dit :

— Messeigneurs, je viens prendre vos ordres.

A ces paroles, les deux maréchaux haussèrent les épaules et ne répondirent rien. Testu ne se laissa pas déconcerter par ce mouvement de mépris et continua en ces termes :

— Si l'un de vous, messeigneurs, avait à se plaindre de quelque chose relatif à la manière dont il est traité à la Bastille, il m'obligerait de me le dire, je ferais droit sur-le-champ à sa réclamation.

— Eh bien ! soit, s'écria le maréchal de Cossé, qui, plus irascible que le duc de Montmorency, ne put se contenir plus longtemps, je me plains, je me plains violemment de ce que le roi ne m'ayant condamné à subir que la captivité de la Bastille, je sois forcé de subir encore votre présence, monsieur ; vos airs et vos manières obséquieuses, jusqu'à l'insulte, votre langage humble et soumis, qui devient une ironie cruelle pour des gens dont vous êtes le geôlier.

Un éclair de colère, comprimé à l'instant, brilla dans les yeux du gouverneur, mais il reprit avec un ton plus humble que jamais :

— Monseigneur, je ne puis attribuer l'amertume de vos paroles qu'à l'irritation que vous cause une captivité trop longtemps prolongée au gré de mes vœux, car le profond respect que j'ai témoigné à vos deux personnes ne peut être un outrage, mais bien la manifestation de l'estime que je fais de mes deux prisonniers, alliée à un devoir cruel à remplir. Si, comme quelques-uns de mes prédécesseurs, j'avais voulu m'armer de toute la sévérité dont mes fonctions me donnent le droit...

— Et qu'avez-vous fait de moins, monsieur ? votre surveillance, sous des dehors de politesse, en a-t-elle été moins tyrannique ? Trois fois par jour, sous prétexte de nous saluer, vous êtes venu visiter notre prison. La nuit dernière, vous êtes entré troubler notre sommeil, sous prétexte en-



Depuis combien de temps êtes-vous aumônier à la Bastille, mon père? — Page 267.

core de voir si nous reposions. Depuis trois jours, cet homme est renfermé avec nous et ne peut sortir dans la Bastille pour notre service. Les promenades sont supprimées, nos gardes sont doublés, toute correspondance nous est interdite depuis longtemps, et vous dites...

— Je dis que j'ai reçu des ordres et que j'ai dû les exécuter. Je dis que ces précautions n'ont pas été inutiles, puisque cette nuit même, il y a une heure, un cri poussé sous les fossés de la Bastille a retenti jusque dans cet appartement.

A ces mots, le maréchal de Montmorency dressa la tête et regarda fixement Testu. Celui-ci soutint ce regard avec l'indifférence affectée d'un homme qui attache peu d'importance à ce qu'il vient de dire, et reprit lentement :

— Mais nous étions prévenus, et, grâce au ciel, nous savions tout.

— Quoi ! vous connaissiez la personne qui a poussé les cris? dit Montmorency.

— Nous avions cet honneur.

— Et vous avez osé l'arrêter?...

— J'ignore ce qui est advenu. Ma surveillance ne s'étend pas au delà des fossés de la Bastille; d'autres en sont chargés... Pour ce qui me concerne, la sentinelle a fait son devoir en donnant l'alarme et mettant en fuite la personne au moment où elle allait continuer sans doute.

— Continuer, s'écria Cossé. Vous le voyez, Montmorency, la sentinelle a empêché ma-

dame la duchesse de pousser le troisième cri : nous sommes perdus !

— Oui, dit Montmorency, c'est le signal de notre mort qu'elle voulait donner... oui, je le comprends maintenant : la captivité du duc d'Alençon, la mort de Damville, ont [illegible] [illegible] [illegible] couper l'arbre des Montmorency jusque dans sa racine, veut briser le drapeau des mécontents jusque dans sa lance.

En entendant ces paroles échappées au maréchal de Montmorency, Testu changea de couleur, malgré son habitude de dissimulation.

— La mort de Damville !... la captivité du prince ! s'écria-t-il dans le plus grand trouble et comme cherchant autour de lui celui qui avait pu lui apprendre ces nouvelles. Qui vous a dit cela ? continua-t-il d'un ton de colère comprimée avec peine.

— Vous n'espérez pas sans doute l'apprendre de notre bouche ? dit Montmorency avec mépris.

— Pourtant je veux savoir...

— Vous ne saurez rien, dit Cossé, et nous ne sommes pas plus épouvantés de cette colère qui nous menace, que nous ne l'avons été de cette basse politesse qui nous insultait.

— Vous avez tort pourtant, messeigneurs, dit Testu, qui ne se connaissait plus, et si vous me poussez encore, je pourrai vous faire sentir que ma colère est funeste.

— Ah ! si vous l'aviez pu, vous l'auriez déjà fait, dit Cossé. Les ordres seuls de la cour vous ont enchaîné : ce n'est ni pitié ni respect de votre part, c'est crainte de perdre votre place.

— Eh bien ! les ordres de la cour, puisque vous les connaissez si bien, m'enjoignent de prendre toutes les mesures que je croirai nécessaires pour que vous ne puissiez rien apprendre de ce qui se passe au dehors. Le seul moyen sûr que je connaisse pour cela, c'est de vous séparer et de vous mettre chacun dans un cachot.

— Un cachot !... un cachot !... Quoi ! vous oseriez... un Montmorency !...

— On y a mis un d'Armagnac ; il était d'aussi bonne maison que vous, monseigneur... Vous aurez le même si vous le désirez.. Vous voyez qu'au milieu de ma colère je conserve ma politesse.

— Oh ! c'est infâme ! atroce ! s'écria Cossé; avant qu'une pareille mesure s'accomplisse...

— Elle va s'accomplir sur l'heure, dit Testu.

Et portant un sifflet à ses lèvres, il en tira un son aigu et retentissant. La porte de la prison s'ouvrit aussitôt : des gardes, l'épée au poing, pénétrèrent dans la chambre et vinrent se ranger [illegible] au gouverneur, qui leur dit d'une voix brève :

— Saisissez ces deux hommes et entraînez-les.

— Lequel de vous osera porter la main sur des maréchaux de France ? s'écria Montmorency.

Les soldats, qui avaient fait un mouvement, s'arrêtèrent à ces dernières paroles, consultant du regard le gouverneur.

Celui-ci, craignant une hésitation qui pourrait entraîner à la désobéissance, leur dit aussitôt :

— Faites comme moi !

Et il s'élançait vers Montmorency, lorsque tout à coup un de ses officiers accourut, et, le retenant par le bras, lui dit quelques mots à voix basse :

— Elle ici ! à la bonne heure, murmura Testu : j'y vais.

Et d'un geste il fit sortir ses gardes et sortit lui-même de la prison sans dire un seul mot aux maréchaux, qui ne surent comment expliquer ce qui venait de se passer sous leurs yeux.

C'est que, pendant la scène qui avait eu lieu entre eux et le gouverneur, une femme, malgré l'orage, était sortie par la porte secrète du Louvre, accompagnée d'un seul homme qui lui donnait le bras, et suivie de six autres hommes, cachés sous leur manteau. Cette femme avait pris la route de la Bastille, et, arrivée au pont levis, l'homme qui lui donnait le bras avait fait entendre un signal auquel on avait répondu. Aussitôt le pont s'était abaissé. Cette femme avait pénétré dans l'appartement du gouverneur, suivie de ses gens, et un officier était accouru prévenir de sa visite Testu, qui avait tout quitté pour aller la recevoir. Cette femme était Catherine de Médicis, à laquelle Henri III avait donné son favori D[illegible]ast pour le représenter; les six hommes étaient ceux qui s'étaient chargés d'étrangler les deux maréchaux.

— Eh bien, monsieur le gouverneur, dit Catherine à Testu, après qu'il lui eut baisé la main à genoux : que font vos deux prisonniers ?

— Madame, ils étaient en pleine révolte au moment où Votre Majesté est arrivée.

— Auraient-ils tenté de s'échapper?

— Je ne le suppose pas.

— Se douteraient-ils de quelque chose?

— Ils ont appris, je ne sais par qui, la captivité de notre seigneur le duc d'Alençon et la mort du maréchal Danville, et ce soir, on a surpris sous les remparts madame la duchesse de Montmorency, poussant des cris qui ne pouvaient être qu'un signal.

— Oh! Dieu soit béni! j'arrive à temps, et j'ai bien fait d'affronter l'orage pour me rendre à la Bastille. Il faut en finir cette nuit.

— La mort du maréchal Danville s'est donc confirmée?

— Nous n'avons eu aucune nouvelle du Languedoc, mais les trois jours de délai accordés par le roi mon fils sont écoulés, et je suis venue avec Duguast pour faire exécuter sa volonté. Vous allez nous y aider en ce qui vous concerne.

Testu s'inclina profondément, et en ce moment entra l'aumônier de la Bastille, que Catherine avait fait mander.

— Mon père, lui dit-elle, malgré l'alliance des maréchaux de Montmorency et de Cossé avec les huguenots, je ne puis croire qu'ils aient entièrement renié la religion catholique, apostolique et romaine. Veuillez vous rendre auprès d'eux et leur offrir les secours de votre ministère.

— Les maréchaux seraient-ils dangereusement malades? demanda l'aumônier.

— Très malades, répondit Duguast en souriant; [illegible] de mort. Ils n'ont pas une [illegible].

L'aumônier [illegible] qu'il avait [illegible].

— [illegible] Catherine [illegible] vous le pouvez [illegible] roi... [illegible] est [illegible], nous le savons. Un signal a été donné ce soir par la duchesse; il faut [illegible] le fond de tout cela. Soyez [illegible] pour le service de votre maître, Dieu vous l'ordonne et le roi vous en récompensera. Je vous attendrai ici, où après m'avoir [illegible] tout ce qu'ils vous auront dit qui puisse nous intéresser, vous le consignerez [illegible] écrit.

— Mais, madame, Votre Majesté m'ordonne de violer le secret de la confession?

— Depuis combien de temps êtes-vous aumônier à la Bastille, mon père?

— Depuis quatre ans, madame.

— Cet espace de temps suffit, mon père, lorsqu'on a rendu au roi un signalé service, pour obtenir une des riches abbayes de France. Pourtant, je ne voudrais pas forcer votre conscience, et si cette mission lui répugne trop, un autre prêtre....

— Madame, je me rends auprès des maréchaux.

L'aumônier sortit, et l'on vit un sourire errer sur les lèvres de Catherine, qui, reprenant son air grave et sérieux, s'adressa à Duguast, et lui dit :

— Chevalier, [illegible] vos hommes. Sont-ils prêts?

— Toujours, madame.

— Vous donnerez le temps moral aux maréchaux de faire une confession générale. Mon fils et moi [illegible] que dans cette vie, et [illegible] et de miséricorde pour l'autre. Pourtant si l'entretien se prolongeait par trop, vous rappellerez monsieur l'aumônier, car il ne faut pas oublier que j'attends.

— Non, madame, répondit Duguast, et je ne mettrai pas votre patience à l'épreuve.

Il sortit aussitôt d'un pas [illegible] en ordonnant à ses [illegible] de le suivre. Le gouverneur [illegible] lui, mais Catherine le retint en lui disant :

— [illegible]

[illegible] leur prison [illegible] barreaux de [illegible] lequel [illegible] et le [illegible].

Celui-ci fit un mouvement de surprise en y jetant les yeux. L'écriture était imitée à s'y méprendre, et le papier était absolument semblable à celui qu'on avait fourni aux deux prisonniers de la Bastille. Pourtant Testu hésitait à écrire, et Catherine s'en apercevant lui dit de nouveau :

— Si vous ne vous sentez pas en état de faire cette rédaction, monsieur le gouverneur, je vais vous la dicter.

— Ce n'est pas cela qui m'embarrasse. madame ; mais j'avoue que constater un fait pareil... qui n'existe pas...

— J'ai bien assuré moi que vous étiez un de nos hommes de guerre les plus intrépides, quand je vous ai fait donner le commandement de la Bastille par mon fils. D'ailleurs le fait existera aux yeux de tous.

Quand Duguast et ses gens reviendront, vous pourrez entrer si bon vous semble dans la prison des maréchaux, suivi de vos officiers ; tout sera comme vous allez l'écrire et le signer.

— La famille des Montmorency et des Cossé est puissante, elle pourra se livrer à des investigations, m'accuser auprès du roi.

— Je vous défendrai.

Et comme il était immobile à sa place, Catherine reprit :

— La promesse d'une riche abbaye à l'aumônier de céans à réveillé, je crois, bien des ambitions ici ; soit, je puis les satisfaire toutes, monsieur le gouverneur. Hugues Aubriot, gouverneur aussi et de plus fondateur de la Bastille, a gemi longtemps dans ses cachots. Si vous vous comportez en bon et fidèle sujet du roi mon fils, j'engage ma parole royale que pareille chose ne vous arrivera jamais. C'est la seule grâce que je sois disposée à vous accorder aujourd'hui.

Catherine, en disant ces derniers mots avait lancé à Testu un de ces regards qui décelaient son âme tout entière. Testu terrifié prit sur-le-champ la plume et commença le procès-verbal ; mais à peine avait-il écrit quelques lignes, que des pas précipités se firent entendre dans le couloir qui précédait la pièce où se tenaient les deux interlocuteurs ; la porte s'ouvrit bruyamment, un officier, couvert de boue et de pluie, se précipita vers Catherine, et lui dit en lui remettant un billet :

— De la part du roi.

Cet officier était Souvré lui-même, qui, n'ayant voulu confier à personne le soin d'aller trouver Catherine de Médecis, était accouru lui apporter deux nouvelles importantes dans cette circonstance : l'une qui démentait la mort de Damville ; l'autre qui annonçait l'évasion de *Monsieur*.

En lisant le billet du roi, Catherine pâlit :

— Damville vivant ! s'écria-t-elle, instruit de nos projets !... Et le duc d'Alençon échappé du Louvre !... mais comment se fait-il ?...

— Le seigneur Bussy d'Amboise, dit Souvré, a arrangé cette évasion et trompé tous les regards. Il paraît que *Monsieur* a pris aussi pour une offense personnelle le projet que vous aviez conçu contre les maréchaux.

— Lui aussi !... Mais tout le monde protége donc les Montmorency ?... Mais où s'est rendu le duc d'Alençon? que fait-il? quels sont ses projets ?... Parlez, parlez, monsieur de Souvré.

— Le duc d'Alençon est à Dreux, ville de son apanage, où il s'est arrêté. De là il a fait une proclamation dans laquelle il déclare qu'il va se réunir aux mécontents, délivrer la France du règne des favoris, et venger la mort de Lamolle et des maréchaux, de concert avec Damville.

— Oh ! tout est perdu si on ne l'empêche par d'exécuter ce projet.

— Un seul homme le pourrait, et le roi le pense comme moi.

— Qui ?... nommez-le.

— Le frère de Damville, l'ami du duc, le maréchal de Montmorency.

— Le maréchal !... Oui, vous avez raison... quand le duc d'Alençon verra qu'on lui a fait grâce, qu'il est libre, quand celui-ci lui offrira de la part du roi d'autres concessions, peut-être... Oh ! mais que faisons-nous ici ? Pendant que nous délibérons, on exécute les ordres du roi, et déjà Duguast et ses gens... Ah ! courons, courons. Testu, conduisez-nous, guidez-nous, pourvu que nous arrivions à temps !

Et tous trois descendirent d'un pas précipité et marchèrent vers la prison ; mais au milieu de la cour ils rencontrèrent l'aumônier qui revenait. Catherine poussa un cri et dit avec désespoir : — Serait-il trop tard ?

L'aumônier s'avançant vers elle, lui dit aussitôt :

— Madame, les maréchaux ont repoussé les secours de mon ministère.

— Sont-ils morts ? demanda Catherine avec anxiété.

— Prévoyant que leur dernière heure était arrivée, ils m'ont dit qu'ils s'étaient préparés eux-mêmes.

— Mais sont-ils morts ? répéta la reine.

— Ils m'ont parlé en hérétiques, ils ont insulté le roi et vous-même ; et quant à leurs projets...

— Mais je vous demande s'ils sont morts, répondez-moi donc, monsieur ! dit Catherine d'une voix éclatante.

— Voyant que je n'en pouvais rien obtenir, répondit l'aumônier d'une voix tremblante, je me suis retiré et j'ai laissé faire au chevalier Duguast, comme vous me l'avez ordonné.

En ce moment on était arrivé au pied de la prison, car pendant ce dialogue Catherine n'avait pas ralenti sa marche, et l'on entendait un bruit terrible venant d'en haut. Souvré s'élança le premier, et voyant Duguast et ses gens qui cherchaient à enfoncer une porte, il leur cria d'une voix tonnante :

— Arrêtez !...

Mais Catherine, qui le suivait, s'écria au contraire :

—Continuez, brisez cette porte ; ils ne l'ouvriront pas s'ils savent que je suis ici. Ils ne voudront pas croire que Catherine de Médicis leur apporte la liberté.

On chercha de nouveau à ébranler la porte derrière laquelle, aidés de leur domestique, les deux maréchaux avaient transporté tout ce qu'ils avaient de meubles, aussitôt après le départ de l'aumônier.

— Défendons-nous en soldats, si nous le pouvons, avaient-ils dit ; inventons des armes, cherchons du fer, arrachons nos barreaux et vendons chèrement notre vie.

Pour avoir le temps d'exécuter leur projet ils avaient barricadé la porte, comme nous venons de le dire, et cherchaient partout de quoi se défendre contre leurs assassins. Mais les précautions étaient trop bien prises par les geôliers. Ils ne trouvèrent rien dont ils pussent se faire une arme. Alors voyant que la porte allait céder sous les efforts des assaillants, ils se regardèrent une dernière fois avec désespoir, puis reprirent tout à coup cet air de majesté et de courage qui leur était habituel.

— Mourons ensemble bravement, Cossé, dit Montmorency, et à l'exemple de l'amiral Coligny, allons nous-mêmes ouvrir la porte à nos assassins.

Ils avancèrent tous deux et enlevèrent les meubles qu'ils avaient entassés. La porte roula à l'instant sur ses gonds, et les maréchaux virent à la lueur des torches Catherine de Médicis, qui, le sourire sur les lèvres, s'avançait gracieusement vers eux. Elle était suivie de Souvré et de Testu. Duguast et ses assassins avaient déjà disparu.

— Tout beau, mes nobles cousins, leur dit Catherine en pénétrant dans leur chambre, vous me forcez donc à faire le siége de votre prison en venant vous ouvrir les portes et vous apporter la liberté ! La liberté est pourtant une belle dame pour laquelle de galants chevaliers tels que vous devraient avoir plus de courtoisie.

Les maréchaux restèrent stupéfaits à ces paroles, si étranges dans la bouche de la reine-mère, et doutant encore si c'était une nouvelle ironie ou une réalité, ils crurent prudent de garder le silence et d'attendre l'explication entière de ce qui venait de leur être dit.

Catherine reprit aussitôt : « Ce langage vous étonne, mes nobles cousins ; vous savez pourtant combien j'estime votre caractère et votre courage, et quelle affection sincère je vous porte. Jusqu'ici les circonstances n'ont pas permis au roi mon fils de vous rendre à vos familles et à la France qui réclame vos services ; mais dès qu'il l'a pu, il a cédé à mes prières en concluant cet acte de justice, et je suis accourue ouvrir moi-même les portes de votre prison, afin d'être la première à vous annoncer cette heureuse nouvelle. Vous allez quitter la Bastille sur l'heure et vous rendre auprès du roi mon fils.

La surprise, la joie rayonnèrent sur les traits des maréchaux, qui pourtant, incertains encore, restaient muets à ces paroles ; mais ayant jeté les yeux sur la noble et loyale figure de Souvré, qu'ils savaient être leur ami, et voyant qu'elle exprimait la plus douce satisfaction, ils se précipitèrent aux pieds de Catherine et lui baisèrent la main.

Catherine s'empressa de les relever avec une grande apparence de bonté et leur dit :

— Le roi ne met qu'un prix à votre liberté ; c'est qu'en sortant de la Bastille vous accepterez la mission qu'il va vous confier pour le bien de son service et le salut de son trône.

— Madame, répondit Montmorency, quand Henri III ne serait pas notre maître, nous devons tout notre sang, tout notre courage,

tous nos biens à celui qui nous tire de cette terrible prison. Parlez, madame, et si c'est à la tete de ses armées qu'il nous envoie, nous saurons vaincre ou mourir pour lui.

— Heureusement, nous sommes en paix avec l'Europe, dit Catherine ; il n'y a que la guerre des huguenots qui désole la France ; guerre impie, guerre sacrilége, plus funeste que celle que nous ferait l'etranger ; mais vous ne pouvez etre envoyés pour combattre Damville.

Ce mot réveilla les souvenirs des maréchaux. Montmorency courba la tete, et d'une voix émue prononça ces paroles :

— Mon pauvre frère !... Je suis sûr, madame, qu'il est mort bravement.

— Mort !... Mais il existe encore, plus me[illegible]

— Il se pourrait ?

— Le bruit de sa mort s'etait en effet répandu, et, je le vois, a penétré jusqu'à vous ; mais la nouvelle est dementie, et nous sommes certains que le maréchal Damville vit toujours.

— Ah ! merci, merci, madame. Des deux nouvelles que vous nous apportez, celle-ci n'est pas la moins précieuse. Mais parlez, que pouvons-nous faire pour reconnaitre...

— La paix avec Damville... vous le pouvez. Écoutez-moi. Damville et Thoré ont levé l'etendard de la revolte contre le roi et la religion. Dans le commencement du règne de [illegible] il ne vous rendait pas a la [illegible]

[illegible]

Un [illegible] succéda à ces paroles. [illegible]

leur tenait en ce moment, tandis que Catherine, levant audacieusement la tete et fixant Testu de son regard terrible, le forçait à faire un signe énergique de dénégation. Au bout de quelques minutes, elle reprit :

— Henri III et Catherine de Médicis ordonner le meurtre, et l'assassinat d'un Montmorency et d'un Cossé !... faire périr obscurément dans un cachot deux hommes dont les noms remplissent l'Europe et dont elle eût demandé compte ?... Et quand ils l'auraient voulu, quand ce projet honteux et criminel eût été conçu par eux, comment l'auraient-ils pu faire exécuter ? Quel est l'homme, depuis le plus noble jusqu'au plus vilain, depuis le plus riche jusqu'au plus [illegible] lui qui lui eût je[illegible] Cossé ou Montmorency ?... C'était absurde pour les assassins, c'était infame et [illegible] pour nous, et pourtant ce bruit s'est accrédité, plusieurs personnes ont eu la faiblesse d'y ajouter foi, et entre autres... vous auriez peine à le croire... le duc d'Alençon lui-meme.

— Le duc d'Alençon !...

— Oui ; depuis quelque temps brouillé avec le roi, il etait l'objet d'une severité peut-être injuste ; Henri lui avait donné le Louvre pour prison. Hier, il s'est évadé du Louvre, s'est rendu à Dreux, ville de son gouvernement, et de là, après avoir annoncé son alliance avec Damville, il a prétexté pour [illegible] de sa revolte, votre [illegible] La nouvelle [illegible]

[illegible]

— Oui, [illegible] pour

la première fois prenait la parole, depuis qu'ils étaient en présence. Le roi compte sur votre influence et vos bons offices dans cette affaire. Monseigneur le duc d'Alençon et le maréchal Damville doivent également écouter deux hommes qui leur sont si étroitement liés par le dévouement et la parenté. Sa Majesté est prête à faire toutes les concessions honorables que pourraient exiger son frère et le maréchal. C'est vous qui les réglerez après avoir reçu ses instructions. Partez donc, dès demain, messeigneurs, et croyez aux conseils de Souvré, dont le dévouement et l'estime à vos personnes vous est connu depuis longues années.

— Monsieur de Souvré, répondit Montmorency, nous sommes prêts à suivre le conseil qui nous est donné par une bouche si loyale, heureux de voir briser nos fers pour servir encore la France, à laquelle nous avons dévoué notre vie. Dans le premier moment de joie que nous a causé la nouvelle de notre délivrance, nous n'avons vu que notre liberté, et notre cœur vous en est reconnaissant, madame, quelles que soient les circonstances étranges qui l'ont précédée. Mais nous ne devons pas sortir ainsi de la Bastille. Deux maréchaux de France ne peuvent pas plus devoir la grâce que la liberté à la faveur ou à la prière. Deux maréchaux de France qu'on jette ainsi dans une prison sont coupables ou innocents. Dans le premier cas, ils ne méritent pas de grâce, ils n'en veulent pas. Dans le second, leur innocence doit être reconnue, et bien que nous ayons un pied hors de la Bastille et l'autre dedans, nous sommes résolus à rentrer dans notre tombeau, si l'on ne nous accorde aussi à nous la condition que nous allons faire.

— Que demandez-vous donc? dit Catherine avec inquiétude.

— Justice, madame : on nous a promis d'instruire notre procès, on doit l'avoir fait. La faveur et la grâce royale nous sont précieuses sans doute, mais toute la puissance du roi ne va pas jusqu'à nous rendre innocents si nous sommes coupables. Elle enlève la peine, le crime reste avec la félonie; nous voulons que tout disparaisse à la fois. Nous demandons donc à Sa Majesté et à vous-même un arrêt solennel du parlement, qui proclame à la face de la France notre innocence et l'injustice des peines que nous avons subies.

— Vous l'aurez demain, messeigneurs, dit Catherine, respirant plus à l'aise.

— Dès demain nous vous suivrons auprès du duc d'Alençon, dit Montmorency.

— Monsieur le gouverneur, [illegible] à l'instant Catherine, [illegible] rendu à mes deux cousins [illegible] honneurs qui sont dus aux deux premiers maréchaux de France, aux deux plus nobles noms après celui du roi.

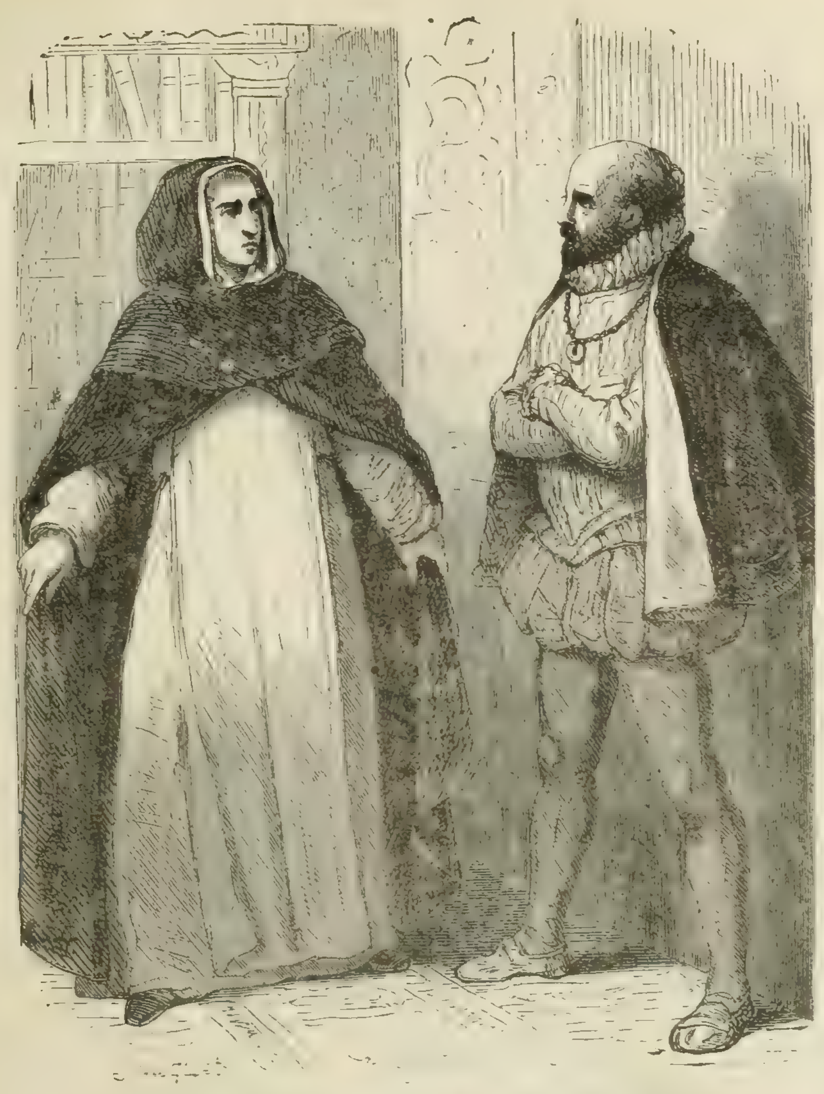
Testu s'empressa d'obéir, et bientôt les maréchaux passèrent dans les cours, au travers d'une double haie de soldats, qui abaissaient leurs armes pour leur rendre les honneurs militaires, et aux sons de fanfares guerrières qui ne cessaient de retentir au milieu de la nuit. L'orage était passé, le ciel bleu scintillait d'étoiles. Les prisonniers aspirèrent l'air et l'espace avec volupté, et Montmorency se penchant à l'oreille de Cossé, lui dit tout bas : Nous avions [illegible] : la duchesse ne devait pousser que deux cris pour notre délivrance.

Telle fut la manière dont les maréchaux de Montmorency et de Cossé sortirent de la Bastille. Catherine de Médicis, venue exprès pour ne rapporter que deux cadavres, emmena avec elle les deux seigneurs en triomphe. Elle les conduisit sur l'heure auprès de Henri III, que Duguast était allé prévenir à l'avance. Henri, troublé au dernier point de l'évasion de son frère, parcourait son palais au sein de la nuit, donnant des ordres contradictoires et sans suite, prescrivant de rassembler les troupes, de barricader les portes, de faire fortifier Saint-Denis, et disant à tout gentilhomme de courir après le duc d'Alençon et de le ramener mort ou vif; ce à quoi répondit sagement le duc de Montpensier par un mot qui a fait proverbe pendant tout le règne de Henri III : « Entre l'ongle et la chair, il ne faut pas mettre le doigt. » Faible tête de roi que celle de Henri, qui voyait d'un œil indifférent le soulèvement d'une partie de son peuple en Languedoc, et qui, aux premières nouvelles de l'évasion d'un seul homme, perd la raison de peur, et tremble comme si une armée était aux portes de Paris.

Dans sa frayeur, il accueillit les deux maréchaux comme les sauveurs de son trône : et non moins dissimulé que sa mère, il accabla de caresses et de protestations ceux dont il avait ordonné la mort trois jours avant en jouant avec son chien. L'arrêt du

parlement qui proclamait l'innocence de Montmorency et de Cossé, et les lettres patentes du roi qui annulaient leur captivité, furent rendues publiques en audience solennelle dès le lendemain. Le même soir, la reine-mère et les maréchaux partirent pour la Touraine, à l'effet de s'aboucher avec le duc d'Alençon. La position que ce dernier avait prise était en effet dangereuse pour Henri. Allié avec Casimir de Savoie, le prince de Condé, Thoré et Damville, il menaçait la France d'une invasion réelle. Le trône de Henri III était plus en péril que jamais ; mais comme tous les gens faibles, ce monarque crut avoir montré assez d'énergie d'un côté pour les quelques heures qu'il avait passées à donner des ordres sans suite, assez de prudence de l'autre en envoyant sa mère et les maréchaux auprès du duc d'Alençon, et s'endormant dans cette sécurité trompeuse, il se livra de nouveau aux plaisirs qu'il goûtait avec ses favoris et aux dévotions outrées qui ne trouvaient pas une seule dupe dans son royaume

La reine-mère et les marecnaux furent bientôt auprès du duc d'Alençon, et entamèrent avec lui des négociations qui restaient indécises. Thoré venait d'entrer en France, à la tête d'un corps de reîtres, pour opérer sa jonction avec les confédérés au delà de la Loire. Le duc de Guise était le seul qui pût s'y opposer avec la faible armée qu'il commandait en Champagne, et *Monsieur* espérait qu'il ne le ferait pas. En effet, Bussy d'Amboise avait tenu sa promesse, et aussitôt après son évasion avec son maitre, il avait écrit au duc ce qui se passait et quels étaient leurs projets. Mais le duc de Guise, déjà détourné de toute alliance avec *Monsieur*, par les conseils du cardinal son frère, ne put consentir à se ranger sous le drapeau des huguenots, lui qui en était l'ennemi le plus déclaré. Il ne voulut donc rien répondre au billet de Bussy, et cherchant à étouffer dans son âme le ressentiment qu'il éprouvait contre Henri III, il résolut de bonne foi de défendre son trône et d'arriver seul, à force de valeur et d'actions éclatantes, à ce poste éminent qu'il enviait et qu'il avait demandé pour toute récompense à *Monsieur* en s'unissant à lui. L'occasion se présentait d'elle-même par l'invasion de Thoré. Il écrivit au roi pour demander des secours, promettant de tenir en échec l'armée ennemie jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés. Il fit mieux : avec ses faibles forces, il remporta une victoire. Marchant, avec une audace qui ne pouvait être soutenue que par la fanatisme religieux, au devant de Thoré, il le joignit et l'attaqua vivement près de Langres. Cette journée le plaça au premier rang des capitaines de l'époque. Déployant une valeur qui allait jusqu'à la témérité, une tactique savante, il fit un héros de chacun de ses soldats ; il battit Thoré et remporta de plus, comme marque ineffaçable de sa victoire, cette noble cicatrice à la joue, qui lui fut faite par une arquebuse, et qui lui mérita le surnom de *Balafré,* que la France entière lui donna dès ce moment. Heureux et fier de son triomphe, il en instruisit la cour et pria de hâter l'arrivée des secours qu'il avait déjà demandés. Dans la position où il se trouvait, dans les circonstances qui avaient lieu, avec les places qu'il soumettait, il pouvait finir la guerre dans cette campagne et forcer les huguenots à demander la paix. Il était plein d'espérance et de joie, il touchait au but. Mais Henri III, soit qu'il eût connaissance des projets du duc de Guise, soit qu'il appréhendât ses succès, soit qu'il ressentît au fond de l'âme une haine invincible, ne répondit à aucune de ses lettres, et, n'envoyant pas de secours, condamna le duc à l'inaction. Guise frémissait de rage et attendait pourtant avec un reste d'espoir ; mais voyant que rien n'arrivait, il ne mit plus de bornes à sa colère. Il publia tout haut ses plaintes, dit ses appréhensions sur les motifs du roi, qu'il soupçonnait plus huguenot que catholique, écrivit à ses deux frères, à Rosières, à Leclerc, qui excitèrent à leur tour tous les catholiques. Bientôt une réprobation universelle s'éleva contre Henri III. Ce dernier, laissant le soin de cette grande affaire à sa mère et aux maréchaux, qui n'avaient pu encore obtenir qu'une trêve de sept mois, etait plongé dans l'orgie et les plaisirs si honteux que l'histoire n'ose en dire le nom. Elle a flétri de celui de *mignons* les jeunes seigneurs qu'on n'appelait d'abord que les favoris du roi. C'étaient ceux que nous avons déjà nommés, auxquels s'étaient joints quelques autres présentés à la cour par Villequier, intendant secret des plaisirs de son maitre. C'était tous les jours nouvelles fêtes, nouveaux tournois, nouvelles mascarades, nouveaux scandales, nouvelles dépenses, nouveaux impôts levés pour les fantaisies des mignons, et nouvelles insolences de leur



— Vous ne parlez donc qu'en chaire, mon révérend? — Page 279.

part, nouvelles plaintes, nouveaux murmures de la part des bourgeois et du peuple (207). Henri méprisait ces plaintes et ces murmures, qu'il ne trouvait pas dangereux pour leur objet; mais ceux qu'excitait le reproche de religion lui parurent graves, et ce fut alors qu'il mêla à ses orgies du soir ces dévotions absurdes du matin qui étaient plus scandaleuses encore.

Pendant ce temps, Leclerc et Rosières, qui recevaient des instructions du duc de Guise, tenaient fidèlement le pacte qu'ils avaient conclu à Reims. Leclerc excitait sans cesse le peuple et la bourgeoisie contre le roi et ses mignons, Rosières publiait ses épigrammes que la bourgeoisie apprenait au peuple, que la noblesse répétait tout bas, et qui renversent plus sûrement un trône en France que la conspiration la mieux ourdie. La conspiration manque, on est puni, l'écrit reste dans la mémoire s'il est passé au pilon.

Ainsi, après les premières démonstrations religieuses du roi, après ses caresses au clergé et aux catholiques, on trouva affichés et répandus dans tout Paris, comme cela avait déjà eu lieu une première fois, les quatre vers suivants :

CONSEILS DE CATHERINE DE MÉDICIS A SON FILS HENRI III.

Cherche d'avoir d'homme le droit renom,
Mais les effets et justes œuvres, non.
Fay seulement cela dont tu verras
Que recevoir du profit tu pourras

35

Comme la première fois que les titres du roi avaient été publiés, ce quatrain produisit une grande sensation, et la cour en devint furieuse. Mais l'auteur échappa encore aux recherches, et au moment où l'on oubliait déjà ces quatre vers, pour songer à autre chose, Rosières lança le distique suivant de la même manière :

PRÉCEPTE DE HENRI III EN RÉPONSE AUX CONSEILS DE SA MÈRE.

Il faut paraître homme de bien
Et cependant ne valoir rien

L'histoire et les écrits du temps n'ont pu définir d'une manière certaine le caractère de Henri III à l'endroit de ses dévotions. Serait-ce que ce prince ne se livra à ces vaines démonstrations que pour faire croire aux catholiques mécontents qu'il était sincèrement religieux ; serait-ce que, comme les hommes faibles d'esprit et corrompus de cœur, il crut pouvoir racheter ses débauches et ses méfaits par des pratiques extravagantes et superstitieuses? Quoi qu'il en soit de son hypocrisie calculée, ou de sa superstition ridicule, tel fut le spectacle constant qu'il donna durant tout le cours de son règne, tels furent les scandaleux excès des deux genres par lesquels il profana le trône de France.

Continuant donc son système, et peut-être pour répondre aux vers de Rosières, il redoubla l'éclat et l'austérité des cérémonies religieuses dont ce dernier ne laissa pas passer une seule sans la flétrir.

« Le roi institua, dit le journal de l'Estoile, et érigea une nouvelle confrérie qu'il fit nommer des pénitents, de laquelle lui et ses *mignons* se firent confrères, et y fit entrer plusieurs gentilshommes et autres de sa cour, y conviant les plus apparents de son parlement de Paris, chambre des comptes et autres cours et juridictions, avec bon nombre des plus notables bourgeois de la ville ; mais peu se trouvèrent qui se voulussent assujettir à la règle, statuts et ordonnances de ladite confrérie, qu'il fit imprimer en un livre, le titrant de *Congrégation des pénitents de l'Annonciation Nostre-Dame*, pour ce qu'il disait avoir toujours eu singulière dévotion envers la vierge Marie, mère de Dieu ; de fait il en fit les premiers services et cérémonies le jour de la fête de l'Annonciation, auquel jour fut faite la solennelle procession desdits confrères pénitents, qui vinrent sur les quatre heures après midy au couvent des Augustins, en la grande église Nostre-Dame, deux à deux, vêtus de leurs accoutrements tels que les *Battus de Rome*, *Avignon*, *Thoulouze*, et semblables, à savoir de blanche toile de Hollande, de la forme et façon qu'ils sont dessinés dans le livre des confréries (208). En cette procession le roi marcha sans garde ni différence aucune des autres confrères, soit d'habit, de place ou d'ordre; le cardinal de Guise portait la croix, le duc de Mayenne, son frère, était maître des cérémonies, et frère Emont Auger, jésuite (bateleur de son premier métier, dont il gardait toujours les bouffonneries) avec un nommé du Peyrat, Lyonnais, conduisait le demeurant ; les chantres du roi et autres marchaient en rang, vêtus du même habit, en trois distinctes compagnies, chantant mélodieusement la litanie en faux-bourdon. Arrivés à l'église Nostre-Dame, chantèrent tous à genoux le *Salve Regina* en très-harmonieuse musique, et ne les empêcha la grosse pluie, qui dura tout le long de ce jour, de faire et achever, avec leurs sacs tous percés et mouillés, leurs mystères et cérémonies commencées. »

Je n'ai cité ce fragment du journal de Henri III, écrit avec une telle naïveté que la vérité y apparaît à chaque ligne, que pour donner une idée de ce qui se passait à cette époque. Ce récit, malgré l'empreinte railleuse qu'il respire, est fait par un des partisans de ce monarque. Qu'on juge de ce que devaient dire et penser ses ennemis. Quand la pluie inonda Paris au milieu du trajet de la procession, les bourgeois et le peuple battirent des mains et crièrent tout haut que c'était une manifestation céleste contre tant d'hypocrisie. Puis, riant à l'envi des tournures grotesques des pénitents, surtout des gens de la cour enfermés dans ce sac, ils les accueillirent avec des huées ; mais Henri, prenant tout cela en patience, ordonna de continuer la marche sans qu'un seul des assistants quittât son rang pour se mettre à l'abri, faisant circuler dans le peuple que, si c'était une pénitence que Dieu leur imposait pour leurs péchés, ils devaient la subir jusqu'au bout, et qu'il en donnerait l'exemple le premier. Cette action et ce langage entraînèrent le peuple et les bourgeois, qui suivirent dévotement le cortége jusqu'à Notre-Dame.

Là ils entendirent de bonne foi et avec recueillement ce chant du *Salve Regina*, que

le chroniqueur nous dit avoir été si harmonieux. Pendant ce temps deux hommes, enveloppés de larges manteaux et perdus au milieu de la foule, s'étaient rencontrés et reconnus à Notre-Dame. Du regard ils s'étaient compris, et tous deux prenaient en pitié cette cérémonie, qui n'était, à leurs yeux, qu'une comédie scandaleuse et une profanation. Lorsqu'ils virent le peuple se laisser prendre à ces démonstrations, ils sortirent spontanément de la basilique, comme pour protester par leur absence, et une fois engagés dans les rues étroites et tortueuses qui avoisinaient l'église Notre-Dame, ils ralentirent le pas et se communiquèrent leurs réflexions. Ces deux hommes étaient, l'un l'abbé de Rosières, l'autre le moine Poncet, de l'ordre des Dominicains, prédicateur fougueux et parfois éloquent, et qui, dans ce moment-là, prêchait le carême à Notre-Dame même.

— Eh bien! monsieur l'archidiacre, dit-il avec véhémence, vous venez de les voir, ces hypocrites! Ils ne craignent pas d'outrager Dieu face à face, et de profaner les saintes coutumes de notre religion.

— Oui, répondit Rosières, j'ai vu et reconnu comme vous, malgré le voile épais qui leur cachait le visage, les débauchés de la cour qui suivaient le roi et qui, j'en suis sûr, riaient sous cape, tous les premiers, des dupes qu'ils allaient faire.

— Et les flammes de l'enfer ne sont pas sorties sous leurs pieds pour les consumer à nos yeux!...

— Il a tombé trop de pluie pour ça. L'eau du ciel eût éteint le feu de l'enfer, dit l'abbé en souriant; mais s'il est des gens qui méritent la damnation éternelle, ajouta-t-il d'un ton grave, ce sont certes ceux qui se font un jeu des choses les plus saintes; ce sont ceux pour qui tout est sacrilége, c'est surtout celui qui les commande et qui, oubliant les soins de son royaume, indifférent aux victoires comme aux revers, se laisse abreuver de honte par les huguenots, voit couler le sang de son peuple, périr la religion, et marche d'un pas égal à la débauche comme à l'église.

— Oh! oui, qu'il soit damné celui-là, et tous ses mignons avec lui... celui-là qui égare le peuple par de faux sentiments de piété, de mortification et de pénitence, celui-là qui vient de parcourir les rues, des cendres sur la tête, la discipline à ses côtés, et qui a fait préparer au Louvre, pour lui et ses compagnons, une nuit de débauche et d'orgie; je le sais, moi.

— Mais, en attendant qu'il brûle dans l'autre monde, il nous fait souffrir comme des damnés dans celui-ci, dit Leclerc, qui ayant suivi de loin Rosières, venait, sans façon, se mêler à la conversation. Est-ce que cette nuit de débauches ne pourrait pas être leur dernière nuit?

— A moins d'un miracle du ciel, répondit tranquillement Rosières, je ne le pense pas. La main de l'homme qui voudrait le tenter serait imprudente et folle. Dieu se sert du peuple pour châtier les rois, c'est le peuple le seul qui peut faire justice.

— Mais la plume inconnue qui poursuit le roi et ses mignons ne laissera pas passer cette profanation sans lui écrire, dit Leclerc.

— Je l'espère, dit Rosières, affectant un air d'indifférence, et, cette fois, elle peut désillusionner le peuple et lui montrer la vérité.

— Cela ne suffit pas, dit Poncet. Sans doute ces épigrammes anonymes qu'on répète partout servent à éclairer le peuple et à faire détester les mignons; mais aujourd'hui ce n'est pas assez. Ils se sont attaqués à Dieu au grand jour par leur hypocrisie, c'est au grand jour qu'il faut leur répondre.

— Et qui l'osera? dit Leclerc.

— Moi, dit le moine, moi qui suis roi dans l'église comme Henri l'est au Louvre. Il a offensé Dieu; le ministre de Dieu doit venger l'offense. De la chaire de vérité, la vérité seule doit sortir; demain, je dirai tout à mon auditoire; demain, je signalerai le scandale; demain je maudirai.

— C'est trop tôt, dit Rosières.

— C'est trop tard, reprit Poncet, car le scandale est toujours trop long.

— Mais le roi tirera vengeance de cette offense.

— Il ne l'osera pas.

— Et s'il l'osait?

— Il n'y a plus de martyrs à Rome, il y en aurait à Paris.

Rosières serra la main du moine avec un attendrissement mêlé d'admiration, tandis que Leclerc lui disait tout bas:

— Laissez-le donc faire; cela profite toujours à votre cause.

En ce moment ils entendirent du monde venir de leur côté. C'était le peuple qui sortait de la cérémonie; ils se séparèrent aus-

sitôt. Le moine marcha au-devant de ceux qui arrivaient et les força à se courber pour recevoir sa bénédiction. Rosières et Leclerc s'en allèrent chez ce dernier, d'où ils ne sortirent que quelques heures avant le jour.

Le lendemain, on lisait dans tout Paris les vers suivants, qui s'adressaient au bon sens du peuple :

Après avoir pillé la France
Et tout le peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé ?

Le même soir, le révérend père Poncet monta en chaire pour continuer ses prédications du carême à Notre-Dame. L'auditoire, plus nombreux que de coutume, à cause de la cérémonie de la veille, attendait la parole sacrée avec un recueillement profond. L'orateur commence : il choisit pour texte la véritable piété. Son sermon est d'abord doux et consolant; mais, s'animant par degrés, il jette à ses auditeurs le mot hypocrisie, dont il fait une description hideuse, puis tout à coup il désigne comme exemple la nouvelle confrérie inaugurée la veille, l'appelle *la confrérie des hypocrites et des athéistes*, à la stupéfaction générale de l'auditoire, et continue à verser sur elle les foudres de son éloquence et de son indignation. L'histoire nous a conservé le passage le plus saillant de ce sermon, celui évidemment où le père Poncet, s'adressant au peuple, a voulu se faire comprendre de lui par la simplicité et le cynisme de l'expression :

« J'ai été averti de bon lieu, dit-il, qu'hier au soir, vendredy, de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros pénitens, et qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation de nuit le petit tendron qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! malheureux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu sous le masque, et vous portez un fouet à votre ceinture! Ce n'est pas là, de par Dieu, où il faudroit le porter, mais sur votre dos et sur vos espaules, et vous en etriller très-bien; il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. »

Le rire et l'indignation éclatèrent à la fois dans l'assemblée. Des cris de toute espèce furent poussés, et le sermon resta interrompu quelque temps. Le moine Poncet n'en resta pas là : du geste il commanda le silence, et reprit son sermon avec plus de véhémence que jamais. Mais, cette fois, il se livra à toute son éloquence, et après avoir parlé au peuple, il parla à la noblesse, et termina ce sermon, qui est demeuré célèbre, au milieu du tumulte des passions qu'il avait su exciter au dernier degré. Leclerc et l'abbé de Rosières étaient au nombre des auditeurs. Ils attendirent le moine au sortir de l'église, et après l'avoir félicité sur son courage et sa mâle éloquence, ils l'engagèrent à quitter Paris sur-le-champ.

— Moi, fuir! s'écria Poncet.

— A l'heure qu'il est, le roi est instruit sans doute de ce que vous venez de faire.

— Que m'importe?

— Il va sévir contre vous.

— J'attends.

Et sans vouloir en entendre davantage, il quitta Rosières et Leclerc et rentra dans sa modeste demeure.

En effet les seigneurs de la cour, qui n'avaient vu dans le sermon du moine qu'une occasion de se faire bien venir du roi en se transformant en dénonciateurs, étaient arrivés au Louvre répéter ce qu'ils avaient entendu. En ce moment, Henri III et ses mignons se livraient à leurs saturnales. Le roi avait été furieux du quatrain que Rosières avait affiché dans Paris, et ce qui avait redoublé sa colère était l'impossibilité d'en connaître l'auteur pour le punir. Il avait ordonné les perquisitions les plus promptes et les plus minutieuses ponr le découvrir, et avait passé la journée à témoigner son dépit. Les mignons, pour le distraire, avaient arrangé cette nouvelle orgie, et Henri, avec l'insouciance de son caractère, se livrait dans le plus grand abandon aux plaisirs qu'on lui offrait, lorsque les seigneurs firent irruption jusque dans le sanctuaire et vinrent raconter au roi l'affront public qu'on venait de lui faire, ainsi qu'à ses mignons. A cette nouvelle Henri, déjà échauffé par les vapeurs du vin, entra dans un paroxysme de fureur et s'écria :

— Ah! enfin je le connais, celui-là; il va payer pour tous les autres. Vite, qu'on dépêche quelqu'un, qu'on s'empare de ce moine, et qu'il soit pendu sur l'heure, dans l'église même de Notre-Dame, au-dessus de la chaire qu'il a profanée!

Tous les mignons approuvèrent cette résolution, et c'était à qui donnerait des instructions pour mieux pendre le moine, excepté pourtant Despernon, qui, après s'être fait conter en détail tout ce qui s'était passé

au sermon, et ayant entendu la crudité des paroles du moine qu'on n'avait pas osé répéter au roi, se prit à rire de si bon cœur, que Henri III et ses mignons s'interrompirent pour lui demander la cause de cette folle gaieté. Despernon leur répéta à son tour ce qu'on venait de lui dire, et s'amusa à contrefaire le moine Poncet dans sa chaire, avec des réflexions si comiques, que tous les assistants imitèrent son hilarité. Mais Henri III, reprenant sa colère, en revint à sa première proposition, et Despernon s'écria aussitôt :

— Ah! Sire, je demande sa vie. Par la mort de cet homme vous tuez la poule aux œufs d'or. Ce moine vient de nous faire rire tous de si bon cœur!... Si vous l'envoyez dans l'autre monde, il ne pourra plus nous faire rire dans celui-ci, et l'occasion doit se représenter.

— Tu plaisantes toujours, dit Henri III en caressant la barbe de Despernon, même sur les choses les plus sérieuses.

— Ce serait chose sérieuse en effet, dit le président Achille de Harlay, qui, entré depuis quelques minutes sans qu'on se fût aperçu de sa présence, attendait le moment où le roi tournerait les yeux vers lui, ce serait chose sérieuse que d'agir ainsi que Votre Majesté vient de le dire dans un premier mouvement de colère; faire pendre ce prêtre dans Notre-Dame, sans autre forme de procès, ce serait outrager à la fois la sainteté de l'église et les droits de votre parlement, toujours prêt à rendre bonne justice.

Surpris de la présence inaccoutumée du président de Harlay à cette heure et dans cette réunion intime, le roi et ses mignons demeurèrent un instant interdits, et Henri, ne pouvant cacher un mouvement de dépit, dit, d'une voix qu'il cherchait à rendre grave :

— Si mon parlement faisait son devoir, de pareils scandales ne se présenteraient pas, et il saurait prévenir ce qui est et sera aux yeux de tous un crime de lèse-majesté, ces paroles indécentes eussent-elles été prononcées par le Saint-Père lui-même.

— Votre Majesté oublie, répondit le président avec le plus grand calme, que la justice n'est jamais préventive. Pour punir le crime, il faut qu'il ait été commis. Le scandale a eu lieu il y a à peine une heure, et moi, qui assistais au sermon et qui ai tout entendu, je me suis hâté de me rendre ici; j'ai pénétré auprès de Votre Majesté à une heure et dans un moment inopportun peut-être, mais je n'ai pas craint de le faire en cette occasion, et il y a déjà longtemps que je suis à cette place pour recevoir vos ordres au nom du parlement.

Cette réponse déconcerta le roi. Tout langage ferme et calme imposait à Henri III, qui, comme les gens faibles, s'emportait dans le vague, et venait briser sa colère devant le moindre écueil.

Achille de Harlay, qui n'était encore, à cette époque, que président à mortier, n'avait pas plus de quarante ans, et joignait à la virilité de cet âge la gravité, l'étude et l'expérience de longues années. Membre éclairé du parlement, cité pour son éloquence, pour sa science du droit, pour son extrême justice et l'inflexibilité de son caractère, il soutenait à lui seul les prérogatives et les droits de sa puissante compagnie contre les caprices de la cour, auxquels le premier président d'alors obéissait trop aveuglément. M. de Harlay n'avait paru à la cour que dans les occasions solennelles ou lorsque son service l'y appelait, et avait protesté par son langage sévère et son absence contre tout ce qui s'y passait journellement. Son apparition dans cette circonstance venait troubler la fête, et sa réponse au roi était d'une logique si désespérante qu'on ne pouvait ni l'éluder ni s'en offenser. D'ailleurs le roi connaissait la fidélité à toute épreuve de ce magistrat, et éprouvait malgré lui un certain respect pour sa personne. C'était la pudeur du vice devant la noble fierté de la vertu.

Saint-Luc, qui s'était aperçu de ce que le roi éprouvait, voulut vaincre ce sentiment, et continuant la conversation sur le même ton que Despernon, reprit aussitôt :

— Eh bien ! je demande que nous délibérions sur cette affaire aussi gravement que la grand'chambre le ferait, et comme le plus jeune, je donne mon opinion le premier. Le moine a parlé de *la broche qui tournait, du tendron qui nous attendait;* tout cela est vrai. Or, comme tout cela s'est fait très-secrètement, le moine n'a pu le savoir que par maléfice; d'où je conclus qu'il est sorcier, et qu'au lieu de le pendre, il faut le brûler, comme la loi l'ordonne. Voilà mon opinion.

— Et moi, je pense au contraire, s'écria Despernon...

— Silence, enfants, dit Henri, qui avait lu

sur les traits du président l'impression fâcheuse qu'avaient faite les paroles de Saint-Luc, cette affaire est grave, et la présence de monsieur le président au Louvre, à cette heure, lui donne plus de gravité encore. Vous avez assisté au sermon, monsieur de Harlay, vous avez entendu ce qu'on n'a fait que nous rapporter; vous êtes plus à même qu'un autre d'apprécier l'offense qui nous a été faite; veuillez nous dire quelle est votre opinion.

— Sire, répondit M. de Harlay, je suis venu ici pénétré d'une profonde douleur d'avoir vu la majesté royale outragée dans nos temples, et indigné de l'injure publique qu'elle avait subie. J'aurais demandé contre ce moine les peines les plus sévères, mais mon opinion s'est modifiée par ce que je viens d'entendre. Appelé à être un de ses juges, je ne saurais maintenant condamner ce prédicateur comme convaincu de mensonge et de calomnie. Et cependant l'outrage est là qui pèse sur Votre Majesté, et cet outrage appelle une vengeance. Il est des circonstances où la faiblesse des princes, excusable au point de vue de l'humanité, serait une flétrissure devant le peuple s'il la connaissait, mais cela ne peut ni motiver une injustice ni faire une victime. Le moine a dit la vérité, c'est son crime, il ne devait pas le dire. Le moine n'est ni un coupable ni un sorcier, c'est un fou, et je crois qu'il est de la clémence et de la dignité de Votre Majesté de le faire passer pour tel aux yeux du peuple, témoin de l'outrage.

— Vous avez raison, s'écria vivement Henri III, embrassant toute la portée de ce raisonnement; merci de votre conseil, je l'adopte.

« Le moine Poncet sera reconduit d'ici à demain à son abbaye de Saint-Pierre, à Melun, et il lui sera interdit de prêcher à jamais sous aucun prétexte.

— Oh! sire, dit sur-le-champ Despernon, Votre Majesté tombe d'un excès dans un autre; la mort ou la vie grasse et oisive d'un moine, c'est trop de rigueur ou trop de clémence. J'ai été le premier à vous implorer en faveur de ce moine et je me rends aux motifs de monsieur le président; mais tout fou que doit être ce prédicateur, il lui faut une punition pour son insolence envers Votre Majesté, et envers nous tous... N'est-ce pas, messeigneurs?

— Nous pensons comme Despernon, s'écrièrent les mignons, qui voulaient surtout contrarier le président de Harlay.

— Je propose donc la Bastille pour le moine Poncet, reprit Despernon.

— La Bastille? répéta à demi-voix le président de Harlay.

— Sans doute, et j'ai plusieurs motifs pour cela, continua Despernon. D'abord il faut à la maladie dont le moine est atteint la solitude et le repos dont il serait privé dans sa communauté. Il n'y a rien comme une prison pour rendre la raison à un fou... Mon premier motif est donc basé sur l'humanité .. Ensuite, hier encore j'ai vu ce bon Laurent Testu qui se plaignait amèrement de ce que tous ses logements étaient vides, depuis le départ des maréchaux, et Votre Majesté, sous peine d'avarice, ne peut pas priver ses sujets d'habiter ce château royal... Et puis à la Bastille on fait des réflexions... on s'amende... on s'humanise... on se repent, et un beau jour, arrive une lettre où l'on implore le pardon de Votre Majesté en déclarant qu'on l'a calomniée, et on se jette aux pieds de tous les nobles seigneurs qu'on a outragés. Alors, on publie cette lettre, et le moine est convaincu de mensonge. Voilà aussi mon opinion.

— Eh bien! va pour la Bastille, dit Henri III en consultant le président du regard.

— Sire, répondit celui-ci, la Bastille est un lieu dont il est interdit jusqu'à ce jour au parlement de sonder les mystères. L'entrée lui en est fermée, à moins que Votre Majesté ne lui en ouvre les portes. Vous aurez donc pour agréable que, conservant toujours mon caractère de magistrat, je me retire pour ne pas assister à une discussion à laquelle mon devoir me défend de prendre part.

« J'ai dit librement ma pensée tout entière à Votre Majesté, je vais attendre au sein de ma compagnie les ordres qu'elle voudra bien me transmettre, si elle juge nécessaire de déférer le moine Poncet à la justice de son parlement.

Et saluant le roi, le président de Harlay sortit, suivi des seigneurs qui étaient venus dénoncer le moine. Henri resta seul avec ses mignons, et après leur avoir doucement reproché leur conduite légère devant le président, il chargea Despernon du soin de terminer le lendemain cette affaire, et se hâta, pour oublier cette scène qui l'avait troublé malgré lui, de continuer l'orgie que

le président et les seigneurs étaient venus interrompre.

Et le lendemain, au point du jour, le moine Poncet attendait dans la salle des gardes du Louvre, où se tenaient à peu de distance de lui quatre soldats de la Bastille. Laurent Testu, qui avait reçu pendant la nuit les ordres de Despernon au nom du roi, s'était empressé de les mettre à exécution dès l'aurore en allant arrêter le moine. Arrivé depuis quelques minutes au Palais, il était allé droit à l'appartement du mignon, et ne l'ayant pas trouvé, il demandait où il pouvait être, lorsqu'un de ses pages, lui indiquant la salle de l'orgie, lui fit signe qu'il était encore là. Testu pénétra sans façon dans cette salle et aperçut Despernon qui, couché dans un bon fauteuil au milieu des débris de verres et de flacons, dormait très-profondément. Testu le secoua et lui dit :

— Monseigneur, voici le moine.

Despernon, réveillé en sursaut, répondit machinalement en se frottant les yeux :

— Le moine?... eh! que veux-tu que je fasse d'un moine?

— Et moi?... C'est précisément ce que je viens vous demander. J'ai suivi les ordres que vous m'avez transmis au nom du roi. Je l'ai arrêté, et maintenant je viens...

— Ah! je me souviens, dit Despernon en faisant un bâillement prolongé, c'est le moine Poncet... Pourquoi l'as-tu arrêté si matin?... il fait à peine jour... et tu viens déjà!

— C'est que je supposais ce qui arrive, que vous ne seriez pas encore couché et que je pourrais vous parler à cette heure.

— Tu as deviné juste... eh bien! ce moine, où est-il?

— Dans la salle des gardes, il attend. Qu'en voulez-vous faire?

— Le voir d'abord, et causer avec lui, il doit être curieux à entendre. Figure-toi qu'il a fait hier un sermon...

Et Despernon, se rappelant tout à fait ce qui s'était passé, se prit à rire de nouveau comme la veille en entraînant le gouverneur dans la salle des gardes. Là, ils trouvèrent Poncet qui, insensible à tout ce qui se passait autour de lui, disait son chapelet, les yeux courbés vers la terre. Despernon tourna autour de lui avec une curiosité insolente, touchant sa robe de bure, sa discipline, tirant les poils de sa barbe, choses dont Poncet ne parut ni étonné ni irrité.

— Je le croyais plus gras, dit Despernon, et surtout moins silencieux... Ah ça, vous ne parlez donc qu'en chaire, mon révérend?

Le moine garda de nouveau le silence.

— Serait-il sourd? continua Despernon; nous allons bien voir.

Puis il reprit très-haut et du ton le plus sérieux :

— Monsieur le gouverneur, vous allez mener le moine Poncet devant son abbaye de Saint-Pierre, à Melun. Quand vous serez arrivé là, vous ferez sortir toute la communauté sur les bords de la rivière, vous mettrez le révérend Poncet dans un sac, et vous le ferez noyer aux yeux de tous, comme exemple de la manière dont le roi punit les insolents qui l'osent outrager. Tel est l'ordre de Sa Majesté.

— Je vais obéir, répondit Testu.

— *In manus tuas commendo spiritum meum,* dit tout bas le moine, sans manifester la moindre émotion.

— Décidément ce moine est ladre ou idiot, dit Despernon en arrêtant du geste Testu, qui se préparait à l'entraîner; mais j'en viendrai à mon honneur, il me répondra.

Et prenant aussitôt les mains de Poncet dans les siennes, il le força à relever la tête, et le regarda fixement. Poncet leva aussi les yeux sur lui et ne les baissa pas devant le regard du jeune seigneur.

— A présent que j'ai fini ma prière, lui dit-il enfin, je suis prêt à vous répondre si vous me dites des choses sensées.

— Enfin il a parlé, dit Despernon. Je vais prononcer des paroles sensées, mon révérend. *Monsieur notre maître, on dit que vous faites rire les gens à votre sermon; cela n'est guère bien; un prédicateur comme vous doit prêcher pour édifier, et non pour faire rire.*

—*Monsieur, répondit Poncet sans s'étonner autrement, je veux bien que vous sachiez que je prêche la parole de Dieu, et qu'il ne vient point de gens à mon sermon pour rire, s'ils ne sont meschants ou athéistes, et aussi n'en ai-je jamais tant fait rire en ma vie que vous en avez fait pleurer en la vôtre* (209).

Despernon sentit la rougeur lui monter au visage à cette réponse, et contenant mal sa colère, il dit d'une voix tremblante au gouverneur Testu :

— A la Bastille, je te le recommande.

— Soyez tranquille, j'en aurai soin, répondit celui-ci.

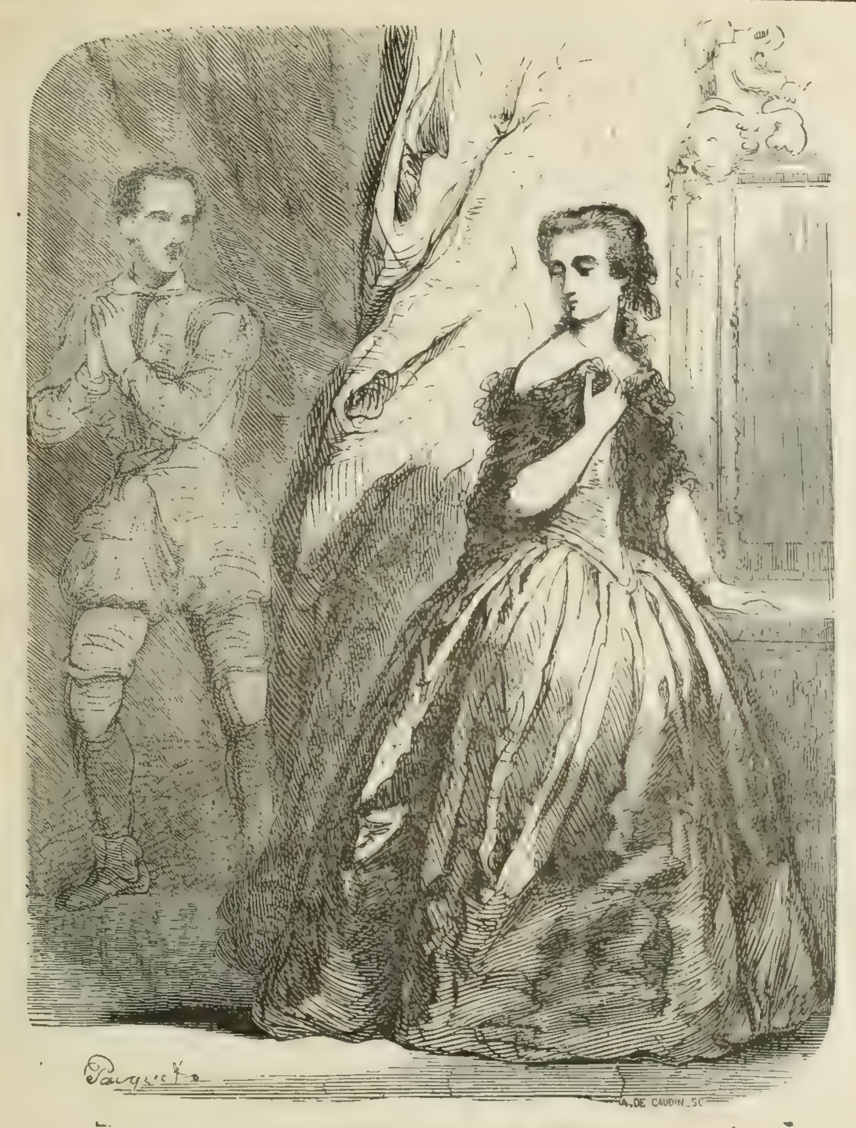
Il fit signe aux soldats d'entraîner Poncet, qui sortit du Louvre avec la même tranquillité qu'il y était entré. Arrivé à la Bastille, Testu fit mettre provisoirement le moine au cachot. Poncet entra dans cet antre creusé sous terre, sans faire la moindre résistance. Il s'assit tranquillement sur la pierre qui devait lui servir de siége. Pendant ce temps, Despernon s'étendait mollement dans son lit, et faisait tirer sur lui les rideaux par ses pages pour sommeiller plus chaudement.

Nous retrouverons plus tard le moine Poncet à la Bastille.

Pendant que tous ces événements se passaient à Paris à diverses époques, Catherine travaillait toujours à faire la paix avec les huguenots et les mécontents, devenus plus puissants par l'appui du duc d'Alençon, du prince de Condé et de Jean Casimir. Aussi ses efforts et ceux des maréchaux avaient été vains. Connaissant l'extrême tendresse de *Monsieur* pour sa sœur, Marguerite de Navarre, la reine-mère la députa auprès de lui, et le prince ne sut pas résister à ses instances et aux charmes des dames de sa suite, qu'on appelait *l'escadron volant de Marguerite*. La paix fut donc conclue, mais une paix onéreuse et déshonorante pour Henri III, et qui, jusqu'à l'exécution des clauses stipulées, tint encore en échec les deux armées qui devaient recommencer plus tard. L'edit de pacification contenait entre autres clauses les suivantes, qui révoltèrent tout le monde : le libre exercice de leur religion par les huguenots, concession immense à cette époque, ou plutôt défaite avouée, car c'était là le seul but de la guerre; nombreuses places fortes entre leurs mains; juridiction particulière pour eux, autre conséquence de la défaite; et enfin, comme si ce n'était pas assez d'avoir cédé sur la cause principale, conditions exorbitantes avec les chefs des huguenots et des mécontents, qui, traitant le roi de France en roi vaincu, exigèrent l'augmentation du rang et de la puissance pour le prince de Condé, des millions pour Jean Casimir, la Touraine, le Berri et l'Anjou ajoutés à l'apanage de *Monsieur*, qui dès ce jour prit le titre de duc d'Anjou, autrefois porté par son frère; enfin la réhabilitation de Lamolle. Toutes ces clauses étaient avantageuses aux grands et désastreuses au peuple, qui payait les frais de solde des troupes étrangères, la bienvenue de ses nouveaux gouvernants, et subissait les caprices de ses nouveaux juges.

C'est à cette époque qu'on commença à s'apercevoir du rôle qu'avait pris le roi de Navarre, depuis roi de France sous le nom de Henri IV. *Un escadron de femmes*, plus habile et plus puissant sur l'esprit du duc d'Anjou que la raison d'Etat et le bien de la France, avait fait la paix. Une femme seule opéra sur le roi de Navarre ce que n'avaient pu opérer ni sa détention au Louvre, ni la mission de ses coreligionnaires pendant la Saint-Barthélemy, ni les outrages dont on l'avait abreuvé, ni l'appel aux armes qu'avaient poussé les huguenots. La marquise de Sauve, également chérie du duc d'Alençon et du roi de Navarre, également complaisante pour les deux, déshérita un jour le duc de sa tendresse, et la reportant tout entière sur le roi, réveilla en lui l'ardeur et le courage qui sommeillaient. Quelques historiens prétendent que Henri IV jouait le rôle de Brutus à la cour de Tarquin : si le fait est vrai et qu'on y ajoute la haine que le roi de Navarre devait porter au duc d'Anjou, qu'il considérait comme un rival, on s'expliquera facilement son attitude hostile à la tête de sa petite armée en Guyenne, lorsqu'il apprit que le duc prêtait l'oreille aux propositions de paix qui lui étaient faites. Ce fut dès ce jour que, secouant son apparente apathie, le roi de Navarre révéla Henri IV, qui vint présider à son tour aux destinées de la France. Ainsi les mêmes causes avaient produit des effets différents. A cette époque, les princes se ressemblaient tous, et l'amour de la débauche était pour la plupart du temps le secret mobile de leurs actions les plus graves. La vie de Henri IV nous appartient aussi, c'est lui qui a fait décapiter le maréchal Biron à la Bastille.

Telle était donc la paix achetée par le roi de France, qui l'avait signée avec sa nonchalance habituelle, et cette paix mécontentait tout le monde; mais au premier rang étaient les Guise et leurs partisans. Le duc et Mayenne, son frère, avaient fait tous leurs efforts pour soutenir les armes à la main la cause des catholiques. Le duc de Guise, après s'être lassé de demander des secours qu'on ne lui envoyait pas, était resté à son poste pour protester par sa présence contre cet acte de *félonie envers la religion*, c'est ainsi qu'il l'appelait. Il n'avait



Henri parut devant elle. — Page 282

cessé d'entretenir correspondance aves ses affidés et son frère le cardinal, resté à Paris, qui l'instruisaient de tout ce qui se passait. A la première nouvelle de la paix, il quitta son poste, la rage et le dépit dans le cœur de voir échapper une victoire que le roi, redoutant déjà son influence et ses talents militaires, avait paralysée en ses mains. Le duc courut à Paris, rêvant les projets les plus extravagants ; car dès cette époque, son ambition et sa vengeance commencèrent à n'avoir plus de bornes. Il descendit au milieu de la nuit avec son frère, le duc de Mayenne, au palais du cardinal, où ce dernier l'attendait avec Rosières et Leclerc pour se concerter tous ensemble.

Une seule personne de la famille des Guise manquait à cette réunion, c'était la duchesse de Montpensier. Aussi ambitieuse que ses trois frères et voulant aussi mettre sa famille au pouvoir, elle avait tenté d'arriver à son but par une autre voie, comme nous l'avons déjà dit ; elle aspirait au titre de favorite, et faisait tous ses efforts pour y parvenir. Vainement le goût prononcé du roi pour ses mignons semblait-il devoir exclure toutes ses espérances. La duchesse, persévérant dans ses projets, continua les manéges de coquetterie dont nous avons déjà parlé, et s'aperçut enfin qu'elle avait fixé l'attention du roi et excité ses désirs. En effet, Henri III, dont le cœur était gangrené de tous les genres de débauche, et qui, jeune encore, était blasé sur les plaisirs de toute

espèce, se sentit attiré vers la duchesse par la liberté de sa conversation pétillante d'esprit et la licence de ses manières, pleines de grâce et de volupté, réunies aux charmes piquants de sa figure. La nuit où les deux de Guise et de Mayenne revinrent à Paris était pour Henri III et ses mignons une nuit de fête où l'on devait célébrer dans une orgie solennelle la conclusion de la paix, qui n'avait d'autre mérite à leurs yeux que l'occasion d'une nouvelle débauche. Cette nuit-là aussi Henri III avait donné un rendez-vous secret à la duchesse de Montpensier, qui touchait enfin au terme de ses vœux. Introduite à minuit dans les appartements secrets du roi, elle attendait son arrivée avec impatience. Ce soir-là sa mise était voluptueuse et recherchée : une large fraise retombant sur ses épaules en cachait l'inégalité, et des torsades d'or entrelacées autour de sa taille en dissimulaient la divagation. Sa longue robe de velours traînante ne laissait pas apercevoir les défauts de sa jambe et de son pied, contournés l'une et l'autre. Vingt fois déjà, avec un sourire de satisfaction, elle avait regardé dans une glace de Venise, à la clarté du demi jour qui régnait dans la chambre, son visage mutin, ses dents blanches et ses yeux à fleur de tête, animés par l'espérance du bonheur, lorsque la portière se souleva et que Henri parut devant elle. Il était lui-même brûlant d'ivresse et de désirs excités par le vin et les propos de ses mignons. Il s'approcha de la duchesse en chancelant, la saisit par les deux bras et l'ayant regardée un instant : — Dieu me damne! vous êtes belle, madame, s'écria-t-il, et il n'y a monarque plus heureux que moi que celui qui voit tant de charmes au grand jour.

Appelant aussitôt son valet affidé, qui veillait par ses ordres à la porte de sa chambre, il lui commanda d'allumer tous les flambeaux, afin, dit-il, que cette clarté fît plus d'honneur à sa dame en éclipsant celle du soleil. En un instant des flots de lumière inondèrent la vaste pièce dans laquelle était le lit royal, et Henri se mit à considérer avec une espèce de fureur la duchesse, qui commença à baisser les yeux.

— Regardez-moi! regardez-moi! madame, dit le roi d'une voix tremblante d'émotion et de désirs; pas de fausse pudeur, pas de crainte, pas de scrupules. Je viens ici chercher le plaisir, il est dans vos yeux, il est sur vos lèvres; il faut que votre regard réponde au mien.... Regardez-moi, dites-moi que vous voulez être à moi.... L'amour au grand jour c'est le seul bonheur du roi de France.

La duchesse levant alors sur lui des yeux enflammés le fixa si ardemment que Henri, dans une sorte de frénésie qui ressemblait à de la fureur, détacha rapidement les torsades qui entouraient la taille de la duchesse, enleva sa fraise de son cou, déchira à grand bruit sa robe de velours. La duchesse, animée du même feu qui brûlait Hensi, se prit à l'aider elle-même; mais quand elle fut dépouillée de tous ces ornements dont l'art masquait les défauts physiques du corps, quand elle apparut sans voile aux yeux du roi débauché, quand il vit les contours de cette taille difforme, ces épaules inégales, ce pied et cette jambe contournés, la beauté agaçante de cette femme si coquettement parée la minute d'avant disparut à ses yeux; vainement la duchesse essaya son sourire le plus séducteur, son regard le plus voluptueux, Henri III restait les yeux fixés sur les difformités de ce corps qu'il avait cru parfait; il recula aussitôt devant elle. Puis se rappelant ce nom des Guise, qui commençait à le poursuivre dans ses rêves, la haine qu'il portait aux trois frères, les propos tenus par eux et qu'on lui avait rapportés, il repoussa d'une main rude la duchesse qui s'approchait de lui. Celle-ci, étonnée et commençant à comprendre, lui lança un regard qui exprimait à la fois l'humiliation et la colère; Henri, reconnaissant dans ce regard celui du duc, qu'il avait surpris plusieurs fois fixé sur lui à la dérobée, et ne craignant pas cette fois de se venger d'une femme qui était sans défense devant lui, s'écria en riant avec mépris :

— Je croyais à un morceau de roi, ce n'est qu'un morceau de singe!

A ces mots, muette de colère, la duchesse se mit devant la porte pour s'opposer au départ du roi, cherchant vainement à lui exprimer toute son indignation. Mais il ne sortait de ses lèvres, devenues blanches par la fureur, que des mots inarticulés, d'un son rauque et saccadé. Henri se croisa les bras et sembla jouir de ce spectacle. Il voyait dans la duchesse tous les Guises humiliés, et plus la colère de cette femme augmentait par le sang froid et le sourire sardonique du roi, plus ce dernier sentait le besoin de

combler l'injure et de la rendre ineffaçable. Enfin sur un geste menaçant que lui fit la duchesse, le roi cracha sur son sein comme par dégoût et s'enfuit en riant par une porte secrète. Il courut rejoindre ses mignons, qui continuaient l'orgie, raconta au milieu de la débauche générale ce qui venait de se passer, et mit tout son amour-propre et toute sa haine à faire parade de sa lâcheté (210).

La duchesse était tombée sans connaissance devant la porte, vaincue par la colère et l'émotion. Quand elle revint à elle au bout de peu d'instants, elle était seule. Elle rappela dans sa mémoire toutes les circonstances de la scène qui venait de se passer, et des pleurs de rage brûlèrent ses joues. Alors elle s'approcha d'un Christ en ébène qui surmontait le prie-Dieu du roi, fit sur lui en termes terribles le serment solennel de venger son affront et d'y employer sa vie. Ensuite, emportant avec elle le Christ et revêtant à la hâte ses vêtements déchirés, elle traversa d'un pas rapide les appartements qui conduisaient à la porte bâtarde du Louvre et s'élança seule dans les rues de Paris, malgré la nuit et l'obscurité.

Cependant les cinq personnages que nous avons laissés au palais du cardinal de Guise étaient en grande conférence. Habiles à faire taire leurs passions, quand il le fallait, excepté Leclerc, qui paraissait plus fougueux que jamais, ils avaient repassé froidement les fautes de Henri III, depuis qu'il était sur le trône, et considéraient l'état présent dans lequel se trouvait la France: la haine et le mépris amassés sur le roi pour son genre de vie avec ses mignons ; la couronne de Pologne honteusement perdue ; les finances épuisées ; les impôts sans cesse renaissants ; les huguenots presque vainqueurs ; la religion catholique humiliée, et l'avenir plus menaçant encore avec un roi imbécile, lorsqu'il ne s'agissait pas de fêtes et de plaisirs.

— Il faut continuer, disait Rosières ; les pamphlets engendrent d'abord le ridicule, puis le mépris, enfin la haine.

— Rappelez-vous, mon frère, disait le duc de Mayenne, les paroles que vous m'avez dites tout bas le jour du sacre, au moment où les deux couronnes sont tombées du front du roi.

— La poire est mûre, ajoutait Leclerc, il faut la cueillir. Si elle tient par trop encore, il faut l'arracher.

— Ils ont raison, dit le cardinal ; le moment est venu d'attaquer de front et avec toutes les armes possibles ; il en est une surtout qui doit être terrible autant que sainte. C'est celle que le roi laisse tomber en nos mains. C'est le droit de défendre la religion ; puisque le roi ne se sent pas la force d'en faire triompher la cause, réunissons-nous, liguons-nous, prélats, noblesse, bourgeoisie et peuple. Prenons comme autrefois la bannière de la croix ; faisons appel aux peuples nos voisins, à notre Saint-Père le pape, élisons les chefs et marchons. Ceci n'est plus ni la rébellion ni la révolte, c'est une croisade. On en a fait autrefois pour délivrer les lieux saints de la présence des infidèles, faisons-en une aujourd'hui pour délivrer la France de l'hérésie. Le coup sera mortel pour Henri III.

— Mais c'est la sainte ligue conçue par notre oncle, le cardinal de Lorraine, que vous me proposez là, dit vivement le duc.

— Oui, répondit le cardinal, la sainte ligue dont il avait jeté les bases, qu'il avait communiquées au concile de Trente, et qui fut approuvée par lui ; la sainte ligue, dont notre digne père, Guise le Grand, devait être le chef, lorsque sa mort prématurée vint anéantir tous ces vastes projets. Henri, reprit le cardinal après un moment de silence, nous étions tous deux au lit de mort de notre oncle, rappelez-vous ses dernières paroles : « Mon neveu, vous dit-il, l'avenir est gros de nuages. Le règne de Henri III commence par l'impiété et le meurtre. Voici de quoi punir l'un et l'autre, voici de quoi rendre à la France sa splendeur et sa religion, voici le projet de la sainte ligue que j'avais conçu avec votre noble père, il en devait être le chef, c'est à vous de le remplacer. Quand les circonstances parleront, et elles ne tarderont pas, sondez votre cœur, votre conscience, votre génie, votre force, et si vous vous en sentez la puissance, déclarez-vous chef de la ligue, et notre noble maison de Lorraine montera au rang qui lui est réservé. » Puis il expira en nous remettant ce coffret, où sont tous les papiers relatifs à cette vaste entreprise. Et maintenant, Henri de Guise, vous, le chef de la maison de Lorraine, vous sentez-vous la force d'être le chef de la ligue?

— Oui, s'écria le duc d'une voix mâle et fière, et comme voulant mettre dans cette intonation toute la puissance et la volonté

qu'il sentait en lui. Oui, je le veux, car les temps ont marché, les circonstances sont venues ; le roi s'est de nouveau joué de moi, il m'a révélé ses terreurs, et j'ai acquis deux choses qui me manquaient pour être chef de la ligue : un nom qui m'a été donné par l'armée et la France, *le Balafré ;* un signe où l'on me reconnaîtra sans cesse, cette cicatrice.

En disant ces mots, il s'était levé et montrait du doigt la noble blessure reçue tout récemment près de Langres, et qui rehaussait encore la mâle beauté de son visage.

— Eh bien ! dit le cardinal, pendant que vous combattiez là-bas les armes à la main pour la religion, moi et Rosières combattions ici de notre plume et de notre parole. Voici l'adhésion du roi d'Espagne à la sainte ligue.

— Philippe II ? en quoi peut-il nous servir ?

— Une armée, au besoin, passera les Pyrénées pour venir à notre secours

— Gardez-vous de le croire. Telle n'est pas la politique de Philippe. Il espère, à l'aide de la ligue, les divisions, la guerre civile et la vacance du trône ; mais n'importe. Averti de ses projets, je saurai les prévenir ; c'est un allié qui peut éblouir beaucoup d'entre nous, je l'adopte. Après ?

— Six mille Parisiens, nobles ou bourgeois, sont prets à signer.

— Dieu nous en préserve, mon frère ! Commencer la ligue dans Paris, ce serait éveiller les soupçons du roi et de Catherine, appeler leur attention, nous faire combattre et nous faire étouffer au berceau. Il ne faut pas que la ligue parte de Paris pour les provinces ; il faut qu'elle vienne des provinces à Paris, qu'elle enveloppe la capitale dans une vaste ceinture qui se rétrécisse de jour en jour, qu'elle en fasse le siége, qu'elle frappe aux portes et qu'elle les envahisse quand le roi ne sera plus à temps de la repousser.

— Vous avez raison : c'est plus prudent.

— Et pour cela, il faut d'abord lui trouver un autre chef que moi, un chef provisoire en attendant que le véritable soit élu ; un homme qui, influent par le rang et la naissance dans une province éloignée, ouvre secrètement la marche, et consente à me remettre le commandement, alors que mon nom pourra balancer celui de Henri III, en attendant qu'il l'écrase.

— Cet homme, nous l'avons : c'est d'Humières, l'ami dévoué de notre maison, le gouverneur de Péronne, que l'édit de pacification vient de dépouiller de son gouvernement pour le donner au prince de Condé, et qui résiste à ce prince en lui fermant les portes de la ville.

— Oui, c'est cela : d'Humières est un homme de cœur. Il a déjà répandu parmi les Picards si bons catholiques, que le prince de Condé avait résolu d'abolir notre foi ; il fera merveille avec l'acte de la sainte ligue : dans un mois, la Picardie entière est à nous. Dès demain, un de mes gentilshommes de confiance ira lui porter nos dépêches et se concerter avec lui. Mais ce n'est pas tout ; il faut que cet acte, pour n'effrayer personne, pour ne faire encourir aucune peine aux signataires, impose obéissance et fidélité à Henri III.

— Notre oncle, le cardinal de Lorraine, semble avoir prévu les circonstances et deviné notre époque. Écoutez la lecture de cet acte auquel, pour ma part, je ne trouve rien à changer.

Le cardinal, ouvrant alors la cassette et en tirant un parchemin, lut à haute voix *l'acte d'association faite entre les princes, seigneurs, gentilshommes et autres, tant à l'état ecclésiastique que de la noblesse et tiers état, sujets et habitants du royaume de France*, qui commençait par le serment conçu en ces termes :

« *Au nom de la Sainte-Trinité et de la communication du précieux sang de Jésus Christ, avons promis et juré sur les saints Évangiles et sur nos vies, honneurs et biens, d'inscrire et garder inviolablement les choses ici accordées, et par nous sous-signées, sur peine d'être à jamais déclarez parjures, infâmes, et tenus pour gens indignes de toute noblesse et honneur* (211). »

Venaient ensuite les douze articles qui composaient le pacte, dont le premier stipulait le but de la ligue, qui était de maintenir intacte la religion catholique, et dont les autres, tout en reconnaissant l'autorité légitime de Henri III et de ses descendants, tout en accordant le droit divin, ne promettaient obéissance au roi que conformément aux lois qui lui seraient présentées par les États, au préjudice desquelles il ne pourrait rien faire. Au contraire, ils s'engageaient à une obéissance passive à tous les ordres qu'ils recevraient du chef qui restait à élire,

à employer leurs biens et leurs vies pour son service, à faire dans toutes les provinces des levées de deniers et de soldats pour le maintien de la cause commune, enfin à poursuivre vivement, et par tous les moyens, ceux qui se déclareraient contre la ligue, et à s'en venger *sans acception de personne.*

Le cardinal appuya sur ce mot en lisant cette dernière phrase, et un sourire amer éclaira la figure du *Balafré*. Mayenne et Rosières répondirent à ce sourire. Tous quatre s'étaient compris. Dans ce mot était la rébellion tout entière, dans ce mot était peut-être l'usurpation.

Mais quand la lecture de cet acte fut achevée, et que les autres dispositions furent convenues, Leclerc, le seul qui n'eût pas compris la portée de cette association, prit la parole d'un ton brusque et dit :

— Personne n'est meilleur catholique que moi, et je suis prêt à signer ce parchemin quand vous le voudrez; mais il me semble que cela n'avance guère nos affaires, surtout les miennes, qui sont en piteux état. Monseigneur le cardinal a dit que le moment était venu de se servir de toutes nos armes ; monsieur l'abbé a les siennes qu'il n'a pas laissé reposer, Dieu merci ; monseigneur le cardinal aura la ligue ; mais vous, monseigneur de Guise, ne prendrez-vous pas les vôtres, et laisserez-vous toujours votre épée pendue à vos côtés sans la sortir du fourreau ? On n'attend que ce signal, et dès cet instant.....

— Insensé, s'écria le duc, effrayé malgré lui de la brutale provocation de Leclerc, et oubliant à qui il répondait, si je tire l'épée contre le roi, il faut que je jette le fourreau dans la rivière (212) !

— Jetez-le donc dans les abîmes les plus profonds ! s'écria en ce moment une femme qui parut tout à coup au milieu d'eux ; jetez-le dans un gouffre pour qu'il ne surnage pas, car une princesse de Lorraine, une duchesse, une femme, votre sœur, vient vous demander vengeance de Henri III !

A cette apparition, tous les assistants se levèrent avec un étonnement mêlé d'effroi. En effet, le désordre de la toilette de la duchesse, ses cheveux épars, ses yeux hagards, ses lèvres serrées, et l'air de désespoir et de fureur empreint sur tous ses traits, faisaient présager à tout le monde quelque nouvelle funeste. Le duc de Guise, qui de tout temps avait chéri tendrement sa sœur, s'avança vers elle, et la faisant asseoir sur son siége, l'interrogea d'une voix émue. Alors la duchesse, dans un accès de délire qui ne l'avait pas abandonnée depuis sa sortie du Louvre, et se croyant peut-être seule avec ses frères, fit le récit de ce qui s'était passé entre elle et Henri III. Ce récit souleva l'indignation de tous ceux qui l'entendirent. Dans un premier mouvement de colère, le duc de Guise se leva pour aller trouver Henri III au milieu de ses mignons ; la duchesse l'embrassa et se préparait à le suivre, lorsque le cardinal, leur barrant le passage, dit au duc :

— Prenez garde, mon frère, avez-vous déjà oublié nos projets, et voulez-vous par une imprudence compromettre l'avenir de notre cause?

Le duc s'arrêta à ces mots ; mais il était aisé de lire sur son visage le combat qui se livrait dans son âme. Indécis, il regardait tour à tour le cardinal et sa sœur, et flottait dans son irrésolution. Mais la duchesse, en le voyant ainsi, s'en prit avec violence au cardinal et lui dit :

— Eh quoi ! monseigneur, vous arrêtez un frère qui va venger l'affront fait à sa sœur ?... Faut-il donc que je vous montre les traces de son mépris, que ce lâche a écrit sur mon sein ?... Faut-il que je vous fasse entendre les sarcasmes, les insultes qu'il me prodigue au milieu de sa débauche avec ses indignes mignons... Oh ! mais je les entends, moi... ces paroles brûlent mes oreilles, elles me font mourir de honte et de dépit; et vous ne voulez pas qu'on me venge ?...

— Mais, duchesse, écoutez du moins...

— Ah ! je le comprends, cardinal, la pourpre qui vous recouvre est trop épaisse pour que l'affront fait à votre sang pénètre jusqu'à votre cœur ; mais ils ont des cuirasses moins dures, eux, ils doivent le sentir comme moi. Votre main ne porte avec elle que la malédiction : la leur porte la dague, ils peuvent tuer le roi, qu'ils le tuent ; le sang des Valois pour l'honneur de la Lorraine, ce n'est pas trop, ce n'est pas assez.

— Non, ce n'est pas assez, s'écria le cardinal ; ce sang versé donne à peine un jour de souffrance, une heure, un moment peut-être, et il faut que Henri souffre à chaque instant pour l'affront qu'il vous a fait. Il faut que ce sang soit versé goutte à goutte par les remords, par les chagrins, par les malheurs. Il faut qu'au milieu de ses orgies comme au milieu de ses dévotions, au mi-

lieu de ses fêtes comme au milieu de ses revers, il lise partout la vengeance des Guise qui le poursuivra jusque dans ses rêves ; il faut que le nom des Guise le tue, et non pas leur poignard... Voilà pourquoi je retiens mes frères.

— Continuez ! continuez ! monseigneur, dit la duchesse haletante ; oh ! je commence à vous comprendre... vous parlez bien.

— Il vous a jeté l'insulte et le mépris, il faut que son peuple lui jette le mépris et l'insulte. Il vous a renversée de votre trône de duchesse, il faut qu'on le renverse de son trône de roi ; il vous a dépouillée de vos parures, il faut qu'on le dépouille de sa couronne ; il vous a déshonorée, dites-vous, il faut qu'on lui rase la tête... Alors, oh ! alors, ma sœur, quand après cette longue agonie vous le verrez rampant, humilié, dans la boue, alors vous lui ferez donner le coup de grâce par un de vos valets, et je n'arrêterai pas son bras.

— Mon frère, mon bon frère, dit la duchesse, en poussant un éclat de rire frénétique... Ah ! vous autres princes d'Este, vous comprenez encore mieux la vengeance que les femmes... Oui, plus de poignard maintenant... Des ciseaux, dit-elle en en saisissant une paire en or qui se trouvait sur la table pour l'usage du cardinal, *des ciseaux pour tondre frère Valois !*

Elle les suspendit sur-le-champ à sa ceinture avec un ruban vert qu'elle trouva sous sa main, en disant :

— Ils ne quitteront plus cette place qu'ils [illegible] (213) ; je le jure sur ce Christ, ajouta-t-elle en montrant le crucifix [illegible] s avec moi pour le prier chaque jour de m'accorder vengeance.

Un silence de [illegible] à cette [illegible] te. Le duc et Mayenne, quoique profondément blessés de l'injure faite à leur sœur, avaient apprécié le bon sens du cardinal, qui avait retenu leur colère alors qu'elle pouvait tout compromettre et donné le change à celle de la duchesse. Pourtant le duc de Guise paraissait honteux d'être obligé de dévorer cet affront en silence. Aussi, lorsque l'impétueuse duchesse s'écria :

— Mais on m'a promis une vengeance tous les jours ; quelle est celle de demain ?

Le duc se retournant vivement vers Rosières, lui dit :

— L'occasion est belle, parlez.

— Volontiers, dit Rosières. Pelou, sculpteur du roi, vient de terminer le magnifique cadran de l'horloge du Palais. Au-dessous du cadran on lit ce vers latin qui n'est que la répétition de la devise : *Manet ultima cœlo.*

Qui dedit ante duas triplicem dabit ille coronam.

— Ce qui veut dire, ajouta le cardinal en regardant sa sœur et Leclerc : *Dieu qui a déjà donné deux couronnes donnera la troisième, qui les vaudra toutes.*

— Je propose d'ajouter au-dessous, dit Rosières, le distique suivant, que j'ai fait ce matin :

Qui dedit ante duas, unam abstulit, altera nutat ;
Tertia tonsoris est facienda manu.

— Très-bien, dit le cardinal ; c'est votre idée rendue en latin, ma sœur.

— Je n'en doute pas, répondit la duchesse ; mais pour la comprendre et en remercier monsieur l'abbé il faudrait savoir le latin. Or comme toutes les femmes n'en savent pas plus que moi, et qu'elles ont cela de commun avec la bourgeoisie, le peuple et une grande partie de la noblesse, je prie instamment M. de Rosières de vouloir bien mettre la traduction sous le texte. Il ne suffit pas de me venger, il faut que tout le monde le sache.

L'abbé, après être resté quelques minutes à réfléchir, improvisa le quatrain suivant, comme traduction du distique :

[illegible]
[illegible]
[illegible] ard ;
[illegible]

Tout le monde admira la facilité de l'archidiacre, on s'empressa de prendre des copies du quatrain pour le répandre et l'afficher partout comme d'ordinaire, et l'on se sépara après être convenu de nouvelles réunions pour mener à bonne fin l'entreprise qu'on allait exécuter.

Cette nuit fut fatale à Henri III, elle décida de sa couronne et de sa vie. La ligue causa la perte de son trône, le ressentiment de la duchesse causa sa mort.

Quoique l'histoire de la ligue se lie à celle de la Bastille, qui a toujours été appelée à jouer un rôle actif sous tous les pouvoirs despotiques, je n'entreprendrai pas de présenter ici ses luttes, ses progrès et ses victoires. Tout ce que j'ai écrit jusqu'ici viendra se rattacher tôt ou tard à la Bastille. Maintenant avant de continuer, je me bornerai à dire, pour que le lecteur puissse mieux comprendre les événements que je vais dérouler devant lui, que malgré la politique tortueuse de Catherine de Médicis, la guerre se ralluma jusqu'à sept fois entre les huguenots et les catholiques ; que le roi de Navarre s'y montra d'une manière digne de lui ; que Henri III, dominé de plus en plus par son indifférence et son apathie, resta sourd aux malheurs et aux misères de la France, cherchant à se distraire au milieu de ses mignons, pas des plaisirs toujours nouveaux, toujours exorbitants de dépenses, toujours scandaleux de débauche. Le duc de Guise donna une telle extension à la ligue, que Henri III s'en déclara chef, croyant la soumettre à ses volontés ; elle lui échappa mieux encore, car on se défia davantage de lui. Alors pour opposer à la ligue une autre réunion de nables attachés à sa personne, il créa l'ordre du Saint-Esprit ; mais ce fut en vain. Cet ordre, créé pour la défense personnelle du roi, échappa à sa destination et ne servit qu'à satisfaire des ambitions plus ou moins pures, en devenant le premier du monde. Enfin, pressé par les ligueurs et par les Guise jusque dans son palais, par la fameuse journée des barricades, resserré par eux dans les états de Blois, ce monarque, qui avait marqué sa faiblesse par un tour d'adresse en se déclarant chef des rebelles qui marchaient contre lui, ne trouva d'autre ressource dans sa tête et d'autre énergie dans son cœur que d'ordonner l'assassinat du duc et du cardinal de Guise. Il tira le premier le poignard, la ligue le ramassa, la duchesse de Montpensier l'aiguisa, et Jacques Clément l'enfonça dans son cœur.

C'est une partie de ces luttes, de ces combats, de ces désordres et de ces crimes que nous allons voir en continuant l'histoire de la Bastille et de ses prisonniers.

« Le lundi, sixième jour des Rois, porte le journal de Henri III, la demoiselle de Pons de Bretagne, Reine de la fève, par le roi désespérément brave, frisé et godronné, fut menée du château du Louvre à la messe, en la chapelle de Bourbon, étant le roi suivi de ses mignons, autant et plus braves que lui. Bussy d'Amboise le mignon de *Monsieur*, frère du Roi, s'y trouva à la suite de monsieur le duc son maître, habillé tout simplement et modestement, mais suivi de six pages vêtus de drap d'or frisé, disant tout haut que la saison était venue que les belitres seraient les plus braves. »

Cette censure amère, qui s'adressait aux mignons du roi, mieux mis que leur maître, excita parmi eux une vive rumeur. Caylus s'avança vers Bussy d'Amboise et le pria d'expliquer ses paroles. Bussy répondit aussitôt :

— Je suis prêt à m'expliquer, fût-ce en présence des assassins que vous m'avez envoyés dernièrement au milieu de la nuit.

Caylus allait répliquer lorsque, sur un signe du roi, Saint-Luc l'entraîna et le força à suivre le cortége.

L'insolence de Bussy démontrait dans quelle situation d'esprit était son maître. Le duc d'Anjou avait eu à souffrir plusieurs fois de la hatueur et des outrages des mignons de Henri III, qui ne respectaient ni les choses ni les hommes. Depuis son retour à Paris il vivait dans un état de nullité complète, son frère lui refusant toutes les occasions d'utiliser son bras et ses talents, craignant que le second duc d'Anjou ne fît oublier le peu de gloire attachée au nom du premier. Un projet d'expédition dans le Brabant, à la tête des huguenots de France, pour soutenir les prétentions des Flamands contre Philippe II, avait été conçu par l'amiral Coligny et repris par le duc d'Anjou, dont les prétentions étaient appuyées par Élisabeth d'Angleterre, qui le flattait d'en faire son époux. Henri III ajournait sans cesse ce projet par les motifs que nous venons de donner. D'ailleurs il était toujours plein de soupçons et de défiance envers son frère. *Monsieur* attribuait, avec juste raison, cette situation indigne du frère d'un roi de France à l'influence des mignons, qui démontraient assez, par leurs manières, l'aversion qu'il leur inspirait. De son côté il leur témoignait la plus profonde froideur toutes les fois qu'il était forcé de se rencontrer avec eux chez le roi, et [illegible] sa vengeance, [illegible] qu'il était par les instances de la reine-mère. Mais Bussy d'Amboise, juge et confident de ses peines, n'était pas

homme à laisser passer ainsi tout cela. Il avait en outre à venger l'attaque nocturne dont il avait été victime, et il choisit cette occasion qui était solennelle. Au retour de la messe, les mignons entourèrent le roi, et chacun demandait à envoyer un cartel à Bussy d'Amboise ; mais Henri III le leur défendit en lui disant :

— C'est à ma personne qu'il s'est attaqué plus qu'aux vôtres. Je m'en vengerai, je vous le jure, aussitôt que l'occasion m'en sera fournie; mais j'en veux une meilleure, elle ne tardera pas.

Les mignons renoncèrent alors à poursuivre Bussy d'Amboise ; mais toute leur haine se tourna sur le duc d'Anjou, qui dès cet instant devint le point de mire de leurs plaisanteries, et qui, n'étant pas en mesure de les faire cesser, s'abstint, autant que possible, de paraître aux réunions de la cour. Or il arriva que peu de temps après le roi voulut célébrer les noces de Joyeuse, le plus chéri de ses mignons. L'histoire n'offre pas d'exemple de folies ainsi faites par un roi pour un seul homme. Henri III maria Joyeuse à la sœur de la reine, afin de devenir son beau-frère. En faveur de ce mariage il érigea le vicomté de Joyeuse en duché-pairie et lui donna le pas sur les autres pairs du royaume, les princes de maison souveraine exceptés. Il le pourvut en outre de la charge d'amiral de France, et quant aux autres dons, cérémonies, extravagances qu'il fit à cette occasion, je ne puis mieux les faire connaître qu'en copiant encore une fois l'Estoile, dont le style naïf porte le reflet de l'époque et dit sans exagération la vérité :

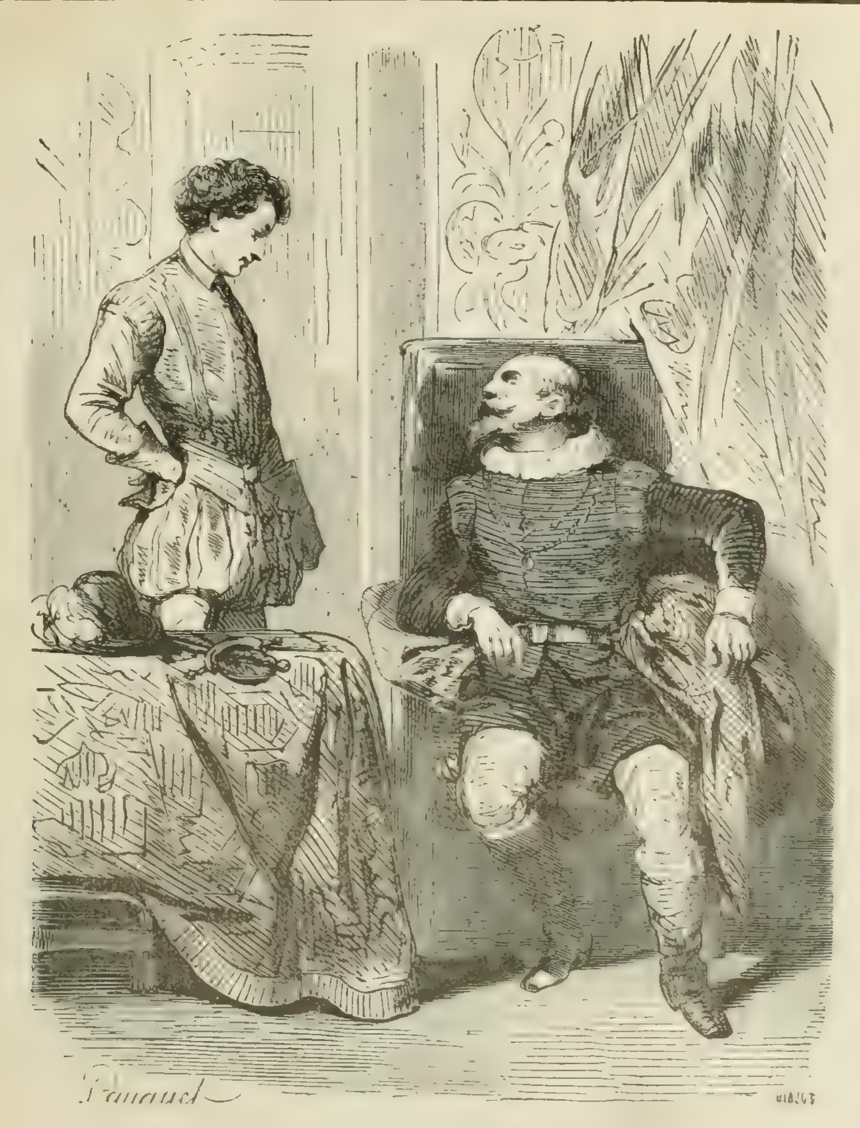
« Ils (les époux) furent fiancés au Louvre, dit-il, en la chambre de la Reine, et le dimanche suivant furent mariés à Saint-Germain-l'Auxerrois, à trois heures après-midi. Le Roi mena la mariée au moustier, suivie de la Reine, Princesses et Dames de la cour, tant richement et somptueusement vêtus, qu'il n'est mémoire d'avoir vu en France chose si pompeuse : les habillemens du Roy et du marié étoient semblables, tant couverts de broderies, perles et pierreries, qu'il était impossible de les estimer ; car tel accoutrement y avoit qui coûtoit dix mille écus de façon : et toutefois aux dix-sept festins qui de rang de jour à l'autre par l'ordonnance du Roi, depuis les noces, furent faits par les Princes et Seigneurs, parens de la mariée, tous les Seigneurs et les Dames changèrent d'accoutremens, dont la plupart étoient de toile de drap d'or, d'argent et pierreries, et perles en grand nombre et grand prix ; la dépense y fut faite si grande, y compris les mascarades, combats à pied et à cheval, joutes, tournois, musiques, danses d'hommes et femmes, et chevaux, présens et livrées, que le bruit était que le roi n'en seroit point quitte pour DOUZE CENT MILLE ÉCUS.

« Le Roi donna à Ronsard et à Baïf, poëtes, pour les vers qu'ils firent pour les mascarades, combats, tournois et autres magnificences des noces, et pour la belle musique par eux ordonnée à chanter avec les instrumens, à chacun deux mille écus, et donna en son nom et de sa bourse les livrées de drap de soie à chacun ; même donna et promit payer au marié, dans deux ans prochains, la somme de *quatre cent mille écus* pour la dot de la mariée, et pour ce que tout le bien d'elle lui pouvant être échu de successions de ses deffunts père et mère ne pouvoit valoir plus de vingt mille écus au plus, le Roi fit au contrat de mariage intervenir le duc de Mercœur, aîné de la maison de Vaudemont, et faire valoir le bien de la mariée, sa sœur, *cent mille écus*, qu'il a promis payer au duc de Joyeuse, en lui quittant ses droits successifs, dont le Roi s'obligea envers le duc de Mercœur, pour sa décharge et pour s'en acquitter ; et disoit-on que quand on remontroit au Roi la grande dépense qu'il faisoit, il répondoit qu'il seroit sage et bon ménager après qu'il auroit marié ses trois enfants, par lesquels il entendoit d'Arques, la Valette et Do, ses trois mignons. »

Cinq millions de cette époque pour doter un favori !... Pauvre peuple de France !...

Le roi avait invité le duc d'Anjon son frère à toutes ces fêtes, mais ce dernier avait refusé de s'y rendre, lassé de l'impertinence des mignons. Son absence fut remarquée et commentée de diverses manières. Le roi en prit de l'humeur et en parla à Catherine de Médicis ; celle-ci alla trouver le duc d'Anjou, et après lui avoir fait sentir le besoin qu'il avait du roi en ce moment en vue de son expédition du Brabant, elle obtint de lui qu'il paraîtrait le lendemain à la fête que devait donner le cardinal de Bourbon aux deux nouveaux mariés.

Cette fête fut aussi splendide que les autres ; elle eut lieu à l'abbaye Saint-Germain



— Je suis prêt à vous entendre. — Page 294.

des Prés, qui appartenait au cardinal. Après le repas on fit passer le roi et la cour dans une vaste salle composée de cinq autres dont on avait abattu les murs. Elle était illuminée du haut jusqu'en bas et entièrement plantée d'un jardin artificiel, où l'on voyait des fleurs naturelles dont l'odeur suave embaumait l'air, des fruits de toute espèce que leur aspect appétissant invitait à cueillir, des gazons frais et verdoyants, des arbres d'une admirable végétation, et jusqu'à des cascades retentissantes et de légères collines accidentées. Le coup d'œil était magique, et quoique au cœur de l'hiver on se croyait en cet instant dans la plus belle saison de l'année. C'est dans ce premier moment d'admiration muette que le duc d'Anjou se présenta à la fête, n'ayant pas voulu assister au repas. Il vint modestement vêtu et presque sans suite ; il avait eu soin surtout, d'après le conseil de sa mère, de ne pas amener avec lui Bussy d'Amboise, dont on redoutait la violence. Il s'approcha du roi, qu'il salua respectueusement ; mais celui-ci, mécontent du peu d'empressement qu'il avait mis à se rendre à une fête donnée en l'honneur de son mignon, lui dit d'un ton amer :

— Vous venez bien tard, monsieur ; sans doute que vous croyiez qu'il y avait ici trop mauvaise compagnie pour y paraître plus tôt.

Cela dit, Henri III continua sa promenade dans le jardin, en donnant la main à la du-

chesse de Joyeuse et sans laisser le temps à son frère de répondre. Ces paroles encouragèrent les sarcasmes des mignons, qui, venant derrière le roi, entouraient en ce moment le duc d'Anjou. Ils se mirent d'abord à chuchoter et à rire entre eux, et l'un d'eux, Caylus, dit assez haut pour être entendu :

— Quant à sa taille, elle ressemble assez à celle de ce saule pleureur.

Des éclats de rire [illegible] accueillirent cette plaisanterie. Le duc d'Anjou, outre qu'il se tenait mal, avait la tête enfoncée dans les épaules de manière à passer pour bossu.

— Voilà ses jambes, dit Saint-Luc en désignant deux roseaux qui étaient plantés sur le bord d'une fontaine.

— Voilà son nez, dit d'Arques en montrant une poire.

— Fi donc! s'écria Saint-Luc, c'est une poire de bon chrétien; il n'y a rien de bon chrétien en lui.

A ce dernier [illegible] le duc d'Anjou, [illegible]

[illegible]

autre [illegible] ; [illegible] celle de Catherine de Médicis. Elle entraîna son fils, presque malgré lui, dans un boudoir de repos qu'on avait fait préparer pour elle, et là lui adressa des reproches sur son mouvement de colère.

— Mais vous ne les avez donc pas entendus, madame? dit le duc hors de lui. Vous ne savez donc pas les propos railleurs et insultants que tous ces muguets m'ont jetés à la [illegible]

[illegible]

— [illegible] l'avez [illegible] !

— Il est un proverbe italien qui dit qu'il est plus prudent de souffrir ce qu'on ne peut empecher que de perdre son temps à tenter l'impossible. C'est ce que je fais, mon fils; imitez-moi.

— [illegible]

— La plus grande vertu de ce monde, c'est la patience; le plus grand vice, c'est la colère. Ayez donc patience et rentrez votre colère; un jour viendra où le caprice du roi passera pour ses mignons, et nous serons maîtres alors, mais jusque-là pas d'imprudence. Sans votre frère vous ne pouvez rien, et si vous l'irritez encore, cette grande expédition du Brabant, ce mariage avec Elisabeth d'Angleterre, sont perdus pour vous.

— Mais acheter tout cela au prix d'humiliations et d'injures!...

— Ce n'est pas ce que je vous propose, mon fils. J'avise un moyen détourné qui pourra vous satisfaire sans blesser le roi. Vous avez été outragé dans la salle du jardin, vous ne devez plus y reparaître, mais là doit se borner notre vengeance. Partez demain, quittez la cour pour quelques jours, cela aura l'air, aux yeux du roi, d'une soumission apparente, et aux yeux de tous ce sera une protestation contre l'injure des mignons. Pendant ce temps je parlerai à Henri. Je ferai agir sur lui; tout mon crédit n'est pas éteint encore, et lorsque vous reviendrez, Henri vous donnera la main et consentira à l'expédition des Pays-Bas, où vous trouverez du profit et de la gloire.

— [illegible] ris sans l'agrément du roi, et qu'il ne le [illegible] sera sans doute.

— Non, il vous l'accordera, j'en suis certaine, et je vais de ce pas le lui demander. Attendez-moi là, mon fils; pas d'impatience, pas d'imprudence surtout. Promettez-moi que, jusqu'à mon retour, vous ne sortirez pas d'ici, vous ne tenterez rien... Je tâcherai de ne pas vous faire languir.

— Vous le voulez, ma mère. Je vous le promets.

[illegible] la résolution qu'avait prise le duc de s'éloigner momentanément de la cour pour donner le temps à son ressentiment de s'éteindre, et l'agrément qu'il lui en faisait demander par sa bouche. Henri III, pris à l'improviste, dominé malgré lui par l'ascendant de sa mère, reconnaissant d'ailleurs les torts de ses mignons qu'il n'osait avouer, et, par-dessus tout, pressé de retourner à la fête, répondit brusquement à sa mère :

— Eh bien ! qu'il parte s'il le veut, et que je n'entende plus parler de cette affaire.

Et il s'empressa de rejoindre sa cour. Catherine, de son côté, courut auprès du duc d'Anjou, lui dit l'approbation du roi à son absence, renouvela ses espérances pour son retour et l'engagea à partir dès le lendemain. Le duc quitta Saint-Germain-des-Prés sur l'heure et regagna le Louvre, où il fit venir Bussy d'Amboise près de lui pour lui raconter les événements de la soirée et concerter avec lui son départ pour le lendemain.

La fête ne fut que légèrement troublée par cet incident, qui circula bientôt dans toute la cour. On en parlait diversement, de même que du départ du duc d'Anjou, que quelques-uns prenaient pour une disgrâce. Les mignons seuls connurent la vérité qu'ils avaient intérêt à savoir, et se préparèrent à affronter le soir même la colère du roi, qui, quelque légère qu'elle fût, ne pouvait pas manquer d'éclater. C'est en effet ce qui arriva. Le roi, par convenance pour le grand âge et les infirmités du cardinal, ne crut pas devoir prolonger la fête jusqu'au jour, et donna le signal du départ à deux heures du matin. Rentré au Louvre, il se rendit dans sa chambre, où ses mignons le suivirent pour assister comme de coutume à son petit coucher. Ce fut là que Henri III, se rappelant ce que lui avait dit sa mère, crut devoir adresser des reproche à Saint-Luc, d'Arques et Caylus sur la conduite qu'ils avaient tenue envers *Monsieur*.

— Vous ne devez pas oublier, leur dit-il, que le duc d'Anjou est le frère de votre roi et que sa personne doit vous être sacrée et respectable.

— Nous n'avons garde de l'oublier, dit Caylus d'un ton patelin, quoique monseigneur d'Anjou ne nous en donne pas l'exemple et semble s'attacher à poursuivre de ses dédains ceux que Votre Majesté honore de son affection.

— Il passe sa vie, dit Saint-Luc, à blâmer tout haut vos goûts et vos plaisirs, et il trouve condamnable dans Votre Majesté la vie qu'il mène lui-même avec Bussy d'Amboise, comme vous la menez avec nous.

— Et quand nous nous égayerions un peu sur le compte de *Monsieur*, ajouta Caylus, nous ne ferions qu'imiter cet insolent Bussy, qui n'est pas plus respectueux qu'il ne faut à l'égard de Votre Majesté... Témoin son impertinence du jour des Rois, qui est restée impunie malgré la promesse de Votre Majesté.

— Je n'ai pas fixé d'époque, dit Henri, et j'ai donné ma parole royale ; je la tiendrai ; mais pour ce qui concerne mon frère...

— Pour moi, dit le beau d'Arques, qui restait nonchalamment couché devant le roi, j'ai beau fermer les yeux toutes les fois que j'aperçois monseigneur d'Anjou et chercher à me faire illusion, je ne vois en lui que le chef des huguenots et des mécontents, qui naguère encore menaçait le trône de Votre Majesté.

— Tais-toi dit brusquement Henri à ce souvenir perfide habilement jeté dans la conversation.

— Et lorsque j'entends prononcer son nom, ce titre de duc d'Anjou, si dignement porté par un autre, me rappelle quel a été le prix de sa révolte.

— Il ne se taira pas, dit Henri avec une impatience que d'Arques savait n'être pas dangereuse.

— Votre Majesté veut donc m'empêcher de faire l'éloge de monseigneur le duc d'Anjou ? reprit le mignon ; car à ces deux sentiments vient s'unir un troisième, c'est l'admiration pour la manière dont il a imposé la réhabilitation de Lamolle. Ce grand prince sait protéger et défendre ses favoris, lui !

— C'est-à-dire que je ne vous protége pas, enfants, dit Henri ; c'est-à-dire que je ne prouve pas assez à quel point je vous aime ?... Mais, brisons là, s'il vous plaît. *Monsieur* part demain avec mon agrément ; il va s'absenter quelque temps de la cour ; j'exige qu'à son retour il ne soit plus question de rien, et que la bonne harmonie ne soit plus troublée.

— *Monsieur* part demain ! s'écrièrent tous les mignons à la fois en échangeant entre eux des signes d'intelligence.

— Qu'est-ce à dire ? demanda le roi qui s'était aperçu de ce mouvement. Quelqu'un de vous soupçonnerait-il une trahison dans ce voyage ?... aurait-il appris quelque chose ?... Mais parlez, parlez, je vous l'ordonne ; que savez-vous ?

— Je sais, moi, dit Saint-Luc, que si mon frère s'était déjà révolté contre moi, je ne le laisserais pas partir ainsi, surtout quand il n'a pas cessé ses relations avec les mécontents et les huguenots.

— Qui te l'a dit?

— Eh! mais lui-même. N'a-t-il pas toujours à la bouche l'éloge de Damville, de Thoré? Ne dit-il pas qu'il estime que le roi de Navarre, le chef naturel des huguenots, est le premier capitaine de l'époque?

— Il dit cela?

— A qui veut l'entendre, reprit Caylus; il est mécontent de ce qui se passe, il parle sans cesse de l'appui de la reine d'Angleterre pour les huguenots, et il s'enferme des heures entières avec son damné Bussy d'Amboise, pour faire des correspondances secrètes.

— Serait-il possible?

— A l'heure qu'il est, ils sont enfermés tous deux, ils complotent sans doute, ils devisent, et..., je vous en demande pardon, sire, mais je le ferais à leur place... ils rient de la confiance de Votre Majesté, et du secours qu'elle veut bien accorder à leur révolte.

— Si je le savais!...

— Vous pouvez vous en convaincre, répondit d'Arques. D'ici à l'appartement de monseigneur d'Anjou, la distance n'est pas si grande que vous ne la puissiez franchir avant qu'ils soient avertis de votre arrivée.

— Oui, tu as raison... et j'étais fou en effet de permettre ce départ... il n'a demandé, lui, d'autre réparation que la faculté de s'éloigner de moi... Ah! c'est qu'il méditait sa vengeance, une fois libre et loin de Paris... Oui, je vois tout, je m'explique tout maintenant, et l'on croit me tromper ainsi, se jouer de moi, de mon autorité, de ma bonté, de ma faiblesse... Par la croix du Sauveur, il n'en sera pas ainsi!...

— A la bonne heure donc, s'écria Saint-Luc; soyez roi, sire, montrez que vous êtes seul maître, et déjouez ces infâmes complots.

— Il est temps, ajouta Caylus, que ces conspirations constantes de Bussy soient écrasées et punies.

— Il est temps, reprit d'Arques, que, parce que le ciel vous a refusé un enfant, votre frère cesse de convoiter si promptement votre héritage.

Ces derniers mots produisirent sur le roi tout l'effet que les mignons en attendaient. La douleur de Henri III de ne pas avoir eu d'enfant auquel il pût léguer son trône était dégénérée en rage impuissante, et toutes les fois qu'on le lui rappelait, on excitait en lui une de ces colères concentrées qui étaient peut-être le secret des écarts de caractère qui surprenaient dans un pareil homme. Peut-être aussi cette circonstance d'être privé d'un enfant explique-t-elle cette indolence du monarque à maintenir la sûreté de son trône, et à dissiper en folles dépenses les finances de son royaume au détriment de ses sujets. Quoi qu'il en soit, cette fois la colère de Henri III éclata, furieuse et terrible. Ne se connaissant plus, il court chez la reine-mère, malgré l'heure avancée de la nuit, pénètre dans sa chambre, tire les rideaux de son lit, la réveille subitement, et lui dit:

— Comment, madame! que pensez-vous m'avoir demandé de laisser aller mon frère? ne voyez-vous pas, s'il s'en va, le danger où vous mettez mon État? Sans doute il y a là-dessous quelque dangereuse entreprise; je m'en vais me saisir de tous ses gens et ferai chercher dans ses coffres. Je m'assure que nous découvrirons de grandes choses (214).

La reine-mère, étourdie par ces paroles autant que par ce brusque réveil, ne peut en croire ce qu'elle voit et ce qu'elle entend. Elle supplie son fils de différer jusqu'au lendemain, d'éviter un éclat, de craindre une imprudence; mais c'est en vain. Henri veut se rendre sur l'heure chez son frère et le surprendre dans son entretien coupable avec son favori. Catherine, ne pouvant rien obtenir, exige du moins d'être présente à cette visite; elle se lève à la hâte et suit son fils, qui traverse, d'un pas rapide, les vastes appartements du Louvre.

Monsieur s'était couché aussitôt qu'il était revenu de la fête du cardinal. Il avait fait appeler Bussy d'Amboise, et l'ayant instruit de tout ce qui s'était passé, il lui avait annoncé son départ pour le lendemain. Pour la première fois Bussy d'Amboise hésitait à suivre son maître. Devenu depuis peu l'amant heureux de la comtesse de Montsoréau, il avait reçu d'elle un billet très-tendre, qui lui donnait un rendez-vous pour le lendemain, et Bussy était à supplier son maître de lui accorder un jour pour le rejoindre, lorsqu'un grand tumulte se fit entendre dans la pièce qui précédait la chambre à coucher de *Monsieur*; la porte s'ouvrit brusquement, et Henri III, suivi de sa mère, des mignons et de gardes nombreux, se présenta aux yeux de son frère.

— Ensemble ! s'écria-t-il ; vous le voyez, madame, ajouta-t-il en se tournant vers Catherine ; et, sans attendre de réponse, sans donner le temps d'une explication, dans sa colère aveugle, surexcitée encore par les remontrances de sa mère, il accable son frère des noms les plus odieux, l'appelle traître, lâche, rebelle, assassin, et lui ordonne de se lever de son lit. *Monsieur* obéit avec sang-froid en cherchant à calmer du regard Bussy d'Amboise, prêt à éclater. En même temps on apporte dans l'appartement tous les coffres de *Monsieur*. On les brise, on les ouvre, on les fouille, on ne trouve rien. La colère de Henri allait croissant à mesure qu'on ne découvrait pas de preuves de la trahison à laquelle on lui avait fait croire. Il ordonne de briser les meubles qui sont dans la chambre ; lui-même se précipite vers le lit, le retourne dans tous les sens, le fouille de toutes les manières : rien encore. Enfin, au moment où il remet les courtepointes, un papier s'échappe et tombe. Le roi se baisse pour le ramasser ; mais, plus prompt que lui, *Monsieur* s'en saisit et le met dans son sein. Alors Henri s'écrie, en s'élançant vers lui :

— Enfin, la voilà cette preuve que je cherchais et que vous vouliez me soustraire, la preuve de votre trahison avec ce misérable. Donnez-la-moi : je le veux, je l'ordonne.

— Sire, répond *Monsieur*, je ne trahis pas Votre Majesté. Je ne l'ai jamais trahie, et ce papier n'a rien qui puisse vous offenser. Mais ce papier, c'est un secret, un secret qui ne m'appartient pas et que je ne puis vous montrer.

— Mensonge !... je veux le voir, vous dis-je !

— Oh ! sire, par pitié, par grâce, ne l'exigez pas !... je vous jure sur mon honneur de gentilhomme, sur ma vie dans ce monde et dans l'autre, qu'il ne contient rien qui puisse intéresser Votre Majesté.

— Cet écrit !... donnez-moi cet écrit !...

— Mais, sire, je vous en supplie, par notre mère qui se place entre nous deux, par l'ombre de notre père que j'invoque en ce moment...

— Si vous ne me donnez cet écrit de bonne grâce, je vais vous le faire enlever de force...

— Donnez-le, donnez-le, monseigneur, s'écria Bussy d'Amboise, et épargnez au roi de France le remords de traiter son frère comme le plus coupable de ses sujets.

Henri retourna vivement la tête vers Bussy d'Amboise, mais il fut empêché de rien dire par le mouvement de *Monsieur*, qui lui tendit le papier : le roi s'en empara, s'approcha d'un flambeau, le lut précipitamment, et resta un instant absorbé dans ses réflexions. La honte et le dépit se peignaient sur son visage. Cet écrit était la lettre de la comtesse de Montsorréau qui donnait rendez-vous à Bussy d'Amboise. Celui-ci l'avait donné à lire à *Monsieur*, qui l'avait laissé tomber sur son lit à l'entrée soudaine de son frère.

Cependant cette lettre et les recherches vaines qu'on avait faites ne suffisaient pas pour convaincre Henri III, surtout pour le pénétrer de son imprudence et de ses torts. Imbu de ce principe que la colère des rois est toujours juste, qu'ils ne doivent jamais reculer dans leurs desseins, quels qu'ils soient, et n'osant avouer devant tous les torts de sa défaite, il ploya la lettre, la mit dans sa poche, et dit :

— Nous serons plus heureux demain dans de nouvelles recherches. En attendant, des gardes à *Monsieur*, Bussy d'Amboise à la Bastille.

Tel fut l'événement qui conduisit ce seigneur dans cette prison.

Le jour commençait à poindre lorsque le coche qui conduisait Bussy d'Amboise arriva devant les fossés de la Bastille. Aux ordres du roi, les sentinelles baissèrent le pont-levis et coururent réveiller le gouverneur pour qu'il reçût le nouveau prisonnier. En attendant, Bussy d'Amboise fut introduit dans une salle basse où l'on avait coutume de déposer les prisonniers pendant le temps que le gouverneur mettait à descendre de son appartement. Bussy n'était préoccupé que d'une chose : c'était d'être obligé de manquer son rendez-vous avec la dame de Montsorréau. Aussi ne prit-il pas garde à l'entrée du gouverneur, qui, instruit par l'officier qui avait amené le prisonnier de la scène qui avait eu lieu et de la colère du roi, arrivait avec l'intention d'user de la plus grande sévérité envers lui.

Sur un signe de Testu, quatre gardiens s'approchèrent de Bussy d'Amboise et se préparèrent à le fouiller ; mais celui-ci, revenant à lui, les repoussa rudement et, saisissant la dague qu'on avait oublié de lui

ôter, se mit en défense avec sa témérité ordinaire.

— Seigneur Bussy d'Amboise, dit Testu, auriez-vous l'intention de vous révolter contre les ordres du roi ?

— La preuve du contraire, répondit tranquillement Bussy d'Amboise, c'est que je me suis laissé conduire ici sans faire aucune résistance. Mais notre roi, qui est le prince le plus propre de sa personne et le plus délicat dans sa mise, ne peut avoir ordonné que des mains aussi sales et aussi grossières touchent à mes vêtements et chiffonnent ma fraise. Je suis ici pour être emprisonné, et non pour être sali.

— On doit fouiller tous les prisonniers devant moi, ainsi...

— Un moment. Je me soumettrai à cette cérémonie, s'il le faut, après que j'aurai eu avec vous un entretien de la dernière importance.

— Je suis prêt à vous entendre.

— Mais nous devons être seuls, mon cher gouverneur. Ce que j'ai à vous dire n'admet pas de témoins.

Du ton avec lequel Bussy d'Amboise avait prononcé ces dernières paroles, Testu crut qu'il allait lui faire des révélations et s'empressait de congédier tout le monde, lorsqu'il s'aperçut que le prisonnier tenait toujours sa dague à la main. Il lui dit alors :

— Si vous voulez que nous restions seuls, remettez-moi la dague que vous avez à la main, car mon devoir m'oblige de n'entendre qu'un prisonnier désarmé.

— Votre devoir est très-prudent, dit Bussy en souriant ; mais je ne veux pas vous y faire manquer.

Il remit son arme à Testu, qui congédia tout le monde ; et quand ils furent seuls, Bussy commença en ces termes :

— D'abord je m'asseois pour être plus à mon aise, en vous engageant à en faire autant. Ensuite je vous ferai cette simple question : Êtes-vous amoureux ?

Étonné à ces étranges paroles, Testu le regarda sans répondre. Bussy d'Amboise, voyant qu'il gardait le silence, continua sur le même ton :

— Si vous ne l'êtes pas, vous avez dû l'être au moins. Il est impossible que vous ayez été toute votre vie... gouverneur de la Bastille à ce point...

— Eh bien ! dit Testu avec impatience.

— Eh bien, reprit Bussy d'Amboise, c'est que je suis amoureux comme un fou.

— Que m'importe, seigneur Bussy ! et suis-je ici pour écouter le récit de vos amours ?...

— Un peu de patience. J'ai à vous faire une autre question que vous comprendrez mieux peut-être. Etes-vous gentilhomme ?

— A celle-là je réponds par mon nom et mes armoiries...

— Très-bien. Vous devez alors croire à la parole d'un gentilhomme qui a fait ses preuves de noblesse en tout genre.

— Où voulez-vous en venir ?

— A ceci, que ma captivité à la Bastille, la colère du roi et votre air de sévérité m'inquiètent très-peu ; que ce qui me préoccupe en ce moment c'est un rendez-vous d'amour pour ce soir, et que je voudrais m'y rendre à tout prix.

Le gouverneur haussa les épaules.

— Or, continua Bussy d'Amboise, je vous ai demandé si vous étiez amoureux pour savoir si vous pouviez bien apprécier la situation de mon âme ; je vous ai demandé si vous croyiez à la parole d'une gentilhomme, car je suis prêt à vous donner la mienne de rentrer à la Bastille une heure après en être sorti pour venir m'y reconstituer prisonnier.

Pour toute réponse Testu rappela ses gens et leur ordonna de fouiller Bussy. Celui-ci, surpris d'abord, puis outré de la manière dont le gouverneur agissait à son égard, lui reprocha une pareille conduite. Testu, sans faire attention à ces paroles, renouvela l'ordre qu'il avait donné, et dit à Bussy :

— Si l'on m'avait prévenu qu'on m'envoyait un fou, je n'aurais pas perdu mon temps à écouter ses sornettes.

— Fou en effet, répondit Bussy, fou d'en avoir appelé à vos souvenirs d'amour, vous qui n'avez aimé personne de votre vie, fou d'en avoir appelé à votre honneur, vous qui n'êtes pas gentilhomme, vous qui êtes gouverneur de la Bastille.

— Vous payerez cher ces injures, dit froidement Testu. Qu'on obéisse et qu'on le fouille d'abord.

— Eh bien ! on n'accomplira pas cet ordre tant que je serai vivant, dit Bussy d'Amboise en se mettant en défense de son mieux, et vous-même, Laurent Testu, vous n'oserez vous approcher de moi.

— A quoi bon ? répondit le gouverneur,

N'ai-je pas des gens dressés tout exprès pour cela? croyez-vous être le premier prisonnier qui fasse de la résistance? Vous n'êtes pas assez convaincu d'une chose, seigneur Bussy, c'est que nous sommes ici à la Bastille, que toute résistance est inutile et fatale puisqu'elle est punie, que j'ai la force et que je commande...

— C'est juste : Satan est maître dans son enfer, dit Bussy.

Sur ce dernier mot, Testu fit un signe énergique, et l'on se précipita sur le prisonnier, qui tenta d'abord de se défendre et y réussissait assez bien, malgré le nombre de ceux qui l'attaquaient, car ils n'osaient faire usage de leurs armes. Mais l'un d'eux, fait à ces sortes de combats, comme l'avait dit le gouverneur, prit le pied de Bussy dans le nœud coulant d'une corde, le tira, et renversa son homme à terre. Aussitôt deux autres se précipitèrent sur lui, et l'ayant saisi par les cheveux, qu'il avait très-l[illegible], le réduisirent et lui lièrent les mains der[illegible] le dos. Bussy écumait de rage, mais il [illegible].

— [illegible] du Nord, dit le gouverneur. [illegible], cela lui [illegible] ira la tête.

— Traiter ainsi un gentilhomme! s'écria Bussy d'Amboise.

— Il n'y a plus de gentilhomme à la Bastille, dès qu'on en a franchi le seuil, dit Testu ; il n'y a que des prisonniers que l'on traite selon leurs mérites. Ce ne sont pas les quartiers de noblesse et le rang qui comptent ici, c'est la soumission. La révolte est punie chez le plus grand seigneur. Au cachot.

[illegible] une seconde, jetèrent rudement le [illegible] la porte, [illegible] les serrures et tirer les nombreux verrous.

Bussy d'Amboise, que rien n'avait pu effrayer jusqu'ici, éprouva cependant un mouvement de crainte et de désespoir quand il se sentit seul au fond de ce cachot dans lequel le jour pénétrait à peine. Un traitement aussi barbare, pour un gentilhomme qui n'avait d'autre tort que d'aimer le maître qu'il servait, révoltait son cœur loyal et droit. Il pensait cependant que cette punition ne lui était infligée que pour quelques heures, à cause de sa résistance, et qu'on ne continuerait pas à le traiter comme le plus vil des malfaiteurs. Quelque temps après, en effet, il entendit du bruit à la porte de sa prison, il se leva spontanément, mais le guichet seul s'ouvrit, et un gardien lui dit de venir prendre du pain et une cruche d'eau, qui devaient composer sa nourriture de la journée. Bussy refusa, et demanda à parler au gouverneur. Le gardien ne répondit rien, jeta le pain dans le cachot et descendit la cruche avec une petite corde. Bussy, voyant qu'il allait s'en aller sans rien dire, s'élança vers le guichet et cria avec l'accent du désespoir :

— Dis au gouverneur que si je dois passer la nuit ici, je me briserai la tête contre les murs.

— Il y a déjà quatre prisonniers qui sont morts de cette manière-là dans ce cachot, répondit le gardien.

Il [illegible] le guichet, et Bussy rentra dans la solitude et l'obscurité.

[illegible] abrutir l'homme. Une nuit passée dans ce [illegible]. Mille pensées sinistres étaient venues l'assaillir. Le sort de *Monsieur*, la haine des mignons, la brutalité du gouverneur, la douleur de la comtesse de Montsorréau, s'étaient présentés tour à tour à son esprit déjà malade par la vue du lieu qu'il habitait. Vingt fois il avait voulu mettre à exécution le projet dont il avait fait menacer le gouverneur, et toujours retenu par cet instinct de l'existence, par l'effroi d'une mort qu'il ne s'ex[illegible] tombé sans force sur la paille de son cachot. Cet homme qui avait vingt fois joué sa vie sur un mot, au [illegible] toute brûlante [illegible] son visage. [illegible] de son cœur. [illegible] avait vaincu le plus brave des hommes. C'est ce qu'il a dit depuis constamment, et il n'a jamais entendu prononcer le nom de cette prison d'État sans se rappeler avec effroi la nuit qu'il avait passée dans le cachot. Le matin pourtant, quoique son sang fût encore agité par la veille douloureuse de toute la nuit, le tumulte de ses idées commença à se calmer, et, cédant à la fatigue, il s'endormit d'un sommeil de plomb. Il fut brusque-

ment réveillé par un gardien qui le secouait rudement et lui disait de le suivre. Bussy se leva aussitôt et marcha derrière cet homme. Ils sortirent du cachot et pénétrèrent dans la cour, où quatre gardes s'emparèrent du prisonnier.

— Où me conduisez-vous ? demanda Bussy d'Amboise.

Personne ne lui répondit. Bussy, renaissant en quelque sorte au grand jour et à la vue du ciel, se sentit plus fort, et, préparé à tout événement, il suivit d'un pas ferme les gardiens qui le conduisaient. Ils prirent le même chemin que la veille et entrèrent de nouveau dans la salle basse où il avait d'abord été conduit. Là était le gouverneur, assis devant une table sur laquelle étaient le Christ et l'Évangile. À la vue de cet homme, Bussy sentit toute sa colère le reprendre ; mais humide encore de la fraîcheur de son cachot, qui lui rappelait son impuissance, il chercha à étouffer ce sentiment, et dans une attitude aussi noble qu'aisée il se tint devant le gouverneur en gardant le silence. Testu le rompit le premier en ces termes :

— Vous m'avez offert hier votre foi de gentilhomme en m'assurant que vous ne sauriez la trahir ; puis-je y compter encore aujourd'hui ?

— Quoi ! vous m'accorderiez ce que j'ai demandé ?... Je pourrais aujourd'hui même sortir de la Bastille et faire savoir à ma belle dame...

— Cela dépend du serment que vous allez faire, si vous y consentez.

— Oh ! dites, dites, monsieur le gouverneur ; dites les paroles de ce serment et je les répéterai après vous... Ah ! tenez, tout est oublié, le cachot, les souffrances, les outrages, si je puis la voir aujourd'hui... Gouverneur, votre main, que je la presse comme celle d'un ami.

Et Bussy d'Amboise tendit la main à Testu qui la lui tendit de son côté en se félicitant de cet élan de reconnaissance sur lequel il avait compté, connaissant le caractère ouvert du prisonnier. Alors, lui faisant lever la main droite, il lui dicta ce serment que Bussy répéta mot pour mot :

« Je jure sur le Christ, sur les saints Évangiles, sur mon salut éternel et mon honneur de gentilhomme, quelle que soit la manière dont je sortirai de la Bastille, de ne jamais révéler ce qui s'y est passé, de ne jamais me plaindre des traitements qu'on a pu m'y faire subir, d'étouffer tout ressentiment et de renoncer à toute vengeance envers le gouverneur et ses officiers. »

— Vous êtes libre, dit Testu ; un coche vous attend dans la cour pour vous conduire au Louvre, où Sa Majesté vous mande ce matin.

— Le roi ! s'écria Bussy, c'est par son ordre que je suis délivré ?

— Sans doute, dit le gouverneur ; quel autre que lui aurait le pouvoir de vous ouvrir les portes de la Bastille ?

— Et moi qui croyais que c'était vous seul qui permettiez... Moi, qui vous en ai naïvement témoigné ma reconnaissance... Oh ! mais maintenant que je suis libre, que je vais paraître devant le roi, je demanderai vengeance de la manière dont vous avez traité un gentilhomme de mon rang.

— Et votre serment ! dit Testu.

— Mon serment ne peut m'enchaîner. Quand je l'ai fait je croyais que c'était à vous seul que je devrais une heure de liberté.

— Quelle que soit la manière dont je sortirai de la Bastille, avez-vous dit, je jure de ne pas demander vengeance.

— Oui, j'ai juré cela, il est vrai. Eh bien, soit ; je ne m'adresserai ni au roi ni à *Monsieur*. Je m'adresserai à mon épée. Laurent Testu, je vous porte défi.

— Vous avez juré d'étouffer tout ressentiment contre moi et mes officiers. Bussy d'Amboise, vous manquez à votre foi de gentilhomme, et je n'accorde cartel qu'aux gentilshommes.

— Ah ! c'est infâme de profiter d'un serment fait par surprise... Mais n'importe, et sans y manquer, je puis du moins vous dire ma pensée. J'ai juré d'étouffer tout ressentiment et de renoncer à toute vengeance, il est vrai ; mais je n'ai pas juré d'étouffer mon mépris... Laurent Testu, vous êtes un lâche ; je vous méprise, et je vous le dirai partout où je vous rencontrerai.

— Mais vous ne me rencontrerez qu'ici, si vous y revenez jamais, pour votre malheur, et ici vous savez comment le gouverneur punit de pareilles offenses... Mais Sa Majesté vous attend, vous êtes rayé des contrôles de la Bastille, vous ne pouvez y rester plus longtemps, partez.

— Oui l'on n'a droit de séjour ici que comme bourreau ou comme victime. Restez-y, Laurent Testu, vous remplissez dignement votre place (215).



Le sire de Montsorreau avait forcé la comtesse d'écrire le billet. — Page 300.

Bussy d'Amboise monta aussitôt dans le coche qui l'attendait, et, tout en se rendant au Louvre, passa sous les fenêtres de la comtesse de Montsorréau, où il fit entendre le signal convenu entre eux. La comtesse y répondit de son côté, et dans sa joie Bussy avait déjà oublié et repris la gaieté de son caractère, lorsqu'il parut devant le roi.

Or, voici ce qui s'était passé au Louvre pendant la captivité de Bussy et ce qui avait amené sa délivrance. Henri III était rentré dans ses appartements, confus et dépité tout à la fois de n'avoir rien trouvé chez son frère qui motivât la scène scandaleuse qu'il avait faite.

Monsieur, au contraire, élevé au rôle de victime, avait fait ressortir bien haut l'injuste tyrannie qui pesait sur lui et sur son favori.

Catherine de Médicis, doublement intéressée à cette affaire comme mère et comme femme aspirant toujours à gouverner le roi, qui cette fois avait agi contre son gré et ses conseils, eut soin d'instruire tous les courtisans et tous les ministres de ce qui s'était passé, et de déplorer l'aveuglement du roi et les tristes conséquences que pouvait avoir sa conduite.

Elle sema des bruits, faux pour la plupart, mais vraisemblables, sur l'influence de *Monsieur*, sur ses rapports avec les mécontents, sur l'effet qu'allait produire sa nouvelle détention.

Elle anima tellement les esprits que le

soir au conseil, Cheverny, gagné par elle, ne craignît pas d'agiter cette question.

Henri III avait la conscience de ses torts et ne demandait qu'à sortir de la position embarrassante qu'il s'était créée lui-même envers son frère, mais il n'accordait aucune concession, et, toujours poussé par ses mignons, il voulait que le bon droit eût l'air d'être de son côté et que sa tyrannie royale ne reçût aucune atteinte.

Tel était ce roi, faible devant une armée de rebelles, entêté et hautain dans une intrigue de palais. *Il trouva bon que son conseil lui demandât de recevoir son frère dans ses bonnes grâces.* Heureuse de cette issue, Catherine de Médicis courut chez *Monsieur* pour la lui annoncer; mais elle trouva ce prince disposé à faire des conditions à son tour; entre autres, il exigea la délivrance de Bussy d'Amboise.

Henri III résista longtemps; il ne pouvait comprendre l'attachement de son frère pour ce favori, lui qui aimait ses mignons d'une manière folle et scandaleuse. D'ailleurs, il avait promis à ceux-ci la perte de Bussy, et ils croyaient bien qu'il finirait ses jours à la Bastille. Force fut cependant au roi de céder sur ce point; il consentit à la liberté de Bussy d'Amboise, moyennant qu'il se raccommodât devant lui avec Caylus. Tel était donc le motif pour lequel le prisonnier allait paraître devant le roi.

Nous avons vu dans quelles dispositions d'esprit il se rendit au Louvre. Il fut introduit devant Henri III et toute sa cour, après que *Monsieur* eut assuré le roi de sa fidélité et l'eut prié de ne plus concevoir de soupçons contre lui. Aussitôt que Bussy d'Amboise parut, le roi lui ordonna d'oublier toute querelle et d'embrasser Caylus, son ennemi personnel. Saisi d'étonnement à cet ordre, ne voulant pas faire les premiers pas, et n'osant braver de nouveau la Bastille, Bussy d'Amboise usa d'un moyen audacieux, mais qui devait réussir devant Henri III.

« Sire, s'il vous plaît que je le baise, dit-il, j'y suis tout disposé; et accommodant les gestes avec la parole, dit le chroniqueur, lui fit une embrassade *à la Pantalone;* de quoi toute la compagnie, quoique encore étonnée et saisie de ce qui s'étoit passé, ne put s'empêcher de rire. »

« C'est ainsi que Henri III savoit se faire garder le respect, ajoute l'historien, et c'est ainsi que se termina la captivité de Bussy d'Amboise à la Bastille. »

Et maintenant nous croyons devoir compte à nos lecteurs de la mort tragique de Bussy d'Amboise, qui est un prisonnier trop important pour que nous laissions sa vie incomplète.

Le rapprochement de Henri III et de *Monsieur* avait été sincère, ou du moins en avait eu toutes les apparences. Le temps et les événements protégèrent le frère du roi contre la haine des mignons en les décimant ou les faisant disgracier. Ainsi Caylus et Maugiron avaient succombé dans ce fameux duel avec d'Entragues, excité par le duc de Guise, et avaient de nouveau fourni à Henri III l'occasion de signaler sa folle passion pour ses mignons et son goût pour les dépenses inutiles, en leur faisant élever de magnifiques tombeaux dans l'église Saint-Paul, après des obsèques plus magnifiques encore.

Saint-Mégrin avait été tué, lui, par ordre direct du duc de Guise, offensé de l'amour scandaleux du mignon pour la duchesse, sans que le roi osât tenter de s'en offenser, ni même d'en faire un reproche. Il s'était vengé par de nouvelles dépenses et de nouvelles folies à la mort de ce mignon. Les principaux ennemis de *Monsieur* avaient donc disparu, et le roi lui avait accordé son agrément pour son expédition en Flandre.

Mais si de son côté *Monsieur* avait abjuré toute haine envers ce qui restait des anciens mignons, il n'en était pas de même du roi à l'égard de Bussy d'Amboise. Il avait ri comme les autres de l'accolade *à la Pantalone* donnée à Caylus par Bussy; mais il avait été peu satisfait de la manière dont les choses s'étaient passées, non qu'il fût blessé de l'indécence des manières, mais parce qu'il aurait voulu pour Caylus des soumissions qu'il n'avait pu obtenir.

Au sortir de la cérémonie il avait renouvelé aux mignons l'assurance de tenir sa parole royale de vengeance à l'égard de Bussy, et avait ajouté que, lui aidant, la prophétie de l'astrologue faite à Reims s'accomplirait. Mais il devait d'abord travailler à détacher son frère de son favori.

Pour cela, connaissant l'excessif amour-propre de l'un et la mordante raillerie de l'autre, ils les réunit avec plusieurs personnes dans une orgie où, après leur avoir fait

perdre la raison, il ordonna que sans distinction de rang ni de personne chacun des maîtres et des serviteurs dît franchement et librement sa pensée l'un sur l'autre, faisant promettre d'oublier ce qui devrait offenser.

Monsieur, poussé par Henri III lui-même, que ce jeu semblait amuser, ne ménagea pas Bussy d'Amboise, qui, à son tour, excité par le roi et se livrant à sa verve railleuse, fit de *Monsieur* un portrait d'autant plus comique, que ce prince, assez mal fait de sa nature, prêtait à la moquerie, même en disant la vérité. Bussy fut applaudi à outrance, et le lendemain quelques-uns de ses bons mots sur *Monsieur* furent répétés à la cour. La vérité offense les hommes en général et blesse les princes en particulier.

Ce qu'avait prévu Henri III arriva : *Monsieur* fut profondément blessé de l'insolence de Bussy. D'ailleurs, à cette époque, comme je l'ai déjà dit, vivant bien avec son frère, il n'avait pas besoin du dévouement de son favori, et dès ce jour, il commença á le traiter avec froideur.

Bussy, dans son loyal amour pour son maître, ne s'aperçut pas de ce changement. Il avait renoué secrètement par ses ordres ses relations avec le duc de Guise, qui, l'acte de la ligue à la main, commençait à faire trembler la cour, et il lui avait apporté une promesse formelle de *Monsieur* de s'associer à lui.

Le moment venu de tenir cette promesse, Bussy avait sommé son maître de l'accomplir; mais celui-ci, soit qu'il eût d'autres projets qu'il cachât au favori, soit qu'il eût résolu de se séparer de lui, nia formellement ses paroles et désavoua les engagements pris en son nom. Atterré par ce langage, Bussy courut chez le duc de Guise et lui dit :

— Je vous ai fait une promesse au nom de *Monsieur ;* aujourd'hui il la désavoue. Je viens vous prévenir et vous offrir du moins, moi qui tiens mes serments, mon bras, mon cœur et ma vie.

— Je prends votre bras pour la ligue, votre cœur pour moi, votre vie pour la France, avait répondu le duc de Guise, heureux d'acquérir un tel champion à sa cause et de pouvoir confondre les deux frère dans la guerre qu'il faisait.

Dès ce jour, en effet, Bussy d'Amboise signa l'acte de la ligue, et se prépara à le seconder de tous ses moyens, ne se doutant pas de ce qui se tramait contre lui. A la suite d'une conversation entre Henri III et son frère, qui avait roulé sur le favori, celui-ci avait dit au roi : « Je vous l'abandonne. » Henri avait recueilli ces paroles avec bonheur. L'ombre de Caylus, disait-il, lui apparaissait en songe chaque nuit et demandait vengeance de Bussy d'Amboise ; mais cette vengeance n'était pas facile.

Personne n'aurait osé se mesurer avec lui ; un nouveau coup de main eût peut-être échoué, et Henri voulait sourtout, en cas de non succès, paraître étranger à ce que l'on allait faire. Il avisa donc un moyen qui devait tout concilier. Il avait conservé le billet par lequel la comtesse de Montsorréau donnait rendez-vous à Bussy d'Amboise.

Le sire de Montsorréau était connu par sa rudesse et sa jalousie pour sa femme ; Henri III s'empressa de lui faire remettre le billet, qui prouvait les amours de la comtesse et de Bussy, et, certain que l'époux en tirerait une éclatante vengeance, il se borna à lui faire dire qu'il fermerait les yeux, ainsi que *Monsieur*, sur tout ce qui allait se passer à cet égard. Le roi avait calculé juste ; le sire de Montsorréau vengea cruellement son honneur.

Un jour le galant Bussy d'Amboise reçut un billet signé Marguerite de Meridor ; c'était le nom de la comtesse. Ce billet, plus tendre et plus amoureux que les autres, le prévenait que le soir, à minuit, elle l'attendrait, en l'absence de son époux, à son manoir de Constancières.

On sait avec quelle ardeur Bussy d'Amboise adorait la comtesse, qui fut la seule passion sérieuse de sa vie. A la nuit tombante il monta à cheval, suivi du fidèle page que nous connaissons déjà, et bien avant minuit il était sous les murs du manoir, attendant le messager qui devait l'introduire chez la belle comtesse.

Lorsque minuit retentit dans l'espace, une petite porte s'ouvrit et une des femmes de la comtesse fit signe à Bussy de la suivre. Celui-ci s'empressa de le faire, ayant laissé son page sous les murs pour garder les chevaux. La femme qui marchait devant lui l'introduisit dans une vaste salle où régnait l'obscurité la plus profonde, et lui dit à voix basse : « Attendez, elle va venir. »

Bussy s'appuya sur un meuble, se livrant à une délicieuse rêverie qui lui présentait à l'avance le bonheur qu'il allait goûter entre les bras de sa maîtresse, quand tout à coup

des pas précipités se firent entendre dans la pièce voisine; une lueur pénétra à travers les fentes de l'unique porte d'entrée, qui s'ouvrit brusquement, et le sire de Montsorréau parut escorté de dix assassins. C'est qu'en effet le sire de Montsorréau avait forcé la comtesse d'écrire le billet si tendre qui avait amené Bussy d'Amboise au château de Constancières (216).

A la voix du sire de Montsorréau, qui dédaigna de prendre part au combat, les dix assassins fondirent tous à la fois sur le malheureux gentilhomme. Comme la dernière fois qu'il avait été assailli au milieu de la rue, Bussy d'Amboise s'accula contre une fenêtre et leur tint tête pendant quelques instants.

Ce qui se passa alors fut horrible à voir.

D'un côté, les dix hommes, obéissant à la voix de l'époux outragé, qui, étendu mollement sur des coussins soyeux, semblait jouir de l'agonie de son rival; de l'autre, le plus brave gentilhomme de son époque, défendant sa vie avec rage et désespoir, luttant contre la mort malgré ses larges blessures, et voulant la venger d'avance par celle de ses adversaires.

Cet assassinat, aussi lâche que cruel, se prolongea plus d'une demi-heure. Bussy d'Amboise ne lâcha ni l'épée ni la dague, malgré les efforts des assaillants; elles se brisèrent toutes deux dans leurs poitrines. Alors, n'ayant plus d'armes tranchantes à leur opposer, il se servit des tables, des meubles, des barres de fer qu'il arracha.

Enfin, voyant qu'il allait succomber, il brisa la fenêtre contre laquelle il s'était réfugié, et ayant vu au bas son fidèle page qui l'attendait avec les chevaux, par un effort désespéré il s'élança, malgré la hauteur qui le séparait du sol; mais il retomba sur un treillis en fer dont les pointes acérées entrèrent dans son corps et le tinrent ainsi suspendu à vingt pieds de terre. Le page, se mettant aussitôt debout sur son cheval, voulut le secourir, mais il ne put jamais atteindre à cette hauteur, et son maître lui dit d'une voix expirante :

— Va dire au duc de Guise qu'il prenne garde à lui. La prédiction s'accomplit pour moi; je meurs par trahison.

Comme il achevait ces mots, ses assassins parurent à la fenêtre. Ils étaient allés chercher des arquebuses, ils tirèrent sur lui, et la tête de Bussy retomba sanglante et inanimée sur les pointes de fer de la grille. Aussitôt la voix du châtelain se fit entendre et il cria au page :

— Va dire à la cour que c'est ainsi que le sire de Montsorréau venge son honneur!

Bussy d'Amboise avait à peine trente ans.

« Il aimoit les lettres, dit le journal de Henri III, combien qu'il les pratiquoit assez mal, se ploisoit à lire les histoires, et, entre autres, les *Vies de Plutarque ;* et quand il y lisoit quelque acte signalé et généreux fait par un de ces vieux capitaines romains : « Il n'y a rien en tout cela, disoit-il, que je n'exécutasse aussi bravement qu'eux à la nécessité; ayant accoutumé de dire qu'il n'étoit né que gentilhomme, mais qu'il portoit dans l'estomac un cœur d'empereur. » Si bien qu'enfin pour sa gloire, *Monsieur* le prit à desdain, et de tant plus qu'il l'avoit aimé du commencement, sur la fin il le haït; ayant consenti (suivant le bruit commun) à la partie qu'on lui dressa pour s'en défaire; en quoy se vérifie un méchant proverbe ancien parlant des princes, qui dit : *Très-heureux qui ne les connoît, malheureux qui les sert, et pire qui les offense.* »

Tout est dit dans l'oraison funèbre du chroniqueur.

Le page, en fidèle messager, rapporta au duc de Guise les dernières paroles de son maître. Le duc resta dans son incrédulité à l'égard de la prophétie, mais pleura la mort de Bussy, qu'il regretta sincèrement pour sa cause. Pourtant cette mort le dégageait entièrement de *Monsieur*, et dès ce jour il le compta franchement au nombre de ses ennemis.

La ligue faisait des progrès effrayants, et le duc de Guise, parvenu au dernier degré d'influence, avait trouvé des partisans et des espions qu'il soldait jusque dans le palais du Louvre. Il était au fait de tout, prévenu de tout et toujours prêt à mettre des obstacles. Rosières continuait à agir avec ses écrits, Leclerc avec ses propos.

Il avait déjà gagné toute sa compagnie à la ligue et tenait à la fois ce qu'il avait promis au duc de Guise et ce qu'il s'était promis à lui-même; il augmentait la ligue et sa fortune.

La mort de Bussy d'Amboise, pour lequel il avait conservé toute son admiration, fut un prétexte admirable pour lui d'[illegible] les ligueurs et d'en enrôler de nouveaux; mais il s'était crée la loi de faire marcher de

front les intérêts du duc de Guise et les siens, et à mesure qu'il comptait un nouvel enrôlé il se croyait forcé de commettre une nouvelle exaction dans l'exercice de sa charge. Cependant un événement grave, pour ses intérêts, venait d'avoir lieu au parlemeut.

Messire Achille de Harlay, que nous avons vu simple président à mortier, et soutenant si bien les droits de sa compagnie, en était devenu le chef. Il était premier président du parlement.

Ce magistrat, d'une vertu sévère, d'une probité pure, mais d'une justice exacte, surveillait la conduite de Leclerc, qui lui avait été dénoncé plusieurs fois, et dont on n'avait pu lui prouver encore la malversation. Cette fois la preuve lui fut apportée, et le premier président manda Leclerc devant lui. Leclerc parut devant ce magistrat avec l'assurance que donnent l'audace et l'habitude de la friponnerie.

Il nia d'abord ce que le premier président lui reprochait ; mais quand celui-ci lui montra des preuves irrécusables, il changea de ton à l'instant, de l'insolence il passa à l'hypocrisie. Il se jeta aux pieds du magistrat, l'implora pour sa famille, dont il dit être le seul soutien, et le supplia de ne pas le perdre, par pitié pour son enfant. Achille de Harlay avait trop la connaissance des hommes pour se laisser prendre à ce langage.

Il démêla facilement la bassesse et la cupidité de cet homme, et pourtant, ne voulant pas frapper du même coup cette famille pour laquelle il était imploré, il se borna, au lieu de lui enlever sa charge de procureur, à le soumettre à la restitution des sommes indûment perçues, espérant que cette indulgence et la crainte d'un châtiment plus fort, s'il retombait dans la même faute, le rendraient plus scrupuleux et plus droit à l'avenir. Leclerc protesta de ses bonnes intentions et de sa reconnaissance, tout en se jurant en lui-même de se venger s'il le pouvait, tandis que le premier président lui promit noblement de tout oublier :

— Je ne m'en souviendrai, lui dit-il, que si votre conduite redevenait encore répréhensible. Alors je punirais sans pitié, car ce n'est pas à vous que je fais grâce, c'est à votre fils et à votre famille. Je vous ferai surveiller plus que d'habitude, et si ce n'est par votre conscience qui vous guide, que ce soit au moins votre intérêt, car je ne pardonnerais plus.

Leclerc sortit de chez le magistrat, frémissant de rage, et, rentré chez lui, il marqua d'une croix rouge les noms du premier président de Harlay et de son client, comme les premières victimes, si son parti triomphait.

C'est de cette circonstance que data la haine de Leclerc pour le premier président, haine qu'il manifesta plus tard, ainsi qu'on le verra par la suite.

Achille de Harlay, qui fut un des prisonniers de la Bastille, est peut-être le seul caractère droit et juste qui traversa les orages de cette époque sans faillir. Il vit gronder autour de lui toutes les ambitions, toutes les haines, toutes les menaces, sans en être ému. Sans dévier de la ligne qu'il s'était tracée, il resta toujours calme et grand au milieu des mauvaises passions, et ne s'appliqua qu'à tenir exactement la balance de la justice entre le peuple et le roi.

A cette époque, Henri III, dont les folles dépenses, tant pour les noces de ses mignons que pour leurs tombeaux, avaient épuisé le trésor, frappa de nouveau la France d'impôts onéreux et arbitraires, pour remplir ses coffres qui se vidaient si vite. Il envoya au parlement neuf édits bursaux, que celui-ci, à qui Achille de Harlay avait rendu la conscience de sa force et de son devoir, refusa d'enregistrer.

Henri III, étonné et irrité à cette nouvelle, résolut d'aller au parlement pour y tenir un lit de justice. Il s'y rendit, non avec un fouet de poste à la main, comme un de ses successeurs eut l'insolente audace de le faire plus tard, mais escorté de ses mignons Do, d'Arques, la Vallette et la Guiche. C'était un autre genre d'offense. Les mignons de Henri III, assis aux pieds du trône, dans le sanctuaire de la justice, valaient le fouet et le cortége de chasse de Louis XIV. Les rois sont tous les mêmes ; la différence de leurs caractères fait seule la différence de leur tyrannie.

Un lit de justice est une chose ridicule dans le fond, mais noble et grande dans la forme. C'est la force brutale qui écrase la victime, après que celle-ci a poussé son cri de protestation qui a des échos dans le pays. Henri III tint ce lit de justice avec une insolence égale à la ferme et courageuse résistance du premier président de Harlay.

Introduit, avec le cérémonial d'usage, dans la salle de Saint-Louis, où siégeait le parle-

ment en robes rouges, suivi, comme je l'ai dit, de ses mignons et du chancelier de Biragué, il interpella durement, du haut de son trône, cette auguste compagnie, et taxa son refus de désobéissance. Le premier président de Harlay, se levant alors, et répondant au roi d'une voix assurée, lui dit ces paroles que les historiens nous ont conservées :

« Sire, si c'est désobéissance de bien servir, le parlement fait ordinairement cette faute, et quand il trouve conflit entre la puissance absolue du roi et le bien de son service, il juge l'un préférable à l'autre, non par désobéissance, mais par son devoir à la décharge de sa conscience. »

Comme de coutume, le roi fut ému de ces paroles prononcées par le seul homme de son royaume, peut-être, dont il n'osait braver en face les opinions, ainsi que nous l'avons déjà vu ; mais son trésor était vide, ses mignons voulaient de l'or, et pour en arriver à ses fins, il dédaigna de répondre et d'engager une discussion en donnant l'ordre suivant, d'une voix brève :

« Messire mon chancelier, faites votre devoir. »

Le chancelier de Birague se levant alors pour recueillir les opinions des membres du parlement, Achille de Harlay prit de nouveau la parole et dit :

« Comme chef de la compagnie, j'ai droit de parler le premier Hier, dans notre audience solennelle, nous avons examiné avec un soin scrupuleux les neuf édits bursaux qui nous ont été envoyés par Sa Majesté. En considérant les dépenses énormes faites en si peu de temps, les besoins du service du roi, les impôts récents levés sur le peuple, nous avons trouvé ceux-ci onéreux, vexatoires et injustes. En conséquence, nous avons cru de notre devoir et de notre conscience de refuser de les sanctionner et enregistrer sur nos registres. Telle a été et telle est aujourd'hui l'opinion du parlement, que j'émets en son nom, et dont je suis prêt à développer les motifs, si le roi l'a pour agréable.

— C'est inutile, dit Henri III, n'osant toujours pas regarder en face messire de Harlay; qu'on les enregistre de force et qu'on les publie. »

A ces mots, l'avocat du roi de Thou requit la régistration et publication des édits et, le chancelier de Birague s'étant levé pour prononcer l'arrêt, le premier président l'interrompit en ces termes :

« *Selon la loi du roi, qui est absolue puissance, les édits peuvent passer ; mais selon la loi du royaume, qui est l'équité et la justice, ils ne peuvent et ne doivent être publiés ; je déclare donc que le roi fait abus de force et de pouvoir, et j'engage la compagnie à se retirer avec moi dans un lieu où le cours de la justice soit libre, afin de protester contre une telle violence.* »

Il se couvrit aussitôt, et précédé des huissiers, suivi du parlement entier, il se rendit dans la salle dorée, où il rédigea une protestation en termes énergiques. Henri III, soulagé de la présence du premier président et de la cour, fit prononcer et enregistrer l'arrêt par le chancelier de Birague. Le même jour il fut publié, le lendemain on percevait l'impôt, et quelque temps après les prodigalités du roi recommençaient pour les noces de Saint-Luc.

Le duc de Guise et sa famille voyaient avec joie ces coups d'autorité qui faisaient de plus en plus prendre Henri III en haine par le peuple.

Mais la duchesse de Montpensier trouvait que les choses traînaient trop en longueur. Ses ciseaux d'or se reposaient trop longtemps à sa ceinture. Elle courait de Leclerc à Rosières chercher des nouvelles, donner des idées et hâter le moment de la vengeance. Bientôt elle ne se contenta plus de ces quatrains que Rosières prodiguait, et auxquels, du reste, le peuple et la cour commençaient à s'habituer.

Elle exigea une œuvre principale qui pût faire explosion et porter un coup. Elle en donna elle-même le plan et l'idée à Rosières, qui, pressé de faire ce travail, s'adjoignit un de ses amis nommé *Arthus Thomas*, et peu de temps après parut la fameuse satire du *Voyage dans l'île des Hermaphrodites*. C'était la reproduction des mœurs, des habitudes, des maximes de Henri III et de ses mignons, présentée sous une forme aussi piquante que spirituelle. C'était la manière dont ce monarque, inhabile et corrompu, gouvernait l'État.

La duchesse de Montpensier et le duc de Guise, initiés tous les deux aux mystères de la cour, l'une par elle-même dans le principe, l'autre par ses espions, guidèrent la plume des deux auteurs pour la vérité des faits. Cette satire, dont nous allons donner

des extraits puisqu'elle est due à un prisonnier de la Bastille, est l'écrit du temps qui peint le mieux les ridicules et les vices de cette cour. Elle parut d'abord en manuscrit, par milliers de copies qu'on s'arrachait de toutes parts, et que les intéressés propageaient ; plus tard, en 1605, elle fut imprimée et attribuée à Arthus Thomas seul.

L'auteur de cette satire raconte qu'ayant abordé, dans ses nombreux voyages, à l'île des Hermaphrodites, il pénétra dans le palais du roi, et fait ainsi, sous la forme de l'allusion, le récit du premier réveil de Henri III, qui est d'une scrupuleuse exactitude :

« Je me mêlai donc parmi ceux-ci (les serviteurs du roi), qui ne me refusèrent pas l'entrée de la chambre : car, à ce que j'appris, elle étoit toute libre quand il y était jour, et n'y commençait à poindre qu'il ne fût pour le moins dix heures. Dès que j'eus mis le pied dans la chambre, je sentis la plus suave odeur qu'il étoit possible d'imaginer, et aussitôt je vis un petit vase fait en forme d'encensoir à la mosaïque, duquel sortoit la vapeur qui remplissoit tout le lieu.

« Je vis les serviteurs qui s'en alloient droit à un lit assez large et spacieux, lequel, avec l'espace qu'il laissoit entre lui et la muraille, tenoit une bonne partie de la chambre.

« Aussitôt ceux-ci, ayant tous la tête nue, s'arrêtèrent vers les pieds en attendant qu'un d'entre eux eût tiré les rideaux : mais celui qui étoit dans le lit commença à se plaindre qu'on l'avoit réveillé en sursaut, et qu'il étoit trop matin ; les siens s'excusèrent du mieux qu'ils purent, et entre-baillant un peu les contre-fenetres, lui firent voir que le soleil étoit levé.

« Lui donc, encore endormi, se met sur son séant, et aussitôt on lui mit sur les épaules un petit manteau de satin blanc chamarré de clinquant, et doublé d'une étoffe ressemblant à la poue de soie.

« Je n'avois encore vu ce que c'étoit qui étoit dans ce lit, car on ne voyait point encore les mains ni le visage ; mais celui qui lui avoit mis le manteau vint aussitôt lui lever un linge qui lui pendoit fort bas sur le visage, et lui ôter un masque qui n'étoit pas des etoffes ni de la forme de celui que portent les dames, car il étoit comme d'une toile luisante et fort serrée, où il sembloit qu'on eût mis quelque graisse dessus, et il couvroit pas tout le visage, car il étoit échancré en ondes devers le bas, de peur que cela n'offensât sa barbe, qui commençoit à cotonner de tous côtés.

« Après, on lui ôta ses gants qu'il avoit aux mains, et qu'il y avoit eus toute la nuit, à ce que j'en pus juger ; puis un des siens, qui sembloit plus faire l'entendu que les autres, lui apporta une serviette mouillée par le bout, de laquelle s'étant frotté le bout des doigts fort délicatement, on lui présenta le bouillon qu'on lui avoit apporté, lequel, à le voir, avoit forme de quelque pressé ou restaurant, qu'il prit jusques à la dernière goutte, après lequel on lui présenta dans un autre plat quelques pâtes confites, faites en forme de rouleaux, où il y avoit quelque apparence qu'il y eût de la viande mêlée parmi, desquels, après avoir mangé trois ou quatre, il se fit ôter le reste de devant lui, et lors on lui apporta une autre serviette mouillée, de laquelle s'étant encore lavé et ressuyé, on lui rebailla ses gants, qu'il mit en ses mains, puis le valet de chambre lui ayant remis son masque et baissé sa cornette, lui ôta son manteau : je fus étonné que mon homme se ravala dans le lit, et après l'avoir couvert, on retira le rideau, disant qu'il s'en alloit tâcher de reposer encore une petite heure. »

De là, notre voyageur passe dans les appartements des mignons et assiste à leur toilette, dont il fait la description. Cette description est d'autant plus méchante qu'il dévoile leurs défauts physiques.

« A peine fus-je entré dans la chambre, dit-il, que je vis trois hommes qu'on tenoit aux cheveux avec de petites tenailles de fer, que l'on tiroit de certaines petites chauffe-rettes ; de sorte que l'on voyoit leurs cheveux tout fumants ; cela m'effraya du commencement et j'eus toutes les peines du monde à m'empêcher de crier, pensant qu'on leur fît quelque outrage ; mais, quand je les eus considérés de plus près, je reconnus qu'on ne leur faisoit point de mal : car, l'un lisoit dans un livre, l'autre gaussoit avec son valet. De cette chambre on entroit dans d'autres, lesquelles pour être ouvertes on y voyoit tout ce qui s'y faisoit : aux uns on ôtoit de petites cordes avec lesquelles leurs cheveux étoient entortillés, aux autres on secouoit tellement la tête qu'on eût pensé un arbre de qui on vouloit faire cheoir le fruit.

« Il y en avoit d'autres aussi à qui vous

eussiez dit qu'on eût bâillé un seton; chacun d'eux avoit plusieurs hommes à l'entour de la chaise où il étoit assis, l'un défaisant ce que l'autre avoit fait; l'autre tenoit en ses mains un grand miroir, l'autre avoit en ses mains une boîte pleine de poudre, semblable à celle de Chypre, avec une grosse houppe de soie, laquelle il plongeoit dans cette boîte et en saupoudroit la tête du patient.

« Quand cela étoit parachevé, il en venoit un autre ayant en sa main un petit pinceau en fer duquel il se servoit pour tirer l'abondance des poils du sourcil, et n'y laisser qu'un trait fort délié pour faire l'arcade. Durant que toute cette cérémonie se faisoit, j'en voyois un au coin de la chambre qui, par un certain instrument, qu'ils appeloient des sublimatoires, faisoit exhaler le mercure en une certaine vapeur, laquelle amassée et épaissie, il venoit appliquer sur les joues, sur le front et sur le col de l'*hermaphrodite*.

« J'en voyois d'autres qui usoient de certaines eaux dont on les lavoit, qui avoient telle puissance qu'elles pouvoient d'un trait fort grossier en faire un délicat. Il est vrai que j'ai appris depuis qu'elles avoient une autre propriété; c'est qu'après avoir pour un temps clarifié le teint, elles faisoient du visage comme une mine de rubis, rendant par ce moyen un homme riche en un instant.

« Je pensois que ce frottement de lèvres seroit sa dernière cérémonie, mais je vis à l'instant un autre se mettre à genoux devant lui et le prenant à la barbe lui faisoit baisser la barbe d'en bas, puis ayant mouillé le doigt dans je ne sais quelle eau qu'il avoit là auprès de lui dans une petite écuelle de verre, il prit d'une certaine poudre blanche de laquelle il lui frotta les gencives et les dents, puis ouvrant une petite boîtelette, il tira je ne sais quels ossements, lesquels il lui fit entrer dans la gencive avec un fer bien délié, des deux côtés où il pouvoit avoir une prise.

« Celui qui lui avoit coloré les joues vint après avec une petite coquille et un pinceau en la main, duquel il se servit pour lui changer la couleur de la barbe, qui étoit à peu près de la couleur du feu. On apporta une autre certaine toile assez claire, faite en forme de gaude, de laquelle il se frottoit les joues, qu'il mettoit et boursouflait, afin de faire manger le poil qui naissoit en trop grande abondance. J'en voyois d'autres à qui on savonnoit la barbe avec de certaines boulettes qu'on lavoit après avec de certaines eaux de senteur.

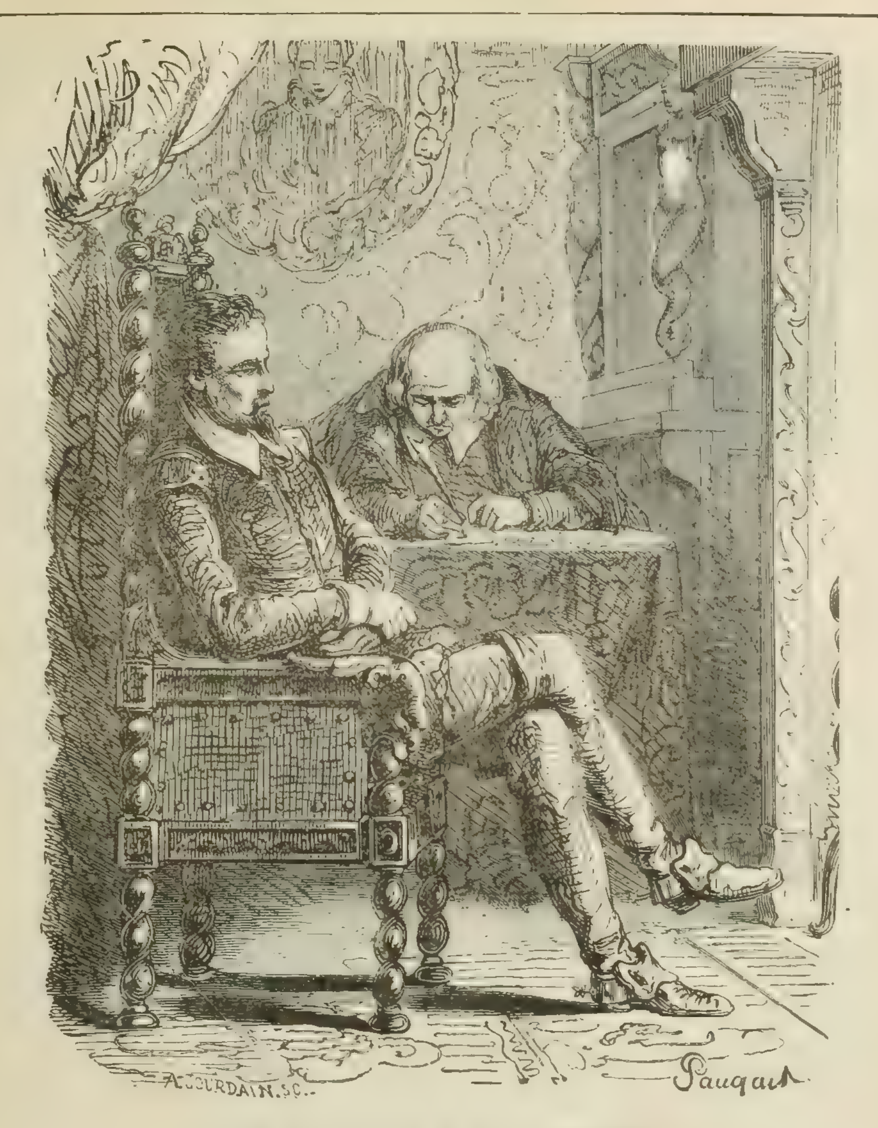
« Cette belle et précieuse tête si bien attisée, je voulois me retirer et pensois avoir vu du premier coup tout ce qui étoit rare en ce lieu; mais je vis aussitôt un des siens qui lui apportoit des chausses bandées et boursouflées, auxquelles tenoient un long bas de soie; il les avoit dessus ses bras, de peur de les gâter, tandis qu'on lui chaussoit d'autres chausses de toile fort déliées, puis on lui mit celles de soie; un autre vint incontinent après apporter une petite paire de souliers forts étroits et ingénieusement découpés.

« Je me moquois en moi-même de voir si petite chaussure et ne pouvois comprendre à la vérité comment un grand et gros pied pouvoit entrer dans un si petit soulier, puisque la règle naturelle veut que le contenant soit plus grand que le contenu, et toutefois c'étoit ici le contraire.

« Vous lui eussiez vu frapper de grands coups contre terre et faire par son mouvement trembler tout ce qui étoit sous lui; puis on lui baille de grands coups contre le bout du pied : cela me faisoit ressouvenir de ceux qui veulent représenter quelque chose dans une comédie; car je voyois un homme le genou en terre et l'autre en l'air, sur lequel il avoit mis une jambe, et frapper de la main, tantôt le bout du pied, tantôt le talon, puis avec une certaine peau faire entrer justement la chaussure jusqu'au lieu où elle devoit aller; de certains grands liens servoient ensuite à la faire tenir plus ferme, lesquels on façonnoit en sorte qu'ils sembloient une rose ou autre fleur semblable.

« Chose merveilleuse que ce pied qui m'avoit semblé si grand devant que d'être chaussé, je le trouvai si petit qu'à peine le pouvais-je reconnaître, et l'eussiez quasi pris pour le pied de quelque griffon.

« Ceci achevé, je vis venir un autre valet de chambre tenant en ses mains une chemise où je voyois par tout le corps et par les manches force ouvrage de point coupé; mais de peur qu'elle ne blessât la délicatesse de la chair de celui qui la devoit mettre, car l'ouvrage étoit empesé, on l'avoit doublée de toile fort déliée; celui qui l'apportoit l'approcha du feu que l'on fit faire un peu clair, où après l'avoir tenue quelque espace



Celui-ci prit la plume et écrivit. — Page 310.

de temps, je vis lever l'*hermaphrodite*, à qui on ôta une longue robe de soie qu'il avoit et de certaines brassières de couleur, puis la chemise, qui étoit fort blanche.

« Cette chemise bâillée, à laquelle on rehaussa aussitôt le collier, de sorte que vous eussiez dit que la tête étoit en embuscade, on lui apporta un pourpoint dans lequel il y avoit une forme de cuirassine pour rendre les épaules égales, car il en avoit une plus haute que l'autre, et aussitôt celui qui lui avoit bâillé son pourpoint lui vint renverser ce grand collet de point coupé que je disois, et que j'eusse presque cru être de quelque parchemin fort blanc, tant il faisoit de bruit quand on le manioit : il falloit le renverser d'une mesure si certaine qu'avant qu'il fût à son point on haussoit et baissoit ce pauvre *hermaphrodite* que vous eussiez dit qu'on lui donnoit la gêne.

« Quand cela étoit mis en la forme qu'ils désiroient, cela s'appeloit le don de la rotonde.

« Ce pourpoint étoit un peu échancré par devant, et la chemise de même, afin de montrer un peu la blancheur et la poilure de la gorge ; mais outre cette échancrure on n'y laissoit pas de voir encore quelques dentelles de point coupé, au travers desquelles la chair paroissoit, afin que cette diversité rendît la chose encore plus désirable.

« Après cela on lui apporta un petit coffret, qu'ils appellent une pelote, dans lequel il y avoit force anneaux ; il commanda qu'on

en prît quelques-uns qu'on lui mit aux doigts.

« Il se fit aussi apporter un petit étui dans lequel il y avoit quelques bagues, y prit deux pendants qu'on lui pendit aux oreilles, et une petite chaîne de perles, entremêlée de quelques chiffres, qu'on lui mit au bras.

« Un autre lui apporta une grande chaîne, qui étoit en deux ou trois doubles; après cela on lui apporta un miroir, fait à peu près en forme de petit livret, qu'on lui mit dans la poche droite de ses chausses, puis on lui mit un chapeau qui ne lui couvroit que le sommet de la tête, de peur qu'entrant plus avant il n'eût gâté cette belle chevelure, dont le cordon assez large et tout récamé de perles et de pierreries ne se rapportoit pas mal au cercle de tête que nos femmes vouloient porter il y a quelque temps.

« Puis on lui apporta une petite paire de gants fort déliés, qu'il fut longtemps à étendre sur sa main, de sorte qu'après qu'il eut fait, ils sembloient y avoir été collés, et puis on lui en bailla d'autres fort parfumés et découpés en grandes taillades sur les bords, lesquelles étoient doublées de satin incarnadé et rattachées avec des petits cordons de soie de même couleur.

« Ce devoit être ici, ce me sembloit, la dernière cérémonie, mais je vis qu'on lui mettoit à la main droite un instrument qui s'étendoit et se replioit en y donnant seulement un coup de doigt, que nous appelons ici un éventail; il était d'un vélin aussi délicatement découpé qu'il étoit possible, avec de la dentelle à l'entour de pareille étoffe; il étoit assez grand, car cela devoit servir comme d'un parasol pour se conserver du hâle, et donner du rafraîchissement à ce teint délicat.

« Lors commença à se remuer lui-même, car jusques alors il n'avoit eu mouvement que par l'aide d'autrui; mais il branloit tellement le corps, la tête et les jambes, que je croyois à tout propos qu'il dût tomber de son long. J'avois opinion que cela leur arrivoit à cause de l'instabilité de l'île, mais j'ai appris depuis que c'est à cause qu'ils trouvent cette façon-là plus belle qu'une autre.

« Ces deux que je disois aussi ci-dessus le vinrent aborder avec le même geste; et après quelques propos communs, qui durèrent quelque peu de temps, je les vis fort empêchés de leur personne et comme gens qui ne savoient que faire, ni à quoi passer le temps.

« Mais l'*hermaphrodite* que j'avois été plus curieux de voir habiller que pas un des autres leur proposa d'aller voir celui en la chambre duquel j'avois été premièrement.

« Ce que les autres ayant trouvé bon, il en prit un par la main, et aussitôt s'appuyant nonchalamment sur son épaule, sortirent de la chambre, commandant à leurs pages de les suivre, les uns portant des manteaux tout ployés sur leurs épaules, les autres des épées. Je leur demandai si c'étoit la façon des pages du pays d'être ainsi habillés : ils me dirent que cela n'étoit point de leur accoutrement et que c'étoit à leurs maîtres, lesquels portoient quelquefois leurs manteaux;

« Mais que pour les épées ce n'étoit que pour la mine, qu'ils ne s'en servoient point si ce n'est quand ils vouloient faire les vaillants contre ceux qui n'en avoient ou qui ne se savoient pas défendre : ce que je crus facilement, vu leurs façons de faire, et aussi qu'ayant considéré les gardes, je vis bien qu'elles n'étoient pas pour soutenir de grands coups : elles étoient toutes fort mignonnement faites, les unes dorées, les autres damasquinées; quant à la lame elle n'étoit plus large ni plus lourde qu'un fouet, et si parfumée qu'encore qu'elles eussent des fourreaux de cuir couverts de velours, l'odeur ne laissoit de les pénétrer et de se répandre en dehors.

« On disoit que cela étoit cause que les coups en étoient favorables, car ils n'étoient pas si roidement tirés qu'on en mourût; que si cela arrivoit, au moins la mort étoit fort heureuse qui étoit donnée par une si belle épée. »

Cette partie de la satire est d'une ironie d'autant plus cruelle que tout ce qui y est dit est d'une scrupuleuse vérité. Or, un écrit qui dévoilait la pauvreté, les ridicules, les vices et les dépenses de gens qui gouvernaient la France en passant la moitié de leur vie à leur toilette, dont le but inspirait le dégoût, était fait pour augmenter encore le mépris qu'inspiraient Henri III et sa cour.

La manière dont les choses sont racontées, et les reflexions *tout innocentes* qui les accompagnaient, ajoutaient encore à l'effet que cela devait produire, par leur perfidie et leur méchanceté. Mais le voyageur ne bornait pas là son récit, et pénétrant avec

les mignons dans la chambre de Henri III lui-même, il s'exprimait en ces termes :

« Nous trouvâmes cette chambre toute jonchée de roses, giroflées et autres fleurs, mais avec beaucoup d'épaisseur, car on disoit que cela soulageoit les pieds de celui qui était seigneur du lieu, lesquels autrement se fussent offensés aux lambris de la chambre, quand il y eût marché.

« Toutes les fenêtres, du côté du couchant, étoient ouvertes et les rideaux du lit tirés, de sorte qu'on pouvoit voir une partie de ce qui s'y passoit. Ce lit était bien un des plus richement parés qu'on eût pu voir, car le ciel étoit fait par carrés, dont le fond étoit de toile d'argent rehaussé d'or et de soie, où étoit représentée l'histoire de l'ancien *Cenée*, qu'on voyoit fort naïvement se transformer tantôt en femme et retourner incontinent en homme.

« Au milieu du lit on voyait une statue d'homme à demi hors du lit, qui avoit un bonnet à peu près de la forme de ceux des petits enfants nouveaux vêtus.

« Le visage étoit si blanc, si luisant et d'un rouge si éclatant, qu'on voyait bien qu'il y avoit plus d'artifice que de nature, ce qui me faisoit aisément croire que ce n'étoit que peinture. Il y avoit aussi une fraise empesée et godronnée à gros godrons, au bout de laquelle il y avoit une belle et grande dentelle; les manchettes étaient godronnées de même; pour les brassières elles étaient fort larges et s'étendaient fort largement sur le lit; il avoit les mains nues et en ses doigts quelques anneaux, qui avoient un merveilleux éclat; sous ses bras, il y avoit deux oreillers en satin cramoisi, en broderies, afin de les lui soutenir sans peine; sous le lit on voyoit un grand marchepied, et à la ruelle force siéges de même parure que le lit, et houssés de la même considération. En cette ruelle allèrent les trois personnes que je disois ci-dessus, et commencèrent à invoquer cette idole par des noms qui ne se peuvent pas bien représenter en notre langue, et d'autant que tout le langage et les termes des *hermaphrodites* sont de même que ceux que les grammairiens appellent du genre commun et tiennent autant du mâle que de la femelle; toutefois désirant savoir quels discours ils tenoient là, un de leur suite de qui je m'étois accosté me dit qu'ils donnoient mille louanges à ses perfections, et entre autres qu'ils louaient fort la beauté et la blancheur de ses mains; mais tous leurs discours ne l'émouvoient pas : car elle demeuroit muette et immobile, jusques à ce que celui que j'avois vu habiller de pied en cap lui vint passer la main sur le visage, comme pour le flatter; mais aussitôt ce que j'avois tenu pour muet et sans vie commença à parler, et, d'une parole tout efféminée et toutefois avec dédain et mépris, lui dire :

— Ah! que vous êtes importun! vous gâtez ma fraise!...

« L'autre incontinent, avec toute la soumission et l'humilité qui se pouvoient, le supplia de lui pardonner avec beaucoup de persuasion, que je ne pus achever d'entendre, d'autant qu'ils y mêloient plusieurs mots de charité et de fraternité, que mes oreilles eurent en horreur; aussi ne voulant pas interrompre leurs mystères, et n'être point sali de la vue de pareils sacrifices, je me retirai de cette chambre. »

On voit qu'après avoir peint les ridicules et les vices des valets, Rosières n'épargne pas le maître. Le reste de la satire est tout entier sur ce ton, soit qu'il parle des repas de la cour, soit qu'il en répète les conversations, soit qu'il en dise les amusements.

Quel règne que celui où l'on ose écrire de pareilles choses sans crainte d'être démenti!... C'est que sous les couleurs de la satire, la vérité perçait à chaque ligne. Montsorréau, Villequier, les mignons, Henri III, tous y sont dépeints de manière à les reconnaître au premier aperçu. La justice, les exactions, les vols, les meurtres, les débauches, les crimes, tout était vrai, tout se faisait, tout se consommait presque au grand jour.

Mais continuons l'extrait de ce curieux écrit, qui, mieux que tous les historiens, fait connaître cette époque; ici la satire continue mordante et moqueuse à propos de *ce qui concerne la police*, et aborde elle-même sa propre question :

« Les officiers de police, y est-il dit, permettront tous discours et libelles diffamatoires contre l'honneur du prince et de son état; que si pour leur honneur ils sont contraints d'en faire quelque recherche, et qu'il arrive qu'ils prennent les coupables : ceux qui auront de quoi, il leur sera permis de les laisser sortir par la porte dorée; les autres qui seront nécessiteux et ne mettront rien en leurs mains, de peur qu'elles ne

s'enfluent, éprouveront la rigueur de la justice pour donner d'autant plus au monde une bonne impression de leur prud'homie et fidélité.

« Nous voulons aussi que ceux qui auront fait faute, non par nécessité, mais d'une volonté préméditée par une gentillesse d'esprit, se transportent, eux et l'argent de leurs créanciers, en quelque pays un peu éloigné, faisant cependant, par le moyen de leurs amis, une composition de prime avec leurs dits créanciers, soient tenus pour les plus habiles et mieux entendus d'entre les nôtres, quand bien même ils auroient usé cinq ou six fois de la même galanterie; pourvu que l'on trouve chez eux de beaux livres de raison et autres papiers, journaux bien écrits où se puissent voir bien clairement toutes leurs dettes; mais qu'ils ne fassent mention de ce qu'ils possèdent, ni de ce qu'on leur doit.

« Chacun pourra s'habiller à sa fantaisie, pourvu que ce soit bravement, superbement et sans aucune distinction ni considération de sa faculté ou qualité. Que si une chose mise en œuvre, quelque précieuse qu'elle soit, n'est enrichie avec superfluité de broderies d'or, d'argent, de pierreries et de perles, et le plus souvent sans bienséance, nous tenons tels accoutrements vils, mesquins, et indignes d'être portés aux bonnes compagnies, réputons toute modestie en cela pour bassesse de cœur et faute d'esprit. Aussi tenons-nous pour une règle presque générale parmi nous que tels accoutrements honorent plutôt qu'ils ne sont honorés, car en cette île l'habit fait le moine et non pas le contraire.

« Les accoutrements qui approcheront plus de celui de la femme, soit en l'étoffe ou en la façon, seront tenus parmi les nôtres pour les plus riches et mieux séants, comme les plus convenables aux mœurs, inclinations et coutumes de cette île.

« Les banquets et festins se feront plutôt de nuit que de jour, avec toute la superfluité, prodigalité, curiosité et délicatesse que faire se pourra; voulons qu'on use de toutes sortes de crêtes et de langues, entre autres de coqs, de paons, de rossignols, comme fort salutaires pour le mal des épileptiques; que toutes viandes soient déguisées, et que pas une ne se reconnoisse en sa nature, afin que nos sujets prennent nourriture en pareille forme qu'ils sont composés, et pour le regard des omelettes, voulons qu'elles soient saupoudrées de musc, ambre et perles, et qu'elles reviennent chacune depuis cent jusqu'à cinquante écus les moindres, etc.

« Quant à la calomnie et trahison, nous défendons très-expressément qu'elles soient punies ni châtiées, si ce n'étoit que le prince souverain s'en voulût mêler pour son état; mais pour ce qui regarde les particuliers, nous voulons que les nôtres, qui auront ces deux protections, soient en honneur et réputation, les uns pour avoir un entregent, les autres une subtilité et gentillesse d'esprit que l'on reconnoîtra en ce qu'ils seront larges et prodigues en parole et chiches en fidélité. Ils seront aussi tout ensemble ce que nos contraires appellent flatteurs et trompeurs; de sorte que si les amis perdent, par le moyen de ces deux notables vertus, le bien, l'honneur ou la vie, voire tous les trois ensemble, pourvu qu'il en arrive de l'utilité aux nôtres, soit de bien ou de l'avancement de la fortune, nous les tenons pour galants et bien avisés *hermaphrodites*, etc. »

On voit que déjà, au temps de Henri III, les banqueroutiers étaient connus, qu'ils avaient trouvé leurs Pays-Bas, et que le roi leur accordait protection. La description des repas, que je n'ai donnée qu'en partie, est on ne peut plus exacte, et il est arrivé souvent qu'on a servi à la cour des omelettes saupoudrées de perles fines.

Maintenant passons au chapitre de l'*entregent* (217), qui blessa le plus profondément Henri III :

« Tous ceux des nôtres qui voudront fréquenter les compagnies porteront sur le front une médaille qu'on appelle impudence, et sur le revers l'effronterie, afin que cela puisse enseigner à tous les peuples qu'ils sont capables de faire et souffrir toutes sortes d'affronts.

« Chacun d'eux tâchera de faire le beau, l'agréable et le discret, encore qu'ils ne soient rien de tout cela; auront beaucoup de soumission et d'humilité en leurs paroles à la bienvenue ou en la séparation, et aux occasions où il faudra user de supercherie pour attraper son compagnon; mais en tout le reste de leurs actions seront pleins de vent, de présomption et de bonne opinion d'eux-mêmes; chanteront eux-mêmes leurs louanges et entretiendront les compagnies

du récit de leurs actions, encore qu'on fût bien aise de ne les point ouïr.

« Leur langue sera comme le ressort d'une horloge qu'on a débandé ; elle ne pourra s'arrêter tant qu'ils aient dévidé tout ce qu'ils auront envie de dire, et chacun permettra à son compagnon de parler le moins qu'il pourra, quand ce ne seroit que pour étouffer sa gloire et empêcher sa réputation.

« Leurs discours seront le plus souvent des choses controuvées, sans vérité ni aucune apparence de raison, et l'ornement de leur langue sera de renier et de blasphémer posément, et avec gravité faire plusieurs imprécations et malédictions et autres fleurs de notre rhétorique, pour soutenir ou pour persuader le mensonge, et lorsqu'ils voudront persuader une chose fausse, ils commenceront par ces mots : la vérité !

« Les amitiés ne seront seulement qu'en bonne mine, et seulement pour passer le temps ou pour l'utilité.

« Les mieux disants d'entre les nôtres mêleront toujours en leurs discours quelque trait de moquerie et de risée contre les choses que nos adversaires appellent saintes.

« Nous voulons aussi qu'il y ait quelques-uns des nôtres qui parlent fort souvent contre les vices et voluptés ; qu'ils se plaignent des débordements, tant publics que particuliers, et toutefois que leur vie soit toute dissolue, voluptueuse et lascive, et sans aucun désir de ce qu'on appelle vertu, ce qu'ils diront en cela n'étant que pour pouvoir médire avec plus d'assurance, afin qu'on pense que ce qu'ils en diront soit plus par pitié que pour offenser. Et de cette façon ils pourront discourir des actions du prince auquel il seront sujets, des affaires de son état, parleront hardiment contre sa façon de gouverner et de ses magistrats en toute compagnie, impunément et sans crainte.

» Commandons aussi à tous les nôtres de ne dire au prince que des choses plaisantes, ou de ne lui parler jamais, quand bien ce silence pourroit causer de la ruine : car il vaut mieux qu'il souffre quelque dommage qu'eux-mêmes s'exposent à l'aventure de recevoir quelque mauvais visage ; c'est pourquoi nous voulons qu'ils aient la flatterie en singulière recommandation et qu'ils la tiennent pour une souveraine vertu, laquelle nous tenons avoir lors atteint sa perfection, tant plus elle sera éloignée de la vérité, et qu'elle persuadera le plus la volupté.

« Nous ne trouvons pas mauvais, néanmoins, que les nôtres aillent quelquefois aux prédications publiques par forme d'entregent, pour œillader, caresser et entretenir ceux et celles qu'ils affectionneront le plus, pour faire les beaux et faire montre de quelque invention nouvelle en accoutrement, et pour se gausser de celui qui prêche et s'en entretenir le reste de la journée, soit sur les termes, soit sur leur action : car telle est la loi inviolable de cet état, d'être saint en apparence parmi ceux qui font cas de telles denrées, et toutefois d'être toujours lascif en sa conscience, et dissolu en toutes les actions qui se pourront faire secrètement ; cette vertu que nos contraires appellent hypocrisie étant très-nécessaire pour le repos et la tranquillité de la vie humaine, pourvu qu'on s'en puisse servir selon les occurrences, etc. »

Comme on le voit, ce chapitre était fait pour offenser surtout le roi et ses mignons, plus sensibles aux blessures d'amour-propre qu'aux reproches graves qu'on leur faisait à tous de consommer le malheur et la ruine de la France.

Tel fut le fameux pamphlet qui inonda tout à coup Paris et les provinces. Son effet fut immense et prolongé : car pendant quelque temps, toutes les fois qu'une orgie, une débauche, une défaite, un impôt, toute chose enfin dont il était question dans cet écrit, avait lieu à la cour ou dans le royaume, on voyait affiché dans tous les coins de Paris le passage de la satire qui avait trait à l'événement. La duchesse de Montpensier surtout, dont la seule occupation était la vengeance envers Henri III, le propageait avec l'adresse et le calcul qui pouvaient le mieux satisfaire sa haine. Le roi et les mignons, plus irrités que jamais, recherchèrent encore l'auteur de ce nouveau pamphlet ; mais cette fois, malgré l'or qu'ils dépensèrent et les récompenses qu'ils promirent, il échappa à toutes les investigations. Seulement la duchesse de Montpensier, trop fougueuse dans sa vengeance pour laisser ignorer à Henri d'où partait le coup qui lui était porté, se livra à des manifestations telles, que le roi ne put plus douter que la famille de Guise n'eût ins-

piré et peut-être fait agir l'auteur de la satire. Mais à cette époque, le parti de la ligue représenté par le duc avait acquis une telle puissance, que le roi commençait à trembler et n'osait affronter celui que ses sujets n'appelaient plus que *le Balafré :* signe certain d'amour et d'enthousiasme de la part du peuple, toutes les fois qu'il change un titre en un surnom pour rapprocher de lui l'homme dont il a fait son héros! Les progrès faits par le duc de Guise sur l'opinion publique étaient tels, qu'un historien a dit : « La France était folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse; » et un courtisan s'était écrié que les huguenots étaient de la ligue quand ils regardaient le duc de Guise. Henri III dissimula dès lors sa haine et ses désirs de vengeance, qui, concentrés en son âme par l'impuissance de son caractère, n'attendaient qu'uné occasion pour éclater. L'auteur de la satire resta donc encore une fois inconnu (218) et continua à lancer des traits et des épigrammes à mesure que l'occasion se présentait et inspirait sa verve caustique. Or voici une de celles qui sont le plus remarquables et dont la circonstance qui la fit naître est aussi bizarre qu'intéressante :

Citron, ce chien volé à Leclerc et dont Henri III avait fait son favori, fut rencontré un soir par son ancien maître et l'abbé de Rosières, errant dans les rues bourbeuses de la Cité, maigre, crotté, l'oreille basse, la queue entre les jambes et cherchant sa nourriture dans les ordures répandues devant les maisons. Leclerc le reconnut sur-le-champ et l'appela comme autrefois. Le chien dressa aussitôt l'oreille, envisagea son ancien maître, et d'un bond s'élança sur la main qu'il lui tendait. Leclerc ne se possédait pas de joie d'avoir retrouvé Citron, et dans son bonheur ne cherchait pas à comprendre par quelle circonstance le chien favori du roi se trouvait à cette heure dans la rue en un si piteux état. L'abbé de Rosières au contraire en cherchait gravement les causes et interpellait Leclerc sur ce point.

— Il se sera échappé du Louvre aujourd'hui, dit Leclerc, et depuis ce matin il erre dans les rues en cherchant son chemin.

— Ce n'est pas possible, dit Rosières ; ce chien jeûne depuis longtemps. Vois sa maigreur ; il n'a que la peau sur les os et il était trop bien nourri au Louvre pour devenir dans cet état, s'il y était resté jusqu'à aujourd'hui.

— Mais, s'il s'était échappé du Louvre depuis un mois seulement, reprit Leclerc, le roi n'aurait pas manqué de le faire crier à son de trompe dans tout Paris, comme il l'a déjà fait pour d'autres chiens, auxquels il tenait moins qu'à Citron.

— Sans doute ; aussi n'ai-je pas cru un instant qu'il avait fui le chenil royal, mais qu'il en avait été chassé.

— Chassé, lui, mon pauvre Citron! s'écria Leclerc en redoublant de caresses envers son chien. Oh! c'est impossible... Est-ce que ce bon *frère Valois* peut vivre sans ses chiens?

— Parfaitement, depuis que les mignons leur font concurrence, dit Rosières ; ils les ont détrônés. Citron était le premier favori à l'époque où le roi n'avait que des favoris. Maintenant, il a des mignons, son caprice pour Citron est passé, et il a eu la barbarie de traiter cet animal comme un courtisan ou une maîtresse, il l'a chassé de son palais, te dis-je, car la seule réforme qu'ait pu obtenir son confesseur a été de renoncer à son chenil, je le sais.

— Il ne manquait plus à *frère Valois* pour le faire haïr davantage, que d'étendre sur les animaux la méchanceté et la perfidie qu'il a épuisées sur les hommes. Mon pauvre chien, heureusement je me suis trouvé là sur ton passage, et cette fois tu ne rentreras pas au Louvre.

— Au contraire, il y rentrera une dernière fois, s'écria Rosières, frappé d'une idée qui le fit sourire ; il y rentrera avec éclat, avec scandale et pour avancer nos affaires.

— Pour avancer nos affaires! dit Leclerc ; oh! sur l'heure, s'il le faut. J'aime bien mon chien, mais je le sacrifierais de bon cœur pour le triomphe de la ligue, pour celui de monseigneur de Guise, et pour la mort de *frère Valois*. Parlez, que faut-il faire?

— Venir jusque chez moi avec ton chien. Là, je t'expliquerai tout.

Ils se hâtèrent, et, arrivés chez l'archidiacre, celui-ci prit la plume et écrivit. Puis, il montra à Leclerc ce qu'il venait de faire. Leclerc se dérida à cette lecture, il rit de bon cœur, aida Rosières à faire plusieurs copies, puis prit l'une d'elles et l'attacha avec une espèce de médaillon au cou de Ci-

tron, qui, tout fier du nouveau collier qu'on lui mettait, semblait comprendre ce que son maître espérait de lui. La nuit était venue, ils sortirent tenant en laisse le chien, de peur qu'il ne s'échappât, et se dirigèrent vers le Louvre. Aux abords de ce palais, ils virent quelqu'un qui semblait les épier, ils voulurent l'éviter, mais celui-ci, s'étant approché de plus en plus, leur donna le signal convenu entre les ligueurs; ils s'approchèrent alors; l'inconnu était le duc de Guise. Étonnés tous trois de se rencontrer à pareille heure, ils se firent mutuellement confidence du motif qui les amenait.

— A merveille, s'écria le duc. Il semble que nous nous soyons donné le mot. J'étais ici pour faire parvenir un avis secret au Louvre et je ne trouvais personne à qui me fier. Citron sera mon messager.

— Mais il faudrait alors écrire ce que vous voulez, dit Leclerc.

— C'est inutile, Rosières y a pourvu. Quand je te dis qu'il a deviné mon idée. Suivez-moi, et tout va s'arranger à merveille.

Il les conduisit alors près d'une porte secrète qui menait par un escalier dérobé aux appartements particuliers du roi et des mignons.

— Citron doit connaître cet escalier, dit le duc; que Leclerc s'éloigne pour que son chien ne veuille pas rester avec lui; vous demeurez ici, dit-il à Rosières, et aussitôt que la porte s'ouvrira, détachez Citron, il prendra de lui-même cette voie et montera dans le palais, et après, n'importe entre les mains de qui tombe cet écrit, l'effet que nous en attendons sera produit, et demain les copies que vous en avez tirées le feront connaître de tout Paris.

— Il suffit, dit Rosières, je reste à mon poste avec le chien.

— Toi, viens, dit le duc à Leclerc; j'ai des instructions à te donner pour le motif qui m'amène ici.

Ils se séparèrent aussitôt. Citron aboya légèrement après son maître; mais caressé par Rosières, qui lui parlait en désignant la petite porte, il finit par reporter sur elle toute son attention, sembla reconnaître le lieu que Rosières lui montrait et tenta même plusieurs fois de s'élancer. Rosières le retint jusqu'au moment où la porte s'ouvrit. Alors ayant vu un valet qui, en reconduisant une femme, fit quelques pas dans la rue en laissant la porte ouverte derrière lui, il détacha Citron, qui courut aussitôt et prit d'un pas rapide le petit escalier, sans avoir été aperçu de ceux qui se trouvaient devant la porte. Rosières se retira tout joyeux et fut joindre le duc de Guise et Leclerc, qui l'attendaient non loin de là.

Avant de dire ce que devint Citron dans le palais du Louvre, où on l'avait fait rentrer d'une manière si bizarre, je dois remonter plus haut pour instruire le lecteur de la situation dans laquelle se trouvait celui qui le premier le reconnut et recueillit l'écrit qu'on avait suspendu à son cou.

Depuis la mort de ses trois mignons les plus chéris, Henri III avait fait tous ses efforts pour reporter sa tendresse sur les autres, et sa tendresse éclatait surtout en prodigalités et en folies de toute espèce. On a vu les dépenses folles des noces de Joyeuse; il maria également d'Épernon, acheta pour lui la terre de la Vallette, et lui compta en argent la dot de la femme qu'il lui destinait. Le tour de François d'Épernay, sieur de Saint-Luc, arriva : épris depuis longtemps de Jeanne de Brissac, fille du fameux maréchal, il supplia le roi de lui faire contracter ce mariage. Henri III, dont le trésor était épuisé et qui par le dernier refus du parlement n'osait lever de nouveaux impôts pour un pareil motif, ne pouvait mettre dans la balance autant d'or qu'il en avait jeté pour marier ses autres mignons. Il parvint cependant à décider le maréchal de Brissac, en lui accordant de nouveaux honneurs pour lui-même et pour son gendre, et surtout en faisant présager au jeune ménage l'avenir le plus brillant. Jeanne aimait aussi Siant-Luc de tout son amour, et ses instances ne contribuèrent pas peu à déterminer cette alliance. Mais si Henri III ne pouvait rien pour enrichir immédiatement son mignon, il pouvait ordonner le plus grand éclat dans la célébration des noces; c'est ce qu'il ne manqua pas de faire, ayant eu soin de proclamer à l'avance qu'il aurait dans ses bonnes grâces tous ceux qui déploieraient un luxe royal. Tout cela eut lieu ainsi que le roi le désirait, et le soir, triomphant et heureux, il se retira presque consolé de n'avoir pu se livrer à ses extravagances ordinaires. Saint-Luc le suivit pour assister à son coucher, comme avaient fait jusque-là tous ses mignons, même le premier jour de leurs noces;

pendant ce temps Jeanne de Brissac, conduite dans la chambre nuptiale, était livrée à ses femmes, qui accomplissaient la cérémonie usitée en pareille occasion. Le roi était bavard ce soir-là, et malgré l'empressement que manifestait Saint-Luc de se retirer, soit par malice, soit qu'il n'y fit pas attention, il le retint plus longtemps qu'à l'ordinaire. Le jour commençait à paraître lorsque le nouvel époux pénétra silencieusement dans la chambre nuptiale. Il trouva Jeanne entièrement parée, qui l'attendait avec impatience, la colère dans les yeux et la rougeur sur le front. A cet aspect, il se jeta à ses pieds, embrassa ses mains et prononça des excuses pleines de tendresse et d'amour; mais Jeanne l'ayant repoussé doucement lui montra un siége près d'elle et s'assit à ses côtés. Muet, étonné d'un pareil accueil, qui lui imposait malgré lui, Saint-Luc interrogea du regard sa femme, qui lui dit avec autant de hardiesse que de pudeur :

— Monsieur de Saint-Luc, je vous aime, vous le savez, depuis longtemps. Tout mon désir était de devenir votre épouse, et j'y suis parvenue ; mais cela ne suffit ni à mon bonheur ni au vôtre, et, autant j'ai dans ce moment d'amour et de dévouement pour vous, autant j'aurais de haine et de mépris si vous me refusez la condition que je crois devoir vous imposer.

La surprise de Sant-Luc était au comble en écoutant le langage ferme et confiant qui lui était tenu dans un pareil moment par une jeune personne qui, sortie la veille de son couvent pour se marier, avait édifié toute la cour par sa pudeur naïve. Jeanne, voyant ce qui se passait en lui, se hâta d'ajouter :

— Ce langage vous étonne, je le vois; mais je suis faite ainsi, monsieur de Saint-Luc : quoique éloignée du monde, je me suis déjà essayée aux grandes résolutions ; et quand ma raison et mon cœur me les ont dictées, je n'ai reculé devant aucun sacrifice pour les accomplir. J'avais juré d'être votre femme ou de mourir, je serais morte si je ne vous eusse épousé. Monsieur de Saint-Luc, voici dans ce scapulaire, suspendu à mon cou, le poison qui devait terminer ma vie.

Ces nouvelles paroles émurent davantage Saint-Luc, qui, avec la plus grande anxiété, lui dit :

— Qu'exigez-vous donc, madame?

— Que vous cessiez de faire partie de l'intimité du roi.

— Que dites-vous? quoi ! madame, quitter le roi, lui qui nous a mariés, lui par qui seul je suis quelque chose, par qui je serai plus encore, et vous aussi, madame...

— Je l'exige.

— Mais, madame, vous saviez avant de me prendre pour époux...

— Je savais, dans le couvent où j'ai été élevée, et dans lequel les bruits de la cour ne parvenaient pas, je savais que vous étiez un des nobles seigneurs le plus en faveur auprès du roi, et je n'ai appris qu'ici, au milieu du bruit de mes noces, que vous étiez ce qu'on appelle un mignon de Henri III.

— Eh bien ! madame...

— Eh bien ! monsieur, sans vouloir ici vous faire des reproches ni sonder votre conduite, je dis que ce titre qu'on vous donne vous flétrit aux yeux du monde, et que, comme les duchesses de Joyeuse et d'Épernon, je ne puis supporter cette tache dans mon époux. Je dis que les ducs d'Épernon et de Joyeuse préfèrent Henri III à leurs femmes, et que, donnant ma tendresse et mon amour tout entiers, je veux que vous m'en rendiez autant. Je dis enfin que je vous aime, que je serai heureuse d'être avec vous, que j'accorderai tout à Saint-Luc, mais rien au mignon du roi.

A ces mots elle se leva pour se retirer ; mais Saint-Luc, se précipitant au-devant d'elle, la retint et la supplia de rétracter ses paroles. Il lui représenta la difficulté qu'il éprouverait pour rompre tout à coup avec le roi et la cour, les dangers auxquels il s'exposerait et l'exposerait elle-même ; l'assura de son amour, qui n'avait jamais été plus vif et plus sincère qu'en ce moment. Jeanne fut inébranlable.

— J'ai remis ma parure de noces, lui dit-elle en lui montrant sa couronne et son voile blanc ; je ne l'ôterai que le jour où vous me prouverez que vous n'êtes plus le mignon de Henri III.

Cette fois elle sortit de la chambre et se réfugia, malgré Saint-Luc, dans son appartement particulier. Celui-ci resta en proie au plus violent désespoir. D'un côté l'amour qu'il ressentait pour Jeanne, amour vrai et encore augmenté par la résistance ; de l'autre cette haute faveur dont il jouissait auprès du roi, sa vengeance, dont il avait vu déjà



Une fois en selle, Saint-Luc demanda de quel côté il devait diriger sa course.

des manifestations cruelles : tout cela se heurtait dans sa tête et le laissait irrésolu. Au bout de quelques heures, il revit Jeanne, qui l'accueillit comme si rien ne se fût passé entre eux, voulant lui dire par là qu'elle ne comptait mettre personne dans la confidence. Saint-Luc lui sut gré de cette première concession, et espérait que peut-être elle se laisserait fléchir ; mais, l'heure de la retraite arrivée, il trouva de nouveau sa femme revêtue du voile nuptial, et elle lui répéta les mêmes paroles. Les instances de son époux furent vaines encore une fois, et il vit que Jeanne était résolue à tel point qu'il n'avait d'autre ressource que de se rendre à ses désirs ; car, chose inouïe, Saint-Luc, qui avait constamment vécu jusqu'ici dans le cynisme et la débauche de la cour, pour qui aucune femme n'était sacrée, restait muet et respectueux devant celle-là, sur laquelle il avait des droits légitimes. C'est que celle-là il l'aimait réellement, c'est que celle-là l'aimait aussi, et que, tout corrompu qu'il pouvait être, il craignait de ternir, par la violence, la pureté d'un tel amour. Il fut donc obligé de céder à la volonté de sa femme. Mais il voulait éviter un éclat, abandonner simplement l'intimité du roi et ne pas quitter la cour. Pour cela il fallait mettre Henri III dans une voie nouvelle, le faire renoncer à cette existence de vice et de licence qu'il menait sans cesse, lui inspirer du repentir, le ramener à Dieu. Saint-Luc, connaissant les idées superstitieuses de son

maître, ses craintes de la mort, ses terreurs de l'enfer, voulut arriver par la peur à une réforme qu'il n'aurait jamais pu obtenir par le repentir, si loin de cette âme. Une nuit qu'il couchait dans un cabinet attenant à la chambre du roi, il saisit une sarbacane, qu'il appuya sur le chevet de Henri III, et, à l'aide de cet instrument, il lui fit, dans son premier sommeil, les menaces les plus terribles s'il ne renonçait pas à ses égarements. Le roi, réveillé par cette voix, qu'il crut d'abord surnaturelle, se remit bientôt et crut être le jouet d'un songe. Mais à peine était-il rendormi, que la même voix se fit entendre, plus terrible et plus menaçante, en répétant les même paroles. Cette fois le roi crut à un avis du ciel, qui le glaça de terreur et d'effroi ; il passa le reste de la nuit en prières, dans une anxiété impossible à décrire, et le jour arrivé, il appela ses serviteurs et fit ordonner à tous ses mignons de venir entendre la messe avec lui à la chapelle. Ils s'y rendirent tous, étonnés d'un ordre aussi insolite, qui les arrachait aux douceurs de la grasse matinée, et demandant quel en était le motif. Saint-Luc seul gardait le silence et était aussi remarquable par la pâleur de ses traits que par sa ferveur à prier. Henri III, qui l'avait observé, lui fit signe, en sortant de la chapelle, de venir le joindre, pour qu'il pût s'appuyer sur lui, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire sur l'un de ses mignons.

— Qu'as-tu donc? lui dit le roi tout bas, tu as l'air triste et souffrant, et tu es le seul que cette dévotion matinale n'ait pas étonné.

— C'est qu'au contraire, sire, répondit Saint-Luc, cette idée semble être venue tout à point dans l'esprit de Votre Majesté pour tranquilliser ma conscience.

— Que veux-tu dire? s'écria vivement Henri III.

— Oh ! sire, je n'oserais vous expliquer... c'est une chose si incroyable... une chose surnaturelle... Votre Majesté se raillerait de ma crédulité peut-être...

— Ah ! parle, parle, Saint-Luc, je te l'ordonne, et dis-moi toute la vérité.

— Eh bien! sire, apprenez que cette nuit... vous savez que j'ai couché dans le cabinet attenant à votre chambre... je dormais profondément, lorsque tout à coup une voix formidable s'est fait entendre et est venue troubler mon sommeil : Saint-Luc, disait-elle, Saint-Luc, si tu n'obtiens du roi qu'il cesse sa vie de désordres, et si tu ne la cesses toi-même, les flammes de l'enfer...

— Assez, assez, s'écria Henri III tremblant ; je connais ces paroles, elles sont gravées là : car cette nuit, par deux fois, elles ont retenti à mon oreille.

— Par deux fois, sire... mais moi-même par deux fois aussi je les ai entendues...

— Assez, assez, te dis-je ; va trouver ton confesseur et ordonne qu'on fasse venir le mien sur l'heure. C'est la voix de Dieu que nous avons entendue.

Se tournant alors vers les mignons, le roi leur signifia qu'il fallait mettre fin à leurs égarements, s'accusant tout le premier d'en être le plus coupable. Il les exhorta d'abord en père scrupuleux ; puis voyant que ces paroles ne les pouvaient toucher, il leur ordonna la dévotion et la pénitence de la même manière qu'il leur ordonnait la débauche et l'orgie. Les mignons, terrifiés par cet ordre, se retirèrent devant le confesseur qui entrait en ce moment dans la chambre du roi, et se préparèrent à exécuter la volonté de leur maître, qu'ils ne pouvaient s'expliquer. Mais le sire de Villequier, qui, trop vieux pour être mignon, avait la charge de présider aux plaisirs du roi, voyant avec douleur sa carrière et son crédit détruits par cette réforme. Moins résigné que les autres, parce qu'il avait moins de ressources, il résolut de tirer à clair cette affaire et d'en paralyser les effets. Il avait remarqué l'entretien du roi avec Saint-Luc, et en avait saisi quelques mots qui lui avaient donné des soupçons. Dès ce jour, il s'attacha à ce mignon et le fit entourer d'espions. Il apprit bientôt que Saint-Luc témoignait grande joie de la réforme du roi et de la cour, et que chaque jour il en annonçait les progrès à sa femme. Alors Villequier feignit plus que les autres une conversion réelle : car pendant quelque jours ce roi et ces mignons dissolus se montrèrent aussi extravagants dans leurs dévotions qu'ils l'avaient été dans leurs excès. Toujours le premier et le dernier à la chapelle et dans les églises, Villequier se donnait en spectacle et ne quittait pas Saint-Luc, dont il gagna peu à peu la confiance. Enfin un jour, jour de jeûne consacré par ordre de Henri III, il engagea Saint-Luc à venir faire collation avec lui et à tenir une conversation édifiante. Il avait mêlé à la boisson qu'il lui fit prendre une liqueur qui portait rapidement à la tête

et faisait perdre la raison. Saint-Luc but raisonnablement, car Villequier avait fait préparer du pain qui devait exciter la soif. Quand Saint-Luc fut en état d'ivresse, Villequier, par ses propos, le reporta facilement au temps des orgies, et puis mit tout à coup la conversation sur la conversion étonnante du roi, qu'il caractérisa de miracle.

— Miracle! s'écria Saint-Luc en riant aux éclats ; je vais t'expliquer le miracle.

Et sur-le-champ il apprit à Villequier la ruse de la sarbacane. Villequier, enchanté de sa découverte, fit boire à Saint-Luc un dernier coup qui l'endormit, et courut comme un fou dans la chambre de Henri III, auquel il s'empressa de donner cette heureuse nouvelle. Henri, déjà las du nouveau genre de vie qu'il avait embrassé, et ayant d'ailleurs découvert et essayé la sarbacane, qui était restée dans le cabinet, fut enchanté de trouver une occasion d'être détrompé et de pouvoir revenir sans danger pour son salut à ses anciens plaisirs. Villequier se hâta de rappeler les mignons et de leur faire part de cette découverte. Un cri général de satisfaction et de joie éclata tout d'abord, suivi d'un cri de vengeance contre Saint-Luc, pour les mauvais jours de pénitence et de jeûne qu'il venait de leur faire passer. Henri III recueillit ce dernier cri avec effusion ; il en voulait mortellement à Saint-Luc pour avoir osé se jouer de lui, pour toutes les terreurs qu'il lui avait fait ressentir, pour les plaisirs qu'il lui avait fait perdre, pour l'abstinence à laquelle il l'avait condamné. C'était plus de motifs qu'il n'en fallait à un roi pour oublier en un instant l'ancienne affection dont il avait comblé un favori, et pour l'en punir sévèrement. La perte de Saint-Luc fut résolue ; mais le roi et ses mignons la voulurent éclatante et la fixèrent au lendemain, afin d'avoir tout le temps nécessaire pour préparer leurs raffinements d'humiliantes cruautés. Pendant ce temps, Saint-Luc ayant dormi paisiblement se réveilla dans l'obscurité ; il était nuit. Craignant que l'heure du salut ne fût sonnée, il se hâtait de se rendre à la chapelle, lorsqu'en passant devant la chambre du roi, il entendit des éclats de rire semblables à ceux qu'on poussait aux jours des plus joyeuses orgies. Il s'arrêta, ne pouvant s'expliquer à lui-même cette joie bruyante, courut à la chambre du roi, ouvrit la porte et entra. Aussitôt tous ceux qui étaient présents, et Henri III le premier, reprirent un air de gravité et de componction. Saint-Luc, de plus en plus étonné, s'approcha du roi, qui l'accueillant d'un air d'indifférence lui dit :

— Monsieur de Saint-Luc, vous feriez mieux d'aller faire vos prières dans votre chambre que de venir ici troubler nos dévotions sans y être appelé

— Mais sire, insista Saint-Luc....

— N'as-tu pas entendu que nous faisions en commun une prière à laquelle tu es de trop? dit Villequier en poussant Saint-Luc vers la porte ; d'ailleurs tu as peut-être encore sommeil ; va dormir, mon petit.

En disant ses mots il ferma la porte, et Saint-Luc se trouva hors de la chambre, entendant encore ce rire des mignons et de Henri III qui le poursuivait comme une hallucination. Étourdi par ce qui venait de se passer et par le lourd sommeil de l'ivresse qu'il n'avait pas encore entièrement secoué, il errait dans ces vastes salles du Louvre en regagnant machinalement sa chambre, lorsqu'un chien lui sauta aux jambes et poussa des jappements de plaisir. C'était Citron, qui rencontrait dans le Louvre la première personne de connaissance, et qui lui faisait fête. Saint-Luc fit peu d'attention à ces caresses et éloigna d'un geste brusque le pauvre animal ; mais celui-ci s'attacha à lui, le suivit jusque dans sa chambre, où, une fois que Saint-Luc fut entré et assis, Citron s'élança d'un bond sur ses genoux comme il en avait contracté l'habitude avec ses pareils. Saint-Luc le reconnut alors, et ayant aperçu le papier qui était attaché à son cou, il le déplia et lut le sonnet suivant, un des plus beaux qui aient été faits à cette époque, tant par la pureté de la poésie que par la pensée qu'il exprimait. C'était ce qu'avait fait Rosières et ce qu'avaient approuvé le duc de Guise et Leclerc.

Sire, votre *Citron* qui couchoit autrefois
Sur votre lit sacré, couches ores sur la dure ;
C'est ce fidele chien qui apprit de nature
A faire des amis et des traitres le choix.

C'est lui qui les brigands effrayoit de sa voix,
Des dents les meurtriers ; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les dedains et l'injure,
Payement coutumier du service des rois ?

Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agréable,
Le fit chérir de vous, mais il fut redoutable
A vos fiers ennemis par sa dexterité.

Courtisans qui jetez vos dédaigneuses vues
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.

Le papier tomba des mains de Saint-Luc à cette lecture.

— Est-ce un avis qui m'est donné? dit-il, est-ce le hasard qui a fait tomber ce papier en mes mains? est-ce un ami qui m'a envoyé Citron?... Oh! quoi qu'il en soit, cet écrit m'éclaire et me fait voir ce que je n'apercevais qu'au travers d'un nuage: ces rires qui ont cessé à mon approche, dans la chambre du roi... et qui ont recommencé à ma sortie... Ces paroles dures et composées qu'a prononcées Henri... Cette joie jalouse des mignons... Cette insolence de Villequier... Villequier... que m'est-il donc arrivé avec lui?... A onze heures il m'a conduit dans sa chambre pour faire collation et je n'en suis sorti qu'à la nuit... j'ai dormi plusieurs heures... qui a pu m'endormir ainsi?... le breuvage qu'il m'a donné sans doute... Il m'a plongé dans l'ivresse... il m'a fait parler... j'aurai tout dit... tout... il l'a répété au roi... Ah! je m'explique maintenant, et ces paroles de Henri III, et ces sarcasmes de Villequier, et cet air triomphant des mignons... Le roi calcule sa vengeance... ah! je suis perdu!...

Et se levant aussitôt, il sortit de sa chambre, et se dirigea vers la principale porte de sortie; mais au moment où il allait en franchir le seuil, les gardes croisèrent la hallebarde et le forcèrent à rentrer dans le palais. Plus alerte que lui, Citron s'élança au travers des jambes des gardes et disparut sur la place en aboyant de nouveau comme s'il courait après quelqu'un. Saint-Luc se présenta aux autres portes du Louvre; la sortie lui fut de nouveau refusée. Alors il remonta dans sa chambre, brisé de douleur, pensant à sa femme, qu'il n'espérait plus revoir, et décidé à vendre chèrement sa vie ou sa liberté, quand on viendrait tenter de lui enlever l'une ou l'autre. Il était à peine rentré et il relisait avec amertume le sonnet qui était resté sur la table, lorsqu'il entendit des pas dans le couloir. L'instant d'après un aboiement à demi étouffé retentit, et les deux pattes de Citron grattèrent à la porte.

Saint-Luc, tirant aussitôt son épée, s'écria:

— Citron est venu m'annoncer ma perte; maintenant sans doute il vient m'annoncer mes assassins.

— C'est votre sauveur qu'il vous amène, dit un homme qui ouvrit tout à coup la porte.

— Qui êtes-vous? dit Saint-Luc en considérant celui qui venait d'entrer.

— Je suis envoyé par un ami, pour vous prévenir que cette nuit Henri III doit inaugurer sa nouvelle orgie en vous faisant mettre à mort.

— Oh! je m'en doutais!

— Je suis envoyé par votre ami pour vous soustraire sur l'heure à cette mort en vous faisant évader, puisque Citron m'a si bien guidé à votre appartement.

— Me faire évader! Mais il m'est impossible de sortir d'ici: je suis consigné à toutes les portes.

— Excepté à la porte secrète qui donne sur la rivière.

— Mais il y a un gardien; et s'il a reçu des ordres...

— Il en a reçu de très-sévères, mais il est gagné.

— Par qui?

— Par votre ami.

— Mais cet ami, qui est-il?

— Monseigneur le duc de Guise, dit Leclerc en se découvrant, le vrai chef de la ligue, qui veille dans l'ombre à la sûreté de tous les bons catholiques, même des mignons de Henri III, quand ils sont braves et loyaux comme vous; monseigneur de Guise, qui a fait prévenir madame de Saint-Luc, qui elle-même vous attend sur le bord du fleuve, avec des chevaux et une suite nombreuse; monseigneur de Guise enfin qui, pour prix de votre salut, demande que vous apposiez votre signature à l'acte de la sainte ligue.

En disant ces mots Leclerc tira un parchemin qu'il présenta à Saint-Luc.

Celui-ci le prit avec empressement et s'écria:

— Monseigneur de Guise me sauve la vie et me rend Jeanne! oh! je signerais cet acte de mon sang... et vous pouvez l'assurer qu'il n'aura pas de plus fidèle soldat que moi.

— Il y compte, répondit Leclerc. Mais si nous avons fini ensemble, nous n'avons pas encore fini avec *frère Valois;* et ce qui a été écrit pour vous donner avis, il faut qu'il le lise. Lui d'abord, le peuple après, et ce sera demain sur tous les murs de Paris.

Prenant alors une copie du sonnet auquel il ajouta quelques mots, il l'attacha de nouveau au cou de Citron, et tous trois sortirent avec précaution de la chambre de Saint-Luc. Quand ils furent à la porte du petit escalier,

Leclerc prit Citron dans ses bras, et le lançant au loin, lui cria :

— Va trouver le roi.

Puis il referma la porte sur lui et il descendit avec Saint-Luc l'escalier dérobé, au bas duquel le gardien, sans dire un mot, ouvrit la porte extérieure sur un signe de Leclerc. Saint-Luc était sauvé. Sur l'autre rive du fleuve, en effet, il trouva Jeanne, qui l'attendait montée sur sa haquenée. Du plus loin qu'elle l'aperçut, elle lui tendit amoureusement la main. Une fois en selle, Saint-Luc demanda de quel côté il devait diriger sa course.

— Rendez-vous à Brouage, dont vous avez le gouvernement, dit Leclerc ; c'est le conseil de votre ami ; là vous pourrez vous défendre si *frère Valois* veut vous poursuivre encore.

— J'y vais de ce pas, dit Saint-Luc, et dans cette bonne ville je défierais une armée, car j'ai désormais la liberté de Jeanne à défendre, et la preuve à donner au duc de Guise que je suis digne de son intérêt.

— Que Dieu vous conduise, dit Leclerc. Vive la sainte ligue !

— Vive la sainte ligue ! répétèrent Saint-Luc et Jeanne.

Ils partirent sur l'heure avec leur suite au galop de leurs chevaux et arrivèrent sans encombre au lieu de leur destination. Aussitôt Saint-Luc fit les préparatifs nécessaires pour se défendre s'il en était besoin, et le soir même, ce fut Jeanne qui, en le félicitant de son courage et de son adresse, déposa pour la première fois sa parure nuptiale à ses pieds.

Pendant ce temps, Citron, après avoir inutilement jappé à la porte par laquelle Leclerc avait disparu, finit par reconnaître l'ancienne piste qu'il suivait autrefois et, après l'avoir suivie, gratta violemment à la porte de la chambre où Henri III et ses mignons recommençaient la débauche en attendant le moment de faire comparaître Saint-Luc. Villequier, entendant ce tapage, courut à la porte et l'ouvrit. Aussitôt Citron, qui s'était entièrement retrouvé, sauta sur la table comme il en avait l'habitude, et se tint devant le roi dans cette posture qu'il prenait quand il lui disait de faire le beau.

— C'est Citron ! s'écria le roi ; la fête est complète, c'est le convive qui nous manquait ; et tous les mignons d'éclater de rire. Mais Henri III eut bientôt aperçu le papier qu'il avait au cou ; il s'en empara et le lut à haute voix. A mesure que cette lecture avançait, son front et celui des mignons se rembrunissaient : les rires avaient cessé, et un moment de silence où chacun était en proie à des réflexions amères régnait dans cette tumultueuse assemblée après que le dernier vers du sonnet eut été prononcé, lorsque Henri, jetant de nouveau les yeux sur le papier, lut avec colère les lignes suivantes :

« *Ce papier, tombé entre les mains de Saint-Luc, a été pour lui un avis salutaire. Il s'est échappé du Louvre, et maintenant il est hors de la portée de ses ennemis.* »

— Se pourrait-il qu'on eût ainsi trahi mes ordres ? s'écria Henri III.

— C'est impossible, dit Villequier, qui avait présidé à toutes les précautions prises à l'égard du mignon.

Ils se levèrent tous en masse et coururent en tumulte à la chambre de Saint-Luc, où ils ne trouvèrent personne. Ils firent faire des recherches dans les plus secrets recoins du palais ; tout fut inutile, comme on le sait déjà. Alors le roi mit des cavaliers en campagne sur les routes, et, en prévision que Saint-Luc s'était peut-être retiré à Brouage, il nomma un autre gouverneur à sa place et le fit partir sur-le-champ ; mais il arriva trop tard. Saint-Luc était déjà dans la ville, et refusa de lui en ouvrir les portes.

Telle fut l'aventure produite par le sonnet de Rosières, dont Citron fut le messager. Ce pauvre chien fut de nouveau chassé du Louvre, et, revenu dans la rue, prit le chemin de la maison de Rosières, chez lequel il rentra le lendemain. En ce moment, la duchesse de Montpensier était chez l'archidiacre, écoutant avec bonheur le récit de tout ce qu'avait produit le sonnet. L'arrivée de Citron, qui était toute de circonstance, mit le comble à la joie de la duchesse, qui voulut absolument s'emparer de cet animal et l'élever dans son palais, en reconnaissance du service qu'il leur avait rendu. Elle obtint de Leclerc la permission de le garder, et elle jura que, moins ingrate que le roi, elle le conserverait toujours. En effet, Citron, choyé, gâté dans la maison, reprit bientôt son embonpoint, sa gentillesse et ses espiégleries. Ce qui enchanta la duchesse, surtout, c'est qu'elle l'avait dressé à

aboyer et montrer les dents toutes les fois que le nom de Henri III était prononcé devant lui. Dès ce jour, il devint aussi le favori de la duchesse, et, fidèle à la promesse qu'elle avait faite, elle ne l'abandonna jamais, comme nous le verrons plus tard.

Mais on était arrivé à une époque où la France, plus que jamais déchirée par les factions, écrasée sous les impôts, méprisée dans son roi, était menacée d'une crise terrible. C'est le moment que le duc de Guise attendait pour se prononcer. Il rassembla de nouveau, chez le cardinal son frère, le duc de Mayenne, Rosières, Leclerc, et cette fois la duchesse de Montpensier. Cette dame, ainsi que Leclerc, toujours impatients d'agir, agitèrent, l'un son épée, l'autre ses ciseaux d'or. Mais le duc et le cardinal tempérèrent encore une fois cette ardeur périlleuse, examinèrent froidement la situation des choses et dévoilèrent enfin leurs projets, dont ces personnes furent les premiers confidents.

— L'insurrection fait des progrès chaque jour, dit le duc ; le roi de Navarre gagne du terrain. C'est un prince de cœur, de bon sens et d'énergie. Il commande à des braves, ajouta-t-il en ayant l'air de réfléchir.

— Que ne vous envoie-t-on contre lui? dit la duchesse ; il trouverait son vainqueur.

— Peut-être. Mais le moment n'est pas venu encore. En attendant, cette guerre nous sert. Le désordre est dans le royaume; l'indolence du vice et l'impéritie du libertinage sont à la cour, la résistance au parlement, le mépris dans le peuple, la force dans la ligue, les auxiliaires en Espagne, et le duc d'Anjou en Brabant.

— Qu'attendez-vous donc, dit la duchesse, pour punir celui qui pèse sur la France et qui a si cruellement outragé votre sœur?... Quand donc me livrerez-vous cette tête que j'ai juré de tondre jusqu'au dernier de ses cheveux avec ces ciseaux qui ne me quittent plus?

— J'attends, pour que vous puissiez faire à votre aise sa couronne de moine, qu'il se trouve quelqu'un digne de porter sa couronne royale, répondit le duc, et jusqu'ici je ne vois personne.

— Il ne manque pourtant ni concurrents ni héritiers, dit Mayenne.

— Comptons-les, répondit le duc. Serait-ce le duc d'Anjou, naturellement appelé au trône par droit de succession ?

— Fi donc! Un pareil roi, si laid, si disgracieux ! dit la duchesse.

— Si enfant ou si fou ! dit Mayenne.

— Si hérétique ! dit le cardinal.

— Si lâche ! dit Leclerc.

— Si médiocre ! dit Rosières.

— Serait-ce le cardinal de Bourbon? continua le duc, ce vieillard qui arrive aussi au trône par droit de succession, après *Monsieur?*

— Il peut à peine tenir le goupillon, comment tiendrait-il le sceptre? dit le cardinal.

— Ce serait alors le roi de Navarre

— Un huguenot ! s'écrièrent les interlocuteurs.

— Eh bien ! si ce n'est aucun de ceux-là, il en viendra un peut-être pire encore. L'Espagne ramassera la couronne de France jusque dans le ruisseau et la posera sur la tête d'une infante. Vous aurez pour reine une Espagnole, ma belle Française.

— Une étrangère!... Jamais.

— Mais qui donc, alors?

— Qui? dit le cardinal : celui qui est le chef de la ligue, qui règne ici sur elle comme un souverain, qui compte autant de partisans qu'il y a de bons catholiques, et qui n'a qu'un mot à dire pour que ses partisans deviennent ses sujets.

— Moi! s'écria le duc, comme effrayé de ce qu'il entendait.

— Oui, toi, mon Henri, mon frère bien-aimé! s'écria la duchesse en lui sautant au cou ; monseigneur a raison : toi, roi de France... Et moi qui n'y avais jamais pensé... moi qui, en voyant ton large front, n'avais pas songé que la couronne ducale était trop étroite pour lui!... Oh! oui, tu seras roi à la place du frère Valois. Tu le peux malgré le duc d'Anjou, malgré le roi de Navarre, malgré les huguenots, car tout le monde t'aime : les nobles, les bourgeois, le peuple et les femmes, surtout les femmes!... Et ce ne sera pas le premier roi qu'elles auront fait.

Le duc de Guise sourit gracieusement à sa sœur et, l'ayant baisée au front, se retourna vers le cardinal et lui dit :

— Est-il possible, mon frère, que vous ayez sérieusement pensé à une tentative aussi désespérée?

— A quoi pensiez-vous donc vous-même en vous mettant en guerre ouverte avec le roi? Est-ce à conserver la couronne au duc

d'Anjou, au cardinal de Bourbon, à Henri de Navarre ou à Philippe II ?

— Quand mes pensées sont allées au delà de ce titre de généralissime que j'ambitionnais et qui m'était dû, je fermais les yeux, j'avoue, pour ne pas envisager l'avenir.

— Et je les ai eus constamment ouverts, oi, dit le cardinal ; et je veux vous forcer les ouvrir aujourd'hui, à regarder en face et avenir auquel nous touchons. Cet avenir, il vous est tracé de la main même du cardinal de Lorraine, notre oncle. Voyez ce qu'il a écrit au bas du brouillon de l'acte de la sainte ligue :

Celui qui s'asseoira sur le siége de chef de la ligue changera ce siége en trône de France, s'il le veut.

— Quand notre oncle a écrit cela, répondit le duc, il comptait probablement sur le mariage de *Monsieur* avec la reine d'Angleterre et sur la mort du cardinal de Bourbon.

— Quand notre oncle a écrit cela il comptait sur la ligue d'un côté et sur votre naissance de l'autre.

— Que voulez-vous dire ?

— Que voici des notes, encore écrites de sa main, des notes sur notre maison de Lorraine qui prouvent que ses enfants seuls sont successeurs de Charlemagne. Voyez, Rosières, voyez.

Et pendant que l'archidiacre examinait avec attention ces notes éparses, le duc, en proie aux méditations les plus profondes, oubliait qu'on attendait un mot de sa bouche qui fixât toutes les résolutions. C'est que, comme l'avait dit Henri de Guise, mu d'abord par un désir de vengeance, il s'était précipité dans cette route sans trop savoir où elle le conduirait, faisant mille rêves dans lesquels il se complaisait, parce qu'il pensait qu'ils ne se réaliseraient jamais ; et maintenant qu'il touchait à son but, effrayé de son triomphe, il reculait malgré lui et n'osait aller plus avant. Ambitieux comme un prêtre, le cardinal voulait le pousser dans son propre intérêt ; Mayenne réfléchissait de son côté et restait indécis ; la duchesse, en femme gâtée, ne redoutait aucune difficulté et se voyait déjà sur les marches du trône, revêtue des habits royaux, qui devaient mieux dissimuler sa taille ; et Leclerc se vengeait en idée des humiliations que lui faisait subir le premier président de Harlay. Seul, Rosières était sérieusement occupé à lire les notes du cardinal de Lorraine, et à épuiser sa science de généalogiste.

— Ces notes sont très-curieuses, dit Rosières, mais elles renvoient à des chartes qu'il faudrait vérifier. Si elles disent vrai, monseigneur, vous êtes le seul descendant de Charlemagne.

— Serait-il possible ! s'écria le duc avec explosion ; quoi ! cela est écrit de la main du cardinal ?...

— Oui, monseigneur, répondit Rosières ; voyez vous-même ; mais je vous le répète, j'ai besoin de consulter ces chartes pour savoir...

— Eh ! qu'importe ce qu'elles peuvent dire ? répondit le duc ; ce ne sont pas ces chartes qui m'occupent, c'est l'idée, l'intention formellement exprimée par mon oncle, et que je comprends maintenant, que j'embrasse, que j'adopte.

— Que voulez-vous donc dire ? demanda la duchesse avec impatience.

— Je veux dire que le cardinal a compris comme moi que tout chef de la ligue que je puis être, tout-puissant, tout fort que je puisse devenir, si j'attaque le trône et le roi de France, je ne serai jamais qu'un rebelle, quelle que soit d'ailleurs ma victoire ; je veux dire qu'il m'a donné un rôle digne d'un prince de Lorraine, et qu'il a changé celui de rebelle en celui de prétendant.

— Ah ! oui, oui, c'est bien cela, dit le cardinal, et je comprends tout aussi maintenant.

— Maintenant je puis avouer hautement mes prétentions au trône, dit le duc ; maintenant je puis renverser Henri III et faire loyalement la guerre au duc d'Anjou et au roi de Navarre ; maintenant ce n'est plus un usurpateur qui vole la couronne, c'est un descendant des rois qui revendique son héritage, et cette guerre est noble, juste, sainte, et dans cette guerre on peut mourir avec honneur.

Retenu jusque-là malgré lui et se déguisant mal à lui-même ses vues ambitieuses, Henri de Guise avait saisi avec enthousiasme le premier prétexte qui s'était offert, et respirait à l'aise dans cette sphère de sophisme qu'il venait de créer autour de lui N'abandonnant pas cependant sa prudence ordinaire, dans cette situation toute d'entrainement, il imposa silence à ceux qui parlaient de marcher sur l'heure et leur dit

ses intentions, dont il ne s'écarta pas dans la suite.

— Avant de lever ma bannière contre celle de Henri III, il faut que je prouve que j'ai le droit de l'arborer. Nous le savons, nous tous qui sommes ici ; mais le peuple de France, mais les cours étrangères ne le savent pas ; il faut que tout le monde l'apprenne ; alors, puisant ma force dans mes droits, dans le mépris qu'inspire le roi, dans les malheurs qni accablent le pays, je me ferai porter sur le trône par la France entière ; ce ne sera pas moi qui renverserai Henri III, ce sera le peuple, et ce qui est arrivé au sacre se trouvera vrai : la couronne de Charlemagne est trop lourde pour sa tête, la couronne de France l'a blessé au front. Mais jusque-là pas de violence ; que la ligue entoure le trône, qu'elle le presse, qu'elle l'enlace, qu'elle lui fasse sentir la pointe, mais sans sortir l'épée du fourreau. Pas de guerre civile, pas de sang surtout : il faut le réserver pour le roi de Navarre et les huguenots, plus dignes adversaires ; des menaces, des écrits, des armes préparées, et la volonté de la France, voilà ce qui me fera roi. Oh ! pas de sang surtout, pas même celui de Henri III : car, il ne faut pas l'oublier, sa tête est promise aux ciseaux d'or de la duchesse.

— Et quand viendra ce jour ? dit la duchesse.

— Cela dépend de l'archidiacre de Rosières, répondit le duc.

— De moi, monseigneur ? dit Rosières.

— De vous seul, repartit le duc. Il ne s'agit plus maintenant de ces épigrammes, de ces quatrains, de ces satires qui ont porté leurs fruits ; il s'agit d'un livre, d'un livre sérieux, logique, grave ; il s'agit en un mot d'écrire d'un beau style, de développer avec talent, de prouver avec adresse ce que le cardinal de Lorraine avance dans ses notes.

— Ah ! je vous comprends, monseigneur, dit Rosières.

— Et vous remplirez bien notre but. Celui qui a fait le bel ouvrage du *Traité de la politique* est digne d'être l'historien de la maison de Lorraine.

— Enfin, s'écria Rosières, je vais donc secouer cet anonyme qui me pesait tant. Je vais écrire au grand jour, signer mon ouvrage, et dire à la face de la France ce que je pense de Henri III.

— Qu'allez-vous faire? dit le duc ; signer un pareil ouvrage !... mais c'est vous perdre.

— Qu'importe ! dit Rosières, pourvu que je prouve au peuple que vous êtes descendant de Charlemagne. Je suis las de me cacher sous le voile de l'anonyme : écrire ce qu'on pense et n'oser l'avouer, infâme lâcheté ; je ne veux plus être un lâche. D'ailleurs, monseigneur, quel profit tireriez-vous d'un ouvrage dont personne n'oserait se déclarer l'auteur ? Ce serait un nouveau pamphlet sans vérité, sans consistance, qu'on lirait à la dérobée, qu'on n'oserait répandre, qu'on n'oserait peut-être imprimer. Il faut en tête de ce livre le nom d'un homme grave, dont le caractère inspire la confiance, dont la position la sanctionne. Je suis archidiacre par vous, monseigneur le cardinal, j'emploierai à votre service ce titre que vous m'avez donné. Il faut que ce livre soit imprimé publiquement, publiquement répandu, publiquement lu, afin que, précédé par lui, monseigneur le duc puisse marcher sur le Louvre ; je saurai faire imprimer ce livre même avec approbation et privilége du roi.

— Il a raison, dit le cardinal ; pour produire l'effet que nous en attendons, il faut que les choses se fassent ainsi.

— Mais si je ne puis le sauver de la vengeance du roi ? répondit vivement le duc au cardinal.

— Je succomberai, dit Rosières. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'embrasse le péril auquel je me suis exposé. Dès le premier jour vous m'en avez prévenu, monseigneur, dès le premier jour je l'ai accepté. Je reculerai d'autant moins maintenant que celui-ci est digne de moi.

— Eh bien ! dit le duc en serrant la main de l'archidiacre, j'accepte encore ce service de vous ; car si j'ai su préserver Saint-Luc, je saurai vous préserver aussi, vous dont la destinée est liée à la mienne. Ecrivez ce livre comme vous nous l'avez dit, puisqu'il le faut, et je vous sauverai de leur colère, dussé-je faire pour vous ce que je ne veux pas faire pour moi, tirer l'épée contre Valois lui-même. Fiez-vous à moi, Rosières, et pensez que le duc de Guise...

— Monseigneur, interrompit l'archidiacre en prenant les notes du cardinal, je pense au plan de mon ouvrage.

Telle fut l'origine de ce livre qui devint fameux quand il eut vu le jour, et servit la



Il réunit sur-le-champ son conseil et fit appeler sa mère. — Page 322.

cause des Guise encore mieux que la ligue. Rosières mit beaucoup de temps à le composer. Il l'écrivit en latin, et un beau matin on vit paraître et colporter dans Paris cet ouvrage imprimé avec approbation et privilége du roi. Il avait pour titre *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum* (des titres de noblesse de la maison de Lorraine et des ducs de Bar) et était composé de sept volumes.

Le censeur royal, remplissant ses fonctions comme on serait trop heureux que tous les censeurs les voulussent remplir, c'est-à-dire censurant l'ouvrage sans le lire, ne crut pas que les preuves de noblesse de la maison de Lorraine et des ducs de Bar pussent contenir rien d'injurieux contre le roi. Rosières avait espéré que les choses se passeraient ainsi, et son espérance avait été réalisée. Mais le livre, dont nous connaissons déjà le but, contenait des attaques violentes contre tous les rois de la race capétienne, avec une appréciation sévère de leurs actes et de leurs faits, et tendait à prouver positivement que les ducs de Lorraine descendaient directement de Charlemagne ; entre autres preuves il donnait celle-ci :

Lorsque Louis V, empoisonné par sa femme, mourut sans enfants, en 987, à Compiègne, la couronne de France appartenait par droit d'hérédité à Charles, duc de la basse Lorraine, son oncle, fils de Louis d'Outre-Mer. Charles, en effet, fit valoir ses

droits au trône ; mais son concurrent, Hugues Capet, appuyé sur l'armée et sur une portion du peuple, usurpa la couronne, et changeant son titre de duc des Français en celui de roi, fit couronner son fils Robert à Orléans, pour consacrer l'hérédité dans sa famille. A cette nouvelle, aidé d'une faible armée, Charles attaque le puissant Hugues Capet, remporte sur lui un premier succès en prenant la ville de Laon, et le défait sous ses murs. Mais Hugues Capet obtient bientôt, par la trahison, ce qu'il n'avait pu obtenir avec ses soldats. L'évêque de Laon trahit Charles, ouvre les portes de la ville à Hugues Capet et livre ce prince avec sa femme. Hugues Capet amène Charles et sa femme prisonniers à Rouen, où ils moururent, on ne sait pas de quelle mort, en 992. C'est pendant ce séjour à Rouen que Rosières prétendait, en en donnant plusieurs preuves à l'appui, que Charles avait eu de sa femme un enfant dont les princes de Lorraine descendaient en ligne directe, ce qui consacrait d'une manière formelle les droits des princes de cette maison à la succession de Charlemagne. Cette fable ou cette vérité en valait bien une autre, au milieu des intrigues, des usurpations et des crimes des rois et des prétendants de cette époque. Quoi qu'il en soit, ce livre produisit une émotion profonde dans toute la France, où il était répandu. Les gens timides, et qui n'avaient osé jusqu'alors se déclarer pour le duc de Guise, craignant d'être traités de rebelles, virent leurs derniers scrupules s'évanouir et marchèrent ostensiblement sous son drapeau. Ceux qui étaient déjà ses partisans parlaient sérieusement du cloître pour Henri III et du trône pour le duc, et les indifférents, qui, sans attachement pour l'un ni pour l'autre, voyaient cependant les misères de la France et celle de leur propre maison, se tournaient aussi vers le duc de Guise, espérant un meilleur avenir.

Telle était la situation dans laquelle ce livre avait mis les esprits. Il avait paru d'abord à un petit nombre d'exemplaires, bientôt on en fit d'autres éditions, enfin il fut imprimé dans toutes les villes. Pendant ce temps Henri III, plus que jamais livré à ses mignons et à ses plaisirs, ignorait ce qui se passait autour de lui. La reine mère, occupée d'intrigues sans cesse renaissantes, à l'aide desquelles elle voulait conserver son crédit, ignorait aussi la rumeur qu'excitait ce livre autour du trône, et quant à ceux qui le connaissaient, et qui par leurs devoirs auraient dû en instruire le roi, ils ne l'osaient pas, par crainte du duc de Guise. Chose inouïe, ce livre était en toutes les mains depuis plus d'une année, et la cour n'en savait rien. Enfin il se trouva un homme, Duplessis, qui, ayant lu ce livre et sachant que le roi n'en connaissait pas l'existence, le lui envoya avec des annotations à tous les passages qui lui paraissaient injurieux ou controuvés. Henri III entra dans une colère terrible en lisant ce livre sérieusement écrit et surtout en apprenant qu'il était imprimé et répandu depuis si longtemps à son insu. Il réunit sur-le-champ son conseil et fit appeler sa mère. Là il éclata en reproches et en menaces en montrant les passages annotés par Duplessis, et celui qui le toucha le plus au cœur, celui pour lequel il voulait surtout une punition exemplaire, était le suivant :

« Et adhinc Henricus malè aliquantulum apud nos audiit. Mox enim Rhemis inunctus à Ludovico Guiso cardinale (quod Ludovicus nepos loci archiepiscopus, cui jus inungendi regem competit, sacris nundum initiatus esset). Lutetiamque profectus, jam à publico rerum statu videbatur alienior, domesticæ privatæque curæ indulgere cœpit, nutare, certoque duci persuasu, quæ singula generosum regem emolliunt et dejiciunt. »

« Henri commença alors à entendre mal parler de lui dans son royaume. Peu après il fut sacré à Reims par le cardinal Louis de Guise (car son neveu Louis, archevêque de la ville, à qui revenait le droit de cette cérémonie, n'avait pas encore reçu les ordres sacrés). Le roi partit aussitôt pour Paris, où il s'éloigna peu à peu des affaires publiques, pour se livrer tout entier aux soins domestiques et aux intrigues de son palais. Bientôt il apporta l'irrésolution et la faiblesse dans tous ses actes, et finit par se laisser entièrement guider par les conseils d'autrui, toutes choses qui amollissent un prince, et jettent hors de la bonne voie un monarque doué des qualités les plus précieuses (219). »

Mais si Henri III, conservant son caractère de particulier sous le manteau des rois, ne vit l'injure que dans le passage qui lui était personnel, son conseil et surtout la reine mère virent bien d'autres conséquences dans cet ouvrage et mesurèrent d'un pre-

mier coup d'œil la portée qu'il pouvait avoir sur l'opinion publique. Henri III ne cessait de demander l'auteur pour le punir; c'était le seul remède qu'il voyait au mal que ce livre avait pu faire, car pourvu qu'il vengeât l'homme il était satisfait comme roi. La reine mère, tout en ne refusant pas à son fils une vengeance qu'elle croyait légitime, insista avec force sur un autre point.

— Ce n'est pas l'injure personnelle qui vous a été faite qui nous doit occuper en ce moment, dit-elle à son fils; c'est celle faite à votre naissance et à vos droits au trône. L'auteur de ce livre a eu l'imprudence de se faire connaître : s'il est en France nous l'atteindrons; s'il est chez un des rois voisins, nous nous le ferons livrer; le plus pressé maintenant c'est de détruire ces calomnies semées dans toute la France et que vos ennemis accueillent comme des vérités.

— Que m'importe! dit Henri avec violence.

— Mais, insensé, s'écria Catherine, ne pouvant à son tour se contenir, ne voyez-vous pas que ce livre infernal est l'œuvre des Guise et de la ligue? Ne voyez-vous pas que ce n'est plus seulement à votre personne qu'ils en veulent, mais à votre race tout entière? ne voyez-vous pas que c'est le duc de Guise qu'ils mettent en avant, non comme un sujet puissant et rebelle, non comme le chef de la ligue, mais comme le seul héritier du trône de France?

— Lui!... le maudit Balafré, dit Henri avec explosion, lui!... il oserait... ils oseraient tous... Oh! non, de par Dieu, il n'en sera pas ainsi... Mais quittez donc cet air craintif, ma mère, car le triomphe nous arrive. Jusqu'ici le duc de Guise, rebelle dès le premier jour, a caché ses intentions hostiles sous l'apparence de la ligue et de la religion... il était insaisissable pour moi... Dieu soit béni, il a levé le masque; à présent c'est un prétendant au trône; à présent il me donne le droit de le combattre face à face, de le vaincre, de le punir, de le tuer... oui, je veux qu'on l'amène les mains liées devant moi, qu'il se prosterne devant mon trône, qu'il s'abaisse, qu'il s'humilie, et puis sans sortir de ce palais, dans ma cour du Louvre, qu'il soit tué comme un chien et son corps jeté à ceux de la ligue... Qu'on rassemble mes hommes d'armes, mes compagnies, mes gentilshommes, qu'on ferme les portes de Paris, qu'on marche sur son palais, qu'on l'assiége, qu'on le brûle, mais qu'on m'amène cet homme; je le veux, je l'ordonne, et s'il le faut je marcherai le premier pour donner l'exemple à mes fidèles!...

Henri III s'était levé et se promenait avec agitation, au milieu de ses conseillers muets devant sa colère, lorsque tout à coup un bruit d'armes et de chevaux retentit sous les croisées du Louvre, et des acclamations confuses se firent entendre. Le roi s'arrêta à ce bruit. Catherine courut à la fenêtre et, après y avoir jeté un coup d'œil, appela son fils auprès d'elle et lui dit :

— Regardez.

C'était le duc de Guise qui se rendait au Louvre. Cent hommes d'armes le précédaient; autour de lui étaient rangés plus de quarante gentilshommes, suivis de vingt pages aux couleurs du duc. Cent autres hommes d'armes, qu'il appelait ses gardes du corps, fermaient la marche.

Le cortége avait peine à avancer au milieu de la foule immense qui encombrait la place et qui grossissait à chaque instant. Des acclamations de *vive la ligue! vivent les Guise! vive le Balafré!* se faisaient entendre de toutes parts. Lui-même, avançant lentement sur son cheval blanc, faisait écarter les gentilshommes qui étaient autour de lui, pour que le peuple pût s'approcher.

Alors la foule envahissait l'espace autour de son cheval. Les uns baisaient son écharpe, d'autres touchaient ses armes, d'autres ses vêtements, et lui, se complaisant dans ce triomphe, adressait des sourires, des saluts et des paroles flatteuses à tout ce monde enivré de sa présence.

— Attaquez donc cet homme, dit Catherine à son fils, et pour arriver jusqu'à lui percez ces remparts vivants qui le défendent!

— Mais ces remparts ne le suivront pas jusque dans mon palais, dit Henri III; il y vient seul, il se livre à moi, j'en profiterai.

— Et cette foule, cette troupe d'hommes d'armes, dit Catherine en retenant le roi qui voulait aller donner ses ordres, quand elle verra, au lieu du duc de Guise, un cadavre suspendu à une de ces colonnes fera à son tour le siége de ce palais. A chaque assaut elle grossira; et c'est dans ses mains, sachez-le bien, sire, qu'est aussi placée la torche qui incendie le palais des rois!

Henri resta muet à ces paroles. En ce

moment la porte s'ouvrit, et un gentilhomme vint annoncer au roi que monseigneur le duc de Guise réclamait la faveur de présenter ses respectueux hommages à Sa Majesté. Le roi sourit amèrement, hésita un instant pour répondre, reporta involontairement les yeux sur la place où la foule attendait toujours, puis répondit au gentilhomme :

— Dites à mon cousin de Guise que, malade et souffrant, je ne puis le recevoir aujourd'hui.

Le gentilhomme sortit pour donner sa réponse. L'instant d'après, de nouvelles acclamations se firent entendre sur la place; c'était le duc de Guise qui sortait du Louvre; on l'accueillit à son passage avec le même enthousiasme. Henri III, voyant de nouveau ce spèctacle, quitta brusquement la fenêtre, et retomba épuisé sur son fauteuil; puis courbant la tête, et des larmes dans les yeux, il murmura d'une voix honteuse :

— Ma mère, que faut-il faire?

Catherine attendait ce moment. Connaissant bien le roi, elle savait qu'il était capable de prendre une résolution folle et désespérée, mais incapable de persister longtemps si on lui montrait des obstacles, et que retombant dans sa nature indolente, il s'avouait à lui même sa faiblesse et suivait le conseil du premier qui était auprès de lui. La reine mère sentit une secrète satisfaction de cette circonstance, tant pour la gravité de l'affaire que pour la preuve que son influence n'était pas éteinte; elle répondit donc avec un calme grave et mesuré :

— Je vous l'ai dit, mon fils, ce n'est pas tant l'injure personnelle qui nous importe, que l'effet produit par ce livre sur une portion de vos sujets. Ce n'est pas avec la mort, fût-elle en Grève sur la potence, qu'on peut effacer un écrit; on tue l'auteur, l'écrit reste. C'est la plume qu'il faut opposer à la plume, et non le poignard ou le glaive; c'est avec un livre qu'on combat un livre. Il faut donc au plus tôt en commander un qui réfute celui de l'abbé Rosières, pour que la vérité soit en face de la calomnie.

Tous les membres du conseil firent un signe d'assentiment à ces paroles.

— Vous avez raison, ma mère, dit Henri III, et il me semble que la rédaction de ce livre ne pourrait être confiée à des mains plus habiles et plus fidèles que celles de Duplessis, qui le premier a eu le courage de me dénoncer cet ouvrage en inscrivant en marge des observations pleines de sens.

— Mon intention était en effet de vous le désigner. Mais cela ne saurait suffire pour paralyser le mal fait par ce méchant Rosières. Son livre part d'une autorité ecclésiastique; il est archidiacre de Toul, il a signé le livre en cette qualité; il faut que la réfutation soit signée par un nom supérieur au sien, par une autorité supérieure à la sienne. Je propose à Votre Majesté de désigner pour cela monseigneur Pontus de Tiard, évèque de Châlon-sur-Saône, dont les sentiments sont connus à Votre Majesté, dont la science est connue de toute la France.

— J'approuve votre choix, répondit Henri III, et je vous prie de donner les ordres nécessaires pour que ces ouvrages, dont vous m'avez fait sentir l'importance, soient faits et publiés le plus tôt possible. Mais maintenant, ne pourrai-je venger l'injure faite à ma personne, et si je ne puis atteindre mon noble cousin le duc de Guise, parce qu'il est plus puissant que moi, en sera-t-il de même envers ce misérable abbé de Rosières? Il n'a ni hommes d'armes ni gentilhommes autour de lui, celui-là, et il ne faut pas percer les rangs de tout un peuple pour arriver jusqu'à son palais.

— Dès l'instant que nous avons trouvé le remède au mal qui nous est fait, vous pouvez librement vous venger sur l'auteur. Vous le devez pour votre dignité de roi, et il n'est personne ici qui ne vous y engage. Il est même salutaire pour l'avenir que vous fassiez un grand exemple de cet homme et que vous brisiez sa plume dans ses mains, afin qu'il ne puisse s'en servir de nouveau contre vous.

— Je lui ferai appliquer la peine des parricides : il aura le poing coupé en Grève. Chargez-vous de l'autre affaire, ma mère, je me charge de celle-ci, et fût-il au bout du monde, je saurai le découvrir.

— Mais cela ne suffira pas, mon fils, et n'en prenez pas trop de joie. Avec Rosières vous n'aurez que le bras, la tête restera toujours sur les épaules du duc de Guise.

— Je finirai par la faire tomber.

— Soyez prudent, Henri, dit Catherine en se penchant vers le fauteuil du roi et lui parlant à voix basse : le duc de Guise a, dit-on, des espions jusque dans ce palais. Étudiez bien votre attitude envers lui, mesurez vos paroles, prenez garde surtout.

— Ma mère, interrompit Henri III du même ton, vous m'avez donné un bon conseil aujourd'hui en m'empêchant de punir le duc de Guise ici même; j'ai cédé, vous l'avez vu, mais j'en ai retiré cette leçon qu'il ne viendra pas toujours me voir escorté comme il l'était et accompagné de tant de foule, qu'on pourra l'attirer hors de Paris, l'isoler du peuple et de ses partisans, et qu'alors...

— Oh! silence, mon fils; ce projet, s'il est conçu, ne doit l'être qu'entre vous et moi, et dans un lieu plus secret que celui-ci... Silence et sachez attendre.

— Soyez tranquille, ma mère; j'ai à venger la mort de Saint-Mégrin et l'humiliation de ma couronne; pour cela, j'aurai de la patience, mais je veux de sanglantes représailles.

A ces mots, Henri III, s'étant levé, déclara que le conseil était fini, et fut s'occuper des mesures à prendre contre l'abbé de Rosières, tandis que Catherine s'occupait de son côté de la réfutation du livre.

En effet, il parut quelque temps après une petite brochure de Duplessis, ayant pour titre: *Discours sur le droit prétendu par ceux de Guise sur la couronne de France*. Cet écrit fut suivi d'un livre ayant pour titre: *Extrait de la généalogie de Hugues Capet et des derniers successeurs de Charlemagne en France*, par Pontus de Tiard, évêque de Châlon-sur-Saône. Chacun de ces écrits avait son caractère particulier. Le premier était plutôt une diatribe piquante qu'une réfutation; le second, grave et consciencieux, suivait pas à pas Rosières et cherchait à détruire ses preuves et à démontrer la calomnie.

Ces deux écrits furent répandus à profusion dans le royaume; mais ils venaient tard, et les esprits, déjà habitués à regarder comme vrai ce qui avait été consigné dans l'ouvrage de Rosières, qui avait paru le premier, avaieut peine à se faire à d'autres idées. Le livre de Rosières fut plus recherché que jamais, car au lieu de se borner à la réfutation, on fit de la persécution contre l'ouvrage : on le défendit, on le saisit, on le brûla, et cette violence fit croire à la vérité; telle était la puissance d'un livre, même à cette époque, et si le duc de Guise eût dû arriver au trône, il n'est certes pas douteux que l'ouvrage de Rosières en eût posé pour lui la première marche.

Du reste, une chose digne de remarque, c'est que ce furent deux livres publiés dans ces temps-là qui exercèrent plus d'influence que les révoltes et les batailles. L'un, celui que nous venons de voir, faillit frayer la route du trône au duc de Guise; l'autre, la *Satire Menippée*, qui parut sous la ligue, contribua plus, au dire des historiens, à faire ouvrir les portes de Paris à Henri IV, que ses soldats et son or.

Cependant Henri III avait donné les ordres les plus sévères pour faire arrêter l'archidiacre. Depuis que son livre avait paru, Rosières, à la sollicitation des Guise, était allé séjourner hors du royaume et avait fini par revenir en France, où ses affections et son courage le rappelaient. Il jouissait du triomphe que lui faisait son livre dans une parfaite sécurité, et voyant que le succès des écrits graves était bien différent de ceux que produisait sa plume satirique, il s'occupait d'un nonvel ouvrage, tandis que l'orage grondait sur sa tête, sans qu'il s'en doutât.

Mais le duc de Guise, qui veillait au Louvre par ses espions, fut bientôt instruit de tout ce qui s'était passé dans le conseil, dont on lui avait refusé l'entrée. Il courut chez Rosières avec Leclerc pour lui en donner avis et préparer sur l'heure les moyens d'une fuite assurée. Rosières, plus tranquille que jamais sur les suites de son livre, fut réveillé en sursaut de sa trompeuse sécurité. Son premier mouvement fut d'affronter à Paris la colère de Henri III, de faire paraître la défense de son livre, de s'abriter derrière le privilége et l'approbation du roi, ce qui enlevait à son écrit le caractère d'une œuvre clandestine; en un mot, de soutenir les droits d'un historien. Fuir lui paraissait une chose aussi lâche que honteuse de la part d'un homme qui avait eu le courage de signer son livre et d'indiquer par là qu'il se soumettait à toutes ses conséquences. Mais le duc de Guise, qui l'aimait réellement et qui pour rien au monde n'aurait voulu exposer sa liberté et peut-être sa vie, le supplia avec des paroles si amicales qu'il fut obligé de s'y rendre et de consentir à tout. On prépara donc à la hâte tout ce qui était nécessaire pour sa fuite, et on décida qu'il se retirerait en Espagne, où le roi de France le réclamerait en vain.

Le duc écrivit à Philippe II lui-même pour lui adresser l'archidiacre et l'accréditer auprès de lui en qualité de représentant de la ligue. Pendant que tout cela se passait chez

Rosières entre lui et le duc, Leclerc veillait dans la rue, prêt à donner l'alarme. Il avait eu soin de disposer des affidés dans les diverses rues aboutissant à celle de la Juiverie, dans laquelle était située la maison de l'archidiacre, qui s'était retiré au sein du quartier de la Cité, près de l'église de la Magdeleine, qui existait alors (220). Tout à coup un des hommes de Leclerc accourut prévenir que les gardes du roi se dirigeaient par la droite vers la rue de la Juiverie.

— Déjà ! s'écria le duc de Guise ; partons, Rosières, et évitons leur rencontre en fuyant par la gauche.

— Impossible, dit un autre ligueur qui entra, ils vont déboucher par là.

— Passons alors par les petites rues qui aboutissent à la Seine, reprit le duc : avec de la prudence et sous nos déguisements nous leur échapperons.

— Ne sortez pas, dit rapidement un autre homme qui se présenta : le quartier est cerné. Vous trouverez plus facilement à vous cacher ici.

— Ici ? dit Rosières. Mais cette maison n'a aucun endroit assez secret pour cela. Ils vont fouiller partout ; ils me découvriront... D'ailleurs, me cacher, oh ! non, je ne pourrai jamais...

— Rosières, Rosières, faites-le, faites-le, disait le duc... Je vous en prie, faites-le, ou vous êtes perdu.

— Il est sauvé, dit Leclerc, qui accourait hors d'haleine... Venez, venez, mon révérend, et vous aussi, monseigneur, car il ne faut pas que ces brigands vous voient.

En disant cela, il leur faisait signe de le suivre vers la porte de sortie. Il faisait déjà nuit, et l'on voyait, aux deux extrémités de la rue, briller les torches des soldats, dont le pas mesuré retentissait dans le silence.

— Mais, malheureux, où nous conduis-tu ? dit le duc ; n'entends-tu pas les soldats qui approchent de tous côtés ?... le quartier est cerné... ils vont nous voir.

— Ne craignez rien, ajouta Leclerc en les entraînant, et suivez-moi.

— Où allons-nous donc ?

— A l'église.

— Mais ce n'est plus lieu d'asile pour Henri III.

— Aussi nous en sortirons et passerons au milieu d'eux. Le curé, qui est un brave ligueur, est prévenu par moi... il est tout prêt...

— Je ne comprends pas...

— Nous voici à la petite porte : entrez, entrez avant qu'ils ne vous voient...

Et Leclerc poussa Rosières et le duc dans l'église et referma la porte sur eux. Au même instant, les soldats débouchaient par les petites rues et arrivaient par les deux extrémités de la principale. Ils formèrent la haie, qui s'étendait au loin autour de la maison de Rosières, et commencèrent à frapper à la porte à coups redoublés. Au même instant la cloche de la Magdeleine retentit, les grandes portes de l'église s'ouvrirent, et l'on vit le curé, escorté de plusieurs fidèles armés de cierges, élevant le saint viatique sous un dais porté par deux personnes.

— Place ! place ! et à genoux ! s'écria le curé aux soldats étonnés de cette apparition ; je porte le saint viatique à un de nos frères qui va mourir !

Les soldats se prosternèrent aussitôt. Le curé les bénit en passant et s'engagea rapidement dans les petites rues qui étaient en face de la maison proscrite. Quand il fut hors de leur portée et de leur vue, il s'arrêta. Le duc et Rosières, qui portaient les bâtons du dais, le laissèrent à d'autres, serrèrent en silence la main du curé, et s'esquivèrent au plus vite. Rosières était déjà loin de Paris, sur le cheval que le duc lui avait fait préparer, que les soldats de Henri III continuaient à fouiller toutes les maisons de la rue de la Juiverie, dans l'espoir de découvrir l'archidiacre de Toul.

Henri III sentit redoubler sa colère quand il apprit que Rosières avait été manqué, et devina la manière dont il avait échappé à ses soldats. Il envoya des courriers extraordinaires dans toutes les villes, avec ordre de surveiller la frontière, et fit venir auprès de lui le chevalier du Guet. Cet homme avait été adjoint depuis quelque temps à Laurent Testu dans ses fonctions à la Bastille.

Depuis la scène des maréchaux, Catherine de Médicis avait cru prudent de placer auprès du gouverneur un homme qui lui fût entièrement dévoué et qui consentît à surveiller Testu. Le chevalier du Guet, aussi audacieux que rusé, était propre à tous les coups de main, et il assura Henri III que, s'il avait eu *l'honneur* d'être chargé par lui d'arrêter l'archidiacre, il n'eût pas laissé passer le saint viatique sans examiner tout le monde, en commençant par le curé. Henri III lui donna lui-même ses intruc-

tions, et le chevalier du Guet partit bien escorté pour arrêter Rosières partout où il le trouverait. Celui-ci, à travers mille dangers, était parvenu en Languedoc, où la guerre civile régnait toujours.

Il n'avait pu suivre la route de Toulouse pour se rendre en Espagne, parce que, devancé de ce côté par le chevalier du Guet, qui s'était douté de ses intentions, il craignait de ne pouvoir éviter sa rencontre. Il approchait de la ville de Montpellier, voulant gagner par là Perpignan, lorsqu'il fut rencontré par un parti de huguenots qui, le prenant ponr un espion, le fouilla et trouva sur lui les lettres pour le roi d'Espagne et d'autres papiers prouvant qu'il était un des zélés ligueurs. Rosières se soumit à son sort, préférant la captivité que lui préparaient les huguenots à celle que lui aurait fait subir Henri III.

Mais le chevalier du Guet, qui, s'il ne l'avait pas rencontré sur la route, avait appris celle qu'il avait suivie, fut bientôt instruit de sa captivité. Muni de pleins pouvoirs du roi à l'égard de l'archidiacre, il fit proposer l'échange de ce prisonnier contre vingt huguenots que le sort des armes avait mis entre les mains des troupes royales. L'échange fut accepté avec reconnaissance, et Rosières, remis aux mains du chevalier du Guet, fut conduit à la Bastille, où ce dernier fit une entrée triomphale.

Étrange époque que celle d'alors, où un prêtre catholique en guerre avec les huguenots redoutait moins leur vengeance que celle d'un roi très-chrétien dont il était le sujet!

Rosières fut traité à la Bastille avec toute la rigueur que Testu et le chevalier du Guet pouvaient employer. Conduit au cachot dans lequel on avait enfermé d'abord le moine Poncet, qui gémissait toujours à la Bastille, mais cette fois, retenu dans une tour, il put lire, lorsque ses yeux se furent habitués à l'obscurité qui régnait en ce lieu, les diverses inscriptions que le moine y avait gravées.

Il reconnut, dès les premières, la main qui les avait tracées, et se rappela ce qui s'était passé entre eux la veille du jour où Poncet fut mis à la Bastille. Il couvrit d'admiration son courage et son énergie, dont il cherchait un exemple en lui-même, et chaque inscription qu'il lisait d'abord trouvait un écho dans son cœur. Mais à mesure qu'il avançait dans cette lecture, la fermeté des adages inscrits sur le mur diminuait. D'abord c'était l'exaltation religieuse soutenue par une conviction sincère. Plus bas, ce n'était plus que la résignation et les prières à Dieu pour ne plus souffrir.

Au bas du mur, enfin, c'était le découragement et le désespoir. Rosières s'assit sur cette même pierre où le moine Poncet s'était si fièrement posé en entrant dans son cachot; là, mille réflexions vinrent l'assaillir à son tour. Les inscriptions avaient toutes des dates qui prouvaient une captivité de plusieurs années dans cet affreux séjour, sans air, sans soleil, sans lumière; il se représenta Poncet avec son énergique conviction, sa fanatique croyance et son exaltation toutes fois qu'il s'agissait du martyre.

Il le vit brûlé par cette fièvre, défiant, appelant les tortures de ses bourreaux, puis, lassé par la captivité, la solitude et la misère, sentant son courage faiblir, et demandant à Dieu d'abréger ses souffrances; puis, enfin, supportant impatiemment ces douleurs qui font souffrir la mort sans la donner, et perdant l'espérance, rester faible, découragé, vaincu. Il interrogea alors ses souvenirs pour savoir ce qu'était devenu le moine. Depuis qu'il avait été mis à la Bastille, il n'avait pas reparu. Peut-être était-il mort dans ce cachot, d'un coup de poignard, d'un breuvage; peut-être, ce qui était plus triste encore, de ses douleurs et de ses tortures.

Alors, par un mouvement spontané, il chercha à terre avec terreur s'il ne trouverait pas son squelette, s'il ne verrait pas un monticule, une dalle qui lui indiquât sa tombe; mais secouant tout à coup, par la force de sa volonté, cette espèce d'hallucination, il se rassit de nouveau, croisa les bras sur sa poitrine comme pour arreter les battements tumultueux de son cœur, et sonda son âme, sa conscience et son courage. Poncet avait succombé aux faiblesses de l'humanité, devait-il succomber à son tour? Il examina froidement son cachot, y promena longtemps ses regards, et se dit: « Ici est ma tombe. »

Il ne trembla pas. Après avoir plusieurs fois renouvelé cette épreuve, il se sentit rassuré et tranquille et se trouva prêt à braver la mort, ou dans cette tombe, ou sur la place publique.

Cependant le duc de Guise, instruit de l'arrestation de l'archidiacre, voulait le sauver à tout prix. Aussi sincère en amitié

qu'adroit en politique et téméraire dans les combats, il tenait sérieusement à la vie et à la liberté de Rosières par deux motifs : le premier, parce qu'il l'aimait d'une véritable amitié ; le second, parce que sa punition était faite pour décourager ceux des ligueurs qui montreraient autant de zèle que lui. Mais le duc éprouvait un embarras extrême pour arriver à son but.

Faire une guerre ouverte à Henri III n'était pas prudent ; engager une lutte pour Rosières était impossible ; solliciter ouvertement pour lui était maladroit, et d'ailleurs il serait refusé. Le duc essaya d'une évasion, mais la Bastille était trop bien gardée pour tenter un coup de main ; il échoua dans une première entreprise. Alors il députa Leclerc auprès de Testu, pour essayer la corruption. Testu ne repoussa pas les premières ouvertures de Leclerc, et on arrivait même à faire son prix, lorsque le chevalier du Guet entra au milieu de l'entretien.

Testu, qui savait que cet officier avait été placé près de lui pour le surveiller, craignit qu'il n'eût entendu le commencement de l'entretien, et, changeant tout à coup de ton, dénonça l'homme qui voulait le séduire comme un agent de la ligue, et le chassa de chez lui. Et pendant ce temps les jours s'écoulaient ; on ne savait rien du sort de Rosières ; la Bastille, silencieuse comme une tombe, ne laissait pénétrer au dehors aucun écho de ce qui se passait dans ses murs, et le duc de Guise, qui pouvait d'un mot avec la ligue remuer la France tout entière, voyait son influence et son pouvoir expirer et s'éteindre dans les fossés de cette forteresse.

Un soir qu'il y avait cercle chez la duchesse de Montpensier et que, comme à l'ordinaire, la conversation roulait sur les excès et les fautes commis par la cour, un ligueur rappela le meurtre projeté par Catherine de Médicis sur les personnes des maréchaux de Cossé et Montmorency.

A ce récit, le duc de Guise se leva brusquement dans la plus vive agitation, courut à l'oratoire de sa sœur, et se mit à écrire. La duchesse, étonnée de cette subite disparition et des mouvements qui l'avaient accompagnée, suivit son frère, et se posant gracieusement sur son épaule, lui dit en souriant :

— Mon bon frère, à qui écrivez-vous ainsi ? est-ce à la reine Marguerite, que vous adorez toujours ?

— Non, répondit le duc ; c'est à sa mère.

— A Catherine de Médicis ! Prenez garde à votre tour de commettre quelque imprudence.

— Ma lettre est une supplique

— Une supplique ?... Vous ?... le duc de Guise ?...

— Moi-même, pour en obtenir la faveur d'un moment d'entretien.

— En vérité je doute de ce que j'entends... Vous, lui demander un entretien d'une manière si humble !... Et dans quel but ?

— Dans celui de sauver Rosières.

— Ses jours seraient-ils menacés ?... Auriez-vous appris quelque nouvelle fâcheuse le concernant ?

— Je ne sais rien. La Bastille est muette !

— Mais alors pourquoi ?...

— N'avez-vous pas entendu le récit qu'on vient de faire ? et celle qui n'a pas reculé devant l'idée de faire étrangler deux maréchaux de France reculera-t-elle devant celle de se defaire de Rosières... Oh ! cette crainte m'épouvante. Pauvre Rosières, si courageux, si dévoué, si résigné !... Périr par ma faute, sans que je puisse rien pour lui, sans que je tente de le sauver à quelque prix que ce soit... C'est impossible ! D'ailleurs, que dirait-on du duc de Guise s'il laisse ainsi périr ses amis ? qui osera désormais porter à sa cause le dévouement qu'elle demande ? Non, je dois sauver Rosières, pour lui d'abord, ensuite pour moi et pour la ligue. J'ai employé jusqu'ici tous les moyens qui étaient en mon pouvoir, tous ont échoué ; il ne m'en reste plus qu'un : celui d'implorer Catherine. Plaignez-moi et approuvez-moi, duchesse, car je viens de l'employer.

La duchesse resta muette à ces paroles, et se borna à presser la main de son frère en signe de douleur et d'approbation.

Catherine ne fit pas attendre sa réponse au duc de Guise. Elle accorda ce rendez-vous, pour le jour même, et se prépara longtemps à cet entretien dont elle connaissait déjà le motif. De son côté, le duc de Guise roula dans sa tête tous les moyens de venir à bout de Catherine et de toucher la corde sensible s'il en était une qu'on pût faire vibrer dans son cœur... Enfin à l'heure dite, il se rendit incognito au Louvre, comme cela avait été convenu, et se trouva seul en présence de la reine mère.

— Madame, dit le duc en abordant tout de suite la question pour ne pas donner à



Embrassez-moi, Rosières, s'écria le duc : nous nous sommes compris. — Page 334.

Catherine le temps de la discuter, je viens solliciter la protection de Votre Majesté pour un serviteur dévoué de notre maison.

— Ma protection ! répondit Catherine en souriant ; je ne croyais pas que jamais le puissant duc de Guise vînt la demander à une femme comme moi, qui ne possède, il le sait mieux que personne, d'autre pouvoir que celui de prier Dieu pour le bonheur du roi et de la France.

— C'est au contraire parce que je reconnais à Votre Majesté un pouvoir plus grand que celui qu'elle veut bien se donner, que je l'implore sans détour pour l'abbé de Rosières, archidiacre de Toul, détenu maintenant à la Bastille.

— L'abbé de Rosières est à la Bastille ! dit Catherine en feignant l'étonnement, et heureuse de voir le duc s'abaisser devant elle. Je l'ignorais. Du reste, sa captivité est méritée pour le livre qu'il a écrit contre le roi et sa race entière, pour tous ces pamphlets et nombreux écrits dont il a inondé Paris sous le voile de l'anonyme. Nous le savons maintenant, on a trouvé les brouillons dans ses papiers.

— Et c'est précisément parce qu'il a fait ce livre, où son zèle et son dévouement l'ont égaré sans doute, que je viens près de vous chercher appui et secours : car vous me blâmeriez, j'en suis certain, si, connaissant le danger qui menace Rosières, je ne cherchais pas à le sauver à tout prix.

Le duc avait appuyé sur ces deux derniers

mots, et ils avaient pris dans sa bouche un ton qui tenait à la fois de la concession et de la menace. Catherine jeta sur lui un regard rapide comme pour lire sa pensée, et ne l'ayant pu deviner dans la contenance du duc, qui se possédait encore assez pour ne laisser rien paraitre, elle reprit aussitôt :

— Et vous ne blâmeriez aussi, monsieur le duc, si, toute disgraciée que je suis, j'essayais mon ancienne influence sur le roi mon fils pour l'appliquer à la grâce d'un homme qui n'a cessé de nous poursuivre de sa plume, de nous insulter tous, de le publier partout, et qui, pour dernier crime, à l'aide d'odieux mensonges, a voulu prouver à la France que Henri III n'était pas le légitime héritier du trône. Je préfère la réserver, cette influence, pour une occasion solennelle où il s'agirait du salut d'un royaume, ou de celui d'un homme plus important dans l'État que l'archidiacre de Toul.

Le duc, sentant l'application de cette dernière phrase et voyant la tournure que prenait la conversation, commença à ressentir un mouvement de colère qu'il déguisa mal, en répondant :

— Il est des gens, madame, qui, si la mauvaise fortune les mettait jamais dans une situation que vous semblez prévoir, préféreraient aussi leur sort, quel qu'il fût, à l'importunité de solliciter votre haute protection pour eux-mêmes, et qui cependant n'hésitent pas à la solliciter pour d'autres. C'est ce que je fais aujourd'hui, en répétant que je veux sauver l'archidiacre à tout prix.

— Et je réponds, avec douleur, monsieur le duc, dit Catherine en pesant toutes ses paroles, que je ne puis ni ne dois me mêler de toute cette affaire, que le roi seul en est le maître, et que s'il est un prix qu'un sujet puisse offrir à son roi et qui puisse tenter ce dernier, c'est au sujet à faire directement marché avec le maître.

A ces paroles, le duc ne put plus se contenir ; il vit le piége que Catherine lui tendait. C'était de s'humilier devant Henri III, comme il venait de le faire devant elle. Devant elle, il le pouvait, parce que l'entretien était secret d'abord, et qu'ensuite, ce n'était que la mère du roi, sans autorité légale dans l'État ; mais devant celui qui occupait le trône qu'il cherchait à miner chaque jour, s'abaisser publiquement à la prière, faire douter tous les ligueurs de sa force et de son crédit, pour mendier un refus sans doute, il ne le pouvait pas. Cette démarche était aussi dangereuse qu'impolitique ; aussi, par un de ces mouvements que Catherine savait si bien exciter par son impassibilité et sa patience envers ceux qu'elle voulait amener là, s'écria-t-il tout à coup :

— Eh bien, soit, madame ; vous ne voulez pas me comprendre, je vais agir.

— Des menaces, monsieur le duc !

— Non, madame, de la justice qui corrige l'horrible injustice dont Rosières est victime. Je me suis adressé à vous pour prévenir tout ce qui peut résulter de fâcheux de cette affaire, vous n'avez pas voulu m'entendre. Ce n'est pas au roi que je vais m'adresser maintenant, c'est au parlement.

— Je ne vois pas ce que le parlement peut avoir à faire dans tout cela, dit Catherine avec le plus grand sang-froid.

— Le parlement aura à juger si on peut rechercher l'auteur d'un livre publié avec approbation et privilége du roi. Le parlement aura à juger si la responsabilité du censeur ne couvre pas la culpabilité de Rosières.

— Ce que vous me dites, monsieur le duc, prouve une chose, c'est qu'il y a deux coupables : l'auteur, qui a écrit ; et le censeur, qui a permis de publier. On n'avait pas remarqué cette circonstance ; je vous remercie de me l'avoir révélée, ce qui prouve votre zèle pour le service du roi. Quant à l'auteur du livre, cela ne saurait l'absoudre, et le parlement lui-même ne verrait en lui qu'un écrivain méchant et haineux, qui s'est plu à travestir l'histoire, injurier la race capétienne et insulter le roi.

— C'est ce qu'il jugera, madame ; car, si l'on déclare que malgré le privilége du roi, qui met tout livre à l'abri, Rosières doit être poursuivi, il soumettra à cette cour l'appréciation des faits qu'il avance. On en pèsera les preuves, on en tirera les conséquences, on sondera l'histoire, on exhumera les chartes et les parchemins, et un arrêt solennel déclarera s'il reste ou non des héritiers à Charlemagne.

A ces mots, le duc salua la reine mère et se prépara à sortir.

Catherine vit, du premier coup d'œil, le danger de cette menace. La légitimité du roi soumise en cour du parlement était non-seulement une humiliation, mais une faute grave, dans ces temps où le peuple ne demandait qu'un prétexte pour chasser Henri III. L'opinion du parlement lui-même,

pressé, sollicité, menacé par des hommes aussi puissants que le duc et les ligueurs, devenait pour le moins douteuse. Aussi, la reine mère se hâta-t-elle de répondre avant que le duc fût sorti :

— Et les pamphlets, les vers, les satires contre le roi et la cour, toutes productions écrites à la main, répandues sous le voile de l'anonyme, direz-vous aussi qu'elles sont couvertes par l'approbation et le privilége du roi ?

— On pourra le condamner pour cela, répondit le duc, embarrassé par cette objection ; mais d'abord, il faut prouver qu'il en est l'auteur, et ensuite, cela ne saurait empêcher l'autre procès, dangereux pour tous les partis peut-être, mais enfin qui aura toujours son cours.

— Sans doute, dit Catherine avec une apparente indifférence, un pareil procès exciterait bien du scandale et satisferait tous les ennemis du roi. Quelle qu'en fût l'issue, il pourrait salir le trône par la fange qu'on remuerait autour de lui. Mais rassurez-vous encore, monsieur le duc, ce procès ne saurait avoir lieu. L'abbé de Rosières est à la Bastille, devant laquelle l'autorité du parlement expire pour ne reconnaître que celle du roi, et je vais de ce pas faire part à mon fils de l'avis que vous voulez bien nous donner, afin qu'usant seul de sa puissance absolue, il punisse seul cet insolent archidiacre dans le secret et le silence de cette prison, sans donner à ses peuples le scandale d'un débat honteux pour la royauté.

Catherine se leva à son tour et marcha vers la porte de son appartement ; mais le duc de Guise, dont la patience était à bout, dont la colère était excitée par les railleries de la reine, l'arrêta à son tour et lui dit avec rage :

— Madame, j'ai juré de sauver Rosières à tout prix, je le sauverai, dussé-je marcher contre la Bastille et prendre d'assaut cette citadelle pour le soustraire à la mort. Il ne sera pas dit que le duc de Guise n'aura pas eu la force de défendre un de ses partisans qui s'est perdu pour lui.

— Enfin, dit Catherine, dont le ton toujours calme contrastait avec l'emportement du duc, vous menacez franchement cette fois, mais vous menacez en vain. La Bastille est imprenable, vous le savez... Oh ! ce n'est pas ce qui pourrait vous arrêter, ajouta-t-elle, répondant par là à un mouvement du duc ; mais voici qui le pourra peut-être. Si l'on fait la moindre démonstration hostile contre la Bastille, je fais pendre l'abbé de Rosières aux créneaux d'une des tours.

— Pendre un archidiacre ?...

— J'ai bien voulu faire étrangler deux maréchaux de France dans cette prison, vous a-t-on dit. C'est même cette histoire, répétée hier au cercle de la duchesse votre sœur, qui vous a conduit ici, de crainte qu'il n'en arrivât autant à votre protégé, je le sais.

A ces mots, le duc, malgré lui, fit un mouvement de surprise, auquel Catherine répondit :

— Vous voyez, monsieur le duc, qu'il n'y a pas que vous qui ayez vos espions. Le roi m'a chargé du soin de cette affaire, et je n'ignore rien de ce qui la concerne. Je sais qu'outre le livre écrit par l'abbé de Rosières, il est l'auteur de tous les pamphlets qui ont été semés depuis longtemps dans Paris ; je sais qui les lui dicte, qui les lui commande ; mais ceci sort de ma sphère : le roi ne m'a autorisée de me mêler que de ce qui concerne l'archidiacre ; sans cela, l'appartement du connétable de Saint-Paul serait occupé à la Bastille par aussi noble que lui... Je sais enfin que vous voulez sauver Rosières, tant par affection pour lui, je le crois, que pour ne pas succomber dans cette lutte où, malgré vous, vous êtes en jeu. N'est-ce pas la vérité ?

— Oui, je veux le sauver, et c'est pour cela que vous voulez le perdre ; c'est pour cela que sa mort...

— Sa mort ?... Mais vous devez savoir, vous qui savez tout ce qui se passe au Louvre, qu'en plein conseil je m'y suis opposée. Sa mort ?... Mais depuis qu'il est à la Bastille, j'ai pu cent fois la lui faire donner et je ne l'ai pas fait... Je ne l'ai pas fait parce que je veux autre chose.

— Mais quoi donc, madame ?

— D'abord je voulais cet entretien, auquel je vous engage à réfléchir, monsieur le duc. Ensuite, je veux la demande formelle de la grâce de Rosières par la maison de Lorraine.

— Et vous l'accorderez ?...

— Pleine et entière, à une condition : c'est que l'archidiacre demandera pardon au roi devant toute sa cour et désavouera son ouvrage dans les termes qui lui seront dictés, et que vous et votre famille assisterez à cette cérémonie.

— Eh quoi ! vous exigez...

— Que le désaveu de l'auteur du livre en présence de ceux pour lesquels il l'a écrit et qui ne protesteront pas, que ce désaveu détruise le mal qu'a fait et que pourrait faire encore ce livre. Cela ne vaut-il pas mieux et n'est-il pas plus profitable que sa mort?... Qu'en pensez-vous, monsieur le duc?

— Je pense que jamais l'abbé de Rosières ne voudra se soumettre à cela.

— Vous l'y déterminerez, monsieur le duc.

— Je n'en aurai pas le pouvoir.

— Eh bien, alors, c'est lui qui refusera sa grâce, et avant sa mort nous obtiendrons par les tortures, s'il le faut, ce qui nous sera refusé de plein gré.

Catherine cessa de parler à ces mots et prit une attitude qui exprimait la fermeté de sa résolution. Le duc était plongé dans les réflexions les plus amères. Cette fois il était vaincu par cette femme et forcé de céder malgré lui. Elle l'avait enlacé si adroitement qu'il ne lui restait même d'autres ressources que la menace ou la prière. L'une et l'autre étaient également inutiles, il le voyait, et son dépit n'en faisait qu'augmenter. C'était lui et toute sa famille que Catherine faisait humilier devant le roi dans la personne de Rosières, et cependant le seul parti qu'il eût à prendre pour sauver la vie de cet homme, qu'il aimait réellement, était de se soumettre. C'est ce que résolut le duc, en faisant violence à son caractère. Aussi après quelques minutes de combat, il dit à Catherine :

— Il me sera donc permis de voir l'abbé de Rosières à la Bastille?

— Quand vous le voudrez, monsieur le duc, répondit celle-ci : je vais donner des ordres à cet effet.

— Je m'y rendrai ce soir.

— Les portes seront ouvertes à votre nom. Mais je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez vous y rendre seul, et de vous rappeler qu'il n'y a que les maréchaux de France qui puissent entrer l'épée au côté dans ce château.

— Ces précautions étaient inutiles à prendre, madame ; j'ai l'habitude d'attaquer de face mes ennemis et de ne jamais déguiser mes projets. Je suis venu vous les dire à vous-même, quelque séditieux qu'ils vous pussent paraître. Vous m'avez forcé d'y renoncer, je l'ai fait franchement, et si vous avez triomphé du duc de Guise dans cette circonstance, du moins vous ne pourrez l'accuser de trahison,

— Au revoir donc, monsieur le duc ; et s'il survient quelque autre affaire dont le roi me veuille encore charger, songez que je serai toujours prête à vous entendre.

« Et si Dieu voulait que le roi me chargeât de les traiter toutes avec lui, dit Catherine une fois qu'elle fut seule, le duc de Guise et ses seigneurs seraient bientôt réduits.

— Je n'ai pas assez désuni la mère et le fils, disait le duc en sortant du Louvre ; je profiterai de la leçon que Catherine me donne. Désormais elle ne pourra rien dans l'État.

Une heure après cet entretien, on tira l'abbé de Rosières de son cachot pour le mettre en prison dans une tour. La cruelle captivité qu'il avait endurée jusque-là ne lui avait rien ôté de son courage et de son énergie. Seulement ses forces physiques avaient cédé sous le poids des souffrances.

Son corps avait maigri, et il semblait porter sur son visage la pâleur de la mort. Ses geôliers eux-mêmes furent étonnés de ce changement quand ils le virent au grand jour. Muets à ses questions cette fois encore, ils ne lui laissèrent rien entrevoir de ce qui pouvait motiver ce changement subit de situation.

— Quand un homme va être conduit à la mort, se disait Rosières dans sa nouvelle prison, ses bourreaux ingénieux améliorent son sort pour qu'il regrette davantage la vie; et il se préparait à mourir, lorsque la porte de sa prison s'ouvrit vers le soir, et le duc de Guise parut devant lui. Rosières éprouva autant de joie que de surprise de le revoir et ne pouvait s'expliquer sa présence à la Bastille.

— J'ai tenté de vous délivrer par tous les moyens qui étaient en mon pouvoir, lui dit le duc : la ruse, la corruption, la force, j'ai tout employé ; rien ne m'a réussi. J'ai usé du dernier qui était en mon pouvoir ; je suis allé demander votre grâce à la reine mère.

— Vous, monseigneur?

— Moi-même, et je l'ai obtenue.

— Est-il possible ?

— Mais à une condition.

— Laquelle ? demanda Rosières d'un air inquiet.

Le duc lui dit alors les détails de son entretien avec Catherine et lui expliqua ce

qu'elle exigeait. Mais à peine eut-il fini de parler que Rosières s'écria :

— Et vous avez consenti, monseigneur?

— Oui, répondit le duc ; car il y allait de votre vie.

— Merci, merci, monseigneur, dit Rosières en pressant les mains du duc ; ce sacrifice me prouve combien vous êtes noble et grand, combien votre affection est sincère. Mais ce sacrifice je ne l'accepte pas, et j'aime mieux cent fois la mort qu'une humiliation pareille.

— Et pourtant vous la subirez pour l'amour de moi, cette humiliation, avec moi à qui elle paraîtra légère en songeant que je conserve la vie à mon ligueur le plus fidèle.

— Jamais, jamais! Moi désavouer un livre que j'ai écrit avec tant de conviction, sur les notes de monseigneur le cardinal de Lorraine, un livre qui est devenu l'Évangile des ligueurs! Ah! ne l'espérez pas, monseigneur; si je croyais jamais qu'aucune torture me pût amener à avoir cette faiblesse, je m'arracherais la langue pour ne pouvoir parler, et me couperais la main pour ne pouvoir signer mon nom.

— Aussi ne sont-ce pas les tortures qui peuvent vous arracher cette concession, mais mes prières.

— Vous, monseigneur, vous voulez que je fasse une telle amende honorable; vous voulez que je m'humilie à ce point devant un roi tel que *frère Valois*... que j'entende ses reproches, ses railleries, ses injures, que j'implore mon pardon, que je subisse sa clémence !

— J'ai bien subi, moi, les railleries et les injures de Catherine ; j'ai bien subi sa clémence pour vous, et je suis prêt à subir celle du roi. Eh quoi! Rosières, là où le duc de Guise va, vous refusez de l'accompagner?... Mais rappelez-vous vos paroles à Reims : « Ma destinée est liée à la maison de Lorraine ; je monterai ou je descendrai avec elle. » Elle va descendre dans cette occasion, ayez donc le courage de descendre aussi, pour mériter de remonter plus tard avec elle.

— Mais c'est pour moi, pour moi seul, qu'elle est condamnée à cet acte de faiblesse qui la dépouille de son prestige et de sa puissance aux yeux de tous.

— Vaut-il mieux qu'elle ait l'air de manquer du pouvoir et de l'influence nécessaires pour sauver un des siens?

— Mais le sauver à un tel prix!... Oh! monseigneur, je vous en prie, n'insistez plus. Voyez, j'ai subi ces atroces douleurs de la captivité dans une tombe, que puis-je redouter après? j'aime mieux...

— Oh! cela vous est facile à dire, à vous qui ne risquez que la mort. Mais à nous qui survivons, à nous pour qui cette mort serait un poids éternel, une source de regrets et de remords... mais donnez-moi donc alors la force nécessaire pour la supporter!... Vous faites bon marché de votre existence. Beau courage!... Chacun de nos ligueurs n'en fait-il pas autant de la sienne, et est-ce à moi de faire comprendre à un homme comme vous qu'il est des circonstances où il y a plus de gloire à subir la vie qu'à affronter la mort? Cette circonstance se présente aujourd'hui. Catherine, je ne me trompe pas sur sa clémence, tient trop à ce que vous désavouiez publiquement ce livre pour que ce livre n'ait pas produit un effet que cette comédie ne saurait détruire. Qui sera la dupe de tout cela parmi nos ligueurs? qui osera taxer de lâcheté un acte auquel je présiderai avec ma famille? tous y verront une nécessité prudente, et au jour de la vengeance, nous saurons laver ce qu'il y aura eu d'affront, et vous vivrez jusque-là du moins, et la ligue ne se sera pas privée de son meilleur soldat. Catherine m'a donné aujourd'hui une leçon de dissimulation et de ruse, sachons la mettre à profit et combattons-la avec ses propres armes. Abaissons-nous pour nous relever plus tard; et si ces paroles ne peuvent vous convaincre, si l'amitié et la haute estime que je vous porte ne vous font pas rendre à ma prière, comme chef de la ligue je vous l'ordonne. Vous avez juré de lui obéir aveuglément dans tout ce qu'il jugerait nécessaire. Il juge nécessaire aujourd'hui de vous soumettre à cette humiliation, qui doit être féconde en bons résultats pour la cause générale; obéissez et faites ce qu'il vous commande.

— J'obéirai, monseigneur, dit Rosières en courbant la tête; j'obéirai puisqu'il le faut. Mais elle sera grande et cruelle la vengeance... Elle sera prompte surtout...

— Cette concession ne pourra que l'accélérer.

— Et maintenant, monseigneur, permettez-moi de voir surtout dans cet acte, que vous m'imposez, les preuves de cette noble affection dont vous honorez ma personne, permettez-moi...

— Embrassez-moi, Rosières, s'écria le duc : nous nous sommes compris ; nous n'avons plus rien à nous dire jusqu'au jour où nous nous verrons maîtres du Louvre et de Paris.

Catherine de Médicis avait eu beaucoup de peine à décider Henri III à faire grâce à l'archidiacre. Suivant toujours le même système, elle espérait mieux détruire le livre par la rétractation publique de l'auteur que par sa mort. D'ailleurs, quoique ayant bravé le duc de Guise, qu'elle tenait cette fois par son affection pour Rosières et sa crainte d'être déconsidéré par les ligueurs s'il ne pouvait empêcher le supplice de l'un des leurs, elle redoutait toujours les effets de sa colère si le roi allait trop loin dans la vengeance. Elle se concentra donc sur le terrain qu'elle avait choisi, mais elle usa largement de la position qu'elle avait su se faire. Elle donna la plus grande solennité à l'amende honorable de l'abbé de Rosières.

Henri III prit un malin plaisir à humilier le duc et Rosières avant de pardonner, exigea que l'archidiacre fût à genoux tout le temps, et dicta les paroles que Rosières fut obligé de répéter. Ce triomphe d'amour-propre n'eut pas les conséquences que Catherine en attendait. On se représenta, dans le peuple et parmi les ligueurs, Rosières comme contraint et forcé par une atroce tyrannie, et la cour eut beau condamner le livre et le faire brûler par la main du bourreau, il en fut de ses cendres comme de celles des martyrs : elles firent des miracles et amenèrent de nouveaux partisans à la ligue. Presque tous les historiens, du reste, ont blâmé la conduite de Henri III en cette circonstance, en disant qu'il n'avait eu *ni la force de punir, ni la force de pardonner*.

Quant à l'abbé de Rosières, plus pâle et plus abattu que s'il marchait à la mort, il accomplit d'une voix éteinte et d'un pas chancelant les tristes formalités qu'il était appelé à subir. Puis, vers la fin de la scène, épuisé par l'émotion qu'il avait eu la force de contenir jusque-là, il tomba dans une apathie qui ressemblait à de l'insensibilité.

On le ramena chez lui dans cet état. Il revit sa maison avec indifférence, et lorsque quelques heures après, le duc de Guise et Leclerc se rendirent auprès de lui, ils le trouvèrent assis à la même place, dans une attitude de sombre méditation. Ce que n'avaient pu l'affreuse captivité de la Bastille et l'appréhension certaine du dernier supplice, la nécessité de s'humilier devant Henri III et de désavouer son livre l'avait fait. L'abbé de Rosières était aussi vaincu.

La voix du duc le tira de sa rêverie. Il tressaillit à cette voix et, ayant reconnu le duc, se mit à fondre en larmes. Le duc s'approcha de lui avec bonté et voulut le consoler ; mais Rosières, le repoussant doucement, lui dit :

— Non, monseigneur ; quoi que vous en disiez, je viens de commettre une lâcheté et un parjure. Je l'ai fait à votre instigation, et, vous l'avez vu, le courage ne m'a pas manqué. J'en remercie Dieu, si cela peut vous être profitable ; mais ma force m'a abandonné, mon énergie s'est épuisée ; je n'ai plus maintenant ma conscience, je ne puis rien. Avant j'étais un homme, maintenant je suis un cadavre.

— Chassez ces idées, Rosières, reprit le duc. Moi aussi, j'ai souffert, et cela n'a fait que redoubler ma soif et mon espoir de vengeance ; dans peu de temps, quand je vous appellerai à mes côtés pour combattre, cette force et cette énergie reviendront, et marchant de nouveau à mes côtés avec nos ligueurs les plus bravés....

— Non, monseigneur. Je n'oserai jamais me présenter dans leurs rangs. Il vous faut des hommes qui n'aient point à rougir, et moi je rougirais devant eux. Monseigneur, dans le peu d'heures qui se sont écoulées depuis mon humiliation publique, j'ai réfléchi plus qu'un homme dans une position ordinaire ne le ferait dans plusieurs années. J'ai vu ma faute et le châtiment qui m'a été infligé pour cela. On m'a fait prêtre, ce n'était pas ma vocation ; je devais refuser de le devenir ou m'y soumettre de bonne foi. Je n'ait fait ni l'un ni l'autre, voilà mon crime. Moi aussi, j'ai rêvé des honneurs et la gloire en dehors de ma sphère et de mon état. J'ai voulu écrire sur des choses étrangères à la religion, je me suis retiré de mon devoir, j'ai abjuré l'humilité de mon ministère ; Dieu m'a cruellement puni par l'humiliation la plus sanglante, moi qui avais au fond du cœur le courage de préférer la mort à une lâcheté. Maintenant, j'ai subi ce supplice, et je dois renoncer à ma vie passée et en recommencer une nouvelle. Je dis adieu au monde, à la ligue, à vous-même, monseigneur, dont je n'oublierai pas les bienfaits et l'amitié, et je me retire à Toul, dans

mon diocèse, où j'habiterai un cloître, tout autant que cela ne sera pas incompatible avec les devoirs d'archidiacre que je veux remplir exclusivement désormais. Je pars à l'instant, monseigneur; adieu!

Le duc tenta en vain de le retenir en cherchant à ranimer son courage, en l'assurant que le jour du triomphe n'était plus éloigné, il ne put parvenir à faire fléchir cette fois sa volonté. Rosières quitta le duc et partit.

— C'est dommage; dit le duc, nous perdons un de nos fermes appuis.

— C'est un sot, dit Leclerc; il nous quitte au moment des récompenses.

L'abbé de Rosières se rendit en effet à Toul, où il vécut dans la retraite et la prière, ne se montrant qu'aux offices et pour les besoins de sa charge. Il sembla, jusqu'à son dernier jour, poursuivi par une douleur amère, et la mort du duc de Guise, celle de Henri III, la ligue, l'avénement de Henri IV, ne troublèrent pas un seul instant sa vie solitaire et monotone. Il mourut à Toul en 1607, âgé de soixante-trois ans. On voit encore dans cette ville le tombeau qui lui a été élevé.

Ainsi finit la lutte qui s'était élevée entre le roi et l'archidiacre. Catherine de Médicis tua plus sûrement cet homme que ne l'aurait fait le bourreau.

L'année suivante, et comme pour établir un contraste frappant avec la manière dont l'abbé de Rosières était sorti de la Bastille, une catastrophe d'un autre genre arriva dans cette prison d'État. Nous allons en rendre au lecteur le compte que nous lui en devons.

Pierre Desgrains, sieur de Belleville, gentilhomme chartrain, huguenot, ainsi que sa famille, avait vu périr dans les guerres civiles son fils unique, son seul espoir, son seul amour; sa femme, morte de douleur à la suite, l'avait laissé seul sur la terre.

Chassé de son château par les guerres et les édits, il voulait aller se joindre à ses coreligionnaires et combattre avec le roi de Navarre; mais l'âge, qui n'avait pas attiédi l'ardeur de son âme, refusait la force à son bras. Pierre Desgrains avait soixante-dix ans. Chassé de cette maison, errant, sans secours, sans appui, il se rendit à Paris, animé du désir de la vengeance contre un roi qui faisait incessamment couler le sang de ses sujets, les dépouillait de leurs biens et de leur or, et excitait le mépris et la haine de tous. Car telle était la condition de Henri III, d'être en guerre avec les huguenots et la ligue formée par les catholiques. Un moment Pierre Desgrains eut l'idée d'aller se présenter franchement au duc de Guise pour être admis au nombre des ligueurs en cachant sa religion; mais il réfléchit bientôt à ce qu'il allait faire, et dans son puritanisme religieux, il recula devant cette ruse, qu'il considérait comme un sacrilége; et pourtant il voulait vengeance de celui qu'il considérait comme l'auteur de tous ses maux et de ceux de la France.

Depuis l'emprisonnement et la retraite à Toul de l'abbé de Rosières, aucun de ces écrits qui excitaient le peuple et désolaient la cour ne paraissait plus.

Le duc de Guise était déjà allé trouver les docteurs de Sorbonne et leur avait demandé *s'ils étaient assez forts aveo la plume, sinon qu'il le fallait être avec les armes.* Desgrains résolut de faire ce qu'avait fait Rosières, mais dans un style plus grave, et en faisant à la France entière un appel sur les malheurs du royaume; il se mit donc à composer contre le roi plusieurs écrits qu'il avait l'intention de publier. Mais, soit qu'il ne gardât pas un secret assez absolu envers le peu de personnes qu'il voyait, soit qu'il n'eût pas assez caché sa religion, qui était un titre de proscription à cette époque, une nuit, il vit arriver chez lui les gardes du roi, qui s'emparèrent de ses papiers et le conduisirent prisonnier à la Bastille.

Là, il comparut devant Testu et le chevalier du Guet, et fut interrogé par eux. Il répondit avec fermeté et ne nia pas qu'il fût huguenot, ce qui était déjà un crime capital; mais à l'inspection des papiers la joie des officiers de la Bastille éclata tout à coup. Il était de leur intérêt de découvrir des coupables, car leur pécule augmentait à mesure qu'ils avaient des prisonniers. D'ailleurs, signaler un crime contre le roi était pour eux un titre à la faveur de la cour. Voulant prendre Desgrains dans un piége, ils lui dirent d'écrire quelque chose devant eux. Celui-ci, impassible devant leur colère et leur joie, et devinant le motif qui les faisait agir, leur répondit :

— Cette épreuve est inutile. Tout cela est de mon écriture.

— Et tu vas nous dire où tu l'as copié, dit Testu.

— Nulle part, répondit Desgrains.

— Qui te l'a dicté? continua du Guet.

— Personne, dit Desgrains.

— Mais alors...

— J'ai tout composé moi-même.

— Toi?... serais-tu par hasard un écrivain de la ligue qui veut nous tromper en prenant le titre de huguenot?

— Je suis huguenot, je vous l'ai dit et je m'en fais gloire. Je ne suis pas écrivain, mais je suis homme; je souffre, je vois souffrir autour de moi, et j'ai voulu dire au peuple la cause de mes maux et dénoncer les coupables.

De telles paroles étaient un blasphème. Le chevalier du Guet, en les entendant, s'oublia jusqu'à tirer son épée contre ce vieillard qui avait les mains liées derrière le dos. Mais Testu l'arrêta en s'écriant :

— Que faites-vous? il faut qu'il souffre réellement pour ne pas le faire mentir dans ce qu'il vient de dire, et il ne connait pas encore la Bastille. Au cachot, dit-il aux geôliers; et Desgrains fut jeté dans un de ces antres humides et obscurs que nous connaissons déjà.

Le lendemain le chevalier du Guet, plus particulièrement chargé des relations directes avec la cour, se rendit au Louvre et raconta à Henri III tout ce qui s'était passé. Celui-ci, croyant que Desgrains avait des complices, chargea le chancelier Chiverny de l'interroger et de savoir la vérité. Chiverny se rendit à la Bastille et fit comparaître Desgrains devant lui. Le prisonnier répondit avec la même fermeté et déclara de nouveau être le seul auteur des écrits qu'on avait trouvés chez lui. Chiverny le pressa en vain de questions, employa en vain les menaces et les promesses; Desgrains persista dans ses déclarations.

Alors le chancelier ordonna la torture. Ce fut une chose horrible que celle qu'on fit souffrir à ce vieillard, dont un médecin mesurait les forces pour la douleur. Ce fut une chose admirable que sa constance dans la souffrance. Il entonna un cantique qu'il ne cessa de chanter que lorsque, la faiblesse ayant éteint sa voix, il perdit entièrement connaissance.

Chiverny, effrayé de tant de courage, retourna au Louvre rendre compte de ce qu'il avait vu. A ce récit, le roi et ses mignons furent curieux de voir le huguenot. Henri III ordonna qu'on l'amenât devant lui, et promit d'en venir à bout, soit par la douceur, soit par la menace. Le lendemain, en effet, on conduisit au Louvre Pierre Desgrains, sieur de Belleville, devant le roi.

Aussitôt qu'il parut, il devint, comme le moine Poncet, l'objet de la curiosité universelle. Les mignons étaient disposés à en rire, et Henri III à le traiter comme il avait fait de Rosières. Mais ainsi que Rosières il n'était pas abattu et découragé. Il portait haut sa belle tête blanche, malgré les souffrances qui lui restaient encore des suites de la torture, qui rendait sa marche lente et mal assurée. Ses regards calmes et fermes, sans insolence et sans bravade, se promenaient tour à tour sur l'assemblée, et son air grave et méditatif prouvait qu'il ne se croyait là ni pour le scandale ni pour l'humiliation.

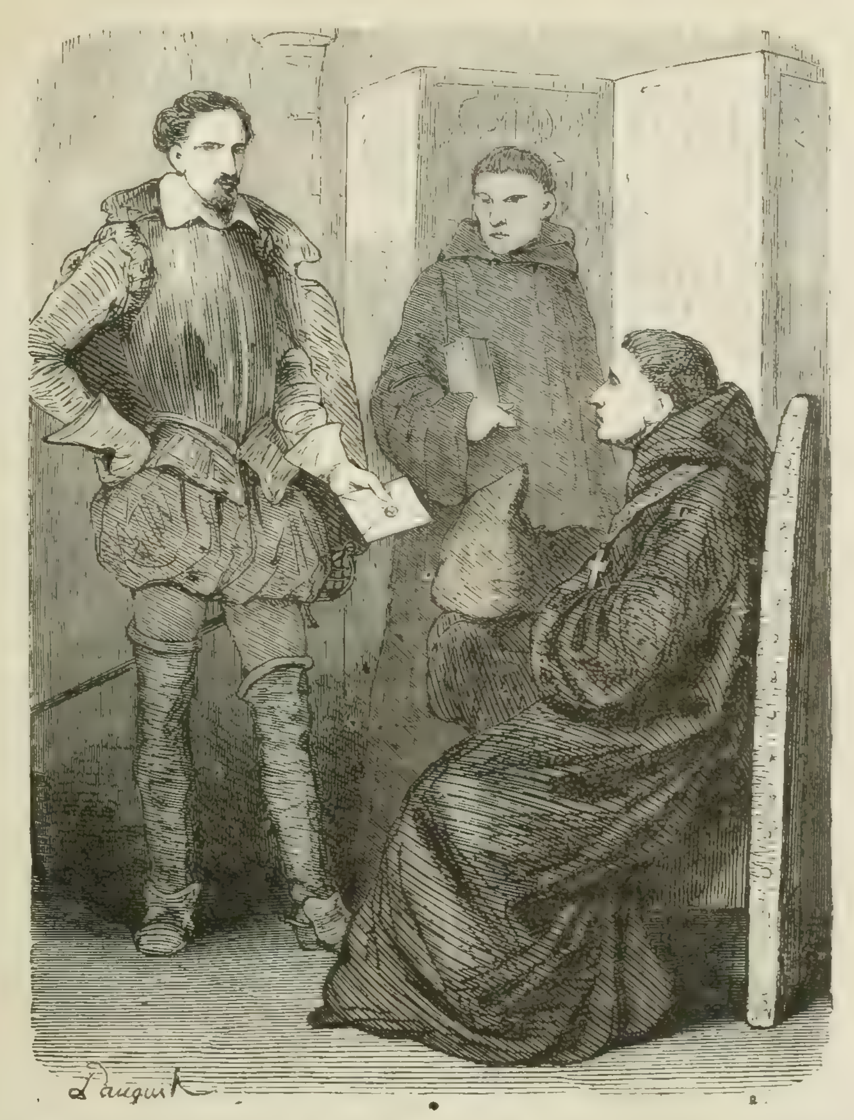
Cette attitude imposa à tous les mignons et courtisans qui se trouvaient là, et à Henri III lui-même, qui, plus doux dans son langage qu'il n'avait résolu de l'être, l'interrogea en ces termes :

— Je vous ai fait venir devant moi, tout huguenot que vous êtes, pour savoir si la religion dont vous faites profession vous dispense du respect que vous devez à votre roi et vous autorise à écrire contre lui les outrages et les injures qu'on a trouvés dans les papiers saisis chez vous.

— Ma religion m'ordonne de respecter tout ce qui est respectable, dit Desgrains, et m'autorise à proclamer la vérité en tout temps.

— Mais que vous ai-je fait, moi? je ne vous connais pas; je ne vous ai jamais vu. Jamais votre nom n'a été prononcé devant moi.

— La main des mauvais rois, qui s'étend sur tout un peuple, frappe indistinctement les bons et les mauvais, les pauvres et les riches, les jeunes gens et les vieillards, sans autre répartition de justice que la volonté de faire le mal. C'est ce que vous avez fait. Vous avez persécuté à outrance ceux de ma religion. Trois fois vous avez fait la paix, trois fois vous avez violé la foi jurée. Voilà pour la religion. On m'a dépouillé de mes biens et réduit à la misère; mon fils est mort dans la guerre civile, tué par vos soldats; ma femme l'a suivi dans la tombe, tant sa douleur a été amère; vous êtes leur meurtrier; voilà pour ma famille, sire; voilà pourquoi je vous hais.



Rendez-vous à votre couvent, où vous reprendrez votre rang et vos travaux. — Page 340.

Et Desgrains ne baissa pas les yeux, malgré le murmure d'indignation qui éclata autour de lui et l'air courroucé qui parut tout à coup sur les traits de Henri III.

— Insolent hérétique, s'écria-t-il, à genoux, à genoux devant mon trône, et demande pardon, le front dans la poussière, de la nouvelle injure que tu viens de proférer devant moi.

— La torture a mutilé mes membres, répondit Desgrains. J'ai soixante et dix ans et mon corps est faible, mais mon âme est forte et jeune encore ; c'est là qu'est la volonté humaine, et la mienne est de ne pas faire ce que vous voulez. Maintenant faites-moi mettre à genoux par vos gardes ; mon corps brisé obéira à la moindre violence.

Le roi et les assistants, surpris de cette énergique réponse, nouvelle pour eux tous sous les voûtes du Louvre, gardèrent un moment le silence. Mais bientôt les murmures éclatèrent de nouveau. Henri III, effrayé malgré lui de la fermeté de cet homme, oublia tout à coup sa présence, et trahit ses craintes en adressant cette brève question à Chiverny qui était à ses côtés :

— Et vous êtes sûr que cet homme n'a pas de complices ?

— Du moins il n'a pas voulu en déclarer, dit le chancelier, même au milieu des douleurs de la torture.

— C'est impossible, dit Henri à voix basse. Cet homme doit se sentir soutenu. Il nourrit quelque espérance. Un complot va éclater

43

peut-être, et si ses complices lui ressemblent... Il faut à tout prix connaître son secret.

— Je vais lui faire subir de nouveau la torture, dit Chiverny.

— Non, répondit Henri III ; ce moyen ne réussirait sans doute pas, les promesses agiront mieux sur lui ; je vais tâcher d'être maître de moi et je pourrai lui en faire.

Se tournant alors vers le prisonnier, il lui dit d'une voix qu'il chercha à rendre calme, mais que trahissait encore un reste d'émotion :

— Si tu veux me déclarer tes complices, je te fais grâce.

— Je n'ai pas de complice, dit Desgrains.

— On t'a pris tes biens, je te les rends.

— Qu'en ferais-je? vous avez tué ma femme et mon fils.

— Je te donnerai de l'or et des charges ; je te ferai riche et puissant, tu habiteras un palais.

— A mon âge, et quand on est seul au monde, on ne songe qu'à habiter la tombe.

— Mais il est impossible que tu sois seul pour agir ainsi ; et pour déployer cette énergie et cette insolence, il faut que tu espères en des complices.

— J'espère en Dieu, comme tout bon huguenot ; mais puisque vous voulez tout savoir, je vais vous satisfaire : mes complices, je vais vous les nommer : ce sont la guerre civile, les misères de la France, l'injustice qui envahit le royaume, le sang qui coule incessamment, la voix du peuple entier, voix qui se fait entendre aussi bien chez les ligueurs que chez les huguenots, pour vous maudire vous et les vôtres ; voilà quels sont mes complices. Mon énergie, c'est le mépris que je fais de la vie que vous m'avez rendue solitaire et désolée, c'est l'horreur que m'inspirent et votre cour de débauchés qui navrent la France, et votre hypocrisie, et votre indolence, et votre cruauté, qui font de vous un mauvais roi. Voilà le secret de mon énergie. Et maintenant j'ai rempli mon but. Je voulais vous faire lire la vérité ; vous m'avez fait venir devant vous, je vous l'ai dite ; je sais que c'est crime de lèse-majesté qu'on doit punir de mort ; je suis prêt, j'attends ; je ne répondrai plus, car j'ai tout dit, car j'ai acheté la mort à un prix que je ne regrette pas. Henri III, je t'ai fait pâlir sur ton trône !

Ces dernières paroles portèrent au comble le trouble et la fureur de l'assemblée. Henri III, ayant peine à se contenir, était descendu de son trône et avait marché vers Desgrains, qui restait immobile. Longtemps agitées convulsivement, ses lèvres blanches de colère ne purent prononcer que des mots inintelligibles.

Enfin reprenant un calme apparent, il ordonna que Desgrains fût livré à la justice du parlement comme coupable de crime de lèse-majesté ; que son procès lui fût fait avec éclat et solennité ; qu'on lui appliquât le supplice des manants et non des nobles, le déclarant déchu de ses droits de gentilhomme, et se retira dans ses appartements, en proie à la terreur que lui avaient inspirée l'audace et l'insolence d'un sujet qui avait osé lui dire la vérité en bravant la mort.

Desgrains, toujours impassible, suivit ses gardes à la Bastille et rentra dans son cachot. Cette fois, par autorisation royale, les portes de la Bastille s'ouvrirent devant les membres du parlement ; on instruisit rapidement l'affaire, de laquelle Henri III s'informait souvent en demandant toujours s'il y avait des complices.

Le parlement suivit les ordres du roi, et Pierre Desgrains, sieur de Belleville, fut condamné à être pendu et étranglé en place de Grève, comme un manant, et son corps brûlé et réduit en cendres, avec les écrits qu'on avait trouvés chez lui, et ses cendres jetées au vent. Un arrêt aussi sévère n'a pas besoin d'être commenté.

Dans la matinée du jour où l'arrêt devait s'exécuter, le 1er décembre 1584, le gouverneur, Laurent Testu, reçut un ordre de la cour auquel il s'empressa d'obéir. A cet effet, il monta dans la tour dite *de la Chapelle*, il s'en fit ouvrir la porte par le geôlier, et pénétra dans une chambre où était un prisonnier grelottant de froid ; l'heure de lui apporter du bois n'était pas encore venue. Ce prisonnier portait des vêtements en lambeaux, sa barbe croissait sale et mal taillée, ses joues étaient creuses, son front ridé, son œil parfois égaré, et des poignées de cheveux blancs éparses sur sa chevelure noire attestaient que la souffrance l'avait vieilli avant l'âge ; c'était le moine Poncet, oublié depuis longtemps à la Bastille, et que Testu n'avait pas intérêt à rappeler, parce qu'il recevait une gratification annuelle pour sa nourriture.

— Enfin vous venez me voir, monsieur le

gouverneur, dit le moine ; voilà plus d'un an que je vous écris pour avoir une entrevue... je voulais me plaindre à vous...

— Je n'ai pas le temps de vous entendre, interrompit Testu ; suivez-moi.

— Où me conduisez-vous ?

— Venez, vous le saurez.

Et marchant le premier, il arriva, suivi du moine, dans la salle basse où l'on donnait la torture. Poncet recula à l'aspect de cette salle, qu'il connaissait bien ; mais Testu, le poussant violemment, le fit entrer le premier, et le moine se trouva en face d'un vieillard étendu sur un matelas, auquel on prodiguait des soins pour qu'il sentît mieux la souffrance qu'il allait endurer encore.

Cet homme était Desgrains, qui venait de subir la dernière torture, et qui n'avait rien avoué.

— Cet homme est en danger de mort, dit Testu au moine en désignant le patient ; confessez-le si vous pouvez, c'est un bienfait que Sa Majesté lui accorde.

Il sortit aussitôt et les laissa seuls dans cette vaste salle.

Le moine, ému de pitié, s'approcha de Desgrains et lui dit :

— Ayez courage et patience, mon frère, Dieu compte vos douleurs.

— Je ne me plains pas, répondit Desgrains ; d'ailleurs j'ai si peu de temps à souffrir !

— Ayez plus de confiance, mon frère ; on peut vous sauver encore.

— Impossible, dit Desgrains avec un sourire amer ; dans une heure je vais être pendu en Grève.

Le moine recula à ces paroles, et une certaine terreur sembla s'emparer de lui.

— Quel est donc le crime qu'on vous reproche ? demanda-t-il.

— J'ai écrit contre le roi et ses mignons.

A ces mots, le moine fit un mouvement plus marqué.

— Qui êtes-vous donc ? demanda-t-il encore.

— Un huguenot, dit Desgrains. Ainsi vous le voyez, monsieur, votre ministère est inutile auprès de moi. Je veux mourir dans la foi de mes pères, et toute exhortation serait vaine à cet égard. Pourtant, je ne vous renvoie pas d'auprès de moi. Ma captivité a été tellement isolée depuis que je suis ici, que c'est une consolation, je l'avoue, que d'avoir un de mes semblables à mes côtés, en ce moment ; parlez-moi de Dieu, monsieur, de sa bonté infinie ; dites-moi que je vais embrasser ma femme et mon fils, qui sont morts par la faute du roi ; dites-moi des paroles pieuses, vous le pouvez, car nous croyons au même Dieu, et restez près de moi jusqu'à ce que je quitte ces lieux, à moins que vos fonctions d'aumônier de la Bastille ne vous appellent auprès de quelque autre plus malheureux que moi.

— Moi, aumônier de cette horrible prison ! s'écria Poncet. Détrompez-vous, mon frère ; j'y suis prisonnier comme vous.

— Qu'avez-vous donc fait à votre tour ?

— J'ai prêché contre le roi et ses mignons.

Ces deux hommes cessèrent de parler et se regardèrent longtemps, livrés à leurs réflexions. A eux deux, ils résumaient le règne de Henri III : le catholique et le huguenot, animés de la même haine, coupables du même crime, tous deux dans la même prison.

Desgrains rompit le premier le silence, car au milieu de ses souffrances et en présence de la mort, il conservait son sang-froid tout entier. Il raconta son histoire au moine et appuya avec un certain orgueil sur son entrevue avec le roi. Les yeux du moine brillèrent d'un vif éclat en entendant ce dernier récit, puis ils reprirent leur air d'égarement, et poussant un profond soupir, Poncet dit à Desgrains :

— J'étais ainsi que vous, mon frère, quand ils m'ont conduit dans cette prison maudite. Ainsi que vous, j'ai parlé aux mignons du roi ; ainsi que vous, j'ai bravé les souffrances et les ai acceptées comme les palmes du martyre ; mais cette captivité prolongée, ces tortures de tous les instants, cet isolement de toutes les minutes, cette espérance qui fuit toujours, ont brisé ma force, éteint mon courage. Ils m'ont inspiré la crainte et la terreur..... Mon âme est comme mon corps : voyez.....

Et il montrait son front, jeune encore, sur lequel on voyait des rides.

— Je rends grâces à Dieu, dit Desgrains, de ce qu'il n'a pas prolongé ma captivité à la Bastille. Sans cela, ils m'auraient peut-être rendu comme vous. Il n'est pas de force humaine qui puisse résister à leurs tortures. Plus heureux que vous, je vais donner au peuple l'exemple de ma mort ; vous allez peut-être rester captif à la Bastille. De là-

haut, monsieur, je prierai pour votre délivrance.

En ce moment, Testu rentra, et voyant les deux prisonniers à côté l'un de l'autre, il ne douta pas que Desgrains ne se fût converti et confessé, et demanda à Poncet s'il avait fait des aveux.

— Misérable ! s'écria Desgrains, recueillant ce qui lui restait de forces pour dire ces dernières paroles, tu ne m'envoyais donc pas ce moine comme un consolateur ; tu me l'envoyais comme un espion. Tu couronnes dignement mon séjour à la Bastille. Oui, j'ai dit à ce moine, comme à un frère, comme à un ami, ce que je t'ai dit à toi, ce que j'ai dit au roi lui-même, que je le haïssais, que je le méprisais, et maintenant en face de la mort, je le maudis encore et je le brave toujours.

Desgrains retomba sur son matelas, sans force et sans vie ; mais les bourreaux s'approchèrent et lui firent prendre un cordial. Il rouvrit les yeux, et se sentant de la force, il fit des efforts pour se lever lui-même, car il voyait autour de lui le lugubre cortége prêt à se mettre en marche

— Vous l'accompagnerez jusqu'à l'échafaud, un Christ à la main, dit Testu à Poncet, afin que le peuple voie bien qu'il repousse l'image du Sauveur, et que vous voyiez vous-même comment le roi punit ceux qui parlent et écrivent contre lui.

Desgrains, à ces mots, jeta sur Poncet un regard dans lequel se peignait son contentement de ne pas le quitter, et le moine, au contraire, saisi d'un tremblement convulsif, prit machinalement le Christ qu'on lui présenta et se mit en marche avec le condamné. Ils partirent ainsi ; l'un, marchant à la mort d'un air calme et résigné : il ne devait plus rentrer à la Bastille ; l'autre, à peine ému de respirer l'air du ciel, dont il était privé depuis si longtemps, triste, morne et abattu : il devait rentrer dans cette prison ; et cependant il n'en fut rien.

Forcé d'assister au supplice de Desgrains, dont je passe les détails, qui eurent lieu selon que l'arrêt le commandait, le moine ressentit un tel effroi en voyant expirer Desgrains, malgré la fermeté de ce dernier, qu'il s'évanouit au moment où le patient rendit le dernier soupir.

Le peuple, témoin de ce spectacle et s'intéressant, comme il le fait toujours, au prêtre qui conduit le condamné jusqu'au lieu du supplice, rompit la haie des gardes qui emportaient le moine évanoui, et le prit dans ses bras pour lui prodiguer des secours ; on le déposa à l'hôtel de ville, dans la salle où les commissaires du parlement restaient pendant l'exécution, prêts à recevoir les aveux du condamné.

Poncet rouvrit les yeux au bout de quelque temps, et se trouvant en présence du greffier et du bourreau, qui venaient signer le procès-verbal, il tressaillit et se crut perdu. Mais le greffier, voyant qu'il avait repris connaissance, lui dit :

— Vous avez vu la justice terrible qu'a faite le roi des gens qui l'outragent. Que cela vous serve de leçon ; Sa Majesté veut bien user de clémence à votre égard et ne pas vous faire subir le même sort. Elle vous pardonne et vous délivre de votre captivité. Rendez-vous à votre couvent, où vous reprendrez votre rang et vos travaux.

Ayant dit cela, le greffier faisait signe au moine de sortir. Mais celui-ci ne répondit à ses paroles que par un rire bruyant. Une fièvre brûlante l'agitait ; tout son sang, reflué au cerveau et retiré de son cœur, lui occasionnait un de ces accès de délire qui présagent les approches de la mort. Transporté à Paris, dans une communauté de son ordre, il expira au bout de deux jours, sans avoir cessé d'éprouver le délire.

Ainsi se termina l'histoire des deux captifs de la Bastille. Ce moine, Poncet, que nous avons vu si ferme et si courageux, succomba au régime affreux de cette prison, encore à peine organisée. Cette captivité prolongée finissait toujours par user les forces, le courage et souvent par éteindre la raison. Nous en verrons plus d'un exemple dans la suite de cette histoire. La Bastille prenait un homme et rendait un cadavre.

Cette même année 1584, était mort à Château-Thierry, ville de son apanage, où il s'était retiré, navré de douleur de la conduite du roi et humilié de ses défaites, le duc d'Anjou, frère de Henri III. Ce fut une nouvelle occasion de folles dépenses pour le roi.

Il refusa de payer les dettes de son frère, qui s'élevaient à quatre cent mille écus, et en dépensa deux cent mille pour ses funérailles, de sorte que l'oraison funèbre de ce prince fut *que ses créanciers seuls l'avaient pleuré dans le monde*. Cette mort avait décidé le duc de Guise à agir plus ouverte-

ment, maintenant que le roi n'avait plus d'héritiers dans la branche aînée.

Il n'avait pour rival, après la mort de Henri III, que le roi de Navarre ; mais son titre de huguenot, et la guerre qu'il faisait en ce moment à la France et aux catholiques, semblaient l'en exclure à jamais. Le duc de Guise permit donc aux ligueurs de prendre cette fois une attitude franchement hostile. Aussitôt ils nommèrent dans les seize quartiers de Paris un chef qui devait les guider et rendre compte au conseil supérieur de la ligue de tous les événements importants qui se passeraient dans leurs quartiers respectifs. De là l'origine de ce fameux *Conseil des Seize*, qui, envahissant peu à peu l'autorité, finit par gouverner Paris. A la tête de ce conseil, et toujours le plus ardent, était Leclerc, proclamé chef de son quartier d'une voix unanime. Divers motifs avaient encore redoublé sa haine et porté au comble sa fureur. Le premier et le plus fort de tous était la perte de son office au parlement. Il avait commis une seconde exaction, et le premier président de Harlay tint la parole qu'il lui avait donnée, il le destitua sans pitié.

— Je vous chasse du Palais de Justice, lui avait dit ce magistrat ; vous n'y rentrerez jamais de mon vivant.

— C'est ce que nous verrons, avait répondu insolemment Leclerc, insultant en face le premier président. Les événements feront que j'y rentrerai peut-être, et que vous en sortirez à votre tour.

Dès ce jour Leclerc, retournant à ses habitudes de maître d'armes, avait repris ses anciennes allures. Il avait ajouté à son nom celui de Bussy en mémoire de Bussy d'Amboise, son élève chéri, tant pour rappeler aux Parisiens le nom de l'homme le plus vaillant de cette époque, que pour déguiser le sien, qui rappelait son état de procureur.

Bussy-Leclerc, car c'est ainsi qu'il est nommé dans l'histoire, toujours avide d'or et de puissance, voulait aussi se venger du premier président de Harlay. Pour cela il fallait que le duc de Guise fût maître, et comme nous l'avons vu, il tardait trop au gré de son impatience.

Assisté de la duchesse de Montpensier, aussi pressée que lui d'en finir, Bussy-Leclerc poussait sans cesse le duc de Guise à éclater. Mais celui-ci, plus prudent et plus calme, ne voulait engager la bataille qu'avec la certitude de remporter la victoire, et nous avons déjà vu qu'il comptait plus sur l'amour du peuple que sur le secours des armes. C'est alors que Bussy-Leclerc résolut de forcer la main au duc de Guise en marchant en avant. Les membres du conseil des seize, qui aspiraient pour la plupart aux mêmes choses que lui, las d'attendre trop longtemps la réalisation des promesses qui leur étaient faites, partageaient entièrement son avis.

Un jour, dans une séance du conseil des seize, la question fut vivement débattue. Il s'agissait de marcher sur le Louvre, de s'emparer du roi et de livrer sa tête aux ciseaux d'or de la duchesse. Les conjurés se comptèrent : ils n'étaient pas assez nombreux pour tenter avec succès ce coup de main hardi, et malgré les efforts de Bussy-Leclerc, à qui toute guerre était bonne, ils repoussèrent ce moyen. Alors Bussy-Leclerc, comme inspiré par le génie du mal, s'écria d'une voix retentissante :

— Eh bien ! si vous craignez de marcher sur le Louvre, parce qu'il est trop bien gardé, parce que les précautions y sont trop bien prises, craindrez-vous de marcher sur la Bastille, dont la faible garnison nous garantit peu de résistance, dont les chefs, dans une sécurité parfaite, sont plutôt des geôliers accoutumés à faire souffrir leurs prisonniers que des guerriers habitués à combattre ?

— La Bastille?... mais où cela nous mènera-t-il? dit l'un des seize.

— Au Louvre, répondit Leclerc ; car la Bastille domine Paris, lui commande, en est maîtresse ; car du haut de ses remparts nous pourrons jeter sur la ville la flamme et le fer si elle résiste ; car par là nous réduirons Paris, qui, à son tour, réduira le Louvre, si nous le lui commandons. Mes maîtres, ceci n'est pas mon opinion, c'est celle du *Balafré*. Écoutez-la avec respect; maintes fois je lui ai entendu dire : Avec la Bastille on est maître de Paris, avec Paris on est maître du Louvre, avec le Louvre et Paris on est maître du royaume. La couronne de France est à la Bastille, mes maîtres ; puisque nous ne pouvons aller la prendre au Louvre, allons la prendre à la Bastille.

— Mais la Bastille avec ses murs, ses fossés, ses ponts-levis, est imprenable.

— Imprenable quand nous y serons ! nous qui nous ferions tuer plutôt que de nous

rendre, nous qui aurons garnison forte et énergique pour la forteresse, nous qui aurons munitions de guerres et vivres pour longtemps, nous qui raserons les maisons si, quelques heures après que nous serons maîtres de la forteresse, on ne prend pas le Louvre et on ne nous livre pas le Valois.

« Ceux qui y sont maintenant ne soupçonnent rien de nos projets, ils dorment dans une sécurité parfaite, réveillons-les par la ruse, et tenons-les par la violence... Oh! croyez-moi, mes maîtres, mûrissons ce projet, exécutons-le, et nous mettrons frère Valois dans le cachot où il a fait jeter le révérend Poncet et l'archidiacre de Toul. La Bastille est château royal, dit-on : Henri III ne changera pas de demeure.

Les discours de Bussy-Leclerc convainquirent tous les membres de l'assemblée. L'un d'eux proposa seulement de s'emparer aussi de l'arsenal, afin de ne manquer ni de munitions ni d'armes; on adopta aussi cette opinion, et l'on se sépara en s'engageant à prendre, chacun de son côté, des informations secrètes, de manière à parvenir au résultat de la grande entreprise.

Ainsi, cette forteresse, d'abord élevée contre l'ennemi, et qui n'avait servi que contre le peuple, allait devenir, entre les mains des factieux, un instrument de triomphe et de mort. Telle est en effet la condition des monuments du despotisme, dont les rois ne voient pas assez les dangers. Bâtis d'abord pour servir la tyrannie d'un homme, ils sont pris, tôt ou tard, par le peuple, que quelquefois sa colère conduit aux excès. Heureux quand un parti ne s'en empare pas pour écraser les autres, car la faction qui domine en fait alors un instrument qui ne choisit plus ses victimes, et confond ensemble et l'oppresseur et l'opprimé. Dans un pays sagement gouverné on doit raser au niveau du sol tous les monuments qui pourraient servir à la tyrannie.

Cette fois, cependant, les seize ne purent réussir dans leur projet. Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-Adam, espion de la cour, et affectant les dehors exaltés d'un ligueur, pour mieux connaître leurs secrets, révéla ce complot à Henri III, comme il les révéla tous tant que la cour fut à Paris.

Henri III, toujours assoupi dans son indolence, n'attacha aucune importance à l'existence du conseil des seize, ni à leurs desseins. Mais le duc d'Épernon, auquel les ligueurs et le duc de Guise portaient une haine particulière, comprit tout le danger d'une pareille entreprise. Il prit donc les mesures les plus promptes et les plus énergiques pour la déconcerter.

Il doubla la garnison à la Bastille, fit mettre des sentinelles sur le bord des fossés, sur les murs, à l'entrée du pont-levis, partout à l'extérieur, partout à l'intérieur. On publia en même temps dans la ville ordre à tous les habitants de n'approcher de cette forteresse à portée de mousquet que lorsqu'ils auraient la permission d'y pénétrer pour les besoins du service, sous peine de se voir tirer dessus et d'être sévèrement punis. De pareilles précautions firent avorter les projets du conseil des seize, ce dont Bussy-Leclerc fut surtout désolé (221).

Quoique ce projet n'ait pas amené de résultat, j'ai cru devoir le rapporter en entier comme tenant essentiellement à l'histoire de la Bastille, qu'il faut montrer sous toutes ses faces.

Mais Bussy-Leclerc et la duchesse de Montpensier, infatigables dans leur haine, ne renonçaient pas à faire éclater la révolte, même malgré le duc de Guise. Ce dernier, après avoir chassé les Allemands au delà des frontières, était revenu à Nancy, où se tint un grand conseil des ligueurs, qui adressa au roi, sous forme de requête, des prières qui devenaient des conditions. Ces conditions étaient cruelles, elles mettaient la meilleure part de puissance dans les mains du duc de Guise et forçaient le roi à renvoyer de sa cour ce qui lui restait de mignons. Henri III, selon son habitude, hésita à répondre d'un manière formelle, et traina les négociations sans autre arrière-pensée que celle de gagner du temps et de ne pas s'occuper d'affaires.

Pendant ce temps, *les Seize* frémissaient d'impatience et de rage, et appelaient sans cesse à leur aide le duc de Guise, qui, plus prudent qu'eux tous, attendait à Nancy la réponse du roi à la requête qui lui avait été envoyée. Ce fut ce moment que choisirent *les Seize* pour tenter le premier coup de main qui avait été proposé contre le Louvre.

Ils se comptèrent de nouveau ; cette fois ils pouvaient réunir vingt mille ligueurs. On résolut de tenter le coup ; mais cette fois encore Poulain dénonça tout au roi, qui prit ses

précautions et fit venir à Paris quatre mille Suisses pour le défendre, outre la garnison qu'il avait déjà. Le duc de Guise, à cette nouvelle, partit sur l'heure pour Paris; mais il s'arrêta à Soissons : les uns disent pour mieux diriger de là les barricades, en ayant l'air d'y rester étranger; les autres, parce qu'il n'y voulait pas réellement prendre part. Quoi qu'il en soit, la fameuse journée *des Barricades* eut lieu le 12 mai 1588.

Il n'entre point dans le cadre de cette histoire de consigner ici les détails de cette journée, où *les Seize* dirigèrent constamment le peuple contre le Louvre, où le duc de Guise sauva noblement les troupes royales et protégea le Louvre et Henri III. Le lendemain, sur un avis que lui envoya la reine mère qui se rendait chez le duc de Guise pour conférer avec lui sur la situation des choses, le roi prit la fuite avec une précipitation qui ressemblait à de la lâcheté; et comme du Halde, en lui chaussant les éperons, en avait mis un à l'envers, et qu'il voulait réparer sa maladresse :

— C'est égal, dit Henri III; je ne vais pas voir ma maîtresse, j'ai un plus long chemin à faire.

Tels furent les adieux de Henri III à Paris. Il partit précipitamment et quitta cette ville pour n'y jamais rentrer.

Ainsi se réalisa le présage des deux couronnes tombées de son front le jour de son sacre. L'une, trop lourde, roulait à terre depuis longtemps; l'autre l'ayant blessé, il l'avait jetée au milieu des barricades.

Dès le jour même, le duc de Guise se trouva naturellement investi du pouvoir à Paris, et la Bastille passa sous la domination de la ligue.

Ici se termine l'histoire de la Bastille sous Henri III. Cette prison joua, comme on vient de le voir, un grand rôle sous ce règne. Deux maréchaux de France faillirent y être étranglés, un prédicateur mourut de terreur en la quittant, un grand seigneur y fut jeté par le caprice du roi, un archidiacre y gémit pour un livre, et un huguenot n'en sortit que pour aller au supplice. De tous ces hommes pas un, excepté peut-être le moine Poncet et l'archidiacre de Rosières, n'avait mérité son sort, même au point de vue du pouvoir absolu, et tous avaient droit à des juges. Un seul en obtint, ce fut le huguenot; c'était le moins coupable, il fut condamné à mort.

Sans l'indifférence, la paresse et la peur de Henri III, la Bastille eût reçu de plus nombreuses victimes; mais trop occupé de ses plaisirs pour s'arrêter longtemps aux injures, trop faible et trop timide pour punir, il négligea la Bastille comme il négligea sa couronne. Maintenant nous allons la voir au pouvoir d'un parti réactionnaire, qui ne lui épargna pas les prisonniers.

LA BASTILLE SOUS LA LIGUE

Prisonniers : Perreuse, prévôt des marchands. — L'abbé Fayolles. — Bertrand de Patras de Campagnols. — Louis Chataigner d'Albin. — Charles de Choiseul de Praslin. — La présidente de Thou. — Le premier président Achille de Harlay. — Les présidents Blancmesnil, Potier et de Thou. — Vingt-deux conseillers au parlement. — Cent notables habitants de Paris, etc., etc.

Gouverneurs : Bussy-Leclerc. — Tremont. — Dubourg-Lespinasse.



Le duc de Guise fut désappointé par la fuite du roi, à laquelle il n'était pas préparé. Il avait espéré le tenir en son pouvoir au Louvre, et gouverner sous son nom, ce qui lui aurait donné le temps d'acquérir l'influence nécessaire dans les provinces. Maître absolu de Paris par la fuite du roi, qui donnait à la journée des barricades le caractère d'une révolte, il fut un moment effrayé de son triomphe.

Mais il se remit bientôt, et en homme supérieur, il prit son parti sur-le-champ. Il résolut de donner raison à la révolte en éta-

blissant une sage administration, qu'il voulut asseoir aussi solidement que possible sans exciter dans la ville ni troubles ni émotions, de s'essayer au métier de roi, et d'établir une comparaison naturelle entre son gouvernement et celui si méprisé de Henri III. Pour cela il fallait que le cours des choses n'éprouvât pas de lacune, afin que le Parisien, en se réveillant le lendemain de la fuite du roi, trouvât la besogne faite et pût s'appuyer sur une parfaite sécurité.

Mais pour cela aussi il fallait au duc de Guise des gens dévoués à sa cause et sur l'activité desquels il pût se reposer. Il accomplit cette œuvre avec une promptitude et une habileté sans exemple. Sa première démarche fut auprès des ambassadeurs des puissances étrangères, auxquels il expliqua la journée des barricades à son avantage, rejetant tout sur le départ de Henri III. La seconde fut auprès du chef du parlement, le premier président Achille de Harlay. Il était d'un intérêt immense pour le duc de Guise que le cours de la justice ne fût pas interrompu.

Messire de Harlay avait déployé tant de sévérité à l'égard du roi pour sa conduite, il avait été si ferme et si noble en refusant d'enregistrer les édits ruineux pour le peuple, que le duc crut avoir affaire à un ennemi de la cour dont il viendrait facilement à bout. Il se rendit donc, le cœur plein d'espérance, chez le premier président, suivi de Bussy-Leclerc, qui eut la prudence d'attendre à la porte, de peur que sa présence n'irritât le magistrat.

L'histoire nous a conservé les principales circonstances de l'entretien qui eut lieu entre le duc et le premier président Achille de Harlay, que nous devons plus tard retrouver à la Bastille.

Il était à se promener dans son jardin, disent les chroniqueurs, lorsqu'on lui annonça l'arrivée du duc de Guise. Il n'interrompit pas sa promenade pour aller au-devant de lui, et continua de marcher jusqu'au bout de l'allée qu'il avait commencé à parcourir.

Le duc, au contraire, pénétrant dans le jardin pour prouver son impatience, avança d'un pas rapide pour le rejoindre ; le premier président se retourna au bout de l'allée, et se trouva face à face avec le duc. Le duc de Guise salua le magistrat avec courtoisie et déférence ; mais le premier président, prenant un air grave et sévère, lui dit :

— C'est grande pitié quand le valet chasse le maître ! Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est au roi, et mon corps aux méchants.

Le duc de Guise resta un moment muet à ce langage si rude, auquel il était loin de s'attendre, et se remettant aussitôt, il répondit à son tour :

— Ce n'est pas moi qui ai chassé le roi ; c'est lui qui, mal conseillé, a fui de Paris en me laissant à apaiser une révolte que son entourage avait surtout excitée. Quant aux dernières paroles que vous venez de me dire, je n'en comprends ni le sens ni la portée à propos de la visite que j'ai l'honneur de vous rendre.

— Pour quel motif ai-je donc l'honneur de la recevoir dans un pareil moment ? demanda le premier président.

— Je suis venu, dit le duc, pour vous engager à faire reprendre à votre compagnie le cours de la justice, que vous aviez, m'a-t-on dit, l'intention d'interrompre.

— On vous a dit vrai : quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité.

— Mais cette majesté, qui l'a violée si ce n'est le roi lui-même ? Monsieur le premier président ne se souvient-il plus des excès de cette cour corrompue, qu'il était le premier à blâmer, par son absence du Louvre et par ses remontrances énergiques ? ne se souvient-il plus de ces impôts sans cesse renaissants pour fournir aux caprices des mignons, impôts tellement onéreux que monsieur le premier président lui-même, à la tête de sa compagnie, a noblement refusé de les enregistrer ?

— Le premier président a fait dans ces circonstances ce que lui dictait sa conscience et son devoir, dans les limites des droits de sa compagnie et dans le but du bien de la France, il l'a fait avec fermeté et en ne transigeant avec personne ; mais il a usé des voies légales et autorisées, et ne s'est écarté ni de l'obéissance due à l'autorité du prince, ni du respect dû à sa majesté. Ceux de la ligue, au contraire, sans autres droits que la force brutale, sans autre mobile que l'ambition, au lieu de supplications, ont employé la violence ; au lieu d'obéissance, la rébellion ; au lieu de remontrances, la révolte.

— Vous oubliez la requête de Nancy à laquelle le roi a refusé de répondre.

— Il fallait attendre l'assemblée des états.

— Attendre... et le pouvait-on ? la guerre



Il visita avec soin les cachots et les prisons. — Page 349.

civile était dans le midi, l'ennemi aux frontières, le sacrilége dans les églises, la misère partout.

— Il fallait du moins apaiser la révolte dès qu'elle a commencé.

— Monsieur le premier président, j'ai fait répondre au roi quand il m'a prié de faire rentrer les ligueurs dans le devoir : *Ce sont des taureaux échappés, je ne puis les retenir.*

— Celui qui avait eu la force de les rassembler devait se ménager la puissance de les dissoudre.

Un moment de silence suivit encore la réplique inflexible du premier président. Le duc de Guise était plus habitué à commander qu'à discuter, aussi avait-il toutes les peines du monde à ne pas éclater. M. de Harlay, au contraire, fait aux luttes des tribunaux, était là dans son élément, et mettait autant de calme que de fermeté et de conscience dans cette discussion. Pourtant le duc eut la prudence de ne rien manifester, et dit de l'air d'un homme qui cède aux prérogatives de l'âge :

— Monsieur le premier président, nous nous éloignons du but de ma visite. Je viens vous prier de reprendre le cours de la justice, et non discuter avec vous une question sur laquelle je vois avec peine que nous ne sommes pas d'accord. Veuillez me répondre sans détour et pesez bien votre réponse. Votre devoir et celui de votre compagnie est de rendre la justice aux Parisiens ; voulez-vous faire votre devoir ?

— Notre devoir, sachez-le bien, jetés comme nous le sommes au milieu des rebelles, est de les faire comparaître devant nous et de juger leur conduite.

— Faites-le donc si vous le voulez, je suis prêt à me rendre le premier à votre barre et à expliquer toutes mes actions; mais que du moins les portes du Palais se rouvrent au peuple.

— Les portes du Palais ne peuvent s'ouvrir qu'au nom du roi, et c'est le duc de Guise qui commande.

— Heureusement pour vous, monsieur le premier président ; car si tout autre que moi, qui vous eût moins en estime, entendait vos paroles et votre persistance dans le refus.....

— Je n'ai ni tête ni vie que je préfère à l'amour que je dois à Dieu, au service que je dois au roi, au bien que je dois à la patrie.

— Exécutez donc ce bien qu'il dépend de vous de répandre et que votre conscience doit vous dicter surtout en ce moment. Voulez-vous que dans ces temps d'irritation et de trouble la grande ville manque de magistrats assez puissants pour se faire obéir, assez vénérés pour inspirer la confiance? Que deviendra le peuple de Paris s'il reste sans juges et s'il est livré aux haines privées et aux aversions secrètes? Nul ne doit se faire justice par lui-même ; c'est un de vos adages de droit les plus sacrés, et vous voulez forcer le peuple à le violer aujourd'hui.

— Je ne puis rendre la justice que sur les ordres du roi : le roi de France est absent, personne à mes yeux ne le représente ; vous, moins que tout autre, monsieur le duc ; et dans la circonstance où nous sommes, je suis forcé d'attendre que sa volonté se manifeste.

— Mais songez-vous au mal que cela peut amener? Assumez-vous sur votre tête la responsabilité des malheurs qui peuvent en résulter pour Paris? Prenez garde, monsieur de Harlay, un jour l'histoire dira : Le duc de Guise est allé prier le premier président de Harlay de rendre la justice dans Paris, comme c'était le devoir de sa charge ; il l'a assuré de la soumission du peuple à ses arrêts ; il l'a conjuré de ne pas augmenter l'agitation et le trouble ; et lui, le premier magistrat de France, lui, homme de conciliation et de paix, a refusé de le faire.

— Et l'histoire ajoutera : On avait chassé le roi de Paris, et avec lui on avait chassé la justice, car les monarques l'emportent dans les plis de leurs manteaux. Vous avez tout, messieurs, la force, les armes, la ville, l'audace, tout, vous dis-je, excepté le droit. Le droit, c'est la justice ; vous ne l'aurez pas, moi vivant, à moins que le roi ne l'ordonne, et il sait sans doute qu'il est un moyen plus puissant peut-être qu'une armée pour réduire une ville, c'est de la priver de justice régulière, c'est de lui enlever son parlement.

Le duc de Guise sentit la portée d'une pareille menace dans la bouche d'un homme que rien ne pouvait effrayer, que rien ne pouvait faire fléchir. Forcé de prendre un parti sur l'heure, il dit au premier président :

— Eh bien! puisque vous le voulez, écrivez au roi, envoyez vers lui, apprenez-lui ma démarche et exécutez ses ordres quels qu'ils soient ; y voulez-vous consentir?

— C'est mon devoir : le parlement se rend partout où est le roi pour connaître sa volonté ; le roi est à Chartres, nous irons à Chartres si l'on nous ouvre les portes de Paris.

— Je les ferai ouvrir à trois commissaires.

— Ils seront prêts à partir demain.

— Demain, soit, et je prie le ciel que le roi comprenne l'intérêt qu'il y a pour lui et pour son peuple à ce que le cours de la justice ne soit pas interrompu à Paris.

— Je prie le ciel, moi, monsieur le duc, qu'il fasse rentrer les rebelles dans le devoir.

Ce furent les dernières paroles de cet entretien remarquable. Le premier président de Harlay fut le seul dans Paris qui osa résister au duc de Guise. Celui-ci craignait surtout que le roi n'appelât son parlement auprès de lui, ce qui aurait dérangé tous ses projets. Il aima mieux laisser partir trois commissaires, parce que tout délai était fatal dans ce moment, et qu'il espérait obtenir de la reine mère une lettre pour le roi, qui le déterminerait à laisser siéger ses juges à Paris. Sans doute le parti que voulait faire prendre au roi M. de Harlay était le plus conforme à la dignité du trône ; mais il était trop énergique pour le faible Henri III ; d'ailleurs le duc devait faire entendre à la reine mère que le roi aurait l'air d'abjurer tous ses droits sur Paris, si la justice n'y était plus rendue en son nom, et devait obtenir d'elle qu'elle écrivît dans ce sens à son fils.

Le duc de Guise trouva, en sortant de chez le premier président, Bussy-Leclerc, qui l'attendait. Le duc, irrité de la résistance

de M. de Harlay, s'en expliqua en termes très-vifs, et soulagea sa colère longtemps concentrée.

— Patience, patience, dit Bussy-Leclerc; c'est une injure de plus à venger, je m'en charge, la mienne comptera double; mais nous ne prenons pas le chemin qui conduit chez la reine mère, dit-il au duc en s'arrêtant, et il me semble que tout à l'heure vous parliez d'aller chez elle.

— Nous avons une visite plus pressée à rendre et dans laquelle tu m'es nécessaire, dit le duc.

— Où allons-nous?

— A la Bastille.

— A la Bastille?... seuls, sans escorte?...

— Sois tranquille, j'ai tout prévu. D'ailleurs je compte assez sur la lâcheté de Testu, qui, livré à lui-même, n'est pas en état de défendre cette forteresse si nous l'attaquions; heureusement pour moi, tous ces gens-là ne ressemblent pas à celui que je quitte.

— C'est vrai; les gens de la Bastille n'ont pas bougé pendant les barricades, et ils auraient pu nous faire tant de mal!

— J'ai empêché les messagers de la cour d'arriver jusqu'à eux, sans cela l'ordre de tirer sur Paris leur parvenait, et, s'ils l'avaient exécuté, nous étions perdus. Aussi tu vois de quelle importance il est que je me rende maître de cette forteresse.

— Vous auriez dû commencer par là.

— Je l'aurais fait, s'il n'avait fallu le temps que je viens de passer à toutes les visites pour les préparatifs nécessaires.

En ce moment, ils débouchaient sur la place de la Bastille par le côté des boulevards, en face de la porte Saint-Antoine. La vaste place était entièrement déserte, tout semblait dormir autour d'elle, et ses murs et ses tours s'élevaient tristement au milieu d'un silence de mort. Les sentinelles, retirées dans l'intérieur, n'apparaissaient nulle part, et l'on eût dit cette forteresse inhabitée. Cet aspect étonna le duc de Guise, qui craignit d'abord des préparatifs de défense; il avança alors jusque sous les murs du jardin de l'Arsenal, et de là agita son mouchoir, qu'il mit au bout de son épée. Aussitôt plusieurs troupes de ligueurs accoururent de côté et d'autre et vinrent se ranger devant la porte du premier pont-levis. Alors on vit les têtes de plusieurs soldats se dresser par-dessus les murs de la Bastille, et considérer ce spectacle avec anxiété. Immédiatement le duc de Guise fit signe qu'il voulait pénétrer, et s'avança jusqu'à la porte d'entrée; il n'y avait point de factionnaire derrière et il heurta en vain violemment. Les soldats du haut des murs lui firent signe d'attendre; au bout d'un quart d'heure on entendit des pas mesurés retentir dans le passage qui conduisait aux fossés, et une voix cria au travers de la porte :

— Qui êtes-vous? que voulez-vous?

— C'est le duc de Guise et ses gens qui veulent entrer et parler au gouverneur.

— Un seul de vous peut entrer, répondit la voix; éloignez-vous tous de cent pas, et qu'un seul d'entre vous reste contre la porte. Quand les soldats du haut des murs nous auront fait signe que ce mouvement est exécuté, nous ouvrirons la porte à votre messager et l'introduirons auprès du gouverneur.

— Ces gens-là ont peur, dit le duc, je ne m'étais pas trompé, sans cela ils ne nous eussent pas laissés approcher jusqu'aux portes. Leclerc, rends-toi auprès de Testu : tu sais ce qu'il faut lui dire; sois adroit et ferme; fais-moi ouvrir les portes de la Bastille, et je t'en nomme gouverneur.

— Gouverneur!... moi?...

— Sans doute; mais pour avoir ce gouvernement il faut le conquérir. T'en sens-tu le courage et le pouvoir?

— Si je m'en sens le courage, monseigneur?... mais pour une pareille place je donnerais mes yeux et mes mains, si l'on pouvait commander à la Bastille étant aveugle et manchot.

— Bien! rappelle-toi que c'est un coup décisif que tu vas porter. Si dans un quart d'heure tu n'es pas de retour, je me préparerai à attaquer la Bastille.

— C'est convenu.

Le duc se retira avec sa troupe à la distance voulue, et Bussy-Leclerc se rendit seul à la porte; on la lui ouvrit, et immédiatement elle fut refermée. L'officier qui le reçut lui banda les yeux, et ils se mirent en marche. Bussy-Leclerc entendit qu'on levait derrière lui le premier pont-levis. De là il traversa la cour où était situé l'hôtel du gouverneur, qui avait cru plus prudent de l'abandonner en un pareil moment, passa sur le second pont-levis qu'on releva encore sur lui, entendit un bruit de soldats et d'armes dans les deux corps de garde qui suivaient,

arriva dans la grande cour, monta un escalier rapide et se trouva dans la salle du conseil, où l'attendait Testu, qui lui fit ôter son bandeau.

— Que voulez-vous? lui dit Testu en examinant la physionomie de Bussy-Leclerc, qui était peu rassurante.

— Peu de chose, répondit celui-ci, convaincu qu'il fallait payer d'audace ; je veux la Bastille.

— La Bastille? répéta Testu en souriant. Croyez-vous qu'on vienne ici pour dire des facéties?

— Non, mon cher gouverneur ; aussi vous parlé-je très-sérieusement. Je réclame la Bastille au nom de monseigneur de Guise.

— La Bastille est au roi, c'est de lui que je la tiens, c'est à lui seul que je la rendrai.

— Aussi est-ce au nom de Sa Majesté que monseigneur le duc la réclame, ajouta Bussy-Leclerc de l'air le plus sincère du monde.

— C'est différent, répondit Testu. Je suis prêt à me soumettre. Vous m'apportez sans doute un ordre signé de Sa Majesté?

— Douteriez-vous de la parole de monseigneur de Guise?

— Non, monsieur; mais mes instructions prescrivent de n'obéir qu'à un ordre écrit.

— Il faudra, pour cette fois, déroger à vos habitudes, car Sa Majesté a quitté ce matin sa bonne ville de Paris si précipitamment, qu'elle n'a pas eu le temps d'accomplir cette formalité.

— Le roi n'est plus à Paris? s'écria Testu avec effroi.

— Non, monsieur le gouverneur; à l'heure qui sonne il est bien loin, sans doute, et le seul maître de cette capitale, c'est monseigneur de Guise, qui m'envoie vers vous.

— Mais comment se fait-il?... expliquez-moi... dit Testu, ayant peine à déguiser son trouble.

— Vous n'avez donc rien entendu pendant toute la journée d'hier, rien vu du haut de ces murs, envoyé personne pour vous informer?

— Non, monsieur; en entendant le tumulte qui s'annonçait, j'ai fait fermer les portes, hausser les ponts-levis, et j'ai attendu en vain les ordres de la cour.

— C'était plus prudent. Eh bien! monsieur le gouverneur, malgré mon désir de vous raconter les événements dont j'ai été témoin et acteur, je remettrai cela à un autre moment dans votre intérêt, car monseigneur le duc de Guise, qui a beaucoup d'affaires aujourd'hui, ne m'a donné qu'un quart d'heure pour m'entendre avec vous, et si au bout de ce temps il ne me voyait pas revenir...

— Eh bien?

En ce moment un officier accourut annoncer à Testu que la troupe des ligueurs se préparait à marcher contre la Bastille.

— C'est que le quart d'heure que m'a accordé le duc de Guise va s'écouler, sans doute. Le temps passe si vite dans votre conversation!

— Mais quelles sont donc les intentions de monseigneur à notre égard?

— Je ne puis vous le dire au juste. Je ne sais s'il veut prendre la citadelle d'assaut ou par famine.

— Mais à mon tour je pourrais attaquer Paris.

— Ah! par exemple, je sais une chose que je puis vous garantir, interrompit Bussy-Leclerc : c'est que monseigneur a juré ce matin, devant moi qui l'ai entendu de mes deux oreilles, qu'il ferait pendre haut et court tous ceux qui n'obéiraient pas, au bout de cinq minutes, à ses ordres, quels qu'ils fussent. Il a fait une exception en votre faveur, monsieur le gouverneur, il vous a donné dix minutes de plus qu'aux autres.

Un nouvel officier accourut aussitôt, et s'écria :

— Le duc de Guise frappe en ce moment à la grande porte, et vous somme de la lui ouvrir; quels sont vos ordres?

Testu hésita un instant à répondre, jetant sur Bussy-Leclerc des regards scrutateurs ; mais celui-ci demeurait impassible, et il eût été difficile de lire sur son visage ce qui se passait au fond de son âme.

— Mais, enfin, le roi, en quittant Paris, a-t-il solennellement revêtu monseigneur le duc de Guise de son autorité?

— Il vous expliquera cela lui-même, répondit Bussy-Leclerc, et je vous conseille de vous hâter d'aller lui faire cette question : car je le connais, il n'aime pas à attendre, et ce matin précisément il est très-pressé, je vous l'ai déjà dit.

Et, comme s'il était déjà le maître, Bussy-Leclerc marcha vers la porte de l'escalier Testu le suivit machinalement, traversa avec lui et ses officiers les deux ponts-levis

et arriva à la porte extérieure, où Bussy-Leclerc s'empressa de crier :

— Ne frappez plus, monseigneur, voici monsieur le gouverneur, en personne, qui vient vous ouvrir les portes de la Bastille.

En effet, sur-le-champ les portes furent ouvertes, et le duc pénétra dans la forteresse, suivi de sa troupe, qu'il s'occupa sur-le-champ de diviser en plusieurs postes ; puis se tournant vers Testu, il lui dit qu'il était prêt à l'entendre.

— Monseigneur, dit Testu, je n'ai consenti à remettre la forteresse entre vos mains que sur l'assurance que m'a donnée cet homme que vous la réclamiez au nom du roi.

— Vous avez bien fait, dit le duc, et pour que le roi n'ignore aucune circonstance de cet événement, vous irez lui rapporter vous-même ce qui vient de se passer.

— Mais, monseigneur, le gouvernement de la Bastille...

— Je le donne à Bussy-Leclerc, que j'avais déjà désigné pour vous remplacer.

— Eh quoi ! me dépouiller ainsi, au moment...

— De quoi vous plaignez-vous ? dit Bussy-Leclerc ; cette place n'est plus digne de vous maintenant. Vous en méritez une plus élevée pour votre fidélité à Sa Majesté, et monseigneur vous envoie près d'elle exprès pour cela.

Testu, qui avait espéré être conservé, voulut faire éclater sa colère, mais Bussy-Leclerc lui dit tout bas, avec un sourire sardonique :

— Vous savez le serment qu'il a fait ; il y a déjà plus de cinq minutes qu'il vous a dit d'aller rejoindre le roi. Vous feriez mieux de partir.

Testu s'aperçut en effet que c'était tout ce qui lui restait à faire. Cachant mal son dépit, il prit congé du duc de Guise qui le fit suivre par un ligueur, auquel il ordonna de lui rendre compte de ses démarches.

Le duc s'arrêta quelques heures à la Bastille, pour l'organiser militairement et donner à Bussy-Leclerc toutes ses instructions. Au bout de ce temps il se rendit à l'hôtel de ville, pour s'entendre avec le prévôt des marchands et les échevins.

Resté seul maître de la Bastille, Bussy-Leclerc parcourut, avec la curiosité d'un enfant et l'orgueil d'un ambitieux, cette vaste forteresse qui devenait en quelque sorte sa propriété. Il visita avec soin les cachots et les prisons, examina avec attention si toutes précautions étaient prises pour que les prisonniers ne pussent s'évader, en un mot, comprit admirablement qu'il était plus destiné à remplir les fonctions de geôlier dans une prison d'État que celles de gouverneur dans une forteresse. Sa femme, qu'il envoya chercher et qui s'installa fastueusement le lendemain dans les appartements de l'hôtel du gouverneur, le corrobora dans cette pensée. Plus avide que lui, à cause de ses goûts de luxe et de prodigalité, elle n'eut pas de peine à lui faire comprendre que les meilleurs revenus de sa place seraient les exactions qu'il commettrait à l'égard des prisonniers, et la rançon qu'il pourrait exiger d'eux en cas de besoin.

Bussy-Leclerc adopta d'autant plus facilement cette idée, que, méchant et haineux, il se complaisait déjà à compter en espérance le nombre des prisonniers, qu'il choisissait parmi ceux auxquels il en voulait le plus. La pensée de s'enrichir de leur or et de se venger par leurs souffrances le faisait sourire de bonheur ; mais le temps s'écoulait et on ne lui envoyait personne.

Depuis le 13 au matin il était gouverneur de la Bastille ; on était au 15, et il n'avait pas encore de prisonniers. Ce temps paraissait long à Bussy-Leclerc, qui, sur les représentations de sa femme, que cet oubli les ruinait, résolut d'aller trouver le duc de Guise et de s'en plaindre à lui. Il se rendit donc sur l'heure au palais de ce seigneur, et ayant appris là qu'il était en ce moment à l'hôtel de ville, il courut l'y joindre et parut aussitôt devant lui.

— Eh bien ! monsieur le gouverneur, lui dit le duc en l'apercevant, que venez-vous m'apprendre de nouveau ?

— Je viens vous dire, répondit Bussy-Leclerc, que mes cachots et mes prisons sont vides, et que j'ai tout fait disposer pour recevoir dignement les prisonniers que vous voudrez bien m'envoyer.

— Je le crois, mais il ne faut pas aller trop vite et démolir avant d'avoir construit.

— Mais il faut démolir pour reconstruire ; sans cela il ne restera plus de terrain pour bâtir.

— Avant tout il faut s'assurer ce terrain, et celui où nous sommes en ce moment-ci ne m'appartient encore que matériellement.

J'ai toutes les peines du monde à venir à bout de ceux auquels *le Valois* l'a donné. Ce Perreuse, ce prévôt des marchands, me tient en échec depuis trois jours. Il veut faire le de Harlay au petit pied.

— Et vous le souffrez, monseigneur?

— Pas pour longtemps encore, je l'espère. Mais dans ce moment-ci, je ne puis rien brusquer. Le palais de justice est encore fermé aux Parisiens, et une administration qui ne peut faire rendre la justice au peuple est trop faible pour risquer la moindre chose.

— Mais comment allez-vous donc faire?

— J'espère que le roi ordonnera au parlement de reprendre ses séances.

— Quoi! vous croyez qu'il pourrait consentir...

— Dans toutes les plus graves circonstances de son règne, Henri III a suivi les conseils de sa mère, et j'ai décidé sa mère à lui écrire dans ce sens; une fois cet ordre obtenu du roi, je ne crains plus rien, et je saurai me faire obéir du prévôt et des échevins.

L'huissier de l'hôtel de ville interrompit cet entretien pour lui annoncer les massiers du parlement, qui lui apportaient un message du premier président.

— Peut-être la réponse du roi, s'écria le duc. Allez, qu'ils entrent sur l'heure.

Les massiers se présentèrent, et leur chef remit au duc la dépêche de M. de Harlay. Le duc l'ouvrit précipitamment et lut avec bonheur les lignes suivantes :

« Monsieur le duc,

« Je viens de recevoir du roi l'ordre de « continuer à rendre la justice avec ma « compagnie. J'obéis en sujet fidèle. Demain « les portes du parlement seront ouvertes « au peuple de Paris.

« ACHILLE DE HARLAY,

« P. P. P. »

— Messieurs, dit le duc aux massiers, assurez monsieur le premier président de mes respects, et dites-lui que j'aurai l'honneur de lui répondre.

Les massiers sortirent après s'être inclinés profondément, et le duc dit à Bussy-Leclerc dans la joie :

— Mon pressentiment ne m'a pas trompé; vite, rends-toi auprès du prévôt des marchands et dis-lui de faire annoncer sur l'heure à son de trompe, dans toute la ville, que demain le parlement rouvre ses séances.

Bussy-Leclerc fit un mouvement pour sortir, le duc l'arrêta tout à coup.

— Non, dit-il, demeure; il est plus prudent de cacher cette nouvelle : elle déterminerait peut-être Perreuse à m'obéir, je n'aurais plus alors de motifs pour le casser, et pour remplir ses fonctions j'ai besoin d'un homme entièrement dévoué à ma cause... et Perreuse est mon ennemi... il le sera toujours... il deviendra peut-être un traître... Il faut que je m'en défasse... S'il ignore la décision du roi, il résistera encore, et maintenant je puis le briser sans rien risquer... Reste avec moi, je vais mander le prévôt des marchands et les échevins.

En effet, sur l'ordre du duc, Perreuse et ses subordonnés se présentèrent devant lui. Le duc, l'interpellant aussitôt, lui dit brusquement :

— Eh bien! monsieur le prévôt, quelle est votre réponse?

— Monseigneur, vous nous aviez donné jusqu'à la réception de celle du roi au président de Harlay pour vous la rendre.

— Je ne puis plus attendre, il me la faut à l'instant.

— En ce cas, monseigneur, elle est toujours la même : je refuse.

— Avez-vous bien calculé les conséquences que ce refus peut avoir pour votre personne?

— Je n'ai songé qu'aux droits du peuple et de la bourgeoisie que je représente en ce moment.

— Avez-vous pensé que j'ai la force en main?

— Si vous n'étiez pas le plus fort, vous ne seriez pas à l'hôtel de ville, qui vous a fait fermer ses portes.

— Comment le roi punissait-il ceux qui refusaient d'obéir à ses ordres?

— Ayant toujours obéi, je n'ai jamais pu l'apprendre.

— Eh bien! vous le saurez cette fois : le roi punissait la désobéissance à ses ordres de la prison, de l'exil ou de la mort; je veux être clément, et je vous inflige la peine la plus douce, je vous condamne à la prison. Qu'on mène cet homme à la Bastille.

— A la Bastille! murmurèrent avec terreur les échevins.

— A la Bastille! s'écria Bussy Leclerc avec joie.

— Et qui osera obéir à vos ordres, duc de Guise? dit fièrement Perreuse; qui osera porter la main sur le délégué du peuple et de la bourgeoisie?

— Moi, dit Bussy-Leclerc, moi à qui vous appartenez depuis que ces paroles sont prononcées et qui prends mon bien où je le trouve.

— Misérable! dit Perreuse, tu violes en moi les droits sacrés de la cité de Paris; je suis prévôt des marchands de par le roi, inviolable pour tout autre que pour lui.

— Et moi je suis gouverneur de la Bastille de par monseigneur de Guise, le chef de la ligue, qui est le plus fort, comme il te l'a dit, et je t'arrête en son nom. A moi, mes braves ligueurs, s'écria-t-il; garrottez cet homme et suivez-moi, nous allons le mettre en lieu de sûreté.

Les ligueurs qui étaient dans l'antichambre parurent aussitôt et se préparaient à s'emparer de Perreuse, lorsque celui-ci, voyant que toute résistance matérielle était inutile, réunit tout ce qu'il avait d'énergie dans l'accent et dans le regard, et s'écria d'une voix formidable:

— Arrière, arrière! soldats de la ligue; je suis prévôt de Paris; c'est un crime de lèse-majesté de me faire violence, et la main qui me touche est coupée en Grève, par le bourreau, comme celle des parricides.

Les ligueurs s'arrêtèrent à ces mots; mais le duc de Guise, voyant l'effet de ces paroles, se hâta de crier à son tour:

— Vous n'êtes plus prévôt de Paris, je vous casse et vous dégrade de votre dignité pour crime de désobéissance. Ligueurs, ce n'est plus que messire Perreuse que vous avez devant vous et que je vous ordonne de conduire à la Bastille.

A cette voix si aimée de tous, à cet ordre qui était toujours suivi, les ligueurs se jetèrent sur Perreuse et l'entraînèrent. Celui-ci se résigna par son silence et se borna à jeter un regard de bravade au duc de Guise, et de pitié aux échevins, qui restaient tremblants sous la parole qu'ils venaient d'entendre.

— Je te le recommande, dit le duc à Bussy-Leclerc.

— Soyez tranquille, dit Bussy-Leclerc, j'en aurai soin; puis baisant la main du duc avec effusion, il continua:

— Bénie soit la main qui m'étrenne!

Une heure après, on annonça la réouverture du parlement; le lendemain il rendit la justice, et le surlendemain Lachapelle Marteau, membre du conseil des seize, fut installé à l'hôtel de ville, et proclamé dans Paris en qualité de prévôt des marchands.

Bussy-Leclerc eut bientôt fait faire à son prisonnier le trajet de l'hôtel de ville à la Bastille. Arrivé dans sa forteresse, il déposa Perreuse dans la salle du conseil, le fit fouiller, prit tous les objets qn'il trouva sur lui, et l'envoya dans le cachot creusé sous la tour du Puits. Il remonta sur-le-champ dans ses appartements pour annoncer à sa femme sa bonne fortune. Celle-ci en manifesta la plus vive joie, et tous deux prirent plaisir à spéculer sur la captivité du prévôt de Paris, dont on citait les richesses. Au bout de quelques jours, Bussy-Leclerc fit amener de nouveau Perreuse devant lui, et lui dit:

— Vous vous êtes plaint du traitement que je vous ai fait subir en termes injurieux pour moi, je le sais, et pourtant je ne m'en formaliserai pas, ne voulant pas abuser de votre position. Vous êtes en mon pouvoir, je serai généreux, et si je puis, sans manquer aux devoirs de ma charge, alléger votre captivité, je le ferai.

Étonné d'un pareil langage, Perreuse hésitait à croire aux paroles qu'il entendait, lorsque Bussy-Leclerc, continuant, lui dit:

— De quoi vous plaignez-vous tant?

— Eh quoi! dit Perreuse, vous m'avez jeté dans un cachot infect et fangeux, vous me donnez du pain pour toute nourriture, vous...

— Procédons par ordre: vous vous plaignez de votre appartement, je conçois qu'il ne vaut pas les salles de l'hôtel de ville; mais si je vous loge ailleurs, je serai responsable des dégâts et de l'usure que votre séjour occasionnera dans une prison digne de vous, et en conscience je ne puis pas y être du mien pour le plaisir de vous garder prisonnier.

— Que voulez-vous dire?

— Que la Bastille est comme une hôtellerie, et que quand on veut un logement un peu propre on le paye pour qu'il ne soit pas à la charge du gouverneur.

Perreuse jeta un regard de mépris sur Bussy-Leclerc et lui dit:

— Taxez vous-même le prix d'une chambre où je puisse avoir de l'air et des meubles.

— Deux étages au-dessus du cachot où vous êtes se trouve, dans la tour du Puits, une pièce vaste et commode que je viens de visiter à votre intention ; je vous la donne pour trente écus par mois.

— J'accepte.

— Vous vous plaignez de votre nourriture ?

— Du mauvais pain et de l'eau croupie ne doivent satisfaire personne.

— Je le comprends ; mais à mon tour je ne reçois rien pour votre nourriture ; je suis obligé de vous nourrir à mes frais, et les temps sont durs et l'argent rare.

— Cependant on doit nourrir tous les prisonniers.

— Sans doute, j'ai l'ordre de ne pas vous lasser mourir de faim, voilà tout, et cet ordre, je l'exécute.

— Combien voulez-vous pour me donner une nourriture convenable? dit Perreuse d'un air résigné.

— Avec trois écus par jour je vous traiterai splendidement ; mais comme désormais vous allez prendre une bonne nourriture, je pense qu'il vous sera agréable de vous promener après vos repas pour faire votre digestion ?

— Oh ! sans doute, dit vivement Perreuse, oubliant à qui il parlait... jouir de l'air, du ciel...

— Vous en jouirez ; seulement il me faudra deux gardiens et quatre sentinelles de plus pour la sûreté de votre personne, et vous concevez que je ne puis pas les payer de ma poche ; mais si vous tenez à faire votre petite promenade, et je vous le conseille, ne fût-ce que pour votre santé, il vous en coûtera encore un écu, qui, joint aux petits frais nécessités pour votre entretien et votre service, feront en tout la somme de deux cents écus par mois.

— Soit. Mais il est une chose que je veux encore.

— Laquelle? J'avais cru tout prévoir dans ce que je peux vous accorder.

— Je veux pouvoir écrire à ma famille, à mes amis, au roi et au duc de Guise.

— Vous le pourrez, pourvu que ce soit devant moi, et que les lettres me soient remises tout ouvertes. Seulement il faudra en payer le port.

— Tout ouvertes ? dit Perreuse en le regardant d'un air de défiance.

— C'est l'ordre, dit Bussy-Leclerc, quand on veut bien accorder cette faveur.

— Et pourrai-je voir ma famille ?

— Peut-être. Mais cela nécessitera de telles précautions à prendre, un service si extraordinaire à la Bastille que... cela vous coûtera fort cher.

— Il n'importe : si je pouvais embrasser ma femme et mes enfants...

— J'y réfléchirai.

— Et combien demanderiez-vous pour me mettre en liberté? dit brusquement Perreuse en fixant Bussy-Leclerc.

— Ceci est autre chose, répondit le gouverneur, et mérite de plus longues réflexions. Je vous donnerai ma réponse dans dix ans.

La tête de Perreuse retomba tristement sur sa poitrine. Bussy-Leclerc se levant alors lui dit :

— Allons, pas de chagrin ; vous voyez qu'on fait de moi ce qu'on veut ; écrivez à votre femme, sous mes yeux, pour qu'elle envoie la somme nécessaire. Je vous préviens qu'on paye une année d'avance... c'est dans votre intérêt. Votre famille peut vous manquer, et vous aurez toujours une année d'assurée.

Perreuse écrivit la lettre et la présenta à Bussy-Leclerc. Celui-ci, après l'avoir lue avec attention, conduisit son prisonnier au second étage de la tour du Puits, dans lequel il l'installa, après s'être extasié sur l'agrément de la chambre et avoir fait parade de son indulgente bonté.

Il courut aussitôt vers sa femme et lui dit en lui racontant ce qui venait de se passer et en lui montrant la lettre :

— Je viens *d'épicer* mon prisonnier.

En effet, Leclerc venait de retomber dans son métier de procureur, et rançonnait ses prisonniers comme il avait rançonné ses pauvres clients. Mais le président de Harlay n'était plus là pour mettre un terme à ses exactions. Le duc de Guise, voyant en lui un homme ferme, un déterminé et forcené ligueur, le laissa maître d'agir à la Bastille comme il l'entendrait pour le régime des prisonniers, se contentant de le surveiller pour la discipline militaire de cette forteresse.

Bussy-Leclerc profita largement de cette liberté, pressura les prisonniers riches, tortura les pauvres, et agit enfin comme on pouvait l'attendre de la part d'un homme qui mettait sa conscience dans l'or et sa bravoure dans son adresse à manier les armes.

On a reproché à Bussy-Leclerc de retenir



Elle éprouva une soif de vengeance que rien ne pouvait éteindre. — Page 355.

encore les prisonniers malgré les ordres qu'il avait de les mettre en liberté, jusqu'à ce qu'ils lui eussent payé une riche rançon.

Sa femme le secondait dignement dans ces infamies. S'immisçant aussi dans la police de la Bastille, elle n'allégeait le sort des prisonniers, ou ne les laissait élargir, que lorsqu'ils lui avaient fait quelque cadeau de perles ou de bijoux qu'elle aimait beaucoup. Tel fut, pendant presque tout le temps de la ligue, le gouvernement de la Bastille.

Cependant les États avaient été convoqués à Blois, pour le 16 octobre. Le duc de Guise les avait composés de la plupart de ses partisans. Il avait employé tous ses soins à diriger les élections des provinces, et avait admirablement réussi. Cette fois il allait jouer le dernier coup de la grande partie. Avant de quitter Paris, il assembla le fameux conseil des *Seize*, lui fit part de ses espérances, lui traça la conduite à tenir pendant son absence, et partit plein d'espérance, avec son frère le cardinal. Le duc de Mayenne, alors absent de Paris devait aller les rejoindre. Quant à la duchesse de Montpensier, elle resta à Paris pour entretenir le zèle des ligueurs et rendre compte de tout au duc.

Paris fut donc soumis à l'autorité des *Seize*, et celui qui dominait dans ce conseil, tant par la position de sa charge que par la férocité de son caractère, était, sans contredit, Bussy-Leclerc. Il profita de son influence pour se faire envoyer de nouveaux

prisonniers à la Bastille. Il suffisait d'un ordre émané du conseil pour cela. Bussy-Leclerc en sollicita et en obtint plusieurs, entre autres celui de l'abbé Fayolles, et voici à quelle occasion.

L'abbé Fayolles était chanoine de la Sainte-Chapelle, riche, considéré et entièrement étranger aux factions qui agitaient Paris. Il n'avait pas plus adopté le parti du roi que celui du duc de Guise, et était resté dans la capitale, continuant paisiblement à exercer son ministère, et croyant que son devoir exigeait sa présence à l'église où se tenait son chapitre. Une de ses parentes, moins rassurée que lui, s'emprensa de quitter Paris après le départ du roi. Craignant d'être arrêtée sur la route, elle alla trouver le chanoine et lui remit en dépôt une bague précieuse qui était depuis longtemps dans sa famille, et qui valait quinze mille écus. Madame Bussy-Leclerc, instruite de cette circonstance, s'éprit de belle passion pour cette bague et jura de se l'approprier.

Elle fit part de son désir à son mari, qui l'approuva fortement, et le lendemain le chanoine, dénoncé au conseil des *Seize*, était arrêté par Bussy-Leclerc lui-même, qui fit chez lui les plus minutieuses perquisitions. Mais il ne trouva pas la bague, et emmena l'abbé Fayolles prisonnier à la Bastille.

Là, usant des mêmes procédés qu'envers Perreuse, il taxa à un haut prix la nourriture et le logement du pauvre abbé, et fit intervenir adroitement sa femme, qui, sous le faux semblant de la pitié, fit adoucir la captivité du chanoine et alla souvent le visiter. Enfin, elle lui proposa sa liberté moyennant une somme assez ronde pour son mari et la fameuse bague pour elle. Le chanoine, indigné de cette proposition, refusa énergiquement de violer ce dépôt et finit par dire qu'il avait perdu ce bijou.

— Vous le retrouverez dans un cachot, lui dit madame Bussy-Leclerc d'une voix aigre.

Et une heure après on le mit dans celui où avaient été enfermés Poncet et Rosières, en ayant soin de lui faire part de toutes les circonstances de ces deux détentions, et de lui faire lire les inscriptions qu'on n'avait eu garde d'effacer. L'abbé Fayolles supporta cette cruelle captivité pendant six mois, au bout desquels, perdant toute espérance de sortir de la Bastille par tout autre moyen, il consentit à indiquer où était le dépôt. Deux jours après la bague brillait au doigt de madame Bussy-Leclerc, et l'abbé Fayolles était libre.

Ce fut le 22 décembre de cette même année que le duc de Guise fut assassiné, à Blois, par ordre du roi, et le 23 au soir cette nouvelle en était parvenue à Paris. Le lendemain on apprit également le meurtre du cardinal.

Henri III avait tenu la promesse qu'il avait faite à sa mère, le jour où le duc avait paru au Louvre si bien accompagné, et le duc de Guise avait vu se réaliser la prédiction que Bussy-d'Amboise lui avait fait rappeler par son page. Henri III croyait, par ce coup hardi, abattre la ligue en la privant de son chef, et se faire ouvrir les portes de Paris. Il était accouru triomphant chez sa mère, déjà alitée par la maladie qui devait la conduire au tombeau, et lui avait dit en entrant :

— Le roi de Paris n'est plus, madame ; je suis seul roi désormais.

A cette nouvelle, Catherine de Médicis, se soulevant péniblement sur son lit, avait répondu, en soupirant, ces paroles remarquables :

— Vous avez fait mourir le duc de Guise, Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas roi de rien. C'est bien coupé, mon fils, mais il faut coudre.

Le conseil était bon ; Henri III le reçut avec son indolence ordinaire et comme un homme certain de son triomphe. Il avait pourtant calculé juste cette fois. A la nouvelle du *massacre des Guise*, comme l'appellent les historiens de cette époque, la consternation et la terreur régnèrent dans Paris. Dans les premiers moments on ne songea qu'à répandre des larmes sur leur sort et à se garantir du ressentiment du roi. Les plus fougueux ligueurs, anéantis par ce coup, n'osaient encore prononcer le mot de vengeance.

Les prédicateurs gardèrent le silence, et le conseil des *Seize* lui-même, privé de ce chef, du prévôt des marchands et de la présence des principales autorités, toutes aux états de Blois, toutes arrêtées par ordre du roi, s'abandonna au découragement et au désespoir. Bussy-Leclerc essaya en vain de ranimer ses collègues, il n'en put venir à bout. Il quitta le conseil en déclarant qu'il se retirait à la Bastille, où il allait s'enfer-

mer avec sa garnison et ses prisonniers, prêt à tenir seul contre l'armée royale, si si elle se présentait; et comme un des membres du conseil murmurait le mot de paix, il répondit :

— Je n'ai qu'un enfant, mais je le mangerais plutôt à belles dents que de me rendre jamais. J'ai une épée tranchante avec laquelle je mettrai en quartiers quiconque me parlera de paix.

Il se rendit sur l'heure à la Bastille, fit mettre la garnison entière sous les armes, préparer les canons, les munitions, passa la nuit à faire des approvisionnements, et déploya plus d'énergie dans cette circonstance, qu'il n'était permis d'en attendre d'un homme qui semblait né pour les coups de main et non pour les grandes entreprises.

Nul doute que si Henri III se fût présenté le jour même, ou eût envoyé à Paris des gens capables, toute révolte était étouffée et l'autorité royale était établie. Mais, je l'ai déjà dit, le roi s'endormit vingt-quatre heures sur son triomphe. A son réveil il voulut agir, il était trop tard. Dans ces vingt-quatre heures une femme avait changé la face de Paris, ranimé le courage des habitants et excité en eux le désir de la vengeance. Douloureusement frappée de la mort de ses deux frères, la duchesse de Montpensier gémissait au fond de sa demeure, laissant aux autres le soin des mesures politiques, dont elle ne voulait plus s'occuper, lorsqu'elle reçut un billet de Bussy-Leclerc qui l'instruisait de ce qui venait de se passer au conseil des *Seize* de la consternation de Paris.

A cette nouvelle, la duchesse sentit toute son énergie revenir dans son âme. Passant du désespoir et des larmes au délire de la douleur, elle éprouva une soif de vengeance que rien ne pouvait éteindre.

Flétrie, par Henri III, d'une injure que les femmes ne pardonnent jamais, elle trouvait encore, dans ce roi qui l'avait déshonorée, l'assassin de ses deux frères, dont l'un, le duc, était si tendrement aimé d'elle. Elle sortit donc aussitôt de chez elle, dans un désordre de toilette qui attestait sa profonde douleur, et parcourut Paris revêtue d'une écharpe noire que tous les ligueurs adoptèrent, par la suite, en signe de deuil; tantôt montrant ses larmes aux habitants, tantôt les séchant tout à coup pour accabler Henri III d'imprécations, entrant dans les églises et demandant aux prêtres de le maudire, elle cria vengeance de toutes les voix, à tous et sur tous les tons. Arrivée au parvis Notre-Dame, où la foule l'avait arrêtée, elle avait brisé ses ciseaux d'or suspendus à sa ceinture, et s'était écriée :

— Ce n'est plus frère Valois qu'il faut tondre maintenant, c'est Henri III qu'il faut assassiner par droit de représaille. Ce couteau, avait-elle continué en en arrachant un des mains d'un homme du peuple, ce couteau... je donnerai ma vie, et mon corps et mon âme, à celui qui l'enfoncera dans le cœur de Henri III l'assassin.

La foule avait hurlé à ces paroles. Un seul homme était resté muet et immobile, dévorant du regard cette femme dont le visage, animé par la colère et la douleur, resplendissait de beauté dans cet instant. Cet homme était un moine jacobin, âgé de vingt-deux ans à peine, mais paraissant plus que son âge; il portait sur ses traits le ravage des passions plus que celui du temps. Pâle et amaigri, son long corps se dissimulait sous les plis de sa robe, et sous son capuchon ses yeux flamboyaient comme deux escarboucles.

Il suivit la duchesse dans l'église, et se trouva porté par les flots du peuple jusque auprès d'elle. Alors, s'étant agenouillé, il saisit le bas de sa robe et la porta à ses lèvres.

La duchesse vit ce mouvement et regarda le moine. Leurs yeux se rencontrèrent; tous deux tressaillirent involontairement. Aussitôt une nouvelle secousse donnée par le peuple les sépara. Alors le moine suivit de loin la duchesse jusqu'à son hôtel, et la vit emporter, mourante et succombant à l'émotion de la journée, par ses gens qui l'entouraient. Le moine s'assit sur la borne, en face de son hôtel, et resta longtemps absorbé, à la même place, dans une muette méditation. Ce moine était Jacques Clément.

La démarche de la duchesse avait porté son fruit. Les prédicateurs remontèrent en chaire et tonnèrent de nouveau contre le roi, le peuple s'ameuta et s'arma de toutes parts; le conseil des *Seize* et les autres corps d'état se réunirent à l'hôtel de ville pour choisir un gouverneur de Paris. Le duc d'Aumale, cousin germain des Guise et le seul prince catholique présent, fut élu d'une commune voix. La Sorbonne rendit

un décret par lequel elle déclarait les Français déliés du serment d'obéissance et de fidélité envers Henri de Valois, qui avait violé les lois de la liberté naturelle par les meurtres des princes Lorrains. Dès lors la colère du peuple n'eut plus de bornes. Elle choisit, pour s'assouvir, les statues et les armoiries du roi. Elles furent brisées partout, partout brûlées ou traînées dans la fange. La duchesse, voyant avec joie les résultats que ses démarches avaient amenés, et tranquille désormais sur l'insurrection parisienne, à la tête de laquelle s'était mis Bussy-Leclerc, partit pour la Bourgogne, où le duc de Mayenne s'était réfugié, pour lui communiquer l'état des choses et le ramener à Paris.

Tous les pouvoirs de l'État s'étaient jetés avec frénésie dans le parti de la ligue et avaient déclaré guerre ouverte au roi, excepté le parlement. Achille de Harlay, tout en désapprouvant l'assassinat des frères de Guise, vengeance indigne d'un roi, ne se croyait pas délié de son serment de fidélité envers lui, malgré le décret de la Sorbonne; il préférait d'ailleurs, pour le bien de la France, le règne de Henri III au régime que voulaient établir ceux de la ligue, ou aux efforts qu'ils tenteraient pour placer dans la maison de Lorraine la couronne de France qui reviendrait plus tard à Philippe II d'Espagne, dont les intrigues étaient incessantes à Paris.

Comme toutes les âmes grandes et vraiment françaises, le premier président avait horreur du joug étranger. Il entraîna dans ces sentiments presque toute sa compagnie, et députa à Blois le président Lemaistre, qui, sous le prétexte de demander au nom du peuple de Paris l'élargissement du prévôt des marchands et des échevins, prit les ordres secrets du roi pour son parlement, de l'obéissance duquel il venait l'assurer. Le roi lui remit des lettres patentes que le parlement devait enregistrer et publier, par lesquelles Henri III pardonnait à son peuple de Paris sa révolte, et déclarait *les princes bien tués, et les emprisonnements des autres princes et députés de Paris bien faits.* Le président Lemaistre avait rapporté les lettres patentes au premier président, qui, le lendemain devait les communiquer au parlement pour aviser aux mesures les plus efficaces à prendre.

Bussy-Leclerc, guidé par sa haine contre le premier président, et ayant d'ailleurs conservé au Palais des relations que lui avait laissées sa charge de procureur, surveilla si étroitement cette compagnie, qu'il finit par découvrir tout ce qui se passait. Heureux et triomphant de voir enfin sa vengeance assurée contre M. de Harlay, il se rendit au conseil des *Seize*, précédé par le duc d'Aumale, et fit part de ce qu'il avait découvert.

Cette nouvelle excita le plus grand trouble dans le conseil. D'abord les plus fougueux ligueurs demandèrent l'arrestation des magistrats, inspirés qu'ils étaient par la haine aveugle de Bussy-Leclerc; mais d'autres plus prudents, et le duc d'Aumale lui-même, firent comprendre le danger qu'il y avait à prendre une mesure si violente. Le parlement avait de nombreux partisans dans le peuple, et porter la main sur les robes rouges, inviolables jusqu'ici même pour les rois, paraissait une action au moins impolitique. On cherchait, on demandait un prétexte pour masquer ce que cela avait d'illégal; Bussy-Leclerc, qui perdait patience, en trouva un et s'écria tout à coup :

— Vous demandez un prétexte, je vais vous le donner. Dans ce moment le parlement délibère, sans doute sur les lettres du roi, qu'il va enregistrer et publier; portons-lui sur l'heure une délibération du conseil des *Seize* qui l'invite, conformément au décret de la Sorbonne, à ne plus mettre le nom du roi dans ses arrêts. Si ces magistrats y consentent, ils ne sont plus à craindre pour nous; s'ils refusent, comme c'est certain, nous avons un motif plausible pour les arrêter.

Cet avis réunit la majorité du conseil, qui vota en outre l'arrestation de plusieurs personnes d'importance, dont les noms qui sont parvenus jusqu'à nous sont ceux de MM. Bertrand de Patras de Compagnol, Louis Châtaigner d'Albin et Charles de Choiseul de Praslin. La seule difficulté était l'exécution des ordres du conseil; on proposa d'y aller en corps, mais plusieurs membres se récusèrent; alors Bussy-Leclerc s'offrit de lui-même avec son audace ordinaire :

— Eh quoi ! le parlement est en flagrant délit de lèse-nation et vous hésitez ? mais le parlement ne représente que la justice du Valois, que nous avons déclaré déchu de son titre et de ses droits au trône, et nous

nous représentons la justice du peuple, la seule vraie, immuable, éternelle. Au nom du peuple de Paris, qui veut me suivre?...

Jean-Baptiste Machaut, Michel de Marillac, le fameux Baston et le fougueux Crucé se levèrent pour marcher avec lui. Bussy-Leclerc se mit à leur tête et descendit sur la place de l'hôtel de ville, où les troupes des ligueurs étaient rangées. Là, Bussy-Leclerc dit à ses collègues :

— Maintenant, il s'agit de bien prendre nos mesures pour les arrêter tous. Le parlement est assemblé ce matin au Palais, mais il se peut qu'un des membres désignés sur notre liste manque à la séance, il ne faut pas pour cela qu'il nous échappe.

— Je comprends, dit Crucé; il faut envoyer un des chefs de notre milice ordinaire au domicile de ces messieurs, pendant que nous nous rendrons au Palais. Le président Augustin de Thou est malade, dit-on, il sera resté chez lui, et je tiens particulièrement à celui-là.

— A la bonne heure, dit Bussy-Leclerc, chacun aura le sien; moi je tiens à un autre, et celui-là je l'arrêterai. Pierre de la Rue, dit-il à un des satellites les plus zélés du conseil des Seize, prends avec toi cinquante homme, rends-toi au domicile de ceux dont les noms sont inscrits sur cette liste, arrête-les au nom du conseil et conduis-les à la Bastille.

— Commence par le président de Thou, ajouta Crucé; il doit être chez lui. Si on le cache, fouille la maison, enfin ne sors pas de là sans amener quelqu'un.

Pierre de la Rue promit d'exécuter fidèlement cet ordre avec un air et des paroles qui prouvaient l'importance qu'il attachait à cette mission.

— Mais il nous reste encore des gens étrangers au parlement à conduire à la Bastille ; lequel de vous s'en chargera ? dit Bussy-Leclerc à ses collègues.

— Moi, répondit Crucé; ces messieurs sont assez grands seigneurs pour qu'un membre des *Seize* aille leur rendre visite.

Aussitôt ils choisirent chacun leurs soldats.

Bussy-Leclerc prit la plus nombreuse troupe, et l'ayant réunie, il lui dit :

— Ligueurs, le parlement de Paris veut encore soutenir le trône de Valois, et nous l'imposer pour roi; nous allons nous rendre au parlement.

— Au parlement! s'écrièrent les ligueurs en brandissant leurs armes.

Pierre de la Rue se mit en tête de sa troupe, Crucé de la sienne, et Bussy-Leclerc, Michaut, Marillac et Baston, se dirigèrent d'un pas rapide vers le Palais de Justice.

Crucé n'éprouva aucune difficulté pour arrêter les trois personnes désignées par le conseil. Outre qu'il exerçait une certaine influence sur le peuple, il était doué d'une énergie peu commune, et sut d'ailleurs persuader aux Parisiens que c'était dans leur intérêt qu'il commettait cet acte de rigueur.

Une heure après son départ de la place de Grève, il écrouait à la Bastille MM. Bertrand de Patras de Compagnol, Louis Châtaigner d'Albin, et Charles de Choiseul de Praslin.

Pierre de la Rue remplit plus fidèlement encore sa mission; il commença par aller à la demeure du président de Thou, comme on le lui avait recommandé, et demanda ce magistrat; ses gens lui dirent qu'il était absent; il ne s'en rapporta pas à cette assurance et voulut parcourir la maison; on lui ouvrit après quelque résistance, que ses menaces firent bientôt cesser, l'appartement du président; il le parcourut dans tous les sens, fouilla partout, remua tous les meubles, et n'ayant rien découvert, voulut visiter l'autre partie de l'hôtel; on lui fit observer que c'étaient les appartements occupés par madame de Thou, il n'en persista pas moins et s'en fit ouvrir les portes.

Cette dame, effrayée de la brutalité de cette mesure, le supplia en vain de lui dire les motifs de sa perquisition ; de la Rue, sans lui répondre, continua sa visite domiciliaire, dans laquelle il descendit aux recherches les plus minutieuses, et voyant qu'il ne trouvait pas encore celui qu'il cherchait, il s'adressa à madame de Thou et lui dit :

— Si vous ne déclarez pas à l'instant où est caché votre mari, je vous emmène prisonnière à sa place.

— Mais, monsieur, répondit la présidente, mon mari n'est caché nulle part; il siége dans ce moment-ci au parlement comme de coutume.

— Hier, il était malade, nous le savons, et aujourd'hui...

— Aujourd'hui, il l'est encore, mais son devoir l'emporte sur sa santé, il s'est rendu à l'audience.

— Vous mentez; votre mari est caché ici

ou ailleurs, vous savez le lieu, vous allez me le dire.

— Mais je vous assure...

— Le lieu où il se cache, ou je vous emmène vous-même prisonnière à la Bastille.

— A la Bastille!... moi?... une femme?... jamais on n'a vu...

— Il y a commencement à tout.

— Mais de quel droit?...

— De l'ordre du conseil des *Seize*, qui veut exterminer tous les partisans des Valois, et qui a mis à ma disposition cinquante hommes qui sont les plus forts. Parlerez-vous maintenont?

— Je ne sais rien.

— En ce cas, suivez-moi; on m'a recommandé de ne pas sortir de chez vous sans emmener quelqu'un, je vous emmène.

Et saisissant madame de Thou, malgré ses réclamations, ses prières et ses larmes, il la fit descendre entre ses soldats et la conduisit à pied à la Bastille, au milieu du peuple, auquel il criait sans cesse que c'était une ennemie de la ligue qui conspirait le retour du Valois.

Madame de Thou est la première femme qui ait été détenue à la Bastille.

Pendant ce temps, Bussy-Leclerc de son côté était parvenu au Palais avec ses trois collègues et sa troupe. Son premier soin en arrivant fut de distribuer ses soldats à toutes les issues qu'il connaissait de longue date, puis il monta les larges degrés du Palais et rangea le reste de sa troupe dans la vaste salle des Pas-Perdus. Il était huit heures du matin à peu près. Le parlement s'était réuni secrètement pour délibérer en effet sur les lettres patentes du roi, de sorte que, vu l'heure et le secret de la réunion, le peuple n'avait pas encore envahi les salles d'audience. Le peu de serviteurs du parlement que les ligueurs rencontrèrent furent arrêtés, de peur qu'ils ne voulussent donner l'éveil, et ce fut au milieu du profond silence qui régnait dans le Palais que Bussy-Leclerc et ses collègues, armés de pied en cap, et l'épée à la main, arrivèrent aux portes de la grande salle où siégeait le parlement tout entier.

Bussy-Leclerc pénétra seul dans la salle en ouvrant bruyamment la porte. A cet aspect et au bruit d'armes qui retentit au dehors, des membres de la compagnie se levèrent en tumulte; mais le premier président de Harlay, plus étonné que troublé de cette apparition, et conservant la dignité du magistrat, si admirable au milieu des dangers, leur ordonna de reprendre leurs places, et dit en reconnaissant Bussy-Leclerc:

— Sur vos siéges, magistrats; c'est un rebelle qui vient se livrer à votre justice.

— Vous vous trompez, monsieur le premier président, répondit Bussy-Leclerc avec insolence, c'est le procureur chassé par vous du Palais de Justice par la petite porte qui rentre aujourd'hui par la grande. C'est moi, Bussy-Leclerc, qui viens vous prouver que votre parole n'est pas immuable, comme vous vous plaisiez tant à le répéter, car vous avez dit que je ne rentrerais pas au Palais de votre vivant, et nous voilà face à face dans la grande salle.

— Misérable! vous osez violer la justice jusque dans son sanctuaire!...

— Dieu me préserve de ce crime, dit Bussy-Leclerc en souriant ironiquement et s'inclinant devant la cour; je viens accomplir une mission au nom du conseil des *Seize*.

— Le parlement ne reconnaît d'autre autorité que celle du roi.

— Je le sais, et c'est précisément pour lui proposer le contraire que je suis ici.

— Huissiers! s'écria le premier président avec force, chassez cet homme qui insulte à la justice, et faites respecter la cour.

Mais les huissiers, déjà arrêtés, ne purent exécuter cet ordre, auquel d'ailleurs ils n'eussent pas sans doute obéi, et Bussy-Leclerc ne répondit à ces paroles que par un grand éclat de rire et une nouvelle salutation. Le premier président se leva alors, mais il fut contraint de se rasseoir par ses collègues, effrayés pour lui-même de l'action qu'il allait faire, et Bussy-Leclerc, tirant un papier, lut ce qui suit:

« Plaise à la cour s'unir avec le prévôt des marchands, échevins et bons bourgeois de Paris, pour la défense de la religion et de la ville; et conformément au décret de la Sorbonne, déclarer que les Français sont délivrés du serment de fidélité et d'obéissance envers le roi, et ne mette plus son nom dans les arrêts. »

— Une requête aussi séditieuse ne sera pas soumise à la délibération de messieurs, dit le premier président, et je ne connais de plus insolent après ceux qui l'on faite, que celui qui ose venir nous la lire.

— A votre aise, messieurs, dit Bussy-Le-

clerc; je ne veux ni ne dois gêner vos délibérations, et je vais me retirer pour vous laisser toute liberté. Seulement, comme le conseil des *Seize* est pressé, il vous donne cinq minutes pour répondre à sa requête. Dans cinq minutes je viendrai chercher votre réponse.

Et comme il se retirait et qu'il vit quelques magistrats se lever et marcher vers lui pour lui parler, il les arrêta du geste en leur disant :

— Ne prenez pas la peine de me reconduire, je connais les êtres.

Il sortit aussitôt et ferma les portes à double tour. A peine fut-il parti que le plus grand tumulte régna au sein de la compagnie, malgré les efforts du premier président qui conservait toujours son calme et sa dignité. Les uns, ayant écouté aux portes et regardé aux croisées, faisaient part à leurs collègues des dangers qu'ils couraient, entourés comme ils l'étaient de forcenés ligueurs et proposaient l'avis de céder, quitte à protester après pour la violence; les autres voulaient qu'on demandât un délai, afin d'avoir le temps de quitter Paris ou de réclamer des secours à Henri III ; d'autres enfin voulaient affronter les ligueurs et refuser franchement la délibération demandée ; dans ces derniers était le président de Thou, dont l'opinion fut combattue par le président Brisson, qui était de l'avis de ceux qui voulaient céder pour protester après. Mais, pendant ce temps, le délai si court accordé par Bussy-Leclerc s'écoula, et ils entendirent tourner la clef dans la serrure.

Bussy-Leclerc avait employé ce temps à revoir la liste des magistrats qu'il devait arrêter et à y en ajouter quelques-uns qui lui avaient paru suspects et qu'on avait oubliés.

Au bruit qu'on entendit aux portes, le premier président, jugeant que le ligueur allait rentrer, ordonna à tous ses collègues de reprendre leurs places.

Cette fois Bussy-Leclerc ne rentra pas seul; il parut l'épée à la main au milieu de ses collègues, suivi d'une foule de soldats. A cette vue plusieurs membres du parlement témoignèrent leur frayeur, ce que voyant le premier président, il dit d'une voix grave et sans changer d'attitude :

— Il est beau pour un magistrat de mourir sur son siége. Notre champ d'honneur, à nous, c'est le sanctuaire de la justice.

Sans faire attention à ces paroles, Bussy-Leclerc demanda d'un ton brusque si la délibération était prête.

— Nous ne nous sommes occupés, dit le premier président, que de la peine qui sera infligée aux rebelles qui osent pénétrer en armes jusque dans le parlement.

— Eh bien ! moi, je me suis occupé d'autre chose, dit Bussy-Leclerc, et prévoyant votre résistance, j'ai, d'après les ordres du conseil de *Seize*, rédigé la liste de ceux d'entre vous que je vais conduire prisonniers à la Bastille.

— A la Bastille ! répétèrent les conseillers.

— Quoi ! dit le président Brisson, vous oseriez... Mais, monsieur, songez...

— Silence, dit le premier président. Nul, dans le sein de la compagnie, n'a le droit de prendre la parole sans que je la lui aie accordée, et je défends à quiconque de parler. Quand les lois sont foulées aux pieds, quand l'anarchie et la force seules dominent, la réponse du magistrat aux rebelles le déshonore. Il ne répond pas, il meurt.

Bussy-Leclerc, aussi indifférent à ces paroles qu'à celles qu'il avait entendu prononcer d'abord, ouvrit un papier qu'il tenait à la main, et dit :

— Voici la liste de ceux d'entre vous que je suis chargé d'arrêter. Je vais dire leurs noms, et j'espère qu'ils ne me contraindront pas à employer la force pour m'en faire obéir.

Il lut alors le premier nom de sa liste, qui était celui du premier président Achille de Harlay, et il se préparait à continuer, lorsque le président de Thou l'interrompit, en s'écriant :

— Il est inutile d'en lire davantage ; il n'est personne qui ne soit prêt à suivre son chef.

— Oui ! oui ! s'écrièrent tous les magistrats en se levant et entourant le premier président.

— Soit, répondit le ligueur; venez tous à la Bastille, là nous y verrons plus clair.

Le premier président, ému jusqu'aux larmes de la haute marque d'estime que lui donnait sa compagnie, s'écria à son tour :

— Chers collègues, je voulais mourir sur mon siége, mais ce que vous faites en ce moment change ma résolution. Rendons-nous tous à la Bastille ; que le peuple de Paris voie passer par les rues ses magistrats prisonniers : ce sera un salutaire exemple donné par nos ennemis, et surtout, mes-

sieurs, qu'on puisse inscrire un jour dans l'histoire, que le premier président Achille de Harlay a préféré à une mort glorieuse la manifestation publique de l'estime et du dévouement de ses collègues... Marchons.

Et descendant majestueusement de leurs siéges, revêtus de leurs robes éclatantes, la tête couverte de leurs toques à galons d'or, ils marchèrent deux à deux et furent prendre place au milieu des soldats qui devaient les conduire.

Au moment où ils allaient atteindre le grand escalier de la cour, Bussy-Leclerc s'approcha du premier président et murmura ces mots à son oreille :

— Eh bien ! monsieur le premier président, je vous l'avais bien dit que les événements feraient que je rentrerais au Palais et que vous en sortiriez à votre tour.

Le premier président ne daigna pas répondre à ces paroles et continua sa marche sans donner aucun signe d'émotion. Ils traversèrent les rues au milieu d'un peuple dont une partie voyait avec peine le traitement qu'on faisait à ses magistrats, tandis que l'autre, plus fanatique, vomissait les imprécations et l'injure. Bussy-Leclerc, qui avait d'abord le projet de conduire ses prisonniers à l'hôtel de ville, devant le conseil des *Seize*, voyant ce qui se passait autour de lui, et ayant appris que la place de Grève était encombrée d'une foule immense, craignit une manifestation d'intérêt envers ses prisonniers, excitée surtout par le premier président, s'il voulait employer la puissance de sa parole sur le peuple ; en conséquence, faisant suivre au cortége des rues désertes et détournées, il parvint ainsi jusqu'à la Bastille, où il fit fermer les portes sur le parlement tout entier. Il envoya sur-le-champ prévenir le duc d'Aumale et le reste du conseil des *Seize*, qui se transportèrent à la Bastille, où ils délibérèrent sur la circonstance présente, qui était de constituer un parlement de la ligue, avec les menbres les plus timides ou les plus indifférents de celui que de fait Bussy-Leclerc venait de dissoudre. Celui-ci qui, outre les données particulières qu'il possédait sur cette compagnie, avait eu le temps d'étudier les impressions et les physionomies dans l'expédition qu'il venait de faire, désigna pour chef du nouveau parlement le président Brisson. Le conseil le manda à l'instant devant lui, et lui proposa la première présidence: après une légère hésitation, Brisson accepta, se réservant mentalement de protester, comme il le fit secrètement le lendemain par-devant notaire, ce qui n'est pas un des actes les moins curieux de cette époque. On procéda ensuite au choix des conseillers. On les fit tous comparaître devant le conseil. Plusieurs refusèrent avec une noble énergie de trahir le serment qui les liait envers le roi, malgré les menaces les plus terribles. Les plus timides acceptèrent, et l'on s'empressa de les mettre en liberté. Ce simulacre de parlement siégea dès le lendemain, et fut la seule cour qui rendit la justice aux Parisiens sous la ligue (222).

Quant aux autres magistrats, ils restèrent captifs à la Bastille, sous la domination de Bussy-Leclerc. On nous a conservé le nom de ces dignes magistrats, que je vais donner ici.

C'étaient le premier président Achille de Harlay, comme nous l'avons vu : les présidents à mortier Blancmesnil, Potier et de Thou, et les conseillers Chartier Spifâme, Mallevaux, Perrot, Fleury, le Viry, Molé, Scarron, Gayant, Amelot, Jourdain, Forget, Herivaux, Tournebec, du Puy, Gillot, de Moussy, Pimuy, Godard, Fortin le Meneur et Denis de Hère, qui, réunis à MM. de Compagnol, d'Albin, de Choiseul de Praslin et madame de Thou, sans compter ceux dont les noms ne sont pas mentionnés dans l'histoire, formèrent un riche contingent au gouverneur de la Bastille. Celui-ci et sa digne épouse ne se possédaient pas de joie, tant par l'espérance de l'or qu'ils allaient voler, que par la vengeance que l'ancien procureur allait tirer de son ancien chef. Je n'entrerai pas ici dans le détail des exactions qui furent commises par le couple Bussy-Leclerc, ni des humiliations, ni des souffrances, des tortures qu'ils firent subir à tous les prisonniers. Je me bornerai à dire que madame Bussy-Leclerc se chargea de madame Augustin de Thou et de M. Gillot, le plus riche des membres du parlement. Madame de Thou sortit de cette prison bien avant son mari, ayant abandonné ses diamants à madame Bussy-Leclerc, toujours avide de bijoux. M. Gillot paya une rançon considérable après plusieurs mois de captivité. Quant à Bussy-Leclerc, il maltraita tellement ses prisonniers, qu'on lui donna le surnom de *grand pénitencier du*



— Le couteau est dans mon oratoire, venez le prendre! — Page 363.

parlement, parce qu'ils les avait tenus longtemps au pain et à l'eau. Il leur fit payer, comme aux autres, leur nourriture au poids de l'or, et ne consentit à les mettre en liberté qu'après la mort de Henri III, et moyennant des sommes considérables. Le premier président lui paya dix mille écus pour sortir de la Bastille. La seule liberté, du reste, qu'il leur accordât, était celle d'aller tous les jours à la messe, dite par un augustin qui, déterminé ligueur, avait promis de gagner leur confiance pour les trahir au besoin. Ce prêtre tint sa promesse, comme nous allons le voir dans la dernière circonstance qui se rattache à la Bastille sous la ligue.

Les événements avaient marché d'un pas rapide. Le duc de Mayenne, ramené à Paris par sa sœur la duchesse de Montpensier, avait été élu lieutenant général du royaume, et tout en établissant le grand conseil d'union, avait maintenu celui des *Seize.* Toutes les villes de France s'étaient révoltées contre Henri III, les unes tenant pour la ligue, les autres pour les huguenots. Le faible roi était retiré à Tours, cerné de tous côtés et plus occupé de répondre aux pamphlets qu'on répandait incessamment contre lui que de songer à se défendre par les armes. Forcé pourtant par la nécessité, il conclut une alliance avec le roi de Navarre. Dès lors tout changea de face. Le parti huguenot se réunit à eux, et les deux rois, marchant de succès en succès, vinrent mettre le siége

 46

jusque sous les murs de Paris. Pressés de tous côtés, les ligueurs ne sentirent pas leur courage s'abattre, mais ils comprirent tout le danger de leur position, et cherchèrent à y porter les secours les plus énergiques. C'est dans cette position, presque désespérée pour la ligue, que parut un homme que nous avons déjà vu au moment de l'assassinat des Guise, le jacobin Jacques Clément.

Les paroles que la duchesse avait prononcées en arrachant le couteau des mains de l'homme du peuple avaient retenti, pleines d'espérance, à l'oreille du moine. Épris depuis longtemps de la duchesse de Montpensier, qu'il avait vue à plusieurs reprises dans les rues, mais épris de cette passion de libertin qui ne recule devant aucun obstacle, il s'était promis, malgré la distance qui les séparait, malgré l'habit qui le couvrait, de tout tenter pour satisfaire cet amour qui lui brûlait le cœur. La duchesse lui en avait indiqué le moyen, il résolut de l'employer, et pourtant il était retenu encore, au milieu de ce délire des sens, par un scrupule religieux. Comme tous les gens superstitieux et fanatiques, il redoutait l'enfer, et craignait les flammes éternelles dans l'autre vie s'il tuait le roi dans celle-ci. Cette appréhension seule le faisait parfois reculer devant les désirs qui l'assaillaient sans cesse; mais bientôt tous ses scrupules s'évanouirent sous l'impression des sermons des prédicateurs qui assuraient qu'il était permis de tuer un tyran, et que quiconque assassinerait Henri III, et par là délivrerait la France, gagnerait le ciel et serait béatifié. Dès cet instant Jacques Clément fit partout des démonstrations de vengeance et de meurtre telles, que ses confrères et les gens du peuple, auxquels il aimait à se mêler, ne l'appelèrent plus que *le Capitaine Clément*. Il espérait que toutes ces bravades arriveraient aux oreilles de la duchesse et qu'elle le manderait auprès d'elle; mais il n'en fut rien, et *le Capitaine Clément* voyait ses démonstrations et ses cris inutiles. Il résolut alors d'arriver à la duchesse par un moyen détourné. Il alla trouver le père Bourgoing, son supérieur, et lui fit part du dessein qu'il avait conçu de tuer le roi. Le supérieur loua en lui cette résolution, qu'il encouragea de toutes ses forces, et promit d'en parler au duc de Mayenne. C'était le premier échelon qui devait conduire Jacques Clément à la duchesse. Le duc de Mayenne et la Chapelle-Marteau eurent une entrevue avec le moine à Saint-Lazare, et comme ce dernier témoignait encore quelque hésitation pour mieux arriver à son but, le duc de Mayenne lui promit de faire arrêter à son départ et de tenir prisonnières cent personnes des plus considérables de Paris, notoirement connues pour leur attachement au roi, et qui répondraient de sa sûreté. Jacques Clément accepta cette offre; mais ce n'était pas encore ce qu'il voulait. Parlant avec enthousiasme du jour où il avait vu la duchesse au parvis Notre-Dame, il déclara que c'était de cet instant que datait la résolution qu'il avait prise; c'en fut assez pour indiquer au duc de Mayenne l'influence que sa sœur pouvait exercer sur l'esprit fanatique du moine. Saisissant avec empressement l'occasion qui lui était révélée envers un homme qui conservait encore quelque indécision, il lui proposa de lui-même une entrevue avec la duchesse. La joie du moine éclata à cette proposition, et le soir même la duchesse attendait Jacques Clément dans son hôtel.

Le moine se présenta devant elle, tremblant d'espérance et d'émotion. Aussitôt qu'elle l'aperçut, la duchesse le reconnut pour l'avoir vu à Notre-Dame, et levant les yeux sur ce regard impétueux et lascif qui restait fixé sur elle, elle se prit à rougir et à détourner la vue. Elle avait tout compris, et ces habits de moine, cette tournure grossière, ces traits empreints d'un désir insatiable, l'effrayaient malgré elle. Le premier moment de silence qui s'écoula entre eux fut le plus éloquent de part et d'autre. Ils s'interrogeaient mutuellement du regard, et avant d'avoir parlé ils s'étaient tout dit. La duchesse qu'elle ne céderait qu'à la dernière extrémité; le moine qu'il ne consentirait que si elle cédait à ses désirs.

Cependant la duchesse rompit la première le silence et dit au moine :

— Vous avez désiré me voir pour causer avec moi du glorieux projet que vous avez conçu de délivrer la France de Valois le tyran. Je suis prête à vous entendre et à vous encourager.

— Ce n'est pas le courage qui me manque, dit Jacques Clément; je n'avais qu'une crainte, celle d'une punition éternelle dans l'autre vie. Des prêtres m'ont éclairé et démontré que mon action était sainte. Je suis rassuré sur ce point.

— Alors, qui peut vous arrêter encore?

— Je n'ai que vingt-deux ans. et je vais mourir.

— Mourir?... Pourquoi cette pensée? Le duc de Mayenne ne vous a-t-il pas promis cent otages à la Bastille?

— Ces cent otages mourront comme moi, sans doute; mais ils ne me sauveront pas. Frapper le Valois au milieu de son armée, au milieu de ses courtisans, c'est courir à une mort certaine, je le sais, j'y suis résigné, j'y suis prêt, et cette idée n'a rien qui m'épouvante.

— Ah! c'est que vous savez, sans doute, les récompenses qui vous attendent dans l'autre vie, c'est que vous savez que votre nom sera béni dans celle-ci, que vos cendres seront vénérées, votre mémoire canonisée.

— Cela ne me suffit pas, madame, et avant de quitter ce monde, si jeune encore, j'en veux connaître, fût-ce un jour, fût-ce une heure, les délices et les joies : j'en veux savourer les plaisirs qui font douter qu'il y en ait de pareils dans l'autre vie; je veux arriver enfin au seul but auquel j'ose aspirer, but qui a souvent dépassé mes espérances, dont l'idée depuis un an brûle mes jours et mes nuits, but après lequel on peut mourir, car on a épuisé le bonheur.

La figure du moine avait changé de nature en prononçant ces paroles. Elle semblait éclairée d'un rayon d'amour. La duchesse se rapprocha de lui involontairement, et Jacques Clément continua en ces termes, en fixant la duchese, à sonder son cœur:

— J'étais au parvis Notre-Dame le jour où vous êtes venue demander vengeance de la mort de vos deux frères. Vous avez arraché un couteau à un homme du peuple, et vous avez offert votre vie, votre corps, votre âme à celui qui prendrait l'arme et irait tuer le Valois. Je n'osai pas me présenter alors, madame, car je doutais encore et je ne voulais pas vous tromper. Oh! j'ai lutté longtemps avant de rien résoudre; j'ai balancé, j'ai hésité; j'ai sondé mon cœur jusque dans ses plus profonds replis, et aujourd'hui, vainqueur dans la lutte, je viens vous dire: Tenez votre serment, madame, et donnez-moi ce couteau, car je suis prêt à l'enfoncer dans le cœur du Valois.

La duchesse s'était levée à ces mots, effrayée et joyeuse du regard terrible du moine en parlant de la mort du roi. C'était à son tour d'hésiter aussi, et elle était en proie à mille pensées qui s'entrechoquaient dans sa tête. Elle murmurait des mots inarticulés, parmi lesquels s'échappa celui du roi, prononcé avec un accent de haine et de mépris. Aussitôt un chien qui dormait dans sa niche fit entendre des aboiements de colère et s'élança vers un meuble où était posé un crucifix d'ébène. C'était Citron, que la duchesse avait dressé depuis longtemps à cet exercice, comme nous l'avons vu. La duchesse porta aussitôt ses regards sur le crucifix que le chien semblait lui désigner par ses aboiements répétés; c'était celui qu'elle avait emporté de la chambre du roi le soir où elle en reçut la sanglante injure qui fit naître sa haine. A cette vue, toute cette scène humiliante où elle avait été si cruellement outragée lui revint en mémoire. Elle fronça le sourcil et rougit à la pensée de ce qu'elle avait souffert, regarda de nouveau le crucifix, et se souvint du serment qu'elle avait prononcé sur lui; puis, souriant frénétiquement à cette idée que ses charmes, meprisés par Henri III, armaient un assassin contre lui, elle dit au moine :

— Le couteau est dans mon oratoire : venez le prendre!

Le moine la suivit aussitôt et la portière de velours retomba sur eux.

Le lendemain, la duchesse de Montpensier annonçait à son frère, le duc de Mayenne, que le moine Jacques Clément était pret à partir pour Saint-Coud, où le roi avait fixé sa résidence pendant toute la durée du siége, et lui répondait du courage et de la résolution de Jacques Clément. Mayenne donna sur-le-champ des ordres pour prendre les mesures qui devaient le plus rassurer le moine. La première et la plus importante fut l'arrestation des cent personnes notables qui devaient servir d'otage. Elles furent conduites le jour même à la Bastille, où Bussy-Leclerc les parqua comme de vrais animaux. Le lendemain, il y eut conseil extraordinaire à l'hôtel de ville, pour donner au moine les moyens sûrs de parvenir jusqu'au roi. C'était la chose la plus importante et la plus difficile. Tous les membres étaient présents, excepté Bussy-Leclerc, retenu à la Bastille pour surveiller le nombre immense des prisonniers qui s'y trouvaient en ce moment. Déjà la séance s'était prolongée outre mesure. La plupart des membres avaient proposé divers moyens pour faire arriver Jacques Clément

jusqu'au roi ; mais tous avaient été rejetés comme impraticables, et l'on était prêt, sur la proposition de la Châtre, de lever le conseil et de renoncer à ce projet, lorsque Bussy-Leclerc accourut tout haletant, la joie sur le visage et s'écria :

— Vous cherchez les moyens d'introduire Jacques Clément auprès du Valois : ces moyens, je vous les apporte.

— Serait-il possible ? s'écria-t-on de toutes parts.

— Mais ces moyens, qui vous les a donnés? demanda le duc de Mayenne.

— La Bastille, répondit Bussy-Leclerc. Écoutez-moi. Je conserve précieusement, dans ce château, les membres du parlement, et surtout le premier président de Harlay, avec qui nous avons de vieilles querelles à vider. Parmi les douceurs que je lui ai accordées, sans diminuer pour cela la rigueur de la captivité, est celle d'entendre la messe tous les jours. J'ai fait choix pour cela d'un aumônier dont la fidélité à la ligue m'est connue, et je lui ai ordonné de feindre la pitié et l'intérêt envers les membres du parlement, et même de les écouter en confession si cela était nécessaire au bien de notre cause. Ce saint homme m'a obéi sur tous les points. Il s'est attaché surtout au premier président, comme je le lui avais recommandé, et a gagné sa confiance. Ce matin, après la messe, le premier président lui a remis une lettre pour le Valois, que le saint prêtre a promis de lui faire parvenir secrètement et qu'il est venu m'apporter à moi. Cette lettre, la voilà. La suscription est de la main même de M. de Harlay, c'est le meilleur passe-port qu'on puisse donner à ce digne Jacques Clément pour être introduit sans exciter aucune défiance en présence du Valois, et délivrer la France et la religion de ce tyran.

Tout le monde approuva le moyen proposé et fourni par Bussy-Leclerc. Le duc de Mayenne se chargea de donner les lettres et les dernières instructions au moine. La duchesse de Montpensier l'accompagna jusqu'aux portes de Paris, et pour mieux raffermir sa résolution, lui promit un nouveau rendez-vous dès qu'il serait de retour et que le couteau qu'elle lui avait donné serait teint du sang du Valois. Mais il n'était pas besoin de ce nouveau stimulant pour cet amoureux fanatique. Le mélange bizarre de sa passion pour la duchesse, et de sa croyance intime dans la béatification, le soutinrent jusqu'au bout dans les obstacles de toute espèce qu'il rencontra jusqu'au moment où il fut admis en présence de Henri III. Ces obstacles furent tous surmontés en effet par la lettre du premier président, dont le procureur général de la Guesle, alors à Saint-Cloud auprès du roi, reconnut l'écriture. Il conduisit lui-même Jacques Clément dans la chambre du roi, et c'est devant lui que l'assassinat fut commis, pendant que Henri III lisait la lettre de M. de Harlay. Ainsi ce fut de la Bastille que sortirent les moyens d'exécution du crime, et par une fatalité entre les choses de la terre, ce fut celui qui était resté le plus fidèle au roi de France qui servit à conduire le poignard par lequel il périt.

Ce fut le 1[er] août 1589 que Jacques Clément frappa Henri III d'un coup mortel ; ce prince expira le lendemain. La nouvelle s'en répandit aussitôt dans Paris, mais les premières personnes qui l'apprirent furent les ligueurs de la Bastille. Ce jour-là le couple Bussy-Leclerc s'était mis en frais et offrait un banquet à la duchesse de Montpensier et aux ligueurs les plus importants. C'était un scandaleux contraste que la joie des convives poussée jusqu'aux derniers degrés de l'orgie, et les plaintes des prisonniers dont la Bastille regorgeait alors. Pendant tout le repas on ne s'entretint que de Jacques Clément, dont on n'avait pas encore de nouvelles. Beaucoup de ligueurs doutaient de lui, et la duchesse cherchait à les rassurer.

— S'il a pu se trouver en face du Valois, il l'aura frappé, leur disait-elle.

— Il s'est trouvé en face du Valois, il l'a frappé, et le Valois est mort ce matin, dit le duc de Mayenne, qui entrait en ce moment.

— Je suis vengée, s'écria la duchesse.

Tous les convives se levèrent en désordre et manifestèrent une joie qui retombait indécente et cruelle sur un cadavre

— Bussy-Leclerc, dit Mayenne, vous êtes venu à l'hôtel de ville nous apporter les moyens de faire introduire le moine en présence du roi, je viens vous rendre cette visite en vous apportant cette nouvelle.

— Et Jacques Clément? dit vivement la duchesse.

— Mort, répondit Mayenne ; massacré par les courtisans dans la chambre même du

roi, jeté mourant par les croisées et tiré à quatre chevaux; son corps a été réduit en cendres.

— Il avait prévu son sort, dit la duchesse avec un soupir. Mon frère, nous recueillerons ses cendres et nous canoniserons sa mémoire.

— Et les cent otages que j'ai à la Bastille, ajouta Bussy-Leclerc, que dois-je en faire?

— Ils ne peuvent répondre de la mort de Jacques Clément, répondit Mayenne. Nous ne les avions arrêtés que dans le cas où il serait fait prisonnier, mais maintenant il y aurait de l'injustice et de la barberie à les mettre à mort. Vous les mettrez en liberté en leur faisant apprécier la clémence du conseil des *Seize*, qui leur pardonne; car aujourd'hui, plus que jamais, la ligue a besoin de partisans et de soutiens. Henri III a désigné pour son successeur le roi de Navarre, déjà proclamé roi en France par les huguenots et l'armée.

A ces mots l'indignation devint générale.

— Un huguenot, un hérétique pour roi!

— Il est excommunié, il ne peut pas régner.

— Il est d'avance déchu du trône, disait-on de toutes parts.

Le duc de Mayenne apaisa ce tumulte en assurant qu'on allait prendre des mesures à cet égard, et sortit de la Bastille avec sa sœur et les autres convives, en recommandant à Bussy-Leclerc d'exécuter ses ordres à l'égard des otages. Ce dernier y était d'autant mieux disposé, que c'était la meilleure manière pour lui de retirer des rançons de tous les prisonniers, en leur faisant croire, comme de coutume, que leur liberté dépendait de lui seul. Il usa en effet largement de ce moyen avant de leur ouvrir les portes de la Bastille. Mais il voulut d'abord leur porter le coup qui devait anéantir toutes leurs espérances, afin d'en venir plus facilement à ses fins. Pour cela il réunit dans une salle de la Bastille tous les prisonniers, qui furent effrayés de leur nombre, et leur annonça l'assassinat de Henri III. Cette nouvelle fit un effet terrible sur eux; la plupart se crurent perdus, et tous étaient dans la consternation la plus profonde, excepté le premier président de Harlay, qui, fidèle à son caractère loyal et énergique, s'écria d'une voix retentissante :

— Henri III est mort, vive son successeur Henri IV!

La colère de Bussy-Leclerc n'eut plus de bornes, à ces mots; il fit rentrer brusquement les prisonniers et envoya le premier président au cachot.

Telles furent les conséquences de la nouvelle de la mort du roi à la Bastille. Henri III ne fut guère regretté que de ses serviteurs; les catholiques crièrent au miracle et canonisèrent Jacques Clément, qu'ils comparèrent à Judith, et les huguenots prétendirent que cette mort était de justes représailles de la journée de la Saint-Barthélemy. Le journal de Henri III, en effet, se termine par un paragraphe qui fait un rapprochement curieux :

« Mort du roi Henri III; au même lieu, au logis même, à la même heure, le roi revenant de la garde-robe, comme il faisait quand il fut tué, le massacre de *la Saint-Barthélemy* avait été conclu : le pauvre roi, qu'on appelait *Monsieur*, alors présidait au conseil, le premier jour d'août 1572, dans la même chambre, à la même heure, qui était huit heures du matin, le déjeuner qui était de trois broches de perdreaux, attendant les conspirateurs de cette maudite action. »

Les affaires changèrent de face par la mort de Henri III, et surtout par l'abjuration de Henri IV, son successeur. Paris pourtant s'obstina à ne pas le reconnaître, encouragé qu'il était par le duc de Mayenne et le conseil des *Seize*, et cependant bientôt la division régna entre ce seigneur et les ligueurs fougueux. Mayenne, aspirant à la couronne de France, voulait toujours adoucir la rigueur de la ligue pour s'attirer des partisans, tandis que les *Seize*, gens de bas étage, ambitieux et avides pour la plupart, qui ne voyaient dans la révolution qu'un moyen de fortune et de puissance, voulaient régner par la terreur afin d'arriver plus sûrement à leur but. Philippe II, roi d'Espagne, qui conservait toujours ses projets sur la France, pour en faire déclarer reine l'infante sa fille, flatta les *Seize* par ses promesses, les soutint de son influence et les attira dans son parti par son or. Le duc de Mayenne commit la faute d'accepter des secours de ce monarque rusé, le Louis XI de son siècle, et dès que les soldats espagnols eurent mis le pied à Paris, l'insolence des *Seize* n'eut plus de bornes. Dès ce moment, Bussy-Leclerc, de fait chef du conseil, par sa position de gouverneur de la Bastille, par ses antécédents, et son influence qui augmentait chaque jour, resta

maître absolu de cette prison, qui devint entre ses mains le plus dur instrument de tyrannie. Les prisonniers qui y furent entassés par cet homme sont innombrables : tout habitant de Paris qui passait pour avoir un peu d'or était conduit à la Bastille, d'où il ne sortait qu'après avoir payé une riche rançon, et cela sur l'ordre seul de Bussy-Leclerc, qui le plus souvent faisait ces expéditions en personne. Il arriva même souvent que sur la menace d'être conduits à la Bastille, plusieurs Parisiens payèrent d'avance les sommes imposées par Bussy-Leclerc, comme rançon, ce qui lui était plus commode et l'enrichissait plus promptement. Il avait renvoyé, après la mort de Henri III, tous les prisonniers qu'il avait, parce que la terreur de cette mort les avait rendus plus larges dans les sacrifices. Des plaintes nombreuses s'élevaient, à la vérité, de temps en temps vers le conseil d'union et le duc de Mayenne, mais elles étaient paralysées par l'attitude des *Seize*, auxquels on n'osait toucher.

Telle fut la manière dont Bussy-Leclerc abusa de son titre de gouverneur de la Bastille, jusqu'au moment où une circonstance que je vais rapporter lui enleva le commandement de cette forteresse.

Le duc de Mayenne avait quitté Paris pour se mettre à la tête de l'armée de la ligue, et les *Seize*, maintenus jusque-là par sa présence, étaient soumis pendant son absence à l'autorité du grand conseil de l'union, sans lequel ils ne pouvaient rien faire. Mais sous le prétexte de la difficulté de garder le secret des délibérations parmi un si grand nombre de personnes, Bussy-Leclerc et ses adhérents avaient fait former un conseil de douze membres, qui devait expédier les affaires les plus urgentes. Ils eurent l'adresse de se faire nommer membres de ce conseil et résolurent d'en profiter pour satisfaire leurs haines.

Le conseil des *Seize* avait été indigné de l'acquittement d'un nommé *Brigard*, traduit devant le parlement pour avoir entretenu des relations avec le Béarnais. Ce conseil avait fait des remontrances à cet égard au duc de Mayenne, qui avait promis de s'en occuper, et était parti croyant cette affaire assoupie ; mais les *Seize*, et surtout Bussy-Leclerc, avaient juré vengeance contre le président Brisson, chef du parlement de la ligue, comme nous l'avons vu, et qui avait surtout contribué à faire acquitter Brigard. A ce désir de vengeance, se joignait celui de Cromé, conseiller au grand conseil ; Louchard, commissaire ; Ameline, avocat ; Emmonot, Cochery et Auroux, membres du conseil des *Seize*, contre d'autres individus. Ces factieux se communiquèrent leurs projets, mais ils n'osaient mettre à mort leurs ennemis sans une condamnation émanée du grand conseil. Voici le moyen qu'employa Bussy-Leclerc : Un jour, se levant tout à coup dans le conseil des Douze, il prétendit que la constance des Parisiens était ébranlée, et que pour réchauffer leur courage, il fallait de nouveau signer le serment de la ligue et le faire afficher dans toute la ville. Cet avis, qui ne présentait aucun inconvénient, fut unanimement adopté ; Bussy-Leclerc signa le premier son nom au bas d'une page blanche, en invitant ses collègues à en faire autant, parce qu'on n'avait pas le temps d'attendre que le serment fût copié. Tout le monde signa sans défiance, et Bussy-Leclerc, une fois maître de ces signatures, inscrivit lui-même au-dessus, au lieu du serment de la ligue, l'arrêt de mort du président Brisson et des autres personnes. Le lendemain, il se présenta chez lui et le trouva déjà sur sa mule, se rendant au Palais. Il lui dit que le grand conseil le mandait à l'hôtel de ville ; mais, arrivé au bout du pont, il fit détourner sa mule par un de ses satellites, et le conduisit au Châtelet, dans une salle basse où était Rouzeau, le bourreau de la ligue, avec ses aides et le greffier, qui attendaient le président, et qui lui annoncèrent qu'il était condamné à mort. Le président demanda en vertu de quel jugement, et on lui lut celui qui était signé des Douze. Il protesta énergiquement contre une pareille sentence, réclama des juges, des témoins et un avocat, nommé Dalençon, qui demeurait chez lui et qu'il désigna pour le défendre ; et comme pour toute réponse le bourreau s'emparait de lui, il s'écria :

— Je vous prie donc de dire à maître Dalençon que mon livre, que j'ai commencé, ne soit pas brouillé ; c'est une si belle œuvre !

Ce furent ses dernières paroles ; il fut immédiatement pendu à la poutre du plafond.

Aussitôt on amena dans cette salle Claude Larcher et Jean Tardif, également magistrats, qui, en voyant le cadavre de Brisson,

devinèrent le sort qui leur était réservé, et moururent avec courage. Ils furent pendus à la même poutre, et, une heure après, à trois potences élevées sur la place de Grève, avec des inscriptions infamantes et significatives. Celle du président Brisson était ainsi conçue : sur la poitrine, ces mots : *Quæque ipse miserrima vidi*, et sur les épaules, ceux-ci : *Et quorum pars magna fui.*

Les conjurés comptaient sur une révolte du peuple en leur faveur, qui pouvait seule légitimer cette ruse infâme et atroce barbarie. Ils avaient tout préparé pour cela, et avaient surtout disséminé dans la foule, accourue à ce spectacle, des soldats espagnols, pour l'exciter. Mais le peuple resta morne et silencieux en voyant ses magistrats, qu'il était habitué à respecter, attachés au gibet. Les conjurés, qui virent leurs espérances déçues, songèrent à se mettre sous la protection du roi d'Espagne, auquel ils écrivirent une lettre où ils lui offraient la couronne de France à l'exclusion du duc de Mayenne. Cette lettre fut interceptée et envoyée au duc en même temps que les missives du grand conseil et de la duchesse de Montpensier, qui lui apprenaient la mort du président Brisson, et le pressaient de revenir à Paris, pour y rétablir l'ordre et punir les coupables. La lettre au roi d'Espagne aigrit surtout le duc. Il était alors à Soissons. Il quitta brusquement l'armée, dont il remit le commandement à son neveu, le jeune duc de Guise, et courut à Paris, escorté d'un corps de cavalerie d'élite. A son arrivée, il fit prendre les armes à tous les bourgeois de la ville, réunit tout ce qu'il y avait de troupes, et après avoir joint tout cela à la cavalerie qu'il amenait avec lui, il s'empressa de sommer la Bastille de se rendre. Bussy-Leclerc, connaissant la force et les ressources de sa forteresse, refusa d'abord. Aussitôt le duc de Mayenne envoya chercher du canon à l'Arsenal, et mit le siége devant la Bastille. Bussy-Leclerc, à cette vue, trembla ainsi que sa femme pour les richesses qu'ils avaient amassées, et, après avoir demandé quelques heures pour réfléchir, proposa de capituler moyennant qu'il eût la vie sauve, qu'il pût emporter tout ce qui lui appartenait, et se retirer en pays étranger sans être inquiété. Le duc de Mayenne consentit à tout, tant était importante pour lui la possession de la Bastille. Bussy-Leclerc sortit donc de la citadelle, emportant ses meubles et effets précieux, et, suivi de six soldats espagnols dont il avait fait ses gardes du corps, il se retira dans l'hôtel de Cossé, où il se préparait à son départ, lorsqu'une nouvelle circonstance le força à l'effectuer plus vite qu'il n'aurait voulu.

Maître d'une place aussi importante que la Bastille, le duc de Mayenne songea d'abord à rétablir l'ordre et la tranquillité dans Paris, au bout duquel temps il fit surprendre dans leur lit Louchard, Arnoux, Emmonot et Ameline. On les amène aussitôt dans une des salles basses du Louvre; on les pend aussi à une poutre, et le lendemain on expose leurs corps au gibet sur la place de Grève. Le duc avait aussi donné l'ordre de se saisir de Bussy-Leclerc; mais ce dernier était sur ses gardes, et quand les soldats de Mayenne se présentèrent, les Espagnols opposèrent une résistance assez longue pour donner le temps à Bussy-Leclerc de s'évader. Il s'échappa, en chemise, par les toits, de maison en maison, et parvint à sortir de Paris. Le duc de Mayenne aurait pu le prendre, dit-on; mais comme il en voulait principalement à ses richesses, il se contenta de s'emparer de ses trésors, et laissa partir librement le maître. Bussy-Leclerc gagna la Flandre, où il fut contraint de reprendre son ancien métier de maître d'armes pour gagner sa vie. Il se retira à Bruxelles, où il mourut dans un âge fort avancé, *ayant toujours un gros chapelet au cou*, dit Mézeray, *parlant peu, mais magnifiquement, des grands desseins qu'il avait manqués ; on l'y vit encore en* 1634.

Ce fut le 29 décembre 1592 qu'eut lieu la reddition de la Bastille par Bussy-Leclerc. Le même jour, le duc de Mayenne en confia le commandement à Tremont, capitaine, un de ses aides de camp. Cet officier, forcé de suivre son général, abandonna bientôt le commandement de cette forteresse à Dubourg-Lespinasse, qui, cette fois, agit avec autant de noblesse que de courage, ainsi que nous allons le voir. Il ne se passa à la Bastille rien de remarquable et qui mérite d'être rapporté jusqu'au fait dont nous allons entretenir le lecteur.

LA BASTILLE SOUS HENRI IV

Prisonniers : Le maréchal Gontaud de Biron; — Hébert, son secrétaire; — le comte d'Auvergne.
Gouverneur : Sully.
Commandant : De Vic.



Le mardi 22 mars 1594, à cinq heures du matin, le roi Henri IV fit son entrée dans Paris par la même porte qui avait vu fuir Henri III.

Peu de gens étaient instruits de son arrivée, car Brissac, gouverneur de Paris, et Jean Lhuillier, prévôt des marchands, avaient agi dans l'ombre et ouvert les portes de la ville à Henri IV par trahison envers le duc de Mayenne, alors absent, trahison d'autant plus honteuse qu'elle avait eu lieu pour de l'or et des places. Cette fois, contre l'ordinaire, c'était à la Bastille que s'étaient réfugiés l'honneur et la loyauté.

Dubourg-Lespinasse, gouverneur de cette place, entendit vers le milieu de la journée les cris de *vive le roi, vive Henri IV*, qui commençaient à gagner la ville, et du haut des remparts, il vit les écharpes blanches promenées dans les rues, et les drapeaux blancs qui flottaient aux fenêtres et étaient arborés au Louvre et sur les monuments publics. Il crut à un mouvement des Parisiens, lassés de la famine et des autres maux de la guerre, bien plus qu'à la vérité. Il prit donc ses mesures pour être prêt à tout événement s'il était appelé à apaiser la sédition; mais il attendit en vain des ordres pendant le reste de la journée.

La nuit était venue, personne encore ne s'était présenté au nom de la ligue ou de Mayenne, les cris de joie, le tumulte du peuple, avaient redoublé dans la ville. Dubourg résolut d'aller lui-même s'enquérir de la cause de ce qui lui paraissait si étrange.

Il changea de costume, s'enveloppa d'un vaste manteau, et armé dessous de pied en cap, il sortit mystérieusement de la Bastille par le jardin de l'Arsenal. Son absence dura environ deux heures, au bout desquelles il revint d'un pas précipité à la Bastille, fit entrer dans la citadelle les soldats du corps de garde extérieur, les rassembla tous dans la première cour, avec leurs officiers, et leur dit avec toute l'indignation d'un guerrier franc et loyal :

— Soldats, Brissac et ses adhérents sont des traîtres ; ils ont vendu Paris au Béarnais, et au mépris de leurs serments, ils lui en ont ouvert les portes. Le Béarnais est maître de Paris, et ce soir il couche au Louvre. Mais il n'est pas encore maître de la Bastille. Nous avons les armes, de la fidélité, du cœur, nous ne nous rendrons pas.

Cette harangue fut accueillie avec enthousiasme par les soldats pleins de confiance et d'amour pour leur chef. Ils jurèrent d'obéir en tout à ses ordres et de mourir à ses côtés.

Un des officiers s'approcha alors du gouverneur et lui dit à voix basse :

— Nous n'avons plus de vivres.

— Parlez haut, monsieur, dit Dubourg ; je ne veux rien cacher à mes soldats, ni du danger qui les menace, ni des souffrances qui les attendent. Votre officier m'annonce que nous n'avons plus de vivres, cria-t-il aux soldats; la moitié des vôtres va sortir sous son commandement, et enlever aux moulins environnants, pendant l'obscurité de cette nuit, toutes les farines qui s'y trouvent. Nous nous restreindrons à la plus petite portion, je vous en donnerai le premier l'exemple, et nul de vous, j'en suis assuré, en mangeant son pain noir derrière ces murs, ne regrettera le luxe de la table du traître Brissac. Ses soldats boivent, mais ils se déshonorent et sont des lâches ; vous, vous jeûnerez souvent, mais vous serez fidèles et braves. Allez.

Le détachement sortit aussitôt de la Bastille et rentra après avoir accompli sa mis-



Il attaqua le fameux convoi de la Fère. — Page 374.

sion. Pendant ce temps, tout en prenant ses dernières dispositions au milieu de ses soldats, Dubourg leur raconta, pour exciter encore plus leur courage, toutes les circonstances de la trahison de Brissac et de ses complices, qui était déjà publique dans la ville. Henri IV ne cachait à personne le prix auquel on lui avait vendu Paris.

C'était Saint-Luc, l'ancien mignon de Henri III, beau-frère de Brissac, qui avait conclu le marché moyennant la somme *d'un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents livres*, et le bâton de maréchal de France, dont Brissac devait hériter de son père. Le prévôt des marchands, Jean Lhuillier, les conseillers le Maistre, Molé; l'échevin Langlois, et bien d'autres, devaient avoir chacun leur récompense (223). Les soldats partagèrent bientôt l'indignation de leur chef, et Dubourg, tranquille sur la situation de leurs esprits, alla prendre quelque repos.

Henri IV avait passé cette première journée à faire vider la ville aux troupes espagnoles et aux étrangers, à publier son amnistie, datée de Senlis, et à recevoir des félicitations. Mais il était trop prudent capitaine pour ne pas sentir de quelle importance était pour lui la Bastille.

Dès le soir, à son coucher, il fit venir auprès de lui le sire de Vic, gouverneur de Saint-Denis, qui avait pour sa bonne part contribué à sa rentrée dans la capitale, et comme le duc de Guise l'avait fait envers

Bussy-Leclerc, il lui annonça qu'il le nommait commandant de la Bastille pour le récompenser de ses services. Il lui donna en même temps ses instructions pour faire rendre cette place.

Le lendemain, au point du jour, de Vic, accompagné d'une escorte peu nombreuse, se rendit sous les murs de cette forteresse. En arrivant il fut étonné du silence et de la solitude qui y régnaient. La grande porte était fermée et n'avait pas de sentinelle. Le corps de garde était vide, les ponts levés, et pas un soldat n'apparaissait sur les murs. Seulement on voyait au travers des ouvertures les bouches des canons tournées vers Paris.

Étonné à cet aspect, de Vic continua à avancer avec ses soldats; mais au moment où il touchait le seuil de la porte extérieure, un grand cri se fit entendre, et il vit les soldats se dresser sur les remparts, menaçant de leurs armes et montrant leurs mèches allumées. Aussitôt de Vic fit éloigner sa troupe pour éviter toute collision, et s'avança seul vers la porte en parlementaire. La porte s'ouvrit peu après, et un officier, lui ayant bandé les yeux comme à Bussy-Leclerc, le conduisit en présence du gouverneur, où le bandeau lui fut retiré. Jusqu'ici, comme on le voit, cette scène n'avait été que la répétition de celle qui s'était passée entre Testu et Bussy-Leclerc. Instruit de ces circonstances, de Vic croyait peut-être qu'elle se terminerait de même; mais il se trompa. Ici la scène commença à changer de face pour arriver à un autre dénoûment.

De Vic salua avec politesse Dubourg, qui, d'un air froid et sévère, l'invita du geste à parler.

— Je viens, dit-il, au nom de Sa Majesté Henri IV, roi de France et de Navarre.

— On ne connait pas de roi de France à la Bastille, interrompit brusquement Dubourg; on n'y connait que la ligue et le duc de Mayenne, lieutenant général du royaume.

— Mais vous ignorez sans doute, reprit vivement de Vic, que depuis hier le roi est maître de Paris.

— Pas plus que vous n'ignorez que je suis maître de la Bastille; j'en ai même appris, à cet égard, plus que je n'en voulais savoir. Oui, je sais que c'est l'or et la trahison qui ont ouvert au Béarnais les portes de Paris. Je sais que Brissac ne s'est pas contenté d'être un traître en manquant à ses serments, il s'est fait infâme en vendant la ville qui lui était confiée.

De Vic était d'autant plus étourdi de ce langage, qu'il avait mission de Henri IV d'offrir de l'or et des honneurs, si cela pouvait tenter Dubourg, et d'après ce que venait de lui dire le gouverneur, il devenait difficile de lui en faire la proposition. Pourtant, réfléchissant en lui-même que souvent il est des gens qui parlent très-haut de leur probité pour la faire acheter plus cher, et voulant sonder Dubourg sur ce point, il lui dit :

— Le roi m'a chargé de vous faire des propositions, et si vous le permettez, je vais vous les dire.

— Parlez, monsieur; je réponds de la vie de tous mes soldats, et sous ce point de vue je dois tout écouter.

— Eh bien ! parlons d'eux d'abord. Tous les soldats qui sont sous vos ordres auront de l'avancement, et vous une gratification en argent. Tous les officiers entreront, avec leurs grades, dans les gardes de Sa Majesté, et une somme considérable leur permettra de s'équiper honorablement; quant à vous, monsieur, la place que vous désignerez; le titre, l'apanage, la pension ou la somme...

— Assez, monsieur! s'écria Dubourg, ayant peine à se contenir; on a pu trouver un Brissac en France pour vendre Paris, mais on n'y trouvera pas un Dubourg-Lespinasse pour vendre la Bastille. Mais qui êtes-vous donc, monsieur, vous qui portez l'épée et que je n'ai jamais vu, vous qui êtes soldat et qui osez venir proposer à un soldat une infamie?... Votre nom?

— Je suis de Vic, gouverneur de Saint-Denis.

— Ah ! je ne m'étonne pas si nous nous voyons pour la première fois. Jusqu'ici j'ai suivi la route de l'honneur, et vous celle de la trahison, nous ne pouvions nous rencontrer.

— Monsieur, outrager à ce point un parlementaire, un ambassadeur de paix envoyé par le roi de France, c'est violer les droits de la guerre.

— Lequel des deux reçoit donc l'outrage, de celui qui vient corrompre, ou de celui qu'on croit assez lâche pour être corrompu? Les droits de la guerre, je les connais et les respecte plus que vous, et la preuve, c'est que vous allez sortir vivant de la Bastille.

Dubourg s'était levé, à ces mots, pour

donner le signal de la retraite à de Vic; mais celui-ci n'était pas disposé à cesser là l'entretien, et malgré la dureté des paroles qu'il venait d'entendre, il eut assez de force pour se contraindre et pour continuer.

— Mon langage vous a déplu, lui dit-il, je ne reviendrai plus sur les propositions que je vous ai faites; il était permis, peut-être, à Henri IV de croire que le gouverneur de la Bastille ne serait pas plus difficile que le gouverneur de Paris. Voilà l'excuse des paroles que je vous ai portées; et maintenant j'ai rempli mon rôle d'ambassadeur pacifique, permettez-moi de vous parler en parlementaire d'une armée d'assiégeants.

— Soit, répondit Dubourg; mais je doute que nous nous entendions davantage.

— Peut-être. Le roi est maître de Paris.

— Et je suis maître de la Bastille; nous nous sommes déjà dit cela.

— Il a l'arsenal à sa disposition.

— J'ai autant de canons que j'en peux employer.

— Les troupes espagnoles ont quitté Paris.

— Je n'ai jamais compté que sur les Français pour défendre la forteresse.

— Votre garnison est faible.

— Faible par le nombre, forte par l'intrépidité.

— Le peuple de Paris a salué le roi avec amour; on peut joindre à ce peuple une armée et assiéger la Bastille.

— De la Bastille je puis foudroyer Paris. Mes boulets portent jusqu'au Louvre.

— Vous n'avez pas de vivres.

— Nous avons du courage.

— Mais on peut vous prendre par famine.

— Mais je peux faire sauter la Bastille, et alors on ne craint plus la faim.

De Vic s'arrêta de nouveau, vaincu par la constance de Dubourg, et malgré lui laissa échapper un regard d'admiration. Reprenant ensuite le fil de son discours, il lui dit:

— Que de malheurs, que de sang entraînerait une telle résistance! Sérieusement, monsieur, oseriez-vous prendre une pareille responsabilité?

— Ce sang que je serai le premier à déplorer, répondit Dubourg d'une voix solennelle, retombera tout entier sur les traîtres.

— Mais pourquoi, lorsque tout dans Paris reconnait l'autorité du roi Henri IV, êtes-vous seul à refuser de vous y soumettre?

— Parce qu'il faut bien qu'il se trouve au moins un honnête et brave homme sur tant de lâches et de traîtres. Je refuse de reconnaître le roi de Navarre et de me soumettre à son autorité, parce que j'ai reconnu celle du duc de Mayenne à qui j'ai donné mon serment, et que rien au monde ne me le fera trahir.

— Mais le duc de Mayenne est en fuite, il ne commande plus dans Paris.

— Il y commanderait encore si tout le monde avait fait son devoir, et c'est précisément parce que la trahison l'a privé de son autorité à Paris, qu'il l'a conservée tout entière à la Bastille.

— Henri IV est un grand guerrier et un grand prince. Mieux que tout autre il saura apprécier votre valeur et vos talents, mieux que tout autre il récompensera...

— Ma meilleure récompense est dans son estime, et plus je résisterai, plus il m'estimera, s'il est tel que vous le dites.

— Mais cette résistance est insensée, et la lutte désespérée que vous allez entreprendre...

— Monsieur, ce serait abuser de vos moments que de vous retenir davantage. J'ai reçu le commandement de cette forteresse des mains du duc de Mayenne, et j'ai juré de ne la rendre qu'à lui seul ou de me faire tuer. Je rendrai au duc de Mayenne la Bastille ou je me ferai tuer sous ses débris. Voilà la seule réponse que je puisse donner au roi de Navarre.

A ces mots Dubourg congédia de Vic d'un air si ferme et si résolu, que celui-ci, n'osant plus insister, fut forcé de quitter la Bastille sans avoir pu rien obtenir. Il se rendit en toute hâte au Louvre, où, malgré l'heure matinale, il pénétra auprès du roi pour lui communiquer cette importante nouvelle. Il lui raconta dans les plus grands détails son entrevue avec Dubourg; à mesure qu'il avançait dans son récit, la figure de Henri IV, d'abord chagrine et contrariée, se dérida peu à peu, et il finit par s'écrier:

— Ventre-saint-gris, le brave homme!... Il est heureux pour moi que Brissac et les autres ne lui aient pas ressemblé, sans cela je ne serais pas ici.

De Vic courba la tête à ces paroles, auxquelles il avait sa bonne part, et le roi continua:

— Courez auprès de cet homme. Assurez-le de mon estime et de mon intérêt, et faites-lui la proposition suivante: Qu'il envoie un de ses officiers, que je m'engage à faire res-

pecter partout, auprès du duc de Mayenne : qu'il s'assure que ce dernier n'a plus aucune prétention sur la Bastille, et lorsqu'il aura reçu sa réponse, je lui promets une capitulation honorable pour remettre cette forteresse entre mes mains. Pendant ce temps on lui fournira des vivres tous les jours pour lui et sa garnison et il n'aura à craindre aucune surprise. Portez-lui-en ma parole royale.

De Vic retourna aussitôt à la Bastille, où il fut introduit de nouveau auprès de Dubourg. Celui-ci écouta d'un air pénétré les propositions du roi et les accepta franchement. Il écrivit sur l'heure au duc de Mayenne, chargea un de ses officiers de lui porter sa lettre et déclara qu'il attendrait la réponse.

Il s'écoula, avant que cette réponse arrivât, quatre jours pendant lesquels on vit ce spectacle étrange d'une ville au pouvoir d'un parti, tandis que la citadelle était au pouvoir de l'autre, et les deux partis exécutant la trêve avec une fidélité digne des temps antiques. Ce spectacle était plus étonnant encore, si l'on réfléchit que c'était dans une prison d'État, lieu de torture et de tyrannie, que la foi du serment était restée debout.

Après ce délai, la réponse de Mayenne parvint à Dubourg. Elle était telle que le roi l'avait prévue, et Dubourg consentit à quitter la Bastille, *bragne et vie sauve*, suivi de ses soldats portant armes et bagages, et moyennant qu'il fût conduit avec sa troupe, sans être inquiété, à la première ville qui tenait pour la ligue.

Henri IV voulut honorer de sa présence la sortie de Dubourg et de sa garnison, tant pour montrer l'importance qu'il attachait à la reddition de la Bastille, que dans l'espérance d'attacher Dubourg à son service. En conséquence, le dimanche 27 mars 1594, après vêpres, le roi, entouré de ses gentilshommes, se rendit à la porte Saint-Antoine. Il s'arrêta avec toute sa suite sur le bord du fossé. Le pont-levis s'abaissa aussitôt, les portes de la Bastille s'ouvrirent, et laissèrent voir Dubourg et sa faible garnison, armés de pied en cap et militairement rangés dans la cour. A cet aspect Henri IV se découvrit, et tout le monde imita son exemple, et lorsqu'il eut remis son chapeau, d'un geste il contint ses gentilshommes et les força de rester tête nue pendant toute la cérémonie. Dubourg alors, revêtu de l'écharpe noire des ligueurs, s'avança sur le pont, et Henri IV fit lui-même quelques pas au-devant de lui.

— Sire, dit Dubourg en s'inclinant avec dignité, monseigneur le duc de Mayenne, qui a reçu mes serments, a désiré, plutôt que de sacrifier la vie de tous ces braves, que je sortisse de la Bastille avec une honorable capitulation ; c'est ce que je fais aujourd'hui. Vous ne trouverez dans cette forteresse ni or ni trésors, mais juste ce qu'il fallait de munitions pour nous faire sauter.

— Capitaine Dubourg-Lespinasse, répondit le roi, le duc de Mayenne ne s'est jamais montré si sage qu'en épargnant l'existence d'un si honorable guerrier et d'une si fidèle garnison. Le trésor de la Bastille, c'est vous qui l'emportez dans votre cœur, c'est la loyauté et la bravoure. Un roi est heureux de trouver de pareils serviteurs, et je vous propose en exemple depuis le dernier jusqu'au premier de mes soldats. Capitaine Dubourg-Lespinasse, nous nous voyons pour la première fois, je désire que ce ne soit pas la dernière. Que puis-je pour vous ? Parlez.

— Sire, je ne demande que l'exécution de la capitulation, c'est-à-dire d'être conduit avec ma garnison à la première ville qui tient pour la ligue, afin de mettre encore mon épée et ma vie au service de la cause pour laquelle j'ai juré de mourir.

— Partez donc, puisque vous persistez. Aussi bien, tout en vous regrettant pour son service, le roi de France est heureux d'avoir affaire à un si loyal adversaire. Capitaine Dubourg-Lespinasse, à un homme comme vous, Henri IV ne peut offrir de l'or, mais il lui offre son estime, et puisqu'il en trouve l'occasion dans cette trêve avant la bataille, il avance sa main pour presser celle du plus brave et du plus fidèle officier qu'il connaisse.

Dubourg s'inclina aussitôt sur la main que lui tendait le roi, resta quelques secondes dans cette position, puis se relevant tout à coup, dit d'une voix solennelle :

— *Sire, Brissac est un traitre, et pour le maintenir, je suis prêt à le combattre entre quatre piqueurs en présence de Votre Majesté et lui mangerai le cœur au ventre. La première chose que je ferai, sorti d'ici, sera de l'appeler au combat ; je lui enverrai un trompette, et pour le moins je lui ferai perdre l'honneur, si je ne lui fais perdre la vie.*

Dubourg alors, commandant le salut militaire à sa troupe, la fit défiler devant le

roi, et prit la tête en saluant lui-même Henri IV de son épée. Le roi rendit ce salut au capitaine, et resta découvert pendant tout le défilé de la garnison. Il entra ensuite d'un air rêveur dans la Bastille, dont il donna le commandement à de Vic, se réservant d'en nommer plus tard le gouverneur. Le maréchal de Biron entra le premier, après le roi, dans cette place.

C'est ainsi que Henri IV devint maître de cette forteresse.

Ce roi est un de ceux qui ont fait le moins d'abus de la Bastille comme prison d'État; il est une justice à rendre à ce souverain, c'est que les murs de la Bastille, qui ont renfermé des prisonniers sous son règne, sont tombés devant la justice des parlements. Ceux qui y ont été détenus ont été jugés, et dès lors la Bastille a perdu ce caractère de prison exceptionnelle pour devenir une prison ordinaire.

Henri IV, âgé de cinquante-trois ans, devint éperdument amoureux de la princesse de Condé. Il déclara sa passion, elle ne fut pas écoutée; il persista, et pleurs, prières, menaces, il employa tout pour vaincre la résistance de celle qui en était l'objet; il ne put y parvenir. La princesse prévint son mari, qui crut prudent de s'éloigner de la cour avec son épouse, et tous deux se retirèrent en pays étranger. Henri IV fut tellement irrité de ce départ, si furieux de voir cette femme lui échapper, qu'il fit tous les préparatifs nécessaires pour déclarer la guerre à l'Autriche, qui donnait asile à celle qu'il voulait pour maîtresse; il en avait coloré le vrai motif sous le prétexte des anciennes conspirations qu'on avait tramées contre lui, et à la tête desquelles il plaçait le prince de Condé. Le poignard de Ravaillac, qui mit fin aux jours de ce monarque, fit manquer cette entreprise.

C'est à propos de tous ces débats que Sully ne craignit pas de dire que s'il eût cru que les choses en vinssent à ce point, il aurait conseillé à Henri IV de faire renfermer le prince de Condé à la Bastille.

Henri IV, du reste, sembla considérer la Bastille plutôt comme une forteresse que comme une prison d'État. Il attacha à cette citadelle toute l'importance d'une place de guerre; il en avait donné le commandement à de Vic, comme nous l'avons vu; il en nomma gouverneur, en 1601, Sully, en sa qualité de grand maître de l'artillerie.

Sully, en effet, garnit la Bastille d'armes et de munitions, et la mit en état de défense et d'attaque. Comme il était en outre surintendant des finances, il déposa dans une des tours les épargnes qu'il put faire sur les dépenses, et qui s'élevaient, à la mort de Henri IV, à la somme de trente-trois millions; mais ces épargnes, qu'un ministre habile avait eu l'adresse et la probité d'amasser, nobles dans leur origine, furent bientôt corrompues dans le projet de l'emploi qu'on en voulait faire.

Henri IV destinait ces trente-trois millions aux frais de la guerre qu'il était sur le point de déclarer à l'Autriche pour le motif que nous avons déjà vu. Ne semble-t-il pas qu'il est donné à la Bastille de souiller tout ce qu'elle touche?

De là est venu le nom de *tour du Trésor*, donné à la sixième tour de cette citadelle.

Le drame sanglant qui se dénoua à la Bastille sous ce règne fut celui du maréchal Charles Gontaud de Biron, qui avait conspiré contre Henri IV.

Il est des hommes qui semblent prédestinés dès qu'ils font les premiers pas dans la vie.

Le maréchal Armand de Biron, ayant perdu son fils aîné, concentra toutes ses espérances sur son second enfant, Charles, devenu l'héritier de son nom. Il le présenta de bonne heure à la cour de Henri III, et le destina, comme lui, au métier des armes. Quoique jeune encore, Charles de Biron annonçait les plus belles dispositions pour cette carrière; vif, impétueux, intrépide jusqu'à la témérité, il joignait à des manières un peu hautaines un ton brusque qui comprenait déjà l'habitude du commandement.

Ambitieux jusqu'à la frénésie, jaloux jusqu'à la vengeance, il se montrait capable de grandes choses pour s'élever, de perfidies pour écarter ceux qui lui faisaient ombrage.

En proie à la passion terrible du jeu, il avait la faiblesse de rechercher les prédictions, et de n'y croire que lorsqu'elles s'accordaient avec ses désirs.

Il donna de bonne heure la mesure de son caractère dans son duel avec Carency. Tous deux aspiraient à la main de mademoiselle de Caumont, et se la disputèrent en champ clos. Ce duel eut lieu comme ils avaient lieu à cette époque, c'est-à-dire que les seconds combattirent aussi.

Biron, Loignac et Janissac tuèrent Ca-

rency, d'Estignac et la Bastide. On assure que les choses ne se passèrent pas selon les lois de l'honneur, et Biron eût été fortement inquiété sans la protection du duc d'Épernon, qui obtint sa grâce.

Il se cacha jusqu'à ce moment dans Paris, où il errait, déguisé en porteur de lettres, suivi de son valet. Ce fut alors que, pour la première fois, il voulut aller consulter un devin. Il se rendit chez un nommé la Brosse, *grand mathématicien*, disent les chroniqueurs, vieillard dont la réputation et la science attiraient toute la ville.

Il habitait près de l'hôtel du Luxembourg, dans une petite guérite de bois, à laquelle on montait par une échelle. Biron alla chez lui et lui soumit son thème de nativité, en lui disant que c'était celui d'un de ses amis, et qu'il voulait savoir la fin qu'il aurait. A la vue de ce papier, la Brosse leva les yeux sur lui et lui dit :

— Ce thème de nativité est le vôtre.

— Je vous ai déjà dit, répondit Biron, que c'est celui d'un de mes amis. Mais n'importe, apprenez-moi quelle en sera la vie, les moyens et la fin.

— Sa vie sera grande et glorieuse ; ses moyens seront la valeur et la science militaire : il parviendra à tous les honneurs et à toutes les dignités qu'un homme puisse espérer ici-bas. Il pourrait arriver jusqu'au trône, mais il a un *caput algol* qui l'en empêchera.

— Quel est-il ? parlez.

— C'est la première prédiction aussi terrible qui se présente à moi, et n'ayant pas longtemps à vivre, je veux mourir sans l'avoir faite.

— Oh ! parlez, parlez : je l'exige, je le veux.

— Eh bien ! puisque vous le voulez, je vais vous le dire : *cet homme-là en fera tant qu'il aura la tête tranchée !*

A ces mots la colère de Biron éclata ; il s'oublia jusqu'à frapper le vieillard, qu'il laissa pour mort dans sa guérite, emportant la clef et renversant l'escalier (224).

Cette prédiction lui fut pourtant renouvelée par un homme qui ne possédait d'autre don de prédire que la connaissance qu'il avait acquise de son caractère et de son ambition.

Lorsque le maréchal de Biron, son père, fut mortellement frappé, en 1592, sous les murs d'Épernay, il appela son fils auprès de lui, et lui dit :

— Biron, je te conseille, quand la paix sera faite, que tu ailles planter des choux dans ta maison, autrement il te faudra porter ta tête en Grève.

Ces paroles firent quelque impression sur Biron, mais elle fut bientôt effacée par la vie agitée qu'il menait à cette époque, par les succès qu'il obtint et les honneurs auxquels il fut élevé.

Connu par une intrépidité sans égale, il avait commencé à se faire remarquer en 1590, au passage de la rivière de l'Aisne, où, emporté par sa fougue, il se trouva enveloppé d'ennemis dont Henri IV le dégagea à la tête de ses gentilshommes. Plus tard, mille actions d'éclat marquèrent sa carrière ; en 1591, il battit complètement un détachement du duc d'Aumale ; en 1592, il enleva le camp d'Yvetot, et débusqua d'un bois trois mille hommes de troupes du prince de Parme ; en 1594, il attaqua le fameux convoi de la Fère, et avec un nombre inférieur de troupes, il mit les ennemis en déroute et s'empara des bagages. Cette même année il chassa le duc de Mayenne de la Bourgogne, et l'année suivante, prit successivement Beaune, Neris, Autun, Dijon, etc.

Cette belle conduite lui valut des récompenses proportionnées à son courage ; tour à tour lieutenant général, amiral, maréchal de France, gouverneur de la Bourgogne, il fut créé duc et pair par Henri IV, qui érigea en duché sa baronnie de Biron ; le maréchal n'avait à cette époque que trente-deux ans.

Telle était sa situation, lorsque la paix fut conclue. Cette paix, le vœu de la France, fut vue avec peine par le maréchal. L'oisiveté qu'il prévoyait déjà effrayait son caractère actif et entreprenant ; il aurait voulu se rendre le centre de tout *et que rien qu'autre que lui eût fait*, disait-il à Henri IV. Mais la paix, comme il l'avait prévu, diminua forcément son influence et le besoin de ses services. Alors pour ressaisir l'activité de son existence, il s'adonna avec frénésie au luxe et au jeu. Il monta sa maison comme celle d'un prince du sang, et joua avec la prodigalité d'un roi. Mais ses pertes énormes au jeu et ses dépenses excessives le firent souvent manquer d'argent.

Il s'adressa au roi, qui d'abord lui en donna, puis finit par lui en refuser. Ses refus devinrent un aliment pour le cœur orgueilleux et jaloux du maréchal. Il s'emportait

contre Henri IV, le taxait d'avarice et de parcimonie, trouvait que ses services n'étaient pas récompensés, et l'accusait d'ingratitude.

Après une révolution comme celle qu'avait opérée Henri IV en venant s'asseoir sur le trône de France, le parti des mécontents ne pouvait être entièrement étouffé. Les plaintes que le maréchal proférait tout haut attirèrent auprès de lui tous ceux qui croyaient avoir à se plaindre du roi. A la tête, et comme les plus importants, figuraient les comtes d'Auvergne, Balzac d'Entragues, et les ducs de Bouillon, de la Trémouille et d'Épernon.

Le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, épouse du comte d'Entragues, était frère utérin d'Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil. Comme la plupart des bâtards de roi, il se croyait tout permis par sa naissance et sa position.

D'ailleurs, remuant, ambitieux aussi, et ne pouvant que gagner à un changement qui lui assurait un riche apanage, il n'attendait que le moment opportun de renverser Henri IV, qui était un véritable usurpateur à ses yeux, ou de lui forcer la main. A ces motifs venait s'en joindre un qui paraissait beaucoup plus plausible, et qui était le seul mobile du comte d'Entragues pour entrer dans la conspiration.

Henri IV avait fait à Henriette, sœur et fille de ces deux hommes, une promesse de mariage qu'il n'était pas disposé à réaliser. Le comte d'Entragues, du reste incertain encore sur la volonté du roi, prit peu de part à ce premier complot, qu'il chercha dans la suite à raviver, comme nous le verrons dans le cours de cette histoire.

Il se mit de nouveau à la tête d'une autre conspiration, pour laquelle le comte d'Auvergne renoua tous les fils qu'avait rompus la mort de Biron. Les motifs des ducs de Bouillon et de la Trémouille, et la part qu'ils prirent à cette affaire, n'ont jamais été bien connus.

Déchus de leur influence et de leur autorité en qualité de chefs du parti huguenot, ils ne voyaient qu'avec peine l'autorité royale s'affermir et anéantir leurs projets. Comme tous les grands du royaume qui avaient cette position, ils désiraient surtout le partage de la France, dont une province leur aurait été dévolue en toute souveraineté. Ces motifs étaient surtout ceux de d'Épernon, si en faveur sous le roi précédent. L'homme important, la tête et le bras du complot, était donc le maréchal, et nous allons rapidement esquisser les circonstances qui le conduisirent à la Bastille.

Parmi les familiers de l'hôtel Biron, un nommé Beauvais la Nocle, sieur de Lafin, était d'une assiduité remarquable auprès du maréchal. Cet homme avait été autrefois l'agent du duc d'Alençon auprès des Espagnols et du duc de Savoie, à l'époque où ce frère de Henri III voulait se faire déclarer roi de la Flandre.

Il avait conservé avec eux toutes ses relations et était en outre en correspondance suivie avec tous les ligueurs bannis de France. Souple, adroit, intéressé, élevé à l'école du duc d'Alençon, où chaque jour voyait naître et mourir une intrigue, Lafin avait toute les qualités nécessaires à un conspirateur subalterne. Ruiné en Bourgogne par les guerres civiles, trop éloigné de la cour par sa position pour pouvoir jamais y tenir un rang, il n'espérait, pour faire sa fortune, que dans les relations qu'il entretenait avec le plus grand soin. Le mobile de son ambition était pourtant bien différent des moyens dont il comptait se servir.

Il aimait éperdument une jeune fille de Dijon, et tous ses désirs d'amasser de l'or ou de se faire une haute position se rapportaient à elle. Marguerite Lardy, fille d'un homme du peuple, avait été élevée, par le caprice d'une noble dame, dans un château de Bourgogne, où elle avait puisé les goûts du luxe et de la noblesse. Lors des troubles de la ligue, sa protectrice quitta la France et abandonna Marguerite, qui retomba dans la pauvre demeure de ses parents. C'est là que Lafin eut occasion de la voir quelque temps après, et que cet homme, tout d'intrigue et d'astuce, se sentit possédé d'une passion folle pour Marguerite.

Celle-ci, en femme ambitieuse et adroite, chercha à profiter de l'amour qu'elle inspirait, pour augmenter chez Lafin les idées de fortune et de grandeur qui germaient déjà dans sa tête. Lafin, après avoir accepté les propositions du duc de Savoie et du comte de Fuentès, gouverneur de Milan pour Philippe III, qui devait le conduire au but tant désiré par Marguerite et par lui, quitta Dijon et se rendit auprès du duc de Biron, qu'il connaissait déjà, pour exécuter le pro-

jet qu'il s'était engagé à mener à bonne fin.

Arrivé auprès de lui, il s'insinua facilement dans son esprit par la flatterie et l'admiration qu'il ne cessait de lui témoigner pour ses belles actions militaires : il lui montait sans cesse la tête contre le roi, exagérant les torts que le maréchal lui trouvait, et cherchait à persuader ce dernier qu'il avait plus d'importance qu'il ne s'en attribuait. Il le servait de même dans ses passions, afin d'augmenter sa familiarité auprès de lui et de capter sa confiance. Il l'accompagnait au jeu, et toutes les fois que des pertes énormes le venaient affliger, il en prenait un nouveau texte pour blâmer le roi.

Enfin, choisissant un moment opportun, il lui fit une demi-ouverture au nom du comte de Fuentès et du duc de Savoie. Cette ouverture n'était pas nouvelle pour le duc. Déjà un Orléanais, avocat, nommé Picoté, homme d'esprit et de talent, ligueur banni de France, fait prisonnier par les soldats de Biron et amené devant lui, avait eu l'adresse et le courage de la lui faire.

Lafin était instruit de cette circonstance et sut en profiter habilement, en montrant au maréchal quel prix l'Espagne attachait à sa coopération. Le maréchal, flatté de la proposition qu'on lui faisait, presque entraîné vers elle, écouta sans colère les projets de Lafin, et demanda à réfléchir. Mais le lendemain survint une circonstance qui rendit Biron à lui-même et motiva son refus.

Au moment où il se croyait négligé par Henri IV, celui-ci le désigna pour le représenter à Bruxelles, auprès de l'archiduc, à l'effet de lui faire jurer la paix de Vervins. Lafin ne s'étonna ni ne s'affligea du refus du maréchal. Il savait ce qui l'attendait à Bruxelles, et combien il était facile d'arriver auprès de Biron par cette voie.

En effet, sur les instructions de Lafin, le maréchal fut reçu par l'archiduc comme le premier guerrier de l'époque. Tous les Espagnols l'entourèrent de soins, d'hommages et de fêtes, lui firent entendre que sans lui Henri IV n'était rien, que les destinées du trône de France étaient entre ses mains. On lui députa de nouveau Picoté, qui se trouva là comme par hasard, et Biron, fasciné, enivré de tous ces éloges, de toutes ces flatteries, eut la faiblesse de faire la promesse de se mettre à la tête du parti catholique s'il se soulevait. Il revint à Paris, où Lafin, instruit de tout, continua sur son esprit l'œuvre des Espagnols, et engagea le duc de Savoie à venir lui-même lui porter les derniers coups.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, se rendit à Paris pour s'entendre sur la cession du marquisat de Saluces, qu'il avait envahi pendant la ligue. Ce prince, comme la plupart des hommes disgraciés de la nature, semblait avoir acquis, du côté de l'esprit, de quoi racheter ses défauts physiques. Il était aimable, poli, gracieux, entraînant et plein d'astuce et de ruse au fond du cœur.

Malgré les préventions de Henri IV et de tout le conseil contre lui, il sut prendre une attitude telle qu'il eut bientôt des accointances secrètes avec tous les seigneurs mécontents de la cour, et surtout avec le maréchal. Un homme aussi fin que lui, guidé d'ailleurs par Lafin, qui le voyait tous les jours, sut bientôt la manière de prendre Biron, et dans peu il avait fait de tels progrès sur son esprit, qu'il ne manquait plus qu'une occasion pour entraîner entièrement le duc de Biron. Cette occasion ne tarda pas à se présenter.

Un soir qu'il y avait grand jeu à la cour, en l'honneur du duc de Savoie, le maréchal, échauffé par les pertes qu'il avait déjà faites, s'obstina plus que de coutume, et perdit près de quarante mille écus dans la soirée. Le roi, le duc de Savoie et toute la cour remarquèrent cette perte énorme, et Henri IV, scandalisé d'une pareille conduite, quitta brusquement la table en disant :

— Maréchal, cela fait cinq cent mille écus que vous perdez cette année ; j'ai compté.

Le fait était vrai, et comme la vérité offense, surtout dans ces occasions, Biron irrité allait répondre à Henri IV, lorsque celui-ci, lui tournant le dos, se retira dans ses appartements. Le maréchal rentra chez lui en proie à la fureur, au dépit, à la rage et possédé enfin de toutes les mauvaises passions qui agitent un joueur quand la fortune lui est contraire. Il trouva Lafin qui l'attendait, et devant lequel il exhala tous les sentiments qui débordaient de son cœur.

— Quarante mille écus, disait-il, quarante mille écus dans une soirée !...

— Cela devrait-il être une perte pour le maréchal Biron ? disait Lafin.



J'ai voulu savoir si vous étiez heureuse; je le sais : maintenant, adieu. — Page 384.

— Sans doute, je devrais pouvoir la supporter, si, comme tant de généraux, j'avais traité la France en pays ennemi, à l'époque où j'y faisais la guerre; mais j'ai toujours défendu le pillage, et j'ai donné l'exemple le premier, m'en fiant, pour ma fortune, à celui que j'allais placer sur le trône; et maintenant qu'il y est bien assis, il ne s'occupe plus de moi, il n'y pense plus, ou, s'il s'en souvient, c'est pour me montrer son ingratitude par ses paroles et par ses actions.

— Quoi? le roi...

— Le roi, au lieu de me consoler de cette perte énorme, m'a reproché les sommes que j'avais perdues dans l'année et est sorti brusquement sans me dire adieu... Lui, me reprocher la passion du jeu?... Lui qui jouerait son royaume!...

— Est-il posible?... Oh! ce n'est pas ainsi qu'agissent les autres souverains. J'ai entendu dire que le fameux duc d'Albe, ayant perdu devant le roi Philippe II les pierreries de la duchesse, celui-ci, malgré son avarice, les racheta, sur l'heure, des mains de celui qui les avait gagnées, et les rendit au duc en lui disant : « Mon cousin, nous ne sommes pas quittes, car je ne vous donne que des pierreries et vous m'avez donné votre sang. »

— Ah! voilà un monarque qui comprenait les services rendus par ses généraux. Je me serais fait tuer pour lui, Lafin.

— Le roi Philippe III agirait de même

envers vous, monseigneur, s'il avait le bonheur de posséder un aussi vaillant homme de guerre.

— Et le roi de France agit autrement... Ah! monsieur, le maréchal, mon père, connaissait bien Henri IV, lorsque, après la retraite du duc de Parme à Caudebec, il me refusa quatre mille chevaux et deux mille fantassins, avec lesquels j'eusse taillé en pièces les derrières de l'ennemi. « Tu n'y entends rien, me dit-il après; je savais bien que tu pouvais ce que tu proposais; mais si tu l'eusses fait, la guerre était finie, et toi et moi n'aurions eu plus rien à faire, qu'à aller planter les choux à Biron (225). » Il prévoyait l'oisiveté, l'abandon, dans lequel on laisserait son fils après la paix, il prévoyait toute ma destinée...

A ces mots le maréchal s'arrêta frappé d'un souvenir funeste. Les dernières paroles de son père, où il lui montrait la place de Grève en perspective, retentissaient, solennelles et terribles, à son oreille. Il regardait Lafin, qui représentait pour lui la trahison, d'un œil à demi égaré. Celui-ci, ne comprenant rien à ce regard, cherchait à pénétrer ce qui se passait dans l'âme du maréchal, lorsque le duc de Biron, vainqueur de la lutte qu'il se livrait en lui-même, laissa échapper malgré lui ces paroles qui expliquèrent sa pensée à son interlocuteur :

— Je ne sais si je mourrai sur un échafaud, mais je sais bien que dans le dénûment où me laisse le roi, je mourrai à l'hôpital.

En ce moment un des officiers du maréchal parut et lui annonça que le duc de Savoie demandait à lui parler. Une pareille visite à cette heure de la nuit, dans la situation de son esprit, excita l'étonnement de Biron, qui s'élança au-devant du prince pour le recevoir, tandis que Lafin disait en lui-même, en souriant de plaisir :

— Quel homme! il a deviné le vrai moment.

Charles-Emmanuel était venu, secrètement et sans suite, chez le maréchal. Celui-ci l'introduisit dans la pièce où était Lafin, en lui témoignant sa surprise et sa joie d'une visite qu'il ne savait comment interpréter, à une heure si extraordinaire.

— En quittant le jeu du roi, lui dit le duc de Savoie, vous paraissiez ému et souffrant, et j'ai voulu venir moi-même, sans façon, en voisin, à votre hôtel, avant de rentrer chez moi, afin de vous prouver le haut intérêt que je porte à votre personne. Vous excuserez ma visite, à une heure si insolite; ce n'est pas le duc de Savoie qui se rend chez un maréchal de France, c'est Charles-Emmanuel qui vient voir un ami.

— Monseigneur, ce titre que Votre Altesse daigne m'accorder me rend plus fier que toutes les dignités du monde, répondit Biron. J'apprécie surtout votre démarche en ce moment où le roi de France a semblé me jeter une disgrâce pour adieu.

— Oh! j'ai moins de mérite que vous ne pensez à la faire. Je ne suis point un courtisan, et il y a peu de jours encore, j'exprimais tout haut dans un entretien particulier que j'avais avec Sa Majesté, l'opinion que je me fais gloire de professer sur votre compte.

— Et Sa Majesté, dit Biron avec un sourire amer, ne la partageait pas sans doute?

Le duc de Savoie garda le silence.

— Craignez-vous, monseigneur, de me répéter ce que Henri IV peut vous avoir dit sur moi? poursuivit Biron; mais quoi que vous me disiez, vous ne m'en apprendrez probablement pas autant que j'en sais.

— Cet entretien était tellement intime, répondit le duc, que je ne crois pas avoir le droit de vous dire....

— On a toujours le droit de prévenir ses amis, dit vivement le maréchal; vous venez de me donner ce titre, et je ne crois pas que le roi de France soit le vôtre. Oh! ne craignez pas de tout me dire, monseigneur; c'est un service à me rendre.... Il a peut-être cherché à rabaisser mes talents militaires; on le dirait jaloux de ma réputation.... Il vous a peut-être dit que je prodiguais l'or, que je dissipais ma fortune... ma fortune! n'ai-je pas fait la sienne, et ne m'en doit-il pas une part?... S'il est sur le trône, à qui le doit-il?... Il vous a dit que ma présence lui pesait à la cour, qu'il voulait m'éloigner, qu'il m'enlèverait le gouvernement de Bourgogne... qu'il songeait à me perdre.... Mais parlez, parlez, monseigneur, et dites-moi....

— C'est ce que je vais faire, car il ne m'a rien dit d'aussi grave que vous vous l'imaginez, et je ne voudrais pas faire peser sur mon frère de France un injuste soupçon. Vous savez que j'ai une nombreuse famille. J'aurais voulu établir une de mes filles en France, et j'ai proposé au roi de vous la

donner, s'il voulait vous faire un état sortable. « Quel choix faites-vous ! m'a répondu Henri : cette famille n'est pas la centième de mon royaume. »

— Il a dit cela, il a dit cela? s'écria Biron, mais il a donc oublié les belles paroles de M. le maréchal mon père? Lorsqu'il dut remettre ses titres au roi pour être chevalier de ses ordres, il lui dit en lui présentant ses parchemins : « Sire, voilà ma noblesse ici comprise; » puis mettant la main sur son épée, il ajouta : « Sire, le voici encore mieux. » Et aujourd'hui je puis lui dire à mon tour : « Sur trois fleurs de lis qui brillent sur vos armoiries de roi, il en est deux qui m'appartiennent, car mon père et moi avons fait deux fois plus que vous pour vous donner le droit de les porter surmontées de la couronne de France; mes armoiries sont plus nobles que les vôtres. »

— Oh ! ce n'est pas moi qui peux douter de l'éclat de votre maison, que tout seul vous auriez suffi pour rendre aussi beau que celui de la première maison de France. D'ailleurs, je sais que penser de Henri IV.

— Eh bien, non, monseigneur, vous ne le savez pas. Vous vous laissez prendre peut-être à ces démonstrations amicales dont il vous entoure, à ces fêtes brillantes qu'il donne pour vous éblouir; confidence pour confidence; sachez une chose, monseigneur : il m'a dit à moi que vous étiez un fourbe, et qu'en même temps que vous offriez de vous déclarer contre les Espagnols, vous signiez un traité d'alliance avec eux.

— Il a eu raison, c'est ce que je veux faire. Car je ne trouve chez Henri qu'orgueil, arrogance et mauvaise foi, et je trouve chez Philippe d'Espagne grandeur, courtoisie et franchise. Oui, mon cher maréchal, je suis prêt à signer un traité avec mon frère de Madrid; traité qui pourra être funeste au roi de France et le punir du mépris qu'il fait de nous ; mais pour cela, il me faut la signature d'une troisième puissance.

— Laquelle? dit Biron, qui cherchait à deviner.

— Celle d'un prince qui aura en toute souveraineté ce marquisat de Saluces qui fait l'objet de ma contestation avec Henri, la Bourgogne entière et toute autre province à son choix dans ce beau pays de France; celle d'un homme de guerre, capable de défendre ses États; celle enfin du noble seigneur qui devienda le gendre du duc de Savoie, malgré les conseils et la haine de Henry IV.

— Moi? s'écria le maréchal.

— Vous-même, répondit le duc avec son plus gracieux sourire; si vous comprenez l'intérêt de la France, le vôtre, et si vous savez vous venger. Maréchal, vous avez dit lors de votre séjour dans Bruxelles à Picoté, l'envoyé du comte de Fuentès et le mien : « Quand la paix sera faite, les amours du roi, les mécontentements de plusieurs, la stérilité de ses largesses pousseront force divisions; c'est plus qu'il n'en faut pour brouiller les États les plus paisibles du monde. » Vos prévisions ne sont-elles pas réalisées?

Biron ne répondit rien à cette question perfide qui lui rappelait qu'il était déjà compromis. Le duc reprit alors :

— Et vous avez ajouté : « Quand cela manquerait, nous trouverons ces mécontentements dans la religion, tant que nous voudrons, pour mettre les plus froids huguenots en colère et les plus repentants ligneurs en fureur (226). » Je viens aujourd'hui vous sommer de tenir votre parole. Henri IV vous repousse, le roi d'Espagne et le duc de Savoie vous accueillent. Il veut vous rabaisser, nous vous ferons monter plus haut ; il nous outrage tous trois, je vous admets dans ma famille ; l'outrage est commun, que la vengeance soit commune. Le voulez-vous?

— Eh bien, oui, dit le maréchal; puisqu'il a oublié ce qu'a pu Biron pour le servir, qu'il apprenne ce qu'il peut pour le perdre. Monseigneur, je me joins à vous et au roi d'Espagne.

— Voici le traité, dit aussitôt Lafin en déployant un papier.

— Un traité? répéta Biron avec défiance.

— Voyez, maréchal, dit le duc sans se déconcerter, au bas sont déjà quelques signatures : celle du comte d'Auvergne, des ducs de Bouillon, d'Épernon et la Trémouille. Au haut, entre celle du roi d'Espagne et de la mienne, est un espace vide; c'est la place de la vôtre, comme prince souverain.

— Voici la plume, monseigneur, dit Lafin.

Biron signa sans hésitation.

Le duc de Savoie, une fois nanti de ce traité, n'hésita plus sur ce qu'il avait à faire

envers le roi de France. Après plusieurs propositions pour traîner encore les affaires en longueur, il rompit lui-même les conférences, et quitta la France en déclarant qu'il voulait conserver le marquisat de Saluces et que si Henri IV voulait le lui enlever par la force des armes, il lui donnerait *de la tablature pendant quarante ans*. Le duc comptait sur l'appui de l'Espagne et sur celui du maréchal de Biron.

Henri se prépara sur-le-champ à la guerre, et offrit au maréchal le commandement d'une de ses armées. Cette proposition jeta Biron dans une perplexité cruelle. Lafin et ses complices étaient d'avis qu'il n'acceptât pas, mais le duc de Savoie était de l'avis contraire, parce qu'il espérait qu'il ménagerait ses troupes, et Biron accepta ce commandement.

Il entra de suite en campagne et agit en effet comme le duc de Savoie l'avait prévu. Suivi de Lafin et de Rénazé, son secrétaire, il employa le premier à des voyages incessants auprès de Charles-Emmanuel et du comte de Fualdès à Milan, et le second auprès des commandants des places qu'il assiégeait, pour les prévenir à l'avance de ses manœuvres, de ses attaques et des forces de l'armée royale.

Pourtant, soit trop de sécurité, soit faiblesse de la part des ennemis et impétuosité de celle des Français, Biron emportait toutes les places. Effrayé lui-même de ses succès, il redoublait de précautions et d'avis dans ses trahisons, mais la victoire se plaisait à déconcerter la forfaiture. Pourtant plus que jamais Biron aspirait à la vengeance. Il n'était pas de jour où pour maintenir cette tête ardente dans les intentions du traité, le duc de Savoie et le comte de Fuentès ne lui fissent parvenir quelque avis de se tenir en garde et ne lui dévoilassent quelque propos outrageant du roi, tenu contre lui avec ses fidèles.

Au retour d'un de ses voyages de Milan, Lafin lui remit une fois des dépêches du comte, qui prévenaient le maréchal que Henri IV avait enfin résolu sa perte. Biron faisait alors le siége du fort Sainte-Catherine. Il se promenait seul avec Rénazé, lorsque Lafin arriva et lui remit cette lettre.

A cette lecture, le maréchal ne se connaissant plus ne parlait que de passer sur l'heure à l'ennemi, ou de marcher contre le roi, quand un cavalier, accourant à toute bride, vint lui annoncer l'arrivée de Henri IV, qu'il ne précédait que d'une heure, et qui venait en personne visiter le camp du maréchal.

— Oh ! s'écria Biron, dans le premier mouvement de sa colère, c'est mon bon génie qui me l'envoie, c'est sa mauvaise étoile qui le pousse. Rénazé, dit-il à celui-ci, cours, rends-toi auprès du gouverneur du fort Sainte-Catherine ; dis-lui de pointer du canon à l'angle du nord, de faire embusquer une compagnie d'arquebusiers au même endroit. Que le canon tire, que les arquebusiers fassent feu sur les gens qu'ils verront paraître dans la journée. C'est Henri IV que je leur livre, dussé-je l'y amener moi-même et être frappé avec lui.

— Quoi ! monseigneur, vous oseriez, dit Lafin effrayé d'un tel projet ou feignant de l'être...

— Quoi, tu le défends ? un homme qui veut me perdre, m'arracher la vie ; n'ai-je pas droit de m'en venger ?... Obéis, Rénazé, obéis sur l'heure, et viens me rendre compte de ce que tu auras fait.

Rénazé partit en effet pour remplir sa mission, et le roi arriva une heure après au camp de Biron. Jamais Henri n'avait été si affectueux que ce jour-là envers le maréchal. Il le loua des succès qu'il avait obtenus, approuva sa conduite et lui dit qu'il était venu plutôt en ami et en camarade lui serrer la main, qu'en monarque qui inspectait ses généraux. A ce langage, Biron, dont le premier moment de colère était passé, restait indécis sur ce qu'il devait faire, lorsque Lafin parut accompagné de Rénazé, qui fit signe au maréchal que ses ordres étaient exécutés. Henri, voyant Lafin qui s'avançait vers eux, tira Biron à part et lui dit :

— Cet homme est donc toujours de vos serviteurs ?... Prenez garde, maréchal, ce *Lafin vous affinera*.

Biron, surpris de ce mot dit dans un pareil moment, jeta sur Henri IV un regard interrogateur que celui-ci ne remarqua pas ; car, marchant en avant, il dit à ses gentilshommes :

— Suivez-nous, messieurs ; nous allons visiter les travaux de M. le maréchal, pour prendre le fort Sainte-Catherine.

Biron alors, par un mouvement qui partait du cœur et dont il ne put se rendre compte, s'élança au-devant du roi et lui dit :

— Sire, vous avez proclamé que vous me faisiez l'honneur de venir me voir en camarade et en ami, plutôt qu'en roi qui inspecte ses généraux ; je prie Votre Majesté de s'en tenir à cette parole et de ne pas jeter sur mes dispositions le coup d'œil du maître, afin que je puisse conserver entier et pur le souvenir de Henri de Bourbon à son ami Biron.

— Je crois, mon cher maréchal, qu'il entre un peu de vanité dans votre prière, dit Henri IV. Vous craignez que la visite du roi à vos travaux vous enlève la gloire d'avoir pris sans mes conseils le fort Sainte-Catherine. Soit ; vous êtes assez grand garçon pour agir seul, et d'ailleurs vous avez toute ma confiance. Messieurs, au lieu d'aller à la tranchée, nous irons dîner sous la tente du maréchal.

Et Henri, faisant volte-face, marcha vers l'endroit qu'il venait de désigner. Biron respira plus à l'aise ; malgré la haine et la jalousie qu'il portait au roi, il ne pouvait, après le premier moment de colère, consentir à le faire tuer lâchement par trahison. Biron pouvait devenir traître par ambition ; il ne fût jamais devenu assassin par vengeance.

Cependant les paroles du roi sur Lafin inquiétaient le maréchal. Le roi avait-il des soupçons ? ou bien était-ce seulement la réputation de finesse et d'astuce de Lafin, bien connue à la cour, qui avait dicté à Henri IV ce qu'il lui avait dit ? Cette incertitude pour une tête bouillante et superstitieuse comme celle du maréchal suffisait pour l'inquiéter nuit et jour.

Lafin était pourtant reparti pour le Piémont et l'Italie, afin de continuer les relations, et le maréchal, malgré les craintes qu'il éprouvait, n'avait pu se débarrasser d'un complice devenu aussi puissant. Mais cette situation d'esprit n'était plus tolérable pour lui, et il résolut d'y mettre fin.

Pour entrer dans toutes les faiblesses du maréchal, Lafin avait essayé sur lui de la magie et des prédictions ; Biron eut de nouveau recours à cette ressource, la seule qu'il pût employer dans sa position où il n'osait se confier à personne, et qui d'ailleurs était dans ses goûts et ses croyances. Il fit venir de Paris à son camp un nommé César, magicien et astrologue alors en grande réputation à Paris, et se fit tirer son horoscope et prédire l'avenir.

Celui-ci, entre autres choses, lui dit qu'*il ne s'en faudrait que le coup d'un Bourguignon par derrière qu'il ne parvînt à être roi*. Cette prédiction, réunie aux paroles du roi, effraya le maréchal ; il croyait que Lafin, qui avait habité Dijon, était réellement Bourguignon. Dès cet instant, il ne continua que d'une manière incertaine ses relations avec la Savoie et l'Espagne, jusqu'au jour où, après la paix, il se rendit à Lyon auprès du roi, qui était allé attendre dans cette ville Marie de Médicis, son épouse.

Les voyages consécutifs de Lafin et de Rénazé en Italie, les fréquents messages de Biron aux divers commandants des villes qu'il avait assiégées, n'avaient pu entièrement échapper à Henri IV. Celui-ci, connaissant la tête du maréchal, en avait été inquiété et avait conçu quelque soupçon.

Un jour donc, voulant éclaircir cette affaire, il emmena Biron se promener avec lui dans le cloître des Cordeliers, et lui demanda, avec promesse de pardon, de lui révéler le but de ses intelligences avec les ennemis. Biron, étonné et honteux à la fois, fit à Henri IV quelques aveux qu'il n'osa compléter dans tous leurs détails, et donna pour motif à sa conduite la proposition qu'on lui avait faite d'épouser une princesse de Savoie, ajoutant que cependant, si le roi ne lui avait pas refusé le commandemant de la citadelle de Bourg en Bresse, il n'aurait jamais manqué à son devoir, et rejetant toute sa faute sur le dépit qu'il en avait ressenti. Henri IV se contenta de la déclaration du maréchal, à laquelle il crut d'autant plus qu'il connaissait son esprit fougueux et irascible, et, l'embrassant avec effusion, il lui dit :

— Bien, maréchal ; ne te souvienne jamais de Bourg, et je ne me souviendrai jamais de tout le passé.

Biron accepta ce pardon avec reconnaissance et franchise. Au sortir de cet entretien, il rencontra le duc d'Épernon, qui était un des signataires du traité et avec lequel il avait eu quelques relations indirectes pour la conspiration : courant à lui aussitôt, il crut de son devoir de lui faire part de ce qui venait de se passer avec le roi. Le duc d'Épernon, vieux courtisan, et fait depuis longtemps aux intrigues de cour, n'eut pas l'air de comprendre l'avis qui lui était donné ; il se borna à donner à son tour à Biron le conseil que le maréchal se repentit

amèrement, plus tard, de n'avoir pas suivi.

— Je m'en réjouis, lui dit-il ; mais vous devriez exiger une abolition par lettres patentes ; car les péchés de cette qualité ne se remettent pas comme cela.

— Une abolition, répondit le maréchal, serait-elle plus sûre que la parole du roi ? et s'il faut une abolition au duc de Biron, que faudra t-il aux autres ?

Le maréchal, plein de sécurité dans ce pardon, ne put cependant rompre sur-le-champ les relations dans lesquelles il était enveloppé. Il attendit une circonstance qui parût naturelle à ses complices. Ce fut la naissance du dauphin qu'il accepta. Il écrivit alors à Lafin, qui se trouvait à Milan, une lettre qui se terminait par cette phrase :

« Puisque Dieu a donné un fils au roi et au royaume, il faut oublier nos visions anciennes, et si vous avez bien fait par le passé, tâchons de faire mieux à l'avenir. »

Le vrai motif qui dicta cette lettre au maréchal est toujours resté un mystère pour ses juges. Biron a assuré que c'était un repentir sincère et la résolution de ne plus rien entreprendre contre le roi qui la lui avait fait écrire ; ses accusateurs prétendent au contraire que, se défiant déjà de Lafin, et voulant s'en défaire, il lui avait envoyé cette missive pour l'écarter de la conspiration qu'il avait continuée avec deux nouveaux agents, Hébert, son secrétaire, et le baron de Luz.

Cette assertion, que le maréchal a constamment niée, n'a jamais été prouvée au procès, comme nous le verrons plus tard. Dans tous les cas, un des motifs qui poussèrent surtout le maréchal à écarter Lafin fut la prédiction faite par César.

A la réception de cette lettre, que Lafin se garda bien de communiquer au comte de Fuentès, et qui détruisait toutes ses espérances de fortune, cet homme, malgré sa dissimulation, laissa échapper devant le rusé Espagnol des discours qui firent craindre une trahison à ce dernier.

En conséquence il résolut aussi de s'en défaire, et pour cela il le chargea auprès du duc de Savoie, d'une mission qu'il devait accomplir en retournant en France. Fuentès avait eu soin de faire part à Charles-Emmanuel de ses soupçons, afin qu'il s'assurât de la personne de Lafin. Lafin partit en effet de Milan pour retourner en France par le Piémont ; mais, soit soupçon de la vérité, soit qu'il fût pressé dans sa route, il chargea Rénazé de la mission et revint dans son pays par la Suisse. Rénazé parvint auprès du duc de Savoie, et fut renfermé aussitôt dans la forteresse de Chiari, selon les instructions du comte de Fuentès. Lafin, de retour dans sa patrie, se rendit en Auvergne, où il venait d'acquérir une maison, espérant, s'il ne pouvait satisfaire toute l'ambition de Marguerite Lardy, qu'il aimait plus que jamais, lui assurer au moins un avenir modeste. Il l'instruisit de son arrivée, et lui dit de venir le joindre, craignant d'aller lui-même à Dijon, où était en ce moment le maréchal, dont il se défiait depuis l'emprisonnement de Rénazé, qu'il attribuait à lui seul.

Marguerite répondit par une lettre de rupture à celle de Lafin. Le temps, l'absence, les circonstances, l'avaient changée, disait-elle, et depuis longtemps elle avait séparé sa destinée de celle de Lafin. A la lecture de cette lettre, Lafin sentit se réveiller dans son cœur, comme c'est l'ordinaire, toute la fougue du premier amour qu'il avait eu pour elle. La jalousie s'empara de ce cœur, insensible à toute autre passion, et sans rien calculer, sans rien prévoir, il se mit en route pour Dijon, afin d'apprendre par lui-même les motifs de ce changement.

Arrivé dans la ville, il se rendit à l'ancienne demeure de Marguerite, mais il ne l'y trouva pas. Elle avait quitté sa modeste maison pour aller habiter un hôtel. Ce ne fut qu'au milieu de la nuit que Lafin parvint à découvrir la nouvelle demeure de Marguerite, car elle avait changé de nom et tout paraissait mystérieux dans son existence.

Plus intrigué et plus malheureux que jamais, Lafin s'apprêtait à pénétrer dans l'endroit qu'on lui avait indiqué comme la retraite de Marguerite, lorsqu'il en vit sortir un homme qui, cherchant à n'être pas vu, cachait ses traits sous un large chapeau, et son corps sous les plis d'un manteau. Lafin frémit à cette vue. Il s'approcha dans l'ombre, suivit celui qu'il avait cru reconnaitre, et se convainquit bientôt qu'il ne s'était pas trompé : c'était le maréchal de Biron qui sortait de chez Marguerite Lardy.

Le maréchal, depuis son retour d'Angleterre, où il avait été envoyé en ambassade auprès d'Elisabeth, semblait fuir la cour et chercher un aliment à ses passions devenues

plus actives depuis que la paix l'avait condamné à l'oisiveté. Soit qu'il conspirât encore avec le baron de Luz, soit que, se défiant de lui-même, il voulût s'éloigner du roi pour ne pas donner cours à sa haine qui n'était qu'assoupie, et que le spectacle de sa puissance aurait pu réveiller, il s'était retiré à Dijon, capitale de son gouvernement.

Là, il avait vu Marguerite qui, toujours guidée par l'ambition et l'amour de l'or, avait employé des manœuvres si adroites, que le maréchal, épris d'elle, comme le peut être un homme chez qui l'amour n'est qu'une passion secondaire, en avait fait sa maîtresse, pour trouver une distraction dans cette intrigue, qu'il avait voulu rendre secrète. Marguerite avait d'abord accepté la position qu'on voulait lui faire, comptant sur son adresse pour l'augmenter de jour en jour.

En effet, et par la force de l'habitude, le maréchal, dont nous connaissons déjà la faiblesse de caractère, avait fini par se laisser dominer peu à peu par Marguerite. Une circonstance vint encore augmenter l'empire que cette femme exerçait sur lui. Elle devint mère, et dès ce jour elle conçut l'espoir de devenir duchesse de Biron.

La position mystérieuse que le maréchal avait voulu lui faire adopter lui convenait à merveille pour arriver à ce but. De cette manière elle l'isolait entièrement du monde, et le privait de conseils qu'il ne pouvait demander, n'osant confier cette intrigue à personne. Tel était l'état des choses lorsque Marguerite répondit à Lafin, et que celui-ci se rendit à Dijon et vit sortir le maréchal de chez sa maîtresse.

Lafin, lorsqu'il eut vu rentrer le maréchal dans son palais, resta quelque temps cloué à la même place, en proie à la rage violente que la vue de cet homme excitait en lui. Ensuite, il courut vers la maison de Marguerite, décidé à s'en faire ouvrir les portes par force s'il le fallait ; mais au moment où il en touchait le seuil, son habitude de dissimulation et d'astuce prit le dessus dans son âme.

— Je doute encore, se disait-il en lui-même, et si cela est, si cet homme qui m'a perdu déjà en France, en Espagne, en Piémont, m'a encore enlevé ma maîtresse, celle en qui seule j'espérais désormais, celle pour qui je m'étais condamné à tant de dangers, à tant de fatigues... si cela est, alors... oh ! alors, il faut que je me venge d'elle et de lui... Mais si j'éclate, si je tonne, il me réduira, lui tout-puissant dans ce pays, lui dont la colère est terrible, et je ne me vengerai pas... Ah ! mieux vaut calmer le tumulte de mon âme, étouffer ma rage, concentrer ma fureur et chercher à loisir une vengeance que je savourerai plus tard. Oui, sachons vaincre les passions qui me bouleversent en ce moment, soyons maître de moi, soumettons ma volonté... Si j'entrais chez elle à présent, si je la voyais, si elle m'avouait son crime, je la tuerais peut-être, et ce ne serait pas me venger ; il faut qu'elle et lui souffrent beaucoup et longtemps, si cela est... il faut que je calcule froidement ma vengeance, il ne faut pas que je voie Marguerite ce soir.

En terminant ces réflexions il s'éloigna lentement de cette maison, et il éprouvait un tremblement fébrile que lui causait la lutte qu'il se livrait en lui-même. Pourtant telle était la force de sa volonté, qu'il marcha droit vers sa demeure sans détourner la tête, sans faire un pas qui pût le ramener vers Marguerite Lardy. Arrivé au gîte qu'il s'était choisi, il passa la nuit entière et la journée du lendemain sans sortir, faisant tous ses efforts pour arriver à une colère calme et concentrée, et à la nuit tombante, quand il se crut assez maître de lui, il se rendit chez Marguerite, où, à l'aide de beaucoup d'or, il se fit introduire devant elle.

L'entretien qu'il eut avec cette femme fut très-court, comme il se l'était promis. Surprise et tremblante d'abord à son aspect, Marguerite ne put considérer sans effroi la figure pâle et menaçante de son ancien amant, qui lui apparaissait comme un remords ; mais se remettant bientôt, elle lui demanda d'un ton ferme ce qu'il venait faire chez elle après ce qu'elle lui avait écrit.

Cette question fit sourire de pitié Lafin, en songeant qu'il pouvait la punir sur-le-champ de cette parole imprudente ; il caressait en ce moment le manche d'un poignard. Il eut encore assez de force pour ôter sa main de dessus cette arme, et lui répondre avec une apparente tranquillité :

— Je suis venu voir si vous étiez heureuse.

— Ne vous occupez plus de moi, répondit Marguerite.

— Le maréchal est généreux et magnifique, continua Lafin.

— Qui parle du maréchal ?

— Moi, qui sais tout ; moi qui sais qu'il est

votre amant, que vous m'avez trahi pour lui ; moi... qui vous le pardonne, car c'est le seul homme qui porte en lui votre excuse.

Lafin avait fait un effort surhumain pour dire d'un ton convenable ce dernier membre de phrase ; Marguerite le regarda d'un air étonné, et lisant sur ses traits la franchise qu'il avait l'habitude d'y mettre quand il voulait qu'on pût le croire, elle lui dit avec l'épanchement de l'orgueil :

— Eh bien ! oui, c'est la vérité, et vous le concevez, Lafin, comment résister à un homme aussi puissant ? c'était le seul rival à craindre pour vous, le seul capable de m'entraîner à vous oublier ; et maintenant vous ne voudriez pas me perdre à ses yeux en restant plus longtemps ici, en lui apprenant ce qu'il ignore ; car... je vous dis tout à vous, Lafin, comme à mon meilleur ami : je suis mère, j'ai un fils du maréchal.

La figure de Lafin était devenue insensible à force d'émotions. A cette assurance qui confirmait son malheur, à cette dernière révélation, pas un nuage ne passa sur son front ; seulement la douleur intérieure qu'il éprouva lui ôta la force de parler sur-le-champ. Il resta muet quelques minutes, et dit ensuite à Marguerite :

— J'ai voulu savoir si vous étiez heureuse ; je le sais : maintenant, adieu.

Il sortit sur-le-champ de cette maison où il n'aurait pu rester plus longtemps sans trahir ses véritables sentiments, et se félicita de la victoire qu'il avait remportée sur lui-même. Il ne craignait plus rien pour l'avenir, car désormais il marchait à la vengeance. Il repartit la nuit même pour l'Auvergne, et aussitôt qu'il y fut arrivé, il écrivit au roi pour lui demander une audience, annonçant la révélation d'un complot contre son État et sa vie.

A cette époque il n'était bruit à la cour que de conspirations fomentées à l'étranger contre le roi, de concert avec des seigneurs français gagnés par l'Espagne et la Savoie. Le comte d'Auvergne, toujours brutal et inconséquent dans ses discours, s'emportait en menaces et était surtout signalé. Le duc de Bouillon, avec plus de finesse, mais plus de haine, agissait au fond de sa province ; enfin, un fugitif de Piémont semblait mettre sur la trace lorsque la lettre de Lafin arriva.

Henri IV dépêcha vers lui un homme sûr pour savoir dans quel but il voulait lui parler, et lui donna des instructions pour le cas où il s'agirait de révélations importantes. L'agent de Henri IV vit Lafin et apprit de lui quelles pourraient être les preuves du complot qu'il se proposait de fournir. En vertu des instructions qu'il avait reçues, le plus grand secret devait présider à tous ces préliminaires.

Le roi voulait abattre d'un seul coup cette conspiration qui lui paraissait inquiétante, et il ne fallait effrayer aucun complice, sans cela tout était manqué. Le prétexte du séjour de Lafin à la cour, aux yeux du maréchal, était ce qui paraissait le plus difficile à arranger. Lafin proposa de lui écrire lui-même pour lui demander conseil, en lui disant qu'une affaire de famille l'attirait indispensablement à Paris. Il ne doutait pas que le maréchal ne fût le premier à lui dire de s'y rendre. C'est en effet ce qui arriva. L'agent de Henri IV demanda ensuite à Lafin quelle récompense il exigeait pour le service qu'il allait rendre :

— Ma grâce, répondit Lafin, afin de voir mourir le maréchal en Grève ; ma grâce et pas autre chose : car tout l'or qu'on pourrait me donner ne vaudrait pas pour moi le bonheur de la vengeance.

La grâce fut promise, et Lafin révéla à Henri IV et à son conseil, dans les plus grands détails, le complot formé par le maréchal de Biron et ses complices, et remit une quantité de papiers qui donnaient autant de preuves à l'appui de sa déposition.

C'est ici que commence l'obscurité de cette affaire, par les divers sentiments qui ont fait agir le roi et le maréchal, obscurité que ni les historiens ni les chroniqueurs n'ont pu percer jusqu'à ce jour. Pour mettre le lecteur plus à même d'apprécier les choses, nous allons raconter en détail ce qui se passa, de la part de ces deux hommes, jusqu'à la mort de Biron, afin de faire plus tard l'appréciation de leur conduite, et tâcher de résoudre ce problème.

Sully, Villeroy et le chancelier Bellièvre, après avoir examiné les papiers remis par Lafin et entendu ses dépositions, furent d'avis qu'il fallait attirer le maréchal à la cour, sans exciter ses soupçons, afin de connaître le secret de la conspiration qu'il emporterait avec lui si, se défiant de quelque chose, il parvenait à s'échapper. Ainsi tout fut préparé pour accomplir cette manœuvre qu'on appelle à la cour une ruse innocente, et qu'ailleurs on nomme une trahison.



Le comte d'Auvergne prisonnier à la Bastille

Le baron de Luz, envoyé à la cour par le maréchal, reçut de Henri IV des témoignages d'estime et d'intérêt pour Biron, et sur l'hésitation de ce dernier à se rendre à Fontainebleau, où le roi l'avait mandé, il vit arriver vers lui le baron d'Escures, son ami intime, et le président Jeannin, qui l'assurèrent, de la part du roi, qu'il n'avait rien à craindre, et que s'il ne se rendait pas à la cour, il prouverait par là que les accusations portées contre lui étaient justes. Biron ne résista pas à ces considérations et déclara qu'il venait à Fontainebleau non pour se justifier, mais pour connaître ses ennemis et les confondre.

A la moitié de la route il reçut un avis de sa sœur, qui lui mandait que s'il arrivait à la cour, il aurait la tête tranchée; il méprisa cet avis en disant :

— Je suis innocent, je n'ai rien à craindre, et il continua sa marche.

De son côté, Henri IV disait à son conseil :

— S'ils pleurent, je pleurerai avec eux, s'ils se souviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai pas ce que je leur dois. Ils me trouveront aussi plein de clémence qu'ils sont vides de bonnes affections. Je ne voudrais pas que le maréchal de Biron fut le premier exemple de la sévérité de ma justice, et que mon règne, qui jusqu'à présent a ressemblé à un air calme et serein, se chargeât tout soudain de nuées, de foudres et d'éclairs (227).

Ce fut le 13 juin 1602, à six heures du matin, que le maréchal arriva à Fontainebleau.

Il se rendit sur-le-champ au château. Lorsqu'il pénétra dans le grand jardin, où le roi se promenait en ce moment, ce dernier disait à Villeroi, en lui parlant du maréchal :

— Non, il ne viendra pas.

Se retournant aussitôt, il l'aperçut, et marchant au-devant de lui, il lui dit en l'embrassant :

— Vous avez bien fait de venir, mon cher maréchal, car sans cela j'allais vous chercher moi-même.

Le maréchal s'excusa sur ce retard involontaire de sa part, et le roi, l'entraînant dans les allées, lui montra les nouveaux dessins de son jardin, qu'il faisait exécuter, et se plut à les lui expliquer. Le maréchal suivait le roi, et conservait un air grave et réservé, tandis que Henri IV paraissait tout joyeux de se trouver avec Biron et de renouveler avec lui son ancienne familiarité; la promenade se prolongea ainsi quelques heures en traitant de choses indifférentes; on eût dit que le roi craignait d'aborder la question, tandis que le maréchal semblait n'être venu que pour cela. Enfin, Henri IV lui dit de lui déclarer franchement quels étaient les complots qu'il avait formés contre son État et sa personne, mettant son pardon au prix de ses aveux, de sa franchise et de son repentir.

— Sire, répondit le maréchal d'un ton ferme, je n'ai pas de repentir à vous offrir, parce que je n'ai rien fait de mal, et pas de pardon à accepter, parce que je n'ai offensé personne. Je ne suis pas venu à la cour pour me justifier, mais pour vous prier de me nommer les ennemis qui m'ont calomnié auprès de vous, afin de les confondre et de tirer vengeance de leur imposture.

Le roi ne répondit rien à ces paroles, et l'heure du dîner étant arrivée, il se sépara de Biron.

Après le dîner, le maréchal revint au palais et trouva le roi qui se promenait dans la grande salle, au milieu de ses courtisans. Henri IV appela de nouveau Biron auprès de lui, et lui fit remarquer les tableaux et les statues nouvelles dont il venait de décorer cette pièce; puis, s'arrêtant devant une statue où il était représenté triomphant au sein de ses victoires, il lui dit :

— Eh bien! mon cousin, que dirait le roi d'Espagne s'il me voyait ainsi?

— Sire, il ne vous craindrait guère, répondit Biron.

Ce mot fut accueilli par un murmure de tous les courtisans, et Biron voyant qu'on avait mal interprété sa pensée, se hâta d'ajouter :

— Sire, je n'entends parler que de votre statue et non de votre personne.

— Bien, monsieur le maréchal, dit le roi, changeant à l'instant de ton et de manière.

Il entra aussitôt dans son cabinet, où il fit appeler plusieurs personnes, entre autres Sully. Pendant tout ce temps, le maréchal resta dans la grand salle, sans que personne lui adressât la parole, tant sa perte paraissait résolue. Il n'en parut ni surpris ni affecté; au contraire, prenant un air plus hautain que de coutume, il brava du regard tous les seigneurs qui l'entouraient et tint à honneur de ne pas sortir du palais, pour qu'on ne supposât pas qu'il fuyait devant l'orage que tout lui annonçait prêt à fondre sur sa tête.

Au bout de deux heures, le duc de Sully sortit du cabinet avec les autres ministres et dit à Biron que le roi l'attendait. Celui-ci, après l'avoir gracieusement remercié, se rendit d'un air assuré auprès de Henri IV.

Le roi était seul, et le mouvement d'humeur qui avait obscurci son front en quittant le maréchal avait entièrement disparu. Il le fit asseoir près de lui, et lui dit avec bonté :

— Maréchal, j'ai voulu vous voir encore une fois, seul à seul, afin de vous engager à me dire tout ce qui se passe. Croyez-moi, parlez avec franchise et faites un aveu complet. Je vous l'ai déjà dit, votre grâce est à ce prix.

— Sire, dit Biron, depuis ce matin je n'ai pas changé, je suis toujours le même homme et je vous ferai la même réponse. Je n'ai pas besoin de grâce, puisque je n'ai commis aucun crime.

— Prenez garde, Biron; j'en sais peut-être plus que vous ne pensez à cet égard, et les personnes qui vous accusent...

— Encore une fois, nommez-les moi, sire; que je les connaisse, que je les voie, que je les entende. Qu'on nous confronte et que je les démasque aux yeux de votre majesté. Mais où sont-elles? qui sont-elles? je suis prêt à les confondre.

— Je prie Dieu que vous ne me réduisiez pas à cette cruelle nécessité, maréchal, car il me serait doux d'obtenir de vous un aveu que le pardon pourrait suivre. Voyez, nous sommes seuls. J'ai voulu vous éviter le désagrément de témoins dans un pareil entretien. Cette confidence mourra entre nous, je vous le jure. Nul ne saura ce que vous m'aurez dit, et il suffira de ma parole pour vous laver du moindre soupçon. Parlez donc; dites-moi les circonstances, les détails, les noms....

— Arrêtez, sire : il s'est pu trouver des hommes assez lâches pour me calomnier, je suis assez fort pour leur prouver qu'ils ont menti par la gorge; mais je ne serai jamais assez vil pour imiter leur exemple, fût-ce au prix de vos bonnes grâces.

— Et pourtant, maréchal, dit le roi irrité de cette obstination, vos menées avec Charles-Emmanuel, avec le comte de Fuentès; vos projets d'union avec une princesse de Savoie....

— Mais, sire, vous les connaissiez, s'écria le maréchal; je vous ai fait à Lyon l'aveu de mes fautes; je vous en ai montré du repentir, car j'étais coupable alors, et vous m'avez noblement pardonné : *Maréchal*, m'avez-vous dit, *ne te souvienne plus de la citadelle de Bourg et je ne me souviendrai plus du passé*. Est-ce le passé qui vous revient en mémoire?... Sire, je n'ai pas demandé alors des lettres d'abolition, parce que je croyais et je crois encore que la parole de Henri IV, donnée à un maréchal de France, vaut toutes les lettres que votre parlement entérine. Après cela, sire, je n'ai rien à dire, aucun aveu à faire, aucun repentir à montrer, aucun pardon à accepter, je le répète, car je n'ai rien fait de mal, car je n'ai offensé personne.

Henri IV s'était levé aux derniers mots du maréchal et se promenait à grands pas. Biron avait cessé de parler, et le roi restait toujours livré à ses réflexions sans proférer une parole. Enfin, il rompit le silence et lui dit :

— J'ai pris l'engagement devant mon conseil de ne pas m'expliquer davantage. Du reste, je veux bien ne pas lasser ma clémence, et j'espère encore qu'en y réfléchissant vous serez plus raisonnable dans le nouvel entretien que je veux bien vous accorder encore, mais qui, je vous en préviens, sera le dernier de tous.

Aussitôt se faisant suivre de lui, il se rendit au jeu de paume, où il voulut jouer sa partie avec le comte de Soissons, contre le maréchal et le duc d'Épernon. Biron gagna, et d'Épernon lui dit ce mot qui fit quitter au roi le jeu avec humeur : « Vous jouez bien, maréchal, mais vous faites mal vos parties. »

L'allusion était directe, Biron n'eut pas l'air de la comprendre.

Cependant le roi disait à Sully et au comte de Soissons : — Voilà un malheureux homme que le maréchal ; j'ai envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et de lui faire autant de bien que jamais. Il me fait pitié; mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis tant servi et qui m'a été si familier; mais toute mon appréhension est que, quand je lui aurai pardonné, il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfants, ni à mon état.

Le même soir, pendant le jeu, il pria le comte de Soissons de presser de nouveau Biron et de tâcher d'obtenir ce qu'il avait lui-même en vain demandé. Le comte parla en effet au maréchal, qui lui répondit qu'il n'avait autre chose à dire que ce qu'il avait dit au roi à son arrivée, et qu'il était blessé de ce qu'on mettait en doute sa fidélité éprouvée par tant et de si bons services.

Et le lendemain, le roi, tourmenté de cette affaire, se leva de bonne heure et envoya chercher le maréchal pour avoir avec lui le dernier entretien qu'il lui avait promis. Cet entretien eut lieu dans le jardin de la Vollière, où on les vit longtemps se promener tous les deux seuls. On remarqua le contraire de ce qui avait eu lieu lors de l'arrivée du maréchal. C'était le roi, cette fois, qui était grave et sévère, c'était Biron qui paraissait courroucé. L'entretien se prolongea; à l'issue le roi assembla son conseil, et après avoir dit qu'il n'avait pu obtenir aucun aveu du maréchal, livra l'appréciation de cette affaire à ses ministres. Tous furent d'avis qu'il fallait arrêter le jour même Biron et le comte d'Auvergne qui était aussi à Fontainebleau. Henri IV dit alors ces paroles :

— Je ne veux point perdre cet homme, mais il se veut perdre de son bon gré. Cependant ne me le faites point prendre si vous n'estimez qu'il mérite la mort, et je lui veux encore dire que s'il se laisse mener

par justice, qu'il ne s'attende plus à grâce quelconque de moi.

Le conseil, d'un avis unanime, déclara que le maréchal avait encouru la peine capitale, et le roi manda messieurs de Vitry et Praslin pour leur donner ses ordres.

Pendant ce temps, Biron, sans témoigner la moindre crainte, ne quitta pas le palais de Fontainebleau, et méprisa tous les avis qui lui étaient donnés sur les dangers qui le menaçaient. Il aurait pu vingt fois trouver l'occasion de fuir, notamment dans la soirée où il fut souper chez M. de Montigny; mais loin de le tenter, il revint après son souper pour assister au jeu du roi. Il trouva dans l'antichambre un valet qui l'attendait avec impatience et lui remit un billet de la comtesse de Roussy, sa sœur; elle le prévenait que s'il ne se hâtait de fuir, il allait être arrêté dans deux heures. Biron montra ce billet à M. de Varennes, son aide de camp, qui lui dit:

— Je voudrais au prix d'un coup de poignard dans le sein que vous fussiez encore en Bourgogne.

— Et moi, répondit Biron, dussé-je en avoir quatre, j'aime mieux être ici à la disposition du roi : le poignard ne blesse que le corps; la fuite blesse l'honneur.

— Il se mit incontinent au jeu de la reine, où le comte d'Auvergne, étant venu le trouver, lui dit :

— Il ne fait pas bon ici pour nous.

— Pour vous peut-être, dit Biron; mais pour moi, je ne crains rien. Je suis innocent:

— Et moi, je suis du sang des Valois.

Le jeu continua toute la soirée, le roi ne cessant de saisir toutes les occasions de faire allusion à la situation de Biron, qui restait impassible.

Enfin, à minuit le roi se leva, et, prenant le maréchal à part, échangea avec lui ces dernières paroles :

— Maréchal, dit Henri IV, c'est de votre bouche que je veux savoir ce dont, à mon grand regret, je suis trop éclairci; je vous assure de votre grâce, quelque chose que vous ayez commise contre moi; le confessant librement, je vous couvrirai du manteau de ma protection, et je l'oublierai pour jamais.

— Oh! c'est trop, répondit Biron, c'est trop presser un homme de bien, qui n'a eu d'autre dessein que celui qu'il vous a dit; qui n'a rien à se reprocher depuis le pardon de Lyon.

— Plût à Dieu! dit le roi; je vois bien que je n'apprendrai rien de vous; je vais voir si le comte d'Auvergne m'en dira davantage.

Il sortit à ces mots pour s'assurer par lui-même si les dispositions qu'il avait ordonnées étaient prises, et rentra peu après. En traversant la galerie pour aller dans sa chambre, il jeta ces derniers mots au maréchal :

— Adieu, *baron de Biron;* vous savez ce que je vous ai dit.

L'expression de baron de Biron, dont le roi venait de se servir, était la dégradation des titres et dignités dont Henri IV l'avait revêtu. Le maréchal ne s'y trompa pas, et pour la première fois peut-être il songea alors à éviter une affaire qui se présentait d'une manière aussi menaçante; mais au moment où il traversait l'antichambre pour se retirer avec les gens de sa suite, M. de Vitry se présenta et le somma, au nom du roi, de lui remettre son épée.

— Mon épée, s'écria le maréchal, mon épée, qui a fait tant de bons services!

— C'est l'ordre du roi; obéissez.

— Je veux parler au roi, conduisez-moi près de lui.

— Il est trop tard, le roi est retiré. Obéissez.

— Non, Je ne rendrai pas mon épée.

Et il recula comme faisant mine de résister. A ce mouvement les gens de sa suite s'avancèrent pour le soutenir, mais ils furent tous contenus à l'instant par les nombreux gardes qui remplissaient la galerie, et on leur montra en même temps les cours pleines de soldats. Cette scène se passait devant plusieurs seigneurs de la cour, parmi lesquels les plus considérables étaient MM. de Bassompierre, Monglas, la Guesle et de Montbason. Biron s'adressa à ce dernier, et le pria d'aller trouver le roi, de le supplier de sa part de l'entendre une dernière fois, et de lui laisser son épée. Montbason fit consentir Vitry à attendre la réponse du roi, et entra dans la chambre de Henri IV; mais il en ressortit presque aussitôt. Le roi refusait de voir le maréchal, et lui ordonnait de nouveau de remettre son épée.

C'est à dater de ce moment que Henri IV et Biron changèrent tous deux de rôles.

Henri, d'indulgent et pitoyable qu'il avait paru, devint sévère et dur. Biron, de ferme et courageux qu'il se montrait, irrésolu par instants, tremblant parfois, et toujours faible. Ceci n'est pas une des particularités les moins remarquables de cette histoire.

Quand le maréchal eut remis son épée, on le conduisit, escorté de six gardes, dans la chambre ovale de Fontainebleau, où il passa la nuit. Ce fut là qu'il commença à donner les premiers signes de faiblesse. Tantôt s'emportant en imprécations contre le roi, tantôt le suppliant et implorant sa pitié ; quelquefois arguant de son innocence, et plus souvent offrant de l'or à ses gardes pour qu'ils allassent prévenir ses secrétaires de brûler ses papiers.

Mais un autre seigneur avait été aussi arrêté en même temps que Biron : c'était le comte d'Auvergne. Au moment où il allait franchir la grille de la dernière cour, Praslin, autre capitaine des gardes, lui demanda son épée au nom du roi. Le comte ne fut ni étonné ni déconcerté à cette demande :

— Tiens, prends-la, dit-il à Praslin ; elle n'a jamais tué que des sangliers. Si tu m'avais averti de ceci, il y a deux heures que je dormirais.

Plus rassuré que Biron, il demanda un lit pour se coucher, et s'endormit d'un sommeil si profond, qu'on fut obligé de le réveiller le lendemain, quand on voulut le conduire à la Bastille.

Quant aux autres personnes compromises dans cette affaire, elles ne furent pas inquiétées. Le duc de Bouillon, alors à Turenne, instruit de l'événement, prit la fuite et se retira en Allemagne. Le duc d'Épernon, en vieux et rusé courtisan, ne quitta pas la cour et déjoua les soupçons par sa feinte sécurité ; et le comte d'Entragues, confiant dans l'amour que le roi ressentait toujours pour sa fille, se borna, faute de complices, à suspendre momentanément la conspiration.

On avait décidé de conduire les prisonniers à la Bastille. A cet effet, Sully, parti le soir même pour Paris, après l'arrestation, était allé prendre toutes ses mesures, en qualité de gouverneur de cette prison d'État. Il se concerta avec de Vic, fit mettre deux corps de garde à l'entrée de la Bastille, un troisième sur le bastion qui répondait à la chambre des prisonniers, un quatrième sur les terrasses du Donjon, et doubla la garnison du dedans, qu'il composa de ses propres gardes, afin qu'ils pussent se surveiller les uns les autres.

Il décida en outre que le maréchal serait spécialement gardé par ceux qui l'avaient arrêté, sous le commandement de Vitry, qui ne devait plus le quitter ; et le comte d'Auvergne devait l'être par Praslin et ses gens. *De cette manière*, écrivait Sully à Henri IV, *il était impossible qu'ils se sauvassent, à moins que les anges ne s'en mêlassent.*

Le lendemain on embarqua les deux prisonniers dans un bateau couvert. De nombreux soldats escortaient le bateau sur les deux rives. En cet état ils arrivèrent à l'Arsenal, où on les fit débarquer. De là, traversant les jardins, on les fit entrer à la Bastille, où on les sépara pour les conduire chacun à sa prison.

Le maréchal fut mis dans le premier étage de la tour dite alors *tour des Saints*, et le comte d'Auvergne au-dessus ; depuis, cette tour a été appelée *tour du Coin*, c'est la huitième. Cette tour était célèbre par les prisonniers qui l'habitèrent. Outre Biron, elle reçut plus tard le duc de Luxembourg, Bassompierre et Le Maistre de Sacy, traducteur de la Bible.

Biron fut constamment gardé à vue par deux soldats de Vitry, qui se relevaient à mesure. On évita de lui donner pour son usage aucune arme dont il eût pu se servir. Il avait en outre, auprès de lui, un valet du roi qui couchait dans sa chambre, et qui avait accepté le rôle d'espion, qu'il remplit à merveille, répétant les plus petites choses que lui disait le maréchal, qui dans le principe avait perdu la tête. Quant au comte d'Auvergne, on ne prit pas tant de précautions, et lui-même, dans une sécurité parfaite, supporta tranquillement cette captivité, dont il chercha à adoucir l'amertume par le jeu avec ses gardiens, et surtout par la bonne chère.

Cependant cette arrestation avait ému toute la cour. Comme dans toutes les affaires de ce genre, on avait pris parti pour et contre le maréchal. Mais ses partisans n'osaient manifester bien haut ni leur opinion ni leurs sympathies. D'Escures, lui seul, fut trouver Henri IV, et lui ayant rappelé qu'il était allé par son ordre assurer Biron qu'il n'avait rien à craindre s'il venait à la cour, lui reprocha d'avoir manqué à sa parole.

Le roi lui montra alors les preuves écrites remises par Lafin, et D'Escures garda le si-

lence, dit l'histoire. Il eut tort : Henri IV avait toujours manqué à sa parole royale, car il avait déjà ces preuves quand il la donna. D'un autre côté, le duc de La Force et les parents et alliés de Biron voulaient faire une démarche auprès du roi. La Force obtint de voir Biron à la Bastille, et lui en parla. C'était le second jour de sa captivité. Le maréchal était silencieux et sombre. Il n'espéra rien de cette tentative, et le dit avec désespoir à son parent; mais à la lecture d'un billet que La Force lui glissa en cachette de ses gardes, il reprit un peu de courage. Ce billet l'instruisait d'un projet d'évasion en cas de refus du roi de lui faire grâce (228).

Et en effet, le jour même, en sortant de la Bastille, La Force et autres personnes allèrent trouver Henri IV à Saint-Maur-des-Fossés, où ce monarque se promenait dans une galerie, accompagné du prince de Condé, du comte de Praslin et la Rochepot.

Cette manifestation soudaine, à laquelle le roi était loin de s'attendre, ne le déconcerta pas. Tous ces seigneurs se jetèrent à ses pieds, et après qu'il leur eut dit de se relever, le duc de La Force porta la parole au nom de tous.

Les archives curieuses de l'histoire de France contiennent les paroles adroites et nobles à la fois qu'il prononça, et la réponse que fit Henri IV. Je vais les rapporter, parce qu'elles font connaître les dispositions de la noblesse et du roi à l'égard du maréchal, et mettront le lecteur plus à même d'apprécier toutes les circonstances de cette affaire.

« Sire, dit le duc de La Force, j'ai toujours cru que votre majesté recevrait nos très-humbles requêtes en bonne part : c'est pourquoi nous venons nous jeter à vos pieds, accompagnés de plus de cent mille hommes, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, pour implorer votre miséricorde, non pour vous demander justice pour ce pauvre misérable. Dieu veut que nous pardonnions à ceux qui nous ont offensé, comme nous désirons qu'il nous pardonne. Les hommes ne vous ont point mis la couronne sur la tête, c'est lui seul qui vous l'a donnée. Les rois ne peuvent mieux montrer leur grandeur qu'en usant de clémence. Sire, je ne me veux point jeter aux extrémités, sinon qu'en suppliant Votre Majesté de lui sauver la vie, en le mettant en tel lieu qu'il vous plaira. Que maudite soit l'ambition qui l'a poussé à cela, et la vanité de se montrer nécessaire à tout le monde. Vous avez pardonné à plusieurs qui vous avaient davantage offensé. Sire, ne veuillez point nous noter d'infamie et nous mettre en proie à une honte perpétuelle, qui nous durerait à jamais. Je vous dirai encore une fois que nos très-humbles requêtes ne tendent qu'à vous demander pardon et non justice. Nous savons tous qu'il est coupable d'avoir entrepris contre votre État; ayez égard aux services de son père et aux siens; aussi que votre clémence ne manque point en son endroit qui n'a eu que la volonté de vous offenser, puisqu'elle a été toujous prête à pardonner à ceux qui avaient déjà commis la faute. Ce sont les requêtes de ces très-humbles et fidèles sujets et serviteurs, lesquelles nous espérons que Votre Majesté, accompagnée de sa douceur ordinaire, nous accordera.

— Messieurs, répondit Henri IV, j'ai toujours reçu les requêtes des amis du sieur Biron en bonne part, ne faisant pas comme mes prédécesseurs, qui n'ont jamais voulu que non seulement les amis et parents des coupables parlassent pour eux, mais non pas même les pères et mères ni les frères. Jamais le roi de France ne voulut que la femme de mon oncle, le prince de Condé, lui demandât pardon. Quant à la clémence dont vous voulez que j'use envers le sieur Biron, ce ne serait miséricorde, mais cruauté. S'il n'y allait que de mon intérêt particulier, je lui pardonnerais, comme je lui pardonne de bon cœur; mais il y va de mon État, auquel je dois beaucoup; de mes enfants, que j'ai mis au monde; car ils me pourraient reprocher, et tout mon royaume, que j'ai laissé un mal que je connaissais, si je venais à défaillir. Il y va de ma vie et de mes enfants et de la conservation de mon royaume. Je laisserai faire le cours de justice, et vous verrez le jugement qui en sera donné. J'apporterai ce que je pourrai à son innocence. Je vous promets d'y faire ce que vous voudrez, jusqu'à ce qu'ayez connu qu'il soit criminel de lèse-majesté; car alors le père ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mari, le frère pour le frère. Ne vous rendez pas odieux à moi par la grande amitié que vous lui avez portée. Quant à la note d'infamie,

il n'y en a que pour lui. Le connétable de Saint-Paul, de qui je viens, le duc de Nemours, de qui j'ai hérité, ont-ils moins laissé d'honneur à leur postérité? Le prince de Condé, mon oncle, n'eût-il point eu la tête tranchée le lendemain, si le roi François ne fût mort? Voilà pourquoi, vous autres qui êtes les parents du sieur Biron, n'aurez aucune honte, pourvu que vous continuiez en vos fidélités, comme je m'en assure; et tant s'en faut que je vous veuille ôter vos charges, que s'il en venait de nouvelles, je vous les donnerais. J'ai plus de regret à sa faute que vous-même, mais avoir entrepris contre son bienfaiteur, cela ne se peut pardonner.

— Sire, nous avons pour le moins cet avantage qu'il ne se trouve point qu'il ait entrepris sur votre personne, répliqua le duc de La Force.

— Faites ce que vous pourrez pour son innocence, je ferai de même, dit le roi.

Nous verrons plus tard si Henri IV tint sa parole.

Il en fut une qu'il accomplit religieusement, ce fut de déférer cette affaire à la justice. Par lettres patentes du 18 de ce mois, il attribua la connaissance de l'accusation portée contre Biron et le comte d'Auvergne au parlement de Paris, et commit pour commissaires spéciaux à l'effet d'instruire le procès à la Bastille, le premier président, Achille de Harlay, le président Potier, et les conseillers Étienne Fleury et Philibert Thurin, nommés rapporteurs.

Le maréchal apprit bientôt tout ce qui s'était passé. Il n'espérait plus que dans son évasion, mais le projet fut découvert, on l'en instruisit et l'on redoubla de précautions à son égard Alors, reprenant sa fougue habituelle, il s'emporta en imprécations contre le roi et contre ses accusateurs. On avait peine à le contenir dans ses moments de furie.

Une nuit que, plus agité que jamais, il se promenait à grands pas dans sa prison, par un mouvement de colère il porta la main à sa poitrine et déchira son pourpoint. Au même instant, un portrait qu'il avait attaché au cou sous ses habits, se détacha et roula à ses pieds; le valet qui le servait le ramassa et le lui présenta; Biron le prit, et l'ayant considéré d'un œil égaré, le laissa tomber de nouveau et demeura absorbé dans ses reflexions profondes.

C'était le portrait de son père qu'il venait de voir et qu'il portait toujours sur lui. En contemplant l'image de l'auteur de ses jours, il s'était tout à coup rappelé ces paroles qui menaçaient de devenir prophétiques : » *Biron, je te conseille quand la paix sera faite que tu ailles planter des choux dans ta maison, autrement tu porteras ta tête en Grève.* » Alors, aussi faible qu'il avait été terrible, il sentit des larmes mouiller ses paupières et demanda à voir l'évêque de Bourges pour se réconcilier avec Dieu. On céda à ses désirs et le même jour le prélat fut introduit dans la prison.

Il était donc dans cette situation d'esprit lorsque les commissaires se présentèrent à la Bastille pour instruire l'affaire. On usa dans cette instruction d'une ruse qui n'était pas très-loyale pour des magistrats que couvrait le beau nom d'Achille de Harlay; mais le chancelier Bellièvre annihila sa volonté. Dans la première séance on parla au maréchal de Lafin, qu'on semblait accuser avec lui. Le maréchal s'indigna et soutint qu'il était innocent et qu'il le tenait pour un honnête homme, son ami, incapable de trahir la vérité et d'en imposer à la justice. Au second interrogatoire, on le confronta avec lui, et le maréchal vit avec indignation un délateur dans le complice qu'il avait défendu la veille avant tant d'énergie. Lafin soutint en face du maréchal son rôle d'accusateur avec une passion de vengeance et de haine qui effrayèrent ce dernier; il raconta en détail tout ce que nous avons déjà vu, indiqua des circonstances précises, donna des preuves écrites de la main même de Biron. Celui-ci eut l'imprudence de nier des faits qu'il aurait dû avouer en soutenant qu'ils étaient couverts par le pardon du roi à Lyon. Mais la passion s'en mêla de part et d'autre. Lafin avait trouvé le moment de dire au maréchal sans que les juges l'entendissent :

— Vous m'avez pris mon bonheur en me prenant Marguerite Lardy; en échange, je vous prends l'honneur et la vie, nous serons quittes.

Ces paroles avaient retenti sinistres aux oreilles de Biron, il s'était rappelé cette femme qu'il avait presque oubliée au milieu de ses infortunes, et ne voyant dans Lafin qu'un rival, il avait cru devoir accepter la lutte d'homme à homme, accuser Lafin à son tour au lieu de chercher à se défendre;

il s'emporta, cria à l'imposture, au faux témoignage, et accusa Lafin de magie. Celui-ci, avec le calme qu'il avait apporté dans toutes ses actions, précisa de nouveau ses accusations contre lui, cita de nouvelles circonstances, produisit de nouvelles pièces. Cette séance, toute d'irritation et de colère, fut levée par les commissaires pour mettre fin à la fureur des deux accusateurs. La suivante fut plus funeste au maréchal : persistant dans la voie dans laquelle il s'était engagé, il nia de nouveau, et Lafin en appela alors au témoignage de Rénazé. Le maréchal, qui le croyait toujours détenu en Savoie, ou peut-être mort, s'empara de cette allégation, et invoquant lui-même ce témoignage, s'écria :

— Si Rénazé était ici, il donnerait le démenti à Lafin.

— Me voilà, monseigneur, dit Rénazé en se présentant tout à coup aux regards étonnés du maréchal; me voilà prêt à confirmer les dires de Lafin et à ajouter les miens, qui sont plus terribles encore.

Biron ne pouvait en croire ses yeux, il resta quelque temps muet devant ce dernier témoin, qui semblait sortir de la tombe pour le perdre, et crut fermement que le duc de Savoie l'avait aussi trahi; mais il n'en était rien.

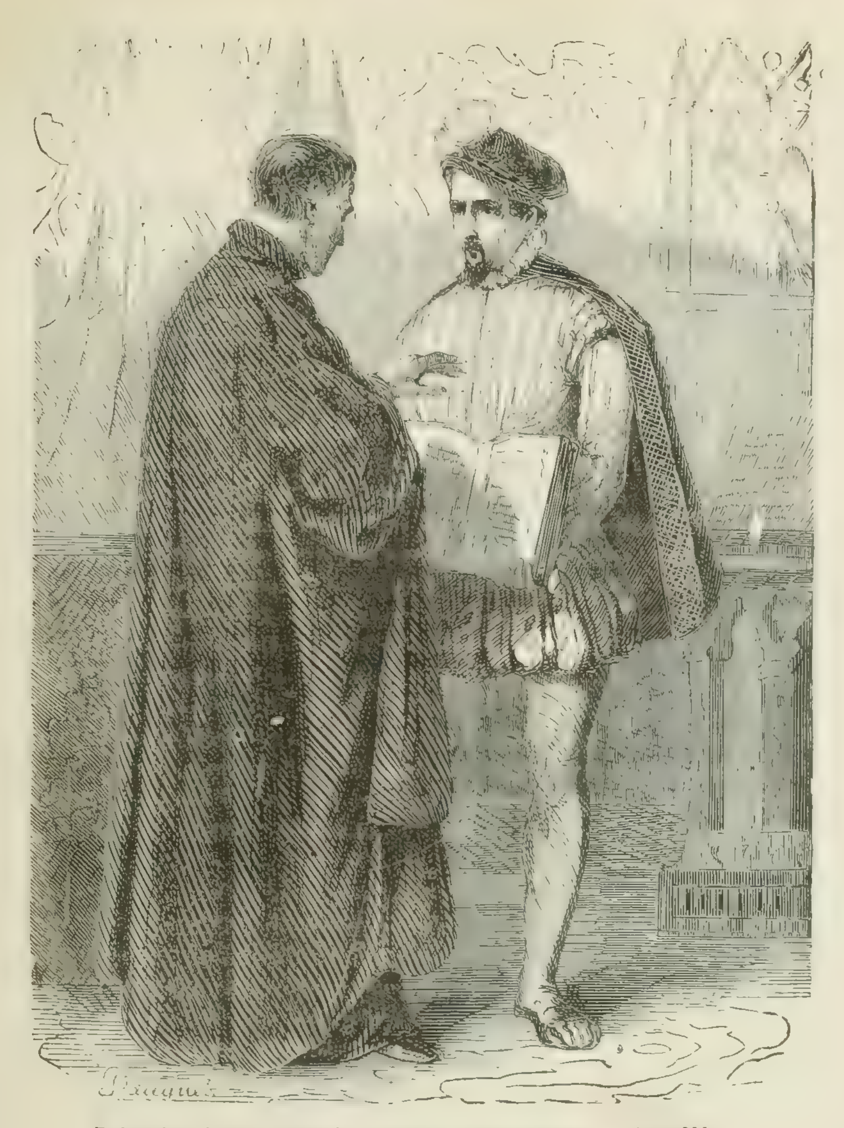
Lafin faisant sentir la nécessité du témoignage de Rénazé et voulant saisir l'occasion de le délivrer de sa captivité, avait, aidé du trésor de Henri IV, fait parvenir à son secrétaire les sommes nécessaires pour corrompre son geôlier. Rénazé s'était échappé de sa prison de Chiari avec ses gardes, qu'il avait emmenés en France, et était venu accuser le maréchal, sur lequel il voulait venger sa captivité. Il fut aussi violent que Lafin et l'accabla de son témoignage et des lettres qu'il produisit. Biron alors changea le système de sa défense.

— Lafin et moi, dit-il, nous nous étions jurés sur le saint-sacrement de ne rien révéler, et je croyais ma conscience liée par ce serment. De plus, en arrivant Lafin, lui-même m'avertit qu'il n'avait rien avoué, et comme j'étais très-résolu de ne jamais rien exécuter de ce que nous avions pu projeter ensemble, j'ai cru inutile de déclarer des choses qui ne devaient point avoir de suite et qui pourraient nous déshonorer tous les deux. Mais puisqu'au prix de leurs grâces et d'autres récompenses, ces misérables ont consenti à trahir la foi jurée, je vais parler comme eux et avouer tout ce que j'ai fait.

Il entra dans les détails de toute la conspiration, en niant les points les plus odieux et surtout la tentative d'assassinat sur la personne du roi, qu'il rejeta tout entière sur Lafin; réclamant alors le pardon de Lyon, il prétendit que tout le passé était couvert par sa grâce que le roi lui avait accordée. Il cita à l'appui de son repentir et de son retour au bien, la lettre qu'il avait écrite à Lafin lors de la naissance du dauphin, pour lui dire qu'il renonçait à tous leurs projets, et l'engager lui-même à la plus grande fidélité envers Henri IV. Cette lettre était produite par Lafin lui-même et ne pouvait être contestée. On lui fit observer qu'il s'était écoulé dix mois entre le pardon de Lyon et la naissance du dauphin, qui avait motivé la lettre, et que pendant ce temps il avait continué ses manœuvres.

— Éloigné de ces deux hommes, dit le maréchal, dont l'un était à Milan, l'autre en Savoie, je ne pouvais rompre à l'instant des relations aussi dangereuses avec de pareils misérables. J'étais d'ailleurs enlacé de tous côtés par le duc de Savoie et le comte de Fuentès, qui pouvaient me faire le plus grand mal. Un éclat était dangereux pour tout le monde ; je me bornai, du jour où j'eus tout avoué au roi, à ne plus faire avancer les choses, attendant une circonstance convenable pour renoncer à tout sans exciter de soupçons et sans compromettre personne. La naissance du dauphin m'en fournit l'occasion, et je la saisis avec empressement.

On lui dit ensuite qu'il n'avait évincé Lafin et Rénazé de la conspiration que parce qu'il les soupçonnait de vouloir la découvrir, et qu'il l'avait continuée à l'aide de deux nouveaux agents, le baron de Luz et Hébert, son secrétaire. Biron nia avec force cette accusation nouvelle, et interrogé sur les fréquents voyages de son secrétaire à Milan, il répondit qu'il les avait faits pour acheter des armes et des étoffes, principalement pour équiper des pages auxquels il s'intéressait et dont il cita les noms. Mais une dernière déposition vint encore ébranler ce qu'il affirmait avec tant d'assurance. Ce fut celle du valet qui le servait à la Bastille et qu'on avait mis comme espion auprès de lui. Il déclara que le maréchal lui avait



Et le même jour le prélat fut introduit dans la prison. — Page 391.

donné plusieurs commissions pour la comtesse de Roussy, sa sœur, à l'effet de prévenir Hébert de faire disparaître ses papiers de Dijon. Le maréchal, voyant le système dont on usait envers lui, refusa de répondre aux commissaires, qui n'insistèrent pas de leur côté.

C'était pourtant, en bonne justice, le seul point important à connaître, que de s'assurer si le maréchal avait continué de conspirer après le pardon qu'il avait obtenu du roi ; c'est ce que les commissaires tentèrent sans succès.

Au moment de l'arrestation du maréchal, Hébert n'avait pu se soustraire aux poursuites, ainsi que le baron de Luz, qu'on avait en vain tenté de faire venir de la Bourgogne. Hébert fut arrêté et conduit aussi à la Bastille. Interrogé sur la cause de ses voyages à Milan, par les commissaires, il répondit comme Biron, que c'était pour y acheter des armes et des étoffes pour le compte du maréchal. On les confronta, et tous deux furent d'accord sur ce témoignage. Alors on employa le moyen en usage à cette époque : quand la justice cherchait un coupable et ne le trouvait pas, elle avait recours à la torture pour obtenir un aveu et souvent un mensonge que le patient s'empressait de dire pour mettre fin à son supplice. Dans le cas présent on employa donc la torture. Ce spectacle n'était pas nouveau à la Bastille, mais ce qui le fut peut-être, c'est la constance avec laquelle

Hébert, homme simple et sans exaltation, la subit. Les plus grandes douleurs ne purent lui arracher l'aveu que les commissaires demandaient. Il n'y eût donc d'autres preuves contre la continuation des complots du maréchal après la grâce de Lyon que des présomptions plus ou moins graves, contre lesquelles venait lutter l'énergique dénégation d'Hébert.

Le comte d'Auvergne subit aussi plusieurs interrogatoires, car on instruisit son procès en même temps, mais avec beaucoup moins de solennité et de soin ; il se borna à nier sans vouloir entrer dans aucune explication. L'affaire fut donc portée dans cet état devant le parlement, les chambres assemblées.

Le mardi vingt-trois juillet eut lieu la première séance, présidée par Messire Pomponne de Bellièvre, chancelier de France, assisté des conseillers d'État de Masses et de Pont-Carré. Les pairs de France avaient été régulièrement convoqués pour prendre part au jugement, mais pas un d'eux ne s'y rendit. Instruits peut-être à l'avance des circonstances de ce procès, ils voulurent protester par leur absence, mais on ne s'arrêta pas là. Le procureur général demanda défaut contre eux et conclut qu'on passât outre au jugement, ce que la cour accorda.

On lut ensuite une requête de madame la maréchale de Biron, mère, qui demandait qu'on accordât à son fils un conseil pour se défendre. La requête fut rejetée, *attendu l'action criminelle et l'état du procès,* porte l'arrêt.

Cette manière de procéder abrégea considérablement les préliminaires, et au bout de trois séances, qui suffirent pour entendre les rapports, lire les innombrables pièces du procès, et écouter toutes les dépositions, en l'absence de l'accusé, le parlement manda devant lui le maréchal.

Ce fut le samedi 27 juillet, à quatre heures du matin, que M. de Montigny, gouverneur de Paris, entra, avec M. de Vitry, dans la prison du duc de Biron, pour le prévenir que le parlement assemblé, sous la présidence du chancelier, l'attendait à sa barre. Le maréchal avait eu le temps de se calmer et de méditer sur sa position. Il se leva aussitôt, s'habilla sans proférer une parole, et suivit Montigny et Vitry jusqu'à un carrosse qui le conduisit à l'Arsenal.

Là, on le fit entrer dans le même bateau qui l'avait déjà conduit de Fontainebleau à Paris. Les soldats étaient plus nombreux encore : outre ceux qui suivaient sur les deux rives, plusieurs montés sur des bacs entouraient le bateau où se trouvait le maréchal avec MM. de Montigny et de Vitry.

L'heure matinale qu'on avait choisie, les précautions extraordinaires qu'on avait prises, firent sourire Biron avec orgueil. Cela lui prouva qu'on redoutait encore son influence et augmenta son courage pour sa comparution devant ses juges. Il débarqua devant la tour du palais, entra par la porte de la Tournelle, traversa la quatrième chambre et se rendit à la chambre dorée, où le parlement avait déjà pris séance.

Il était cinq heures du matin lorsque le maréchal pénétra dans cette salle. Il se présenta, avec aisance et noblesse, devant les cent douze magistrats réunis dans cette enceinte pour le juger, et dont le silence absolu était à la fois majestueux et sinistre. Il ne parut ni surpris ni humilié, quand le chef des massiers lui désigna du doigt la sellette des criminels sur laquelle il prit place, et s'approcha naturellement et sans colère du chancelier, dont la voix faible avait peine à le faire entendre, en lui disant :

— Pardon, monsieur ; je ne vous entends pas assez de si loin, et je désire ne rien perdre des paroles que vous allez prononcer contre moi.

L'accusation était divisée en cinq parties, sur lesquelles le chancelier l'interrogea, et si habilement, disent les chroniqueurs, en s'extasiant sur ce point, *qu'il ne le nomma jamais par son nom et ses qualités.*

La première partie était d'avoir communiqué avec Picoté pour nouer des intelligences avec l'archiduc Charles.

La seconde, d'avoir traité avec le duc de Savoie, quelques jours après son arrivée à Paris, sans la permission du roi ; de lui avoir offert toute assistance et services envers et contre tous, sur l'espérance du mariage de sa troisième fille.

La troisième, d'avoir *connivé* avec ledit duc la prise de Bourg et d'autres places, de lui avoir écrit et donné des avis pour battre l'armée du roi et s'emparer de sa personne.

La quatrième, d'avoir voulu conduire le roi devant le fort de Sainte-Catherine, pour le faire tuer après s'être entendu avec le commandant du fort et être convenu d'un signal avec lui.

La cinquième, d'avoir envoyé Lafin et Rénazé traiter avec le duc de Savoie et le comte de Fuentès contre le service du roi.

On voit que l'accusation se bornait à tous les faits passés avant le pardon de Lyon.

Le maréchal prit la parole pour se défendre, et sa défense consista d'abord à nier plutôt la gravité des faits qu'on lui reprochait que les faits en eux-mêmes. Ainsi il dit, à propos de la place de Bourg, qu'il résultait de sa correspondance, qu'il l'avait prise malgré le roi. Que sur trente-neuf convois qui avaient essayé d'entrer dans la place, il en avait défait trente-trois. Que les avis qu'on lui représentait, écrits de sa main comme envoyés aux gouverneurs des villes ennemies, étaient faits par Rénazé, qui contrefaisait très-habilement son écriture. Que d'ailleurs il en appelait au témoignage de ces gouverneurs, qui, tous aujourd'hui au service de Henri IV, n'auraient pas intérêt à cacher la vérité. Il appuya surtout sur l'événement du fort de Sainte-Catherine; en appela à la mémoire du roi, qu'il avait contraint à ne pas aller visiter la tranchée, et raconta les choses telles que nous les avons dites. Passant ensuite à la qualité de ces dénonciateurs, il les peignit comme des misérables, accusa de nouveau Lafin et Rénazé de magie et de sorcellerie, dit que Lafin invoquait le diable, qu'il avait commerce avec lui, et qu'il lui avait souvent montré des statues de cire remuant et parlant; qu'il l'avait fasciné par les sorcelleries, qu'il l'avait sans cesse irrité par ses discours contre le roi, par les propos qu'il lui disait que celui-ci tenait contre lui.

— Un jour, dit-il, il me rapporta que le roi avait dit que Dieu lui avait fait une grande grâce en permettant la mort de mon père, que c'était un serviteur inutile, et que moi j'étais nuisible et méchant. Ah! ces paroles, Messieurs, s'attaquant à mon noble père, flétrissant sa mémoire, cette haine s'étendant jusque sur moi, me transportèrent d'une telle colère que j'aurais voulu sur l'heure me couvrir de sang.

— De quel sang parlez-vous? interrompit alors le chancelier d'une voix qu'il sut faire vibrante; de quel sang vouliez-vous vous couvrir?

— Du mien, répondit Biron ; en me jetant par désespoir au travers des troupes ennemies, pour faire voir au roi, par cette mort téméraire, combien ma vie lui aurait pu être utile encore.

Invoquant ensuite le pardon de Lyon, il dit qu'il n'avait détruit tout ce qu'il y avait de faux dans les accusations portées contre lui, que pour rendre hommage à la vérité et montrer qu'il n'était pas si coupable qu'on l'avait cru d'abord ; qu'il n'aurait pas eu besoin de le faire s'il l'avait voulu, parce qu'accusé seulement de faits antérieurs au pardon du roi, il avait été entièrement couvert par ce pardon, et qu'aujourd'hui, il était devant les juges qui ne pouvaient le condamner que pour des actes commis depuis.

— Or, depuis cette époque, je n'ai rien fait, dit-il, qui puisse appeler la sévérité de la justice sur ma tête. Je défie, même à l'aide de faux témoins tels que Lafin et Rénazé, qu'on puisse prouver une seule action répréhensible dans ma vie. S'il en était ainsi, magistrats, si ma bouche ne dit pas la vérité, si vous pouvez trouver une seule preuve qui entache mon honneur de gentilhomme et de maréchal de France, je dévoue ma tête à votre place de Grève, ma vie à vos supplices et ma mémoire à l'exécration des hommes. Ah ! si je n'avais été convaincu de mon innocence, aurais-je résisté aux instances du roi qui me priait d'avouer en m'offrant un nouveau pardon? Me serais-je rendu auprès de lui quand il m'a mandé à la cour? Ne pouvais-je pas me défendre en Bourgogne, amasser de l'argent, des troupes, des munitions, refuser de venir, puisque j'avais été averti, puisque je l'ai été jusqu'au dernier moment? Une âme coupable et peinée de l'horreur de sa conscience fût tombée en pièces de peur et de tremblement; mais la secrète science que j'avais de ma fidélité, et l'innocence de mes desseins, ne me pouvaient donner aucune imagination de défiance. Je disais toujours en moi-même, j'ai trop bien servi le roi pour ne pas penser qu'il ne m'estime son serviteur. Je ne pouvais penser que la foudre de la justice du roi pût offenser un homme reposant dans la tranquillité de sa conscience. D'ailleurs j'étais assuré que le roi m'avait pardonné et que je ne l'avais pas offensé depuis le pardon. Oui, Messieurs, depuis cette époque je n'ai rien entrepris, rien fait, rien pensé contre le roi, et que si vous pouviez m'administrer une seule preuve du contraire, je suis prêt à porter ma tête en

Grève, comme un manant, comme un traître, comme un lâche et un infâme !

A ces mots, le chancelier l'interrompit de nouveau et lui demanda si, lorsque le roi le pardonna à Lyon, il avait fait à ce dernier un aveu complet de ses crimes dans tous ses détails. Biron, surpris de cette question, répondit aussitôt :

— Je ne puis nier que dans cette occasion je ne dis pas au Roi tout ce qui s'était passé ; mais en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avait rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devais pas spécifier ce que j'avais honte d'avoir entrepris.

Le chancelier lui demanda de nouveau s'il n'avait pas réclamé des lettres d'abolition. A cette question perfide, dont il mesura la portée, Biron sentit un mouvement de colère qu'il eut peine à maîtriser :

— Le duc d'Épernon, dit-il vivement, me fit la même question quand je lui annonçai cela en quittant le roi, et je lui répondis aussitôt: Mon abolition sera-t-elle plus sûre que la parole du roi ? Je n'ai pas deux réponses à faire, Messieurs ; aux magistrats comme aux courtisans, je fais la même. Le roi m'a dit, à deux pas de MM. Villeroi et Sillery, qui ont dû l'entendre : *Maréchal, ne te souvienne plus de Bourg, et ne me souviendrai plus aussi de tout le passé.* Voilà ma grâce, aussi solennelle, aussi légale que si elle était enregistrée devant vous, car la parole d'un roi est sacrée. Ne m'aurait-il donc donné la vie alors que pour me la ravir maintenant ? Ah ! s'il ne lui plaît de considérer mes services et les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort.

En disant ces mots, Biron s'était levé dans une agitation qui ne le laissait plus maître de lui. Mais en jetant ses regards sur ses juges si graves et dont quelques-uns pourtant le considéraient avec compassion, il sentit la faute qu'il allait commettre s'il se laissait emporter à en trop dire contre le roi. Ne voulant pas entièrement fléchir cependant et mendier sa vie d'un homme qui mentait si évidemment à sa parole, il ajouta en relevant la tête, ces mots, les plus dignes qu'il eût dits pour sa défense :

— Je n'espère pas mon salut en la justice du roi, mais en la vôtre, Messieurs, qui vous souviendrez mieux que lui des périls que j'ai courus dans les bacchanales de la ligue, et que, sans les services que j'ai rendus alors, vous ne seriez pas à présent mes juges ; j'implore la miséricorde du roi, et quand je ne dirais mot, les blessures dont je suis chargé la demandent pour moi.

Il s'arrêta de nouveau comme pour se contraindre encore, et continua avec un soupir :

— Ma faute est grande, messieurs, mais les grandes offenses veulent de grandes clémences. Quoi qu'il en advienne, je me confie plus en vous que je ne fais au roi, qui m'ayant autrefois regardé des yeux de son amour, ne me voit que de l'œil de sa colère et tient à vertu de m'être cruel, et à blâme d'exercer envers moi un acte de clémence. Ah ! il vaudrait mieux pour moi qu'il ne m'eût pas pardonné la première fois, que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement.

Biron cessa de parler à ces mots, épuisé par l'émotion et la fatigue. La séance avait duré cinq heures. On le ramena à la Bastille. En quittant le parlement, il emporta l'espérance, il avait visiblement attendri ses juges.

Le lendemain, qui était un dimanche, il entendit dévotement la messe et passa la journée assez tranquillement, s'entretenant avec ses gardes de l'issue probable de son procès. Le lundi une agitation extrême commença à s'emparer de lui. On délibérait sur son sort au parlement, et aucun écho de ce qui se passait dans cette enceinte ne parvenait jusqu'à lui.

En vain, il questionnait ses gardes ; monsieur de Vitry qu'il envoya chercher, le gouverneur, le geôlier, tous furent muets.

Un seul, monsieur de Baranton, brave officier qui avait longtemps servi sous ses ordres et qui était alors lieutenant de monsieur de Praslin, lui dit que dans cette première séance le parlement n'avait encore rien décidé. Biron fit part de ses espérances à monsieur de Baranton, qui chercha à les partager de tout son cœur. Tous les gardes lui témoignaient une espèce de respect, lui seul osait lui manifester de l'intérêt. Il adoucissait sa captivité par des conversations intimes et par toutes les nouvelles qu'il lui croyait favorables et qu'il s'empressait de lui donner. Le lundi soir, il le prévint d'une chose qui lui fit éprouver une impression à la fois bonne et cruelle. Marguerite Lardy était parvenue à s'introduire

chez Rumigny, le geôlier de la Bastille, pour voir le maréchal et lui apporter des nouvelles de son enfant. A ce nom, à ce souvenir qui se liait à Lafin, Biron reprit toute sa colère contre cet homme, et ses craintes et ses appréhensions l'assaillirent de nouveau.

Confiant à Baranton tout ce qui s'était passé entre lui et Marguerite Lardy, il lui dit les motifs de haine que Lafin avait contre lui. Baranton chercha à le rassurer en lui disant que Lafin, n'ayant pu rien prouver depuis le pardon du roi, il ne saurait parvenir, malgré ses accusations terribles, à le faire condamner. Mais Biron, retombé dans ses faiblesses et ses croyances, allait jusqu'à redouter la magie et le commerce du diable que Lafin pouvait employer pour le perdre; et dans son désespoir se rappelant tout à coup les deux prédictions qui lui avaient été faites, il s'écria : « *Il ne s'en faudra que du coup d'un Bourguignon par derrière que je ne sois roi*, » m'a-t-on prédit à deux fois différentes. Lafin est de Dijon. Le coup par derrière, c'est la trahison. Mon cher Baranton, je serai condamné.

— Mais Lafin n'est pas de Dijon, répondit vivement Baranton. C'est un gentilhomme d'Auvergne comme moi, nous sommes nés dans la même ville.

— Serait-il vrai?

— A l'âge de cinq ans, il a quitté l'Auvergne avec sa famille, pour aller habiter la Bourgogne. Mais vous voyez qu'il est venu s'établir dans son pays de préférence à tout autre, quand il est revenu de ses voyages. Si ce sont là vos seules craintes, maréchal, elles doivent disparaître, car je l'atteste sur mon honneur, je le sais de science certaine, Lafin n'est pas Bourguignon.

— Oh! alors, il m'est permis d'espérer encore. Alors, je puis être sauvé, et il est un homme qui le tentera, n'est-ce pas? Et cet homme ce sera vous.

— Moi ?... Et comment le puis-je, monsieur le maréchal?

— Écoutez : Marguerite Lardy n'est pas venue ici sans un projet arrêté. Si elle vous a dit qu'elle voulait me voir seulement, c'est qu'elle n'a pas osé se confier à vous; mais je suis assuré qu'elle doit avoir formé quelque plan d'évasion. Voyez-la, concertez-vous avec elle, et en usant de l'autorité et de l'influence que vous exercez à la Bastille, vous parviendrez à me faire évader. Ma liberté d'abord, et par là je serai plus sûr de mon salut que par l'arrêt du parlement.

Baranton baissa les yeux et garda le silence. Biron étonné reprit aussitôt :

— Eh quoi! ces marques d'intérêt que vous prodiguiez à votre général sont donc stériles pour lui? Quoi! vous qui ne cessez de former des vœux pour mon salut, vous qui me disiez hier encore que vous donneriez tout pour sauver mes jours...

— Oui, tout, monseigneur, dit vivement Baranton; mes biens, ma fortune, ma vie, je les donnerais sans hésiter; mais vous me demandez mon honneur, je ne l'ai pas mis dans le marché.

— Votre honneur consiste-t-il à vous faire gardien d'un maréchal de France?

— Il consiste à obéir au roi et à ne pas trahir mes serments.

— Mais regardez-moi donc, Baranton; je suis ce même général dont vous avez vu couler le sang pour le roi sur vingt champs de bataille; c'est moi que vous avez vu constamment à votre tête, vous guidant à la gloire...

— Et toujours sur le chemin de l'honneur, monsieur le maréchal, sur le chemin de l'honneur dont vous m'avez appris à ne pas m'écarter; souffrez qu'aujourd'hui, quoi qu'il m'en coûte, je profite des leçons que vous m'avez données.

Il se fit un nouveau silence, pendant lequel les deux interlocuteurs n'osaient pas se regarder. Puis le maréchal, serrant fortement la main de Baranton, laissa échapper malgré lui ce cri du cœur :

— Vous êtes un digne gentilhomme et un loyal officier.

Cette scène avait rendu au maréchal toute sa tristesse. Il passa le reste de la journée sans cesse agité par une cruelle incertitude, tenant tous les discours qui attestaient tantôt la faiblesse, tantôt le désespoir, tantôt l'espérance.

Pendant ce temps on avait statué sur son sort. Le parlement, réuni dès six heures du matin, sous la présidence du chancelier, avait commencé ses délibérations. Dès cinq heures, la comtesse de Roussy, sœur du maréchal, accouchée depuis deux jours, avait quitté son lit et se traînait aux pieds des juges, qu'elle abordait dans la salle des Pas-Perdus. Mais sur l'ordre du chancelier, elle fut éloignée, et la cour entra en séance.

Le détail des opinions motivées est ce qu'il y a de plus curieux dans ce procès. Néanmoins, comme il serait trop long de les rapporter ici, nous nous bornerons à en donner la substance.

Toute l'accusation se réduisait, quant aux preuves, aux conspirations entreprises par le maréchal avant son pardon du roi. Celle d'avoir continué avec Hébert et le baron de Luz, après le renvoi de Lafin, n'était mentionnée que pour mémoire; néanmoins comme le parlement n'avait pas de preuves contre, et qu'il comptait pour rien les dénégations de Hébert même, au milieu de la torture, il admit des probabilités du crime, *attendu*, dit la délibération, *que ce n'est pas le fait d'un secrétaire intime d'aller acheter des étoffes et des armes en Italie*. Les cinq autres points de l'accusation concernaient les relations avec Picoté, les traités avec le duc de Savoie, les avis donnés aux commandants des places ennemies, la mort du roi, résolue quoique empêchée plus tard par Biron lui-même, devant le fort Sainte-Catherine. Tous ces points furent admis sur l'avis même du maréchal, et pour ce dernier, la délibération portait afin de détruire les excuses qu'avaient données Biron.

Cette question une fois résolue de cette manière, selon l'extrême rigueur du point de droit, la condamnation du maréchal était inévitable; aussi l'arrêt suivant fut rendu le jour même :

« Vu par la cour, les chambres assemblées, le procès criminel extraordinairement fait par les présidents et conseillers à ce commis et députés par lettres patentes, etc., à l'encontre de messire Charles de Gontaud, chevalier des ordres du roi, duc de Biron, pair et maréchal de France, gouverneur de la Bourgogne, prisonnier au château de la Bastille, accusé de crime de lèse-majesté, informations, interrogatoires, confessions, dénégations, confrontations de timbres, lettres missives, avis et instructions donnés aux ennemis, par lui reconnus et tout ce que le procureur général du roi a produit; arrêt du 24 de ce mois par lequel a été ordonné qu'en l'absence des pairs de France serait passé outre au jugement du procès; conclusions du procureur général du roi; ouï et interrogé par ladite cour, ledit accusé sur les cas à lui imposés, dit a été que ladite cour a déclaré ledit duc de Biron atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, pour les conspirations par lui faites contre la personne du roi, entreprises sur son Etat, proditions et traité avec ses ennemis, étant maréchal de l'armée dudit seigneur; pour réparation duquel crime l'a privé et prive de tous états, honneurs et dignités, et l'a condamné et condamne à avoir la tête tranchée sur un échafaud qui pour cet effet sera dressé en la place de Grève, et a déclaré et déclare tous et un chacun des biens, meubles et immeubles généralement quelconques, en quelque lieu qu'ils soient situés et assis, acquis et confisqués au roi; la terre de Biron privée à jamais du nom et titre de duché pairie; icelle terre ensemble ses autres biens immédiatement tenus du roi remis au domaine de sa couronne.

« Fait au parlement le 29 juillet 1602. »

Le même soir cet arrêt et le lieu où devait se passer l'exécution furent connus dans Paris. Dès le lendemain, une foule immense stationnait sur la place de Grève, où l'on avait dressé un échafaud, qui, au moyen d'un pont, communiquait avec les croisées de l'hôtel de ville, et l'exécuteur et les huissiers du parlement s'étaient mis en marche pour la Bastille, afin d'aller chercher le maréchal. Ils arrivèrent suivis d'une foule immense qui entourait cette citadelle en poussant des cris. A ce bruit, le maréchal, regardant à sa fenêtre, vit au travers de ses barreaux cette foule curieuse et empressée, et, devinant, s'écria :

— Je suis jugé; je suis mort.

Le sieur Dupuy, exempt de M. de Vitry, qui, pour le moment était de garde auprès du maréchal, chercha à le rassurer en lui disant que c'étaient deux gentilshommes qui allaient se battre dans les champs, et que le peuple suivait; mais Baranton, accourant hors d'haleine, s'écria à son tour :

— Non, ce sont bien le boureau et les huissiers du parlement qui viennent pour vous chercher; mais rassurez-vous : au moment où ils entraient dans la Bastille, un garde du roi, venu à bride abattue de Saint-Germain, où sa majesté est dans ce moment, leur a ordonné de se retirer de la part de sa majesté, et s'est rendu chez M. le chancelier. C'est votre grâce qu'il apportait, sans doute.

— Ma grâce, s'écria Biron, ma grâce!... Oh! oui, cela doit être; le roi, après m'avoir pardonné, ne peut me laisser périr

ainsi... et pourtant quelque chose me dit que je ne suis pas sauvé encore... Le roi hésite peut-être... il ne fait que différer pour avoir lieu de réfléchir à une exécution qu'il a déjà résolue... Baranton, mon ami, je vous en prie, rendez-vous sur l'heure à l'Arsenal, chez M. de Sully ; sachez ce qui en est ; il doit en être instruit, lui; rappelez-lui nos liens de parenté, le dévouement, l'amitié que je lui ai toujours portée ; dites-lui, si le roi n'est pas décidé encore, de se jeter à ses pieds en mon nom, de le supplier, de lui demander ma grâce ; s'il craint que j'en abuse, qu'il me renferme dans quelque forteresse ; qu'il me tienne étroitement gardé ; qu'il me charge de chaînes ; qu'il me laisse à la Bastille, s'il le veut, mais qu'il m'accorde la vie, pour qu'un jour, où il aura besoin de mes services, je puisse être libre et mourir avec gloire pour la France et pour lui... Allez, allez vite, et revenez me dire ce qu'il en est ; je ne vivrai pas jusque-là.

Baranton sortit pour se rendre à l'Arsenal, et pendant tout ce temps, Biron, déjà retombé dans sa faiblesse, fut en proie à une nouvelle agitation qu'il trahissait à chaque instant par des mots entrecoupés et par des signes de la plus vive impatience. Voulant se calmer cependant, il essaya de prendre quelque repos, et s'étendit sur son lit ; mais à peine y était-il, qu'il se leva tout à coup et pria un de ses gardes de faire venir Rumigny, le geôlier de la Bastille, auquel il voulait parler. Rumigny vint sur-le-champ, et Biron le saisissant fortement par le bras, lui dit d'une voix tremblante d'émotion :

— Tu dois connaître le bourreau, toi?

— Oui, monseigneur, répondit Rumigny.

— Sais-tu quel est son pays ?

— Oui.

— Dis-le moi.

— Il est de Dijon.

— De Dijon ! répéta le maréchal avec un cri terrible ; Ah ! je suis perdu. Voilà la prédiction accomplie ; voilà le Bourguignon qui doit me donner le coup par derrière.

A ces mots, il retomba accablé sur son siége, et Baranton étant rentré dans ce moment avec un visage où la douleur se peignait malgré lui :

— Ne me dites rien, s'écria le maréchal ; je sais tout ; je suis perdu, le bourreau est de Dijon.

En effet, Sully avait répondu à Baranton que le sort du maréchal était fixé, et que la seule grâce que le roi avait voulu lui faire, à la sollicitation de ses parents, était de permettre qu'il fût décapité à la Bastille, pour lui éviter la honte de marcher jusqu'à la place de Grève, exposé aux regards et à l'avide curiosité de la foule. C'était le seul motif pour lequel l'officier du roi était venu arrêter le bourreau et les huissiers au moment où ils pénétraient dans la Bastille

Le lendemain, mercredi, 31 juillet, dès dix heures du matin, le chancelier, suivi de M. de Sillery, qui portait les lettres du roi permettant l'exécution à la Bastille, se rendit, avec trois maîtres des requêtes délégués à cet effet, à l'Arsenal, chez le duc de Sully, afin de prendre des mesures nécessaires. De là ils allèrent chez le geôlier, où ils tinrent conseil et désignèrent les personnes qui devaient assister à l'exécution.

C'étaient les trois maîtres des requêtes, trois huissiers du conseil, trois du parlement, le chevalier du guet, deux lieutenants du grand prévôt, le prévôt des marchands, quatre échevins, quatre conseillers de ville et le greffier. Pendant qu'on était allé prévenir ces personnes, le maréchal dînait tristement, convaincu du sort qui l'attendait, mais croyant qu'il lui restait encore plusieurs jours à vivre.

Lorsqu'il eut fini son repas, on vint prévenir le chancelier, qui descendit dans la cour suivi des personnes que je viens de désigner ; mais au même instant une femme, qu'on avait retenue jusque-là avec peine, s'élança dans la cour où était située la prison du maréchal, sans qu'on pût parvenir à l'en empêcher, et se mit à pousser des cris et des sanglots, en appelant le duc de Biron.

Cette femme était Marguerite Lardy. Le prisonnier entendit encore cette fois les cris qui étaient poussés au pied de sa tour, et collant sa tête contre les barreaux de sa fenêtre, il reconnut Marguerite qui tendait ses bras vers lui. Il répondit à ses cris de désespoir en l'appelant par son nom. Ils échangèrent ensemble un regard de douleur, et comme Biron commençait à lui parler, les gardes entraînèrent de force Marguerite, et il vit alors le chancelier qui s'avançait suivi de son cortége. Aussitôt, sous le poids de l'émotion que lui avait fait éprouver la vue de sa maîtresse, et tradui-

sant malgré lui ce qui se passait dans son âme, il s'écria :

— Mon Dieu, je suis mort ! Ah ! quelle justice, faire mourir un homme innocent ! Monsieur le chancelier, venez-vous prononcer ma mort ? Je suis innocent de ce dont on m'accuse.

M. de Vitry le fit alors retirer de la fenêtre et le conduisit dans la chapelle où devait avoir lieu la lecture de l'arrêt. Pendant le trajet de sa prison à cet endroit, le maréchal changea tout à coup de sentiment. A l'émotion vive et aux regrets qu'il éprouvait, succéda une violente colère, et il était dans le paroxysme de la fureur, lorsque les cammissaires parurent devant lui. Aussitôt qu'il les aperçut, il courut à eux, les vêtements et les cheveux en désordre, et après avoir apostrophé tout le monde, il s'adressa nommément au chancelier, et lui dit :

— Quoi ! vous avez pu empêcher le mal et vous ne l'avez pas fait ; vous avez souffert que j'aie été misérablement condamné ?... Quoi ! ne pouvait-on pas me garder ici, dans un cachot, les fers aux pieds, pour se servir de moi en un jour d'importance ? Ah ! je pourrais rendre encore de si grands services à la France. Monsieur, vous qui avez tant aimé mon père, il en est temps encore, vous pouvez faire sentir au roi son ingratitude et sa cruauté. Il est de son intérêt d'ailleurs de me faire grâce. Que diront mille gentilshommes, mes parents, dont un seul n'a jamais porté les armes contre le roi ? Espère-t-il qu'ils puissent le servir après qu'il m'aura fait mettre à mort ? Ah ! ils n'auront pas à rougir de cette mort qu'on veut me faire si ignominieuse ; je jure Dieu que je suis innocent, et que mon nom ne comptera, dans leur généalogie, que comme frappé de fatalité et non flétri par le crime. Si j'eusse été coupable, fussé-je venu sur les assurances vaines que me donnait le président Jeannin ? et cependant le traître Lafin m'écrivait que je pouvais venir en sûreté, qu'il n'avait rien dit, que du mariage, et qu'il m'en jurerait par les mêmes serments que nous avions autrefois faits ensemble. C'était toutes amorces pour me faire arriver, mais je ne venais pas sur cela, je venais sur mon innocence, me confiant au roi qui m'a trompé. Est-ce donc là la récompense des services de feu mon père ? Il lui a mis la couronne sur la tête, et il m'ôte la mienne de dessus mes épaules. Est-ce la récompence des services passés, pour les payer par les mains du bourreau ? Et Lafin, ce misérable, ce traître, cet infâme, ne sera-t-il donc pas permis à mes frères de lui faire son procès comme calomniateur, faussaire, magicien et vendu à Satan ? Oh ! justice des hommes ; clémence et reconnaissance des rois, ma mort vous flétrit et vous déshonore !...

Il s'arrêta un instant pour reprendre haleine, et le chancelier, qui n'attendait que ce moment pour accomplir la cérémonie, lui demanda, au nom du roi, les insignes de l'ordre du Saint-Esprit.

Biron, ramené à sa situation qu'il semblait avoir oubliée au milieu de ses divagations, et voyant qu'il n'y avait plus d'espoir pour lui, devint alors, pour quelque temps, noble et digne comme il lui appartenait. Il tira de la poche de son pourpoint la plaque en diamants qu'il n'avait plus portée depuis sa détention, et la remit au chancelier en lui disant :

— La voilà, monsieur ; je vous la rends pure et sans tache ; je jure ma part du paradis que je n'ai contrevenu aux statuts.

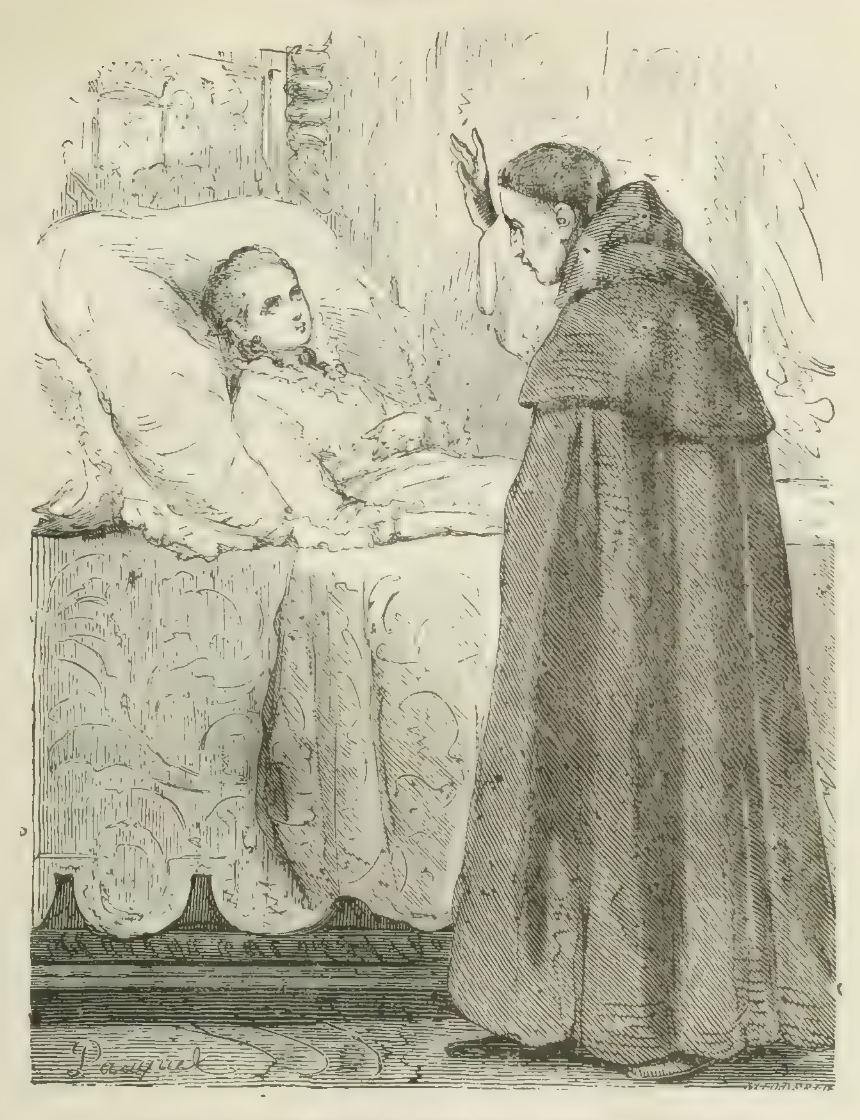
Le chancelier lui demanda ensuite son bâton de maréchal de France.

— Je n'en ai jamais eu, dit-il ; car j'ai toujours pensé qu'un maréchal de France devait se faire reconnaître par sa place, qui est marquée au premier rang.

— Monsieur, dit le chancelier, le moment est venu pour vous de songer au salut de votre âme.

En même temps le docteur Garnier, moine, et depuis évêque de Montpellier, s'avança vers lui, avec le prêtre Magnan, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. En les voyant, Biron s'empressa de leur dire :

— Messieurs, comme confesseurs, votre ministère est inutile ; ce que je dis tout haut est ma confession, car depuis huit jours je me confesse publiquement, et j'ai beau fouiller dans ma conscience et dans mon âme, je n'y trouve que les fautes inhérentes à la faiblesse de l'humanité, que Dieu pardonne, dans sa miséricorde, et des intentions hostiles pardonnées aussi par le roi, qui ment aujourd'hui à sa parole. Je suis prêt à paraître devant Dieu, sans trembler ; mais avant de quitter cette terre, j'ai des dispositions à faire, des affaires à régler. La miséricorde du roi me permettra-t-elle de faire mon testament ?



Gabrielle d'Estrées mourut des suites d'une couche. — Page 407.

— Vous le pouvez, monsieur, dit le chancelier ; et je vous laisse pour cela avec le greffier, qui le recevra, après avoir rempli les formalités voulues. Adieu, monsieur.

— Monsieur le chancelier, dit Biron, vous m'avez condamné à mort, vous en répondrez devant Dieu. Je vous ajourne devant lui dans l'année, vous et tous les juges qui ont prononcé ma sentence, pour rendre compte au tribunal suprême de mon injuste condamnation.

Le chancelier parut troublé de ces paroles et sortit rapidement de la chapelle.

Immédiatement, des gardes s'approchèrent de lui, sur l'ordre du greffier Voisin et voulurent lui lier les mains. Mais Biron refusa de se laisser faire, et dit, cette fois, avec un calme aussi noble qu'énergique :

— On ne lie les condamnés que lorsqu'ils ont peur de la mort, pour les traîner, comme un cadavre, à l'échafaud. Biron ne peut avoir peur de mourir, puisque la honte de son supplice disparaît devant son innocence.

Voisin crut cependant devoir aller prendre les ordres de ses supérieurs, et se rendit chez le geôlier, où il trouva le chancelier à table avec MM. de Sillery et trois maîtres des requêtes. Il leur fit part du refus du maréchal, et le chancelier consentit à ce qu'il voulait. Rentré dans la chapelle, Voisin annonça à Biron que sa requête était

admise, et lui dit de se mettre à genoux pour entendre la lecture de son arrêt, comme cela était ordonné. Biron refusa de nouveau avec obstination ; mais sur les représentations des deux prêtres qui ne cessaient de l'exhorter, il s'écria :

— Je consens à me mettre à genoux devant cet autel pour prier Dieu avec vous de me recevoir dans son sein. Qu'on lise mon arrêt pendant ce temps, si on le veut, je serai tout à Dieu ; c'est devant lui seul que je me prosternerai, et non devant la justice royale.

Il fléchit aussitôt les genoux avec les deux prêtres, et Voisin commença à lire l'arrêt ; mais le maréchal avait trop présumé de ses forces, et il donna la preuve qu'il était plus occupé de la lecture de sa sentence que de sa prière. Quand on en arriva à ces mots, pour avoir attenté à la personne du roi, il se retourna vers Voisin et s'écria vivement :

— Il n'en est rien. Cela est faux ; ôtez cela.

Puis, quand il entendit que la sentence devait être executée en Grève, il dit de nouveau, avec une explosion de colère :

— Qui ! moi ; moi, en Grève !... un maréchal de France, un duc et pair... Oh ! mon père l'avait prédit, continua-t-il à voix basse et en baissant sa tête sur sa poitrine.

Le greffier Voisin crut alors devoir s'interrompre pour lui annoncer que le roi, sur les supplications de sa famille, avait bien voulu lui faire grâce de l'exécution en place de Grève et qu'elle aurait lieu à la Bastille (229).

— Quelle grâce ! dit Biron. Est-ce là celle qu'il m'octroye après m'avoir pardonné ma faute sur l'aveu franc et loyal que je lui en ai fait à Lyon? Ah ! ingrat ! méconnaissant ! sans pitié !... Si quelquefois il semble en avoir usé, ce fut plutôt par crainte qu'autrement.

Enfin, quand il entendit que tous ses biens étaient confisqués, il se leva et dit avec colère :

— Quoi ! le roi veut-il s'enrichir de ma pauvreté? La terre de Biron ne peut être confisquée ; je ne la possédais point par succession, mais par substitution. Et mes frères, que feraient-ils? Le roi ne peut-il se contenter de ma vie, et est-ce pour se livrer à sa passion effrénée du jeu, qu'il m'a tant reprochée et qu'il possède plus que moi, qu'il veut s'approprier mes biens et ruiner ma famille ? Mais à quoi sert donc cette permission de faire mon testament si je ne possède plus rien?

— On remplira les clauses de votre testament, si elles sont modestes.

— Et mes dettes, comment les payera-t-on? Veut-on que je meure comme un banqueroutier ? Puis-je au moins disposer de l'argent comptant qui me reste pour cela, et la confiscation ne s'applique-t-elle qu'à mes biens ?

— Oui, monsieur ; tout ce que vous avez d'argent, vous pouvez en disposer selon vos volontés.

Alors, avec une présence d'esprit qu'on n'aurait pas attendue de lui, le maréchal dicta l'état de ses dettes. Il en déclara plusieurs qu'il avait contractées sur parole, et notamment une assez considérable envers l'ambassadeur d'Angleterre ; puis l'œil mouillé de larmes, il prononça le nom de Marguerite Lardy et de son enfant. Il légua à la mère une somme considérable pour acheter la maison qu'elle habitait à Dijon, et une pension de huit cents livres pour son fils. Il déclara que toutes ces sommes devaient être prises sur cinq cent mille écus qu'il avait en dépôt dans le château de Dijon. Fouillant ensuite dans ses poches, il en tira ce qui lui restait d'argent, qui s'élevait à cent cinquante écus, et les remit aux deux prêtres, pour faire des aumônes en son nom. Il appela Baranton, qui, triste et affligé de ce spectacle, se tenait à l'écart, et lui dit :

— Mon ami, c'est vous surtout qui serez mon exécuteur testamentaire. Voici trois anneaux que j'ai constamment portés. Remettez celui-ci à ma sœur de Saint-Blancart, cet autre à ma sœur de Roussy, et ce dernier est pour l'enfant qu'elle vient de mettre au monde pendant ma captivité. Je vous charge de mes adieux à ma famille. Dites-lui qu'elle n'a pas à rougir de ma mort ; que je n'ai failli que d'intention et non de fait ; que le pardon du roi avait effacé ma faute, et que le vrai crime, c'est mon supplice après la parole royale. Dites-lui que je meurs plein de reconnaissance pour tous les soins qu'elle s'est donnés pour moi, et de regrets de ne pouvoir l'embrasser. Conseillez-lui, de ma part, de ne pas paraitre avant six mois à la cour. Ce séjour pourrait lui être funeste dans les premiers temps, après mon supplice. Allez saluer une dernière fois M. de Rosny de ma part, et por-

tez-lui le vœu d'un mourant. Qu'il protége mes frères contre le ressentiment du roi. L'un d'eux est son neveu par alliance, qu'il étende sur tous l'intérêt qu'il doit porter à ce dernier. Je désire que mon frère, si jeune encore, puisse avoir une charge dans la maison de monseigneur le dauphin. Que M. de Rosny obtienne cette faveur pour lui. C'est un service que je crois rendre à Henri IV; car je mets le fils à même de réparer l'injustice du père envers le frère de la victime.

Il fut interrompu, à ces mots, par l'arrivée du chancelier, qui, ayant fait retirer tout le monde à l'écart, vint l'interroger pour la dernière fois et lui demander des révélations sur ses complices.

— Mes complices, ou plutôt les auteurs de ma faute, répondit le maréchal, sont l'infâme Lafin et le lâche Rénazé. Quant aux autres, s'il en existe, ils ont été couverts, comme moi, par le pardon du roi à Lyon; et comme Henri IV viole sa parole en ma personne, je me garderai bien de les nommer, parce qu'il la violerait en la leur.

Le chancelier n'en persista pas moins, malgré l'énergie de cette réponse, à interroger le maréchal; ses questions tombaient principalement sur le comte d'Auvergne. Mais le maréchal refusa surtout de s'expliquer sur celui-là, et nia toute complicité de sa part. Lassé de la persistance du chancelier, il finit par dire:

— Me prenez-vous pour le roi de France, qui manque à sa parole, ou pour Lafin, qui m'a voulu trahir? Ou je n'ai pas de complices, et alors je n'ai rien à déclarer, ou, si j'en ai, je leur ai promis le secret, et, fût-ce au prix de ma grâce, je n'imiterai pas l'exemple de Lafin et de Henri IV, qui manquent à leur foi. La parole du maréchal de Biron est plus sacrée que celle du roi de France.

Et comme le chancelier continuait à le presser en lui tendant un piége à chaque question, Biron lui dit une dernière fois:

— Monsieur le chancelier, l'heure où je vais quitter ce monde approche sans doute. J'ai besoin de m'entretenir avec des gens qui me parlent un autre langage. Je veux me confesser, et je réclame cette faveur qui ne saurait m'être refusée.

Quittant alors le chancelier, il s'avança vers les deux prêtres et leur parla à voix basse. Le chancelier, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, quitta aussitôt la chapelle. A peine Biron l'eut-il vu sortir, qu'il appela Baranton pour venir en tiers avec ses confesseurs.

— Mon ami, lui dit-il, je vous parle devant ces deux prêtres parce que, à cette heure suprême, je n'ai plus rien de caché. Le sort de Marguerite Lardy et de mon enfant m'inquiète et me rend la mort douloureuse! Le roi empêchera peut-être les effets de mon testament et n'en voudra pas laisser exécuter les clauses. Je veux pourvoir à cela. Allez, de ma part, trouver le comte d'Auvergne sur l'heure; vous le pouvez, vous qui accomplissez si fidèlement la mission de nous garder tous deux. Assurez-le que je n'ai rien dit qui puisse le compromettre. Au contraire, je l'ai disculpé autant que je l'ai pu. Ainsi il aura sa grâce, lui, bâtard de roi, lui, frère de la marquise de Verneuil, la bien-aimée de Henri IV; priez-le pour l'amour de moi, en souvenir de cette amitié, de veiller sur Marguerite et mon enfant; de les protéger contre la haine du roi, et d'assurer leur existence. Dites-lui que j'attends sa réponse pour mourir tranquille, et revenez me la transmettre avant que je monte sur l'échafaud. Allez, mon ami, c'est le dernier service que vous demande votre général ici-bas!

Baranton, les larmes aux yeux, se précipita sur la main que lui tendait le maréchal, et sortit pour accomplir la mission qu'il lui avait donnée. L'instant d'après, les gardes de Biron s'approchèrent de lui, les armes baissées en signe de deuil. Ils venaient lui faire leurs adieux. En les voyant, le maréchal releva fièrement la tête et leur parla comme il avait fait tant de fois en haranguant son armée.

— Mes amis, leur dit-il, vous avez été tous témoins que j'ai fait ce que j'ai pu pour mourir à votre tête.

Il leur légua ensuite son linge, ses habits, et tout ce que contenaient ses coffres, pour être partagé entre eux. Il leur tendit la main, et tous se jetant à genoux, d'un mouvement spontané, baisèrent sa main et ses habits.

Cinq heures sonnaient en ce moment, et le greffier Voisin, s'étant approché du maréchal, lui dit:

— Monsieur, il est temps de descendre pour monter au ciel!

Biron tourna les yeux autour de lui, vou-

lant voir si Baranton était de retour, et ne l'apercevant pas, il manifesta le désir de l'attendre. Mais Voisin lui ayant fait observer qu'il serait revenu avant que toutes les cérémonies fussent accomplies, et Biron voyant qu'on pourrait attribuer son hésitation à la crainte de la mort, dit d'une voix ferme en se mettant en route :

— Or donc, il faut mourir.

On avait dressé l'échafaud dans la *cour du Puits*, appuyé contre la tour du Coin, dans laquelle le maréchal était prisonnier. Il était élevé de cinq à six pieds, formé uniquement de planches sans aucune espèce d'ornement. Devant le billot, on voyait la plaque de l'ordre du Saint-Esprit retournée, et la couronne ducale renversée (230). On arrivait à l'échafaud par une échelle; autour et dans le fond étaient rangées les personnes désignées pour assister à l'exécution et qui attendaient, dans un morne silence, la venue du maréchal. L'escalier de la chapelle aboutissait à la tour du Puits; c'est par là que Biron parut, marchant d'un pas délibéré, l'air fier et imposant, *et comme s'il était encore à la tête d'une armée*, disent les chroniqueurs. Arrivé dans la cour, il jeta son chapeau loin de lui et s'agenouilla au pied de l'échafaud avec les prêtres pour faire sa dernière prière, qu'il prolongea pour attendre Baranton. Il monta ensuite sur l'échafaud, où il se dépouilla d'un pourpoint de taffetas gris qu'il portait : s'étant encore retourné pour voir s'il n'apercevait pas Baranton, il vit les gardes rangés devant lui, et s'écria, en découvrant sa poitrine :

— Oh ! que je voudrais bien que quelqu'un d'entre vous me donnât d'une mousquetade au travers du corps !... Hélas! quelle pitié !... La miséricorde est morte !...

Le greffier se montrant alors auprès de lui, lui dit qu'il fallait encore entendre la lecture de son arrêt.

— Vous me l'avez déjà faite, dit Biron.

— N'importe, je dois vous la faire encore, répondit Voisin ; la loi le veut.

— Lisez donc, dit Biron avec impatience, impatience causée par le retard que Baranton mettait à paraître.

Cette formalité s'accomplit, et Baranton n'arrivait pas. Biron restait immobile, les yeux tournés vers la porte par laquelle il espérait le voir revenir. Le bourreau alors s'approchant de lui voulut le lier et lui bander les yeux.

Mais Biron, se mettant en furie, s'écria en le repoussant :

— Arrière ! tu n'as droit à me toucher qu'avec ton épée.

Et voyant qu'il insistait en s'approchant toujours, il ajouta d'une voix tonnante :

— Ne m'approche pas ! je ne saurais l'endurer ; et, si tu me mets en fougue, je t'étranglerai, toi, et la moitié de ceux qui sont ici.

Ces menaces effrayèrent les spectateurs, qui reculèrent vers les portes, tandis que Biron, les yeux en fureur, le visage enflammé de colère, regardait sur l'échafaud s'il ne voyait pas l'épée du bourreau qui devait lui trancher la tête. Mais celui-ci, craignant quelque surprise, l'avait donnée à garder à son valet. Les deux prêtres s'avancèrent alors pour l'exhorter à la patience et à la résignation. Il leur dit qu'il ne consentirait à se laisser faire que quand il aurait reçu par Baranton la réponse du comte d'Auvergne. Les prêtres lui dirent qu'il se ferait un mérite auprès de Dieu de mourir sans l'avoir reçue : alors, par un dernier mouvement d'impatience, il se banda lui-même les yeux en criant au bourreau :

— Finissons-en : dépêche.

Mais, comme le bourreau cherchait à choisir la place où ses cheveux flottants n'atteignaient pas, Biron enleva le bandeau en s'écriant :

— Non, non ; je ne puis mourir ainsi, et je veux voir le ciel une dernière fois encore.

Il s'était levé et ne répondait que par des paroles de colère aux exhortations des deux prêtres et du greffier, lorsque la porte de la porte s'ouvrit et que Baranton parut.

— A moi, à moi, Baranton, s'écria le maréchal ; c'est lui, lui seul, qui peut me toucher en ce moment : c'est lui qui va me bander les yeux et me donner le dernier serrement de main.

Baranton monta sur l'échafaud, et, pendant qu'il arrangeait le bandeau et avait le soin de retrousser ses cheveux par derrière, suivant les instructions du bourreau, qui l'assurait que cela ferait moins souffrir le patient, il lui dit à voix basse :

— M. le comte d'Auvergne vous témoigne sa profonde douleur de votre mort. Il vous assure de tout son intérêt pour Marguerite, et il se charge de votre enfant, qu'il fera

élever avec les siens, et dont il assurera l'avenir.

— Oh ! merci, merci, Baranton ; ces paroles consolent ma dernière heure, dit le maréchal : adieu ! je vais prier pour toi.

Il se mit à genoux, et, comme il faisait encore mine de se relever, le bourreau lui dit :

— Monsieur, dites votre *in manus*, je ne frapperai qu'après. Mais, ayant pris l'épée que lui présentait son valet, il trancha la tête du maréchal au moment où celui-ci, par un dernier mouvement, portait la main à son bandeau pour le détacher encore, et prononçait le nom de *Marguerite*, qu'il ne put achever. Il eut trois doigts de la main emportés par le coup.

La tête roula par terre. A cette vue, les spectateurs détournèrent les yeux et sortirent en silence, épouvantés du grand acte qu'ils venaient de voir accomplir sur un homme aussi puissant. Les deux prêtres et Baranton, avec quelques domestiques, restèrent seuls auprès du cadavre, qu'ils recouvrirent d'un drap blanc et noir, et ensevelirent de leurs mains dans le cerceuil qui avait été apporté à cet effet. Puis les prêtres prièrent, et Baranton pleura.

A minuit, les portes de la Bastille s'ouvraient pour donner passage au lugubre cortége. Les trois personnes que nous avons désignées suivaient seules le corps du maréchal ; mais, à la sortie, une femme assise contre les fossés et tenant un enfant dans ses bras, se leva tout à coup et vint s'appuyer sur le bras de Baranton : c'était Marguerite et son enfant.

Ils marchèrent ainsi jusqu'à l'église Saint-Paul, où les portes leur furent ouvertes. Six prêtres vinrent recevoir le corps et le conduisirent sans cérémonie jusqu'à une fosse creusée sous la chaire. Là, après avoir descendu la bière dans le trou, et au moment où le prêtre s'apprêtait à jeter la première pelletée de terre, un homme, caché derrière un pilier, s'élança, saisit la pelle, et s'écria :

— C'est à moi qu'il appartient de couvrir le premier de terre ce corps que j'y ai précipité. Marguerite, le voilà ce puissant seigneur pour lequel tu m'as trahi ! le voilà le père de ton enfant, avec lequel tu rêvais un avenir de richesses et d'honneurs ! Son tombeau n'aura pas même d'inscription, et demain on le foulera aux pieds !

A ces paroles de Lafin, car le lecteur l'a reconnu, Marguerite laissa échapper son enfant de ses bras et perdit connaissance. Baranton emporta la mère et l'enfant loin de ce spectacle et laissa aux prêtres le soin de terminer la cérémonie. Une dalle sans inscription recouvrit en effet la fosse où était le corps du maréchal.

Le lendemain, cependant, sa famille lui fit faire un service auquel assistèrent une foule de seigneurs et de peuple, qui jetèrent de l'eau bénite sur la dalle qu'on leur avait désignée. Les regrets et les marques d'intérêt ne s'arrêtèrent pas là. Pendant plus d'un mois, on fit dire chaque jour des messes pour le repos de l'âme du maréchal. L'opinion publique à cette époque, disent les chroniqueurs, fut très-partagée sur la condamnation du maréchal. Une partie de la cour même désapprouva cet acte et le manifesta assez haut pour que Henri IV crût devoir intervenir.

Il réprimanda vertement la comtesse de la Guiche et le vicomte de Sardin, qui avaient donné dix écus pour faire faire un service, leur disant *qu'il était défendu de faire prier pour un traître et criminel de lèse-majesté*. Il ne s'en tint pas là, et, pour que l'autorité de sa parole maintînt en toute occasion la justice de l'arrêt du maréchal, il avait pris pour habitude de dire, quand il affirmait un fait :

— *Ceci est aussi vrai, qu'il est vrai que Biron était un traître.*

Du reste, les épitaphes sur Biron et les petits vers à la main, qui étaient la manifestation de l'opinion publique dans ces temps où il n'y avait pas de journaux, et où les écrits étaient tous censurés, ne manquèrent pas en cette circonstance. On en fit même où l'on attaquait fortement le roi dans la personne de Sully (231). Ce qu'il y a de remarquable dans tout cela, et ce qui donne beaucoup à réfléchir, c'est la persistance du roi à vouloir prouver que Biron avait été justement mis à mort.

Autant Henri IV avait montré d'abord de douceur et de noble clémence, autant il avait compris les révoltes instantanées, qui bouillonnaient dans la tête du maréchal sans atteindre son cœur, autant, plus tard, il fut injuste, tyrannique et cruel. Il demeura sourd aux supplications des parents de Biron et à sa lettre, lui qui disait à Sully, qu'*il avait envie de pardonner au ma-*

réchal et de lui faire plus de bien que jamais. Il laissa fonctionner le parlement comme il n'avait pas l'habitude de le faire en bonne justice; il permit que cette compagnie inscrivit au grand jour qu'elle doutait de sa parole et justifiât la rigueur de son arrêt par l'antécédent monstrueux de Hauteville, que l'histoire flétrissait déjà à cette époque. Enfin, il fit grâce à Lafin et à Rénazé, tenant sa foi envers ces deux misérables, et mentit à sa parole royale en ne sanctionnant pas par des lettres patentes le pardon verbal accordé à un homme dont le père était mort pour son service, et qui lui-même avait versé son sang pour lui à la tête de ses armées. Il fit plus, il poursuivit jusqu'à sa mémoire par le dicton qu'il avait adopté et que nous avons rapporté, et cette circonstance n'est pas une des moindres preuves à nos yeux du peu de tranquillité de sa conscience.

Pour que Henri IV changeât ainsi de conduite dans cette affaire, il fallait une autre cause que celles qui apparaissent au procès. L'histoire, muette à cet égard, se contente, après un léger examen du procès, de déclarer que Biron était un traître et qu'il fut justement condamné. Nous n'imiterons pas sa réserve, et sans être positivement sûr des motifs qui firent ainsi agir Henri IV, nous dirons ce qui passera à tous les yeux pour de fortes présomptions.

Il est un fait, mal éclairci, mais qui est irrécusable, c'est que la marquise de Verneuil, le comte d'Entragues, son père, et le comte d'Auvergne, son frère, étaient de la conspiration.

Le comte d'Auvergne, arrêté et jugé, fut condamné comme Biron; mais à la sollicitation de la marquise de Verneuil, dont nous allons voir tout à l'heure le pouvoir sur le roi, ce dernier lui fit grâce après la mort du maréchal. Ne serait-ce pas l'influence de cette femme qui aurait dirigé la conduite du roi, dont la faiblesse était honteuse pour ses maîtresses? et contraint de punir un attentat qui lui était publiquement dénoncé, n'aurait-il pas sacrifié celui à qui il avait déjà fait grâce, pour gracier ceux qu'il n'osait punir à cause de la marquise? Ce que nous allons raconter tout à l'heure de la seconde captivité du comte d'Auvergne à la Bastille viendra encore corroborer cette présomption.

Il nous reste à ajouter, pour tout dire dans ce procès, que Hébert et le baron Luz, longtemps après la mort du maréchal, firent des révélations qui, dit-on, prouvaient que Biron avait continué avec eux le complot abandonné avec Lafin. Mais cela ne peut atténuer en rien l'arrêt du parlement et la conduite de Henri IV, puisque ces révélations n'étaient pas connues à l'époque de la condamnation, et qu'au contraire Hébert avait nié au milieu des tortures.

Il est bien plus probable que le roi, cherchant des preuves de la culpabilité de Biron après sa mort pour justifier son dicton, avait arraché celles-là au baron de Luz et à Hébert, au prix de leur grâce. En effet, le baron de Luz, moyennant ses aveux, rentra en France et reparut à la cour, et Hébert, condamné à une prison perpétuelle, recouvra sa liberté.

Il nous reste quelques détails à donner sur le sort du comte d'Auvergne, prisonnier à la Bastille, et impliqué dans l'affaire de Biron. Nous nous bornerons à copier les mémoires de Sully à cet égard. Cette reproduction est d'autant plus précieuse qu'elle ne peut être suspecte aux yeux de personne, et qu'elle vient à l'appui de ce que nous avons avancé.

« La qualité du crime, qui était commune au comte d'Auvergne avec le duc de Biron, dit Sully, et l'égalité des preuves fournies contre eux, leur préparait, selon les apparences, un châtiment égal : cependant leur sort fut bien différent. Non-seulement le roi fit grâce au comte de la vie, ce qu'il lui fit dire par le connétable, mais encore il lui adoucit beaucoup le séjour de la prison. Il lui permit de s'accommoder avec le lieutenant de la Bastille pour sa table ; il le déchargea de la dépense que faisaient les officiers et les soldats préposés à sa garde, et les réduisit ensuite à cinq, en y comprenant l'exempt. Ce fut moi qui lui représentai qu'un plus grand nombre était en effet inutile. Il n'y eut que la permission de se promener sur les terrasses, qu'il ne put obtenir d'abord ; je dis d'abord, car dans la suite on lui permit tout, jusqu'à ce qu'au bout de quelques mois (au mois d'octobre), on l'élargit. On l'accoutuma si peu à être traité en criminel, que quand on lui rapporta que le roi lui laissait la vie, il dit qu'il n'en faisait aucun cas si l'on n'y joignait la liberté.

« Ceux qui applaudissent également à toutes les actions des rois, bonnes ou mau-

vaises, ne manqueront pas de raison pour justifier cette différence de conduite de Henri entre deux hommes également coupables. Pour moi, je suis trop sincère pour ne pas convenir ici que ce prince n'a aucune louange de clémence à espérer de cette action, et que sa passion pour la marquise de Verneuil, sœur du comte d'Auvergne, fut le seul motif auquel celui-ci eut obligation de se voir si bien traité. Je me contentai alors de le penser, et je fus deux ans sans ouvrir la bouche, à ce sujet, en parlant au roi, persuadé que mes raisons n'auraient rien pu alors contre les prières et les larmes de sa maîtresse, et que la chose faite, il ne sert de rien de rappeler les fautes. »

Voilà certes un passage écrit en faveur de notre opinion, et qui démontre tellement la faiblesse de Henri IV, que Sully lui-même ne craint pas de jeter du blâme sur sa conduite. Cela nous instruit encore, du reste, de la différence du régime de la Bastille, à l'égard des prisonniers. Ce n'était pas le crime qui prescrivait la rigueur, c'était le caprice, la protection ou la haine. Henri IV, qui d'abord n'avait considéré la Bastille que comme une forteresse, ainsi que nous l'avons écrit, commença à la considérer, à cette époque, comme une prison d'État, puisqu'il dit à Sully :

— Je ne vois que vous qui me puissiez bien servir, s'il m'arrive d'avoir des oiseaux en cage.

Par ce mot, Henri IV avait fait du gouverneur de la forteresse, nommé en qualité de grand maître de l'artillerie, le geôlier d'une prison d'État.

Arrivons maintenant à la seconde conspiration qui ramena le comte d'Auvergne à la Bastille.

Henri IV a été celui des rois de France qui a eu le plus grand nombre de maitresses, qui a montré le plus de galanterie, et commis le plus d'infidélités et de dérèglements de mœurs.

Après la marquise de Sauve et tant d'autres, Henri IV, devenu roi de France par la mort de Henri III, s'éprit d'une tendre passion pour la comtesse de la Guiche, qu'il oublia bientôt pour la marquise de Guercheville, à laquelle succéda la belle abbesse de Montmartre, qu'il enleva de son couvent et conduisit à Senlis.

De Senlis, il se rendit à Mantes, où Bellegarde lui montra Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, dont le roi devint amoureux et qu'il lui enleva, du moins ostensiblement.

On connaît les amours extravagantes du roi pour cette belle dame, qui lui donna plusieurs enfants et qu'il fit duchesse de Beaufort. Elle avait amené le roi à l'épouser après avoir obtenu son divorce avec la reine Marguerite.

A cet effet, Sillery avait été envoyé à Rome auprès du pape pour faire prononcer la dissolution du mariage, et pendant qu'il était encore à négocier cette affaire, Gabrielle d'Estrées mourut des suites d'une couche. Au bout de trois semaines, Henri IV, ayant entièrement oublié une maîtresse qu'il avait tant chérie, était de nouveau amoureux de Henriette d'Entragues, fille du seigneur de Balzac, comte d'Entragues.

Henri, qui jusqu'ici avait trouvé toutes les femme aussi flattées qu'heureuses d'écouter son amour, crut qu'il en serait de même avec sa nouvelle passion. Mais, soit calcul, soit véritable point d'honneur, le comte d'Entragues se posa comme un obstacle entre sa fille et lui.

Le comte d'Auvergne, frère utérin de Henriette, comme nous l'avons dit, fut aussi appelé au conseil de famille, et l'on convint d'un commun accord que Henriette ne céderait à la passion du roi que lorsque celui-ci lui aurait fait une promesse de mariage, que les démarches commencées à Rome par Sillery pour Gabrielle d'Estrées réaliseraient en faveur de Henriette. Celle-ci exigea donc cette promesse du roi, qui, possédé de la plus vive passion, s'empressa de la faire. Nous avons retrouvé le texte de cette pièce curieuse et nous le donnons à nos lecteurs :

« Nous, Henri, roi de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foi et parole de roi, à monsieur de Balzac d'Entragues, que, nous donnant pour compagne demoiselle Catherine-Henriette de Balzac, sa fille, au cas que dans six mois, à commencer du premier jour du présent elle devienne grosse et qu'elle accouche d'un fils, alors à l'instant même nous la prendrons pour femme et légitime épouse, dont nous solenniserons le mariage publiquement et en face de notre mère sainte l'Église, selon les solennités en tel cas requises et accoutumées (232). »

Cette promesse fait juger des sentiments de Henri IV, qui n'a jamais eu l'intention de la tenir, et de ceux du comte d'Entra-

gues, qui exposait sa fille au déshonneur dans l'espoir peut-être mal fondé de la faire reine de France. Quelle époque et quelles mœurs! et pourtant on sortait des mignons de Henri III, que tout le monde flétrissait!

Henri consulta pourtant Sully à cet égard, et le pria de lui dire librement son avis.

— Vous le voulez, sire? dit le ministre, et quoi que je puisse dire ou faire, vous promettez de ne pas vous en fâcher?

— Oui, répondit Henri IV.

— Eh bien, voilà mon avis, puisque vous voulez le savoir, ajouta Sully en déchirant sa promesse.

— Êtes-vous fou? s'écria Henri IV.

— Il est vrai, sire, et plût à Dieu que je fusse le seul en France, dit Sully.

Le roi quitta aussitôt son ministre, fit une nouvelle promesse, monta à cheval, se rendit au château de Malesherbes, où était Henriette, et remit entre ses mains le précieux écrit. Dès ce moment les portes de la maison d'Entragues furent ouvertes à Henri IV, qui prenait de jour en jour plus de goût pour Henriette, moins belle, mais plus jeune, plus enjouée et plus spirituelle que Gabrielle d'Estrées.

Bientôt elle fut enceinte; le roi la fit alors marquise de Verneuil en lui donnant la terre de ce nom, et s'abandonna entièrement à la passion qu'elle lui inspirait et dont la marquise profita pour prendre un empire absolu sur le cœur du monarque. Et pendant ce temps Sillery, suivant les instructions de Sully et après avoir obtenu le divorce du roi avec la reine Marguerite, avait conclu un mariage pour lui avec Marie de Médicis, fille de François II, grand duc de Florence. Il ne faut pas croire pourtant que ce mariage se fit à l'insu de Henri IV. Il sanctionna lui-même cette union en envoyant Bellegarde épouser en son nom la princesse. Seulement ce projet de mariage s'était tenu secret. La marquise ne l'apprit qu'au terme de sa grossesse. Elle en fut tellement pénétrée qu'elle accoucha d'un enfant mort. Le roi la consola du mieux qu'il put, renouvela ses promesses et partit pour Lyon, où l'attendait sa nouvelle épouse.

Arrivé dans cette ville, il trouva le comte d'Entragues, qui protesta publiquement en son nom et en celui de sa fille contre le mariage qui allait se faire. Le comte d'Auvergne le seconda de tout son pouvoir. Quant à la marquise, elle dénonça d'un seul trait son caractère.

Furieuse contre Bellegarde, elle manda auprès d'elle le jeune prince de Joinville, depuis duc de Chevreuse, qui était fort amoureux d'elle, et mit ses bonnes grâces au prix de la mort de ce gentilhomme. Le prince de Joinville attaqua en effet Bellegarde, mais celui-ci parvint à lui échapper. Le roi, ayant appris cette espèce de guet-apens, en fit des reproches au prince, mais n'osa en parler à la marquise, tant il était déjà dominé par cette femme.

A son retour de Lyon, il se rendait régulièrement trois fois par jour chez elle; Henriette, usant de tous les manéges de coquetterie qui étaient en son pouvoir, pétrissait à son gré le cœur du faible monarque. Tantôt par un de ces caprices qui savent si bien enflammer un homme, elle lui tenait rigueur absolue; tantôt elle lui témoignait son amour et son orgueil d'être la maîtresse d'un aussi grand roi, et elle arrachait toujours de lui quelque nouvelle concession.

Bientôt elle exigea d'être présentée à la reine. Henri força sa femme à la recevoir; enfin elle voulut être logée au Louvre, Henri fit disposer son appartement. La maison du roi de France présenta alors ce spectacle scandaleux de la concubine et de la femme légitime dans le même lieu, partageant la tendresse et le respect du monarque, demeurant porte à porte, de manière à ce qu'il ne pût entrer chez l'une sans que l'autre le sût.

Enfin ces deux femmes furent bientôt toutes deux enceintes; elles accouchèrent à trois jours de distance; la reine, du dauphin d'abord; la marquise ensuite, d'un enfant que le roi légitima et qui porta le nom de Henri de Bourbon, duc de Verneuil; plus tard, il fut pourvu de l'évêché de Metz, et enfin marié à Charlotte Séguier.

C'était la reconnaissance de cet enfant qu'attendait la marquise avec impatience. Dès ce moment elle leva le masque et prétendit faire valoir ses droits, qui étaient antérieurs à ceux de Marie de Médicis par la promesse de mariage qu'elle avait.

De son côté, la reine, instruite des prétentions de la concubine, ne cessait de harceler le roi pour faire sortir la marquise du Louvre. Henri IV, partagé entre son amour pour sa maîtresse et les convenances qu'il



Elle manda auprès d'elle le prince de Joinville. — Page 40?

était obligé de garder envers la reine, ajournait de prendre une résolution, lorsqu'un incident détermina ce que la volonté du faible Henri IV n'aurait jamais pu faire.

Mademoiselle de Villars, sœur de Gabrielle d'Estrées, avait occupé le roi, qui, de temps en temps, faisait des infidélités à la marquise pour revenir tôt ou tard faire amende honorable à ses pieds. Imbue de la morale qu'on respirait dans ces temps-là, mademoiselle de Villars avait considéré comme son héritage l'amour du roi pour sa sœur, et accusait la marquise de le lui avoir volé.

Le prince de Joinville, ancien amant de la marquise et alors très-amoureux de la sœur de Gabrielle, ne craignit pas de lui sacrifier des lettres d'amour où la marquise se moquait de la reine et du roi. Mademoiselle de Villars s'empressa de les montrer au roi, qui, furieux, envoya sur-le-champ un de ses affidés faire des reproches à la marquise et la menacer de sa vengeance.

Celle-ci était pour l'instant dans sa maison de ville lorsqu'elle reçut le messager. Sans se laisser déconcerter, elle répondit avec hauteur qu'elle n'avait rien à craindre, puisqu'elle n'avait pas écrit ces lettres, et refusa de rentrer au Louvre, se trouvant trop blessée du soupçon de Henri IV pour jamais y reparaître.

Elle avait bien calculé l'effet de sa réponse. Le roi se rendit le lendemain chez

elle, mais elle avait eu le temps de préparer sa justification, à laquelle était aussi intéressé le prince de Joinville.

Un secrétaire de ce seigneur, gagné à cet effet, et fort habile dans l'art de contrefaire les écritures, se présenta et avoua qu'il avait écrit ces lettres, voulant obtenir une somme de mademoiselle de Villars. La marquise eut l'art de persuader au monarque que c'était la vérité, et Henri IV fut assez faible pour la croire.

Il résulta de tout cela que le prince de Joinville partit en Hongrie pour combattre les Turcs, que mademoiselle de Villars fut exilée de la cour, que la marquise quitta le Louvre et que le secrétaire fut mis en prison.

Mais avant qu'il y fût envoyé, le comte d'Entragues eut soin de lui faire copier la promesse de mariage faite à sa fille par le roi, en contrefaisant l'écriture de manière à s'y méprendre. Le comte était bien aise d'en avoir le *fac simile* à tout événement.

Henri IV retomba donc sous le joug de sa maîtresse ; mais elle avait quitté le Louvre, et cela laissait au roi plus de repos dans son intérieur. Mais dès ce moment il eut à subir plus que jamais les caprices de toute sorte que la coquetterie de sa maîtresse se plaisait à inventer.

Au milieu de ses désespoirs amoureux, le roi, ayant vu la jeune sœur de Henriette, et fidèle à son système d'amour, s'éprit d'elle comme il s'était épris de mademoiselle de Villars. Il n'osait pourtant pas faire éclater publiquement sa passion, car il aimait encore la marquise et ne pouvait se détacher d'elle. Le comte d'Entragues et Henriette s'aperçurent de ce nouvel amour du roi et commencèrent par resserrer très-étroitement la jeune fille. Le cœur des rois est un abîme au fond duquel toutes les passions bouillonnent. Henri IV, tout en restant attaché à la marquise et ressentant pour elle la plus ardente passion, ne cessait de poursuivre sa jeune sœur et d'employer tous les moyens de la séduire.

Empruntant toutes sortes de déguisements, il parvenait parfois à avoir avec elle des rendez-vous auxquels la jeune personne se prêtait admirablement. Dans cette cour corrompue, l'amour d'un roi faisait passer par-dessus les liens les plus étroits du sang et de l'amitié, et une sœur devenait aussitôt une rivale.

Furieuse de ce qui se passait, la marquise, excitée par son père, s'entendit avec le comte d'Auvergne, son frère, et renoua toute la conspiration éteinte par la mort de Biron. De nouveaux seigneurs mécontents se joignirent à ceux qui y avaient déjà pris part, et la marquise fut jusqu'à solliciter la protection du roi d'Angleterre en faveur de son fils, qu'elle prétendait avoir des droits antérieurs à ceux du dauphin, et lui envoya copie de la promesse de mariage. Le roi d'Angleterre refusa de se mêler de cette affaire. Alors, sur le conseil du comte d'Auvergne, elle s'adressa à l'Espagne.

Le comte d'Auvergne eut bientôt repris ses anciennes relations avec cette cour. Il facilita à la marquise et à son père les moyens de combiner une vaste conspiration dans le royaume, en y intéressant tous les seigneurs qui avaient participé à la première. Celle-ci était plus imminente et plus dangereuse encore.

Bientôt la maison de la marquise fourmilla d'Espagnols, à la tête desquels se trouvait l'ambassadeur. Pour ne pas exciter les soupçons du roi, elle avait pris le prétexte de son grand amour pour la langue castillane, et Henri IV, toujours soumis aux caprices de sa maîtresse, laissa se renouer les fils du complot jusque sous ses yeux.

Mais on n'avançait que timidement, et le comte d'Auvergne, qui avait à venger sa captivité, et la marquise, qui voyait de jour en jour s'accroître l'amour du roi pour sa jeune sœur, étaient impatients d'arriver. Une circonstance leur fournit l'occasion de conspirer avec toute la sécurité possible. Le roi tomba gravement malade.

A cette nouvelle la marquise se traîna au pied de son lit avec son frère, et communiqua au roi ses terreurs d'être en proie, elle et son enfant, à la vengeance de la reine, s'il venait à mourir. Elle réclama avec des larmes qui savaient si bien toucher le cœur de son amant un asile pour tous deux. Le comte d'Auvergne alors s'offrit pour assurer à sa sœur et à son neveu une retraite à Cambrai, ville au pouvoir des Espagnols. Henri IV l'autorisa à ces démarches, mais le comte en réclama l'autorisation par écrit.

Henri IV signa cette autorisation. Les négociations traînèrent, ainsi que la maladie du roi. Le comte réclama une seconde autorisation qui lui fut donnée, et le père de

la marquise fut mêlé dans tout cela. A l'aide de ces autorisations, les trois conjurés agirent avec si peu de prudence que le bruit de leurs projets vint aux oreilles du roi. Celui-ci, toujours faible pour la marquise et amoureux d'elle comme un homme qui commençait à vieillir, chercha à tout arrêter sans entrer en explication avec elle. Il crut en avoir trouvé le moyen en forçant d'Entragues à lui rendre la promesse de mariage qu'il avait faite à sa fille.

Le père résista d'abord avec force ; cria, se fâcha contre le roi, mais tout fut inutile. Henri, qui n'avait pas affaire à sa maîtresse, manifestait envers le comte d'Entragues une ferme volonté.

Celui-ci s'entendit avec le comte d'Auvergne et sa fille, qui lui promirent de presser la conspiration et de lui envoyer des secours, et s'étant retiré à sa maison de campagne, déclara qu'il soutiendrait, s'il le fallait, un siége contre le roi de France.

Un soir, au château de Verneuil, le comte d'Auvergne et la marquise étaient assis et causaient vivement au coin d'une vaste cheminée. A côté de la marquise, et dans un berceau, dormait le jeune duc de Verneuil, âgé de quatre ans à peine.

— Oui, ma sœur, disait le comte, j'ai de bonnes nouvelles.

— Et moi aussi, répondait la marquise.

— D'Épernon reste à Metz, sous le prétexte d'une maladie grave, et va y attendre le duc de Bouillon.

— Celui-ci m'écrit, reprit la marquise, qu'il est prêt à le joindre, et à me recevoir, à Sedan, avec mon fils.

— Spinola, à la tête d'un corps de troupes espagnoles, pénétrera avec eux dans la Champagne ; Montmorency attend en Languedoc les secours de la Savoie, et le comte de Fuentès arrivera en France par la Franche-Comté.

— A merveille. Et Bellegarde, d'Humières, d'Arquien ?

— Ils travaillent la Guienne, le Poitou et le Dauphiné. Leurs émissaires leur envoient chaque jour d'excellentes nouvelles.

— Enfin, cette fois nous réussirons, je l'espère, et mon enfant chéri, dit la marquise en baisant au front le jeune duc endormi, sera proclamé dauphin de France comme cela lui est dû.

— Le roi ne se doute de rien, n'est-ce pas?

— Je le suppose. Je ne l'ai pas vu aujourd'hui.

— Comment ! il n'est pas venu?

— Il est venu deux fois à Paris, mais j'ai refusé de le recevoir.

— Prenez garde, ma belle Henriette ; vous le traitez trop durement.

— Trop durement, lui... oh ! je ne lui rendrai jamais tout le mal qu'il m'a fait et qu'il me fait encore... car sa présence est un supplice pour moi...

— Cependant il est toujours à vos pieds.

— Eh ! qu'importe ! Dans cet homme, dans ce roi qui est à mes pieds, en effet, je vois celui qui m'a séduite, qui m'a trompée, qui a menti à sa parole ; celui qui, par la force de l'habitude, sans doute, revient toujours à moi, et cherche néanmoins à me tromper pour d'autres ; celui enfin qui va jusqu'à m'insulter par son amour pour ma propre sœur, qu'il veut aussi séduire sous mes yeux.

— Oh ! doucement, ma chère Henriette ; on croirait qu'il entre du dépit dans vos reproches.

— Du dépit !... oh ! non, mon frère, ce n'est pas du dépit, c'est une douleur bien amère. Vous avez été témoin vous-même des premiers temps où le roi m'a fait la cour. Vous avez vu si j'ai brigué sa tendresse, comme tant de femmes l'ont fait depuis. Je pouvais être heureuse alors avec un autre que j'aimais, vous le savez. J'ai suivi vos conseils, ceux de mon père, j'ai cédé au roi... Vous l'avez voulu...

— Qui ne l'aurait pas voulu, avec cette promesse solennelle de mariage ! Qui pouvait supposer Henri IV aussi félon ?

— Eh bien ! il l'a été ; il l'a été plus que tout homme au monde. Il a menti à ses engagements les plus sacrés, à sa parole de roi, à ses serments devant Dieu ; il m'a déshonorée, perdue, et il ne me reste aujourd'hui que le remords et la douleur...

— Et la vengeance, ma sœur ?

— Ah ! oui, la vengeance, s'écria la marquise en se levant tout à coup et se penchant sur le berceau de son fils. Et ma vengeance, la voilà. Tu est né fils de roi, mon enfant ; on a promis à ta mère, pour toi, un trône et un sceptre ; tu auras le trône et le sceptre, et si ton père est parjure et félon, ta mère ne te fera pas défaut.

— C'est pour cela qu'il ne faut pas trop rebuter le roi. Que vous lui fassiez essuyer

vos humeurs et vos caprices, rien de mieux, c'est une légère représaille ; mais que vous refusiez de le recevoir, que vous le maltraitiez tout à fait...

— Mêlez-vous donc de conspirer, vous autres hommes, mon cher frère, et laissez-nous, à nous autres pauvres femmes, le soin de gouverner nos amants. J'ai refusé de voir le roi à Paris, et je me suis rendue à Verneuil pour que le roi vienne m'y trouver et m'y ramène mon père, dont nous avons besoin.

— Mais c'est impossible, puisqu'il exige de votre père la restitution de sa promesse de mariage... Il ne consentira à vous le ramener qu'après l'avoir obtenue de lui... Vous voulez donc qu'il la lui rende?

— La rendre!... ah! plutôt perdre la vie. Mais sans cette promesse je n'ai plus de force ni pour moi ni pour mon enfant!...

— Eh bien! alors que pouvez-vous espérer? Le comte est dans son château, il résiste. Il nous préviendra s'il lui faut des secours...

— Mais, pendant ce temps-là, le besoin de sa présence se fait sentir ici, et j'ai fait signifier au roi qu'il n'ait à se présenter devant moi qu'après que j'aurai embrassé mon père... Je connais le roi, et d'après la scène qui s'est passée hier entre nous, il ne peut rester un jour de plus sans me voir; d'ici à demain, mon père sera auprès de nous.

Dans ce moment la porte de la chambre s'ouvrit à deux battants, les domestiques se rangèrent sur deux files, et le comte d'Entragues parut.

— Oh! je vous le disais bien, s'écria la marquise en volant dans les bras de son père. Vous voilà donc enfin; je vous attendais; j'en avais fait au roi une obligation à laquelle il devait souscrire.

— Le roi!... dit le comte d'Entragues avec une fureur concentrée, le roi vous avait promis de me laisser venir ici, sans condition, sans doute; c'est pour cela qu'il a violé sa promesse, lui qui manque toujours à sa parole

— Que voulez-vous dire? demanda la marquise.

— Je veux dire que le roi a fait pénétrer dans mon château, et qu'il m'a donné à choisir entre la restitution de la promesse de mariage et ma tête.

— Infamie et trahison! s'écria la marquise.

— Et vous avez rendu la promesse, dit le comte d'Auvergne, puisque votre tête est encore sur vos épaules?

— Oui, répondit d'Entragues.

— Vous l'avez rendue, dit la marquise hors d'elle-même... Vous l'avez rendue!... ainsi mon enfant, vous, moi, mon frère, nous sommes tous sans défense devant le roi; nous sommes à sa merci, nous sommes écrasés, nous sommes perdus!... Ah! mon père, qu'avez-vous fait?...

— Vous ne pouviez donc vous défendre et risquer votre vie, au lieu de livrer ce précieux papier? dit le comte d'Auvergne; jamais le roi n'eût osé la prendre. Nous étions là. Ah! que cette promesse n'a-t-elle été remise entre mes mains!...

— Ah! maintenant tout est fini, dit la marquise en s'appuyant sur le berceau de son fils, qu'elle inondait de larmes brûlantes.

— Pas encore, reprit le comte d'Entragues en souriant; car je ne vous ai pas tout dit.

A ces mots, à ce sourire qui éclairait la face du vieillard, la marquise courut à lui, ainsi que le comte d'Auvergne, et tous deux le pressant de s'expliquer, d'Entragues continua lentement:

— J'ai voulu vous faire sentir la douleur de l'impuissance et du désespoir, pour vous forcer à prendre un parti décisif. Oui, celui qui a séduit ma fille, qui a trompé son père, qui renie maintenant son enfant, m'a envoyé des sbires pour me faire mettre à mort si je ne livrais pas la preuve de sa félonie, l'excuse du déshonneur de ma fille, preuve précieuse pour nous, et terrible contre lui, puisqu'il l'a réclamée par ces moyens odieux. Il nous a montré par là qu'elle était plus puissante entre nos mains que nous ne le pensions peut-être; aussi, cette preuve, je ne l'ai pas livrée.

— Se pourrait-il?... Mais alors comment?...

— Le secrétaire du prince de Joinville, qui contrefait si bien les écritures, et qui nous a déjà servi, ma fille, dans une occasion, avait aussi contrefait la promesse de mariage du roi, par mon ordre. Ce n'était pas sans motif que j'avais pris cette précaution. Eh bien! j'ai remis aux sbires la fausse promesse. Le roi s'y est trompé lui-même. La bonne, la vraie promesse est en lieu de sûreté.

— Ah ! merci, merci, mon père, s'écria la marquise.

— Bien joué, comte, dit d'Auvergne. Cela vaut mieux, en effet, que de s'être fait tuer.

— Oui, car je suis libre, dit d'Entragues ; le roi ne se méfie plus de moi, et je puis me venger; mais maintenant ce n'est pas assez de son trône... je ne puis oublier qu'il a menacé mes jours.

Un moment de silence succéda à ces paroles prononcées par d'Entragues avec fureur. Il le rompit le premier en demandant où en était la conspiration. Le comte d'Auvergne le mit au fait de tout ce qui se passait, et, comme d'Entragues allait prendre la parole pour communiquer ses projets, un son de cor, annonçant que le pont-levis s'abaissait, se fit entendre dans les cours.

— Qu'est-ce à cette heure? demanda d'Entragues.

— Qui peut venir ? dit le comte d'Auvergne.

— Au milieu de la nuit, s'écria la marquise.

Au même instant un domestique annonça un piqueur du roi, porteur d'une lettre de Sa Majesté pour la marquise.

— Que peut-il vous écrire? dit d'Entragues.

— Aurait-il découvert la fausseté de la promesse de mariage ? dit le comte d'Auvergne.

— Jamais un billet du roi ne m'a inquiétée, répondit la marquise; du reste, nous allons le savoir. Dites à ce piqueur que je suis couchée, et qu'il vous remette ce billet.

Le domestique sortit et revint peu après, apportant la lettre. La marquise rompit rapidement le cachet, et lut ce billet qui est resté historique :

« Mes belles amours, deux heures après l'arrivée de ce porteur, vous verrez un cavalier, qui vous aime fort, que l'on appelle roi de France et de Navarre, titre certainement bien pénible. Celui de votre sujet est bien plus délicieux. Tous trois sont bons, à quelque sauce qu'on veuille les mettre, et n'ai résolu de les céder à personne.

« HENRI. »

— Je m'attendais à cela, dit la marquise. Le roi ne pouvait manquer de venir. Mais la fin de son billet semble un avis indirect qu'il est instruit de ce qui se passe.

— En effet, dit le comte d'Auvergne ; dans tous les billets que vous m'avez montrés ne lui, il n'y a aucune application aux affaires politiques.

— Maintenant, dit la marquise, il doit être sans défiance. Soyez tranquille, je saurai le faire parler, et je vous instruirai de tout.

— C'est bien, dit d'Entragues, car, plus que jamais, je tiens à mes projets. Songez, ma fille, qu'il a voulu faire mettre à mort votre père.

— Et qu'il refuse à mon enfant son héritage, je ne l'oublierai pas, mon père. Retirez-vous avec mon frère. Laissez-moi seule pour réfléchir à ce que je dois dire au roi, et quand il sera parti, je vous dirai tout ce qu'il a dans le cœur.

D'Entragues et le comte d'Auvergne sortirent, et peu de temps après Henri IV accourut, au milieu de la nuit, aux pieds de la marquise, dont il était plus amoureux que jamais. Celle-ci, sans lui faire un seul reproche de sa conduite envers son père, l'accueillit avec un faux semblant d'amour, qui rendit le roi plus faible et plus confiant que jamais. Il ne lui cacha rien de ce qu'il avait appris et de ce qu'il soupçonnait. L'entrevue se prolongea jusqu'au jour, et ce ne fut qu'à ses premières lueurs que Henri se décida à partir pour le Louvre, afin de pouvoir faire son grand lever. Aussitôt la marquise fit appeler son père et le comte d'Auvergne, et leur dit :

— Le roi ne se doute de rien. Il pense que, si nous avons eu des projets, ils sont anéantis par l'absence de la promesse de mariage qu'il croit bien réelle et qu'il a brûlée aussitôt. Seulement, mon frère, il vous soupçonne de me donner des conseils de révolte. Il prétend que vous remuez à la cour, que vous intriguez contre lui.

— Eh! qui n'en ferait autant à ma place ? Ne m'a-t-il pas fait assez de mal?

— Il faut être prudent, dit d'Entragues.

— Je le serais facilement avec votre caractère, mais avec le mien, c'est impossible. Vous oubliez que je suis de race royale, et que j'ai l'habitude de tout dire. Il y a du Carles IX dans mes veines.

— Prenez garde pourtant, mon frère : le roi vous fait surveiller, et une imprudence pourrait tout perdre.

— Il vous faudrait quitter la cour, dit d'Entragues, aller en Auvergne, où sont vos possessions, où vous êtes aimé, où le nom des Valois est en vénération, travailler le peuple, le préparer au changement que nous voulons faire.

— Vous avez raison ; mais si je quitte la cour sans motifs plausibles, je serai plus surveillé encore, je serai arrêté peut-être, et l'on me remettra dans ce *monceau de pierres* qu'on nomme la Bastille. Ah! je préférerais la mort à une nouvelle captivité!

— Il a raison, dit la marquise: s'il s'éloigne ainsi de la cour, il excitera davantage les soupçons,

— Eh bien, dit d'Entragues, trouvez un prétexte. Faites-vous exiler. Vous dont les manières sont si hautaines et si brusques, vous ne manquerez pas d'occasions.

— Vous me donnez là une bonne idée, mon cher comte, et vous me fournissez un moyen qui satisfait à la fois ma haine et mes projets. Depuis longtemps j'en veux au comte de Soissons, qui affecte avec moi des airs impertinents ; je vais le punir de son insolence et me faire exiler par Henri IV. Il ne peut me réléguer que dans mes terres.

— C'est cela, dit la marquise. Une fois en Auvergne, vous ferez ce que les autres font dans leur gouvernement, et nous, nous agirons ici avec l'ambassadeur d'Espagne.

— Et moi, à l'aide de ma jeune fille, dit mystérieusement d'Entragues au comte.

Le jour même, le comte d'Auvergne insulta, au Louvre, le comte de Soissons, et lui envoya un cartel. Le comte de Soissons, indigné de ce qu'un bâtard de roi osait s'assimiler à un prince légitime du sang, courut se plaindre à Henri IV. Celui-ci exila en effet le comte d'Auvergne et le relégua dans sa province. Le comte partit en témoignant tout haut sa colère, et tout bas sa joie d'un si heureux résultat. Arrivé en Auvergne, il parcourut le pays tout entier et l'attira bientôt à sa cause. Il s'entendit avec les autres conjurés, et bientôt tout fut prêt pour faire éclater la conjuration.

Pendant ce temps, d'Entragues avait essayé de mettre à exécution à Paris le projet qu'il avait conçu contre le roi, et qui devait singulièrement simplifier les choses. Il ne s'agissait de rien moins que d'un assassinat sur la personne de Henri IV. Ce dernier, toujours amoureux de la jeune d'Entragues, employait toutes sortes de ruses et de déguisements, comme nous l'avons dit, pour pénétrer auprès d'elle, que son père avait renfermée dans son château de Malesherbes.

Le roi s'y rendait toujours seul et sans suite. D'Entragues, instruit un jour d'un rendez-vous nocturne, aposta quatre hommes sur la route, qui se firent d'autant moins de scrupule d'attaquer le roi que rien en lui ne le faisait reconnaître. Henri IV échappa à cette tentative d'assassinat, grâce à son courage et à la vitesse de son cheval.

Désolé d'avoir manqué son coup, d'Entragues usa du moyen qu'avait employé le comte de Montsoreau et que ce premier connaissait bien. Il força sa jeune fille d'écrire au roi pour lui donner un rendez-vous dans un lieu écarté, à une heure avancée de la nuit. La jeune fille ne put se soustraire à la volonté de son père et écrivit le billet, mais, plus heureuse que la comtesse de Montsoreau, elle put prévenir Henri IV, qui ne se rendit pas au rendez-vous. D'Entragues échoua une seconde fois.

Le roi, prévenu de ce projet d'assassinat sur sa personne, crut d'abord que le comte d'Entragues lui seul l'avait conçu, et qu'il ne se rattachait pas à un complot. N'osant attaquer de front un homme qu'il déshonorait dans ses deux filles, il se borna à le faire surveiller et à prendre lui-même toutes les précautions pour sa sûreté.

Mais bientôt une lettre du comte d'Auvergne à ses correspondants étant tombée entre les mains du roi d'Angleterre, celui-ci l'envoya à Henri IV. Cette lettre, tout obscure qu'elle était, suffisait pour mettre sur la voie. Peu après un Anglais nommé Morgan, détenu au château de Vincennes, et l'un des complices subalternes de la conspiration, fit quelques révélations qui démontrèrent clairement le complot et surtout apprirent au roi la ruse dont s'était servi le comte d'Entragues pour la fausse promesse de mariage.

Morgan désignait comme chefs, d'Entragues, d'Auvergne et la marquise de Verneuil. Justement effrayé du danger qui le menaçait, le roi employa tous les moyens pour tirer la vérité de sa maîtresse. Mais celle-ci, faisant bonne contenance, réduisit le monarque du rôle d'accusateur à celui d'accusé.

Alors toute la colère du roi se tourna sur les comtes d'Entragues et d'Auvergne. Il

voulait obtenir de l'un la promesse de mariage, de l'autre des révélations sur le complot, mais l'un et l'autre étaient absents : d'Entragues, retiré dans son château de Marcoussis, où il avait pris de plus grandes précautions pour se défendre que la première fois, et le comte d'Auvergne dans sa contrée.

Le roi, soit que cela lui parût plus important par les révélations qu'il en attendait, soit qu'ayant d'Entragues sous la main, il répugnât d'ailleurs à commencer par lui, s'occupa d'abord du comte d'Auvergne.

A cette époque, comme nous l'avons dit, le comte parcourait cette province, excitant ses habitants contre le roi, et préparant avec ses complices le grand mouvement dont la mort du roi, combinée par d'Entragues, devait être le signal.

Il était suivi partout de sa maîtresse, Alexandrine de Châteaugai, pour laquelle il ressentait le plus violent amour. Cette femme, quoique d'une grande beauté, avait surtout inspiré cette passion au comte par ses manières et ses allures. Elle portait sur ses traits la fierté et l'énergie, que faisait ressortir davantage sa taille élevée et gracieuse. Habile à tous les exercices du corps, elle montait à cheval comme un cavalier et maniait les armes comme un soldat. Follement éprise du comte, elle n'avait pas hésité à partager avec lui les dangers de son entreprise et s'était offerte à marcher la première s'il y avait quelque péril à affronter.

C'est dans cette position que l'envoyé de Henri IV trouva le comte d'Auvergne, lorsque, par ordre de son maître, il se rendit auprès de lui. Cet envoyé était M. de la Curée, qui, instruit cette fois du rôle qu'on lui faisait jouer, accepta franchement la mission.

Il remit au comte une lettre du roi, par laquelle, poursuivant son système de trahison, Henri IV lui annonçait qu'il avait arrangé son affaire avec le comte de Soissons, et qu'il le rappelait à la cour. Le comte, après les premiers compliments, quitta un instant la Curée pour aller communiquer à madame de Châteaugai la lettre du roi et lui demander son avis.

— Il y a une trahison là-dessous, lui dit cette femme. Votre affaire avec le comte de Soissons est finie depuis longtemps. Henri IV vous mande à la cour pour tout autre motif.

— Quel motif pouvez-vous supposer ? J'ai reçu hier encore des lettres de Paris si rassurantes, dit le comte. De quoi me défier ?

— On se défie de tout quand on conspire.

Au même instant parut devant lui un piqueur de la comtesse sa femme, déguisé en paysan auvergnat, qui lui apportait une lettre. Cette lettre l'instruisait de l'arrestation de Morgan et des bruits qui couraient à la cour.

— Eh bien ! vous le voyez, s'écria Alexandrine ; voilà le vrai motif pour lequel le roi vous fait venir.

— Si je le savais, dit le comte avec colère, je ferais pendre tout à l'heure son envoyé.

— Ce serait une folie : pas de violence ; de l'adresse. On use de trahison envers vous ; répondez à la trahison par la ruse. Ce qu'il vous faut dans cette circonstance, c'est gagner du temps pour savoir où en sont les autres, ou vous ménager un asile à l'étranger. Renvoyez M. de la Curée, sondez-le, exigez un sauf-conduit, tout ce qui pourra vous laisser le temps nécessaire pour prendre vos précautions, et si d'ici là nous n'avons pas de nouvelles certaines, nous sortirons de France.

Le comte rejoignit la Curée, et, redevenu calme, il trouva dans son esprit, habitué à la dissimulation, les ressources nécessaires pour en arriver au point où il voulait ; il montra à la Curée, comme se confiant à lui dans toute la franchise de son âme, la lettre qu'il avait reçue de sa femme, et le pria de s'expliquer aussi sincèrement à son égard. La Curée se laissa prendre au piége et lui dit :

— Il est vrai, monsieur le comte, que le roi a entendu parler de ce complot dénoncé par Morgan, et dans lequel vous êtes impliqué. Mais Sa Majesté m'a chargé de vous dire que, si vous vouliez faire l'aveu de vos fautes et lui découvrir tous les fils de la conspiration, elle vous pardonnerait et vous rendrait ses bonnes grâces.

— Ah ! toujours le même système. Le roi avait aussi promis à Biron, et il l'a fait mourir ! Je ne puis plus me contenter de sa parole : il me faut un écrit.

— Lequel ?

— Un sauf-conduit qui me garantisse de cette horrible Bastille dans laquelle je ne veux plus rentrer, dit le comte, pensant

qu'un délai pour faire venir le sauf-conduit lui laisserait le temps qui lui était nécessaire. Mais quel ne fût pas son étonnement, lorsque la Curée, tirant un papier de sa poche, le présenta au comte, en lui disant :

— Sa Majesté, qui connaît l'horreur que vous avez manifestée tant de fois pour cette prison, a prévu l'objection que vous venez de me faire, et a signé de sa main le sauf-conduit que voilà.

Le comte, un instant embarrasé, eut l'air de lire le papier avec la plus grande attention, puis, le repliant, il répondit à la Curée :

— Mais ce sauf-conduit ne garantit ma liberté que jusqu'au Louvre, et, une fois là, le roi peut me faire jeter de nouveau à la Bastille.

— Sa Majesté ne pourrait agir ainsi envers un homme tel que vous qui lui ferait des aveux. Vous m'avez cité le maréchal de Biron, à mon tour je vous citerai Lafin et Rénazé, auxquels le roi a fait grâce.

— Mais je ne suis pas de la trempe de ces misérables, moi ; je suis de celle du maréchal de Biron, et le roi a prouvé qu'il savait choisir ses victimes ? Je ne sortirai de l'Auvergne pour me rendre à la cour que lorsque j'aurai des lettres d'absolution. Pouvez-vous me les remettre comme le sauf-conduit, et Sa Majesté a-t-elle aussi prévu le cas où je les demanderais ?

— Non, mais si vous l'exigez absolument, je vais écrire au roi.

— Je l'exige : et autant je ferai rude résistance, si on veut m'enmener sans ces lettres, autant j'accourrai de bonne volonté aux pieds du roi quand je les aurai.

Ils se séparèrent à ces mots, et la Curée se hâta d'envoyer un de ses gens à Paris pour prévenir le roi. Pendant ce temps, en effet, le comte, puissamment secondé par madame de Châteaugai, apprit tout ce qui se passait à Paris et se convainquit que tout était manqué. Alors il ne songea plus qu'à la fuite. Mais il était cerné de tous les côtés et entrevoyait des difficultés immenses, même pour sortir de la province. Moins découragée que lui, Alexandrine le soutenait de son énergie et déployait une activité digne d'un général d'armée. Mais, au moment où l'on s'y attendait le moins, la réponse du roi arriva de Paris plus tôt qu'on ne l'aurait cru, et la Curée se rendit chez le comte d'Auvergne pour la lui communiquer. A l'annonce de cette nouvelle, le comte, qui était avec sa maîtresse, lui manifesta ses craintes et ses appréhensions. Quelle était la réponse, et que devait-il faire ?

— Quelle qu'elle soit, s'écria Alexandrine, on ne nous prendra pas vivants, je le jure, pour nous enterrer à la Bastille. Allez recevoir M. de la Curée, moi je vais veiller sur vous.

Le comte fit introduire l'envoyé du roi, et, après quelques paroles de politesse échangées, il fut le premier à lui demander quelle était la réponse du roi.

— Elle est telle que vous la désirez, dit la Curée. Voici les lettres d'absolution.

Le comte les prit, les lut réellement cette fois, et réfléchit longuement sur la nouvelle situation que cela lui créait envers sa sœur et ses complices ; il en dit quelques mots à la Curée, qui le rassura sur le sort de la marquise et du comte d'Entragues, et l'engagea, en reconnaissance de la grâce que le roi lui accordait, à lui dévoiler tout sans restriction.

— Eh bien ! dit le comte, je suis prêt à me rendre à Paris, en me fiant à ces lettres d'absolution,

— Non, vous ne vous y rendrez pas, dit Alexandrine, qui parut tout à coup, car ces lettres d'absolution sont un mensonge, et l'on ne vous appelle à Paris que pour vous faire porter la tête sur l'échafaud.

— Madame ! dit la Curée.

— Je sais tout, interrompit Alexandrine ; vous avez traîtreusement amené deux compagnies avec vous et placé des gardes à toutes les portes, après avoir fait arrêter tous les gens et officiers de la maison, et ce n'est pas ainsi qu'on procède envers un homme auquel on a fait grâce de bonne foi.

— Quoi, misérable ! dit le comte en voulant s'élancer sur lui...

— Arrêtez, dit Alexandrine ; nous n'avons pas le temps de le punir, nous avons à peine celui de prendre la fuite ; le palais est cerné, il est vrai, mais la porte dérobée qui donne dans l'arrière-cour n'est pas gardée. Là, par mes ordres, sont toujours nos deux meilleurs chevaux prêts à être montés ; allons nous mettre en selle. Quant à vous, M. de la Curée, la porte par laquelle je suis entrée est fermée à double tour, celle par laquelle nous allons sortir va l'être de même ; vous aurez la bonté d'attendre qu'on vous ouvre.



— Sauvez-vous, sauvez-vous, monseigneur; c'est votre propre régiment qui passe au bas de la montagne. — Page 418.

Et, entraînant le comte, elle le conduisit dans l'arrière-cour, où ils trouvèrent en effet leurs chevaux et gagnèrent au galop les montagnes ; là ils furent accueillis par des paysans dévoués à leur cause et à leurs personnes.

Dès ce jour, le comte et Alexandrine commencèrent une vie errante et vagabonde, qui n'était pas sans charmes pour ces deux caractères aventureux et romanesques; ils parcouraient les forêts et les montagnes de l'Auvergne, toujours admirablement gardés par la fidélité des paysans. Ils étaient sans cesse escortés de domestiques qui, posés en sentinelles à des points éloignés, faisaient entendre le son du cor de proche en proche jusqu'au lieu où ils étaient retirés, pour prévenir de l'approche du danger; de cette manière ils parvinrent à se dérober pendant quelque temps aux poursuites actives qu'on ne cessait de faire contre eux, et n'attendaient que le moment de sortir de la province et de la France.

Quiconque a fait le voyage de Clermont-Ferrand à la jolie petite ville de Riom doit avoir remarqué sur le sommet d'une petite montagne, à moitié du chemin à peu près frayé qui sépare les deux villes, une grotte creusée dans le roc où stationnent aujourd'hui des mendiants.

C'est là, dit la tradition, que Jules César s'arrêta un instant pour contempler à loisir

le riant et fécond plateau de la Limagne qui se déroulait à ses pieds. C'est là aussi que le comte et Alexandrine, n'ayant pour abri que la grotte, alors bien plus vaste qu'aujourd'hui, venaient de passer quelques jours à se reposer de leurs fatigues, croyant avoir dépisté les troupes royales au milieu des bois qui couvraient alors la montagne.

Ils n'étaient pas sans espoir de pouvoir fuir à l'étranger et d'y trouver asile, et s'entretenaient à l'avance du bonheur paisible qui les attendait, lorsque le son du cor retentit dans le lointain. Ce son répété de proche en proche, comme c'était l'habitude, arriva jusqu'à la sentinelle qui était à cinquante pas d'eux et qui donna le signal d'alarme ; les deux amants, surpris d'une telle alerte dans un moment pareil, furent debout et prêts à fuir dans l'instant ; mais tout bruit n'avait pas cessé, et les vents apportaient encore, en venant mourir au milieu des arbres, des sons qui ressemblaient à ceux d'une musique militaire. A ce bruit, le comte d'Auvergne tressaillit et prêta plus attentivement l'oreille en commandant du geste le silence autour de lui ; en même temps accourut un domestique hors d'haleine, qui cria du plus loin qu'il put être aperçu :

— Sauvez-vous, sauvez-vous, monseigneur ; c'est votre propre régiment qui passe au bas de la montagne.

— Mon régiment ! s'écria le comte ; ah ! je ne m'étais donc pas trompé ! c'est mon air favori qu'ils jouaient... je l'avais reconnu !...

— Mais venez, venez donc, fuyons, dit Alexandrine.

— Attendez, reprit le comte en penchant l'oreille ; attendez, écoutez, c'est le même air qu'ils jouent toujours... Oh ! mon beau régiment, mes beaux hommes, mes braves soldats !... oh ! que je voudrais les revoir encore, les commander encore, fût-ce pour la dernière fois !

— Êtes-vous fou ? dit Alexandrine ; vous montrer à eux, vous exposer à être arrêté !

— Arrêté ?... et quel est le soldat qui oserait porter la main sur son colonel ?... Oh ! non ; ils me respectent, ils m'aiment, je puis le dire, je les traitais comme mes enfants.

— N'importe, suivez-moi ; nous différons trop longtemps, il faut partir.

— Entendez-vous, entendez-vous ? disait le comte dans une espèce d'extase ; la musique se rapproche... je crois entendre la voix du commandant... oui, il fait faire halte au bas de la montagne... O Alexandrine, je n'y tiens plus, il faut que je me montre à mes soldats, il faut qu'une fois encore ils voient leur colonel.

— Que faites-vous ? que faites-vous ? disait celle-ci en cherchant à retenir le comte.

— Je vais à eux, je vais les voir... Oh ! je n'ai pas à craindre de trahison, j'en suis sûr ; et d'ailleurs avec mon bon cheval Pompée, qui fait dix lieues d'une haleine, que puis-je redouter ?... Oh ! laissez-moi, laissez-moi seulement passer au galop devant le front de mon régiment, entendre encore la voix de mes soldats étonnés et saluer mon drapeau ; je ne m'arrêterai pas, je ne mettrai pas pied à terre, je ne me laisserai pas entourer, et je reviens aussitôt, et nous partons, et nous quittons la France... mais avant de la fuir pour toujours, un dernier adieu à ma patrie, à mes soldats, à mon drapeau !

— Mais vous nous perdrez tous, insensé !...

— Que pas un de vous ne me suive... je le défends... vous surtout, Alexandrine ; restez, restez, je le veux.

— Moi, rester ici quand vous allez vous exposer !

— Je le veux, je l'ordonne... Retenez-la, empêchez-la de monter à cheval, dit-il aux gens qui l'entouraient en voyant qu'elle était prête à le faire ; attendez-moi ici un quart d'heure, Alexandrine, et je reviens.

Et prompt comme l'éclair, il partit au galop de son cheval ; mais les domestiques et les paysans voulurent en vain retenir Alexandrine ; elle s'échappa de leurs mains, et s'élançant sur son coursier, suivit la trace de celui du comte.

En quelques minutes, le comte eut descendu la montagne, se trouva dans la petite vallée, où son régiment était rangé en bataille, et cria d'une voix forte :

— Enfants, c'est votre colonel qui vient vous faire ses adieux.

A ces mots, le commandant s'avança vers lui respectueusement, le chapeau à la main, suivi de quatre domestiques, pour lui présenter ses hommages ; le comte s'arrête à cet aspect et tend la main au commandant ; mais pendant qu'il fait ce mouvement, deux des domestiques, qui n'étaient que des gardes du roi déguisés, le saisissent par les bras, tandis que les deux autres le tirent

de dessus son cheval, et le comte, entraîné par les quatre soldats, tombe en criant :

— Commandant, vous êtes un espion et un traître !...

En ce moment, Alexandrine arrivait au galop de son cheval ; le comte en l'apercevant lui cria avec effroi :

— Fuyez ! fuyez ! je suis trahi !...

— Oui, je fuis, dit Alexandrine qui s'était arrêtée tout à coup, mais c'est pour pouvoir vous sauver.

Elle tourna bride aussitôt, et, sur un signe du commandant, quatre cavaliers de l'escorte se détachèrent et se mirent à sa poursuite. Alexandrine, sans presser le pas, les attendit à portée, et, comme ils approchaient, tira sur eux deux coups de pistolet ; deux hommes tombèrent, les deux autres s'arrêtèrent, et Alexandrine reprenant le galop, disparut aussitôt sur le revers de la montagne.

C'est ainsi que le comte d'Auvergne fut arrêté et conduit pour la seconde fois à la Bastille.

Ce moyen était de l'invention de Henri IV, qui, connaissant bien le caractère du comte était sûr qu'il ne résisterait pas au plaisir de revoir son régiment s'il passait près de lui, et avait pris ses mesures en conséquence.

Lorsque le comte d'Auvergne fut de nouveau emprisonné à la Bastille, dans la même tour qu'il avait déjà occupée, le roi voyant que la marquise, malgré les fréquents messages qu'il lui avait envoyés, persistait à ne pas fléchir et à ne pas lui demander grâce, lui envoya des gardes, commandés par le chevalier du Guet, qui devaient la retenir prisonnière chez elle.

La marquise en les voyant arriver se montra plus fière et plus arrogante que jamais ; elle ne daigna pas répondre aux questions d'usage qui lui furent adressées et se retira dans sa chambre, où elle s'enferma avec son enfant.

Le roi songea alors au comte d'Entragues, qui, comme nous l'avons dit, était retiré à son château de Marcoussis, et à sa véritable promesse de mariage qu'il voulait avoir à tout prix.

Castelnau, dans les additions à ses Mémoires, fait un récit très-curieux de la manière dont le comte d'Entragues fut arrêté et dont le roi s'empara du précieux papier. Nous allons transcrire ce récit, parce qu'il se lie essentiellement au procès du comte d'Auvergne, qui fut fait à la Bastille.

« Le roi, dit Castelnau, communiqua secrètement cette affaire au prévôt Défunctis avec des témoignages d'une passion extrême de pouvoir perdre le sieur d'Entragues, lors retiré dans sa maison de Marcoussis où il se tenait sur ses gardes ; mais qui n'était pas un lieu pour se mettre à l'abri d'une si grande puissance, ni pour receler des trésors de l'importance de ceux qui s'y trouvèrent.

« Il lui offrait, dans la chaleur de son dessein, deux canons et cinq régiments pour emporter cette place de force ; mais le prévôt, plus prudent en ce qui regardait la fonction de sa charge, lui fit entendre qu'il fallait plus d'adresse que de force, et que croyant opprimer un coupable il le rendrait innocent, lui donnant du temps pour prendre résolution sur le sujet du siége, et pour brûler tout ce qui pourrait servir à la condamnation, et accuser la violence qu'on lui aurait faite.

« Le roi, contraint d'avouer qu'il n'était pas si habile au métier de prévôt qu'en celui de conquérant, lui laissa la conduite de toute l'affaire, lui accorda quinze jours pour l'exécution de ses ordres, et lui promit de n'en parler à personne, pas même à la reine.

« Pendant ce temps-là, le prévôt instruit un archer qui fait le soldat estropié, et qui, sous le masque d'une fausse jaunisse, gueuse huit jours au village de Marcoussis, épie ce qui s'y passe, voit les ponts toujours levés, et observe qu'aux jours maigres, on abattait la planchette pour prendre du beurre frais et des œufs de quelques femmes qui en apportaient.

« Sur cela Défunctis fait son dessein, il envoie querir à Jouy, chez le marquis de Sourdis, quatre habits de villageoises, il vient après lui-même à Sourdis avec quarante archers, et y prend un garde qui le mène droit au bois qui joint le parc de Marcoussis, où il dresse une embuscade, et, pour plus de sûreté, y retient le garde et fait partir quatre archers déguisés en paysannes, qui viennent de grand matin au premier pont avec leur beurre et leurs œufs.

« Le cuisinier leur abat la planchette ; mais avec le beurre qu'on lui montre on lui présente aussi le pistolet à la gorge, avec menace de le tuer s'il ose dire un mot. La

porte ainsi saisie sans bruit, le prévôt arrive avec une partie de ses gens, se coule de la cour à la montée, où il arrête le valet de chambre qui descendait et qui avait laissé la chambre ouverte ; il lui défend, sur la vie, de parler, et le mène avec lui, suivi de quatre archers. Après en avoir mis huit dans la salle et quatre autres dans l'antichambre, il laisse ses quatre à la porte de la chambre, il entre seul avec le valet et attend une heure que le comte d'Entragues s'éveille, lequel criant :

« - Qui est là?

« Il répond et en même temps tire le rideau. Si jamais prisonnier d'État fut consterné, ce fut ce seigneur, qui crut que le roi avait résolu sa perte, et qui fit tout ce qu'il put pour gagner le prévôt, qui de sa part aussi, fit tout ce qu'il put pour le consoler; le prévint néanmoins de se vouloir habiller, et ayant fait vider les poches de l'habit qui lui était préparé, retint les papiers et lui rendit les clefs.

« Le sieur d'Entragues étant levé voulut fouiller dans une armoire qui était dans l'épaisseur du mur derrière la tapisserie vis-à-vis de son lit, et en étant refusé, il dit avec mille instances que c'était pour en tirer un bail de bois qui lui importait de vingt mille écus s'il ne le délivrait dans trois jours, et qu'il l'avait destiné au mariage de sa fille ; il lui déclara enfin que la fortune lui avait mis ce jour-là en main son honneur et sa vie, et le salut de toute sa maison ; qu'il trouverait dans une cassette qui était sur la table pour cinquante mille écus de pierreries, appartenant à sa fille, qu'il lui donnerait de grand cœur, avec serment qu'âme vivante n'en saurait jamais rien, et de lui en être toute sa vie infiniment obligé, pour la seule grâce qu'il lui demandait de lui laisser prendre le papier qu'il voulait.

« Le prévôt, inflexible, s'en étant excusé sur son devoir, y mit le scellé, laissa garnison au château, et le conduisant à Paris, envoya en poste avertir le roi, qui lui manda de le mener à la conciergerie du Palais, et ensuite ordonna d'aller prendre les papiers. Comme il avait laissé les clefs au sieur d'Entragues, il les lui alla demander ; mais pour éviter le reproche d'avoir rien supposé, il voulut encore obtenir de lui qu'il lui nommât un des siens en présence duquel il pût faire l'ouverture de l'armoire et la description des papiers, comme il fit en présence de Gautier, secrétaire dudit d'Entragues.

« Il y en avait de diverses sortes ; mais la première liasse sur laquelle il mit la main était la plus importante, qui contenait cinq pièces, savoir : Le chiffre du roi d'Espagne, une lettre du même roi en français, adressée à M. d'Entragues, signée *Yo el rey ;* une autre toute pareille à la marquise de Verneuil, et une troisième au comte d'Auvergne ; la dernière signée tout de même, était une promesse du roi en français, avec serment solennel qu'en lui remettant entre les mains la personne de monsieur de Verneuil, il le ferait reconnaître pour le dauphin, vrai et légitime successeur de la couronne de France, lui donnerait cinq forteresses en Portugal, avec une administration honorable et cinquante mille ducats de pension.

« Qu'il donnerait aussi auxdits sieurs d'Entragues et comte d'Auvergne deux places fortes et à chacun vingt mille ducats de pension, et les assisterait de toutes ses forces quand l'occasion se présenterait.

« Tout cela, paraphé de la main de Gautier, est porté au roi, qui reconnut d'abord les chffres de l'Espagne ; il tressaillit de joie, embrassa par cinq fois le prévôt, comme celui qui avait rendu le plus signalé service qu'il pouvait souhaiter, et envoya les pièces au procureur général pour hâter le procès.

« Cependant le sieur d'Entragues, qui sut que tout était découvert, tomba dans le dernier désespoir. Ayant mandé Défunctis, qui y vint avec permission, il lui dit qu'il était perdu si le roi ne se voulait contenter du papier qu'il avait tant eu envie de tirer de ses mains, et qu'il lui rendrait enfin sur la seule assurance de sa vie. Le roi l'ayant pris au mot, et averti du lieu où il était, envoya sur-le-champ le sieur de Loménie, secrétaire d'État, qui trouva la promesse de mariage dans une bouteille de verre enfermée d'une autre bouteille, aussi de verre, sur du coton, le tout bien bouché et muré dans une chambre de Marcoussis. »

Le roi espérait surtout que l'arrestation du comte d'Entragues porterait la marquise à s'humilier devant lui et à lui demander grâce ; car telles étaient les faiblesses et les passions amoureuses de Henri IV, que, dans l'événement qui a le plus ébranlé son trône, il ne voyait de côté sérieux que son raccommodement avec sa maîtresse. C'était,

comme l'a très-bien caractérisé ce même Castelnau que nous venons de citer, *une affaire d'amour déguisée en affaire d'État.*

— Croyez-vous qu'elle en vienne à me demander grâce? disait Henri IV à Sully.

— Oui, répondait celui-ci, si elle croit que vous n'avez plus de tendresse pour elle; mais, si elle s'aperçoit que vous l'aimez encore, et que vous ne faites tous ces éclats que pour l'amener à vos volontés, elle est assez fière pour ne pas plier.

Le roi, convaincu par son ministre, résolut alors de montrer la plus grande sévérité. Il nomma rapporteur de l'affaire Achille de Harlay, premier président; Etienne de Fleury et Philibert de Thoring, conseillers.

Les portes de la Bastille s'ouvrirent de nouveau devant ces trois commissaires, qui firent comparaître devant eux le comte d'Auvergne pour l'interroger. Leurs questions tombèrent principalement sur ses relations avec l'Espagne, Le comte répondit à cela en montrant l'autorisation que le roi lui avait donnée à l'époque de sa maladie, relativement à l'asile qu'il devait assurer à la marquise. Il nia, du reste, toute participation à un complot, surtout avec d'Entragues et sa fille, dont il disait beaucoup de mal. Il paraît que les accusés avaient adopté le système de se dénigrer les uns les autres.

Le comte d'Entragues assurait de son côté avoir été aussi autorisé par le roi aux mêmes démarches que d'Auvergne, envers l'Espagne, en faveur de la marquise, et lorsque les magistrats le pressaient par trop il s'emportait contre le roi, qui avait déshonoré Henriette, et voulait maintenant déshonorer sa jeune sœur.

La marquise embarrassait ses juges plus encore. Elle répondait d'une manière insouciante, à toutes les questions, qu'elle ne se rappelait pas, qu'elle avait bien autre chose à faire étant occupée chaque jour à repousser l'amour du monarque depuis qu'il avait manqué à sa parole; qu'il fallait lui demander à lui-même qui avait meilleure mémoire qu'elle; que lui seul pouvait éclaircir tout cela, et que s'il ne le faisait pas, elle n'avait rien à dire.

Mais les lettres du roi d'Espagne, que nous avons mentionnées, étaient là. Sa correspondance en chiffres, dont on avait la clef, était aussi entre les mains du parlement. A ces pièces les accusés ne pouvaient rien répondre, et les commissaires résolurent de mettre les trois prisonniers en accusation.

Cependant, il était une femme qui s'intéressait vivement au sort du prisonnier de la Bastille, et qui ne pouvait rester inactive. C'était Alexandrine de Châteaugai. Elle avait essayé tous les moyens possibles pour faire évader le comte d'Auvergne; mais Sully était encore gouverneur de la Bastille, il avait établi les mêmes précautions que par le passé, et les anges ne descendaient pas du ciel pour ouvrir la prison et faire tomber les barreaux.

Voyant juste, comme toutes les femmes, en affaire d'amour, Alexandrine devina facilement que la marquise aurait seule assez de pouvoir sur le roi pour faire éteindre cette affaire. Elle tenta donc de pénétrer auprès de la marquise, mais ce fut en vain. Elle courut alors au chevalier du Guet, auquel elle eut l'adresse de persuader que, tant pour se rendre agréable au roi, qui en serait flatté, que par intérêt pour la marquise elle-même, qui lui en saurait gré plus tard, il devrait dire à Henri IV qu'elle implorait sa grâce, et celle de son père et de son frère. Henri IV faisait venir tous les jours le chevalier du Guet, qui lui rendait compte de ce que faisait et disait la marquise, et terminait toujours par cette question :

— Elle ne vous a rien dit pour moi? Elle n'a pas demandé grâce?

Et lorsque le chevalier du Guet avait répondu négativement, Henri IV, poussant un profond soupir, le congédiait en disant :

— Nous verrons demain.

Le chevalier du Guet crut donc faire une chose très-habile en suivant le conseil de madame de Châteaugai; il se rendit auprès du roi, auquel il assura que la marquise demandait grâce : aussitôt le roi, transporté de joie, fit rédiger des lettres d'abolition et les expédia au premier président de Harlay. Il était prêt à se rendre lui-même auprès de la marquise, lorsque le premier président se présenta devant lui.

— Sire, dit monsieur de Harlay, je viens rendre à votre majesté les lettres d'abolition qu'elle m'a envoyées. Le parlement ne peut pas en connaître.

— Pourquoi cela, monsieur le premier président? dit Henri IV.

— Le parlement a établi sa jurisprudence

dans l'affaire du maréchal de Biron. Il a déclaré que la grâce verbale accordée par votre majesté, et toute parole royale sortie de votre bouche vaut lettres patentes, ne pouvait être invoquée devant la cour avant qu'elle eût prononcé son arrêt, une fois qu'elle était légalement nantie; dans l'affaire des comtes d'Auvergne, d'Entragues et de la marquise de Verneuil, la cour est légalement nantie, elle doit juger le comte d'Auvergne, et d'Entragues, et la marquise de Verneuil, sans s'arrêter à vos lettres d'abolition et de grâces, comme elle a jugé le maréchal de Biron, sans s'arrêter au pardon de Lyon.

— Mais le maréchal était un traître, dit Henri IV avec dépit.

— Le maréchal a été condamné, répondit le premier président, il devait l'être par une cour de justice, dans toute la rigueur du droit. Les trois accusés dont il est question doivent subir l'arrêt du parlement, car il s'élève contre eux des preuves évidentes que votre majesté elle-même nous a transmises, et qui ont décidé leur mise en accusation. Votre majesté a trouvé bon que sa parole n'arrêtât pas le cours de la justice dans le procès de Biron; qu'elle trouve bon que ses lettres patentes ne l'arrêtent pas aujourd'hui dans celui de la marquise de Verneuil. Elle a livré les accusés au parlement, il faut que le parlement prononce. Jusque-là, votre majesté elle-même est réduite au silence. La clémence viendra après, si vous l'avez pour agréable; mais le parlement aura rempli son devoir sans entraves, sans haine, sans sympathie et sans crainte.

Henri IV restait muet à ce langage, dont il sentait la justice au fond de l'âme. Le premier président, conservant une attitude ferme et modeste à la fois, ne paraissait pas disposé à fléchir, lorsqu'un secrétaire, entrant mystérieusement, remit au roi un billet qu'il s'empressa de lire. Pendant la lecture de ce billet, le rouge monta au visage de Henri IV, puis il froissa le papier dans ses mains, et prenant brusquement les lettres patentes que tenait le premier président, il les jeta dans le feu en s'écriant:

— Vous avez raison, monsieur le président; il faut que justice se fasse; ces lettres n'existent plus; et il le congédia aussitôt.

Le billet que venait de lire Henri IV était de la marquise.

Il était conçu en ces termes:

« Je dénie formellement la grâce qu'a demandée en mon nom le chevalier du Guet, sans doute en croyant servir mes intérêts. Je déclare ne lui avoir dit aucune des paroles de soumission qu'il a rapportées au roi de ma part; car je ne veux pas qu'on me reproche d'avoir baisé la main qui m'enchaîne. »

Le parlement continua les débats de cette affaire et rendit bientôt son arrêt. Les preuves de la conspiration étaient évidentes, Il condamna donc les comtes d'Auvergne et d'Entragues à avoir la tête tranchée, et la marquise de Verneuil à avoir la tête rasée et à vivre cloîtrée dans un couvent le reste de ses jours.

Quand le roi connut cet arrêt, il espéra enfin que son orgueilleuse maîtresse s'abaisserait devant lui pour demander la grâce de son père; mais la marquise reçut cette nouvelle d'un air impossible, et ne manifesta aucune intention pendant la première journée.

Le lendemain du jour où l'arrêt était connu dans Paris, l'infatigable Alexandrine était parvenue à pénétrer auprès d'elle. Instruite de l'effet qu'avaient produites les paroles du chevalier du Guet sur le roi, elle en fit part à la marquise et la supplia de demander au roi la grâce de son père et du comte d'Auvergne.

Il y eut entre ces deux femmes une scène d'orgueil et d'entêtement de la part de la marquise, de désespoir et de dévouement de la part d'Alexandrine. Enfin, la marquise cédant aux larmes de madame de Châteaugai, consentit à écrire à Henri IV, après toutefois qu'elle eut fait jurer à cette dernière de la servir dans sa vengeance, si elle en trouvait jamais l'occasion.

Alexandrine fit ce serment avec un empressement et une énergie qui charmèrent la marquise, et courut porter au Louvre la lettre adressée au roi. Henri IV la reçut avec transport, et l'instant d'après il était chez la marquise. Quand il sortit d'auprès d'elle, il manda Sully et lui ordonna de faire préparer les lettres patentes concernant les trois coupables. Dans ces lettres, auxquelles le parlement ne pouvait s'opposer cette fois, le roi avait encore mesuré sa justice et agi plutôt en amoureux qu'en monarque qui use de clémence.

Il annula tous les actes faits contre la

marquise, et abolit la mémoire de son délit quel qu'il fût; réhabilita les comtes d'Entragues et d'Auvergne, fit grâce pleine et entière au premier, et commua la peine de mort du second en une détention perpétuelle à la Bastille, *pour matter son indomptable malice*.

Une dernière disposition répondait aux remontrances du premier président de Harlay, et dispensait la marquise et ses parents d'une nouvelle humiliation. Les lettres d'abolition devaient être entérinées hors de leur présence. Les pièces du procès furent enlevées du greffe et brûlées comme l'avaient été toutes celles du parlement de la Ligue.

Quand le comte d'Auvergne apprit la grâce qui lui était faite, il s'emporta en imprécations contre le roi, qu'il trouvait plus cruel de le détenir dans cette horrible prison que de lui accorder l'échafaud du maréchal de Biron. Alexandrine, qui se présenta devant lui en ce moment, calma sa douleur et son désespoir. C'était la dernière faveur que la marquise avait obtenue du roi pour le comte d'Auvergne.

Madame de Châteaugai lui apportait l'espoir de sa grâce prochaine, qui, tôt ou tard, serait accordée aux prières de la marquise; mais il n'en fut pas ainsi. Henri IV, persévérant dans sa voie d'inconstance et de nouvelles amours, et satisfait d'avoir pu réduire la marquise, la quitta pour madame de Moret, à laquelle succédèrent mademoiselle des Essarts, madame d'Angoulême, la comtesse de Sault, mesdames de Ragny et de Chanlivaut, la femme d'un médecin juif et tant d'autres, jusqu'à mademoiselle de Montmorency, princesse de Condé, dont nous avons parlé en commençant l'histoire de ce règne.

La marquise se voyant ainsi délaissée ne songea plus qu'à se venger, ainsi que son père, et porta fièrement le deuil, disant qu'elle était veuve de son époux. Le comte d'Entragues prit la même attitude que sa fille et répondit au roi, qui lui dit la première fois qu'il le vit après son affaire:

— Est-il vrai que vous ayez eu dessein de me tuer, comme on l'a publié?

— Oui, sire, et jamais cette pensée ne me sortira de l'esprit tant que votre majesté m'ôtera l'honneur en la personne de ma fille.

Les chroniques et les écrits du temps assurent que le comte d'Entragues et sa fille ne furent pas étrangers à l'assassinat de Henri IV. L'histoire remarque que le matin même du meurtre, le roi envoya chercher la marquise de Verneuil, qu'il ne voyait plus, et eut avec elle un long entretien dans le jardin des Tuileries. Cet entretien est demeuré secret, et quand ces deux personnes se quittèrent, elles étaient aussi émues l'une que l'autre.

Quoi qu'il en soit, le comte d'Auvergne n'obtint jamais sa liberté durant le règne de Henri IV. Il demeura douze ans à la Bastille et n'en sortit que sous Louis XIII.

Les mémoires de Sully nous apprennent qu'il fit demander, en 1609, à sa majesté, de changer d'air pour cause d'indisposition, et qu'il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout de l'Arsenal, mais on lui donna des gardes tout le temps qu'il y séjourna, remarque Sully. Sa captivité était très-resserrée. La permission de voir madame de Châteaugai n'était qu'une tolérance dégénérée en usage. Il ne pouvait voir aucun des membres de sa famille, aucun de ses amis; et Sully consigne encore dans ses Mémoires, comme une grâce spéciale et extraordinaire, la permission qui lui fut accordée de parler au sieur de Châteaumorand.

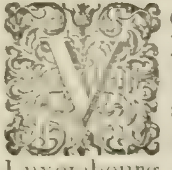
Telle fut l'issue de la seconde affaire qui se dénoua à la Bastille sous le règne de Henri IV. En la comparant à la première, il n'en peut résulter que de tristes réflexions pour toutes deux.

Biron, pardonné d'avance, est exécuté à mort sans preuves de nouveau complot. D'Entragues et d'Auvergne sont coupables par preuves, ils sont graciés. Henri IV ment à la parole donnée à Biron, résiste aux prières de ses parents et de ses amis, tous gens puissants dans l'état, tous serviteurs utiles à la France; il céde à une simple démarche de sa maîtresse pour les autres. Biron était le premier homme de guerre de son temps. Son père avait succombé en combattant pour le roi; lui-même comptait d'éminents services, il fut mis à mort. D'Entragues était le père de deux jolies filles, il fut gracié. D'Auvergne était bâtard de roi, frère de la marquise, *son épée n'avait jamais tué que des sangliers*; deux fois il conspira, deux fois il fut condamné, deux fois il lui fut fait grâce de la vie.

LA BASTILLE SOUS LOUIS XIII

Prisonniers : Le prince de Condé. — La maréchale d'Ancre. — Barbin, trésorier de la reine. — Persan. — Le maréchal Ornano. — Le maréchal de Bassompierre. — Le maréchal de Vitry. — Le comte de Roussy. — Le comte de la Suze. — Mazarques. — Le marquis de Rovillac. — Le marquis d'Oseguier. — De Modène. — D'Agen. — L'abbé de Foix. — Foucan de Langlois, abbé de Beaulieu. — Dorval Langlois. — Vauttier, médecin de la reine. — Blainville. — De la Rocheguyon. — Danquerre. — Hérouard. — Le père de Gondy. — La dame Gravelle. — Le chevalier de Montaigu. — Le comte Philippe d'Aglié. — Duhai du Chastellet. — Gaulmin, maître des requêtes. — Dryon. — Le marquis de Bonnivet. — Le marquis de Montpinçon. — De la Milletière. — Fonberston, Écossais. — De Maricourt. — Le comte de Cramail. — Le comte de Charton. — Du Fargis. — Le comte Grandcé-Mesdavid, maréchal de camp. — Le comte de Saint-Aignan. — Le marquis de Bréauté. — Le marquis d'Assigni. — Larivière. — Du Coudray-Montpensier. — Le marquis de Lieuville. — De Chandelonne. — Langlois. — Tardesquin. — Gouville. — Ornano, frère du maréchal. — Dubois. — Valbois. — Le baron de Tenance. — Lenoncourt de Serre. — De Herce. — Réveillon. — L'abbé de Trois. — Laporte, domestique de la reine. — Le commandeur de Jars. — Le prince Casimir, frère du roi de Pologne. — Le comte Palatin. — Neuf particuliers pour l'affaire du maréchal de Montmorency. — Un grand nombre d'inconnus.

Gouverneurs : Châteaux-Vieux. — Rose. — Persan. — Bassompierre. — Luynes (connétable). — Vitry (maréchal). — Bréauté. — Duhallier (maréchal de l'Hôpital). — Leclerc du Tremblay.



Vers la fin du mois d'août de l'année 1616, la reine Marie de Médicis, mère du roi Louis XIII, se promenait sur le terrain qui forme aujourd'hui le jardin du Luxembourg, où elle était allée voir par elle-même si les plans qu'on lui avait présentés pour ce palais étaient exécutables.

Elle examinait d'un œil distrait les divers dessins qu'on lui montrait en lui désignant les emplacements, et échangeait sans cesse un regard d'intelligence, où se peignait son impatience, avec une femme remarquable par sa laideur.

Mais quoique laide et petite, cette femme respirait l'esprit et l'audace dans tous ses traits. Un accent étranger qu'elle n'avait pu encore effacer depuis son séjour en France, dominait son langage et lui donnait quelque chose d'énergique. Cette femme était Éléonore Galigaï, maréchale d'Ancre.

Sœur de lait de Marie de Médicis, elle l'avait suivie en France lorsque cette dernière était venue épouser Henri IV. Un Italien, pauvre gentilhomme, les avait suivies aussi; c'était Concino Concini, qui, amoureux non de la personne de Galigaï, mais du crédit dont elle commençait à jouir auprès de la reine, s'était offert à elle pour mari, en calculant sur sa fortune à venir. Ses calculs s'étaient trouvés justes.

Galigaï n'avait pas quitté pendant la vie de Henri IV Marie de Médicis, qui, délaissée par son mari, s'était surtout confiée à sa sœur de lait, la seule compatriote qui fût auprès d'elle, et avait trouvé dans son commerce et les ressources de son esprit des consolations à son amertune.

Galigaï avait fini par avoir sur la reine un ascendant tel que cette princesse ne pouvait prendre la moindre résolution concernant sa maison sans la consulter, elle et son mari, que cette dernière avait fait habilement intervenir dans les affaires intimes.

Lorsque la régence fut déférée par le parlement à Marie de Médicis, cette princesse, à l'exemple des rois absolus, traitant la



Le même soir le comte se rendit au Louvre auprès de la reine. — Page 427.

France comme un domaine privé, en confia la direction à Concini.

Elle l'avait fait intendant de sa maison pour diriger ses affaires personnelles; elle le fit premier ministre du royaume pour diriger les affaires publiques. Galigai voyant que ce nom de Concini ne convenait plus à la position nouvelle et si brillante qu'elle et son mari avaient acquise, lui fit acheter le marquisat de Saluces, dont ils prirent le titre; et la faveur de ce couple, croissant de plus en plus, ce marquis de fraîche date fut fait maréchal de France, ce qui justifia ce mot si souvent répété alors, qu'il était *ministre sans connaître les lois, et maréchal sans avoir tiré l'épée.*

Une pareille élévation, qui du reste n'était justifiée chez les Concini que par le caprice de la reine, ne pouvait manquer d'exciter les cabales et les jalousies de gens qui, par leur naissance et leurs talents, se croyaient plus justement appelés à remplir ces fonctions qu'un petit gentilhomme italien, mari d'une femme de chambre. En effet, depuis la régence de Marie de Médicis, une ligue, ayant à sa tête les princes du sang et les grands du royaume, s'était formée contre le favori. Cette ligue, appuyée de nouveau sur le parti huguenot, avait fait éclater des guerres civiles. Le prince de Condé, qui avait fui à l'étranger, comme nous l'avons vu, pour soustraire sa femme

à la passion de Henri IV, était rentré en France à la mort de ce roi.

Sa naissance, sa valeur personnelle et son rang lui firent d'abord disputer la régence à Marie de Médicis. Plus tard, réuni aux ducs de Bouillon, de Vendôme et de Mayenne, il avait fait la guerre à Marie; enfin, la paix venait d'être conclue avec des avantages immenses pour les princes, qui, de retour à Paris, ne cessaient de conspirer et de poursuivre le renversement du maréchal d'Ancre, que la reine mère s'entêtait d'autant plus à maintenir, qu'on voulait le perdre. La conspiration avait pris un tel degré de force qu'une résolution prompte était imminente.

C'est pour cela que Marie de Médicis s'était rendue sur le terrain du Luxembourg, où elle devait avoir un entretien secret qu'elle craignait au Louvre, où tout pouvait être su; et c'est au retard qu'on mettait à venir, qu'il faut attribuer les signes d'impatience qu'elle échangeait avec sa favorite.

Au bout de peu d'instants on vit deux hommes avancer d'un pas rapide vers l'endroit où était la reine. Galigaï jeta un coup d'œil sur les nouveaux venus et s'écria :

— C'est lui.

Ces deux hommes s'approchèrent en saluant profondément. L'un était Barbin, trésorier et favori de la reine; l'autre Concino Concini, maréchal d'Ancre.

— Eh bien! leur dit la reine, quelles nouvelles?

— Mauvaises, répondit le maréchal. Les conjurés, instruits de nos projets de les faire arrêter, sont convenus entre eux de ne marcher que séparément, afin que si l'un d'eux tombe en notre pouvoir, les autres puissent se sauver et continuer la guerre.

— Ainsi notre projet échouerait, dit Marie de Médicis.

— Non, si nous le voulons bien. Il faut concentrer tous nos efforts sur un seul homme, car lui seul est dangereux, lui seul est à redouter : c'est le prince de Condé.

— Je crains que vous vous trompiez, Concini; et vous considérez plus dans le prince votre ennemi personnel que celui de notre maison.

— Et quand cela serait, dit Galigaï, le maréchal ne ferait que ce qu'il doit faire. De quel droit le prince de Condé a-t-il l'audace de contrôler vos actes et de critiquer les amitiés dont vous honorez certaines personnes? Ce n'est pas seulement la guerre à l'administration du maréchal qu'il fait sans cesse, mais à moi personnellement, et à vous-même, madame; il dit que la faveur de votre majesté est indignement placée, que je ne suis auprès de vous que pour servir vos caprices et vos intrigues; il dit qu'il vous donnera une leçon en me faisant fouetter et marquer par les rues.

— Tout cela est vrai, dit Barbin; et il ne m'épargne pas non plus dans ses menaces.

— Il ose tenir de tels propos? dit la reine.

— Il ose plus encore, reprit Concini. Je laisse à la maréchale le droit bien naturel de s'offenser des propos que le prince peut tenir sur la faveur dont votre majesté nous honore : je ne vois, moi, que l'intérêt du roi. Or, le prince de Condé conspire ouvertement. Ma perte n'est qu'un prétexte, il veut arriver plus haut. Toutes les nuits il y a des conciliabules dans son hôtel, tous les jours il enrôle des gentilshommes qu'il enrégimente; enfin ce cri de ralliement qu'il a donné à tous les siens, prouve le mépris qu'il fait du roi et la manière dont il veut le traiter, car ce cri est : *Barrabas*.

— Vous vous trompez sur la signification de ce cri, dit une femme qui, cachée depuis longtemps aux abords, n'attendait que le moment de paraître. Ce cri est plus dangereux et plus significatif que vous ne pensez, et je puis vous l'expliquer si vous le voulez.

Les quatre interlocuteurs, étonnés de cette apparition, regardaient avec attention cette femme, et cherchaient à se rappeler des traits qui ne leur étaient pas inconnus.

— Qui êtes-vous et que voulez-vous, madame? dit Marie de Médicis.

— Une grâce pour le service que je vais vous rendre.

— Laquelle?

— Celle du comte d'Auvergne. Je suis Alexandrine de Châteaugai.

A ce nom, tous la regardèrent avec intérêt. Douze années s'étaient écoulées depuis qu'ils l'avaient vue sollicitant de toutes les personnes présentes leur influence pour obtenir la grâce de son amant. Ces douze années, elle les avait pour ainsi dire passées à la Bastille, endurant les mêmes privations que le comte d'Auvergne, souffrant de toutes ses douleurs. Cette femme, encore jeune, avait déjà au front des rides que n'y

avait pas imprimées l'âge; elle vit avec bonheur les regards d'intérêt qu'on jetait sur elle, et, profitant de ce premier moment d'attendrissement pour émouvoir, elle s'écria :

— Grâce pour lui, madame; il a tant souffert! Depuis douze ans il expie la faute où il fut entraîné par sa sœur; depuis douze ans privé d'air, de liberté et de soleil, il ne demande qu'une occasion de vous prouver son dévouement à votre personne et à celle du roi; il est prêt à sacrifier sa vie s'il le faut pour votre service; et moi, madame, dont vous connaissez aussi le courage, je vous offre la mienne. Ne vous y trompez pas, vous êtes dans une situation où le dévouement absolu de deux personnes peut vous être utile; acceptez-le, madame; je viens pour vous l'offrir.

Ces paroles parurent faire impression sur la reine, et le maréchal d'Ancre, déjà tremblant de ce que venait de dire Alexandrine, et voulant à tout prix perdre le prince de Condé, se hâta de lui demander la signification de ce mot *Barrabas*, qu'elle semblait connaître.

— Les conjurés ne se défient pas de moi, dit Alexandrine; ils croient que le comte et moi confondront dans notre haine le feu roi Henri IV et le roi Louis XIII, voilà pourquoi ils m'ont tout dit. Ce mot que vous ne comprenez pas et que vous interprétez mal, appelle le prince de Condé au trône.

— Serait-il vrai? s'écria la reine.

— Jugez-en vous-même, madame : le prince a dans ses armes, au milieu des trois fleurs de lis, une barre qui seule les empêche de ressembler entièrement aux armes du roi; ce cri de *Barre à bas* indique le désir que cette barre disparaisse, et que le prince devienne ce que les armes indiqueront alors.

— Oh! quelle trahison! s'écria Marie de Médicis; je ne croyais pas qu'il poussât l'audace aussi loin.

— Vous le voyez, madame, dit Concini.

— J'en étais sûr, dit Barbin.

— Qu'allez-vous faire? dit Galigaï.

— Vous avez raison, madame, dit la reine en s'adressant à madame de Châteaugai. Dans pareille circonstance, il me faut des personnes sur lesquelles je puisse compter et qui ne reculent devant rien. Courez à la Bastille annoncer au comte d'Auvergne sa délivrance; monsieur le maréchal va expédier des ordres qui arriveront aussitôt que vous; dites-lui que j'accepte ce dévouement que vous m'offrez en son nom, rendez-vous avec lui, ce soir même, en secret, dans ma chambre; Barbin vous y fera pénétrer, et dites au comte d'inscrire de sa main sur la porte de sa prison : *Chambre à louer*.

Madame de Châteaugai mouilla de ses larmes les mains de la reine, et courut à la Bastille annoncer cette heureuse nouvelle au comte d'Auvergne. Une heure après, Château-Vieux, le commandant de la prison, autrefois chevalier d'honneur de Marie de Médicis, sa créature, qu'elle avait mis là comme son lieutenant, s'étant réservée à elle-même le gouvernement de la Bastille, Château-Vieux parut devant le comte apportant l'ordre de sa délivrance. Le comte sortit sur l'heure de sa prison, ayant eu le soin d'inscrire sur la porte : *Chambre à louer*, phrase que Château-Vieux eut l'air de s'expliquer à lui-même par un sourire.

Le même soir le comte se rendit au Louvre auprès de la reine mère, comme cela avait été convenu, et eut avec elle un long entretien secret; mais les projets qu'ils agitèrent ensemble ne purent, sans doute, avoir lieu, parce que le lendemain, quand le comte reparut officiellement à la cour, tout le monde ne lui parla qu'avec une certaine réserve, et la reine voyant qu'il n'avait pas l'autorité et la considération nécessaires pour mener l'affaire dont elle voulait le charger, se décida à la diriger elle-même, réservant le comte d'Auvergne pour un hardi coup de main, s'il était nécessaire.

Barbin, qui jouait aussi le rôle de protecteur au Louvre, avait amené de Bordeaux, avec lui, un gentilhomme déjà connu à la cour. M. de Themines s'était installé à Paris avec ses enfants, qui servaient le roi dans ses armées. Introduit chez la reine-mère par Barbin, Themines devint bientôt, avec Bassompierre et Créqui, un des familiers de cette princesse. Dans les derniers jours du mois d'août, on remarqua les fréquents entretiens qu'avait Marie de Médicis avec Themines et ses affidés, les ordres secrets qu'elle leur transmit, et la grande préoccupation du maréchal d'Ancre et de sa femme.

« Le 1er septembre 1616, dit Bassompierre, témoin oculaire, M. le prince de Condé vint au conseil sur les huit heures, et la reine, regardant comme tout le monde lui donnait les placets, elle dit :

« — Voilà maintenant le roi de France, mais sa royauté sera comme celle de la fève, elle ne durera pas longtemps.

« Sur cela, la reine nous envoya à la porte du Louvre, M. de Créqui et moi, pour faire prendre les armes aux gardes. Ce que nous fîmes, et cependant elle envoya querir M. le Prince. Elle nous envoya dire à M. de Créqui et à moi, que si M. le Prince venait à la porte du Louvre, que nous l'arrêtassions. Nous lui mandâmes que c'était un si grand commandement, qu'il méritait bien d'être fait de bouche, et que la reine nous l'ait dit en sa chambre. Que, s'il lui plaisait d'envoyer un lieutenant des gardes pour s'en saisir, nous lui donnerions main-forte ; et cependant je lui mandai que personne ne sortirait de la porte, où je mis trente hallebardiers suisses, pendant que M. de Créqui donnait ses ordres aux Français. »

Pendant ce temps, le prince de Condé était avec le roi, qui l'accueillait plus gracieusement que jamais ; il attendait l'heure du conseil, lorsque le comte de Lausières, fils de M. de Themines, vint le prier, de la part de la reine, de se rendre chez elle, et le précéda par le passage particulier qui conduisait des appartements du roi à ceux de Marie de Médicis.

Le Prince suivit le comte ; mais à peine furent-ils engagés dans ces pièces étroites et obscures, que Themines, suivi de son autre fils et de plusieurs gardes, se présenta et arrêta de sa main le prince de Condé au nom du roi.

Celui-ci, étourdi du coup et craignant d'être assassiné dans ce lieu reculé, s'il faisait quelque résistance, remit son épée et suivit Themines dans une salle basse, où il coucha, en attendant qu'on eût mis des barreaux à la salle supérieure, où on le fit monter le lendemain.

Des ordres étaient donnés pour arrêter tous les autres complices ; mais, prévenus à temps, ils se sauvèrent. Cette nouvelle, répandue sur l'heure dans Paris, excita la plus grande rumeur.

La douairière de Condé parcourut les rues en disant qu'on assassinait son fils, et demandant vengeance. Le peuple s'ameuta de tous côtés ; mais le Louvre était trop bien gardé par Bassompierre et Créqui pour qu'on osât s'y présenter ; la foule alors tourna sa fureur contre l'hôtel du maréchal d'Ancre, qu'elle pilla entièrement, et qu'elle menaça d'incendier.

On n'évalue pas à moins de cent mille écus les dégâts ou les vols qui furent commis en meubles et en bijoux. Voilà qu'elle fut la vengeance du peuple, voici quelle fut la récompense de la cour envers ceux qui l'avaient aidée dans cette circonstance.

« Le soir, dit encore Bassompierre, la reine pria le roi de faire M. de Themines maréchal de France, dont plusieurs crièrent, et notamment M. Montigny ; de sorte qu'on le fit aussi maréchal ; Saint-Géran, voyant qu'il n'y avait qu'à crier pour l'avoir, extorqua un brevet de promesse de l'être, et M. de Créqui eut le brevet de duc et pair. »

C'est ainsi qu'à cette époque on récompensait les gendarmes ; on fut même forcé, pour arriver à pouvoir donner un bâton de maréchal de France, d'en concéder trois, pour ne blesser personne. Mais qu'est-ce que cela coûtait à la cour ? Le peuple payait toujours les frais.

Le lendemain, quand M. de Themines parut devant le prince de Condé, les gardes le saluèrent par sa nouvelle dignité.

— Maréchal de France, s'écria le prince, pour avoir osé mettre la main sur un prince du sang !... Autrefois on la coupait avant la tête à ceux qui avaient eu l'audace de la porter sur un fils de France. Je ne puis vous couper la main, monsieur, puisque c'est l'office du bourreau, mais si vous paraissez devant moi avec ce bâton de maréchal si honteusement gagné, je vous le casserai sur le visage.

Soit crainte, soit irrésolution, soit nécessité, la reine garda le prince de Condé prisonnier au Louvre jusqu'au 25. Ce jour-là, Bassompierre, qui avait refusé de l'arrêter, se montra moins scrupuleux pour le conduire.

« Ce même jour, a-t-il écrit, la reine me dit que je ne m'en allasse point quand elle donnerait le bonsoir, et qu'elle me voulait parler, et après que tout le monde fut retiré, M. le maréchal de Themines étant aussi demeuré, elle me dit :

— Bassompierre, ayant à transporter M. le Prince hors d'ici, je me suis voulu fier à vous de sa conduite. Voilà monsieur le maréchal de Themines qui l'a pris et qui l'a gardé dans le Louvre avec beaucoup de peines ; mais il serait à craindre que, si je l'y tenais plus longuement, l'on ne fît quel-

que entreprise pour le sauver; ce qui se pourrait faire aisément, et vous avez vu que tantôt, quand ces princes sont revenus de Soissons, il y avait plus de deux cents gentilshommes qui étaient avec eux, ou pour l'amour d'eux, dans le Louvre, joint aussi que cela empêche que le roi et moi n'osons quasi sortir, et que si nous voulions aller à Saint-Germain ou ailleurs, il ne serait ici en sûreté. C'est pourquoi je le veux mettre à la Bastille, et veux que vous m'en répondiez par les chemins, et que vous vous en chargiez, car M. le maréchal n'a autre chose que ce qui sera dans son carrosse. Nous le ferons passer dans la grande galerie aux Tuileries, et de là avec les Suisses du faubourg Saint-Honoré, et les Suisses et Français qui sont derrière et devant le Louvre, vous le mènerez devant la fausse porte de la Bastille.

« Je pris deux cents hommes de compagnies françaises, et cent de celles des Suisses, qui était en garde, et quelque cent cinquante qui me vinrent du faubourg Saint-Honoré. J'envoyai monter à cheval huit gentilshommes des miens. Il y avait douze gardes avec six Suisses du corps avec leurs pertuisanes et hallebardes autour du carrosse. Et quand tout fut prêt, M. de Themines et moi vinrent dans la chambre de M. le Prince. Il s'éveilla en sursaut, ce qui l'étonna, et eut grande appréhension. Je ne me voulus point montrer, le voyant si effrayé, et sortis du Louvre, faisant mettre en bataille les deux cents Français devant l'hôtel de Longueville. Comme le carrosse fut sorti du Louvre, dans lequel était M. le Prince, les trois cents Suisses le suivirent immédiatement faisant la retraite; et ainsi le menèrent, sans flambeaux, à la Bastillle. »

Au moment où ce cortége arrivait à la Bastille, un autre sortait de cette forteresse. Il escortait aussi un chariot couvert derrière lequel marchait le trésorier Barbin. Mais ce n'était pas à la délivrance de prisonniers que ces hommes venaient de présider; ils emportaient de la Bastille le reste des épargnes déposées par Sully dans *la tour du Trésor;* l'administration du maréchal d'Ancre avait déjà tout dévoré.

Le prince de Condé fut mis dans la prison du comte d'Auvergne. Il vit en entrant l'inscription qui n'était pas encore effacée et dont on lui avait souvent parlé. Il l'effaça lui-même, et se retournant vers Themines, il lui dit :

— Le loyer de cette chambre vous est payé d'un beau prix, monsieur. Il fallait vivre de notre temps pour voir que c'est à la Bastille qu'on gagne le grade de maréchal de France. Quant à vous, monsieur, dit-il à Bassompierre, vous ne m'avez pas arrêté, vous m'avez simplement escorté, vous n'en avez pas assez fait pour mériter cette faveur, mais cela viendra. Le maréchal d'Ancre, qui apprécie cette dignité à la juste valeur où il l'a portée depuis qu'il la possède, vous fera tous descendre jusque-là.

Le Prince, étant entré dans la prison, demanda de quoi écrire, et écrivit en effet, une lettre au roi et à la reine mère, où il demandait des juges, comme ils étaient dus à tout accusé. Sa lettre demeura sans réponse. Le lendemain, il écrivit encore; il écrivit tous les jours de sa captivité; on ne lui répondit jamais. Il fut gardé par les représentants des trois personnes qui avaient intérêt à sa captivité; le maréchal de Themines, pour la reine mère; du Thiers, pour le maréchal d'Ancre; et Persan, beau-frère de Vitry, pour le roi.

Ces trois personnes avaient ordre de l'espionner sans cesse, et de rapporter tout ce qu'il dirait. Cet acte est un des plus arbitraires et des plus hardis qui aient été commis à la Bastille.

Un prince du sang, au degré successible, fut emprisonné par un Italien parvenu à gouverner la France, appuyé sur le caprice d'une reine de race italienne aussi. Ce qui caractérise encore cette mesure, c'est qu'on n'osa pas faire de procès au prince de Condé, malgré ses réclamations incessantes. Le 6 de ce mois, seulement, le roi avait tenu un lit de justice, où il avait déclaré hautement les motifs de l'arrestation de ce prince, qu'il accusait de conspiration flagrante. Le prince de Condé était alors prisonnier au Louvre, et il pouvait être question d'instruire contre lui.

Vingt jours après; il fut mis à la Bastille, parce que toute justice s'arrêtait devant ses murs, Personne, dès lors, ne songea à demander pour lui des juges, tant cet usage, que l'on pouvait détenir impunément un homme à la Bastille, fût-il un prince, paraissait alors un droit acquis au souverain ou ministre.

Mais cette fois les événements vengèrent

cruellement la captivité du prince de Condé sur ceux qui en avaient été les instigateurs.

Themines, quoique maréchal de France, se trouvant constitué gardien du prince à la Bastille, en désirait le gouvernement. Au bout de quelque temps, il le demanda si impérieusement, que le maréchal d'Ancre et la reine, blessés de sa persistance et de ses prétentions, lui ordonnèrent de quitter la garde du prince et la forteresse.

Themines refusa d'obéir et se retira à la Bastille, d'où il déclara qu'il ne sortirait pas, et dont il fit fermer les portes, s'étant emparé du commandement au détriment de Château-Vieux, qui, du reste, depuis la captivité du prince de Condé, s'était mis volontairement sous les ordres de Themines.

Le maréchal d'Ancre, considérant cette révolte comme dangereuse, fit parvenir à un nommé Rose, premier lieutenant de Château-Vieux, des lettres du roi qui lui conféraient le titre de commandant de la Bastille, avec injonction d'en chasser le maréchal de Themines. Il envoya en même temps ordre à Bassompierre, colonel général des Suisses, de lui prêter main-forte, ce que celui-ci exécuta sur-le-champ, avec la souplesse d'un courtisan.

Rose était enfermé dans la Bastille avec le maréchal. Il reçut toutes les confidences de ce dernier, qui augmenta encore son autorité, comptant sur sa fidélité. Mais Rose reçut en même temps le message de Concini, et son choix ne fut pas douteux. Il avait toutes les dispositions nécessaires pour être gouverneur de la Bastille, il trompa le maréchal de Themines.

Ayant fait introduire les Suisses de Bassompierre, il livra Themines à ce dernier, qui le fit sortir de force de la citadelle. Un homme aspirant à être gouverneur de cette forteresse pouvait seul quitter cet endroit avec regret. Des hommes tels que Rose et Bassompierre, ne voyant que leur intérêt, ou soumis au moindre caprice de la cour, pouvaient seuls, l'un, trahir son chef, l'autre, son ami. Le prince de Condé fut seul satisfait de cet événement, qui le délivrait d'un gardien plus que sévère.

Mais là ne se bornèrent pas les circonstances qui semblaient s'accumuler à plaisir pour venger le prisonnier. L'ingratitude des rois et des peuples renverse parfois ceux qui se sont fait, pour monter, un marchepied du talent et du génie; la fortune, qui supplée à ces deux choses par son caprice, brise tôt ou tard son idole et l'étreint dans les larmes et le sang.

C'est ce que craignait le maréchal d'Ancre, qui, à défaut de génie, lui, possédait du moins ce bon sens du peuple, qu'il avait pris à l'époque où la misère le forçait à vivre avec lui. Il eut, à cet égard, une conversation sérieuse avec sa femme, à laquelle il communiquait son projet de se retirer des affaires.

Il lui fit le dénombrement des biens immenses qu'ils avaient acquis et des ennemis qui les menaçaient sans cesse. Galigaï sentit la justesse des craintes de son mari. Mais, courageuse et dévouée, elle lui fit observer qu'ils ne pouvaient ainsi quitter la reine mère, pour laquelle ils étaient devenus un appui par le maniement des affaires qu'exerçait le maréchal.

— Nous devons tout à la reine, lui dit-elle, notre rang, notre fortune, nos honneurs; nous sommes obligés de lui payer cela en dévouement. Une cabale puissante s'élève contre elle et contre nous, me dites-vous. Les favoris du jeune roi, et surtout monsieur de Luynes, ont juré sa perte et la nôtre; au lieu de nous retirer, affrontons les favoris du roi et M. de Luynes. Ne craignons pas la lutte, engageons-la, et quand nous en aurons triomphé, quand le pouvoir de la reine sera inébranlable, alors nous nous retirerons; nous aurons accompli notre tâche sans avoir abandonné notre bienfaitrice au moment du danger.

— Mais il sera trop tard peut-être, dit le maréchal. Tout présage notre chute; les avant-coureurs d'une catastrophe qui nous menace se sont déjà présentés. Nous avons perdu notre fille chérie à la fleur de son âge; c'est un avis du ciel de ne pas abuser de notre fortune; elle se lassera, la mort annonce la mort, et notre existence au milieu de ce cortége de courtisans pouvant devenir assassins...

— Eh bien! cette existence brillante et honorable dont nous jouissons en ce moment, nous la devons à la reine, nous la lui rendrons en la perdant à son service.

La résolution de Galigaï ne fit pas changer le maréchal de sentiment, mais elle lui traça une nouvelle conduite. Affrontant en effet la redoutable cabale qui s'élevait contre

lui dans la cour du jeune roi, il proscrivit tous ses ennemis et s'entoura de tous ceux qui lui étaient dévoués.

Parmi ceux-là, fut l'abbé du Chillon, depuis cardinal de Richelieu, que la maréchale avait fait évêque de Luçon, et auquel son mari fit donner entrée au conseil. Il passa inaperçu dans ces événements ; il n'y trouvait pas sans doute une assez large place. Plus tard, il prit celle qui lui convenait : la première avant le roi de France.

Le maréchal d'Ancre fortifia les places qui lui appartenaient, donna le commandement des armées à des généraux dont il était sûr, tels que le comte d'Auvergne, qui avait repris son rang à la cour, et s'entoura de quarante gentilshommes, qui l'escortaient en tout lieu, même au Louvre.

Ce fut pourtant au milieu d'eux qu'il fut assassiné, le lundi 24 avril 1617, à dix heures du matin ; il se rendait au Louvre pour le conseil. Quand il est sur le milieu du pont, Vitry s'avance vers lui, suivi de Persan, son beau-frère, et lui demanda son épée au nom du roi.

— Moi! dit le maréchal en faisant un mouvement.

Aussitôt trois coups de pistolets partent ; l'un tiré par Vitry ; l'autre, par Persan ; le troisième, par un inconnu. Le maréchal tombe mort sur le pont, et le cri de *vive le roi!* parti du groupe des courtisans, couronne dignement cet assassinat monstrueux. On court en tumulte à l'appartement de Louis XIII, on lui annonce cette lâche action, qu'il avait ordonnée, et il s'écrie dans sa joie : Maintenant je suis roi de France !

Puis il se montre du haut du balcon du Louvre à la populace ameutée, qui l'accueille avec des cris de rage, dépouille sous ses yeux le cadavre du maréchal, et le traîne dans la fange.

La main de Dieu s'appesantit sur les rois comme sur les autres hommes. Louis XIII eut un seul moment d'énergie dans sa vie, ce fut celui qui lui inspira l'ordre de l'assassinat du maréchal d'Ancre. Ce moment, il l'expia cruellement pendant le reste de ses jours, par le joug de fer que fit peser sur lui son ministre, le cardinal de Richelieu, qui le força à signer l'arrêt de mort de Cinq-Mars, l'ami de son cœur. Le duc de Bouillon avait dit dans un autre ordre d'idées :

— *Le vin est toujours le même, il n'y a que le bouchon de changé.*

Quand il se retira du balcon, Louis XIII vit devant lui Vitry et Persan, qui semblaient attendre leur récompense.

— Eh bien, sire, êtes-vous content de nous ? dit Vitry.

— Vitry, répondit Louis XIII, ma mère m'a fait nommer monsieur de Themines maréchal de France, pour avoir arrêté le prince de Condé ; tu as arrêté et tué le Concini, je te nomme maréchal de France à sa place et te ferai chevalier de mes ordres.

— Et moi, sire, dit Persan ; j'ai tiré le premier coup de pistolet.

— Je ne puis te faire maréchal de France aussi ; il n'y a que la place de Concini vacante, et je viens de la donner à ton beau-frère. Que veux-tu ?

— Sire, Rose a été nommé gouverneur de la Bastille par le Concini ; je suis sous ses ordres, je demande sa place.

— Je te la donne, va à la Bastille ; mais tu ne dois pas y entrer seul. Entends-toi avec le maréchal de Vitry ; amenez-y prisonniers la Galigaï et Barbin.

Le nouveau maréchal et le nouveau gouverneur de la Bastille sortirent et furent exécuter les ordres du roi. Pendant ce temps, un homme qui avait assisté à cette scène et qui, seul peut-être, conservait au milieu de la cour le souvenir du bien que le maréchal d'Ancre lui avait fait, courut chez la reine mère ; il la trouva en proie au plus violent désespoir, et lui manifesta à son tour l'embarras dans lequel on était pour apprendre la mort du maréchal à sa femme.

— J'ai bien autre chose à penser, dit Marie de Médicis. Si on ne peut lui apprendre cette nouvelle, qu'on la lui chante.

Ces paroles surprirent tous ceux qui étaient présents ; mais celui qui les avait provoquées ne les attribuant qu'au trouble du moment, continua à parler de Galigaï, annonça l'ordre que le roi venait de donner, et implora la protection et la pitié de la reine mère pour cette infortunée. Marie de Médicis ne répondit pas ; et comme il insistait, elle s'écria brusquement :

— Je suis assez embarrassée de moi seule, qu'on ne me parle point de ces gens-là, je les ai avertis du malheur où ils se sont précipités ; que ne suivaient-ils mes avis ?

Galigaï et le maréchal d'Ancre, comme on l'a vu, n'avaient gardé leur position que par dévouement pour la reine.

Du reste, l'ingratitude de Marie de Mé-

dicis porta ses fruits sur l'heure. Le peu de personnes qui se trouvait auprès d'elle voyant la manière dont elle abandonnait sa favorite, songea à sa position particulière, et se retira aussitôt sous un prétexte qui ne manque jamais dans cette occasion.

La reine mère, se voyant seule, fit demander Barbin ; on lui répondit qu'il était arrêté et qu'elle-même était prisonnière. Alors fondant en larmes, elle vit avec effroi son isolement et son impuissance, et envoya supplier son fils en faveur de son intendant ; tout fut inutile. Comme je l'ai déjà dit, c'était le seul jour d'énergie que Louis XIII trouva dans sa vie.

En effet, Barbin avait déjà été conduit à la Bastille, et Persan se rendait chez la maréchale d'Ancre pour procéder à son arrestation.

La maréchale, instruite de l'assassinat de son époux, après avoir exhalé avec éclat son désespoir, était tombée dans cette douleur muette et poignante qui se traduit par le silence et les larmes.

Elle était assise, la tête entre les mains, ne voyant rien, n'entendant rien de ce qui se passait autour d'elle, ni des cris du peuple, qui venait de traîner sous ses croisées le cadavre du maréchal, ni des supplications de ses gens, qui l'engageaient à songer à sa sûreté. C'est en ce moment que Persan et ses sbires pénétrèrent dans la chambre où elle était. Leur arrivée ne la fit pas changer de position ; mais quand Persan lui eut dit d'une voix vibrante :

— Madame, au nom du roi, je vous arrête !

La maréchale se leva précipitamment, le regarda d'un air égaré et recula en détournant les yeux. A ce mouvement, qu'il prit pour de la résistance, Persan s'avança vers elle ; mais Galigaï se reculant toujours, s'écria :

— Oh ! ne me touchez pas,... ne me touchez pas... je vois sur vous le sang du maréchal !...

— Madame, dit Persan furieux, c'est en vain que vous masquez votre résistance sous cette répulsion ; je prétends...

— Qui songe à résister, monsieur ? Le roi de France a fait assassiner mon époux ; et moi, il me fait simplement prisonnière, je dois bénir sa clémence ; seulement je m'étonne qu'il vous ait chargé de cette mission envers moi. Vous avez été disgracié promptement, monsieur ; car vous êtes descendu d'un grade : d'assassin que vous étiez on vous a fait exempt.

— Madame ! s'écria de nouveau Persan en voulant la saisir.

— Oh ! ne me touchez pas, reprit-elle avec plus d'énergie ; voici mes mains que je présente au dernier de vos gardes pour les lier ; voici ma tête que je présente au bourreau, car son contact déshonore moins que le vôtre !...

En disant ces mots, elle se plaça au milieu des gardes, qui la conduisirent jusqu'à un carrosse dans lequel elle monta. Au bout d'une demi-heure, ce carrosse entrait à la Bastille.

Persan fit enfermer sa prisonnière dans un cachot, s'assurant que Barbin y était aussi, et après avoir pris les précautions nécessaires, se fit remettre le commandement de la Bastille par Rose. Celui-ci, déjà épouvanté de la mort du maréchal, ne fit aucune résistance et se trouva quitte à bon marché de la disgrâce de son protecteur.

Cependant tous ces événements, qui s'étaient passés dans une seule journée, étaient principalement l'œuvre de Luynes. Vitry lui avait enlevé la place de maréchal de France, laissée vacante par la mort de Concini ; il voulut le reste, la place de premier ministre et toute sa fortune.

Louis XIII le lui avait promis ; il pouvait donner la première chose qui dépendait de lui, mais il ne pouvait rien pour la seconde, le parlement seul avait droit de prononcer la confiscation des biens après un arrêt de mort. Le premier embarras consistait à faire le procès à un cadavre ; le second à faire condamner Galigaï, innocente de tout ce qu'on reprochait à son mari, et sur la tête de laquelle reposait pourtant la plus grande partie des biens de cette maison.

Mais cette difficulté ne pouvait arrêter longtemps un homme d'intrigue tel que Luynes. L'avarice et la cupidité donnent des ressources, Luynes en trouva. Il usa de toutes les siennes, et, à son instigation, soutenu par la volonté du roi, qui agissait toujours d'une manière ferme par procuration, il parvint à faire faire le procès à la mémoire du maréchal d'Ancre et sa veuve en personne. Tel était le motif secret de la captivité de Galigaï.

On commença donc ce monstrueux procès, dont une partie s'instruisit à la Bastille,



Le connétable de Luynes mourut le 15 décembre 1621. — Page 438.

et qui fut terminé à la Conciergerie. En vain, on tortura les faits pour trouver la maréchale coupable des concussions et des actes qu'on reprochait à son mari; les commissaires, délégués pour instruire l'affaire, ne purent découvrir aucune preuve, et firent craindre à Luynes un acquittement si le procès était porté en cet état devant le parlement.

Alors ces juges, qui s'associaient à la cupidité criminelle du favori, ressuscitèrent un crime dont la raison publique commençait à faire justice, et proposèrent d'accuser la maréchale de magie et de sortilége. Tout moyen était bon à Luynes, pourvu qu'il en vînt à ses fins. Il adopta celui-ci, et fit des démarches dans ce but pour gagner les juges.

Or, voici sur quels faits les commissaires du parlement basaient ces accusations étranges. Galigaï, cruellement atteinte de vapeurs, maladie à laquelle les médecins d'alors, et même ceux d'aujourd'hui, ont beaucoup de peine à porter remède, fit venir, de concert avec la reine, un médecin juif, nommé Montalto, pour être guérie par lui.

Toutefois, elle eut soin de ne le faire qu'après en avoir obtenu l'autorisation du pape. Ayant entendu dire à Marie de Médicis que le cardinal de Lorraine avait été guéri de la même maladie en se faisant exorciser

par des moines, elle fit venir des religieux de ce pays, qui dirent pour elle de nombreuses messes, et l'assurèrent qu'elle ne devait plus souffrir. De là on tira l'induction que, se faisant traiter tant par le médecin juif que par les moines, elle s'était adonnée à la magie et aux sortiléges.

On entendit une foule de témoins, dont les dépositions reposaient principalement sur des ouï-dire, et qui toutes signalaient les choses les plus extravagantes.

On est vraiment stupéfait quand on lit l'interrogatoire qu'on lui fit subir à la Bastille, et qui résume tous les faits qui ont servi de base à cette accusation absurde. Nous allons en rapporter les points principaux.

« J'ai quarante-un ans, répondit-elle aux juges, et suis native de Florence. Je n'ai point connu mon père, qui était gentilhomme florentin; ma mère se nommait Catherine de Berg. J'avais été mise, par la grande-duchesse, en qualité de dame d'atours auprès de la reine mère, lorsqu'elle était simple princesse de Florence.

« Je gagnai ses bonnes grâces en la servant avec assiduité et selon son goût. Je n'ai connu en Italie ni astrologue ni magicien, et je n'ai vu en France d'autre juif que Montalto, médecin de ma maîtresse, qui était venu la servir avec la permission du pape, et qui, du royaume de Portugal, avait passé dans celui-ci, avant la mort du roi, exerçant sa profession.

« Étant tombée dangereusement malade, mes gens et les médecins de Paris eux-mêmes me conseillèrent de me servir de Montalto. Il travaillait avec les autres à ma cure, et je guéris. Ce fut trois ou quatre mois avant la mort du roi. Montalto se retira depuis à Florence, où le grand-duc l'employait pour lui. Je n'ai jamais entendu dire qu'il fût magicien. Il avait, au contraire, la réputation d'un très-galant homme. Trois ou quatre des plus célèbres médecins de Paris étant morts, la reine mère écrivit au grand-duc de lui envoyer Montalto. Elle écrivit aussi au pape pour obtenir la permission de se servir de lui, disant qu'elle en avait besoin pour elle et sa maison. La reine mère obtint l'une et l'autre. »

La maréchale interrogée si, pour de l'argent, elle n'avait pas disposé, comme à son gré, de plusieurs emplois du royaume, tant d'épée que de robe, répondit :

« J'ai fait plaisir à tout le monde, autant que j'ai pu, et ai rendu service à beaucoup de gens gratuitement. Je n'ai vendu ni les emplois de la maison de la reine ni ceux de la maison de Monsieur.

« J'ai prié seulement, pour y faire admettre une ou deux personnes qui me sont attachées. Quand j'avais fait finir quelque affaire, la reine me permettait de recevoir quelque présent. Je n'ai jamais touché un denier de personne sans sa permission, et je n'ai de pension de qui que ce soit.

« Je pouvais avoir pour deux cent mille écus vaillant en pierreries, qui m'avaient été données en Italie, partie par le duc de Mantoue et par la reine, et partie en France, par le feu roi, mais elles m'ont toutes été ôtées.

« Quant à l'argent, j'en ai aux banques de Florence et de Rome. J'achetai des ducs de Guise, pour deux cent mille écus, les rentes que le cardinal de Joyeuse avait eues sur la première. Je puis avoir en France plus de cent mille écus, provenant d'affaires faites avec la princesse de Conti, la comtesse de Soissons, le maréchal Souvré et autres, et vingt mille écus en vaisselle d'argent. »

Sur la demande qu'on lui fit, si les religieux de Lorraine avaient porté dans un sac, à l'église des Augustins, *un coq vivant, tout plumé, à la tête près*, lequel avait fait deux tours sur l'autel et chanté trois fois, elle se mit à rire de toutes ses forces et trouva l'invention très-sotte et très-insensée.

« J'ignore parfaitement, dit-elle ensuite, si les religieux de Lorraine ont encensé, comme on le prétend, les quatre coins de ma maison avec un encensoir d'argent. »

Interrogée si elle avait été possédée, et s'était servi des religieux ambroisiens et d'un chanoine de Milan pour être exorcisée, elle dit à ses juges :

« Je n'ai jamais été exorcisée ni possédée, et je pense qu'on ne m'eût jamais amenée en France, si on eût eu de moi une pareille idée. Je ne comprends pas non plus pourquoi on me demande si j'ai le sortilége dans les yeux, vu que je n'ai rien fait qui mérite qu'on me fasse une pareille question. Mon sortilége a été le pouvoir que les âmes fortes doivent avoir sur les esprits faibles. Je ne comprends pas quel est le but de tant d'intentions malignes qu'on forge contre moi. La reine mère est une princesse sage,

qui ne m'eût jamais souffert auprès d'elle, si j'eusse été aussi méchante qu'on veut que je le sois. On me questionne sur des choses tout à fait hors de vraisemblance.

« J'ai souvent été malade et retenue au lit l'année pleine. Tous les médecins de Paris savaient mon mal. Ils m'obligeaient, en général, à prendre l'air, mais quelquefois ils m'ordonnaient de le prendre sobrement, et cela dans mon carrosse. Il eût fallu que j'eusse été folle pour me promener dans ma chambre avec sept ou huit petites chandelles croisées. Je m'étonne qu'on ait le front de me faire une question telle que celle du coq.

« Le père Roger est un bon docte confesseur de la reine mère ; je ne l'ai jamais entendu parler de pareilles choses. Je faisais célébrer des messes ou j'allais faire des dévotions pour le soulagement de mon mal aux Cordeliers, aux Carmes, aux Augustins et ailleurs. Les inculpations, au sujet de ce qui s'est passé entre les religieux et moi, sont petites. On ne trouvera jamais qu'il y ait eu ni cris extraordinaires, ni autres choses de cette espèce. La reine mère fit venir de Lorraine ces religieux, parce qu'on savait qu'ils avaient guéri le cardinal de ce nom. »

Interrogée si, lorsque l'hôtel d'Ancre avait été pillé, il y avait dans cet hôtel, sous une courtine, une bière avec une forme humaine de cire ou d'autres matières, elle s'exprima en ces termes :

« J'aimerais mieux mourir que de voir semblables choses. J'aperçois clairement une rage sérieuse contre moi, dans les questions extravagantes qu'on me fait. Cette boite, qu'on a trouvée chez moi, ayant trois cercles de velours avec passements d'argent, est un de ces *Agnus Dei* envoyés d'Italie à la reine mère et à moi. C'est ainsi que les religieuses de ce pays-là ont coutume de les envoyer partout. Je ne sais rien de la mort de Prouville ni des affaires de mon mari (233). »

On croit rêver quand on songe qu'à l'époque dont nous parlons des magistrats eurent la constance d'instruire une affaire sur de pareilles bases. Le texte des réponses de la maréchale démontre assez l'absurdité des questions.

Mais, au lieu de renoncer à l'accusation, les commissaires persévèrent jusqu'au bout. Pourtant, l'un d'eux, Deslandes Payen, refusa de conclure à la mort. L'autre, Courtin, vendu à Luynes, n'eut pas les mêmes scrupules. Il conclut à la peine capitale.

La maréchale se voyait condamnée d'avance, mais elle ne croyait pas l'être à la peine de mort. Elle espérait le bannissement et pensait pouvoir se retirer, avec son fils, en Italie, où elle possédait encore de grands biens. Quoique dégoûtée de la vie, maintenant importune pour elle, elle était heureuse à l'idée de la conserver pour son enfant, qu'elle aimait tendrement et dont le sort la préoccupait.

Ce fut surtout ce motif qui lui fit demander à ses juges de parler à quelqu'un de sa maison, devant ses gardiens, pour en avoir des nouvelles, et pour obtenir des secours pour son état de santé, qui devenait tous les jours plus alarmant. Elle avait le corps tout enflé et était menacée d'hydropisie.

Dans cet état elle habitait un cachot. Les juges répondirent que cette permission dépendait du gouverneur de la Bastille, et plutôt que d'implorer une grâce de l'assassin de son mari, elle préféra subir les souffrances physiques qui augmentaient de jour en jour, et rester sans nouvelles de ses enfants. Enfin, on la délivra de la vue de Persan en la transférant à la Conciergerie.

Le jour où elle sortit de la Bastille, pour s'y rendre, la princesse de Condé, en ayant obtenu la permission, entrait dans cette prison pour s'y enfermer avec son époux. Contraste affligeant des choses humaines, les deux cortéges se rencontrèrent, et la princesse de Condé eut la pitié de ne pas se réjouir du malheur de l'épouse du maréchal d'Ancre, principale cause de la captivité de son mari.

L'exemple de Deslandes Payen était sur le point d'être imité par la plupart des membres du parlement. Luynes redoubla ses démarches, ses promesses et sa corruption. La grande majorité y succomba ; cinq juges seulement eurent le courage de se récuser pour ne pas prendre part à cet arrêt, voyant qu'ils ne pouvaient l'empêcher. La plus grande difficulté n'était pourtant pas surmontée par Luynes.

L'avocat général Servin, après les débats, refusait de conclure à la peine de mort. Luynes l'alla trouver et lui fit entendre que pour l'exemple il devait obtenir une condamnation capitale, mais l'assura que le roi ferait grâce. Confiant dans cette parole, l'a-

vocat général requit la mort de l'accusée, et le parlement rendit cet arrêt inouï dans les fastes judiciaires d'une époque si avancée. Il frappa depuis la mémoire du père jusqu'à la personne de son fils, certes bien innocent de tout ce qui s'était passé.

L'arrêt déclarait le maréchal d'Ancre et Éléonore Galigaï, son épouse, atteints et convaincus de *judaïsme,* de *sortiléges* et de malversations, et comme tels coupables de lèse-majesté divine et humaine ; « et pour réparation, condamna à perpétuité la mémoire du mari ; et la femme à avoir la tête tranchée sur un échafaud, qui serait dressé pour cet effet dans la place de Grève ; sa tête et son corps à être ensuite jetés au feu et réduits en cendre ; les fiefs qu'ils tenaient de la couronne et qui en étaient mouvants, réunis au domaine ; les autres fiefs et biens, soit meubles et immeubles, qu'ils avaient dans le royaume, confisqués au profit du roi ; quarante-huit mille livres d'amende prélevées pour être employées à des œuvres pies, telles que le pain des prisonniers de la Conciergerie et autres, selon la distribution qui en sera faite par la cour.

« Quant aux autres biens du mari et de la femme, acquis tant à Rome qu'à Florence et autres lieux hors du royaume, devant appartenir désormais au roi, comme provenant de ses deniers et mal pris, le procureur général chargé de faire les diligences nécessaires pour qu'ils fussent restitués.

« Le fils né du mariage de Concini et d'Éléonore Galigaï déclaré roturier et incapable de remplir des emplois, offices et dignités du royaume. La maison que ses père et mère habitaient près du Louvre, rasée, si le roi l'approuvait ; et tous les biens non mouvants de la couronne qu'ils possédaient vendus au profit de Sa Majesté. »

Le texte seul de cet arrêt suffit pour le faire apprécier sans autres commentaires. Il condamne une femme pour un crime qu'on savait ne pouvoir exister, punit un innocent qui n'était pas même en cause, et frappe sur un cadavre.

Ce fut le 8 juillet 1617 que cet arrêt fut lu à la maréchale dans la Sainte-Chapelle. On ne voulut lui épargner aucune torture, aucune humiliation, aucune souffrance : dès le matin on ouvrit l'église à tout venant, et une foule avide et curieuse inonda cet édifice trop petit pour la contenir. C'est alors que des gardes amenèrent la maréchale pour entendre la lecture de son arrêt. A l'aspect de cette foule immense, la maréchale s'écria :

— *Oïmé, que de monde!*

Et voulut s'envelopper dans ses coiffes et baisser son voile ; mais on la contraignit à écouter sa condamnation à visage découvert ; elle prit alors un air majestueux et calme, et malgré ses souffrances physiques, ne témoigna aucune émotion.

Lorsqu'elle fut rentrée dans sa prison et que les prêtres se présentèrent, elle les accueillit avec empressement et se livra à toute sa douleur sur le sort de son fils. Elle fit pour lui aux prêtres plusieurs recommandations secrètes, et l'heure de marcher au supplice étant arrivée, elle sécha ses larmes et reprit le courage qui ne l'avait pas abandonnée un seul instant durant tout le procès.

Pendant le trajet, elle prononça ces seules paroles avec un sourire d'amertume :

— Que de monde pour voir mourir une malheureuse !

« La maréchale fut conduite à la Grève, dit un historien du temps, à travers une foule si grande, que le tombereau sur lequel elle était eut peine à passer. Elle montra tant de courage, qu'elle étonna tout le monde et excita la compassion dans plusieurs.

« Nullement effrayée à l'aspect de la mort, elle en reçut le coup avec une intrépidité héroïque et chrétienne capable de toucher le cœur le plus dur. La fureur du peuple se convertit en compassion, et les plus échauffés à sa perte y donnèrent des larmes (234). »

Mais pendant que cet assassinat juridique recevait son exécution, un homme qui avait pénétré au Louvre malgré les gardes, le parcourait en tous sens, demandant Luynes à tous ceux qu'il rencontrait. Cet homme, revêtu de la robe rouge autour de laquelle ondoyait l'hermine blanche, était l'avocat général Servin.

Il apprit que Luynes était enfermé avec le roi, et marcha jusqu'à l'antichambre de Louis XIII, réclamant l'entrée du cabinet du roi ; la porte lui en fut refusée, mais au bruit qu'il fit, au ton élevé et impérieux qu'il prit avec les gens de service, Luynes sortit pour savoir la cause de ce tumulte. Servin l'ayant aperçu s'élança vers lui, et le saisissant violemment par le bras, l'en-

traîna dans une embrasure de croisée, et lui dit :

— Vous m'avez promis que la maréchale aurait sa grâce et on va la conduire à la mort.

— J'ai promis plus que je ne pouvais tenir, répondit Luynes ; le roi a refusé.

— Mais c'est sur la garantie de votre parole que j'ai conclu à la mort ! mais vous vous jouiez donc de moi quand vous m'assuriez qu'elle aurait sa grâce? mais vous me trompiez donc? mais vous voulez donc me faire son bourreau?

— Le roi a refusé, monsieur ; je n'ai pas autre chose à vous dire.

— Oh ! c'est que vous ne lui avez pas déclaré ce qui se passait. Vous ne lui avez pas dit : J'ai demandé à un magistrat de requérir, pour l'exemple, la peine de mort contre une accusée pour un crime imaginaire, en lui garantissant sur mon honneur que grâce serait faite. En engageant ma parole, j'ai engagé la vôtre, sire ; j'ai engagé la conscience du magistrat ; dégagez-nous l'un et l'autre, car cette femme ne mérite pas la mort, et nous en serions responsables devant Dieu. Vous ne lui avez pas dit cela, monsieur le duc ; eh bien ! je vais le lui dire, moi !

Et Servin s'élançait vers la porte du roi ; mais Luynes le retenant à son tour lui dit :

— Le roi ne peut vous entendre en ce moment.

— Mais la maréchale va mourir... mais dans un instant il sera trop tard.

— Le roi ne peut vous recevoir, vous dis-je !

— Eh bien ! j'entrerai de force, s'il le faut ; je verrai le roi, je lui parlerai ; car je veux le voir, car je veux lui parler.

Au même instant, il fut interrompu par un gentilhomme de Luynes qui s'empressa de dire à son maître :

— La maréchale est exécutée, monseigneur, vous êtes riche.

Ces mots produisirent un effet terrible sur Servin. D'abord il cacha sa tête dans ses mains, puis la relevant tout à coup il fixa d'un œil égaré Luynes, qui, malgré lui, baissa la tête devant son regard.

— Monsieur le duc, lui dit-il d'une voix solennelle, je ne suis que l'instrument de cette mort, et vous en êtes l'exécuteur. Ce ne sont point les hommes qui punissent de pareils crimes, c'est Dieu. Vous serez riche des dépouilles de la maréchale, mais celle que vous avez fait immoler au plus fort de la fortune vous tirera après elle dans son tombeau, quand vous en serez arrivé là à votre tour. Vous avez fait jeter ses cendres au vent, on souillera votre cadavre.

Et se couvrant majestueusement de sa toque, il sortit à pas lents du palais.

Luynes fut bientôt mis en possession de l'immense fortune de ses deux victimes, et oublia au sein des honneurs et des dignités dont l'accabla Louis XIII la prédiction sinistre de l'avocat général. Pour s'emparer entièrement du roi et régner seul sur son esprit, il tâcha de perpétuer l'exil de la reine mère, qui était reléguée à Blois.

La reine, de son côté, faisait tous ses efforts pour ramener son fils à des sentiments plus convenables. Elle regrettait surtout Barbin et semblait craindre qu'on ne lui arrachât des confidences qui pourraient la perdre entièrement. A force d'or et d'adresse, elle parvint à corrompre Persan, que nous savons gouverneur de la Bastille. Ce dernier, tout en se refusant à laisser évader Barbin, se prêta à une correspondance dont il était le fidèle intermédiaire. Luynes, instruit de ce manége, songea à prendre des mesures pour punir Persan et faire cesser toutes ces relations.

Le prince de Condé, toujours confiné à la Bastille, avait espéré être élargi à la mort du maréchal d'Ancre ; mais les jours se succédaient, et aucune nouvelle de sa délivrance ne lui parvenait. Il ne cessait de poursuivre le roi de lettres dans lesquelles il demandait des juges, et découragé par le silence absolu de Louis XIII, malgré le dévouement de la princesse, qui s'était faite prisonnière comme lui, le chagrin s'empara de son âme, et une grave maladie menaça bientôt ses jours.

Luynes fut effrayé de la responsabilité qui pèserait sur lui si un prince du sang venait à mourir à la Bastille ; d'autant que le prince de Condé devenait pour lui un otage précieux pour l'opposer à la reine mère en cas de besoin. Il résolut donc de le faire transférer au château de Vincennes, pour qu'il pût respirer un air plus pur, comme si l'on respirait en prison.

En conséquence, le 15 septembre, le prince fut conduit au donjon de Vincennes par trois compagnies suisses, deux compagnies françaises, et cinquante gendarmes et

chevau-légers. Le même jour, Persan fut arrêté et mis dans le cachot de la maréchale d'Ancre. Le prince de Condé vit donc ses trois gardiens punis et chassés sous ses yeux, avant de quitter sa prison.

Le gouvernement de la Bastille devenu vacant fut donné au brillant courtisan Bassompierre. Il en prit possession avec soixante Suisses. Mais son installation dans ce poste ne fut que provisoire ; il ne devait réellement connaître la Bastille que dans les douze années de prison qu'il y fit plus tard.

Luynes, qui sentait l'importance de la Bastille, s'en nomma lui-même gouverneur, et on renvoya Bassompierre, dix jours après son entrée en possession, en ayant soin de le pourvoir ailleurs.

Mais bientôt l'importance de ses fonctions le força d'abandonner ce poste devenu trop minime pour lui. Il y mit le maréchal de Vitry, qui, lui-même, forcé de se rendre aux armées, eut pour successeur Bréauté, frère de Luynes, et depuis duc de Luxembourg; on désirait que cet emploi ne sortît pas de la famille.

En effet, Luynes, tout en n'usant que sobrement des ressources que lui présentait cette prison d'État, sentait le parti qu'il en pourrait tirer dans un moment de crise, et il avait besoin là d'un gouverneur qui lui fût dévoué.

Il eut bientôt établi son pouvoir sans limites, car il reposait sur le favoritisme, et il essaya de l'asseoir sur des bases plus solides en lui donnant le clergé pour soutien.

Mais les esprits avaient eu le temps de se remettre, les partisans de la reine mère et de Condé commençaient à lever la tête, même à la cour, et Luynes, ministre de trente ans, manquait souvent d'expérience et de conseils pour se conduire. C'est au milieu de ces embarras et de ces conflits que l'évêque de Luçon, qui, quoique oublié à Avignon, suivait de loin les cabales de la cour, fit offrir ses services. On les agréa.

Il fut député auprès de la reine mère, et parvint à opérer un raccommodement entre elle et le roi. Luynes, ayant la main forcée par cet habile prélat, songea alors à mettre fin à la captivité du prince de Condé, pour l'opposer à Marie de Médicis et s'en faire un partisan. On offrit au prince sa liberté, mais celui-ci refusa de quitter la prison avant d'avoir été jugé ou réhabilité publiquement.

Luynes y consentit d'autant plus facilement que c'était une occasion solennelle de faire ressortir une injustice commise autrefois par la reine mère. En conséquence, il se rendit lui-même à Vincennes le 20 novembre 1619, et avec tous les respects dus au rang d'un prince du sang, il le fit sortir de sa prison et le conduisit à Louis XIII. La princesse était enceinte du grand Condé.

Le 26 du même mois parut une déclaration du roi qui, après être revenue sur les crimes du maréchal d'Ancre et de sa femme, traités de mauvais ministres qui voulaient tout perdre, ajoutait :

« Outre les maux qu'ils ont faits à la France, un des plus grands a été la détention de notre très-cher et amé cousin le prince de Condé. »

Le roi déclarait ensuite que la chose lui ayant paru importante, il avait voulu l'examiner par lui-même, et qu'il n'avait rien trouvé dans les accusations formées contre ce prince, *sinon les artifices et mauvais desseins de ceux qui voulaient joindre à la ruine de son État celle de sondit cousin.*

Telle fut la manière dont le prince de Condé sortit de sa prison. Il passa trois ans et deux mois sous les verrous, tant à la Bastille qu'à Vincennes, sans informations, sans interrogatoires, sans procès ; emprisonné par un ministre contre le pouvoir duquel il luttait, il n'en sortit que par un autre ministre qui croyait avoir besoin de lui pour soutenir son pouvoir.

Mais Luynes avait laissé introduire au conseil un homme qui le dominait de jour en jour davantage, et qui aurait fini par l'écraser : c'était l'évêque de Luçon. La mort de Luynes évita à Richelieu la peine d'entreprendre de nouvelles intrigues, et en cela sembla réaliser la prédiction de Servin.

Il lui avait dit que la maréchale le tirerait dans son tombeau, quand il serait arrivé au plus fort de la fortune. Luynes désirait, par-dessus tout, l'épée de connétable, il l'avait depuis peu de temps. Il était en outre garde des sceaux, et à l'aide de la fortune de Concini, il avait rendu sa famille la plus puissante de France ; le connétable de Luynes mourut le 15 décembre 1621, à trente-deux ans, de mort naturelle. Il fut emporté en cinq jours.

Ce fut peu après la mort de Luynes, que Bréauté, devenu duc de Luxembourg,

quitta le commandement de la Bastille et le remit à Duhallier, frère de Vitry, qui devint, par la suite, maréchal de l'Hôpital.

Le cardinal de Richelieu, sentant le besoin d'un homme dévoué à sa personne, d'un esclave soumis à ses volontés et à ses caprices, pour être geôlier de cette prison d'État, y nomma Leclerc du Tremblay. C'était le meilleur choix qu'il pût faire. Leclerc du Tremblay était le frère du père Joseph.

Le cardinal de Richelieu disait :

— *Quand une fois j'ai pris une résolution, je vais au but; je renverse tout, je fauche tout, ensuite je couvre tout de ma soutane rouge.*

Ce système, participant à la fois du ministre et du prêtre, il le suivit pendant toute sa vie, avec d'autant plus de fermeté qu'il avait la conviction intime que lui seul en France pouvait conduire à bien les affaires du royaume.

C'est pourquoi, par amour-propre et par ambition d'une part, par amour du bien et par soif du pouvoir de l'autre, il sut résister à tout, briser tout et seul rester debout. Par amour-propre et par ambition, il voulut être universel, comme si cela était donné à l'homme.

Écrivain, poëte, général, artiste, il essaya tout, et se rendit parfois ridicule; mais les écarts même du génie laissent quelque chose après eux, et Richelieu prit la Rochelle, dernier boulevard des mécontents, qui entretenaient la guerre civile, et fonda l'Académie française.

Par amour du bien et par soif du pouvoir, il domina un roi trop faible pour gouverner; combattit et renversa sa mère, sa femme, son frère; abattit les têtes des grands vassaux révoltés contre lui-même, celles de favoris qui conspiraient dans l'ombre, proscrivit, bannit, emprisonna, eut enfin le courage de la cruauté; il acheva l'œuvre commencée par Louis XI, en rendant le trône libre de la puissance des seigneurs, la France grande, forte, respectée, et la première entre les nations.

Il ne recula ni devant le sang, ni devant les larmes qu'il fit couler impunément au profit de sa personne; car, comme il l'avait dit, la trace du sang et des larmes ne pouvait paraître sur sa robe pourpre.

Nous n'avons pas mission de juger Richelieu; mais, comme nous n'allons le voir que dans ses actes de cruauté, nous avons cru devoir le présenter d'abord tel que l'histoire nous le montre.

On devine, en effet, que ce ministre eut souvent recours aux prisons et aux cachots de la Bastille pour enchaîner des bras, pour étouffer des cris. Partout ailleurs Richelieu conserva un semblant de justice envers ses ennemis; ils furent condamnés par des juges prévenus, sans doute, mais ils furent jugés.

Le comte de Chalais, condamné et mis à mort à Nantes; *les comtes de Boutteville, de Chapelle et le maréchal de Marillac,* à Paris; *le duc de Montmorency, le vicomte de l'Estrange, le sieur de Beaufort*, à Toulouse; *Cinq-Mars* et *de Thou,* à Lyon; *Dehayes Cormenin, d'Entragues, Capistran*, à Béziers; *Alpheston* et *Chavagnant*, à Metz; *Du Val*, à Verdun et tant d'autres, furent l'objet de procédures éclatantes.

Il semblait que le ministre voulût imprimer la terreur de sa vengeance dans tous les coins de la France. Les chefs des complots ou des intrigues étaient mis à mort sans pitié; quant aux complices ou ceux qu'on croyait tels, ils étaient bannis ou emprisonnés sans jugement.

Les affidés ou les partisans de tous ceux que nous venons de nommer furent éloignés, bannis, proscrits ou emprisonnés, car le cardinal avait établi cette distinction dans les peines, en s'attaquant aux premiers comme aux derniers des Français. Tous la subirent, quelle qu'elle fût, sans autre cause que le soupçon, sans autre motif que l'appréhension et la crainte. Ils restèrent sans juges, prisonniers ou proscrits par le caprice ou le bon plaisir.

Parmi les personnes éloignées on compte surtout *Monsieur, Gaston d'Orléans*, frère unique du roi; *le prince de Condé, le comte de Soissons, le comte de Moret*, tous touchant au trône; *et le duc d'Elbœuf, le duc de Bellegarde, le duc de Rouanez, Hautterive, de Toiras, le commandeur Sillery, le maréchal Schomberg, les présidents Gayant et Barillon, de Valency, le duc de Guise, l'archevêque de Bordeaux, le comte de Tresville, le duc de Saint-Simon*, etc.; tous soupçonnés d'avoir pris part aux cabales qui devaient renverser le ministre et contre lesquels on n'avait pas de preuves ou qu'on n'osait pas juger.

Parmi les personnes bannies, *les pères Seguerau, Suffren, Coussin, Monot,* tous quatre de l'ordre des jésuites; *de Baradet, de Hu-*

mière, de Mosny, de Brescieux, de Themines, de Sardiny, de Toury, de Souvré, Aligré, Desportes-Beaudoin, du Houssay-Mallier, Tronçon, de Sauveterre, de Putanges, l'évêque de Madore, etc.

Parmi les proscrits, *le chancelier Sillery, le chancelier d'Aligre, le garde des sceaux Marillac, le secrétaire d'Etat Pezieux, l'évêque de Chartres, l'évêque de Béziers*, etc.

Le cardinal ne s'arrêta pas seulement aux hommes : les femmes éprouvèrent aussi sa rigueur. Parmi elles on compte *la duchesse d'Elbœuf, la duchesse d'Ognan, la duchesse de Chevreuse, la maréchale Ornano, la maréchale de Marillac, la marquise de Monay, madame Du Fargis*, dame d'honneur de la reine; *madame d'Arichy, madame Du Vernet, la princesse de Conty, la duchesse de Lesdiguières et madame de la Fayette*, maîtresse du roi.

On juge d'après cela avec quelle fermeté Richelieu accomplissait sa maxime. De la proscription à l'emprisonnement il n'y avait qu'un pas à faire, et Richelieu l'eut bientôt franchi. Bordeaux, Caen, Dijon, Lyon, Amboise, Blois, Vincennes et autres reçurent les prisonniers que Richelieu dispersa dans toute la France.

A Compiègne ce fut *la reine mère*, que Richelieu envoya mourir plus tard à Cologne, dans un misérable grenier. A Amboise, MM. *les ducs de Vendôme, le grand prieur de France*, son frère ; *le marquis de la Vieuville*, etc. Enfin, MM. *de Marillac, de Briançon, le Secq, de Saint-Géry, l'évêque de Mende, le président de Mesme, le président de Bailleul, le père Monot, la princesse Marie de Mantoue, de Puy Laurans*, mort à Vincennes.

La duchesse de Longueville, le garde des sceaux Châteauneuf, la princesse Marguerite de Lorraine, la princesse Claude de Lorraine, le cardinal de Lorraine, la princesse de Phalsbourg, le duc de Bouillon, etc., furent emprisonnés dans les divers lieux que nous avons cités.

Mais l'endroit qui reçut le plus de prisonniers fut la Bastille. Ces prisonniers, outre les motifs de complicité que nous venons de voir, subirent cette peine pour les querelles avec *Monsieur*, frère du roi, pour celles avec la reine mère, pour celles avec la reine Anne d'Autriche, pour le siége de la Rochelle et *la journée des Dupes*, trop connue dans l'histoire pour la mentionner ici.

Ainsi, *le maréchal Ornano*, gouverneur de Monsieur, soupçonné de lui donner de mauvais conseils contre le cardinal, est arrêté deux fois, deux fois mis à la Bastille, et meurt prisonnier à Vincennes. Il entraîne dans la Bastille MM. *de Mazargues et Ornano* son frère, et MM. *de Chandebourg, Couville, du Fargis, de Modène et d'Agen;* MM. *les comtes de Roussy et de la Suze* y sont jetés pour soupçon de s'entendre avec le parti huguenot. MM. *le marquis de Rovillac, d'Osiguier, l'abbé de Foix, Faucan Langlois, Dorval Langlois*, etc., pour cabales contre le siége de la Rochelle.

Le maréchal de Bassompierre, Gaulmin, maître des requêtes ; *de Varicourt, comte de Cramail* et bien d'autres, après la journée des Dupes, et comme partisans de la reine mère. *Le chevalier de Montaigu, Laporte, la dame de Gravelle, le comte de Charlus, le commandeur de Jars*, etc., comme partisans d'Anne d'Autriche et la servant dans ses intrigues avec madame de Chevreuse et l'Angleterre.

Le maréchal de Vitry, autrefois gouverneur de cette forteresse, voit se refermer sur lui les portes d'une prison au-dessous de laquelle les malédictions de la maréchale d'Ancre avaient éclaté sur l'assassin de son époux.

Neuf particuliers, accusés d'avoir eu dessein d'enlever la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, pour servir de représailles et de sûreté de la tête du duc de Montmorency, sont jetés dans des cachots. *Hay du Chastelet* de même pour avoir composé *l'avis aux absents de la cour*.

Enfin, l'ouvrage duquel nous tirons ces renseignements précieux (*Archives curieuses de l'histoire de France*) contient pour dernier article celui-ci : « *Le marquis Dassigné*, emprisonné à la Bastille *pour les intérêts de la famille du cardinal.* »

Richelieu ne respecta pas même les princes étrangers qui mettaient malgré lui le pied sur le territoire de France. *Le prince Casimir*, frère du roi de Pologne, fut arrêté passant incognito aux côtes de Provence, ainsi que le *comte Palatin*, et tous deux furent conduits à la Bastille.

Parmi les courtisans les plus assidus de la reine mère était ce Bassompierre dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Ce gentilhomme, connu surtout par ses nombreuses



Le sieur de Launay, lieutenant des gardes du corps, entra dans ma chambre. — Page 443.

galanteries qui l'avaient aidé à faire son chemin à la cour, du reste fort inoffensif de son naturel, et d'une docilité sans exemple aux ordres de qui avait le pouvoir, avait été fait maréchal de France.

Il avait combattu bravement dans les diverses guerres, et avait rempli avec distinction trois ambassades, en Suisse, en Espagne et en Angleterre.

Malgré son dévouement à la reine mère, il se comportait avec tant de politique à la cour, que le cardinal, dont il se montrait serviteur dévoué, n'aurait osé le faire arrêter après la journée des Dupes, à laquelle il s'abstint prudemment de paraître, sans une circonstance qui le perdit dans son esprit. Pendant la grande maladie du roi, à Lyon, le cardinal pria le maréchal de Bassompierre, qui était colonel général des Suisses, de lui assurer ces troupes.

Le maréchal refusa. Le cardinal se souvint de ce refus, et lorsqu'il eut assuré entièrement son pouvoir, et qu'il compta ses ennemis, il le mit dans le nombre, et le fit arrêter.

C'est pendant cette captivité, qui dura douze années, que Bassompierre composa les mémoires qu'il nous a laissés. Nous allons donner des fragments de ces mémoires, qui apprendront, mieux que nous ne saurions le faire, les principales circonstances de son arrestation et de son séjour à la

Bastille. Le lecteur, en les parcourant, sera plus à même de juger les faits et les hommes, et verra quel était l'arbitraire de cette époque, et quelle était la manière dont ceux qui en étaient frappés, fussent-ils gros et puissants seigneurs, courbaient la tête avec soumission.

« Le dimanche 23 février 1631, dit Bassompierre, je dînai chez M. le maréchal de Crequi, et de là m'en allant à la place Royale, chez M. de Saint-Geran, je m'accrochai avec le chariot qui portait à la Bastille le lit de l'abbé de Troix, qui y avoit été amené prisonnier le matin, ce qui me fit savoir sa prise.

« Sur le soir j'attendois l'heure d'aller à la comédie, chez M. de Saint-Geran, qui la donnoit ce soir-là, et le bal ensuite ; quand M. d'Épernon m'envoya prier de venir jusque chez madame de Choisi, où il étoit, et étant arrivé, il me dit que la reine mère avoit été arrêtée le matin même, à Compiègne, d'où le roi étoit parti pour venir coucher à Senlis ; que madame la princesse de Conti avoit eu commandement par une lettre du roi, que M. de la Ville aux Clercs lui avoit portée, de s'en aller à Eu, et que le premier médecin de la reine mère, M. Vaultier, avoit été amené prisonnier à la suite du roi, et finalement, qu'il savoit de bonne part, qu'il avoit été mis sur le tapis de nous arrêter, lui, le maréchal de Créqui et moi ; qu'il n'avoit encore rien été conclu contre eux, mais qu'il avoit été arrêté qu'on me feroit prisonnier, le mardi, à l'arrivée du roi à Paris, dont il m'avoit voulu avertir afin que je songeasse à moi.

« Je lui demandai ce qu'il me conseilloit de faire, ce que lui-même vouloit faire ; il me dit que s'il n'avoit que cinquante ans, il ne seroit pas une heure à Paris et qu'il se mettroit en lieu de sûreté, d'où puis après il feroit sa paix.

« Mais qu'étant proche de quatre-vingts ans, il se sentoit bien encore assez fort pour faire une traite, mais qu'il demeureroit en route le lendemain. C'est pourquoi, puisqu'il avoit été si malhabile de venir encore faire le courtisan à son âge, il étoit bien employé qu'il en pâtît, et qu'il employeroit toute chose et mettroit toute pièce en œuvre pour se rétablir tellement quellement, et puis s'en aller finir ses jours en paix dans son gouvernement ; mais pour moi, qui étois encore jeune et en état de servir et d'attendre une meilleure fortune, il me conseilloit de m'éloigner et de conserver ma liberté, et qu'il m'offroit cinquante mille écus pour passer deux mauvaises années, que je lui rendrois quand il en viendroit de bonnes. »

Ce conseil était sage. Il était donné par un homme qui avait vieilli dans les cours, et acquis l'expérience de la perfidie politique. Bassompierre, soit trop grande confiance dans l'importance de sa personne et de son crédit, soit confiance réelle dans la justice du roi et du cardinal, ne voulut pas le suivre.

« Je lui rendis premièrement très-humbles grâces de son offre, ajouta-t-il, et lui dis que ma modestie m'empêchoit d'accepter le dernier, et ma conscience d'effectuer l'autre, étant innocent de tout crime, et n'ayant jamais fait aucune action qui ne méritât plutôt louange et récompense que punition. Qu'il a paru que j'ai toujours plus recherché la gloire que le profit, et préférant mon honneur non-seulement à ma liberté, mais à ma propre vie, je ne me mettrois jamais en compromis par une faute qui pourroit faire soupçonner ma probité.

« Que depuis trente ans je servois la France, que je m'y étois attaché pour y faire ma fortune ; que je ne voulois point, maintenant que j'approchois de cinquante ans, en chercher une nouvelle, et qu'ayant donné au roi mes services et ma vie, je lui pouvois bien donner ma liberté qu'il me rendroit bientôt, quand il jetteroit les yeux sur mes services et ma fidelité.

« Qu'au pis aller, j'aimerois mieux vieillir et mourir dans une prison, jugé d'un chacun innocent, et mon maître ingrat, que par une faute inconsidérée me faire croire coupable, et soupçonné méconnoissant des charges et honneurs que le roi m'avoit voulu départir.

« Que je ne me pouvois imaginer qu'on voulût me mettre prisonnier, n'ayant rien fait, ni m'y tenir quand on ne trouvera aucune charge contre moi ; mais quand on voudra faire l'un et l'autre, que je le souffrirois avec grande constance et modération, et qu'au lieu de m'éloigner, je me résolvois dès demain matin de m'aller présenter au roi, à Senlis, ou pour me justifier si l'on m'accuse, ou pour entrer en prison si l'on me soupçonne, ou même pour mourir si l'on avère les doutes que l'on a pu pren-

dre contre moi; et quand on ne trouveroit rien à redire à ma vie ni à ma conduite, pour mourir aussi, et généreusement et constamment, si ma mauvaise fortune ou la rage de mes ennemis me pousse jusqu'à cette extrémité. »

C'était certes une noble résolution. Bassompierre la suivit jusqu'au bout.

« Le lendemain lundi, 24 février, continue-t-il, je me levai devant le jour et brûlai plus de six mille lettres d'amour que j'avois autrefois reçues de diverses femmes, appréhendant que, si on me prenoit prisonnier, on me vint chercher dans ma maison, et qu'on y trouvât quelque chose qui pût nuire, étant les seuls papiers que j'avois qui pussent nuire à quelqu'un.

« Je mandai à M. le comte de Grammont, que je m'en allois trouver le roi à Senlis, et que s'il vouloit venir, je l'y mènerois volontiers ; ce qu'il fit; et l'étant venu prendre en son logis, il monta dans mon carrosse et nous allâmes jusqu'au Louvre, où nous trouvâmes M. le cardinal de la Vallette et M. de Bouillon, qui montoient en carrosse, après s'être chauffés, pour aller à Senlis. Il voulut que M. de Grammont et moi, nous nous missions dans son carrosse pour y aller de compagnie, et me dit que je me vinsse chauffer, puis, en montant à la chambre avec moi, il me dit :

« Je sais assurément qu'on vous arrêtera; si vous m'en croyez, vous vous retirerez, et si vous voulez, voilà deux coureurs qui vous mèneront bravement à dix lieues d'ici.

« Je le remerciai très-humblement, et lui dis que, n'ayant rien sur ma conscience de sinistre, je ne craignois rien aussi, et que j'aurois l'honneur de l'accompagner à Senlis, où nous arrivâmes peu après, et trouvâmes le roi avec la reine sa femme, dans sa chambre, et la princesse de Guémenée.

« Il vint à nous et nous dit : « Voilà bonne « compagnie, » puis, ayant un peu parlé à M. le comte et le cardinal de la Vallette, il m'entretint assez longtemps, me disant qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour porter la reine sa mère à s'accommoder avec M. le cardinal, mais n'y avoit rien su gagner, et ne me dit rien de madame la princesse de Conti. Puis je lui dis que l'on m'avoit donné avis qu'il me vouloit faire arreter, et que je l'etois venu trouver afin qu'on n'eût point de peine à me chercher, et que si je savois où cela est, je m'y en irois moi-même sans que l'on m'y menât. Il me dit là-dessus ces propres mots :

« — Comment, Bassompierre, aurois-tu la pensée que je le voulusse faire? Tu sais bien que je t'aime. »

« Et certes, je crois qu'à cette heure-là, il disoit comme il pensoit. Sur cela, on lui vint dire que le cardinal étoit dans sa chambre, et lors il prit congé de la compagnie, et me dit que je fisse, le lendemain matin de bonne heure, marcher la compagnie qui étoit en garde, afin qu'elle la pût faire à Paris, puis me donna le mot d'ordre.

« Nous demeurâmes quelque temps chez la reine, et puis vînmes souper chez M. de Longueville, et de là retournâmes chez la reine, où étoit venu le roi après souper. Je vis bien qu'il y avoit quelque chose contre moi, car le roi baissoit toujours la tête, jouant de la guitare sans me regarder, et de toute la soirée ne me dit pas un mot. Je le dis à M. de Grammont en nous allant coucher ensemble au logis qu'on nous avoit apprêté.

« Le lendemain mardi, 25 de février, je me levai à six heures du matin, et comme j'étois devant le feu avec ma robe de chambre, le sieur de Launay, lieutenant des gardes du corps, entra dans ma chambre et me dit :

« — Monsieur, c'est avec la larme à l'œil et le cœur qui me saigne, que moi, qui depuis vingt ans suis votre soldat, et ai toujours été sous vous, sois obligé de vous dire que le roi m'a commandé de vous arrêter.

« Je ne ressentis aucune émotion particulière à ce discours et lui dis :

« — Monsieur, vous n'y aurez pas grand peine, étant venu à ce sujet, comme l'on m'en avoit averti. J'ai été toute ma vie soumis aux volontés du roi, lequel peut disposer de moi et de ma liberté à sa volonté.

« Sur quoi je lui demandai s'il vouloit que mes gens se retirassent; mais il me dit que non et qu'il n'avoit autre charge que de m'arrêter, et puis de l'envoyer dire au roi, et que je pouvois parler à mes gens, écrire et mander tout ce que je voudrois et que tout m'étoit permis.

« Monsieur de Grammont alors se leva du lit et vint pleurant à moi, dont je me mis à rire et lui dis que s'il ne s'affligeoit de mes peines non plus que moi, il n'en auroit aucun ressentiment ; comme de vrai je ne m'en mis pas beaucoup en peine, ne croyant pas y demeurer longtemps.

« Launay ne voulut jamais qu'aucun des gardes qui étoient avec lui entrât dans ma chambre; peu après arrivèrent devant mon logis un carrosse du roi, ses mousquetaires à cheval et trente de ses chevau-légers; je me mis en carrosse avec Launay seul, et rencontrai en sortant madame la princesse, qui montra être touchée de ma disgrâce.

« Puis nous marchâmes toujours deux cents pas devant le roi, jusqu'à la Porte-Saint-Martin, que je tournai à gauche, et passant par la place Royale, on me mena dans la Bastille, où je mangeai avec le gouverneur, monsieur du Tremblay ; puis il me mena dans la chambre où étoit autrefois monsieur le Prince, dans laquelle on m'enferma avec un seul valet. »

Bassompierre avait conduit le prince de Condé à la Bastille.

On vient de voir que le roi lui-même y conduisit Bassompierre.

Il fut enfermé dans la prison où il avait mis le Prince, triste sujet de méditation pour lui. Cette prison avait aussi été celle d'un maréchal de France, le duc de Biron, qui n'en était sorti que pour aller à l'échafaud dressé contre cette tour. Mais il paraît qu'aucune de ces réflexions ne vint à l'esprit de Bassompierre, puisqu'il n'en dit pas un mot dans ses Mémoires. Du reste, il est curieux de voir quels motifs on donnait à son arrestation; les voici :

« Le mercredi 26, monsieur du Tremblay me vint voir et me dit de la part du roi *qu'il ne m'avoit point fait arrêter pour aucune faute que j'eusse faite, et qu'il me tenoit son bon serviteur, mais de peur qu'on me portât à mal faire*, et que je n'y demeurerois pas longtemps, dont j'eus beaucoup de consolation. »

Il n'est pas de prisonnier envers lequel on ait agi avec plus d'astuce et de perfidie. Le cardinal se plut à le faire constamment marcher d'espérance en désespoir, et pendant ce temps, il perdit sa charge de colonel général des Suisses, qu'on le força de vendre à bas prix, sa famille et sa fortune. On va voir, par les extraits de ses Mémoires, la gradation des souffrances qu'on lui fit éprouver.

« Au commencement de l'année 16?2, dit-il, peu après le retour du voyage du roi, on me donna quelque espérance de la liberté, mais je vis que ce fut plutôt pour redoubler mes peines par cette espérance trompée que pour alléger mes maux par une meilleure condition. Car peu après, je vis bien qu'on ne me vouloit pas élargir.

« J'eus pour comble de mes maux la mort de mon frère, qui survint bientôt après à cause des travaux de la guerre d'Allemagne de l'année précédente, et par les déplaisirs de ma longue détention.

« Au commencement de l'année 1633, j'eus une grande espérance de ma liberté. M. de Schomberg m'avoit fait dire qu'à ce retour du roi on me sortiroit de la Bastille; monsieur le cardinal l'ayant témoigné à plusieurs reprises, et le roi s'en étant ouvert à quelques personnes, tous mes amis s'en réjouissoient avec moi, quand on fit servir le départ de monsieur son frère au prétexte de ma détention.

« En même temps, au lieu de me délivrer, on m'ôta cette partie de mes appointements qui m'avoit été payée les deux années précédentes, bien que je fusse prisonnier, et qui montoit au tiers de ce que j'avois accoutumé de tirer par an. Cela me fit bien voir qu'on me vouloit éterniser à la Bastille, aussi dès lors cessai-je d'espérer qu'en Dieu. »

Bassompierre fit faire quelques démarches auprès du cardinal pour obtenir le payement de son arriéré, qui lui fut promis; mais on y mit pour condition la vente de sa charge de colonel général des Suisses, dont il avait refusé huit cent mille francs, on lui en offrait quatre cent mille.

Bassompierre vendit sa charge moitié du prix qu'elle valait, ne toucha pas son arriéré et ne sortit pas de la Bastille.

Mais les souffrances de Bassompierre ne s'arrêtèrent pas là, et à l'aide de cette liberté dont on lui donnait l'espérance, on le fit souffrir de jour en jour davantage dans l'attente la plus cruelle que puisse éprouver un prisonnier. Sous les prétextes les plus frivoles sa liberté fut retardée et l'on semblait encore vouloir sanctionner par le temps son injuste détention.

« Le dimanche des Rameaux arriva, dit-il, sans que j'eusse aucune nouvelle de ma sortie, et celles qui vinrent de la prise de Trèves et de l'Électeur servirent de prétexte à ceux qui m'assuroient la liberté, de me dire que cette prise donnoit tant d'affaires au cardinal, qu'il ne pouvoit penser aux miennes. Ainsi je passai mes Pâques et

même Quasimodo, sans avoir aucune nouvelle.

« Le lundi 16, j'appris pourtant que monsieur le Prince étant venu à la cour, monsieur le cardinal lui avoit dit que l'on m'alloit faire sortir; et ce, avec l'honneur et les bonnes grâces du roi.

« Deux jours après, monsieur le cardinal se rendit à Compiègne, où étoit le roi, comme aussi fit peu après le chancelier de Suède, Oxenstiern; il vint aussi un ambassadeur de Hollande; toutes lesquelles choses servirent de prétexte à retarder l'effet de ma liberté tant de fois promise, de sorte que ceux que j'avois envoyés solliciter s'en retournèrent comme ils étoient venus.

« Le lundi 30 et le dernier jour d'avril, le père Joseph écrivit à son frère du Tremblay, qu'il me pouvoit assurer que je recevrois mon entière liberté par le retour à Paris de monsieur Boutiller, qui me la devoit porter, lequel arriva le 3 de mai à Paris, et ma nièce Beuvron l'ayant été voir, il lui dit qu'il avoit eu entre ses mains la dépêche de ma liberté, mais que la nouvelle qui étoit venue au roi que monsieur son frère étoit parti de Blois, lui sixième, et s'en étoit allé en Bretagne, peut-être pour s'embarquer pour l'Angleterre, avoit été cause que l'on avoit retiré la dépêche, etc.

Le marquis de Coalin, successeur de Bassompierre, vint prendre congé de lui à la Bastille et lui emprunta son maître d'hôtel Dubois. Celui-ci fut présenté au roi, qui lui dit d'attendre quelques jours afin d'apporter lui-même à Paris l'ordre de liberté de son maître.

« Le lundi 28, ajoute Bassompierre, monsieur Boutiller alla trouver monsieur le cardinal à Condé, où il logeoit, et dit en partant à Dubois, qu'à son retour il lui donneroit assurément cette dépêche, qu'il se tînt prêt pour partir le lendemain. Dubois le fut trouver le soir pour avoir la dépêche, mais il lui dit qu'il n'avoit pu parler de mon affaire au cardinal, qui avoit toujours conféré avec le nonce Mazarin et lui, pour des affaires importantes, et que monsieur le cardinal lui avoit dit qu'il allât accompagner en sortant monsieur le nonce, avec lequel il étoit venu; mais que monsieur le cardinal viendroit mercredi à Château-Thierry, trouver le roi, et que l'affaire se conclueroit.

« Monsieur le cardinal ne revint pas à la cour comme il avoit dit à Dubois.

« Il vint le vendredi 1er juin; mais après qu'il fut parti, Dubois ayant été trouver monsieur Boutiller, il lui dit qu'il y avoit eu tant d'affaires sur le tapis, que l'on n'y avoit su mettre celle de ma liberté.

« Le samedi, monsieur le comte me fit dire qu'il savoit de très-bonne part que ma liberté étoit résolue, et que dans vingt-quatre heures je sortirois sans faute.

« Mais le lundi 4, je vis Dubois qui me fit voir que ce n'étoit que pure tromperie.

« Le samedi, dernier jour de juin, monsieur le Prince arriva à Paris, retournant de son emploi de lieutenant général du roi en son armée de Lorraine, et avoit laissé ordre en partant de démolir mon château de Bassompierre, ce qui depuis a été exécuté. La maison fut rasée le 6, un vendredi.

« Le jeudi 19, monsieur du Tremblay me vint dire de la part de monsieur Boutiller, que ma liberté avait été ce jour-là tout à fait résolue, et qu'il m'en répondoit. Ma nièce de Beuvron fut trouver, le samedi 21, monsieur Boutiller père, qui lui reconfirma la même chose avec des assurances très-grandes, la pria de me les donner de sa part, et me fit dire encore le même jour les même choses par monsieur du Tremblay, lequel me fit aussi voir une lettre que le père Joseph, son frère, lui écrivit le mardi 21, par laquelle il l'assuroit qne monsieur Boutiller, le fils, devoit apporter dans deux jours les dépêches de ma liberté; lequel vint le lendemain mercredi, et ne m'apporta aucune nouvelle, et m'en dit une qui ne m'agréa guère, que le roi partoit le jour même pour aller coucher à Chantilly, et de là passer en Lorraine. Car je me doutois que pendant son absence, je n'étois pas pour sortir d'un lieu où j'étois détenu depuis quatre ans et demi. »

On voit par là quel était le système du cardinal Richelieu envers les prisonniers de quelque importance, innocents de tout crime et de toute faute. On voit aussi ce que devait souffrir Bassompierre au milieu de tant d'espérances déçues, renouvelées et enlevées chaque jour.

C'était sans doute une nouvelle torture inventée par Richelieu pour les prisonniers. Cependant Bassompierre espéra jusqu'au jour où madame de Beuvron, sa nièce, étant allée trouver le cardinal, celui-ci lui répondit en la raillant, que son oncle n'avait été que cinq ans à la Bastille, et que le

comte d'Auvergne y était resté quatorze ans. Alors toute espérance s'éteignit dans le cœur du prisonnier, et il fut en proie à des souffrances d'une autre nature.

« Il y eut, dit-il, un chevau-léger prisonnier pour avoir récité un sonnet qui commençoit par ces mots : *Mettre Bassompierre en prison ;* et qui continuoit par des médisances contre M. le cardinal. Et comme l'on le fit étroitement garder et soigneusement interroger, on eut d'autant plus de curiosité de savoir la cause de sa détention. Et comme un des prisonniers eut trouvé le moyen de lui parler un instant, il lui dit que c'étoient des vers qui parloient de moi.

« Cela me mit en alarmes qui furent augmentées par le gouverneur de la Bastille, qui me dit inconsidérément, ou bien exprès, que ce prisonnier avoit été arrêté pour des choses qui me concernoient. Ensuite de quoi on me manda de la ville, de bonne part, que je prisse garde à moi, et qu'il se machinoit quelque chose d'importance contre moi dont ils tâcheroient d'en apprendre davantage, ne m'en pouvant pour lors dire autres choses, sinon de m'avertir de brûler tous les papiers que je pouvois avoir capables de me nuire, parce qu'assurément on me feroit fouiller.

« J'avoue que ce dernier avis, qui suivoit tant de précédentes circonstances et d'autres mauvaises rencontres, fut presque capable de me faire tourner l'esprit. Ce fut le 9 octobre que je le reçus. Je fus six nuits sans fermer l'œil, et quasi toujours dans une agonie qui me fut pire que la mort même. Enfin, ce prisonnier qui se nommoit Valbois, après avoir été sept ou huit fois interrogé, et qu'il eut fait voir que ce sonnet avoit été fait sept ans auparavant, cette affaire fut apaisée, et je recommençai à reprendre mes esprits, qui certes avoient été étrangement agités. »

On conçoit facilement les terreurs de Bassompierre dans une prison comme la Bastille, sous un ministre tel que le cardinal et avec un gouverneur qui était frère du père Joseph.

Bassompierre était abandonné de ses protecteurs au dehors, il ne devait plus trouver au dedans l'intérêt que lui valaient la famille et les amis puissants qu'il avait autrefois à la cour. Le cardinal avait levé le masque ; à son exemple du Tremblay et sa femme le levèrent.

« La mortalité, continue-t-il dans ses mémoires, vint dans le peu de famille qui me restoit à Paris, au mois de décembre ; car il m'en mourut trois en dix jours. J'eus divers déplaisirs à la Bastille, causés par quelques marauds dont, pour ne point éclater ni me compromettre, ayant prié le gouverneur de faire enfermer pour quelques jours un de ceux-là, nommé Terauld, qui étoit la seule prière que j'avois faite, pour mon particulier, audit gouverneur, non-seulement il ne le fit pas et ne lui dit pas qu'il s'abstînt de se présenter devant moi ; mais même à l'induction de sa femme, il me fit faire par son lieutenant une fort impertinente harangue sur ce sujet. »

Bassompierre se rappelait malgré lui le temps où il avait été gouverneur de la Bastille. Les souffrances sont relatives, et ce grand seigneur, entouré de soins, de serviteurs, presque de luxe, libre d'aller et de venir à la Bastille, était peut-être aussi malheureux en songeant à ses régiments suisses, au corps d'armée qu'il commandait jadis, à ses brillantes conquêtes, à la cour, aux mots de faveur qui tombaient pour lui des lèvres du roi, et qui faisaient sa gloire et son orgueil, que le malheureux sans naissance ni rang, plongé au fond d'un cachot.

Le dernier a connu les joies de la famille, le premier n'a connu que celles de l'ambition. L'un pleure le foyer domestique, c'est de la douleur ; l'autre, la cour, c'est l'humiliation et l'impuissance ; mais l'un espère dans la justice de Dieu, l'autre ne croit qu'à celle des ministres et des rois. Bassompierre a dû bien souffrir.

Cependant il est d'autres prisonniers qui, quoique d'un rang moins élevé, ont eu à subir les mêmes souffrances en y ajoutant celles de la misère et de la rigueur des cachots. Tel fut le commandeur de Jars, dont nous allons esquisser l'histoire à la Bastille.

Le cardinal de Richelieu avait formé sa société intime d'un cercle de jeunes et belles femmes, au milieu desquelles il se délassait de ses soucis et de ses graves travaux. Là, le cardinal devenait l'homme aimable et galant, et tâchait d'oublier à la fois qu'il était homme d'église et ministre.

Parmi ces belles dames brillait surtout la fameuse duchesse de Chevreuse, pour laquelle le cardinal s'était épris depuis longtemps d'une vive passion. On a prétendu, non sans raison, que le principal motif de

sa rigueur envers le comte de Chalais était l'amour de ce dernier pour madame de Chevreuse.

Ce que nous allons raconter semblerait assez le prouver. Quoi qu'il en soit, la duchesse, qui ne pouvait avoir oublié la mort de Chalais, et qui d'ailleurs était toute dévouée à la reine, comme on le sait, profitait de l'amour du cardinal, qu'elle faisait semblant d'accueillir, pour lui tirer les secrets d'État et le fond de sa politique contre Anne d'Autriche.

Elle s'était réunie, dans ce complot, à M. de Châteauneuf, garde des sceaux, et au jeune et brillant commandeur de Jars, à l'amour duquel elle répondait. Sur ces entrefaites, le cardinal fit une maladie dans laquelle ses jours furent en danger. Toutes les ambitions s'agitèrent pour son héritage. Mais la plus apparente fut celle de M. de Châteauneuf, qui, puissamment étayé de la duchesse de Chevreuse, de la reine et du cercle politique de toutes ces jeunes femmes, commit, ainsi qu'elles, plusieurs imprudences sur les projets qu'ils avaient conçus.

Le cardinal échappa à la mort et fut instruit, dès sa convalescence, du complot tramé contre lui. Alors, de sa main défaillante, il signa des ordres d'exil et d'emprisonnement. Mais ce qui lui tenait le plus à cœur était d'avoir été joué par la duchesse de Chevreuse. La jalousie de l'amant et la haine du ministre se partagèrent son âme dans cette circonstance. Il voulut d'abord, par ce sentiment qui domine tous les hommes amoureux, sévir contre la duchesse, pour l'humilier et la forcer de lui demander grâce ; mais la duchesse, prévenue à temps, s'était sauvée en Espagne. Il ne lui restait, comme les plus importants, que deux hommes sur lesquels il pouvait se venger : M. de Châteauneuf, son rival de puissance ; et le commandeur de Jars, son rival d'amour

Le cardinal en eut bientôt fini avec le premier. Il lui enleva les sceaux et le retint captif dans le château d'Angoulême, dont il ne sortit qu'après sa mort. Quant au commandeur de Jars, il fut cruel avec lui, et concentra sur cet homme tout ce qu'un prêtre et un ministre, les gens les plus ingénieux à se venger quand ils le veulent, peuvent inventer de tortures et de supplices.

Arrêté au moment où il allait partir pour l'Espagne, afin de rejoindre la belle duchesse, il fut traîné à la Bastille et jeté dans un de ses cachots souterrains, le plus infect, le plus hideux, le plus humide qu'on put trouver ; c'était au milieu de l'hiver de l'année 1633. Il y passa onze mois sans en sortir un instant, sans trouver le moindre soulagement à ses misères physiques et morales ; privé d'habits, de linge, presque de nourriture, car on lui mesurait le pain et l'eau.

Quand il en sortit, sa barbe, ses cheveux, ses ongles avaient cru d'une manière effrayante ; il n'avait plus de chemise, et ses habits étaient pourris par l'humidité sur son corps à demi nu.

L'âme fait l'énergie du corps, dit-on ; le commandeur de Jars justifia la vérité de ce proverbe. Aussi fort pour subir les souffrances que le cardinal était cruel à les inventer, il ne proféra pas une plainte, n'eut pas un murmure, ne fit pas une prière. Fier et silencieux devant ses geôliers, il attendit chaque jour avec une impassibilité stoïque le dénoûment de ce drame dont on l'avait fait le héros. Il eut la gloire de lasser la patience du cardinal.

Celui-ci avait spécialement préposé à sa surveillance le père Joseph, reflet de son âme dans tout ce qu'elle avait de haineux. Le père Joseph descendit plusieurs fois dans le cachot du commandeur, pour rendre un compte exact au cardinal de ses souffrances, et sa vue n'altéra en rien même la physionomie du prisonnier qui, muet et indifférent à cet aspect auquel il ne pouvait se méprendre, était d'avance préparé à toutes les catastrophes.

Dans son cachot solitaire, il était soutenu par une seule pensée, c'est qu'il souffrait pour la duchesse qu'il aimait au delà de tout, c'est qu'il mourait pour elle ; et ce brillant seigneur, si recherché des femmes, si aimable, si fou, avait puisé dans son amour pour elle, et dans sa haine pour le cardinal, une sorte de grandeur dans la souffrance qui le rendait fier à ses propres yeux, et lui donnait la satisfaction entière de sa conscience. Je ne veux pas répéter ici la description des misères de cette captivité au fond d'un cachot, qui se trouve décrite dans les autres volumes ; je me bornerai à dire que le commandeur les supporta avec plus de fermeté que quiconque. Cette fermeté troublait le cardinal dans son sommeil ; de Jars était le seul homme qui lui eût résisté.

Un matin, que le capucin Joseph rendait compte de sa dernière visite au prisonnier, le cardinal s'écria :

— Je suis las de tout ce manége. Il est impossible que de Jars ne soit pas coupable de quelque participation au complot formé contre moi par la duchesse de Chevreuse et la reine. Une correspondance, un billet, un mot suffiront pour le faire condamner. *Avec deux lignes de l'écriture d'un homme on peut faire le procès au plus innocent, parce qu'en y ajustant les affaires on y fait trouver facilement ce qu'on veut.*

— Voilà déjà plusieurs fois que Votre Eminence me répète cette maxime, dit le père Joseph.

— Je ne saurais trop te la dire ; elle est fort utile à mes affaires, retiens-la bien cette fois surtout. Le commandeur de Jars doit être au fait de toute l'intrigue de la reine Anne d'Autriche. S'il n'a pas été acteur de cette affaire, il en a du moins été le confident. J'ai besoin de la connaître, j'ai besoin de la dévoiler au roi qui a l'air de vouloir céder aux obsessions de sa femme contre moi. Si je puis avoir des preuves, un aveu du complot avec les réfugiés de Bruxelles et de l'Espagne, mon dernier ennemi, la reine, est renversé. Jusqu'ici, dans le commandeur de Jars j'ai puni le rival ; maintenant je veux punir le coupable. Comprends-tu ?

— Oui, monseigneur, répondit le capucin avec un geste énergique.

— Prends ce dossier. Il est entièrement écrit de ma main. Toutes ces notes concernent le commandeur. Va trouver la Faymas ; étudie l'affaire avec lui, dis-lui mes volontés, toi qui sais les saisir facilement, et que demain il soit prêt à venir causer avec moi.

— Oui, monseigneur. Mais M. de la Faymas, intendant de Champagne, pourra-t-il faire à Paris ce procès au détriment des droits des magistrats de cette ville ?

— Qui parle de faire le procès à Paris, dans la ville même où sont la reine et tous ses affidés, qui viendraient, par leurs intelligences secrètes, au secours du commandeur? La Faymas est intendant de la Champagne, c'est en Champagne, c'est à Troyes qu'il instruira le procès. Là, nous serons plus à même d'isoler de Jars, d'arrêter les émissaires de la reine, s'il en vient, et de tirer du commandeur toutes les révélations qui me sont nécessaires. La Faymas est l'homme qu'il me faut. Demain, à neuf heures du matin, sois ici avec lui.

Le père Joseph se hâta de remplir les ordres de son maître, et le lendemain la Faymas et lui étaient chez le cardinal à l'heure indiquée.

La Faymas, que Laporte dans ses mémoires appelle *le bourreau du cardinal*, était en effet l'homme le plus capable d'exécuter toutes ses volontés, quelles qu'elles fussent. Hypocrite avec une bonne foi apparente à laquelle tout le monde se laissait prendre, il était doué d'une souplesse admirable qu'il employait toujours avec succès, pour arriver à ses fins. Tour à tour indulgent, compatissant, terrible ou cruel, il usait de la bonté, des larmes, de la terreur ou de la torture envers les prisonniers mis en ses mains, pour arracher leurs secrets, et jusqu'ici aucun n'avait résisté à ses manéges.

Après un court entretien sur l'affaire du commandeur de Jars, que la Faymas avait admirablement comprise, le cardinal le congédia avec ces dernières paroles :

— Je vous donne plein pouvoir ; mais il me faut à tout prix l'aveu de la complicité du commandeur avec la reine et la duchesse de Chevreuse.

Quelques jours après on fit sortir le commandeur de son cachot. On le conduisit aussitôt, dans l'état que nous avons dit, jusqu'à Troyes, où la Faymas voulant essayer sur lui son hypocrisie le fit soigner et lui donna dans sa prison tous les soins les plus attentifs, avant de lui parler officiellement de rien. Il essaya cependant, en manière de conversation amicale, de tirer de lui les aveux dont il avait besoin ; mais il n'y put réussir. Alors, changeant son rôle d'ami en celui de juge qui le plaignait, il l'interrogea avec douceur et l'engagea à tout déclarer ; mais il n'y put réussir encore.

Il changea de nouveau de rôle, et devint juge espion, scrutant jusqu'à ses pensées, interprétant ses réponses, ses gestes, sa physionomie, et ne put parvenir à rien. Il lui promit sa grâce, le commandeur resta muet. Il l'accabla de menaces, le jeta dans un cachot aussi terrible que celui de la Bastille, lui présenta la torture, jura qu'il allait être mis à mort, et le commandeur, rendu à cette situation avec laquelle il s'était familiarisé pendant onze mois, devint plus ferme et plus résolu que jamais.



Le jota dans un cachot aussi terrible que celui de la Bastille.

La procédure nous apprend que le commandeur de Jars subit *quatre-vingts interrogatoires*. Dans les premiers il traita son juge d'hypocrite ; ensuite de maladroit, plus tard de menteur, enfin de lâche et d'infâme, et au milieu de toutes ces questions qui se croisaient avec la rapidité de l'éclair, de tous ces systèmes qui variaient, de toutes ces promesses, de toutes ces menaces, il ne lui échappa pas un mot qui pût le compromettre, ni lui, ni la reine, ni sa bien-aimée duchesse. La Faymas avait trouvé son maître ; c'était l'innocence courageuse luttant contre la perfidie, le mensonge et la cruauté.

Cependant la Faymas n'en poursuivit pas moins le commandeur et le fit comparaître devant un tribunal qu'il présidait lui-même.

Pendant le procès, le jour de la Toussaint arriva, et le commandeur demanda à la Faymas, comme une grâce, de lui permettre d'assister à la grand'messe. La Faymas, qui crut qu'il le rendrait plus souple, et qui acceptait d'ailleurs comme un commencement de faiblesse cette recrudescence religieuse, lui accorda cette permission. En conséquence le prisonnier fut conduit sous bonne escorte à l'église des Jacobins, encombrée de la foule des fidèles. La Faymas s'y trouva lui-même, tant pour surveiller le commandeur que pour donner en spectacle au peuple son hypocrisie religieuse. C'était du reste la règle de conduite de tous les serviteurs zélés du cardinal.

Celui-ci poussa la chose jusqu'à commu-

nier publiquement, ce qu'attendait avec impatience le commandeur, car aussitôt qu'il vit la Faymas revenir de la sainte table, s'échappant d'un bond du milieu de ses gardes avant qu'ils eussent pu le retenir, il s'élança vers lui, le saisit à la gorge, et le secouant rudement, lui dit d'une voix devant laquelle le prêtre lui-même garda le silence, tant elle paraissait solennelle :

— Scélérat, voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton Dieu sur les lèvres, reconnais mon innocence et avoue ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine d'être chrétien, il faut en faire ici l'action. Sinon je te renonce comme juge, et prends tous les assistants à témoin que je te récuse comme tel.

A ces mots la Faymas faisait signe aux gardes de venir le dégager des mains du commandeur, mais ceux-ci étaient occupés à maintenir la foule qui se précipitait vers l'autel pour être témoin de cette scène et peut-être faire échapper le prisonnier.

Un long murmure s'élevait dans l'église du sein de ce peuple lassé du joug de fer de l'intendant, qui, toujours sous la main puissante du commandeur, et sentant le danger bien plus grand si la foule rompait la digue des gardes, leur fit signe de rester à leur poste et répondit d'une voix doucereuse au commandeur :

— Monsieur, ne vous inquiétez pas ; je vous assure que monsieur le cardinal vous aime. Vous en serez quitte pour aller en Italie : car vous me permettrez auparavant de vous faire voir de petites lettres écrites de votre main qui vous prouveront pourquoi on vous a recherché.

— Où sont-elles, et pourquoi ne me les a-t-on pas montrées encore ? dit le commandeur.

— Je ne les ai reçues que d'hier.

— Je pourrais vous échapper, répondit de Jars ; je n'ai qu'un mouvement à faire pour culbuter vos gardes et me perdre au milieu de cette foule qui voit votre iniquité et mon innocence ; mais je ne veux pas sortir ainsi de vos mains et de celles de mes juges ; j'en veux sortir déclaré innocent comme je dois l'être. Je prends acte de la déclaration de ces lettres que vous voulez m'opposer, je vous adjure de me les représenter au tribunal, et je me reconstitue prisonnier jusqu'au jour de la justice, que je vais attendre dans mon cachot pour qu'elle soit plus grande et plus éclatante.

A ces mots il se livra aux gardes devant lesquels le peuple s'écarta pour le laisser passer. Le commandeur fendit la presse en saluant de tous côtés et remerciant par des signes les gens qui lui avaient manifesté tant d'intérêt. Ils l'escortèrent jusqu'à la prison, où il rentra conduit en triomphe et plein d'espoir.

Mais cette action franche et généreuse avait donné le temps à la Faymas de se remettre et de prendre ses précautions. Le commandeur reparut devant ses juges et demanda en vain les lettres dont la Faymas lui avait parlé dans l'église. Ces lettres n'existaient pas, on ne put les lui représenter, et la Faymas continua à l'interroger en lui tendant des piéges à tout moment.

Le commandeur sut les éviter avec son adresse et son audace ordinaires. Enfin après quelques jours de débats où l'on n'avait pu obtenir aucun aveu de lui, aucune preuve du crime dont on l'accusait, il fut condamné à avoir la tête tranchée sur la place du marché de Troyes.

La Faymas se transporta lui-même dans les prisons pour lui annoncer son arrêt. Cette condamnation était si injuste et les juges lui avaient manifesté un tel intérêt, que le commandeur en fut surpris dans le premier moment, et oubliant devant qui il était, il laissa échapper ces paroles en mettant sa tête entre ses mains :

— Je ne la verrai plus !...

— Si, vous la reverrez, si vous le voulez, lui dit la Faymas. J'ai sur moi vos lettres de grâce que je puis vous donner si vous consentez à faire des révélations, et vous en pouvez faire, car vous savez tout... N'accusez pas la duchesse de Chevreuse, si vous voulez, mais la reine. Que vous importe cette princesse ? C'est la duchesse seule que vous aimez. Eh bien, dévoilez tout ce que vous savez de la reine, et vous êtes libre, et vous pouvez allez trouver à l'instant la belle duchesse au lieu de monter sur l'échafaud.

Le commandeur, toujours la tête dans ses mains, avait écouté les paroles que la Faymas avait murmurées tout bas à son oreille. Il se releva bientôt, et l'on put lire dans le regard ardent qu'il lançait sur le juge la défiance de son âme et sa fermeté tout entière qui lui était revenue.

— Arrière, infâme tentateur, lui dit-il ;

je croyais qu'on ne pouvait pas voir Satan ici-bas, vous venez de me prouver le contraire. Mais il ne peut rien y avoir de commun entre nous ni dans ce monde ni dans l'autre; car de l'échafaud je vais monter au ciel, et vous... la trace de mon sang vous conduira en enfer.

A ces paroles la Faymas ne fut plus maître de lui ; écumant de colère il appela le bourreau et ses aides et laissa échapper ces paroles :

— La question vous fera parler.

— A la bonne heure, s'écria le commandeur ; vous voilà tel que je vous désirais : la colère, les menaces, les supplices; je me retrouve, car je vais souffrir ; tout mon courage est revenu.

On entraîna le commandeur dans la salle de la question. Là on lui montra et l'on prépara devant lui tous les instruments de tortures dont on eut soin de lui expliquer l'usage. A chaque explication, le commandeur laissait échapper un sourire. Enfin la Faymas voyant qu'il ne pourrait vaincre sa résistance, sortit en s'écriant :

— Dans deux heures vous serez exécuté.

On ramena le commandeur dans son cachot et on le livra à ses pensées. Elles furent amères et cruelles. De Jars était à peine au milieu de la vie, il avait un amour dans le cœur, il était innocent de tout crime, et il allait mourir. Le repentir et l'expiation, dernier refuge des coupables, échappaient même à son âme, dont il avait peine à apaiser les révoltes par la résignation. De Jars sentit un seul moment de faiblesse dans cette position ; ses larmes coulèrent pour la première fois. Pendant cet instant d'attendrissement où l'humanité succombe, il se rappela les paroles de la Faymas, qui lui disait de compromettre seulement la reine par ses révélations, sans rien dire de la duchesse de Chevreuse sa bien-aimée ; il aurait pu le faire.

Quoique innocent de toutes fautes et n'ayant participé à rien, il était instruit de tout ce que faisait Anne d'Autriche ; mais l'idée de racheter sa vie par une délation lui parut une lâcheté.

Dès lors, séchant tout à coup ses larmes, il redevint à cette seule pensée noble et fort comme il avait été jusque-là, et ses geôliers, en introduisant le prêtre qui venait assister à ses derniers moments, ne purent lire sur son visage, toujours impassible et fier, la trace de son émotion et des larmes qu'il avait versées.

Le commandeur reçut le prêtre en chrétien qui va paraître devant Dieu. Il commença sa confession ; mais voyant que le prêtre insistait pour lui arracher des aveux étrangers aux fautes dont on s'accuse au tribunal de la pénitence, il se leva tout à coup et dit :

— Encore un espion !... j'aurais dû m'en douter, rien qu'à votre costume. Vous êtes capucin, c'est l'ordre dans lequel est le père Joseph : sous la robe de bure, j'aurais dû voir un morceau de la robe du cardinal. Je n'ai plus besoin de votre ministère, que vous remplissez si indignement ; dans une heure je serai devant Dieu, et il m'absoudra lui-même.

Le prêtre sortit honteux d'avoir échoué, et l'instant d'après la porte du cachot s'ouvrit et le bourreau se présenta devant de Jars. Le commandeur se laissa lier les mains, couper les cheveux, et suivit docilement le cortége qui se mettait en marche. Sur le seuil de la prison, il rencontra la Faymas en conférence avec le prêtre qu'on lui avait envoyé. La Faymas s'approcha de de Jars et voulut marcher à ses côtés. De Jars détourna la tête avec mépris. Mais la Faymas faisant arrêter le cortége, dit au commandeur, des larmes dans les yeux :

— Quand le juge a rempli son devoir rigoureux, la pitié ne lui est pas interdite. Je vous ai paru sans doute bien sévère, mais je le devais. Maintenant tout est fini ; je viens à vous comme un homme vient à un autre homme malheureux. Voici votre dernière heure ; est-il une dernière volonté que vous veuillez voir accomplir ? dites-la-moi sans crainte, elle sera exécutée. Parlez, que désirez-vous ?

— Qu'on me délivre au plus tôt de votre présence, répondit de Jars.

— Vous conservez encore du ressentiment contre moi, vous avez grand tort. Vous n'avez rien voulu confier à ce saint prêtre, et pourtant vous ne pouvez mourir ainsi. La duchesse, dit-il en baissant la voix, et voyant que de Jars tressaillait à ce nom, la duchesse a besoin de vos adieux et de vos dernières paroles ; confiez-les-moi ; sur mon honneur, elles lui seront fidèlement transmises.

— Vous voulez voir, dit le commandeur qui s'était remis à l'instant, si dans ces pa-

roles il y a quelque recommandation que vous puissiez dénoncer au cardinal ?

— Vous vous méfiez toujours de moi ; mais que pouvez-vous craindre et que puis-je espérer dans ce moment ? Rien ne peut vous sauver maintenant, et je croyais adoucir l'amertume de votre mort en me chargeant de vos adieux pour une personne aimée qui serait heureuse de les recevoir.

— Elle les saura, car je dirai, monsieur, à quelqu'un qui les lui répétera plus fidèlement que vous ne l'auriez fait.

— Et à qui donc ?

— A un homme à qui vous ne pouvez m'empêcher de parler maintenant, à un homme en qui j'ai plus de confiance qu'en vous et en ce prêtre, à un homme que j'estime plus que vous deux, car il n'est ni espion ni assassin ... au bourreau.

En disant ces mots, le commandeur fit quelques pas, et la Faymas laissa le cortége se mettre en route en le suivant de loin. Arrivé sur la place du marché, de Jars monta d'un pas assuré les degrés de l'échafaud, s'arrêta sur la plate-forme pour jeter au ciel un dernier regard qu'il reporta sur cette foule immense, qui par son silence solennel témoignait assez le vif intérêt qu'elle lui portait ; puis se tournant vers le bourreau il lui dit :

— Je suis prêt.

Le bourreau s'avançant alors pour lui mettre le bandeau sur les yeux, de Jars tira de sa poche un mouchoir et lui dit :

— Ce mouchoir appartient à la duchesse de Chevreuse. J'ai pu le ravoir lorsqu'ici on m'a permis de faire venir mon linge de Paris ; je désire qu'il serve à me bander les yeux. Vous êtes le dernier homme auquel j'adresse la parole en ce monde, le seul à qui je puisse faire une prière que je vous supplie d'écouter. Envoyez ce mouchoir, lorsqu'il sera teint de mon sang, à la duchesse de Chevreuse, et faites-lui savoir qu'en mourant je pensais à elle et à Dieu ; elle récompensera magnifiquement votre messager.

Cela dit, et sur un signe affirmatif du bourreau, il se laissa bander les yeux, et appuya la tête sur le billot, attendant le coup fatal. Mais au moment où le bourreau levait la hache, un cri retentit au bas de l'échafaud.

— Le roi fait grâce, criait-on.

— Grâce ! grâce ! répéta la foule avec joie ; et puis cet immense cri retentit comme poussé par un seul homme : Vive le roi ! vive le cardinal !...

Le bourreau avait jeté sa hache loin de lui, et relevant le commandeur lui enleva son bandeau. Celui-ci, étourdi et défaillant, regardait sans voir, écoutait sans entendre, lorsque la Faymas montant lui-même sur l'échafaud, ouvrit les bras et embrassa le commandeur. A ce contact, de Jars tressaillant malgré lui, reprit toute sa raison et écouta son juge qui lui disait :

— Oui, le roi vous fait grâce ; maintenant que vous éprouvez sa bonté, confessez ce que vous savez des intrigues de Châteauneuf et de la reine.

— Vous voulez profiter de mon étonnement, répondit de Jars, pour me faire parler contre mes amis, mais ce que la crainte n'a pu faire, sachez que toutes vos caresses ne l'obtiendront pas davantage.

La Faymas fut atterré. C'était le dernier moyen qu'il avait employé, par ordre du cardinal, pour faire parler de Jars en jouant avec lui cette indigne comédie. Car la grâce était depuis longtemps arrivée, et voici de quelle manière : Les juges ne trouvant aucune charge contre le commandeur, déclarèrent qu'ils allaient l'acquitter ; la Faymas en instruisit le cardinal, qui ordonna une condamnation à mort, s'engageant à faire grâce sur l'échafaud ; les juges eurent la faiblesse de se prêter à ce manége et s'exposèrent à faire périr un innocent en le condamnant à mort si la promesse du cardinal n'eût pas été tenue ; mais Richelieu ne crut pas devoir imiter Luynes dans cette circonstance, et la grâce fut expédiée.

La Faymas partit sur l'heure pour Paris, afin de rendre compte par lui-même au cardinal de toute cette affaire. Il avait eu soin, avant son départ, de reconstituer prisonnier de Jars, auquel, comme il l'avait dit, on n'avait fait grâce que de la vie.

Il arriva chez le cardinal, ému et tremblant à l'avance de la nouvelle qu'il allait porter. Il s'était fait accompagner du père Joseph, auquel il avait tout confié, pour tâcher de calmer la colère du ministre. Le cardinal écouta d'un air sombre le récit que lui fit la Faymas, se plut à le questionner dans tous les plus grands détails sur la résistance du commandeur, et finit par dire

au juge, qui s'excusait de sa maladresse :

— Non, vous n'êtes pas un maladroit, je vous tiens pour très-habile homme au contraire, mais vous avez eu affaire à plus habile que vous. Le commandeur a pour lui le courage et la fidélité ; bien des gens n'ont que la crainte de déplaire et l'ambition de parvenir. Le commandeur est un homme admirable ! Si j'avais à mon service quelques individus de sa trempe, je n'aurais besoin ni de juges comme vous, ni de confident comme toi, dit-il à Joseph ; mais m'attacher cet homme... c'est impossible... continua-t-il comme se parlant à lui-même. Pourtant je ne veux point y renoncer ; les choses sont remises en l'état où elles étaient avant la condamnation de de Jars, dit-il plus haut à la Faymas. Vous avez pris de Jars à la Bastille, il faut le lui rendre.

En effet, le commandeur fut reconstitué prisonnier à la Bastille ; mais cette fois on n'usa pas de rigueur envers lui, il fut du nombre des prisonniers favorisés. Richelieu semblait respecter sa constance, et, malgré sa rivalité, ne plus rien oser contre lui. Il le fit pressentir plusieurs fois et chercha à le gagner par les offres les plus brillantes, lui assurant un avenir superbe ; mais de Jars, qui du reste avait pris en mépris les juges qui l'avaient condamné et proclamait tout haut qu'il ne devait la vie qu'à la justice du cardinal, rejeta noblement toutes les propositions qui lui furent faites.

C'est au milieu de cet échange de procédés, qu'il quitta la Bastille quelques années après, ayant obtenu la permission de vivre en Italie, d'où il ne devait pas sortir pour retrouver la duchesse. Le ministre seul avait pardonné, le rival se souvenait toujours.

Du reste, nous allons retrouver le commandeur à la Bastille dans l'affaire de Laporte, que nous allons mentionner ici. Cette affaire, écrite par Laporte lui-même dans ses Mémoires, est une de celles qui font le mieux connaître la Bastille, son intérieur, la différence des traitements qu'y subissaient les prisonniers, et les ruses qu'employait Richelieu pour y conduire ceux qu'il avait marqués ; et pour cela nous donnerons encore des extraits des Mémoires de Laporte, toujours dans la conviction que nous ne saurions écrire avec autant de vérité que ceux qui ont été acteurs ou témoins.

Laporte était valet de chambre de la reine, et comme tel investi de sa confiance entière. Le cardinal ayant succombé avec de Jars voulut réussir avec lui et prit pour cela toutes les mesures nécessaires.

Le 12 août 1637 la reine était partie pour aller rejoindre le roi à Écouen.

« Je lui avois dit dès le soir précédent, écrit Laporte, que M. de la Thibaudière des Ageaux, gentilhomme de Poitou, qui étoit dans la confidence de M. de Chavigny, m'avoit prié de lui demander si elle vouloit écrire à madame de Chevreuse, à Tours ; qu'il y passoit et qu'il seroit bien aise de lui dire des nouvelles de sa majesté.

« Elle lui écrivit seulement un mot qui portoit en substance, qu'étant sur son départ, elle avoit tant d'affaires, qu'elle n'avoit pas le loisir de lui faire une longue lettre ; qu'elle se portoit bien, qu'elle alloit à Chantilly, et que le porteur diroit plus de nouvelles qu'elle n'en pourroit écrire. Je mis cette lettre dans ma poche, et le lendemain la reine partit après dîner.

« Aussitôt qu'elle fut partie, je descendis dans la chambre de madame de la Flotte, où madame d'Hautefort étoit demeurée pour solliciter avec elle un procès qui lui étoit de grande importance. J'y trouvai M. de la Thibaudière, et incontinent ces dames voulant aller faire leurs sollicitations, nous les conduisîmes à leur carrosse ; ensuite, étant demeurés seuls dans la cour du Louvre, je lui voulois donner la lettre qu'il m'avoit fait demander à la reine, mais il me pria de la lui garder jusqu'au lendemain, disant qu'il avoit peur de la perdre, ce qui me fit croire depuis qu'il savoit, par le moyen de M. de Chavigny, que je devois être arrêté prisonnier le même jour, et que l'affaire avoit été concertée pour qu'on me trouvât chargé de cette lettre, pensant qu'il y auroit quelque chose de grande conséquence ou de particulier, ou que l'on vouloit embarquer madame de Chevreuse dans cette affaire, pour faire croire au public que c'étoit une grande cabale contre l'État, car c'étoit la coutume de Son Éminence de faire passer des choses de rien pour de grandes conspirations.

« Nous sortîmes, Thibaudière et moi, par le derrière du Louvre, et nous allâmes ensemble jusqu'à la rue Saint-Honoré. Je le quittai pour aller voir, de la part de la reine, M. de Guitaut, capitaine des gardes,

qui étoit malade de la goutte et d'une blessure qu'il avoit eue à la cuisse, où la balle étoit demeurée.

« Je restai chez lui jusqu'à six heures du soir, et en m'en allant, je trouvai un carrosse à deux chevaux dont le cocher étoit habillé de gris, arrêté au tournant de la rue des Vieux-Augustins et de la rue Coquillière, et comme je passois entre le coin et le carrosse, un homme que je ne pus voir, parce qu'il me prit par derrière, me mettant la main sur les yeux, me poussa vers le carrosse, et en même temps je me sentis enlevé par plusieurs mains qui après abattirent les portières ; en sorte que je ne pus voir qui m'avoit arrêté.

« Nous allâmes en grande diligence à la Bastille, où notre carrosse ne fut pas plutôt arrivé qu'on referma les portes de la basse-cour ; on leva les portières, et en même temps j'aperçus la Bastille, car jusque-là je n'avois point su où l'on me menoit. Je connus que celui qui m'avoit arrêté étoit Goular, lieutenant des mousquetaires du roi, avec cinq mousquetaires dans le carrosse, et quinze ou seize autres à cheval. »

Nous avons vu par le récit de Bassompierre comment on arrêtait les grands seigneurs ; on voit maintenant, par celui de Laporte, comment on arrêtait les gens de son espèce. Bassompierre nous a dit comment il était traité à la Bastille, Laporte va nous dire comment il est traité à son tour.

« A la descente du carrosse on me fouilla, et l'on me trouva cette lettre de la reine, que Thibaudière n'avoit pas voulu recevoir. On me demanda de qui elle étoit : je dis à Goular qu'il connoissoit bien le cachet des armes de la reine, et que c'étoit pour madame de Chevreuse. J'ai déjà dit que la reine ne faisoit point finesse d'écrire à madame de Chevreuse, et même elle lui écrivoit souvent par l'archevêque de Bordeaux, qui passoit ordinairement par Tours pour aller à son diocèse ; ce qui faisoit bien voir que ce n'étoit pas un secret.

« Après avoir fouillé, l'on me fit passer le pont et entrer dans le corps de garde entre deux haies de mousquetaires de la garnison, qui avoient mèche allumée et se tenoient sous les armes, comme si j'eusse été un criminel de lèse-majesté.

« Je fus bien une demi-heure dans ce corps de garde pendant qu'on me préparoit un cachot qui fut, à la fin, celui d'un nommé Dubois, qui en avoit été tiré depuis peu pour aller au supplice, parce qu'il avoit trompé le roi et Son Éminence, à qui il avoit promis de faire de l'or (233). On vint me dire qu'il falloit marcher, et j'entrai dans cette cour même du corps de garde *où l'on avoit coutume de mettre ceux que l'on devoit bientôt faire mourir.*

« Étant arrivé dans mon cachot, on me déshabilla pour me fouiller une seconde fois ; après avoir été fouillé, je repris mes habits ; on m'apporta un lit de sangle pour moi et une paillasse pour un soldat qu'on enferma avec moi, avec une terrine pour mes nécessités naturelles, et on ferma sur nous trois portes ; une en dedans de la chambre, la seconde au milieu du mur, et la troisième en dehors, sur le degré.

« Chacune de ses portes fermoit à clef ; la fenêtre se fermoit de même façon, avec trois grilles ; mais elles n'avoient que trois doigts d'ouverture en dehors, et bien quatre en dedans.

« Une heure après être entré en ce lieu, on m'apporta à souper, dont le soldat mangea plus que moi.

« Aussitôt que le soldat eût soupé, il accommoda mon lit, qui ne valoit pas mieux que sa paillasse, et nous nous couchâmes. Comme je commençois à m'endormir, plus d'abattement que de sommeil, j'entendis tirer un coup de mousquet dans la maison, ce qui étonna plus mon soldat que moi, car je ne savois si c'étoit la coutume.

« Mais après nous entendîmes crier aux armes, et un grand bruit dans notre escalier. Le soldat, qui ne pouvoit sortir non plus que moi, se tourmentoit extraordinairement, et faisoit autant de bruit, seul dans ma chambre, que la garnison tout entière en faisoit dehors ; enfin, après avoir bien pensé et écouté, nous entendîmes ouvrir nos portes et celles des étages au-dessus et au-dessous de nous.

« Au-dessus on mit le baron de Tenance, gentilhomme champenois, lequel avoit quitté le service du roi de Suède pour servir le roi au siége de Corbie, et avoit été mis en prison *pour avoir parlé du gouvernement avec un peu de liberté.*

« Au-dessous, on mit M. Lenoncourt de Serre, capitaine des gardes du corps du duc de Lorraine, qui avoit été retenu prisonnier à la capitulation de Saint-Michel, et l'on mit avec moi M. de Herce, parent

de M. le chancelier, jeune homme que sa mère retenoit en prison pour le *mûrir* ; on le mit dans ma chambre, sans lit et sans lumière, et l'on referma les portes.

« Il me parla d'abord aussi familièrement que si nous nous étions connus de longue main, et sans nous connaître ni nous voir, il nous conta d'abord son histoire, qui étoit qu'ayant fait partie de se sauver avec MM. de Tenance et de Lenoncourt, ils avoient pris l'occasion d'une nuit, non pas tout à fait obscure, car il faisoit clair de lune ; mais il faisoit assez de nuages pour la cacher ; alors, par le moyen de gens qui les attendoient avec des chevaux, ils avoient attaché, par le moyen de tire-fonds, une grosse corde de la porte Saint-Antoine, en haut de la tour voisine, où il y avoit un cabinet. Ils devoient passer trois anneaux à cette corde et y joindre chacûn une moindre corde, avec un bâton en manière d'escarpolette, et après s'être ceints avec des écharpes, chacun à leur corde, ils prétendoient se laisser ainsi couler le long de la grosse corde.

« Toutes choses étoient prêtes, et ils alloient s'embarquer, lorsque la lune paroissant trop, découvrit la corde au soldat qui étoit dans le corridor du dehors du fossé, lequel tira ce coup de mousquet qui mit l'alarme et rompit leur dessein.

« M. de Herce, après m'avoir raconté tout cela, se mit à pester contre le gouverneur, sans se soucier du soldat qui étoit avec nous. Je ne savois pas encore qui étoit cet homme, et me défiant de toutes choses, je lui dis que je ne croyois pas que tout cela servit à nous faire sortir de la Bastille, qu'il falloit prendre patience et se taire ; il se tut et s'endormit sur une chaise de paille, la tête sur le pied de mon lit.

« Nous passâmes ainsi la nuit, moitié assoupissement et moitié inquiétude. Comme tous les matins on apporte à tous les prisonniers du pain et du vin, M. de Herce me persuada de déjeûner, et à midi on nous apporta à dîner.

« Après le dîner, le sergent me vint dire qu'il falloit descendre. Je lui demandai pourquoi ; mais il ne me le voulut pas dire. Je descendis au bas du degré ; j'y trouvai six soldats qui m'environnèrent afin que je ne parlasse à personne. On me fit traverser la cour, et il y avoit quantité de prisonniers qui se mirent en haie pour me voir passer, les uns haussant les épaules, comme voulant dire que je serois bientôt exécuté, car c'étoit le bruit commun de la Bastille et de toute la ville.

« Entre ces prisonniers je reconnus le commandeur de Jars. Il me faisoit signe, autant qu'il pouvoit, d'avoir bon bec, mettant le doigt sur la bouche, et se promenant à grands pas pour ne pas être aperçu ; il fit si bien que je l'entendis ; on me fit monter dans la chambre de M. du Tremblay, gouverneur, où je trouvai M. de la Potterie, maître des requêtes, lequel m'ayant fait lever la main et jurer de dire la vérité, etc. »

M. de la Potterie montra d'abord à Laporte la lettre de la reine à la duchesse de Chevreuse. Elle était décachetée et annonçait que le porteur lui donnerait les nouvelles qui pourraient l'intéresser. Le maître des requêtes demanda à Laporte à qui il avait ordre de remettre cette lettre. Laporte, craignant de faire inquiéter la Thibaudière, qu'il croyait encore de bonne foi, soutint qu'il devait la jeter à la poste. Alors M. de la Potterie lui présenta tous les papiers qui avaient été saisis chez lui, mais qui ne contenaient rien qui pût compromettre ni lui ni la reine, et lui fit subir un minutieux interrogatoire. Il l'accabla ensuite de questions sur les relations de la reine avec l'Angleterre, l'Espagne, Bruxelles, etc. Laporte n'avoua rien de ce qu'il savait, ne dit rien qui pût faire connaître les véritables relations d'Anne d'Autriche, et rentra dans son cachot. Il comparut ensuite plusieurs fois devant les commissaires, et eut l'adresse, comme le commandeur de Jars, de ne rien dire et de ne rien laisser soupçonner de positif.

« M. le cardinal, continue Laporte, voyant que M. de la Potterie n'avoit pu rien tirer de moi qui pût nuire à la reine, vint lui-même à Paris, et, dès le lendemain, à huit heures du soir, il envoya un carrosse avec un lieutenant de la prévôté et quatre archers, pour me conduire à son hôtel. Je m'allois coucher, lorsque j'entendis un grand bruit et ouvrir mes portes, ce qui m'étonna extrêmement et me donna de l'appréhension ; car j'avois ouï dire à plusieurs personnes, même à mon soldat, *qu'on avoit fait mourir des prisonniers la nuit, de crainte que le peuple ne s'émût ;* je crus que j'allois être traité de la sorte, ce qui me fit de-

mander à la Brière, sergent de la Bastille, qui me vint quérir, où l'on me vouloit mener ; il me répondit assez brusquement qu'on me vouloit sortir de la Bastille.

« Je ne savois comment entendre cette sortie ; mais lorsque je fus descendu dans la basse-cour et que je vis des archers, je crus aller au supplice. Je demandai au lieutenant que je connoissois, nommé Picot, où il me menoit ; il me répondit assez brusquement qu'il n'en savoit rien. Je crus d'abord en partant n'aller qu'au coin de Saint-Paul, où ordinairement on exécutoit ceux qu'on tiroit de la Bastille ; quand nous eûmes passé cet endoit j'eus peur du cimetière Saint-Paul, ensuite de la Grève, ensuite de la Croix du Trahoir, etc. »

Telles étaient les terreurs auxquelles étaient en proie les prisonniers de la Bastille, tant les mystères de cette prison, qui, pour la plupart, sont demeurés inconnus, étaient arbitraires et sanglants. Cette fois on conduisit Laporte chez le cardinal, où il trouva le chancelier et M. Desnoyers. Nous allons rapporter l'interrogatoire qu'on lui fit subir et faire connaître les moyens perfides qu'on employa pour lui arracher des accusations contre la reine.

« D'abord, M. le cardinal, continue Laporte, me dit qu'il m'avoit envoyé querir pour me faire dire une chose qu'il savoit déjà bien, parce que la reine l'avoit dite au roi et à lui ; mais qu'il étoit nécessaire que je lui confirmasse. Je lui répondis que je lui dirois tout ce que je savois : à quoi il me répondit, en souriant, qu'il l'avoit bien cru, et que cela étant, il me donnoit sa parole que je ne retournerois pas à la Bastille. M. le chancelier me fit lever la main et faire le serment ordinaire. Ensuite M. le cardinal m'interrogea sur toutes les choses que M. de la Potterie m'avoit déjà rebattues plusieurs fois. Et comme il vit que je faisois les mêmes réponses, et que sa présence ne me faisoit point changer, il me fit connaître que si je voulois dire ce qu'il souhaitoit, il mettroit ma fortune en état de donner de la jalousie à mes pareils ; qu'il savoit bien que la reine avoit correspondance en Flandre et en Espagne, qu'elle y écrivoit souvent ; que c'étoit moi qui la servois en toutes ces intelligences, que je n'avois qu'à en demeurer d'accord, et que ma fortune étoit faite ; que je n'avois rien à craindre, puisque la reine avoit avoué elle-même que c'étoit de moi qu'elle se servoit. Je lui répondis que je ne savois pas si la reine écrivoit en Espagne et en Flandre ; mais que si elle y écrivoit, elle se servoit d'un autre que de moi, et que je ne m'étois jamais mêlé que de faire ma charge ; sur quoi il me demanda si j'avois connoissance qu'elle se servît de quelque autre, ce qui me fit croire qu'il n'étoit pas si sûr de son fait qu'il le disoit.

« Cela me fortifia, et je lui soutins toujours que je ne savois rien de toutes ces choses, et que je ne m'étois jamais aperçu que la reine eût des correspondances en Espagne ni ailleurs. Après cela il se mit un peu en colère et me dit que puisque je ne voulois pas avouer une vérité qu'il savoit bien, je pouvois bien croire qu'il avoit le pouvoir de me faire faire mon procès, et que cela alloit bien vite quand il s'agissoit de l'intérêt de l'État et du service du roi. Que je me piquerois mal à propos de générosité, et de servir ma maîtresse qui ne faisoit rien pour moi.

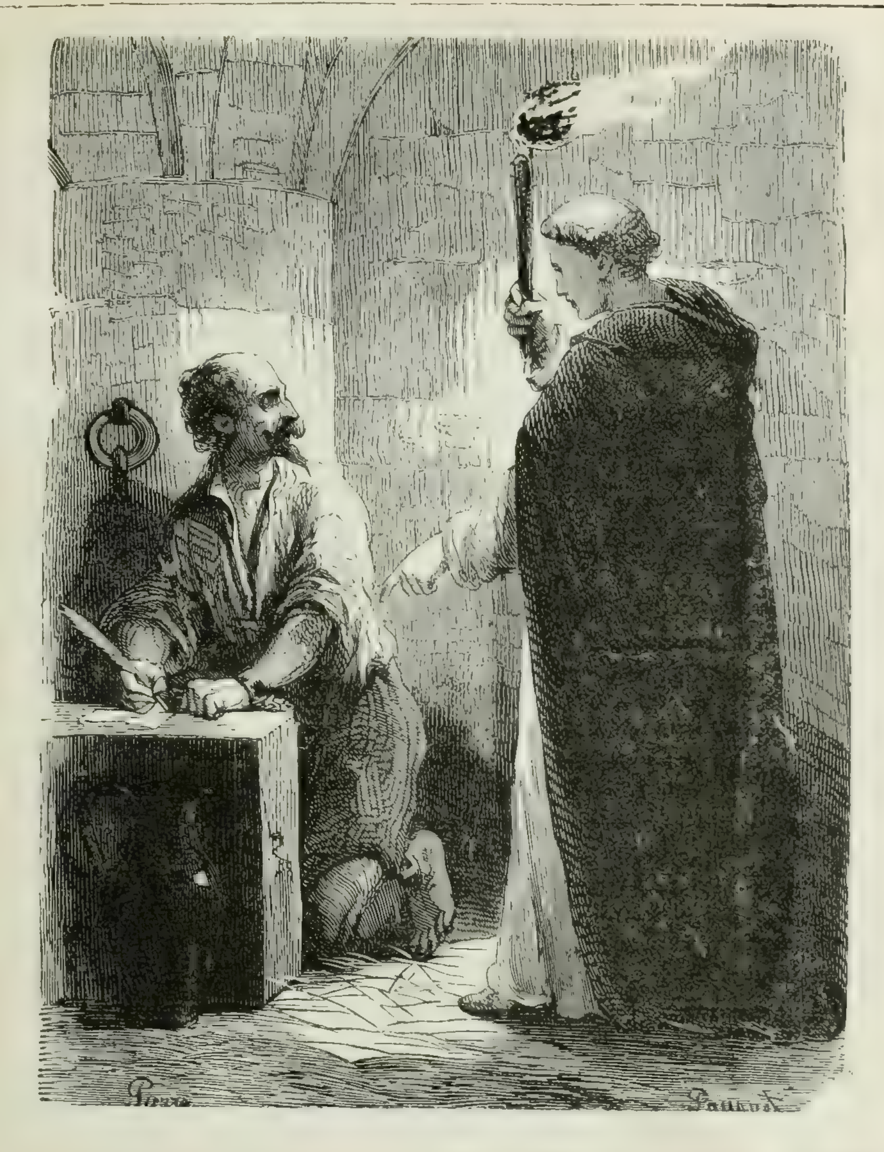
« — A propos, ajouta-t-il, on n'a trouvé que cinq cents livres dans votre cabinet ; est-ce là votre bien ? Je lui dis que c'en étoit une grande partie, à quoi il répliqua en regardant monsieur le chancelier :

« — Voilà bien de quoi être aussi opiniâtre à nier une chose que la reine a avouée ?

« D'où je pris occasion de lui dire que c'étoit une marque certaine que je ne la servois pas dans les choses que Son Eminence croyoit, et que si cela étoit, la reine m'auroit fait plus de bien qu'elle ne m'en avoit fait ; mais que quoiqu'elle ne m'en fît pas, je ne laissois pas d'être obligé de la servir fidèlement dans ma charge. Il me dit que cela étoit vrai, mais que je devois fidélité au roi avant la reine, parce que étant né François je devois obéir au roi, qui me commandoit de dire la vérité ; que j'y étois obligé en conscience, et que si je ne le faisois pas, je ne m'en trouverois pas bien. Je lui dis que je ne me croyois pas obligé en conscience d'accuser la reine d'écrire en Espagne, n'en sachant rien et n'en ayant jamais eu connoissance.

« — Mais, me dit-il en colère, elle l'avoue et dit que c'est par vous qu'elle entretient ses correspondances, non-seulement avec le roi d'Espagne et le cardinal infant, mais avec le duc de Lorraine, l'archiduchesse, et madame la duchesse de Chevreuse.

« — Si la reine dit cela, lui répondis-je,



« — Avouez, avouez, me disoit-il, et vous ferez la plus belle action du monde. — Page [illegible].

il faut qu'elle veuille sauver ceux qui la servent en ses intelligences, en disant que c'est moi.

« Il me demanda si je savois qu'elle se servît de quelqu'un, et après lui avoir dit que non, il me demanda pour qui étoit cette lettre de la reine que l'on m'avoit trouvée; à quoi je répondis la même chose qu'à M. de la Potterie (qu'il devoit la jeter à la poste).

« — Vous êtes un menteur, me dit le cardinal; vous la vouliez donner à la Thibaudière; vous voulûtes la lui donner dans la cour du Louvre; il vous pria de la lui garder jusqu'au lendemain, de peur de la perdre; et après cela vous voulez que je vous croie? Puisqu'en une chose de nulle conséquence vous ne me dites pas la vérité, je ne vous dois pas croire en d'autres. Eh bien! que dites-vous de cela?... »

Le cardinal, quand il voulait s'en donner la peine, savait tout comme un autre, et mieux peut-être, embrouiller un interrogatoire et faire tomber dans un piége. Il ne s'en tint pas là avec le courageux Laporte, et, abusant de son autorité et de la position du prisonnier, il lui dit :

« — Il faut que vous écriviez à la reine et que vous lui mandiez qu'elle ne sait ce qu'elle veut dire quand elle dit qu'elle a des correspondances avec les étrangers et les ennemis de l'Etat, et que c'est de vous qu'elle se sert pour ses intrigues.

« Je lui dis que je n'osois pas écrire à la

reine et à ma maîtresse de la manière dont il me l'ordonnoit, et que ce seroit trop de liberté à moi. A quoi il répliqua en raillant :

« — Eh bien ! nous le verrons aussi respectueux que fidèle. Vous aurez du temps pour y penser; il faut cependant retourner à la Bastille.

« Je le fis souvenir qu'il m'avoit promis que si je disois la vérité, je n'y retournerois pas :

« — Il est vrai, me dit-il, mais vous ne me l'avez pas dite, et vous y retournerez. »

Le cardinal le congédia aussitôt en disant au chancelier ces paroles significatives. »

« — Il n'y a plus rien a espérer par la voie de la douceur après l'affaire de la Thibaudière. »

Laporte fut ramené à la Bastille, et le lendemain on voulut le forcer d'écrire à la reine dans le sens qu'avait dit le cardinal. Mais Laporte eut l'adresse d'écrire une lettre dont le véritable sens devait être compris de la reine. Deux jours après il fut de nouveau amené devant le chancelier, qui lui montra cette fois une lettre de la reine en réponse à la sienne. La reine lui ordonnait de dire la vérité. Laporte eut le courage de declarer que la lettre de la reine lui était suspecte; qu'on pouvait l'avoir forcée à l'écrire, comme on l'avait forcé lui-même, et qu'il n'avait rien a dire. Nouveaux interrogatoires, nouvelles menaces, nouveaux refus.

Pendant ce temps la reine était fort inquiète. Dans un moment de terreur elle avait avoué avoir écrit au marquis de Mirabel, et avoir confié la lettre a Laporte. Elle craignait, avec juste raison, que celui-ci ne voulût pas avouer cette circonstance, ou que s'il l'avouait, il n'en avouât d'autres plus dangereuses.

Elle ne savait comment faire savoir cela à Laporte. Enfin, elle s'adressa a madame de Hautefort, qui se concerta avec madame de Villarceaux, et voici comment s'y prirent ces deux dames pour faire prévenir Laporte.

« Madame de Villarceaux fut ravie de pouvoir contribuer à rendre service à la reine; elle s'offrit de faire ce qu'elle pourroit, et dit a madame de Hautefort qu'elle voyoit souvent le commandeur de Jars, a la grille du corps de garde, et qu'elle l'aboucheroit avec lui quand il lui plairoit, mais qu'il ne falloit pas qu'elle fût connue. Elle eut assez de zèle pour consentir à se déguiser et prendre l'habit d'une femme de chambre de madame de Villarceaux, et de la suivre en cet équipage à la Bastille, où toutes deux entretinrent le commandeur du service dont la reine avoit besoin.

« Le commandeur gagna le valet d'un prisonnier nommé l'abbé de Trois, lequel valet avoit de l'esprit et se nommoit Bois d'Arcis. Ce garçon pensa à ce qu'il y avoit à faire, et il ne trouva point de moyen qui lui parût plus court que de gagner les prisonniers qui étoient dans une tour au-dessus de moi et ceux qui étoient au haut de ladite tour. Le hasard voulut que, sur l'affût d'un canon, Bois d'Arcis trouvât une des grandes pierres qui parent cette terrasse, rompue par un coin droit sur le haut de cette tour où j'étois ; il prit le temps que la sentinelle, qui se promène continuellement sur cette terrasse, étoit à l'autre bout, il leva le morceau de pierre et en même temps il entendit parler des croquants de Bordeaux, qui étoient là pour quelque sedition. Il leur parla, ayant toujours l'œil sur la sentinelle, et ils lui promirent de le servir.

« Ces croquants firent un trou au haut de la voûte, que Bois d'Arcis avoit recouvert de son morceau de pierre ; ils en firent un autre à leur plancher et parlèrent aux prisonniers qui étoient sous eux, dont un étoit le baron de Tenances, et l'autre nommé Reveillon, qui avoit été domestique du maréchal de Marillac, lesquels s'offrirent de bon cœur à faire ce qu'on voudroit.

« Ils firent aussi un trou à leur plancher, sous lequel étoit mon cachot, lequel trou ils couvrirent du pied de leur table, et quand ils entendoient ouvrir mes portes à mon soldat, pour aller vider la terrine sur le degré, et qu'ainsi je me trouvois seul, ils me descendoient avec un filot les lettres que les croquants recevoient de Bois d'Arcis, à qui le commandeur de Jars les donnoit.

« Lorsque la nuit fut venue et que mon soldat fut endormi, je me levai, et me mettant entre la lumière de la chandelle et son visage, j'écrasai du charbon, un peu de cendre de paille brûlée, et les détrempai avec un reste d'huile de la salade du souper, et en fis une espèce d'encre. Ensuite avec un brin de paille taillé en pointe, j'écrivis sur

un dessus de lettre qu'on m'avoit laissé dans ma poche, et je mandai qu'on m'avoit tant demandé de choses que je ne pouvois pas écrire en l'état où j'étois, mais que je n'avois rien dit qui pût nuire à personne.

« Le commandeur me fit donner papier, plumes et encre par un prisonnier qui, prenant son temps pour aller voir les croquants, pendant que ma porte étoit ouverte et que le soldat faisoit son office de porte-chaise, me donna adroitement cette encre et ce papier, que je cachai dans mon lit.

« Madame de Hautefort vint quelquefois voir le commandeur pour savoir des nouvelles et lui en dire, si bien que je fus pleinement instruit de ce qu'il falloit que j'avouasse. »

Laporte, sachant désormais à quoi s'en tenir, demeura dans une réserve parfaite. Le cardinal, furieux de cette obstination, eut recours à ses grands moyens; il envoya à la Bastille pour l'interroger ce même la Faymas que nous avons déjà vu. La Faymas tint avec Laporte la même conduite qu'avec le commandeur de Jars.

Il est curieux de lire les détails que le prisonnier donne de cet interrogatoire à la Bastille, où il subit les questions les plus perfides de la part de la Faymas

« Il fit écrire mes réponses, continue Laporte, et se mit à m'embrasser; puis il ajouta que je me défiois de lui, mais qu'il étoit plus mon serviteur que je ne pensois. Que dès le commencement de ma prison, Son Éminence lui avoit voulu donner la commission de m'interroger, mais que lui étant recommandé par mes amis, il s'en étoit excusé.

« Que M. de la Potterie s'en étoit fait fête et qu'il en étoit bien aise, et que n'ayant rien pu tirer de moi, le roi avoit voulu absolument qu'il me vînt trouver et qu'il n'y étoit venu qu'à dessein de me servir. Il me nomma tous mes amis et tous mes ennemis de la cour, tant il s'étoit informé de mes affaires :

« — Avouez, avouez, me disoit-il, et vous serez cause de la réconciliation du roi et de la reine. Dites seulement un mot, continuoit-il en m'embrassant et me baisant, et j'accommoderai l'affaire en sorte que tout ce qui s'est passé tournera à votre avantage et à votre honneur.

« Comme il vit que toutes ces belles paroles ne m'ébranloient pas, il changea tout à coup de ton et me dit que, puisque je me voulois perdre, il m'alloit apprendre bien d'autres nouvelles que je ne savois pas. En même temps il tira un papier de son sac, et en me le montrant :

« — Voilà, dit-il, un arrêt par lequel vous êtes condamné à la question ordinaire et extraordinaire; voyez où vous en êtes et où vous jette votre opiniâtreté. Et il me fit descendre dans la chambre de la question (234) avec le sergent Labrière, et là ils me firent voir tous les instruments, me les présentèrent et me firent un grand sermon sur les ais, sur les coins, les cordages, exagérant le plus qu'ils pouvoient les douleurs que cela causoit, et comme cette question aplatissoit les genoux; ce qui véritablement m'auroit étonné si je n'eusse été résolu à quelque chose de pis, et si je n'eusse tenu la paix dans mes mains en disant à propos ce que j'avois ordre de dire. Je lui dis que le roi étoit maître de ma vie, qu'il pouvoit me l'ôter, et qu'à plus forte raison pouvoit me faire aplatir les genoux. Mais que je savois qu'il étoit juste, et que je ne pouvois croire qu'il consentît qu'on me traitât de la sorte sans l'avoir mérité.

« Je fus tout prêt d'avouer ce que j'avois ordre de dire par une instruction secrète, mais j'eus peur qu'il ne crût que c'étoit la peur qui me le feroit dire, et que cela ne lui donnât envie de me faire donner la question qu'il m'avoit présentée, afin d'en savoir davantage; outre que d'aller avouer tout d'un coup une chose, après l'avoir longtemps niée, cela lui auroit donné des soupçons des avis qu'on m'avoit donnés. »

Laporte était non-seulement ferme et résolu, mais il était fin et adroit, comme on le voit d'après ce raisonnement. Il déclara donc qu'il savait quelque chose, mais qu'il ne le dirait que lorsqu'il en aurait l'ordre formel de la reine, ordre transmis par la bouche d'un de ses serviteurs non suspect comme ses lettres l'étaient pour lui.

On lui demanda de désigner quelqu'un, [illegible] M. de la Rivière, [illegible] celui-ci étant venu au nom de la reine dans le cabinet du chancelier, Laporte avoua ce dont il était convenu avec sa maîtresse, et resta muet à toutes les autres questions. On le reconduisit à la Bastille, et on le mit dans son cachot, où ses terreurs recommencèrent.

Ces appréhensions n'étaient que trop lé-

gitimes dans un lieu où régnaient impunément la torture et le meurtre; elles ne se réalisèrent pourtant pas à son égard. Le roi et la reine se raccommodèrent, grâce à l'inébranlable discrétion de Laporte, et au bout de six semaines, il sortit de son cachot pour jouir, dit-il, *des libertés de la Bastille.*

Ces libertés étaient grandes, en effet, à cette époque, surtout si on les compare à celles qu'on accorda plus tard aux prisonniers les plus favorisés, comme nous le verrons dans la suite de cette histoire.

Les Mémoires de Bassompierre nous en ont donné une idée, et nous allons continuer à citer Laporte parce qu'il les fait encore mieux connaître, parle de beaucoup de personnages, prisonniers comme lui, dont quelques-uns avaient échappé à nos recherches, et dit la cause de leur captivité

« Au sortir de mon cachot, on me mit avec M. le comte d'Achon, gentilhomme très-sage, plein d'honneur, et neveu du père de Chanteloup, prêtre de l'Oratoire, qui étoit avec la reine mère, Marie de Médicis, en Flandre, et qui fut du conseil de faire prendre madame d'Aiguillon, pour sauver la vie de M. de Montmorency.

« M. le comte d'Achon et un valet de chambre de la reine furent mis à la Bastille; mais celui-ci se sauva, et le pauvre comte d'Achon fut mis dans un cachot sans autre lumière que celle d'une lampe; *il y demeura sept ans, et y étant entré sans barbe, il en sortit avec des cheveux blancs.* Mais il n'en eût pas encore été quitte pour cela, sans madame d'Aiguillon, qui ne voulut pas qu'on ôtât la vie à un gentilhomme pour l'amour d'elle. Cependant ses parents s'étoient saisis de son bien, ne croyant pas que jamais il revînt de là; de sorte qu'il étoit accablé de toutes sortes de malheurs.

« Il y avoit encore avec lui dans la même chambre, M. de Chavaille, lieutenant général d'Usarche, en Limousin, qui étoit là pour un démêlé qu'il avoit eu avec M. de Ventadour, gouverneur de la province, auquel il n'avoit pas voulu obéir.

« Nous passions le temps tous trois à différentes choses : M. d'Achon étudioit les mathémathiques, et se divertissoit quelquefois à dresser des chiens aux ménages, ce qu'il faisoit admirablement. M. de Chavaille composoit un livre, et j'apprenois à dessiner avec la perspective, que M. du Fargis me montroit. Ce gentilhomme avoit été pris avec M. du Coudray-Montpensier, lorsque *Monsieur* revint de Bruxelles, et que M. de Puylaurens fut arrêté au Louvre et mené à Vincennes.

« Outre les messieurs dont j'ai parlé ci-dessus, la Bastille étoit remplie de quantité de personnes de qualité. M. le maréchal de Bassompierre y avoit été mis pour les affaires de la reine mère dans le même temps qu'elle fut arrêtée. Comme j'ai dit, son âge lui avoit fait perdre la mémoire (235), en sorte qu'il racontoit à tous moments aux mêmes personnes l'histoire de ses amours. Mais il n'en étoit pas pour cela moins galant; car il courtisoit fort une demoiselle de... (236), aussi prisonnière, jusque-là que le bruit en courut à la ville et à la cour.

« Tantôt l'un disoit qu'il l'avoit épousée, et l'autre qu'elle étoit grosse, ce qui lui faisoit tort, dont ayant été averti par ses amis, il voulut donner le change au maréchal de Vitry, qui n'entendit pas raillerie là-dessus, et la fit sortir de sa chambre toutes les fois qu'elle y vint.

« M. le maréchal de Vitry fut mis à la Bastille depuis moi, à cause des plaintes des Provençaux, qui l'accusoient de quelques violences; cependant, quelque violente que fût son humeur, il supporta sa prison avec une constance merveilleuse; comme il ne pouvait voir de feu sans être incommodé, jusque-là que ses joues se fendoient et en saignoient, il envoyoit tous les matins chauffer sa chemise dans notre chambre, qui étoit au-dessus de la sienne; et son laquais lui ayant rapporté que j'étois là, il me manda qu'il étoit en grande peine pour des papiers de conséquence qui étoient chez lui, et qu'il avait peur qu'on ne vît; que je lui ferois grand plaisir si, par mes correspondances, je pouvois faire tenir une lettre de lui à ses gens à la ville, pour les avertir de mettre ces papiers en lieu de sûreté, ce que je fis; sa lettre fut tenues et ses papiers mis à couvert.

« La chose lui toucha tellement au cœur, que quand nous fûmes tous deux en liberté, il me mena chez lui, et commanda devant moi à ses enfants d'avoir un souvenir éternel du service que je lui avois rendu.

« M. le comte de Cramail étoit à la Bastille longtemps avant moi, et y avoit été mis *pour avoir averti le roi, quand sa majesté étoit en Lorraine, que sa personne n'étoit pas en*

sûreté, parce que l'armée des Lorrains étoit plus forte que la sienne, ce qui fut rapporté par M. de Chavigny à son Éminence, qui le punit de la prison pour avoir donné de l'appréhension au roi, quoiqu'elle fût juste et raisonnable.

« C'étoit un fort honnête homme et très-sage, qui avoit si bien acquis l'estime de la reine, que j'ai ouï dire à sa majesté longtemps auparavant, que si elle avoit des enfants dont elle fût maitresse, il en seroit gouverneur.

« M. de Gouillé, gentilhomme très-bien fait, qui avoit été nommé page de M. de Nemours, y fut mis par adresse de la..., célèbre demoiselle qu'il entretenoit, et comme son inconstance ne lui plaisoit point, il la maltraitoit quelquefois et effarouchoit ses autres galants par sa bravoure; de sorte que pour s'en défaire elle écrivit au cardinal *qu'elle lui avoit ouï dire qu'il ne mourroit jamais que de sa main.*

« M. Vaultier, médecin de la reine mère, Marie de Médicis, qui a été ensuite premier médecin, avoit été mis à la Bastille dans le temps que la reine mère fut arretée à Compiègne, parce qu'il fut soupçonné de lui avoir donné des conseils qui ne plaisoient pas à la cour. Il supportoit sa prison avec beaucoup de chagrin, quoique pour le charmer il fit venir Pierre Eigonne, grand mathématicien, qui lui enseignoit l'astronomie. Cependant, en se promenant sur la terrasse, on lui entendoit dire dans son ennui ces paroles de David : *Usque quo, Domine, usque quo!* (jusques à quand, mon Dieu, jusques à quand !)

« J'omets ici une infinité d'autres personnes qui étoient à la Bastille pour divers sujets.

« Comme j'avois gagné dans mon cachot une fièvre lente qui m'avoit bien affoibli, le plaisir de la société, le grand air que je respirai sur le haut des tours, et la tranquillité où je me trouvai après une si grande secousse, rétablirent en peu de temps ma santé.

« La vue de la reine et le témoignage de reconnoissance qu'elle m'avoit donné du haut des tours, me fit concevoir des espérances d'une meilleure fortune, dont la première marque fut ma sortie de la Bastille, où je demeurai neuf mois jour pour jour, comme dans le ventre de ma mère; avec cette différence qu'elle ne fut point incommodée de cette grossesse, dont j'eus seul les tranchées et les douleurs. Ce ne furent pourtant point celles-là qui la firent accoucher de moi, mais une autre grossesse; car la reine étant à mi-terme, et ayant senti remuer son enfant, elle demanda ma liberté, par l'entremise de M. de Chavigny, ce qu'on lui accorda, à la charge que j'irois en exil à Saumur et que je n'en sortirois point sans ordre du roi. Ainsi le premier coup de pied du roi m'ouvrit les portes de la Bastille et m'envoya à quatre-vingts lieues de Paris. »

Laporte fut délivré de sa captivité à la Bastille le 12 mai 1638.

Je ne puis pas terminer ce règne sans raconter ici un événement qui se passa à la Bastille et qui est inouï dans les fastes de cette histoire. C'est une conspiration qui se forma dans le sein de cette prison pour renverser le cardinal de Richelieu.

Le fou, spirituel, galant et téméraire abbé de Gondy, depuis cardinal de Retz, si connu à cette époque par sa réponse au cardinal de Richelieu, qui lui disait qu'il ne serait rien qu'après sa mort : *Eh bien, monseigneur, j'attendrai;* ce jeune abbe, disons-nous, était alors à Paris, 1641, l'agent et le confident du comte de Soissons, en pleine révolte contre le cardinal, et combattant les troupes royales sous le motif apparent de conserver sa principauté, sur laquelle on élevait des prétentions.

Cette guerre était menaçante et dangereuse par la masse de seigneurs puissants qui prenaient parti pour le comte, intrépide et plein d'habileté lui-même, et par la masse plus grande encore de ceux qui n'attendaient pour se déclarer que le succès. Le comte était en outre soutenu par l'or de l'Espagne, et avait envoyé à Gondy 12,000 écus pour lui faire des partisans à Paris, dans le peuple. L'abbé parcourait la capitale avec sa tante Maignelai, s'arrêtant dans les plus pauvres demeures, donnant des aumônes abondantes et faisant dire à sa tante :

« Priez Dieu pour mon neveu; c'est de lui qu'il lui a plu de se servir pour cette bonne œuvre. »

L'abbé de Gondy s'était donc assuré du peuple, mais il n'osait le faire des grands qui tremblaient tous devant le cardinal; celui-ci d'ailleurs exerçait une surveillance contre laquelle l'abbé, malgré son adresse,

aurait craint d'échouer. Et pourtant il fallait organiser quelque chose, directement à Paris, contre le cardinal, pendant que le comte de Soissons ferait marcher au dehors la révolte ; car tant que le cardinal vivrait ou serait libre, sa ruse et son génie sauraient rendre vaines les victoires remportées même sous les murs de Paris.

Après y avoir mûrement réfléchi, l'abbé de Gondy s'avisa de ce singulier moyen, de chercher des conspirateurs à la Bastille parmi les prisonniers. Par là il s'assurait deux choses essentielles : d'abord le ressentiment et la haine contre le cardinal de la part des prisonniers, tous détenus par ses ordres, tous assez importants pour encourir sa vengeance, assez habiles et assez courageux pour réussir ; ensuite l'absence de tout soupçon d'une conspiration formée par des gens enfermés dans une prison d'Etat. Or, voici comment il s'y prit. Il nous en instruit lui-même dans ses mémoires.

« MM. les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, M. le comte de Cramail, M. du Fargis et du Coudray-Montpensier, étoient en ce temps-là prisonniers à la Bastille pour différents sujets. Mais comme la longueur adoucit toujours les prisons, ils y étoient traités avec beaucoup d'honnêtetés, et même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les alloient voir, et même on alloit quelquefois dîner chez eux. L'occasion de M. du Fargis, qui avoit épousé une sœur de ma mère, m'avoit donné l'habitude avec les autres, et j'avois reconnu dans la conversation de quelques-uns d'entre eux des mouvements qui m'obligèrent à y faire réflexion. M. le maréchal de Vitry avoit peu de sens ; mais il était hardi jusqu'à la témérité, et l'emploi qu'il avoit eu de tuer le maréchal d'Ancre lui avoit donné dans le monde, quoique fort injustement à mon avis, un certain air d'affaires et d'exécution.

« Il m'avoit paru fort animé contre le cardinal, et je crus qu'il pourroit ne pas être inutile dans la conjoncture présente. Je ne m'adressai pas néanmoins à lui. [illegible] crus qu'il seroit plus à propos de sonder M. le comte de Cramail, qui avoit de l'entendement et tout pouvoir sur son esprit. Il m'entendit à demi-mots, et il me demanda d'abord si je m'étois ouvert dans la Bastille à quelqu'un. Je lui répondis sans balancer :

« — Non, monsieur, et je vous en dirai la raison en peu de mots. Je ne compte rien sur le maréchal de Vitry que par vous ; la fidélité de du Coudray m'est un peu suspecte, et mon bon oncle du Fargis est un bon et brave homme, mais il a le crâne étroit.

« — A qui vous fiez-vous donc dans Paris ? me dit-il.

« — A personne, qu'à vous seul.

« — Bon, reprit-il brusquement, vous êtes mon homme. J'ai quatre-vingts ans, vous n'en avez que vingt-cinq ; je vous tempérerai et vous m'échaufferez.

« Nous entrâmes en matières. Nous fîmes notre plan, et lorsque je le quittai, il me dit ces propres paroles :

« — Laissez-moi huit jours, je vous parlerai plus décisivement, et j'espère que je ferai voir au cardinal que je suis bon à autre chose qu'à faire *le Jeu de l'inconnu*.

« C'était un livre de M. le comte de Cramail, duquel le cardinal s'était moqué. »

L'abbé de Gondy ne manqua pas, au bout de huit jours, de retourner à la Bastille, sous le prétexte de dîner avec Bassompierre. Après le repas, le maréchal se mit à jouer avec madame de Gravelle et le gouverneur, et profitant de ce moment, l'abbé de Gondy et le comte de Cramail se rendirent sur la terrasse, où ce dernier lui dit :

« — Il n'y a qu'un coup d'épée en Paris qui nous puisse défaire du cardinal. Si j'avois été de l'entreprise d'Amiens, je n'aurois pas fait, au moins à ce que je crois, comme ceux qui ont manqué leur coup. Je suis de celle de Paris ; elle est immanquable ; j'y ai bien pensé ; voilà ce que j'ai ajouté à notre plan. »

Il glissa alors dans la main de l'abbé un papier qui contenait entre autres instructions celles-ci, que M. de Vitry était tout disposé ; que la garnison de la Bastille était gagnée ; qu'il répondait de se rendre maître de la forteresse, et que lorsque le moment opportun serait venu, le maréchal de Vitry et lui se mettraient à la tête de la révolte, [illegible] sidérables et de cœur, qui se feraient tuer, s'il le fallait ; à cette conférence en succédèrent beaucoup d'autres. L'abbé de Gondy se hasarda à faire quelques confidences aux seigneurs de la ville.

Elles furent bien accueillies, et voici comment le complot fut organisé : les chefs

de Paris avaient arrangé leurs plans d'attaque en se divisant par quartiers.

Gondy, entre autres, devait s'emparer du pont Neuf, marcher sur le palais et faire établir des barricades sur les points les plus élevés, tandis que les autres chefs auraient agi de même, chacun sur les points désignés. Pendant ce temps, le comte de Cramail et Vitry devaient arrêter le gouverneur de la Bastille et tourner en faveur de la révolte les canons de la citadelle. Ce secours devait décider le succès de la conspiration en maintenant Paris tout entier; car, ainsi que nous le verrons toujours, cette ville immense se trouvait à la merci du feu de la Bastille, toutes les fois que ses canons menaçaient de la foudroyer.

On n'attendait plus, pour exécuter ces projets, qu'une circonstance opportune. Cette circonstance, c'était la première victoire que remporterait le comte de Soissons, instruit de tout, et qui de sa personne accourrait à Paris porter le dernier coup.

Et le 8 juillet 1641, dans la matinée, on apprit à la Bastille la nouvelle de la victoire de Marsée, remportée en vue de Sédan, le 6 du même mois, par le comte de Soissons, sur les troupes royales. Aussitôt le maréchal de Vitry voulut faire éclater la révolte, réunir les prisonniers, faire tourner la garnison et arrêter le gouverneur.

Le comte de Cramail s'opposa à ce mouvement avant que l'abbé de Gondy fût venu lui-même ou eût envoyé quelqu'un qui leur dit que la révolte commençait dans Paris. Vitry, dans son impatience, s'emportait à chaque instant, et ne consentit à différer l'exécution que d'une heure, au bout de laquelle, s'il n'avait pas de nouvelles, il allait agir malgré le comte de Cramail.

Et déjà l'heure s'écoulait. Déjà Vitry lançait aux prisonniers de ces demi-mots qui annonçaient une grande révélation, lorsque l'abbé de Gondy se présenta devant eux. A cet aspect le comte de Cramail jeta sur lui un regard inquiet, le maréchal de Vitry un regard d'espérance et de joie.

Gondy s'avança lentement vers le groupe, et répondit avec un air d'indifférence à la vive interpellation de Vitry, si la victoire de Marsée était certaine :

— Oui, monsieur le maréchal. Le comte de Soissons a remporté une victoire complète sur les troupes du roi ; mais il a été tué lui-même après la bataille.

Ces mots tombèrent, terribles et sinistres, sur le cœur des conspirateurs, et Gondy continua en ces termes :

— La nouvelle de la victoire de Marsée est d'abord parvenue seule à Paris, et ceux qui pouvaient avoir quelque espérance de voir changer les choses s'y préparaient avec ardeur, lorsque deux heures après la mort du prince a été connue. Alors le découragement a saisi tout le monde, et chacun s'est retiré en silence, avec d'autant plus d'empressement que cette mort présente des circonstances si extraordinaires...

— Quelles sont-elles? demanda vivement Vitry.

— La bataille était gagnée. Tout fuyait devant l'armée du comte de Soissons. Celui-ci, entouré de ses officiers, avançait paisiblement dans la plaine pour jouir de plus près de son triomphe. Un cavalier s'est élancé tout à coup ; a passé au galop de son cheval devant le prince ; on a entendu une détonation. Le comte de Soissons n'était plus ; lorsqu'on l'a relevé on a aperçu le trou de la balle à son front, où la bourre avait pénétré. Il avait le visage brûlé par la poudre.

Il se fit un silence de quelques instants, au bout desquels Gondy reprit toujours sur le même ton d'indifférence :

— Il y a plusieurs versions sur cette mort. Quelques-uns disent qu'il s'est tué lui-même en relevant avec son pistolet la visière de son casque, habitude qu'il avait contractée et dont on lui avait déjà fait pressentir plusieurs fois le danger. D'autres, au contraire, assurent que c'est un hardi assassin payé pour faire le coup, et qui a bien gagné son argent...

— Payé par qui? interrompit Vitry.

— On n'a jamais voulu me dire le nom (237), monsieur le maréchal, répondit Gondy; seulement quelques bourgeois et quelques seigneurs que je viens de rencontrer en me rendant ici m'ont assuré que c'était par le même qui avait prévu un mouvement dans Paris, et avait pris toutes ses précautions pour le prévenir. C'est pour cela que, voyant une telle agitation, je me suis empressé de venir à la Bastille vous demander à dîner; moi, qui suis suspect au cardinal, parce que s'il veut me faire arrêter, il ne me fera pas chercher ici; et au demeurant, s'il m'y découvre, cela lui évitera les frais d'une escorte ; il n'aura qu'à faire fermer

les portes pour m'y retenir, et je me trouverai en bonne compagnie... Mais comme je ne suis pas venu ici pour vous parler de complot, de conspiration et d'affaires publiques, vous trouverez bon que je vous rappelle que l'heure du dîner approche et que j'ai fait apporter le meilleur vin de ma cave.

Ainsi s'éteignit cette conspiration ourdie au sein de la Bastille, et qui eût peut-être réussi, par les forces que lui aurait prêtées la citadelle, si le comte de Soissons eût survécu à sa victoire. Le cardinal ne sut rien de tout cela et ne put sévir contre personne.

Telle fut la Bastille sous Louis XIII, ou plutôt sous le cardinal de Richelieu.

LA BASTILLE SOUS LA FRONDE

Prisonnier : Le comte de Rieux.

Gouverneur : Louvière, pour le conseiller Broussel, son père.

« Les règlements je faits perdront toute puissance,
« Et les désespérés crieront hautement,
« Dieu veuille accompagner la cour du parlement
« Qui travaille en ce temps à refleurir la France. »

Telle était pour l'année 1648 la prédiction de Nostradamus que le peuple de Paris répétait aux portes du palais, dans lequel siégeait en ce moment le parlement, chambres assemblées, pour délibérer sur les réformations proposées aux lois du royaume par les députés de la salle Saint-Louis.

Au milieu de tout ce peuple, dont l'impatience se manifestait par des cris, on remarquait plusieurs nobles qui distribuaient la prédiction et prononçaient tout bas le nom de Mazarin. A ce nom la foule poussait des cris de colère. Aussitôt que le silence était rétabli, une des nombreuses chansons qui parurent dans ce temps sous le nom de *mazarinades* était entonnée, et le refrain répété en chœur, tout d'une seule voix, venait ébranler les voûtes de l'ancien palais de Justice.

Tout à coup un carrosse se présenta, et les gens qui l'escortaient voulurent faire écarter le peuple. Celui-ci, qui commençait à sentir sa force, menaçait de faire résistance, lorsqu'un homme s'élança à la portière en s'écriant :

— C'est mademoiselle de Montpensier, la fille de M. le duc d'Orléans, l'ennemie du Mazarin comme nous tous.

A ces mots des bravos éclatèrent et le peuple s'écarta. Mademoiselle salua gracieusement celui qui venait de lui rendre ce service, en lui disant à demi-voix :

— Fronde !

Et le carrosse s'éloigna. Celui à qui ces paroles avaient été adressées était l'abbé de Gondy, depuis cardinal de Retz, en ce moment coadjuteur de son oncle, l'archevêque de Paris, ennemi de Mazarin dont il enviait la faveur ; il voulait le renverser et s'entendait très-bien avec Mademoiselle, deux fois jouée par la cour, qui lui avait fait manquer son mariage avec l'empereur et l'archiduc, et résolue à se venger de cet affront. Son passage en ce moment dans cet endroit était pour observer le peuple par elle-même.

Quant au coadjuteur, il attendait l'issue de la délibération du parlement, et par ses bons mots et ses épigrammes il excitait le peuple à la haine de Mazarin.

Enfin la cloche qui annonçait que la délibération était terminée retentit tout à coup, et les magistrats sortant de l'audience parurent aux yeux du peuple, qui, tout en s'écartant respectueusement pour les laisser passer, les interrogeait de la voix et du regard.



Les barricades cessèrent aussitôt, mais l'agitation continua dans la ville. — Page 469.

L'un d'eux surtout, d'un âge déjà avancé, devint l'objet de l'empressement général. C'était le conseiller Broussel.

— Mes amis, dit-il au peuple, le parlement a consacré tous vos droits : le quart des tailles vous est remis ; désormais aucune ne sera levée qu'avec l'assentiment de notre compagnie, et aucun sujet du roi ne pourra être emprisonné, à la Bastille ou ailleurs, sans être livré à notre justice dans les vingt-quatre heures.

Des cris d'enthousiasme accueillirent ces paroles, et le peuple porta en triomphe le conseiller Broussel jusqu'à sa demeure.

Pour en arriver là, du point où nous avons laissé cette histoire, il avait fallu bien des événements, bien des injustices, bien des tyrannies.

En effet, la France, honteuse d'avoir souffert si longtemps le despotisme de Richelieu, avait relevé la tête à sa mort, et reprenant son courage et son énergie, avait accompli en six années une révolution.

Dans l'espace de cinq ans, Louis XIV, roi mineur, avait succédé à Louis XIII, comme roi de France ; Anne d'Autriche à Marie de Médicis, comme régente ; le cardinal Mazarin au cardinal de Richelieu comme premier ministre.

Cette fois encore, comme au temps du maréchal d'Ancre, c'était un Italien qui, appuyé sur la faveur d'une reine de France, gouvernait le royaume en monarque absolu ; cette fois encore c'était un cardinal. Mais si, comme Richelieu, il avait la pourpre et la barette, il n'avait pas comme lui le génie et la volonté. L'un régnait franchement par la crainte et la ruse, l'autre par la ruse seulement. L'un avait de vaste plans empreints de génie, l'autre de petits moyens plaqués de finesse. Richelieu dominait le roi et les grands ; Mazarin, soumis à la reine, caressait sans cesse la noblesse. Richelieu tuait, Mazarin corrompait. Le premier inspirait la terreur et la crainte, le second la raillerie et le mépris.

Toutefois, nourri à l'école de Richelieu, qui l'avait désigné d'avance pour recueillir son héritage, Mazarin avait profité des grandes leçons qui lui avaient été données. Les premiers temps de son administration furent glorieux, mais sur la pente du pou-

voir absolu, on finit par glisser tôt ou tard.

Mazarin, ne se sentant pas la force de maintenir avec la fermeté de Richelieu la noblesse et les princes qui réclamaient leur part dans le gouvernement de l'État, adopta le système de la corruption et de là leur flatterie. Il accorda tout, excepté le droit de s'immiscer dans les affaires pnbliques. Pour cela, il leur ouvrit le trésor, où ils puisèrent à pleines mains,

Le trésor s'épuisa plusieurs fois ; plusieurs fois, il fut rempli par des impôts onéreux et vexatoires. Le surintendant Émery en exhuma qui étaitent tombés en désuétude depuis plus de cent ans, et en outre en créa de nouveaux. La misère était au comble, les murmures dans le peuple, la division à la cour, car les grands, jamais satisfaits dans leur ambition, aspiraient toujours à de nouvelles grâces. Mais l'opposition avait pris un autre caractère que celui qu'elle déployait sous Richelieu.

Les jeunes seigneurs et surtout les jeunes conseillers au parlement attaquaient surtout Mazarin, par les sarcasmes et la raillerie. Ils *frondaient* tous ses actes : de là ce nom de *Frondeurs* que le peuple leur donna, et celui de *guerre de la Fronde* qu'a conservé l'histoire de cette époque (238).

Au milieu de cette misère publique, le parlement prit une attitude digne et ferme. Il refusa d'enregistrer dix-neuf édits, on le contraignit par un lit de justice. L'argent de ces dix-neuf impôts épuisé, on en leva de nouveaux, qu'on prétendit de la compétence de la cour des aides, car cette cour, plus complaisante que le parlement, les enregistrait. Le parlement protesta et revendiqua ses droits comme première cour du royaume. On ne répondit point à ses protestations ; mais bientôt on fut contraint de revenir devant lui, car les finances étaient encore épuisées.

On créa douze charges de maîtres des requêtes ; il fallait un arrêt du parlement pour les sanctionner. Le roi, âgé de sept ans, tint un nouveau lit de justice. Ce fut dans cette séance que l'avocat général Talon, forcé par le devoir de sa charge de conclure à l'enregistrement de l'édit, prononça ses paroles, qui, tombées de sa bouche en présence du roi, ne sauraient être suspectées :

« On prétend qu'il n'est point facile de conclure la paix avec les ennemis ; qu'il est plus aisé de les forcer par les armes que de les soumettre par la raison ; qu'il est avantageux à l'État de ne pas manquer au moyen des victoires du roi qui ont augmenté nos frontières de nouvelles provinces. Soit que ces propositions soient vraies ou fausses, pouvons dire à votre majesté que les victoires ne diminuent en rien la misère des peuples : *qu'il y a des provinces entières où l'on ne se nourrit que d'un peu de pain d'avoine et de son.* Ces palmes et ces lauriers pour lesquels accroître on travaille tant les peuples, ne sont point comptés parmi les bonnes plantes, parce qu'elles ne portent aucun fruit qui soit bon pour la vie. Sire, toutes les provinces sont appauvries et épuisées. Pour fournir au luxe de Paris on a mis imposition et fait des levées sur toutes choses dont on s'est pu imaginer. Il ne reste plus à vos sujets que leurs âmes, lesquelles, si elles eussent été vénales, il y a longtemps qu'on les aurait mises à l'encan. »

Tel fut le langage noble, énergique et raisonnable que tinrent les gens du roi. Ce langage était une menace qui fut suivie du fait. Le parlement protesta contre la violence qui lui était faite par le roi, et déclara par un arrêt solennel que l'édit n'était pas enregistré. La cour manda les gens du roi. Le chancelier Séguier prétendit que le parlement dépassait ses pouvoirs *en voulant prononcer par la forme d'arrêt sur une mesure du gouvernement, telle que la création de douze maîtres de requêtes, ce qui était élever un combat d'autorité contre autorité, de puissance contre puissance, et changer la forme de la monarchie ;* et la reine s'indignant que *cette canaille s'ingérât de réformer l'État*, posa nettement cette question :

« Le parlement se croit-il en droit de limiter l'autorité du roi ?

« Elle levoit, dit le cardinal de Retz dans ses mémoires, le voile qui doit toujours couvrir tout ce qu'on peut dire et tout ce qu'on peut faire croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana les mystères. »

Dès ce moment, en effet, le parlement, interpellé sur cette question délicate, remonta aux lois fondamentales de la monarchie.

« On chercha, dit le même cardinal de Retz, en s'éveillant comme à tâtons, les

lois du royaume; on ne les trouva pas; l'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda... le peuple entra dans le santuaire. »

Le peuple, cette fois, ce fut le parlement qui se mit en son lieu et place. Ne trouvant pas de loi qui pût ésoudre la question posée, il se prépara à la faire. Réuni, malgré les ordres, les menaces et les précautions de la cour, dans la salle Saint-Louis, au grand conseil, à la cour des aides et à la cour des comptes, les trois autres pouvoirs de l'État, il rendit ce qu'on appela *l'arrêt d'union.*

Chacun des quatre grands corps devait nommer des députés qui, réunis dans la chambre Saint-Louis, formuleraient une loi de réformation de l'État, enregistrée par le parlement et approuvée ensuite par le roi. Les choses eurent lieu comme l'on avait projeté, malgré tous les obstacles apportés par la cour, par Mazarin, par les princes, et ce fut le 12 juillet 1648 que se passa la scène dont nous venons de rendre compte.

Les propositions de la chambre de Saint-Louis portaient, en effet, outre vingt-cinq articles qui étaient relatifs aux règlements actuels de l'administration, les deux suivants comme fondement de la nouvelle loi.

ART. III.

« Ne seront faites aucunes impositions et taxes qu'en vertu d'édits et déclarations bien et dûment vérifiées en cours souveraines, *avec liberté de suffrage.*

ART. IV.

« Aucun des sujets du roi, de quelque qualité et condition qu'il soit, ne pourra être détenu prisonnier *passé vingt-quatre heures*, sans être interrogé suivant les ordonnances, et rendu à son juge naturel, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms, par les geôliers, capitaines et tous autres qui les détiendront. »

Ces deux articles brisaient le pouvoir absolu, établissaient l'équilibre que la justice et l'équité ont marqué entre les peuples et les rois; ces deux articles formulaient déjà la charte constitutionnelle. Nous n'avons pas autre chose aujourd'hui; et vu la marche des temps et le développement des idées, on peut dire à bon droit que nous n'en avons pas autant.

La reine et le cardinal sentirent le coup mortel qui était porté à l'autorité absolue par ces propositions. Anne d'Autriche vous lait user sur l'heure de violence, Mazarin la décida à amuser le parlement pour gagner du temps. *Le temps et moi,* était sa maxime favorite, le roi tint un nouveau lit de justice, où il concéda quelques-uns des articles insignifiants.

Les deux plus importants, ceux des impôts et de la *sûreté publique*, c'est ainsi qu'on appelait l'article quatre, n'étaient pas approuvés, et le roi ordonnait au parlement de cesser ses assemblées. Celui-ci, loin d'obéir, resta en permanence; alors, à l'abri de la nouvelle d'une victoire remportée par le prince de Condé contre les Espagnols, la reine en arriva où elle voulait, c'est-à-dire à user de violence. A l'issue du *Te Deum*, elle fit arrêter le président Blancmesnil et le conseiller Broussel.

Elle répondit par là à l'article de la sûreté publique que le parlement et le peuple ne cessaient d'exiger; mais à cette nouvelle tout se souleva dans Paris, tout le monde réclama d'une seule voix le conseiller Broussel, le défenseur, le père du peuple. Mais plus les cris redoublaient, plus l'émeute grondait, plus la reine persistait dans son système de violence et d'intimidation,

« Nous allâmes ensemble au Palais-Royal (avec le maréchal de la Meilleraye), dit le cardinal de Retz dans ses Mémoires, suivis d'un nombre infini de peuple qui crioit :

« *Broussel! Broussel!*

« Nous trouvâmes la reine dans le grand cabinet, accompagnée de M. le cardinal Mazarin, de M. de Longueville, du maréchal de Villeroi, de l'abbé de la Rivière, de Beautru, de Guitaut, capitaine des gardes, et de Nogent. Elle ne me reçut ni bien ni mal.

« Je feignis de prendre pour tout de bon ce qu'il lui plut de me dire, et je lui répondis simplement que j'étois venu là pour me rendre à mon devoir, pour recevoir les commandements de la reine, et pour contribuer de tout ce qui seroit en mon pouvoir, au repos et à la tranquillité. La reine me fit un petit signe de tête, comme pour me remercier. Mais je sus depuis qu'elle avoit remarqué, et remarqué en mal, cette dernière parole, qui étoit pourtant fort innocente et même fort dans l'ordre d'un coadjuteur de Paris. Mais il est vrai du dire *qu'auprès des prin-*

ces, il est aussi dangereux et presque aussi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal. Le maréchal de la Meilleraye, qui vit que la Rivière, Beautru et Nogent traitoient motion de bagatelle et la tournoient même en ridicule, s'emporta beaucoup et parla avec force; il s'en rapporta à mon témoignage; je le rendis avec liberté, et je confirmai ce qu'il avoit dit et prédit de ce mouvement. Le cardinal sourit malignement, et la reine se mit en colère, proférant de son ton de fausset aigre et élevé ces propres paroles :

« Il y a de la révolte à s'imaginer qu'on puisse se révolter; voilà les contes ridicules de ceux qui la veulent; l'autorité du roi y donnera bon ordre.

« Le chancelier entra dans le cabinet en ce moment; il étoit si faible de son naturel qu'il n'avoit jamais dit, jusqu'à cette occasion, aucune parole de vérité; même en celle-là, la complaisance céda à la peur. Il parla, et il parla selon ce que lui dictoit ce qu'il avoit vu dans les rues. J'observai que le cardinal parut fort touché de la liberté d'un homme en qui il n'en avoit jamais vu.

« Mais Senneterre, qui entra presque en même temps, effaça en moins de rien les premières idées, en assurant que la chaleur du peuple commençoit à se ralentir, qu'on ne prenoit point les armes, et qu'avec un peu de patience tout iroit bien.

« Il n'y a rien de si dangereux que la flatterie dans les conjectures où celui que l'on flatte peut avoir peur; l'envie qu'il a de ne pas la prendre, fait qu'il croit tout ce qui l'empêche d'y remédier. Les avis qui arrivoient de moment à autre faisoient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'État étoit renfermé.

« Le vieux Guitaut, homme de peu de sens, mais très-affectionné, s'en impatienta plus que les autres, et il dit d'un ton de voix encore plus rauque qu'à son ordinaire, qu'il ne comprenoit pas comment il étoit possible qu'on s'endormît dans l'état où étoient les choses. Le cardinal lui répondit :

« — Eh bien, Guitaut, quel est votre avis.

« — Mon avis est, lui dit brusquement Guitaut, de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif.

« Je pris la parole et je lui dis :

« — Le premier ne seroit ni de la piété ni de la prudence de la reine; le second pourroit faire cesser le tumulte.

« La reine rougit à ce mot et s'écria :

« — Je vous entends, monsieur le coadjuteur; vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel; je l'étranglerai plutôt avec les deux mains.

« Et achevant cette dernière syllabe, elle me les porta presque au visage en ajoutant :

« — Et ceux qui...

« Le cardinal, qui ne douta point qu'elle n'allât dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança et lui parla à l'oreille; elle se composa à ce point, que si je ne l'eusse connue, elle m'eût paru bien radoucie. »

Telles étaient les dispositions de la régente à l'égard de l'article de la sûreté publique, qui n'était autre, on le voit, que la liberté individuelle que nous avons acquise de nos jours.

La reine refusait donc la liberté des deux membres du parlement; mais sur de nouveaux résultats de l'émeute apportés par des seigneurs de la cour terrifiés, le cardinal Mazarin arracha à la reine cette concession, de promettre la liberté à condition que chacun rentrerait dans sa maison.

Le coadjuteur et le maréchal de la Meilleraye se chargent de cette nouvelle. Ils sortent du Palais-Royal et sont entourés d'une foule hurlante qui les laisse à peine approcher et ne peut les entendre; impatient, le maréchal, serré de trop près, abat un homme d'un coup de pistolet, la foule pousse un cri terrible et attaque les gardes; mais la nuit est venue, et le coadjuteur fait retirer le peuple *dont l'heure du souper était arrivée.*

Le premier coup de feu avait été tiré sur le peuple par la cour; le peuple attaqué répondit dès le lendemain avec son énergie ordinaire. Dès la pointe du jour tout était en armes dans Paris; dès dix heures du matin il s'élevait au sein de la capitale plus de douze cents barricades.

Le parlement se rendit en corps au Palais-Royal pour faire des remontrances. Toutes les barricades s'ouvrirent devant lui aux acclamations du peuple et aux cris de liberté pour Broussel. Mais cette compagnie trouva la reine plus irritée et plus entêtée que jamais; elle avait conçu les projets les plus terribles, et accusant le parlement d'être fauteur de la sédition, elle lui dit avec colère :

— La postérité regardera avec horreur la cause de tant de désordres, et le roi, mon fils, vous en punira un jour.

— Madame, répondit le premier président Mathieu Molé, le parlement déplore les troubles qui sont dans Paris, et vient, tant pour les calmer que pour soutenir la dignité de sa compagnie, demander à votre majesté la liberté de deux de ses membres arrêtés par vos ordres.

— Vous ne l'obtiendrez pas, répondit la reine ; votre démarche est déjà une rébellion. Eh quoi ! ma belle-mère a fait mettre à la Bastille le prince de Condé, et personne n'a réclamé ; et aujourd'hui pour deux membres de votre compagnie vous faites tant de bruit !...

— Si personne n'a réclamé pour la captivité de monseigneur le prince de Condé, répondit le premier président, c'est qu'à cette époque l'article de la sûreté publique n'était pas formulé par le parlement. Aujourd'hui qu'il l'a été, le premier comme le dernier des Français a droit de demander compte de sa liberté au bout de vingt-quatre heures.

— Mais cet article, je ne l'ai pas approuvé, moi, dit la reine avec violence ; je ne l'approuverai pas. Voilà pourquoi je refuse la délivrance de Blancmesnil et de Broussel.

Et sortant brusquement, elle laissa le parlement avec cette réponse. Cependant le premier président la poursuivit, employant tantôt la prière, tantôt les menaces, et finit par obtenir cette seule concession : « Que le parlement cesse les assemblées de la salle Saint-Louis, qu'il ne s'occupe plus des affaires d'État, qu'il se sépare aux vacances, et je rends la liberté à ses deux membres. »

Le parlement voulut retourner au Palais pour en délibérer ; mais le peuple ne voyant pas Broussel dans ses rangs, refusa de le laisser passer. Le parlement revint en tumulte au Palais-Royal, où, forcé par la nécessité, il tint séance dans la grande galerie. Il accorda, en échange de la liberté de ses deux membres, tout ce que la reine demandait ; et le lendemain, Broussel et Blancmesnil furent rendus à l'amour du peuple et à la liberté. Les barricades cessèrent aussitôt, mais l'agitation continua dans la ville. Le parti des frondeurs du parlement ne voulut jamais sanctionner l'arrêt rendu au Palais-Royal. Les frondeurs du dehors, le coadjuteur en tête, continuèrent leur opposition.

De son côté, la reine voulant maintenir à tout prix l'autorité absolue, en appela à la force brutale ; par ses ordres, les troupes arrivaient peu à peu et commençaient à cerner Paris ; elle avait accepté le secours du prince de Condé, qui revenait victorieux de l'armée d'Espagne ; et pour remplacer Broussel et Blancmesnil, elle avait donné ordre d'envoyer M. de Châteauneuf à soixante lieues de Paris, et d'arrêter M. de Chavigny, gouverneur de Vincennes. Le parlement s'émut de cette situation.

Le peuple, outré contre Mazarin et la reine, fit entendre des cris, proféra des menaces, chanta des chansons insultantes et poursuivit le cardinal et la reine de huées jusque dans leurs promenades. La reine alors se rendit à Saint-Germain avec le roi, le cardinal, les princes du sang et les principaux de la cour.

Elle quitta Paris en déménageant tous ses meubles, de même que les courtisans, comme on abandonne une ville assiégée. A cette nouvelle, le parlement, qui voyait la ceinture de troupes prête à environner la ville, ne se dissimula pas le danger et ne perdit pas courage. Le sieur Viole, président des enquêtes, prit la parole avec véhémence pour soutenir encore une fois l'article de la sûreté publique.

— La sûreté de la ville, du parlement et de tous les particuliers, dit-il, est menacée ; on ne peut plus prendre aucune assurance sur la parole de la reine, parole tant de fois violée le mois dernier, lorsque toutes choses semblaient paisibles et que le parlement rendait grâce à Dieu des victoires obtenues sur les ennemis de l'état ; deux de messieurs ont été emprisonnés et quatre autres exilés. Depuis, la cour est sortie de Paris, et les grands officiers ont emporté leurs effets comme d'une ville destinée au pillage.

» Enfin, M. de Châteauneuf, victime une fois de la tyrannie, vient d'être enlevé de sa maison de Montrouge, où il achevait doucement ses jours ; et M. de Chavigny, homme de service et de mérite, connaissant dans les affaires, a été emprisonné dans le château de Vincennes, sans forme ni figure quelconque de justice. Personne, après cela, ne peut plus s'assurer dans sa

maison, et ceux-là doivent craindre davantage qui ont travaillé au soulagement des peuples.

Malgré cela, le parlement voulant conserver la forme légale, députa auprès de la reine pour lui faire de vives remontrances et connaître ses intentions. Il se mit en même temps en état de défense et établit une garde bourgeoise, divisée par quartiers, pour veiller à la sûreté de la ville. La reine, prévenue de l'arrivée des membres du parlement, ne voulait pas les recevoir; mais le prince de Condé l'engagea fortement, tout en lui offrant le secours de son bras, à les entendre et à les accueillir.

On la détermina enfin à laisser discuter les propositions de la salle de Saint-Louis entre eux et son conseil, dans des séances auxquelles le prince devait assister. Ces séances commencèrent immédiatement, et tous les articles furent adoptés, excepté celui de la sûreté publique. La cour tenait essentiellement à la Bastille comme base du pouvoir absolu, « et pourtant l'article de la sûreté publique n'était pas moins agréable à la noblesse qu'à tout le reste de la France. L'amour de la liberté, si fortement empreint par la nature, intéressait tous les cœurs à l'entreprise du parlement, » dit le cardinal de Retz dans ses mémoires.

Ce fut dans la séance du mercredi 30 septembre 1648, que cet article fut discuté. Au moment où les membres du parlement passèrent dans la galerie pour se rendre à la salle des séances de Saint-Germain, madame de Vendôme leur présenta une requête par laquelle elle les priait d'ordonner que MM. de Vendôme, son mari, et de Beaufort, son fils, arrêtés depuis longtemps, pussent se constituer prisonniers à la Conciergerie pour que leur procès leur fût intenté et qu'ils fussent condamnés s'ils étaient coupables, ou absous s'ils étaient innocents. Immédiatement après l'ouverture de la séance, le premier président parla de cette requête, et rappelant aussi la captivité de MM. de Chavigny et Châteauneuf, demanda qu'on discutât cet article.

Le parlement, comme on le sait, exigeait qu'il ne fût pas permis de détenir quiconque en prison plus de vingt-quatre heures sans lui faire subir un interrogatoire qui devait commencer le procès et amener la liberté ou la condamnation du prisonnier.

Le chancelier Séguier, représentant officiel de la reine, prit la parole en ces termes et ne craignit pas de poser les principes suivants :

— Le droit d'exiler et d'emprisonner arbitrairement importe à l'autorité royale et à la sûreté du gouvernement public; dans tous les temps et dans tous les États, soit monarchie, soit république, ce droit a été exercé par ceux qui commandent, lesquels, bien informés de ce qu'il importe à la conservation de l'État, ne peuvent laisser de tels actes à la censure des particuliers. Il y a une grande différence entre la justice publique et la justice privée; entre le gouvernement de l'État et la distribution des droits dus à chacun.

« Dans ce dernier cas, il est juste qu'un prisonnier soit interrogé dans les vingt-quatre heures, et que les juges soient tenus ensuite de lui faire son procès; *mais dans la justice publique et dans l'administration de l'État, il faut bien que les souverains puissent faire arrêter sur de simples soupçons.*

« Car dans ces occasions les formalités sont impossibles à observer, les avis étant donnés le plus souvent en secret par des personnes qui ne voudraient ou ne pourraient être témoins en justice, que la prudence et la discrétion commandent de ne pas faire connaître. Après tout, les conséquences de l'impunité seraient trop grandes en pareille matière; et tout ainsi que dans les crimes particuliers, il est plus expédient que cent coupables échappent que non pas un innocent périsse; au contraire, dans le gouvernement des États, il est plus expédient que cent innocents souffrent que non pas l'État périsse par l'impunité d'un particulier. Telle a toujours été la pratique de la monarchie, et la reine ne pourrait s'en départir, que le roi ne lui reprochât d'avoir sacrifié l'autorité royale.

— Mais l'ancien droit public, confirmé par plusieurs ordonnances, répondit le premier président, a toujours été qu'aucun sujet du roi, de quelque qualité et condition qu'il fût, ne pourrait être poursuivi que par les voies de la justice. Telles sont les ordonnances de Louis XII, en 1498, et celle rendue à Blois, en 1579.

— Mais leur non-exécution, dit le chancelier, prouve suffisamment l'impossibilité où l'on s'est trouvé de s'y conformer, et l'inutilité de les renouveler pour l'avenir.

— Il pourrait se trouver en effet, dit le

premier président d'une voix grave, des choses rares et singulières qui se gouverneraient malaisément par la loi ; mais la loi doit néanmoins être rendue pour servir de règle aux choses communes. Si dans l'occurrence des affaires présentes, continua-t-il en s'animant, des sûretés deviennent nécessaires, c'est à cause des violences si fréquemment renouvelées dans les dernières années ; de même que Louis XI ayant maintes fois dépossédé, chassé et maltraité ses officiers, a ensuite été obligé, pour bannir leur méfiance, de faire l'ordonnance par laquelle il déclara qu'aucun à l'avenir ne pourrait être troublé dans l'exercice et fonction de sa charge. De tels exemples rendent notoire que l'autorité royale se diminue toujours par les violences exercées en son nom, et non par les demandes du parlement, qui ne tendent qu'à lui procurer l'amour et la bienveillance des peuples, trésor le plus riche des souverains !...

Et comme à ces mots, accueillis avec faveur par les membres du parlement, le chancelier, les princes et le conseil se prirent à sourire dédaigneusement, le président Novion s'écria avec véhémence :

— La déclaration de la sûreté publique est encore demandée, afin qu'une fois enregistrée, s'il y était contrevenu, le parlement puisse informer et poursuivre ceux qui en auraient donné le conseil à la reine.

Ces mots produisirent une nouvelle sensation, et le chancelier répliqua avec chaleur :

— Les souverains appellent à leurs conseils qui bon leur semble, et forment leur résolution personnelle des avis qui leur sont donnés ; ils ne trouveraient plus personne qui les voulût servir si des avis consciencieux et fidèles pouvaient un jour donner lieu à des accusations contre les conseillers. Du reste, j'ai l'ordre, quant à cet article, de vous répéter les paroles que la reine vous a déjà dites quand vous êtes venus lui demander la liberté de MM. de Châteauneuf et Chavigny. Elle a fait arrêter ces deux seigneurs pour de bonnes et fortes raisons dont elle ne doit compte qu'à Dieu et au roi, son fils, quand il sera en âge d'en pouvoir juger.

— Et nous avons charge expresse de notre compagnie, répliqua le président Viole du même ton, d'obtenir préalablement à toute affaire quelque sûreté pour les emprisonnés et autres sujets du roi exposés à la même violence, et il n'est pas à espérer que le parlement veuille entrer en une autre délibération que ce préalable ne soit réglé.

A ces mots *préalablement* et de *préalable*, dont le prince de Condé ne connaissait pas la signification, il se leva furieux et s'écria :

— Une telle prétention est par trop étrange ! lorsque M. le duc d'Orléans et moi, voulant concilier tous les esprits, avons demandé ces conférences, nous ne nous attendions pas à de tels discours. Ce *préalablement* n'est point une parole convenable dans la bouche de sujets parlant à leurs maîtres, si elle veut dire que la reine sera contrainte contre son gré à rendre la liberté à M. de Chavigny, je saurai faire respecter la volonté royale et la dignité des princes du sang.

On essaya en vain d'expliquer au prince la véritable signification du mot ; il rompit la séance et se retira furieux. Telle était pourtant l'ignorance du grand Condé sur la valeur des mots ; et c'est lui qu'on choisissait pour discuter les termes d'une loi.

Le lendemain, on reprit la question où on l'avait laissée, et le chancelier apporta une concession de la reine, évidemment conseillée par Mazarin, qui croyait tout enlever par ce moyen.

— La reine accède aux dispositions proposées, dit-il, en tant qu'elles s'appliqueront aux officiers du parlement et des autres cours souveraines, se réservant seulement l'exercice de sa puissance absolue à l'égard des princes et des gens de la cour, qui auraient encouru son mécontentement ou excité sa méfiance.

Ces paroles firent dresser l'oreille au prince de Condé, et il se sentit plus à l'aise quand le premier président eut fait cette noble réponse :

— Ce n'est pas seulement sa sûreté que le parlement a en vue, mais la sûreté publique ; celle des princes et des grands comme de tous les sujets du roi, afin que ni les uns ni les autres ne puissent être poursuivis et emprisonnés que par les voies de la justice.

Pressée dans ses derniers retranchements, la reine consentit à ne détenir les prisonniers que six mois, disant, par l'organe de son chancelier, que ce délai était indispensable pour réunir les pièces nécessaires au

procès d'un prisonnier d'État, consentant qu'après ce terme, lesdits prisonniers fussent envoyés devant leurs juges naturels, ou remis en liberté si aucune charge ne s'élevait contre eux.

Les députés du parlement furent inflexibles. Enfin, à une dernière séance, le chancelier restreignit ce délai à trois mois, disant de la part de la reine que c'était sa dernière concession. Le premier président répondit qu'il n'avait pas pouvoir d'accéder à cette proposition et qu'il se retirait vers le parlement pour la lui transmettre.

En effet, dans une séance solennelle, les députés firent part au parlement de la difficulté qui s'élevait, et le parlement, las de cet état de choses qui menaçait de se prolonger, et voyant d'un autre côté que tous les articles, excepté celui-là ainsi modifié, étaient adoptés, était prêt à consentir la modification exigée par la reine, lorsque le président Blancmesnil se leva et prit la parole.

Sa voix paraissait d'autant plus grave dans cette circonstance, que, victime lui-même de l'arbitraire, il sortait à peine de sa prison.

— Il faut bien se garder, dit-il, d'accorder un tel article; les rois n'ont aucun titre pour les priviléges de leur couronne ni par aucune loi de l'État pour retenir leurs sujets prisonniers sans leur faire faire leur procès. Ce serait leur en donner un au préjudice de la sûreté publique, et ce serait hasarder le repos et même la vie des princes que de consentir à une si étrange loi, car les ministres ayant trois mois pour exercer la violence sur les personnes qui seraient entre leurs mains, ne manqueraient pas de les faire mourir plutôt que de les rendre après ce terme. Le cardinal de Richelieu en eût agi ainsi à l'égard de M. de Bassompierre et de tant d'autres personnes de considération et de naissance qui s'étaient voulu opposer à la tyrannie de son ministère, s'il n'avait eu le pouvoir de les retenir prisonniers tant que bon lui semblait. Il faut donc, ou laisser ce pouvoir injuste aux ministres, ou garder ponctuellement l'ordonnance des vingt-quatre heures, parce que dans si peu de temps, les ministres qui veulent toujours couvrir leurs crimes le plus qu'ils peuvent, ne pourront pas trouver l'invention de le faire sans que la mort, ainsi précipitée, ne donne soupçon et même ne fournisse la conviction entière du crime des oppresseurs.

Ce discours, où dominait l'indignation d'un homme qui avait vécu sous Richelieu et qui maintenant vivait sous Mazarin, entraina tout le monde, et le parlement rendit un arrêt qui maintenait les vingt-quatre heures.

La reine voulut résister de nouveau et se décida à rompre la conférence. Mais Mazarin lui fit entendre *qu'on pouvait toujours promettre ce qu'on ne voulait pas tenir*. C'était encore une de ses maximes. Sous la feinte de montrer une confiance illimitée au parlement, la reine le chargea donc de diriger la déclaration comme il l'entendrait, mais en réalité pour trouver sa conscience moins engagée dans une chose qu'elle n'avait pas faite elle-même. Pourtant elle craignait encore tellement cet article de la sûreté publique, qu'elle demanda trois jours au lieu de vingt-quatre heures, et qu'elle offrit simplement sa parole, mais refusa sa signature.

Les choses se brouillèrent encore, et ce fut grâce à l'influence du prince de Condé qu'on adopta un terme moyen tout en faveur du pouvoir absolu. L'article de la sûreté publique ne fut pas inséré dans la déclaration du 24 octobre, publiée et enregistrée comme loi fondamentale de l'État et consacrant le pouvoir politique des parlements; mais une déclaration particulière porta que « si aucuns étoient emprisonnés ou exilés par voie arbitraire, les parents pourroient se plaindre et bailler requête à tels de messieurs qu'ils voudroient choisir pour en être fait rapport à la compagnie et par elle statué ce que de droit (692). »

Cette déclaration était loin de celle du parlement. Il était facile à la cour de l'éluder, et ce fut grâce aux instances du prince de Condé qu'elle fut rédigée ainsi. Les instruments de la tyrannie portent toujours malheur à ceux qui les forgent. Bientôt après, ce prince regretta, dans le donjon de Vincennes, la facilité qu'il avait laissée au pouvoir absolu d'agir par arbitraire.

Tel fut le résultat de cette première tentative qui tendait à la destruction morale de la Bastille. Quoique le parlement n'y ait pas réussi complétement, on ne peut s'empêcher d'admirer la fermeté, le courage, la justesse et l'équité de ces magistrats. Mais la Bastille resta debout, Mazarin au pou-



Le peuple, qui le reconnut, l'entoura à l'instant. — Page 473.

voir, Anne d'Autriche à la régence, et dans peu, en effet, le parlement et le peuple de Paris apprirent qu'on peut promettre sans danger tout ce qu'on ne veut pas tenir.

La déclaration du 24 commença à recevoir de légères atteintes. Le parlement les rectifia. Elle en reçut de plus fortes, le parlement les rectifia encore. C'était surtout relativement aux impôts. Les parlements ne voulaient plus permettre les prodigalités de la cour; elle manquait d'argent pour corrompre, elle ne pouvait plus marcher longtemps ainsi, et la guerre menaçait de recommencer.

Pendant ce temps la régente et Mazarin cherchaient à gagner le duc d'Orléans et le prince de Condé à leur cause. Le premier faisait tout par l'abbé de la Rivière; on lui promit le chapeau de cardinal, et il amena son maître à ce qu'on exigeait de lui, malgré les instances de mademoiselle de Montpensier, sa fille, qui conservait toujours le même ressentiment contre la cour.

Quant au prince de Condé, on lui promit le commandement du blocus de Paris, qu'on allait exécuter cette fois; pour cela on avait fait un grand mouvement de troupes autour de la capitale et l'on rappelait d'Allemagne Turenne, à la tête de son armée. Le parlement s'alarma de ces démonstrations, fit des remontrances; mais tout à coup, le 6 janvier 1649 au matin, on apprit que le roi, la reine, les princes, le cardinal et une grande partie de la cour avaient quitté furtivement Paris pour la seconde fois. La régente avait laissé pour adieux aux Parisiens une lettre à l'hôtel de ville, dans laquelle elle faisait dire au roi « qu'il étoit sorti de Paris pour ne pas rester exposé aux pernicieux desseins d'aucuns officiers de sa cour de parlement, lesquels ayant intelligence avec les ennemis déclarés de l'État, après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres et abusé longuement de sa bonté, s'étoient portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa personne. »

Mademoiselle avait été obligée de suivre son père malgré elle.

Le parlement déploya son énergie ordinaire dans cette grave circonstance. Il commença par faire armer la garde bourgeoise,

fit fermer les portes de la ville, et défendit de laisser sortir personne sans passe-port. Il ordonna la levée des troupes et s'occupa du choix des généraux. Puissamment secondé par le coadjuteur, il rassura les Parisiens, et pour animer leur enthousiasme et faire éclater leur haine au grand jour, il rendit le lendemain un arrêt qui disait : « Qu'attendu que le cardinal Mazarin étoit notoirement auteur des désordres de l'État, le parlement le déclaroit perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son état; lui enjoignit de se retirer de la cour dans le jour, et du royaume dans huitaine, et ledit terme expiré, enjoignit à tous les sujets du roi de lui courir sus et défendoit à toutes personnes de le recevoir. »

Cet arrêt produisit l'effet qu'on en attendait. Le peuple, la bourgeoisie et la noblesse se déchaînèrent plus à l'aise, et l'enthousiasme pour la cause du parlement devint unanime. A quelques jours de là, le prince de Conti, gagné par le coadjuteur, s'échappa de la cour, où il était retenu par son frère, le prince de Condé, et se rendit à Paris avec les dames de Longueville, de Bouillon, le maréchal de la Mothe et une foule de gens de qualité. Le duc d'Elbœuf, de la maison de Lorraine, était déjà arrivé avec son fils, le comte de Rieux. Le parlement accueillit ces princes avec bonheur, nomma le prince de Conti généralissime de ses armées, et les autres généraux sous ses ordres. Le duc d'Elbœuf eut le commandement de Paris.

Quatre jours avaient été employés à prendre ces mesures, quatre jours pendant lesquels personne n'avait pensé à la chose la plus essentielle peut-être, la Bastille. Anquetil fait sentir dans son Histoire de France l'importance de cette forteresse et les motifs probables de l'inaction du gouverneur dans ces circonstances, quand il dit :

« La régente avait si mal pris ses mesures, qu'en quittant Paris, elle ne songea pas seulement à s'assurer de la Bastille, *qui aurait pu tenir la ville en bride*. Elle la laissa sans pain, sans munitions, avec vingt-deux soldats, sous le commandement du sieur du Tremblay, frère du fameux père Joseph. »

En effet, du Tremblay n'avait pas été enveloppé dans la disgrâce des partisans du cardinal de Richelieu. Geôlier de la Bastille et plus occupé que tous ses prédécesseurs, il avait donné tant de preuves de zèle et de bassesse qu'on crut facilement à son dévouement au pouvoir quel qu'il fût ; et d'après la résistance qu'ils avaient mis à l'article de sûreté publique, la régente et Mazarin avaient besoin d'un homme entendu dans ce poste-là.

Ce fut le 11 janvier, au matin, que le parlement et le prince de Conti donnèrent l'ordre au duc d'Elbœuf, général de la ville de Paris, de prendre la Bastille.

Cette nouvelle se répandit sur l'heure dans Paris. Le son du tambour retentit dans chaque rue, et chaque maison vomit des soldats. Le peuple, éclairé sur la valeur de la Bastille, comme prison d'état, par l'article de la sûreté publique, s'arma de toutes parts pour accourir à la prise de cette forteresse. Les nobles, que cet instrument du despotisme menaçait aussi, se réunirent à lui dans le même sentiment, et avant quelques heures une masse immense de gens armés se trouva réunie sur la place de Grève et aux abords de l'hôtel de ville, où le duc d'Elbœuf était à prendre ses dispositions.

Il choisit pour marcher avec lui, outre les troupes réglées, les deux compagnies bourgeoises, commandées par les sieurs Portail et le Fèvre, et prit le comte de Rieux, son fils, comme son second. Dès qu'il descendit sur la place, un cri de joie et d'enthousiasme éclata de toutes parts, et le peuple agitant ses armes se mit en marche à la suite des troupes et des deux compagnies, en criant : « A la Bastille!... à la Bastille!..... » A mesure que le cortége avançait, il grossissait en route.

Tous les bourgeois prenaient les armes et marchaient avec leurs camarades, de sorte que, parvenus devant la forteresse, ce n'étaient plus de simples détachements de troupes qui se présentaient, c'était une petite armée.

Le duc d'Elbœuf fit ranger à peu près militairement cette foule, et chargea le comte de Rieux d'aller sommer du Tremblay de se rendre. Rieux s'approcha, en parlementaire, du premier pont-levis qui s'abaissa devant lui, et il fut reçu dans la Bastille. Mais au contraire des autres gouverneurs, du Tremblay ne le laissa pas s'introduire dans l'intérieur de la forteresse et lui parla à la porte, pour qu'il ne vît pas la faiblesse de la garnison. Du Tremblay, homme

sans courage, allait modestement capituler, après avoir fait pour la forme quelques difficultés, lorsqu'un de ses officiers accourut en toute hâte et lui dit à l'oreille quelques mots qui le firent changer de physionomie. Reprenant aussitôt le ton d'arrogance qui lui était habituel, il dit à Rieux :

— Que me parlez-vous de capitulation au nom du parlement, monsieur? voici qu'on vient à mon secours, et loin de me rendre, je vais foudroyer Paris du haut de mes remparts si le parlement persiste dans la voie qu'il a entreprise.

Rieux entendit en même temps au dehors un grand tumulte suivi de quelques coups de feu dans le lointain. On lui ouvrit la porte et il se hâta de rejoindre le duc d'Elbœuf. Au moment où il arriva, la foule était dans l'agitation la plus vive et le général Noirmoutiers causait vivement avec le duc. Aussitôt qu'il vit son fils, d'Elbœuf courut au-devant de lui et lui demanda la réponse de du Tremblay.

— Il était prêt à capituler, dit Rieux, lorsqu'à une nouvelle qu'est venu lui donner un officier, il m'a dit qu'on venait à son secours et m'a menacé de tirer sur la ville.

— On ne m'avait pas trompé, dit Noirmoutiers, on nous attaque de ce côté pour soutenir en effet la Bastille et peut-être pour être soutenu par elle.

— Je vais lui donner trop d'ouvrage pour cela, dit le duc d'Elbœuf. Mais cette attaque que signifie-t-elle? que veut-elle dire? est-elle sérieuse, et ne serait-ce pas pour nous détourner du siége de la Bastille qu'on la simule?

Au même instant un frondeur, Louvière, fils du conseiller Broussel, accourut au galop de son cheval, plein de poussière et d'écume, en s'écriant :

— Les mazarins! les mazarins! aux armes!...

Il expliqua rapidement aux deux généraux, que, de garde avec quelques hommes dans le faubourg Saint-Antoine, il avait été attaqué à l'improviste par des troupes nombreuses et n'avait eu que le temps de rentrer dans Paris et de venir prévenir de ce qui se passait. Les coups de feu qu'on avait entendus dans le lointain provenaient de cette attaque.

— Plus de doute, dit d'Elbœuf, les troupes du roi viennent au secours de la Bastille. Si la régente, en effet, s'emparait de cette forteresse, y mettait garnison et munitions convenables, Paris serait réduit en un jour. Cela prouve la nécessité de s'emparer de la citadelle le plus tôt possible, et pourtant si, pendant que nous l'attaquerons par devant, l'ennemi pénètre par derrière...

— Ne craignez rien, dit Noirmoutiers. Nous avons ici assez de monde pour parer à tout. Vous n'avez besoin pour l'instant que de canonniers pour dresser une batterie contre la Bastille. Donnez-moi le reste de vos troupes, vos cinq cents chevaux surtout. Avec cela je tiendrai tête aux mazarins; ils n'approcheront pas des murs de la ville. S'ils sont aux portes, je les refoulerai hors du faubourg, et, la Bastille une fois livrée à ses propres forces, vous en viendrez à bout par un siége régulier, s'il le faut.

— Prenez tous mes soldats, répondit d'Elbœuf; je ne m'occuperai, jusqu'à la fin du jour, que de dresser une batterie, et c'est par les mains du peuple que je veux canonner la Bastille.

Haranguant alors la foule, les deux généraux se divisèrent les forces. Tout ce qui était en armes suivit le général Noirmoutiers, qui sortit par la porte Saint-Antoine, suivi de Louvière, tandis que d'Elbœuf, escorté de femmes, d'enfants et de vieillards, et n'ayant que quatre ou cinq soldats réguliers, se rendit dans le jardin de l'arsenal pour y établir sa batterie.

Là, en effet, sur les indications qui leur furent données, les femmes, les enfants et les vieillards construisirent des bastions, creusèrent la terre, transportèrent les canons. Ce travail s'effectua avec le zèle que met le peuple à détruire ce qui est devenu l'objet de sa haine. Sous ce rapport son instinct le guidait peut-être plus alors que son intelligence. C'était du reste un spectacle curieux qu'une partie de la population parisienne édifiant cette batterie au milieu d'imprécations qui excitaient la rage, et de *mazarinades* qui provoquaient le rire.

Et à la nuit, quand Noirmoutiers rentra, après avoir chassé bien loin au delà du faubourg les *mazarins*, comme ils les appelaient, les frondeurs trouvèrent leurs femmes et leurs enfants terminant la batterie; poussant des cris de joie, tant de la victoire qui était remportée que de celle qu'on se promettait de remporter le lendemain sur la Bastille.

Le lendemain, en effet, on se prépara à attaquer. Mais cette fois l'attaque avait changé de caractère : la garde bourgeoise et le peuple stationnaient bien autour de la batterie ; mais le service des pièces se faisait avec la régularité qu'on met dans un siége. Le duc d'Elbœuf et le comte de Rieux commandaient aux canonniers avec l'impassibilité de généraux d'armée.

Le peuple ne devait avoir son tour qu'à une autre époque, et briser seul, par sa force et son élan, la porte de cette prison-forteresse, qu'il rasa plus tard au niveau du sol. Néanmoins il stationnait autour, faisant entendre ce bourdonnement sinistre, pareil aux vagues irritées de la mer qui annoncent la tempête. La crainte du feu de la forteresse ne l'effrayait même pas, et plusieurs groupes avaient répondu aux avis donnés par d'Elbœuf, que si l'on tirait un seul coup de canon de la Bastille, on tenterait l'assaut. Dans le jardin de l'arsenal, derrière la batterie, de nobles dames, élégamment vêtues, étaient accourues pour assister à ce siége, ayant quitté leur lit de bonne heure comme pour assister à une fête ou à un rendez-vous d'amour.

« Ce fut un spectacle assez plaisant, dit le cardinal de Retz, de voir les femmes, à ce fameux siége, porter leurs chaises dans ce jardin de l'arsenal où était la batterie, comme elles les portent au sermon. »

Du Tremblay, à travers les meurtrières et les barreaux de la Bastille, voyait tous ces préparatifs avec anxiété. Il n'avait aucune nouvelle de ce qui s'était passé la veille dans le faubourg Saint-Antoine, et le combat ne s'étant terminé que la nuit, il n'en avait pu voir l'issue. Il espérait pourtant du secours à chaque instant. Du reste, n'ayant pas un boulet à lancer, et étant à l'abri derrière ses épaisses murailles, son rôle était tout tracé, il devait attendre, et pour son honneur laisser au moins commencer l'attaque.

Son lieutenant et ses soldats, moins tranquilles que lui, frémissaient de rage et cherchaient dans la Bastille la moindre munition pour faire feu sur la ville. Mais ils ne trouvèrent rien, ce qui, encore une fois, préserva Paris de la ruine. Les assiégeants, qui ignoraient cette position, n'en déployaient pas moins de courage en offrant leur poitrine à un feu qu'ils étaient prêts à affronter.

Et déjà les canonniers pointaient leurs pièces et approchaient la mèche de l'amorce, lorsqu'un grand bruit se fit entendre parmi les dames qui étaient dans le jardin. C'était la duchesse de Longueville qui arrivait avec le coadjuteur. D'Elbœuf courut aussitôt à elle, et lui offrant la main, la conduisit jusque dans la batterie, et lui dit :

— A vous, madame la duchesse, l'honneur de tirer le premier coup de canon contre la Bastille; il nous portera bonheur. Vous en aurez le courage, je le sais, ajouta-t-il tout bas.

La duchesse prit la mèche d'un air déterminé ; à ce mouvement tout le monde battit des mains. Elle l'approcha sans émotion de l'amorce ; le coup partit, et le boulet fut se loger au sommet de la quatrième tour.

Un hourra général accueillit ce premier coup de canon, la garde bourgeoise agita ses armes, et le frémissement du peuple devint plus expressif et plus menaçant. On attendit la riposte de la Bastille. Mais rien ne partit du haut de ses remparts, et sans donner le temps de la réflexion, le duc d'Elbœuf s'écria :

— Le premier coup de canon a été tiré par la plus grande dame que nous ayons à Paris ; que le second le soit par la plus pauvre femme du peuple ; la noblesse et le peuple ont un égal intérêt à ce que la Bastille soient rendue au parlement, car désormais ses murs et ses verrous tomberont devant sa justice.

A peine avait-il dit ces mots, qu'une femme, belle encore sous les haillons qui la couvraient, se présenta devant la batterie et s'écria :

— Je suis la plus pauvre femme de mon quartier, et pour aider à former dernièrement notre dernière barricade, j'ai passé tout le jour à porter des pierres et à remplir des tonneaux de terre. Le soir je n'ai pas mangé, n'ayant pas gagné ma journée.

— Prends cette mèche, lui dit le duc d'Elbœuf, et mets le feu à ce canon.

La femme s'approcha ; mais avant d'enflammer l'amorce, elle dit au canonnier :

— Abaisse ton canon... il porte trop haut.

Le duc d'Elbeuf fit signe au soldat, en souriant, d'exécuter cet ordre ; et la femme mit le feu à l'instant. Le boulet frappa

contre la porte du pont-levis, qu'il brisa en emportant un pan de mur.

— Les nobles tirent à la tête, dit la femme, c'est trop haut ; le peuple tire au cœur, il ne manque jamais.

A l'effet produit par le coup de canon, un immense cri, poussé comme par un seul homme, retentit aussitôt dans le peuple :

— A l'assaut, à l'assut !...

En effectuant sa pensée, la foule se précipita terrible, et grondante, jusqu'au bord du fossé. Au même instant, un drapeau blanc parut sur le haut des remparts, et le lieutenant de du Tremblay se présenta de l'autre côté du fossé, demandant à parlementer. Le premier mouvement du peuple fut de repousser le parlementaire, et mille voix en colère couvrirent sa voix. Mais le duc d'Elbœuf ordonna à son fils de se rendre à la Bastille pour écouter les propositions, croyant qu'il y avait trop de danger à laisser venir l'officier du gouverneur,

A l'aide de la garde bourgeoise, le comte de Rieux fendit les rangs du peuple et pénétra dans la Bastille. Là, il vit du Tremblay, et lui apprit la défaite des *mazarins* dans le faubourg Saint-Antoine. Du Tremblay demanda deux jours pour se rendre, si avant ce temps il n'était pas secouru par la cour. Rieux ne voulut ne lui en accorder qu'un seul, et lui promit de faire cesser toute hostilité jusqu'au lendemain midi ; mais si à midi il n'avait pas évacué la Bastille, les hostilités devaient reprendre. Rieux revint sur l'heure auprès du duc d'Elbœuf, lui rendre compte de son entrevue.

Le peuple vit avec peine qu'on arrêtait son élan. Mais, contenu par la garde bourgeoise, il n'osa pas même murmurer. Quant aux dames, elles regrettèrent qu'on leur enlevât le plaisir d'un siége auquel elles commençaient à prendre goût, et passèrent, pour la plupart, le reste de la journée à visiter en détail la batterie.

Le lendemain le prince de Conti rendit compte au parlement de ce qui s'était passé à la Bastille, et annonça que, selon toute probabilité, elle serait rendue le jour même. Le premier président, prenant alors la parole, pria le prince d'y nommer pour gouverneur un membre du parlement.

— Mais, dit le prince de Conti, la Bastille est une forteresse, il faut un général pour y commander.

— La Bastille est aussi une prison d'État, repartit le premier président ; il faut un magistrat qui fasse exécuter l'article de la sûreté publique.

En ce moment on entendit un grand tumulte aux portes du Palais. Le peuple accourait avec des cris de joie, escortant le comte de Rieux, qui pénétra dans la salle en s'écriant :

— La Bastille est rendue !...

— Vive le parlement ! s'écria le peuple.

— Vive l'article de la sûreté publique pour tous les Parisiens ! répondit le premier président.

— Messieurs, dit le comte de Rieux, mon père m'envoie prendre vos ordres et ceux de monseigneur le prince de Conti.

— Vous connaissez les intentions du parlement, dit le premier président au prince ; c'est à vous de parler.

— J'approuve de toute mon âme les intentions de Messieurs, dit le prince ; il faut désormais que la Bastille ne puisse contenir que des prisonniers qu'on interrogera dans les vingt-quatre heures. Il faut que toute captivité arbitraire cesse dans cette prison en attendant qu'elle cesse dans la France entière. Mais il faut en même temps que cette forteresse, qui à la fois défend et commande Paris, soit remise aux mains d'un homme de guerre intrépide et capable d'en user contre l'ennemi s'il est nécessaire, ce que je ne prévois que trop. Donc, pour atteindre ce double but, je propose de nommer commandant de la Bastille le vénérable conseiller Broussel, et de nommer pour son lieutenant le sieur Louvière, son fils, qui s'est couvert de gloire hier dans le faubourg Saint-Antoine. Je propose un magistrat et un homme de guerre : le magistrat sera la garantie de la liberté des Parisiens ; l'homme de guerre, la garantie de l'invasion ennemie.

Ce choix fut approuvé de tout le monde, et le conseiller Broussel se mit aussitôt en marche pour installer son fils dans son nouveau poste.

En effet, la Bastille était rendue. Dès le matin, une foule plus nombreuse que la veille stationnait sur la place et aux abords. Les dames inondaient encore la batterie de l'Arsenal, et les deux compagnies bourgeoises de Portail et le Fèvre, étaient sous les armes au premier rang ; à midi les portes de la Bastille s'ouvrirent, et aux

termes de la capitulation, du Tremblay et ses vingt-deux soldats ayant déposé leurs armes, furent conduits par une escorte hors la ville, et le duc d'Elbœuf prit possession de la citadelle avec les compagnies bourgeoises de Portail et le Fèvre, qu'il y mit comme garnison.

Au moment où la Bastille ouvrait ses portes, le duc de Beaufort, surnommé déjà le *roi des halles*, récemment échappé du donjon de Vincennes, entrait à Paris et venait, suivant la promesse de sa mère, la duchesse de Vendôme, se livrer à la justice du parlement, pour être absous ou condamné. Il s'arrêta à ce spectacle, la joie dans le cœur et dans les yeux; le peuple, qui le reconnut, l'entoura à l'instant, et lui, habitué à parler son langage, s'écria :

— La cage est donc à nous, enfants des halles. Mais ce n'est pas assez; c'est dans une cage semblable à Vincennes, d'exécrable mémoire, que moi, votre ami, j'ai été enchaîné si longtemps par ordre du Mazarin et de la régente. La cage est-elle vide au moins? Voyez donc s'il y a des oiseaux !...

Immédiatement tout le monde s'élança sur le pont-levis pour entrer dans la Bastille. Vainement la garde bourgeoise et le duc d'Elbœuf voulurent l'empêcher de pénétrer; on n'eut pas le temps de s'opposer à son passage; il aurait tout broyé sur sa route. Il pénétra dans la Bastille et se répandit dans tous les lieux, forçant les porte-clefs et les geôliers subalternes à ouvrir les réduits les plus obscurs.

Ce peuple avait entraîné avec lui les grandes dames du jardin de l'Arsenal, qui, confondues pêle-mêle avec lui, étaient portées dans les cours, dans les cachots.

Durant une heure, ce fut une confusion à ne pas se connaître, à ne pas s'entendre. Durant une heure cette foule grondante, agitée, furieuse, courut partout, fouilla partout, et ne commit pas un dégât, ne brisa pas une porte, n'aracha pas un clou, ne vola pas un seul objet.

Des prisonniers, des victimes, c'était ce que cherchait le peuple, c'était tout ce qu'il voulait, et au milieu des imprécations incessantes qui sortaient de sa bouche en voyant ces prisons verrouillées, ces cachots infects, ces instruments de torture, au milieu des cris d'invocation pour l'article de la sûreté publique, l'idée ne vint à personne *d'incendier la cage pour qu'elle ne pût plus resserrer l'oiseau*... La Providence réservait la pensée et le fait pour clore glorieusement le siècle qu'il allait suivre.

Ce fut au plus fort du désordre que Broussel arriva avec son fils pour prendre possession de la Bastille; il pénétra à cheval dans la première cour et harangua le peuple, qui accourut se ranger autour de lui. Soumis à sa voix, ce peuple quitta paisiblement cette forteresse quand il se fut assuré qu'il n'y avait pas de prisonnier et qu'il apprit que le commandement était remis entre les mains du membre du parlement le plus aimé à cette époque. Une heure après, les tristes murs de la Bastille s'élevaient comme à l'ordinaire au milieu d'un silence de mort.

Mais la maxime du cardinal Mazarin, *le temps et moi*, devait encore triompher. Après plusieurs événements qui sont hors du cadre de cette histoire, une nouvelle convention fut faite entre la reine et le parlement, et le 11 mars de la même année, la paix fut signée à Ruel. Dans cette convention, l'article de la sûreté publique resta toujours dans le même vague, mais la Bastille, sa conséquence inévitable, ne fut pas oubliée, tant comme prison que comme place de guerre. L'article 11 était conçu en ces termes :

« La Bastille, ensemble l'arsenal avec les canons, toute la poudre et les autres munitions de guerre, seront remis entre les mains de sa majesté, aussitôt l'accommodement fait. »

Pourtant le parlement, avant d'adopter cet article exigea la parole royale que Louvière serait conservé dans son commandement de la Bastille, sous les ordres de Broussel, ce qui fut accompli. C'était un terme moyen obtenu pour les prisonniers que ferait l'arbitraire de la cour. Aussi la reine et le cardinal se gardèrent-ils, quand ils se brouillèrent avec les princes, de les faire enfermer à la Bastille, où le vieux Broussel leur aurait rendu la liberté au bout de vingt-quatre heures.

Le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville furent enfermés au château de Vincennes, et de là transportés au Havre de Grâce, par suite des tentatives qu'on fit pour leur délivrance. C'est pendant cette détention que le prince de Condé put faire des réflexions amères pour l'appui qu'il avait prêté au despotisme, contre l'article de la sûreté publique, qu'il ne pouvait plus

invoquer aussi franchement aujourd'hui.

Sa famille et ses amis invoquèrent pourtant ce qui restait de ses bénéfices dans l'annexe à la déclaration du 24, et nous allons raconter tout ce qui fut fait à cet égard, car, nous l'avons dit, l'histoire de la sûreté publique est l'histoire morale de la Bastille.

Le peuple et les frondeurs avaient vu avec plaisir la captivité des princes, surtout celle du prince de Condé, ennemi déclaré de la Fronde. Ils avaient allumé des feux de joie en réjouissance. La cour profita de cet élan de l'opinion publique, et n'osant pas heurter de front l'article de la sûreté publique, fit faire au roi devant les parlements une déclaration qui rendait compte des motifs de ces emprisonnements. La déclaration, qui avait trait surtout au prince de Condé, se terminait en ces termes :

« Dès à présent l'abus qu'il faisait de sa puissance n'était pas moins intolérable pour les péuples que pour la régente. Il levait à son gré des impôts dans les provinces et villes de ses gouvernements. Au conseil, en présence même de la reine, il s'emportait jusqu'à menacer et frapper ceux qui osaient contrarier ses avis, etc,

« Enfin et pour prévenir les inquiétudes que de méchants esprits essayeraient peut-être de faire croire à l'occasion d'une mesure si juste, si nécessaire, sa majesté veut bien répéter qu'elle n'a aucune intention de rien faire contre la déclaration du 24 octobre ; elle entend au contraire que ladite déclaration demeure en sa forme et vertu et soit maintenue dans tous les chefs. »

Le langage que le Mazarin faisait tenir au roi prouvait, avec ses mauvaises intentions, la peur qu'il avait de trop froisser le parlement. Parmi les griefs allégués contre les princes, il n'en était pas un seul qui méritât la sévérité de la justice et la protestation du maintien de la déclaration du 24 octobre était vaine si l'on ne respectait pas l'article de la sûreté.

C'est ce que sentit le fils du président le Coigneux, conseiller au parlement, plus connu par la suite sous son nom de poète Bachaumont, qui seul réclama en faveur des libertés publiques, en disant qu'il fallait que les princes fussent traités comme les autres sujets du roi, et qu'aux termes de la déclaration on ne pût les retenir prisonniers sans les traduire en justice.

Il demandait l'interrogatoire dans les vingt-quatre heures, et la suite de la procédure, s'il y avait lieu. Cette réclamation était noble et juste. Mais les membres du parlement étaient effrayés des démonstrations populaires contre les princes, ils craignaient de se mettre en lutte avec l'opinion publique; le premier président Molé, lui-même, engagea Bachaumont à différer sa requête, et la lettre du roi fut enregistrée.

La chambre des comptes, mieux inspirée, fit des remontrances énergiques sur l'emprisonnement d'un de ses membres, le président Perraut, qui furent admises par la reine. Elle répondit que cette affaire serait promptement examinée ; si les soupçons existant contre lui se trouvaient sans fondement, on lui rendait la liberté; si au contraire il était reconnu coupable, on le remettrait entre les mains de ses juges naturels.

Malgré les deux poids et les deux mesures de la reine et des deux cours, l'existance de l'article de la sûreté faisait sentir son influence.

Mais la captivité des princes ne fut pas abandonnée à cet égard. La duchesse douairière de Condé sollicita, pour ses enfants et pour elle-même qu'on menaçait d'un emprisonnement arbitraire les membres du parlement, se mit sous sa sauvegarde et défia la cour.

Le duc d'Orléans l'accusa de complots avec les étrangers; le parlement n'osa prendre sa défense, mais la régente n'osa sévir contre elle. Ce ne fut que le 2 décembre, lorsqu'on transféra les princes de Vincennes au Havre, que Clémence de Maillé, épouse du prince de Condé, présenta, en vertu des dispositions de l'article de sûreté approuvées par la cour, requête au parlement pour obtenir l'élargissement de son époux.

Le peuple était calmé alors. Les frondeurs, oubliant leur ressentiment contre les princes, ne virent en eux que des Français arbitrairement détenus en violation de la loi; et le parlement, reflet du peuple et de la Fronde, admit sans difficulté la requête et la renvoya aux gens du roi pour donner leurs conclusions dans huitaine à l'assemblée générale des chambres. La reine manda aussitôt les membres du parquet et leur tint ce langage, qui devait motiver leurs conclusions.

« La détention des princes du sang est un

acte de l'autorité royale, lequel ne peut recevoir ni remède ni changement que de la même main qui l'a produit, et il n'appartient pas au parlement de connaître de telles matières, ni de s'entremettre du gouvernement de l'État, »

La reine oubliait la foi jurée dans la déclaration du 24 octobre; mais si l'avocat général Talon n'osa entièrememt résister à de pareils ordres, il n'osa pas non plus s'y soumettre; il chercha une misérable chicane à la légalité de la requête de la princesse, qui n'était pas autorisée par son mari.

Le parlement fit justice de ce moyen si petit dans une cause si grande et malgré les succès que Mazarin remporta aux armées et qui ébranlèrent un instant la compagnie, rendit, sur la proposition du coadjuteur, un arrêt par lequel on devait faire des remontrances sur la liberté des princes, et ne pas désemparer que la reine n'eût donné satisfaction à cet égard.

Dès que cet arrêt fut connu de Mazarin, il employa toutes les ressources de son esprit pour qu'il ne ressortît pas son effet; mais il ne put obtenir que peu de délais, au bout desquels, le 23 janvier 1650, le premier président fit au roi, en présence de la reine, du cardinal et de toute la cour, des remontrances qui se terminaient ainsi :

« Notre compagnie s'est tenue longtemps dans le silence par respect, elle l'a rompu quand il eût été criminel de le garder davantage; si votre majesté avait frappé un coup d'autorité sur un simple conseiller du parlement, nous serions obligés d'y employer nos suffrages, à plus forte raison quand il s'agit des princes du sang, qui sont dès le berceau les conseillers nés de cette compagnie, qui sont enfants de la maison, les plus fermes étais de la monarchie, les membres les plus nobles et les plus honorables de cet État.

« Tant de conquêtes, tant d'actions célèbres et dignes de l'immortalité vous parlent en leur faveur, que si leur infortune ne finit pas bientôt, les pierres qui les tiennent enfermés crieront si haut, que les passants les entendront et porteront leurs voix plaintives par toute la France. La douleur des bons Français se réveillera et les poussera à des entreprises hardies dont il est à craindre que le contre-coup ne retombe sur vos majestés.

« Dans un péril si grand et si pressant, nous supplions votre majesté de nous permettre de lui dire, avec tout le respect à nous possible, que si elle n'y donne ordre promptement, la fidélité que nous devons à la conservation de l'État et au service du roi, nous contraindront d'y mettre nous-mêmes la main et d'y employer toutes nos forces pour empêcher la ruine de la couronne. »

Le jeune Louis XIV, qui préludait à son règne, montra ses funestes dispositions en disant ce jour-là à sa mère, que si elle voulait le permettre, *il imposerait silence au premier président et le chasserait de sa présence*. Anne d'Autriche contint ce lionceau, et suivant le conseil de Mazarin, temporisa de nouveau et députa auprès des princes M. de Grammont, qui leur offrit leur liberté, aussitôt que M. de Turenne, qui avait pris les armes pour leur délivrance, les aurait posées.

Cette démarche fut loin de satisfaire le parlement; il exigea la liberté sans restriction; mais voyant qu'il ne l'obtenait pas, et ne pouvant s'en prendre à la reine et au roi, il s'en prit au ministre qui avait conseillé la mesure, et rendit un arrêt qui chassait le cardinal Mazarin, ses parents, ses domestiques, de la France, qu'ils devaient quitter sous quinze jours, au bout duquel délai il serait procédé extraordinairement contre eux, et permis aux communes de courir sus.

La reine eut la main contrainte cette fois; le cardinal eut l'air de partir, non pour céder à l'arrêt du parlement, mais pour ne pas être un obstacle à son accommodement avec la régente; avant de quitter la France, il se rendit au Havre et apporta lui-même aux princes captifs l'ordre de leur liberté. Ce dernier trait le peint tout entier.

Les princes revinrent à Paris, et ce même peuple qui avait fait des feux de joie pour leur captivité, en alluma pour leur délivrance.

Ce qui ressort de tout cela, c'est que le parlement, une fois dans la bonne voie, parvint à faire respecter cet article de la sûreté publique et à faire triompher, même à cette époque reculée, le principe de la liberté individuelle. Nul doute que si alors une main vraiment française et libérale se fût emparée de l'administration de la France, les autres grands principes eussent triomphé avec celui-là, et posé un siècle



Mais les ducs de Beaufort et de Nemours s'avancèrent à la tête de la jeunesse de Paris. — Page 482.

plus tôt les bases de la liberté. Mais quoique absent, le ministre italien dirigeait toujours le conseil de la régence.

Les princes qui, réunis au parlement, pouvaient tout pour la France, se divisèrent entre eux et cabalèrent contre lui. Le duc d'Orléans avait l'ambition que lui suggérait sa naissance ; le prince de Condé, la hauteur d'un prince du sang et la fougue d'un guerrier ; la reine, de l'entêtement ; le jeune roi, quoique impuissant, du despotisme ; et le cardinal, la ruse italienne.

Le roi fut déclaré majeur. Le cardinal revint en France, le parlement mit sa tête à prix ; alors eut lieu une lutte terrible entre lui et cette compagnie. Le parlement voulait maintenir à tout prix la déclaration du 24 octobre, le cardinal voulait l'éluder et l'anéantir après. Il divisa de nouveau les princes, les frondeurs, le peuple, les magistrats, la cour, et tint seul tous les fils de cette intrigue qu'il faisait mouvoir à son gré ; bientôt les choses furent dans cette situation que le prince de Condé, brouillé avec les frondeurs, forma un parti à part ; la cour, qui avait de nouveau quitté Paris, opposa à son armée les troupes royales, commandées par Turenne.

Le duc d'Orléans était resté dans la capitale, grâce aux instances de *Mademoiselle*, et le parlement, regardant d'un œil impassible la lutte entre la cour et Condé, se décida à attendre l'issue pour se prononcer, et fit fermer les portes aux deux armées, qui vinrent combattre jusque sous les murs de Paris.

C'est alors qu'eut lieu, le 2 juillet 1652, cette fameuse bataille de Saint-Antoine, entre les deux plus grands capitaines de l'époque, dans laquelle la Bastille joua un rôle si actif, et dont la description la plus concise et la plus savante nous a été laissée par un plus grand capitaine encore, par Napoléon lui-même. Nous allons la transcrire ici.

« Après la retraite du duc de Lorraine, Condé accourut en toute hâte de Paris et se mit à la tête de son armée ; il la ramena en-

tre Saint-Cloud et Suresne, gardant le pont de Saint-Cloud. Le premier juillet, Turenne passa la Marne à Meaux, se porta sur Épinay; le maréchal de la Ferté le joignit. La cour s'établit à Saint Denis. Il jeta un pont vis-à-vis Épinay, profitant d'une île formée par la Seine, afin de pouvoir attaquer Condé sur les deux rives. Mais le prince leva le camp, traversa le bois de Boulogne et se présenta à la barrière de la Conférence. Les Parisiens lui refusèrent l'entrée de la ville.

« Il tourna les murailles ; Turenne, qui suivait son mouvement, marcha sur la Chapelle et arriva à temps pour charger l'arrière-garde ; l'intention de Condé était de se porter sur Charenton; mais vivement poussé, il se jeta dans le faubourg Saint-Antoine, derrière les retranchements que les bourgeois avaient construits autour de leurs faubourgs pour se mettre à l'abri des maraudeurs qui infestaient les environs de la capitale, et qui s'appuyaient, d'un côté, aux pieds des collines de Charonne, et de l'autre, à la Seine ; ils avaient dix-huit cents toises de circuit.

« Ce faubourg formait une patte d'oie ; les principales rues aboutissaient à la porte de la ville, sous la Bastille, dont le canon dominait tout le faubourg et enfilait les trois débouchés ; indépendamment de cela, des barricades furent élevées au milieu de ces trois rues, et le prince de Condé fit occuper et créneler les principales maisons par des detachements d'infanterie.

« Turenne attaqua ce faubourg. Il pénétra par trois points ; la droite, sous les ordres du marquis de Saint-Mégrin, entra par la rue de Charenton ; le centre, où se trouvait le maréchal, s'empara de la barrière du Trône; la gauche, sous le marquis de Navailles, longea la rivière, se dirigeant sur la place d'armes.

« Les retranchements n'opposèrent pas de résistance ; on se battit aux barrières ; Saint-Mégrin s'empara de celle de Charonne, et mit en déroute les troupes qui lui étaient opposées ; sa cavalerie se lança imprudemment dans la rue et arriva jusqu'à la place du marché ; elle fut chassée par Condé, qui la battit avec une cinquantaine d'officiers d'élite. A la gauche, les troupes royales parvinrent jusqu'à la barrière, elles s'emparèrent même du jardin de Rambouillet ; mais les ducs de Beaufort et de Nemours s'avancèrent à la tête de la jeunesse de Paris et les repoussèrent.

« Navailles avait eu la précaution de faire couper solidement les têtes des rues, ce qui lui donna les moyens de conserver la barrière. Turenne pénétra lui-même dans la principale rue ; il arriva à l'abbaye Saint-Antoine, mais il fut repoussé par le prince, qui accourut à la tête de quelques officiers de sa maison, et le ramena jusque au delà de la barrière.

« Peu d'instants après, Turenne rentra dans la rue avec des troupes fraîches ; un grand nombre de petits combats singuliers signalaient la bravoure des deux partis, lorsque enfin le maréchal de la Ferté arriva avec l'artillerie. Turenne en plaça aussitôt une batterie près de l'abbaye Saint-Antoine, et en envoya également à l'attaque de droite et à celle de gauche.

« Profitant d'ailleurs de la grande supériorité de ses troupes, il enleva plusieurs grosses maisons, où s'étaient crénelés les frondeurs, qui, se voyant forcés de tous côtés, perdirent courage et se sauvèrent en désordre sur la place d'armes, en avant de la porte Saint-Antoine (238). »

Telle était l'extrémité à laquelle était réduite l'armée du prince de Condé, sur le point d'être écrasée par l'artillerie de Turenne entre ses troupes et les murs de la ville, qui refusait d'ouvrir ses portes pour lui donner un asile.

Mademoiselle de Montpensier, dont nous connaissons déjà la haine pour la cour et Mazarin, n'était pas restée inactive pendant cette guerre. Déjà, par une audace qu'on n'aurait pas attendue dans une femme, elle avait pénétré, malgré les assiégeants, dans Orléans, et avait empêché que cette ville ne se rendît au roi. Infatigable dans ses démarches, elle avait constamment couru, comme un général d'armée, dans tous les lieux où il y avait des dangers, et avait combattu ouvertement contre la cour.

C'était elle surtout, comme on l'a vu, qui avait, par ses instances, retenu son père, le duc d'Orléans, à Paris et l'avait détaché du parti de la cour. Ce jour-là, elle rendit encore vaine la victoire des troupes royales, sauva l'armée de Condé, et mit en déroute celle de Turenne.

Ce jour-là, deux sentiments l'animèrent : à sa haine se joignit l'amour qu'elle avait ressenti autrefois pour le prince de Condé

et qui se réveilla plus ardent en voyant ce héros combattre avec tant de vaillance.

Aux premières nouvelles de la défaite de Condé, elle courut au Luxembourg, devant lequel était assemblée une foule considérable. Elle pénétra dans les appartements et trouva son père qui se défendait de donner aucun ordre qui pût enfreindre les délibérations du parlement et de l'hôtel de ville, qui étaient d'accord de garder une neutralité parfaite. Cependant on avait un peu éludé cet ordre pour quelques blessés qu'on avait reçus dans la ville, et ce spectacle avait ému les bourgeois et le peuple, et inquiété des familles nobles qui avaient pour la plupart leurs enfants dans l'armée de Condé ; de là venaient les sollicitations dont le duc d'Orléans était l'objet.

Mademoiselle entra brusquement et vint joindre ses prières à celles des personnes qui étaient présentes ; elle se jeta d'abord aux pieds de son père, et voyant que cela ne réussissait pas, elle chercha à réveiller en lui sa haine pour Mazarin, lui rappela les humiliations que ce ministre lui avait fait subir, lui peignit son triomphe futur, les nouvelles injures dont il l'accablerait ; fit appel à son honneur qui consistait à ne pas laisser périr ainsi le prince de Condé, son parent, et parla avec tant de force et d'énergie que son père, entraîné par ses discours, signa l'ordre aux gens de l'hôtel de ville d'obéir en tout à sa fille comme à lui-même.

Mademoiselle s'empara de cet ordre précieux, et courut à l'hôtel de ville, suivie de mesdames de Châtillon, de Rohan et d'autres dames de la cour. Elles furent accueillies avec des cris de joie par la foule immense qui stationnait sur la place de Grève. Entrées à l'hôtel de ville, elles pénétrèrent dans la salle du conseil, où étaient réunis le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands et les échevins. Mademoiselle montra l'ordre de son père, auquel les membres du conseil parurent d'abord peu disposés à se conformer.

— Quels sont vos desseins ? dit le maréchal de l'Hôpital.

— Secourir le prince de Condé, répondit Mademoiselle, et lui ouvrir les portes de Paris à lui et à son armée.

— Impossible, reprit le maréchal. Nous avons l'ordre contraire signé du roi, qu'il nous a envoyé de Charonne, où il est en ce moment.

— Vous voulez donc que le prince de Condé et sa brave armée, inférieure en nombre aux troupes royales, périssent sous vos murs ?

— Le drapeau du prince de Condé n'est pas celui que nous avons adopté.

— Mais ce drapeau combat Mazarin. Vous voulez donc le triomphe de ce ministre, vous qui avez mis sa tête à prix ?

— Nous exécrons Mazarin, mais nous aimons le roi et nous obéissons à ses ordres. La lettre que nous vous présentons est signée de sa majesté.

— Maréchal, et vous tous, messieurs, nous n'avons pas le temps de discuter longtemps ; chaque minute qui s'écoule coûte la vie à un des nôtres. Nous ne sommes que des femmes qui venons ici réclamer pour nos frères, nos maris ou nos parents, et si nous ne sommes pas assez fortes pour vous contraindre par nous-mêmes, ce peuple, qui est assemblé là et qui connait et approuve notre mission, saura vous contraindre au premier appel que nous allons lui faire. Si nous ouvrons ces fenêtres vous êtes tous morts.

En même temps elle fit un mouvement pour ouvrir celle dont elle était le plus à portée, les autres dames l'imitèrent, mais le maréchal, le prévôt et les échevins s'élançant au devant d'elles, les arrêtèrent.

— Signez donc l'ordre d'ouvrir les portes à l'armée de Condé, dit Mademoiselle.

— Mais la lettre du roi nous le défend ! répéta le maréchal.

— Eh bien ! signez le même ordre que mon père m'a donné pour vous, ordre à tous de m'obéir en tout. Cela sera plus tôt fait, et je prendrai seule la responsabilité de la manière dont je vais agir selon les circonstances. Mais signez vite, ou j'appelle le peuple.

Les membres du conseil, tremblants à cette nouvelle menace et heureux du subterfuge trouvé par Mademoiselle, signèrent sur-le-champ cet ordre. Elle partit immédiatement pour la porte Saint-Antoine, où elle fit ouvrir les portes plus larges aux blessés et fit prévenir le prince de Condé de venir s'aboucher avec elle. Le prince vint à l'instant.

« Il était dans un état pitoyable, dit-elle dans ses mémoires ; il avait deux doigts de poussière sur le visage ; ses cheveux mêlés, son collet et sa chemise étaient pleins de

sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa cuirasse était pleine de coups, et il tenait son épée nue à sa main, ayant perdu le fourreau. Il me dit : « Vous voyez un homme au désespoir : j'ai perdu tous mes amis ; messieurs de Nemours, de la Rochefoucault et Clinchamp sont blessés à mort. » Je l'assurai qu'ils étaient en meilleur état qu'il ne les croyait ; que les chirurgiens ne les croyaient pas blessés dangereusement. Cela le réjouit un peu ; il était fort affligé ; lorsqu'il entra, il se jeta sur un siége, il pleurait et me disait : « Pardonnez à la douleur où je suis. » Après cela qu'on dise qu'il n'aime rien ; pour moi, je l'ai toujours connu tendre pour ses amis et pour ce qu'il aimait. Je le priai instamment de vouloir entrer dans la ville avec son armée ; il me répondit qu'il n'avait garde de le faire ; que je ne me misse point en peine, qu'il ne ferait qu'escarmoucher, que pour lui il ne lui serait pas reproché d'avoir fait retraite en plein midi devant les mazarins. »

En effet, le prince retourna au combat, qui se prolongea encore avec des prodiges de valeur de part et d'autre. Pendant ce temps voici ce qui arriva.

« Le gouverneur de la Bastille, nommé de Louvière, fils de Broussel, dit Mademoiselle, me manda que pourvu qu'il eût un ordre de Monsieur par écrit, il était à lui, et qu'il ferait tout ce qu'on lui demanderait. Je priai le comte de Béthune de le dire à Monsieur, lequel le lui envoya par le comte de Guémené.

« Je m'en allai à la Bastille, où je n'avais jamais été : je me promenai longtemps sur les tours, et je fis charger le canon qui était tout pointé du côté de la ville. J'en fis mettre du côté de l'eau et du côté du faubourg pour défendre le bastion. Je regardai avec une lunette d'approche. Je vis beaucoup de monde sur les hauteurs de Charonne, et même des carrosses, ce qui me fit juger que c'était le roi ; et j'ai appris depuis que je ne m'étais point trompée.

« Je vis aussi toute l'armée ennemie dans le fond, vers Bagnolet ; elle me parut très-forte en cavalerie. On voyait les généraux sans connaître les visages, on les reconnaissait par leur suite.

« Je vis le partage qu'ils firent de leur cavalerie pour nous venir couper entre le faubourg et le fossé, les uns furent envoyés du côté de Pincourt, et les autres par Neuilly, le long de l'eau, et s'ils l'eussent fait plus tôt nous étions perdus. J'envoyai un page à toute bride en donner avis à M. le Prince ; il était alors au bout du clocher de l'abbaye Saint-Antoine, et comme je lui confirmai ce qu'il voyait, il commanda que l'on marchât pour entrer dans la ville. »

C'est alors que le prince de Condé commença à affectuer sa retraite. Mais cette retraite était périlleuse, il n'avait pas d'artillerie pour la soutenir, et l'ennemi courait sur lui et aurait fini par l'envelopper. Lorsque Mademoiselle voyant le péril, et sur le conseil de personnes qui l'entouraient, donna le signal en mettant elle-même le feu à un canon (239).

Ce coup retentit terrible aux oreilles de l'armée royale, et arrêta, par les personnes qu'il atteignit, l'élan des troupes lancées dans le faubourg. La cour, qui, en effet, des hauteurs de Charonne, examinait le combat, crut d'abord, à cette distance, que la Bastille tirait sur les troupes de Condé, et que Paris se déclarait pour sa cause. Le roi ne pouvait l'interpréter autrement, d'après ses ordres formels à l'hôtel de ville. Mais Mazarin, instruit déjà de tout et certain que ce coup de canon était tiré par ordre de Mademoiselle, s'écria :

— Elle vint de tuer son époux.

Il faisait allusion au désir qu'elle avait d'épouser Louis XIV ou tout autre monarque. Mazarin fut prophète cette fois. Tout le monde connaît la charmante lettre de madame de Sévigné, où elle annonce, si longtemps après, le mariage de la grande et vieille Mademoiselle avec M. de Lauzun. C'était le résultat du coup de canon de la Bastille.

Plusieurs coups suivirent le premier.

« Au même moment, dit Napoléon en finissant sa narration, Mademoiselle fit tirer le canon de la Bastille, ce qui empêcha l'armée royale de poursuivre, dans la capitale, l'ennemi vaincu qui lui échappait. Ce combat fut fort opiniâtre. L'animosité était grande de part et d'autre, surtout parmi les officiers. La cour en avait été spectatrice des hauteurs de Charonne, où elle s'était placée dès le matin. Dans la nuit elle retourna à Saint-Denis. »

Tel fut l'événement amené par le canon de la Bastille. Certes, nous sommes loin de déplorer l'issue de cette bataille qui préserva

les jours d'un guerrier qu'on a surnommé le Grand, et de tant de gentilshommes qui s'illustrèrent plus tard de différentes manières ; mais nous ne pouvons nous empêcher de signaler encore une fois, par cet exemple, le danger de l'existence d'une pareille forteresse. La Bastille, élevée pour la défense de Paris, manqua doublement dans ce jour le but pour lequel elle avait été fondée. Soumise aux ordres du roi et du parlement, qui, tous deux, lui avaient prescrit la neutralité, elle protégea la retraite dans Paris de l'ennemi de cette compagnie, et foudroya les troupes royales.

Un autre incident, qui donna lieu à l'exécution de l'article de la sûreté publique, se passa peu de temps après à la Bastille.

Le prince de Condé était resté à Paris dans une position difficile. Cherchant à se faire des partisans, il croyait y parvenir plutôt par la terreur et la crainte que par les flatteries et les caresses. Cette conduite était peu adroite. Le vent de fronde commençait à souffler le vent de l'égalité, et le prince, dont la hauteur et la fierté ne faisaient que s'accroître, attirait peu de prosélytes.

Une querelle d'étiquette s'engegea entre deux seigneurs, l'un était le prince de Tarente, l'autre, le comte de Rieux, fils cadet du duc d'Elbœuf, dont nous avons déjà parlé. Le prince de Condé, présent à cette discussion, se proposa pour juger cette affaire. Le comte de Rieux, d'un caracractère violent et déjà irrité de ce qui se passait, répondit :

— Il n'y a pas d'accommodement possible dans une affaire de cette espèce ; il ne peut y avoir de différend entre moi et le prince de Tarente, vu la grande inégalité de nos deux maisons.

Irrité à son tour de cette réponse, le prince de Condé, parent et ami des la Trémouille, s'écria aussitôt :

— Comte de Rieux, vous êtes un insolent !

En même temps il fit un geste comme pour le frapper. A ce mouvement, le comte, transporté de fureur, s'élança sur le prince et le frappa lui-même au visage. Condé sortit aussitôt son épée ; Rieux en fit autant, et tous deux allaient croiser le fer, lorsque les assistants les séparèrent, et le comte fut conduit à la Bastille.

Sur l'ordre du prince et sur la dénonciation du fait, Louvière et Broussel le reçurent et le retinrent prisonnier. Mais vingt-quatre heures s'étant écoulées sans qu'il eût subi d'interrogatoire, ils le mirent en liberté, aux termes de l'article de la sûreté publique. C'est la seule fois que cet article ait été franchement appliqué. Il devait bientôt être rayé du code pour n'y être plus inscrit qu'en 1789, après la prise de la Bastille.

En effet, Mazarin, par une dernière concession, quitta la cour et se retira à Sedan ; mais de là il continua à diriger les affaires et à semer dans Paris la division qui croissait de jour en jour entre les pouvoirs qui y commandaient. Le massacre de l'hôtel de ville, ordonné par les princes contre les officiers restés fidèles aux vrais principes, vint puissamment à son aide. Le parlement se divisa à son tour.

Les princes séduisirent la majorité, et obtinrent de lui une autorité absolue en qualité, le duc d'Orléans, de régent ; le prince de Condé, de généralissime. Mazarin profita de ce moment de confusion pour faire transférer le parlement à Pontoise. Dès lors le désordre fut au comble. L'ambition des magistrats, qui ne pouvait plus être satisfaite ni par la puissance populaire ni par celle des princes, se tourna du côté de la cour.

Un petit nombre resta fidèle aux vrais principes, mais la grande majorité obéit. Le parlement, qui siégeait à Paris, fut en lutte avec celui qui siégeait à Pontoise. Le peuple, fatigué des variations de ses magistrats, les bourgeois de la guerre civile et des impôts, et tous de la tyrannie, qu'elle s'appelât d'Orléans, Condé ou Mazarin, rappelèrent à Paris leur jeune roi Louis XIV, dans le gouvernement duquel ils voyaient de la sécurité pour l'avenir. Dès cet instant tout fut résolu.

Le prince de Condé se vit contraint, par la désaffection, de ne pas prolonger son séjour dans la capitale, et trois jours après qu'il en fut sorti, 21 octobre 1652, Louis XIV et Anne d'Autriche, entourés d'une cour brillante, escortés de Turenne et de son armée, firent leur entrée solennelle dans Paris et descendirent au Palais-Royal.

Le même jour le duc d'Orléans et Mademoiselle sortirent de la ville.

Le premier soin du roi, qui profitait déjà amplement de sa majorité, fut de s'assurer de la Bastille. Il envoya sommer Louvière

d'en remettre le commandement. Celui-ci refusa d'abord ; le roi lui envoya dire, par la Bachelerie, qu'il nommait gouverneur à sa place, que s'il ne l'avait pas rendue dans deux heures, *il le ferait pendre dans les fossés du château.*

Ce langage annonçait le règne de Louis XIV. Un billet que reçut Louvière, du conseiller Broussel, son père, qui lui désignait le lieu de sa retraite, et lui disait de venir le joindre, le décida bien plus que les menaces du roi à rendre la forteresse sur-le-champ. La Bachelerie en prit alors le commandement, et le roi fut maître de Paris.

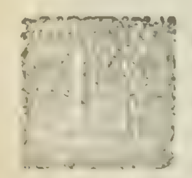
Louis XIV ne s'arrêta pas en si beau chemin. Le lendemain, il se rendit au parlement, où il tint avec plus de solennité que jamais un lit de justice.

Il ne manquait à la victoire de la cour que le retour du cardinal Mazarin. Il ne tarda pas à être rétabli dans sa faveur et sa puissance ; mais, moins haineux que Richelieu, il se contenta de conserver par la ruse ce qu'il avait acquis par la ruse ; il trompa tout le monde et ne persécuta personne.

LA BASTILLE SOUS LOUIS XIV

PRISONNIERS : Gourville. — Le surintendant Fouquet. — Pélisson. — Élie Blanchard. — Edmond Coquier. — M. de la Bazinière. — Las Tourra. — Robert Hoyau. — L'Épine. — Villefranche. — Marguerite Carita, dame la Roche-Tudesquin. — Prencourt. — Louis de Rohan. — Affinius Van-den-Enden. — Le chevalier des Préaux. — La marquise de Vilars. — François Seldon. — Exili. — Bussy Rabutin. — Président Dugnay. — Le duc de Luxembourg. — Bonnard. — Lesage. — Guibourg. — Vigoureux. — Davot. — La Voisin. — La demoiselle de Lagrange. — Le curé Nail. — Madame de Vivonne. — Le comte de Faissac. — Boulanger. — Rémy. — Marsolier. — Lardane. — Ayedone. — Les Trovato. — Marie Metar. — Étienne Debray. — Jacques Dechaux. — Jeanne Chaufrais. — Catherine Pélissier. — Perthon. — Vaillant. — Le père de Ham. — Le duc de la Force. — Bernier. — Cardel. — Fontaine. — Pavillois. — Bisson. — Bouay. — Constantin de Renneville. — Les dames Mallet. — Jean Cardel. — Dubois. — Le Masque de fer. — Moreau. — Madame Guyon. — Odriscole. — Vinache. — Le Maître de Sacy. — Le comte Dubuquoit. — Le duc de Fronsac. — La Motte. — Le prince de la Riccia. — Delfino. — Graingalet. — Papasodero. — De Bar. — L'Arménien. — Farie de Gaihn. — Dieq. — Guy. — Sandras de Courtilz. — Mollard. — Marie de Brédeville. Bellevaux. — Mansard. — Inconnus.

GOUVERNEURS : Louvière. — Boisemeaux de Montlesun. — Saint-Mars. — Du Jonca, lieutenant. — Bernaville.



Le règne de Louis XIV est un de ceux qui ont fourni le plus de prisonniers à la Bastille. C'est le roi qui établit d'une manière fixe et régulière les prisons d'État et les captivités arbitraires.

Comme nous l'avons dit, Mazarin était revenu à la cour et s'était mis de nouveau à la tête des affaires du royaume. Ce fut lui qui, d'abord, à l'exemple de Richelieu, fit emprisonner à la Bastille quelques personnes de peu d'importance.

L'abbé Fouquet, frère du surintendant, était spécialement chargé de cette besogne. Il expédiait les lettres de cachet et faisait un rapport au cardinal toutes les semaines sur les prisonniers. Il leur faisait souffrir mille tracasseries, mille caprices, car la ré-

putation de méchanceté de cette abbé était devenue proverbiale.

Du reste, les prisonniers étaient si obscurs, que nous n'avons pu retrouver les noms des trois quarts, et que nous avons acquis la conviction qu'il ne leurs était rien survenu qui mérite d'etre rapporté.

Nous n'avons à nous occuper que d'un seul, Gourville, dont la captivité, si elle ne fut ni longue ni trop sévère, fut du moins basée sur un de ces motifs aussi vagues que légers, qui prouvent combien était utile l'article de la sûreté publique, et combien il était oublié.

Gourville, valet de chambre de M. de Larochefoucault, s'était élevé par son seul mérite à un rang difficile à conquérir à cette époque. Il était devenu un des traitants des princes, et plus tard, du cardinal Mazarin et du surintendant Fouquet. Il a laissé des mémoires curieux et pleins de faits dans lesquels, selon notre habitude, nous puiserons le récit de sa captivité.

« En ce temps, dit-il, M. le cardinal se trouvoit souvent fatigué des demandes que faisoit M. le prince de Conti pour lui et quelquefois pour ses amis, qui étoient appuyées par madame la princesse de Conti. Un de ces messieurs de la cabale contre moi, qui étoit auprès de Son Altesse et qui ne m'aimoit pas, étoit venu à Paris, et M. le cardinal s'en étoit plaint devant lui; il lui dit que c'étoit par mes conseils et que j'avois beaucoup empiété sur l'esprit de madame la princesse de Conti; que si Son Éminence me faisoit mettre à la Bastille et faisoit venir M. le prince de Conti, elle verroit qu'il ne lui feroit pas la moindre peine.

« M. le cardinal, au commencement d'avril 1656, donna ordre à M. de la Bachelerie, gouverneur de la Bastille, de m'y mener. Il vint le lendemain pour cela à mon appartement, accompagné de quelques gens, et ayant trouvé un laquais a la porte de ma chambre, il lui demanda si j'étois là et ce que je faisois; ce laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danser.

« M'ayant trouvé que je répétois une courante, il me dit en riant qu'il falloit remettre la danse à un autre jour, qu'il avoit ordre de M. le cardinal de me mener à la Bastille; il m'y conduisit dans son carrosse, et comme il n'y avoit aucune personne de considération, il me mit dans une chambre au premier, qui étoit la plus commode de toutes. J'y fus enfermé avec mon valet pendant huit jours sans voir personne que celui qui m'apportoit à manger; mais M. le gouverneur m'étant venu voir, me dit que le surintendant l'avoit prié de me faire les petits plaisirs qui pourroient dépendre de lui, que je pouvois communiquer avec les autres prisonniers, mais qu'il ne falloit pas qu'aucun de mes amis demandât à me voir.

Cela me fit un grand plaisir, m'étant déjà ennuyé au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer. Peu de temps après, un jour maigre, ayant fait venir un brochet fort raisonnable, je priai M. le gouverneur d'en vouloir bien manger sa part, ce qu'il m'accorda. Nous passâmes une partie de l'après-dîner à jouer au trictrac, et j'en fus dans la suite traité avec beaucoup d'amitié.

« J'avois la liberté d'écrire et de recevoir des lettres, et quelquefois une personne de mes amis venoit demander à voir d'autres prisonniers, qui étoient proches de ma chambre; ainsi j'avois l'occasion de lui pouvoir parler, mais cela n'empêchoit pas que je m'ennuyasse extrêmement, surtout depuis les neuf heures du soir, que l'on fermoit ma porte, jusq'uà huit heures du matin. Je m'avisai pour m'amuser de me faire apporter des fèves que je fis mettre dans des papiers séparés par nombre; je me promenois dans ma chambre, qui avoit onze pas entre les encoignures des fenêtres, et chaque tour que je faisois, mon valet tiroit une fève du papier et la mettoit sur la table; comme le nombre étoit fixe, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas.

« Je fis venir des livres, mais en voulant lire, mon esprit étoit aussitôt aux moyens que je pourrois trouver pour me tirer de là. De sorte que je n'avois presque aucune application à ce que je lisois, et mes amis ne voyoient point de jour à m'en tirer.

« Cependant, y ayant entre autres six prisonniers raisonnables, je pensai que si j'avois les clefs de leur chambre et de la mienne, je pourrais faire cacher mon valet au soir, avant qu'on fermât ma porte, et lui donner la clef pour l'ouvrir; qu'ensuite nous irions faire sortir les autres et que nous pourrions descendre dans le fossé par un endroit que j'avois remarqué et remonter par l'autre. Pour y parvenir, étant tous six logés dans deux degrés, je trouvai moyen de gagner celui qui avait soin d'ouvrir nos

portes; je pris les mesures de chaque clef avec de la cire, et je les envoyai dans une boîte à Larochefoucault, pour en faire faire de pareilles par un serrurier habile qui y demeuroit.

« Mais vers le mois de septembre, sachant que M. l'abbé Fouquet étoit fort employé par M. le cardinal pour faire mettre des gens à la Bastille, et qu'il en faisoit beaucoup sortir, je tournai mes pensées de ce côté-là. A ce propos, je me souviens d'un procureur, homme d'esprit et grand railleur, qu'il y avoit fait mettre. Comme nous nous promenions un jour ensemble, il entra un homme dans la cour, qui, y trouvant un lévrier, en fut surpris et demanda pourquoi il était là. Le procureur répondit avec son air goguenard : Monsieur, dit-il, c'est qu'il a mordu le chien de M. l'abbé Fouquet.

« Je fis proposer à mes amis de parler à Monsieur le surintendant et de voir Monsieur son frère, si, en parlant de temps en temps à Monsieur le cardinal, comme il avoit coutume des autres prisonniers, il ne pourroit pas trouver moyen de me faire sortir. Cela réussit si bien que Monsieur le cardinal, devant partir deux ou trois jours après pour aller à La Fère, M. l'abbé Fouquet lui porta la liste de tous les prisonniers de la Bastille, comme il faisoit de temps en temps; il ordonna la sortie de trois-dont je fus un. Ayant reçu l'ordre, je sortis aussitôt. »

Telle fut la captivité de Gourville, qui, tout en étant moins cruelle que bien d'autres que nous avons vues, ne laissa pas d'être fort pénible et devint surtout un exemple effrayant d'arbitraire. On a vu, du reste, que le récit de Gourville confirme tout ce que nous avons avancé sur le cardinal et l'abbé Fouquet.

La Bastille ne fut jamais vide sous son administration. Le cardinal même, voulant user de toutes les ressources que lui présentait cette prison, songea à y nommer une de ses créatures, et fit tomber son choix sur M. Boisemeaux de Montlesun, son capitaine des gardes; mais la Bachélerie, placé là par Louis XIV, et qui d'ailleurs trouvait le poste lucratif, refusait constamment sa démission et faisait agir ses amis.

Alors on rendit la place du gouverneur de la Bastille vénale comme toutes les autres places. On stipula une indemnité de quatre-vingt-dix mille livres pour acheter la démission de la Bachélerie, et Boisemeaux entra en fonctions en 1658. Il récupéra largement ses quatre-vingt-dix mille livres en pressurant les prisonniers.

Le cardinal Mazarin mourut en 1661, Deux jours avant sa mort, il avait composé lui-même, avec le roi, le nouveau ministère. Le chancelier Séguier était à la justice, Le Tellier à la guerre, Brienne aux affaires étrangères, et Fouquet aux finances. Le cardinal avait donné au roi quelques préventions sur ce dernier et lui avait dit au contraire de Colbert :

« Je vous dois tout, sire, mais je crois m'acquitter en quelque sorte envers vous en vous le laissant. »

Ces paroles avaient frappé Louis XIV, qui, tout en approuvant le choix de ses nouveaux ministres, avait répondu à M. Harlay de Chanvallon, président de l'assemblée du clergé, qui était venu lui demander à qui désormais il devrait s'adresser pour les affaires : « A moi . »

Et pourtant le surintendant Fouquet, soit qu'il ignorât cette réponse, soit qu'il n'y vît que la présomption d'un jeune homme, avait conçu le projet de dominer le roi et de remplacer Mazarin.

Procureur général du parlement de Paris depuis 1650, il avait acheté cette charge au plus fort de la Fronde, afin d'en user comme d'un marchepied qui devait le mener plus haut. Il avait rendu des services réels à la reine-mère et au cardinal, et avait surtout contribué à conclure la paix par l'ascendant qu'il avait pris sur sa compagnie. Il en avait été récompensé par la charge de surintendant des finances, qu'il avait conservée depuis.

« Nicolas Fouquet, dit Choisi dans ses mémoires, avait beaucoup de facilité aux affaires et encore plus de négligence. Savant dans le droit et même dans les belles-lettres, sa conversation était légère, ses manières assez nobles; il écrivait bien. Il vivait au jour la journée; nulle mesure, se fiant aux promesses de quelques partisans, qui, pour se rendre nécessaires, lui faisaient filer les traités, et tant qu'il fut surintendant il ne vit jamais deux millions ensemble. Il se chargeait de tout et prétendait être premier ministre sans perdre un moment de ses plaisirs.

« Il faisait semblant de travailler seul dans son cabinet à Saint-Mandé, et pendant



— Ah ! que je suis lasse ! dit madame de Bellières. — Page 491.

que toute la cour, prévenue de sa future grandeur, était dans son antichambre, louant à haute voix le grand homme, il descendait, par un petit escalier dérobé, dans son jardin, où ses nymphes, que je nommerais bien, si je voulais, et même les mieux cachées, lui venaient tenir compagnie au poids de l'or.

« Il crut être le maître après la mort du cardinal Mazarin, ne sachant tout ce que ce cardinal mourant avait dit au roi sur son chapelet. Il se flattait d'amuser un jeune homme par des bagatelles, et ne lui proposait que des parties de plaisir, se voulant même donner le soin de ses nouvelles amours.

« Il était persuadé que les rois étaient assez riches, pourvu que les peuples fussent dans l'abondance, maxime bonne en elle-même, qu'il outra en répandant à pleines mains l'argent du roi et lui laissant manger ses revenus deux ou trois ans par avance. Ses vues particulières lui faisaient négliger le bien de l'État. Il donnait pour quatre millions de pensions à ses amis de cour qu'il croyait ses créatures, et était d'assez bonne foi pour compter sur eux. »

Tel est le portrait le plus fidèle, assure-t-on, qu'a tracé de lui son contemporain. Avec ce caractère et cette confiance, Fouquet ignora longtemps l'ennemi puissant qu'il avait auprès de Louis XIV. C'était Colbert, alors simple conseiller d'État, mais dès ce jour adonné à l'étude des finances et voulant à tout prix la place de ministre de ce département que possédait son rival. Le roi demandait chaque jour à Fouquet des états de situation ; chaque jour il lui en remettait, et le lendemain Louis XIV détruisait par des objections les chiffres qui lui étaient présentés. C'était Colbert qui, consulté par le roi, dictait ses observations. Fouquet apprit enfin tout ce manége. Dès ce jour il se tint sur ses gardes, et accepta la lutte. Les deux rivaux s'attaquèrent ; mais l'un, Fouquet, agit ouvertement,

avec franchise; l'autre, Colbert, sourdement, avec hypocrisie.

Un matin, vers le milieu du mois d'août de l'année 1661, Fouquet, infatigable dans le travail, avait passé la nuit à dicter à un de ses secrétaires des dépêches importantes et pressées. Le jour parut, et succombant malgré lui à la fatigue, le secrétaire s'endormit. Fouquet, en souriant, s'approcha de lui, retira la plume de ses mains, et continua la dépêche commencée, après avoir entouré son secrétaire d'un paravent afin qu'il dormît plus à l'aise.

Mais à peine commençait-il à en tracer quelques lignes, que la porte s'ouvrit, et Pélisson, son premier commis, son homme de confiance, et celui qui faisait surtout marcher les affaires de l'État, parut devant lui, un paquet de lettres à la main. Il venait prendre ses ordres et avoir avec lui une de ces causeries familières qui commençaient ordinairement leurs journées.

— Eh quoi ! monseigneur, lui dit Pélisson en voyant les bougies qui brûlaient encore, vous avez passé la nuit au travail? Mais vous vous tuez.

— Je me reposerai aujourd'hui à Saint-Mandé.

— Ce repos de Saint-Mandé vous est peut-être plus funeste que les travaux pareils à ceux de cette nuit.

— Allons, allez-vous recommencer, monsieur le moraliste? Vous me connaissez bien, pourtant. Je suis dévoué, avant tout, au roi, dont je suis le ministre. Je veux faire marcher de front ses affaires et les miennes.

— C'est-à-dire vos plaisirs.

— C'est ce que j'appelle mes affaires. Or je crois de ma conscience de ne pas donner plus aux unes qu'aux autres. Aujourd'hui je donne ma journée à un charmant rendez-vous; voilà pourquoi j'ai donné ma nuit aux affaires du roi. Tenez, voyez ces notes et faites exécuter ce travail, si vous n'y avez pas d'objection à faire. Voyons ces lettres.

Il prit sa correspondance des mains de Pélisson et décacheta et parcourut les lettres avec une incroyable rapidité.

— Ninon de Lenclos a besoin d'argent, s'écria-t-il en jetant une lettre à Pélisson. Pauvre femme! son habitude n'est pas de demander; vous lui enverrez deux mille pistoles.

— Oui, monseigneur, dit Pélisson. Ce rapport, reprit-il en examinant à son tour les papiers qu'il avait, ne me paraît pas exact.

— Vous le rectifierez. Tenez, une lettre de notre amie, mademoiselle de Scudéry, qui me dit que vous abusez de la permission d'être laid.

— Et elle d'avoir de l'esprit.

— Quatre pages de la marquise de Sévigné. Je lirai cela à Saint-Mandé... Ah! mademoiselle de Menneville, il était temps; écoutez : « Je compatis à la douleur que vous me témoignez d'être allé au voyage de Bretagne, sans que nous ayons pu nous voir en particulier; mais je m'en console aisément lorsque je songe que de semblables visites peuvent nuire à votre santé, et je crains même que vous étant emporté avec trop de violence la dernière fois que je vous vis à Mi-voie, cela ne contribue à votre maladie (210). »

— Vous voyez, monseigneur, que je ne suis pas le seul à moraliser. Ce dossier est parfaitement en règle.

— Voyez dès lors ceci, c'est la chose importante. Ce rapport que j'ai remis au roi, il me l'a rendu hier, et j'ai mis en marge les objections qu'il m'a faites.

— Elle sont sérieuses; on reconnaît là l'habileté et le souphisme de M. de Colbert.

— Colbert! dit Fouquet avec colère; oh! je triompherai de lui... Et partant d'un éclat de rire il lut encore tout haut la lettre suivante de sa belle-sœur : « Ne m'obligez point, je vous prie, à dire un vilain mot de l'homme que vous m'avez donné. Pour moi, il suffit que vous ayez vaincu mes scrupules; pour moi, je tourne encore les choses d'un autre biais pour me satisfaire; car je m'imagine qu'il ne m'est rien parce que je ne l'ai jamais aimé; de sorte que je vous promets d'agir dorénavant avec vous comme je ferais avec un cousin au sixième degré; mais je vous conjure de le mitonner un peu. Il est jaloux et trompé comme mille. »

— Ceci est fort plaisant, dit Pélisson; mais ce qui l'est moins c'est cette note du roi à laquelle je ne sais que répondre.

— Bah!... une heure de conférence ensemble et nous trouverons le moyen.

— Il n'en est qu'un.

— Lequel?

— Celui que je vous ai souvent conseillé;

avouer au roi que le cardinal Mazarin a épuisé les finances, le lui prouver; lui dire la position critique dans laquelle elles se trouvent, les ressources que vous créez au jour le jour, et obtenir son aveu.

— Jamais! aller inquiéter le roi, le faire descendre de ses plaisirs et de ses rêves de jeune homme à ces froids calculs de gabelle et d'inpôts, l'occuper sérieusement de ses affaires, dont le poids doit retomber sur moi seul... je vous le répète, jamais! C'est à moi, son ministre, à trouver des ressources, à travailler nuit et jour pour son service, à user ma vie, mon repos, mon bonheur pour la gloire et la prospérité de son royaume; c'est à lui de régner heureux et tranquille. D'abord que résulterait-il de tout cela? que le roi consulterait Colbert sur la situation que je lui révélerais; que Colbert la rendrait plus effrayante; qu'il présenterait ses plans à son tour; que je lui donnerais des armes pour me battre et qu'il me perdrait peut-être. Non, laissons le roi aux plaisirs, aux amours, aux fêtes, et parlons plutôt de celle que je lui prépare à mon château de Vaux, et au sein de laquelle la faveur la plus haute m'attend. Molière a fini sa comédie des *Fâcheux*.

— Et moi, j'ai fini mon prologue. Mais je vois avec peine, monseigneur, que vous allez négliger encore tout ceci. M. de Colbert a l'oreille du roi. Il est d'autant plus dangereux pour vous qu'il agit dans l'ombre, que vous ne pouvez le saisir, et qu'un jour peut-être...

— Tenez, dit Fouquet, qui ne l'écoutait déjà plus, voyez cette lettre de l'abbé Belebat. « J'ai trouvé aujourd'hui votre fait. Je sais une fille belle, jolie et de bon lieu, et j'espère que vous l'aurez pour trois cents pistoles. » Vous en enverrez quatre cents à l'abbé: trois cents pour la donzelle et cent pour lui; et vous ferez dire que je n'en veux pas. Je suis tout à *elle* maintenant, et je n'aspire plus à de nouvelles conquêtes.

— Prenez garde, monseigneur; j'entends déjà du monde dans votre antichambre, et si l'on vous entendait...

— Vous avez raison. Il faut être prudent.

En effet, il arrivait déjà beaucoup de monde chez le surintendant, car l'heure de l'audience avait sonné. Ce fut d'abord son maître d'hôtel, chargé de payer des sommes pour le service du roi, qui venait lui rendre des comptes. Fouquet le renvoya à Pelisson.

Puis ce furent les traitants, les commis, les grands seigneurs, Le Nôtre, le Vau, Lebrun, auxquels le surintendant avait confié l'embellissement de son château de Vaux, et les préparatifs de la fête qu'il allait donner à Louis XIV. Il causa longtemps avec eux des dispositions qu'il avait prises, s'interrompant plusieurs fois pour parler finances et administration à mesure que ses commis arrivaient.

Au milieu de tout ce monde entra La Fontaine, le bon rêveur, qui ne manquait pas d'aller chaque matin serrer la main de Fouquet, et celui-ci se voyant entouré de financiers, de grands seigneurs, d'artistes, d'hommes de lettres, rêvait en ce moment la puissance d'un premier ministre sous un roi fainéant.

Tout à coup, trois petits coups retentirent à une porte dérobée. Fouquet, qui avait l'oreille exercée à ce bruit, les entendit seul. Il se hâta de congédier tout le monde, et fut ouvrir la porte.

Une femme jeune encore se présenta couverte d'un voile. C'était madame de Bellières. Fouquet lui fit signe de garder le silence, et ayant entr'ouvert le paravent, examina si son secrétaire dormait toujours. Il ronflait en ce moment. Fouquet, tranquille, referma le paravent, et ayant fait asseoir madame de Bellières, eut avec elle à voix basse la conversation suivante.

— Ah! que je suis lasse! dit madame de Bellières, et comment reconnaîtrez-vous le mal que je me donne pour vous?

— Suivant l'importance de vos services et la valeur de votre mérite, répondit Fouquet en riant. Vous le savez, aux uns je paye la mule, aux autres le cheval; à ceux-ci la chaise à porteurs, à ceux-là le carrosse... Vous vous êtes donc bien fatiguée pour moi, chère belle?

— Au point d'en tomber malade. Encore si le succès était au bout...

— N'y est-il donc pas, ou n'y mettez-vous pas votre savoir-faire?

— Ingrat! Je gage que vous m'accusez de votre insuccès.

— Non, certes.

— Ah! si vraiment. Mais pourtant raisonnons. Est-il possible, malgré votre esprit, votre galanterie, votre magnificence, vos protections, qu'on vous préfère à *l'autre?* Voyez son rang, son âge, sa figure.

— Je vois le diable! s'écria impatiem-

ment Fouquet frappant du pied ; je raffole de cette fille ; s'il faut la couvrir d'or, que rien ne vous arrête. L'*autre* ne m'en laissera pas manquer pour son service. Peignez-moi bien amoureux, cela fait toujours bon effet, et d'ailleurs je le suis à en perdre la tête. Faites bien valoir surtout mes anciennes conquêtes. N'oubliez ni madame de Sévigné ni la femme Scarron.

— Mais c'est les compromettre en pure perte.

— Dites toujours ; le moyen est excellent. Pour obtenir une femme il faut livrer au vent la réputation de cent autres.

— Mais ce sont vos amies.

— Raison de plus, et dans leurs intérêts même, parlez ; plus elles auront eu d'amants, plus elles paraîtront désirables.

— Je jurerais que la première se borne à faire du pédantisme épistolaire avec les siens. Mais quant à la seconde, c'est une trop grande madrée commère pour tailler les plumes sans nécessité absolue. Avez-vous de leurs lettres ?

— J'ai mieux que cela.

— Quoi donc ?

— Leur portrait.

— Ah ! que vous êtes ingénieux ! Vous me mettez en bonne humeur, et il me prend fantaisie, pour vous faire encore mieux valoir auprès de notre aimable *boiteuse,* d'ajouter au nombre de vos conquêtes mademoiselle de Scudéry.

— Miséricorde ! elle est si laide.

— Oh ! il faut vous donner tous les genres de courage.

— Donnez-moi d'abord celui de vivre dans l'impatience mortelle où vous me tenez. Vous ne me connaissez qu'à demi, chère belle. En vous priant de me servir auprès de la nouvelle reine de mon cœur, croyez-le bien, je vous confie moins les intérêts de ma galanterie que ceux de ma passion. J'aime cette femme comme je n'ai point aimé aucune autre. Elle sera la trois centième peut-être que j'aurai désirée, mais sera certainement la seule que j'aurai aimée.

— Grand merci pour les deux cent quatre-vingt-dix-neuf autres.

— Allons, ne vous fâchez pas et souvenez-vous que c'est un amoureux qui vous parle : un amoureux qui, pour un œil brun, quitterait toutes les affaires du monde, et que toutes les affaires du monde réclament et absorbent. Vous le savez ; ici je fais tout, j'atteins à tout, j'englobe tout. Ah ! il faut être un Atlas, je le serai ; mais pour cela il convient que deux hommes disparaissent. Tous deux ils m'embarrassent ; ils intriguent contre moi. Le roi les écoute ; il a envie de n'être plus enfant ; et moi je veux que, content de ses jouets, il ne me dispute pas ce que je suis décidé d'avance à ne pas lui céder.

— Mon ami, vous perdez la tête ; prenez-y garde, ne comptez sur rien tant que le lézard et la givre poursuivront votre gentil écureuil (241).

— Ils tomberont, croyez-m'en. Le roi vient à Vaux. Là j'espère si bien le circonvenir, qu'il ne verra plus que par moi. Ses très-chers sont mes intimes et tous gens à mes gages ; enfin c'est lui qui paye et c'est moi qui profite ; dans tous les cas si l'on me menace, je saurai me rendre redoutable. Belliles est à moi ; c'est une de nos neilleures places fortes, et j'y aurai une retraite sûre. Tenez, tantôt j'ai minuté sur ce papier les dispositions à prendre par mes amis, dans la supposition impossible où ils auraient à me délivrer de quelques guet-apens.

Ici, il alla retirer de derrière son grand miroir de Venise un papier qu'il y avait caché. Il le lut à madame de Bellières, qui se récriait souvent et finit par dire :

— Mais c'est un plan complet de révolte et de résistance à l'autorité royale ?... Iriez-vous jusqu'au bout ?

— Ah ! madame, répondit Fouquet, jamais je ne chercherai à nuire au roi. Je donnerais ma vie pour lui. Sa personne m'est sacrée, et plutôt que de l'offenser, je me tuerais à ses pieds. Mais je sais où va la malice de Le Tellier, de Colbert, je ne dirai pas de Lyonne, celui-là est sans fiel, et ne sait guère au sûr s'il m'aime ou s'il me hait ; mais les autres me sont implacables. C'est entre nous une guerre à mort. Je me tiendrai toujours en garde contre leur mauvais vouloir pour moi, et toute résistance contre eux me sera légitime. Le roi est donc en dehors de ceci.

— Vous ne lui serez irrespectueux qu'auprès de la belle boiteuse.

— Ah ! sur ce terrain-là, il n'y a pas de quartier neutre ; tout y est de bonne prise et chacun a le droit de guerroyer en liberté.

— Mon ami, cette femme vous sera fatale, j'en ai le pressentiment

— Au contraire, elle achèvera d'accomplir ma haute fortune. Voici un thème de nativité fait avec soin ; en voici un autre ; tous me disent que mes nombreuses et dernières années s'écouleront en paix et en élévation. Ce dernier est précis. Il y est formellement dit que *j'habiterai les lieux très-hauts*. Cela peut-il signifier autre chose que le sort fera de moi un premier ministre ? J'en suis tellement convaincu, que je cherche à vendre ma charge de procureur général au parlement de Paris. Elle m'a cependant coûté assez cher : dix-huit cent mille livres, plus qu'on n'en a mis dans l'acte de vente ; mais en la cédant, j'espère encore en tirer un meilleur prix.

— Vous avez tort de vouloir résigner cette charge. Songez, mon cher Fouquet, que c'est pour vous un moyen plus sûr que tout autre de vous maintenir à la fortune, qui, après tout, vaut autant sinon mieux que le pouvoir.

Ici le secrétaire fit derrière le paravent un mouvement qui indiqua qu'il était réveillé. Fouquet courut à lui, et après l'avoir plaisanté sur ses ronflements remit devant lui à madame de Bellières deux mille pistoles neuves, dans un sac élégant de peau d'Espagne, et une superbe agrafe de diamants. Il les congédia ensuite tous deux en voyant revenir Pélisson pour l'heure de la signature.

Madame de Bellières fut reconduite jusqu'à sa voiture par le secrétaire, qui rentra à l'instant chez lui et s'empressa de rédiger un rapport de ce qu'il avait entendu, car rien de tout ce que Fouquet et madame de Bellières avaient dit ne lui avait échappé. Il adressa ce rapport à M. de Colbert, et c'est lui que nous avons copié dans la conversation que nous venons de transcrire (242). L'on a déjà deviné que *la boiteuse* n'est autre que mademoiselle de la Vallière, dont Louis XIV était déjà violemment épris.

Pélisson et Fouquet restèrent seuls, et le surintendant montra aussi à son confident le papier contenant le plan de défense qu'il venait de lire à madame de Bellières.

— Que veut dire cela ? s'écria Pélisson ; auriez-vous de telles craintes ?

— Je ne sais, répondit Fouquet ; il me prend parfois de vagues hallucinations dont je ne suis pas maître, je l'avoue. Tenez, à l'instant j'étais tout rassuré devant madame de Bellières, et maintenant.....

— Eh bien ?

— Savez-vous que le roi n'a pas encore accepté officiellement la fête que je lui ai offerte à Vaux ?

— Je croyais cependant que Sa Majesté avait promis.

— Oui, vaguement, sans fixer le jour ; hier encore je le lui ai rappelé ; je l'ai pressé autant que possible ; il m'a dit qu'aujourd'hui il me répondrait ; et vous voyez, aucun message de sa part n'est encore arrivé.

Comme il finissait ces mots, les portes du cabinet s'ouvrirent à deux battants :

— De la part du roi, cria-t-on.

M. Dartagnan, capitaine des gardes, se présenta devant Fouquet et lui remit un pli de Louis XIV. Fouquet s'empressa d'ouvrir cette lettre ; elle contenait l'aveu du roi pour la fête de Vaux, et en fixait le jour au 17 du mois. Fouquet, transporté de joie, baisa à plusieurs reprises les caractères tracés par la main royale de son maître et voulut partir sur-le-champ pour Vaux, afin de tout ordonner par lui-même. Pélisson, avant son départ, lui montra le plan de défense qu'il avait laissé dans ses mains et voulut le brûler, mais Fouquet l'en empêcha en lui disant :

— Ces choses-là sont toujours bonnes à garder ; c'est la liste de mes amis ; on ne saurait trop les connaître, serrez cela dans mon coffre vert, dont vous avez la clef, et où sont mes papiers les plus secrets ; et il s'élança pour courir à Vaux.

— Ces choses-là se gardent sur soi, dit Pélisson ; et il mit le papier dans sa poche.

Cependant la nouvelle que le roi acceptait la fête qui lui était offerte par le surintendant se répandit rapidement à la cour et dans Paris ; c'était à qui briguerait l'honneur d'y assister. L'Angleterre, l'Espagne, l'Italie y voulurent leurs représentants ; plus de six mille invitations furent faites en France ; plus de cent mille ouvriers employés, plus de vingt mille chariots furent vus sur la route. D'après cela on jugeait, comme le monde a l'habitude de juger, et il a souvent raison ; on jugeait, dis-je, que la faveur du surintendant était à son apogée, et Colbert voyait déjà les courtisans l'éviter sur son passage.

Mais Colbert était plus adroit qu'eux tous : certain que le luxe qu'allait déployer son

rival ne servirait qu'à appuyer auprès de Louis XIV la preuve des dilapidations de Fouquet, il avait été le premier à engager le roi à accepter cette fête. Seulement, pour mieux indisposer le monarque contre le surintendant, il eut soin de communiquer la veille à Louis XIV le rapport que nous avons vu.

A cette lecture, le roi entra dans une colère que Colbert eut peine à contenir; mais doublement blessé dans la passion la plus vive de son cœur pour mademoiselle de la Vallière, et dans le vice le plus dominant de son esprit, l'orgueil, en voyant qu'un de ses sujets osait devenir son rival, il n'eut pas de peine, d'après les conseils de Colbert, de concentrer son ressentiment pour arriver à une vengeance plus éclatante. Louis XIV porta donc à cette fête le visage riant, le cœur ulcéré, et la fierté blessée.

Le château de Vaux, les jardins, les eaux, le parc, avaient coûté au surintendant plus de dix-huit millions. Il dépensa plus du tiers pour la fête qu'il donna à Louis XIV.

C'étaient d'abord, dans les vastes cours du château, des loteries où chaque numéro gagnait. Les lots se composaient de diamants, de bijoux, d'étoffes précieuses, d'armes brillantes, de chevaux de race, etc. Dans les appartements, sur toutes les cheminées, cent pistoles étaient constamment déposées pour subvenir aux jeux des gentilshommes, car personne ne devait rien dépenser ce jour-là.

Au repas, qui fut splendide, toute la vaisselle d'or qui avait servi à la table royale était jetée à mesure dans les fossés du château. Deux villages rasés avaient fait place à de vastes bassins dont les eaux jaillissantes jouèrent à un signal donné, et devinrent tantôt rouges, tantôt jaunes, tantôt vertes, tantôt argentées ou dorées. Une énorme coquille s'ouvrit tout à coup au milieu d'un lac, et produisit un théâtre tout équipé, où Molière fit représenter et joua lui-même, pour la première fois, sa comédie des *Fâcheux*. Une chasse de nuit eut lieu aux flambeaux, dans les appartements, contre du gibier de toute espèce qui fut lâché, et qui mit tout en lambeaux pour les plaisirs du roi et la prodigalité du maître du château.

Les dames, d'une main timide, s'amusèrent à tirer sur ces animaux effarés et tremblants. Elles le pouvaient, les armes n'étaient chargées qu'avec des balles de liége. Enfin, pour clore la fête, un feu d'artifice magnifique, œuvre de l'Italien Torelli, illumina ces parterres, ces allées, ces bassins dont les jets finirent par vomir du feu.

Louis XIV s'était rendu à Vaux avec la reine sa mère, son frère et sa belle-sœur, Henriette d'Angleterre. Nul, excepté Anne d'Autriche et Colbert, n'était dans le secret du roi sur ses intentions envers le surintendant. Le roi avait pris toutes ses précautions en cas d'événement, car le projet de faire arrêter Fouquet au milieu de la fête, aux yeux de mademoiselle de la Vallière, pour humilier son rival et punir le ministre insolent, avait plus d'une fois traversé le cerveau de Louis.

Ce projet ne fit que s'accroître quand il parcourut cette somptueuse demeure qui effaçait tous ses palais. Partout l'or, les peintures, les draperies, les marbres, les bronzes, tous les chefs-d'œuvre de l'art. Partout des serviteurs zélés, des écuyers alertes, des pages, des grands seigneurs attachés à la maison du surintendant, des hommes de lettres, des artistes à ses gages. Fouquet paraissait le véritable roi de la fête. Louis XIV étouffait d'orgueil ; il oublia dans ce moment son rival d'amour pour ne voir que son rival triomphant de luxe et de puissance. Tandis que Colbert, qui ne le quitta pas dans cette journée, lui faisait observer que les revenus seuls de Fouquet n'avaient pu combler de telles dépenses, Louis XIV observa une peinture reproduite dans tous les salons. C'était un écureuil poursuivi par une couleuvre.

L'écureuil échappait toujours, et avait pour devise: *Quo non ascendam!* Où ne monterai-je pas ! L'emblème était positif. La couleuvre était l'arme parlante de Colbert; l'écureuil celle de Fouquet. Le roi fit remarquer cela à Colbert avec un sourire d'amertume et de pitié ; mais arrivés dans un autre salon, Colbert, à son tour, montra au roi l'emblème renversé qui était peint au plafond. Le peintre, s'ennuyant de représenter toujours l'écureuil échappant à la couleuvre, et n'en connaissant pas l'allégorie, avait voulu, une fois au moins, varier sa peinture. Il avait fait étrangler l'écureuil par la couleuvre.

— Si cela me regardait, dit le roi, je me croirais perdu. Sortons au plus vite, ceci est le *cabinet de la prédiction ;* M. de Colbert, dites à Dartagnan de venir me parler.

— Qu'allez-vous faire? dit aussitôt Anne d'Autriche en faisant signe à Colbert de rester. Mon fils, j'ai été forcée aussi d'admirer le palais Cardinal, plus beau qu'aucun de nos palais. Je n'ai rien dit, je n'ai rien fait, et aujourd'hui le palais Cardinal est à nous.

— Vous avez raison, ma mère, dit Louis XIV. M. Fouquet veut faire rougir son roi par sa magnificence; il n'y parviendra pas. Il voudrait, suivant sa devise, s'élever à l'égal de son maître; je vais le mettre à son rang de ministre. Un ministre présente des sujets au choix de son roi et lui soumet des plans. Je vais prouver à M. Fouquet qu'il n'a fait que son métier de ministre.

Mandant alors devant lui le Vau, Le Nôtre et Lebrun, il jeta avec eux le plan de Versailles et les nomma ses architectes et ses peintres. Mandant Molière à son tour, il le nomma son poëte.

Le bonhomme La Fontaine, témoin de cette scène dans un moment où il n'était pas distrait par sa rêverie, composa pendant le reste de la fête son admirable fable de *Bertrand et Raton*, où le chat tire les marrons du feu pour que le singe les mange.

Louis XIV s'était rendu sur la terrasse avec les architectes pour se faire mieux expliquer par eux l'ordre et les dessins du jardin. De là on dominait tout le parc et l'on remarquait surtout, encaissé au milieu des allées et des pièces d'eau, ce beau parterre de fleurs qui n'a pas eu son égal. Le roi était livré à son admiration profonde lorsqu'une musique qui semblait descendre du ciel (les musiciens étaient cachés dans les branches des arbres) le fit retourner tout à coup.

Il vit alors Fouquet qui, un genou en terre, lui présentait un parchemin. Le roi le déploya et lut la donation du château de Vaux et de ses dépendances au dauphin de France qui était à naître. Fouquet avait suivi en cela le conseil de Pelisson, qui, ayant surpris quelques mots entre le roi et M. de Colbert, n'avait trouvé d'autre moyen que celui-là de détourner l'orage.

« Sire, avait dit le surintendant en s'humiliant devant le roi, tout ce que j'ai acquis je le dois à la bonte de Votre Majesté et a la haute position qu'elle a bien voulu me faire. Si vous daignez accepter le don qu'ose vous offrir un de vos sujets, tous ces biens retourneront à leur source, et je ne me suis plu à entourer cette demeure d'un luxe royal, qu'avec cette espérance qu'elle serait un jour habitée par le dauphin de France. »

Le coup avait porté juste. Louis XIV, satisfait de cet abaissement qui devait tant coûter à son ministre, lui tendit la main et le releva avec un sourire. Fouquet triomphait et Colbert allait succomber, lorsqu'il s'aperçut qu'il masquait mademoiselle de la Vallière, qui venait d'arriver et qui s'était placée à côté de la reine mère. Il se retira brusquement comme pour lui faire place. A ce mouvement inusité devant le roi, tous les yeux se portèrent de ce côté, et les regards de Louis XIV et de Fouquet se rencontrèrent en se tournant vers la demoiselle d'honnneur.

« Les mémoires nous ont conservé la parure qu'avait choisie pour cette journée mademoiselle de la Vallière, dit Léon Gozlan dans son charmant ouvrage *des Tourelles*, à la description de la fête de Vaux. Sa robe était blanche, étoilée et feuillée d'or, à points de Perse, arrêtée par une ceinture bleu tendre, nouée en touffe épanouie au-dessus du sein. Épars en cascades ondoyantes sur son cou et sur ses épaules, ses cheveux blonds étaient mêlés de fleurs et de perles sans confusion.

Deux grosses émeraudes rayonnaient à ses oreilles. Ses bras étaient nus; pour en rompre la coupe, trop frêle, ils étaient cernés au-dessus du coude d'un cercle d'or ciselé à jour : les jours étaient des opales un peu blanc jaunes, comme il était riche alors de les porter; ses gants étaient en dentelles de Bruges, mais d'un travail si fin, que sa peau n'en paraissait que plus rose sous sa transparence.

« Pour s'apercevoir de l'irrégularité de sa marche, il aurait fallu pouvoir détacher, et qui en était capable? le regard de son buste, le plus délicat qui ait jamais existé à la cour, et c'eût été sans profit pour l'envie, car cette imperfection d'un beau cygne blessé cessait de paraître quand mademoiselle de la Vallière appuyait ses pieds sur un tapis. Elle ne boitait qu'en marchant sur la pierre. Une fois duchesse, elle ne boita plus. Louis XIV le voulut ainsi. »

Tel était l'objet sur lequel le roi et le surintendant avaient les yeux fixés, et sur lequel aussi ils avaient des prétentions égales.

Louis XIV lut dans les yeux de Fouquet, et, reprenant toute sa jalousie, qu'il avait un instant oubliée, il appela à lui le duc de Saint-Aignan et lui dit d'aller porter à Dartagnan l'ordre de venir arrêter Fouquet.

C'était la seconde fois qu'il le donnait : une fois par orgueil, une fois par jalousie, c'est notre compte. Mais cette fois encore, cet ordre ne s'exécuta pas. Colbert s'était penché à l'oreille du monarque et lui avait dit tout bas : « Le surintendant est procureur général au parlement de Paris. S'il l'est encore lors de son procès, il sera jugé par cette compagnie qui le sauvera au lieu de le perdre. Quand il aura cédé sa charge et qu'il n'appartiendra plus à la magistrature, une commission *indépendante*, prise parmi les membres de votre conseil, le jugera. Il est de la prudence d'attendre. »

Le roi arrêta, d'un geste, M. de Saint-Aignan ; mais comme dans ce moment mademoiselle de la Vallière s'enfuyait avec la reine mère, il doubla le pas pour se trouver encore à côté d'elle, et ne prit pas le temps de répondre à Colbert. Pendant le reste de la fete, soit hasard, soit combinaison de Fouquet, le roi et Colbert ne purent pas se rejoindre. Ce ne fut qu'après qu'on eut tiré le feu d'artifice que Louis XIV appela ce dernier d'un geste impérieux auprès de lui et lui dit :

— Vous irez demain, de ma part, chez M. Fouquet. Vous lui témoignerez ma satisfaction pour la belle fête qu'il m'a donnée, et vous lui direz que je vais le nommer chevalier de mes ordres. Mais pour cela il faut qu'il se défasse de sa charge de procureur général au parlement, car, d'après les statuts de l'ordre, le cordon bleu ne peut être donné à la robe rouge.

Et le lendemain Colbert vit le surintendant, et celui-ci, trompé par ses paroles, vendit sa charge au prix de quatorze cent mille livres, qu'il versa dans le trésor du roi, en pur don.

Louis XIV partit pour Nantes, afin d'entraîner des troupes à sa suite en Bretagne, et de s'assurer de Belle-Isle, place fortifiée, où il craignait que Fouquet se retirât, et, le 5 septembre, quinze jours après qu'il eut vendu sa charge de procureur général, dix-huit jours après la fête de Vaux, où il avait offert une si noble et si magnifique hospitalité, Fouquet fut arrêté par Dartagnan au milieu de la cour.

Il fut d'abord conduit au château d'Angers, de là à Amboise, à Vincennes, à Moret, et enfin à la Bastille, où il entra le 18 juin 1663.

Dartagnan, qui ne l'avait pas quitté depuis sa captivité, l'accompagna dans sa nouvelle prison. Il était suivi de quarante-cinq mousquetaires qui le gardaient nuit et jour. Deux d'entre eux couchaient dans sa chambre.

Les mousquetaires, partagés par tiers, faisaient la garde du château. Le premier tiers veillait sur les tours, le second sur l'arche du pont, qui était vis-à-vis la fenêtre de sa chambre, et le troisième dans les jardins, où l'on avait fait un bastion.

Une commission spéciale fut instituée à l'Arsenal pour juger Fouquet, et Colbert devint ministre des finances sous le titre de contrôleur général ; celui de surintendant était aboli à jamais.

Fouquet entraîna quelques personnes dans sa chute ; la plus importante, la plus fidèle fut Pélisson. Il fut mis à la Bastille immédiatement après l'arrestation de Nantes.

« Le commis en sait plus que le maître, » avait dit Louis XIV. Cette parole guida les juges. Il n'est pas d'interrogatoire tortueux qu'on ne fit subir à Pélisson ; mais toujours ferme et inébranlable, croyant d'ailleurs Fouquet innocent des crimes dont on l'accusait, Pélisson se borna à le justifier. Constamment en correspondance avec mademoiselle de Scudéry, qui prenait toutes sortes de ruses pour communiquer avec lui, il parvint à rédiger, du fond de son cachot, des mémoires qui justifiaient le surintendant. Voltaire les compare aux harangues de Cicéron : « Ils présentent, dit-il, comme elles, un mélange d'affaires d'État et d'affaires judiciaires, solidement traitées avec un art qui paraît peu et orné d'une éloquence touchante. »

Ces mémoires paraissaient comme par enchantement en public, parvenaient jusque sous les yeux du roi, déposés chez lui par une main inconnue, et on en cherchait vainement l'auteur.

C'est que de nombreux amis étaient restés au surintendant malgré sa disgrâce, et ces amis appartenaient à cette classe qui conservait encore son indépendance au commencement de ce règne, à la classe des hommes de lettres



Le chevalier avait été fort mal accueilli du roi.. — Page 503.

Lefebvre, père de la célèbre madame Dacier, lui dédia un livre pendant sa captivité. Hénault, Saint-Évremond, madame de Sévigné, publièrent pour lui des écrits touchants ou satiriques contre Colbert. Loret fit son éloge dans le *Mercure burlesque*, et la Fontaine, l'homme naïf et reconnaissant, publia ces beaux vers dans son *Élégie aux nymphes de Vaux :*

« Muses, qui lui devez vos plus charmants appas,
« Si, le long de vos bords, Louis porte ses pas,
« Tâchez de l'adoucir, fléchissez son courage ;
« Il aime ses sujets, il est juste, il est sage ;
« Du titre de clement rendez-le ambitieux
« C'est par là que les rois sont semblables aux dieux.
« Du magnanime Henri qu'il contemple la vie :
« Dès qu'il put se venger il en perdit l'envie. »

Mais toutes ces démonstrations, loin de calmer le roi, l'irritaient davantage. Loret et la Fontaine perdirent leurs pensions ; on découvrit que Pélisson était l'auteur des mémoires en faveur du surintendant, et on resserra sa captivité ; on lui enleva papiers, plume, encre ; on lui interdit la promenade, on l'accabla de misères.

Pélisson était une de ces âmes fortement trempées, incapables d'une lâcheté, qui embrassent l'infortune corps à corps et luttent avec elle. Pélisson écrivit le lendemain sur les murs de son cachot ces six vers sublimes de courage et de philosophie :

« Doubles grilles à gros clous,
« Triples portes, forts verrous,
« Aux âmes vraiment méchantes
« Vous représentez l'enfer ;
« Mais aux âmes innocentes
« Vous n'êtes que du bois, des pierres et du fer. »

Cependant le procès de Fouquet suivait son cours ; on l'accusait de crime de lèse-majesté, de rébellion, de conspiration contre le roi, enfin on voulait sa tête. Fouquet avait d'abord refusé de répondre, excipant de son droit de vétéran du parlement pour revendiquer ses juges naturels, et protestant contre la commission extraordinaire qui devait prononcer sur son sort.

Le nombre des arrêts qui furent rendus, des interrogatoires qui eurent lieu, est immense à calculer. Fouquet tint tête à tout avec courage et embarrassa souvent ses juges, pendant ce procès, qui dura trois ans, pour amasser des preuves qui le fissent condamner à mort; il ne savait rien des mémoires que Pélisson faisait en sa faveur, et était si étroitement gardé qu'il ne lui arrivait aucun écho du dehors.

Ce qu'il redoutait le plus était ce papier qu'il avait confié à Pélisson, comme nous l'avons vu, et qui, mis sous les yeux de ses juges, aurait été, dans l'état de prévention où se trouvaient les esprits, une condamnation certaine pour lui qu'on accusait d'avoir conspiré. On avait saisi tant de papiers chez lui, qu'il était possible que celui-là ne fût pas arrivé d'abord à la connaissance des juges; mais il devait y arriver tôt ou tard.

Pélisson, de son côté, qui avait appris l'arrivée de Fouquet à la Bastille, et auquel on avait retiré tout moyen de communication, semblait deviner les craintes de son maître; il était sans cesse poursuivi par cette idée, que Fouquet, intimidé par l'appréhension de ce papier, se défendrait timidement et verrait s'éteindre son énergie. Or, ce papier il l'avait brûlé avant son arrestation; mais comment le lui apprendre?

C'est une des positions les plus cruelles de la vie que de savoir qu'on est dans le même lieu qu'un ami, d'avoir un secret d'où dépend son salut et de ne pouvoir ni lui parler, ni le voir, ni le faire prévenir. Le cœur noble et dévoué de Pélisson éprouva cette angoisse, mais il avait trop de ressources dans l'esprit pour ne pas venir à bout de cette difficulté. Dans ses interrogatoires, il fit des demi-aveux qui furent répétés à Fouquet; celui-ci nia.

Pélisson demanda la confrontation et l'obtint. Les commissaires, Colbert et Louis XIV étaient dans la joie. Fouquet était dans la douleur. La trahison d'un homme qu'il avait jusque-là regardé comme un ami l'affectait sensiblement.

Enfin les deux prisonniers parurent en face l'un de l'autre. Pelisson soutint bravement le regard triste et indigné du surintendant. Il appuya avec entêtement sur une circonstance qui ne pouvait rien compromettre, et s'écria :

— Vous ne nieriez pas si hardiment, si vous ne saviez que ces papiers ont été brûlés avec celui que vous aviez montré le matin même à madame de Bellières.

Ces mots furent un trait de lumière pour Fouquet, il comprit le manège inventé par Pélisson; d'un coup d'œil jeté à la dérobée il remercia son ami, et reparut devant ses juges plus fort et plus énergique que jamais.

Il faudrait des volumes pour analyser cette vaste procédure qui dura trois années. Le chancelier Séguier, ennemi particulier de Fouquet, les avocats généraux Talon et Chamillart et les commissaires instructeurs d'Ormesson et Sainte-Hélène, y mirent une partialité digne de sujets d'un despote tel que Louis XIV, qui avait déjà fait connaître sa volonté.

Chaque fois que Fouquet comparut devant les commissaires, il réclama ses juges naturels, chaque fois on passa outre. Il protesta, on ne mentionna pas ses protestations; il voulut se pourvoir, on lui refusa de quoi écrire pour le faire; il ne voulut plus répondre, on rendit un arrêt par lequel on déclarait qu'on lui ferait son procès comme à un muet.

Il réclama des papiers trouvés chez lui pour se défendre et établir ses comptes; on ne les lui donna pas. C'était une lutte de persécution et d'énergie entre les juges et l'accusé. Et au milieu de tout cela, pas de preuves de ce crime de lèse-majesté, de conspiration, de complot, auxquelles on tenait par-dessus tout, parce que ce crime était puni de la vie.

La dernière séance qui se passa pour cette affaire à l'Arsenal fut scandaleuse et honteuse. Elle eut lieu le 4 décembre 1664. C'était la douzième fois que le surintendant était amené devant ses juges assemblés. Le chancelier avait découvert dans les nombreux papiers de Fouquet une note écrite contre le cardinal et la reine mère. Il espérait faire résulter de là le crime de lèse-majesté. Mais Fouquet, après avoir fait ses réserves, répondit avec beaucoup de calme et de dignité, et prouva que cette note était écrite durant les troubles de la Fronde, et n'avait d'ailleurs d'autre but que de chercher pour lui un moyen de salut dans ce temps de trouble, où chacun agissait pour soi.

D'ailleurs, il avait, disait-il, dans ses papiers des lettres de la reine et du cardinal qui lui pardonnaient ces projets qu'ils avaient connus; mais on refusait de lui don-

ner ces lettres, et comme il était poussé de nouveau par le chancelier, qui voulait à toute force voir dans le fait ce crime d'État, Fouquet lui répondit :

« Non, ce n'est pas un crime d'État. Un crime d'État, c'est quand on est dans une charge principale, qu'on a le secret du prince, et que tout à coup on se met du côté de ses ennemis; qu'on engage toute sa famille dans les mêmes intérêts; qu'on fait ouvrir les portes des villes, dont on est gouverneur, à l'armée des ennemis, et qu'on les ferme à son véritable maître; qu'on porte dans le parti contraire tous les secrets de l'État : voilà, monsieur, ce qu'on appelle un crime d'État. Dans tous les temps, monsieur, et même au péril de ma vie, je n'ai jamais abandonné la personne du roi, et dans ce temps-là, monsieur, vous étiez le chef du conseil de ses ennemis, et vos proches donnaient passage à l'armée qui était contre lui. »

Le chancelier, foudroyé par ces paroles et voyant l'impression qu'elles faisaient sur les juges, changea l'objet de ses questions, l'interrogea sur ses dépenses folles, sur sa conduite dissipée, et lui demanda s'il reconnaissait les deux lettres suivantes.

L'une était de madame Scarron, plus tard madame de Maintenon. La voici :

« Je ne vous connais point assez pour vous aimer, et quand je vous connaîtrai, peut-être vous aimerai-je moins. J'ai toujours fui le vice, et naturellement je hais le péché ; mais je vous avoue que je hais davantage la pauvreté. J'ai reçu vos dix mille écus; si vous voulez encore en apporter dix mille dans deux jours, je verrai ce que j'aurai à faire. »

L'autre était de madame de Bellières, et la plus importante dans les vues du chancelier ; elle portait :

« Je ne sais plus ce que je dis ni ce que je fais lorsqu'on résiste à vos intentions. Je ne puis sortir de colère lorsque je songe que cette demoiselle la Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa bienveillance, je l'ai encensée sur sa beauté, qui n'est pourtant pas grande, et puis, lui ayant fait connaître que vous empêcheriez qu'il ne lui manquât jamais de rien, et que vous aviez mille pistoles pour elle, elle s'emporta contre moi, disant que cinquante mille n'étaient pas capables de lui faire faire un faux pas, et me répéta cela avec tant de fierté, que, quoique je n'aie rien oublié pour la radoucir avant de me séparer d'elle, je crains fort qu'elle en parle au roi ; de sorte qu'il faudra prendre le devant ; pour cela ne trouvez-vous pas à propos de dire, pour la prévenir, qu'elle vous a demandé de l'argent, et que vous lui en avez refusé ? Il la rendra suspecte pour la reine mère. »

Cette lettre, qui n'aurait pas dû occuper un tribunal sérieux, était une perfidie de la part du chancelier. Mademoiselle de la Vallière était à cette époque la maîtresse en titre du roi ; c'était assez dire la volonté de Louis XIV.

Dès ce jour Fouquet fut condamné, mais de grands débats s'élevèrent sur la peine qu'on devait lui infliger. On n'avait pu, avec la meilleure volonté du monde, le trouver coupable que du crime de péculat, crime banal à cette époque, et que tous les ministres commettaient. Les gens du roi conclurent à la peine de mort par la corde.

Sept juges opinèrent pour la même peine par la décapitation, neuf pour le bannissement perpétuel, la majorité l'emporta; mais Louis XIV, peu satisfait de cette sentence, commit cette fois un acte de despotisme inouï dans les fastes de l'histoire : il augmenta la peine en la commuant, et changea l'exil en prison perpétuelle.

Le motif apparent de cette rigueur, qui n'a pas d'exemple, fut que Fouquet, instruit des secrets de l'État, pourrait les divulguer s'il était libre à l'étranger. Les motifs réels étaient ceux-ci : la jalousie du roi pour mademoiselle de la Vallière, la rivalité de magnificence et de génie. Le règne de Louis XIV, en effet, semble avoir été tracé par Fouquet à la fête de Vaux. C'est là que Louis puisa ces goûts de splendeur, de richesse et de luxe qui ont tour à tour illustré et appauvri son règne ; c'est là qu'il apprit à protéger les arts, à secourir les lettres, à honorer le génie ; c'est là qu'il apprit ce que peut l'or et le rang sur les femmes. Le précepteur devait disparaître à jamais.

Comme le soleil, dont il avait pris l'emblème dans ses armes, Louis XIV voulait éclairer le monde et ne tirer la lumière que de son génie. Fouquet ministre, Fouquet faisant de grandes choses, Fouquet conseiller du roi de France, aurait obscurci sa gloire et blessé son orgueil. Fouquet disparut de la terre. Louis XIV fut plus prodigue

et plus galant que Fouquet, il mourut sur le trône; Fouquet mourut à Pignerol. C'est ainsi que s'accomplit, dans cette citadelle, la prédiction *qu'il habiterait les hauts lieux.*

Le 22 décembre, à dix heures du matin, on fit venir Fouquet dans la chapelle de la Bastille, et là, malgré ses protestations, qu'il renouvela, on lui lut l'arrêt rendu le 20, par ses juges, et les lettres patentes du roi qui commuaient sa peine. A onze heures, on le fit monter dans un carrosse, avec quatre hommes, et Dartagnan, suivi de cinquante mousquetaires, le conduisit à Pignerol, où il le remit à la garde de M. de Saint-Mars.

Fouquet arriva à Pignerol le 7 janvier 1665; il y resta prisonnier jusqu'au 8 mars 1681, époque où la mort vint mettre un terme à ses misères. Son corps, transporté à Paris, fut inhumé le 28 du même mois dans l'église du couvent des dames Sainte-Marie, grande rue Saint-Antoine.

Les preuves authentiques que l'on a de ces faits détruisent la croyance que Fouquet fut l'homme au masque de fer.

La captivité des personnes arrêtées avec le surintendant ne finit pas avec sa condamnation. Son médecin, le valet de chambre de son fils, un joaillier, un homme qui avait une imprimerie clandestine, et Pélisson, son secrétaire, restèrent à la Bastille, sous le bon plaisir du roi, sans arrêt, sans jugement, sans aucune légalité.

Pélisson fut celui qui subit la détention la plus cruelle. Delille, dans son poëme de *la Pitié*, nous le représente ainsi :

« Du triste Pélisson pour combler la misère,
« On avait retranché de son toit solitaire
« Ses livres, ses travaux et l'art consolateur
« Qui confie au papier les sentiments du cœur. »

Privé de toutes les ressources qui font vivre l'homme de lettres, livré à ses tristes pensées, dévoré par son imagination, accablé par la solitude, étouffant de ne pouvoir épancher ses chagrins dans le cœur d'un être vivant, il eut plus d'une fois des heures de désespoir et d'angoisses pendant lesquelles il avait besoin, pour retrouver le calme, de relire l'inscription qu'il avait gravée au-dessus de sa porte. Un jour qu'il reportait vivement ses yeux baignés de larmes sur cette inscription, il aperçut une araignée qui tendait ses toiles; c'était le seul être vivant qui habitât avec lui son cachot.

Pélisson dut à cette innocente distraction quelques heures d'oubli et de consolations; mais la cruauté s'étendait sur tout à la Bastille, et les bourreaux étaient ingénieux pour les souffrances. Delille nous l'apprend :

« Défiant et barreaux, et grilles, et verrous,
« Nos deux reclus entre eux rendaient leur sort plus doux,
« Lorsque, de la Vengeance implacable ministre,
« Un geôlier au cœur dur, au visage sinistre,
« Indigné du plaisir que goûte un malheureux,
« Foule aux pieds son amie et l'écrase à ses yeux. »

Est-il un raffinement de cruauté pareil à celui-là? Un sauvage porte-clefs, témoin du bonheur innocent de Pélisson, ose écraser sous son pied l'insecte apprivoisé par les soins du pauvre prisonnier. Le barbare!... Ah! sans doute! il est donné à l'humanité de comprendre et d'excuser tous les crimes que les mauvaises passions font commettre : il nous est donné de concevoir les souffrances qu'on fait subir par inimitié, par jalousie, par haine, par vengeance; mais cet être plus grossier que la brute, plus méchant que le mal, plus hideux que le crime, ce porte-clefs écrasant l'araignée de Pélisson, on ne le comprend pas, l'humanité le repousse de son sein; il appartient à la Bastille.

Ce fut un chagrin pour Pélisson que la perte de *son amie*, comme l'a appelée si heureusement Delille. Il pleura amèrement, pour la première fois, depuis qu'il était dans sa tombe. Ce que n'avaient pu faire ses souffrances de toutes les heures, l'action barbare du porte-clefs le fit en un instant.

Mais cette aventure se répandit par l'indiscrétion de celui qui s'en glorifiait. Elle vint jusqu'aux oreilles du roi, qui se sentit touché malgré lui. Il se rappela les brillants plaidoyers de Pélisson en faveur de Fouquet, son Histoire de l'Académie. Il admira malgré lui et son talent et son courage, et dans une de ces heures de justice que Dieu envoie trop rarement aux rois, Pélisson fut délivré de la Bastille et nommé historiographe de Louis XIV.

Pélisson sortit de la Bastille en janvier 1665, après y être demeuré plus de quatre ans.

Il semble que l'on retrouve fatalement écrite dans les registres de la Bastille l'histoire du règne de Louis XIV avec toutes

ses phases. Lorsque le jeune roi, qui devait plus tard s'appeler le *grand roi*, eut, comme on l'a vu, fait servir la Bastille à venger ses amours, et que Fouquet, avec son cortége nombreux d'amis dévoués, eut assouvi la colère d'un rival désormais tout-puissant, la Bastille resta quelques années prison d'État, sinistre enfer de quelques malheureux libraires ou écrivains. Élie Blanchard y entra *pour affaires relatives à M. Fouquet;* c'était un mercier du Maine, qui s'était mêlé d'écrire dans les gazettes pour le surintendant.

Il en fut de même d'un certain Edmond Coquier, ancien domestique de Fouquet, qui avait imaginé d'établir clandestinement une imprimerie rue de Sèvres, rien que pour publier des mémoires justificatifs en faveur de son maître, comme, par exemple, *la réponse à la réplique du chevalier Talon*, ce procureur du roi qui avait demandé simplement que Nicolas Fouquet, convaincu de péculat, lèse-majesté, etc., fût, *pour réparation,* pendu et étranglé.

On avait vu entrer dans la Bastille M. de la Bazinière, trésorier de l'épargne, lequel, par une circonstance inconnue, semble avoir donné son nom à l'une des tours de ce château ; puis une certaine Italienne nommée Las Tourra, accusée d'avoir conspiré contre le roi, et condamnée à mort.

Cette Italienne fut jugée au moins, faveur bien rare depuis, et dont on trouve bien plus d'exemples dans la Bastille des temps demi-barbares.

En effet, nous établirons facilement que le progrès naturel des temps, l'adoucissement des mœurs, les envahissements progressifs du pouvoir parlementaire, envahissements bien peu sensibles, mais incontestables, n'influèrent pas sur le régime de la Bastille. La sombre forteresse, dans laquelle rien ne pénétrait que de la part du roi, n'admit en son sein ni les remontrances ni les remords ; elle resta, comme la royauté, inflexible, sourde, féroce.

A son seuil expiraient les bruits du dehors ; les membres du parlement, forcés de s'arrêter dans la première enceinte, voyaient torturer à vingt pas d'eux les victimes qu'ils n'osaient même plaindre haut. Ils entendaient gémir derrière les murailles; mais cet intérieur des tours appartenait au roi; il semble même que, furieux de voir peu à peu l'autorité leur échapper dans la ville, les rois qui succédèrent à Louis XIII se soient vengés plus cruellement dans la Bastille, des malheureux qui avaient essayé d'entamer par quelque coin cette autorité.

On voit que Richelieu le bourreau, cet homme que les bastilles dont la France était couverte, que les échafauds prompts à s'élever à sa voix, ne vengeaient pas assez de la haine publique, ce sombre assassin qui, dans son château de Rueil, avait des oubliettes où il précipitait sans bruit ses ennemis particuliers, Richelieu, dis-je, s'il accumula dans un coin ignoré les roues tranchantes, les bascules ouvrant sur des abîmes, laissa parfois respirer à la Bastille les malheureux prisonniers d'État.

De son temps les fenêtres n'étaient pas encore fermées d'une triple grille, et par les cheminées on pouvait causer entre prisonniers à différents étages. Il y avait même réunion dans quelques chambres, et l'on sait quelles facilités trouva Laporte à recevoir, par du Jars, des nouvelles de la cour, et à donner des siennes à la reine. Ce n'est pas dans le siècle suivant qu'un prisonnier eût pu se flatter d'avoir une pareille distraction.

Louis XIV, *le grand roi*, ordonnança le traitement des officiers et de la maison tout entière. Ce digne fondateur du cérémonial de la cour de France ne devait pas reculer devant un établissement de cérémonial à la Bastille.

Ses arrêts et constitutions servirent de guide aux introducteurs des ambassadeurs et aux maîtres des cérémonies en France ; ses décrets et tarifs réglèrent désormais le régime des geôliers dans ses prisons d'État.

On peut s'assurer que le règlement de la Bastille, si parfait comme œuvre d'ingénieuse atrocité, ne fut pas créé en un jour. Le long règne du fils de Louis XIII fournit quantité de perfectionnements très-remarquables.

On réunit donc peu à peu en registre tous les ordres à jamais donnés et adressés aux gouverneurs de la Bastille, toutes les lettres des ministres et de la police. Tout cela, recueilli avec soin, se retrouvait en temps et lieu ; tel règlement oublié, tombé en désuétude, trouvait son application sur tel prisonnier, important selon la circonstance.

Louis XIV se fit de la Bastille un instrument tout à fait personnel. C'est seulement de son règne que datent ces emprisonne-

ments sans autre cause que le caprice du prince. L'immense orgueil de ce roi, qui se disait le juge et le maître de tous ses sujets, explique cette usurpation du pouvoir absolu qu'il exerça jusque sur les consciences.

Il est bon d'observer que Richelieu aussi usa de la Bastille pour ses ressentiments personnels; mais, comme il n'était qu'un ministre, il eut toujours l'adresse de masquer ses vengeances sous des raisons d'État. Le *service du roi*, c'est-à-dire les conspirations contre la vie et le pouvoir de Louis XIII, le servirent presque toujours à souhait, et donnèrent au moins aux victimes cette funeste consolation d'une instruction, d'un jugement et d'une publicité quelconques.

Déjà le jansénisme commence à peupler la Bastille. Sur les registres, à cette sixième colonne : *Cause de la détention*, figureront désormais les mots si vagues et si utiles à l'arbitraire : Libelles et Jansénisme.

Bientôt même on établira des nuances dans cette recherche si délicate ; il ne s'agira plus seulement d'être janséniste, mais bien de n'être pas bon catholique, et le crime : *mauvais catholique*, variera la formule des registres, jusqu'au moment où l'on s'occupera de nouveau des affaires du protestantisme. Alors, après la révocation de l'Édit de Nantes, le grand roi aura pour peupler la Bastille de ses aimés sujets quatre bonnes catégories de crimes religieux : on sera janséniste, mauvais catholique, protestant ou sans religion. Louis XI et Richelieu n'eussent pas trouvé cela.

On remarquera combien sous Louis XIV on fut sobre de l'accusation : *révolte contre le gouvernement*. Les ministres qui envoyaient à la Bastille savaient que le gouvernement c'était eux, en dépit du mot de leur maître : *l'État c'est moi*, et ils ne voulaient pas même devant leurs geôliers, si muets, si dévoués, si aveugles, laisser passer quelque rayon d'une vérité désobligeante pour eux-mêmes.

On avait alors, par vanité ou par politique, le faible de vouloir paraître adoré. Les ministres changèrent donc presque toujours le texte : « Plaintes contre le gouvernement, » en ces mots moins compromettants pour eux : « Propos contre le roi ; » ils ajoutaient quelquefois, quand le crime était trop fort ou le bruit trop grand : « Propos contre l'État. » Le roi portait donc la plupart du temps le poids des inconvénients attachés à la grandeur.

Mais plus souvent encore les motifs de détention n'étaient point expliqués dans le procès-verbal. Cela coupait court à toutes réclamations ou à tout éclaircissement. On était à la Bastille parce que Sa Majesté l'avait voulu. Que répondre à cela ? Ainsi en 1663, en même temps que Fouquet, on trouve un prêtre nommé *l'Épine*, un capitaine, le sieur de Villefranche, embastillés sans raison. Le prêtre reçut l'ordre de quitter Paris sous vingt-quatre heures, pour aller en Égypte ; le capitaine resta en prison.

Nous n'omettrons pas non plus de signaler dans le règne de Louis XIV les premiers effets de cette sainte alliance des rois contre les peuples. En qualité de frères, les rois se firent entre eux une bonne police de sûreté, et veillèrent chacun dans leur royaume, avec une charité toute fraternelle, sur les sujets d'autrui.

Ainsi en 1663, Louis XIV faisait enfermer à la Bastille, pour le compte de son frère le roi de Danemark, la dame la Roche Tudesquin, nommée Marguerite Carita, *soupçonnée* coupable de trahison *projetée* contre le souverain danois ; la sollicitude de Louis était préventive comme on le voit ; et en 1690 le même Louis XIV, grand geôlier de l'Europe, à ce qu'il paraît, rendait au roi d'Angleterre le service de le débarrasser d'un importun dont le prince n'eût pas osé se défaire lui-même. L'histoire est digne d'attention (243).

Un gentilhomme de Franconie, nommé Prencourt, bien fait, poli, assez habile dans l'art de la guerre, excellent musicien, un homme très-distingué enfin, car cette éducation dans un temps pareil n'était pas ordinaire, eut le malheur d'importuner le roi d'Angleterre, qui, sous prétexte de l'envoyer en Allemagne pour quelque négociation, le fit traverser la France et avertit Louis XIV. Les détails sont admirables, et prouvent toute la courtoisie du roi de France envers son frère.

Lorsque Prencourt fut arrêté, M. Bontemps éveilla le roi au milieu de la nuit, et l'ordre d'embastillement fut signé aussitôt. Certes on aurait été embarrassé pour désigner le crime de ce malheureux. Mais quel raffinement ! il aura été arrêté en France sans pouvoir accuser le véritable auteur de sa disgrâce ; cordiale entente de ces deux souverains, dont l'un prenait si gracieuse-

ment sur lui le fardeau d'une iniquité et détournait sur sa tête les gémissements et les imprécations de la victime.

Cependant Prencourt ne fut pas dupe longtemps, car on rapporte qu'il avait fait avec du charbon deux cornes à la tête d'un portrait de Louis XIV, placé au-dessus de la cheminée de sa chambre, et tracé au bas ces mots : *Aux armes de France!* Quant à l'autre souverain, il s'en était vengé en le peignant attaché à une potence en compagnie de son frère, Louis de France, avec cette légende : *Pendus pour leurs bienfaits!* Le malheureux aura payé cher sa manie d'inscriptions.

Nous revenons à ces crimes de révolte contre le roi et l'État, véritables causes de détention pour la plupart des coupables, lorsqu'il y eut des coupables à la Bastille. L'exemple que nous allons citer est l'un des derniers vestiges de cette vigoureuse résistance de la noblesse contre les empiétements de la prérogative royale.

Le 2 juillet 1674, Louis de Rohan, grand veneur de France, revint de Versailles par la porte de la Conférence qui ouvrait sur la route de Chaillot. Ce prince, qu'on nommait seulement le chevalier de Rohan, était l'héritier de cette illustre maison, la première du royaume après les maisons royales.

Gentilhomme accompli, séduisant à l'extérieur, riche autrefois, le chevalier avait régné à la cour par cette incontestable puissance de l'esprit et de la beauté dont les Français n'ont jamais su repousser l'influence. Mais une excessive prodigalité, l'abus des plaisirs et d'un grand nom, l'avaient peu à peu fait pauvre, corrompu, méprisable.

Au lieu de se jeter dans la guerre comme la plupart des princes qui firent grande fortune sous le règne de Louis XIV, il s'était livré en aveugle à tous les caprices d'une imagination exaltée, à toutes les faiblesses d'un caractère indécis et paresseux.

C'était un grand talent à cette époque que savoir faire des dettes. Le chevalier poussa ce talent jusqu'au génie. Il était tellement embarrassé dans ses affaires, dès l'année 1672, que malgré les égards dus à son rang, malgré les souvenirs brillants de sa vie de débauches, ses amis les plus intimes lui firent froide mine et se tournèrent vers cet astre roi, longtemps éclipsé par la munificence et les qualités chevaleresques de Rohan : ce fut comme Fouquet un des malheureux absorbés par la rotation rapide de ce soleil, emblème choisi par le modeste Louis XIV, qui, comme son image, prenait des forces en marchant : *vires acquirit eundo*.

Le jour où nous commençons cette lugubre histoire, le chevalier avait été fort mal accueilli du roi à son lever. Quelques années avant, pour un caprice du roi, Rohan s'était révolté ; une chasse ayant été commandée sans que lui, le grand veneur, eût reçu des ordres à ce sujet, Louis de Rohan s'emporta en présence de plusieurs gentilshommes, brisa son couteau de chasse et son bâton, puis partit laissant chacun stupéfait de son audace et tremblant sur les suites de ce coup de tête.

Mais le temps de sa noble audace était passé. Le chevalier, n'apercevant parmi les assistants aucun ami pour le consoler de la mauvaise humeur et des boutades du roi, revint sur-le-champ à Paris, pâle encore de son affront, mais roulant quelque étrange projet dans sa tête.

Tout lui manquait à la fois : l'argent, la faveur, l'espoir. Il était dans une de ces dispositions d'esprit où les gens énergiques puisent l'inspiration des grandes entreprises, où les esprits faibles méditent les apprêts d'un suicide. A la porte de la Conférence son carrosse fut arrêté par un homme vêtu d'un habit râpé d'officier, mais dont la mine fière et les yeux pleins de feu annonçaient une habitude prise de lutter intrépidement contre une méchante fortune.

— Holà ! cria cet homme; cocher! ne me reconnais-tu pas ?

M. de Rohan regarda par la portière et dit avec une sorte de joie :

— Vous, mon brave Latréaumont! m'attendiez-vous donc ici?

— J'allais vous voir, mon prince; c'est mieux encore que d'attendre.

— Et moi, dit le prince, j'allais vous chercher.

Les yeux de Latréaumont brillèrent de satisfaction.

— Montez avec moi, continua le chevalier; nous allons nous faire conduire à l hôtel de Guéménée, où j'ai affaire ; vous me tiendrez compagnie.

— A merveille, monseigneur. C'est bien le quartier, pensa Latréaumont, et nous

avons justement besoin par là. De la place Royale à Picpus le chemin est tout droit.

— Qu'aviez-vous donc à me dire, monseigneur? vous paraissez chagrin, dit Latréaumont, après avoir considéré quelque temps le chevalier, qui se laissait aller à son découragement.

— J'ai, mon cher capitaine, que me voici hors de la cour, bien décidément.

Et il raconta au capitaine toute l'aventure de la matinée. Latréaumont caressait avec une joie maligne sa longue moustache grisonnante.

— C'est fort heureux pour vous, dit-il avec rudesse; vous voilà libre. Corbleu! un veneur petit ou grand n'est qu'un domestique de ce tyranneau qu'on appelle Louis.

— Eh! eh! capitaine, voilà qui peut mener à la Bastille! Diable! ne parlez pas si haut; je ne suis pas sûr de mes gens, je ne les paye plus.

— La Bastille! je ne m'en soucie guère, et, si jamais j'y entre, ce sera pour quelque chose de mieux qu'une parole de mauvaise humeur.

Le chevalier parut comprendre et le sens de cette phrase, et le regard très-significatif dont elle fut accompagnée; mais se renversant en arrière dans le carrosse avec des bâillements bruyants :

— Latréaumont, dit-il, je veux laisser vendre par mes créanciers tout ce qui me reste, s'il me reste quelque chose, et j'irai dans une terre à vingt-cinq ou trente lieues, chasser, pêcher, dormir; voilà ma vie future... Mais enfin je dois quatre cent mille livres, ou cinq cent mille, je ne sais plus bien, mais enfin je dois beaucoup; ma mère me tourne le dos depuis la mauvaise affaire que lui a faite sa complaisance pour moi lors de l'enlèvement de mademoiselle de Mazarin. Pauvre mère!

— Elle eût bien mieux fait de ne pas vous servir dans une amourette, et de payer vos créanciers, monseigneur.

— Hé! elle n'est plus riche... et puis elle est lasse... J'ai mené une horrible vie, vois-tu.

— Je crois, Dieu me pardonne, que vous vous confessez à moi, monseigneur! Un prince! fi donc! Ah! si je m'appelais Rohan... j'aurais un million dans huit jours.

Le chevalier souleva sa tête, puis la laissa retomber.

— Toujours ton plan... ta guerre civile... Nous ne sommes plus en Fronde, mon cher; tu te trompes de vingt-cinq ans. Mazarin achetait les mécontents, on les embastille aujourd'hui.

— Toujours votre Bastille, monseigneur, dit Latréaumont avec impatience.

— Parbleu! ne la vois-tu pas, la noire, la laide...

En effet, les tours immenses dominant les maisons de la rue Saint-Antoine apparaissaient à nos voyageurs qui passaient devant l'hôtel de Sully. Le chevalier détourna les yeux en grommelant :

— J'aime mieux mon petit asile où je veux que tu m'accompagnes; nous engraisserons là, capitaine, et d'ailleurs, qui sait si l'occasion ne viendra pas nous saisir elle-même, contrairement aux lois de la mythologie?

— L'occasion va manquer d'ici à quinze jours, monsieur le chevalier, dit Latréaumont d'un ton sérieux qui pouvait passer pour de la colère.

— Tu te fâches... allons, je n'aurai la paix nulle part. En vérité si l'on n'était bon catholique, ce serait par moments à prendre un pistolet et à se casser la tête.

Latréaumont connaissait la susceptibilité de ce caractère d'enfant. Il comprit qu'il ne fallait pas le heurter sous peine d'échouer dans sa négociation.

— A votre aise, mon prince, dit-il en soupirant. Mais alors nous ferons chorus : j'ai la paire dans ma poche; prenez le numéro un, je prendrai le numéro deux.

Le chevalier sourit et prit la main du capitaine.

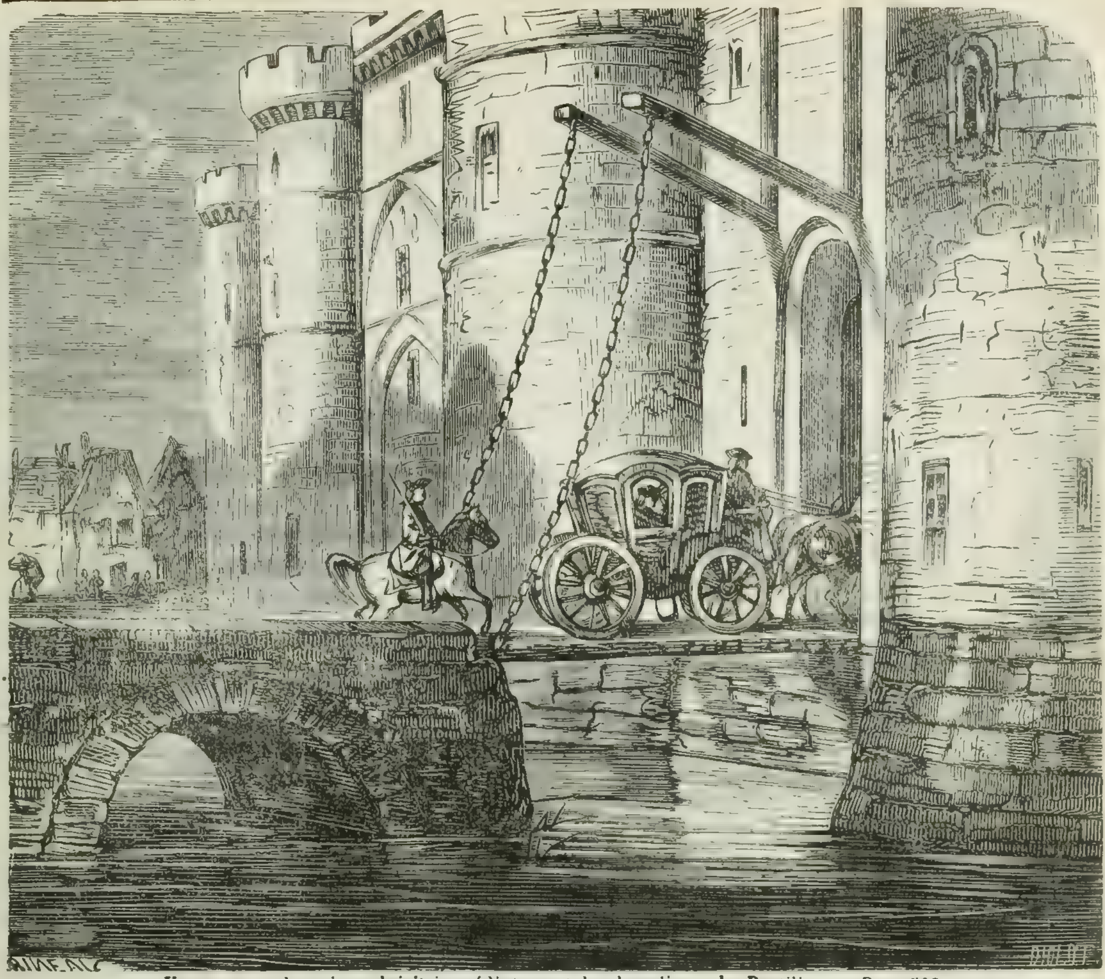
— Tu m'aimes, je le sais, mais tu vois mal les choses. Tu ne connais pas la cour, toi, tu n'es pas Rohan, mon pauvre ami; ce qui serait gain pour toi, fortune même, ne me procurerait pas deux jours de plaisir.

— Quoi! un million d'abord... et...

— Un million est chimérique... mais nous voici arrivés... Ah! j'y pense, je ne veux point annoncer moi-même à madame de Guéménée la disgrâce de ce matin; elle gronderait, pleurerait... diable...

— Une idée, mon prince : prenez le cheval du piqueur, moi celui du valet de chambre, et nous irons faire un tour de promenade jusqu'à ce que madame de Rohan soit sortie. Elle va sans doute à Versailles cette après-dîner.

— Justement... ton idée est excellente...



Un carrosse du roi conduisit immédiatement le chevalier à la Bastille. — Page 503.

d'ailleurs je suis maussade, et l'air me distraira.

Les deux maîtres prirent les chevaux des valets, et comme l'un portait un costume de ville fort simple, l'autre un habit de guerre plus que médiocre, ils purent traverser la ville sans attirer l'attention.

Latréaumont conduisit le prince par le faubourg Saint-Antoine, lui glissant de temps en temps des espérances qui relevaient son courage et des soupçons qui lui faisaient peur de sa position présente. Il sut si bien manier l'esprit versatile et impressionnable du chevalier, qu'après mille refus suivis de mille consentements, il lui arracha ces mots :

— Je ferais tout ce qui serait possible, mais je ne vois rien d'acceptable, rien de vraisemblable.

— Je vais vous montrer quelque chose de fait, mon prince, répondit Latréaumont, qui mit pied à terre. Le chevalier l'imita. Ils descendirent près du couvent des révérends pères de Picpus, au bout de la rue Saint-Antoine.

— Ah! dit M. de Rohan, je comprends votre envie de promenade, Latréaumont ; j'ai cru d'abord que vous me rameniez à ma maison de Saint-Mandé, dans cette retraite où nous avons passé de si bonnes soirées près du feu, devant des bouteilles de vin de Chypre que vous aimiez tant. Je vous avoue que je m'ennuie fort chez vous, mais moins encore qu'à l'aspect de cette école demi-hollandaise, demi-française ; votre maître Affinius Van-den-Enden est trop savant pour moi.

— C'est parce qu'il est très-savant aujourd'hui, monseigneur, que je tiens à ce que vous lui parliez. Il vous apprendra des choses qui peuvent vous plaire.

— Allons donc, et finissons vite, répondit le chevalier.

Et ils entrèrent.

La maison de Van-den-Enden jouissait d'une certaine célébrité, non-seulement à Paris, mais en Europe. Celui qu'on appelle, dans les procès-verbaux des gens du roi, le *maître d'école* Van-den-Enden était un philosophe distingué, qui ayant étudié chez les jésuites à la Haye, et pris les premiers ordres, avait plus tard abandonné la carrière ecclésiastique pour se marier. Dans cette école, Van-den-Enden enseignait les langues avec une admirable facilité, grâce à l'exercice d'une méthode particulière, et il avait compté, dit-on, parmi ses élèves le fameux Spinosa; il enseignait aussi bien la politique, et n'était passé de Hollande en France qu'après l'assassinat des frères de Witt, provoqué par les menées de Louis XIV et même de Guillaume d'Orange.

Admirateur et ami, dit-on, du Grand Pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, Van-den-Enden comprit qu'après la mort de ce grand homme, ses partisans seraient persécutés par Guillaume, lequel n'avait pu se maintenir dans les charges occupées par sa famille, tant la volonté du Grand Pensionnaire avait eu de puissance, et soutenu en Hollande les idées démocratiques.

Jean de Witt ayant toujours compté sur l'appui de Louis XIV, qui le trompa indignement, fit prévaloir dans son pays l'influence française aux dépens de la politique anglaise et espagnole sur lesquelles s'appuyait Guillaume d'Orange.

Van-den-Enden partit donc d'Amsterdam, où sa qualité de républicain et d'ami de la France l'avait exposé à perdre la vie dans les événements réactionnaires suscités par le prince hollandais. Il s'établit à Paris, encore confiant dans la protection de Louis XIV, et trompé comme l'avait été son ami, Jean de Witt. Affinius Van-den-Enden, républicain et partisan de la liberté illimitée de conscience, ne devait pas longtemps garder l'amitié de Louis XIV.

Il devina bientôt la politique haineuse et jalouse du roi de France à l'égard des Provinces-Unies; mais que faire? il ne restait plus même au vieux philosophe la liberté d'enseigner ses maximes. Une chaire de droit public n'était possible en ce temps et dans ce pays qu'à la Bastille au fond d'un cachot.

Van-den-Enden, âgé de soixante-quatorze ans, ne voulut pas affronter la prison pour cette stérile satisfaction de parler politique à quelques espions du grand roi. Il aima mieux braver la mort pour fonder un établissement solide et durable.

Après quelques entretiens avec Latréaumont, homme énergique, mécontent quand même, et dont la valeur promettait au philosophe la sûreté d'exécution qu'il ne pouvait lui-même imprimer à ses opérations, Van-den-Enden s'offrit à négocier une affaire éclatante avec les sept Provinces-Unies; et il écrivit à M. de Monterey, gouverneur des Pays-Bas Espagnols, pour lui demander une entrevue, à l'effet de concerter un plan de révolte dirigé contre Louis XIV.

Tout marcha selon leurs vœux. La France était minée par un sourd mécontentement, les impôts devenus intolérables; ils avaient été poussés en Normandie à *treize* livres sur *trente* livres, c'est-à-dire à un droit de tiers sur le prix de la vente, et à une demie de deux sols par livre de tout le prix (214).

Les impôts, disons-nous, les monstrueuses prodigalités de Louis XIV, les menaces de toute l'Europe coalisée, pas d'espoir d'un retour aux idées libérales que la Fronde avait fait jaillir comme des étincelles fécondes; tous ces motifs rendaient possible un soulèvement. Latréaumont choisit la Normandie pour théâtre; Van-den-Enden négocia donc avec M. de Monterey, représentant de Guillaume, la cession, aux Hollandais, de Quillebœuf.

M. de Monterey ayant voulu un chef à cette révolte, et Latréaumont ayant promis M. de Rohan, qu'il savait désespéré, Van-den-Enden vit sous ce projet, soit la réalisation de sa chère utopie démocratique, la Normandie république libre; soit une vengeance tirée de Louis XIV, pour sa trahison envers Jean de Witt. Latréaumont y trouva ce qu'il voulait : de l'argent; M. de Rohan, ce dont il avait besoin : des émotions, de l'argent et de la renommée bonne ou mauvaise.

Il n'y eut donc de réellement coupables que le grand seigneur qui vendait sa patrie par amour-propre, et le soldat qui allumait la guerre civile pour piller vainqueurs et vaincus. Quant à Van-den-Enden, il était Hollandais et servait sa patrie, il était républicain et défendait sa cause.

D'autres personnes furent impliquées dans cette conspiration. Le neveu de Latréaumont, Guillaume Duchesne des Préaux, gentilhomme de Normandie, entra dans le

complot par faiblesse, pour obéir à son oncle; il avait alors vingt-trois ans.

Louise-Anne de Sarrau, née en 1640, veuve depuis deux ans du marquis de Vilars, accepta une complicité qui fut bien inoffensive, et l'accepta par amour pour le chevalier des Préaux. C'était la fille d'un conseiller du parlement, qui, sous le nom latinisé de Sarrovius, s'était acquis parmi les érudits du dix-septième siècle une réputation brillante et méritée.

Ces deux dernières victimes ne quittèrent jamais la Normandie, où leur présence semblait nécessaire au succès de l'entreprise. Auguste des Préaux avait mission d'engager les gentilshommes de la province à prendre part dans la guerre d'indépendance, et la marquise soutenait le courage du jeune conspirateur.

Quant à Van-den-Enden, ses fréquents voyages en Hollande avaient peu à peu organisé l'alliance des Hollandais avec les mécontents de France. Latréaumont, comme un chef ardent, se montrait partout. M. de Rohan hésitait toujours; on résolut de le décider, et au besoin de le forcer.

Nous le voyons cette fois entrer chez Van-den-Enden, et prendre place devant la table couverte de parchemins antiques, de livres de magie et de dissertations latines commencées par le philosophe. Sa répugnance était visible. Il reçut froidement les compliments du vieillard que Latréaumont interrogeait des yeux. Affinius ferma soigneusement les portes.

— Monseigneur, merci de cette démarche, dit Affinius; je l'accepte comme un précieux dédommagement des peines que j'ai prises pour assurer le triomphe de nos idées.

— Hélas! maître Affinius, on triomphe toujours comme cela dans un cabinet; mais c'est autre chose sur le terrain, terrain brûlant que celui où vous allez marcher.

— Monseigneur, reprit Latréaumont, on est toujours en sûreté, en joie, en honneur, derrière un homme comme vous.

— Qui parle de moi? dit le prince avec un découragement profond. Est-ce que je suis, est-ce que je puis quelque chose?

Affinius regarda Latréaumont avec surprise.

— Vous êtes maître de tout, monseigneur, répondit-il lentement, et vos vœux sont comblés ainsi que les nôtres.

Louise de Rohan leva la tête.

— Les nouvelles que j'attendais sont arrivées. Vous n'ignorez pas, monseigneur, qu'en témoignage d'adhésion à nos exigences, M. de Monterey devait faire publier dans la Gazette de Hollande certaines phrases banales convenues entre nous; ces lignes ont paru dans la Gazette que voici.

— Ah! interrompit le prince en pâlissant, n'étaient-ce pas ces mots : *On annonce partout que les récoltes ont été abondantes. Ce que nos laboureurs attendaient de la Providence*, etc.

— Précisément, monseigneur, dit Affinius en montrant à Louis de Rohan le paragraphe exactement reproduit.

— C'est comme si l'on disait, monseigneur, ajouta Latréaumont, qui ne dissimula pas sa joie : Le stathouder accorde trois cent mille écus, et le protectorat de la Normandie, déclarée indépendante, à Louis de Rohan, etc. Une flotte hollandaise commandée par Ruyter, Tromp et le comte de Horn, débarquera vingt mille hommes pour seconder le mouvement de la province, et Louis le soleil sera éclipsé... Que de belles choses dans une phrase plate!

— Votre nom à jamais célèbre, monseigneur, vos querelles particulières vidées selon vos désirs, continua Van-den-Enden, qui attaquait l'homme par ses deux côtés faibles... c'est un succès digne de vous.

— La fortune, le pouvoir et la vengeance! Parbleu! voilà qui me convient, murmurait Latréaumont... Ah! mons Louvois, je serai peut-être ministre de la guerre à mon tour... tiens-toi bien!

— En s'engageant le premier, monseigneur, dit Affinius, qui sentait la nécessité d'en finir, M. de Monterey a rendu un hommage légitime à la qualité, au mérite d'un Rohan; mais vous ne sauriez tarder plus longtemps; les vaisseaux alliés croisent sur les côtes, on vous attend... Veuillez répondre, monseigneur.

— Parbleu... dit Latréaumont, j'espère bien que...

Il s'interrompit voyant le chevalier rêveur, et plus pâle que jamais. Cette méditation dura quelques minutes.

— Faites, dit Rohan, vous avez ma parole...

Et il retourna sur-le-champ à sa maison de Saint-Mandé.

— Voilà qui est conclu, compère, dit

joyeusement Latréaumont à Van-den-Enden; je pars pour la province, trouver mon neveu et notre intrépide marquise qui a engagé, armé et instruit ses vassaux, fermiers, tenanciers, etc. A bientôt donc; je vous attendrai à Rouen.

— Je pars, moi, dit le vieillard, animé d'une ardeur nouvelle, pour voir encore une fois M. de Monterey à Bruxelles, mettre la dernière main au plan de campagne et faire adopter définitivement le projet du gouvernement que j'ai rédigé moi-même.

— Quelle bonne vie! pensa Latréaumont.

— Quelle belle république! se dit Van-den-Enden.

Le 11 septembre 1674 M. de Rohan, s'étant rendu à Versailles pour assister à la réception du nonce du pape et à une audience de congé, attendait dans la chapelle, avec toute la cour, que le roi parût.

On causait librement en l'absence du maître, et le chevalier, occupé de ses projets, écoutait avec indifférence les propos galants et les nouvelles scandaleuses. Il n'était plus homme de cour, lui, presque banni depuis plusieurs années; il n'avait plus que de rares amis, lui, dépouillé de sa fortune et de sa faveur. Sa présence à Versailles annonçait soit l'impérieux besoin d'une distraction quelconque, soit le désir de dissimuler ses desseins.

Tout à coup M. de Brissac, major des gardes du roi, s'approcha du chevalier, le salua profondément, et lui demanda la faveur d'un entretien particulier. Chacun remarqua cette démarche qui n'était point naturelle et dont la fausse position du prince à la cour faisait un événement. M. de Rohan se dirigea vers la porte avec le major, qui une fois hors du lieu saint demanda son épée au chevalier.

— Mon épée! on m'arrête!

— Oui, monsieur, de la part du roi.

M. de Rohan donna aussitôt son épée en disant :

— La volonté du roi soit faite; mais pourquoi peut-on m'arrêter... Je le saurai sans doute...

— Assurément, monsieur; pardonnez-moi d'obéir à l'ordre rigoureux...

— Comment donc! mais à votre aise, monsieur de Brissac; seulement je n'ai ni bu ni mangé d'aujourd'hui, j'eusse autant aimé n'être arrêté qu'après dîner.

— Oh! monsieur, nous attendrons votre commodité pour partir... Je vous ferai servir dans ma chambre...

Le prisonnier déjeuna de fort bon appétit, gardé à vue par un lieutenant et quatre gardes; il demanda le nom de la prison où on le renfermerait.

— La Bastille, monseigneur, répondit le lieutenant.

Un carrosse du roi conduisit immédiatement le chevalier à la Bastille, et M. de Besmeaux, le gouverneur, reçut le prisonnier, pour lequel M. de Louvois recommandait le secret le plus abselu. M. de Rohan fut enfermé dans la seconde chambre de la tour de la Chapelle.

Une grande caverne, longue de soixante pieds, large de quinze, haute de treize à quatorze, éclairée par une fenêtre fermée à deux grands volets intérieurs, et à l'extérieur par un treillis de bois peint en vert, telle fut la dernière demeure de Louis de Rohan.

Il pouvait par les barreaux voir une grande partie du jardin de la Bastille, de la porte et du faubourg Saint-Antoine. Mais ce treillage empêchait que les sentinelles circulant sur la galerie du rempart ou les promeneurs du jardin n'aperçussent le prisonnier.

Sa chambre avait été habitée par le maréchal duc de Biron, et le maréchal de Bassompierre. Louis de Rohan n'y fut pas plus tôt renfermé que ses incertitudes et ses défiances recommencèrent. Il ne pouvait en effet s'expliquer comment ses intelligences avec la Hollande étaient connues du roi. Latréaumont et Affinius étaient des gens trop sûrs et trop adroits pour l'avoir trahi ou s'être laissés surprendre. Voici pourtant la vérité; le malheureux chevalier ne l'a jamais sue :

Un avocat au parlement, Jérôme du Cauzé de Nazelles, fréquentait la maison de Van-den-Enden. Il y joua d'abord le rôle d'un espion et plus tard celui de délateur. Assidu aux leçons philologiques d'Affinius, il gagna la confiance du vieillard, parvint à découvrir qu'il se faisait dans cette studieuse retraite autre chose que des commentaires sur les orateurs et les théologiens, et enfin, le 10 septembre, sûr de faire fortune en livrant le secret de ses amis, il écrivit au roi une longue lettre par laquelle il l'instruisait de toute la conspiration.

Les motifs qui portèrent du Cauzé à cette action infâme peuvent fournir une ample matière au roman. Mais la cupidité, la bassesse, la peur, sont pour nous des raisons suffisantes de cet attentat. Du Cauzé voulait parvenir, il n'était point inspiré par un patriotisme entraînant, et il redoutait de se voir impliquer dans une mauvaise affaire. Ainsi furent trahis les conjurés (245).

M. de Brissac revenant de la Bastille, reçut un nouvel ordre du roi, ordre moins facile à exécuter que le premier. Il s'agissait d'aller à franc étrier arrêter dans Rouen Latréaumont, qui ne pouvait être encore averti du malheur de son illustre compagnon. Brissac choisit quatre hommes déterminés, quatre gardes du corps, dont l'un, M. de la Rose, était âgé de soixante-quatorze ans comme Van-den-Enden. Le major fit le chemin en sept heures et réveilla M. Pellot, premier président du parlement de Normandie, lequel devait assister à l'arrestation. M. de Brissac, avec ses hommes, dont les mousquetons étaient chargés, vint à l'hôtellerie où logeait Latréaumont. La chambre du capitaine fut investie tout à coup. Le major et le capitaine s'étant connus autrefois, Brissac commença par causer amicalement avec Latréaumont, qui venait de s'éveiller. Soudain :

— Je t'arrête, dit Brissac, au nom du roi.

— Bah ! répondit Latréaumont en se mettant sur son séant; vraiment ! et pourquoi cela ?

— Tu le sauras à Paris; viens vite.

— Eh ! dit Latréaumont cherchant une idée comme un homme alourdi par le sommeil, partir !... et mes paquets ?... tu me laisseras bien emporter quelques hardes.

— Emporte, répliqua Brissac, charmé de cette facilité à laquelle il ne s'attendait guère ... mais hâtons-nous.

— Le temps de les prendre dans ce cabinet, mon cher Brissac.

Et Latréaumont entra en effet dans le cabinet; mais au lieu de hardes il en rapporta deux bons pistolets avec lesquels il coucha Brissac en joue... Celui-ci fit un mouvement, et la balle n'atteignit que M. de la Rose, qui tomba.

Brissac se voyant ajuster cria : Tire ! pour montrer qu'il n'avait pas peur, et l'un des gardes interpréta ce mot comme un commandement de faire feu. Il tira donc à son tour sur Latréaumont, qui reçut la balle dans les côtes, et tombant aussi murmura :

— Ma foi ! je mourrai en soldat.

M. Pellot et Brissac le portèrent sur un lit, et on voulut alors l'interroger, mais il ne répondit rien. On le menaça de la question, il promit d'écrire ce qu'il avait à dire, afin qu'on le laissât tranquille : on lui donna du papier, s'attendant à quelque importante révélation dans une affaire si obscure encore; Latréaumont écrivit : *Je n'ai rien à vous dire, et n'ai point dit que je fusse criminel ; mais la peur, qui ne m'a jamais surpris, ni vos menaces ne me tireront rien.*

M. Pellot prépara vainement quelque bonne torture. Latréaumont expira presque aussitôt en riant des gens du roi.

Le lendemain Affinius Van-den-Enden fut arrêté au Bourget à son retour de Bruxelles ; Auguste des Préaux fut pris chez lui en Normandie, madame de Vilars arrêtée au château d'Eudreville, fief qu'elle tenait de son premier mari. Tous trois furent conduits à la Bastille.

On savait fort peu de chose sur Van-den-Enden, car le chevalier de Rohan n'avait pas parlé ; quant à Latréaumont on sait sa réponse. Mais une lettre sans signature trouvée sur Affinius le compromit, comme s'il avait eu besoin de cela pour être victime de la justice du grand roi. C'était une adhésion de Monterey aux propositions des conjurés. Toutefois cette preuve était loin d'être accablante. Mais une fois à la Bastille, les choses les plus simples se compliquaient fort. On procéda bientôt à l'instruction.

Tous les matins, dès cinq heures, M. de Joncel visitait l'Arsenal, y plaçait des mousquetaires, et faisait passer les accusés de la Bastille dans les bâtiments de l'Arsenal, pour y subir leurs interrogatoires. Van-den-Enden comparut le premier. Le roi avait recommandé qu'on traitât *ce fou* avec la plus grande rigueur ; on verra si ses ordres furent ponctuellement exécutés par les juges et les geôliers.

M. de Rohan ne répondit autre chose, sinon qu'il ne savait pas ce qu'on lui voulait dire, et que peu lui importaient les accusations ou prétendues révélations de MM. Latréaumont et Van-den-Enden ; car on procéda ainsi par insinuations, et on fit mieux, comme nous l'allons montrer tout à l'heure.

Auguste des Préaux ne voulut nommer aucun des gentilshommes qui devaient entrer dans le complot. La marquise reconnut seulement huit lettres qu'elle avait écrites au jeune homme, et dans lesquelles il s'agissait de la conspiration.

Le roi frémit en découvrant qu'il ne saurait rien. Des amis déguisés, et que l'on ne parvint jamais à reconnaître, avaient compris, d'après la mauvaise volonté du roi, que le salut du chevalier dépendait de son silence. Rohan était protégé par la mort de ce dangereux mais fidèle complice, Latréaumont.

On rapporte donc que, dans le silence de la nuit, les geôliers et les sentinelles de la Bastille, qui rôdaient autour des plates-formes et des galeries, entendirent avec effroi des voix mugissantes qui criaient lugubrement : *Latréaumont est mort! Latréaumont n'a rien dit.* Plusieurs fois de suite et à plusieurs reprises, dans la même nuit, retentirent ces avertissements que les amis du chevalier se risquaient à lui donner en parlant dans des porte-voix. Mais il n'entendit point. Sans doute on aura étouffé ces bruits extérieurs par des bruits faits autour du prisonnier... D'ailleurs, fussent-ils parvenus jusqu'à M. de Rohan, le roi s'y prit de façon à lui arracher des aveux sans lesquels il eût été impossible de faire tomber sa tête. On dépêcha vers le chevalier de Rohan M. de Louvois, qui vint *promettre* à cet accusé sa grâce s'il révélait ce qu'il savait du complot.

M. de Rohan, se fiant sur cette promesse, tomba dans l'horrible guet-apens que lui tendait le grand roi, et il avoua ses relations avec Latréaumont, parla peu de Van-den-Enden, point de madame de Vilars ni de des Préaux. Il rappela devant les juges la promesse formelle de Louvois et du roi : un silence terrible lui répondit ; mais la parole d'un roi devait rassurer un Rohan : le chevalier se montra donc patient et donna toutes les explications possibles ; il avait soin de faire valoir, quoique timidement, sa condescendance aux désirs de Sa Majesté.

Le malheureux ! sa discrétion lui eût sauvé la vie, et peut-être eût sauvé ses complices. Il n'existait aucune preuve contre lui, il n'avait pas écrit une ligne, pas donné une signature ; nuls témoins n'établissaient ses relations avec les coaccusés. De simples allégations de Van-den-Enden et de Latréaumont faisaient foi d'une adhésion qui n'avait été suivie d'aucun commencement d'exécution. Il se livra lui-même, ou plutôt se laissa prendre dans les filets tendus par un roi, un ministre et un prêtre.

En effet, Bourdaloue lui fut aussi dépêché avec ordre de porter la lumière dans cette conscience troublée, et de rapporter un peu de cette lumière à la cour. On verra avec épouvante le révérend père jouer son horrible rôle, comme le délateur, le tentateur et le bourreau. Le secret de la confession servit de preuve morale et rassura la conscience du roi, au cas où ce prince eût craint les remords.

Affinius n'avait pas été séduit, le pauvre philosophe, il ne se fit pas illusion sur sa destinée. Dès qu'il se vit en prison, l'échafaud lui apparut au travers des grilles de la Bastille ; il mit en ordre ses traités de philosophie, les repassa dans sa tête, soupira en pensant à cette belle république qu'il avait si laborieusement couvée pendant dix ans ; mais de tous les accusés, il fut le seul qui n'espéra rien.

Il reconnaissait une œuvre de roi, et se rappelait Jean de Witt, sacrifié à l'ambition et à la jalousie de Louis XIV. On eût dit qu'il désirait en finir avec ses soixante-quatorze ans. Les Louvois et les Bourdaloue furent surperflus à son égard.

On peut s'étonner de n'avoir pas encore lu le nom des défenseurs de ces accusés ; c'est qu'il n'y avait pas de défenseurs, le droit de défense ayant été aboli par François Ier. Louis XIV maintint cette atrocité dans une ordonnance datée de 1670, modèle de monstrueuse barbarie : « Le secret de la procédure est et demeure maintenu. Les accusés seront tenus de répondre par leur propre bouche sans ministère de conseils ni d'avocats, même après la confrontation. »

Latréaumont, quoique mort, fut aussi jugé. On fit le procès à sa mémoire. Sur les conclusions des commissaires royaux, « M. de Rohan, le chevalier des Préaux et la marquise de Vilars furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grève ; Affinius Van-den-Enden à être pendu et étranglé ;

« M. de Rohan, le chevalier des Préaux et Van-den-Enden *préalablement* appliqués à la question ordinaire et extraordinaire,

pour avoir plus ample révélation de leurs complices. »

Un malheureux prisonnier isolé du monde, entouré d'horreur et de souvenirs hideux, vit nécessairement d'illusions. M. de Rohan espéra que l'arrêt lui servirait de leçon, mais que le roi, usant de son droit de grâce, n'oserait pas, malgré sa haine, faire tomber une tête qu'il avait juré de respecter. Illusion! avons-nous dit; le roi, *quatorze jours* avant que les débats ne fussent terminés, avait fait écrire à M. de la Reynie qu'il désirait être informé du jour où les juges rendraient leur arrêt, parce qu'il avait certains ordres à donner pour *l'exécution de ce jugement.*

C'était indiquer aux magistrats complaisants la volonté du despote. Le roi parlait d'exécution pour y faire penser son tribunal. Deux courriers s'étaient transportés sans relâche de Paris à Versailles, pendant la durée des débats, pour instruire Sa Majesté des moindres détails de l'affaire.

La surprise de M. de Rohan se changea donc en espoir; cet espoir devint peu à peu de l'inquiétude, puis de l'effroi. Enfin, lorsqu'on lui annonça que le roi, « par considération pour sa naissance et les services rendus par sa famille, commuait l'arrêt de la cour, » son visage s'éclaircit; le roi avait tenu sa parole. Il remercia Sa Majesté avec effusion.

— Veuillez attendre, monseigneur, dit le greffier; ma lecture n'est pas achevée.

« Sa Majesté commue donc la peine de M. de Rohan ainsi qu'il suit : « Le condamné « ne sera point apliqué à la question or- « dinaire et extraordinaire réclamée contre « lui par les gens du roi... »

C'était tout!... le greffier avait bien fini cette fois, et là se bornait la grâce accordée par Louis XIV.

M. de Rohan entra dans une telle fureur qu'elle épouvanta tous les assistants : il parlait de tuer Louvois, cet infâme qui l'avait trompé; de tuer le roi, ce lâche qui avait ordonné la trahison; il appelait la vengeance royale un assassinat, un crime plus grand que le sien; peut-être n'avait-il pas tort, car le roi vengeait bien moins la patrie que son propre orgueil. M. de Besmeaux essaya vainement de calmer les transports du prince, et lui offrit les secours de la religion. C'est alors que Bourdaloue parut à la Bastille et accomplit son ministère. Dieu n'avait pas affaire dans tout cela, il s'agissait du service du roi.

Les accusés étant donc bien et dûment condamnés, restait l'exécution de la sentence; mais pour de si grands coupables c'était peu que la peine de mort infligée dans son acception la plus simple. Pourquoi ne pas faire souffrir des criminels de lèse-majesté quand on les tient dans une Bastille? Le drame de leur mort eut deux actes, dont le second ne fut pas le plus horrible. Affinius et des Préaux avaient sans doute avoué tout ce qu'ils savaient.

Mais MM. Bazin de Besons et de Pommereu, commissaires nommés, ne se contentèrent pas de ces aveux. On transporta le vieillard dans la chambre de la question et on lui appliqua les brodequins. Cette torture consistait à enfermer et à rapprocher étroitement les jambes du patient entre deux fortes planches de chêne cerclées de fer.

On introduisait alors entre les genoux des coins de fer ou de bois à grands coups de maillet; il y avait huit coins pour la question ordinaire, dix pour la question extraordinaire; ces coins variaient de grosseur. Le neuvième était énorme, le dixième plus fort que le précédent et accompagé de plusieurs gros. Ces horribles supplices causaient toujours l'évanouissement et la mutilation irréparable, souvent la mort.

Affinius, vieillard de soixante-quatorze ans, souffrit la question extraordinaire, et l'on peut remarquer qu'il n'ajouta pas un mot dans la torture aux réponses qu'il avait faites librement. Il eut les rotules broyées et les jambes déchiquetées par lambeaux.

On lui demanda au dixième coin, après qu'il se fut écrié : *Ah! mon Dieu! mon Dieu! je ne meurs!* s'il avait été dans les ordres sacrés; le roi de France voulait grossir l'acte d'accusation de ce conspirateur, d'un crime d'apostasie. Affinius répondit : *non*. Ce procès-verbal rédigé, on le fit signer au patient.

Le chevalier des Préaux subit seulement la question ordinaire et ne fut déchiré que par huit coins. Il n'accusa personne, si ce n'est un certain d'Aigremont, qu'il savait compromis par plusieurs révélations.

M. de Rohan, en sa qualité de prince, fut, comme nous l'avons vu, excepté de cette mesure; madame de Vilars y échappa en qua-

lité de femme. Il fallait que le roi n'eût plus rien à connaître.

Le roi, ayant été prévenu par M. de la Reynie, trouva pourtant à redire sur une chose : à savoir, qu'on l'avait prévenu un peu tard. Il ne donna pas moins ses ordres pour l'exécution, qui furent ceux-ci : Le secret jusqu'à l'heure du supplice, et un déploiement de forces considérable.

Le 27 novembre 1674, à sept heures du matin, les gardes françaises, appuyés par les mousquetaires blancs et noirs, occupaient toutes les issues des rues adjacentes à la rue et au faubourg Saint-Antoine. MM. de Forbin et de la Feuillade commandaient les détachements ; ce dernier, contraint d'obéir au roi, auquel il avait demandé la faveur de se faire remplacer par son major, ayant, dit-il, été l'ami de M. de Rohan ; à quoi Louis XIV répondit : *Vous êtes donc bien tendre !*

Devant la place de la Bastille trois échafauds étaient dressés en forme de triangle ; au milieu, une potence. Le peuple se pressait dans le quartier à l'embouchure des rues fermées par des chaînes, et sur les tours de la Bastille les gardiens, bas officiers et commensaux libres de la prison, regardaient le spectacle de cette immense curiosité, en attendant l'affreux spectacle de l'exécution.

M. de Besmaux, gouverneur, entra dans la chambre de M. de Rohan à une heure, et l'ayant salué profondément, le pria de vouloir bien s'occuper des préparatifs du départ. M. de Rohan, remis en face de la terrible réalité, trouva de nouvelles forces pour maudire le roi et ses perfides ministres. Cependant il se calma peu à peu, songeant sans doute que les assistants interpréteraient cette fureur comme un manque de courage.

Il devint plus beau, plus fier qu'il ne l'avait jamais été aux plus brillantes époques de sa splendeur. A deux heures et demie il s'était laissé couper les cheveux, lier les mains, et la foule muette le vit sortir de la Bastille, à pied, humble, mais intrépide. Derrière lui, séparé par des brigades de mousquetaires, apparut le chevalier des Préaux, qui, malgré ses souffrances, avait demandé aussi à marcher.

Enfin, dans une charrette, venaient la marquise de Vilars et Van-den-Enden : le malheureux vieillard était soutenu ou plutôt porté. Ils attendirent leur tour chacun devant leur échafaud.

M. de Rohan écouta tranquillement la lecture de sa sentence, puis il monta les degrés tout seul, repoussant les valets du bourreau qui voulaient l'aider. Il s'agenouilla sur les planches, ayant à ses côtés, à droite le P. Talon, à gauche le P. Bourdaloue, qui l'exhortaient et l'embrassaient. Tout à coup le bourreau lui toucha le cou pour écarter les cheveux encore longs et rabattre le collet du justaucorps. Il faisait froid, le P. Talon couvrit le prince de son manteau pendant qu'on lui bandait les yeux, et le bourreau, se rapprochant soudain, lui abattit la tête d'un seul coup.

Le chevalier des Préaux ne cessait de regarder madame de Vilars; il ne détourna point ses yeux de cette amie adorée durant tous les apprêts du supplice de M. de Rohan et du sien. Elle était en face de lui, lui disant adieu ; des Préaux ne voulut pas qu'on lui bandât les yeux ; sa tête roula jusqu'à terre, et on la rejeta sur l'échafaud.

Alors madame de Vilars, dont la beauté rayonnait malgré sa pâleur, et qui avait conservé son triste et charmant sourire, monta sans trembler les degrés difficiles, chanta une prière, baisa le billot, et défit elle-même ses coiffes pour que le bourreau ne la touchât point. Elle mourut intrépidement ; sa tête tomba aussi par terre.

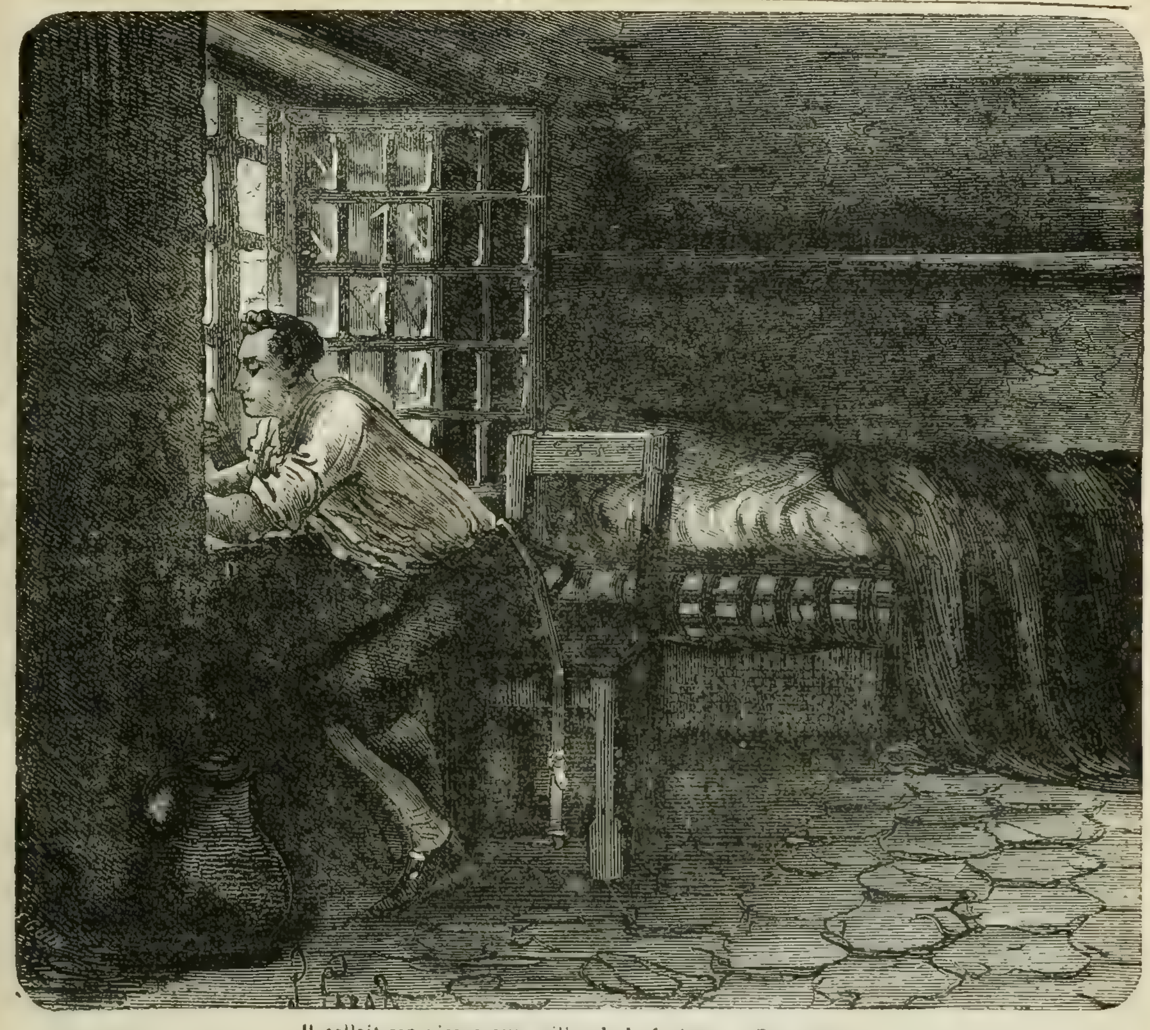
C'était le tour d'Affinius ; il n'avait ni amis ni admirateurs, il n'était pas gentilhomme, et le roi ne voulait pas qu'on le ménageât. Porté par les aides de l'exécuteur au-dessous de la potence, il attendit sans sourciller qu'on lui passât la corde au cou ; le bourreau, qui était las d'avoir abattu trois têtes nobles, ne daigna pas exécuter lui-même ce manant hollandais :

— *Pendez-moi ça, vous autres*, dit-il à ses gens ; et Affinius deux minutes après avait cessé de vivre.

Il était trois heures et demie.

Le corps du prince fut porté dans la Bastille par des soldats, et remis à ses parents, qui avaient sollicité cette grâce. Celui de madame de Vilars obtint les mêmes honneurs. Quant au chevalier des Préaux et à Van-den-Enden, on les déshabilla sur le lieu même de l'exécution, et on les jeta dans la charrette pêle-mêle avec la potence, les billots et les planches.

On peut remarquer dans le récit fidèle de



Il collait son visage aux grilles de la fenêtre. — Page 518.

cette affaire que personne ne sollicita pour M. de Rohan ni pour ses complices. Le roi s'était prononcé d'une telle façon, que tous les vœux, s'il y eut des vœux, furent étouffés par la crainte de déplaire à sa Majesté.

La mère de M. de Rohan ne fit aucune démarche, non-seulement pour obtenir grâce, mais pour être admise à consoler son fils dans la prison. Le malheureux subit sa peine avec toute la rigueur des lois humaines; une seule lettre lui arriva sous le bon plaisir du roi, lorsque ce prince en eut pris connaissance; c'était l'adieu d'une amie dévouée, qui figura elle-même dans le procès, mais fut mise en liberté. Nous n'avons pas cru devoir nous occuper de ce personnage tout à fait épisodique et romanesque.

Tout le passé de M. de Rohan fit divorce avec le prisonnier de la Bastille; sa mère, sa parente, madame de Soubise, alors secrètement maitresse du roi, l'abandonnèrent lâchement; madame de Montespan, maîtresse déclarée, madame de Thianges, la sœur de cette dame, jouèrent l'indifférence, et pourtant le chevalier de Rohan avait aimé tendrement la première et avait eu les bonnes grâces de la seconde. Sous Richelieu, la mère et les amis de Chalais osèrent du moins obéir aux lois de la nature et de l'humanité.

Quant aux autres condamnés, le roi faisait à sa manière justice d'un seul coup de deux crimes. Il punissait d'abord des conspirateurs, et, par anticipation à l'édit de Nantes, il frappait des religionnaires, car madame de Vilars était, comme Claude Sarrau, son père, de la religion protestante; et Affinius avait inséré dans son plan de république cette hérésie : « On ne fera pas de différence entre les catholiques et les réformés, pourvu qu'ils soient bons citoyens et

défenseurs de la liberté, pourvu qu'ils ne confondent pas les affaires du culte avec celles de l'État. »

Encore triomphant du coup qu'il venait de porter à la noblesse mécontente et aux *fiers Bataves*, que le poëte Boileau humiliait en beaux vers devant la grandeur de Sa Majesté, Louis XIV fut invité par les jésuites du collége de Clermont, situé rue Saint-Jacques, à honorer de sa présence la représentation d'une tragédie composée par les professeurs et jouée par les écoliers. Ces révérends pères traitaient déjà de puissance à puissance avec le grand roi.

Ils saupoudrèrent leur pièce de beaucoup d'éloges pompeux devant lesquels ne se cabra pas la modestie du monarque; on le compara, selon l'usage, au soleil, et on exposa plusieurs tableaux de barbares vaincus, qui s'enfuyaient les bras levés et la face consternée. Dans la cour, des transparents ornés de distiques présentaient force allusions à la piété, à la valeur du roi, tandis que d'immenses pancartes, noires de jeux de mots latins, répétaient mille flatteries sur la claire montagne, *Claromontanum*, vivifiée par le soleil (246).

C'était une véritable fête de collége. Louis XIV ne put s'empêcher de témoigner sa satisfaction. Tout lui plut: la tragédie, dont le sujet, choisi habilement, flattait par des allusions fort claires ses goûts et ses prétentions; les acteurs, dont le touchant embarras témoignait de l'impression produite par la majestueuse présence du monarque, les attentions serviles des révérends pères, et leurs applaudissements respectueux commandés par les moindres gestes d'approbation d'un hôte si considérable.

Il y avait aussi dans la pièce de ces petites imperfections étudiées qui devaient servir à faire briller le bon goût de ce prince, en provoquant ses remarques toujours si fines et si savantes; car Louis XIV se piquait d'être bon juge en toutes choses, et l'on sait que pour sacrifier à cette prétention, Mansard présentait au roi des plans dont certaines lignes étaient irrégulières, à tel point que Louis critiquait.

Mansard feignait de s'entêter, le roi persistait aussi; l'on allait chercher compas et arbitres, le roi avait raison nécessairement, et chacun de s'écrier: Quel juge infaillible! Alors, modestement orgueilleuse, Sa Majesté daignait rectifier, encourager; Mansard reprenait ses plans pour les redresser d'après les observations du roi. Ainsi avaient fait les jésuites dans leur tragédie. Sa Majesté eut le plaisir de dire quelques mots à M. le recteur, qui tança professeurs et écoliers, malgré le sourire bienveillant de l'auguste critique. Mais néanmoins le succès de leur rapsodie avait été immense, à tel point que jamais visage royal ne se montra plus rayonnant.

Le roi n'accepta aucune collation et partit après le spectacle. Il traversa de nouveau les cours illuminées, jeta un dernier coup d'œil sur les Bataves domptés et Neptune couvert de chaînes; murmura, en marquant la mesure d'un geste, deux ou trois hémistiches qui l'avaient frappé, puis il fit ses compliments au recteur, qui le conduisait jusqu'à son carrosse.

— Que voilà qui est beau! dit un courtisan derrière Sa Majesté. Ces vers sont admirables; poésie, invention, tout est bien. De pareils écoliers sont des maîtres... quant aux maîtres ce sont des...

Le flatteur ne trouvait pas le mot. Sa Majesté compléta la phrase.

— Faut-il s'en étonner! dit Louis XIV, c'est mon collége!

Cette énorme fanfaronnade royale coupa court à toutes les observations; quelques applaudissements parcoururent le groupe d'escorte, le recteur salua Sa Majesté jusqu'à terre, et bientôt après la cour avait repris le chemin de Versailles. Les jésuites demeurèrent seuls avec leurs transparents, leurs lampions et leurs écoliers.

Mais le recteur, lui, sentait germer en sa tête une de ces idées dont on a perdu l'habitude en France depuis que la France a perdu l'habitude de se prosterner devant des soleils royaux. Idée qui poussa le duc d'Antin à faire abattre et enlever dans une nuit toute une allée immense de vieux arbres qui avaient gêné la vue de Sa Majesté. Idée qui avait inspiré tant de folies à ce pauvre Fouquet, si bien récompensé après les fêtes de Vaux de son hospitalité splendide.

Le recteur voulut se montrer aussi fin courtisan que les seigneurs les plus riches et les plus dévoués; il voulut semer l'or comme eux, pour illustrer une parole de son hôte; seulement il ne se ruina pas pour plaire à Louis XIV, et ne sema son or que sur l'enseigne du collége. Ainsi, saisissant

au bond le mot si flatteur de son roi, le jésuite assembla le conseil des révérends pères de la société, leur exposa son idée, déduisit les conséquences utiles qu'elle pouvait avoir, et nonobstant toute opposition, proposa que l'enseigne de bois placée au front du portail d'entrée fût détachée sur-le-champ, et qu'à la place de ces mots désormais vulgaires : *Collegium Claromontanum*, c'est-à-dire collége de Clermont, surmontés de la symbolique croix de Jésus, un graveur habile et expéditif écrivît sur du marbre noir : Collegium Ludovici Magni, collége de Louis le Grand. Inscription qui a survécu en dépit de son origine.

Aussitôt l'écriteau, sollicité par les tenailles et les pinces, cède aux efforts des ouvriers, des jésuites eux-mêmes. Un marbre noir s'étale à la place des ais dédaignés, la nouvelle légende s'inscrit en lettres dorées au milieu de deux fleurs de lis gigantesques; les lampions de la fête éclairaient cette cérémonie faite à huis clos. Ce tableau neuf, ouvrage d'une nuit, se pavane avec autant d'orgueil qu'il convient à une inscription tracée par des jésuites sous la dictée d'un roi.

La nuit se passe. On attend avec impatience dans le collége les résultats de ce coup d'audacieuse adulation.

— Comment Sa Majesté prendra-t-elle cet hommage? comment le public va-t-il manifester son approbation? quelle jalousie de la part de nos rivaux !

Déjà le recteur voit poindre à l'horizon de ses rêves un petit évêché, une commission de la cour, un carême à prêcher, une conscience plus ou moins royale à diriger... En attendant ces fruits magnifiques de son heureuse inspiration, le recteur surveille l'effet de son écriteau.

L'heure des classes va sonner. Les écoliers arrivent de toutes parts. Bourgeois riches, financiers visant à la seigneurie, grands seigneurs même, arrivent avec leurs précepteurs au collége placé désormais sous l'invocation d'un nouveau saint. Les uns admirent, les autres s'étonnent, la plupart ne s'aperçoivent de rien, ou se taisent. On sait trop combien les murs d'un collége de jésuites peuvent renfermer d'oreilles perfides.

Mais voici un jeune écolier qui débouche de la rue des Grès. Un beau jeune homme de seize ans, d'une taille moyenne, d'un esprit vif et caustique. De grands cheveux noirs ombrageaient son col et ses épaules, le feu de ses yeux malins avait dû souvent porter le trouble et la honte dans l'âme ténébreuse et jalouse de ses révérends professeurs.

François Seldon descendait d'une riche famille irlandaise, et ses parents l'avaient envoyé en France, selon la coutume de ce temps, pour qu'il y apprît tout ce qui faisait alors un vrai gentilhomme, les lettres, les armes et le monde. Seldon n'en était encore qu'aux jésuites.

Il arriva le matin selon son habitude, soupirant avant de quitter le grand air pour les classes noires et humides, son précepteur dévoué pour les mielleux pères de la Société de Jésus. Mais la première chose qu'il aperçut, ce fut le bienheureux tableau de marbre noir illustré des splendides lettres d'or, et reluisant au-dessus du portail.

Seldon regarde à deux fois, s'étonne comme les autres; mais, de plus que les autres, il s'informe, et quelques habitants du quartier, soit le bouquiniste logé dans l'embrasure de la porte, soit le tavernier chez lequel faisaient leurs parties les écoliers amateurs, apprennent à Seldon l'aventure de la nuit et le triomphe de la veille, car Seldon n'avait pas jugé à propos d'assister à la représentation.

Il sourit de son air malicieux, incline un peu sa charmante tête déjà pensive, et comme l'heure appelait aux classes, il entre avec ses condisciples. Mais en sortant, il appelle un pauvre allumeur des environs, lui glisse un écu et un papier dans la main, en ajoutant tout bas quelques instructions. Le lendemain matin on voyait affiché sur la porte du collége, à hauteur d'homme, un distique latin que l'on peut traduire ainsi :

Ils remplacent Jésus par les lis et le roi;
Race impie, il n'est pas un autre Dieu pour toi.

Rumeur ! enthousiasme! les écoliers s'approchent, s'empressent; les vers sont lus, dévorés, commentés avidement. De l'extérieur du collége ils vont jusqu'à l'intérieur, et les révérends pères, instruits du scandale, se hâtent de faire enlever l'épigramme maudite. Mais il était trop tard, elle courait déjà toute la ville.

Comment empêcher qu'une pareille insulte parvienne aux oreilles du roi ? Com-

ment prévenir l'effet de cette contre-partie de l'inscription dorée? Le conseil s'assemble, on délibère, le papier circule dans les mains tremblantes des jésuites; les uns passent en revue les noms des plus hostiles de MM. de Port-Royal, les autres cherchent à découvrir dans l'écriture quelques indices révélateurs.

— C'est un tour des bénédictins, dit le recteur.

— Cela sent MM. Armand, Nicolle et les jansénistes, ajoute un autre.

— Et moi, s'écrie un professeur, pâle de joie et d'inquiétude tout à la fois, je vous avertis que ce pamphlet sort de la fabrique même de notre maison. Oui, nous avons nous-mêmes fourni des armes contre nous; je reconnais mes césures, mes rejets, et l'élégante souplesse de mes pentamètres, et puis je reconnais aussi l'écriture.

Un cri d'indignation accueillit ces paroles.

— Oui, poursuivit le rhétoricien, la facture des vers révèle un de mes élèves, et les caractères si fermes et si élégants dénoncent la main de mon meilleur écolier.

— Son nom! son nom!

— François Seldon.

Le professeur fournit bientôt des preuves plus solides. Il avait dans ses paperasses bon nombre de devoirs et de pensums de la même main. Confrontation faite par les experts, on trouva que Seldon devait être le coupable. Mais on ne s'en tint pas là. Le quartier subit une espèce d'inquisition.

Le bouquiniste parla; l'allumeur, qui ne savait pas le latin, avoua facilement son crime, et bien lui prit de ne pas savoir le latin. Enfin, MM. du collége de Louis le Grand partirent pour Versailles, après avoir sollicité une audience que Sa Majesté leur accorda sur-le-champ. La visite au roi devait avoir un double but: les jésuites remerciaient Sa Majesté d'une faveur, celle de l'inscription, et en demandaient une autre, une lettre de cachet.

L'affaire était délicate; il est difficile de présenter à un roi qui a dit: *C'est mon collége*, une satire écrite par un écolier de ce collége. Les jésuites y mirent toute leur rhétorique. Ils commencèrent par présenter à Sa Majesté la question religieuse, sur laquelle ce monarque était fort chatouilleux. Ils parlèrent d'hérésie, de jansénisme, d'esprit séditieux, et finirent par confesser les deux vers, aimant mieux les apprendre eux-mêmes au grand roi que de lui laisser parvenir ce coup par une voie indirecte.

Louis fronça le sourcil, mais il ne s'emporta point. Le zèle des bons religieux lui plut beaucoup. Il accorda sur-le-champ la lettre de cachet, en murmurant que ce tour d'écolier mutin méritait quelque bonne correction.

— Que Votre Majesté nous l'abandonne, dit le recteur, nous corrigerons ce jeune étourdi.

— Faites donc, répliqua le roi,

Le lendemain, François Seldon ne parut pas au collége: un exempt l'était venu prendre à son logis dès le point du jour. On l'avait garrotté comme un meurtrier, jeté dans un carrosse et conduit à la Bastille.

Le renom sinistre du château royal fit faire au malheureux étudiant les plus tristes réflexions, et il se demanda bien des fois si par hasard on ne l'aurait point mêlé à cette affaire des conspirations de Normandie, alors découvertes.

La voiture passa sous la voûte et suivit la rue tortueuse qui du portail conduisait, en longeant les bâtiments de l'Arsenal, jusqu'au deuxième pont-levis, véritable entrée du château. Seldon, effrayé du sombre accueil de ses gardes, le fut encore bien plus quand il vit qu'à son approche tous les assistants, soldats ou gardiens, se couvraient le visage de leurs chapeaux pour ne le point voir.

C'était une des précautions commandées par le mystérieux règlement de la forteresse. A son entrée dans la cour toutes les têtes disparurent derrière les grilles ou les vitres, comme si l'on eût voulu lui faire savoir qu'il n'avait plus rien à attendre des hommes et que le genre humain l'abandonnait.

Il fut reçu dans une salle demi-obscure, située au rez-de-chaussé de l'appartement du gouverneur, et M. de Besmeaux vint à lui, le salua et lui tendit la main. L'exempt donna au gouverneur la lettre de cachet et ajouta quelques instructions d'un ton si bas que Seldon ne put les entendre; il crut seulement remarquer que M. de Besmeaux le regardait d'un air de pitié, qui lui parut des plus effrayants.

On vint le fouiller; il était bien vêtu, et sa bourse n'était pas mal garnie pour celle d'un écolier. Il remarqua, non sans sur-

prise, que trois ou quatre officiers lui enlevaient montre, bijoux et argent. Il réclama, ce fut en vain ; on objecta que c'était la règle et que tout lui serait remis à sa sortie. Seldon réfléchit qu'en prison on n'avait besoin de rien puisqu'on y vivait aux dépens du roi. Il pensa aussi que sa captivité ne pouvait durer longtemps puisqu'il n'était pas coupable.

M. de Besmeaux, à qui les porte-clefs demandèrent quel serait le logement du jeune homme, refléchit un moment et finit par indiquer la troisième chambre de la tour de la Comté. Seldon demanda quel était son crime ; on lui répondit : « Monsieur, vous le savez. »

Il fut donc conduit par un escalier sombre de pierres usées au milieu de chaque marche, et il lui semblait entendre à chaque pas des gémissements sortir de l'épaisseur des murs. Il passa devant deux portes de fer chevillées de gros clous, sur la tête desquels résonnaient bruyamment les clefs suspendues à la ceinture du geôlier. Ces clefs gigantesques, au nombre d'une vingtaine par chaque tour, composaient un trousseau d'un aspect terrible et d'un poids énorme.

— Quelle bonne leçon ces messieurs veulent me donner ! pensait l'espiègle, en s'efforçant de se rassurer contre toutes ces grosses frayeurs... Montrons de la bravoure, cependant, afin que mes condisciples ne se moquent pas trop de moi à mon retour dans les classes.

— C'est donc ici ? dit-il assez gaiement au porte-clefs lorsqu'il le vit ouvrir la porte du troisième étage.

Le geôlier ne répondit pas, il montra le chemin au jeune homme, le laissa entrer, et tandis que Seldon cherchait sa route sur un plancher sali par mille immondices, aux clartés douteuses d'une fenêtre de forme étrange, la porte se referma derrière lui avec un son tellement sourd et lugubre qu'il se précipita comme pour sortir de la chambre. Déjà les pas du guichetier résonnaient en mourant par les degrés. Seldon entendit fermer une autre porte, puis gémir une grille roulant sur des gonds criards, et puis il n'entendit plus rien.

La chambre était haute, vaste, nue ; des pierres partout, du fer partout où il n'y avait pas assez de pierre. Le jour attire les yeux : Seldon courut vers l'endroit d'où venait le jour. Il découvrit une embrasure qui allait en se rétrécissant au travers d'un mur de dix pieds d'épaisseur. Deux grilles de fer à barreaux noueux et entrelacés fermaient cette embrasure, l'une à l'orifice intérieur, l'autre à l'extérieur. Les treillis étaient disposés de façon à ce que leurs mailles ne coïncidaient pas et coupaient la vue en petits carrés, par lesquels trois doigts n'eussent point passé. Ce qu'on voyait par là n'avait ni forme ni couleur.

L'air, en arrivant dans la chambre, s'était chargé des vapeurs humides de la pierre, et le jour, que tamisaient les barreaux, mourait à quelques pieds de la fenêtre. Pas de vitres, le vent sifflait sec et froid. Seldon, rassasié de la vue et de l'air, examina le mobilier de sa demeure. Un bois de lit rompu, une chaise sans dossier, une table vermoulue, composaient l'ameublement. L'unique matelas jeté sur le lit était plat et dur, déchiré en plusieurs endroits ; il exhalait une odeur insupportable. Seldon crut reconnaître sur la toile de larges taches de sang.

Peu à peu ses yeux s'accoutumaient aux ténèbres, il distingua sur les murs des milliers de noms et d'inscriptions bizarres. Il y en avait de toutes les écritures et de toutes les langues. Partout l'horreur, le désespoir et les imprécations ; il lut celle-ci qui le glaça d'effroi :

« Je suis dans cette chambre depuis vingt ans, et voici vingt ans, que je demande aux hommes ce que j'ai fait, et à Dieu pourquoi il me laisse vivre... »

— Décidément, pensa Seldon, la leçon est cruelle ; jamais je n'écrirai plus de vers contre mes professeurs. Sans doute après qu'on m'aura abandonné à mes réflexions, qui ne sont pas couleur de rose, je vais voir apparaître un de ces bons pères avec sa mine refrognée ; je demanderai pardon, et tout sera dit.

On ne vint pas ; la nuit tomba. Seldon se figura qu'elle tombait ; il était midi. Les verrous grincèrent en bas de la tour, des pas pesants se firent entendre.

— Voici ma liberté, dit Seldon. Ah !... pardon, mes pères.

— Allons, rangez-vous, répliqua durement le geôlier ; c'est votre dîner, avec vos draps.

— Je coucherai ici !... s'écria l'enfant épouvanté... Oh ! non, monsieur... n'est-ce pas ?

Et il interrogeait le visage du robuste gardien qui disposait les plats sur la table et les draps sur la couchette.

— Où diable coucheriez-vous ?

— Monsieur !

— Voici un couvert, voici votre bouteille ; allons, bon appétit.

Seldon n'avait plus la force de répondre. Il tint ferme quelques instants, croyant toujours voir s'ouvrir la porte et apparaître un visage ami ; sa chandelle était allumée et projetait une clarté rougeâtre sur les murs poudreux par places et moisis autour des voûtes. Alors le malheureux enfant songea aux chambres si gaies de la maison paternelle, aux douceurs du coin du feu, à ses chiens favoris, aux respectueuses caresses des laquais de son père ; il se rappela l'or des plafonds, le luisant des meubles, les parfums des vases pleins de fleurs, la table splendidement servie, et tout à coup regardant cette hideuse misère, ce lit froid, cette porte noire comme celle d'un vieux sépulcre, il cacha sa tête dans ses mains, sentit son cœur se briser, et pleura.

Huit jours se passèrent ainsi. La porte de l'infortuné s'ouvrait deux fois en vingt-quatre heures ; chaque fois réveillé en sursaut de son horrible rêve par le cliquetis du fer, il courait au-devant du geôlier, épiait dans ses yeux une nouvelle, et comme il n'y trouvait que la même expression froide et impitoyable, il retournait s'asseoir sur son lit, ou collait son visage aux grilles de la fenêtre.

Jamais un souvenir de ce monde qu'il quittait, jamais un espoir ; mais l'espoir, s'il ne venait point du dehors pour Seldon, vivait encore au fond de son cœur. Il s'habitua peu à peu à ne plus demander rien au porte-clefs, rien que des livres, ou des plumes ou du papier.

— Écrivez au major ou au gouverneur, dit la brute.

— Avec quoi ?

— Dame ! si vous n'avez pas tout cela, c'est apparemment qu'on ne veut pas que vous écriviez.

— Je veux voir le gouverneur !

— Le gouverneur n'est pas aux ordres des prisonniers.

— Mais je n'ai rien fait, moi !

— Bah ! c'est la chanson de tous.

Seldon n'ajouta pas un mot. Quand le geôlier fut parti, son désespoir fut tel, que les voûtes de sa chambre retentirent de cris, de blasphèmes et de hurlements.

Tout à coup, un bruit singulier se fit entendre au-dessus de lui ; c'était comme un frottement incisif, une dégradation accompagnée de petits coups sourds, qui ébranlaient la cheminée ; Seldon y courut, prêta l'oreille, le bruit cessa. Alors ses douleurs recommencèrent plus furieuses que jamais ; l'infortuné avait espéré un moment, dans sa superstition naïve, que ce bruit était la réponse du ciel à ses plaintes désolées.

Soudain une voix faible, mais accentuée, retentit à ses oreilles et lui fit éprouver une inexprimable sensation de bien-être et de joie.

— Entendez-vous ? dit la voix.

— Oui, oui, répondit Seldon ; qui me parle ?

— Un prisonnier comme vous ; mais votre voix est jeune ; êtes-vous une femme ou un jeune homme ?

— J'ai seize ans !

— Pauvre enfant... approchez-vous, que je vous voie ; mais écoutez d'abord à votre porte si personne n'épie.

Seldon obéit, puis revint, se glissa presque dans la cheminée ; mais il fut arrêté dès le premier effort par une grille énorme placée en travers. Dans l'obscurité, il distinguait à peine une autre grille scellée à l'extrémité de la cheminée, et au travers de ces menus jours, il voyait quelque chose d'un blanc pâle : c'était le ciel.

— Dites-moi, continua la voix, êtes-vous seul ?

— On est donc quelquefois en compagnie dans cet horrible lieu ? moi, je suis seul.

— Nous étions deux dans ma chambre, mon camarade vient de mourir.

Seldon frissonna.

— Il était depuis quinze ans prisonnier... c'était un compagnon utile et divertissant quoique vieux... mais dans quelques minutes je serai seul aussi, et même séparé de vous ; car il me faut reboucher le trou que j'avais fait au mur, parce que je le cachais aux gardiens avec le drap de mon camarade, et l'on va enlever ce drap aujourd'hui. Qui sait ce qui m'arriverait si mon travail était découvert ? Dites-moi vite si vous connaissez à Paris madame la marquise de Brinvilliers.

— Oui, répondit Seldon, je connais ce nom.

— Sortirez-vous bientôt? demanda la voix.

— Je l'ignore, hélas!...

— Qu'avez-vous fait au roi?

— Moi! j'ai fait deux vers latins, voilà tout.

— Ainsi vous connaissez la marquise de Brinvilliers...

Seldon fut surpris de l'indifférence avec laquelle son interlocuteur passait sur ce qui ne l'intéressait pas.

— Oui, répondit-il, assez blessé de cet égoïsme.

— Plaignez-vous de votre isolement, dit la voix avec une rapidité qui fit prêter l'oreille à Seldon; dites que vous voulez un compagnon, menacez de ne plus prendre de nourriture, annoncez qu'il vous faut de l'air, de la vue; si l'on résiste, faites grand bruit, et l'on vous mettra peut-être avec moi.

— Qui donc êtes-vous?

— Vous le saurez... Adieu, je vais combler le trou de mon mur... adieu. Ah! que j'ai de choses à vous dire! mais on monte, prenez garde.

Seldon entendit tout à coup sa porte s'ouvrir; il sortit de la cheminée, se laissa tomber par terre, et le geôlier vint jusqu'à lui.

— Je m'ennuie, dit Seldon, je suis malade; je veux changer de chambre, je veux avoir de la société, je veux voir quelque chose.

Le geôlier se mit à rire et haussa les épaules.

Seldon, furieux et peu accoutumé à de pareils traitements, saisit les plats et les lança dans les montées.

— Ah! ah! dit le geôlier, je vois que vous voulez voir M. le gouverneur, c'est la manière... vous le verrez, mon petit mutin, mais tant pis pour vous.

Seldon se passa de dîner ce jour-là. Vers les trois heures, un bruit de pas plus nombreux que d'habitude annonça au prisonnier quelques visites à une heure inaccoutumée. Le porte-clefs entra le premier, puis un homme déjà vieux, et que Seldon reconnut pour M. de Besmeaux; derrière lui un officier de la Bastille, et deux soldats armés de pertuisanes. Ce coup d'œil n'avait rien de rassurant.

M. de Besmeaux se découvrit, et Seldon s'inclina profondément.

— Il paraît, monsieur, que vous n'êtes point content, dit Besmeaux, mais vous me semblez ignorer les usages de ce château. Toute violence de la part des prisonniers est punie du cachot. Savez-vous ce que c'est que le cachot? une chambre souterraine, sans jour, sans air, une cave fort désagréable et visitée par des hôtes affamés qui mordent le prisonnier quand celui-ci ne sait pas les rassasier de son pain. De quoi vous plaignez-vous?

— Monsieur, s'écria Seldon les larmes aux yeux, je suis un enfant, je ne comprends pas la rigueur de cette punition... J'ai froid ici, j'ai toujours faim, la nourriture est dégoûtante...

— Mon jeune ami, elle est en proportion du prix que le roi paye pour votre entretien. Vous n'êtes tarifé qu'à cinq livres par jour, il y a de plus minces prisonniers. Sa Majesté veut, sans doute, vous faire faire pénitence de quelque faute que nous devons tous ignorer. Patientez... je n'aimerais point à user de sévérité envers un enfant...

— Mais, monsieur, je meurs d'ennui. Si j'avais un compagnon!

— Vous pouvez en avoir de deux sortes: un valet ou un soldat; or, le roi ne veut pas que vos valets entrent à la Bastille. Les soldats sont une triste société pour un jeune et savant gentilhomme comme vous; il reste à obtenir la compagnie d'un prisonnier; mais, hélas! vous ne savez pas ce que vous demandez.

— Accordez-moi un compagnon, monsieur, je vous en supplie...

— Soit, dit Besmeaux avec une compassion qu'il ne put déguiser. Major, vous aurez soin que monsieur ne demeure plus seul.

— Ah! monsieur, encore une faveur! me sera-t-il permis d'écrire à mes parents?

— Non, monsieur; l'on n'écrit de la Bastille qu'à M. le lieutenant de police, ou à l'un des ministres de Sa Majesté, et encore faut-il avoir obtenu la permission de correspondre avec Leurs Excellences. Demandez-vous cette permission?

— Oui, monsieur; monsieur, je suis si jeune! je n'ai jamais fait de mal à personne, veillez sur moi, vous avez l'air de me plaindre; n'est-ce pas que je suis malheureux?

— Vous plaindre! répondit durement

Besmeaux, qui d'un coup d'œil rapide examina les visages étonnés des assistants ; plaindre quelqu'un que le roi juge à propos de punir ! Non, monsieur, je ne vous plains pas, je fais ma charge, voilà tout... j'ajoute même que si vous renouvelez vos essais de mutinerie, je me verrai forcé de vous châtier exemplairement.

Seldon s'appuya consterné sur le chambranle de la cheminée. Tout le monde sortit, excepté le geôlier, qui, avant de partir, dit au jeune homme :

— Vous voilà prévenu, mon jeune maître, c'est à moi maintenant que vous aurez affaire ; M. le gouverneur ne viendra plus de longtemps.

Que répondre... Seldon suffoquait d'indignation. La porte se referma ; il n'était plus seulement abandonné, il se voyait à la merci d'un ennemi cruel. La crainte s'empara de lui, et ce fut avec un sentiment d'angoisses indéfinissable qu'il entendit remonter cet homme, porteur d'un souper plus détestable que les derniers. Seldon osa renouveler sa demande d'un compagnon.

— Vous l'aurez dès ce soir, dit le geôlier en souriant. Je vous ai trouvé *cela* moi-même. On dit que vous êtes savant, je vous mets avec un savant...

— Ah ! merci.

— Vous remercierez plus tard... mangez votre portion et attendez-moi.

Seldon, pénétré de joie, écouta près de la porte pour savoir si le compagnon qu'on lui avait promis viendrait d'en haut ou d'en bas ; mais on fut quelque temps à descendre. Enfin le trousseau du geôlier fit son bruit éclatant à l'étage supérieur, une porte s'ouvrit, Seldon entendit traîner quelque chose de pesant, puis tomber une masse qui rendit un son étrange ; le pas du porte-clefs était plus lourd que de coutume ; Seldon sentit arriver à lui comme une odeur de genièvre et une vapeur subtile qui pénétrait jusque sous la porte de sa chambre. Bientôt la clef grinça dans la serrure, et un homme se précipita au-devant du jeune prisonnier. Alors le geôlier tira péniblement la porte, et Seldon, étonné de le voir agir avec tant d'embarras, s'aperçut qu'il pliait sous un fardeau de forme et de couleurs singulières... Il s'approcha, puis poussa un cri d'horreur ; ce fardeau était un cadavre nu que le geôlier tenait par un pied et traînait moitié sur son épaule, moitié sur les degrés, où il rebondissait à chaque marche.

— C'est mon compagnon que l'on va enterrer, dit froidement le nouveau venu à Seldon.

— Bonne nuit, dit le geôlier en faisant jouer les verrous et les barres. Soyez bons amis.

— Quoi ! murmura l'enfant, c'est ainsi qu'on enterre les morts à la Bastille ?

A la lueur d'une chandelle qui coulait en larges nappes sur un chandelier de fer, Seldon, remis de son émotion, examina son compagnon de captivité, lequel de son côté s'était assis tranquillement sur la chaise unique de l'appartement, et paraissait absorbé dans une rêverie profonde.

C'était un homme de cinquante ans au plus : une longue barbe grisonnante mêlée de mèches d'un noir de jais, des yeux étincelants et presque cachés sous les sourcils, une pâleur mate comme celle de la cire, tel était le portrait de cet homme que l'écolier ne regarda point sans une secrète frayeur.

— Comment vous nommez-vous ? dit-il timidement à son hôte.

— Vous connaissez madame de Brinvilliers ! répondit celui-ci sans avoir entendu la question... Connaissez-vous aussi un officier... qui s'appelle M. de Sainte-Croix ?

— Non, monsieur... mais vous-même... qui êtes-vous ?

— Vîtes-vous quelquefois la marquise ? Avez-vous entendu parler d'elle dans Paris ?

— Oui, certes... Mais où tendent ces questions... Serait-ce une de vos anciennes passions... dit l'écolier, qui voulait faire l'homme.

Son compagnon baissa la tête et reprit le fil de ses méditations.

— J'aurai là une singulière distraction, pensa Seldon... Est-ce que vous avez sommeil ? ajouta-t-il en s'approchant du rêveur.

— Jeune homme, répondez-moi, et ne questionnez pas encore... Ne savez-vous rien de plus sur la marquise dont je vous parle, sur M. de Sainte-Croix ? Voyons, répondez...

Les yeux noirs de l'inconnu s'animèrent et son visage parut perdre un moment sa teinte blafarde. Seldon pensa que le prisonnier était le parent ou l'ami de cette femme.

— Je sais, monsieur, que cette dame a perdu il y a quelques années son père et ses



frères, morts subitement ; c'est une histoire qu'on racontait autour de moi, j'étais fort jeune alors... Quant au nom de M. de Sainte-Croix, il ne m'est pas inconnu, je ne sais pas même si je n'ai pas entendu dire aussi qu'il fût mort.

— Le lieutenant civil d'Aubray et ses fils ! murmura l'inconnu... Sainte-Croix aussi !... Quatre victimes de plus à voir la nuit...

— Serais-je avec un fou ? se demanda Seldon... Monsieur, je vous ai répondu, parlez à votre tour... On vous nomme ?

— Mon *nom* !... je suis Italien, vous ne pouvez me connaître... je m'appelle Exili !... je suis à la Bastille depuis cinq ans, pour la troisième fois...

Exili chercha sur le visage de l'écolier l'impression que produisait son nom, mais Seldon ne le connaissait pas.

— Qu'avez-vous donc fait ? dit le jeune homme.

— Moi ! je suis un pauvre savant romain, persécuté par des niais qui m'accusent d'avoir trouvé la pierre philosophale... Mais revenons, s'il vous plaît, à ce qui m'intéresse... Vous disiez que le père de madame de Brinvilliers est mort empoisonné.

— Empoisonné ! je n'ai pas dit cela, je n'en savais rien.

Les yeux d'Exili se dilatèrent, et un frémissement nerveux agita sur ses joues enfoncées les tresses ondoyantes de sa barbe noire.

— Il me semblait que vous l'aviez dit... vous avez parlé de mort subite.

— C'est vrai... seulement j'ignorais le genre de mort... Mais où connûtes-vous cet officier ?

— Il fut emprisonné avec moi, dans la

chambre où nous sommes; il s'est assis longtemps à mes côtés à la place où vous êtes... le pauvre jeune homme, il n'était coupable alors que d'avoir aimé une belle dame... Ha! ha! ha! interrompit Exili en riant d'une façon étrange... Ce pauvre Sainte-Croix... je le lui avais bien dit qu'il mourrait.

Toutes ces paroles vagues, toutes ces réticences étonnèrent Seldon... lui aussi voulut savoir l'histoire de madame de Brinvilliers, car il devina que c'était la belle dame aimée de l'officier Sainte-Croix. Exili garda le silence. Seldon se mit à manger lentement son souper; alors Exili s'approchant lui dit:

— Vous avez le tarif de cinq livres, vous... la bouteille entière... vous êtes bien heureux; moi, je suis à deux livres dix sols comme un laquais.

— Voulez-vous partager mon souper?

— Je vous demanderai seulement les os de vos plats, et un peu de sel; gardez-moi aussi du vinaigre, je vous prie.

— Volontiers.

Exili alluma du feu dans la cheminée, tira de sa poche une petite tasse de fer, qu'il avait artistement façonnée et arrondie lui-même avec un chandelier brisé. Il jeta dans ce vase étrange quelques substances grossières rassemblées dans des papiers pliés, et fit chauffer le tout en surveillant avec attention.

— C'est votre cuisine, dit Seldon; fi! le goût nauséabond.

— C'est une composition que j'ai inventée pour détruire tous les rats de cette chambre; il sont nombreux, je vous avertis... ou du moins ils étaient nombreux du temps que j'habitais ici avec M. de Sainte-Croix. Il est vrai que nous en tuâmes beaucoup.

— Vraiment! répliqua Seldon avec une curiosité d'enfant... oh! j'aimerais fort à savoir faire cette mort aux rats, j'en donnerais aux geôliers, aux officiers, au gouverneur, aux jésuites, au roi! En attendant, tuons quelques-uns de ces gros rats qui me réveillent la nuit.

Exili le regarda avec une attention singulière.

— Vous aimez la chimie, mon jeune maître! c'est un bel art; ah! si j'étais encore malade, ou si vous pouviez le devenir!

— Hein! que dites-vous?

— Sans doute, je relève de maladie... Ah! ah! ah! sans quoi l'apothicaire de la Bastille me fournirait encore des drogues... Je lui ai appris tant de choses à ce brave praticien... mais il se défie de moi, et ne me prête plus ses fioles ou ses boîtes; je m'ennuie fort, allez. Si vous étiez malade, il vous soignerait, je garderais quelques-uns des médicaments, et nous ferions des expériences... sur les rats.

— Je puis feindre une maladie; voyons, laquelle...

— Des douleurs de poumon... des coliques d'estomac.

— Très-bien... j'en parlerai au geôlier dès demain.

Pendant ce temps, Exili avait fait calciner les os dans le feu, et arrosait de vinaigre la poudre de ces débris; il broya les cendres, les arrosa d'une certaine liqueur contenue dans une petite bouteille et remit le tout au feu; peu à peu le contenu de la boîte de fer s'évapora, se réduisit à quelques gouttes épaisses et gluantes qu'Exili considéra longtemps avec attention.

— Voulez-vous me donner un peu de sucre? dit-il à Seldon; et mêlant ce sucre à la substance visqueuse, il en forma une pelote de la grosseur d'une noisette, qu'il renferma soigneusement dans la boîte.

Bientôt la chandelle s'éteignit; une lueur mourante, qui montait du foyer, éclairait seule le visage d'Exili, étendu par terre devant les charbons. Seldon, en se couchant, jeta une dernière fois les yeux sur son compagnon mystérieux qui divisait sa pelote de pâte en plusieurs parcelles et lui recommandait d'être dorénavant plus ménager du luminaire.

L'enfant s'endormit bientôt, fatigué des émotions de la journée. De temps en temps, lorsque la cloche sur laquelle frappaient chaque quart d'heure les sentinelles de la galerie du fossé l'éveillait en sursaut, il voyait veiller, sombre et immobile, l'industrieux Italien qui avait entretenu le feu. Cette figure livide, accroupie devant la braise, semblait à Seldon une de ces visions funestes dont on a peur longtemps encore après la fin du rêve. Mais la nature l'emporta, l'écolier finit par dormir d'un sommeil de plomb.

Exili ne dormait que le jour. Il parlait peu; Seldon attribua sa réserve à du chagrin, ce chagrin à la mort de son ami; chaque fois que l'écolier voulut mettre la

conversation sur ce cadavre profané par le gardien brutal, Exili répondait :

— Ne mourrons-nous pas tous?

Et la conversation en restait là.

Bientôt les rats attirés dans la chambre servirent de sujets aux expériences de l'Italien ; Seldon était frappé de les voir, tantôt tomber morts en touchant la pâte fatale, tantôt bondir comme agités par la rage et tourner sur eux-mêmes pendant des heures entières.

Alors ils tombaient de fatigue et n'étaient pas encore morts que l'intrépide chimiste interrogeait leur estomac et leurs entrailles avec un couteau fort tranchant qu'il s'était fait d'une fiche de sa table, aiguisée sur une bouteille de grès. Tous les jours n'étaient pas des jours de bonne humeur pour l'Italien. Quand l'apothicaire de la prison avait apporté quelques poudres ou quelques médecines, et qu'Exili, avec son habileté incroyable, avait réussi à s'approprier par l'analyse des substances décomposées au moyen de son bizarre alambic, alors c'était fête, la gaieté de cet homme était bruyante, il chantait avec une ardeur sauvage certaines chansons italiennes, pendant que les mélanges bouillonnaient au feu, et Seldon, bien qu'accoutumé a son caractère inégal, ne savait que penser de ces joies extraordinaires ou de ces tristesses profondes.

Un soir, l'Italien fut plus sombre que de coutume, ses espérances avaient échoué. Il tira de son petit creuset de fer une chaux obtenue, grâce à une cuisson persévérante de sels et de liquide, et se mit à chercher aux trous de la cheminée si un rat ne paraîtrait pas,

Il n'en vint point ; Exili entra dans une furieuse colère, son impatience ne saurait se décrire; il allait et venait, regardant alternativement Seldon, sa chaux, et les passages du gibier nocturne.

Tout à coup le pas du geôlier retentit à la porte, c'était le souper qu'on apportait. Exili mangea tristement, puis tout à coup, comme frappé d'une idée heureuse, il se dérida. Seldon lui fit compliment de ce changement favorable. Pendant que le geôlier desservait la table, Exili versa du vin dans un verre et y jeta la poudre recueillie le jour même, puis engagea cet homme à boire ; Seldon ne savait quelle contenance garder... il brûlait de parler ; un coup d'œil de l'Italien fit expirer la parole sur ses lèvres. L'homme vida le verre, et aussitôt chancela comme foudroyé par l'ivresse... Seldon jeta un cri.

— Ah! murmura le geôlier...

Exili, prompt comme l'éclair, remplit un autre verre dans lequel il versa deux gouttes de la fiole qu'il tenait cachée, il courut à l'homme, qui déjà se renversait en arrière, et lui fit avaler le breuvage. Aussitôt le geôlier rouvrit les yeux, se frotta le front du revers de sa grosse main en disant :

— J'ai eu un éblouissement... le sang me tourmente depuis huit jours...

— Faites-vous saigner, dit Exili rayonnant de joie, et avant de partir videz cette bouteille ; vous nous avez fait une peur...

Seldon s'était caché la tête dans les mains, il n'avait plus une idée à lui... le délire du geôlier était passé dans son cerveau.

— Ma foi, le vin de la Bastille est bon, il ressusciterait un mort, ajouta l'homme en remettant la bouteille dans son panier; et il descendit d'un air joyeux...

— Il ressusciterait un mort, répéta lentement, avec son rire infernal, Exili, qui le suivait des yeux... Tu as raison, brute; tu as bien raison.

— O monsieur! est-ce donc sur les hommes à présent que vous voulez faire des expériences semblables?

— Enfant! tu ne vois donc rien? s'écria Exili en lui serrant les mains ; il était mort, ce contre-poison l'a sauvé... Oh! si je sors jamais de la Bastille! Sainte-Croix, que n'es-tu là ! nous vendrions bien cher ces deux découvertes à la marquise.

Seldon, glacé d'horreur, se dirigea en tremblant vers son lit... Plus de repos, plus de sécurité pour lui désormais. Un coin du voile s'était levé, l'enfant comprenait les mystères de cette âme profonde, il sentait vaguement s'agiter mille horribles secrets dans les ténèbres.

Toutes les sombres histoires de son enfance lui revinrent en mémoire, et cette nuit-là, il suivit de l'œil chaque mouvement de son dangereux compagnon, dans la crainte qu'il ne se livrât à quelque nouvelle expérience. Quand il songeait à ce cadavre enlevé par le geôlier, à l'indifférence d'Exili, à ses horribles études, Seldon ne pouvait s'empêcher de redouter pour lui-même le sort de cet ancien compagnon de l'Italien. Cette pensée s'enracina dans son esprit au point de devenir une torture, et sa préoc-

cupation le trahit bientôt; l'astucieux Exili devait lire couramment dans cette âme inhabile aux longues dissimulations.

— Vous êtes las de ma société, dit-il en souriant; mais je vous pardonne : à votre âge on ne sait pas encore apprécier les hommes. M. de Sainte-Croix, qui m'a connu comme vous par hasard, me témoigna plus d'intérêt et de reconnaissance. Il n'a pas été fâché plus tard de cette liaison qui lui a ouvert l'esprit et procuré bien des avantages... La chimie est une belle science, elle conduit aux honneurs, à la fortune, elle rend faciles bien des choses impraticables..... Quand vous aurez vécu dans le monde, jeune homme, vous vous rappellerez souvent le Romain Exili, qui voulait vous amuser en composant de la mort aux rats, et vous vous direz peut-être plus d'une fois : Où est Exili? vous désirerez ma présence, jeune homme! car je connais le monde et les passions humaines...

— Mais, monsieur, cette étude est dangereuse! homicide!

— Enfant! vous n'êtes pas convaincu de l'utilité d'un contre-poison comme celui que le hasard m'a fait découvrir hier!...

— Quand vous aviez déjà trouvé le poison, monsieur Exili.

— A quoi servirait le remède si l'on ne connaissait pas le mal? dit l'Italien avec son sourire éternel et son regard fauve... Ah! nous fîmes de bien belles expériences avec M. de Sainte-Croix! nous étions seuls dans la tour du Puits, nous avions un bon fourneau, des vases de terre et de verre; le geôlier, pour de l'argent... Sainte-Croix avait de l'argent... nous procura un alambic, des matières premières, nous composions des sirops dont toute la Bastille raffolait... Ah! le beau temps...

— Et quand vous sortîtes de la Bastille?

— Nous vivions encore ensemble... je vendais nos produits : Sainte-Croix, homme du monde, produisait dans la haute société nos recettes si utiles... si utiles que tous se les arrachaient. En ai-je vendu! ajouta Exili avec un soupir; dans la ville, à la cour, par les provinces! des louis d'or, des sacs d'écus, des bagues de diamants! oh! j'étais riche...

— Qu'avez-vous fait de ces richesses?

— Je n'en sais rien... elles sont pour celui qui m'a fait mettre à la Bastille; il rit bien, le délateur!...

— Le délateur !... on vous a donc dénoncé ?... mais le commerce de sirops et de remèdes n'était donc pas autorisé?

Exili se mit à rire, de ce rire lugubre et silencieux qui ressemblait à l'hilarité d'une statue.

— Apprenez donc la chimie pendant que vous en avez l'occasion, dit-il à Seldon; vous êtes jeune, vous avez des parents...

— Hélas! oui...

— Vous avez dit hélas, je crois...

— Parce que je regrette d'en être séparé, dit vivement Seldon.

— J'interprétais autrement... Étudiez la chimie, et si vous quittez avant moi la Bastille, ce qui est probable, vous m'en ferez sortir aussi, comme Sainte-Croix m'en a fait sortir; ce sera le loyer de mes leçons... Madame de Brinvilliers payera probablement plus cher, ajouta-t-il à voix basse... surtout si c'est elle qui m'a procuré le logement et la table du roi...

— Eh bien... nous verrons... monsieur, oui... j'étudierai. Mais ne savez-vous rien de plus intéressant à m'apprendre ?... Vos manières, votre langage, annoncent un homme savant.

— Mon jeune ami, je ne sais rien de ce que montrent les jésuites rue Saint-Jacques; mais si vous m'eussiez connu avant d'écrire vos deux vers sur la porte, je vous eusse donné un bon conseil, grâce auquel vous ne seriez pas à la Bastille.

— Quel conseil?...

— Tuez vos ennemis, ne les offensez jamais.

Seldon regarda l'Italien, qui, de sang-froid, lui posait une semblable maxime, et son horreur pour lui s'accrut encore. Mais au malheur d'une pareille association l'enfant ne voyait pas de ressource. Il comprenait maintenant toute la vengeance de son ennemi le geôlier.

— Heureusement, pensait-il, ma prison ne peut se prolonger, on me jugera, je serai déclaré innocent.

Mais il était loin de compte. Le lendemain, pendant le sommeil d'Exili, le major de la Bastille entra dans la chambre de Seldon avec le porte-clefs.

— Monsieur, dit-il à Exili, grâce aux sollicitations d'amis puissants, Sa Majesté vous rend la liberté; vous devrez sortir du royaume dans huit jours, de Paris dans vingt-quatre heures.

— Et moi? demanda l'enfant ranimé par ce rayon d'espérance, ma liberté à moi, monsieur?

— J'ai aussi un ordre de Sa Majesté pour vous, monsieur, dit le major; Sa Majesté, prenant en considération votre jeunesse, vous condamne seulement à une détention perpétuelle.

Seldon poussa un grand cri.

— C'est impossible, dit-il; ce n'est pas moi que concerne l'ordre dont vous parlez.

— Vous êtes bien François Seldon?

— Oui, sans doute.

— Donc, Sa Majesté veut que vous soyiez transféré aux îles Sainte-Marguerite, pour y subir votre peine... Vous partirez dans une heure.

Seldon tomba évanoui sur le carreau. Exili le considéra quelques instants, et murmura :

— Prisonnier à vie!... il regrettera peut-être de n'avoir pas pris quelques leçons de moi.

Le même jour, Exili fut conduit hors de la Bastille, et l'on n'entendit plus parler de lui. L'enfant, porté dans une chaise de poste, fut conduit aux îles Sainte-Marguerite, dans le château que gouvernait alors M. de Saint-Mars.

Qui le croirait! ce malheureux jeune homme, dont le seul crime était cette satire que nous connaissons, resta dix-sept ans aux îles Sainte-Marguerite, et fut ramené, en 1691, à la Bastille, où le pauvre enfant, devenu homme, expiait encore en 1705, c'est-à-dire après *trente-un* ans de souffrances, une faute qui ne méritait pas même le fouet des jésuites, cette correction qu'avait subie souvent le roi Louis XIII dans sa première jeunesse.

Seldon fût mort en prison, si le confesseur de la Bastille, un jésuite, le père Riquelet, vigilant gardien des intérêts de la Société de Jésus, n'eût songé que ce jeune homme, dont personne n'avait plus entendu parler, dont les parents étaient morts de douleur, attribuant la perte de leur fils à quelque catastrophe, devenait, par l'extinction de sa race, un des plus riches héritiers du royaume.

Il communiqua son plan à ses confrères, qui, avec le même zèle qu'ils avaient déployé autrefois pour le perdre, travaillèrent à sauver Seldon à demi-mort de langueur et d'ennui.

Un jour qu'il songeait peut-être, comme l'avait prédit Exili, à ce compagnon terrible dont la science eût pu abréger ses tristes jours et finir ses misères; un jour, plus sombre que de coutume, le malheureux résolut de mettre un terme à cette horrible souffrance, et, comme il avait toujours appelé Dieu à son aide dans les angoisses de sa longue torture, il ne voulut point mourir sans demander pardon au Créateur du crime qu'il allait commettre en détruisant la créature.

Il appela donc un confesseur; c'était le père Riquelet, jésuite des plus fins et des plus retors. Cet homme était chargé d'interroger les consciences des prisonniers et d'en exprimer, soit des aveux, soit des délations. Jamais ses yeux verts ne regardaient un homme en face. Il cherchait à s'insinuer dans les bonnes grâces de ses pénitents, leur tirait quelques éclaircissements, qu'il s'empressait d'aller porter à ses chefs, en sorte qu'avec lui un soupçon devenait une certitude, et les malheureux qui se livraient avec confiance à ce traître étaient plus sûrement perdus que s'ils eussent eu affaire à l'accusateur le plus passionné, aux témoins les plus hostiles.

Il promettait la liberté à ceux qu'il voyait ébranlés par le régime de la prison, la liberté à ceux qui savaient les secrets des plus circonspects; des grades aux surveillants des détenus; son inquisition s'étendait à tous les habitants de la Bastille, des prisonniers aux geôliers, il espionnait le gouverneur pour le roi, après avoir espionné les prisonniers pour le gouverneur.

La première chose que recommandaient aux nouveaux venus les captifs expérimentés, c'était un silence absolu envers le père Riquelet. Mais quelques victimes n'avaient ni la force ni l'adresse de résister; il en profitait toujours d'une manière ou d'une autre.

Si Exili eût eu affaire à un pareil confesseur, nul doute que les secrets de madame de Brinvilliers n'eussent été plus tôt découverts. Mais, nous l'avons dit, à partir du règne de Louis XIV, la Bastille se perfectionna chaque jour.

Les pères Talon et Bourdaloue étaient confesseurs en 1694, l'abbé Giraut et Riquelet étaient aumôniers et confesseurs en 1705. On pourra juger du progrès dans le fond et dans la forme quand nous aurons

joint le portrait de Giraut à celui de Riquelet.

Riquelet fut donc introduit près de Seldon. Ce pauvre mourant conta sa vie, son crime qu'il exagérait lui-même, abusé par la rigueur de la punition. Riquelet reconnut la Société de Jésus à cette persévérance, et résolut de couronner par un coup de maître la vengeance si bien commencée des révérends pères jésuites.

Il était d'autant plus urgent de s'arrêter à quelque détermination que Seldon annonçait la ferme intention de mourir. Riquelet prit le jour même d'amples informations, et apprit la qualité, la fortune du pauvre prisonnier.

Les héritages de ses parents, ceux de ses oncles, de ses alliés, avaient été soigneusement administrés par d'habiles économes; Seldon allait mourir sans nommer d'héritier à son tour. Il est vrai que le roi, en trésorier prudent, se fût adjugé la dépouille de son amé sujet. Mais Riquelet jugea que la Société de Jésus méritait cette bonne aubaine autant que Sa Majesté, pour le moins.

Il commença par circonvenir l'esprit affaibli de Seldon, et lui fit grand peur des peines éternelles. Le suicide était un crime bien plus lourd que les distiques latins, et pour lequel on devait être puni en l'autre vie selon la proportion de l'enfer à la Bastille.

Seldon répondit qu'il aimait mieux avoir affaire à Dieu qu'aux hommes, et qu'il était impossible que ce souverain juge usât d'autant de sévérité envers lui que les juges de la terre. Riquelet, épouvanté de cet argument, se hâta de répondre à son tour que les peines d'ici-bas peuvent avoir un terme, mais que celles de l'autre monde n'en ont point.

Seldon ouvrit les yeux; bien que l'espérance fût pour lui comme une flamme à jamais éteinte, le souvenir de sa douce influence fit encore une fois battre son cœur.

— Vous pouvez être libre, dit alors Riquelet, attachant par hasard et pour un moment ses petits yeux de vipère sur le visage décoloré du prisonnier.

— Qui me délivrerait?

— Moi, moi, membre indigne de la Société sainte de Jésus, moi qui puis intéresser en votre faveur mes frères, et par leur influence, toute-puissante, comme vous savez, négocier votre sortie de la Bastille.

— Je quitterais cet affreux séjour! je n'aurais plus en face les murs noirs, le jour blafard, je sortirais de ce silence éternel qui me fait croire que tous mes sens sont usés, je reverrais les arbres, le ciel tout à découvert... je parlerais à des amis!... Oh! non, c'est impossible... Je sais que je dois mourir ici.

— Je vous répète, mon fils, que je puis vous procurer la liberté, avec tous les biens dont vous faites un tableau si touchant: vous rentrerez dans le monde, vous reprendrez votre rang.

— Je reverrai ma famille!

— Hélas! mon fils, depuis bien des années votre famille a fait des pertes cruelles, nous sommes mortels...

— Quoi?... dit Seldon avec un douloureux serrement de cœur.

— Votre famille sera l'humanité; vous trouverez à remplacer vos amis morts par de nouveaux, par de tendres amis. D'abord ceux à qui vous devrez la liberté.

— C'est vrai, murmura Seldon plongé dans l'abattement; mais vous me parlez de choses impossibles, le roi m'a oublié... Vit-il toujours le roi?

— Il vit pour le bonheur de la France, mon fils, et si nos prières réussissent à le fléchir, s'il vous pardonne, vous voyez bien que vous auriez eu tort de vous laisser aller au désespoir; de songer à la mort, quand bien même ce ne serait pas un crime irrémissible.

Seldon avait essuyé trop de traverses, usé trop d'illusions pour se réjouir aux premières apparences du bonheur.

— Comment se fait-il, mon père, continua-t-il, qu'on me trouve à présent plus digne d'être pardonné qu'il y a deux ans, dix ans?

— Dieu avait fixé ce temps pour votre punition, répondit le jésuite en clignant saintement les yeux pour éviter le regard encore assuré de Seldon, mais il fixe désormais le terme de vos peines; bénissez le Seigneur et ceux par qui vous parviendront ses faveurs.

Ici un silence assez long, et qui fut embarrassant pour le père Riquelet, car il ne voyait pas arriver l'expansion si vivement attendue. Son pénitent doutait, hésitait, mais ne promettait rien. Le jésuite entama la question délicate.

— Que dirai-je, mon fils, à ceux qui s'in-

téressent à vous? que leur promettrai-je en votre nom?

— Ma reconnaissance, mon père.

— Sans doute, mais comme garantie...

— Garantie! de quoi?

— Oh! de votre conduite à venir, de votre retour à la morale.

Seldon sourit amèrement.

— Hélas! mon père, si Dieu lit au fond des cœurs, il juge de ma vie future par ma vie passée. J'avais seize ans quand on m'a emprisonné; les orgies de la Bastille sont peu corruptrices, mon père, les passions se brisent à ces barreaux de fer, elles s'éteignent à l'humidité de ces voûtes... La vertu! la morale! noms pompeux, je ne les connais pas plus que je ne connais le crime et le vice... La Bastille m'a gardé bien pur, quant à l'âme; elle n'a gâté que mon corps.

— Vous êtes amer dans vos reproches, mon fils; soyez humble et patient, soyez reconnaissant surtout... Voyons, je le répète, quelles garanties nous offrez-vous en retour de l'engagement que nous allons prendre? car désormais si vous êtes libre, nous serons responsables de vous; jeune encore...

Seldon regarda sa longue barbe déjà blanchie par places.

— Vous serez... riche...

— Riche! ah! que la vie serait bonne... moi riche! libre!

— Vous voyez, cher enfant, que déjà vos idées mondaines reprennent le dessus. Une fois dehors vous oublierez la cruelle leçon du malheur.

— Je vous jure...

— Point de serment, des actes... de bons actes... Comprenez bien surtout la portée de mes paroles : Nous consentons à intercéder près du roi pour un homme converti, mais nous ne le ferons pas pour une tête folle ou pour un mauvais riche... Souscrivez à quelques conditions.

— Des conditions! interrompit Seldon, que les circonlocutions et les singeries du jésuite remuaient jusqu'au fond du cœur, tout faible, tout abruti que l'eût fait l'odieux régime de trente ans de Bastille; des conditions! eh! n'ai-je pas soif de vivre à ma guise? n'ai-je pas toute ma belle jeunesse à regagner? le roi ne m'a-t-il pas assez torturé? veut-il encore boire mes pleurs, mon sang? qu'il parle! me voici; mes membres supporteront au moins dix années de prison, de faim et de froid; le roi tient donc mon corps, mais ma pensée, je la garde... je ne l'aliénerai pas... point de conditions...

— Ah! dit le jésuite, refroidi par ces reproches et rendu à ses mauvais instincts; mon fils, vous n'êtes pas mûr pour la liberté... nous nous sommes trompés... attendons que vous ayez fait des réflexions plus sages... l'âge vous calmera.

Et le P. Riquelet salua Seldon avec sa mine béate, et sortit de la chambre.

— L'âge! s'écria Seldon, je vous réponds que je ne l'attendrai pas!

Cette dernière menace rendit au jésuite le sang-froid qui l'avait abandonné un instant. Il songea quelle énorme perte le suicide de Seldon ferait subir à la sainte société; il attachait comme amour-propre une grande importance à la réussite de cette négociation, et outre l'amour-propre son intérêt commandait... Pour prix de la dépouille du prisonnier, Riquelet ne pouvait-il pas espérer soit un rectorat, soit une bonne cure? Or, ce ne sont pas des choses méprisables.

Seldon s'était jeté en bas de son lit, et déchirant son drap, il en avait fait une lanière assez solide; le P. Riquelet comprit la destination de ce lien funeste, il prit le malheureux dans ses bras et le serra tendrement sur son cœur.

— Vous ne m'avez pas compris, cher enfant, dit-il; les conditions que je vous propose sont des plus simples. O bouillante jeunesse! que tu t'égares facilement loin du regard de Dieu! Voyons, mon fils, mettez-vous à notre place, représentez-vous la situation d'un père de famille qui veut empêcher l'enfant chéri de se perdre par quelque action inconsidérée; voyez de quelles précautions il use, quelle tutelle il choisit!

Ici le jésuite regarda l'effet de son ouverture. Seldon, épuisé par les émotions de cet entretien, acquiesçait facilement.

— Nous sommes ce père, cet ami, ce tuteur... Or, Sa Majesté ne vous rendra la liberté que sous des garanties, je vous l'affirme... eh bien! sont-elles si dures ces conditions qui vous imposent la soumission à nos conseils... Ah! cher enfant, vous devriez nous remercier à genoux de vous ouvrir un port contre les orages de la vie...

— Que dois-je faire? dit Seldon timide-

ment; car sa volonté venait de s'éteindre dans la dernière lutte.

— Voici mon avis... donnez-vous des appuis contre vous-même, liez-vous pour être sûr de ne pas commettre de nouvelles folies qui appelleraient encore la colère mal assoupie du roi; s'il vous reste, par hasard, ceci n'est qu'une supposition, s'il vous reste quelques-uns de ces instruments de perdition que l'impie admire, que le sage dédaigne, brisez-les d'avance dans votre main; en un mot, si vous avez encore quelque fortune, disposez-en de manière à prouver votre reconnaissance à Dieu et aux hommes qui vous auront servi.

— Ah! dit Seldon, qui comprit tout à coup le sens de ces phrases savamment entortillées... Vous désirez, mon père, que je donne mes biens aux pauvres; mais je suis, moi, le premier des pauvres.

— Vous pourriez avoir du superflu, et c'est la porte ouverte aux suggestions de l'esprit malin; contentez-vous d'une aisance honnete, laissez administrer vos biens par de sages économes, contribuez à des fondations pieuses, et comme vous ne pouvez être suffisamment éclairé sur ces matières, rapportez-vous-en au zèle et aux lumières de vos amis.

— Je n'en ai plus, mon père!

— Vous avez moi, d'abord, et mes frères en Dieu! s'écria le jésuite en embrassant Seldon avec l'à-propos d'un comédien qui veut entraîner son auditoire. Or, voyez comment nous tombons facilement d'accord. Toute la question se trouvait là, nous la résolvons sur-le-champ. Je porte cette bonne parole à Sa Majesté. Je prouve à ce grand roi combien sont pures vos intentions, combien est vrai votre repentir, j'insiste sur la nécessité de proposer au monde l'exemple d'un pénitent distingué qui va l'édifier par ses mœurs. Le roi daigne accorder beaucoup de confiance aux membres de notre société; dès lors votre affaire prend une tournure favorable, je vois s'éclaircir le front auguste de Sa Majesté, sa main saisit la plume, trace quelques mots sur un parchemin, et mon enfant est libre!

— Ah! quelle joie! murmura le prisonnier défaillant; vite, mon père, terminons, souhaitez, commandez... Voulez-vous ma parole...

— Mais... mon fils.

— Un acte signé vaut mieux, n'est-ce pas? Signons... je suis prêt...

— Vous voilà donc raisonnable! c'est Dieu lui-même qui vous a dessillé les yeux!

— O liberté! trésor plus cher que la vie, répète en joignant les mains le malheureux agenouillé sur son grabat; mais vous ne dites plus rien, mon père, vous n'êtes plus aussi certain de réussir... quelque obstacle imprévu?... Mon Dieu, je ne sortirai pas de la Bastille! Parlez donc, ne baissez point ainsi la tête.

Riquelet méditait la formule de son acte. Ce travail fut bientôt terminé, quoique le révérend père y eût apporté tout le soin et toutes les délicatesses imaginables. Il tira de sa large poche un crayon et du papier, puis écrivit ce qu'il avait rédigé mentalement. Ensuite il frappa plusieurs grands coups dans la porte avec le manche du balai, c'était la manière d'appeler les valets ou les sentinelles à la Bastille; quelques minutes après le porte-clefs entra.

— Donnez-nous de l'encre et des plumes, dit Riquelet; monsieur veut écrire sa confession.

Seldon, pendant ce temps, lut à voix basse le projet d'acte ainsi conçu :

« Je m'engage à céder au révérend père Riquelet, ou à ceux des membres de la très-sainte société de Jésus qu'il lui plaira de choisir, la gestion et administration de tous mes biens, meubles ou immeubles. J'en toucherai annuellement le revenu à raison d'un intérêt de deux pour cent, laissant tous ces biens en propriété, après ma mort, à la très-sainte société, que j'institue dès lors et irrévocablement mon héritière.

« Ce, pour reconnaissance des bons offices que m'ont rendus les révérends pères de la société de Jésus dans ma longue captivité.

« Fait à la Bastille, le 15 novembre 1705.

« En foi de quoi j'ai signé.

« François Seldon. »

Seldon transcrivit ces lignes à la hâte et tout joyeux, le P. Riquelet suivant d'un regard avide cette main qui semblait, après trente et un ans de repos et de torpeur, retrouver l'agilité de la première jeunesse. Lorsque la signature fut apposée au bas du papier, le jésuite saisit de ses doigts crochus le gage de son triomphe, et s'enfuit comme l'oiseau ravisseur avec sa proie. Mal assouvi par cette curée opime, il sentait croître en-



Sa jeunesse avait été célèbre par quelques bons duels en dépit de Richelieu. — Page 533.

core sa faim, et méditait en chemin la ruine complète du malheureux ; le laisser pourrir à la Bastille eût été un crime impuni ; car, dans l'acte signé, rien n'engageait la Société de Jésus, et Seldon seul avait promis quelque chose.

Ainsi Riquelet se promettait-il de ne pas importuner longtemps le roi, et d'abandonner la partie au premier signe de refus ; mais en relisant le précieux papier, il aperçut quatre à cinq mots qui changèrent tout à fait le cours de ses idées : soit adresse, soit préoccupation opiniâtre de ce rêve de liberté, Seldon avait ajouté après la phrase : « *qu'il lui plaira de choisir*, » cette parenthèse : *Quand je serai sorti de la Bastille.*

Riquelet fut pétrifié dans sa hideuse joie, il pâlit, l'élève des jésuites avait vaincu ses maîtres.

Dès lors la Société, engagée pour un intérêt puissant, sollicita près du roi avec tant d'activité que les clauses du traité furent bientôt remplies. Il ne fallut pas plus de temps aux jésuites pour faire signer à Louis la lettre de la mise en liberté, qu'il n'en avait fallu pour obtenir l'ordre d'arrestation. Et cependant on dit que le mal se commet plus vite qu'il ne se répare. C'est compter sans l'intervention de Jésus.

Seldon patientait depuis cette ouverture de Riquelet. Il avait repris assez de forces pour gagner de son lit la fenêtre, ouvrant sur les cours, et malgré l'épaisseur des murs de douze pieds, malgré grilles, portes doubles, il épiait les bruits qui se faisaient du côté de l'aile du Gouvernement.

Seldon avait été transféré dans la cour de la Bazinière, et chaque mouvement qui se faisait au dehors, il le traduisait selon ses vœux.

Enfin il entendit craquer cette porte du Gouvernement qui annonçait presque toujours soit l'arrivée du major dans la Bastille, soit un des officiers de l'état-major

prêt à passer le pont-levis. Il lui sembla qu'il distinguait sur les planches de ce pont plusieurs pas, entre autres celui bien connu du jésuite Riquelet, qui marchait avec majesté, faisant craquer ses gros souliers.

La porte basse de la tour crie sur ses gonds, la double barre de fer tombe en sonnant sur le mur, les serrures de la grille qui ferme l'entrée des degrés grincent sous la pression vigoureuse du porte-clefs. Bientôt les marches elles-mêmes retentissent et des voix bruissent sous les voûtes.

Le cœur bat au pauvre Seldon; on s'arrête au premier... on passe... on monte jusqu'à la seconde chambre... O dieux! on s'arrête; mais non, le bruit va croissant et les voix ont quelque chose de moins sombre que d'habitude. La clef tourne dans la massive serrure, Seldon est inondé d'une sueur froide, ses membres s'agitent comme dans un transport de fièvre, il a des éblouissements, il ne voit plus. La chambre de sa prison est remplie de monde, mais il ne s'en aperçoit pas; il est tombé assis sur son lit, plus pâle qu'un mourant, plus faible qu'un condamné auquel on va lire l'arret fatal.

Bientôt des mots vagues frappent confusément son oreille, il ne compend pas, mais il se laisse faire; le porte-clefs le prend sous le bras; Riquelet, il reconnaît Riquelet, soutient sa main défaillante, il n'a que la force de jeter un regard en arrière pendant qu'on l'emporte, et que le noir sépulcre où s'est consumée sa jeunesse disparait peu à peu à ses yeux.

Seldon, la barbe en désordre, les joues marbrees par le froid et la terreur, parvient de marches en marches jusqu'au pont-levis... L'air le frappe au visage, comme une lame tranchante, le pâle soleil de novembre l'éblouit et le tue, il tombe renversé dans les bras du major et du jésuite. C'est ainsi qu'il se retrouve en face d'un des officiers subalternes qui lui ouvrit la porte des appartements du gouverneur, le jour où il franchit le seuil de la Bastille.

Jeune alors, beau, alerte, brillant du coloris de la santé, du feu de la vie, ses longs cheveux étaient partagés en boucles épaisses, ses yeux lançaient des éclairs, il bondissait, l'enfant espiègle, dans cette vaste salle où se condense une vapeur de larmes sans cesse renouvelées. Aujourd'hui, voûté, pâli, laissant tomber ses cheveux incultes sur des joues amaigries, étendant, pour saluer, des mains vacillantes et roides, il regarde avec une indéfinissable expression ces murs, ces lambris, ces boiseries sculptées qui lui rappellent l'odieux souvenir du passé.

— Asseyez-vous, monsieur, dit le gouverneur; voici une lettre de Sa Majesté qui vous concerne.

Seldon s'assied, et son émotion fait monter un peu de sang à son front terne.

Mais avant d'entendre cette lecture, monsieur, je dois vous prévenir de certains usages qui régissent ce château royal. Au cas où Sa Majesté consentirait à vous accorder votre liberté, ce dont nous ne savons encore rien, dit-il d'un ton qui fit frémir Seldon, vous devriez, monsieur, assurer par une lettre Sa Majesté très-gracieuse et très-clémente de votre parfaite soumission à ses volontés. Savez-vous écrire, monsieur?

Seldon fit un signe affirmatif; il ne pouvait parler.

— Ecrivez donc, s'il vous plaît, cette formule consacrée.

Seldon prit la plume, et regarda Riquelet qui souriait avec un air de bienveillance. Le gouverneur dicta:

« Sire, la clémence infinie de Votre Majesté a bien voulu pardonner, à moi pécheur et coupable, tous mes crimes envers elle; ces crimes, je les reconnais, je les déteste et j'en demande humblement pardon à Votre Majesté. »

Seldon s'arrêta un moment et voyant que son hésitation faisait changer les physionomies, il reprit la plume.

« Jamais Votre Majesté n'aura de sujet plus soumis, plus dévoué, plus reconnaissant. J'etais égaré, sire, lorsque je me suis rendu coupable envers vous, le modèle des rois sur la terre. Agréez, sire, les remerciments bien humbles de votre sujet repentant, et puissé-je etre puni, dans cette vie et dans l'autre, si j'oubliais jamais tout ce que je dois à la bonté de Votre Majesté, qui a bien voulu ne pas me livrer à des tribunaux extraordinaires ainsi que je le méritais. »

— Est-ce tout? dit Seldon avec un soupir.

— Nous avons encore une autre formalité, monsieur; celle-ci est de rigueur comme l'autre.

— J'écris, ajouta Seldon, auquel on présentait un nouveau papier.

Le gouverneur dicta:

« Je soussigné, détenu par les ordres du

roi dans son château de la Bastille, reconnais librement et avec plaisir les bons soins dont j'ai été l'objet de la part de messieurs les officiers supérieurs et employés de la maison... »

Ici le malheureux se rappela la faim, le froid, les vexations, les coups qu'il avait endurés pendant ces trente et un ans, les terreurs que lui avaient causées le bruit des chaines, les armes des soldats et des geôliers, l'appareil des tortures, les menaces sinistres, et faisant un effort violent, il hésita encore...

— Ce certificat est de rigueur, mon fils, dit Riquelet; la liberté n'est qu'à ce prix; d'ailleurs n'est-ce pas la vérité...

— Oui, auriez-vous à vous plaindre? demanda brutalement le gouverneur du même air qu'il eût pris pour dire : Si vous n'êtes pas satisfait, rentrez à la Bastille.

— Non certes, je ne me plains pas, répondit Seldon avec un sourire qui dissimulait mal sa terreur: les traitements que j'ai reçus je ne les oublierai point...

Riquelet, en vrai jésuite, comprit la portée de cette parole, et il se hâta d'ajouter :

— Le serment maintenant, mon fils! et tout sera dit.

— Quel serment?

— Un serment de chrétien; il se compose d'oubli et de soumission. Vous allez jurer d'oublier tout ce que vous avez vu, tout ce que vous avez entendu et éprouvé à la Bastille; jurez-le donc, car c'est l'ordre du roi, que nul ne sache les effets secrets de sa volonté toute-puissante... Jamais en aucune circonstance, devant qui que ce soit, vous ne révélerez rien concernant l'administration et le régime de ce château. Le jurez-vous?

Seldon promena encore une fois ses regards sur tout ce qui l'entourait, résuma toutes ses douleurs, tous ses souvenirs, toutes ses forces, et faisant le dernier sacrifice de sa colère et de sa vengeance à Dieu, qui lui rendait la liberté, il murmura en appuyant une main sur son cœur :

— Je le jure.

— Vous êtes libre, monsieur, dit le gouverneur en le saluant avec une sorte de politesse amicale. Vous avez été servi par des amis bien dévoués, bien puissants.

Riquelet s'inclina d'un air de componction qui redoubla la mauvaise humeur très-évidente de Saint-Mars, alors gouverneur de la Bastille, après l'avoir été des îles Sainte-Marguerite. Cette mauvaise humeur signifiait tout simplement ceci :

— Perdre un prisonnier qui avait encore vingt ans à vivre, et qui me rapportait quatorze cent soixante livres de profit clair par an!

— Nous étions de vieilles connaissances, dit-il à Seldon, comme pour compléter sa pensée; je vous ai eu longtemps à Sainte-Marguerite... Ah! c'est un meilleur ciel pour mes rhumatismes que celui de Paris.

Il ne s'apercevait pas le cruel qu'il rappelait à Seldon qu'aux îles Sainte-Marguerite, comme à Paris, le ciel avait toujours été le même pour un prisonnier, ciel de pierres froides et verdâtres.

— Allons, adieu, monsieur, dit Saint-Mars; le monde vous rappelle. Eh! eh! vous regretterez peut-être parfois dans ce tourbillon la solitude et le repos inaltérable de votre chambre. La troisième Bazinière n'est vraiment pas désagréable.

Seldon fit un mouvement d'horreur.

— A propos, interrompit-il moins timidement, j'avais quelques bijoux qu'on m'a enlevés lorsque j'entrai à la Bastille; je me rappelle entre autres objets un portrait de femme, orné de diamants, le portrait de ma bonne mère...

Les officiers se regardèrent entre eux avec la plus naïve surprise, on eût dit que Seldon venait de s'exprimer dans une langue absolument inconnue.

— Il est dit que les effets sont rendus aux prisonniers à leur sortie, continua Seldon, et que leur récépissé est de rigueur aussi.

— Vous venez de le signer, dit Saint-Mars avec la malice d'un vieux singe, qui a dérobé quelque friandise à son maître; ce récépissé est compris dans les articles du dernier acte que vous venez de ratifier.

— Cependant, dit Seldon, c'est le portrait de ma mère... je ne parle pas de l'argent, de la montre qui accompagnaient ce joyau...

— Vous comprenez, mon fils, s'empressa de répondre Riquelet, que depuis trente et un ans, après un changement de prison et un changement de gouverneur, certains objets ont pu être égarés...

— Mais qu'on voie toujours à la case de monsieur, dit Saint-Mars à Corbé son neveu, vautour qui plumait les prisonniers avant que son oncle ne les mangeât.

Corbé, qui savait à quoi s'en tenir sur les diamants de Seldon, revint bientôt annoncer que la case était vide...

— Je ne demandais que le portrait, monsieur, objecta Seldon d'une voix altérée ; je conçois que des diamants aient pu se détacher à la longue et se perdre, je me souviens qu'ils étaient mal assujettis, cela m'importe peu ; le portrait seul...

— On peut chercher alors, et avec plus de soin, répondit Corbé ; souvent des effets peuvent être transportés d'une case à l'autre par mégarde...

Seldon comprit que le portrait n'était pas perdu et que les diamants seuls *s'étaient détachés à la longue*. En effet, Corbé rapporta, non sans avoir fait semblant de chercher beaucoup, la miniature rongée par la poussière et complétement dégarnie de diamants. Seldon baisa le portrait avec transport et l'inonda de larmes.

— Bon jeune homme ! dit Saint-Mars ; hein ! comme la prison améliore les hommes !

Dix minutes après, Seldon, rasé avec soin, revêtu d'habits décents, grâce à la munificence de Riquelet, qui lui avait avancé cinquante écus sur son patrimoine, franchit le dernier pont-levis de la Bastille et se fit conduire à la maison qu'il habitait autrefois. Les jésuites s'étaient occupés de lui avec une sollicitude toute paternelle. Le vieil intendant de la famille avait été renvoyé l'avant-veille, lui qui depuis vingt-huit ans avait administré pour le compte de son jeune maître une fortune évaluée à plusieurs millions, et les jésuites l'avaient remplacé par un économe de leur choix.

Seldon gagnait à ce marché avec Riquelet la liberté ; mais la Société de Jésus gagnait par an cent mille livres. Il ne put se marier, n'ayant pas de fortune à laisser à des enfants ; mais il recevait souvent, comme compensation, la visite de ses révérends pères. Il fit attendre longtemps aux jésuites le capital de son bien ; sa santé s'était améliorée ; son seul tourment fut le souvenir de cette horrible captivité qui avait dévoré ses plus belles années.

— Eh ! mon enfant, lui rappelait parfois Riquelet, jaloux de sa persévérance à vivre, êtes-vous heureux d'avoir passé à la Bastille le temps des empoisonnements ! avec votre fortune vous eussiez été l'une des victimes peut-être...

Alors le lugubre fantôme d'Exili apparaissait à Seldon, il baissait la tête et se disait :

— Voilà encore un des secrets de la Bastille ! mais j'ai juré de les ensevelir tous dans l'oubli.

La nécessité de terminer l'histoire du malheureux écolier des jésuites nous a entraîné, comme on voit, beaucoup plus loin que les dates ne le permettent. En effet, de 1674 à 1705 nous trouverons assez de prisonniers dans la Bastille pour forcer l'attention du lecteur à rebrousser chemin. Rappelons-nous ce nom sinistre d'Exili qui n'a fait qu'apparaître dans nos pages, et voyons les résultats.

Ce drame, commencé à la Bastille par deux acteurs célèbres, Sainte-Croix et Exili, a pris son dénoûment en place de Grève. La Brinvilliers est morte décapitée ; Sainte-Croix, tué par l'explosion d'un fourneau chargé de vapeurs vénéneuses, est mort et à demi oublié ; Hamelin, dit Lachaussée, valet de M. le lieutenant civil d'Aubray, père de la Brinvilliers, a été roué vif comme complice des empoisonnements commis sur son maître ; Bastard et Lemaitre, compromis dans la même affaire, pourrissent, à l'époque où se passent les faits que nous allons raconter, dans un des cachots les plus profonds de la Bastille. Quant à cet Exili, ce démon fait homme que la justice humaine avait repris une seconde fois avant la mort de Sainte-Croix, élargi, comme on le sait, par l'influence de quelque grand personnage, il a disparu de nouveau et cette fois pour jamais.

Au mois d'avril 1679, vers cinq heures de l'après-midi, un carrosse de forme déjà vieillie déboucha de la rue des Tournelles, traversa la rue Sainte-Antoine, et entra au trop de deux chevaux d'une vigueur toute rustique dans la cour d'une petite maison située rue du petit-Musc.

La porte se referma sur le visiteur, qui n'eut pas plus tôt mis le pied à terre que deux ou trois gentilshommes, debout sur un perron, accoururent à lui et le serrèrent affectueusement dans leurs bras. Le nouveau venu était un homme de bonne mine, dont le teint coloré, les yeux vifs et la promptitude toute juvénile n'annonçaient pas la soixantaine que ce cavalier avait pourtant dépassé de six mois.

— Ah ! mon cher comte, mon brave Bussy

Rabutin, nous vous attendions plus tôt : votre lettre était bien précise cependant. Mais nous avons craint qu'il n'y eût de la neige par les chemins, et j'ai voulu que le dîner se changeât en souper. Nous souperons donc à six heures. Entrez; le soleil commence à baisser, vous trouverez du feu dans le salon, et quelques bons amis heureux de vous souhaiter une aimable bienvenue.

— Que je trouve d'abord M. de Luxembourg à qui je dois mon rappel, c'est tout ce que je désire; la reconnaissance est la première dette que doit acquitter un exilé.

— M. de Luxembourg est arrivé, lui dit-il.

Roger, comte de Bussy Rabutin, avait servi avec distinction, et gagné dix fois le bâton de maréchal de France, qu'il n'obtint jamais parce que sa langue avait toujours détruit les œuvres de son bras. Bussy Rabutin, le plus intrépide soldat de l'armée, était aussi le plus intrépide satirique de la cour, et il s'était fait beaucoup plus d'ennemis par cette dernière faculté que d'amis par sa bravoure, dont le roi seul pouvait tirer parti.

Le comte resta donc lieutenant général et mestre de camp de la cavalerie.

Sa jeunesse avait été célèbre par quelques bons duels en dépit de Richelieu, et quelques belles prouesses amoureuses en dépit de Louis le Chaste. Il était pour les hommes un modèle de gentilhomme, pour les femmes un type de rieur tellement à craindre, que beaucoup pour le ménager firent mentir en sa faveur le proverbe: *On hait celui que l'on craint.*

Bussy arrivait d'exil. Nous saurons de quelle nature était cette absence forcée. Une permission du roi le tirait de ses terres, où la disgrâce de la cour l'avait confiné près de quinze ans. Plus ardent qu'on ne l'eût pu croire à se rapprocher du soleil de Versailles, le comte n'avait pas tardé à faire ses préparatifs et il avait prévenu quelques amis de son retour. C'était chez M. de Boisdauphin, son hôte, une espèce de fête en l'honneur du banni. Les conviés n'étaient pas peu inquiets de savoir si la longue province de ce brillant homme du monde avait modifié son esprit, qui en une soirée défrayait autrefois la cour et la ville pour plus d'un mois.

M. de Luxembourg ne fut pas l'un des moins gracieux pour son protégé; pendant tout le dîner les honneurs furent pour Bussy. Quelques-uns de ses mots, sur les femmes à la mode, rappelèrent l'historien piquant de mesdames de Châtillon et d'Olonne, Bussy fut gai, mordant, et s'attira ce mot de madame la duchesse de Foix :

— On voit bien, comte, que vous n'aimez plus.

— Laissez-le, madame, dit M. de Luxembourg, il veut donner une deuxième partie *de l'Histoire amoureuse des Gaules.*

— Nenni, monsieur le duc, ne parlons jamais de ces sortes d'histoires.

— Eh! les amours et les empoisonnements, répliqua le maréchal, voilà tout ce qu'on peut traiter en théorie et en pratique.

— Il paraît qu'on empoisonne toujours, dit Bussy ; cela commençait en province, à Paris l'on doit être perfectionné.

Un silence embarrassant s'établit, et quelqu'un changea bientôt la conversation.

— Il paraît, dit Bussy, que l'on aime mieux parler amours. Ah! messieurs, si vous craignez les histoires, le poison, je crains bien davantage la galanterie..... Croyez-moi, l'on ne meurt qu'une fois.

— Tandis qu'on peut aller deux fois à la Bastille, n'est-ce pas, Bussy?

— Ah! maréchal, voilà un mot!... ne le répétez pas, je vous prie... Tenez, je n'ai plus faim déjà.

— Vous ne serez pas empoisonné, dit M. de Boisdauphin.

— Répondez-moi que je ne serai pas emprisonné, je vous tiens quitte du reste.

— Ah ça, on devient donc peureux en prison?

— Oh! oui.

— Et de quoi a-t-on peur ?

— De la prison, pardieu !

— Moi, dit M. de Luxembourg, j'ai bien vu le diable, j'ai ri.

— Oui, mais vous n'avez pas vu la Bastille, sans quoi vous ne ririez pas.

— Bussy, vous grossissez les choses... nous n'avons pas tous des maîtresses aussi féroces que l'étaient les vôtres.

— Ah! parlez-nous de la Bastille, dit madame d'Alluye, parce que nous ne saurons jamais par nous-mêmes les secrets de la prison.

— Ne jurez pas, marquise.

— Il a juré, lui, répondit M. de Luxembourg; il paraît qu'on ne sort pas de la Bastille sans cela.

— Juré que je ne dirais rien de la Bastille à personne... Ah diable! non pas, j'ai fait mieux, maréchal, j'ai failli mourir, en sorte qu'on ne m'a rien fait jurer du tout... C'est bien ingénieux... dans ce temps-là j'avais beaucoup d'esprit, je me tirais galamment des mauvais pas... A présent, voyez-vous, si j'entrais à la Bastille....

— Eh bien... vous tomberiez malade?

— Mieux! je mourrais tout à fait! voyez comme on perd en vieillissant!

— Alors, comte, puisque vous n'avez rien juré, dites-moi en confidence s'il est vrai qu'il y a des têtes de morts à la Bastille.

— Il doit y en avoir eu beaucoup, madame.

— Ah! c'est affreux; le roi est un tyran alors?

— Peste! comme vous parlez du roi! Ah! madame, songez donc que nous sommes ici rue du Petit-Musc et qu'il n'y a pas trois portées de mousquet de cette table au pont-levis de l'Arsenal... J'ai fait beaucoup moins que vous ne venez d'en dire, et je suis resté treize mois prisonnier. Il est vrai que pendant ce temps-là mon confesseur, un jésuite qui s'appelait Nouet, m'a voulu faire écrire une réfutation des *Lettres provinciales* de Pascal; c'est peut-être ce qui m'a rendu malade..... A quelque chose malheur est bon.

— Pourquoi allez-vous prêter vos manuscrits à cette perfide madame de la Baume, et la quitter ensuite? Vous savez bien qu'une femme cherche toujours à se venger... Voyons, pour dernière pénitence, racontez-nous une histoire de la Bastille.

— Je le veux bien, à condition que vous ne me chasserez pas d'ici quand j'aurai parlé.

— Bon! pourquoi cela? dirent les convives en riant.

— Vous allez voir; mon récit est une confession, et peu édifiante... Si vous n'êtes pas furieux contre moi, je veux être un fat. Et d'abord, écoutez mes deux crimes.

— Vous avez commis deux crimes, Bussy!

— Dont un en renferme peut-être dix mille.

— Mais c'est affreux.

— En effet, c'est effroyable; vous en jugerez. Nous allons commencer par le plus mince. Je ne veux pas vous révolter tout d'abord. Il ne s'agit cette fois que d'un petit assassinat de deux personnes.

Chacun des conviés fit un bond sur son siége. Bussy continua paisiblement.

— Ne m'avez vous pas demandé une histoire de la Bastille? vous en aurez deux. Voici la première:

Madame de la Baume, dont vous appréciez fort bien la conduite, me dénonça au roi comme auteur de la comédie des *Amours de madame d'Olonne.*

— Eh! mon cher, dit le maréchal, elle avait raison, vous êtes le vrai, le seul auteur.

— Oui, mais cette même dame s'était faite mon collaborateur et avait ajouté de ci de là quelques traits de nature à me brouiller avec toute la cour. M. le prince de Condé jetait feu et flammes, madame de Châtillon parlait de me percer le cœur; c'était inquiétant. Je n'avais pourtant pas grand'peur, car dans ce temps-là on ne travaillait pas aussi bien qu'aujourd'hui *l'avium risus*, ce poison qui faisait mourir les gens à force de rire. Mais Sa Majesté eut peur pour moi; elle m'envoya un exempt de ses gardes du corps, puis un chevalier du guet, qui me fouillèrent tout d'abord. Je leur demandai pourquoi ils m'arrêtaient et pourquoi ils me fouillaient. Ils répondirent que Sa Majesté m'envoyait à la Bastille pour mon bien, parce que j'avais tant d'ennemis qu'un de ces jours je serais assassiné. Quant aux visites pratiquées dans mes tiroirs et dans mes poches, c'était, dirent-ils, uniquement pour que les officiers de la Bastille ne trouvassent rien sur moi qui pût me compromettre, et le roi avait encore eu cette attention pour ma personne, recommandant que tous mes papiers ne fussent remis qu'entre ses mains. Cette délicate prévenance du roi me combla.

J'allai aussitôt à la Bastille, après avoir donné au chevalier du guet le fameux manuscrit. C'était le 17 avril 1665; la date m'est restée là. Ce bon M. de Besmeaux, gouverneur, me vint voir avec force compliments et m'assigna une chambre fort sale qui était la plus belle de la Bastille.

Les hommes se flattent toujours qu'ils sont quelque chose; mais le néant n'apparaît en aucun lieu du monde aussi palpable que sur la place Saint-Antoine, entre l'Arsenal et le faubourg. Je croyais que Sa Majesté m'allait tout de suite envoyer chercher pour me dire qu'il y avait eu erreur, et en effet, l'on m'annonça une visite de la part du roi.

J'y suis, me dis-je ; le roi est un grand roi.

Écoutez un peu le portrait que je vais vous faire ; je pense que vous l'allez reconnaître : Un homme assez vieux, beaucoup plus sale que ma chambre, le nez long et jaune, l'œil noir enchâssé dans des sourcils gris, une perruque pelée, des bas de drap rapetassés, un chapeau gras et des mains crochues, plus un tic insupportable qui jetait sa tête de droite à gauche sur un col mal blanchi. Notez qu'on avait battu aux champs et fait mille cérémonies pour recevoir cette laide créature. C'était...

— Ne dirait-on pas ce pauvre vieux Tardieu, lieutenant criminel...

— Hélas ! c'était lui-même, lui, l'époux de la lésine et de la famine, le digne associé de Marie Ferrier ; mais il ne m'appartient pas de jeter une pierre à cet homme, à moins que ce ne soit une pierre tumulaire, d'autant qu'il n'a pas dû en faire la dépense, avare comme il était. Messire Tardieu entra donc suivi d'un greffier, d'un commis et d'un nombre respectable de hoquetons. Ces archers portaient écrit sur leurs casaques la même devise que j'avais remarquée à la poitrine des premiers auteurs de mon arrestation : *Monstrorum horror*, ce qui veut dire que j'étais un monstre, puisqu'ils me firent réellement grand'peur.

— Je viens, monsieur, me dit-il d'un ton pénétré, en relevant les basques de son justaucorps, qui de mon unique chaise qu'il avait prise traînaient sur le plancher poudreux ; je viens avec la plus grande affliction contempler le spectacle des colères de Dieu.

Je regardai autour de moi pour chercher cette colère qu'il voyait, et l'idée me vint que c'était de moi-même qu'il parlait.

— Oui, continua-t-il en prêchant, l'épreuve que vous subissez est cruelle, monsieur ; mais interrogez votre conscience, et demandez-vous si elle n'a pas de reproches à se faire ; une vie comme la vôtre est agitée, monsieur, bien agitée ; le repos de la prison va enchaîner cette turbulence mondaine ; rendez grâce à Dieu... Quant à moi...

— Mais, lui dis-je, venez-vous pour me faire un sermon ? ne seriez-vous plus, monsieur, le lieutenant criminel ?

— Je le suis, et plus que jamais ; cependant un juge n'a pas toujours mission de condamner, il peut avertir : je vous avertis ; toutefois je viens par ordre du roi, monsieur, et si vous en doutez, voici ma lettre de cachet.

Il extirpa en même temps de sa vaste poche un papier parmi vingt autres qui s'y perdaient, et me le tendit avec un air revêche qui m'eût fait rire autre part qu'à la Bastille.

— D'abord, repris-je avec le même air, vous n'êtes pas mon juge ; pour être jugé, il faut qu'on ait commis un crime, et c'est aux pairs ou au parlement que je répondrais en pareil cas ; mais il n'importe : vous venez de la part du roi, et ne fussiez-vous pas lieutenant criminel, fussiez-vous un simple laquais, dès que vous êtes envoyé par Sa Majesté, je réponds ; interrogez.

M. Tardieu frotta plus soigneusement que jamais son pan d'habit, et pinçant ses lèvres, grommelant mille choses que je ne saisis pas, il fit signe à son greffier d'écrire. Je toussai, je me tins roide comme un homme sur la sellette, et lui, parlant beaucoup du nez.

— Avez-vous jamais écrit quelque chose contre le roi ? dit-il.

Je fis un saut en avant qui effraya M. Tardieu.

— Vous m'offensez, ajoutai-je, vous m'offensez, monsieur !

— Mauvaise tête, murmura Tardieu, tête folle, tête coupable ; on élude de répondre, on feint un emportement généreux, nous comprenons !...

— Ah ça, lui dis-je, avez-vous l'intention de m'irriter par des propos extravagants ?

— Je veux que vous soyez décent vis-à-vis de la justice.

— Soyez juste, alors.

— Je suis conséquent ; votre conduite et vos mœurs vous ont amené devant moi en qualité d'accusé ; respectez ma qualité de juge et évitez de vous montrer léger ici comme vous le fûtes dans le monde ; je vais rapporter à Sa Majesté notre conversation que le greffier écrit jusqu'à la dernière syllabe ; or, prenez garde que ce procès-verbal ne corrobore toutes les accusations portées contre vous... Le monde vous condamne, partout on approuve le roi, il n'y a qu'un cri, qu'un haro sur vos folies et vos déréglements, je vous prédis que tout cela vous perdra, je veux dire : 1° Votre médisance, 2° votre prodigalité, 3° votre orgueil, 4° votre insubordination. Avec ces défauts on ne sort de la

Bastille que par la fenêtre comme fit M. de Biron ; voilà le sort que je vous pronostique, monsieur, et j'ajouterais presque que je vous le souhaite pour le salut de votre âme.

J'étais irrité; ma faiblesse, certaines vérités lancées au défaut de ma cuirasse, l'arrogance de ce vieux procureur, peut-être aussi sa destinée et la mienne me poussèrent hors des limites. D'ailleurs il était méchant...

— Parbleu ! lui dis-je en ricanant pour que le greffier ne puisse écrire que je m'étais mis en colère ; vous parlez de défauts pernicieux ; eh bien ! j'ai aussi mon opinion sur cette grave matière. 1° L'avarice est ridicule; 2° la cupidité est méprisable ; 3° ces deux vices combinés mènent un homme à être assassiné par quelque voleur sur son coffre-fort, quand ce coffre est, comme le vôtre, bourré de pistoles, de quadruples et d'écus d'or. Voilà le sort que je vous prédis et que je vous souhaite pour le plus grand honneur de vos héritiers.

Le bonhomme fut foudroyé par ces paroles que je prononçai avec toute la grotesque emphase que je pus emprunter aux pères gémissants de la vieille comédie. Tardieu ne riait pas, lui ; le mot coffre-fort avait frappé juste au cœur. Il regarda en désespéré ses estafiers, ses commis, qui n'avaient pas perdu un mot de l'entretien et qui lui firent l'effet d'autant de voleurs méditant sa ruine. Il partit oubliant son mouchoir, signe évident de sa terreur et de son délire.

— Ah ! m'écriai-je pour dernier coup, que va dire madame Tardieu?

Il revint sur ses pas, saisit le mouchoir et me dardant un regard terrible :

— Dans cinq jours, monsieur, j'aurai vu le roi et je reviendrai.

Je souhaite que vous ne reveniez point, lui dis-je à l'oreille.

Hélas ! ce second souhait se trouva bientôt accompli. Les pauvres Tardieu qui, malgré leurs cent mille livres de rente, avaient congédié jusqu'à leur dernier serviteur et qui vivaient seuls, vous le savez, quai des orfèvres, furent assassinés à cinq jours de là, ni plus ni moins, par les deux frères Touchet, qui s'étaient introduits à dix heures du matin dans ce logis si bien cadenassé! Les voleurs avaient pu ouvrir la porte pour entrer, ils ne purent la rouvrir pour sortir, car il y avait un secret, et on les prit. J'avais prédit si juste que mon confesseur m'a soupçonné d'intelligence...

— Avec les voleurs ?

— Non, avec le diable, et m'a ordonné des pénitences fort longues. Le fait est qu'un casuiste hollandais à qui je racontais la chose, me dit sérieusement : Monsieur, c'est comme si vous aviez assassiné les deux époux Tardieu, je vous en donne ma parole.

— Eh ! dit madame de Soissons, il n'avait pas tort. C'est un sortilége, mon cher Bussy, vous avez réussi à obtenir la mort de ces avares comme si vous eussiez percé leur image au cœur avec des épingles rougies...

— Ah ! on tue les gens en perçant leur image ?...

— Mais, sans doute, dit M. de Luxembourg ; madame sait cela, elle ; c'est une magicienne redoutable... elle sera brûlée quelque jour à ses fourneaux comme le sieur Sainte-Croix.

— Ne riez pas, messieurs, interrompit la comtesse en rougissant ; j'ai vu... j'ai entendu raconter des sorcelleries surprenantes. Mais le deuxième crime, voyons... le crime effroyable.

— J'y suis, madame. Vous me voyez donc renfermé plus que jamais après la mort de Tardieu et faisant pénitence en écrivant des justifications pour les jésuites... J'écrivais aussi au roi, qui ne me répondait pas ; sans croire précisément à la réalisation de l'horoscope tiré par Tardieu, je n'entrevoyais pas un terme prochain à ma délivrance.

Cependant la Bastille s'emplissait. Depuis l'affaire de Fouquet toutes sortes de gens y étaient poussés et y pourrissaient : des libraires, des valets, des poëtes, une foule enfin. Besmeaux, qui m'aimait beaucoup, me laissa libre quelque temps ; mais ma destinée avait encore, cette fois, à s'accomplir, et je devais devenir coupable de tous les empoisonnements qui nous dévorent aujourd'hui ce beau royaume de France.

— Ah ! s'écrie-t-on de toutes parts, empoisonneur ! vous !

— C'est de moi, mesdames, que tout le mal est venu. Quand j'y pense trop, les spectres des victimes de la Brinvilliers et autres se donnent rendez-vous, la nuit, autour de mon chevet et me couvrent, en



LA REYNIE (Gabriel-Nicolas de), *lieutenant général de la police.*

rêve, de petits paquets pleins de poudres, de fioles noirâtres, de cassolettes sinistres ; je suis sûr que j'ai donné la mort à plus de dix mille âmes, j'en ferai le compte un de ces jours.

— Vous composâtes des poisons... vous savez en faire... dirent quelques dames... et des contre-poisons ?

— Bussy se vante, répondit-on.

— Messieurs, j'en étais à ceci que Besmeaux fut longtemps à me proposer un compagnon. Il me savait sombre et je commençais à faire le malade. Mais un jour que les chambres des huit tours, les cachots du gouvernement et les calottes regorgeaient, je vis arriver le gouverneur qui amenait chez moi un jeune homme de belle mine, bien que triste et pâle de colère.

— Monsieur serait enchanté d'être mis près de vous, me dit Besmeaux avec toute la politesse imaginable ; — car c'est un brave garçon que ce gouverneur ; il m'a toujours fait envoyer des œufs frais de sa basse-cour particulière. — Je regardai le nouveau venu et sa physionomie ne me plut point. J'avais, par tradition de famille, conçu la plus grande horreur pour les espions, et je me figurais que Sa Majesté ne serait pas fâchée de savoir à quoi j'occupais mes loisirs en prison, et si je recommençais des histoires amoureuses... Et puis, le jeune homme se mit tout de suite à tempêter contre le despotisme royal qui l'embastillait pour une intrigue de femme ; il maudit le lieutenant civil, les ministres, le

roi ; bref, il m'étourdit et me persuada plus que jamais qu'il était un argus. Je répondis à Besmeaux que ma chambre était petite, que je n'avais pas assez d'air, que je mourrais si l'on me contrariait, en sorte que ce brave homme emmena son captif en me disant tout bas :

— Monsieur, je vais, pour l'amour de vous, faire le malheur de ce pauvre garçon ; je n'ai plus de place que dans la calotte de la Comté, où se trouve un maudit Romain, traître, larron et empoisonneur; mais tant pis, ils s'arrangeront.

Je serrai les mains à Besmeaux, qui toujours a été mon ami, je lui promis monts et merveilles et demeurai seul. Hélas ! messieurs et mesdames, ce pauvre jeune homme que j'évinçais, était M. Sainte-Croix, que l'on logea dans la même chambre que ce scélérat d'Exili, l'inventeur, le colporteur des poisons de l'Italie. Si j'eusse gardé l'officier près de moi, il n'eût pas appris à faire du poison ; s'il ne fût pas devenu empoisonneur, madame de Brinvilliers serait encore une charmante maîtresse et n'aurait pas laissé tant d'élèves. — Vous voyez bien que je suis cause de tous les malheurs que nous déplorons, et qui ont forcé le roi à créer ce tribunal terrible dont les séances se tiennent ici près, à l'Arsenal.

— Ah ! je respire, dit la comtesse de Soissons ; je voyais déjà Bussy devant un creuset, soufflant des vapeurs bleues et vertes dans des alambics. Voilà donc tous vos crimes ? nous vous les pardonnons ; puissions-nous n'en jamais commettre de plus grands, nous sommes sûrs d'échapper à la juridiction de l'Arsenal et de la Bastille.

— Pour ma part, dit M. de Luxembourg, je ne crains ni tribunal ni Bastille, et j'irai plus loin que Bussy : ce n'est pas lui qui est cause de tous les empoisonnements, c'est le roi.

— Le roi ! ah ! maréchal, vous dites que vous n'avez pas peur de la Bastille.

— Oui, c'est Sa Majesté. En punissant de la prison un malheureux jeune homme qui n'avait commis d'autre crime que d'être amoureux et de tromper M. de Brinvilliers, il a fourni à Sainte-Croix l'occasion funeste de faire connaissance avec l'Italien. Voilà ce que c'est que de confondre dans le même châtiment un innocent et un coupable. Sainte-Croix, aux arrêts ou exilé dans sa terre, n'eût pas appris la chimie. Sa Majesté a donc provoqué, sans le savoir, les catastrophes qu'elle punit aujourd'hui.

Pour rompre cet entretien devenu dangereux, plusieurs convives, entre autres Bussy, sortirent de la salle du festin et montèrent sur une terrasse d'où l'on apercevait confusément les tours noires de la Bastille, avec le drapeau déchiré qui se balançait au sommet. Un bruit inaccoutumé attira leurs yeux dans la cour, et ils aperçurent avec effroi qu'elle se remplissait de soldats et d'exempts.

— Qu'est-ce ceci ? demanda Bussy toujours en défiance.

— On voudrait parler à M. de Luxembourg, dit un valet montant du bas de la maison.

— A vos postes, cria une voix d'officier qui retentit dans les ténèbres.

Bientôt après, une escouade de huit hommes pénétra aussi dans la cour et s'arrêta sur le perron. On vit un exempt s'avancer avec une large lettre à la main.

— Me voici, dit le duc, que me veut-on ?

— Monseigneur, répliqua l'officier, j'ai été chercher votre seigneurie à son hôtel, où j'ai appris qu'elle était dans cette maison. J'apporte un ordre de Sa Majesté, ordre de vous mettre en état d'arrestation.

— Moi !

Bussy, épouvanté, pressentit quelque fâcheuse aventure; il chercha à s'esquiver ; mais la cour était gardée avec un luxe inouï.

— On m'arrête, messieurs, dit le duc ; qu'ai-je donc fait ?

— Méprise, dit la comtesse de Soissons fort pâle.

— Madame la comtesse de Soissons est ici ? demanda poliment l'exempt.

— Sans doute, répliqua la comtesse, qui pensa s'évanouir au bruit que fit son nom.

— Lettre du roi, dit un page suivi de deux mousquetaires.

— Voyez donc, Bussy, interrompit la comtesse toute tremblante, vous avez du malheur avec vos histoires...

— Hélas ! madame, je porte malheur aux autres. Mais heureusement pour moi, j'arrive d'exil, après quinze ans d'une vie pure et irréprochable... Le temps de la Bastille est passé pour moi.

— M. de Bussy Rabutin, cria une voix sur l'escalier.

— Ah çà, mais nous y passerons tous, dit la maîtresse de la maison.

Bussy, foudroyé, s'approcha en balbutiant quelques paroles presque inintelligibles.

— J'ai l'ordre de vous conduire, monsieur le comte, chez monsieur le lieutenant criminel ; veuillez me suivre à l'instant même.

— Comment ! à peine arrivé ! mais le monde n'est plus à sa place. Êtes-vous bien sûr, monsieur, que ce soit à moi qu'on en veuille ?

— Lisez vous-même, monsieur le comte.

Bussy n'ajouta pas un mot et regagna son carrosse, non sans avoir pris congé de l'amphitryon, qui lui dit à l'oreille :

— Ah çà ! vous vous doutez de quoi il s'agit ?

— Ma foi, non.

— Eh ! mon ami, c'est affaire de poison ; tout n'est que poisons. Avez-vous réellement quelque petit crime personnel, outre ces histoires que vous racontiez tout à l'heure ? Si vous êtes compromis, la nuit est noire, les exempts ne se défient point ; entrez par une portière du carrosse, je vous ferai sortir par l'autre, et tirez au large.

Je vous jure, mon cher, que je ne sais pas si je suis ou si je ne suis pas coupable. Mes idées se confondent. Peu s'en faut que je ne me croie le plus grand scélérat qui ait jamais existé.

— Diable ! diable ! alors sauvez-vous.

— Ne me tentez pas... non, tout le monde me soupçonnerait.

— Pardieu ! le monde ! regardez-le s'enfuir... voyez la comtesse de Soissons.

— Eh ! que fait-elle ? n'obéit-elle pas au roi qui mande ?

— Regardez, je crois que Saint-Germain est à gauche, n'est-il pas vrai ?

— Oui, et son cocher la mène à droite.

En effet, madame de Soissons avait lu la lettre du roi. On la vit, au milieu du trouble général, se retirer à l'écart, relire une seconde fois le papier mystérieux et tomber comme anéantie sur un fauteuil. Madame d'Alluye, son amie, crut qu'elle allait s'évanouir et s'empressa auprès d'elle.

— Nous sommes perdues, lui glissa vivement à l'oreille la comtesse, plus blanche que le mouchoir dont elle essuyait ses lèvres, le roi est instruit de tout.

La marquise fit un mouvement pour aller trouver son carrosse, mais elle s'arrêta frappée d'une idée subite.

On s'accuse en s'enfuyant, dit-elle.

— Mais on se perd en restant, marquise. Lisez la lettre du roi, le doute n'est plus permis ; ne voyez-vous pas un arrêt à chaque ligne : « Comtesse, notre chère cousine ; notre commission extraordinaire paraît avoir conçu des soupçons sur certaines personnes qui vous intéressent. Il nous reste à remplir le double devoir d'un ami et d'un roi. Si vous êtes innocente, entrez à la Bastille, je vous y traiterai et servirai comme un ami sincère. Si vous êtes coupable, retirez-vous où vous voudrez, et bientôt. *Signé* : Louis. » Ah ! marquise, que faire ? la Bastille ! moi à la Bastille...

— Voilà pourquoi je voulais appeler mes gens, comtesse.

— Mais que dira le roi ?

— Si le roi voulait dire quelque chose, il ne vous eût pas prévenue ; faites vite, et faites bien. L'occasion ne se montre pas deux fois ; elle se montre, saisissons-la... Demain il serait peut-être trop tard. Rappelez-vous les juges en robes noires, les témoins, les questions, les procès-verbaux. Ah ! marquise, un point d'honneur est une grande niaiserie quand il s'agit d'échapper à tout cela.

— Mais songez donc à ce bruit qui va courir la ville, que madame de Soissons a fui devant une accusation.

— Si l'accusation était publique, le roi ne vous écrirait pas d'y échapper, elle est secrète, elle ne sortira pas des archives particulières de cette chambre maudite. Voyez M. de Luxembourg, il demande aussi ses chevaux, faisons comme lui.

Justement le maréchal descendait à ce moment dans la cour, ses pages l'escortaient avec des flambeaux ; les soldats de la prévôté, les gardes extraordinaires de la commission, ceux du guet, se tenaient en files de chaque côté.

— Voilà qui s'appelle une manière royale d'arrêter les gens, dit Bussy au maréchal.

— Je m'arrêterai moi-même, comte, répondit le duc. A Saint-Germain, messieurs, je m'en vais demander à sa Majesté une lettre de cachet pour me constituer prisonnier à la Bastille.

— Vous l'entendez ! s'écria la comtesse de Soissons à son amie ; il va trouver le roi.

— Lui, ma chère, n'a pas fait ce que vous avez fait, répliqua la marquise avec une vivacité qui avait quelque chose d'effrayant; il n'a pas commandé à la Voisin une statue du roi, en cire, il n'a pas revêtu cette statue de dentelle et de satin, ayant touché le corps de sa Majesté. Il n'a pas composé

avec les cheveux et le sang du roi une espèce de charme destiné à rendre amoureux un prince volage ; c'est maléfice, sorcellerie, magie, ma chère comtesse.

— Taisez-vous, taisez-vous.

— Il n'a pas, continua l'impitoyable conseillère, commis cent extravagantes pratiques à l'endroit de cette statue de cire, pratiques dont messieurs de la commission rangeront les unes parmi les crimes de lèse-majesté, les autres parmi les homicides, les autres parmi les sacriléges..... Enfin M. de Luxembourg n'a pas demandé à la Voisin un bon poison pour...

La marquise acheva sa phrase à l'oreille de la comtesse épouvantée.

— C'est bien, dit celle-ci ; marquise, je pars, accompagnez-moi.

— A la bonne heure... mais puisque vous consentez à sauver votre tête, je veux que vous sauviez aussi votre renommée. Il faut que vous écriviez à Sa Majesté.

— Que lui dirais-je, bon Dieu !

— Un homme a besoin de trouver d'excellentes raisons, une femme ne doit se justifier que par des folies ; écrivez-lui que vous avez peur de la Bastille parce qu'il y fait noir.

La comtesse s'empara d'une écritoire suspendue à la ceinture d'un des clercs présents à l'arrestation.

— Nous perdrions du temps, comtesse, partons d'abord ; après le premier relais nous aviserons.

C'est alors que les deux dames furent vues descendant l'escalier d'un air qu'elle s'efforçaient de rendre indifférent. Mais l'exempt principal, qui avait des ordres particuliers, ne s'y trompa point et revint faire son rapport à M. de la Reynie.

En même temps que le duc de Luxembourg faisait courir ses chevaux par la rue Saint-Antoine vers le Louvre, la comtesse hâtait la course des siens le long du faubourg vers Charenton.

— Maintenant, dit Bussy, je suis plus perplexe que jamais. Si ce n'était pour mes enfants, qui doivent porter un nom sans tache, j'irais attendre à Bruxelles les conclusions de la commission.

— Alors vous êtes coupable.

— Parbleu ! j'ai vu la Voisin...

— Malheureux !

— Je lui ai demandé un breuvage.

— Ah ! monsieur de Bussy ! et pour qui...

— Pour ma cousine.

— Quoi ! la marquise de Sévigné...

— Elle-même.

— Je m'en doutais bien... vous la détestez si peu fort... Ah! faut-il que la haine égare à ce point... Comte, j'étais votre ami...

— Doucement, doucement, ce n'est pas la haine qui m'a guidé, c'est l'amour...

— C'est par amour que vous avez voulu empoisonner votre cousine! vous me prenez pour un procureur, Bussy...

— Qui vous parle d'empoisonner la marquise de Sévigné?

— Qu'en vouliez-vous donc faire?

— Je voulais l'endormir... pour qu'elle m'aimât...

— Oh ! Dieu soit loué, voilà qui vous absout... Ah! cher ami, vous me tirez un poids énorme de dessus le cœur... pauvre Bussy, voilà pourquoi vous haïssez tant la marquise, c'est parce que vous n'avez pu l'aimer... C'est égal, ce crime est une peccadille ; mais comme par les temps qui courent, on est brûlé pour presque rien, méfiez-vous de *ce peu de chose*.

Bussy réfléchit quelques moments, et comme les soldats s'approchaient avec des exempts pour lui réitérer l'invitation du lieutenant criminel, il serra la main de son ami et dit :

A la grâce de Dieu. Je me présenterai devant la commission ; une idée vient de me consoler : je ne crois pas possible, quand on me connaît, qu'on ajoute foi à un crime de ma part commis par amour. C'est peut-être encore la Baume qui me poursuit ; eh bien, je consentirai à ce que la Voisin me fasse boire le breuvage que je lui demandais pour madame de Sévigné, cela me rendra amoureux de la Voisin ou de la Baume ; pardieu, je serai assez puni, hein ? on n'osera plus me couper la tête.

— Comte, vous avez raison ; allez-vous-en trouver M. de la Reynie, sauvez un peu de l'honneur français que toute la noblesse a compromis d'une manière éclatante dans ces hideuses affaires. Hélas! si l'on vous condamnait pour avoir désiré l'amour d'une femme, que ferait-on à ceux qui méritent l'exécration du genre humain?

— Messieurs, M. le comte de Bussy Rabutin se rendra chez M. le lieutenant criminel. Holà, pages, éclairez !

Cette scène peut résumer quelques-uns des principaux événements qui suivirent

l'arrestation de la Voisin et la découverte de ses horribles secrets. Depuis la marquise de Brinvilliers, la police veillait, mais impuissante, mais contenue. Entre elle et les coupables qu'elle eût voulu saisir, s'étendait une ombre prestigieuse, qui tout d'un coup prit un corps dès que la volonté du roi se déclara.

Ce mystère, c'était la noblesse des accusés. Ils ne devinrent que plus inviolables quand ils furent connus et convaincus. Le roi, dont le devoir était de livrer aux parlements tous les complices de ces crimes d'empoisonnement semés par la France comme des maladies pestilentielles, recula devant l'idée que sa *noblesse* allait comparaître devant des hommes d'une condition inférieure avec la pâleur des criminels et la honte des infâmes.

Au lieu de déférer à des juges ordinaires, de livrer à la publicité mille noms qui eussent fourni mille terribles exemples, au lieu de purifier la nation par le sacrifice bien salutaire d'un sang corrompu, le monarque aima mieux choisir des commissaires qui, sous prétexte d'user d'une sévérité extraordinaire, violassent en vertu d'un droit, les plus sacrées, les plus nobles lois de la morale et de la justice; tous les hauts coupables virent s'ensevelir dans le secret leurs crimes dont le roi seul et un petit nombre de commissaires acquirent la certitude.

Le peuple ignora tout; on rejeta sur lui seul toute la honte, toute la culpabilité. Le peuple seul fut puni, mais cruellement. Au dire des commissaires royaux dont subsistent les arrêts comme témoignage de ce que nous avançons, les coupables furent tous des roturiers; les nobles, à quelques exceptions près, n'eurent pas même la peine de se justifier.

Aux uns, le roi envoya des lettres d'avis, comme à la comtesse de Soissons, à la duchesse de Foix. Le duc de Luxembourg ne fut emprisonné que parce qu'il le voulut bien. Mais Bonnard, intendant de ce seigneur, ne sortit pas d'affaire à si bon compte. Il est vrai qu'il n'était pas gentilhomme.

Nous n'établirons pas que les gens condamnés et exécutés à mort, les Lesage, les Guibourg, les Vigoureux, et ces horribles femmes, la Voisin, la Bosse, la Vigoureux, la Filastre, n'eussent point mérité leur sort. Mais ce sera une étude singulière pour les esprits curieux de comparer les jurisprudences modernes à celle de cette époque, que cette division de castes établissant entre complices une différence de pénalités. Quelques détails vont prouver surabondamment que Louis XIV, si fort approuvé pour l'établissement des chambres ardentes, n'obéit qu'à un sentiment d'aristocratique partialité, qui implique l'absence complète de tout principe de morale et d'équité.

François-Henry de Montmorency, pair et maréchal de France, duc de Luxembourg, était âgé de cinquante et un ans lorsqu'il fut renfermé à la Bastille. Il était fils du fameux Bouteville, que Richelieu fit décapiter pour s'être battu en duel, à la place Royale, en plein midi.

Son fils s'attacha au prince de Condé, le suivit à l'armée, et en 1643 ils étaient ensemble à Rocroy. Après avoir prit une part active à la conquête de la Franche-Comté, le duc de Luxembourg fut appelé, en 1672, au commandement d'une armée en Hollande et gagna les batailles de Woerden et de Bodegrave. En 1673, forcé de battre en retraite, il donna toutes les marques d'une habileté, d'une bravoure incontestables.

Deux ans après, il fut nommé maréchal de France. Comme tous les princes de son temps, le duc avait sacrifié à quelques idées supertitieuses. Nous verrons plus tard les magies, les sorcelleries du seizième siècle et du dix-septième se transformer en études chimiques sous la régence, et devenir des tentatives de magnétisme et d'expérimentations médico-physiologiques, vers le milieu du dix-huitième siècle.

Sous Louis XIV, ces faits constituaient une accusation assez solide, étayés qu'ils étaient sur les crimes affreux dont nous avons parlé. Comment faire croire, en effet, aux masses qui soupçonnent toujours le mal par la crainte bien fondée qu'elles en ont, que la Voisin et ses hideux acolytes plaçaient la fantasmagorie et la mystification au rang de leurs moyens de fortune, et distribuaient d'une main des horoscopes insignifiants, tandis que de l'autre ils glissaient des poisons et des philtres.

Quiconque avait vu sortir de chez cette sorcière madame Brunet, qui tua son mari pour épouser le joueur de flûte Philibert, ne pouvait conserver bonne opinion de madame Talon, femme du procureur général, qui, elle aussi, visita la Voisin, seulement

pour en obtenir un spécifique au moyen duquel elle changeât ses imperfections naturelles en des charmes séducteurs.

Et quand on avait vu le prêtre Lesage, cet empoisonneur infâme, en relations secrètes avec un pair, un duc et un maréchal de France, ne pouvait-on sans témérité blâmer et soupçonner ce grand seigneur? Assez d'exemples légitimaient les soupçons.

M. de Luxembourg se constitua donc prisonnier. Il fut renfermé d'abord dans la grand'chambre que nous connaissons, pour y avoir vu M. de Rohan. C'était, au dire de Constantin de Renneville qui l'a habitée, la deuxième chambre de la tour de la Chapelle, celle qu'occupèrent tour à tour les maréchaux de Biron et Bassompierre.

Elle était l'une des moins désagréables de la Bastille (247). Le duc reçut bientôt les visites des commissaires nommés par le roi, et qui siégeaient en chambre secrète à l'Arsenal. Cette chambre décréta le maréchal de prise de corps et députa MM. de Besons, conseillers d'État, et de la Reynie, lieutenant général de police, pour l'interroger.

Le maréchal n'était pas sans inquiétudes; il savait la haine que lui portait Louvois, ce ministre jaloux, qui fit tant de mal aux officiers dont la soumission lui paraissait douteuse ou les talents supérieurs aux siens. Il apprit bientôt que *ses complices* le chargeaient des accusations les plus odieuses. Le prêtre Lesage, furieux de voir que ses nobles clients ne lui étaient pas venus en aide, révélait, ainsi que la Voisin, tout ce qui pouvait compromettre les noms les plus distingués de la cour. Pour son compte seul, le maréchal aurait, au dire de ce misérable, composé chez Lesage plusieurs poisons, et fait des *conjurations* contre la personne du roi.

Le poison trouvait son application dans la personne d'un certain intendant des contributions de Flandre, auquel le duc avait voulu tirer l'argent du roi. Le maréchal, en regardant les murs de sa chambre sur lesquels apparaissaient, gravés à l'aide d'une pointe aiguë, les noms de Biron et de Rohan, dut réfléchir bien des fois à l'importance que prennent les témoignages les plus étranges contre les gens embastillés.

Il paraît, au reste, que le maréchal avait été consulter la Voisin; c'était une espèce de mode : mais on ne l'affichait pas. Curieux de voir le diable, que l'empoisonneuse se vantait de faire comparaître à son gré, il ne vit qu'un fort laid visage auquel il pensa crever un œil d'un coup d'épée. Le diable eut une peur effroyable du maréchal et s'en vint tomber à ses genoux pour avoir la vie sauve.

C'était le prêtre Lavot, un empoisonneur, un faussaire, un diffamateur, un sacrilège, un résumé vivant de toutes les horreurs possibles. Après Dieu il n'était rien que cet homme méprisât autant que les hommes, et sauf l'intrépidité c'était bien le diable en personne.

En absolvant le maréchal du crime de poison, nous le trouvons coupable d'avoir eu la faiblesse d'aller consulter cette foule ignoble de sorciers, sur la durée de l'existence de plusieurs personnages de la cour. Or, nous répétons ici les termes de l'arrêt d'absolution. La chambre de l'Arsenal n'ayant pas trouvé de preuves suffisantes dans les aveux circonstanciés de Lesage et de ses associés, renvoya M. le duc de Luxembourg de toute accusation. Arrêt du 16 mai 1680.

Ici nous entrons dans cette division des culpabilités estimées selon la classe des inculpés. Le maréchal duc est renvoyé absous; le roi donne ses ordres, le lendemain de l'arrêt, pour que le prisonnier soit élargi. Louvois, malgré la décision de la chambre, eut le pouvoir de faire exiler le duc et de le confiner dans ses terres, où le roi le laissa tant qu'il n'eut pas besoin de ses services.

Peut-être cette disgrâce après l'absolution des juges semblerait-elle significative, quand on songe que Louis XIV posséda seul, ou presque seul, le secret des charges, afin de ménager à son gré les coupables sans scandale et sans injustice patente. Mais, partial ou non, quant au grand seigneur, il eût dû tenir la même conduite à l'égard des *complices* du maréchal. C'est là une loi de suprême équité, une des conditions de la réhabilitation. Voici pourtant ce qui arriva :

Pierre Bonnard, intendant du maréchal, homme sans naissance, avait été compris dans l'accusation ou les accusations portées contre son maître. Il fut emprisonné comme lui. Mais le jour où M. de Luxembourg, déclaré innocent, réhabilité, quittait triomphalement la Bastille pour un exil qui, après tout, était une faveur eu égard à la prison, l'intendant, *le complice* était condamné par la chambre de l'Arsenal à faire amende honorable pieds nus, la corde au col, une

torche à la main, et on l'envoyait aux galères à perpétuité.

Il est pourtant très-clair qu'il était ou n'était pas coupable; que s'il l'était, son maître, *son complice*, l'était aussi, et que le maître étant absous, le serviteur devait jouir des mêmes bénéfices. Ces monstrueuses distinctions composent tout le système des gouvernements passés; elles ne se sont établies que par la force brutale, elles n'ont pu avoir force de loi que derrière les murs d'une Bastille, où les despotes abrités contre la révolte, se riaient à la fois des clameurs publiques et des gémissements de leurs victimes.

Nous avions besoin de ce genre de complice pour prouver toute la déloyauté de l'institution des chambres extraordinaires. Assurément le parlement eût condamné François de Luxembourg ou renvoyé absous et libre le malheureux Pierre Bonnard.

On est réduit, par la duplicité du roi Louis XIV, à conserver des doutes sur l'innocence du maréchal ou à envisager la justice de ce tribunal exceptionnel comme une mystification destinée à donner une vaine et illusoire satisfaction au peuple; si les empoisonneurs étaient découverts et punis, ce n'était donc qu'à la condition qu'ils n'étaient point gens de qualité. Lesage, Davot et Guibert révélèrent à ce sujet bien des faits d'un ordre opposé.

Un procès antérieur de deux ans à celui de la demoiselle de Lagrange, avait révélé la participation de plusieurs prêtres à des complots d'empoisonnements suivis d'exécution. Cette nouvelle Brinvilliers, gardée deux ans à la Bastille, mit les inquisiteurs sur la trace d'une foule de coupables. Elle écrivit à M. de Louvois, et c'est peut-être de là que vinrent les poursuites de ce ministre contre tous ceux de ses ennemis qu'il put englober dans des affaires de poison.

Mais le parlement avait encore à cette époque la connaissance des crimes, et quand le roi découvrit tout ce qui allait résulter de l'instruction, il se décida pour les commissions extraordinaires.

Les noms de la comtesse de Soissons, de la comtesse du Roure, de la comtesse Polignac, de la duchesse de Bouillon, de la duchesse de Vivonne, du comte de Montgomery, n'étaient pas des épouvantails pour les magistrats civils; avec la Voisin, la Vigoureux, les trois prêtres, leurs complices, le parlement pouvait faire brûler ou décapiter cinquante empoisonneurs de la plus haute extraction, et nous croyons que, malgré l'ignorance quelquefois barbare du temps, le parlement n'eût pas chargé ses registres, comme le fit la chambre de l'Arsenal, des sorcelleries, momeries et charlatanismes qui masquaient le crime véritable.

Ainsi : madame de Soissons était accusée d'avoir empoisonné son mari. Elle se sauva sans attendre l'information.

La marquise d'Alluye était accusée d'avoir empoisonné son beau-père. Elle accompagna, comme nous l'avons dit, la comtesse, son amie.

Madame de Bouillon était accusée, par la Voisin, d'avoir offert à Lesage une somme considérable pour empoisonner le duc de Bouillon, son mari. Elle se rendit devant la cour des poisons, accompagnée de neuf carrosses de ducs. M. de Vendôme lui donnait la main.

Elle vint insulter le tribunal nommé par le roi, et dit tout haut : *qu'elle n'avait jamais ouï débiter tant de sottises d'un ton grave.* Peut-être n'eût-elle pas répondu ainsi au parlement, et la vérité eût gagné quelque chose à des réponses réelles.

M. de Bussy-Rabutin, qui raconte cette affaire, dont il sortit aussi net que les autres, avoue lui-même que cela donna beaucoup de ridicule à la chambre de justice; et l'on peut s'étonner qu'un roi ait permis de ridiculiser des magistrats chargés d'enquêtes aussi graves, sur des faits aussi odieux. La duchesse fut exilée seulement pour cette incertitude sans laquelle le roi l'eût fait absoudre.

La comtesse du Roure ne paraissait coupable que d'avoir eu connaissance d'une tentative d'empoisonnement sur mademoiselle de la Vallière. Cette tentative aurait été attribuée à la même comtesse de Soissons. On voit qu'il y avait plus que des *sottises* dans ces accusations. Madame du Roure se présenta devant la cour et fut déchargée de l'accusation.

La comtesse de Polignac eût pu tenir, à la commission de l'Arsenal, le langage impertinent de madame de Bouillon; car on ne lui reprochait tout haut que des niaiseries. Elle aurait été, suivant l'acte d'accusation, trouver la Voisin pour se faire tirer l'horoscope de mademoiselle de la Vallière, et obtenir quelques faveurs du roi par le sortilége du nécromancien Lesage.

Ce qu'il y avait de plus grave, dont on ne parla pas à la cour, c'était l'empoisonnement d'un valet de chambre qui servait ses commerces amoureux. On écarta ce fait, on laissa subsister les autres, et le roi, malgré le défaut de preuves et les dénégations de l'accusé, le condamna à l'exil.

Chose singulière ! l'égoïsme de Louis XIV transpirait sous tous les événements un peu remarquables de son règne. Parmi les femmes de la cour, comptez celles qui voulurent supplanter la Vallière et accaparer les bonnes grâces du jeune roi, calculez le nombre de crimes présumés ou réels qui résultèrent de cette ambition. Mais le roi, indulgent pour tous les griefs qui ne lui sont pas personnels, sévit avec fureur contre les fautes dont il est la première cause.

Ainsi madame de Vivonne avait cédé aux sollicitations de Lesage, qui, cherchant à compromettre le plus possible de grands noms, lui avait dicté une lettre remplie d'expressions blessantes pour le roi. Cette lettre, conservée par Lesage, fut rendue au monarque, et madame de Vivonne, *déchargée du crime de poison*, ne resta pas moins plusieurs années à la Bastille.

La princesse de Tingry avait empoisonné ses enfants nouveau-nés ; elle fut renvoyée de l'accusation.

Le comte de Saissac était accusé d'avoir fabriqué, avec Lesage, des poisons pour tuer son frère. Il prit la fuite, et laissant passer douze années sur l'effet odieux de cette accablante accusation, il revint à Paris et se constitua prisonnier. Lesage était mort, les pièces étaient perdues ou détruites, le comte purgea sa contumace et sortit de la Bastille après peu de temps.

Quand toute la noblesse eut été bien et dûment prévenue pour s'enfuir ou lavée de toute accusation, la cour de l'Arsenal procéda au châtiment des *vrais coupables*. C'étaient les instruments, on les brisa sans pitié. Certes, les arrêts furent justes, mais furent-ils complets ? Nous éviterons de nous plonger dans le gouffre d'horreurs et de turpitudes qui s'ouvrit aux yeux des magistrats introducteurs.

Mais la Bastille à cette époque aspira dans ses murs le sang et le venin multipliés des crimes qu'y avait fait germer Exili.

Orgies effroyables, sacriléges, assassinats, viols, sortirent comme un funèbre essaim des consciences interrogées par le fer et le feu des bourreaux. La chambre des juges, muette jusqu'alors, proclama sans réserve tous les forfaits de ces monstres qu'elle tenait en son pouvoir.

On avait arrêté dans les bois un prêtre contumace, Gilles Davot, évadé après une condamnation à mort prononcée contre lui, pour maléfices, sacriléges et autres crimes. Après avoir obtenu des aveux très-circonstanciés, on épuisa les tortures sur ce misérable, pour tirer de lui des révélations tellement étranges que jamais, dans les siècles précédents, la superstition n'avait enfanté de pareilles stupidités. Davot subit la question de l'eau ordinaire et extraordinaire (248); son interrogatoire montre à quel point la sotte curiosité du public et l'appât d'un gain facile avaient égaré la raison de ces êtres pervers.

La Bastille fut chargée de garder le secret, comme elle avait été employée pour le faire révéler ; toutes ces découvertes eussent été dangereuses pour le gouvernement, et un régime despotique comme celui de la prison d'état pouvait seul étouffer la publicité. Comment ces horreurs furent-elles connues de la police elle-même ? nous l'établirons facilement. C'est la confession qui inspira les premières idées du crime aux confesseurs, et eux-mêmes se trahirent plus tard les uns les autres.

A voir tant de projets d'assassinats révélés au tribunal de la pénitence, tant d'aveux de haines mal servies par l'ignorance, tant de vœux inspirés par la vengeance, mais impuissants faute d'instruments qui les aidassent à s'accomplir ; certains esprits corrompus, lie sanglante de cette société pressurée par l'aristocratie et une religion inintelligente, s'aperçurent qu'il y aurait des gains énormes à faire si l'on voulait spéculer sur les mauvaises passions, et travailler dans l'ombre à leur développement, à leur succès.

Les assassins ne se sont pas offerts d'eux-mêmes, ils ont été sollicités par le désir de leurs nobles clients ; comment eussent-ils deviné les secrets de famille, les ambitions, les inimitiés d'autrui ? la confession les leur fit connaître : ils donnèrent, au lieu de pénitences, des conseils et des moyens d'exécution ; comme ils ne voulaient pas se dépouiller du plus puissant de leurs prestiges, ils n'abandonnèrent, en faisant le métier d'assassin, ni la robe ni le caractère



Révocation de l'edit de Nantes.

du prêtre, sans lesquels ils ne se fussent montrés que comme des charlatans, diseurs de grands mots et artisans d'œuvres infâmes. La superstition leur vint en aide, elle remplaça la religion ; c'est en effet la religion du crime.

Ils vendaient la poudre vénéneuse à telle heure, et disaient à telle autre heure une messe pour le succès de l'empoisonnement. S'adressaient-ils à des esprits forts, ils changeaient Dieu pour le diable ; c'était une messe dite au rebours, sur un autel renversé, le Christ ayant la tête en bas. Avec les libidineux ils faisaient parler les sens. Cette messe était célébrée sur un autel humain, nu, voluptueux (249). Pour les dévots qui avaient quelqu'un à empoisonner, la messe était naturelle, on plaçait seulement le poison sous le calice ; on bénissait devant Dieu le crime et l'homicide. Ainsi toujours des pratiques religieuses et des ministres de la religion. Avec l'empoisonneuse de la Grange, qui tua son amant pour en hériter, l'on trouve le prêtre Nail, curé de Launay-Villiers, qui l'assistait et l'absolvait sans doute. Ils furent embastillés l'un et l'autre et brûlés en 1679. Avec la Voisin, la Vigoureux, la Filastre, on trouve les prêtres Lesage, Guibourg et Davot. Le premier, prestidigitateur habile, avait la haute clientèle, c'est à lui que s'adressaient les duchesses ; Guibourg, âgé de soixante et onze ans, était l'âme du laboratoire.

Il avait inventé le fameux poison *avium risus* (rire des oiseaux) ou *grenouillette*, qui faisait mourir au milieu des éclats de rire et tuait la victime en lui conservant cette apparence d'effroyable hilarité. Guibourg avait aussi inventé les messes dites sur des autels profanes. Il dut passer pour un homme de génie parmi ses acolytes ; l'âge seulement l'empêchait d'être un homme d'exécution.

Quant à Davot, il faisait de tout. Il avait

commencé par faire de l'opposition à un archevêque au sujet d'un mandement. Davot ayant voulu faire imprimer ses idées à ce sujet, véritable libelle qui dut scandaliser la police, on rechercha les auteurs de la pièce et ses propagateurs. Leclerc, distributeur, fut arrêté. Boulanger, imprimeur, Remy et Marsolier, relieurs, allèrent à la Bastille.

Davot se sauva, il avait de bonnes connaissances qui le prévinrent à temps. Le libelle n'était qu'une peccadille ; mais il redouta des éclaircissements plus amples, il savait combien la Bastille possédait de moyens actifs pour faire parler un homme ; et pour ne point parler, il se retira, comme nous avons dit, dans les forêts qui avoisinent Paris ; il y vécut en brigand jusqu'au jour où les dépositions de ses associés, torturés dans la prison, firent connaître à M. de la Reynie que l'état de libelliste était son moindre défaut.

L'ami de la Brinvilliers, de Sainte-Croix, était aussi un quasi-prêtre, le receveur général du clergé Penautier, qui n'échappa au châtiment mérité par ses crimes que grâce à la protection de l'archevêque de Paris ; nous citerons à ce propos quelques lignes d'un ouvrage plein de remarques analogues (250).

« Tous les empoisonneurs jugés par le parlement et la chambre ardente de l'Arsenal étaient prêtres, et ce fut un prêtre qui donna les premiers renseignements en révélant le secret de la confession. Tous les autres accusés, ceux pour lesquels les fabricants et distributeurs de poisons avaient opéré, appartenaient aux premières familles de la cour.

« Les poisons s'expédiaient de Paris à l'étranger ; s'il faut en croire le marquis Dangeau et les autres annalistes du temps, le poison dont mourut madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, tante de Louis XIV, avait été envoyé par le chevalier de Lorraine, son amant, alors en Italie.

« Ce fut aussi de loin que fut expédié le poison qui fit passer la princesse Marie-Louise, fille de madame Henriette mariée en 1679, au roi d'Espagne ; elle mourut dix ans après sa mère, en 1689. On attribua ce crime au conseil autrichien, qui redoutait que l'influence de la jeune reine sur son époux ne déterminât le prince à refuser de se joindre aux puissances liguées contre la France.

« On découvrit cet affreux complot, et un contre-poison fut envoyé de Versailles ; mais le courrier arriva trop tard, et Dangeau raconte que le roi dit au souper : La reine d'Espagne est morte empoisonnée dans une tourte d'anguilles ; la comtesse de Pernitz, les caméristes Zapata et Nina en ont mangé après elle et sont mortes du même poison. »

On voit que si quelque suite eût été donnée aux accusations portées par les empoisonneurs contre leurs clients, les châtiments eussent dû traverser la noblesse et le clergé pour arriver jusqu'aux têtes royales.

Tous ces horribles pensionnaires durent coûter beaucoup d'argent à Louis XIV. Il les logea dans son château le plus cher. La Bastille était en effet la salle d'Apollon de ce Lucullus des despotes.

Pour bien étouffer les révélations et conserver à sa cour les respects de la nation, il en coûta plus de deux millions à Sa Majesté.

Entrons dans quelques détails sur la vie des prisonniers à cette époque.

Le principe adopté pour réglementer la Bastille, c'est la disparition, l'éclipse pour ainsi dire du personnage qui a encouru la colère de Sa Majesté ou de ses ministres. Faire disparaître ainsi un homme est chose dispendieuse, puisqu'il faut acheter la discrétion de ceux qui le gardent, et que cette discrétion ne s'obtient que par un intérêt bien motivé. Le premier intéressé doit être le gouverneur. On lui avait donc concédé, avec le titre d'officier supérieur de la Bastille, le monopole d'une pension qu'il alimentait selon son gré, suivant de fort loin un tarif fixé par la cour pour l'entretien et la nourriture des prisonniers.

Les appointements du gouverneur de la Bastille consistaient en une rente fixe de quinze places de prisonniers présents ou non, au-dessus du nombre effectif des prisonniers ; ces places, à raison de dix livres l'une, faisaient par jour une somme de cent cinquante livres, soit cinquante-quatre mille sept cent cinquante livres par an. Chaque prisonnier effectif était tarifé en outre :

Les princes, à cinquante livres par jour.

Un maréchal, à trente-six livres.

Un lieutenant général, à seize livres.
Un conseiller au parlement, quinze livres.
Un juge, un financier, un prêtre, dix livres.
Un avocat, un procureur, cinq livres.
Un bourgeois, quatre livres.
Les valets, les colporteurs, trois livres.

Nous verrons, par le tableau des ordonnances, ce que pouvait bénéficier le gouverneur sur ces tarifs.

Un autre privilége accordé à cet officier, c'était l'exemption du droit d'entrée de cent pièces de vin par an. Les commis de l'octroi ne tenaient jamais une liste exacte de ces entrées, pour ne pas désobliger un homme avec lequel on pouvait tôt ou tard avoir des relations ; ce privilége s'étendait donc à autant de pièces que le gouverneur le souhaitait ; et ce dernier, trouvant bien superflu d'exploiter pour ses prisonniers une si belle concession, vendait son droit à un cabaretier pour deux mille écus par an.

Les prêtres sont, comme on voit, tarifés à dix livres par jour. Lesage, Guibourg et Davot firent donc bonne chère aux dépens du roi pendant le long temps que dura l'instruction de leur cause.

A cette époque, la Bastille était gouvernée par M. de Besmeaux, dont tous les prisonniers se sont accordés à louer la douceur et la facilité. Ses tarifs, sans être observés consciencieusement, offraient encore une espèce de vraisemblance, et les aliments ainsi que le chauffage n'étaient ni l'ombre d'une nourriture ni le reflet d'une flamme, comme sous le gouvernement des successeurs de M. de Besmeaux.

Nous aurons l'occasion de montrer plus tard des prisonniers mourant de faim et de froid, nus, hors d'état de pourvoir aux plus impérieux besoins de la propreté. Quand on réfléchira que ces malheurex étaient gentilshommes, tarifés à dix ou quinze livres par jour, et renfermés depuis plusieurs années, on sera effrayé de l'entassement progressif des bénéfices que faisaient les geôliers sur la vie même de leurs *pigeonneaux :* ainsi se nommaient les prisonniers dans l'argot à la fois railleur et barbare des officiers de la Bastille.

Arrivons à des considérations d'un ordre plus sérieux. Voilà l'époque des empoisonnements à peu près passée. Il ne reste plus que des crimes isolés. Un certain Laidane, de Palerme, est arrêté à Saint-Germain ; sa qualité de Sicilien paraît suspecte, il est amateur d'études chimiques, il possède plusieurs paquets de poudres équivoques. Exili n'était-il pas Italien, d'ailleurs? on s'en aperçoit, bien qu'un peu tard. Ce Laidane reçoit chez lui des prêtres italiens, et bien qu'il n'ait jamais été possible à la police de trouver ses fourneaux, ses alambics, ses instruments, bien qu'il ait résisté à toutes les instances, mot qui peut signifier torture au besoin, Laidane est gardé à la Bastille ; il n'est pas jugé.

Nous allons voir la Bastille s'emplir d'Italiens, tous suspects d'empoisonner ; l'ombre du crime réveille tous les sbires que le crime lui-même trouva si longtemps aveugles et sourds. En 1682, Ayedone, autre Sicilien, est arrêté aussi à Saint-Germain ; *il donna de fort mauvaises raisons de son séjour en France*, disent les registres ; cependant on daigna l'élargir en le bannissant du royaume, que la chambre de l'Arsenal ne lui accordait pas le droit de visiter sans d'excellentes raisons.

Les Siciliens pullulent à cette époque, comme les prêtres en 1769 ; trois gentilshommes, du nom de Trovato, porteurs de poudres *qui paraissent* équivoques, sont embastillés, le père, le fils et l'oncle : on les bannit. M. de Besmeaux a dû prélever de bien belles recettes sur les Siciliens en particulier, et sur les chimistes en général. Sitôt que les empoisonneurs furent dissipés, il se forma, devant les yeux des commissaires de l'Arsenal, un nuage de maléfices qui, d'un caractère moins nuisible que les venins, leur parurent cependant dignes des mêmes châtiments.

Il est affreux de songer qu'aux portes mêmes de ce dix-huitième siècle qui jeta la lumière et la liberté au monde, des malheureux accusés d'avoir ensorcelé des chèvres et des moutons, d'avoir eu commerce avec *le diable*, furent étranglés et brûlés en place de Grève.

Il est risible de voir la commission de l'Arsenal se réunissant gravement pour examiner une jeune fille hystérique, d'une puberté précoce, d'un tempérament ardent, Marie Motar, qui avait effrayé ses parents par des penchants impétueux, et la condamner à subir des exorcismes, c'est-à-dire la livrer aux prêtres-bourreaux de la Bastille, quand un médecin seul et un mari eussent été nécessaires à sa guérison.

Les vengeances trouvaient facilement à se satisfaire alors! Être accusé de maléfices pour avoir chanté une chanson mystérieuse, pour avoir veillé tard, pour avoir allumé du feu avec de certain bois, et fait bouillir certaines eaux sur ce feu, c'était risquer la prison et la mort.

De malheureux bergers, Étienne Debray, Jacques Dechaux et Jeanne Chanfraint, furent brûlés, par arrêt de la chambre de l'Arsenal, pour avoir *entretenu des correspondances avec le démon*, et voulu attirer la mortalité sur les troupeaux. Ils subirent leur peine après une détention de plusieurs mois dans les cachots de la Bastille, créatures trop petites et trop méprisées pour qu'on les oubliât sur la paille, et qu'on payât trois livres par jour pour la conservation de leur misérable existence.

L'accusation de sorcellerie fut la dernière ressource des juges après l'extinction des empoisonneurs. Il y eut bientôt aussi peu de sorciers que d'empoisonneurs, non que le remède violent ait guéri la plaie, mais parce que les magistrats, en creusant ce noir abîme, finirent par reconnaître et par déclarer qu'ils n'y trouvaient que des ombres très-vaines et très-inoffensives. Mais enfin ils brûlèrent les ombres pour l'exemple. Ils avaient été installés pour brûler.

Un simple aperçu des ordonnances royales, sur le régime de la Bastille, nous a montré quels pouvaient être les revenus de ce château pour le gouverneur. Pendant la période des crimes de poison, les chambres de la prison d'état, qui pouvaient recevoir cinquante prisonniers en moyenne, furent habitées par plus de deux à trois cents. Une pareille aubaine ne paraissait pas devoir se représenter de sitôt; en attendant, M. de Besmeaux faisait ses épargnes et se préparait soit pour la retraite, soit pour des faveurs plus éclatantes.

Pauvre gentilhomme de Gascogne, et gentilhomme sans pages et sans pignon, il avait quitté jeune le pays pour chercher fortune à Paris. Le temps était favorable alors; on servait M. de Richelieu et le roi, les deux ensemble à volonté. Ces deux maîtres menaient loin un bon serviteur. M de Besmeaux entra dans les gardes. Vaniteux comme les gens de sa province, il prêta longtemps à rire à ses camarades par ses prétentions et son maigre équipage. On lui jeta souvent l'histoire de certain baudrier, qu'il s'était fait faire, bordé d'or par devant, parce que le monde autorisait cette somptuosité, et qu'on portait les manteaux ouverts, mais de simple laine par derrière, faute d'avoir eu en poche de quoi payer la broderie complète.

Ses camarades, un jour, soupçonnèrent l'artifice, et l'un d'eux, se heurtant à Besmeaux, s'entortilla par plaisanterie dans les plis de son manteau, qui, relevé par cette manœuvre, mit à découvert les épaules et la supercherie du pauvre Gascon; pour un coup d'épée et mille quolibets Besmeaux en fut quitte.

On voit qu'il était bon compagnon. Plus tard, le service le fatigua; l'heure des illusions était passée; la fortune, qui s'était montrée à lui dorée comme le baudrier de contrebande, lui tourna son dos d'une menaçante nudité. Alors Besmeaux regretta son pays, le bon petit château paternel, composé de deux chambres et d'une étable, et s'il eût possédé seulement dix écus pour payer son voyage, nul doute qu'il ne fût retourné planter ses choux en Gascogne, comme on le conseillait au maréchal de Biron.

Cependant il ne trouva pas même un ami qui voulût lui prêter cette maigre somme, et force lui fut de rester à Paris. A Richelieu, qui n'avait rien fait pour Besmeaux, succéda Mazarin, ministre fort peu magnifique; c'était le cas, ou jamais, de désespérer; mais la fortune capricieuse sourit tout à coup au Gascon.

Mazarin, sans bourse délier, récompensa quelques services que lui avait rendus Besmeaux, par un brevet de capitaine dans ses gardes; puis, comme Mazarin aussi avait besoin de geôliers pour ceux de ses prisonniers qui chantaient sans vouloir payer, ou qui chantaient trop haut en payant trop peu, il jeta les yeux sur l'honnête Besmeaux, incapable d'une noirceur et d'un crime, mais soumis et régulier selon toutes les exigences de la consigne.

Il permit au Gascon d'acheter la charge de gouverneur; Besmeaux la paya 90,000 livres à Nouvières et Dutremblay. Un pareil homme n'eût pas été le fait de Richelieu, mais Mazarin réussit à s'en servir, et Louis XIV même lui conserva sa place. Besmeaux gouverna quarante ans la Bastille et laissa deux cent mille écus à sa fille. Cette somme assez ronde a servi de prétexte à

ses panégyristes, qui ne se lassent pas, et avec raison, de louer la douceur, le désintéressement et la munificence d'un gouverneur de la Bastille capable de n'avoir amassé que six cent mille livres en quarante ans avec des occasions comme celles des empoisonneurs et des religionnaires (251).

Ce digne homme fut à ce point chéri, même des prisonniers, qu'il inspira la pompeuse phrase suivante à une des victimes les plus récalcitrantes de la Bastille, à Renneville, qui ne peut être taxé d'indulgence ou de flatterie envers les officiers, ni pour le régime de la prison d'état. « Je n'ai pas connu un seul prisonnier qui ne m'ait dit du bien de M. de Besmeaux. La mémoire du juste est toujours un baume de bonne odeur devant Dieu et devant les hommes. »

En 1685, M. de Besmeaux se promenait un matin dans son jardin, attenant au fossé gauche de la Bastille et auquel on arrivait en traversant un pont volant. Le digne gouverneur pensait à la cour, au roi, qui lui avait souri à sa dernière visite; il comparait les maigres fleurs de son parterre, les arbres un peu étouffés de son verger, à ces magnifiques allées du jardin immense des Célestins, dont on apercevait les cimes panachées par-dessus les bâtiments trapus de l'Arsenal.

Il regardait aussi vers Paris, dont les bruits lui arrivaient par bouffées, derrière les remparts; tandis que s'élevait à ses côtés l'immense forteresse dressée contre la capitale, comme un gigantesque molosse, dont lui, Besmeaux, avait l'honneur d'être le gardien.

Voyant quelques fenêtres ouvertes dans l'épaisseur des tours, sur lesquelles des maçons, suspendus à des cordes, travaillaient comme des abeilles aux parois de la ruche, il se prit à songer que ses pensionnaires n'étaient pas au grand complet, comme deux ans auparavant. Alors il y avait grande activité dans les cuisines; Besmeaux avait été forcé d'augmenter son personnel de deux guichetiers et de trois aides; c'étaient tous les jours des questions ordinaires ou extraordinaires auxquelles il pouvait assister; il était curieux de quelque distraction; c'étaient les visites d'officiers, de courtisans, de dames de qualité; c'étaient aussi quelques milliers de louis, bienheureux surcroît s'engouffrant dans son coffre-fort.

D'idées en idées, de tours en tours, Besmeaux en vint à penser qu'il était bien plus agréable de garder avec une espèce de férocité légitime ces affreux brigands, empoisonneurs et sorciers dont on redoutait les ruses et les violences, même sous la pierre de la Bastille, que de tourmenter quelques vieillards ou quelques femmes innocentes, qui depuis un an passaient le seuil fatal sans autre crime que d'avoir voulu sortir de France, parce qu'un arrêt du roi leur ordonnait d'aller à la messe au lieu d'aller au consistoire.

A ce moment de ses tristes réflexions, le major de la Bastille aborda Besmeaux, et lui fit remarquer une fenêtre de la tour du Trésor, d'où partaient des chants graves et empreints d'une mélodie assez énergique.

— Entendez-vous, monsieur le gouverneur, notre enragé, troisième Trésor (252)? n'est-il pas insupportable avec ses odes? quelle harmonie!

— Le roi nous paye pour entendre cette musique, dit Besmeaux avec un calme parfait: d'ailleurs n'est-il pas fou cet homme, ce mourant?

— Fou! pas le moins du monde; c'est de l'exaltation religieuse. Il chante là des horreurs contre le roi... sous prétexte qu'il va mourir.

— On est libre en prison, major... c'est le moins... Mais que chante-t-il?

— Il a mis en vers et en musique toute l'ordonnance du 4 septembre 1684. Il chante le malheur des protestants malades, condamnés par le roi à être arrachés des maisons qui leur servaient d'asiles et portés à l'Hôtel-Dieu. Il représente, dans ses vers, les brancards des pauvres agonisants qui expirent en plein air, maudissant Sa Majesté.

— Ah! ah! dit Besmeaux, fort ému sans y prendre garde.

— On devrait l'empêcher de chanter cela, monsieur le gouverneur.

Besmeaux ne répondit pas. Le major, craignant d'avoir déplu à son supérieur, ajouta en forme de réparation:

— Après cela, comme vous le dites, monsieur, il est déjà puni étant prisonnier. Le pauvre diable a eu le spectacle de cette exécution rigoureuse, commandée, l'an passé, par Sa Majesté, et, comme intéressé à la chose, il a pu en souffrir plus que tout autre. Sa femme était malade, chez une tante qu'ils ont à Paris. Elle relevait de

couches. L'arrêté de septembre ayant été publié, cette femme fut mise à la porte par sa tante, bonne catholique, et dans le trajet de la maison à l'hôpital, se voyant abandonnée à des portefaix, elle mourut. Le mari arriva de Bruxelles le soir même, et se fit arrêter le lendemain ; il voulait, dit-on, tuer M. de Louvois et ameutait les religionnaires de sa connaissance... Ah ! ce fut un mois dur à passer pour les protestants, et ce malheureux n'en reverra pas l'anniversaire. Il chante, je crois, son *De profundis*.

— A-t-il mangé son souper hier? demanda le gouverneur.

— Il ne mange plus depuis huit jours, monsieur.

— J'en écrirai au lieutenant-général de police. Mais en attendant, avertissez le médecin.

M. de Besmeaux reprit sa promenade dans le parterre, et dès qu'il fut seul, il soupira. Bientôt allait sonner l'heure où certains prisonniers permissionnés sortiraient pour respirer quelques minutes dans les cours ; soudain une visite lui fut annoncée par le tambour de corps de garde, et bientôt après M. de Louvois parut, presque à l'improviste, devant le gouverneur.

Le ministre avait l'air plus dur encore que de coutume. Besmeaux s'attendait à quelques reproches et regretta de n'avoir pas pas encore lu les rapports de la nuit, qu'on lui remettait chaque matin avec la boîte des patrouilles. Cette boîte, déposée sur la galerie du fossé, était destinée à recevoir, par un trou pratiqué dans son couvercle, les cachets percés que chaque chef de ronde y glissait, le long d'une aiguille de fer verticale, en signe d'accomplissement de son devoir. Besmeaux conduisit le ministre dans ses appartements.

La conversation s'annonça d'une manière moins fâcheuse que le gouverneur ne le craignait. M. de Louvois demanda les registres et voulut voir les logements vides. il se trouva que la Bastille n'était peuplée alors que de quarante prisonniers, Louvois rêva quelque temps en comptant sur ses doigts, ce dont Besmeaux se montra fort inquiet.

— Quarante prisonniers, monseigneur, dit-il, et il n'en manque pas un seul.

— Cette femme, Catherine Pélissier... avez-vous eu soin qu'elle fût isolée complétement?

— Vous voulez dire la calotte Bertaudière. Oui, monseigneur, elle ne parle qu'à ses porte-clefs...

— Ah ! elle s'appelle ainsi... du nom de sa chambre, sans doute.

— Oui, monseigneur... C'est une vieille femme, elle ne parlera pas beaucoup ou plutôt on ne lui parlera guère ; mais si elle était jeune, jolie... Hélas ! monseigneur, les bas officiers du château sont incorrigibles; hier encore, j'ai été obligé de sévir contre un porte-clefs qui a fait scandale chez la deuxième Comté... une jeune femme de la religion...

— Laissons ces histoires, monsieur, dit Louvois avec la plus profonde indifférence pour des malheurs qui, peut-être, soulevaient le cœur de quelques malheureuses victimes; il suffit que cette vieille femme ne puisse parler à personne. Vous avez encore deux prisonniers que je vous ai envoyés hier et avant-hier.

— Un homme et une femme, oui, monseigneur ; l'homme s'appelle Berton, c'est un de la religion, il chante des cantiques et se plaint de la nourriture ; on l'a tarifé à trois livres... c'est peu pour un homme qui se dit de qualité.

— C'est trop, monsieur; les gens qui désobéissent à Sa Majesté devraient être privés de tout... N'a-t-il pas cherché à sortir de France malgré les ordonnances de 1684... La femme, que dit-elle?

— Elle dit, monseigneur, que l'on s'est flatté vainement de faire revenir son mari d'Angleterre en la retenant prisonnière. Elle s'était déjà expatriée avant les ordonnances, et annonce une joie extrême d'être martyre... Martyre ! je la traite pourtant bien, monseigneur, je vous prie de le croire. — Tarifée à trois livres, je l'ai logée très-proprement, elle jouit du tarif de cinq livres... C'est une femme, voyez-vous, monseigneur.

— Une rebelle, monsieur. Ah! martyre ! les grands mots... Nous verrons bien si son mari ne revient pas... Une épicière qui fait de la propagande religieuse ! une épicière qui vise au martyre, cela fait pitié. — Tarifez à trois livres, et le cachot, entendez-vous, monsieur? — Le cachot pour deux raisons ; d'abord, parce qu'elle se plaint ; ensuite, parce que vous aurez bientôt besoin de place dans le château. Cette femme...

Louvois chercha le nom.

— Première Bazinière, monseigneur.

— Son nom!... de femme... ah! femme Vaillant! au secret, au secret tous les religionnaires, et dehors comme dedans, que pas un nom ne transpire. Vous aurez donc, d'ici à un mois, cent places à me tenir prêtes.

— Cent! mais alors on doublera, on triplera les chambrées.

— Vous mettrez tous ceux d'aujourd'hui au cachot, et ce qu'il nous reste d'empoisonneurs, vous le mêlerez aux nouveaux prisonniers, de façon à ce que les religionnaires, s'il en venait, ne se trouvent point plusieurs ensemble. Votre personnel est de quarante.

— Dont douze fous.

— Tant que vous aurez du logement vous placerez les fous avec les protestants, et si la place manquait on enverra les plus furieux à Bicêtre ou à Charenton. A propos, cette *calotte Bertaudière*, la vieille Catherine Pélissier n'a-t-elle dit à personne le nom des prétendus conspirateurs qu'elle avait entendu comploter la mort du roi...

— Non, pas que je sache, monseigneur.

— Si elle parlait, qu'on l'enchaîne comme folle... elle est folle assurément.

— Très-bien, monseigneur.

— Que dit votre prisonnier, le président Duguay? se prétend-il toujours détenu injustement? est-il soumis?

— Il a beaucoup vieilli depuis un an, monseigneur, il en est à son trentième interrogatoire et n'abuse pas de la liberté des promenades et des visites de ses enfants. Ses malversations en Bourgogne lui donnent sans doute des remords, car il a souvent la fièvre, et alors il proteste de son innocence.

— Défense alors de lui laisser signer aucune déclaration et de recevoir aucune signature de témoins; prenez garde à ceci, monsieur le gouverneur; Sa Majesté ne veut pas la perte de cet homme, mais qu'il ne fasse point de bruit; c'est vous que cela regarde. Quant au reste, observez mes instructions, tenez les logements prêts, et continuez de servir fidèlement Sa Majesté.

— Monseigneur connaît ma religieuse exactitude.

— Adieu, monsieur; veillez surtout à ce qu'il n'entre ici aucune Bible, aucune manifestation du culte prétendu réformé, surveillez vos officiers, suivez le plus rigoureusement possible les conseils des aumôniers qui s'entendent mieux que nous aux affaires de la religion catholique... Ah! chaque fois que vous aurez à vous occuper d'une abjuration *en Bastille,* ne ménagez rien, soyez d'une fermeté militaire, monsieur, comme aussi d'une facilité insinuante telle qu'il convient à un directeur chargé de vos fonctions importantes, car la Bastille doit devenir une salutaire retraite pour l'âme des détenus. Nous tenons du roi l'ordre que je vous transmets... Sa Majesté met les gens à la Bastille pour leur redresser l'esprit et pour les punir s'ils sont rebelles à cette réforme... Adieu, monsieur; vous obtiendrez une gratification par chaque abjuration qui se fera ici.

Ce dernier trait, lancé presque en plein cœur, étonna le digne Besmeaux, qui en sentit toute la profondeur. Pris lui-même, et à sa connaissance, par un intérêt direct, il était forcé de faire le mal sans remords, avec zèle... Il voyait changer la nature de son gouvernement; de gardien on le faisait confesseur et missionnaire.

Le jour même, Besmeaux fit nettoyer ses chambres et doubler ses provisions. Ayant cru remarquer que les promenades des prisonniers déplaisaient à la cour, il en supprima quelques-unes, se disant, pour s'excuser lui-même, que dans peu de jours l'affluence des prisonniers amènerait les mêmes résultats et qu'on lui signifierait alors un ordre qu'il était plus sage de prévenir par un zèle bien entendu.

C'est ainsi que les despotes savent se faire comprendre sans avoir parlé, et corrompent, non pas comme les méchants vulgaires, par le contact ou par le souffle, mais par un simple coup d'œil qui porte le trouble dans les consciences. Ils font de l'obéissance à leurs ordres une question d'amour-propre pour ceux qui les exécutent. Leur serviteur se croit toujours un homme de talent; il n'est qu'un instrument qui fait bien le mal pour le compte d'autrui.

Louvois ayant fait préparer les logements de la Bastille, retourna sur-le-champ à Versailles, et fit demander à la porte des appartements du roi si le P. Lachaise était encore auprès de Sa Majesté. Le jésuite venait de sortir, et avait suivi madame de Maintenon dans son cabinet.

— Allons, se dit le ministre, dans une heure la grande affaire sera décidée, il me

sera donné de faire ce que n'a pu encore accomplir mon père, qui a bien triomphé d'une telle victoire; l'anéantissement des protestants, de ces ennemis ardents, infatigables, qui depuis dix ans entravent toutes mes démarches, ternissent toutes mes vues, et luttent seuls en France contre l'absolutisme du roi, c'est-à-dire des ministres du roi. Ah! si le P. Lachaise échouait, la guerre serait rude contre une ennemie comme la marquise! elle peut changer la face de l'Europe avec un mot arraché au roi... Céderat-elle?... je crains qu'elle ne pousse à bout ses utopies chevaleresques... Elle a écrit à d'Aubigné, son frère, qu'il fallait ménager les huguenots... Ménager!... quel système... Colbert s'y est perdu... mon père y a pensé périr... quiconque voudra régner en France ne devra pas avoir deux peuples, et les protestants sont un peuple étranger pour les rois absolus et catholiques.

Pendant que Louvois impatienté comptait les secondes en l'absence du jésuite, confesseur de Louis XIV, le P. Lachaise occupait son temps le plus utilement possible pour lui-même et pour sa Société, Louvois le fit appeler par un page, auquel le jésuite, comprenant l'anxiété du ministre, donna un billet ainsi conçu :

« L'affaire ne paraît pas devoir réussir. »

Louvois serra les poings et contracta ses noirs sourcils, qui avaient la prétention de faire trembler le monde comme ceux du Jupiter Olympien; les anneaux de sa grande perruque ondulèrent sous les secousses de sa tête humaine.

— Eh bien, la guerre! se dit-il avec fureur; je trouverai moyen de faire savoir au roi la vie passée de cette charitable personne; quelque bon éclat chassera cette vieille favorite, et nous trouverons au roi une Montespan bien fanatique qui achève le soir l'œuvre commencée le matin au confessionnal. En attendant, supprimons ces quatre temples protestants dont les chaires sont d'insolentes écoles politiques, et réchauffons le zèle des dragons qui convertissent dans la Franche-Comté.

Il écrivit donc au duc de Noailles, chargé de poursuivre cette guerre civile : « Que Sa Majesté voulait qu'on fît sentir *les dernières rigueurs* à ceux qui ne voudraient pas se faire de sa religion; que ceux qui auraient la fausse gloire de vouloir demeurer les derniers devaient *être poussés jusqu'à la dernière extrémité*, Sa Majesté désirant qu'on s'explique *durement* contre ceux qui voudraient persister à professer une *religion qui lui déplait.* »

Le P. Lachaise avait pris les choses plus doucement; connaissant par la confession toute l'influence de madame de Maintenon sur le roi, il comprenait que ce crédit n'était pas à mépriser, soit que la marquise fût employée comme auxiliaire, soit qu'on eût à la combattre comme ennemie.

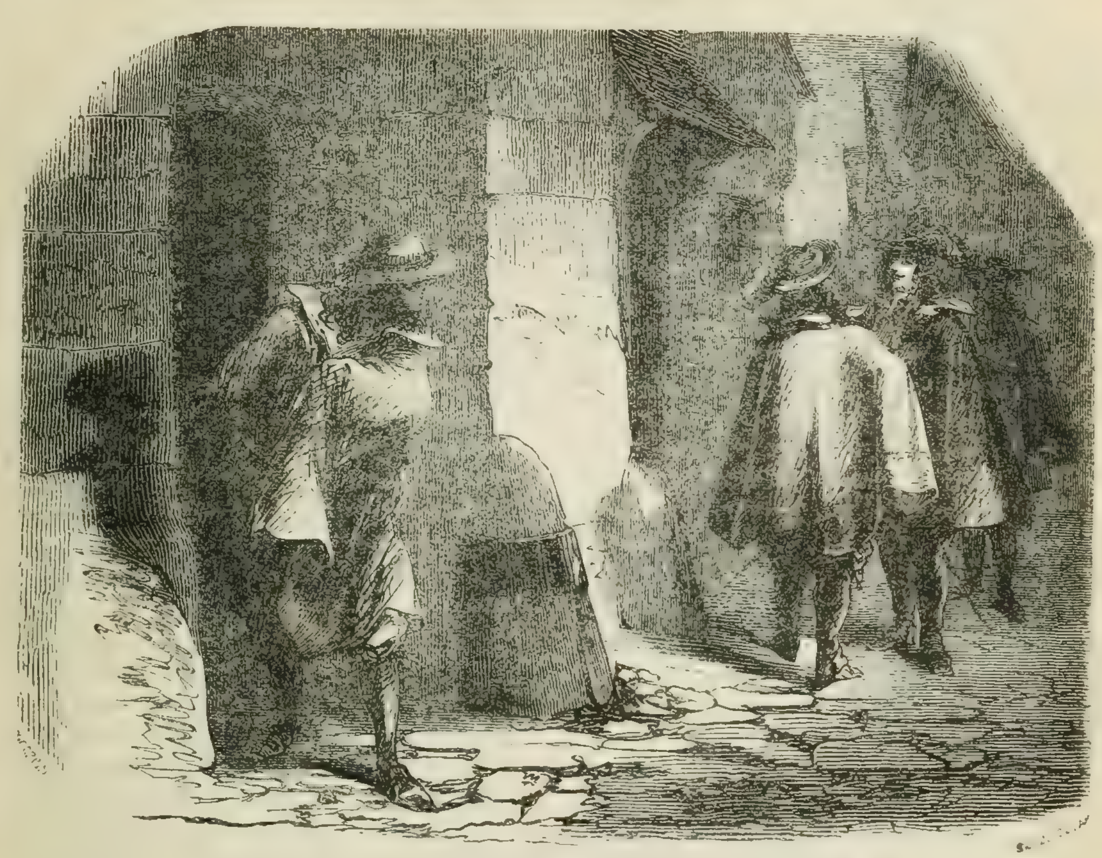
Il n'avait depuis son entrée en fonctions près du roi, en 1675, d'autre but que l'abaissement de la religion réformée: sa Société le soutenait puissamment, ainsi que le vieux le Tellier; mais on redoutait, malgré la soumission des communes, qu'un coup d'état décisif contre les protestants ne parût au roi comme un pendant de la Saint-Barthélemy.

Louis XIV avait persécuté partiellement et en maître capricieux, mais n'avait pas encore abrogé décidément les institutions de Henri IV, favorables à la liberté de conscience et au culte de la religion protestante. Les dragons avaient bien égorgé çà et là quelques milliers de victimes, les persécutions entamées avaient témoigné de son zèle royal pour le triomphe de la foi catholique, mais sauf à être dragonné, c'est-à-dire converti par le sabre, on pouvait se dire protestants, et dans les coins où les dragons n'avaient pas encore prêché la messe, on avouait Calvin en vertu de l'édit de Nantes.

Vinrent donc les massacres du Vivarais, du Rouergue et du Languedoc; mais Louvois et les jésuites n'étaient pas satisfaits; ils méditaient les déclarations suivantes : Que si les malades qui auraient refusé le viatique recouvraient la santé, leur procès serait fait et qu'ils seraient condamnés, les hommes à faire amende honorable et aux galères, les femmes aussi à l'amende honorable et à la réclusion.

Que quant à ceux qui mourraient après le refus du viatique, le procès serait fait à leur mémoire, leur succession confisquée et leurs cadavres traînés sur la claie et jetés à la voirie. On devait faire signer au roi cette ordonnance.

Voilà quel était le projet d'idée que les jésuites et Louvois, digne fils du jésuite le Tellier, chancelier de France, voulaient arracher à la *volonté suprême* de Louis XIV.



Un petit coup de sifflet retentit aussitôt dans la rue Pastourelle. — Page 556.

Mais pour en venir là, le confesseur, dont les avances particulières n'avaient pas eu tout le succès désirable, s'aperçut qu'il fallait gagner à sa cause la marquise de Maintenon.

La conjoncture était favorable; les jésuites la saisirent avec cette infernale habileté qui leur fit si souvent rencontrer la chance heureuse parmi toutes les mauvaises chances de la politique et de la guerre.

Madame de Maintenon, maîtresse déclarée du roi, voulait se faire épouser par Sa Majesté; la veuve de Scarron aspirait, modestement et par cas de conscience, à remplacer, sur le trône, Marie-Thérèse d'Autriche. Mais elle rencontrait de grands obstacles à l'accomplissement de ce beau rêve. Les jésuites intervinrent précisément au milieu de cet embarras.

Le dauphin, héritier du trône, méprisait madame de Maintenon et n'eût jamais consenti au mariage. C'était un prince aimé de la nation, bien qu'il n'eût jamais cherché la popularité. On l'aimait parce qu'il devait succéder à Louis XIV. Fléchir le dauphin, madame de Maintenon ne pouvait l'espérer. Passer outre à son opposition, le roi ne l'eût pas souffert sans être influencé par de puissantes idées religieuses.

Alors madame de Maintenon flatta, caressa les jésuites; elle plaça selon leurs vœux toutes leurs créatures; mais ce n'était pas assez: elle aida efficacement à la destruction de Port-Royal, cette pépinière d'ennemis pour la Société de Jésus; mais les jésuites ne furent pas encore satisfaits; enfin elle laissa commencer l'œuvre de carnage contre les huguenots. Cette fois les jésuites vinrent franchement à elle; ils avaient plus à obtenir, ils voulaient la promulgation des ordonnances que nous avons rapportées. Là, madame de Maintenon s'arrêta, réfléchit et parlementa.

Nous la retrouvons en grande conférence avec le P. Lachaise; le jésuite, après avoir tracé un tableau très-pathétique des humi-

liations infligées à la religion catholique par les protestants et prouvé que des huguenots ne sont ni des Français ni même des hommes, établit par corollaire qu'ils ne sauraient être trop persécutés en ce monde puisque leur salut éternel est à ce prix. Madame de Maintenon baisse la tête et ne répond pas.

Pressée par le jésuite, elle reconnaît que les *stimulants* employés pour convertir les huguenots sont louables, mais elle redoute l'excès des sévérités qui conduisent au désespoir. La France a perdu déjà cent mille de ses enfants les plus braves et les plus industrieux ; que sera-ce pour l'avenir, si la main de fer s'appesantit plus rudement sur eux?

Le P. Lachaise se tait à son tour. Il comprend que la conversation n'est pas encore engagée ; comme son adversaire, il veut ménager ses forces pour le moment décisif.

— Que puis-je d'ailleurs, moi, humble sujette? dit la marquise ; comment oserais-je aborder devant le roi des matières qui effrayent la science et la fermeté des plus habiles ministres? oserais-je risquer de perdre le peu d'affection dont m'honore Sa Majesté en contrariant sa politique? disgraciée, que deviendrais-je? quels liens autres que des liens fragiles retiennent le cœur du roi?

Silence du jésuite, qui ne veut rien promettre, parce qu'on lui promet trop peu ; la marquise, pour forcer l'ennemi à changer de position, lance quelques-unes de ces terreurs qui le feront sortir des retranchements.

— Je pense souvent avec amertume, dit-elle, à ces milliers de cadavres qui jonchent les champs du Roussillon, du Poitou, aux flammes qui ont dévoré les villages dans les montagnes, à cette guerre effroyable faite à des gens qui crient pardon dans notre langue, et qui appellent comme nous en mourant un Dieu que nous les empêchons d'invoquer à leur manière. Tous ces fantômes d'enfants affamés, de vierges souillées, de vieillards meurtris, se lèvent la nuit autour de mon chevet ; souvent mes lèvres s'ouvrent pour implorer la miséricorde du roi, mais la crainte...

— La crainte de Dieu vous retient, n'est ce pas, madame? dit le jésuite réellement effrayé de l'effet que produirait sur le roi une pareille confession.

— N'ai-je pas assez d'autres remords, poursuivit la marquise, bien certaine d'avoir frappé juste ; cette existence cachée, honteuse, cet outrage incessant fait à la religion et à la morale, ma conduite enfin, c'est-à-dire mon opprobre, ne suffisent-ils pas à empoisonner toutes mes heures, même celles de la prière ? Ah ! mon père, laissez-moi penser d'abord à mon salut, je m'occuperai ensuite du salut des hérétiques.

Le jésuite s'aperçut qu'on lui avait indiqué la voie. Il ne restait qu'à s'y précipiter. Déjà depuis plusieurs mois de semblables escarmouches avaient eu lieu, sans qu'aucun parti remportât l'avantage. Madame de Maintenon semblait cette fois plus demander que de coutume; elle était donc mieux disposée à accorder. Le jésuite était pressé aussi ; on se mit à poser les bases du traité.

— Votre conscience, madame, a besoin d'être rassurée, dites-vous ; mais pensez-y, est-ce le moyen avec l'indifférence que vous apportez dans les questions de religion? l'église condamne les scandales lorsqu'ils éclatent.

— Elle condamne alors le scandale très-éclatant de ma vie, dit la marquise en regardant fixement le jésuite; or, je vous l'ai annoncé tout à l'heure, je ne songerai aux autres que quand je serai tranquille sur mon salut dans ce monde et dans l'autre ; jusqu'à ce moment-là c'est pour moi seule, misérable, abandonnée, que je mettrai à profit les faveurs de Sa Majesté.

— Nous pouvons mettre en repos votre conscience, madame, dit le père Lachaise, et j'ajouterai que nous y avons déjà songé. Faire de votre intimité avec le roi une durable, une légitime union, c'est notre devoir et notre vœu le plus cher.

— Enfin, pensa la marquise.

— Mais, interrompit-elle, qui donc préviendrait, sur ce point si délicat, la susceptibilité de Sa Majesté? qui donc osera donner un conseil à notre maître, l'arbitre suprême de la convenance et de la morale?

— Ce sera Dieu, s'il vous plaît, madame, dit le jésuite avec une assurance qui témoignait de son orgueil ; en éclairant la conscience de Sa Majesté, nous ne sommes que les interprètes du roi des cieux. Qui sait d'ailleurs si mon royal pénitent n'est pas au si embarrassé de son salut éternel que vous l'êtes vous-même du vôtre? Faites donc servir votre influence à la cause de

Dieu, comme j'emploierai la mienne à vos intérêts, madame, et vous pouvez être assurée que le triomphe vous attend aussi bien dans cette vie que dans l'autre.

— Alors que faut-il faire pour servir Dieu selon vos saintes doctrines?

— Suivre d'abord l'inspiration de votre consience, et appeler l'attention de Sa Majesté sur le projet de règlement à l'usage des religionnaires; c'est-à-dire engager le roi à se couvrir d'une gloire immortelle par l'extinction de l'hérésie en France, gloire dont la meilleure partie doit rejaillir *sur la reine.*

Ce mot, quoique lancé à voix basse, éveilla mille échos harmonieux dans l'âme de la marquise. Jamais il n'avait résonné à ses oreilles, si ce n'est dans les rêves d'ambition trop vite chassés par une réalité impitoyable. Ce mot *la reine*, dans la bouche du père Lachaise, était doux et flatteur comme une acclamation.

C'était plus que la promesse, c'était le titre. A cette époque, Louis XIV, roi absolu, ne régnait que sous le Tellier, esclave lui-même du père Lachaise.

La marquise accepta le pacte. Elle s'engagea librement à ne plus avoir peur des fantômes de huguenots qui l'effrayaient si fort l'instant d'avant. Elle promit de présenter au roi et d'adoucir à ses yeux la féroce accumulation des paragraphes du nouvel édit. En revanche, le jésuite promit d'effrayer aussi le roi, à sa manière, et de lui montrer l'illégitime liaison de ces vieux amants comme un crime ou tout au noins comme un péché mortel.

Le roi crut ce que lui dit madame de Maintenon, et il signa la révocation de l'édit de Nantes; il crut ce que lui conseilla son confesseur, et il épousa secrètement madame de Maintenon. Elle était sûre du consentement de Louis XIV à ce mariage, le 25 octobre 1685, lorsqu'elle fit apposer le sceau royal au bas du barbare édit rédigé par le père et le fils le Tellier, sous l'inspiration de la Société de Jésus.

Louvois triomphait. Il était sûr désormais de garder le pouvoir, pour continuer l'œuvre de son père, si celui-ci venait à mourir. L'extermination des protestants était une spécialité ministérielle fondée par le Tellier, le chancelier, pour lui et ses descendants.

Louvois hérita, en effet, des idées comme des honneurs paternels; car le jésuite le Tellier, âgé de quatre-vingt-trois ans, comme s'il n'eût attendu pour sortir du monde que l'accomplissememt de cet acte barbare, expira le 28 octobre 1685, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, trois jours après que le roi eut signé l'édit de révocation.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur ce royaume livré à la désolation. De ces côtés les protestants, qui n'ont plus d'espoir, se sauvent avec leurs femmes et leurs enfants, abandonnant leurs propriétés, mais emportant l'or et l'argent. L'industrie française y succombe. Furieux de voir leurs victimes échapper, les jésuites, craignant de ne régner que sur un désert, obtiennent du roi de nouvelles ordonnances qui défendent à tout religionnaire de se retirer chez l'étranger sans en avoir obtenu une permission expresse, et cette permission obtenue, de partir sans avoir fait visiter ses effets aux ports et aux frontières.

Défense, sous les peines les plus sévères, de favoriser l'évasion des protestants. Quels prétextes à embastillements! Tout voyage du religionnaire peut être une folie. — Tout service rendu à un de ces malheureux peut être un appui prêté à leur évasion. Mais, dit un historien (253), malgré les menaces, les tortures, les vexations et les précautions, plus de cinq cent mille s'échappèrent, emportant des sommes considérables et ruinant ainsi le commerce et les manufactures qui enrichissent le royaume.

Les régimes de terreur les plus violents n'offrent pas d'exemples aussi nombreux de révoltantes cruautés. Paris, Rouen, Nantes, Marseille, Bordeaux, furent noyées dans les pleurs et dans le sang. La Bastille regorgea de prisonniers, son arsenal de tortures fut déployé contre des jeunes filles et des enfants. C'est l'une des phases les plus lugubres de l'histoire de cette prison. Nous recueillerons quelques-uns des faits, et si courageuse que puisse être notre plume, franche que puisse être notre indignation, nous serons forcés d'adoucir les teintes des tableaux historiques. L'horreur et la démence, les passions crapuleuses et les passions sanguinaires vont régner dans cet antre où le roi, fanatique et ivre du pouvoir, pousse des créatures innocentes, attendues par la luxure et la férocité des bourreaux quelque temps oisifs.

Un soir de mars 1688, la rue du Temple était presque déserte, et les rares passants

se hâtaient de rentrer chez eux pour s'abriter du vent qui chassait quelques flocons de neige, lorsqu'un homme de belle taille, enveloppé dans un manteau gris, se montra à l'angle de la rue Pastourelle et regarda longtemps les fenêtres d'une maison de deux étages, fermée avec soin et plongée dans une obscurité profonde.

Quand il passait qulqu'un, cet homme feignait de marcher à grands pas le long de la rue Pastourelle, puis il revenait à son poste observer avec impatience et les fenêtres sombres et la rue du Temple qui se perdait dans les ténèbres, malgré les lueurs rouges et vacillantes d'un réverbère balancé par le vent.

— S'il ne venait pas ce soir, murmura l'inconnu en interrogeant d'un œil exercé la fenêtre et la rue ; voilà huit heures et demie... il ne viendra décidément pas.

A ce moment une femme attardée passa en chaise à porteurs, suivie de son laquais ; l'homme se cacha dans l'angle d'une porte. Cependant une des fenêtres de la maison s'ouvrit avec précaution ; et sans qu'aucune lumière ne parût, une tête, difficile à reconnaître dans l'obscurité, se montra au premier étage et plongea dans la rue un regard inquiet.

— On l'attend, c'est bon signe, dit l'espion ; je puis attendre aussi.

La rue était tellement paisible, la neige avait si bien étouffé tous les bruits sous son épais manteau, que l'on entendit le guetteur de la fenêtre tousser et respirer bruyamment. Un soupir partit même du fond de la chambre ; et ces mots parvinrent distinctement à l'oreille de l'espion :

— Le vois-tu, mon frère ?

— Non, ma sœur, ils ne viennent pas, dit la voix à la fenêtre.

Un second gémissement répondit à ces paroles ; puis la fenêtre se referma. L'espion allait recommencer sa marche précipitée, pour dégourdir ses membres roidis, quand un pas bien connu appela toute son attention ; il s'avança au-devant du nouveau venu.

— Eh bien ? lui dit-on.

— Rien, rien. Trois quarts d'heure de retard.

— Sans doute le médecin Bernier a été retenu dans la cité pour un accouchement ; c'est le médecin Pavillois qui viendra ce soir ; Bernier ne les rejoindra que dans une heure à peu près. M. de la Reynie nous envoie trois hommes de renfort ; car nous aurons trois arrestations à faire.

— Bon ! un ministre et deux médecins ; n'étions-nous pas assez de deux ?

— Mon cher, quand ce ministre est un homme vigoureux de trente-quatre ans, hardi comme Dunoyer Cardel, et venu d'Angleterre ici, où l'attend un sort affreux, seulement par amour de l'humanité ; quand les médecins sont deux jeunes gens armés d'instruments de chirurgie fort bons à disséquer les vivants comme les morts, le meilleur parti à prendre pour des hommes prudents, et qui veulent réussir, c'est de ne pas faire d'esclandre, parce qu'alors les voisins se mêlent de la chose et la police est battue.

— Les voisins ! il n'y a pas une âme aux environs.

— Il y a le frère de la jeune huguenote, grand gaillard qui joue du bâton à merveille. Il y a la huguenote elle-même qui est capable, si on fait du mal à son ministre, à ses frères en Dieu, comme ils disent, de nous jeter des meubles sur la tête. On sait les façons de ces gens-là quand on a fait la guerre avec M. de Montrevel, dans le Languedoc. Une huguenote en colère vaut un homme, un huguenot en vaut deux. Mais voici le frère qui se remet à la fenêtre ; il n'est pas plus patient que nous.

— Deux médecins et un ministre ! la jeune fille est donc à l'extrémité ?

— Elle veut guérir afin de se convertir de nouveau. Car de protestante le roi l'a faite catholique, et les trois corbeaux que nous allons voir l'ont refaite de catholique protestante. On risque à ces sortes d'ouvrages autant d'existences qu'il y a de tours à la Bastille.

— Mais silence, voici des pas dans la rue du Temple.

A ce moment la tête qui avait paru à la fenêtre du premier étage se pencha et sonda aussi les ténèbres.

— Ils viennent, ma sœur, dit le jeune homme, je les ai reconnus. Tu vas passer une nuit plus tranquille.

Et il referma la fenêtre.

— Attention, dit l'inconnu à son camarade, qui fit jouer un sabre dans le fourreau pour se tenir prêt à tout événement. Sifflez, Desgrais.

Un petit coup de sifflet, enroué, timide

et qui n'avait pas l'air d'un signal, retentit aussitôt dans la rue Pastourelle. Quatre hommes, qui s'étaient tenus cachés dans l'embrasure d'une vaste porte, se glissèrent le long des maisons et s'approchèrent de leurs chefs.

Déjà l'on entendait les voix de ceux qu'avait annoncés le jeune homme, un homme robuste et droit, un autre plus petit, mais aux allures décidées, arrivèrent à la porte de la maison suspecte. Le plus grand tira une clef de sa poche, et l'allée s'ouvrit devant eux, quand ils se virent saisis par deux agresseurs d'une force et d'une adresse supérieures.

— Que nous voulez-vous? dit le plus âgé des deux.

— Je veux vous arrêter.

— Moi! vous vous trompez.

— Vous, vous, Paul Cardel, ministre huguenot, pris en contravention flagrante à l'édit qui vous bannit de France.

— Vous vous trompez, dit le compagnon de celui auquel on parlait; monsieur est un de mes amis...

— Ne niez rien, dit Cardel avec douceur; la liberté ne vaut pas un mensonge. Laissez-moi arrêter, mon ami.

— Oh! vous n'irez pas l'un sans l'autre, mes dignes messieurs; vous, M. Pavillois, suivez-nous; le médecin va de pair avec le ministre.

— Qu'ai-je fait? comment savez-vous mon nom?

— Connaissez-vous l'écriture de M. de la Reynie?

Pavillois jeta les yeux sur l'ordre de l'exempt, et se redressant soudain :

— Alors vous voulez faire couler du sang; soit, qu'il retombe sur votre tête, s'écria-t-il en tirant une épée de sa canne.

— Rébellion! murmura Desgrais, vous allez vous faire tuer comme des chiens. — J'ai là quatre hommes. — Un mot, un geste, et vous êtes morts. Ce n'est pas tout, nous emmenons aussi la commère Angélique Blisson, qui va descendre toute seule, sans doute.

— Lâches! dit Cardel, un guet-apens sied bien à votre roi et à ses ministres.

— Injures au roi! prenez garde.

— Prenez garde aussi, dit une voix de tonnerre qui retentit dans l'escalier. Ah! vous forcez les maisons, vous violez les franchises bourgeoises!

Et un jeune homme se précipita l'épée à la main sur les assaillants.

— Blisson! Blisson! modérez-vous, je vous en supplie; c'est moi, Cardel, qui vous parle. Ils viennent de la part du roi... obéissons...

— Tant mieux, hurla le jeune homme; tiens, traître, voici pour le roi...

Et il lança un vigoureux coup d'épée, que Desgrais para sur son manteau. Soudain les hommes apostés baillonnèrent les trois victimes, les roulèrent, sur le pavé fangeux, dans des manteaux qui les garrottèrent comme des liens étroits, les jetèrent dans une voiture, arrêtée au coin de la rue du Grand-Chantier, et ils disparurent laissant la porte de la maison ouverte, l'épée par terre et quelques traces de sang que but avidement la neige.

— Que n'emmenons-nous la fille? disait Desgrais protégeant la retraite ses pistolets à la main; je la porterais bien, moi, et tout serait fini...

— Non; plusieurs fenêtres se sont ouvertes... on crie déjà là-bas, hâtons-nous, ce sera pour une autre fois.

Cependant la jeune fille, émue à ce bruit, inquiète du retard de son frère, s'approcha de la fenêtre entrebaillée. Demi-nue, malgré le froid, malgré l'ardeur de sa fièvre, elle crut être le jouet d'un rêve affreux; les ravisseurs se sauvaient en riant dans les ténèbres; des gémissements étouffés perçaient la sourde enveloppe des manteaux; justement la lune se dégageant des nuages, éclaira d'un côté la noire voiture qui roulait lugubrement; de l'autre, la blanche jeune fille dont les cris expiraient au fond de son gosier aride. Angélique ne put articuler qu'un soupir, étendit les bras et tomba expirante sur le carreau de sa chambre.

Dans le lointain, les fenêtres se refermèrent peu à peu, la crainte des voisins réveillés s'était bientôt calmée. Chacun poursuivit son somme, attribuant le bruit à une querelle d'ivrognes attardés.

Mais le vent de la nuit et le contact glacé du carreau rappelèrent à la vie la pauvre abandonnée. Elle voulut se lever, ses membres étaient roidis; elle voulut appeler, mais le désordre de sa toilette lui fit peur. Elle redoutait aussi qu'à ses cris, des inconnus n'entrassent dans la maison. Justement des pas ébranlaient l'escalier; mademoiselle Blisson se crut perdue. Une prière fervente

lui rendit un peu de courage, et quelques instants après, des voix amies frappèrent son oreille.

— Vous, dit-elle, cher monsieur Bernier! vous, ma bonne Bouay! Ah! prenez pitié de moi, je me meurs.

Bernier regarda autour de lui avec épouvante, s'avança en heurtant les meubles, dans l'obscurité, et trébucha sur le corps de la pauvre fille... Ses cheveux se hérissèrent d'horreur.

— Angélique! quoi! renversée, — blessée peut-être!... Blisson, où êtes-vous?... que fait votre sœur,.. On ne répond pas! Cette porte ouverte... bon Dieu! qu'est-il donc arrivé?

Déjà la femme Bouay s'était précipitée courageusement par les degrés; interrogeant des traces, appelant les voisins, cherchant du secours. Bientôt les flambeaux s'allumèrent; des hommes arrivèrent armés, des femmes munies de cordiaux...

— C'est la maison de la convertie! dirent-ils.

Et plusieurs hésitèrent à entrer; les uns, par crainte; les autres, par préjugés. Ces deux infirmités humaines sont partout des gages d'obéissance qui manquent rarement aux gouvernements despotiques. La femme Bouay saisit donc un flambeau, ramasse l'épée de Blisson, et bravant cette foule ébahie sur le seuil de l'allée :

— Oui, reculez! dit-elle en riant avec amertume; une ancienne protestante est peut-être pestiférée. — Allez, braves catholiques, chrétiens charitables; ceux qui ont enfoncé, la nuit, cette maison, n'ont pas eu si peur que vous.

Pendant que les voix bourdonnaient, soit des injures, soit des paroles de pitié, la femme Bouay remonta près de ses amis et montra l'épée trouvée au médecin Bernier.

— L'épee de mon frère! s'écria la jeune fille; voyez-vous, mon ami, qu'ils l'ont emmené, tué peut-être.

— O rage! et j'étais à peine au bout de la rue! Du courage, mademoiselle; nous le retrouverons; j'irai supplier le roi, s'il le faut.

— Hélas! c'est le roi qui ordonne ces crimes! Mon frère! mon pauvre frère! je vais donc etre seule au monde?

— Vous m'oubliez, dit le jeune médecin dont les yeux s'emplirent de larmes, moi, votre fiancé, votre meilleur ami.

— Ami! que de malheurs pour une enfant qui commence la vie! J'ai perdu mon frère. Mes parents ont été arrêtés à la frontière de Flandre, en essayant de passer à Bruxelles, pour sauver leur vie et ne pas violer notre foi. On a tué mon père, qui défendait sa femme et sa fortune. — Ah! pourquoi m'a-t-on forcée d'abjurer ma religion! je fusse morte comme eux. Paul! Paul! vous m'avez fait perdre mon frère. — Je n'ai plus rien en ce monde et je suis condamnée dans l'autre!

— Le désespoir vous égare, Angélique : au nom de vos parents qui nous ont donnés l'un à l'autre; au nom du ciel qui a reçu nos serments...

— Ne parlez plus du ciel, ne parlez plus de bonheur. — Je veux mourir.

— Que n'est-il ici, Cardel, le bon ministre! s'écria Bernier avec douleur; lui qui savait trouver de douces paroles pour calmer nos souffrances, lui qui ramenait à l'antique foi de notre famille, votre âme régénérée par de sages conseils! — Oh! que n'est-il là pour vous consoler, pour me rendre le courage!

— Mais j'y songe! murmura la jeune fille avec un mouvement de désespoir qui effraya Bernier... mon frère ne m'a-t-il pas crié : « Les voici qui viennent! » Il annonçait la visite de Cardel, de Pavillois; il les avait vus venir de loin, quand il s'est mis à la fenêtre; c'est à leur rencontre qu'il allait quand il descendit... Oh! mes idées me reviennent! Notre malheur est au comble; Cardel a été pris avec mon frère! — Nous sommes perdus!

Toute la foudroyante vérité apparut au jeune homme. Cette lutte, cette disparition de Blisson, ces bruits qui avaient déjà une fois alarmé le voisinage, tant d'exemples de semblables horreurs commises chaque jour par les gens du roi, ne lui laissèrent plus le moindre doute.

— Allez chercher votre mari, dit-il à la femme Bouay; sans doute il aura veillé tard à la forge; amenez-le près de nous; qu'il se fasse accompagner de quelques ouvriers, car on va revenir pour enlever la sœur comme on a pris le frère. Oh! cette fois, ils ne l'emmèneront pas seule.

— Ni sans résistance, répondit la courageuse femme en prenant congé d'Angélique épuisée par tant d'émotions.

— Mais j'y songe, interrompit Bernier; et il arrêta par le bras la femme du serrurier :

s'ils viennent et qu'ils me trouvent près d'Angélique la nuit, ignorant la pureté des liens qui nous unissent, ils crieront au scandale, ce sera un déshonneur qui rejaillira de nous sur tous nos frères en religion. Non, sachons mourir plutôt que de leur laisser une si odieuse victoire. Je vais moi-même chercher votre mari. Gardez bien cette pauvre enfant. Oh! ayez-en soin, n'est-ce pas? Charitable femme, Dieu seul peut vous récompenser.

— De veiller sur mon enfant! sur celle que j'ai nourrie, élevée, sur la fille de mes bienfaiteurs! soyez tranquille, s'il faut qu'on me tue pour l'emmener on me tuera... Allez, monsieur Bernier, allez.

Bernier, après avoir déposé un baiser sur la main glacée de la jeune fille, courut à la demeure du serrurier Bouay; la frayeur et l'indignation lui donnaient des ailes. Il réveilla l'honnête artisan, qui depuis le départ de sa femme s'était endormi appuyé sur la table à outils. Il vit Bernier pâle, échevelé, les yeux rougis...

— Quoi! qu'y a-t-il? vous revenez sans ma femme! dit-il stupéfait.

— C'est que votre femme, qui était venue me chercher pour conférer avec le digne ministre Cardel, veille sur notre pauvre Angélique.

Et en deux mots le médecin raconta l'horrible enlèvement des trois huguenots.

— Vite! vite! s'écria Bouay. Holà, garçons! une masse, une hallebarde, et qu'on me suive.

Trois robustes forgerons, qui ronflaient dans une soupente, se jetèrent à bas du lit aux premiers cris de leur maître. Armés de marteaux et de larges couteaux, ils furent bientôt arrivés à la maison de Blisson.

A peine posaient-ils le pied sur les marches de l'escalier précédés par Bernier, qui criait : Voici du renfort, qu'un homme abaissa sur eux un mousquet et coucha en joue la petite armée, en disant :

— Halte-là! de par le roi.

— Déjà! hurla le forgeron; frappe, garçon!

— Je fais feu si vous remuez, répéta le soldat immobile.

— Arrête, Bouay, dit Bernier déchiré d'angoisses, laisse s'accomplir notre destinée.

— Pas du tout! battons-nous, répliqua Bouay, et jusqu'à la mort.

— Essayez, dit une voix railleuse; et en même temps la lueur de plusieurs flambeaux éclaira la scène.

Bouay avec ses forgerons, pressés dans l'allée étroite, ne pouvaient plus faire un mouvement. Une main invisible avait fermé sur eux la porte de ce coupe-gorge, et au travers des barreaux, des mousquets les menaçaient d'en bas comme le mousquet du premier soldat les dominait de la hauteur du palier. Bouay frémit de rage; de sa main crispée il ravageait une chevelure épaisse qui grisonnait à peine, malgré ses soixante ans.

— Je crois que vous êtes pris, mes agneaux, continua la voix insolente de Desgrais. Une seule et même balle vous traverserait tous comme des alouettes. Bas les armes! et capitulons.

— Que prétendez-vous faire? balbutia Bernier, qui s'appuya sur le mur pour ne pas s'évanouir en voyant des archers porter la main sur Angélique.

— Emmener mademoiselle, d'abord, et puis nous verrons.

— Au nom du ciel! monsieur...

— C'est au nom du ciel et de Sa Majesté que je l'arrête. Allez-vous-en à vos affaires, vous et vos marteaux, et tâchez qu'on ne vous revoie plus.

— Ma femme! ma femme! s'écria Bouay, pourquoi ne réponds-tu pas?

— Votre femme m'a mordu, dit Desgrais, je l'ai étourdie.

— Infâme! vociféra le serrurier...

Et il lança son marteau sur Desgrais, qui évita le coup en se détournant. La masse de fer ébranla le mur.

— En voilà toujours un de désarmé, dit Desgrais froidement. Ah ça, vous autres, feu! si l'on bouge...

— Vous m'emmènerez donc aussi! cria Bernier; je suis de la religion comme elle, comme Cardel, comme Pavillois.

— Vous êtes un excellent catholique, mon brave homme, vous avez abjuré. Allons, déguerpissez! pas de martyre ici rue du Temple!

— J'ai signé ma rétractation! j'ai horreur de ce qu'on m'a fait faire, je maudis les catholiques, je méprise le roi, je suis protestant!

— Et moi! je vous tuerai si jamais je vous retrouve, hurla Bouay contenu par ses ouvriers.

— Et moi, je vous appelle assassins et lâches, dit la voix tremblante de la pauvre femme Bouay, qui ayant repris connaissance se soutenait à peine sur les genoux.

— Bon! bon! le gibier donne, répondit l'exempt rouge de colère et qui craignait de voir ce tumulte dégénérer en sédition. Holà, vous les noirs, cria-t-il aux forgerons, partez-vous ou ne partez-vous pas? voulez-vous que je commande l'exercice à mes hommes?

Aussitôt les forgerons effrayés entraînèrent leur maître malgré sa furieuse résistance. Quant à Bernier il demeurait pâle et ferme auprès de l'exempt.

— J'attends pour accompagner mademoiselle, dit-il.

— Je vous garde pour un autre jour, répliqua Desgrais ironiquement; vous ferez une seconde fournée avec cette brave serrurière que voici; je n'emmène aujourd'hui que la tourterelle.

— Vous me tuerez donc!

— Je ne toucherai pas un seul cheveu de votre perruque, mon brave.

— Nous verrons bien, s'écria Bernier, qui s'apprêta courageusement au combat.

— Vous allez voir tout de suite, mon tourtereau; c'est seulement le mois prochain que je vous arrêterai. Dans ce moment-ci, j'ai mes raisons pour vous épargner.

— Il sera plus gras dans quinze jours, interrompit brutalement un des sbires.

— Toi, tu mourras! s'écria Bernier, ivre de fureur, en saisissant cet homme dans ses bras vigoureux.

— Qu'on l'attache sur cette rampe, et vite! commanda Desgrais sans s'émouvoir.

Avec l'habileté que donne l'habitude, les archers lièrent le malheureux aux barreaux de fer de la rampe. Il se tordit vainement et fit craquer ses os sous les cordes ensanglantées. Comme ses cris retentissaient, on le bâillonna, et c'est dans cet état, étouffant de rage, fou de souffrances, qu'il vit emmener, dans les bras des sbires, la pauvre Angélique, qui avait entièrement perdu l'usage de ses sens. Elle passa devant lui sans qu'il pût la toucher; alors le sang reflua violemment à ses tempes, ses yeux s'obscurcirent, il laissa pencher sa tête sur son épaule, et s'évanouit.

— C'est égal, dit Desgrais en contemplant cet affreux spectacle, les expéditions comme celle-ci sont désagréables; j'aimais mieux arrêter les empoisonneurs.

Après avoir transporté ses prisonniers à la Bastille, l'exempt retourna chez M. de la Reynie, auquel il rendit compte de son expédition. M. de Besmeaux avait accompagné Desgrais chez le lieutenant de police.

— Il faut, dit ce magistrat à l'exempt, que vous retrouviez à tout prix une Anglaise, la dame Vion, âgée de vingt-quatre ans, qui se cache en France, dans quelque port de mer, où elle favorise la fuite des religionnaires. — Belle, spirituelle, hardie, elle nous cause beaucoup d'embarras. Elle a depuis six ans fait passer les frontières à plus de mille protestants. On la dit soutenue par les ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre.

Desgrais rêva quelque temps, puis dit tout à coup :

— Vous oubliez bien des choses, monseigneur; cette femme est plus difficile à prendre que dix hommes; ne s'est-elle pas échappée de la Bastille en 1686?

— Hélas! oui, après avoir séduit un porte-clefs, un soldat, et peut-être le major... mais on n'a pas de preuves.

— Monseigneur, quand vous saurez où elle est, j'irai la prendre; mais retrouver quelqu'un qui a pu sortir seul de la Bastille, c'est trop de besogne; occupez-vous de choses plus pressées; la Bastille est pleine.

— Elle regorge, dit M. de Besmeaux, je n'ai plus une seule place.

— Faites ce que j'ai commandé, répondit le lieutenant de police en congédiant Desgrais d'un geste.

— J'irai visiter le château, ajouta-t-il; avec quelques interrogatoires nous ferons des exilés, des galériens, cela rendra quelques chambres vacantes.

— On a été forcé de mettre ensemble trois protestants qui ont soutenu un siége en règle contre les porte-clefs et huit soldats; rappelez-vous que l'an dernier, le père de Ham, ce jacobin irlandais, a tué le porte-clefs Saint-Jean, d'un coup de la barre de son lit.

— C'est vrai; nous devrions loger ce jacobin à Bicêtre.

— Il est fou, monseigneur, et furieux!

— Il fait le fou, monsieur de Besmeaux; je l'ai déjà vu, je le verrai encore pour me convaincre.



Il force la prisonnière à trembler devant lui. — (Page 561.)

— A votre aise, monseigneur, mais prenez garde.

La Reynie changea la conversation.

— Vous ne manquez pas de jeunes femmes, à présent! Cette petite huguenote d'hier, puis la dame Mallet et ses trois jeunes filles, vos pensionnaires depuis trois ans.

— Celles-là ne sont pas gênantes; elles chantent ou elles pleurent, voilà tout. Pour avoir la tranquillité, je les ai mises ensemble.

— Comment! poserait-on des conditions pour être soumis, à la Bastille?

— Monseigneur, ce ne sont pas les prisonnières qui troublent l'ordre, ce sont les employés. Déjà hier, en recevant la jeune fille, les yeux de ces coquins se sont allumés, ils vont la rendre misérable... Or, je ne puis être toujours présent...

— De qui vous plaignez-vous? Nommez.

— De personne en particulier, de tous en général.

M. de la Reynie fronça le sourcil et se promena fort agité dans la chambre.

— Oui, continua Besmeaux, un porte-clefs entre à toute heure dans la chambre d'un femme, d'une fille; il s'occupe en détail de son existence; il force la prisonnière par tous les droits que donnent la supériorité des forces, l'autorité du commandement, les besoins de la vie, à trembler devant lui, à rechercher sa bienveillance... et puis, nous avons pis encore que les porte-clefs, nous avons les aumôniers.

La Reynie frappa du pied avec impatience.

— C'est tantôt un prétexte de confession... tantôt la surveillance morale, le nom d'un Dieu tout-puissant... Ah! monseigneur, quelle lourde tâche que celle d'un bon gouverneur de prison d'État, qui veut faire son salut!

— Eh! mon pauvre Besmeaux, c'est une manière comme une autre de servir le roi... Ne te plains pas trop haut, mon vieux camarade; empoche les bénéfices, ils sont beaux... Hélas! tu n'es que l'instrument qui frappe, toi, mais je suis la main!

— Oui, mon vieil ami, et au-dessus de la main et de l'outil, heureusement pour nous, il y a la pensée du maître.

— Partons pour la Bastille ; et hors d'ici, plus de pitié, d'attendrissement, de romanesques sensibleries ; nous avons connu M. de Richelieu, nous autres ; c'était un rude metteur en œuvre.

— Oui, mais nous étions jeunes, alors ! J'étais soldat aux gardes, vous étiez avocat au présidial de Bordeaux... je combattais des hommes, des ennemis espagnols ou allemands ; vous défendiez les accusés ; aujourd'hui, vous m'envoyez des femmes à emprisonner et je les tourmente.

— C'est ce qu'on appelle les grandeurs humaines, mon ami... Consolons-nous ; tu me tiendras peut-être un de ces jours sous tes verrous...

— En attendant, je vais vous posséder quelques heures à ma table et dans mon salon.

— Faisons notre charge, dit gravement la Reynie.

Et les deux vieillards se rendirent en carrosse à la Bastille. M. de la Reynie fit comparaître devant lui, dans la salle basse qui servait de salle de justice, une grande quantité de prisonniers.

Pour le transport de la prison à la salle des séances, les gens de la Bastille déployaient un luxe inouï de précautions. Toute promenade était interdite dans la cour et le jardin. — Personne ne devait traverser les corridors ni les ponts. — Les sentinelles se retournaient du côté du mur sur le passage des prisonniers. Quiconque eût parlé dans ce trajet, était mis au cachot avec le secret le plus absolu.

Pour toutes les victimes de la persécution religieuse on adopta les mêmes formalités. Arrivé à la Bastille le prisonnier était fouillé ; on lui enlevait tous ses papiers, dont la majeure partie était brûlée sur-le-champ, afin que personne ne pût découvrir son nom ou le motif de son emprisonnement. Aussitôt après la première semaine, dès que l'on supposait que la prison avait produit son effet, le protestant était sommé de faire abjuration. On lui dépêchait les confesseurs, l'aumônier, les officiers ; chacun promettait, puis menaçait. Mis d'abord à la ration de six ou de huit livres, c'est-à-dire traités raisonnablement, les prisonniers voyaient décroître leur ordinaire en qualité comme en quantité, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus que le nécessaire le plus sordidement mesuré. Encore la faim était-elle un des plus puissants moyens de conversion.

M. de la Reynie envoya une douzaine de prisonniers à Bicêtre, autant à Charenton ; quelques-uns furent exilés et partirent le même jour. En sorte que la Bastille put loger les nouveaux hérétiques dont Sa Majesté prenait à cœur le salut.

Vincennes était ordinairement un vestibule de la Bastille. Le séjour de ce donjon, administré par Bernaville, scélérat dont nous ferons la biographie en temps convenable, apprenait la patience aux victimes, qui du temps de Besmeaux se trouvaient transportées dans un paradis quand elles entraient à la Bastille au sortir de Vincennes.

M. de la Reynie laissa dans cette dernière prison le jacobin Ham, qui avait tué son gardien. Ce malheureux prêtre irlandais du couvent de Saint-Jacques, pour avoir tenu quelques propos contre Louis XIV, avait été mis en pénitence par ses supérieurs. Mais le jacobin, qui n'avait que trente ans, dont la vigueur était surhumaine, brisa les portes de sa prison et s'enfuit.

Le roi le fit alors saisir et embastiller. Livré à des gardiens moins pitoyables que ceux du couvent, le robuste moine fut harcelé comme le taureau par des mouches venimeuses. Saint-Jean, son porte-clefs, osa un jour le frapper. Cette lâcheté lui coûta la vie, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

Le lieutenant de police avait remarqué la feinte douceur, la feinte aliénation de ce prisonnier. Le voyant plus humble en apparence, mais aussi plus robuste qu'il n'avait jamais été, n'osant le faire tuer par ses gardes, ce qui dix ans plus tard eût été accompli par Bernaville ou même par Saint-Mars, il le condamna au cachot à perpétuité.

Le jacobin y resta trente-quatre ans et mourut. On tira par les pieds son cadavre nu, et il fut jeté dans le jardin la nuit sur les racines d'un poirier.

La Reynie condamna aussi à une prison perpétuelle les trois filles de la dame Mallet et leur mère, pour avoir voulu passer en pays étranger, dans la crainte qu'elles avaient des persécutions. Mais comme la place était plus précieuse à la Bastille que

dans les autres prisons, c'est dans celle de Pont-de-l'Arche que les quatre malheureuses protestantes furent envoyées. Elles y moururent.

Le duc de la Force avait été arrêté dès 1689. On le savait attaché de cœur et d'âme à la religion réformée. Fouillé dès son entrée en prison, il perdit tous ses papiers, parmi lesquels était un testament par lequel il faisait profession de religion, et déclarait y vouloir vivre et mourir. M. de la Reynie, par ordre du roi, brûla en présence du prisonnier le testament et la majeure partie des papiers importants.

Et comme le duc se plaignait de l'outrage fait à sa qualité, à son caractère; comme il détestait ce régime odieux d'espionnage et de privations qu'on lui faisait subir à la Bastille, il reçut l'autorisation de se faire servir par deux domestiques, pourvu qu'ils fussent anciens catholiques et choisis par le gouverneur. Ces deux argus, perpétuels sujets de scandale et de colère pour le protestant, lui servirent de bourreaux pendant toute sa captivité, qu'ils partagèrent.

Mais hâtons-nous... Toutes les victimes de cette époque sont obscures et pourtant toutes sont intéressantes. En rassemblant dans un seul cadre quatre ou cinq de ces portraits de martyrs, nous pourrons donner une idée des épouvantables tortures que les jésuites firent endurer aux protestants, leurs ennemis. Ces peintures, nous l'avons dit, doivent être adoucies pour paraître vraisemblables.

Abandonnons pour un instant M. de Besmeaux, le dernier des êtres un peu humains qui aient gouverné la Bastille, et transportons-nous au règne de Saint-Mars. C'est là que se trouve le dénoûment de cette sombre histoire des protestants enlevés la nuit rue du Temple.

Le lieu de la scène est aisé à dépeindre. Elle se passe dans une tour de la Bastille, appelée tour du Coin. Un témoin oculaire rapporte sous sa responsabilité les deux épouvantables cruautés que nous nous contentons de transcrire.

Dans la première chambre gémissait depuis de longues années un malheureux malade. L'humidité des cachots dans lesquels on l'avait jeté souvent avait couvert son corps de gerçures et de plaies. Ses cris continuels portaient le trouble et la tristesse jusque dans l'étage supérieur, occupé aussi par des prisonniers qui ne le connaissaient point.

C'était, dit-on, ce ministre infortuné, Cardel de Rouen, qui, séparé de ses amis, accablé de coups, privé de nourriture parce qu'il n'avait pas voulu abjurer, languissait sur un grabat, abandonné des médecins et de l'aumônier de la Bastille; du premier, parce que son corps était perdu sans ressources; du second, parce qu'on avait renoncé à sauver, selon la foi catholique, cette âme opiniâtre dans sa croyance. Voilà ce que la prison et les chagrins avaient fait de l'homme vigoureux et de l'intelligence si noble qui se dévouait en 1688 au service des humains ses frères. Cette ombre, ce cadavre vivant ne pouvant demeurer seul, on lui avait donné pour garde un prisonnier invalide, nommé Fontaine.

A voir toutes ces plaies sanglantes, à entendre ces cris déchirants, qui eût pu croire que la malheureuse créature étendue sur la paille putréfiée du lit, faisait encore envie au lieutenant de la Bastille? Oui, Corbé, neveu de Saint-Mars, convoitait quelque chose de la dépouille du triste Cardel, et pour l'obtenir il le soignait de façon à le faire mourir, ou l'achevait de manière à lui faire croire qu'il le soignait : en un mot, il balançait entre l'assassinat de cette victime ou son salut; c'est que Cardel possédait une timbale et un couvert d'argent, que souhaitaient d'avoir en même temps, Corbé, le lieutenant, et Ru, le porte-clefs.

Entre Besmeaux et Bernaville, le soldat et le bourreau, il y eut comme transition Saint-Mars, qui n'était qu'un geôlier; mais entre Saint-Mars et Bernaville, il y eut Corbé, neveu du premier, qui fit en sous-œuvre, et sans autorité, autant de mal aux détenus que Bernaville en a pu faire de par le roi.

Ce Corbé tenait beaucoup du geôlier, mais bien plus encore du bourreau. Il est à remarquer qu'à chaque période des transformations d'une société humaine, il se trouve toujours un homme qui en personnifie complétement les mouvements, soit pour améliorer, soit pour corrompre. Si l'on juge les choses à ce point de vue, et que la Bastille soit appréciée selon cet examen, il en résulte la preuve de ce que nous avons dit, que dans les époques semi-barbares de la société française, le régime de la Bastille fut plus doux, plus modéré qu'aux époques

de civilisation. Pourquoi cela ? parce que la Bastille n'était qu'une fondation du despotisme, et qu'il n'y a de progrès dans le despotisme que le progrès de l'abus.

Corbé donc attendait la mort du pauvre Cardel pour hériter de sa misérable argenterie. Voici comment il hâtait cette mort. Il lui faisait servir par jour, pour toute nourriture, une pinte de lait, sans pain ni bouillon. Fontaine, son garde, faisait chauffer un peu de ce lait dans la timbale d'argent, et le donnait de temps en temps au moribond affamé.

Encore, après quelques mois, le major voyant que son malade ne mourait pas, voulut-il remplacer le lait par du bouillon de la Bastille, c'est-à-dire par une eau de vaisselle fangeuse et révoltante. Mais Fontaine s'emporta contre ce tyran jusqu'à lui dire que s'il ne voulait pas faire étrangler ce pauvre Cardel, qu'on faisait trop longtemps souffrir, lui, Fontaine, l'étranglerait, une nuit, de ses mains, pour abréger des maux mille fois plus cruels que la mort.

Le major eut peur. Fontaine n'était pas un prisonnier mal noté, il était impossible de le réduire au silence par ces arguments violents qu'on employait contre les détenus rebelles. Corbé songea que ces cruautés pourraient venir aux oreilles de Saint-Mars, qui, tout impitoyable qu'il fût, ne laissait pas de châtier sévèrement son neveu chaque fois que des plaintes trop amères lui étaient faites.

Cardel conserva donc son lait quotidien, et Corbé dut attendre encore l'héritage. Voici comment agissait le plus puissant des héritiers de ce martyr, mais voici ce que faisait Ru, le porte-clefs, son autre héritier.

Écorché des pieds à la tête, n'ayant plus pour toute peau que le sang et la sanie coagulés de ses plaies, Cardel ne pouvait se remuer sur son lit sans être déchiré de douleurs atroces. Ses blessures se rouvraient à chaque mouvement, et son linge se collait sur la chair vive; alors le porte-clefs s'approchait de son malade.

Car le chirurgien de la Bastille, nommé Rheille, ne se donnait plus la peine de le visiter.

Il arrachait de dessus le corps de Cardel la chemise ruisselante de sang et le frottait brusquement avec une serpillère toute roide qui changeait les écorchures en blessures vives et profondes. Pendant cette opération, la victime poussait des hurlements qui eussent attendri des tigres; mais Ru ne se laissait pas fléchir et recouvrait le malade de cette même chemise qu'il ne lui changeait que tous les quinze jours.

Ces prétendus soins du porte-clefs semblaient à Cardel un supplice tellement épouvantable, que lorsqu'il entendait le matin grincer la clef dans la première serrure, il se mettait à trembler de tous ses membres en demandant grâce. Fontaine se jeta un jour aux pieds de Ru pour obtenir de lui de l'onguent et du linge à l'aide desquels on eût peut-être guéri l'infortuné; mais le porte-clefs ne daigna pas même répondre. Il ferma les portes et s'en fut tranquillement.

Deux des prisonniers de la seconde chambre avaient surpris ces horribles secrets. Effrayés des cris qu'ils entendaient chaque matin, ils avaient imaginé de percer un trou dans le plancher, précisément au-dessus du lit de Cardel, et après mille tentatives d'abord infructueuses, ils réussirent à traverser la voûte compacte.

Comme la Bastille était pleine d'espions, comme ils avaient à craindre jusque parmi eux la présence d'un traître, ils avaient choisi le temps du sommeil de leurs compagnons, car ils étaient quatre dans cette seconde chambre. Cependant ils ne furent pas trahis; le spectacle qui frappa leurs yeux dès que le trou fut pratiqué, leur fit dresser les cheveux sur la tête. Leur premier soin fut, après le départ du porte-clefs et de Corbé, de communiquer avec le prisonnier de l'étage inférieur; mais Cardel ne voulut pas dire son nom.

Détenu depuis si longtemps, trahi tant de fois, victime de ces trahisons qui l'avaient fait jeter au cachot et rouer de coups par les bas officiers de la Bastille, il ne voyait qu'espions partout et gardait un profond silence sur ce qui le concernait. Il n'avait de voix que pour se plaindre et prier.

Le gardien de Cardel, Fontaine, ignorait aussi le nom de son infortuné compagnon; il ne le connaissait, suivant l'usage de la Bastille, que par son numéro d'ordre et le nom de sa chambre; il n'aurait donc pu satisfaire la curiosité des détenus de la seconde chambre; d'ailleurs on se défiait de lui, le prenant pour un garde-malade, car les soldats gardiens à la Bastille étaient

presque toujours les espions du gouverneur. Or, une dénonciation de Fontaine eût provoqué les plus cruelles punitions; il en coûtait cher pour dégrader les murs du roi!

Cette seconde chambre était habitée par Constantin de Renneville, emprisonné en 1702; par du Wal, pilote irlandais; Jean Bonneau, médecin d'Aubusson, et un fou nommé Gringalet. Renneville, homme de qualité, esprit distingué, caractère entreprenant, n'avait pas tardé à connaître à fond toutes les habitudes de la Bastille.

Ayant frappé au plafond pour éveiller l'attention des habitants de la troisième chambre, il s'était fait entendre, mais avec aussi peu de succès que la première. Renneville, pour établir un alphabet de conversation frappait pour un A un coup de bâton sur le plafond, deux pour un B, trois pour un C, et ainsi de suite. Cette manœuvre ne laissait pas de demander un temps considérable et une attention soutenue. Mais que ne fait-on pas en prison pour l'abréger ce temps qui passe avec une si mortelle lenteur!

Renneville perdit au moins huit jours à frapper avant qu'on eût distingué la régularité, le nombre fixe de ses coups de bâton. Mais enfin il eut la satisfaction de voir que les secousses par lesquelles on lui répondait avaient aussi leur mesure et leur nombre. Il comprit vite à son tour. A sa question : *bonjour, monsieur*, les gens de la troisième chambre venaient de répondre : *merci, monsieur.*

Dès lors, on alla aussi vite que possible; une phrase durait deux heures, quand un événement imprévu ne venait par l'interrompre. Renneville commença par prier ses correspondants de faire un trou dans le plancher; c'était son mode favori de communication; le bâton répondit, avec une précipitation qui annonçait de la crainte : *non.*

— Pourquoi? dit Renneville.

Le bâton frappa durant une grande heure pour lui répondre :

— Parce qu'il en peut coûter la vie, et que nous avons des preuves du danger.

Renneville interrogea pour avoir de plus amples renseignements, mais on lui répliqua que des détails seraient trop longs à donner, et trop horribles. Sa curiosité, plus vivement excitée par ce préambule, le poussa aux extrémités; il pria ses nouveaux amis de lui écrire l'histoire intéressante et de la lui glisser lorsqu'ils se trouveraient ensemble à la messe. Or, c'était une faveur que l'on obtenait assez difficilement, bien que les assistants privilégiés, entourés de gardes, fussent transportés, pour cette cérémonie, dans une espèce de cabinet obscur, d'où l'on entrevoyait, par un œil de bœuf le dos de l'officiant à l'élévation.

— Le bâton répondit : Nous sommes de la religion et nous n'allons pas à la messe.

Autre désespoir. Renneville parla du malheureux protestant qu'on torturait à l'étage inférieur. Il parvint à simplifier de telle sorte sa narration, qu'il put faire comprendre en haut toute l'horreur de la position de Cardel.

Le bâton répliqua vivement :

— Comment s'appelle ce malheureux?

— Nous l'ignorons. Il ne veut pas le dire.

— A-t-il des cheveux noirs?

— Il n'a plus de cheveux.

— L'œil bleu?

— Ses yeux sont éteints et enfouis sous des sourcils gris.

— Un homme de belle taille?

— Il est courbé en deux.

— Demandez-lui s'il connaît Blisson.

— C'est votre nom?

— Oui, et si ce nom lui rend la parole, Dieu soit loué!

Renneville s'acquitta de son message, mais avec l'idée qu'il n'éveillerait aucune idée dans ce cadavre déjà roidi. — Tout à coup, au nom de Blisson, le malheureux Cardel se dressa sur son grabat, malgré d'insupportables douleurs.

— Qui parle de Blisson? dit-il.

— Quelqu'un dont vous vous défiez à tort, quelqu'un qui a commerce avec lui, et ne demande qu'à lui parler de vous.

Cardel joignit les mains, et une larme roula sur ses joues desséchées.

— Blisson vit encore! dit-il, si près de moi! O mon, Dieu! merci! Demandez à Blisson, ajouta-t-il, s'il a gardé la foi de nos pères; s'il a eu le courage de résister aux tortures, comme je l'ai fait; s'il a reçu des nouvelles de sa malheureuse sœur, qui ne peut être, en ce moment, qu'une sainte du ciel ou une martyre sur la terre.

— Je lui ferai toutes ces questions. Mais, mon père, soyez plus ouvert avec moi; comment pourrais-je vous soulager?

— Me soulager! vous voyez comment ils

me traitent! eh bien, je les bénirais s'ils avaient épargné mon ami Bernier et cette jeune fille : déjà ils ont tué Pavillois ; dans quelques jours moi aussi je serai mort. Portez mes adieux à Blisson, dites que j'ai toujours prié pour lui, pour sa sœur et pour nos amis.

Renneville se hâta de faire parvenir à Blisson les paroles de son vieil ami. Ce furent aussi des larmes répandues. Apprendre que les gens qu'on pleurait comme morts, et dont l'absence a causé tant de douleurs, n'ont été séparés de nous pendant de si longues années que pàr une rangée de pierres muettes à tant de soupirs et de vœux déchirants! Blisson, encore jeune, malgré les rigueurs de la Bastille, entra dans un accès de colère qui fit accourir les geôliers.

— Quoi! s'écriait-il, mon ami, mon frère, était si près de moi et vous ne me l'avez pas dit : le gouverneur est donc un homme sans entrailles! que dis-je, c'est un tigre et non un homme.

— De quel ami parlez-vous? dit Corbé, qui descendait fort tranquillement de l'étage supérieur.

— De Cardel, le ministre rouennais, du brave, du loyal ami de mon père; il est ici, je veux le voir, l'embrasser.

— Qui vous a dit qu'il y eût à la Bastille un prisonnier de ce nom? demanda Corbé, dont le visage s'empourpra de colère et qui promena tout autour de la chambre un regard scrutateur.

Blisson, retenu par ses compagnons de captivité, garda le silence ; mais le coup était porté, l'imprudence était commise. Corbé répéta sa question d'un air d'autorité.

— Que vous importe? répliqua Blisson. Je le sais, voilà tout.

— C'est ainsi que vous répondez! on vous fera parler, monsieur.

— Je vous en défie.

— De la rébellion! Au cachot

— Grâce, grâce, s'écrièrent les amis du malheureux ; c'est un accès d'égarement ; pardonnez-lui, ne voyez-vous pas qu'il étouffe?

— Je ne pardonne pas l'insubordination, et en outre mon service exige que je sache comment ces détails, mensongers d'ailleurs, sont arrivés jusqu'ici.

L'embarras des assistants redoubla le courroux de Corbé, qui déjà se préparait à appeler les gardes, quand un compagnon de Blisson eut la présence d'esprit de dire :

— Est-il étonnant que la préoccupation incessante du sort de ses amis trouble la raison de ce pauvre Blisson? il vous parle sans cesse de Cardel comme il nous parle de sa sœur.

— Sa sœur! balbutia Corbé, dont les traits prirent une expression qui n'était plus celle de la colère.

— Sa malheureuse sœur, dont on l'a séparé depuis le jour où il entra dans la Bastille; pauvre jeune fille qui sera demeurée sans soutien sur la terre!

— Ah! ah! il conte ses affaires de famille, à ce qu'il paraît!

Blisson jeta sur Corbé un furieux regard.

— Si ce n'est que préocupation, répliqua le major en adressant au porte-clefs un atroce sourire d'intelligence, si ce n'est que pressentiment, je pardonne, mais gare une autre fois.

Les prisonniers remercièrent Corbé de cette insigne clémence. Celui-ci fit ouvrir la triple porte et passa devant le geôlier qui buvait à la santé des captifs les restes de leurs bouteilles. Mais au moment où le noir corridor béant apporta dans la chambre cette odeur d'air moisi qui semblait douce aux captifs, parce que ces ténèbres rapprochaient presque de la liberté, à ce moment un cri terrible partit de l'étage supérieur, un cri de femme qui retentit dans la spirale obscure et fit courir un frisson dans les veines des prisonniers.

— Qu'est-ce que cela? demanda Blisson, remué jusqu'au fond des entrailles.

Le porte-clefs, qui détestait Corbé de toute son âme, car ils se disputaient sans cesse comme deux vautours, se rapprocha tout aviné.

— Ce n'est rien, dit-il, sinon le major qui veut forcer une voisine que vous avez là-haut à brûler d'une passion très-vive pour sa charmante personne.

— Une femme! interrompit Blisson très-pâle... une jeune femme... son nom, Ru! dites-moi son nom!

— Ah! ah! vous êtes bien curieux... Est-ce que je sais les noms de tous les prisonniers, moi? Demandez au major... il est au courant, lui.

— Ce cri me déchire encore, dit le jeune homme... Qu'ai-je entendu là? je ne sais

pourquoi mon cœur souffre comme si on l'avait meurtri. Pauvre femme !

— Elle ne l'aime sans doute pas ce butor! demanda l'un des prisonniers.

— Elle le déteste, mais il est opiniâtre. Il lui a déjà joué plus d'un tour. Elle avait un amant, un huguenot comme elle.

— Un huguenot !

— Il n'en manque pas ici, continua Ru en vidant un verre oublié sur la table; mais celui-là était son favori depuis longtemps; voilà une histoire tendre pour la Bastille! Elle chantait dans la deuxième tour du Puits, et lui dans la calotte de la même tour, des psaumes toujours, comme ceux que vous chantez. Il entendit les sons monter, et à tout hasard lança par ses grilles une ficelle au bout de laquelle pendait un papier; le vent fit ballotter ce papier qui attira l'attention de la jeune femme... une jolie femme, ma foi... Elle attrappa donc la ficelle avec son balai, et lut la lettre...

— Après, après? dirent les prisonniers palpitants d'émotion.

— Eh bien! elle répondit... et ils se reconnurent.

— Les malheureux! s'écria Blisson fondant en larmes.

— C'était son fiancé ! il avait été embastillé deux mois après elle, jour pour jour.

— Pauvres jeunes gens! mais ils étaient heureux encore !

— Ils ne le furent pas longtemps. M. de Besmeaux commandait en ce temps-là; vieux comme il était, il n'avait pas la vue trop mauvaise; il vit de son jardin le diable de chiffon blanc qui descendait, qui remontait, qui allait à droite, à gauche, et il se fâcha. On visita d'abord chez la demoiselle et l'on saisit sa correspondance écrite sur les pages d'un livre de messe. L'aumônier cria au sacrilége et à l'abomination. On alla ensuite à la calotte du Puits, où l'on surprit le huguenot qui préparait de nouvelles ficelles... flagrant délit... il avait aussi déchiré un livre de messe, desobéi au règlement; de plus il refusait de se convertir; on le mit au cachot.

— Quoi! on les sépara?

Ru se mit à rire de cette parole comme d'une naiveté ridicule.

— Cette demande! ils ne se sont jamais revus : l'homme a été transporté à Guise; quant à elle, elle en tomba malade, et c'est alors qu'elle dut regretter son amant, car sur leurs feuillets déchirés on trouva qu'il lui indiquait des médicaments; il était médecin.

— Il était médecin! s'écria Blisson avec une exploison terrible; ah! mon Dieu! quelle affreuse lumière... dites-moi le nom de ce médecin, de cette jeune fille, par pitié !

Ru se versa un nouveau verre de vin emprunté à la ration des prisonniers et répondit :

— Attendez donc... elle s'appelait?... oh! je trouverai bien... elle s'appelait...

Blisson frémissait d'impatience et d'angoisse.

— J'y suis... elle s'appelait... deuxième du Puits, parbleu... et lui, calotte du Puits... voilà leurs deux noms.

Et Ru s'en alla sans remarquer l'abattement profond dans lequel ces dernières paroles avaient plongé les malheureux auditeurs.

Blisson reprit alors sa conversation avec Renneville, pour en apprendre davantage; mais celui-ci déclara que Corbé avait fait faire une visite dans sa chambre, et placé près de Cardel un nouveau gardien, outre Fontaine. Le trou de communication n'avait pas été découvert, mais il devenait inutile pour les relations ; parler au ministre mourant c'eût été se perdre. Les prisonniers du second étage se contentèrent donc de voir souffrir Cardel, mais ils ne purent le consoler. Renneville, interrogé sur les malheurs de la jeune femme protestante, répondit qu'il ne savait rien, sinon que Corbe lui faisait la cour et la maltraitait, parce que, amoureux d'elle, il n'en obtenait aucune faveur. Il raconta même à ses amis qu'un jour, Ru était entré dans leur chambre, tout couvert de sang, tout effaré, et leur avait conté une monstrueuse aventure.

Corbé, furieux d'échouer auprès de la jeune femme, venait de la faire saisir par son affidé la France, et traîner hors de sa chambre par les montées.

La malheureuse, en se débattant, se brisait la tête sur la pierre, et demi-nue, laissant derrière elle une trace de sang, excitait la pitié de Ru lui-même, qui chassa la France à coups de pied, releva la misérable victime et menaça Corbé de se plaindre à Saint-Mars. Mais depuis Corbé avait recommencé.

Blisson se représenta cette jeune femme abandonnée dans une chambre sourde et isolée à toutes les horreurs d'une passion comme celle de Corbé; le cri terrible qu'il avait entendu pousser lui revenait sans cesse à la mémoire comme un souvenir indistinct, et quelque chose lui disait qu'il n'entendait pas cette voix pour la première fois. Mais où retrouver l'écho perdu de ce gémissement? Comment savoir la vérité sur ce mystère lugubre dont il sentait vaguement que la partie la plus secrète serait la plus intéressante à son cœur? Ru était impénétrable, et d'ailleurs il ne savait rien.

Arriver par un moyen mécanique à communiquer avec l'infortunée prisonnière, Renneville, peut-être, y fût parvenu, lui qui savait percer les planchers; mais Blisson n'avait à sa disposition ni outils ni courage. Il était de ceux que le malheur abat et qui s'accoutument volontiers à souffrir. Une nuit, cependant, il appela de toutes ses forces, personne ne répondit; il voulut frapper à la porte, mais ses coups ne servirent qu'à faire entrer Corbé, qui se rendait à la chambre d'en haut, malgré l'heure avancée, et qui lui demanda pourquoi tant de bruit et de signaux.

— Pour me distraire. dit Blisson avec égarement.

— Je vous ferai mettre au cachot pour vous distraire; on n'est pas à la Bastille pour s'amuser.

— Vous vous amusez bien, vous.

— Je suis libre et innocent, moi.

— Innocent! infâme! répliqua Blisson, dont les yeux s'allumaient déjà comme à l'approche de ses accès de démence; innocent, toi le bourreau de la Bastille!

— Ru! vous allez prévenir M. de Saint-Mars, et la garde.

— Tu ne peux m'arrêter toi-même, n'est-ce pas? tu as des rendez-vous amoureux là-haut.

Corbé roula sous son épais sourcil le sinistre regard de ses yeux verdâtres.

— Vous irez au cachot, dit-il.

— Oui, mais je dirai la vérité à M. le gouverneur.

— Vous ne le verrez pas; et si vous parlez, je vous en punirai si cruellement que vous ne pourrez plus parler à personne.

— Tu me feras briser la tête sur les marches de pierre, n'est-ce pas, comme à ta maîtresse du donjon.

Corbé rongeait sa canne de fureur; mais Ru souriait de le voir dans cet embarras.

— A moins qu'on ne me tue, vociférait Blisson, je ne me tairai pas, je veux crier et je veux mourir.

Corbé eut peur de cet éclat, car il n'osait faire assassiner un homme au milieu de ses compagnons. Il voulut donc composer pour quelques heures, espérant prendre plus tard sa revanche.

Fou furieux, que voulez-vous donc? dit-il en essayant de prendre gaiement la chose; vous faut-il meilleur vin? est-ce une perdrix que vous demandez? je l'accorde... aujourd'hui doit être un bon jour pour tout le monde.

— C'est aujourd'hui que tu triomphes de ta victime, scélérat, dit Blisson, qui s'approcha du major au point de l'effrayer : ah! c'est aujourd'hui jour de bonheur; eh bien! fais le mien; dis-moi le nom de ta conquête.

Corbé, soutenu par la présence des porte-clefs et d'un soldat, se posa en vainqueur, et continua son persiflage, qui donnait lieu à Ru de lui faire mille grimaces ironiques par derrière.

— Impossible! je suis discret avec les dames; cependant il est une chose que je puis avouer. Oui, mes prisonnières m'aiment, je ne saurais les en empêcher.

— Elles t'exècrent, comme les prisonniers.

— Cela m'est indifférent. La violence double les plaisirs de l'amour; c'est la coquetterie d'un officier de la Bastille.

Blisson ne put se contenir plus longtemps, il écumait, et froissait dans ses mains tremblantes les mains empressées de ses compagnons; aux derniers mots de Corbé il s'élança vers la porte ouverte, renversa le major, l'invalide, et, parvenu jusqu'aux degrés qu'il escalada rapidement — son délire doublait sa vigueur — il eût affronté une armée. Derrière lui se précipitèrent Corbé, Ru, la France et le soldat, qui déployèrent toutes leurs forces pour le ramener dans la chambre; mais Blisson leur fit acheter cher la victoire. Cramponné à la rampe de fer de l'escalier, hurlant sans pouvoir parler, parce qu'à chaque parole la main d'un de ses ennemis s'appliquait comme un bâillon sur ses lèvres, le pauvre jeune homme ne céda qu'après avoir épuisé ses forces par une lutte qui se fût changée



Parvenu jusqu'aux degrés qu'il escalada rapidement. — (Page 568.)

en triomphe si ses compagnons eussent pris sa défense.

On lui arracha les doigts par lambeaux, et on lui disloqua les membres pour le forcer à lâcher prise ; mais à peine l'une de ses mains était-elle garrottée, que déjà l'autre avait ressaisi la rampe ou la chair d'un ennemi, lequel à son tour poussait des cris de fureur. Corbé voulut tirer son épée, mais elle se brisa, car il ne put que frapper Blisson avec la poignée ; alors celui-ci redescendit tout seul et plus vite que ses gardiens, il bondit dans sa chambre, à la manière des lions blessés ; puis, sautant de dessus la table, armé d'un tabouret, il renversa de nouveau ses adversaires et remonta l'escalier plus vite que la première fois.

— Que faites-vous? lui cria son compagnon le plus intime; descendez ; vous allez vous faire rompre la tête.

Un autre lui disait :

— Vous allez nous perdre tous ; au nom du ciel, descendez. Mais Blisson n'écouta ni ces avis ni les menaces de Corbé ; il parvint aux derniers degrés, à dix pieds du donjon.

— Tu me le payeras, vociféra le major pâle de colère et de crainte. Ah ! tu veux des communications entre prisonniers !

Mais déjà Ru l'avait devancé, il allait saisir le fugitif et le frapper de son trousseau de clefs, lorsque Blisson lui lança le tabouret dans les jambes, et Ru avec Corbé roulèrent blessés par les éclats du bois.

Corbé saisit avec joie ces pièces de conviction pendant que Ru se préparait à une nouvelle attaque, et que Blisson collait ses lèvres à l'ouverture pratiquée dans la première porte. La France et le soldat gardaient à vue les autres prisonniers.

— Madame ! madame ! se hâta de dire Blisson en appelant la prisonnière. Madame ! cria-t-il d'une voix étranglée par mille sentiments indéfinissables ; défiez-vous de Corbé ; il veut aujourd'hui même

consommer votre déshonneur ; il va monter chez vous, prenez garde, ou vous êtes perdue.

Il parlait toujours, bien qu'étouffé par la main vigoureuse de Ru, auquel Corbé se cramponnait, lorsqu'un cri d'effroi, parti du donjon, le cloua immobile sur les marches. On l'avait compris.

— Merci, merci, ajouta la malheureuse femme; Dieu vous récompense et me pardonne!

— Oh ! cette voix, murmura Blisson ; cette voix!

Et il tomba sans connaissance ; soit que la crise violente amenée par sa fureur l'eût terrassé, soit qu'il eût été frappé plus sensiblement par les gardiens déjà inquiets de son évasion.

Corbé, Ru et le soldat déposèrent Blisson sur la natte qui lui servait de lit. Corbé se promit de faire à M. de Saint-Mars un effrayant tableau des accès maniaques du prisonnier. Avec force chaînes et un cachot dans une autre tour, le galant major trouverait peut-être de quoi calmer ses inquiétudes.

Tandis que ses compagnons de captivité s'empressaient autour du jeune homme et cherchaient à rappeler la vie dans ce corps brisé par la souffrance, Corbé dressa procès-verbal, dépêcha le porte-clefs chez le gouverneur, et monta lui-même au donjon, suivi de son fidèle la France, qui sautillait comme s'il eût dû partager la bonne fortune de son maître.

Renneville et ses associés avaient entendu les pas précipités, les vives exclamations de Blisson, et le bruit de la lutte, mais ils n'apprirent rien de plus.

D'ailleurs n'était-ce pas chose ordinaire qu'un conflit entre des prisonniers et des gardiens? N'avait-on pas vu mille fois les porte-clefs frapper à grands coups de bâton et provoquer ainsi des résistances toujours inutiles? Cependant la circonstance présente offrait quelques détails nouveaux. Une visite du major à cette heure nocturne, ces cris aigus partis du donjon, les réticences mêmes de Ru, annonçaient un événement.

A peine Blisson fut-il revenu à lui qu'il passa ses mains glacées sur son visage inondé d'eau, seul spécifique permis aux prisonniers pour guérir leurs indispositions passagères ; ses compagnons le calmèrent par de douces paroles, excepté un d'eux, fou bizarre, qui, assis sur un tabouret, s'occupait de faire le procès à Corbé, à Ru, à Saint-Mars, dans toutes les formes de la plus subtile chicane.

Il avait été clerc de procureur ; Bertrand, c'était son nom, s'apitoya dans un long réquisitoire sur les malheurs de la jeune femme; parla en son nom comme avocat, puis feignit de répondre à Corbé partie civile ; ensuite il prit son rôle de procureur général, et enfin celui d'avocat, promettant à la victime de Corbé qu'elle serait vengée, sauvée ; mais jurant au major qu'il serait pendu.

Ces folies avaient parfois la puissance de dérider les prisonniers de la troisième chambre, et Blisson lui-même. Cette fois elles parurent sinistres à tous, et Blisson, étourdi par son délire, les prit au sérieux. Du moins c'est l'opinion qu'en conçurent ses amis.

— Oui, s'écria-t-il, oui, Corbé sera pendu ; oui, Angélique sera sauvée : Angélique est ma sœur, c'est la prisonnière du donjon. J'ai bien reconnu sa voix... Oh! ma pauvre sœur! Défendez-la bien, Bertrand, tonnez contre l'infâme corrupteur, monsieur le procureur général, mais qu'Angélique soit à jamais délivrée de ce monstre... Angélique, s'écria-t-il avec de nouvelles convulsions, oui, j'ai reconnu ta voix, c'est toi ; réponds, réponds, je t'en supplie!

Et il saisit l'un des balais, monta sur la table avec la légèreté d'un jeune tigre, et frappa si violemment sur le plafond revêtu de plâtre gercé, que de larges éclats tombèrent, entraînant un nuage de poussière blanche. Mais en haut nul bruit ne répondit à ses sollicitations. Il eut beau redoubler, écouter avec angoisse, rien ne frappa son oreille, sinon les appels faits d'en bas par Renneville, qui veillait et voulait s'éclaircir du sort de ses amis.

— Silence! dit le fou ; la cour rentre en séance... *Silence, messieurs*, ajouta-t-il du ton aigre de l'huissier ordinaire.

En effet, dans l'escalier sonore des pas coururent précipitamment, puis un grand cliquetis de fers et de clefs, les gémissements des portes sur leurs gonds, et enfin la voix perçante de Ru, qui dominait plusieurs autres voix, parmi lesquelles on reconnut celle de M. du Jonca, lieutenant de roi de la Bastille.

L'oreille collée aux portes, les prisonniers

de toute la tour écoutaient avidement. Corbé paraissait le prendre sur un ton humble. M. du Jonca interrogeait; Ru accusait. Bientôt un bruit nouveau se joignit aux autres, bruit sinistre qui jetait la terreur dans toute la Bastille : c'étaient les crosses des mousquets et le fer des hallebardes ; le pas lourd de M. de Saint-Mars, son fausset irrité, annoncèrent une scène plus violente que celles qui venaient d'avoir lieu.

Puis, c'était le chirurgien Rheille qui donnait des avis. Le tumulte en un mot fut porté à son comble.

Que l'on juge de la situation d'esprit du malheureux Blisson. Que se passait-il en haut dans la chambre de la jeune femme pour laquelle il avait conçu involontairement une affection si vive? Durant toute la discussion, entre les officiers de la forteresse, il allait, semblable à ces bêtes insensées, du grillage de la fenêtre au guichet de la première porte, se haussant pour voir, se baissant pour entendre ; il semblait plus fou à ses compagnons que le malheureux procureur, toujours instrumentant dans la langue du Palais et entremêlant ses réquisitions d'exorcismes et de citations poétiques.

Peu à peu le tumulte cessa ; tout le monde partit, l'escalier répéta sourdement les dernières paroles échangées sous la voûte, et Ru ouvrant avec lenteur ses portes de fer, apparut tout pâle aux yeux des prisonniers, qui s'attendaient à une punition sévère. On voyait sur ses mains quelques taches de sang. Son sourire insolent et railleur avait fait place à une sorte de gravité morne.

— Vous avez fait un beau coup, dit-il à Blisson que cette physionomie lugubre du geôlier effrayait bien plus que toutes les menaces de la terre; malheureux homme, savez-vous ce que vous avez fait?

Les dents de Blisson s'entrechoquèrent comme si la fièvre eût brisé les ressorts de tous ses membres; il sentait bien que ces paroles sévères lui annonçaient autre chose qu'un châtiment...

Il joignit les mains pour écouter cet arrêt tombé syllabe par syllabe de la bouche du geôlier.

— Vous avez causé la perte de cette pauvre femme!

— Moi... sa perte! que voulez-vous dire?

Et Blisson se lança au devant de Ru, dont il saisit les mains avec effroi.

— Vous l'avez tuée!

— Tuée! répétèrent les prisonniers dont les cheveux se hérissèrent.

Blisson sentit ses yeux s'éteindre et ses jambes fléchir; il s'appuya sur l'épaule d'un de ses compagnons.

— La pauvre dame vous avait entendu; elle craignit que Corbé n'accomplît par quelque nouvelle ruse, la violence qu'il médite contre elle depuis longtemps. Sans doute elle vous a cru tellement bien informé qu'il n'y avait plus d'espoir pour elle... Aussi lorsque le major est entré dans sa chambre avec la France, il n'a plus trouvé qu'un cadavre.

Blisson poussa un cri et alla tomber aux pieds du christ, dans l'angle noir de la chambre; mais il avait encore les yeux ouverts, et comme un homme foudroyé, il demeura dans la même attitude; sans un mouvement imperceptible de ses lèvres entr'ouvertes, on eût pu croire qu'il était mort.

— Voilà ce qui est arrivé, continua Ru; la pauvre femme s'est pendue avec un mouchoir aux barreaux de sa fenêtre. Ainsi se sont terminées les amours du beau major. Voilà le succès de son rendez-vous nocturne, qu'il avait attendu depuis si longtemps; du reste ne vous faites pas tant de mal, je suis sûr que la huguenote se serait pendue après comme elle l'a fait avant.

— Comment cela? demanda un des prisonniers glacé d'horreur.

— Parbleu! croyez-vous que Corbé lui allait rendre visite pour rien à dix heures du soir... et avec la France! ils avaient comploté pour cette nuit la ruine de la pauvre jeune fille... Maintenant elle ne se défendra plus. C'est égal, c'était une belle créature et bien nommée, car depuis cinq ans que ce scélérat de Corbé la persécute, elle a toujours été angélique; je n'ai su son nom que lorsqu'on a dressé l'extrait mortuaire, mais je le lui avais donné bien des fois dans ma pensée.

Ce fut le dernier coup: Blisson se souleva comme un cadavre galvanisé, leva une main vers le ciel et glissa la face contre terre. Ru, malgré sa férocité naturelle, ne put s'empêcher de lui porter secours; mais Corbé entra au même instant avec deux soldats qui couchèrent en joue tous les prisonniers indistinctement, tandis que la France et un aide enlevaient Blisson, sur un signe du major. Le malheureux, insensible

à ce traitement, fut transporté dans un cachot et chargé de chaînes.

Pendant ce temps-là, Bertrand, perché sur son tabouret criait le jugement et la condamnation de Corbé, rédigés dans toutes les formes sacramentelles, et il dressait même procès-verbal de l'exécution avec les circonstances les plus recherchées. On interrompit les écritures qu'il faisait avec un bout d'allumette sur le creux de sa main, pour l'envoyer dans une autre tour. Ses compagnons furent également disséminées afin qu'il restât le moins de traces possible d'un si scandaleux événement.

Quand, le matin, Renneville et ses amis voulurent savoir la vérité sur cette nuit terrible, le bâton interrogea vainement le plafond, personne ne répondit. Renneville supposa que la présence de quelque officier gênait ses correspondants et remit la conversation à un temps meilleur.

Mais ce fut en vain qu'il recommença ; il ne fut pas compris ou ne fut pas entendu. Alors il se tourna du côté de Cardel et aperçut le ministre aux mains du porte-clefs, son écorcheur. Mais cette fois Ru ne portait pas *ses soins* accoutumés à la victime; il était trop occupé de se faire léguer, par une espèce de testament, ce malheureux étui convoité par le major. Cardel, heureux de n'avoir pas été martyrisé comme d'habitude, fit signe à Ru qu'il lui accordait sa demande ; mais Corbé, qui guettait l'agonie du ministre, se présenta au même instant et réclama l'exécution d'une promesse que Cardel lui avait faite, disait-il.

Il alla plus loin : il s'empara du gobelet d'argent et du couvert, invoquant son titre d'officier supérieur pour réduire au silence les prétentions de Ru.

Mais ce dernier n'était pas timide ; il savait trop de choses sur le compte du major pour craindre de le contrarier ; l'événement de la nuit dernière était encore palpitant. Corbé, emporté par l'avarice, ne vit pas l'orage qui se préparait et insista sur ses droits de propriété comme sur sa qualité de chef suprême. Alors la colère de Ru ne connut plus de bornes ; il raconta mille exactions, mille crimes de ce scélérat, lui reprocha la mort des victimes qu'il jetait au cachot pour s'emparer plus secrètement et plus tôt de leurs dépouilles ; il cita vingt noms de femmes déshonorées par ses fureurs, et enfin le nom d'Angélique avec sa lamentable histoire arrivèrent au milieu de cette avalanche comme un bloc écrasant de rocher qui roule entraîné par les eaux.

Si Corbé n'eût pas été aveugle de rage il eût vu le mourant frissonner à ce dernier récit, cacher sa tête dans ses mains et invoquer le nom d'un Dieu qui restait muet devant tant d'horreurs. Mais Renneville comprit toute la souffrance du ministre et se relevant pour parler à ses amis :

— Les deux vautours n'attendront pas longtemps, dit-il ; je crois que pour dévorer plus sûrement leur proie ils ont voulu la tuer.

En effet, Ru et Corbé traînèrent jusque auprès de la fenêtre le malheureux Cardel, qui étouffait faute d'air ; de ce moment Renneville ne distingua plus rien. Il entendit seulement Fontaine qui s'écriait :

— Non ! vous n'emporterez pas ce gobelet. Cardel n'est pas encore mort, et pour qu'il vive, j'ai besoin de ce vase dans lequel je lui fais chauffer un peu de lait chaque matin.

— J'enverrai une tasse, dit Corbé.

— C'est une infamie, ajouta Fontaine ; je m'en plaindrai à M. de Saint-Mars. Voyons, laissez ce gobelet jusqu'à ce que le pauvre homme n'en ait plus besoin, je vous jure qu'après sa mort je ne le réclamerai point.

— En ce cas qu'il garde le gobelet, répondit Corbé ; j'emporte le couvert dont il ne se sert plus.

— J'aurai donc le gobelet, moi, dit Ru avec le grognement d'un chien auquel le maître enlève un os.

Dunoyer Cardel expira pendant la nuit, au milieu des ténèbres ; son compagnon Fontaine dormait, et personne ne recueillit son dernier soupir dans cette Bastille où trois de ses amis, de ses frères, avaient respiré quinze ans près de lui sans qu'il entendît leurs voix ou mêlât ses gémissements aux leurs.

Constantin de Renneville, que nous trouvons à la Bastille et à qui l'on doit le plus d'éclaircissements sur le sort de plusieurs prisonniers qui seraient oubliés sans ses curieuses notes, était le dernier de douze frères tués pour la plupart au service de Louis XIV. Il fut accusé d'avoir trahi les intérêts de l'Etat dans une commission dont M. de Chamillart l'avait chargé près d'une cour étrangère. Il vivait tranquillement en Hollande, lorsque ce ministre le fit revenir

à force de promesses ; et dans le temps qu'il se croyait en sûreté sous la parole et la protection du ministre du roi de France, il fut arrêté par ordre de M. de Torcy et renfermé à la Bastille sans savoir la cause de sa détention, et sans avoir pu obtenir un commissaire pour faire instruire son procès. Il resta onze ans prisonnier.

C'est dans les premières années de sa captivité que se passèrent les événements dont nous avons retracé quelques-uns. Renneville a contribué à soulever le voile qui cachait aux yeux du monde entier les opérations iniques du plus cruel geôlier que le despotisme ait toléré en France, de Bernaville, dont nous ferons la biographie d'après les renseignements qui abondent sur cet homme infâme.

Renneville passa tour à tour dans presque toutes les chambres de la Bastille, il y vécut au temps où cette prison contenait plus de deux cent cinquante prisonniers, c'est-à-dire quatre à cinq par chambre. Toutes les lettres qu'il écrivait à M. d'Argenson, alors lieutenant de police, pour être interrogé, jugé ou élargi, les lettres touchantes qu'il adressait à sa famille, demeurèrent sans réponse. *Elles n'étaient pas même sorties de la Bastille.*

Après la mort de Dunoyer Cardel, que Renneville devina sans l'avoir vue, parce qu'il fut changé de logement et jeté dans un cachot pour une légère infraction à la discipline, c'est-à-dire pour une réclamation ; les pieds dans la fange, privé de jour, et ne respirant qu'une humidité puante, il entendait courir autour de lui les crapauds et les rats qui venaient lui disputer le pain noir et l'eau qu'on lui apportait.

Ces affreux traitements lui causèrent une maladie dont ses gardiens se montrèrent inquiets. Le roi n'aimait pas qu'on mourût à la Bastille ; passe encore que l'on y vécût. Renneville expirant fut donc tiré de ce cachot et mis dans la première chambre de la tour du Coin, pour reprendre quelques forces.

Cette chambre était octogone, comme presque toutes les grandes de la Bastille ; dessous s'étendait un cachot dont la voûte pouvait avoir huit pieds d'épaisseur. Le plafond de la chambre était formé de grosses poutres à peine dégrossies. On voyait sur la cheminée le portrait du roi, orné de cornes ; cet ouvrage d'un prisonnier fut détruit par un autre nommé Graingalet, qui n'aimant pas beaucoup le roi, avait trouvé le moyen d'effacer son image à force de lui cracher au nez.

Il y avait cinq jours que Renneville n'avait bu ni mangé, lorsqu'on l'introduisit dans cette chambre qui lui sembla un palais, bien qu'elle ne fût éclairée que par une fenêtre grillée ayant vue sur le fossé, près d'un jardin que l'on avait pratiqué sur le boulevard qui couvrait la Bastille, boulevard parallèle à celui que forme la rangée d'arbres de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Antoine. Il fallait monter trois marches d'un pied chacune pour arriver à cette fenêtre, et l'on ne voyait qu'au travers de cinq grilles dont les barreaux étaient gros comme le bras. Renneville en rouvrant les yeux aperçut trois inconnus, ses compagnons de captivité ; mais il était si faible qu'il ne put distinguer leurs traits. Leur voix seule frappa son oreille.

— Il va mourir, disait l'un en riant.

— Il est mort, disait l'autre.

— Qu'en pensez-vous, monsieur Cardel ? reprit le premier.

A ce nom, Renneville ouvrit tout à fait les yeux pour considérer celui qu'on appelait ainsi : car il pensait que ce fût le malheureux ministre échappé à la mort que lui destinait Corbé.

Mais au lieu du maigre et déplorable Cardel, il aperçut un homme de six pieds, robuste, malgré toutes les misères qu'il avait supportées ; il s'était courbé un peu avec le temps, et sa peau avait éclaté en vingt endroits, triste fruit des intempéries et des privations. Ses jambes étaient toutes cicatrisées et ulcérées des fers dont Bernaville, geôlier en chef du donjon de Vincennes, l'avait surchargé pendant cinq ans. Cet homme s'approcha du lit où gisait Renneville, et d'un air de bonté qui contrastait avec sa mine longue et sévère, il l'interrogea sur sa santé.

— Est-il possible que vous vous nommiez Cardel ? murmura Renneville.

— Cardel, oui, Jean Cardel, c'est mon nom.

— Vous êtes donc parent d'un ministre rouennais ?

— Je suis de Tours, et n'ai pas de parents en Normandie.

— Cardel ! murmura Renneville, encore étourdi de ce rapprochement bizarre.

Son nouveau compagnon lui fit prendre un bouillon, et le combla de tous les soins dont une mère entoure son enfant bien-aimé. Renneville, une fois rétabli, partagea chaque jour avec ce digne homme sa portion de vivres que son tarif élevé rendait moins exiguë que celles des autres.

— J'accepte de grand cœur, dit M. Cardel, car je meurs de faim tous les jours. J'ai pour trois repas une mauvaise soupe, trois à quatre onces de méchante viande, et un demi-septier de vin aigre ; cependant la nature est si forte chez moi que ces privations n'ont en rien altéré ma constitution. J'ai un appétit capable de dévorer trois portions comme la vôtre.

— Vous n'avez pas encore autant souffert que moi, dit Renneville à ce malheureux... la faim est un mince tourment comparé à ceux de l'esprit et du cœur. Eussé-je subi toutes les tortures dont vous parlez, je me trouverais heureux de n'avoir pas enduré ce qu'on me fait souffrir ici.

Cardel sourit avec un air de résignation angélique.

— J'ai beaucoup souffert aussi, dit-il : mais j'offre à Dieu mes chagrins et ma patience.

— Hélas ! vous n'êtes pas depuis trois ans prisonnier !

— Je le suis depuis dix-neuf ! reprit Cardel, toujours souriant comme le martyr aux premières morsures du tigre.

Renneville leva les bras au ciel.

— Qu'avez-vous donc fait? s'écria-t-il.

— Je l'ignore... J'étais protestant, ce fut mon grand crime.

— Vous avez abjuré ?

— C'est parce que j'ai voulu rester fidèle à ma religion que je souffre encore. Mais dix-neuf ans c'est beaucoup, n'est-ce pas?

— Si je devais rester dix-neuf ans en prison, je tuerais quelqu'un pour me faire tuer et conquérir ainsi ma délivrance.

— Vous feriez comme moi, vous supporteriez le cachot, la faim, les coups; car un jour Bernaville à Vincennes, m'a fait donner trente coups de nerf de bœuf, parce que je l'avais assuré que je n'abjurerais point. J'ai vu mourir ici M. de Besmeaux, en 1697 ; c'était le père des prisonniers. M. du Junca régna un an comme lieutenant dans la Bastille, après quoi M. de Saint-Mars revint des îles Sainte-Marguerite, ramenant un prisonnier cent fois plus malheureux que moi...

— Est-il possible ? demanda Renneville.

— Cet homme avait la face couverte d'un masque noir : il ne pouvait parler à personne sous peine de mort ; on le servait avec respect, mais on épiait tous les progrès de son agonie, qui fut bien longue et bien douloureuse. C'était un grand personnage, condamné par le roi Louis XIV, et dont on ne saura jamais le nom, car moi qui suis le doyen de la Bastille, moi que tous les geôliers de toutes les tours connaissent et aiment, malgré les persécutions dont je suis l'objet, moi qui sais par cœur les mystères de chaque angle de cette prison, je n'ai rien pu découvrir à propos de cet homme.

Quand j'étais renfermé dans la calotte de la Bertaudière, affreux séjour où l'été le soleil dévore et fait bouillir le plomb, où l'hiver la neige entre par les grilles et se durcit au plafond comme une croûte de glace, ce prisonnier était au-dessous de moi ; je l'entendis plusieurs fois soupirer et gémir ; mais on me surveillait avec autant de soin qu'on le veillait lui-même, et le major Rosarge, qui me protégeait en ce temps-là, me dit un jour qu'il m'avait surpris écoutant :

« Si vous aviez jamais communication, même de voix, avec les prisonniers vos voisins (j'ai su depuis que ces prisonniers étaient un seul homme), le jour même où vous serez découvert vous mourrez ! » A ce moment on me priva de la promenade du jardin, ainsi que tous les prisonniers de la tour, parce qu'en allant et venant par l'escalier nous eussions pu découvrir quelque chose.

Le malheureux a dû mourir vers le 19 novembre 1703, car j'ai entendu des bruits affreux dans sa chambre ; on a scié quelque chose, et cloué dans des planches, puis après on a décarrelé sa chambre, récrépi les murs, exploré toutes les poutres et les embrasures des fenêtres, on a brûlé ses meubles, avant de renfermer dans cette chambre de nouveaux détenus.

La seule chose que je puisse dire c'est qu'il jouait de la guitare, dont les sons parvenaient jusqu'à moi et me faisaient pleurer, car la musique attendrit facilement l'âme des malheureux en leur rappelant des joies passées. Mais vous, monsieur, qui n'êtes emprisonné que depuis 1702, avez-vous ouï parler qu'il ait disparu quelque personnage de marque en Europe ?

— Personne... Ce serait donc là le fameux Masque de fer dont on s'entretient tout bas! victime misérable d'une ambition royale; un fils d'Anne d'Autriche, la reine galante! fils bâtard comme son frère Louis XIV, ce *Deo datus* né pour notre malheur!

— Un jour j'en causais, dit M. Cardel, avec le major Rosarge, qui ce jour-là était ivre; cet honnête geôlier était le digne émule bachique de Giraut, notre aumônier, lequel fait la débauche avec les officiers de la Bastille et corrompt toutes les prisonnières.

— Un aumônier!

— Oui, monsieur, un catholique chargé de convertir les protestants. C'est ce Giraut qui confessa l'homme au Masque de fer; le major avait donc pu arracher le secret à l'abbé pendant l'orgie; je comptais l'arracher au major privé de raison; mais les murs de la Bastille habituent les hommes à d'autres mœurs qu'aux mœurs naturelles. Ici un homme ivre tue, et parle peu. On est brutal dans le vin, on n'est jamais confiant; je n'appris donc rien, sinon que *ce n'était pas ce qu'on se figurait*, et un détail effroyable...

— Que vous figurez-vous? demandai-je au major.

— Moi! je crois que c'est le duc de Beaufort, dit-il.

— Vous avez dû voir le corps, lui glissai-je à l'oreille. Alors il me conta une chose qui vous fera frémir.

— Le corps n'avait plus de tête, dit-il, quand on l'enterra, et la tête avait été défigurée.

— Est-il possible! s'écria Renneville; une pareille profanation...

— Tout est possible ici, monsieur; la chose serait pratiquée sur vous si le secret de votre détention était nécessaire au service du roi. Ainsi, savez-vous ce qu'on fit à ma mère et à moi parce qu'on voulait avoir notre abjuration?

— Non; mais vous m'épouvantez!

— Attendez que notre seul compagnon raisonnable soit endormi; c'est un ami fort équivoque; l'autre est un fou avec lequel je suis forcé de me battre tous les jours, et qui veille la nuit pour venir me tuer, au cas où je ne veillerais pas de mon côté pour repousser ses attaques. Heureusement, je prie et ne dort pas; c'est pourquoi je conserve la vie.

— Horreur! horreur!

— On me l'a choisi tout exprès... c'est un moyen de me rendre la prison si rude que l'abjuration me paraîtra douce. Je vous parlais donc de ma mère.

Ici Cardel s'assit au bord du lit de Renneville, et ce colosse, cet homme fort de cœur, qui avait tant de fois bravé la mort, plaça ses mains sur son visage et pleura.

— Ma mère m'avait laissé sortir de Tours, notre patrie, pour faire un voyage en Hollande; j'avais seize ans. On me présenta au fameux de Ruyter, correspondant et ami de ma famille, et ce marin me prit dans sa maison d'abord, puis sur son vaisseau. Dans les combats qu'il livra aux Français j'étais à ses côtés, je tirais de grand cœur sur mes compatriotes, car c'est ainsi, monsieur : le roi en divisant ses sujets par la religion a établi en France deux sortes de Français; on se hait de catholique à huguenot; Henri IV avait tâché de faire oublier aux protestants la Saint-Barthélemy, mais Louis XIV la leur rappelle et leur fournit une occasion de se venger; ils la saisissent... Je combattis donc bravement contre les Français, c'est-à-dire contre les catholiques.

— Hélas! dit Renneville, on appelle ce règne un règne glorieux! Le roi a des flatteurs!

— Ruyter fut tué au combat d'Agouste. Ma mère alors me fit revenir en France; j'accourus. Mais bientôt le désir de continuer mes courses aventureuses et d'édifier une fortune plus solide que celle de mes parents, menacée tous les jours par l'intolérance jésuitique, m'engagea en de nouveaux voyages. Je m'établis à Manheim, où je fondai d'immenses manufactures de soie; je prospérai, je brillai dans un pays neutre de l'éclat d'une intelligence que ma patrie eût dû mettre à profit pour elle; je vengeai la religion persécutée par des succès qui firent honte et envie aux ministres de France. Alors, ne pouvant, n'osant m'enlever dans une ville ennemie, ils m'envoyèrent un espion, un traître nommé Desvalons, qui s'introduisit dans ma famille, rechercha la main d'une sœur de ma femme... Je suis marié, monsieur, dit Cardel avec effort, et mes enfants grandissent loin de moi... Cet homme supposa des lettres de ma mère, qui voulait me voir avant de fermer les yeux, parce que les édits de France l'empêchaient de franchir la frontière... Comment résister lorsqu'une mère vous promet

son dernier baiser! je partis. A peine étais-je hors de Manheim, à la cense de la Rechütten, que cent cavaliers, dragons de la garnison de Landau, apostés par le perfide Desvalons et l'abbé Morel, agent français près l'électeur palatin, me saisirent et m'amenèrent en France, à Vincennes d'abord, puis ici. On avait violé pour ce bel exploit les états de l'électeur, qui se plaignit et reçut les excuses qu'on lui fit... Les rois s'entendent toujours quand il s'agit de punir leurs sujets. En vain l'électeur me fit réclamer, en vain les plénipotentiaires du roi Guillaume, de l'empereur, des états généraux, s'employèrent pour moi; *on leur répondit que j'étais mort.*

Je suis prisonnier depuis le 25 novembre 1685! M. de la Reynie m'a interrogé à Vincennes et m'a voulu prouver que j'avais conspiré contre le roi. Desvalons en avait témoigné. Je demandai à être confronté avec cet homme; on m'accorda ma demande. M. de la Reynie était encore un magistrat digne de ce nom. Depuis, tout dégénère ici avec une rapidité effrayante.

— Ah! s'écria Renneville, cette confrontation va vous sauver.

— Vous oubliez que je suis encore prisonnier. Écoutez-moi : Desvalons ne put soutenir ma vue. Le remords de sa trahison lui porta un coup terrible. Il balbutia, puis s'évanouit. On le chargea des fers que je portais et on lui arracha le reste des aveux par des questions et des tortures. Je fus reconnu innocent, mais on me garda. Desvalons mourut quelques jours après et avoua que jamais je n'avais conspiré contre personne, qu'il était un misérable, et il demanda un pardon que je lui accordai en le serrant dans mes bras. Infortuné! il aura porté devant Dieu une âme faible, mais lavée de ses crimes par le regret qu'il eut de les avoir commis.

— Alors? demanda Renneville impatient.

— Alors M. de la Reynie revint, et je lui demandai pourquoi il me retenait encore.

— Votre liberté ne dépend plus que de vous, dit-il. Reconnu innocent du crime dont vous étiez accusé, vous n'avez qu'à réparer celui dont vous êtes coupable, et à l'instant les portes vont vous être ouvertes. Bien plus, un établissement considérable vous est offert de la part du roi.

— De quel crime parlez-vous donc? lui demandai-je surpris.

— Comment? dit-il pour s'enhardir lui-même, car, on le voyait, il était honteux de ce nouveau subterfuge; n'est-ce pas un crime que d'avoir contrevenu aux ordres du roi, en vous établissant à l'étranger malgré sa défense et en professant une autre religion que celle qu'il vous a prescrite?

— Quoi! lui dis-je, atterré de cette mauvaise foi, je suis sorti de France en 1674, onze ans avant la révocation de l'Édit de Nantes.

— Mais, balbutia-t-il, la religion! la religion!

— S'il faut vous l'avouer, monsieur, répliquai-je, je mourrai dans les fers plutôt que de changer de croyance; je vous estime assez pour dire que vous agiriez comme moi.

La Reynie fut ému, il se promena longtemps rêveur, puis se tournant vers Bernaville :

— C'est à vous, monsieur, dit-il, de faire tous vos efforts pour convertir M. Cardel, pour qui j'ai une considération particulière.

Et il partit.

Bernaville traduisit le mot convertir par le mot torturer; il me chargea de chaînes, me plongea dans des cachots fangeux, sans paille; m'accabla de coups; me fit jeûner pour gagner l'argent de mon misérable tarif. Il écrivait tous les jours au père Lachaise les résultats de ses pratiques religieuses. Puis le ciel eut pitié de moi et m'arracha des serres de ce vautour. Après la bataille de Fleurus on vida les cachots de Vincennes pour les remplir de prisonniers de guerre. Je fus mis à la Bastille et respirai sous le règne de M. de Besmeaux; mais ce brave homme est mort dans le temps de la paix de Riswick, et Saint-Mars est venu, puis Corbé, ce monstre qui est son neveu.

— Je le connais, dit Renneville en soupirant; ses œuvres sont écrites dans ma mémoire, et en traits de sang sur les murs de cette prison.

Renneville raconta aussitôt la lugubre aventure de Blisson.

— Attendez! vous dis-je, répartit Cardel, j'ai peut-être plus souffert que tout cela : ne vous souvient-il plus que j'ai parlé de ma mère? Attendez encore; vous allez voir surpassées toutes les horreurs qui soulèvent votre imagination.



L'Irlandais Odricot et sa femme furent mis à la Bastille. — (Page 583.)

Un porte-clefs entra et mit fin à ce récit lamentable: il apportait le souper des habitants de la troisième chambre. A Renneville, un bon repas composé de soles frites, de vin fin, de fruits appétissants ; à Cardel, un reste de mouton corrompu, des haricots cuits à l'eau et une fiole de vin bleuâtre ; au fou, une soupe claire et insipide, que, pour rire un peu, ce geôlier imagina de répandre sur le parquet de la chambre, où les ordures s'amoncelaient chaque jour et faisaient une croûte immonde. Le fou se précipita sur ses genoux et lécha jusqu'à la dernière goutte de sa pitance, au son bruyant des éclats de rire du geôlier, qui l'excitait comme on fait des chiens à la curée.

— Cela est infâme! cria Renneville.

— C'est fort drôle! répondit le porte-clefs.

— Il le fait chaque jour, ajouta Cardel; ce malheureux n'est nourri que de cette façon. Deux onces de vache par jour, et les jours maigres, des lentilles ou des fèves et des pois cuits à l'eau. Lorsqu'il est en son bon sens il se lève, se balance aux grilles de la fenêtre et répète, plusieurs heures de suite, ce lamentable refrain: Que ma vie est langoureuse! qu'elle est triste! qu'elle est douloureuse.

— Mais votre autre camarade, suspect, à ce que vous dites...

— C'est aussi, comme vous l'avez pu voir, un fou. Mais un fou remuant et bruyant. Les fous sont tellement communs ici, que vous voyant arriver, pâle et muet, j'ai cru que vous ne vous réveilleriez que dans le délire. Sur dix détenus, le régime de la Bastille en force un à se couper la gorge, six à devenir fous, un autre meurt de chagrin, deux seulement survivent.

— Quel est cet homme dont vous vous méfiez?

— Un malheureux couvert de crimes. On mêle ici les coupables et les innocents. Une réunion d'honnêtes prisonniers, c'est-à-dire d'hommes capables de se concerter, effraye tout le personnel administratif de la Bastille: de quoi ne viendraient pas à bout quatre hommes comme nous deux, puissants par le courage, l'humanité, l'intelligence! Mais nous voilà paralysés par deux fous dont l'un est un fourbe, peut-être un espion qui nous vendrait au moindre soupçon de complot. Ah! malgré mes senti-

ments religieux, je hais cet homme qui m'a causé sans doute involontairement la plus horrible douleur dont j'aie été frappé parmi mes longues souffrances. Mais voyez-le... voici un de ses accès, vous jugerez vous-même le personnage.

A ce moment, le fou dont parlait Cardel, et qui se nommait Aubert, éternua, mais avec un tel bruit et des éclats tellement retentissants qu'il sembla que toute la Bastille en tremblait. Ce fracas fut entendu jusque dans les plus lointains recoins de la forteresse, et plusieurs signaux y répondirent.

Mais par-dessus tout, un chien, qu'à sa voix on jugeait devoir être monstrueux, répondit par des aboiements multipliés.

Aubert se mit à rire et à éternuer de plus belle, ce que remarquant, le chien redoubla et devint furieux.

— Ce chien, dit Cardel, appartient à un commis de la porte Saint-Antoine. Aubert regarde cet animal comme un génie domestique qui l'avertit de tout ce qui se passe dans la maison et dans la ville; ces prétendues révélations l'amènent à dire mille extravagances, parmi lesquelles je frémis de reconnaître souvent des vérités.

En effet, Aubert s'écria :

— Merci, mon chien, je t'entends !...Ah ! le feu a pris dans ce magasin et les habitants ont été brûlés.... voilà qui est fâcheux... Tu ajoutes que ma femme va mourir comme moi à la Bastille; elle en a fait mourir assez, tant de petits enfants que de femmes grosses, la vilaine sage-femme. Merci, mon chien ! merci !

— Ainsi, continua Cardel, quand la scène fut terminée, ainsi ce malheureux m'a appris un jour... et ce n'est pas le chien qui le lui avait révélé, que ma pauvre mère ayant été deux ans solliciter pour moi près de M. de la Reynie et des ministres, en avait obtenu cette seule parole :

— Tant que le roi Louis XIV vivra, votre fils n'obtiendra rien; il a trop mérité le courroux de Sa Majesté.

— Mais, interrompit Renneville, vous ne pouvez croire à ces folies ; comment fonder des suppositions semblables ?

— Hélas ! monsieur, n'a-t-il pas pu apprendre tout cela avant d'entrer à la Bastille? ne me le répète-t-il point comme un insensé, prenant ses souvenirs pour les communications d'un esprit ! Oui, je le crois bien, que ma noble mère a supplié pour moi ; je la vois d'ici, agenouillée, larmoyante, malgré son grand âge et sa faiblesse ; ce n'est pas une folie : la réponse, d'ailleurs, s'accorde avec l'événement. Louis XIV vit encore et je reste prisonnier.

— Espérez ! cette pieuse dame réussira.

— Oh ! s'écria Cardel en versant un torrent de larmes, elle ne peut sans doute plus réussir qu'auprès de Dieu ! Mais vous ignorez cela, monsieur? cette affreuse histoire qui a dû courir tout Paris et que l'insensé Aubert a apprise, vous l'ignorez !... Non, vous voulez me le cacher : jurez-moi de me dire la vérité ! je suis courageux, j'ai de la religion! je souffrirai encore... N'est-ce pas qu'il ont voulu arrêter ma mère...

Renneville frissonnant saisit les mains de Cardel et le calma par des protestations sincères.

— Le fou m'a crié un soir ces paroles inspirées : « Ah ! mon chien, tu m'apprends de belles choses sur la mère de M. Cardel. Quoi ! elle a fatigué à un tel point les ministres de Sa Majesté qu'on l'a menacée de la faire arrêter pour réprimer son zèle ! » Vous jugez si j'écoutais ! et si j'eus peur ! mais là s'est arrêtée toute la révélation de son génie : depuis, je tremble toujours qu'il ne m'en dise davantage; je l'ai souvent pressé de questions à ce sujet, mais en vain ; je crois cependant qu'il garde encore quelque secret au fond de sa démence.

Renneville pensa, sans le dire, qu'Aubert pouvait, en effet, avoir eu connaissance de quelques particularités relatives à la famille de M. Cardel, et que ses lambeaux de prophéties n'étaient que des lambeaux d'histoire. Cependant il s'efforça de persuader à son ami qu'il n'y avait là que rêveries et chimères. Ils eurent à ce sujet même un assez long entretien pendant lequel on remarqua que le fou donnait quelques signes d'attention.

— Voyez s'il n'est pas complétement aliéné, dit Renneville en faisant observer avec un indicible dégoût à son compagnon qu'Aubert réduisait en poudre les plus immondes excréments, desséchés au pâle soleil qui filtrait par les grilles, et les respirait comme un excellent tabac d'Espagne ; horrible scène qui changeait tous les jours en vapeur pestilentielle le peu d'air vicié qu'on laissait arriver jusqu'aux captifs.

— Oui il est fou, mais il a des éclairs de

raison, et je le reconnais par les choses qu'il m'a dites... Mais quoi qu'il en soit, je souffre moins en songeant que Dieu me voit et mesure mes peines !

— N'avez-vous pas toujours le moyen de les terminer? dit Renneville pour sonder les forces de ce martyr, et tâcher de le rendre à la vie par un conseil vraiment humain. Dieu vous tiendra-t-il compte de ce que vous endurez ici?... Satisfaites en apparence les misérables qui violentent votre foi, et plus tard vous briserez ces liens imposés par la brutalité. Henri IV a fait comme vous feriez.

— L'abjuration! murmura Cardel ; ah! vous ne savez pas ce que vous me conseillez ! J'ai vu ici M. Farie de Guarlin, conseiller du Béarn, réduit à se vêtir d'une vieille couverture de son lit, parce qu'il n'avait plus d'habits ni de linge, céder aux conseils du jésuite Riquelet, abjurer et rester à la Bastille où il est encore, absolument nu et mourant de faim. J'ai vu à la grande visite de M. d'Argenson, ce magistrat entrer dans la première chambre de la Comté, où j'étais enfermé avec MM. de Maranville, la Mas, Schrader — un des plus infortunés prisonniers qu'il y ait ici — et M. César, ministre suisse, alité depuis six ans. M. d'Argenson s'adressa à la Mas, et lui dit :

— Eh bien! persistez-vous dans cette maudite erreur qui est la seule cause pour laquelle on vous retient dans ce gouffre de misère?

— Hélas! répliqua-t-il, *Monseigneur, il y a plus de vingt-deux ans* que j'ai fait mon abjuration, et l'on m'enchaîne encore contre le droit des gens et la foi jurée!

Alors Cesar, malgré un ulcère qui le couvrait depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, se souleva dans son lit et dit au juge :

— Il y a plus de dix ans que vous me forçâtes de faire abjuration avec promesse de me rendre ma chère liberté, cependant vous me laissez mourir dans cet enfer! Monseigneur, je vous somme devant Dieu, aux pieds duquel je vais comparaître, de me rendre satisfaction de l'inutile lâcheté que vous m'avez fait commettre.

Alors comme M. d'Argenson était tout troublé, et cherchait à sortir, je lui dis à mon tour :

— Ces terribles exemples n'apprennent-ils pas, monseigneur, le fond que l'on doit faire sur les conseils et les promesses du père Riquelet, qui veut aussi me faire abjurer ma religion?

A quoi d'Argenson ne répondit qu'en sortant avec précipitation en murmurant : Mutins! mutins!

— Pensez-vous donc, mon cher monsieur de Renneville, que je doive abjurer à présent comme ces martyrs dont vous avez appris les noms! moi, qui ai pour m'encourager l'exemple de ma digne mère!

Il achevait à peine, quand Aubert, frappé de ces paroles et regardant Cardel en face, se mit à éternuer plus furieusement que d'habitude et le chien lui répondit aussitôt. Aubert, sans rire cette fois, recommença ses éclats, suivis d'aboiements plus frénétiques encore du dogue de la porte Saint-Antoine; alors le fou se levant dans un transport presque solennel :

— Oh! s'écria-t-il, mon génie familier, voilà bien des horreurs que tu me contes! c'est à ne pas les croire... Mon ami M. Cardel va être bien désolé; comment lui cacher ce que tu me confies?

— Voyez-vous, balbutia Cardel pâlissant, et qui entraîna Renneville à quelques pas du fou; il va recommencer... ô ciel! affreuse épreuve... mon Dieu, donnez-moi du courage!

— Non, il ne sait rien et ne dira que des misères, répliqua Renneville.

— Quoi ! hurla le fou, sa mère, une vieille dame vertueuse et respectable... menacée du fouet, menacée de la prison!... emprisonnée... oui, emprisonnée dans cet ignoble repaire de prostituées et de folles qu'on appelle la Rapine! (254).

Cardel poussa un cri, Renneville le soutint dans ses bras...

— Elle est livrée aux jésuites, aux fanatiques religieuses, on veut la faire abjurer, elle résiste, sainte femme... on la menace du cachot... des coups... elle résiste encore... elle dit qu'elle souffrira autant que son fils, et on lui répond que son fils est mort... elle pleure bien, la pauvre femme.

— Cela est déchirant, dit Renneville, mais faisons taire ce fou, mon cher Cardel, il vous tuera...

Cardel joignit les mains avec ferveur... Aubert continua.

— Voilà votre fils mort, lui dit-on... il n'en reste plus que les os, vous persistez à vivre dans l'hérésie, pour le suivre aux en-

fers ; eh bien ! vivez près de lui dès à présent... couchez-vous sur ses ossements... Oh ! oh ! voilà qui est effroyable, vociféra Aubert en chantant ces derniers mots avec une sombre fureur...

Cardel se laissa tomber dans les bras de Renneville. Le dogue aboyait toujours. Aubert poursuivit :

— Elle s'y couche la pauvre martyre, elle baise les restes de son fils et elle ne peut mourir... Bien plus, une courageuse ardeur de vengeance la rend à la santé ; elle s'évade de prison, retrouve ses petits enfants et sort de France malgré les archers, les dragons et les jésuites... M. Louvois enrage... Oh ! oh ! oh ! oh ! elle est sauvée... Merci, mon génie, tu me contes de belles histoires...

Et le fou se mit à éternuer encore, tandis que le chien faisait chorus ! mais Cardel avait perdu connaissance et gisait par terre, couvert des larmes et des caresses de son ami.

Cardel fut pour Renneville une société qui lui fit presque chérir le séjour affreux de la prison. Il y avait dix-neuf ans qu'il était prisonnier quand ils se connurent. Les guerres finissaient, les officiers étaient échangés contre des prisonniers étrangers ; tout le personnel de la Bastille se renouvelait sans qu'on s'occupât de Cardel.

A force de voir partir les prisonniers et de se voir oublié, il avait pris son parti sur ses souffrances. Il fut patient tant que régna M. de Besmeaux ; vit arriver Saint-Mars sans effroi, trouva moyen de fléchir quelquefois cet irascible vieillard, et lassa la persévérance des aumôniers convertisseurs de la Bastille.

Personne comme lui ne connaissait les cachots, où l'on meurt de froid et de dégoût ; les calottes situées sous les combles, où l'on meurt rongé par la vermine et brûlé par le soleil ; il avait habité quatre chambres des huit tours, et vu se succéder dix espèces de cuisines différentes : bonne et saine sous M. de Besmeaux ; intermittente sous Saint-Mars ; variée et abondante sous l'intérim de M. du Jonca ; abominable sous Bernaville. Il avait connu tous les prisonniers : Dicq et Guy, deux huguenots, arrêtés parce qu'ils se rendaient au siége de Mons on ne sait pourquoi, et emprisonnés à vie. Courtilz de Sandras, écrivain audacieux, qui six fois fut jeté à la Bastille et en sortit miraculeusement ; car ce n'était pas une petite haine que celle de Louis XIV pour les historiens trop véridiques.

Dubois, scandaleux apothicaire, déjà incarcéré à Saint-Lazare, et dont les débordements dans cette prison le firent embastiller. Cet homme singulier animait tout par sa gaieté communicative. Il n'était là, disait-il, que pour se corriger, et il corrompait tout autour de lui. Le roi n'avait pas voulu se charger de sa nourriture ; Dubois rognait les pitances d'autrui, et buvait dans les verres de ses compagnons le meilleur vin, qu'on ne refusait jamais à ses saillies.

De cette misère profonde, il s'éleva par les degrés ecclésiastiques, abbé d'abord, à la dignité de précepteur du duc d'Orléans, régent de France, et apporta dans la partie de ce siècle, qu'il dirigea presque à son gré, la corruption de son cœur et de son esprit. Certes, Cardel ne soupçonnait pas un futur cardinal, un premier ministre un pourvoyeur de Bastille dans ce fils d'apothicaire mis à la ration de dix sous par jour.

Cardel fut témoin de cette horrible aventure de Delfino, noble Génois, secrétaire du comte de Walstein, qui avait été pris avec son maître, sur mer, en 1703. Le maître fut mis en liberté au bout d'un an, mais on garda le secrétaire. Un jour que le porte-clefs avait apporté à M. Delfino un ordinaire détestable, et refusait de lui en servir un meilleur, ils eurent ensemble une contestation assez vive au bout de laquelle le porte-clefs eut l'insolence de lever la main sur le prisonnier. Celui-ci saisit le brutal et le jeta par les montées, mais il en fut cruellement puni.

On lui avait laissé pour compagnon un petit chien épagneul qu'il aimait beaucoup, et qui, après de longues études, passe-temps si doux d'un captif, avait appris mille tours plus ingénieux les uns que les autres. Le porte-clefs rentra, soutenu par un renfort ; on s'empara de M. Delfino, et sous ses yeux on brisa la tête du petit chien contre la muraille, puis comme il se récriait d'horreur, on lui frotta le visage avec le corps de ce pauvre animal dont le sang lui ruisselait sur les joues. Delfino fut ensuite plongé dans un cachot. Auprès d'un trait pareil on trouve bien innocente cette brutalité du misérable qui écrasa l'araignée de Pélisson.

Delfino était prisonnier de guerre. On ne

conçoit guère ces cruautés sous un règne qui ne fut qu'une longue campagne. Elles exposaient nos soldats à de terribles représailles. Mais les fruits de cette démoralisation ne se firent pas attendre. On voyait les plus misérables étrangers, attirés par la corruption comme les mouches impures, venir offrir au gouvernement français leur espionnage et leurs honteuses complaisances.

Le roi ne dédaigna pas toujours d'user de ces offres, et quand il ne pouvait utiliser en pays étranger les services d'un espion, il le mettait à la Bastille, pour obtenir son silence à l'egard des personnes qu'on avait voulu faire surveiller, et pour en tirer des délations sur certains prisonniers dangereux.

Un Genevois, nommé Samuel Graingalet, fut du nombre de ces espions sans place. On l'embastilla, et le mal qu'il fit aux prisonniers, ses compagnons, lui fut payé à la paix d'Utrecht. On l'élargit. Cet homme était l'un des fous les plus incommodes de la Bastille; lui et un certain Irlandais, nommé Guéry, se battaient perpétuellement avec leurs camarades de chambre Guéry frappait plus fort, mais Graingalet dénonçait et se vengeait après coup.

A cette époque gémissait aussi, dans une chambre de la Bastille, le prince de la Riccia, chef de la conspiration de Naples contre Philippe V. Il fut enfermé à Marseille, puis à Vincennes et enfin à la Bastille. On le mit à la question pour lui faire avouer le nom des conspirateurs. Il fit en vain toutes les soumissions possibles, le roi assouvit sur lui sa vengeance par onze années de captivité; et ce ne fut qu'en 1713 qu'il sortit de la Bastille pour être mis en surveillance à Orléans.

Parmi tant de malheureux, aucun innocent n'épuisa l'amertume de la captivité comme Jean Cardel. Il fut séparé de Renneville et replongé dans les cachots, où on l'oublia. Un matin ses geôliers le trouvèrent mort sur le fumier glacé formé par les débris de ses repas, la chétive provision de paille qu'on lui jetait tous les mois, et les détritus des ossements dont sa prison était semée.

Souvent dans l'hiver, lorsque les eaux de la Seine refluaient jusqu'aux donjons, le malheureux Cardel resta des semaines entières dans l'eau jusqu'au cou, et on ne le retirait de cet abîme que si l'eau menaçait de le noyer tout à fait. Sur cette victime, la patience des bourreaux et la rigueur de la destinée s'appesantirent avec la même fureur.

Cardel demeura trente ans prisonnier. Au lieu de s'éteindre par le temps, comme tout ce qui est nuisible dans le monde, la haine de ses ennemis n'avait fait que croître à mesure que décroissaient les forces du patient.

A sa mort, il était chargé de soixante-trois livres de fers. L'une de ces chaînes enfermait le prisonnier par les reins, dans un cercle, et l'attachait à une autre chaîne scellée au pavé vers le milieu du cachot. Il y avait des entraves pour les pieds, et des menottes d'un poids insupportable; mais le collier surpassait toute mesure.

On vantait parfois au malheureux Cardel cette clémence du gouverneur qui lui épargnait le collier, pesant à lui seul soixante livres. Quand on songe que plus de vingt personnes influentes intercédèrent pour Cardel, que sa mère épuisa toutes les formules de suppliques avant de subir toutes les tortures, et que Louis XIV demeura inflexible, sans raison d'État, sans injure personnelle, on se demande quels durent être les remords de ce roi à son lit de mort, et s'il ne mentit pas à Dieu en ne s'accusant que d'avoir abusé des *bâtiments*, des *guerres* et des *maîtresses*.

Nous ne saurions terminer cette période de notre récit, qui comprend toute la persécution des huguenots sous Louis XIV, sans y joindre l'histoire d'un pauvre Suisse de Neufchâtel, embastillé pour avoir pris le parti de ses compatriotes contre les intérêts du roi. Il s'appelait Perrot. Cardel de Tours, qui fut son compagnon de chambre, raconta souvent à Renneville des traits touchants de la bonté, de la douceur et de la résignation de cet homme.

Le roi le mit *à la disposition* des officiers de la Bastille. Ceux-ci, auxquels une fois pour toutes on avait donné, comme à M de Besmeaux, la mission de convertir les prisonniers, usaient de ce moyen pour torturer à l'aise les détenus qu'ils haïssaient. Ce qu'il y a de pire en prison c'est la mauvaise compagnie, or, quoi de pire, pour un honnête religionnaire, qu'un convertisseur appliqué côte à côte? voilà pourtant le supplice qu'on fit endurer à Perrot, comme on l'avait

déjà fait souffrir à tant d'autres. A défaut de l'aumônier, qui ne pouvait et ne voulait pas se multiplier, occupé qu'il était à courtiser les prisonnières, on plaçait près d'un hérétique certains ardents missionnaires, qui espéraient obtenir la liberté pour prix de leur zèle évangélique.

Les officiers de la Bastille, afin de pousser à bout Perrot dont leurs sévices n'avaient encore pu lasser la patience, lui donnèrent pour compagnon un certain le Chevalier, colosse brutal, aussi stupide catholique que Perrot était calviniste éclairé. Le Chevalier entama la conversion de Perrot par les promesses.

— Sortez d'erreur, lui disait-il, et vous sortirez de prison.

— Sortez-en vous-même, répondait Perrot, puisque vous avez tant de pouvoir. Quant à moi, rien ne me tente.

Le Chevalier, battu de ce côté, essaya d'argumenter avec son néophyte, et les thèses religieuses de marcher. Mais Perrot était de Neufchâtel, l'une des villes où les pasteurs les plus instruits éclairent avec le plus de soin les fidèles sur les vérités de la religion. Les thèses de le Chevalier échouèrent comme ses promesses. En vain parla-t-il miracles, reliques, mystères et autres finesses; le huguenot répondit dogmes, Écritures et lois naturelles.

Alors le Chevalier changea de note et se mit à injurier Perrot, qui ne répondit plus. Le calme de ce brave homme allumait la colère du convertisseur, qui s'emportait à des fougues d'outrages. Jamais il ne lui parlait sans l'apostropher de telle sorte, que tous les prisonniers de la tour appelaient pour qu'on mît le holà; et les officiers de rire, parce qu'ils en étaient venus à leurs fins.

Ensuite le Chevalier passa des paroles aux faits; il était confiant dans ses forces, et battit le huguenot. Mais celui-ci se défendit avec le courage d'un homme qu'on pousse au désespoir, et chaque fois qu'il voyait des officiers, il les suppliait de le changer de chambre. — Je vous prédis un malheur, disait-il, et vous en aurez la responsabilité, sur quoi le Chevalier riait encore plus fort, et les officiers avec lui. Ils encourageaient ainsi ce misérable, qui bientôt ne garda plus aucun ménagement.

La veille du jour où le dénouement de cette histoire eut lieu, Perrot protesta encore contre la violence qu'on lui faisait, et réitéra ses avertissements. On l'enferma encore avec le Chevalier; leur souper était servi; le Chevalier commença de l'interrompre et entama sa kyrielle d'injures; Perrot le supplia de respecter au moins Dieu, leur commun maître.

— Bah! vieux page de Satan, ce n'est pas à Dieu que parle un fou de ton espèce, c'est au diable, et je me soucie peu de lui manquer de respect.

Toutes ces paroles furent entendues par les prisonniers de la chambre supérieure. Il faut croire que le Chevalier les hurlait.

Perrot impatienté répliqua vertement et continua sa prière; alors le Chevalier saisit son pot de nuit et le lança sur Perrot, qui évita le coup; le pot se brisa en mille pièces sur la muraille. Furieux d'avoir manqué le but, le Chevalier s'était déjà emparé d'un manche à balai qu'il brandissait sur la tête du calviniste; mais celui-ci se fit d'une chaise un bouclier et une massue, et du premier coup qu'il en porta sur la tête de son ennemi, il lui brisa le crâne et l'étendit mort sur le carreau.

Cette scène, mêlée de cris horribles, avait mis toute la tour de la Bertaudière en révolution. Les prisonniers frappaient aux portes et appelaient les sentinelles. Celles-ci donnèrent l'alarme, on accourut, et l'on trouva le cadavre de le Chevalier baigné dans son sang.

— Ce n'est pas moi, s'écria Perrot, qui ai tué cet homme, c'est vous; si l'on eût fait droit à ma demande, mes mains seraient pures aujourd'hui. Que ce sang retombe sur votre tête!

Mais le major Corbé criait : A moi! à moi! et traînait déjà Perrot par les montées. On roula cet infortuné dans les chaînes les plus lourdes de la Bastille; on le coucha sur le dos au milieu d'un cachot vaseux, et l'on étendit sur ses genoux le cadavre de le Chevalier. Durant le cours de son procès, c'est-à-dire pendant une semaine, Perrot resta dans cette horrible situation.

Alors on lui dépêcha des jésuites pour le convertir, toujours avec promesse de la vie et de la liberté. Perrot résista même au P. Riquelet; il fut condamné à être pendu, et on le poursuivit de sermons et d'instances jusqu'au pied de l'échafaud. Mais il repoussa doucement les jésuites en leur disant :

— Quoi! Après cette vie de tempêtes, j'aperçois le port, et vous voulez me faire faire naufrage! Non.

— Baisez au moins le crucifix, disait le jésuite.

— Ce n'est pas d'un dieu de bois, mais du Dieu vivant que j'espère la couronne du martyre, répliqua-t-il; et il expira en faisant sa prière; le bourreau ne pendit qu'un cadavre.

Ce Corbé était un grand scélérat, il surpassait en méchanceté Saint-Mars, auquel sa réputation de rigueur avait fait faire une fortune brillante. Saint-Mars n'était que garde du corps lorsque Fouquet fut arrêté; on le choisit pour garder à vue le prisonnier, et il remplit cette tâche d'une façon si distinguée qu'on le fit commandant de Pignerol, prison d'État. Après Fouquet, il eut à garder le duc de Lauzun, dont il fit pendre le valet aux barreaux de la fenêtre de son maître, parce que ce malheureux avait participé à une tentative d'évasion du duc. Le duc fut mis sur la paille, au pain et à l'eau, ayant ce cadavre sous les yeux.

On peut reconnaître l'école de Saint-Mars dans le trait que nous racontions tout à l'heure. Le roi, grand appréciateur du mérite, reconnut celui de Saint-Mars, et le fit passer de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite pour garder le Masque de fer. Enfin, M. de Besmeaux étant mort, on appela Saint-Mars pour commander à la Bastille. Il y ramena le fameux prisonnier inconnu, qui mourut cinq ans avant le geôlier. Saint-Mars était un petit homme laid, mal fait, toujours tremblant, et qui marchait ployé en deux, le blasphème à la bouche aux moindres contrariétés.

Corbé, son neveu, s'appelait Guillaume de Formanoir; il était fils d'un jardinier de Montfort-l'Amaury. Son oncle l'avait fait nommer sous-lieutenant dans une compagnie de munitionnaires, et enfin l'avait placé près de lui à la Bastille. Ce monstre, avec Giraut, aumônier de la Bastille, méritait la corde et le feu, mais il reçut la croix de Saint-Louis et une forte pension.

Corbé, dont nous connaissons les violences envers certaines prisonnières, s'entendait avec Giraut pour partager les faveurs des malheureuses qui cédaient à leurs persécutions. Quelques prisonniers furent témoins de ces scènes impudiques par le moyen de trous pratiqués dans les planchers; un d'entre eux lia même conversation avec deux de ces femmes éhontées, qui lui passèrent des vivres et du vin, dont leurs infames amants ne les laissaient pas manquer.

Ce prisonnier, qui était jeune et ennuyé du régime de la Bastille, demanda aux femmes une broche pour faire une ouverture dans sa cheminée, et les aller trouver; elles y consentirent, et l'on ne peut savoir quelles suites eût eu cette affaire, sans la présence de deux nouveaux compagnons qui furent donnés à ce jeune homme; l'un était le prêtre Papasaredo, fanatique napolitain, débauché crapuleux, auquel pourtant le jeune homme n'osa se confier, bien que ce misérable assurât avoir vu par lui-même l'abbé Giraut se livrer, dans une certaine chambre des prisonnières, aux plus révoltants excès.

Ce Giraut était un Provençal amené par Saint-Mars des îles Sainte-Marguerite, avec le major Rosarge, ivrogne et traître, qui battait les prisonniers et s'en faisait battre souvent.

En 1701, l'Irlandais Odricot et sa femme furent mis à la Bastille; on les sépara aussitôt. La femme d'Odricot était d'une beauté remarquable, aussi plut-elle dès l'abord à Giraut, l'aumônier, et à Corbé, qui tous deux lui firent leur cour. L'un lui promit la liberté; l'autre tâcha de lui rendre agréable la prison.

Peut-être usèrent-ils de violence, car la Bastille pouvait étouffer les cris, on le sait par les exemples précédents; toujours est-il que la femme d'Odricot devint grosse et que ni Corbé ni Giraut ne surent à qui d'eux revenait l'honneur de cette paternité. De pareilles mœurs ne sont possibles que derrière des murs épais fermés à toutes les recherches du dehors comme à toutes les plaintes du dedans. Ru, le porte-clefs, accoucha cette malheureuse.

L'enfant devint ce qu'il put. Mais Corbé, moins blasé peut-être que l'aumônier Giraut, fit durer plus longtemps sa passion. Il continua ses assiduités près de la jeune femme et évinça Giraut, qui s'en consola près de dix à douze créatures sages ou impudiques dont la Bastille était pourvue. Cependant Corbé fut bientôt à même de savoir plus amplement à quoi s'en tenir sur ses droits de paternité; la femme du malheureux Odricot devint grosse une seconde

fois; le major, qui craignit le scandale ou qui voulut plus de liberté dans ses amours, obtint que cette femme sortirait de la Bastille, tandis que son époux y restait plus serré que jamais.

Il loua donc un appartement pour elle, lui donna des domestiques, tint sur les fonts son enfant avec la fille de Saint-Mars, femme pervertie, que son père avait deshéritée et chassée pour une faute impardonnable. Là s'étalait le crime dans toute son impudeur; mais il devait encore s'accroître, et Corbé n'était pas homme à s'arrêter en si beau chemin.

Odricot apprit par Ru, ennemi mortel de Corbé, tout ce qui s'était passé, soit à la Bastille, soit dehors. Il se répandit en plaintes bruyantes, et menaça les infâmes d'un éclat capable de les perdre. Naïf étranger qui croyait à la justice, et sous les verrous de la Bastille; il fut abandonné même par celle de Dieu!

Corbé, effrayé de ces fureurs, et sachant combien de pareilles aventures avaient compromis son crédit près de Saint-Mars, fit passer Odricot pour un fou, et obtint de la cour qu'il fût transféré à Bicêtre, où il mourut non pas fou, mais enragé; tandis que l'adultère effronté, issu de la Bastille, insultait à ses misères et à la vengeance divine!

Ce Corbé fut soupçonné d'avoir empoisonné le lieutenant du Jonca, dont il convoitait la place. Mais il ne put l'obtenir. Il se retira dans une terre qu'il acheta des deniers extorqués à la Bastille et prit le nom de sa seigneurie de Palteau. Son nom de Corbé eût rappelé ses crimes à trop de malheureux.

L'avidité de ce misérable était insatiable. Il se chargeait d'acheter les vivres à ceux des prisonniers qui avaient la permission de faire venir à manger du dehors, et il les taxait à un prix double du prix ordinaire. Ce prix ordinaire était le taux des plus chers traiteurs de Paris; il gagnait donc trois quarts au moins sur les achats, qui ne laissaient pas d'être considérables.

Voici un aperçu du régime alimentaire prescrit à la Bastille par les ordonnances de la maison.

Pour les tables de premier ordre, en gras : une soupe, un bouilli, une entrée; en maigre : une soupe, un plat de poisson et deux entrées. Le soir, en gras : rôti, ragoût, salade; en maigre : œufs, légumes. Les tarifs varient peu de 5 à 10 livres; peut-être les viandes étaient-elles plus ou moins succulentes, et les gibiers plus ou moins gras, selon la conscience du gouverneur. Mais jamais dessert ne lui coûta plus de 2 à 3 sols. Une bouteille de vin par jour devait suffire pour les grandes tables.

Pour les autres tables, c'est-à-dire de 5 à 3 livres :

Le dimanche : soupe à l'eau claire et vache bouillie et quatre petits pâtés.

Le soir : rôti de vache, veau ou mouton, et haricot farci d'os et de navets, salade à l'huile rance. Tous les soupers gras étaient uniformes.

Le mardi, à dîner : une saucisse ou demi-pied de cochon.

Le mercredi : petite tourte brûlée.

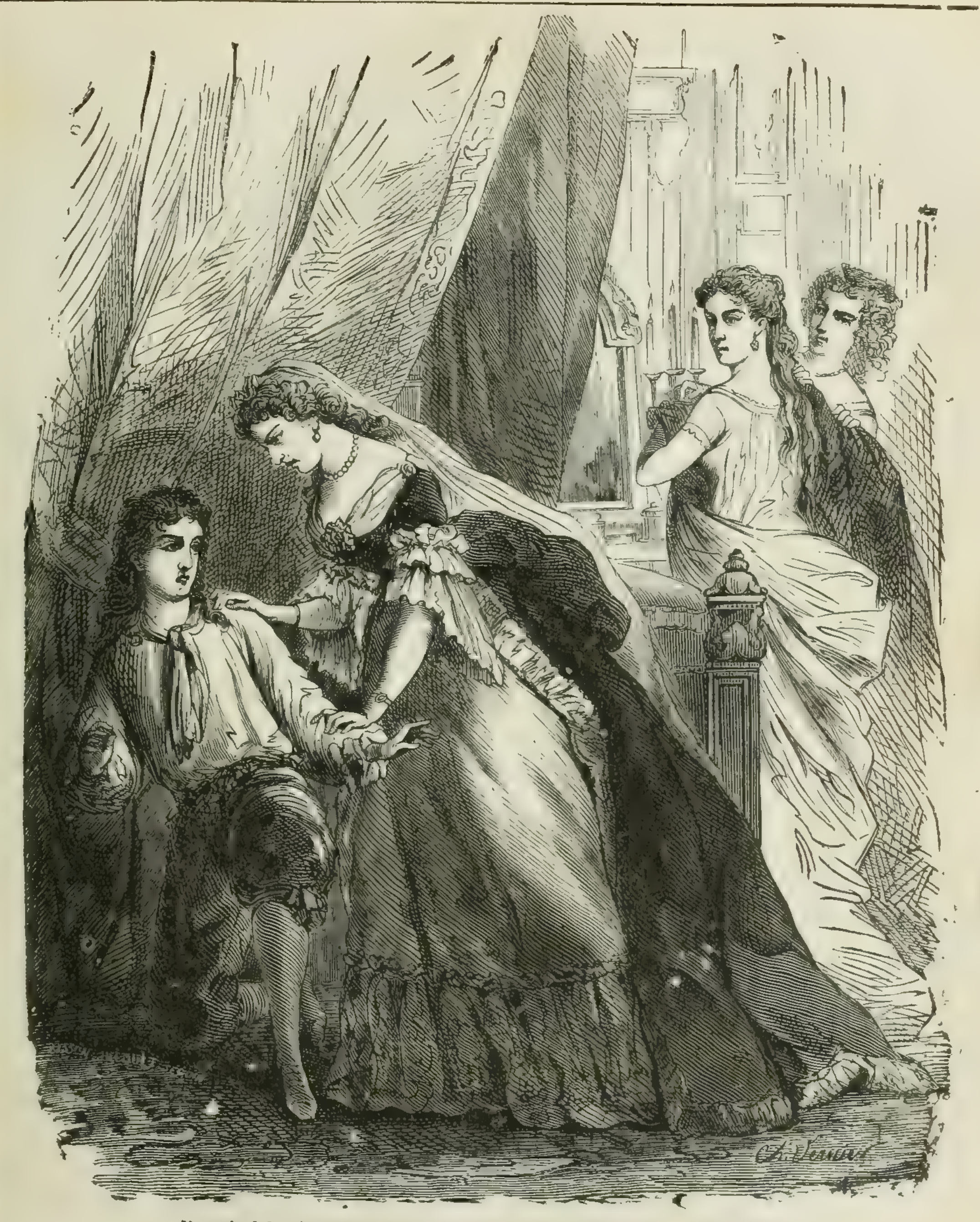
Le jeudi : deux petites côtelettes de mouton.

Le vendredi, à dîner : raie puante, ou morue desséchée, ou demi-carpeau, soit frit, soit à l'etuvée, avec légumes et œufs. Le soir : œufs au beurre roux ou à la tripe, épinards à l'eau et au lait. De même pour le samedi, et répétition du tout à partir du dimanche.

Il y avait des jours de gala : à la Saint-Martin, à la Saint-Louis et aux Rois; ces jours-là augmentation de vivres : moitié de poulet rôti, ou un pigeon. Le lundi gras, on servait une petite tourte. Une livre de pain et une bouteille de mauvais vin chaque jour.

Nous savons par les exemples cités plus haut que ces règles subissaient de nombreuses exceptions. Certains prisonniers, loin d'avoir ce dernier tarif, qui peut nourrir un homme, mouraient littéralement de faim dans leur prison. Il y avait aussi des vengeances de cuisinier ou des abus de porte-clefs.

Ainsi, le marmiton grondé en vertu d'une plainte de tel ou tel prisonnier le condamnait à des assaisonnements insupportables, ou lui servait des morceaux de rebut; le geôlier rongeait dans le trajet des cuisines aux tours les plus friands côtés de la viande ou des fruits; il feignait aussi d'avoir répandu les plats en route pour s'excuser de l'absence d'une sauce qui l'avait tenté. Quant au gouverneur, ses économies les plus claires venaient du cachot. Il se mettait sur le pied d'avoir toujours un tiers de



Il avait été pris sous le lit de la duchesse de Bourgogne. — Page 590.

ses prisonniers au pain et à l'eau, sans bois ni lumière; alors le captif tarifé à 10 ou 15 livres par jour lui coûtait 1 sol.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que sous le règne de Louis XIV les gens qui redoutaient le plus la Bastille se figuraient qu'on y faisait fort bonne chère; et l'on trouve dans un ouvrage assez satirique pour le temps cette phrase écrite de confiance :

« Certes, à la Bastille les prisonniers ne sont pas au pain et à l'eau; l'intention du roi est qu'on leur fasse bonne chère. Il paye pour cela, et quoique son intention ne soit pas tout à fait bien remplie, il est sûr qu'on n'y souffre point pour le manger ni pour le boire. »

Néanmoins, il est facile de comprendre quel dégoût doit s'emparer d'un prisonnier après trente ans, lorsqu'il a vu dix mille neuf cent cinquante fois arriver le bouillon de lavures d'écuelles et le mouton figé; car on buvait chaud et l'on mangeait froid à la Bastille, *malgré les intentions du roi*, attendu

que pour porter les repas des cuisines situées aux chambres de la première tour, il fallait au moins un quart d'heure, et une petite heure pour arriver à la dernière. Voilà pourtant le supplice mesquin si l'on veut, mais très-douloureux, que souffrit pendant *cinquante-quatre ans* six mois et vingt jours Isaac Armet de la Motte. Ce gentilhomme était accusé de complicité d'un meurtre commis par un de ses neveux; l'affaire ne fut jamais éclaircie; mais Armet avait le tort d'être de la religion réformée.

On l'oublia dans sa prison. Au bout de quarante ans de captivité on lui offrit sa liberté; mais que pouvait-il faire? il avait soixante-treize ans; toute sa famille, tous ses amis feignirent d'avoir perdu jusqu'au souvenir de son nom; personne n'eût consenti à nourrir, à soigner un malheureux tombé de la Bastille en pleine société comme un revenant de l'enfer.

Il pria le roi (Louis XV) de lui faire la charité d'une pension dans sa forteresse, et il retrouva, en pleurant de joie, les vieux murs, les grilles, les verrous devenus sa patrie, les geôliers devenus sa famille. Cependant ses parents venaient parfois s'informer aux greffes s'il était mort, afin de jouir en paix de ses biens qu'ils avaient usurpés. A quatre-vingt-dix ans il fut transféré de la Bastille à Charenton, où il est mort. On ne le fit pas même profiter des lits de charité fondés par le prisonnier Vinache, ce mystérieux Flamel du dix-huitième siècle.

Il est fâcheux que tant de malheurs et de crimes se pressent pour trouver place dans ce volume. L'histoire du pauvre Vinacho méritait un volume à part; on y eût trouvé tout ce que le roman, la chronique et la fantaisie peuvent donner de relief à la bonne et à la mauvaise fortune d'un homme vraiment extraordinaire.

C'était un Italien, qui dans une autre société eût fait une fortune colossale; sa mort ne pouvait manquer d'être à peu près la même sous tous les règnes de la maison de Bourbon. En 1689 le duc de Chaulnes l'emmena en France, et en fit un soldat qui déserta un an après pour venir à Paris, où l'appelait sa vocation.

En 1692, Vinache demeurait rue Quincampoix, cette fameuse rue d'où sortirent tant de millions, possédés par d'autres que ceux qui les y avaient apportés. Le maître de l'auberge où logeait Vinache avait une fille jeune et leste protégée aussi par le duc de Chaulnes. Vinache crut bien faire en l'épousant pour doubler ses protections.

Il avait du goût pour la médecine, bien qu'il ne sût ni lire ni écrire, et il se mit à composer une drogue pendant que son beau-père composait des sauces. Quant à sa femme, elle lui lisait des livres d'économie domestique dans lesquels il pillait toutes les recettes qui lui semblaient bonnes à prendre.

Sa réputation s'étendit aussi vite et aussi légitimement que celle du Sganarelle médecin; et il vendait avec succès son *panareslon*, espèce de baume universel. En 1698, il avait un carrosse et logeait rue Bourg-l'Abbé, dans des appartements splendides peuplés d'énormes laquais.

Faire de la chimie en grand était son rêve. Il acheta fourneaux, alambics et cornues, et donna une extension considérable au panareslon. Bientôt des végétaux il passa aux minéraux, et chercha la pierre philosophale. Avant d'avoir rien trouvé il annonça qu'il tenait le secret de la poudre de projection et qu'on allait voir merveilles. En attendant qu'il fît de l'or, il se faisait prêter de l'argent. Vinacho déclara aussi qu'il avait des génies familiers à revendre, un serpent, une étoile et des signes cabalistiques. Cela mit le comble à sa réputation, en sorte que le régent, qui n'était encore que duc d'Orléans et qui s'occupait de chimie, lui fit consteller des diamants pour être sûr de gagner au jeu.

Vinache, en 1701, avait fermes, maisons, diamants, et l'or était si commun chez lui qu'on ne trouvait par terre et sur les meubles que sacs béants d'où s'échappaient des louis que personne n'avait l'air de daigner ramasser. Cela fit ouvrir les yeux au ministre du grand roi, dont les coffres étaient vides. M. de Chamillart fit appeler le Crésus, le caressa beaucoup et lui demanda poliment de découvrir ses secrets, toujours pour le service du roi.

Ce pauvre Vinache ne put les lui dire. M. de Chamillart le caressa encore et l'interrogea plus amplement. L'Italien répondit qu'avec la médecine, les diamants de sa femme, la protection de M. de Chaulnes, et ses bénéfices en joaillerie, sans compter la chimie, il avait acquis ce peu de bien.

Deux jours après on le fit jeter à la Bastille, où gémissait déjà un commissaire, corrompu par Vinache, chez lequel il allait

instrumenter. Ce digne commissaire, nommé Tocquart, avait trouvé chez le chimiste, pour faire un procès-verbal convenable, un encrier d'or, plus un bon déjeuner qu'il avait accepté; on l'en punit par les ragoûts de la Bastille.

Quand on pense que Vinache, à la tête d'une énorme maison d'échanges, de correspondances et de pharmacie, ne tenait compte de rien que dans sa mémoire, et tout au plus sur quelques chiffons de papier griffonnés par sa femme, on doit convenir qu'il était bien organisé quant à l'intelligence.

A la Bastille, M. de Chamillart et M. d'Argenson l'allèrent trouver pour le presser de déclarer la source de ses biens. C'est là que le drame commence. Vinache découvrit, dit la chronique de la Bastille, l'existence d'un trésor de deux cent, d'autres disaient quatre cent mille écus, que se partagèrent d'Argenson et Saint-Mars. Un mois après son incarcération, le prisonnier fut trouvé mort dans sa chambre. Il avait la gorge coupée.

Cette mort parut étrange, et les circonstances qui la suivirent augmentent les soupçons qu'elle fit naître. Au décès d'un prisonnier à la Bastille, le lieutenant de police envoyait un commissaire pour verbaliser. M. d'Argenson vint en personne, et se fit présenter le corps de Vinache, pour bien constater l'identité.

On ensevelit le cadavre sous ses yeux, et il fut enterré à Saint-Paul, sous le nom d'Étienne Durand, âgé de soixante ans, tandis que Vinache n'avait que trente-huit ans. Il faut que tous ces détails aient donné lieu à de graves réflexions, puisque le lieutenant du Jonca les inscrivit soigneusement sur le registre de ses procès-verbaux en des termes fort peu propres à dissiper cette obscurité.

On ne saurait croire que Vinache eût trouvé le moyen de faire de l'or; mais il est permis de supposer qu'il savait le faire venir dans sa maison. On aimait l'argent sous le règne du grand roi, et les grandes charges étaient lourdes à soutenir avec éclat. Le service du roi peut cette fois encore avoir joué plus d'un tour à l'Italien Vinache. L'homme au masque de fer n'est pas, on le voit, le seul ni le plus curieux mystère de la Bastille sous Saint-Mars.

Tout ce vague fit peur à quelques-uns. De là des révoltes qui furent comprimées, comme nous l'avons indiqué, des tentatives d'évasion qui furent sévèrement punies. Ces tentatives mêmes dénotaient un courage poussé jusqu'à la démence, car il était proverbial qu'on ne se sauvait pas de la Bastille.

Toutefois, comme le génie se développe dans toutes les conditions de l'existence humaine et surtout dans le malheur, certaines de ces tentatives révèlent une patience, une adresse, une force d'âme, que l'on peut résumer en un seul mot : génie de la captivité. L'abbé comte Dubuquoit nous servira d'exemple.

C'était un esprit distingué, mais confus, chancelant en général, mais ardent au détail, et poussant selon ses aptitudes un projet dans toutes ses conséquences. Nous aurons plus tard quelques observations analogues à faire, presque un système phrénologique à bâtir sur ces industrieux captifs, dont Latude est pour beaucoup le modèle le plus complet.

Quant à nous, l'abbé Dubuquoit est peut-être supérieur en ce qu'il précéda Latude et que nous retrouvons chez ce dernier beaucoup de l'expérience fournie par son prédécesseur. Dubuquoit était homme de condition et avait mené jusqu'à vingt-cinq ans une vie assez peu chrétienne. Tout d'un coup il se fit chartreux, puis, dégoûté du silence et des austérités, rentra dans la carrière des armes. Il était sur le point de lever un régiment et parcourait la Bourgogne à cet effet, quand les faux-sauniers y débitaient leurs marchandises de contrebande.

Il lui échappa de dire, en apprenant qu'un détachement avait attaqué ces gens et les avait taillés en pièces, que s'il eût été à leur tête cela ne fût pas arrivé. Un recors de village trouva ces propos de mauvais goût et demanda son nom à l'abbé, qui le tança vigoureusement ; mais la maréchaussée survint et l'on arrêta le séditieux. Le recors envenima si bien les choses qu'avant deux lieues Dubuquoit passait pour un des plus grands scélérats qui eussent existé.

D'aventures en aventures, il fut amené par douze archers à Montereau, où pendant le dîner il trouva moyen de se débarrasser de quelques papiers qui l'eussent compromis plus gravement. Car Dubuquoit s'occupait beaucoup de politique, bien qu'en théorie, et cela menait fort loin un homme sous le règne de Louis le Grand.

A Melun, où l'on coucha, les archers enchaînèrent Dubuquoit par un pied à l'une des colonnes du lit ; mais pendant qu'ils dor-

maient il leva le ciel de ce lit, fit couler la chaîne tout du long de la colonne, et la retira par le haut, puis traversa la chambre pour gagner une fenêtre; malheureusement il heurta l'un des gardes qui donna l'éveil, et on l'enchaîna plus habilement après l'avoir maltraité. Enfin il arriva au For-l'Évêque, à Paris, où on l'écroua. D'abord il espéra sa liberté après l'interrogatoire, mais, au contraire, il fut resserré plus étroitement, ne communiqua plus avec personne et fut tenu pour un homme perdu.

Alors il se souvint de l'aventure d'un exempt des gardes du corps qui, condamné à mort, avait reçu de ses amis les moyens de se sauver par une lucarne du grenier de la prison, donnant sur le quai de la Vallée-Misère (quai de la Ferraille), mais avait eu peur du précipice et s'était laissé reprendre, puis trancher la tête. Dubuquoit se promit bien, si l'occasion se présentait, de n'avoir pas peur du saut périlleux. Il s'orienta, et découvrit que sa cellule avait pour antichambre ce fameux grenier, garde-meuble de la maison.

Il mit une nuit le feu à sa porte, faute d'instruments pour l'ouvrir, déchira tous les matelas qu'il trouva dans le garde-meuble, et en fit une corde le long de laquelle il se glissa dehors, au milieu des pointes de fer dont la muraille était hérissée aux six étages qu'il eut à franchir. Le jour commençait à poindre quand il toucha la terre; ses habits étaient en lambeaux, tous les polissons du quartier le huaient; il leur échappa, et resta neuf mois caché à Paris, envoyant placets sur placets au roi pour obtenir d'être jugé.

Enfin il quitta la ville pour gagner la frontière; mais à La Fère, un quiproquo le fit arrêter; renfermé dans le château de la ville, il allait en sortir par les gouttières sans une femme qui le trahit. On le claquemura dans un cachot, il en sortit par le soupirail et se jeta à la nage dans les fossés; la maudite femme l'aperçut encore et cria haro! le fossé fut cerné, Dubuquoit se rendit par lassitude, on le garrotta, et la Bastille seule fut jugée capable de retenir un hôte aussi turbulent.

Ce fut dans la tour de la Basinière qu'il fut logé. Un cachot, de l'isolement, le tarif de 3 livres, c'est-à-dire la misère la plus profonde, telles furent les recommandations à son égard. C'était sous le règne de Bernaville, ancien laquais du maréchal de Bellefond, qui l'avait assez bien protégé, comme on voit, depuis l'antichambre. De ce cachot on transféra Dubuquoit, sitôt après le premier interrogatoire, dans la troisième Bertaudière, où il proposa tout de suite à trois compagnons qu'il avait de s'enfuir par tous les moyens possibles.

Un abbé, espion du genre de ceux que nous avons passés en revue, dénonça le complot, et Dubuquoit fut réinstallé dans son cachot de la Basinière, où peut-être il eût pourri sans l'idée qui lui vint de contrefaire l'agonisant. Il effraya les geôliers, qui le remirent en société. Mais comme la première épreuve lui avait donné de l'expérience, il sonda prudemment le terrain avant d'entreprendre. Sous différents prétextes, il parvint à se faire écrouer dans la plupart des chambres, prenant des mesures, amassant des matériaux et se faisant des amis.

Dans la deuxième Bertaudière, il trouva un Allemand et un Irlandais; le premier lui convenait fort, le second lui déplaisait : il les anima si bien l'un contre l'autre, qu'ils en vinrent à un duel dans la prison. Les armes étaient une paire de ciseaux séparés en deux, et dont chaque moitié fut fixée à un bâton de cotret. Déjà les adversaires étaient en présence, quand Dubuquoit frappa si rudement à la porte, et avec de tels cris, qu'on vint séparer les combattants.

Dubuquoit déposa contre l'Irlandais, l'appela fou furieux, et demanda qu'il fût éloigné de son ennemi, pour rester seul lui-même avec l'Allemand, qui était huguenot; il avait depuis quinze jours confié au major le désir de convertir cet hérétique; on n'eut garde d'interrompre cette bonne œuvre, et les voilà tous deux ensemble. Alors, charmé d'avoir évité l'application de cet aphorisme des jésuites : *Raro unus, nunquam duo, semper tres*, il s'ouvrit au baron de Peken, le bon Allemand, qui l'aida à démolir l'une des embrasures d'anciennes fenêtres bouchées par le zélé Bernaville.

Mais le baron, qui par la cheminée avait communication avec les prisonniers de la troisième chambre, leur conta imprudemment le mystère et suscita encore un délateur qui trahit ses compagnons. Heureusement Dubuquoit fit passer l'Allemand pour un visionnaire, et échappa aux corrections; seulement on le changea de chambre; ils furent logés dans la tour de la Liberté. Là, Dubuquoit résolut de chercher une issue par les fosses d'aisance qui aboutissaient au fossé de la porte Sainte-Antoine.

Avec des crampons tirés de la cheminée et les planches du lit on fit un échafaud pour travailler dans cette fosse. Pour percer la muraille on se servait de clous, de lames de couteau, de plaques de cuivre ramassées par Dubuquoit dans ses différents logements de la Bastille. Quant à l'échelle de cordes, c'était sur l'osier des bouteilles que l'on comptait. L'abbé en faisait provision, et pour ne pas être découvert, il avait décarrelé un coin de sa chambre, et dans le tambour pratiqué entre les deux planchers, il cachait ces brins d'osier. De plus, il coupait par-ci par-là une bande de ses draps qu'il recousait proprement, dérobait une serviette, mettait le vieux linge en charpie et filait tout cela pêle-mêle avec l'osier des bouteilles.

Le travail avançait, quand un soir le plancher miné enfonça, et les deux amis tombèrent dans la chambre d'un vieux religieux fou, qui de cette aventure devint archifou. On peut croire que cet homme était le jacobin de Ham, dont nous avons parlé. Ce malheur les fit sortir de la bienheureuse chambre où ils avaient tant travaillé.

Dubuquoit prit la chose en philosophe, mais le baron de Peken était dégoûté à tout jamais des évasions. Il devint tellement inerte et indifférent, que Dubuquoit, voulant s'en débarrasser, lui conseilla d'abjurer réellement pour avoir sa liberté. Peken le fit, mais il demeura embastillé. La bonne foi royale était sourde sur ce point. Alors découragé, Peken devint furieux; Dubuquoit, ne pouvant plus souffrir ses perpétuels emportements, lui conseilla de faire semblant de se tuer pour obliger le gouverneur à le mettre plus tôt dehors.

Ce brave homme joua le rôle au naturel, il se coupa les veines au milieu de la nuit, et en avertit son camarade. Alors Dubuquoit, rappelé au sérieux par cette horrible interprétation de ses avis, se lève, s'aperçoit que la chambre est inondée de sang, il glisse sur le carreau, il se hâte; pas de lumière, pas de secours; il frappe à coups redoublés dans la porte et crie par les meurtrières; la sentinelle avertit le poste, on accourt au bout d'une demi-heure, et le malheureux est sauvé.

Bernaville, pour que l'aventure ne pût transpirer, voulut éloigner Dubuquoit; car depuis longtemps l'ordre d'élargir Peken était venu de la cour, et le gouverneur ne le gardait que pour faire durer ses bénéfices. En conséquence on logea l'abbé dans la calotte de la tour. C'était au mois d'avril; Dubuquoit déclara qu'il s'ennuyait et voudrait convertir encore quelque protestant. Il avait ses raisons pour demander cela. Un huguenot, nommé Granville, jouissait parmi tous les prisonniers d'une renommée méritée de bon camarade et d'homme de cœur; Dubuquoit voulait s'adjoindre un tel aide.

Le hasard voulut que Bernaville le lui envoyât, ainsi qu'un de ces gentilshommes de la troisième Bertaudière, que l'espion avait trahis. Un quatrième arriva quelques jours après. Dubuquoit leur fit jurer fidélité sur l'Évangile, c'est-à-dire sur des morceaux de papier arrachés aux bouteilles, et couverts de versets d'évangile, à l'aide d'une plume de paille et d'une encre de suie de cheminée. C'est alors que, plein de confiance, il montra une petite lime qu'il avait gardée précieusement jusqu'alors sans même la faire voir à Peken, son premier compagnon.

Aussitôt on lime la grille de la fenêtre, on file des cordes pour ajouter à celles que Dubuquoit avait sauvées du naufrage de l'éboulement; mais excepté le travail sur lequel chacun était d'accord, tout donnait lieu à des discussions : comment sortirait-on du fossé? en le remontant ou en passant par la demie-lune? Un président nommé parmi eux ne réussit pas à mettre l'ordre dans la discussion, et il fut convenu que, descendus dans le fossé, les associés se sauveraient chacun à sa manière.

Enfin le moment fut choisi. Pour accoutumer l'œil de la sentinelle à une machine qui devait soutenir la corde loin du mur, Dubuquoit fit sortir, quatre jours d'avance, par la fenêtre, une espèce de cadran au bout d'un bâton. La corde fut barbouillée de noir.

On descendit un grand drap qui devait masquer les fenêtres des étages inférieurs, pour que d'en bas on n'aperçût pas les corps suspendus en l'air. L'abbé demanda la faveur de descendre le premier; arrivé en bas, il devait indiquer par le jeu d'une corde le moment où la sentinelle tournerait le dos. Il descendit donc heureusement et resta plus de deux heures à attendre qu'on lui répondît ou que quelqu'un se risquât le long de la corde. Le retard venait de ce que Granville, trop gros pour passer par la meurtrière, avait supplié ses amis de l'abandonner; sur quoi un combat de générosité s'était engagé, source d'angoisses

affreuses pour Dubuquoit, qui se désespérait en bas. Granville demeura prisonnier, les deux autres arrivèrent avec les ustensiles.

— Maintenant, dit Dubuquoit, adoptez-vous mon plan? J'en suis sûr. Nous remontons l'escarpement du fossé avec cette échelle; si la sentinelle crie, nous lui coupons la gorge; en dix minutes nous sommes sauvés.

Les autres hésitèrent.

— A la grâce de Dieu! continua Dubuquoit; allez selon votre fantaisie, je vais suivre la mienne. Dieu vous protége! Les moments sont trop chers.

Et il accrocha son échelle, monta lestement, saisit l'instant où la sentinelle s'en retournait. Du bord du fossé il grimpa dans la gouttière d'un petit bâtiment qui donnait sur la rue Saint-Antoine, au milieu des étaux de boucher. Là il devait prendre son élan et sauter, mais un crochet de fer l'arrêta et lui déchira le bras; cependant il voulut encore une fois s'occuper de ses compagnons et plongea les yeux dans le fossé, à l'endroit où il les avait laissés. Un coup de feu se fit entendre, dont Dubuquoit vit luire la flamme.

— Ils sont perdus, dit-il.

Et il sauta tout ensanglanté dans la rue. Depuis on n'entendit plus parler de ces malheureux. Ils auront succombé dans la lutte en essayant de recourir au parti que l'abbé avait indiqué, c'est-à-dire de tuer la sentinelle. Dubuquoit se dirigea vers la porte de la Conférence, où quelques amis le cachèrent. Son évasion faisait un bruit énorme. Bernaville furieux avait fait couper tous les arbres du jardin qui pouvaient masquer la vue des tours, il avait fait enlever tout le fer des couteaux et des fourchettes aux prisonniers, et pratiquer des guichets aux portes et tripler les grilles des fenêtres.

L'abbé, à la faveur du tumulte, s'enfuit déguisé jusqu'en Suisse, où il pria le comte du Luc d'arranger son affaire, mais de loin, c'était le plus sûr.

L'évasion de Dubuquoit causa bien des malheurs dans la Bastille. Tout prisonnier entreprenant devint un ennemi contre lequel on déploya les rigueurs permises par le règlement, et le règlement était large.

En jetant un coup d'œil en arrière nous voyons madame Guyon se livrer à ses extases dans la troisième chambre de la Bertaudière; après un séjour d'un an à Vincennes elle resta cinq ans à la Bastille, pleurée des quiétistes, ses amis, parmi lesquels figuraient Fénelon, le duc de Bourgogne, et un grand nombre de gens distingués. On ne lui rendit la liberté que sur la caution de son fils.

Un Gascon, nommé de Bar, expiait à l'âge de soixante-quinze ans, par une rude captivité, l'énorme crime d'avoir fabriqué des lettres de noblesse. On doit penser qu'il s'agissait d'autre chose que d'une fanfaronnade, et que le pauvre Gascon, en creusant les origines du nobiliaire de France, avait trouvé certaines impuretés qu'il n'était pas bon de constater. La chambre de l'Arsenal lui fit un procès dont l'issue n'est pas connue.

Philibert Mollard avait été accusé d'impuissance par sa femme. Jugé, éprouvé, il eut tort devant le tribunal; il se remaria pourtant, et sa femme eut cinq enfants. Au sixième, né pendant une absence de onze mois qu'il avait faite, il se décida à se fâcher, sa femme cria plus haut que lui, et le roi se mêlant de cette affaire fit embastiller Mollard pour la morale.

Nous voyons un malheureux, nommé Moreau, souffrir sept ans à la Bastille pour avoir introduit des dentelles en fraude. Un patriarche arménien finit ses jours en prison pour avoir prêché contre les missionnaires du roi, en Asie-Mineure. Ce malheureux, nommé Arwedicks, fut longtemps pris pour le Masque de fer.

Enfin il nous reste une femme, Marie de Brédéville, chanoinesse d'un chapitre de Lorraine, qui entra en 1703 à la Bastille, pour avoir voulu faire croire à une tentative d'empoisonnement contre le roi, par moyen d'un mouchoir qu'elle avait ramassé dans la chapelle royale. Ce fait parut invraisemblable, et la chanoinesse, qui ne voulut pas se rétracter, fut incarcérée pour le reste de ses jours. On trouve sous les règnes despotiques une foule de traits semblables qui établissent le désir violent qu'avaient les inférieurs d'attirer l'attention et la bienveillance du maître par une apparence de services rendus. Nous appuierons cette opinion par des exemples très-frappants sous Louis XV et madame de Pompadour.

Nous avons gardé pour la fin du règne de Louis XIV trois prisonniers qui serviront de transition naturelle entre le grand roi et le régent. Le duc de Fronsac, âgé de seize ans, fut envoyé à deux reprises, par Mme de Maintenon et Louis XIV, à la Bastille.

La première fois il avait été pris sous le lit de la duchesse de Bourgogne, après une conversation qu'on pouvait supposer très-

criminelle, malgré l'âge tendre de l'accusé. Pour réparer ce scandale, le roi voulut marier Fronsac, qui se laissa faire. Mais le drôle, gâté des faveurs royales, refusa de donner à sa femme d'autre titre que ce titre. En vain le roi envoya-t-il la jeune duchesse (Mlle de Noailles) dans la prison pour séduire son époux en lui offrant une grâce charmante à mériter, Richelieu prétend qu'il demeura inébranlable, et que Mme de Fronsac retourna seule et dépitée vers le roi.

Certes il est curieux de contempler le vieux roi et sa vieille maîtresse complotant dans leur cour de vieux jésuites des intrigues matrimoniales avec la Bastille pour entremetteuse; mais si bizarres que soient ces tableaux, si divertissants qu'ils puissent paraître, force nous est de les quitter pour passer à des sujets plus importants. D'ailleurs nous retrouverons Fronsac à la Bastille, sous la régence.

Les autres détenus dont nous devons nous occuper sont des hommes prévenus d'avoir trempé dans les crimes d'empoisonnement qui décimèrent toute la famille royale, vers la fin du règne de Louis XIV. De graves soupçons, entretenus par les jésuites et la vieille cour fidèle à Mme de Maintenon, confondirent dans cette accusation le duc d'Orléans, depuis régent, qui offrit au roi d'aller lui-même à la Bastille, et d'y faire enfermer son premier chimiste, Humbert, avec lequel il s'occupait activement de physique et de sciences médicales.

Mais Louis XIV se contenta de faire emprisonner deux hommes, Bellevaux et Mansard, ainsi qu'un moine, nommé Marchant, qui, disent les uns, après dix ans de réclusion dans une prison d'État, accusait hautement le régent de complicité; mais qui, selon d'autres, ne laissa jamais échapper un mot qui compromît ce prince.

LA BASTILLE SOUS LA RÉGENCE

Prisonniers : Le duc de Richelieu. — Voltaire. — Taphinon. — Longlet Dufresnoy. — Mademoiselle de Launay. — Le chevalier Dumesnil. — Brigaud. — Le comte de Laval. — Malezieux. — Raimond Fournier. — Bremmer. — Inconnus.

Gouverneurs : Bernaville. — De Launay.



ouis XIV avant de mourir avait prévenu le duc d'Orléans, son neveu, qu'il lui laissait la régence, et s'était beaucoup étendu sur la nécessité de réparer par une administration paternelle les maux d'un règne qu'il voyait, à son lit de mort, d'un œil moins prévenu que pendant sa vie. Mais ces conseils, cette faveur, n'étaient qu'une comédie; le testament contenait des dispositions complètement contraires aux promesses du roi. Le duc d'Orléans en eut, dit-on, connaissance du vivant même de Louis XIV, et prit ses précautions à l'avance.

Lorsque le parlement s'assembla pour reconnaître les volontés du roi défunt, le duc était déjà sûr de la bonne volonté des conseillers. Le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, défendit ses droits avec une pusillanimité qui fit mal augurer du gouvernement que ce prince eût imposé à la France, s'il fût sorti vainqueur de la lutte.

Le parlement donna la régence au duc d'Orléans : c'était une couronne. Le petit roi, si faible, si incertain que personne ne comptait le voir vivre, promettait une royauté facile et légitime à la branche cadette. Les princes bâtards jetèrent les hauts cris. D'abord ce fut tout, mais plus tard les cris se changèrent en sourds murmures qui eux-mêmes devinrent des complots.

Les principaux prisonniers de la régence sont des prisonniers politiques. On ne remarque sous ce régime aucune persécution de parti pris. Calvinistes, jansénistes, molinistes, athées, désapprennent le chemin de la Bastille. Cependant le nombre des incarcérations est assez considérable, mais aucune ne présente ces caractères de haine violente et de durée qu'affectent les gouvernements qui veulent faire de la force. Le régent emprisonnait vite, il élargissait sans peine.

Il y a plus : tout ce que les jésuites avaient fait jeter à la Bastille de leurs ennemis et des ennemis de la bulle sortit de prison à l'avénement du duc d'Orléans. La Bastille demeura presque vide.

Mais lui-même se chargea bientôt de la remplir. Sa cour, qui jouissait alors de tous les plaisirs, donnait le ton aux autres princes et à tous les rangs de particuliers. Partout on se montrait jaloux de rivaliser avec les débauchés de Saint-Cloud et du Palais-Royal.

On publia dans ce temps-là que les seigneurs de la première qualité s'étant réunis dans la petite maison du prince de Soubise, l'orgie avait dépassé les limites de la licence la plus éhontée. Madame de Montignon, ivre de champagne, aurait, dit-on, été demander à des laquais dans l'antichambre l'attention que méritaient ses charmes et que refusaient les convives épuisés.

Le comte de Gacé, mari de la dame, voyant sa femme plus particulièrement compromise que Mmes de Nesle, de Soubise et autres, s'en prit à Richelieu, qu'il accusa d'avoir dévoilé tout le mystère de ces obscures débauches, et tenu sur le compte de Mme de Gacé des propos que Richelieu nia positivement.

Néanmoins le comte fit faire une épigramme sanglante contre Richelieu, et la première fois qu'ils se rencontrèrent au bal de l'Opéra, Gacé chanta cette chanson aux oreilles de son ennemi. De plus, comme il causait avec une femme masquée :

— Ah ! madame, dit Gacé à cette femme, n'écoutez pas un masque aussi perfide en amour ; il dévoilera tout.

Richelieu hors de lui se leva et sortit. Gacé le suivit, ils se battirent rue Saint-Thomas du Louvre, sous un réverbère. Gacé reçut deux coups d'épée dans le bras, mais il passa son épée au travers du corps de Richelieu sans toutefois offenser les entrailles. Plus de trois cents personnes virent le combat, et l'on sépara difficilement les adversaires.

Le parlement, instruit du scandale, instruisit l'affaire et décréta prise de corps contre les deux gentilshommes, qui se rendirent à la Bastille le 5 mars 1716. Sous le cardinal, oncle du duc, ces jeunes gens ne fussent sortis de prison que pour être décapités ; mais le régent signa leur mise en liberté le 21 août : Richelieu sortit, après avoir embrassé Gacé, son ennemi, et dîné avec lui chez le gouverneur Bernaville.

Richelieu fut dans cette affaire plus maltraité que Gacé par le régent. C'est que les amours de Mlle de Valois et de cet Alcibiade du dix-huitième siècle avaient fait l'objet d'une délation qui courrouça violemment le père de la princesse. Le régent jura de se mieux venger de Richelieu, si jamais l'occasion s'en présentait. Malheureusement pour le duc elle devait s'offrir terriblement favorable pour un ennemi déjà trop puissant.

Le régent, disent beaucoup de chroniques, parmi lesquelles la vérité n'a pu se faire jour, convoitait pour lui-même le trésor que Richelieu, déguisé en bohémienne, était parvenu à enlever au sein même du Palais-Royal. Ce goût du jeune duc pour la faveur des princesses du sang déplut trois fois au régent, lequel de son côté voulait, dit-on, faire succéder Mlle de Valois à Mme de Berry, déjà délaissée par Richelieu. A force de chercher des consolations près de l'aînée de ses filles, le régent éveilla la muse satirique des faiseurs de couplets, et l'on colporta des vers que la rumeur publique attribuait à Voltaire.

C'étaient d'abord le fameux *J'ai vu*, résumé des excès du despotisme, puis, sur l'air de Joconde, une épigramme sur la grossesse équivoque de la duchesse de Berry. Arouet, alors âgé de vingt-deux ans, jouissait déjà d'une réputation qui lui fut fatale pour cette fois. Le 17 mai 1717 un ordre du régent le fit enfermer à la Bastille, où son caractère malicieux et enjoué fut très-souvent mis à l'épreuve.

Il vivait assez bien et n'était point maltraité, mais il n'était toujours qu'en prison sans avoir commis de crime bien grand ni bien réel, puisque après de mûres investigations le régent finit par reconnaître, à



Mademoiselle de Launay dans le jardin de la Bastille.

tort ou à raison, son innocence et le fit élargir en avril 1718.

Le régent voulut voir ce jeune homme célèbre par son esprit et son courage ; Voltaire fut présenté.

— Monsieur, lui dit Philippe d'Orléans, avez-vous bien travaillé à la Bastille? pouvons-nous espérer que votre séjour aura profité à la littérature? A quelque chose votre malheur aura été bon ; mais pour que ce malheur ne paraisse pas trop considérable, je vous ai fait porter sur les contrôles de ma caisse une indemnité de deux mille livres par an.

— Monseigneur, répliqua Voltaire, je remercie Votre Altesse de vouloir bien continuer à se charger de mon entretien et de ma nourriture ; mais je la supplie de ne plus s'occuper de mon logement.

— Qu'avez-vous donc trouvé qui vous déplaise si fort à la Bastille ? est-ce qu'il n'y fait pas frais en été, chaud en hiver, comme dans toute cave bien conditionnée ?

— Ma foi, monseigneur, je ne regrette pas le temps où j'étais

. . . . . En ce lieu de détresse,
. . . . . . Embastillé, logé fort à l'étroit,
Ne dormant point, buvant chaud, mangeant froid,
Sans passe-temps, sans amis, sans maîtresse.

— Eh quoi ! pas de société, pas même celle de votre ami Lenglet Dufresnoy, l'habitué de ce château royal ?

— Hélas, monseigneur ; c'est un triste compagnon ; il n'ouvre plus la bouche, tant il a peur de se compromettre, même à la Bastille.

— Ce n'est pourtant pas l'habitude qui lui manque. Combien de fois a-t-il été embastillé déjà ? trois ou quatre fois ?

— Cinq fois, monseigneur ; il est fort

75

calme tant qu'il n'a point passé le pont-levis : quand il voit arriver chez lui l'exempt Tapin, qui l'arrête de fondation, il n'attend pas que cet homme s'explique. « Allons vite, dit-il à sa gouvernante, mon petit paquet, du linge et du tabac. » Mais quand il est emprisonné, c'est autre chose, il ne rit jamais, mange peu, ne boit point et compose de gros livres.

— C'est un prêtre du diocèse de Paris, je crois, et ses gros livres sont passablement séditieux. Je crois que j'aime mieux les vers que l'on prêtait...

— Ils sont moins longs, monseigneur, que ses lignes.

— Allez, monsieur, dit le régent après avoir ri du pauvre habitué de la Bastille. Vous avez chanté en beau style Henri IV, un de mes aïeux, prince clément et de belle humeur, auquel les flatteurs prétendent que je ressemble par certains côtés.

— Assurément, monseigneur.

— Je veux lui ressembler par la clémence et la joyeuseté. Touchez votre pension ; quant à l'abbé Lenglet, je veux le faire sortir pour qu'il ait l'occasion de parfaire sa douzaine d'embastillements.

— Merci pour lui, monseigneur ; quant à moi j'espère ne pas faire le *bis in idem*.

Et Voltaire partit, espérant ne jamais revoir la Bastille ; mais il comptait sans sa mauvaise fortune. L'année suivante, une de ses épigrammes fâcha M. de Rohan-Chabot, qui chercha très-bravement à le faire bâtonner, autrement dit assassiner.

Voltaire le fit appeler, malgré les édits et la différence de qualité ; M. de Rohan-Chabot respecta les lois et ses titres de noblesse, il refusa satisfaction au poëte, lequel s'en vengea par de nouvelles satires payées par de nouvelles voies de fait. Alors le scandale éclata. Voltaire, moins fort que le grand seigneur, fut jugé le plus coupable et revit la Bastille en 1719.

— Je n'ai cherché, dit-il dans sa justification, qu'à réparer non pas mon honneur, mais celui de M. de Rohan-Chabot, qui m'a voulu assassiner, assisté de six coupe-jarrets, derrière lesquels il s'était hardiment posté. Mais réparer un honneur si endommagé n'a pas été possible.

La justification était fâcheuse pour l'adversaire, qui eût peut-être mieux aimé des hostilités qu'une pareille défense.

Voltaire, lorsqu'il porta de si rudes coups au despotisme, savait, on le voit, à quoi s'en tenir sur ses abus. Les deux années de souffrances endurées par ce jeune homme nous ont valu les quarante années d'une rude guerre qu'il a faite au profit de la liberté française.

Cette occasion que cherchait le régent de perdre Richelieu arriva en 1718. Le duc du Maine, furieux contre le régent qui avait forcé le parlement à casser les dernières volontés du feu roi, usait de tous les moyens possibles pour reconquérir cet avantage perdu dans la séance de la lecture du testament. Après les chansons, les calomnies, les insolences, arrivèrent les conspirations.

Le duc du Maine, en véritable fils de la maison de Bourbon, dont le faible pour l'alliance étrangère est assez connu, chercha du soutien en Espagne près du petit-fils de Louis XIV, et détermina ce prince à promettre un secours d'hommes et d'argent aux mécontents de France, dans le but de détrôner le régent et de se saisir de sa personne.

Alberoni, ministre de Philippe V, se mit à la tête de ce mouvement et dépêcha au prince de Cellamare, ambassadeur près la cour du régent, toutes les instructions nécessaires au succès d'une révolution. On gagna vingt-deux colonels, on embaucha des jésuites, amis de madame de Maintenon, on offrit des grades et de l'argent aux courtisans pour les mettre dans le parti. Le duc du Maine espérait que les états généraux le rétabliraient dans les droits que la première opération de la régence lui avait fait perdre ; la duchesse du Maine, femme ambitieuse, espérait que les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Chartres, de Conti, pouvaient mourir et laisser l'héritage de la couronne à son mari, si l'édit du feu roi était rétabli par les états généraux.

Le prince de Cellamare, homme sans portée, fanfaron politique, blason vivant, chamarré d'ordres et stupide de droit acquis, ne vit pas que Dubois pénétrerait bientôt des mystères si transparents. Il fit copier les manifestes de la conspiration par un employé à la bibliothèque, nommé Buvat, lequel, après plusieurs copies faites de confiance, s'avisa de réfléchir et comprit l'horrible sens de ce qu'il copiait. Il ne s'agissait de rien moins que de l'introduction d'une armée espagnole en France et de la guerre civile combinée avec la guerre étrangère.

Ce brave homme alla tout dévoiler à Dubois.

On prétend aussi que chez la Fillion, fameuse courtisane de ce temps, le secrétaire de l'ambassadeur, attendu à un souper, c'est-à-dire à une orgie, s'excusa de son retard sur le travail extraordinaire que lui avait causé le départ de Porto-Carrero pour l'Espagne. La Fillion, amie dévouée du régent, aurait rendu compte de cette particularité au prince, qui fit courir après l'abbé; rattrapé à Poitiers, cet ambassadeur fut dépouillé de tous ses papiers qui éclaircirent l'affaire.

Beaucoup d'autres versions peuvent être également admises; toujours est-il que le régent fut instruit, et que, gardant contre Richelieu le ressentiment dont nous savons les causes, il profita de la circonstance pour englober l'amant de sa fille dans la mesure qu'il prenait contre les conspirateurs.

Déjà depuis trois mois toute la noblesse attachée au parti espagnol avait passé le pont-levis de la Bastille. Le prince de Dombes et le comte d'Eu allèrent à Ham. L'abbé Brigaud, Barjetlon, Davisard, Malézieux père et fils, le chevalier Dumesnil, mademoiselle de Launay, depuis madame de Staal, Rondel, sa femme de chambre, de Gavaudun, l'abbé de Cossais, le comte de Laval, le marquis de Boisdavy, mademoiselle de Montauban et plusieurs valets de la duchesse du Maine furent enfermés à la Bastille.

L'affaire était grave, tout Paris était en émoi; la Bretagne tremblait comme aux approches de la tempête. Richelieu fut averti par sa maîtresse, mademoiselle de Valois, fille du régent, par un billet fort pressant, et il ne bougea point, ne pouvant croire que Dubois eût des preuves convaincantes. Toutefois ce retard présageait de grands malheurs au duc.

Un matin il reçut la visite d'un prétendu Espagnol, Marin, qui lui apportait des lettres d'Alberoni.

« Vous serez le bienfaiteur de votre patrie, disait le cardinal, en donnant vos soins à cette grande révolution; vous la rendrez dans son état de gloire et de splendeur, etc. »

Ce Marin continua sur le même ton en offrant au duc, pour prix de sa coopération, le régiment des gardes françaises commandé par Grammont. Richelieu prit Marin pour un véritable Espagnol, et sans trop promettre ne refusa rien. Il ne soupçonnait guère le piége tendu par Dubois et le régent, qui avaient pris connaissance de la lettre et l'avaient recachetée artistement pour n'éveiller aucune défiance chez le duc.

Sitôt après le départ de Marin, le duc reçut une lettre de mademoiselle de Valois, qui lui recommandait de se défier du personnage, et sitôt après cette lettre, Duchevron, lieutenant de la prévôté, entra précipitamment, suivi de douze archers, dans l'hôtel de Richelieu, saisit ses papiers, notamment la fameuse lettre, et dit :

— Monsieur le duc sait sans doute le motif qui nous amène?

— Je m'en doute, répliqua Richelieu; vous me menez à la Bastille. Monsieur le régent avait une revanche à prendre sur moi, je vois qu'elle sera bonne.

— J'en ai peur, monsieur le duc.

— Puis-je emmener mon laquais, Raffé?

— Faites, monsieur le duc, sauf contre-ordre.

Richelieu partit donc et fut embastillé avec son valet de chambre, charmant jeune homme de son âge qui lui était dévoué. La Bastille était tellement pleine de prisonniers — ce fut du moins le prétexte qu'on donna — que la demeure assignée aux deux nouveaux venus fut un cachot octogone, qui ne recevait de jour que par un trou étroit appelé fenêtre, aboutissant à l'un des fossés.

Habitué aux parfums aristocratiques, Richelieu fut suffoqué en entrant par l'odeur de moisissure qui suintait, pour ainsi dire, des voûtes; et vêtus à la légère, les deux prisonniers eurent fort à souffrir de l'humidité. Ils ne trouvèrent ni feu, ni lits, ni table, ni chaises, et lorsqu'ils en demandèrent on leur répondit que tous les meubles étaient pris.

— Mais M. de Bernaville, je veux le voir, dit Richelieu.

— Il n'y a plus de M. de Bernaville, répondit le porte-clefs; il est mort. C'est M. de Launay qui commande à la Bastille.

Richelieu tomba du haut de ses espérances. Autrefois, renfermé pour son mariage et pour son duel, il avait trouvé dans Bernaville, l'infâme assassin, un homme capable d'attendrissement, grâce aux pistoles de mesdemoiselles de Charolais et de Conti, ses maîtresses; mais cette bonne odeur du passé s'était évanouie.

Plus de Bernaville préparé à recevoir, plus de princesses disposées à payer. Cependant Richelieu ne désespéra pas tout à fait. Il avait perdu la seconde partie contre le régent, mais tout dépendait de mademoiselle de Valois, et le duc connaissait trop le sang de cette fière amante pour croire qu'elle demeurerait froide à la persécution exercée contre son favori.

Quelque chose lui déplaisait dans toute cette affaire. Il n'avait pas cessé ses anciennes relations avec mademoiselle de Charolais. La jalousie de mademoiselle de Valois s'était éveillée, celle de mademoiselle de Charolais avait déjà éclaté; on pouvait craindre que le châtiment infligé à un parjure ne leur parût, à toutes deux, une légitime vengeance. Mais à quoi eût-il servi à Richelieu d'être le dieu d'amour si sa puissance eût échoué en une circonstance pareille? Ce qui devait perdre tout autre sauva Richelieu.

Le régent répétait souvent, en se frottant les mains, qu'il tenait de quoi faire couper au duc quatre têtes, s'il les avait. D'Argenson, envoyé pour l'interroger dans la prison, employait la terreur à sa manière accoutumée, et, faisant claquer sa langue en signe de découragement, hochant la tête, il répétait à Richelieu :

— Votre affaire est mauvaise. On a coupé la tête pour moins à M. de Biron. Eh! parbleu, voilà, au-dessus de vous, les crampons de fer sur lesquels on appuya l'échafaud de ce maréchal; regardez au soupirail.

Richelieu sentit la peur le gagner. On était bien abandonné à la Bastille! Séparé du monde entier, le prisonnier n'avait plus que l'espérance, et c'est peu de chose lorsqu'on a faim, froid et peur.

Un soir, il s'était endormi sur une demi-botte de paille qu'il partageait avec son laquais, lorsque les verrous grincèrent, et une lueur rouge filtra par les fentes de la porte.

Raffé se serra contre son maître et pâlit.

— Nous tuerait-on sourdement la nuit? se demanda le duc tout palpitant. L'heure du souper et des interrogatoires est passée; que nous présage cette visite nocturne?

La porte s'ouvrit, et deux espèces de fantômes, enveloppés de manteaux, se précipitèrent vers les prisonniers, qui reculèrent avec épouvante.

Les fantômes poussaient de petits cris et semblaient verser des larmes; le manteau descendit à leurs pieds, et à la lueur d'un fallot laissé par le porte-clefs sur la terre, Richelieu, ébloui, enivré, reconnut deux femmes, deux anges de salut, mesdemoiselles de Valois et de Charolais, qui se pendirent, l'une à droite, l'autre à gauche, au cou de l'heureux prisonnier.

Richelieu n'était plus en prison, il n'était plus que sur la terre, mais il dut se croire dans le ciel. Raffé, tapi dans un coin du cachot, se faisait petit et tournait discrètement le dos à cette scène étrange.

— Oh! s'écria le duc, qu'on me parle de malheur, de supplice, je ne crains plus rien, je ne me plains plus de rien; mes ennemis sont vaincus; j'ai dans mes bras deux amies fidèles.

— Dites dévouées, mon cher duc, interrompit mademoiselle de Valois.

— Notre réunion en fait foi, ajouta l'altière Charolais.

— A vos genoux! C'est ainsi que je dois vous remercier, mes belles princesses. Quoi! avoir songé au malheureux prisonnier, avoir oublié vos discordes pour lui porter un double bonheur!

— Et pour pénétrer ici, duc, savez-vous quels obstacles nous ont arrêtées? Savez-vous combien nous avons essuyé de refus, souffert de mortifications? Ah! jamais vous n'aimerez assez pour payer tout cela, vous qui êtes forcé de diviser votre amour.

Richelieu ne pouvait démentir la belle princesse sans trahir en face l'une ou l'autre; il se contenta, pour réponse, de presser deux charmantes mains sur son cœur.

— Mon cher duc, dit mademoiselle de Charolais, vous n'admirez pas notre costume; vous qui nous appelez princesses, vous vous trompez.

— En effet, ces vêtements grossiers, ces bonnets, ces souliers qui meurtrissent vos petits pieds...

— Nous sommes horriblement mal à l'aise, s'écrièrent en riant les deux jeunes filles, et au Palais-Royal, en nous regardant au miroir, une honte nous a prises... c'était à ne pas sortir.

— Pour des femmes du commun, duc, nous avons quelque argent en poche; regardez donc, dit mademoiselle de Valois. La bonne affaire pour un courtaud de boutique ou un laquais qui nous conterait fleurette.

Et l'espiègle étalait sur la paille des liasses de billets de banque et des pièces d'or.

— Tant d'argent! dit Richelieu; mais vous êtes folles, vous vous ferez assassiner.

— N'ayez pas peur; en sortant d'ici nous serons pauvres comme nos habits; mons de Launay aura de nain dix mille livres de rente, le juif, l'arabe...

— A lui ces deux cent mille livres! O ciel!

— C'est cher, n'est-ce pas, pour une visite à un mauvais sujet comme M. de Richelieu Mais ne gémissons pas, c'est M. le régent qui paye.

Richelieu et les princesses éclatèrent de rire.

— Pendant que nous dépensons son argent à vous consoler, il s'occupe de vous faire un mauvais parti, duc, et c'est de quoi je veux vous entretenir... Mais on dirait que ce falot va s'éteindre; allume donc une bougie, cousine.

Mademoiselle de Charolais tira de sa poche une petite bougie et fit tomber plusieurs bonbons qui roulèrent sur le sol.

— Nous oublions de donner les friandises à ce pauvre prisonnier, qui fait si mauvaise chère ici! Ah! monsieur le gourmand! quel carême!

Richelieu lança un regard à la fois malin et triste sur les deux charmantes hôtesses qui apportaient tant de joie et de lumière dans son cachot.

— Mangez ces confitures, duc, et parlons raison, dit mademoiselle de Valois. Demain, mons d'Argenson viendra vous interroger.

— Encore!

— Plus que jamais; Leblanc l'accompagnera; l'interrogatoire roulera sur les papiers saisis chez le prince de Cellamare. On a trouvé deux lettres de vous. Sur ces lettres tout le conseil fonde l'espoir d'une conviction éclatante. Dans l'une, vous promettez à madame du Maine la soumission à ses plans... et quels plans... Ah! duc, voilà une étrange fille, n'est-ce pas, qui vous défend contre son père!

— Madame, pardonnez-moi... ne m'accablez pas...

— Ingrat! m'aimerez-vous, au moins, pour tant d'abnégation?

Mademoiselle de Charolais rougit et se mordit les lèvres.

— Aimez-*nous* bien, reprit mademoiselle de Valois, pour la démarche délicate que nous faisons aujourd'hui. A ma cousine vous devez le plan, les ruses, l'exécution... A moi...

— A vous l'argent et l'idée, chère cousine, dit mademoiselle de Charolais, qui l'interrompit pour couper court à des éclaircissements. Car elle ne voulait pas que sa cousine apprît ses visites à la Bastille, lors de la seconde incarcération de Richelieu. Voilà en quelle circonstance elle avait appris ces *ruses,* ces *plans* et acquis cette habileté d'exécution admirée par mademoiselle de Valois. Richelieu redoubla de remerciements et de tendres pressions de main.

— Ainsi, méfiez-vous de l'interrogatoire préparé, trouvez de bonnes raisons pour expliquer vos lettres; rappelez-vous surtout cette promesse de faire marcher votre régiment; car c'est là haute trahison, comme ils le disent, et l'on prétend qu'il y a dans ce seul fait de quoi vous conduire à l'échafaud.

— Je m'inspirerai de vous pour répondre; votre esprit me sauvera.

— Si vous avez jamais quelque visite, ne vous confiez à personne, pas même aux guichetiers qui vous plaindraient, car, achetés par nous, ils peuvent s'être aussi vendus à d'autres.

— Oh! que ma prison va me sembler dure quand vous serez parties! plus rien que les ténèbres, les murs humides, la solitude, au lieu de ce rayonnement de votre beauté, au lieu de vos parfums et de votre douce présence...

Plusieurs coups retentirent dans la porte aux lames de fer.

— Allons, duc, on nous rappelle, c'est le signal. M. de Launay nous a donné une heure et pas plus.

— Donné! dites vendu... le traître... Je ne vous verrai donc plus!

— Nous sommes riches heureusement...

Les coups redoublèrent.

— Allons, adieu; du courage, de la circonspection, défiez-vous bien de Leblanc, qui a juré de vous perdre. Adieu.

Mademoiselle de Charolais tremblait de froid et d'impatience.

— Mon Dieu! s'écria Richelieu, vous souffrez, et je suis cause... Ah! tant de bonté, de sollicitude...

Mademoiselle de Valois, jalouse de cette attention du jeune duc pour sa cousine, se recula d'un air de dépit. Le duc la saisit par

la main et la rapprocha de lui; c'était un gracieux tableau que ce groupe de trois beaux jeunes gens enlacés comme pour un serment d'amour, enivrés de bonheur malgré cette prison sombre, qui semblait sourire à leur présence, malgré ces passions orageuses, la jalousie et l'amour-propre, qui semblaient se faire douces et caresser pour obéir à l'amour.

Plusieurs fois les princesses revinrent la nuit visiter Richelieu. Leurs confidences sauvèrent la vie du conspirateur attaqué de front par d'Argenson, Leblanc, Dubois et le régent, acharnés contre lui. L'or qui avait ouvert les portes du cachot à ses royales maîtresses ouvrit à Richelieu les portes d'une chambre plus salubre et plus gaie. Il vécut assez libre pour un prisonnier, écoutant et renvoyant mille gais propos, de son étage à celui de ses amis embastillés comme lui.

Mademoiselle de Launay, confidente de la duchesse du Maine, avait trouvé moyen de donner de l'amour au lieutenant de la Bastille, Maison-Rouge. Mais elle ne l'aimait pas, tandis qu'elle aimait le chevalier Dumesnil, détenu dans une chambre au-dessus de la sienne. De là mille complots assez innocents dont le lieutenant était la dupe et la victime.

Les prisonniers se renvoyaient vers, chansons, friandises; on leur accordait la promenade du jardin, on laissait mademoiselle de Launay causer librement avec le médecin de la Bastille, ce qui était contraire aux règlements. Enfin, hormis la liberté, rien ne manquait à leur existence pour qu'elle fût supportable.

L'influence de mademoiselle de Valois sauva Richelieu non-seulement de l'échafaud, mais même de la prison. Certaine lettre en chiffres de cette princesse a été interprétée comme un aveu d'après lequel les deux cent mille livres, sacrifiées à l'avarice de de Launay, paraîtraient une faible rançon auprès des exigences que montra le régent envers sa fille.

Quant au sort des prisonniers de la conspiration de Cellamare, il fut le même pour tous. L'abbé Brigault, sauf quelques menaces de Dubois et de Leblanc, vivait à la Bastille comme un moine en abbaye.

Le comte de Laval faisait d'excellents repas; Malézieux père continuait sa collection de madrigaux pour Mme du Maine; Davisard rédigeait ses manifestes et ses mémoires; le chevalier Dumesnil et Mlle de Launay s'aimaient en vers et en prose et en toutes les langues connues. Il y a vraiment loin de cette Bastille à celle des malheureux protestants, et M. de Launay, s'il chérissait l'argent, n'ensanglantait pas ses cachots comme Bernaville. Du lieutenant Maison-Rouge, amoureux crédule et dupe, à Corbé, amoureux brutal et effréné, ne dirait-on pas qu'il y a trois siècle de distance, en marche rétrograde?

Quand la Bastille fut vide des conspirateurs et que Richelieu eut payé, par l'ingratitude et l'infidélité, sa dette aux princesses qui s'étaient compromises pour ne pas dire plus, l'on ne vit dans cette prison que des détenus de passage, embastillés par un caprice du régent, relaxés par suite d'un autre caprice..

Le parlement qui coopéra, comme on sait, à l'élévation de ce prince, au détriment des bâtards légitimés, essuya, comme s'il eût été un ennemi, le feu des colères du régent. Après le lit de justice, tenu par le roi Louis XV, on défendit les remontrances à ce corps, déjà trop humilié. Les présidents voulurent insister : on les mit à la porte du palais de Versailles, et comme ils supportaient difficilement cet outrage, le régent s'emporta jusqu'à faire arrêter un président, M. de Blamont, et deux conseillers, Feydeau et Saint-Martin.

— Quoi! nous ne pourrons plus déposer nos plaintes respectueuses au pied du trône? avaient-ils dit.

— Allez-vous faire... répliqua le régent.

— Faudra-t-il consigner en nos registres la réponse de Votre Altesse? dit tranquillement le conseiller Taphinon.

— Monsieur, vous irez avec vos collègues à la Bastille, repartit le régent furieux.

Taphinon s'inclina et suivit un exempt qui l'avait déjà touché de sa baguette. On l'embastilla.

Lorsque des plaintes nouvelles arrivèrent au régent, il répondit que les magistrats avaient été enlevés pour affaires secrètes et qu'il fallait respecter l'autorité du roi. Le lendemain de l'arrestation on revint encore au nom du parlement demander le retour en grâce des exilés et la délivrance du prisonnier. Le régent reçut encore la députation en plaisantant, dit que la nuit n'avait apporté aucun changement, et tourna

la conversation sur le combat récemment livré par les Espagnols aux Anglais.

Le parlement voulait interrompre le cours de la justice et ne plus juger, mais le régent lui envoya M. d'Effiat, qui fit entendre à l'assemblée qu'elle pourrait bien partager le sort des premiers exilés. Le parlement n'insista plus. Quant au brave Taphinon, sa détention fut courte.

Il n'y a de prisonniers importants, sous la régence, que ceux dont nous venons de parler. Le duc d'Orléans abusa, comme les princes ses prédécesseurs, de la Bastille, mais seulement en deux circonstances : la politique et le sentiment de défense personnelle dictèrent ses lettres de cachet. Nous ne saurions plaindre les conspirateurs, complices de Cellamare, qui furent emprisonnés. L'introduction de l'étranger sur le sol de la patrie est le premier des crimes politiques, et le régent n'est blâmable en cette occasion que d'un excès d'indulgence pour les membres de la famille de Louis XIV.

Mais s'il fut doux envers les chefs, il n'usa pas de rigueurs envers les moindres têtes du complot. Au point de vue politique les conspirateurs de Cellamare sont des criminels dangereux, et la Bastille fut pour eux une punition très-douce.

Si Richelieu se trouva, pour *affaire de famille*, enveloppé dans cette punition, l'on doit, abstraction faite de la chronique scandaleuse, qui n'est pas ici une certitude historique, admirer la longanimité du prince qui pouvait venger sur cet étourdi beaucoup d'injures réitérées. L'incarcération de Taphinon, celles de Lenglet Dufresnoy, de Voltaire, sont des abus que Louis XIV avait appris à regarder comme des moyens de gouvernement, et qui n'épouvantaient pas lorsqu'ils n'étaient point suivis de cruautés et de persécutions. Placé dans des circonstances assez difficiles, le régent, malgré les conspirations, les libelles, les inimitiés, n'ensanglanta qu'une fois son règne, et ce fut lors du complot des Bretons, en 1719, toujours pour une alliance faite avec les Espagnols contre son gouvernement. Livré à des vices crapuleux, corrompu dans son éducation politique et morale, le régent ne fut pourtant pas un homme de rancune, et son règne, qui présente tous les excès de pouvoir des règnes précédents, n'en répéta point, quant à la Bastille, les crimes et les monstruosités. Raimond Fournier, apothicaire de la Bastille, incarcéré pour avoir noué quelques intrigues avec les détenus pour l'affaire Cellamare, est certainement une victime intéressante comme tout être qui souffre d'une injustice ; mais cette injustice et ces souffrances ne valent pas les reproches que l'histoire fit à Louis XIV pour la persécution des protestants et des jansénistes. On doit donc distinguer l'abus du crime. La Régence fut un temps d'abus odieux, mais il était réservé au règne de Louis XV de faire regretter cette époque comme Louis XIV avait fait regretter la Bastille de Richelieu !

Quelques mots cependant sur ce Fournier. Il avait donné beaucoup plus de médicaments que les économes de la Bastille ne l'eussent désiré. C'était pour avoir plus souvent l'occasion de communiquer avec les détenus, notamment avec le comte de Laval. Ce prisonnier s'était mis à un régime de deux lavements par jour. Fournier paraissait donc deux fois *devant* ce prétendu malade.

— Que de lavements ! on nous vole, s'écria Dubois, lorsqu'il s'agit d'apurer les comptes de la Bastille.

— Eh ! l'abbé ! repartit le régent, puisqu'ils n'ont que cet amusement-là, ne le leur ôtons pas.

Un autre prisonnier, nommé Abacy, figure sur les registres de la Bastille pour une cause des plus frivoles : c'était un agioteur, d'abord laquais, qui avait fait fortune rue Quincampoix avec le papier de M. Law. Devenu riche, Abacy se commanda une voiture. Il était attendu rue Quincampoix pour des spéculations, et donna ses ordres à la hâte au carrossier :

— Voici mon nom, dit-il, et mon adresse ; faites-moi un beau carrosse.

— En velours ?

— Oui, oui.

— Avec les crépines en or, ou en argent ?

— En or et en argent ; je suis riche, allez.

Et il courait toujours.

— Monsieur ! monsieur ! et les armes... quelles armes voulez-vous ?

— Tout ce qu'il y a de plus beau.

— Adieu.

On mit sur le carrosse d'Abacy des fleurs de lis et une couronne royale. Il ne s'en aperçut seulement pas, mais les généalogistes mouchards s'en aperçurent pour lui : le carrosse fut brûlé, le maître fut enfermé à

la Bastille pour étudier le blason et ses conséquences.

Parmi de nombreux détenus nous chercherons en vain des causes importantes et des aventures dignes d'intérêt. L'abbé Bremmer, Hongrois, agent d'affaires du prince de Ragosky, avait fait imprimer et distribuer des écrits satiriques contre Philippe et son gouvernement. Il rappelait les empoisonnements de la famille royale, l'épuisement des finances, l'humiliation des parlements et des princes légitimés. Embastillé, en août 1721, l'abbé se coupa la gorge dans sa chambre le 25 décembre de la même année.

MM. de Talhouet, Clément, Gally et Daudé, maîtres des requêtes, accusés de prévarications dans leurs fonctions et emplois, comme aussi d'avoir fabriqué faussement et frauduleusement des suppléments de liquidations d'actions de la banque, et de s'en être partagé le produit, furent mis à la Bastille et jugés. Ils réclamaient la juridiction du parlement. Mais une chambre assemblée extraordinairement les condamna, Talhouet et Clément à être décapités; Gally et Daudé à être pendus. Leur peine fut commuée plus tard en un bannissement perpétuel.

Un mot maintenant sur le régime de la Bastille à cette époque.

De Launay, successeur de Bernaville, laissa respirer plus librement les prisonniers. Il était avare, on le sait, mais n'outrepassait point ses pouvoirs. Il n'avait pas d'ailleurs dans le gouvernement cette intrépide contrainte qui porta Bernaville et Saint-Mars à des excès de zèle si coupables; ses bénéfices sur les seigneurs renfermés pour l'affaire de Cellamare furent considérables. Jourdan de Launay, entré à la Bastille en 1719, y resta trente ans.

C'était un poste bien salutaire, comme on le voit, pour la santé et la fortune des gouverneurs, car Bernaville comptait près de trente ans de service, soit à Vincennes, soit à la Bastille. Saint-Mars, tant à Pignerol qu'aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille, avait commandé quarante ans. M. de Besmeaux, plus de quarante.

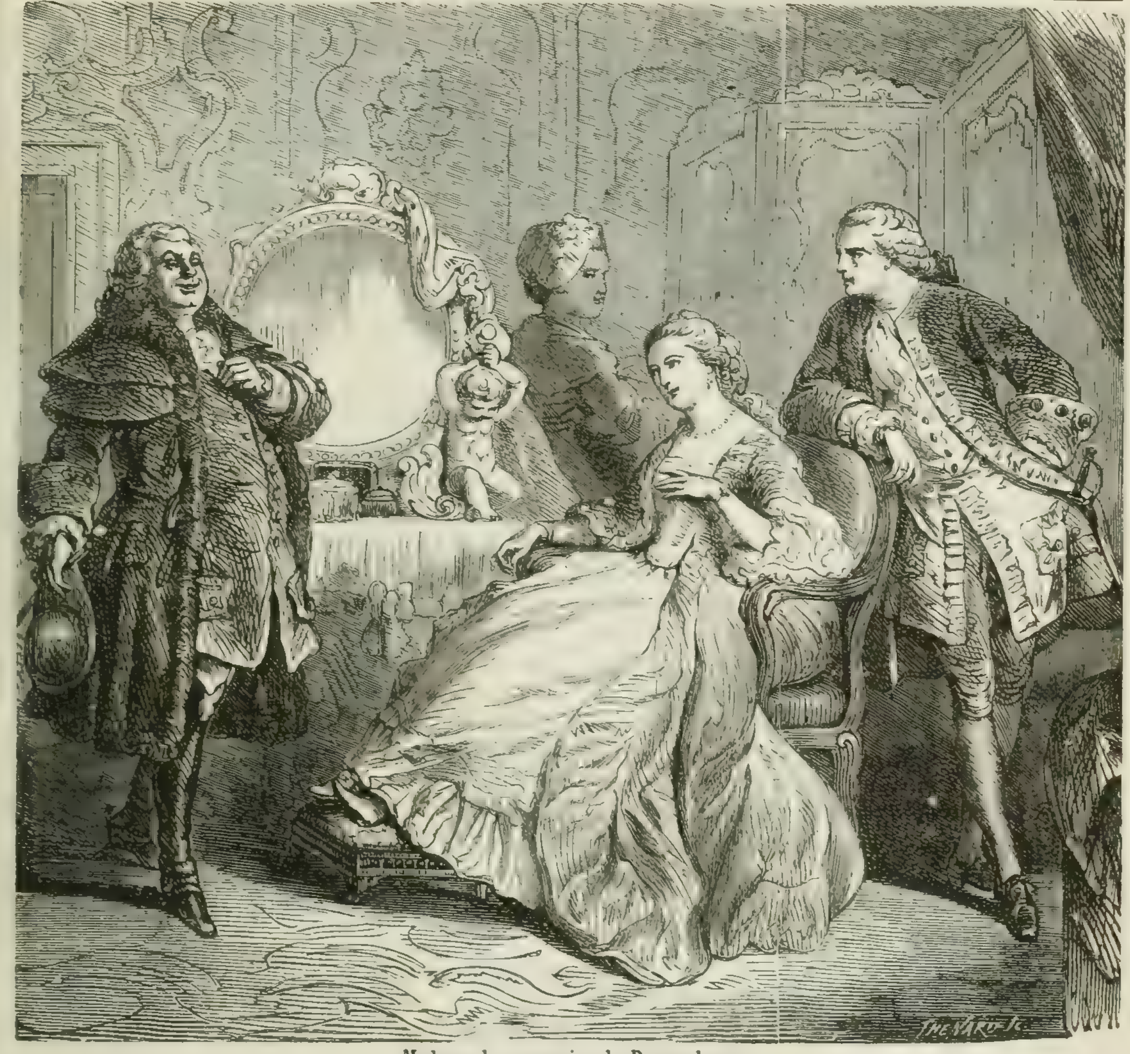
C'est peut-être la comparaison perpétuelle de la liberté, de l'aisance dont ces messieurs jouissaient de par le roi, avec les tortures et les privations qu'ils infligeaient aux autres qui contribuait à conserver si florissante et si longue leur existence adjacente aux supplices de la prison d'État. De Launay eut un fils qui naquit à la Bastille en 1740. Nous le retrouverons gouverneur à son tour, au moment où la Bastille tomba, et ce fils paya chèrement la prospérité de son père et de leurs prédécesseurs.

LA BASTILLE SOUS LOUIS XV

Prisonniers : Du Boulay. — Vaillant. — L'abbé Bécheran. — Les convulsionnaires. — Fiel. — Lahier. — Marie Charlier. — Santuron. — Magnan. — Marie Lelièvre. — Terrasson. — Suleau. — Chalandas. — Beaujean. — Godenesche. — François. — Emeri. — Foulon. — Comtré. — Mercier. — Mutel. — Forcassy. — Lefèvre. — Desfonds. — Brocq. — La Beaumelle. — La Bourdonnais. — Mazers de Latude. — Antoine Allègre. — Marmontel. — Mademoiselle Tiercelin. — Tavernier. — Lally Tollendal.

Gouverneurs : Jourdan de Launay. — Pierre Baisle. — François-Jérôme Dabadie. — Macosi Chapelles Jumilhac de Cubsac.

Nous voici arrivés au point culminant de l'ouvrage. Tout ce que la cruauté des tyrans, prédécesseurs de Louis XV, a pu amasser de peines et de gênes va être mis en œuvre sur des milliers de victimes, durant un règne de cinquante et un ans. Louis XI,



Madame la marquise de Pompadour.

François Iᵉʳ, Richelieu, Louis XIV, la Régence n'ont fait qu'apporter des matériaux à l'édifice. Il est complet sous Louis XV, et fonctionne dans ses moindres détails comme une vaste machine à torture.

Louis XV, enfant d'une constitution frêle et toujours menacé par la rivalité des branches cadettes, ne fut pas élevé pour gouverner : on ne lui demanda que de vivre. Il fut appelé le *Bien-Aimé*, non pas qu'on l'aimât ou qu'il se fût rendu aimable, mais parce qu'on avait eu tant de peur de le perdre qu'il semblait un trésor inestimable pour la nation. Il garantissait, par sa seule existence, à l'aristocratie les priviléges et la paix au peuple; l'or en haut, le pain en bas. Louis XV, fidèle aux principes d'égoïsme que ses nourrices et ses gouverneurs lui avaient inculqués, ne vécut que pour lui seul.

Cet égoïsme farouche est le caractère principal de son règne. Il laissa bien loin derrière lui l'orgueil et le despotisme de Louis XIV. Sous Louis XV, pas de fondations, pas de progrès, pas d'allure décisive. Ce roi conservateur ne parut préoccupé que de faire assez durer le trône pour qu'il ne s'écroulât pas de son vivant.

A son avénement les jésuites relevèrent la tête. La persécution contre les protestants, interrompue par la Régence, recommence avec une fureur d'autant plus âpre que la question religieuse s'était compliquée d'une espèce de nouveauté.

Le jansénisme était militant, on avait donc prise sur chacun de ses adeptes par le double côté du religionnaire et de l'écrivain; plus de quatre-vingt mille lettres de cachet furent expédiées par les jésuites contre les jansénistes. Il suffisait d'être soup-

çonné de jansénisme pour être arrêté. La persécution fit naître l'enthousiasme, et une ardeur insensée de religion dévora toutes les têtes; la Régence avait mal étouffé les feux allumés par la bulle *Unigenitus*, l'incendie se réveilla sous Louis XV.

Avant de pénétrer au cœur de cette histoire tragi-comique, on doit inaugurer la Bastille sous Louis XV, par le seul prisonnier un peu intéressant qui de la Régence à l'année 1751, c'est-à-dire pendant vingt-sept ans, ait figuré sur les registres d'écrou. Nous voulons parler du docteur du Boulay, qui, sans motif bien connu, mais apparemment pour quelque écrit janséniste, fut embastillé en mars 1727, et ne sortit de prison qu'à l'avénement de Louis XVI, lorsqu'un ministre plus humain ouvrit les portes de fer de la prison d'État.

Il y avait quarante-huit ans qu'il n'avait quitté la chambre sourde de sa tour. Un écrivain du siècle dernier dépeignit avec beaucoup de sensibilité les émotions de ce malheureux mis en liberté :

« Durci par l'adversité qui fortifie l'homme quand elle ne le tue pas, il avait supporté les ennuis de sa captivité avec une constance mâle et courageuse. Ses cheveux blancs avaient acquis presque la rigidité du fer, et son corps ployé si longtemps dans un cercueil de pierre, en avait contracté la fermeté compacte.

« La porte basse de son tombeau tourne sur ses gonds, s'ouvre toute grande, et une voix inconnue lui dit qu'il peut sortir; il croit que c'est un rêve, il hésite, il se lève, et s'étonne de l'espace qu'il parcourt; l'escalier, la cour, la salle, tout lui paraît vaste, immense, sans bornes; ses yeux ont peine à supporter la clarté du jour, il franchit enfin le redoutable guichet. Quand il se sentit rouler dans la voiture qui devait le ramener à son ancienne habitation, il ne put en supporter le mouvement, il fallut l'en faire descendre. Il demande la rue où il logeait, et ne la retrouve plus; il ne reconnaît ni le quartier, ni la ville, ni les objets qu'il a vus autrefois.

« On s'empresse autour de lui à la vue de ses habits qui rappellent un autre siècle; les plus vieux l'interrogent et n'ont aucune idée de ce qu'il rappelle. On lui amène par hasard un vieux domestique, ancien portier qui, confiné depuis quinze ans dans sa loge, n'avait plus que la force suffisante pour tirer le cordon de la porte; il ne reconnaît pas le visage de son maître; à peine son nom réveille-t-il en lui quelque souvenir; il lui apprend que sa femme est morte, il y a trente ans, de chagrin et de misère, que ses enfants sont partis en des pays inconnus; ses amis, disparus ou morts.

« Le malheureux regarde avec effroi tous ces visages qu'il ne connaît pas, il regrette son cachot; dans sa douleur, il va trouver le ministre auquel il doit sa liberté, si précieuse il y a trente ans; il lui demande d'être reconduit en prison.

« Le ministre comprit cette infortune et s'attendrit. Le prisonnier fut relégué avec ce pauvre portier, qui pouvait encore lui parler de sa famille dans une retraite aussi solitaire, quoique au milieu de la ville, que le cachot dont il regrettait le calme et le silence. Après quelque temps ce malheureux mourut du chagrin de ne trouver personne qui pût lui dire : Nous nous sommes rencontrés jadis. »

Quelques mots sur le roi Louis XV. Il était beau à quinze ans, d'une beauté qui rendit folles toutes les femmes de sa cour. Elles voyaient déjà revenir le temps heureux des Mancini, des Lavallière, des Fontanges, des Montespan; aimer un beau jeune homme, riche, prodigue et roi, quelle fortune!

Mais cette beauté du jeune âge devint fadeur, et Louis XV ne fut bientôt plus beau que pour les femmes ou les flatteurs; des yeux à fleur de tête, sans reverie, sans éclair, un front déprimé, un courage suspect, pas de religion, pas d'amour d'aucune espèce, si ce n'est l'appétit charnel. Louis XIV avait pris jeune tout le soin du gouvernement et travaillait réellement.

Louis XV abandonna jeune tout travail et s'enferma, comme les rois d'Orient, avec des cuisiniers et avec des femmes. Jamais voluptueux — on dit qu'ils sont compatissants; quel paradoxe! — n'eut l'âme plus triviale et le cœur plus sec.

Nous allons être réduit à ne plus nous occuper de ce prince pendant près de trente ans. Les incarcérations, les procédures, les supplices ne le regardent plus; peut-être a-t-il signé tout cela, mais je vous jure qu'il n'en savait rien. Peut-être les injustices ont-elles été criantes; mais quel règne n'eut pas ses injustices? c'est l'histoire telle qu'il la voyait. M. de Fleury ne lui apprit pas au-

tre chose. Nous parlerons donc surtout du règne de MM. Phelypeaux, Chauvelin, Amelot, Bauyn, d'Argenson, de Choiseul.

Par où commencer? le nombre de tous ces prisonniers, dont le plus grand crime est la folie, effraye l'historien des cruautés de Louis XIV. Quels registres ! les noms seuls et les motifs de détention feraient un gros volume ; comment parviendrait-on à raconter les misères de tous ces infortunés qui passent devant nous comme des ombres en prononçant leur nom qui rappelle un souvenir d'horreur ! Naguère nous parlions des religionnaires, c'est en général qu'il faut envisager ce genre de prisonniers sous Louis XV ; l'importance du chiffre en défend l'analyse. Plus de quatre mille sont connus.

Voici comment les jansénistes se transformèrent en convulsionnaires.

Sous Louis XIV, lorsque régnaient les jésuites, le parti janséniste comptait au nombre de ses saints, François Pâris, fils d'un conseiller au parlement. Les jansénistes, pour la plupart, vivaient d'une manière édifiante, s'occupant surtout de controverse pratique ou théorique, et s'appliquant à régénérer la religion ou à faire triompher leurs innovations par de bons exemples. Pâris commença par abandonner à son frère sa part du patrimoine de la famille; ce simple diacre refusa, par humilité, d'arriver jusqu'à la prêtrise. Ce n'était ni fanatisme ni grimace; Pâris se montra charitable, instruisit et nourrit les pauvres, leur donna l'amour du travail et travailla pour eux du métier de tricoteur de bas. Sa vie fut tout entière de dévouement et d'abnégation.

Le peuple l'aimait et le vénérait. Pâris avait écrit contre *la constitution;* en mourant, il confirma tous ses actes, reçut l'extrême-onction, et communia pour la première fois depuis quinze ans, sous prétexte que pendant ce temps il n'avait pas été assez digne. Il mourut à dix heures du soir, le 1er mai 1727 ; et le lendemain, il y avait au chevet de son lit une affluence de peuple qui coupait ses cheveux et faisait toucher à son corps des livres, des chapelets, des images et même des reliques. Ses meubles et ses habits furent hachés pour faire aussi des reliques.

On l'enterra dans le cimetière de la paroisse Saint-Médard, situé derrière le maître-autel, et une foule considérable de gens de distinction assistèrent à ses obsèques. Ce même jour, une veuve de soixante-deux ans, privée depuis vingt-cinq ans de l'usage d'un bras, se trouva guérie en s'approchant du cercueil.

Aussitôt Pâris fut considéré comme un Dieu, et l'on compta ses miracles, qui furent enregistrés par le cardinal de Noailles. Ce nouveau Dieu vit arriver à lui une multitude de jour en jour plus enthousiaste, et qui abandonnait assez volontiers le vrai Dieu. C'étaient d'abord les gens qui l'avaient connu et respecté. Parmi ces admirateurs, quelques jeunes filles exaltées par une douleur naïve à l'idée des tortures infligées à ceux de leur religion, tombaient en des convulsions extatiques; des hommes crispés par une surexcitation de colère et de désespoir éprouvèrent les mêmes accidents. Ces sortes de contagion sont connues. Les anciens en citaient comme exemple frappant les filles de Milet.

Aux fêtes de Vénus, il n'était pas rare de voir les femmes se tordre dans des convulsions semblables, et les antiques Pythonisses souffraient cette torture sur le trépied sacré. Toute passion poussée à l'extrême et dégénérée en manie peut devenir contagieuse. On a vu de nos jours des suicides endémiques comme des rougeoles; plusieurs soldats se sont donné la mort de suite dans la même guérite, pendant la nuit ; la guérite brûlée, cette rage disparut. Dès le commencement des miracles, disait un lieutenant de police, si on eût puni ou réprimé comme fous les convulsionnaires, si en les punissant on ne les eût pas persécutés, nul doute que ce délire n'eût été ridiculisé au lieu de devenir presque une religion.

Tant que ces maniaques ne furent que des enthousiastes malades ou dupés, la rage offrait des chances de guérison. Mais bientôt la crédulité populaire fut exploitée. On faisait les miracles contre les jésuites; certains convulsionnaires *travaillant* sur le tombeau du diacre Pâris, produisaient avec leurs contorsions savantes et leurs dislocations incroyables, l'effet que les protestants des Cévennes, exaltés jusqu'à la démence, produisaient dans leurs montagnes contre les dragons convertisseurs; en sorte que la convulsion devint une émeute au bout de deux ans.

En 1725, un janséniste, prêtre du diocèse de Troyes, nommé Pierre Vaillant, fut mis

à la Bastille pour cause de religion. Il devint fou, commença par annoncer la résurrection du prophète Élie, et finit par déclarer qu'il était lui-même ce prophète.

On le fit souffrir trois ans; jouet des autres prisonniers qu'il prêchait du matin au soir, et avec des accès de rage qui ne promettaient pas un talent vulgaire de convulsionnaire, il fut cependant mis en liberté sous la condition de sortir du royaume; mais Vaillant avait sa vocation toute tracée.

En 1728, les convulsions étaient déjà fort avancées, il se fit convulsionnaire avec des idées arrêtées. Il enrégimenta tous les fous de son espèce, donna des lois à ses disciples, des chefs, une administration, et divisa la convulsion en orthodoxes et en hérétiques.

Ce fut pendant six ans le plus furieux des pontifes; il dirigeait les adeptes et perfectionnait leurs extases. C'était un spectacle fort effrayant que celui de l'abbé Bécheran et des jeunes filles, faisant le saut de carpe sur les tombes du cimetière Saint-Médard ou sur celle même du saint diacre Pâris, et ravissant d'admiration une galerie qui eût dû, pour l'honneur de l'humanité, s'empresser d'appeler un médecin ou un commissaire de police.

Mais Vaillant, après avoir fondé sa secte et acquis une grande réputation parmi les fous de son opinion, fut enlevé une seconde fois et jeté à la Bastille. Cette fois, ses convulsions furent pour lui seul. On le gardait tantôt dans un cachot, où il se meurtrissait contre les murs, tantôt, lorsqu'il était trop meurtri, dans une chambre d'où ses hurlements et ses extravagances le faisaient bientôt chasser. Ce second emprisonnement dura vingt-deux ans, après quoi le prophète Élie fut transféré à Vincennes, où il mourut. Ce donjon de Vincennes, antichambre ou tombeau des plus fameux prisonniers de ces époques curieuses, fournirait une histoire bien intéressante, bien féconde en révélations.

On raconte que cet apôtre avait donné son nom à un genre de *convulsionnarisme* (qu'on me passe ce mot). Le Vaillantisme regna quelque temps même après la prison de l'inventeur. A la Bastille, un jour Vaillant essuya dans sa prison un feu de cheminée qui remplit la chambre de fumée et de flamme.

— Ah! ah! s'écria-t-il, qu'on vienne me dire que je ne suis pas le prophète Elie; qu'est-ce donc que ceci? n'est-ce pas le feu qui doit m'enlever au ciel? j'en reconnais le tourbillon.

Mais des seaux d'eau, du soufre brûlé, et des coups de mousquet tirés dans la cheminée, éteignirent le tourbillon du prophète. Il resta seul tout inondé dans sa chambre. Alors l'illusion des grandeurs s'évanouit, et il n'en resta qu'un peu de fumée fort puante. Vaillant, revenu de ses erreurs, s'en fit l'aveu tout haut à lui-même, et pour donner une publicité honorable à sa profession de foi, il écrivit au lieutenant de police, Hérault, la lettre suivante :

« Décidément, monsieur, je ne suis pas le prophète Elie; Dieu me l'a fait voir dans une circonstance toute récente. Le tourbillon n'était pas pour moi. Après avoir rempli les fonctions de ce prophète avec quelque éclat, je me vois forcé par la vérité d'avouer que je ne le représente plus, et que je n'ai aucune mission pour l'annoncer ni pour agir ou parler en son nom.

« En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration.

« PIERRE VAILLANT. »

Néanmoins Vaillant avait excité l'envie et la rivalité. Il se forma une secte séparée, méprisée des autres; les augustiniens, qui exécutaient des processions nocturnes, et, la corde au cou, la torche au poing, allaient faire amende honorable à Notre-Dame, puis se rendaient à la Grève et baisaient la terre de cette place sur laquelle ils avaient l'espoir d'être mis à mort.

A ces deux sectes il faut joindre les mélangistes, les discernants, les margoulistes, les figuristes et les secouristes.

Tous ces corps de convulsionnaires se déchiquetaient à qui mieux mieux pour la plus grande gloire de leur opinion. Les secouristes cependant méritent une mention à part.

Ils participaient de toutes les sectes, et étaient bien venus de toutes. Un secouriste ne peut avoir de plus juste nom que celui de bourreau des convulsionnaires. *Secourir* un de ces fous c'était le rouer de coups, lui marcher sur le ventre et sur la tête, le briser à coups de bûches et de barres de fer.

Certains secouristes tordaient les doigts à des jeunes filles, leur pinçaient les mamelles avec des tenailles, leur perçaient le corps de longues pointes de fer, les cruci-

fiaient même. Ces horribles supplices étaient accompagnés des hurlements de jouissance de la victime. De ces convulsions aux extases de la quiétiste madame Guyon et du bon archevêque de Cambray, il y a loin, on l'avouera.

Le roi n'eut pas d'autre ressource que de faire fermer le cimetière Saint-Médard. Au moins la manifestation publique fut interdite, et ces hideux spectacles n'ensanglantèrent plus les carrefours. Mais les convulsionnaires se retirèrent dans des maisons de particuliers, où l'on se pressait en foule, et où la police, souvent dépistée, n'empêcha plus les horreurs du fanatisme de se déployer dans toute leur violence. La *persécution* fut poussée à son comble. Hélas! ce n'était déjà plus persécuter : les persécuteurs n'avaient plus affaire qu'à des fous. Le peuple, qui aime à chanter, écrivit sur les murs du cimetière :

De par le roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Entrer dans un détail des sectes de convulsionnaires ce serait vouloir ajouter plusieurs volumes à cet ouvrage. A la Bastille les convulsionnaires furent entassés par troupeaux. Nous allons copier pour tout exemple un chapitre des registres d'écrou, celui de l'année 1732, qui compta cinquante-trois prisonniers connus embastillés. On verra par les causes de leur détention dans quelle proportion figurent les jansénistes devenus fous furieux.

Nous signalerons parmi ces malheureux quatre victimes déplorables de l'absurdité des juges, une pauvre femme Lelièvre, qui fut arrêtée comme convulsionnaire et n'était qu'épileptique. Un honnête manufacturier, Terrasson, qu'une haine ministérielle embastilla comme *soupçonné* d'avoir *voulu* porter des dessins de manufacture à l'étranger.

Un Italien, malheureux empirique, emprisonné à perpétuité pour avoir *dupé* les seigneurs de la cour en leur donnant des remèdes pour rajeunir. Lequel du vendeur ou de l'acheteur était coupable? Si l'un dupait, l'autre n'était-il pas furieusement stupide? Enfin un innocent, Brocq, cabaretier, qui, jeté en prison sur une fausse accusation d'assassinat, perdit la tête après trois mois de l'horrible régime des prolétaires embastillés ; il se jeta par une fenêtre un jour qu'on le menait à la promenade et qu'il crut être conduit à l'échafaud. On songera, en lisant ces pages, qu'elles sont l'histoire d'une époque séparée seulement par soixante ans de la régénération offerte au monde par la France ainsi esclave.

Il ne manque à ce tableau qu'un seul trait : la vieillesse, la folie, les femmes ont été insultées ou torturées par ces convertisseurs stupides. Ajoutons l'enfance : en 1747, la petite Saint-Père, âgée de sept ans, fut enfermée à la Bastille et y demeura un an. Elle était convulsionnaire ! Les exempts, les archers, l'état-major de la Bastille et huit tours flanquées de fossés pour s'assurer d'un perturbateur de sept ans !

ANNÉE 1732.

MINISTRES. — Causes générales.

PHELYPEAUX. — Convulsionnaires et graveurs d'estampes contre la constitution.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

Jean Fiet, cuisinier du collége de Navarre. — Janséniste qui alloit fréquemment à Saint-Médard, où il se procuroit des convulsions volontaires sur la tombe de M. Pâris ; et ce, par le conseil d'un parent dudit sieur Pâris : ce qu'il a avoué.

Pierre Lahier, garçon boulanger, et Claude-François Tiersan, apprenti bourrelier. — Les médecins ont reconnu, et ils ont avoué, qu'ils se procuroient des convulsions qu'ils faisoient cesser à volonté.

Marie-Anne Chartier, travaillant à la dentelle, âgée de vingt et un ans. — Convulsionnaire du tombeau de M. Pâris ; elle est convenue qu'elle se donnoit des convulsions volontairement. Qu'ayant un mal d'estomac, elle fut à Sainte-Geneviève, et qu'elle y trouva une dame qui lui conseilla d'aller à Saint-Médard ; et qu'elle y fut malgré les avertissements de son confesseur, et que voyant des personnes qui faisoient des contorsions, qu'on appeloit des convulsions, elle crut qu'elles étoient nécessaires pour obtenir sa guérison, et s'en procura comme les autres.

Pierre Santuron. — Accusé par le petit de la Porte de lui avoir montré à faire des convulsions.

La nommée Magnan, qui accompagnoit et soutenoit, sur le tombeau de M. Pâris, l'abbé Bécheran.

Marie-Jeanne Lelièvre. — Cette femme

était sujette à l'épilepsie ; ayant malheureusement été prise de son accès dans la rue, on la crut convulsionnaire et on l'arrêta.

Le sieur Antoine Terrasson. — Soupçonné de vouloir porter chez l'étranger les dessins de la manufacture de Lyon ; mort à la Bastille après douze ans de détention. Il mangeoit tous les jours à la table du gouverneur.

Le père dom Paul Suleau, bénédictin de l'abbaye de Rebais. — Janséniste, accusé de débiter les *Nouvelles ecclésiastiques* et autres livres de parti. Il a été arrêté à la réquisition de M. l'évêque de Laon, pour avoir administré le saint viatique à l'abbé Tilories, sans avoir observé les formalités requises ; il l'avoit porté dans sa poche.

Le sieur Chalandas. — Prêtre habitué à Saint-Germain l'Auxerrois, accusé de prêcher avec trop de chaleur sur les affaires du temps, et d'avoir avancé des principes contraires au respect dû au Saint-Siége. Il a été interdit de confession et de prédication : il l'étail encore six ans après.

Le comte de Beaujean. — Pour menaces faites à M. d'Angevilliers, ministre de la guerre.

Le sieur Godonesche, graveur. — Il avoit gravé et distribué contre la religion et les bonnes mœurs des pièces indécentes et obscènes pour des gens de parti.

Le nommé François. — Il est dit dans le registre même qu'on ignore les motifs de sa détention.

Pierre-Charles Émeri, imprimeur. — Pour avoir imprimé un écrit intitulé *la Genèze*, qui n'est nullement conforme au manuscrit qui avoit été approuvé par M. l'abbé le Rouge. Il l'avoit augmenté pour soutenir le jansénisme ; il prétendoit dans cet ouvrage que le prophète Élie devoit revenir, etc. C'étoit le système d'une secte de jansénistes, appelés élisiens ou vaillantistes.

La nommée Foulon, fruitière orangère à Versailles, et son fils, nommé François Foulon, domestique. — Jansénistes.

Gervais-Martin Cointré, graveur, fils d'un fossoyeur de l'église de Saint-Severin. — Pour avoir fait des vers destinés à être mis au pied d'une gravure qui représentoit un arbre, entre les branches duquel on aperçoit MM. Nicole, Quesnel, Pâris et autres ; deux jésuites serroient cet arbre par le pied, pendant que plusieurs autres tâchoient de l'abattre, en le tirant avec des cordes.

Jacques Mercier, fils d'un maître peintre. — Accusé d'avoir débité une estampe représentant le pape lardé d'une douzaine de jésuites, et une autre représentant M. l'archevêque jetant à Pâris, diacre, une pierre sur laquelle étoit écrit *Vintimille* ; et M. Hérault, armé de la crosse de cet archevêque, qui commandoit cette lapidation.

Thomas Mutel, graveur. — Pour avoir gravé des estampes contre les jésuites et la constitution, entre autres une représentant une danse de diables qui tiennent M. l'archevêque par la main, et le font danser autour d'un feu, lequel brûle les *Nouvelles ecclésiastiques*. Plusieurs diables soufflent dans les oreilles de cet archevêque.

François Forcassy, Italien. — Qui dupoit les seigneurs de la cour en leur donnant des remèdes pour rajeunir. Il a été conduit au For-l'Évêque, après douze ans de séjour à la Bastille.

La nommée Lefèvre. — Jeune convulsionnaire miraculée ; elle avoit jusqu'à trente convulsions par jour ; elle en avoit d'internes et d'externes : elle en a eu à la Bastille. Il alloit chez elle un grand concours de monde pour voir ses convulsions. Elle a été transférée à l'hôpital.

Le chevalier Desfonds, gentilhomme de Vivarais, ci-devant lieutenant au régiment de Conti. — Il declamoit contre le ministre et les généraux, surtout contre M. de Lowendal, qu'il appeloit fripon. Il disoit qu'il lui avoit donné la croix de Saint-Louis, mais qu'il s'en soucioit si peu, qu'il l'avoit laissée dans sa valise. Il paroit que ce prisonnier avoit déjà été deux fois à la Bastille.

Louis Brocq, cabaretier du village de Bouy. — Mort trois mois après son emprisonnement, âgé de vingt et un ans, s'étant jeté par une fenêtre de l'escalier de la tour du Coin, au troisième étage, désespéré d'avoir été faussement accusé d'avoir participé à l'assassinat de deux employés au village de Bouy.

Cette nomenclature officielle est assez significative. Comment n'y pas voir en abrégé toute l'histoire des vingt premières années du règne de Louis XV ? Nous n'avons pas choisi le chapitre ; dix autres son tout semblables, sauf les noms. La Bastille n'offre donc aucun intérêt autre que celui indiqué par nos réflexions sur la religion des jansénistes et des jesuites, et l'on nous saura gré de ne pas recommencer sous la

rubrique Jansénius ou Molina la biographie des adeptes de Calvin ou de Luther à la Bastille.

Passons à des persécuteurs, à des persécutés d'un autre ordre.

Voltaire régnait sur le monde lettré comme Louis XV sur la France. Un jeune écrivain, nommé la Beaumelle, s'avisa d'attaquer à la fois ces deux rois, l'un dans ses aïeux, l'autre dans ses écrits. Il composa une réfutation des idées émises par Voltaire sur le siècle de Louis XIV, rabaissant le grand roi au niveau des plus ordinaires monarques, et le grand historien au rang des compilateurs.

Cet ouvrage porte le titre de *Note sur le siècle de Louis XIV*. Voltaire et le roi furent vengés du même coup par l'embastillement du satirique. Les fragments du journal qu'on va lire furent composés par la Beaumelle à la Bastille, et sont complétement inédits. Ils donneront de nouveaux détails fort intéressants sur le régime de la prison et sur le caractère du prisonnier.

L'esprit de la Beaumelle, alors âgé de vingt-six ans, est brillant et original ; son style est ferme, clair, et tire une grande puissance du paradoxe qu'il manie fort habilement. On verra combien cette âme distinguée et d'une trempe vigoureuse se trouva brisée en détail par la voie solitaire et lugubre de la prison. La Beaumelle est célèbre par la lutte acharnée qu'il soutint, sans être vaincu, contre Voltaire, qui lui fit l'honneur d'entrer à son sujet dans des colères sérieuses, de le faire persécuter avant, pendant et après sa prison, et de l'appeler, en vers et en prose, *cuistre*, *gredin* et *coquin*, ce qui constitue une réunion d'arguments peu solides (255).

« A la Bastille, ce dimanche 29 avril 1753.

« Je parlerai de moi et à moi, je ne dirai donc rien de fort agréable pour moi, ni de fort intéressant pour les autres.

« Je fus arrêté le 24 avril, à dix heures du matin. Après une visite fort polie de mes papiers, qui dura deux heures, j'aurais pu m'échapper, mais il aurait fallu sortir de France, et je veux y vivre et y mourir. Il est vrai que l'ordre du roi ne me fut pas présenté et que mon évasion n'aurait pas été une désobéissance.

« Arrivé ici, je ne perdis pas courage, j'avais consolé mes domestiques en partant, j'avais dans le carrosse conservé mon sang-froid, j'avais entretenu de choses agréables l'exempt. Je ne me démentis pas, j'entrai ici sans me manquer à moi-même. Je ne m'approchai pas à la fenêtre, je m'amusai à lire sur les parois les noms de mes prédécesseurs.

« Qu'une lettre de cachet envoie la vertu à la Bastille, je trouverai des crimes à la vertu, ou du moins des ombres de crimes, et ce n'est que l'ombre de l'imprudence qui m'envoie à la Bastille.

« Je crois aux pressentiments, cela est décidé ; j'y croirai désormais ; j'y croirai non sur la parole ou pour mieux dire le soupçon de Maupertuis, mais d'après ma propre expérience. Il y avait un mois que je craignais d'aller à la Bastille ; mon testament que je fis alors prouve qu'il y avait plus que crainte. Je m'étais déterminé à partir le 25 pour la Ferté, quoique mes affaires me voulussent à Paris.

« Quand vous êtes venu me voir, mon cher la Condamine, le meilleur des hommes et le plus tendre des amis, j'ai deviné dès que j'ai entendu la porte s'ouvrir que c'était vous. Quand je me brouillai avec le grand maréchal de Danemark j'en prévis les suites, et quinze jours après mon arrivée à Berlin je prévis que je serais ennemi de Voltaire. Notre âme peut connaître l'avenir, elle le connaît obscurément, et c'est à cause de l'obscurité de notre présomption que nous ne l'évitons pas. Le passé nous éclaire pour le futur, le présent n'existe pas pour nous ; ce que nous appelons le présent ce sont les points du passé et de l'avenir le plus voisin.

« Que l'espérance est une belle chose ! l'espérance et la crainte sont les effets de notre faculté de pouvoir.

« Une chose très-curieuse serait la gazette de la Bastille, les sentiments des prisonniers, leurs pensées, leurs espérances, leurs projets, la curiosité des anciens, les aventures des nouveaux, leurs jeux, leurs amusements, les révolutions qui arrivent dans leur façon d'être et dans leurs manières de penser, leurs efforts pour se communiquer leurs idées ou leurs malheurs, leurs désirs de la liberté ; tout cela serait le fond de leur gazette infiniment propre à faire connaître le cœur et l'esprit humain.

« On n'est pas entièrement malheureux

quand on peut penser au bon, au beau et au vrai.

« Je ne puis faire le bien ici, mais du moins puis-je en souhaiter à ceux qui m'oppriment. O Dieu! rendez-moi libre et rendez Voltaire honnête homme. Si tout Paris était à la Bastille je ne m'en croirais pas plus malheureux.

« Dans le malheur on est injuste, on se croit oublié de ses amis, on exige qu'ils pensent sans cesse à nous, parce qu'on pense sans cesse à eux, sans faire réflexion qu'on ne pense sans cesse à eux que parce qu'on est abandonné de la nature entière...

« Au moins n'ai-je pas la peine de fermer ma porte.

« A la Bastille, ce lundi 30 avril.

« J'ai écrit à M. Berryer et lui ai écrit de mon innocence en homme innocent; à M. de Montesquieu quatre mots, mais quatre mots de trop; à MM. de la Tour et de la Condamine comme à mes plus zélés et plus chers amis; à M. Bombarde comme un honnête opprimé écrit à un honnête homme; à madame de Pompadour, à qui j'ai marqué que je lui serais entièrement dévoué, que je lui offrais à la vérité un bien petit mortel, mais pourtant c'était le cœur d'un homme. Aux dames de Saint-Cyr que j'ai remerciées; à mon père, que j'ai consolé. Mais M. Berryer aura-t-il envoyé mes lettres?

« A neuf heures, MM. de Rochebrune et Duval sont venus me reconnaître et parapher mes papiers. Ils m'ont fait mille questions et beaucoup de caresses; ils m'ont recommandé au major, et porté des paroles de paix de la part de leur principal.

« La curiosité est un des grands supplices des prisonniers de la Bastille, et rien n'est plus naturel; l'indiscrétion est ordinairement leur crime.

« Les noms de ma chambre sont : Lemercier; Guiard d'Angers, 1749; Dorval, poëte français; Thevenard; Hoyau; Devaux, imprimeur.

« Que promettrai-je à M. d'Argenson? d'être aussi sage que je l'ai été depuis que je lui promis de l'être.

« Je ne crois pas que Tibère passât aujourd'hui pour un tyran dans aucun pays de l'Europe, à moins que ce ne fût en Angleterre.

« Le garçon qui me sert doit m'aimer, car je lui donne tous les jours une bouteille de vin. Si la soif me revient, je ne lui donnerai pas cette bouteille, et alors il croira que c'est un vol manifeste que je lui fais. »

La Beaumelle resta six mois à la Bastille; mais plus tard, ayant publié les *Mémoires de Maintenon*, nouvelle satire du régime monarchique, il retourna dans cette prison d'État.

Maintenant, lorsque nous aurons appris à nos lecteurs le nom illustre d'un des prisonniers de ce siècle, la Bourdonnais, le marin, l'administrateur habile, qui sous prévention d'exactions fut embastillé en 1748, nous aurons parachevé la visite des registres, dignes d'être dépouillés par un lecteur intelligent.

La Bourdonnais ne fut pas persécuté en prison. Bonne table, belle chambre, liberté d'écrire et de recevoir des lettres, élargissement en 1751, retardé seulement par des formalités que nous ne trouvons pas inutiles ni injustes, lorsqu'on se rappelle tout le despotisme des chefs français hors du continent.

Lorsque enfin cet homme remarquable parmi les tristes commis du gouvernement de Louis XV sera sorti de la Bastille, nous verrons recommencer l'histoire intéressante des prisonniers, parce que nous serons entrés dans un sillon fertile. Louis XV commencera d'être gouverné par ses maîtresses, réserve faite de ses ministres et de ses confesseurs.

Les maîtresses! Louis XIV s'accusait à son lit de mort d'en avoir abusé; il s'en accusait comme roi, non comme pénitent, et avec cet amour-propre de l'artiste, du poëte ou du général qui avoue une erreur dans sa glorieuse carrière, une tache dans le rayonnement de son génie.

Mais si madame de Maintenon fit embastiller plusieurs faiseurs d'épigrammes ou de nouvelles à la main, si madame de Montespan a causé quelques malheurs, qui seront apparus au roi à son heure suprême, grandis par la terreur du châtiment éternel, que dira-t-on des maîtresses de Louis XV, courtisanes infâmes, corrompues de cœur non moins que de corps, et ardentes à se venger du mépris qui affluait sur leur tête de toutes les classes de la société contemporaine!

Comment jugera-t-on l'homme qui adorait des femmes capables de ces excès, l'homme qui connaissait ces cruautés et les pardonnait, le roi qui souriait aux fureurs



Il lui fit donner la meilleure chambre du donjon, des livres et du papier. — (Page 613.)

de ces féroces Messalines comme à des caprices de femmes; Quels caprices! et quelles femmes!

Quel roi! dira aussi la postérité.

En lisant dans les mémoires écrits par l'infortuné Mazers de Latude les causes de sa captivité, la persévérance de ses bourreaux, et les erreurs dont lui-même est coupable, il nous est venu la plus bizarre idée selon bien des gens, la plus naturelle et la plus justificative, selon nous, de toute la conduite du fameux prisonnier. Après avoir présenté les faits selon l'histoire et dans l'ordre naturel, nous offrirons au lecteur cette opinion toute nouvelle, qui alors peut-être prendra quelque consistance à ses yeux.

En 1649, par un beau matin du printemps, le beau marronnier des Tuileries, qu'on appelle l'arbre du 20 mars, était déjà couvert de feuilles et de fleurs. Sur un banc, à trois pas de cet arbre, deux hommes causaient avec feu, lorsqu'un jeune homme vint s'asseoir à l'extrémité de ce banc et se livra tout entier à la contemplation du charmant spectacle qu'offrait alors le jardin, non moins sombre et moins enfermé qu'aujourd'hui.

Les étrangers ne discontinuèrent pas de s'entretenir, malgré la présence d'un tiers, et bientôt ce dernier put saisir des fragments de leur conversation.

— Elle bouleverse tout, disait l'un; elle nomme aux emplois, elle complète les cadres de l'armée, elle a comme une rage de placer partout des protégés et de se faire des ennemis de ceux qu'elle destitue.

— Compensation, disait l'autre, c'est le même métier qu'elle faisait lorsque chez son père elle désespérait certains amants et encourageait les autres.

— Cette femme est maudite; elle ruinera la France et tuera le roi.

— Elle doit être riche, car elle prend un droit sur tous les bénéfices qu'elle accorde. Ses fermiers généraux lui soumettent leurs fournitures, elle choisit les plus beaux fruits du panier, la dîme des dîmes, et ce n'est que...

— Ce n'est qu'une infâme; elle abrutit le roi et protége les jésuites. Les convulsionnaires, qui se déchirent eux-mêmes comme des niais en l'honneur de saint Pâris, devraient plutôt assouvir sur elle leur fureur de tortures; quelque secouriste ne s'en chargera-t-il pas, avec une bonne bûche ou une broche empoisonnée?

— Du temps de Henri IV c'est ainsi qu'on a traité Gabrielle d'Estrées, qui n'avait pas fait le quart de ce qu'on reproche à cette courtisane.

— Eh bien, dit le plus jeune des deux interlocuteurs, je mettrai notre projet à exécution; que faut-il faire pour cela? M'introduire auprès d'elle, rien de plus aisé; des vers, des flagorneries sur ses charmes, la promesse de quelque volupté nouvelle... de quelque philtre qui rajeunisse...

— Oui, dit l'autre, qui s'aperçut que leur nouveau compagnon les écoutait avec une espèce d'étonnement; mais on gagne du froid sous ces arbres; allons au soleil, s'il vous plaît.

Ils se levèrent, traversèrent l'allée, firent le tour du bassin et se perdirent derrière les charmilles.

Resté seul, le jeune homme tomba dans une profonde rêverie. Il comprenait bien de qui ces inconnus venaient de parler. Une seule personne dans tout le royaume pouvait soulever tant de haine et tant de mépris: c'était la favorite du roi, la marquise de Pompadour, celle dont Voltaire, échappé de la Bastille, avait osé dire qu'elle était une grisette royale, femme hautaine, capricieuse, cruelle dans ses colères, qu'elle appelait des vapeurs, implacable dans ses haines, qu'elle nommait des aversions.

— Elle est bien belle! se dit-il, elle peut tout, elle est femme; et pas un de tous ces hommes que voilà ne parlerait d'elle sans un sourire de dédain ou un geste d'horreur. C'est que personne encore peut-être n'a su captiver par des soins intelligents cette âme délicate et distinguée dont on ne sait comprendre ni les sympathies ni les répulsions... Comment le ferait-on? il n'y a que des flatteurs et des traîtres à la cour. Ah! si la marquise était éclairée sur sa véritable situation, si un ami dévoué servait d'intermédiaire entre elle et ce peuple qui la hait, parce qu'il ne la connaît pas, peut-être cette haine se changerait-elle en amour. D'ailleurs la marquise ne serait-elle pas reconnaissante d'un tel service... Oui, mais comment parvenir jusqu'à elle... ce n'est pas même possible par un des moyens qu'énumérait cet homme, son ennemi. La marquise est blasée sur l'encens; un seul sentiment peut-être pourrait encore vibrer en elle, la reconnaissance... Car si puissante, madame de Pompadour n'a besoin de personne, et n'a d'obligation qu'au roi.

Ce que ce jeune homme ne s'avouait pas, c'était le motif de tant de zèle pour la marquise. Que devait lui importer après tout qu'on aimât ou non cette femme? Mais elle était pour lui quelque chose d'intéressant. Ainsi que tous les jeunes gens de cette époque, qui vivaient tournés vers la faveur comme le marin vers une brise favorable, notre inconnu rêvait incessamment la douce chimère d'attirer les yeux de cette belle jeune femme, et de se l'attacher par des liens indissolubles. L'éclat des parures, des fêtes, du pouvoir, fascinait les yeux de cette foule d'adorateurs ignorés, qui cherchaient du matin au soir, jusqu'à s'en rendre fous, tous les moyens d'en obtenir un seul regard. Et puis un instinct naturel enseignait à tous ces hommes que la marquise blasée ne goûterait jamais un encens banal, et ils s'appliquaient à donner au leur quelque saveur un peu nouvelle. De là tant de lettres, plus ou moins anonymes, de pétitions, de tentatives bizarres. Tel fut le sort des amants malheureux de cette royale courtisane, qu'ils entrèrent presque tous et moururent en prison. Ainsi finit François Le Comte, soldat au régiment de Bourbonnais, embastillé en 1743 *pour avoir écrit des lettres folles* à madame de Pompadour, transféré à Bicêtre.

Ainsi le sieur Bergeron, qui pour se rapprocher de la marquise, écrivit des vers contre elle et les lui envoya en disant qu'il lui en faisait le sacrifice. On l'embastilla d'abord, puis on l'exila de Paris; ainsi le baron de Vénac, compatriote de Latude, qui pour avoir écrit à la marquise un conseil sur sa santé, resta vingt ans au donjon de Vincennes.

Enfin Allègre, dont nous parlerons, et Latude lui-même, sont assez connus pour que nous fondions sur leur témoignage une certaine autorité.

Ces victimes, d'un ordre particulier, sont encore les moins nombreuses qu'ait faites la Pompadour. Mais elles pourraient passer pour les plus intéressantes. Le motif même de leurs fautes, s'il y eut faute commise par eux envers la sultane orgueilleuse, devait faire excuser ces erreurs. Mais il y avait dans le cœur de cette femme une férocité d'égoïsme qui n'a d'égal que l'égoïsme de Louis XV, et l'amour qu'elle n'encourageait pas fut traité comme un crime pire que la haine dont elle aurait souffert.

Revenons au jeune homme des Tuileries. C'était Henri Mazers de Latude, né dans le Languedoc, en 1725, d'un père gentilhomme et militaire distingué. Au moment où nous le voyons il revenait du siége de Berg-op-Zoom, et la paix venant d'être conclue, il n'avait pu prendre de grades. Lancé dans la vie studieuse et en même temps enivrante de Paris, il se sentait tourmenté du désir de jouer un rôle à cette époque où les médiocrités les plus humbles parvenaient aux premiers rangs. Latude, plein d'activité, de talent, de confiance en ses forces, chercha du premier coup à se placer au sommet de la puissance. Son inspiration ne fut pas heureuse.

Être distingué de la dispensatrice des faveurs lui semblait le plus sûr moyen de parvenir. Son penchant le portait à consacrer ses services à la marquise. Il lui manquait seulement une occasion ; la conversation des inconnus la fournit à son imagination. Voilà l'esprit de Latude en campagne. Ces hommes complotent certainement la perte de la marquise ; elle, la toute-puissante, a besoin d'être protégée; son sort dépend d'une révélation de ce pauvre provincial, qu'elle ne daignerait pas regarder s'il passait près d'elle... C'en est fait, Latude parlera, il se constituera défenseur de la belle maîtresse du roi, et l'idée que cette femme entourée d'une réprobation universelle n'avait plus qu'un seul cœur qui lui fût dévoué, doubla le courage et le zèle généreux du jeune homme.

Mais, pensa-t-il, croira-t-elle ce que je lui rapporterai? ne prendra-t-elle pas mon récit pour un officieux mensonge et une basse délation fondée sur un intérêt sordide?... Des propos tenus en l'air, qu'est cela? La marquise y doit être accoutumée.

En cherchant ainsi à corroborer le mérite de sa démarche, Latude en vint peu à peu à combiner un expédient. C'était le charlatanisme innocent destiné à faire fructifier sa généreuse inspiration.

Il renferma dans une lettre une poudre blanche, tout à fait inoffensive, l'adressa au château de Versailles à madame de Pompadour, la jeta lui-même à la poste, et aussitôt, s'étant fait conduire à Versailles, insista pour être introduit près de la marquise, à laquelle, dit-il, sa présence devait sauver la vie.

La marquise parut aussitôt.

— Madame, dit Latude ébloui de sa beauté, j'ai découvert un complot tramé contre vous. Deux hommes, qui s'exprimaient d'une manière infâme sur votre compte, ont juré de vous donner la mort. J'ai par hasard entendu leur conversation, et j'en ai deviné le sens et prévu les résultats. Des Tuileries, où ils s'étaient arrêtés, ils sont allés à la poste, où l'un d'eux a mis une lettre qu'il avait tirée avec précaution de son portefeuille.

Latude acheva de raconter l'histoire fort exagérée, sans doute, mais dont le fond était vrai. La marquise demanda ce que contenait la lettre.

— Quelque poison subtil qui doit sauter à vos yeux à l'ouverture du papier.

La marquise fut épouvantée.

— On me hait ainsi! dit-elle, des ennemis à moi! qu'ai-je donc fait? Mais votre action me pénètre de reconnaissance, ajouta-t-elle en fixant les yeux sur Latude, dont le cœur bondissait de joie. Comment reconnaître un pareil service... Ah! monsieur, cela console de bien des disgrâces, et un ami si dévoué...

En même temps elle glissait dans les mains du jeune homme une bourse pleine d'or. Latude rougit et repoussa doucement le don de la marquise...

— Veuillez m'excuser, madame, dit-il ; je suis gentilhomme, et le seul plaisir d'avoir sauvé des jours si précieux me servira de récompense. Être utile à la marquise de Pompadour n'est pas seulement un bonheur, c'est un devoir...

La marquise sourit et reprit l'argent.

— Cependant, monsieur, ne me privez pas de témoigner une reconnaissance que vous méritez à plus d'un titre.

— S'il vous plaît, madame, de me récompenser, vous le pouvez à peu de frais, et je me tiendrai trop payé. Qu'il me soit permis d'avoir l'honneur de vous présenter de temps à autre mes respectueux hommages... Cette faveur est bien plus digne et de vous, madame, et de moi, car je suis le fils du marquis de Latude, chevalier des ordres du roi.

La marquise cette fois regarda le jeune homme avec une attention singulière, elle parut même réfléchir quelques secondes; Latude, tout entier au succès de sa ruse, ne remarquait plus rien, il nageait dans un océan d'illusions flatteuses.

— Vous avez raison, monsieur, dit-elle, et je ne saurais vous traiter en homme ordinaire. Je sais votre nom, je ne l'oublierai certes pas; mais je pourrais oublier votre adresse. Veuillez avoir l'obligeance de l'écrire sur un des papiers qui couvrent ce bureau. Mon souvenir sera éternel, et j'espère vous donner avant peu des gages de mon estime pour vous.

Toujours aveuglé de plus en plus, Latude écrivit à la hâte son nom et son adresse. Il logeait impasse du Coq, dans un hôtel garni.

Après une gracieuse révérence, la marquise le congédia. Le pauvre jeune homme ne descendit pas les degrés, il s'envola sur les ailes de l'espoir.

Demeurée seule, la marquise courut précipitamment au papier resté sur le bureau, en étudia les caractères avec soin et serra cette adresse dans un tiroir; puis elle attendit l'arrivée du paquet signalé par Latude. Cette lettre ne tarda pas à lui parvenir.

Elle appela une de ses femmes, lui fit mettre un masque comme par plaisanterie, et lui commanda de décacheter l'enveloppe. La lettre tomba par terre, la caméristе ouvrit ce papier, d'où s'échappa la poudre. Cependant la marquise avait déjà confronté les deux écritures, celles de l'enveloppe et celle de l'adresse; elles étaient indubitablement de la même main.

Quant à la poudre, les exhalaisons n'avaient tué ni la caméristе ni le petit chien lion de la marquise, bien qu'il eût flairé ce paquet à plusieurs reprises.

Divers essais sur d'autres animaux donnèrent les mêmes résultats, la poudre n'étant pas du poison. La marquise devina dès lors toute la combinaison que le pauvre Latude croyait indéchiffrable; elle trouva odieuse cette manière de forcer l'estime et la reconnaissance d'une femme comme elle, et son orgueil s'offensa de la supposition du jeune homme, qui lui prêtait des ennemis si acharnés.

Le 1er mai, Latude rentré dans son hôtel à six heures du soir, bâtissait des plans après avoir fait une promenade aux Tuileries, origine de sa brillante fortune, quand un bruit de pas se fit entendre dans l'escalier. Latude regarda par la rampe, il vit briller des aiguillettes.

— Un officier! pensa-t-il; un aide de camp! voilà ma récompense qui vient; c'est une invitation que la marquise m'envoie pour Marly, où elle va la semaine prochaine.

Mais l'officier était un exempt, et les ordonnances étaient des archers, de ceux qu'on appelait alors pousse-culs, triviale mais pittoresque allusion à leur métier de violence. Latude fut entraîné, ses papiers saisis, on fit avancer un fiacre, et l'exempt dit au cocher :

— A la Bastille !

Latude comprit tout de suite, et ses idées changèrent de cours. Au lieu de s'affliger démesurément il se disait : Voilà une punition très-juste; j'ai usé d'une ruse misérable, j'ai recherché la fortune par des moyens indignes, j'ai menti. Dieu me punit. Quant à la marquise, en femme de bon sens elle veut m'infliger une correction salutaire pour abattre les fumées de cet amour-propre indomptable qui m'a joué tant de mauvais tours.

Il discourait ainsi tout seul lorsque le fiacre s'arrêta. Latude fut conduit dans la chambre du conseil, située dans les bâtiments du gouvernement. On le fouilla, on le dépouilla et on le revêtit de la livrée de la maison, affreuse souquenille qui semblait l'héritage d'une vingtaine au moins de prisonniers ses prédécesseurs; ensuite il fut enfermé dans la troisième chambre de la tour du Coin.

Le lendemain, M. Berryer, lieutenant de police, lui rendit visite et l'interrogea. Latude fut confiant, et sa franchise éveilla l'intérêt du magistrat.

— C'est une peccadille, dit-il; je me charge d'intercéder près de la marquise.

Dès lors, l'espérance fleurit au cœur du pauvre jeune homme. Mais la seconde visite du lieutenant de police étouffa toute cette joie. La marquise avait été inexorable.

On donna pour toute consolation à Latude un compagnon, un juif, nommé Abuzaglo, et lorsque l'amitié commençait à faire paraître aux captifs leurs chaînes moins pesantes, on les sépara. Latude fut transféré à Vincennes. Abuzaglo, qui était un espion du roi d'Angleterre, obtint sa liberté trois mois après.

M. Berryer désapprouvait si bien la cruauté de madame de Pompadour, qu'il s'efforçait de consoler Latude par tous les moyens en son pouvoir. Il lui fit donner la meilleure chambre du donjon, des livres, du papier, une nourriture choisie; mais ce n'était pas la liberté.

Latude avait la permission de se promener deux heures par jour dans un jardin attenant au préau. Il eût préféré sans doute la promenade commune pour y trouver des compagnons, mais le secret était prescrit à son égard.

Latude remarquait d'un œil d'envie un abbé janséniste, nommé Saint-Sauveur, à qui le geôlier laissait la société de deux enfants, dont il s'était constitué le précepteur. Saint-Sauveur se promenait seul, tandis que deux porte-clefs venaient joindre à tour de rôle Latude dans sa chambre pour le conduire au jardin. Cependant l'idée de s'évader ne le quittait pas; il profita un matin de l'arrivée du porte-clefs, qui avait ouvert les portes et l'engageait à descendre, s'élança par les montées, ferma au verrou la dernière porte sur son gardien, courut tout droit en demandant à chaque sentinelle où était l'abbé Saint-Sauveur... Chacun des surveillants lui répondit : *Je n'en sais rien*, mais le laissa passer. Il franchit le seuil, le pont-levis, prend sa course dans le bois, il est libre. Personne n'avait pu dans le château le croire un prisonnier, tant son audace et son aisance avaient imposé à ceux qu'il interrogeait.

Du bois à Paris Latude ne fit qu'une enjambée. Il choisit une retraite sûre, respira délicieusement l'air de l'indépendance ; et une fois installé, il réfléchit.

Certes, il avait éprouvé rudement ce que peut une femme furieuse, et le caractère vindicatif de la marquise devait lui être connu, tant par ce qu'il avait souffert que par les révélations du bon M. Berryer, qui avait intercédé vainement près d'elle. Mais ce que tout autre homme eût évité de faire comme on évite de se jeter dans un précipice. Latude, le jeune, l'irréfléchi, le chevaleresque, faut-il le dire, l'amoureux, Latude le fit du premier coup ; il avait un bandeau sur les yeux ; la haine de la marquise lui parut l'effet d'un désappointement naturel ; sa rancune, une preuve de l'attention dont elle avait d'abord honoré sa victime.

Le jeune homme pensa qu'un abus de confiance devait être réparé par un gage de confiance ; que la marquise, dépitée de s'être trompée sur le compte de ce jeune admirateur, ne demandait qu'à concevoir de lui une plus favorable opinion ; Latude, emporté par son imagination inexpérimentée, prit une plume, rédigea un mémoire adressé au roi, et contenant mille éloges de la marquise, mille regrets de l'avoir offensée. Il termina en donnant son adresse !

Il faut être plus que jeune, plus que fou pour céder à des penchants si naïfs. Il ne peut y avoir dans une pareille conduite qu'une espérance chimérique et une crédulité sortie du cœur.

Le lendemain du jour où Latude envoya sa lettre à la marquise, il vit arriver l'exempt Saint-Marc tout empressé, tout radieux, qui le garrotta, le jeta dans un fiacre et le conduisit à la Bastille. En arrivant, le jeune homme fut entouré des officiers curieux qui le pressaient de questions.

— Je me suis livré, dit Latude, sur la foi qu'un homme doit avoir en la loyauté des rois, et ma présence à la Bastille indique combien je me suis trompé.

— Monsieur, répliqua le gouverneur, vous n'êtes ici que pour donner des explications sur la façon dont vous avez pu sortir de Vincennes. Soyez franc, et votre liberté suivra de près vos aveux.

— Voilà ce que j'ai fait, répliqua Latude, et il raconta toute l'histoire sans farder un seul détail. Les officiers parurent surpris de l'audace de cette évasion. Ce fut une espèce de triomphe pour Latude ; mais il paya cher cette gloire d'une minute. Le gouverneur parla bas à un guichetier ; le major, le lieutenant et deux fusiliers marchèrent derrière le prisonnier, qui fut enfermé dans la quatrième chambre de la tour de la Comté.

Sans M. Berryer, qui se montra toujours le même, doux, empressé, charitable, les ordres de la cour eussent réduit le malheureux au supplice de la faim et de la reclusion oisive. Mais le lieutenant de police fit

servir le jeune homme selon le tarif de huit livres, comme s'il eût été dans une chambre de première classe ; il lui fit donner plumes, encre et papier. Puis, comme il le voyait, malgré ces distractions, dépérir et se consumer d'ennui, il lui permit de prendre un domestique, sorte d'esclave qu'on rivait à la même chaîne que le prisonnier, qui partageait les chances de sa bonne ou de sa mauvaise fortune, destiné en un mot, selon l'usage de la Bastille, à vivre ou à mourir en prison avec lui. Au bout de trois mois, le malheureux domestique expira près de son maître, faute d'air et de soleil ; Latude reçut son dernier soupir et lui survécut... Il n'avait pas terminé sa tâche !

Une fièvre lente le minait ; M. Berryer essaya de le guérir par la société d'un autre prisonnier, et il mit à cette œuvre toute la délicatesse, tout le tact d'un homme du monde et d'un véritable ami. Latude, en s'éveillant un jour, trouva près de son lit un jeune homme au profil doux et intelligent qui le regardait avec bienveillance.

— Qui êtes-vous? demanda Latude.

— Votre compagnon désormais ; je me nomme d'Alègre ; j'ai été maître de pension à Marseille ; je suis né à Carpentras, et voici trois ans que j'habitais une chambre de la tour de la Bertaudière.

— Oh ! vous serez mon ami, vous m'aimerez comme je sens déjà que je vous aime. Ma cruelle ennemie, je te défie à présent !...

— Vous parlez de la fortune qui vous est contraire?

— Je parle de la marquise de Pompadour, qui me fait expirer sous les verrous.

D'Alègre pousse un cri.

— C'est elle aussi qui me persécute.... Oh ! ce lien nous manquait !

— Et que lui avez-vous fait à cette femme?

— Je lui ai écrit une lettre pour amener quelques changement dans sa vie, pour réformer ses mœurs licencieuses, pour l'éclairer sur l'opinion qu'on a d'elle... J'espérais me rendre utile à elle et à mon pays, dont elle est la reine et l'approbre.

Latude cache son front dans ses mains

— Elle m'a récompensé par la prison.

— Oh ! elle est implacable.

— Ne le croyez pas... elle s'attendrira... Si elle savait seulement ce que nous souffrons! Mais emportée dans le tourbillon des plaisirs, étourdie du bruit de sa faveur, elle oublie ceux qui gémissent, elle ne les entend pas. M. Berryer nous servira d'interprète, il réussira peut-être à la fléchir.

Et les deux compagnons écrivaient, rédigeaient, inventaient de nouvelles formules, des supplications qui eussent attendri des tigres.

— Mes amis, leur dit un jour le lieutenant de police, j'ai demandé à votre sujet une audience à la marquise. Elle a paru disposée à me répondre catégoriquement ; sa réponse je vous la rapporterai... espérez.

Ce fut une joie immense dans le cachot. Plus de ces vagues inquiétudes qui obscurcissaient les journées entières. Les pâles reflets du jour semblaient dorés, la vue lointaine des nuages qui passent avait des charmes pour les prisonniers comme l'espace pour l'oiseau dont on ouvre la cage ; les geôliers ne leur paraissaient plus si durs, les aliments avaient une saveur inaccoutumée. Tout ce jour passa comme un songe ; on attendait le lendemain.

Attentifs au moindre bruit, déjà familiarisés avec les sons les plus insignifiants, nos deux amis entendirent, malgré l'épaisseur des murs, le roulement du tambour qui annonçait l'arrivée du lieutenant de police. Tous les rêves allaient donc se réaliser ! Bientôt les pas firent gémir le pont-levis, les serrures grincèrent au bas des tours, le trousseau des porte-clefs fit son cliquetis argentin. D'Alègre et Latude se serrèrent la main avec ivresse, en se jurant que celui des deux qui serait élargi, s'il n'y en avait qu'un, aiderait l'autre de tout son pouvoir et s'emploierait, malgré tous les obstacles, à sa délivrance. Enfin le guichetier ouvrit la double porte et M. Berryer entra.

Son air habituellement réfléchi avait ce jour-là quelque chose de sombre. Nos deux amis se regardèrent en pâlissant. Ils n'eussent point osé faire une seule question.

— Messieurs, dit le lieutenant de police en baissant les yeux, il faut que vous vous armiez de courage. Dieu n'a pas encore touché le cœur de la marquise...

— Elle refuse ! dirent-ils en bégayant d'effroi.

— Positivement.

— Mais... a-t-elle fixé le terme de notre punition ?... quand pardonnera-t-elle ?...

voyons, monsieur, vous hésitez... Quand serons-nous libres?...

M. Berryer se sentit ému de cette douleur qui allait se changer en désespoir.

— Jamais! murmura-t-il.

D'Alègre et Latude firent un mouvement rapide et s'arrêtèrent pétrifiés comme si la foudre fût tombée sur leurs têtes... Latude chancela et se retint aux barreaux de la fenêtre...

Les yeux de d'Alègre se couvrirent d'un voile épais, il roula sur le carreau avec un sourd gémissement.

Un moment après M. Berryer s'était retiré. Les deux amis restaient seuls au monde. Le plus fort avait relevé le plus faible, le serrait dans ses bras, le couvrait de larmes, le suppliait de vivre.

Leur accablement ne saurait se décrire; tout changea pour eux; plus de douces causeries pendant le repas, plus de projets joyeux; au moral comme au physique la porte du cachot s'était refermée sur ces infortunés.

Que le temps marche lentement pour ces âmes désœuvrées qui n'en sont pas encore au désespoir, voisin de la folie, mais qui ont passé les limites du dégoût, et qui ne vivent qu'en attendant une occasion commode de mourir! D'Alègre, couché sur la paille de son lit, ne remuait pas durant des journées entières. Latude, assis par terre, la tête dans ses deux mains, regardait d'un œil atone le même angle de la chambre. Parfois le porte-clefs les surprenait dans cette attitude le matin et le soir, sans qu'ils se fussent remués pour toucher à la nourriture qu'on leur servait. Il souriait d'abord, puis haussait les épaules et sortait en leur disant :

— Mangez donc, cela vous désennuiera.

Un soir, après cette visite, Latude se leva comme s'il eût été poussé par un ressort. Il court à d'Alègre, le saisit par la main, s'assied près de son chevet, et lui dit :

— Ami, nous allons nous sauver de la Bastille.

D'Alègre ouvrit de grands yeux effarés et répondit par un mouvement involontaire à cette communication. Puis ses bras retombèrent; il hocha tristement la tête.

— Et comment? dit-il.

— Tu vas le savoir. Nous monterons par les cheminées...

— Et les quatre grilles de fer qui les obstruent, composées chacune de huit barreaux gros comme le bras?

— Nous les descellerons.

— Avec quoi? as-tu des outils?

— Je n'en ai pas, mais qu'importe.

— Pauvre ami... Et quand même ces barreaux seraient enlevés?

— Alors nous sommes sur la plate-forme du donjon.

— Et après?...

— Nous avons une échelle de corde, nous descendons...

— Une échelle de corde? dis-tu; et des cordes?

— Vois! lui dit à l'oreille Latude, enflammé d'une joie effrayante et qui touchait au délire, vois cette malle qu'on a bien voulu me faire apporter de la part de mon pauvre père... Elle contient quatorze cents pieds de corde.

D'Alègre avait déjà fouillé dans cette malle, le matin même, il y avait puisé du linge frais.

— O mon cher Latude! tu perds la raison, dit-il.

Et il le pensait. Les yeux hagards, la parole tremblante de son ami, ses gestes désordonnés, le confirmaient dans ce funeste soupçon. Latude aurait-il déjà payé le tribut à ce sinistre démon de la solitude, la folie!

— Reviens à toi, dit d'Alègre.

— Voyons, écoute; je ne suis pas fou, n'aie pas peur... Il y a dans cette malle, te dis-je, douze douzaines de chemises, une masse de bas, de mouchoirs, de bonnets et de caleçons... En défilant ces étoffes, en les réunissant par brins à la manière des tisserands, nous ferons, te dis-je, une corde, une corde excellente... Comprends-tu maintenant?

— Il a raison, pensa d'Alègre encore défiant.

— Ensuite, avec le bois qu'on nous fournit pour le feu, nous ferons des échelons, des outils, des chevilles. Oh! vois-tu, j'ai le plan tout entier dans ma tête...

— J'admets ton plan; mais ton échelle de corde fera un volume gros comme le lit; où la cacheras-tu quand viendront les porte-clefs ou les visites?...

— Ah! tu as mis le doigt sur la plaie... Je crois pourtant sortir de cette épreuve comme des autres. Pour cela, d'Alègre, j'ai besoin de toi; suis de point en point mes instructions, et demain, à pareille heure, si mon

calcul est juste, je te fixerai positivement le jour de notre délivrance.

D'Alègre était devenu attentif.

— Que faut-il faire? dit-il.

— Presque rien. Demain c'est dimanche; nous allons à la messe; en revenant, tu laisses tomber ton étui dès les premières marches de l'escalier de notre tour.

— Mais je ne vois pas où tu veux en venir.

— Tu le verras.

Le lendemain, on les conduisit à la messe. C'était une faveur toute spéciale que les deux prisonniers tenaient de la générosité de M. Berryer. Nous avons indiqué déjà la disposition de cette chapelle, qui cachait le prêtre aux prisonniers et les prisonniers au prêtre. On était fort réservé pour accorder des permissions, depuis qu'un malheureux Anglais s'était levé au milieu de l'office, avait interpellé l'officiant, et protesté de son innocence en des termes qui scandalisèrent tout l'état-major de la Bastille. D'Alègre, au sortir de la chapelle, fit ponctuellement ce qu'avait recommandé Latude; il laissa tomber son étui sans rien dire; et, parvenu à la porte de la chambre n° 4, il se récria sur la perte de ce petit meuble.

— Mon cher Daragon, dit-il au porte-clefs, ayez donc l'obligeance de regarder dans l'escalier si cet étui ne serait pas tombé. Je crois en effet en avoir entendu le bruit sur une marche.

Daragon, apprivoisé depuis quelques semaines par le vin que Latude lui abandonnait chaque dimanche, redescend et cherche. Pendant ce temps, Latude franchit rapidement l'étage supérieur, tire les verrous de la porte n° 3, dont le prisonnier n'était pas encore rentré de la messe, mesure d'un coup d'œil exercé la hauteur du plafond de cette chambre; il pouvait avoir dix pieds et demi de haut; il referme alors la porte et monte à sa chambre en comptant trente-deux degrés d'un pied chaque. Daragon arrive avec l'étui qu'il rend à d'Alègre, enferme les deux prisonniers sans avoir aucune défiance de ce qui s'est passé; alors Latude trace à la hâte quelques chiffres sur la cendre, et dit à son compagnon :

— De notre plafond à celui du n° 3, quatorze pieds; de notre plancher à celui du n° 3, quatorze; or, le n° 3 que j'ai visité n'a que dix pieds de hauteur; donc, entre son plafond et notre plancher il y a un espace de quatre pieds, qui ne saurait être plein, parce que cette masse de pierre et de bois écraserait les plâtres, et que le plafond n'est pas lézardé; il y a donc un tambour dans lequel on peut cacher vingt échelles comme celle que nous ferons, et autant d'outils qu'il en faudrait pour démolir toute la Bastille. A présent, mon cher d'Alègre, comprends-tu?

D'Alègre paraissait ravi; il se mit à gratter le carreau, scellé avec du ciment, à frapper du bâton de sa chaise pour écouter si le son était creux.

— Ne te fatigue pas, et surtout ne donne pas l'éveil, dit Latude tout transporté de joie, je percerai bientôt ce plancher.

— Nous n'avons pas d'outils, cher ami.

— Tiens, ajouta Latude, j'ai depuis quinze jours jeté mon dévolu sur cette table pliante que tu tourmentes avec tes ongles; regarde les deux fiches qui en forment la charnière, et dis-moi si le carreau que tu voulais arracher tout à l'heure ne servira pas bien de pierre pour les aiguiser? Je veux donner à ces morceaux de fer un mordant capable de déchiqueter non-seulement le ciment des carreaux, mais celui des grilles de cheminée qui te paraissent un si grand obstacle.

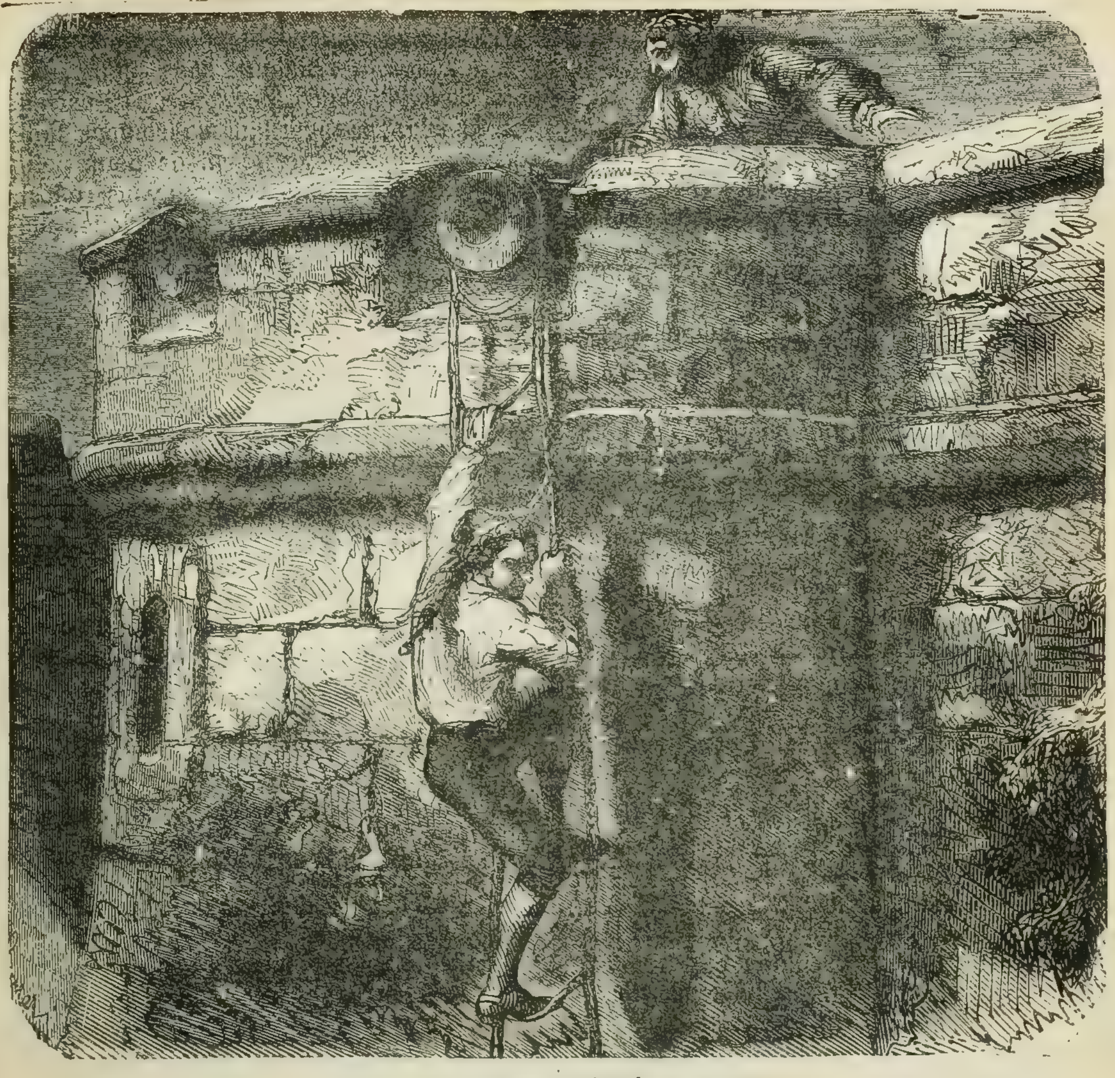
— A l'œuvre! s'écria d'Alègre, animé d'un courage nouveau.

— A l'œuvre! et désormais les jours nous paraîtront trop courts.

Latude commença par faire d'un briquet un canif, avec lequel il tailla des manches de bois pour les deux fiches. Il donna dès le même soir à d'Alègre, qui doutait encore, la satisfaction de sonder le tambour après que les fiches eurent servi à enlever un carreau. Sous ce carreau il y avait une couche de plâtre et des lambourdes de chêne; mais sous le chêne s'ouvrait un vide de quatre pieds de hauteur sur vingt pieds de largeur qu'avait la chambre.

Tous les soirs on se partageait la besogne. Le linge fut décousu. Chaque ourlet, habilement ménagé, donnait une trentaine de fils, et l'on compta que ces rognures négligées eussent causé une perte de vingt pieds de corde. Après que tous les fils d'une pièce de linge étaient tirés, on les rassemblait en pelotes d'une certaine force, et l'on jetait ces paquets dans le tambour.

Avant tout il fallait desceller les grilles de la cheminée; pour se soutenir dans cet étroit tuyau une échelle provisoire était



Évasion de Latude.

nécessaire. On en fit une de vingt pieds dont les échelons étaient des bûches amincies que le porte-clefs fournissait chaque jour. Les malheureux avaient assez chaud à travailler, ils se passèrent souvent de feu.

Une fois installés dans la cheminée, ils grattaient avec leur fiche le ciment plus dur que le marbre, et lorsque après une nuit tout entière, à force de souffler de l'eau dans le trou déjà commencé, à force de se déchirer les doigts, de se meurtrir les reins, ils étaient parvenus à enlever une ligne du ciment, les deux amis s'applaudissaient de leur réussite.

Quelle joie lorsque la barre de fer commençait à s'ébranler, et lorsqu'elle tombait tout à fait dans leurs mains ! Cependant ils étaient forcés de replacer chaque grille après l'avoir ôtée, pour subir la visite des officiers qui sondaient chaque mois les murs, les portes et les cheminées.

Ce travail meurtrier dura six mois ! Nos deux amis voulaient commencer par le plus difficile. Ils craignaient de n'avoir pas tout le courage nécessaire pour accomplir une tâche si pénible, au cas où elle se prolongerait trop longtemps.

Latude réfléchit que si l'échelle était faite, les grilles enlevées, si l'évasion avait eu lieu, et que les fugitifs se trouvassent au bas de la tour, il restait un mur de quarante pieds à franchir, celui du rempart circulaire qui porte la galerie des sentinelles. Pour escalader ce talus escarpé, les échelles de corde étaient insuffisantes ; Latude fit une échelle de bois, et voici le procédé qu'il employa.

Il dégrossit des bûches, les plus longues et les plus fortes, les équarrit, et comme ce

travail exigeait un temps et des peines infinies, il résolut de fabriquer une scie.

Un chandelier en fer fournit les matériaux. Latude l'aplatit à sa base, en forma une lame d'à peu près trois pouces de large sur huit de long, y pratiqua des dents avec un morceau de la cruche de grès. Cette scie, que l'historien a vue et touchée, est d'une force, d'une régularité, d'une élégance extraordinaires.

Une fois possesseurs de cet instrument, les deux ouvriers n'éprouvèrent plus de difficultés. Une forêt, ils l'eussent détaillée sans s'étonner. Alors l'échelle de bois se fit habilement. Elle était composée de pièces rapportées, qui s'enchâssaient au moyen de charnières et de tenons; elle n'avait qu'un bras et vingt échelons de quinze pouces, qui excédaient ce bras de six pouces de chaque côté. Les deux amis devaient monter simultanément, afin d'être mieux en mesure de se défendre en cas de surprise, et de faire prendre un équilibre plus solide à l'échelle. Le tout fut caché dans le tambour.

Mais pendant ce travail qui les absorbait, que de peurs subites! que de sueurs froides! tantôt la porte frémissait, on cachait précipitamment outils, copeaux, ficelles; ce n'était qu'une fausse alerte; une autre fois l'alerte était fondée, les officiers entraient, promenaient leur œil inquisiteur par toute la chambre; alors, si quelque objet oublié gisait sur la table ou sur le carreau, que de soins, que d'efforts pour le dissimuler! que de causeries, de prévenances hypocrites! quelle comédie à jouer lorsque la mort était dans le cœur, la pâleur sur le visage des acteurs!

Après plusieurs semaines de cette misérable existence ils convinrent entre eux de donner à chaque outil, à chaque lambeau, un nom particulier, qui servît à le désigner en cas d'alarme. La scie s'appela *faune* un peloton de fil, *le petit frère;* un échelon, *rejeton;* le canif, *toutou*. En sorte que si, en présence de quelque visiteur, l'un des deux associés apercevait un objet oublié, il prononçait le nom de guerre de cet objet. L'autre alors manœuvrait de façon à cacher derrière son dos, ou sous un vêtement quelconque, l'objet révélateur. L'officier s'éloignait sans avoir rien vu, et l'on se promettait d'être plus circonspect à l'avenir.

Latude inventa un dévidoir, un compas, une équerre, un moufle sans poulie. Ces objets existent encore et sont aussi parfaits que la scie. En regardant ce compas taillé dans deux bûches, et garni de deux petits clous à ses extrémités, nous avons réfléchi combien ces deux misérables clous, méprisés par le plus mince ouvrier de nos jours, coûtèrent de vœux et de travail au pauvre Latude, qui ne disposait pas d'une épingle!

Les gros ouvrages étant terminés, on s'occupa de tresser les cordes et d'en faire des échelles; il fallut aussi tailler les échelons dans des bûches. Il y avait quatorze cents pieds de corde et deux cent huit échelons.

C'était l'ouvrage de quatre jours pour un ouvrier libre et muni d'outils; les deux prisonniers y travaillèrent deux ans.

Un soir, pendant qu'ils s'étaient retirés dans l'angle de la chambre, de façon à n'être pas vus du guichet ouvert dans la porte, et sur lequel l'un des deux allait coller son oreille de temps à autre pour éviter les surprises, Latude, qui pensait toujours aux moindres chances de salut ou de malheur, s'écria tout à coup :

— Mais, mon ami, ce n'est pas tout qu'une échelle, des échelons et la liberté de sortir; nous ne pouvons descendre avec notre échelle; au-dessous de la galerie du donjon s'avance un entablement arrondi qui fait une saillie de quatre pieds au moins sur la paroi des tours; l'échelle ne s'appliquera pas sur le mur, elle voltigera; le malheureux fugitif, suspendu dans le vide, s'effrayera de ces horribles balancements, perdra la tête, sera peut-être arraché de son échelon par le vent; nous nous briserons en tombant... Si nous ne tombons pas, nous nous écraserons sur le mur en rebondissant à chaque effort... Il nous faut donc une autre corde que nous tendrons, ou que nous rattacherons à notre ceinture et qui nous supportera dans le trajet.

— Autre inconvénient, observa d'Alègre. A chaque mouvement la partie inférieure de l'échelle heurtera la pierre du mur, ce bruit sec sera entendu, soit des sentinelles, soit des prisonniers, qui donneront l'alarme...

— C'est vrai, mais le remède est simple : enveloppons chaque échelon d'une doublure quelconque. Nous avons des bonnets

de nuit, des gilets, des vestes; ces étoffes suffiront.

Ils firent cette nouvelle opération, augmentèrent leur arsenal d'une corde de trois cent soixante pieds, qui, roulant sur le mouffle et maintenue à l'une de ses extrémités par l'un des fugitifs, devait servir à soutenir l'autre dans son excursion aérienne.

— Voilà les matériaux, dit Latude; achevons le plan maintenant; une fois dans le fossé, que faisons-nous?

— Je vois deux partis à prendre, mon cher Henri; l'un est le plus court, Dubuquoit l'avait choisi: on escalade le rempart, notre échelle de bois est là... on attend que la sentinelle tourne le dos; on la saisit si elle fait un mouvement.

— Diable! diable! dit Latude rêveur... les amis de Dubuquoit se sont mal trouvés de ton plan, j'aime mieux l'autre...

— Pourquoi? il est expéditif.

— Oui, mais la sentinelle peut n'être pas seule; la ronde-major passe toutes les demi-heures sur la galerie; que ferons-nous deux contre cinq hommes bien armés... nous serons tués comme les compagnons du fugitif que tu cites... Décidément, à l'autre moyen.

— Le voici : Une fois dans le fossé, nous nous glissons jusqu'au mur qui sépare le fossé de la Bastille de celui de la porte Saint-Antoine; dans la cheminée que nous avons si habilement dégradée, il y a des barres de fer de cinq pieds de long, nous en prendrons deux, elles nous serviront de pinces pour détacher les pierres de ce mur et y faire un trou...

— Je t'avertis que j'ai souvent regardé ce mur lorsque je me promenais sur le boulevard, sans me douter qu'on me conseillerait un jour d'y faire un trou; ce mur a cinq pieds d'épaisseur.

— Belle difficulté pour un homme qui craint de tuer une sentinelle!

— Ou d'en être tué, cher ami. Cinq pieds à percer, je le veux bien : j'admets le plan. On percera ce mur.

— Nous serons toujours libres de tuer la sentinelle si nous voulons.

— Assurément. Et les barres de fer que tu proposes d'emporter valent bien un mousquet ou une hallebarde.

— Donc le plan est arrêté.

— Arrêté.

— Aux cordes maintenant.

Les cordes furent tressées en une nuit. Les deux ouvriers avaient acquis toute l'habileté d'un tisserand. Ces cordes, qui ont excité l'admiration de tant de spectateurs, étaient blanches et d'un aspect flatteur. Le temps ne les a pas entièrement dégradées (256).

— Mais comme pour entrer la pince dans la pierre il faut avoir pratiqué un trou, je veux faire une espèce de vrille avec la fiche d'une couchette; cette bûche formera le manche.

Et aussitôt il se mit à l'ouvrage.

Le mercredi 25 février 1756, veille du jeudi gras, le porte-clefs entre chez les deux amis qui dormaient encore à dix heures du matin, épuisés par le travail de la veille.

— Messieurs, dit-il, voilà le déjeuner; demain fête; je vous promets une tourte aux godiveaux et un plat de pommes cuites.

— Voilà le régal? dit Latude; pardieu, j'aimerais mieux des perdreaux aux truffes ou une friture au Mail...

— Au Mail? répéta Daragon goguenard.

— Pourquoi pas? dit Latude également narquois.

— Parce que, répliqua Daragon en éclatant de rire.

— C'est vrai, firent les deux prisonniers avec un soupir hypocrite.

— En attendant, mangez votre omelette et ce hareng.

— Merci, mon bon Daragon, merci.

Le porte-clefs sortit en fredonnant quelque cantique; il était dévot, ce geôlier.

— Ah çà! dit Latude lorsqu'il se vit seul avec d'Alègre, est-ce que nous mangerons sa tourte aux godiveaux? je n'aime plus la pâtisserie de la Bastille, moi...

— Ni moi les pommes cuites.

— Eh bien! qui nous empêche de dîner demain en ville...

— Oh! mon Dieu, rien, dit d'Alègre le cœur serré de joie et de crainte.

— Partons-nous? est-ce dit?

— Ma foi, c'est dit...

— Quand?

— Quand tu voudras...

— Ce soir, à huit heures.

— Va pour huit heures.

Les deux amis s'embrassèrent avec effusion et firent leurs derniers arrangements. Ils attendirent que le dîner fût servi, le

mangèrent de bon appétit, et alors ils adaptèrent les échelons de bois à la grande échelle de cordes.

Pendant que l'un travaillait, l'autre veillait au guichet, car cette fois il ne s'agissait plus de cacher sous une serviette un rouleau de quatre pieds de diamètre et d'un pied d'épaisseur. A six heures, tout était fini. Latude cacha l'échelle sous les deux lits et se coucha lui-même, laissant traîner sa couverture pour masquer le dessous des couchettes.

Daragon apporta le souper, souhaita le bonsoir aux deux amis, qui se tuaient de bâiller et de se détirer comme des gens qui tombent de sommeil. Ses pas s'éteignirent peu à peu dans l'escalier sonore. La dernière grille du bas se ferma, un silence de mort régna dans toute la tour.

Latude écouta encore quelque temps, de peur d'une feinte des porte-clefs. Les gens qui vont être heureux après tant de malheur se défient de tout. Mais la tranquillité de la tour ne fut pas interrompue. Alors d'Alègre tira l'échelle de dessous le lit et l'approcha de la cheminée. Latude, pendant ce temps, glissait dans les fourreaux d'étoffe les deux barres de fer enlevées aux grilles et cachées dans la paillasse de d'Alègre.

Alors il fallut escalader cette cheminée, et cette fois sans échelle, puisque les grilles étaient détachées. Dans sa précipitation, Latude oublia que ses mains, ses coudes et ses genoux n'étaient pas garantis ; son ardeur l'emporta sur la souffrance ; à chaque mouvement, il s'écorchait au vif, et les gouttes de sang tombaient de son corps sur la tête de d'Alègre penché pour le regarder faire.

Après une heure de peines incroyables, Latude dérangea les quatre grilles et se fit passage au sommet de la cheminée. Il donna le signal à son ami par un cri convenu entre eux, alors d'Alègre attacha l'échelle de corde toute déroulée à une corde que Latude avait emportée avec lui ; assis à califourchon sur la tête de la cheminée, Latude tira de toutes ses forces ce poids considérable et réussit à l'amener à sa portée. Le vent qui soufflait avec violence ébranlait la base de briques et de pierres sur laquelle posait cette statue vivante ; un faux mouvement l'eût précipité sur la plate-forme et brisé contre la dalle.

Latude ayant fait glisser l'échelle de corde sur la terrasse, en retint un bout de la longueur de la cheminée, et le rejeta en dedans à d'Alègre, afin de lui épargner toutes les souffrances de l'ascencion. D'Alègre emporta les moufles, l'autre corde, les barres de fer, que Latude attira comme l'échelle ; et tous ces paquets étant arrivés en haut, d'Alègre monta lui-même sans difficulté.

Ces paquets consistaient d'abord en un porte-manteau de cuir qui renfermait des habits pour les deux voyageurs. Ils avaient pensé qu'un séjour de quelques heures dans le fossé, alors plein d'eau glacée, opérerait dans leur costume des ravages qui suffiraient à les faire reconnaître.

D'ailleurs, comment garder des habits si mouillés par un temps pareil ? La précaution était indispensable. Il y avait en outre le sac des barres de fer et les cordes avec les chevilles pour l'échelle de bois.

Du haut de la cheminée, les deux amis descendirent sur la plate-forme. Le temps était admirable pour leur projet ; nuit sombre, vent glacé, pas de pluie, mais quelques rafales chargées de grésil. Ils parcoururent cette vaste promenade, étouffant autant que possible le bruit de leurs pas pour n'être point entendus des calottes. Latude choisit la tour du Trésor comme la plus commode pour la descente. Il y avait aussi fort peu loin de cette tour à la muraille du fossé Saint-Antoine. Certainement la tour de la Comté eût été plus proche encore, mais elle donnait en face du pont-levis et des portes de la deuxième tour, vis-à-vis des corps de garde ; là était le centre réel de la surveillance, et puis la tour du Trésor était presque contiguë au chemin du jardin qui enjambait sur le fossé.

Ce chemin n'était pas gardé. Il produisait une masse noire qui doublait les ténèbres et absorbait le bruit ; la position n'était pas mauvaise. On attacha l'échelle de corde à une des massives pièces de canon qui garnissaient la plate-forme ; et petit à petit, par des mouvements bien doux, bien mesurés, on la fit couler jusqu'au bas de la tour.

Cette opération était délicate. Il s'agissait de ne pas imprimer des secousses trop fortes, pour que les échelons ne frôlassent pas les grilles des fenêtres, et que l'échelle ne fît pas de bruit en atteignant l'eau. Ils

réussirent à merveille. Alors d'Alègre lia le moufle à cette même pièce de canon, il y passa la corde, dont la longueur était de trois cent soixante pieds.

Tout était préparé, il ne s'agissait plus que de descendre. La même idée s'empara des deux amis; jamais ils n'avaient pensé à la difficulté qui se présenta, ou plutôt ils ne s'en étaient jamais entretenus.

— Qui va descendre le premier ? dit Latude; moi, n'est-ce pas ?

— Non pas, c'est moi, cher ami.

— Non, d'Alègre; j'ai presque seul attaché les échelons, j'en suis responsable; s'il t'arrivait quelque accident, je me le reprocherais éternellement. Mais moi, je connais l'endroit où il faut poser le pied.

— Et moi aussi; je ne veux pas que tu essayes cette échelle; je suis moins lourd que toi, d'ailleurs.

— Oui, mais tu es plus faible.

— Je trouverais des forces pour enlever la Bastille sur mes épaules.

Déjà Latude avait mis le pied sur un échelon; il saisit le bout de la corde passée dans le moufle et s'en fit une ceinture. D'Alègre se récria, mais Latude l'arrêtant doucement :

— Me voici prêt, dit-il; tiens bien la corde et laisse-la glisser peu à peu de façon à sentir toujours de la résistance.

En disant ces mots, Latude descendit deux ou trois échelons; il parvint jusqu'à l'endroit où la saillie des pierres de l'entablement rendait moins libre le jeu de l'échelle; mais une fois cet endroit passé, l'échelle, qui ne s'appliquait plus que sur le vide, commença si violemment à trembler et à se balancer, que Latude, un moment ébloui, crut voltiger à cieux ouverts.

Sa main frémissait; sa poitrine, gonflée par une aspiration fiévreuse, semblait vouloir se briser; en d'autres instants il la croyait vide, lorsqu'il en tirait péniblement le souffle comprimé par la terreur. Ballotté par le vent comme une plume, il ne savait parfois s'il devait poser le pied, et en allongeant sa jambe il ne sentait rien sous la semelle. Il fallait alors se cramponner à la corde tenue par d'Alègre, et sans laquelle cette périlleuse entreprise fût devenue impossible.

Enfin, il avait compté deux cents échelons, l'air lui semblait moins vif. Le balancement était plus faible, un sourd clapotis lui annonça qu'il approchait des eaux du fossé. Bientôt son pied fut mouillé, puis sa jambe, et enfin il entra en grelottant jusqu'à la ceinture dans les eaux glaciales.

Cherchant le fond avec sa jambe étendue, il eut le bonheur de le rencontrer à quatre pieds à peu près; alors, secouant la corde selon les conventions faites avec d'Alègre, il avertit son ami du succès de la descente.

Bientôt la corde lui apporta les paquets et les barres de fer, puis elle reçut plusieurs secousses; c'était le signal qui annonçait que d'Alègre mettait le pied sur l'échelle. Latude saisit et l'échelle et la corde de deux bras vigoureux. Il maintint le plus qu'il put l'équilibre de la première et la tension de la seconde, en sorte que d'Alègre put effectuer son trajet avec une facilité qui en doubla la vitesse.

Néanmoins les secondes semblaient à Latude des heures, et les minutes des siècles. Si d'Alègre tardait à poser le pied sur un échelon, Latude se figurait que le vertige l'avait saisi, qu'il allait pousser un cri, lâcher la corde, tomber avec fracas et réveiller tout le château : quelle affreuse anxiété ! mais d'Alègre se rapprochait peu à peu, déjà son poids se faisait sentir plus distinct, enfin Latude le reçut dans ses bras et le posa près de lui sur le fond vaseux du fossé.

— Alerte ! maintenant, dit Latude; tournons à gauche, glissons-nous par l'angle de la tour jusqu'au milieu du pont qui fait le chemin du jardin; as-tu bien froid, bien peur?

— Non, je suis fort, je suis tranquille, seulement je tremble d'émotion...

— Quel malheur d'abandonner cette échelle, ouvrage d'une année !

— Laisse faire, si nous ne pouvons l'emporter, nous sommes bien sûrs qu'elle ne sera pas perdue. Elle restera dans le musée de nos persécuteurs comme un trophée de notre patience et de notre courage.

— Voyons, dit Latude, persévérons-nous dans ton premier plan ? Certes, il nous fera gagner quatre heures; mais, vois là-bas, la sentinelle se promème... distingues-tu sa buffleterie blanche?.. s'il tombait une averse elle rentrerait dans sa guérite.

— Oui, mais il fait beau; cet homme a froid et se promènera durant toute la faction.

— Alors traversons le fossé et gagnons

l'angle du mur mitoyen. Mais silence... Qu'est cela ?

On entendit battre un lourd marteau sur une cloche de fer, c'était l'heure que les sentinelles indiquaient ainsi à tous les quarts.

— Il semble que le bruit rende les ténèbres moins obscures, dit d'Alègre ; j'ai eu, je l'avoue, grand'peur.

Latude le prit par la main, et traînant leur bagage, tous deux se frayèrent un passage dans les eaux refoulées par le vent. A chaque pas ils s'arrêtaient pour écouter.

Soudain, au moment où ils s'approchaient du mur sur la galerie duquel passent et repassent les sentinelles, une immense lumière tomba d'aplomb sur leurs têtes et envahit le fossé, les murs des tours et une grande partie de la perspective ; d'Alègre et Latude, inondés de clarté, restaient béants dans leur bain glacé, et contemplaient avec une sorte de stupide frayeur la ronde qui débouchait du pont-levis, précédée par un énorme fallot, et circulait à douze pieds au-dessus de leurs têtes.

Aussitôt Latude saisit son compagnon par le bras, et le faisant plonger violemment, plongea lui-même durant quelques secondes ; la ronde passa, la lueur s'affaiblit, ils étaient sauves.

Alors ils traversèrent le fossé du côté de cette muraille qu'il fallait percer ; mais à chaque instant, c'est-à-dire de quart d'heure en quart d'heure, le fallot reparaissait, et les deux fugitifs recommençaient leur plongeon. Peu à peu le froid roidit leurs membres, et les glaçons se collaient à leurs cheveux ; sans une bouteille de scubac, que Latude avait économisée verre à verre sur les rations des dimanches, et dont ils burent quelques gorgées pour se réchauffer, ils eussent perdu le courage avec les forces.

Enfin ils parvinrent sous la galerie auprès de l'angle dans lequel ils devaient faire leur brèche ; d'Alègre commença de trouer entre deux pierres au niveau de l'eau ; Latude employa la pince, et bientôt les deux pierres cédèrent. Le bruit qu'elles firent en tombant dans l'eau fut couvert par les mugissements du vent.

Ils redoublèrent d'activité, déblayant avec leurs mains les cavités pratiquées par les barres de fer, et malgré le froid, malgré la fatigue, ils continuaient joyeusement, lorsque tout à coup la sentinelle qui se promenait au-dessus de leurs têtes et recommençait régulièrement le parcours de la galerie, s'arrêta et se pencha sur le fossé.

— Nous sommes perdus, dit Latude, étreignant avec force la main de son ami. D'Alègre frissonna et se blottit contre le mur, ne laissant hors de l'eau que ce qu'il fallait pour maintenir la respiration.

La sentinelle ne bougeait pas, elle semblait interroger l'abîme et prêter l'oreille au moindre bruit.

Déjà les amis s'attendaient à voir briller le feu d'un coup de fusil, ils se préparaient à la mort et recommandaient leur âme à Dieu, quand un bruit singulier, comme celui de l'eau qui tombe dans l'eau, les tira heureusement de ces angoisses et fit succéder à l'effroi une hilarité qu'ils comprimèrent avec le plus grand soin.

Ce détail peut être trivial, mais il est vrai et intéressant, nous n'avons pas dû l'omettre. Latude, qui était le plus éloigné du mur, reçut sans bouger sur la tête l'étrange aspersion de la sentinelle, et se trouva bien heureux de n'avoir qu'à plonger à plusieurs reprises pour en effacer les traces.

Latude a souvent raconté que de toutes les frayeurs qu'il éprouva dans ses diverses évasions, celle-là fut la plus poignante. Dès qu'il fut remis, il travailla plus activement que jamais ; en neuf heures les deux amis eurent percé dans la muraille, qui avait cinq pieds d'épaisseur, un trou d'à peu près trois pieds de diamètre. La quantité des matériaux qu'il leur fallut extraire de cette carrière peut équivaloir à trois tombereaux.

Vers cinq heures du matin tout était fini. D'Alègre passa par le trou, Latude le suivit traînant le bagage, et ils entrèrent dans le grand fossé Saint-Antoine, qui aboutissait à la rivière en longeant des marais et des jardins.

Leur joie fut vive, mais elle fut bientôt troublée. Au milieu de ce fossé, rempli de quatre pieds d'eau, passait l'aqueduc du faubourg Saint-Antoine, creusé d'une dizaine de pieds ; les fugitifs, qui marchaient en toute assurance, perdirent fond tout à coup. D'Alègre ne savait pas nager, il s'accrocha à Latude, qui déjà chargé des paquets et du poids de ses propres habits, craignit d'être submergé.

Il se retourne, frappe violemment son compagnon sur la tête et lui fait lâcher prise, puis le ressaisissant de la main gauche

par les cheveux, il l'entraîne à sa suite. Le mauvais pas était déjà franchi; rétablis sur leurs jambes, les malheureux se crurent ressuscités.

Aussitôt Latude se dirige vers le mur du fossé, monte son échelle de bois avec l'habileté que de fréquentes répétitions lui avaient acquise; d'Alègre à droite, Latude à gauche, escaladent cette paroi escarpée, se trouvent sur le rempart, se regardent... Ils sont sauvés.

Derrière eux, dans l'ombre profonde, se dresse encore la gigantesque silhouette de la Bastille à laquelle ils viennent d'échapper; devant eux c'est le ciel infini, l'espace ouvert, la liberté. Ils se précipitent dans les bras l'un de l'autre, s'étreignent quelque temps en pleurant de joie, et remerciant Dieu qui leur a fait ce bonheur inespéré après tant d'épreuves,

La bouteille de scubac fut alors vidée. Latude ouvrit le porte-manteau, il substitua, ainsi que d'Alègre, des habits secs à ses vêtements déchirés et souillés d'eau vaseuse.

— Maintenant, dit Latude, nous voilà prêts, qu'avons-nous devenir? Ah! c'est que nous n'avons plus à compter sur les tourtes de la Bastille.

— Ni même sur les fameuses pommes cuites que j'accueillerais avec plaisir en ce moment.

— Notre seule ressource est donc, je crois, d'essayer quelques-uns de nos amis, si l'absence et la calomnie nous en ont laissé. Non-seulement il nous faut un hôte charitable, mais un homme influent dont la maison soit presque à l'abri du soupçon et qui nous tienne au courant des bruits publics.

— En voilà beaucoup, mon cher Henri, pour des fugitifs qui ne possèdent plus rien qu'une liberté volée.

— Cet homme parfait, je le connais : il se souviendra de moi, il nous protégera; c'est M. de Silhouette, le chancelier de M. le duc d'Orléans. En mémoire de mon père, qui fut son compagnon d'armes, nous sommes sûrs de son appui.

— Où loge-t-il?

— Mon Dieu! il loge à Versailles.

— D'ici à Versailles nous serons reconnus cent fois. Peut-être à cette heure tous les exempts de Paris sont-ils à nos trousses.

— Hélas! je le sais bien, mais que faire?

— Prenons un fiacre, M. de Silhouette le payera, car je pense que tu es aussi riche que moi : on ne fait pas d'économies à la Bastille.

— Voilà une idée! il y a des fiacres du côté de Bercy, marchons!

Ils allèrent effectivement à Versailles, faisant déjà des projets.

— Quel bonheur! disait Latude, nous nous cacherons dans quelque grenier de M. de Silhouette, nous ne verrons personne, nous ne sortirons jamais; ce sera le paradis!

— Du tout, ce sera une contre-épreuve de la Bastille, sauf les tours et les fossés.

— Oui, mais une prison qu'on s'est choisie et d'où l'on peut sortir quand on veut sans échelles de corde, ce n'est plus une prison, mon cher d'Alègre.

— Va pour le grenier, ainsi que pour la reclusion perpétuelle.

Mais le sort leur fut contraire. M. de Silhouette n'était pas chez lui; d'autres visiteurs eussent été l'attendre dans quelque hôtellerie, mais eux! Ils remontèrent dans le fiacre dont le cocher maugréait, et se firent conduire à Saint-Germain, chez un tailleur que connaissait Latude; c'était leur dernière ressource.

— Si nous ne le trouvons pas, dit d'Alègre, nous nous jetterons dans les bois de Satory. Peut-être ne viendra-t-on pas nous chercher là.

Heureusement le tailleur se trouva chez lui, Latude en fut accueilli amicalement. Il paya le fiacre qui s'en retourna fort tard, et alors les deux amis le prirent en particulier.

— Ce n'est pas à votre compatriote Latude, mon cher Rouit, ni à son ami d'Alègre, que vous donnez l'hospitalité, mais à deux prisonniers échappés de la Bastille. J'ai dû vous prévenir pour que vous ne soyez pas forcé d'accorder plus que votre conscience et votre devoir ne le permettent. Nous sommes prêts à partir si notre présence peut vous causer quelque crainte ou quelque embarras.

Rouit était un brave homme. Il embrassa les deux infortunés, les conduisit le soir ostensiblement jusqu'au grand chemin et les ramena chez lui par un détour. Tous les limiers de la police furent dépistés par l'industrie intelligente de ce digne ami.

Après un séjour pendant lequel Latude

et d'Alègre furent très-circonspects, ils se décidèrent à s'expatrier. Latude était guéri de sa naïve confiance en madame de Pompadour et il comprenait qu'il n'y avait plus pour lui de sûreté en France.

Il choisit pour sa résidence et celle de son ami les Flandres ou la Hollande, pays célèbre alors par sa haine pour le despotisme, foyer d'opposition acharnée, mal éteint par la corruption et les violences de Louis XIV. Mais le départ simultané des fugitifs était impossible, Rouit jugeait même imprudent de traverser la France quand le bruit de l'évasion retentissait encore. Néanmoins d'Alègre ne put modérer son impatience ; Rouit lui confectionna un habit de paysan et Latude lui traça son itinéraire.

Il était convenu entre eux qu'à son arrivée à Bruxelles il adresserait au tailleur une lettre signée d'un faux nom et traitant d'affaires banales. Cette lettre arriva quinze jours après le départ de d'Alègre. Toutes les inquiétudes de Latude furent alors dissipées, car ce que venait de faire son compagnon il était à peu près certain de le faire aussi.

Tels sont les seuls instants de bonheur qui aient lui en trente ans pour l'infortuné dont nous écrivons l'histoire. Il partit. Arrivé heureusement en Flandre et bien déguisé, il apprend d'un compagnon de route, donné par le hasard, que le malheureux d'Alègre avait été arrêté à Bruxelles, et reconduit en France.

Latude, pénétré d'horreur et de crainte, se hâta de gagner la Hollande ; mais au sein de ce pays libre, l'or et les menaces de la Pompadour allèrent chercher la victime abusée par un court repos. Latude, environné d'espions et d'aigrefins, fut arrêté en plein jour, et comme il voulut haranguer et ameuter le peuple, en déclarant par quels ordres on le traitait ainsi, les alguazils, Français et Hollandais coalisés, crièrent qu'il n'était qu'un brigand, condamné en France au dernier supplice. Non-seulement il eut à dévorer les traitements barbares, mais la calomnie !

Ainsi que d'Alègre on le ramena en France, et à la Bastille. Il est impossible d'exprimer avec quelle férocité tout le monde, depuis la Pompadour jusqu'au dernier suppôt de la police, fit payer à Latude le dépit qu'avait excité son évasion. Le jour où on le ramena dans la Bastille fut un jour de triomphe pour l'exempt Saint-Marc, ce démon attaché fatalement à persécuter Latude. On l'embrassait, on le forçait à raconter tous les détails de l'arrestation, et c'étaient des éloges comme s'il se fût agi de la prise d'une flotte ennemie. Le gouvernement français avait dépensé, pour satisfaire la vengeance de madame de Pompadour, la somme de *deux cent dix-sept mille livres*.

Pendant que l'on prodiguait à l'exempt les bons vins et les meilleurs coussins de la Bastille, pour le récréer de ses fatigues, on plongeait Latude dans un cachot, le plus profond, le plus sourd que l'on put trouver. Il eut pour gardes ceux dont il avait trompé la surveillance et qu'on avait punis de trois mois de cachot pour ne pas avoir empêché son évasion.

Ce cachot ne tirait de jour et d'air que par deux meurtrières pratiquées dans l'épaisseur du mur et qui allaient toujours en rétrécissant, de l'intérieur à l'extérieur, en sorte qu'elles n'avaient à leur orifice externe que quatre à cinq pouces de largeur. Son lit et ses meubles furent une ou deux poignées de paille ; sa nourriture, la plus grossière qu'il fût permis de donner à la Bastille. Pendant quarante mois Latude habita seul cet affreux repaire, dont le procès-verbal suivant va retracer les horreurs mieux que ne le feraient les plus énergiques pinceaux. Il a été dressé par un chirurgien que M. de Sartines, lieutenant de police, avait chargé d'examiner le prisonnier, qui, au dire des geôliers, donnait de vives inquiétudes.

« Monsieur,

« Par vos ordres, j'ai été voir plusieurs fois un prisonnier à la Bastille. Après avoir examiné ses yeux et bien réfléchi sur ce que le prisonnier m'a dit, je ne trouve pas extraordinaire qu'il ait perdu la vue. Il a été quarante mois, les fers aux pieds et aux mains, dans un cachot. Il est impossible de pouvoir éviter de pleurer dans de si grands maux. Si une trop grande salivation altère la poitrine et même tout le corps, il n'est pas douteux qu'une si grande abondance de larmes n'ait contribué à épuiser la vue de ce prisonnier.

« L'hiver de 1756 et 1757 fut extrêmement rude ; la Seine fut gelée comme l'hiver dernier ; précisément dans ce temps-là ce prisonnier était au cachot, les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille, sans



Latude chez les frères de Charenton.

couverture. Dans son cachot il y avait deux meurtrières, sans vitres ni panneaux pour les fermer. Jour et nuit le froid et le vent lui donnaient sur le visage; il n'y a rien de si nuisible à la vue qu'un vent glacé, surtout quand on dort.

« La roupie lui fit fendre la lèvre supérieure jusqu'au-dessous du nez, alors ses dents se trouvèrent découvertes; le froid les lui fit fendre toutes, la racine des poils de sa moustache fut brûlée, il devint tout chauve.

« Or il n'est pas douteux que ses yeux, qui sont encore plus sensibles que ses quatre parties dont j'ai parlé, n'aient souffert de plus grands maux. A la fenêtre de ce prisonnier il y a quatre grilles de fer; les barreaux en sont fort épais, croisés de manière que quand on veut regarder un seul objet on en voit trente de même; à la longue cela divise les rayons visuels et perd la vue.

« Ce prisonnier ne pouvant supporter ses maux résolut de mourir; pour cet effet, il resta cent trente-trois heures sans manger ni boire; on lui ouvrit la bouche avec des clefs, et on lui fit avaler la nourriture de force. Se voyant rappeler à la vie malgré lui, il prit un morceau de verre et se coupa les quatre veines; pendant la nuit il perdit tout son sang, il n'en resta peut-être pas six onces dans tout son corps. Il demeura plusieurs jours sans connaissance.

« Ce prisonnier se plaint encore de rhumatismes qu'il a contractés dans le cachot et d'autres infirmités. Il se plaint que sa vue est fort trouble et diminue toujours. Cet homme n'est plus jeune; il a passé plus de la moitié de l'âge, quarante-deux ans; il a passé par de rudes étamines. Voilà quinze années qu'il souffre sans relâche, sept ans qu'il est privé de feu, de lumière, d'air et de

soleil. En outre il a été cinquante-huit mois au cachot, et comme je l'ai dit, quarante mois les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille, sans couverture.

« Ce sont des positions où la nature s'épuise à force de pleurer et de souffrir. Quand le prisonnier baisse la tête sur le devant ou qu'il est à lire ou à écrire, il sent des secousses à la partie supérieure du cerveau, comme si on lui donnait de grands coups de poing, et en même temps il perd la vue pendant une ou deux minutes.

« J'ai cru, monsieur, qu'il était nécessaire de vous donner cette relation, parce qu'il est inutile de faire dépenser de l'argent au roi pour des remèdes et pour mes visites, attendu qu'il n'y a uniquement que la cessation des maux, le plein air et un grand exercice qui puissent conserver le peu de vue qui reste à ce prisonnier.

« *Signé* DEJEAN. »

Après cette analyse du chirurgien, qui est le plus éloquent plaidoyer qu'on ait pu prononcer pour le prisonnier, rien ne fut changé à son sort. Il resta dans son cachot, et n'en fut tiré que lors d'un débordement de la rivière, qui emplit d'eau cette salle basse. Encore ne changea-t-on le séjour de Latude que pour épargner au geôlier, qui s'en plaignait, le désagrément de marcher dans l'eau chaque fois qu'il venait apporter la nourriture au prisonnier.

On le mit dans la première Comté, chambre sans cheminée. Pourquoi ne l'avait-on pas laissé mourir? c'est que même dans l'espèce de tombe où il était plongé vivant, Latude avait su intéresser ses ennemis à lui conserver l'existence. Il s'occupait de réformes qui, dans un temps d'égalité, lui eussent acquis des droits au respect, à l'admiration de ses concitoyens. L'abandonné Latude avait sur sa paille infecte rédigé un projet qui donnait sur-le-champ aux armées françaises vingt mille soldats de plus.

Il venait de découvrir que les vingt mille sous-offciers ou sergents de l'armée, équipés selon l'usage d'alors avec des piques ou des hallebardes, contribueraient d'une manière décisive au gain de toutes les batailles si on leur donnait à chacun un mousquet.

Cette idée était bonne, mais il fallait la faire connaître, et un homme au cachot ne correspond guère avec le roi, surtout lorsqu'il n'a ni plume, ni encre, ni papier. Latude inventa aussi tout cela.

Il fit des tablettes avec de la mie de pain qu'il pétrit et aplanit le mieux possible, et qu'il laissa sécher jusqu'à parfaite consistance; ces tablettes avaient environ six pouces sur quatre. Alors il se lia le pouce avec des fils arrachés à sa chemise, se piqua d'un coup de l'ardillon de sa boucle et trempa dans cette écritoire l'arête du ventre d'une carpe. Mais chaque piqûre ne donnait guère plus de trois à quatre gouttes de sang; il fallait en faire de fréquentes, et bientôt les doigts enflèrent tellement qu'il eut à craindre la gangrène; mais à force de persévérance il écrivit son mémoire pour ne pas perdre ses idées, ensuite il s'occupa de faire parvenir ce travail au roi, et pour cela, comme il était sûr que personne à la Bastille ne se chargerait de cette commission, il tenta d'intéresser à son sort le confesseur de la Bastille; c'était le père Griffet.

Cet homme, ému à la vue de tant de courage et de tant de misères — Latude gémissait encore à ce moment dans le cachot dont nous avons parlé — promit d'obtenir du gouverneur plumes, encre et papier. Il tint sa promesse, et Louis XV reçut le mémoire de Latude le 14 avril 1758. A l'instant même des ordres furent donnés pour l'exécution de ce projet, et l'on distribua des fusils à tous les sergents et caporaux, qui depuis cette époque seulement sont armés de cette manière.

Certes, dit Latude lui-même, si le favori d'un grand ou de quelque courtisane eût été l'auteur de ce projet, on l'eût récompensé par des honneurs et de fortes pensions; mais le prisonnier attendit vainement trois mois le prix qui lui était dû pour un tel service, et comme rien n'arrivait de la cour, il imagina un nouveau projet destiné à produire des pensions pour les veuves de soldats ou d'officiers tués sur le champ de bataille; c'était l'impôt de trois deniers de plus à percevoir sur les ports de lettres. La cour adopta aussi ce projet, mais seulement pour en toucher les bénéfices. On augmenta de trois deniers le port des lettres, et les veuves des militaires n'eurent pas plus de pensions qu'auparavant.

Aussi peu de récompense pour Latude la seconde fois que la première; c'est alors que le désespoir s'empara de son âme et lui suggéra cette pensée de suicide dont le rapport du chirurgien Dejean fait mention: Latude enrichissait un roi, doublait la force mili-

taire de son pays et pourrissait dans un cachot; mais un jour qu'il fit mouiller les pied d'un geôlier, on le transporta dans une bonne chambre.

Le comte de Jumillac fut, vers cette époque, nommé gouverneur de la Bastille, pour succéder au Languedocien Dabadie, mort en 1761 ; c'était un homme assez doux et plus compatissant que ne le sont en général les instruments du despotisme. Il fit obtenir à Latude quelques audiences de M. de Sartines; mais au lieu de profiter au prisonnier, ces entrevues lui firent un ennemi puissant. M. de Sartines eut peur de ce génie inventif, de cet esprit sans cesse en ébullition.

Il forma le projet d'enterrer à jamais Ladute dans les prisons. Mais il comptait sans le courage indomptable, sans la persévérance industrieuse de cet homme ; car si Latude peut avoir acquis des droits à l'estime publique par ses projets fort sages et fort utiles, si l'armement des sous-officiers, l'impôt pour les pensions, et l'idée des greniers d'abondance, témoignent en faveur de ses lumières et de son patriotisme, il est bien plus admirable par le perpétuel combat contre ses oppresseurs, par la souplesse de ses efforts, l'industrie de ses tentatives, l'audace de ses évasions, le mépris de la fatigue et de la mort; Latude, c'est l'amour de la liberté poussé au fanatisme, devenu instinct vital ; c'est la protestation active et toujours heureuse de la faiblesse contre la violence, de l'impuissance contre la répression, du néant contre la coalition de tous les pouvoirs humains.

Se voyant condamné par M. de Sartines, il jugea que tous ses maux lui venaient d'une transmission des haines de la Pompadour à tous les ministres. Il avait essayé par tous les moyens possibles de fléchir cette haine : lettres touchantes, démarches vaines, prières humiliantes, il avait tout mis en œuvre. Il y a des paquets de lettres de ce malheureux à l'infâme courtisane, où il suppute les heures, les jours et les mois de sa captivité ; tantôt il lui rappelle que depuis *cent mille heures* il languit privé de liberté ; tantôt il date ses lettres de *la Bastille, sur le cul de la marmite,* parce qu'il n'avait pas d'autre table. Ces détails fendent le cœur.

L'atroce furie n'en fit que rire. Alors la crainte, le repentir et l'humilité se changèrent chez Latude en rage envenimée. Il voulut se venger de la Pompadour sur laquelle il savait certaines histoires, certains détails secrets capables de ruiner l'amour du roi pour elle, comme aussi de la flétrir dans l'opinion publique, où déjà elle était si bas placée. Mais pour écrire tout cela, les ressources manquèrent encore, et le sang des doigts était épuisé.

Latude se fit de l'encre avec du noir de fumée, lui qui depuis huit ans n'avait eu ni feu ni lumière ; il escamota un peu d'amadou au sergent qui le gardait dans ses promenades sur la plate-forme, feignit d'avoir des coliques pour obtenir de l'huile, fit une mèche avec les fils de ses draps, arracha deux morceaux de bois sec à l'affût d'un canon, les frotta, les enflamma et alluma son lampion dans un pot de pommade; puis il plaça dessus une assiette vernissée, et ramassant la suie qui s'y fixait, la délaya dans du sirop.

Il eut de l'encre. Dire comment il se fit une plume, en aplatissant une pièce de deux liards ; comment il écrivit son mémoire sur les blancs d'un livre qu'on lui avait prêté ; c'est un détail qui n'étonnera plus ceux qui l'ont déjà vu à l'œuvre. Mais le paquet de notes rédigé, il fallait l'adresser à quelqu'un. Latude, du haut de son donjon, pendant la promenade d'une heure qui lui était accordée, se fit remarquer de deux jeunes femmes qui travaillaient dans une maison voisine de la Bastille ; il trompa si bien la surveillance de ses gardiens, qu'il se fit comprendre par signes de ces femmes, et qu'un jour l'une d'elles descendit attendre le paquet sur la place.

Latude lança le paquet à ses pieds ; elle le prit, regarda l'adresse : *A M. de la Beaumelle*, ce prisonnier avec qui nous avons fait connaissance, et rendit fidèlement le dépôt : bien plus, intéressées au sort de Latude et connaissant l'histoire de sa persécution, elles lui firent savoir quelques semaines après la mort de la Pompadour, au moyen d'un large écriteau qu'elles arborèrent à leur fenêtre, avec cette inscription en grosses lettres :

LA MARQUISE DE POMPADOUR **EST MORTE** HIER 17 AVRIL 1764.

Qu'on juge de la joie! **Latude se crut** libre ; mais, nous l'avons dit, il n'était plus haï seulement de la marquise ; **M. de Sar-**

tines avait recueilli l'héritage; il profita d'une lettre fort vive que le malheureux lui écrivit, pour envoyer l'ordre suivant à M. de Saint-Florentin, ministre de Paris :

« Plus Danry continue d'être prisonnier, plus il augmente en méchanceté et en férocité. »

Il faut savoir que, selon l'usage de la Bastille, on avait forcé Latude de changer de nom pour dépister toutes les recherches, toutes les supplications. Il s'appelait Danry.

« Il donne à connaître qu'il est capable de se porter aux plus grands crimes et à faire un mauvais coup *si on le rendait libre*...

« Cet homme, qui est entreprenant plus qu'on ne saurait dire, gêne beaucoup le service de la Bastille; il serait à propos de le transférer au donjon de Vincennes, où il y a moins de prisonniers qu'à la Bastille, ET DE L'Y OUBLIER ! »

Danry fut en effet transféré à Vincennes, où il ne fut pas plus tôt qu'il s'occupa de s'évader. En effet, le 23 novembre 1765, à quatre heures du soir, pendant sa promenade, il profite d'un brouillard épais, culbute ses deux gardiens, passe près de trois sentinelles qui crient *arrête!* Latude, toujours courant, crie plus fort : *Arrête, arrête!* Parvenu au dernier poste, il se trouve en face d'un factionnaire qui croise la baïonnette sur lui. Cet homme s'appelait Chenu, et Latude le connaissait; il s'approche doucement et lui dit :

— Ah! Chenu, votre consigne est de m'arrêter, mais non pas de me tuer.

Cependant il avançait toujours. Soudain il saisit la baïonnette, arrache le fusil des mains du soldat, le jette à dix pas, franchit le corps de cet homme, et le voilà dans le parc. Deux heures après il allait trouver ces jeunes femmes qui lui avaient été si utiles, et qui le cachèrent avec dévouement.

Mais Latude, qui savait si bien s'évader, ne savait pas conserver sa liberté. Il se fia encore une fois à la promesse d'un ministre, M. de Choiseul, et fut repris. On le mit à Vincennes. Il y connut le père d'une des maîtresses de Louis XV, le comte Tiercelin de la Roche du Maine, qui ayant eu le malheur de voir sa fille prostituée à ce prince, n'avait pas eu le courage de s'y opposer ou de s'en venger.

La jeune fille, âgée de quatorze ans, fut présentée à Louis XV par Lebel, pourvoyeur des plaisirs royaux; elle plut et devint sultane favorite. C'était alors un mets friand pour les chercheurs de faveur. Un jésuite devint amoureux du crédit et de la beauté de mademoiselle Tiercelin. Le père qui, en sa qualité de gentilhomme, assez peu scrupuleux comme on voit, tolérait un amant royal à sa fille, ne souffrit pas les assiduités de l'heureux jésuite; mais il avait affaire à forte partie. L'élève de Loyola persuada bientôt à mademoiselle Tiercelin que son père serait pour leurs amours un témoin dangereux et qu'il fallait s'en défaire.

La fille demanda au duc de la Vrillière une lettre de cachet et fit renfermer son père dans les prisons de Rouen; puis, comme le vieillard, à la faveur d'une émeute des détenus, s'était mis lui-même en liberté, et se cachait chez un ami dans un village voisin de la capitale, sa fille obtint une seconde lettre de cachet et le fit écrouer à Saint-Lazare, d'où on le transféra bientôt à Vincennes. Voilà ce que les jeunes filles prostituées apprenaient de morale à l'école du roi de France et à celle des jésuites.

Mais la brouille se mit dans le ménage des deux amants. Le jésuite accusa bientôt la jeune fille d'avoir entretenu correspondance avec la Prusse. Louis XV fit renfermer sa maîtresse à la Bastille, où elle ne resta pas longtemps, parce qu'elle prouva son innocence. Mais le prêtre se sauva tandis que M. Tiercelin, le père, ne sortit jamais du château de Vincennes.

Latude connut à peu près, par son adresse à se ménager des communications, tous les prisonniers de Vincennes. Il avait causé à la Bastille par les cheminées avec le fameux Tavernier, qui demeura emprisonné quarante ans et ne fut délivré qu'en 89, à la prise de la Bastille, où il habitait la troisième Comté, précisément au-dessous de la chambre de Latude et d'Alègre. L'infortuné Latude, lorsqu'il revint à la vie et à la liberté, dut trouver bien singulières les révélations de M. Marmontel, son compagnon de Bastille, qui, arrêté pour une épigramme contre le duc d'Aumont, ne resta que onze jours prisonnier et fut traité avec un luxe culinaire qui fait le plus grand honneur aux marmitons de la Bastille.

Latude ne le connut jamais, ce luxe, et pourtant il était bon gentilhomme; mais la fatalité voulait faire de son nom quelque chose d'illustre dans les fastes de l'escla-

vage. C'est une gloire qu'on n'acquiert pas en mangeant les poulets à la graisse ruisselante, et les délicieux entremets dont se régala M. Marmontel en prison.

Qui penserait que Latude, après tant de souffrances, n'avait pas encore atteint le comble de ses misères ? De Vincennes, où il fut encore maltraité, il passa dans un enfer auprès duquel la prison du faubourg Saint-Antoine était un paradis. Notre tâche n'est pas de le suivre dans ces terribles luttes : une fois hors de la Bastille il ne nous appartient plus.

Nous ne saurions pourtant passer sous silence les séjours qu'il fit à Charenton et à Bicêtre, hideuses prisons dont le régime fait regretter toutes les atrocités commises à la Bastille. Il fallait pour sauver Latude un miracle et un ange. Dieu fit deux miracles et envoya l'ange, afin qu'il fût dit que cet homme prédestiné avait épuisé, comme dans deux coupes offertes tour à tour, toute la prospérité, tout le malheur qu'on peut trouver sur terre.

Qu'on examine bien en effet cette existence : à côté d'ennemis acharnés, Latude rencontre des amis dévoués jusqu'au délire.

S'il a madame de Pompadour, il a M. Berryer ; s'il est trahi par de Sartines, il trouve les jeunes blanchisseuses de la porte Saint-Antoine. D'un côté il est persécuté par Daragon, de l'autre il est associé à d'Alègre. M. de Silhouette lui manque à Versailles, il a Rouit à Saint-Germain.

Enfin lorsque les hommes, les prisons et l'univers s'arment contre lui de rigueurs inexorables, il lui tombe du ciel un hasard que chacun trouverait fabuleux si l'histoire n'était là pour l'attester, si le cœur humain n'avait besoin de croire parfois à de semblables révélations de son essence divine.

Latude gémissait à Bicêtre, au milieu des fous, rongé par la faim, la maladie, la vermine infecte des cachots. Il corrompt un guichetier qui le laisse écrire un mémoire, et se charge de porter cette supplique à une adresse désignée. Il pleuvait : l'homme, en se hâtant, perd le paquet en chemin, et voilà tout le travail, tout l'espoir, tout l'avenir de Latude enfoui dans la boue de Paris, sous les pieds des passants.

Justement une femme du peuple passait par là ; elle voit une espèce d'enveloppe cachetée qui gisait sur le pavé. Elle ramasse avec hésitation cette équivoque trouvaille ; elle brise le cachet, elle lit, elle comprend. La voilà qui se prend d'une immense compassion pour cette longue misère. Dès lors le miracle était fait, et l'ange trouvé.

Car le paquet tombant tout d'abord aux mains de son destinataire, eût éprouvé le sort de tant d'autres missives de Latude ; mais la dame Legros, ainsi se nommait cette admirable femme, connaissait désormais le secret, et devait le répandre par toute la ville, par tout le monde, s'il l'eût fallu.

Cette dame, mercière de son état, pauvre, honnête, mariée à un homme simple et bon comme elle, se déclara la protectrice du malheureux inconnu. Elle rentre, et lit à son mari l'épouvantable odyssée de ce captif. Voilà ces deux âmes charitables qui s'attendrissent, et qui, au lieu de douter, comme on le fait tout d'abord de nos jours, sont pénétrées d'une foi ardente pour le salut de la victime. Madame Legros va d'abord à Bicêtre, se fait montrer Latude, ne se dégoûte ni de ses haillons ni de sa triste saleté ; elle lui fait passer des secours, de l'argent, avec un génie au moins égal à celui de son protégé. Ensuite, elle court implorer sa grâce près de tous ceux qui ont quelque pouvoir. Rebutée, méprisée, chassée, elle ne se décourage jamais.

Elle va de Paris à Versailles à pied, et revient de Versailles à Paris plusieurs fois la semaine, promenant dans les antichambres sa noble requête, au grand ébahissement des insolents laquais qu'elle a su rendre patients et bienveillants, tant elle est bonne et ingénieuse, tant sa charité lui conseille de spirituelles ruses et de sublimes hypocrisies. Dix fois elle se croit sur le point de réussir, dix fois elle échoue ; jamais elle ne se rebute.

Pas un moment de dégoût, de désespoir ; elle perd tout le temps dû à son commerce, à ses enfants ; elle épuise ses faibles ressources, mais elle a pris à cœur de venger l'innocent Latude et de le sauver ; on lui déclare que l'homme en faveur de qui elle s'intéresse n'est qu'un brigand digne du dernier supplice ; elle combat courageusement la calomnie, comme elle combat le despotisme ; faut-il aller jusqu'à la reine, elle ira se jeter aux pieds de la reine ; faut-il mettre le roi Louis XVI de son parti, elle abordera le roi. Elle s'est fait un protecteur

dévoué du cardinal de Rohan; et enfin, après plusieurs années de peines et de démarches, après tant de larmes de dépit versées en retour de ses vaines excursions, elle arrive au but.

Ministres, courtisans, Lenoir, Sartines, chefs et valets, directeurs et commis, elle a tout vaincu, tout dompté, elle a réussi à faire proclamer l'innocence de son protégé, elle lui a rendu la liberté. Femme pauvre, humble, ignorante, isolée, elle a défait l'ouvrage de la haute et puissante dame de Pompadour, secondée par toute une cour et par les forces de tout un royaume.

Elle a résolu ce problème insoluble jusqu'alors, de faire obtenir raison au faible contre le fort, à l'innocent contre ses ennemis, à une époque où le despotisme étreint dans sa main de fer les vingt-cinq millions de Français opprimés tous les uns par les autres, suivant la loi du titre et celle de l'or.

Latude alla en 89 revoir cette Bastille dont il avait franchi les murs avec son échelle de fils, tirés un à un d'une malle. Il y alla accompagné de sa digne protectrice et de ses amis; mais dans l'espèce de triomphe qui lui fut décerné une seule chose manqua certainement à son bonheur; c'était la présence de cet infortuné d'Alègre, qui, devenu fou lors de sa seconde incarcération, était mort enragé sur la dalle d'un cabanon de Bicêtre, où il se roulait tout nu, oubliant la vie, oubliant Dieu, ne reconnaissant même plus la voix si chère de Latude, qui le serra vainement dans ses bras en l'arrosant de ses larmes.

Pendant que Latude était transféré de prisons en prisons et songeait à vivre, malgré la haine de ses persécuteurs, l'attention publique était tout entière occupée du procès d'un célèbre général français, l'un des plus glorieux défenseurs de la puissance française dans les Indes.

Le comte Thomas-Arthur de Lally Tollendal venait d'être dénoncé au gouvernement comme la cause unique des désastres éprouvés dans l'Inde par les armées françaises. Sa dureté à l'égard des habitants et des soldats, sa cruauté particulière à tous les chefs de la métropole transportés dans les colonies, plusieurs abus de pouvoir, une faiblesse encore plus coupable envers certains administrateurs, avaient causé la perte du comte de Lally.

Ce n'était pourtant pas à lui seul qu'on pouvait imputer les désastres que la France déplorait avec tant de raison. Si le général n'avait pas toujours fait irréprochablement son métier de gouverneur et d'administrateur suprême, s'il avait prêté l'oreille à des conseils d'avarice ou d'ambition outrées, chaque fois que Lally avait dû payer de sa personne comme soldat, il avait bien mérité de la patrie.

Les Anglais, nos ennemis irréconciliables, depuis que nous cherchions des établissements dans l'Inde, n'avaient trouvé qu'en ce vieux général un adversaire supérieur par le courage et la tactique. Lally avait toujours vaincu lorsqu'il commandait en personne, et les défaites essuyées par nos armées venaient, on peut le dire, du partage fait entre divers généraux d'un commandement si bien exercé par lui seul.

Mais si le soldat s'était couvert de gloire, l'homme ne s'était pas fait aimer; il gouvernait avec l'inflexibilité de la discipline militaire appliquée en pays ennemi, et toute la contrée retentissait de ses exactions ou de ses cruautés.

Quelques mots plus précis apprendront au lecteur l'origine des malheurs qui frappèrent cet infortuné général.

Depuis son enfance, il avait fait la guerre.

A huit ans, il fut conduit par son père, second colonel du régiment irlandais de Dillon, au camp de Gironne, où, avec la charge de capitaine, selon l'usage des gentilshommes de l'époque, il fit son apprentissage au milieu du feu; l'intention de son père était de lui faire sentir la poudre pour gagner son premier grade. Quatre ans plus tard, il était de garde à la tranchée devant Barcelonne sous les ordres de son père.

Lally fut colonel du régiment qui portait son nom, puis nommé lieutenant général en 1740. En 1756, il fut élevé par la cour à la dignité de gouverneur général des possessions françaises dans l'Inde. Il partit un an après, ayant amassé beaucoup de matériaux, et étudié soigneusement les questions qu'il fallait traiter soit par les armes, soit par la politique. Alors la guerre était déclarée entre la France et la Grande-Bretagne; l'œuvre d'un gouverneur général devait être autant celle d'un conquérant que d'un législateur.

La valeur de Lally était brillante; pour premier exploit, il donna bataille aux An-

glais en débarquant, il les battit; trente-huit jours après son arrivée, il ne restait plus un seul uniforme anglais sur la côte de Coromandel. Il avait pris Gondelour et Saint-David, deux places importantes. Avec un peu de prudence, il eût conservé ses conquêtes, ou pour mieux dire, avec moins d'ardeur il fût resté fidèle à ses instructions, qui lui recommandaient la réserve.

Mais son principal mérite était son premier défaut, la témérité. Il voulut pousser en avant malgré la saison, malgré l'infériorité des ressources, malgré la mauvaise volonté de ses généraux; il marcha sur le Tanjaour; et toujours repoussé, décimé par les maladies et la famine, il essuya un premier échec.

Les Anglais le laissèrent s'avancer et revinrent sur leurs pas. Ils gagnèrent sur un de ses lieutenants la bataille d'Orixa, et bientôt après s'emparèrent de la ville de Masulipatan. Lally ne comptait pas sur cette offensive, il s'occupait d'investir Madras, importante position, centre des opérations anglaises, et le brillant de cette conquête l'avait séduit.

Le siége de Madras fut court. L'armée française, composée de bataillons français et de corps mercenaires, pénétra dans la ville basse, y fit un massacre horrible, pilla les maisons et les temples, et s'y livra aux plus odieux excès. Lally ne pouvait rien empêcher, car depuis longtemps ses troupes mécontentes murmuraient contre les retards de solde et menaçaient chaque jour d'une désertion qui eût entraîné la ruine des projets du général. Il leur laissa donc cette curée pour s'indemniser des privations qu'elles avaient subies.

Le soldat se gorgea de débauches et de butin; les officiers partis pauvres revinrent riches, et si le succès eût été complet, tant d'abus eussent passé sur le compte des nécessités militaires, on eût pardonné le mal en faveur du bien. Mais la ville seule était au pouvoir de nos troupes, et les forts demeuraient en la possession des Anglais. Lally fit ouvrir la tranchée et poussa vigoureusement l'attaque du fort Saint-Georges; mais ses lieutenants, dont il stimulait la paresse avec cette forme acerbe et hautaine que nous lui avons reprochée, se lassèrent de le servir, comme si l'honneur et la prospérité de la France n'eussent pas été en jeu dans cette affaire.

Les soldats mercenaires, voyant les affaires mal dirigées, ne sachant plus de qui prendre les ordres, quand les chefs semblaient toujours près de se déchirer entre eux, commencèrent à passer à l'ennemi, qui, du haut de ses bastions, riait de notre impuissance, et amorçait les transfuges par des caresses et des propositions séduisantes. Au bout d'un mois, nos troupes, réduites de moitié, ne pouvaient plus rien contre l'imposante supériorité des Anglais, et Lally, frémissant de rage, fit lever le siége en 1760.

Si Lally eût trouvé le secret de se faire aimer, ces malheurs étaient réparables; mais la crainte seule guidait sur ses pas nos troupes et leurs officiers. Ce qui acheva de le perdre fut la retraite qu'il fit sous les murs de Pondichéry, seul rempart de la France après cette fâcheuse campagne. Lally, en portant la guerre en avant, n'avait pas assuré ses derrières.

Il n'y avait à Pondichéry ni hommes, ni vivres, ni argent, ni munitions. Notre escadre, sauvegarde de l'armée, avait protégé cette place depuis le commencement de la guerre; mais, attaquée par seize vaisseaux anglais, elle avait fait voile pour les îles Bourbon, après un combat glorieux, quoique sans résutat. Pondichéry n'était plus couvert que par la seule valeur de Lally Tollendal. Quand l'ennemi apparut, les soldats français et mercenaires se soulevèrent en réclamant leur solde arriérée de six mois.

Lally brava leurs menaces et leur fureur, opposa les châtiments et les violences à leurs exigences, accomplit encore une fois le devoir d'un homme de cœur, mais se perdit par sa fierté inflexible. Les Anglais bloquèrent Pondichéry, refusèrent la capitulation qu'on leur demanda, et, maîtres de la ville, commencèrent enfin à se venger par d'atroces représailles des pertes que le général leur avait fait subir depuis le commencement de la guerre. Le sang coula par ruisseaux, et les biens furent partout confisqués. Quant à Lally, fait prisonnier avec son état-major et ses troupes, on l'embarqua pour Londres.

A Paris, le bruit fut énorme. Il fut encore plus violent à Versailles, où Lally comptait un grand nombre d'ennemis. L'orgueil national si légitime, et les haines des courtisans si implacables, se réunirent pour acca-

bler le général. Celui-ci, qui voyait de Londres cet orage se former contre lui, pensa que sa présence suffirait à le dissiper. Il demanda de passer en France sur sa parole; on fit droit à sa demande. Infortuné, les Anglais lui accordèrent seulement la faveur d'aller succomber ignominieusement.

Mais Lally, en arrivant, trouva l'opinion publique tout opposée à ses propres idées. Il croyait n'avoir qu'à accuser, on le força de se défendre. Ses rapports furent incriminés; on lui prouva qu'il avait fait tort à beaucoup d'officiers dont il pensait avoir à se plaindre, et, stupéfait de tomber du haut de son orgueil dans une position si humble, Lally offrit au roi de se rendre à la Bastille. Le roi accepta sur-le-champ. Lally se constitua prisonnier le 1er novembre 1762.

Pour cet homme, plus malheureux que coupable, la Bastille n'eut de rigueurs que la reclusion. M. de Lally recevait des visites tous les jours et jouissait de la promenade des tours et du jardin. Il obtint d'avoir près de lui l'un de ses secrétaires, qui, fort mal récompensé de ce dévouement par la brutale irascibilité de son général, trouvait pourtant moyen de consoler et d'égayer le vieux prisonnier aux heures les plus tristes.

La Bastille, qui n'eut pour Lally aucun effet bien fâcheux, tourna complétement la tête du malheureux secrétaire, qui peut-être voyait plus clair que Lally dans les affaires du procès. Un soir qu'un valet de chambre avait jeté dans la cour du Puits une cuvette de sang caillé provenant des saignées faites par le chirurgien de la prison, le secrétaire, saisi d'effroi à la vue du sang, et l'attribuant à quelque supplice, s'écria tout à coup :

— Mais je n'ai rien fait, moi ; je ne veux pas mourir ; on ne peut me trancher la tête pour des crimes que je n'ai pas commis.

On accourut, on consola ce malheureux ; mais il était trop tard, sa raison l'avait abandonné : l'horreur d'un supplice prochain l'agitait sans relâche; il fut transféré à Charenton, et Lally demeura seul.

Son procès s'instruisait lentement. La grande difficulté venait de l'absence des témoins les plus nécessaires. On n'ouvrit l'instruction au Châtelet que le 6 juillet 1763, et il se trouva encore une telle complication de faits, que le roi dut, par lettres patentes, renvoyer à la grand'chambre du parlement la connaissance de tous les délits commis aux Indes Orientales.

Lally était fort calme au milieu de l'acharnement de ses ennemis. Il répétait souvent à la Bastille que le parlement pourrait bien être sévère, mais que le roi ferait grâce et commuerait la peine. Les débats s'engagèrent, pendant lesquels une partialité révoltante de la part de quelques membres annonça clairement à Lally quel sort ou lui réservait.

Il joua de malheur en envenimant lui-même toutes ces haines par la vigueur de ses réponses et les attaques qu'il dirigea contre plusieurs de ses officiers favorisés par le parlement. Il voulut, dit Voltaire, déshonorer ces hommes et tout le conseil de Pondichéry; plus il s'obstinait à se laver à leurs dépens, plus il se noircissait.

Lorsque, après ces séances orageuses, il revenait en prison, où il était devenu l'objet d'une surveillance très-active, de graves incertitudes passaient dans son esprit, mais sans y laisser de traces. Un jour qu'on lui faisait la barbe, et que, selon l'usage, le chirurgien opérait en présence d'un des porte-clefs, M. de Lally s'empara d'un des rasoirs et fit mine de vouloir le garder.

Le geôlier se fâcha, ce qui redoubla l'hilarité du général, mais il ne rendit pas le rasoir. Aussitôt le geôlier cria main-forte: on sonna le tocsin dans tout le château; la garde fut mandée, les corridors se remplirent de soldats, et le général remit alors le rasoir qui avait causé tant de tumulte; cependant il ne se doutait guère alors qu'il pourrait en avoir besoin un jour.

A chaque interrogatoire, le major de la Bastille conduisait Lally au Palais dans une voiture bien escortée. Il avait ordre de tuer le prisonnier au moindre éveil du peuple. Quand le dénoûment approcha, le premier président, remarquant la persistance du général à comparaître en grand costume de général avec le cordon de l'ordre et ses insignes, commanda au major de la Bastille d'en dépouiller le prévenu.

Lally résiste ; les huissiers de la chambre accomplissent aussitôt les ordres du président, et de ce moment Lally put deviner l'issue de l'affaire. Tous les officiers de la Bastille se relayaient pour lui tenir compagnie, ou, pour mieux dire, afin de le garder à vue. Enfin, le 6 mai 1766, l'arrêt du parlement le condamna : comme dûment at-



L'entrée d'un prisonnier à la Bastille

teint d'avoir trahi les intérêts du roi et de son état, et de la compagnie des Indes; d'abus d'autorité et d'exactions envers les sujets du roi et étrangers;

A être décapité en place de Grève, ses biens confisqués, etc.

A cette nouvelle, Lally entra dans une fureur qu'on ne saurait décrire; il apostropha ses juges dans les termes de la plus vive indignation.

— Mais qu'ai-je donc fait? s'écria-t-il; étais-je où n'étais-je pas général en chef et maître suprême dans mon gouvernement?

Le curé de la Sainte-Chapelle s'approcha pour l'exhorter à se calmer.

— Eh! monsieur, dit Lally, laissez-moi un moment seul.

Et il fut s'asseoir dans un coin. Alors le major le vint chercher pour le reconduire à la Bastille, et comme cet officier paraissait fort ému :

— Monsieur, lui dit Lally, pardonnez-moi toutes mes duretés; je suis un vieux soldat, mal habitué à obéir à d'autres qu'au roi, et mon caractère l'emporte.

Le major protesta de son dévouement à une telle infortune.

— Allons, embrassez-moi, dit Lally; je dois regretter le temps que j'ai perdu à vous haïr; vous faisiez votre charge.

— Ah! monsieur, n'en parlons plus, dit le major.

On annonça l'instant d'après que le confesseur se présentait.

— Eh quoi! dit Lally, déjà! est-ce que l'on pense si tôt à me tuer?

— Oh! monsieur, repartit le major, sa visite est toute officieuse.

— Eh bien, je prendrai du repos; je suis fatigué, dit-il.

Il dormit en effet, et l'on ne pénétra plus jusqu'à lui. Ses parents, ses amis, se donnèrent bien du mouvement pour le pousser à quelque résolution extrême qui lui sauvât l'ignominie de l'échafaud. Des voitures découvertes s'arrêtaient devant la Bastille, sur la place, et l'on voyait les amis du général se lever en essayant d'appeler son attention, et faire le geste de se couper la gorge. Lally était renfermé dans la tour du Coin et il eût pu voir ces signaux; mais absorbé par ses pensées ou par les visites des officiers, il ne s'approcha pas des fenêtres, sans quoi le bourreau n'eût opéré que sur un cadavre.

On vint dire à Lally que M. Pasquier, conseiller au parlement, et l'un de ses plus ardents persécuteurs, demandait à lui parler. Lally se leva dans un transport de rage et accepta la visite.

— Monsieur, dit M. Pasquier, le roi est si bon qu'il vous pardonnera si vous témoignez la moindre soumission. Avouez vos crimes et vos complices.

— Mes crimes! dit Lally, vous ne les avez donc pas découverts, misérable, puisque vous m'en demandez l'aveu! Quant à votre démarche, elle m'insulte, et vous êtes le dernier de ceux qui doivent me parler; de grâce, retirez-vous.

— Monsieur, votre vivacité vous emporte.

— Tu le sais bien, perfide, s'écria Lally, et tu as spéculé sur mon caractère et sur mon orgueil pour me faire condamner à mort; mais la honte n'est que pour mes juges; elle est pour toi, lâche, et tu vivras couvert de mon sang, comme d'une tache éternelle.

A cette furieuse sortie, le conseiller Pasquier perdit la tête; il balbutia quelques ordres, quelques menaces, et comme Lally continuait ses imprécations :

— Qu'on le bâillonne! s'écria Pasquier; il outrage le roi.

Cet ordre barbare fut exécuté malgré l'intrépide résistance du vieillard, et cette violence exercée sur un malheureux condamné à mort parut infâme au peuple, qui n'appela plus ce conseiller que *Pasquier-Bâillon*.

Alors le confesseur fut introduit de nouveau, et Lally, que la présence de Pasquier n'exaspérait plus, écouta patiemment l'aumônier; mais ce recueillement n'était qu'une ruse : Lally avait tiré d'une de ses manches une branche de compas qu'il s'enfonça le plus près possible du cœur; aussitôt l'on courut à lui, on le garrotta, on pansa sa blessure, qui ne parut pas dangereuse.

— J'ai manqué mon coup! répétait Lally, et maintenant il faut périr sur l'échafaud.

Le premier président, averti par Pasquier, et par les greffiers de la résistance du général, ordonna sur-le-champ qu'on avancerait l'exécution.

Lally fut remis aux bourreaux.

— Tant mieux! s'écria-t-il; on m'a bâillonné en prison, mais lorsque je vais mourir, je pourrai faire entendre ma voix au peuple, et lui apprendre quel est le sort des braves gens qui exposent leur vie pour son honneur! je mourrai vengé, — si je meurs!

Ces mots imprudents firent peur aux robes noires. Lally était capable de haranguer la populace, d'opérer un soulèvement. Son infortune avait changé les esprits; on le plaignait, on détestait ses juges. Alors, par une infernale perfidie, quelqu'un fit observer que le condamné, habitué aux coutumes orientales, pourrait imiter ces patients africains qui avalent leur langue et échappent ainsi au supplice.

Sous ce prétexte aussi absurde qu'odieux, on bâillonna de nouveau le général, qui opposa encore la résistance la plus furieuse, et les bourreaux le jetèrent étouffant de rage dans un tombereau qui suivait la charrette de Samson et les archers du Châtelet.

Partout sur le chemin on avait disposé des forces considérables; le peuple était contenu par des détachements de Suisses, d'archers et de gardes françaises. A l'aspect de ce prisonnier bâillonné, un long murmure courut dans les rangs serrés des spectateurs. Tout Paris avait voulu assister à ce hideux spectacle; les femmes de condition y parurent en grand nombre, plutôt pour faire honneur que pour insulter au condamné.

Lally monta courageusement sur l'échafaud, et promena autour de lui son regard étincelant, chargé de toute l'éloquence du désespoir; sa langue était enchaînée, mais on devina son discours à l'éclair de ses yeux.

— Mon père, avait dit Lally au confesseur en rentrant la veille à la Bastille, je ne regrette qu'une chose au monde, c'est un fils que j'ai fait élever secrètement, sous le nom de Tréphime, au collège d'Harcourt, et à qui je me réservais d'apprendre, dans des

temps plus heureux, le secret de sa naissance. Si je voyais cet enfant, si je pouvais l'embrasser en l'appelant mon fils, je mourrais heureux.

Le confesseur accomplit le vœu du général. Il courut le matin au collége, aborda le jeune homme, qui avait seize ans, l'instruisit de tout, et le pria d'intercéder pour son père... Il avait encore assez de temps, dit-il. L'enfant courut au désespoir par toute la ville pour chercher un protecteur à son père; il ne vit que passants empressés qui tous couraient dans la même direction.

— Que veut dire la hâte de tout ce peuple? pensait le jeune homme, et il allait toujours de plus en plus épouvanté. Toutes les portes se fermaient devant lui.

Enfin il approche des quais. Une foule immense encombre les parapets, les auvents des boutiques, les fenêtres. Il se fraye un passage avec l'énergie du désespoir; il franchit tous les obstacles, et déjà il approche sans pouvoir rien distinguer, quand soudain sur l'échafaud un homme paraît et s'agenouille.

L'enfant demeura béant et glacé d'horreur; sans la foule qui le serrait comme dans un étau, il fût tombé sur la place.

Le fils du bourreau, à qui son père destinait l'honneur de faire tomber cette illustre tête, leva le coutelas, et comme sa main novice tremblait d'émotion, il ne frappa qu'un coup mal assuré qui entama le crâne de la victime. Un cri effroyable s'éleva comme un ouragan de tous les points de la foule. Alors le bourreau lui-même arracha l'arme sanglante des mains du jeune homme prêt à s'évanouir, et avec la rapidité de l'éclair il sépara la tête du tronc...

Le fils de la victime, qui poursuivit héroïquement et obtint la réhabilitation de son père, écrivit dans un mémoire justificatif les lignes suivantes, qui peuvent terminer dignement ce drame lugubre :

« Je n'appris le nom de ma mère que quatre ans après l'avoir perdue; celui de mon père qu'un jour avant de le perdre; j'ai couru pour lui porter mon premier hommage et mon dernier adieu, pour lui faire entendre au moins la voix d'un fils parmi les cris de ses bourreaux, pour l'embrasser du moins sur l'échafaud où il allait périr... J'ai couru vainement... On avait hâté l'instant; je n'ai pu trouver mon père, je n'ai vu que la trace de son sang!... »

Le 12 septembre 1758 fut un jour de joie et de bonheur pour toute la Bretagne et surtout pour la ville de Rennes; on avait appris dès le matin la victoire remportée la veille par les braves Bretons sur les Anglais, qui, ayant audacieusement débarqué sur nos côtes, marchaient déjà vers Saint-Malo. Rencontrés au village de Saint-Cast, lieu de réunion de leur flotte, par l'armée bretonne, ils n'avaient eu que le temps de se rembarquer, après avoir laissé derrière eux cinq mille hommes, tant tués ou noyés que prisonniers. Le jeune duc d'Aiguillon, petit-neveu du cardinal de Richelieu, courtisan en grande faveur auprès de Louis XV, et gouverneur de la Bretagne, avait de sa personne commandé cette expédition. Divers bruits circulaient sur sa conduite dans cette affaire. Les uns prétendaient que, plein d'ardeur et de vaillance, il avait donné l'exemple aux Bretons en les dirigeant; les autres assuraient au contraire que, retiré dans un moulin, il s'était borné à regarder de là le combat sans oser se mêler aux troupes.

Quoi qu'il en soit de ses intentions et des motifs qui le guidèrent, le fait positif était qu'il avait passé presque tout le temps de l'action dans le moulin qu'on désignait. Les habitants de Rennes, mécontents de l'administration arbitraire et vexatoire de leur gouverneur, étaient plus portés à croire à sa lâcheté qu'à son courage. C'était l'objet d'une discussion vive et animée dans un groupe qui stationnait à quelques pas du palais de Justice. Ce groupe était composé de magistrats et de nobles.

Parmi eux on remarquait M. de Flesselles, intendant de la province, dont toutes les sympathies étaient acquises au gouverneur par les devoirs de sa charge, si ce n'était par penchant. La dispute commençait à s'échauffer, lorsqu'un homme de soixante ans environ, revêtu de la simarre, signe de sa haute dignité, pénétra tout à coup dans le groupe et dit, comme pour mettre d'accord les interlocuteurs;

— Si notre général ne s'est pas couvert de gloire, il s'est du moins couvert de farine.

Ces mots furent accueillis par un éclat de rire général, auquel M. de Flesselles lui-même eut l'air de prendre part, tout en dissimulant son dépit. Répétés le soir même dans les salons de la ville, ils coururent toute la province et parvinrent jusqu'à la cour, où le roi Louis XV fut le premier à en rire. Ces mots contribuèrent surtout à

perdre celui qui les avait prononcés, car celui-là était Caradeuc de la Chalotais, procureur général au parlement de Rennes.

Plein de talent, de science, d'énergie, de jugement et d'esprit, M. de la Chalotais avait vieilli dans ses hautes fonctions au parlement de Bretagne, et s'était attiré l'estime de ses collègues, l'amour et la vénération de la province.

L'âge et les travaux si sérieux auquels il s'était adonné n'avaient altéré en rien ses brillantes facultés. Magistrat intègre et savant sur son siége, il était philosophe avec d'Alembert et Grimm, ses amis ; homme de lettres avec Duclos, son compatriote ; poëte avec Voltaire, indulgent et bon avec les siens, parfois caustique et toujours sincère avec ses ennemis.

Pénétrant dès le principe les intentions du duc d'Aiguillon dans son administration de la province, il lui avait fait quelques observations qui avaient été repoussées; et bientôt ce dernier, persévérant dans la ligne de conduite qu'il avait adoptée, commença à s'attirer la haine de la Bretagne.

Débauché, prodigue et tyrannique, il était dans son gouvernement le reflet de la cour de Louis XV. Les traces de sa mauvaise administration existent encore de nos jours (256), et les preuves de sa débauche et de sa cruauté ont été dernièrement publiées, par les journaux qui les ont retrouvées (257). La Chalotais et le duc d'Aiguillon ne pouvaient s'entendre ; c'est ce qui arriva.

Une guerre sourde s'établit de la part du duc contre le procureur général, une opposition franche de la part de ce dernier contre le gouverneur. L'un agissait en courtisan, l'autre en magistrat; mais il survint une circonstance dans laquelle le duc fit éclater sa haine malgré lui. La Chalotais se sentait encore la force de remplir tous les devoirs de sa charge, et voulait néanmoins en assurer la survivance à son fils Anne-Raoul, comme c'était d'usage à cette époque; pour cela, il sollicita, afin que son fils obtînt de remplir ses fonctions en concurrence avec lui, pour lui succéder quand il s'endémettrait.

Le duc d'Aiguillon, instruit de ses démarches, saisit cette occasion de se venger en les traversant. Il était d'ailleurs blessé de la prétention qu'on pouvait avoir d'obtenir une grâce quelconque sans qu'elle passât par ses mains. Désirant peut-être se rapprocher de la Chalotais par ce moyen, il dit assez haut que le procureur général n'obtiendrait rien que par sa protection. Celui-ci, confiant dans les services qu'il avait rendus et dans la justice de sa demande, refusa constamment de s'adresser au duc, et agit directement auprès de la cour et de M. de Choiseul, protecteur des parlements.

Le duc alors jura que la demande de la Chalotais serait repoussée, et se mit en opposition ouverte avec lui. Ce fut au plus fort de cette lutte, en 1758, que le procureur général lança ce sarcasme que nous avons rapporté et qui ne fit qu'accroître la colère du duc. La nomination d'Anne-Raoul aux fonctions que sollicitait son père y mit le comble, et dès ce jour, la perte du procureur général fut jurée ; mais il n'était pas facile d'étouffer la voix d'un tel homme et d'abattre son courage. La guerre qui commença à cette époque se perpétua jusqu'à l'avénement de Louis XVI, qui rendit une justice tardive, mais indépendante jusque-là de sa volonté.

On vit dans cette affaire l'énergie de l'innocence déployée par le procureur général dans toutes les occasions, la noble fermeté des parlements, les intrigues et l'injustice de la cour, la faiblesse et l'arbitraire de Louis XV. C'est l'histoire rapide de tous ces événements qui ont conduit la Chalotais et son fils à la Bastille que nous allons esquisser.

Avant tout, nous ne pouvons passer sous silence une circonstance qui, quoique d'une manière détournée, conjura principalement la perte de la Chalotais. Le plus beau titre de gloire de ce magistrat, le plus puissant motif des nobles persécutions qu'il eut à subir, fut sans contredit l'expulsion de France des jésuites, que prononça le parlement de Bretagne sur ses deux réquisitoires, qui sont restés comme complément aux *Lettres provinciales*.

La Compagnie de Jésus, dont Ignace Loyola, le fondateur, jeta les bases à l'église Montmartre en 1534, fut approuvée le 27 septembre 1540, par la fameuse bulle *Regimini militantes Ecclesiæ*, rendue par le pape Paul III.

Les progrès de cette société naissante furent rapides. ses adeptes innombrables, son influence au-dessus de tout, et bientôt on put dire avec M. Bernard de Rennes, dans son admirable plaidoyer pour les héritiers

de la Chalotais, dont je parlerai plus tard : « On trouvait cette société à Rome, où était son chef ; on la trouvait au milieu de Saint-Pétersbourg, qui s'élevait ; dans le reste de l'Europe, qu'elle s'était soumise d'abord ; dans le fond de l'Asie et jusque dans le Japon, qui la repoussait vainement ; on la trouvait dans l'une et l'autre Amérique ; elle disposait des rois par ses confesseurs ; des peuples, par ses prédicateurs ; de la jeunesse, par ses colléges ; des hommes instruits, par ses savants et ses lumières ; des peuples sauvages, par ses missions ; ne se décourageant par aucun revers, ne se reposant après aucun succès, elle pénétrait, elle se glissait partout comme un génie subtil, dominait tout comme une irrésistible nécessité, et avait fini par enlacer le monde entier, dont son chef était devenu le maître absolu. »

Telle était la haute position des jésuites : établis en 1552 dans le royaume de France, qui les avait repoussés jusque-là, ils parvinrent à s'y maintenir malgré la guerre incessante que leur fit l'université et les divers arrêts du parlement, qui prononcèrent leur expulsion. Ils acceptaient avec patience tous les outrages, toutes les entraves qu'on leur imposait, certains qu'une fois un pied sur le territoire, on ne pourrait les en chasser.

En effet, vainement des assemblées de docteurs et d'évêques se levèrent contre eux, vainement des réclamations les poursuivirent, vainement Pascal les flétrit dans ses *Lettres provinciales,* vainement Jean Châtel sortit de leurs rangs ; ils résistèrent à tout et se firent toujours maintenir par l'autorité royale elle-même, plus forte alors que la loi. Les jésuites Edmond Auger et Claude Mathieu furent les confesseurs de Henri III ; le père Cotton le fut de Henri IV, les pères Lachaise et Letellier de Louis XIV. Henri IV leur légua son cœur, et Louis XIII ses dépouilles mortelles.

Les jésuites étaient donc fermement implantés en France et répandus dans tout le royaume, où ils avaient jeté des racines profondes, lorsqu'à propos d'un procès purement commercial de la compagnie de Jésus avec des négociants de Marseille, le parlement de Paris ordonna, par son arrêt du 17 avril 1761, la remise au greffe d'un exemplaire de leurs constitutions. A propos de ce procès, le parlement se livra à l'examen de leurs statuts et de leur doctrine. Alors apparurent clairement à tous les yeux les préceptes de l'organisation de cette société dangereuse. Les jésuites étaient divisés en cinq classes : *Les novices, les écoliers approuvés, les coadjuteurs spirituels, les profès des quatre vœux* et *les coadjuteurs temporels.*

Le parlement voulut connaître à fond cette institution ; alors il consulta tous les écrits des jésuites qui expliquaient leur charte et les maximes qui en découlent : *Les Filiutius, les Bauny, les Basile Ponce, les Sanchez, les Diana, les Layman, les Vasquez, les Cellot, les Reginaldus, les Tannerus, les Palaüs, les Molina, les Hurtado, les Henriquez* et tant d'autres furent lus avec attention. On s'arrêta surtout sur les ouvrages d'*Escobar*, dont le nom a acquis la triste célébrité de donner un verbe à toutes les langues.

On vit avec horreur les maximes prêchées dans ces livres. C'étaient l'explication de la probabilité, la nécessité de l'ambition, l'excuse de l'envie, de la gourmandise, de l'avarice, du luxe, les restrictions mentales, la permission de tuer quiconque pour la défense de l'honneur et des biens, ou par vengeance d'un affront, enfin l'apologie du régicide.

Alors, sur l'ancienneté et les maximes de ces écrits, on ajouta foi à tous les crimes dont les membres de cette société étaient accusés, et ils étaient nombreux dans l'opinion publique. Le dernier qu'on leur reprochait les avait fait chasser du Portugal en 1759. A ces révélations, le parlement de Paris rendit trois arrêts, dont l'un frappait la doctrine des jésuites ; l'autre ordonnait la destruction de leurs livres, et le dernier prohibait toute espèce d'enseignement de leur part.

Mais les jésuites, dont l'influence se trouvait partout, parvinrent à gagner la cour et le roi lui-même, et des lettres patentes, délibérées en conseil, ordonnèrent au parlement de surseoir un an à l'exécution de ses arrêts.

Louis XV assembla alors les prélats français au nombre de cinquante et un. Cette assemblée, gagnée encore par les jésuites, se prononça pour eux ; il n'y eut que onze voix contre la compagnie, quarante optèrent pour elle, en présentant cependant un projet de réformation de leurs règles et de leurs doctrines.

Ce projet, confié à ce même Flesselles que

nous venons de voir, alors ennemi des jésuites, plus tard gagné par eux et devenu leur adepte et leur associé, ce projet fut porté à Rome au père Ricci, leur général, qui répondit fièrement : « *Sint ut sunt, aut non sint* (qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas).

A la nouvelle de cette réponse, le courage et l'énergie redoublèrent de la part des parlements et des jésuites. La Chalotais, nourri des principes de la saine philosophie, magistrat irréprochable et sans peur, fut le plus ardent à les poursuivre et prononça deux réquisitoires contre eux, l'un en 1761, l'autre en 1762. Dans ces réquisitoires, après avoir rendu hommage à tout ce que pouvaient avoir fait de bien les jésuites (258), il examinait à fond leurs constitutions et leurs doctrines, que nous venons d'exposer, et terminait en ces termes :

« Je ne connais point de pays, point de nation, soit monarchique ou aristocratique, ou vivant sous une démocratie, avec les lois desquelles les constitutions des jésuites puissent s'allier. »

Le parlement, faisant droit aux réquisitoires du procureur général, rendit un arrêt conforme, qui condamnait la doctrine des jésuites, ordonnait de fermer leurs écoles et les chassait de la province.

Le parlement de Bretagne fut le premier qui donna l'exemple à tous ceux de province, qui ne tardèrent pas à le suivre; et le 6 août suivant, celui de Paris, après une séance qui dura seize heures, rendit à son tour, à l'unanimité des voix, un arrêt solennel et définitif dans le même sens. L'influence des jésuites fit retarder encore la sanction de ces arrêts par le conseil du roi jusqu'en 1764; mais à cette époque elle fut promulguée. Enfin, le 21 juillet 1773, le pape Clément XIV formula à son tour un bref qui prononçait l'extinction de la société dans tous les royaumes chrétiens. Ce fut donc la Chalotais qui eut la gloire d'avoir provoqué ce résultat, et qui, dès ce jour, fut considéré comme l'ennemi le plus implacable des jésuites.

Mais la preuve que le procureur général agissait plutôt par conviction que par haine, c'est qu'il ne crut pas sa mission accomplie une fois qu'il eut fait déclarer la dissolution et la fermeture de leurs colléges. Les jésuites tenaient en France toute l'éducation de la jeunesse. Ces établissements, fermés tout à coup, amenaient une perturbation nécessaire dans l'instruction publique. La Chalotais, convaincu que les devoirs d'un procureur général du roi ne se bornaient pas à punir les crimes et les délits, mais à ne rester étranger à rien de ce qui est utile à l'ordre public, composa un livre ayant pour titre : *Essai d'éducation nationale*, ou *Plan d'études pour la jeunesse.* Il développait dans ce livre cette idée : Que l'éducation donnée par les jésuites était vicieuse, propre tout au plus pour l'école, et qu'on pouvait en substituer une qui formât des sujets pour l'État.

« Vous intitulez l'ouvrage, lui écrivait Voltaire : *Essai d'un plan d'études pour les colléges*, et moi je l'intitule : *Instruction d'un homme d'État pour éclairer tous les citoyens.* »

Grimm fit le plus grand éloge de ce livre : « Il viendra un temps, dit-il, où l'on regardera ce petit livret comme un des meilleurs ouvrages du siècle. »

Deux livres furent publiés aussitôt, à l'exemple de celui de la Chalotais ; l'*Éducation publique*, par Diderot, et l'*Émile*, par Rousseau. Ce coup fut peut-être plus terrible pour les jésuites que les arrêts des parlements. Ils avaient espéré que la nécessité de l'éducation publique ferait révoquer ces arrêts.

Le livre de la Chalotais, qui parut le premier, traça la marche aux autres et anéantit leur espérance. Dès lors cette société puissante et haineuse concentra toute sa vengeance sur le procureur général.

Nous allons voir comment, proscrite et repoussée, elle traita la Chalotais. Quelques mémoires de l'époque parlent d'une séance nocturne qui eut lieu à Rennes entre les jésuites, qui se réunirent secrètement, et dans laquelle les noms de la Chalotais, et celui du duc de Choiseul, ministre alors et protecteur déclaré des parlements, furent brûlés en signe de mort. Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce fait, il en est un qui n'est plus douteux aujourd'hui ; c'est l'alliance du duc d'Aiguillon et des jésuites pour perdre la Chalotais. Ces derniers cherchaient un puissant ennemi du procureur général qui pût ostensiblement l'affronter et le combattre, tandis qu'ils le perdaient eux-mêmes sourdement par leurs ramifications secrètes.

Cet ennemi, ils le trouvèrent dans le gouverneur de la province, qui, heureux lui-même d'être secondé dans sa vengeance, confondit sa haine avec celle de la compagnie de Jésus. Le combat ne tarda pas alors

à s'engager à la face de la France, et voici à quelle occasion.

J'ai déjà dit quelques mots de l'administration du duc d'Aiguillon en Bretagne. Cette administration devenait de jour en jour plus arbitraire; le luxe et les dépenses du gouverneur augmentaient; sa partialité et sa hauteur n'avaient plus de bornes, ses débauches plus de frein. Des plaintes s'élevèrent de toutes parts. Ces plaintes furent portées au parlement; la Chalotais prononça de véhéments réquisitoires à cette occasion. Les états et le parlement se réunirent et déclarèrent que quelques édits bursaux attentaient aux droits, franchises et libertés de la province.

Ce fut l'objet de vives remontrances auxquelles la cour ne fit pas droit. Le duc d'Aiguillon, se voyant soutenu par la cour, par le ministère, dont le duc de Saint-Florentin, son oncle, faisait partie, et appuyé en outre par le parti occulte et puissant des jésuites, ne garda plus de ménagements.

Les parlements de province, déjà soulevés contre les gouverneurs, avaient été réduits à Toulouse, à Besançon, etc. Le duc d'Aiguillon comptait les réduire de même et se venger du procureur général, dont le mot cruel sur la farine résonnait toujours à son oreille. Mais la Chalotais voulait à son tour venger la défaite des autres parlements par le triomphe de celui de Rennes.

La cause était juste et noble, la cause était périlleuse. La Chalotais l'embrassa avec ardeur. Aidé de son fils, il dévoila à la compagnie la trame ourdie contre elle, et principalement contre lui, par l'alliance monstrueuse du duc d'Aiguillon et des jésuites, et après des réquisitoires énergiques, il fit refuser l'enregistrement des impôts. Le duc d'Aiguillon les fit percevoir de force, malgré les arrêts du parlement. Celui-ci adressa de nouvelles remontrances, et la cour restant muette et laissant faire le gouverneur, la compagnie se réunit, protesta vivement, et le 22 mai 1765 signa sa démission, à l'exception de douze membres. La Chalotais et son fils furent du nombre de ces derniers; ils avaient déclaré qu'ils lutteraient jusqu'au bout et qu'ils mourraient sur leur siége. Mais, par la retraite de la grande partie des magistrats, la province était sans justice.

Alors ce fut une confusion inouïe de laquelle profita le duc d'Aiguillon pour régner en despote. Mais les Bretons se voyant privés de la justice de leur parlement, portèrent leurs plaintes à celui de Paris. Celui-ci, flatté de ce choix, qui lui donnait une supériorité sur les autres cours du royaume, accueillit les plaintes avec empressement et commença à s'en occuper. Ce fut pendant ce temps que le duc d'Aiguillon, qui ne pouvait avoir prise sur le procureur général, resté courageusement à son poste, craignant de succomber dans ce procès, inventa, à l'aide des jésuites, pour le compliquer et se venger d'une manière éclatante, un prétendu complot pour renverser les lois du royaume, dont il accusa la Chalotais et son fils. Il mêla à ces deux noms la liste des ennemis qu'il avait en commun avec les jésuites. En conséquence, dans la nuit du 11 novembre 1765, MM. de la Chalotais père et fils, et de Kersalaun, Charrette de la Gacherie, Charrette de la Colinière, Piquet de Montreuil et de Bourblanc, conseillers, furent brutalement enlevés de leur domicile et conduits sous bonne escorte dans les cachots du château du Toro.

La Chalotais avait alors trente-cinq ans de service dans la magistrature.

Le barreau français nous a conservé deux mémoires de ce grand magistrat.

Voltaire écrivait, après avoir lu ces mémoires :

« J'ai reçu les mémoires de l'infortuné la Chalotais; malheur à toute âme sensible qui ne sent pas le frémissement de la fièvre en les lisant! Son cure-dent grave pour l'immortalité. Les Parisiens sont des lâches, gémissent, soupent et oublient tout. »

C'est dans des extraits de ces mémoires, si bien appréciés par le grand écrivain, que nous allons puiser le tableau de la rudesse et de l'arbitraire de la captivité de la Chalotais.

« Le 11 novembre, dit-il, à une heure après minuit, on investit leur hôtel (celui de son fils et le sien); on place des cavaliers, la baïonnette au bout du fusil, à la porte en dedans de l'appartement de madame la procureuse générale, qui, après avoir fait cinq fausses couches, passe le temps de sa grossesse sur une chaise longue; on arrête le père et le fils. Ils demandent à parler à M. de Brocq, par l'ordre de qui ils sont arrêtés; on le leur refuse. Ils demandent à parler à leur intendant; on le leur refuse. Ils demandent à leur écrire, on le leur refuse encore.

On repousse, la baïonnette au bout du fusil, la belle-sœur et les enfants qui veulent embrasser leur frère et leur père. On leur refuse des valets pour s'habiller. Ils demandent copie des ordres qu'on leur intime, on ne leur en donne point, et jusqu'à présent ils n'en ont eu copie d'aucun. Le subdélégué vient ; il met les scellés sur les papiers du père et du fils, et il leur accorde enfin de recevoir les adieux des leurs et de les embrasser.

« On les conduit à quarante-cinq lieues, au travers d'une province où ils sont connus et aimés ; ils trouvent sur leur passage les peuples frappés d'étonnement et de consternation. A Morlaix, une ancienne fille de qualité de la maison de *Loc-Maria* demande à embrasser son cousin et son neveu; on la refuse avec dureté ; ils lui parlent du haut d'un escalier en bas. On dit que l'officier a été blâmé pour cette extrême condescendance.

« On avait fixé le lieu de leur captivité au château du Toro, à trois lieues en mer, où on ne relègue que des gens de sac et de corde ; un officier invalide y commande, créature de M. le duc d'Aiguillon ; il exécute avec la plus grande dureté les ordres qu'il reçoit. Ils sont mis dans des chambres d'invalides, le fils sur un grabat sans rideaux, cachot où l'on ne peut faire de feu à cause de la fumée, où l'on ne peut lire, n'ayant de jour que par le verre dormant au-dessus de la porte.

« D'abord le père et le fils pouvaient être ensemble et se voir ; l'ordre signé ou référé, signé *Louis*, ne portait pas le contraire. Le commandant trouve l'ordre équivoque : il écrit au ministre, qui lève la difficulté par une lettre de bureau : on les sépare ; quatre fusiliers, par l'ordre du commandant, arrachent de force le fils des bras du père ; des invalides et des cantiniers seuls versent des larmes.

« On refuse au fils de le laisser écrire à sa femme, en remettant au commandant sa lettre ; et sa femme ayant écrit trois fois au commandant pour le prier de dire de ses nouvelles à son mari, cet officier honnête lui a renvoyé ses lettres trois semaines après, sans dire au mari les moindres nouvelles de sa femme. Il ne parlait jamais que de sa reconnaissance et de son dévouement envers M. le duc d'Aiguillon, des ordres qu'il en avait reçus, et de sa trop grande douceur, de ses ménagements dans l'exécution. On refuse de les laisser écrire au roi, au ministre, en remettant au commandant leur lettre; on leur dit pour toute raison que le ministre le défend, et que telle est la jurisprudence des châteaux.

« Je n'ai point vu d'ordonnance du roi qui autorise ces refus ; le recours au souverain, dans tout État policé, est de droit pour tous les sujets sans exception, et il me paraît impossible qu'il existe une pareille défense ; il faut qu'elle soit du nombre de ces choses dont le souverain n'a aucune connaissance.

« Après trente et quelques jours de captivité dans le château du Toro, on les a transférés séparément à Rennes ; traversant la même province, sur la route, même surprise du public et du peuple qui s'attroupait sans être ameuté.

« A Rennes, renfermés chez des religieux cordeliers, dans des chambres dont on avait presque entièrement muré les fenêtres, gardés par des dragons du régiment de Beaumont d'Autichamp ; on les mène au milieu de huit ou dix fusiliers par les rues de la capitale, siége du parlement et leur domicile ; on les conduit à leur hôtel pour voir faire l'inventaire de leurs papiers par M. l'intendant.

« Il voit le travail de trente et quelques années, les moments d'une vie qui n'a pas été passée dans l'oisiveté ; des extraits des collections de droit public et particulier, de religion, de philosophie, d'histoire, de belles-lettres, qu'il regarde ou feint de regarder avec une espèce d'étonnement ; il feuillette toutes les lettres sans en excepter une seule ; il en saisit plusieurs, il les paraphe avec moi. Il fait le lendemain la même opération chez mon fils ; le fisc devient le censeur et le réviseur du ministère public ; on nous renferme sous les verrous, et nous partons le lendemain et le surlendemain avec les lieutenants du régiment de Beaumont, pour le château de Saint-Malo, où nous sommes renfermés avec un peu plus de compliments qu'au château du Toro.

« Mais chez le militaire subalterne, en France, c'est toujours le même protocole et ordre ; il n'est ici question que du ministre et du commandant; le roi est sous-entendu. »

Lorsque la Chalotais écrivait ces lignes avec son cure-dent, il ne connaissait pas



La Chalotais et son fils à la Bastille.

encore au juste les crimes dont on l'accusait, tant les divers interrogatoires dont il avait été l'objet avaient été perfides et obscurs.

Pourtant, dès le 16 novembre, une commission extraordinaire avait été nommée pour juger cette affaire à Saint-Malo, contre le texte de la loi, qui en attribuait la connaissance aux parlements. Elle se composait de douze maîtres de requête et de trois conseillers d'État, parmi lesquels on remarquait M. Lenoir, président de la commission, et surtout M. de Calonne, qui faisait les fonctions de procureur général.

Ce dernier, réuni à l'intendant Flesselles, exécuteur des haines du duc d'Aiguillon et des jésuites, montra dans toute cette affaire une partialité révoltante, après avoir commencé par jou n rôle peu honorable à l'égard de la C ais.

Procureur gé du parlement de Douai, M. de Calonne eu occasion de voir son collègue de Re et lui avait constamment manifesté s onde estime pour ses talents et son ca e. Il l'avait consulté sur les affaires gé s de leur compagnie respective, avait re tes ses confidences, et s'était étendu av sur les mesures à prendre.

« Quand j'appris était nommé pour faire les fonctions de tie publique dans notre affaire, dit la C ais, j'en fus fort aise, ne doutant point ne fût très-disposé à rendre justice à entiments, dont il avait une parfaite con nce.

« En revenant du châ du Toro, vers

81

Noël, je le fis prier de venir dans ma prison, aux Cordeliers, à Rennes. Il n'y vint point. Étant arrivé à Saint-Malo à la fin de janvier avec la commission, un jour qu'il [illegible] ait au château chez le lieutenant du roi, je le fis prier de se transporter, après son dîner, dans ma prison; il vint. Ah! j'avoue que je ne reconnus point le procureur général de Douai que j'avais vu à Versailles. Je trouvai un homme monté sur des échasses, haussé de plusieurs pieds depuis qu'il était devenu maître des requêtes et partie publique dans une accusation où il s'agissait de faire le procès à des magistrats d'un parlement, s'étalant, se pavanant, fort satisfait d'être ce qu'il était et du rôle qu'il jouait; car il était, comme dans les ambassades, celui qui avait le secret de la cour. »

Une pareille partialité ne pouvait dé[illegible] on rager la Chalotais, qui attendit avec vi. résignation énergique la communicatio[illegible] pièces de la procédure et des inte[illegible] it toires. On lui refusa les unes et on it, les autres si obscures, comme je ac- qu'il ne pouvait saisir le vrai sens le cusation et des crimes dont on [illegible] ses trouver coupable. Il se borna donc ontre premiers interrogatoires, à prote[illegible] avait la commission extraordinaire [illegible] urels, nommée, et à réclamer ses jug[illegible] ent. qui étaient les membres du pa[illegible] main :

Puis, en signant, il ajouta [illegible] offre sa

« Le procureur général du ro[illegible] une seule tête, si on peut prouver qu'i[illegible] contre le lois sciemment commis une [illegible] irs qui lui service de Sa Majesté et les sont imposés par sa charge. estations de

Mais on resta sourd à se[illegible] continua la toute espèce, et M. de Ca[illegible] évoltante. La procédure avec une perf[illegible] mer ses droits Chalotais usa ses forces à [illegible] vers le dernier à la légalité qu'on obser[illegible] ertement violée des accusés et qui était [illegible] mps, M. de Ca- à son égard. Pendant [illegible] Le très-humble lonne écrivait à Par[illegible] ier *presse la me-* serviteur de M. le ch[illegible] ar que l'instruction *sure à force de rame* *ditionnée.* » soit complète et *bie[illegible]* ur faire voir l'esprit

Cette phrase su[illegible] qui présidait à ses de bassesse et d'in[illegible] il écrivait encore : opérations. Plus [illegible] ent de plus en plus; « Les charges s'a[illegible] roduit plus de décou- la levée des scel[illegible] it cru; il y a des lettres vertes qu'on ne [illegible] t la Chalotais, pendant séditieuses, etc

que M. de Calonne écrivait les lettres, plongé dans un obscur cachot, privé de livres, de papiers, de plumes, d'encre, sentait le cri de l'innocence dans son cœur, et voulait en vain le faire retentir hors de sa prison, dans toute la France. Son impuissance lui donnait de longues heures de désespoir, lorsqu'un jour il aperçut, au milieu des ordures de sa prison qu'on ne nettoyait jamais, un cure-dent qu'il allait écraser sous ses pieds.

Un mouvement instinctif le retint dans sa marche; il ramassa cet objet, et sourit amèrement en se rappelant avec quelle morgue insolente M. de Calonne l'avait jeté de sa bouche le jour où, après avoir splendidement dîné chez le lieutenant du roi, il avait consenti à descendre dans le cachot, comme nous venons de le dire.

Puis tout à coup, possédé d'une idée qui [illegible]nt le frapper, et appelant à son aide le génie [illegible] des prisonniers, il gratta la suie de la cheminée [illegible], y mêla du vinaigre, prit du papier qui ser[illegible] vait de couverture au sucre et au chocolat qu['on lui fournissait à ses frais, trempa le cure-[illegible]dent dans cette encre d'une nouvelle espèce, [illegible] et traça des caractères lisibles qui une fois se[illegible] ces, conservèrent leur couleur.

Alors sa joie éclata tout [illegible] ntière; il se jeta à genoux et remercia Dieu. [illegible] Ce signe de mépris et d'ironie qu'avait vou[illegible] u donner M. de Calonne au prisonnier, en jet[illegible] ant son cure-dent à sa face, était devenu une [illegible] arme terrible entre ses mains; de ce cure-[illegible] dent il fit une plume, il écrivit, il dénonça l'i[illegible]er, llégalité et l'arbitraire, la cruauté et la tyra[illegible]nnie. Ce *cure-dent*, comme le dit Voltaire, [illegible] *grava pour l'immortalité.*

A cette époque, 15 janvier 1766, on n'avait pu encore préciser un seul fait de ce dont on l'accusait, on ne lui avait pas montré une seule pièce; il ne connaissait pas même les lettres patentes qui devaient déterminer l'objet de la procédure, et il écrivit tout d'une haleine ces pages brillantes dont nous allons rapporter quelques-unes, et qui répondent au vague de l'accusation par des faits précis, par des preuves positives de l'innocence.

« Je déclare ici que ce n'est point à notre accusateur, ni à nos juges mêmes, ni aux ministres que je parle, en rendant compte de ma conduite particulière : personne n'a l'inspection sur la vie privée d'un autre; c'est à Dieu seul que le compte en est dû.

« Mais comme j'ai tâché toujours de vivre en particulier de même que si j'eusse vécu en public, et de me montrer tel que je suis, c'est au public, dont je révère le suffrage, que je soumets ma façon de penser et de vivre; je n'ai jamais craint d'être observé par témoins, et je veux bien que tout le monde sache ce que je dis et ce que je fais dans ma maison, dans mon cabinet, dans l'intérieur de mon domestique, quels sont mes amis, quelles sont mes liaisons depuis quarante ans. Mes ennemis n'y verront rien que d'honnête, de décent, d'irréprochable; qu'ils en fassent autant s'ils l'osent!

« De retour de Versailles à la fin de mars 1765, je me suis renfermé dans mon cabinet et à ma campagne.

« Je soutiens, et je prie qu'on fasse attention à tous ces soutènements, que, dans ces sept mois, à Rennes, à l'exception des visites de noces d'une de mes filles, je ne suis pas sorti sept fois de mon cabinet et de ma maison.

« Je soutiens n'y avoir reçu presque personne, ayant prié qu'on ne vint pas chez moi, et n'avoir vu de monde qu'en public et à l'appartement de ma belle fille.

« Je soutiens n'avoir assisté à aucune assemblée de quelque espèce que ce soit, et je défie qu'on puisse en nommer une seule où l'on m'ait vu.

« Je soutiens n'avoir mis les pieds dans aucun lieu public.

« Je soutiens n'avoir pas vu six fois, dans ces sept mois, M. de la Gacherie, et ne l'avoir vu qu'une fois; n'avoir vu M. de Montreuil que deux ou trois fois et jamais seul; avoir vu une seule fois M. de la Colinière, à souper chez son oncle. Je nomme ces messieurs, parce qu'ils sont accusés, et que suivant la cabale, je dois être leur complice, ou qu'ils doivent être les miens.

« Je soutiens que pendant sept mois j'ai passé au moins sept heures par jour, l'un portant l'autre, à travailler dans mon cabinet, pour me mettre en état de présenter, conformément à la déclaration du 31 novembre, au roi et au parlement, un compte rendu des finances.

« Ce fait est facile à vérifier par deux portefeuilles remplis d'extraits, de collections sur les matériaux des finances, écrits de ma main, à la tête desquels est un projet de réquisitoire pour déposer ce travail au parlement quand il sera achevé. M. l'intendant a saisi le réquisitoire et le portefeuille.

« Je soutiens n'avoir entretenu aucune correspondance avec qui que ce soit au monde, avoir seulement écrit quelquefois au marquis de Poulpry, lieutenant général des armées du roi, mon ancien ami et parent.

« Je soutiens que moi, ni mon fils, ni aucun des miens, n'avons eu part, soit directement, soit indirectement, au dessin, à la gravure, à la publication de cette mauvaise liste des magistrats non démis, ni aux vers qui ont été faits, débités ou envoyés, et je défie qui que ce soit au monde d'en apporter contre moi la moindre preuve, le moindre indice, la moindre vraisemblance; j'en ai toujours témoigné le plus vif mécontentement. Mais les personnes qui nous accusent ne croient pas leurs accusations, et je mets en fait qu'il n'y en a pas une seule qui voulût les affirmer par serment, en se soumettant à la loi du talion, qui est la moindre peine des calomniateurs. Ils savent qu'il n'y a personne en Bretagne qui ne les regarde comme fausses et chimériques.

« Les faits que nous avançons sont la plupart soutenus de pièces, et quoique plusieurs soient négatifs, ils sont presque tous de notoriété publique; toute la ville, toute la province en sont témoins; il serait bien aisé de nous en donner le démenti à l'aide de ces milliers d'espions avec lesquels on achève de corrompre les mœurs, et si dans le grand nombre de ces faits il s'en trouve un seul considérable qui soit faux, je passe condamnation pour tous.

« Je pense qu'il n'y a personne qui ne sente la force de cet argument négatif. »

Ce que la Chalotais a écrit dans ce premier mémoire, il l'avait répondu dans ses interrogatoires, et il avait embarrassé ses juges qui, résolus à le perdre, attendaient que l'œuvre d'iniquité qui devait servir de base à l'accusation fût accomplie. Pendant ce temps, au mépris de toute légalité, de toute bonne foi, de toute franchise, on le pressait sur tous les points où l'on croyait le trouver en défaut, et des notes incessantes partaient pour Rennes, où étaient le duc d'Aiguillon et Flesselles; pour Paris, où était le duc de Saint-Florentin; pour toute la France, dans laquelle étaient répandus les jésuites, ardents à se venger d'un homme dont la parole les avait foudroyés.

Enfin, à l'aide des manœuvres les plus odieuses, on parvint à formuler une accusa-

tion contre les prisonniers de Saint-Malo. Elle se composait de trois chefs : le premier les accusait d'avoir formé un complot contre les affaires du roi aux états de Bretagne, avec le comte de Kerguezec ; le second d'avoir écrit des billets anonymes contre le roi au duc de Saint-Florentin; le troisième, d'avoir écrit également contre le roi et les ministres plusieurs lettres signées.

La première accusation était l'œuvre de Flesselles et du duc d'Aiguillon ; la seconde, celle des jésuites, qui prouvaient par experts que ces billets anonymes étaient de l'écriture de la Chalotais ; la troisième, de M. de Calonne, qui avait livré ses lettres particulières, comme nous allons le voir. Chacun avait apporté sa pierre à ce monument.

Aussitôt que la Chalotais connut enfin l'objet de son accusation, il demanda les moyens de défense que la loi accorde aux prévenus. Mais communication de pièces, papiers qu'on avait saisis chez lui, preuves par témoins qu'il voulait faire, enquête, défenseurs, papiers, livres, plumes, encre, communication avec des gens du dehors, on lui refusa tout. Alors la Chalotais reprit son cure-dent, et avec ce courage que donne l'innocence, l'espoir dans la justice de Dieu, il écrivit son second mémoire.

« En ai-je assez dit dans le précédent mémoire ? écrivait-il ; non. J'ignorais alors mes crimes, mais j'ai assez bien vu et j'ai presque deviné, parce que je connaissais la méchanceté de mes délateurs. Le mystère d'iniquité est dévoilé ; nous sommes décrétés de prise de corps, au moins je le suis, moi, et nous avons tous été interrogés, à l'exception de mon secrétaire ; cependant on ne m'a pas donné communication de mes papiers, qu'on a saisis par violence et où je prétends trouver ma justification entière.

« Après trois mois passés dans les prisons d'une inquisition dont on n'a jamais vu d'exemple en France, je sais à peu près de quoi je suis accusé et quels sont mes crimes.

« Deux corps de délit, dont deux faux positifs et constants font la base et le fondement ; l'un est une fausse délation, un fait manifestement faux ; l'autre est un faux littéral, ou plutôt deux fausses lettres fabriquées.

« Le premier consiste à dire qu'environ une semaine ou deux avant les états de Nantes, le 1er octobre 1764, nous nous sommes assemblés, M. le comte de Kerguezec et moi, au château de Beauchet, chez la marquise de la Roche, sur le chemin de Rennes à Nantes ; que là nous sommes convenus d'un plan de conduite aux états, que nous y avons concerté un projet d'opposition aux demandes et aux affaires du roi ; que là furent arrangés des correspondances, des communications de route de Nantes à Rennes, par Bain, par Château briand, des points de réunion et de commerce entre le parlement et la noblesse.

« Qu'entretenant de Versailles des correspondances dans l'une et l'autre ville, nous avions fomenté la division qui a régné jusqu'à la fin des états, et dans le parlement longtemps après.

« Enfin, cette entrevue au château du Beauchet, et le plan concerté entre M. de Kerguezec et moi, sont la clef de toutes les intrigues secrètes qui ont été pratiquées depuis un an et demi en Bretagne contre le roi, ou, ce qui est la même chose, contre ceux qui gouvernent sous son autorité.

« Commençons par éclaircir les faits.

« J'avais été au château de Beauchet au commencement d'août 1764, avec madame la marquise de Rieux, qui arrivait en Bretagne, et madame de la Fragloye, ma fille ; M. le marquis de Mollac, M. le marquis de la Bourbansage, un des conseillers de la grand'chambre, non démis, M. de la Bretonnière, gouverneur de Dinan, y vinrent dans ce temps ; j'y restai trois ou quatre jours.

« M. de Kerguezec y fut, dit-on, vers la fin de septembre, en allant aux états, une semaine ou deux avant l'ouverture.

« Mais il y a deux mois d'intervalle entre le voyage de M. de Kerguezec et le mien ; si mon voyage avec lui au Beauchet, ou pendant qu'il y était, est fabuleux, il faudra convenir que toutes ces accusations, ces plans, ces projets n'ont aucun fondement.

« Car c'est ce que je démontre.

« Je dis que quand j'ai été au Beauchet, au mois d'août 1764, M. de Kerguezec était à Paris, et que quand M. de Kerguezec y fut au mois de septembre, j'étais à ma campagne.

« Je nie avoir été au Beauchet dans ce temps, ni même avec lui dans aucun temps. Je défie qu'on puisse prouver le contraire ; je défie qu'on produise un seul témoin qui

dise nous y avoir vus ensemble, et si le fait était vrai, il ne serait pas difficile d'en avoir la preuve.

« Mais qu'arrive-t-il? on avance hardiment sous la cheminée de pareils faits et on n'oserait les signer. J'ai dit dans mon interrogatoire, et je le répète ici, que si notre accusateur voulait signer, j'offrais de prendre droit par ce seul fait, consentant, si l'on pouvait le prouver, de passer condamnation sans preuves sur tous les autres chefs.

« Je me suis plaint de ce qu'on ne faisait pas entendre les témoins qui ont été avec moi au Beauchet, qu'on ne faisait pas entendre ceux qui y avaient été avec M. de Kerguezec.

« Mais il y a apparence qu'on n'a pas voulu approfondir la fausseté de ce voyage; on a toujours continué de bâtir sur cette fable un corps de délit qu'à chaque événement on a grossi de délits, de rapports, pour être présentés au roi.

« Ne pas chercher la preuve d'un fait si grave, n'en point rapporter; encore à présent même n'en produire aucun indice; n'oser le signer, et cependant continuer toujours de prévenir à cet égard l'esprit de Sa Majesté par un mensonge. »

Tels sont ces mémoires dignes en effet de passer à la postérité, tant par la chaleur du style et la force de la logique, que pour perpétuer la mémoire des persécutions inouïes, et l'énergique résistance de celui qui en était l'objet.

M. Lenoir, président de la commission, et qui avait surtout interrogé la Chalotais, avait été guidé dans cette besogne par M. de Calonne, à la fois partie particulière et partie publique. Mais le président, souvent embarrassé par les demandes réitérées de l'accusé, avait paru faiblir dans la route inflexible qui lui était tracée. Les communications de pièces, les demandes d audition de témoins, celle d'un défenseur, l'embarrassaient et le rendaient hésitant.

Alors tous les ennemis de l'accusé tremblèrent pour un acquittement. Ranimant leur haine et puisant des ressources dans leur désir de vengeance, ils se réunirent, jésuites, gouverneur de la Bretagne, ministre, chancelier, intendant, procureur général, et après avoir cherché longtemps, crurent avoir trouvé un moyen infaillible d'étouffer les cris d'innocence poussés du fond des cachots de Saint-Malo, et d'arriver à une condamnation certaine.

A cette époque, M. de Flesselles s'était rendu à Saint-Malo. Dès la veille, un sombre cortége l'y avait précédé. L'exécuteur de Paris, suivi de ses aides et de tous les instruments de torture, avait traversé la ville et s'était rendu à la prison. Le bruit de ce voyage s'était répandu dans toute la Bretagne.

On allait donner la question à la Chalotais et aux autres magistrats; c'était ce qu'avaient résolu les ennemis des prisonniers, c'était ce qu'avaient obtenu leur influence et leurs persécutions. La Chalotais avait comparé la commission de Saint-Malo à l'inquisition. Si dans le principe cette comparaison n'était pas juste quant à la brutalité, M. de Calonne et ses adhérents voulaient la rendre juste quant à la cruauté. Un aveu arraché à l'un des magistrats inculpés suffisait pour faire tomber toutes les têtes, et les jésuites avaient condamné à mort la Chalotais.

Messieurs de Flesselles et de Calonne avaient déjà eu un long entretien à ce sujet, lorsque M. Lenoir se présenta au milieu d'eux.

— J'ai appris, dit-il en entrant, que M. l'intendant venait d'arriver de Rennes, et je me suis rendu ici pour savoir s'il est porteur de nouveaux ordres reçus de Paris.

— Non, monsieur, répondit Flesselles; toutes les lettres s'en réfèrent aux ordres précédents dont on hâte l'exécution.

— Monseigneur le duc d'Aiguillon a-t-il bien réfléchi aux conséquences de ce qui va se passer? reprit M. Lenoir. La question à deux procureux généraux et à cinq conseillers de cours souveraines...

— Monseigneur le duc d'Aiguillon, répondit Flesselles, n'a point à réfléchir à ces conséquences, qui ne peuvent l'atteindre plus que vous. Les exécuteurs sont partis de Paris même, ce qui prouve que c'est à Versailles que la mesure a été délibérée.

— Je la crois nécessaire, dit Calonne; car plus les accusés sont haut placés, plus ils sont coupables. En justice ordinaire, on aurait pris depuis longtemps ce moyen-là; pourquoi avoir différé? Nous sommes ici sous l'égalité de la loi.

— Et si la question ne fait faire aucun aveu? dit M. Lenoir.

— Nous n'aurons rien à nous reprocher;

nous aurons tout fait pour arriver à la découverte de la vérité.

— Et si au contraire, ce qui est beaucoup plus probable, dit Flesselles, un aveu complet couronne cette opération, nous aurons rendu au roi le service éminent de découvrir la ramification d'un complot tramé contre son autorité.

En ce moment, le greffier du conseil se présenta devant M. Lenoir, et lui dit : « Monsieur le président, tout est préparé pour la question ; on n'attend plus que votre présence pour amener l'accusé la Chalotais dans la chambre.

— Déjà ! s'écria involontairement M. Lenoir.

— C'est un devoir pénible et rigoureux, dit Flesselles ; mais il faut avoir le courage de ses fonctions. MM. les ducs de Saint-Florentin et d'Aiguillon, et d'autres encore, sauront reconnaître le service que vous leur aurez rendu dans une cause qui leur est devenue personnelle.

M. Lenoir fit une inclination de tête et se préparait à sortir, lorsqu'un courrier de la cour parut tout à coup devant lui et lui remit une dépêche très-pressée. Lenoir brisa le cachet, lut rapidement et laissa percer malgré lui un éclair de joie. Aussitôt ses deux interlocuteurs l'interrogèrent.

— Je n'avais pas tant de tort, dit-il, de prévoir les conséquences de ce que nous allions faire. Ceci, messieurs, est une ordonnance de Sa Majesté qui nous enjoint de cesser nos travaux, dissout notre commission, et renvoie les accusés devant les membres du parlement de Rennes, leurs juges naturels.

— Est-il possible ? dirent à la fois Calonne et Flesselles.

— Lisez, répondit Lenoir.

Et il leur montra les lettres du roi.

Flesselles les prit et les parcourut en souriant, puis les passa à Calonne, qui, après les avoir lues, s'assit d'un air pensif et découragé. Ces trois personnes se regardaient sans rien dire, et leur physionomie exprimait visiblement leurs pensées. Lenoir paraissait plutôt satisfait que triomphant ; Calonne, abattu et calculant l'avenir que ce coup lui portait, et Flesselles, plein d'audace et prêt à recommencer la lutte.

M. Lenoir prit le premier la parole, et s'adressant au greffier, il lui dit :

— Congédiez l'exécuteur et ses aides, ils peuvent retourner à Paris.

— Vous vous pressez de donner un ordre qui outrepasse vos pouvoirs, dit Flesselles ; ceux qui ont envoyé l'exécuteur sauront le rappeler.

— Soit, dit Lenoir ; mais leurs préparatifs sont du moins inutiles, car si je n'ai pas le pouvoir de les renvoyer à Paris, j'ai encore moins celui d'exercer au nom de la commission qui n'existe plus.

— Les accusés ne sont pas absous ; on les renvoie devant d'autres juges.

— Qui vont les absoudre, dit Calonne ; leurs juges naturels sont leurs collègues, les membres du parlement de Rennes.

— Les seuls qui n'aient pas trempé dans les troubles, répondit Flesselles ; les seuls qui aient consenti à ne pas donner leur démission ; qui sont restés fidèles au roi et à M. le duc d'Aiguillon, qui le représente.

— C'est vrai, dit Calonne en relevant la tête.

— Dans tous les cas, dit Lenoir, notre mission est terminée. Je vais en instruire nos collègues et repartir pour Paris.

Cela dit, il salua et sortit. A peine Calonne et Flesselles furent-ils seuls, que celui-ci s'écria :

— Le moindre échec vous décourage ; que serait-ce donc si vous aviez eu affaire à M. de la Chalotais quand il exerçait ses fonctions ; qu'il tonnait contre nous en pleine liberté, qu'il envoyait au roi des remontrances énergiques ! Aujourd'hui, du moins, nous n'avons rien à craindre de tout cela.

— Mais dans peu il aura cette liberté devant ses collègues.

— Il n'y est pas encore. Le duc d'Aiguillon peut partir pour la cour demain.

— Il arrivera peut-être trop tard, et le duc de Choiseul, son ennemi.....

— Le duc de Choiseul a pour secrétaire particulier un homme qui appartient à ce grand corps qui marche avec nous ; à cette compagnie puissante que la Chalotais a voulu tuer et qu'il n'a fait qu'endormir au grand jour ; ses rameaux s'étendent partout, et partout les jésuites agiront pour nous et contre lui.

— Mais il y a un fait grave dans la lettre d'aujourd'hui. Ordinairement tous les ordres qui étaient transmis à la commission passaient par les mains de monseigneur le duc d'Aiguillon ; aujourd'hui les lettres du roi, qui nous dissolvent, sont venues directement au président sans intermédiaire.

— Vous avez raison, ce fait est grave. Le duc aurait-il perdu ses auxiliaires?... Oh! ne tardons pas davantage; partons pour Rennes, allons l'instruire.

— Il sait tout, dit en entrant le secrétaire au duc d'Aiguillon, qui descendait de cheval, et remit une lettre à Flesselles. Il sait tout, et il est déjà sur la route de Paris.

— Le danger est donc bien grand, dit Calonne, qu'il se soit décidé si promptement? Qui donc a pu faire changer aussi subitement la cour, dont j'avais reçu moi-même des instructions si sévères?

— Les remontrances incessantes du parlement de Paris, jaloux de ses prérogatives, et demandant que leurs collègues fussent jugés par leurs pairs.

— J'avais ouï dire, interrompit Flesselles, que le roi Louis XV en faisait allumer son feu.

— C'est vrai, dit le secrétaire; il a, je crois, conservé cette bonne habitude; mais ce qu'il n'a pu brûler sans le parcourir, c'est ce mémoire de la Chalotais, imprimé clandestinement, que lui a présenté monsieur de Choiseul.

— Un mémoire!... Comment se fait-il?... Comment a-t-il pu l'écrire, l'envoyer, le faire imprimer?

— Lisez, dit le secrétaire, car le duc d'Aiguillon m'a remis pour vous le montrer un des exemplaires qu'il vient de recevoir.

Calonne jeta les yeux sur le commencement, et lut cette phrase que nous avons rapportée: « Je suis dans les fers, je trouve le moyen de faire un mémoire, je l'abandonne à la Providence; s'il peut tomber entre les mains de quelque honnête citoyen, je le prie de le faire passer au roi, s'il est possible, et même de le rendre public, pour ma justification et celle de mon fils. »

— J'ai été trompé, s'écria-t-il; mes ordres et ceux du duc d'Aiguillon n'ont pas été exécutés dans la prison de Saint-Malo. La Chalotais n'aurait pas dû pouvoir écrire.

— Lisez la fin, dit le secrétaire.

Calonne lut tout haut cette autre phrase, qui termine le mémoire: « Écrit avec une plume faite d'un cure-dent, de l'encre faite avec de la suie de cheminée, du vinaigre et du sucre, sur des papiers d'enveloppe de sucre et de chocolat. »

Il resta anéanti, et dit avec terreur:

— Jamais on ne viendra à bout d'un pareil homme! Ce mémoire doit contenir des accusations odieuses, des calomnies.

— Nous avons de bonnes plumes pour y répondre, dit Flesselles.

— Le duc de Choiseul est contre nous.

— Son secrétaire est avec nous.

— Il ne nous a pas préservé du coup qu'on nous porte, et lui et tous ses collègues ne nous préserveront pas de la haine et des persécutions des parlements.

— Le duc est sur la route de Paris.

— Et sa disgrâce l'attend, sans doute à Versailles. On aura entouré, prévenu le roi; le procès aura son cours devant les parlements, et bientôt...

— Bientôt nous aurons le dessus dans cette affaire, dussent les parlements, la cour, la noblesse, la France entière, conspirer contre nous, car nous avons avec nous un complice plus puissant que toutes ces puissances réunies... le duc d'Aiguillon est l'amant de la comtesse Dubarry, ajouta-t-il tout bas à l'oreille de Calonne.

Ce mot dissipa toutes les craintes de ce dernier, et, plus tranquille, il serra le mémoire de la Chalotais, en se réservant d'y répondre. C'est que Calonne savait, ainsi que tous les gens de la cour, quelle était la faiblesse de Louis XV pour sa nouvelle maîtresse. Prise dans les rangs des courtisanes publiques, décorée par une alliance infâme du titre de comtesse, elle avait été choisie tout exprès pour faire diversion aux amours du roi, par son impudique effronterie et sa débauche effrénée.

Par son effronterie et sa débauche, en effet, elle avait réussi à fasciner tellement ce monarque blasé, qu'abjurant toute pudeur et toute convenance comme père et comme roi, il ne craignit pas de lui destiner à la cour une place près des princesses ses filles. On sait que cette volonté détermina madame Louise à prendre le voile. On sait avec quelle impudente familiarité la comtesse de nouvelle fabrique agissait avec le roi, qui était le premier à exciter en elle ces manières qui n'inspirent que le dégoût.

Les noms de *la France* qu'elle donnait à Louis XV en le tutoyant, les mots qu'elle appliquait à Marie-Antoinette, alors madame la dauphine, ses propos de tous les jours enfin, seraient de nature à salir les pages de ce livre, si on les écrivait. Les deux oranges qu'elle faisait sauter tour à tour, l'une

pour le duc de Choiseul, l'autre pour le duc de Praslin prouvent qu'elle s'occupait aussi de faire et défaire des ministres, et ses amours avec le duc d'Aiguillon sont un fait acquis à l'histoire. Madame Dubarry eut une grande influence sur l'issue du progrès de la Chalotais et ses suites funestes ; nous la verrons reparaître.

Cependant Flesselles était retourné à Rennes pour préparer les membres du parlement qui restaient en fonctions à instruire le procès de la Chalotais, suivant les instructions du duc d'Aiguillon. L'accusé, auquel on avait signifié l'ordonnance royale, commença à espérer dans la justice des hommes, et sentit redoubler son énergie. Il demanda, suivant la loi, à être jugé par le parlement de Rennes, toutes chambres assemblées; mais le parlement, comme on le sait, était démissionnaire, et ne voulait pas reprendre ses fonctions qu'on ne lui eût fait raison de ses remontrances à l'égard du duc d'Aiguillon. La fermeté de son procureur général lui servait d'exemple; il persista dans sa dénégation ; il ne restait donc que les douze magistrats qui avaient fait scission avec leurs collègues. La Chalotais les récusa pour ses juges et demanda le parlement de Bordeaux. Cette fois sa voix ne pouvait plus être étouffée. Ses mémoires, imprimés à un grand nombre d'exemplaires, étaient dans toutes les mains. Le duc d'Aiguillon sentait le danger qu'il y avait pour lui et pour ceux qui l'avaient si bien servi dans cette affaire à laisser pénétrer le parlement au fond de tout cela. Toujours appuyé sur la cabale puissante des jésuites et sur le crédit de madame Dubarry, il finit encore par triompher.

Un jour, au moment où la Chalotais attendait avec anxiété le résultat de ses récusations et de ses demandes, le gouverneur du château de Saint-Malo parut devant lui, et lui annonça qu'il allait partir sur l'heure, et quitter sa prison pour être transféré ailleurs.

— Où me conduit-on? demanda la Chalotais.

— A la Bastille, répondit le gouverneur.

— A la Bastille! reprit la Chalotais avec effroi, et mon fils?...

— Il va vous y suivre.

— Mais nos récusations, nos demandes du parlement de Bordeaux, ou de tout autre parlement de France?

— Cela ne me regarde pas, je ne suis pas votre juge.

— C'est juste, vous n'êtes que notre geôlier.

La Chalotais était justement effrayé du choix de la prison qu'on avait fait pour lui et pour son fils. La Bastille n'était plus qu'une tombe où l'on mettait les gens auxquels on ne voulait pas rendre justice. Ce nouveau malheur l'accablait plus pour son fils, jeune encore, qu'il voyait destiné à mourir dans cette prison, que pour lui-même, qui, sur le déclin de l'âge, n'espérait plus que dans la justice de Dieu. Cependant son énergie habituelle ne l'abandonna pas pendant le voyage. Il soutint le courage de son fils, plus abattu que lui, mais cette énergie de l'âme ne put vaincre la faiblesse du corps.

Les maux matériels qu'il avait soufferts dans son cachot de Saint-Malo, et la transition subite au grand air et à l'agitation d'un voyage, altérèrent tout à coup sa santé d'une manière alarmante, et lorsqu'il entra à la Bastille, le 18 novembre 1766, la maladie avait fait de tels progrès qu'on crut qu'il ne sortirait de ce lieu que dans un cercueil.

On sépara le père et le fils dès leur entrée dans cette prison. Cependant, vu l'état dangereux du père, on permit au fils de venir le visiter dans sa chambre. La Chalotais n'était possédé que d'une idée accablante, c'était de mourir sans avoir été jugé. Il ne transpirait rien des intentions de la cour, et à toutes les questions que faisait l'infortuné procureur général, le mutisme de la Bastille répondit seul. Alors le délire s'emparait du malade ; mu par la force de la fièvre, il se levait au milieu de la nuit, et dans son ardeur à se justifier, tapissait sa chambre d'inscriptions et de paraphrases des Psaumes. Enfin, se voyant près de sa dernière heure, la Chalotais traça, d'une main défaillante, son testament, où, après avoir déclaré qu'il avait été *faussement et indignement calomnié*, il terminait par cette phrase : « Que Dieu me soit en aide ; consentant qu'il me punisse éternellement si je mens. »

Le lendemain, à l'heure où son fils avait la permission de venir auprès de lui, il tira ce papier de son chevet et le lui remit en lui disant :

— Mon fils, je vais paraître devant Dieu et je vous laisse sur cette terre où vous



La Du Barry d'après un portrait du temps

vivrez longtemps, je l'espère. C'est à vous que Dieu réservait la tâche de la mission que je n'ai pu accomplir, celle de confondre nos calomniateurs et de réhabiliter notre nom. Rappelez-vous ces longues heures de souffrances que nous avons passées dans notre captivité; la persévérance que j'ai mise à demander justice, et profitez de l'énergie que je vous ai montrée et qui ne m'abandonne pas, vous le voyez, à mon lit de mort. Nous sommes renfermés à la Bastille, dans cette prison où il n'y a ni légalité ni justice. J'ignore ce qu'on va faire de nous et dans quel but on nous y a conduits. J'ignore si les biens que je possédais en y entrant m'appartiennent encore et si je puis en disposer. Quoi qu'il en soit voici mon testament que je vous remets et qui vous transmet dans sa dernière phrase un bien qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de vous enlever.

C'était le sixième jour que la Chalotais passait à la Bastille, et sa santé s'affaiblissant de moment en moment, les médecins prévoyaient déjà le terme de sa vie. Toutes les ressources de l'art devenaient inutiles.

Une réaction morale pouvait seule le sauver, car telle était en effet la force intime de cet homme, qu'il suffisait de sa volonté de vivre pour qu'il ne mourût pas. Cette réaction s'opéra.

Le 24 novembre on lui signifia officiellement un arrêt qui évoquait son affaire au conseil du roi. A cette nouvelle l'espérance d'une réhabilitation vint s'asseoir sur son chevet et y remplacer l'image de la mort qui l'enveloppait déjà de son linceul. Il voulut vivre, il vécut. Ardent à sa défense, il reprit ses mémoires, et plus instruit désormais des crimes dont on l'accusait, de son lit il dicta à son fils des plaidoyers concluants.

L'évocation du procès au conseil avait été la première victoire remportée par le duc d'Aiguillon sur les parlements et la Chalotais. Mais les partisans de ce dernier voyaient l'injustice si flagrante, la calomnie si évidente, la cruauté si révoltante, qu'indifférents à ce premier succès, ils hâtaient de leurs vœux l'examen de l'affaire, certains d'obtenir à leur tour un triomphe éclatant. En effet, dès que les honteuses manœuvres qu'on avait employées pour perdre les magistrats inculpés, dès que la rigueur illégale et flagrante de la procédure envers la Chalotais parurent aux yeux du roi dans son conseil; dès qu'il put lire en entier les mémoires écrits à Saint-Malo et qu'il se convainquit qu'ils contenaient la vérité, Louis XV, pour la première fois de sa vie peut-être, éprouva un mouvement de colère et le besoin de faire justice.

Mais ces deux mouvements ne furent pas de longue durée. A la première nouvelle qu'en eut le duc d'Aiguillon, il fut trouver sa protectrice et ne craignit pas de se faire un honteux rempart de sa robe de courtisane. La comtesse parla en faveur du duc au monarque, qui ne s'aperçut pas de la source où celle-ci puisait son intérêt pour le brillant seigneur. Adroite et rusée envers un roi, d'ailleurs faible et fainéant, qui croyait que les barrières du Louvre devaient le préserver de tout, excepté de la mort, elle lui persuada que c'était une lutte acharnée entre M. de Choiseul et elle; qu'il protégeait le parlement et les magistrats inculpés, parce qu'elle protégeait le gouverneur de Bretagne.

M. de Choiseul sembla lui-même adopter cette lutte en déployant toute la ténacité possible dans une cause sur laquelle il s'appuyait d'autant plus volontiers qu'il la savait juste et honorable, ce qui était rare à cette cour. Louis XV se trouva pendant quelques jours en proie aux deux influences qui agissaient sur son esprit, celle de son ministre et de sa maîtresse.

Dans cette occurrence il n'avait qu'une chose à consulter, c'était sa conscience; mais Louis XV n'en eut jamais comme roi; il voulait avant tout le repos et la paix dans sa cour et surtout dans ses petits appartements. Forcé de choisir entre son ministre, qui lui offrait le moyen de réparer une grande injustice, et sa maîtresse, qui mettait en quelque sorte à ce prix l'invention de nouveaux plaisirs, il opta pour cette dernière.

L'égoïsme qui a dominé le règne de Louis XV, dans lequel il a mis sa vie privée, dicta encore cette résolution; il n'avait à essuyer des représentations de M. de Choiseul qu'une fois par jour, car il ne le voyait pas davantage pour les besoins du service, tandis qu'il était constamment en butte aux reproches de madame Dubarry, qu'il voyait à chaque heure de la journée et de la nuit. Ce fut donc par un motif purement personnel et avec l'indifférence et l'ennui qui accompagnaient toutes les actions de ce monarque blasé qu'il fit à son conseil, le 22 décembre, la déclaration suivante, aussi étrange dans la forme qu'injuste et absurde dans le fond :

« Je suis très-content de vos services, dit-il; le compte que vous venez de me rendre me confirme dans le parti que j'avais déjà pris : je ne veux pas qu'il intervienne de jugement; je veux éteindre tout délit. Monsieur le chancelier, faites expédier les lettres nécessaires et faites-les publier avec soin : je me réserve de pourvoir au reste. »

En conséquence il fut rendu au conseil un arrêt qui prononça l'extinction de tous délits et interdit toutes poursuites.

Cet arrêt accabla la Chalotais; il lui donnait implicitement raison, mais ce n'était pas ce qu'il avait droit d'espérer. Aux premières nouvelles qu'il en reçut, il protesta contre et réclama un jugement contradictoire, refusant d'admettre ce terme moyen, trop faible pour l'énergie de la défense, honteux pour le roi, qui faisait ainsi abandon de la justice. Le duc d'Aiguillon, la comtesse et les jésuites n'en étaient pas plus satisfaits. Il ne leur suffisait pas que l'affaire fût éteinte par ordonnance royale, ils voulaient un triomphe pour le duc, une punition pour la Chalotais.

On amena Louis XV à commettre cette monstruosité d'un roi qui, après avoir reconnu par un acte public la culpabilité des uns et l'innocence des autres en enchaînant le cours de la justice qui allait prononcer, par un acte public encore, récompense les coupables et punit les innocents.

Le duc d'Aiguillon fut renvoyé en Bretagne avec des honneurs et des pouvoirs plus grands que jamais; et la Chalotais et son fils ne sortirent de la Bastille que pour aller en exil à Saintes, lieu qu'on leur désigna.

Cet exil était la part de la Compagnie de Jésus.

La Chalotais reçut son ordre d'exil avec joie.

— Maintenant, s'écria-t-il en parlant à son fils, on nous inflige une peine, nous pouvons protester et demander de nouveau justice. L'arret du conseil qui supprimait la procédure et le délit, enchaînait notre voix qui se perdait dans le vague ; la peine qu'on nous inflige nous donne le moyen de crier : Justice ! Nous n'étions ni absous ni condamnés par cet arret, nous sommes frappés par cette punition, nous en appelons sur l'heure. Nous étions des gens auxquels on faisait presque grâce, nous sommes des victimes, et les victimes ont droit à une réparation ; je ne poserai la plume que lorsque nous l'aurons obtenue.

En effet, dès ce jour, du fond de son exil, il ne cessa de demander justice en publiant divers écrits pour cela. Ce furent d'abord une *lettre au roi* et *une au comte de Saint-Florentin*. Cette dernière se terminait en ces termes :

« Je demanderai justice au roi; je la demanderai jusqu'à la fin de ma vie ; je chargerai les miens de la demander après ma mort. »

Puis une *cédule évocatoire*, deux *mémoires*, enfin quatre *requêtes au roi*, et une *consultation en faveur des accusés*, signée du barreau de la France entière.

Ces divers écrits entretinrent l'intérêt des parlements, qui s'étaient associés à une si noble infortune. Le triomphe du duc d'Aiguillon fut court en Bretagne. Il se brouilla avec les états comme il s'était brouillé avec le parlement ; et sur les plaintes les plus vives de ce grand corps, le roi fut obligé de le rappeler, et nomma à sa place le duc de Duras. Mais pour que ce rappel n'eût pas l'air d'une disgrâce, toujours soumis aux caprices de la comtesse, dont l'intrigue continuait avec le duc, il donna à ce dernier le commandement des chevau-légers de la garde, place plus éminente que celle qu'il occupait.

Le roi était dans l'intention et même dans la nécessité de rétablir l'ancien parlement de Bretagne, seulement il voulut attendre que le duc d'Aiguillon eût quitté le gouvernement de la province. Mais une question surgissait naturellement : c'était celle de la Chalotais et de son fils, qu'on n'osait destituer de leurs fonctions, et que l'influence de madame Dubarry et des jésuites empêchait de rappeler à Rennes. Le chancelier crut tourner la difficulté en faisant proposer à la Chalotais de se démettre de sa charge. Il pria Duclos, ami du procureurgénéral, de se rendre auprès de lui pour négocier cette affaire. Duclos n'accepta qu'avec répugnance une mission dans laquelle on lui recommandait la ruse et la captation avant tout. Pourtant il se rendit à Saintes auprès des exilés. La Chalotais, prévenu du but de sa visite, l'accueillit en ces termes :

— Venez-vous me voir comme mon ami ou comme mon tentateur ? Dans le premier cas, soyez le bienvenu ; dans le second, je ne puis ni ne veux vous écouter.

— Le premier cas, qui durera jusqu'à la fin de mes jours, répondit Duclos, me fait un devoir de vous déclarer franchement que je viens ici au nom du chancelier et que je vous apporte ses propositions.

— Je n'ai à recevoir de mon chef que des ordres. Tout autre langage m'est suspect de sa part, même dans votre bouche.

— Oh ! ce langage, je vais vous le rapporter brièvement ; car j'ai hâte d'embrasser mon ami, et je ne puis le faire qu'après avoir rempli ma mission.

— Dépêchez-vous donc, car il me tarde aussi de vous serrer la main.

— Voulez-vous vous démettre de votre charge, et votre fils veut-il se démettre de la survivance ? Quel prix y mettez-vous ?

— Un seul : mon procès devant le parlement de Paris, contradictoirement avec le duc d'Aiguillon.

— Je ne puis spécifier qu'un prix d'argent.

— Oui, cette monnaie qu'on appelle l'honneur est inconnue à ceux qui vous envoient. Après m'avoir dénoncé, calomnié, emprisonné, entouré de toutes les souffrances, de toutes les humiliations qu'on fait subir aux criminels, ils voudraient me

voir renoncer encore à des fonctions dont ils publieraient que je me suis déclaré indigne. Le piége est trop grossier pour que j'y tombe. Qu'on me destitue, si on l'ose; quant à moi, fier de n'avoir pas failli un seul jour dans ma longue carrière, me sentant encore la force de la remplir, je ne me démettrai pas volontairement.

— Mon intention est de ne vous influencer en rien; aussi ne vous dirai-je que ce que mon amitié pour vous me suggérera. Votre âge demande du repos. L'opinion publique est fixée sur votre procès; vous l'avez gagné devant elle. Une retraite honorable peut tout éteindre et assurer en revenus un riche avenir à votre fils.

— Si je n'étais pas la Chalotais, je pourrais peut-être approuver vos conseils, mais je suis le procureur général de Bretagne, le magistrat de cour souveraine qu'un favori, un courtisan et le puissant parti des jésuites ont voulu perdre. C'est la cause des parlements qu'on poursuit en ma personne, c'est l'indépendance du magistrat, le courage du ministère public; et puisque Dieu m'a choisi pour faire respecter tout cela, je ne faillirai pas à la mission qu'il me donne.

— Mais en continuant cette lutte, qu'espérez-vous?

— Justice.

— Mais avec des ennemis si puissants...

— La justice éternelle est plus puissante encore. Je croyais que ma constance dans les tortures qu'ils m'ont fait souffrir leur aurait donné meilleure opinion de mon courage. A Saint-Malo, je n'avais qu'un cure-dent pour écrire; je me suis fait ouvrir les portes des parlements pour trouver la justice. Le procureur général exilé, destitué, mérite la sympathie de tous et l'admiration de quelques-uns; la Chalotais, cédant sa charge à prix d'or, mériterait la pitié et le mépris de tout le monde. Vous êtes mon ami, Duclos; choisissez pour moi.

A ce langage si simple et si ferme, Duclos ne trouva rien à répondre. Il embrassa son ami, passa deux jours auprès de lui, et revint à Paris rendre compte au chancelier du résultat négatif de sa mission.

On n'osa pas encore destituer la Chalotais, et continuant la même ligne de conduite tracée par l'arrêt du conseil qui l'acquittait, et suivie de l'exil qui le condamnait, on rétablit le parlement de Rennes, on rappela tous les anciens membres, excepté la Chalotais et son fils, dont on laissa le poste inoccupé.

On croyait peut-être cette affaire assoupie; les magistrats exilés, oubliés de la province; on croyait que, reconnaissants du bienfait de voir leur ancien parlement rétabli, les Bretons passeraient sans rien dire devant la place vide du chef du parquet. Il n'en fut pas ainsi.

« Figurez-vous une de ces fêtes antiques où tout un peuple venait célébrer quelque grande solennité nationale, dit l'éloquent Bernard de Rennes, dans le plaidoyer que j'ai déjà cité. Le parlement est réuni, son palais est encombré, ses portes sont assiégées par la foule empressée; partout éclate la joie, et cependant cette joie laisse voir qu'il manque quelque chose au bonheur public.

« Mais on va parler; tout se tait. Des prêtres s'avancent et disent : « Il nous reste à désirer le retour de ces deux illustres victimes de la calomnie, que leurs malheurs nous ont encore rendus plus chères; magistrats augustes, quand nous sera-t-il donné de ne plus gémir sur vos peines et sur votre absence! »

« Messieurs, vous assurerez le bonheur public en hâtant par vos instances le retour de deux magistrats illustres, dont les malheurs et les vertus seront transmis à la postérité. »

« Après le clergé viennent les tribunaux:

« Quelque chose manque à la félicité publique, dit l'orateur, c'est de ne point voir parmi vous des magistrats dont le zèle et la fidélité ont augmenté les malheurs. Nous devons attendre de la bonté du meilleur des rois qu'il voudra bien les rendre aux vœux de tout le corps de la nation et de chaque citoyen. »

A son tour l'ordre des avocats fait éclater son dévouement pour la magistrature: « Le roi, dit-il, mettra le comble à ses bienfaits en accordant à vos instances respectueuses le magistrat dont la France ne connaîtrait que les talents supérieurs, si la disgrâce ne lui avait donné l'occasion de déployer dans les fers toute sa grandeur d'âme et l'héroïsme de la vertu. »

Enfin, les états de la province, la reunion des trois ordres, présidée par M. l'abbé Josselin, firent entendre ces paroles: « Vos représentations vont s'unir à celles que les états ont faites pour obtenir le retour de ces

hommes vertueux, aussi chers à la patrie que recommandables par toutes les qualités qui forment les grands magistrats. En contribuant à accélérer un succès si désiré, vous mettrez le comble au bonheur public. »

Des regrets et des vœux aussi solennellement exprimés devaient nécessiter une mesure royale. Leurs échos vinrent frapper les oreilles des deux exilés, leur arracher des larmes d'attendrissement, et leur payer en un jour leurs souffrances de plusieurs années. Ils triomphèrent quelques instants, le temps probable pour que la cour rendît enfin justice. Mais la cour resta muette. Louis XV, semblable à ces hommes qui en fermant les yeux devant un abîme, croient l'éviter parce qu'ils ne le voient plus, s'endormit volontairement dans son indolence naturelle; les amours de la comtesse et du duc continuaient, les jésuites manœuvraient dans l'ombre, et il ne fut rien répondu aux demandes des divers grands corps de Bretagne.

Alors, comme un appel aux armes, parut un nouvel écrit de l'infatigable la Chalotais. Cet écrit fut suivi de beaucoup d'autres, et des réponses qu'on y faisait à mesure. Les jésuites n'avaient pas brisé leurs plumes. Une guerre de pamphlets commença, ardente et terrible, dans toute la Bretagne. Ces pamphlets, déférés la plupart au parlement, furent condamnés à être brûlés en place publique. Fatigué de ce manége et de la trop grande confiance que le parlement montrait dans ses suppliques au roi, pour le rappel des procureurs généraux, un magistrat s'écria en pleine assemblée : « Eh ! messieurs, ne nous lasserons-nous pas de brûler la vérité ! »

Ce mot, comme une étincelle, alluma l'incendie qui couvait dans le parlement. Cette cour ordonna une enquête pour découvrir les auteurs et instigateurs des troubles de la province. Des informations, des dépositions, des renseignements de toute sorte, il résulta la preuve que les jésuites et le duc d'Aiguillon réunis en étaient les fauteurs. Le parlement commença par renouveler l'arrêt de proscription des jésuites en y ajoutant des conditions plus sévères, et comme le duc d'Aguillon, moins adroit et moins rusé qu'eux, d'ailleurs plus audacieux, parce qu'il se sentait soutenu par la cour, s'était découvert davantage dans ses menées, le parlement l'attaqua de front, et instruisit contre lui. L'acte d'accusation énumérait des charges flétrissantes. Abus de pouvoir, vexations en tous genres, séductions pour se procurer contre les magistrats qu'il voulait perdre des preuves de mépris de l'autorité du roi, et de rébellion; *enfin*, portait l'acte d'accusation, *le soupçon du crime le plus énorme*, par où l'on voulait faire entendre des projets d'assassinat ou de poison médités.

La France entière applaudit au courage du parlement breton, et témoigna sa vive symphathie aux exilés de Saintes, pour qui le jour de la justice semblait enfin venu. Le parlement instruisit avec une rapidité effrayante le procès criminel contre l'ancien gouverneur, lorsque des lettres patentes du roi, *vu qu'un pair était inculpé*, ordonnèrent que le procès serait fait par la cour des pairs, séante au parlement de Paris, et déclarèrent que comme Sa Majesté voulait y être présente, les séances se tiendraient à Versailles.

Cette ordonnance, qui, du reste, était dans les limites de la prérogative royale, encouragea les uns, découragea les autres. Les premiers ne virent dans elle que l'intention formelle du roi de connaître la vérité et de rendre justice; les seconds, qu'une intrigue de cour pour préserver le duc d'Aiguillon de toute atteinte. La Chalotais, dans la loyauté de son âme, pensait comme les premiers. Il se trompait; cette apparence de justice n'était en effet qu'une intrigue combinée entre la comtesse Dubarry, le duc d'Aiguillon, et un troisième personnage qu'ils avaient associé à leur plan. Ce personnage était M. de Maupeou.

Premier président du parlement de Paris, il avait par la plus basse flatterie acquis les bonnes grâces de la courtisane. Il lui avait fait une généalogie d'après laquelle ils descendaient tous deux de la même tige. Heureuse d'être lavée de la poussière populaire par la noblesse de robe des Maupeou, *la petite Lange* avait remercié son cousin (c'est le nom qu'ils se donnaient mutuellement) en le faisant élever, dès 1768, à la dignité de chancelier, en remplacement de M. de Lamoignon.

Ce fut le nouveau chancelier, qui, en cette qualité, conseilla au roi d'évoquer le procès criminel fait au duc d'Aiguillon devant la cour des pairs, et de le faire plaider devant

lui. Il espérait par l'influence et la présence du roi, bien prononcé en faveur du duc, enchaîner la parole des membres du parlement, forcer leurs consciences, et arriver à un acquittement. Mais il se trompait aussi. On en était arrivé, en France, à ce point que toute confiance était éteinte pour la cour, dirigée par les amants ou les flatteurs de la maîtresse du roi ; et le pays n'avait d'autre espoir que dans les parlements, dont la fermeté se manifestait depuis quelques années.

Cette fois ils ne faillirent pas à leurs devoirs. Les séances pour cette affaire commencèrent à Versailles le 4 avril 1770 en présence du roi. Les membres du parlement discutèrent avec autant de liberté que d'éloquence les charges qui s'élevaient contre le duc d'Aiguillon. Louis XV, qui avait au fond du cœur le sentiment de la justice qu'il ressentait comme homme, et qu'il répudiait selon les exigences comme roi, porta la plus vive attention à ces débats, encouragea les orateurs, et parut se laisser séduire malgré lui. Effrayé de ce spectacle, le duc d'Aiguillon sentit la nécessité de se défendre et d'agir plus fort que jamais sur l'esprit du roi.

Le fameux Linguet, que nous retrouverons prisonnier à la Bastille, composa pour lui un mémoire justificatif, d'une éloquence fougueuse, dans lequel il eut l'adresse de confondre la cause du duc avec celle du gouvernement du roi. Dès ce jour le chancelier fit entendre à Louis XV que c'était son autorité qu'on attaquait dans la personne de l'ancien gouverneur de Bretagne. Madame Dubarry redoubla de rigueurs, de caresses et d'instances. En vain les membres du parlement réfutaient pièce à pièce les arguments présentés pour la justification du duc, on détermina le roi à finir cette affaire par un lit de justice. En conséquence, le roi manda à cet effet le parlement à Versailles, le 27 juin 1770.

Toutefois Louis XV, comme s'il eût craint d'avouer publiquement sa faiblesse et en eût voulu rejeter la responsabilité sur ses ministres, se borna à donner la parole au chancelier. Celui-ci commença par faire l'historique de tous les moyens employés par le roi pour pacifier la Bretagne ; dit que c'était encore dans cette intention, et dans celle de s'édifier lui-même, qu'il avait évoqué l'affaire à la cour des pairs pour y être discutée et délibérée devant lui.

« Sa Majesté a vu avec étonnement, ajouta-t-il, que dans la discussion on s'ingère de soumettre à l'examen et à la critique des ordres émanés du trône. Il règne dans cette cause une animosité révoltante; plus on la sonde, plus on trouve d'horreurs et d'iniquités dont Sa Majesté veut détourner les yeux ; il lui plaît donc de ne plus entendre parler de ce procès. Il arrête par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, et impose un silence absolu sur toutes les accusations réciproques. »

Le parlement sortit indigné de ce lit de justice et des défenses faites par le roi ; il en comprit la portée et ne voulut pas céder dans cette circonstance critique. Le 2 juillet 1770, il rendit un arrêt qui portait que le duc d'Aiguillon étant gravement inculpé de faits qui entachaient son honneur, ce pair était suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que, par un jugement rendu dans la cour des pairs, avec les formes solennelles prescrites par les lois, il fût pleinement purgé et réintégré. On nomma sur-le-champ des commissaires pour présider à l'impression rapide de l'arrêt qu'on répandit dans toute la France ; le même jour il en partit de Paris dix mille. La cour se voyant attaquée avec tant de vigueur et de spontanéité, mit la même vigueur et la même spontanéité à répondre. Le lendemain, 3 juillet, arrêt rendu par le roi en son conseil, qui cassait celui du parlement et enjoignait au duc d'Aiguillon de reprendre ses fonctions de pair de France. Aussitôt remontrances du parlement de Paris et de la plupart de ceux de province. Les vacances qui arrivèrent suspendirent les hostilités. Aucun parti n'avait voulu céder, et à la reprise des travaux du parlement la guerre menaçait de reprendre plus terrible encore.

C'est dans ce moment d'intervalle que Louis XV, déjà las de cette lutte, put espérer et se plonger de nouveau dans les plaisirs que lui offrait sa maîtresse. Celle-ci en profita pour amener le monarque à ses fins, c'est-à-dire au triomphe du duc d'Aiguillon, son amant, et à l'abaissement de ses ennemis ; et parmi ses ennemis, outre les parlements, nobles soutiens de la Chalotais, elle comptait encore le duc de Choiseul, chef du ministère, également odieux à la favorite, dont il avait méprisé le crédit.

La favorite s'appliqua à se venger de tous. Le plus pressé dans cette affaire était

d'empêcher le cours du procès contre le duc que le parlement allait reprendre. Elle obtint de Louis XV qu'il commît un acte qui n'a d'exemple dans l'histoire que celui que commit Henri IV pour Henriette d'Entragues et son père. Le roi fit enlever de force, du greffe du parlement, les pièces du procès. On ne l'en fit pas tenir là seulement. Le 7 décembre eut lieu à Versailles un nouveau lit de justice plus arbitraire, plus humiliant que le premier. Le duc d'Aiguillon, frappé déjà par un arrêt du parlement qui le déclarait déchu de la pairie jusqu'à la fin de son procès, siégea en qualité de pair de France dans la séance royale. Le roi défendit aux enquêtes et aux requêtes de provoquer l'assemblée générale des chambres, et au parlement de Paris d'envoyer aux autres parlements des mémoires dont on pourrait induire une association, de cesser le service et de donner leur démission. De retour à Paris, le parlement se hâta de faire des remontrances, elles ne furent pas écoutées; alors il cessa ses fonctions et suspendit le cours de la justice. Le triumvirat, le cousin, la cousine et l'amant, toujours réunis aux jésuites et que rien n'embarrassait une fois lancé dans la voie de la violence et de l'arbitraire, commença par perdre le duc de Choiseul, qui montrait au roi le danger d'une pareille politique.

La comtesse Dubarry écrasa les oranges sous ses pieds, et Choiseul et Praslin furent exilés. On nomma à leur place le duc d'Aiguillon et l'abbé Terray, au ministère honteux et flétri dans l'histoire, qui pesa sur la France jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Un seul obstacle subsistait encore, c'était celui du parlement; ses membres, fidèles à leur juste résistance, refusaient de siéger. Le duc d'Aiguillon et M. de Maupeou prirent des mesures qui tenaient à la fois du militaire et du jésuite, la force brutale et la surprise.

Dans la nuit du 19 janvier 1771, tous les membres du parlement furent brusquement réveillés à la même heure par deux mousquetaires qui leur présentèrent l'ordre de reprendre leurs fonctions; ils devaient signer derrière l'ordre *oui* ou *non*, sans réflexion ni commentaire. Beaucoup signèrent non; quelques-uns, étourdis et réveillés en sursaut et craignant pour leur vie, signèrent oui. Mais le lendemain, réunis au palais à ceux qui avaient refusé, ils se rétractèrent. Le chancelier poussa alors la violence à l'extrême. Tous les membres du parlement furent exilés, leurs charges confisquées et leur remplacement résolu. Il eut recours pour cela à toutes les médiocrités du barreau et de la magistrature de province.

Puissamment secondé des jésuites, qui avaient servi à renverser M. de Choiseul et à composer le nouveau ministère, il y appela leurs adeptes et leurs affiliés, et constitua un parlement aussi bouffon qu'ignorant, sur lequel on s'égaya dans mille chansons, qu'on ridiculisa dans autant de pamphlets et de satires, et qui porte dans l'histoire le nom de *Parlement Maupeou*.

Tel fut le premier résultat de cette grande lutte entre le duc d'Aiguillon et la Chalotais. Le premier avait pour lui les jésuites, la courtisane et l'arbitraire; le second, les parlements, la France entière et la justice. Sous ce règne où le vice, la débauche et la corruption dominaient, la Chalotais devait succomber. Mais ses ennemis furent écrasés plus tard par leurs victoires. Nul doute que le ministère d'Aiguillon et le parlement Maupeou n'aient surtout préparé la révolution qui a plutôt pris ses causes dans le règne de Louis XV que dans celui de son successeur.

Quant à la Chalotais, toujours noble et grand dans l'infortune, il ne fut pas plus abattu par ce coup qu'il ne l'avait été par tous les autres. Fier d'avoir vu s'associer à sa cause le parlement de Paris, de partager avec lui la peine de l'exil, il ne cessa de réclamer auprès du roi, quoique le duc d'Aiguillon fût ministre; il ne cessa de refuser de se démettre de sa charge et d'espérer le triomphe de sa cause et l'abaissement de ses ennemis. Ce jour arriva pour lui.

Le premier acte de Louis XVI à son avénement au trône fut la dissolution du parlement Maupeou et le rétablissement de l'ancien; le second fut le rappel de la Chalotais père et fils au parlement de Bretagne, où ils furent rétablis dans leurs dignités et leurs charges. La Chalotais accepta sans s'en glorifier cette victoire si péniblement achetée. Plus modeste dans son triomphe qu'il ne l'avait été dans les fers, il écrivit le 11 novembre 1775 : « J'arrive à Rennes; il y a aujourd'hui dix ans que nous fûmes ar-

rêtés. Je vais mener une nouvelle vie, grâce au roi Louis XVI et à la reine, mais je crains bien qu'elle ne soit pas longue. Je ressens presque toutes les incommodités de la vieillesse, fruits d'une guerre aussi longue que celle de Troie. »

L'enthousiasme pour ses talents, l'admiration pour son courage, l'amour pour sa personne, n'étaient pas diminués par le temps dans cette province. Ce qui éclata de joie et de bonheur dans toute la Bretagne est impossible à décrire : ce n'était pas seulement la réhabilitation d'un magistrat qu'on célébrait, c'était le retour de la justice, c'était le triomphe du peuple. En même temps le duc d'Aiguillon était exilé d'une cour dont il avait augmenté les vices, d'un gouvernement dont il avait commis toutes les fautes, d'une terre où il avait fait verser tant de larmes.

Mais la justice de Dieu n'était pas épuisée encore; il est un dernier moment où elle se manifeste cruelle et terrible; ce moment devait venir.

La Chalotais s'endormit du sommeil du juste, le 12 juillet 1785, dans Rennes, sa patrie, entouré d'honneurs, de gloire et d'affection.

De ses trois persécuteurs, deux, le duc d'Aiguillon et Calonne, moururent sur la terre étrangère, dans un exil plus cruel que celui qu'ils avaient imposé au grand magistrat. Pour que rien ne manquât aux souffrances de Calonne, il fut aussi ministre, comme le duc d'Aiguillon, et monta aussi haut que lui pour descendre aussi bas. Le troisième, Flesselles, arrivé à la dignité de prévôt des marchands, qu'il avait tant ambitionnée, mourut assassiné à Paris le jour de la prise de la Bastille; on l'accusait de trahison. Nous le retrouverons à cette grande époque.

On a vu d'après la nomenclature des prisonniers en tête de la suite de ce règne, que nous avons été forcés de mettre le nombre de prisonniers connus, en nous bornant à consigner les noms des plus importants. Les noms et l'histoire de toutes les victimes de la Bastille auraient dépassé les bornes de l'ouvrage le plus long. Nous sommes assez avancés dans ce livre pour qu'on puisse bien apprécier maintenant les motifs de captivité à la Bastille. C'était toujours l'arbitraire; tantôt pour préserver les grands criminels des peines portées par les lois contre eux; tantôt pour punir les petits que la justice eût acquittés; toujours pour satisfaire les passions et les caprices du souverain, de ses maîtresses, des ministres, des grands seigneurs, des commis, entre les mains desquels tombaient des lettres de cachet en blanc et dont ils disposaient, avec la même facilité qu'aujourd'hui les commis de la liste civile disposent des permissions de voir les châteaux royaux.

Les lettres de cachet, sous Louis XV et au commencement de Louis XVI, furent aussi communes que faciles à obtenir. Qui ignore maintenant la profusion avec laquelle le duc de la Vrillière les répandait dans toute la France pour tous les châteaux royaux? On est allé jusqu'à le signaler dans une pièce de théâtre, et il est acquis à l'histoire des prisons d'État que ce ministre envoyait en cadeau, tous les jours de l'an, à ses amis, cinq ou six lettres de cachet en blanc pour se défaire de ceux qui les gênaient. Le peu de lignes que nous venons d'écrire suffisent au complément de cette histoire, sans entrer dans de plus amples détails.

Parmi les prisonniers dont la détention a été la plus motivée, nous citerons d'abord le comte Thibaut de Chanvallon, intendant des colonies de Cayenne et de la Guyane française, entré à la Bastille le 21 février 1767, et transféré de là au mont Saint-Michel le 14 septembre suivant. Il était accusé *d'avoir contribué aux malheurs et à la destruction de la Guyane.* Jamais on n'instruisit de procès contre lui, jamais on ne le jugea, jamais on ne l'interrogea.

Le 11 mai de la même année, on y conduisit aussi Georges Subé, avocat au parlement d'Aix; il était accusé de prévarication dans l'exercice de ses fonctions d'intendant du bureau des vins à Marseille : c'était là le prétexte. Le motif réel était d'avoir fait un ouvrage ayant pour titre : *Tableau fidèle de la décadence de l'État de France et son horrible administration depuis les faiblesses de Louis XV; orné d'anecdotes curieuses tirées des révolutions romaines.*

Il nia constamment et avec une grande énergie le crime et le pamphlet dont on l'accusait. Mais il avait un délateur qui suffisait à cette époque, c'était une lettre anonyme. On avait fait apposer les scellés sur ses papiers à Avignon, on les fit transporter à la Bastille; là on les compulsa et on ne



Une visite de M. de Malesherbes délivra le Prévôt de ses fers et de son cachot. — (Page 659.)

trouva rien qui pût l'accuser. On consentit à se donner la peine de faire une enquête : elle fut favorable à Subé. Alors on prolongea quelque peu la captivité pour ne pas avoir des torts, et on finit par l'élargir. Voilà à quoi tenait la liberté des Français à cette époque.

Un nommé Pasdeloup, qui s'était fait un nom dans la librairie et surtout dans la reliure, fut mis à la Bastille le 28 juin 1767. Il était accusé d'avoir vendu et colporté des livres contre la religion. En vain il se défendit et demanda des juges ; comme à l'ordinaire, on les lui refusa. Sa mère, mécontente de lui pour des affaires d'intérêts et affectant une dévotion outrée, sollicita elle-même la prolongation de sa captivité pour pouvoir jouir de sa fortune ; elle obtint au delà de ses espérances.

Pasdeloup resta cinq ans à la Bastille, et au bout de ce temps fut violemment embarqué pour les colonies, où il disparut. Quand il se trouvait une mauvaise mère, M. de la Vrillière était là avec ses lettres de cachet ; il ne pouvait mieux les placer qu'en de pareilles mains. Mais cette fois le ministre voulut remplacer le fils dans les cachots de la Bastille, quand il résolut de l'envoyer aux colonies. En conséquence, sous le prétexte de vente de brochures sans autorisation, il y fit entrer la mère et sa fille, âgée de quatorze ans, le 5 juillet 1771.

L'année 1767 nous fournit encore un prisonnier qui mérite une mention particulière, parce qu'elle se lie à la grande affaire du pacte de famine.

Billoté de Vauvilliers, ex-précepteur au collége de Cambray, effrayé de la cherté du pain, de l'accaparement des grains, des bruits qui couraient sans cesse à cet égard, crut en avoir trouvé la source et devoir la dénoncer. Il rédigea un mémoire, qu'il ou-

blia de signer, sans doute, et qu'il envoya au contrôleur général, lui signalant comme accapareurs les diverses congrégations religieuses, dont il faisait du reste ressortir les inconvénients et les dangers. Le contrôleur général, voyant un homme sur la trace du pacte que le prévôt de Beaumont découvrit plus tard, jugea qu'il était prudent de s'en défaire. En conséquence, tous les limiers furent mis sur la trace de celui qui avait écrit et envoyé ce mémoire non signé.

Billoté ayant appris ces démarches, se présenta de lui-même et déclara qu'il avait écrit le mémoire, qu'il était prêt à dire tous les motifs qui avaient guidé sa plume, et qu'il croyait avoir fait acte de bon citoyen. Pour toute réponse on le conduisit à la Bastille; il y fut interrogé avec la plus minutieuse attention; ses réponses furent franches et résolues, mais il ne savait rien et n'avait que des soupçons. Les gens de la Bastille, embarrassés par cet interrogatoire et ne voulant ni froisser le ministre, ni pénétrer les motifs qu'il avait d'attacher une si grande importance à ce prisonnier, lui firent un rapport qui se terminait en ces termes :

« Cet homme (M. Billoté) est convenu de tout; il n'est bon qu'à mettre à Bicêtre, étant d'ailleurs un fort mauvais sujet. Si M. le comte de Saint-Florentin le juge ainsi, il est supplié de faire expédier les ordres nécessaires pour sa liberté de la Bastille et son transport à l'hôpital. »

L'ordre fut expédié sur-le-champ, et Billoté mourut dans un cabanon de Bicêtre.

Cette première victime ne suffisait pas à l'arbitraire. Un autre homme se trouva aussi courageux, mais mieux instruit, qui découvrit entièrement le *pacte de famine* et le dénonça. Il devint à son tour l'objet des persécutions les plus cruelles, et, comme c'était d'usage à cette époque, il fut jeté dans un cachot, où on étouffa sa voix, où l'on brisa sa plume.

Nous avons vu passer sous nos yeux bien des trahisons, bien des lâchetés, bien des crimes. Nous avons vu l'arbitraire des rois, les tyrannies des ministres, le sanglant caprice des grands, la basse cruauté des geôliers. Nous avons découvert par des milliers de victimes enterrées sous les pierres de la Bastille, les mystères les plus effrayants, nous avons trouvé les révélations les plus odieuses; mais jamais peut-être il ne s'est rencontré de monstruosité pareille à celle du pacte de famine.

Des ministres, qui sous les yeux d'un monarque qui ignore ou feint d'ignorer, autorisent une société aux bénéfices de laquelle ils participent pour accaparer tous les blés de la France au nom du roi, et les revendre à un haut prix au peuple qui a faim, ou à l'étranger qui les paye plus cher; qui, sous le prétexte de prévenir la famine, se réservent le monopole du pain, sur lequel ils vont honteusement spéculer; des ministres qui affament la France pour gagner plus d'or... Cela passe toute idée de lucre, toute idée de crime; et pourtant cela est. Cela s'est fait en France pendant quarante ans, et celui qui dénonça un tel attentat paya de vingt-deux ans de la captivité la plus dure sa découverte et son courage.

Il est des faits tellement monstrueux que pour l'honneur de l'humanité et le bon sens des gouvernants on est tenté de les traiter de fable ou de mensonge. Tel est celui du pacte de famine que nous avons dû étudier spécialement pour y croire; mais l'humanité n'avait rien à voir dans cette spéculation sanglante. Les ministres n'étaient pas des hommes, et leur bon sens dans ce honteux trafic consistait à garder le secret.

J'ouvre l'histoire et je trouve dans l'*Histoire abrégée de Paris*, à propos de la misère publique :

« On en attribue vraisemblablement la cause à la pénurie du trésor royal, et à l'iniquité des ministres, qui portèrent le roi à établir un monopole de grains qu'ils accaparaient à bon marché et qu'ils revendaient ensuite à un prix exorbitant. Ces opérations exigeaient le plus profond secret; mais il ne put être gardé, et mille pamphlets, satires et brocards, firent savoir aux coupables que le public affamé reportait sur eux seuls la cause de son malheur. M. de Montigny et M. le contrôleur général de finances sont à la tête de nos opérations, écrivait en 1730 un des agents; il n'est que le secret qui puisse nous sauver. »

Cependant ce secret transpira par l'audacieuse précaution que les ministres prirent pour le mieux cacher. On appelait publiquement les blés accaparés *blés du Roi*, et on lisait sur la principale porte des châteaux royaux : *Magasin des grains du Roi.* L'Almanach royal de 1774 inscrivit, comme

trésorier des grains pour le compte du roi, le sieur Mirlavaud. Alors parurent les vers suivants, car les malheurs, les hauts faits, les révolutions commencent toujours en France par des chansons, des calembours ou des satires :

Ce qu'on disait tout bas est aujourd'hui public;
Des présents de Cérès le maître fait trafic,
Et le bon roi, bien qu'il se cache,
Pour que tout le monde le sache,
Par son grand almanach sans façon nous apprend
Et l'adresse et le nom de son honteux agent.

Pendant ce temps, le Prévôt, qui le premier avait dénoncé sérieusement ce pacte infâme, gémissait depuis huit ans dans les cachots.

Guillaume le Prévôt, natif de la ville de Beaumont, était avocat et secrétaire du clergé. Noble et ferme dans sa profession, éloquent et secourable, il s'était formé une clientèle spéciale de gens qui réclamaient contre l'injustice et l'arbitraire. C'était un des avocats de France les plus occupés. Témoin de plusieurs enquêtes qu'avaient faites les parlements pour découvrir les accapareurs de blés, il s'était spécialement occupé de cette matière. Une circonstance, que nous allons voir racontée par lui-même dans son testament, lui fit découvrir le bail d'accaparement des grains qui venait d'être consenti à Malisset par M. de Laverdy, contrôleur général des finances.

Il s'empara de cet acte précieux, fit des investigations, des recherches, et lorsqu'il eut tout découvert, adressa au roi une dénonciation sur cette infâme spéculation. Mais cette dénonciation, ainsi que nous le verrons encore, écrite par lui-même, tomba entre les mains de ceux qu'il dénonçait, et sur l'heure une lettre de cachet, dont la signature était contrefaite, le conduisit à la Bastille. C'était en 1768; les nommés Rinville, Turban, Peyrard, Vincent et Matois, qui l'avaient aidé dans ses recherches et étaient attachés aux bureaux du pacte de famine, y furent aussi renfermés. Treize mois après, à l'aide d'un ordre de liberté, encore entaché de faux, pour tirer de lui des aveux et s'emparer de ses papiers, il fut conduit au donjon de Vincennes. Ses compagnons recouvrèrent leur liberté à l'aide de promesses solennelles et de garanties qu'ils donnèrent, mais le Prévôt n'en voulut jamais faire autant. Déployant le courage le plus énergique, il soutint dans son cachot un vrai siége dans lequel il succomba par la force brutale des assaillants, et éprouva plus tard leur vengeance.

« Il n'avait que deux onces de pain et un verre d'eau par jour pour toute nourriture, dit la *Police dévoilée;* il avait les fers aux pieds et aux mains; il était étendu sur des planches scellées par les deux bouts dans la muraille et que cachait à peine une couche de fumier. »

Ces tortures inhumaines n'usèrent pas son courage; avant d'être réduit à cet état, il ne cessa d'écrire au roi, aux ministres, au lieutenant de police, au gouverneur. Il croyait encore que ce qu'il dénonçait était si important, qu'on en viendrait du moins à une vérification. Il se trompa. Il ignorait le régime de la Bastille, il ignorait que tous ceux auxquels il écrivait avaient part à cet affreux pacte de famine. Pas une de ses lettres ne parvint au roi; elles furent toutes retenues à la Bastille, où on les a trouvées le 14 juillet 1789.

C'est à une de ces pièces, inédites jusqu'ici, que nous allons emprunter ce qu'il y a de saillant dans l'histoire du pacte de famine et de le Prévôt. C'est son testament autographe trouvé à la Bastille, et que nous devons à la complaisance du bon et digne colonel Morin, dont il a été déjà question dans cet ouvrage, et qui a bien voulu mettre à notre disposition la riche collection d'autographes qu'il possède sur la Bastille.

L'origine de ce testament est curieuse en ce qu'elle dévoile un des mystères les plus honteux de la Bastille. Les aumôniers de cette prison, nous l'avons déjà vu maintes fois dans cet ouvrage, n'étaient pour la plupart que des espions.

Comme les prisonniers étaient souvent transférés de la Bastille à Vincennes selon les besoins du service, l'aumônier de la Bastille continuait ses fonctions auprès d'eux dans cette dernière prison, afin d'obtenir entièrement une confiance qu'il ne parvenait souvent à arracher que par la persévérance et le temps; c'est ce qui eut lieu pour le malheureux le Prévôt. Le prêtre Taff, aumônier de la Bastille, continua à le voir au donjon de Vincennes.

Une visite de M. de Malesherbes délivra le Prévôt de ses fers et de son cachot. Il obtint de ce ministre, du papier, de l'encre et la permission de lui écrire. Il en profita amplement : mais ses lettres, comme les

premières, restèrent dans les archives de la Bastille, où elles furent envoyées de Vincennes. Le Prévôt, voyant que le temps s'écoulait et qu'il n'avait aucune nouvelle, aucune réponse, comprit enfin que ses geôliers ne laissaient pas parvenir ses lettres.

Cependant cette âme énergique ne se laissa pas aller au désespoir. La tâche que voulait accomplir le Prévôt était trop noble et trop sainte pour que Dieu ne vînt pas à son aide; il crut cela surtout quand il vit le prêtre Taff, qui le visitait souvent, plaindre son sort et le consoler. Paré de tous les dehors de l'hypocrisie, l'abbé Taff paraissait non-seulement un homme loyal et pitoyable, maisun vrai ministre de Dieu. Ce fut à ce double titre que le Prévôt s'adressa à lui; ce fut sous le sceau du secret de la confession, au tribunal de la pénitence, qu'il lui lut et lui remit, ainsi qu'il l'exprime lui-même, le testament dont nous allons donner les extraits inédits qui se rattachent à cette histoire.

« Je soussigné, Jean-Charles-Guillaume le Prévôt, originaire de la ville de Beaumont en Normandie, etc. Prisonnier trahi, vendu, livré, recélé, abandonné, persécuté à l'excès, d'abord pendant onze mois à la Bastille, d'où transféré en vertu d'une lettre de cachet promettant liberté, contrefaite par le sieur de Sartines, lieutenant de police, présentement ministre de la marine, écrite et signée du nom *Phellipeaux*, de la main de Duval, secrétaire dudit sieur de Sartines; au donjon de Vincennes depuis *neuf ans*, pour y être retenu et tyrannisé, par le geôlier de Rougemont, à perpétuité, suivant la déclaration que lui en a faite, le 22 juillet 1775, le sieur *Albert*, autre lieutenant de police en la même année.

« Dépose, etc. »

Ici se trouve en marge du testament une note ainsi conçue :

« Cet ordre de fausse liberté, pour surprendre ma décharge en sortant, est resté entre les mains du comte de Jumilhac, prétendu gouverneur de la Bastille, ainsi que ma protestation sur le registre des sorties à la date du 13 octobre 1769, jour de ma translation à Vincennes. Le geôlier de cette prison, auquel j'ai été livré mains liées comme un criminel, pour me recéler et persécuter à perpétuité, m'a reçu, ainsi que mes cinq compagnons, les sieurs Rinville, Turban, Peyrard, Vincent et Matois, Languedocien, enlevés pour le même sujet par la trahison de Rinville, *sans expédition d'ordre du feu roi Louis XV* pour cette translation, et sans enregistrement de la part de Rougemont, ni décharge, et décharge consentie et signée d'avance pour être confiés à sa garde. Cependant tous les cinq ont été délivrés en 1770 et 1771, dès que Sartines et Rougemont sont venus à bout de les corrompre pour trahir avec eux le roi et l'État, et tous ont obtenu des emplois pour récompense de leur trahison, et moi une infinité de persécutions pour ne pas vouloir trahir. »

Après cette note, le testament continue ainsi :

« Dépose en présence de Jésus-Christ, mon Dieu et mon Sauveur, au tribunal de la pénitence, entre les mains de son ministre, M. Taff, prêtre, docteur agrégé à la maison et société de Sorbonne, aumônier en premier du château de la Bastille et aumônier en second de l'ancien manoir royal, dit Donjon de Vincennes, situé en l'enceinte du château du même nom, *le présent acte*, très-important au roi et à toute la monarchie française, tel qu'il suit en forme de dénonciation testamentaire, pour être ledit acte remis fidèlement et au plus tôt par mondit sieur docteur Taff, soit à mon souverain Louis XVI en personne ou à la reine, soit à monsieur le premier président ou à monsieur le procureur général du parlement de Paris, si mieux il n'aime s'adresser par voie sûre à monsieur le premier président du parlement de ma province, ou le faire imprimer secrètement et charger l'imprimeur d'en faire tenir des exemplaires tant à Leurs Majestés qu'aux magistrats ci-dessus, et au célèbre auteur des Nouvelles ecclésiastiques pour l'insérer dans ses Mémoires. »

Le Prévôt donne alors une nomenclature des ouvrages manuscrits qu'il a composés et qui sont *la Ligue des conjurés contre la France, découverte et dénoncée au roi; la Police du siècle dix-huitième*; *les Cris et les Gémissements des Français opprimés dans les prisons d'État:* c'était une histoire de la Bastille; enfin *l'Araignée de cour ou le résultat des résultats.*

« *L'Araignée de cour*, écrit-il, ayant deux cornes en tête, indiquait les deux présidents de la ligue, et ses huit pattes autant de chefs ligueurs; le travail de l'insecte celui de la

machination, les mouches prises et sucées dans les filets sont tous les Français. »

A cette nomenclature il joint la liste de tout ce qu'il a écrit dans sa prison, et ajoute la note suivante dans son testament.

« Je désigne ici mes ouvrages entrepris pour le roi pour les mettre sous sa protection, à raison de leur utilité à son service et au bien de l'État. Parce que Rougemont, mon geôlier, qui se ferait pendre pour le service de la basse police, sa bienfaitrice, et qui ne connaît qu'elle pour souveraine, voudra s'en emparer, comme il a fait de tout ce que j'ai écrit depuis neuf ans; dénonciations, lettres, mémoires, tant au feu roi qu'à monseigneur le chancelier Maupeou, au feu ministre Phellipeaux, à M. de Malesherbes, à M. Amelot, à tous les lieutenants de police, Sartines, Albert et Lenoir, de l'ordre de ces cinq derniers traîtres.

« Ainsi c'est entre les mains ou de Rougemont ou de la police que se trouveront mes ouvrages présents et futurs. Le maudit geôlier m'a fouillé sans pudeur jusqu'à vingt-sept fois sous le tyrannique règne sartinien, qui lui donnait carte blanche pour me persécuter et recéler. En effet, le geôlier s'autorisait des ordres de ce tyran, que j'ai



toujours, comme les autres, accusé et récusé; il contrefaisait même et supprimait mes réponses.

« C'est au mois de juillet 1718, continue-t-il, qu'il a plu à Dieu de me faire tomber dans les mains, de la manière que je vais dire en peu de mots, *le pacte vraiment infernal* dont il s'agit.

« Le sieur Rinville, commis au bureau du sieur Rousseau, receveur général des domaines et bois d'Orléans, que je ne connaissais pas, m'était venu consulter sur une affaire qui lui était personnelle. Je lui dressai une requête et le menai à Versailles pour la présenter moi-même en sa présence à M. le comte de Saint-Florentin, de qui j'étais bien connu pour défenseur des opprimés; j'avais gagné auprès de lui, depuis peu de temps, une quantité de causes célèbres contre des princes et princesses qui protégeaient l'iniquité.

« Le ministre lut la requête et promit de faire rendre au suppliant, par le sieur de Sartines, la justice qui lui était due. Quelques jours après, le sieur Rinville m'ayant invité à manger chez lui pour me consulter sur une autre affaire, me dit en attendant le dîner qu'il allait faire préparer : « Je vous quitte pour une demi-heure; amusez-vous à lire ce qui est sur ma table. » Ce n'étaient

que des manuscrits de son bureau ; je ne m'attendais pas à y trouver rien d'intéressant. Cependant la première et la seule pièce que je parcourus, sur la permission qu'il m'en venait de donner, était, contre le roi et contre tous les Français, une conjuration abominable. A son retour, je lui demandai d'où il tenait cet acte du 12 juillet 1765, et signé quadruple par le contrôleur général ; s'il s'exécutait, s'il en entendait les clauses, s'il en connaissait le but, les moyens, l'extension, les pratiques secrètes. « Rien n'en est secret, me dit-il, car il s'exécute publiquement et je puis vous en donner toutes les adresses. Que pensez-vous donc que ce soit? — Je pense, lui répondis-je, que c'est là l'ouvrage que les parlements cherchent à connaître, et que vous ne vous doutez pas seulement de la conséquence de ce traité de cour, pour lequel vous travaillez peut-être tous les jours. Si vous voulez que j'en tire copie à mi-marge, je ferai à côté des vingt articles, des observations qui vous apprendront le sens couvert de la lettre que personne ne vous dira.

« — Le voilà, dit-il, emportez-le, vous me le rendrez et me ferez voir votre commentaire ; vous me surprendrez bien si vous y découvrez des mystères que je n'entends pas. Je n'ai pris copie de ce bail que pour me servir de protocole au besoin.

« — Preuve, dis-je, que vous travaillez machinalement sans connaître, comme tous vos confrères, ce que vous faites, quoique vous ne manquiez pas d'intelligence sur bien des choses. »

« Mon travail dessilla les yeux du sieur Rinville, qui, approuvant et certifiant la vérité de mes observations par les registres de correspondance tenus dans son bureau, me fit connaître à son tour un grand nombre de chefs de la ligue, des subalternes exécuteurs du second et troisième ordre qui ne sont pas désignés dans le pacte. Il convint avec moi de la nécessité de le dénoncer et de se joindre sur cela avec moi aussitôt que les découvertes ultérieures que nous ferions chaque jour m'auraient mis en état de dresser mes dénonciations munies de toutes les preuves sans nombre que nous acquérions. »

Maintenant nous allons emprunter à un autre écrit de le Prévôt ce qui lui arriva et qu'il mentionne d'une manière trop succincte dans son testament pour qu'elle soit comprise du lecteur.

« Rinville, écrivait-il au roi, me mena chez les entrepreneurs du bail et au bureau des blés ; il m'aida à collecter tous les renseignements et les preuves que je désirais. et quand j'eus dressé ma dénonciation complétement pour l'envoyer, non au parlement de Paris, dont la plupart des membres de la grand'chambre étaient associés à l'entreprise, mais à celui de Rouen, qui venait de donner, sur les accaparements, de fortes remontrances, mon paquet étant volumineux, Rinville se chargea de le faire contresigner du cachet et du nom de Laverdy (le contrôleur général des finances), dans l'un des bureaux du sieur Boutin, intendant des finances, que nous ne savions pas être membre de l'entreprise.

« Je ne consentis pas d'abord à ce contreseing, mais Rinville m'assura qu'il avait fait contresigner plus de deux cents paquets par cette voie sans qu'on eût manqué d'en accuser la réception. Je le lui donnai donc en lui recommandant d'être présent à l'apposition du cachet et de me rapporter le paquet pour le mettre moi-même à la poste, ce que Rinville me promit, mais il oublia ses promesses ; il fut le premier puni de son oubli, car au lieu de me rapporter l'ordre contresigné, il le laissa sur le bureau, et aussitôt qu'il fut sorti, le premier commis de Boutin n'eut rien de plus pressé que de l'ouvrir pour l'inspecter.

Il porta sur-le-champ mon paquet au sieur Boutin, qui, non moins surpris que lui, monta sur-le-champ en carrosse pour en conférer avec M. de Sartines. Celui-ci envoya chercher Marais, inspecteur, dans la nuit même, et lui donna une lettre de cachet en blanc-seing de Phellipeaux, pour aller arrêter le sieur Rinville dans son lit, et le conduire à la Bastille.

« Marais persuade Rinville dans sa prison qu'il sera délivré sur-le-champ s'il désigne seulement cinq ou six citoyens qui aient connaissance ou parlent des matières du temps relatives à sa détention, principalement du domicile de celui qui a commenté le bail du ministère pour le dénoncer. Rinville, qui ne se doute pas du piége, dénonce six citoyens, indique mon domicile, et dans la même nuit on m'enlève de mon lit à quatre heures du matin, en présence du commissaire Mutel, en vertu de fausses lettres en

lanc (259), que Phellipeaux délivrait imprimées par boîtes de centaines à Sartines, son subdélégué, et me voilà englouti à la Bastille. »

Telle est la manière dont cette dénonciation fut découverte, et tels sont les moyens qui furent employés par les intéressés pour étouffer la voix du généreux le Prévôt.

Revenons maintenant à son testament, où il trace le rapide historique du pacte de famine depuis sa fondation, qui fait voir à quel point les gouvernants furent négligents et criminels envers le peuple et la France entière durant plus d'un siècle.

« L'origine de cette conjuration, qui n'a point de pareille dans tous les Etats de l'univers, est plus que centenaire. Les archives de plusieurs intendances des provinces contiennent des preuves sans nombre de son existence sous Louis XIV, durant le ministère du fameux Colbert, qui ne l'a pas aperçue. Il semble même qu'elle avait pris naissance sous le malheureux règne de Henri III, car le célèbre Sully, ministre de Henri le Grand, l'insinue au 24e livre de ses excellents Mémoires, en citant pour une des principales causes du renversement d'un Etat puissant le monopole des blés.

« Mais si elle a échappé à la vigilance de Colbert, elle n'a du moins jamais osé se montrer ni se lier authentiquement en corps de société. Du temps de la Régence, après la mort de Louis le Grand, le duc de Bourbon exerça le monopole dans tout le royaume, si persévéramment jusqu'à sa mort, que le public indigné, le maudissant de son vivant, publia son épitaphe en ces termes :

Il n'est plus le duc de Bourbon
Qui faisait naître la famine :
Il rend compte sur le charbon
Des vols qu'il fit sur la farine.

« Depuis ce ministre avare, tous les contrôleurs généraux ont entrepris pour leur compte le grand monopole ; mais ils ne le faisaient qu'en secret, par des agents discrets et adroits auxquels ils donnaient tacitement permission. La multitude de déclarations et d'arrêts contradictoires cités en partie dans le tarif des farines générales, tantôt pour rétablir les droits d'entrée sur les grains et grenailles, tantôt pour les supprimer, les uns pour permettre, les autres, en plus grand nombre, pour interdire à la nation le commerce naturel de ses grains, n'ont été rendus depuis 1720 jusqu'à 1750, par ces contrôleurs généraux, que relativement à leurs entreprises et pour favoriser leurs brigandages et la manière qu'ils entendaient les exercer.

« Mais *Machaut*, plus habile qu'eux, Machaut, qu'on a accablé de fausses louanges, et à qui le fameux abbé Velly a dédié sa nouvelle *Histoire générale de France*, qui se continue actuellement, est le premier qui ait conçu et exécuté le hardi dessein de former une ligue de tout le ministère en corps de société, et d'affamer, au profit de sa cabale, la monarchie entière, pour la faire dévorer au nom de son maître, qu'il regardait comme un vrai fantôme couronné. Laverdy, non moins hardi, n'a fait que suivre le même plan en le réformant ; et si, se voyant pressé et importuné des clameurs de la nation, il lui a accordé par un édit et par une déclaration, en 1762 et 1763, la liberté pleine et entière du commerce de ses grains qu'elle demandait et qui lui appartient, ç'a été moins pour le satisfaire que pour couvrir et autoriser les manœuvres de la ligue qu'il avait résolu de renouveler à l'expiration du bail de Machaut, en 1765, dont étaient preneurs les nommés *Bouffé*, *Dufoury*, qualifiés négociants, et *Houillard*, généralissime, représentant la première ligue en la couvrant. Plus clairvoyant, et en cela plus habile que Machaut, Laverdy jugeait que l'effervescence des opérations ténébreuses de sa ligue, beaucoup mieux liée, plus nombreuse et plus puissante que celle de Machaut, gênerait et anéantirait infailliblement cette même liberté de commerce qu'il se voyait contraint d'accorder aux désirs de la nation, et que nul négociant n'oserait jamais entreprendre d'acheter pour revendre des grains dans le royaume à petit profit, quand il verrait le ministère en faire des amas prodigieux dans toutes les provinces au nom du roi. Sa spéculation ne le trompait pas.

« Les opérations de la ligue *Laverdyenne* furent en effet tellement convulsives et explosives dans tout le royaume, que la misère déclarée de toutes parts, que la cherté des grains dont les ligueurs s'étaient rendus les maîtres, et notamment en 1767 et 1768, donnèrent l'alarme en tous lieux, occasionnèrent des émeutes, des pillages, des gaspillements tant en Normandie qu'en

Picardie, qui excitèrent plusieurs fois les présidiaux, les parlements de Grenoble, de Rouen et de Paris, à en rechercher les causes, à adresser au roi diverses remontrances, lesquelles ne furent pas sans effet, car la ligue toute tremblante, se voyant sur le point d'être découverte et poursuivie, se ralentit dans ses manœuvres et mit un frein elle-même à ses cupidités en relâchant la main et ramenant l'abondance dans les marchés.

« La misère alors était plus générale qu'en 1752 ; les soulèvements éclataient de toutes parts ; dans Paris même on ne lisait tous les jours au coin des rues que des placards menaçants pour la ville, injurieux pour le prince. Les pauvres des campagnes affluaient dans la capitale pour y mendier une misérable vie, et ceux qui ne pouvaient s'y rendre par infirmité, étaient, comme les bêtes, réduits à vivre d'herbes et de sommités des ronces.

« Les enfants du premier âge mouraient faute de nourriture. La ligue vendait des blés mixtionnés, échauffés, charançonnés, avariés, dix écus le septier, et sur le même pied des farines tripotées et mêlées de fèves blanches que faisait moudre son général, *Malisset*.

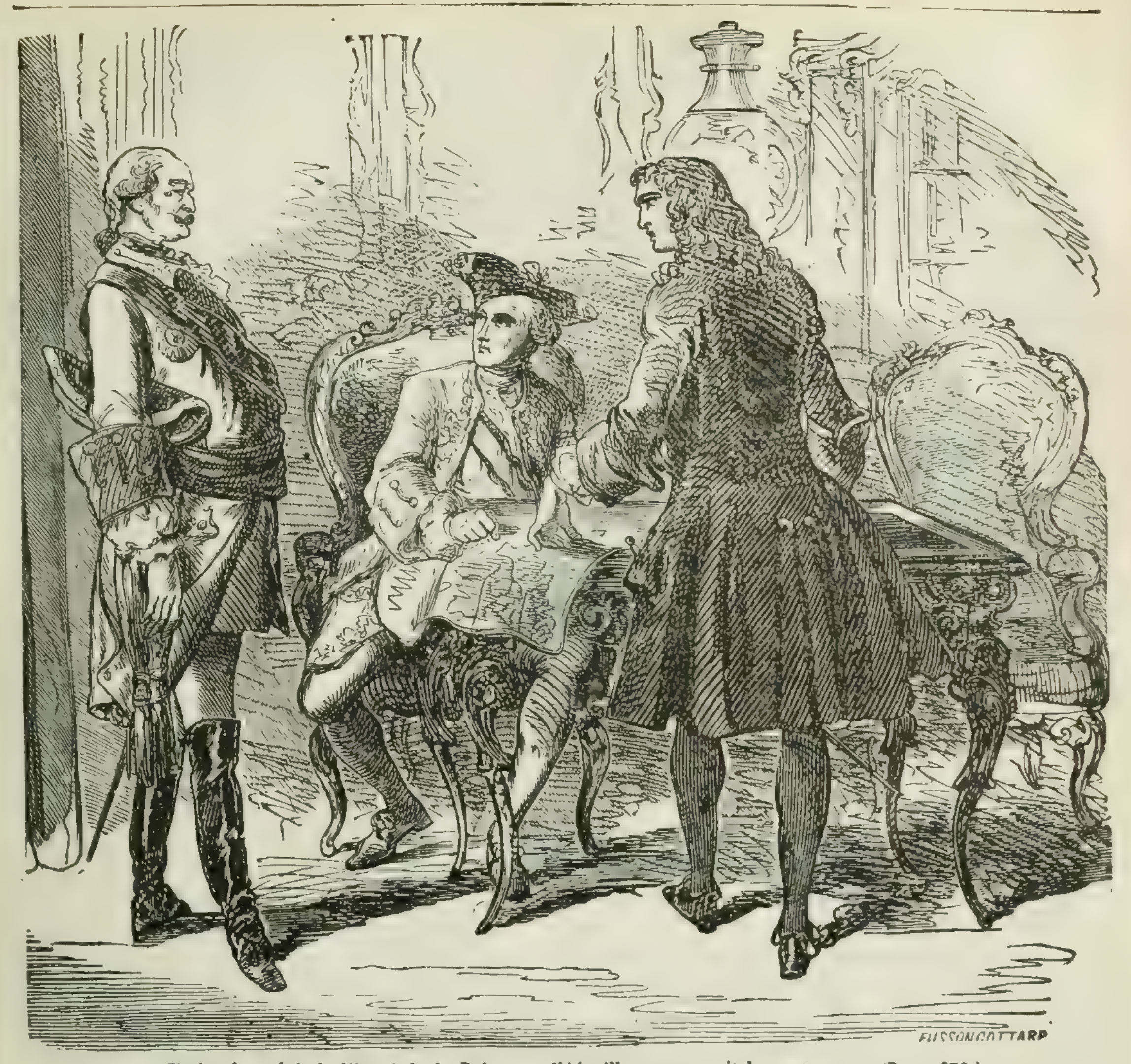
« Les hôtels étaient assiégés de pauvres, et *Sartines*, pour en débarrasser la ville, leur donnait la chasse par ses brigands et ses espions, qui les insultaient et les enfermaient en troupes dans des granges à Saint-Denis (260). Le lieutenant, tenant le langage perpétuel du mensonge aux boulangers, qui déclamaient contre lui et Malisset, rejetait le malheur des disettes sur l'intempérie des saisons, et niait contre des tableaux frappants qu'on publiait tous les jours malgré lui, les libéralités de la divine Providence par des déclarations fausses et blasphématoires au parlement pour arrêter le cours de ses perquisitions itérativement ordonnées, etc. »

Le Prévôt désigne ici succinctement tous ceux qui prennent part à cet infâme commerce. Le bail, dont le texte serait trop long à rapporter et que ceux qui seraient curieux de le lire trouveront dans la *Police dévoilée, la Bastille*, par M. Dufey de l'Yonne, etc. ; le bail, passé au nom de Malisset par le contrôleur général Laverdy, portait dans un de ses vingt articles, qu'il serait renouvelé, en 1777, pour douze années, ce qui eut lieu, et ce qui explique la sévérité et le secret de la captivité de le Prévôt. Malisset avait pour associés et signataires du bail : Roi de Chaumont, Rousseau et Perruchot. Quatre intendants des finances, Trudaine de Montigny, Boutin, Langlois et Boulongue, se partagaient les provinces et correspondaient avec les intendants de chacune d'elles. Quant à M. de Sartines, il s'était restreint dans l'exploitation de la capitale et de l'Ile-de-France.

Ce bail n'était en apparence qu'un approvisionnement pour les blés du roi, mais le Prévôt en avait découvert l'exécution cachée et réelle, il en avait réuni les preuves en compulsant les registres et se procurant la correspondance secrète. Parmi cet amas de papiers trouvé à la Bastille et publié à l'époque de la prise de cette prison, nous citerons une seule lettre qui fera comprendre le véritable but de cette monstrueuse opération. C'est un extrait des instructions adressées aux agents de province.

« Voyez si sans occasionner des disettes trop amères, vous pouvez acheter depuis Vitry jusque dans les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun) une quantité considérable de blé pendant six mois sans excéder le prix de vingt livres pour le poids de deux cent quarante à deux cent cinquante livres, et faites en sorte que je puisse compter sur sept à huit mille septiers par semaine. Cela fait, pour six mois, cent quatre-vingt-douze mille septiers. Mais surtout gardez-vous de vous faire connaitre et ne signez jamais les lettres de voitures. Je ne puis vous procurer de nos sacs ; ils sont tous marqués *Malisset* ; il serait indiscret de les faire passer chez vous. Vous me mandez que d'autres que vous font d'autres levées de grains, mais c'est un feu follet qui court sans faire de mal. *Au reste, d'après les mesures que nous prenons, ils n'auront pas longtemps la fureur de nuire à nos opérations.*

« M. de Montigny, intendant des finances, a donné ordre de verser aux marchés de Méry-sur-Seine, de Mont-Saint-Péré et de Lagny, et d'autres ordres de suspendre les ventes à Corbeil, à Melun, à Mennecy, non pas entièrement, à cause des besoins journaliers ; mais de n'exposer par jour, dans ces marchés, que cinquante livres de farines blanches, pour la subsistance des petits enfants, ou deux cents boisseaux, moitié blé, moitié seigle.



Choiseul voulait la liberté de la Pologne; d'Aiguillon en permit le partage. — (Page 672.)

« Si dans vos achats on tient avec trop de rigueur sur le prix que vous offrez, dites qu'il vient d'arriver à Rouen dix-huit bâtiments chargés de blé, et qu'on en attend encore vingt-trois. On ne se doute pas que ces bâtiments sont les nôtres.

« Quand la disette sera assez sensible dans votre canton, vous vendrez farines et blés ; c'est le moyen de vous y faire acquérir de la considération. Si la cherté montait au point d'exciter le ministère public à vous demander d'exposer *les blés du roi* dans les marchés de la ville, ne manquez pas d'obéir ; mais versez-en avec modération et toujours à un prix avantageux, et faites aussitôt, d'un autre côté, le remplacement de vos ventes.

« Il faut espérer que le calme se rétablira dans le lieu où vous êtes ; le canton y est abondant, le blé y est d'un commerce considérable, conséquemment l'exportation doit y causer moins de sensation et d'inquiétude qu'ailleurs.

« Quoique le nommé Bourré, marinier, vous paraisse suspect, j'ai lieu de croire qu'il ignore que M. de Montigny et le contrôleur général (Laverdy) sont à la tête de notre opération. Il n'est que le secret qui puisse la soutenir, et si elle était connue, non-seulement les intentions de ces ministres se trouveraient alors traversées, mais encore le commerce de votre pays, etc.

« L'approvisionnement de Paris se soutient toujours sur le même pied ; rien ne bronche ; l'ordre y est admirable et la tranquillité la plus parfaite, par les soins ardents et assidus de M. de Sartines, qui nous est d'un si grand secours, et par les ordres ab-

solus de monsieur le contrôleur général que M. de Montigny sait distribuer à propos, etc. (261). »

Cette lettre si claire, si explicite, cette lettre qui, connue de tout le monde en 1789, a sans doute motivé la mort de Foulon et de Berthier, les derniers accapareurs, le Prévôt l'avait découverte avec tant d'autres aussi importantes, aussi positives. Dans son testament il les indiquait toutes au roi, ainsi que le lieu du dépôt, les adresses secrètes des agents, tous leurs registres. etc., et ce dépôt était la Bastille, où en effet ces pièces ont été trouvées quand le peuple y est entré en vainqueur.

« On ne pouvait imaginer un lieu plus convenable à un dépôt secret, *qu'un enfer*, continue le prisonnier dans son testament, à moins de choisir le donjon de Vincennes, qui est entre les mains de Rougemont un autre enfer encore plus redoutable. Si ce grand dépôt qui existait pendant ma captivité à la Bastille, en 1768 et 1769, n'a pas été changé depuis, on le trouvera à droite en entrant et vis-à-vis la chapelle, sous la voûte de l'ancienne porte à pont-levis, dans la salle où le vénérable et fidèle ministre et capitaine de la Bastille tenait autrefois le trésor de son bon maître, Henri le Grand. S'il n'y est plus, il faudra sommer tous les geôliers de l'état-major à peine d'en répondre, car ils ne peuvent l'ignorer, et néanmoins le chercher encore dans leurs chambres et dans les cinquante-cinq chambres, ainsi que dans les huit cachots des prisonniers, recélés dans les mansardes du prétendu état-major, dans la grande trie aux pigeons, sur le plafond de la chapelle, car on aurait pu en changer la destination; dans le logement enfin du prétendu gouverneur, qui est certainement traître et receleur de la ligue, qui s'y trouvera peut-être même associé, et qui a pour l'un des chefs son beau-frère Bertin. Les fausses lettres de cachet pour ma détention et celles de mes cinq compagnons, les fausses lettres de liberté du mois d'octobre 1769, à chacun de nous, ma protestation du 13 du même mois, sur son registre vert des sorties, en forme de gros in-quarto, sont entre ses mains et font preuve de son infidélité et de sa complicité avec ses subalternes aux crimes d'État. »

Tel fut le testament que le prisonnier remit au prêtre, sous le sceau de la confession, au tribunal de la pénitence. L'abbé Taff n'eut rien de plus pressé que de le communiquer à M. de Rougemont, gouverneur de Vincennes, qui l'envoya à la Bastille pour être enfoui avec les archives du pacte de famine. L'abbé Taff se rendit, par cette action, coupable d'un double crime : comme homme il commit une trahison, comme prêtre un sacrilége. Mais l'abbé Taff était aumônier de la Bastille !

Dès qu'on connut le testament de le Prévôt, on voulut en réaliser l'effet, la police le fit passer pour mort. Le gouvernement s'appropria tous ses biens et son mobilier, qui valait, dit-on, soixante mille francs. On ensevelit ce prisonnier dans un cachot à Bicêtre, et de là on le transféra à Charenton.

Il y était encore, dans une loge de fou, lorsque le canon populaire, qui mit la Bastille au pouvoir du peuple, retentit à Paris. Il sortit de son *enfer*, comme il l'appelle, quatre mois après. Il se retira près de ce qui lui restait de sa famille, et se faisant de nouveaux amis, vécut obscur et retiré sans jamais demander le prix de son courage en dédommagement de ses vingt-deux années de captivité aussi injuste qu'atroce. Il s'endormit du sommeil du juste, en 1820, dans la centième année de son existence.

L'histoire de le Prévôt était trop dramatique, le pacte de famine un fait historique trop important pour qu'un écrivain ne s'en occupât pas. M. Élie Berthet, si connu par son heureuse collaboration au *Siècle*, a rendu cette histoire populaire par l'intéressante nouvelle qu'il a publiée. Il en a fait plus tard, avec M. Paul Foucher, un des drames les plus saisissants du théâtre moderne, sous le titre du *Pacte de famine*.

J'emprunterai à ces messieurs quelques phrases pour terminer moi-même l'histoire de ce prisonnier.

« Tel fut cet homme intrépide qui aurait pu se plaindre peut-être de l'ingratitude de l'histoire, disent-ils. Parmi les prisonniers de la Bastille, il a été plus grand que Latude, dont la persévérance et le courage n'avaient que lui pour objet : plus grand que le Masque de fer que nous connaissons seulement par son étonnante résignation. Le Prévôt a souffert autant que ces nobles victimes, plus encore peut-être, et le motif de ses souffrances, à lui, a été d'avoir voulu rendre à tout un peuple le pain que lui volaient de puissants monopoleurs. »

Mais pendant la captivité de le Prévôt, la Bastille ne désemplissait pas, et les prisonniers y étaient conduits sur les motifs les plus frivoles ; il paraît même que le nombre augmentait tellement, que pendant quelque temps on s'en débarrassait en les envoyant à Bicêtre ou à Charenton, comme le malheureux le Prévôt, une fois qu'on avait tiré d'eux tout ce qu'on voulait savoir et qu'on les avait reconnus innocents ou coupables de crime qu'on ne voulait pas punir.

Ainsi le nommé Julien Delaunay de Ronceray, précepteur, fut soupçonné d'avoir écrit des lettres menaçantes à plusieurs personnes de distinction.

Sur ce soupçon on l'arrête d'abord sans autorisation, sans ordre, sans lettre de cachet, et on l'écroue, le 1er juillet 1768, à la Bastille, où on le reçoit aussi illégalement. Quelques jours après, le lieutenant de police écrit au ministre : « J'ai fait arrêter, *sous le bon plaisir du roi*, et conduire à la Bastille, le nommé Julien Delaunay. On a fait perquisition chez le nommé Roussel, fruitier, rue Jean-Saint-Denis, où ce particulier couchait à quatre sous par nuit. On n'y a rien trouvé de suspect. Pour autoriser ce qui a été fait, le ministre est supplié de signer trois ordres conformes à la date ci-dessus. »

Telle était la manière d'agir à cette époque. On ne se contentait pas de l'abus de lettres de cachet, on s'en passait toutes les fois qu'on ne voulait pas se donner la peine d'en demander, et on faisait ratifier plus tard cette illégalité d'un acte liberticide. Ceci vaut bien les faux commis envers le Prévot.

Delaunay fut interrogé. Il nia. On n'avait pas de preuves, il n'était pas coupable sans doute, mais le lieutenant de police ne voulait pas s'être trompé ; Delaunay resta dans les fers. Sa douleur et le désespoir égarèrent sa tête. Il devint fou, fou furieux ; on fut forcé alors de mettre un gardien auprès de lui, et comme ce n'était qu'un embarras sans profit à la Bastille, on sollicita l'ordre de son transfert à Bicêtre. Il y fut transporté et jeté dans un cabanon, le 26 juin 1769.

Quelque temps après, les frères Yvan, de Marseille, furent arrêtés. Esprit Yvan, âgé de dix-huit ans, fut conduit à la Bastille le 19 septembre 1769. Il était accusé, ainsi que son frère, d'avoir volé la loterie. Voici de quelle manière : il avait établi des courriers par des chemins de traverse de la route de Lyon et faisait rapidement parvenir à son frère, qui attendait dans cette dernière ville, les numéros sortis à Paris. C'était une fraude coupable, si ce n'était pas un grand crime. Mais on dédaigna de s'occuper de l'affaire : on préféra l'arbitraire à un jugement qui n'eût peut-être pas été assez sévère, et, usant du procédé que nous avons déjà vu, on déclara fou Esprit Yvan, et le 21 octobre 1769, à l'âge de dix-huit ans, il fut transféré à Bicêtre. La même punition fut infligée au coupable et à l'innocent.

Une des causes aussi des nombreux embastillements de cette époque furent les pamphlets de toute espèce qu'on débitait secrètement dans Paris et dans la province. Les nommés Cleyman et Goupil, que nous retrouverons plus tard spécialement attachés à cette police, firent main basse sur tout ce qui excitait de leur part le moindre soupçon. Ne pouvant, les trois quarts du temps, découvrir les auteurs, ils arrêtaient les colporteurs ou ceux qu'ils trouvaient nantis des ouvrages prohibés.

Tels furent les motifs de captivité de la demoiselle Louise Monichelle, dite la Marche, Desauges père et fils, François Valle, Laurent Bare, Abraham Lucas, et tant d'autres, pour soupçon d'avoir colporté et vendu *les Lettres de l'abbé Terray à M. Turgot; le Voluptueux hors de combat ; la Vie de madame Dubarry ; le Fin Mot de l'affaire ; le Soufflet du perruquier ; le Code de M. le chancelier; la Ligue découverte*, etc. Les titres de tous ces ouvrages portent avec eux leur signification. Les Français souffraient sous le triste règne de Louis XV ; ils n'osaient se révolter, ils écrivaient. On n'osait les punir légalement ; on saisissait leurs ouvrages, on emprisonnait leurs libraires en attendant qu'on pût atteindre les auteurs.

Parmi tous les noms obscurs qui figurent en cette qualité sur les registres de la Bastille, il en est un que nous mentionnerons : c'est l'abbé Louis Clair le Beau Dubignon, grand prieur de Vitré, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux. Il fut arrêté et conduit à la Bastille pour des soupçons vagues d'avoir eu part à un pamphlet ayant pour titre : *Lettre de M. de Maupeou à M. l'évêque d'Arras*. Comme d'ordinaire, on n'administra aucune preuve contre lui, et il nia constamment. On lui rendit cependant la liberté, mais on l'exila à son prieuré de Vitré. L'abbé Dubignon était un homme

distingué. Il composa, pendant sa captivité à la Bastille, un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Considérations sur l'origine et les révolutions du gouvernement des Romains*. Cet ouvrage est encore en estime de nos jours ; plus tard, en 1789, il publia une brochure dédiée à l'abbé Sieyès, ayant pour titre : *Qu'est-ce que la noblesse?* qui fit quelque sensation.

Dans les premiers jours de sa captivité, l'abbé Dubignon demanda des livres ; comme il ne pouvait pas en avoir sans la permission du lieutenant de police, M. de Jumilhac lui dit qu'en attendant il lui en prêterait de sa bibliothèque. En effet, le jour même il lui envoya un ouvrage : c'était *le Portier des Chartreux*. L'abbé Dubignon prit cela pour une offense, mais le gouverneur lui dit naïvement que toute sa bibliothèque était composée de livres pareils, et que celui-là était son auteur favori.

Après les individus qui imprimaient, colportaient ou composaient les pamphlets, venaient ceux qui les récitaient, et enfin ceux qui parlaient contre le gouvernement. Parmi ces derniers était un malheureux prisonnier dont le dossier tout entier a été retrouvé à la Bastille le 14 juillet. C'est celui de l'abbé Ponce de Léon.

Les émargements de ce dossier suffisent pour donner l'histoire de ce prisonnier : ils portent :

« L'abbé dom Louis Macial Ponce de Léon, prêtre portugais, entré à la Bastille le 31 août 1769, pour mauvais propos contre le ministre et Sa Majesté.

« Les ordres expédiés par M. le comte de Saint-Florentin.

« Perquisition dans ses papiers.

« Transféré à la Charité de Charenton, le 30 mai 1771. »

Mais la réunion des pièces contenues dans le dossier est encore plus curieuse, et nous allons en donner quelques-unes, afin qu'on puisse bien connaître la manière dont on opérait à cette époque, la régularité qu'on mettait à priver de la liberté, et la foule de gens qui y étaient employés.

La première pièce du dossier est celle-ci :

« Monseigneur,

« Lardier a l'honneur d'informer Monseigneur que dans une conversation qu'il eut la veille ou la surveille du départ de votre Grandeur de Compiègne, il fut question de colloques tenus par un prêtre portugais, zélé partisan des jésuites, et habitué à l'église Saint-Joseph, ayant trente à quarante ans, grand et maigre, ayant peu de cheveux sur la tête, et voici où la scène se passa.

« Ce fut le 14 ou 15 juillet que, dans la boutique du nommé Jobert, parfumeur, rue Montmartre, près l'hôtel de Champagne, en présence de la dame Jobert, d'un des voisins, ce fut là que ledit abbé se répandit en propos outrageants contre le gouvernement de France, dont les témoins et le sieur Ricard, commis au bureau de la guerre, furent pénétrés, etc. »

Cette lettre était adressée a M. le comte de Saint-Florentin ; à la suite était une seconde lettre écrite en ces termes par le major de la Bastille à M. de Sartines, lieutenant de police :

« A la Bastille, le 31 août 1769.

« Monsieur,

« Vous trouverez ci-joint une lettre de M. le gouverneur, qui vous accuse réception du sieur dom Louis Macial Ponce de Léon, gentilhomme, prêtre portugais, natif du Brésil, qui est entré au château ce matin, à neuf heures et demie. Le sieur Marais m'a remis un petit paquet scellé de M. de Rochebrune, qui a tenu dans son carton.

« Il est à observer que ce prisonnier n'a que ce qu'il a sur le corps. Il m'a fallu lui donner chemise, mouchoirs, chaussure, bonnet de nuit et coiffe. Il avait quatre livres latins, en outre un bréviaire et un *Ordo*. Pour avoir la paix, il a fallu lui laisser son bréviaire ; il nous a demandé de ne plus dire tous les jours sa messe ; il a été fort surpris de s'entendre dire que cela ne se pouvait pas, et que nous ne lui laisserions son bréviaire que sous votre bon plaisir, qu'il n'était point sûr qu'il le gardât ; du reste, il paraît très-honnête.

« Je suis, etc.

« Chevalier.

« Ce prisonnier est logé à la calotte du Puits. »

Le même jour on fit faire, à la suite de

l'arrestation de dom Ponce de Léon, une perquisition à son domicile par le sieur de Rochebrune, commissaire délégué à cet effet. Cette perquisition n'amena aucune découverte. Le sieur de Rochebrune en envoya le procès-verbal au lieutenantde police, en y joignant une lettre quenous allons transcrire comme modèle de bassesse.

« Monsieur,

« Je profite avec grand plaisir de l'occasion de l'envoi que j'ai l'honneur de vous faire du procès-verbal de perquisition que j'ai dressé aujourd'hui de l'ordre du roi, chez le sieur Ponce de Léon. *J'ai l'honneur de vous faire mes très-humbles remerciements de l'exécution que vous avez daigné m'en confier. Je tâcherai toujours de répondre avec toute l'attention possible à tout ce dont vous voudrez bien me charger par la suite.*

« J'ai l'honneur, etc.

« DE ROCHEBRUNE. »

M. de Rochebrune, *avocat au parlement, commissaire enquêteur et examinateur au*



Châtelet de Paris, briguait avec trop d'instance et de zèle les missions de police pour n'en pas obtenir. Il reçut celle d'interroger Ponce de Léon et les témoins désignés dans la dénonciation de l'espion Lardier.

Les témoins soutinrent les propos attribués à l'abbé, lesquels consistaient à avoir dit : *Que le roi lui devait dix mille livres pour ce qu'il avait fait pour lui à Cayenne; mais que le roi était un homme de mauvaise foi qui trompait ses sujets comme les étrangers, que c'était un homme qui n'avait point de tête.* Lesquels propos, ajoutait la parfumeuse dans sa déposition, l'avaient tellement scandalisée qu'elle avait résolu *de ne plus aller entendre à Saint-Joseph la messe dite par l'abbé Ponce de Léon.*

Celui-ci soutint au contraire n'avoir pas tenu un pareil langage, et avoir répondu en matière d'ironie à un monsieur qui était chez la parfumeuse et qui lui offrait de lui faire acheter par le roi dix mille livres, un secret qu'il possédait pour empêcher la rouille : « Cela est bien, mais avant tout il faut me faire donner dix mille livres pour ce que j'ai été faire à Cayenne, et après cela il sera question du secret d'empêcher la rouille. »

Rochebrune insista, l'abbé persista en disant qu'il ne savait pas bien parler français,

et qu'en outre son accent et sa prononciation nuisaient davantage à la clarté de ses paroles et qu'il se pourrait faire que les témoins eussent mal entendu.

Pendant la procédure il écrivit, le 12 septembre 1769, une lettre à M. de Sartines, qu'on trouva dans le dossier sous ce titre :

Traduction littérale d'une lettre écrite en portugais par le sieur abbé Ponce de Léon à M. de Sartines.

« Monsinieur teniente la police,

« Le droit naturel parle en ma faveur, très-illustre seigneur, d'une façon à pénétrer le cœur le plus endurci ; non-seulement la fausse accusation que l'on me fait exige que l'on m'accorde à l'instant un procureur ou un avocat, mais il est nécessaire que je les aie pour soutenir mes droits et mon innocence. Je ne sais point la loi de France et je ne connais point celles qui doivent m'être favorables en qualité d'étranger ; je ne sais point les termes du droit qui pourraient y répondre, tant que je suis enfermé dans une prison et persécuté par une femme envenimée contre moi (pas pour autre raison que pour lui avoir dit que je sais le secret de sa pommade), ce qui est un mal fait à des gens qui ne vivent que de cela, pour inventer et m'accuser de crimes que je n'ai point commis.

« Monsieur le commissaire, s'il était tant soit peu délicat, il devrait être le premier à chercher un homme lettré, afin d'éviter les occasions de s'impatienter avec moi dans la situation où je me trouve, et m'éviter l'obligation de me plaindre de ses impatiences, et de le voir pencher à me détruire. La preuve en est bien réelle, n'ayant rencontré aucun livre français dans ma bibliothèque, ce qui constate parfaitement que je ne comprends pas la force de la langue, et il ne devrait pas me priver des moyens de m'en instruire ; il n'a pas non plus trouvé aucun papier contre l'État, ni aucune autre chose qui puisse me rendre criminel (que Dieu m'en garde).

« Monsieur le commissaire il a fourni des papiers qui ne sont pas en règle à ma partie adverse contre la charité qu'il doit avoir.

« *Signé :* DOM LOUIS MACIAL PONCE DE LÉON. »

En marge de cette lettre était écrit : *Rien à faire.*

C'était la réponse habituelle des lieutenants de police et des ministres à ceux qui étaient à la Bastille et qui demandaient à être jugés ou défendus. C'est le seul ordre qu'on exécuta envers ce prisonnier étranger, en violation du droit des gens et de l'humanité.

Son dossier nous transporte ensuite au 25 février 1771, à quelle date on lit la lettre suivante adressée à M. de Sartines par Chevalier, major de la Bastille.

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un petit paquet du sieur Ponce de Léon, prêtre portugais. Il me semble que la pauvre tête de ce prisonnier commence à s'échauffer beaucoup. *Il est à remarquer que les nations étrangères ne supportent pas la Bastille comme nous : il y a une grande différence.* »

Cette réflexion, peu suspecte et faite par un homme rempli d'expérience en ce qui concernait la Bastille, prouve que c'était la prison la plus dure du monde entier.

En marge de cette lettre était écrit de la main de M. de Sartines : « Il ne faut pas mettre le sieur Ponce de Léon en liberté. Ce 28 février 1771. »

A la date du 10 mai de la même année, nous trouvons une nouvelle lettre écrite par M. Chevalier à M. de Sartines :

« J'ai l'honneur de vous informer que le sieur Ponce de Léon ne va pas bien du tout ; sa pauvre tête se perd, et depuis sept ou huit jours il ne prend presque rien pour nourriture, et ne veut rien prendre ; d'ailleurs il est fort tranquille, n'ayant point de vivacité ni de colère contre personne jusqu'à présent. Je ne sais comment qualifier cette maladie, ni encore moins ce qu'il convient de lui faire pour le soulager, peut-être que cela se passera. Je laisse, monsieur, à votre prudence et à vos lumières de prendre le parti le plus sage ; mais il me semble que le moment est urgent pour éviter quelque scène tragique. »

Huit jours après, la même correspondance reprend :

« J'ai l'honneur de vous envoyer le rap-

port ci-joint de M. de Lassaigne, qui a vu, cette après-midi à une heure, le sieur abbé Ponce de Léon, qui est dans un état affreux; ce prisonnier est obstiné à ne vouloir presque rien prendre; il ne veut point prendre l'air ni se promener; quant à ce dernier article, il n'en a, je crois, pas la force; somme toute, je pense qu'il lui faudrait une garde pour l'exciter à prendre quelque chose quand ce ne serait que du bouillon, et il ne serait pas étonnant de le trouver quelque matin mort dans sa chambre. Au demeurant je crois qu'il serait beaucoup mieux à Charenton ou dans quelque autre maison où l'on traite ces sortes de maladies; car ce prisonnier tire à l'imbécillité et il l'est déjà plus de moitié. »

Suit le rapport du médecin, en ces termes :

« La calotte du Puits (262) m'a paru être dans un état misérable et d'épuisement : le défaut de nourriture depuis plus de quinze jours, et vraisemblablement le chagrin, l'ont mis dans cet état; dans ce moment-ci, il n'y a aucune espèce de remède à lui faire, et il est absolument nécessaire de lui faire faire usage de bouillons restaurants, sans quoi il est dans le cas de succomber à la faiblesse et à l'anéantissement dans lequel il se trouve. Paris, ce 18 mai 1771.

« Lassaigne, médecin ordinaire du roi. »

Une dernière pièce était jointe au dossier; c'était celle-ci :

« Du 26 mai 1771, n° 6, quartier Montmartre. Marais, inspecteur.

« Monsieur,

« En vertu de vos ordres en date du 23 de ce mois, j'ai transféré hier, 25, du château de la Bastille, le sieur Ponce de Léon, que j'ai conduit de l'ordre du roi en la maison de la Charité de Charenton; le prieur de ladite maison, que j'avais prévenu de l'arrivée de ce prisonnier, suivant vos ordres, à cause de sa triste situation, m'en a donné son reçu en date dudit jour, 25, à onze heures du soir, et l'a fait placer à l'infirmerie : il a pris en arrivant un petit bouillon.

« Marais. »

Tel fut le dénouement de cette affaire, qui n'a besoin d'aucun commentaire pour être appréciée, et qui prouve avec quelle méthodique exactitude marchait le service des prisons d'État. Nous l'avons déjà dit, presque tous les prisonniers devenaient fous ou malades incurables à la Bastille.

L'abbé Ponce de Léon était encore à Charenton lorsque le *Journal des révolutions de Paris* a publié, à la date du 26 décembre 1789, les pièces que nous venons de reproduire.

Il nous reste un dernier prisonnier à mentionner dans ce règne : c'est encore une victime du duc d'Aiguillon, que madame Dubarry aida merveilleusement dans cette circonstance. La victime portait un nom qu'elle a rendu illustre et qui restera éternellement attaché à notre grande révolution : c'est celui de Dumouriez, qui préludait à sa célébrité. Le général Dumouriez a laissé des Mémoires très-piquants. Il a consacré un chapitre tout entier à sa captivité à la Bastille. Nous en citerons plusieurs fragments.

Dans les premiers jours de l'année 1772, une violente dispute qui avait lieu dans le cabinet du ministre des affaires étrangères, avait mis en émoi tous les courtisans et solliciteurs qui attendaient humblement dans l'antichambre. On avait vu entrer chez monseigneur un jeune colonel, petit, mais bien pris dans sa taille, au front découvert, à l'air martial, à la démarche hardie; aucun des assistants ne le connaissait, et, depuis un quart d'heure qu'il était en conférence avec le duc d'Aiguillon, on entendait celui-ci élever la voix avec colère, et l'autre lui répondre sur le même ton. Les deux interlocuteurs s'étaient levés, et comme ils approchaient de la porte, on entendit distinctement le dialogue suivant :

— Oh! pour le coup, vous êtes un insolent; vous me bravez, s'écriait le ministre. Vous êtes une créature du duc de Choiseul.

— Je suis créature de Dieu et de mon épée, répondit le colonel du même ton. Cette épithète ne convient qu'à vos valets. Je me retire.

Et le colonel entr'ouvrit la porte du cabinet. Le duc, apercevant aussitôt les nombreux solliciteurs qui l'attendaient, et voulant avoir le dernier mot, lui jeta cette menace devant laquelle tout homme tremblait alors :

— Je vais vous faire mettre à la Bastille.

— Vous le pouvez, répondit le colonel. Mais ce ne sera pas vous qui m'en ferez sortir.

— Vous avez la tête bien dure, reprit le ministre, que la fureur faisait balbutier.

— Monsieur le duc, répondit le colonel, je ne connais que les balles plus dures que ma tête.

Et il sortit sans se retourner. Les courtisans restèrent muets, n'osant donner aucun signe, de peur de se compromettre, et le ministre, rentrant dans son cabinet, en ferma la porte avec violence, annonçant que l'audience était terminée.

Ce colonel était Dumouriez : quoique jeune encore, il avait fait avec distinction la guerre de Sept Ans ; avait entrepris ensuite des voyages en Italie, en Corse, en Espagne, où par les aperçus si justes, les vastes projets qu'il en avait rapportés, il avait fixé l'attention du duc de Choiseul, alors premier ministre de Louis XV. Envoyé en Corse, il y fit les campagnes de 1768 et 1769, se couvrit de gloire et mérita le grade de colonel sur le champ de bataille. Dumouriez revint en France et fut placé au premier rang des officiers distingués qui attendaient les épaulettes de général. M. de Choiseul, redoublant de confiance envers lui, l'envoya en Pologne faire, au profit de cette nation, la guerre de 1770 et de 1771. Il y représentait réellement la France, et se montra digne d'un tel honneur, tant par son courage chevaleresque que par ses habiles négociations. Il était l'agent secret du duc de Choiseul, et secondait à merveille ses nobles desseins sur ce peuple généreux, lorsque ce ministre tomba en disgrâce et fut remplacé par le duc d'Aiguillon. Choiseul voulait la liberté de la Pologne, d'Aiguillon en permit le partage, honteux et lâche pour la France.

Dumouriez, de retour à Paris, ne pouvait s'entendre avec ce dernier, et c'est la fin de leur discussion que nous venons de rapporter, lorsque après être revenu en France, le colonel se rendit chez le ministre pour y rendre compte de sa mission. D'Aiguillon était un ennemi puissant, et à lui se joignait, comme je l'ai déjà dit, madame Dubarry, la courtisane, que Dumouriez avait connue à Paris, à l'époque où elle était connue de tout le monde, et qu'il avait dédaigné d'aller voir à Versailles lorsqu'il la retrouvait vraie reine de France.

Mais cette haine était loin d'effrayer Dumouriez, comme on vient de le voir. Il semble que Dieu ait donné à cette grande génération qui fit 1789, une trempe particulière d'énergie et d'amour de la liberté. Dumouriez fut un des généraux qui brillèrent le plus, dans le principe, à la tête de nos armées républicaines, et si vingt prisonniers comme lui eussent été mis à la Bastille, cette prison d'État n'eût pas subsisté longtemps. On va en juger par la conduite qu'il y tint.

Dumouriez après sa scène avec le ministre des affaires étrangères, se rendit chez M. de Monteynard, ministre de la guerre, et s'entendit d'autant mieux avec lui, que celui-ci, tout en appréciant le mérite et la conduite du colonel, détestait cordialement le duc d'Aiguillon. Il resta donc dans l'intimité et la confiance de ce ministre, et reconnut ses bontés en lui proposant un plan de levée de troupes étrangères pour venir au secours de la Suède, qui était en révolution. Ce projet renversait ceux du duc d'Aiguillon, qui faisait cette politique honteuse, courbée devant l'Angleterre, à laquelle on semble vouloir revenir de nos jours. Monteynard ne cacha pas au roi, auquel il communiqua les plans, que Dumouriez en était l'auteur.

Louis XV voulut le voir et lui donna ordre de partir et de se rendre à Hambourg pour exécuter ses plans. Mais il ajouta qu'il désirait que le duc d'Aiguillon l'ignorât, et ordonna à Dumouriez de correspondre directement et secrètement avec le ministre de la guerre. Tel était Louis XV, esprit juste, jugement droit, mais tête faible, cœur égoïste, et cherchant avant tout le repos et la sécurité dans ses plaisirs. Or il savait que, s'il contrariait trop ouvertement le duc d'Aiguillon, madame Dubarry le contrarierait à son tour. Il se rappelait l'affaire la Chalotais.

Dumouriez partit donc pour Hambourg : mais à peine était-il arrivé dans cette ville, que les affaires de Suède furent terminées, et sa mission devint sans objet. Voulant alors utiliser son voyage, il résolut d'aller à Berlin pour être présenté au roi de Prusse, et se procura des lettres de recommandation à cet effet. Mais pendant ce temps, le duc d'Aiguillon, instruit de la mission



A ces mots, Dumouriez le regarde fixement. (Page 675.)

secrête de Dumouriez, jaloux de Monteynard, dont il poursuivait la disgrâce, et redoutant l'activité du jeune colonel, résolut d'en tirer vengeance. Il conservait toujours la prétention de ressembler à son grand-oncle, le cardinal de Richelieu ; or, comme il ne pouvait lui ressembler que d'un côté, la cruauté et le despotisme, il voulait faire dans cette occasion, malgré Louis XV, ce qu'avait fait le cardinal envers ses ennemis, malgré Louis XIII. Mais le Richelieu avait trouvé le commandant de Jars, contre lequel échoua son génie d'hypocrisie et de cruauté, le duc d'Aiguillon trouva Dumouriez, contre la fermeté duquel échouèrent sa médiocrité et sa maladroite vengeance.

Dumouriez fut arrêté à Hambourg dans le mois d'octobre 1773, par l'inspecteur d'Hemery, assisté du baron de la Houze, envoyé de France. Il était dans son lit et devait partir le lendemain pour Berlin. Il ne fut ni troublé ni ému de cette arrestation, et se mit en route sans protester, sans résister, sans invoquer les privilèges d'une ville libre, décidé à soutenir contre le duc d'Aiguillon une lutte qu'il était certain de rendre au moins égale par son énergie et son innocence. Il entra à la Bastille à la fin d'octobre.

Voici comment il rend compte des premiers moments de sa captivité. Dans ses Mémoires, il parle toujours à la troisième personne.

« Il arriva à la Bastille à neuf heures du soir. Il fut reçu par le major, vieillard pédant et janséniste, qui le fit fouiller et lui fit prendre son argent, son couteau, et jusqu'à ses boucles de souliers. A ce dernier article, il eut la curiosité d'en demander la raison ; le major lui dit *finement* qu'ur pri-

sonnier avait eu la malice de s'étrangler en avalant un ardillon. Après cette belle remarque, le major eut l'horrible imprudence de lui laisser ses boucles de jarretières. Il ne l'en avertit pas, et comme il avait grand faim, lui demanda à souper. On lui dit qu'il était bien tard. Il pria le major de lui envoyer chercher un poulet chez le traiteur voisin :

« — Un poulet! dit le major; savez-vous que c'est aujourd'hui vendredi ?

— « Vous êtes chargé de ma garde et non pas de ma conscience : je suis malade, car la Bastille est une maladie. Ne me refusez pas un poulet.

« D'Hemery, présent, convainquit le major, qui envoya chercher un poulet. Alors on le mena dans son appartement. C'était une grande chambre octogone, d'à peu près quinze pieds en tout sens et d'au moins vingt-cinq de hauteur, dont l'unique fenêtre de vingt-deux pieds de hauteur s'ouvrait en trois parties, était un créneau étroit, d'au moins quinze pieds d'épaisseur, avec deux rangs de forts barreaux de fer. Un vieux lit de serge, fort sale et fort mauvais, une chaise percée, une table de bois, une chaise de paille et une cruche en faisaient tout l'ameublement. Il soupa, se coucha, et dormit. Le lendemain il fut réveillé par l'horrible bruit des énormes clefs de son geôlier, qui ouvrit deux grosses portes garnies de lames et de bandes de fer qui l'enfermaient. Il lui apporta du pain et du vin pour déjeuner, et lui dit de s'habiller parce qu'à neuf heures le gouverneur voulait le voir. Cet homme, à qui il demanda s'il n'y avait point de meilleure chambre, lui dit que c'était la meilleure de *la tour de la Liberté*, car par un raffinement de barbarie, on avait donné ce nom à une tour de la Bastille. Il dit en riant au geôlier : « Il me semble que, dans ce charmant séjour, on ajoute la fine plaisanterie à l'hospitalité. » Ce propos fut rapporté par le geôlier, et, à cette occasion, il apprit qu'on tenait un gros registre dans lequel on insérait tous les discours des malheureuses victimes du despotisme ministériel. Cela devait faire un livre bien bizarre. »

M. de Jumilhac avait reçu ses instructions secrètes de Louis XV, concernant Dumouriez. Ce faible roi en était à craindre que ce dernier n'avouât son entrevue avec lui et les ordres directs qu'il en avait reçus et qui traversaient les projets du duc d'Aiguillon. En conséquence, le gouverneur fut très-bon et très-affable envers son prisonnier, et le prémunit sur l'interrogatoire qu'il allait subir et sur le procès qu'on allait lui faire. Neuf jours après on le fit descendre dans la salle du Conseil, où il trouva trois commissaires, MM. de Sartines, Marville, conseillers d'Etat, et Villevaux maître des requêtes.

« Dumouriez, continue-t-il, [illegible] l'histoire de France pour ne pas connaître tout le danger d'une commission arbitraire. Le célèbre cardinal de Richelieu, grand-oncle et modèle du duc d'Aiguillon, en avait fait un usage redoutable; il crut devoir prendre ses précautions. »

Il commença donc par protester contre la composition de ce tribunal, qu'il déclara ne vouloir connaître que comme des commissaires interrogateurs et non comme des juges; exigea que le greffier écrivît ses réponses sous sa dictée, ce qui ne s'était jamais fait, les commissaires s'étant toujours arrogé le droit de les faire rédiger à leur fantaisie, et fit consigner son espérance que le roi verrait son interrogatoire.

Le ministère d'Aiguillon, si honteux pour la France, si exécré du pays, avait aussi adopté pour devise : *la paix à tout prix;* le duc de Choiseul et le comte de Broglie, qui voulaient une guerre honorable, cherchaient à en démontrer la nécessité au roi en contrariant les mesures de d'Aiguillon. C'est sur ce sujet que roula l'interrogatoire de Dumouriez que nous allons rapporter.

— N'alliez-vous pas à la cour de Prusse pour y faire des propositions? demanda Marville à Dumouriez.

— Quelles propositions et de quelle part? répondit celui-ci sans se déconcerter.

— De la part du comte de Broglie et du duc de Choiseul.

— Non, et si vous ne vous expliquez pas plus clairement, je ne vous entends pas.

— On sait, monsieur, que vous désirez la guerre, ainsi que le duc de Choiseul et le comte de Broglie, et vous pouvez avoir été chargé de leur part de troubler l'Europe.

— Je ne sais ce que désirent MM. de Choiseul et de Broglie, mais dans tous les cas je les crois trop sages pour négocier en leur nom. D'ailleurs connaissez-vous le roi de

Prusse? comment a-t-on pu imaginer qu'en cas que deux seigneurs français fussent assez étourdis, et moi assez fou, pour aller entamer sans mission des négociations, de quel genre que ce fût, il aurait la complaisance de changer ou de plier sa politique sur les insinuations d'un colonel français? Tout cela est absurde.

— Avez-vous jamais écrit au roi?

— A quel roi?

— Au roi de France.

— Jamais, mais quand cela serait, qui oserait m'en faire un crime?

— Lui avez-vous jamais parlé?

— Jamais.

Dumouriez avait eu le dessus dans cet interrogatoire, par son audace et la force de sa logique. La dénégation qu'il fit d'avoir jamais parlé à Louis XV était surtout adroite. Il avait deviné la véritable situation des choses. Jumilhac le mit au fait de tout après son interrogatoire.

« Il lui apprit, dit-il, que le comte de Broglie ayant eu une dispute très-violente avec le duc d'Aiguillon, lui ayant écrit une lettre très-déplacée, avait été exilé à sa terre de Ruffec, en Angoumois; que Favier et Ségur étaient aussi à la Bastille, ainsi qu'une vieille comtesse de Bernard, maîtresse de Ségur; que le duc d'Aiguillon avait voulu y faire mettre mademoiselle Legrand, Guibert, Letourbe et tous ses amis, pour faire croire qu'il y avait une grande intrigue; qu'on cherchait le baron Dubois, maréchal de camp, ami du comte de Broglie; qu'on répandait dans Paris que Guibert et Dumouriez avaient été envoyés en Prusse pour engager Frédéric à faire la guerre; qu'on disait que le duc de Choiseul était le chef du parti, Favier le conseil et lui un agent principal; qu'on assurait que le duc d'Aiguillon avait le projet de faire couper la tête au comte de Broglie et aux trois prisonniers pour imiter son grand-oncle; que du reste des trois commissaires, Marville était neutre, Sartines pour lui et Villevaux entièrement contre.

« Bien content de ce qu'il avait appris, il remonta chez lui et se servit de l'ardillon d'une de ses boucles pour écrire son interrogatoire sur la muraille, chaque phrase en une langue différente et en abréviation, et depuis il a continué à prendre cette précaution, dont il s'est bien trouvé pour le retour des questions d'un interrogatoire à l'autre. »

En effet les commissaires avaient mis exprès un intervalle de quinze jours pour que le prisonnier pût se couper dans ses réponses. Ce second interrogatoire fut plus embarrassant pour les commissaires que le premier. Après avoir montré à Dumouriez les chiffres de sa correspondance avec le ministre de la guerre, pour sa dernière mission secrète à Hambourg, à propos de la révolution de Suède, chiffres que Dumouriez reconnut en en jetant la responsabilité sur M. de Monteynard, M. Marville lui fit tout à coup cette question :

— Haissez-vous le duc d'Aiguillon?

A cette question Dumouriez se lève, prend un pan de son habit à deux mains, le lui porte sous le nez et lui dit :

— Savez-vous lire au travers de mon habit?

— Monsieur, on punit les plaisants, s'écria Marville en colère; répondez à ma question.

— Réfléchissez-y, monsieur Marville, reprit alors Dumouriez d'un ton grave, vous ne pouvez sérieusement me faire une pareille question.

— Monsieur, je vous ordonne d'y répondre.

— Osez la faire écrire, et j'y répondrai.

— Elle n'a pas besoin d'être écrite, dit vivement M. de Villevaux.

— Elle le sera, je l'exige.

— Comment! vous l'exigez!...

— Oui, elle le sera.

— Non, crie avec colère M. de Villevaux.

— Il y a ici deux conseillers d'Etat, reprend aussitôt Dumouriez; vous n'êtes que maître des requêtes, vous pouvez tout au plus souffler; taisez-vous.

— Vous êtes un téméraire.

— Et vous un brouillon.

— Effectivement, dit alors M. de Sartines, qui n'avait pas perdu son air froid et compassé, monsieur a droit d'exiger qu'une question soit écrite avant d'y répondre.

— Eh bien, elle le sera, dit Marville tout bouffi de colère, elle le sera. Haissez-vous M. le duc d'Aiguillon?

— Je n'aime ni ne hais M. le duc d'Aiguillon, que je connais fort peu. Mais puisque j'ai l'espoir, en me défendant, de faire connaître au roi comment il est servi par son

ministre des affaires étrangères, je vais déposer dans cet interrogatoire huit griefs contre sa conduite ministérielle.

— On ne vous demande pas cela, dit Marville.

— Vous n'avez pas droit de m'interrompre : je suis le maître d'étendre ma réponse et d'y insérer ce que je veux. Elle est plus directe que vous ne pensez et vous seriez un mauvais serviteur du roi si vous y mettiez obstacle.

Alors il dicta huit griefs très-forts au greffier contre les fausses mesures du duc d'Aiguillon. Les griefs contenaient dix pages. L'interrogatoire finit là, et quand les commissaires furent seuls, Marville dit :

— Ma foi, s'ils ont cru trouver un poulet, ils l'ont pris bien coriace.

A l'issue de cette séance, Dumouriez apprit la disgrâce de M. de Monteynard. Le duc d'Aiguillon l'avait remplacé à son ministère, comme il avait remplacé le duc de Choiseul. Cette nouvelle, quelque désagréable qu'elle fût, n'affaiblit en rien la résolution du colonel.

A quelques jours de là il eut avec son porte-clefs une scène qui aurait perdu tout autre prisonnier que lui. Il avait un carreau cassé dans sa prison, on avait promis d'envoyer un vitrier pour le faire remettre. Huit jours s'étaient écoulés et le vitrier ne venait pas ; Dumouriez le réclamait chaque jour au porte-clefs, nommé Belu, qui finit par lui répondre :

— Eh ! f..... on a trop de bonté pour toi.

A ces mots Dumouriez le regarde fixement pour voir s'il est ivre ; il ne l'était pas, et Dumouriez lui déclare qu'il va se plaindre. Belu redouble ses injures et s'avance vers lui comme pour le frapper. Dumouriez prend un tison enflammé dans la cheminée et en frappe Belu si violemment dans la poitrine qu'il en est renversé. A ce tumulte, à ces cris, la garde arrive et Dumouriez est conduit à l'état-major.

— Vous avez eu le plus grand tort de battre un homme du roi, lui dit le major, vous deviez porter vos plaintes.

— Comment, monsieur ! devais-je attendre qu'il m'eût battu ?

— Il ne l'aurait pas osé.

— Heureusement, monsieur le major, vous n'êtes qu'un subalterne, je ne sors pas de cette chambre que je n'aie parlé au gouverneur.

— Monsieur, il me semble que vous voulez donner des ordres ici.

— Non, mais je n'en reçois que du gouverneur, et je sais me faire respecter partout.

Le major ordonne au prisonnier de remonter dans sa prison et menace d'employer la violence. Dumouriez se cramponne à la table et déclare qu'il se fera plutôt hacher que de céder. Le gouverneur survient, donne raison à Dumouriez, veut casser Belu, mais son accusateur obtient sa grâce.

Telle était la manière dont Dumouriez se faisait en effet respecter à la Bastille. Il subit encore deux interrogatoires où l'on chercha vainement à le confondre et à embrouiller l'affaire ; on n'y put parvenir. Il répondit avec le même sang-froid, la même audace et la même logique. Là finit son procès, mais là ne finit pas sa captivité. M. Marville, en le quittant, lui avait dit qu'il était au moins pour dix ans à la Bastille. C'était toujours le même système : quand un ministre ne pouvait pas trouver un coupable à faire condamner par la justice, il le condamnait par son bon plaisir. L'arbitraire veillait toujours dans les fossés de la Bastille.

Dumouriez, résigné à la captivité qu'on lui annonçait, demanda alors à être mis dans une chambre plus commode. M. de Sartines lui dit que cela dépendait du duc de la Vrillière, oncle de d'Aiguillon, dont par conséquent il n'avait rien à espérer.

— Mais ma chambre est bien vieille, dit-il à M. de Sartines ; s'il y arrivait quelque accident qui la rendit inhabitable, que feriez-vous ?

— En ce cas vous changeriez de chambre tout de suite, et comme cela n'est pas dangereux, je m'engage à vous donner le meilleur appartement de la Bastille.

— Voulez-vous bien en vous en allant en donner l'ordre à M. de Jumilhac ?

— Volontiers.

« Dumouriez s'occupa aussitôt d'un projet fort extraordinaire ; ce fut de débâtir sa chambre. Les murailles étaient trop épaisses pour imaginer de les entamer, surtout n'ayant aucun outil de fer ; les portes étaient garnies de bandes et de lames de fer, il eût été au-dessus de ses forces de les rompre ; il ne voulait pas d'ailleurs avoir l'air d'un homme

qui cherche à fuir. Il avait remarqué que l'âtre de la cheminée sur lequel reposait le feu était incliné ; cet âtre était composé de deux grosses pierres se joignant ensemble par le centre sur une poutre que l'extrême chaleur avait fait charbonner, ce qui avait occasionné un baissement. Il réfléchit que dans cette partie affaissée il devait y avoir un vide.

« Un matin ou plutôt une nuit, car il n'était que deux heures, il leva les carreaux de son plancher attenant à l'âtre, il vit la poutre, il reconnut avec joie qu'il ne s'était pas trompé dans sa conjecture; il dérangea son feu, se fit un bélier d'une bûche, déplaça les gravois sur lesquels posaient les deux pierres, fit un trou, le vida de ses mains, et à coups redoublés, il parvint à enfoncer le plafond de la chambre au-dessous de lui. Ce travail ne dura guère plus de quatre heures, mais lui procura un spectacle effrayant.

C'était un homme d'environ cinquante ans, nu comme la main, avec une barbe grise très-longue, des cheveux hérissés, qui, hurlant comme un enragé, lui lançait par le trou les gravois qu'il avait fait tomber. Il voulut parler à ce malheureux : il était fou. Il a su depuis qu'il se nommait Eustache Farcy, gentilhomme picard, capitaine au régiment de Piémont, et enfermé alors depuis *vingt-deux ans à la Bastille*, *pour avoir fait ou colporté une chanson contre la Pompadour*.

« Il acheva de jeter les deux grosses pierres et les gravats, se lava les mains le mieux qu'il put, car il avait les doigts tout déchirés et tout sanglants, et cria à la sentinelle externe par la fenêtre d'avertir le porte-clefs. On arriva. Alors il dit que sa cheminée venait de tomber sur son voisin le fou. »

La ruse de Dumouriez réussit grâce à la complaisance qu'y mit le gouverneur. Il fut conduit sur-le-champ dans la chambre de la chapelle, que nous connaissons déjà. Le major; en l'y installant, lui dit :

— Monsieur le colonel, c'est la plus belle chambre du château, mais elle porte malheur. Le connétable Saint-Pol, le maréchal de Biron, le chevalier de Rohan, et le général Lally, qui l'ont habitée, ont porté leur tête sur l'échafaud!

Ce pronostic fut loin d'effrayer Dumouriez, et tout joyeux de voir une chambre habitable, il courut à un lit très-propre qui était près de la cheminée, et dont l'élégance et la bonté l'étonnèrent. Il ne fut plus surpris quand il en connut la cause : ce lit était celui qu'on avait fait pour mademoiselle Tiercelin, maîtresse, comme tant d'autres, de Louis XV, quand on la fit mettre à la Bastille.

Il s'empressa, comme tous les prisonniers le faisaient, d'examiner diverses inscriptions qui tapissaient la chambre. Il y trouva le nom du duc de Courlande, de Charles de Biron, quelques pensées de la Bourdonnais, diverses sentences du malheureux Lally, écrites en anglais, et enfin la paraphrase de plusieurs psaumes, par la Chalotais.

Dumouriez se trouva aussi bien que possible dans sa prison ; on lui avait donné de quoi écrire, on lui procurait des livres, et il pouvait être servi par ses domestiques. Il parvint même à se mettre en correspondance avec son ami Favier, et voici comment : tous les samedis matin on déposait dans la cour, pour y rester toute la journée, la provision de bois des prisonniers pour la semaine, au pied de chaque tour. Il apprit un jour, par un porte-clefs, qu'il avait porté un sac de lentilles pour le prisonnier de la Bertaudière.

Il connaissait le goût prononcé de son ami Favier pour ce légume, il ne douta pas que ce ne fût pour lui. Alors il écrivit avec un morceau de charbon sur le fagot qui lui était destiné : « *Je suis dans la chambre de la chapelle, réponds-moi.* » Il fit cela pendant sa promenade, et en trompant la vigilance de ses gardiens.

Huit jours après, il trouva sur un tas de bûches, en anglais, la réponse à son charbon. Alors il hasarda un billet, qu'il mit dans le fagot, et la correspondance devint fort active. Il sut par là où en était le procès de son ami, et l'instruisit de même de son côté. Une fois qu'il fut au fait de toute l'affaire, il remit à M. de Sartines une lettre pour le roi, qu'il renouvelait tous les quinze jours, et dans laquelle il le priait, son procès étant instruit, de lui donner des juges pour que son sort fût décidé légalement. Il attendit longtemps la réponse et abrégea ses heures de captivité en rédigeant deux ouvrages, l'un intitulé *Principes militaires*, l'autre *Traité des légions*. Enfin le roi ordonna au duc d'Aiguillon de faire au conseil

le rapport de cette affaire. Il trouva même assez de courage ce jour-là pour dire à son ministre :

« Ils ne sont pas coupables. Il y a assez longtemps qu'ils souffrent. »

Le duc d'Aiguillon se conforma aux ordres du roi et fit son rapport. Mais comme il était dit que Louis XV ne ferait jamais une bonne action complète, et que le ministre et la courtisane l'emporteraient toujours pour le mal, tous les gens si lâchement persécutés dans ce prétendu complot, dont l'innocence était reconnue, quittèrent la Bastille, mais ne firent que changer de prison. Le comte de Broglie resta en exil à Ruffec, Favier fut envoyé au château de Doulens, et Ségur dans un fort des Pyrénées.

Quant à Dumouriez, qui avait été mis dans la même tour que la Chalotais par le même persécuteur, il subit le même sort. Reconnu innocent comme lui, il fut comme lui exilé, et resta au château de Caen jusqu'à la mort de Louis XV et au renversement du duc d'Aiguillon. Il paraît que ce dernier n'avait qu'une manière de faire justice à tous ses ennemis.

Avant de quitter la Bastille, Dumouriez pensa à soulager l'infortune de ceux qui lui succéderaient. Son prédécesseur était un jeune homme qu'on avait forcé de se faire moine ; il avait protesté contre ses vœux, et demandé à rentrer dans sa succession et à épouser une jeune personne qu'il aimait. On lui avait répondu par la Bastille, où il séjourna deux ans, d'abord dans les cachots, ensuite dans la chambre de la chapelle. Il y composa des Mémoires si attendrissants, qu'ils lui valurent sa liberté. Le double de ses Mémoires avait été remis à M. de Jumilhac, qui les donna à lire à Dumouriez ; mais ce dernier, tout en attestant le fait, ne dit pas le nom du prisonnier, et il n'est mentionné nulle autre part, de sorte que nous sommes forcés de le classer dans la foule des nombreuses victimes restées inconnues.

Dumouriez ayant vu dans ces mémoires que ce prisonnier avait manqué de plumes, d'encre et de papier durant un an et demi, voulut en laisser à ses successeurs. Il y avait, aux quatre coins de la chambre, des colonnes surmontées d'une figure de sphinx qui laissaient un vide ; Dumouriez le remplit de papiers, de plumes toutes taillées, et d'encre, qu'il mit dans des coquilles d'huîtres. Il ajouta à cela une instruction pour la manière dont il avait correspondu avec Favier, et grava au bas de chaque colonne :

— *Cherchez.*

Ce ne fut qu'à l'avénement de Louis XVI, comme je l'ai dit, que Dumouriez put recouvrer sa liberté. Mais il ne voulut pas se contenter de sa liberté pure et simple ; il voulut que son procès fût enfin terminé. Il écrivit au roi et aux ministres à cet effet, en offrant de se constituer de nouveau à la Bastille. Le roi nomma une commission qui examina encore l'affaire, enleva du dépôt de la Bastille toutes les pièces et instructions, et tout fut supprimé. Cette formalité le retint deux mois de plus au château de Caen, où il resta cinq mois après en être demeuré six à la Bastille.

Dumouriez, dans ses Mémoires, caractérise cette affaire d'une manière piquante, en ces termes :

« Telle fut la fin de la grande affaire de la Bastille, dit-il, qui n'était qu'une intrigue niaise de cour, où Dumouriez a joué le rôle d'un page de Louis XIV qu'on fouettait pour corriger son maître. »

Le reste de la carrière de Dumouriez, devenu général en chef, ne nous appartient pas.

Tel fut le dernier prisonnier qui mérite d'être particulièrement mentionné dans le règne de Louis XV. Il ne nous reste maintenant qu'à faire l'appréciation de ce règne, au point de vue de la Bastille.

Comme on l'a déjà dit, ce règne fut celui de Phellipaux, Chauvelin, Amelot, Bauyn, d'Argenson, de Choiseul, et nous ajouterons pour la part qui nous concerne, mesdames de Pompadour et Dubarry, et nos seigneurs de Sartines, de Maupeou, d'Aiguillon, de la Vrillière, etc. Chacune de ces personnes eut part à ces atrocités, à ces tyrannies. Si Louis XV en ignora ou feignit d'en ignorer la plupart, il en apprit quelques-unes, comme nous venons de le démontrer ; il en reconnut l'injustice ; mais, se renfermant dans l'égoïsme dont son âme tout entière était pétrie, il ferma les yeux et laissa tout faire pour pouvoir jouir du repos qui lui assurait les caresses de ses courtisanes et les plaisirs du Parc aux cerfs.

L'historien réduit à juger un tel roi qui

pesa, pendant de si longues années, sur la France, dont la bataille de Fontenoy, à laquelle il assista comme à une fête de Versailles, ne releva pas l'auréole; qui vit sous son règne les finances épuisées et dilapidées pour les plus honteuses débauches, le pacte de famine contre le peuple, les parlements écrasés pour un favori et une maîtresse, le partage honteux de la Pologne, fait malgré la France, et l'arbitraire, l'emprisonnement, l'exil, au caprice du dernier *Lebel* de grand seigneur, ne trouve sous sa plume que mépris et malédiction.

Honte donc à tous ces grands, à tous ces ministres, à toutes ces courtisanes qui, *taillant chacun un pourpoint dans le manteau du roi*, appauvrirent la France, l'humilièrent, la ruinèrent, la rendirent esclave de leurs caprices, comme de l'étranger. Mais surtout honte à celui qui, ayant reçu en héritage le plus beau trône du monde, de la nature des facultés heureuses, n'a su ni accepter ni répudier cet héritage auquel était attaché le bonheur des peuples; honte à celui qui, corrompu jusqu'au cœur par la débauche, faisait parade de sa faiblesse, de son insouciance, de son ignominie!

Honte au roi qui disait sérieusement de son ministre: « *Fleury était bien puissant puisqu'il était le maître de la France.* »

Honte au monarque abaissé, qui, faisant sauter une omelette dans les petits appartements de Versailles, s'écriait joyeusement: « *Si j'étais lieutenant de police, je défendrais les cabriolets de place.* »

Honte à l'homme qui, enchaîné pendant quinze ans aux pieds d'une femme, l'ayant vue mourir presque dans ses bras, disait dans son langage cynique, en parlant d'elle et entendant la pluie fouetter les vitres de Versailles: « *La Pompadour a un mauvais temps pour son grand voyage.* »

Honte enfin, honte éternelle à Louis XV, qui, voyant l'abîme ouvert devant le trône de son successeur, disait, en se rendant au Parc aux cerfs: « *Après moi le déluge!* »

Louis XV vécut pour la débauche et mourut par la débauche. Gangrené au corps comme au cœur, son cadavre semblait exhaler l'odeur de sa conscience. Quelques prêtres furent sacrifiés pour passer la nuit auprès de ce corps, en chapelle ardente, au pied de ce lit de parade où l'on respirait la mort. Au moment où cette dernière nuit allait commencer, un valet de pied sortait de la chambre funèbre, les yeux baignés de larmes. Un de ces courtisans toujours prêts à adorer l'astre du jour en méprisant celui de la veille, s'approcha de lui et lui dit:

— Ne pleurez pas ainsi votre maître, vous ne perdez pas au change.

— Ce n'est pas lui que je pleure, répond aussitôt le valet, mais mon camarade, qui, forcé de passer la nuit auprès de ce cadavre, ne sera plus en vie demain matin.

Telle fut l'oraison funèbre de Louis XV dans son propre palais.

Le peuple en prononça une autre dans son langage expressif, sur la route de Paris à Saint-Denis, où les tables ne cessaient d'être dressées, les vins de couler, les verres de se choquer, les chants de retentir comme en un jour de fête pour la France.

LA BASTILLE SOUS LOUIS XVI.

Prisonniers : Deux cent cinquante-trois connus, dont les plus importants sont : Le comte de Chavaignes. — Brochier. — Texier de Lancey. — L'abbé de Cardonne. — Guignard du Temple. — Gaspard de Groubental. — Bourdon des Planches. — Pellissery. — Brun de la Condamine. — Claude Caffe. — Bernard. — Mademoiselle Saudo. — Le comte de Kersalaun. — Ruthio. — Julien Marchand. — Bruno. — Legendre. — Fourcy. — Cleyman. — Berteval. — Dessau de Montazau. — Guillaume Debure. — Alexis Danouilh. — Saffray de Boslabbé. — Daniel Domnoie. — Sorin de Bonne. — Thomas Blaizon. — Jacques de l'Épine. — Jeanne Tourquebioux. — Les douze députés de Bretagne. — Le cardinal de Rohan. — Le comte et la comtesse de Lamothe. — Cagliostro. — Séraphina Frelichiani, sa femme. — Duvernet. — Linguet. — Le marquis de Pelleport. — Brissot de Varville. — Le docteur Hallot. — Auteurs. — Gazetiers. — Libraires. — Colporteurs. — Le comte de Solages. — De Wythe. — Tavernier. — Bechade. — Laroche. — La Courege. — Pujade. — Le marquis de Sade, etc.

Gouverneurs : De Jumilhac de Cubsac. — Le marquis de Launay.



Sous ce règne, dont l'avénement fut accueilli avec tant de joie, la Bastille resta comme un moyen passé en usage dans les mœurs du gouvernement, et ce furent certainement la bonté et la douceur de Louis XVI qui empêchèrent les ministres de faire un plus grand abus de cette prison d'Etat, qui reçut cependant un grand nombre de prisonniers que l'arbitraire le plus révoltant confina encore dans cette forteresse.

Entre Louis XV et son successeur, il y eut cette différence que le premier voyait le mal et n'y voulait pas porter remède, tandis que le second le cherchait sincèrement et ne pouvait l'apercevoir. L'un, plus fin et plus clairvoyant que ses ministres et ses courtisans eux-mêmes, ne parut être trompé que quand il voulut bien y consentir; l'autre, d'une bonne foi honnête, crut aux paroles des gouvernants et de son entourage.

Les Américains voulurent secouer le joug de l'Angleterre ; on répéta sans cesse à Louis XVI que la France devait soutenir l'indépendance américaine ; il se laissa persuader, et des flottes et des soldats partirent pour le Nouveau-Monde. Un tel début chez un monarque devait faire augurer un règne à la hauteur des idées de cette époque, qui croissaient chaque jour en raison et en indépendance ; il n'en fut rien. Ce que Louis XVI avait fait pour la liberté d'un peuple ami, il ne sut pas le faire pour son peuple. Les mêmes personnes qui l'avaient poussé en avant pour les autres, le firent reculer pour ses sujets.

Quand les graves circonstances amenées par le règne déplorable de Louis XV survinrent en France, son successeur ne trouva la force ni de la résistance ni de la concession. La résistance répugnait à son caractère, la concession aux égards qu'il devait aux siens et à la noblesse. En un mot. Louis XV fut faible par égoisme, Louis XVI le fut par bonté. Louis XV ne fut qu'un débauché, Louis XVI qu'un bourgeois honnête. Telle est la part que l'histoire fait à ces deux rois.

Louis XVI ne signa volontairement des lettres de cachet pour la Bastille que dans peu d'affaires, celle du *collier de la reine*, par exemple, et pourtant le nombre des prisonniers connus s'élève, pour quinze années de son règne, à deux cent cinquante-



Son premier soin fut de proposer au roi l'abolition des lettres de cachet. (Page 684.)

trois, nombre qui équivaut presque proportionnellement aux huit dernières années du règne de Louis XV.

C'est que si dans ces dernières années Louis XV prêta la main aux Dubarry, aux d'Aiguillon, aux Maupeou et aux Sartines, les Amelot, les Maurepas, les Calonne, les Brienne, les Lenoir, les Albert continuèrent, le plus souvent à l'insu de Louis XVI, le service du *château royal de la Bastille*. Pourtant aucune captivité prolongée, comme la plupart de celles que nous avons vues, ne vint satisfaire l'arbitraire et attrister l'humanité. Continuateurs des œuvres de leurs prédécesseurs, les ministres de Louis XVI, dont quelques-uns étaient compromis dans les actes de barbarie de l'autre règne, se bornèrent, quant à cela, à étouffer au fond des cachots les secrets de captivités odieuses, et fermèrent les tombes des le Prévôt de Beaumont, des Tavernier, des de Withe, qui ne s'ouvrirent qu'en 1789. Mais s'ils n'osaient ensevelir pendant leur vie leurs victimes à la Bastille, ils osèrent du moins y envoyer un grand nombre sous les prétextes les plus futiles, avec le plus arbitraire *bon plaisir*, et leur faire subir des traitements tout aussi cruels.

Ainsi le comte de Chavaignes, ancien page du prince de Condé et son aide de camp, avait eu autrefois une querelle avec le duc d'Aiguillon : cette querelle lui en occasionna une autre avec M. de Maurepas, qui, plus

despote que le duc d'Aiguillon lui-même, fit arrêter et conduire le comte à la Bastille.

Dès les premiers jours de sa détention, M. Lenoir alla le visiter et lui promit sa liberté à condition qu'il consentirait à s'exiler à vingt lieues de Paris. A cette proposition M. de Chavaignes s'emporte, et menaçant M. Lenoir, qui recule effrayé devant sa colère, lui dit :

— Malheureux ! vous êtes assez téméraire pour me proposer une bassesse ! Non, monsieur? en sortant d'ici, où je ne devrais pas être, et où le despotisme de M. de Maurepas m'enchaîne, je prétends être libre et aller où je voudrai.

M. Lenoir appelle, on accourt ; et M. de Chaivaignes dit à son porte-clefs :

— *Mon ami, ramène-moi aux carrières et sachons y mourir.*

M. Lenoir ne pardonna jamais à M. de Chavaignes : ce ne fut qu'après la retraite de ce lieutenant de police que, sur les menaces de M. le président de Gourgues, parent du prisonnier, il obtint sa liberté de MM. de Breteuil et de Crosne. Entré à la Bastille le 14 décembre 1776, le comte de Chavaignes n'en sortit que le 17 janvier 1787.

Onze ans de captivité pour une querelle avec un ministre !... Après cette longue suite d'horreurs déroulée devant nous, nous en sommes réduits à trouver cela de la modération.

Après la vengeance du maître vient celle du valet. Le sieur Brochier eut aussi une querelle avec un nommé Bélon, commis du ministre Bertin. Celui-ci le fit mettre à la Bastille, le 23 septembre 1778 ; il n'en sortit que trois mois après.

Des emprisonnements fréquents avaient lieu aussi pour propos, ou même soupçon de propos, contre le roi et les ministres.

Pierre Texier de Lancey, ancien consul de France à Tripoli, revenait dans sa patrie, après trente-six ans de service, chercher la récompense de sa vie laborieuse; il n'y trouva que la captivité à la Bastille. Dès son arrivée à Paris, il fut arrêté pour mauvais propos tenus contre la personne du roi *à son passage dans une auberge à Lyon.*

Texier regretta d'avoir quitté la Barbarie pour la France : sa personne était plus en sûreté chez les Turcs.

Gilles de la Rue, prêtre du diocèse de Chartres, le Cavelier, curé de Paunilleuse, près Vernon, eurent le même sort pour les mêmes motifs. Enfin l'abbé de Cardonne, âgé de soixante-quatre ans, fut mis également à la Bastille, de là transféré au Châtelet, de là exilé pour mauvais propos contre M. de Maurepas. Ces propos consistaient, d'après l'interrogatoire qu'on lui fit subir, à avoir dit qu'il regrettait que M. de Maurepas ne se fût pas trouvé à l'Opéra confondu dans l'incendie ; que M. de Maurepas était *un vieux singe, un vieux coquin.*

L'abbé de Cardonne avait de l'esprit ; c'est lui qui a dit ce mot qu'on a faussement attribué à Linguet. Le frater du château entre un jour dans sa prison. En voyant cette figure étrange :

— Qui êtes-vous? lui dit-il.

— Je suis le barbier de la Bastille.

— Il y a longtemps que vous auriez dû l'avoir rasée, répond l'abbé.

Toujours les valets suivaient les exemples du maître. Nous trouvons encore dans cette catégorie le nommé Guignard du Temple, arrêté pour avoir écrit une lettre insolente à un sieur Dufresnes, commis des finances.

Un autre motif d'arrestation, tout aussi frivole mais plus infâme que les autres, fournit encore des pensionnaires à la Bastille. Ce furent les projets, les réformes, les améliorations envoyés au ministère par ceux qui croyaient travailler au bonheur du pays.

Gaspard de Groubental fut mis plusieurs fois à la Bastille pour avoir communiqué ses projets de finances au ministère, qui ne les adopta pas.

Bourdon des Planches avait aussi envoyé, dès 1763, un *projet de réunion des postes aux chevaux des messageries.* En 1776, malgré les démarches incessantes de Bourdon, le ministre Turgot préféra à son plan celui de Bernard, et le mit à exécution. Bourdon des Planches fit imprimer le sien pour que le public pût les juger tous les deux. Ce seul fait lui valut la Bastille.

M. Pellissery, Genevois, de qui nous avons des Mémoires sur sa captivité, s'occupait exclusivement de finances. Il avait soumis plusieurs projets qui étaient restés sans réponse. Il publia une brochure inti-

tulée : *Erreurs et désavantages des emprunts des 7 janvier et 9 février* 1777. Il avait fait précéder la publication de cet opuscule d'une lettre très-ferme à M. Lenoir.

Ces deux causes lui valurent la Bastille. La persévérance de ses persécuteurs l'y retint plus de sept années. Au bout de ce temps on ne craignit pas de lui faire la proposition suivante : on lui offrit la liberté en échange de l'exil, du silence, et d'une place d'espion dans les finances. Voici en quels termes il répondit à ces propositions dans une lettre qu'il adressa à M. Delescure, major de la Bastille :

« Aujourd'hui, après une captivité des plus injurieuses, des plus tristes et des plus rigoureuses, depuis sept ans ; après une multitude d'actes d'atrocité et de tyrannie dont il n'y a encore aucun exemple ; après m'avoir réduit, à force de mauvais traitements, à cracher le sang pendant plus de quinze mois ; après m'avoir fait contracter un rhumatisme universel dans tout mon corps, suivi d'une humeur scorbutique, telle que celle qui tous les hivers m'hypothèque les pieds et les mains à ne pouvoir presque m'en servir ;

« L'on voudrait me forcer d'abandonner aveuglément mon sort à la merci de mon tyran, et, par un surcroît de générosité, que je lui sacrifiasse le peu de jours qui me restent à vivre en m'abandonnant tête baissée dans une carrière de travail dont le service est le plus importun, le plus sédentaire, le plus susceptible de désagrément et de dégoût qui ait encore existé.

« Si vous étiez à ma place, monsieur, le feriez-vous ? Je vous crois trop sage, monsieur, pour l'accepter, et moi j'ai trop de connaissance pour ne pas imiter votre exemple. Tout ce que je puis faire dans la dure nécessité où je me vois réduit, pour me tirer de l'horrible esclavage où la captivité me tient depuis sept ans, c'est, après être sorti d'ici d'une façon honnête, sans ignominie et sans flétrissure, après avoir passé quarante ou cinquante jours dans Paris, pour y faire quelques remèdes pour guérir de mon scorbut, c'est, dis-je, de me rendre chez moi, où mes affaires de famille, depuis la mort de ma mère, y demandent ma présence.

« Là, en arrangeant mesdites affaires par la vente de quelques capitaux, j'y travaillerai tranquillement, sans précipitation, sans promptitude, au Mémoire raisonné sur l'état malheureux de la France, tant dans son système civil que dans son système économique et politique, où j'y exposerai bien démonstrativement, branche par branche, tous les défauts de principes, toutes les erreurs et tous les désavantages pour la nation qui existent dans chaque branche. »

Le noble refus de Pellissery embarrassa ses persécuteurs, mais ils ne pouvaient l'être plus longtemps avec l'élasticité de l'arbitraire. Pellissery fut transféré comme fou à Charenton. Il gémissait encore dans un cabanon après la prise de la Bastille. Il ne sortit que quelques jours après.

M. Brun de la Condamine, qui avait servi en Corse et dans les colonies avec distinction, avait fait part à M. de Choiseul de plusieurs projets que ce dernier avait adoptés. Il fit part également à M. de Sartines de la découverte de bombes inflammables qui, lancées sur des vaisseaux ennemis et dirigées sur leurs voiles, devaient y mettre le feu. Le ministre parut donner son approbation à ce projet, et quelques jours après, le 19 février 1779, le fit arrêter et conduire à la Bastille. Il y passa trois mois sans être interrogé. Au bout de ce temps, le commissaire qui procéda à son interrogatoire lui déclara qu'il ne savait à quoi attribuer la cause de sa détention. Cpendant le temps s'écoulait, et comme tous les prisonniers, M. de la Condamine n'avait aucune nouvelle.

Désespérant de sa liberté et voulant l'acquérir à tout prix, il conçut et commença à exécuter un projet d'évasion qui manqua par un accident. J'en répéterais ici les circonstances étonnantes, je parlerais des peines, de la persévérance au travail du prisonnier, si le volume qui précède n'avait tout épuisé en ce genre dans l'histoire de Latude.

Qu'il suffise de savoir qu'à force de soins, de ruses et de calcul, la Condamine parvint, à l'aide d'une échelle, jusque dans les fossés de la Bastille ; mais au moment où il était près d'atteindre le chemin de ronde, son échelle cassa, et il fut découvert. On le reconstitua prisonnier, mais cette fois on l'enferma dans un cachot humide et infect où il fut en proie aux traitements les plus rigoureux.

La Condamine ne sortit qu'au bout de quatre ans et demi de sa prison, à la paix de 1782. M. Lenoir lui remit de la part du ministère, comme dédommagement, la somme de 6,000 livres, qu'il consentit à recevoir en promettant de ne jamais réclamer ni se plaindre. M. de la Condamine avait laissé son père vivant lorsqu'il entra à la Bastille; à sa sortie, son père était mort, et on avait persuadé à ce vieillard que son fils avait été emprisonné pour dettes.

L'évasion de M. de la Condamine fut cause des doubles grilles qu'on mit partout à la Bastille.

On voit, par ces exemples, à quoi tenait encore la liberté des Français, sous ce règne, et combien, malgré les bonnes intentions du roi, l'odieux et la cruauté de l'arbitraire s'exerçaient chaque jour. Mais ce n'est pas tout, et avant de passer aux causes principales qui rempliront la Bastille de tant de prisonniers, nous devons donner un aperçu des causes diverses qui y amenèrent tant de malheureux.

Parmi les traditions de despotisme que Louis XIV et Louis XV avaient léguées à leur successeur, il en est une dont le gouvernement de Louis XVI usa plusieurs fois. Ce fut celle de rendre aux souverains étrangers le service d'emprisonner les sujets qui venaient chercher sur la terre de France un abri sûr et un refuge loyal.

Nous devons à l'obligeance de M. Caffe, dont la famille s'est illustrée en France, la notice suivante sur son oncle, que nous nous faisons un devoir de copier.

« Claude-Louis Caffe, capitaine des gardes du grand Frédéric, se lia d'amitié avec Voltaire. Entré plus tard au service du roi de Sardaigne, il eut à se plaindre d'un passe-droit fait à son préjudice par le régent de la guerre, le ministre Chiavarina. Il vint donc en France pour publier un mémoire justificatif, mais il fut arrêté à Paris par un billet royal obtenu par le comte Scarnalfi, ambassadeur de Sardaigne. Conduit à la Bastille, ses papiers furent saisis. Transféré plus tard au fort de Miollans, prison d'Etat du duc de Savoie, au confluent de l'Arve et de l'Isère, il y resta détenu pendant six mois : c'est alors que furent révélées les déprédations du ministre Chiavarina, qui mourut aliéné. Caffe fut rappelé à la cour et réintégré dans ses grades.

« Claude-Louis Caffe avait été conduit en chaise de poste, de la Bastille à la frontière de France, sous la garde d'un seul capitaine de maréchaussée, mais on lui avait mis aux pieds des bottes dont les semelles étaient en plomb.

« Aussitôt que Charles-Joseph Caffe eut avis de l'enlèvement de son frère, il courut après lui à franc étrier, avec l'intention de le délivrer; mais malheureusement il arriva au Pont-de-Beauvoisin quelques heures après que son frère eût été confié à un escadron de dragons sardes qui devaient le conduire à la forteresse de Miollans.

« Cet ancien prisonnier d'Etat, au moment où la Révolution française éclata en Savoie, fut nommé par ses compatriotes premier grenadier du Mont-Blanc. Il fut chargé du commandement des bataillons de volontaires patriotes, et après une carrière dignement remplie, il mourut à Chambéry, en 1823, à l'âge de près de cent ans. »

Voilà pour les étrangers; voici pour les Français:

Un nommé Bernard, précepteur des enfants du comte de Sabran, était l'amant de la femme de chambre de la comtesse; il est mis à la Bastille.

Mademoiselle Saudo, célèbre marchande de modes, y est amenée par trahison, interrogée, pressée, retenue et élargie sans pouvoir en connaître la cause.

Le comte de Kersalaun, le fils du compagnon de la Chalotais, subit le même sort, pour soupçon de relations avec le parlement, alors exilé à Troyes. On visite ses papiers, on ne trouve rien. On l'interroge sur ses propos, on ne prouve rien. Il reste néanmoins prisonnier.

Ruthio et Latour, ses domestiques, y sont conduits, y passent un mois sans subir même d'interrogatoire, et en sortent sans savoir pourquoi.

« C'est un malade, dit *la Bastille dévoilée*, qui entre, qui sort de l'hôpital sans avoir vu le médecin et sans savoir quel était son mal. »

Julien Marchand, intendant du prince de Guémené, expie dans les cachots la banqueroute de son maître, dont il est fort in-

nocent. Tandis que François Bruno, agent de change, secrétaire du roi, coupable de vol de soixante seize mille livres, fait à ses créanciers, est protégé et mis à l'abri derrière les murs de la Bastille, de là envoyé à Charenton comme fou, et rendu enfin à sa famille avec la somme de trente mille francs trouvée sur lui.

Legendre, Fourcey et Claymann, chargés des pouvoirs de plusieurs cours d'Allemagne à l'effet de poursuivre des recouvrements de sommes importantes du gouvernement français, prêtent de l'argent à Caron ; celui-ci fait banqueroute, on les conduit tous à la Bastille.

Berteval, à la tête du commerce des cuirs, découvre des friponneries, les dénonce, est soutenu par Necker et emprisonné par Amelot et Lenoir. Son arrestation faillit faire une émeute.

Dessan de Montazau, officier de marine, obtient la promesse du commandement d'un vaisseau de soixante-quatre, armé par des particuliers. Cette promesse n'est pas tenue, on en donne le commandement à un autre. Montazau s'emporte, se fâche, et on lui attribue ce propos qu'il fera prendre le vaisseau par l'ennemi à sa sortie du port. Sur ce propos on l'arrête, il nie l'avoir tenu, on ne lui prouve pas le contraire ; malgré cela on le met à la Bastille, où sa femme, après de longues sollicitations, obtient sa mise en liberté.

Guillaume Debure, un des libraires les plus estimés de Paris, est désigné par le garde des sceaux pour estampiller, de concert avec un inspecteur de police, les ouvrages contrefaits de ses confrères. Sa conscience se refusait à se faire délateur ; rien ne l'obligeait à accepter cette mission, il la refuse. Le ministre le mande auprès de lui et insiste. Debure refuse encore par les plus nobles motifs. On lui fait signifier une ordonnance royale : le courageux libraire proteste contre elle et n'obéit pas. Trois jours après, il est mis à la Bastille.

Certes, s'il y eut jamais abus de pouvoir ce fut celui-là. Aussi ses confrères s'en émurent ; ils firent des démarches actives auprès du garde des sceaux, qui les écouta à peine; mais le parlement, intéressé à cette cause, menaça de mander devant lui le lieutenant de police Lenoir, pour qu'il eût à rendre compte de l'emprisonnement de Debure. Cette menace rendit au libraire sa liberté.

Enfin, et pour clore la série des prisonniers pour causes diverses que nous avons choisie au hasard, nous citerons Alexis Danouilh. Cet homme venait de recevoir de M. de Castries cinq cents louis pour espionner l'Angleterre. Dénoncé comme voulant trahir le secret de la France, il est jeté à la Bastille, interrogé, maltraité malgré ses dénégations, et *mis à la question ordinaire et extraordinaire*, jusqu'à ce qu'il ait avoué l'endroit où il cache les cinq cents louis donnés par le ministre et que les commissaires veulent lui arracher à tout prix. Danouilh ne résista pas à la torture, il rendit tout.

Danouilh fut arrêté le 3 septembre 1782 ; il sortit de la Bastille le 8 février 1783. Il subit la question dans le courant de janvier de cette dernière année. Ce fait répond victorieusement à ceux qui nient qu'on ait trouvé à la Bastille des instruments de torture et qu'on s'en soit jamais servi.

Ceci se passait en 1783, et Louis XVI avait déjà aboli la question. Du reste tous ces emprisonnements dont je viens de dire les causes avaient lieu même après le trop court ministère de M. Malesherbes, qui, durant qu'il exerçait ses fonctions, avait voulu abolir les lettres de cachet.

Un mot sur cet homme de bien dont l'histoire se lie à celle de la Bastille.

Lamoignon de Malesherbes était premier président de la cour des aides, et directeur de la librairie. C'est en cette dernière qualité qu'il favorisa la liberté de la presse, en laissant publier aux écrivains philosophes leurs pensées qu'il partageait sincèrement : « Il favorisait, dit Grimm, avec la plus grande indulgence, l'impression et le débit des ouvrages les plus hardis. Sans lui l'*Encyclopédie* n'eût pas vraisemblablement jamais osé paraître. »

En qualité de premier président de la cour des aides il avait prononcé, à l'époque du parlement Maupeou, des remontrances telles, qu'elles lui valurent l'exil. Il était relégué à sa maison de Malesherbes lorsque Louis XV mourut. Rappelé à Paris à la tête de sa compagnie, par Louis XVI, il reprit ses fonctions à la satisfaction de tous, et fut bientôt désigné par Turgot au roi pour faire partie du ministère. L'opinion publique appuyait ce choix de toute sa force, et Males-

herbes décidé, malgré ses goûts simples et paisibles, accepta et fut nommé au département de Paris.

Il succédait dans cette place au duc de la Vrillière, qui occupait ce ministère depuis cinquante-deux ans. C'était de cette administration que partaient les lettres de cachet. Jamais ministre, comme nous l'avons dit, ne s'était joué autant que lui de la liberté et de l'honneur des Français, par l'abus de ces ordres arbitraires. On a porté à plus de cinquante mille le chiffre des lettres de cachet émanées de ses bureaux. La France applaudissait d'autant plus au remplacement d'un tel homme par Malesherbes, qu'elle n'oubliait pas les énergiques paroles qu'il avait prononcées devant Louis XV lorsqu'il avait demandé la liberté de Monnerat, resté pendant deux ans prisonnier à Bicêtre par une méprise : « Personne, avait-il dit, n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis des fermes.

Malesherbes justifia par sa conduite les opinions qu'il avait émises. Son premier soin fut de proposer au roi l'abolition des lettres de cachet ; mais craignant de ne pouvoir l'obtenir, il créa un tribunal de famille pour juger les cas où ce moyen rigoureux devait être employé. La théorie de ce tribunal est expliquée dans deux Mémoires de lui, l'un *sur les arrêts de surséance et de sauf-conduit,* l'autre *sur les ordres donnés au nom du roi.* En attendant il prit connaissance des causes de la détention des prisonniers, visita les prisons et fit élargir ceux qui lui parurent innocents, ou assez punis par le temps de leur captivité.

L'histoire constate en effet que Malesherbes visita Vincennes et Bicêtre ; des détails nous sont parvenus à cet égard, mais aucun n'existe relativement à sa visite à la Bastille.

Parmi les nombreux ouvrages que nous avons consultés à cet égard, un seul, celui de M. Lisles de Sales, intitulé : *Malesherbes*, la mentionne dans ces termes :

« A peine arrivé au ministère, sans s'ouvrir ni à Turgot, ni à Maurepas, et ne prenant conseil que de son cœur, il se fit ouvrir les portes de la Bastille. Là il interrogea les prisonniers d'Etat, fit sortir ceux qui étaient évidemment innocents, ainsi que ceux qui par la longueur de leur captivité, se trouvaient trop punis, et ordonna que des soins délicats et des attentions touchantes consolassent les infortunés que leurs délits bien constatés l'empêchaient de faire élargir. »

En l'absence de tout autre détail sur cette visite, nous sommes forcés d'avoir recours aux registres de la Bastille, que nous avons sous les yeux et où sont mentionnées les entrées et les sorties des prisonniers. Nous voyons qu'à l'époque du ministère de M. de Malesherbes, il y avait dix-sept prisonniers à la Bastille. Il y a en eut quatre de délivrés, deux de transférés dans d'autres prisons, un d'exilé.

Sans vouloir atténuer ici les actes de l'homme vénérable dont la mémoire sera toujours glorieuse pour la France, je suis forcé de dire que parmi les dix prisonniers qui restèrent alors à la Bastille et dont j'ai les noms sous les yeux, pas un n'était convaincu d'un crime, ou d'un délit, pas un n'avait subi plus d'un interrogatoire, pas un ne fut jugé plus tard.

Il y a même plus : des lettres de cachet furent délivrées durant le ministère de M. de Malesherbes, et pendant les neuf mois de son administration, onze nouveaux prisonniers entrèrent à la Bastille.

Que se passa-t-il donc dans cette prison mystérieuse lors de sa visite? quels prisonniers vit-il? qui lui révéla leurs délits? qui lui prouva leurs crimes? Bertin de Frateaux y gémissait depuis 1752, il y est mort en 1779 ; le Gay y est entré depuis 1757, et y mourut également en 1782 ; enfin, Tavernier, entré en 1759, n'en fut délivré qu'à la prise de la forteresse. Malesherbes a-t-il vu ces prisonniers et les a-t-il laissés dans les fers quels que fussent leurs crimes d'ailleurs, l'un après vingt-trois, l'autre après dix-huit, le dernier après seize ans de captivité?

C'est ce qui est impossible à croire.

Ces prisonniers et bien d'autres sans doute furent soustraits à ses yeux dans les replis de cet antre profond, de même que les onze lettres de cachet qui conduisirent de nouveaux prisonniers à la Bastille furent sans doute mises à exécution à son insu. Je citerai à l'appui de ce raisonnement les paroles prononcées par Malesherbes lui-même lorsqu'il eut quitté le ministère :

« Je n'avais pas songé que l'appui du roi

est le plus faible de tous ceux qu'un ministre réformateur peut obtenir. Nous avions bien le roi pour nous, M Turgot et moi, mais la cour nous était contraire, et les courtisans sont beaucoup plus puissants que le roi. »

Après cela, je dirai que, bien que les intentions de Malesherbes fussent pures et bienfaisantes quant à la Bastille, les victimes entassées dans cette prison ne s'en ressentirent que très-peu, et cette atténuation à leurs maux, ce respect pour la liberté individuelle qu'avait voulu imprimer Malesherbes, ne firent que rendre les ministres qui restèrent au pouvoir plus despotes et plus arbitraires. Malesherbes en quittant le ministère, avait aussi donné la démission de sa place de directeur de la librairie. Dès ce moment il n'est pas de persécution qu'on n'ait fait subir aux hommes de lettres, aux libraires, aux colporteurs, et il n'est pas de cause qui ait fourni plus de prisonniers à la Bastille sous ce règne. Une autre affaire avait précédé celle-là : c'était l'affaire des grains, et l'émeute qui éclata à Pontoise à cette époque, quelque temps avant que Malesherbes fût ministre, et toujours par suite du pacte de famine.

M. Saffray de Boslabbé, conseiller du roi au bailliage de Pontoise, Daniel Doumerc, chargé de l'approvisionnement des blés, Sorin de Bonne, Thomas Blaison, Jacques de l'Épine, et tant d'autres, furent emprisonnés à la Bastille comme soupçonnés d'y avoir pris part. Jeanne Tourquebioux, qui fut trouvée endormie sur un banc du parc de Versailles, déguisée en homme, fut aussi arrêtée comme ayant pris ce costume pour courir à l'émeute.

A ces deux affaires s'en joignirent deux autres : celle des députés de Bretagne, et celle du collier de la reine. Voilà les motifs de captivité à la Bastille sous Louis XVI, dont il nous reste à rendre compte. Mais avant, nous devons parler de l'homme qui fut le dernier gouverneur de la Bastille, et qui paya de sa tête cette place qu'il avait tant ambitionnée.

Le passage de Malesherbes au ministère avait éveillé la susceptibilité du roi et ranimé le courage des écrivains sur les lettres de cachet. M. de Maurepas et ses collègues ne voulaient ni renoncer à ce moyen de gouverner, ni en user d'une manière plus sobre. Le plus grand mystère et l'obéissance la plus passive leur étaient donc nécessaires à la Bastille, surtout dans la personne du gouverneur. M. de Jumilhac occupait toujours cette place, et quoiqu'il eût secondé les ministres pour faire échouer les tentatives de Malesherbes, il ne présentait pas les garanties de bassesse et de cupidité qu'on exigeait dans un chef de porte-clefs. Il était d'ailleurs naturellement porté à l'indulgence envers les prisonniers, et était secondé et même surpassé en cela par M. de Losme, un des officiers de l'état-major. Plusieurs fois on lui fit entendre qu'il devrait donner sa démission ; il refusa toujours. On craignait de le contraindre : cet homme savait tant de choses ! On résolut alors de lui faire trouver un bon prix de sa place, ce qui n'était pas sans exemple.

Parmi les hommes titrés qui sollicitaient le gouvernement de la Bastille, se trouvait le capitaine Jourdan, marquis de Launay. Cet officier prétendait avoir des droits à cette place par sa naissance et son aptitude. En effet, fils de l'ancien gouverneur de ce nom que nous avons vu, il était né à la Bastille en 1740, et répétait sans cesse que, quoique jeune encore, il avait reçu de son père les conseils et les principes nécessaires pour faire un parfait gouverneur de prison d'Etat.

Nul doute que si son père avait eu une plus longue carrière, de Launay eût obtenu la survivance de sa place ; mais son père mourut neuf ans après la naissance de son fils, et celui-ci ayant été destiné, pour commencer, à la carrière militaire, avait été d'abord mousquetaire noir, officier de gardes, et enfin capitaine à la suite d'un régiment de cavalerie. Mais rien de tout cela ne pouvait satisfaire son ambition.

La Bastille était son rêve, et il voulait à tout prix en acquérir le gouvernement. Il avait bien ses motifs pour cela : son père, qui n'en avait été gouverneur que vingt-deux ans, lui avait laissé une fort belle fortune qu'il y avait acquise; mais cette fortune, il avait été obligé de la partager avec un frère qui était dans ce temps-là au service du prince de Conti ; de Launay voulait la rétablir tout entière et la tripler, s'il était possible, à la même source où son père l'avait puisée. M. de Maurepas, sans cesse sollicité par lui, le manda au ministère, et

après avoir sondé ses dispositions, lui reconnut les qualités nécessaires à l'emploi qu'il demandait. Dès lors, réunissant son influence à celle du prince de Conti, gagné par le frère, il parvint à arracher à M. de Jumilhac sa démission aux conditions suivantes :

De Launay compta à M. de Jumilhac cent mille écus, et maria au fils de ce dernier, sa fille, qui était déjà considérée comme une riche héritière. Il fit en outre dix milles livres de pension à son frère, qui lui avait vendu la protection du prince de Conti. Ce marché exhorbitant mettait le nouveau fonctionnaire dans la dure nécessité de récupérer ces sommes énormes dans son gouvernement. Il ne manqua pas de le faire par toutes sortes d'exactions, comme nous allons le voir.

Du reste, un des scandales de cette époque était la vénalité des places, même à la Bastille. On en faisait marché depuis celle du gouverneur jusqu'à celles de porte-clefs, vendues publiquement neuf cents francs de rente viagère. Sur combien de sang et de larmes cet or n'était-il pas prélevé !

M. de Launay fut installé dans son gouvernement de la Bastille en octobre 1776. Le nouveau gouverneur avait promis aux ministres et au lieutenant de police une obéissance passive à leurs ordres, à leurs fantaisies, à leurs caprices; il tint religieusement sa parole. Il n'y eut jamais de séide plus rampant et plus bas. Mais, comme il arrive toujours aux gens de cette trempe, il s'en vengea sur les prisonniers et sur les subalternes. Dès son entrée, le régime le plus sévère, le plus tyrannique pour tout le monde, fut établi à la Bastille; dur et hautain envers les employés, brutal, arbitraire et odieux envers les prisonniers, il ajoutait, sous prétexte qu'il répondait de leurs personnes, mille tracasseries, mille privations, mille cruautés à leur captivité déjà si pénible.

Despote orgueilleux et imbécile, il régnait en tyran dans cet enfer dont il était absolu souverain comme Satan dans le sien, heureux au bruit des chaînes et des gémissements, à l'aspect des douleurs et des larmes. La parcimonie était surtout sa vertu favorite. Pour récupérer au centuple le prix de la charge qu'il avait achetée, il mesurait à tous l'eau, le pain, le feu, les vêtements et les meubles. Quand il n'avait pas assez de prisonniers et que ses revenus diminuaient, il s'en plaignait et en demandait d'autres. Ceux qu'il avait, il les gardait sous mille prétextes, ou faisait contre eux des rapports journaliers qui retardaient l'ordre de leur mise en liberté et lui rapportaient quelques journées de plus. La correspondance qu'on a trouvée en a fait foi, et la preuve de tout ce que je dis est dans la haine que portaient au gouverneur ses subalternes, qui égalait presque celle des prisonniers.

Pour qu'on soit plus à même d'en juger, je vais donner ici une idée du régime et de l'ordre établi dans cette prison d'Etat sous ce gouverneur, ordre et régime qu'il avait portés à l'apogée de la perfection, et qui existaient quand la Bastille a été anéantie.

Et d'abord il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les dispositions matérielles de cette prison, et d'ajouter à la description qui en a été faite dans le second volume, tous les changements survenus depuis 1559.

L'entrée avait été conservée par la rue Saint-Antoine. Seulement au-dessus de la porte était un magasin considérable d'armes qui, quelque temps avant la prise de cette forteresse, avaient été transportées aux Invalides. Derrière cette porte, à laquelle veillaient jour et nuit deux sentinelles, se trouvait une première cour extérieure dans laquelle étaient les casernes des Invalides, les écuries et remises du gouverneur.

On pouvait également arriver à cette première cour en traversant le jardin de l'Arsenal et la cour de Lorme. En 1634, on avait creusé un premier fossé qui séparait la première cour de la seconde, où était l'hôtel du gouverneur, et de là on arrivait jusque dans la cour intérieure de la Bastille. Un changement était survenu dans cette cour.

Elle était terminée au fond par un bâtiment moderne, qu'une inscription en lettres d'or sur du marbre noir, placée au-dessus de la porte, annonçait avoir été construit en 1761 sous le règne de Louis XV et sous le ministère de Phellipeaux de Saint-Florentin, ministre de Paris, par M. de Sartines, alors lieutenant de police, pour le logement des officiers de l'état-major.

Les prisons étaient toujours les mêmes.



Madame de L[illegible]

Seulement au lieu de deux ou quelquefois trois ouvertures qu'il y avait pour respirer, on n'en avait laissé qu'une rendue plus étroite, et M. de Launay avait fait mettre partout des doubles grilles depuis l'évasion de la Condamine, comme nous l'avons vu.

Un autre changement important qu'on avait fait au profit du gouverneur, était la transformation du vieux bastion à oreillons en un vaste et délicieux jardin rempli de fleurs, d'arbres fruitiers et de jets d'eau. Les curieux qui étaient admis à visiter la Bastille le jour de la Fête-Dieu, ne pouvaient se lasser de l'admirer, et quand ils sortaient de là, persuadés que ce jardin servait à la promenade des prisonniers, qu'ils habitaient des chambres pareilles à celles occupées par l'état-major, ils étaient convaincus que l'on était rempli de soin et d'humanité pour eux. Cette opinion existe encore de nos jours chez quelques personnes, malgré tout ce qui a été publié sur la Bastille et qu'on a attribué à l'esprit de parti. Nous allons la détruire par le seul résumé du régime qu'on y observait.

Voici l'état du personnel de la Bastille à cette époque, avec la date de promotion de divers officiers.

1776. M. le marquis de Launay, capitaine et gouverneur.
1768. M. le Chevalier de Saint-Sauveur, lieutenant pour le roi.
1749. M. Chevalier, major.
1775. M. Bailly de Gallardon, adjoint en survivance.

1762. M. de Losme Sorblay, officier adjoint à l'état-major.
1765. M. Larcher d'Aubencourt, ingénieur en chef.
1768. M. Delon de Lassaigne, médecin du roi.
1750. M. Lecoq, chirurgien et apothicaire major.
1779. M. Bottin des Essarts, chapelain du château.
M. Macuralion, honoraire.
M. l'abbé Fraverry, honoraire.
M. l'abbé Taff, confesseur.
M. l'abbé Duquesne, en survivance.
M. Martin, commis des archives.
1774. M. Chenon père, commissaire,
1775. M. Lefèvre, entrepreneur des bâtiments du roi et de la Bastille.

A ce personnel il faut ajouter quatre porte-clefs, un cuisinier, quatre marmitons, un concierge, les invalides et leurs bas officiers, les canonniers et leur commandant, qui n'étaient pas toujours de service et qui d'ailleurs étaient étrangers aux prisonniers.

Ce nombreux personnel était rétribué comme doit l'être toute charge où l'or rachète la honte. On a vu ce que valait la charge de gouverneur, outre ses appointements, et nous allons voir les nouveaux profits que faisait celui-ci. Le lieutenant du roi, dont la finance était de 60,000 livres, en avait 5,000 d'appointements; le major 4,000; l'aide-major 1,500; le chirurgien 1,200. Le médecin avait rang de major; les nombreux aumôniers aussi. Le traitement fixe des porte-clefs était de 300 livres. La garnison permanente était de cent hommes. Les soldats avaient une haute paye de dix sous par jour; on leur fournissait en outre le sel, les lumières, le chauffage et la chaussure. Tout le monde, excepté eux, était nourri à la Bastille aux frais du roi. Si l'on ajoute à cela les habits et les remèdes, dont les comptes étaient toujours si enflés, les vacations des commissaires pour les semblants d'interrogatoire, l'or donné aux espions pour dénoncer, aux exempts pour arrêter les prisonniers, on verra l'importance des chiffres de la dépense et des revenus de la Bastille.

Voici les principales dispositions de la consigne qui était affichée au corps de garde.

Art. III. Les bas officiers doivent s'appliquer à connaître la figure et le nom de tous les domestiques et autres personnes qui entrent et sortent journellement du château.

Art. VIII. La sentinelle ne doit pas perdre de vue les prisonniers qui se promènent dans la cour. Il faut qu'elle ait une attention continuelle à remarquer s'ils jettent ou laissent tomber papier, billet, paquet ou autres choses quelconques; elle empêchera qu'ils n'écrivent sur les murailles, et rendra compte de tout ce qu'elle aura remarqué pendant le temps de sa faction.

Art. X. Les corps de garde fourniront quatre fusiliers pour poser au bas des escaliers, lorsqu'on servira les prisonniers à dîner à onze heures du matin et à souper à six heures du soir, de même que dans d'autres cas, si on en a besoin.

Art. XIII. A l'arrivée d'un prisonnier, soit de jour, soit de nuit, le commandant de poste fera entrer toute sa troupe dans le corps de garde et aura attention qu'il ne soit vu ni ne parle à personne.

Les modèles d'entrée étaient ainsi conçus :

MODÈLE D'ENTRÉE.

Ordre contresigné du..... en date du.....

« Cejourd'hui (le jour, le mois, l'année, l'heure) le sieur .... est entré à la Bastille par ordre du roi, conduit par le sieur .... Le sieur .... avait sur lui, tant en or qu'en argent, bijoux, etc., et à l'égard des papiers les avons mis sous enveloppe, scellés du cachet du château, lequel paquet il a étiqueté autour du cachet et signé de sa main. Le sieur .... n'ayant d'autres effets sur lui, a signé sadite entrée jour, mois et an que dessus. »

Cet ordre indique assez la formalité dont on usait envers les prisonniers à leur entrée et dont nous avons eu d'ailleurs occasion de parler plusieurs fois dans le cours de cette histoire. Quand elle était remplie on le conduisait, comme dit Linguet, dans *une des loges de cette ménagerie*. Là il trouvait pour tous meubles deux matelas rongés des vers, un fauteuil de canne, qui la plupart du temps ne tenait qu'avec des ficelles, une cruche pour l'eau, deux pots de faïence et deux pavés pour soutenir le feu.

Les murs étaient tapissés en outre d'inscriptions, mises là par divers prisonniers, lugubres ou désespérées pour la plupart, et qu'on se gardait bien d'effacer jamais.

Le premier besoin d'un prisonnier quand il était seul était d'écrire. Il fallait qu'il en demandât la permission au lieutenant de police. Souvent elle était refusée, quelquefois elle était accordée. Alors on lui donnait en petite quantité du papier dont on prenait reçu et qu'il fallait à tout prix représenter écrit ou blanc.

Il existe sur le registre des ordres du roi, déposé aux archives de l'hôtel de ville, la pièce suivante, qui est de l'époque que nous traitons.

« J'ai reçu de monsieur le major six feuilles de papier commun et quatre feuilles de papier à lettre *dont je rendrai compte*. Ce 13 juillet 1784. *Signé :* Brissot de Varville. »

Mais une règle plus cruelle encore, c'est que les lettres, mémoires, réclamations, ne sortaient de la Bastille qu'avec la permission du gouverneur. Si elles l'attaquaient, lui ou ses employés, elles étaient brûlées ; si elles s'adressaient à des amis, à des parents, à un père, une mère, une épouse, elles étaient mises aux archives de la Bastille, d'où elles ne sortaient plus ; un nombre immense en a été retrouvé au 14 juillet, entre autre celle du prisonnier Quéret Demery, qui se terminait en ces termes : « Si pour ma consolation monseigneur voulait m'accorder, au nom de la très-sainte Trinité, que je puisse savoir des nouvelles de ma chère femme, seulement son nom sur une carte, pour me faire voir qu'elle est encore de ce monde. C'est la plus grande consolation que je puisse recevoir, et je bénirai à jamais la grandeur de monseigneur. »

Mais tout était inutile dans cet affreux séjour.

Une autre règle était établie pour les visites concernant les prisonniers ; elles n'avaient lieu que très-rarement, même dans le cas où le prisonnier était l'objet d'une procédure. Dans les autres cas, tous exceptionnels, le visiteur arrivait muni d'une lettre du lieutenant de police, dans laquelle le nombre et la durée des entrevues étaient fixés. Elles se faisaient en présence d'un ou deux témoins, qui se tenaient entre le prisonnier et la personne qui venait le voir. Cette personne ne pouvait lui parler d'aucun objet de sa détention.

C'est pour ce motif que madame de Montazau usa d'une ruse assez ingénieuse pour faire savoir à son mari les espérances qu'elle avait de sa délivrance, dans la visite qu'on lui permit de lui faire. M. Delaunay lui-même était présent, et il n'y avait pas moyen de rien dire. Madame de Mautazau avait amené avec elle un petit chien ; tout en le caressant elle lui parla portugais, comme s'il n'obéissait qu'à cette langue, et instruisit dans cet idiome son mari des démarches qu'elle avait faites. Mais M. de Launay, qui avait tout l'instinct d'un geôlier, crut s'apercevoir de la tromperie et dit à madame de Montazau en la congédiant :

— Madame, il est inutile de ramener votre chien s'il n'entend pas le français.

Le jour même on rendait compte au lieutenant de police des entrevues qui avaient eu lieu et de ce qui s'y était passé. La lettre suivante du major Chevalier en est la preuve :

« J'ai l'honneur de vous informer que le sieur Billard a travaillé hier après-midi avec le sieur Perrin, depuis six heures après-midi jusqu'à plus de neuf heures du soir.

« Ce matin M. de la Monnoye a vu et parlé au sieur l'abbé Grisel pendant une bonne demi-heure.

« Le sieur Moncarré a vu et parlé cette après-midi à madame sa femme, suivant votre ordre.

« J'ai remis aux sieurs Grisel et Ponce de Léon à chacun une lettre, suivant votre ordre du 28 de ce mois.

« Je suis, etc. »

Ce sont toutes ces règles qui ont suggéré à Linguet, prisonnier à l'époque où M. de Launay était gouverneur, les réflexions suivantes, qui sont bonnes à méditer :

« Le premier article de leur code, dit-il, c'est le mystère impénétrable qui enveloppe toutes leurs opérations, mystère qui s'étend jusqu'à laisser du doute, non-seulement sur la résidence, mais sur la vie de l'homme disparu entre leurs mains ; mystère qui ne se borne pas à interdire sans exception tout accès auprès de lui, aux nouvelles qui pourraient ou le consoler ou le distraire, mais qui empêche également qu'on ne puisse vérifier où il est ni s'il est encore.

« L'homme qu'un officier de la Bastille voit tous les jours, il soutient sans rougir, quand on lui en parle dans le monde, qu'il ne l'a jamais vu ni connu.

« Quand mes amis sollicitaient, auprès du ministre chargé du département de ces oubliettes, la permission de me voir, il répondait comme un homme étonné même qu'on pût me croire à la Bastille. Le gouverneur a souvent juré à plusieurs d'entre eux, *sur son honneur* et *foi de gentilhomme*, que je n'y étais plus, que je n'y avais pas été huit jours. »

Voilà quel était alors l'état moral du prisonnier à la Bastille : continuons à montrer son état matériel.

On a déjà vu quel était l'ordinaire de la Bastille, et combien le gouverneur devait gagner sur cet objet. M. de Launay voulait gagner davantage, et s'était en outre rabattu sur le chauffage. Autrefois on donnait à discrétion aux prisonniers du bois pour se chauffer, M. de Launay avait restreint la ration à six *allumettes* par jour. Nous allons puiser de plus amples détails sur tout cela dans une lettre de Pellissery au major de Losme, qui avait des bontés pour ce prisonnier, et qui lui avait permis de lui porter ses plaintes en confidence.

« Vous n'ignorez pas, monsieur, écrivait-il, que depuis sept ans je suis enfermé dans le triste appartement que j'occupe dans ce château, large de dix pieds en tous sens dans son octogone, élevé de près de vingt, situé sous la terrasse des batteries, d'où je ne suis pas sorti la valeur de cinq heures en diverses reprises. Il y règne un froid horrible en hiver, malgré le feu médiocre qu'on y fait dans cette saison, toujours avec du bois sortant de l'eau ; sans doute par un raffinement d'humanité, pour rendre inutile le faible mérite ou l'assistance d'avoir un peu de feu pour tempérer le régime de l'appartement. Dans la belle saison, je n'ai respiré l'air qu'à travers une fenêtre percée dans une muraille épaisse de cinq pieds, et grillée de doubles grilles en fer, à fleur de mur, tant en dedans qu'en dehors de l'appartement. Vous n'ignorez pas encore que je n'ai jamais eu, depuis le 3 juin 1777 jusqu'au 14 janvier 1784, qu'un méchant lit; je n'ai jamais pu faire usage du garniment, tant il était déchiré, percé de vers, chargé de vilenie et de poussière, et une méchante chaise de paille des plus communes, dont le dossier rentrait en dedans du siége et brisait les épaules, les reins et la poitrine.

« Pour couronner les désagréments d'une situation aussi triste, on a eu la cruauté de ne me monter tous les hivers que de l'eau puante et corrompue, telle que celle que la rivière verse, dans ses inondations, dans les fossés de ce château, où elle grossit ses ordures et sa malpropreté de tous les immondices que versent dans les fossés les divers ménages logés dans l'Arsenal de même que dans le château.

« Pour mettre le comble à ces atrocités, pendant plus de trente mois avant votre arrivée l'on ne m'a jamais servi que du pain le plus horrible du monde, dont j'ai été cruellement incommodé, accompagné, les trois quarts du temps, de tous les rebuts et dessertes de la table des maîtres et des domestiques, et le plus souvent de ces restes puants et dégoûtants qui vieillissent et se corrompent dans les armoires d'une cuisine. — A l'égard du pain, tous les printemps, tout l'été, tout l'automne de l'année dernière, jusqu'au 15 décembre, l'on ne m'a monté que du pain le plus horrible du monde, pétri de toutes les balayures de farine du magasin du boulanger, dans lequel j'ai constamment trouvé mille graillons, gros comme des pois et des fèvres, d'un levain sec et dur, jaune et moisi, qui désignait assez que ce pain était commandé exprès et qu'il était tout composé des échappées ou restants qui s'attachent contre le bois de la machine où l'on pétrit et que l'on raclait soigneusement après qu'elles s'étaient aigries. Moi, qui ne suis pas difficile à contenter, nombre de fois j'ai eu de la peine à manger la seule moitié de la croûte du dessus, bien sèche et bien émiettée.

« J'ai eu plusieurs fois la démangeaison de vous en parler, mais n'ayant rien pu gagner à l'égard de l'eau, même depuis votre arrivée, et mes plaintes à ce sujet m'ayant occasionné une scène des plus désagréables avec M. le gouverneur, j'ai gardé le silence pour éviter toute nouvelle altercation. J'attribue la violente secousse de douleurs et de convulsions que j'ai ressenties dans tous mes membres pendant quatre heures, le 19 octobre, dans la nuit, et qui me tiennent en crainte d'une paralysie dans le bras droit et dans les jambes, à ce mauvais

pain; je lui attribue cette crise, de même que les ressentiments que j'ai encore quelquefois et l'horrible dépôt qui s'était formé dans mes jambes, dans mes pieds et mes mains tout cet hiver, ayant eu constamment six doigts de mes deux mains empaquetés, et mes deux jambes depuis deux doigts au-dessus de la cheville jusque dans tout le dessus et le dessous, et les cinq doigts des pieds percés chacun de quinze à vingt trous. M. le chirurgien, à qui je les ai montrés plusieurs fois, pourra vous confirmer cette vérité. »

Pellissery n'était pas traité avec plus de rigueur que les autres prisonniers. Il subissait le régime ordinaire de la Bastille, et sa sincérité ne peut pas être révoquée en doute, lorsqu'il adressait sa lettre au major, qui pouvait facilement vérifier s'il en imposait, lui en savoir mauvais gré, et ne plus chercher à adoucir sa position. Il est donc bien constant que les prisonniers de cette époque étaient logés, meublés, nourris, désaltérés et chauffés ainsi qu'on vient de le voir.

Quant aux vêtements, on en usait de même. Le gouverneur avait pour cela un crédit ouvert au ministère, et il cherchait



à bénéficier sur cet article comme sur tout le reste. Linguet, arrêté le 27 septembre, au moment où il se rendait à la campagne, n'emporta à la Bastille que les simples vêtements qu'il avait sur le corps. Ce ne fut qu'à la fin du mois de novembre qu'il obtint des vêtements qui pussent le garantir du froid. Encore les premiers objets qu'on lui fit passer étaient-ils faits avec une telle économie qu'il essaya en vain de les mettre.

Cela ressemblait, dit-il, à une layette d'enfant. Il s'en plaignit à M. de Launay, et surtout d'une paire de culottes qui étaient trop étroites et qui ne pouvaient lui servir. M. de Launay lui répondit devant d'autres officiers présents à cette scène, *qu'il pouvait s'aller promener; qu'il se moquait de ses culottes; qu'il ne fallait pas se mettre dans le cas d'être emprisonné à la Bastille, ou savoir souffrir quand on y était.*

M. de Launay employa, pour faire cette humaine réponse, des expressions qui saliraient nos pages si nous les répétions. Il paraît que, sous son administration, cela faisait aussi partie du régime, car on les lui a souvent reprochées. Le blanchissage n'était pas mieux exécuté. La blanchisseuse en titre recevait du roi, trois sous par chemise; elle affermait son brevet à un

sous-traitant qui lui en abandonnait le tiers et grattait le reste à deux sous par pièce. Quant aux instruments nécessaires à la toilette, il n'en était laissé aucun aux prisonniers. Deux fois par semaine un perruquier venait les raser devant les porte-clefs, quand ils avaient obtenu la permission de l'être ; car on n'accordait pas à tous cette faveur, et on a retrouvé une infinité de lettres demandant cette grâce au lieutenant de police, derrière lesquelles sont inscrits ces mots qui seraient plaisants, s'ils n'étaient atroces : « *Je veux bien qu'on le rase.* » Il en était de même quand la crue des ongles incommodait par trop ; le porte-clefs confiait une paire de ciseaux, émoussée, au prisonnier qui faisait l'opération devant lui.

Avant le dîner, avec un couteau émoussé encore et qu'il remportait, le porte-clefs coupait en morceaux les viandes et le pain. C'était du reste à ce service que se bornaient ses soins. Depuis l'arrivée de M. de Launay, le prisonnier était obligé de faire seul son lit et de nettoyer sa chambre. On craignait que le porte-clefs ne restât trop longtemps dans la prison, et ne se familiarisât trop avec celui qu'il gardait.

« Ainsi, dit justement Linguet, le vieillard, l'infirme, la femme délicate, étrangers à ces manipulations, l'homme opulent, qui ne les connaît pas mieux, sont tous soumis à la même étiquette. »

Pour la promenade accordée à quelques prisonniers, voici comment elle se passait à cette époque.

Avant M. de Launay, on accordait celle du jardin. Mais ce gouverneur en ayant loué les fruits et les légumes, il avait fait interdire la promenade dans ce lieu. Restait celle des tours, où du moins on pouvait respirer un air pur pendant quelques minutes. Mais cela entraînait trop de surveillance, employait trop de monde ; M. de Launay l'avait fait supprimer également ; les promenades avaient donc lieu dans la cour.

« C'est un carré de seize toises sur dix, dit Linguet ; les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds d'élévation, sans aucune fenêtre, de sorte que, dans la réalité, c'est un large puits, où le froid est insupportable l'hiver, parce que la bise s'y engouffre ; l'été, le chaud ne l'est pas moins, parce que l'air n'y circule pas, le soleil en fait un vrai four. C'est là le lycée unique où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas), peuvent, chacun à leur tour, se dégorger pendant quelques moments de la journée de l'air infect de leurs habitations.

« Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser, qui les rend si douloureuses, se relâche même pendant ces courtes absoutes continue-t-il : d'abord on conçoit quelle promenade ce peut être qu'un semblable espace, sans abri quand il pleut ; où l'on n'éprouve des éléments extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux ; où dans l'apparence d'une ombre de liberté, les sentinelles dont on est entouré, le silence universel, et l'aspect de l'horloge à laquelle seule il est permis de le rompre, ne rappellent que trop la servitude.

« C'est une remarque curieuse : l'horloge du château donne sur cette cour. On y a pratiqué un beau cadran ; mais devinera-t-on quel en est l'ornement, quelle décoration on y a jointe? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps. Les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme, et, pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes, l'artiste, guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modeler un homme et une femme. Tel est le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont récréés. »

Ce n'est pas tout : dans cette cour était, comme nous l'avons dit, le bâtiment moderne où demeuraient les officiers de l'état-major et où étaient les cuisines. A chaque instant, soit pour les visites faites à ces officiers, soit pour le service de ces cuisines, on était obligé de traverser cette cour. Alors dès que le factionnaire entendait frapper, il interrompait la promenade du prisonnier en lui criant : « Au cabinet ! » La pièce que l'on appelait ainsi était une salle basse et obscure ressemblant fort à un cachot. Le prisonnier était obligé de s'y enfermer en toute hâte, d'en clore la porte de manière à ne pas voir et à ne pas être vu, et d'y rester jusqu'à ce qu'un nouveau cri

du factionnaire l'en fît sortir. Cet inconvénient ressortait surtout les jours où madame de Launay prenait des bains; c'était là qu'elle avait choisi sa salle. Or à chaque instant la cour était traversée par les laquais qui portaient l'eau, les femmes de chambre qui portaient le linge, madame de Launay elle-même qui se rendait à sa baignoire, et à chaque instant aussi ce cri : « Au cabinet! » venait troubler la promenade du pauvre prisonnier.

« Ailleurs, dit Linguet, les bains donnent de la santé ou préparent des plaisirs. Une gouvernante de la Bastille n'a point la crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir.

« J'ai souvent compté que sur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avait trois quarts d'heure consumés dans l'inaction cruelle et humiliante du cabinet. »

Les prisonniers qui ne jouissaient pas de la faveur de cette promenade ne sortaient de leur prison que lorsqu'on les conduisait à la chambre du conseil, pour y être interrogés.

Alors c'étaient de nouvelles mesures.

« Quand on juge à propos, dit encore Linguet, de faire descendre un captif, soit pour un interrogatoire, s'il est assez heureux pour en subir, soit pour voir le médecin, s'il n'est pas assez malade pour être obligé de l'attendre dans sa caverne, soit par un simple caprice du gouverneur, il ne trouve partout que le silence des déserts et l'obscurité. Un croassement funèbre du porte-clefs qui le guide, fait disparaître tout ce qui peut le voir ou être vu de lui. Les fenêtres du corps de logis où se recèle l'état-major, où sont les cuisines, où sont admis les étrangers, se cuirassent à l'instant de rideaux, de volets, de jalousies, et l'on a la cruauté de ne procéder à cette opération que quand il est à portée de s'en apercevoir. Ainsi tout lui rappelle qu'à deux pieds de lui il y a des hommes, et des hommes qu'il aurait peut-être le plus grand intérêt de voir, puisqu'on apporte un si grand soin à les lui cacher, ce qui multiplie ses angoisses à raison de ses attachements. »

En effet, avant M. de Launay, chaque officier de l'état-major pouvait visiter quelquefois un prisonnier, causer avec lui, rompre un instant sa solitude. Ce gouverneur défiant et tyrannique avait défendu cela.

Linguet parle, dans le morceau que nous venons de citer, des visites du médecin. Sous ce rapport, la prévoyance de la Bastille était inhumaine. Les prisonniers enfermés sous doubles portes, dans des donjons ou dans des chambres, n'avaient d'autres moyens d'appeler du secours, si un accident leur arrivait hors le cours des trois courtes visites des porte-clefs, que celui de crier de manière à être entendus de la sentinelle qui se promenait, par-delà le fossé, sur le chemin de ronde. Si c'était pendant la nuit, il fallait aller réveiller le major pour donner l'ordre au porte-clefs de monter. S'il fallait un secours prompt, il était impossible; le croira-t-on? le médecin de la Bastille ne l'habitait pas. Médecin du roi et de Monsieur, il habitait les Tuileries et était les trois quarts du temps à Versailles, où son service l'appelait. En son absence personne n'avait droit de le suppléer, personne ne pouvait le prendre.

Lorsque le médecin avait enfin vu le malade, lorsqu'il avait donné ses ordonnances, le porte-clefs apportait dans sa prison les remèdes sans l'aider à les prendre. Il les laissait sur sa table. C'était à lui à les faire chauffer, à les préparer; lorsque la maladie en était venue à ce point qu'elle nécessitait un garde-malade, on donnait au prisonnier, pour en faire les fonctions, un invalide qui ne pouvait plus sortir de la Bastille une fois qu'il le connaissait. Il fallait déterminer cet homme au poids de l'or et encourir tôt ou tard sa brutalité et ses reproches, car tôt ou tard il se repentait de ce qu'il avait fait, et, devenu espion, il faisait punir le prisonnier à l'aide de faux rapports.

Nous avons vu pour les secours spirituels ce qui en était des confesseurs.

Enfin si le malade venait à mourir, le ministre et le lieutenant de police en étaient officiellement informés par le gouverneur. L'enterrement se faisait de nuit; deux porte-clefs accompagnaient le corps à la paroisse et au cimetière, et signaient le registre mortuaire. On faisait enterrer la personne sous un faux nom, à moins qu'il n'y eût des ordres contraires émanés des ministres.

Telle est la manière dont plusieurs prisonniers sont sortis de la Bastille; mais

voici l'acte qui terminait le plus ordinairement leur captivité.

MODÈLE DE SORTIE ET DE LIBERTÉ.

Ordre contresigné du..... en date du.....

« Le..... étant en liberté, je promets, conformément aux ordres du roi, de ne parler à qui que ce soit d'aucune manière que ce puisse être, des prisonniers ni autres choses, concernant le château de la Bastille, qui auraient pu parvenir à ma connaissance. Je reconnais de plus que l'on m'a rendu l'or, l'argent, papiers, effets et bijoux que j'ai apportés ou fait apporter audit château durant le temps de ma détention; en foi de quoi j'ai signé le présent pour servir et valoir ce que de raison.

« Fait au château de la Bastille (le jour, le mois, l'année) à..... heures. »

Je ne fais pas de réflexion sur ce dernier acte; on a déjà vu comment les officiers de la Bastille l'exécutaient. Nous avons vu nous-mêmes des dossiers originaux, entre autres celui de la Beaumelle, où il est écrit à l'encre rouge, au dos de certains papiers: *A ne pas rendre.*

Certes, si jamais code draconien a régi une prison d'Etat, c'est bien celui dont nous venons de donner les principaux articles. Eh bien! c'était ce code qui était en vigueur lorsque le peuple se rendit maître de la forteresse, c'était de Launay qui en était l'exécuteur, c'était lui qui y avait ajouté les articles les plus saillants.

C'est ce code que subirent une foule de malheureux persécutés à cette époque, comme ils l'avaient été autrefois, arrêtés avec la même facilité, avec la même rigueur.

Outre Lacoste Mézières, Charlotte de Bourmon, Cahaisse, Chambon, dom Desprez, Pierre Desauges, Charles Hu, etc., tous arrêtés comme ayant écrit ou *soupçonnés d'avoir écrit*, soit contre les ministres, soit contre les grands, soit contre les abus, soit contre madame Dubarry, car de son pavillon de Luciennes cette femme exerçait encore son influence, les nommés Mallet, Chambon, Lejai, Rinville, Godefroi, libraires, etc., le furent pour avoir vendu les ouvrages; Jacques Lemaître, Lenormand, Alexis Davin, etc., pour les avoir imprimés; Despré, Antoine Chambon, Desauges, Prot, Legrand, etc., pour les avoir colportés. Parmi ces derniers étaient Lefebvre et sa femme, qui ne savaient pas lire. Enfin Nicolas Tribelin et Edme Jeurvilliers, écrivains publics, dont on avait employé la plume pour faire une copie, furent embastillés comme les autres.

L'abbé Duvernet avait déjà composé deux ouvrages, l'un très-sérieux, *l'intolérance religieuse*, l'autre très-gai, *Guillaume le Disputeur*. Un soi-disant libraire de Hollande se présente chez lui pour lui acheter un manuscrit, l'abbé le lui livre. Ce libraire était le fameux Jacquet, espion de M. Lenoir pour la police des livres. Duvernet apprend la qualité de Jacquet, il court chez le lieutenant de police, se plaint, mais celui-ci lui présente son ouvrage, tronqué, défiguré et imprimé sous son nom en Hollande. Duvernet proteste, mais en vain; il est conduit à la Bastille, où il gémit plusieurs années. Il y a composé une Vie de Voltaire qui est restée.

Sorti une première fois de la Bastille, l'abbé y fut emprisonné une seconde pour avoir composé l'histoire de la Sorbonne. A la question de M. Amelot : De quel droit avez-vous fait l'histoire de Sorbonne? il avait répondu : Du droit qu'à tout homme qui pense de parler d'un corps qui fut autrefois dangereux à l'Etat et qui n'est aujourd'hui qu'inutile.

Ce droit ne fut pas reconnu, et l'abbé Duvernet l'expia sous les verrous.

C'était ainsi que la plupart du temps on opérait envers les hommes de lettres. Louis XV, dont la vie a tant prêté au pamphlet, les avait surtout excités sous son règne. Les ministres et les lieutenants de police avaient établi à grands frais un système d'espionnage qui consistait à acheter l'édition entière de ces œuvres imprimées à l'étranger. Cela nécessitait de fortes dépenses en argent, employé aux voyages d'abord, aux prix de l'édition ensuite, et enfin à la capture de l'auteur présumé. Cet argent ne sortait pas des caisses publiques pour passer tout entier entre les mains des aubergistes et des libraires. Il en restait toujours une part entre les mains des fonctionnaires de toute sorte employés à ce manège.

Il y avait donc une infinité de gens inté-



Cachot du prisonnier à la Bastille.

ressés à conserver cet ordre de choses. Or, pour en arriver là il fallait d'abord créer le pamphlet ; c'est ce que firent les trois quarts du temps Jacquet, comme nous venons de le voir, et un autre espion de police, nommé Goupil, qui, à l'aide de sa femme, jeune et jolie, formait toute espèce d'intrigues et faisait paraître pour les acheter à lui-même toutes sortes d'éditions clandestines d'ouvrages diriges contre la reine et sa jeune cour. Le nommé Delmotte, employé par M. Lenoir dans ce commerce, à qui il avait donné la permission de faire entrer des ballots de livres dans Paris, en avait reçu les instructions suivantes :

« Je vous permets des livres contre Dieu, mais point contre le gouvernement ; contre les apôtres, mais point contre les ministres ; contre les saints, mais point contre les femmes de la cour ; contre les mœurs, mais point contre la police ; et surtout ne laissez rien circuler sans que j'en aie reçu deux exemplaires, afin que je fasse preuve d'activité auprès du ministre. »

Quand M. Lenoir donnait ces instructions il craignait déjà qu'on ne s'aperçût de sa ruse. Cela ne tarda pas en effet : ce commerce devint si scandaleux que le lieutenant de police, prevenu par le ministère, ne put continuer à fermer les yeux. Alors, comme s'il avait été réellement trompé, il sévit contre Jacquet, Goupil et Delmotte. Jacquet et Delmotte furent mis à la Bastille avec toutes les victimes qu'ils y avaient envoyées,

et Goupil à Vincennes, qu'il avait peuplé aussi d'hommes de lettres et de colporteurs; la jeune et jolie femme de ce dernier fut emprisonnée le même jour que son mari; mais on eut soin de les séparer; elle fut enfermée à la Bastille, et la peine du talion devint encore de l'arbitraire, tant était vicieux et despotique le système qui régnait alors.

Parmi les hommes de lettres frappés à cette époque, nous citerons d'abord Brissot de Varville. Il s'était rendu à Londres pour étudier les mœurs et la constitution de ce pays : il publia plusieurs brochures sur ce sujet. A la même époque, s'imprimaient en Angleterre de nombreux pamphlets contre la cour de France et le ministère. L'auteur n'en était pas connu, mais Brissot habitait Londres et y publiait des ouvrages, c'en était assez pour la police. Un rapport où on l'accusait fut fait; il fut arrêté, il nia, on ne prouva pas, et néanmoins on le retint à la Bastille.

Pierre Manuel eut le même sort sur le simple soupçon d'être l'auteur de la *Lettre d'un garde du roi*, brochure piquante et satirique contre toutes les personnes arrêtées dans l'affaire du collier; il était en outre soupçonné d'un crime irrémissible, celui d'avoir vendu les ouvrages de Mirabeau.

Anne Gédéon de Lafite, marquis de Pelleport, avait servi honorablement dans les colonies. Après s'être fait reformer il épousa mademoiselle de Leynard, qui lui apporta une riche dot. Mais des spéculations malheureuses compromirent cette fortune, et un second mariage contracté par son père ruina toutes ses espérances. M. de Pelleport prit alors la résolution énergique de réparer lui seul ce qu'il avait anéanti.

Il envoya sa femme et ses quatre enfants chez une parente au fond de la Suisse, où il assura leur existence pour quelque temps; il partit pour l'Angleterre, afin de récupérer par un travail assidu ce que l'impéritie ou la mauvaise foi des autres lui avaient fait perdre. Arrivé à Londres, il commençait à voir une partie de ses espérances se réaliser, lorsqu'il fit paraître un petit pamphlet intitulé *le Diable dans un bénitier*. Cet écrit, plein d'esprit et de saillies mordantes sur ce qui se passait en France, n'attaquait que par quelques traits piquants MM. Lenoir et de Vergennes. C'en fut assez; le marquis de Pelleport fut jeté à la Bastille, où il passa cinq ans. Sa malheureuse femme, qui ne vivait, elle et ses quatres enfants, que des secours que son mari lui envoyait, manqua bientôt du nécessaire.

Cependant, avec un courage qu'on ne trouve que dans une mère et une épouse, elle se rendit à Paris avec ses enfants pour solliciter la mise en liberté de son mari. Mais ses sollicitations furent vaines; où peut d'ailleurs atteindre la misère, et déjà elle désolait cette famille? Sur le conseil qu'on lui donna, la marquise de Pelleport écrivit au chevalier Pawlet pour lui demander l'admission de ses fils à l'école des orphelins militaires. Le chevalier se rendit chez elle et trouva cette mère et ses quatre enfants tout en larmes; la mère parlait de se tuer avec eux. Ils n'avaient pas mangé depuis un jour. Ému à ce spectacle, le chevalier Pawlet fait venir la marquise de Pelleport dans son école, où il lui donna l'emploi de soigner les petits enfants. Cette dame s'en acquitta pendant quatre ans avec un zèle et une affection qui lui méritèrent l'estime de tout le monde.

Au bout de quatre années, le chevalier Pawlet obtint de M. de Villedeuil, qui venait d'entrer au ministère, l'élargissement du marquis de Pelleport. Ce prisonnier, qui subit toute la rigeur du régime de la Bastille, ne put ni voir une seule fois sa femme, ni correspondre avec elle. L'amertume de sa captivité fut pourtant adoucie par le major de Losme, qui ayant pris le marquis en amitié et plaignant sincèrement son sort, lui prodigua toutes les consolations que les devoirs de sa place, la règle de la maison et l'inquiète sévérité de M. de Launay lui permirent. Le marquis de Pelleport sortit de la Bastille, pénétré de reconnaissance pour lui; il la lui témoigna d'une manière aussi noble que courageuse aux jours de son malheur, ainsi que nous le verrons plus tard.

Un des emprisonnements qui excitèrent le plus de troubles dans Paris fut celui du docteur Hallot, et voici à quelle occasion :

Il s'était établi à Paris une commission de médecins pour entretenir avec la province une correspondance à l'endroit des maladies épidémiques et épizootiques. Cette commission reçut une forme légale par arrêt du parlement, le 29 avril 1776. La Fa-

culté de médecine, qui n'avait vu d'abord dans cette commission qu'un but d'utilité et un moyen d'occupation pour les jeunes médecins, l'encouragea de toute son influence. Mais bientôt les membres eux-mêmes, profitant de l'importance qu'on leur donnait, commencèrent à s'ériger en corps académique, et par lettres patentes du mois d'août 1778, cette commission fut intitulée *Société royale de médecine*. Dès lors les places et les pensions furent pour tous ceux qui appartenaient à cette société. Les membres exclus, et c'était le plus grand nombre, voyant ce corps privilégié élevé au sein de la Faculté, se soulevèrent en masse. Des mots, on passa aux écrits, et Paris fut inondé de pamphets contre la jeune Société royale de médecine.

Le docteur Hallot, qui tenait une place honorable dans la Faculté, voulut tremper dans cette guerre et publia une brochure ayant pour titre · *Dialogue entre un citoyen et un docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, sur la Société royale de médecine.*

Le docteur Hallot vivait très-simplement, avec un petit nombre d'amis, et fréquentait peu de monde. On crut pouvoir frapper impunément sur lui plutôt que sur tous les autres, étayés chacun par de puissants protecteurs. En conséquence, une députation de la société obtint de M. Lenoir, qu'elle avait mis dans ses intérêts en lui donnant le titre d'associé honoraire, une lettre de cachet contre le docteur Hallot. Cette lettre fut mise à exécution, et le docteur conduit à la Bastille. Mais, dès qu'elle en apprit la nouvelle, la Faculté de médecine se transporta dans cette prison pour voir le docteur, si cela était possible, obtenir sa liberté sous caution, et du moins le recommander pour les soins et les égards. M. de Launay répondit à cette démarche par la règle. Mais les médecins, à force de prières et de sollicitations, obtinrent la liberté de leur confrère, qui ne passa que douze jours en prison. Rien ne prouve mieux l'abus d'une lettre de cachet que cet emprisonnement, entièrement étranger au roi, au gouvernement et aux ministres.

« Je suis né sans fortune, disait Linguet, et suis loin d'en rougir. Fils d'un homme estimé, persécuté, que j'ai eu le malheur de perdre dans le plus bas âge, il ne m'a guère laissé que son nom et sa destinée. Engagé, je ne sais comment, dans les folies du jansénisme, témoin, je ne sais plus comment, d'un miracle du bienheureux *diacre*, il fut martyr du despotisme *exileur*, comme son fils l'a été du despotisme *rayeur ;* il perdit en conséquence sa place à l'Université de Paris, se fixa à Reims, s'y maria ; ainsi je suis né sous les auspices d'une *lettre de cachet.* »

La fatale influence qui présida à la naissance de Linguet s'accomplit en effet. C'est un des captifs les plus importants de ce règne, que nous avons déjà cité plusieurs fois.

« Linguet, pétri du limon de cette époque, qui devait renverser les priviléges et établir la liberté, tourna ses efforts en tous sens, essaya de toutes les carrières pour parvenir à être quelque chose et surmonter cet obstacle de la naissance qui était posé devant lui, ainsi que devant tous, comme une barrière infranchissable. Dans les diverses phases qui marquèrent son existence, il se livra trop à un esprit ardent et caustique, à une volonté folle que la raison ne put tempérer, à des inimitiés cruelles qui ressemblaient à des haines ; partout où il parut, il marqua sa présence par sa présomption, sa hardiesse et sa causticité, de sorte qu'aujourd'hui Linguet ne serait pour nous qu'une tête folle et éventée, si l'arbitraire n'en avait fait une victime, et ne lui eût donné à défendre, avec la dignité et la fougue de son talent, une cause aussi noble que juste. »

Linguet fut d'abord poëte, et fit une pièce avec Dorat. Il composa plus tard tout seul une tragédie sur la mort de Socrate. Dégoûté de la scène, il devint historien, et fit paraître deux ouvrages qui ne manquent ni de talent ni d'idées ; l'un *le Siècle d'Alexandre*, l'autre *le Seizième siècle*, accueilli favorablement et prôné par d'Alembert ; il se mit de la secte des philosophes, et leur demanda le fauteuil académique ; ce fauteuil lui fut refusé. Alors il déserta les rangs de ses protecteurs, devint leur ennemi, et les attaqua avec violence. Continuant sa carrière d'historien, il composa *la Révolution de l'empire romain*, et, au rebours de tous les jugements de l'histoire, il présenta Cicéron comme un orateur sans talent, et compara Tibère à Trajan.

Cet ouvrage produisit une grande sensation. L'abbé de Morellet y répondit dans sa *Théorie du paradoxe*. Linguet accepta la guerre et la fit avec courage et ardeur. Il avait embrassé en même temps une autre carrière où il avait mieux réussi, celle du barreau. Avocat, il se fit distinguer par une éloquence fougueuse, une présence d'esprit admirable, des reparties saillantes et une faconde inépuisable.

La défense du duc d'Aiguillon, que nous avons déjà citée, et l'affaire du comte de Morangiès, mirent le comble à sa réputation. Mais il n'avait pu l'acquérir qu'aux dépens de la jalousie que cela excitait parmi ses collègues, envers qui son esprit mordant s'exerçait sans cesse. Il alla plus loin, et dans maintes occasions ses sarcasmes portèrent sur les membres du parquet du parlement. Alors il recommença au barreau la lutte qu'il avait soutenue avec les philosophes : mais dans cette dernière il succomba. Il fut rayé du tableau des avocats, par décision du conseil de l'ordre, et cette décision fut confirmée par arrêt du parlement.

Linguet redoubla de zèle et de verve à mesure que ces persécutions augmentèrent. Il fit un journal littéraire dans lequel il attaqua surtout violemment l'Académie, contre laquelle il avait une vieille rancune. L'Académie demanda la suppression de son journal, et son journal fut supprimé. Il passa alors en Suisse, d'où il lança un pamphlet contre les ministres, et de là se rendit en Angleterre, où il fonda son journal des *Annales ;* le succès en fut immense : il traita toutes les questions, s'occupa de tout, et dit du mal de tout le monde. Personne pourtant n'avait songé à s'en plaindre, si ce n'est le duc de Duras. Ce gentilhomme avait gagné un procès à Rennes ; Linguet critiqua l'arrêt dans son journal et le fit casser par l'opinion publique. Le duc de Duras se plaignit. Sa cause devint celle de tous les grands attaqués par Linguet. Ce dernier vint à Paris, et fut conduit à la Bastille.

« L'Académie lui avait ravi son journal et le parlement son état : la cour lui ravit sa liberté, » dit M. Barrière dans sa notice. Il fut arrêté le 27 septembre 1780, et ne fut mis en liberté que vingt mois après.

Il y a deux circonstances déplorables dans l'arbitraire de cette arrestation. La première c'est qu'elle a été constamment basée, non sur l'article des *Annales* à propos du duc de Duras, mais sur une lettre particulière que Linguet lui aurait écrite. Le duc de Duras prétendait n'avoir pas reçu cette lettre, dont il avait peut-être ses motifs pour nier l'existence, et Linguet prétend qu'elle ne contenait rien d'injurieux.

La seconde, c'est l'assurance qu'avait Linguet de la part du ministère de ne pas être inquiété à Paris, s'il y revenait. Il fournit à cet égard deux lettres de M. de Vergennes, auquel il s'était adressé lorsque les bruits de guerre entre l'Angleterre et la France commencèrent à prendre de la consistance.

Voici ces deux lettres :

« Vous me faites part, monsieur, etc. M. le comte de Maurepas, auquel j'en ai fait part, approuve fort cette résolution, et il m'autorise à vous mander que vous pouvez bannir toute inquiétude de ce côté-ci. Je crois, monsieur, qu'avec cette assurance vous pouvez prendre le parti que vous jugerez convenable. Je ne vous la donnerais pas si je ne devais le regarder moi-même comme très-certain. »

La seconde est aussi positive.

« J'ai reçu, monsieur, votre lettre sur laquelle je ne puis que vous confirmer ce que je vous ai marqué dans ma précédente. Elle vous annonce, tant de la part de M. le comte de Maurepas que de la mienne, une sûreté entière pour votre personne dans le nouveau domicile que vous vous proposez de prendre. Je vous en renouvelle bien volontiers l'assurance, et celle de vous laisser maître de continuer vos travaux littéraires, étant bien persuadé que le roi, la religion ni l'État n'y seront point attaqués. »

En conséquence de ces promesses formelles, Linguet quitta Londres et vint s'établir à Bruxelles, où il continua de faire paraître ses *Annales*. Il fit à Paris, pour ses affaires, plusieurs voyages pendant lesquels il vit même les ministres, et au dernier, le 27 septembre 1780, il fut arrêté en plein jour avec le plus grand éclat et conduit à la Bastille.

Les causes de cette arrestation étaient

d'abord son article contre le duc de Duras, son ancien pamphlet contre les ministres, et son journal, arme déjà cruelle qu'il avait entre les mains et qu'on voulait étreindre. Durant ces vingt mois de captivité, il ne subit pas un seul interrogatoire, ne reçut aucune explication des motifs de sa détention, aucune espérance de la voir finir, et sortit de la Bastille après vingt mois de séjour dans cette prison, pour subir une nouvelle peine, l'exil à quarante lieues de Paris. Mais cette fois le pouvoir avait enfin frappé un homme qui devait en tirer vengeance. A peine Linguet fut-il rendu au lieu de son exil, qu'il s'échappa et retourna en Angleterre.

Là il reprit son journal des *Annales* et publia l histoire de sa captivité, le régime de la Bastille, et les réflexions que tout cela lui suggérait. Ses réflexions sont amères : elles sont justes ; elles furent accueillies avec sympathie. Les mystères qu'il révélait sur cette prison d'État, la terreur de l'Europe, donnèrent à son journal un attrait de curiosité extraordinaire ; les étrangers, et les Français surtout, sentirent redoubler leur haine contre cette forteresse.

Les ministres eux-mêmes furent effrayés, et le baron de Breteuil étant allé à la Bastille et s'étant fait montrer l'horloge dont Linguet parle dans ses Mémoires, passage que nous avons rapporté, ordonna que les chaînes et les emblèmes de captivité en fussent détruits dans deux heures, ce qui fut exécuté. Il ordonna en outre au gouverneur de faire changer les cuisines, afin que la promenade des prisonniers ne fût plus interrompue, et défendit que madame vint à l'avenir prendre ses bains dans cette cour. L'ordre fut doux à mettre à exécution pour M. de Launay. Il fit jeter un pont dormant sur le grand fossé qui séparait la cour où était son hôtel de la première cour intérieure de la Bastille, et fit bâtir sur ce pont les cuisines et une élégante salle de bain, plus rapprochées l'une et l'autre de son hôtel.

Ce ne fut pas la seule chose que produisit l'ouvrage de Linguet. La colère et l'étonnement qui en résultèrent ne diminuèrent en rien la rigueur du régime de cette prison, mais ce fut à coup sûr le prologue de la prise de la Bastille : ce fut le premier coup de canon tiré contre elle. Sous ce point de vue Linguet s'est immortalisé. Son nom se lie intimement au grand acte qui posa les bases de notre liberté.

Je clorai par là la liste de la catégorie des hommes de lettres, et je passerai aux autres causes générales qui motivèrent encore de nombreuses captivités.

L'une d'elles, qui ne semble pas plus concerner la Bastille que les autres prisons, parce qu'elle se trouve au moins dans les limites de la justice, ne peut être passée sous silence ; c'est celle du *Collier de la reine*. Dans cette affaire du moins, les accusés furent interrogés et jugés, et le parlement dit son dernier mot, ce qui était fort rare à la Bastille. Il ne nous appartient pas de parler du fond de cette affaire ou d'apprécier la sentence qui fut rendue. Les détails de la procédure, qui fit une instruction purement judiciaire, sont consignés partout et notamment dans les *Crimes célèbres* ; le lecteur curieux pourra les y chercher. Notre tâche se borne à mentionner les prisonniers qui en résultèrent pour la Bastille.

En première ligne est le cardinal de Rohan, qui, mis dans cette prison, y occupa la chambre du major de Losme dans la grande cour de l'horloge, où étaient les bâtiments destinés aux officiers. Le cardinal y fut renfermé avec Brandecer, Schreiber et Liégeois, ses valets de chambre. Il eut constamment un garde à la porte, et éprouva tantôt la rigueur, tantôt la douceur de M. de Launay, selon que son procès amenait des chances de condamnation ou d'acquittement. Le roi payait pour lui 150 livres par jour; qu'on juge de ce que devait gagner le gouverneur sur ce prisonnier. Le cardinal fut acquitté, et l'arbitraire, qui cette fois ne l'avait pas conduit à la Bastille, commenca pour lui à la sortie de cette prison. Après une captivité de dix mois où sa santé s'était alterée, il fut exilé à la Chaise-Dieu, dans les plus rudes montagnes d'Auvergne.

Puis venaient la comtesse de Lamothe, dite de Valois, et son mari, inculpés surtout par le cardinal, et qui à son tour l'accusaient, tantôt lui, tantôt la reine elle-même.

Enfin, cette jeune et jolie Marie-Nicole le Gay, dite Doliva, ou Dessigny, dont la ressemblance avec la reine servit à jouer la fameuse scène des jardins de Trianon. Cette fille était grosse quand elle entra à la Bas-

tille. Elle y est accouchée d'un garçon, par les soins du chirurgien, de la dame Chopin, sage-femme, et du nommé Guyon, porte-clefs. L'enfant fut baptisé à Saint-Paul, sous le nom de Toussaint de Beausire, qui s'était déclaré le père de l'enfant. Marie Doliva, qui contribua surtout à l'acquittement du cardinal, fut mise elle-même hors de cour. Elle avait épousé son amant au sortir de la Bastille, et mourut peu après à Fontenay, dans la dernière des misères.

La dame Lamothe de la Tour, sœur de la comtesse, la demoiselle Briffaut, dite Rosalie, sa femme de chambre, le baron de Planta, confident du cardinal, et les nommés de la Porte, François Grenier, Armand de Cluzel, furent aussi compromis dans cette affaire et renfermés à la Bastille.

Le comte de Cagliostro et Séraphina Feliciani, sa femme, y séjournèrent aussi pour le même motif. Tous deux furent acquittés; mais leur captivité fut cruelle. Cagliostro, qui passait pour sorcier dans ce temps-là, ne put trouver de sortilége qui le fît sortir de la Bastille. Il y fut même très-malade et eut pour garde un soldat qui, comme d'ordinaire, devint son espion. Il poussa si loin la discrétion qu'il entendit chaque jour les plaintes du comte de Cagliostro sur l'ignorance où il était du sort de sa femme, et qu'il garda toujours le silence; et pourtant ce soldat savait que chaque jour, pendant sa convalescence, il était permis à Cagliostro d'aller se promener sur la tour au-dessous de laquelle la comtesse était en prison.

Les archives de la Bastille devaient surtout fournir quelque lumière sur l'affaire du *Collier*, restée obscure pour tout le monde; mais M. de Breteuil avait eu soin de faire enlever, peu après le procès, toutes les pièces qui y étaient relatives. Au 14 juillet, on n'en a plus retrouvé que deux, qui sont assez curieuses pour être relatées.

La première est une lettre de madame de Lamothe à M. de Crosne, lieutenant de police; nous la conservons avec l'orthographe qui en fait le principal mérite.

« Je suis désesperay monsieur de vous tourmenter ausi souvent pour moi mais je me trouve forcée manqu'ent absolument du nécessaire come j'ai dé'jà eut l'honneur de vous le mander par deut foit différente que je souffres beaucout de froit étant toute nüe, je vous prie monsieur d'avoir la bonté de vouloir donner de nouveaut ordres pour que j'ay tout se dont j'ai de besoin, je vous en saurai le plus grand grée.

« Et suis avec une parfaite estime, monsieur,

« Votre très-humble servante,

« C. S. S. DE VALOIS DE LAMOTHE DE LA PÉNICIÈRE.

« Paris, 13 octobre 1785. »

La seconde est une lettre de Cagliostro. On ne peut expliquer comment elle s'est trouvée à la Bastille; mais enfin c'est dans les archives qu'elle a été découverte. Outre les rigueurs de cette prison qu'elle dépeint, elle semble confirmer la double vue que l'auteur s'attribuait.

« Les rois sont bien à plaindre d'avoir de tels ministres, j'entends parler du baron de Breteuil, mon persécuteur... Mon courage l'a, dit-on, irrité; il ne peut digérer qu'un homme dans les fers, qu'un étranger sous les verrous de la Bastille, sous sa puissance à lui, digne ministre de cette horrible prison, aie élevé la voix comme je l'ai fait pour le faire connaître, lui, ses principes, ses agents, ses créatures, aux tribunaux français, à la nation, au roi et à toute l'Europe. J'avoue que ma conduite a pu l'étonner; mais enfin j'ai pris le ton qui m'appartenait; je suis bien persuadé que cet homme ne ferait pas de même; au reste, mon ami, tirez-moi d'un doute, Le roi m'a chassé de son royaume; mais il ne m'a pas entendu. Est-ce ainsi que s'expédient en France toutes les lettres de cachet? Si cela est, je plains vos concitoyens, surtout aussi longtemps que le baron de Breteuil aura ce dangereux département. — Quoi! mon ami, vos personnes, vos biens sont à la merci de cet homme tout seul! il peut impunément tromper le roi! il peut, sur des exposés calomnieux et jamais contredits, suspendre, expédier, faire exécuter par des hommes qui lui ressemblent, ou se donner l'affreux plaisir d'exécuter lui-même des ordres rigoureux, qui plongent l'innocent dans un cachot et livrent sa maison au pillage. J'ose dire que cet abus deplorable mérite toute

l'attention du roi. — Me tromperais-je, et le sens commun des Français, que j'aime tant, est-il autre que celui de tous les hommes? Oublions ma propre cause, parlons en général. Quand le roi signe une lettre d'exil et d'emprisonnement, il a jugé le malheureux sur qui va tomber sa rigueur toute-puissante; mais sur quoi a-t-il jugé? sur le rapport de son ministre; sur quoi s'est-il fondé? sur des plaintes inconnues, sur des informations ténébreuses qui ne sont jamais communiquées, quelquefois même sur de simples rumeurs, sur des bruits calomnieux, semés par la haine et recueillis par l'envie.

« La victime est frappée sans savoir d'où le coup part, heureuse si le ministre qui l'immole n'est pas son ennemi! J'ose le demander, sont-ce là les caractères d'un jugement? et si vos lettres de cachet ne sont pas au moins des jugements privés, que sont-elles donc? Je crois que ces réflexions présentées au roi le toucheraient. Que serait-ce s'il entrait dans les détails des maux que sa rigueur occasionne! Toutes les prisons d'État ressemblent-elles à la Bastille? Vous n'avez pas d'idée des horreurs de celle-ci; la cynique impudence, l'odieux mensonge, la fausse pitié, l'ironie amère, la cruauté sans frein, l'injustice et la mort y tiennent leur empire.

« Un silence barbare est le moindre des crimes qui s'y commettent. J'étais depuis six mois à quinze pieds de ma femme et je l'ignorais. D'autres y sont ensevelis depuis trente ans, réputés morts, malheureux de ne pas l'être, n'ayant, comme les damnés de Milton, de jour dans leur abîme que ce qu'il leur en faut pour apercevoir l'impénétrable épaisseur des ténèbres qui les enveloppent; ils seraient seuls dans l'univers, si l'Éternel n'existait pas, ce Dieu bon et éminemment puissant qui leur fera justice un jour à défaut des hommes. Oui, mon ami, je l'ai dit captif, et libre je le répète : *il n'est point de crime qui ne soit expié par six mois de Bastille.*

« On prétend qu'il n'y manque ni de questionnaires ni de bourreaux; je n'ai pas de peine à le croire. Quelqu'un me demandait si je retournerais en France, dans le cas où les défenses qui m'en écartent seraient levées. Assurément, ai-je répondu, pourvu que la Bastille soit devenue une promenade publique. Dieu le veuille!

« Vous avez tout ce qu'il vous faut pour être heureux, vous autres Français : sol fécond, doux climat, bon cœur, gaieté charmante, du génie et des grâces propres à tout, sans égaux dans l'art de plaire. sans maîtres dans les autres, il ne vous manque, mes bons amis, qu'un petit point, c'est d'être sûrs de coucher dans vos lits quand vous êtes irréprochables. Mais l'honneur! mais les familles! les lettres de cachet sont un mal nécessaire... Que vous êtes simples! on vous berce avec ces contes.

« Il est digne de vos parlements de travailler à cette heureuse révolution, elle n'est difficile que pour les âmes faibles; qu'elle soit bien préparée, voilà tout le secret : qu'ils ne brusquent rien, ils ont pour eux l'intérêt bien entendu des peuples, du roi, de sa maison. Qu'ils aient aussi le temps, le temps, premier ministre de la vérité, le temps par qui s'étudient et s'affermissent les racines du bien comme du mal; du courage, de la patience, la force du lion, la prudence de l'éléphant, la simplicité de la colombe, et cette révolution si nécessaire sera pacifique, condition sans laquelle il ne faut pas y penser. Vous devrez à vos magistrats un bonheur dont n'a joui aucun peuple, comme celui de recouvrer votre liberté sans coup férir en la tenant de la main de vos rois. »

C'était le 20 juin 1786 que Cagliostro écrivait cette lettre de Londres. Il ne se trompa qu'en une chose dans sa prédiction, c'étaient les intentions, je ne veux pas dire du roi, mais de sa maison et de sa noblesse, qu'il croyait plus libérales et plus pures. S'il avait prévu, à cette époque, la résistance et les trahisons de l'une et de l'autre, il eût prévu aussi tout ce que notre révolution a eu de sanglant. Cette lettre prouve, du reste, que tous ceux qui avaient connu la Bastille demandaient à se promener sur ses ruines. Et déjà ceux qui ne la connaissaient que de nom faisaient aussi le meme vœu.

Les parlements s'étaient agités, la promesse de la convocation des États généraux était constamment débattue, et la France en était à ce point que chaque parti comptait ses forces. Au milieu de ces événe-

ments, la cour fit un dernier coup d'autorité.

La noblesse de Bretagne, assemblée à Saint-Brieuc et à Vannes, au nombre de douze cents gentilshommes, députa au roi douze de ses membres pour lui présenter un mémoire renfermant de nouvelles réclamations contre les atteintes portées à la constitution française et aux droits de la Bretagne. On mit ces douze députés à la Bastille. C'étaient MM. les marquis de Montluc, de Tremergat, de Carné, de Bévée, de la Rouerie, de la Feronière, les comtes de la Fruglaye, de Châtillon, de Geer, de Nétumières, de Radelierre-Peinhoët, et le vicomte de Cicé.

Ils furent enfermés à la Bastille dans la nuit du 14 au 15 juillet 1788, un an jour pour jour avant la prise de cette forteresse. Ce fut le dernier emprisonnement qui produisit de l'éclat. Le pouvoir devint alors plus sobre de ces actes arbitraires, mais il continua d'agir dans l'ombre et de priver les Français de leur liberté.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce règne, car aussi bien la plume se lasse de tracer continuellement le tableau de ces actes qui révoltent l'humanité, et nous avons hâte, nous aussi, d'arriver au jour de la justice. Du moment où nous y touchons cependant, il nous reste à dire, en rappelant la sévérité du régime de cette prison, quels étaient les malheureux qui y gémissaient encore. Voici leurs noms avec celui de leur porte-clefs et du numéro de la tour qui leur servait de prison.

PORTE-CLEFS.		
TRECOURT...	Tavernier...............	3e Comté.
	Pujade..................	3e Bazinière.
	Laroche.................	4e id.
GUYON......	Le comte de Solages....	4e Bertaudière.
	De Wythe..............	1re id.
FANSARD....	La Caurège..............	1re du Puits.
	Béchade.................	1re du Coin.

Ces prisonniers nous apprendront eux-mêmes, au moment de leur délivrance par le peuple, la cause de leur captivité.

Le dernier ordre de sortie de la Bastille que nous trouvons sur les registres est celui du marquis de Sade. Ce grand seigneur, mis d'abord à Vincennes *pour des expériences inhumaines qu'on l'accusait d'avoir faites en Provence sur des individus vivants*, porte la colonne des causes de la détention, fut transféré à la Bastille, le 29 févriers 1784, avec le comte de Solage, de Wythe et tant d'autres, à l'époque où l'on dégorgea cette prison. Le marquis de Sade, qui, s'il était coupable du crime qu'on lui imputait, méritait une punition sévère, fut au contraire traité avec moins de rigueur que les autres.

On lui permit de faire tapisser sa prison, qui était la troisième chambre de la tour de la Liberté; on lui permit en outre, pour son argent, de faire bonne chère. Il jouissait aussi de la faveur de la promenade sur les tours. Vers le milieu du mois de juin 1789 les troubles qui avaient lieu dans le faubourg Saint-Antoine, autour de la Bastille, effrayèrent M. de Launay, qui prit dès lors la précaution de faire charger les canons et d'interdire la promenade du marquis de Sade sur les tours. Celui-ci, peu satisfait des raison qu'on lui donnait pour motiver cette interdiction, s'emporta contre le gouverneur, et prévint le nommé Lassinotte, son porte-clefs, que si dans une heure il n'avait pas une réponse favorable à la requête dont il le chargeait pour le gouverneur, il ferait un tapage à ameuter tout Paris.

Le gouverneur persista dans son refus, et le marquis de Sade persistant dans sa parole, prit un tuyau de fer-blanc qui se terminait en entonnoir et qu'on lui avait fait faire exprès pour vider plus commodément les eaux dans le fossé, et s'en servant comme d'un porte-voix, appela le peuple à son secours, en vomissant des injures contre M. de Launay, qu'il accusait de vouloir l'assassiner. Ses cris furent en effet entendus dans la rue et le faubourg Saint-Antoine. On se réunit, on s'ameute, et peut-être allait-on tenter ce qui fut fait un mois plus tard, lorsque les cris cessèrent, et la nuit étant venue, chacun se retira, mais en emportant cette idée qu'il y avait toujours des victimes à la Bastille. Dès les premiers cris, M. de Launay était accouru dans la prison du marquis de Sade et l'avait fait descendre dans les cours en lui promettant pour le lendemain la promenade qu'il lui avait refusée le jour même. Mais dans la nuit il envoya un exprès à Versailles, et au jour naissant le marquis fut transféré à Charenton.

Tout autre prisonnier aurait subi le ca-



L'abbé le Fèvre, membre du comité, accepte la mission périlleuse d'en faire la distribution.

chot et d'autres punitions plus cruelles; mais le marquis de Sade était un grand seigneur qui n'était accusé que d'un crime plus vil que le vol, plus atroce que l'assassinat; on n'osa sévir contre lui, on se contenta de le transférer dans une autre prison où ses cris ne pouvaient avoir aucun danger.

Ainsi le dernier acte de la Bastille présenta cette monstruosité du despotisme, que trop cruelle pour un accusé innocent, elle devint un refuge pour un coupable, qu'elle finit par soustraire à la justice. Elle était par là remontée à son origine première : ce fut dans cette double pensée d'arbitraire qu'on en jeta les fondements.

C'est sous cette double face que nous en avons écrit l'histoire.

Ce dernier trait, que la voix du prisonnier tentait de dénoncer au peuple, sembla être amené tout exprès pour lui présenter cette prison d'État dans toute sa rigueur.

Les préparatifs d'attaque contre la grande cité semblèrent aussi être faits pour montrer la Bastille sous le jour dangereux d'une forteresse élevée contre une ville.

Tout se réunit enfin pour éclairer la raison du peuple, exciter son indignation, mériter sa colère, et le 14 juillet il accomplit sa grande œuvre.

PRISE DE LA BASTILLE

Pendant près d'un siècle, nous venons de le voir, la lutte établie entre la cour, le clergé et les parlements avait rendu le peuple et les bourgeois spectateurs muets des ambitieux qui se partagaient leurs biens, leurs sueurs et leurs libertés. Des aveux précieux, des reproches sanglants avaient jailli de cette lutte et avaient montré à nu l'injustice des priviléges, l'arbitraire du pouvoir, l'odieux des liberticides attentats. Les plumes et les voix des écrivains libéraux et philosophes avaient fait ressortir toutes ces monstruosités. Le dernier règne, par ses prodigalités honteuses, avait épuisé les finances.

Le Trésor avait un déficit à combler, et le Trésor manquait d'argent. Le peuple et la bourgeoisie, la partie la plus nombreuse, la plus laborieuse, la plus utile de la nation, se voyait naturellement appelée à remplir seule les coffres de l'État par de nouveaux sacrifices, par une nouvelle misère. Deux tiers des terres, à peu près, appartenaient au clergé et à la noblesse : l'autre tiers appartenait au peuple; c'est sur celui-là que pesaient toutes les charges : impôts au roi, dîme au clergé, droits féodaux à la noblesse.

La perception s'en faisait d'une manière illégale et vexatoire; les nobles étaient les juges dans leurs propres causes; les charges de judicature étaient vénales, et il fallait bien que les acheteurs en récupérassent le prix.

C'étaient des délais, de la partialité, des frais qui augmentaient la misère et doublaient le ressentiment. Enfin, la classe éclairée du peuple, la bourgeoisie, qui, par son industrie et ses talents, aurait pu rendre la France florissante et riche, était arrêtée dans son essor par les priviléges de la noblesse. Pour être quelque chose, pour avoir une charge, une place, une position, il fallait un nom noble. Dès lors, plus d'avenir pour l'immense majorité de la nation. Aux deux classes privilégiées, la puissance, l'or, les honneurs, l'impunité ; à la classe déshéritée et utile, les impôts, l'injustice, l'arbitraire et les lettres de cachet.

La liberté de la presse, quoique restreinte par les censeurs royaux, avait pourtant produit cet effet qu'elle avait du moins signalé ces grandes injustices, qu'elle avait éclairé la nation sur ses droits. *De la théorie la nation voulut passer à la pratique*, a dit M. Thiers dans son *Histoire de la Révolution*. Ce mot caractérise admirablement l'esprit de l'époque, et cette volonté jointe aux luttes qui continuèrent entre la cour, le clergé et les parlements, luttes qui causèrent des fautes dont le tiers-état et le peuple surent profiter, amenèrent la prise de la Bastille, qui restera éternellement la première ère de notre liberté.

Le parlement de Paris donna un signal qui fut entendu de toute la France. Pour

avancer selon l'opinion du siècle, il recula jusqu'à la Fronde, et exhumant la déclaration de la chambre de saint Louis, il en fit revivre les articles que Louis XIV avait lacérés avec son fouet de poste. Mais les temps étaient changés. On n'eût osé faire à cette époque ce que ce monarque fit alors.

Héritier innocent des fautes et des crimes des rois ses prédécesseurs, Louis XVI, plus fait pour être citoyen paisible que roi d'une monarchie turbulente, se laissait déjà guider par cette cour jeune et brillante qu'attirait autour d'elle la reine Marie-Antoinette, et qui ne voyait dans ces signes menaçants qu'une émeute qu'on pourrait facilement réprimer. D'ailleurs il eût tenté en vain une mesure énergique. La nation, quoique n'ayant pas essayé sa force, l'avait devinée, et la révolution était dans l'air. Le ciel même, comme s'il était las d'une oppression si grande et d'une si longue durée, sembla conjurer la perte de la classe privilégiée en envoyant sur la France des maux qui, en redoublant les misères du peuple, redoublèrent aussi sa colère et hâtèrent l'accomplissement de ses résolutions. La grêle du 13 juillet amena une famine pendant l'hiver de 1788 à 1789. Les embarras du gouvernement s'en accrurent.

A la manifestation du parlement de Paris, la cour répondit par l'exil ou l'arrestation des membres les plus opposants et par un lit de justice. Elle tenta même d'établir une cour plénière. Mais loin de diminuer l'influence du parlement par ce moyen, elle l'augmenta. Les parlements de province se réunirent à celui de Paris, et l'opposition grandit à mesure dans toute la France. Alors la cour prit un parti qu'elle crut le plus habile et le plus sûr; ce fut d'opposer aux parlements, qui disaient agir au nom du peuple, des délégués de ce même peuple qu'elle emploierait à ruiner leur puissance, comme autrefois la Jacquerie avait ruiné au profit des rois la puissance des grands vassaux. La cour appela le tiers-état à siéger aux Etats généraux dont elle rapprocha la convocation et fixa l'ouverture au 5 mai 1789.

Cette convocation était une chose immense, mais les conséquences en étaient plus graves encore. Le mode d'élection, celui de délibération, restaient à fixer. Le nombre des députés du tiers-état devait-il être égal à chacun de celui des deux ordres de la noblesse et du clergé? devait-il les égaler tous deux à lui seul? devait-il même les dépasser? Ces questions excitèrent des luttes très-vives qui produisirent une foule d'écrits contradictoires. Parmi ces brochures, une surtout fixa l'attention par sa concision et sa logique: elle était de l'abbé Sieyès:

Qu'est le tiers-état? demandait-il. — *Rien*, se répondait-il à lui-même. — *Que doit-il être?* demandait-il de nouveau. — *Tout.*

C'est en effet ce qu'indiquaient la raison, le bon sens et l'équité. Le tiers-état représentait la France; la noblesse et le clergé, les priviléges.

Un arrêt du conseil, du 27 décembre 1788, ordonna que le nombre particulier des députés du tiers-état serait égal à celui des deux ordres réunis.

Cet arrêt, accueilli avec enthousiasme par la nation entière, augmenta la popularité de M. Necker, nouveau ministre des finances, à l'influence duquel on l'attribua.

Décider la question du nombre des députés, c'était décider à l'avance le mode du vote. Les députés du tiers-état, égaux en nombre aux deux premiers ordres, devaient pouvoir contre-balancer de leurs voix celles des deux ordres réunis; sans cela la mesure était vaine et sans but. Le clergé et la noblesse élevaient pourtant déjà la prétention contraire; mais la question ne pouvant être décidée qu'en temps opportun, fut momentanément ajournée et l'on s'occupa des élections.

Pour cela Paris fut divisé en soixante districts qui prirent tous le nom qu'ils représentaient ou du local où ils tenaient leurs séances. On se mit d'abord, avant d'élire les députés aux Etats généraux, à rédiger les cahiers des demandes qui leur seraient faites par l'organe des représentants. Ces demandes s'étendaient sur tous les abus dont on voulait l'extinction complète; et pour mieux rendre leur idée, les électeurs de Paris donnaient mandat et pouvoir de faire une constitution dont les principes devaient découler de la déclaration des droits de l'homme, formulée en ces termes, qu'ils

plaçaient en tête du nouveau pacte fondamental :

« Dans toute société politique, tous les hommes sont égaux en droits.

« Tout pouvoir émane de la nation, et ne peut être exercé que pour son bonheur.

« La nation peut seule concéder le subside ; elle a le droit d'en déterminer la quotité, d'en faire les répartitions, d'en assigner l'emploi, d'en demander le compte, d'en exiger la publication.

« Les lois n'existent que pour garantir à chaque citoyen la propriété et la sûreté de sa personne.

« Toute propriété est inviolable ; nul citoyen ne peut être arrêté et puni que par un jugement légal.

« Nul citoyen, même militaire, ne peut être destitué sans un jugement.

« Tout citoyen a le droit d'être admis à tous les emplois et dignités.

« La liberté naturelle, civile, religieuse de chaque homme, sa sûreté personnelle, son indépendance absolue de toute autre autorité que de celle de la loi, excluent toute recherche sur ses opinions, ses discours, ses écrits, ses actions, en tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public et ne blessent pas les droits d'autrui. »

En conséquence de cette déclaration, presque tous les cahiers demandaient l'abolition des lettres de cachet et la destruction de la Bastille, tant comme forteresse menaçant Paris, que comme prison d'Etat dont les portes restaient closes pour les juges.

Au milieu de ces opérations préparatoires, Paris était dans la plus vive agitation. Le Palais-Royal et plusieurs places publiques retentissaient chaque soir du récit de ce qu'avaient fait les commissaires des différents districts. Deux orateurs surtout étaient écoutés avec la plus grande faveur.

L'un, à peine âgé de vingt-sept ans, paraissant plus jeune que son âge, d'une figure enfantine, mais héroïque et sainte quand elle s'animait, montait sur les tables et sur les chaises au Palais-Royal, et malgré un bégayement qui l'avait forcé à quitter le barreau, parvenait à captiver l'attention et à se faire écouter avec la plus grande faveur.

L'autre, aux formes herculéennes, à la tête puissante, aux traits rudes et caractéristiques, aux gestes brusques et saccadés, haranguait le peuple dans les rues, dans les promenades, sur les places, partout, et de sa voix sonore et mâle dominait le bruit de la foule qui l'écoutait avec une sorte de crainte mêlée de respect quand il lui jetait hardiment ces paroles qui résonnaient dans l'espace : « La nature m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté. » Il était avocat aux conseils du roi et membre du district des Cordeliers, dont plus tard il fit le terrible club. Ces deux hommes, jeunes encore, commencèrent et finirent ensemble. Ce furent les premiers apôtres de la liberté ; cinq ans après ils en devaient être les martyrs. Ils périrent le même jour, l'un âgé de trente-trois ans, l'autre de trente-cinq, sur l'échafaud révolutionnaire ; car, de ces deux hommes, le premier était Camille Desmoulins, le second était Danton.

Le peuple écoutait leurs voix et se nourrissait de leurs paroles ; mais peut-être encore trop novice dans cette nouvelle ère qui s'ouvrait devant lui, impatient de jouir de cette liberté qu'il ne croyait jamais atteindre, et comprenant mal le but qu'on lui proposait, il prit le premier prétexte pour essayer la force qui bouillonnait en lui.

Le sieur Réveillon, le plus riche fabricant de papiers de la capitale, employait de nombreux ouvriers à sa manufacture, située sous les murs de la Bastille. On assura qu'il avait l'intention de réduire de moitié le salaire des ouvriers. On lui attribua les propos les plus durs, on les commenta, on les augmenta, et on finit par y faire croire. Ce projet, répété de bouche en bouche, indigna toute la population du faubourg Saint-Antoine. Les malheurs de la famine, la misère publique et la crise du gouvernement avaient attiré à Paris une foule de gens étrangers prêts à prendre leur pain partout où ils pourraient le trouver. Ce furent ces gens-là, inconnus au vrai peuple, qui l'excitèrent et l'entraînèrent dans cette émeute qui eut son caractère particulier bien marqué. Le 27 avril, on amena le peuple vers la maison de Réveillon pour l'incendier.

M. de Bezenval, commandant des troupes de Paris, prévenu à temps de cette insurrection, avait envoyé un poste de trente hommes commandé par un sergent. Les courses de chevaux qui avaient lieu ce jour-là à Charenton, dont le faubourg Saint-Antoine était la route, empêchèrent, plus que les trente hommes de garde, le peuple d'accomplir ses projets. Il s'amusa à arrêter toutes les voitures et à faire crier aux maîtres : « Vive le tiers-état ! » La voiture seule du duc d'Orléans fut exceptée. Le peuple l'entoura en lui donnant des marques d'amour. Ainsi se passa le premier jour; mais le lendemain il revint plus nombreux et plus irrité que jamais. Il entoura la maison de Réveillon, brisa les portes, pénétra dans les appartements, mit tout au pillage, et finit par incendier la manufacture. M. du Châtelet, à qui la surveillance spéciale de ce quartier était dévolue, y envoya plusieurs détachements de grenadiers qui attendirent que toute cette foule fût entrée dans la maison ou occupée à la démolir au dehors. Alors un feu terrible commença contre les émeutiers. On semblait avoir prévu ce moment pour les surprendre et les égorger.

M. de Bezenval, inquiet de ce qu'il n'avait pas de nouvelles, envoya à son tour un bataillon de Suisses avec deux pièces de canon chargées à mitraille; mais quand ces derniers renforts arrivèrent, tout était fini : le peuple ramassait ses blessés et ses morts et se retirait en silence. Ce fut le premier sang qui coula à cette époque. De quelque manière que la cause en soit interprétée, ce sang féconda la place. Plus tard il y coula pour la plus noble cause, et cette tentative de licence peut-être où l'on avait voulu égarer le peuple, amena l'aurore de la liberté.

Réveillon, ruiné par cette émeute et par ce pillage, chercha un refuge contre ses ennemis et ses créanciers; il sollicita et obtint pour lui-même une lettre de cachet à l'aide de laquelle il entra à la Bastille, dont les murs surent le garantir de tout nouveau sinistre. De là il écrivit les mémoires justificatifs qu'il a publiés.

C'est une singularité assez remarquable que son entrée de cette manière à la Bastille. Cela prouve encore, malgré tout l'intérêt qui peut s'attacher au sieur Réveillon après un pareil désastre, combien était funeste l'usage de cette prison d'Etat. Les créanciers de Réveillon, plus innocents que lui dans cette affaire, se trouvaient privés des explications personnelles qu'il pouvait leur donner et des ressources qu'il pouvait posséder encore et que la loi leur accordait, et l'arbitraire se montrait si incertain, qu'il n'osait le protéger contre ses ennemis ou faire justice. Réveillon sortit de la Bastille après un mois de séjour volontaire dans cette prison.

Cet événement émut peu le pouvoir, qui le considéra comme un fait sans importance. Le gouverneur seul de la Bastille y attacha plus de gravité. Il avait vu du haut des remparts cette foule frémissante et il avait songé qu'un jour elle pourrait bien se tourner contre ses murs. Dès lors il songea à prendre des précautions. Cependant les électeurs avaient terminé leurs cahiers et nommé leurs députés aux Etats généraux. Quand ce travail fut fini, ils ne crurent pas avoir entièrement rempli leur mandat, et prirent cette heureuse résolution de rester assemblés pendant la durée des états pour correspondre avec leurs délégués, et leur transmettre leurs vœux et leurs instructions, à mesure que la confection de la constitution avancerait. Il y avait d'ailleurs encore à décider la question du vote, et ils pensaient que leur coopération ne serait pas inutile. Ils ne se trompaient pas ; c'est à leur permanence que la révolution est due.

L'ouverture des Etats généraux eut lieu le 5 mai à Versailles. Le roi tint la séance royale devant tous les ordres réunis dans le même local. Mais après la séance, les deux premiers ordres se retirèrent, chacun dans un local préparé à cet effet, laissant le tiers dans celui où il était et qui lui était dévolu. Alors s'agita le mode de voter. Le tiers fut unanime pour que tous les ordres réunis votassent à la majorité des voix; la noblesse refusa, le clergé refusa aussi, mais à une faible majorité. Bailly, qui avait été nommé président du tiers-état, agit dans cette circonstance avec autant de dignité que de calme. Mirabeau, Mounier, Sieyès, etc., le secondèrent par leur fermeté.

Plusieurs messages furent échangés entre les trois ordres ; plusieurs députations

allèrent vers le roi ; on ne put s'entendre et le temps s'écoulait. Un mois était déjà passé. Le tiers-état prit aussitôt une résolution décisive. Après avoir transmis aux deux ordres l'invitation de se rendre dans leur salle, dont le local était seul convenable pour tenir les séances, il fit l'appel des bailliages pour que les députés pussent les représenter.

Le premier jour il en arriva trois, c'étaient trois curés ; le second, six ; le troisième, dix, et parmi ces derniers l'abbé Grégoire. On s'inquiéta alors du titre qu'on allait donner à l'assemblée, résolu qu'on était de changer ce nom d'Etats généraux. Mirabeau propose celui de représentants du peuple français, Mounier celui d'*Assemblée nationale;* le lendemain ce titre fut voté à la majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix, et les conséquences qui en découlaient furent adoptées.

L'Assemblée nationale se constitua et déclara qu'elle allait commencer ses travaux, qui consistaient à donner une constitution au royaume, en l'absence même des autres députés légalement prévenus, et sans distinction d'ordres ni de classes.

Aussitôt que cet acte de vigueur est connu au dehors il produit des effets tout différents sur l'ordre de la noblesse et du clergé. La noblesse refuse de le sanctionner, et le clergé l'adopte au contraire à une assez forte majorité. La noblesse indignée entoure Louis XVI, l'entraîne à Marly pour l'éloigner de M. Necker, et le lendemain, quand Bailly se présente pour entrer dans la salle des délibérations, il la trouve entourée par les gardes françaises, et sous prétexte de réparations à faire pour la séance royale, on lui en refuse la porte. Bailly insiste ; des députés arrivent, l'entourent, le pressent. On veut à tout prix tenir séance, fût-ce sous les croisées du roi.

Quelqu'un désigne la salle du jeu de Paume ; on s'y rend en tumulte, on s'y range comme on peut, debout le long des murs. Mounier réclame le serment de chaque membre de ne pas se séparer que la constitution ne soit faite et établie, et Bailly prononce d'une voix émue la formule du serment ainsi conçue : « Vous prêtez le serment solennel de ne jamais vous séparer, de vous rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. »

Une seule voix répond à sa voix, et tous, excepté un seul, Martin d'Auch, s'empressent de signer ce qu'ils viennent de jurer à la face de Dieu et en présence du peuple dont l'enthousiasme est au comble.

Mais la noblesse ne se tient pas pour battue. Elle fait tenir à Louis XVI une séance royale le 23, où ce monarque, cassant les arrêtés du tiers-état, ordonne aux trois ordres de se séparer pour délibérer ; il sort ensuite suivi de la noblesse et de la minorité du clergé. Les députés du tiers et les curés restent en séance ; le grand maître des cérémonies se présente et s'adressant à Bailly :

— Vous avez entendu les ordres du roi ? lui dit-il.

— Oui, monsieur, répond Bailly ; je vais prendre ceux de l'assemblée.

— Oui, monsieur, s'écrie Mirabeau en s'avançant vers le maître des cérémonies, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ; mais vous n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler. Cependant, pour éviter tout délai, allez dire à votre maître que nous sommes ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes.

— Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier, délibérons, dit tranquillement Sieyès, après le départ de M. de Dreux-Brézé.

Et aussitôt, au milieu des ouvriers qui venaient enlever les banquettes pour forcer les députés à sortir, l'assemblée déclare chacun des membres inviolable, et proclame traître, infâme, et coupable de crime capital quiconque attenterait à leur personne.

La révolution législative était opérée. La révolution populaire ne devait pas se faire attendre.

En effet, de Versailles à Paris la distance est si courte que quelques heures après on savait dans la grande ville ce qui se passait à l'Assemblée nationale. Les électeurs avaient continué leurs assemblées et ins-

truisaient le peuple à mesure de toutes les nouvelles qui arrivaient. Le Palais-Royal et les autres lieux ne voyaient diminuer ni la foule ni l'enthousiasme pour le tiers-état. Les Parisiens avaient battu des mains à chaque acte d'énergie qu'on leur avait appris. Des lettres, des messages, des députations étaient sans cesse envoyés à l'Assemblée nationale, qui, se sentant soutenue par l'immense population de Paris, en avait pris plus de force et de courage.

Ce fut le soir même qu'on apprit à Paris la belle réponse de Mirabeau au maître des cérémonies. On était rassemblé au Palais-Royal, et Camille Desmoulins déclamait au milieu de la foule une épître au roi de sa composition, sur ses prétentions envers l'Assemblée nationale. Elle se terminait ainsi :

Rends compte; l'on veut bien encor payer ta dette.
Mais sois honnête, au moins, quand tu fais une quête.
D'un gueux, dit Salomon, l'insolence déplaît,
Et c'est au mendiant à m'ôter son bonnet.

Voilà ce qu'avaient déjà inspiré les tergiversations de la cour et ses faux-fuyants, voilà le langage qu'on parlait déjà lorsque la nouvelle de l'issue de la séance royale parvint au Palais-Royal. Aussitôt le plus grand enthousiasme éclate de toutes parts : un seul cri s'élance dans les airs : « Vive l'Assemblée nationale ! » Puis chacun copie les paroles de Mirabeau. On court, on se disperse, on les colporte en tous lieux : la foule se rend en tumulte à l'hôtel de ville, où elle trouve des électeurs. On s'arrête dans les rues, on s'aborde, on se parle, on s'embrasse sans se connaître ; c'est du délire pour la liberté, de la haine, de la rage pour la noblesse et ses priviléges.

Peu de jours après on apprend que la déclaration des droits de l'homme a été formulée dans l'Assemblée par le général la Fayette, et renvoyée, sur sa proposition, dans les bureaux pour en faire approuver la rédaction.

Le nom de la Fayette, déjà inséparable de Washington, fondateur de la liberté d'Amérique, le nom de ce héros jeune encore et que nous pleurons aujourd'hui, semblait un gage d'espérance pour la France. Il volait de bouche en bouche, il était accueilli par des acclamations frénétiques, et la première action que ce général venait de faire à l'Assemblée présageait l'avenir que la révolution lui préparait, et réalisait l'espoir du peuple de Paris, dont il devint l'idole dès cet instant.

Cependant la correspondance qui existait entre le peuple de Paris et l'Assemblée nationale était faite pour effrayer la cour. Elle s'en émut et commença à prendre des mesures. Mille projets secrets furent proposés au roi Louis XVI : ils devaient tous aboutir à la force brutale et à la guerre civile. Louis XVI les repoussa; mais tout en suivant en cela les mouvements de son cœur, il n'écouta pas peut-être assez les conseils de M. Necker, odieux à la noblesse, et que chaque jour on ruinait dans son esprit.

Ce ministre gênait, par sa présence aux affaires, les projets des nobles, qui, trouvant de la résistance chez le roi (c'est aujourd'hui un fait acquis à l'histoire), résolurent d'agir à son insu. Ils s'étaient enfin réunis à l'Assemblé nationale pour obéir au roi, disaient-ils, et lui donner une preuve d'amour, mais non par conviction; et l'Assemblée, malgré l'insolence des nobles qui se manifestait à chaque instant, avait commencé ses travaux.

De son côté, le peuple de Paris, nuit et jour sur ses gardes, se défiant de ces classes privilégiées qu'il avait appris à connaître depuis qu'il les avait forcées à s'expliquer, n'attendait que le moment où un prétexte lui serait donné pour éclater. Ainsi les deux partis étaient en présence et conspiraient sourdement, l'un pour ses priviléges, l'autre pour sa liberté.

La noblesse avait l'armée et la force brutale, le peuple l'Assemblée nationale et la justice. La partie ne parut pas égale à ceux qui voulaient se mettre à la tète du mouvement à Paris, s'il y avait lieu. Les gardes françaises étaient les troupes casernées dans cette ville.

A l'affaire de Réveillon, elles avaient montré de l'acharnement contre le peuple; mais, forcées de vivre chaque jour avec lui, elles étaient revenues de ce premier mouvement et commençaient à manifester leurs regrets. Danton cherchait toutes les occa-

sions de les haranguer, et chaque fois qu'il voyait dans son auditoire en plein vent leurs uniformes figurer, il attaquait violemment l'ordre de choses qu'on cherchait à détruire, montrait l'avenir des soldats perdu, leur carrière coupée par les priviléges des nobles, qui seuls pouvaient être officiers, et les excitait, dans leur intérêt, à seconder le mouvement général. Ces exhortations étaient d'autant mieux entendues que les gardes françaises regrettaient encore leur ancien colonel, M. de Biron, et venaient de passer sous le commandement de M. du Châtelet, qui, minutieux et ridicule sur la discipline, les tourmentait sans cesse et leur rendait le service plus pénible.

Or, il arriva sur ces entrefaites que pour quelques causes légères, une partie de ce régiment fut punie et emprisonnée à l'Abbaye. A cette nouvelle, Danton voyant arriver le moment de faire donner aux soldats, par le peuple, une marque de sympathie, harangue la foule avec plus de véhémence que jamais; parle de la sévérité de la punition, de ses motifs, qu'il trouve dans l'union des gardes françaises avec le peuple, et de sa voix puissante s'écrie : « A l'Abbaye! allons délivrer nos frères! »

Aussitôt le peuple s'élance; Danton se met à la tête : ils courent, ils volent, arrivent à la prison, brisent les portes, délivrent les soldats, et les emmènent en triomphe au Palais-Royal, où ils les déposent sous la garde du peuple. Camille Desmoulins et Danton se réunirent alors pour délibérer sur ce qu'ils en allaient faire. Ils eurent la sagesse de ne pas pousser plus loin les choses, afin de ne pas changer cette manifestation en émeute qui donnerait à la cour un prétexte de sévir contre les Parisiens.

Mais ne voulant pas s'adresser à elle, ils écrivirent une lettre au seul pouvoir qu'ils voulaient désormais reconnaître, à l'Assemblée nationale, pour demander la liberté des soldats. Celle-ci envoya au roi une députation pour exprimer les vœux des Parisiens, présentant leur réalisation comme un moyen infaillible de rétablir l'ordre et la paix. Louis XVI l'accorda moyennant que les prisonniers se reconstituassent à l'Abbaye. C'est ce qu'ils firent sur-le-champ, et le lendemain ils furent mis en liberté. Cet acte cimenta l'union des gardes françaises et du peuple.

Mais la cour, à ce spectacle, voyant qu'elle ne pouvait plus compter sur cette troupe, songea à en amener d'autres. Celles du baron de Bezenval, commandant de Paris, qui étaient toutes Suisses, furent renforcées ; quinze régiments, la plupart étrangers, stationnèrent autour de la capitale sous son commandement, et une véritable armée, ayant pour chef le vieux maréchal de Broglie, s'avança sur Paris et Versailles à marches forcées. Un coup d'Etat était décidé par la cour et la noblesse. Les députés nobles, prêts à quitter Versailles, y prolongèrent leur séjour en attendant l'issue. Le roi, assure-t-on, l'ignorait. M. Necker n'était pas dans le secret; mais devinant tout, y mettait une résistance énergique, ce qui se savait et le rendait plus populaire. Enfin, on voyait le nuage à l'horizon, mais on ne savait pas au juste le point d'où il était parti, le point où il allait fondre.

M. de Bezenval, dans ses Mémoires, assure qu'il n'a connu aucun projet de ce genre; cela ne prouve qu'une chose, c'est que le secret a été fidèlement gardé envers lui : on n'en doit que louer davantage ses prévisions et les précautions extraordinaires qu'il avait prises : elles s'étaient principalement concentrées sur la Bastille. Comme prison d'Etat, c'était le signe du triomphe de son parti ; comme forteresse, c'était la force matérielle à employer contre les Parisiens. Il résulte des deux lettres écrites à cette époque, et qui sont les seules qu'on ait retrouvées, qu'il portait une attention particulière à la Bastille dans les circonstances où se trouvait Paris.

A M. de Launay, gouverneur du château royal de la Bastille.

« Je vous envoie, monsieur, M. Berthier, officier de l'état-major, pour prendre des renseignements sur la Bastille, et voir avec vous les précautions qu'il y a à prendre, tant pour le local que pour l'espèce de garnison dont vous pouvez avoir besoin : ainsi, je vous prie de lui donner toutes les connaissances relatives à cet objet. J'ai été



La place de Grève présentait alors le spectacle le plus étrange.

tranquille sur les premières inquiétudes que vous m'avez données, parce que j'étais sûr de mon fait, et vous voyez qu'il ne vous est rien arrivé. L'avenir est différent; et c'est pour cela que je cherche à être instruit du poste.

« Baron de Bezenval. »

Réponse.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que M. Berthier m'a remise. En conséquence, je lui ai fait voir la place dans le plus grand détail : il est actuellement en état de vous en rendre le compte que vous désirez. J'ai cru, monsieur le baron, devoir vous faire part mercredi dernier de l'avertissement que j'avais eu la veille et des précautions que j'avais déjà prises, en cas que l'attaque qui m'était annoncée eût son effet.

« Je suis avec respect, monsieur le baron, etc.

« De Launay. »

Ces lettres prouvent deux choses : la première, qu'il existait une correspondance active entre le commandant de Paris et le gouverneur de la Bastille; la seconde, que le projet de se rendre maître de la Bastille n'est pas l'effet du hasard.

Comme on le voit, M. de Launay avait déjà pris ses précautions. Cette résolution lui fut surtout inspirée, comme je l'ai dit,

lors du pillage de la maison Réveillon : dès cette époque jusqu'au moment où le baron de Bezenval lui envoya M. Berthier pour s'assurer de l'état de la place, il avait fait mettre en état, sur les tours, quinze pièces de canon, dont onze de huit livres et quatre de quatre livres de balles; il avait ajouté à cela trois pièces de canon de quatre qu'il avait tirées de l'Arsenal et placées dans la grande cour en face de la porte d'entrée; elles étaient chargées à mitraille.

Depuis il continua ses préparatifs de défense à mesure; il fit tailler les embrasures de canon d'environ un pied et demi; elles portaient sur le pont de l'avancé. Il fit transporter du magasin d'armes dans le château douze fusils de rempart, qu'on appelait encore *amusettes du comte de Saxe*.

Six furent mis en état; ils contenaient chacun une livre et demie de balles. Il fit, en outre, établir des meurtrières pour ces monstrueux fusils, principalement dans la tour de la Bazinière, et, à cet effet, en fit sortir le prisonnier Tavernier, qu'il mit dans la tour de la Comté.

Il s'occupa ensuite de la défense de son propre logement en cas de surprise. Il fit construire un retranchement de madriers de chêne, assemblés à rainures et languettes, avec de nombreuses ouvertures pratiquées dans l'épaisseur pour y placer les canons de fusil. Il fit en outre réparer les ponts-levis et enlever leurs garde-fous.

Pour alimenter toutes les armes qu'il avait amassées, il s'était approvisionné d'une grande quantité de munitions. Il avait quatre cents biscaïens, quatre coffrets de boulets sabotés, quinze mille cartouches et bon nombre de boulets de calibre.

Deux cent cinquante barils de poudre du poids de cent vingt-cinq livres chacun, avaient été transportés dans la nuit du 12 au 13 juillet de l'Arsenal à la Bastille. Elle fut d'abord déposée dans la cour, et le lendemain on la mit en grande partie dans le cachot de la tour de la Liberté. Le reste fut porté à la Sainte-Barbe.

Enfin, et comme dernière prévision, dans la nuit du 9 au 10, il fit porter sur les tours six voitures de pavés, de vieux ferrements, tels que tuyaux de poêle, chenets, boulets qui n'étaient pas de calibre, etc., pour défendre les approches du pont dans le cas où les munitions viendraient à manquer, et dans celui où les assiégeants s'en approcheraient assez pour que le canon ne pût les atteindre.

Lorsqu'il écrivit au baron de Bezenval, M. de Launay avait pour garnison quatre-vingt-deux invalides, dont deux canonniers, commandés par M. de Monsigny. M. de Bezenval s'empressa de lui envoyer un renfort de trente-deux Suisses du régiment de Salis-Samade, commandés par M. de Flue.

Telle était la situation formidable de la Bastille lorsque le peuple marcha sur elle. Ce que nous venons d'écrire est attesté par les pièces les plus authentiques, et donne, comme nous l'avons déjà dit, le démenti le plus formel à ceux qui n'ont pas craint d'avancer depuis que la prise de la Bastille fut un fait sans danger et sans importance.

Ce fait fut l'œuvre de trois journées dans le mois de juillet. Dieu semble avoir marqué ce mois et ce nombre pour la liberté du peuple de France.

Ces trois journées se lient ensemble : nous allons donner une esquisse rapide des deux premières.

Le 12 juillet, au matin, la plus grande agitation régnait dans Paris. Effrayés de l'approche des troupes, presque sans communication avec l'Assemblée nationale, les habitants de cette ville lisaient avec incrédulité une affiche placardée sur tous les murs, par laquelle on annonçait *de par le roi* que le rassemblement des troupes, loin d'effrayer les Parisiens, devait les rassurer, car ces troupes n'entouraient Paris que pour le protéger contre les tentatives des brigands.

On supputait alors le nombre des soldats qui étaient dans la capitale ou aux environs, et l'on s'étonnait que, pour contenir quelques *brigands* on fit marcher une armée. Il y avait au champ de Mars un camp composé de trois régiments suisses et de trois autres régiments de hussards et de dragons, casernés à l'École Militaire. C'était le baron de Bezenval qui en avait le commandement. On savait l'arrivée du prince de Lambesc à la tête de son régiment, le Royal-Allemand. On signalait des cantonnements à Sèvres, à Saint-Cloud, aux Champs-Élysées et aux environs de Versailles.

Cinq régiments étaient à Saint-Denis avec

quarante pièces de canon, et des voyageurs, arrivés le matin, annonçaient en avoir vu à Gonesse cinquante, et au Bourget soixante pièces d'artillerie. Tout à coup le bruit du renvoi de M. Necker, le seul ministre qui prît les intérêts du peuple contre le mauvais vouloir de la cour, se répand dans Paris. Ceux qui donnent les premiers cette nouvelle sont traités de fous ou de traîtres.

Mais elle prend peu à peu consistance, et l'on court à l'hôtel de ville pour s'assurer de sa véracité. C'était là en effet le vrai point de ralliement, car c'était là que siégeaient les électeurs qui avaient eu la prudence de ne pas vouloir se séparer : c'est ce qui fit leur force, c'est ce qui fit la révolution. La cour, ne voyant les choses que telles qu'elles étaient autrefois, que telles qu'elle voulait qu'elles fussent encore, n'avait calculé ni les progrès des idées, ni la nouvelle organisation donnée à Paris par M. Necker lui-même en le divisant en soixante districts pour les élections.

« Il était aisé, dit Ferrières dans ses Mémoires, de réunir les électeurs, d'appeler les citoyens dans leurs districts. Paris n'était plus, comme autrefois, une ville peuplée d'individus isolés, dépourvus de moyens de communiquer ensemble, ne sachant où se rallier, où se concerter, où prendre à la majorité des voix une délibération unanime. Necker avait créé un point de ralliement ; huit cent mille citoyens, jadis inconnus l'un de l'autre, venaient d'acquérir tout à coup un intérêt commun et pouvaient à l'instant même se réunir et former une unité numérique. »

C'était ce qui était arrivé. Les districts avaient nommé des commissaires qui siégeaient à l'hôtel de ville, et dans ces moments de crise, tous étaient à leur poste. La foule tumultueuse encombrait donc la place de Grève, et demandait à grands cris la confirmation de la nouvelle qui s'était répandue, et le comité des électeurs, certain de ce fait, n'osait le proclamer avant d'avoir pris des mesures qu'il était en train de discuter.

Pendant ce temps, une partie de la population qui avait l'habitude de se rendre au Palais-Royal pour apprendre les nouvelles, y était accourue, affamée de connaître la vérité sur cet événement. Il était cinq heures du soir, et l'on hésitait encore à rien croire, lorsque Camille Desmoulins arrive tout haletant. La foule reconnaît en lui son orateur ordinaire ; elle le presse, elle l'entoure, elle le porte sur une chaise et fait silence. Il veut parler, mais il hésite, l'émotion agite ses lèvres, qui ne peuvent proférer une seule parole ; enfin, faisant un dernier effort, il s'écrie :

« Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre ; j'arrive de Versailles ; M. de Necker est renvoyé ; ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes. Ce soir, tous les bataillons suisses et allemands sortiront du champ de Mars pour nous égorger : il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes et de prendre une cocarde pour nous reconnaître. »

Camille Desmoulins avait dit ces paroles sans son hésitation et son bégayement ordinaires ; à dater de ce moment il ne bégaya plus.

« J'avais des larmes dans les yeux, nous dit Camille dans son *Vieux Cordelier*, et je parlais avec une émotion que je ne pourrais ni retrouver ni peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudissements infinis. Je continuai : « Quelle couleur voulez-vous ? » Quelqu'un s'écria : « Choisissez. — Voulez-vous le vert, couleur d'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté d'Amérique et de la démocratie ? » Des voix s'élevant : « Le vert, couleur de l'espérance ! »

Alors je m'écriai : « Amis, le signal est donné. Voici les espions et les satellites de la police qui me regardent en face. Je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs mains. » Puis, tirant deux pistolets de ma poche, je dis : « Que tous les bons citoyens m'imitent ! »

« Je descendis étouffé d'embrassements : les uns me serraient contre leur cœur, d'autres me baignaient de leurs larmes. Un citoyen de Toulouse, craignant pour mes jours, ne voulut jamais m'abandonner. Cependant on m'avait apporté un ruban vert.

« J'en mis le premier à mon chapeau, et j'en distribuai à ceux qui m'environnaient. Mais bientôt les rubans sont épuisés : « Et bien ! prenons des feuilles et attachons-les à nos chapeaux. »

Alors en un instant les arbres sont dé-

pouillés de leurs feuilles, chacun prend la cocarde, une partie de la foule court s'armer chez elle, l'autre suit Camille Desmoulins, qui pénètre dans les théâtres dont l'ouverture commençait. Il harangue de nouveau les spectateurs, les entraîne, les appelle aux armes, et fait fermer les salles en signe de deuil. De là il conduit le peuple sur les boulevards chez Curtius; il prend le buste de Necker et du duc d'Orléans, qui, selon les bruits qui couraient, avait reçu un ordre d'exil, et les fait promener dans Paris, couverts d'un crêpe noir.

Le cortége était nombreux et faisait ôter les chapeaux sur leur passage. Il suit le boulevard et la rue Saint-Martin, où il engage un détachement de la garde parisienne à l'accompagner; puis, débouchant par les rues de la Ferronnerie et Saint-Honoré, il arrive à la place Vendôme. Là, pour la première fois, il trouve un détachement de Royal-Allemand qui veut le disperser.

Le peuple refuse et veut poursuivre. Une collision s'engage : le buste de Necker est brisé par le sabre d'un dragon. Le peuple répond à coup de pierres; les coups de feu les suivent. Un garde française inoffensif et sans armes est tué par un dragon, un médecin venge sa mort en abattant, d'un coup de pistolet, le cavalier qu'il démonte et s'empare de son cheval. Alors la garde de Paris attaque à son tour, et le combat s'engage avec les dragons qui, pressés en tous sens, sont obligés de fuir.

D'un autre côté, le prince de Lambesc débouche au pont des Tuileries. Entendant des coups de feu, il entre au galop dans le jardin où se trouvaient des promeneurs inoffensifs, et tue de sa main un vieillard nommé Chauvet, maître de pension, âgé de soixante-quatre ans. La foule se disperse devant cette cavalerie furieuse, et court en partie à l'hôtel de ville chercher un refuge auprès des électeurs assemblés; l'autre partie envahit les boutiques des armuriers et s'en dispute les armes.

La nuit arrive au milieu de ce désordre, et l'on est prêt à se disperser, lorsque, au sein de l'obscurité, une voix tonnante retentit :

« — Aux barrières! s'écrie-t-elle, nous sommes menacés de la famine, de l'absence de toute denrée! aux barrières! C'est là la place du peuple : il faut que de là le peuple veille sur Paris et ses électeurs à l'hôtel de ville. Il faut qu'il ne laisse pénétrer dans Paris que des amis de la liberté et qu'il refoule de son sol tous les fauteurs de la tyrannie. Aux barrières! »

Ce cri est mille fois répété et l'on se met en marche aussitôt. La voix qui venait de se faire entendre était celle de Danton, qui cette nuit guida le peuple de ce côté.

Quelques heures après, à la lueur de l'incendie des barrières, le comité des électeurs délibérait unanimement à l'hôtel de ville que les districts seraient convoqués et armés le lendemain.

Le lendemain, en effet, cette mesure paraissait d'autant plus urgente que l'on recevait à chaque instant la nouvelle de la prochaine invasion des troupes dans Paris. Une foule immense assiégeait les abords de l'hôtel de ville et demandait des armes aux électeurs.

Ceux-ci mandèrent M. de Flesselles, alors prévôt des marchands, le même dont nous avons signalé la conduite dans l'affaire la Chalotais. Le comité des électeurs, après s'être déclaré en permanence, le nomma son président et réclama des armes. Celui-ci répondit qu'il n'en avait pas, mais qu'il recevrait dans la journée douze mille fusils envoyés de Charleville, qui seraient bientôt suivis de trente mille autres. Cette nouvelle calma le peuple, qui se dispersa alors dans Paris et courut en attendant au pillage des armes dans tous les dépôts publics où il croyait en trouver. Il s'empara d'abord de celui de la ville et se distribua trois cent soixante fusils. Il envahit ensuite le garde-meuble et prit dans les vieilles armes des rois de France tout ce qu'il crut propre à se défendre. Deux canons, dont un garni en argent, se trouvèrent dans cet endroit, et furent traînés par les rues et pointés contre les troupes.

Les boutiques d'armuriers, épargnées la veille, sont visitées ce jour-là. Bientôt des citoyens apparaissent sur quelques points. Les gardes françaises quittent leur caserne, où leurs officiers ne peuvent plus les retenir, et courent se mêler au peuple. Le tocsin sonne à l'hôtel de ville et dans toutes les églises. Le tambour bat à chaque rue.

On pénètre dans la prison de la Force et on emmène tous ceux qui n'étaient pas accusés de crime pour en faire des combattants. Des troupes se forment dans chaque district, elles prennent des noms, pour se régulariser et se reconnaître. Ce sont les volontaires *du Palais-Royal*, *des Tuileries*, *de la Bazoche*, *de l'Arquebuse*, etc. ; elles se rendent à l'hôtel de ville à moitié armées et attendent les fusils annoncés par M. de Flesselles ; là elles prennent la nouvelle cocarde nationale bleue et rouge, reflet du blason de la ville de Paris.

Pendant ce temps ceux qui n'avaient pu se procurer des armes dépavent les rues, forment des barricades, transportent les pavés en haut des maisons; ce sont les femmes, les enfants, les vieillards, qui s'occupent surtout de ce travail dont les nouveaux miliciens viennent rendre compte à la place de Grève. Tout à coup on amène au comité cinq milliers de poudre qu'on allait faire sortir de Paris, et que le peuple des barrières, qui faisait bonne garde, avait arrêtés. On les dépose dans la salle basse de l'hôtel de ville, et l'abbé le Fèvre, membre du comité, accepte la commission périlleuse d'en faire la distribution. Pendant ce temps le comité songe à donner un chef à cette milice nationale.

Le marquis de la Salle accepte ces fonctions et parvient à jeter quelque discipline parmi les soldats. Mais tandis que les uns se procurent des armes, les autres se procurent du pain. Un convoi destiné aux troupes campées au champ de Mars est arrêté et conduit aux halles. On se présente au couvent des lazaristes et on leur enlève le blé et la farine qu'ils avaient dans leurs magasins et qu'on conduit également aux halles. Puis on revient à la place de Grève, où l'on voit arriver les caisses ayant pour souscription : *Artillerie ;* c'étaient celles annoncées par Flesselles. On les ouvre, elles ne contenaient que du linge et des cailloux.

Le peuple veut s'en prendre alors au prévôt des marchands et au comité lui-même. Flesselles, pour détourner l'orage, envoie cette foule aux Chartreux et dans d'autres maisons où il assure qu'il y a des armes ; il savait qu'il les trompait ; il ne voulait que gagner du temps.

Le peuple revient plus furieux. Il trouve sur la place de Grève la voiture du prince de Lambesc, qu'on avait prise et sur laquelle il commence par assouvir sa rage. Il la brise d'abord, puis l'incendie, et au moment où il veut se rendre au comité, il apprend que ce dernier a déjà autorisé tous les districts à faire fabriquer aux frais de la ville, des piques, des sabres, des hallebardes, toutes sortes d'*armes subalternes*, disait l'arrêté, *mais que la valeur et le désespoir savent employer dans les grandes occasions.*

Ce travail était commencé ; il fut rapide comme la pensée ; en moins de trente-six heures on en fabriqua cinquante mille. La nuit était venue. Le peuple n'était pas las, il s'occupait à fabriquer des piques, à dépouiller les toits de leur plomb pour fondre des balles. L'orage était détourné, on craignit alors pour la nuit une surprise au milieu des ténèbres.

On ordonna d'illuminer, tout le monde obéit à cet ordre : chaque maison, à chaque étage, alluma son fanal, la ville entière parut scintillante de lumière comme en un jour de fête. Pourtant on n'entendait ni les cris de joie, ni les chansons, ni les danses de ces jours consacrés ; le pas régulier des patrouilles, le bruit des marteaux, retentissaient seul dans la grande cité. Ce calme était imposant après l'agitation de la journée. Le peuple forgeait des armes la nuit pour briser ses fers quand le jour serait venu.

Cependant la question des armes inquiétait vivement ceux qui voyaient la révolution immédiate. Plus calmes après avoir dirigé toute la journée les mouvements populaires, Danton et Camille Desmoulins assistaient le soir à la séance de leur district aux Cordeliers. Ils proposèrent d'envoyer chercher des fusils aux Invalides, où l'on prétendait qu'il y en avait quarante mille déposés.

On nomma sur-le-champ deux membres qui se rendirent à l'hôtel et furent introduits devant M. de Sombreuil, le gouverneur. Le baron de Bezenval se trouvait avec lui en ce moment et écouta leur requête. Il refusa de livrer les fusils avant d'en avoir reçu l'ordre de Versailles, et promit d'écrire le jour même. Les députés revinrent au district, rendirent la réponse, et il fut dé-

cidé que si le lendemain on ne livrait pas les armes, elles seraient enlevées de force.

M. de Sombreuil avait pris depuis quelques jours une précaution à ce sujet. Il avait fait transporter les fusils dans les caves qui sont sous le dôme des Invalides, où ils avaient été recouverts de paille pour être dérobés à toutes les recherches. Il ne crut pas avoir assez fait encore, et ordonna aux invalides de démonter ces armes et d'en ôter les chiens pendant la nuit. Mais les invalides, que le mouvement populaire et l'amour de la liberté commençaient à gagner, firent ce travail si lentement, qu'à peine purent-ils l'exécuter sur une vingtaine. Sauf cela le dépôt d'armes était entier.

Ce fut pendant cette nuit qu'on colporta dans les districts qui restèrent assemblés l'écrit suivant, fait à la main, qui a été imprimé depuis et que nous avons sous les yeux :

« Ordre de l'attaque de la ville de Paris, projeté pour la nuit du 14 au 15 juillet 1789.

« Des invalides devaient recevoir l'ordre de faire résistance et de s'opposer à l'enlèvement des canons et des armes de leur hôtel ; ils devaient faire feu sur les habitants de Paris au premier signal, et ils auraient reçu aussitôt des renforts du camp posté au champ de Mars, par les régiments de Salis-Samade, Châteaux-Vieux Diès-Back, suisses, Berchigny, hussard, Esterasy et Royal-Dragon.

« D'autres hussards et dragons devaient se porter en même temps sur l'hôtel de ville pour y enlever les magistrats et les archives.

« Au premier coup de canon, le prince de Lambesc serait entré à la tête de Royal-Allemand et d'un autre régiment de cavalerie, sabrant à droite et à gauche, et se serait emparé des ponts, qu'il aurait garnis de canons.

« En même temps les troupes qui formaient l'investiture de Paris dans la banlieue se seraient avancées.

« Saint-Denis détachait les régiments de Provence et de Vintimille.

« Neuilly ceux de Royal-Suisse, Alsace et Bouillon.

« Sèvres et Meudon ceux de Hesse-Hermestadt, Roemer, Royal-Cravate, Royal-Pologne, et Siennois, composé de quatre bataillons de chasseurs.

« Ces troupes, rangées à la porte Saint-Antoine, auraient été soutenues par le canon de la Bastille.

« Les hauteurs de Montmartre auraient été occupées par les régiments de Besançon et de la Fère, et garnies de dix pièces de canon pour foudroyer la ville.

« Trois régiments d'infanterie allemande avec dix pièces de campagne seraient entrés par la barrière d'Enfer.

« Le pillage du Palais-Royal aurait été promis aux hussards.

« Après l'expédition, les troupes auraient occupé les barrières et s'y seraient retranchées avec de l'artillerie. Toute communication eût été interceptée avec la province. »

A ce projet d'attaque, on avait joint la liste des chefs qui devaient commander cette expédition. C'étaient le maréchal de Broglie, généralissime ; d'Autichamps, maréchal général des logis ; de Bezenval, de Choiseul, Narbonne, Frislard, le prince de Lambesc, de Berchigny, de Telhuses, de Lambert, et du Châtelet.

Ce plan d'attaque paraissait d'autant plus sérieux, d'autant plus certain, que toutes les troupes désignées étaient disposées autour de Paris pour faire les mouvements indiqués ; il présentait un danger réel, un danger presque inévitable. Mais dans la situation des esprits, dénoncer un danger imminent, c'était doubler le courage. Ceux qui s'étaient mis à la tête du mouvement n'hésitèrent pas à faire tout connaître à l'assemblée des districts. Alors, en effet, au lieu d'être intimidés par ces projets liberticides, ceux qui étaient présents à leurs districts virent changer leur énergie en une rage aveugle et terrible. C'était dans la nuit du 14 au 15 que l'attaque devait avoir lieu ; ils résolurent d'en finir le 14, dans la journée. Ils sortirent sur-le-champ, après s'être concertés ; les uns couraient aux ateliers où l'on fabriquait des armes ; les autres donnaient rendez-vous sur l'esplanade des Invalides, au jour naissant. Quelques-uns, et ce fut le petit nombre, marchèrent vers la Bastille.

Les chefs du mouvement avaient compris le mal que pouvait faire à la ville cette for-

teresse. C'était, outre cela, le monument favori du despotisme planant sur une ville qui voulait à tout prix devenir libre. Ils avaient résolu de se rendre maîtres de la prison d'Etat, tombeau de la liberté, et de la citadelle, menace permanente de meurtre et d'incendie. Ils approchèrent en silence des tours noires de cet édifice : il était minuit. Ils virent douze factionnaires qui veillaient sur les remparts.

Ils firent pas à pas le tour de la forteresse pour examiner les dispositions qui avaient été prises ; et lorsqu'ils s'en furent assurés, plusieurs d'entre eux, qui avaient des armes, ajustèrent les factionnaires dans l'ombre et tirèrent sur eux. Cette démonstration jeta l'alarme dans le faubourg Saint-Antoine, et désigna au peuple le point qu'il devait d'abord attaquer.

Au bruit des coups de fusil, tout fut en mouvement dans la Bastille. Le gouverneur monta sur les tours, suivi d'une partie de ses soldats ; mais il ne put rien apercevoir, et aucun bruit ne troubla plus le silence de la nuit. C'était un signal qu'on avait voulu donner au peuple. Ce signal fut entendu : dès ce moment toute l'attention se tourna vers la Bastille. Dans cette nuit même, plusieurs députations du quartier Saint-Antoine se transportèrent à l'hôtel de ville pour donner des alertes qui toutes se trouvèrent fausses, mais qui toutes étaient probables, car un régiment entier de hussards stationnait à la barrière du Trône, et les canons de la forteresse étaient braqués contre la ville.

Dès le point du jour une foule de curieux se promenait autour des fossés et près de la grille de la Bastille. Trois invalides étaient de garde à cette grille : derrière eux tous les ponts-levis étaient levés et l'on voyait sur les remparts les nombreuses sentinelles marcher à pas mesurés. Les alarmes croissaient à chaque instant ; à chaque instant des citoyens venant du faubourg Saint-Antoine se rendaient à l'hôtel de ville pour donner avis des craintes qu'inspiraient les hussards de la barrière du Trône et le calme de la Bastille qui paraissait perfide.

Le comité, quoique rassuré par la défection des soldats qui arrivaient à chaque instant à l'hôtel de ville avec armes et bagages demander place dans les rangs de la milice bourgeoise, ne négligeait aucun avis et envoyait des émissaires pour connaître la vérité.

Ces émissaires s'accordaient tous à dire que les troupes du champ de Mars et des barrières restaient stationnaires, et que leurs officiers craignaient de commander le moindre mouvement aux soldats français, tant ils avaient manifesté de répugnance à combattre le peuple. Mais les intentions du gouverneur de la Bastille n'étaient pas connues, et ses dispositions se manifestaient d'une manière menaçante. Le comité résolut de lui envoyer une députation pour l'engager à retirer ses canons et à donner parole de ne commettre aucune hostilité, l'assurant de son côté que le peuple du faubourg Saint-Antoine et des environs ne se porterait à aucune entreprise contre lui et contre la place qu'il commandait. Le comité choisit pour remplir cette mission MM. Bellon, officier de l'arquebuse ; Billefod, sergent-major d'artillerie, et Chaton, ancien sergent des gardes françaises. Ces trois députés se mirent en marche sur l'heure, et arrivèrent bientôt à la grille de la Bastille.

Ils dirent aux invalides de garde qu'ils étaient envoyés par le comité de l'hôtel de ville pour parler au gouverneur. Ceux-ci les laissèrent pénétrer jusqu'au premier pont, et de là prévinrent le gouverneur, qui s'avança de l'autre côté, suivi de son état-major. Une multitude de peuple marchait derrière les trois députés, et demandait à entrer avec eux. M. de Launay déclara qu'il ne recevrait que les députés de la ville ; mais déjà la défiance s'était glissée dans le peuple, et il demanda des otages.

Le gouverneur consentit à lui en donner et lui livra, pendant le temps que les députés resteraient à la Bastille, trois bas officiers pour répondre de leur liberté et de leur vie. L'échange se fit sans tumulte, et le pont se leva sur les députés, qui entrèrent dans la forteresse pendant que les trois bas officiers en sortaient. Ces derniers restèrent constamment au milieu du peuple, qui, respectant la convention, se borna à leur parler ce langage qui avait tant d'écho dans les cœurs.

M. de Launay reçut les députés avec toute la politesse d'un gentilhomme. Soit qu'il fût de bonne foi dans ses prévenances, soit qu'il

voulût les endormir par là, soit qu'il y eût de l'appréhension dans son fait, il se montra convenable et empressé dans cette entrevue. Il conduisit les députés à l'hôtel du Gouvernement, et les forçant à partager avec lui un déjeuner splendide, il écouta l'objet de leur mission. Il promit de ne faire aucun mal, et dit que, quoiqu'on eût incendié les barrières, il espérait qu'on n'en ferait pas autant de ses ponts. Puis, sur la demande qu'on lui fit d'enlever les canons tournés contre la ville, il donna sur-le-champ l'ordre de les retirer.

L'instant d'après on arriva dire qu'on avait exécuté ses instructions. Les députés crurent alors devoir prendre congé de lui, et se retirèrent en lui faisant rendre ses otages. Au moment où ils passaient le pont-levis, d'autres députés, envoyés par le district de la Culture, demandaient l'entrée de la Bastille.

C'étaient MM. Thuriot de la Rozière, avocat au parlement.: Bourlier et Toulouse soldats citoyens du même district. Le bruit s'était répandu au district de la Culture que le peuple, s'armant de toutes parts, voulait faire le siége de la Bastille. Effrayés par le peu de ressources qu'avaient les assiégeants, par la force, au contraire, imposante de la forteresse, et redoutant le carnage qui allait avoir lieu, les électeurs de ce district avaient chargé les personnes que je viens de nommer de se rendre auprès de M. de Launay pour le sommer de retirer ses canons, de remettre la place aux mains du comité de l'hôtel de ville, et d'en confier la garde à la milice parisienne.

M. Thuriot de la Rozière entra seul dans la cour du Gouvernement, laissant ses deux compagnons avec le peuple, au delà du pont-levis.

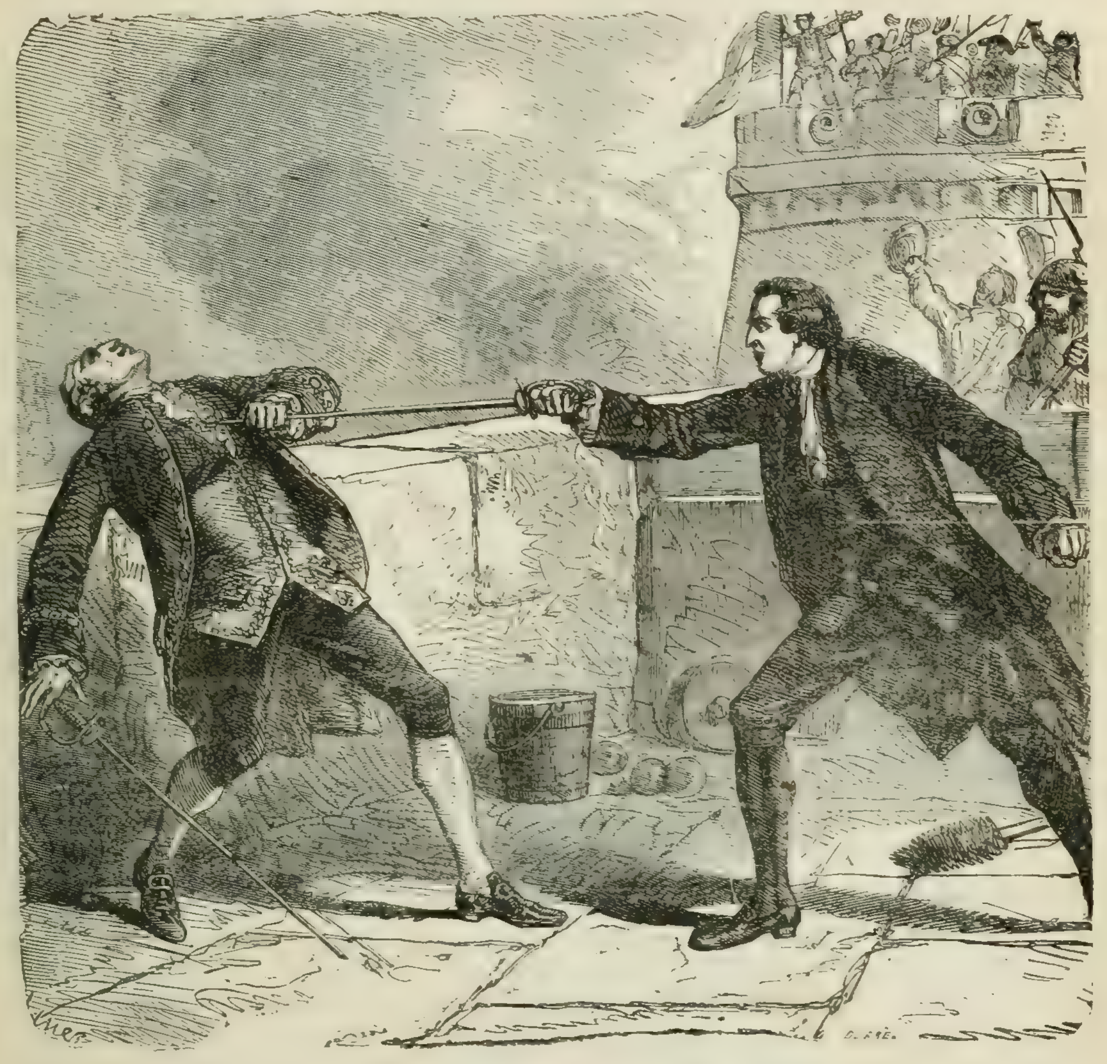
S'adressant à M. de Launay, il lui dit l'objet de sa mission; celui-ci répondit que, quant aux canons, il avait déjà déféré à l'invitation des députés de la ville qui venaient de sortir; mais qu'il refusait de recevoir la milice parisienne dans la Bastille, et surtout de remettre la place entre les mains de tout autre que d'un homme porteur d'un ordre du roi. Le ton et les manières du gouverneur avaient changé, cette fois ; car le ton et les manières de M. de la Rozière étaient aussi bien différents de ceux qu'avaient employés les premiers députés. Fortement ému de tout ce qui se passait, et en redoutant les suites, il était plus brusque et plus pressant envers M. de Launay ; il demanda à entrer dans la Bastille et à visiter les canons avec lui. M. de Launay refusa d'abord ; mais sur les instances du major, M. Delosme, et par suite du trouble qui commençait à s'emparer de lui, il y consentit.

M. de la Rozière fut donc introduit dans la grande cour intérieure de la Bastille, où il vit les préparatifs de défense faits à l'avance et auxquels présidaient principalement les Suisses. Il monta sur les tours avec le gouverneur, et aperçut les canons qui n'étaient pas changés de direction, mais qui étaient reculés à quelques pas des embrasures. Dans ce moment, la foule tumultueuse et agitée, voyant l'absence de M. de la Rozière se prolonger au delà de ses prévisions, poussa des cris mêlés de menace, et fit un mouvement comme si elle allait attaquer.

Prévenu par la sentinelle, M. de la Rozière se montra au haut de la tour, et sa présence excita des applaudissements d'enthousiasme. Il profita de ce mouvement pour adresser à M. de Launay des paroles sévères et l'exhorter de nouveau à empêcher l'effusion du sang qu'il croyait inévitable par l'acharnement du peuple qui commençait à se manifester. Puis, redescendu dans la cour au milieu de la garnison, il somma de nouveau, par les mêmes motifs, tous ceux qui étaient présents de se rendre.

Les Français baissèrent la tête comme des gens qui, par un reste d'habitude, n'osaient désobéir à leur chef, et les Suisses, écoutant avec indifférence le récit du carnage que M. de la Rozière les priait d'épargner, ne parurent ni étonnés ni émus. Cependant la garnison française, si vivement attaquée dans ses sentiments, allait peut-être faire une manifestation, lorsqu'une exaltation fébrile de gouverneur comprima ce mouvement d'un geste brusque et avec des paroles incohérentes.

Il rompit sur-le-champ l'entretien, donna sa parole de ne faire aucun usage des batteries de la forteresse, s'il n'y était forcé pour sa défense, et congédia le député. Celui-ci n'eut pas de peine à s'apercevoir du trouble extrême qui régnait déjà dans les



Un homme lui lance un coup d'épée.

idées de M. de Launay; il voulut en profiter pour l'amener à une capitulation. Mais comme s'il se défiait de lui-même, le gouverneur se retira après avoir salué, et fit ouvrir les portes du petit pont-levis à M. de la Rozière.

Le peuple accueillit ce député avec empressement, et de tous côtés on lui demanda les résultats de son ambassade. Quand on sut que M. de Launay refusait de remettre la place aux mains de la garde bourgeoise, des cris de rage éclatèrent de toutes parts. En vain M. de la Rozière, pour calmer la foule, l'assurait que le gouverneur avait donné sa parole de ne faire aucun mal s'il n'était pas attaqué : au point où en étaient les choses, cette parole de la part d'un homme revêtu de pareilles fonctions ne suffisait plus à personne.

La foule se divisa alors; les uns restèrent devant la Bastille, comme s'ils en voulaient combiner l'attaque sur l'heure, les autres suivirent le député pour savoir la résolution qui allait être prise, les autres parcoururent la ville, demandant des armes, entraînant tous ceux qu'ils trouvaient sur leur route, et faisant retentir les quartiers les plus éloignés de ce cri terrible et menaçant : *A la Bastille! à la Bastille!*

M. de la Rozière parvint d'abord à son district, où il rendit compte de ce qui venait de se passer à la Bastille. Il fut décidé qu'il en irait porter la nouvelle à l'hôtel de ville; il partit sur l'heure pour remplir cette mis-

sion. Il arriva sur la place de Grève avant le retour de messieurs Bellon et ses confrères, qui avaient été retardés dans leur marche par le tumulte et l'encombrement du peuple.

La place de Grève présentait alors le spectacle le plus étrange. Elle était devenue le point central où tout venait aboutir. Les charrettes, les voitures, les bestiaux, les grains, l'or, l'argent, le fer, les armes, tout était amené là. Les soldats qui venaient se joindre au peuple étaient portés en triomphe, tandis que les gens suspects étaient traités avec brutalité. Les flots de la foule inondaient la place jusqu'aux escaliers de l'hôtel de ville, et cet édifice lui-même était envahi jusque dans la salle du comité permanent.

M. de la Rozière eut la plus grande peine à le traverser, malgré les gens qui l'escortaient et faisaient part des nouvelles importantes qu'il apportait au comité. Arrivé dans l'antichambre de la salle du conseil, il ne pouvait plus avancer, lorsque quelques hommes du peuple, mêlés à des gardes bourgeois, parvinrent avec effort à s'ouvrir un passage jusque dans la pièce où siégeait le comité.

Ils amenaient au milieu d'eux un jeune homme de treize à quatorze ans, accusé de vendre au prix d'un écu, dans la rue Saint-Antoine, des cocardes nationales qui ne valaient que vingt-quatre sous, et d'user de menaces pour les faire acheter. La fureur du peuple était au comble, tant, dans son sens droit et pur, il avait compris la honte de cette spéculation. Le comité ordonna la saisie des cocardes et de l'argent pour être distribué aux pauvres.

— Ce n'est pas assez, s'écria un homme du peuple; aujourd'hui, comme à l'incendie de la maison de Réveillon, nous ne voulons plus de brigands, plus de voleurs, plus de pillards. Les caisses de Poissy et de Sceaux ont été rapportées intactes à l'hôtel de ville; un citoyen qui, dans un jour pareil, emploie contre ses concitoyens la fraude et la violence pour gagner de l'or, commet un crime de lèse-nation; qu'il soit jugé, qu'il soit puni comme tel! »

Mille voix appuyèrent cette motion, et l'inculpé fut mis en prison pour comparaître plus tard devant des juges. Cet incident peint d'un seul trait le caractère de cette nouvelle émeute, si différente de celle de Réveillon, que nous avons racontée. En effet, lors du pillage de la maison de cet homme, c'étaient des gens soudoyés qui agissaient pour soulever la populace : ici, c'étaient des citoyens qui marchaient avec le peuple à la conquête de la liberté.

A l'abri de l'escorte qui entraînait le marchand de cocardes, M. de la Rozière put parvenir jusqu'au bureau du comité; il fit alors le rapport de ce qui s'était passé à la Bastille; mais le peuple incrédule l'écoutait avec défiance et ne cessait de demander des armes et la reddition de cette forteresse.

Flesselles, qui présidait le comité, cherchait en vain à contenir la foule. Sa voix était couverte par des murmures, et le nom de la Chalotais était prononcé par plusieurs électeurs mêlés au peuple. Dans ce moment, MM. Bellon, Billefod et Chaton purent pénétrer à leur tour et rendre compte de leur mission auprès de M. de Launay. Ce second rapport sembla calmer les assistants; Flesselles, profitant de ce moment, fait délibérer à l'instant même une proclamation au peuple pour l'instruire des bonnes intentions du gouverneur de la Bastille. MM. Boucher et de la Rozière se présentent sur le perron à cet effet, précédés des trompettes de l'hôtel de ville. Les trompettes sonnent; le peuple fait silence, mais au moment où M. de la Rozière va lire la proclamation, le bruit sinistre du canon retentit dans le lointain. Au même instant une foule prodigieuse se précipite sur la place de Grève, en criant : « Trahison! c'est le canon de la Bastille! »

Les rangs s'ouvrent en même temps devant un homme du peuple blessé au bras, dont le sang coule encore, devant un garde française étendu sur un cadre, qui vient expirer sur les marches de l'hôtel de ville. Tous ces gens annoncent que plus de vingt blessés ont été déposés dans la rue de la Cerisaye, que le gouverneur tire sur le peuple, et qu'un effroyable carnage règne autour de la forteresse.

A ces mots on demande de nouveau des armes, et l'on jure vengeance sur le cadavre du garde française, par le sang qui coule de la blessure de l'homme du peuple; on voit apparaître aussitôt trois invalides amenés de force à l'hôtel de ville; on les accuse

d'avoir tiré sur le peuple, on demande leur mort, on les accable d'injures et de coups, on les entraîne devant le comité permanent.

Là, ces trois hommes, vieillards à cheveux blancs, cherchent à se disculper et jurent qu'ils n'ont quitté la Bastille que pour aller chercher des vivres que leur apportaient leurs femmes.

Mais le peuple furieux commence à ressentir l'instinct de se faire justice lui-même. On menace, on presse ces soldats, on exige leur mort. On va les frapper, lorsqu'un des électeurs les plus courageux et les plus énergiques dans ces grandes journées, M. Duveyrier, secrétaire du comité, se lève, et, prenant la parole, détourne la colère et sauve la vie à ces trois malheureux; il demande qu'ils soient emprisonnés pour être interrogés et fournir tous les renseignements sur les projets du gouverneur, qu'on soupçonne de perfidie. A ce nom, de nouvelles imprécations se font entendre, le peuple de la Grève y répond par des cris de mort, et l'on accourt annoncer que le gouverneur, M. de Launay lui-même, est prisonnier et conduit à l'hôtel de ville.

Toute la rage du peuple s'exhale alors par un seul cri; on veut courir au-devant de lui sur la place, mais au même instant paraît un homme haletant qui se précipite au pied du bureau et demande secours pour M. Clouet, régisseur des poudres et salpêtres, qu'à son uniforme bleu, galonné d'or, on a pris pour M. de Launay lui-même. C'est lui qu'on a vu fuyant à cheval cette forteresse et qu'on a cru être le gouverneur; c'est lui qu'amène aux électeurs une foule hurlante, contre les efforts de laquelle le brave Cholat, qui connaît M. de Launay, veut en vain protéger M. Clouet.

A cette nouvelle, le chevalier de Sandray, commandant en second, se précipite et arrache aux fureurs de la foule M. Clouet, dont les habits déchirés, le sang qui coule sur son visage, attestent les mauvais traitements qu'il a subis. Malgré les efforts de Cholat, M. de Sandray reçoit lui-même un coup de sabre sur la tête, qui le renverse; mais le marquis de Lassalle, qui le suit, s'élance et sauve le prisonnier.

Alors, pour faire diversion à cette scène, Cholat agite son fusil, appelle le peuple à la Bastille, promet des armes à qui veut le suivre, et quitte la Grève escorté d'une foule immense qui répète ce cri de ralliement : A la Bastille! A la Bastille!

C'est qu'en effet pendant ces scènes tumultueuses qui se passaient à un bureau provisoire, formé pour prendre toutes les mesures militaires, les coups de feu ne cessaient de retentir du côté de la forteresse. Flesselles et ses collègues, pressés par les menaces et les imprécations de la foule, avaient déjà résolu, pour arrêter le carnage, d'envoyer à M. de Launay une nouvelle députation qui lui portât l'arrêté suivant :

« Le comité permanent de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir à Paris aucune force militaire qui ne soit sous la main de la ville, charge les députés qu'il adresse à M. le marquis de Launay, commandant la Bastille, de lui demander s'il est disposé à recevoir dans cette place les troupes de la milice parisienne, qui la garderont de concert avec les troupes qui s'y trouvent actuellement, et qui sont aux ordres de la ville. »

Trois députés, MM. Delavigne, président des électeurs, Chignard et l'abbé Fauchet, auxquels s'était joint M. Ledeist de Boutidoux, député suppléant des communes de Bretagne à l'Assemblée nationale, avaient accepté cette périlleuse mission et étaient déjà partis. Mais cette mesure ne paraissait pas suffisante au peuple, dont l'oreille était constamment fatiguée par le bruit lointain de la mousqueterie. Tous criaient qu'il fallait s'emparer de cette forteresse, *comme si sa conquête n'eût dépendu que d'un arrêté du comité permanent*, dit le procès-verbal. Tous réclamaient des armes, insultaient, menaçaient le prévôt des marchands, *et ce n'était pas seulement sous les murs de la Bastille*, a dit Dussaulx dans son rapport, *qu'on risquait sa vie en ce moment.*

Tout à coup, à l'instant où la fureur du peuple allait se tourner contre les électeurs, des cris se font entendre sur la place de Grève; des citoyens armés y accourent de toutes parts et donnent des fusils à ceux qui en réclament; en même temps paraît devant le comité M. Éthis de Corny, député auprès de M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, qui vient faire son rapport. Arrivé à l'hôtel, qu'il a trouvé investi d'une foule innombrable, malgré le voisinage du camp

du Champ de Mars, il s'est fait conduire auprès du gouverneur, qui a répondu à son invitation de livrer des armes au peuple, qu'il attendait des ordres de Versailles et qu'il supposait qu'ils arriveraient avant une heure. Engagé par M. de Corny à venir donner lui-même cette assurance au peuple qui assiégeait l'hôtel, M. de Sombreuil a fait ouvrir les grilles et a répété à tous ce qu'il venait de dire.

« Dans ce moment, ajouta M. de Corny, un seul des citoyens rassemblés s'est élevé contre le danger de toute espèce de retard, quelque court qu'il pût être, en disant que les préparatifs hostiles qui environnaient la capitale ne permettaient pas le moindre délai; qu'il fallait au contraire que l'activité suppléât au défaut de temps, qu'on ne devait pas en perdre.

« Cette observation a fait oublier la demande de M. de Sombreuil, et les raisons dont elle était appuyée : en un instant la détermination est devenue générale, et l'exécution aussi rapide que le projet; la multitude s'est précipitée dans les fossés, s'est répandue dans toutes les parties de l'hôtel; elle est parvenue dans les endroits les plus reculés, elle a désarmé les factionnaires, elle a cherché, elle a trouvé, elle a enlevé les armes; les chevaux de toutes les voitures ont été dételés pour traîner les canons; quarante mille fusils sont au pouvoir du peuple, et les canons des Invalides marchent vers la Bastille. »

Après avoir entendu ce rapport, un nouveau mouvement éclate dans la foule, on réclame maintenant de la poudre et des munitions. Flesselles reste encore muet à ces demandes. M. de Francontay le somme de dire pourquoi il refuse de la poudre et des armes aux soldats-citoyens qui en avaient tant besoin. Flesselles lui dit de se taire, mais M. de Francontay réplique aussitôt :

— Je ne me tairai point; le temps presse, et l'on massacre nos frères à la Bastille; j'ai rencontré dans l'escalier un jeune homme qui a eu le bras cassé devant cette forteresse, et qui pleurait la mort de son camarade tué à ses côtés.

— Eh bien, transportez-vous vous-même à la Bastille, répond Flesselles. Les députés que nous avons envoyés n'ont pu être reconnus, sans doute parce qu'ils n'avaient pas de marques distinctives; ils ne reviennent pas. Allez avec M. de Corny, procureur du roi de la ville, et les citoyens qui voudront se joindre à vous. Prenez le drapeau de la ville, faites-vous précéder d'un tambour et sommez le gouverneur de tenir la parole qu'il a donnée ce matin, et de recevoir la milice bourgeoise pour garder la forteresse.

Aussitôt MM. de Milly, Beaubourg, Piquot de Sainte-Honorine, Boucheron, Coutans, Jouannon et son fils, se présentent pour marcher avec MM. Francontay et de Corny. Ils partent sur-le-champ, suivis d'une multitude de gens armés qui veulent les protéger dans leur route.

Un tambour des gardes françaises les précède; Jouannon porte le drapeau de la ville. Peu d'instants après, M. Delavigne et ses collègues reviennent. Ils n'ont pu être admis dans la Bastille, ils n'ont pu même se faire écouter malgré leurs signaux et leurs cris; la garnison a tiré sur eux. A ce rapport le tumulte et les menaces du peuple augmentent. En vain on lui fait espérer une meilleure issue de la seconde députation qui vient de partir, il n'écoute rien, il demande à grands cris le siége de la Bastille, des armes et des munitions.

Le chevalier Saudray, apprenant alors qu'il y a sur la place cinq canons pris aux Invalides, propose de les faire marcher et réclame des canonniers. Un homme fend la foule et se présente. Il porte l'uniforme de canonnier de la marine royale.

— Qui es-tu? lui dit de Saudray.

— Georget, canonnier de la marine, revenant directement d'Amérique, débarqué il y a huit jours à Brest, arrivé depuis quelques heures à Paris. J'ai vu ce qui se passait, j'ai couru aux Invalides, j'ai pris un fusil et j'ai cherché partout le général La Fayette, sous lequel j'ai si longtemps combattu. J'attends vos ordres; je suis prêt à partir; j'ai risqué ma vie pour la liberté de l'Amérique, je suis prêt à la donner pour la liberté de la France.

Des bravos répétés accueillent les paroles de Georget. Quatre autres canonniers, Bérard, du Castel et les frères Leverre, se rangent à ses côtés, et ils partent pour la Bastille, aidés du peuple, qui traîne au pas de course les lourds canons des Invalides.

Peu de temps après, la députation de MM. de Francontay et de Corny revient

Moins heureux que leurs collègues, malgré leur signe distinctif, ils ont essuyé à plusieurs reprises le feu des assiégés, ils ont vu tomber à leurs côtés des citoyens qui se plaçaient sous la protection du drapeau de la ville; ce drapeau lui-même est criblé de balles.

A ces nouvelles, l'indignation est au comble; les menaces redoublent envers le prévôt des marchands, auquel des députés de plusieurs districts viennent encore demander des armes. Tremblant et irrésolu, défaillant dans ses forces et dans sa conscience sans doute, Flesselles cède pour un instant le fauteuil à M. Dussaulx. On s'écrie de toutes parts : « Il veut gagner du temps pour nous faire perdre le nôtre. » Dussaulx obtient un moment de silence pour écouter les propositions qu'on vient faire pour prendre la Bastille. Un menuisier propose une catapulte à l'aide de laquelle on doit entamer les murs de la citadelle.

Un brasseur du faubourg Saint-Antoine, déjà noir de la poudre qu'il avait brûlée au pied de la Bastille, avait quitté son poste pour venir proposer au comité un moyen qui, s'il avait été articulé dans toute autre circonstance et par une toute autre personne, eût paru ridicule. Il avait conçu lui-même, dit-il, l'idée d'incendier la Bastille avec de l'huile d'œillet et d'aspic, enflammée par le phosphore et injectée au moyen de pompes à incendie.

M. de la Caussidière, major général de la milice parisienne, en repoussant Santerre, dit que le seul moyen de prendre la Bastille est de l'attaquer dans les règles de la guerre et d'ouvrir une tranchée; mais toutes ces propositions ne font qu'irriter l'impatience populaire, lorsqu'on apporte au comité deux billets saisis sur un particulier arrêté par une patrouille du district de Sainte-Catherine, et qui étaient adressés à M. du Puget, major de la Bastille. On exige à l'instant lecture à haute voix de ces deux billets; ils étaient conçus en ces termes :

« Je vous envoie, mon cher du Puget, l'ordre que vous croyez nécessaire ; vous le remettrez. Paris, ce 14 juillet 1789. Signé, Bezenval. »

« M. de Launay tiendra jusqu'à la dernière extrémité. Je lui ai envoyé des forces suffisantes. Paris, ce 14 juillet 1789. Signé, Bezenval. »

Cette lecture redouble la fureur du peuple. Ces billets prouvaient en effet l'imminence du danger : le gouverneur de la Bastille était préparé depuis longtemps au combat; bien plus, dans ce moment même, il avait des communications avec le commandant du camp de Paris, qui pouvait, d'un instant à l'autre, marcher à son secours.

Ces réflexions agitent les membres du comité, qui garde le silence en calculant le péril, tandis que le peuple traduit par des imprécations et des menaces violentes une rage qu'il ne cherche plus à concentrer. Tout à coup, comme inspiré par le ciel, un vieillard monte sur la table, et de sa voix que l'énergie de l'âme a rendue forte, il s'écrie : « *Mes amis, que faisons-nous avec ces traîtres? Marchons à la Bastille !* »

A ces paroles, comme à un signal de victoire, un seul cri répond : « *A la Bastille!* » Alors tout ce qui a des armes quitte la salle et court vers la rue Saint-Antoine ; tout ce qui n'en a pas s'en fait avec ce qui lui tombe sous la main, et le comité permanent reste un instant solitaire et muet au sein du calme qui succède tout à coup au plus violent tumulte. Ce calme portait avec lui son effroi ; le cratère était fermé, mais le volcan subsistait toujours.

Pendant ce temps, que se passait-il à la Bastille?

On a déjà vu que l'on avait tenté de porter l'attention du peuple sur cette forteresse au milieu de la nuit. On a vu le plan d'attaque répandu dans Paris, et la résolution prise par une partie des électeurs de vaincre ou de mourir avant l'invasion des troupes. Le bruit du siége de la Bastille, qui s'était répandu au district de M. de la Rozière et qui avait motivé sa mission auprès de M. de Launay, était sérieux. Déjà le peuple et les bourgeois parcouraient les rues avec ce seul cri : « A la Bastille! » Ce mot, dit Dussaulx dans son rapport, entraînait des gens qui n'y auraient jamais songé.

Ceux qui connaissaient le plan d'attaque de Paris agissaient avec connaissance de cause, ceux qui voyaient dans la Bastille la pierre de touche du despotisme, brûlaient de

la renverser, ceux qui n'avaient aucun de ces motifs, entraînés par l'élan général et poussés par cet instinct de la liberté que Dieu a mis au cœur de l'homme, suivaient le torrent avec cette confiance aveugle que donnent le courage et le pressentiment.

C'était donc bien le siége de la Bastille qui était résolu, c'était la prise, l'anéantissement de cette forteresse, l'abolition de cette horrible prison d'État; mais pour cela, il fallait des armes, et le peuple en manquait. Ceux qui en possédaient coururent devant la forteresse pour essayer leurs forces; ceux qui en cherchaient coururent en prendre aux Invalides ou en demander à l'hôtel de ville. De là ces choses si différentes qui se passaient au même instant à Paris, ces hommes de la place de Grève qui demandaient au comité permanent le siége de la Bastille, tandis que d'autres plus heureux le faisaient et en venaient à bout.

En effet, à peine M. de la Rozière fut-il sorti de la Bastille, emportant cette promesse de M. de Launay, qui ne pouvait satisfaire le peuple, au point où les choses étaient parvenues, que ce même peuple, au lieu de quitter la place, s'agita autour de la forteresse et délibéra sur ce qui lui restait à faire.

Les uns disaient qu'il y avait des armes dans la Bastille et que le gouverneur devait au moins les donner; d'autres qu'il fallait partager la garde de la forteresse avec les troupes soldées; d'autres enfin qu'il fallait prendre la Bastille de force si l'on refusait d'en ouvrir les portes. Cette poignée d'hommes, presque sans armes dont elle pût se servir en face d'une garnison bien armée, de murs épais derrière lesquels les soldats s'abritaient, entrevoyant encore la bouche béante des canons qu'on n'avait fait que reculer, cette poignée d'hommes ne calculait ni le danger ni l'impossibilité d'une si folle entreprise.

Tout lui était possible en ce moment; c'est qu'on avait fait comprendre à ce peuple, et là comme dans tout Paris, des électeurs payant de leur personne le lui répétaient, c'est qu'on lui avait fait comprendre la double tyrannie de la Bastille comme prison d'État et comme forteresse, c'est qu'on lui avait raconté et qu'on lui racontait encore en ce moment, les souffrances des prisonniers, leur oppression, leurs tortures; c'est qu'on faisait l'histoire des rois et des grands avec leur cruauté, leurs caprices, leur avarice, leur arbitraire, dont cette prison était l'égout; c'est qu'on lui montrait ces hautes tours desquelles pouvaient partir les boulets et les balles qui devaient abattre les maisons et les hommes, incendier la cité, pour rester seules debout sur des ruines et des esclaves; c'est qu'on lui disait qu'en prenant la Bastille, il n'allait pas se rendre maître seulement d'une forteresse et d'une prison d'État, qu'il allait conquérir un principe, celui que Dieu a imprimé sur chaque face humaine, celui qu'il a gravé au fond de chaque cœur, celui qu'on apporte en naissant comme don de la Providence et dont on ne se dépouille qu'après sa mort, le principe sacré, éternel, indélébile, le principe de la liberté.

Alors on lui montrait le tombeau de cette liberté derrière les murs de la Bastille, ce tombeau gardé par les séides du pouvoir, comme autrefois on montrait aux chrétiens le tombeau du Christ gardé par les infidèles. Alors aussi ce peuple se soulevait comme les chrétiens d'autres siècles, et animé par le courage, la justice, la force de son droit et le souffle de Dieu, il jurait cette nouvelle croisade dans laquelle il voulait vaincre ou mourir.

A peine ce cri : *Nous voulons la Bastille!* eut-il retenti dans l'espace, qu'un homme, le nommé Tournay, suivi d'un autre aussi audacieux que lui, monte sur la maison du sieur Riquet, parfumeur, s'élance sur le mur auquel est adossé le chemin de ronde, du mur sur le corps de garde, et de là dans la cour du Gouvernement. Il pénètre aussitôt dans le corps de garde pour y chercher les clefs du pont-levis; mais elles n'y étaient pas. Alors il demande une hache.

Aubin Bonnemère, ancien soldat au régiment Royal-Comtois, la lui jette. Tournay brise les gonds, les verrous, les serrures, et le pont-levis s'abaisse, aux cris de joie du peuple, qui, pêle-mêle, pénètre dans la cour du Gouvernement, guidé par Bonnemère, qui se met à sa tête. On court au second pont-levis pour en faire autant que du premier, mais une décharge de la garnison force le peuple à reculer, et il se met à l'abri, partie sous la voûte de bois, partie dans la cour de l'Orme, partie sous la grille Lesquels ont commencé le feu, des assie-

geants ou des assiégés? c'est un fait qui n'a jamais été éclairci.

Le dire des assiégeants est que la garnison a commencé à tirer; le dire de la garnison, consigné dans le rapport des invalides, est qu'elle n'a tiré qu'après avoir essuyé une première décharge. Du reste le fait est peu important, et au point de confusion et de tumulte où en étaient arrivées les choses, il est aussi probable que le feu ait commencé d'un côté que de l'autre; nous retrouverons encore, dans le courant de ce récit, la même circonstance qui n'est pas mieux éclaircie.

Un fait positif et que notre conscience d'historien nous oblige à consigner ici, c'est que le bruit qui avait couru que M. de Launay avait fait baisser les ponts pour attirer le peuple sans défiance et le mitrailler après, est entièrement faux. M. de Launay, que le pressentiment de sa mort semblait troubler dès les premiers moments, n'eut qu'un tort, ce fut celui de ne pas admettre, comme on le lui proposait, la milice bourgeoise à faire la garde de la Bastille conjointement avec les troupes du roi. S'il eût fait cela, l'effusion du sang était évitée, et les victimes indispensables à la fureur du peuple, dont il fut une des premières, n'eussent pas péri.

Son tort fut d'autant plus grave dans ce refus, que le pouvoir naturel du comité de l'hôtel de ville ne lui imposait, au nom du peuple et de l'humanité, qu'une neutralité salutaire. Il ne s'agissait pas ici de l'honneur militaire devant l'ennemi; c'étaient des citoyens, des frères, qui s'adressaient à un citoyen, à un frère.

C'étaient des électeurs sages et prudents qui n'avaient aucun caractère factieux et qui se retranchaient derrière l'humanité et la patrie. Le courage du gouverneur militaire n'aurait nullement souffert de cette concession, mais la faveur du courtisan eût été anéantie. M. de Launay connaissait le plan d'attaque de Paris. Il s'était préparé au rôle qu'y devait jouer la forteresse. Il voulait le remplir.

Il préféra au titre de gouverneur de la Bastille de par les électeurs, celui de gouverneur de par la cour. Il préféra l'oppression à la liberté, le carnage à la paix; il fut vaincu, il en fut puni par son propre sang, qui coula par les mains du peuple : ce fut justice.

Cependant l'attaque était commencée. Le peuple avait vu tomber dans ses rangs plusieurs des siens. Il avait fui de trois côtés pour chercher un abri contre les balles; il s'arrêta après ce mouvement inséparable de ceux qui se battent pour la première fois sans ordre; il se rallia, vit le sang qui coulait, et du lieu où il était, il fit feu à son tour sur les soldats postés au haut des remparts. Mais la distance empêchait l'effet des balles, et la menace du canon qu'on allait tirer sur Paris circulait dans toutes les bouches.

On vit arriver alors le corps des pompiers, qui venait de lui-même partager les dangers du peuple. Il traînait après lui les pompes, et essaya de lancer de l'eau sur le haut des tours, afin de mouiller les canons et de rendre leur effet inutile. Les pompes ne purent jamais y atteindre. Dès lors, mettant à part leurs instruments, les pompiers prirent leurs armes et combattirent en mettant un peu plus d'ordre dans l'attaque, qui continuait toujours de part et d'autre,

La foule des combattants grossissait à mesure, et l'on voyait accourir au milieu d'eux des soldats portant l'uniforme des gardes françaises, de la milice parisienne et de Vintimille. Aussitôt qu'un groupe de peuple les apercevait, il les entourait, et, se plaçant docilement sous leurs ordres, il les élisait pour chefs, jurant de mourir à leur voix.

C'est en ce moment que le brave Élie, ancien officier des dragons de la reine, certain de l'effet que produirait la vue d'un uniforme, alla revetir le sien et revint sur le lieu du combat. Ce qu'il avait prévu arriva: dès cet instant il devint comme le chef de l'attaque. Plusieurs fois le peuple s'était élancé dans la première cour pour arriver au passage du second pont-levis, et toutes les fois une décharge d'un fusil de rempart (259) l'avait arreté dans sa course en jonchant le sol de morts et de blessés.

Cette décharge était faite par les soldats suisses, qui, ne voyant dans ceux qui s'avançaient ni des frères, ni des amis, ni même des compatriotes, les massacraient sans pitié. Pourtant ce carnage ne ralentissait pas l'ardeur des assiégeants. La foule augmentait de moment en moment; des citoyens de tout âge, de toute condition, armés ou non, grossissaient les groupes.

Des femmes, des enfants, des abbés, étaient au milieu d'eux. Parmi ces dernières, plusieurs combattirent avec courage. L'une d'elles a été mise au rang des vainqueurs de la Bastille. Les gens de la campagne accouraient aussi, et les étrangers même se joignaient au peuple. « Un jeune Grec, sujet du grand-seigneur, dit Dussaulx, y contempla notre enthousiasme ; il en revint Français. »

Cependant le carnage fait par les fusils de rempart ne cessait pas. Le nommé Bouy de Valois reçoit dix coups de fusil ; il tombe et crie : « Vengez-moi ! » Le nommé Bernard est foudroyé par trente-deux balles. Un jeune homme qui depuis longtemps tirait en silence sur la Bastille, s'élance pour le soutenir, mais au même instant il reçoit lui-même une balle plongeant dans la capacité.

On s'empresse, on l'emporte ; M. Souberbielle, qui a rendu tant de services ce jour-là comme soldat et comme chirugien, veut panser sur l'heure sa blessure, mais le jeune homme expire, et, l'espoir sur les lèvres, jette ces derniers mots à ceux qui l'entourent : « Mes amis, je me meurs ; mais tenez bon et vous la prendrez ! »

C'est dans ce moment que la première députation envoyée de l'hôtel de ville depuis l'attaque, parvient sous les murs de la Bastille. Elle se présente d'abord par la cour de l'Orme, et avançant seule à pas mesurés jusqu'au milieu de la cour afin d'être mieux aperçue des soldats qui étaient sur les remparts, fait signe de la main et en agitant des mouchoirs blancs en guise de drapeaux ; ces signaux, cette attitude et le costume indiquaient une mission pacifique. Mais, soit qu'ils n'eussent pas été aperçus, soit que les Suisses tirassent toujours en aveugles, le feu ne cesse pas. Les députés se déterminent à traverser la première cour et à aller jusqu'au pont-levis, frapper à la porte, mais au moment où ils approchent de la voûte de la rue Saint-Antoine, une foule de peuple, retranché dessous et faisant un feu perpétuel, leur fait signe de ne pas approcher et continue à combattre.

Les députés rétrogradent alors, et gagnant la rue de la Cerisaye, ils veulent entrer par ce côté à la Bastille. Là, le combat était plus dangereux et plus acharné encore. La Reynie, un des vainqueurs, guidait le peuple, qui, sans abri, sans défense, tirait avec rage sur les soldats protégés par les parapets. Les députés approchent, disent leur mission, et prient le peuple de suspendre les hostilités. Aussitôt, sur un ordre de la Reynie, le feu cesse de ce côté, les députés renouvellent leurs signaux et s'avancent lentement vers la citadelle, suivis du peuple, qui marche les armes basses.

Mais à peine ont-ils fait quelques pas en cet état, que des coups de fusil partent du haut des remparts. Le peuple s'arrête et veut riposter ; les députés le retiennent, et craignant que la garnison n'interprète mal sa présence à leurs côtés, l'invitent, au nom de l'humanité, à se retirer hors de portée. Docile encore à la voix de la Reynie, la foule obéit en silence et fait quelques pas rétrogrades. Dans ce moment une nouvelle décharge des fusils de rempart éclate et abat autour des députés ces hommes qui, exécutant fidèlement la trève, tournaient déjà le dos à la Bastille.

A cette nouvelle perfidie, disent les uns, à cette nouvelle méprise, disent les autres, l'indignation éclate, plus terrible et plus menaçante que jamais. Les gens de la cour de l'Orme qui avaient aussi suspendu leur feu, le reprennent avec plus de vigueur. En vain les députés veulent tenter un dernier effort, on n'écoute plus ni remontrances ni prières, on marche vers la forteresse, on ajuste, on tire, on fait feu de tous côtés ; la Reynie le premier donne l'exemple, et les voix se confondent avec le bruit des armes pour dire aux députés : « Ce n'est plus une députation que nous voulons ; c'est le siége de la Bastille, c'est la destruction de cette horrible prison, c'est la mort du gouverneur ! » Contraints de quitter la place sans avoir pu remplir leur mission, les députés retournent à l'hôtel de ville, et le combat recommence plus furieux que jamais.

De nouveaux renforts arrivent. C'est Peillon et l'architecte Palloy, qui avant de démolir la Bastille par ordre du peuple, voulaient l'entamer avec du fer. Ils marchent à la tête d'un nombre considérable de citoyens. A leur suite viennent les frères Kabers, ébénistes, qui conduisent un corps de métier. Puis Turpin, fusilier de la compagnie de Brache ; Maillard, qui se présente presque seul, mais dont la bravoure et l'audace enflamment encore les combattants.



Un cri terrible, poussé par le gouverneur, fait retourner Élie.

Par la rue Saint-Antoine se présente le vénérable Crétaine, vieillard sexagénaire, qui l'épée haute marche à l'ennemi. Une balle partie du haut des murs la lui casse dans la main. Il prend son fusil, une autre balle le frappe au poignet :

— Je ne puis plus tirer, dit-il à ceux qu'il commande, mais je puis vous guider encore. Mes deux fils sont morts sous la Fayette en combattant pour la liberté de l'Amérique. C'est ici que je veux les venger. La liberté est une, et tous les peuples sont frères.

En même temps du côté de l'Arsenal avance une autre troupe conduite par Geudin, jeune homme de dix-sept ans ; il entraine ses compagnons, enfants comme lui, avec une rage qui lui arrache des larmes. Il est toujours au premier rang ; demande à entrer le premier à la Bastille ; son père est un des employés de ce lieu maudit, il veut lui sauver la vie en prodiguant la sienne. Tout ce peuple vient des Invalides ; tout ce peuple a pris des armes et des munitions ; tout ce peuple combat.

La fureur redouble de part et d'autre ; les morts et les blessés tombent sous les murs de la forteresse, et rougissent le pavé de leur sang. Mais on a songé aux blessés. M. Souberbielle a quitté le combat pour établir une ambulance dans l'église des Minimes. Là, les blessés lui sont amenés par les femmes qui s'occupent exclusivement de ce service. L'un deux, le nommé Toussaint Grolaire, reçoit une balle à l'épaule et une autre au bras droit. On l'enlève, on l'em-

porte, et pendant le trajet il envoie des baisers aux dames en s'écriant :

— Quel malheur que le bras gauche ne puisse servir qu'à cela !

Un autre est blessé à la cuisse, tombe, se relève aussitôt, et refusant le secours des femmes qui le veulent soutenir :

— Non, dit-il, secourez-en d'autres plus grièvement frappés que moi.

Et sautant sur un pied il parvient aux Minimes, où il se fait panser sur-le-champ pour se traîner de nouveau au combat. Mille traits d'héroïsme enfin, que les bornes de cet ouvrage ne pourraient contenir, marquent cette grande journée, et M. Desault, chirurgien-major à l'Hôtel-Dieu, qui reçoit à mesure tous les blessés que M. Souberbielle lui envoie, s'écrie qu'il ne conçoit en fait de constance et de patriotisme, rien au-dessus de ce qu'il voit, rien au-dessus de ce qu'il entend dans la salle où sont les blessés de la Bastille :

— Ils ne ressemblent pas, dit-il, à ceux que je reçus lors du pillage de la maison de Réveillon ; ceux-là n'avaient l'air que du crime foudroyé, ceux-ci ont l'air de héros qui succombent.

Tout le secret du succès est dans ce mot. Je l'ai déjà dit, à la maison Réveillon, c'étaient les brigands qui pillaient ; à la Bastille, ce fut le peuple, les citoyens, qui combattirent.

Mais la seconde députation de l'hôtel de ville ne tarde pas à arriver. C'était celle qui, présidée par MM. de Corny et Francontay, avait pour insigne le drapeau de ville et pour se faire reconnaître le tambour des gardes françaises. Elle déboucha par la cour des Salpêtres et de là pénétra dans la cour de l'Orme.

Aussitôt, sur l'ordre de M. de Corny, le tambour battit le rappel, et le peuple croyant que la troupe venait à son secours, courut de ce côté ; mais quand il fut instruit de la mission des députés, il les repoussa comme il avait repoussé les derniers. M. de Corny finit pourtant par ébranler sa résolution, mais alors les uns disaient aux députés de ne pas avancer, qu'ils éprouveraient la trahison comme cela était arrivé à leurs collègues ; les autres criaient qu'ils voulaient que la Bastille se rendît sans condition.

Pendant ce temps et dans cette foule, les membres de la députation parlant à différents groupes, avaient été séparés les uns des autres et avaient toujours avancé vers la forteresse. Boucheron, qui s'était joint à eux, était le premier au bas de la porte et interpellait les invalides postés au haut des tours pour leur demander l'entrée de la citadelle. M. de Francontay était tout près derrière lui avec M. de Jouannon, qui portait le drapeau, et plus loin MM. de Corny, Beaubourg et de Sainte-Honorine répondaient aux questions des citoyens en avançant toujours. Le feu avait cessé du côté des assaillants.

Il cessa bientôt du côté de la Bastille ; l'on vit les soldats qui étaient au haut des tours renverser leurs fusils en signe de paix et montrer un drapeau blanc. Alors, pleins de sécurité et d'espérance, les députés marchèrent vers la porte d'entrée ; mais à peine avaient-ils fait quelques pas que la décharge d'un fusil de rempart se fait entendre et jonche la terre de morts et de blessés. C'étaient les Suisses qui venaient de tirer cette arme terrible. Les députés voient frapper autour d'eux les citoyens qui s'étaient exposés au feu de la citadelle, confiants dans les signaux des invalides.

Élie, qui parlait en ce moment à M. de Corny, reçoit une balle dans son chapeau. M. de Beaubourg a son épaulette déchirée et M. de Francontay voit tomber à ses pieds le cadavre d'un père de famille. La riposte ne se fait pas attendre. C'était la seconde trahison que le peuple éprouvait, c'était avec une indignation et une rage deux fois plus fortes qu'il combattait encore. Mais pendant que ceux qui sont armés de fusils font feu sur la citadelle, d'autres armés de bâtons et de haches, entourent les députés et dans leur fureur aveugle les menacent et les accusent de trahison.

— Vous êtes aussi des traîtres, disent-ils ; vous nous avez fait passer dans cette cour pour nous faire tuer plus sûrement.

Et se jetant sur MM. de Corny et de Beaubourg, ils les maltraitent, tandis qu'ils arrachent son épée à M. de Sainte-Honorine.

— Si vos amis, si des députés que la ville envoie pour votre sûreté, répond fermement M. de Corny, pouvaient être soupçonnés d'un projet aussi coupable, aussi odieux, ils éviteraient de se trouver dans le même lieu, à vos côtés, au milieu de vous et exposés aux mêmes coups. Au surplus, je me

constitue votre otage, votre prisonnier ; allons à la ville, et vous vous convaincrez de la vérité.

Ce langage rappelle la confiance. Plusieurs bandes se séparent et courent chercher du secours, tandis qu'une dernière escorte les députés. Élie voyant ces dispositions s'écrie d'une voix vibrante :

— Du canon, mes amis, du canon ! c'est le seul moyen de réduire la place.

Mais M. de Francontay, toujours en avant avec M. de Jouannon qui porte le drapeau, entend autour de lui l'expression de sentiments différents des autres. Maillard et Turpin sont auprès de lui et lui disent de ne plus avancer, que la trahison est manifeste.

— Sauvez-vous, sauvez-vous ! lui crie-t-on de toutes parts.

Cholat, que nous avons déjà vu à l'hôtel de ville, lors de l'arrivée de M. Clouet, avait, avec toutes les allures d'un chef de parti, parcouru les groupes du peuple, rassemblé autour de lui des gens biens armés et intrepides, et faisant traîner à sa suite deux pièces de canon, dont une argentée, provenant du Garde-Meuble, et confiée à Baron, dit Giroflée, son camarade, s'était mis en marche pour la Bastille.

Il prit sa route par le magasin de poudres afin de se procurer des munitions, et arrivé dans la cour des Princes, où il y avait un corps de garde d'invalides, il entre à la tête de sa troupe, désarme les soldats, brise la porte du magasin des poudres, fait ses provisions et traîne ses deux pièces dans la grande avenue de l'Arsenal. C'est cette pièce argentée qui fit le plus de mal à la Bastille. A peine Cholat était-il sorti qu'une nouvelle troupe, conduite par Humbert, garçon horloger, se présente aux magasins à poudre. Une femme est sur la porte qui pousse des cris de désespoir :

— Le magasin va sauter, s'écria-t-elle ; on y met le feu !

Humbert s'élance, pénètre dans la maison et trouve un perruquier qui, un tison à la main, allait incendier les poudres. Il renverse cet homme, éteint le tison, sauve le quartier d'une ruine certaine, et court à l'Arsenal aider au service des canons.

En même temps le directeur de la Buanderie de la reine, à la Briche, Hullin, dont la taille impossante, les traits mâles et le regard de feu respirent le courage et l'énergie, s'avance majestueusement à la tête de plus de trois cents gardes françaises, entourés de citoyens armés qui cherchent à imiter dans leur marche l'ordre et la tenue des soldats.

Hullin, qui combattait dès les premiers moments, voyant, comme Élie, que le seul moyen de réduire la forteresse était de faire une attaque régulière, avait couru à la caserne des gardes françaises, où ces militaires n'attendaient qu'une invitation pour se joindre en masse au peuple et marcher avec lui.

Il avait à peine dit quelques mots à la troupe, que l'un d'eux sort des rangs, l'embrasse et lui dit : « Nous sommes soldats de la patrie. Toutes les fois qu'on attaque le peuple, nous sommes du peuple et nous combattons avec lui. » Celui qui venait de prononcer ces paroles était un jeune homme au front large et élevé, que décorait une noble cicatrice. L'enthousiasme qu'il montrait en ce moment n'ôtait rien à la gravité réfléchie de sa figure, qu'illuminait déjà l'auréole du génie.

Ce jeune homme était Hoche. Fils de ses œuvres, n'ayant puisé ses connaissances que dans un travail assidu, son instruction que dans les livres, sa pensée et son sens droit que dans son cœur, Hoche était celui des gardes françaises qui avait le mieux compris la révolution qui s'annonçait, qui l'avait expliquée à ses camarades, qui les avait déterminés à seconder le peuple.

Il avait répété aux gardes françaises, dans un langage qu'ils pouvaient mieux comprendre et dans lequel ils avaient plus de foi, ce que Danton leur avait dit sur les places publiques. Il leur avait fait aussi l'histoire de la Bastille. Un autre garde française était venu se joindre à lui : c'était Lefebvre, et tous deux, donnant le bras à Hullin, étaient partis pour aller combattre, présentant par ce spectacle l'union des troupes et des citoyens.

Ces trois hommes qui marchaient ainsi et qui ont fait ensemble leurs premières armes à la prise de la Bastille, ont laissé un nom glorieux à la France. Peu d'années après, Hoche mourut général en chef au sein de son armée, par suite de poison dont on soupçonna violemment l'Angleterre. Il menaçait d'être trop grand, et dans ce peu de temps tour à tour général, législateur, ci-

toyen, il ne fit que passer sur le monde, mais ce fut pour l'éblouir. Lefebvre est mort maréchal de France et duc de Dantzik. Le lieutenant général Hullin a attaché son nom à vingt batailles fameuses. La poudre de la Bastille, semée sur ce terrain, germa et produisit ces belles plantes.

En chemin, cette troupe se recruta de nombreux auxiliaires et traîna avec elle deux pièces de canon. Elle arriva en bon ordre à la Bastille, et ce fut dès cet instant que le siége de cette forteresse commença à prendre une régulière physionomie.

En effet, outre Cholat et Baron, Georget et ses confrères venaient d'arriver. Georget, déjà blessé à la cuisse, s'était assis sur un tas de pierres, et là, pendant qu'on étanchait le sang de sa blessnre, il indiquait aux hommes du peuple, novices en cela, la manière de manœuvrer la pièce qui lui était échue.

Au moment où les gardes françaises arrivaient, tout était en feu devant la Bastille. Après que les députés furent partis, plusieurs citoyens qui cherchaient des armes voulurent briser les portes du quartier des Invalides. Mais le feu de la place les atteignait à chaque instant. Ils amenèrent aussitôt deux voitures de paille et mirent le feu au corps de garde, aux casernes, aux cuisines et au Gouvernement. A cet aspect, un coup de canon chargé à mitraille partit de la Bastille et dispersa pour un moment le peuple qui attisait l'incendie. Mais les forces suffisantes étaient arrivées et le canon du peuple répondit cette fois à celui de la forteresse.

Les soldats et le peuple se dispersèrent sur les toits des maisons voisines, et de là, plongeant sur les ouvertures des créneaux de la Bastille, envoyèrent des balles à la garnison, qui n'osait plus se montrer. Elle ne pouvait faire usage de son artillerie chargée à boulet sur les tours : les combattants étaient trop près, et elle ne pouvait abaisser assez le canon pour les atteindre.

Les assaillants étaient trop loin pour qu'elle pût aussi leur lancer les pavés et les projectiles amassés sur les remparts, ce qu'elle fit plus tard cependant. La flamme et la fumée lui cachaient les mouvements de l'ennemi, et incessamment on entendait la détonation du canon et le bruit des boulets, qui, mal dirigés pour la plupart, passaient au-dessus de la forteresse. Un d'eux pourtant atteignit la calotte de l'une des tours et l'abattit en partie.

Celui-là avait été pointé par Élie. Le même coup étendit roide mort le nommé Fortuné, soldat invalide. Ce fut le seul qui périt durant l'action. Le fracas que fit le toit en tombant émut les invalides, dont le regard morne et le silence expressif manifestaient le découragement et le dégoût pour une pareille guerre.

Tout à coup M. de Monsigny, commandant des canonniers, entend, malgré le bruit de la mousqueterie et le fracas du combat, des cris de désespoir qui vibrent jusqu'à son cœur. Il s'élance sur le parapet du rempart et reste anéanti, donnant des signes de détresse, voulant articuler des mots que sa bouche se refuse à prononcer devant le spectacle qui s'offre à sa vue.

Dès le commencement de l'incendie, une fille jeune, belle, les cheveux épars, l'effroi et la terreur sur le visage, avait fui en désordre le feu qui atteignait sa chambre. A ses vêtements, aux bijoux qui la paraient, aux paroles qu'elles avait prononcées, on l'avait prise pour mademoiselle de Launay.

« C'est la fille du gouverneur ! avait-on crié de toutes parts : qu'il rende la Bastille, ou nous allons tuer sa fille. »

A ces mots, se précipitant sur elle, vingt hommes dans leur furie la menacent de leurs armes. En vain elle supplie, elle pleure, elle se jette à genoux, elle renie ce titre qui ne lui appartient pas, on va frapper. Un des plus terribles combattants de cette journée, Aubin Bonnemer, se précipite, écarte les armes, et s'écrie : « Ceux qui sont assez lâches pour tuer une femme ne sont pas dignes de combattre avec le peuple ! »

A ces paroles on s'arrête. Mais la fureur n'est pas calmée. La mitraille du canon vient de joncher le sol de cadavres. Un combattant, penché sur le corps de son père, se relève, la figure rougie du sang qu'il a aspiré en lui suçant la plaie, et s'écrie : « Non, nous ne la tuerons pas nous-mêmes, cette jeune fille ; que ce soit le feu qui la dévore ! Que de Launay rende la place, sinon qu'il voie sa fille expirer dans les flammes. » Le groupe entier applaudit. Mille mains arrachent la jeune fille à Bonnemer ; on l'emporte, on l'entraîne, on met

le feu à une paillasse au milieu de la cour et on y jette la jeune fille, qui s'évanouit en poussant un cri déchirant.

Ce cri, son père l'avait entendu du haut des tours. C'est à ce cri que M. de Monsigny avait couru sur le bord du rempart ; c'est ce spectacle qui le rendait muet d'effroi et de désespoir. Il retrouve enfin la voix, il crie, il va se précipiter, lorsqu'une balle le frappe à la poitrine et il tombe entre les mains des invalides qui l'emportent. Mais Bonnemer n'a pas abandonné mademoiselle de Monsigny. Culbuté, foulé aux pieds dans le premier moment, il se relève plus fort et plus résolu.

Il court à la jeune fille, et culbutant à son tour tout ce qui se présente, il l'enlève d'un bras nerveux du milieu des flammes, la porte dans une maison où on lui prodigue des soins, et revient au combat reprendre sa place.

Mais tout en transportant leur commandant, les invalides se communiquaient les réflexions amères que leur suggérait le spectacle dont ils venaient d'être témoins. Eux aussi avaient leurs femmes et leurs filles dans Paris, et à leur défaut ils avaient des frères et des amis. Ils descendirent en tumulte dans la cour où était le gouverneur.

Là gisait aussi le cadavre de Fortuné. Cette vue doubla la résolution des invalides, et d'une commune voix, ils demandèrent à se rendre. M. de Launay, qui depuis le commencement de l'attaque repassait sans doute dans son esprit tous les fastes de sa vie dans son gouvernement de la Bastille, qui voyait que toute sa soumission, toute sa bassesse aux ordres de la cour, toute la tyrannie qu'il avait ajoutée lui-même allait être découverte, qui entendait les cris de mort poussés contre lui, qui sentait enfin la main de Dieu s'appesantir sur sa tête, avait pris la résolution d'écraser tout autour de lui plutôt que de se rendre.

Mais, ayant témoigné cette résolution, il ne reçut en échange que des réponses vagues et timides de la part des invalides et de l'état-major qui redoutaient la guerre civile. Alors, regardant autour de lui, il aperçut les Suisses et courut à eux. Confiant dans les conseils et les sentiments de M. de Flue, leur commandant, il suivit les impressions dictées par une barbarie sans exemple. Ils devaient se comprendre en effet tous les deux.

L'un n'était pas Français, l'autre, depuis longtemps, n'était plus digne de l'être. Le peuple et les citoyens étaient pour eux de la chair à canon ; la cour et la noblesse étaient seules quelque chose à leurs yeux, car la cour et la noblesse donnaient de l'or, des titres, des faveurs, à l'étranger comme au Français qui abjurait sa naissance en versant le sang de ses frères.

Voilà pourquoi la Bastille fut défendue d'une manière si féroce par les Suisses, d'une manière si timide par les invalides. Voilà pourquoi les Suisses seuls tirèrent sur le peuple avec cet horrible fusil de rempart qui tua et blessa tant de monde, tandis que les invalides empêchèrent de tirer du haut des tours un seul coup de canon qui, s'il n'eût pas atteint les assiégeants, aurait du moins porté le ravage, l'incendie et la mort au sein de Paris.

Dès le matin, doutant des invalides, de Launay avait fait demander aux Suisses s'ils étaient disposés à fusiller ceux de ces soldats qui refuseraient d'obéir. La question avait été faite devant les invalides même, en allemand, et tous les Suisses avaient répondu qu'ils le feraient sans hésiter. Mais parmi les vieux soldats qui avaient fait plusieurs guerres, il s'en trouvait deux qui comprenaient cette langue, et qui expliquèrent à leurs camarades le danger qu'ils couraient : c'est ce qui les rendit plus fidèles à la défense : ils l'ont avoué depuis.

Aussi dans cette circonstance, décidés à faire capituler le gouverneur, ils ne quittaient pas leurs armes et lançaient aux Suisses des regards menaçants que ceux-ci recevaient avec l'indifférence et l'impassibilité de troupes étrangères pour qui la qualité de l'ennemi est indifférente hors de leur patrie. Aux premiers mots prononcés par les invalides, M. de Launay répondit avec colère et voulut imposer silence. Mais il ne put y parvenir et les murmures redoublèrent. En vain M. Sorblay de Losmes voulut s'interposer, on méconnut aussi sa voix. Alors de Launay, jetant un regard sombre sur les invalides et l'état-major, s'éloigna à pas lents et monta les escaliers de la tour de la Liberté. Les soldats pensèrent qu'il allait au haut de la tour pour ju-

ger de là si le rapport qu'ils lui faisaient sur le combat n'était pas exagéré, et attendirent patiemment son retour. Mais il n'en était rien. De Launay, renfermant en lui-même les mouvements tumultueux qui l'agitaient, saisit une mèche enflammée, monte à la chambre où étaient les poudres, et veut faire sauter la Bastille. Mais un homme, le nommé Ferrand, était de garde à la porte. Devinant le dessein du gouverneur, il se pose fièrement à l'entrée comme un obstacle à son dessein.

De Launay parle, insiste, ordonne ; Ferrand résiste, désobéit, lui arrache la mèche, l'éteint sous ses pieds, croise la baïonnette sur son commandant, et sauve ainsi la population entière qui faisait le siége et une partie de la ville qui aurait sauté avec la forteresse.

De Launay, repoussé, s'enfuit la rage dans le cœur, redescend dans la cour et arrive au moment où, par ordre de M. de Losmes, on distribuait du vin aux invalides épuisés. Rapide comme l'éclair, il saisit de nouveau une autre mèche qui brûlait près d'un canon, et courut vers la sainte-barbe ; mais, plus rapide que lui et devinant aussi sa pensée, le soldat Béquart s'élance et l'arrête encore.

— Arrière ! ne touche pas à ton chef ! s'écrie de Launay en voulant l'écarter.

— Je toucherai du moins à la mèche, répond Béquart en la lui arrachant. Vous voulez faire sauter la Bastille !

— Oui ! j'aime mieux cette mort que celle que nous prépare le peuple ! c'est la mort d'un soldat.

— C'est la mort d'un tyran ; car avec la Bastille vont aussi sauter deux quartiers de la ville ; car avec vous et nous, vont périr ces milliers de combattants qui nous assiegent.

— Qu'ils périssent donc, ce sera ma vengeance contre ces misérables !

— Pour vous ce sont des misérables ; mais pour nous ce sont des Français. Nous ne le voulons pas ; nous voulons nous rendre.

— Je vous ordonne de combattre jusqu'à la fin.

— Nous refusons.

— Soldats ! s'écrie de Launay au comble de la colère en s'adressant aux Suisses...

Les Suisses firent un mouvement, les invalides se rallièrent pour leur tenir tête ; M. de Losmes s'élança aussitôt au milieu d'eux en leur disant :

— Eh quoi ! la guerre civile au sein de la forteresse !...

Puis, s'adressant à M. de Launay, il cherche à le calmer par ses paroles. Mais celui-ci, la tête égarée et entouré des invalides qui formaient un cercle autour de lui, en était venu à les supplier.

— Puisque vous ne voulez pas que je fasse sauter la Bastille, leur disait-il, par pitié donnez-moi un baril de poudre pour me faire sauter moi-même.

— Non, non, répondaient-ils ; donnez-nous vous-même un drapeau ; qu'on l'arbore sur les tours, qu'on batte le rappel et qu'on capitule.

— Je n'ai pas de drapeau, répond de Launay.

— Eh bien, votre mouchoir, dit l'invalide Roullard, qui prend le mouchoir blanc du gouverneur, l'attache au bout de son fusil et monte avec son camarade Roussel sur les tours, suivi d'un tambour qui parcourt trois fois les remparts de la citadelle en battant le rappel. A dater de ce moment le feu des assiégés cesse tout à coup, mais celui des assiegeants continue ; car déjà trompés par des signaux de paix, il ne se fiaient plus à aucune démonstration. Et déjà aussi, s'avançant en bon ordre, les grenadiers des gardes françaises, guidés par Hoche et Lefebvre, sont entrés dans la cour de l'Orme et ont fait arriver les canons jusque sur le pont de l'avancé. Mais le feu a pris à deux charrettes de fumier qui se trouvent devant l'entrée du pont-levis de la Bastille, obstruent le passage et empêchent de voir ce qui se passe au delà.

Réole, Maillard, Elie, Hullin et quelques autres traversent bravement l'incendie, et de leurs bras nerveux déplacent ces charrettes dont le peuple disperse la matière enflammée et l'éteint sous ses pieds.

Aussitôt on court, on vole au pont intérieur de la Bastille et mille voix crient de l'abaisser. M. de Flue répond à travers une espèce de creneau qui se trouvait auprès du pont-levis, et demande que la garnison puisse sortir avec les honneurs de la guerre.

— Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts. Plus d'armes à ceux qui ont massacré le peuple !

L'officier dit alors que la garnison consent

à déposer les armes à condition qu'il ne lui sera fait aucun mal. Des voix confuses répondent. Les uns en font la promesse; d'autres, plus irrités, ne veulent rien entendre et continuent à tirer malgré la défense des chefs improvisés qu'ils avaient acceptés. Enfin, au bout de quelques instants, un papier paraît par le même créneau. Un homme apporte une planche qu'il étend sur le fossé, la foule fait le contre-poids pendant qu'il s'y hasarde, mais il tombe et meurt dans l'abîme. Un autre se présente aussitôt. C'est Maillard; il saisit le papier, le remet à Réole, qui le passe à Élie, à qui l'uniforme et la bravoure ont déféré le titre de chef. Élie en lit tout haut le contenu. Il portait :

« Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez pas la capitulation. »

— Foi d'officier, nous l'acceptons, reprend Élie; abaissez vos ponts.

Mais la foule furieuse proteste contre cette capitulation qu'on accepte. Elle fait avancer le canon sur le bord du fossé, le pointe et va y mettre le feu; déjà les rangs s'ouvrent pour lui donner passage, lorsque Gayard et Péreau, bas officiers, ouvrent la porte et abaissent le petit pont. Au même instant Élie, Hullin, Maillard, Humbert, Réole, Tournay, Cholat, la Reynie, François et Louis Morin, garçons boulangers, et quelques autres, se précipitent avant qu'il ait touché terre et le fixent en fermant les verrous.

Ils volent à l'autre bord, ouvrent la porte et font descendre le grand pont-levis, sur lequel le grenadier Arné saute le premier pour faire le contre-poids; les gardes françaises se rangent d'une manière ferme au bord du fossé pour empêcher le peuple d'y trouver la mort; et ceux que nous venons de nommer ont l'honneur de pénétrer les premiers dans cette cour de la Bastille que l'incendie du Gouvernement éclaire d'un sanglant reflet. A la lueur de ces flammes qui se projettent dans cette cour, entourée de murs si élevés qu'elle paraît obscure, chacun cherche le gouverneur pour le faire prisonnier. Plusieurs erreurs sont commises, causées par les uniformes; mais Cholat s'est élancé, et saisissant de Launay à la poitrine, s'est écrié :

— C'est lui, je l'ai reconnu; c'est moi qui l'ai saisi.

Cependant les gens éloignés du pont et répartis autour de la forteresse, ignorant ce qui se passe, continuent leur feu, dirigé sur les tours. Humbert, entré un des premiers, est monté sur les remparts et s'est vainement montré au peuple en criant victoire; il n'a pas été reconnu, et atteint d'une balle il tombe sur l'affût d'un canon. Arné, qui l'a suivi, malgré le danger et les balles qui sifflent à ses oreilles, se présente à découvert sur les tours, et mettant son bonnet au bout de son fusil, l'agite en signe de triomphe.

Il était alors quatre heures quarante minutes. Plusieurs citoyens s'empressèrent de tirer leur montre pour voir l'heure juste à laquelle commençait la liberté de la France.

Au signal donné par Arné, le peuple comprend tout, le feu cesse, et les combattants qui entourent la Bastille se précipitent vers le pont.

Les premiers vainqueurs qui étaient entrés dans la forteresse s'étaient précipités les bras ouverts sur les officiers français.

— Rassurez-vous, avaient-ils dit; selon les lois de la guerre, selon les lois de l'honneur, nous n'avons combattu que pour vaincre et pardonner.

Les invalides étaient rangés à droite en entrant et avaient déposé leurs armes le long du mur. Les Suisses, rangés en face, en avaient fait autant. Mais les invalides étaient Français et témoignaient par leurs regards et leurs cris la joie que leur inspirait la victoire du peuple. Les Suisses, noirs de poudre, gardaient un silence sinistre. En voyant ce contraste, un des vainqueurs lève son arme sur ces étrangers, mais un autre l'arrête et lui dit :

— Pas de sang de ces misérables; il souillerait nos pavés. La honte pour eux. Qu'on retourne leurs habits, qu'on les jette sur leurs épaules et qu'on les promène ainsi dans toute la ville.

Aussitôt on s'approcha d'eux et on exécute cet ordre. C'est ce qui les sauva d'une mort certaine. Quand la masse du peuple entra quelques minutes après, à ces habits retournés qu'il prit pour des sarraus de toile, il crut voir des prisonniers et les respecta (264). Mais pendant qu'on fait tout cela, un d'eux s'échappe avec rapidité de la Bastille;

on reconnaît son uniforme, on voit sa figure noircie de poudre, on arrête ce soldat et on l'immole à l'instant.

Ce fut la première victime, la seule de tous ces étrangers. Là se manifesta la justice de Dieu. Ce Suisse, qui avait déjà fait pendant plusieurs années la guerre sur mer, plus propre que tout autre à l'exercice du canon, s'était chargé de tirer le terrible fusil de rempart qui fit tant de mal aux assiégeants. L'instinct du peuple l'avait reconnu.

A côté de cette victime, une autre bien regrettable est immolée; c'est Béquart. Saisi par le peuple, qui, dans la confusion qui existait alors, le confond avec ses ennemis, il est massacré sur le pont de la Bastille, et sa main coupée est promenée en triomphe dans tout Paris. C'est cette main qui avait sauvé les assiégeants de la mort en arrêtant celle de de Launay qui mettait le feu aux poudres.

Dans les plus grandes choses la Providence rappelle la faiblesse de l'humanité.

C'est dans ce moment que les masses se précipitèrent dans la Bastille; les uns, incertains si elle était prise, entrent avec précaution, prêts à combattre l'ennemi de plus près; les autres entraînés malgré eux, prennent courage au récit du danger dont on les menace; les autres enfin pleurent la mort d'un père, d'un frère, d'un ami, voient leurs larmes séchées par la rage, et demandent à grands cris des victimes pour les immoler à leur vengeance.

Elie, Hullin et les autres vainqueurs tentent de calmer ces mouvements qui menacent de souiller par des actes de cruauté une si noble victoire. Ils ont promis une capitulation, ils veulent la tenir. Mais la foule furieuse répond en montrant des cadavres, des blessures et du sang. Rien ne peut l'arrêter, et le massacre seul de la garnison de la Bastille doit apaiser sa fureur, quand le sieur Marqué, sergent aux gardes françaises, puissamment secondé par les vainqueurs, pénètre dans la cour avec son détachement. Il se jette au milieu des flots du peuple en criant :

— Grâce, grâce pour les invalides, nos camarades, nos frères aussi!

Ces mots sont répétés d'une seule voix par le détachement des gardes françaises et par les vainqueurs. Le peuple ému s'arrête à cette voix qui proclame sa souveraineté, et le premier acte de son règne est la clémence. On s'écarte aussitôt en silence et vingt-deux invalides et onze petits Suisses traversent la foule, escortés par les gardes françaises, qui ne cessent de crier sur leur route :

— Le peuple a fait grâce, ouvrez les rangs.

Mais après ce mouvement de clémence envers les soldats, la fureur se ranime envers les chefs. *De Launay! de Launay!* ce nom exécré est dans toutes les bouches, tous les yeux le cherchent, tous les bras se lèvent pour le frapper. Il était en ce moment entre les mains de Cholat et d'Hullin, qui tentaient de l'arracher à la mort et de le conduire devant le tribunal des électeurs, le seul auquel ils reconnussent le droit de juger sa conduite.

Au moment où Cholat s'était saisi de lui, de Launay, croyant sans doute éviter la mort qu'il voyait imminente sur sa tête, avait nié être le gouverneur de la Bastille. A cette dénégation, par trois fois répétée, deux grenadiers et Hullin, qui se trouvaient là, avaient hésité; mais Cholat persista en jurant qu'il le connaissait. De Launay tira rapidement un poignard de la poche de sa culotte et voulut se donner la mort.

— Vous n'aurez pas l'honneur de vous tuer, s'écria Cholat en arrêtant le bras du gouverneur. Dans ce moment, il fut blessé à la main par la lame du poignard, et forcé de lâcher prise, il dit aux grenadiers d'arracher l'arme au gouverneur. Arné, qui se trouvait là avant de monter sur les tours, s'empara du poignard, et au même instant Hullin, dont la taille colossale pouvait protéger de Launay, se saisit de lui d'un côté, tandis que Cholat l'entraînait de l'autre, et tous deux le conduisirent vers la porte du pont-levis. C'est en ce moment que les masses du peuple, inondant la cour de la Bastille, des cris de mort incessants retentissaient contre le gouverneur.

Un homme lui lance un coup d'épée qui déchire ses habits; mais redoublant d'efforts et d'énergie, ces braves vainqueurs parviennent à l'entraîner hors de la Bastille, malgré la foule qui s'y précipitait et dont il fallait rompre les flots pour sortir de la cour.

D'autre part, divers combattants, mus



Prise de la Bastille.

par les mêmes sentiments, et croyant peut-être, aux décorations et à l'uniforme, avoir fait prisonnier le gouverneur, saisissaient de leur côté, les uns M. de Méray, aide-major, les autres M. Person, lieutenant de la compagnie, ceux-ci M. Caron, autre lieutetenant, ceux-là enfin le major de Losmes, qui par son âge et les insignes de son grade, ressemblait le plus au gouverneur et était le plus exposé. Mais le peuple, en voyant ces hommes qu'on semble vouloir dérober à sa justice, se porte de nouveau vers la sortie et veut mettre obstacle à leur fuite, lorsqu'une voix tonnante s'écrie : « Vous ne songez qu'à la vengeance; songez d'abord aux victimes qui languissent dans les cachots ! Délivrons les prisonniers, et voyons s'il ne reste plus d'ennemis dans cet antre ! »

A peine ces paroles sont-elles prononcées que tout le peuple, rendu à lui-même par la menace d'un nouveau danger et par le sentiment de pitié qui émeut son cœur, laisse le passage libre et se disperse dans la forteresse.

« Comme des vautours, dit Dussaulx, ils se jettent sur les entrailles de leur récente proie.

« Ils en sondent les profondeurs, ils en parcourent toutes les sinuosités. Les uns remplissent les sombres escaliers, montent sur les plates-formes. Parvenus au sommet, ils bénissent le ciel et ne regardent plus ce qui les avait tant effrayés que comme de vains épouvantails.

« Ils insultent aux canons qui recélaient des foudres dirigées contre eux. Ils les tournent contre quiconque oserait approcher du

faubourg. Bientôt ils ébranlent, ils renversent d'énormes pierres dont le bruit, en tombant, retentit dans tous les cœurs français, se communique de proche en proche et d'écho en écho, et donne au loin le signal de la victoire.

« D'autres forçaient la chambre du conseil, de ce conseil impie où des ambitieux, esclaves de la faveur et gagés par la haine, jugeaient sans lois, faisaient exécuter sans remords...

« L'or, l'argent et les papiers étaient au pillage. Les papiers ! ces formidables témoins, aujourd'hui soulevés contre les cendres de nos anciens despotes.

« On enlevait d'anciennes armes, effrayantes par leurs formes, aussi bizarres que meurtrières, et jusqu'à des chaînes, hélas ! trop souvent teintes de sang. On emportait aussi de funestes entraves, dont quelques-unes étaient usées par le frottement journalier, et l'on frémissait d'indignation en songeant à la multitude de ceux dont elles avaient fait le tourment habituel. »

Plus loin c'étaient les clefs de la Bastille qu'on emportait, les trousseaux qu'on arrachait aux porte-clefs, la consigne du château qu'on déchirait, les logements de l'état-major qu'on fouillait en tout sens, les meubles qu'on brisait, les tapis qu'on mettait en lambeaux. Une partie de la foule, parvenue à la chapelle, en veut forcer les portes, ignorant le lieu qu'elle assiége. Les portes résistent, on frappe à coups de hache, on allait les briser, lorsqu'elles s'ouvrent, et un prêtre, revêtu d'habits pontificaux, se présente et s'écrie : « C'est ici le lieu saint, la maison du Seigneur ! » A ces paroles tout le monde s'arrête avec respect et se prépare à s'éloigner, quand du sein de la foule, un homme s'élance et dit : « Voyez ! voyez ! jusque dans le lieu saint l'image de la captivité !... » Il montrait en même temps le grand tableau surmontant l'autel, qui représentait saint Pierre aux liens.

A cette vue on frémit de rage en pensant à ce raffinement de cruauté qui met sous les yeux des malheureux prisonniers la reproduction de leur propre douleur. On entre dans la chapelle, on détache le tableau, on s'en empare pour le porter à l'hôtel de ville, et l'on pose au seuil de l'église deux sentinelles pour en défendre l'entrée.

Mais le plus grand nombre de ceux qui étaient à la Bastille parcourait les tours, les prisons, les cachots, pour délivrer les prisonniers. On appelait de tous côtés les porte-clefs pour en ouvrir les portes ; ceux-ci se cachaient ou étaient mêlés au peuple.

On demandait à grands cris les clefs des lourdes serrures ; ces clefs circulaient déjà dans Paris. Porté en triomphe par la multitude, chaque trousseau était posé sur le bureau du président de chaque district. M. Brissot de Varville, en cette qualité, reçut celui où il reconnut la clef de son ancienne prison. Le jour de la justice et des représailles commençait à poindre.

Livré à ses propres forces, le peuple brise, déferre, enfonce les lourdes, les triples portes ferrées, dit Dussaulx, et aussi épaisses que les portes extérieures des citadelles garnies de serrures, de verrous monstrueux, et dont l'aigre sifflement, quand elles tournent sur leurs mobiles gonds, annonçait aux prisonniers plutôt le trépas que les aliments ou des secours. Il recule d'horreur en voyant à la lueur des flambeaux ces froides catacombes, ces hideux sépulcres où la vie se consumait lentement entre les bras de la mort.

Il parcourt en tous sens ces sombres corridors, ces escaliers tortueux, ces cachots, ces prisons qu'il trouve toujours vides. Enfin, une dernière porte se présente, plus forte et plus solide que les autres, le peuple a peine à l'enfoncer. Il frappe à coups redoublés et rien ne cède. Tout à coup le même bruit parti du dedans se fait entendre. Des coups répondent aux coups, un cri aux mille cris. Les efforts redoublent aussitôt, et la lourde porte cédant à la violence, vole en éclats et laisse apparaître un vieillard à la barbe et aux cheveux blancs, qui, les yeux hagards, le sourire de la folie sur les lèvres, se dresse devant la foule étonnée.

Elie croit voir un spectre sortant du tombeau. On s'approche pourtant de lui, on lui parle, on l'interroge, on l'entoure. Il murmure les noms de *Louis XV*, de *madame de Pompadour*, du *duc de la Vrillière*. On lui répond que tous ces despotes sont morts, que le règne de la liberté commence, que la Bastille est au pouvoir du peuple. Le vieillard écoute sans émotion ces paroles mille fois répétées, et au lieu d'y répondre, il se rassoit sur son lit. Aussitôt, croyant

que la surprise et la joie lui troublent, la tête, on s'approche de lui, on l'embrasse, on l'enlève, on le porte en triomphe.

Le vieillard reçoit ces marques de pitié et d'intérêt avec l'indifférence de l'idiotisme. Ce veillard était Tavernier. Depuis trente ans il était prisonnier à la Bastille, après en avoir passé dix aux îles Sainte-Marguerite. Ces quarante années de captivité avaient altéré ses falcultés mentales, éteint la vie morale, énervé son âme; Tavernier était fou.

Ce fut le premier prisonnier qui fut délivré ce jour-là à la Bastille. Dieu semblait avoir voulu prolonger cette étonnante captivité pour que le peuple pût mienx juger du prix de sa victoire en connaissant enfin un arbitraire, une tyrannie, une cruauté qui passent toute croyance. Dieu avait inspiré pour premières paroles au malheureux Tavernier les noms d'un roi, d'une courtisane et d'un ministre pour les livrer à l'exécration.

Le cortége du peuple qui escortait Tavernier rencontra en descendant de la tour de la Comté un autre groupe qui, ayant agi comme lui, portait aussi en triomphe deux prisonniers délivrés dans la tour de la Bertaudière. C'étaient de Wythe et le comte de Solages. Il y avait eu pourtant moins de peine à pénétrer dans les prisons de ces deux hommes. Au moment de la prise de la Bastille, leur porte-clefs, le nommé Guyon, cherchant un refuge contre la fureur du peuple qu'il redoutait, leur avait ouvert les portes et était auprès du comte de Solages, lui demandant sa protection. C'était le seul porte-clefs qui eût conservé son trousseau dans cette circonstance.

De Wythe et le comte de Solages offraient un contraste frappant. L'un, vieillard comme Tavernier, conservant un accent qui dénotait une origine étrangère, et tout en donnant des signes de joie de se voir libre, prononçait des paroles incohérentes et sans suite : c'était de Wythe. L'autre, embrassant avec effusion ses libérateurs, les remerciait, exaltait leurs victoires et racontait ses souffrances.

Enfermé à Vincennes, dès 1782, en vertu d'une lettre de cachet obtenue par son père pour cause de dérangement et de dissipation, il avait éprouvé cette punition trop sévère pendant sept années. Il n'avait subi aucun interrogatoire, reçu aucune visite, aucune lettre, aucune nouvelle, malgré ses prières, ses instances, et son repentir qu'il avait plusieurs fois consigné dans des écrits adressés à son père. Son père ! ce fut son premier cri après celui de sa reconnaissance envers le peuple. Il brûlait de le rejoindre, de le voir, de l'embrasser et d'obtenir son pardon, lorsque du sein de la foule un Toulousain s'élance, le reconnaît, le presse dans ses bras et lui annonce que son père a succombé depuis deux ans.

A ces mots, le comte de Solages fond en larmes. Depuis deux ans ses bourreaux lui cachaient cette triste nouvelle ! depuis deux ans les motifs de sa captivité n'existaient plus, et il gémissait toujours dans les fers ! et il y serait mort probablement, sans la prise de la Bastille. La douleur du comte de Solages émeut le peuple et ravive sa fureur, et d'une commune voix tous maudissent les bourreaux. De Wythe et Tavernier restent impassibles au milieu de ces cris de rage et échangent entre eux des regards comme s'ils étaient seuls dignes de se comprendre. Tous deux en effet, insensés à force de souffrances, appartenaient à une autre sphère que la nôtre, tous deux avaient leurs pensées, leur délire, leur folie, qu'ils lisaient dans leurs regards.

Ces deux prisonniers, après avoir été recueillis par des gens du peuple, furent plus tard amenés à l'hôtel de ville. Nous connaissons la cause de détention de Tavernier, qu'il ne put se rappeler lui-même ; quant à celle de Wythe, on tenta en vain de la savoir. Chaque jour ces deux prisonniers faisaient une nouvelle histoire.

De Wythe surtout, qui excita tant la curiosité des Parisiens, intéressait par son âge et ses manières. Parmi les renseignements que l'on put obtenir sur son compte, on crut découvrir qu'il était parent de M. de Sartines. Ce dernier se transporta une fois à la Bastille pour savoir s'il était en état de donner une procuration. Ce fut Guyon, son porte-clefs, témoin de la visite de ce ministre, qui a révélé ce fait. C'est sans doute à une histoire de l'un de ces deux prisonniers qu'est due la fable du comte de Lorges, que quelques écrits du temps prétendent avoir été délivré lors de la prise de la Bastille, après trente années de captivité.

Mais malgré les recherches les plus minu-

tieuses, nous n'avons rien trouvé qui puisse devenir une preuve sérieuse de l'existence de ce prisonnier, tandis que tout prouve au contraire qu'il n'y avait de détenus à la Bastille que les sept prisonniers dont nous avons donné les noms (265).

Tavernier, de Wythe et Solages, les deux premiers surtout, étaient rendus à un monde où ils ne connaissaient plus personne, où ils n'avaient plus de famille, plus d'amis, plus de liens, Les deux premiers avaient laissé leur raison au fond de leurs cachots; moins malheureux que le comte de Solages, ils terminèrent leur existence à Charenton, où les soins de toute espèce ne leur manquèrent pas.

Quant au troisième, ruiné dans sa fortune, inconnu à ce qui lui restait de famille, il fit des efforts inouïs pour reconquérir son existence, qu'on lui avait volée, mais il n'y put jamais parvenir, et il finit ses jours dans la plus profonde misère. Telles étaient les conséquences de la Bastille, même après qu'elle eut été anéantie : la folie, la misère et la mort.

A ces trois prisonniers le peuple en joignit quatre autres qu'il avait également délivrés. C'étaient Jean Béchade, Bernard Laroche, Jean Lacaurège, Antoine Pujade. Tous quatre avaient été emprisonnés en 1787, pour la même cause, et cette cause était encore digne de la Bastille et de l'arbitraire qui régnait alors. Nous avons vu l'oppression et la tyrannie dans les trois premiers prisonniers, nous allons voir l'abus dans les quatre autres.

Ces quatre prisonniers étaient accusés d'avoir falsifié deux lettres de change acceptées par les sieurs Tourton et Ravel, et Gallet de Santerre, banquiers. Arrêtés les uns à Paris, les autres à Amsterdam, ils avaient été soustraits à la juridiction ordinaire des tribunaux et mis à la Bastille, où ils n'avaient pas subi un seul interrogatoire.

Bien plus, comme tout était arbitraire et mystérieux dans cette prison, le nommé Henri la Barte, accusé d'être l'auteur des faux dont les autres n'étaient censés que les complices, emprisonné d'abord comme eux, avait obtenu son élargissement provisoire et était en liberté pendant que les autres restaient toujours sous les verrous. Lorsque le peuple les eut délivrés, ils demeurèrent plusieurs jours libres dans Paris, et MM. Tourton et Ravel voulurent les faire arrêter pour les poursuivre, mais ils ne purent y parvenir. Le roi avait nommé pour cette affaire une commission, et les tribunaux ordinaires n'en pouvaient connaître.

Ainsi, comme pour le marquis de Sade, il résulta de cette mesure que si Béchade et ses compagnons étaient innocents, ils avaient trop souffert de deux ans de captivité; que s'ils étaient coupables, la faveur royale les enlevait à la flétrissure, et c'était encore la Bastille remontée à son origine.

Quoi qu'il en soit, le peuple ne vit en eux que des victimes, et les traita avec respect et sympathie au milieu de cette vaste cour où tous les bras s'ouvraient pour les embrasser, où toutes les mains s'avançaient pour presser leurs mains.

Pendant ce temps, le reste du peuple finissait de visiter les prisons. Le groupe qui était monté à la tour du Coin et avait délivré Béchade, était guidé par un homme qui connaissait les détours de la Bastille et n'avait pas l'air d'y venir pour la première fois. Cet homme était Manuel, que nous y avons déjà vu prisonnier. Après avoir ouvert la porte du premier étage, où était Béchade, il s'était élancé sur l'escalier en criant : « Suivez-moi. Il y a d'autres prisons encore; je vais vous conduire à celle où j'ai été enfermé moi-même! »

A ces mots, le peuple l'avait suivi en tumulte, et ils étaient arrivés au second étage, où, après avoir brisé la porte, ils avaient pénétré dans la prison. Elle était vide. En mettant le pied sur le seuil, dans un pareil moment, Manuel, vaincu par l'émotion qu'il éprouvait, s'était arrêté quelques minutes. Le peuple, respectant ses sentiments et ressentant lui-même ce qu'il éprouvait, avait honoré son recueillement du plus profond silence. La plupart s'étaient arrêtés à l'entrée; quelques-uns avaient suivi l'ancien prisonnier et regardé avec lui les inscriptions qui tapissaient les murs, touché les meubles qu'il touchait.

Manuel, dans cette revue, s'était approché du fauteuil à bras où il s'était assis pendant les trois mois de sa captivité. Puis, tout à coup le renversant et déchirant les lambeaux du fourreau par derrière, il avait

regardé et s'était écrié : « Ils y sont encore ! »

A cette exclamation, tout le monde l'entoure, curieux d'en connaître la cause, et Manuel, répondant à ce désir, leur dit : « Dans mes longues heures de captivité, j'avais gravé derrière ce fauteuil mes imprécations et mes vœux contre la Bastille. Je les gravais sans espérance ; vous venez de les réaliser en ce jour. Écoutez ces vers que m'arrachait l'indignation et que je vais relire avec autant de bonheur maintenant que j'avais alors de désespoir à les écrire. »

Un silence imposant s'établit aussitôt, et d'une voix forte et accentuée Manuel jette à la foule la parodie des imprécations de Camille, qu'il lisait sur le dos du fauteuil :

La Bastille, où la nuit sert des tyrans heureux !
La Bastille, où la haine est le plaisir des dieux !
La Bastille, où la force enchaîne le génie !
La Bastille, où l'on meurt sans sortir de la vie !
Puissent les citoyens ensemble, conjurés,
Enfoncer ses cachots par le fer assurés !
Et si, pour écraser cette tête altière,
Paris ne suffit pas, vienne la France entière.
A pas précipités que cent peuples divers
Passent pour la détruire et les monts et les mers ;
Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles ;
Que l'enfer agrandi s'ouvre par ses entrailles ;
Que le ciel en courroux allumé par mes vœux
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux,
Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir ses canons en cendre et ses soldats en poudre,
Son dernier gouverneur à son dernier soupir ;
Moi seul en être cause et mourir de plaisir !

Des bravos et des imprécations terribles accueillirent ces vers, et tous les assistants, réveillés par les derniers, reprirent leurs cris de mort contre le gouverneur et descendirent dans les cours pour l'atteindre, s'il y était encore. Mais dans les cours ils trouvèrent les prisonniers que l'on portait en triomphe, et chacun emportant un objet, signe de sa victoire et de son courage, suivit le cortége, qui se divisa une fois hors de la Bastille. Les uns prirent le chemin de leurs districts, les autres du Palais-Royal, les autres de l'hôtel de ville.

Ce cortége avait été précédé par d'autres plus menaçants et plus furieux. C'étaient les combattants encore blessés, les veuves, les mères, les orphelins, les amis, les frères, les fils des morts et des blessés sous les remparts. Cette foule irritée entourait, pressait, poursuivait de ses cris et de ses coups lancés dans l'espace, les officiers de la Bastille que les vainqueurs protégeaient au péril de leur vie, et qu'ils avaient juré de conduire sains et saufs devant le comité des électeurs.

Cholat et Hullin, comme nous l'avons vu, tenaient, chacun d'un côté, le gouverneur. Ils avaient déjà franchi le premier pont, malgré une chute qu'avait faite Cholat, et ils traversaient la seconde cour, lorsqu'un homme du peuple se précipite sur M. de Launay et lui arrache la bourse de ses cheveux. Un cri terrible, poussé par le gouverneur, fait retourner Élie.

— Ah ! messieurs, s'écrie de Launay en s'adressant à Élie, est-ce là ce que vous m'aviez promis ?

Au même instant Élie se rapproche de lui, mais Hullin s'en éloigne, et aussitôt de Launay, le prenant par le bras, s'écrie de nouveau :

— Vous m'aviez promis de ne pas m'abandonner. Restez avec moi jusqu'à l'hôtel de ville.

— Je vous y conduirai, répond Hullin ; vous voyez bien que nous défendons votre vie aux dépens de la nôtre. Je fais seulement signe à quelques-uns des combattants dont je suis sûr de venir nous joindre.

En effet, Maillard, Legris, Arné, l'Épine, et quelques autres, viennent se grouper auprès d'eux. On crie, on pousse, on commande, et la voix d'Élie, parvenant à se faire écouter, impose silence et obéissance au peuple, qui respecte son chef improvisé. Alors on met une espèce d'ordre et de régularité dans cette escorte et dans sa marche. Élie, grâce à son uniforme, marche le premier, portant la capitulation à la pointe de son épée. Après lui vient M. Legris, garde des impositions royales, qui tient à la main les clefs de la forteresse ; Maillard le suit, portant le drapeau ; un jeune homme, nommé Guigon, le règlement de la Bastille au bout de sa baïonnette, puis marche le gouverneur, tenu et protégé par Cholat, Hullin et Arné, qui les avait rejoints ; enfin M. de l'Épine et quelques autres protégent cette marche par derrière. De cette manière ils avançaient lentement au milieu des vociférations et des menaces de la foule, parant à droite et à gauche les coups portés de tous

côtés au gouverneur, et trouvant le peuple moins obéissant à leur invitation à mesure qu'ils avançaient.

Derrière ce cortége en venait un autre non moins menacé. C'était celui qui conduisait le major de Losmes. Celui-ci, en uniforme, attirait plus les regards de la foule que M. de Launay, qui, en simple frac gris, sans épée et sans insignes, risquait moins d'être reconnu que le major, dont le brillant costume excitait la haine et la réprobation.

Ils parvinrent pourtant tous deux jusqu'à la place de Grève, au milieu de ces dangers que partageaient avec eux leurs défenseurs, ainsi que deux invalides sur lesquels toute la haine du peuple se concentrait, parce qu'il les prenait pour des canonniers; mais MM. de Méray et Person, qui étaient entraînés à la suite, n'arrivèrent pas jusque-là. La multitude, irritée de voir s'échapper sa proie dans les quatre premiers prisonniers qui venaient de passer, échauffée d'ailleurs par les gens qui accouraient à mesure, dénonçant et pleurant des pertes nouvelles, tua M. de Méray dans la rue des Tournelles, et M. Person sur le port aux Blés.

M. Caron, qui venait en troisième, blessé en quatre endroits, tomba, couvert de sang, aux abords de la Bastille. Mais, relevé aussitôt par des gens qui eurent pitié de lui, il fut conduit à l'Hôtel-Dieu, où il guérit de ses blessures.

La foule avait couru après le gouverneur, on le lui avait désigné, et elle se pressait, tumultueuse et hurlante, autour de lui et du major, que les vainqueurs avaient la plus grande peine à garantir. Au milieu de la route, un des défenseurs de de Launay fut contraint de s'arrêter; c'était Cholat : n'ayant rien mangé de la journée il tomba en défaillance et faillit être écrasé par les masses qui avançaient toujours, et firent un nouveau mouvement vers le gouverneur.

Mais Hullin, avec sa force herculéenne, le garantit encore une fois de cette atteinte et dit à Arné de remplacer Cholat, ce que ce grenadier fit sur-le-champ. Un peu plus loin, M. de l'Epine reçut sur la tête un coup de crosse de fusil qui le contraignit d'abandonner le cortége. Et à mesure qu'on approchait de l'hôtel de ville le rassemblement ne faisait que s'accroître; de tous les côtés, de toutes les rues, des flots de peuple se précipitaient dans la mêlée.

Les uns venaient des Minimes, où ils avaient vu les blessés et recueilli les derniers soupirs des morts; les autres portaient des instruments de torture pris à la Bastille, et leur fureur s'en augmentait; d'autres quittaient les prisonniers qui n'avaient que haine et malédiction pour le gouverneur; tous enfin étaient unanimes pour sa mort, tous demandaient sa tête en expiation de tant de malheurs, de tant de crimes dont il avait été le cruel instrument. Et déjà l'on entrait sur la place de Grève, déjà les vainqueurs de l'escorte, fatigués de la lutte, allaient y succomber, ils touchaient l'escalier de l'hôtel de ville. Un dernier effort et tout était sauvé. Élie fit cet effort surnaturel et pénétra au travers des rangs serrés du peuple, suivi de Maillard. Mais derrière lui les rangs se referment. Hullin, arrêté par un tas de pierres, tombe, et dans sa chute lâche le gouverneur; Arné, entraîné de son côté, fait un mouvement pour secourir Hullin et est violemment séparé de M. de Launay, qui reste au pouvoir du peuple. Alors, rappelant toute l'énergie que peut donner le désespoir, il s'écrie d'une voix saccadée :

— Ah! mes amis, tuez-moi, tuez-moi sur-le-champ, ne me faites pas languir.

Cette prière fut comme un ordre : en moins de temps qu'il n'en fallut à Hullin pour se relever, à Élie pour se retourner, afin de voir si le prisonnier le suivait, la tête de de Launay est coupée, et ce trophée sanglant est élevé au bout d'une pique sur les marches de l'hôtel de ville.

Un peu plus loin, en face de l'arcade Saint-Jean, une scène des plus dramatiques avait lieu. Le major de Losmes, arraché aussi à ses défenseurs, était au pouvoir d'une populace furieuse. Frappé de tous côtés, il allait périr, lorsqu'un jeune homme s'élance, écarte ceux qui lèvent déjà leurs armes sur le major, vole dans ses bras, le presse contre son cœur, il lui fait un rempart de son corps et s'écrie :

— Arrêtez! arrêtez! vous allez immoler le meilleur des hommes; j'ai été cinq ans à la Bastille, où il fut mon consolateur, mon ami, mon père!

Ce jeune homme était le marquis de Pelleport, qui arrivé la veille à Paris, revenait,

avec un de ses amis, le chevalier de Jean, de visiter ses enfants aux orphelins militaires. Il voit cette foule, il court vers elle, reconnaît M. de Losmes, et sans calculer le danger de sa conduite, sans redouter la mort presque certaine qui l'attend, vole au secours de celui envers qui son cœur et sa reconnaissance l'attirent.

Non moins généreux que lui, le major, avec un sang-froid héroïque dans cette affreuse position, le repousse doucement et lui dit :

— Qu'allez-vous faire, jeune homme? Retirez-vous; vous allez vous sacrifier sans me sauver.

Mais la multitude rugissante entend à peine ces paroles. Dans sa rage défiante, elle ne voit qu'un parent, un ami, un séide de la Bastille, qui en veut sauver un autre, et elle continue ses vociférations et ses coups. M. de Pelleport, oubliant qu'il est sans armes, tente de s'opposer avec ses mains à l'approche de la foule, en s'écriant :

— Oui, je vous défendrai envers et contre tous.

A ces mots un homme furieux lui porte un coup de hache qui lui fait une large blessure sur le cou; il en allait frapper un second, mais il est arrêté par un bras vigoureux qui sauve la vie à Pelleport. C'était le chevalier de Jean qui accourait au secours de son ami; tous deux luttent encore avec un courage surhumain; ils arrachent chacun une baïonnette à leurs ennemis et tracent autour d'eux un cercle sanglant.

Mais, accablés par le nombre et les blessures, ils sont séparés du major et vont tomber expirants sur les marches de l'hôtel de ville. En ce moment la tête du major de Losmes était déjà au bout d'une pique, promenée à côté de celle de de Launay.

A l'aspect de ces sanglants trophées, Élie veut s'élancer vers les hommes qui les emportent, mais mille bras le saisissent lui-même, et cette fois ils l'élèvent au-dessus d'eux, le portent en triomphe, l'entourent d'armes, de drapeaux, de couronnes, et le conduisent ainsi jusqu'au pied du comité permanent, en témoignage de la victoire du peuple et de sa reconnaissance envers son chef.

Le contraste de ces deux spectacles est une des grandes leçons de l'histoire. On y trouve à la fois la vengeance, l'erreur et la justice populaire.

Mais pendant que toutes ces scènes se passaient à la Bastille ou sur la place de Grève, le peuple, qui était resté à l'hôtel de ville, parcourait ce palais en tumulte, demandant à grands cris les membres du comité permanent, qu'il accusait de trahison. Le comité s'était en effet retiré de la grande salle pour pouvoir délibérer plus tranquillement sur les mesures à prendre dans cette grave circonstance, et le peuple criait de toutes parts que ce comité permanent ne travaillait ainsi en secret et hors de la présence des citoyens que pour les trahir.

Flesselles, voyant ce tumulte, s'était levé et acheminé vers la grande salle pour obéir à ces clameurs. Parvenu sur son siége, suivi de ses collègues, il n'avait vu autour de lui que des visages sinistres sur lesquels se lisaient la défiance et la menace.

Plusieurs hommes du peuple avaient été jusqu'à faire plier le bureau, qu'ils avaient poussé devant eux d'un geste énergique. A cet aspect, Flesselles, troublé, avait imploré du regard le marquis de Lassalle, qui, le prenant en pitié, cherchait à calmer ce moment de fureur.

Mais tout était inutile: les imprécations continuaient contre le prévôt des marchands, tandis que d'autres demandaient toujours le siége de la Bastille. La nouvelle de la prise de cette forteresse avait bien circulé un instant dans cette foule, mais comme un bruit confus auquel personne n'osait croire. Le marquis de Lassalle, pensant entraîner tout le monde, déclara alors qu'il allait se porter de sa personne à la tête des troupes au siége de la Bastille, et sortit à cet effet escorté de la plupart des assistants. *Mais tout à coup un bruit nouveau, d'abord lointain, mais s'avançant avec le fracas et la rapidité d'une tempête, vient confirmer la prise de la Bastille* (266).

Le marquis de Lassalle rentre aussitôt, tenant à la main les clefs de la forteresse qu'on lui a remises.

A l'instant la grande salle est inondée d'une multitude d'hommes de tous états, de toutes conditions, et couverts d'armes de toute espèce. Le tumulte est inexprimable; on dirait que l'hôtel de ville va s'écrouler

sous les cris confondus de victoire et de trahison, de vengeance et de liberté.

C'était le détachement des gardes françaises qui avait conduit sains et saufs jusque-là les invalides et les petits Suisses; *c'était cette multitude de soldats novices et armés au hasard; les uns presque nus, les autres revêtus d'habits de diverses couleurs; hors d'eux-mêmes, encore tout bouillants des ardeurs de la mêlée, s'agitant, se tourmentant dans cette salle, étonnés d'un pareil spectacle, et la plupart ne sachant où ils étaient, ni ce qu'ils voulaient. Cependant la tempête était finie, mais la vague grondait encore.*

Pendus! pendus! s'écriait-on de tous côtés en désignant les prisonniers.

Mais d'une voix vibrante, le marquis de Lassalle interrompt ces clameurs en élevant sa main et montrant les clefs de la Bastille qu'il dépose sur le bureau. Vient ensuite le fameux tableau de saint Pierre aux liens, qu'on met sur la cheminée; puis le drapeau vaincu s'abaisse majestueusement devant les électeurs. Guigon remet le registre de la Bastille, divers particuliers l'argenterie, la vaisselle plate, la montre d'or, entourée de brillants, du gouverneur; un porte-clefs, qui a suivi le peuple, la somme de cinq mille cinq cent quatre livres qui lui a été confiée le matin par de Launay, tous enfin couvrent le bureau d'offrandes précieuses, signes de désintéressement et de victoire, ou d'instruments de torture enlevés à la Bastille, qui prouvent la cruauté et la barbarie des gouvernants. Mais de nouvelles clameurs annoncent un nouveau triomphe: c'est Élie et Arné, portés dans les bras du peuple. A leur suite sont les autres vainqueurs, qui, loin de ressentir la moindre jalousie, semblent vouloir ajouter par leurs témoignages et leurs cris d'enthousiasme à l'ovation méritée de leurs camarades.

Élie, modeste et généreux, veut en vain repousser les marques d'honneur dont on l'entoure. Il est placé, malgré lui, debout sur une table en face du bureau, au milieu de tous les prisonniers dont il parait l'arbitre et qui se courbent devant lui, attendant leur grâce ou leur supplice. *Dans cette situation, il est couronné et environné de plusieurs faisceaux d'armes, trophées bizarrement arrangés et qui n'ont d'éclat que celui du sentiment et de la circonstance.*

Dans cet instant *Élie régnait en souverain: les cheveux hérissés, le front couvert de sueur, l'épée qu'il tenait fièrement, faussée dans trois endroits, le désordre de ses vêtements, froissés et déchirés, relevaient, consacraient pour ainsi dire, la dignité de sa personne et lui donnaient un air martial qui rejetait les spectateurs dans les temps antiques.*

Aussitôt des vainqueurs montrent les objets précieux qui sont sur le bureau, les lui offrent au nom du peuple, comme les plus riches dépouilles de l'ennemi vaincu. Élie refuse avec noblesse et presque avec indignation.

— Qui êtes-vous donc? lui demanda un électeur.

— Officier de fortune, répond Elie, et vous en pouvez juger par ce que je viens de faire.

En ce moment on traîne dans la salle les deux invalides qu'on croyait des canonniers. On en avait pris en route un troisième, qui, couvert du sang qui coulait encore d'une blessure, semblait la première victime marquée pour être immolée. Des cris de mort retentissent de toutes parts. Un électeur, Dussaulx, se lève à ces cris, et interpellant brusquement la foule:

— Est-ce vous qui avez pris la Bastille? dit-il d'une voix retentissante: je vous somme de le déclarer au nom de la patrie.

— Qui l'aurait prise sans nous? s'écrie-t-on de toutes parts.

— Mais, est-ce vous qui demandez la mort d'un captif?

— Oui, la mort!... la mort!...

— Eh bien! vous ne seriez plus que des assassins qui auriez souillé la plus grande, la plus belle des révolutions!

— Il a de l'humanité! dit un homme du peuple: et nous, qu'allions-nous faire?

— Nous venger! répond un autre. Il a de l'humanité, mais s'il venait d'où nous venons, s'il avait vu massacrer nos frères, il parlerait, il agirait autrement.

Et l'on veut de nouveau s'élancer sur l'invalide blessé, qui était en ce moment au pied du bureau. Le marquis de Lassalle se précipite alors devant lui et s'écrie à son tour:

— Cet homme a tiré sur ses frères, il faut un grand exemple... suis-je votre commandant?



Tavernier dans un cachot de la Bastille.

— Oui ! oui ! vive le commandant ! crie-t-on de toutes parts.

— Eh bien ! je le constitue prisonnier.

Et au même instant, dérobant l'invalide à la rage du peuple, il l'enferme dans le salon de la reine; mais la multitude, à ce mouvement dont elle n'est pas dupe, s'empare brusquement des deux autres invalides, les traîne sur la place de Grève, et les pend à un réverbère.

Cette exécution, rapide comme la pensée, qu'on voit faire des croisées, et dont on annonce la nouvelle à grands cris, redouble l'effervescence populaire. C'est alors qu'on apprend aussi la mort de MM. de Launay et de Losmes. Un particulier apporte et présente à Dussaulx une boucle sanglante : c'était celle du gouverneur de la Bastille.

— C'est moi qui lui ai coupé la tête, dit-il en lançant à Flesselles des regards menaçants sous lesquels il pâlit, tandis que ses collègues témoignent énergiquement le dégoût que leur inspire cette action et celui qui s'en vante. Mais ses paroles ravivent la fureur de quelques-uns.

Deux sentiments agitent la multitude et entretiennent ses transports et son délire : la joie d'avoir vaincu et le désir de se venger. On parle de trahison, de perfidie, de complots, de manœuvres ; on accuse hautement Flesselles. Le peuple veut en finir avec les traîtres, avec les ennemis de la liberté.

Interpellé vivement par plus de cent voix, Flesselles balbutie d'abord, se trouble, et finit par dire ces mots, entendus de la foule : « Puisque je suis suspect à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire ». En même temps il veut descendre de l'estrade. Ses collègues cherchent à le rassurer et à le retenir. Il s'arrête, indécis, et M. de la Poize, élevant la voix, lui dit : « Vous serez responsable, monsieur, des malheurs qui vont arriver. Vous n'avez pas encore donné les clefs du magasin de la ville où sont ses armes et surtout ses canons. »

Flesselles, sans avoir la force de parler, tire les clefs de sa poche et les présente à M. de la Poize, qui les donne à un autre

électeur. En même temps les plus furieux entourent Flesselles et le pressent; on entend au milieu des mots de trahison, de perfidie, de complicité, les noms de la Chalotais, pour appeler la vengeance, de de Launay, pour la satisfaire. Les uns disent qu'il faut se saisir du prévôt des marchands et le garder comme otage; les autres qu'il faut le conduire dans les prisons du Châtelet, les autres qu'il faut l'entraîner au Palais-Royal pour y être jugé.

Ce dernier vœu est le vœu général, et l'on crie de toutes parts : « Au Palais-Royal! au Palais-Royal!... »

Flesselles répond d'une voix mourante : « Eh bien, messieurs, au Palais-Royal! »

Aussitôt il descend de l'estrade, traverse la salle à pas lents, et sort escorté d'une multitude menaçante, qui le presse de plus en plus à chaque pas. Arrivé sur le quai le Pelletier, il est atteint d'un coup de pistolet tiré par une main inconnue, et tombe mort au milieu de la foule frémissante.

On a prétendu qu'on avait trouvé sur M. de Launay une lettre de Flesselles ainsi conçue : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes. Tenez bon jusqu'à neuf heures, vous serez secouru. » On a même dit que l'inconnu qui avait tué le prévôt des marchands lui avait fait lire ce billet comme une sentence de mort avant de le frapper. Ce fait n'a pas été contesté, mais nous devons à notre impartialité de dire qu'il n'a pas été prouvé. Personne n'a lu ce billet, personne ne l'a vu, personne ne l'a tenu entre les mains. Plusieurs lettres ont été trouvées sur M. de Flesselles, une entre autres qu'il tenait serrée dans sa main au moment de sa mort; elles ont toutes été apportées au comité permanent, quelques-unes prouvaient une connivence entre le prévôt des marchands et les ennemis qui entouraient Paris, mais aucune d'elles ne contenait ce qu'on a prétendu avoir été écrit au gouverneur de la Bastille.

Quoi qu'il en soit de l'existence de ce billet, Flesselles, par ses antécédents dans l'affaire des jésuites et de la Chalotais, par sa conduite dans ces trois journées, était en suspicion légitime, et cette tête, qui fut promenée aussi dans Paris, était bien moins regrettable que celle du major de Losmes, qui, à la place du prévôt des marchands, aurait secondé le mouvement populaire avec autant d'abandon que de franchise. Ce fut, du reste, le dernier sang qui rougit les pavés de Paris dans cette journée.

Quand le groupe du peuple, témoin de cette mort, rentra dans la salle de l'hôtel de ville pour en raconter les circonstances, tout ce qui était dans cette salle s'en émut en sens divers. Une partie, lasse déjà du sang qu'elle avait vu répandre, se sentait portée à l'indulgence, tandis que les masses, comme en proie à une exaltation fébrile, demandaient toujours la mort des prisonniers pour en finir tout à fait.

A ces clameurs, à ce tumulte, succédaient par intervalles un silence et un repos équivoques, qui tous deux participaient du ressentiment et de la commisération. En effet, on voyait les larmes de la pitié couler sur des faces menaçantes. On voyait des hommes éperdus, tremblants sous les poignards, soutenus et rassurés par ceux qui d'un moment à l'autre voulaient les immoler.

De son côté, le brave Élie, du haut de l'espèce de trône où l'avaient déposé ses compagnons, tendait la main à ceux qui, du milieu des piques et des baïonnettes, imploraient son secours. Ce contact les rendait inviolables pour le moment, mais peu après de nouvelles menaces étaient proférées, de nouvelles tentatives essayées. Elie, cherchant à les sauver tous, parcourait de son regard de feu ces victimes dévolues à la vengeance, lorsque ses yeux tombèrent sur les petits Suisses accroupis au milieu des invalides. Croyant avoir trouvé la corde qui pouvait vibrer dans le cœur de ces hommes furieux, il s'écrie, d'un ton qui tenait presque du reproche : Grâce! grâce! du moins pour les enfants! »

Obéissant à cette parole, le peuple recule aussitôt, mais il demande la mort des soldats invalides.

Alors Hoche, qui commandait le détachement des gardes françaises, rappelle la grâce accordée aux invalides, à la Bastille même, par le peuple vainqueur.

— Serez-vous moins généreux ici, dit-il, ici où vos yeux ne sont plus affligés par la vue de vos frères tués ou blessés?

— Vous m'avez offert des récompenses, dit Élie, des trophées, des honneurs, de l'or; je les ai refusés : mais il est une récompense que je sollicite pour prix de mes

services, c'est la grâce de tous les prisonniers.

— Oui ! oui ! criait la majeure partie de l'assemblée, tandis que l'autre faisait éclater les plus violents murmures.

— Ces prisonniers sont plus malheureux que coupables, reprend Élie, et s'ils n'ont pas reçu comme nous le baptême du feu pour la liberté, qu'ils en reçoivent un autre ici même. Qu'ils jurent entre nos mains de joindre leurs efforts à ceux des bons citoyens, de combattre et mourir comme nous pour la liberté publique; qu'ils deviennent nos frères et vous ne parlerez plus de les massacrer.

Cette proposition est accueillie par tous avec le plus vif enthousiasme. Les prisonniers se jettent à genoux, et, le front découvert, la main levée, prononcent, entre les mains d'Élie, le serment de fidélité à la nation française. Aussitôt ils sont relevés par le peuple, qui les embrasse, qui s'en empare, et, de concert avec les gardes françaises, les entourant, leur donnant le bras, les conduit en triomphe par la ville jusqu'à la caserne, où on leur offre l'hospitalité.

Tel fut à Paris le dénouement de cette grande journée. Le peuple, rendu à lui-même, après avoir fait bien moins de victimes qu'on ne l'aurait pu croire dans cette lutte acharnée où toutes les passions étaient déchaînées, où la haine, la vengeance, les représailles, devaient agir sur tous les cœurs, le peuple, revenu à sa nature, se reposa dans son triomphe et dans sa générosité.

« Maître, pendant cinq ou six jours, de nos fortunes et de nos vies, dit Dussaulx, nous a-t-il fait la moindre violence? Maître de cette ingrate capitale qui lui doit toute sa splendeur, l'a-t-il pillée? l'a-t-il brûlée? On y marchait plus sûrement pendant ces nuits orageuses, à travers de longues et lugubres illuminations, que du temps des espions et des satellites de la police arbitraire; et les monuments de l'orgueil antipatriotique y sont encore debout.

« Quand il rencontrait l'un de ses électeurs accablé de fatigue et chancelant dans la foule, il le soutenait, l'escortait, lui frayait un passage : c'était le triomphe et la récompense des serviteurs de la patrie.

« Le fait est que l'on n'a jamais vu moins de crimes dans Paris que dans ces terribles jours où nous étions à la merci du peuple. »

La nouvelle de la prise de la Bastille fut connue à Versailles vers le milieu de la nuit. Les électeurs n'avaient pas cessé de se tenir en correspondance avec l'Assemblée nationale. Diverses députations partirent de l'hôtel de ville, et malgré les obstacles qu'elles rencontrèrent sur leur route, parvinrent jusqu'à l'Assemblée pour y porter la nouvelle, d'abord de l'insurrection, et ensuite de la victoire. La nouvelle de l'insurrection avait nécessité plusieurs députations auprès du roi, dont les réponses avaient été convenables, mais indécises. La nuit était survenue et les députés avaient passé la nuit à tenir séance.

Le roi s'était couché dans une grande inquiétude. Seuls, les gens de la cour riaient des vains efforts du peuple, de ses prétentions ignorantes de prendre une forteresse qui avait résisté aux armes du grand Condé. Tout à coup cette nouvelle : *la Bastille est prise !* se répand dans Versailles. La cour n'y veut pas croire, les députes en doutent encore; mais on l'affirme, on l'assure, on le prouve. Alors cette jeune cour, continuant son rôle, ne fait que rire de l'embarras des Parisiens à garder cette citadelle, qu'elle se flatte de reprendre dans moins d'une heure.

Un seul homme de la cour, le duc de Liancourt, l'ami sincère de Louis XVI, le noble dont la haute raison comprenait l'abus des priviléges, la marche des esprits, les garanties des libertés politiques, le duc de Liancourt, dis-je, embrasse d'un coup d'œil les conséquences de cet événement. Usant cette fois des priviléges de sa charge à la cour et de ceux surtout que lui donnait la confiance du monarque, il entre dans la chambre du roi, et lui raconte tous ces événements. Louis XVI, ne voyant pas au premier abord tout ce que ce fait pouvait avoir de grave, s'écrie :

— Mais c'est une révolte!

— Non, sire, répond avec calme le duc de Liancourt; c'est un révolution.

Ce mot prophétique, s'il en était besoin pour lui, rendrait immortelle la mémoire du duc de Liancourt.

Et en effet, c'était une révolution que la prise de la Bastille, car le peuple ne se con-

tentait pas de cette victoire sur des murs et sur des soldats. On lui avait dit qu'il allait conquérir un principe ; ce principe, il le voulait, et comme la liberté ne pouvait s'élever que sur les ruines du despotisme, il résolut de démolir la Bastille. Cette idée, plus vaste, plus grande, plus grave, dans ses conséquences, que la prise même de cette prison d'Etat, il la conçut sur l'heure, par instinct, par nature, par inspiration; il voulait, comme l'a dit Bailly, *une image matérielle de la chute de l'ancien gouvernement et de la destruction du pouvoir arbitraire*. La Bastille prise et rasée formulait sa pensée, cimentait sa puissance, montrait sa volonté; il avait pris la Bastille, il voulut la démolir.

Or, malgré l'affluence du peuple qui avait couru à l'hôtel de ville et dans les districts, des masses nombreuses étaient restées sur le champ de la victoire. Au milieu d'elles se trouvait Palloy, qui, dans cette journée, avait fait preuve de patriotisme et de courage.

Maître maçon, parce qu'à cette époque tout le monde ne pouvait pas être architecte, il employait de nombreux ouvriers dans ses travaux. Il les avait tous fait venir au combat, et après avoir marché à leur tête au milieu des dangers du siége, il les guidait encore dans leurs efforts pour éteindre l'incendie de l'hôtel du gouverneur, qui menaçait de gagner les maisons voisines et même la citadelle. Cet incendie était d'autant plus dangereux, que la forteresse contenait, comme on le sait, vingt milliers de poudres. MM. de la Poize et Palloy s'entendirent à cet effet : tandis que l'un veillait à arrêter les progrès du feu, l'autre faisait transporter les poudres à l'hôtel de ville.

En même temps, cent cinquante gardes françaises avaient pris la garde de la citadelle, et aidaient aux opérations en dirigeant les combattants et les curieux accourus de toutes parts. Le chevalier de Laizers, officier de ce régiment, se trouva là, habillé en simple garde, et se mit spontanément à leur tête. Enfin l'incendie est éteint, les poudres sont enlevées, les gardes françaises sont posées en sentinelles aux portes de la forteresse et sur le haut des remparts, et le peuple crie une seconde fois victoire.

C'est alors que, regardant avec orgueil le fruit de sa conquête, dont les tours insolentes semblaient encore le défier, le peuple tout entier demanda la démolition de la Bastille.

— Oui, dit une voix bien connue, qui plusieurs fois s'était fait entendre dans le combat; à bas ces murs épais, ces tours altières, ces affreuses prisons. Qu'il en soit de la Bastille comme du despotisme, dont elle est le plus hideux monument! Nous l'avons prise; ce n'est pas assez. Rasons-la au niveau du sol, et que ce sol exécré soit purifié par un autre monument qui consacre la victoire du peuple et le triomphe de la liberté. Chaque pierre qu'on en détachera écrasera sous son poids un des mille ressorts de l'arbitraire. L'Assemblée nationale discute des lois, parle et agit à Versailles; la Bastille rasée parlera à tout le monde.

Celui qui venait de prononcer ces mots était Danton. Occupé dès le matin à pousser les masses au combat, il était arrivé un des derniers à la Bastille, et avait eu à peine le temps de combattre; mais il était resté sur les lieux pour guider le peuple après la victoire, comme il l'avait guidé avant.

A ses paroles, à sa voix retentissante qu'on avait reconnue, le peuple avait mieux compris la gravité de la résolution que son seul instinct lui avait inspiré. Poussant de nouveau des cris d'enthousiasme et de rage, il s'était porté vers le passage de la dernière cour. En ce moment Palloy était sur le pont, les habits et les cheveux à demi-brûlés, marque des dangers qu'il avait bravés dans l'incendie. Ses ouvriers coururent à lui, et l'ayant porté dans leurs bras, s'écrièrent, en le montrant au peuple :

— C'est Palloy! c'est notre maître maçon; que ce soit lui qui démolisse la Bastille!

— Oui! oui! Palloy! répondit-on de toutes parts.

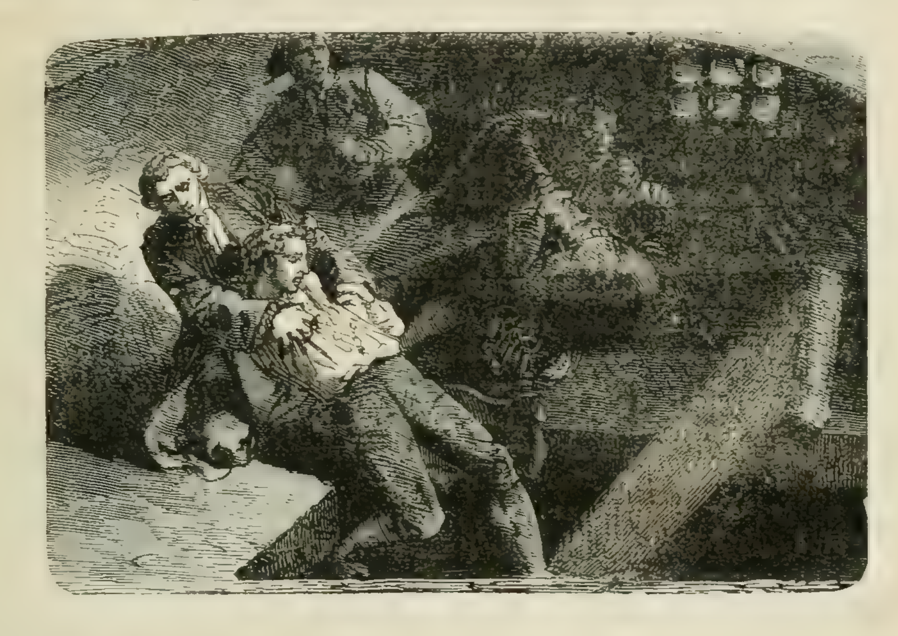
— J'accepte, dit Palloy, j'accepte cet honneur, et je commence à l'instant l'œuvre que vous me confiez : suivez-moi!

Et marchant à leur tête, il monte sur les tours, s'empare d'un marteau, détache une pierre de la forteresse et la fait rouler dans l'espace; le peuple suit son exemple; de tous côtés on frappe, on arrache ces pierres que des siècles de tyrannie et d'arbitraire

avaient entassées, et, malgré la nuit qui s'avance, malgré les fatigues du jour, les citoyens de Paris donnent encore un spectacle aussi grand que celui de la prise de la Bastille, c'est sa démolition spontanée.

Tout le monde veillait à Paris dans cette nuit mémorable. Le comité de l'hôtel de ville resta en permanence et pourvut à tout avec une habileté et un patriotisme au-dessus de tout éloge. Les districts tinrent séance, le peuple illumina, les gardes bourgeoises firent patrouille. A chaque instant de nouvelles alarmes sur l'irruption des troupes venaient encore effrayer le comité. Son premier soin, après les scènes tumultueuses dont nous avons parlé, fut de pourvoir à la sûreté de la Bastille. Elie, qui passa la nuit à l'hôtel de ville pour seconder les électeurs, reçut l'offre du commandement de cette forteresse. Il le refusa, disant qu'on trouverait un officier plus instruit que lui dans l'art de défendre les places en cas d'attaque de l'ennemi. M. Soulès se présenta en ce moment à l'hôtel de ville pour rendre compte de la mission qu'on lui avait donnée de lever un régiment de cavalerie. M. de Lassalle lui offrit le commandement de la Bastille, qu'il s'empressa d'accepter. Il partit sur l'heure, pourvu de cet ordre :

« M. Soulès se rendra à la Bastille avec cent hommes de son district, pour occuper



ce poste avec les gardes françaises qui y sont déjà, et en prendra le gouvernement jusqu'à nouvel ordre. »

Il était onze heures quand il partit de l'hôtel de ville; il n'arriva à la Bastille qu'à une heure du matin.

Dans cette nuit, qui fut décisive pour la liberté, amis et ennemis étaient également sur leurs gardes. Les troupes stationnaient toujours hors Paris, et la Bastille était un poste qu'on devait tâcher de ressaisir à tout prix. Ainsi que nous l'avons vu, le chevalier de Laizers, lieutenant des gardes françaises, commandait cette citadelle à la tête de cent cinquante de ses soldats. Dans le premier moment de confusion, il s'était emparé, de lui-même, de ce poste, et personne n'avait osé le disputer à un homme revêtu d'un uniforme qu'on avait vu constamment dans les rangs du peuple.

Mais quand M. Soulès se présenta à lui, il refusa de reconnaître ses pouvoirs et de lui livrer le commandement. Vainement ce dernier lui montrait l'arrêté de l'hôtel de ville et le sommait de lui dire en vertu de quel ordre il occupait ce poste ; M. de Laizers refusait de répondre, et résistait à la tête de sa troupe. Au même instant, un bataillon de garde bourgeoise du faubourg Saint-Antoine se présente en tumulte devant le pont.

C'est un chef qu'ils venaient d'élire et qu'ils veulent consacrer la nuit même en le

faisant passer sous le drapeau de la Bastille, et ce chef, c'est Santerre. A cet aspect, le chevalier de Laizers se prépare à la résistance; mais Soulés, dédaignant d'employer la violence, et bien aise de tenter une épreuve qui le rassure pour l'avenir, fait battre le tambour, lit à haute voix l'ordre des électeurs, et, s'adressant aux gardes françaises, leur demande à quel pouvoir ils préfèrent obéir, celui de leur officier, ou celui de la ville.

— La ville! tout pour la ville! s'écrient-ils d'une seule voix. Soulès alors tire son épée, s'empare des postes, divise les soldats, et laisse entrer le bataillon de Saint-Antoine, dont le commandant passe sous le drapeau de la Bastille aux acclamations unanimes.

Quelle que fût l'intention du chevalier de Laizers, soit de se faire une position dans le nouvel ordre de choses qu'il croyait voir s'établir, soit de conserver la forteresse à la cour, il échoua, et cette fois ce fut la garde civique qui resta seule à la Bastille, et vit pour la première fois du haut de ses tours le soleil se lever brillant et radieux.

Pourtant ce jour qui s'annonçait n'était pas sans de justes craintes pour les Parisiens. Ils avaient vaincu les ennemis du dedans, mais ceux du dehors étaient encore à leurs portes. Infatigables dans leurs travaux, électeurs, citoyens, garde bourgeoise et peuple, se préparaient encore au combat avec la même ardeur. Le comité était à tout, veillait à tout, faisait tout. Les districts agissaient de leur côté en le secondant avec énergie et promptitude. La garde bourgeoise courait en tous lieux, et le peuple, depuis le plus jeune jusqu'au plus vieux, depuis le plus fort jusqu'au plus faible, offrant son sang et sa vie, formait une armée innombrable prête à périr pour sa liberté.

Ainsi se passa la moité de la journée. Les électeurs envoyés à l'Assemblée nationale étaient revenus et n'avaient rapporté de Versailles que des réponses équivoques. La guerre existait toujours entre la cour et l'Assemblée, et les troupes ne quittaient pas les alentours de Paris. Les Parisiens s'attendaient à chaque instant à une attaque; la salle de l'hôtel de ville était remplie de députations des soixante districts et de celles des villages environnants, qui demandaient des instructions sur la manière de traiter les troupes qui les avaient envahis.

Le comité allait donner l'ordre de faire dépaver toutes les rues, comme mesure extrême, et déjà le président Moreau de Saint-Méry prenait la plume pour le signer, lorsqu'un particulier, M. Piquais, arrive haletant, couvert de sueur et de poussière.

Il revient de Versailles; il apporte la nouvelle de la paix. Le roi s'est rendu de lui-même à l'Assemblée nationale, il l'a priée de s'associer à lui pour le bonheur de la nation, il a donné ordre aux troupes de se retirer des environs de Paris.

A cette nouvelle, les transports éclatent de toutes parts dans un premier élan. Puis des esprits craintifs se prennent à douter et font partager leurs doutes. Un second particulier arrive, conduit par le marquis de la Villette; il revient, à cheval, de Versailles, confirme la nouvelle; enfin M. Lavenue, député de Bazas, entre à l'hôtel de ville et annonce aux électeurs une députation de l'Assemblée nationale, qui, sur l'invitation du roi, se rend à Paris pour apporter les gages de la paix.

Alors on ne doute plus, et dans l'instant cette nouvelle, répandue dans la ville, porte la joie et l'allégresse dans tous les cœurs. Ce peuple dont les mains forgeaient les armes, dont le silence expressif et sombre n'était rompu parfois que par des cris de vengeance et de rage, prend des palmes et des fleurs pour jeter sur le passage des députés, éclate en bénédictions et en cris d'espérance; on court, on se précipite au-devant de la députation de l'Assemblée.

Les électeurs, divisés dans Paris pour diverses mesures, peu nombreux d'abord à l'hôtel de ville, ne peuvent envoyer, pour recevoir les députés, que quatre des leurs; mais pendant qu'ils s'y rendent, la salle se remplit, la place de Grève est encombrée, et bientôt cent douze membres de l'Assemblée nationale, ayant à leur tête le général la Fayette, qui les préside, traversent les rues de la capitale au milieu d'un concours immense de citoyens de toutes les classes, de tous les âges, de toutes les conditions, qui se pressent autour d'eux, les entourent d'amour, de respect, de vénération, baisent leurs habits, les portent en triomphe à l'hôtel de ville.

Arrivés dans la grand'salle, cinq d'entre

eux peuvent prendre place au bureau, à côté des électeurs. Ce sont MM. de la Fayette, Bailly, l'archevêque de Paris, l'abbé Sieyès, le comte de Clermont-Tonnerre. Parmi ceux qui restent debout, on distingue les archevêques de Reims et de Bordeaux; les évêques d'Autun, de Chartres, d'Orange et de Rhodez; les curés de Saint-Nicolas, de Saint-Gervais, de Gex, de Saint-Flour; l'abbé de Montesquiou; les ducs de Praslin, de la Rochefoucauld, de Biron, de Liancourt, et MM. Tronchet, Treilhard, Barrère, Merlin, Mounier, etc.

M. de la Fayette, dans un discours approprié à la circonstance, raconte que l'Assemblée nationale, attristée de l'inutilité des deux députations qu'elle avait envoyées au roi dans la matinée du 13, pour demander le renvoi des troupes, après avoir passé la nuit la plus agitée dans le lieu même de ses séances, venait ce matin d'arrêter une députation de vingt-quatre personnes et chargée de porter au monarque ses alarmes et sa douleur, lorsque le grand maître des cérémonies est venu annoncer à l'Assemblée que le roi se disposait à s'y rendre en personne.

Il dit comment le roi, une demi-heure après, était dans la salle de l'Assemblée nationale, sans gardes, accompagné de Monsieur et du comte d'Artois. Il donne ensuite lecture du discours du roi, conçu en ces termes :

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'État; il n'en est pas de plus instante et qui affecte plus spécialement mon cœur, que les désordres affreux qui affectent la capitale. Le chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentants leur témoigner sa peine et les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme.

« Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Serait-il donc nécessaire de rassurer sur des récits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien, c'est moi qui ne suis qu'un avec ma nation; c'est moi qui me fie à vous.

« Aidez-moi dans cet circonstance à assurer le salut de l'Etat : je l'attends de l'Assemblée nationale. Le zèle des représentants de mon peuple, réunis pour le salut commun, m'en est sûr garant, et, comptant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné des ordres aux troupes pour s'éloigner de Paris et de Versailles. Je vous autorise et vous invite même à faire connaître mes dispositions à la capitale. »

Après cette lecture, des cris de *vive le roi! vive la nation!* retentissent dans toute la salle, et M. de Lally-Tolendal ayant enfin obtenu le silence, prononce ces paroles au nom de l'Assemblée nationale :

« Ce sont vos concitoyens, ce sont vos frères, vos représentants, qui viennent vous donner la paix. Dans les circonstances désastreuses qui viennent de se passer, nous n'avons pas cessé de partager vos douleurs, mais nous avons aussi partagé votre ressentiment. Si quelque chose nous console au milieu de l'affliction publique, c'est l'espérance de vous préserver des malheurs qui vous menacent. On avait séduit votre bon roi; on avait empoisonné son cœur du venin de la calomnie, on lui avait fait redouter cette nation qu'il a l'honneur et le bonheur de commander.

« Nous avons été lui dévoiler la vérité; son cœur a gémi; il est venu se jeter au milieu de nous; il s'est fié à nous, c'est-à-dire à vous; il nous a demandé des conseils, c'est-à-dire les vôtres; nous l'avons porté en triomphe, et il le méritait; il nous a dit que les troupes étrangères allaient se retirer, et nous avons eu le plaisir inexprimable de les voir s'éloigner. Le peuple a fait entendre sa voix pour combler le roi de bénédictions; toutes les rues retentissent de cris d'allégresse. Il nous reste une prière à vous adresser. Nous venons vous apporter la paix de la part du roi et de l'Assemblée nationale.

« Vous êtes généreux, vous êtes Français, vous aimez vos femmes, vos enfants, la patrie; il n'y a plus de mauvais citoyens parmi vous, tout est calme, tout est paisible. Nous avons admiré l'ordre de votre police, de vos distributions, le plan de votre défense; mais maintenant la paix doit renaître parmi nous, et je finis en vous adressant, au nom de l'Assemblée nationale, les paroles de confiance que le souverain a déposées dans le sein de cette Assemblée. Je me fie à vous: c'est là notre vœu; il exprime tout ce que nous sentons. »

Ce discours, accueilli avec le plus vif enthousiasme, avait été plusieurs fois interrompu par des applaudissements et des cris d'approbation. A la fin, les citoyens qui encombraient la salle se portent en tumulte vers M. de Lally-Tolendal, pour le presser dans leurs bras; et une couronne ayant été jetée près de lui, un électeur la relève et la lui pose sur la tête. Les acclamations redoublent alors de tous côtés, l'ivresse est générale, le bonheur est partout.

Dans ce moment un député prend la parole, et annonce que le roi confirme l'institution de la garde bourgeoise ; un autre parle des gardes françaises, et dit que le *pardon* leur est accordé. A ces mots plusieurs soldats de ce corps, qui se trouvaient dans la salle, s'élancent vers le bureau et protestent avec énergie.

— Nous ne voulons pas de pardon ! nous n'en avons pas besoin ! s'écrièrent-ils : en servant la nation nous avons servi le roi ; c'était notre devoir, c'est notre plus grand titre de gloire.

Le comte de Clermont-Tonnerre répond aussitôt, et, dans un discours à la fois éloquent et énergique, retire et efface ces mots de pardon, devenus une injure pour ces braves soldats, et, dans ce moment de paix et d'enthousiasme général, l'archevêque de Paris propose d'aller à Notre-Dame pour y chanter un *Te Deum* d'actions de grâces. On se prépare à s'y rendre ; mais le président des électeurs, Moreau de Saint-Méry, fait signe qu'il veut parler à son tour : on fait silence, on l'écoute, il prononce ces belles paroles :

« D'anciens défenseurs de la patrie, égarés par leurs chefs, ont eu le malheur de faire couler le sang de leurs concitoyens : l'un a expié son erreur, les autres sont encore en notre pouvoir. Abandonnons leur sort aux représentants de la nation ; que dans ce jour il ne soit pas question de crimes et de châtiment. C'est au moment du triomphe de la liberté qu'il convient d'être généreux. Les coupables seront assez punis en nous voyant jouir du bien inestimable dont ils voulaient nous priver. »

L'Assemblée entière approuve cette généreuse proposition : puis elle demande un commandant de cette garde bourgeoise que le roi autorise, et un remplaçant à Flesselles, dont la place est toujours vacante.

A ces mots, un électeur se borne à montrer le buste du général la Fayette, et une seule acclamation le reconnaît pour général de la milice bourgeoise. La Fayette, emporté par un mouvement d'émotion irrésistible, tire son épée, et d'une voix mâle fait le serment de sacrifier sa vie à la conservation de cette liberté si précieuse dont on daigne lui confier la défense.

Alors une seule voix aussi désigne Bailly pour *prévôt des marchands.*

— Non pas prévôt des marchands ! s'écrie un inconnu dans la foule, mais *maire de Paris.*

— Oui, *maire de Paris!* répètent les assistants par un cri général, et Bailly se lève et reste debout, incliné sur le bureau, les yeux baignés de larmes, le cœur tellement oppressé qu'il ne peut prononcer une seule parole. L'archevêque de Paris saisit alors la couronne, déjà offerte à M. de Lally-Tolendal, et au milieu du délire qui anime l'assemblée, la retient sur la tête de l'homme juste qui a le premier présidé l'Assemblée nationale et jeté les premiers fondements de la liberté française. Enfin, on sort de l'hôtel de ville, on se transporte à la cathédrale, on y rend à Dieu des actions de grâces publiques. Les députés retournent à Versailles ; la garde nationale s'organise, la mairie se constitue ; M. Necker est rappelé, et deux jours après, le roi lui-même arrive à Paris, sans escorte, sans gardes, pour confirmer par sa présence et sa parole le pacte fait en son nom par l'Assemblée nationale.

Il est reçu par Bailly, à la tête de sa nouvelle municipalité, passe au travers d'une triple haie de soldats formée de gardes bourgeoises, armés de sabres, de fusils, de lances et de faux, au nombre de vingt mille hommes. *Parmi les citoyens armés, on distingue des femmes d'un état honnête, des demoiselles à peine au printemps de l'âge, des moines, et entre autres des capucins, tous portant sur l'épaule l'épée ou le mousquet.*

Le roi parvient à l'hôtel de ville et au bas du perron ; Bailly s'avance et lui présente la cocarde nationale comme signe indispensable pour entrer dans ce palais du peuple.

Le roi l'attache à son chapeau, et parmi les harangues qui lui sont faites dans la



Inspection des cachots à la Bastille.

salle du trône, on entend celle de M. de Corny, procureur du roi et de la ville, qui demande qu'*un monument soit élevé dans un lieu qui rappelle à jamais le contrat immuable d'amour et de liberté formé entre le plus grand des rois et le plus généreux des peuples.* Une acclamation universelle désigne pour l'érection de ce monument la place de la Bastille, et le vote en est émis sur-le-champ.

Enfin Bailly s'approche du trône, et sans fléchir cette fois le genou, prend les ordres du roi et dit à l'assemblée que Louis XVI sanctionne tout ce qu'a fait le peuple de Paris.

Telles furent les conséquences immédiates de la prise et de la démolition de la Bastille.

Le sort de la France entière semblait attaché à cette forteresse. Sa prise et sa démolition portèrent bientôt l'effroi au sein de cette cour qui avait commencé par en rire et qui finit par en trembler, quand elle apprit l'attitude ferme et décidée des Parisiens, quand elle sut leur bravoure, leur colère, leur commencement de vengeance; quand leurs cris de liberté ou de mort retentirent jusqu'à Versailles et à Trianon.

Sa prise et sa démolition forcèrent le successeur de tant de rois absolus à faire les premiers pas auprès des représentants de la nation, pour demander la paix; à implorer leur médiation entre le peuple de Paris et son trône.

Les vainqueurs de la Bastille virent les députés de la France accourir à l'hôtel de ville pour approuver la résistance des Parisiens, louer leur victoire, sanctionner la

libre organisation qu'ils s'étaient donnée et les rassurer sur l'avenir. Plus tard le roi lui-même traversa l'armée improvisée des Parisiens et put se convaincre par ses yeux que s'il suffisait des troupes pour conquérir une province, ce n'était pas assez pour soumettre un peuple.

Comme à l'Assemblée nationale, on lui laissa l'honneur d'une sanction; mais cette sanction même établissait la souveraineté populaire. Le trône des rois absolus était renversé, la liberté brillait à sa place; la France n'avait plus de roi, la nation avait un chef. Les Français n'étaient plus des sujets soumis au bon plaisir, c'étaient des citoyens libres soumis à la loi ; en un mot les droits de l'homme avaient été formulés par l'Assemblée nationale, ils avaient été mis en œuvre par la prise et la démolition de la Bastille.

Qu'ajouter à ces réflexions quand les faits parlent si haut d'eux-mêmes?

Du reste, cet événement ne fut pas pour la France seule un sujet de joie, d'étonnement et de triomphe. L'Europe tout entière et le Nouveau-Monde s'associèrent à ce grand acte du peuple, car la Bastille était connue par delà les mers; elle avait renfermé des prisonniers de toutes les nations, qui avaient apporté dans leur pays l'horreur de cette prison d'État. Le général la Fayette ne crut pouvoir envoyer de chose plus précieuse au général Washington, qu'une des clefs de la Bastille. Cette clef, on la voit encore, soigneusement conservée, à la maison de campagne du président. Saint-Domingue, l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne, envoyèrent leurs offrandes pour les blessés, les veuves et les orphelins.

Dans toutes les langues, dans tous les pays, sur tous les théâtres, on chanta les vainqueurs de la Bastille; Alfieri composa une belle ode sur ce sujet, et la fameuse université de Cambridge proposa un prix pour un poëme sur le 14 juillet. Palloy fit exécuter un grand nombre de petites bastilles taillées dans des pierres de cette forteresse, et les envoya à tous les districts de France, à tous les grands établissements de l'étranger. Nous avons vu une de ces bastilles que possède le colonel Morin ; c'est celle sur laquelle Louis XVI prêta tous ses serments, ce qui prouve infailliblement que tout découlait de la prise et de la démolition de cette forteresse. La mode y trouva aussi des aliments.

Bientôt on ne vit à Paris et à l'étranger que des bijoux incrustés d'or, contenant du fer ou des pierres de la Bastille. Les grandes dames de l'Europe les portaient à l'envi aux bras et au cou ; les hommes les conservaient dans leurs appartements, sur leurs cheminées, sur leurs tables, sur leurs pendules. Enfin le monde entier, selon son caprice et son caractère, s'associa à cet immense événement.

Mais nous n'avons pas encore tout dit sur la Bastille, et il nous reste à faire l'histoire de sa démolition et des nouvelles révélations qu'elle amena quand on eut pénétré dans tous lieux secrets de cet antre.

La journée du 15 fut employée à l'hôtel de ville à recevoir les députés et faire les diverses nominations que nous avons vues. Mais dès le 16 au matin, les électeurs rendirent l'arrêt suivant :

« Le comité permanent établi à l'hôtel de ville, provisoirement autorisé jusqu'à l'établissement d'une municipalité régulière et librement formée par l'élection des citoyens, a arrêté que la Bastille sera démolie sans perte de temps après une visite par deux architectes chargés de diriger l'opération de la démolition, sous le commandement de M. le marquis de la Salle, chargé des mesures nécessaires pour prévenir les accidents.

« Et pour la notification de la présente ordonnance, quatre électeurs auxquels deux députés de la ville de Paris à l'Assemblée nationale actuellement présents à l'hôtel de ville, seront invités à se joindre, se transporteront sur-le-champ à la Bastille ; et sera la présente ordonnance lue, publiée et affichée. »

A peine cette ordonnance est-elle signée, que MM. Thuriot de la Rozières et Deyeux viennent demander que leur district, celui de la Culture-Sainte-Catherine, soit chargé de la démolition. A cette demande se joignent aussi celles de tous les districts de Paris, et le comité décide en effet que cette prison sera démolie par tous les districts ensemble, sous l'inspection cependant de celui de Saint-Louis-la-Culture.

Aussitôt l'ordre de démolition est proclamé par les trompettes dans la cour de l'hôtel et dans tous les carrefours de la ville, en présence de MM. Thuriot de la Rozières, Picard, de Corbinière et Pluvinet, électeurs de différents districts. Le peuple voit régulariser son vœu avec bonheur, et court de nouveau

vers la Bastille aider aux nombreux ouvriers qui fonctionnent déjà sous les ordres de Palloy. Dans les premiers moments, il règne dans ces travaux la plus grande confusion, malgré les soins de Palloy et la surveillance de Soulès.

La curiosité des étrangers pour voir la Bastille, l'avidité des Français pour en emporter les pierres, est hors de toute croyance. De tous côtés on s'y porte, et on la visite, on l'entoure. Les ouvriers ont peine à travailler; les soldats ne peuvent empêcher de s'introduire. et les objets précieux par leur antiquité ou leur usage, les papiers même sont menacés. Soulès députe un soldat à l'hôtel de ville pour en donner avis. Aussitôt on envoie de nouvelles forces à la Bastille, et on régularise aussi l'administration qui doit la régir jusqu'à son entière démolition.

MM. de Lasalle et Soulès sont nommés commandants en premier; MM. Elie, Hullin, Ferrand, officiers de l'arquebuse, la Reynie et Danton, commandants en second.

Les gardes françaises sont d'abord chargées des postes avec les bourgeois dont chaque district doit fournir cent hommes par jour à cet effet. Plus tard, ce furent les canonniers qui remplacèrent les gardes françaises.

Palloy, déjà nommé par le peuple pour démolir la forteresse, est confirmé dans ses fonctions par le comité permanent, sous les ordres de MM. Lapoise de Montizon, Jallier et Poyet, architectes. On lui adjoint six inspecteurs, dont le plus important est M. Cathala, qui existe encore, et à qui nous devons de précieux renseignements. C'est lui qui le premier leva le plan de la Bastille.

M. Souberbielle fut nommé à son tour médecin des volontaires de la Bastille, titre qu'il avait conquis aux Minimes en pansant les blessés pendant le combat, et qui fut solennellement déféré par le comité permanent.

Enfin quatre commissaires furent nommés pour faire le dépouillement des archives; ce furent MM. Dussaulx, de Champsern, Gorneau et Cailliau.

Dès ce moment, les travaux exécutés à la Bastille devinrent plus réguliers; l'ordre y régna de toutes parts; on n'y fut plus admis qu'avec des cartes. Chaque ouvrier, chaque employé, chaque visiteur avait la sienne. La curiosité n'en fit que s'accroître de plus en plus. Les visiteurs se succédaient journellement en si grand nombre, qu'on était obligé de refuser l'entrée à la majeure partie. Dès le point du jour on stationnait devant les portes et on faisait queue pour être admis, comme il arrive à nos spectacles les plus attrayants. L'affluence fut si considérable, que le tronc destiné à recevoir les pourboires des visiteurs généreux rapporta 40,000 francs.

C'est qu'en effet tout était précieux à voir dans cette horrible prison. Chaque jour confirmait un crime, chaque jour amenait des révélations inconnues jusqu'alors.

Parmi les noms qui ne figuraient pas sur les registres, on trouvait les suivants incrits de cette manière dans les prisons et dans les cachots :

Jean Guiguy, 1748-1762. — *Lamour*, 1787. — *La Bastide*, 1781-719. — *Parmesan*, 1710. — *De Bergeron*, 1728. — *Pro Christo Bernard*, 1663. — *Du Chatelet*, 1750. — *Vousse*, 1781. — *Hédouin*, — *Morvel*. — *Vallery*. — *Rolland*. — *Galland*, 1725. — *Lambert*. — *Jean Beauron*. — *Charles de Guesnin*. — *Halandit*, 1681. — *Sopre*. — *Boujonnier*. — *Huchard*. — *Thomas Fillon*. — *Minard*. — *M. Parelle*. — *Girardin le Bossu*. — *De Bois-Baudry*. — *De la Martre*, 1620. — *Bouillerot*. — *De Bellevéon*, 1707. — *Philippe Desmes*. — *Génée de Brotchot*, etc., et mille autres qu'il serait trop long de relater, et dont le temps avait effacé les traces.

Ceci prouve incontestablement que cette désignation de *prisonniers inconnus* que nous avons mise à la fin de chaque règne est une chose sérieuse. En effet, outre la perte de beaucoup de registres de la Bastille, il y eut des gens dont on n'inscrivit pas l'entrée dans cette prison; on avait sans doute des motifs pour qu'il ne restât aucune trace d'eux sur les papiers de la Bastille; nous trouverons plus tard à dire ces motifs.

Quant à présent nous parlerons d'un seul de ces prisonniers, le plus important de tous par sa position, ses talents et son indépendance; c'est M. Génée de Brotchot, procureur général aux requêtes.

Je tiens les renseignements qui m'ont été donnés sur ce prisonnier de ce même M. Souberbielle dont j'ai déjà eu occasion de parler plusieurs fois, qui vit encore dans une étonnante vieillesse, riche de souvenirs, de bonnes actions et d'affabilité aimable et complaisante. Ce vieillard, qui s'est acquis de la célébrité dans sa carrière de chirurgien, a

été acteur ou témoin de toutes les grandes choses qui se sont passées en 1789. Il était à cette époque âgé de trente-quatre ans, par conséquent bien en état de juger les hommes et les choses.

Il a conservé sur tous ces faits la mémoire la plus locale et l'appréciation la plus juste. C'est le débris vivant de notre révolution, qui a vu le plus d'événements remarquables. Il m'a certifié la vérité des faits que j'ai avancés en ce qui le concerne, et m'a donné sur Génée de Brotchot les détails suivants (267) :

Ce magistrat était très-versé dans les finances; il possédait des matériaux précieux à cet égard. C'étaient les procès-verbaux originaux des comités secrets formés par Colbert, et présidés par Louis XIV en personne, pour subvenir à l'épuisement des coffres de l'Etat en créant de nouvelles ressources.

On n'avait tiré aucune copie de ces procès-cès-verbaux. Quand le déficit se manifesta en France, tous les ministres firent des démarches auprès de M. Génée pour obtenir la communication de ces pièces curieuses. Il la leur refusa constamment, malgré les prières et les menaces, parce qu'aucun n'avait sa confiance. Il fit un jour un quatrain sur tout cela ; il fut mis à la Bastille. Le quatrain fut le prétexte ; le motif fut le recueil des procès-verbaux qu'on crut saisir chez lui ; mais il les avait mis en lieu de sûreté.

On ne crut pas sans doute devoir mentionner l'entrée de ce magistrat à la Bastille ; car à la date où il y fut mis, les registres sont complets ; il n'y manque que son nom.

Nous trouverions sans contredit des révélations beaucoup plus curieuses, si les causes de captivité de tous les noms dans les cachots de la Bastille étaient jamais connues.

Continuons par la reproduction de quelques inscriptions à la visite de cette prison d'État. Parmi celles qui étaient gravées sur les murs se trouvaient les suivantes :

« *Le* 20 *novembre* 1631, *Dussarette a été amené en cette chambre ; il sortira quand il plaira à Dieu ; et* 20 *juin* 1632 *il est sorti.*

« *Siméon Marin, prédicant très-impie et se disant fils de Dieu, après dix-huit ans de captivité fut brûlé vif. Ses disciples, Rennellus fut envoyé aux galères, et Joubert Hubard au gibet de la Bastille, pour avoir falsifié; ils eurent ce sort à cause de l'incarcération de Nicolas Fouquet, ministre d'État, tous les agents du trésor ayant été très-étroitement renfermés ici. Celui qui vous atteste ce fait est votre serviteur, Blaise Chevalier, prêtre de Falaise, indifférent sur la vue du ciel et sa longue détention à la Bastille, l'an du Seigneur* 1663.

» *O vous tous qui passez adroitement par cet escalier, examinez et voyez si jamais qu'elqu'un fut enfermé pour avoir récité le rosaire deux fois dans un jour. O vous tous, tant que vous êtes, sortez d'ici comme nous, car il n'y a point de cimetière.*

» *Les marmitons de la Bastille sont plus fiers dans leur marmitonnade qu'un Gascon dans sa maitairie. Signé : Guiche et Besche.*

» *Guiche est entré le* 20 *janvier seul, et mis en société avec Besche le* 20 *août, sorti le* 25 *octobre* 1761.

» *La vie s'enfuit, l'éternité s'approche, les hommes passent et Dieu seul demeure.* »

Mais ce n'était pas tout que ces inscriptions : des preuves plus matérielles révélaient les cruautés et les tortures.

On trouva dans une des chambres tous les instruments de question connus jusqu'à ce jour.

« Plusieurs autres machines non moins combinées, non moins destructives, dit Dussaulx ; mais personne n'en pouvait distinguer ni les noms ni l'usage direct ; c'était le secret des bourreaux et de ceux qui les payaient.

« Je l'ai vu, je l'ai touché, ajouta-t-il, ce vieux corselet de fer inventé pour retenir un homme par toutes les articulations du corps, et le réduire, comme Thésée dans les enfers, à une éternelle immobilité. L'hôtel de ville possède maintenant ce chef-d'œuvre digne des furies, ou des Cacus et des Phalaris. »

Puis on passa à la visite des cachots et des souterrains ; ils étaient bien tels que nous les avons décrits dans cet ouvrage. Tout Paris fut voir celui où se trouvait la chaine scellée à une grosse pierre. On y lut avec horreur l'inscription suivante, seule trace d'un prisonnier qui y avait été englouti au commencement du siècle :

« *Charruel de Châlons étant dans ces lieux, accablé de tristesse, a composé ces vers, attendant la nouvelle d'une fin plus heureuse.* 1719 :

« Tu sortiras quand le cadran
» Marquera l'heure et le moment. »

« Au commencement de mai 1790, dit Dussaulx, j'allais avec M. Souberbielle pour voir où en était la démolition de la Bastille. *Ce château royal* était rasé jusqu'aux cachots. On nous indiqua une terre grisâtre extraite de latrines sèches que l'on avait vidées, et l'on nous y fit remarquer une grande quantité d'ossements, la plupart brisés ou en dissolution ; mais en cherchant, nous y trouvâmes un *tibia* assez bien conservé. Des ossements humains dans les latrines !

» De là, nous marchâmes vers le bastion, dont la surface convexe ne présentait auparavant que des jasmins, des roses et des arbustes : c'était la promenade du gouverneur, qui l'avait volée aux prisonniers. Quand on songe que sous les fleurs et les bosquets étaient cachés les antres de la mort !

« La démolition de ce bastion était déjà assez avancée pour que nous puissions distinguer, à travers les larges entrailles qu'on y avait faites, les longs corridors, les escaliers dont les voûtes inclinées circulaient, montaient et descendaient dans cette horrible ruche de cachots, dont personne n'avait encore soupçonné l'existence. »

En effet, en démolissant ce bastion, on avait trouvé deux cadavres cachés dans ses entrailles ; on avait cru les soustraire éternellement à toutes les recherches en les mettant là ; mais la main du peuple comme la main de Dieu sait arracher aux despotes leurs secrets les plus obscurs.

Ce fut le district de Saint-Louis-la-Culture qui, le premier, découvrit ces mystères sanglants et les apprit à la France par le procès-verbal qu'il publia.

« Nous sommes descendus, dit ce procès-verbal, à travers les démolitions, où nous avons trouvé un escalier, doublé en pierre de liais, dont chaque branche était large d'environ quatre pieds ; mais ces branches étaient rompues en plusieurs endroits et répondaient à différents caveaux.

« Au bas de cet escalier, nous avons d'abord remarqué un cadavre autour duquel des ouvriers travaillaient à la fouille, qui s'opérait avec beaucoup de précaution. La tête de ce cadavre, plus élevée que le reste du corps, qui était un peu incliné, portait sur le massif de cet escalier, au bas de la dernière marche.

« Le tout était environné d'une légère bâtisse en pierres de différents morceaux, d'environ deux pouces d'épaisseur sur une largeur d'à peu près neuf pouces, et posées de champ.

« A en juger par les ossements, ce cadavre paraissait être celui d'un homme de cinq pieds huit pouces de hauteur. Nous aperçûmes des traces de chaux, et nous ne fûmes pas surpris que les chairs et les cartilages fussent consommés. Les os étaient assez bien conservés. On voyait encore des cheveux au-dessus de la tempe gauche ; les dents, très-saines et solidement fixées dans leur alvéoles, indiquaient un homme de trente à quarante ans, et pourraient faire croire que le cadavre n'était pas fort ancien ; mais nous ne donnons cette présomption que comme une simple conjecture.

« Sous le flanc droit, à la chute des reins, s'est trouvé un boulet de canon du poids de cinquante-six livres, enveloppé d'une croûte fort épaisse, formée sans doute par l'humidité des corps ambiants. Il est à croire que ce boulet ne s'est pas trouvé là fortuitement, et qu'il y a été mis pour indiquer la personne qui a fini ses jours, de quelque manière que ce soit, dans ses affreux cachots.

« Tous ces ossements ont été transportés sur une planche dans un caveau, où il y avait déjà un autre cadavre, découvert le vendredi saint, et qui paraît être de la même date à peu près que celui dont il s'agit. Il reposait sur les marches du même escalier, la tête en bas.

« Ce second cadavre était tourné en sens contraire à l'autre. Il était éloigné du premier environ d'un pied et demi, mais un peu plus élevé. Des pierres en forme de cercueil ne l'entouraient pas comme le premier, mais il était adossé au mur du caveau, du côté du couchant, et placé sur le flanc droit.

« Les ossements n'en étaient pas bien conservés, à cause des éboulements et de la pluie qui en a suspendu le travail. Les dents étaient encore entières et fermes dans leurs alvéoles. On pouvait croire que ce cadavre était antérieur au premier, et, à en juger par les ossements, il n'annonce guère qu'une taille d'environ cinq pieds trois pouces. »

Le mystère de ces cadavres n'a jamais été découvert. Seulement il constate les crimes que nous n'avons pu pénétrer dans le cours de cette histoire. Il constate ce fait que l'arbitraire et le despotisme sans pudeur, qui a régné si longtemps sur la France, commit des forfaits tellement hideux, qu'il crut devoir les cacher au grand jour.

L'abbé Fauchet, quand on apporta ce procès-verbal au comité des électeurs, répondit par ces paroles :

« Le procès-verbal, messieurs, que vous remettrez dans les archives de la commune, constate que les cadavres appartiennent au despostisme, et que c'est lui qui les avait scellés dans les murs de ces cachots, qu'il croyait éternellement impénétrables à la lumière, Le jour de la révélation est arrivé ; les os se sont levés à la voix de la liberté française ; ils déposent contre les siècles de l'oppression et de la mort, prophétisent la régénération de la nature humaine et la vie des nations. »

Ce fut dans cette même circonstance que Mirabeau dit d'une manière plus incisive : « Les ministres ont manqué de prévoyance ; ils ont oublié de manger les os. »

Pour complément à ce procès-verbal, je vais donner une note qui m'a été remise par M. Cathala lui-même, qui en qualité d'inspecteur des travaux de la démolition, a découvert l'escalier et les constructions qui étaient à sa suite.

On découvrit, dans la démolition du bastion, une ancienne porte Saint-Antoine, les murs des fortifications de l'ancienne ville, plusieurs murs de maisons qui y étaient adossées et qui paraissent avoir servi de logement à la garnison, à cause d'une barbacane qui s'y trouve.

« On vit aussi des constructions plus souterraines, bâties sur un massif de deux lits de pierres, et posées sur un lit de terre glaise. Ces constructions formaient deux salles, dont la plus petite était conservée en entier ; elle avait trois renfoncements de chaque côté ; en avant était la seconde, qui avait de côté sept renfoncements de pareille grandeur.

« Au-dessus de cette salle en était une autre, divisée en trois parties par six piliers de chaque côté portant des arcades, ce qui ne pouvait être qu'une église, dont la nef du milieu était plus grande que les deux autres. La salle au-dessus pouvait pareillement servir d'église basse, ainsi qu'il était l'usage au temps où elle a été bâtie.

« Les vingt renfoncements indiquent des chapelles. On voyait les escaliers qui y descendaient. C'est à leur pied qu'ont été trouvés les deux derniers squelettes. Lors de la construction du bastion à oreillon, on détruisit la grande salle souterraine pour établir une casemate, et on se servit de la salle supérieure, qui était de plain pied à la casemate, pour y arriver. »

M. Cathala se livre ensuite à des considérations historiques très-curieuses pour constater l'origine de cette église. Ces considérations sont hors de notre sujet.

Mais si la démolition dévoilait bien des mystères, les papiers en dévoilaient encore plus. On sait que la Bastille contenait les archives de toutes les prisons d'État. Elle contenait en outre tous les ouvrages défendus et saisis, qui étaient déposés dans la chambre dite du *Pilon*, située dans la tour de la Chapelle. Ce qu'on a pu sauver de ces archives nous a servi à composer cette histoire ; mais ces archives étaient loin d'être complètes, lorsque Dussaulx et ses collègues s'y rendirent pour en prendre possession.

Depuis deux jours on les pillait, et ces papiers précieux étaient dispersés dans Paris ou brûlés par le peuple. Pourtant, à force de soins et de recherches, nous avons pu réunir quelques documents tirés des fragments des registres même, que des personnes ont bien voulu nous communiquer, ou qui ont été imprimés dans de rares brochures en 1789, que nous avons sous les yeux. La cause de la détention y est énoncée d'une manière aussi brève que cynique, et suffira, malgré ce que nous avons dit, pour ajouter encore à la preuve de despotisme affreux déployé dans tous les temps.

Nous prenons au hasard dans ces registres, et nous citons :

« La nommée Besnoit, dite d'Arnouville, femme méchante, qui avait tenu des propos.

« Philippe Molard, fou mélancolique.

« Jean Blondeau Hermite, tenu pour suspect.

« Le chevalier Wittronge, Anglais, faussement accusé de crime contre l'État, par le marquis de Rosen, à qui il avait prêté de l'argent.

« Rulland, il voulait se donner au diable.

« Mon cousin le duc de Fitz-James pour avoir menacé M. Alexandre, chef du bureau de la guerre.

« François le Comte, soldat au régiment de Bourbonnais, pour avoir écrit des lettres folles à madame de Pompadour : transféré à Bicêtre.

« Le marquis d'O, pour avoir un esprit turbulent.

« Le sieur Serre de Montridon, pour des lettres impertinentes.

« L'abbé de Sardine; il était janséniste ou passait pour l'être.

« Le comte de Donzi, pour avoir eu des intrigues secrètes avec la Chambonneau, actrice, et pour avoir été soupçonné de vouloir l'épouser.

« Pierre-Jean More, professant la médecine à Paris; pour mauvais remèdes qu'il distribue. Transféré à Charenton, après trente ans de séjour à la Bastille.

« Le sieur de Monchenu, mestre de camp de cavalerie, écuyer du roi; pour avoir tué son laquais d'un coup d'épée; entré à la Bastille le 6 mars 1750, sorti le 20 du même mois. Il y avait déjà été en 1744 pour pareille affaire.

« Le sieur Dupéré ou de Chambord, pour insulte faite à la demoiselle Julie de l'Opéra.

« Poupaillard, mauvais catholique.

« Le prétendu marquis Desportes, sa femme, sa cuisine, son laquais, et les nommés Ranson, Chabot, Delorme et Chevalier; tous entrés le même jour sans motifs, sans observations et sans ordre des ministres.

« Jean Hasting, Anglais, capitaine d'un vaisseau du roi de Danemark. Tenu pour suspect.

« Laurent d'Houry, imprimeur, pour avoir manqué de respect dans son almanach, au roi Georges, en ne le nommant pas roi d'Angleterre.

« Le sieur de Lafaye, capitaine de dragons, pour avoir interrompu le spectacle à la Comédie Italienne.

« Le sieur Robert Delamotte, gentilhomme servant S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, pour avoir assassiné Bruny, limonadier, pour jouir de sa femme. Il n'est resté que six mois à la Bastille.

« Le sieur comte de Thélis, pour intrigues à la cour, et avoir voulu donner un placet au roi étant à la chasse.

« La femme Peigner, intrigante qui avait des avis à communiquer au roi.

« Le sieur abbé de Lor, prêtre du diocèse de Rhodez, grand janséniste. Son véritable nom est Praissuz; mort, s'étant pendu dans sa chambre dans la nuit du 19 au 20 septembre 1746; enterré à Saint-Paul. Il a passé pour être mort d'un coup de sang.

« La demoiselle Dupont, soupçonnée d'avoir connaissance des auteurs des vers contre le roi.

« Le sieur Charles Gabaré de Préfontaine, jeune étourdi qui avait écrit une lettre au roi.

« Le sieur Constans; ce prisonnier était alors (1753) âgé de cent onze ans et se portait à merveille; le motif de sa détention n'est pas exprimé. »

Nous pourrions perpétuer les citations à l'infini, surtout si nous voulions analyser les pièces scandaleuses, étrangères à la Bastille, qui se trouvaient dans ces riches archives. Par exemple il y avait le double d'un journal tenu par les deux plus éhontées pourvoyeuses de Paris, qui consignaient jour par jour, heure par heure, tout ce qui se passait chez elles et l'envoyaient au lieutenant de police, qui le faisait lire à Louis XV pour le distraire et lui fournir l'occasion des plaisanteries les plus obscènes dans ses petits appartements.

Mais nous respectons trop nos lecteurs, nous nous respectons trop nous-mêmes pour souiller nos pages en copiant celles de ce journal dont un roi de France faisait sa lecture favorite. Nous nous bornerons, comme dernières pièces, à citer les deux lettres suivantes, qui ont été imprimées en 1789.

« Je vous envoie, mon cher de Launay, le nommé F..... C'est un très-mauvais sujet; vous le garderez pendant huit jours, après lesquels vous vous en déferez. *Signé :* DE SARTINES. »

Derrière la lettre du lieutenant général de police, il y avait cette note écrite de la main de de Launay :

« Le..... juin, fait entrer le nommé F..... et après le temps fixé, renvoyé chez M. de S.... pour savoir sous quel nom il voulait le faire enterrer. »

La brochure imprimée en 1789, qui contient ces pièces, copiées sur des lettres originales, se termine par ces mots : « Je laisse le lecteur à ses réflexions. » Nous imiterons cet exemple. Après de tels faits on ne peut rien ajouter.

Les manuscrits, les archives et les livres prohibés furent entassés sur six chariots et conduits à l'hôtel de ville, par les soins de M. Cathala, qui en avait reçu la mission spéciale. Au moment de faire charger les livres, ce dernier fut curieux d'en retenir un pour lui; il prit le premier volume qui lui tomba sous la main et le mit dans sa poche.

Rentré chez lui, il voulut examiner ce mauvais livre, et quel fut son étonnement lorsqu'il lut pour titre : *Opera Virgilii Maronis.* C'étaient les œuvres de Virgile. Il

pensa que ce n'était qu'un titre déguisé et que le texte devait contenir un libelle, mais il n'en était rien. C'étaient bien les Eglogues et l'Enéide.

Il crut alors que ce pouvoir despotique qui avait si longtemps gouverné la Bastille avait aussi dans sa bizarrerie proscrit Virgile pour le passer au pilon; mais en examinant le texte de plus près, il remarqua que les blancs des interlignes contenaient de l'écriture. Il parvint à déchiffrer ce qui était écrit; c'était l'histoire de Latude.

Latude, dans ses longues heures de captivité, avait obtenu qu'on lui prêtât des livres; on lui avait constamment apporté Virgile. Ce malheureux, avec cette espérance décevante qui n'abandonne jamais les prisonniers, à l'aide d'un os de poulet dont il s'était fait une plume, et de suie et d'eau dont il s'était fait de l'encre, avait tracé ses malheurs sur les blancs du livre. Le gouverneur de la Bastille, auquel on dénonça ce fait, fit jeter ce livre dans la salle du pilon avec les libelles et les pamphlets qui devaient être anéantis.

M. Cathala fit hommage de ce livre au général la Fayette. Il apprit ces détails de Latude lui-même, car cet infortuné, mis déjà en liberté en 1789, était à Paris après la prise de cette forteresse. Il s'était rendu à l'hôtel de ville et avait réclamé du comité permanent son échelle de corde et ses autres instruments qui y étaient déposés.

« M. Mazers de Latude, ingénieur, dit le procès-verbal, connu par sa captivité de trente-cinq années à la Bastille, à Vincennes, à Charenton et à Bicêtre, en vertu des lettres de cachet obtenues par la marquise de Pompadour, et plus connu encore par son évasion de la Bastille, la nuit du 25 au 26 février 1756, s'est présenté pour réclamer l'échelle de corde et les autres instruments par lui fabriqués dans la Bastille pour rendre son évasion possible.

« Ces objets se trouvant au nombre de tous les effets qui ont été apportés de la Bastille à l'hôtel de ville, l'assemblée n'a pas balancé à ordonner cette restitution légitime, et M. Mazers de Latude a été autorisé à emporter son échelle, longue de cent quatre-vingts pieds, et les autres instruments accessoires, monuments presque incroyables de son adresse et de sa constance. »

Cet extrait du procès-verbal, contresigné Duveyrier, se trouve chez le colonel Morin, possesseur, comme nous l'avons dit, des instruments et de l'échelle.

Le spectacle de Latude venant réclamer du peuple vainqueur de la Bastille ces instruments qu'il avait forgés pour se soustraire à la tyrannie, et qui étaient considérés maintenant comme des reliques, n'est pas une des choses les moins intéressantes de cette époque. Les vainqueurs fêtèrent à l'envi cette noble victime, et trouvèrent dans sa joie et sa reconnaissance de voir la Bastille prise et démolie, une douce récompense. La nation leur en devait de plus éclatantes. Elles ne tardèrent pas à leur être déférées.

Quelques jours après les événements que nous venons de raconter, la commune de Paris nomma quatre commissaires, MM. Dussaulx, Oudart, Bourdon de la Crosnières, et de la Grey, pour constater le nombre des vainqueurs, des blessés, des morts, des veuves et des orphelins. Ce travail fut long et pénible. Les commissaires rédigèrent plus de cinq cents procès-verbaux; ils furent souvent obligés de recommencer. Ils demandèrent à la commune de nouveaux commissaires pour les aider.

On nomma Thuriot de la Rozières et d'Osmond. Ils s'adjoignirent en outre huit vainqueurs, qui furent MM. Hulin, Elie, Tournay, Thiryon, Rousselot, Cholat, Aubin Bonnemer et Maillard. Ce fut dans cette réunion complète qu'ils tinrent des séances publiques dans lesquelles tout le monde était admis à discuter les titres des vainqueurs, dont ils dressèrent le tableau.

Ce tableau nominatif fut déposé aux Archives nationales. L'espace ne nous permet pas de le reproduire, et ayant déjà donné les noms des principaux vainqueurs, nous allons nous borner à consigner ici le résultat du travail de cette commission, qui peut passer pour authentique.

TABLEAU DES VAINQUEURS, DES MORTS, DES BLESSÉS, DES VEUVES ET DES ORPHELINS.

Morts sur la place.	83
Morts des suites de leurs blessures. . .	15
Blessés	60
Estropiés	13
Vainqueurs qui n'ont pas été blessés . .	654
Veuves	19
Orphelins	5
Total.	840

Les six cent cinquante-quatre vainqueurs furent présentés par les électeurs à l'Assem-



Un souper sous la Régence.

blée nationale le 6 février 1790. L'Assemblée demanda qu'un récit fidèle et authentique des grands événements qui s'étaient passés dans Paris fût consigné dans les archives, après lui avoir été lu. C'est le travail que rédigea Dussaulx, sous ce titre : *L'œuvre des sept jours et la prise de la Bastille*, qui a servi de base au nôtre.

Dès la veille une touchante cérémonie s'était passée à l'hôtel de ville, comme un digne prologue de celle qui allait avoir lieu à l'Assemblée nationale.

Aubin Bonnemer reçut la récompense de la belle action qu'il avait faite en sauvant mademoiselle Monsigny. Au milieu d'un concours immense, dans une séance solennelle, présidée par Bailly, ce vainqueur reçut un sabre d'honneur des mains du général la Fayette; la commune y joignit une couronne civique, et pour ajouter au pittoresque de cette cérémonie, ce fut mademoiselle de Monsigny elle-même qui la posa sur la tête de celui à qui elle devait la vie.

Cette scène allait finir au milieu d'un profond attendrissement, lorsqu'un citoyen, M. Binot, qui, le 14 juillet, avait été témoin de la bravoure et de l'humanité de M. Bonnemer, vint demander la permission de lui offrir une petite rente viagère, réversible sur la tête de son épouse.

Les vainqueurs blessés eurent une récompense plus simple, mais non moins digne. On avait ouvert à l'hôtel de ville un registre où chacune des blessures fut consignée. Ce registre est encore dans les archives. Enfin, l'Assemblée nationale rendit, le 19 juin 1790, le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, frappée d'une juste admiration pour l'héroïque intrépidité des vainqueurs de la Bastille, et voulant leur donner, au nom de la nation, un témoignage public de la reconnaissance due à ceux qui ont exposé et sacrifié leur vie pour secouer le joug de l'esclavage et rendre leur patrie libre.

« Décrète qu'il sera fourni aux dépens du trésor public, à chacun des vainqueurs de la Bastille en état de porter les armes, un habit et un armement complet, suivant l'uniforme de la nation; que sur le canon du fusil, ainsi que sur la lame du sabre, il sera gravé l'écusson de la nation avec la mention que ces armes ont été données par la nation à *tel*, vainqueur de la Bastille, et que sur l'habit il sera appliqué, soit sur le bras gauche, soit sur le côté du revers gauche, une couronne murale; qu'il sera expédié à chacun des vainqueurs de la Bastille un brevet honorable, pour exprimer leurs services et la reconnaissance de la nation, et que dans tous les actes qu'ils passeront il leur sera permis de prendre le titre de *vainqueur de la Bastille*, etc. »

Ce décret assignait en outre une place particulière aux vainqueurs dans toutes les cérémonies publiques, et surtout dans celle de la fédération, déjà résolue.

Ce décret fit éclater la jalousie de quelques-uns. Les contre-révolutionnaires qui agissaient déjà dans l'ombre, profitèrent de cette occasion naturelle de division; ils excitèrent les citoyens, et notamment le faubourg Saint-Antoine : on disait de toutes parts que la distinction accordée aux vainqueurs de la Bastille était d'autant plus injuste que tous ceux à qui elle était dévolue ne l'avaient pas méritée.

On disait que ceux qui étaient à l'hôtel de ville, aux Invalides, aux barrières, avaient tout autant contribué à la prise de la Bastille et à l'établissement de la liberté que les vainqueurs eux-mêmes. On disait enfin que c'était une infraction au principe constitutionnel, l'égalité. Les choses furent poussées à tel point que le peuple, ameuté par ces ennemis de la nation, menaça Paris d'une révolte.

A ce spectacle les vainqueurs, qui avaient deviné la trame, se réunissent spontanément aux Quinze-Vingts, sous la présidence de la commune, et là, saisissant l'occasion qui leur est offerte, donnent à la France un nouveau gage de patriotisme, d'abnégation et de courage. Ils rédigent l'arrêté suivant, qu'ils apportent sur l'heure aux représentants de la nation :

« Le décret de l'Assemblée nationale, par lequel nos services sont récompensés, sert d'instrument à l'aristocratie expirante, pour chercher à souffler le feu de la guerre civile. Nous renonçons en conséquence, si le bien de la constitution l'exige, à tous les honneurs à nous décernés par le décret du 19 juin; nous sommes bien sûrs qu'on ne nous accusera pas de faire cette démarche par crainte de menaces. »

La noblesse de ce refus égalait la justice de la récompense.

Une autre loi, rendue le 20 août 1793, abolit la décoration décernée, le 19 juillet 1790, et y substitua la médaille du 10 août. Un dernier hommage a été rendu, en 1832, aux vainqueurs de la Bastille; une pension de cinq cents francs a été allouée aux combattants de juillet 1789.

Nous avons vu naguère le petit nombre des vainqueurs de la Bastille qui existent encore et chez qui l'âge et la tourmente des temps n'ont pas affaibli le patriotisme et l'énergie, marcher, décorés de la couronne murale, à la tête des jeunes vainqueurs de notre dernière révolution.

Les héros de la Bastille donnant le bras aux héros de juillet unissaient sous nos yeux, comme ils resteront éternellement unis dans l'histoire, 1789 à 1830.

Cependant la démolition de la Bastille se continuait. Champfort, venant de la visiter, dit un soir, avec son esprit et sa gaieté ordinaires : « La Bastille ne fait que croître et embellir (268). »

Cette démolition fut entièrement terminée le 21 mai 1791. Les papiers de Palloy, que possède le colonel Morin et que nous avons parcourus, donnent à cet égard les plus minutieux détails. Il n'est pas de moyens qu'aient négligés les contre-révolutionnaires pour empêcher cette œuvre populaire. Palloy eut la gloire d'en venir à bout.

Le nombre des ouvriers qu'il dut y employer est immense, tant le despotisme avait donné des racines profondes à cette vieille forteresse. La paye générale des ouvriers, qui avait lieu tous les cinq jours, porte au minimum *deux mille cinq cent trente-neuf* journées de compagnons, et *six cent soixante-six* de manœuvres, et au maximum *trois mille six cent quarante-et-une* journées de compagnons et *mille quarante-quatre* de manœuvres. Les travaux ne furent suspendus que durant un mois à diverses reprises, tant à cause des mauvais temps qu'à cause du mauvais vouloir. Ces travaux durèrent vingt-deux mois. La somme totale de la dépense, le produit de la vente des

matériaux défalqué, s'éleva à la somme de *de neuf cent quarante-trois mille sept cent soixante-neuf francs*.

Vers le milieu des travaux de la démolition, une fête qui occupa tout Paris eut lieu sur les ruines de la Bastille, un an et quatre jours après la prise de cette forteresse, le 18 juillet 1790. Ce fut un bal. Le spectacle dont jouirent les Parisiens ce jour-là présente à la fois le caractère de la malice et de la grandeur.

Les murs de la Bastille étaient aux trois quarts démolis, les tours entièrement abattues : les fossés seuls et les cachots existaient encore. Le sol était jonché de véritables ruines ; ce fut au milieu d'elles qu'on éleva la salle du bal.

On avait représenté avec quatre-vingt-trois arbres couverts de leurs feuilles, les huit tours de cette forteresse sur leurs propres fondements. Chaque arbre portait sur sa partie inférieure le nom d'un des quatre-vingt-trois départements ; une chaîne de lanternes, suspendue en festons, courait d'arbre en arbre. Au milieu, un mât de soixante pieds, planté en terre, portait un drapeau sur lequel était écrit en gros caractères le mot *Liberté*.

Au-dessus de la porte du bal, on lisait cette inscription : *Ici l'on danse*. Cette inscription avait été conseillée au peuple par Bailly, quand il fut consulté par lui sur celle qu'il fallait mettre. On trouvait dans le fossé, où la danse était surtout animée, les restes d'anciens cachots éclairés d'une manière sombre, qui jetaient sur la fête une teinte de mélancolie, et en rappelant l'ancienne horreur des lieux où l'on était, doublait les transports en donnant aux plaisirs une certaine gravité. Au milieu des danses et des femmes, apparaissaient les vainqueurs les plus connus, qui, entourés aussitôt, étaient forcés de répéter les circonstances du combat, en désignant les points sur les lieux mêmes, pendant que la musique scintillante et vive se mêlait aux mâles accents de leur récit. Plus loin étaient d'anciens prisonniers qui formaient des quadrilles sur le sol où furent leurs cachots. Tout le luxe de Paris semblait s'être aussi concentré sur les costumes de femmes qui vinrent danser à la Bastille. Les bijoux incrutés de la pierre ou du fer de cette forteresse brillaient sur toutes les poitrines.

On y remarqua surtout celui que madame de Genlis avait mis à la mode. C'était un médaillon fait d'une pierre polie de la Bastille. Au milieu était écrit en lettres de diamants *Liberté*. Au-dessus était marquée, aussi en diamants, la planète qui brillait le jour du 14 juillet, et au-dessous la lune, de la grandeur qu'elle avait ce jour-là.

Autour du médaillon était une guirlande de lauriers composée d'émeraudes et attachée avec une cocarde nationale, formée de pierres précieuses aux trois couleurs de la nation. Tout le reste des parures était à l'avenant.

L'enceinte de la Bastille ne fut pas assez grande pour contenir les masses de gens qui s'y portèrent et pour satisfaire à cette curiosité, qui était loin d'être épuisée, la même fête se renouvela pendant trois jours.

Ce fut la seule chose remarquable qui se passa sur les ruines de la Bastille pendant sa démolition.

Une cérémonie plus significative et plus majestueuse eut lieu après sa démolition, sur ce terrain, devenu une place, ainsi que l'avait prédit Cagliostro. Ce fut dans la nuit du 10 au 11 juillet 1791, deux ans moins trois jours après la prise de la forteresse.

La liberté avait marché à pas de géants ; l'Assemblée nationale avait décerné les honneurs du Panthéon aux cendres de Voltaire : le peuple leur décerna la joie de passer une nuit sur l'emplacement de la Bastille.

Le 10 juillet, à la nuit tombante, on vit un cortége s'avancer lentement par la barrière de Charenton ; des enfants de tous les colléges le précédaient ; à leur suite venaient les clubs, portant chacun sa bannière ; puis une compagnie de maçons et une autre de forts de la halle.

Avec eux marchaient les habitants du faubourg Saint-Antoine : une femme vêtue en amazone portait leur bannière ; derrière eux étaient les maires des municipalités des environs, qui entouraient la couronne murale, portée par quatre hommes vêtus à l'antique ; quatre autres portaient aussi, placés sur un brancard, les boulets, les chaînes, les clefs de la Bastille et les procès-verbaux des électeurs de 1789. Venait ensuite la Bastille en relief, taillée dans une pierre des cachots, et enfin, au milieu des députations des divers théâtres, la statue en pied de Voltaire, qui avait l'air de sourire à tout ce peuple accouru sur son passage pour lui jeter des couronnes.

Derrière on portait ses œuvres, formant à elles seules une bibliothèque : c'était l'édition de luxe éditée par Beaumarchais ; il suivait lui-même son présent, entouré de tous les écrivains de l'époque, qui se pressaient sous une bannière ayant pour inscription : *Famille de Voltaire*. Le char triomphal sur lequel étaient ces cendres était traîné par douze chevaux blancs ; on lisait avec avidité ce vers si expressif dans la circonstance, peint sur l'un des côtés de la voiture :

Si l'homme a des tyrans il doit les détrôner !

Sur l'autre panneau était cet autre vers :

Si l'homme est créé libre, il doit se gouverner !

Le cortége fit halte sur la place de la Bastille ; madame Vilette et les deux demoiselles Calas vinrent recevoir le cercueil. Aussitôt mille bras s'élancèrent pour l'enlever du char, et on le déposa dans un bosquet de lauriers et de roses, élevé sur l'emplacement du cachot que Voltaire avait occupé.

La garde nationale se rangea autour, fière de garder ses cendres ; des vainqueurs de la Bastille et d'anciens prisonniers voulurent partager le même honneur, et pendant cette nuit tout Paris vint en pèlerinage déposer sa couronne sur le cercueil de l'ancien prisonnier de la Bastille, du chef des philosophes, de l'immortel écrivain qui, par ses brillants travaux, son courage et sa persévérance, avait hâté le jour de la prise de la Bastille et de la liberté en éclairant tous les esprits et en échauffant tout les cœurs.

Ce spectacle était en effet digne du peuple qui en avait conçu l'idée, digne de celui qui en était le héros. Ce spectacle résumait à la fois la tyrannie de la Bastille quand elle existait, sa prise et sa démolition, et les conséquences qui en découlaient déjà.

Voltaire n'était pas seulement un grand écrivain, un grand philosophe, c'était un prisonnier de la Bastille, une victime de l'arbitraire morte à l'étranger. De telles cendres glorifiées sur les ruines de son cachot !...

C'est le plus beau monument que le peuple ait pu élever sur la place de la Bastille ; c'est le seul qui ait noblement formulé sa pensée, le seul qui soit impérissable ; car, plus solide que le bronze et le marbre, ce souvenir, gravé dans tous les esprits, se transmettra de générations en générations. La date du 14 juillet 1789 est immortelle ; le temps, qui balaye les monuments des hommes, respecte la tradition. C'est le livre du peuple : il est éternel comme Dieu !

LE

DONJON DE VINCENNES JUSQU'A LOUIS XI

Origine du château de Vincennes. — Ses transformations sous Louis VII, Philippe Auguste et Philippe de Valois. — Enguerrand de Marigny, premier prisonnier. — Louis X, Charles IV, Charles V, meurent à Vincennes. — Le donjon s'élève. — Orgies royales dans ce château. — Isabeau de Bavière et Charles VI. — GOUVERNEUR : Le sire de Tancarville, premier gouverneur, nommé par Charles V.



Toutes les prisons ne se ressemblent pas. Peut-être viendra-t-il un jour où elles se ressembleront : mais quand on remonte vers le passé pour étudier cette question dans les monuments qui subsistent encore, on voit plus clairement les traces de la force que celles de la loi, et l'on retrouve plutôt des idées de vengeance que des idées de répression. Aussi les plans et les constructions de ces prisons sont-ils en proportion de la puissance ou de la haine de leurs fondateurs. On a vu par la Bastille tout ce que méditait Aubriot contre ses ennemis. La destination de ce monument n'était pas équivoque. Jamais la Bastille, dans l'idée de l'architecte, n'a pu servir qu'à repousser les ennemis du dehors et à les bien tourmenter au dedans, quand d'agresseurs ils seraient devenus prisonniers.

Mais Vincennes peut être considéré sous d'autres aspects. C'est une consolante idée pour l'historien, que cette masse imposante n'ait pas été entassée uniquement pour faire souffrir des hommes ; certes, les résultats ont été les mêmes pour Vincennes que pour la Bastille, et en tournant dans le cercle vicieux du despotisme, les rois de France sont arrivés à faire des prisons là où ils avaient voulu faire des châteaux ; mais les commencements de Vincennes sont dégagés de cette sombre teinte qui obscurcissait les pierres, encore neuves, de la forteresse Saint-Antoine. Peut-être même quand on dépouille avec soin ces couches multiples de chroniques agglomérées, qui forment à la longue l'opinion publique, voit-on que le château de Vincennes doit à cette origine innocente d'avoir été moins impopulaire que la Bastille. Les bois et les fleurs on fait passer le fer et la pierre.

Cette belle forêt de Vincennes est l'une des plus antiques dont s'enorgueillisse l'Ile-de-France, autrefois couverte de bois. Les Romains y avaient élevé un petit temple avec un collége consacré au dieu Sylvain ; les restes de ce monument subsistèrent longtemps au prieuré du bois de Vincennes.

Nous n'entrerons pas profondément dans la discussion de l'étymologie du nom de Vincennes. Source d'erreurs plus ou moins savantes, mais source très-amère, ce mot n'a pas trouvé d'explications satisfaisantes. Les uns ont voulu qu'il fût formé de *vita sana*, ce qui est absurde ; d'autres prétendent qu'il vient de la contenance du parc, *vicena jugera*, deux mille arpents, mais ils avouent que ce parc en contient plus de quatre mille ; d'autres enfin veulent qu'il signifie la distance de ce bois aux murs de Paris, *viginti stadia*, vingt stades, ou deux mille deux cents pas. Mais on trouve dans un titre de l'abbaye de Saint-Martin, à la date de 847, le nom de *Vilcenna*, domaine faisant partie de la paroisse de Fontenay. Ce nom est écrit de même dans une bulle du pape Benoît VII, qui en fait mention en 980, et de même, en 1037, dans un acte de Henri Ier. Il est certain que de

Vilcenna est venu Vicenne, puis Vincennes.

L'époque de la fondation des bâtiments est aussi obscure que le nom de la forêt. Ce collége du dieu Sylvain, dont nous parlions, fit place à un collége de druides, puis au prieuré des ermites, que Louis VII, prince pieux, appela près de lui et entretint royalement. Ces moines faisaient partie de l'ordre de Grandmont. Leur règle était austère. Le roi leur donna l'emplacement du vieux monument romain et celtique et leur fit bâtir, de ses deniers, un couvent à la place des ruines. Ces ermites furent remplacés par des mineurs, ou cordeliers de l'Observance, qui trouvèrent le séjour insupportable, et laissèrent le couvent à dix-huit minimes, mandés par Louis XI, du couvent de Chaillot. Le nom de ces minimes est demeuré à toutes les parties du bois qu'ils habitèrent. Le peuple appelait alors ces minimes les Bonshommes, du surnom que Louis XI se plaisait à donner à François de Paule, leur fondateur.

Louis VII fit donc construire quelque chose comme un couvent dans le bois de Vincennes, mais assurément ce ne fut pas un château. Toutefois, nous voyons Philippe Auguste, près de partir pour la croisade, en 1190, dater du château de Beauté un testament par lequel il conférait à l'un de ces ermites, frère Bernard, la nomination à tous les bénéfices du royaume.

Il y eut donc, si l'on veut bien faire attention à ces notes, un château dans le bois de Vincennes postérieurement à celui que Philippe Auguste lui-même avait fait construire vers 1223, ou il faut admettre que ce château-là même porta le nom de château de Beauté, car il fut, disent les historiens, remplacé, en 1337, par le donjon dont Philippe de Valois fit jeter les fondements à cette époque. Cependant la demeure d'Agnès Sorel, dame de Beauté, fut bien distincte et assez éloignée de ces châteaux. Le domaine de Beauté ne fut donc jamais demeure royale proprement dite, mais plutôt maison des champs, et le véritable chateau était à Vincennes même. Là demeura saint Louis, qui rendait, comme on sait, la justice sous un chêne de la forêt, et c'est dans ce château, demeure alors plus que modeste, qu'il mit en dépôt la couronne d'épines. Quant au parc, il avait été entouré de murs en 1183, par Philippe Auguste, et le roi d'Angleterre, pour être agréable à ce prince, avait fait dépeupler ses domaines de Normandie et d'Aquitaine de bêtes fauves de tout genre pour en emplir le parc de Vincennes. Saint Louis profita peu des plaisirs ménagés par son aïeul, mais son fils agrandit encore le parc et y fit venir de l'eau à grands frais. En 1317, Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin, céda ce domaine à Philippe le Long en échange de la maison du Temple et de l'hôtel de Nesle. Enfin, comme nous l'avons vu, après une succession non interrompue d'hôtes et d'hôtesses illustres, le château de Vincennes fut jugé inhabitable par Philippe de Valois, qui le rasa et le remplaça par le donjon. Toutefois la mort empêcha ce prince de pousser l'édifice au delà des fondations, qui sont immenses. Le bâtiment sortait du sol quand Philipe mourut. Son fils, Jean le Bon, l'eleva jusqu'au troisième étage, mais les malheurs de ce prince et sa captivité furent cause d'une nouvelle interruption dans les travaux. Ce fut Charles V qui termina l'ouvrage commencé par ses pères.

Sur une table de marbre placée dans la tour du donjon, à l'entrée du pont-levis, est gravée une inscription naïve qui rend compte fidèlement de ces diverses circonstances de la fondation du château. Il y est dit que :

. . . .
La tour du bois de Vinciennes.
Sur tours neufves et anciennes.
A le prix. Or saarez en ça
Qui la parfist et commença.
Premièrement Philippe roys,
Fils de Charles, comte de Valois,
Qui de grand prouesse habonda
Jusque sur terre la fonda
Pour s'en soulacier et ébastre
L'an mil trois cent trente trois quatre.
Après vingt et quatre ans passe
Fit qu'il etait jà trepassé
Le roi Jean son fils, cet ouvrage
Fit lever jusqu'au tiers étage,
Dedans trois ans par mort cessa.
Mais Charles roy son fils laissa
Qui parfist en breves saisons
Tours, ponts, braies, fossez, maisons.

Les événements sont rares avant le quinzième siècle au château de Vincennes. Philippe de Valois y avait convoqué un concile pour répondre au pape Jean XXII, qui soutenait que la vue de Dieu, dont jouissent les âmes bienheureuses dans le ciel, ne serait parfaite et absolue qu'après le ju-

gement dernier. Cette opinion avait paru trop hardie et trop excessive au roi de France, qui convoqua aussitôt tous les évêques, abbés et docteurs en théologie en résidence alors à Paris.

De son côté le pape avait envoyé deux légats en France pour le représenter et défendre son dogme. L'avis unanime du concile, inspiré par le roi, fut que, depuis la mort deJésus-Christ, les fidèles jouissent de la vue parfaite et absolue de Dieu, et que la résurrection générale ne changera rien à cette félicité. Aussitôt Philippe de Valois, qui n'était pas soumis aux foudres du Vatican comme le furent ses successeurs et comme certains de ses prédécesseurs l'avaient été, fit donner acte au pape de cette décision du concile en ajoutant que s'il ne se rétractait il le ferait brûler.

Dans la Vie de Charles V, il est dit que ce prince, après avoir achevé le donjon de Vincennes, s'y plut de telle sorte qu'il avait formé le projet de bâtir autour de ce domaine une ville royale. Si ce plan eût été mis à exécution Paris n'eût pas manqué de perdre beaucoup de son importance. Le roi avait déjà acheté plusieurs emplacements considérables pour faire élever des manoirs dans son voisinage *aux plus amés* de ses chevaliers. Toute la cour de Charles V avait même reçu ordre de se loger dans ce bourg, qui eût été fermé de bonnes murailles. Charles V, outre le goût particulier qu'il avait pour le séjour de Vincennes, se rappelait sans doute avec amertume le mauvais vouloir des Parisiens à son égard dans sa jeunesse, et il voulait pouvoir leur fermer les portes de sa ville comme ils lui avaient fermé celles de la leur. Mais il mourut des suites d'un poison que le roi de Navarre lui avait donné vingt ans avant, et le projet demeura inexécuté. Dès lors il y eut deux châteaux à Vincennes, le donjon et le manoir de Beauté, délicieuse habitation que Charles V avait prêtée à l'empereur Charles IV lorsqu'il vint en France avec son fils, Venceslas, roi des Romains. Charles V avait même fait réparer les tours de ce manoir; en 1375 on les couvrit en plomb. Tandis que le donjon s'achevait avec rapidité, le roi faisait du château de Beauté son habitation favorite. Il occupait le premier étage de la tour; le dauphin, Charles VI, logeait au second étage, et le duc de Valois au troisième.

C'est à la mort de Charles V et sous le règne de son infortuné successeur, que l'histoire de Vincennes va prendre quelque intérêt. Mais avant d'entamer la chronique de ce séjour voluptueux de la fameuse Isabeau de Bavière, voyons si par hasard le manoir royal n'aurait pas abrité quelque grande infortune.

Au commencement du quatorzième siècle, un homme jouissait à la cour de France d'une de ces fortunes qui font trembler les sages pour l'avenir du possesseur. Enguerrand de Marigny régnait souverainement sous ce roi écervelé qu'on appela *le Hutin*, et les plus grands seigneurs baissaient la tête sous la loi d'un favori qui l'emportait par le mérite, et savait se faire craindre, puisqu'il est impossible aux puissants de se faire aimer.

Enguerrand, homme de finances, gentilhomme brave et dévoué, grandit sous le règne de Philippe le Bel, et comme à cette époque les rois avaient toujours besoin d'argent et tiraient par caprices l'argent des peuples, comme aussi leur droit divin prescrivait aux peuples un respect inaltérable et assurait au maître une inviolabilité assurée, Philippe le Bel et Louis le Hutin, son successeur, sans s'inquiéter des suites, exigèrent d'Enguerrand plusieurs impôts que le ministre exigea à son tour du peuple. Le maître fut respecté, le serviteur fut haï, bien qu'Enguerrand n'eût profité en rien de ces exactions. C'était un homme résolu, il encourait toutes les malédictions des vassaux surchargés d'impôts, et tint tête à l'orage, dont riaient, en dilapidant les finances, le roi, ses parents et les hauts dignitaires. Toutefois Enguerrand n'avait encore que des ennemis très-humbles, et n'avait à redouter que des murmures ou des imprécations.

Un jour, un différend s'éleva entre un seigneur puissant de la cour de France, le comte d'Harcourt, et un de ses voisins aussi riche, le seigneur de Tancarville. Il s'agissait du moulin situé sur les limites des deux fiefs. Le moulin fut à plusieurs reprises occupé par les hommes d'armes des deux propriétaires, et la question ne se décidant pas par la guerre, on se résolut de part et d'autre à un arbitrage Le comte d'Harcourt était protégé par l'oncle même du roi, Charles de Valois, prince que son crédit près du roi faisait un aide tout-puis-

sant; Charles avait même conseillé l'arbitrage à son client, le comte d'Harcourt, dans la persuasion que sa recommandation suffirait pour lui faire donner gain de cause avec toutes les apparences de la justice. L'arbitre choisi fut Enguerrand de Marigny.

Le ministre était loin de soupçonner d'abord le piége qu'on lui tendait. De chaque côté s'ouvrait un abîme : la haine des grands vassaux attachés au parti de Tancarville si Tancarville succombait, la vengeance du prince Charles si d'Harcourt avait le dessous. Enguerrand, accoutumé aux affaires difficiles, accepta d'être juge, et aussitôt il fut circonvenu.

— Messire Enguerrand, lui dit Charles de Valois, cette sentence qu'on vous demande n'est pas difficile à rendre. Je connais à fond le procès dont il s'agit; les droits du comte d'Harcourt me paraissent incontestables. Je vous prie donc de juger dans ce sens, et vous me ferez plaisir, car le comte est mon ami.

Enguerrand salua respectueusement l'oncle du roi et répondit :

— Votre Altesse s'est donc donné la peine d'examiner cette affaire?

— Je me la suis fait expliquer. D'ailleurs, je le répète, le comte d'Harcourt est de mes amis. J'ai votre parole, n'est-ce pas?

Enguerrand réfléchit un instant.

— Monseigneur, dit-il, ne convient-il pas que je m'éclaircisse par moi-même? non que je doute des lumières de Votre Altesse, mais la justice...

Charles sourit.

— Oui, messire, vous avez raison, la justice... c'est pour cela que je vous ai parlé... ne l'oubliez pas.

Et il partit en répétant :

— La justice! je ne demande en effet que la justice.

Bientôt après, car de nouvelles préoccupations avaient distrait le ministre de cette inquiétude, le comte de Tancarville vint à son tour.

— Monseigneur, dit-il, on me conteste un bien qui est la propriété de ma famille depuis un siècle. Le seul droit de mon adversaire c'est la toute-puissante protection de Son Altesse Royale. Mais j'ai accepté votre arbitrage et je vous crois assez fort pour oser être juste, et assez juste pour oser vous montrer fort.

Cela dit, le seigneur de Tancarville partit, laissant au ministre des parchemins qu'il consulta en homme avide de s'éclairer.

— Suivrai-je la route ordinaire? se dit-il, laisserai-je incliner la balance du côté où pèse la plus lourde épée?... Juger ainsi est facile, le prince Charles me l'a dit... Déclarer qu'un homme a tort, parce qu'il est le moins à craindre, c'est le moyen de me tirer d'embarras et de m'assurer à moi l'appui du plus fort... Cependant celui-ci n'est pas fondé dans ses prétentions.

— Eh! que vous importe! lui cria l'instinct de la conservation; faites d'abord vos affaires, et ne luttez pas contre un plus puissant que vous!

— Au contraire! dit l'ambition, luttez! essayez vos forces, voilà l'occasion de connaître ce que vous pouvez... Le roi vous aime, voyez si le roi vous défendra... d'ailleurs la chose est de peu d'importance, et quoi qu'il arrive vous aurez une cuirasse impénétrable, la conscience!

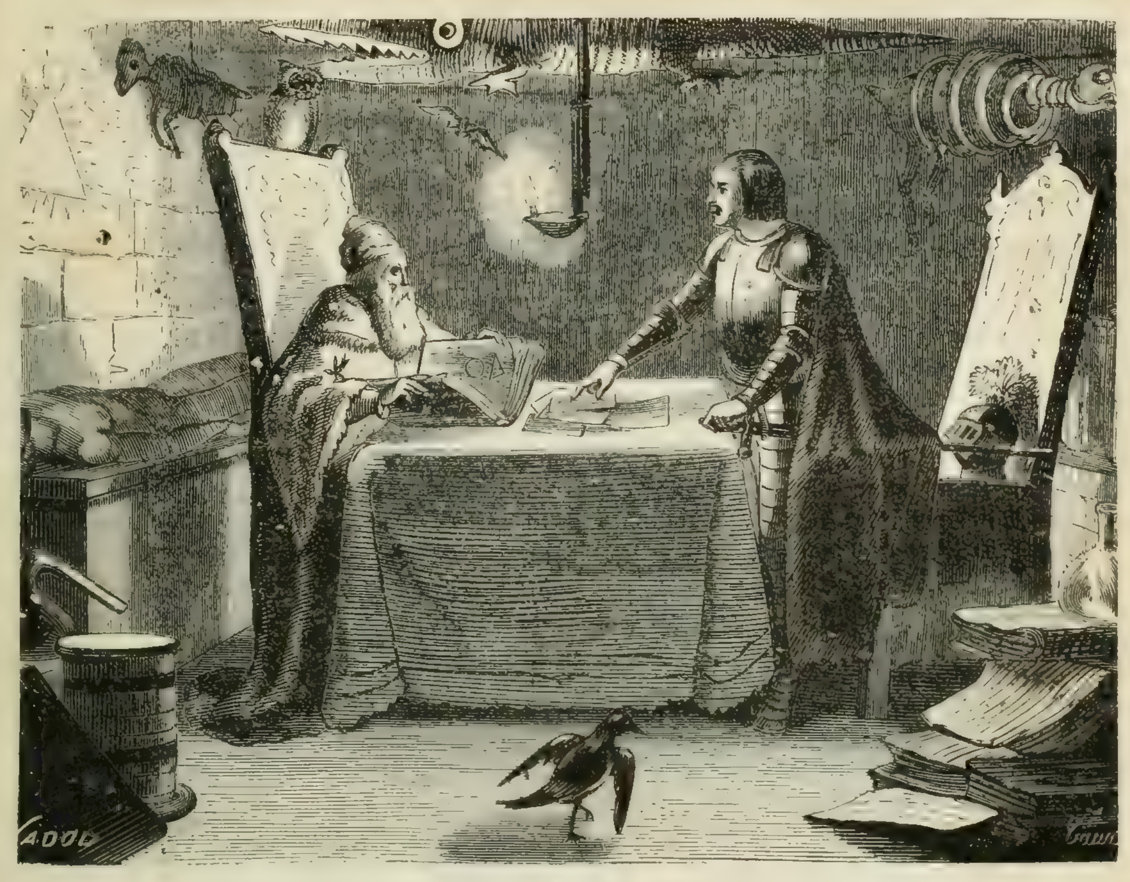
Au jour dit, les deux adversaires comparurent. Enguerrand de Marigny était pâle; son regard, si fier d'habitude, ne prit que peu à peu toute son assurance. A côté du comte d'Harcourt était venu siéger le prince Charles de Valois, déjà triomphant; le sire de Tancarville avait quelques amis et un clerc avec lui.

— J'ai décidé, dit Enguerrand d'une voix ferme, que le moulin en litige est situé indubitablement sur les domaines du sire de Tancarville et par conséquent lui appartient. Le comte d'Harcourt s'est trompé, mais en loyal gentilhomme, et il restituera le moulin à son réel propriétaire.

Un silence de mort accueillit cette sentence orageuse. Charles de Valois, pâle de rage, se leva et sortit en lançant au ministre un regard foudroyant; le comte d'Harcourt le suivit, consolé de son échec par le courroux de son protecteur. Quant au sire de Tancarville, pour qui Enguerrand venait de se dévouer si noblement, il se contenta de dire :

— Je savais bien que j'avais raison et que mes titres étaient irrécusables.

Ce fut à Euguerrand de sourire. Il regarda tristement partir ces hommes, dont l'un devenait son ennemi mortel, dont l'autre ne songeait pas même à la reconnaissance, et ce fut le cœur serré qu'il murmura ces mots :



— Que fais-tu alors?... Parle..,

— J'ai fait mon devoir! Si l'on savait combien il est plus aisé d'aller contre sa conscience!...

Ainsi un simple changement de nom pouvait sauver Enguerrand de bien des malheurs... Il eût fallu la vertu, l'abnégation d'un saint pour ne pas songer à cette circonstance. D'ailleurs le prince Charles ne manqua point de faire comprendre au surintendant ce que c'est que la haine des hommes : il avait appris déjà ce qu'est leur reconnaissance.

Les peuples murmuraient. Le roi venait de lever de nouveaux impôts, et Enguerrand avait signé les édits. Louis le Hutin, que son oncle gouvernait assez despotiquement, s'étonna de ces plaintes, comme aussi du peu d'argent qu'on trouvait dans le trésor, sans cesse mis au pillage.

— Vous avez un ministre haï du peuple, dit le comte de Valois; voilà, beau neveu, pourquoi le peuple murmure.

— Pourquoi le hait-on?

— Parce qu'il est prodigue et avare tout ensemble. Prodigue pour dilapider, avare pour encaisser.

— Cependant le roi mon père faisait grand cas du surintendant.

— Il en ferait moins de cas aujourd'hui, car les coffres sont vides.

— Il y a des causes sans doute...

— Vous les saurez, beau neveu, repartit le comte, et aujourd'hui même.

En effet, au conseil on agita la question d'établir un nouvel impôt. Enguerrand se récria, disant que le peuple portait déjà une charge assez lourde

— Alors faites de l'argent, dit aigrement le comte de Valois, car il n'y en a plus.

— Pourquoi n'y en a-t-il plus? monseigneur, c'est grand'pitié que l'argent s'en aille si vite, lorsqu'il vient si péniblement.

— Mais, repartit le comte, qui sait mieux que vous, messire, où il a passé cet argent si pénible à obtenir? N'est-ce pas vous qui êtes surintendant des finances? Serait-ce moi, par hasard?

— C'est moi qui le suis, en effet, monseigneur.

— Alors rendez vos comptes.

— Je suis prêt.

— Sur-le-champ.

— Je le veux ainsi : monseigneur, vous devriez, moins que personne, me demander ainsi des comptes, car mieux que personne, vous connaissez l'emploi d'une partie de cet argent.

— Que prétendez-vous dire ?

— Vous avez vécu sous l'autre règne, monseigneur, et vous devriez savoir ce qu'il a fallu de cet argent pour battre les Flamands à Mons-en-Puelle, où vingt-cinq mille restèrent sur la place ; ce qu'il en a fallu pour faire cette longue guerre d'intrigues avec le pape Boniface VIII, et pour acheter la bienveillance de ses successeurs Benoît XI et Clément V. Il a fallu de l'argent pour abattre les Templiers et faire la paix avec l'empereur Henri VII, enfin.

— Non-seulement vous l'avez dépensé, mais vous l'avez altéré, cet argent ; le peuple, vous le savez, poursuit le feu roi du nom de faux monnayeur, et c'est vous qui avez conseillé cette opération au roi Philippe.

— J'ai altéré les monnaies, poursuivit Enguerrand, l'œil brillant et la voix haute, pour subvenir aux folles dépenses des parents du roi, aux vôtres, monseigneur, qui me demandez imprudemment des comptes, comme si les plus fortes sommes n'avaient point passé de mes coffres dans le vôtre, chaque fois que vous eûtes des palais à construire, des valets à payer, et des fêtes à donner à vos amis.

— Vous en avez menti ! s'écria le comte transporté de colère.

— Vous mentez vous-même, répondit Enguerrand avec l'orgueil d'un homme qui sent une insulte préméditée, et qui brave tous dangers dans l'excès de l'indignation.

A peine eut-il prononcé cette imprudente parole que le roi, dont jusqu'alors la neutralité avait été parfaite, se leva de son siége et fit un signe de mécontentement. Le comte de Valois mit l'épée à la main, et s'élança sur Enguerrand, qui l'attendait les bras croisés et le sourire sur les lèvres.

— Fuyez ! vous êtes perdu ! dit à Enguerrand un ami épouvanté de cette scène. Voyez ! on retient à grand'peine le comte ; il vous tuera.

En effet, plusieurs seigneurs s'étaient jetés entre les deux adversaires, et s'efforçaient d'arracher l'épée des mains du prince.

— L'épée au fourreau ! mon oncle, dit le roi.

— Mais il m'a insulté, moi, un prince de votre sang, en votre présence !

— Laissez-moi faire justice, répliqua le roi.

Et l'on entraîna le comte par une des portes de la salle ; le roi partit sans adresser au ministre un mot de reproche ou d'encouragement. Enguerrand demeura seul : tous ses amis l'avaient fui comme si la disgrâce était contagieuse et mortelle.

Enguerrand comprit qu'il était perdu. Sans prévoir tout l'avenir, il s'attendit à une ruine terrible. L'isolement dans lequel on le laissait, lui, l'homme le plus recherché de la cour, sans en excepter le roi, lui montrait que c'en était fait de sa fortune, car les courtisans sont des mouches qui désertent quand la pâture manque. Mais comme il était homme de cœur, il ne voulut pas montrer à ses ennemis qu'il fût inquiet, et ne fit aucune démarche près du roi. Il connaissait Louis X, prince incapable de gouverner, entraîné aveuglément à la suite de son ministre ; il se flatta donc que, la première impression effacée, le roi préférerait à son oncle l'indispensable directeur d'un État mal affermi.

Il demanda son cheval, et, entouré de ses écuyers, prit le chemin de la tour du Louvre, dont il était châtelain.

Une heure après, un vieux serviteur souleva la tapisserie de son cabinet, et passant sa tête blanche sous les franges d'or :

— Monseigneur, dit-il, mon fils a vu des cavaliers appartenant à M. le comte de Valois se diriger vers le pont du Louvre ; il en est temps, vous pouvez fuir.

— Dis à mes hommes d'armes de se rendre à leurs postes, et si l'on ne reçoit un ordre du roi, qu'on baisse la herse et qu'on lève le pont-levis.

— Ah ! monseigneur ! prenez garde !...

— Qu'on m'obéisse !

Une troupe de cavaliers vint en effet s'arrêter devant le Louvre, et fit mine de vouloir entrer. Mais le commandant de la garnison les harangua par un guichet, et les prévint que, s'ils ne se retiraient, il leur ferait envoyer une volée de flèches.

— Aux gens de M. le comte de Valois! dit le chef de l'escadron avec hauteur.

— Nous ne connaissons que notre sire le roi; avez-vous un ordre de lui?

— Nous en aurons, répliqua l'officier.

— Alors on vous ouvrira.

Là-dessus les archers se montrèrent, avec leurs arbalètes et leurs arcs, au-dessus des crénaux. La troupe se mit en retraite et disparut.

— Le roi n'est pas contre moi, pensa Enguerrand, je suis toujours le maître.

Mais le comte de Valois, furieux des reproches publics du ministre, ne respirait que vengeance. Chaque jour il venait trouver le roi, l'attendrissait par sa pâleur, par ses prières.

— Mon neveu, mon roi, disait-il, vous me laisserez mourir déshonoré; l'opprobre retombe sur votre famille, sur vous-même; on dit que vous craignez de venger votre parent sur un plus puissant que vous.

— Qui dit cela?

— Le peuple.

— Le peuple hait mon ministre, qui me sert si bien.

— Ce n'est pas pour cela qu'il le hait.

— Pourquoi alors? qu'a-t-il fait?

— Eh bien, Louis, je renonce à me venger de cet insolent, j'abjure tout ressentiment, car votre intérêt parle plus haut en mon âme. Eh bien, apprenez, puisque vous avez été si aveugle, que cet homme a pillé vos trésors, trahi votre cause auprès des peuples voisins, et que son but est de vous remplacer sur le trône, comme les maires du palais, tyrans des rois fainéants.

— Mon oncle! prenez garde de calomnier!

— C'est la vérité que je demande. Je l'appelle de tous mes vœux. Pourquoi, si cet homme est innocent, se fait-il garder par tant de soldats et de serviteurs? Son train égale le vôtre.

— Puisque le peuple le hait, dites-vous, il faut bien qu'il se défende.

— Louis, je suis le frère de votre père, je vous ai témoigné toujours une tendre affection, j'ai respecté votre jeunesse et vous m'avez trouvé sujet fidèle plus encore que parent dévoué; me refuserez-vous la seule satisfaction que je réclame, celle de vous mettre à couvert des embûches d'un méchant, et de faire luire la vérité à vos yeux?

— Et comment cela, mon oncle?

— Convoquez une assemblée des hommes les plus sages, les plus loyaux de France; faites-leur examiner la conduite du ministre, et vous verrez si mes accusations sont des calomnies. Ce n'est pas me venger, c'est vous servir. Dieu m'est témoin que son insulte n'a pas laissé de traces en mon cœur, et je suis un bon chrétien, vous le savez, Louis.

— Comment! dit le roi agité, il me tromperait.

— Quand vos plus illustres prélats, quand vos féaux chevaliers vous l'assureront, vous douterez moins sans doute de leur parole que de la mienne.

— Oh! monseigneur, c'est qu'une trahison semblable serait odieuse.

— Votre cœur si noble se refuse à croire aux trahisons.

— Eh bien, je vais le mander, je lui dirai moi-même...

— Vous le préviendrez... il niera, et une heure après il sera hors de la portée de vos coups, vous aurez un redoutable ennemi de plus.

— Que faire alors?

— Laissez-le venir au conseil, et donnez à quelqu'un de vos officiers l'ordre de changer tous les postes de la ville.

— Mais, je ne vois pas...

— Retirez-lui d'abord sa force, après vous disposerez de lui, innocent ou coupable, selon votre bon plaisir.

On éveille facilement la défiance d'un roi. Louis donna l'ordre à son oncle, qui, radieux et sûr d'être vengé, partit surveiller l'exécution de ses projets.

Cependant le ministre avait senti couver l'orage, mais rien ne paraissait encore désespéré. Parfois, songeant au courage avec lequel il avait bravé l'impopularité pour plaire au roi, Enguerrand regrettait de n'avoir pas ménagé les deux partis.

Sa femme le lui reprochait souvent, car elle ne pouvait sortir en litière sans être insultée par des huées et des malédictions, malgré son cortége de varlets et de pages.

— Vous donnez pourtant près de trois cents livres par an aux pauvres, répondait Enguerrand.

— Je les donne secrètement, selon les lois de la bonne charité. Mais vous, c'est publiquement que vous réclamez vingt ou trente mille livres de plus à la seule ville

de Paris; aussi le mal connu efface le bien ignoré. Ah! monseigneur, s'il nous arrive malheur nous n'aurons d'abri nulle part.

— Dieu nous défendra, et notre courage...

— Nous sommes riches, nos enfants grandissent, vous avez servi l'État, ne serait-ce pas tenter Dieu que lui demander une prolongation de prospérité? Retirez-vous des affaires, vivons soit dans notre terre de Marigny, soit à la maison de ville si vous craignez de paraître fuir. Mais laissez un autre se mettre à la dangereuse place que vous occupez.

— Il me semble que vous vous épouvantez facilement.

— Tous les jours quelque fâcheux présage m'arrive. Ce matin encore j'ai reçu une lettre bizarre, et soit faiblesse, soit pressentiment, j'en suis toute émue.

— Qu'est-ce donc? dites pour que je vous rassure.

La noble dame tira de son aumônière de velours brodé d'or un chiffon de parchemin couvert d'une écriture très-correcte.

— Lisez, dit-elle.

Enguerrand parcourut ces lignes avec indifférence.

« Un grand danger menace monseigneur le surintendant. On lui révèlera le secret, moyennant qu'il fera enterrer au pied du dixième arbre de l'allée du Roi, à Vincennes, en partant du château, un sauf-conduit de Sa Majesté, et une promesse en règle de trois mille livres payables à vue.

« Un Sorcier. »

— N'est-ce pas effrayant, monseigneur?

— Nullement, dit le surintendant avec un sourire. C'est un piége ou une escroquerie. Le vrai danger qui me menace, c'est la perte que je ferais de ces trois mille livres que le sorcier croit tenir.

— Incrédule! imprudent!

— Votre affection vous aveugle, madame.

— Mais au moins faites rechercher cet homme, cela est facile; enfin, ne soyez pas le jouet des passions ou le but des spéculations populaires.

— Quant à cela, j'y aviserai. Votre conseil est prudent. Mais voici l'heure du rendez-vous chez le roi.

Une trompette sonna au dehors.

— L'escorte est prête, dit Enguerrand, adieu, madame.

— Prenez garde au moins!

— Chez le roi!... c'est aux autres à trembler quand j'y suis.

Enguerrand partit d'un train rapide. Personne aux environs du château n'avait remarqué que des hommes d'armes isolés ou deux par deux, mais séparés par un intervalle considérable, avaient envahi le quartier et n'attendaient qu'un signal pour se réunir.

Après le départ du maître, les gens de la maison haussèrent le pont-levis, et une sentinelle se promena sur le seuil de la porte en ogive.

La veille de ce jour, lorsque la nuit fut bien sombre, un homme de petite taille, vêtu d'un surtout de camelot brun en fort mauvais état, et muni d'une chaussure insuffisante en temps de pluie, se glissa comme un daim qui fuit, par les rues tortueuses de la Cité, et arriva au coin de Saint-Germain-le-Vieux, près du Marché. Il portait quelque chose sous les pans de son sayon, et tout en courant se retournait sans cesse. Enfin, il poussa le ressort d'une laide porte située au bout d'une ruelle aboutissant à la rivière, et après avoir une fois encore interrogé le silence et les ténèbres de la nuit, il entra.

La demeure de cet homme se divisait en deux chambres: la première, banal vestibule, grossièrement pavé de grès inégaux, meublé de quelques escabeaux brisés et d'un grabat, semblait, aux moins clairvoyants, l'unique pièce de la maison. Tout ce qui sert à la vie d'un misérable s'y trouvait réuni: des pots de fer fêlés ou écornés, un mauvais fourneau, des ustensiles de bois. Mais derrière une grande image de sainte Geneviève, en tapisserie rongée par les rats, s'ouvrait une porte inconnue aux profanes. Elle conduisait à une seconde chambre d'un ameublement beaucoup plus digne d'être remarqué.

Le jour venait d'un châssis pratiqué dans les tuiles du toit. Le nom de châssis et le mot jour paraîtront peut-être ambitieux à propos d'un vitrage d'un pied carré formé d'au moins cinquante petits morceaux de verre soudés avec du plomb, en sorte qu'il ne faisait jamais clair en cette chambre que la nuit, lorsqu'on y allumait une lampe. Le visiteur rencontrait en entrant à gauche

un coffre plein de livres énormes, des plantes sèches de dimensions et de formes merveilleuses, des animaux empaillés, une collection considérable d'araignées énormes et un squelette d'homme; au fond, une table couverte d'outils bizarres; à droite, un fourneau encombré de vases beaucoup plus recherchés que ceux de la première pièce, tant pour la forme que pour la matière.

C'est là que l'homme dont nous suivons les traces se réfugia après avoir allumé une lampe de fer d'un travail miraculeux, mais rongée par une épaisse couche de rouille. Il tira un lourd volet à coulisses sur le châssis pour que la lumière ne fût pas vue du dehors; et alors, car il avait fait toute cette besogne d'une seule main, il dégagea son bras gauche des plis du vêtement qui le couvrait.

Ses yeux rayonnaient de joie. Il examina avec la satisfaction d'un avare devant un coffre-fort l'objet que tenait sa main gauche. C'était une main d'homme complètement desséchée, et qui rendit en tombant sur la table, un son mat de bois ou de plomb.

— Voilà, dit-il, cette fameuse main! elle est bien comme il me la faut, un peu racornie, afin que les doigts forment le grappin. Rien que la possession de cette main porte bonheur, dit *le livre;* mais que sera-ce lorsque j'y pourrai accrocher la lampe d'argent? Alors, *dit-il*, tous les trésors de la terre apparaissent à cette lumière; toutes les portes s'ouvrent, même celles du cœur et de la pensée. Mais la lampe d'argent! cela coûte cent quatre-vingts livres pour avoir la forme qu'il faut, et j'y veux faire graver ma conjuration toute-puissante, ce qui ajoutera peut-être aux vertus du talisman, le don de voir à des distances inouïes.

Comme il se berçait de ces rêveries punies d'une mort affreuse à l'époque où se passe cette histoire — la main était toute grimaçante sur la table — le sorcier leva tout à coup la tête; du fond de cette chambre enfouie au fond d'une ruelle, assourdie par des charpentes et des milliers d'objets entassés, il venait d'entendre un bruit inaccoutumé dans les rues voisines. Il pencha son oreille vers un tuyau industrieusement disposé en entonnoir, qui étroit dans la chambre, allait s'élargissant jusqu'à la porte de la rue, au-dessus de laquelle il ouvrait une large embouchure déguisée habilement sous une apparence de dégradation. Ce cornet acoustique avait mille fois sauvé le sorcier des surprises, ou lui avait révélé des secrets dont il profitait.

— Quoi! murmura-t-il avec surprise, des chevaux à cette heure, dans la rue de la Calandre! ils viennent par ici... Oh! oh! les voilà dans l'enclos de Saint-Germain-le-Vieux!... Qu'est cela? ils s'arrêtent... Ah!... quelques visites pour les bons pères... Me voilà tranquille...

Mais, l'instant d'après, sa frayeur redoubla. Il écouta de nouveau.

— Des pas d'hommes, cette fois... et dans la rue de Saint-Germain même; les cavaliers auront qnitté leurs montures pour n'éveiller aucun soupçon... Bah!... qui sait?... quelques buveurs attardés... Non, les pas sont sûrs, lourds .. Ah! une ronde des archers; mais les archers vont partout... Ils approchent... plus de doute, je suis perdu... on m'aura découvert.

Le sorcier souffla précipitamment sur la lampe, sortit de l'atelier en courant; se réfugia, la porte bien fermée, dans la première pièce, et il était à peine installé, tout palpitant, sur son grabat, qu'il entendit les pas s'arrêter sur le seuil même de sa maison.

— C'est fait de moi, pensa-t-il.

Les hommes parurent se consulter un moment, puis l'un d'eux heurta d'une main puissante à la porte.

— Un gantelet de fer, se dit le sorcier... nous y voilà!

— Holà! cria le visiteur en accompagnant le jeu de ses poignets d'une voix de stentor, holà! maître Jacques Delor!

— Qui est là? dit ce dernier.

— Ouvrez!

— Mais j'ignore à qui j'ouvrirai, dit-il en tremblant, et il fait nuit, monsieur.

— Ouvrez, de par tous les diables!

— Oh! monsieur...

— Non, dit une autre voix qui sembla une voix de vieillard, qu'il ouvre au nom du roi, ou bien on enfoncera sa porte.

Depuis quelques minutes, Delor, qui répondait, avec une voix lointaine, était pourtant collé sur la porte de son chenil, regardant au travers d'une fente qui lui servait d'observatoire.

— O ciel! se dit-il, qu'ai-je vu là? Miséricorde! cette figure! cette barbe grise;

quoi! un si auguste personnage... O malheureux Delor!...

Il ouvrit aussitôt. Deux hommes restèrent dans la rue, deux entrèrent.

Celui que Delor avait vu par sa porte, à visage découvert, apparut la tête entièrement masquée par l'espèce de rabat qui tombait des coiffures de l'époque.

— Il se cache! c'est lui, pensa Delor.

— Tu es Jacques Delor?

— Oui... monseigneur.

— Pourquoi dis-tu monseigneur?

— Votre voix, votre démarche annoncent un homme de qualité, répondit Jacques en tremblant.

— N'est-ce pas plutôt que tu me connais?...

— Comment vous connaîtrais-je, monseigneur? je n'ai jamais vu votre visage.

— Fermez la porte, Hubert, mettez votre lanterne sur cette table et retirez-vous.

Huber glissa respectueusement quelques mots à l'oreille de son maître.

— Bon! reprit le vieillard, n'ai-je pas ceci?

Il montrait un sifflet d'argent pendu à son collier.

Hubert partit.

Le vieillard demeura seul avec Delor, plus tremblant que jamais, et le regardait par les jours pratiqués dans la broderie de ce voile improvisé.

— Tu es sorcier? dit-il.

— Moi, seigneur! moi sorcier! Oh! peut-on croire?... Et qu'est-ce qu'un sorcier? Cela existe-t-il?

— Tu es Jacques Delor, le sorcier, homme fort connu. Tu as vendu des philtres, des caractères et talismans; tu fabriques des charmes.

— Mais voyez, seigneur... ce logis... ce mobilier.

— Oh! tu as un autre logis, sorcier, et peu éloigné.

— Et où donc, monseigneur?

— Je ne sais; c'est toi qui vas m'y conduire.

Le ton résolu du vieillard, son geste plein d'empire et de majesté, déterminèrent le sorcier, qui se résolut à tenter la clémence plutôt que de provoquer la force.

— Entrez donc, monseigneur, dit-il, et rappelez-vous que j'ai ma vie entre vos mains.

— Je l'eusse déjà prise si j'en avais besoin, répondit l'inconnu d'un air de dédain.

En pénétrant dans le laboratoire, il fut, malgré lui, saisi d'une horreur qu'il ne put dissimuler. L'aspect de cette nature infernale devait être antipathique à un prince chrétien. Il fit donc plusieurs signes de croix, ce qui fit sourire le sorcier.

— Oh! monseigneur, dit-il, ne craignez rien pour votre salut; nous ne connaissons pas d'autres maîtres que Dieu et notre bon roi. Ceux qui croient le contraire sont les dupes dont les sous parisis entretiennent mon feu et ma marmite.

— Ces philtres, ces charmes...

— C'est autre chose, monseigneur; on est médecin, et l'on a étudié. Mais les licences coûtent si cher! et il y a tant de praticiens connus des riches!

— Non, ce n'est pas ce que je demande, interrompit le vieillard, mécontent de ces préambules.... C'est au sorcier que je m'adresse... Ah! qu'est-ce que ceci?

Et il montrait avec horreur la main que le malencontreux Delor dissimulait avec tout le talent possible.

— C'est... une main de cire sèche, monseigneur, mêlée d'un parchemin, fondu par un procédé qui m'est particulier et qui donne à cette matière la dureté du bois.

— Beau travail... mais cela sert à des sorcelleries... Bref, vous êtes sorcier, et je sais que vous vendez des charmes au moyen desquels on obtient la mort de telle ou telle personne.

— Oh! seigneur!

— Et! tenez; je suis sorcier aussi, moi... et assez distingué; nous nous devons la vérité... A quoi sert que vous ayez piqué cette figure de cire, là-bas, d'une épingle à la tête et d'une autre au cœur?

— Pur caprice...

— Ce caprice vous fera pendre!

— Oh! seigneur!

— Parlez, alors... Comment faites-vous ces sortes d'affaires?

— Vous comprenez, seigneur, vous un homme si distingué, qu'à son langage je reconnais pour un gentilhomme nourri de lettres, vous comprenez que ce n'est pas l'introduction d'un épingle dans cette pelote de cire qui tuera quelqu'un.

— Non... mais l'intention, le vœu, la prière à quelque puissance infernale, les maléfices...

Charles de Valois doutait et avait peur.

Le sorcier faisait l'esprit fort, et croyait de toutes ses forces à son art cabalistique.

— Parlerez-vous?...

— Eh bien, monseigneur, ceux qui ont des amours viennent me trouver... Rendez tel ou tel cœur sensible pour moi, disent-ils; alors, pour gagner de celui-ci un écu, de celui-là mieux encore, je masse un bloc de cire à l'effigie de celui ou de celle qu'on me dépeint, puis à l'endroit de ce cœur si ferme, disent-ils, je pratique une ouverture pour leur amour... C'est innocent, vous voyez, monseigneur.

— Mais, dit le comte en appuyant sa tête sur sa main, ceux qui ont des haines viennent aussi.

— Ah!... certainement... oui, monseigneur... ils viennent.

— Ils veulent, non pas une ouverture au cœur de leur amant pour leur amour, mais au cœur de leur ennemi pour leur vengeance, n'est-ce pas?

— Oui... monseigneur.

— Que fais-tu alors?... Parle!

Jacques Delor, plus livide que la main gisante sur la table, commença, d'une voix entrecoupée, un cours dont il prévoyait que le dénouement serait la Grève ou le fond de la Seine.

Le comte de Valois écoutait avidement.

— Monseigneur, pour la haine on perce le cœur des statues de cire avec des aiguilles entourées de laine rouge, et non-seulement on perce le cœur, mais souvent la tête; car ce sont deux endroits mortels.

— Fort bien, nous allons nous entendre. Supposez que moi, un gentilhomme de province, je vous souhaite, à vous, la ruine ou la mort, comment sera la statue?

Jacques fut assez inquiet de cette manière personnelle de procéder.

— Mais, monseigneur, ce serait une simple statue à ma ressemblance.

— Vous obtenez la ressemblance, alors?

— Autant que possible.

— Et si c'était... un prêtre, un magistrat...

— J'imiterais le costume.

— Un prince...

— Oh! monseigneur...

— Allez donc.

— La figure aurait les armes... du prince.

— Vous connaissez le roi?

— Que venez-vous de dire, monseigneur!

— Rien! mais voici ce que je dis, maître Jacques Delor, vous ferez une figure du roi, en cire; vous la percerez au cœur et à la tête avec vos aiguilles, et le jour où je vous aurai désigné un homme ou quelqu'un de sa famille, vous direz que cet homme vous a commandé la figure et vous a fait diriger sur elle des maléfices. Ce témoignage, si vous êtes fidèle, vous enrichira. On vous tuera si vous me trompez.

— Mais, monseigneur, contre le roi! c'est affaire de potence, de bûcher; je suis perdu... Contre le roi... des maléfices!

— Ah! je vois que vous hésitez.

— Hélas! oui, monseigneur, car je sais que vous ne perdrez pas un innocent.

— Je veux te combler de biens, au contraire... Prends ces vingt livres; le jour du témoignage, tu en auras le centuple...

— Monseigneur, j'obéirai...

Jacques ne dit pas qu'il comprenait l'impossibilité de la résistance; il voulut se faire honneur de la bonne volonté.

— Je t'enverrai prendre lorsqu'il le faudra, dit le comte. Ne fais aucune démarche. Tu vas fabriquer et cacher une figure en cire du roi, vêtue du manteau royal et couronnée. Que les épingles soient bien celles que tu me montres; cache tout cela et attends. Si tu manques à une seule de mes injonctions, souviens-toi que tu demeures fort près de la Seine, sorcier.

— Monseigneur!

— Ne bouge pas.

Le comte alors traversa la première salle, siffla ses gens, et l'orsqu'il eut tiré sur lui la porte, Jacques Delor courut à son observatoire. Là, il entendit le prince dire à voix basse :

— Que tous les jours on s'assure que cet homme est encore ici.

— Me voilà dans une main redoutable, pensa le sorcier plus inquiet qu'ébloui. L'oncle du roi! un sortilége contre le roi! Quoi!... ce prince méditerait la mort de son neveu... Mais non, c'est une vengeance contre quelqu'un, contre quelqu'un de grand, puisqu'on peut l'accuser de conspirer contre le roi. Mais je serai pendu, moi, comme l'instrument... il n'en faut pas douter. Ma seule ressource serait de fuir avec ces vingt livres; mais, hélas! abandonnerai-je mes chers travaux, mes précieuses collections, tout mon avenir, fruit d'un passé long et laborieux!

Le sorcier jeta un regard désespéré sur

tout ce qui l'entourait. Il lui sembla que ses serpents desséchés, ses squelettes d'hommes ou de poissons, avaient pour lui de tendres regards.

— Fou ! triple fou ! s'écria-t-il après une longue rêverie ; mais si monseigneur Charles de Valois a un ennemi, est-ce que je ne le connais pas? Est-ce que toute la France ne le connaît pas aussi? Cet ennemi-là n'est pas encore abattu, il peut me sauver, lui, m'enrichir aussi bien que M. le comte. Jetons-nous entre la haine de ces deux hommes ; moi, si petit, je trouverai, soit un trou pour m'évader, soit un point d'appui pour me cramponner,

Jacques, enchanté d'avoir trouvé cette idée, se met à repasser toutes les raisons de l'inimitié qui s'était déclarée entre le comte et Enguerrand. Tout concluait en faveur de la découverte qu'il venait de faire. Le prince n'espérait point perdre le favori par de simples accusations de violences et d'extorsions, il voulait user de cette arme terrible des maléfices, doublement mortelle comme crime de sacrilége, et crime de lèse-majesté.

Jacques Delor espéra que le surintendant prêterait l'oreille à ses suggestions. Il l'espéra d'autant plus que sa famille le lui persuaderait.

Il fit donc tenir sa lettre, que nous connaissons, non pas à Enguerrand lui-même, mais à la dame de Marigny, plus crédule et plus facile à alarmer. Il se mit ainsi lui-même à l'abri d'un coup de main que le surintendant pourrait tenter contre sa personne, car il savait, le pauvre sorcier, que si parfois dans leurs querelles les grands se servent des petits, souvent ils les brisent dans ces jeux sanglants.

Déjà Delor entrevoyait l'or enfoui sous les gazons de Vincennes, il achetait de cet or la fameuse lampe d'argent destinée à lui ouvrir tous les trésors du monde, puis il décampait, muni du sauf-conduit royal, dans la crainte que les royaumes du ciel ne lui ouvrissent leurs portes avant les royaumes de la terre. Tout cela manqua, nous le savons, parce qu'Enguerrand crut encore une fois à sa fortune et à l'amitié du roi.

Le surintendant vint donc au conseil, où le meilleur accueil lui fut fait. Il donna le ton aux délibérations et gouverna selon son habitude. Il crut même remarquer plus de faveur que jamais dans l'approbation de Louis le Hutin, et moins d'aigreur dans les répliques du comte de Valois. Plusieurs fois même, le vieillard, qui autrefois semblait prendre à tâche de soutenir opiniatrément l'avis contraire à celui du ministre, adopta sans discussion l'opinion qu'il venait d'émettre.

Ce fut un triomphe pour le ministre, et pour les courtisans une raison nouvelle de se retourner vers l'étoile qui paraissait devoir se rallumer.

Enguerrand, après le conseil, repartit pour le château du Louvre avec son escorte, à laquelle se mêlèrent, pour lui faire honneur, plusieurs chevaliers du roi.

Il se promettait une restauration certaine de toute cette fortune à laquelle rien ne manquait, que le nom, pour être royale.

Mais lorsqu'il entra sur le pont-levis de sa tour, il ne reconnut pas d'abord son commandant, posté, suivant l'habitude, derrière la herse.

Il ne vit pas non plus sa femme, dont l'inquiétude devait être mortelle, à en juger par les angoisses de la matinée ; cela lui eût donné de la défiance si toutes les portes ne se fussent ouvertes avec la ponctualité habituelle devant la tête de son escorte.

Mais à peine fut-il entré, lui et les siens, dans la première cour du château, que les perrons et les portes se garnirent d'hommes d'armes avec la bannière royale.

Il vit qu'on avait supprimé son écusson à lui, sa bannière, et il n'aperçut aucun de ses serviteurs ; il était entouré d'ennemis.

Ses pages et ses huit hommes d'armes voulurent mettre la lance au poing et l'épée à la main.

— Tout beau, dit-il tristement, la partie est inégale. Merci, mes enfants, rendons-nous au roi.

Le château avait été envahi pendant l'absence d'Enguerrand. Il ne comptait plus un seul serviteur dévoué dans toute sa châtellerie. On lui déclara qu'il était prisonnier, qu'il habiterait un des appartements retirés de la grosse tour, et qu'il ne verrait plus sans permission sa femme et ses enfants.

Ces vexations lui venaient directement du comte de Valois, qui enfin commençait à se venger. Le roi avait permis, lui, l'arrestation d'Enguerrand et l'instruction d'un vaste procès.

Ce fut donc à la diligence de l'accusateur Charles de Valois, que tous les prélats, tous



— Qui sont-elles? dit Charles de Valois d'une voix brève. — (Page 18.)

les dignitaires, tous les gens de condition, furent appelés au château de Vincennes pour siéger en cour de justice, à l'effet de juger le surintendant Enguerrand de Marigny sur tous les griefs qui seraient articulés contre lui.

Cependant, mal satisfait encore de ce triomphe, le comte avait fait publier dans Paris la déconfiture du ministre. Les cris de joie du peuple émurent le roi ; son oncle ne manqua pas de les lui faire remarquer en y ajoutant ses commentaires, si bien que la conviction de Louis X fut presque formée sur la culpabilité de son ministre, et qu'il vit sans trop de répugnance commencer l'œuvre de persécution, plutôt que de justice, exercée en son nom contre un homme naguère encore son défenseur et son ami.

Le peuple alla jusqu'au Louvre insulter le prisonnier dans sa chambre. Enguerrand entendit et reconnut les terribles éclats de la colère du peuple.

A ce moment, un chevalier, suivi du gouverneur nouveau de la tour, lui signifièrent de quitter sa chambre pour aller occuper une autre prison.

— On veut me faire dévorer par les tigres qui hurlent en bas, dit-il.

— Non, sire Enguerrand; mais comme cette chambre où nous sommes fut occupée longtemps par le comte Ferdinand de Flandre, elle est moins une prison qu'une demeure royale, en sorte...

— Que pour m'humilier on préfère me transporter dans une prison qui ait servi de dernière demeure à quelque larron mort au

gibet... C'est fort bien ; je sais de quoi *il* est capable.

— Que voulez-vous dire?

— Où allons-nous ? je suis prêt.

Enguerrand ramassa son manteau, un livre de prières, et fut conduit au travers d'une double haie de gardes jusqu'à la cour, où l'attendait une litière. Il y monta. Vingt hommes d'armes escortèrent le prisonnier jusqu'au Temple, où il fut écroué comme un criminel ordinaire.

— Tu as beau faire ! disait-il, ô Charles ! prince, mon ennemi, mon vainqueur, le jour viendra de mon triomphe ! à mon tour je me vengerai.

Le procès s'instruisait rapidement. Nul ne pouvait pénétrer jusqu'au prévenu. Tout ce que l'ignorance et la barbarie du temps peuvent avoir produit ou toléré d'atroces insultes et de monstrueuses injustices vint se grouper peu à peu sous le souffle de la haine entre les juges et l'accusé.

A peine Enguerrand fut-il au Temple que le comte de Valois craignit qu'il ne s'en échappât. Ses richesses, l'amour de sa famille, son caractère entreprenant rendaient le ministre un prisonnier gênant.

Le comte soupçonnait les geôliers, il doutait des murailles.

Perdre une vengeance si ardemment convoitée, il en fût mort de désespoir ! Il persuada donc au roi de faire enfermer Enguerrand dans le château même de Vincennes, assuré que là, sous leurs yeux, le prisonnier serait l'objet d'une surveillance plus active, sans compter le plaisir d'être soi-même le geôlier de son ennemi, de le savoir gémissant sous la voûte d'un [illegible] que l'on [illegible], et n'ayant d'autre occupation que de chercher à démêler le bruit de ses soupirs et de ses larmes.

Voilà donc Enguerrand déplacé encore une fois, par le caprice de son persécuteur. Cette fois, ce n'était ni prison ni chambre ; mais un de ces lieux d'attente, plutôt nus que meublés, plutôt moisis qu'habitables, l'espèce de cachot que se réservaient en ces jours d'escarmouches imprévues, les châtelains changés en geôliers, pour des hôtes changés en captifs.

Enguerrand, homme habile, fécond en ressources, et doué comme tous les hommes éminents, d'une patience et d'une énergie qui ne désespèrent jamais, avait prévu dès longtemps l'attaque.

Déjà, sous Philippe le Bel, lorsque Marigny était venu demander aux états généraux un subside extraordinaire pour la guerre de Flandre, les murmures, les imprécations même avaient témoigné au ministre qu'un orage se formait, qui, plus tard éclaterait bien autrement terrible.

La Picardie et la Normandie s'étaient soulevées, puis toutes les provinces chacune à leur tour.

Depuis trois ans, à force de vigueur, d'adresse et de moyens dilatoires, Enguerrand avait reculé le moment de la crise.

Mais désormais plus de salut que dans une intrépide défense. Les grands, le peuple, se liguaient, il fallait rompre cette ligue. Les soldats se plaignaient de n'avoir rien reçu de leur solde et de trouver la misère dans les pays ennemis rançonnés déjà par le ministre ; les magistrats disaient que toutes les charges de judicature avaient été vendues à vil prix à des indignes ; les prêtres se plaignaient d'avoir aliéné leurs terres, tant pour les croisades que pour les guerres profanes, et de n'avoir pas touché les remboursements promis ; en un mot, tout ce fracas et cette furie, avec une royale vengeance derrière, composaient bien l'orage prévu dès longtemps et qu'il s'agissait de détourner soit dans le vide, soit sur une autre tête.

Enguerrand ne cessa pas d'espérer.

Il avait écrit sur des tablettes, qu'il s'était faites d'un morceau d'ardoise, tous les sommaires de ses principales répliques, et il attendait de voir soit le roi, soit un des [illegible] pour lui demander un conseil, un [illegible].

Or, il faut savoir que le malheureux Enguerrand avait pour intime ami Raoul de Presles, avocat général au parlement de Paris, aussi célèbre jurisconsulte que savant distingué. Il comptait sur les lumières et l'influence de ce défenseur pour faire triompher une cause facile peut-être à plaider devant le roi; car Enguerrand se flatta toujours, et non à tort, de la prédilection de Louis X à son égard.

Le prisonnier s'occupait donc activement de préparer les matériaux à son illustre ami, lorsqu'un soir du mois d'avril, il entendit plusieurs pas retentir sur les pierres de l'escalier. Pour un homme de cette in-

fluence, de ce rang, de cette fierté, l'espoir devait être le premier sentiment qu'une semblable visite fît naître; mais que devint Enguerrand, lorsque, la porte ouverte, et à la lueur de deux flambeaux que tenaient des pages à droite et à gauche, il reconnut son ennemi mortel, le comte de Valois, appuyé sur une longue épée, et qui le considérait du seuil de la prison comme eût fait un lion ou une panthère, au travers des grilles de sa cage!

— J'espère que Votre Altesse m'insulte à loisir, allait dire Enguerrand; mais il se contint, et avec un soupir, se tourna de l'autre côté.

— Ah! ce sont les prisons du château, dit l'implacable seigneur en promenant des yeux indifférents de la voûte au plancher couvert de paille et de débris... Et ce prisonnier, n'est-ce pas le sire Enguerrand de Marigny?...

— Lui-même, dit Enguerrand, qui souleva sa tête altière et menaçante; mais il vous prie, au lieu de le visiter avec ce superbe dédain, de vous souvenir que vous perdez un temps précieux, qui serait mieux employé à préparer votre acte d'accusation... car je prépare ma défense, moi, et elle sera bonne, je vous en réponds... Vous connaissez Raoul de Presles...

— Oui, dit le comte avec son même sourire nonchalant; je sais même qu'il est en prison et que tous ses biens sont confisqués...

Enguerrand se leva épouvanté.

— En prison! Raoul de Presles! et qu'a-t-il fait?... Mais on m'ôte donc mon défenseur...

Le comte ne répondit plus rien.

— On ne veut donc pas que je me défende? cria de nouveau Enguerrand aveuglé par la colère, et incapable de deviner qu'il donnait un bien doux spectacle à son ennemi.

Le comte fit signe à ses pages, les flambeaux s'éloignèrent.

— Ah! je connais votre haine si lâche à ce dernier coup, dit Enguerrand au comte immobile; oui, c'est encore vous qui avez fait arrêter Raoul... Mais voyez-vous, comte, tout ce que Raoul eût dit de sa voix éloquente, je le dirai, moi, avec des élans de rage contre vous, et... tenez, je vois que vous tremblez déjà.

Le comte suivit ses pages, et le prisonnier demeura seul.

Il semblait qu'une pareille secousse dût briser l'esprit le plus vigoureux. Celui d'Enguerrand se releva plus souple et plus fort. Il comparut devant ses juges, à Vincennes, dans la grande salle du château. Le roi présidait la séance. Tout le Conseil d'État, composé des ennemis déclarés d'Enguerrand, prenait part à la délibération.

Enguerrand savait bien que le comte de Valois ne porterait pas la parole; il vit se lever pour accuser, l'avocat au parlement, Jean d'Asnières, qui débuta par un exorde assez court, dans lequel il annonçait devoir soutenir contre l'ex-intendant quarante-cinq chefs d'accusation tous articulés, détaillés et établis.

— En voilà beaucoup, murmura le prévenu, qui était assis sur la sellette, sans appui, sans conseils, isolé même de ses deux frères, l'archevêque de Sens et l'évêque de Beauvais, qui avaient sollicité la faveur de le défendre.

Jean d'Asnières articula entre autres griefs, ceux-ci : l'altération des monnaies; l'énorme fardeau sans cesse augmenté des taxes et impôts; le vol de plusieurs grandes sommes; les dégradations commises dans les forêts du roi; les intelligences entretenues par le ministre avec les Flamands, et l'acceptation de valeurs considérables offertes à Enguerrand, par ces ennemis de l'État.

Lorsque l'avocat eut terminé son acte d'accusation, ce fut dans l'assemblée, sous le regard du comte de Valois, un de ces murmures que les courtisans savent rendre agréable au maître, sans qu'il ait pourtant une signification bien tranchée. On voyait néanmoins par ce mouvement quelle était la haine de tous les ordres du royaume pour le ministre qui s'était chargé de porter la couronne pour son maître, sans voir que souvent des diadèmes se changent en couronnes d'épines.

L'altération des monnaies, l'argent reçu des Flamands, étaient des accusations terribles. Souvent le ministre avait dû agir spontanément et sans ordres; souvent aussi les ordres avaient été iniques et le ministre les avait néanmoins exécutés. Le jour où la foudre tombe sur un logis, il est rare qu'on n'y trouve pas de quoi justifier cette colère divine.

Enguerrand répondit, au sujet des monnaies, que le feu roi voyant son trésor épuisé par tant de guerres, avait cependant reculé devant des emprunts, et s'était résolu à prendre sur une espèce de capital, qui est l'argent courant, sauf plus tard à refondre les monnaies altérées quand la prospérité aurait payé les dettes de ces années de gène.

Enguerrand fut plein d'éloquence et d'habileté dans cette réplique, où il toucha légèrement l'insinuation dirigée contre ses propres richesses. Charles de Valois pâlit, le roi garda toute sa sérénité.

Passant aux Flamands, le ministre expliqua sa politique, qui était d'affaiblir l'ennemi de la France en pompant à l'avance ses trésors, aliment de ses dépenses lorsqu'il faudrait faire la guerre.

Jean d'Asnières demanda aussitôt ce qu'était devenu cet argent, et s'il était entré dans les coffres du roi.

— Quels sont donc les biens du roi ? c'est-à-dire ses coffres, s'écria Enguerrand, et quels sont les miens? le compte est facile à faire. Regardez mes profusions, les valets qu'on me reproche, les terres que j'ai acquises, comptez à combien se montent ces énormes sommes. Voilà dix ans que je gouverne, c'est-à-dire que je travaille pour le roi de France, jour, nuit, plus encore s'il est possible, tenant ma personne à découvert comme vous le voyez aujourd'hui, et en dix ans, quand les guerriers trouvent des biens au bout de leur lance, les artisans au bout de leur outil de travail, je n'aurais pas, moi, de quoi élever dignement ma famille et soutenir mon nom de gentilhomme! Je me suis payé, messieurs, pour avoir dirigé les guerres étrangères, combattu dans les guerres civiles, pour avoir veillé à la porte de chacun de vous pendant vos fêtes et votre sommeil; j'ai gagné cent cinquante mille livres, fortune immense, je le sais, mais qui n'est pas en rapport avec ce que j'ai souffert, avec ce que je souffre aujourd'hui de venir me justifier devant vous.

Enguerrand se rassit après ce discours qui impressionna vivement l'auditoire; on voyait le comte de Valois communiquer à ceux qui l'entouraient, des idées pour répondre au prévenu.

L'avocat Jean d'Asnières répliqua par de nouvelles accusations sur la coupe et l'aliénation des forêts. Enguerrand, déjà fatigué, semblait chercher autour de lui ce défenseur si courageux, si dévoué, cet éloquent Raoul de Presles, dont la voix eût confondu toutes ces clameurs. Mais il se vit entouré d'ennemis, et ramena sur ses notes un œil découragé.

La séance finit.

L'un et l'autre des adversaires crut avoir triomphé : Charles, parce que les griefs n'avaient pas été aussi clairement détruits que nettement articulés; Enguerrand, parce que les juges ne pouvaient se sentir suffisamment éclairés après un débat si vide et si obscur.

L'assemblée se sépara.

Louis X était fort ému. En voyant son ministre pâli par l'air humide du cachot, en jetant cet homme, naguère supérieur à tous, sous les pieds de ses ennemis acharnés, il avait éprouvé un sentiment indicible de remords et de pitié.

Mais la tâche était entreprise; on devait persévérer. Le roi fit reconduire Enguerrand dans sa prison et retourna aux plaisirs.

Charles pressa tous ses amis de concourir à la ruine du ministre. Parmi eux, le plus ardent, le plus fougueux d'abord, ce comte d'Harcourt dont nous avons parlé, devint peu à peu froid et sombre, puis s'éloigna des conseils, puis n'y revint plus.

Cependant le peuple de Paris s'attendait à une condamnation. Il n'y avait pas en ce temps-là beaucoup de chemin du Capitole à la roche Tarpéienne; on était tout-puissant la veille, on expiait sa grandeur le lendemain à quelque gibet ou dans quelque émeute armée.

Donc, le peuple attendait la tête d'Enguerrand, comme plus tard il attendit celle d'Armagnac, plus tard celle du maréchal d'Ancre. Mais l'issue du jugement le trompa, et peu s'en fallut qu'il n'y eût une sédition.

Le comte de Valois alla trouver Louis X pour presser le résultat.

Il comptait beaucoup sur cette manifestation du peuple, car on commençait à reconnaître la nécessité de ménager cette foule si industrieuse, si patiente, si généreuse, qui donnait son sang et son travail aux rois en échange des fers, des coups et des mépris. Déjà quelques symptômes indiquaient que les rôles pouvaient changer. Sous Louis X, le peuple éclairé eût eu beau jeu à prendre une revanche.

Mais le Hutin répondit à son oncle que, pour le moment, il était en conférence et ne le recevrait que plus tard. Le comte, inquiet, s'informa; il apprit que les évêques de Sens et de Beauvais s'étaient venus jeter aux pieds du roi, le suppliant d'user de miséricorde envers un homme que trop de gens voulaient perdre, parce qu'il avait servi trop fidèlement son roi.

Louis ne se montrait pas inflexible; Charles de Valois eut peur d'avoir le dessous en laissant se prolonger l'entretien, il força l'entrée des appartements et parut.

— Sire, dit-il au roi étonné, j'ai de fâcheuses nouvelles à vous apprendre; le peuple de Paris s'est mutiné. La justice de Votre Majesté est taxée de faiblesse et de négligence; les cris, les menaces, hâtent le moment d'une sentence, due aux ressentiments de tout l'État.

Les deux prélats lancèrent au cruel persécuteur un coup d'œil menaçant. Mais il avait bravé Enguerrand lui-même, il continua :

— Est-ce aujourd'hui que Votre Majesté rendra la sentence?

— Voici celle que je veux rendre, dit le roi avec fermeté. Comme je sais que si M. de Marigny est coupable, il est aussi fort haï et persécuté, je veux le punir de façon à me laisser les moyens de revenir sur cette condamnation.

Charles de Valois pâlit.

— Qu'il sorte donc du royaume, ainsi que le demandent ces dignes prélats, les frères du surintendant; qu'il en sorte pauvre, puisqu'on lui reproche ses richesses comme mal acquises; seul, puisqu'il doit être mis sous la main de Dieu; mais quant à sa tête, je veux, en dépit de tout, qu'elle demeure sauve et sacrée.

— Ce sera grand scandale, objecta le comte pendant que les frères d'Enguerrand se jetaient aux pieds du roi.

— Scandale de clémence est bon, répliqua le roi.

— Le sire de Marigny est coupable.

— Eh! monseigneur, dit l'archevêque de Sens, il n'a pas outragé Dieu ni la majesté royale; s'il est coupable d'abus de pouvoir, vous le lui reprochez comme homme; mais vous êtes coupable d'abus de force, et je vous le reproche comme ministre de Dieu.

Le comte baissa la tête et chercha une réponse.

— Qui a dit, murmura-t-il, que l'on n'a pas ménagé cet homme, et qu'il n'a pas commis d'autres crimes que ceux dont Jean d'Asnières a lu l'énorme liste?

— Quoi! vous les auriez oubliés? dit l'archevêque.

— Vous les prouverez, mon oncle, dit le roi.

— Au grand étonnement de Votre Majesté, répliqua Charles et au grand scandale de tout un peuple, c'est ce que je voulais éviter.

Une frayeur nouvelle s'empara des deux frères.

Le regard faux du comte, sa pâleur aux paroles du roi, le retour qu'il venait de faire évidemment sur lui-même, tout prouvait qu'il cherchait à paralyser les effets de la bonne volonté de Louis pour Enguerrand.

Ils quittèrent donc le château, fort inquiets, et vinrent donner des nouvelles à la dame de Marigny, qui, depuis l'arrestation du surintendant, paraissait avoir eu l'esprit troublé par cette affliction si soudaine et si accablante.

Cette dame était dans son oratoire avec sa belle-sœur. En apprenant la grâce que faisait le roi, puis la machination nouvelle du comte, elle sembla frappée d'une idée subite.

L'archevêque de Sens, en prenant congé, prononça ces paroles :

— Dieu peut le sauver, ma sœur!

— Oui, Dieu! répondit la pauvre femme, Dieu!... et moi.

Les deux frères commentèrent cette réponse en retournant à Vincennes. Elle leur parut la suite de cette surexcitation continuelle que produisent les longues pratiques pieuses et la tension de l'esprit vers des espérances difficiles à réaliser.

Quant aux deux dames, le soir venu, elles s'enveloppèrent de simples manteaux de laine, et, suivies d'un valet de confiance, traversèrent Paris et le pont Notre-Dame. Elles allèrent de là droit à la maison du sorcier Delor.

Justement Charles de Valois s'y rendait de son côté, escorté de deux valets. Voyant des femmes, qu'il ne reconnut pas, s'introduire chez le magicien, il résolut d'entrer et de les faire chasser pour causer plus tôt avec Jacques. Il fit donc heurter à la porte et exposa son désir au sorcier.

Celui-ci était fort embarrassé. D'un côté,

des femmes de condition qui avaient jeté de l'or sur la table, de l'autre, ce puissant, ce redoutable seigneur.

— Entrez, dit-il, monseigneur, vous avant tout. Mais vous ne serez peut-être pas fâché d'attendre un peu pour savoir ce que veulent ces femmes.

— Vous êtes égrillard, dit le comte, maître sorcier.

— Monseigneur, la loi de priorité donne le pas sur vous à ces dames.

— Je veux bien attendre, pourvu que ce soit court.

— Derrière le panneau, monseigneur, vous entendrez parfaitement, mais vous ne verrez rien. Quant à mes clientes, je me hâte de les satisfaire... Oh! quelque amourette, un philtre, une misère... ou des questions sur l'avenir.

Jacques installa le comte sur un escabeau et rentra.

— Qu'était-ce donc? dirent les dames.

— Un client, mesdames, qui insistait pour entrer; mais il attendra son tour... il attend.

— Où est-il?

— A la porte, mesdames.

— On est seul ici, j'espère?

— Ah! madame, on est seul, sans quoi l'on serait pendu!

— Voici ce que je veux : j'ai un ennemi.

— Vous voudriez lui faire sentir votre haine.

— Je veux éviter la sienne... ou l'adoucir...

— Qui est-il donc?

— Vous le savez, vous qui m'avez prévenue de ses desseins contre moi et ma famille.

— Je vous ai prévenue?... moi...

Et Jacques Delor pâlissait à vue d'œil.

— Vous m'avez fait tenir un billet... le voici... connaissez-vous l'écriture?

Jacques prit le billet, le parcourut d'une vue égarée.

— Oh! murmura-t-il, la femme du sire Enguerrand! ici! quand l'autre est là... me voilà perdu!

— Ce n'est pas mon écriture, dit-il; vous vous trompez, madame.

— Ce n'était pas vous, non plus, n'est-ce pas, l'homme qui vint fouiller au pied de ce dixième arbre de l'allée du roi, à Vincennes, pour voir si mon mari avait fait déposer la somme convenue.

— Non, assurément, ce n'était pas moi.

— Comment serais-je ici, si mes gens ne vous eussent guetté, suivi et reconnu?

Delor baissa la tête; il se sentait pris dans un piége qui n'était pas celui de cette femme, et l'impuissance où il était de se défendre doublait sa rage et sa douleur. Comment se justifier devant Charles d'avoir prévenu Marigny? Soirée maudite! maudite cupidité! En congédiant ces femmes puisqu'il avait déjà pris leur argent, il évitait tant de malheurs!

La dame de Marigny continua :

— J'ai donc un ennemi puissant, riche; il faut que vous m'aidiez à le fléchir. Vous possédez des charmes, faites-m'en part.

— Mais, madame...

— Je vous ai payé... vous aurez le double.

— Mais de quelle sorte, madame, et dans quel but?

— Il faut qu'il devienne clément pour que je sois sauvée; que faites-vous lorsque vous souhaitez la mort d'un homme? vous avez des statues de cire, vous les percez, je sais tout cela : mais pour sauver une existence menacée...

— Madame, différents moyens sont employés, mais tous ne réussissent pas également.

— J'ai composé, avec de la cire, une statue de notre ennemi; je l'invoque chaque jour en priant Dieu, mais je ne sais pas les paroles convenables. Ma sœur aussi en a modelé une du roi... elle est dans mon oratoire...

— Cette figure...

— La voici. Vous le reconnaissez, n'est-ce pas? oh! ses traits sont gravés dans ma mémoire. Mes enfants même l'ont reconnu... lui qui veut devenir le bourreau de leur père.

— Silence, madame.

— Vous avez dit qu'on n'entendait rien ici.

— Il faut user de prudence cependant!

Un grand bruit de meubles renversés retentit dans la pièce voisine; les dames se levèrent effrayées.

— Ce n'est rien, dit Jacques, plus tremblant que ses clientes. L'étranger s'impatiente et heurte à la porte.

Et il courut voir ce que voulait le comte

— Qui sont-elles? dit Charles de Valois d'une voix brève.

— Hélas! monseigneur, les dames de Marigny.

— Je m'en doutais. Tu vas garder cette statue, au moins !

— Elles me la refuseront peut-être.

— Exige-la, et me l'apporte aussitôt.

— Si elles la redemandent ?

— Réponds ce que tu voudras, tu n'es pas sorcier pour rien.

Jacques prit la figure comme pour lui faire subir certaines préparations magiques, et l'apporta au comte, qui, la serrant dans un pan de son manteau, s'enfuit comme s'il emportait un trésor.

— Votre conjuration réussira-t-elle? dit la dame de Marigny au sorcier.

— Oui, madame.

— Alors il est sauvé, s'écria-t-elle.

— Il est perdu! pensa Delor, et moi aussi; mais je m'enfuirai.

Sitôt qu'il fut seul, Jacques se débarrassa de son habit de sorcier, prit une boite remplie d'or qu'il cachait sous un vase de grès, derrière des squelettes, passa un couteau à lame triangulaire dans sa ceinture, puis jeta son manteau sur ses épaules. Son dessein était de couper le câble du premier bateau qu'il trouverait sous le pont, de voguer toute la nuit et d'acheter un cheval à Neuilly, où le jour devait le surprendre.

Mais ses projets n'eurent pas d'autre suite que celle-ci : quatre hommes enfoncèrent sa porte, saisirent Jacques, le lièrent sur un cheval et l'emportèrent avec la rapidité d'un vent furieux jusqu'à Vincennes. Là, on mit pied à terre, et le sorcier, d'escaliers en escaliers, de corridors en couloirs, fut conduit à une poterne ouvrant sur de vastes caves. L'une de ces caves lui servit de logement jusqu'au jour.

— On ne me pendra pas tout de suite, pensa Jacques. Le comte a encore besoin de moi.

En effet, dès l'aube, deux archers menèrent le sorcier dans une petite cour, près d'un grillage de fer auquel ils l'attachèrent solidement. Jacques ne comprenait rien à ces façons, lorsqu'il entendit parler derrière le treillis.

— Te voilà ici, maître Jacques, mais ne t'effraye pas. Je veux t'avoir près de moi, voilà tout.

— Eh! monseigneur, logez-moi mieux alors. Les crapauds sautent le long de mes jambes, dans ces caves humides.

— Il importe que tu ne sois pas vu. Demain tu comparaîtras devant la cour. Si tu témoignes selon que je te l'ai enjoint à ma première visite, tu seras bientôt libre et riche. Si tu me trahis, ce sera une faute inutile, car je te ferai étrangler la nuit dans ta prison.

— Je témoignerai, monseigneur, croyez-le bien.

— Je le crois. Tu es intelligent et tu as dû comprendre toute l'affaire. Je sais que tu m'as déjà trahi pour recevoir double récompense, mais le passé ne compte pas... d'ailleurs, je m'en doutais... Aujourd'hui j'ai besoin de toi, et tu le sais, mon drôle... nous verrons comment tu gagneras ton argent. La statue du roi, commandée par le sire de Marigny; la statue du roi et celle du comte de Valois, faites d'après ta méthode, par les dames de Marigny : voilà ta leçon.

— Je m'accuse alors moi-même.

— Qu'importe, puisque je te sauve.

— Mais, monseigneur, pourquoi dire que j'ai enseigné ces sorcelleries?

— Parce que, sans témoin, l'accusé ne serait pas convaincu.

A peine cette parole fut-elle lancée, que le comte eût voulu la rattraper, mais il tenait Jacques en son pouvoir, et n'avait plus à le craindre. Toutefois le sorcier ne laissa pas échapper cet aveu du persécuteur d'Enguerrand.

Le jour éclaira le spectacle si doux auquel s'attendait le comte de Valois.

L'accusé, encore debout la veille, comme un chêne qui a résisté à l'orage, allait être enfin déraciné à jamais.

On vit paraître à l'audience les dames de Marigny tout en pleurs et couvertes de pâleur et de confusion. Dès qu'Enguerrand les aperçut, il jugea qu'une nouvelle accusation allait tomber sur sa tête.

La séance étant ouverte, les plaintes de l'avocat Jean d'Asnières retentirent de nouveau. Il lût une nouvelle liste de crimes en tête desquels figuraient ceux-ci :

ATTENTATS A LA MAJESTÉ DIVINE.

ATTENTATS A LA VIE DU ROI.

ATTENTATS A LA VIE DE CHARLES, ONCLE DU ROI.

Ces crimes si étranges, puisqu'ils n'avaient pas encore transpiré au sein des clameurs outrageuses du peuple et dans l'é-

cume de dix tempêtes furieuses, firent naître un mouvement dans toute l'assemblée. Enguerrand, voyant sa femme et sa sœur baisser la tête et pleurer, se vit tout à fait perdu.

— Quelles sont donc ces accusations, dit-il d'une voix altérée, et sur quoi peuvent-elles reposer?

— Il le demande! poursuivit l'avocat en se lançant dans un déluge de citations bibliques et dans une érudition de théologie vraiment effrayante. Magicien, hérétique et assassin, triple couronne infernale que ce nouveau Baal...

— Ce sont de ridicnles folies, dit Enguerrand; ne parlez pas tant, sire avocat, précisez.

— Reconnaissez-vous ces statues? dit l'avocat en tirant l'une des figures de dessous sa stalle de bois sculpté.

On vit alors une effigie du roi, couronne en tête, sceptre à la main; l'art du sculpteur n'avait pas poussé la ressemblance plus loin que ces deux imitations, assez exactes du reste.

Toute l'assemblée, dominée par ce fanatisme barbare des préjugés de sorcellerie, frissonna comme les épis sous le vent.

— Remarquez, dit l'avocat de sa voix tonnante; le cœur et la tête sont percés.

Un mouvement plus prononcé d'horreur parcourt l'auditoire. Enguerrand remarque l'agitation du roi, et la feinte surprise du comte de Valois.

— Mais, dit Enguerrand, tout cela est horrible, sire avocat, et surtout si cela est vrai : voilà seulement ce que vous oubliez de prouver.

— Vous niez donc avoir participé à la fabrication et à la profanation de cette image?

— Je le nie; le roi est mon maître, et je l'aime comme un fidèle serviteur.

— Si l'on vous prouve que vous mentez?

Le visage d'Enguerrand pâlit de colère.

— Si l'on me le prouve, je confesserai, dit-il.

— Faites entrer le sorcier Jacques Delor.

A ces mots les dames de Marigny se courbèrent sur leur siége; l'une d'elles parut s'évanouir.

— Que signifie tout cela? pensait Enguerrand.

Jacques entra, tête baissée, regard oblique, épouvanté, mais défiant comme un oiseau de nuit apporté au grand jour. Le premier de ses regards qui porta, rencontra celui du comte de Valois.

— Qui êtes-vous? demanda le président à cet homme.

— Je suis le mire (médecin) Jacques Delor.

On voyait toutes les têtes curieuses se presser et s'avancer pour voir ce sorcier, dont la réputation mystérieuse avait parcouru toute la ville. Plus d'un seigneur se cacha derrière son voisin pour n'être pas reconnu du prétendu médecin.

— Vous êtes sorcier?

— Moi! monseigneur, sorcier... Eh! bon Dieu! y a-t-il des sorciers?

— Il y en a puisque vous en êtes un.

Jacques, consterné du tour que prenait l'interrogatoire, regarda en haut et vit sourire le comte. Il s'enhardit.

— Les gens ignorants, dit-il, m'appellent ainsi. Mais pour les savants, je suis un chimiste, un médecin même.

— Vous avez connaissance de ceci?

Et on montra la statue à Jacques, qui hésita d'abord. Mais il n'eut qu'à regarder la figure sombre du comte pour répondre :

— Je le reconnais.

— Parlez donc!

— C'est une figure du roi que m'a commandée un seigneur de la cour?

— Avec ces épingles dans la tête et dans le cœur?

Nouvelle hésitation du sorcier, nouvelle injonction muette du comte de Valois. Jacques répondit :

— Oui, monseigneur.

— Reconnaissez-vous ce seigneur, parmi tous ceux qui vous entourent?

Ici la terreur fut grande, et plus que jamais certains visages se dérobèrent aux yeux de Jacques Delor. Mais celui-ci comprenait, par le sérieux de la scène, qu'il s'agissait de sacrifier une tête pour sauver la sienne. Cette tête il la connaissait. Promenant donc à la hâte ses regards sur l'assemblée, il les arrêta sur Enguerrand, et le désigna du doigt.

— Le voici, dit-il.

Enguerrand se leva dans un transport de colère qui fit monter le sang à ses yeux, et agita ses cheveux sur ses tempes.

— Tu mens! dit-il, tu es un faux témoin, un témoin vendu! Et il regardait fixement le comte de Valois. Pendant cette furieuse sortie, le prince ne sourcilla pas.



Charles le Bel ordonna que l'accusé fut mis à la question. (Page 33.)

— Quand t'ai-je parlé? quel jour? quel prix t'ai-je payé? réponds, misérable.

— Il suffit pour prouver vos rapports avec lui, poursuivit l'avocat, de ce billet écrit à la dame de Marigny, votre épouse, et saisi chez le sorcier...

— A la dame de Marigny! quoi! vous mêlez des femmes à ces horribles calomnies!

— Elles s'y trouvent mêlées bien simplement, répondit l'accusateur, et vous l'allez voir. Quel jour, Jacques Delor, avez-vous reçu chez vous les dames de Marigny?

— Chez lui! dit Enguerrand avec un sourire.

— Hier au soir, répondit Jacques.

— Mais des témoins! s'écria Enguerrand voyant le muet abattement de sa femme soutenue par sa sœur.

— En voici huit, tous habitants du quartier, qui certifient avoir vu et reconnu la dame de Marigny sortant hier, à neuf heures, de la demeure du sorcier Delor.

En effet huit témoins avaient été apostés par le comte. Ils déposèrent conformément à la vérité.

— Il sera facile de prouver, continua l'avocat triomphant, que ces dames voulaient *envoûter* (1) le roi, et messire Charles de Valois, son très-respecté oncle, ce qui appert des statues de cire saisies tant chez la dame de Marigny, dans son oratoire, que chez le sorcier Jacques, où elles en ont apporté une pour consommer le maléfice.

Enguerrand n'ajouta pas un mot. Cette froide comédie aboutissait à un dénoûment si sombre qu'il n'osait en sonder l'horreur. Jamais il n'avait redouté pareille débâcle. Il était vaincu, il se résigna. Seulement il jeta sur les malheureuses femmes demi-mortes dans les bras l'une de l'autre, un regard plein de compassion, de pardon et d'amour.

— Il est perdu, dit le comte, il s'abandonne.

Le roi voyant cette cause désespérée, comme aussi l'immobilité d'Enguerrand, qui semblait un aveu de ses crimes, se leva et sortit de la salle, entraînant après lui une grande multitude d'officiers et de prélats. Les deux frères de l'accusé le suivirent pour essayer encore de ramener à la clémence cet esprit si facile d'ordinaire à manier.

Pendant ce temps, on avait écarté les dames de Marigny, reconduit le sorcier dans sa prison, et l'avocat poursuivit les dernières questions à l'accusé, qui les reçut comme un lion courageux reçoit les derniers coups de ses ennemis.

Lorsque tout fut épuisé, réquisitoire plein de haine brutale et de conclusions féroces, injures, imprécations, lorsque le ministre eut répondu quelques paroles courtes et dignes aux juges déjà convaincus et prêts à voter, des archers vinrent prendre Enguerrand et le menèrent dans son cachot, mieux gardé que de coutume, ainsi que tout le château, dont les escaliers et les salles regorgeaient de soldats.

Quelques heures après, Enguerrand crut entendre comme un murmure des flots de la mer au-dessus de sa tete. Il demanda ce que c'était.

— Monseigneur, répondit un des gardes moins insolent que ses camarades, c'est le peuple qui est venu de Paris pour savoir l'arret, et qui s'en retourne avec force cris.

— Cris de joie? demanda Enguerrand.

Le soldat comprit la question et ne voulut pas répondre positivement; il avait de la charité, cet homme.

— Cris de toute espèce, comme en pousse le populaire, dit-il.

— Sans doute encore un délai, pensa Enguerrand, qui s'étendit sur sa paille, fatigué qu'il était de cette rude journée

Mais bientôt après le geôlier principal entra.

— Vous venez me dire ce qu'on a décidé? demanda Enguerrand.

— Je viens vous dire quelque chose de plus intéressant, répliqua cet homme en jetant autour de lui des regards inquiets.

Enguerrand crut voir luire un rayon de bonne fortune.

— Que voulez-vous? demanda-t-il.

— Écoutez, monseigneur, il est clair que vous pouvez repousser ma demande, mais vous perdrez peut-être beaucoup. Je suis l'un des geôliers de cette prison quand elle est prison, sergent d'armes quand on fait la guerre. Jamais je n'ai eu de bonheur; à la bataille, je reçois les coups et ne trouve rien sur les morts; ici je languis dans des emplois peu lucratifs et pénibles; or, je sais que vous possédez un génie familier, et la preuve en est dans le bonheur de tant d'entreprises que vous avez menées à bonne fin. Ce secret n'en est plus un, je vous en avertis. Faites-m'en profiter, et en échange, si vous voulez, dès ce soir je vous procure la liberté.

Enguerrand resta quelques instants rêveur, puis toute l'affaire du sorcier lui revint à la mémoire. Il eut peur de démêler un nouveau piége sous l'apparente naïveté de cet homme.

— Fou, dit-il, crois-tu que si j'avais un démon familier, j'aurais besoin de ton aide pour sortir de prison?

— C'est vrai, répondit le sergent; aussi me doutais-je bien que vous refuseriez ma proposition. Ah! monseigneur, quel homme heureux et reconnaissant vous feriez de moi!

— Tu me hais comme tout le monde.

— Tout le monde vous hait, seigneur, parce que votre fortune est supérieure à toutes les fortunes.

— Tu serais donc haï comme je le suis si tu t'élevais?

— Oh! moi, je ferais différemment.

— Ah! comment ferais-tu?

— Vous avez aidé le roi à lever les impôts, je vivrais loin du roi; vous avez usé vos richesses à bâtir des châteaux, je bâtirais de temps en temps une chapelle ou un hôpital: vous avez fait élever un gibet à Montfaucon pour laisser sécher les cadavres de vos ennemis, je ferais enterrer les morts à mes frais.

— Je n'ai pas de démon familier, laisse-moi.

— Cependant tout le peuple se répète la prédiction qu'il vous a faite.

— A moi!

— A vous-même. Ce démon vous a dit : Ne crains rien, tant qu'il y aura un pape à Rome, un empereur en Allemagne, ou un roi en France; mais aujourd'hui vous avez peur.

— Comment cela?

— Il n'y a pas de pape depuis la mort de Clément V, pas d'empereur en Allemagne, à cause du débat de Louis de Bavière et de Frédéric III, enfin pas de roi en France puisque Louis le Hutin n'a pas été sacré. Voilà ce qu'on dit.

Enguerrand fut frappé de ces paroles. Malgré lui, les idées superstitieuses de ce temps lui apportèrent de la frayeur.

— A ce compte, je serais perdu! dit-il.

— Le peuple y compte, monseigneur.

— Et il voudrait me voir peut-être au haut de ce gibet que j'ai fait bâtir à Montfaucon.

— Le peuple est méchant, seigneur, et ses colères sont aveugles.

— Il faudrait pour cela que je ne fusse pas chevalier, que le roi ne m'aimât plus, et que je fusse condamné, trois choses qui sont aussi difficiles à réaliser que les trois mauvais présages dont tu parlais sont en effet accomplis d'une façon merveilleuse... Mais parlons sérieusement : me donnerais-tu la liberté pour une somme d'or plus belle que jamais démon familier n'en a fourni à ses protégés?

— Non, monseigneur.

— Alors, laisse-moi dormir. Je n'ajouterai plus qu'un mot. Ce misérable sorcier qui m'a calomnié pour de l'or, le gardes-tu dans tes prisons.

— Oui, seigneur.

— Dis-lui qu'un innocent, un homme craignant Dieu et abhorrant ses maléfices et ses mensonges, un seigneur qui l'eût pulvérisé naguère d'un regard, ne pouvant le punir plus efficacement du crime affreux dont il vient de se rendre coupable, le dévoue, lui et son âme, à une mort terrible dans cette vie, et à des souffrances éternelles dans l'autre.

Et accompagnant ces paroles d'un foudroyant regard, Enguerrand se retourna vers le mur pour chercher l'oubli de cette morsure mortelle faite par un ver de terre au plus puissant chêne de la forêt.

Le geôlier sortit, troublé par cette majesté du désespoir.

Cependant toute la ville était accourue pour savoir des nouvelles. Déjà l'accusation du sorcier, la terreur de Marigny, l'abattement des dames accusées, couraient de groupe en groupe.

L'effet du nouveau crime était immense. Attenter à la vie du roi! s'occuper de sorcellerie! le nom d'Enguerrand accolé à celui de Jacques Delor! Déjà le comte de Valois était plus d'à demi vengé.

Il avait suivi les progrès de sa calomnie près du roi, près de la noblesse, près du peuple.

Restait à sonder de nouveau l'âme obscure de Jacques Delor.

Le comte n'était pas satisfait de ses réponses; ses accusations n'avaient pas été assez ardentes. Il résolut donc d'adresser quelques mots encore à cet homme, et le prisonnier fut transféré pour la seconde fois dans cette cour où nous l'avons déjà vu.

Le comte se rendit à la fenêtre grillée, par des salles basses dont lui seul avait les clefs.

Lorsqu'il vit le sorcier garrotté aux barreaux, il approcha :

— Eh bien, dit-il, à quoi sommes-nous résolus?

— A sortir d'ici, monseigneur, répondit hardiment Delor.

— Et comment?

— Par votre moyen. Vous m'allez faire mettre sur-le-champ dehors.

— Pourquoi donc?

— Parce que le dénoûment approche et qu'il est urgent qu'on le fasse sans moi.

— Tu crains malgré ma parole?

— Je crains toujours.

— Cependant, tu le sais, j'ai besoin de toi, et en homme d'esprit tu devrais songer qu'on ménage ses instruments utiles.

— Si vous n'aviez plus besoin de moi, je ne serais plus ici.

— As-tu des ailes pour fuir?

— J'en aurais s'il le fallait.

— Bah!

— Ne suis-je pas sorcier... Ah! monseigneur, vous faites l'incrédule... eh bien, demain, je ne serai plus ici.

En disant ces mots, Jacques comptait produire sur le comte beaucoup d'impression. Il connaissait son époque et ses contemporains.

En effet le comte parut étonné.

— Quoi! tu t'enfuirais?... Mais si tu peux fuir, pourquoi veux-tu que je te délivre?

— Parce que mes conjurations feront du mal à des gens que je veux ménager. D'ailleurs, si je ne pars en un jour, ce sera au bout de quarante-huit heures, je prendrai mon temps.

— Alors tu romps notre pacte.

— Je vois que vous déchirez vos conditions.

— Tu parleras peut-être contre moi?...

— Je ferai tout pour avoir liberté, fortune et sûreté.

Le comte devint sombre. Il jeta un regard autour de lui; personne n'épiait le prisonnier, alors enchaîné par trois endroits à la fenêtre: par la jambe, par le bras et la ceinture. Quand au col, il était pris dans une corde passée à l'un des barreaux. Le comte remarqua tout cela. Il savait aussi que nul n'avait connaissance de sa visite au prisonnier. Il adressa donc une dernière question à Jacques.

— Tu nierais maintenant tout ce que tu as dit devant tous?

— Qu'importe, pourvu que je me sauve! D'ailleurs vous l'avez dit : Sans témoignage, messire Enguerrand ne peut être condamné; je le sauverai donc aussi, et il en sera reconnaissant, lui.

Par ces paroles imprudentes Jacques espérait stimuler l'engourdissement du comte et le forcer à tenir ses promesses. Il ne songeait pas à autre chose, mais les sorciers ne peuvent pas tout prévoir.

— Tu es décidé? dit le comte.

— Parfaitement, reprit Jacques avec plus de résolution que jamais.

Au même instant, la corde qui assujétissait le col du prisonnier se serra, tordue par une main invisible. Jacques voulut crier, la voix expira sur ses lèvres et au fond de sa gorge brisée; la corde étreignait de plus en plus ses chairs meurtries et gonflées; bientôt les yeux du malheureux devinrent ternes, puis rouges de sang, une écume blanche nagea sur sa langue et la corde se déroulant peu à peu, la tête retomba inerte sur le barreau. Jacques était mort.

L'assassin se sauva le long des salles obscures, étouffant le bruit de ses pas sur les dalles et le cri des serrures dans les corridors. La nuit était tombée, les étoiles s'allumaient silencieusement dans l'azur.

Une porte s'ouvrit au fond du préau, et le geôlier vint à son prisonnier.

Tout à coup, il poussa un cri d'effroi, la lampe tomba de ses mains, l'alarme fut donnée par tout le château, et les officiers vinrent les uns après les autres constater cette mort imprévue, volontaire, qui accusait d'une façon si éclatante le malheureux sorcier et ses complices.

Charles de Valois y vint comme les autres. Il ne s'approcha pas du cadavre, mais écartant la foule pour qu'on entendit mieux ses paroles :

— Un grand coupable, dit-il, vient de se punir lui-même, mais il laisse peser sur son complice tout le crime, et aussi tout le reste du châtiment. Cette mort fut inspirée par le remords au misérable pécheur. Veillez à ce que l'autre n'aille pas en faire autant. La justice humaine serait frustrée!

Lorsque le sergent revint trouver Enguerrand, tous ses traits portaient l'empreinte d'une vive admiration.

— Vous avez un grand pouvoir, monseigneur, dit-il, et vous commandez à des puissances invisibles. Votre malédiction a déjà porté ses fruits. Encore une fois, je vous en prie, faites-moi partager la faveur de votre démon familier.

Enguerrand allait répondre, quand un flot d'hommes d'armes, d'officiers et de gens du roi, se précipita dans sa prison.

On garnit de paille toutes les dalles, on lia plus étroitement les mains du prisonnier, on plaça enfin deux surveillants à demeure près de sa personne.

Le sergent désespéré témoigna par gestes à Enguerrand qu'il était arrivé un grand malheur, et ce fut tout.

Lorsqu'il fallut comparaître de nouveau, le surintendant avait repris toute son assurance et combiné un système de questions qui devait réduire à néant les accusations du sorcier. Sa surprise fut grande de ne pas voir paraître cet homme.

Les dames de Marigny avaient été mises en prison au Temple. Ce commencement d'ignominie pour sa maison révolta la fierté d'Enguerrand.

— Quoi! dit-il, tourmenter des femmes quand vous avez un homme entre les mains, un homme qui est le chef de la maison!

Personne ne lui répondit. Il assista en grinçant les dents de rage à l'interrogatoire qui fut fait aux malheureuses victimes de

cette stupide accusation. Il les vit avec désespoir s'embarrasser dans des réponses inutiles, et trembler, et se rétracter à tous moments.

— Je voulais, dit la dame de Marigny, fléchir le courroux du roi et de Son Altesse le comte de Valois, voilà pourquoi j'ai fait ces images, je leur adressais des prières... Ah! que n'eussé-je fait pour sauver l'honneur de mes fils et la vie de mon époux!

— Vous avouez donc avoir fait ces effigies?

— Pour amener sur nous la clémence de nos ennemis, oui, je l'avoue.

D'après les mauvaises dispositions du tribunal, cet aveu équivalait à une mortelle accusation. Enguerrand se vit ainsi poignardé des mains qui lui étaient les plus chères.

— Où est, dit-il en essayant un dernier effort, le sorcier prétendu qui a conseillé, enseigné et pratiqué toutes ces criminelles folies? Je veux le convaincre de mensonge et de trahison. Je le convaincrai de faux témoignage, et il aura, comme le veulent les lois à cet égard, le poing coupé, l'oreille droite arrachée avec des tenailles rouges.

— Vous faites tout cet éclat, répliqua l'implacable accusateur, parce que vous savez bien que le sorcier ne paraîtra plus, et que vous voulez détourner l'effet de la plus cruelle accusation qu'il ait jamais portée contre vous!

— Laquelle?

— Sa mort volontaire.

— Jacques Delor est mort! s'écria Enguerrand dans un transport de rage et de terreur...

— Mort, s'étant pendu cette nuit à l'un des barreaux de sa prison. Le misérable se voyait perdu, il a préféré cette mort au bûcher. Mais ne le saviez-vous pas?

Enguerrand, à partir de ce moment, n'essaya plus de défendre sa vie. Il reconnaissait la main de Dieu et la supériorité de ses ennemis. Plus un mot ne sortit de sa bouche; il écouta tout ce qui se dit, regarda faire tout ce qu'on fit. Son supplice dura près de huit jours encore.

Cependant le roi, pour éviter les obsessions des partisans du comte de Valois, les supplications des frères d'Enguerrand, était parti pour un voyage de quelques jours. Enguerrand n'espérait plus qu'en ce roi; ne le voyant plus, il comprit qu'on l'abandonnait.

La sentence fut rendue aussitôt que Louis X fut éloigné. Elle portait que l'ex-surintendant s'étant rendu coupable de tous les crimes qu'on lui avait imputés, il serait dégradé de ses titres et insignes de chevalier et de gentilhomme, qu'on le conduirait à Montfaucon, qu'il y serait pendu par le col jusqu'à ce que mort s'ensuivît, et que son corps resterait accroché au gibet, comme celui des criminels, sans jamais obtenir les honneurs de la sépulture.

Le prévôt de Paris reçut ordre de venir chercher Enguerrand et de le conduire au Châtelet pour lui lire sa sentence et procéder aux détails de l'exécution.

— Servez donc le roi! murmura Marigny lorsqu'on lui donna connaissance de l'arrêt. Quand serai-je livré au bourreau? ajouta-t-il avec calme.

— Ce sera pour la veille de l'Ascension, après-demain, lui répondit-on.

— Fort bien, le peuple est instruit de ma condamnation, n'est-ce pas?

— Oui, monseigneur.

— C'est fort civil à vous d'appeler monseigneur celui que l'on va tuer comme un chien.

Le prévôt s'inclina.

— Vous étiez mon grand ennemi, dit Enguerrand, eh bien, avouez qu'aujourd'hui vous vous sentez moins de haine; c'est que tous mes crimes sont bien peu de chose, allez, en comparaison du châtiment!

Enguerrand n'obtint pas de voir ses fils ni sa femme. Il répétait souvent:

— Quel beau jour pour le peuple de Paris, et comme on va savourer ma mort! C'est si beau pour les petits de pouvoir fouler aux pieds les grands!

La veille du jour fatal, on introduisit près d'Enguerrand le sergent qui avait offert à Vincennes la liberté au prisonnier en échange de son caractère magique.

— Me voici encore, monseigneur, car je sais bien que demain, au lieu de mourir, vous allez faire une fuite pompeuse, et peut-être vous enlever dans les airs, ou vous abîmer dans des flammes sous les pieds des archers. Beaucoup le pensent ainsi; M. de Valois lui-même en a peur.

— Si M. de Valois n'était pas bien sûr de sa potence et de ses archers, il n'eût pas donné tant de peine aux juges. Mais voici ce que je te charge de lui dire :

« Jacques Molay assigna, comme tu sais,

le pape et le roi à paraître avec lui devant le tribunal de Dieu, et ils y parurent. Moi j'avertis le comte de Valois que le jour n'est pas éloigné... Mais que vois-je derrière toi? quelqu'un est entré dans ce cachot, ce me semble ?

En effet l'on distinguait sur le seuil une ombre enveloppée d'un manteau. Le sergent, voyant la colère et l'exaltation du prisonnier, se recula prudemment au plus noir de la chambre basse.

— C'est vous encore, monsieur le comte, dit Enguerrand avec ironie; je vous reconnais, vous veniez voir si je n'ai pas un démon familier qui puisse demain vous arracher votre triomphe... Vous triompherez demain, mais modérez cette joie... J'ai en effet un démon familier, c'est lui qui vous amène à moi sans que vous vous en doutiez.

L'ombre tressaillit.

— Et voici ce qu'il m'apprend... Je suis heureux de vous le dire à vous-même; un jour vous vous réveillerez en pensant à moi; quelque chose, un malheur affreux, vous avertira que je suis là, que je vous regarde... regardez bien aussi, vous, alors, au pied de votre lit, et ce visage livide que vous contemplez ce soir, cette barbe blanchie qui demain, à pareille heure, sera souillée de sang, ce corps exténué par les souffrances, que demain vous aurez jeté aux coups et aux insultes de la populace d'abord, puis des bourreaux; ce spectacle effrayant, monseigneur, vous le reverrez comme vous pouvez le voir en ce moment.

Et Enguerrand, s'approchant du flambeau de résine accroché au mur, exposa ses traits pleins d'une douleur menaçante aux yeux troublés de son ennemi.

— Je vous ajourne, moi, continua-t-il, à l'heure de ces terribles représailles, je vous ajourne à l'heure des remords, de la vaine prière, et des lamentations dont mon ombre se repaîtra !

Le comte se recula en chancelant.

— Vous allez tuer mon corps, vous profanez mes restes, vous voulez abolir ma mémoire, et vous vous direz heureux ! Patience ! je vous jure que vous irez demander pardon à tout ce qui portera le nom de Marigny, et cet inutile pardon, vous saurez que Dieu vous le refusera si les hommes vous l'accordent. Oui, du fond de vos ténèbres, car vous avez déjà peur, contemplez encore mon visage, allez demain regarder mon cadavre balancé par le vent au poteau d'infamie, car je veux que vous me reconnaissiez bien le jour où je vous apparaîtrai. Adieu, monseigneur. Votre vengeance est belle, savourez-la bien... Mais, je vous le répète, le mort aura raison sur le vivant, le vaincu fera bien pleurer le vainqueur.

« Voilà ce que m'a dit mon démon familier. Soyez sûr qu'avec de pareilles consolations on meurt plus calme que vous ne vivrez. »

Le comte sortit précipitamment. Il était d'une pâleur de cire et ses mains s'égaraient le long des murailles. Il paraissait frappé de stupeur.

— Vois-tu, dit-il au sergent, je te l'avais bien dit ; il n'a pas de charme. Il mourra comme un autre homme.

Le sergent hocha la tête et fit un grand signe de croix.

Le lendemain, veille de l'Ascension, toute la ville avait pris un aspect étrange.

Les boutiques étaient fermées. Les chaînes barricadaient la plupart des rues. Dès huit heures du matin, tout ce qui n'était pas grande rue Saint-Denis ou rue Saint-Martin, semblait désert et abandonné.

La ville ancienne, si considérable alors, et située sur la rive gauche de la Seine, n'avait plus ni habitants, ni feu, ni bruit.

Une procession immense marchait avec bourdonnement joyeux sur le chemin de la Villette, où s'élevait le gibet, remis à neuf, de Montfaucon.

Toutefois, bon nombre de Parisiens, contents seulement d'apercevoir le condamné lorsqu'il sortirait de sa prison, obstruaient les places du Châtelet et du Chevalier-du-Guet, attendant le moment favorable pour se ruer à la rencontre du sinistre cortége, le dévorer des yeux, et s'en retourner vite à leurs boutiques abandonnées, que certaines bandes de truands et de voleurs armés assiégeaient peut-être déjà.

Les archers ouvrirent bientôt les portes du Châtelet, puis les hommes d'armes parurent, puis des pénitents gris, et enfin Enguerrand, précédé du bourreau vêtu de rouge.

A la vue de ce ministre exécré, un cri partit de tous les points de la foule, ce cri s'étendit comme une flamme rapide, et traversant toutes les rues, tous les quartiers, il arriva jusqu'au lieu du supplice une heure et demie avant le condamné.

Enguerrand était calme comme il convient

à un homme supérieur qui veut mourir noblement. Il était pâle comme un homme fatigué de tous ces cris qui blessent, et du poids de tous ces regards qui distillent le poison de la mort.

D'abord il perçut nettement les injures qui arrivaient à ses oreilles : voleur, faux monnayeur, assassin, sacrilége, bourreau du peuple, sangsue altérée ; tous les opprobres vociférés à quatre pas de lui par vingt mille bouches, irritèrent son esprit et doublèrent son orgueil.

Bientôt ce ne fut plus pour lui qu'un murmure assourdissant, mais incompréhensible, soit que l'intelligence de la victime se fût obscurcie, soit que sa pensée eût changé d'objet.

Il avait voulu marcher à pied jusqu'au lieu du supplice. Sa contenance hardie et son œil brillant produisirent une certaine impression parmi la foule.

Les archers eurent cependant beaucoup de peine à empêcher quelques furieux de frapper le patient et de le mettre en pièces. Beaucoup se contentèrent de lui cracher au visage et de lui envoyer de la fange et des cailloux.

Enguerrand reconnut aux fenêtres les dames les plus nobles de la cour, qui étaient venues le voir passer. Il feignit de ne les pas reconnaître, et arma ses traits d'une indifférence parfaite. Il aperçut aussi quelques-uns de ceux qui se disaient ses amis au temps de sa prospérité ; souvent il chercha ses frères, dont il n'ignorait pas la douleur et les démarches dévouées près du comte de Valois lui-même.

Enfin on arriva ; la foule avait toujours grossi, et, dans le développement de la plaine, elle s'étendait comme un lac immense aux ondes turbulentes. On voyait les collines qui dominent le petit tertre du gibet, onduler sous les mouvements des spectateurs, comme si elles eussent été couvertes de moissons bigarrées. Ce fut un hurlement épouvantable quand le cortége s'arrêta sur la plate-forme de l'échafaud.

Ce gibet, réparé en effet par les soins d'Enguerrand pour épouvanter les nombreux malfaiteurs qui infestaient Paris à cette époque, pouvait porter sur ses bras hideux une douzaine de corps suppliciés.

Deux cadavres s'y balançaient en ce moment : l'un, celui d'un fameux voleur pendu la semaine précédente ; l'autre, celui d'un coupe-jarret, célèbre par un grand nombre de meurtres.

Enguerrand considéra tranquillement cet affreux spectacle et dit :

— O juges imprudents, qui allez placer un gentilhomme à ce gibet ! un homme tout au plus coupable d'erreur à côté de ces scélérats ! ignorez-vous que ces deux cadavres seront éternellement infâmes, tandis que le mien ne sera qu'insulté ?

Le peuple crut qu'il allait parler, et il se fit un profond silence.

Mais Enguerrand se tourna vers les deux moines qui l'accompagnaient. Il ne leur avait point encore adressé la parole ; souriant, il prit la main de l'un d'eux :

— Mes pères, dit-il, mon âme ne restera pas à ce gibet, malgré l'arrêt de mes juges.

— Ni ton corps, mon frère, je te le jure, répondit le moine en versant des larmes.

— Oh ! l'archevêque de Sens ! murmura Enguerrand ; merci, mon frère ; Dieu me devait cette suprême joie... et toi aussi, je te reconnais, dit-il à l'autre pénitent ; tu es mon plus jeune frère... Oh ! je meurs heureux ! Qu'on vienne me parler d'infamie, maintenant que je trouve au pied de mon échafaud deux des plus glorieux et des plus puissants ministres de Dieu qui me consolent et me plaignent.

Il les embrassa tous deux, et, se tournant vers le bourreau qui attendait :

— Encore deux mots, dit-il, et je suis à toi.

« A vous, monseigneur de Sens, je recommande mes fils, qui portent notre nom. Élevez-les à venger leur père, à recouvrer son honneur ; je sais que vous êtes un ministre de pardon et de clémence, mais l'on vous a frappé dans votre gloire, frappé injustement. — Vous, ajouta-t-il en se tournant vers l'évêque de Beauvais, je vous laisse pour héritage ma veuve et notre sœur ; soutenez leur courage et servez-leur d'appui contre les entreprises de nos ennemis, car vous voyez que leur haine ne s'arrête pas à la mort et me poursuit au delà ; ceux qui s'acharnent après mon cadavre ne tourmenteraient-ils pas ma famille ?

« J'ai fini, dit-il au bourreau. »

Et il s'avança vers l'échelle. Le peuple fit un mouvement. Enguerrand leva sa tête pâle, mais sereine, vers le ciel, et abaissa ensuite ses yeux vers la terre.

Cependant le bourreau avait lié ses mains

et passé la corde sous sa barbe et ses cheveux, qu'il avait fort longs.

— Montez, monseigneur, dit-il.

Enguerrand monta tranquillement les échelons, et répondit aux prières que récitaient en bas les prélats agenouillés.

Lorsqu'il fut à la hauteur convenable, le bourreau, qui était monté près de lui, l'arrêta doucement.

— Monseigneur, dit-il tout bas, pardonnez-moi d'accomplir ma fonction.

Enguerrand lui sourit sans répondre. Alors le bourreau fit signe à son aide, qui retira l'échelle à deux pieds en la faisant pivoter; le corps d'Enguerrand tomba dans le vide, et aussitôt le bourreau, pesant de ses bras vigoureux sur les épaules du patient, leur imprima une rude secousse qui termina soudain sa vie.

Toutes les têtes s'étaient tournées dix fois de la route au gibet, car on s'attendait qu'un ordre du roi viendrait sauver le condamné. Mais lorsqu'on le vit mort, l'impression fut grande et pas un bruit ne décela la présence de tant de milliers d'hommes.

Peu à peu la foule s'écoula, murmurante et onduleuse comme ces vagues que la marée basse entraîne malgré elles hors de la plage. Beaucoup, en passant devant le corps, s'arrêtèrent et chargèrent d'imprécations ces restes pitoyables; d'autres jetèrent de la boue et des pierres, malgré les archers de la prévôté qui montaient la garde à l'entour.

La majeure partie s'arrêtait pour contempler ce cadavre immobile et sinistre, cette victime d'un châtiment qui paraissait énorme à ceux qui n'avaient plus de colère.

Tout le reste du jour, des groupes occupèrent l'emplacement du supplice et les tertres voisins. Mais la nuit vint, et avec elle l'horreur de ces lieux maudits. Il tombait de ces montagnes blanches une ombre humide et sépulcrale, le vent gémissait d'une façon lugubre dans les chaînes rouillées du gibet.

La foule superstitieuse se dissipa promptement, craignant de voir se lever dans les ténèbres toutes les âmes malfaisantes des suppliciés, curieuses de contempler aux crocs sanglants l'étrange compagnon qui leur était envoyé par le roi de France.

Alors arrivèrent de l'Occident les longues files de corbeaux qui se posèrent en croassant sur le gibet.

Beaucoup de gens s'étaient attendus à un dénouement moins vulgaire. Le sergent, gardien de Vincennes, n'était que l'interprète d'une grande quantité d'âmes inquiètes qui croyaient à la magie de tout homme élevé en fortune ou en dignité, sans être issu de sang royal.

Ainsi avait-on autrefois accusé de magie et arrêté dans ce même château de Vincennes, le favori de Philippe III, Pierre la Brosse, autre exemple des jeux de la fortune; la Brosse, accusé d'avoir empoisonné le fils du roi, était peut-être plus coupable qu'Enguerrand, mais il n'avait pas, comme le surintendant, touché aux coffres ni aux têtes populaires, et à sa mort, toute semblable à celle d'Enguerrand, il fut plaint et peut-être regretté.

Revenons au principal acteur de cette histoire sombre.

Charles de Valois fut bien heureux de l'exécution qui assurait sa puissance et témoignait de son influence sur l'esprit du roi.

Dans ces temps pleins d'événements rapides, les hommes semblent poussés brutalement par le destin; pas de pitié pour ceux qui succombent dans cette mêlée; la raison et l'humanité ne se font jour nulle part, pas même dans des chroniques écrites par des moines paisibles à qui leur caractère religieux et leur vie si douce semblent devoir commander d'être témoins et narrateurs sans passion.

La mort d'Enguerrand est, pour tous ces historiens, une action toute naturelle commandée par la justice et résultant d'un jugement. On voit même des historiens plus récents s'irriter de ces traditions. Mézerai, entre autres, écrit sur le malheureux Enguerrand les barbares et absurdes lignes qu'on va lire :

« Il fut pendu au plus haut du gibet *avec les autres larrons*. Il protesta de son innocence jusqu'à la mort, *mais ses richesses prouvaient assez la justice de cet arrêt.* Son corps ayant été longtemps au gibet la pâture des corbeaux, le roi Charles le Bel le rendit aux prières de Philippe, archevêque de Sens, son frère, qui l'inhuma dans l'église des Chartreux de Paris, où peu après *il alla lui tenir compagnie.* »

Ces derniers mots sont d'un comique féroce bien indigne de l'historien. Railler par cette froide et ignoble plaisanterie la pieuse



Bals éclatants où de folle musique enflammait cette jeunesse.

bloc sur le compte du surintendant. Ces gens ne furent pas punis, n'ayant rien voulu avouer. D'ailleurs la colère générale était assouvie. Le gibet de Marigny fit une ombre sur leurs actions, qui les sauva pour la plupart.

Raoul de Presles, cet ami du surintendant, cet homme éloquent, qui sans aucun doute eût arraché Enguerrand à la mort, s'agitait furieusement pour prouver son innocence et obtenir sa liberté. Le prétexte de son arrestation avait été sa participation à la mort du roi Philippe le

douleur d'un frère, jouer ainsi avec la moralité de l'histoire, c'est continuer après trois siècles et demi l'œuvre des furieux qui insultaient le cadavre d'Enguerrand à coups de pierre.

Le comte de Valois, pour colorer sa haine d'un semblant d'utilité publique, fit faire le procès à tous les financiers et fonctionnaires détenteurs de fonds appartenant à l'État.

Là sans doute étaient les véritables sangsues dont les exactions avaient passé en

Bel, prétexte banal dont Charles de Valois s'arma contre un autre ami d'Enguerrand, l'évêque de Châlons, Pierre de Latilly, chancelier de France.

Mais Raoul n'était pas homme à se courber sous une accusation insensée, et la guerre qu'il fit au comte de Valois fut si habile et si vigoureuse, qu'il réduisit bientôt son ennemi aux abois.

Cependant, lorsqu'il recouvra sa liberté, il fut tout surpris de trouver sa femme et

ses enfants plongés dans la misère ; le comte de Valois avait tout d'abord, en faisant signer à Louis le Hutin l'ordre d'arrestation, fait promettre au roi une confiscation de tous les biens du prévenu. Déjà même, selon l'usage de ces temps, Pierre de Machault, favori du roi, était entré en possession de cette fortune illégitime.

Raoul de Presles lutta pour son patrimoine aussi courageusement que pour sa liberté; mais Pierre de Machault ne voulut pas rendre gorge, et le roi son ami ne l'y força point. L'illustre savant demeura donc libre et ruiné, c'est-à-dire absous et condamné tout ensemble.

On vit encore dans cette affaire paraître la main criminelle du vieux comte de Valois. Fatigué, effrayé même de l'insistance déployée par Raoul de Presles, il fit avertir sa femme et ses enfants que s'ils ne renonçaient définitivement à leurs droits sur le bien qu'on leur volait, Raoul de Presles allait être de nouveau menacé dans sa liberté; il sous-entendait dans sa vie. La femme et les enfants signèrent sur-le-champ un désistement.

Ce prince triomphait donc complétement. Il avait tué et déshonoré son ennemi, il régnait pour ainsi dire en France. L'impunité ne s'était jamais étalée avec un plus orgueilleux sourire. Le nom de Marigny avait pour ainsi dire disparu, et son squelette blanchi s'entre-choquait encore à Montfaucon avec ceux des larrons pendus à ses côtés.

C'était vers la fin de mai 1316, un an après l'exécution du surintendant; Louis le Hutin, rongé par un ennui secret, descendit du château pour jouer à la paume avec ses favoris.

Le temps était chaud ; rien n'avait réussi au roi ce jour-là, ni la chasse à l'oiseau dans la plaine, ni les lectures et les chansons.

Louis avait voulu monter sur la terrasse de sa tour, et comme le ciel était pur et les horizons fort nettement détachés, il avait vu à gauche un point noir de forme bizarre et demandé ce que c'était.

— C'est Montfaucon, sire, répondit Machault, et l'on doit y voir le sire de Marigny qui se balance.

Le roi devint tout pâle, et se retourna soudain vers la [illegible], puis descendit sans ajouter mot, et ce fut alors qu'il voulut jouer à la paume.

Il y déploya une activité extraordinaire, cherchant sans nul doute à éloigner par cet exercice violent les idées fâcheuses qui venaient l'assaillir.

Bientôt la sueur coula de son front. Les courtisans étaient harassés, mais ne disaient mot. Le roi renvoyait plus intrépidement que jamais les balles et gourmandait la maladresse et la lenteur de ses adversaires. Tout à coup il s'arrêta et jeta la raquette.

— J'ai chaud, dit-il, et très-soif.

— Votre Altesse (on appela ainsi les rois jusqu'à Charles VII) veut-elle remonter chez elle, ou prendre le frais près d'ici?

— Près d'ici, oui : Je vois là-bas de l'ombre, et une sorte de cave, allons de ce côté.

C'était le caveau noir, autrefois percé d'une fenêtre aux barreaux de laquelle le comte de Valois avait étranglé le sorcier Delor. Cette fenêtre avait été changée en porte, et l'on descendait dans le caveau par quatre marches.

— Qu'on apporte ici du vin! dit le roi; qu'il fait frais, et que le repos est agréable en cet endroit!

Pierre de Machault courut commander à un page d'exécuter l'ordre de Louis.

Cependant le roi examinait curieusement la voûte. Le vin arriva, et le roi en but avec plaisir. Il en offrit ensuite à ses compagnons.

— Où est-on ici? demanda-t-il, à quel endroit du château correspond cette voûte?

On garda le silence, soit ignorance, soit hésitation. Le roi répéta sa question.

— Cette voûte est le plancher d'un cachot, sire.

— Comment! de quel cachot?... Y a-t-il des cachots si près de ma demeure?

— Sire, c'est le cachot où fut enfermé M. de Marigny, répondit un jeune courtisan sans remarquer les yeux éloquents de Machault qui commandaient la discrétion.

Le roi se releva aussitôt, et agité d'un mouvement nerveux il sortit de la cave en trébuchan aux marches. La sueur s'était arrêtée glacée sur son visage, et sous cette sueur les joues étaient livides. Les courtisans le suivirent avec inquiétude.

Le roi, arrivé au premier étage éprouva une défaillance subite, et tomba dans les bras de ses favoris.

- Le roi est-il empoisonné? se demandèrent à voix basse quelques novices.

— C'est ce maudit nom qui le tue, répondit sur le même ton Pierre de Machault.

On porta le roi sur son lit, et bientôt tout le château fut en rumeur. La nouvelle se répandit avec la rapidité ordinaire. Le soir il désespérait déjà les médecins.

Bientôt toute la cour se rassembla autour du roi. Les uns pleuraient, les autres accusaient. Les regards étaient arrêtés sur le comte de Valois, qui, avec sa brusquerie orgueilleuse, gourmandait les médecins tout en se faisant un masque de compassion inquiète.

Le roi ne parlait plus. Tout le monde fut alors congédié, les gardes reçurent l'ordre de ne laisser passer personne, et la famille du mourant, partagée en intérêts contraires, veilla seule auprès de ce roi, dont le successeur était incertain, mais dont l'héritage était convoité : car Louis n'avait qu'une fille de son premier mariage avec Marguerite de Bourgogne, et sa seconde femme, Clémence de Hongrie, était enceinte de quatre mois. Philippe, frère du roi, devenait l'astre de la cour.

Le comte de Valois ne quitta plus Louis le Hutin. On le voyait épier ses moindres gestes pour en tirer une autorisation ou un témoignage.

Le roi, l'œil fixe, la respiration entrecoupée, voyait et entendait sans répondre tout ce qu'on faisait autour de lui. Sa longue inertie semblait aux plus clairvoyants une longue méditation, et ses gémissements paraissaient être moins l'expression de la douleur physique que des tourments d'un esprit souffrant.

Le deuxième jour, Louis n'avait encore rien dit. Son médecin, qui flottait entre la crainte de voir périr le malade et celle de lui administrer des remèdes inefficaces, demeurait consterné, dans une éloquente immobilité.

Le comte de Valois, auquel les hauts seigneurs de France demandaient déjà compte de l'avenir, crut le moment propice pour tenter, près du malade, un effort suprême et lui arracher le semblant d'une déclaration. Il s'approcha donc du lit sur lequel, toujours pâle, toujours haletant et hagard, reposait le roi de France.

— Mon amé Louis, dit-il, le médecin vous a-t-il avoué que votre mal est dangereux, et que Dieu seul peut nous sauver dans les grandes invasions de la maladie?

Le roi ne répondit pas.

— Si je parlais à un simple particulier, continua le comte d'une voix caressante, je le supplierais d'adresser au moins une parole à son épouse larmoyante, à sa fille au désespoir, à son parent, que dis-je! à son père déjà languissant de douleur : mais je m'adresse à un grand roi, auquel Dieu a confié les destinées de plusieurs millions d'hommes. Louis! vous êtes responsable de toutes ces existences.

Le roi se souleva lentement, et sans quitter son oncle du regard :

— Je sais, dit-il avec cette voix brève que donne la fièvre, je sais que je réponds devant Dieu de l'âme et de l'existence de mes sujets!

— Dieu soit loué il nous a parlé, interrompit la reine en sanglotant.

— Vous allez pouvoir présentement dire aux médecins où est votre mal? dit le comte avec quelque trouble : mal connu est à moitié guéri!

Louis secoua péniblement la tête.

— Où prenez-vous cette fièvre? demanda le comte.

— En voyant, du haut de la tour, le gibet de M. de Marigny, répondit le roi avec ce même accent lugubre et impérieux tout à la fois qui avait déjà frappé le comte.

— Sombres pensées, murmura-t-il, et qu'il vous faut chasser. Mais cet évanouissement qui nous a fort effrayés, d'où provenait-il? ne vous échauffâtes-vous pas au jeu? le vin n'était-il pas trop froid? auriez-vous, ajouta-t-il à voix basse, un soupçon sur la cause de votre maladie?

— Oui, dit le roi.

— Lequel? interrompit avidement le comte... Ce vin, n'est-ce pas?

— Ce vin! oui... je l'ai bu sous la voûte du cachot de M. de Marigny!

Cette fois le comte laissa retomber la main du malade, et une extrême agitation parut sur son visage et dans ses mouvements saccadés.

Après cette révélation que le comte regarda peut-être comme un délire, le roi retomba dans un morne assoupissement. Quelquefois des éclats terribles de sa voix faisaient accourir les serviteurs alarmés.

Le comte de Valois, qui voyait le trône menacé d'une vacance, et à qui une régence faisait moins peur que le règne probable de Philippe, son autre neveu, alors occupé à

Lyon de l'élection d'un pape, essaya de rappeler la raison du malade; il lui parla donc nettement de faire des dispositions testamentaires pour rendre la confiance à son peuple et à sa noblesse.

— Oui, dit encore le roi, mon testament! j'y songeais; qu'on m'appelle un clerc, et qu'il vienne assisté de deux prélats.

— Cette fois, pensa le comte, le roi va travailler pour nous!

Et il courut faire exécuter l'ordre de Louis.

Le clerc fût amené; les prélats choisis par le comte s'assirent avec respect, l'un au chevet, l'autre au pied du lit.

Le roi les regarda comme s'il eût voulu reconnaître quelque visage favori, puis ses traits exprimèrent une sorte de mécontentement. Il se tourna toutefois vers le clerc, tandis que muets, recueillis, les grands de l'Etat rassemblés et le comte de Valois attendaient ses paroles, d'où dépendait le destin du royaume.

— Écrivez, dit le roi.

— Il écoute, répondit le comte.

— J'ordonne, dicta le roi, que le testament du feu roi, mon père, sera enfin mis à exécution, et que mes héritiers auront pour ses volontés augustes le respect que je n'ai pas su avoir moi-même.

Je veux qu'on fasse restitution de tous leurs biens, dit-il avec une voix mâle et vibrante, aux héritiers du sieur Raoul de Presles, injustement dépouillé.

Charles de Valois tressaillit. Il voulut hasarder quelques mots, un regard de Louis arrêta la parole sur ses lèvres.

— Je lègue dix mille livres, continua Louis, aux enfants du sieur Enguerrand de Marigny, en considération du triste état où les a réduits la ruine de leur père.

L'émotion du roi l'empêcha de continuer: le clerc regardait tour à tour Charles de Valois et le testateur.

— N'avez-vous pas écrit? demanda le roi sur le ton de la colère.

Le clerc se hâta de consigner le vœu du roi.

— Ce legs, ajouta Louis, servira aussi à rappeler à ces enfants que le roi craint Dieu, et se souvient des serments qu'il a faits, car l'un de ces fils du sieur Enguerrand est notre filleul; nous voulons encore que la dame de Marigny se souvienne que notre mère l'aimait tendrement.

— Mais... murmura le comte.

— Ecrivez! dit le roi... l'aîné de ces fils aura pour lui cinq mille livres, et tâchera de porter notre nom en nous plaignant et en nous aimant.

Le roi se tourna soudain vers son oncle, dont la pâleur était effrayante. On eût cru qu'il allait parler, se répandre en plaintes, en aveux, mais il dompta cette faiblesse. Seulement il lui échappa de dire, en poursuivant son idée douloureuse:

— Car il advint grande infortune à ce pauvre sire!

Le reste du testament contenait des dispositions moins intéressantes: des fondations en faveur d'écoliers pauvres, des legs aux églises, l'allocation de soixante mille livres pour un voyage en Terre-Sainte. De la succession au trône, des affaires publiques, pas un mot. Il montra la reine aux grands fendataires, en leur disant: La reine est enceinte. Moi, je songe à Dieu! d'ailleurs, vous avez mon frère.

Lorsqu'il fut expiré, Charles de Valois, regardant ce cadavre encore plein de menaces et de secrets, poussa un long soupir, et avec un signe de croix qui trahissait ses craintes superstitieuses:

— Dieu soit loué! dit-il; la colère dont m'a menacé l'*autre* est tombée sur une tête royale. — Voilà l'orage passé, le mort est satisfait.

Le frère du roi, Philippe le Long, monta sur le trône, comme régent d'abord, pendant la grossesse de la reine, qui accoucha d'un fils, puis comme roi après la mort du petit prince, qui ne vécut que huit jours.

Pendant ce règne, Charles de Valois s'occupa d'éloigner le souvenir d'un passé si terrible. Il avait fort peur de ce cruel poison qui courait alors toute l'Europe, enlevant alors les rois et les princes à la suite de quelque maladie étrange que les médecins ne pouvaient reconnaître ni combattre.

Charles avait peur du roi Philippe le Long, parce qu'il s'était opposé à l'élection de ce prince pour favoriser les droits de Jeanne, fille de Louis le Hutin.

Mais Philippe avait trop peur lui-même, soit de son oncle, soit de son frère Charles de la Marche, et l'on voit qu'il avait défendu, par un édit, l'approche de ses cuisines, de ses offices et de son lit, aux gens inconnus. Charles de Valois se figura longtemps que si la vengeance des amis d'Enguerrand était

tombée sur Louis le Hutin empoisonné, rien n'empêchait qu'elle ne l'atteignît, lui, abandonné par son neveu Philippe et réduit à sa seule force. Il vécut donc aussi craintif, aussi superstitieux que le roi de France, donnant à ses vassaux et à ses amis le spectacle d'un orgueilleux sans cesse humilié, d'un fanfaron toujours tremblant. Mais peu à peu les remords cessèrent, les craintes s'évanouirent, le temps enveloppa de son oubli solennel et le crime et les victimes, et un règne nouveau s'accomplit.

Philippe le Long mourut au château de Vincennes, le 3 janvier 1322. Charles de Valois vivait encore, et le squelette d'Enguerrand pendait toujours au gibet, confondu dans la foule des brigands fameux.

Sous le règne de Charles IV, surnommé le Bel, le vieillard redevint puissant et fier. L'âge semblait avoir oublié de lui apporter ses tristesses, ses infirmités, présages certains de la mort. On vit le vieux prince entrer avec vigueur dans les conseils, aider son troisième neveu à régner fermement, poursuivre de sa haine, toujours jeune, les ennemis de vingt ans qui restaient debout malgré ses attaques, et recommençant la guerre hypocrite qu'il avait faite aux financiers sous Louis le Hutin, il se déclara contre le surintendant Gérard de la Guette, l'accusa de déprédations et le fit arrêter. Charles le Bel ordonna que l'accusé fut mis à la question. Gérard, dont les os étaient brisés, le sang tari, ne voulut pas avouer un seul fait, et expira en disant au comte de Valois, qui le menaçait du gibet : Je meurs comme Enguerrand de Marigny!

Et son dernier regard fut si terrible que le comte en perdit tout courage. Il partit, sans oser regarder en arrière, et le bourreau traîna le cadavre sur une claie jusqu'au gibet de la Croix du Tiroir, où la populace vint l'insulter à son aise.

Charles de Valois prit le séjour de Paris en aversion, et demanda la conduite d'une expédition dirigée contre Édouard, roi d'Angleterre.

Le vieux prince était habile et intrépide. Les Anglais ne purent lui résister, il s'empara de plusieurs places fortes en Guienne, enferma le comte de Kent, frère du roi, dans la Réole, le força à capituler, et la guerre étant terminée par ce coup glorieux, il revint à la cour recueillir les éloges du roi et jouir de son triomphe.

Il semblait que toutes les prospérités fussent réservées à cet homme qui avait toute sa vie marché au succès sur le corps de ses ennemis.

Charles de Valois vivait donc à Nogent dans son château, demeure vraiment royale pour le luxe des équipages et des serviteurs, autant que par l'empressement d'une cour égale à celle du roi de France.

Charles le Bel vint le visiter un jour de l'année 1325, en octobre, et lui demanda le souper au retour d'une longue partie de chasse. Les chevaux et les écuyers étaient tellement fatigués qu'ils n'eussent pu franchir assez tôt la distance qui sépare Nogent de Vincennes.

Le comte de Valois fit honneur au roi, son neveu ; le festin fut splendide, et Charles le Bel, considérant avec un étonnement qu'il ne put cacher, la santé vigoureuse, la présence d'esprit et la disposition toute juvénile de son oncle, lui dit après le repas :

— Ne dirait-on pas, bel oncle, que vous avez vécu toujours libre, heureux, et sans souci, comme ces bûcherons nos vassaux, qui chantent tout le jour dans la forêt et vivent cent ans ! Dirait-on que vous touchez à votre soixantième année?

— En effet, dit le comte, et je me sens vigoureux comme un jeune homme. La guerre ne m'a pas fatigué. A la chasse, je mets chevaux et varlets hors d'haleine, je suis beau convive, et sans être un de ces bûcherons dont vous parlez, je chante parfois avec plaisir.

— Rien que cette gaieté, mon bel oncle, prouve combien l'âme est pure, et c'est une réponse aux esprits fâcheux qui voient toujours du sombre dans le caractère et la conscience des rois ou des grands.

Le comte de Valois vida son verre à la hâte, et s'empressa de changer la conversation. Le roi, jeune encore et tout plein de la gaieté si naturelle après un excellent repas, continua impitoyablement à développer sa théorie de l'innocence des princes.

— Les peuples, dit-il, nous représentent toujours chagrins et le front penché. Ils pensent, sans doute, que la couronne est lourde, mais ils croient nos secrets plus pesants que la couronne. Eh bien, qu'ils regardent ce front serein, cette contenance paisible et ce feu qui brille dans vos yeux ; jamais prince chargé de gloire, de secrets d'État, jamais hardi réformateur et juge

sévère n'ont ressemblé autant que vous au joyeux pastoureau qui vit au jour le jour et n'a rien dans la mémoire que ses actions monotones et sa prière de chaque soir.

— Oui, oui, sans doute, répliqua le comte, dont les yeux devinrent incertains et dont le front se rembrunit. Mais la promenade sous le portique vous plairait-elle, mon neveu? me ferez-vous l'honneur de passer ici la nuit?

— Non, bel oncle ; mes gens sont rafraîchis, et votre vin, le meilleur que j'aie bu, les aura mis en état de recommencer la chasse. La nuit est profonde, mais les pages et les varlets prendront des flambeaux. Adieu, bel oncle ; merci de votre hospitalité cordiale.

— J'espère, sire, que vous me permettrez de vous reconduire à Vincennes?

— Non, mon oncle. Si agile, si vigoureux que vous soyez, ce serait une imprudence; le bois est humide, l'air frais de la nuit ne convient pas à des convives attardés. Dormez, mon cher comte, car, je le vois à vos yeux, vous n'êtes pas de ces grands qui attendent vainement le sommeil. Rien ne trouble la sérénité de vos songes, on le voit à votre enjouement pendant le jour. A propos, donnez-moi un conseil ; j'ai reçu encore une requête à l'effet de restituer à ses parents le corps du sire de Marigny : que faire?

— Mais, sire...?

— Il me semble que depuis bien longtemps ce corps est oublié au gibet ; vous savez mieux que moi ce qu'il faut penser du malheureux dont on réclame les restes... A-t-il mérité...

— Oui, je vous l'affirme, il était coupable.

— Alors je refuserai.

— Je vous le conseille, mon cher sire.

— Fort bien. Adieu, bel oncle.

— Cependant, je ne voudrais pas... dit le comte, ébranlé dans sa haine par une émotion inconnue.

— N'en parlons plus. Adieu, monseigneur le comte.

La suite brillante du monarque se rangea sous le vaste péristyle, et quelques moments après, la cavalcade traversait la forêt parfumée des brises de la nuit. Charles de Valois regagna, rêveur, ses appartements. Le roi l'ayant invité à faire partie d'une chasse au sanglier dès le lendemain, le comte donna ses ordres aux officiers, aux veneurs, et se coucha en proie à un sommeil pesant qu'il attribuait au vin et à la fatigue. Cependant une idée sinistre traversait parfois son esprit sans y laisser assez de traces pour provoquer la méditation; semblables à ces météores sanglants qui fendent l'azur du ciel et disparaissent avant qu'on n'ait la certitude de les avoir réellement aperçus.

Tout le palais dormit bientôt. Les feux mourants jetaient un pâle reflet sur les vitraux. Çà et là passait une ombre devant les fenêtres des galeries : c'était quelque garde achevant sa faction.

La nuit fut sombre et silencieuse, on eût dit qu'un orage menaçait la terre, tant les nuages roulaient épais et noirs, sans que le vent remuât les feuilles dans la forêt.

Les dernières clartés du matin blanchissaient à peine les pignons aigus du château et la cime des vieux chênes, quand tout à coup des cris effrayants retentirent dans les appartements du comte de Valois. On se dresse, on écoute ; les sentinelles appellent du secours, les officiers accourent, on s'élance par les portes que les serviteurs particuliers du prince ont ouvertes précipitamment, et comme les cris guident chacun vers la chambre du comte, bientôt cette salle est envahie par la foule des commensaux qui redoutent quelque malheur.

Le comte de Valois est étendu sur son lit. Un médecin à demi vêtu l'interroge avec angoisses.

Son visage enflammé comme la pourpre, ses yeux injectés de sang, sa bouche tordue et écumante, n'offrent aucune ressemblance avec ce visage si noble et si tranquille que toute la cour admirait encore la veille.

Aux questions pressantes du médecin, le prince ne répond que par des cris plus furieux, et son regard effrayant ne quitte pas la tapisserie qui tombe à longs plis au pied de sa couche en désordre.

Tous les serviteurs se regardent avec étonnement. Le médecin, voyant que cette flamme gagne incessamment à la tête, ouvre la veine du malade ; mais cette veine desséchée ne rend pas une goutte de sang.

L'opérateur, désespérant de sauver le comte, ouvre alors une veine de la gorge, le sang jaillit abondamment, peu à peu la teinte violacée du visage se change en une couleur moins vive ; le comte respire plus

librement, mais ses yeux conservent leur étrange fixité.

— Monseigneur, dit un des favoris du prince, êtes-vous mieux?

— Je le vois! s'écrie Charles, je le vois!

— Qu'est-ce donc, monseigneur?

— Il me l'avait promis, je l'ai revu, et je le vois encore... Oh! son regard me glace d'épouvante.

— Venez, monseigneur, arrachez-vous à cette vision funeste.

Mais le comte, sollicité, attiré même par ses amis, ne bouge pas de place. Un pressentiment éclaire le médecin; il palpe les bras, ils sont inertes, froids; il touche le cœur; un battement sourd, imperceptible, lui répond que la vie est menacée; enfin les jambes elles-mêmes, roidies et livides, ne peuvent se mouvoir.

— C'est une paralysie générale, murmure le médecin, au risque d'être entendu par son malade.

Charles, qui ne peut remuer la tête, qui sent bouillonner en lui la colère, la terreur, les remords, exprime par des hurlements insensés toute la douleur qui le dévore.

— Otez, ôtez, crie-t-il avec rage, ce fantôme qui me menace et qui rit de mes souffrances. Marigny! Marigny! pardon, je te demande pardon.

A ces mots une stupeur profonde s'empare des assistants. Ceux qui se souviennent du passé sentent la peur les gagner à leur tour; le fantôme que repousse leur maître, ils se figurent l'apercevoir grimaçant sous l'ombre des rideaux. Chacun fuit, soit frayeur, soit religion; ceux-ci appellent à l'aide, ceux-là vont prier dans la chapelle; quelques-uns courent à Vincennes avertir le roi.

Cependant Charles de Valois a repris ses sens. La terrible vision semble avoir disparu. Les lèvres du prince s'agitent, et personne ne peut entendre ce qu'il veut dire.

Le médecin répète :

— C'est une paralysie, monseigneur; le mal vient d'une fraîcheur trop grande et d'une inflammation du sang.

— Non, répond le comte, le mal vient d'Enguerrand; il me l'a prédit, c'est là mon véritable mal; mais je le guérirai, oh! oui; longtemps aveuglé je me repens enfin... Est-il possible que je demeure ainsi, immobile, froid! quelle punition! c'est la mort anticipée, c'est une vengeance si terrible que Dieu seul peut l'avoir conçue... Mais qu'on fasse venir mon aumônier, qu'on prie le roi de me rendre visite.

Charles le Bel vint aussitôt à Nogent. Chacun regardait le comte de Valois comme perdu, les consolations de son neveu ne le satisfirent pas, il coupa court aux paroles inutiles.

— Beau neveu, dit-il, je vous conseillais hier de laisser au gibet le corps du sire de Marigny, je vous priais de résister aux instances de sa famille; aujourd'hui je vous supplie de faire détacher ces nobles restes, oubliés au poteau infâme; je vous conjure de leur faire honneur et de les rendre au fils de la victime, à ses frères, à sa femme qui pleure dans un cloître...

— Mais mon oncle, d'où vient cette résolution?

— Voulez-vous perdre ou sauver mon âme? dit le comte avec une espèce de frayeur furieuse; que voulez-vous?

— Le comte de Valois perd l'esprit, dit le roi à ses courtisans en quittant le chevet du malade.

Ce jour-là des officiers, nommés par Charles le Bel et quelques serviteurs du comte de Valois, s'acheminèrent vers le gibet de Montfaucon. On reconnaissait parmi les débris de squelettes celui du surintendant, à la quantité de pierres qui, après l'avoir frappé s'étaient amoncelées au-dessous. Pendant longtemps la haine populaire avait insulté ces ossements blanchis. Les restes d'Enguerrand furent transportés à Paris et inhumés dans l'église des Chartreux. On entendait les crieurs publics, suivis de gens qui distribuaient des aumônes, crier : Priez Dieu, bonnes gens, pour monseigneur Enguerrand de Marigny et pour monseigneur le comte de Valois.

Le comte vécut un an dans cette horrible situation. Il ne pouvait faire un mouvement. Sa tête seule était libre, comme si, avant de le plonger dans un tombeau, la vengeance divine eût voulu qu'il épuisât les remords et s'épouvantât de son crime à force d'y songer. Quelques gens attribuaient cette paralysie au poison, et les historiens eux-mêmes préfèrent expliquer ainsi le dénouement de cette étrange histoire. Mais Charles mourut persuadé que sa conduite cruelle envers Enguerrand lui attirait cette punition. Voilà un fait incontestable. Laissons Mézeray, l'esprit fort, dire que les satisfactions faites par

le comte à la mémoire d'Enguerrand venaient d'un esprit aussi malade que le corps; nous devions donner une interprétation tout à fait historique au mystère d'un si sombre événement. Peut-être aussi les détails nécessaires de cette chronique rendent-ils plus vraisemblable le repentir du comte de Valois.

Enguerrand fut donc le premier prisonnier célèbre qui ait été renfermé à Vincennes. Ce souvenir a d'autant plus d'intérêt que Vincennes était alors non pas une prison, mais une résidence royale. Le temps marcha vite pour ce château : lorsque Charles IV le Bel y fut mort, dernier rejeton de Philippe le Bel, un fils de ce comte Charles de Valois monta sur le trône, en 1328, sous le nom de Philippe de Valois.

Nous voyons alors s'élever un château moderne à la place du vieux manoir, le donjon sort de terre. Jean le Bon poursuit cette construction, Charles V l'achève, et nomme gouverneur du château, le sire de Tancarville, capitaine distingué. Mais pour suppléer au manque de soldats, qui d'ailleurs eussent coûté trop cher à entretenir, Charles V publia un édit pour forcer les habitants de Vincennes, Montreuil et Fontenay-sous-Bois, à monter la garde aux portes.

Les vassaux refusèrent, alléguant qu'ils n'avaient d'autre charge que l'entretien des eaux du château. Ces eaux, soit dit en passant, étaient insuffisantes, et c'est bien tard qu'on s'avisa de porter à Vincennes, par des canaux, l'eau de la Marne qui est si voisine. Charles V en appela au Châtelet de Paris, qui s'établit juge du différend, et considérant qu'en temps de guerre ces vassaux étaient bien aises de mettre leurs effets en sûreté dans le château fort : parce que la terre à eux concédée était autrefois une garenne royale, d'où s'échappaient des milliers de lapins qui ravageaient leurs vignes, dommage considérable que la construction du château et l'établissement du parc avaient fait cesser; considérant donc toutes ces causes, le Châtelet condamna les habitants à garder, lorsqu'ils en seraient requis, la demeure royale, et à se munir à cet effet d'un chaperon et d'un manteau de drap épais, espèce d'uniforme semblable à celui des gendarmes de Duguesclin.

Charles V se plut fort dans son château neuf. Il en fit sa demeure habituelle, y promulgua des lois fort sages, et mourut au manoir de Beauté, dans le bois de Vincennes, en 1389. Le donjon fut inauguré par un règne pacifique et paternel. L'empereur Charles IV et son fils Venceslas, roi des Romains, étaient venus en 1377 rendre visite à Charles V et avaient habité tantôt le donjon, tantôt le manoir de Beauté.

Maintenant plus de repos pour ces murailles destinées à abriter la royauté. Elles vont retentir du bruit de l'orgie furieuse, des sourds complots; elles vont apprendre les noires pensées de cette reine infâme qui vendit la France aux Anglais et fit insulter son époux par ses amants. Plus tard, ces murs noircis par la fumée des flambeaux de fête et la vapeur des royales débauches seront tellement infâmes qu'un roi n'osera plus se reposer dans leur enceinte, et jettera dans ces antres habitués au bruit, des prisonniers, des bourreaux et des instruments de torture.

Ne semble-t-il pas que ce donjon de Vincennes représente, d'une manière frappante, la royauté dont l'enfance a été naïve et pure, l'adolescence superbe, ardente et luxuriante de passions, la vieillesse triste, souffrante et désolée? Vincennes, sous les bons rois, et surtout sous Charles V, c'est une douce et silencieuse retraite; sous Charles VI et Charles VII, c'est l'asile des plaisirs bruyants et téméraires, c'est un théâtre de guerres où passent et repassent les partis vaincus et vainqueurs tour à tour, les vengeances et les réactions s'y succèdent sans relâche. De Louis XI jusqu'à nos jours, la sombre maison ferme ses portes, éteint les bruits autour d'elle, étouffe les gémissements des malheureux condamnés. Elle est triste à voir pour le passant, qu'une sentinelle éloigne lorsqu'il regarde; elle est plus lugubre que la tombe pour ses pâles habitants!

Nous en sommes au bruit, à la licence.

Les souvenirs du sage Charles V sont effacés. Sa modestie craindrait l'éclat de tout cet or, de ces tapisseries éblouissantes, et du luxe effréné que déploient tant de femmes splendides de parure et de beauté.

Les chevaux de prix caparaçonnés de housses dorées, coiffés de plumes, les varlets brillants comme leurs maîtres, les seigneurs choisis pour leur jeunesse, leurs grâces et leur audace, voilà ce que le donjon admire chaque jour quand les fanfares



Elle interrogeait chacun de ses serviteurs. — Page 43.

joyeuses, l'aboiement des meutes, le hourra des cavaliers réveillent, dès l'aube, ses échos assoupis.

Près d'un roi qui végète, silencieux et sombre, au milieu de ces lumières et de ce bruit, la reine Isabeau, démon au sourire fatal, passe parfois en éclatant de rire.

Un jour que Charles VI, le roi en démence, était demeuré à Paris avec le connétable d'Armagnac, son favori, la reine se préparait à sortir en costume de chasse, et toute sa cour devait l'accompagner dans la forêt.

Déjà les ponts se baissaient et les chevaux piaffaient dans la cour du manoir, lorsqu'un moine, s'approchant de la reine, lui dit à voix basse :

— Madame, ne sortez pas.

— Pourquoi ? demanda l'orgueilleuse princesse.

— Parce que vous attendez au rendez-vous de chasse un jeune seigneur qui viendra, malgré les défenses de votre confesseur et le soupçon du roi, et que si vous donnez prise à des soupçons nouveaux, le repentir suivra de près le plaisir que vous allez goûter. Le roi saura tout.

— Que signifie ce pronostic, sire moine?

— Tout ce qu'il plaira, madame, à votre sagesse ou à votre obstination.

Et tandis que la reine, rêveuse, attendait de nouvelles exhortations, le moine disparut dans la foule. Isabeau regarda autour d'elle, s'arrêta, puis tout à coup, avec un visage rayonnant d'audace et de joie :

— Partons! dit-elle.

La cavalcade bruyante fit gronder les ponts-levis, se précipita dans la plaine, et nn moment après disparut dans les profondeurs du bois avec des cris qui s'éteignaient peu à peu.

Le moine sortit à pied du château et marcha jusqu'à une portée d'arbalète.

Un homme vigoureux, mais de petite taille, ouvrit alors la porte basse en ogive d'une maison voisine, regarda courir l'escorte, et, s'adressant au moine qui le rejoignait :

— Elle a bien compris? dit-il.

— Fort bien, monseigneur.

— Et sa réponse, c'est son départ?

— Oui, monseigneur. Oh! la reine est bien plus amoureuse de ce Boisbourdon qu'elle ne l'était du duc d'Orléans.

— Nous sommes bien sûrs à présent qu'elle persistera. Elle a congédié avec la même résolution le connétable lorsqu'il l'engagea, de la part du roi, à ménager sa réputation. Voyons ce qu'il nous reste à faire. Tu vas courir chez le connétable et lui donner avis de ce rendez-vous. Il importe qu'il échauffe l'imagination du roi avec ce nouvel outrage. Si le connétable te consulte, réponds ceci dont nous sommes convenus :

« L'amour de la reine pour Boisbourdon est un caprice. Que Boisbourdon disparaisse, et le caprice sera éteint. »

— Monseigneur, je le dirai. Mais à présent, où est le chiffre que Votre Altesse doit me faire remettre pour notre correspondance?

— Le voici. Je ne m'éloignerai pas, car le dénoûment approche; envoie un courrier sitôt que le roi se sera décidé à quelque éclat. Je séjourne à Montereau, c'est un autre nom que le mien qu'il faut écrire sur la lettre.

— Oui, monseigneur.

— Si la reine t'aperçoit après l'événement, et il faut qu'elle t'aperçoive, profite de sa colère, de ses dispositions, pour lui offrir mon aide, et ne viens pas sans une lettre d'elle, mais de sa main, entends-tu?

— Monseigneur, cela est convenu. Vous savez mes façons.

— Sans doute, tu es habile, mais jusqu'à ce jour l'habileté n'a pas été nécessaire. Découvrir l'amour de la reine pour Boisbourdon, c'est découvrir le soleil au milieu du ciel. Isabelle est hardie en amour.

— Lorsque le roi fronce le sourcil, elle hausse les épaules.

— Mais songes-y bien! que Boisbourdon ne se défie de rien!

— Monseigneur, il se défie si peu, qu'il vient aujourd'hui avec quatre gentilshommes, et qu'il a traversé tout Paris, précédé d'une trompette.

— Quels heureux caractères, dit l'homme d'armes, qui n'était autre que le duc Jean Sans-Peur, et que ces personnages expansifs sont aisés à diriger! Ah! Louis d'Orléans était plus circonspect.

— Cependant, monseigneur, on a réussi.

— Oui, mais nous n'avons plus Octonville.

— Si la main vous manque, dit le moine avec une malice infernale, vous avez la tête, et, croyez-moi, cela suffira contre des gens qui n'en ont pas.

— Il me semble que tu es intéressé dans la question : ne t'es-tu pas avisé d'aimer aussi la reine?

— Moi! monseigneur, un moine!

— Je sais ce que je sais... au reste, tant mieux. Plus tu mettras d'ardeur, mieux tu serviras le duc de Bourgogne.

Après cette conversation, le moine feignit de bénir le cavalier, qui monta sur un bon cheval et partit en affectant la lenteur.

Le moine se dirigea vers Paris; des villageois qui conduisaient un chariot attelé de mules, le prièrent avec force instance de monter et de s'asseoir. Le moine accepta.

Pour bien comprendre cette première scène d'un drame très-compliqué, il suffira de se souvenir que Charles VI est devenu fou à la suite d'une vision fantastique dans la forêt du Mans, et d'un accident qui pensa lui coûter la vie, au milieu d'un bal où le feu prit à son déguisement.

Le premier de ces événements est attribué, par quelques historiens, à Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, scélérat capable de tous les crimes, et ambitieux de régner en France.

La seconde catastrophe avait été préparée, dit-on, par Isabeau de Bavière, qui voulut se défaire d'un époux gênant malgré sa démence.

Jean Sans-Peur ne renonça pas à usurper la couronne, et se fit un parti à la cour. Il osa méditer d'enlever le roi, et lui proposa à

cet effet une partie de chasse dans le bois de Vincennes; mais le duc de Bavière et le chancelier Henri de Marle déjouèrent ses projets. Il s'enfuit, content d'avoir allumé en France la guerre et la haine parmi les citoyens, en faisant assassiner Louis d'Orléans, frère du roi, qui lui faisait obstacle. Hypocrite partisan du peuple que fatiguait la tyrannie des nobles, il avait attiré toute la haine publique sur Bernard d'Armagnac, conseiller intime de Charles VI, et chef du parti des grands.

La France, opprimée par ces deux tyrans, se divisa en Armagnacs et en Bourguignons; la guerre civile commença.

Jean Sans-Peur regardait de loin l'effet de ses criminelles manœuvres; il espérait qu'après tant de sang versé par les ordres d'Armagnac, qui voulait étouffer ses ennemis et venger sur les *Bourguignons* le meurtre du duc d'Orléans, le peuple appellerait un libérateur et en ferait son roi.

Voilà pourquoi il se tenait prêt à tout événement, impatient des retards et guettant l'occasion de rentrer à Paris avec le pouvoir, soit qu'il lui vînt du peuple, soit qu'il lui vînt de la reine, avec laquelle il espérait renouer, bien qu'elle eût à lui reprocher la mort de son beau-frère, dont elle avait fait, dit-on, son amant.

Un parti se présentait : pour séparer tout à fait la reine du connétable d'Armagnac, pour ôter le seul appui solide qu'il eût encore à la cour, il fallait que ce seigneur encourût la haine d'Isabeau, haine inextinguible, et dont le duc de Bourgogne se promettait d'exploiter les transports.

Déjà d'Armagnac avait prévenu Charles VI des égarements de la reine, mais le roi pardonnait, ou pour mieux dire, oubliait. Jean Sans-Peur fit connaître à la reine la mauvaise volonté du connétable. Il voulut savoir si cette femme audacieuse pousserait la fureur de l'amour jusqu'à braver la colère du roi. Isabeau, comme nous l'avons vu, se déclara nettement. Que lui faisait, à elle, une scène de reproches? un ordre du roi? une querelle conjugale? la guerre et la ruine de tout un peuple ne l'eussent pas empêchee d'aller rejoindre son amant.

Le roi, dans un de ses moments lucides, promit à d'Armagnac de châtier sévèrement le premier homme qui causerait quelque dommage à la réputation de la reine.

D'Armagnac lui signala le sire de Boisbourdon, jeune seigneur d'une grande beauté, d'une bravoure éprouvée, qui avait acquis beaucoup de gloire à la bataille d'Azincourt, si fatale à la France!

Louis de Boisbourdon avait été armé chevalier pour sa belle conduite dans cette journée, et c'est avec le double prestige de la jeunesse et de la renommée qu'il s'était présenté à la cour galante d'Isabeau.

La reine l'avait distingué, retenu près d'elle, et comme après la mort tragique de son beau-frère le duc d'Orléans, Isabeau manquait de conseiller intime pour ses fêtes si brillantes, Boisbourdon lui avait offert son imagination, son infatigable amour des plaisirs et l'audace nécessaire pour braver les propos de toute une cour, les espionnages des amis du roi, et le ressentiment de Charles VI lui-même.

Vincennes vit en ce temps-là des fêtes perpétuelles. Chasses dans la forêt, bals éclatants où de folles musiques enflammaient toute cette jeunesse, habillée avec une lascive somptuosité, festins prolongés jusqu'à l'ivresse, et suivis de danses plus furieuses, orgies enfin qui, de l'appartement de la reine, se répandaient par tout le château, envoyant aux oreilles du roi insensé comme des bouffées de cris joyeux, de voluptueux soupirs et d'insultantes risées.

D'Armagnac n'aimait pas la reine. Personne d'ailleurs n'aimait Isabeau, excepté ses amants. Il la fit épier quand elle recevait, la nuit par une porte dérobée, un gentilhomme enveloppé d'un manteau noir; il la fit suivre au fond des bois, où elle se reposait, gardée par ses femmes et quelques valets fidèles, dans les bras de Boisbourdon, à qui plusieurs amis servaient aussi de gardes et d'escorte.

A tous ces avertissements, Charles VI répondait, lorsqu'il répondait : « Je veux voir. »

D'Armagnac enfin obtint qu'on signifierait à Boisbourdon qu'il eût à se tenir éloigné de la cour.

Cette démonstration énergique ne fut pas connue d'Isabeau, et Boisbourdon, la bravant comme il avait bravé dix fois l'autorité royale, continua ses visites nocturnes au château et ses orgies dans l'appartement de la reine. Il associa même quelques-uns de ses amis à ces plaisirs scandaleux, et les dames les plus distinguées de la cour renouvelèrent, à l'exemple de leur maîtresse,

tous les débordements que Philippe le Bel avait punis de l'exil et de la mort dans la personne des reines Marguerite et Blanche, femmes de ses fils.

Boisbourdon cependant fut averti.

Son écuyer lui donna avis qu'à chaque promenade, à chaque rendez-vous, des gens suspects le suivaient de loin et paraissaient chercher une occasion de violences.

Boisbourdon réfléchit.

Il était même sur le point de suspendre un de ses voyages secrets au bois de Vincennes, quand le moine que nous connaissons entra dans sa maison.

Boisbourdon venait d'ordonner qu'on dessellât ses chevaux.

Son amour n'allait pas jusqu'à lui faire mépriser la vie.

— Ah! voilà frère Raoul! s'écria-t-il en voyant le savant clerc.

— Moi-même, monseigneur.

— Apportez-vous de bonnes nouvelles? avez-vous recueilli de grosses aumônes chez vos pénitents?

— Je sors de chez monseigneur le connétable.

— Ah! et que dit-il?

— Seigneur, nous écoute-t-on?

— Nous sommes seuls, dit Boisbourdon avec curiosité.

— Seigneur, le connétable, qui ne sait pas que je vous connais, était en grande discussion avec son capitaine d'hommes d'armes.

— A quel sujet?

— A propos de vous, seigneur.

Boisbourdon fut étonné. Son visage trahit une légère émotion.

— Qu'ai-je de commun, dit-il, avec monseigneur le connétable?

— Il y a un ordre du roi qui vous concerne et le capitaine paraissait hésiter à l'exécuter.

— Un ordre!...

— Voyons, sire de Boisbourdon, parlons à cœur ouvert, car sans cela je ne pourrai vous être utile : ne projetez-vous pas un petit voyage?

— Moi!... mais non.

— C'est différent; alors j'aurai mal entendu.

— Parlez toujours.

— C'est inutile si vous ne deviez pas sortir...

— Eh bien! admettons que je dusse sortir, frère Raoul.

— Alors, le connétable a dit : *Qu'on le surprenne avec elle et qu'on avertisse le roi...*

— En vérité!...

— Après tout, il ne s'agit peut-être pas de vous.

— Oh! non, car vous le voyez, frère, je ne sors pas, mes chevaux sont rentrés, mes serviteurs ont quitté leurs armes.

— Et puis, ajouta le moine, le connétable sait que la personne qu'il guette ne sortira pas, car il a fini par dire : il est prévenu, il a peur, et n'ira pas au rendez-vous.

Le rouge monta au visage de Boisbourdon.

Lui, soupçonné d'une lâcheté, lui, tremblant devant un roi en démence et quelques hommes apostés par un ennemi.

Cette fureur orgueilleuse éclata tout à coup, et le moine y comptait bien.

— Çà, dit Boisbourdon, mes chevaux, trois varlets à ma suite; merci, mon bon frère Raoul, mais je veux sortir un peu; l'air me fera du bien.

— Je vois avec plaisir que ce n'est pas vous qu'on menace à l'hôtel d'Armagnac, répliqua le moine hypocrite.

— Au fait, se dit Boisbourdon, c'était déjà une lâcheté de manquer au rendez-vous donné par une femme, j'eusse été déshonoré. Holà! qu'on me donne une grande épée.

— Oh! monseigneur Jean de Bourgogne, murmura le frocard en se retirant avec force salutations, combien vous vous réjouiriez si vous pouviez voir cette scène! voilà deux hommes qui vont peut-être s'égorger pour vous.

Le moine regarda encore une fois Boisbourdon, si beau, si fier, et ajouta :

— La reine est belle, mais elle est dangereuse comme ces ondes profondes qui se couvrent de mousse et de fleurs. Aime la reine, Louis de Boisbourdon; je l'aime aussi, moi, et je te succéderai peut-être, car si tu règnes au sein d'une cour brillante, je régnerai, moi, au fond du cloître qu'on lui destine.

Déjà il avait traversé plusieurs rues d'un pas rapide et se trouvait à l'hôtel d'Armagnac.

Raconter les détails qu'il donna au connétable, dépeindre la joie de ce seigneur, sa reconnaissance, ce serait fatiguer inutilement l'attention.

Le clerc Raoul, jouant ses quatre rôles, a donné toute la mesure de son talent; le reste dépend des événements.

D'Armagnac fit prévenir Charles VI à l'instant même, et tandis que les deux amants, ravis de se revoir, oubliaient tout à Vincennes, et sous le prétexte d'une promenade au fond de Beauté, s'entretenaient solitairement de leurs ennemis et de leur amour, Charles VI, persuadé par le connétable, se transportait lentement dans sa litière, portée par vingt gardes.

Le roi fit le trajet du Louvre à Vincennes en trois heures.

Lorsqu'il arriva, les trompettes sonnèrent, les officiers vinrent saluer le prince, mais la reine seule ne se présenta pas.

— La reine? demanda Charles VI.

— Madame la reine est allée à la promenade.

Charles regarda le connétable, qui, furieux de n'avoir pas saisi Boisbourdon dans le château même, attendait qu'il revînt avec Isabeau pour exciter le roi à quelque mesure violente.

Mais le cor sonna sur les tours, la reine entra, suivie d'une foule de dames et de seigneurs; l'œil du connétable perça tous les voiles, interrogea tous les groupes, Boisbourdon n'y était pas.

— Sire, dit-il à l'oreille du roi, nous sommes joués. Mais la reine a vu ce Boisbourdon, j'en suis sûr; faites en sorte qu'elle avoue, et pour cela, affirmez que ce téméraire a paru dans la forêt et que vous l'avez vu. Arrachez ensuite à la reine son secret; la reine est d'un caractère frivole, elle n'a que des caprices, *et celui-là éteint* elle n'y pensera plus.

On peut reconnaître à cette parole l'influence du moine Raoul. Le roi, qui obéissait comme un enfant, fit venir la reine dans une salle particulière, et avec cette majesté qui paraît plus imposante dans les éclairs d'une raison fugitive, il lui traça un effrayant tableau du scandale de sa vie, lui reprocha la mort du duc d'Orléans, les désordres du royaume, le funeste exemple donné à tout un peuple, et surtout l'indigne oubli du respect qu'elle devait au roi, à son époux.

Isabeau continua de rire et de répondre par des sarcasmes à la rude éloquence du roi. Elle jouait avec un beau chien dressé pour elle par Boisbourdon et qu'elle appelait *Bourdon* avec une impudeur sans égale.

Le roi sentit la colère envahir sa tête pleine de brouillards funèbres.

— Madame, dit-il, je châtierai quiconque me manquera de respect, et j'appellerai votre conduite un crime si vous continuez. Ce crime je le punirai du cloître.

— Faites! dit-elle en haussant les épaules.

— Quant au sire de Boisbourdon, cet impudent qui ne mérite pas le nom de gentilhomme, je le ferai dégrader de noblesse et jeter dans un cachot.

Isabeau lança au roi un regard furieux.

— Je le ferai pendre, dit Charles VI dans un élan de fureur.

— Ne vous y risquez pas, repartit lentement la reine en dardant sur le malheureux prince un œil chargé d'une haine menaçante.

Le roi se leva, et répondit à cette provocation par un geste plein d'une résolution à laquelle Isabeau n'était pas accoutumée.

Au moment de sortir il se retourna et répéta ce geste avec tant d'opiniâtreté que la reine sentit un mortel courir dans ses veines.

Elle se retira dans ses appartements, laissant le prince irrité raconter au connétable les détails de cette scène terrible.

— Louis est en danger, se dit Isabeau; si le roi reste ici, je ne veux pas exposer Boisbourdon à la rencontre; prévenons-le donc pour qu'il ne revienne pas ce soir selon nos conventions.

Elle allait écrire ou envoyer un des serviteurs, lorsque le grand veneur cria par les corridors :

— Le roi dîne au donjon!

Un moment après, le grand écuyer cria à son tour :

— Le roi partira pour Paris après son dîner!

— Enfin! dit la reine, nous serons libres ce soir!

Cependant Raoul écrivait tout le résultat de la journée au duc de Bourgogne et ne se doutait pas que le drame dût avoir un dénouement si prompt.

Louis de Boisbourdon revint à Paris par des chemins détournés, dîna tranquillement avec quelques amis, et comme il ignorait et la visite du roi au donjon, et l'embûche dressée par le connétable, il crut que tout le péril prédit par le moine était passé, puisque l'on n'avait pas troublé le rendez-vous de la forêt.

Ce jour-là le jeune homme renvoya ses compagnons de fort bonne heure. Il se parfuma, revêtit des habits magnifiques, choisit son meilleur cheval, et suivi d'un seul page, prit le chemin de Vincennes, sans vouloir se cacher, parce qu'il avait l'habitude d'assister chaque soir aux fêtes d'Isabeau, et d'arriver avant les autres conviés.

De son côté, Charles VI retardé par l'appareil de sa suite, se mit en marche vers sept heures du soir.

On était aux beaux jours. Le soleil couchant dorait la route et se jouait aux pertuisanes et aux lances des hommes d'armes.

A côté de la litière royale le connétable, armé de toutes pièces, entretenait la jalousie et le mécontentement du roi. Il insistait particulièrement sur cette espèce de supercherie dont la reine s'était rendue coupable le matin.

Soudain on aperçut dans une allée adjacente à la route, un cavalier qui accourait au galop, suivi d'un seul page.

Le jour baissait, le feuillage obscurcissait beaucoup le lieu de la scène. Mais l'œil intéressé du connétable reconnut, aux couleurs éclatantes de son surtout et à la plume de son bonnet, l'ennemi qu'il poursuivait.

— Sire, dit-il, voilà le seigneur de Boisbourdon.

— Ce cavalier? où va-t-il?

— A Vincennes rejoindre la reine, et profiter de votre absence.

Charles rougit de colère et se pencha hors des rideaux pour regarder.

Louis de Boisbourdon avait eu peine à retenir son cheval lancé sur la route sablonneuse, et il serait pour ainsi dire venu se jeter au milieu du cortége. Reconnaissant tout à coup le roi, il voulut lui rendre hommage, et par un vigoureux effort, il arrêta son coursier sur les pieds de derrière, puis il salua profondément le roi, en ôtant son bonnet de la main droite.

Mais comme en saluant il avait remarqué le nombre des gardes, le regard menaçant de Charles VI, la satisfaction empreinte sur les traits du connétable, il ne s'amusa pas à descendre de cheval comme la coutume l'exigeait, et à mettre un genou en terre; il rendit la main au cheval impatient, qui reprit sa course sur la route que le roi venait de quitter.

— Cet insolent ne daigne plus même saluer le roi comme nous le faisons tous, dit d'Armagnac. Il salue du bonnet comme s'il avait affaire à un égal...

— C'est vrai! murmura Charles VI.

— Votre Majesté se laissera-t-elle ainsi manquer de respect en face? ajouta le connétable à voix basse : prenez garde, sire, c'est d'un fâcheux exemple!

Charles VI réfléchit une minute, et tout à coup, de sa voix rauque, mais avec une présence d'esprit qui surprit même le connétable :

— Tanneguy, dit-il au prévôt de Paris qui chevauchait près de la litière, courez après cet insolent chevalier! qu'on l'arrête mort ou vif.

— Et qu'en ferai-je, sire? dit le prévôt déjà prêt à courir.

— Vous le conduirez d'abord au Châtelet, ensuite nous verrons.

Prompt comme l'éclair, Tanneguy Duchâtel, qui avait saisi le geste du connétable, s'élança sur la route avec un gros de cavaliers. Cette lourde cohorte, passant comme une tempête, ébranlait la terre et les arbres.

Louis de Boisbourdon, qui avait ralenti sa marche, les entendit venir et commença sérieusement à craindre.

— Hâtons-nous, sire Louis, dit le page; ils arrivent.

— Nous avons de l'avance, répondit le jeune homme en pressant les flancs de son cheval.

Mais les Armagnacs gagnaient du terrain. Leurs chevaux, échauffés par les cris et les coups d'éperon, redoublaient de vitesse, à chaque pas. Louis les entendit plus distinctement, puis les vit en se retournant, et comme à ce moment il eût pu encore se jeter dans la forêt, selon les conseils de son page :

— Pourquoi, dit-il, me sauverais-je? j'aurais l'air d'avoir peur.

Ce mot a perdu bien des hommes! Louis ajouta celui-ci, qui n'a pas été moins funeste au duc de Guise :

— Ils n'oseraient!

Cela fit qu'il ne s'écarta pas de la grand'-route, et que même, remarquant l'ardeur des cavaliers qui le suivaient, il mit sa monture au pas, comme s'il ne s'agissait pas de lui en cette circonstance.

La troupe l'environna bientôt. Il vit reluire des épées, et porta involontairement la main à la sienne. Mais la résistance était inutile.

— Que me veut-on? dit-il avec calme.

— Venez parler au roi, répondit Tanneguy.

— J'y vais.

— Donnez votre épée.

— Le roi la demande? la voici.

Désarmé, garrotté sur son cheval, entraîné rapidement vers Paris, il ne vit autour de lui que des regards haineux ou des visages impassibles.

Il chercha des yeux son page ; mais l'enfant, profitant du tumulte, et voyant bien qu'il ne pouvait rien pour son maître, s'était enfui à toute bride vers Vincennes, afin de prévenir la reine.

Tout ce qui frappa Boisbourdon pendant la route, ce fut la présence du moine Raoul, qui conversait familièrement avec le connétable, tandis que ce seigneur, incapable de modérer sa joie, lançait au prisonnier des regards insultants que Boisbourdon lui payait en indifférence et en mépris.

L'ordre du roi fut exécuté à la rigueur. On conduisit le gentilhomme dans un cachot du Châtelet en attendant le jour.

Le jour venu, un tribunal de gens nommés par le connétable décida que le prisonnier serait appliqué à la question.

Boisbourdon subit la première épreuve, celle des coins de fer, d'un air calme qui contrastait avec les meurtrissures de sa chair délicate et l'affreuse mutilation de ses os. Il semblait attendre à chaque instant qu'on vînt le délivrer.

Comme il n'avait rien avoué, on l'étendit sur un chevalet fort élevé, et à chacun de ses bras, soutenus seulement jusqu'au milieu de l'avant-bras, on attacha des poids énormes qui firent craquer les os et éclater les veines.

Boisbourdon s'évanouit, cria, implora la miséricorde divine, mais quand on lui demanda ce qu'il savait des désordres de la reine, il ne répondit pas, et regarda si la reine n'allait pas venir.

Enfin l'on approcha le feu de ce corps déjà en lambeaux, et qui eût fait horreur à Isabeau, dont les bras amoureux le berçaient encore la veille.

Boisbourdon sentit la peau de ses jambes se fendre et la chair se consumer; il poussa des hurlements capables d'attendrir les murs du cachot; mais lorsque les juges infâmes vinrent se baisser près du chevalet pour recueillir ses aveux, il détourna la tête et garda le silence.

— Elle n'est pas venue! pensa-t-il.

— Mais si vous n'avouez pas, lui dit l'un d'eux avec cette férocité stupide que certains patients prenaient pour de la bienveillance, si vous vous obstinez, vous serez condamné.

L'infortuné jeune homme promena un éloquent regard sur son corps, couvert de sang et de plaies hideuses, puis il répondit :

— Condamné à quoi?

— A mourir.

— C'est-à-dire que je serai délivré, dit-il, lorsque vous m'ôterez la vie.

Les juges, fatigués autant que les bourreaux, se retirèrent, et peu d'instants après condamnèrent Louis de Boisbourdon à la peine de mort, comme coupable de lèse-majesté, de rébellion, *et autres crimes*.

Il était deux heures : Isabeau, qui n'avait pas de nouvelles de Paris, courait, dans une impatience furieuse, de sa porte aux fenêtres de la chambre, et interrogeait chacun de ses serviteurs. Enfin, n'y tenant plus, elle se résolut à quitter Vincennes pour aller chercher son amant ou le consoler dans sa disgrâce. Elle connaissait l'humeur vindicative du connétable; mais fière, insolente comme elle était, elle ne pouvait croire qu'on eût osé la braver si ouvertement que de punir Boisbourdon.

Elle commanda ses pages et fit venir tous ses serviteurs.

Mais à peine les trompettes de son escorte commençaient-elles à sonner dans la cour, que le capitaine des hommes d'armes du connétable parut avec une troupe nombreuse et ferma le passage intérieur du château.

— Madame, dit-il, le roi a défendu que vous sortiez du donjon de Vincennes.

— Vous mentez ! dit-elle.

— J'obéis au roi, madame, reprit cet officier avec un respect forcé.

— Je veux aller à Paris pour savoir le traitement que l'on fait à mes amis. J'ai su que monsieur le connétable osait arrêter les gens que j'attends et les emmener prisonniers, mais il sera puni de son insolence, et l'on verra si je suis la reine. Qu'avez-vous fait, s'écria-t-elle, oubliant toute retenue, du sire de Boisbourdon, votre ennemi capital à tous, et mon ami le plus cher?

L'officier s'inclina sans répondre autre chose que ces mots :

— Vous le saurez, madame.

— Traître ! ajouta la reine, s'il tombe un cheveu de cette précieuse tête, le connétable le payera de tout son sang, du sang de tous les siens !

« Oh ! crains ma colère, Armagnac, elle sera terrible.

— Qu'on garde cette porte, selon l'ordre du roi! répondit le capitaine; et il retourna précipitamment vers Paris pour s'assurer d'instructions plus précises.

Isabeau se démenait dans sa chambre avec la fureur d'une lionne blessée. Chaque message, chaque changement de postes la faisait tressaillir et courir aux fenêtres.

Cependant la nuit vint. La reine, sourde aux prières de ses femmes, voulut encore une fois essayer de se rendre à Paris ou d'envoyer un messager au roi. Les gardes se refusèrent à toutes les propositions.

Isabeau resta seule et sans lumière dans sa chambre, elle resta ainsi jusqu'à ce que le jour fut déjà grand.

— Oh! disait-elle en crispant ses poings avec rage, si j'avais près de moi dix hommes braves comme Boisbourdon, j'enfoncerais ces rangs de cavaliers qui dorment dans leur armure, j'irais au roi lui demander raison du traitement infâme que cet insolent valet me fait subir.

— Il n'est pas besoin que vous alliez au roi, madame, dit soudain une voix derrière la tapisserie de la porte.

— Quelle voix! qui est là? le moine qui m'a parlé tantôt?

— Moi-même, madame, et je vous apporte les nouvelles que vous paraissez attendre avec tant d'impatience...

— Le sire de Boisbourdon, qu'est-il devenu?

— Il a été conduit à Paris et renfermé au Châtelet.

— En prison, lui!

— Dans un cachot; on l'a mis à la question.

— Louis! traité comme un criminel... Ah! scélérats...

— On lui a par le fer et par le feu voulu arracher l'aveu de tous ses crimes.

— Ses crimes! où suis-je, grand Dieu!

— Et ensuite les juges l'ont condamné à mort.

Isabeau poussa un cri et tomba sur sa chaise.

— La nuit venue, continua l'impitoyable moine, ils sont entrés dans le cachot où respirait encore ce malheureux gentilhomme; ils l'ont étranglé.

Isabeau se dressa frissonnante, les cheveux épars.

— Puis, continua le moine, on a cousu dans un sac de cuir le cadavre de celui que vous avez tant aimé, on l'a porté sur le pont au Change et de là précipité dans la rivière, aux yeux de cent mille spectateurs. Sur le sac était attaché un écriteau portant ces mots en gros caractères : *Laissez passer la justice du roi.*

— Armagnac, hurla la reine dans un paroxisme de frénésie, Armagnac! tu me payeras cher ce meurtre abominable... Si jeune! si beau! si chéri! ajouta-t-elle en versant un torrent de larmes.

Puis, emportée par un nouvel accès de fureur :

— Oh! qui m'aidera? qui m'aimera? qui me vengera?

Le moine s'approcha doucement de la reine, et lui dit :

— Moi, madame.

— Toi, moine!

— Moi, qui vous avais prédit ce malheur...

— C'est vrai, s'écria-t-elle avec des sanglots, c'est vrai... mais que peux-tu faire pour la reine?

— Je puis lui trouver un vengeur...

— Un vengeur qui répande autour de moi tout le sang des Armagnacs, un vengeur qui brûle leurs villes, leurs maisons, qui ne laisse pas une pierre debout, une créature vivante dans tout pays où a respiré Armagnac!

— Madame, je vous le promets.

— C'est bien, j'accepte... Et une preuve?

— Quand il vous plaira.

Tout à coup le cor du donjon sonna une fanfare à laquelle on répondit du dehors... La reine courut à la fenêtre; une nouvelle troupe de cavaliers entrait dans le château.

— C'est lui, cria-t-elle, c'est le misérable... Allons, venge-moi, voici l'instant.

— Pas encore, madame, et je vous deviens même inutile, si le connétable me voit près de vous.

— Bien, cache-toi derrière cette tapisserie.

Le moine obéit avec une joie qu'il dissimula sous un respect servile.



Le peuple s'échauffa f·:ilem·nt. — Page .5.

Armagnac se présenta bientôt devant la reine, qui, toute pâle encore, et tremblante de fureur à la vue de son ennemi, se hâta de lui dire :

— Vous ici ! qu'oserez-vous me dire ?

— J'apporte un ordre du roi, madame.

— Allez-vous me faire assassiner et jeter à la Seine, meurtrier infâme ?

— Qui vous a dit ?... interrompit d'Armagnac troublé.

— Je sais tout, lâche ! et tu vois que ta perte est certaine ; tu ne sortiras pas d'ici vivant.

— Bien au contraire, madame, dit le connétable en retenant sa colère et sa joie tout ensemble, je resterai vivant en ce château, mais c'est vous qui allez en sortir...

— Tu railles, valet ?

— J'exécute l'ordre du roi, madame ; le roi veut bien vous épargner le sort de votre complice.

Isabeau frissonna.

— Mais là s'arrête sa clémence. Vous allez partir pour Tours, où le roi vous exile.

D'Armagnac appuya complaisamment sur ce mot, qui souleva dans le cœur de la reine toutes les tortures de la honte et du désespoir.

— Exilée !

— Voici l'ordre, madame.

Isabeau prit le parchemin, le lut lentement sans changer de visage, et après un instant de réflexion :

— Quand partirai-je ? dit-elle.

— Sur-le-champ.

Elle montra du doigt la porte au connétable.

— Allez, dit-elle.

D'Armagnac s'inclina et sortit. Alors Isabeau courut au rideau qui cachait le moine.

— Tu as dit que tu me vengerais, dit-elle.

— Je l'ai dit, et je le jure.

— Sur la croix?

— Sur la croix.

— Tu seras mon aumônier, tu m'accompagneras. Viens!

Et quelques heures après, la reine, suivie de deux femmes et de quatre hommes d'armes dévoués au connétable, quittait le donjon de Vincennes par une porte dérobée qui ouvrait sur les bois.

— Vous présiderez au départ, dit le connétable à son capitaine; le roi autorise la reine à emmener deux femmes, deux valets et un prêtre.

— La reine n'a emmené que des femmes et son confesseur, dit l'officier lorsqu'il rendit compte de sa mission.

L'histoire nous apprend le reste. Tout le sang versé par suite de cette fureur d'Isabeau est retombé sur sa tête et sur celle de son digne complice. Il nous reste à développer quelques détails peu importants aux yeux du grave historien qui ne considère que les résultats des faits, mais pleins d'intérêt pour ceux qui aiment à en retrouver les causes dans les ténèbres du passé.

Isabeau était à Tours; le moine Raoul savait que le seul remède efficace pour guérir cette âme ulcérée c'était l'espoir sans cesse entretenu d'une vengeance éclatante. Le lendemain de son arrivée, il conduisit la reine déchue au couvent de Marmoutiers, à quelque distance du château. Dans la chapelle était un homme petit, vigoureux, et caché dans les plis d'un large manteau qu'il ouvrit en voyant la reine.

— Voici, madame, dit le moine en soupirant, l'homme que je vous ai promis.

— Le duc de Bourgogne! s'écria Isabeau.

— Le duc Jean, répliqua l'inconnu, qui veut vous rendre libre et vous aider à punir les téméraires qui ont outragé sans pitié en vous la reine et la femme.

— Vous! monsieur le duc.

— Ne m'avez-vous pas quelquefois désiré en vos moments de douleur?

— Eh bien, oui, car je connais votre esprit farouche et la trempe inaltérable de votre volonté. Oui, j'ai souhaité de vous avoir près de moi, puisque je ne pouvais être défendue par les amis que je m'étais choisis.

— Louis de Boisbourdon, dit le duc avec une émotion affectée, était un digne chevalier, un noble cœur. Je l'aimais, madame! Croyez-moi, ce n'est pas avec des larmes que vous vous acquitterez envers lui; mais seule, sans ressources, vous deviez trop souffrir, je suis venu; j'ai à vous offrir mon épée, mes trésors; vous serez la reine, je serai votre premier serviteur. Voyez si j'ai fait diligence! A la nouvelle de votre malheur, je suis parti: j'ai fait quarante lieues en un jour!

Le duc Jean avait adouci sa voix hautaine. Isabeau le regarda fixement.

— Quelles conditions me posez-vous? dit-elle.

— Peut-être ne les accepterez-vous pas, madame, car vous n'êtes sans doute pas animée des mêmes sentiments que moi.

— Dites toujours.

— Je veux l'abaissement de ces Armagnacs qui tyrannisent le roi et accablent le peuple. Je veux l'abaissement de cet orgueilleux dauphin, qui vous brave et n'a pas eu un seul moment de compassion pour les malheurs de sa mère!

— Oui!... mon fils?... répéta Isabeau avec un sourire infernal.

— Il n'est plus votre fils, madame! s'écria Jean de Bourgogne, plaidant avec une chaleur factice cette cause qu'il savait gagnée d'avance dans le cœur dépravé d'Isabeau; faites-lui sentir votre pouvoir, ainsi qu'à ses amis; je veux faire plier le genou à cette race maudite!

— Les faire agenouiller, duc, interrompit Isabeau, pâle de rage, leur faire demander grâce! belle vengeance! Si je fais alliance avec quelqu'un, ce sera avec celui qui remplira Paris et la France de bourreaux, qui ruinera les biens de mes ennemis, portera la terreur de mon nom par tout le monde, et me fera rentrer à Paris sur un fleuve de sang, le sang des Armagnacs!

— Madame, je vous obéirai, dit le duc, étouffant la joie qui gonflait son cœur.

— Est-ce conclu? dit la reine.

— C'est conclu, madame.

— Votre main.

— La voici.

Et Isabeau pressa chaleureusement cette main qui s'était rougie du sang royal, et qui s'apprêtait à le verser encore.

— Je suis à présent roi de France, murmura Jean de Bourgogne.

— Maintenant, vous n'avez plus besoin de moi? dit Raoul, avec un regard plein d'une angoisse et d'une bienveillance étranges.

Isabeau considéra en silence cet homme dont elle devinait le dévouement et l'ambition.

— Vous me suivrez, dit-elle.

— Raoul vous accompagne? dit Jean de Bourgogne.

— J'en ai fait mon aumônier, répondit-elle avec un coup d'œil au moine triomphant.

Jean fit sortir la reine de Marmoutier pour l'emmener dans ses propres États. Il publia des manifestes, déclara ouvertement la guerre aux Armagnacs, et fomentant des séditions dans Paris, fit d'abord égorger le connétable et plus de trois mille de ses partisans. Villiers de l'Isle-Adam, l'un des égorgeurs, insulta le cadavre du comte d'Armagnac, comme si ce malheureux n'eût pas été assez puni par la mort affreuse qu'il subit (2). Il coupa sur le dos du cadavre deux lanières de peau, qu'il rabattit sur la poitrine de manière à former une croix de Saint-André, insigne des Bourguignons.

Paris avait été livré aux troupes de Jean de Bourgogne, commandées par Villiers de l'Isle-Adam. Ce fut Perrinet Leclerc qui ouvrit les portes de la ville. Cette bande d'assassins cherchait surtout les têtes importantes.

Tanneguy Duchâtel sauva le dauphin en l'enveloppant dans ses draps et en le portant à la Bastille; mais outre le connétable d'Armagnac, qui fut livré par un maçon chez lequel il s'était réfugié, on égorgea le grand chancelier Henri de Marle, deux archevêques, six évêques, l'abbé de Saint-Denis et une foule de magistrats.

Perrinet fut porté en triomphe par la multitude, qui, selon un historien, lui éleva une statue au coin de la rue Saint-André-des-Arts. Les principales victimes ayant été massacrées, les assassins se partagèrent en six bandes, et allèrent tuer dans les prisons tous les Armagnacs qu'ils y avaient renfermés au commencement de la sédition.

Pendant trois jours le sang ne cessa de couler. On tua les vieillards, les femmes enceintes et les enfants. On jetait les prisonniers vivants du haut des tours de la prison, et ils tombaient sur les piques.

Le bourreau était devenu chef de parti. Il se tenait sur une place, vêtu d'une robe magnifique de damas doublé de fourrures; on lui amenait les prisonniers, qu'il condamnait et exécutait en parodiant les juges et en se parodiant lui-même.

Le plus affreux spectacle fut sans contredit la démence du malheureux roi, que l'on forçait à parcourir les rues de Paris en criant : *Livrez les Armagnacs!* L'infortuné faisait ainsi égorger tous ses amis et souriait au carnage.

Il manquait un épisode à ce tableau si complet des fureurs d'un peuple abruti par l'ignorance et la servitude, d'une foule avilie qui léchait avec soumission la main dont les coups l'écrasaient sans cesse.

Le 14 juillet 1418, ce peuple accueillit avec des cris d'enthousiasme et des applaudissements, Isabeau de Bavière et son complice Jean de Bourgogne, qui osèrent faire une entrée solennelle à Paris sur les cadavres de trois mille citoyens égorgés par eux. On jetait des fleurs sur leur passage, on appelait Jean de Bourgogne le libérateur, le père du peuple!

Les excès avaient été si violents que les deux tigres couronnés furent saisis d'épouvante et d'horreur. Ils ordonnèrent une réaction. Il semblait que leur joie fût de toujours verser le sang à flots.

On envoya les bandes de meurtriers à Montlhéry, sous le prétexte de leur faire assassiner quelques Armagnacs. Mais ils y trouvèrent une armée qui les tailla en pièces sans qu'il en échappât deux cents.

Pendant ce temps, Isabeau faisait égorger dans la ville tous ceux qui avaient pris trop chaudement ses intérêts. Le bourreau Capeluche fut pendu et brûlé, les autres massacreurs allèrent peupler tous les gibets de la ville, ou furent précipités dans la rivière. Singulière façon d'effacer les traces d'un si horrible crime!

A part la Saint-Barthélemy, jamais pareil massacre ne souilla la ville de Paris.

Ce n'était pas tout : Isabeau avait à combattre son fils le dauphin, qui levait des troupes contre le duc de Bourgogne et en appelait au roi son père, qu'on forçait à le désavouer, presque à le déshériter. Pour

vaincre ce fils qui soutenait l'honneur de son nom et celui de la France, Isabeau et Jean de Bourgogne appelèrent les Anglais, leur livrèrent le royaume, et l'on vit deux rois en France : l'un, fantôme impuissant, était le roi français Charles VI ; l'autre, plein de vigueur, de ruse et d'ambition, et partout appuyé, était l'anglais Henri V, vainqueur d'Azincourt, où vingt-cinq mille Français restèrent sur le champ de bataille.

Il fallut tout le sang, tout l'or des peuples de cette France infortunée, pour racheter les fautes de la reine Isabeau de Bavière.

Voilà ce que les orgies de cette infernale créature du donjon de Vincennes causèrent de maux à tant de milliers d'innocents.

Lorsque Isabeau apprit les succès de Charles VII, qui chassait l'Anglais devant lui, elle fut saisie d'une telle rage, qu'elle étouffa et mourut.

Les Anglais, ses alliés, ses amis, l'avaient insultée pendant sa vie, en lui répétant souvent, comme on eût fait à une prostituée de bas étage, que le dauphin n'était qu'un bâtard, né du duc d'Orléans.

Ils ne voulurent pas, lorsqu'elle mourut, faire les frais de ses obsèques, et ce fut sans pompe, sans deuil, que le corps de cette princesse criminelle fut jeté à la hâte dans un petit bateau amarré au port Saint-Landry, et conduit à Saint-Denis, par une nuit sombre.

Quatre personnes l'escortaient, trois gentilshommes et un prêtre.

Les gentilshommes étaient Jean de Rouvray, châtelain du Pont-de-l'Arche, Robert de Fresnes et Geoffroy du Mesnil. Le prêtre était Raoul, fidèle à cette femme dans son amour impur, et devenu le confident, c'est-à-dire le complice de toutes ses pensées depuis l'assassinat de Jean de Bourgogne, que Tanneguy Duchâtel avait tué aux pieds du dauphin, sur le pont de Montereau-sous-Yonne.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LOUIS XI, FRANÇOIS Ier, HENRI II ET FRANÇOIS II.

Prisonniers connus : L'amiral Chabot. — Philippe de Crouy. — François d'Amboise. — Robert Stuart. — Le bailli de Saint-Agnan. — Soucelles. — De Haram. — Gaspard de Heu. — Gouverneurs connus : Huntington. — Jacques de Chabannes. — Olivier le Daim.



Tandis qu'il y avait deux rois en France, il y avait des fonctionnaires de deux nations. Le roi Henri V avait choisi les meilleures places, Charles VI avait accepté les autres. Le prince anglais commença par mettre garnison au château de Vincennes et nomma gouverneur le comte d'Huntington. La Bastille aussi était au pouvoir des Anglais, qui de cette façon tenaient Paris en échec par les deux meilleures forteresses qu'il y eût alors.

Mais Charles VII ayant gagné le duc Philippe de Bourgogne, fils de Jean Sans-Peur, et déterminé ce prince à ne pas s'allier avec les Anglais, conclut avec lui un traité si avantageux, que les Anglais, dit un historien, en reçurent un coup de massue sur la tête.

Justement, comme pour annoncer la fin de leur règne en France, le duc de Bedford, qui avait gouverné le royaume de Charles VI en qualité de régent, et qui était un homme probe et intelligent, vint à mourir et fut remplacé par des chefs violents et avides qui perdirent toutes les affaires de l'Angleterre.

En 1436, les Anglais furent battus à Saint-Denis par le connétable de Richemond, et ce capitaine s'occupa de traiter

avec les bourgeois de Paris pour la reddition de la ville.

Les bourgeois, qui se souvenaient des misères du règne précédent, demandèrent des garanties pour recevoir Charles VII.

Le roi leur promit des lettres d'abolition et la confirmation de tous leurs priviléges, avec une réduction d'impôts.

Ils se firent ratifier ces promesses et traitèrent aussitôt.

C'était le vendredi d'après Pâques.

Charles VII approcha de Paris avec son armée; disséminant ses forces dans la campagne, de peur que les garnisons anglaises ne prissent l'alarme.

Toute la masse de l'armée se dirigea cependant vers la porte Saint-Jacques, gardée par un poste de bourgeois et d'Anglais.

Les Parisiens se saisirent des sentinelles anglaises et ouvrirent la porte aux soldats du roi, qui à petit bruit se glissèrent dans les rues.

Pendant ce temps les principaux bourgeois rassemblaient le peuple sur les places et lui rappelaient les massacres, les pillages, les excès qu'avaient commis les Anglais en entrant dans la ville.

Le peuple s'échauffa facilement.

Dès que les postes anglais eurent vu cette quantité de soldats courant et s'appelant les uns les autres, ils commencèrent à se ranger en bataille, à convoquer leurs compatriotes et essayèrent de se défendre. Mais pendant qu'ils avaient les hommes d'armes de Charles VII en tête, le peuple, armé à la hâte, se précipita sur les derrières de leurs bataillons et chargea furieusement en criant : *A la queue !*

Le désordre se mit dans leurs rangs, les deux tiers furent assommés, le reste courut se renfermer à la Bastille et fut reçu à composition.

Mais déjà, comme ils espéraient pouvoir gagner Vincennes et se mettre à couvert dans le donjon, l'étendard de Charles VII flottait sur cette forteresse.

Un coup de main en avait chassé les Anglais.

Lorsque ceux de la Bastille arrivèrent, il était trop tard, on leur donna la vie, et ils eurent la liberté de se rendre à Rouen avec armes et bagages.[1]

Il paraît néanmoins que peu après les Anglais reprirent le château de Vincennes, et qu'un capitaine français, Jacques de Chabannes, le leur reprit d'assaut après un combat acharné. La chronique qui rapporte ce fait ajoute :

« Depuis icelle prinse du bois de Vincennes (3) fut donné ledit chasteau par le roi Charles audit messire Jacques de Chabannes, rachetable de vingt mille écus, lesquels lui furent payés dix ans après ou environ. »

Une pensée accablante pour l'historien de ces temps malheureux, c'est qu'indubitablement les prisonniers, les victimes, se sont succédé dans le donjon depuis le règne de Charles VII, et que pas un nom, pas un soupir de ces malheureux n'a été transmis à la postérité.

Charles VII, qui habitait de préférence à Vincennes, pour être plus près d'Agnès Sorel, châtelaine du manoir de Beauté, n'a-t-il pas gardé, selon l'usage du temps, des prisonniers de guerre ou des ennemis politiques dans le fond de ses cachots ?

Pourquoi ne le croirait-on pas, puisque le silence de l'histoire s'étend jusque sur le règne de Louis XI, roi sévère dans ses justices, qui peupla de victimes connues Loches, Plessis-les-Tours, la Bastille, et qui, si l'on en croyait l'histoire, aurait oublié Vincennes dans sa grande distribution de prisonniers !

Mais un fait nous éclaire et nous montre la valeur de ce silence gardé par les historiens.

En 1473, Louis se promenait à Vincennes, vêtu de son surtout râpé, aux fourrures rongées, et coiffé de ce petit chapeau orné d'une Notre-Dame de plomb.

Le digne monarque souriait et faisait des pas un peu plus pressés que de coutume.

A sa droite marchait un homme nerveux, trapu, à la face patibulaire, vêtu d'un justaucorps très-serré, et armé comme un bourreau.

A sa gauche, allait avec majesté, vêtu magnifiquement, un homme d'encolure mesquine, de façons triviales, mais qui se donnait et croyait avoir des airs de prince.

— Ça, dit le roi, je veux qu'on me dise au juste l'épaisseur des murs de ce donjon.

— Quelquefois six, quelquefois huit pieds, sire.

— Fort bien. Mais dites-moi, Olivier, le château se ruine, il me semble?

— Il est vrai, sire, répondit l'homme majestueux; mais comme il ne sert plus à rien.....

— Voire ! dit le roi, et si l'on voulait qu'il servît ?

— Alors, sire, Votre Majesté le ferait réparer.

— Bon ! est-ce que vous vous sauveriez de là, si je vous y enfermais ?

— Je crois que oui, sire.

— Mais toi, compère, dit le roi à l'autre homme, est-ce que tu ne le rattraperais pas bien, s'il se sauvait ?

— Je crois que oui, sire.

— Donc il faudrait que ce donjon fût réparé ; j'y veux faire venir de la compagnie.

— Sire, dit Olivier, des prisonniers si près de Votre Majesté ! mais lorsque vous serez dans vos appartements vous les entendrez crier et se plaindre.

— Puisque les murs ont six pieds d'épaisseur.

— Mais, sire, ils sont percés de fenêtres.

— Alors je n'habiterai plus ce château. Je veux que mes hôtes puissent crier et se plaindre à leur aise sans avoir peur de me gêner.

Le roi, qui, comme nous l'avons dit, était de fort belle humeur, se mit à rire.

Depuis ce jour, en effet, il n'habita plus le château, et fit réparer le donjon qui tombait de vétusté, ou pour mieux dire, que la négligence ruinait plus que le temps. Quand les travaux furent achevés :

— Tristan, mon compère, dit le roi, s'il te fallait faire ici quelques exécutions secrètes, comme tu les aimes, quel endroit choisirais-tu ?

— J'ai trouvé une salle au premier étage qui ferait parfaitement mon affaire, et je l'ai déjà destinée, sire.

— Ah ! vraiment.

— J'ai même engagé Olivier à y faire quelques améliorations. Outre la solidité des murs et des plafonds qui absorberaient les cris d'une armée et le bruit du canon, il y a cet avantage, que les dalles se lèvent et découvrent comme un gouffre en manière d'oubliettes. Cela est précieux. Il faut croire qu'on s'entendait assez en politique autrefois.

— Mais oui, c'est Charles *le Sage* qui a bâti cette salle.

— Non, sire, c'est Jean *le Bon*.

— Oui, ma foi... Continue.

— J'ai donc fait mettre à divers endroits des sièges de pierre pour reposer ceux que je fatiguerai à la torture, et j'ai désigné les véritables places de vingt anneaux de fer pour attacher des câbles à l'effet d'assujettir les bras et les jambes des patients. On a aussi planté par-ci par-là quelques crocs de fer..... C'est une idée qui m'est venue depuis que j'ai vu l'*in pace* de Clisson ; figurez-vous, sire, un cachot très-profond à la voûte duquel sont scellés des crampons de fer très-aigus et très-contournés. Ces Bretons, qui ne manquent pas d'imagination — on les dit obtus ! — accrochent leurs criminels par le dos ou par le ventre à ces hameçons de nouvelle espèce. Puis on ferme le cachot, et le patient reste là jusqu'à ce qu'il tombe.

— Tu te plairais à Clisson ! le fait est qu'un ennemi bien accroché... Mais terminons ; le donjon est-il prêt ?

— Oui, sire.

— Tu te rendras à Montlhéry demain ; tu trouveras dans le château quatre hommes masqués et armés de pied en cap, sans armes offensives toutefois ; tu les menaceras de les tuer s'ils parlent. Tu me regardes ? ils sont dans une de nos cages de fer.

— Fort bien, sire.

— Et sans qu'on te voie, sans qu'on les voie, tu les amèneras ici. D'ailleurs, quand même ils parleraient, tu ne les comprendrais pas.

— Ce sont des Flamands, pensa Tristan.

— Ne vas pas tuer surtout !

— Non, sire.

— Ici, nous verrons ; pars vite. Quant à toi, maître Olivier, approche ; tu seras gouverneur du donjon de Vincennes et garderas les prisonniers ; si tu en laisses échapper un, Tristan te pendra, car tu n'es pas gentilhomme.

— O sire ! vous me comblez ! dit Olivier.

— Sire, vous me deviez cela, dit Tristan de mauvaise humeur.

— Est-ce que je puis me passer de toi ? dit Louis XI.

— Gouverneur ! ah ! sire, répétait Olivier.

— Mais si tu ne mérites pas le nom de diable qu'on te donne, si tu es bon...

— Ne craignez rien, sire.

— Non, ne craignez rien, sire, répéta Tristan avant de s'éloigner.

Les prisonniers arrivèrent. Ils sont toujours restés inconnus. A ceux-là d'autres furent joints. Furent-ils massacrés par Tristan, furent-ils ensevelis à jamais dans ce

vaste cercueil?... Le donjon et Olivier le Daim ont bien gardé le secret de Louis XI.

C'est ainsi que Vincennes devint prison d'État. Son régime fut fixé dès ce moment, et la distribution des logements n'a guère été changée.

Olivier, en galant châtelain, embellit son gouvernement de toutes les grâces de la nature. Pour se récréer un peu la vue pendant son séjour forcé, il planta plus de trois mille chênes dans le parc dévasté par les guerres des règnes précédents. Il entassa les détenus avec tant d'art que ses revenus s'en accrurent considérablement, et il sut étouffer si bien les gémissements des victimes, que Louis XI appelait ce château sa discrète bastille, et le destina exclusivement à la détention des prisonniers d'État, c'est-à-dire à l'extinction des secrets de son règne.

On a vu dans l'histoire de la Bastille le récit des événements qui amenèrent, sous François Ier, la captivité de l'amiral Chabot et celle du chancelier Poyet, son ennemi. Il y a tout lieu de croire que l'amiral fut emprisonné dans le donjon de Vincennes.

C'est à Vincennes qu'il fut appelé devant le tribunal composé de commissaires choisis dans tous les parlements et présidé par le chancelier Poyet lui-même.

Nous ne connaissons pas à cette époque d'autres prisonniers dans le donjon. Ceux qui furent victimes n'ont pas eu d'historiens.

On commence à compter avec le donjon de Vincennes à partir du règne de Henri II.

Pendant les guerres que soutint ce prince contre Charles-Quint, beaucoup de prisonniers furent amenés au donjon en attendant que leur rançon fut payée ou qu'on eût réglé un cartel d'échange.

Mais en 1556, après le traité de Vaucelles, les ambassadeurs espagnols vinrent trouver Henri II au château de Vincennes pour y conclure l'échange ou payer la rançon des prisonniers, leurs compatriotes.

Le donjon renfermait alors un seigneur castillan de la plus grande distinction, Philippe de Crouy, duc d'Arcos. Les Espagnols avaient à nous le maréchal de Bouillon et François de Montmorency, fils du connétable.

On convint que chaque soldat prisonnier serait rendu de part et d'autre moyennant sa paye de trois mois, et que les gentilshommes recouvreraient leur liberté en abandonnant une année de leurs revenus.

Mais les Espagnols ne voulurent pas rendre à ce prix les deux seigneurs qu'ils tenaient. On leur refusa par la même raison Philippe de Crouy.

Le connétable de Montmorency, tout en resserrant ce gentilhomme dans une chambre du donjon, espérait le porter à demander au roi d'Espagne de le racheter en rendant François, fils du connétable. Philippe ne demanda rien au roi.

Il préféra devoir sa liberté à son industrie, et un jour il se procura des habits de paysan, coupa ses cheveux et s'enfuit du donjon. On soupçonna qu'il ne pouvait s'être évadé sans l'aide de quelqu'un, et une femme fut accusée d'avoir prêté les mains à cette évasion.

On conçoit que les Montmorency aient pris à cœur ce contre-temps. Ils engagèrent le lieutenant criminel, Jean Memrier, à faire arrêter cette coupable.

Elle s'appelait Françoise d'Amboise, veuve de Charles de Crouy Sénignani, parente du prisonnier, et portée à le secourir par un motif plus puissant peut-être que la parenté.

Le lieutenant criminel, pour faire sa cour, traita cette dame en criminelle de bas étage, bien qu'elle fût protégée par les Guise, si redoutés à cette époque. Mais tous ces mauvais traitements n'eurent pas le pouvoir de réintégrer le duc d'Arcos dans le donjon.

Françoise d'Amboise avait occupé à Vincennes la place qu'y laissait vacante le duc d'Arcos.

Elle était la seule dans le château qui fût exempte du crime, très-odieux alors, de calvinisme.

Seule aussi, dans le donjon, elle bénissait les Guise. Elle avait vu mourir Gaspard de Heu, sieur de Buy, gentilhomme lorrain, qui, ayant encouru la disgrâce des Guise, fut appliqué à la question et pendu dans la cour du château de Vincennes.

Tous les autres prisonniers, et depuis quelque temps, ils étaient nombreux, s'occupaient moins de se rendre la liberté à eux-mêmes que de délivrer la France du joug des princes de Lorraine.

Il s'agissait alors de résoudre cette grande question, tranchée plus tard par Charles IX, en 1572, le jour de la Saint-Barthélemy. La France serait-elle catholique ou huguenote? la branche cadette de la maison de Bourbon

régnerait-elle au préjudice de la branche aînée? Introduirait-on dans le royaume la loi rude et les mœurs austères du protestantisme au lieu des pompeuses manifestations de l'Église romaine, si licencieuse et si complaisante envers les rois débauchés?

A ce moment les huguenots étaient les plus puissants en France. Toujours persécutés, ils avaient à exercer des vengeances qui doublaient leur force de toute la crainte qu'ils inspiraient.

Leurs principaux ennemis étaient les Guise, haïs des petits calvinistes, parce qu'ils avaient fait une guerre acharnée à la religion des réformateurs, haïs des grands, parce que les princes de Lorraine tendaient à usurper le trône comme les cadets de Bourbon huguenots, et que tous ces ambitieux se rencontraient armés sur le même chemin.

On voulait donc, dans le parti calviniste, perdre les Guise pour sauver la religion et l'État. Mais ces huguenots avaient besoin d'un chef qui pût, après la victoire, s'asseoir sur le trône, et ils n'en voyaient d'autres en leur camp que le prince de Condé, et ce prince se tenait à l'écart, attendant l'occasion qui manque rarement aux gens de cœur.

François II régnait alors; jeune prince débauché, faible, et qui semblait pressentir que sa vie serait courte. Il régnait donc comme les rois fainéants, laissant l'autorité aux mains du cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise.

Ces deux princes, profitant de la jeunesse du roi, qui avait épousé leur nièce Marie Stuart, s'emparèrent du gouvernement qu'on ne leur disputait pas, et sitôt que les princes du sang voulurent s'y opposer, la question religieuse, habilement jetée de part et d'autre par les adversaires, masqua aux yeux du peuple la véritable cause de la querelle, c'est-à-dire l'ambition et l'envie.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Louis de Bourbon, prince de Condé, son frère, se mirent à la tête des calvinistes; les Guise se firent aussitôt chefs de la religion catholique, et soufflèrent avec violence la haine des hérétiques par toute la France,

Les huguenots, on les nommait ainsi par dérision depuis le règne de François II, ne voulurent pas commencer par les armes cette destruction du pouvoir des Guise.

Le cardinal de Lorraine était ministre, il était donc attaquable par les libelles et les chansons. Le prince de Condé y travailla, dit-on, activement et spirituellement.

Ces coups d'aiguillon mirent le comble à la fureur des Guise, et le cardinal, blessé dans sa fortune et dans son amour-propre se mit sur-le-champ à justifier tout le mal qu'on disait de lui; il abusa de son pouvoir.

Cette marche est ordinaire aux esprits médiocres, qui, dans la critique qu'on fait de leurs œuvres, ne savent jamais prendre l'avertissement utile et négliger une vaine raillerie. Ils ne s'aperçoivent pas que ces attaques ont pour but d'essayer la force du ministre, et cette force se mesure souvent à son irritabilité. L'homme qu'on entraîne à l'injustice par des cris et des murmures, n'est pas digne de gouverner les hommes, ses semblables. S'il a les vices de la multitude, qu'il reste dans cette foule et vive des petites joies ou meure des petites douleurs de l'homme vulgaire.

Le cardinal de Lorraine prit feu soudain et répondit aux libelles par la mise en jugement du conseiller Anne Dubourg, qu'il soupçonnait publiquement d'être l'auteur des pamphlets, n'osant pas avouer qu'il soupçonnait tout bas le prince de Condé, parce qu'il ne pouvait l'arrêter et se venger facilement de lui; il corrompit les juges et obtint la condamnation de cet homme de bien, qui fut pendu, d'après un arrêt conçu de telle sorte que ceux de la religion ne pouvaient se méprendre aux intentions des Guise. C'était bien le calvinisme qu'on étouffait dans la personne de ce conseiller au parlement de Paris.

Voilà tout le parti animé d'une fureur égale à celle du cardinal de Lorraine. Les huguenots se comptent, se sondent, et paraissent disposés à prendre les armes.

Le président Minard, l'un des juges de Dubourg, est tué en plein jour auprès du palais, et ce meurtre est regardé partout comme l'expiation d'une sentence inique.

Il y avait à Paris un jeune homme de famille noble, Français de cœur, Anglais d'origine, calviniste zélé; on l'appelait Robert Stuart. Il était d'une grande habileté dans les armes, d'une bravoure à l'épreuve; on le disait parent de la reine Marie, femme de François II.

Comme on l'avait vu non loin de Minard le jour où ce président fut tué, il fut soupçonné d'être l'auteur de cette mort; les



L'avocat courut chez un maître des requêtes nommé Vouzé.

Guise voulaient déjà se débarrasser de lui, car ils se connaissaient en hommes et voyaient dans celui-là l'étoffe d'un rebelle dangereux.

Robert Stuart, voyant que les espions du cardinal et les estafiers du duc de Guise étaient à ses trousses, prit le parti de ne plus sortir qu'en plein jour, avec bon nombre d'amis armés jusqu'aux dents. C'était une habitude que pratiqueraient peut-être moins volontiers les amis d'aujourd'hui. Mais, nous l'avons dit, il s'agissait de la religion, et tous les gens d'un même parti étaient frères.

Il revenait un jour de ses courses aventureuses ; fatigué d'avoir porté le harnais et adressé des défis à tous les guisards qu'il avait trouvés sur sa route, lorsqu'il rencontra dans une rue écartée un de ses bons amis, le bailli de Saint-Aignan. En habit de voyage, les pistolets à l'arçon, le bailli allait monter à cheval ; il aperçut Robert Stuart et lui dit :

— Sauvez-vous, malheureux, vous devez être arrêté. Plus que jamais, on parle de cette mort du président Minard. Ce billet m'apprend qu'on nous cherche.

— Mais, dit Robert Stuart accoutumé à toutes ces alertes, vous en êtes donc aussi, vous, Saint-Agnan ?

— Moi ! pas du tout.

— Mais vous fuyez, ce me semble ?

— C'est qu'on a découvert chez moi une petite presse que j'avais pour imprimer nos drôleries, vous savez ?

— Peste ! alors je vous comprends, car le dernier pamphlet est terrible : *De l'Inconvénient des régences;* on va loin avec cela, et Catherine de Médicis ne vous le pardonnera pas.

— Ce n'est pas tant celui-là qui m'inquiète, mais bien celui-ci : *Des Schismatiques en général et des Lorrains en particulier;* voilà pourquoi je m'en vais. Il a eu trop de succès.

— Mais, pardon, cher ami, vous prenez le mauvais moyen : on vous connaît, on va vous arrêter tout de suite. Que ne restez-

vous avec moi? Ma vie est bonne, mon épée toujours à moitié hors du fourreau, la mèche allumée, la cuirasse au dos, et des amis autour de moi qui hurlent après les Lorrains ; c'est fort agréable. Venez, nous serons deux, et notre exemple amènera la mode de se promener avec un arsenal.

— Adieu, Stuart, adieu ! je veux être à Pontoise ce soir.

— Voulez-vous que je vous dise où vous serez ce soir?... vous serez au donjon de Vincennes. Les Guise ont le bras long, et hors Paris, ils vous prendront, vous dis-je ; restez ici ; les esclandres en plein Paris leur font peur. J'en suis une preuve vivante et flagrante.

Et il montrait la mèche encore rouge de ses pistolets.

— Cher ami, dit le bailli, le cadet Haram a réussi à faire sauver son frère, donc on peut se sauver.

— Oui, mais il a été arrêté le soir, il est à Vincennes, où vous serez ; vous m'en avez tout l'air.

— A la grâce de Dieu !

Le bailli de Saint-Aignan piqua des deux et partir rapidement. Il était accompagné d'un seul valet déguisé en gentilhomme, tandis que lui se cachait sous les habits d'un laquais. Robert Stuart, en le voyant gagner du terrain, se dit qu'après tout, il n'avait peut-être pas tort.

— Où vais-je passer la soirée? dit-il. J'ai soupé hier chez de Courchamp, je veux changer, cela dépiste les espions. J'irai demander l'hospitalité à mon brave ami de Soucelles.

Et il se dirigea vers la demeure de ce gentilhomme. Mais trouvant le laquais ivre et la servante parée pour la promenade, il comprit que le maître s'était absenté pour toute la soirée. Il tira seulement de ses gens qu'il avait dîné chez le roi de Navarre.

— Eh bien ! j'irai chez le roi de Navarre, se dit-il. Ce prince me porte intérêt.

Comme il entrait dans la cour de l'hôtel habité par le prince, il vit bon nombre d'archers de la garde royale descendre les degrés du grand escalier. Au milieu d'eux marchait Soucelles triste et pâle.

Le roi de Navarre, à l'une de ses fenêtres, criait que l'on avait violé son domicile, et qu'il en aurait raison. Tout l'hôtel était en mouvement, et les archers semblaient peu rassurés sur le succès de leur retraite. Mais on ne fit pas de tentatives contre eux, et ils partirent triomphants.

— Je crois, dit Robert Stuart, que le lieu est mal choisi pour moi. Soucelles arrêté ! chez le roi de Navarre ! Mais si l'on arrête Soucelles, on va donc aussi me prendre!... et pourquoi pas? Soucelles me vaut, c'est une lame aussi fine, un cœur aussi dur que moi-même.

En réfléchissant ainsi, il se retirait du côté de sa demeure.

— Fou que je suis ! dit-il soudain : est-ce que l'on ne commence pas par garder le terrier quand on cherche le renard ! Je suis déjà traqué.

Mon logis est plein d'archers et d'espions. Il n'y a de sûreté pour moi qu'au milieu de ma troupe de gardes du corps. Allons les chercher ou prendre d'eux un utile conseil

Robert Stuart partir tout joyeux de réveiller le zèle de ses coreligionnaires par le récit des deux persécutions dont il venait d'être témoin.

Il arriva rue des Bourdonnais, chez un de ses amis, zélé huguenot, qui prêtait sa demeure pour des réunions dans lesquelles on traitait avec beaucoup de chaleur les questions politiques et religieuses de cette époque.

Le cardinal de Lorraine savait bien, par ses espions, que bon nombre de huguenots se rassemblaient dans cette maison, mais il eût fallu leur livrer bataille, et dans la rue des Bourdonnais, les archers de Sa Majesté n'eussent pas brillé comme sur une place publique.

Tous les gentilshommes protestants étaient des guerriers pleins d'une bravoure que doublait leur haine contre les persécuteurs.

Lorsque Robert Stuart parut dans cette assemblée, il crut produire beaucoup d'effet en annonçant sa nouvelle, mais il fut bien surpris quand le maître du logis lui répondit :

— Nous le savons, Stuart, et c'est là-dessus que nous délibérons. Il est temps de mettre un terme à ce martyre, et nous avons trouvé un moyen de devenir bourreaux à notre tour.

— Mon cher la Renaudie, vous me comblez de joie. Ce moyen, quel est-il?

— Vous le saurez lorsqu'il en sera temps.

— La chose est simple, interrompit Robert Stuart, et vous pourriez la dire. Moi,

voici comment je comprends le vengeance; assemblons-nous, les Guise sont à Paris, prenons-les, pendons-les, et ce sera fini.

La Renaudie répondit à cet enthousiasme par un sourire.

— Et après, dit-il, que ferez-vous? qu'établirez-vous sur les ruines des Guise?

— Peu m'importe; mais j'aurais fait des ruines. Voici ce que je propose, dit-il en s'échauffant peu à peu : parcourons Paris, brûlons les maisons des guisards, le peuple sortira, il hait les grands par instinct et se mettra de notre bord, bien qu'il n'aime guère les huguenots; s'il ne veut pas nous aider, nous sommes assez forts sans lui.

S'il voit brûler des maisons, soyez sûrs qu'il ira regarder d'abord, puis piller : les Bourguignons ont cette vieille habitude depuis leur querelle avec les Armagnacs; or, pendant qu'on se promènera, qu'on pillera, qu'on courra de tous côtés avec de grands cris, nous enfoncerons les portes du Châtelet, de la Bastille, de la Conciergerie du palais, et nous délivrerons tous nos frères captifs.

— C'est une révolte! dit une voix qui seule ne se mêla pas au chorus général d'approbation.

— Pardieu! s'écria Robert Stuart dans le feu de la composition.

— Beau plan! continua la voix, mais sans résultats..... belle maison sans portes!

— Quoi! murmura Stuart.

— Restez tranquille, jeune homme, poursuivit l'interlocuteur que Robert ne put voir, car il était pour ainsi dire caché au milieu d'un groupe à l'extrémité de la chambre, attendez de meilleures idées, et surtout l'occasion!

— Mon idée est excellente, d'ailleurs combattez-la par des raisons.

— Silence! dit la Renaudie tout bas à son ami; vous ignorez à qui vous parlez...

— Ah! dit Robert Stuart... qui donc?

Il se fit un mouvement dans le coin de la salle d'où étaient parties les sévères allocutions adressées au jeune homme, et plusieurs personnes se dirigèrent vers la porte. Robert entendit alors ces mots adressés, par la voix qui lui avait parlé, à la Renaudie, empressé à reconduire ce personnage.

– Songez que sans le roi tout est impraticable.

— Oui, monsieur, répliqua le Renaudie à voix basse et en saluant profondément.

Robert regarda de tous ses yeux, et ne distinguant pas les traits de cette personne mystérieuse, il attendit impatiemment le retour de la Renaudie.

— Voyons, dit-il, quel est le prince des conspirateurs qui fait taire chacun lorsqu'il parle?

— C'est un prince, en effet; mais silence, on nous écoute.

— Vous avez des espions ici.

— Pardieu! où ne s'en trouve-t-il pas? et si je n'étais sûr d'en avoir deux ou trois pour le moins, croyez-vous que j'eusse appelé le prince de Condé *monsieur?*

Robert Stuart fit un grand éclat d'étonnement.

— Bien! dit-il, on conspire avec connaissance de cause.

— Venez, dit la Renaudie, et pour vous montrer qu'il faut renoncer à toutes ces extravagances que vous suggère une bravoure de jeune homme, apprenez enfin un vrai complot, dont vous serez... et qui fera honneur à ceux qui l'ont conçu.

La Renaudie reconduisit le jeune homme par les quais jusqu'à sa demeure, et lui développa un plan tout entier, aussi admirable de conception que brillant d'audace.

— Voilà parler! s'écria Robert.

— Rien de plus simple. La cour va séjourner à Blois. Le roi, la reine mère, les princes et les Guise sont rassemblés! — on a tout sous la main, amis qui ouvriront les portes, paralyseront les défenseurs, ou exciteront les complices, ennemis que l'on tuera ou jettera en prison.

Nous divisons les forces du parti en plusieurs troupes qui toutes, au signal donné, arrivent à Amboise par différents chemins et à la même heure.

Il y aura bataille, mais de deux heures tout au plus : ce sera une épuration.

La religion pourra ensuite lever la tête, car elle aura obtenu de bons et beaux privilèges.

— Comment cela?

— Tenant le roi, nous le prierons de nous être favorable.

— Nous le prierons le pistolet au poing.

— On prie comme on peut, mon cher Robert.

— Mon cher la Renaudie, permettez que je vous embrasse. Sous cet extérieur calme

et modeste vous cachez un cœur cent fois plus bouillant que le mien, et, quant au génie.... j'en suis encore émerveillé.

— Tâchez donc, brouillon et brûleur de maisons, d'être assez sage jusque-là pour ne pas vous faire arrêter, car alors vous ne seriez pas de la fête.

— Dieu me damne! comme on dit à Londres, si vous n'allez pas me porter malheur. Vous savez qu'on me cherche, qu'on m'attend pour me faire partager le sort de Saint-Aignan et de Soucelles, et vous venez me recommander la sagesse ! Recommandez donc la clémence à MM. de Guise.

Mais, tenez, il me vient une idée : jurez-moi que, prisonnier ou libre, je serai invité par vous à cette cérémonie ; jurez-le, la Renaudie, j'ai besoin de cela pour être heureux.

— Mais vous serez libre, cher ami.

— Qui sait? vous voyez Soucelles, Haram et d'autres. Songez quels hommes vous perdriez là, car, enfin, si le conseil n'est pas sublime chez moi, la main est bonne. — Minard en sait quelque chose.

— Silence, malheureux !

— Eh! il n'y a personne; allons, jurez-vous?

— Je le jure, fou que vous êtes!

— Me voilà tranquille.

— Mais non, je reprends mon serment; comment vous prévenir sans nous trahir nous-même?

— Rien de plus simple : donnez cinquante livres à un gardien quelconque pour qu'il vienne dire, soit à Haram, soit à Soucelles, soit à moi : « Monsieur, on va marier votre sœur ; quel dommage que vous ne soyez pas de la fête! »

— Eh bien! à quoi cela vous servirait-il? vos regrets n'en seront que plus violents.

— Mon cher la Renaudie, je n'exposerais pas volontiers ma vie pour sortir de prison quelques jours plus tôt, — si j'étais en prison; mais avec l'assurance d'assister à cette fête, triomphe du calvinisme, j'enfoncerais des murs quand ma tête devrait me servir de bélier.

— Soit, je vous préviendrai, mais soyez sans inquiétude pour votre liberté. Voyez, nous voici en face de votre maison, — pas d'archers, pas de lumière, tout dort, allez en faire autant.

— Je crois pardieu que vous avez raison. Ils m'ont oublié pour ce soir. Mais en tout cas, envoyez-moi du renfort pour demain.

— N'ayez pas peur. Adieu, je regagne mon logis.

— Vous êtes bien heureux, vous, on ne vous guette pas.

— Je parle pourtant assez haut; mais de peur des espions je ne précise jamais rien. Ainsi, ce soir, vous avez pu voir que rien de nos projets n'a transpiré, nous avons toujours l'air de chercher : vous-même, n'avez-vous pas été dupe?

— Oui, mais des espions sauront bien reconnaître M. le prince de Condé.

— Le reconnaître est facile, le prendre est moins aisé. Allons, vous n'êtes que frayeur ce soir.

— Depuis que je sais ce que je sais, ma peur redouble.

— Allons, bonsoir, dit la Renaudie en riant, et il s'en alla de son côté.

Robert Stuart le regarda partir, examina bien sa maison et les alentours, ne vit rien qui pût l'inquiéter, et alors, frappant d'une certaine manière :

— Gageons que dame Maillette dort déjà, dit-il.

La porte s'ouvrit et Robert Stuart entra en fredonnant un psaume sur un air assez peu austère.

— Eh! eh! dit-il, vous n'apportez pas de lumière, dame Maillette?

Au même moment, deux bras vigoureux le saisirent par le milieu du corps, de façon à ce qu'il ne pût porter la main à l'épée ni au poignard, deux autres mains s'emparèrent de chacun de ses poings, ses pieds aussi furent enlevés, et une autre main large et velue se colla sur sa bouche en guise de bâillon.

Déjà il ne touchait plus la terre et on l'entraînait rapidement.

Il mordit avec rage le bâillon vivant qui s'écarta de ses lèvres.

Robert en profita pour pousser un si horrible cri, que la Renaudie, déjà fort éloigné, se retourna et prêta l'oreille.

Mais un bâillon véritable eut bientôt remplacé la main.

Robert fut porté sur un cheval que dirigeait un vigoureux cavalier placé en croupe.

Dix autres cavaliers l'escortaient, le pistolet au poing.

— Je suis pris, pensa Robert; j'ai bien fait d'exiger le serment de la Renaudie.

On conduisit notre homme au grand ga-

lop par la rue Saint-Antoine, on dépassa le faubourg.

Il vit le donjon et se dit :

— Les sots ! ils vont me mettre avec Haram ! Ah ! nous leur donnerons du mal...

Mais il avait mal jugé le cardinal de Lorraine.

On lui fit passer le pont-levis, il franchit trois portes énormes, traversa un poste de soldats armés de mousquet, et précédé d'un geôlier, suivi de deux autres, il fut introduit dans l'étroit escalier à vis qui du bas de la tour monte jusqu'à la plate-forme.

Robert Stuart, à qui sa présence d'esprit était revenue dès qu'il s'était senti mettre à terre, compta deux cents et quelques marches jusqu'à l'endroit où on lui commanda de s'arrêter.

Le geôlier fit alors jouer trois verrous, de ceux qu'on appelle des valets, et qui avaient chacun deux pouces de diamètre ; il ouvrit deux serrures, et fit la même opération sur deux autres portes, dont cette première n'était que le vestibule.

— Il paraît qu'on ne se sauve pas d'ici ? dit Robert Stuart.

Le geôlier ne répondit pas. Le prisonnier fut introduit alors dans une espèce de salle octogone, pavée de briques mises sur champ et percée de plusieurs croisées garnies de barreaux énormes. Là, Stuart, dont les mains n'avaient pas encore été déliées, fut fouillé avec le plus grand soin. On trouva et l'on prit sa montre, bijou fort rare à cette époque ; un petit poignard, quelques lettres, et un peu d'argent.

— Ce n'est pas tout, dit-il ; pourquoi ne prend-on pas mes habits !

Il croyait faire une plaisanterie ; mais le sérieux vint bientôt ; le justaucorps galonné d'argent, les aiguillettes garnies de ferrets d'or, ses bottes même lui furent enlevées. Un des geôliers jeta devant lui une espèce de souquenille révoltante de malpropreté.

— Je me reconnais, dit-il, je suis dans un antre de voleurs dont MM. de Guise sont les chefs.

— Il n'y a de chef que le roi, répondit une voix aigre. Conduisez le prisonnier à sa chambre.

Aux quatre angles de cette salle, ou pour mieux dire, dans les pans coupés, ouvraient des portes de l'aspect le plus formidable.

C'étaient les entrées des chambres de prisonniers. Le pavé était le même que celui de la salle principale, une voûte en ogive avec quatre filets de pierre sculptée formait le plafond.

Quatre meurtrières, qui allaient en rétrécissant vers l'extérieur, donnaient de l'air à cette chambre. Par ces ouvertures on distinguait, malgré le luxe des barreaux entrelacés, les masses noires du bois de Vincennes, et l'air frais des plaines voisines arrivait jusqu'au prisonnier.

— Cette chambre doit être assez gaie, se dit Robert, et la vue sera magnifique ; bonsoir, messieurs, laissez-moi.

— Votre lit, votre table, dit le geôlier.

— Et mon souper ?... j'allais souper quand on m'a saisi.. Le roi me doit un souper...

— Les cuisiniers sont couchés, faites-en autant, vous souperez demain.

Robert Stuart haussa les épaules, tourna le dos au geôlier, et s'alla jeter sur son lit. On juge que, malgré la fatigue, il ne dormit pas.

— Ah ! pensait-il, je raillais Saint-Agnan, que ne l'ai-je imité ! sans doute il arpente la grande route, il est libre, et moi !... maudit mur !

Robert donna un grand coup de pied dans la muraille et se mit à chanter le cantique qui lui servait de prière du soir. Il passa en revue toutes ses actions, car la prison a cela de salutaire qu'elle donne le suilence à la pensée, et l'inflexibilité à la conscience, seule voix que l'on y puisse entendre.

Le jour naissant tira Robert de sa mélancolie ; un homme de cette trempe n'a pas de longues hésitations.

— Çà ! dit-il au geôlier lors de sa première visite, qu'on me donne de l'encre et du papier, j'ai une lettre à écrire.

— On n'écrit pas ici.

— J'écris à la reine, ma parente, entends-tu, maraud.

— Il n'y a ici ni reine, ni parente, ni maraud !

Et le geôlier lui ferma les trois portes au nez.

— Oh ! oh ! se dit-il, essayons de la douceur. C'est la seule ressource qui me reste.

Robert vécut ainsi en attendant soit la liberté, soit le signal convenu. Il fit le malade, le mourant, le fou. Rien ne lui réussit. Il y avait au donjon quelques traditions d'Olivier le Daim, la surveillance était par-

faite. Il essaya d'attendrir les geôliers, mais ce fut en vain. Cependant ses questions n'avaient pas mieux réussi. Quels étaient ses voisins ? il l'ignorait, pas un mouvement ne décelait leur présence.

Robert remarqua que la voix du geôlier pénétrait jusqu'à la deuxième porte, et que la troisième seule l'étouffait, il en conclut qu'il serait entendu des chambres voisines s'il pouvait, lorsqu'on lui accordait la permission de se promener dans la salle du milieu, crier fortement au moment de l'ouverture des portes, c'est-à-dire quand le geôlier entrait chez un prisonnier et ouvrait cette première porte.

Il essaya, dès le jour même, et se mit à crier, ayant choisi l'instant favorable :

— Haram ! Haram !

Robert avait une voix en harmonie avec sa corpulence ; voix de Stentor dans un corps de géant. Le geôlier, qui ne s'attendait à rien, s'arrêta et gourmanda le prisonnier. Mais du dedans on avait entendu, et une voix répondit, mais sans articuler une parole distincte.

Robert recommença : Haram ! Haram !

Le geôlier referma précipitamment la porte avec une fureur qui n'étonna pas Robert.

— Vous irez au cachot, dit-il, si vous parlez sans ordre.

Robert ne répondit rien, il était plongé dans ses réflexions.

— C'est singulier, pensait-il, ce n'est pas la voix de Haram ; mais je la connais cette voix ! celle d'un ami, sans doute.

Renfermé plus étroitement depuis cette imprudence, il prit le parti d'user de violence quand le moment serait venu, mais d'affecter en attendant une douceur et une obéissance d'esclave.

Il avait arrêté son plan.

Le geôlier, charmé de cette docilité d'un homme signalé pour sa rudesse et sa bravoure féroce, se réconcilia peu à peu avec Robert.

Il lui parla de sa famille, de la reine Marie, sa parente ; Robert répéta qu'il donnerait dix ans de sa vie pour avoir des nouvelles de tant de parents chéris... Il fit tant qu'un jour le geôlier, singulièrement adouci, on va voir pourquoi, lui vint dire en confidence la fameuse phrase convenue :

« Monsieur, votre sœur va se marier. Votre beau-frère vous en fait part. »

— Alors, s'écria Robert, ne pourrais-tu me laisser sortir pour assister à ses noces ? rien qu'un jour, et je te promets...

— Eh ! monsieur, dit cet homme, monsieur votre beau-frère m'en a bien parlé, mais c'est chose impossible, je n'ai que les chefs de cet étage, et mes quatre confrères n'ouvriront pas... ils ne connaissent pas monsieur votre beau-frère, eux.

Ce beau-frère était la Renaudie, à qui Robert donna cent bénédictions ; mais la fuite avec l'aide des geôliers était impraticable. Robert s'en remit de nouveau à l'exécution d'un projet audacieux.

Cette nuit même, il mit le feu à ses portes, au risque d'être étouffé mille fois. Par bonheur, la fumée qui s'échappait de ses quatre meurtrières ne fut pas aperçue des sentinelles... Robert, qui savait que pas un geôlier ne viendrait la nuit, puisque tous les prisonniers d'un même étage étaient enfermés chacun par trois portes dans une enceinte fermée également de trois portes de fer, agit avec la même tranquillité qu'il eût mise à préparer son feu dans sa chambre lorsqu'il était libre.

Après avoir pratiqué trois trous assez larges pour y pouvoir passer, il alla brûler le bas de la porte du voisin, et heurtant à la seconde :

— Haram ! Haram ! cria-t-il.

— Au feu ! répondit la voix que connaissait Robert.

— Silence, malheureux ! Dieu me pardonne, c'est Saint-Agnan lui-même...

— Eh ! oui, c'est moi... Au feu !

— Je suis Robert Stuart, ne me reconnais-tu pas ?... Je veux te rendre libre.

— Et tu me brûles dans ma chambre, il faut donc mourir ?... Je suffoque dans la fumée...

— Au feu ! au feu ! cria une autre voix, si faible qu'on l'entendait à peine.

— Je n'ai plus qu'une ressource, se dit Robert, c'est de brûler les portes tout entières et de crier au feu plus haut que les autres.

En effet, il ralluma la braise encore chaude de ce bois noueux, qui, sollicité par un double courant d'air, flamba bientôt furieusement.

Robert brûla ses paillons en plusieurs endroits, se coucha sur le seuil de la porte, et attendit l'arrivée des geôliers, dont on entendait les cris au bas de la tour.

La violence de l'incendie était telle que

les arrivants reculèrent d'effroi. Les pierres craquaient, la fumée formait un nuage impénétrable.

Robert, saisissant par les mains son ami Saint-Agnan aveuglé, lui glissa quelques paroles d'encouragement.

Tous deux se précipitèrent, tête baissée, du côté où une porte ouverte aspirait les flots de fumée ; ce courant rapide leur montra la route qu'il fallait suivre.

Mais à peine furent-ils dans l'escalier étroit, qu'ils se heurtèrent à des soldats qui montaient et dont ils sentirent sous leurs mains les froides cuirasses ; Saint-Agnan trébucha.

Robert Stuart renversa tout malgré les cris et les armes ; il sauta lestement par dessus les corps renversés.

Sa tactique était bonne, il avait crié sans cesse : De l'eau ! de l'eau ! mais il ne réfléchit pas que ce cri, grâce auquel il avait franchi les premiers étages, aurait pour résultat de faire monter d'autres gens avec cette eau qu'il demandait.

Il rencontra donc, au moment où il se préparait à franchir la dernière porte, deux hommes d'armes embarrassés d'une énorme dame-jeanne pleine.

Derrière eux venait un valet avec un flambeau dont la lumière éclaira en plein le visage de Robert.

Quelle horrible position ! Voir à deux pas la porte ouverte, et derrière le vide, la liberté, être séparé du bonheur par un si misérable obstacle !

Robert prit son élan et renversa les soldats ; mais le porte-flambeau qui avait eu le temps de distinguer et de reconnaître ses traits, barbouillés de sueur et de fumée, tira un large poignard et s'adossa au mur pour frapper plus sûrement.

Sans la dame-jeanne, qui roula dans les jambes de Robert et lui fit perdre l'équilibre, il était mort.

Le coup du geôlier ne rencontra que le mur opposé.

Robert fut relevé, placé entre deux pointes d'épée, et reconduit au quatrième étage, où l'eau répandue, les débris de portes et les briques confondues avec la braise, formaient un lac de boue noirâtre.

Robert Stuart, tout étourdi, remarqua deux hommes étendus par terre ; l'un était Saint-Agnan, terrassé par les coups des archers et des gardiens ; l'autre était le malheureux Soucelles, à moitié suffoqué par la fumée dans son cachot, et que les gardes venaient d'amener à l'air pour qu'il reprît connaissance.

— Malheureux que je suis ! s'écria Robert, mes amis étaient près de moi ! et je n'ai pas su me servir de cette circonstance, et je les perds tous deux par ma démence !

— Reconduisez cet homme en bas, dit un des geôliers ; ces chambres ne sont plus fermées.

— Laissez-moi embrasser mes amis ! répondit Stuart.

On le plongea dans un des cachots qui n'ont de jour que par un soupirail inaccessible de l'intérieur.

Ces cachots sont le premier étage des caves. Robert, après avoir tenté tous les moyens possibles de s'évader, s'aperçut de l'inutilité de ses efforts et tomba dans le découragement.

Lorsqu'il songeait à ses coreligionnaires partis pour l'expédition, à leurs combats dans les plaines, au grand soleil, le cœur lui manquait, il lui prenait envie de se briser la tête contre les murs du cachot.

Mais l'idée du triomphe prochain de sa cause le rendait à la vie, et à chaque instant il lui semblait entendre des voix joyeuses qui criaient :

Robert ! où est-il ? Robert est libre ! il n'y a plus de catholiques, plus de Guise, plus de donjon !

Mais tout n'est que songe pour un captif, et les songes mentent cruellement !

Un matin, Robert entendit beaucoup de bruit autour de sa prison, les armes résonnaient sur les degrés, les verrous grinçaient dans le couloir.

Il eut une lueur d'espérance, mais la présence d'un officier, suivi de quatre archers, le détrompa bientôt.

— Où me mène-t-on ? demanda-t-il.

— Vous êtes curieux ! répondit une voix dans la cour.

Robert Stuart, indigné de cette insolence, regarda d'où venait la voix.

Il vit alors un homme de belle taille, armé d'un casque ciselé, d'une cuirasse couverte d'or, et ceint de l'écharpe à fleurs de lis.

— M. le connétable de Montmorency ! s'écria-t-il.

Le connétable ne répondit pas un mot, mais il fit un signe ; on saisit Robert, on lui lia les mains et les pieds, on le jeta, comme un

loup pris au piége, dans un chariot attelé de chevaux vigoureux.

Chaque fois qu'il voulait regarder ou questionner, un archer du roi, couché près de lui, tirait à demi son poignard, et ne répondait pas autre chose.

Pendant deux jours, Robert fut nourri de ce qu'on daignait lui apporter dans ce chariot, qui ne cessa pas de rouler.

On ne lui permit de respirer qu'une heure par nuit.

Enfin, vers le milieu de la troisième nuit, le chariot s'arrêta.

Il semblait à Robert qu'il fût le jouet d'un rêve épouvantable.

Il traversa le pont-levis d'une énorme tour à laquelle, dans l'obscurité, il crut voir pendre des cadavres.

Il pénétra ensuite dans une cour immense et qu'il crut voir semée de gibets auxquels se balançaient des formes humaines.

Enfin, pour comble d'horreur, en traversant une galerie à jour qui communiquait de la tour à une espèce de château, il se figura qu'il sentait comme une odeur de sang.

—Décidément, se dit l'infortuné Robert, la fatigue, la faiblesse, l'inanition, la fièvre peut-être, me troublent le cerveau ; je vois partout la mort.

Sans doute je suis en proie au cauchemar, et je vais me réveiller tout à l'heure dans mon cachot éternel à Vincennes !

Cependant je me palpe, je me vois, j'existe, et à deux pas de moi, au dehors de ces pilastres, ce sont bien des cadavres qui pendent du côté de la cour. Quel horrible séjour est celui-ci !

Tout à coup Robert fut poussé dans une espèce de caverne où il se trouva seul, claquemuré entre une porte et un mur.

Cette situation fâcheuse dura peu.

Un homme vint et le secouant rudement :

— Levez-vous! dit-il, et venez.

Robert obéit machinalement.

On le fit monter à l'étage supérieur, et il fut introduit dans une grande salle d'un aspect lugubre.

Deux hommes vêtus de noir étaient assis devant un table ; à leurs pieds, deux autres hommes vêtus de rouge semblaient attendre leur geste pour se livrer à quelque violence. Leurs bras nus et leur attitude n'étaient pas de bon augure.

Robert vit des anneaux de fer scellés dans les murs, des crochets aigus, des siéges de pierre, des réchauds allumés et une masse d'outils de forme effrayante :

— Où suis-je donc? dit-il.

— Vous allez le savoir, répondit un des personnages vêtus de noir.

Robert, en s'approchant d'un siége de pierre adossé au mur, aperçut à ses pieds une large trace de sang, fraîchement répandu.

Puis, embrassant d'un coup d'œil juges, bourreaux et instruments de torture :

— Je sais à présent où je suis, dit-il, et qui vous êtes.

C'est à nous d'expliquer pourquoi il se trouvait là.

L'histoire donne les renseignements les plus précis sur cette affaire.

Tandis que Robert Stuart et ses amis languissaient à Vincennes, les conjurés étaient convenus de tout finir dans le plus bref délai.

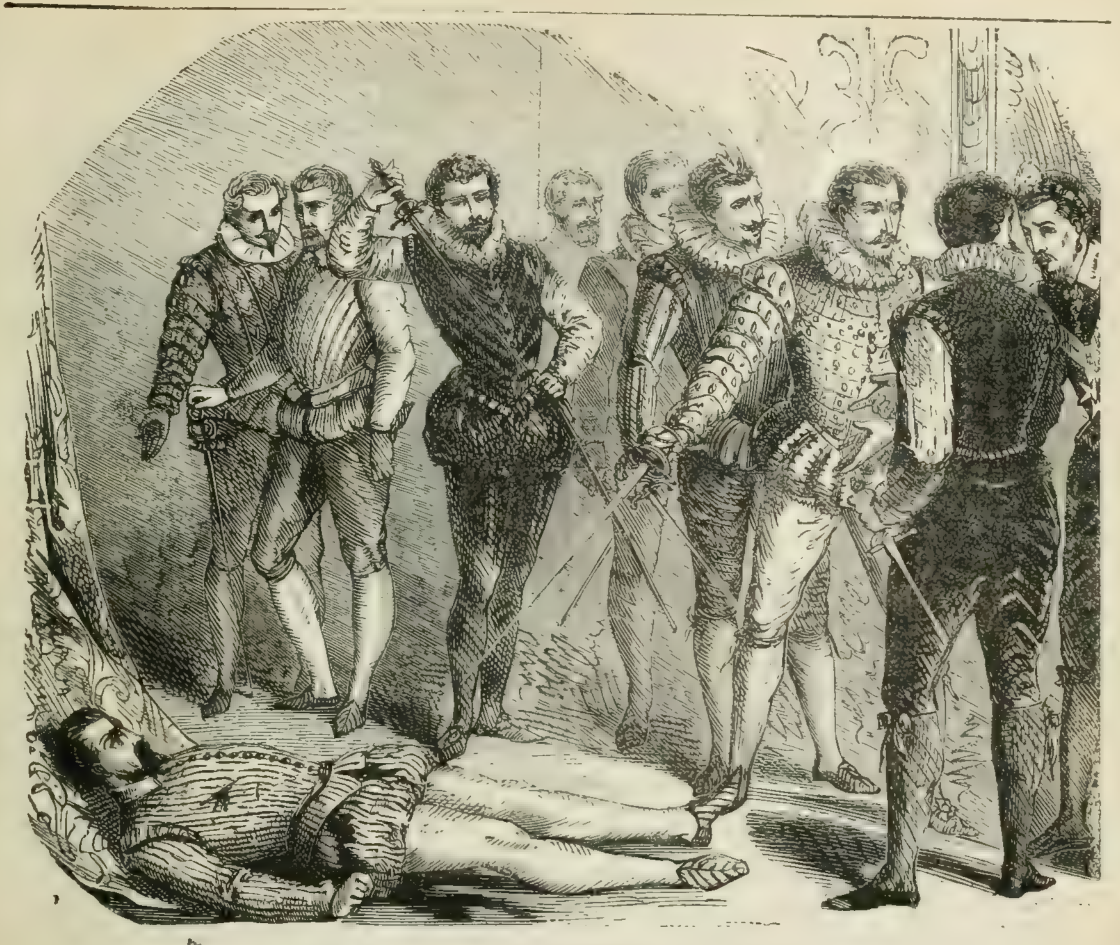
La Renaudie commença par faire sortir sans bruit de Paris tous ceux qu'il jugea devoir lui servir, et comme il avait des relations avec un avocat très-influent, nommé des Avenelles, son hôte lorsqu'il venait loger à Paris, il le pria de causer, en allant à sa maison de Saint-Maur, avec un des geôliers du donjon, et de l'attendrir soit par largesse, soit par éloquence.

L'affaire n'était point périlleuse, puisqu'il s'agissait seulement de faire parvenir au prisonnier une insignifiante nouvelle.

Des Avenelles, qui n'était instruit de rien, commença dès lors à soupçonner quelque mystère, et le nom si connu de Robert Stuart lui inspira tant de méfiance, qu'il pressa la Renaudie de s'ouvrir à lui sur le but de cette démarche.

La Renaudie hésita longtemps, mais se rappelant que des Avenelles était huguenot et par conséquent intéressé au succès de l'entreprise, songeant que leur amitié datait de vingt ans et qu'il risquait de perdre un tel ami pour avoir voulu garder trop rigoureusement un secret, il se décida, non sans un certain remords, et confia tout le plan de l'expédition à cet ami si précieux.

Des Avenelles frémit non pas d'horreur, mais de plaisir ; et tandis que la Renaudie lui énumérait complaisamment les avantages de ce coup de main, des Avenelles supputait le profit qu'un pareil secret devait donner au délateur.



Henri III faisant assassiner à Blois le duc de Guise.

La Renaudie ne fut pas plus tôt hors de la chambre que l'avocat courut chez un maître des requêtes, nommé Vouzé, fit ses conditions et livra tout de suite le plan de la conspiration, avec les noms des conjurés, celui de la Renaudie, son ami, en tête.

Vouzé, qui voulait aussi sa part de la récompense, mena sur-le-champ des Avenelles devant la cour et lui fit déduire tout ce qu'il avait appris de la Renaudie.

A ces nouvelles, les Guise pourvurent d'abord à la sûreté de leurs personnes, et appelèrent sans bruit leurs plus fidèles amis auprès d'eux. Ils s'assurèrent des villes importantes, attirèrent à la cour le prince de Condé, l'amiral Coligny, avec les principaux chefs huguenots, afin d'avoir des otages au besoin et pour empêcher que les conjurés fussent dirigés par des hommes aussi habiles.

Le roi François II signa des lettres d'abolition pour tous ces personnages, qui, soupçonnant peut-être le piége, mais trop faibles pour l'éviter en se jetant dans le parti de la guerre, vinrent trouver le roi, avec l'espoir de se joindre occultement aux conjurés, et de les favoriser même par leur présence à la cour.

Le duc de Guise fit placer des corps de troupes et des prévôts sur tous les points qu'on supposait devoir être envahis par les rebelles.

La garde du roi fut augmentée d'une compagnie de mousquetaires à cheval, et pour couper court à toute surprise, le roi et les siens quittèrent Blois pour s'aller enfermer dans le château d'Amboise.

C'est une chose digne de remarque que le secret de l'attaque et de la défense ait été si miraculeusement gardé; nulle autre indiscrétion que celle de l'avocat n'éclaira les projets de l'un ou de l'autre des deux partis. L'ordre fut donné aux gouverneurs d'arrêter tous les gens en armes qu'on trouverait sur le chemin d'Amboise.

On voyait donc arriver de plusieurs points

différents des troupes qui toutes ignoraient ce qu'elles auraient à faire. Les conjurés étaient postés en lieux sûrs et attendaient l'occasion.

Le prince de Condé, qui voulait feindre d'obéir aux ordres de la cour, se rendit à petites journées au château d'Amboise, et déjà il entrait dans Orléans quand le seigneur de Cipierre, qui commandait la garnison de cette ville, l'apercevant, s'élança plein de joie vers lui, et lui dit :

— Ah! monseigneur! que Votre Altesse va causer de plaisir à la cour et de déplaisir au camp des huguenots!

— Il y a donc un camp des huguenots? répondit le prince.

— Quoi! monseigneur, vous ignorez la nouvelle?

— J'ignore tout; j'arrive de ma maison des champs.

— Monseigneur, ceux de la religion ont fait, dit-on, un grand complot, et les troupes du roi sont commandées pour s'opposer...

Le prince de Condé partit d'un éclat de rire, et répondit :

— Voila une nouvelle effrayante, monsieur; les huguenots attaquer le roi! je voudrais le voir pour le croire.

— Monseigneur, puisque vous allez à la cour, vous serez mieux informé.

— J'y vais donc promptement, monsieur; merci de vos renseignements.

Et le prince partit en se disant que tout était perdu. Il envoya sur-le-champ à Beaugency un homme de confiance pour annoncer à la Renaudie que la fuite était indispensable. La Renaudie répondit à cet homme comme le prince avait fait à Cipierre; il se mit à rire.

— Croit-on, pensa-t-il, que j'aurai armé, déplacé et exposé inutilement deux mille bons guerriers pour m'enfuir et laisser là un plan dont le succès dépend d'un peu de hardiesse?

— Marchons! dit-il.

Et il piqua vers Blois avec ses gens.

Malgré cette opiniâtreté, la Renaudie n'était pas sans inquiétude,

La cour ayant changé de séjour, il lui fallut changer les rendez-vous de ses gens et leur indiquer des chemins différents. Beaucoup s'y trompèrent. Cependant comme ils se glissaient par les champs la nuit, abandonnant le plus possible les routes frayées, ils cachèrent la plupart de leurs marches au duc de Guise, qui n'agit plus à l'offensive et fut réduit à attendre.

Mais un matin on le réveille en lui annonçant que plusieurs détachements de calvinistes ont paru aux portes d'Amboise.

Le cardinal de Lorraine perd la tête, mais le duc, son frère, fait armer toute la noblesse du château, les habitants de la ville et les gardes; il fait garder à vue le prince de Condé en feignant de lui donner une porte à défendre; ce prince, le soutien des calvinistes, étant paralysé de la sorte, le duc de Guise ordonne au duc de Nemours d'exécuter des sorties vigoureuses contre les rebelles.

Qu'on juge du désordre! ces détachements arrivaient à un rendez-vous où ils croyaient trouver toute une armée d'auxiliaires; ils n'étaient ni assez forts ni assez confiants pour se défendre.

Le duc de Nemours, au lieu de tuer, fait des prisonniers.

Il pousse jusqu'à Nozé, où trois chefs protestants, ne s'attendant pas à être attaqués, eux qui venaient comme agresseurs, se reposaient avec leurs soldats sur la pelouse devant le château.

Deux de ces capitaines, Mazères et Raunay, sont pris. Le troisième, Castelnau, se réfugie avec ses hommes dans le fort.

Le duc de Nemours, pour les avoir sans coup férir, leur engage sa parole qu'ils auront la vie sauve, et les amène à Amboise. Là, dès leur arrivée, ils sont pendus aux crénaux, tout bottés et tout éperonnés.

Cependant les troupes royales, disséminées par les bois et la plaine, tendent des embuscades à tous les partis qui se présentent, égorgent les plus intrépides, prennent les autres et les traînent à la queue de leurs chevaux jusqu'à Amboise, où les bourreaux en permanence se baignent dans le sang de ces malheureux.

La Renaudie, qui voit tant d'hommes partir et s'engrouffrer sans retour dans ce fatal château d'Amboise, découvre bientôt la triste vérité. Quelques traînards lui apprennent qu'il faut fuir ou mourir.

Il prend son parti en homme de cœur: à la tête d'un faible détachement, il traverse la forêt de Château-Renaud, décidé à livrer un combat décisif.

Mais il rencontre là le baron de Pardaillan, son cousin, qui cherchait, par ordre du roi, *du gibier* pour Amboise.

Pardaillan avait deux cents hommes, la Renaudie en avait vingt à peine.

Il apprête ses armes et se met en défense.

— Rends-toi, cousin, dit Pardaillan, je te sauverai !

— Parole de duc, n'est-ce pas? M. de Nemours a-t-il sauvé ses prisonniers ! Allons, bride en main !

— Cousin ! s'écrie encore Pardaillan, réfléchis.

— Tiens, réponds la Renaudie en jetant par terre un de ses ennemis d'un coup de pistolet, voilà ma réflexion.

Et la bataille s'engage. Entouré par vingt cavaliers qui voudraient le prendre vivant, la Renaudie lève et abaisse à coups redoublés son bras terrible, qui fait chaque fois des blessures mortelles ; un large espace se fait autour de lui, déjà il pique pour passer outre, mais vingt balles le frappent à la fois, il tombe sous son cheval, et ses hommes sont tués près de lui.

— Garde ta parole, cousin, dit-il avec un sourire, et il meurt.

Pardaillan fait ramasser le corps et rapporte au duc de Guise ce trophée sanglant. On pendit ce cadavre à une potence, sur le pont d'Amboise, avec un écriteau : *chef des rebelles;* puis il fut écartelé, et les membres plantés en divers endroits.

Quant au reste des conjurés, ils s'enfuyaient. On courut après eux ; isolés ou en troupes on les prit, et il en fut pendu, noyé, décapité près de douze cents ; les rues d'Amboise, dit un historien, ruisselaient de sang, la rivière était couverte de corps et les places publiques toutes plantées de gibets.

Les chefs furent exécutés les derniers, et la reine-mère, Catherine de Médicis, ses trois fils et toutes les dames de la cour, se mirent aux fenêtres pour jouir de ce spectacle.

C'est pendant ces exécutions que la cour s'avisa de commenter l'incendie de Vincennes et la tentative d'évasion de Robert Stuart. On rapprocha les dates, on devina que les prisonniers avaient eu avis de la conspiration, et des Avenelles avoua aussi sa visite au donjon.

Le maréchal de Montmorency, qui, en sa qualité de premier baron chrétien, se croyait obligé d'anéantir les hérétiques, demanda au roi de transférer à Amboise ces prisonniers dangereux, dernières racines de la conjuration.

Nous avons vu comment ils furent transportés dans la grosse tour d'Amboise ; car derrière le chariot de Stuart venaient à une lieue de distance ceux de Soucelles et de Saint-Agnan.

Revenons donc au premier de ces malheureux que nous avons laissé dans la chambre de la torture.

L'interrogatoire fut aussi cruel qu'on pouvait l'attendre des juges qui avaient les pieds dans le sang.

Robert Stuart leur répondit comme le devait faire un homme sans espoir et préparé à la mort.

— Liez cet homme au chevalet ! dit le président.

— Ah ! répondit Stuart, c'est M. de Montmorency qui est le pourvoyeur des gibets et des chevalets de France. Belle fonction pour un homme à qui l'on permet de porter l'épée à fourreau d'or ! Allons, dit-il, torturez-moi de par monsieur le connétable.

On fit avaler à Stuart dix coquemars d'eau salie par les mains du bourreau, et il n'avoua rien de tout ce qu'on lui demandait.

Le lendemain, tout faible qu'il fût, on lui attacha des poids aux jambes et aux bras, mais il resta dans la même impassibilité.

— Avouez-vous que vous saviez le complot? lui dit-on.

— Et quel complot? répondit Stuart.

— Mais vos compagnons, Saint-Agnan et Soucelles, dont vous voyez le sang par terre, ont avoué.

— C'est que vous les avez fait trop souffrir et qu'ils ont préféré la mort.

La dernière épreuve réussit encore moins. Stuart, appliqué à l'estrapade, ne proféra pas une parole.

— Entêté ! mutin ! rebelle ! disait le juge.

— Eh ! monsieur, dites quelque chose que je comprenne et je répondrai, dit Stuart.

Tant de courage étonna les juges et les bourreaux.

Le cardinal de Lorraine, qui avait voulu assister à l'une des tortures, déclara qu'il était impossible que de pareilles souffrances n'arrachassent pas un aveu à Stuart, d'autant mieux qu'on lui avait promis sa grâce s'il révélait sa participation au complot. Mais il n'avoua rien, et sans s'en douter il sauva sa vie et celle de ses compagnons ; car on n'attendait qu'un mot de lui pour ajouter les trois noms de Soucelles, Stuart et Saint-

Agnoté à la liste des victimes de la conjuration.

Quand Stuart fut reporté dans son cachot, il respira.

— Je vis encore, se disait-il, je vivrai, car je suis fort, et la haine doublera mes forces. J'ai besoin de vivre pour me venger.

On le fit promener sur une civière dans les rues d'Amboise et sur le pont; il vit les corps de tous ses amis et fut éclaboussé de leur sang.

— Patience, je vous vengerai; n'ai-je pas déjà vengé Anne Dubourg? Cependant les hommes ont voulu m'en punir, mais Dieu m'a défendu.

Sept semaines après cette rude captivité, les membres du jeune homme avaient repris leur jeu et leur élasticité.

La cour ne sentait plus le besoin d'une cruauté gratuite, on ne versa pas le sang de Stuart, et il put, dans les promenades qu'on lui permettait, découvrir ses compagnons de captivité, leur faire des signes et les exhorter à la persévérance.

Il feignait toujours une faiblesse de moribond. En vain lui prodiguait-on le vin et les viandes, il ne pouvait, disait-il, se tenir sur ses jambes brisées. Sa main était incapable de soutenir le poids d'un verre. Les geôliers le plaignaient, M. de Montmorency riait des faiblesses de ce héros protestant.

— Qu'on le mette dehors, avait dit plusieurs fois le roi.

— Qu'on le garde, à présent et toujours, avaient toujours répondu le connétable et les Guise.

Il arriva qu'un soir de juillet, pendant les chaleurs étouffantes, le geôlier vint voir Robert Stuart, qui, couché sur son matelas, et défaillant au point de ne pouvoir parler, n'attendait plus que la mort.

Il n'y avait qu'un seul gardien à la tour d'Amboise, et cet homme, moins blasé que les geôliers de Vincennes, avait un peu plus de compassion pour les prisonniers si près de leur dernière heure.

Il apportait donc des fruits, parce que Robert, depuis deux jours, avait refusé la viande et le vin.

A l'aspect du malheureux, gisant le visage tourné vers le ciel, ce geôlier s'agenouilla pour voir s'il respirait encore.

Robert se relève d'un seul bond, saisit le gardien à la gorge, le terrasse, le bâillonne et l'enchaîne avec sa sangle de cuir aux barreaux de la fenêtre qui donnait sur la campagne.

Puis, saisissant, avec un tremblement de joie, les clefs qui pendaient à la ceinture du geôlier, il se prépare à le déshabiller.

— Qu'allez-vous faire ? dit cet homme.

Robert, furieux de l'avoir si mal bâillonné, s'élance sur lui en levant les énormes clefs.

— Je t'aurais sauvé, dit-il, mais puisque tu cries...

— Attendez! s'écrie le geôlier : si j'eusse voulu crier au secours ne serais-je pas libre? il y a une sentinelle au bas de l'escalier.

Robert stupéfait laisse échapper les clefs et attend la fin de ce discours étrange.

— Vous êtes un adroit et brave garçon, sauvez-vous donc, mais ne me perdez pas; vous pouviez m'ôter la vie pour assurer votre fuite; je vous remercie de ne m'avoir pas tué sur la place.

Cette humanité vous fait honneur.

En récompense, un conseil : ne vous sauvez pas par les couloirs, vous seriez pris par les rondes.

Ne descendez pas par la cour, il y a un guichet au travers duquel on examine les visages. Vous n'avez qu'un seul chemin : celui-ci!

Et il montra au jeune homme, d'un mouvement de sa tête, la fenêtre qui donnait sur un fossé profond de cinquante pieds.

— Tu veux que je me tue! dit Robert; c'est un piége.

— J'eusse crié au secours, vous étiez bien plus tôt tué.

Pour un amateur de la liberté, vous n'êtes guère industrieux, découpez votre matelas.

— Jamais je ne ferai avec une corde de cinquante pieds.

— C'est vrai; mais il y a ceux de vos amis.

— Mes amis!

— Est-ce que vous n'avez pas mes clefs pour leur ouvrir? lisez sur la clef le numéro des cachots.

— Brave homme! s'écrie Robert en se jetant au cou du geôlier, tu es un Dieu pour moi... je serai reconnaissant.

Et il se préparait à le détacher.

— Êtes-vous enragé? s'écria l'homme; voulez-vous bien me renchaîner tout de suite? est-ce que vous voulez me perdre? attachez-moi plus solidement, serrez! vous voyez bien que je dois paraître avoir subi la violence; serrez, vous dis-je!

— C'est vrai, c'est vrai, dit Robert.

Et il courut aux portes de ses amis, situées à l'étage inférieur; là il ouvrit et serra dans ses bras les compagnons de son malheur.

Ils montèrent en haut, déchiquetèrent leurs matelas, en firent une corde de la longueur nécessaire, descellèrent, avec la clef la plus forte, un barreau de la fenêtre et ayant tous rendu grâce à ce brave homme, ils se préparèrent au départ.

— Si l'on me pend, leur dit-il, ayez soin de ma femme et de mes enfants!

— Cette parole m'attache ici! répondit Robert; vous courez risque de la vie...

— Allez donc! enfants, sauvez-vous; mais non, rattachez le bâillon, que je ne puisse plus crier. A propos, verrouillez la porte, afin qu'on perde un peu de temps à l'enfoncer; cela vous aidera... Je m'appelle Simon, j'ai été huguenot... hélas! on m'a fait abjurer.

— Simon! Je te promets une reconnaissance éternelle.

Et Robert attacha le mouchoir plus convenablement, puis il se glissa le long de la corde, lui troisième, et s'enfuit.

Le lendemain, à neuf heures le cardinal de Lorraine se promenait dans les beaux jardins d'Amboise avec le connétable, lorsqu'un paysan se présenta au château et témoigna vouloir remettre une lettre à Son Excellence.

Le cardinal lut ce billet et pâlit.

— Qu'avez-vous, monsieur? dit le connétable.

— Tenez! oh! les misérables.

Le connétable lut ces mots :

A MESSEIGNEURS LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCY ET LE CARDINAL DE LORRAINE.

« La fuite de vos prisonniers nous a causé une grande douleur, par le chagrin que nous savions qu'elle ferait à Votre Eminence et à Votre Seigneurie. Nous nous sommes mis aussitôt à la poursuite des fuyards, et, dès que nous les aurons pris, nous ne manquerons pas de vous les renvoyer bien accompagnés.

« *Signé :* ROBERT, SOUCELLES, SAINT-AGNAN.

« A propos : délivrez un peu votre gardien, qui doit être fort mal à son aise en prison, s'il n'est pas étouffé. »

Le connétable, furieux, froissa la lettre dans ses deux mains et courut, malgré la pesanteur des ans, à la tour, léger comme un jeune homme.

Il trouve le fils du geôlier, enfant de dix ans, qui se désolait de n'avoir pas vu rentrer son père.

Les sentinelles placées à l'étage supérieur n'avaient pas été relevées et juraient qu'elles allaient se relever elles-mêmes.

Le connétable, suivi d'une poignée de gentilshommes et de soldats, parvient à l'étage qu'habitaient Soucelles et Saint-Agnan, dont il trouva les cachots parfaitement fermés, mais vides.

Il vient à celui de Stuart, où, dès les premiers coups dans la porte, on entend gémir sourdement; la porte cède aux coups de hache, et l'on trouve le malheureux geôlier, demi-mort, feignant de ne plus pouvoir crier.

On le détache, on le questionne, on le rudoie.

Il raconte la scène de la veille, les menaces qui lui ont été faites, la hardiesse des fugitifs, et prouve que le complot était habilement tramé.

Le connétable savait de quoi Robert Stuart était capable. Le récit du geôlier ne l'étonna pas.

Au lieu de soupçonner cet homme de connivence, il le plaignit et murmura qu'il était heureux d'avoir eu la vie sauve.

Un mois après, Simon bêchait la terre d'un petit jardin qu'on lui avait concédé près de l'esplanade, lorsqu'il sentit une assez vive douleur à la jambe, et reconnut qu'il venait d'être frappé par un corps assez pesant.

Il ramassa le projectile avec une émotion facile à comprendre : c'était une bourse très-bien garnie.

Simon, en se penchant sur le talus pour voir d'où venait ce présent, n'aperçut plus qu'un cavalier qui disparaissait au loin dans un tourbillon de poussière.

Sept ans après, le 10 novembre 1567, le connétable de Montmorency, fatigué des plaintes des Parisiens, qui l'accusaient de s'entendre avec l'amiral Coligny, son neveu, et de n'oser, par cette raison, aller combattre les huguenots qui tenaient la plaine Saint-Denis jusqu'à Poissy, sortit de Paris avec ses troupes, disant aux bourgeois que ce jour ferait preuve de sa fidélité, et

qu'on ne le reverrait plus que mort ou victorieux. Cependant l'armée ennemie, assemblée à Saint-Ouen, se préparait à bien recevoir les agresseurs. On voyait les chefs parcourir les rangs des huguenots et leur parler au nom de la religion et de l'honneur.

— Vous voilà, Robert! dit le prince de Condé, enfin! c'est un jour de bataille, vous devez être heureux!

— C'est un jour de vengeance, monseigneur, dit Robert, qui fourbissait, avec le plus grand soin, un de ses pistolets.

— Est-ce un beau coup que vous méditez là? demanda le prince.

— Un coup victorieux, monseigneur.

— Allons, faites, et que Dieu vous seconde!

Robert s'inclina respectueusement, chargea son pistolet avec une précaution extrême, et y introduisit une balle mâchée en tout sens, puis il remit l'arme meurtrière dans l'arçon.

Le moment de la charge étant venu, il se comporta en brave, mais on voyait qu'il cherchait dans la mêlée d'autres ennemis que des ennemis vulgaires.

Déjà le maréchal, fils du connétable, avait enfoncé les huguenots à l'aile qu'il avait en face, mais le corps d'armée du connétable fut enfoncé lui-même, et ce vieux guerrier, dans un moment si critique, fit le devoir d'un simple soldat.

Il tira l'épée, et abattit quelques huguenots. Mais la victoire était impossible, les catholiques commençaient à fuir.

Le connétable vit arriver le moment fatal où il serait forcé de rendre l'épée qu'il maniait encore avec une vigueur désespérée, malgré son sang qui coulait par cinq blessures.

Tout à coup un cavalier fend les rangs, écarte huguenots et catholiques, et pousse jusqu'au connétable, si remarquable par ses armes dorées, aux fleurs de lis de son écharpe.

Arrivé à quatre pas, le cavalier arrête brusquement son cheval, et tire un pistolet de ses fontes, puis il couche en joue Montmorency avec la lenteur d'un homme qui ne veut pas perdre son coup.

— Holà! s'écrie le connétable, ne me reconnais-tu pas?

— C'est parce que je te reconnais, Montmorency, que je ne veux pas te manquer. Tu reconnais bien aussi Stuart, j'espère, et tu sais tout le sang que tu m'as coûté. Tiens donc, voilà pour me venger, moi et mes braves amis d'Amboise.

Et il lâcha la détente au moment où le connétable, en habile combattant, faisait tourner son cheval pour éviter le coup et tirer à son tour; la balle le frappa dans les reins, il tomba aussitôt, mais il avait tiré aussi, et Stuart fut blessé au visage.

Voyant les amis du connétable s'empresser, il tourna bride, s'enfuit, et alla combattre avec ses compagnons.

Toutefois ce fut en vain, car la bataille avait été gagnée par le maréchal, fils du connétable, et la déroute des calvinistes était complète.

A la bataille de Jarnac, un an plus tard, Robert Stuart ayant vu le prince de Condé tué en trahison par Montesquiou, car il était prisonnier et avait la cheville du pied brisée d'un coup de pied de cheval, se laissa prendre après avoir fait une résistance surhumaine.

Il fut amené au camp, où déjà Soucelles et Saint-Agnan, blessés assez légèrement et prisonniers aussi, l'accueillirent par des compliments de condoléance.

— Qui donc est-il? demanda un catholique

Mais Soucelles et Saint-Agnan se gardèrent bien de répondre.

La défiance était éveillée, on regarda Robert de plus près, et un soldat, qui l'avait vu tuer le connétable, le reconnut à la blessure qu'il avait reçue à Saint-Denis.

Tout désarmé, tout rendu qu'il était, on se jeta sur lui aussitôt et il fut criblé de coups de poignard.

— Souviens-toi de Montmorency! lui dit-on.

Robert jeta un dernier regard sur ses amis qu'on avait peine à contenir, et ce regard fut éloquent.

— Prenez garde, répondit-il à ses assassins, qu'on ne vous dise un jour : Souviens-toi de Robert Stuart!

Et il expira en les appelant lâches.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS CHARLES IX, HENRI III ET HENRI IV.

PRISONNIERS CONNUS : Le duc d'Alençon. — Henri, roi de Navarre. — Le maréchal de Montmorency. — Le maréchal de Cossé-Brissac. — La Môle. — Coconas. — Saint-Léger. — GOUVERNEUR : Beaulieu.



aintenant que le donjon a paru sous son véritable jour, et qu'il a conquis à jamais son titre de prison d'État, nous allons en donner une description aussi exacte qu'il est possible de le faire d'après les documents authentiques et les vestiges du passé ; car le donjon n'est aujourd'hui qu'une vaste ruine, où l'œil le plus exercé retrouve à peine des souvenirs dans les décombres et la poussière.

On expliquera plus loin, en parlant du donjon tel qu'il est de nos jours, cette transformation et ces ruines. Nous allons nous borner à dire pour le présent ce que fut le donjon jusqu'au commencement du dix-huitième siècle.

Là, comme on le voit, nous emprunterons les crayons de l'histoire, et d'après ce dessin effacé nous reconstruirons en idée la fameuse prison des vieux rois.

Cette gigantesque châtellenie était composée de neuf tours d'une grande élévation et d'une épaisseur considérable Une dixième les dominait : celle du donjon, qui était le manoir royal.

Ces tours ont été rasées sous le règne de Napoléon, à l'exception d'une seule, qu'on voit encore, et qui sert de pavillon d'entrée au château moderne. On entrait dans le donjon proprement dit par deux ponts-levis rarement baissés ; l'un fort étroit, pour les gens de pied ; l'autre fort grand, pour les voitures.

Une fois sous le guichet, on se voyait entouré de murailles énormes, et l'on se trouvait au pied du donjon.

Là une seule entrée, avec deux sentinelles et trois portes : celle qui communiquait au donjon ne pouvant s'ouvrir, ni du dedans ni du dehors, que par l'entremise du porte-clefs ou du sergent de garde ; l'un sans l'autre n'eût pu y réussir.

Là commence l'escalier qui mène aux tours, et trois portes fermaient encore cet escalier.

Il y avait quatre tours, une à chaque angle, et elles communiquaient entre elles par le moyen de salles très-vastes également fermées d'une porte épaisse et ferrée.

Chaque tour n'ayant que quatre étages, uniformément distribués, la description sera simple ; à chaque étage une salle de trente pieds de long sur quinze à dix-huit de large.

Aux quatre coins de cette chambre, quatre petites cellules formant cabinets ; c'étaient les cachots des prisonniers. Pour entrer dans un de ces cachots, trois portes se présentaient ; la dernière, celle de l'intérieur, était doublée de fer.

Quatre meurtrières, longues et étroites, laissaient venir le jour et l'air chez le prisonnier. La forme de ces meurtrières rappelle celle de la Bastille, un pied et demi à l'orifice intérieur, six pouces à l'extérieur.

Quant aux portes, dont quelques-unes subsistent encore, chacune est armée de deux serrures, de trois verrous, d'énormes valets pour les empêcher de couler, et s'ouvre en travers de celle qui la suit, de sorte que la seconde barre la première, et la troisième la seconde.

Telle est la fermeture de ces prisons dont les murs ont seize pieds d'épaisseur et les voûtes plus de trente pieds d'élévation.

Ces chambres sont moins grandes que l'étaient celles de la Bastille, et ont quelque chose de moins lugubre. Elles sont pavées de briques placés sur l'épaisseur, et les voûtes ornées de filets de pierre formant rosace au centre de l'ogive.

Des barreaux de fer éloignaient en dedans le prisonnier des meurtrières ; ces barreaux croisés se traversaient avec l'art que nous avons remarqué dans les ferrements de la Bastille, et interceptaient toute espèce de communication possible avec le dehors, car on passerait difficilement la main au travers des premiers.

La plupart des fenêtres donnaient sur les cours ou les jardins du donjon, excepté trois chambres qui étaient sur l'enceinte élevée sur la crête des fossés et au-dessus desquelles se promenaient les sentinelles.

La nuit, les soldats du corps de garde rentraient en dedans ; les ponts étaient levés, les portes des tours fermées et verrouillées, les chambres des prisonniers l'étaient à toute heure du jour et de la nuit, et leurs clefs déposées avec toutes les autres dans les mains d'un officier qui entrait et sortait avec la garde et n'avait aucune juridiction dans le donjon.

Deux sentinelles étaient posées de manière à pouvoir veiller sur toutes les faces du carré que flanquent les tours. Une ronde passait toutes les demi-heures sous les fenêtres et faisait matin et soir, avant l'ouverture et la fermeture des portes, le tour des fossés où les porte-clefs même ne pouvaient pénétrer sans un ordre exprès, de peur que l'on n'y trouvât des lettres ou des objets jetés par les prisonniers auxquels un secret profond aurait été imposé ; tel que celui du Masque de fer, par exemple.

Toutes ces précautions n'empêchaient pas que les sentinelles du dehors n'eussent la consigne d'ordonner aux passants de détourner les yeux de dessus le donjon.

On craignait qu'un signal, placé à l'une des fenêtres, n'indiquât à un ami ou à un parent fidèle, la demeure dans laquelle gémissait le prisonnier ; en sorte que depuis la pointe du jour les factionnaires ne cessaient de répéter : *Passez votre chemin.*

Les chambres des prisonniers étaient, disons-nous, séparées par une vaste salle ou pièce du milieu servant de passage pour aller aux quatre tours qui ceignaient le corps de logis principal, et où les prisonniers se promenaient alternativement quand la pluie ou des ordres contraires les empêchaient de descendre au jardin ou au préau.

Une de ces vastes pièces servait autrefois de cuisine.

Celle du premier étage, célèbre dans les fastes de la barbarie, s'appelait *Salle de la question ;* on y voit encore des siéges de pierre destinés à placer les malheureux qui attendaient la torture ; des anneaux de fer scellés dans les murs, et qui servaient à assujettir leurs membres au moment du supplice, entouraient ces siéges de douleur.

Dans certains cachots, privés d'air et de lumière, il y avait encore des lits de charpente sur lesquels on enchaînait ceux à qui l'on permettait de se livrer à quelque moment de sommeil dans l'intervalle de deux questions. On verra plus loin ce que sont devenus aujourd'hui les appartements et les cachots.

De la cuisine on passait dans une espèce de cachot au rez-de-chaussée, qui fait frémir.

A la lueur d'un jour faible et terne, on découvre contre la muraille un lit creusé dans la pierre, où l'on jetait un peu de paille, sur laquelle couchait la malheureuse victime.

Des anneaux de fer, correspondant en dessus et en dessous, indiquent que le patient était enchaîné circulairement.

Au pied de ce lit de douleur se voit l'ouverture étroite d'une fosse d'aisance, le seul endroit de ce cachot où les liens du prisonnier lui permissent d'atteindre.

Nous ne parlerons pas des souterrains, ou *in pace*, que les historiens et les chroniqueurs ne mentionnent pas dans leurs descriptions.

Vincennes est comme le Tartare des anciens, il s'étend sous terre en profondeur, autant qu'il s'élève dehors en hauteur.

Que de victimes ont passé, se sont éteintes et ont été oubliées dans ce vaste étouffoir de la tyrannie du moyen âge !

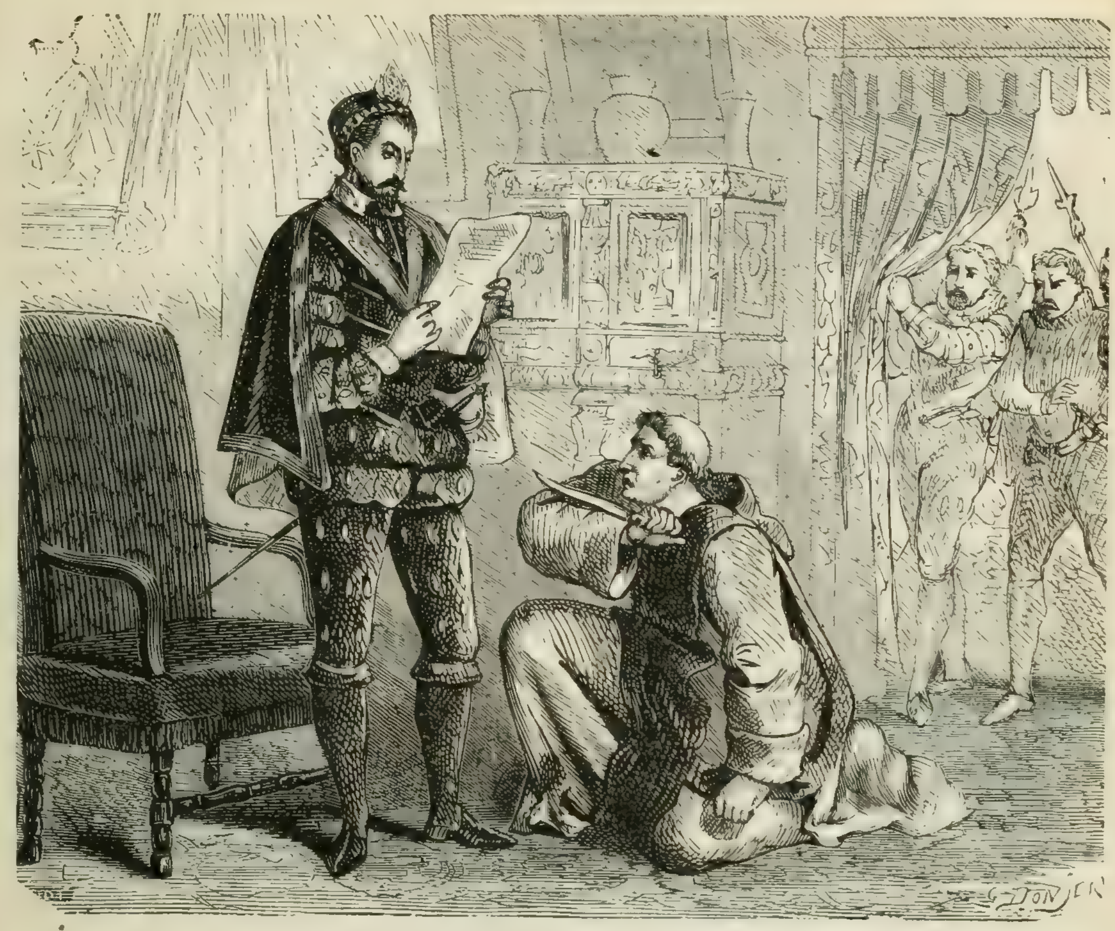
Passons aux seuls endroits où l'on puisse respirer librement dans le donjon.

Le sommet, espèce de la lanterne fort petite au haut de la principale tour, est remarquable par la chaleur brûlante et le froid rigoureux que devaient éprouver tour à tour les infortunés habitants.

Ce séjour était comparable aux affreuses calottes de la Bastille.

Dans un aussi mortel séjour une chappelle était nécessaire.

Il fallait que le prisonnier pût recevoir vite l'absolution des crimes qu'on lui faisait si rudement expier.



Mort de Henri III.

On y pénètre donc par trois cellules toutes fermées d'une double porte, dans chacune desquelles on plaçait un prisonnier pour entendre la messe.

La chambre de l'aumônier, autre prison dans laquelle, au moins, il était libre, inspire la tristesse et l'effroi. On lisait au-dessus : *Carcer sacerdotis*, prison du prêtre, ce qui justifie le commentaire que nous venons d'en tracer.

On en déduit aussi que le prêtre, tant qu'il exerçait ses fonctions, ne pouvait communiquer au dehors.

Un escalier à noyau, fort étroit, composé de deux cent soixante-cinq marches très-hautes et à chaque pas obstrué par des portes rigoureusement fermées, conduit à la plate-forme, d'un beau travail.

Rien n'est changé dans cet endroit, le seul peut-être qui n'ait pas été usé parce qu'on y était moins malheureux. On y jouit d'une vue immense et très-variée.

La coupe des pierres qui forment la terrasse cintrée est fort habilement conçue.

A l'un des angles de la terrasse s'élevait, à une hauteur assez considérable, une guérite ou donjon bâti en pierre, d'une délicatesse surprenante.

Dans la même tour était la chapelle qui a servi jadis d'oratoire aux rois de France.

Un puits creusé dans l'intérieur donnait l'eau nécessaire, et une grande cour avec de petits jardins en faisait l'ornement. Le petit parc entouré de murs servait de promenade particulière.

Les rois avaient un pont-levis jeté sur les fossés, pour y passer du donjon sans faire le tour de l'édifice.

Excepté le pont, tout subsistait encore parfaitement conservé en 1807.

En voyant les fossés, les tours, les doubles et triples portes garnies de fer, on ne conçoit pas que l'industrie humaine ait jamais pu rien inventer de plus rigoureux

pour surmonter les obstacles qui s'opposaient à la liberté des prisonniers ; il eût fallu, se dit-on, en considérant tant de précautions barbares, plus que le génie humain et la force que donne l'amour de l'indépendance.

Cependant plusieurs détenus s'en sont échappés ; sur les murs subsistèrent longtemps et subistent peut-être encore quelques-uns des témoignages irrécusables qui prouvent l'horreur de ce séjour ; les prisonniers ont écrit leurs pensées à Vincennes comme à la Bastille.

N'oublions pas de mentionner la galerie extérieure qui règne en saillie autour du bâtiment, et qui permettait un service actif pour la surveillance du dehors.

Les fossés du donjon sont profonds d'environ quarante pieds, larges de vingt, et revêtus de pierre de taille. Ce revêtement est à pic, et vers le haut, il règne une corniche, ou plutôt un talus, qui saille tellement en dedans, qu'il faudrait se renverser pour le franchir.

Si l'on était parvenu dans les fossés, et qu'on n'eût pas d'intelligence au dehors, on était aussi sûrement renfermé que dans les tours.

L'architecte de la Bastille avait négligé ce perfectionnement, car nous avons vu les prisonniers libres, une fois qu'ils étaient parvenus à descendre dans le fossé.

En outre de cette saillie qui ferme le fossé on trouvait une galerie couverte bordée de meurtrières.

Cette physionomie du donjon est un portrait fidèle.

Les Parisiens aimeront à le reconnaître, en considérant de près les vieux murs gris, rongés par la mousse, et les fenetres béantes encore, sans barreaux et sans vitres.

Il nous reste à esquisser le régime intérieur de cette prison. Les règlements furent d'abord très-peu suivis.

Louis XIII fut un grand réformateur pour le donjon, car Richelieu en savait long sur toutes choses et particulièrement sur les nécessités de la prison (1).

Les prisonniers étaient ordinairement au nombre de douze, ce qui se comprend, puisqu'il n'y a que douze chambres ; mais souvent il en fut renfermé jusqu'à trente, et ce nombre même fut dépassé.

Comme le secret était un des objets les plus importants dans les prisons d'État, on crut devoir y intéresser fortement ceux qui en avaient la garde, en rendant leurs places très-lucratives, et comme peu importait que les prisonniers fussent malheureux, pourvu que les geôliers fussent discrets, on avait chargé ceux-ci de la nourriture des détenus.

On peut consulter le tarif de la Bastille pour la nouriture et l'entretien des prisonniers.

Le donjon de Vincennes, prison plus salubre et d'une vue plus agréable, semble avoir fait payer ces avantages aux détenus.

Le roi ne passait que six francs par jour au commandant, pour un prisonnier qui coûtait dix livres par jour à la Bastille. Cette distinction, toutefois, ne concernait que les détenus sans importance, car pour les grands, les tarifs de la Bastille régissaient aussi le donjon.

Nous répéterons ces tarifs, par égard pour ceux qui ne les auraient pas lus dans la Bastille :

Un prince du sang coûtait cinquante livres par jour ;

Un maréchal de France, trente-six livres ;

Un lieutenant général, vingt-quatre ;

Un conseiller au parlement, quinze ;

Un juge ordinaire, pretre, financier, capitaine, haut employé, dix livres ;

Un gros bourgois, un avocat, cinq livres ;

Un petit bourgeois, trois livres ;

Un garde, un valet, deux livres dix sols.

On parle de diminutions qu'aurait subies ce tarif en certaines occasions ; on cite l'exemple d'un pauvre libraire qui n'aurait eu que quatre sols par jour, et auquel, sur des réclamations, le roi aurait accordé vingt sols ; nous admettrions volontiers cette remarque, parce que l'histoire de la Bastille fait mention d'un abbé Dubois, auquel on n'avait rien alloué, et qui vécut d'aumônes dans la prison.

Avec les six livres d'ordinaire, le prisonnier pouvait être fort bien traité.

Le commandant retenait, disait-il, le prix de trois cordes de bois pour le chauffage, et n'en fournissait que deux. Il donnait une chandelle par jour au detenu, et cette chandelle en hiver était bien insuffisante. D'ailleurs elle ne coûtait qu'un sol.

Le blanchissage, donné à l'entreprise, revenait à peu de frais, puisqu'on fixait au prisonnier la quantite de linge à user par

semaine. Une demi-livre de tabac en poudre était allouée par mois à chaque détenu. Cette consolation, précieuse pour certaines gens, n'eût-elle pas dû être commuée pour d'autres en une faveur équivalente?

Quant à ce bois de chauffage limité à deux cordes, les porte-clefs savaient en réduire l'usage à une corde au plus. Ils ne chauffaient les chambres que deux fois par jour, le matin en entrant chez le détenu, et à l'heure du dîner ou du souper. Si les morceaux de bois n'étaient pas plus gros au donjon qu'à la Bastille, ce chauffage devait être bien mesquin!

Pour beaucoup de prisonniers tarifés à six livres, on admettait un supplément de dépenses, pourvu que leur bourse en fît les frais.

De bons repas à plusieurs services charmaient les ennuis du prisonnier moyennant un louis par jour. Vins fins, liqueurs, provisions de sucreries et épices étaient admis aux honneurs du règlement, et les excès de table ne furent jamais défendus aux riches, dont la tête pouvait s'exalter à la fin du repas sans inquiéter le roi, tant les murailles étouffaient sûrement les cris et absorbaient les fureurs de l'ivresse.

Quant aux pauvres ou à ceux qui se contentaient de la pension payée par le roi, voici quel était leur ordinaire:

Pour les jours gras, un morceau de bœuf ou de mouton bouilli, une entrée, une demi-bouteille de vin et une livre de pain, composaient le dîner. L'entrée était de pâtisserie tous les jeudis, et ce jour-là, on ajoutait deux pommes ou un biscuit pour dessert. A souper, un rôti et une entrée, avec une livre de pain et une demi-bouteille de vin.

Toute viande était viande de boucherie; jamais, excepté aux quatre grandes fêtes, il ne paraissait de volailles sur la table.

Quant aux jours maigres, la nourriture n'était guère plus variée, chaque ration était de deux plats de légumes, ou de deux harengs et d'un morceau de raie.

Les détenus nourris à leurs frais (c'était une condition de certaines captivités, comme celle de l'abbé Dubois dont nous parlions plus haut) payaient trois livres par repas et n'étaient pas mieux traités.

Il y a loin de ce redoublement de sévérité du roi, à la licence des somptueuses tables de détenus privilégiés; mais, nous l'avons dit dans la Bastille, le roi faisait porter ses corrections sur le moral et la bourse de ses sujets. Il en résulte que de certaines têtes un peu mutines eussent couru le risque de mourir de faim en ne payant pas leur pension.

Chaque prisonnier avait l'usage de quatre serviettes et deux torchons par semaine, une paire de draps par mois.

Jamais un détenu ne touchait à un couteau, et une fourchette d'étain servait à découper ou plutôt à déchiqueter la viande trop rebelle aux doigts et aux ongles.

Le dîner sonnait à onze heures du matin, le souper à cinq heures.

Grâce à cette distribution, les repas intermédiaires étaient supprimés, et un malheureux mal rassasié par le souper maigre, restait dix-huit heures sans nourriture.

Il y avait tous les ans une visite du lieutenant de police. Ce magistrat trouvait chez le commandant un splendide repas qui lui faisait voir plus régulières toutes les mesures qu'avait prises le gouverneur du donjon.

Lorsqu'il s'extasiait sur le mérite culinaire des gens du gouverneur :

— Monsieur, lui disait-on, notre cuisinier est celui des prisonniers.

— Ils ne sont pas à plaindre, alors, disait le magistrat tout bouffi de cette hilarité que provoque un bon repas, et il ne s'arrêtait pas à réfléchir que, si le cuisinier était le même, les mets et les ingrédients différaient beaucoup.

Sous cette favorable influence, il montait aux tours et y restait à peine une heure; on ne lui montrait qu'un certain nombre de prisonniers qui, ne voulant pas perdre un temps précieux à demander une amélioration dans leur traitement. se hâtaient de réclamer leur liberté. Cette réclamation obtenait toujours la même réponse : — *Nous verrons. — Le roi jugera.*

La seule visite particulière qu'il fût permis aux détenus de recevoir était celle du confesseur. Et encore on sait, par nos révélations sur la Bastille, combien un prisonnier pouvait peu compter sur le secret.

Un confesseur de prison d'État n'était souvent qu'un délateur appointé.

Le chirurgien-major n'entrait qu'avec un porte-clefs, qui avait droit et ordre de ne pas souffrir qu'il parlât au prisonnier d'autre chose que de sa santé; le temps de la visite était encore sévèrement compté.

Les porte-clefs servaient les prisonniers et les enfermaient. Pour les garder, il y avait des sentinelles, des officiers et des espions.

On pouvait, comme à la Bastille, obtenir en de certaines occasions la société d'un domestique à soi, pour lequel on payait une pension de neuf cents livres.

Écoutons maintenant le récit d'un prisonnier qui parle d'après ses impressions :

« C'était ordinairement la nuit qu'on introduisait un prisonnier dans la forteresse.

« La faible lueur d'une lampe sépulcrale éclairait ses pas.

« Deux conducteurs guidaient sa marche.

« Des verrous sans nombre frappaient son oreille et ses regards.

« Des portes de fer tournaient sur leurs gonds énormes, et les voûtes retentissaient de ce bruit effrayant.

« Un escalier tortueux, étroit, escarpé, allongeait le chemin et multipliait les détours.

« On parcourait de vastes salles ; la lumière tremblante qui perçait dans cet océan de ténèbres laissait apercevoir partout des cadenas, des barres de fer et des grilles, et augmentait l'horreur d'un tel spectacle.

« Le malheureux arrivait enfin dans son repaire. Il y trouvait un grabat, deux chaises de paille, et souvent de bois, un pot presque toujours ébréché, et une table sale et dégoûtante.

« Le commandant ordonnait alors aux porte-clefs de fouiller le nouveau venu, et leur en donnait l'exemple en commençant lui-même, afin qu'ils le fissent avec plus de zèle et d'exactitude.

« Le malheureux patient était dépouillé de tout ses effets : argent, montre, bijoux, dentelles, portefeuille, couteau, ciseaux, tout lui était enlevé. Ensuite il recevait une injonction laconique et hautaine de ne pas se permettre le bruit le plus léger.

« — C'est ici, lui disait-on, la maison du silence.

« Après qu'on avait été fouillé avec le plus grand soin, vous attendiez que le gouverneur décidât de votre sort, c'est-à-dire de la vie qu'on vous réservait.

« Si le papier et les livres vous étaient interdits par ordre supérieur, rien ne venait vous détourner de vos réflexions, ni distraire l'affreux ennui qui vous consumait.

« Si la permission de lire et d'écrire était accordée il fallait passer par de nouvelles épreuves : il n'y avait pas de bibliothèque spécialement attachée au donjon.

« Le commandant, homme peu lettré d'habitude, n'avait que peu de livres, et les prêtait aux prisonniers favorisés, en sorte que tous les autorisés n'en avaient pas ou les attendaient longtemps, et encore fallait-il que le porte-clefs les demandât vingt fois.

« Quant au papier, on le donnait par cahiers soigneusement numérotés, afin que le prisonnier rendît compte de tous les feuillets, et aucune lettre ne sortait du donjon sans avoir été lue par le commandant.

« Le porte-clefs venait trois fois par jour, plutôt pour espionner ou par nécessité que par prévenance.

« Il semblait toujours un messager d'infortune. Sa physionomie sèche ou insolente, son silence imperturbable, son cœur blasé sur les souffrances, voilà le portrait de la plupart.

« En vain le prisonnier interrogeait-il ; une simple négation était l'unique réponse qu'il recevait : *Je n'en sais rien*, composait l'éternelle formule du porte-clefs.

« Les plus favorisés des prisonniers se promenaient une heure par jour, dans un jardin qui avait trente pas de long, et tête à tête avec leurs porte-clefs, qui ne devaient ni les quitter, ni cesser de les observer, ni leur adresser une parole.

« Dès que l'heure sonnait, on regagnait le donjon.

« Ceux qu'un destin propice rendait à la société, à leurs amis, à leur famille, recevaient, en sortant de la prison, un traitement pareil à celui qu'ils avaient éprouvé en entrant.

« Ils étaient fouillés d'une manière outrageante, et le commandant exigeait du captif sur lequel il exerçait cette dernière indignité, qu'il fît serment de ne jamais révéler ce qui se passait dans cette prison d'État, sous peine d'encourir la colère du roi ; on comprend que cette dernière insinuation rendait les gens plus circonspects que la religion d'un serment arraché par une si cruelle tyrannie. »

Nos lecteurs reconnaîtront dans ces dispositions règlementaires une foule de détails déjà mentionnés dans l'histoire de la Bastille ; mais ils sont nécessaires ici, puisque certaines différences empêchent

que l'analogie ne soit complète entre les deux prisons.

Passons aux bénéfices de cette place de commandant ou de gouverneur du donjon.

Le roi lui passait deux places mortes à six francs. Il avait trois milles livres de fixe ; mais les grands profits de la nourriture et de l'entretien pouvaient monter, avec les indemnités de logement, à cent mille livres.

Le gouverneur a joui longtemps de quatre jardins, l'un desquels contenait cinquante-deux arpents, et pouvait rapporter six mille livres.

Vincennes était une sorte d'épreuve pour les gouverneurs qui montraient là aux ministres tout leur savoir-faire, et pouvaient passer ensuite lieutenants ou même gouverneur de la Bastille.

Cette perspective alléchait encore plus les ambitieux que les émoluments réels de la capitainerie de Vincennes.

Mais nous devons dire que jamais le donjon n'a reçu moins de douze prisonniers depuis 1620, et que souvent il en reçut trente, dont beaucoup d'officiers prisonniers de guerre qui faisaient grosse dépense, et gonflaient de leur prodigalité la bourse des gouverneurs.

Bien peu de prisonniers à deux livres dix sols sont entrés à Vincennes ; nous verrons qu'il en est entré beaucoup à vingt-quatre, à trente et à cinquante livres.

Après cet aperçu indispensable du donjon, nous allons en continuer l'histoire.

Ce n'est guère que sous Richelieu qu'il a reçu ces règlements. Mais on remarquera que, faute de documents certains, nous nous sommes abtenus de tout détail qui ne fût pas topographique. Le donjon de pierre a été seul immuable.

Pendant les troubles que les guerres de religion entretenaient en France, Catherine de Médicis, craignant que son fils, Charles IX, ne fût détrôné par les protestants ou dominé par les catholiques, fit emprisonner au donjon les maréchaux de Cossé-Brissac et de Montmorency, que nous avons vus renfermés ensuite à la Bastille.

Elle arrêta, par ses ruses et ses tentations, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, compétiteurs redoutables du trône de France, et les retint à Vincennes dans une réelle captivité.

Seulement, comme dit l'historien, la reine pouvait craindre la faiblesse des murailles et des portes contre des princes si grands et si vaillants, elle peupla le château de Vincennes de demoiselles et de dames de qualité dont la beauté retint Henri de Navarre et le duc d'Alençon beaucoup plus solidement que n'eussent fait des chaînes.

Enfin Charles IX, roi sombre et miné par les remords, vint expirer à Vincennes, rendant par tous les pores le sang qu'il avait fait verser en 1572.

Ce prince avait vingt-cinq ans moins un mois. Il eût été grand roi, grand législateur et honnête homme, sans l'éducation que lui donna le maréchal de Retz, et la corruption que développa en lui Catherine, sa mère, l'un des esprits les plus pervers qui aient paru dans le monde.

Lorsqu'il fut près de la mort il appela *son frère ;* Catherine crut qu'il s'agissait du duc d'Alençon, et le fit venir.

Mais Charles se retourna du côté du mur en répétant *mon frère.* Catherine devina alors qu'il désirait voir Henri roi de Navarre, et craignit que le mourant ne fût tenté de disposer, en faveur de ce prince, d'une régence convoitée par tous les grands.

Le fils favori de Catherine, Henri, roi de Pologne (plus tard Henri III), était absent ; le roi de Navarre pouvait se faire un parti si fort pendant l'interrègne, que l'on fût obligé de lui retirer le pouvoir par la violence.

Elle dépêcha donc à Henri, mandé par le roi, un messager qui le prévint du danger qu'il courait s'il acceptait la régence ; il dépeignit toute l'ambition, toute l'audace de Catherine, et ne laissa pas ignorer au prince captif, que, régent aujourd'hui, il serait assassiné demain.

Henri, téméraire quand il s'agissait du trône, ce rêve de toute sa vie, n'écouta pas les conseils du messager.

— Allons près du roi ; Dieu nous aidera pour le reste.

Catherine n'avait plus de ressources. Elle imagina de faire peur plus matériellement à son compétiteur.

Lorsque Henri quitta le donjon pour entrer dans le château, il passa sous une voûte pleine de soldats qui à son aspect croisèrent la hallebarde sur lui et mirent l'épée à la main.

— Le roi veut-il me faire égorger ? dit le

roi de Navarre, un peu ému de cette singulière démonstration.

Et il attendait la mort, quand, fixant ses regards sur le capitaine des gardes, placé derrière les deux rangs de soldats, il le vit sourire et faire signe que le péril n'était pas réel.

Passant alors de la terreur à une joie facile à comprendre, il arriva chez le roi, qui lui demanda pardon des persécutions exercées contre lui, lui recommanda sa femme et sa fille, et mourut presque entre ses bras.

Cependant Catherine ne fit pas rendre la liberté à ce prince et au duc d'Alençon, parce qu'elle voulait attendre que le nouveau roi, à son arrivée de Pologne, fût établi solidement sur un trône bien ébranlé depuis vingt ans.

Un autre officier fut envoyé dans le donjon du duc d'Alençon, qui attendait la mort du roi comme un signal de liberté; cet homme présenta au duc une déclaration de Catherine sur la cause et les résultats de la maladie dont Charles IX était mort.

— Elle craint donc bien qu'on ne l'accuse de l'avoir empoisonné? dit-il... Mais que m'importe! je ne veux pas être roi; qu'on me laisse aller...

— Monseigneur, Sa Majesté la reine ajoute quelques mots à cette déclaration.

— Ah! le post-scriptum... ma condamnation peut-être?

— Non, monseigneur, une simple déclaration que vous allez signer à votre tour, et qui constate que le feu roi a légué la régence à Sa Majesté la reine.

Le duc d'Alençon tressaillit et rendit le papier.

— Je n'y étais pas, dit-il, et je n'attesterai pas ce que j'ignore.

— Alors, monseigneur, Votre Altesse ne tient pas à la liberte.

— Ah! que ne posiez-vous les conditions!

Le messager s'inclina.

— Et si je signe je puis partir, voir mes amis, changer un peu la société qu'on m'accorde ici, et que je commence à trouver monotone?

— Tout ce qu'il plaira à Votre Altesse.

— Je signe.

Et le prince signa en effet avec beaucoup d'empressement.

— Maintenant, dit-il, partons!

— Monseigneur, je vais prévenir Sa Majesté la reine.

— Et mon cousin le roi de Navarrre?

— Sans doute, monseigneur.

Le duc d'Alençon, se réjouissant de sa liberté prochaine, fit quelques préparatifs, et bientôt l'on entendit les chevaux et les gens commandés pour l'escorte.

La nuit tombait.

— Que de monde! dit-il; mon cousin et moi nous fussions bien partis seuls.

— Et l'étiquette, monseigneur.

— Les prisonniers l'oublient vite.

Le duc d'Alençon était aussi aveuglé sur les bonnes dispositions de la reine, que Henri de Navarre l'était peu.

En vrai gascon, subtil et clairvoyant, Henri déclara qu'il préférait le séjour du donjon à toute liberté possible, et que faire sa cour à Sa Majesté la reine, au nouveau roi était toute son ambition.

— Ma chambre, dit-il, est belle; j'ai la vue du bois et des coteaux de Montreuil, je puis sortir dans les cours et les jardins quand il me plaît, les dames d'honneur sont accortes; que me faut-il de plus?

Et il jetait un regard furtif sur l'escorte armée jusqu'aux dents.

— Cousin, vous ne brûlez pas de voir Paris? dit le duc d'Alençon impatient.

— Pas du tout, lui répliqua Henri avec un imperceptible signe d'intelligence qui signifiait :

« Refusez. »

Mais il était trop tard,

L'escorte se mit en marche, les princes étaient sans épée, pressés par tout un escadron de chevau-légers.

On leur enjoignit de ne pas parler, sous peine de la vie.

— Eh! eh! dit Henri au duc, que vous semble de cette liberté-là?

— Silence, monsieur, dit le capitaine, vieux soldat florentin dévoué à Catherine.

— Je comprends, répondit le duc.

En effet, la chose était claire, ou plutôt le devenait. On conduisit ces deux princes au Louvre, où le luxe des barreaux rivalisait avec celui des sentinelles et des postes de Vincennes. Il n'y eut pas jusqu'à l'escadron de dames fringantes et perfides que Catherine lança dès le soir même aux deux captifs.

— Au moins, disait Henri, on prend des précautions, on nous dore la cage.

— Oui, pour que nous y restions plus longtemps.

Mais la captivité des princes dura seulement jusqu'au retour de Henri III, qui réussit à s'échapper de son royaume de Pologne pour prendre possession du royaume de France.

Singulier monarque! assez nul, assez faible, assez corrompu, et que les Polonais avaient demandé comme un Hercule capable de remédier à tous leurs maux!

Henri, arrivé à Paris, reçut froidement les deux princes que Catherine lui presenta, et leur fit grâce.

Mais, libres en apparence, les deux princes étaient plus surveillés que jamais, et le roi avait attaché à leurs pas des espions qui lui rendaient compte de leur moindre démarche.

Catherine résolut aussi de diviser le duc d'Alençon et le roi de Navare par des rivalités amoureuses; puis, comme le roi, prévenu contre son frère, le soupçonnait de vouloir usurper le trône, elle fit tenir des avis si pressants au duc d'Alençon, que ce prince s'enfuit de la cour, rendant par cette folle escapade tout retour impossible, et laissant Catherine maîtresse absolue de l'esprit du roi, que peut-être son frère et le roi de Navarre eussent influencé dans un sens opposé à la politique de cette femme rusée.

La guerre recommença.

Le calvinisme en fut, comme toujours, le prétexte.

Le duc d'Alençon, avec le roi de Navarre, le prince de Condé et Danville, tinrent pour les huguenots; Catherine fit alliance avec les Guise pour faire tête à l'orage, et bientôt tous les partis s'agitant en France, la démocratie commença aussi à prendre place et à lever sa tête, si longtemps humiliée.

La ligue, formée pour l'extinction de l'hérésie, devint, aux mains du duc de Guise, un germe de séditions toujours dirigées dans le sens des intérêts populaires.

Le roi se jeta d'abord dans les bras des ligueurs, mais c'était pour mieux abuser le duc de Guise.

Celui-ci se révolta ouvertement, échauffa le peuple, qui prit les armes et chassa les troupes royales dans la fameuse journée des barricades.

La Bastille s'était rendue aux ligueurs, le donjon se rendit aux mêmes conditions; mais, quelques semaines après, le capitaine Saint-Martin força les ponts, égorgea les sentinelles par une nuit sombre, et replaça l'étendard royal sur le donjon, où il le maintint malgré quinze mois d'attaques et de tentatives incessantes. Pendant ce tenps, Henri III faisait assassiner à Blois le duc de Guise.

Alors le duc de Mayenne résolut de débusquer de ce poste avantageux les troupes du roi, et, pour venger la mort de son frère aîné, il donna un furieux assaut après avoir fait le siége en règle. — Saint-Martin ne se rendit pas, et les ligueurs levèrent le siége offensif, le réduisant à un blocus. Ce fut seulement en 1590 que le duc de Mayenne obtint une capitulation de la garnison.

Pendant ce blocus, le beau couvent des Minimes, retraite favorite de quelques rois, enrichi de leurs dons, fut saccagé et pillé par les Seize, avec leurs compagnies de bourgeois. Il est singulier de remarquer cette profanation, suite d'une révolution dont la cause première était la religion.

Les Seize pillèrent les tableaux, les ornements d'église, croix, chandeliers et vases d'or, avec des bréviaires d'une magnificence inouïe, que Henri III avait fait imprimer à grands frais, et orner de dessins fort beaux pour l'époque. C'était une petite vengeance de ces peuples que le roi avait pressurés si longtemps pour satisfaire des goûts bien éloignés de celui-là.

Quand Vincennes fut rendu par le capitaine Saint-Martin, les Parisiens trouvèrent, dans la chambre du roi, au donjon, deux satyres antiques d'argent doré, soutenant deux cassolettes remplies de parfums.

Les ligueurs, un peu honteux de leur sacrilége expédition des Minimes, crurent s'en justifier en avançant que ces statues étaient des idoles adorées par Henri III, et que par conséquent ce prince était une sorte de Nabuchodonosor.

Il y en eut beaucoup des plus éclairés qui se réduisirent à le faire passer pour sorcier, parce qu'il aimait les cérémonies mystérieuses, se couvrait de reliques bizarres ou d'ossements, et ne sortait quelquefois pas de jour pendant des mois entiers.

La mort de Henri III ne tarda pas à changer la face des affaires, et Henri IV devint roi au moment où les ligueurs, Parisiens bien obstinés, commençaient à jouir en paix de la possession de ce Vincennes qui leur avait coûté si cher.

Henri IV assiégeant Paris voulut aussi

avoir le donjon, et, le 12 juin 1590, un mois après la reddition de ce fort par Saint-Martin, il l'assiégea en personne.

Mais le chevalier d'Aumale accourut de Paris au secours de la forteresse, avec mille arquebusiers et quatre cents chevaux.

Le combat fut rude, et, pris entre la place qui le canonnait vigoureusement, et entre l'armée parisienne toute fraîche et pleine d'enthousiasme, Henri IV fut contraint de faire une retraite fort difficile et fort sanglante : il fallut que Paris se rendît par famine, pour que le donjon appartînt à Henri IV.

Ce fut le 27 mars de l'année suivante.

Dans ces quatre règnes si tourmentés, si mêlés d'assassinats, de batailles, l'histoire emporte le conteur au travers des événements politiques, et le mène tout d'une haleine à ce dénoûment des guerres civiles qui fut la mort du roi Henri IV.

Mais nous ne saurions passer outre sans citer l'un des plus tragiques et des plus mystérieux événements du règne de Charles IX, — la Saint-Barthélemy à part.

Cette captivité du duc d'Alençon et du roi de Navarre avait une cause : c'est que ces princes, voulant se soustraire à la jalousie tyrannique du roi Charles IX, avaient consenti à se faire enlever par les huguenots, à marcher à leur tête, et à renverser le roi. Conspiration insensée, qui n'aboutissait qu'à des déchirements sans profit pour les conspirateurs, car la nation restait toujours immobile dans le conflit de ces ambitions.

On a prétendu que la conspiration du duc d'Alençon était une suite du massacre de la Saint-Barthélemy.

Ce prince, avec le roi de Navarre, aurait résolu de venger l'amiral de Coligny et les autres victimes.

Leurs favoris, la Môle et Coconas, se seraient entremis pour faire réussir la conspiration et enlever le duc d'Alençon du château de Saint-Germain.

Mais comme Catherine de Médicis apparaît ici dans son véritable jour ! comme elle joue avec ces misérables conspirateurs, la rusée Florentine, qui tenait tous les fils de la conspiration ! comme elle dissimule sa fureur, sa haine contre le duc d'Alençon, qui était son fils, et contre son gendre, qui était le roi de Navarre ! De ces soupçons, elle fait des certitudes, avec ces certitudes elle échafaude un procès et se réjouit déjà en songeant qu'elle fera tomber quelques têtes.

Mais il résultait, pour tous les esprits sensés, que la conspiration était une puérile mystification destinée à effrayer le roi Charles IX, que la Môle était un fou, Coconas un brouillon, et leur maître un prince lâche et perfide.

Il s'abrita de la procédure derrière sa qualité, laissa les deux gentilshommes dans les mains des juges, et souffrit qu'on arrêtât les maréchaux de Montmorency et de Cossé, dont il avait imploré la coopération.

Il jouait le rôle que plus tard Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, joua si indignement devant Richelieu, dont il avait peur.

Mais une clarté bien étrange tombe sur ces sombres aventures.

La conjuration fut découverte par Marguerite de Navarre, fille de Catherine, sœur du duc d'Alençon, épouse de Henri, l'un des conspirateurs, et maîtresse de la Môle, l'agent principal de cette intrigue.

Elle-même l'avoue dans ses mémoires, et n'ose taire un pareil fait, parce que ce silence accuserait sa vertu.

Cependant elle savait, en écrivant, que son aveu avait livré à Catherine la tête de la Môle.

« Les huguenots, dit-elle, ayant, après la mort de l'amiral, fait obliger le roi, mon mari, et mon frère d'Alençon, à la vengeance de cette mort (en effet ils avaient gagné mon frère avant la Saint-Barthelemy, par l'espérance de l'établir en Flandre), leur persuadèrent, au retour du roi et de la reine ma mère, de se dérober comme ils passeraient par la Champagne, et de se joindre aux troupes qu'ils trouveraient par-là. M. de Miossens ayant eu avis de cette entreprise, pernicieuse pour le roi et la reine ma mère, et ayant obtenu de Leurs Majestés qu'elles y *mettraient ordre secrètement*, la chose fut conduite si prudemment que ces princes ne purent s'échapper. »

Après cette révélation si positive, comment établirait-on que la reine Marguerite ait eu connaissance de la participation de la Môle au complot ? car la Môle était réellement son favori. Comment aussi Catherine eût-elle cité sa fille comme la dénonciatrice de son frère, de son époux et de son amant?

Mais la Florentine était assez rusée pour se tirer d'un pas plus difficile ; elle profita



Le roi ayant appris les détails de la mort... — Page 85.

d'une querelle survenue entre la Môle et Montmorency, les deux principes actifs de l'entreprise, elle fit manquer leur plan d'évasion, et les fit arrêter comme ils ne se doutaient de rien.

Tandis qu'elle travaillait de son côté à faire peur à Charles IX, pour se vanter de l'avoir sauvé, ce prince, digne fils de l'Italienne, cherchait à se venger ou à se défendre tout seul.

Soit qu'il ait eu quelque rivalité amoureuse avec la Môle, soit qu'il eût pénétré la haine que lui portait toute la maison du duc d'Alençon, il écrivit deux fois à son frère, à la Rochelle, *de faire étrangler son favori la Môle, qui lui déplaisait fort.*

On conçoit que le duc d'Alençon n'en fit rien, et qu'il montra la missive à la Môle. Celui-ci était fier, assez brave de sa personne, et narguait le roi même en plein Louvre.

Imprudent! qui ne savait pas ce que cachaient de furieuse colère les yeux atones et la bouche immobile du jeune héros de la Saint-Barthélemy!

Un jour que la Môle était dans la chambre de la duchesse de Nevers, au Louvre, et causait avec cette dame, maîtresse de Coconas, l'autre favori du duc d'Alençon :

— Vous voilà bien fier de ce que le roi vous a souri ce matin! dit la duchesse à la Môle.

— Peut-être, madame, le roi va-t-il moins me haïr depuis qu'il soupçonne que je pense si souvent à lui.

— Il ne vous aime guère.

— Il n'aime pas Coconas non plus.

— Oh! dit Coconas, il me fuit comme peste depuis la Saint-Barthélemy, et cependant ce jour-là il me caressait.

— Vous avez été un trop bon bourreau, dit la duchesse avec un ton de reproche au travers duquel perçait une secrète admiration. — C'était le vice de cette époque, les hommes étaient féroces, les femmes corrompues, — l'un vaut l'autre.

— Le fait est que j'ai beaucoup travaillé ce jour-là, comme disait le roi lui-même.

— Ah! cela nuira à votre salut, Annibal.

— Au contraire, madame, dit la Môle, cela lui gagnera mille ans de félicité. — Il a tué trente hérétiques.

— Oh! l'horrible cœur!

— Et tué avec raffinement, dit la Môle.

— Oui, ajouta la duchesse, on conte de vous des choses effrayantes, et quelquefois vous me faites peur, Annibal; est-il vrai que vous ayez arraché ces malheureux des mains du peuple en fureur, que vous ayez feint de les sauver s'ils abjuraient, et que, leur adjuration faite, vous les ayez égorgés?...

— Ma foi, oui, madame, c'est vrai; je ne sait pas mentir : c'est un trop grand péché.

— Bel exploit! dit la Môle; il te portera malheur!

— Au contraire cent fois. — Il empêche les bruits absurdes de se propager. — Ne dit-on pas que nous formons une cabale avec M. d'Alençon pour soutenir les huguenots? Juge un peu si je puis figurer là, moi qui ai fait de telles choses!

— Il a raison, dit la duchesse de Nevers en le regardant avec tendresse.

— Il veut vous expliquer ses hauts faits, je le vois, dit la Môle, et je suis importun. — Madame, agréez mes respectueux hommages.

— Où vas-tu donc?

— Chez notre maître; pour le petit conseil que tu sais.

— Va donc, et soutiens notre opinion.

— Ne crains rien. Madame, veuillez dire à Sa Majesté la reine de Navarre qu'une affaire de première importance me retardera tantôt dans le désir que j'ai de lui rendre mes devoirs.

— Sa Majesté sait attendre, dit la duchesse en souriant, quand vous lui donnez de bonnes raisons.

Déjà la Môle se dirigeait vers la porte, quand une vitre de l'oratoire où ils se trouvaient tomba brisée en mille pièces, et un objet assez lourd vint rouler au milieu du parquet.

— Quel est cet insolent? s'écria Coconas.

— Silence! dit la Môle; un papier enveloppe cette pierre... non, c'est une agrafe d'or... l'agrafe de la reine... c'est un message...

Et le jeune homme, développant le billet, se mit à l'offrir à la duchesse avec de feints respects qui excitèrent leur hilarité.

Tout à coup le visage de la duchesse se couvrit d'une mortelle pâleur; elle courut à la Môle, qui franchissait déjà la porte.

— Restez! restez! dit-elle; ils n'oseront peut-être pas venir jusqu'ici.

— Qu'est-ce à dire? interrompit la Môle.

— Lisez, malheureux, lisez vite et fuyez...

La Môle saisit la lettre et murmura :

— L'écriture de la reine Marguerite!...

« Dans un couloir attenant à l'appartement de madame la duchesse de Nevers et qui communique à celui du duc d'Alençon, il y a des assassins qui attende le comte de la Môle. »

— Cela est sérieux, dit Cocanas en mettant l'épée à la main.

— Oui, ajouta la Môle, et si sérieux que je ne désire pas les voir, fût-ce pour les faire pendre, ces assassins qui osent tendre des embûches en plein Louvre.

— Vous allez fuir, vous dis-je, s'écria la duchesse; passez par la fenêtre; cependant je vais aller voir moi-même.

— Oui, et nous verrons beau jeu, bien que dans l'ombre, dit Coconas.

— Je m'abandonne à vous, mes amis; madame la duchesse, veuillez me guider... j'ai peur, n'est-ce pas?... Ah! dites-moi que vous ne vous jouez pas de moi, que ce n'est pas une épreuve.

— Plût au ciel! dit la duchesse fort agitée.

— Adieu donc, je vais m'enfuir de Paris.

— Malheureux! vous nous perdriez; on saurait que vous avec été prévenu. Passez chez la reine Marguerite, selon votre habitude, et ne dites rien à qui que ce soit. D'ailleurs, mauvais ami, vous voyez que

l'avertissement vient d'elle, et vous n'iriez pas la rassurer!

— Oh! madame, vous êtes la bonté, la délicatesse même... Annibal vous remerciera pour moi. Adieu!

La duchesse ouvrit une porte dérobée. poussa la Môle dans un petit escalier que Coconas connaissait bien, et plus tranquille revint dans son oratoire.

— Il faut voir, cependant, disait l'impatient Piémontais.

— Du tout! vous n'irez pas... voulez-vous que, dans l'obscurité, on vous prenne pour la Môle, ou qu'on feigne de vous prendre pour lui?

— Cependant, ce n'est pas vivre.

— Je suis une femme, je suis quelque chose dans ce palais, c'est moi qui vais éclaircir le mystère.

— Marie!

— J'y vais, vous dis-je; restez ici... ne venez que si j'appelle, et retenez bien ceci... attendez que j'appelle! je crois deviner une partie de la vérité...

— Le roi de Navarre, n'est-ce pas, qui, jaloux...?

— Peut-être.

La duchesse ouvrit la porte de son salon, fit signe aux valets de demeurer, se fit suivre d'un vieux serviteur qu'elle avait en affection et traversa le fatal couloir.

Il y avait dans ce corridor six hommes armés qui faisaient cercle autour d'un autre. Ce dernier tenait une bougie allumée dans sa main.

— Vous avez les cordes toutes prêtes, disait-il... n'allez pas le manquer. A six! ce serait honteux... S'il met l'épée à la main, tuez-le à coups d'épée... Qu'on m'en débarrasse... Mais silence; voici des pas... on vient... à vos postes.

Chacun des assassins se rendit à la place désignée et prépara son lacet et son épée.

— Allez! s'écria tout à coup l'homme au bougeoir, qui envoya sa lumière dans la direction des pas qu'on entendait.

Les assassins coururent et s'arrêtèrent tout à coup.

— Qu'y a-t-il donc? que tardez-vous?... Une femme! la duchesse de Nevers!

— Le roi! s'écria la duchesse.

— Oui, le roi. Eh bien, qu'avez-vous, madame? vous êtes émue, pâle; que vous est-il arrivé? que venez-vous faire ici?

La duchesse toute tremblante s'appuya sur un des panneaux de la porte.

— Sire... j'allais... je voulais... Votre Majesté m'impose avec sa sévérité...

Charles IX radoucit sa voix et fit un signe à ses hommes qui cachèrent leurs cordes... Mais le mouvement de l'un d'eux fut plus brusque et attira les regards de la duchesse.

— Le duc de Guise, murmura-t-elle.

— Vous alliez donc, madame?... poursuivit le roi.

— Chez la reine Marguerite... sire.

— Et vous quittez vos hôtes?...

— Quels hôtes... sire?

— M. Coconas... M. la Môle.

— Sire, M. la Môle est parti voilà longtemps par mon jardin, et il est à cette heure chez la reine de Navarre, où je vais le rejoindre avec M. Coconas, qui m'attend au bas des degrés.

Le visage de Charles devint livide de fureur; il mordit ses lèvres jusqu'au sang et crispa ses poings. La duchesse le salua profondément et continua sa route.

— Allons, messieurs, dit le roi, ce n'est pas comme cela que je le tuerai; ce misérable a quelque charme!

La reine mère, tant pour éviter une seconde colère du roi et lui épargner le tort de tuer un homme encore innocent, que pour le soustraire aux tentatives de ses ennemis prétendus, le conduisit à Vincennes.

Elle y conduisit aussi son fils d'Alençon et son gendre, roi de Navarre, dans le même coche; mais si dissimulée qu'elle fût, elle ne put réussir à leur faire bon visage.

Dans l'intervalle des deux conspirations, il se fit une assemblée secrète des plus puissants et des plus fidèles serviteurs de M. d'Alençon.

M. le maréchal de Montmorency présidait; la Môle y assista et donna beaucoup de conseils emportés; toutefois il ne fut résolu dans ce conseil rien de pernicieux pour le roi.

Mais on demeura d'accord qu'on empêcherait le retour du roi de Pologne, depuis Henri III, si le roi venait à manquer, et qu'à l'instant de sa mort M. d'Alençon se rendrait maître de Paris et irait dans le parlement se faire reconnaître roi. Monsieur avait tant d'amis et de serviteurs que la chose paraissait praticable.

Mais admirons ici la conduite de la reine mère.

Elle aimait uniquement le roi de Pologne, son fils, et dans la crainte qu'on n'arrachât la couronne à cet enfant de prédilection, elle prévint Charles IX que l'on conspirait contre lui.

Ce n'était pas le présent qu'elle frappait, mais l'avenir.

Toutefois, comme il fallait quelque occasion et quelque prétexte, elle inventa la fameuse idée de l'enlèvement du duc d'Alençon, et d'un seul coup de filet enveloppa les maréchaux, les princes et leurs favoris, la Môle et Coconas.

Elle savait combien Charles IX serait heureux de pouvoir sévir avec une ombre de justice contre ce jeune homme qu'il voulait assassiner la veille sans cause apparente.

Si la Môle eût été plus prudent, s'il eût joué avec la finesse d'un homme qui connaît son adversaire, il fût sorti vainqueur de la lutte.

Mais, au lieu d'agir dans l'ombre, il fit un éclat, et dans ce conseil, tenu à propos de la captivité du duc d'Alençon, il provoqua pour ainsi dire la haine du maréchal de Montmorency et le dégoûta de servir la cause en compagnie de gens si brouillons et si peu respectueux.

On ne croit pas qu'il ait trahi le secret de Monsieur, comme la reine Marguerite avait divulgué celui des huguenots l'année précédente ; mais quoi qu'il en soit, cela vint à la connaissance du roi et de la reine, par une source qui est demeurée cachée et qui laisse planer de graves soupçons sur le maréchal lui-même.

La Môle et Coconas furent arrêtés avec Cosme Ruggieri, Italien et prétendu magicien.

On les mena d'abord à la Conciergerie et ils furent mis en jugement.

La présence de Ruggieri dans cette affaire peut soulever quelque étonnement, lorsqu'on se rappelle qu'il était le compatriote favori de Catherine.

Mais on va voir la reine user envers la Môle et Coconas des moyens absurdes et barbares que nous avons signalés dans le procès d'Enguerrand de Marigny, et au seizième siècle, on retrouvera la peur des sorciers et des nécromanciens à la cour de France.

Une lettre de Catherine de Médicis développe sérieusement cette accusation stupide qui consistait à présenter la Môle comme coupable d'avoir attenté par magie à la vie du roi.

LETTRE DE CATHERINE DE MÉDICIS AU PROCUREUR GÉNÉRAL LA GUESLE, TOUCHANT COSME RUGGIERI, ACCUSÉ D'AVOIR FAIT POUR LA MOLE UNE IMAGE DE CIRE CONTRE CHARLES IX.

« Monsieur le procureur, ce soir on me dit que Cosme ne disait rien ; c'est chose certaine qu'on a fait ce que mon fils d'Alençon aurait sur lui, et que l'on m'a dit qu'il avait fait une figure de cire à qui il a donné des coups à la teste et que c'est contre le roy, et que la dite figure a été trouvée parmi les besognes de Môle. Aussi qu'au logis où il restait à Paris, il a beaucoup de méchantes choses comme des livres et des papiers (5) ; je vous prie en advertir de tout ce que dessus le premier président et le président Hannequin, et me mander ce que Cosme aura confessé, et si la dite figure a été trouvée, et au cas qu'elle le soit, de faire que je la voie.

« Du bois de Vincennes, ce 29 avril 1574.

« CATHERINE. »

AUTRE LETTRE AU PROCUREUR GÉNÉRAL.

« Monsieur le procureur, je vous envoie ce porteur qui est à moy ; il vous dira ce que le lieutenant du prévost de l'hostel luy a dit que Cosme luy dit quand il le prit, et afin qu'il ne change, je luy ai fait redire, et je vous écris icy la même chose. C'est que le dit Cosme, incontinent qu'il fut pris, luy demanda si le roy vomissoit, s'il saignoit encore, s'il avoit douleur de teste, et comment il alloit de la Môle et qu'il l'aimeroit tant qu'il vivroit. Faites-lui tout dire et envoyez querir ledit lieutenant, et communiquez la présente au premier président et au président Hannequin, et que l'on sache la vérité du mal du roy et qu'on lui fasse défaire s'il a fait quelque enchantement pour nuire à sa santé, et aussi, s'il a fait quelque charme pour faire aimer la Môle à mon fils d'Alençon, qu'il le défasse.

« Onze heures du soir.

« Je suis, etc.

« CATHERINE. »

Ne retrouve-t-on pas dans ces deux lettres Catherine de Médicis tout entière?

Timide, vindicative, cruelle, superstitieuse, elle met en avant l'image de cire à laquelle elle ne croit pas, mais on devine qu'elle tremble d'avoir à combattre quelque charme secret. Et le compère Florentin ne joue-t-il pas bien son rôle?

Ce Ruggieri qu'elle veut interroger elle-même, qui n'avoue pas de crimes, mais qui avoue qu'il *aimera la Môle tant qu'il vivra;* cet homme si réservé, qui va demander tout d'abord si le roi vomit, s'il a mal à la tête et s'il saigne.

Est-il une manière plus ingénieuse de demander quels ont été les effets d'un poison? Que le Florentin était digne de s'entendre avec sa compatriote!

Voyons maintenaut comment on exécute les ordres de la reine : M. de Lansac, capitaine des gardes, va nous l'apprendre dans sa lettre au procureur général la Guesle.

« Monsieur, la reine mère du roi me commande que vous donniez si vous plaît bon ordre que qui que ce soit ne parle au prisonnier, mêmement à la Môle, si ce ne sont les juges ordonnés pour faire leur procès, et, qu'ayant entendu que le dit la Môle porte au col quelque chiffre ou caractère, et aux doigts des anneaux, que vous les lui faissiez oster, voir ce que c'est et les garder aussi. Il avait aussi sur lui cinq à six cents escus et des bagues qui sont moyens pour tenter et corrompre les gardes; c'est pourquoi il faut les lui oster et faire bien garder tout comme vous savez qu'il faut faire, qui est tout ce que je vous dirai, sinon que je me recommande à votre bonne grâce.

« Au bois de Vincennes, cette Vigile de Pâques au soir. Votre obéissant et parfait amy, à vous faire service.

« Lansac. »

« Monsieur, la reine mère du roi commande vous écrire que le petit Cosme, nécromancien, que vous savez, a été pris prisonnier et mis entre les mains du prévost de l'hostel, qui a commandé de le vous amener afin de le faire diligemment et incontinent ouyr, et très-expressément examiner par le premier président Boinville, et surtout le faire interroger sur certaines images de cire qu'on dit qu'on a trouvées parmi les besognes de la Môle, ainsi que dit le lieutenant du chevalier du guet, et dont la reine aurait commandé à M. de Bonneuil, fils de monsieur le premier président, d'en avertir monsieur son père pour en savoir la vérité, dont S. M. a grand désir d'apprendre des nouvelles. Si vous en savez, vous me ferez grand plaisir de m'en mander par le porteur, etc.

« Du bois de Vincennes, 26 avril 1574.

« Lansac. »

Tout le procès roule donc sur cette fameuse image de cire fabriquée par Cosme Ruggieri.

Le roi, la reine et les magistrats firent porter toute la charge sur cette magie.

La Môle et Coconas, mis à Vincennes en présence du tribunal, se conduisirent bien différemment.

La Môle nia tout. Annibal de Coconas avoua tout: mais réellement, d'après ses aveux, il n'y avait que des reproches à faire aux deux favoris, et l'exil à infliger au maître.

Coconas ayant donné toutes les explications désirables, fut accusé de lâcheté par ses complices. La Môle, au contraire, qui soutint, même à la question, son innocence et celle de son maître, acquit une grande réputation de bravoure et de probité.

Nous verrons leur mort démentir pour chacun l'opinion publique.

Leurs amours avec les grandes princesses dont nous avons parlé ne les aidèrent en rien.

Ils n'eurent plus de nouvelles de ces dames, qui avaient aimé en eux la beauté, l'élégance, mais qui s'avisèrent de songer à l'opinion publique en face de l'échafaud dressé par Catherine.

La Môle, attaché aux boucles et anneaux et sur le tréteau de la question, dit seulement :

— Messieurs, je ne sais autre chose, sur la dammation de mon âme! Je ne sais autre chose devant le Dieu vivant! vrai Dieu éternel! je ne sais rien, si l'image de cire a été faite pour le roi ou pour la reine.

— Mais où est l'image? lui dit-on, comment vous a-t-elle été portée?

— Cette image, dit-il, est pour aimer la maîtresse que je voudrais épouser, laquelle est de mon pays, et qu'on la voie, on verra

que c'est la figure d'une femme, et que cette figure a deux coups dans le cœur.

— Quelle est la maladie du roi? lui demanda-t-on.

— Faites-moi mourir, pauvre la Môle! si j'y ai pensé. Faites venir Cosme, il ne dira pas autre chose. Cette image est pour une femme, Cosme ne m'a chargé de faire que cela, et c'est lui qui l'a percée au cœur.

— Pourquoi? lui dit-on.

— Je n'en sais rien.

Là-dessus, les tortures recommencèrent.

Coconas, qui avait avoué peut-être pour éviter la question, y fut appliqué à son tour, et protesta énergiquement contre la violente injustice qu'on lui faisait.

— Je suis gentilhomme étranger, dit-il; je suis de grande maison, qu'on me fasse couper la gorge quelque part, afin que je ne serve de spectacle. D'ailleurs, dit-il, j'ai tout révélé au commencement, et si j'eusse voulu me taire vous n'en auriez jamais rien su.

Cependant, on ne tint pas compte de cette franchise.

Comme il n'ajoutait plus un mot, malgré les tourments, on le conduisit dans la chapelle avec la Môle, et là, ces deux infortunés, brisés, expirants, se plaignaient de leur genre de mort et de la honte qu'on faisait à leurs maisons, qui étaient grandes et illustres.

Ils jetèrent aussi quelques paroles de ressentiment contre les grands, du dépit qu'ils avaient de porter seuls la peine d'une faveur aussi fatale que celle de leur maître.

— Ah! s'écria Coconas, frappant du pied avec rage, vous voyez que les petits sont pris et que les grands demeurent, eux qui ont fait la faute. Il faudrait s'attaquer à eux, qui veulent troubler le royaume; ce sont MM. Montmorency, Thoré, Turenne et Bouillon.

Il eut beau accuser les Montmorency: juges, confesseurs, bourreaux, firent la sourdre oreille.

Comme le jugement les condamnait à avoir la tête tranchée en Grève, ils furent transportés dans un tombereau jusqu'au lieu du supplice.

La Môle était fort abattu. Coconas affectait une contenance paisible, et les douleurs atroces de la torture ne se trahissaient pas sur son visage.

Chacun des assistants croyait, au contraire, qu'il en serait bien autrement des deux condamnés. Mais on ne peut douter que la Môle n'ait attendu, pendant sa prison, des secours de la reine de Navarre, tandis que Coconas ne compta que sur lui-même.

Aussi le premier fut-il plus cruellement frappé quand il se vit abandonné.

Il s'avança donc, pâle, tremblant.

— Mon fils, lui dit le confesseur, voici l'image de Notre-Seigneur, mort comme vous d'une mort terrible; baisez cette auguste croix.

— Je ne puis la tenir, répondit la Môle, tant je tremble; ne dirait-on pas que j'ai peur de mourir!

— Mon fils, la nature souffre et se révolte malgré vous; l'âme seule est forte et indomptable. Recommandez-vous à Dieu, de qui cette âme est sortie.

— Recommandez-moi donc à la benoîte Vierge, dit la Môle, que le Dieu ait merci de mon âme!

— Je voudrais, ajouta-t-il après que le bourreau se fut approché, être sûr qu'on payera mes dettes et mes serviteurs.

— Mon fils, ne pensez plus à la terre...

— Alors, s'écria le jeune homme avec désespoir, recommandez-moi aux bonnes grâces de la reine de Navarre et des dames: je suis prêt.

Il s'agenouilla, posa la tête sur le billot, et le bourreau la trancha d'un seul coup.

Puis on fit monter Coconas.

La foule attendait, silencieuse, et s'étonnait de voir tomber des victimes innocentes à la place de tous ces criminels oubliés par la justice royale.

Coconas gravit lestement les degrés de l'échafaud, regarda la foule d'un air assuré, détourna involontairement les yeux du sang de la Môle, et dit:

— Je suis prêt à la mort, mais elle m'arrive bien injuste et bien prématurée. Pauvre la Môle! il m'a précédé, il est innocent comme moi.

— N'avez-vous rien à confier à Dieu, mon fils? dit le confesseur.

— Ma foi, non, mon père; j'ai peut-être un compte fort long à régler avec Dieu; mais il le sait et ne l'oubliera pas. Ma mort, d'ailleurs, expiera bien des choses. Allons, ajouta-il, bourreau, mon dernier ami, traite-moi comme ce pauvre martyr!

Et, se jetant à genoux, il fut aussi décapité d'un seul coup, le bourreau ayant dit

que ce déterminé lui avait remis la main, un peu tremblante depuis la pitoyable plainte de la Môle.

Cette *justice* faite, le peuple s'éloigna lentement de la place de Grève, et le bourreau disposa sur son chariot les planches, les cordes et les cadavres, puis il regagna son logis, voyant se désunir et disparaître derrière lui les groupes qui le suivaient depuis la place de Grève.

Il était nuit. Paris frémissait encore du bruit de ce supplice; le bourreau, attablé avec sa femme et ses enfants, soupait dans une chambre de sa maison maudite.

Jamais cette demeure n'était troublée par aucun bruit, et les passants la fuyaient le soir avec effroi.

L'homme rouge racontait à sa famille la lugubre histoire de ces deux morts, dont la dépouille gisait dans un caveau voisin, attendant que les parents les vinssent réclamer.

Tout à coup un bruit inusité se fait entendre au bas de la tourelle du pilori habitée par le bourreau.

Il écoute, mais sans inquiétude.

Les jours d'excution, il recevait parfois la visite d'un ami, d'un frère, d'une maîtresse, qui venaient lui acheter, soit une boucle de cheveux, soit un vêtement, soit un joyau.

— C'est de l'argent qui nous arrive, dit-il à sa femme.

En effet, l'on heurta du poing à la porte, et le bourreau alla ouvrir. Il aperçut, dans la pémombre de l'escalier, un homme armé, puis, plus loin, deux femmes.

— Que voulez-vous ? dit-il.

— Je veux que vous restiez seul ici, pour parler aux dames que voici.

— A votre aise, messire : faites entrer ces dames.

Et le bourreau renvoya sa famille dans une petite chambre située à l'étage supérieur.

Le serviteur, s'inclinant avec respect, introduisit les dames, qui étaient ensevelies dans d'immenses capuchons noirs.

— Vous êtes le bourreau? dit une voix impérieuse sortie de ces voiles épais.

— Oui, madame.

— Je viens conclure avec vous un marché... je paye d'avance : tenez.

Et elle jeta aux mains de cet homme une bourse pleine d'or.

— Madame, s'écria-t-il, que désirez-vous? je suis tout à votre service.

— Vous avez ici, m'a-t-on dit... les corps des deux gentilshommes...

Et elle s'arrêta suffoquée par l'émotion. L'autre dame était tombée assise sur un escabeau, et retenait à peine ses sanglots.

— Oui, madame, dit le bourreau avec cette mine contrite que prennent même les indifférents, en face d'une profonde douleur.

— Montrez-les-moi, et à madame.

— C'est un affreux spectacle, madame ! dit le bourreau surpris, et qui hésitait; peut-être ne supporterez-vous pas...

— Obéissez, dit-elle.

Le bourreau s'inclina, prit une chandelle de suif qui coulait en larges flots sur la table, et montrant une porte noire et humide :

— C'est là ! dit-il.

Il entra dans le caveau, duquel s'échappa l'odeur de la moisissure et du sang...

— Jamais ! s'écria la moins hardie des deux dames, jamais je ne pourrai... madame, entrez d'abord...

— Qui sait aimer, doit aimer jusque dans la mort ! répondit l'impérieuse femme en pénétrant dans le caveau, tandis que sa compagne tombait à genoux sur le seuil.

Le bourreau souleva un linceul trempé de sang, et murmura :

— Regardez, puisque vous l'avez voulu.

Les deux cadavres étaient couchés côte à côte avec une hideuse symétrie, et leurs têtes, inclinées comme par un mouvement naturel, reposaient presque à leur place, au dessus des épaules blanches, dont un cercle de sang noir les séparait.

L'œil fixe, la poitrine haletante, cette femme courageuse s'approcha, reconnut du premier coup la Môle et prit sa main glacée qu'elle baisa; puis, comme si elle eût fait un effort pour rejeter au dehors cette douleur qui l'étouffait...

— Oh ! s'écria-t-elle, pauvre la Môle... je te vengerai !

— Vois, pauvre Annibal, dit une voix pleine de douceur, à côté du cadavre de Coconas, je te viens visiter... je te l'avais promis... Madame, n'est-ce pas que nous ne nous quitterons plus?

— Jemais, répondit l'autre. Tenez, maître, placez dans ce sac la tête de M. de la Môle, dans cet autre la tête de son ami, et appelez notre serviteur.

— Madame!... je ne puis... que dira-t-on?...

— Bourreau! obéis! voici le double de ce que je t'ai donné.

— Mais, madame! si le prévôt de Paris...

— S'il te demande cette tête, tu lui diras qui l'a emportée.

Par un geste plein d'orgueil et d'impatience, elle souleva son capuchon et regarda le bourreau, qui se courba jusqu'à terre.

— Oh! madame la reine de Navarre! dit-il.

— Ne t'épouvante pas, et fais ce qu'on t'a dit.

Le bourreau tout tremblant déposa les deux têtes dans le sac brodé d'or et de perles que marguerite lui tendait.

— A présent, souviens-toi que je commande le silence..... Viens, pauvre la Môle, ajouta-t-elle en serrant contre son cœur la triste relique de cet amour ensanglanté.

— Que ne voit-il combien je l'aimais, duchesse! dit-elle à sa compagne, qui chancelait sous son précieux fardeau.

— Que n'es-tu vivant! que ne suis-je morte! cher Annibal, murmura la duchesse de Nevers.

Le carrosse les attendait au bas du pilori; elles y montèrent sans être vues. Leur serviteur avait écarté le peu de curieux qui pouvaient s'arrêter à pareille heure aux environs de la maison maudite.

Si l'on termine ici cete sombre histoire, on aura satisfait aux exigences de l'histoire, on aura dit la vérité. Les têtes de ces deux gentilshommes furent en effet achetées au bourreau par les deux amantes éplorées. Mais qu'arriva-il ensuite?

Les chroniqueurs ne sont pas d'accord.

On lit dans les mémoires du duc de Nevers, la phrase suivante :

« L'amour et la jalousie firent périr ces deux hommes. Ils étaient aimés de deux princesses qui portèrent leur affection si avant, qu'après leur mort elles firent embaumer leurs testes, et chacune garda la sienne parmi les autres marques de leur amour. On pourroit deviner qui étoient ces princesses, mais ce seroit une cruauté d'en avoir seulement la pensée. »

Mais l'auteur du *Divorce satyrique* rapporte ainsi la fin de l'aventure :

« Le temps, dit Henri IV, qui est censé prendre la parole, pourvut Marguerite de divers serviteurs, dont l'un, toutefois, à savoir, la Môle, s'en trouva marry, car sous prétexte de tremper dans une conspiration, il laissa sa tête à Saint-Jean en Grève, accompagnée de celle de Coconas, où elles ne moisirent ni ne furent longtemps exposées à la vue du peuplé, car la nuit venant, ma prude femme (Marguerite, première femme de Henri IV) et madame de Nevers, sa compagne, fidèle amante de Coconas, les ayant fait enlever, les portèrent dans leur carrosses, enterrer de leurs propres mains dans la chapelle Saint-Martin qui est sous Montmartre. »

Voici maintenant le portrait que les contemporains nous ont laissé de ces deux gentilshommes si regrettés des dames :

« Le premier qui fut exécuté fut la Môle, qu'on appeloit le baladin de la cour, fort aimé des dames et du duc d'Alençon, son maître, et au contraire haï du roi pour quelque particularité plus fondée sur l'amour que sur la guerre, ce gentilhomme étant meilleur champion de Vénus que de Mars; au reste grand superstitieux qui ne se contentait pas d'une messe tous les jours, mais en oyoit trois et quatre et quelquefois cinq et six, même au milieu des armées, et lui a-t-on ouï dire que si il eût failli un jour il eût cru être damné. Le reste du jour [illegible] nuit, le plus souvent, il l'employait [illegible] mour, ayant cette persuasion que [illegible] entendue dévotement expie tou[illegible] De quoi le feu roy (Charles IX) [illegible] a dit souvent que qui vouloit tenir registre des débauches de la Môle n'avoit qu'à compter ses messes.

« Quant à Coconas, gentilhomme Piémontais et de grande maison, miroir de la justice de Dieu pour la cruauté qu'il commit à l'égard de ceux de la religion à la Saint-Barthélemy, cet homme, tout au contraire de la Môle, étant peu superstitieux, comme n'ayant pas de religion, se montra assuré au supplice, en vrai meurtrier qu'il étoit, disant tout haut qu'il falloit que les grands capitaines, capables de grandes entreprises, mourussent de cette façon pour le service des grands, lesquels sauroient bien avec le temps en voir raison.

« Le roi ayant appris les détails de la mort, rendit en présence de plusieurs à sa mémoire un témoignage signalé qui sert à montrer que les rois, encore que souvent ils fassent faire le mal, toutefo[illegible]ls le hais-



Richelieu se fit bien venir de Gaston. — Page 89.

sent, et que Dieu se sert ordinairement d'eux-mêmes pour en punir les exécuteurs.

« Il dit donc ces mots : Coconas étoit un gentilhomme vaillant et brave, mais méchant, voire un des plus méchants que je crois qu'il fût en mon royaume. Il me souvient lui avoir ouï dire entre autres choses, se vantant de la Saint-Barthélemy, qu'il avoit racheté des mains du peuple jusqu'à trente huguenots pour les tuer à son aise après leur avoir fait renier leur religion. Il les torturoit de petits coups et les faisoit languir. Depuis je n'ai jamais aimé Coconas, et l'ai toujours tenu digne de la fin qu'il a eue. »

Ne semble-t-il pas merveilleux, ce discours édifiant du roi sanguinaire qui ordonna les massacres dont Coconas fut un des exécuteurs, ce roi qui détestait la cruauté après qu'il en avait tiré le profit, ce jeune homme au cœur de bronze qui assouvissait ses rages féroces jusque sur les animaux même, lorsqu'il n'avait pas d'hommes à tourmenter !

On sait qu'il avait un plaisir très-vif à décapiter des chiens et des chevaux, et qu'il abattit d'un coup d'épée la tête d'un fort beau mulet appartenant à Lansac, son favori.

Si donc Coconas, au dire de Charles IX, mérite la mort funeste qu'il a subie, on trouvera quelque peu juste aussi l'horrible agonie du roi qui expira dans le sang, objet

d'horreur même pour ses courtisans et pour son successeur.

Nous avons hésité à raconter l'histoire un peu enfantine d'un prisonnier nommé Saint-Léger, qui fut renfermé à Vincennes avant la Saint-Barthélemy.

Cet homme avait un chien favori, beau levrier d'un intelligence remarquable, qui venait le visiter chaque jour et s'arrêtait sous les fenêtres du donjon, aboyant pour se faire reconnaître du maître qu'il avait aperçu au travers des barreaux.

Rien ne paraît plus apocryphe, et nous renverrons cette histoire aux chroniques des animaux célèbres. Le prisonnier fut mis en liberté quelque temps après, et mourut.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XIII

Prisonniers : Henri, prince de Condé. — Persen. — Bournonville. — Le maréchal Ornano. — Le duc de Vendôme. — Le chevalier de Vendôme, grand prieur de France. — Marie de Gonzague. — La duchesse de Longueville. — Sigismond, roi de Pologne. — Eghenfort. — Le duc de Puylaurent. — Du Fargis. — La marquise de Beausoleil et sa fille. — L'abbé de Saint-Cyran. — Coleredo. — Dubois. — Jean de Werth. — Lamboy. — Montrésor. — Merci. — Laudron. — **Gouverneurs :** Bournonville. — D'Hécourt. — Le duc de Chaulnes. — Bouthilier de Chavigny.



enri IV était mort, et les tortures n'avaient arraché à Ravaillac que des aveux bien incomplets. Il restait une procédure pleine d'interrogatoires précieux, dont les amis du roi défunt comptaient se servir contre plusieurs personnes du plus haut rang (6). Cette procédure fut brûlée dans le fameux incendie qui dévora tout le Palais.

Il ne restait d'autres ressources aux partisans du règne précédent que de se retirer des affaires et de cacher un soupçon qu'ils ne pouvaient plus désormais convertir en clameur accusatrice.

On vit Sully se confiner dans l'Arsenal, et attendre que les événements mûrissent peu à peu le règne du fils de son maître, jeune enfant qui fût devenu un grand roi, si, comme Charles IX, il n'eût eu les conseils et l'exemple de sa mère, qui était aussi Médicis.

Tant que ce digne serviteur vit piller les trésors qu'il avait si péniblement amassés dans la Bastille et l'Arsenal, tant qu'il vit se pavaner l'Italien Concini, fier des dépouilles de la Fronde, et les tracasseries de femme succéder à la spirituelle et large politique de Henri IV, il ne bougea pas de sa retraite. Pendant ce temps, les jeunes courtisans s'essayaient à faire de la royauté nouvelle une ère de plaisirs faciles, et Sully ne s'effrayait pas de si peu de chose. Le danger, pour lui, n'était pas dans des frivolités que devait balayer le souffle impérieux du premier événement d'importance.

Mais quand il s'aperçut que les princes du sang, éternellement ennemis de la patrie, voulaient recommencer les ligues brisées par Henri IV, élever plusieurs trônes en France, et remettre le vrai roi en tutelle à la façon des Guise, lorsqu'il vit le prince de Condé, les ducs de Bouillon, de Mayenne et de Nevers, non contents d'avoir arraché à la reine régente la réformation de son conseil de ministres, faire alliance secrète avec lord Hay, ambassadeur d'Angleterre, pour obtenir que rien ne se fit en France sans leur aveu :

— Ce nest pas M. Concino Concini que je crains, dit Sully ; jamais ce malheureux homme ne se fera roi de France ; mais un Condé qui veut faire tomber la barre de ses armes (7) pourrait usurper le trône de

Louis XIII. J'ai patienté jusqu'ici ; aujourd'hui il est temps de mettre le passé en face de ce triste présent; holà! page, carrosse! qu'on prévienne mes gentilshommes; nous allons au Louvre...

Le vieux duc se mit en marche après avoir dépêché un exprès pour demander une audience à la reine, qui, à l'arrivée d'un pareil message, fut surprise au dernier point.

On savait l'aversion de Sully pour la cour, et son obstination à ne plus se mêler des affaires d'État.

— Que peut-il nous vouloir dire? demanda la reine à ses conseillers Mangot et Barbin.

— Quelque grâce dont il a besoin pour sa famille, madame, car le duc est étranger maintenant aux affaires, et la politique est bien changée depuis qu'il ne la pratique plus.

— Qu'on prie le roi de venir en cet appartement, commanda Marie de Médicis devenue rêveuse, et vous, messieurs, demeurez.

Louis XIII entra quelques moments après.

— Vous écouterez bien, sire, lui dit sa mère, car vous allez voir M. de Sully. Votre père en faisant grand cas.

— Il n'en serait plus de même aujourd'hui, peut-être, interrompit Barbin, et le duc va se croire bien favorisé, madame, d'obtenir à la fois audience de Sa Majesté le roi et de la reine.

— Nous obvierons à cela, dit Louis XIII, qui, jeune encore, savait dissimuler si bien qu'un an plus tard il trompa les plus rusés et les plus puissants de ses ennemis, et avec eux sa mère, une Médicis!

On entendit le pesant carrosse de Sully sous les guichets du Louvre. Sa suite, nombreuse et composée de vieux gentilshommes, parut dans la grande galerie.

— Entrez, monsieur le duc, lui dit la reine; vous êtes toujours ici le bienvenu!

— Le roi! dit Sully, en s'inclinant respectueusement devant le fils du maître qu'il avait tant aimé.

— M. le duc de Sully! dit Louis XIII en jouant la surprise, je rends grâce au hasard qui m'a conduit chez la reine; vous êtes rare au Louvre, monsieur!

Sully jeta un coup d'œil mélancolique sur ces voûtes qu'il connaissait si bien, sur ces parquets que tant de fois il avait arpentés avec Henri IV, quand dans leurs longues promenades le roi le tenait par le bras.

— Il y a longtemps en effet, sire, que je n'ai eu l'honneur de venir au Louvre, et je n'importunerai pas longtemps Votre Majesté ; il s'agit d'un avis que j'ai cru devoir apporter à votre mère, sire, et à vous. Etes-vous disposés à entendre la vérité?

— Monsieur le duc, dit Marie de Médicis, un peu inquiète de ce préambule, vous savez combien votre expérience vous donne d'autorité dans le gouvernement.

Un sourire fugitif se joua un moment sur les lèvres du vieux ministre, qui reprit aussitôt son austère gravité.

— Vous saurez combien j'ai tenu à vous voir, monsieur le duc, dit Marie de Médicis, qnand je vous dirai que ce matin j'avais fermé la porte du Louvre à tout le monde et que je suis malade (8) : vous voici, vous avez à nous parler, faites.

— Madame, dit Sully, Votre Majesté est bien embarrassée des plaintes du peuple contre M. le maréchal d'Ancre; mais ne vient-il pas un embarras plus grand de la part des princes qui, oubliant leurs devoirs et leur naissance, se font les échos de ces plaintes et les donnent pour prétexte à leurs intrigues?

« De mon temps, le roi était le maître chez lui. Aujourd'hui, je vois que M. de Bouillon est prince avec principauté, M. de Condé prince avec gouvernement, M. de Nevers intrigue pour devenir empereur d'Orient; dans tout cela, que dit-on du roi? où sont les gens qui se reposent sur Sa Majesté de leur fortune et de leur vie?

« Je vois beaucoup de courtisans chez MM. les princes, car ils nomment aux grades militaires, distribuent les charges et tirent l'argent du trésor.

« Que fait le roi? et que fera-t-il dans un an, quand la France, démembrée par ces cinq ou six écarteleurs, cette France qu'avait reconstituée Louis XI, et reconquise mon maître Henri IV, votre illustre père, sire, sera redevenue pour vous la France de Charles VI, c'est-à-dire une ou deux provinces que l'on vous disputera quand on voudra?

« Vos ennemis, ce sont les princes de votre famille; ils vous offensent aujourd'hui, demain ils vous combatttront, et ils vous vaincront avant peu.

« Voilà ce que j'avais à dire à Votre Majesté, sire.

« J'ai pensé que, vivant éloigné du peuple, vous n'entendiez que les griefs les plus vulgaires : je l'ai deviné à votre inertie; le

maréchal d'Ancre, pour moi, n'est qu'un prétexte, car tout le monde doit savoir qu'il ne faut qu'un souffle pour faire tomber le champignon de fortune éclos dans une nuit à l'ombre du trône.

« Dans ma retraite, j'ai vu et pensé pour vous; j'apporte à Vos Majestés le résultat de mes méditations. Puissent-elles produire des fruits heureux pour le royaume! »

Après cette harangue, qui avait fait rougir la reine d'impatience et le roi de honte, Sully, toujours majestueux et impassible, s'inclina dans le plus profond respect.

— Mais, monsieur le duc, dit Barbin avec aigreur, nous voyons par vos discours une peinture terrible des maux de la France, et vous nous devez d'en désigner le remède.

Sully regarda sans s'étonner l'interlocuteur qui prenait la place du roi ou de la reine, et il ne répondit pas.

— Mais, monsieur le duc, se hasarda de dire le roi, veuillez en effet nous donner un avis, et il sera bon, nous le suivrons.

— Donner un avis à des gens irrésolus, c'est trop de témérité; les avertir est beaucoup. Je crois avoir outre-passé mon devoir. D'ailleurs, sire, si votre conseil en est réduit à demander qu'on l'influence, mieux vaut que vous vous abandonniez au hasard, et il agira, je vous en réponds; seulement les effets peuvent n'être pas satisfaisants.

— Cependant, dit Marie de Médicis, vous savez bien des choses, monsieur le duc, et votre discours a touché une foule de points importants. La fidélité de nos serviteurs, leur nombre, ne vous rassurent-ils pas un peu?

Sully fit une révérence plus marquée encore que la première, et comme pendant ce temps la reine avait continué de parler, le vieux duc, déjà hors du cabinet, repoussa la porte, se montra à demi, et ajouta :

— Sire, et vous, madame, je supplie Vos Majestés de penser à ce que je viens de vous dire, j'en décharge ma conscience; plût à Dieu que vous fussiez au milieu de douze cents chevaux : je n'y vois pas d'autre remède.

Et cette fois, laissant le roi, la reine et les deux conseillers un peu interdits, il ferma la porte, reprit son carrosse, et s'en retourna silencieusement à l'Arsenal, semblable à ces prophètes de malheur qui venaient à la cour des rois après de longs voyages, faisaient leur prophétie, secouaient la poussière de leurs pieds, et retournaient au désert.

Sully avait compris le piége que lui tendait Barbin; depuis longtemps ce conseiller de la reine penchait pour les mesures rigoureuses, et il eût voulu donner à ses avis l'autorité d'un assentiment tel que celui du vieux confident de Henri IV.

Mais Sully, qui voulait servir le roi sans se perdre et se faire des ennemis puissants, s'acquitta fort noblement et fort adroitement de son rôle de prophète.

Il indiqua le mal et laissa les ministres du jour prendre sur eux la responsabilité du remède.

Marie de Médicis résolut alors de faire arrêter monseigneur le prince de Condé. Pour ôter à cette action tout l'odieux d'une intrigue mesquine et ne pas mécontenter les peuples, il fallait éloigner d'abord les Florentins, si haïs de la France. Le maréchal d'Ancre fit ses préparatifs pour retourner en Italie, mais sa femme feignit une maladie qui les retint et les perdit.

La reine, dupe ou complice de ce stratagème, fit néanmoins arrêter le prince le 16 septembre 1616.

On le conduisit à la Bastille, puis au donjon de Vincennes, où il entra le 15 septembre de l'année suivante, lorsque le meurtre du maréchal d'Ancre eut rendu le roi maître chez lui, comme disait Sully, et que les princes n'ayant plus de prétextes pour se révolter, tombèrent aux mains d'un jeune monarque, tout disposé à faire de cruels exemples.

La captivité du prince de Condé n'offre aucune particularité intéressante, et le sujet d'ailleurs est plus complet dans l'histoire de la Bastille.

Ce prince avait, à Vincennes, la permission de chasser quelquefois dans le parc.

On le ménageait pour le temps où il redeviendrait libre, et les favoris du roi craignaient le retour d'un homme qui eût encore été un dangereux ennemi.

Le gouverneur Bournonville fut emprisonné dans le donjon, sans doute pour venger le prince de quelques sévices.

M. de Luynes, qui, pour se faire pardonner sa rapide fortune, favorisait la noblesse et feignait une grande bienveillance pour le prince de Condé, voulut empêcher que les

intrigues de la reine mère n'obtinssent un élargissement dont il voulait se donner le mérite près du prince.

Il sollicita donc la liberté de M. de Condé auprès du roi, et obtint que le prisonnier verrait quelques amis.

Cependant il était tombé malade ; le gouvernement demanda aux évêques des prières pour la guérison de l'illustre captif, et le roi, qui chaque jour s'informait par courrier de sa santé, lui envoya aussi, dès le 8 avril, son épée avec la lettre suivante :

« Mon cousin, je suis bien marri de votre maladie, et vous supplie de prendre patience ; je vais donner ordre aux affaires de mon État, et vous donnerai contentement à votre liberté ; tranquillisez-vous donc, et vous assurez de mon amitié.

« Louis. »

Dès que le prince fut convalescent, on le fit sortir du donjon, pour l'emménager dans un appartement du château, et la chasse lui fut permise, ainsi que la messe. Puis au bout de quelques mois, Luynes, messager officieux, qui voulait s'acquérir le prince, lui apporta l'ordre de mise en liberté sans condition.

Ce fut le 20 novembre 1619 que les portes s'ouvrirent devant lui.

Sa captivité avait duré trois ans.

A peine sorti de la tutelle de ses Italiens et des princes, Louis XIII faillit être dominé par le parti qui se formait autour de son frère Gaston, duc d'Orléans, le prince le plus lâche et le plus perfide qui ait jamais déshonoré une race royale.

Envieux sans émulation, remuant sans bravoure, orgueilleux sans noblesse, Gaston se voyait avec peine placé près du trône sans pouvoir s'y asseoir à son tour.

Comme le duc d'Alençon avait inquiété Charles IX, Gaston commença d'inquiéter Louis XIII en refusant l'alliance qu'on lui proposait avec mademoiselle de Montpensier.

C'était la politique de la reine mère, mademoiselle de Montpensier était riche et belle, ce mariage devait faire brillante une cour assez monotone, grâce aux mélancoliques dispositions du roi.

Mais les amis de Gaston le dissuadèrent d'obéir au vœu de Marie de Médicis, et comme il était jeune encore et tout livré à ses amis, qui sentaient moins la distance du rang tant que ce prince serait indépendant et sans femme, chaque courtisan conseilla le célibat au frère de Louis XIII, ou tout au moins une alliance si brillante, qu'en cas d'une guerre d'usurpation, Gaston pût tirer de son beau-père des secours d'hommes et d'argent.

Gaston avait près de lui un homme dangereux, Corse d'origine, appelé Ornano, nom redouté, espèce de brave précédé d'aïeux tout chargés de mystères ; on lui avait donné cet homme pour précepteur, et comme il était accusé de pousser le prince à de mauvaises résolutions, il avait été une fois emprisonné.

Le roi agissait trop vite ou trop lentement quand il haïssait un homme, et perdait ainsi tout le gain des affaires importantes.

Gaston jeta feu et flammes, mais le roi tint bon, et Ornano demeura en prison.

Cependant les affaires n'allèrent pas s'améliorant, et comme un frère du roi toujours boudeur était un personnage bien à charge, le roi commença à se repentir.

A ce moment grandissait la fortune de l'évêque de Luçon, cet homme qui, échappé des inextricables dédales de la régence, emportait la réputation d'habile et d'honnête homme, et qui s'appela plus tard le cardinal de Richelieu.

Le roi se jeta dans les bras de ce ministre pour sortir de tous ses embarras.

Richelieu accepta le fardeau, et nous savons comment il le porta près de vingt ans.

Il s'agissait d'entrer au conseil avec des amis.

Richelieu se fit bien venir de Gaston, quitte à le perdre plus tard lorsqu'il serait assez fort ; il conseilla donc au roi le rappel d'Ornano, qui fut fait maréchal de France, bien qu'il n'eût jamais porté les armes pour le roi. Avant d'être maréchal, on l'appelait le colonel ; ces deux grades lui allaient aussi bien l'un que l'autre.

A peine Ornano fut-il rentré en faveur, que, pour se venger de sa captivité, en vrai Corse qu'il était, il renoua les plans abandonnés, replaça sous les yeux de Gaston les chimères d'un fortune royale, lui montra le roi sans enfants, la reine Anne d'Autriche, jeune, belle et libre aussitôt qu'une maladie emporterait le roi souffrant.

/ Gaston écouta, par ennui, les conseils de l'ambition, et consentit à ratifier tout ce qu'Ornano et ses amis entreprendraient.

Alors Richelieu, qui veillait, ne les perdit pas de vue, les surprit, et voici l'histoire de cette lutte entre le ministre et le premier prince de la famille royale.

En 1626, le jour de l'anniversaire de sa naissance, Gaston d'Orléans donnait un repas splendide à ses amis; Bassompierre, l'homme à bonnes fortunes, le cardinal de la Valette, Ornano, Chaudebonne, maréchal des logis du prince, y assistèrent, et la liberté du festin déliait les langues et échauffait les imaginations: soudain Ornano, prenant la parole sur un ton plus élevé :

— Souhaitons, dit-il, à monseigneur, qu'il soit admis au conseil du roi; son rang, son mérite l'en rendent bien digne, et on ne peut s'étonner que ce prince soit inférieur en considération à un ministre et à des cuistres de robins.

Un silence profond accueillit ces paroles audacieuses; déjà la cour de France savait se taire pour n'être pas entendue de Richelieu.

— Le roi hésitera, dit le cardinal de la Valette.

— Pourquoi? demanda Ornano.

— Parce que Sa Majesté est jalouse de régner seule.

Un sourire passa sur les lèvres de Gaston et d'Ornano.

Bassompierre, accoutumé à deviner les phrases sur les physionomies muettes, sourit aussi, mais ne dit mot.

— Une fois au conseil, dit Chaudebonne étourdiment, il faudra que monseigneur y fasse entrer le maréchal; nous régnerons alors à notre tour.

— Pourquoi pas? répliqua Gaston.

A ce mot si imprudent, si audacieux, les courtisans n'eurent plus qu'à enchérir.

Le roi fut outrageusement insulté par les convives, dont un seul avait conservé toute sa raison.

C'était un gentilhomme du Périgord, nommé le comte de Chalais, maître de la garde-robe de Sa Majesté.

Bientôt le cardinal et Bassompierre prirent congé. Ils sentaient que le terrain devenait brûlant.

Les autres convives demeurèrent, et l'on passa dans les jardins du Luxembourg.

— Voyons, dit Gaston, que ferons-nous si le roi veut me forcer à épouser mademoiselle de Montpensier?

— Vous refuserez, monseigneur; puis voici votre plan de conduite : vous sortirez de la cour, vous passerez, soit en Angleterre, soit en Espagne; tout le monde est pour nous.

« Vous proclamez la tyrannie de Sa Majesté très-chrétienne, vous vous enfermez dans une bonne place ou dans une bonne armée, et, comme le disait Chaudebonne, nous devenons rois à notre tour.

— Mais le cardinal de Richelieu? dit Gaston.

— Oh! monseigneur, Votre Altesse peut-elle s'inquiéter d'un pareil obstacle? le cardinal n'est-il pas déjà prêtre? il n'aura qu'à tenir compagnie à son maître lorsque nous l'aurons fait moine.

— Eh! eh! voilà un joli plan, dit Gaston en sifflant un air de chasse et en se frottant les mains; mais qui l'exécutera?

— Vous ne comptez pas beaucoup de gens de guerre, dit Chalais.

Ornano, maréchal de France, rougit.

— Je suis certes un mauvais soldat, monseigneur, mais je sors d'une race dans laquelle jamais un affront n'est resté impuni. Mon père était maréchal de France, et si brave qu'il en était, dit-on, cruel. Mon aïeul était le premier capitaine des Corses, et si souvent vainqueur, qu'il ne reconnaissait pas de bornes à sa volonté.

— En effet, dit Gaston, vous êtes d'une famille où l'on tue.

— Ah! monseigneur, dit Ornano blessé.

— C'est un éloge que je vous fais, Ornano, dit Gaston, le considérant d'un œil faux et inquiet... Dans les conjectures présentes, n'est-il pas précieux, pour un malheureux prince persécuté comme je suis, d'avoir un serviteur aussi habile dans le conseil que ferme pour l'exécution... Mais, dites-moi, maréchal, on a un peu amplifié l'histoire de votre père, n'est-ce pas?

— D'Alphonse d'Ornano, monseigneur?

— Oui, de celui qui servit sous Henri IV et qui tua...

— Son neveu... oui, monseigneur; il a tué, en effet, son neveu.

— Un Brutus...

— Un Titus Manlius... Le neveu de mon père avait manqué à la subordination.

— Peste! quel châtiment!

— Monseigneur, c'est ainsi que vos armées ont prospéré. Le sang est un ciment indélébile pour la discipline.

— Famille intrépide! dit Gaston en regardant les autres courtisans qui comprirent la fausseté du prince... Mais, voyons, contez-nous un peu... ce meurtre... cet acte de justice, veux-je dire.

— En deux mots, monseigneur. Alphonse, mon père, avait commandé au jeune homme de garder les arrêts; celui-ci désobéit et se fit voir dans tout le camp. La veille, on avait pendu un anspessade pour un délit semblable. Alphonse, en se mettant à table, apprit du major l'escapade de son neveu. Celui-ci arriva baissant la tête. Alphonse courut à lui, prononça trois ou quatre mots de reproches et lui traversa le cœur d'un seul coup de poignard. Puis, comme le sang avait éclaboussé ses mains, il demanda une aiguière d'eau, se lava, et reprit son repas interrompu par cette exécution.

— Cela fait horreur, dit Chalais bas à Chaudebonne. Et regardez le Corse, en racontant cette infamie, se pavaner avec un secret désir d'en faire autant.

Gaston remarqua cette antipathie de ses amis pour Ornano. Lui-même prenait plaisir à semer la division parmi ses familiers; il savait de cette façon les secrets des uns et des autres.

Pour pousser à bout Chalais et Chaudebonne, il ajouta :

— Maréchal, cette histoire est toute romaine; mais ne préférez-vous pas celle de votre grand-père... vous savez... le Corse, le vrai Corse... Comment diable l'appelle-t-on?... Basila... Basilic... C'est une fable, n'est-ce pas?

— Oui et non, monseigneur, répondit Ornano en rougissant, car il commençait à se méfier du capricieux et perfide interrogateur.

— Ah! c'est une fable, dit Gaston en provoquant Chalais du regard.

— Non, monseigneur, dit celui-ci, heureux de pouvoir saper le favori dans l'esprit du maître. Non, Sampietro di Bastelica, aïeul de monsieur le maréchal, a fait réellement ce que Votre Altesse en entend dire, et je le tiens de mon grand-père, qui vit la scène terrible du retour de Sampietro à la cour du roi Charles IX.

— Monsieur, dit Ornano pâle de colère quel intérêt attachez-vous à faire ce récit? car je vois que vous en mourez d'envie. Pensez-vous savoir mieux que moi l'histoire de ma famille?

— Eh! maréchal, laissez-le, s'il veut conter; dans votre famille, on ne fait que de belles choses; c'est modestie que votre opposition.

Ornano lança un furieux regard au prince, qui, à l'abri sous sa haute dignité, répondit par le sourire insolent du maître.

Ornano voulut arrêter la parole sur les lèvres de Chalais par une espèce de prière :

— Monsieur, dit-il, cette histoire me fait mal.

— Pourquoi? répliqua le jeune homme, est-ce parce qu'il s'agit d'une femme?

— Une histoire de femme! vite, raconte, dit Gaston en sifflant; jamais mon digne gouverneur que voilà ne me l'a contée, par chasteté sans doute.

— Permettez que je me retire, interrompit Ornano avec l'accent d'une rage menaçante.

— Allez, maréchal, répliqua Gaston.

Ornano comprit que tout l'avantage allait demeurer à son rival, il plia donc aussitôt :

— Si Votre Altesse le désire, dit-il, je lui ferai le sacrifice d'entendre cette pénible histoire, dont, après tout, ma famille ne peut être que très-honorée, car Votre Altesse le verra, nous savons venger une insulte, et n'épargnons pas notre sang.

Chalais soutint le regard du Corse et y répondit par un sourire de défi.

— Si tu veux me ruiner, dit en lui-même Ornano, je te perdrai sûrement. Prince, duc ou comte, malheur à vous si je ne suis qu'un jouet en vos mains!

Gaston s'assit sur un banc de marbre, Chalais se mit à sa droite, Ornano à sa gauche, tous deux debout. Les autres courtisans faisaient cercle.

La soirée était magnifique : Gaston ordonna que personne ne fût introduit jusqu'à nouvel ordre, et se faisant amener ses deux chiens favoris, il les pinça et les mordit pendant que Chalais commençait le récit, et qu'Ornano, armé d'un froid sourire, se préparait à le subir comme une torture.

— Ma foi, dit Chaudebonne à l'oreille de l'un des assistants, si la rage peut tuer ce maudit Corse à figure sinistre, ce ne sera pas un mal.

— Si seulement la honte peut le faire fuir, ajouta un autre.

— Eh! ne voyez-vous pas, dit un troisième, qu'il ne mourra pas et qu'il ne quittera pas la partie, parce que de maréchal il veut devenir, soit ministre à la place de Richelieu, soit espion de Richelieu s'il ne peut devenir ministre.

— Le jour où nous serons inquiétés, dit Chaudebonne, je le tue net, sans façon, à la mode de sa famille.

— Messieurs, interrompit Gaston... silence, Chalais nous attend...

— Les Corses, dit Chalais, n'ont pas toujours eu en France, comme ils l'ont aujourd'hui, rang de ducs et de pairs : monsieur le maréchal que voici leur a tendu une main secourable et en a fait venir tant et tant de son pays, que les voilà presque aussi nombreux qu'étaient les Béarnais sous Henri IV.

Si le roi n'avait pas supprimé vingt-huit compagnies à monseigneur, toutes commandées par des capitaines corses, et arrêté ainsi le torrent qui venait de cette île pour envahir notre armée, c'était fait pour les officiers français de tout avancement.

Le maréchal sourit de fort mauvaise grâce; Chalais continua.

— Autrefois, il n'y avait qu'un seul Corse au service de la France : un brave capitaine, nommé Sampietro Bastelica, l'aïeul de monsieur le maréchal. Cet homme était courageux jusqu'à la folie; excellent orateur, bon tacticien, c'était réellement un esprit supérieur...

— Eh bien! interrompit Gaston, que craignez-vous donc, cher gouverneur? voilà Chalais qui vous fait un panégyrique.

Le maréchal savait bien que plus Chalais serait obligeant dès le début, plus il deviendrait incisif et venimeux vers la fin de l'histoire.

— Sampietro haïssait les Génois, rivaux éternels de sa patrie. Sa naissance étant très-obscure, car j'ai ouï dire qu'il naquit dans les derniers rangs du peuple, il ne pouvait espérer servir la cause nationale que comme soldat, et c'est peu de chose aux grandes âmes.

Il passa donc à la cour de Médicis, où le génie florentin, si raffiné, si astucieux, développa chez lui une foule de qualités ou de vices, comme on voudra les appeler, que la rude nature et leur vie sauvage ne donnent pas aux Corses. Sampietro, je veux le croire, n'en prit que les vertus.

Las de vivre chez des diplomates encore marchands, il partit pour la France au temps où François Ier disputait à toute la chevalerie européenne le prix de la valeur.

Sampietro se fit distinguer par les plus intrépides et fut nommé colonel général des Corses que le roi prit à sa solde. Henri II, émerveillé de la bravoure de Sampietro, lui fit don un jour de sa chaîne d'or, la lui passa au cou, et lui permit de porter dans ses armes cette fleur de lis que vous voyez briller dans l'écusson de monsieur le maréchal.

Cependant tous ces succès n'étaient, pour Sampietro, qu'un prélude. Ce qu'il rêvait, c'était la délivrance et l'agrandissement de son pays.

Les Gênois occupaient cette âme vindicative et ambitieuse plus que les récompenses et les richesses du roi de France. Sampietro passa en Corse, et fit une conspiration avec un patricien nommé Fregoso, pour livrer la ville de Bonifacio aux Corses.

— Jamais, interrompit Ornano, le grand Sampietro ne conspira.

— Je veux le croire, maréchal, dit Gaston... mais, Chalais, nous ne parlons ici que de ce Sampietro.,. et la femme... et cette horrible aventure!

— Monseigneur, vous l'avez entendu dire cent fois, ajouta Ornano, et je suis tenté de croire que vous avez envie de prendre en haine quelqu'un du nom que je porte.

— Moi! pas du tout; je suis ici seul; le roi est à Fontainebleau; nous conspirons. Cela m'ennuie beaucoup, et voilà pourquoi je veux entendre une histoire.

— Monsieur, dit le maréchal à Chalais, soyez vrai dans votre récit, car il me semble que vous jouez avec mon honneur.

— Monsieur le maréchal, vous m'en demanderez compte! répondit Chalais.

— Qu'est-ce? que dit-on? interrompit Gaston; on se querelle?

Et il se réjouissait intérieurement de cette aigreur réciproque.

— Si nous conspirons, comme vous dites, monseigneur, ne nous occupons pas d'autre chose.

— Moi, je ne conspire pas, dit Chalais.

— Il ne conspire pas, lui, mon cher maréchal... Eh! que diable, abandonnez-nous ce Sampietro!



— Je ne m'abaisserai as à vous prier ni à me défendre. — Page 104.

— C'est le héros de notre famille, monseigneur.

— Répétez cela quand l'histoire sera finie, monsieur le maréchal, et monseigneur jugera.

— Chalais, continuez.

— Monseigneur, j'y suis. Sampietro, chargé de gloire, revient dans son pays, et comme il avait vu à l'église une jeune et belle patricienne nommée Vanina d'Ornano, il en devint amoureux, la demanda en mariage, bien qu'il fût plébéien et pauvre, mais ses exploits l'avaient fait illustre. On lui accorda la main de Vanina. Je crois être vrai, n'est-ce pas, monsieur le maréchal?

Ornano ne répondit pas.

— Ainsi vous voyez, monsieur, que c'est le nom de cette jeune femme que porte monsieur le maréchal?

— Ornano par les femmes, dit Gaston, Basilic par les hommes, très-bien.

— Bastelica, monseigneur.

— Fort bien ; continue, Chalais.

— Le mariage se fit avec solennité. Une pareille alliance donnait à Sampietro pour protecteurs les parents riches et puissants de Vanina. Sampietro désormais ne serait plus un aventurier, mais un citoyen utile et un époux dévoué. Il devait sa fortune à cette jeune femme.

— Elle lui a dû toute la gloire du nom de Sampietro, dit le maréchal furieux.

— D'accord, monsieur ; — mais les intrigues patriotiques de Sampietro l'ayant fait

emprisonner, le roi Henri II le sauva en le réclamant des Gênois, et il lui fut permis ainsi de retourner en France, d'y reprendre du service et de s'y établir, inquiétant sans cesse, par ses relations avec les Turcs et avec les huguenots, le gouvernement ombrageux de Gênes.

Voilà donc l'aventurier hardi qui conçoit le projet de conquérir la Corse avec l'aide de ses puissantes protections ; il arme en Afrique, sous le bon plaisir du corsaire Dragut Reïs, et Gênes tremble déjà de voir se réaliser les projets du rebelle.

Cependant Vanina, que l'on avait sacrifiée à cet homme de fer, vivait triste et seule dans sa maison de Marseille, avec deux fils qu'elle avait donnés à Sampietro. Près d'elle, dit-on, outre le prêtre Michael, précepteur de ses enfants, habitait un ami de Sampietro, surveillant intéressé de cette triste victime, nommé San-Fiorenzo.

Les sénateurs gênois, à force de chercher comment ils pourraient faire tête à l'orage que leur préparait la Corse, jetèrent les yeux sur cette maison paisible où reposaient les gages de leur tranquillité, de leur triomphe.

Michael fut abordé un jour par un marchand gênois sur le port de Marseille. Une retraite sûre à Gênes, une pension énorme. des sommes payées comptant lui furent offertes à dater du jour où Vanina d'Ornano serait transportée à Gênes avec ses fils.

Cet homme que l'on circonvenait par de si magnifiques promesses, rit en lui-même de la simplicité du diplomate qui voyait dans cette affaire tant de difficultés. Il se fit donner des sûretés, promit d'agir, et rentra joyeux au logis.

Décider Vanina à fuir cet enfer, à échapper aux brutales caresses d'un époux qu'elle n'aimait pas, et qui déjà la délaissait, c'était une tâche facile...

Au premier abord, Michael se flatta du succès, et un soir qu'il voyait la jeune femme plus affligée que de coutume, et disposée à prendre quelque parti :

— Madame, lui dit-il, vivrez-vous ainsi éternellement? croyez-en un serviteur dévoué, n'attendez pas que le retour de Sampietro vous condamne à de nouvelles tortures. Toujours seule, ou toujours malheureuse quand vous êtes avec lui, appelez-vous cela une existence ?

— Que voulez-vous dire, Michael?

— Vos biens sont confisqués par les Gênois, Sampietro lui-même est banni et sa vie menacée. Ah ! madame, qu'il vous serait facile de redevenir riche et de sauver votre époux, qui peut-être alors se montrerait plus reconnaissant !

— Lui, jamais ! et comment le sauver ? — que puis-je ?... le roi de Navarre, qui le protégeait, vient d'être tué ; le roi de France est las de se mêler des affaires d'un homme si remuant ; moi, abandonnée, moi oubliée de mes anciens amis, je ne puis rien.

— Vous pouvez tout... écoutez-moi seulement.

Michael s'était approché à ce moment de Vanina, et lui parlait d'un ton très-animé. Il ne vit pas que San-Fiorenzo, ce surveillant laissé par le Corse, écoutait derrière la tapisserie ; mais Vanina l'aperçut et arrêta Michael.

San-Fiorenzo entra dépité.

— J'ai interrompu votre conversation, dit-il ; j'en suis fâché, madame.

— Notre conversation était simple, dit Michael ; je parlais à madame de la mort du roi de Navarre et des malheurs de Sampietro...

— En effet, j'ai entendu cela...

Michael jeta au jeune homme un regard haineux et défiant.

— Se douterait-il de mes projets? pensa le prêtre... Oh ! je le saurai, alors, malheur à lui !

Il sortit et alla trouver sur le pont ce marchand gênois qui était un sénateur déguisé.

— Tenez-vous sur vos gardes, dit-il, car San-Fiorenzo paraît se douter de quelque chose.

— Il est facile que demain cet homme ne puisse plus rien entendre, répondit le Gênois.

— Oh ! non, car ici, en terre française, il y aurait jugement avec les disparitions ou les morts subites ; veillez seulement à ce que le départ puisse avoir lieu pendant une absence de San-Fiorenzo...

— Est-ce que Vanina paraît devoir consentir ?

— Je l'espère. A demain... le navire est toujours sous voile ?

— Oui : à demain donc ; le navire attend.

Michael rentra ; mais en traversant la place il vit à l'extrémité d'une rue San-Fiorenzo qui interrogeait un capitaine de navire sur le compte de ce marchand gênois,

dont il désignait le pavillon. Il pâlit et se hâta de retourner au logis. Vanina était à sa fenêtre, émue, pensive :

— Ah ! c'est vous, Michael, dit-elle ; que me disiez-vous donc de ma fortune... de mes enfants... de mon époux?

— Je vous disais, madame, que je vous plains et que je vous exhorte à songer à vous...

— Ce n'est pas tout... quel parti prendre?...

— Quitter ce pays !

— Oh ! Michael... et mon mari ! et mes enfants...

— Vous emmenerez vos enfants, madame.

— Où?

— A Gênes !

— A Gênes ! chez nos ennemis, pour me perdre donc !

— Pour vous sauver : écoutez ce que je viens d'apprendre : Gênes a mis à prix la tête de Sampietro. Les projets de cet audacieux ont fait trembler la république ; c'est fait de lui, de vos enfants. Vous n'avez qu'un seul parti à prendre, et je vous l'offre. Allez à Gênes vous constituer prisonnière ; la république promet de vous restituer vos biens et d'épagner votre époux.

— Quelle garantie de ce marché, Michael?... dit lentement Vanina, étourdie de cette ouverture dangereuse.

— Vous êtes cette garantie, madame. Si Gênes vous maltraite, elle est perdue, car Sampietro ne ménagera rien. Si Sampietro poursuit des projets et vous avec lui, Gênes vous tient comme otage...

— C'est la mort que je risque, alors ?

Michael connaissait l'âme héroïque de Vanina, le brillant de cette démarche qui aboutissait à un supplice devait éblouir l'imagination généreuse de la jeune femme.

— Oui, madame, répondit-il.

— Eh bien, comme cet enjeu m'absoudra du crime de trahison, j'accepte afin de sauver malgré lui mon mari, et de conserver l'héritage de mon père à mes enfants... Mais ne me trompez-vous pas ?

— Moi !... je vous accompagne, dit-il, pour vivre ou pour mourir avec vous.

— Merci, dit-elle, abusée par l'hypocrite dévouement de ce prêtre... Vous vous chargerez des apprêts de ce départ... Mais non, non, je ne saurais... je ne partirai pas... Livrer ainsi la gloire, l'avenir de Sampietro... non, je ne le puis, je n'en ai pas le droit.

— Je vois que vous aimez mieux qu'un jour sa tête soit placée sur la porte du sénat de Gênes... Vous en serez plus tôt délivrée, je le sais... Le moyen est peut-être meilleur.

— Michael ! quelle affreuse parole ! oh ! cette pensée seule me porterait à des extrémités... la fuite... Eh bien, oui, elle est nécessaire ; d'ailleurs quel intérêt as-tu, toi, serviteur de notre maison?...

— Moi, pauvre prêtre obscur, et qui ne vous quitterai pas...

— Tu me décides... Mais sais-tu que mes meubles, mes bijoux et quelques sacs d'argent sont les seules richesses que j'aie? Je ne veux pas m'exposer à attendre les restitutions de la république, je ne veux pas mendier... La patricienne Vanina d'Ornano peut courir à la mort, non à la honte ! j'emporterai donc tout ce que je possède, pour que mes enfants vivent honorablement sans avoir besoin de personne.

— Silence ! madame; voici San-Fiorenzo qui traverse la cour.

Cet homme rentrait en effet. Son regard scrutateur interrogea encore Michael et Vanina.

— Que faisiez-vous, dit-il, Michael, avec un marchand gênois, patron assez suspect dans ce port? Savez-vous bien que personne, dans la maison de Sampietro, ne doit communiquer avec ses ennemis jurés... et que s'il le savait...

Michael tournant le dos à Vanina mit un doigt sur ses lèvres pour inviter San-Fiorenzo au silence. Étonné de cette réponse, celui-ci ne laissa pas d'obéir...

— Je ne causais pas avec un Gênois, mais avec un Sarde, dit Michael sans bouger, pour continuer le jeu toujours persuasif de ses œillades.

— Il y a quelque chose, pensa San-Fiorenzo, qui, sous prétexte de lire sa correspondance, regagna le vestibule en faisant signe à Michael de le suivre bientôt. Celui-ci, resté seul avec Vanina, réitéra ses instances et obtint le consentement irrémissible.

— Défie-toi maintenant si tu veux, murmura Michael en rejoignant San-Fiorenzo ; je te tiens, et tu aideras toi-même au succès de mon entreprise.

Il fit un dernier signe à Vanina et courut

rejoindre San-Fiorenzo, que dévorait l'impatience. Il le trouva dans le jardin, rêvant à quelque mesure de sûreté.

— Eh bien, me direz-vous, fidèle serviteur, comment on excuse des relations avec les ennemis de son maître?

— Facilement, seigneur, et prenez garde vous-même que vous parlez à un prêtre et que vous offensez Dieu en me soupçonnant. Savez-vous, homme sans prudence, ce que Dieu fait en ce moment de Sampietro?

San-Fiorenzo tressaillit.

— Puisque vous ne le savez pas, continua Michael, apprenez-le donc des hommes; notre ami, notre maître, est sur le point d'être découvert dans sa retraite et surpris par les Gênois.

— Quelle retraite?

— Le sais-je? dit Michael fort embarrassé. Ce patron de barque auquel vous m'avez vu parler veut me vendre ce secret-là; je n'ai pas accepté le marché, je suis aussi incrédule que vous... Moi! craindre pour Sampietro les embûches des Gênois... jamais!

— Cependant... dit San-Fiorenzo.

— Impossible, vous dis-je, qu'il se laisse surprendre.

— Vous ne connaissez pas la guerre, Michael, ni l'astuce des Gênois; Sampietro, qui leur a échappé mille fois, peut succomber enfin, comme le Samson dont parle l'Écriture.

— Ne craignez donc rien et laissez aller ces rêves... ainsi que je l'ai fait moi-même.

— Vous n'avez pas demandé de détails à cet homme?

— Au contraire, mais les détails même seraient de nature à me confirmer dans mon incrédulité. Il m'a conté que Sampietro fait alliance avec Dragut Reïs, et que cela excite l'inquiétude des Gênois... Sampietro! un chrétien, s'allier avec des mécréants! la fable est grossière : aussi l'ai-je repoussée, sans toutefois en avoir l'air. C'est dans une de ses visites aux îles de l'Archipel que les Gênois tenteraient de l'enlever... alors...

San-Fiorenzo demeura consterné. Ce que Michael feignait de prendre pour des fables était l'exacte vérité, Sampietro négociait en effet avec les Turcs comme avec le roi de Navarre et l'Espagne, comme avec le pape, comme avec tout le monde, pour obtenir des secours contre sa mortelle ennemie, Gênes, dont il savourait par avance la ruine.

Comment Michael eût-il pu connaître ces particularités, lorsque Sampietro ne les avait confiées qu'à lui seul, San-Fiorenzo, son meilleur, son unique ami?

Le Gênois avait donc parlé en connaissance de cause, et cette fumée, douteuse encore, décelait le feu couvant sous les cendres. Gênes méditait quelqu projet funeste. San-Fiorenzo passa de la stupéfaction à la terreur.

Perdre Sampietro, c'était perdre tout: l'avenir, l'espoir d'une longue et brillante fortune, et quelque chose de plus encore.

Vanina une fois libre ne le chasserait-elle pas, lui, que le devoir autant que l'intérêt attacherait au seuil de cette maison?

Car, il n'en pouvait douter, livré à la solitude, à la contemplation de cette créature si parfaite, il n'avait pu s'empêcher de l'aimer, et sa surveillance, toute gratuite en apparence, venait d'une sombre jalousie qu'il eût voulu se cacher à lui-même.

Cependant cette nouvelle de la mort probable de Sampietro lui causa une émotion qu'il ne put définir : était-ce joie ou douleur, espérance ou désespoir? Cette mort, devait-il s'en applaudir ou l'empêcher par un zèle ardent?...

San-Fiorenzo hésita...

Michael, qui tenait dans sa main savante tous les fils de cette âme troublée, s'aperçut bien qu'il fallait faire agir un ressort décisif.

— Peut-être, dit-il, cette conversation eût-elle intéressé un homme comme vous qui connaissez la politique, la guerre, la navigation... Ce patron en sait plus long qu'il ne le dit, et si ce n'étaient chimères...

— Peut-on le voir? dit San-Fiorenzo.

— Quoi! seigneur, s'écria Michael en faisant l'étonné, vous voudriez...

— Voir si réellement Sampietro est menacé. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que je m'intéresse au sort de mon ami?

— Seigneur, je dois donc vous le dire, car vous êtes un homme, et un homme courageux : eh bien, les nouvelles sont affreuses... Sampietro serait déjà pris... il réclamerait des secours, l'aide de ses amis, et ce patron offre ses services... Mais, sujet de la république, il veut garder les plus

grands ménagements, ne se pas compromettre.

— Sampietro pris! grand Dieu! quelle nouvelle!

— Voilà, seigneur, ce que je cache depuis un jour à Vanina, à vous. Tout le jour j'ai prié Dieu de m'ôter le scrupule que j'avais de vous percer le cœur; Dieu m'a exaucé.

— Michael, fais que je parle à cet homme. Pourquoi ne s'est-il pas adressé à moi?

— Parce qu'il ne vous connaît pas... Je passais sur le port avec les fils de Sampietro; quelqu'un les a appelés, le Gênois alors s'est retourné, les regardant avec attention, puis il m'a fait un signe, et c'est comme cela que l'affaire s'est engagée... Cet homme veut faire un marché, — il n'est pas Gênois pour rien.

— Que je lui parle! que je le décide à tout avouer... ne perdons pas de temps, va au port, cher Michael, amène-le... Fais vite.

Michael se rendit au port; en effet, il trouva le Gênois prêt à partir, comme on en était convenu.

— C'est conclu, dit-il; dès ce soir, envoyez deux hommes à la porte du jardin qui donne sur la rue déserte aboutissant aux bassins; recommandez-leur le silence... s'ils étaient surpris, qu'ils passent pour des voleurs et s'enfuient.

— Sans doute; mais pourquoi ces hommes?

— Pour enlever les meubles et les effets précieux de Vanina, qui se rendra elle-même à bord.

— Et si elle voulait retourner, une fois en mer, avez-vous prévu cela?

— Je l'ai prévu; vous avez une felouque et une tartane. Chargez les meubles sur la felouque, donnez-en le commandement à un de vos lieutenants, et faites-la partir deux heures avant le départ de Vanina. Ainsi elle suivra sa fortune, son unique ressource, que portera ce petit bâtiment.

— Excellente idée... Je veux moi-même commander la felouque.

— Non pas, compère : je vous devine... Vous auriez l'argent si vous n'avez pas la femme de Sampietro! vous nous attendrez, s'il vous plaît, et ce sera bientôt... Combien faut-il de temps pour être hors de toute atteinte?

— Huit heures suffisent... je ferai partir la felouque avec mon lieutenant.

— D'ailleurs, la république vous payera bien le service que vous lui rendrez.

— A vous aussi, je pense.

— Moi, j'agis dans un intérêt de famille... Préparez-vous donc, patron.

Le patron sourit, de cet air sardonique qui a tant de signification sur des lèvres grecques ou gênoises.

— Je suis toujours prêt, dit-il... mais la police m'a fait tantôt une visite; je suis épié, quelqu'un m'a dénoncé comme suspect.

— Je le sais bien, c'est San-Fiorenzo, et cela nous sert admirablement, car, vous suspectant et me le disant, c'est preuve qu'il n'a pas de réelle défiance, et que, s'il ne succombe à l'adresse de l'un, il sera dupé par l'autre.

— Adieu : je reviendrai au point du jour.

— San-Fiorenzo vous guette là-bas, regardez, signor Michael.

— Il voit, mais il n'entend pas, dit le prêtre.

Et il rejoignit l'ami de Sampietro.

— Seigneur, tout va bien; apportez cent piastres et faites une cédule de quatre cents autres, et Giorgi, le patron, vous livrera tout le secret de l'entreprise; il vous mènera même avec sa barque où il faudra.

— Porter de l'argent, dis-tu? mais pourquoi porter?... que ne vient-il au logis?

— Y pensez-vous? se faire voir dans votre maison, qui est celle de Sampietro, pour qu'un des espions qui fourmillent ici le dénonce comme complice de ceux qui enlèveraient Sampietro à la vengeance de Gênes; vous réfléchissez mal, mon gentilhomme!

— Tu as raison... Vanina d'ailleurs s'inquiéterait.

— Sans doute.

— Où verrai-je donc Giorgi?

— Près de la porte Neuve, vous trouverez un sentier bordé de frênes; un ruisseau le traverse : suivez-le, il vous conduira dans la montagne voisine, à une maison où Giorgi se rend lorsqu'il vient à terre, chez son oncle, je crois; il y a deux lieues; l'hôte s'appelle Giorgi, comme son neveu.

— Quelles précautions!

— Seigneur, on voit que Sampietro vous a quitté; vous oubliez ses leçons.

— J'irai demain à la porte Neuve. Adieu pour ce soir; je prépare l'argent et les promesses.

— Moi, dit Michael, je vais louer un cheval et mettre dessus tout ce qu'il pourra porter ; cela économisera quatre voyages au moins des hommes de Giorgi. Je veux qu'à minuit la maison soit vide.

Tromper la vigilance de San-Fiorenzo, déménager les meubles, la vaisselle, le linge et les objets précieux, c'était une tâche que les plus hardis voleurs eussent refusée ; Michael, Giorgi et deux autres matelots l'exécutèrent avec un bonheur inouï ; une seule glace de Venise se brisa, heurtée à un arbre. San-Fiorenzo, qui venait de se mettre au lit, courut à la croisée.

— Qui va là ? dit-il.

Michael se tapit dans l'ombre et ne répondit pas. C'était un moment terrible ; le moindre bruit pouvait faire descendre San-Fiorenzo, et les deux hommes étaient découverts ; on eût vu la maison vide ; tout était perdu...

— S'il descend, murmura l'un des deux matelots à l'oreille de Michael ; que faire ?

Giorgi tira à-demi la lame d'un long kriss, et ce fut sa réponse. Michael tremblait de tous ses membres.

— Vous comprenez, leur dit Giorgi, que je n'irai pas ainsi abandonner les intérêts de ma patrie pour un scrupule absurde. Meurent tous les San-Fiorenzo de la terre ! vive Gênes !

— Il referme la fenêtre, dit Michael, Dieu soit loué !

— Il a bien fait, répondit le Génois ; il veut vivre, cet homme-là.

A minuit, tout était terminé en effet. A quatre heures du matin, Vanina, bien préparée, avait fait habiller ses fils, sans cependant faire de bruit dans la maison, San-Fiorenzo se leva, fit seller son cheval et partit pour la montagne.

Le prudent Michael le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il eût doublé les dernières maisons de la ville.

— A présent, madame, dit-il, courez au port avec vos fils.

— Hélas ! dit Vanina.

— Il n'est plus temps d'hésiter, si quelqu'un venait !...

Vanina prit ses fils par la main, courut plutôt qu'elle ne marcha vers la plage, où la tartane aux voiles déployées louvoyait en attendant ses passagers.

— Nous voilà presque partis, dit Michael en faisant un signe de croix.

— Nous avons presque sauvé Gênes, se dit Giorgi en imitant le prêtre.

La légère embarcation bondissait, une demi-heure après, sur les lames houleuses de la rade, et Vanina, les yeux fixés sur la ville, pleurait sans pouvoir se rendre compte de sa douleur.

Déjà, obéissant à la main savante de Giorgi, la tartane avait doublé le cap de Saint-Tropez, et l'on n'apercevait en mer qu'une voile ou deux naviguant en sens contraire. Déjà Vanina, occupée à rassurer ses fils, effrayés par l'approche d'un orage, remerciait Michael de lui avoir indiqué une voie de salut.

— Ah ! madame, répondit-il, les yeux pétillants de joie ; que nous allons être riches ! Savez-vous ce que je risquais en vous arrachant de votre maison ? connaissez-vous tout le prix du service que je vous ai rendu ? dépister les espions que votre mari sème sur vos pas, risquer ma vie à chaque voyage que je faisais de votre maison au port, car vous savez ce qu'il serait advenu de moi, si Sampietro, revenant soudain, comme il en a l'habitude, m'eût rencontré escortant vos meubles jusqu'au navire ! Quelles transes ! quelle périlleuse expédition !

— Bon Michael ! mais ne disiez-vous pas que mon mari semait des espions sur mes pas ? quels éspions ?

— San-Fiorenzo, d'abord.

— Celui-là, je crois, veillait aussi pour son compte, dit en souriant Vanina.

— Aussi, ai-je eu à le tromper une peine infinie, et, s'il faut que je vous l'avoue, ma peur n'est pas complètement éteinte.....

— Ah ! par exemple, Michael, vous êtes moins brave que moi, car je n'ai plus peur. San-Fiorenzo ne vous suivra pas à la nage.

A ce moment on aperçut, en avant, dans l'ombre des nuages, une voile que Giorgi, au coup d'œil exercé, reconnut pour être la felouque à laquelle il avait donné tant d'avance.

— Ou le mauvais temps aura fait quelque avarie ! s'écria-t-il d'un ton chagrin ; ou il est arrivé un autre malheur.

— Quel malheur ? demande Michael tremblant.

— Qui sait ? répondit le patron en se signant avec une terreur superstitieuse... Sampietro est allié aux corsaires d'Afrique !

Il prit sa lunette et examina la tartane.

Rien ne paraissait y souffrir, elle louvoyait seulement, craignant le mauvais temps. Giorgi la rallia par un signal, et elle mit aussitôt en panne.

— J'aime mieux, dit-il, que nous naviguions de conserve, car à présent Vanina est décidée, et d'ailleurs je ne la lâcherai pas. Nous n'avons plus à craindre, comme dans la rade, qu'elle change d'avis et que les navires garde-côtes ne nous forcent à la ramener à terre.

— Oh ! Dieu merci ! ajouta Michael, nous voilà hors de tout danger, et la moitié du chemin est faite.

— Voile ! voile à l'est ! cria un matelot.

— Eh bien ! dit Michael en regardant le patron.

Giorgi monta précipitamment sur la dunette, examina le navire qu'on signalait et pâlit.

Giorgi braqua une seconde fois sa lunette et dit :

— Chose bizarre ! c'est un des brigantins de guerre que nous avons laissés dans le port de Marseille. Je le reconnais... Il navigue dans nos eaux.

— De Marseille ! répéta lentement Michael, plus sombre encore que le patron... Nous poursuivrait-on ?... c'est impossible... deux heures pour aller à votre maison de la montagne, Giorgi, autant pour revenir, ce sont quatre heures. Combien de temps fant-il pour mettre à la mer ? une heure... Nous serions rattrapés... Non, c'est impossible.

— Tout est possible à un marcheur comme celui-là, dit Giorgi en suivant les mouvements du brigantin avec un frisson d'inquiétude ; il y a une heure, on ne voyait pas ce navire ; il gagne donc une demi-heure sur nous à chaque heure... quelle rapidité !... oui, c'est bien *le Sphinx*, ce rapide nageur !

— Alors... nous sommes donc poursuivis ? dit Michael avec angoisses.

— Nous le sommes... Il nous fait un signal, il commande qu'on attende, il nous a reconnus...

— Nous voilà perdus ! Giorgi... que faire ?

Giorgi était sur la dunette. A mesure qu'il voyait mieux le brigantin, son visage, que couvrait à demi une barbe épaisse et luisante, passait des tons de cuivre aux nuances livides de l'ocre. Ces impressions de terreur devenaient plus poignantes encore à Michael ; on avait enfermé Vanina dans la chambre du patron, sous prétexte que l'orage allait éclater.

Soudain Giorgi descendit avec rapidité l'échelle de bois et de corde qui conduisait à la dunette.

— Il n'en faut plus douter, dit-il, je viens de voir sur le pont un homme vêtu de noir, parmi les matelots blancs du brigantin ; c'est quelque commissaire...

— San-Fiorenzo était vêtu de noir ce matin... murmura Michaël.

— Tenez ! tenez ! s'écria le patron, voici qui va nous persuader... Ils vont hisser leur pavillon, c'est signe d'hostilités... Baissez-vous, Michael ; gare là-haut ! cria-t-il ; ils sont dans le cas de tirer sur nous.

En effet, un choc déchirant et sourd ébranla le bordage sur lequel reposait Michael, et l'on entendit l'explosion d'un coup de canon dont la vapeur bleuâtre s'était déjà élevée en l'air au-dessus du brigantin.

— Que faire ? que faire ? répétait le prêtre.

— Je pensais à faire passer Vanina sur la felouque qui marche mieux ; mais avant que la chaloupe ait opéré le transport, le brigantin nous aura rejoints...

— D'ailleurs, si dans leur visite à bord, ils ne trouvent pas Vanina, ne chercheront-ils pas à rejoindre la felouque ?

— Sans doute... Allons, tout est perdu.

Un second coup de canon porta comme le premier dans la carcasse de la tartane... Giorgi commanda qu'on amenât le pavillon.

— Eh bien, j'ai une idée, s'écria Michael ; voulez-vous donc périr de la main de ces forcenés Corses ! Faites mettre la chaloupe à la mer, qu'on me conduise à la felouque, et tandis que tout échauffés de retrouver Vanina, ils s'arrêteront à questionner, à dresser des procès-verbaux, je gagnerai la côte, et leur échapperai.

— Mais le navire est confisqué peut-être ?

— Impossible : vous êtes sous pavillon gênois, eux sous pavillon français, n'est-il pas libre à vous de prendre pour passagers qui bon vous semble ?

— C'est vrai, il n'y a que vous qui risquiez un coup de poignard de Sampietro si l'on vous arrête. Je resterai donc ; mais, comme il n'y a plus ni récompense patriotique pour moi, ni pensions ni honneur pour vous...

— Je vous comprends... le butin fait sur

Sampietro nous appartient par moitié, c'est conclu.

— Paolo! cria Giorgi à son second, faites mettre la petite barque à la mer, et gagnez vivement la felouque avec le signor Michael.

On vit alors distinctement le brigantin à deux portées de mousquet. Michael venait de partir, et la felouque lançait des amarres à sa barque. Giorgi se plaça habilement par le travers pour masquer la manœuvre de la petite embarcation.

Cependant une chaloupe fut mise à flot du brigantin; et en cinq minutes cette escouade aborda la tartane, toujours en panne et sous le canon du brigantin.

A peine Giorgi put-il reconnaître San-Fiorenzo, tant la rage et la joie tout ensemble imprimaient à sa physionomie un étrange caractère.

— Ah! vous voilà, s'écria-t-il, perfide donneur de rendez-vous.

— Plaît-il, seigneur? dit Giorgi le bonnet à la main; que dit Votre Seigneurie?

— Nous éclaircirons cela plus tard. Où est Vanina?

— La senora di Bastelica? elle est ici, seigneur; lui voulez-vous quelque chose? dit le Génois avec la naïve bonhomie du cœur le plus innocent.

— Tu l'as enlevée, misérable! toi et ton Michael.

Vanina s'était approchée de l'écoutille et entendait tout.

— Que dites-vous, seigneur! répondit le patron en levant les bras au ciel; enlever! moi! mais vous ignorez donc, seigneur, que M. Michael m'a payé ce passage et qu'il me répond de tout...

— Michael! s'écria San-Fiorenzo surpris... Michael!

— Lui-même, seigneur... Mais est-ce que c'est un crime de transporter madame de Bastelica à Gênes?

Cette fois, Giorgi prit un tel air de candeur que San-Fiorenzo ne put s'empêcher d'adoucir et sa voix et son regard.

— Je vois qu'on t'a trompé, pauvre patron, dit-il; amène ici Michael.

— Le signor Michael n'est pas à bord, seigneur... Madame de Bastelica est seule... vous ne me croyez pas?... Tenez, seigneur, par le Christ, par la Vierge, je le jure!... Mais au surplus, vous êtes le maître ici, parcourez le bâtiment, voyez!...

Pendant ce temps Vanina avait tout compris. Elle voyait que sa seule ressource était de feindre comme Giorgi... Mais cette âme n'était pas de la même trempe que l'âme du Génois: à peine San-Fiorenzo eut-il ouvert la porte de la chambre où se tenait la jeune femme, que celle-ci, avec dignité:

— Seigneur, dit-elle, vous me surprenez en faute. J'ai cru pouvoir sauver mon époux en me rendant à Gênes; j'ai fui... Michael, séduit par moi, n'a pas cependant consenti à me suivre...

San-Fiorenzo restait là muet de joie, de surprise.

— Madame, répliqua-t-il, vous allez me suivre à Marseille.

— Je suis prête.

Il éloigna pour le moment les fils de Vanina, puis il lui dit:

— J'ignore si vous avez à Gênes un défenseur et un parti, mais je sais que Sampietro vous avait confiée à ma garde; je vous rendrai telle qu'il vous laissa, sauf le crime de votre fuite.

— C'est-à-dire que vous me conduisez à cet homme barbare; ah! vous êtes son digne ami... Vous ne me répondez pas... je vois que vous avez formé le projet de me trahir.

— C'est fait, madame, répliqua-t-il d'une voix tremblante; à mon retour de cette excursion, où le perfide Michael m'avait conduit, j'ai trouvé la maison déserte; justement je venais d'apprendre par une lettre de Sampietro qu'il est à Alger, je lui ai sur-le-champ écrit et votre fuite et mon départ... Pardonnez à la fureur d'un premier transport...

Vanina baissa la tete accablée par le désespoir.

San-Fiorenzo oubliait tout en la voyant. L'avoir presque perdue, la retrouver avec tant de peine, risquer de la perdre encore, et pour jamais peut-être, c'était trop pour l'amour ardent de ce jeune homme. Tandis qu'il perdait les moments à la contempler, à se repaître de ses larmes silencieuses, la felouque fuyait emportant la fortune de Sampietro, et Michael riait comme un démon sauvage. Les gens du brigantin, n'ayant pas d'ordre, laissèrent échapper la proie.

— Madame, dit San-Fiorenzo, vous craignez de revenir en France, et la lettre que j'ai écrite à Sampietro vous expose à un danger terrible; écoutez-moi!... Excusez



Un garçon de la chambre du roi vint l'avertir. — Page 110.

la violence d'un sentiment inconnu qui m'exalte et m'aveugle; peut-être vais-je vous offenser, peut-être vais-je vous perdre, mais il n'y a plus de raison en moi ; écoutez, vous dis-je : Voulez-vous que je vous sauve, voulez-vous que je vous conduise à Gênes même ? voulez-vous que sous un ciel lointain, je vous rende la liberté, le bonheur ? Vous n'aimez pas Sampietro, madame... le malheur de votre vie passée, les dangers du présent, voulez-vous que j'efface tout cela ? Un mot... Vanina, depuis deux ans je vis à vos côtés, je souffre, j'ai comprimé jusqu'aux battements de mon cœur... Voulez-vous qu'au lieu d'un ennemi implacable, je devienne pour vous un ami... un serviteur dévoué ? Vanina... devinez-moi, car je n'ose me connaître moi-même... Un mot, et je pars avec vous !

La noble patricienne avait relevé la tête. Elle rougit d'indignation, et repoussant la main que le jeune homme étendait vers elle :

— Fidèle ami de Sampietro ! dit-elle, est-ce un nouveau piége que vous avez dressé ?... conduisez-moi en France... et ne me parlez plus !

San-Fiorenzo connaissait ce caractère inflexible, il savait que rien ne changeait en elle un sentiment dicté par l'honneur.

Livide et tremblant comme un coupable, il remonta sur le pont.

— Transportez madame de Sampietro sur le brigantin, dit-il à Giorgi dont les craintes n'étaient qu'assoupies.

— Oui, seigneur, répliqua le Gênois.

En effet, Vanina tenant ses fils par la main, passa de la tartane sur le brigantin,

109

s'enferma dans une chambre qui lui fut donnée et ne revit plus San-Fiorenzo qu'au moment où le navire entrait dans le port de Marseille, à la vue d'une immense quantité de curieux qui avaient su la fuite de la jeune femme et les fureurs de son vigilant gardien.

Muette, glacée, Vanina fendit la foule pour rentrer dans sa maison. Mais à l'entrée de la rue qu'elle habitait, un conseiller du parlement, suivi de deux huissiers, l'arrêta et s'inclinant profondément :

— Madame, dit-il, vous avez des ennemis nombreux et qui pourraient vous nuire près de votre époux. Veuillez accepter l'offre que vous fait le parlement de Provence, d'un asile plus convenable et plus sûr que n'est votre maison en ce moment. Suivez-moi ; un carrosse vous attend et vous conduira dans la ville d'Aix, où tout est préparé pour vous recevoir ; le parlement paye aujourd'hui la dette qu'il a contractée envers vous depuis qu'habitant cette province, vous avez versé vos bienfaits sur les pauvres de notre pays, et fait briller les bons exemples de votre sage conduite.

Emue, touchée jusqu'aux larmes, Vanina suivit le conseiller. San-Fiorenzo demeura saisi de stupeur.

— Mais, monsieur, dit-il, je suis l'ami, le tuteur des enfants de Sampietro, et je ne puis céder à aucun.

— Pas même au parlement de la province, monsieur ? dit ironiquement le conseiller. Ne craignez rien, monsieur ; nous prenons sur nous la responsabilité de cette usurpation.

Et sur un signe de sa main, le carrosse de voyage emmena la jeune femme vers Aix, sous l'escorte d'un détachement des milices de la province.

San-Fiorenzo suivit quelque temps comme un insensé les traces de Vanina ; puis revint à Marseille, ivre de douleur, rêvant la vengeance et se dévorant d'impatience, d'inquiétude, de regrets.

Pendant que la femme de Sampietro vivait au milieu de ses protecteurs à Aix, incertaine de l'avenir et dans les angoisses de l'ignorance, le Corse lisait à Alger la lettre de San Fiorenzo qui accusait Vanina, prouvait sa trahison, et lui faisait croire que déjà peut-être, par le crime de sa femme, il allait être livré aux Génois, lui, l'indomptable, le vainqueur, lui qui touchait à l'accomplissement de ses espérances.

Il avait emmené dans ses voyages un ancien domestique, nommé Mathéo, fidèle mais hardi serviteur, qui souvent manifestait sa pensée avec une franchise fort légitime de la part d'un ami de vingt ans. Lorsque Sampietro, lisant cette lettre pour la dixième fois, laissa échapper ces mots :

— Vanina ! enfuie ! elle m'abandonne.

— Pauvre femme, interrompit gravement Mathéo.

— Que dis-tu là ? s'écria Sampietro dont les lèvres bleuâtres tremblaient de colère.

— Je dis : pauvre femme, répéta Mathéo. Une noble dame élevée dans la liberté, dans la joie, et que vous abandonnez vous-même depuis son mariage pour aller courir chez les Africains... Elle s'ennuyait, par le Christ ! et elle a ouvert sa cage.

Mathéo achevait à peine que Sampietro poussant un horrible cri, s'élança sur lui et le saisit à la gorge.

— Misérable ! hurla ce furieux, tu es complice ! tu sais ce qu'elle fait ! tu sais qu'elle devait s'enfuir...

Et il étouffait l'infortuné serviteur, qui toutefois se roidit contre la main nerveuse du maître, et haussa les épaules.

— Il me brave ! il m'insulte ! ah ! tu mourras, tu mourras !

Et terrassant le pauvre Mathéo, il lui plongea un couteau dans la poitrine...

— Lâche ! murmura le serviteur, tu frappes ton ami...

Sampietro était aveuglé par un nuage épais, il redoubla les coups.

Bientôt Mathéo ne fut plus qu'un cadavre troué de cent blessures, d'où s'échappaient sur le parquet des flots de sang.

Ni le dernier regard de la victime expirante, ni tout le sang resplendissant d'un éclat sinistre, ne dessilla les yeux de Sampietro.

Il foula aux pieds le cadavre, il insulta au regard terne du mort. Il déchira ses habits, frappa du poing les murs de la chambre et relut plus de cent fois la lettre de son ami.

Il faut renoncer à peindre sa rage, ses subites frénésies, la prostration qui succédait à ses crises, et les retours de la colère aussi aigus que ces recrudescences de douleur qu'amène une plaie vive ; Sampietro quitta la maison de Dragut avec lequel il était en conférences ; il quitta la ville, monta sur un de ses vaisseaux, et le poussa pour

ainsi dire en furieux sur les mers, interrogeant les navires qu'il rencontrait, menaçant Gênes du poing, exhalant aux yeux de son équipage épouvanté un de ces ressentiments près desquels sont doux et inoffensifs les éclats de la foudre, l'incendie, et la rage de l'Océan.

Lorsque Sampietro, les yeux hagards, injectés de sang, les bras et la poitrine nus, les cheveux épars, montait sur le pont dans un de ces accès épouvantables, le pilote tremblant laissait échapper la barre, les matelots chancelaient sur leurs échelles; enfin la fraîcheur et l'air ramenaient un peu de calme dans les sens du misérable, il tombait écrasé sur le tillac, et si ses membres se reposaient, son infatigable esprit roulait mille pensées de vengeance épouvantable.

Ainsi se fit le voyage de Sampietro.

Il aborda au bout de trois jours à Marseille, et son premier mot, en touchant le port, fut celui-ci :

— Où est Vanina di Bastelica?

— Elle est à Aix, lui répondit-on.

Un poids immense s'échappa, comme par enchantement, de la poitrine du Corse.

Il paya les matelots, prit un cheval, et sans s'arrêter à Marseille un seul moment, courut à Aix; mais il ne put aller si vite, que la renommée n'allât porter la nouvelle de son retour aux gens du parlement de Provence.

Aussitôt le président se rend chez Vanina, et la prévient du malheur qui la menace.

Vanina, épouvantée d'abord, représente au magistrat qu'elle ne peut refuser de voir son époux, et qu'elle dépend de lui.

— Non, madame, dit le président, vous dépendez du parlement qui vous a prise sous sa sauvegarde. Sampietro ne vous verra qu'avec notre autorisation. Je vous ai prévenue, faites vos préparatifs, mettez-vous en défense. Adieu; de notre côté nous veillerons sur vous.

Pour plus de sûreté, les magistrats envoient chercher Vanina et la prient de demeurer à la maison de ville, où un appartement lui est destiné.

Vanina se rend à cette invitation. Une escorte imposante la protége.

Mais à peine a-t-elle quitté son ancienne demeure que Sampietro se présente et demande à lui parler.

Ce n'est plus ce furieux que nous avons vu, empourpré de rage, grinçant les dents, se tenaillant les chairs avec les ongles; c'est un homme pâle, à l'œil calme. Ses mains sont froides, son visage impassible ne trahit pas la plus légère émotion.

— Madame de Bastelica est-elle absente? demande-t-il à quelques serviteurs qui n'ont pas suivi Vanina... Et mes fils, où sont-ils?

— Seigneur, répond l'un des gens de la maison, mal revenu de sa surprise à la vue de tant de douceur, madame est allée au parlement et ne reviendra pas, je crois. Elle habite un appartement de la maison de ville.

Malgré sa contenance assurée, Sampietro reste frappé d'étonnement : mais l'étonnement seul éclate sur son visage.

— Au parlement, à la maison de ville?... dit-il.

Et sans vouloir questionner un valet, Sampietro se rend lui-même à cette adresse. On l'y reçoit, il interroge le greffier.

— Seigneur Sampietro, lui dit-on, madame Vanina d'Ornano est placée sous la sauvegarde du parlement de Provence... Elle habite ici.

— Sous la sauvegarde du parlement?... Un danger la menace donc?...

— Monsieur... reprend le greffier en balbutiant.

— Mais si un danger la menace, elle ne peut être défendue que par moi, Sampietro di Bastelica, son époux...

— Monsieur, le parlement en a décidé autrement.

— Mais, reprend Sampietro en redoublant de douceur, ma femme est à moi, je pense, et non pas au parlement... Mes enfants aussi m'appartiennent...

A ce moment un magistrat paraît.

— Monsieur Sampietro, dit-il, vous affectez un calme qui n'est pas dans votre cœur. Cette froideur même nous alarme. Votre caractère bien connu, cette irascibilité dont vous avez donné tant de preuves, contraste étrangement avec la douceur que vous faites paraître aujourd'hui. Le parlement a pris sous sa tutelle madame de Bastelica... Que demandez-vous?

— Je demande ma femme, monsieur... Qu'a de commun mon caractère bien connu avec cette requête que je présente au parlement? Je veux ma femme. Je rends grâce au parlement de sa sollicitude, et je lui garde

en mon cœur la reconnaissance que je dois... mais je demande ma femme et mes enfants... Je fais plus, j'exige qu'ils me soient rendus.

— Il ne sera pas dit, répliqua le conseiller avec force, qu'un vain titre fasse taire, chez les magistrats français, la voix de la confiance. Nous savons ce que vous méditez. Nous le savons d'autant mieux que votre meilleur ami, celui qui pour vous servir a ramené madame de Bastelica en France, avec un acharnement digne d'un ami et d'un compatriote, M. San-Fiorenzo enfin, vient de s'enfuir d'Aix, où il habitait, sitôt que la nouvelle de votre arrivée à Marseille lui est parvenue. Si celui qui vous a servi craint ainsi vos fureurs, que sera-t-il de ceux qui n'ont pas eu le bonheur de vous plaire ?

— Monsieur, dit Sampietro sans changer de visage, que San-Fiorenzo soit ou non parti, que vous ayez ou non des soupçons de ce que je veux faire, mon droit est de reprendre ma femme. Ce droit, je le maintiens : rendez-moi sur-le-champ madame de Bastelica.

— Je vois la menace dans vos yeux, Sampietro, je lis la rage sous votre douceur, j'avais deviné. Vous n'aurez pas ce que vous demandez.

— Il l'aura ! s'écria tout à coup Vanina en paraissant à la porte avec ses fils. Merci, monsieur le conseiller, de votre généreuse protection. Mais je n'en ai pas besoin. Vanina d'Ornano n'a peur de personne, et son époux est un maître auquel elle obéit, quoi qu'il arrive. Je me livre donc à Sampietro sans craindre cette menace de ses yeux, et cette mansuétude affectée dont vous parlez. Je sais trop bien que nous appartenons à Dieu sur la terre, et que Dieu est le premier des protecteurs ou des vengeurs. Sampietro, je vous suivrai.

— Madame, interrompit le conseiller, réfléchissez !

— Je n'ai pas le droit de réfléchir, monsieur, lui dit-elle en lui prenant la main ; et je ne vois qu'un parti à suivre. Sampietro le savait bien, ajouta-t-elle avec une légère amertume. En venant ici me demander, il était sûr que Vanina se livrerait.

Cette parole épouvanta le conseiller, qui ne put s'empêcher de dire au Corse :

— Vous voyez sa générosité ! en abuser serait une action si infâme, que Dieu vous en tiendrait compte un jour !

— Je connais Vanina d'Ornano, répliqua froidement le Corse ; elle a beaucoup de résolution et de grandeur d'âme.

Il dit, prit sa femme par la main, et la conduisit au carrosse qui les attendait au bas des degrés. Deux suivantes de sa femme les accompagnèrent.

— A Marseille ! dit-il au cocher.

Pendant toute la route, Sampietro, assis en face de Vanina, demeura dans la même position, les yeux vaguement perdus par la campagne.

Il n'embrassa point ses fils qu'il aimait tant, il n'ouvrit pas la bouche.

Vanina, pâle et courageuse, donnait quelques ordres à ses femmes, qui la regardaient avec inquiétude et n'osaient rencontrer les regards de Sampietro.

Les deux enfants pleuraient et se cachaient le visage sur les genoux de leur mère.

Cet affreux tête-à-tête dura sept heures ; dans ce coche massif, traîné à grand'peine par des chevaux qui marchaient au pas, une chaleur étouffante était le moindre supplice de la malheureuse Vanina. L'esprit souffrait bien plus que le corps.

Il était nuit quand la voiture entra dans Marseille.

Les rues, déjà désertes, retentissaient comme d'un bruit funèbre, et le coche roulait, comme le chariot des morts.

Lorsque Sampietro eut fait ouvrir la porte de la maison et que les chambres vides, l'air concentré, tous ces souvenirs de la faute de Vanina, se représentèrent palpables, vivants, un éclair de fureur brilla dans ses yeux, et le sang envahit tout à coup son visage.

— On ne peut habiter ici, dit une des femmes ; voyez, monsieur, il n'y a plus de meubles ; que fera-t-on ?

— On n'habitera pas longtemps, dit le Corse ; attendez quelques jours, puis nous verrons. Préparez cependant, du mieux possible, la chambre de madame.

Il fit un tour dans le jardin, et revint une demi-heure après.

Vanina s'était enfermée chez elle. Sampietro vint heurter à la porte.

— J'ai à vous parler, madame, lui dit-il.

Vanina comprenait bien qu'avec un homme tel que Sampietro, toute cette fougue contenue, tout ce feu couvant sous la cendre, devaient éclater et produire une catastrophe.

C'était une noble créature, un cœur intrépide, que cette femme.

— Monsieur, dit-elle, je vous écoute.

— Vous savez, dit Sampietro en lui montrant un siége, le seul qui fût demeuré avec le lit dans cette chambre, vous savez que vous avez tenté de fuir à Gênes pour me livrer plus sûrement à mes ennemis par votre perte et celle de mes enfants.

— Je sais que j'ai voulu aller à Gênes, en effet.

— C'est une trahison, n'est-ce pas, madame?

— Vous l'appelez ainsi, faites.

— La trahison se punit de mort.

Vanina tressaillit, et attacha son noble regard sur le visage livide de ce barbare. Mais elle ne pleura ni ne répondit.

— Vous serez donc punie de mort! ajouta-t-il avec une froide cruauté. Vous êtes chrétienne, et il convient que vous mouriez saintement. Je vous donne trois jours pour vous préparer à la mort.

— Vous réfléchirez, dit-elle.

— A quoi?

— Vous vous direz qu'on n'assassine pas ainsi une femme, et qu'on ne couvre pas d'un pareil outrage la famille qui vous a honoré de son alliance. Une Ornano n'est pas le chien de chasse qu'on tue d'un coup de pied quand il a désobéi. Songez-y, Sampietro.

— J'ai songé à tout. Vous aurez trois jours.

— Je ne m'abaisserai pas à vous prier, ni à me défendre. Un homme tel que vous êtes, n'est qu'un meurtrier. Il y a entre nous trop de distance, et je ne comprends pas ces trois jours de grâce. Je ne vous les demande pas; je ne veux que cinq minutes pour embrasser mes fils. Je ne veux rien même; je suis prête dès à présent.

— Vous aurez trois jours, répondit Sampietro, toujours impassible.

Et il sortit de la chambre. Pendant ces trois jours il ne reparut pas à la maison.

Vanina d'Ornano avait encore une ressource.

Elle pouvait, si bien surveillée qu'elle fût, faire tenir une lettre au parlement, ou seulement prévenir ses femmes. Toutes se fussent livrées au couteau avant de laisser toucher à leur maîtresse.

Mais cette lugubre tragédie se jouait entre deux acteurs aussi inflexibles, aussi sauvages l'un que l'autre dans leur orgueil.

La victime et le bourreau étaient Corses, tous deux réellement.

Le soir du troisième jour, Vanina, qui se flattait peut-être encore de ce vague espoir qui n'est pour les mourants que l'instinct de la conservation et l'horreur du néant, entendit heurter, comme l'avant-veille, à la porte de sa chambre.

Elle était demi-nue, et machinalement s'était préparée à se mettre au lit.

— Vous êtes prête, dit-il, madame?

— Oui, monsieur.

— Quel genre de mort avez-vous choisi? j'ai là deux hommes qui se chargeront d'exécuter l'arrêt que vous aurez prononcé vous-même.

— Quoi! monsieur, dit Vanina le cœur gonflé de colère et de haine, vous résolvez ma mort, et vous n'avez pas le courage de me la donner vous-même! vous osez vous faire mon juge, et vous craignez d'être mon bourreau! Sans doute vous espérez vous soustraire à la vengeance de ma famille, en prétextant un accident, un assassinat commis par des mains étrangères... Me livrer au poignard des valets!... Non, monsieur, jamais la main d'un autre homme que vous n'a touché le corps de Vanina d'Ornano : c'est de votre main que je veux mourir. Allons, voici des lacets de soie : tuez la mère de vos enfants!

Sampietro se précipita aux genoux de Vanina, lui baisa les mains en suffoquant de douleur.

Puis, tout à coup, le souvenir de l'offense ressuscitant plus âpre, plus incisif dans le cœur de ce furieux, il se jeta sur les jarretières de soie déposées par Vanina sur sa toilette, les passa au col de la malheureuse femme qui ne luttait plus, pendant qu'elle murmurait : Mes enfants! mes enfants! Et l'étrangla dans le transport de sa fièvre.

Le bruit de cette altercation, les soupçons des domestiques, avaient tenu la maison éveillée.

Sampietro, lorsqu'il eut étouffé la vie dans le corps qu'il serrait entre ses bras, fut assailli soudain par une tempête d'imprécations et de furieuses clameurs.

Il se retourna : sur le seuil de la porte, ses valets, ses enfants confondaient leurs larmes et leurs cris; les yeux flamboyaient, les poings menaçaient.

L'assassin, égaré, étourdi par ce tumulte,

laissa tomber sur le parquet le cadavre de Vanina, ouvrit une fenêtre, s'élança dans le jardin, et disparut au milieu des ténèbres... tandis que les soldats, envoyés par le magistrat, cherchaient dans les massifs, dans les caves, l'auteur de ce meurtre abominable qu'on avait inutilement prévu.

Ici le narrateur s'interrompit un moment. La pâleur du maréchal, son regard fixe, lui causèrent un mouvement d'effroi.

— On dirait l'ombre de Sampietro, murmura Chaudebonne à l'oreille de Chalais.

— Horrible! horrible histoire! dit Gaston.

— Et il détourna involontairement ses yeux du visage d'Ornano. Puis, revenant à son idée favorite, qui était d'animer les uns contre les autres :

— Eh! mon Dieu! ajouta-t-il, ce sont là des fables, n'est-ce pas, maréchal?

— Le maréchal balbutia quelques mots qu'on n'entendit point.

— J'ai eu l'honneur de dire à Votre Altesse, répliqua Chalais, que mon grand-père vit M. Sampietro se présenter à la cour du roi Charles IX quelques jours après cet assassinat. Il s'était réfugié à Paris, inquiet des suites que sa vengeance eût pu avoir à Marseille, où le peuple voulait le lapider.

— Ah! vraiment? dit Gaston.

— Il parut donc devant le roi, qui lui avait fait défendre de se présenter. Chacun se reculait avec horreur pour éviter le contact de ce meurtrier. Lui, plus fier, plus insolent que jamais :

— J'ai fait justice dans ma maison, dit-il. Qu'importe au roi, qu'importe à l'État que Sampietro ait eu querelle avec sa femme, pourvu qu'il ait bien servi le roi et l'État? Or, voici mes services écrits en traits de sang. Regardez :

Il découvrit sa poitrine sillonnée de cicatrices honorables. Le roi baissa la tête, Catherine de Médicis détourna les yeux.

— Allez, lui dit Charles IX, allez, monsieur Sampietro, vous êtes libre.

Et le Corse traversa fièrement la foule des courtisans, qui lui laissèrent un large passage.

— Voilà ce que m'a raconté mon grand-père, ajouta Chalais.

— Cela n'arriverait pas aujourd'hui, dit Chaudebonne. Sa Majesté n'aime pas beaucoup les dames; mais cependant, si M. le maréchal que voici tuait ainsi madame la maréchale, je ne crois pas qu'il obtînt la même faveur que Sampietro.

Gaston ne répondit pas.

Le maréchal lui lançant un regard plein d'inquiétude, s'aperçut que le coup avait porté, et que cette fatale histoire, qu'on ne se racontait qu'à l'oreille, emplissait l'âme de Gaston d'une superstitieuse terreur.

— Voilà une triste soirée! dit tout à coup le prince. J'ai peur à présent de conspirer avec vous, maréchal... quand je songe que vous avez été mon gouverneur...

— N'ai-je pas été honnête homme? demanda Ornano.

— Maréchal... je ne doute pas...

Et la conversation s'éteignit dans un lugubre silence.

Ornano, furieux et dévorant sa rage ressemblait en effet au Corse Sampietro. C'étaient bien ce front chargé d'une teinte olivâtre et les chauds reflets du sang des Bastelica, courant sous une peau marbrée par la colère.

Chalais ne s'en tint pas à l'humiliation que ce récit avait fait subir au maréchal, il ajouta :

— Ce Sampietro, s'il est le héros d'une famille corse, ne serait pas même un homme en France, et nous appellerions cela un tigre. On peut s'étonner que d'un tel aïeul et d'un tel père, car vous savez, monseigneur, qu'Alphonse d'Ornano, lequel assassina son neveu, était le père de M. le maréchal, on peut admirer, dis-je, comment cette horrible souche a produit un rejeton si poli, si digne de respect que l'est à tous égards monsieur le maréchal que je salue.

Et de cet air moitié badin, moitié naturel, qui jette l'homme qu'on raille dans une perplexité pénible, Chalais fit deux pas en arrière et salua en effet d'Ornano. Celui-ci interrogea la contenance du prince.

Il le vit partager les sentiments de son jeune favori.

Chaudebonne, de son côté, ne dissimulait pas sa joie, et il y avait dans le petit cercle comme un triomphe de l'humiliation du maréchal.

Il comprit sa disgrâce prochaine. Le frère du roi, tourmenté par les instances de Louis XIII et les manœuvres savantes de Richelieu, allait peut-être rentrer en faveur, abandonner un homme qu'on le priait de jeter en offrande comme victime expiatoire, et c'est de lui, le fils de Sampietro, qu'on

rirait; c'est lui qui payerait les frais de cette guerre! Lui! un homme mûr, plein d'expérience et de vigueur, serait le jouet de ces muguets de cour, et se verrait livré à Richelieu par ces nains ridicules. A cette pensée, le sang bouillonna dans les veines du maréchal.

Il jeta sur ceux qui l'entouraient un regard empreint d'une haine profonde et de l'intelligence sereine qui brille dans l'œil immobile du serpent.

— Monseigneur, dit-il, essayant encore une fois de ramener à lui l'esprit faible du prince qu'il avait si souvent dominé, ne donnez-vous pas suite à vos projets de ce soir, et le voyage convenu du côté de la Loire, n'est-ce plus aujourd'hui qu'on le commencera? MM. de Vendôme attendent, l'occasion est favorable, puisque Sa Majesté ne peut rien voir de Fontainebleau, où elle est en ce moment. Les chevaux ont été commandés.

— Monseigneur, dit Chalais en s'inclinant avec un clin d'œil à l'adresse de Chaudebonne, Votre Altesse sait que je n'ai rien à faire dans ses projets, et que mon service me rappelle auprès du roi. Restant ici, je craindrais de devenir indiscret.

Ornano attendait, en palpitant, la réponse du prince. Gaston ne la donna pas.

— Il me semblait, fit Ornano avec lenteur, que M. de Chalais pourrait être l'un des nôtres.

— Qu'appelez-vous un des vôtres, monsieur? demanda le gentilhomme.

Cette fois encore, Gaston devait prendre la parole, il ne la prit pas.

— Je crois que monseigneur est absorbé par l'intéressante narration de monsieur, murmura d'Ornano en tremblant de rage. Mais puisque M. de Chalais s'en retourne à Fontainebleau, j'y vais aussi, et je serai son compagnon de voyage.

— Comme il vous plaira, monsieur, dit Chalais.

— Qu'ai-je dit? glissa Chaudebonne à l'oreille d'un de ses amis; ne pouvant plus faire la loi ici, le Corse va se faire bien venir du cardinal.

Gaston, sortant de sa longue rêverie, se leva.

— Messieurs, dit-il, je resterai ici. Le moment n'est pas bon pour faire ce que nous pensions. Monsieur le maréchal, je vous rends votre parole...

— Ah! pensa d'Ornano, je devine! il s'agit d'un autre plan auquel on ne veut pas me faire participer... Enfants!... ils ne songent pas même à m'empêcher d'aller à Fontainebleau. C'est moi qui vais gagner la folle partie qu'ils engagent contre moi, et puisque l'on dédaigne ma fidélité au Luxembourg, elle semblera bonne à la cour de Richelieu.

Déjà Ornano sortait, quand l'huissier des grands appartements, accourant tout essoufflé au jardin :

— Monseigneur, dit-il, un courrier du roi!

Gaston pâlit et regarda Chalais avec défiance.

— Voyons, dit-il, ce que nous veut Sa Majesté.

Le capitaine des gardes du Hallier entra, suivi de quelques gentilshommes, et après avoir jeté un rapide coup d'œil sur l'assemblée :

— Monseigneur, dit-il, Sa Majesté regrette Votre Altesse à Fontainebleau; elle m'a chargé de vous rappeler près d'elle... Monsieur le maréchal, que j'ai l'honneur d'apercevoir, est compris dans l'obligeant désir de Sa Majesté.

— Je suis prévenu! pensa d'Ornano. Il est trop tard pour me venger sans me perdre. Mais qu'importe! je me vengerai!

Gaston chercha une réponse sur le visage de Chalais, mais celui-ci, dès l'annonce de l'huissier, s'était retiré dans un massif d'où il pouvait voir et entendre sans être vu.

Cette circonstance n'échappa point à d'Ornano, dont les soupçons se changèrent dès lors en certitude.

— Messieurs, dit Gaston à sa suite, un désir du roi est un ordre pour nous. A Fontainebleau... Qu'on fasse préparer mes chevaux.

— Monseigneur, dit le capitaine des gardes, les chevaux de Votre Altesse sont tout harnachés dans la cour, où je les ai aperçus en passant.

— En effet, dit Gaston embarrassé, je comptais ce soir aller à Saint-Cloud.

— Il ne réfléchit pas, dit Chaudebonne, que cette réponse pourrait nous perdre, car les apprêts du voyage sont faits de telle sorte que nous avions l'air d'aller en Chine. Il y a des mulets et des chariots.

Le prince monta dans son carrosse; du Hallier, avec ses gardes, se remit en selle,

ayant l'œil sur toute la suite du prince. Il se plaça même à la droite du maréchal, comme pour lui faire honneur, mais en réalité pour le surveiller.

Chaudebonne, en sa qualité de maréchal des logis du prince, marchait à la tête de l'escorte, avec quelques amis.

— Si je m'en croyais, dit-il, je ferais comme Chalais, je tournerais bride au premier coude de la route, au bas du pont de Fromenteau, par exemple, et en piquant bien, je me mettrais à l'abri de M. le cardinal, dont je reconnais la main dans toute cette affaire.

— Si vous faites cela, lui dit quelqu'un, vous compromettez si bien M. le duc d'Orléans que l'affaire dont vous parlez sera jugée.

— Vous avez raison.

Il achevait à peine qu'il sentit derrière son portemanteau les naseaux fumants d'un autre cheval. Il se retourna, c'était le capitaine des gardes.

— Dites-moi donc, monsieur de Chaudebonne, dit-il, je ne vois pas parmi nous M. de Chalais?

— Monsieur de Chalais?

— Oui, certes .. Il est donc resté au Luxembourg?

— Mais M. de Chalais n'était pas, que je sache, au Luxembourg.

— Pardonnez-moi; il y était.

Chaudebonne tourna aussitôt la tête, et vit le maréchal suivre de loin leur conversation, d'après les gestes et l'attitude des interlocuteurs.

— Ah! traître! dit-il, tu as déjà parlé!

Mais étouffant sa colère, il se mit à rire et à plaisanter sur mille sujets avec du Hallier, qui était bon compagnon et joyeux conteur. Puis se rapprochant du maréchal insensiblement, il ne le quitta plus.

Gaston, seul dans son carrosse, se laissait aller à un ennui pesant. Il bâillait si bruyamment qu'on l'entendait de la tête de l'escorte, et sa tristesse se communiquait déjà aux plus intrépides lorsque toute la cavalcade arriva sous les murs de Fontainebleau.

On voyait alors une seule fenêtre éclairée à l'aile gauche, et derrière la vitre de cette fenêtre une ombre qui se promenait lentement.

— M. le cardinal veille, dit du Hallier.

— Tant mieux, pensa Ornano. Lorsqu'il veille ainsi, reçoit-il des visites? demanda-t-il au capitaine.

— Tu ne lui parleras pas, je le jure! se dit Chaudebonne.

— Il vous recevra très-volontiers si vous avez quelque chose à lui dire, répondit du Hallier.

Chaudebonne demeura en arrière, et s'approchant du carrosse où Gaston soupirait :

— Monseigneur, lui dit-il, rappelez vite M. le maréchal, et le gardez toute la nuit. Il y va du salut de Votre Altesse. Rappelez-le, et qu'il ne s'échappe point!

Gaston était le plus ombrageux des hommes. Il ajoutait à ses terreurs propres, toutes celles qu'on voulait bien lui communiquer; l'avis de Chaudebonne lui parut plein de menaces sinistres.

— Maréchal! cria-t-il, maréchal...

Ornano vint en galopant à la portière.

— Ne me quittez pas, dit Gaston, voyons ensemble ce qu'on nous veut ici... J'ai besoin de vous et de vos commentaires.

— C'est heureux, pensa Ornano; je savais bien qu'il me reviendrait. Demain il sera temps de demander audience au cardinal.

— Nous dormirons au moins tranquilles, se dit Chaudebonne. Et demain... demain, on verra clair dans les manœuvres de chacun.

Le roi fut prévenu à minuit de l'arrivée de son frère; le cardinal le savait déjà. Il avait entendu les chevaux et le bruit des portes.

Il envoya chercher du Hallier aussitôt.

— Y sont-ils? demanda Son Excellence.

— Oui, monseigneur.

— Tous?

— Excepté M. de Chalais.

— Mais vous l'avez trouvé au Luxembourg?

— Je sais qu'il y était; il se sera caché pendant mon séjour. Il y était si bien que monsieur le maréchal m'a dit l'avoir vu.

— Ah! vraiment, dit le cardinal avec un éclat... le maréchal vous l'a dit... êtes-vous bien sûr de cela?

— Parfaitement sûr, monseigneur.

Richelieu se promena plus vite dans son cabinet.

— Allez, dit-il, et qu'on fasse monter du Tremblay.

— Ah! monsieur d'Ornano, grommela le cardinal, vous trahissez les vôtres; vous sentez donc que je vais être le plus fort,



Par son ordre, un carnaval brillant fut préparé à la cour. — Page

vous commencez donc à baisser la tête et à me vendre vos complices... En effet, il n'a plus que cette ressource... mais je ne veux pas qu'elle lui reste ou qu'il en profite... S'il me voit, il demandera grâce, une liste de conjurés à la main... Non, non, car je serais forcé de pardonner, d'épargner... non, mille fois! j'ai eu tout le mal, j'aurai toute la récompense.

Du Tremblay entra.

C'était ce capucin si intelligent, si audacieux, qui, dit-on, gouverna Richelieu comme celui-ci Louis XIII, et qui plus tard trahit son maître et mourut sans qu'on ait pu savoir comment.

On l'appelait le père Joseph ou l'Éminence grise.

— Arrive, le Tremblay! nous tenons tout! le maréchal brûle de faire des révélations...

— Je le sais, monseigneur; on vient de me dire que M. d'Ornano avait désiré me parler.

— Fuis-le comme la peste! ne reçois pas un papier, pas un livre, pas un message! Si tu peux deviner qu'il fasse vers moi une démarche quelconque, préserve-moi de ses lettres ou de sa présence... fais bien attention, le Tremblay!

— Ne craignez rien, monseigneur.

— Envoie le roi à la chasse demain, il fera beau... que Monsieur accompagne son frère... le maréchal accompagnera Monsieur. Moi j'aurai des courriers à expédier... Voyons, dis-moi où nous en sommes, et relisons nos listes.

— Voici, monseigneur... Monsieur... est en tête...

— Celui-là sera puni en humiliation, je ne puis lui faire que cela, mais il l'aura!

— Madame la comtesse de Soissons?

— Imprudente, ambitieuse : nous l'exilerons.

— M. le maréchal d'Ornano?

— Celui-là n'est pas prince du sang... il

payera pour tous... Un misérable que j'ai fait maréchal de France et qui n'a jamais commandé une escouade, il se révolte contre moi, son bienfaiteur, il veut me confiner dans un cloitre! Corse! tiens bien ta tête.

— M. de Chaudebonne? continua le capucin.

— Étourneau qui veut conserver sa place près de Monsieur, et qui conspire pour s'amuser près d'un prince qui ennuie tout le monde. Il s'amusera dans l'autre monde.

— M. le grand prieur de France?

— Grand prince de l'Eglise que je forcerai à respecter un cardinal, et à empêcher son cocher de dire tout haut : Quand ramènera-t-on Louis le Fainéant?

— M. le duc de Vendôme, son frère?

— Il remue la Bretagne, et se tient à distance, mais je rapprocherai les distances.

— M. de Chalais?

— Oh! celui-là! murmura le cardinal, traître abominable qui s'est offert à moi pour surveiller Monsieur, et qui conspire avec Monsieur contre moi!... Celui-là je le garde pour une occasion éclatante.

— Madame de Chevreuse?

— Une femme qui sait toutes mes folies et qui seule a sondé mon cœur. Elle sera éternellement mon ennemie. Je la ruinerai! au premier jour elle retournera en exil.

— Voilà tout pour le présent, dit le capucin; je passe des noms anglais, espagnols et allemands. On a les noms, mais on n'a pas les têtes... Et parmi ceux que Votre Excellence tient dès à présent, les trois quarts ne peuvent être convaincus que de haine contre Votre Excellence. C'est un péché peut-être, ce n'est pas un crime d'Etat.

Richelieu sourit et ne répondit pas.

— Je sais bien, dit le capucin, que quiconque n'aime pas Votre Excellence n'aime pas l'État qu'elle sert si bien, et que n'aimer pas l'État, c'est être criminel.

— Tu es ingénieux, le Tremblay!

— N'est-ce pas, monseigneur, répliqua le père Joseph avec son sang-froid cependant mêlé d'une manière de gaieté funèbre.

— Tous les noms que tu as cités sont des noms maudits. Je les rayerai impitoyablement. Il est temps que nous vivions en repos. Que ferons-nous de grand, si ces petits insectes nous piquent et nous incommodent sans cesse? Écrasons, le Tremblay, écrasons!

— Trouvez des crimes, alors.

— Ils auront chacun le leur. Je vois déjà tous ces gens-là conspirer contre la couronne et contre la vie du roi.

— C'est quelque chose.

— Nous tâcherons que cela suffise. As-tu préparé cette lettre de réconciliation que je veux faire signer au roi et à Monsieur?

— La formule est prête.

— Fais prévenir d'Hécourt, à Vincennes, que je lui enverrai du monde à loger; que cent mousquetaires soient demain bottés et armés pendant tout le jour... A propos... et ces lettres de MM. de Vendôme, que le gouverneur du Maine devait intercepter?

— Elles sont en route, monseigneur, elles contiennent tout l'exposé de la conspiration.

— Fort bien, on fera trois catégories; d'abord celle des Ornano dont je veux me débarrasser tout de suite. Car Gaston chérirait demain éperdûment celui qu'il me livre presque aujourd'hui, tandis qu'une fois séparés, ces chers amis s'oublieront. Ensuite les Vendôme; puis en dernier... comme dénoûment magnifique, les Chalais... Ce sera terrible... D'ici à un an je veux avoir fait la maison nette de tous mes ennemis. S'il en renait, eh bien, nous verrons.

— Il est trois heures, monseigneur, et Votre Excellence doit se lever à cinq heures.

— Je ne me coucherai pas. Porte ce billet chez le roi; c'est l'avis que je lui donne d'aller chasser pendant que les affaires se termineront.

La journée se passa comme l'avait prévu le cardinal.

Dès le matin, M. d'Ornano fit demander une audience.

Le cardinal répondit que les affaires l'empêchaient de causer avec le maréchal, et que la chasse empêcherait le maréchal lui-même de se rendre à l'audience.

Ornano, prudent et méfiant comme un vrai Sampietro, sentait bien quelque chose d'étrange dans la précipitation de ce voyage forcé à la cour; mais la bonne mine du roi à Monsieur, et le sourire gracieux des courtisans, lui prouvaient que rien n'était en péril.

La chasse fut belle, Monsieur y fit des merveilles.

Ornano trouva moyen de s'entretenir avec lui longtemps, et ils renouèrent quelques entreprises.

Gaston, moins timide à mesure qu'il voyait le roi plus bienveillant, se voyait déjà

brouillant tout le royaume, chassant M. le cardinal, et régnant de moitié avec le roi, comme avaient fait les princes sous la régence de Marie de Médicis.

Cependant il n'était guère formidable avec ses compagnons.

Les conspirateurs, lorsqu'ils n'ont pas de chef, ne sont guère que des fous, et Gaston avait beau s'aveugler sur son mérite, il ne trouvait pas en soi de quoi commander à M. de Richelieu et usurper un trône.

— Il y a M. le prince, dit Ornano, ce vieux partisan des guerres civiles, ce digne antagoniste de la régence. M. le prince ne demande qu'à lever de nouveau l'étendard. La première démarche de Votre Altesse sera bien accueillie.

— Vous avez raison, maréchal; M. le prince est homme de bon conseil. Nous allons vous envoyer vers lui, et vous négocierez.

Avec toutes ces chimères, le duc d'Orléans et Ornano s'étaient fort éloignés tous deux de leur but. Le premier allait renouer avec le maréchal, le second était forcé de se cacher encore une fois du cardinal.

Cependant ils ne prévoyaient guère, ni l'un ni l'autre, l'issue que M. de Richelieu avait ménagé à cet événement.

Le maréchal soupait tranquillement avec sa femme et l'entretenait de ses espérances sur l'entrevue du lendemain avec Richelieu, lorsqu'un garçon de la chambre du roi, nommé la Rivière, vint l'avertir que Sa Majesté voulait lui parler.

Il était dix heures du soir. Ornano jette aussitôt sa serviette, et s'empresse de se rendre au vœu de Sa Majesté.

Arrivé dans la chambre de l'Ovale, il est abordé par du Hallier, qui, avec son air jovial, lui dit en lui touchant l'épaule :

— Votre épée ! monsieur le maréchal.

Ornano, persuadé que le capitaine voulait rire, répond sur le ton de la plaisanterie, et donne, avec majesté, son épée à du Hallier, mais celui-ci prend la poignée de l'arme, salue le maréchal, et s'adressant à quelques soldats :

— M. le maréchal est prisonnier du roi, dit-il; conduisez monsieur dans la chambre où fut arrêté M. de Biron.

Ornano, tout effaré, veut se récrier; les gardes l'entourent. Il s'adresse à du Hallier, aux assistants.

— Pas de bruit chez le roi! répond un huissier de la chambre.

Un quart d'heure après, et avant que la nouvelle ne se fût répandue dans le château, Gaston traversa cette chambre de l'Ovale, avec les gentilshommes de sa suite, parmi lesquels Chaudebonne marchait d'un air assez inquiet.

Il se détacha du groupe, et s'adressant à du Hallier :

— Vous n'avez pas vu quelque part M. le maréchal? dit-il; ne serait-il pas en conférence avec Son Éminence?

— Je ne crois pas, répondit du Hallier; mais si vous désirez quelque éclaircissement à ce sujet, nous pourrons vous satisfaire.

Pendant ce temps, le prince avait disparu avec sa suite dans le long corridor de la galerie aux Cerfs. Chaudebonne restait pour recevoir les renseignements promis.

— M. de Chaudebonne, lui dit soudain du Hallier, je vous arrête au nom du roi; veuillez me remettre votre épée.

— Ah! s'écria Chaudebonne, je demandais où est le maréchal : je m'aperçois qu'il a passé par ici !

Et il suivit le capitaine des gardes, qui le conduisit dans sa propre chambre, où on le traita fort civilement.

— Voilà ma première catégorie, dit le cardinal de Richelieu au père Joseph, lorsque du Hallier vint lui rendre compte de sa mission.

— Et voici la seconde, je pense, ajouta Joseph en remettant à Son Éminence un papier envoyé par le roi depuis son retour de la chasse. C'était une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le cardinal, je me mets au lit : j'ai réfléchi à ce que vous m'avez touché des affaires de Bretagne. Vous pouvez mander ici MM. de Vendôme. Vous avez la carte blanche. »

— Tu avais préparé les lettres de convocation, le Tremblay? demanda le cardinal.

— Oui, monseigneur ; elles vont être expédiées.

— Tu me copieras ensuite le document sur la trahison de M. de Chalais.

— Eh! eh! fit le capucin, j'entrevois la troisième catégorie! qu'ai-je lu? complot tendant à assassiner le roi! Mais des preuves?

— Et M. le maréchal qui voulait tout dire avant, crois-tu qu'il ne parlera pas après?

— Je ne suis pas embarrassé, monseigneur, avec Votre Éminence. Ils sont arrêtés, c'est le principal. Quand ferez-vous arrêter M. de Chalais?

— Quand le courrier venant d'Espagne aura fourni la preuve d'un traité passé entre le roi et les conjurés; occupons-nous d'abord de la première catégorie.

Maintenant les événements sont racontés, laissons M. de Richelieu les commenter lui-même. On ne saurait mieux faire :

« Le lendemain, les deux prisonniers furent conduits au bois de Vincennes. On commanda à la maréchale d'Ornano de se retirer de Paris, car elle se préparait à l'intrigue pour sauver son époux, ou faire réussir ses projets malgré sa captivité. Il lui fut donc enjoint de partir pour une de ses maisons en Dauphiné ou en Provence. Mais étant tombée malade, Monsieur obtint du roi qu'elle se retirât seulement à trente lieues de Paris.

« Deux confidents du maréchal, Modène et Déageant, furent mis à la Bastille, comme aussi Mazargues et Ornano, ses frères. On s'assura de toutes les places dont le maréchal avait le commandement.

« Ledit maréchal étant dans le bateau qui le conduisait au bois de Vincennes, dit qu'il eût bien voulu que les cardinaux et les princes, qui étaient cause qu'il était là, fussent en sa place. Il manda à sa femme qu'elle n'eût pas de peur, qu'il n'avait fait que ce qu'elle savait; mais elle, ayant su la prise de son mari, s'écria : « Mon mari « est mort. » Le maréchal dit à Chaudebonne, assis à côté de lui dans le bateau : « Vous « témoignerez que je suis innocent, je sais que « vous l'êtes aussi. » Puis il ajouta : « Je n'ai « jamais que bien servi; si j'avais voulu faire « ce à quoi l'on me convie, je ne serais pas « ici. » *Ce dont il est coupable,* ajoute le cardinal, pour n'avoir pas averti du dessein qu'on tramait contre le roi. »

Ces mots prouvent que M. de Richelieu n'était pas embarrassé pour trouver une culpabilité morale à défaut de la culpabilité réelle.

Monsieur le prince dit en apprenant l'emprisonnement d'Ornano : « Le maréchal est un fourbe et un méchant. Vous verrez que dans un mois il accusera le tiers et le quart qui n'était point en cette affaire. »

La douleur de M. de Vendôme, en Bretagne, fut visible; celle de madame de Soissons ne put se cacher.

Monsieur témoigna un grand ressentiment de la prise du maréchal; il alla trouver le chancelier d'Aligre, qui s'excusa et dit que cela n'avait pas été fait par son conseil.

Mais il y avait pourtant urgence, car la cabale était si grande, que non-seulement les princes, les grands du royaume, les officiers de la maison du roi, les princesses et les dames de la cour de la reine et le parti huguenot, mais aussi les Hollandais, le duc de Savoie, l'Angleterre et l'Espagne en étaient.

Son dessein tendait à faire sortir Monsieur de la cour, non-seulement afin que les armes à la main il obtînt du roi de grands avantages, mais, s'il pouvait, à passer plus avant encore contre la personne du roi : et de peur que Monsieur ne fût retenu par le mariage, il le dissuadait de se marier, et principalement avec mademoiselle de Montpensier, laquelle, après la mort de M. d'Orléans, lui fut destinée.

Il est difficile de poser avec plus d'aplomb sur des probabilités un acte d'accusation capital.

Voyons si le cardinal soutiendra cette accusation et triomphera des coupables.

« Or, pour faire réussir ce plan, et retirer Monsieur de la cour en lui mettant les armes à la main, il fallait venir à bout premièrement du cardinal, *dragon veillant au salut de son maître*. Ils s'en voulaient défaire en le disgraciant ou en le faisant tuer, et tenaient la chose quasi pour assurée, parce que Sa Majesté avait une fois ou deux prêté l'oreille sans rejeter ce qu'ils disaient. »

Voilà tout le procès d'Ornano, de MM. de Vendôme, de Chalais. Voilà le procès de Cinq-Mars et de Thou, ceux de Marillac et de Montmorency.

On s'effraye de trouver toujours derrière la personne du roi celle du cardinal, que celui-ci défend opiniâtrement, comprenant bien que le vrai roi c'est lui, et que le roi étant abattu, la France est à jamais ruinée.

De là ces exécutions terribles que les historiens mettent tantôt sur le compte d'un amour-propre chatouilleux, tantôt sur le compte d'un patriotisme infatigable.

Nous penchons à déclarer que Richelieu

continuait l'œuvre de Louis XI, et qu'il était réellement un ami très-ardent du peuple, au bonheur duquel il croyait tendre par l'anéantissement des priviléges aristocratiques.

Richelieu fut combattu d'abord par le roi même qu'il défendait, ce qui appert des phrases amères qui lui échappent malgré sa circonspection.

Ce roi prêtait l'oreille aux courtisans, ennemis de son ministre, et celui-ci faisait tomber la tête pour que la langue ne parlât plus.

Le cardinal savait bien que le premier coupable était le roi, et le second le duc d'Orléans, son frère, jeune homme pétri de ruses, de lâchetés, de noires vanités.

En divisant ces deux hommes, il se créait deux partis à combattre.

Il les réunit donc, et le 31 mai 1626 les promesses de paix mutuelles, préparées par Richelieu, furent signées entre le roi, Monsieur et la reine mère.

Le roi reconnaissait l'efficacité des conseils de sa mère.

Monsieur reconnaissait l'autorité et les bontés du roi ; tous reconnaissaient les bons services et la capacité du cardinal.

Jamais l'éclat de la journée des Dupes ne fut pareil à celui de cette journée où Richelieu enchaînait à sa volonté ses maîtres, sous prétexte de les réconcilier.

« Leurs Majestés et Monsieur, dit-il, ayant juré, sur les saints Évangiles, il leur a plu de signer ce que dessus en témoignage de leur étroite union. »

Ce que dessus, était l'abandon de leurs amis, de leurs conseillers, de leurs forces respectives.

Pendant longtemps le roi et Monsieur se trouvèrent désarmés.

Quant à la reine-mère, à la première hostilité qu'elle se permit contre Richelieu, le ministre la fit exiler ; elle mourut dans une honteuse misère.

Revenons à la deuxième catégorie, bien que ce traité, ouvrage de Richelieu, lui fit une seule et même catégorie de tous ses ennemis.

« Le lendemain, c'est-à-dire le 1er juin, le roi envoya demander les sceaux à M. d'Aligre, qui n'avait pas osé soutenir à Monsieur la justice du conseil de Sa Majesté sur l'affaire d'Ornano, et les bailla à Marillac, qui avait la charge de ses finances, *le cardinal le lui ayant conseillé*.

« Cela fait, Sa Majesté se résolut à partir de Paris pour aller chercher en Bretagne M. de Vendôme, qui se trouvait des premiers dans la cabale et qui essayait de se fortifier dans son gouvernement et de le *soustraire au service du roi.* »

Que pense-t-on de l'introduction de ce crime capital ?

« Sa Majesté voulait se saisir de sa personne au cas qu'il ne vînt point la trouver sur le chemin. Le cardinal était allé prendre les eaux à sa maison de Limours. »

Le cardinal poussant Sa Majesté en avant ! Quelle corvée pour Louis le Juste !

« Le grand prieur, qui savait sa conscience chargée et soupçonnait sa perte et celle de son frère, se résolut d'aller le quérir en poste et l'amener par le chemin. Il passe par Limours pour voir s'il ne connaîtrait pas le dessein du roi ; mais le cardinal prit *une conduite qui lui était ordinaire*, et telle qu'il lui fut impossible de rien connaître. »

On força donc, par cette roideur affectée, les princes de Vendôme à venir se disculper à la cour de soupçons qu'on ne leur avouait pas assez manifestement pour qu'ils prissent de la défiance, Richelieu voulait les faire arriver, non les faire fuir. Cet artifice réussit.

« Tant plus le roi témoignait ne pas désirer la venue du duc de Vendôme, plus le grand prieur engageait son frère à aller trouver Sa Majesté. Il y consentit. Mais en apprenant la prise du colonel, il eût voulu se rétracter. Voyant que le roi marchait à lui, il se décida.

« Ils arrivèrent tous deux le 11 de juin, et le 12 on les arrêta.

« Le cardinal arriva le jour même de leur prise. »

Ne semble-t-il pas voir le chasseur arriver au piége quand il entend se débattre la proie ?

M. de Vendôme, aussitôt qu'on l'eut pris, demanda au marquis de Mauny : Que fait Monsieur ?

Ce qui faisait bien connaître, dit le cardinal, leur intelligence.

M. de Vendôme arrêté, le cardinal aurait bien voulu prendre par la même occasion M. le comte de Soissons ; mais une réflexion l'arrêta. Le comte, si on lui témoignait de la rigueur, ferait ce qu'il désirait le plus, qui était de s'éloigner de la cour. En considération de ce, le cardinal préféra user de clé-

mence, aimant mieux frapper à coup sûr quand le temps serait arrivé.

Cependant le frère du roi faisait mille instances pour obtenir la liberté d'Ornano, tout en le chargeant de ses aveux cruels à force de naïveté. Le cardinal crut le moment favorable pour s'occuper de sa troisième catégorie d'ennemis, et comme le roi faisait son voyage de Bretagne, afin de n'avoir pas l'air d'y être allé seulement pour la rébellion de MM. de Vendôme, Richelieu occupe Sa Majesté, pendant le voyage, de la conspiration de Chalais. Le roi, pour se débarrasser le plus tôt possible d'une pareille affaire, fit juger Chalais et lui fit couper la tête sous prétexte qu'étant de garde dans sa chambre la nuit il avait voulu l'assassiner.

Cette histoire n'est pas dans notre cadre et nous en omettons le détail ; Chalais fut un essai terrible fait sur les amis de Monsieur et des princes rebelles. Sans aucun doute, le même sort était réservé à Ornano, dont le procès s'instruisait aussi. Mais le hasard, ce sombre dénoûment des affaires d'État les plus embrouillées, finit par un coup hardi les incertitudes de Richelieu.

Ornano était prisonnier, mais traité avec beaucoup d'égard. Sa fierté naturelle le poussait à des exigences que le gouverneur, créature de Richelieu, mettait un soin particulier à ne pas satisfaire. D'Hécourt, c'était le nom du gouverneur, retrancha au maréchal tout le luxe dont on l'avait entouré. Servi d'abord par les gens du roi, il ne le fut plus que par les geôliers du donjon. Il se plaignit, car pour lui ce n'était pas seulement une privation, mais une menace. D'Ornano savait que les officiers du roi lui servaient de caution contre les entreprises du cardinal et que jamais Richelieu n'oserait tenter l'honneur de ces officiers ; mais dès que les geôliers se présentèrent :

— Je suis perdu, pensa le maréchal, on veut m'empoisonner, et rejeter ce crime sur quelque négligence des serviteurs.

— Monsieur, dit-il à d'Hécourt, ce n'est pas un traitement ordinaire que vous me faites subir. Accoutumé à être servi par des officiers, je ne veux pas de vos sombres laquais.

— Je n'en ai pas d'autres, répondit d'Hécourt.

— Alors vous les changerez.

— Monsieur, c'est le roi qui ordonne ici, non les prisonniers.

— Eh bien, je saurai forcer le roi à obéir au vœu le plus simple, le plus naturel qu'on puisse former. Je ne mangerai plus si l'on ne me sert comme autrefois ; de cette façon ma famille ira proclamant partout que le roi m'a laissé mourir de faim.

— Cette menace n'est pas utile, monsieur ; car le roi a d'autres moyens de donner la mort quand il le veut bien.

— C'est vous qui me dites cela ! à moi prisonnier !

— Sans doute, j'obéirai toujours au roi.

— Et moi, je ne mangerai plus.

La fureur de d'Hécourt fut poussée au comble.

— Quelle absurde terreur ! s'écria-t-il ; est-ce que je m'amuserais à vous donner du poison ?... Eh ! monsieur, le jour où le roi me dira qu'il veut votre mort, je m'approcherai de vous tout doucement comme je le fais, et je vous donnerai de la dague dans le cœur.

Ornano poussa un cri d'effroi.

— Barbare ! murmura-t-il.

— Mangez donc, dit l'autre, et ne craignez pas. Vous vivez parce qu'on le veut bien ; si la mort vient, prenez-la...

A quelques jours de là, Ornano s'était réconcilié avec la vie, mais dans les relations d'un prisonnier avec ses gardiens l'égalité n'entre jamais. Le geôlier dit ce qu'il veut dire, le prisonnier entend ce qu'il peut. Ornano se flattait de regagner un jour la faveur.

— Détrompez-vous, lui dit d'Hécourt ; vous pourrirez en prison. Aussi avais-je raison de vous conseiler la bonne humeur. Monsieur est réconcillié avec son frère, mademoiselle de Montpensier va devenir sa femme, messieurs de Vendôme sont mes prisonniers. Je vous dis cela par intérêt pour vous, et afin que vous sachiez qu'on ne fait pas de cruauté uniquement pour vous.

— Le duc d'Orléans épouse mademoiselle de Montpensier ! le duc de Vendôme est en prison !... c'est la vérité ?

— Si vrai, que voici la clef de leur chambre.

— Mon Dieu ! prenez pitié de moi !

Et le maréchal tomba sans connaissance sur la dalle de sa prison ; depuis ce temps la fièvre s'empara de lui. Des médecins, appelés un peu tard, le trouvèrent gravement malade, et donnèrent aussitôt un nom à sa maladie. Son mal était au plus haut degré d'intensité, lorsque Chalais monta sur l'échafaud, et, huit jours après, le maréchal expira dans des souffrances étranges.

« Le maréchal d'Ornano, dit Richelieu, mourut le 2 septembre 1626. La tristesse qu'il eut de sa prison, augmentée par l'accomplissement du mariage de Monsieur, fut cause de sa mort. Le vertige dont il était travaillé tourna en haut mal, et sa gravelle lui apporta une rétention d'urine. Il fus assisté avec un grand soin par les sieurs Carré, médecin de Paris, Letellier, médecin du roi, et Brayer, médecin du comte de Soissons. Le père Gibieu, prêtre de l'Oratoire, docteur de Sorbonne, fut toujours auprès de lui pour le consoler jusqu'au dernier soupir. Le roi fut fâché que la *justice de Dieu* eût prévenu la peine, et qu'il fût mort avant le jugement de son procès, qui eût justifié à toute la France sa détention, que les personnes conjurées contre le roi et son État publiaient avoir été injuste. »

Quoi qu'en dise le cardinal, cette justice de Dieu, arrivée si fort à propos, semble un peu le corollaire de la distribution des ennemis du ministre en catégories. Seulement Ornano fut de la seconde au lieu d'être de la première, ainsi qu'on l'avait destiné. Les adversaires politiques du cardinal trouvèrent que cette mort arrivait fort opportune au moment où l'on allait juger publiquement la conduite de Monsieur, et celle des princes fort compromis peut-être par les témoignages d'Ornano.

Restait M. le duc de Vendôme, le plus coupable des deux frères, parce qu'il était gouverneur d'un pays prêt à se révolter contre le roi. Il avoua ses fautes, dit Richelieu, mais le roi, tout en lui accordant des lettres de grâce et d'abolition, le laissa en prison pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'enfin le grand prieur de Vendôme, qui n'avait demandé aucune faveur et qui n'avait rien avoué, put espérer profiter du bénéfice qu'on accorderait à son frère aîné. Cependant la volonté du roi trouva des résistances, et Richelieu raconte, avec beaucoup d'art et d'audace, les obstacles que le parlement opposa au bon vouloir du roi dans cette affaire.

« Le roi, dit-il, quand il fut sur le point de partir de Paris, crut que, pour rendre Dieu favorable à ses justes vœux et à la défense qu'il entreprenait d'un innocent, il devait pardonner à un coupable, et, pour cet effet, voulut que M. de Vendôme, à qui il avait fait expédier une abolition de ses fautes dès l'année 1627 (nous sommes à la fin de 1629), jouît de la grâce qu'il lui avait accordée et qu'absolument la cour du parlement l'entérinât. Et, pour ce, afin de procéder à l'entérinement, il était nécessaire qu'il fût ouï auparavant sur le contenu de sa déclaration, qu'il avait donnée en l'an 1627, et les lettres de ladite absolution obtenue ensuite d'icelle. Le roi, par ses lettres patentes en date du 14 juin 1629, nomma des commissaires pour l'aller trouver à cet effet. M. de Vendôme fit poursuivre cet entérinement tant qu'il put, et sa femme le poursuivait elle-même; l'évêque de Nantes, qui était tout de cette maison-là, le sollicita aussi en leur nom. Mais ils n'en pouvaient venir à bout. *La cour* s'y opposait, non pour l'intérêt du roi ou de la justice, mais pour celui de leurs prétentions. »

C'est un langage vraiment curieux dans la bouche de Richelieu, que ce scrupule à l'égard des volontés de la cour du parlement, et des prétentions de cette cour. Que de longueurs pour arriver à cet entérinement que tout le monde désire! et quelle patience « M. de Richelieu, qui laisse à la cour le temps de développer ses prétentions à l'aise, malgré le vœu du roi! Mais peut-être ces longueurs vont-elles être expliquées. La famille de Vendôme avait sans doute tenu tête au cardinal comme le grand prieur : dès qu'elle se sera humiliée, nous verrons l'entérinement s'opérer avec plus d'activité quant à M. le duc de Vendôme, qui se sera repenti.

« Madame de Vendôme écrivit au cardinal, et lui manda qu'elle avait sollicité trois ou quatre fois ces messieurs du parlement; que ceux qui faisaient ses affaires étaient continuellement aux portes et assistaient presque tous les jours à leurs entrées; qu'il semblait que cette difficulté, qui ne venait pas d'elle, ne fût née que pour prolonger ses maux, et qu'elle suppliait le cardinal, au nom de Dieu, d'empêcher l'opinion qui s'en allait presque commune, que c'était pour les perpétuer qu'elle le *suppliait très-humblement* de croire qu'outre que la récompense des œuvres de compassion et de piété qu'il exerçait en son endroit lui serait rendue au ciel, il en acquerrait une gloire immortelle sur la terre, et l'obligation très-particulière *d'une maison qui se dédierait tout entière à son service.* »

Voilà l'affaire en bon train; mais, par un hasard tout semblable à celui qu'on a remarqué pour le maréchal d'Ornano, le grand

prieur, ce rebelle indomptable, vint à tomber malade au donjon de Vincennes. Parmi tous les bruits qui ont couru à ce sujet, et qui donnèrent de là mauvais renom au régime de cette prison d'État, nul libelle, nul pamphlet n'est aussi circonstancié que le compte rendu fait par le cardinal lui-même de cette maladie dont Charenton fit les honneurs, grâce aux circonstances.

« Tandis qu'on travaillait à délivrer M. le duc de Vendôme, dit-il, son frère, le grand prieur, vint en une grande extrémité de maladie. Il languissait dès l'année précédente. Il avait le cœur si grand qu'il ne voulait recevoir en sa prison aucune consolation, de sorte que le médecin Riolant déclara, par un écrit qu'il donna signé de sa main, le 16 août 1628, que dès le 10 septembre 1626, il fut saisi d'une fièvre double-tierce qui se convertit en tierce jusqu'au mois de janvier 1627, ayant la rate grosse et le foi enflé, et étant ladite rate demeurée toujours dure, quelques remèdes apéritifs qu'il eût pu lui donner, ce qui lui causait souvent la fièvre; que de cette mauvaise disposition de rate provinrent depuis de fâcheux accidents; que ses poumons furent travaillés de toux et de fluxions, et souvent la fièvre revenait avec violence et continue quelquefois quatre et cinq jours, pour l'extinction de laquelle il fallait souvent saigner, ce qui n'empêcha pas qu'à la longue elle ne se rendît plus fréquente, revenant presque tous les quinze jours; puis survinrent des battements de cœur et des vertiges fort grands, jusqu'à le faire tomber s'il n'eût été retenu; qu'enfin la pesanteur de sa rate rendit son corps si débile, qu'il ne pouvait plus faire d'exercice.

« Puis il fut attaqué d'une grande colique, partie d'humeurs, partie de nerfs, pour laquelle on lui fit boire des eaux, et le roi, afin qu'elles fussent plus utiles, lui permit de se promener dans les jardins, ce dont madame de Vendôme rendit par sa lettre du..... *de grands remerciments au cardinal*, par le moyen duquel elle croyait avoir reçu cette grâce de Sa Majesté.

« Mais, nonobstant cela, les eaux ne lui servirent de rien, et la rate étant devenue plus douloureuse au bas des fausses côtes, s'allongeant jusqu'au rein gauche, de sorte qu'on n'y pouvait toucher sans douleur, s'élargissant jusqu'au cartillage xiphoïde, ce qui fit douter qu'elle ne fût squirreuse, et que par voisinage, touchant au foie comme elle faisait, ou par un reflux d'humeurs, elle l'offensât et lui produisît une hydropisie de laquelle il avait été tourmenté dès l'âge de quatre ans; que depuis le mois d'août de ladite année, son mal s'accrut toujours à raison de l'extrême mélancolie de son esprit; que le 7 février 1629, il fut à l'extrémité et reçut les sacrements; l'évêque de Nantes y fut envoyé de la part de la reine mère, pour le consoler comme lui étant très-agréable. Il dit à Castelnau, en mourant, qu'il le priait de dire au roi de lui pardonner, et qu'il le suppliait de n'y pas faillir; que ni de fait, ni de pensée, il n'avait eu l'intention d'offenser sa personne, ayant soin en cette extrémité de faire savoir au roi qu'au moins *s'il l'avait desservi en son État* par ses cabales, il n'avait jamais été de ceux qui eussent entrepris rien contre sa personne. Il mourut le 8 février, entre deux et trois heures après midi, fort repentant et *fort heureux*, puisque le bonheur de cette vie ne dépend que du dernier moment.

« Le garde des sceaux écrivit au cardinal que l'évêque de Nantes, après avoir vu le lieu de sa demeure et l'ordre de la garde et du service, fut très-étonné, et dit tout haut *qu'il rejetterait bien les calomnies que l'on disait que ces deux frères étaient en vilain lieu et mal assistés.* M. de Vendôme désira que ledit sieur évêque l'allât voir pour le consoler, ce que la reine mère trouva bon, sachant que le roi aurait agréable qu'on ne leur refusât rien. Le garde des sceaux permit que le corps du grand prieur fût ouvert, selon que M. et madame de Vendôme le désiraient, pour être embaumé et transporté au lieu où ils voulaient l'envoyer. Le procès-verbal en fut fait. On trouva son foie fort ample, occupant l'hypocondre, et que le flanc gauche s'était fort étendu et comme devenu squirreux et tout blanchâtre dedans et dehors, sans aucune marque rouge; que sa rate était de bonne figure en grosseur, mais fort livide, et comme pourrie, que le rein droit était assez bon, etc., etc. »

Tout ce procès-verbal est décrit avec une minutie qui montre que Richelieu, s'il se débarrassait de ses ennemis, tenait du moins à sauver les apparences. Les *cabales* étaient ainsi étouffées, le cardinal put respirer librement, et les geôliers de Vincennes se reposèrent.

Il était écrit que le duc d'Orléans serait



Nous ne recommencerons pas les barricades de 1648. — Page 126.

traversé fatalement dans ses amours. A peine la mort de mademoiselle de Montpensier, devenue sa femme, lui eut-elle rendu la liberté, qu'il devint épris de la belle princesse Marie de Gonzague, et se déclara pour elle avec cette ardeur qui le rendait d'abord le plus enthousiaste des hommes; mais l'ardeur chez lui faisait vite place au calcul et à la peur.

La princesse, jeune et charmante héritière, possédait en propre les duchés de Mantoue et de Montferrat. Marie de Médicis ne trouva pas cette union compatible avec sa politique, et, en femme qui savait se faire obéir, elle défendit à Gaston, son fils, de donner suite à cette passion. Mais comme l'autorité de Richelieu avait donné à cette reine des habitudes de violence, elle n'usa d'aucuns ménagements envers son fils qui réclamait contre ce despotisme.

— Je vous dis que je vous le défends, dit-elle.

— Eh bien! puisqu'il en est ainsi, répliqua Gaston, vous cherchez le scandale, et moi je ne le fuis pas : nous verrons.

— Des menaces?

— Vous m'en faites.

— Je les accepte. Continuez. Si vous vous obstinez à revoir mademoiselle de Gonzague, je saurai bien vous en empêcher.

— Si vous m'en empêchez, je recommence la guerre de 1626.

— Vous savez comme on vous a vaincu

— La fortune changera. Cette fois, j'appellerai à mon aide toute la noblesse de France, qui s'indigne de l'alliance d'un tyran italien, c'est vous, avec un prêtre, c'est M. de Richelieu!

Marie de Médicis, pâle de rage, menaça Gaston du doigt et du regard, puis elle rentra chez elle. Le prince semblait arrivé au plus haut point d'irritation.

— Qui m'aime me suive! s'écrie-t-il; la guerre, puisqu'on l'appelle ainsi. Je lui de-

manderai si l'on a le droit de m'empêcher de me marier à ma guise; déjà une fois je me suis laissé sacrifier!

Gaston avait près de lui ses favoris. L'un d'eux, Puylaurens, avait tout pouvoir sur cet esprit faible.

— O monseigneur! dit-il, n'emportez pas d'assaut, mais pratiquez, achetez la place... On vous défend, mais vous avez le moyen de désobéir sans faire la guerre. Madame la reine mère ira-t-elle voir si vous donnez ou non des rendez-vous à madame la princesse de Gonzague?

— Des rendez-vous?

— Sans doute, monseigneur. Ainsi, par exemple, aujourd'hui je sais que madame la princesse va chasser l'oiseau dans les marais de Buc, avec madame de Longueville, son hôtesse; pourquoi n'iriez-vous pas en notre compagnie chasser aussi l'oiseau? c'est une fantaisie très-naturelle. On le saurait, qu'il n'y aurait pas l'ombre d'un reproche à faire... le hasard!

— Tu as raison, Puylaurens. Eh bien, allons à Buc.

— Le jour où ces hasards-là seront usés, nous aurons la ressource du mystère, les manteaux couleur de muraille, les portes secrètes, cela va nous faire un amour à l'espagnole... Peste! monseigneur, nous allons un peu nous divertir, tandis que les esprits pédants de la cour crèveront du dépit, d'abord de ne rien pouvoir empêcher, ensuite de ne rien savoir : et puis madame de Longueville nous aidera. Et puis, quand tout sera découvert, nous enlèverons madame la princesse en plein jour.

Gaston embrassa Puylaurens avec effusion.

— Que tu as d'esprit! dit-il, et que je t'aime!... Je vais m'habiller, attends-moi.

— Prends garde, dit à l'oreille du jeune homme M. du Fargis, l'époux d'une dame d'atours de la jeune reine, Anne d'Autriche; Gaston t'aime aujourd'hui... gare demain!

— Je veux essayer à mon tour de battre Richelieu et la Florentine... Si j'échoue, eh bien! tant pis.

— Si tu échoues, toi qui consoles Gaston, je te consolerai, moi qui vois les choses de sang-froid.

— Bon Fargis! eh bien, veux-tu nous procurer le plaisir entier de cette chasse? Viens-y.

— Non pas! Je veux rester ici pour en voir l'effet à la cour.

Il avait raison; Marie de Médicis fulmina. Gaston, au retour, fut interpellé si vertement par sa mère, qu'il faillit lui manquer de respect devant la cour. Il résolut de ne plus agir ouvertement, et, pendant quelques mois, les amis des deux amants s'entremirent, pour assurer le repos et le silence de leurs entrevues. On croyait aussi avoir endormi ce démon italien, surveillant infatigable des intrigues d'autrui, quand il n'intriguait pas lui-même.

Marie de Gonzague revenait un soir d'entendre le sermon d'un prédicateur favori des Parisiens : habillée en simple bourgeoise, et, retirée dans une chapelle latérale de Notre-Dame, elle avait passé la soirée près de Gaston, déguisé en simple procureur. Les deux amants, je crois, avaient peu profité de la prose édifiante de l'orateur. Tandis que, de retour au logis, les deux princesses s'entretenaient gaiement du nouveau tour joué à la reine mère, elles entendirent du bruit dans leur antichambre, et aussitôt une femme de chambre vint annoncer à madame la princesse qu'un messager de Gaston désirait lui dire quelques mots en particulier.

Toute émue de plaisir, Marie de Gonzague alla dans un petit salon, donner audience à ce gentilhomme, qui, dès qu'elle fut arrivée, lui déclara nettement être un exempt de la maison du roi, et chargé d'ordres pour arrêter la princesse et son amie madame de Longueville.

— M'arrêter! Moi! vous faites erreur.

— Madame la princesse peut lire, dit cet homme en montrant la lettre de cachet.

Marie de Gonzague, troublée, éperdue, voulait rejoindre la duchesse de Longueville pour la prévenir; mais l'exempt, la touchant de son bâton à pomme d'ivoire qu'il avait tenu caché sous son manteau, déclara que cette démarche était interdite à madame la princesse. Il fallut se résigner.

— D'ailleurs, madame, ajouta l'exempt, madame la duchesse vous a précédée, et à l'heure qu'il est, elle roule déjà vers sa prison.

Le mot prison frappa si rudement l'oreille délicate de la princesse, qu'elle faillit s'évanouir. On lui refusa la société, les soins de ses femmes, et elle fut transportée au donjon de Vincennes, où madame de Longueville était arrivée en effet.

Tout ce que la rage d'une femme et son instinct savant peuvent imaginer de petits supplices, à l'usage d'une autre femme, Marie de Médicis le déploya contre ses deux ennemies. Elles furent séparées, elles ne purent être servies par leurs femmes et demeurèrent en butte aux grossières importunités des geôliers, si rudes déjà pour les hommes.

Cependant Gaston jetait feu et flammes. Il apprit avec un redoublement de fureur que les princesses, en arrivant à leur chambre, au milieu de la nuit, dans une saison rigoureuse, c'était en mars, n'avaient trouvé ni lit, ni feu, ni meubles, et avaient passé les premières heures à l'air piquant qui s'engouffrait par les barreaux, dans une chambre sans vitres. La reine mère s'en vantait, mais n'osait en parler trop haut devant le roi son fils. Le croira-t-on? Gaston laissa s'exhaler son ressentiment en de vaines clameurs, et cependant son amie, la femme qu'il voulait épouser, souffrait en prison des tortures que la moindre intercession un peu active lui eût épargnées. Ce lâche caractère, prédestiné à faire le malheur de tous ceux qu'il aimerait, ne devait-il pas assez se révéler par des exemples si frappants pour qu'à l'avenir ses favoris fussent bien prévenus que jamais leur maître n'interviendrait pour leur salut aux dépens de son repos et de son plaisir?

Louis XIII apprit le traitement que Marie de Médicis avait fait subir à la princesse Marie de Gonzague. Il s'indigna. Ce fut Anne d'Autriche qui, malgré son indifférence pour les actes de son époux, lui conseilla de redresser ce tort et cette injure. Elle avait en ce moment quelque penchant à ménager Gaston, son beau-frère, et elle agit comme si la délivrance de Marie de Gonzague eût dû obliger sensiblement son fiancé. Mais Gaston avait oublié déjà sa maîtresse, et Marie méprisait de tout son cœur ce prince pour qui le malheur d'autrui était un épouvantail.

Puylaurens se montra plus généreux que son maître. Il assura par serment à la reine mère que jamais l'enlèvement de la princesse n'avait été décidé par le duc d'Orléans. Plusieurs gentilshommes s'unirent à lui pour déclarer la même chose, et Marie sortit de prison avec la duchesse de Longueville, le 4 mai 1629, trois mois après leur arrestation.

Plus tard, lorsque cette princesse épousa en secondes noces Jean Casimir II, roi de Pologne, et qu'une sorte d'amour respectueux pour sa nouvelle épouse eut dédommagé Marie de tous ses chagrins :

— Madame, lui dit le roi, aviez-vous jamais été aimée, vous si belle, vous si noble et si digne de l'amour de tous?

— Jamais, répondit Marie. Gaston d'Orléans m'a trahie lâchement, M. de Cinq-Mars, qui voulait m'épouser, a manqué de confiance en moi, et m'a exposée à la mort; le roi Sigismond m'a presque insultée après m'avoir demandée en mariage... Si vous ne m'aimez pas, jamais je n'aurai connu le bonheur.

— Il y a dix ans que je vous aime, dit-il.

— Vous ne me connaissiez pas.

— Je vous connaissais tout entière. Vous souvient-il d'un mur de pierres noircies sur lequel vous écrivîtes au donjon de Vincennes ce vers plein de charme et de mélancolie :

Espérons, prisonniers! les beaux jours reviendront!

— En effet, je me souviens; mais comment savez-vous?

— J'ai lu.

— A Vincennes! O sire! quel séjour! vous avez donc visité le donjon?

— J'y ai été renfermé; j'ai habité votre chambre, j'ai souffert de vos malheurs. Appelé à commander les armées du roi d'Espagne, je traversais la France sous un faux nom, l'on m'arrêta, et jusqu'au jour où le roi catholique me réclama du roi de France, je fus prisonnier, comme vous l'aviez été, Marie. Que de fois, triste, désolé, je sentis la consolation se glisser dans mon âme, quand je baisais les caractères tracés par votre main! Que de fois je les ai regardés comme un oracle!... Et lorsque vous vîntes en Pologne, épouser mon frère, dites-moi, n'avez-vous pas trouvé toujours en moi plutôt le compagnon de captivité que le beau-frère jaloux?...

— C'est vrai, sire : eh bien, les beaux jours sont venus! oui, c'était un oracle! que pensais-je alors! tout m'abandonnait. Les choses ont bien changé; Gaston abandonnant ses amis, laissant tuer Ornano, me laissant incarcérer, laissant décapiter Cinq-Mars et de Thou, avait laissé arrêter le digne gentilhomme Puylaurens... celui à qui je dois ma liberté.

— Puylaurens! je l'ai connu en France, mais comblé de dignités.

— Oui, Richelieu le ménageait, il le craignait. Puylaurens fut le négociateur secret du mariage que Gaston contracta en 1631 avec la princesse Marguerite, fille du duc de Lorraine. Dès lors Richelieu voulut le perdre. Puylaurens, plus heureux que les favoris prédécesseurs, avait décidé Gaston à fuir dans les Pays-Bas, et de là, uni au duc de Lorraine, il pouvait faire une rude guerre à l'Éminence. Richelieu prit le pauvre Puylaurens par l'ambition, et lui fit offrir, en échange du retour de Gaston à la cour de France, cent mille écus de rente et la main de mademoiselle de Pontchâteau, sa nièce. Puylaurens devait être ainsi duc et pair et neveu de Richelieu.

A qui la fortune ne tourne-t-elle pas la tête? Puylaurens fut ébloui. Cet éclat l'empêcha de voir le piége ouvert sous ses pas. Il ramena par ses conseils Gaston dans son château de Blois, et, marié à mademoiselle de Pontchâteau, recueillit le fruit des promesses de Richelieu. Mais au bout de deux mois tout l'édifice était renversé.

Puylaurens, en homme d'esprit, devinait bien la contrainte du cardinal : ce n'était plus assez d'avoir ramené Gaston en France, il fallait rendre compte à Richelieu de toutes ses actions. Puylaurens, duc et pair de France, ne se sentit pas le courage de devenir espion. En vain son oncle lui offrit-il le bâton de maréchal, il refusa.

— J'ai tiré ton maître des Pays-Bas, se dit Richelieu, je te tirerai bien de Blois.

Par son ordre un carnaval brillant fut préparé à la cour. Gaston y fut invité, avec son favori, à jouir des fêtes de la saison, et sans défiance apparente ils arrivèrent tous deux. Richelieu fit à son neveu le plus charmant accueil; Puylaurens demeura froid. Le ministre ne s'alarmait déjà plus de ces rigueurs, et s'en moquait au fond de l'âme.

Le roi fit mander Gaston, tandis que Puylaurens répétait un ballet, dans lequel il devait figurer avec tous ses avantages. A ce moment le cardinal passa, regarda le beau danseur, et voyant que Puylaurens feignait de ne le pas voir :

— Eh bien, lui dit-il, beau neveu, quand fondrons-nous cette glace?

— Monseigneur, dit Puylaurens, quand votre soleil sera assez chaud.

Richelieu sourit, fit un signe, et dix minutes après, Puylaurens était arrêté et conduit au donjon de Vincennes. Il demanda pourquoi; on lui répondit Espagnols, trahisons, complots, toujours la même chose... Ainsi avaient fini les anciens favoris. On arrêta même du Fargis!

Mais Gaston se réconcilia avec son frère. Quant à sa nièce, Richelieu ne se dissimulait pas qu'elle allait demeurer comme veuve et sans crédit, depuis l'emprisonnement et la ruine de son époux; le cardinal s'occupa, dit-on, de la faire veuve tout à fait, et Puylaurens mourut à Vincennes comme étaient morts Ornano et le grand prieur.

— C'est le chagrin, disaient les amis du cardinal.

— C'est une fièvre pourprée, disait le roi.

— C'est l'air de Vincennes, répondit le cardinal, cet air merveilleux qui fait mourir de la même façon tous les gens qui n'aiment pas le roi et qui conspirent. La belle prison d'État!

Quant à du Fargis il n'eut pas de fièvre pourprée et fut conduit à la Bastille. Voici l'histoire de France après notre captivité, sire.

Le roi de Pologne sourit à ce triste récit, et dit à Marie de Gonzague :

— Il est heureux que M. le cardinal ne se soit pas mêlé de nos affaires!

Le père Joseph, l'Éminence grise, dont nous avons parlé, eut aussi son prisonnier à Vincennes. Ce capucin n'aimait pas les doctrines du fameux abbé de Saint-Cyran, Duvergier de Hauranne, qui avait fait un ouvrage contre les hérétiques, composé de trente volumes in-folio, tout au moins, et encouragé Gaston à ne pas épouser mademoiselle de Montpensier. L'abbé de Saint-Cyran en prison passa pour un saint, tant il édifiait ses compagnons de captivité, les soldats et les geôliers mêmes. Il apprit que deux dames étaient renfermées à Vincennes pour avoir, avec une baguette de coudrier, prétendu découvrir des métaux et des sources. L'accusation de sorcellerie pouvait leur être nuisible à une époque où le fameux Urbain Grandier avait été brûlé comme correspondant du diable. Ces dames étaient la baronne de Beausoleil et sa fille. Le baron, tout aussi coupable sans doute, avait été écroué à la Bastille. Il vivait là dans un de ces dénûments effroyables que l'on aura vu dépeints dans l'histoire de cette prison, nu de la tête aux pieds, couvert de barbe et d'immondices, à moitié fou. Saint-Cyran dépêcha vers le baron un prêtre de ses amis,

qui un jour amena au baron, sans lui rien dire pourquoi ni d'où il venait, un tailleur chargé de lui demander son goût et de lui faire choisir des étoffes. C'était ainsi que mesdames de Beausoleil avaient reçu à Vincennes du linge, des habits et des secours.

Mais cette immense charité, jointe à tant de science et de génie, fut bien récompensée sur la terre. Saint-Cyran était regardé comme un dieu. Lorsqu'il sortit de prison, il n'avait souffert d'autre mal que la privation de sa liberté, car le cardinal n'osait empêcher ce pieux captif de dire sa messe tous les jours à Vincennes, et Louis XIII, après la mort de Richelieu, n'obligea pas Saint-Cyran de désavouer, pour être libre, les erreurs et les hérésies qu'on lui imputait, ainsi que c'était l'usage envers tout prisonnier auquel on attachait quelque importance.

L'abbé avait habité au donjon la chambre dite *chambre de Saint-Louis*.

Il sortit donc, et tous les habitants du château et du donjon pleuraient de joie et de tristesse à la fois, ravis de le voir libre, chagrins de perdre ce digne prêtre, dont les vertus et l'exemple les avaient consolés et édifiés tant de fois. Les chanoines allèrent l'embrasser, les soldats se mirent en haie sur son passage, au son des tambours et des fifres, et sa mémoire a toujours été en vénération dans le château de Vincennes.

Les étrangers eux-mêmes rendaient justice à cet homme excellent. Le donjon fut rempli, sous Richelieu, de prisonniers de guerre, parmi lesquels on cite le fameux Jean de Werth, ce partisan allemand, qui vint menacer Paris à la tête de ses bandes espagnoles, et que Turenne vainquit. Il fut pris au combat de Rheinsfeld, et conduit, avec plusieurs Allemands, au donjon de Vincennes. Les chansons et les quolibets plurent alors sur celui dont on avait eu quelque peur. Il y avait eu aussi Coloredo, jeune capitaine pris en Lorraine par le marquis de la Force, et le baron d'Eghenfort, l'un des meilleurs généraux de l'empereur. Ce général devait être échangé ; mais, comme on apprit la mort de celui qui devait revenir à sa place, il demeura prisonnier et mourut au donjon, non sans laisser un soupçon d'empoisonnement, bien que les geôliers eussent assuré qu'il était mort de ses blessures.

C'est à peu près à cette époque qu'un autre Nicolas Flamel, ancien capucin, nommé Dubois, prétendit avoir trouvé la pierre philosophale, se maria, fit des dupes, fut renfermé à Vincennes, et pendu au bout de six mois. On vit, dans le donjon, le comte de Lamboy, Merci, et Laudron, officiers généraux espagnols, qui furent détenus jusqu'à ce qu'ils eussent fourni leur rançon, qui fut de vingt mille écus pour le premier des trois, et de trois mille pour les autres.

A ce moment, Vincennes avait pour gouverneur Bouthilier de Chavigny, secrétaire d'État, créature et fils, disait-on, de Richelieu. Il avait succédé au duc de Chaulnes, après la démission donnée par celui-ci de sa place de capitaine et gouverneur du château et du donjon. Chavigny ne fut qu'un homme de cour, faisant faire à des subalternes les fonctions de sa place avec exactitude et sévérité. Mais il ne se montra pas cruel et avare comme les gouverneurs de la Bastille, envoyés aux prisons d'État pour se gorger d'or et servir d'instrument aux vengeances du pouvoir. Chavigny le jour de la représentation de *Mirame*, qui eut lieu au palais cardinal, et qui fut suivie d'une fête magnifique, fit sortir Jean de Werth et quelques officiers supérieurs prisonniers au donjon, pour leur procurer le plaisir et l'honneur d'assister à cette soirée splendide où toute la noblesse, d'épée, d'église et de robe, fut conviée. Ce fut là que Jean de Werth, au milieu de surveillants et de gardes, répondit à ceux qui lui demandaient son avis sur cette fête :

— Tout le spectacle m'a paru merveilleux ; cependant une chose m'a surpris par-dessus tout.

— Qu'est-ce donc ? demanda l'interrogateur aposté.

— C'est de voir, dit-il, qu'en un royaume très-chrétien comme la France, les évêques soient à la comédie pendant que les saints sont en prison !

La dernière tentative que Gaston ait faite sous le règne de Richelieu pour secouer le joug de ce terrible ennemi faillit coûter la vie au comte de Montrésor. Il s'agissait, cette fois comme toujours, de la jalousie que le cardinal avait contre tous les amis de Monsieur. Après avoir combattu et terrassé tous ses adversaires, Richelieu n'avait plus à redouter qu'une femme, cette duchesse de Chevreuse, jadis confidente d'Anne d'Autriche, et qui avait vu le cardinal devant cette reine, dont il était amoureux, danser en habits de velours vert, avec des sonnettes aux genoux, aux coudes, et des castagnettes à la main.

Jamais Richelieu n'avait pardonné son humiliation à la duchesse, et il l'avait impliquée successivement dans tous les complots tramés contre Louis XIII. Mais sa qualité de femme, et surtout sa profonde habileté, l'avaient sauvée des fureurs du cardinal. Enfin, celui-ci obtint de Louis XIII un ordre d'arrestation, et madame de Chevreuse s'enfuit en Angleterre avec sa fille, laissant en dépôt, chez le comte de Montrésor, ses pierreries et son argent comptant. Il n'en fallut pas davantage pour que le cardinal assouvit sur le dépositaire la rage longuement amassée contre la duchesse; Montrésor fut arrêté, conduit d'abord à la Bastille, puis au donjon, où l'exempt du grand prévôt le remit à un autre exempt nommé la Ramée. Le comte resta quatorze mois prisonnier; la vengeance du cardinal avait survécu au cardinal lui-même; il fallut de pressantes sollicitations pour faire ouvrir au comte les portes de Vincennes, un an après la mort de Richelieu, arrivée le 4 décembre 1642.

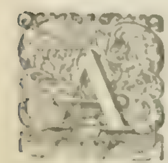
Puisque le règne du cardinal est terminé, un mot nous suffira pour le résumer impartialement. Défenseur intrépide et intelligent des intérêts de la France, Richelieu est un des hommes auxquels nous devons le plus. Il a servi la cause du peuple par le seul moyen qui fût alors en son pouvoir, c'est-à-dire l'exaltation de la royauté aux dépens des mille ambitions de l'aristocratie française. Il a le premier déployé l'inflexible rigueur de la justice contre les traîtres voilés sous le nom commode de mécontents, et qui, dans un moment de dépit, faisaient traditionnellement entrer en France l'Espagnol et l'Anglais, béants à chaque démêlé des sujets avec leur roi. Malheureusement l'orgueil immense de Richelieu l'a fait se constituer partie intéressée dans ces hautes questions, et le cardinal s'est vengé trop souvent lui-même, sous prétexte de venger l'honneur national ou la majesté du roi.

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LA RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE ET SOUS LOUIS XIV.

PRISONNIERS : Le duc de Beaufort. — Bouthillier Chavigny, ex-gouverneur. — Le président Charton. — Le maréchal de Rantzaw. — Le prince de Condé. — Le prince de Conti. — Le duc de Longueville. — Le cardinal de Retz. — Croissy-Fouquet. — Le surintendant Fouquet. — Pierre Talon. — Lauzun. — Lesage. — Guibourg. — Cardel. — Falourdet. — Farie de Garlin. — Jean Cronier. — Marguerite Filandrier. — Vidal. — De la Baldonnière. — Du Puis. — La marquise de la Baldonnière. — Laval. — Raoul Foy. — Dourlans. — Héron. — Saint-Victor. — Caffareau. — Gauthier. — Favelière. — Paradès. — Saumer. — Glazeau. — Baudy. — Le frotteur de Louvois. — Bourbitou. — Vaubrug. — Le comte de Thim. — Le prince de la Riccia. — Madame Guyon. — Pardieu. — Vigier. — Boscus. — Martinet. — Le comte de Brederode. — Marianne. — Varin. — Malle. — Madame Boé. — Chandenières. — Francion. — Genbon. — Le comte de Kunisberg. — Le comte de Walstein. — Le Charbonnier. — Frédéric Lang. — Valons. — Candel. — Dom Thierry de Viaixnes. — Dom Gabriel Gerberon. — Anselme de Brigode.

GOUVERNEURS : Bouthillier de Chavigny. — Le baron de Drouet. — Le comte de Broglio. — Marsac. — Le duc de la Meilleraye. — Le maréchal de Bellefonds. — Le marquis de Bellefonds. — Le marquis du Châtelet.



près Richelieu, Louis XIII comprit bien que la noblesse allait relever la tête ; ce roi eût terminé moins paisiblement son règne si la mort ne l'eût enlevé du trône un an après son ministre.

Anne d'Autriche voulait, avec Mazarin, continuer l'œuvre du grand homme. Mais sans génie, sans appui dans la nation, étrangers tous deux, détestés tous deux, ils se virent près de succomber. Le jeune roi Louis XIV eût perdu sa couronne, Anne d'Autriche fût retournée en Espagne ou entrée

dans un couvent. Les princes s'étaient mis à la tête de ce mouvement de la nation contre la reine et son ministre.

Mazarin eut recours au système de Richelieu; il forgea une accusation d'assassinat dirigé contre sa personne, et il y impliqua, en qualité de chef, le duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV, prince d'une valeur brillante, mais d'une éducation si équivoque, que jamais il ne put réussir à parler français comme un simple bourgeois. Cependant le duc s'était fait adorer du peuple parisien, à cause de la haine qu'il portait à Mazarin et qu'il témoignait en toute occasion. Les plaisants de la cour l'avaient surnommé le roi des Halles. A la veille d'user de son influence pour renverser le ministre, il trouva sur son chemin le fantôme du génie de Richelieu, invoqué par son successeur.

Le 12 juillet 1643, Anne d'Autriche était allée au château de Vincennes, où M. de Chavigny lui offrit une collation magnifique. La cour s'empressait autour de la reine, chacun faisait assaut d'esprit et de gaieté. Le duc de Beaufort n'avait jamais déployé tant d'empressement et de politesse. Tout à coup la reine devient sombre et détourne ses yeux de cette joie.

— Qu'avez-vous, madame? demanda le duc surpris.

— Rien, monsieur; je pense aux malheureux qui souffrent à deux pas de nous, dans le donjon, tandis que nous rions et que nous faisons bonne vie!

— Eh! madame, répliqua le duc, chacun son tour. Ils expient peut-être un bonheur passé. Qui sait si nous n'aurons pas aussi notre expiation?

Et il contemplait d'un air assuré le donjon, dont les tours s'élevaient, inondées de lumière, dans un ciel pur.

La reine attacha sur le duc un regard plein d'inquiétude et fit un signe imperceptible au cardinal, qui causait avec les dames à dix pas de là. Mazarin répondit de même. Beaufort fut le seul qui n'aperçut rien. Toutefois, si exercés que fussent les courtisans, ils ne devinèrent pas la cause de cette scène muette.

La cour partit vers le soir; Mazarin s'approcha de la reine mère, et lui dit :

— Je vous ai vue bien triste pendant cette conversation avec M. de Beaufort. A quoi songiez-vous donc, madame?

— Hélas! en voyant rire et folâtrer ce pauvre garçon, je me disais que dans deux jours il allait peut-être habiter ce donjon et cesser de rire!

— Qui veut la fin, veut les moyens, répliqua sèchement Mazarin. Avez-vous donc changé d'avis?

— Non pas; faites à votre gré; vous avez ma parole.

Deux jours après, le duc de Beaufort, revenant de la chasse, rencontra, en entrant au Louvre, madame de Guise et madame de Vendôme, sa mère, avec la duchesse de Vendôme, sa sœur, qui avaient accompagné la reine tout le jour (9). Elles y avaient appris le bruit de ce prétendu assassinat imputé par Mazarin à M. de Beaufort, et, vu l'émotion qui avait paru sur le visage de la reine, elles firent ce qu'elles purent pour empêcher le prince de monter dans les appartements, et lui dirent que ses amis étaient d'avis qu'il s'absentât pour quelques jours, afin de voir ce qu'il devait faire; mais lui, sans s'étonner, continua son chemin, et leur répondit ce que le duc de Guise avait répondu à un billet qui l'avertissait qu'on devait le tuer : *On n'oserait*. Il était encore enivré de l'opinion de sa faveur. Il avait vu la reine le matin ou le soir du jour précédent, qui lui avait parlé avec sa familiarité ordinaire. Il entra donc chez la reine dans cette sécurité.

Il la trouva dans son grand cabinet du Louvre; elle le reçut avec amitié, et lui fit des questions sur sa chasse, comme si elle n'eût eu que cette pensée dans son esprit.

Le cardinal Mazarin étant arrivé sur cette douce conversation, la reine se leva et lui dit de la suivre. Il parut qu'elle voulait aller tenir conseil dans sa chambre; elle y passa, suivie seulement de son ministre; en même temps le duc de Beaufort, voulant sortir par le petit cabinet, trouva Guitaut, capitaine des gardes de la reine, qui l'arrêta et lui fit commandement de le suivre de la part du roi et de la reine.

Ce prince, après l'avoir regardé fixement, lui dit :

— Oui, je le veux; mais cela, je l'avoue, est assez étrange!

Puis, se tournant du côté de mesdames de Chevreuse et de Hautefort, qui étaient dans le petit cabinet et qui causaient ensemble :

— Mesdames, leur dit-il, vous voyez, la reine me fait arrêter!

Sans doute elles furent surprises de cette aventure et en eurent de la douleur, car

elles étaient de ses amies. Mais, quant à lui, le dépit et la colère occupèrent entièrement son âme. Pourtant, comme il avait du cœur, il fit bonne mine dans son malheur.

Quand il fut entré dans la chambre de Guitaut, où d'abord on le mena, il demanda à souper. Il mangea de grand appétit et dormit de même. Aussitôt qu'il fut arrêté, le bruit de sa détention fit venir madame sa mère, et madame de Nemours, sa sœur, au Louvre, pour se jeter aux pieds de la reine et lui demander sa grâce. Mais elle était enfermée, et leurs larmes ne furent pas vues.

M. de Beaufort avait demandé à Guitaut du vin et des viandes pour souper. Il mangea gaiement, but largement, et s'endormit. Le lendemain il fut conduit au bois de Vincennes. On lui donna un valet de chambre pour le servir, et un cuisinier de la bouche du roi. Ses amis se plaignirent de ce qu'on ne lui avait pas donné quelqu'un de ses domestiques. On envoya ordre à M. et madame de Vendôme et à M. de Mercœur de sortir de Paris.

M. de Beaufort resta cinq ans dans le donjon. Il était gardé par la Ramée, cet exempt des gardes du corps que nous connaissons, et sept ou huit gardes qui couchaient dans sa chambre et qui ne le quittaient ni jour ni nuit. Les officiers du roi le servaient, et pour mieux dire, le gouverneur était Chavigny, l'ennemi personnel du duc de Beaufort. Mais beaucoup de serviteurs fidèles et de gens dévoués veillaient sur le prisonnier. Ils envoyèrent avec beaucoup d'adresse un homme de renfort à la Ramée, pour garder le duc. C'était, disait-on, un gentilhomme qui, sous prétexte d'un duel qui le mettait en peine à cause des édits du roi, avait témoigné désirer cet asile pour échapper aux poursuites. On a toujours ignoré si la Ramée faisait partie du complot. On appelait cet homme M. de Vaugrimaut. D'abord, pour faire le zélé, il tortura le prisonnier avec une ingénieuse persévérance, à tel point que l'on rapporta à la reine, en lui contant cette histoire, que Vaugrimaut allait jusqu'à la brutalité ; mais un soir que M. de Beaufort, indigné, allait se porter à quelques excès contre ce barbare, Vaugrimaut se déclara et se rendit en une minute aussi cher au prince qu'il en était abhorré l'instant d'avant. Il lui apportait des correspondances de ses amis et le plan de plusieurs tentatives d'évasion.

Le temps venu pour l'exécution, ils choisirent le jour de la Pentecôte, parce que la solennité de cette fête occupait tout le monde au service divin. A l'heure que les gardes dînaient, le duc de Beaufort demanda à la Ramée de s'aller promener en une galerie où il avait quelquefois permission de respirer le grand air. Cette galerie est plus basse que le donjon, où il était logé, mais néanmoins fort haute, selon la profondeur des fossés, sur quoi elle regarde des deux côtés. La Ramée le suivit à cette promenade, et demeura seul avec lui dans la galerie. Vaugrimaut feignit alors d'aller dîner avec les autres, mais, contrefaisant le malade, il prit seulement un peu de vin, et, sortant de la chambre, ferma la porte sur eux, ainsi que les portes situées entre la galerie et le lieu du repas ; il alla ensuite rejoindre le prisonnier et la Ramée, et, entrant dans la galerie, la ferma aussi. Il prit les clefs de toutes les portes. En même temps, le duc, qui était d'une belle taille, et Vaugrimaut se jetèrent sur la Ramée, l'empêchèrent de crier, et, sans le vouloir tuer, bien qu'il fût périlleux de ne le pas faire, ils le bâillonnèrent avec une poire d'angoisses (10), lui lièrent les mains et les pieds, et le laissèrent là. Aussitôt, ils attachèrent une corde à la fenêtre, et descendirent l'un après l'autre : Vaugrimaut le premier, parce que, disait-il, monseigneur sera seulement remis en prison si l'on nous prend, mais, moi, je serai pendu. Ils se laissèrent couler jusque dans le fossé, dont la profondeur est si grande, que, malgré la longueur de leur corde, elle se trouva trop courte de beaucoup, si bien que, se laissant tomber en bas, le prince faillit se blesser grièvement ; la douleur le fit évanouir, et il demeura longtemps en cet état sans pouvoir reprendre ses esprits. Étant revenu à lui, quatre ou cinq hommes, apostés de l'autre côté du fossé, et qui l'avaient vu presque mort, jetèrent une autre corde, qu'il s'attacha lui-même autour du corps, et de cette sorte, ils le tirèrent à force de bras jusqu'à eux, Vaugrimaut étant toujours sauvé le premier, selon la parole que le prince lui en avait donnée. Quand le duc fut en haut, il se trouva en mauvais état, car, outre une blessure qu'il s'était faite, la corde lui avait serré la poitrine à l'étouffer ; mais le courage lui revint, et il put aller rejoindre cinquante hommes à cheval qui l'attendaient au bois.

Aussitôt que M. de Beaufort se vit au mi-



Il avait fallu marcher à petites journées... — Page 130.

lieu de cette troupe, la joie d'être en liberté fut si grande qu'en un moment il se trouva guéri de tous ses maux, et, sautant sur un cheval qu'on lui tenait préparé, il s'en alla et disparut comme un éclair, ravi de respirer l'air à son aise, et de pouvoir dire : Ah ! je suis libre (11) !

Une femme, qui cueillait des herbes au bord du fossé, et un petit garçon virent tout ce qui se passa en cette circonstance ; mais les hommes de l'embuscade les avaient tellement menacés que, n'ayant pas d'intérêt à empêcher l'évasion du prince, elle et son fils demeurèrent occupés paisiblement à regarder. Sitôt qu'il fut parti, la femme alla le dire à son mari, jardinier du château, et tous deux avertirent les gardes, mais il n'était plus temps. On s'occupa seulement de délivrer ceux que Vaugrimaut avait enfermés à double tour derrière les massives portes du donjon.

Tandis que le duc expiait en prison le tort d'avoir offensé Mazarin, la guerre civile continuait de ravager la France. Tout l'effort de la Fronde porta sur Paris, défendu contre les empiétements du ministère par un parlement assez énergique ; d'ailleurs le parti des princes, ennemis de Mazarin, soufflait à cette assemblée de bons conseils et lui fournissait des chefs militaires.

Tous les impôts levés sur le peuple depuis l'avénement de Mazarin n'avaient pas suffi à combler l'énorme déficit du Trésor ; le parlement refusa de vérifier de nouveaux édits

barreaux; et comme c'était un pas vers la révolte ouverte, Mazarin se décida un peu tard à la guerre et fit arrêter Blancmesnil, Broussel et Charton, membres influents du parlement rebelle. Charton seul fut conduit au donjon de Vincennes.

Nous ne raconterons pas les barricades de 1648. Cet épisode intéressant nous ferait sortir du cadre imposé à cet ouvrage. Le peuple sortit vainqueur de la lutte, et força la reine, cette impérieuse Espagnole, à rendre les prisonniers. Anne d'Autriche obéit après avoir pleuré de rage, et menacé de ses ongles le coadjuteur, qui était venu, au nom du peuple, demander à Sa Majesté la liberté des trois captifs.

Parmi les meneurs de cette foule émue, le prince de Conti, la duchesse de Longueville, le coadjuteur, et autrefois le duc de Beaufort, furent les plus ardents. Le prince de Condé avait dû renoncer à la polémique intérieure pour aller à l'armée de Flandre combattre les Espagnols : il les vainquit à Lens, et par cette victoire donna, sans s'en douter, des armes à la couronne contre le parti dont son frère et sa sœur étaient les chefs.

C'est à peu près à cette époque de tourmente que M. de Beaufort, aidé de ses amis, s'échappa de Vincennes et se retira dans le Vendômois en attendant l'occasion de reparaître. Mazarin, dépité d'avoir perdu ce prisonnier si important dans les circonstances présentes, s'en prit au gouverneur qui l'avait mal gardé. Chavigny était soupçonné d'avoir prêté les mains à cette évasion en haine de Mazarin, à l'élévation duquel il avait jadis contribué, et qui l'avait payé d'une ingratitude tout italienne. C'était lui qui avait en quelque sorte procuré la régence à Anne d'Autriche, à demi déshéritée par Louis XIII. Dès que le parti des princes se forma, Chavigny, jaloux de Mazarin, pencha pour M. le prince de Condé, qu'il croyait capable, après la bataille de Lens, de régner à la cour et de prendre en main les affaires; mais le rusé cardinal intervint avant que ces deux nouveaux alliés eussent commencé leurs opérations. Le 18 septembre 1648, Chavigny se faisait lire à Vincennes par son lieutenant les procès-verbaux d'usage, lorsqu'un gentilhomme de la maison du roi lui fit demander audience. Depuis la bataille de Lens, beaucoup de prisonniers de marque, officiers généraux et capitaines, avaient été envoyés au donjon; Chavigny pensa qu'il s'agissait d'ordres relatifs à ces prisonniers. Il n'envoya donc que son lieutenant au gentilhomme; mais celui-ci revint à la charge, et Chavigny fut forcé de le recevoir.

— Que voulez-vous, dit-il, avec cette importunité?

— Je viens, dit le gentilhomme piqué de sa hauteur, vous ordonner, de la part du roi, de partir dans deux heures pour vos terres : voici l'ordre.

Chavigny devint pâle, et, froissant la lettre de cachet, il appela deux de ses amis qu'il avait invités à dîner.

— Je vais vous quitter, dit-il : nous comptions passer ce jour agréablement; mais vous voici obligés de retourner à Paris, moi de m'en aller en Chavigny.

Ses malles étaient déjà faites et les postillons à cheval, quand le capitaine des gardes du corps, le baron de Drouet, demanda les clefs à Chavigny, lui montra sa commission de gouverneur, et arrêta Chavigny lui-même; puis le conduisit au donjon, dans la chambre qu'avait occupée M. de Beaufort.

Ainsi se trouvait rompue l'alliance de Condé avec le fils de Richelieu; Mazarin n'avait plus à redouter cet esprit remuant, et ce n'était qu'un prisonnier de plus. Bientôt le danger grandit, M. le prince redoubla d'exigences et se montra plus cruel au cardinal que le peuple, l'Espagnol et les grands ne l'avaient été jamais.

— Ah! madame, dit-il à la reine, M. le prince aura la gloire de me chasser; il détrônera votre fils et vous confinera dans un couvent. Le voilà, tout fier de ses victoires, qui commence à se liguer avec les Parisiens et le coadjuteur.

— Mais que faire? dit Anne d'Autriche; il est si puissant, et il n'est pas seul! Le duc de Longueville, mené par sa femme, Conti, mené par sa sœur, nous opposent des obstacles à chaque pas que nous faisons vers la paix. Monsieur, toujours le même qu'autrefois, quand il opposait ses favoris à Richelieu, nous lance son abbé la Rivière, et tantôt penche pour le parlement, tantôt nous daigne servir. Il est devenu populaire.

— Si j'étais Richelieu, dit Mazarin, je sauverais Votre Majesté.

— Comment cela?

— Je serais le maître... je prendrais des mesures...

— Parlez!

— Monsieur le prince est bien gardé, bien entouré ; mais enfin le maréchal d'Ancre a été pris par Louis XIII, le père de monsieur le prince fut aussi arrêté...

— Il se défie!...

— Non, madame, c'est vous qui avez peur.

— Me répondez-vous de tout?

— J'en réponds... Après ce coup la guerre est finie. Les Parisiens n'ont plus de chefs, les princes sont frappés de stupeur, nous avons l'armée, et puis le peuple ne remuera pas pour un prince comme il s'est agité pour un conseiller au parlement, M. de Broussel.

— Vous comptez sans madame de Longueville, sans le prince de Conti.

— Mais je les compte, au contraire, et je les arrête aussi.

Anne d'Autriche, plus indécise que jamais à la vue des grandes difficultés de cette expédition, ne laisse pas de commander ses gardes et de feindre la plus familière intimité avec la princesse, mère de M. de Condé. Elle appela même les princes au conseil le 18 janvier 1650, et après qu'elle eut été avertie de leur présence dans la galerie, elle fit mettre à genoux le jeune Louis XIV, lui révéla ce qu'on tramait, en lui ordonnant de prier Dieu avec elle pour le succès de l'entreprise.

Alors, au lieu de la reine qui devait se rendre dans cette galerie pour entrer au conseil, M. de Condé vit arriver Guitaut, capitaine des gardes ; monsieur le prince, qui s'amusait à causer, apercevant Guitaut qu'il aimait, vint à lui, croyant qu'il avait quelque grâce à lui demander. Il s'avança vers lui dans cette pensée, et lui demanda ce qu'il désirait.

— Monsieur, ce que je veux... c'est que j'ai l'ordre de vous arrêter, vous, M. le prince de Conti, votre frère, et M. de Longueville, qui sont là.

— Moi! monsieur Guitaut! vous m'arrêtez? s'écria Condé.

Puis ayant un peu rêvé :

— Au nom de Dieu, dit-il, retournez à la reine et dites-lui que je la supplie de m'accorder audience.

— Impossible et inutile, monseigneur ; cependant, pour vous satisfaire, j'irai.

Comme M. de Condé s'était écarté des autres pour parler à Guitaut et que Guitaut lui avait parlé bas, personne de la compagnie n'avait entendu prononcer cet arrêt contre la liberté de ces trois personnes, si bien que Guitaut, accomplissant le désir de monsieur le prince, celui-ci revint à eux le visage un peu ému et leur dit à tous :

— Messieurs, la reine me fait arrêter, et vous aussi mon frère de Conti, et vous aussi monsieur de Longueville. J'avoue que cela m'étonne, moi qui ai toujours si bien servi le roi et qui croyais être si assuré de l'amitié de M. le cardinal.

Il ne revint aucune réponse de la reine ni du cardinal, si ce n'est que Guitaut rentrant, déclara qu'il avait ordre de poursuivre l'exécution de son mandat. A quoi M. de Condé répliqua du ton le plus calme :

— Exécutez donc vos ordres, monsieur; mais où nous mènerez-vous? tâchez qu'il y fasse chaud, je vous prie.

— Monseigneur, c'est au donjon de Vincennes que je conduirai Votre Altesse, s'il vous plait.

— Allons donc, ajouta le prince.

Et, comme il s'avançait du côté des appartements du cardinal, cherchant une issue, Guitaut lui dit :

— Monsieur, vous ne pouvez sortir par là. Comminges, mon neveu, y est avec douze gardes.

Condé s'inclina vers les assistants sans faire paraître ni dépit ni crainte. Lorsqu'il eut échangé quelques paroles avec ses amis, on vit entrer Comminges avec ses soldats. Ceux-ci ouvrirent la petite porte qui donnait sur les jardins, et indiquèrent aux princes un escalier dérobé dans lequel on apercevait des gardes armés. Condé recula d'un pas.

— Oh! oh! dit-il, ceci m'a l'air des États de Blois! Dites-moi, Guitaut, vous êtes homme d'honneur et gentilhomme, j'ai rendu quelques services à votre famille, donnez-moi une preuve d'amitié ; me mène-t-on tuer?

— Ah! monseigneur, répliqua Comminges, nous sommes gens de bien en effet, et sur notre parole d'honneur vous n'avez rien à craindre. Votre liberté seule est menacée.

Le prince alors ne répondit plus et n'implora plus. Il marcha derrière les gardes. M. de Conti, sans ouvrir la bouche, demeura toujours assis sur un petit lit de repos dans la galerie jusqu'à ce qu'on l'emmenât. M. de Longueville, qui avait mal à une jambe, marchait péniblement. Guitaut commanda que deux gardes l'aidassent à se hâter. M. le prince marchant le premier, arriva plus tôt

que les autres à la porte de la rue. Il fallut attendre les deux princes qui le suivaient, afin d'entrer dans le carrosse. Et l'escorte sortit par la porte de Richelieu, pour ne pas traverser Paris avec cette proie, ce qui les força de prendre un grand détour par d'horribles chemins.

Miossens, avec la compagnie des gendarmes du roi, était posté au Marché aux Chevaux, près de cette porte de Richelieu. Il avait ordre de défendre contre le duc de Beaufort certains prisonniers du parlement, et le cardinal, pour lui ôter tout soupçon, lui fit comprendre qu'il aurait à se battre contre le prince des frondeurs. Miossens accepta, d'autant mieux que monsieur le prince avait signé lui-même un ordre de veiller sur *certain prisonnier*, et cet ordre-là, Miossens l'avait entre les mains.

La route était si mauvaise que le carrosse versa. Aussitôt qu'il fut à terre, monsieur le prince, dont l'agilité et l'adresse étaient incomparables, se trouva hors du carrosse et au milieu de la campagne plus vite qu'un oiseau qui se serait échappé de sa cage, et déjà prenant un faux fuyant il s'éloignait de ses gardes. Miossens se mit à courir après lui et l'arrêta sur le bord d'un fossé où il voulait se jeter.

— Ne craignez rien, s'écria le prince en voyant les angoisses de son gardien, Miossens, me voici, je ne suis pas encore évadé ; mais cependant, si vous vouliez, voyez ce que vous pouvez faire...

— Ah ! monseigneur, je vous en supplie, ne me tentez pas, ne me demandez pas une chose que l'honneur défend... Si vous saviez ce qu'il m'en coûte d'obéir, monseigneur, et comme j'ai été trompé !

— N'en parlons plus, Miossens; mais relevez votre carrosse, si vous voulez que nous partions. Tenez, voici Comminges qui accourt aussi; me voici, messieurs, me voici !

— Monseigneur, les princes vos amis sont déjà remontés en voiture, et attendent Votre Altesse.

— Je retourne, merci.

Et il remonta dans le carrosse; Comminges ordonna au cocher de prendre le galop et de crever les chevaux s'il le fallait.

— Eh! mon pauvre Comminges, s'écria Condé en éclatant de rire, rassurez-vous, et ne nous faites pas verser une seconde fois... Personne ne viendra à mon secours ; je ne savais pas moi-même que je dusse faire ce charmant voyage.

Comminges se sentit rassuré; mais le carrosse ne roula pas moins avec rapidité par les ornières et les montées. Les prisonniers arrivèrent fort tard au donjon, où ils furent reçus par le baron de Drouet, successeur de Chavigny. Il n'y avait ni lits ni chambres meublées, ce qui indique soit l'incertitude, soit la prudence de la reine; elle n'avait pas espéré de prendre les princes, ou n'avait pas voulu prévenir même ses geôliers, dans la crainte que le secret ne transpirât.

Le prince de Condé demanda deux œufs frais, et se coucha sur une botte de paille. Les autres princes se livrèrent à quelques plaintes, assez fondées du reste. Cependant la reine triomphait de son succès, et, faisant agenouiller le petit roi près d'elle, adressait à Dieu des actions de grâces.

Il y eut autant de joie parmi les frondeurs qu'à la cour même. Le prince de Condé, qui avait plusieurs fois menacé le parlement et tenu tête à M. de Beaufort, avant de fronder lui-même, n'était pas aimé des Parisiens, mais comme la princesse de Condé, au désespoir de cette arrestation, avait parcouru quelques quartiers de Paris en criant : *On a enlevé mon fils, peuple! aux armes!* le peuple, informé de cette démarche, craignit que la princesse ne fût madame de Vendôme et n'annonçât une seconde captivité de són fils le duc de Beaufort. Ce prince fut donc forcé de monter à cheval pour s'aller montrer aux Parisiens qui l'adoraient.

Le même jour, on arrêta et l'on conduisit au donjon le président Pérault, intendant du prince de Condé ; il fut logé dans les étages supérieurs, et jamais, durant sa captivité, le maître ne put avoir près de lui son serviteur. On voulait arrêter aussi M. de Turenne; mais il se retira au milieu de son armée à Stenay, et prit le titre de lieutenant général de l'armée du roi pour la liberté des princes : c'était déclarer ses intentions d'une façon très-positive.

On vit en prison se dessiner le caractère des trois princes, le duc de Longueville était triste, rêveur ; il songeait à toutes les affaires qui pesaient maintenant sur sa femme seule et pouvaient compromettre à jamais sa fortune, peut-être sa vie. Le prince de Conti, infirme et peu vaillant, pleurait couché sur son lit, qu'il ne voulut pas quitter. Il songeait, lui, à la religion, et fut prier le baron

de Drouet de lui procurer l'*Imitation de Jésus-Christ*.

— Par la même occasion, ajouta le prince de Condé, vous me procurerez, s'il vous plaît, une imitation de M. de Beaufort.

Condé jouait au volant avec ses gardes, chantait, jurait et apprenait la musique. Sa gaieté fut inaltérable, malgré la rigueur de sa captivité. En effet, dans le commencement, Mazarin, qui espérait intimider les princes ou les fatiguer, plaça près d'eux un lieutenant des gardes nommé de Bar, Gascon, d'une humeur farouche, qui vit, dans les mauvais traitements qu'il ferait subir aux captifs, les éléments de sa fortune future. Il poussait la surveillance jusqu'à vouloir obliger l'aumônier de dire la messe en français, dans la crainte que cet ecclésiastique ne glissât des nouvelles aux princes en cette langue. Il remplissait la chambre d'officiers qui épiaient leurs regards, leur maintien, leur silence et presque leur sommeil.

— Ah! illustrissimo signor Facchino! s'écriait parfois Condé en apostrophant Mazarin; voilà comme tu me récompenses de ne pas t'avoir laissé pendre! J'aurai revanche, pardieu!

Puis passant à de Bar, son autre persécuteur, il l'accablait de railleries et de sarcasmes, l'humiliait en toute rencontre, et l'écrasait de la supériorité de son esprit et de sa naissance. Le Gascon furieux se vengeait par un redoublement de rigueur; mais Condé lui faisait le geste significatif de quelqu'un qu'on étrangle, et éclatait de rire quand il le voyait pâlir à cette menace fort réalisable.

Il se mit à cultiver des fleurs et surtout des œillets. Une espèce de parterre avait été pratiqué dans le jardin au bas du donjon, et le prince arrosait, bêchait et greffait avec une ardeur singulière (12).

— Vous voilà jardinier, monseigneur? lui dit son chirurgien.

— Parbleu! il le faut bien; ma femme est capitaine.

En effet, la princesse de Condé partit en Guyenne, et fit soulever cette province; la duchesse de Longueville fit soulever la Normandie. Le vicomte de Turenne forma un projet d'attaque infaillible contre le château de Vincennes, et la délivrance des princes fut résolue.

Toutefois, en attendant, ils vivaient fort heureux. Montreuil, secrétaire du prince de Conti, avait trouvé moyen de faire faire des bouteilles à double fond, dans lesquelles on glissait des billets. Les princes répondaient: il y avait des fruits qu'on ouvrait et qui contenaient des lettres, des vêtements dont les doublures renfermaient d'énormes correspondances. Tout cela se passait sous les yeux du farouche de Bar, qui n'y voyait absolument rien. Jamais, dit le cardinal de Retz, le commerce de Paris à Lyon ne fut mieux réglé que cette correspondance des princes avec leurs amis. C'était de Bar qui remettait aux captifs, pour leur jeu, des écus creux fermés à vis, dans lesquels on leur passait encore des lettres, et de Bar ne voulait pas souffrir que d'autres que lui remissent cet argent aux prisonniers.

A Paris, on s'échauffait pour imaginer des plans d'évasion. Gourville avait pratiqué avec trois cent mille livres le régiment des gardes, et fait passer à Condé une épée et des poignards. Ses gardes avaient le mot; on eût saisi de Bar pendant la messe, et offert aux geôliers deux cent mille livres ou la mort...

Déjà quatre officiers, avec d'excellents chevaux, attendaient les princes sur le revers du côté du bois; presque toutes les compagnies des gardes étaient de la conspiration... Mais un soldat, récemment engagé, soit scrupule, soit esprit de parti, s'en alla se confesser à Notre-Dame, et glissa dans les mains du prêtre un billet qui contenait ces mots :

« Dimanche à trois heures on doit délivrer les princes. »

Le prêtre était dévoué à M. de Gondy, qui, par une vaste association, tenait en échec toute la ville de Paris, et disposait des consciences et des mousquets de son diocèse : mettre les princes en liberté, c'était rendre aux frondeurs leurs ennemis; car nul doute que les princes n'eussent fait bientôt accommodement avec la cour; c'en était fait alors des espérances de tout le parti frondeur.

Gondy s'en va trouver à l'instant même M. de Beaufort. Ils conviennent d'un contre-plan, font disposer leurs compagnies de bourgeois et les milices; et le lendemain, à midi, des forces imposantes se déployaient autour du donjon, paralysant ainsi à l'extérieur toute tentative des gens apostés par les princes. La cour, fort satisfaite de ce qu'un des partis faisait ainsi la police contre l'autre, se tint pour avertie, et transféra les princes au

Havre, où ils furent écroués dans la citadelle.

Le voyage fut long. Les princes étaient sous la garde de M. le comte d'Harcourt, célèbre capitaine (13), qui fut blâmé d'avoir accepté une semblable commission. On n'arriva au Havre que le 25 novembre 1650. Il avait fallu marcher à petites journées à cause des troupes de l'escorte. Les princes se flattaient toujours qu'un gros de leurs partisans viendrait les enlever, et Condé tenta de se sauver lui-même dans une hôtellerie ; mais au moment où il allait prendre sa course, de Bar l'arrêta en se jetant au devant de lui ; car de Bar n'avait pas lâché sa proie et la suivait depuis Marcoussis. Il avait trop d'intérêt à ce qu'une prison éternelle enchaînât la haine que Condé lui portait.

Les amis des princes voulurent aussi les sauver ; mais la force était nécessaire, et Condé avait prévenu qu'en cas d'attaque il serait poignardé par de Bar ; on préféra donc les voies diplomatiques, et le parlement fut prié d'intervenir. Oubliant tout ressentiment, cette assemblée travailla dès lors à la délivrance des princes, et Mazarin se vit encore une fois réduit à agir seul puisque les ressources de diviser pour régner lui manquaient absolument. Il sentit qu'il était temps de terminer de bonne grâce la détention des princes, s'il ne voulait que les princes fussent délivrés par d'autres. Ce fut donc lui seul qui, sans se laisser prévenir par personne, partit en poste pour le Havre. Il se flatta de se rétablir dans leur esprit par ce moyen, et de mettre dans ses intérêts tous leurs partisans ; manœuvre assez habile qui devait tourner contre les frondeurs et rétablir les affaires dans la situation de l'année précédente, c'est-à-dire faire encore deux camps.

Il s'agissait de se hâter, car des députés de la cour se rendaient au Havre pour porter des paroles d'espoir aux princes. Mazarin arriva le 13 février 1651, et remit lui-même à de Bar l'ordre de la reine, écrit de la main d'Anne d'Autriche.

Mazarin parut dans la chambre des princes stupéfaits.

— Messieurs, dit-il, je n'ai voulu charger personne de vous apporter une heureuse nouvelle : vous êtes libres. La reine prie seulement M. le prince d'aimer l'État, le roi, et de m'aimer un peu moi-même.

Condé fut si charmé de cette ouverture qu'il ne put s'empêcher d'embrasser le cardinal.

— Pardieu ! monsieur, lui dit-il, voilà qui est convenu : je suis le serviteur de Sa Majesté, et de vous aussi, monsieur.

— Monseigneur, ajouta Mazarin, et vous, messieurs, vous pouvez sortir quand il vous plaira.

Alors Condé, bien certain de sa fortune, ne voulut pas précipiter sa sortie : il affecta la plus parfaite tranquillité, demanda son dîner avant le départ, et invita M. le cardinal à partager ce repas. Mazarin parut fort satisfait. Le repas se fit avec une cordialité qui cachait toutes les intrigues futures et les ressentiments passés. Le cardinal déploya sa merveilleuse adresse pour amener les princes à une réelle affection ; mais il avait affaire à des esprits ulcérés, et Condé ne pardonnait pas facilement. Dès lors, Mazarin conçut des inquiétudes sérieuses.

Le repas achevé, les princes montèrent en carrosse avec le maréchal de Grammont ; le cardinal les accompagna jusqu'à leur voiture, et ce fut là que Condé se montra tel qu'il était pour Mazarin. Il triomphait ; le ministre s'humiliait. Le cardinal fit un grand salut au prince, qui détourna la tête, et se jetant brusquement au fond de la voiture :

— Holà ! cocher, cria-t-il, mène-nous grand train, et verse si tu veux.

Le carrosse partit alors comme un trait. Mazarin demeura contrit et l'oreille basse. On entendait encore les éclats de rire du prince et ceux de ses amis. Le cardinal s'aperçut qu'il avait fait une fausse démarche. Les princes allèrent coucher à quatre lieues du Havre, chez un gentilhomme qui ne s'attendait pas à recevoir si grande compagnie. Le prince y dit en riant que M. de Lionne, qui ne l'avait pas suivi, était demeuré au Havre pour consoler le cardinal.

C'est seulement le jeudi 16 du même mois que les princes arrivèrent à Paris, et le peuple, dans son inégale humeur, alluma des feux de joie pour célébrer leur délivrance comme il avait fêté leur arrestation. Le 11 février ensuite, de Gilliers, maître d'hôtel du roi, porta l'ordre du monarque à M. de Suignan, commandant du château de Vincennes, de mettre en liberté Pérault, intendant de la maison de Condé, arrêté le même jour que ce prince.

On a vu longtemps au donjon de Vincennes les chambres de monsieur le prince

et de son père le prince de Condé arrêté sous Louis XIII, trente-quatre ans avant son fils. Aujourd'hui les curieux ne trouvent plus rien au donjon, sinon des murailles garnies de tant d'armes et d'équipements militaires, que l'imagination vaut mieux que la vue pour retracer à l'esprit les souvenirs qu'il cherche dans cette prison d'État.

Si Mazarin avait rendu la liberté aux princes, on voit qu'il y avait été contraint, et qu'après la première impression, s'apercevant du mauvais effet de sa clémence, il trouva autant d'ennemis à ses côtés qu'il en avait eu avant de céder au parlement. Les princes en prison, le coadjuteur avait paru chercher à se réconcilier avec la cour ; mais plus tard il se ligua, lui et ses amis, avec les princes, et force fut au cardinal de punir par un châtiment pareil des crimes tout semblables, commis contre ce qu'on appelait alors la majesté souveraine.

Gondy, l'un des esprits les plus distingués et les plus actifs de cette époque, féconde en brillants génies, avait trop fait sentir à la cour son influence sur le peuple ; Anne d'Autriche l'appela longtemps mon cher M. le coadjuteur, et enfin elle résolut de s'en défaire, bien que la chose fût plus malaisée qu'on ne le pensait. Le coadjuteur ne sortait qu'accompagné, et n'allait jamais au Louvre. Cependant, un jour il s'y rendit presque seul, et cela le perdit.

Le 18 décembre 1652, vers onze heures du matin, malgré une foule d'avis et de messages, il crut qu'il ne pouvait se dispenser de venir saluer le roi, de retour à Paris. M. de Pradelle, chargé de l'arrêter, avait supplié Lovis XIV de signer l'ordre et de l'écrire de sa main, afin de mettre à couvert sa responsabilité de capitaine des gardes. En effet, pour prendre Gondy, la violence semblait nécessaire : Gondy était brave et se fût défendu. On l'eût tué, le mal était irréparable. Louis XIV signa donc l'ordre qui portait en substance : « Prenez M. le coadjuteur mort ou vif. »

Le coadjuteur rencontra le roi dans le Louvre, et en fut très-gracieusement accueilli.

— Suivez-moi, monsieur, lui dit-il ; nous allons chez la reine.

Et tout bas il ajouta en se retournant :

— M. de Villequier, arrêtez le coadjuteur quand il sortira de chez la reine, ma mère.

En effet, quand Villequier vit paraître seul le coadjuteur, il l'attira dans l'embrasure d'une fenêtre, et lui dit qu'il l'arrêtait de la part du roi. Puis, marchant à son côté, il le conduisit dans son propre appartement.

— Messieurs, dit Gondy à ses gentilshommes, vous pouvez vous retirer ; la reine me fait arrêter.

Le bruit fut immense. Chacun s'en fut avec épouvante. Si le cardinal de Retz eût voulu en croire ses amis, si même il eût été rencontré par l'un d'eux qui le cherchait, il eût pu s'enfuir par l'escalier dérobé, mais son destin l'entraînait. On le mena, vers neuf heures du soir, au donjon, dans une chambre entièrement nue, et que l'on meubla pour la circonstance.

Le froid était des plus rigoureux. Le cardinal en souffrit beaucoup, car on ne lui fit pas de feu, et trois exempts des gardes lui promirent que le lendemain il en aurait. Mais l'un d'eux prit tout le bois pour lui, en sorte que le cardinal passa quinze jours de cette saison rigoureuse dans une chambre immense, sans pouvoir se chauffer. Gondy trouva là un nouveau de Bar dans la personne de l'exempt du Croissat, qui volait les souliers, les habits et le linge du prisonnier ; mais à force de montrer que rien ne le tourmentait, Gondy finit par persuader à cet homme que ses rigueurs étaient inutiles ; car du Croisat avait commencé par lui dire qu'il allait faire planter des asperges pour régaler Son Excellence dans trois ans. Gondy ne fit que remercier cet homme d'une bienveillance si charmante.

Ainsi cuirassé contre la persécution, Gondy s'occupa de se ménager une évasion. Les ressources de l'esprit ne lui manquaient pas, mais les autres étaient insuffisantes. Il entama partout des négociations, avec ses geôliers, d'abord, et reçut des lettres du dehors, puis avec ses compagnons de captivité. Un jour qu'il avait frappé longtemps à son plafond, il entendit du bruit dans la cheminée et vit descendre un papier au bout d'une ficelle ; c'était une lettre d'un conseiller au parlement, Croissy-Fouquet, arrêté quelques jours après le cardinal, pour avoir entretenu des intelligences avec les princes, et proposé en pleine assemblée de mettre à prix la tête de Mazarin.

Le cardinal de Retz s'enquit de Croissy-Fouquet comment se faisait le service de nuit dans le donjon, et il feignit d'être malade ; puis ayant imaginé un plan très-simple,

mais fort sûr, il écrivit à ses amis de lui faire parvenir des cordes et une lime; ensuite il les pria de s'approcher du donjon avec des chevaux, de se montrer dans le village de Vincennes, et de s'enfuir précipitamment une heure après qu'il aurait donné le signal de sa fenêtre. Quant à lui, comme dans ses promenades sur la plate-forme il avait remarqué un vaste trou rempli de pierres et de ciment, suite d'un ouvrage auquel les ouvriers devaient travailler au retour du beau temps, Gondy prit la résolution suivante :

Il monterait un jour l'escalier furtivement, franchirait la porte qui communiquait à la plate-forme, et qu'on laissait ouverte depuis ces travaux interrompus. Muni de pain et de vin, il attendrait, caché dans ce trou, et bien recouvert de pierres, que ses gardiens l'eussent pour ainsi dire oublié, car il attirerait d'un autre côté toute leur surveillance. En effet, avec les limes, il scierait les barreaux de sa fenêtre, attacherait une corde, en sorte qu'on se figurât qu'il était descendu par là. Les cavaliers apostés, à son signal, s'enfuiraient alors, emmenant au milieu d'eux un homme vêtu d'une simarre rouge comme la sienne, ce qui accréditerait le bruit de son évasion réelle. Au bout de deux ou trois jours, toute la vigilance des gardes étant devenue inutile, Gondy sortirait de son trou, habillé en valet ou en cuisinier, franchirait facilement le guichet, et rentrerait dans Paris, tandis qu'on le croirait en Touraine ou en Bretagne.

Rien n'était plus ingénieux et plus facile à exécuter. Tout arriva à point, excepté une seule chose, la plus importante. Le jour fixé pour son évasion prétendue, Gondy, en voulant monter sur la plate-forme, trouva la porte fermée. Peut-être avait-on trahi son secret et prévenu ses mesures, comme lui-même avait fait à l'occasion du prince de Condé. Le cardinal fut transféré au château de Nantes, d'où il réussit plus tard à s'évader : aventure réellement piquante et qui malheureusement ne peut trouver place dans ce récit, déjà trop prolongé.

Le cardinal de Retz fut le dernier prisonnier important que la régente ait envoyé au donjon. Bientôt Louis XIV monta sur le trône, et commença par faire arrêter Fouquet, le surintendant des finances, auquel, depuis longtemps, il portait une haine secrète, tant pour ses prodigalités royales que pour certaines rivalités amoureuses. Fouquet, disgracié, faillit perdre la tête, et Louis XIV ne le ménageait point; mais ses nombreux amis le sauvèrent de l'échafaud. Pendant son procès, qui dura trois ans, il avait été transféré d'Angers à Amboise, puis à Vincennes, enfin à Moret, à la Bastille, et en dernier lieu à Pignerol, où il est mort.

M. d'Artagnan, capitaine des mousquetaires, suivit partout le surintendant pour le garder à vue. Il avait avec lui trente mousquetaires, qui montaient tous les jours la garde par tiers; l'un sur les tours, l'autre sur l'arche du pont situé vis-à-vis de la fenêtre de Fouquet, l'autre dans le jardin dont on avait fait un bastion. D'Artagnan, avec deux hommes, couchait dans la chambre du prisonnier, qu'il ne quittait ni le jour ni la nuit.

Ce fut à Vincennes qu'on interrogea Fouquet. Le roi établit en même temps dans le château une chambre de justice pour rechercher les fortunes mal acquises des financiers. Denis Talon, avocat général au parlement de Paris, remplissait les fonctions de procureur général.

Cette chambre voyageait avec le roi, qui, pour tenir toujours sa proie, logeait Fouquet à Moret quand la cour venait à Fontainebleau, et à la Bastille quand il habitait Paris.

On sait le résultat du procès, et la fin déplorable de Fouquet, dont la vie si brillante avait soulevé la jalousie de son roi. Le même sort faillit échoir à un autre homme de cette époque, plus favorisé cent fois de la fortune, et moins digne de fixer les regards de la postérité.

C'était Lauzun, autrefois nommé Peguillin, cadet de Gascogne, noble et pauvre comme tous les cadets de ce pays. Il vint à la cour avec cet imperturtable aplomb d'un homme qui ne doute jamais de soi, devint en fort peu de temps capitaine des gardes, la première charge de la maison du roi, et comme la charge de grand maître de l'artillerie allait devenir vacante par la démission du duc de Mazarin, il la demanda au roi, qui la lui promit légèrement.

Voilà Lauzun qui s'en va partout prônant la munificence royale et son propre mérite; on le salue grand maître de l'artillerie, il remercie. Mais le marquis de Louvois agit si bien secrètement que Louis XIV, au jour fixé, refusa de tenir sa parole. Qu'on juge de la rage de notre Gascon.



Lauzun parut devant celle-ci et lui demanda compte de son intervention. — Page 134.

— Sire, vous m'aviez promis, dit-il.

— J'avais promis sous le secret, et vous n'avez pas tenu le secret.

— Ah ! c'est ainsi ! répond Lauzun en se reculant.

Et il tire son épée, la brise sur son genou et en jette les débris aux pieds du roi.

— Voilà, dit-il, comment on agit avec les rois qui manquent si vilainement à leur parole : qu'ils cherchent des serviteurs.

Louis XIV, emporté par la fureur ; lève sa canne sur Lauzun, puis tout à coup s'arrête et la jette par la fenêtre.

— Allez, dit-il, je me repentirais d'avoir frappé un gentilhomme.

Le lendemain Lauzun était à la Bastille. Mais la rancune de Louis XIV ne pouvait tenir contre les gasconades et les folies de son capitaine des gardes. Il fit tant que le roi pardonna et lui donna, lorsqu'il était encore prisonnier, la charge de premier gentilhomme de la chambre.

Le croirait-on? Lauzun boude et refuse. Louis XIV supplie, et Lauzun se laisse fléchir. Il rentre à la cour plus solide que jamais dans la faveur ; et victorieux après avoir prêché cette maxime, que devant les rois et les maîtresses, un homme d'esprit et de cœur ne doit jamais céder.

Ce manége réussit à merveille. Monsieur, oncle du roi, avait eu une fille, et cette princesse, riche à millions, imitait en beaucoup de circonstances l'humeur bizarre, turbulente et inconsidérée de son père.

Mademoiselle de Montpensier avait alors quarante-cinq ans au moins ; elle avait refusé en mariage des rois et des princes ; elle avait failli épouser Louis XIV ; mais cette alliance avait été rompue par l'escapade de Mademoiselle, qui fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes de son cousin à la bataille du faubourg Saint-Antoine. Depuis ce temps, Mademoiselle, sans être disgraciée, vivait cependant assez retirée de la

cour, où personne ne lui semblait digne d'attirer ses regards. Cet honneur était réservé au cadet de Gascogne, Peguillin. Mademoiselle, qui le vit résister à un roi et porter la tête aussi haut que les plus grands princes, en devint si éperdument éprise qu'elle arracha au roi la permission de commettre cette mésalliance. Elle commença par enrichir son amant et lui donna quatre duchés, le comté d'Eu, première pairie de France, le duché de Montpensier, celui de Châtellerault et celui de Saint-Fargeau; le tout estimé vingt-deux millions. On dressa le contrat, et Lauzun signa plusieurs fois *Montpensier*.

Mais il était destiné à perdre par sa légèreté tous les avantages que la fortune lui apportait d'une main prodigue. Au lieu de presser son mariage et de réaliser les belles chimères qu'un autre eût prises pour des rêves, Lauzun fit le grand cœur; il ne se hâta pas, comme s'il eût été sûr de son mérite. Tandis qu'il commandait ses livrées, ses équipages, et colportait partout son insolent bonheur, les ennemis qu'il avait le desservirent à la cour; les princes allèrent trouver le roi, et le prince de Condé, si respectueux avec Louis XIV, lui dit :

— Sire, puisque vous l'ordonnez, je signerai au contrat de M. de Lauzun; j'assisterai à la messe de son mariage, et en sortant de l'église, je lui casserai la tête d'un coup de pistolet, pour qu'il ne soit pas dit qu'une maison royale a été déshonorée par l'éclat et les suites d'une pareille mésalliance.

Louis XIV connaissait le prince de Condé : il fléchit. Une nouvelle fronde lui eût fort déplu. Lorsque Lauzun revint près de lui pour le sommer de tenir sa promesse, Louis balança encore, et répondit qu'il n'était pas temps, qu'on devait attendre l'occasion.

Ce fut alors que les pleurs, les cris de mademoiselle de Montpensier portèrent le trouble dans toute la cour. Elle était réservée cependant à de plus grandes infortunes conjugales : héritière de son père, elle avait comme lui du malheur en alliance. Lauzun déploya, pour donner suite à ses projets de mariage, tout le talent d'un diplomate et l'audace d'un homme qui n'a rien à ménager. Louis XIV avait alors pour maîtresse madame de Montespan; ce fut à elle que s'adressa Lauzun. La favorite promit d'agir près du roi, et ne tint pas sa promesse; elle fit plus, elle agit en sens contraire.

Lauzun, qui s'en doutait, arriva un jour avant elle dans la chambre où elle recevait le roi : le matin même, madame de Montespan s'était engagée à servir chaudement les intérêts du gentilhomme gascon. Lauzun se glisse sous le lit de la favorite, et attend l'arrivée du roi et de sa maîtresse.

Madame de Montespan ne faillit pas à parler de Lauzun à Louis XIV; mais elle en parla dans des termes qui désespéraient le gentilhomme aux écoutes : tout espoir lui était désormais ravi. Quand le roi fut parti, après son entrevue avec la comtesse, Lauzun parut devant celle-ci et lui demanda compte de son intervention. La comtesse jura qu'elle venait d'intéresser le roi en faveur de ce mariage.

— Vous mentez! lui dit Lauzun furieux; j'étais sous votre lit, et je sais tout ce que vous avez dit pendant cette entrevue.

Madame de Montespan rougit de honte et de colère, fit mettre Lauzun dehors; et le lendemain, Louis XIV, encore plus honteux que sa maîtresse, fit arrêter Lauzun, malgré le désespoir de mademoiselle de Montpensier.

Lauzun fut, dit-on, renfermé à Vincennes. Il en sortit pour aller à Pignerol, où, ayant vu Fouquet, il lui raconta toutes ces aventures si merveilleuses. Fouquet crut qu'il était fou, et il en eut peur.

Passons de ces prisonniers importants aux malheureux qui gémissaient dans ce donjon, sous le règne des maîtresses et des confesseurs de Louis XIV. C'étaient d'abord les protestants, dont on connaît les infortunes, puis les ennemis du gouvernement, c'est-à-dire tous ceux qui avaient osé parler en termes libres de la manière dont les ministres servaient Sa Majesté Louis XIV.

On avait ordonné la recherche des titres de noblesse pour taxer les faux nobles, et les rejeter dans la roture d'où ils avaient voulu s'élever par des voies illégitimes. Mais, par malheur, les délégués choisis pour cette exécution confondirent les véritables nobles avec les usurpateurs. Ils obtinrent un arrêt du conseil, qui ordonna que tous les gentilshommes représenteraient en original leurs titres, leurs extraits de baptême et les contrats de mariage de leurs pères et de leurs aïeux; des copies collationnees sur les originaux, et en bonne forme, ne suffisaient pas. Il fallait les minutes, ce qui était ordonner l'impossible, car les préposés à

cette recherche avaient trouvé le secret de s'emparer de la plupart de ces originaux, et, par conséquent, étaient les maîtres de dégrader de leur noblesse la plupart des gentilshommes, principalement ceux de la campagne.

Un de ces seigneurs campagnards, M. de Falourdet, avait retrouvé tous les originaux des contrats de mariage de ses ancêtres, à la réserve de celui de son bisaïeul, faute de quoi on prétendait le faire dégrader. Assigné pour produire cette pièce devant M. d'Argenson, il trouva les commis fort apitoyés sur son sort, et qui lui promirent, pour une somme d'argent, de le tirer d'inquiétude; on convint de trente pistoles. Ils l'envoyèrent donc à Anet, chez les héritiers du notaire qui avait fait le contrat de mariage de son bisaïeul; c'étaient de bonnes gens qui, pour une légère somme, introduisirent M. de Falourdet dans un grenier rempli des paperasses du défunt. Là, il remua tous les actes enfouis, sans y trouver celui qu'il cherchait, et cela par une bonne raison, car les commis de M. d'Argenson avaient été là avant lui, et avaient dérobé la pièce importante.

M. de Falourdet revint à Paris bien affligé. Les commis l'adressèrent alors à un vieillard âgé de plus de quatre-vingts ans, et qui était le faussaire le plus habile que l'on connût alors à Paris. Cet homme demeurait rue Saint-Antoine, dans un coin de grênier. Il contrefit, pour deux pistoles, le contrat de mariage introuvable, dans les mêmes termes et de la même écriture gothique; puis l'inséra dans un vieux registre presque entièrement composé d'actes faux que les commis lui avaient déjà fait fabriquer. Quand le registre fut plein tout à fait, ils renvoyèrent M. de Falourdet à Anet, dans le fameux grenier, où il retrouva ce même registre qu'il venait d'y cacher après l'avoir tiré de ses chausses.

Le conseil ratifia les titres de noblesse d'après cet acte. Mais M. de Caumartin, rapporteur, ayant vu tant d'actes de mariage adressés à Anet, bien que les contractants fussent de pays éloignés, se douta de quelque chose, soupçonna l'infidélité des commis du traitant, et appela M. de Falourdet, auquel, par ses bonnes façons et sa persuasive éloquence, il arracha le secret.

M. de Falourdet ne demandait qu'à se venger des commis, Caumartin ne demandait qu'à passer pour un homme habile. Ce dernier fit arrêter les commis et plusieurs faux nobles que ces brigands avaient déclarés bons gentilshommes. Quant au faussaire, il eût été pendu sans l'apoplexie qui le frappa dans un cabanon du donjon de Vincennes. M. de Falourdet se croyait hors de tout péril, et jouissait en paix de son titre restitué.

Un jour, à la chasse, quatre cavaliers l'abordèrent, s'emparèrent de lui pour le conduire, disaient-ils, à M. de Caumartin, mais le firent passer devant le donjon de Vincennes, où, sous prétexte de rafraîchir les chevaux, on le fit mettre pied à terre et entrer dans une des prisons. Il y resta deux ans avec d'autres prisonniers coupables du même crime, lia connaissance avec Farie de Garlin, ce prisonnier qu'on a vu dans la Bastille, et qui, tout nu, sans chemise, n'avait qu'une couverture pour lit et pour vêtements. Pour communiquer avec ce prisonnier, M. de Falourdet écrivait avec du charbon, sur une planche, de gros caractères, qu'il montrait au travers des grilles à son correspondant, arrêté en face dans le jardin. Farie transcrivait les caractères sur du papier gris jusqu'à parfait complément de l'idée; et ses plumes étaient des os, son encre du noir de fumée. M. de Falourdet habitait un premier étage de la tour, et, comme il était malade, il avait la liberté de se promener dans le petit jardin situé au bas. Farie lui jetait sa réponse écrite sur le papier gris, et dans lequel il enveloppait un os pour lui donner plus de poids. Mais quand le gentilhomme fut guéri, plus de promenade. Il apercevait souvent une chienne de Bernaville, le lieutenant du donjon; l'appelait, la caressait de la voix, lui jetait divers objets qu'il lui enseignait à rapporter. Lorsque la chienne comprit qu'un morceau de viande était toujours le prix de son intelligence, elle rapporta parfaitement. Alors Farie de Garlin jetait son papier dans le jardin. Falourdet se le faisait rapporter par la chienne. Ainsi marcha la correspondance, jusqu'au jour où Bernaville, en se promenant, vit le manége de sa chienne, saisit le papier qu'elle portait, croyant découvrir une conspiration. Cependant ce papier ne contenait que des raisins secs envoyés par Farie à son ami. C'en fut assez pour que l'on élevât devant la fenêtre des palissades destinées à empêcher la chienne d'approcher; car Bernaville ne voulait pas priver cet animal de la promenade

quotidienne ; il valait mieux privé d'air un prisonnier.

Ce Bernaville, dont le caractère a été esquissé dans la Bastille, avait commencé, à Vincennes, à torturer ses prisonniers. Il avait fait écraser par ses valets la figure d'un malheureux nommé le Carbonnier ; puis, comme le blessé se plaignait et hurlait trop fort, il lui avait donné tant de coups de canne ou de bâton, qu'il lui avait rompu la cuisse, en sorte que, pour n'avouer pas ce crime à un chirurgien auquel on aurait dû confier ce malheureux, il l'avait laissé sans secours et sans soins. La nature avait peu à peu, sinon rétabli le malade, du moins soulagé ses douleurs ; et lorsqu'il voulait changer de place, il le pouvait en se traînant comme un chien.

Un autre prisonnier, nommé Jean Cronier, frappé à coups de canne par Bernaville, avait ramassé un tesson tranchant et fendu la tête au lieutenant, qui en porta la marque toute sa vie.

Si le lecteur avait pu se transporter dans le donjon de Vincennes vers le commencement du dix-huitième siècle, il eût vu, dans un des cachots situés au rez-de-chaussée, le plus singulier personnage dans la plus singulière attitude. C'était un homme très-jeune, très-agile, et d'une figure agréable, qui dansait au milieu de son cachot avec la plus folle gaieté.

— Quel bonheur ! s'écriait-il, un compagnon ! quel bonheur ! je ne serai plus seul, rongé par la mélancolie ! je causerai donc avec quelqu'un ! Merci, mon Dieu ! je n'avais pas pensé à vous jusqu'à ce jour, mais je vous remercie et vous adore.

Et il recommençait ses gambades. Bientôt après le bruit des verrous retentit, l'on entendit des voix, et le porte-clefs pousse dans la chambre de cet homme si joyeux un prisonnier d'une cinquantaine d'années, dont le visage pâle, les yeux baignés de larmes et le tremblement convulsif, dénotaient une profonde douleur.

Cette vue lugubre ne changea pas les sentiments de notre fou. Il court au porte-clefs, l'embrasse à plusieurs reprises, lui offre un verre de vin, que celui-ci avala très-volontiers, et quand la porte se fut refermée, le joyeux personnage sauta au cou de son affligé compagnon.

— Oh ! que je suis heureux, s'écrie-t-il de vous voir et de vous embrasser !

— Merci, monsieur, vous êtes fort poli ; mais je suis, moi, très-malheureux.

— Bah ! bah ! vous vous distrairez, nous rirons, nous jouerons, je vous ferai des cartes avec des morceaux de papier ; nous allons être fort bien ensemble, votre figure me revient déjà... Mais vous hésitez, vous me prenez peut-être pour un malfaiteur... Ah ! monsieur... je m'appelle du Puits, j'étais commis de M. Chamillart... vous savez... le ministre.

— Hélas ! je le sais bien, c'est lui qui m'a fait arrêter.

— Et moi aussi : figurez-vous, monsieur, que j'ai la plus belle écriture du monde ; ce ne sont pas des caractères c'est de la gravure ; on m'appelait la plume d'or. Un jour un abbé italien, qui menait un train de prince, me présente des dessins à imiter, je les imite, je les fais même plus beaux qu'ils n'étaient dans l'original... j'en fais beaucoup, il me paye bien, je me réjouis... c'était pour le mieux... tout à coup l'on m'arrête et on me jette ici.

— Pourquoi donc ?

— Eh ! monsieur, parce que ces beaux dessins étaient une contrefaçon des billets à ordre du roi sur le trésor.

— O malheureux ! des faux !

— Je l'ignorais ! L'abbé s'enfuit ; moi je reste. Maudit Italien !... mais vous... Voyons, faites-moi bon visage.

— Monsieur, j'ai perdu ma maison, mes enfants, mon bien... ma femme. Hélas ! que vont devenir tous ceux qui m'aiment ?... Je vivais tranquille dans ma province, m'occupant de chimie ; on m'a sans doute accusé de magie, de recherches mystérieuses... Il est vrai que mes fourneaux, mes fioles, mes cornues...

— Monsieur, cela est certain, vous êtes convaincu d'avoir cherché la pierre philosophale, et, voulez-vous que je vous dise... j'en étais informé : n'êtes-vous pas M. le marquis de la Baldonnière ?

— Justement.

— Vous voyez bien ! on parlait souvent, chez M. de Chamillart, de vos procédés curieux, de votre science chimique, et j'avais même fait cette plaisanterie : Si M. de la Baldonnière sait faire de l'or, je conseille à M. Chamillart de le nommer directeur des mines de fer du royaume. Vous passiez en effet pour un sorcier comme cette fille de Bordeaux, cette Marianne, sorcière célèbre,

que l'on disait si belle, si charmante, dont j'étais devenu fou sur sa réputation, et qui un jour a disparu, la pauvrette... En vérité, j'ai un faible pour les sorciers.

Le marquis se met à rire.

— A la bonne heure! dit du Puits, vous voilà comme je vous désire. Pardieu, monsieur le marquis, vous trouverez en moi un bon compagnon. Nous allons à deux nous faire servir comme des princes. Le porte-clefs est brutal, Bernaville est un crocodile, mais nous le battrons : que vous en semble?

— Avec quoi, hélas! les pauvres prisonniers sont exposés à tant de mauvais traitements!... On me racontait qu'à la Bastille certains martyrs ont été écorchés vifs, certaines femmes violées et tuées...

— Oh! mais ici, c'est absolument la même chose, l'autre jour j'ai entendu battre un homme là-haut.... il criait à fendre le cœur! puis il n'a plus crié... Si jamais on me frappait, moi!

— Eh bien! vous vous révolteriez! pour être frappé plus fort, n'est-ce pas? quelles armes vous donne-t-on? pas même un couteau!

— Pas même une fourchette de fer! tous les couverts et les plats sont d'étain.

— Quant à cela, répondit la Baldonnière en souriant, comme je ne suis pas chimiste pour rien, je vous enseignerai le moyen de durcir vos couverts d'étain...

— Vraiment! alors nous nous ferons une lance, voulez-vous?

— Si je le veux! mais de tout mon cœur... au moins aurons-nous la satisfaction de tuer ceux qui nous offenseraient en nous frappant!

— Eh bien, monsieur le marquis, vous êtes un homme selon mon goût; montrez-moi ce secret précieux, je vous jure que je n'en abuserai pas.

Ils attendirent l'heure du dîner, puis, quand on les eut servis, le marquis prit une cuiller, la fit fondre dans une cafetière de fer battu, y mêla du sel qu'il tira des murs, et divers acides qu'il prépara, répandit sa mixtion sur l'étain encore bouillant qu'il enferma dans de la cire creusée en forme de lame, puis, quand le mélange fut refroidi, le marquis aiguisa cette lame sur le bord d'une cruche de grès, et offrit à du Puits un couteau assez solide et fort tranchant (14).

Celui-ci demeura stupéfait, il examina cette arme bizarre, l'essaya, parut ravi de couper avec du bois et du pain, puis il tomba dans une rêverie profonde, en maniant alternativement le moule de cire et la lame.

— Qu'avez-vous donc, mon ami? demanda le marquis.

Du Puits ne répondit pas, il s'ensevelissait de plus en plus dans ses pensées et agitait son couteau d'une façon étrange. Le marquis crut avoir affaire à l'un de ces fous dangereux que fait la captivité trop longue, et il essaya de lui arracher le couteau. Du Puits le retint ferme, mais, tout à coup bondissant avec transport de joie effrayant :

— Ah! s'écria-t-il... ah! je vais donc enfin être libre!

Surpris, tremblant de terreur, le marquis voyait ses craintes justifiées. Du Puits n'était qu'un fou, dont les moments lucides avaient abusé sa crédulité. Soudain du Puits se jeta au cou de la Baldonnière et le tint serré tendrement sur son cœur.

— J'appelle! j'appelle! murmura celui-ci, si vous ne restez pas en repos.

— Silence, mon ami! dit du Puits, silence! j'ai le moyen de nous rendre libres... Je le tiens ce chef-d'œuvre de l'industrie du malheureux prisonnier. Ne soufflez pas un mot, restez dans votre coin, et vous allez voir.

Le geôlier revenait pour desservir la table. Du Puits lui offre encore un verre de vin, et l'embrassant, selon son habitude :

— Monsieur, dit-il au marquis, je vous présente Rivière, le meilleur, le plus doux des hommes; c'est l'esprit, la finesse et la bonté personnifiés... souffrez que je l'embrasse encore.

Et, tandis qu'il l'étreignait du bras gauche, il abaissa la main droite vers le trousseau de clefs pendues à la ceinture du geôlier. Le marquis remarqua le geste, mais Rivière ne vit rien; il riait et se prélassait d'aise, en lorgnant le reste de la bouteille oublié sur la table. Du Puits s'empressa de vider cette bouteille dans le verre du porte-clefs, le salua encore, et le congédia.

— Eh bien, dit-il tout bas au marquis, qu'en dites-vous?

— De quoi?

— De ceci que je tiens dans ma main.

— C'est de la cire, ce me semble.

— Oui; mais regardez bien cette cire et les trous qu'elle renferme.

— Une empreinte de clef!

— C'est-à-dire deux empreintes, mon cher monsieur! Allons, le grand chimiste, à

l'œuvre! durcissez-moi l'étain que je vais couler dans ce moule, et je pense que nous aurons là deux clefs fort agréables...

Ce fut au tour du marquis d'admirer. Du Puits fit fondre le plat d'étain ; et quand le métal fut chaud, il moula les deux clefs avec une adresse remarquable.

— Je vous trouve bien ingénieux, dit le marquis, occupé à durcir ces deux clefs improvisées; mais de quoi nous servent les clefs du dehors quand nous sommes enfermés au dedans?

— Pas du tout, mon cher monsieur; pensez-vous donc que je ne connaisse pas les grosses clefs à l'aide desquelles ce damné Rivière ouvre chaque jour ma porte... elles me sont plus familières qu'à lui... et c'est de ces deux clefs que j'ai pris l'empreinte. D'ailleurs vous verrez ce soir. Quand la retraite a battu et que le souper a été servi aux prisonniers, toutes les portes du donjon sont closes. Les escaliers sont libres. Tous les geôliers, toutes les sentinelles couchent dehors, et si nous étions malades, l'un ou l'autre, il nous faudrait crier et frapper pendant plus d'une heure avant d'etre entendus. On se fie à la solidité de nos verrous.

En effet, le soir venu, aussitôt que les geôliers se furent retirés, les deux amis, avec un battement de cœur inexprimable, approchèrent les clefs de leurs serrures, tournèrent, firent jouer les ressorts, et, bien que mal polis, ces morceaux d'étain durci leur procurèrent la liberté de courir par l'escalier du donjon de bas en haut, avec la joie des oiseaux transportés dans une plus grande cage.

Du Puits, enhardi par cet essai, prit peu à peu, à la ceinture du geôlier, les empreintes de toutes ses clefs; il fit plus : à chaque porte-clefs nouveau, c'étaient de nouveaux larcins; au bout d'un mois, du Puits et son compagnon possédèrent vingt empreintes et trois clefs. Cependant il avait fallu fondre toute la vaisselle d'étain fournie par le gouverneur à chaque prisonnier. Le geôlier avait déjà demandé ce qu'elle devenait.

— Cette disparition de nos couverts nous perdra, pensa du Puits; nul moyen d'en avoir d'autres sans éveiller des soupçons...

— Vous voyez, mon ami, que votre invention est inutile et notre travail perdu, dit tristement le marquis.

— Pas encore. Attendons à ce soir; j'ai une idée.

Du Puits sortit le soir de la chambre, monta au premier étage, et essaya sa clef à toutes les portes sans pouvoir trouver la véritable serrure; il compta ainsi quatre chambres à chaque étage de la tour, se désespéra, et redescendait déjà, quand il vit une autre porte basse au fond du corridor. Il y alla sans espoir, et, par un bonheur qui le fit tressaillir, la clef glissa facilement, tourna les verrous, et la première porte s'ouvrit; quant à la seconde, il essaya ses clefs à lui, et elles jouèrent dans les deux serrures. Du Puits entra.

Au bruit des verrous le prisonnier s'était effrayé sans doute, car il se tenait caché dans le coin de la chambre, en murmurant seulement ces mots :

— Grâce! grâce! je ne suis pas coupable!

— Calmez-vous, mon frère, dit du Puits, et approchez-vous de moi.

— Que voulez-vous? s'écria tout à coup le prisonnier... Ne me tuez pas... je vous assure que je n'ai pas empoisonné M. de Louvois (15).

— Bon! un fou! pensa du Puits.

— On m'a déjà brisé les os et tordu les reins, ajouta le prisonnier d'un ton lamentable, et pourtant je ne suis pas coupable, j'en jure sur le crucifix!

— Pauvre diable! dit du Puits en s'approchant avec intérêt, vous avez été à la question?

Et il porta sa chandelle près du lit de ce prisonnier qui, étendu sur un grabat, ramenait ses draps ensanglantés devant son visage, comme pour fuir la vision d'un fantôme.

— Vous n'aurez pas de mal, mon bon ami, dit-il; c'est un frère qui vous parle. Vous souffrez donc?

— Oui; l'on m'accuse d'avoir empoisonné M. de Louvois, qui est mort subitement après avoir été mal reçu par le roi. J'étais le frotteur de ses appartements. On veut me faire avouer ce crime, dont je suis innocent, je vous jure... mais j'ai résisté, je n'ai pas parlé à la question.

— Pauvre homme!... comme il souffre!

— On me laisse mourir de soif... C'est si haut, le donjon! les porte-clefs sont paresseux pour venir jusqu'à ma porte; puis on veut me faire périr, j'en suis sûr.

Du Puits courut en bas dans sa chambre, apporta le vin de son souper, et ramena de la

Baldonnière qui, ému de ce spectacle, visita les plaies du blessé, les pansa et le rassura.

— C'est ce malheureux qui criait si fort l'autre jour, dit du Puits; nous le sauverons.

Tandis que le marquis s'occupait du malade, du Puits furetait par la chambre. Il trouva un couvert et un plat d'étain qu'il prit sous son habit avec la joie d'un avare qui découvre un trésor. On promit au malheureux frotteur de le venir visiter s'il gardait le silence le plus absolu sur ce qui venait de se passer. L'autre promit; mais il n'avait garde de parler, tout cela lui paraissant un rêve.

Du Puits confectionna deux autres clefs qu'il essaya le lendemain : elles ouvraient la chambre d'un chanoine de Beauvais, nommé Raoul Foy, homme de mauvaises mœurs, emprisonné pour avoir fabriqué de fausses lettres attribuées à ses ennemis, et renfermant des projets de révolte contre Louis XIV. Le chanoine reçut du Puits à bras ouverts et lui demanda d'abord du vin.

Quand du Puits aperçut cette laide figure, ces grossières façons, et qu'il eut appris du cynique chanoine la cause de sa détention, il se repentit d'avoir lié connaissance avec lui. Il tâcha donc de ne pas divulguer son secret, et se promit de ne jamais rouvrir cette porte.

Cependant ce chanoine, avec des yeux brillants et des gestes obscènes, raconta ses aventures les plus secrètes, puis il ajouta :

— Vous êtes sans doute des amis du commandant, puisque vous entrez ainsi dans le donjon. Eh bien, vous pouvez vous amuser beaucoup. Ah! si j'étais à votre place... Figurez-vous que l'autre jour, le feu ayant pris à mon poêle, on me fit sortir précipitamment! j'aperçus alors une femme qui se promenait dans la première salle... une femme grande, belle, vêtue magnifiquement...

— Des femmes ici! répondit du Puits.

— Et de qualité encore. Le geôlier lui dit en me voyant : Rentrez, madame la marquise.

A ces mots la Baldonnière pâlit, et serrant le bras de du Puits :

— Savez-vous où elle demeure? dit-il.

— Vis-à-vis de cette chambre, au numéro 30... Quelle tournure! quelle voix agréable!

— Merci! répliqua le marquis fort ému; et il entraîna du Puits, qui ferma soigneusement la porte, malgré les instances du chanoine.

— Mon ami, dit le marquis, il faut regarder la serrure du numéro 30, en comparer le dessin à nos empreintes, et fondre aussitôt les clefs de ce misérable chanoine. Cette marquise... Ah! mon cher du Puits, si c'était madame de la Baldonnière...

— Vous avez raison, mon ami, hâtons-nous... Il faut deux heures pour faire les clefs, onze heures seulement sonnent au château; nous pouvons rendre cette nuit notre visite... A l'œuvre! à l'œuvre!

Le métal bouillonnait, les moules étaient préparés à l'écart, les deux ouvriers se hâtèrent : l'un rognait les inégalités de la clef, l'autre durcissait l'étain dans la trempe merveilleuse. Du Puits ne s'était pas trompé, au bout de trois heures et demie les clefs furent prêtes. Le marquis monta tout ému l'escalier, essaya les clefs, mais elles n'entrèrent point. Le désespoir de la Baldonnière attendrit du Puits, qui colporta en vain ces deux clefs à toutes les serrures du donjon.

— Au diable! s'écria-t-il exténué de fatigue.

— Mon cher ami, évidemment ces clefs vont à quelque porte, puisque vous en avez pris l'empreinte à la ceinture d'un porte-clefs. Un peu de patience, je vous prie, et cherchons.

— Où cela? tous les étages supérieurs sont visités; vous avez vu que le numéro 30 ne s'ouvre pas.

— C'est vrai; mais si je renonce à cet espoir pour aujourd'hui, adoucissons du moins la misère de quelqu'un de nos compagnons. Venez; cette clef est celle d'un cachot peut-être.

Du Puits se laissa convaincre, ils descendirent. Au fond d'une voûte, sous les derniers arceaux, on apercevait une porte verrouillée avec soin.

— Commençons par celle-là, dit le marquis en faisant jouer la clef, qui tourna tout à coup et ouvrit la première serrure; la porte céda.

— Quelle noire habitation! s'écria du Puits. Que vois-je? des bouteilles, des tonneaux, des cruches cachetées... Mon cher ami, nous sommes ici dans la cave du gouverneur. Oh! quelle trouvaille!... voici des saucissons, des jambons, des volailles!

Et avec l'ardeur d'un écolier qui pille un

verger, du Puits chercha les bouteilles dont l'aspect était le plus flatteur, chargea son compagnon de huit fioles, en prit autant, et remonta légèrement l'escalier en effarouchant de ses éclats de rire l'écho funèbre de la voûte.

— Attendez, attendez! s'écria la Baldonnière, vous oubliez le plus beau, le meilleur : ne voyez-vous pas ce baquet et cette cruche d'étain? Ah! quelle étourderie! Il y a dans ces deux vases la matière de douze clefs des plus pesantes. Laissez vos bouteilles, je vous prie, et emportons cela.

— Emportons donc le contenant et le contenu, répondit du Puits en versant son vin dans la cruche, qui tenait six bouteilles; quant au baquet, remplissez-le, mon cher marquis. Tenez... ceci est du vieux vin de Malaga; le frotteur en sera guéri huit jours plus vite... Pardieu! me voilà de belle humeur. A la santé de madame de la Baldonnière!

Et après mille saillies notre homme remonta, ayant fermé la cave et effacé les traces de leur passage.

Au bout de quatre jours toutes les clefs étaient fabriquées. Ils firent alors leur plan : se chargeant d'un trousseau chacun, ils devaient arpenter le donjon dans tous les sens, ouvrir les portes, délivrer les prisonniers, en faire une petite armée, et forcer ainsi les sentinelles, en mettant le feu au donjon. Toutes chimères qui semblaient nées de la fumée généreuse du champagne et du malaga de M. le gouverneur.

Il régnait entre les deux amis une telle intimité, que Bernaville en devint jaloux. A force d'entendre chanter ces deux captifs, il les avait pris en haine. Un matin, il fit transporter le marquis dans une autre chambre.

De pareilles douleurs sont au-dessus de la force humaine : la Baldonnière faillit mourir de désespoir. A la veille de réaliser ce beau rêve, et de jouir en prison d'une liberté si douce! Il regarda furieusement Bernaville, qui ne fit que rire. Du Puits montra sans affectation au marquis la cuiller d'étain placée sur la table, et la Baldonnière fut un peu consolé.

Mais ses malheurs n'étaient pas finis. Du Puits lui-même, malgré sa philosophie, était réservé à de cruelles épreuves.

Il commença ses investigations par le numéro 30, ouvrit la porte avec soin, et comme un petit cri l'avertissait de la présence d'une femme :

— Madame la marquise, dit-il.

— Qui est là? répliqua la voix; n'entrez pas ainsi.

— Je viens de la part de M. de la Baldonnière, dit du Puits.

— Je ne connais pas M. de la Baldonnière.

— Vous n'êtes donc pas la marquise, alors? ajouta le jeune homme en s'avançant jusqu'au lit, dans lequel il aperçut une femme effrayée qui le regardait avec des yeux hagards.

— Je suis Marguerite Filandrier, dit-elle; mais comment êtes-vous entré ici? Seriez-vous un des officiers de la prison?

— Je suis votre serviteur, dit du Puits, émerveillé à la vue de cette jeune femme, et tout souriant.

— Alors, monsieur, donnez-moi des nouvelles de M. Vidal, un gentilhomme qui doit être en prison ici... pour recherche de noblesse...

— Ah! ah!... s'il est ici nous le trouverons... Mais, mademoiselle, pourquoi êtes-vous prisonnière vous-même?

— On m'accuse d'avoir retenu une somme dont j'ai accepté le dépôt, mais que j'ai rendue... M. Vidal le sait bien.

— Vous aimez donc bien ce M. Vidal? répondit du Puits, assez mécontent du tiède accueil qu'il recevait.

— Plus que la vie... et je mourrai si l'on ne me rend à lui!

— Peste! pensa du Puits, ce n'est pas ici mon affaire. Occupons-nous de trouver ce pauvre marquis d'abord, puis sa femme, puis...

— A propos, mademoiselle, connaissez-vous des femmes dans ce donjon?

— Il y en a, monsieur, reprit Marguerite, mais je ne les connais pas, ajouta-t-elle vivement, comme pour cacher son mensonge, dont le jeune homme s'aperçut.

— Puisque vous me cachez la vérité, dit-il, ne comptez plus sur moi.

Marguerite hésita un moment, puis montrant du doigt au jeune homme la plaque de sa cheminée :

— Au-dessous, dit-elle, il y a madame la marquise de la Baldonnière, avec qui je corresponds par le tuyau.

Du Puits sauta de joie.

— Vous êtes une bonne fille, dit-il, et pour



— Madame, je suis propriétaire de cet hôtel et je viens vous signifier d'en sortir sur l'heure.

vous prouver ma reconnaissance, je vous promets de vous amener demain votre amant, s'il est ici. Mon Dieu, n'ayez pas peur et ne vous cachez pas ainsi ; j'aime tant à voir un joli visage de femme, depuis un an que je suis prisonnier !

— Pauvre jeune homme! vous vous ennuyez! vous n'êtes pas le seul, dit-elle ; il y a la plus charmante créature du monde au premier étage, au-dessous de madame de la Baldonnière. Cette dame a trouvé moyen de causer avec la jeune fille qui est de Bordeaux, qu'on nomme Marianne, et qui est accusée de sorcellerie. Accoutumée au bruit, au monde, elle s'ennuie mortellement... Moi, dit-elle en rougissant, je ne m'ennuie jamais quand je pense à M. Vidal.

Du Puits n'en voulut pas savoir davantage ; il parcourut tous les appartements des prisonniers. Il vit le prince de la Riccia fort préoccupé de s'évader; l'avocat Vigier, accusé d'avoir voulu tuer le roi, et succombant aux calomnies d'ennemis que lui suscitait une femme jalouse. Il partagea son vin avec le comte de Brederode, incarcéré pour la prétendue sorcellerie de Marianne; et ce seigneur lui promit, si jamais il obtenait sa liberté, de le récompenser par une brillante fortune.

Il descendit chez madame Guyon la quiétiste, qui le prit pour un fantôme, et lui parla d'extase; du Puits, qui haïssait le mysticisme, s'enfuit.

Mais il ne trouvait pas le pauvre la Baldonnière. Alors il se hâta de descendre chez la marquise, qui pensa s'évanouir d'effroi en voyant arriver un homme chez elle à cette heure de nuit.

C'était une femme dont la beauté avait dû être splendide, à en juger par les restes qu'on

découvrait encore. Mais ce n'était plus une femme jeune; et d'ailleurs du Puits avait souvenir du respect et de l'affection de la Baldonnière pour cette noble épouse. Dès qu'elle apprit que le marquis était si près d'elle et si loin, sa joie fut immodérée; du Puits lui promit de la réunir bientôt à ce digne objet de son amour, et lui apprit à elle seule le secret de cette visite. C'était assez pour une nuit : du Puits, craignant les surprises, remit au lendemain ses autres explorations.

L'heure venue, il se munit de provisions, monta chez Marianne, ouvrit doucement la porte, et fut ébloui de la beauté de cette enchanteresse. Elle dormait profondément; le bruit des pas la réveilla; ses beaux yeux noirs étincelèrent, ses cheveux se déroulèrent sur ses blanches épaules; elle semblait attendre et braver la mort. Mais elle ne vit qu'un homme qui la regardait fort tendrement, et qui était chargé de bouteilles et de comestibles, toutes choses rassurantes. Du Puits offrit ses services à la jeune sorcière avec un enthousiasme facile à comprendre.

Elle répondit par des questions sur cette visite imprévue.

— Puisque vous êtes sorcière, dit-il, devinez.

Marianne fut touchée de sympathie pour cette physionomie rieuse, ouverte; elle lui commanda cependant de rester à distance, et du Puits, subjugué, obéit. La nuit se passa en conversations intéressantes, sans que le jeune homme eût quitté le seuil de la porte où l'enchaînait le signe impérieux de sa nouvelle amie. Quatre heures sonnèrent; il fallut partir.

— Vous reviendrez? dit-elle.

— Hélas! vous me recevez si mal.

— N'est-ce pas assez, dit-elle, que vous puissiez entrer ici malgré moi?

Et il s'en alla dévoré d'amour, et entrevoyant dans sa captivité la source de tous les bonheurs de la vie humaine.

Du Puits, dans ce travail nocturne, changea bientôt le donjon en un paradis pour tous les prisonniers. Il trouva Vidal, qu'il réunit à Marguerite Filandrier; il découvrit un moyen de faire passer des nouvelles du prince de Riccia à ses amis; obtint des ennemis de Vigier la rétraction de leurs calomnies; guérit le frotteur de Louvois; se lia d'amitié avec Delfino, secrétaire du prince de Walstein, renfermé comme son maître pour avoir été pris sur un vaisseau portugais. Une seule chose manquait à son bonheur, il n'avait pu découvrir M. de la Baldonnière; il parcourut toutes les chambres plusieurs fois infructueusement; la marquise se désolait.

— Croyez-moi, madame, lui dit-il un jour, depuis deux mois que je cherche je l'aurais trouvé... ou il n'est plus à Vincennes, car une seule clef me manque; ou il est avec le chanoine. Or, comment me procurer cette clef? comment choisir encore parmi toutes les clefs des geôliers?... je serai pris.

— Que ne faites-vous un passe-partout? répondit la marquise; nous en avons un à notre château qui ouvre jusqu'aux portes de la grille.

— Dieu soit loué de cette idée qu'il m'envoie par votre bouche! Je ferai un passe-partout; nous ouvrirons avec les portes d'en bas, dont je n'ai pu fabriquer les clefs parce que les geôliers ne les portent jamais à la ceinture; et nous réunissant comme une volée d'oiseaux hardis, nous enfoncerons la porte.

En effet, le passe-partout fut fabriqué sur le dessin que l'expérience fit tracer à du Puits. Le soir même il pénétra chez le chanoine, et emmena son ami, qui déjà perdait toute espérance.

Mais le chanoine voulant aussi sortir, du Puits l'en empêcha par de belles paroles d'abord, et ensuite par la force. Ce fut un combat dont le jeune homme sortit bientôt vainqueur; mais le scélérat, que l'on renfermait malgré lui, se mit à hurler.

— A la bonne heure, dit du Puits, criez; mais si l'on vous entend, si vous parlez jamais de ce qui se passe, vous êtes mort, je vous le jure : moi ou le marquis nous vous tuerons comme un traître. Tenez, voici du vin; buvez et laissez-nous.

Sitôt que la nuit tombait sur Vincennes et que les geôliers étaient allés se coucher, les portes des cachots s'ouvraient comme par enchantement. Des amitiés s'étaient formées, des rendez-vous s'échangeaient; de bons repas dont les provisions du gouverneur faisaient les frais, abrégeaient, pour la plupart des captifs, l'heure si douloureuse, si longue de l'esclavage. Marianne, moins farouche, recevait du Puits et ses amis; Vidal et Marguerite Filandrier, M. et madame de la Baldonnière, le prince de la Riccia et les comtes de Thün, de Brederode, de Metz et de Wal-

stein, s'entretenaient de leurs projets de révolte ou d'évasion. La nuit, semée de plaisirs et de joyeux murmures, s'envolait au grand regret des prisonniers favorisés ; car excepté les fous et les suspects, du Puits délivrait chaque soir ses compagnons d'infortune.

Mais le chanoine, mal satisfait des deux bouteilles de champagne qu'on lui donnait chaque soir, sentit toutes les passions naître et fermenter dans son cœur ; du Puits fut forcé de l'admettre aux parties nocturnes ou bientôt il apporta le désordre et les excès. On le renferma de nouveau. Il supplia, promit de changer ; mais du Puits fut inflexible. Alors le chanoine se résolut de perdre ceux qui le repoussaient obstinément.

Une nuit que du Puits allait ouvrir sa porte, selon l'habitude, et mettre en liberté ses amis, des pas qu'il entendit dans l'escalier le firent demeurer sur le seuil. Il écoute, le bruit cesse ; mais alarmé de cette alerte, le prudent porte-clefs ne sortit pas de sa chambre et guetta toute la nuit. Vers quatre heures, il entendit fermer la porte d'en bas.

— En effet, pensa-t-il, ils doivent avoir des soupçons ; les bouteilles diminuent à la cave, les provisions s'épuisent ; nous faisons du bruit dans nos réunions ; et l'autre nuit, que Marianne me chantait une chanson de Bohême, la sentinelle a menacé d'aller avertir les officiers. Un peu de patience pendant quelques jours, et l'orage, s'il y en a un, passera sans nous atteindre.

Mais bientôt une visite domiciliaire changea les soupçons de du Puits en certitude, il avait caché ses clefs sous le parquet adroitement démoli de sa chambre ; on ne trouva rien. Huit jours après, soit qu'il fût rassuré, soit qu'il fût impatient de revoir ses amis, le jeune homme alla chercher du vin, une dinde énorme, des marrons, et monta des provisions dans la chambre de Marianne. Puis tandis qu'elle faisait rôtir la volaille, il alla ouvrir à MM. Vidal, Delfino et Brederode, au marquis et à sa femme, à Marguerite, conduisit M. de Thün chez le prince de la Riccia, et revint s'asseoir à la table sur laquelle s'entassaient déjà les mets ingénieusement dressés par la communauté.

— Tandis que le souper se prépare, dit l'un des convives, dites-nous au juste quels sont les prisonniers renfermés ici.

— Il y en a vingt-huit... mais quelques-uns m'ont dégoûté promptement de leur société : nous aurions des empoisonneurs et des assassins si j'ouvrais à tout le monde. Il y a un Lesage, un certain Guibourg, qui exhalent le crime par tous les pores. Ces gens-là sont des prêtres qui ont commis des milliers d'empoisonnements. Il y a accusés de fabrication de faux titres de noblesse : MM. Laval, Bausy, Varin, Bourbitou, Falourdet, Farie de Garlin, et M. Vidal, qui est des nôtres. Il y a au troisième l'affreux chanoine ! Un de ses dignes compagnons, Caffareau, libertin fieffé, qui battait les patrouilles, habite le donjon pour la deuxième fois, près de Saint-Victor, autre bandit. Il y a les coquins Boscus et Martinet, qui voulaient faire couper la tête à notre excellent ami M. Vigier, si je n'eusse arraché une rétractation à la Prévost, son ennemie et leur instigatrice. Elle m'a donné assez de peine, cette rusée ; et les autres m'ont coûté assez du vin d'Espagne de Bernaville. Il y a le ministre protestant Malzac, le médecin Francion, graves personnages qui dédaignent nos réunions ; puis MM. les princes et seigneurs que vous entendez discuter d'ici... chez M. de la Riccia.

— La volaille est cuite à point, interrompit Marianne.

— Et puis il y a Marianne la sorcière, dit le comte de Brederode en souriant ; celle qui trouve des trésors en se battant avec le diable dans le caveau d'Arcueil, et qui un jour s'est enlevée en l'air toute nue avec force tempêtes et artifices.

— Ce rêve que vous racontez là, monsieur le comte, et que vous racontâtes devant des espions, causera peut-être ma mort comme il causa notre captivité.

— Est-ce vraiment un rêve ? dit le comte avec le doute d'un homme superstitieux.

— Eh ! monsieur, si j'étais sorcière, je vous jure bien que je prendrais M. du Puits par la main, et je m'envolerais encore comme vous dites.

— Dans le même costume ? demanda le comte.

— Qu'à cela ne tienne, répliqua la folle jeune fille, pourvu que je retrouve la liberté. Allons, messieurs, à table.

Chacun prit place ; on étendit une épaisse couverture devant la fenêtre pour cacher la lumière et étouffer le bruit ; après quoi le repas commença plus joyeux de tout le temps que les convives avaient perdu en prudence durant huit jours.

Tout à coup un sifflet aigu et prolongé se fit entendre; les conviés prêtèrent l'oreille avec surprise.

— Qu'est cela? demanda du Puits.

— Cela vient de ma chambre, dit le marquis de la Baldonnière en s'élançant effaré vers la porte... le chanoine s'impatiente peut-être.

— Diable!... fit du Puits inquiet.

— Eh! laissez-le siffler, dirent quelques convives; il perd son temps, employons le nôtre.

— Il est bien heureux d'être chanoine, messieurs; car ce faussaire, ce calomniateur, eût partagé le sort de ses deux complices, Dourlans et Héron, qui furent pendus après quelques mois de séjour dans le donjon. Mais s'il nous trahissait jamais, rappelons-nous que c'est un scélérat, et punissons-le comme la justice du roi eût dû le faire.

— Il ne nous trahira pas, dit le comte de Brederode ; car il perdrait tout le vin de Champagne qu'on lui donne, et il est plus ivrogne encore que méchant. Mais si la langue peut faire bien du tort en ce monde, n'admirez-vous pas combien la plume a causé de captivités parmi vous? Permettez-moi, sans application, d'en faire le compte. M. du Puits, trompé par l'abbé italien, qui lui a fait faire des faux sans qu'il s'en doutât; l'Anglais Vaubrug, ce mélancolique du second étage, qui a contrefait les ordres du roi chez M. de Barbezieux : tous les accusés de fabrication de titres...

A ce moment, un second coup de sifflet perça l'épaisseur des murs et résonna tristement dans les airs. Chacun s'arrêta ; mais l'inquiétude ne fut pas de longue durée, et la joie du repas étourdit bientôt tous les convives.

— A la santé de Bernaville, le lieutenant! s'écria du Puits, de cet homme qui passe pour l'ogre de Vincennes, et qui nous fait une vie si joyeuse et si douce. Puisse son vin durer longtemps, et qu'il le renouvelle quand nous l'aurons bu!

— C'est encore le vin du maréchal de Bellefonds, notre gouverneur, dont il était laquais, répondit le comte de Brederode; mais lui, le gargotier du donjon, n'achètera que la piquette.

— Puisse vivre longtemps le roi despote qui nous tient dans les fers et nous fait passer la nuit des heures si douloureuses, bégaya du Puits à moitié ivre en regardant amoureusement Marianne.

— Aux sorcières qui m'ont fait mettre en prison! dit Brederode.

— Aux sorciers qui changent la prison en paradis! répliqua Vigier.

— Messieurs, s'écria, par-dessus tout le vacarme, du Puits qui oubliait toute prudence : il nous manque le plus précieux des biens, il nous manque la liberté : travaillons à la reconquérir... rendons-nous libres...

— Rendons-nous libres! s'écrièrent les convives électrisés par le bruit et le vin.

— Et pour quoi faire? tonna une voix formidable à l'entrée du corridor ; il me semble que vous n'êtes pas mal libres pour des prisonniers. En joue! soldats, et feu si quelqu'un bouge.

Alors les convives pâlissants virent un homme d'une stature médiocre, mais d'une complexion vigoureuse, qui se tenait à dix pas d'eux, le pistolet à la main. Derrière lui, quelques soldats aux gardes abaissaient leurs mousquets vers les rebelles. L'effroi glaça tous les courages et fit évanouir les fumées du vin.

— L'exempt Desgrès! murmura du Puits.

— Moi-même! Approchez donc, monsieur le lieutenant du roi, cria cet homme; nous tenons le nid; je vous avais promis un flagrant délit, que dites-vous de celui-là?... C'est ici que sont venus tous vos jambons et vos flacons de vin...

Bernaville, ivre de rage, apparut derrière les soldats et, apercevant cette table encore bien garnie, ces hommes, ces femmes, chez qui la peur n'avait pas complétement effacé les traces d'une joie récente, il courut au groupe en brandissant sa canne :

— Tout beau, lui dit la Baldonnière, il y a ici des gentilshommes, monsieur le laquais!

— Insolent! Au cachot, celui-là!

Un long murmure des prisonniers répondit à cet ordre sévère!

— Au cachot tous! répéta Bernaville.

— Même un prince! dit lentement le prince de la Riccia, paraissant derrière les soldats et les geôliers.

— Quoi! lui aussi a ouvert sa porte, murmura Bernaville en grinçant des dents... Ah! il y a connivence; je ferai pendre les guichetiers, les porte-clefs, les sentinelles.

— Vous ne ferez prendre personne, dogue sanguinaire, lui dit le prince, qui trouvait toujours plaisir à humilier son vil persécu-

teur, c'est moi qui ai ouvert les portes à tous ces prisonniers...

— Vous... Eh bien! hurla Bernaville.

— Me ferez-vous pendre?... voyons, ce sera curieux. Je vous invite à ce spectacle, messieurs, dit le prince en souriant. M. Bernaville, qui a porté la mandille chez M. le maréchal de Bellefonds, M. Bernaville, qui n'a rendu d'autre service au roi que d'avoir décrotté les bottes de son maître, M. Bernaville, qui de garde-chasse est devenu cuisinier à Vincennes, puis chef des laquais du donjon, puis lieutenant, fera pendre Son Altesse Sérénissime Jean-Baptiste de Capoue, prince de la Riccia, parent et ami du pape.

— Je me plaindrai au roi, répliqua Bernaville.

— Tu es ici pour avoir à te plaindre, hypocrite. Ne t'es-tu pas plaint lorsque mon médecin ayant voulu me faire évader, tu as ouvert de tes sales doigts des oranges dans lesquelles on m'envoyait des lettres? ne t'es-tu pas plaint lorsque tu as fait mettre dans ton donjon ce pauvre médecin Guebon?... ne t'es-tu pas plaint quand tu m'as fait retrancher la promenade et la société?

— Au cachot! réitéra Bernaville; et ses gardes s'avancèrent menaçants.

— C'est moi, dit du Puits, qui ai tout fait, je suis le seul coupable, et je le prouverai.

— Taisez-vous, jeune homme, interrompit le prince en lui adressant un coup d'œil éloquent, n'affrontez pas avec une folle générosité la barbarie de ce tigre.

Pendant toute cette querelle Marianne avait adroitement rassemblé les clefs de du Puits, et les avait cachées dans un drap au fond de son poêle! puis, tandis que l'on enchaînait le marquis, le comte de Brederode, et que l'on reconduisait le prince à sa prison, elle s'approcha de du Puits, et lui dit à l'oreille :

— Les clefs sont cachées; n'avoue rien!

— La petite vient de parler! cria Desgrès à Bernaville, séparez-les donc!

Deux geôliers entraînèrent Marianne dans sa chambre; du Puits fut reconduit brutalement à la sienne. Desgrès et Bernaville le suivirent.

— Il faut avouer, lui dit ce dernier, comment vous avez fait pour ouvrir les portes de vos compagnons. Si vous avouez, on vous épargnera.

— Je n'ai rien ouvert du tout, répondit le jeune homme.

— Vous allez nous forcer d'employer la rigueur... nous savons que vous êtes le chef, l'instigateur de ces crimes nocturnes.

— Des crimes!... ah! oui, votre vin... eh bien, je ne l'ai pas bu tout seul.

— Tes complices seront bien punis, scélérat!

Du Puits trembla. Si l'on allait torturer des gens innocents, des femmes, Marianne! Il fut prêt d'avouer son secret! mais le conseil que Marianne lui avait donné l'emporta sur ses terreurs, il ne dit plus un mot. Alors Desgrès s'empara de lui, et le conduisit à un cachot des plus sombres, où dans les mares d'eau noire fourmillaient ces hideux habitants de la fange, que le prisonnier finit par regarder avec intérêt après en avoir eu horreur.

Le chanoine, heureux de voir tous ses compagnons retombés dans le malheur, déclara, en trépignant de joie, au marquis de la Baldonnière, comment il avait trahi leur secret. Un jour, il avait laissé tomber sur le passage du porte-clefs, pendant sa promenade, un papier sur lequel, à l'aide de vin mêlé de suie, il avait griffonné son rapport. Au premier coup d'œil, Bernaville regarda cet aveu comme l'œuvre d'un fou; mais une visite dans sa cave le rendit plus crédule. Il fit épier, la nuit, comme du Puits s'en aperçut, et ne découvrit rien, grâce à la circonspection du jeune homme. Un second avertissement du chanoine précisa le temps et le lieu de la réunion des prisonniers; alors Desgrès trouva le moyen de pénétrer sans bruit dans le donjon, de se cacher derrière une vaste armoire, et de découvrir ainsi le mystère.

Quand le marquis eut entendu l'aveu insolent de cette trahison, il demeura muet de colère et d'indignation. Ce fut pis encore, lorsqu'il apprit de Bernaville que du Puits et leurs autres amis habitaient des cachots, que la marquise était réduite au pain et à l'eau, qu'enfin la vengeance du gouverneur s'appesantissait, furieuse, sur tous les complices de cette innocente supercherie.

Le soir venu, M. de la Baldonnière, qui était un ancien capitaine de dragons, robuste et adroit malgré ses cinquante ans, s'empara du chanoine, qui le raillait du fond de son lit et lui demandait l'heure de son prochain rendez-vous nocturne. Il le prit à la gorge, l'attacha aux barreaux de la fenêtre avec les serviettes et ses jarretières, puis du pied

d'une chaise brisée, il le roua de coups pendant quelques minutes. Le chanoine poussait d'horribles cris, auxquels son compagnon répondait par des éclats de rire.

— Voici votre ration pour ce soir, lui dit le marquis en le détachant ; demain vous en aurez autant, et tous les jours aussi, jusqu'à ce que vous mouriez dans cette chambre, comme un lâche coquin que vous êtes.

En vain les geôliers accoururent, en vain le chanoine se plaignit et montra ses contusions ; comme il était haï de tous, on lui rit au nez, et Bernaville ajouta :

— Mais, bon Dieu! qu'ils se dévorent l'un l'autre, c'est ma seule envie.

— Vous voyez, dit le marquis à son compagnon quand ils furent seuls, qu'il y a un Dieu, et que vous expierez vos crimes. A demain soir ; dormez, bon prêtre.

Au bout de quinze jours, le chanoine avait maigri de moitié. Bernaville craignit de le perdre, car le roi payait pour lui quinze livres par jour, et on le transféra dans une chambre isolée.

Quant à Marianne, cette courageuse fille avait assumé toute la responsabilité sur sa tête. La nuit du fameux esclandre, elle fondit les clefs et répandit l'étain liquide par sa fenêtre dans le fossé plein d'eau ; puis, interrogée par Bernaville sur les moyens dont elle s'était servie pour ouvrir sa porte :

— Je n'ai que deux mots cabalistiques à dire, répliqua-t-elle ; ne suis-je pas sorcière?

— Eh bien, si tu es sorcière, tu seras brûlée, répondit Bernaville avec fureur. Le roi saura ton crime ; tremble! tu verras la chambre ardente.

Mais il n'en fut rien. Le prudent gouverneur savait trop quel tort ferait à sa réputation de vigilance la révélation du scandale causé par du Puits. Il se borna pendant quelques mois à de sourdes persécutions. Lorsqu'il fut nommé lieutenant du roi à la Bastille, il emmena tous ces prisonniers avec lui, de peur qu'il n'avouassent après son départ ce qu'il avait si grand intérêt à cacher. Le prince de la Riccia, du Puits, M. de la Baldonnière, furent transférés à la grande prison d'Etat. Marianne, la pauvre enfant, disparut dans cette immense fournaise après avoir servi sans doute aux hideux plaisirs des Corbé, des Giraut, et de Bernaville lui-même.

Le secret de du Puits ne fut révélé qu'à la Bastille seulement. Il avait recommencé son métier de serrurier et communiquait déjà avec plusieurs personnes, quand un coureur italien, avec lequel il avait lié connaissance, lui proposa une évasion.

— Vous avez les clefs des portes, lui dit-il, passons au premier étage dans les cuisines ; avec une corde que nous fournirons nos draps, sautons dans le fossé. Je suis tellement agile et adroit, car c'est mon métier, que je grimperai par les interstices des pierres jusqu'à la galerie extérieure, d'où je vous tirerai avec la corde. Une fois sur le pavé, vous verrez si je sais courir.

Du Puits craignait à la Bastille d'être découvert comme à Vincennes, il accepta. Les deux amis réalisèrent leur plan et s'enfuirent. Le coureur tint sa promesse, tira du Puits hors du fossé, puis prit une course si rapide que jamais on n'entendit plus parler de lui. Quant à du Puits, l'étourneau par excellence, il se fit arrêter à Lyon, où il flânait et jouait à la paume. On le ramena en prison ; Bernaville lui fit mettre l'énorme collier de fer et les chaînes de soixante-dix livres que l'infortuné conserva jusqu'au jour de sa délivrance, arrivée dix ans après.

Tels furent les malheureux que le règne de Louis XIV plongea dans les prisons de Vincennes. On retrouve parmi eux les victimes du soupçon politique ou religieux ; protestants, jansénistes, espions, assassins, se trouvent confondus dans cet enfer. Un Allemand, Frédéric Lang, soupçonné d'être espion du prince d'Orange, mourut à Vincennes après avoir été à la Bastille ; l'avocat Vigier, que nous avons vu accusé d'attentat à la vie du roi, demeura prisonnier longtemps après que ses accusateurs furent convaincus d'imposture, comme si la prévention en matière de lèse-majesté équivalait au crime. M. de Brederode, transféré à la Bastille avec Bernaville, y languit douze ans, et mourut à l'hospice de la Charité Son crime était la sorcellerie, c'est-à-dire le rêve magique dont nous avons parlé. M. de Thün, arrêté pour avoir été l'ami de M. Bréauté, que détestait d'Argenson, mourut à Vincennes, ignorant qu'on avait enfermé près de lui son fils, trop ardent à réclamer un père, et madame de Thün la mère venait d'être jetée à la Bastille. La haine de d'Argenson pour cette famille coûta cinquante mille écus à Louis XIV.

Un autre Allemand, le comte de Kunisberg, fut emprisonné pour avoir eu commerce avec ses parents en Allemagne, tandis que

la France était en guerre avec l'Autriche.

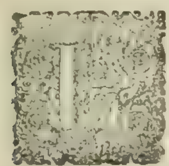
Enfin le père la Chaise fit incarcérer dom Thierry de Viaixnes, bénédictin ami du père Quesnel ; dom Gabriel Gerberon, auteur du *Miroir de la piété chrétienne*, et Anselme de Brigode, curé de Neuville, jansénistes, qui mourut à Vincennes des mauvais traitements qu'on lui fit subir.

L'esprit se lasse à l'énumération monotone de ces supplices étranges dirigés indistinctement contre l'innocent et le coupable. Il fut un temps où les murs d'une forteresse étouffaient la douleur et la pensée, le remords et la plainte.

En voyant quelques épisodes sortir comme de hideuses aspérités du fond uni de ces souffrances obscures, l'historien épouvanté se réjouirait presque du silence que les bourreaux et les murailles ont jeté sur la plus grande partie de leur œuvre. Il est de si horribles spectacles, qu'on voudrait ne les regarder jamais qu'avec les yeux de l'imagination. Mais l'histoire a parlé ; aujourd'hui même ces sombres tours, sournoisement taciturnes, laissent échapper malgré elles de leurs meurtrières béantes, comme une lugubre voix des douleurs jadis enfouies dans leur sein.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LA RÉGENCE

PRISONNIERS : De Clermont. — De Polignac. — Quatre inconnus de la conspiration Cellamare.
GOUVERNEURS : Le marquis du Châtelet. — (1720) Son fils lui succède.



ouis XIV mourut le 1er septembre 1715 ; le même jour, Louis XV, âgé de cinq ans et demi, fut proclamé roi de France.

Dans un codicille ajouté à son testament, qui fut cassé par le parlement pour donner la régence à Philippe d'Orléans, Louis XIV avait disposé que le jeune roi habiterait Vincennes pendant sa minorité. Voici la clause qui y était relative :

« Par notre testament déposé au parlement, j'ai nommé M. le maréchal de Villeroy gouverneur du roi, et j'ai marqué quelle doit être son autorité dans ladite fonction ; mon intention est que, du moment de mon décès jusqu'à ce que l'ouverture de mon testament ait été faite, il ait toute l'autorité sur les officiers de la maison du jeune roi, et sur les troupes qui la composent. Il ordonnera auxdites troupes, aussitôt après ma mort, de se rendre au lieu où sera le jeune roi, pour le mener à Vincennes, *l'air y étant très-bon.* »

Cette clause éprouva autant de controverse que celles qui étaient relatives à la régence. La majeure partie des seigneurs de la cour s'opposa à ce que le roi pût s'établir dans cette nouvelle résidence. Leurs motifs étaient bien simples. Ils avaient tous leurs maisons, leurs habitudes, leurs maîtresses, à Versailles, et ils ne voulaient rien quitter de tout cela ; et puis le service était plus doux et plus commode, dans le vaste palais de Versailles, que dans celui de Vincennes, bien étroit pour contenir tous ceux qui avaient droit d'exercer des charges à la cour. On fit donc au régent des représentations très-sérieuses à cet égard, et on lui dit qu'ayant déjà fait casser le testament, quant à la clause principale, il pouvait bien en faire autant de la clause secondaire qui portait la perturbation dans toute la noblesse. Mais le régent, affectant une obéissance passive aux dispositions testamentaires de Louis XIV, toutefois qu'elles ne touchaient pas à ses intérêts, fit partir le roi pour Vincennes.

Le jour du convoi de Louis XIV, deux cortéges se mirent en marche à peu près à la même heure ; l'un pour aller porter les

restes du feu roi à Saint-Denis, l'autre pour escorter le nouveau roi à Vincennes. De ces deux cortéges, le plus nombreux était celui qui se rendait à Saint-Denis. Les peuples avaient pour habitude, à cette époque, de faire l'oraison funèbre de leurs monarques sur les grandes routes. Celle de Louis XIV fut surtout expressive par la joie qu'on manifesta de la mort d'un roi dont la vieillesse dégénérait en imbécillité. Ce roi de France n'éblouissait plus depuis longtemps par ses victoires et par ses fêtes, et les Français, ramenés à leur situation matérielle, ne voyaient que leurs souffrances et leur misère. Aussi songèrent-ils moins à exprimer leurs espérances sur le règne qui commençait, que leur haine et leur antipathie pour celui qui venait de finir. Le cortége du nouveau roi était peu nombreux, et ce fut presque solitaire qu'il arriva à Vincennes. Mais cette fois son séjour n'y attira pas la cour. Elle se tint au Palais-Royal, chez le régent, et cette résidence ne prit d'autre allure que celle d'un palais habité par l'enfant royal dévolu aux soins des femmes. Louis XV resta dans le château de Vincennes pendant un an et demi ; au bout de ce temps, le régent tint la promesse qu'il avait faite aux Parisiens pour s'en faire bien venir, celle de fixer la résidence royale au sein de la capitale. Le 10 février 1717, jour où Louis XV eut sept ans accomplis, madame la duchesse de Rohan-Ventadour, sa gouvernante, le remit entre les mains des hommes, et il habita dès cet instant le palais des Tuileries. Ce fut le dernier séjour des rois de France dans le château de Vincennes.

Pendant le temps que Louis XV y passa, le donjon resta vide de prisonniers, mais cinq mois après, il en reçut de nouveaux. Voici à quelle occasion.

Louis XIV avait élevé le duc du Maine et le comte de Toulouse, enfants qu'il avait eus de madame de Montespan, et dont madame de Maintenon avait été la berceuse, comme on le sait, aux rang, honneurs et prérogatives des princes du sang légitimes. Il avait même déclaré qu'en cas d'extinction de cette branche, ils seraient aptes à porter la couronne. Ces deux princes, déjà dépouillés par le parlement des charges qui leur étaient attribuées par le testament du feu roi leur père, quant à la régence, jouissaient des autres droits qui leur avaient été octroyés, et marchaient à l'égal des princes du sang. Le duc de Bourbon présenta requête au parlement pour les en faire dépouiller. Cette requête mit en émoi toute la cour. Le plus grand nombre prit parti pour le duc de Bourbon, qui était soutenu par le régent, malgré la violation scandaleuse et ingrate de tous les liens de famille qui unissaient les enfants de Louis XIV aux autres princes. Le régent était beau-frère du duc du Maine, dont il avait épousé la sœur, et le duc de Bourbon était doublement son neveu comme fils d'une autre sœur du même duc, et du frère de la duchesse, qui était une Condé. Nonobstant, ils ne craignirent pas de frapper leurs épouses et leurs mères, pourvu qu'ils fissent subir cette humiliation aux bâtards de Louis XIV : ils avaient tenu à honneur ces alliances quand le feu roi les leur avait proposées, et maintenant qu'il n'était plus, ils amassaient, pour en couvrir leur beau-frère et leur tante, de la boue qui rejaillissait jusque sur le lit nuptial de l'un, jusque sur le berceau de l'autre. Une partie de la cour et de la noblesse eut le courage de se ranger du côté des princes poursuivis. Trente-neuf personnes qui portaient les plus beaux noms de France intervinrent dans ce conflit ; prétendant que cette affaire intéressait la nation et ne pouvait être jugée que par l'assemblée des États, elles firent signifier au procureur général du parlement de Paris et au greffier en chef, une protestation contre tout jugement qui pourrait intervenir. Le parlement rendit un arrêt qui ordonnait la suppression de cette protestation, comme contraire au respect dû aux cours souveraines qui représentaient le roi, et prononça l'interdiction de l'huissier qui l'avait signifiée. Le régent ne crut pas devoir se contenter de cet arrêt, qui du moins avait une espèce de légalité ; il eut recours de son côté à l'arbitraire. Plusieurs personnes furent arrêtées en vertu de lettres de cachet. Deux seulement furent conduites au donjon de Vincennes. Ce furent MM. de Clermont et de Polignac. Ils y entrèrent le 18 juin 1717.

Le 2 juillet de la même année intervint une déclaration du conseil de régence, qui privait le duc du Maine et le comte de Toulouse des noms, droits et priviléges des princes du sang, leur réservant néanmoins au parlement le rang dont ils jouissaient comme pairs de France. L'affaire étant terminée par cette déclaration, le duc de Char-



Elle parvint à mettre dans ses intérêts le commissaire chargé d'interroger Leblanc. — Page 154.

tres obtint la mise en liberté des deux prisonniers. Ils ne séjournèrent qu'un mois au donjon. Nous reverrons encore dans le cours de cet ouvrage, le nom de Polignac figurer sur le registre d'écrou à Vincennes.

Quatre autres prisonniers furent aussi renfermés dans le donjon durant la régence du duc d'Orléans. Ces prisonniers étaient compromis dans la *conspiration Cellamare.* Leurs noms ne figurent nulle part ; leurs visages n'ont jamais été vus ; leurs personnes sont demeurées entièrement inconnues, leur mort ou leur mise en liberté est encore un secret. On a usé de toutes les précautions possibles pour entourer du plus profond mystère la captivité de ces quatre personnes, et l'on y est parvenu. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons rien pu découvrir de notre côté. Le nœud de la conspiration Cellamare, obscur sur beaucoup de points, est peut-être là. Le seul renseignement que nous ayons pu avoir sur ces quatre prisonniers, c'est qu'ils sont entrés au donjon le 7 janvier 1719.

Ici se termine la série des prisonniers de Vincennes sous la régence. Car, ainsi que nous l'avons dit dans la Bastille, le régent ne fut ni cruel ni despote, et se servit des lettres de cachet comme d'un moyen de gouvernement qu'il trouva en usage.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XV

Prisonniers : Claude Leblanc. — L'abbé Pucelle. — Le curé de Vincennes. — Vaillant. — Des Essarts — Le père Boyer. — Jourdain. — Gaspard Terrasson. — Cabrisséau. — Louis-Joseph de Vendôme. — Laroche Guérault. — Le chevalier de Langoula. — Latude. — Le baron de Venac. — Le baron de Vissec. — Crébillon fils. — Le prince Charles Édouard. — L'abbé Prieur. — Pompignan de Mirabelle. — Le baron de Winsfeld. — Diderot. — L'abbé Moncriff. — Bertel. — Madame veuve Saint-Sauveur. — Mademoiselle Haguenin. — Vérit. — Brochette de Flessigny. — Louis Marchal. — Thoring. — — L'abbé Morellet. — Le marquis de Mirabeau. — Le comte de Saint-Ange. — Le colonel Rapin. — Constant Mercourt. — Le prévôt de Beaumont. — Le chevalier de la Porquerie, etc., etc. — Inconnus.

Gouverneurs du Chateau : Le marquis du Châtelet. — (1754) Le marquis Voyer d'Argenson.

Lieutenant de Roi, Gouverneurs du Donjon : Guyonnet. — (1767) De Rougemont.



la Bastille, comme à Vincennes, comme dans toutes les prisons d'État, le règne de Louis XV est celui qui a fourni le plus de prisonniers. L'impéritie, l'insouciance et l'égoïsme du prince, les vengeances des ministres et des grands, les caprices de leurs maîtresses, outre deux causes principales dont je parlerai plus tard, remplirent surtout le donjon.

Le premier prisonnier de ce règne mérite une mention particulière, tant par son importance par rapport à la place qu'il occupait, que par la persévérance qu'on mit à ourdir une intrigue contre lui.

Durant la régence, époque de dissolution et de débauche générale, vivaient à Paris deux femmes qui scandalisaient le monde par leur conduite et leurs mœurs. C'étaient madame de Planeuf et madame de Prie, sa fille. Ces deux femmes habitaient ensemble. Madame de Planeuf, maîtresse en titre de M. Leblanc, ministre de la guerre, menait un train de princesse, grâce aux libéralités de son amant. Madame de Prie, non moins coquette, était jalouse de sa mère et cherchait à arriver à une plus belle position que ses charmes et sa jeunesse semblaient lui promettre. Le marquis d'Angennes, surnommé le beau d'Angennes, qui ne fit qu'apparaître dans les salons de Paris, porta au plus haut point la rivalité entre la mère et la fille. Elles se disputèrent publiquement ses faveurs. La plus jeune l'emporta, comme cela devait être : madame de Prie devint la maîtresse du beau seigneur dont la disparition subite donna lieu à tant de bruits contradictoires. Madame de Planeuf ne put pardonner à sa fille ce triomphe. Des disputes indécentes, des reproches honteux, des violences scandaleuses, eurent lieu dans l'hôtel habité par ces deux femmes ; les gentilshommes qui le fréquentaient, et toutes deux furent bientôt d'accord qu'elles ne pouvaient plus vivre ensemble ; restait la question de savoir laquelle devait quitter la maison, de la mère ou de la fille. Emportées toutes deux par la passion et la haine, elles en firent une seconde affaire d'amour-propre, et chacune refusa d'en sortir; mais cette fois force resta à la mère. Un matin M. Leblanc se présenta chez madame de Prie et lui dit :

— Madame, je suis propriétaire de cet hôtel et je viens vous signifier d'en sortir sur l'heure.

A ces mots, madame de Prie entra en fureur et voulut résister encore ; mais Leblanc la menaça d'employer la violence, s'il le fallait. Madame de Prie fut contrainte d'obéir. En sortant elle dit à Leblanc ces paroles que les événements rendirent prophétiques :

— Ma mère vous a associé à sa vengeance, monsieur; soit; je ne vous crains ni l'un ni l'autre ; vous poursuivre, c'est poursuivre ma mère, je vous poursuivrai ; vous me chassez de cette maison ; je prendrai cruel-

lement ma revanche. Vous ne savez pas ce que peut la haine d'une femme qui est prête à tout faire pour se venger. Je vous chasserai à mon tour du ministère, et, plus polie que vous, je vous fournirai un logement qui vous fera regretter l'hospitalité que vous me refusez.

Dès ce jour madame de Prie chercha partout des ennemis à Leblanc. Au nombre de ses intimes étaient les quatre frères Pâris-Duvernay, qui gouvernaient les finances du royaume, et dont l'aîné avait été emprisonné à Dunkerque par Leblanc, qui en était alors intendant. Ils étaient tout disposés à lui nuire. Madame de Prie saisit avec empressement cette circonstance, et n'eut pas grand'peine à attirer ces redoutables auxiliaires dans son complot.

Mais Leblanc paraissait inébranlable par le crédit dont il jouissait auprès du régent. Il fournissait avec largesse à toutes ses dépenses, et était en outre l'agent secret de ses plaisirs, métier toujours si envié à la honte des courtisans. Sa faveur croissait en proportion de son habileté et de sa complaisance; et l'on sait si le régent mettait l'une et l'autre à l'épreuve. Prévenu de cette espèce de complot de madame de Prie, il semblait la défier du haut de cet ignoble emploi, dans lequel il avait redoublé de zèle et d'activité. Mais madame de Prie avait au cœur la passion de la vengeance, et quand cette vengeance est assez vive pour s'étendre jusqu'à une mère, rien ne peut l'arrêter dans son essor. Calculant en femme habile les avantages de son ennemi, elle l'attaqua de front sur ce qui faisait toute sa sécurité, et parvint à le perdre par le moyen même qui devait le sauver.

Madame de Prie, avant de s'occuper de ses projets envers le ministre, pensa à se faire une position supérieure à celle de sa mère. Son luxe et son crédit l'humiliaient, elle voulut avoir plus de crédit et de luxe qu'elle. Sa mère était la maîtresse d'un ministre, elle voulut devenir celle d'un prince du sang.

Une nuit le prince de Condé fut poursuivi par deux femmes masquées au bal de l'Opéra. L'une d'elles surtout, grande, belle, agaçante et spirituelle, eut le mérite de le captiver. Le prince voulut la connaître; mais il ne put y parvenir. Au bal suivant, il rencontra encore ces deux masques qui continuèrent leurs manéges; cette fois il reconnut l'une des deux, c'était madame Daussi; mais il ne put parvenir à savoir quelle était l'autre. Enfin au troisième bal, plus épris que jamais, le prince sollicita, comme une faveur, que le masque fût ôté : on obéit, et il vit la belle marquise de Prie, dans tout l'éclat de sa beauté, dans toute la grâce de ses charmes et de ses manières. Jamais femme ne fut peut-être plus séduisante. Elle joignait à l'esprit et à la vivacité d'une Française la chaleur et la tendresse d'une Italienne, dont elle avait su étudier les manières pendant le séjour qu'elle avait fait à Turin, où son mari était ambassadeur. Le prince de Condé devint si amoureux d'elle, qu'il lui sacrifia madame de Nesle, qu'il aimait éperdument. Fière de ce premier triomphe, elle voulut le second qu'elle s'était proposé : ce fut celui d'écraser sa mère par son luxe. Elle y parvint facilement. Dans peu elle s'empara si étroitement de l'esprit de ce pauvre prince, qu'elle finit par le dominer entièrement. Elle régla sa maison, ses dépenses, sa conduite, enfin toutes ses actions, et quand le prince de Condé devint premier ministre, elle gouverna la France comme elle gouvernait son amant.

Telle fut la prédestination du règne de Louis XV, si spirituellement divisé par le roi de Prusse, Cotillon Ier, Cotillon II et Cotillon III. Il ne pouvait échapper en aucune occasion à la domination des femmes, et avant que le roi eût des maîtresses pour régner, les ministres en avaient qui régnaient à leur place.

Une fois installée sur son trône de courtisane d'un prince du sang, du haut duquel elle dominait sa mère, madame de Prie songea au ministre Leblanc. A l'aide des frères Pâris et du prince de Condé, elle commença à ruiner le crédit du ministre dans l'esprit du régent; ensuite elle attaqua elle-même et fit attaquer le cardinal Dubois, sous le rapport de l'amour-propre et de la jalousie. Elle lui dit et lui fit dire que la confiance du régent envers Leblanc était une insulte pour lui et un danger pour sa position; que l'intention secrète de Leblanc était de le supplanter, d'obtenir sa disgrâce et de le remplacer; elle jeta adroitement quelques mots sur le luxe et les folies de sa mère; il était constant que Leblanc payait en papier ce qu'il devait payer en argent et que cet argent passait en folles dépenses. Ces bruits circulaient déjà dans le public, qui murmurait

tout haut contre ce qu'on lui montrait comme des déprédations. Le cardinal Dubois saisit ce prétexte à l'égard du régent, et, blessé dans son amour-propre, plus que craintif pour sa position, il obtint de lui la disgrâce et l'exil de Leblanc, qui fut remplacé par le baron de Breteuil. Le jour où le ministre disgracié sortit de Paris pour gagner la Normandie, lieu de son exil, la marquise de Prie lui fit un cortége de gens du peuple, qui entourèrent sa voiture et l'accablèrent d'insultes et d'outrages. Au moment où il y montait on lui remit un billet ainsi conçu : « Vous m'avez chassé de votre hôtel, je vous chasse de votre palais et de la cour. Je n'oublie pas que je vous dois un logement ; je vous le donnerai. »

En effet, la marquise de Prie aspirait déjà à arriver où elle est parvenue plus tard. Poursuivie par une ambition insatiable, elle montait sans cesse la tête à *Monsieur le Duc*, c'est ainsi qu'on appelait à cette époque le prince de Condé ; elle le forçait à s'occuper d'affaires, le faisait intervenir dans toutes les circonstances un peu importantes, et lui persuadait qu'il devait un jour succéder au régent. La marquise avait bien calculé. Déjà la majorité du roi avait été déclarée, et dès ce jour le duc d'Orléans, cessant d'être régent du royaume, en était devenu le premier ministre. Mais avec l'existence qu'il menait, il ne pouvait vivre longtemps ; une catastrophe devait l'enlever tout à coup. C'est ce qui arriva.

Le 2 décembre 1723, le duc d'Orléans mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante excitée par le paroxysme de la débauche. En six heures de temps il n'était plus.

La nouvelle était à peine certaine, que le prince de Condé se présenta devant le jeune roi Louis XV pour lui demander la succession du duc d'Orléans en qualité de premier ministre. Louis XV était seul en ce moment avec l'évêque de Fréjus, depuis cardinal Fleury, son précepteur. Habitué à ne rien faire sans prendre son avis, le jeune monarque se tourna vers lui et le consulta du regard. Fleury baissa les yeux sans répondre, ce que Louis XV prit pour une approbation. M. le Duc, à qui madame de Prie avait fait la leçon, avait tout préparé, le roi n'avait plus qu'à signer : il signa. Le prince de Condé prêta immédiatement serment entre ses mains, et au bout de dix minutes qu'avait duré cette scène, il sortit de la chambre du roi premier ministre. Il alla rejoindre madame de Prie, qui l'attendait dans sa voiture, et qui était enfin parvenue au comble de ses vœux. Dès ce moment elle était reine de France.

Ce que nous disons là n'est nullement exagéré. S'il entrait dans notre cadre de le faire, nous prouverions facilement que durant ce ministère, trop médiocre pour être remarqué, trop court pour avoir fait beaucoup de mal, ce fut cette femme qui disposa des emplois, des grâces et des finances de la France. Ce fut elle qui conçut et conclut le mariage du roi avec Marie Lekzinska, princesse de Pologne, après avoir fait renvoyer l'infante d'Espagne, fiancée depuis longtemps à Louis XV ; enfin ce fut elle qui régna comme régnèrent plus tard tant de femmes durant la vie honteuse de ce monarque. Si l'empire de madame de Prie fut court, il ne faut l'attribuer ni au bon sens du roi ni à celui de la cour qui dirigeait alors, mais à une de ces circonstances secrètes et mesquines qui ont toujours dirigé en France les plus grands événements sous les rois absolus. Fleury voulait être premier ministre. Du jour où il devint gouverneur du roi, il conçut le projet de l'être de la France. Il aspirait aussi à l'héritage du duc d'Orléans, et son silence, qu'avait interprété Louis XV comme une approbation, exprimait tout le contraire. Pourtant, prêtre au fond de l'âme, nourri des doctrines des sulpiciens, fragment de secte des jésuites, il se garda bien de rien manifester ; mais tandis que le prince de Condé roulait joyeux et fier dans son carrosse avec la marquise de Prie, Fleury, resté immobile à la même place dans le cabinet du roi, calculait déjà la durée des fonctions du nouveau ministre et la disgrâce dont il le frapperait. C'est ainsi que la France a presque toujours été gouvernée sous les monarques faibles ou passionnés ; c'est ainsi qu'elle est devenue la propriété, le domaine, la proie des ambitieux qui se disputaient les lambeaux du pouvoir.

Le marquise de Prie n'oublia pas le premier mobile de son ambition, sa mère et Leblanc. Elle raviva l'affaire de ce ministre, contre lequel elle eut l'adresse de tourner la famille d'Orléans. Elle fit circuler le bruit que le déficit du trésor provenait des sommes données en cachette par Leblanc au régent. Dès ce jour, cette famille princière demanda

elle-même que cette calomnie fût détruite, et, rejetant le déficit tout entier sur l'ancien ministre, réclama son arrestation et son procès. Le prince de Condé eut l'air de céder aux vœux de cette famille, et Leblanc fut arrêté quelques jours après le nouveau ministère, au fond de la Normandie, où il passait tristement le temps de son exil. Cette arrestation en entraîna beaucoup d'autres. Conches, Séchelles, du Charrou, la Barre et les deux Belle-Isle, les uns brigadiers du roi, les autres ministres des requêtes, les autres commis du ministre, furent renfermés dans diverses prisons d'État, comme compromis dans cette affaire. On fit au ministre Leblanc les honneurs du donjon de Vincennes. Quand il fut seul dans sa prison, il trouva sur sa table un papier qui paraissait oublié. Il l'ouvrit avec avidité, croyant que c'était peut-être une main amie qui lui donnait une marque d'intérêt; il le laissa tomber quand il eut lu ce qui suit: « Je vous avais promis un logement, je tiens ma promesse aussi magnifiquement que possible. Je vous donne un château royal. »

Leblanc avait reconnu l'écriture de la marquise. Il serra ce papier, qui pouvait lui être utile pour prouver la haine et l'acharnement injuste déployé contre lui; mais le lendemain il ne le trouva plus. Profitant sans doute de son sommeil, on l'avait enlevé pendant la nuit.

Leblanc, qui pouvait bien avoir quelques torts à se reprocher, était pourtant innocent des déprédations dont on l'accusait. L'infortune lui donna la force et le courage. Mesurant l'étendue de la vengeance que la marquise de Prie voulait tirer de lui, il supposa qu'elle ne serait contente que lorsqu'elle l'aurait fait condamner. Déjà on lui avait dit que moyennant la restitution de huit millions il pourrait étouffer son affaire. Il refusa de restituer ce qu'il n'avait pas volé, et attendit avec confiance des juges pour le condamner ou l'absoudre.

Pour être plus à même de savoir tout ce qui se passait, madame de Prie avait songé d'abord à la charge si importante de lieutenant général de police. Elle y avait fait nommer M. Dombreval, son parent. Ce fut lui et M. de Boë, maître des requêtes, qu'on chargea d'instruire l'affaire. On institua ensuite une commission extraordinaire à l'Arsenal pour la juger.

La première fois que Leblanc fut interrogé par M. de Boë, il apprit tous ces détails. Leblanc était plus à même qu'un autre de calculer le danger de ces sortes de commissions. Maintes fois, durant son ministère, il en avait institué lui-même, et toutes avaient fonctionné ainsi qu'il le leur avait enjoint, toutes avaient condamné; il protesta donc contre cette commission qui ne devait être, comme de son temps, qu'un isntrument soumis au pouvoir.

— Quels juges réclamez-vous donc? lui dit de Boë.

— Mes juges naturels, le parlement.

— A quel titre?

— Je suis maître des requêtes honoraire.

— Prenez garde, monsieur, de vous livrer à ce corps. Vous oubliez trop facilement que vous avez voulu, de concert avec le cardinal Dubois, le faire exiler à Pontoise, et le parlement a de la mémoire, lui.

A ces mots Leblanc baissa la tête. Le fait était vrai. Reconduit dans sa prison, il repassa dans son esprit tous les actes de despotisme qu'il avait commis dans son ministère, toutes les lettres de cachet qu'il avait signées. Les craintes les plus fortes, les terreurs les plus profondes s'emparèrent de son âme. La marquise de Prie semblait suscitée par ses victimes pour user de représailles. Il passa la nuit dans la plus vive agitation, et cette fois une prison d'Etat présenta le spectacle du repentir amer d'un homme déchu du pouvoir, qui voyait tourner contre lui-même toutes les mesures d'arbitraire qu'il avait inventées contre les autres. Ces exemples sont malheureusement trop rares dans l'histoire que nous écrivons.

Cependant Leblanc, qui au fond du cœur ne manquait pas de grandeur d'âme, et qui avait été plutôt entraîné que volontaire dans ses actes sous la régence, se détermina à réclamer le parlement pour juger son affaire. Il croyait assez à la pudeur de cette compagnie, la seule institution respectable en France alors, pour penser qu'elle oublierait le mal qu'il avait voulu lui faire et déciderait sans partialité. Armé de cette résolution, il protesta de nouveau à l'interrogatoire qui suivit, réclama ses juges, et refusa de répondre. Dans toute autre affaire, les protestations eussent été méprisées, et la commission eût condamné sans entendre; mais dans celle-ci, où l'honneur de la famille d'Orléans était intéressé, il n'en pouvait être de même. Cette famille, de son côté,

avait récusé la commission de l'Arsenal, et demandait aussi le parlement et la plus grande publicité. Les partisans de la maison d'Orléans entouraient ce dernier corps et le sollicitaient. Enfin, le prince de Condé, se voyant forcé dans ses derniers retranchements, fit droit à ces diverses protestations, et chargea cette cour de connaître de l'affaire. Madame de Prie changea alors de batteries. Elle parvint à mettre dans ses intérêts le commissaire chargé d'interroger Leblanc, qui le tourmenta par les questions les plus insidieuses et les plus perfides. Elle essaya ensuite de la corruption sur le parlement et, ne pouvant pas réussir, mit au jour le projet d'exil formulé contre cette compagnie par Leblanc et Dubois, et produisit toutes les lettres de cachet signées d'avance par le premier. Mais cette fois, aussi aveugle que maladroite dans sa haine, elle ne parvint qu'à mettre en suspicion légitime la sentence qui était à intervenir. Elle dévoilait en outre toutes les menées qui étaient faites dans cette affaire, et faisait croire à toutes celles qu'on supposait et qui dépassaient même la réalité. La famille d'Orléans, protectrice obligée de Leblanc, ne négligeait rien de son côté pour faire ressortir tout ce qu'il y avait d'indécent dans une pareille conduite. Pourtant les chances se balançaient lorsque la première séance eut lieu. Le prince de Condé envoya, pour soutenir ses partisans, les maréchaux de Richelieu et de la Feuillade, et le duc de Brancas, en qualité de pairs; le duc d'Orléans s'y rendit en personne de son côté. Son entrée fut saluée par d'unanimes applaudissements, celle des pairs que nous venons de nommer fut huée. L'opinion publique s'était manifestée par là. Le parlement rendit la sentence qui lui était indiquée. Il traita de plaisanterie le crime de lèse-majesté, dont Leblanc et ses complices étaient accusés, et les acquitta complétement sous le rapport des déprédations qui leur étaient reprochées, de concert avec le régent. Cet arrêt fut approuvé par tout le monde, et fit triompher la maison d'Orléans.

Furieuse à cette nouvelle, la marquise de Prie ne voulut pas se tenir pour battue, et puisqu'elle n'avait pu obtenir du parlement une punition légale, elle la sollicita de l'arbitraire. Elle exigea que le prince de Condé retint Leblanc dans le donjon de Vincennes comme prisonnier d'État. Ce faible prince y consentit. Alors commença pour Leblanc une captivité d'autant plus rigoureuse, qu'on n'en devait compte à personne. Pendant que le parlement instruisait son procès, Leblanc pouvait réclamer et se plaindre : les libertés des prisonniers lui étaient accordées; maintenant il ne voyait personne, il ne parlait à personne, il n'entendait personne. Jeté dans un de ces cachots obscurs du donjon, il éprouva toutes les souffrances qui peuvent s'étendre sur un prisonnier qui est à la merci du geôlier le plus brutal. Privé d'air, de soleil, de nourriture, de vêtements, il subit des tortures d'autant plus cruelles qu'elles étaient plus injustes après un acquittement solennel, et qu'il n'en prévoyait pas la fin. Ce supplice dura huit mois de par la mégère qui s'était dévouée à cette vengeance. Enfin, au bout de ce temps, ce fut encore la voix publique qui força la main au prince de Condé. Les orléanistes et le peuple ne l'appelaient que *l'assassin de Leblanc*, et les bruits les plus sinistres couraient sur le compte de l'ancien ministre qu'on avait fini par rendre intéressant à force de cruautés commises à son égard.

« On disait, écrit Richelieu dans ses mémoires, que leurs principes étaient tels que Leblanc innocent devait être puni par la cour, et que Leblanc trouvé coupable devait l'être par le parlement, et qu'ainsi, soit innocent, soit coupable, madame de Prie devait attenter à la vie et à la liberté de l'amant de sa mère, et qu'enfin les Français étaient bien endurants de se laisser gouverner par une pareille femme. »

Le prince de Condé fut obligé de céder devant cette rumeur, qui devenait de plus en plus menaçante. Mais madame de Prie, toujours constante dans sa haine, fit encore exiler son ennemi à Lisieux; il sortit de Vincennes le 7 mai 1725, heureux d'échanger les souffrances d'un cachot contre la disgrâce et l'exil, qui lui paraissaient la vie la plus fortunée auprès de ce qu'il avait souffert.

Telle fut la vengeance qu'exerça une fille contre sa mère, une courtisane contre un ministre. Ceci est sans exemple dans l'histoire. Mais cette vengeance devait avoir sa punition. Fleury, qui avait suivi toutes les phases de cette affaire, et qui n'y était pas resté étranger, malgré son apparente indifférence, en avait parlé au prince de Condé et l'avait surtout déterminé à la mise en liberté de Leblanc. Il ne s'était pas arrêté là, et

attaquant vivement madame de Prie, il avait menacé le prince de toute son influence auprès du roi, s'il ne rompait avec elle. Fleury espérait par là que le champ lui resterait libre, parce qu'il comptait sur l'attachement du prince pour sa maîtresse. La lutte venant à éclater, en effet, il devait le renverser plus facilement, pouvant manœuvrer ouvertement et à son aise. Mais cette fois, le prêtre fut deviné et joué par une femme. Madame de Prie s'éloigna de Paris, et Fleury resta désarmé. Pourtant cet exil ne pouvait être de longue durée. La marquise, qui ne doutait de rien, se voyant attaquée par Fleury, résolut aussi de le renverser. La reine lui devait tout, ainsi qu'au prince de Condé ; elle la mit de son parti, et un jour on entraîna le roi à tenir conseil chez elle. Fleury se présenta pour entrer, on lui refusa la porte. Étonné, le précepteur ne savait que croire d'un pareil refus, lorsque, se retournant, il aperçut madame de Prie qui, inopinément de retour à Versailles, lançait au prélat des regards de raillerie et de vengeance. Sa présence lui expliqua tout. Alors, certain du complot qui existait contre lui, il ne demanda aucune explication, ne manifesta aucune colère, et partit pour sa terre d'Issy, feignant de se résigner à un exil volontaire. Ce manége lui avait déjà réussi sous la régence, il le tenta une seconde fois avec espoir. En effet Louis XV fut désolé en apprenant le départ de son précepteur. Louis XV n'aimait pas Fleury : ce prince était trop égoïste pour aimer quelqu'un; mais le précepteur, ayant su captiver son élève, lui rendit chères certaines habitudes, l'allégea dans son travail, et surtout le déchargea de la responsabilité des grandes mesures en les prenant sur lui et lui évitant même l'embarras de la réflexion. Louis XV regretta tout cela en voyant le départ de Fleury; il se sentit seul, isolé, forcé de penser par lui-même, travail qui lui déplaisait par-dessus tout ; il envoya sur l'heure un message à Issy. Fleury se rendit aux ordres du roi, et cette fois il fit ses conditions. Ces conditions furent acceptées, et Fleury eut soin de faire exécuter les clauses de manière à prendre une éclatante revanche. Rien n'avait transpiré dans le complot formé par ses ennemis : il lui avait été révélé tout à coup ; rien ne transpira dans la disgrâce qu'il préparait au prince de Condé, et elle lui fut révélée d'une manière aussi éclatante que dure. Ce fut la première grande leçon de perfidie que le précepteur donna à son élève. Ce dernier sut en profiter de manière à surpasser son maître dans la suite.

Le 11 juin, le roi partit pour Rambouillet après le conseil. En partant, il dit au prince de Condé : « Mon cousin, ne me faites pas attendre pour souper. » Puis la voiture royale s'éloigna. A peine était-elle hors de portée, que le comte de Charost s'approcha du prince, et lui remit une lettre de Louis XV, conçue en ces termes : « Je vous ordonne, sous peine de désobéissance, de vous rendre à Chantilly, et d'y rester jusqu'à nouvel ordre. » Le prince fut atterré par cette lettre, à laquelle il était loin de s'attendre, et le premier nom qui sortit de sa bouche fut celui de la marquise de Prie. Celle-ci était chez la reine en ce moment, où elle se félicitait de la disgrâce de Fleury, quand ce dernier entra et remit à la reine une lettre de son époux, par laquelle il lui ordonnait d'obéir à l'évêque de Fréjus, qu'il venait de nommer son premier ministre, comme à lui-même. La reine fondit en larmes en lisant cet ordre, et madame de Prie s'étant trouvée mal, on l'emporta hors de la chambre. Elle ne revint à elle que pour apprendre le lieu de son exil. Elle s'y rendit tristement, et à peine y fut-elle arrivée, qu'il lui parvint une autre nouvelle plus cruelle encore que celle de la disgrâce de son amant : ce fut celle de la réintégration de Leblanc dans ses fonctions de ministre de la guerre. Rien ne pouvait plus humilier cette femme hautaine et haineuse. Elle parut craindre dès les premiers moments que son ennemi, remonté au pouvoir, ne cherchât à tirer vengeance de tous les mauvais traitements qu'il avait subis. Mais Fleury, satisfait de tenir le prince de Condé en exil à Chantilly, défendit à Leblanc de s'occuper de la marquise de Prie. Il ne fallut rien moins que cet ordre formel pour la préserver de représailles que sa mère était la première à solliciter.

Ainsi finit cette lutte entre ces trois personnages ; lutte aussi indécente dans ses motifs que cruelle dans ses résultats, et qui montre à quel point les lettres de cachet et les prisons d'État pouvaient devenir arbitraires et injustes en servant les plus mauvaises passions de l'humanité.

L'évêque de Fréjus prit donc les rênes de l'État, régna sur la France et la gouverna en maître absolu. Il n'avait plus de rival. Louis XV, âgé seulement de vingt ans, an-

nonçait dès cet âge ce qu'il serait un jour, c'est-à-dire l'insouciance pour tout ce qui le concernait. Il passait sa vie auprès de la reine, à la chasse et dans des fêtes moins bruyantes que celles qu'avait données Louis XIV, mais plus en harmonie avec la jouissance qu'il voulait seul en retirer, et laissant à son ministre autant d'autorité pour diriger son royaume qu'il en avait eu pour diriger son éducation. Louis XV était toujours l'élève de Fleury. Celui-ci, devenu cardinal peu après son avénement au pouvoir, et connaissant à fond le caractère du roi, ne cherchait qu'à développer en lui cette insouciance naturelle pour les affaires, dont son autorité s'accroissait de jour en jour.

Ami de l'ordre et de la paix, le cardinal Fleury voulait résoudre ce problème d'un homme d'État menant une existence paisible. Il passait son temps à sa maison de campagne d'Issy, entouré d'évêques et de prêtres.

Poli, aimable et simple dans ses manières, il prévenait d'abord en sa faveur; mais malgré cette douceur naturelle de caractère, on ne tarda pas à apercevoir le fanatisme du prêtre. Comme tous les gens médiocres appelés à diriger les grandes choses, le cardinal Fleury sentait le besoin d'être encouragé et conseillé dans ses résolutions : aussi prit-il trois conseillers intimes qui le dirigèrent constamment pendant les seize années que dura son ministère. Le premier était le père Polet, son confesseur ; le second le père Couturier, général des sulpiciens ; le troisième Barjac, son valet de chambre. Le père Polet, jésuite fanatique, voulait jouer sous Louis XV le rôle de Letellier sous Louis XIV, et pour cela il s'était fait confesseur du vrai roi de France. Mais les jésuites avaient fait tant de mal sous le règne précédent que leur nom et leur personne étaient en juste défiance. Paraître au grand jour était maladroit, et le cardinal Fleury, d'un esprit naturellement timide, n'eût osé peut-être les protéger ouvertement. Avec les ressources d'hypocrisie si naturelle à cet ordre, le père Polet jeta son pénitent dans les bras des sulpiciens, qui jusque-là avaient été effacés par les jésuites. Il eut soin de passer un pacte avec eux et de s'entendre pour servir également leur ordre dans un but commun. Le cardinal se laissa guider et prit bientôt en amour Saint-Sulpice, comme son confesseur le lui recommandait. De là cette grande influence du père Couturier, qui, de concert avec Polet, présida aux destinées de la France.

Quant à la troisième personne qui mettait aussi son poids dans la balance, Barjac, son valet de chambre, comme nous l'avons dit, elle demeurait neutre sur toutes les affaires de religion, et se contentait, comme l'a publié maintes fois Barjac lui-même, d'opiner du bonnet. Mais pour toutes les autres affaires il avait son opinion et surtout son influence. Ainsi la France, qui venait d'être gouvernée par une femme, l'était maintenant par deux prêtres et un valet ; et qu'on ne croie pas que ce fait est exagéré, tous les mémoires du temps rapportent les paroles de Barjac, qui, s'identifiant avec le cardinal, disait à qui voulait l'entendre : « *Nous avons donné ce matin telle commission au duc d'Antin ; le maréchal de Villars nous est venu voir ce matin ; hier à dîner nous avions beaucoup de monde*, etc. » Tous les courtisans, depuis les plus grands seigneurs jusqu'aux plus petits, allaient faire leur cour à Barjac, qui les protégeait et les admettait à sa table, car le cardinal l'avait autorisé à tenir maison et ne craignait pas de dire aux plus huppés : « Allez donc dîner chez Barjac. »

Les pères Polet et Couturier avaient aussi leur cour pour des affaires plus importantes et ne cessaient de travailler à la persécution des jansénistes et au maintien de la bulle *Unigenitus*. C'était là le but de tous leurs efforts, de toutes leurs cabales. C'était leur œuvre, et pour en venir à bout ils ne reculaient devant aucun moyen, devant aucune mesure.

Or, plus la rigueur et l'absolutisme augmentaient de leur côté, plus la persévérance et le courage augmentaient aussi du côté des jansénistes. A leur tête, s'appuyant à la fois sur le clergé et sur la magistrature, était l'abbé Pucelle, conseiller au parlement.

Élevé au même séminaire que le cardinal Fleury, et étroitement lié avec lui dans sa jeunesse, l'abbé Pucelle avait perdu de vue le cardinal à cause de la différence des carrières qu'ils avaient parcourues. Ils s'étaient retrouvés plus tard, l'un évêque et précepteur de Louis XV, l'autre simple conseiller au parlement. L'évêque était devenu cardinal et premier ministre, l'abbé était resté conseiller. Ils avaient eu maintes fois l'occasion de se revoir, et jamais un souvenir n'était tombé de la bouche du cardinal pour



Louis-Joseph ne put résister à la vue de ces trois femmes charmantes.

l'abbé Pucelle, qui, trop fier pour lui rappeler dans sa haute position ce qui aurait eu l'air d'une démarche intéressée, lui avait aussi parlé comme à un étranger. Mais depuis que le cardinal était devenu le persécuteur et l'abbé Pucelle le soutien des jansénistes, l'indifférence du dernier s'était changée en colère, et le dépit du premier en rage et en haine.

L'abbé Pucelle, justement estimé dans sa compagnie, était avec l'abbé Titon, son collègue, le membre le plus influent, toutes les fois que des affaires importantes étaient portées au parlement. Il possédait une éloquence mâle et entraînante qui produisait d'autant plus d'effet sur ses auditeurs, qu'il ajoutait à cela la prestance d'une belle figure et la majesté d'une haute taille; son caractère était ferme et énergique, sa conviction profonde et son courage à toute épreuve pour la cause qu'il défendait. Neveu du fameux Catinat, il recevait un nouveau lustre de ce nom qu'il portait si dignement dans les assemblées. Cet adversaire était surtout redoutable pour la cabale d'Issy, parce qu'il appartenait à un corps qui avait donné des gages d'attachement et de protection aux libertés de l'Église gallicane qu'il soutenait dans toutes les occasions. Prévenu du nouveau système du premier ministre, éclairé par son entourage, le parlement se maintenait dans une réserve courageuse jusqu'au moment de l'attaque, qui ne pouvait être longtemps à éclater; c'est en effet ce qui arriva peu de temps après.

Le but de la cabale d'Issy était d'enlever la connaissance des affaires ecclésiastiques de toute espèce au parlement. Pour cela elle fit un premier essai qui fut d'établir à Embrun une commission ministérielle en forme de concile pour juger et condamner l'évêque de Senez, qui professait le jansénisme et

avait publié ses sentiments dans une instruction pastorale. Il fut en effet condamné et son instruction fut supprimée. Cet acte porta le trouble dans le parlement et dans le clergé, et trois curés, ayant été interdits pour la même cause, firent appel comme d'abus au parlement, qui s'empara de l'affaire; immédiatement défense du conseil à la compagnie de s'en occuper, remontrances, lits de justice, protestations, etc. Les choses étaient en cet état lorsqu'une occasion plus positive fut donnée au parlement de manifester son droit de juridiction.

Il paraissait à Paris un journal intitulé : *Nouvelles ecclésiastiques*. Ce journal, organe des jansénistes, fait avec autant de profondeur que d'esprit satirique, était publié clandestinement, malgré les recherches de la police, et régulièrement distribué, sans qu'on pût en découvrir ni les auteurs ni les colporteurs. Ces diverses conditions lui attiraient la plus grande vogue, et l'on s'arrachait toujours les derniers numéros de ce journal, dont on répétait les mots toute la semaine. Cette publication troublait les jésuites et les sulpiciens, attaqués de la manière la plus vigoureuse. Ne pouvant l'atteindre par les moyens de police, ils voulurent le faire d'une autre manière. M. de Vintimille avait succédé à M. de Noailles, comme archevêque de Paris, et était aussi partisan des jésuites que son prédécesseur en avait été l'ennemi. La cabale fit des démarches auprès de lui, et M. de Vintimille, dans un mandement fougueux, attaqua violemment le journal des *Nouvelles ecclésiastiques*, le jansénisme et la liberté de l'Église gallicane. Ce mandement excita la rumeur dans Paris et surtout dans le clergé. Vingt-deux curés de la capitale refusèrent de le lire à leur paroisse et rédigèrent une plainte au parlement, auprès duquel ils firent de nouveau appel comme d'abus du mandement de leur archevêque. Le parlement saisit avec empressement cette circonstance plus favorable que les autres, et se déclara valablement nanti. Mais un nouvel arrêt du conseil, généralisant cette fois, défendit à cette compagnie de connaître sans l'autorisation du roi d'aucune cause concernant la discipline ecclésiastique.

La question était grave et s'étendait plus loin que l'ordonnance ne le semblait faire prévoir. Elle se résumait en ces termes : « Les parlements peuvent-ils, ou non, condamner les entreprises des évêques dans la juridiction civile? »

L'importance de cette question, réduite à l'appel comme d'abus, est encore agitée au moment où nous écrivons ces lignes, et doit donner à notre récit un intérêt de circonstance que les jésuites et la partie du clergé qui pense comme eux ne manquent pas d'exciter à chaque nouvelle occasion.

Cette ordonnance brutale et despotique, qui privait le parlement d'une de ses prérogatives les plus précieuses, fut accueillie par une protestation énergique et des remontrances sévères. Mais comme le parlement était convaincu que c'était la cabale d'Issy qui inspirait tant de rigueur au roi et qu'il désirait la paix avant tout, ayant appris que le roi était à Marly sans le cardinal, il résolut d'y envoyer sur l'heure des députés pour lui faire part des sentiments de la compagnie. Arrivés à Marly, ils demandèrent à être introduits près du roi; le roi refusa de les recevoir et leur ordonna de retourner à Paris. Ils insistèrent, mais en vain; l'ordre était absolu et formel. Le cardinal avait pris ses précautions. Outrés d'une pareille circonstance, les magistrats délibéraient encore sur ce qu'ils allaient faire, lorsque, prévenu de leur démarche, le cardinal se présenta :

— Eh quoi! s'écria-t-il, à Marly, messieurs; jusque dans une maison de plaisance de Sa Majesté, et sans m'en prévenir!

— Le parlement n'a jamais admis de tiers entre Sa Majesté et lui, répondit l'abbé Pucelle. Comme première cour du royaume, il a droit de lui parler directement, et les affaires ne s'en traitent qu'avec plus de célérité et plus de bonne foi.

— Mais Sa Majesté, par pitié pour vous-mêmes, dit Fleury, ne veut pas entendre des discours séditieux pareils à ceux que vous avez prononcés même aujourd'hui au sein du parlement.

— Il paraît que les espions de Votre Éminence la servent avec promptitude, et j'ajouterai avec trop de zèle, car ce qu'ils appellent séditieux n'était autre chose que l'expression de la vérité et de l'honneur dictée à ma conscience.

Visiblement embarrassé de la tournure que prenait la conversation, le cardinal voulut la rompre pour ne pas discuter; et s'adressant au premier président après avoir tourné le dos à l'abbé Pucelle, il lui dit :

— J'honore cependant le parlement de Paris.

Mais l'abbé Pucelle n'était pas homme à subir un affront, et saisissant le cardinal par sa robe il le fit retourner et lui répondit aussitôt :

— Il paraît bien que vous faites un grand cas de la compagnie. Elle n'a jamais été avilie que sous votre ministère ; à jamais on en fera le reproche dans l'histoire à votre mémoire, et on y rappellera que sous votre gouvernement, le parlement en corps n'a pu voir le roi.

Les deux partis se séparèrent plus irrités que jamais. Fleury, poussé par la cabale, signa une foule de lettres de cachet pour les prisons, l'exil ou le bannissement, contre les jansénistes. L'irritation du parlement s'en accrut à tel point, qu'on proposa d'en demander compte au ministre, et l'assemblée, plus tumultueuse que jamais, allait délibérer des moyens extrêmes, quand une lettre close du roi manda le parlement à Versailles. L'espoir revint dans cette compagnie, et l'on crut le ministère ramené à de meilleurs sentiments; mais à peine arrivés dans l'antichambre de Versailles, les membres du parlement virent venir vers eux M. de Maurepas, qui, au nom du roi, leur défendit à tous, et surtout au premier président, de prendre la parole quand le roi aurait cessé de parler. Cet ordre, le plus despotique qui eût été donné jusqu'à ce jour à cette compagnie, la révolta au dernier point. Déjà l'on proposait de retourner à Paris, de ne pas paraître devant le roi; mais les huissiers ayant ouvert les portes, le premier président entra et tout le monde le suivit.

Le roi était sur son trône, ayant à ses côtés le duc d'Orléans, le cardinal, le chancelier, le garde des sceaux et divers autres seigneurs. Le chancelier s'exprima en ces termes, au nom du roi : « Ce qu'il y a d'indécent et d'irrégulier dans la conduite du parlement, depuis les ordres du roi, vous fait sentir combien Sa Majesté est irritée. Elle m'ordonne de vous dire que tout ce que vous avez fait soit nul et supprimé, comme contraire à l'obéissance qui lui est due. Elle défend toute assemblée à ce sujet ; elle regardera comme rebelles et désobéissants ceux qui éluderont ses ordres.

« Le roi connaît toute l'étendue des droits de sa suprême puissance ; il empêchera qu'ils souffrent aucune atteinte ; la plus inviolable des maximes qui regardent l'autorité royale est qu'il ne soit jamais souffert qu'on manque à l'obéissance. Le roi ordonne de faire insérer dans les registres tout ce qu'il vous dit par ma bouche. »

Le roi prit alors la parole et dit d'un ton bref, comme un automate qui répète sa leçon : « Voilà ma volonté ; ne me forcez pas à vous faire sentir que je suis votre maître. »

Ces dernières paroles animèrent surtout les membres du parlement, qui pressèrent par signes le premier président de prendre la parole, malgré la défense qui était faite. Celui-ci la prit en effet ; mais, cherchant à concilier son obéissance aux ordres du roi et ses devoirs envers la compagnie, il dit : « Il nous est défendu d'expliquer au roi l'excès même de notre douleur. »

Ces paroles ne satisfirent point le parlement, qui sortit indigné de ce qui s'était passé. C'était en effet le despotisme poussé à ses bornes les plus reculées. On entoura de tous côtés le premier président, on lui reprocha sa pusillanimité et sa crainte, et, comme il cherchait à s'excuser sur l'obéissance qu'il devait au roi, et arrivait même jusqu'à critiquer la conduite de la compagnie, l'abbé Pucelle lui dit :

« Les ordres verbaux du roi ne sont pas plus forts que les lettres de jussion contre lesquelles nous protestons journellement. Mais, pour savoir résister à des actes de tyrannie, il faut avoir autre chose dans la poitrine que le cœur d'un courtisan, et mieux apprécier l'honneur de représenter un corps aussi illustre que le parlement. Jamais vous ne serez plus grand qu'à la tête de vos confrères ; on vous méprisera à la cour, même quand vous en serez séparé, et si la compagnie périssait, il vous serait encore glorieux de périr avec elle. »

Ces paroles étaient dites dans la galerie même de Versailles et accueillies par l'assentiment de tous. « Au palais ! au palais ! s'écriait-on de toutes parts, et nous ne le quitterons que lorsque nous aurons pris une résolution digne et énergique. »

On entraîna le premier président vers les voitures, et on alla descendre directement au perron de la grande chambre. L'audience s'ouvrit tumultueuse et menaçante contre la cour, malgré les efforts du premier président pour calmer les esprits. Il allait jusqu'à engager le parlement à ne rien délibérer, comme l'ordonnance du conseil le prescri-

vait, assurant que les ministres feraient la paix. A ces mots, des cris d'indignation éclatèrent de toutes parts, et l'abbé Pucelle, dominant le tumulte, s'écria d'une voix vibrante : « Eh quoi ! voir de nos places le feu s'allumer de toutes parts, gagner le palais, le trône de nos rois, et non-seulement ne pouvoir agir contre les incendiaires, mais même ne pouvoir être écouté sur les moyens de l'éteindre ; voir au pied du tribunal des communautés dispersées, des particuliers dépouillés, des vivants, des mourants, réclamant la justice et les lois dont nous sommes dépositaires, et ne pouvoir leur tendre la main pour les secourir... Nous voir dégradés, anéantis ; car c'est nous ôter l'être que de nous défendre de délibérer!.. N'est-ce pas séparer l'âme du corps? n'est-ce pas réduire à l'impossibilité de satisfaire à ces obligations?... Triste situation, de ne pouvoir remplir ses devoirs sans tomber dans le crime de désobéissance et s'attirer les menaces et l'indignation du roi ! Les ministres annoncent la paix, et en la promettant ils s'en éloignent. Après avoir dispersé des corps, des citoyens vertueux, après les avoir jetés dans les prisons comme des criminels; après avoir séparé le père de ses enfants, des religieuses innocentes de leurs communautés, de pieux ecclésiastiques et des sujets fidèles, après les avoir exilés dans une terre étrangère, sans conseils, sans défenseurs, après tous ces excès, traiter les magistrats, leurs protecteurs nés, en criminels de lèse-majesté, en hérétiques, en schismatiques, n'est-ce pas le comble des excès du pouvoir? Le conseil du roi nous juge ainsi sans nous entendre; nous parlons, et on nous défend la parole; nous délibérons, on nous menace. Quelle paix, après cela, le conseil du roi veut-il nous laisser entrevoir, sinon celle qu'on n'ose nommer?... Non, je ne puis me taire quand je vois les conseillers du roi prêter la main à ce qui est capable d'écarter la paix et avilir la compagnie. Que nous reste-t-il donc dans cette situation déplorable, sinon de représenter au roi l'impossibilité d'exister en forme de parlement sans la permission de parler, l'impossibilité par conséquent de continuer nos fonctions? »

Et formulant sur-le-champ la délibération suivante, il la fit adopter à une immense majorité :

« Attendu, disait-elle, que l'ordonnance du conseil est contraire à l'institution de la cour des pairs et du parlement, le parlement déclare qu'il ne peut continuer ses fonctions si cette ordonnance n'est point révoquée. »

On chargea le premier président de porter au roi cette délibération, à la tête de députés qu'on nomma sur-le-champ. Le premier président et les députés partirent et tentèrent en vain de pénétrer auprès du roi. Les ordres de Fleury et de la cabale empêchèrent qu'ils ne fussent reçus. Alors, réduit aux dernières extrémités, le parlement se rassembla de nouveau, et comme l'attitude de la cour commençait à effrayer plusieurs membres de la compagnie, l'abbé Pucelle dit avec fermeté : « Je vois bien qu'il ne nous reste plus qu'à aller porter nos têtes au roi. Il est le maître de nos biens et de notre vie, mais non de ma conscience ; et pouvons-nous de sang-froid observer les ravages que les ennemis de la paix font dans le diocèse de Paris? Quant à moi, à la vue de ces maux, je ne garderai jamais le silence, et malgré les défenses les plus positives, je délibérerai sur les affaires ecclésiastiques qui sont du ressort du parlement, ou je donnerai ma démission. » Ces paroles raniment la compagnie; mille propositions se croisent, on va mettre aux voix les plus énergiques, lorsqu'on apporte encore une lettre close du roi. On refuse d'abord de la lire et on veut la renvoyer ; mais croyant trouver peut-être dans elle un nouvel incident qui aide à terminer cette affaire, on consent à l'ouvrir. Le roi mandait le parlement par députés.

— Eh bien, allons-y, dit l'abbé Pucelle ; ce sera l'occasion que nous cherchions de lui faire part de notre délibération. Monsieur le premier président, engagez-vous sur l'honneur à dire au roi sans ménagement l'opinion de la compagnie.

— Encore faut-il que je sache ce que nous dira le roi lui-même, répond le premier président.

— Cela n'est pas difficile à deviner, répond l'abbé Titon avec colère. Vous devez répondre comme le premier président de Verdun, en 1626 : dans une semblable occasion, il dit au roi que, comme il s'agissait de la religion, de la sûreté de sa personne et de son État, il ne devait pas réputer à désobéissance, s'il ne pouvait déférer à ses ordres.

— Mais, dit le premier président, si le roi me fait défendre par un ministre de prendre la parole, comme cela est déjà arrivé ?

— Le parlement est plus fort et plus puissant que les ministres, répliqua l'abbé

Pucelle; vous mépriserez cet ordre et n'obéirez pas.

— Mais cependant...

— Empêcher le parlement de parler au roi !... Mais notre compagnie est-elle au séminaire de Saint-Sulpice pour être soumise à la règle du silence ?

— Et si le roi lui-même me défend de parler ?

— Eh bien ! si vous ne vous sentez pas la force de faire revenir le roi sur un ordre aussi injuste, copiez à l'avance les paroles du président de Verdun, nous allons les signer tous, et vous déposerez ce papier au pied du trône ; mais jusque-là plus d'assemblées, plus de délibérations, plus de séances. Que les portes du Palais soient fermées en signe de deuil, et que l'absence de toute justice apprenne aux citoyens que la cour a brisé entre les mains des magistrats le glaive des lois et la balance de la justice.

Ces résolutions sont adoptées sur l'heure ; on copie les paroles du président de Verdun, et on les signe, puis on sort du Palais, et les séances demeurent suspendues jusqu'au jour du lit de justice.

Ce jour-là, Fleury, prévenu des projets du parlement, avait voulu donner la plus grande solennité à cette cérémonie pour imposer à cette compagnie. Toute la maison militaire du roi était sous les armes, et le roi lui-même attendait sur son trône, entouré d'une cour nombreuse, au sein de laquelle on distinguait le prince de Condé, le comte de Clermont, le duc du Maine, le comte de Toulouse, le prince de Dombes, le comte d'Eu, Villars, Charost, etc., et tous les ministres, le cardinal en tête. Les magistrats traversèrent silencieusement les rangs de l'armée qu'on avait réunie pour les menacer de la force brutale. Ce spectacle n'en effraya aucun, excepté le président, qui, pâle et tremblant, arriva jusqu'au pied du trône et n'osa soutenir le regard irrité du roi et de tous les membres de cette assemblée. L'abbé Pucelle était derrière lui, et lui dit à mi-voix : « Rappelez-vous vos devoirs, monsieur, et songez à soutenir dignement l'honneur de la compagnie. » A ces paroles, le premier président releva la tête, et le roi débita, d'un ton brusque et sec, cette leçon qu'on lui avait apprise : « Je vous ai fait savoir ma volonté ; je veux qu'elle soit pleinement exécutée ; je défends toute délibération ; ce que vous avez fait mérite mon indignation : soyez plus soumis, et retournez à vos fonctions. »

Poussé par les abbés Pucelle et Titon, qui étaient derrière, le premier président fit une profonde inclination, et se prépara à prendre la parole ; mais le roi, se levant à demi sur son trône, s'écria d'un air menaçant : « Taisez-vous, je vous défends de parler. » Interdit à cette apostrophe, le premier président s'en allait sans laisser la délibération, comme cela avait été convenu, lorsque l'abbé Pucelle s'élance vers lui, la lui arrache des mains, se met à genoux devant le trône, et la dépose sans rien dire sur les marches. Aussitôt toute la cour se lève indignée. M. de Maurepas saisit ce papier, le déchire, et en jette les morceaux aux magistrats. Alors une espèce de tumulte règne dans cette enceinte, malgré la solennité du lieu, et les valets se hâtent de fermer les portes sur le parlement, qu'on semble chasser du palais du roi.

Les deux partis combinent dès cet instant de nouvelles mesures ; mais celles de magistrats, pour être revêtues de formes légales, devaient être plus lentes que celles de la cour. Le ministère continue d'agir par la voie du bon plaisir et de l'arbitraire, et ses coups sont prompts comme la foudre. Quelques heures après, les abbés Titon et Pucelle sont arrêtés en vertu de lettres de cachet. Des mousquetaires se chargèrent de l'abbé Titon, qui fut conduit à Ham ; quant à l'abbé Pucelle, on dépêcha vers lui M. de la Plane, brigadier des gardes du corps du roi, qui l'arrêta de sa propre main. Pucelle résista autant qu'il était en lui.

— Je n'obéirai pas, dit-il à M. de la Plane, je ne veux pas obéir. Je suis magistrat ; je fais partie de ce corps institué pour conserver la légalité et opposer une barrière au despotisme de la cour ; je ne reconnais à personne le droit de la franchir.

— Monsieur l'abbé, répondit de la Plane, je suis porteur d'ordres dont je ne dois pas discuter le mérite. On m'enjoint de vous conduire au donjon de Vincennes de gré ou de force ; de gré ou de force, je vous y conduirai.

— Employez donc la violence, dit l'abbé, car je vous l'ai dit, je refuse d'obéir.

M. de la Plane alors, s'avançant vers lui, le prit par les bras et le remit aux mains des gardes. L'abbé Pucelle n'opposa aucune résistance.

— Je ne serai pas assez fou, lui dit-il, pour engager une lutte avec des satellites tels que vous. J'ai voulu seulement qu'il fût bien constaté que j'avais obéi à la force brutale. Maintenant je suis prêt à vous suivre, et vous pourrez dire à Fleury que c'est ainsi qu'agissent les tyrans.

On le fit monter en voiture, et peu de temps après il était au donjon de Vincennes, dans la première tour à droite du quatrième étage, celle qui porte aujourd'hui le numéro 39. C'est la plus sombre de toutes. Il y entra le 31 mai 1732.

La nouvelle de ces arrestations se répandit avec d'autant plus de rapidité que la cabale d'Issy en espérait une terreur salutaire, et qu'elle ne pouvait l'obtenir que par la publicité. Mais au lieu d'inspirer de la crainte, cette mesure n'excite que la colère et l'indignation. Le parlement se rassemble à l'instant, délibère des remontrances pressantes, charge des commissaires d'aller réclamer la mise en liberté de ses deux collègues, et déclare qu'il ne reprendra ses fonctions que lorsqu'ils seront rendus à la compagnie et que l'ordonnance du conseil, cause de tout ce trouble, sera révoquée. Les commissaires partent pour s'acquitter de leur mission. C'étaient le président Ogier, les conseillers Vrevins, Robert et la Fautrière. A peine arrivés, ils sont entourés et arrêtés à leur tour. L'arbitraire, comme on le voit, continuait à fonctionner. Déjà même il avait fait des pas immenses : autrefois les rois se contentaient de lits de justice, maintenant ils y ajoutaient les lettres de cachet.

Le cardinal et sa cabale se félicitaient de ces mesures qu'ils appelaient de l'énergie et qui n'étaient que la tyrannie la plus odieuse.

« Que deviendrons-nous, disait-on dans Paris, si un autre Dubois succède à Fleury, de qui nous attendions des mesures plus douces ? On ne pourra donc plus rien faire passer au roi, quand il sera de l'intérêt du ministre d'égorger quelqu'un ; des ministres injustes feront de notre roi une machine ou un perroquet (16). »

A ce mécontentement de l'opinion publique si hautement manifesté, se joignirent les représailles du parlement. Cette compagnie avait cessé de siéger. Le Palais était fermé et Paris était sans justice.

Ces symptômes alarmants n'effrayaient ni le cardinal ni ceux qui le poussaient dans ces voies de rigueur. Le maréchal de Villars seul, qui était quelquefois admis dans les petits conciliabules d'Issy, faisait craindre que l'on ne parvînt pas à réduire le parlement en s'y prenant de cette manière. L'opinion de Villars devait avoir du poids dans cette circonstance. Ses liaisons et son intimité avec les principaux membres de cette compagnie le mettaient à même de connaître mieux que personne l'esprit qui l'animait. Mais la haine aveugle qui agitait les jésuites et les sulpiciens empêcha qu'on fît attention à ses paroles.

« Par la rigueur salutaire qu'a déployée Votre Éminence, dit le père Polet, le parlement est privé des brouillons et des meneurs ; s'il y a inconvénient à ce qu'on ne rende pas la justice aux Parisiens, ordonnez-lui de reprendre ses séances, et il se soumettra sans plus s'occuper du passé. La cause de la religion doit ainsi triompher. »

Le cardinal suivit ce conseil. Ordre fut donné au parlement de siéger comme à l'ordinaire. Celui-ci obéit sur l'heure ; mais, constant dans sa marche et dans ses principes, et interprétant cet ordre comme une concession tacite qui révoquait l'ordonnance du conseil, il s'occupa immédiatement de prononcer sur le mandement de l'archevêque de Paris. Il rendit un arrêt qui le déclarait abusif et contraire aux lois de l'État. A cet arrêt, nouvelle colère et nouvel abus de la part du cardinal. Une ordonnance du conseil cassa la décision du parlement et le manda de nouveau à Compiègne.

Ce fut alors que le cardinal, qui commençait à être fatigué de cette lutte, ainsi que Barjac, qui avait résolu de se donner de l'importance dans l'affaire, se rappelèrent les paroles du maréchal de Villars. Le conseil intime l'envoya chercher, et après plusieurs heures de conférences qui se prolongèrent bien avant dans la nuit, on vit le maréchal s'éloigner dans sa voiture qu'entraînait rapidement le galop des chevaux.

Depuis vingt jours l'abbé Pucelle était dans le donjon de Vincennes, sans nouvelles, sans interrogatoire, sans avoir vu personne, sans avoir pu obtenir la permission d'écrire, lorsque, vers le milieu de la nuit, la porte de sa prison s'ouvrit, sa chambre s'éclaira d'une vive lumière, et un homme richement vêtu parut devant lui : c'était le maréchal de Villars.

Étonné et saisi à cet aspect, l'abbé Pucelle le regarda avec une stupéfaction inséparable

du brusque réveil que son entrée lui avait occasionné. Puis, revenu à lui, et s'étant mis sur son séant, il attendit que Villars lui adressât la parole :

— Je viens, dit le maréchal, prenant le ton enjoué qui l'abandonnait rarement, savoir de vos nouvelles et comment vous vous trouvez dans le donjon de Vincennes.

— Horriblement mal, répondit l'abbé.

— C'est ce que je supposais, continua Villars; aussi suis-je accouru, malgré l'heure avancée de la nuit, pour vous proposer d'en sortir.

— J'accepte, et vais me lever.

— Vous consentez donc à rayer votre nom de la protestation contre l'ordonnance du conseil et à continuer à rendre la justice?

— Je n'ai pas dit un mot de cela.

— Vous savez pourtant que c'est pour ce motif que vous êtes au donjon et que la seule manière d'en sortir est d'en effacer la cause.

— Jusqu'ici, répondit l'abbé, je m'en doutais, mais cela ne m'avait pas été officiellement annoncé. Je ne supposais pas que je l'apprendrais de votre bouche. Les conseillers d'État et les maîtres des requêtes interrogent seuls les prisonniers du donjon ordinairement, quand on veut bien les interroger; auriez-vous changé, monseigneur, l'épée pour la cape?

— Rien n'est changé en moi, mon cher abbé, et l'intérêt que je vous porte bien moins que toute autre chose. Vous êtes le neveu du grand Catinat, mon maître et mon camarade, c'est le plus beau titre à mon attachement.

— Dès l'instant que monseigneur invoque le nom de mon oncle, c'est qu'il ne veut plus railler.

— Sans doute tout est sérieux à l'abri de ce vénérable nom. Je vous disais donc que pour sortir d'ici, il fallait...

— Rayer mon nom au bas de la protestation, n'est-ce pas?

— Sans doute.

— Je croyais que monseigneur m'avait dit qu'il renonçait à railler.

— Ce que je vous dis est très-grave, en effet.

— Permettez-moi de ne pas l'accepter comme tel, car alors ce serait une insulte.

— Une insulte!

— Eh! que croyez-vous donc me proposer si ce n'est une infamie? Non-seulement j'ai signé cette protestation, mais j'ai entraîné tous mes collègues. Je l'ai fait parce que ma conscience me dictait cette conduite; je l'ai fait parce que je ne reconnais à aucun pouvoir, pas plus au roi qu'à tout autre, le droit de dépouiller le parlement d'une prérogative sanctionnée par le temps, les lois, la raison, la justice. Je l'ai fait parce que j'appartiens à une compagnie dont je dois faire respecter les pouvoirs attaqués par des intrigants et des misérables... Le parlement, dont vous faites partie aussi comme pair de France, monseigneur, est le seul contre-poids dans la balance de l'arbitraire; ôtez un fleuron de sa couronne et la balance doit pencher; tant que je serai vivant et que je pourrai l'empêcher, elle ne penchera pas pour le caprice et l'intrigue.

— Je connais vos sentiments, mon cher abbé, et il n'est personne qui ne rende justice à ce caractère si noble...

— C'est donc une justice qu'on a voulu me rendre en me faisant arrêter arbitrairement comme un malfaiteur? Moi, un magistrat de la première cour du royaume, traîné dans un cachot, mis au secret, en proie aux privations de tous les jours, de toutes les heures; détenu par le bon plaisir d'un ministre, pour avoir voulu faire connaître au roi la vérité. Oh! croyez-moi, monseigneur, la partie serait trop belle pour les tyrans sur cette terre, si par la force brutale ils réduisaient ceux qui résistent à leurs injustices... mais je ne suis pas de cette trempe... J'ai engagé la partie après avoir réfléchi à toutes ses conséquences, et dans ma position on meurt, mais on ne cède pas.

— Il paraît que la toque et le bonnet carré recouvrent d'aussi mauvaises têtes que les casques.

— Je l'ignore, mais ce que je sais, c'est qu'il y a autant de courage sous la robe que sous la cuirasse, et je vais vous en donner une preuve en ne cédant pas aux mouvements de colère bien légitime dans ma position. Le vrai courage consiste à envisager de sang-froid sa position et à s'y résigner. Vous voyez, monseigneur, que je n'ai plus d'irritation et que je suis prêt à traiter avec vous l'affaire la plus grave comme la plus légère.

— Le vrai courage consiste aussi quelquefois à se sacrifier en cédant malgré sa propre conviction plutôt que d'occasionner des malheurs et des troubles. La cour est dis-

[illegible] Vous êtes déjà prisonnier [illegible]z songer...

[illegible] que je le suis que je me trouve plus ferme et plus inébranlable. C'est parce que je le suis contre toute espèce de légalité et seulement par l'arbitraire et la vengeance, que je veux à mon tour donner une leçon à l'arbitraire et à la vengeance. On a besoin de moi à la cour... Ah! la preuve en est évidente, puisque vous êtes ici, monsieur le maréchal; on a besoin de ma rétractation; eh bien! on me rend aussi puissant que le roi, que le cardinal Fleury et toute sa cabale. Cette rétractation je la refuse.

— Mais songez-vous aux conséquences que ce refus peut avoir pour vous?

— Monsieur le maréchal, la veille de la bataille de Friedlingen, songiez-vous à ses conséquences?

— J'étais libre du moins, à la tête de mon armée, et je voyais sur le champ de bataille le bâton de maréchal, la gloire de la France ou la mort.

— Et moi, plus courageux que vous, je ne vois ni l'hermine du président, ni la mort qui est la fin de toutes les misères. Je vois la prison perpétuelle; mais je vois aussi l'indépendance du parlement, ma conscience et mon honneur; je ne suis pas libre comme vous l'étiez, à la tête d'une armée; je suis prisonnier, entouré de geôliers qui me gardent; je dois être plus énergique que vous, car je suis plus malheureux; vous pouviez ne pas livrer bataille et rester dans votre force, je ne puis me rétracter, moi, car on croirait que la terreur de cette prison, que les promesses de la cour, ont dicté ma rétractation, car ce serait une lâcheté... Monseigneur, qu'il porte l'épée ou la toque, le neveu de Catinat ne peut être un lâche.

— Pourtant ..

— Parlons d'autre chose, si vous l'avez pour agréable... Aurons-nous bientôt la guerre, monseigneur, et vous verrons-nous encore remporter des victoires?

— Ah! malgré votre persistance, je continuerai à traiter de l'objet qui m'amène. Je ne me tiens pas encore pour battu.

— Et je n'ai pas la prétention de faire à moi seul ce que n'a pu accomplir le prince de Bade avec son armée.

— Eh bien! alors écoutez-moi. Depuis votre captivité il s'est passé bien des événements au parlement.

— Je m'en doute.

— Sur l'ordre du roi il a repris ses travaux.

— L'ordonnance [illegible] et [illegible]voque [illegible]

— Nullement. M[illegible] premier acte de votre compagnie [illegible] a été [illegible] sevir contre le mandement de monseigneur de Vintimille.

— Je la reconnais là [illegible]lle [illegible] bien fait.

— La cour a cassé la décision.

— Je la reconnais aussi; elle a mal fait.

— Le président Ogier, les conseillers Robert, Vrevins et la Fautrière ont été arrêtés.

— La cour m'honore, monseigneur, en me donnant pour compagnons d'aussi nobles victimes.

— Le parlement est mandé à Compiègne.

— S'il s'y rend, ce sera probablement sans nous.

— Le cardinal veut la paix.

— Qu'il cède.

— Vous avez deviné juste, mon cher abbé, et je ne dois plus vous le dissimuler; il m'a chargé de vous voir et de vous engager...

— A la résignation? Vous voyez que j'y suis tout préparé.

— Écoutez-moi, je vous en prie. Réfléchissez à votre position.

— Je n'ai fait que ça depuis vingt jours que je suis ici.

— Par l'emprisonnement des quatre membres du parlement vous avez perdu vos principaux appuis.

— Il me reste le parlement tout entier.

— Mais le parlement lui-même, effrayé de l'énergie de la cour, peut faiblir et céder.

— Si cela était à craindre, monseigneur, vous ne seriez pas ici.

Villars, déconcerté par ces derniers mots, garda un instant le silence, puis il reprit :

— Le cardinal ne veut pas céder dans cette lutte. Il est décidé à tout.

— Et moi aussi, répondit l'abbé Pucelle.

— Pour prix d'une rétractation que l'on serait loin de considérer comme une lâcheté, quoi que vous en disiez, qui entraînerait tout le parlement et que vous auriez faite dans le noble motif d'éviter des troubles à la France, le cardinal m'a remis ce blanc-seing que vous remplirez à votre guise.

— Donnez-le moi, monseigneur.

Villars lui remit le blanc-seing et un crayon, et l'abbé Pucelle s'empressa d'écrire ce qui suit, au-dessus de la signature de l'Éminence :

« *Je m'engage à faire une prière par jour*



Elle le fit venir sur l'heure auprès d'elle. — Page 177.

pour le salut de l'âme de l'abbé Pucelle, si les affaires de l'État et mes causeries avec les sulpiciens m'en laissent le temps. »

Puis il remit le papier à Villars. Celui-ci y jeta les yeux, et après l'avoir froissé avec colère, s'écria :

— Malheureux! vous vous perdez.

— Monseigneur, répondit l'abbé avec le plus grand sang-froid, je suis au donjon de Vincennes; je suis déjà perdu.

— Mais on dirait que vous ne connaissez pas le cardinal Fleury?

— Je le connais depuis trop longtemps. Vous oubliez, monseigneur, que nous avons été élevés ensemble.

— Au contraire, j'espérais que ces souvenirs de jeunesse qui ne sont pas effacés de sa mémoire...

— Ni de la mienne. Vous pouvez l'assurer que je me rappelle toutes les circonstances... même celle où il m'enleva certaine maîtresse...

— Que dites-vous?

— La vérité!... Oh! je l'avoue, à cette époque il a triomphé de moi... il a employé mille petits moyens hypocrites que je n'ai pas devinés, et aujourd'hui il me semble qu'il voudrait recommencer... Mais je suis sur mes gardes; depuis longtemps ma maîtresse c'est ma conscience, et vous pouvez lui dire que je le défie de rendre celle-là infidèle... Mais assez... brisons là, je vous prie...

— Cependant, je voudrais...

— Encore une fois, parlons d'autre chose.

— Eh quoi! rien ne peut donc...

— Est-il vrai, monseigneur, que le roi soit toujours fidèle à la reine?

— Monsieur le conseiller, je vous adjure de répondre...

— Monseigneur, donnez-moi d'abord l'exemple. Je suis un pauvre reclus, n'ayant vu personne depuis ma captivité; vous êtes libre, vous venez de la cour, mettez-y de la pitié, c'est à vous à me donner des nouvelles.

— Il est plus facile de venir à bout d'une armée que d'un seul membre de votre compagnie. J'y renonce, monsieur.

— Donnez-moi donc votre main, monsieur le maréchal, et, oubliant la mission qui vous

a été donnée, dites-moi que vous approuvez ma conduite.

Le maréchal tendit en silence, à l'abbé Pucelle sa main que ce dernier serra silencieusement. La pression de celle du maréchal était plus significative.

— Du moins je voudrais adoucir votre position, dit Villars; je vais parler au gouverneur.

— Merci, monseigneur, répondit l'abbé; j'accepterai avec reconnaissance tout ce qui me viendra de vous. Mais songez à une chose, et ceci est sérieux, puisque vous avez bien voulu vous mêler de l'affaire du parlement et de la cour, engagez la cour à faire de son côté ce que vous êtes venu m'engager à faire du mien: car le parlement ne faiblira pas: la justice, le bon droit et le peuple sont avec lui. Nous avons dans le sein de notre compagnie des vieillards qui sont nés sous la Fronde, et, entre nous, le cardinal Fleury ne vaut pas le cardinal Mazarin.

— Et Louis XV ne reprendra pas le fouet de poste avec lequel Louis XIV s'est présenté au sein de votre compagnie, dit Villars entraîné malgré lui; puis, comme craignant d'en trop dire, il sortit de la prison après avoir de nouveau tendu la main à l'abbé Pucelle.

Villars par ces derniers mots faisait allusion à une conversation qu'il avait eue avec Louis XV pour l'engager à régner par lui-même et à secouer l'indolence qui l'assimilait à un roi fainéant. Mais le jeune roi lui avait montré tant d'apathie, que le maréchal désespérait à tout jamais, puisqu'à vingt ans il n'avait pu allumer en lui cette énergie et ce courage naturels à la jeunesse. Lui-même, élevé à la cour de Louis XIV, pendant le règne duquel le gouvernement avait fait une complète abnégation de ses droits, il était étonné du courage de Pucelle et l'approuvait au fond du cœur. Ce fut avec ces sentiments qu'il se rendit chez le cardinal Fleury, où il trouva le conseil au complet. Le [illegible] et Couturier [illegible] dans le cabinet [illegible] Barjac.

— Eh bien! monsieur le maréchal, dit le cardinal à Villars, qu'a laissé [illegible] l'abbé Pucelle? Est-ce la paix ou la guerre?

— La guerre, répondit Villars.

— La guerre, répétèrent les quatre personnages.

— Je m'en doutais, dit le père Couturier; Dieu nous punit pour avoir fait une démarche envers ce maudit janséniste.

— Je ne me suis pas opposé à cette démarche, dit le père Polet d'un ton patelin, parce que je crois qu'il faut préférer toujours les voies de la douceur à toutes les autres. Mais quand M. Barjac l'a proposée je n'en augurais pas bien, et connaissant mieux que lui le caractère de l'abbé Pucelle, j'étais à peu près sûr du résultat.

— Ma foi, mes révérends, répondit Barjac, j'ai fait tout cela dans l'intérêt de la santé de Son Eminence. Ces troubles du parlement lui tournent la tête et l'empêchent de dormir. Cette nuit encore il a été atteint d'une toux sèche qui m'a fort inquiété, et si on avait pu en finir de cette manière... Vous seriez bien avancés si Son Éminence venait à mourir!

— A Dieu ne plaise, dit Couturier, que de pareils soins abrégent une existence si précieuse; mais puisque cela peut porter atteinte à la santé de Son Eminence, il faut en finir tout d'un coup.

— C'est mon avis, dirent les trois autres.

— Mais le moyen? demanda Barjac.

— Il n'en est qu'un, répondit Couturier, la rigueur.

Barjac et Villars hochèrent la tête. Le cardinal et le père Polet restèrent impassibles. Polet dit au bout de quelques minutes :

— Rien n'est plus contraire à mon caractère et à mes principes que la rigueur et la violence. Mais dans cette occasion nous avons épuisé les voies de conciliation, et je crois que ceux qui ont refusé de nous y suivre seront seuls coupables de tous les malheurs qui pourraient résulter des mesures qu'on propose. Or, notre conscience étant à l'abri, je pense que nous ne devons plus rien ménager quand il s'agit du triomphe de la religion.

Ces paroles dites par le confesseur du cardinal lui traçaient sa conduite comme s'il eût été au tribunal de la pénitence. Le père Polet d'ailleurs était trop adroit pour ne pas avoir mêlé les affaires de l'État à celles de la confession, et il avait fait à Fleury un cas de refus d'absolution s'il ne suivait pas ses avis dans cette circonstance, pour la gloire de Dieu et de la religion. Aussi le cardinal reprit-il aussitôt :

— Eh bien! j'y suis déterminé : la rigueur. Demain le parlement est mandé à Compiègne, nous allons résoudre les mesures à prendre pour le réduire.

— Que votre Éminence y réfléchisse bien, dit Villars. Le parlement n'est pas facile à vaincre.

— Il n'est pourtant pas invincible, dit Couturier; déjà le premier président est avec nous.

— Mais le premier président ne peut faire que ce que veut la compagnie, et vous avez vu par l'exemple de l'abbé Pucelle comment elle s'y prend quand il n'exécute pas ses délibérations.

— L'abbé Pucelle est au donjon de Vincennes, nous n'avons plus à nous en occuper. Les chefs des jansénistes sont en d'autres lieux sûrs, et la grand'chambre nous est acquise.

— Sans doute, ajouta Polet, ces vénérables magistrats qui ont traversé le règne du grand roi comprennent l'obéissance à ses ordres. Avec eux, le premier président, et une fermeté salutaire, nous devons arriver à notre but.

— Quoi qu'il en soit, dit la cardinal, nous allons réfléchir à ce qui nous reste à faire pour demain. Barjac, fais que personne ne vienne nous interrompre. Envoie chez le roi dire que je n'irai qu'à cinq heures, et reçois toi-même les gens qui viendront me parler.

Barjac s'inclina profondément, heureux de cette mission qui lui permettait de jouer au grand seigneur, et sortit avec Villars, laissant les trois prêtres délibérer les mesures les plus sévères contre le parlement.

Quand Villars se trouva seul avec Barjac, il lui témoigna ses appréhensions; mais Barjac, au comble du bonheur dans ce moment, lui répondit :

— Nous sommes bien heureux que toute cette cabale de prêtres qui nous environne tombe sur le parlement et sur les jansénistes. Et que ferait Son Éminence si tous ces gens-là s'en prenaient à lui? *Nous* ne serions pas huit jours en place.

— Mais le parlement est un corps aussi très-redoutable, répondit Villars, et vous devriez user de toute votre influence pour apaiser les choses.

— Eh! mon Dieu, je ne demande pas mieux; vous venez de le voir, monseigneur le cardinal et moi nous voudrions bien la paix. Mais il est obligé de les laisser faire : il se laisse entraîner lui-même. C'est ce supérieur général qui lui tourne la tête... Cependant je verrai, je ne dis pas que j'abandonnerai cette affaire... Mais pardon, monsieur le maréchal; vous voyez cette foule d'évêques et de seigneurs qui m'attendent, permettez-moi de les recevoir comme me l'a ordonné Son Éminence?

Cependant, si secret qu'eût été le comité d'Issy, il en transpira quelque chose. Soit par le jésuite et le sulpicien, soit par le cardinal lui-même qui voulait se montrer comme ayant la main forcée, la visite nocturne de Villars auprès de l'abbé Pucelle, son refus, les nouvelles rigueurs délibérées dans le lit de justice qu'on allait tenir à Compiègne, se répandirent dans Paris. Aux premières rumeurs, le parlement s'informe, chacun apporte sa nouvelle, vraie ou fausse; mais de tout cela il résulta deux choses certaines, le refus d'accommodement de la part du prisonnier, et les projets de nouvelle oppression de la part de la cabale.

Le parlement, comprenant alors la noblesse et la fermeté de l'abbé Pucelle, voulut suivre l'exemple qu'il lui donnait du fond de sa prison. Il s'assembla à l'improviste, et malgré le premier président et les conseillers de la grand'chambre, refusa de se rendre à Compiègne, selon les ordres du roi, sans avoir dans son sein l'abbé Pucelle et tous ses autres compagnons de captivité; puis, comme le premier président insistait sur l'obéissance due au roi par les magistrats, l'un d'eux se leva et dit : « Afin qu'on ne me taxe pas de désobéissance, je donne ma démission, parce qu'il n'est plus permis à un magistrat consciencieux de remplir ses devoirs sous un pareil régime. »

Cet exemple fut imité de toutes parts. Cent trente démissions de la part des conseillers des enquêtes et des requêtes, la partie la plus nombreuse de la compagnie, sont données à l'instant, et l'on signa ces démissions, formulées en ces termes remarquables:

« Les soussignés, membres du parlement, déclarent donner la démission de leurs fonctions, puisqu'ils ont à craindre de se faire arrêter et exiler en opinant, ou de se déshonorer en gardant le silence. »

Aussitôt un messager est expédié à Compiègne et apporte au roi cet écrit à l'heure où il se préparait à tenir son terrible lit de justice. Louis XV ne vit dans cet acte autre chose que la liberté qu'on lui laissait de partir plus vite pour la chasse. Remettant la dépêche au cardinal, il s'empresse de faire réunir les piqueurs et de monter en voiture.

Le cardinal se trouvait seul à Compiègne avec Barjac. Celui-ci, jaloux de l'influence de Couturier et de Polet, voulut agir contre eux et décider le cardinal à la douceur. En effet, guidé par lui et par Villars, qui lui représentait le grave inconvénient de laisser Paris sans justice, ou celui plus grave encore de reconstituer un parlement, il fit refuser les démissions par le roi et donna ordre pur et simple de reprendre les travaux. Comme la première fois, le parlement obéit et délibéra de nouveau des remontrances plus énergiques dans lesquelles il réclamait la liberté de ses collègues et le retrait de l'ordonnance. Le cardinal prit un terme moyen qu'il crut décisif : il attribua à la grand'-chambre seule, dont il disposait, les appels comme d'abus, et continua à en priver les chambres assemblées. Mais le parlement refusa d'enregistrer cette déclaration.

Alors le cardinal, échappé à l'influence de Barjac et retombé sous celle du confesseur et du sulpicien qui avaient ressaisi leur empire, parut vouloir soutenir jusqu'au bout la lutte par les voies les plus courtes : le bon plaisir et l'arbitraire. C'était l'avis de ses conseillers intimes, indignés de ses faiblesses, qui, par le fait, n'avaient rien produit : le cardinal manda le parlement à Versailles, et fit tenir au roi un lit de justice dans lequel la déclaration fut enregistrée de vive force. De retour à Paris, le parlement proteste contre le lieu du lit de justice, contre l'enregistrement forcé, suspend ses travaux, refuse d'enregistrer les lettres patentes formant la chambre de vacation, et se retire aux cris de : *Vive Pucelle! vivent les proscrits!*

Quatre jours après, les magistrats qui avaient protesté sont exilés de Paris, c'était le plus grand nombre. Il n'y avait pas moyen de rendre la justice sans leur assistance.

Cette dernière mesure était le terme de la rigueur; on ne pouvait aller plus loin. Le cardinal et la cabale espéraient encore réduire les magistrats; mais ils se trompèrent. Pleins de courage et d'indignation, animés par l'exemple des prisonniers et des proscrits, ils étaient décidés à tout plutôt qu'à laisser toucher à leurs droits et à la liberté de leurs confrères. En vain le cardinal, de nouveau retourné par Barjac, fit faire encore des démarches par Villars, le premier président et les membres de la grand'chambre.

Tout fut inutile, menaces et prières. L'âme de l'abbé Pucelle semblait passée dans le corps de ses collègues.

Les choses en étaient arrivées à ce point désespéré, lorsque la mort imminente de l'électeur de Saxe et de Pologne fit prévoir une guerre prochaine. Le cardinal, homme de paix avant tout, fut si troublé par cette nouvelle, qu'il négligea quelques instants les affaires du parlement. Mais le confesseur et le sulpicien l'y ramenèrent bientôt, malgré les cris de Barjac, qui disait que les deux prêtres allaient tuer son maître en le forçant à combattre à la fois au dedans et au dehors. Mille propos circulaient déjà à cet égard ; la justice n'était plus rendue, le mécontentement était général. Des pamphlets, des chansons paraissaient chaque jour sur le cardinal et la cabale, et plusieurs fois les injures du peuple avaient escorté les deux conseillers. Le cardinal était entouré de gens qui lui parlaient sans cesse de l'exil du parlement. Le jésuite et le sulpicien sentirent que cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps ; que la guerre étrangère détournerait forcément le cardinal de la guerre intestine; ils craignirent que leur crédit ne souffrît de toute la réprobation qu'ils exciteraient autour d'eux, et ils furent les premiers à convenir qu'il fallait prendre un parti.

Le comité secret fut bientôt réuni, et cette fois on ne crut pas devoir y admettre le maréchal de Villars ; mais Barjac y prit place presque d'autorité, et comme le membre le plus important ; cette fois, en effet, il était de l'opposition.

— Mes révérends, leur dit-il dès l'abord, il est temps que cela finisse. Monseigneur n'est plus assez jeune pour courir deux lièvres à la fois. Voilà l'Autriche qui menace de nous donner du fil à retordre pour notre beau-père prétendant à la couronne de Pologne ; voilà le parlement qui ne rend plus la justice ; vous voilà, vous autres qui soufflez le feu, à qui voulez-vous que nous entendions ? Comment voulez-vous que nous puissions faire nos affaires si cela continue?

— Je m'étonne, répondit le père Polet, sans paraître le moins du monde blessé du ton qu'avait pris Barjac, je m'étonne que M. Barjac ne sente pas davantage l'importance d'une affaire qui menace la France d'une anarchie complète.

— C'est agir en mauvais sujet du roi de France, dit le père Couturier qui avait peine

à se maintenir, en mauvais conseiller de Son Éminence, que de lui persuader de fermer les yeux sur les progrès de l'hérésie.

— Eh ! qui lui conseille cela ? dit Barjac ; ce n'est pas moi, je ne suis pas janséniste le moins du monde, puisque je ne comprends pas leurs doctrines. Je sais en outre, par ce que je vous en ai entendu dire tous les jours, que ce sont des gens affreux ; mais cela ne doit pas empêcher d'être tranquille chez soi, et je demande qu'à tout prix nous cessions notre guerre avec le parlement, afin que nous puissions nous occuper de l'autre tout à notre aise.

— Je ne vois qu'un moyen, dit Couturier, c'est de casser le parlement et d'en nommer un autre.

— C'est impossible, dit Barjac. Monsieur le premier président, qui nous aime beaucoup, me le disait encore ce matin.

— Mais ne pourrait-on, par quelques moyens adroits, le ramener à son devoir ? dit le père Polet.

— J'ai tout épuisé, dit enfin le cardinal, et je ne vous cache pas que la position est devenue très-difficile. Je reçois tous les jours des plaintes de ce que la justice n'a plus son cours.

— Et moi aussi, dit Barjac.

— Et j'avoue que le moyen proposé par le révérend père Couturier me paraît à moi-même aussi dangereux que violent.

— C'est pourtant le meilleur à mon avis, dit Couturier : Votre Éminence a trop écouté jusqu'ici la bonté de son cœur. Si dès le principe elle avait sévi avec force contre ce corps insolent, il lui serait soumis aujourd'hui.

— Son Éminence a peut-être eu tort en effet, dit Polet ; mais un tort plus grave serait, par une faiblesse maintenant criminelle, de laisser le triomphe au jansénisme. Votre Éminence est non-seulement à la tête du ministère, mais elle fait partie du sacré collége ; comme prince de l'Église et comme ministre, elle doit anéantir le schisme et l'hérésie.

— Et pourquoi tant de ménagements ? s'écria Couturier ; le parlement n'est-il pas en rébellion ouverte contre l'autorité du roi, et comment Votre Éminence doit-elle traiter les rebelles ?

— Vous voudriez peut-être faire couper la tête à tous les membres du parlement ? dit Barjac.

— Je veux me venger des jansénistes, dit Couturier furieux ; je veux les poursuivre jusqu'au dernier, écraser, éteindre cette secte qui pèse sur la France comme une lèpre, et qui s'étend comme elle ; la réduire au silence, à l'impuissance, à l'inaction.

— Et qui vous empêche de faire tout cela, mon révérend, dit Barjac, sans venir fatiguer Son Éminence et sans faire la guerre aux parlements ? N'avez-vous pas mille moyens de réduire au silence et à l'inaction ces jansénistes que je maudis avec vous ? N'avez-vous pas les lettres de cachet que monseigneur vous donnera avec le plus grand plaisir, et les prisons d'État ne sont-elles pas assez grandes ?

A peine Barjac eut-il prononcé ces mots, que les trois prêtres se regardèrent comme frappés de la même idée. Le cardinal fit signe au père Polet de parler, et celui-ci dit aussitôt : « Monsieur Barjac a raison, et le moyen qu'il nous donne est le meilleur dans la circonstance. Attaquer le jansénisme en corps est une œuvre digne de Son Éminence sans doute, mais qui demande des temps plus calmes et un autre ordre de choses. L'attaquer en détail, le décimer, est plus facile et plus adroit, et amène au même but. La lettre de cachet a été instituée comme une autorité salutaire entre les mains du souverain quand la force des lois manque à sa volonté, ou quand il n'a pas le temps d'y recourir. C'est un acte dont il ne doit compte qu'à Dieu ; s'il doit jamais le commettre, c'est dans cette circonstance où il agit pour sa gloire et pour le triomphe de la sainte religion. Je crois donc qu'il faut user du moyen qu'on nous propose.

— Je suis prêt à l'adopter, dit le cardinal.

— Et moi aussi, dit Barjac, qui ne comprenait pas très-bien ce que venait de dire Polet.

— Sans doute, dit Couturier, on pourra tirer parti de cela ; mais le parlement ?

— Le parlement est soumis aussi aux lettres de cachet qui emprisonnent, répondit Polet. L'abbé Pucelle n'est-il pas au donjon de Vincennes ?

— Mais si l'on fait la paix avec le parlement sans soumettre ce maudit abbé, il en sortira, et alors...

— On l'y fera rentrer au premier motif qu'il donnera, dit Polet. Oh ! soyez tranquille, mon révérend, avec cela nous attei-

gnons plus sûrement notre but. Qu'importe que le parlement soit janséniste, qu'importe qu'il rende des arrêts en faveur de cette secte ! La lettre de cachet n'est-elle pas plus forte que tous les arrêts de cette compagnie ? et l'arrêt lui-même ne nous désignera-t-il pas d'avance le prisonnier que nous aurons à frapper et le juge qui le protége ? Écrivains, prédicateurs, séculiers, prêtres, nous atteignons tout le monde ; jamais une sentence souveraine ne nous vaudrait cela. Nous devenons juges et parties, comme cela doit être dans cette cause ; en un mot, si nous ne pouvons punir légalement le jansénisme, plus forts que la loi, nous le punissons par la lettre de cachet ; c'est la foudre que Dieu met en nos mains, et on ne la verra luire que quand elle aura frappé.

— Vous avez raison, mon père, dit Couturier. J'adopte aussi ce moyen. Je ne regrette qu'une seule chose, c'est qu'on pardonne au parlement, et que cet abbé Pucelle...

— Oh ! interrompit Barjac, cessons toute guerre avec les robes rouges ; de là dépend notre tranquillité.

— Fiez-vous à moi, mon père, dit le cardinal ; nous n'aurons pas l'air de faire les premiers pas, et nous maintiendrons dans cette occasion la dignité de la couronne, et celle de la religion et de notre propre personne.

— Je m'en fie à votre prudence, dit Couturier, et vais m'occuper dès aujourd'hui de faire la liste de ceux qu'il faut frapper dans l'intérêt de Dieu et de la religion.

— La mienne est faite depuis longtemps, dit Polet ; ce sont des précautions que je prends toujours. Je n'ai qu'à la consulter : c'est ce que je vais faire aussi.

— Que Dieu bénisse notre entreprise ! dit le cardinal.

Ils se séparèrent, parfaitement satisfaits, Barjac surtout. Il avait acquis à cet entretien un certain aplomb qui lui faisait dire à tout le monde : « J'ai arrangé l'affaire du parlement. »

En effet les négociations recommencèrent avec cette compagnie à l'aide de Villars, du premier président, et de la grand'chambre, mais cette fois sur d'autres bases.

On fit un pacte avec la cour, et ce pacte fut à l'avantage de la magistrature. Tous les exilés furent rappelés, tous les captifs furent furent mis en liberté, et les déclarations royales furent révoquées.

L'abbé Pucelle sortit du donjon de Vincennes. Une députation du parlement alla l'attendre à la porte de sa prison et le conduisit en triomphe au palais. Quand il y pénétra, tous les membres se levèrent, il se trouva au milieu de ses autres compagnons de captivité, et le premier président lui adressa ces paroles, délibérées par la compagnie :

« Monsieur le conseiller, le parlement vous fait, par ma voix, ses félicitations et ses remerciements. C'est à votre honorable résistance, il ne l'ignore pas, c'est au noble exemple de votre fermeté dans les fers, qu'il doit le résultat qu'il a obtenu. Désormais le parlement conserve le droit de condamner les entreprises des évêques contre la juridiction civile. Ce droit si sage et si important ne devait nous revenir qu'avec vous. Soyez aussi bien venus l'un que l'autre. »

Le motif pour lequel luttèrent si courageusement le parlement de 1732, et l'abbé Pucelle qui lui donna l'exemple, est revenu à l'ordre du jour, comme nous l'avons dit. Nous venons de voir des appels comme d'abus contre des évêques, et la guerre a été si vive, que si nos deux révolutions n'avaient pas aboli les lettres de cachet en rasant la Bastille, nous aurions vu peut-être des membres du Conseil d'État emprisonnés de nos jours comme le furent les membres du parlement à cette époque.

Une fois la paix faite avec le parlement, la cabale d'Issy ne songea plus qu'à mettre à exécution le plan suggéré par l'innocent Barjac, et que le rusé jésuite avait adopté sur-le-champ en lui donnant les plus grands développements. Dès ce jour, en effet, le caprice, la vengeance, la haine et le fanatisme disposèrent des lettres de cachet. Les jansénistes eux-mêmes semblèrent aider à leur persécution par les miracles du diacre Pâris, et les convulsionnaires, folies dignes de pitié, mais dont les jésuites s'emparèrent comme d'un sacrilége qu'ils firent punir avec la dernière rigueur. Dès lors toutes les prisons d'État se remplirent. Fleury tint sa parole envers les sulpiciens et les jésuites, et quarante mille lettres de cachet furent distribuées en vingt années que dura ce ministère.

Nous avons vu dans la Bastille le nombre effrayant de prisonniers que le jansénisme fournit, nous allons indiquer maintenant les principaux qui furent mis au donjon de Vincennes. Le premier qui se trouve sur la liste

pour ce fait est le curé de Vincennes lui-même.

L'intention du cardinal Fleury de détruire le jansénisme par des voies détournées, excita le zèle et l'ambition de tous ces hommes qui saisissaient les premiers moyens venus de faire fortune. Parmi eux se trouva M. Bonnel, maître des requêtes, qui crut par là se frayer la route du ministère. Il proposa au cardinal les moyens de détruire entièrement le jansénisme, et lui présenta un projet appuyé sur de faux rapports. Le cardinal accepta. Le projet de Bonnel était de prouver un complot de la part des jansénistes contre le premier ministre. Il s'adjoignit pour cela M. Morvant, curé de Vincennes, qui de jour en jour, tant sur les indications de M. Bonnel que sur ses propres renseignements, dénonçait les jansénistes dans le sens convenu. Mais M. Bonnel, qui aspirait d'abord à la place de lieutenant de police, comme marchepied, avait exigé, sous le prétexte du secret, que M. Héraut, qui remplissait alors ces fonctions, ne fût instruit de rien. M. Héraut apprit tout au contraire par ses affidés, et, jaloux de faire voir qu'il en savait plus que celui qui voulait le perdre, il dénonça tout le manége de M. Bonnel et du curé de Vincennes. C'est pour ce fait que ce curé fut mis au donjon. L'article de son écrou porte, à la colonne des motifs : *Pour avoir donné des avis outrés contre les jansénistes.*

Ne semblerait-il pas, d'après ce fait, qu'il existait une espèce de justice dans cette affaire? Mais, hélas ! il n'en est rien, et l'on va s'en convaincre par les prisonniers qui suivirent celui-ci.

Outre le fameux *Vaillant*, dont nous avons fait l'histoire dans la Bastille, et qui fut transféré de cette prison à Vincennes, on y mit Marc-Antoine des Essarts, sous-diacre. Il avait été déjà aussi à la Bastille pour ce simple motif qu'il était *soupçonné* de professer avec entêtement les principes du jansénisme. Il en était sorti en 1730, et vivait retiré et tranquille auprès de sa mère, lorsqu'en 1735, sur une nouvelle délation, il fut arrêté et mis au donjon de Vincennes.

Quatre ans après, un des premiers prédicateurs de cette époque, le père Boyer, oratorien, y fut également conduit. C'est à une circonstance assez bizarre que ce prisonnier dut son arrestation et tous ses malheurs.

Confident intime et familier de M. de Langle, évêque de Boulogne, il avait surtout fait preuve de talent et de courage à l'époque d'une visite pastorale dans laquelle il accompagna ce prélat à Calais. Les jésuites et les minimes avaient tellement animé le peuple contre cet évêque, que ce dernier fut reçu avec des injures et des vociférations qui l'accompagnèrent jusqu'au sein de l'église. Arrivés là, le tumulte augmentait encore, lorsque le père Boyer monte en chaire ; sa prestance et ses traits imposent à la foule. D'un geste il commande le silence, et aussi courageux qu'éloquent, il affronte ses ennemis en dévoilant leurs trames, attendrit ses auditeurs, finit par les convaincre, et les fait tous tomber aux pieds de l'évêque, dont ils demandent la bénédiction. Un pareil triomphe sur les jésuites ne pouvait rester impuni. Ils le poursuivirent constamment ; mais, prudent et sage, le père Boyer, pour ne plus s'exposer à leur haine qu'il savait aussi persévérante que terrible, se condamna au silence et se retira dans la maison de l'Oratoire de Notre-Dames-des-Vertus. Là il s'adonnait à des travaux sérieux et se bornait à professer avec ses confrères les principes qu'il avait embrassés avec tant de conviction. Un jour il fut invité à la cérémonie d'une profession chez les carmélites de Saint-Denis. Il s'y rendit. Un capucin était chargé de prononcer le sermon dans cette occasion solennelle. Il monte en chaire et commence ainsi : *Requiescat in pace.*

— *Amen*, répond tout haut le père Boyer malgré lui, soit qu'il fût vaincu par la force de l'habitude, soit qu'il voulût critiquer le texte si bizarrement choisi par le capucin.

A cette réponse qui avait excité le sourire de l'assemblée, malgré le respect du lieu, le capucin se trouble, ne peut plus retrouver le fil de son sermon et descend de la chaire en donnant des signes de dépit. Tout le clergé alors s'en prend au père Boyer, on l'accable de reproches en riant, et on veut le faire monter en chaire pour remplacer le capucin. Le père Boyer refuse, mais sur de nouvelles instances et pour ne pas prolonger le scandale que cet incident commençait à causer, il se décide et paraît en chaire pour prêcher.

Jamais, dit-on, sermon plus éloquent, plus pathétique, plus brillant, ne fut prononcé dans une église. Le père Boyer dit ce jour-là tout ce qu'il amassait depuis longues années dans son esprit ; il fut sublime. Mais dans son sermon il oublia ses grandes résolutions,

et fit une apologie telle du jansénisme, qu'il y ramena tout son auditoire.

La cabale d'Issy, instruite de l'immense effet que ce sermon avait produit, et n'attendant qu'une occasion de se venger d'un homme qu'elle avait déjà mis au nombre de ses victimes, agit avec tant de vigueur, qu'elle obtint contre le père Boyer une persécution incessante dès ce jour. Après avoir été exilé à Rhodes, transféré à l'abbaye de Solignacl, en Limousin, il reçut l'ordre de se retirer à Effiat, en Auvergne, dans une maison de sa congrégation; mais là encore la cabale le poursuivit et il fut enfermé au mont Saint-Michel. Madame de Bourbon, abbesse de Saint-Antoine, qui s'intéressait à son sort, obtint momentanément sa liberté. Enfin, trop faible pour lutter contre les jésuites et les sulpiciens, elle vit son protégé écroué au donjon de Vincennes, en 1739.

Grâce à la protection de cette princesse, le père Boyer fut traité moins inhumainement que tout autre. Mais avec une organisation pareille à celle de cet homme, la privation de la liberté était le plus grand des supplices. Ce supplice se prolongea durant quatorze années, au bout desquelles le chagrin ayant usé son énergie, éteint son courage, brisé cette organisation brillante et affaibli ses organes, il mourut dans sa prison, le 18 janvier 1755.

Il est peu d'exemples d'une pareille barbarie pour une cause aussi peu coupable.

A ces victimes des jésuites, nous en ajouterons trois autres : c'étaient encore des prêtres.

Jourdain, oratorien, vivait très-retiré et très-obscur à Paris. La police vint faire, par hasard, une visite à son domicile; on trouva chez lui un portrait de l'évêque de Senez. C'en fut assez pour le conduire à la Bastille, et de là au donjon de Vincennes.

Gaspard Terrasson, aussi oratorien, s'était acquis une grande réputation comme prédicateur à Paris. L'évêque, M. de Noailles, le protégeait spécialement et assistait à ses sermons. M. de Vintimille lui ayant succédé, l'abbé Terrasson s'enfuit à Auxerre, où M. de Caylus le pourvut de la cure de Tréguier. Mais les jésuites l'y découvrirent et le firent écrouer à Vincennes. Il y fut conduit enchaîné comme un criminel sur la charrette des galériens. Il y demeura neuf ans, au bout desquels on consentit à l'élargir pour le mettre à Argenteuil chez les minimes, qui le firent souffrir plus qu'à Vincennes.

Enfin Nicolas Cabrisséau, ancien curé de Reims, interdit d'abord par M. de Vintimille pour cause de jansénisme, fut découvert plus tard par M. Bellefonds, dans la retraite obscure qu'il s'était choisie. Arrêté et mis au donjon de Vincennes en 1746, il n'y resta que quatre mois; mais il les passa dans un cachot, sans plume, encre ni papier. Il fut enfin exilé à Tours, où il mourut subitement.

Je ne continue pas les citations de ce genre que je pourrais prolonger à l'infini. J'ai assez expliqué l'esprit de la cabale d'Issy pour que le lecteur se figure tout le mal qu'elle a dû faire, toute la haine qu'elle a déployée, toutes les victimes qu'elle a entassées dans les cachots. Ce fut une des causes générales d'emprisonnement sous le règne de Louis XV; elle agit surtout jusqu'à la mort du cardinal, arrivée en 1743. A cette époque, elle changea de nature, car alors des mains des jésuites, des sulpiciens et d'un valet, le pouvoir passa à celles des courtisanes.

Jouir et se venger, telle est la vie d'une maîtresse de roi. Ces dames usèrent largement de ces deux moyens d'existence. Elles vidèrent le Trésor et remplirent les prisons. C'est la seconde catégorie des prisonniers de cette époque. Nous allons encore en tracer le rapide tableau au donjon de Vincennes.

Louis-Joseph de Vendôme était fils naturel de ce duc. Son père lui avait laissé en mourant pour tout héritage une malle remplie des manuscrits concernant les opérations militaires dont il avait été chargé, le détail des siéges et des batailles qu'il avait commandés. Louis-Joseph ayant recueilli cet héritage comme un trésor, résolut de s'occuper à mettre en ordre tous ces papiers et de publier un ouvrage qui devenait pour lui d'autant plus précieux, qu'il devait honorer la mémoire de son père. Lancé dans la société de la cour, dont sa naissance lui avait ouvert les salons malgré son peu de fortune, Louis-Joseph remportait journellement des succès dans le monde par sa figure, ses manières et son esprit. Mais loin d'avoir la légèreté et l'impertinence des jeunes seigneurs qui se ressentaient encore du ton de la régence, il était timide et réservé auprès des femmes. Il attendait encore son premier amour.

Parmi les maisons dans lesquelles il était reçu, une surtout avait le privilége de ses assiduités; c'était celle de M. de Mailly,



— Oh! laissez-moi, ajouta-t-elle en baissant les yeux. — Page 173.

marquis de Nesle. Tout était grand et gracieux dans cette société. Les trois demoiselles de Mailly, toutes trois jolies, aimables et belles, toutes trois conservant un air de famille dans leurs grâces et leurs manières, faisaient les honneurs de leur maison avec une coquetterie qui attirait tout ce qu'il y avait de seigneurs galants à Paris et à Versailles. Louis-Joseph ne put résister à la vue de ces trois femmes charmantes, et encouragé, comme il avait besoin de l'être, par mademoiselle de Mailly l'aînée, qui avait su le distinguer au millieu de la tourbe des adorateurs, il se prit à l'aimer de tout l'amour d'un jeune homme de vingt-deux ans chez qui les impressions sont d'autant plus vives qu'elles sont plus neuves. Mademoiselle de Mailly, dont l'ambition n'avait pas de bornes, se sentit heureuse de la passion qu'elle avait inspirée, car à cette époque la bâtardise, qui flétrissait les gens du commun, rehaussait au contraire ceux qui touchaient aux princes du sang et aux rois; le peu de fortune de Louis-Joseph pouvait être facilement réparé par une de ces grandes charges auxquelles sa naissance lui donnait presque des droits. Mademoiselle de Mailly encouragea donc cet amour, et finit par rendre moins timide ce jeune homme qui conservait pourtant, dans sa tendresse, une touchante naïveté. La sœur cadette, madame de Vintimille, voyant les développements de cette passion et l'avenir d'ambition que mademoiselle de Mailly rêvait sans cesse, en devint jalouse et tenta de son côté d'attirer à elle Louis-Joseph, de sorte que dans peu ce jeune seigneur se trouva en proie aux agaceries de deux belles demoiselles, qui cherchaient à se l'enlever mutuellement. Quant à la troisième, mademoiselle de Châteauroux, elle se bornait à être gracieuse et aimable envers lui, et laissait ses deux sœurs lutter sourdement entre elles. Cette situation portait le plus grand trouble dans l'âme de Louis-

Joseph. Il se sentait entrainé malgré lui vers les deux sœurs par un sentiment dont il ne se rendait pas compte, et qui n'était chez lui que le besoin d'aimer à l'âge où le cœur parle pour la première fois. Cependant, ayant adressé d'abord ses hommages à mademoiselle de Mailly l'aînée, il concentra sur elle toutes ses affections. Madame de Vintimille sentit redoubler son dépit et redoubla aussi son manége ; mais mademoiselle de Mailly, attentive à toutes leurs démarches, déconcertait tous ses plans. Encouragé par les manières de mademoiselle de Mailly, Louis-Joseph osa davantage, et finit par obtenir un rendez-vous à trois jours de là, à neuf heures du soir, dans le bosquet de Diane à Versailles. Le jour fixé, l'heureux amant se rendit dans ce lieu bien avant l'heure, jouissant déjà en pensée du bonheur qui l'attendait. Mais l'heure passait et il ne voyait pas sa belle maîtresse arriver. Quelques rares promeneurs qui s'étaient procuré, à son exemple, le privilége de pénétrer dans ce lieu réservé, passaient silencieux comme des ombres à travers les charmilles verdoyantes, et semblaient, ainsi que lui, appelés à un rendez-vous d'amour. Quelques femmes plus légères et plus rapides, la tête couverte d'un voile, s'engageaient aussi dans les allées tortueuses. A chacune d'elle, Louis-Joseph, posté à l'entrée et écartant de ses mains le feuillage épais derrière lequel il se cachait, regardait si cette femme se dirigeait vers l'endroit désigné par mademoiselle de Mailly, si elle avait sa tournure, si elle portait les couleurs dont ils étaient convenus ensemble, et, à chaque femme qui passait, il laissait s'échapper un profond soupir, en disant : « Ce n'est pas elle ! »

L'attente est cruelle dans ces moments-là ; les minutes deviennent des heures, les heures des siècles. L'impatience, le chagrin, le désespoir s'étaient emparés de l'âme de Louis-Joseph à tel point qu'il allait sortir de sa cachette et courir chez mademoiselle de Mailly, lorsqu'il entendit le nom de cette dernière très distinctement prononcé au milieu d'éclats de rire étouffés. Il s'arrêta, écarta de nouveau le feuillage, et vit au clair de la lune un jeune seigneur et une dame qui cheminaient lentement en causant à mi-voix. Mais le silence du lieu lui permettant d'entendre tout ce qu'ils disaient, il les suivit de l'autre côté de la charmille pour savoir le sujet d'une conversation au milieu de laquelle était intervenu le nom de sa maîtresse.

— J'ai peine à croire à ce que vous me dites, répétait la dame à voix basse.

— Rien n'est pourtant plus vrai, répondait le seigneur. Je tiens la chose de témoins oculaires, car elle a été presque publique.

— Quoi ! le roi s'est trouvé seul avec mademoiselle de Mailly ?

— On les a enfermés, vous dis-je.

— C'était donc préparé d'avance ?

— C'était un complot ; non pas contre le roi, mais contre la reine. Écoutez donc ; la cour ne pouvait rester plus longtemps ainsi. Un roi fidèle à sa femme, sans en être amoureux, cela jetait sur toute la cour un reflet de froideur, d'ennui, de monotonie qui menaçait de tourner à la dévotion la plus épaisse. Louis XIV nous a montré ce que c'était qu'une cour dévote, encore a-t-il eu le bon sens de ne le montrer que dans sa vieillesse. Louis XV est jeune, il devait suivre l'exemple de son prédécesseur, et nous-mêmes, quitte à finir comme ont fini nos pères sous le grand roi, nous voulions commencer comme eux.

— Je vous reconnais bien là, messieurs les gentilshommes.

— Mais, ma belle dame, il n'y avait pas que nous autres hommes dans ce complot, et les femmes nous ont admirablement secondés. Une d'elles surtout, mademoiselle de Mailly...

— Ah ! Voyons, qu'a-t-elle fait ?

— Vous connaissez cette famille si ambitieuse, si hautaine ; c'est elle qui s'est mise à la tête de l'entreprise, soi-disant pour le bonheur de la France, pour le plaisir de la cour, mais surtout pour la faveur qui doit lui en revenir. Mademoiselle de Mailly, qui se fait remarquer en tous lieux par ses manières, s'était fait remarquer du roi. Coups d'œil, propos, minauderies, toilettes, agaceries, rien n'avait été négligé pour séduire l'innocent Louis XV. En même temps toute cette famille, tous les gentilshommes auxquels elle avait fait des promesses, ne cessaient de bourdonner auprès du roi et d'exalter la bauté et l'esprit de la future favorite. Enfin, voyant que le roi restait indifférent à toutes ces tentations, on a pris les grands moyens. Ce matin, sous un prétexte futile, mademoiselle de Mailly est entrée chez Louis XV, qui était seul dans sa chambre à coucher. Elle était dans la toilette la plus galante ; toute la famille, tous les gens du complot

étaient aux alentours et écoutaient aux portes ; mais on n'entendait rien et l'entretien se prolongeait. Il y avait déjà plus de deux heures qu'il durait, lorsque la porte s'est ouverte, et mademoiselle de Mailly, sortant brusquement de la chambre dans un désordre qui n'était pas équivoque, s'est jetée entre les bras de ses parents, en s'écriant : « Nous l'avons cru innocent ; il n'était que timide, il surpassera le régent.

— Est-il possible ?

— Mademoiselle de Mailly est connaisseuse, et voilà son horoscope. Quoi qu'il en soit, l'aventure est publique, ni le roi, ni la famille de Mailly ne la nient, et nous sommes arrivés où nous voulions ; nous avons une cour galante.

— Combien mademoiselle de Mailly doit être fière de tout cela ! elle se croit déjà reine de France.

— Sans doute, mais pour mieux fixer sa position et la rendre plus stable, elle songe à se marier.

— Elle ne manquera pas de prétendants.

— Oui, c'est une place éminente que celle de mari de la favorite. Mais son choix est fait.

— Déjà ? Et quel est l'heureux mortel ?...

— Un jeune homme qui est amoureux fou d'elle ; un fils naturel du duc de Vendôme ; ce jeune seigneur dont vous devez avoir entendu parler, et qu'on appelle Louis-Joseph, du nom de son père...

— A ces mots, un cri d'indignation et de désespoir que Louis-Joseph ne put retenir plus longtemps, éclata tout à coup de l'autre côté de la charmille.

— Nous ne sommes pas seuls, s'écria la dame en serrant le bras du seigneur.

— Quel est l'insolent ? s'écria le seigneur.

— Que nous importe ? reprit la dame. Au lieu de le châtier, fuyons-le, et qu'il ne puisse savoir qui nous sommes.

En disant cela elle entraînait le seigneur dans le labyrinthe des allées, où bientôt ils disparurent tous deux à la vue de Louis-Joseph. Celui-ci, sans trop se rendre compte de ce qu'il voulait faire, s'était frayé un chemin au travers de la charmille épaisse pour joindre les deux interlocuteurs, qui, sans s'en douter, lui avaient arraché le cri qui les avait mis en fuite.

Louis-Joseph resta quelque temps immobile à la même place. Mille idées, plus cruelles les unes que les autres, s'entrechoquaient dans sa tête, mille projets de vengeance venaient l'assaillir. Enfin, dominé par un instinct dont il ne se rendait pas compte, il voulut sortir de ce lieu et se dirigeait rapidement vers la porte, lorsqu'une femme voilée apparut tout à coup devant lui, et, mettant son doigt sur sa bouche, lui fit signe de la suivre. Louis-Joseph crut reconnaître en elle mademoiselle de Mailly, et s'empressa d'obéir, heureux de pouvoir exhaler toute l'amertume que renfermait son âme ; ils parvinrent bientôt dans une étroite salle de verdure où la dame s'assit. Louis-Joseph resta debout devant elle, les bras croisés, dans un silence de mépris ; puis, avançant la main, il arracha son voile... Ce n'était pas mademoiselle de Mailly ; c'était sa sœur, madame de Vintimille. Louis-Joseph recula, étonné et confus ; mais madame de Vintimille lui dit, avec le sourire du pardon :

— J'ignorais, monsieur, que ma sœur vous eût permis de pareilles libertés avec elle !

— Ah ! pardon, madame, répondit Louis-Joseph : je croyais... je supposais...

— Que c'était elle, sans doute : non, monsieur ; elle n'a pu venir, et m'ayant confié le rendez-vous qu'elle vous avait donné, elle m'a chargée de venir à sa place vous annoncer...

— Son infamie ! dit Louis-Joseph d'une voix tonnante.

A ces mots, madame de Vintimille se leva effrayée du ton de Louis-Joseph et du désordre qui régnait sur ses traits. Celui-ci, croyant qu'elle voulait s'en aller, la retint et lui dit :

— Oh ! ne me quittez pas encore, madame ! et puisque vous êtes venue à la place de votre sœur, écoutez du moins mes paroles pour les lui reporter. Dites-lui que je sais tout, qu'elle s'est jouée de mon amour et de ma croyance. Dites-lui qu'elle m'a réduit au désespoir ; que chacune des caresses de son royal amant a été, pour mon cœur, une blessure profonde ; dites-lui que je la pleure : mais dites-lui aussi que les projets qu'elle a sur moi ne s'accompliront pas ; dites-lui que le sang des Vendôme coule dans mes veines, et que ce sang, dût-il s'épancher goutte à goutte, ne sera jamais avili. Dites-lui enfin que je la maudis, que je la hais, que je la méprise !...

— Vous l'aimez donc bien, que vous la traitez ainsi ? dit madame de Vintimille.

— Moi! l'aimer, l'aimer encore après sa trahison!

— Oh! elle était trop heureuse d'un tel amour pour qu'une faiblesse ne vînt pas rompre cette félicité! C'était le ciel sur la terre. Aucune femme n'y peut aspirer.

Madame de Vintimille avait laissé échapper ces paroles comme malgré elle, et avait tenté de fuir. Mais Louis-Joseph, frappé de l'accent avec lequel elle les avait prononcées, l'avait retenue par sa robe. Dans ce moment elle était arrivée à une place où les rayons de la lune, passant à travers le feuillage, éclairaient son visage d'une molle clarté. Louis-Joseph regardait ces traits qui lui rappelaient ceux de la sœur, mais qui, plus doux, plus expressifs et moins hardis, respiraient un amour dont il n'avait jamais vu les traces sur ceux de mademoiselle de Mailly, un amour dont il avait vainement cherché l'expression dans sa physionomie. Par un mouvement machinal, il se jeta aux pieds de madame de Vintimille, et saisit sa main qu'il pressa sur ses lèvres. Mais celle-ci, dans le plus grand trouble, s'arracha à ses carresses, reprit son voile, et disparut en lui jetant un adieu d'une voix étouffée. Louis-Joseph voulut la suivre: étranger aux détours de ce vaste bosquet, il s'égara et ne put la retrouver. Alors il rentra chez lui, en proie à une rêverie tumultueuse dans laquelle mademoiselle de Mailly n'avait déjà que la plus faible part.

Le lendemain, encore sous le charme de cette scène, il se rendit à l'hôtel Mailly, à l'heure où il savait que la sœur aînée était absente. Il revit madame de Vintimille, qui rougit devant lui et ne lui en parut que plus belle. Il y revint le lendemain; il y revint tous les jours, et bientôt un amour plus ardent, parce qu'il lui paraissait mieux partagé, s'empara de son âme, et il se reprit à espérer un nouveau bonheur avec la sœur de celle qui l'avait déjà trahi. La présence même de mademoiselle de Mailly ne lui faisait éprouver aucune émotion, et son cœur était si naïf et si jeune qu'il crut aimer encore pour la première fois.

Cependant ce sentiment si pur, qu'éprouvait Louis-Joseph pour madame de Vintimille, un autre l'éprouvait aussi d'une manière différente, par singularité, par débauche: c'était Louis XV. Déjà las de la sœur aînée, il voulait avoir la cadette, plus jeune, plus tendre dans ses manières, et pour laquelle d'ailleurs il éprouvait un caprice décidé.

Mademoiselle de Mailly avait attiré Louis XV dans un piége; Louis XV avait profité de la leçon. Il ne lui fut pas difficile d'y attirer à son tour madame de Vintimille, qu'il avait occasion de voir souvent. Celle-ci, jalouse de sa sœur, maîtresse du roi, comme elle l'avait été d'elle quand elle était aimée de Louis-Joseph, ne fit acheter au monarque qu'une faible victoire. Bientôt mademoiselle de Mailly fut congédiée et madame de Vintimille lui succéda.

Une fois qu'elle en fut arrivée là, elle éprouva le même embarras que sa sœur envers Louis-Joseph. Peut-être même sentit-elle au fond du cœur un regret, car l'amour du jeune seigneur était plus ardent pour elle que pour mademoiselle de Mailly, et madame de Vintimille ne songea pas du moins à lui faire l'injure de le prendre pour époux. Mais bientôt l'enivrement de la nouvelle position qui s'ouvrait devant elle fit cesser dans son âme cette ombre de remords. Elle se rappela la mission qu'elle avait reçue de sa sœur envers Louis-Joseph, le succès qu'elle avait obtenu, et souriant presque à ce souvenir, elle courut chez sa troisième sœur mademoiselle de Châteauroux, pour la prier de remplir pour elle la commission qu'elle avait remplie pour leur sœur aînée.

Mademoiselle de Châteauroux, modeste et simple femme, était la plus belle des trois sœurs et celle qui se tenait le plus à l'écart. Recherchée dans le principe par tous les jeunes seigneurs, elle les avait écartés avec douceur et franchise, et passait dans le monde pour une *véritable sauvage*. Depuis les amours du roi avec ses sœurs, elle était même devenue triste et rêveuse, et portait en tous lieux une mélancolie qu'on cherchait vainement à s'expliquer. Quelques personnes pensaient que c'était la honte de voir ses sœurs devenues les maîtresses du roi. Madame de Vintimille fut surtout confirmée dans cette pensée quand elle vint annoncer à sa sœur qu'elle s'était donnée à Louis XV. Mademoiselle de Châteauroux en éprouva une si vive émotion que les larmes jaillirent de ses yeux. Madame de Vintimille alors baissa la tête et garda le silence quelques instants; puis, se jetant au cou de sa sœur, la supplia de lui rendre auprès de Louis-Joseph le service qu'elle attendait d'elle. Mademoiselle de

Châteauroux hésita longtemps avant d'y consentir, mais, cédant aux instances réitérées, promit de faire ce qu'on exigeait d'elle. En effet, émue de pitié pour Louis-Joseph, elle le fit venir sur l'heure auprès d'elle, et là, avec tout le charme de la compassion, elle lui annonça cette nouvelle qui brisait la seconde illusion de sa vie. Louis-Joseph refusa d'abord de croire aux paroles qu'on lui disait. Supplanter une sœur, consentir à recevoir après elle les caresses de son amant, jouir de sa disgrâce, cela lui paraissait si odieux et si impudique à la fois qu'il n'osait se persuader que cela pût être. Mademoiselle de Châteauroux, sans chercher à excuser la conduite de madame de Vintimille, se bornait à assurer la vérité de ce qu'elle était chargée de lui dire, et avait peine à retenir ses larmes, qui finirent par inonder son gracieux et mélancolique visage. Alors Louis-Joseph eut pour la seconde fois le même accès de colère qu'il avait eu dans les bosquets de Diane. Il s'emporta et jeta encore plus de mépris et de haine sur madame de Vintimille qu'il n'en avait jeté sur mademoiselle de Mailly. Mais cette fois le sentiment qu'il exprimait était sincère et ce n'était pas le dépit qui le lui inspirait. Mademoiselle de Châteauroux à chaque malédiction redoublait ses larmes et ses sanglots, et ne pouvant plus supporter cette scène, s'écria d'une voix défaillante :

— Oh ! de grâce, monsieur, cessez, cessez ; car vos paroles me tuent.

Et elle s'évanouit dans ses bras. Louis-Joseph, ne voulant pas admettre de témoins, s'empressa de prodiguer seul des soins à mademoiselle de Châteauroux et la fit revenir à elle. Dès cet instant la scène changea de face, et Louis-Joseph, cherchant à consoler mademoiselle de Châteauroux, mêla ses larmes aux siennes. Ils se rapprochèrent et pleurèrent en silence ; Louis-Joseph promit de tâcher de tout oublier. Un reste de dépit et de rage venait parfois animer ses traits et mettait sur sa bouche des mots de colère et de mépris ; mais la douce voix et les mains suppliantes de mademoiselle de Châteauroux faisaient expirer les paroles sur ses lèvres et ce fut par pitié pour elle qu'il imprima à son âme un calme apparent. Il quitta cette jeune femme qui lui avait apparu comme un ange, et lui demanda la permission de revenir chercher auprès d'elle ces consolations et ces douces paroles qui savaient apaiser les mouvements tumultueux de son cœur. Mademoiselle de Châteauroux y consentit, et le lendemain il revint auprès d'elle, il y revint aussi tous les jours. Peu à peu ces deux jeunes gens s'habituèrent à ces entrevues, et une certaine intimité s'établit entre eux. Louis-Joseph avait eu peu d'occasions de remarquer mademoiselle de Châteauroux. Depuis ces entretiens intimes il avait surpris en elle tout ce qui peut charmer dans une femme. Son âme était aussi belle que son corps. Louis-Joseph se sentait séduit de plus en plus, mais il voulait résister cette fois et n'envisageait qu'avec terreur la passion qui commençait à le posséder. De son côté, mademoiselle de Châteauroux avait pu apprécier les trésors de tendresse et d'amour que Louis-Joseph réservait à celle qui l'aimerait véritablement. Sans cesse en proie à la même mélancolie, elle restait des heures entières auprès de lui sans prononcer une parole, et Louis-Joseph, de son côté, muet d'admiration et d'amour, contemplait cette femme, cherchait à deviner ce qui se passait en elle, et n'osait dire ce qui se passait en lui.

Plusieurs mois s'écoulèrent dans cette situation. Un jour Louis-Joseph se rendit auprès de son amie ; il la trouva plus triste qu'à l'ordinaire, des larmes mouillaient incessamment ses paupières, et comme toujours elle refusait d'en dire la cause. Il insista plus fortement cette fois et ne put rien obtenir. Alors, dans un élan dont il ne fut pas maître, il s'écria tout à coup :

— Ah ! séchez, séchez ces larmes, si vous ne voulez pas que je meure ; car votre vie est la mienne, votre désespoir est le mien ; car malgré la triste expérience que j'ai faite d'une tendresse méconnue, je vous aime, Marie ! je vous aime plus que je n'ai jamais aimé ; je vous aime avec délire, puisque j'avais juré de mourir plutôt que de vous déclarer cet amour, et que je viens le dire, et que je ne meurs pas.

A cet aveu, mademoiselle de Châteauroux se leva éperdue et tremblante. Louis-Joseph se traîna à genoux jusqu'à elle et continua :

— Oh ! écoutez-moi, regardez-moi, Marie ; c'est Dieu qui nous a réunis pour nous aimer ; c'est lui qui, voulant me punir de ce que je ne m'étais pas adressé à vous la première, m'a fait éprouver toutes les angoisses d'un amour trahi ; c'est lui qui, en permettant ces cruelles perfidies, m'a amené devant vous pour me dire : « Il n'est qu'une femme au monde qui mérite ton amour, et cette femme

c'est celle-là... » Ah ! Marie... Marie... un mot... par pitié, un mot...

— Monsieur, répondit mademoiselle de Châteauroux, je suis si émue... si troublée... Oh ! si vous saviez, si vous pouviez savoir ce qui se passe en moi... Oh ! de grâce, monsieur ; voyez, je ne vous reçois pas avec colère, je ne repousse pas votre amour... Mais laissez-moi, laissez-moi seule à moi-même... Oh ! laissez-moi, ajouta-t-elle en baissant les yeux ; j'ai besoin d'etre seule pour mettre de l'ordre dans mes idées.

Louis-Joseph, craignant que mademoiselle de Châteauroux n'interprétât cet aveu pressant comme une tentative coupable, se releva aussitôt, et lui dit.

— J'obéis, mademoiselle, puisque vous l'exigez ; mais retenez bien mes paroles. Ma vie est à vous, je vous l'ai dit ; je vous l'offre avec mon nom et mon amour. La pensée de devenir l'amant de mademoiselle de Châteauroux n'est jamais entrée dans mon cœur, j'ai toujours vu en vous une compagne, une épouse. Le nom que je porte me permet d'aspirer à votre main ; jusqu'ici je n'ai pas eu d'ambition, mais le bonheur de devenir votre époux m'en donne pour vous, Marie. La cour a fait à mon père des promesses qu'elle est prête à réaliser ; j'en vais hâter l'accomplissement. Mon amour fera le reste, et croyez-le, Marie, le fils du duc de Vendôme pour s'élever jusqu'à vous peut devenir aussi grand que son père.

Louis-Joseph quitta sur-le-champ mademoiselle de Châteauroux, qui resta en proie à une rêverie profonde que ses larmes interrompaient.

Quant à lui, fou d'espérance et de bonheur, car il avait pris le trouble et les paroles de Marie pour un aveu tacite, il rentra chez lui et reprit avec plus d'ardeur que jamais les papiers que lui avait laissés son père. Ces papiers, qu'il avait longtemps médités, l'instruisaient dans l'art de la guerre, et il voyait une carrière immense ouverte devant lui. Il courut ensuite chez les anciens amis de son père réclamer leur protection, et revint le lendemain chez mademoiselle de Châteauroux plein de trouble et d'espoir.

Cette fois il la trouva plus calme et plus tranquille. Ils eurent un de ces doux entretiens où Louis-Joseph, faisant à chaque mot allusion à son amour, ne se vit jamais démentir. Mais on apercevait les efforts que faisait Marie pour adopter cette idée. Quelques jours s'écoulèrent encore, pendant lesquels mademoiselle de Châteauroux, tantôt tendre, tantôt réservée, mais toujours affectueuse et bonne, fit passer Louis-Joseph de la crainte à l'espérance. Enfin il lui dit dans un dernier entretien :

— Ma nomination est assurée à une des charges de la cour ; le ministre de la guerre, grâce au travail que je lui ai remis et que j'ai fait à l'aide des papiers de mon père, me donne un régiment à commander. Quel jour voulez-vous que je demande votre main à M. le marquis de Nesle ?

Le plus grand trouble parut à ces mots sur les traits de mademoiselle de Châteauroux. Elle jeta sur Louis-Joseph un regard indéfinissable, et le quitta brusquement en lui disant :

— Je vous répondrai demain.

Non moins troublé qu'elle, Louis-Joseph attendit avec anxiété l'heure de se rendre chez elle. Il repassait dans sa tête toutes les circonstances de leurs diverses entrevues et entrevoyait au fond de tout cela un mystère dont il cherchait en vain à percer les ténèbres. Enfin l'heure étant venue il se rendit chez mademoiselle de Châteauroux pour entendre son arrêt.

La physionomie de Marie était toujours douce et mélancolique : mais elle avait pris une certaine gravité et portait les traces des violents combats qu'elle s'était livrés. Elle fit asseoir Louis-Joseph à côté d'elle et commença ainsi l'entretien :

— Monsieur, l'offre que vous me faites de votre nom, qui m'honore et satisfait mes désirs, est une chose sérieuse à laquelle j'ai longtemps réfléchi, et je crains de ne pouvoir vous donner dans cette circonstance ce que votre amour et votre dévouement seraient en droit d'exiger de moi.

— Que voulez-vous dire, mademoiselle ? demanda Louis-Joseph.

— Vous êtes l'homme le plus loyal que j'aie connu, celui qui mérite le plus, par les nobles qualités de son âme, la tendresse et l'abnégation d'une femme. Le ciel m'est témoin de tous les efforts que j'ai faits en moi-même pour les apprécier comme elles doivent l'être. Je n'ai pu trouver dans mon cœur qu'une profonde estime, mais je n'y ai pas trouvé d'amour.

— Eh quoi ! s'écria Louis-Joseph.

— Ah ! ne vous emportez pas, interrompit Marie ; et avant tout sachez-moi gré de ma

franchise. Vous avez déjà été trompé dans ma famille, je ne veux pas que vous le soyez par moi.

— Eh! qu'avez-vous donc fait jusqu'ici? dit Louis-Joseph avec violence. Pour quoi pouvais-je prendre cette pitié compatissante, cet intérêt de tous les jours, cet aveu tacite après mon aveu réel ?...

— Ah ! monsieur, monsieur, je ne vous ai jamais dit que je vous aimais.

— Vous ne m'avez pas dit que vous ne m'aimiez pas, madame, et le silence dans cette occasion, les soins assidus, les hommages que vous avez soufferts...

— J'ai peut-être été imprudente, monsieur; mais je n'ai été qu'imprudente, croyez-le bien. Ce n'est pas la coquetterie qui m'a tracé ma conduite, c'est le désir de vous aimer; et chaque jour, en voyant se développer sous mes yeux les nobles qualités de votre âme, je me disais : l'amour viendra, puis...

— Achevez, madame.

— Eh ! n'avez-vous pas vu souvent les larmes que j'ai versées, la profonde tristesse à laquelle j'étais en proie, et n'avez-vous pas compris les combats que je me livrais, les souffrances qui étaient au fond de mon cœur? n'avez-vous pas compris?...

— Que vous en aimez un autre ! s'écria Louis-Joseph avec impétuosité.

Mademoiselle de Châteauroux baissa la tête et garda le silence.

— Il est donc vrai, reprit Louis-Joseph, vous en aimez un autre. J'ai un rival, un rival heureux !... Ah ! sur lui du moins toute ma haine, toute ma vengeance!... Cette fois je vais trouver quelqu'un sur qui je pourrai faire peser tout mon désespoir... Cet homme, ce seigneur, quel est-il, madame? nommez-le, je vous en supplie... Son nom? son nom? c'est la dernière grâce que je vous demande pour toutes les souffrances que vous m'imposez dans l'avenir... Oh! mais ce nom, vous ne le direz pas, vous l'aimez ; je suis fou de vous le demander... Eh bien ! j'épierai tous vos pas, je vous suivrai partout, j'étudierai sur vos traits l'émotion de votre âme, je lirai dans vos yeux, sur votre front, et tôt ou tard je découvrirai celui que vous voulez me cacher !... Adieu, adieu !

— Monsieur, monsieur, calmez-vous je vous prie; restez, écoutez-moi, revenez à vous.

— Son nom? quel est son nom? Je ne puis rester que pour l'entendre... Son nom ! me le direz-vous ?

En ce moment les deux battants de la porte s'ouvrirent avec fracas, et un officier de la cour, saluant respectueusement mademoiselle de Châteauroux, lui remit une lettre en disant : « De la part du roi », puis il disparut aussitôt. Mademoiselle de Châteauroux et Louis-Joseph restèrent immobiles l'un devant l'autre.

— De la part du roi! dit Louis-Joseph avec une rage concentrée. Ah! je comprends tout maintenant; lui, c'est lui, toujours lui. Ah! insensé qui n'ai pas deviné d'abord. Mais n'êtes-vous pas de cette famille maudite vers laquelle l'enfer m'a poussé pour mon malheur? N'êtes-vous pas la sœur de ces deux femmes qui ont partagé la couche royale?... N'avez-vous pas aussi la même ambition, cette ambition honteuse qui fait d'une sœur une rivale, une ennemie; cette ambition qui brise tous les liens, tous les droits même ceux que Dieu impose à l'humanité.

— Monsieur ! dit Marie en relevant la tête.

— Ah ! je ne m'étonne plus maintenant si vous repoussez du pied l'alliance d'un pauvre gentilhomme; que pouvait-il vous offrir, lui? rien que l'amour et la pureté... Votre amant royal vous offre la puissance et la honte, et vous l'acceptez avec joie. Eh bien ! j'ai le droit de vous dire comme naguère je vous ai dit pour votre sœur, quand vous êtes venue m'annoncer sa trahison.....

— Arrêtez, monsieur, arrêtez; vous n'avez pas le droit de m'outrager, moi, je ne vous ai rien promis, je ne vous trahis pas. Cessez d'insulter une femme qui veut bien encore excuser en vous les éclats de la douleur qu'elle excite bien malgré elle, cette douleur aveugle qui vous rend égoïste envers les autres, dont vous ne voyez pas même les tourments...

— Les tourments !... Ah ! s'il y avait place dans votre cœur pour un sentiment quelconque, il ne devrait entrer que le remords.

— Le remords !... Je ne suis pas la maîtresse du roi, monsieur ; et cette lettre, que je n'ai pas encore lue, pourrait vous le prouver si vous en doutiez. Je ne suis pas sa maîtresse; mais je l'aime, moi aussi, je l'aime avec ardeur, avec délire... vous me forcez à vous le dire; pour mon excuse, je vous le dis.

— Ah ! taisez-vous, taisez-vous, dit Louis-

Joseph en s'appuyant sur un meuble pour se soutenir.

— Vous avez eu le courage de me jeter l'injure à la face, monsieur, ayez celui d'entendre des paroles qui peuvent être cruelles pour vous, mais qui me disculpent, moi. Oui, j'aime le roi, mais non pour sa puissance, non pour son éclat, je l'aime pour lui, pour son amour, pour sa personne. Le jour où Dieu m'a mis cette passion fatale au cœur, il m'a maudite! car c'est peu de temps après que vous êtes venu me dire ces paroles de mépris sur ma sœur, que je ne pus entendre parce que malgré moi je me les appliquais à moi-même... J'aime le roi, et c'est la source de ma tristesse; j'aime le roi et je n'ai pu vous aimer, et c'est la cause de mes larmes; j'aime le roi et je succomberai peut-être; mais je n'aurai trompé personne; mais je ne m'appuierai pas sur son sceptre; mais des plus beaux joyaux de sa couronne, je ne prendrai que son amour.

En ce moment, le nuage qui s'était étendu sur les yeux de Louis-Joseph s'épaissit autour de lui; il ne vit plus rien, n'entendit plus rien, et se laissa tomber roide sur le parquet. Au cri que poussa mademoiselle de Châteauroux, une de ces femmes accourut, on chercha à le faire revenir; ce fut en vain. Mademoiselle de Châteauroux appela ses gens, inventa une histoire au milieu de son trouble, qu'elle avait peine à cacher, et fit emporter Louis-Joseph chez lui. Celui-ci se ressentit de cette dernière émotion. Une longue et cruelle maladie le mit aux portes du tombeau. Un ami qui, malgré ses folies de toutes espèces, avait pour lui du dévouement et de l'affection, veilla constamment sur lui. C'était le chevalier de Goury. Il le sauva de la mort par les soins assidus qu'il lui fit prodiguer.

Dans les premiers jours de sa convalescence, lorsque la pensée revint toute entière au malade, il s'informa de mademoiselle de Châteauroux.

— Elle est duchesse, lui répondit le chevalier.

— Duchesse!... répéta Louis-Joseph; elle est donc mariée?

— Non pas que je sache. Mais c'est un titre que Louis XV s'est plu à lui donner; car il a été décidé qu'il n'aurait désormais pour maîtresses que des femmes titrées.

— Elle est donc la maîtresse du roi?

— Il faut avoir été malade comme vous l'avez été pour faire une pareille question. Elle est non-seulement la maîtresse, mais la maîtresse en titre, la favorite. Le règne des femmes recommence.

A ces mots, Louis-Joseph poussa un profond soupir, et une crise alarmante suivit cette nouvelle; mais il se rétablit heureusement, et lorsqu'il fut tout à fait en état, le chevalier lui demanda l'explication de cette émotion qui avait failli lui être si funeste. Louis-Joseph lui raconta d'un ton pénétré ce que nous venons d'écrire; à la fin de son récit, le chevalier se prit à rire de la meilleure foi du monde, ce qui irrita Louis-Joseph au dernier point.

— Oh! laissez-moi rire tout à mon aise, dit le chevalier, et ne vous fâchez pas. Convenez que c'est très-comique. Comment trois sœurs, toutes trois courtisées de bonne foi l'une après l'autre par le même homme qui croit à leur amour, qui leur offre son nom et sa main, tandis qu'un roi, sur un mot, sur un signe, fait de toutes les trois, l'une après l'autre aussi, ses maîtresses, ses... Mais rien n'est plus plaisant... oh! laissez-moi rire, ou j'étouffe.

— Eh quoi! pouvez-vous rire de tout cela?... Quoi! parce que je les ai respectées comme des épouses, elles m'ont trompé! Parce que le roi les a traitées comme des courtisanes, il a réussi!... et vous trouvez cela plaisant?... moi je le trouve infâme!...

— Parce que vous l'avez pris aux sérieux, mon pauvre ami; mais si vous voyiez la vie comme il faut la voir; si vous n'attachiez pas plus d'importance aux serments d'une femme qu'à ceux d'un jésuite; si vous ne pensiez pas plus ce que vous lui dites que ce qu'elle vous dit, et surtout si vous aviez été imbu de ces bons principes à l'époque où vous avez successivement adoré les trois *Marie*, car chacune d'elles porte ce nom, vous auriez été le prédécesseur de Louis XV dans le boudoir de ces trois femmes, comme Louis XIV l'a été sur le trône qu'il occupe aujourd'hui.

— Oh! jamais, jamais je ne pourrai me faire à ces idées.

— Vous serez toujours niais et malheureux.

— Mais, pourtant...

— Voyez vous-même le résultat, et jugez. Il faut prendre le monde ainsi qu'il est fait quand on est obligé de vivre avec lui. Or, comme il se compose de dupés et de dupeurs



Il arriva au donjon pendant la nuit. (Page 189.)

seulement, il faut être dans les derniers. Mon cher ami, jusqu'ici vous n'avez rien entendu à la vie ; suivez mes leçons, et je vous apprendrai à la supporter. Au lieu de vous affliger de tout, riez de tout au contraire: une femme vous trompe, trompez-en vingt ; des créanciers vous tourmentent, doublez vos dettes, et ainsi de suite ; enfin, au lieu de vivre en honnête bourgeois ou en capucin, vivez en gentilhomme... Et tenez, pour commencer, je vous emmène avec moi aujourd'hui. Vous êtes assez fort pour faire une orgie, c'est ce qui manque, afin que votre guérison soit parfaite. Je me charge de l'opérer, et nous allons nous rendre au cabaret avec quelques amis de ma trempe, pour fêter votre rétablissement et votre conversion.

Et forçant Louis-Joseph de le suivre, le chevalier l'entraîna et le présenta à cette société bruyante des seigneurs de l'époque, qu'il avait fui jusque-là. Louis-Joseph voulut essayer de bonne foi de la vie que lui proposait son ami. Animé d'abord d'une gaieté factice, il tint tête aux plus fous de la société ; puis excité par les paroles, l'atmosphère, le vin, il perdit la raison au milieu de l'orgie. Le chevalier raconta comiquement son histoire avec les trois sœurs. Tout le monde en rit aux éclats, et Louis-Joseph finit par en rire lui-même. Alors les bons mots, les épigrammes, les quolibets, de pleuvoir sur ces trois femmes et sur le roi. Louis-Joseph renchérit sur tous les autres. Un des gentilshommes fit observer qu'il serait dommage de perdre tout l'esprit et tous les bons mots qui se débitaient si gaiement. Louis-Joseph prit une plume et du papier, et proposa de faire un pamphlet, qu'il intitula *les Trois Marie*. On applaudit à ce titre, et chacun des convives dicta son paragraphe sur l'une des sœurs et sur le roi. Le pamphlet terminé, l'un des assistants le mit dans sa poche et se chargea de le faire imprimer et distribuer dans Paris. Puis l'orgie cessa, comme à l'ordinaire, par le sommeil lourd et

profond des convives sur les chaises et sous la table.

Le lendemain, Louis-Joseph, revenu à lui, se sentait plus triste et plus chagrin qu'à l'ordinaire. Il se rappelait à peine ce qui s'était passé ; le chevalier lui rendit la mémoire et l'emmena de nouveau, afin de l'habituer au genre de vie qu'il lui proposait. Louis-Joseph le suivit, et passa ainsi plusieurs jours.

Mais le pamphlet avait paru selon que l'avait promis le gentilhomme qui s'en était chargé. Il fut distribué avec profusion à Paris et à Versailles, et on n'oublia de le faire parvenir ni au roi, ni à la duchesse de Châteauroux, ni aux deux autres sœurs. A la lecture de cet écrit, Louis XV et les partisans des Mailly devinrent furieux. On s'informa, on mit en jeu toute la police et, les soupçons étant tombés naturellement sur Louis-Joseph, on lança contre lui une lettre de cachet.

Louis-Joseph fut arrêté au milieu de la nuit, lié, garrotté et conduit au donjon de Vincennes, où son écrou porte : *Soupçonné d'être l'auteur d'une brochure satirique intitulée les Trois Marie.*

Dans le commencement on ajouta à la peine de sa captivité toutes les privations, toutes les cruautés de la vie. Plus tard cependant, voyant que sa santé s'altérait visiblement de toutes ces misères, on le mit dans une des chambres du donjon. Louis-Joseph avait cru dans le principe que son emprisonnement ne serait pas de longue durée, et prit en patience le commencement de sa captivité. Il ne supposait pas que la duchesse de Châteauroux, qui du moins avait été franche avec lui, se plût à le punir trop sévèrement. Mais les années s'écoulèrent, et sa détention se prolongea. Il prit alors le parti d'écrire à cette dame pour lui demander grâce ; il fit successivement plusieurs lettres. A Vincennes, comme à la Bastille, le régime était le même : ces lettres ne parvinrent pas. Désespérant de recouvrer sitôt sa liberté, il réclama les papiers de son père pour pouvoir au moins terminer l'ouvrage qu'il avait commencé. On les lui refusa. Ces papiers, saisis chez lui lors de son arrestation, avaient été mis en dépôt à la Bastille, qui, comme on le sait, contenait les archives de toutes les prisons d'État. Ils y restèrent jusqu'en 1787, époque à laquelle le baron de Breteuil, alors ministre, les fit transporter à la Bibliothèque royale, où ils sont encore.

Louis-Joseph voyait consumer sa jeunesse dans l'oisiveté et dans la douleur. Enfin, comme Latude avait appris la mort de la marquise de Pompadour, il apprit celle de la duchesse de Châteauroux ; comme lui, il se prit encore à espérer, et, comme lui, il resta dans les fers. Alors le désespoir s'empara de son âme ; atteint d'un découragement profond, il ne vécut plus que d'une existence physique, et succomba dans ce donjon qui devint son tombeau. Il mourut à l'âge de cinquante ans. Il avait été mis à Vincennes à vingt-deux et y avait passé les vingt-huit plus belles années de sa vie. Longtemps avant sa mort, il était courbé comme un centenaire ; son visage était sillonné de rides profondes, ses yeux étaient caves, ses cheveux blancs.

Tel fut le sort du premier prisonnier qui ouvre la série des gens envoyés à Vincennes par les maîtresses de Louis XV. Une captivité si prolongée pour une cause si légère est atroce et révolte l'humanité. Louis XV et ses ministres eurent seuls part à ce crime. La duchesse de Châteauroux l'ignora. Mais si cette favorite n'usa pas de son influence pour obtenir des lettres de cachet, madame de Pompadour, moins scrupuleuse, en fit un abus révoltant qui entache sa mémoire de honte et de cruauté. Les autres prisonniers de cette catégorie que nous allons citer gémirent dans le donjon par ses ordres.

Laroche-Guérault avait fait une brochure intitulée : *les Voix des persécutés*. Madame de Pompadour était mentionnée dans cet écrit. L'auteur, menacé à temps de la colère de cette femme, se retira en Hollande. Mais l'abri d'une terre étrangère, le droit des gens, la protection d'un gouvernement, tout devait céder devant la vengeance de la courtisane. Le marquis de Bonny, ambassadeur de France à La Haye, se soumit servilement à ses caprices et, traitant diplomatiquement cette affaire, fit arrêter M. Laroche-Guérault à Amsterdam, d'où il fut conduit et détenu à Vincennes en 1748, de par la mégère royale.

Le chevalier de Langoula écrivit à la marquise quatre lettres anonymes dans lesquelles il la prévenait que le duc d'Aiguillon la détrônerait un jour. Les prévisions du chevalier se seraient certes accomplies si la marquise avait vécu plus longtemps, car dès

cette époque le duc annonçait ce qu'il ferait un jour; mais madame de Pompadour ne vit dans cet avis, qui partait d'une main amie, qu'un trait d'impertinence et d'intrigue. Elle fit rechercher l'auteur des lettres anonymes, le découvrit et le fit renfermer à Vincennes peu de temps après Laroche-Guérault.

Ce motif d'emprisonnement nous amène naturellement à celui de l'infortuné Latude, dont nous ne pouvons passer sous silence le long séjour à Vincennes. Ce sera le complément de l'histoire de ce célèbre prisonnier dont nous n'avons raconté que la captivité à la Bastille et les diverses évasions, et cela mettra le lecteur à même de connaître plus à fond le donjon de Vincennes et les prisonniers qu'il renfermait de son temps; car Latude, le modèle des prisonniers pour la souffrance, semblait l'être aussi pour la patience, l'adresse et l'industrie, comme nous allons le voir.

Et d'abord il est curieux de connaître de quelle manière il fut transféré de la Bastille à Vincennes, le 15 août 1764, lorsque, sur la proposition de M. de Sartines, le duc de la Vrillière signa l'ordre barbare d'y conduire ce prisonnier POUR Y ÊTRE OUBLIÉ.

« Mes gardiens, dit-il dans ses mémoires, m'attachèrent au cou une chaîne de fer, dont ils firent passer le bout sous le pli de mes genoux; un d'entre eux me mit un bâillon sur la bouche, pendant que son camarade tirait fortement la chaîne dont je viens de parler; par ce moyen, ils me plièrent exactement en deux. La douleur que j'éprouvai fut si vive, que je crus avoir les reins brisés : je ne doute pas qu'elle n'égalât au moins celle que ressentent les malheureux qui expirent sur la roue. C'est dans cet état qu'on me conduisit de la Bastille à Vincennes. M. de Sartines dut être bien satisfait en apprenant que ses bourreaux avaient si fidèlement exécuté cet ordre. Pour en jouir mieux il se fit rendre compte de tous ces détails; j'ai entre les mains le procès-verbal de l'exempt Rouillé, qui les rapporte »

Quel surcroît de cruauté employait ce magistrat qui déshonora si longtemps la toge!

C'est après ce premier transfert que Latude s'évada de Vincennes, comme nous l'avons vu dans l'histoire de la Bastille, et qu'il fut reconstitué prisonnier au donjon par une atroce perfidie des ministres, à la parole desquels il s'en était fié.

Après son évasion de Vincennes il fut traité comme après celle de la Bastille.

« On me plaça, dit-il, dans un cachot affreux dont l'aspect seul faisait trembler : c'est celui numéroté A. Il n'a pas sept pieds et demi de longueur, sur moins de six de largeur. Quatre portes à un pied de distance de l'une à l'autre, les unes garnies de fer, toutes avec trois énormes verrous, en défendent l'entrée. C'est dans ce tombeau qu'on me précipita.

« J'ignore combien de temps je restai dans ce cachot; je ne pouvais y distinguer les jours des nuits, et je n'avais plus, pour y calculer les heures, que mon imagination. Sans doute il eût été mon tombeau, et je n'aurais pas tardé à y être totalement *oublié* sans l'humanité de mon porte-clefs. Je sentais la mort s'approcher; je la redoutais peu sans doute, mais ses lentes horreurs m'accablaient. Un jour que cet homme m'apportait le pain desséché qui depuis tant de mois était mon unique nourriture, je ranimai mes sens pour me traîner vers lui; je saisis ses deux mains, et avec les restes d'une voix étouffée je lui dis : « Mon ami, tu es homme, tu parais sensible; j'ai surpris quelquefois des larmes prêtes à s'échapper de tes yeux, à la vue de mes affreux tourments; il dépend de toi de les faire cesser; choisis entre du poison ou ton couteau; donne, il me restera encore assez de force pour me déchirer moi-même les entrailles; par pitié, donne! mais plains-moi, et n'accuse que mes bourreaux. » Cet homme ne me répondit que par des pleurs. Il sortit de mon cachot, et peu d'heures après j'y vis entrer le chirurgien du château. Il me trouva dans l'état le plus affreux; j'étais prodigieusement enflé; il remarqua que toutes les parties de mon corps retenaient l'empreinte du doigt quand on l'y appliquait : il jugea qu'à moins d'un très-pompt secours j'allais périr; mais comment me donner des soins, me faire prendre du repos et des remèdes dans ce lieu infect, où je n'aspirais que du poison, où l'air n'entrait que par le guichet au moment où le porte-clefs venait me servir; dans ce lieu si humide que ma paille, qui en était le seul ameublement, était toujours pourrie; dans lequel il était impossible que j'éprouvasse la plus légère transpiration, et qu'on ranimât mes sens engourdis par le froid;

dans ce lieu si petit enfin, que je ne pouvais me mouvoir, et garder d'autre posture que celle de rester couché sur la terre ou dans mon fumier ! Ce chirurgien, nommé Fontailliau, effrayé de ce spectacle, prononça qu'il fallait à l'instant même me transférer dans une chambre. »

Ce récit fait le pendant de la lettre que le médecin de la Bastille écrivit sur Latude, et que nous avons rapportée. Cette fois encore Latude fut transporté dans une chambre. C'était la première à gauche à l'entrée du donjon. La force morale et l'énergie de ce prisonnier lui rendirent la santé bien plutôt que les soins et les remèdes. Une fois qu'il fut rétabli, il conçut encore un de ces projets qui paraissent impossibles à exécuter et dont la difficulté semblait plaire à son esprit inventif et courageux. Ce fut de se mettre en communication et en correspondance avec les autres prisonniers du donjon. Or voici comment il voulait y parvenir. Un côté du mur de sa chambre donnait sur le jardin où les prisonniers jouissaient de la promenade. La règle à cette époque était d'ouvrir la porte du jardin et de la refermer ensuite sur le prisonnier qui restait seul dans cet étroit jardin réservé à ces sortes de promenades. Il n'y avait pas de crainte qu'il pût s'échapper. Outre l'élévation des murailles, de nombreuses sentinelles veillaient derrière. Latude résolut de percer le mur de sa prison. Mais pour cela il n'avait que ses mains ; il se rappela qu'une année auparavant il avait caché dans ce même jardin un vieux tronçon d'épée et une verge de fer détachée d'un seau ; mais, nouvelle difficulté, on lui avait enlevé la liberté de la promenade. Il ne sortait jamais de sa chambre depuis son évasion. Comment pénétrer dans le jardin ? Il avait remarqué que toutes les fois qu'il y avait une réparation à faire dans les chambres, on faisait sortir les prisonniers, afin qu'ils ne fussent pas vus des ouvriers. Il cassa deux carreaux dans la sienne, comme par accident. Le jour où on les fit remettre on le conduisit dans le jardin et on ferma la porte sur lui. Il courut de suite à l'endroit où il avait caché ses deux morceaux de fer et les retrouva ; puis il fut reconstitué dans sa chambre, mais cette fois il avait des instruments. Voici la manière dont il s'en servit.

« Les murs du donjon ont au moins cinq pieds d'épaisseur, dit-il ; ma verge de fer en avait à peine trois de longueur. J'avais eu soin de l'aiguiser sur du grès, et elle pouvait me servir à percer la pierre ; mais il était impossible qu'elle la perçât de part en part. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les opérations que je fis pour y parvenir, des peines inouïes que j'eus à surmonter, et de la douleur que je me causai plus d'une fois avant de réussir à faire ce trou ; qu'il me suffise de dire que j'employai vingt-six mois, pendant lesquels j'abandonnai, je repris cent fois cet ouvrage ; que j'usai de toutes les ressources que m'avaient déjà procurées plus d'une fois mes connaissances dans les mathématiques, et le génie de la liberté qui m'enflammait toujours. Enfin j'en vins à bout. Ce trou était situé dans la cheminée, à l'endroit que l'ombre du manteau rendait le plus obscur. J'avais choisi cette place parce qu'elle m'exposait moins à être découvert dans les fréquentes visites que l'on faisait dans les chambres.

« J'arrangeai avec du plâtre et du gravier une espèce de mastic, dont je fis un bouchon. Il fermait ce trou si hermétiquement, qu'il était impossible de rien soupçonner, avec quelque attention qu'on eût examiné le mur. Dans ce trou, j'avais glissé une forte et longue cheville, que j'ôtais à volonté, et qui n'avait pas tout à fait la longueur du trou, afin que si l'on venait à en remarquer dans le jardin l'embouchure que j'avais eu l'attention d'ouvrir très-peu à cette extrémité, on ne trouvât, en sondant le trou, qu'une profondeur de deux ou trois pouces, ce qui ôterait tout soupçon.

« Ce grand œuvre, étonnant peut-être aux yeux de l'observateur, étant achevé, je réunis plusieurs morceaux de bois, au moyen d'une ficelle que m'avaient procurée encore les fils de mes chemises et de mes draps, et je m'en fis un bâton long de six pieds. Je connaissais l'instant où l'on conduisait les prisonniers au jardin ; d'ailleurs je pouvais au travers de mes barreaux apercevoir la porte ; elle était toujours ouverte quand personne n'était à la promenade, et je l'entendais toujours fermer toutes les fois qu'on y avait amené et laissé un prisonnier. Lorsque tout fut préparé, comme je viens de l'indiquer plus haut, je saisis le premier moment où j'aperçus un prisonnier seul à la promenade ; je passai dans le trou mon bâton, au bout duquel j'avais attaché un ruban : le prisonnier l'eut bientôt aperçu. Il approche, il

regarde, tire la ficelle, et le bâton qui débordait le trou ; je le retenais fortement de mon côté, il sent la résistance. N'osant pas même soupçonner qu'un prisonnier eût percé ainsi le mur de sa chambre, il ne savait ce que cela pouvait signifier. Je lui dis de s'approcher : — Est-ce le diable, s'écria-t-il, qui me parle ? Je calmai ses frayeurs, je lui appris quel était mon sort. Il me dit à son tour qu'il se nommait le baron de Vénac, capitaine au régiment de Picardie, fils du comte de Béluse, natif de Saint-Chéli, précisément du même pays que moi. La conformité de nos malheurs devait nous rapprocher encore davantage ; ils avaient la même cause. Depuis dix-neuf ans, il expiait le tort d'avoir donné à la marquise de Pompadour un avis qui, en intéressant son existence, pouvait aussi humilier son orgueil. »

N'y a-t-il pas quelque chose de fatal et de providentiel à la fois dans cette seconde rencontre de Latude et du baron de Vénac ? A la Bastille, on lui donna pour compagnon d'Allègre, qui gémissait dans les cachots de par madame de Pompadour ; à Vincennes, le premier prisonnier auquel il peut parler se trouve encore, comme lui, une victime de cette femme ! Cette femme inscrivait son nom dans toutes les prisons d'État.

« Je parvins par les mêmes moyens à lier connaissance avec presque tous les prisonniers du donjon. Le premier que je connus, au moyen du trou et du bâton, fut un gentilhomme de Montpellier ; il se nommait le baron de Vissec : ce nom me fit trembler, je crus que c'était un de mes frères ; il me rassura : la marquise de Pompadour le fit arrêter, sur le *soupçon* qu'il avait mal parlé d'elle ; depuis *dix-sept années*, il gémissait dans cette prison du malheur de lui avoir inspiré des soupçons. Il était malade et très-faible, il pouvait à peine se tenir debout. Notre conversation parut l'intéresser et lui plaire ; il me promit qu'il continuerait à venir à nos rendez-vous le plus assidûment que sa mauvaise santé le lui permettrait. Je ne l'ai pas revu depuis ; j'ignore s'il est mort peu de temps après, si sa faiblesse l'a empêché de sortir de sa chambre, ou si on lui a rendu la liberté, ce qui est peu vraisemblable, car il paraît qu'on l'avait aussi envoyé à Vincennes *pour l'y oublier*. »

Latude vit aussi le chevalier de la Roche-Guérault, autre victime de madame de Pompadour, dont nous avons parlé ; enfin il entra en communication avec presque tous les autres prisonniers dont nous parlerons plus tard, et finit même par les mettre en correspondance les uns avec les autres, et voici de quelle manière :

« En attendant que je pusse trouver les moyens de m'échapper, je tâchais de dissiper mes ennuis ; ils me refusaient tout ; il m'importait au moins de me procurer de l'encre et du papier ; ceux des prisonniers qui avaient la permission de se promener au jardin, et auxquels on n'en refusait pas, consentirent volontiers à partager avec moi ce qu'on leur donnait. On conçoit sans peine de quelle manière ils s'y prenaient pour me le faire passer. J'étais habitué à faire de la ficelle avec mon linge ; ils en enveloppaient un rouleau de papier que je tirais ensuite à moi. J'avais effilé des bas de coton, et je leur en avais passé à chacun ; ils l'imbibaient chez eux de leur encre, enfermant le coton ainsi imprégné dans du parchemin. J'en avais une feuille qui me servait à humecter et à broyer mon tabac ; je la leur avais partagée, et chacun d'eux me procurait par ces moyens de l'encre et du papier. Je m'en servis pour étendre davantage ma correspondance et la leur. Entre eux ils ne se connaissaient pas et ne se voyaient jamais ; ce n'était que l'un après l'autre qu'ils pouvaient jouir de la promenade. Je les aidais ainsi à s'écrire mutuellement ; ma chambre était devenue le bureau général. Je recevais, je distribuais toutes les lettres, et j'étais parvenu à employer ainsi tous les instants du jour avec assez d'activité pour n'être plus réduit à les compter, et pour ainsi dire à les peser tous. »

Mais Latude et ses compagnons d'infortune ne jouirent pas longtemps de cet innocent délassement. M. de Rougemont succéda à M. Guyonnet en qualité de gouverneur du donjon. Dès cet instant tout changea de face. M. Guyonnet était humain et équitable dans l'exercice de ses fonctions ; M. de Rougemont fut dur, cruel, avare et tyran.

L'administration de M. Guyonnet fut aussi paternelle que le régime d'une prison d'État le comportait. Il visitait souvent lui-même les prisonniers, cherchait à les consoler, à leur donner de l'espérance, et ne mettait aucune parcimonie sur l'article de la nourriture. Généreux même quelquefois, il poussa

la complaisance et l'humanité jusqu'à satisfaire les fantaisies des prisonniers malades. Il donna des fruits venus dans une serre chaude, dit Mirabeau dans son ouvrage sur les lettres de cachet. Les officiers, les employés, les porte-clefs, s'appliquaient à suivre l'exemple du maître ; il résultait de là que, sous le rapport matériel, la captivité était supportable au donjon de Vincennes. L'arrivée de M. de Rougemont établit un tout autre régime ; il fut le *de Launay* de Vincennes. Plus ancien dans sa place que le gouverneur de la Bastille, il prit le commandement du donjon en 1767. C'est probablement de lui que M. de Launay prit des leçons de cruauté et d'avarice.

Ce fut surtout à cette époque que le gouvernement du donjon fut séparé de celui du château. Lors de la nomination de M. Guyonnet, qui n'avait que le titre de lieutenant du roi, cette distinction n'existait que de fait et n'était que provisoire. M. de Rougemont la fit régulariser, et elle devint définitive. Le donjon de Vincennes donnait depuis longtemps trop d'occupation pour que sa surveillance ne prît pas tous les instants d'un seul homme, et l'on avait plus besoin d'un geôlier que d'un gentilhomme. C'est ce qui fit choisir M. de Rougemont.

Cet homme était une créature du duc de la Vrillière. Il avait épousé la fille du gouverneur des pages du duc d'Orléans. Ce fut grâce à cette double protection qu'il obtint sa charge de commandant.

Latude, Mirabeau, le Prévôt de Beaumont, et quelques autres, nous ont fait connaître à fond le régime du donjon de Vincennes et le caractère du commandant, Ce régime était pareil à celui de la Bastille.

« Je ne puis répondre de mes prisonniers si l'on gêne mon administration intérieure, avait dit M. de Rougemont. A l'abri de cette maxime, il était devenu maître absolu de l'intérieur du donjon ; il y avait fait toute espèce de réforme, tant sur la promenade, sur la nourriture, que sur les gardiens, et cela en vue d'augmenter les bénéfices de sa charge aux dépens de tous. Il avait pour appointements 6,000 livres de fixe, plus trois places mortes par jour, à 6 livres chacune, ce qui faisait 6,590 livres par an. Il avait encore quatre jardins, sur lesquels il en louait trois à 2,000 livres par an chacun, ce qui faisait 6,000 livres ; les revenus fixes de sa place s'élevaient donc à 18,590 livres. Cela ne le satisfaisait pas. M. Guyonnet ne recevait du roi, pour les prisonniers, que 4 livres 10 sous par tête. M. de Rougemont obtint 6 livres. Voici le calcul qu'on a fait de ce qu'il devait gagner sur l'ordinaire du donjon.

« La viande, dont le prix courant, bœuf et veau, est à Paris de 9 sous, n'en vaut que 8 à Vincennes, et 7 sans veau. Par un privilége fondé de tout temps sur le gros débit habituel du donjon, le commandant la paye 6 liards de moins que le particulier ; comptons les 3 livres par jour pour chaque prisonnier à. . . . . 1 livre 1 sou.

Une bouteille de vin .	»	10
Pain	»	4
Accommodage . . .	»	10
Total. . .	2 livres	5 sous.

C'était donc 4 livres 15 sous que gagnait M. de Rougemont par prisonnier. Or, si l'on veut connaître approximativement l'importance de l'argent qui était employé à la nourriture des prisonniers d'État sous Louis XV, on n'a qu'à s'en référer à la dépense faite sous Louis XIV dans une seule catégorie de prisonniers qui est mentionnée en ces termes dans *les Lettres de cachet*.

« Parmi les dettes de Louis XIV, on trouve, dans le dépouillement qu'en a fait M. de Fonbonnais, un article de *cent trente-six mille livres* pour le pain des prisonniers que le jésuite Letellier avait fait renfermer à la Bastille, à Vincennes, à Pierre-en-Cise, à Saumur, à Loches, sous le prétexte de jansénisme. Le nombre des lettres de cachet a fort augmenté sous le règne suivant, dont l'économie n'était pas la vertu. »

Qu'on juge d'après cela l'argent qui devait s'enfouir dans les coffres de M. de Rougemont !

Quant à la qualité de la nourriture, nous n'avons qu'une seule chose à dire. Il arrivait parfois que les porte-clefs ou les marmitons voulaient vendre les restes ou les excédants des mets. Personne n'en voulait acheter dans Vincennes. « Ça vient du donjon, c'est pourri », disait-on. Enfin il était passé en proverbe dans le peuple : *mauvais comme le tricot du donjon*. L'avarice de M. de Rougemont faisait subir aux prisonniers une captivité plus cruelle ; il en mettait le plus possible au cachot, parce que la règle voulait qu'ils y fussent au pain et à l'eau et qu'il profitait néanmoins des six livres par jour qui lui étaient allouées ; il en était de même

pour le bois, le blanchissage et les habits, c'était pire qu'à la Bastille. M. de Rougemont ne payait personne comptant et se faisait faire des avances par tout le monde. Il a dû jusqu'à huit mille livres d'arriéré d'appointements à un porte-clefs, et son cuisinier lui a fait crédit pour six mille écus.

Voici le portrait que fait Mirabeau de ce commandant : c'est le plus modéré que nous connaissions.

« Cet homme a toute la bouffissure de la plus orgueilleuse ignorance : c'est un ballon rempli de vent. Pénétré du sentiment de sa propre importance, il voudrait l'infuser à tous les autres, et se faire regarder comme un homme essentiel et nécessaire à l'État; il le dit; il le croit même, tant la bêtise est présomptueuse, ou tant l'habitude de mentir incorpore le mensonge au menteur. Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoûtant costume, il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui sont pas subordonnés, et ses prétentions, toujours repoussées, renaissent toujours du sein des humiliations. Comment s'en dédommage-t-il? En faisant courber sous le poids de ses fantaisies et de son caprice tout ce qui est dans sa dépendance. Incapable de tout, et réduit à se faire valoir par des riens, sa stupide cervelle, sans cesse agitée par l'amour-propre, s'évertue continuellement à trouver quelque moyen d'étendre son empire, de multiplier les précautions, de faire, de défaire, en un mot de jouer un rôle. Il va traînant partout son énorme corpulence : les sarcasmes pleuvent sur lui : n'importe, il continue en bourdonnant son assoupissante allure : le railler, c'est fouetter un sabot; plus on le fouette, mieux il dort. Mais au donjon c'est un despote absolu qui jouit lorsqu'il peut ouvrir des cachots, river des chaînes, appesantir un spectre de fer. »

On conçoit, d'après ce qu'on vient de lire, combien l'administration de M. de Rougemont, quant aux autres détails, devait être inintelligente et brutale. Dès son arrivée il changea ce qu'il appelait la règle du donjon; les consignes furent plus sévères, les ordres plus barbares, et toute espèce d'humanité et de pitié fut bannie de cette enceinte maudite. Les prisonniers entraient au donjon et en sortaient avec les mêmes formalités qu'à la Bastille. Mais la rigueur de M. de Rougemont s'était surtout appesantie sur les communications entre les prisonniers et ceux qui les approchaient.

« Le porte-clefs vient trois fois par jour, dit Mirabeau; le plus souvent il semble un messager d'infortune, car tout est assorti dans cette lugubre maison. Une physionomie austère, un imperturbable silence, un cœur inaccessible à la pitié, sont les vertus de cet état; mais il en faut convenir, le chef l'emporte sur eux en perfection de ce genre, comme en autorité. En vain le prisonnier interrogera-t-il : une négation simple est la réponse qu'il recevra. *Je n'en sais rien*, voilà la formule du porte-clefs; comme : *c'est* ou *ce n'est pas la règle*, est celle du maître geôlier. Il est impossible de se peindre la situation d'un homme dans ces premiers moments. La réalité porte sa mesure avec elle : un malheur connu navre le cœur et arrache des larmes. Mais enfin on s'efforce d'y remédier ou de prendre son parti; on se décide sur ce que l'on sait; on plie la tête sous un joug inévitable, et s'il est dur de vivre sous la nécessité, il n'y a pas, disait Epicure, de nécessité d'y vivre. Mais un malheur vague ouvre un champ sans bornes aux égarements de la douleur, qu'aggrave en quelque sorte l'espoir, en nous empêchant de nous affranchir : l'incertitude tourmente et déchire sans relâche, et la solitude et l'ennui enveniment la blessure. »

A ces réflexions nous en ajouterons une seule; c'est que Mirabeau, tant à cause de la protection de M. Lenoir, dont il se loue beaucoup, qu'à cause de l'énergie de son caractère, fut un des prisonniers le moins maltraité. Qu'on juge des autres d'après lui; du reste nous verrons les souffrances inouïes de plusieurs, et nous retrouverons face à face M. de Rougemont et Mirabeau quand nous en serons arrivés à ce prisonnier.

M. de Rougemont ne visitait jamais les prisons que pour annoncer de nouvelles rigueurs, plus sévères qu'à la Bastille. Pour le papier, l'encre et les livres, il n'en accordait que très-difficilement et les faisait toujours attendre trois ou quatre mois après qu'on les lui avait demandés. Car, outre la négligence volontaire qu'il y mettait, M. de Rougemont était les trois quarts du temps à Paris. Il avait soin de lire exactement toutes les lettres adressées au ministre ou au lieutenant de police, et quand elles contenaient une plainte, il les brûlait et punissait celui qui l'avait écrite. Il mettait la même négligence pour les soins à apporter aux prisonniers malades. Quand le chirurgien du châ-

teau ordonnait des médicaments ou des bains, comme cela dépassait le budget, il ne voulait qu'on les fournît qu'après une autorisation du ministère, qui était quelquefois quinze jours à venir. Pendant ce temps-là, le prisonnier, s'il ne succombait pas, sentait redoubler ses souffrances et aggraver son mal. Enfin, comme M. de Launay, il avait aussi établi un nouveau système pour la promenade. On a vu comment elles se passaient sous M. Guyonnet; voici comment elles se passaient sous M. de Rougemont.

« Les plus favorisés (et c'est le très-petit nombre), dit Mirabeau, se promènent une heure par jour dans un jardin qui a trente pas de long, en tête à tête avec leur porte-clefs, qui ne doit ni les quitter un instant ni leur adresser une parole. Il est à l'autre extrémité en largeur du jardin, du côté qui avoisine les tours; car tout est déterminé par l'exact commandant. Le prisonnier et son garde marchent parallèlement; et si le premier parle, le second ne doit pas répondre. L'heure sonne et l'on regagne la caverne. Vous sentez combien un porte-clefs est excédé de ces promenades, et combien, au moyen de ce règlement, il serait impossible d'en augmenter le nombre et la durée, d'autant que M. de Rougemont, ayant jugé à propos de confier une de ces places à son valet de chambre, lequel continuant son service de domestique, bien malgré lui, ne peut faire la moitié de sa besogne, ses deux camarades sont surchargés de l'excédant. Mais pour mieux comprendre l'inutilité de la gêne des promenades, il est bon de savoir que le jardin est vu de toutes parts par les porte-clefs; que l'enceinte a cinquante pieds de hauteur; qu'au delà sont les fossés, et qu'ainsi le pauvre prisonnier, si quelque ange ne lui prête des ailes, ne saurait franchir ni l'une ni l'autre de ces barrières. Le plus grand nombre n'entre jamais dans le jardin sans un ordre particulier de M. de Rougemont, que souvent les porte-clefs ne joignent pas de toute la semaine, lors même qu'ils l'ont fait avertir qu'ils auraient à lui parler; dans le moment où j'écris, la moitié des prisonniers en est absolument privée; et il y a tel homme au donjon de Vincennes qui, depuis dix ou quinze ans, n'est pas sorti de sa chambre de dix pieds carrés. »

A tout cela il faut ajouter les mille tracasseries de détail qu'un méchant homme peut faire subir à des malheureux pour qui la plainte est une faute, et l'impatience un crime. Nous aurons occasion de les développer dans le cours de cette histoire.

« J'ai vu dans l'espace de trois mois, dit Latude, quatre prisonniers s'étrangler de leurs propres mains pour se soustraire à sa rage. Il disait sans doute alors comme Tibère, qui, apprenant qu'un de ses ennemis, qu'il avait donné l'ordre d'arrêter, s'était tué lui-même, s'écria : *Il m'a échappé.* »

Tel fut le joug de fer qui pesa pendant dix-sept ans sur les prisonniers du donjon de Vincennes sous l'administration de cet homme abominable. M. de Rougemont a écrit son nom en lettres de sang sur les murs de chaque cachot, et sa mémoire fut en exécration aussi bien aux prisonniers qu'à ses subalternes, à ses égaux, et même à ses supérieurs, qui s'en servaient comme on se sert du bourreau.

Latude éprouva donc comme les autres la cruauté de ce commandant. D'abord il le fit changer de chambre, sous prétexte qu'il avait une trop belle vue, et dans sa nouvelle prison, sous le même prétexte, il fit rétrécir les ouvertures par lesquelles entraient l'air et le jour. Ces mesures poussèrent Latude au désespoir : on le mit au cachot. Cet infortuné y resta jusqu'au 27 septembre 1775, époque à laquelle il fut transféré à Charenton, et mis dans une loge avec des fous furieux. Ce fut après la visite de M. de Malesherbes, qui lui avait promis la liberté. Ce ministre, sans doute prévenu contre lui, malgré l'interrogatoire qu'il lui avait fait subir lui-même, eut la faiblesse de signer cet ordre, qui prolongea la captivité de cette victime, et la conduisit de là dans les cabanons de Bicêtre. Nous avons vu dans la Bastille comment il en sortit.

Ici se termine la catégorie des gens emprisonnés par les maîtresses du roi. Madame de Pompadour seule les envoya à Vincennes; madame Dubarry n'en fit emprisonner qu'à la Bastille. Cette femme n'exerçait pas hors Paris.

Nous arrivons maintenant aux prisonniers pour causes diverses, qui remplirent le donjon jusqu'à la fin de ce règne. Comme dans la Bastille, nous ne mentionnerons que les plus importants; l'espace et le temps nous manqueraient pour parler de tous ceux qui sont connus. Le despotisme à cette époque allait plus vite que la plume.

Le premier en date qui se présente est



Mercourt n'avait pas craint de lui déclarer sa passion. (Page 199.)

Claude-Prosper Juliot de Crébillon, fils du célèbre tragique. On sait que ce jeune écrivain, s'éloignant du genre de son père, fut un de ceux qui peignit le plus admirablement les mœurs de son époque. Caustique et parfois brutal dans son ironie, il força les grands seigneurs, les courtisanes et le roi à rougir de leur conduite. Ce fut surtout dans son roman de *Tanzaï et Nourdané*, que, sous le voile de l'allusion, il fit une peinture fidèle et énergique de la cour débauchée de Louis XV. Ce roman lui valut les honneurs du donjon de Vincennes, dans lequel il fut constitué prisonnier en 1734. Il n'y fit pas un très-long séjour, et il ne lui arriva de remarquable que l'aventure suivante.

Il arriva au donjon pendant la nuit, comme de coutume, fut mis dans une chambre, se coucha et s'endormit. A peine était-il dans son premier sommeil, qu'il sentit à côté de lui quelque chose de chaud; il tâte, et trouve un corps velu qu'il prend pour un chat. Il se borne à le chasser et se rendort. Le lendemain, à son réveil, il se rappelle l'aventure de la nuit et cherche partout le chat. Crébillon aimait beaucoup ces animaux. Il ne le trouve pas, malgré les recherches les plus minutieuses, et s'en afflige, parce qu'il en espérait une distraction et un amusement. Il se promet, s'il revient la nuit suivante, de le retenir prisonnier comme lui. L'heure de son dîner arrive, et il était occupé à manger avec d'autant plus d'appétit qu'il n'avait pas soupé la veille, lorsqu'il aperçut au fond de la chambre un animal assis sur ses pattes de derrière comme un singe, qui considérait tranquillement ce spectacle. L'obscurité l'empêchant de bien distinguer les objets, Crébillon croit que c'est son visiteur de la nuit précédente, et cherche à l'attirer en lui jetant une part de son dîner. Puis, voyant qu'il ne paraît pas effrayé de sa présence, il s'approche et veut le caresser. Mais l'animal recule, et, dans ce mouvement, décou-

vre une queue longue et mince. C'était un gros rat que Crébillon avait pris pour un chat. A cet aspect, il recule effrayé, tant il avait une horreur invincible pour cet animal, et, en se retournant, il renverse la table. Le porte-clefs, qui n'était pas encore éloigné, accourt à ce bruit, et trouve Crébillon tremblant. Le rat avait disparu. Le porte-clefs lui explique alors que celui qui l'avait précédé dans la chambre avait apprivoisé cet animal, et partageait avec lui ses repas et son lit. En même temps il va à son trou, l'appelle du nom de *Raton*, et lui montre un morceau de pain. Le rat saute sur son épaule, et grignotte le pain dans sa main. Crébillon, par la nécessité d'avoir un compagnon qui pût le distraire, sentit diminuer son aversion pour les rats, s'habitua peu à peu à celui-ci, et en fit son animal domestique, dont il perfectionna encore l'éducation. Quand il sortit de Vincennes, il voulut emporter ce rat dans une cage; mais le porte-clefs le supplia de le lui laisser.

Après Crébillon, le donjon de Vincennes renferma un prisonnier aussi curieux qu'intéressant : ce fut Charles-Edouard Stuart, fils du prétendant à la couronne d'Écosse.

Ce jeune prince, âgé alors seulement de vingt-huit ans, avait déjà tenté, en Ecosse, cette entreprise courageuse qui avait fait trembler le roi d'Angleterre sur son trône. Escorté seulement de sept fidèles gentilshommes, comme on le sait, il était arrivé sur ces plages, réveiller le vieil amour des sujets de ses ancêtres pour le nom des Stuarts, et y était parvenu. Intrépide et confiant dans son étoile, il avait remporté plusieurs vic- [illegible] d'Édimbourg [illegible] en l'absence de son père, qui s'[illegible]ait à Rome. Plusieurs [illegible] qu'il avait dus à son courage avaient [illegible] consolidé sa puissance. Alors des rois de l'Europe, à la tête desquels était le roi de France, lui avaient envoyé des secours d'hommes et d'argent, et l'avaient appelé leur frère. Mais le vent de l'adversité ne tarda pas à souffler sur sa fortune. La trahison commença et la désastreuse bataille de Culloden acheva sa ruine. Errant pendant longtemps de rivage en rivage, sans pain, sans [illegible], sans abri, ce rejeton de tant de rois avait enfin échappé, comme par miracle, aux troupes anglaises qui le poursuivaient en tous lieux. Il avait touché la terre de France, son alliée il y avait encore un peu de temps, et était venu demander à Louis XV un asile auquel sa naissance, sa gloire et ses malheurs lui donnaient des droits sacrés. Louis XV avait assuré cet asile, et la France avait en vénération ce noble proscrit.

Charles-Edouard pensait sans doute à reconquérir encore le trône de ses ancêtres, mais en attendant il vivait modestement à Paris comme un monarque déshérité. La paix d'Aix-la-Chapelle venait d'être conclue.

Peu de temps après, on remarqua de fréquentes allées et venues chez le prince. Le seigneur qui entrait seul chez lui était un des hommes puissants de la cour, et avait avec lui de longs entretiens auxquels personne n'était admis. Ce seigneur était le duc de Gèvres. Rien ne transpirait sur le secret de ces entrevues, et la petite cour des fidèles qui était autour de Charles-Edouard croyait qu'il s'agissait d'une nouvelle tentative sur l'Ecosse et se livrait à la joie et à l'espoir. Un matin, tous ces serviteurs accoururent tumultueusement dans la chambre du prince, et lui annoncèrent la visite de MM. de Maurepas et du duc de Gèvres.

— C'est le ministre de la marine, disaient-ils ; il vient conclure avec vous pour la nouvelle expédition d'Ecosse.

Le prince les regarda un moment sans oser leur répondre, puis, faisant un effort sur lui-même, il leur dit :

— Jusqu'ici, mes amis, j'ai voulu vous cacher le malheur qui nous menace. Nous ne pouvons en effet concevoir des espérances de succès et de sympathie que sur la terre de France, dont les braves enfants nous ont [illegible] sur les champs de bataille d'Écosse. Eh bien ! on veut nous chasser de France !

Ces mots portèrent la stupeur dans l'âme de tous les assistants. Dans ce moment la porte s'ouvrit. MM. de Maurepas et de Gèvres parurent, et les serviteurs du prince se serrant autour de lui eurent l'air de lui faire un rempart de leur corps.

— Monseigneur, dit M. de Maurepas, abordant le prince, le roi mon maître a vu avec peine que, loin de céder aux sollicitations toutes officieuses de M. le duc de Gèvres, vous persistiez à rester en France. Il m'envoie vers vous pour vous enjoindre officiellement de sortir de son royaume.

— Monsieur, répondit le prince, je ne me

rendrai pas plus à l'injonction officielle que je ne me suis rendu à l'injonction officieuse. Le roi de France m'a reconnu en qualité de régent d'Écosse; il m'a secouru de ses armes, de son argent, de son alliance. J'ai plusieurs lettres de lui où, comme d'autres souverains de l'Europe, il me donne le titre de frère. Je ne sache pas, monsieur, que d'après même le code des sauvages, un monarque puisse en un jour, selon son caprice, fouler aux pieds des droits qu'il a consacrés, et chasser de ses États un souverain qui s'y est rendu sur la foi d'une alliance et d'une parole royale.

— Mais les circonstances sont changées...

— A mon avantage, monsieur, car aux yeux de Louis XV, outre ces droits qu'il a reconnus, j'ai ajouté ceux plus sacrés peut-être du malheur et de la persécution!

— Sa Majesté, sans doute, est profondément touchée de vos infortunes; mais le traité de paix qu'elle vient de signer pour le repos de ses peuples la force de renoncer à vous donner jamais aucun secours.

— Et votre roi m'avait promis, à moi, de la manière la plus solennelle, de ne jamais abandonner ma cause et de me secourir en toute occasion. Il est vrai que ces promesses n'étaient que verbales, et qu'il prétend sans doute aujourd'hui les avoir effacées par une signature qu'il a donnée au mépris de sa parole... Soit. Je ne réclame plus rien de lui quant à cela. Mais l'asile qu'il m'a offert, que j'ai accepté...

— C'est avec le plus vif regret, je vous le répète; mais Sa Majesté ne peut continuer à vous le donner dans son royaume.

— Ainsi il est donc vrai, s'écria Charles-Édouard, ayant peine à se contenir; il est donc vrai qu'au milieu de ces grands intérêts de deux peuples le sang d'un proscrit a pesé dans la balance? Il est vrai que le roi d'Angleterre a osé demander au roi de France l'expulsion de ses Etats de celui que, hier encore, ce roi appelait son frère, et que Louis XV a eu la honteuse faiblesse d'y consentir?

— Mais, monseigneur...

— Il est vrai qu'après m'avoir reçu dans ses bras, Louis XV me repousse du pied. Et il a osé signer de sa main!...

— Mais, monseigneur, rien dans le traité d'Aix-la-Chapelle, auquel vous faites allusion, ne stipule une condition pareille : si le roi mon maître vous prie de sortir de ses Etats, c'est parce que...

— C'est parce qu'il en a signé l'obligation envers le roi d'Angleterre, dit Charles-Edouard d'une voix tonnante. De pareils articles ne sont pas dans le traité, dites-vous? je le sais, monsieur. Un roi n'écrit pas et ne signe pas ainsi une clause aussi cruelle que honteuse à la face de deux peuples. Mais ce qu'il n'ose pas faire au grand jour, il le fait dans l'ombre. Il me vole l'air et la liberté qu'il m'avait promis en France; il se cache comme un voleur.

— Monseigneur, de telles paroles...

— Sont vraies et appuyées sur des faits. Voici, dit-il en présentant un papier à Maurepas, voici la copie de l'article secret du traité d'Aix-la-Chapelle qui me concerne. Osez encore le démentir!

Maurepas, malgré son sang-froid, resta interdit quelques minutes, pendant que tous les fidèles du prince donnaient des marques d'indignation et de mépris. Puis il reprit avec beaucoup de tranquillité :

— J'ignore si cette copie est fidèle et n'ai pas à m'en occuper. Mais si elle est exacte, comme vous le prétendez, c'est un motif de plus pour que vous obéissiez aux ordres du roi, qui ne peut pas les révoquer.

— C'est mon principal motif de résistance au contraire.

— Mais, monseigneur, dit alors M. de Maurepas en se laissant emporter, si vous nous y contraignez, nous emploierons la force.

— C'est ce que je demande, et c'est à la violence seule que j'obéirai. Je ne veux pas laisser à votre roi le bénéfice d'une hospitalité qu'il déshonore. Je suis parti de France pour l'Ecosse, appuyé et soutenu par lui. Régent d'Ecosse, j'ai traité avec lui de puissance à puissance. Roi proscrit, j'ai accepté un asile dans son royaume, où je me suis rendu avec confiance; l'Europe sait cela, monsieur; je veux qu'elle sache que mentant à toutes ses promesses, Louis XV a sacrifié celui qui s'était noblement fié à sa parole; celui qui s'est rendu plus grand par ses malheurs que par sa gloire. Je veux qu'elle sache le pacte ignoble fait entre deux rois contre un seul homme, où mon ennemi le roi d'Angleterre, en me persécutant, est moins méprisable que mon allié le roi de France, en renonçant à me protéger. Je veux qu'elle sache que cette longue guerre a été

terminée par la violation du droit des gens et des promesses les plus sacrées. Cela est nécessaire à ma mémoire, comme à celle de ces deux rois, pour que l'histoire réserve à chacun de nous la place que nous aurons méritée.

— Ainsi, monseigneur, vous voulez nous contraindre?...

— Dites au roi de France, monsieur, que lorsque j'errais de rocher en rocher dans les îles de l'Ecosse, je fus frapper à la porte de mon plus cruel ennemi. Sans hésiter je lui dis mon nom et je lui demandai asile. Sans hésiter, il me l'accorda, et les troupes anglaises qui cernaient la maison n'en purent franchir le seuil. Et maintenant, à moins que la violence que vous venez m'annoncer ne commence dès à cette heure, je ne veux pas en entendre davantage.

A ces mots, il sortit suivi de ses serviteurs, et laissa MM. de Maurepas et de Gèvres, l'un furieux de cette résistance, l'autre admirant cette noble fermeté. Ils retournèrent sur l'heure à Versailles, où M. de Maurepas fut tout conter à ses collègues, tandis que le duc de Gèvres chercha à pénétrer auprès du roi, afin de détourner le coup qui menaçait le prince. Mais Louis XV était en ce moment dans son Parc aux Cerfs, et quelques instances qu'on lui fit, quelque pressée que fût l'affaire dont on voulait l'entretenir, il ne se dérangeait jamais. Il passa directement de cet endroit dans le salon du conseil; M. de Maurepas avait fait de cela une affaire personnelle. Il s'était entendu avec ses collègues; il était d'accord avec eux, et l'on fit signer au roi, qui l'exécuta avec son indifférence habituelle, une lettre de cachet pure et simple contre le dernier des Stuarts, naguère encore reconnu roi d'Ecosse par le roi de France et traité de *frère* par lui.

C'était le 10 décembre 1748. Le prince avait annoncé qu'il irait le soir à l'Opéra; ses serviteurs voulurent en vain l'en empêcher en lui faisant craindre un esclandre :

— C'est ce que je veux, avait répondu Charles-Edouard, persistant dans son système.

Et il partit : de son côté Maurepas était prévenu du projet du prince, et voulant lui faire subir une humiliation qui le vengeat de ce qu'il avait été obligé d'entendre le matin, il avait fait tout préparer pour son arrestation; mais comme la nouvelle circulait déjà dans Paris et que le plus profond mécontentement avait éclaté, on craignait une espèce d'émeute en faveur du prince. En conséquence, M. de Maurepas avait cru devoir prendre des dispositions militaires imposantes. Le duc de Biron, colonel des gardes françaises, cernait l'Opéra et ses abords avec douze cents de ses soldats. D'autres forces étaient sur pied, prêtes à marcher au premier signal. Au moment où la voiture du prince touchait le perron, elle fut entourée par des gardes à cheval; M. de Vaudreuil ouvrit brusquement la portière et demanda au prince son épée au nom du roi. Celui-ci sauta à l'instant de sa voiture, et ayant tiré son épée pour se mettre en défense, répondit énergiquement :

— Venez la prendre.

Mais au même instant deux gardes l'ayant saisi par derrière, le renversèrent aussitôt, lui lièrent les bras et les mains, et le portèrent dans une autre voiture qui se mit en marche au galop.

— Où me conduisez-vous? demanda le prince à M. de Vaudreuil.

— Au donjon de Vincennes, répondit celui-ci.

— Vous remercierez votre roi, ajouta le prince, d'avoir choisi pour moi la même prison qui fut honorée de la détention du grand Condé. Seulement vous lui direz que Condé était le sujet de Louis XIV, tandis que je suis l'hôte de Louis XV.

Ils arrivèrent bientôt à la prison, où le prince fut remis sous la garde de M. du Châtelet, avec ordre de le traiter de la manière la plus sévère. Cinquante hommes furent spécialement préposés à veiller sur lui. Mais M. du Châtelet, ami et admirateur du prince, loin d'exécuter ces instructions sévères, l'entoura de respect et d'égards, et parvint à concilier son devoir avec son attachement. Ce fut lui qui contribua surtout à le faire renoncer à une résistance désormais inutile, et l'amena à se contenter du triomphe qu'il avait obtenu en rendant publiques la faiblesse et la cruauté du roi.

Le prince ne passa que six jours au donjon de Vincennes. Il partit le 16 du même mois sous la garde de M. de Pérussy, officier des mousquetaires, et alla rejoindre son père, qui n'avait pas quitté Rome.

L'arrestation du prince produisit une sensation très-fâcheuse dans Paris, et tout le monde manifesta son profond mécontentement. Le dauphin ne cacha pas la douleur

qu'il en éprouvait; les Tallemont, les Fitz-James et autres grands seigneurs firent éclater tout haut le blâme qu'ils jetaient sur une pareille affaire, et des pamphlets où l'on attaquait violemment le roi et madame de Pompadour furent répandus dans Paris. C'est en effet une des actions les plus lâches qu'un roi ait pu commettre. Le droit des gens, le malheur et la gloire étaient méconnus en même temps.

A ce prisonnier important par son rang et la cause de sa détention, en succédèrent plusieurs pour divers motifs, plus arbitraires les uns que les autres.

L'abbé Prieur avait inventé une nouvelle orthographe qui consistait à écrire beaucoup de mots de notre langue avec très-peu de lettres. Il était même parvenu à écrire aussi vite que la parole. Peu encouragé par le ministère français, il fit part de sa découverte au roi de Prusse, qui protégeait les lettres et les nouvelles inventions. Sa missive fut décachetée à la poste par le cabinet noir; on y vit des chiffres, des signes; on crut à une correspondance secrète avec le roi de Prusse; on arrêta le pauvre abbé et on le conduisit au donjon de Vincennes. Là il demanda à se justifier et y parvint enfin. Au bout de quelque temps on lui apporta sa lettre. Il l'expliqua, la commenta et prouva son innocence; mais cela ne lui servit à rien. Le soupçon planait toujours sur lui; on le retint un grand nombre d'années au donjon, où il mourut de chagrin.

M. Pompignan de Mirabelle, vieillard respectable, avait entendu répéter des vers satiriques contre M. de Sartines et madame de Pompadour. Il eut l'imprudence d'en répéter une partie dans une société. Le lieutenant de police, informé de ce fait, résolut de le faire arrêter.

« Averti, dit M. de Mirabelle, que M. de Sartines allait lancer contre moi une lettre de cachet, je me présentai chez ce magistrat, en le priant de me dire dans quelle prison il voulait que je me rendisse. « A Vincennes, » me répondit-il. Je montai dans mon carrosse, et, sans retourner chez moi, je vins me constituer prisonnier au donjon. A peine y fus-je séquestré, que l'ordre de ma détention arriva. Je crus dans le premier moment que ce n'était qu'un jeu. J'ai vu plusieurs fois M. de Sartines dans les visites qu'il a coutume de nous faire une fois par an, et je n'ai jamais pu en tirer que ces mots : « Ou « vous êtes l'auteur des vers en question, « ou vous connaissez celui qui les a faits : « dans le second cas, votre silence opiniâtre « vous rend aussi coupable ; nommez-le, « et vous redevenez libre. »

« Il m'aurait été bien difficile de révéler ce nom, si j'avais été capable de cette indignité, puisqu'il m'était absolument inconnu. »

M. de Mirabelle mourut aussi au donjon de Vincennes, dans un âge très-avancé.

Plus adroits envers le fameux Diderot, les puissants du jour déguisèrent, sous un prétexte probable à cette époque, le vrai motif de sa captivité, qu'ils n'osèrent probablement pas avouer.

Diderot, fils d'un coutelier de Langres, s'était senti pour les lettres et la philosophie un goût invincible qui lui avait fait négliger la boutique de son père, pour venir chercher à Paris la misère et la gloire. Il avait largement trouvé l'une et cherché l'autre à l'aide de quelques productions peu remarquées jusque-là, lorsqu'il fit la connaissance d'une jeune personne qui vivait seule avec sa mère, qu'elle faisait subsister du travail de ses mains. Il en devint amoureux, et finit par unir son sort au sien. Ils se marièrent. Dès lors, l'ambition de procurer un sort heureux à sa femme redoubla chez Diderot l'ardeur du travail et la verve de l'imagination.

Il composa alors son *Histoire de la Grèce*, en trois volumes, et le prix de cet ouvrage allégea la misère du ménage. Peu après il fit, avec Toussaint et Gidous, le *Dictionnaire de Médecine*, et conçut enfin l'idée de l'*Encyclopédie*, ouvrage qui, tout imparfait qu'il soit par sa rédaction, restera le modèle des livres les plus utiles. Il communiqua son plan et son idée à plusieurs libraires qui s'associèrent pour faire les frais de la publication. Il trouva un protecteur pour lui et pour son livre dans M. de Malesherbes, qui, ayant compris sa pensée, le seconda de tous ses efforts, et aplanit tous les obstacles que le clergé mettait sans cesse aux idées philosophiques. Diderot se lia étroitement avec tous les écrivains célèbres de l'époque, et notamment avec Jean-Jacques Rousseau et d'Alembert. L'aisance, la richesse même, étaient arrivées dans son intérieur. Diderot avait stipulé pour lui une pension de douze cents francs pendant le cours de la publication de l'*Encyclopédie :* c'était l'apogée du désir des deux époux.

Mais bientôt ce bonheur modeste fut trou-

blé. Diderot vit madame de Puisieux, et éprouva pour elle une de ces passions insensées à laquelle, tout philosophe qu'il était, il ne sut pas résister ; il devint bientôt l'amant de cette femme. Madame de Puisieux était pauvre et avait une ambition autrement grande que madame Diderot. Elle rêvait les plaisirs et les parures, elle les demandait à son amant. Celui-ci, voulant la satisfaire, composa *l'Essai sur le mérite de la vertu*, qu'il vendit assez bien, et lui en donna le prix intégral. Le titre de cet ouvrage, dont le prix était destiné aux folies d'une maîtresse, est assez bizarrement choisi. Cet argent fut bien vite épuisé. Diderot s'empressa de le remplacer par celui que lui procura la vente des *Pensées philosophiques*. Cet ouvrage fit beaucoup de bruit : il scandalisa de nouveau le clergé, qui obtint contre lui un arrêt du parlement de Paris, le 7 juillet 1746. L'ouvrage fut condamné à être brûlé. Cet arrêt, joint à la sensation que faisaient déjà les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie* qui avaient paru et qui furent aussi momentanément supprimés, acquit à Diderot une grande réputation parmi les écrivains philosophes et doubla le prix de ses manuscrits. Les dépenses de madame de Puisieux doublèrent aussi, et Diderot se hâta, pour les satisfaire, de composer *l'Interprétation de la Nature*. Puis, comme les romans de Crébillon fils, dont nous avons déjà parlé, avaient beaucoup de vogue, il en fit un dans ce genre, intitulé *les Bijoux indiscrets*. Enfin, il composa ses fameuses *Lettres sur les Aveugles, à l'usage de ceux qui voient*. Ce petit ouvrage met en scène l'Anglais Sunderson, aveugle-né, qui, au lit de mort, pressé par un prêtre de reconnaître un Dieu créateur, s'y refuse sur ce qu'il n'a jamais rien vu de tout ce qu'on veut lui faire admirer dans la nature. De là il tire la conséquence que la morale d'un aveugle, comme celle d'un sourd, ne peut être la même que la nôtre, et que c'est par le sentiment intime de l'âme qu'on doit arriver à la croyance de Dieu. Cette assertion n'avait rien de dangereux, même à cette époque ; mais comme il fallait bien trouver un prétexte pour emprisonner un homme tel que Diderot, tenant à la presse, qui, malgré les entraves d'alors, était encore redoutable, on saisit celui-là, en y réunissant tous les autres, qui prouvaient un esprit de tendance à l'irréligion et à l'athéisme. C'est aussi ce motif que presque tous les biographes et les historiens ont considéré comme réel, et que nous contestons en nous appuyant sur une notice publiée par le fils de Diderot et dont nous allons donner un extrait.

« M. de Réaumur avait chez lui un aveugle-né : l'on fit à cet homme l'opération de la cataracte. Le premier appareil devait être levé devant des gens de l'art et quelques littérateurs; mon père y avait été envoyé : curieux d'examiner les premiers effets de la lumière sur un être à qui elle était inconnue, il espérait une expérience aussi intéressante que neuve. On leva l'appareil; mais les discours de l'aveugle firent parfaitement connaître qu'il avait déjà vu. Les spectateurs étaient mécontents; l'humeur des uns produisit l'indiscrétion des autres : quelqu'un avoua que la première expérience s'était faite devant madame Dupré de Saint-Maur. Mon père sortit en disant que M. de Réaumur avait mieux aimé avoir pour témoins deux beaux yeux *sans conséquence*, que des gens dignes de le juger.

« Ce propos déplut à madame Dupré de Saint-Maur ; elle trouva la phrase injurieuse pour ses beaux yeux et pour ses connaissances anatomiques; elle avait une grande prétention de science : elle paraissait aimable à M. d'Argenson, elle l'irrita, et quelques jours après, le 24 juillet 1749, un commissaire, nommé Rochebrune, avec trois hommes de sa suite, vint à neuf heures du matin chez mon père, et après une visite très-exacte de son cabinet et de ses papiers, le commissaire tira de sa poche un ordre de l'arrêter et de le conduire à Vincennes. Mon père, sans se troubler, le pria de lui donner le temps d'en prévenir sa femme; il passa chez ma mère : elle habillait et caressait son fils. Jamais il ne put se résoudre à l'affliger; il lui dit qu'il sortait pour quelques affaires relatives à l'*Encyclopédie*, qu'il ne reviendrait sûrement pas dîner, et qu'il la priait, le soir, d'aller le chercher chez Lebreton, libraire; puis il sortit. Un mouvement involontaire la conduisit à sa fenêtre; elle le vit dans un fiacre, tendant la main pour prendre une épreuve que voulait lui donner un enfant de l'imprimerie; un homme de l'escorte s'avança, repoussa le bras de mon père, et ordonna à l'enfant de s'éloigner. Elle jeta un cri et s'évanouit. Revenue à elle-même, elle fut chez M. Berryer, alors lieutenant de police. « Eh bien, madame, lui

dit ce ministre, nous tenons votre mari, il faudra bien qu'il jase. Vous pourriez lui épargner bien des peines et accélérer sa liberté, si vous vouliez nous indiquer où sont ses ouvrages, et quel est celui dont il s'occupe actuellement ; où est *le Pigeon blanc?* » (C'était un assez joli conte dont mon père avait fait quelques lectures à ses amis, et qui pouvait alors contenir quelques applications sur le roi, madame de Pompadour et les ministres.) Ma mère répondit à M. Berryer que jamais elle n'avait rien vu ni rien lu des ouvrages de son mari ; que, livrée entièrement à son ménage, elle ne s'était jamais mêlée des sciences dont il aimait à s'occuper ; qu'elle ne connaissait ni pigeon blanc ni pigeon noir, mais qu'elle était bien convaincue que ses écrits ne pouvaient être que conformes à sa conduite : « Il estime, « ajouta-t-elle, mille fois plus l'honneur que « la vie, et ses ouvrages doivent respirer « les vertus qu'il pratique. »

« M. Berryer vit bien que cette femme pouvait être importune, mais non pas indiscrète ; il la congédia, la consola le mieux qu'il put, et lui promit la permission de voir mon père, beaucoup plus tôt qu'elle ne l'obtint. »

Telle fut la cause de l'emprisonnement de Diderot. A son arrivée au donjon, il fut traité très-sévèrement et mis au quatrième étage du donjon, à la chambre qui porte aujourd'hui le numéro 36 ; il fut privé de papier, de plumes et d'encre, malgré ses supplications réitérées. Alors, comme la Chalotais, il se fit une plume avec un cure-dent qu'il avait dans sa poche, détacha de l'ardoise, la broya, la pila, la mêla avec du vin, et en fit une espèce d'encre ; avec cela, il remplit les pages blanches et les interlignes d'un livre qu'on lui avait prêté : c'était le *Paradis perdu* de Milton. Il commença par quelques réflexions sur ce poëme ; puis il en jeta quelques-unes sur sa position et sa femme, et enfin, n'y pouvant plus résister, il fit les vers les plus désespérés et les plus amoureux sur madame de Puisieux, dont il regrettait surtout l'absence.

M. Berryer, humain et compatissant, comme nous l'avons déjà dit, le visita plusieurs fois et lui fit subir quelques interrogatoires ; mais ce magistrat lui-même était fort embarrassé. Il ne connaissait pas les vrais motifs de la captivité du prisonnier ; il savait seulement que c'était par l'ordre de M. d'Argenson qu'il était détenu, et il connaissait trop bien ce ministre pour croire à la fable du *Pigeon blanc* et des autres écrits. Voulant donc sincèrement lui être utile, il lui conseilla d'écrire à M. d'Argenson et de tâcher de le désarmer, lui promettant de remettre la lettre lui-même. Diderot écrivit donc à ce ministre une lettre dans laquelle, après avoir demandé la cause de sa captivité, il le priait de le tirer d'une prison où il était *le maître de le faire mourir, mais non pas de le faire vivre.* Le ton de cette épître n'était pas fait pour adoucir M. d'Argenson; mais l'arrestation de Diderot avait mis en l'air toute la secte des philosophes et des écrivains, qui ne laissait pas que d'avoir de l'influence. La librairie elle-même s'était émue à cause du prodigieux succès de l'*Encyclopédie ;* M. d'Argenson, ne pouvant avouer le vrai motif de tant de rigueur, ni laisser *oublier* ce prisonnier au donjon, prit un terme moyen, basé sur l'absurde, comme toutes les mesures arbitraires qui ne sont pas trop cruelles. Après avoir fait passer vingt-huit jours à Diderot dans le donjon, il lui permit d'en sortir pour être prisonnier sur parole, ayant le château et le parc pour prison. Cette décision singulière, empreinte surtout de caprice et d'amour-propre, fut exécutée avec beaucoup de courtoisie par le gouverneur, M. du Châtelet. Il admit Diderot à sa table, et lui laissa la plus grande liberté. Celui-ci se fit un scrupule de n'en pas abuser. Il pouvait recevoir les visites de tout le monde : il passait ses journées avec sa femme, ses libraires, d'Alembert et Rousseau. Ce dernier, suivant ses habitudes sauvages et modestes, venait tous les jours à pied le visiter, et ce fut pendant ces promenades, par suite de la situation où il voyait son ami et des conversations qu'ils eurent ensemble, qu'il composa le plan de son *Contrat social.* Ce fut sous les tourelles du donjon de Vincennes que les premières idées en germèrent dans sa tête. Une autre personne venait aussi très-souvent visiter Diderot et passer avec lui des heures qu'il trouvait toujours trop courtes : c'était madame de Puisieux. Quoique âgé de près de quarante ans, Diderot avait toute la fougue de l'amour d'un jeune homme : avant sa captivité, il était déjà jaloux d'un jeune robin, dont les assiduités auprès de sa maîtresse le désespéraient. Pendant les vingt-huit jours qu'il passa au secret dans le donjon, il ne cessa

d'y penser, et il eut besoin de toutes les protestations de madame de Puisieux, quand il la revit, pour calmer sa tête et rester persuadé qu'il n'avait pas été trompé. Un jour, cette dame vint le voir plus parée qu'à l'ordinaire; Diderot ne manqua pas de la questionner sur le motif de cette grande toilette.

— Je vais à Champigny, lui dit-elle, voir une fête.

— Et l'ami (c'était ainsi qu'il désignait le robin), l'ami vous accompagnera-t-il?

— Non.

— D'honneur?

— Je vous le jure.

Madame de Puisieux partit; mais Diderot, malgré ses protestations, n'était pas tranquille : un instinct secret le poussait vers Champigny, où il voyait toujours malgré lui sa maitresse et son rival; enfin, n'y pouvant résister, il se résout à se rendre lui-même à Champigny, malgré les difficultés qu'il trouve à l'exécution de ce projet, malgre la parole qu'il a donnée au gouverneur ;il escalade aussitôt les murs du parc et se rend à la fête. Là, il aperçoit madame de Puisieux avec son rival ; furieux, il veut s'élancer vers eux, lorsqu'il voit devant lui le gouverneur, M. du Chatelet. Ramené à lui-meme par la vue de ce seigneur, dont il trompait la confiance, il s'enfuit et retourne à Vincennes. Il était nuit; il escalade de nouveau les murs du parc, mais il ne peut rentrer chez lui; tout est fermé, et d'ailleurs les nombreuses sentinelles qui veillaient auraient pu dévoiler sa fuite, qu'il espérait cacher. Il passa la nuit dans le parc, en proie aux réflexions les plus amères, et, le jour venu, il se présenta en tremblant devant M. du Châtelet. Celui-ci ne l'avait pas aperçu à Champigny, et ignorait qu'il n'eût pas couché dans sa chambre.

— Monsieur le gouverneur, lui dit Diderot, si vous étiez amoureux fou d'une femme, si vous aviez le soupçon qu'elle vous trompe malgré ses protestations, si vous pouviez en acquérir la preuve, ne passeriez-vous pas par-dessus tout pour vous la procurer?

— Sans doute, répondit le gouverneur. Je ne crois pas que rien pût me retenir.

— Eh bien! monsieur le gouverneur, cette nuit, malgré la parole que je vous ai donnée, je me suis échappé de Vincennes et je suis allé à Champigny pour voir si madame de Puisieux m'était infidèle; je viens me livrer à vous pour etre puni d'une faute que vous n'auriez pas commise peut-être, mais que du moins vous excuserez, d'après ce que vous m'avez dit.

— Vous vous êtes rendu cette nuit à la fête de Champigny?... mais j'y étais moi-même.

— Je le sais, je vous ai aperçu, et il n'a fallu rien moins que votre présence pour m'empêcher de faire un éclat en voyant à quel point j'étais trahi.

— Vraiment? vous un philosophe, un homme grave... vous échapper de prison pour vous convaincre d'une infidélité? Je ne vous en aurais jamais cru capable.

— J'ai eu tort, monsieur le gouverneur.

— Et vous avez trouvé madame de Puisieux avec un rival?

— Oui; et après avoir passé la nuit à souffrir, à réfléchir, à pleurer même... car, j'ai eu cette faiblesse... ce matin je suis guéri.

— Si cela est, mon cher philosophe, je vous pardonne, car cette femme ne servait qu'à troubler le repos dont vous avez tant besoin pour vous et pour nous qui profitons de vos admirables travaux. Si cela est, vous avez réussi, et vous le savez, le succès légitime tout, même une évasion de Vincennes. Mais si au contraire...

— Je vous jure, monseigneur...

— Écoutez, je vous pardonne, je le répète, mais à une condition, c'est que vous ne reverrez plus cette femme.

— Je vous en donne ma parole d'honneur, et cette fois je ne la violerai pas.

En effet, Diderot ne vit plus madame de Puisieux, qui se présenta vainement à Vincennes pour le visiter, et dès ce moment il se livra avec plus d'ardeur que jamais aux travaux qui honorèrent sa plume. Il sortit de Vincennes au bout de trois mois et demi. Madame Dupré de Saint-Maur, ayant appris l'aventure de Champigny, se crut suffisamment vengée et le fit mettre en liberté. La captivité de Diderot fut bénie cette fois par sa famille, par ses amis et par lui-même, à cause du résultat qu'elle avait amené. Elle n'en fut pas moins aussi cruelle que bizarre de la part de M. d'Argenson et de madame Dupré de Saint-Maur, qui certes ne l'emprisonnèrent pas dans cette prévision.

A ce prisonnier, dont la cause déguisée est au moins exprimée, en succédèrent plusieurs autres dont les motifs sont entièrement inconnus.

Ainsi nous retrouvons les traces du séjour que fit au donjon de Vincennes le baron de



Madame Mimi fut conduite au Parc aux Cerfs. (Page 210.)

Winsfeld, qui y fut mis en 1743. Il y était encore en 1758. Cela est constaté par une instruction du lieutenant de police à son égard, qui déclare qu'il n'est pas d'usage que le commissaire du roi, près la Bastille et Vincennes, *réponde aux lettres des prisonniers*. Il en est de même de l'abbé Moncrif, doyen de la cathédrale d'Autun, mis d'abord à la Bastille et transféré au donjon en 1752; il y était encore en 1757. Le père Ferdinand de Villeneuve n'y est mentionné aussi que par une longue correspondance pour obtenir la permission de se faire arracher une dent dont il souffrait beaucoup. L'introduction d'un dentiste au donjon, la manière dont on déguiserait la figure du prisonnier, ont occupé très-longtemps messieurs de la police. Bartel ne l'est à son tour que pour avoir été mis au cachot en 1754. Enfin la veuve Saint-Sauveur et la demoiselle Huguenin y furent emprisonnées aussi, et l'on n'en a jamais su les causes.

Mais à côté de ceux-là figurent d'autres prisonniers dont les motifs de détention sont bien dignes de l'arbitraire de l'époque.

En 1761 un nommé Verit fut renfermé à la Bastille pour avoir osé faire des menaces au duc d'Orléans, dans une lettre qu'il lui écrivit. Après sept années de séjour dans cette prison il fut transféré au donjon de Vincennes, où il mourut. La même année 1651, l'abbé Brochette de Flassigny fut aussi renfermé à la Bastille pour avoir blâmé en termes énergiques les poursuites exercées contre les auteurs des *Nouvelles ecclésiastiques*. Il resta, comme Verit, sept années, au bout desquelles, encore comme Verit, il fut transféré au donjon et mourut.

Louis Marchal, compagnon chapelier, avait écrit au comte d'Affry qu'il avait entendu dire à un ivrogne dans un cabaret, qu'il voulait qu'on parlât de lui comme de Damiens. Il fut mis au donjon de Vincennes après avoir été arrêté à Middelbourg.

Thoring, Suisse du canton de Fribourg, longtemps au service de madame de Foncemargne, avait raconté que sa maîtresse lui était apparue en songe, et lui avait dit :

— Vous assassinerez le roi ; je vous sauverai. Vous resterez sourd et muet jusqu'à ce que tout soit accompli.

Ces propos, qui décelaient pour le moins un cerveau malade, furent considérés comme un crime d'État. Thoring fut renfermé au donjon en 1757. Il y était encore en 1775, lorsque Latude fut transféré à Charenton. Ce fut son compagnon de voyage. A cette époque il était tout à fait fou.

L'abbé Morellet enfin, membre de l'Académie Française, passa quinze jours au donjon, pour avoir publié une brochure contre Palissot, auteur de la comédie des *Philosophes*, et dans laquelle il faisait allusion à une dame de la cour, madame la princesse de Robecq.

L'ordre chronologique nous amène ici à un prisonnier dont le nom est resté inséparable du donjon de Vincennes. C'est le marquis de Mirabeau, père du fameux comte de ce nom, dont nous aurons à nous occuper plus tard.

Le marquis de Mirabeau était né avec tous les vices; l'éducation, au lieu de les éteindre en lui, les avait développés. Ambitieux jusqu'à la frénésie, il usa de tous les moyens, quels qu'ils fussent, pour arriver aux affaires. Il avait commencé par se faire une position en épousant mademoiselle de Vassan qui lui avait apporté en dot cinquante mille livres de rente. A l'aide du rang que cette fortune lui permit de tenir à Paris, il se lança dans le monde, et commença à donner chez lui des fêtes brillantes auxquelles tout le monde accourait. Voyant que le train qu'il menait n'attirait ni l'attention de la cour ni celle du ministère, il résolut d'y arriver par d'autres voies. La secte des économistes commençait à se rendre d'autant plus redoutable en France que les finances étaient dans le plus grand désordre; il réunit les adeptes et les écrivains chez lui; des espèces de conciliabules furent tenus tous les mardis, et bientôt des écrits signés du marquis de Mirabeau furent publiés à profusion. Un d'eux, intitulé *l'Ami des hommes*, lui fit appliquer ce nom à lui-même par ses adeptes et par la majorité, qui ne voyait en lui qu'un bienfaiteur de l'humanité. Telle était en effet au dehors la conduite du marquis de Mirabeau, pour que la voix publique l'appelât au ministère; mais quelques personnes avaient pourtant soulevé le voile. Outre que ses ouvrages étaient d'un esprit médiocre, ils trahissaient quelquefois l'orgueil et l'ambition du marquis. Laharpe, qui a brillé surtout par la fidélité des portraits qu'il a tracés, a fait en ces termes celui du marquis de Mirabeau :

« Ce Mirabeau l'économiste, dit-il, qui n'avait de l'imagination méridionale que le degré d'exaltation qui touche à la folie, prit de la philosophie du temps l'orgueilleux entêtement des opinions, et une soif de renommée qu'il crut satisfaire en popularisant sa noblesse par des écrits sur la science rurale. Il possédait assez pour dégrader de très-belles terres par des expériences de culture, et déranger une grande fortune par des expériences systématiques et des constructions de fantaisie. Il se faisait l'avocat du paysan dans ses livres, et le tourmentait dans ses domaines par ses prétentions seigneuriales, dont il était extrêmement jaloux. »

A l'appui de ces assertions, on cite plusieurs faits. Par exemple, à la veille d'arriver dans une de ses terres, il écrivait à sa femme : « Dites au curé de Bignon de me préparer une harangue, et que sans cela je ne verrais plus d'habit noir. »

Il exigea une autre fois du curé de Roquelaure qu'il dît en chaire « qu'il fallait remercier Dieu d'avoir donné à la contrée un maître doux et d'une race faite pour commander aux hommes. »

On pourrait encore invoqner mille autres choses. Mais ce n'était pas tout que cette conduite hypocrite de l'homme public; la conduite de l'homme privé l'emportait encore. Débauché et sans pudeur, il avait sans cesse des maîtresses dans toutes les classes de la société, il forçait même sa femme de les recevoir chez elle et de subir le spectacle d'un tel scandale pour masquer sa conduite aux yeux du monde et conserver ses dehors de vertu. Prodigue et avare à la fois, il dissipait sa fortune en folies qui profitaient à lui seul, et laissait manquer du nécessaire sa femme, à qui appartenait la fortune; ses enfants, auxquels il en devait compte. Ingrat

et barbare envers l'épouse qui lui avait donné onze enfants, envers celle qui souffrait en silence les traitements les plus odieux et n'osait se plaindre, de peur de déshonorer le nom qu'elle portait, il avait provoqué sa reclusion durant douze années. Pendant le temps qu'il expulsait sa femme en secret, il offrait publiquement un asile à Jean-Jacques Rousseau. Enfin *l'Ami des hommes*, et cela a été constaté, obtint *cinquante-quatre lettres de cachet* contre les membres de sa famille.

Cependant ce ne fut aucune de ces causes qui motiva sa détention du donjon de Vincennes. Aussi coupables que lui, en cédant plus tard à ses nombreuses demandes de lettres de cachet, les ministres en lancèrent d'abord une contre lui-même; la cause en fut puisée dans une brochure qu'il publia, et qui était intitulée *la Théorie de l'impôt*. Il fut écroué à Vincennes en 1761. Madame de Mirabeau, à cette nouvelle, oubliant tout ce qu'elle avait déjà souffert de la part de son mari, sollicita instamment son ordre de mise en liberté. Ce fut elle, et elle seule, qui, par ses prières, ses larmes et ses promesses pour l'avenir, finit par attendrir les persécuteurs. Elle obtint sous peu de temps sa sortie de prison, moyennant qu'il se retirât dans une de ses terres, près de Nemours. Elle ne s'en tint pas là; et cette femme admirable de zèle et de tendresse continua à solliciter jusqu'à ce qu'elle eût fait révoquer cet ordre d'exil, et qu'on eût permis à son mari de revenir à Paris. On a vu de quelle manière *l'Ami des hommes* reconnut ce noble dévouement. Ainsi cet homme, qu'il y eut presque de la justice à séparer de la société au milieu de laquelle il apportait les vices de toute espèce avec une incalculable hypocrisie, séjourna à peine au donjon, et reprit sa liberté pour y envoyer plus tard son fils, tandis que des malheureux, dont les talents pouvaient être profitables à la France, dont les sentiments devaient honorer le monde, y étaient *oubliés* ou y trouvaient la mort!...

Nous reviendrons au marquis de Mirabeau quand nous nous occuperons de la captivité du comte son fils.

Après avoir simplement mentionné un intrigant nommé le comte de Saint-Ange, qui resta peu de temps au donjon, et un nommé Rapin, colonel suisse, qui y finit ses jours, nous arriverons à un prisonnier dont la vie est aussi curieuse que le sujet de sa détention. Il se nommait Camille-Constant Mercourt, et était de Besançon.

Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, il fit de bonnes études et entra au séminaire des Petits-Pères, à Paris. Au bout de onze mois, ayant vu une jeune et jolie fille, il en devint amoureux. Il reprit aussitôt ses habits séculiers, quitta le séminaire, se rendit auprès d'elle, et devint dans peu son amant. Mais pour son début, Mercourt avait rencontré une de ces femmes peu sévères qui font commerce de leurs charmes. Aussitôt qu'il n'eut plus d'argent, il fut congédié. Il résolut alors de retourner chez son père, à Besançon; et, pour en avoir les moyens, il emporta cinquante louis à son beau-frère et partit.

Mercourt avait une figure charmante, de l'esprit et du cœur; il se présenta à l'archevêque de Besançon, qui, l'ayant pris en amitié, lui donna la tonsure et un bénéfice; mais cette fois encore l'amour fut cause qu'il renonça à cette carrière. Il fit la connaissance de la fille d'un apothicaire, parvint à la séduire et la rendit enceinte. Le scandale de cette affaire le força à quitter Besançon, sa famille et son bénéfice, et cette fois, ne consultant que son courage et ses goûts, il s'engagea dans un régiment de Limousin. Sa bonne conduite et sa bonne mine ne tardèrent pas à lui attirer l'attention de ses chefs. Il avait suivi son colonel chez le marquis de Bissy, frère du cardinal de ce nom; la marquise, jeune et coquette femme, n'avait pu voir le beau soldat sans le trouver fort à son goût. Mercourt de son côté, sensible aux charmes de la marquise, n'avait pas craint de lui déclarer sa passion. Les femmes sont si adroites et si persévérantes quand elles veulent arriver à leur but, qu'au bout de quelque temps, Mercourt n'était plus soldat, mais en revanche était installé dans la maison du marquis, qui le comblait de bontés et de prévenances. Il lui faisait partager sa table; la marquise, plus compatissante, lui faisait partager sa couche.

Au bout de quelque temps, Mercourt crut s'apercevoir qu'il n'était pas le seul favorisé de la marquise. En effet, un jeune homme, nommé Volmérange, lieutenant de cavalerie au régiment de Bretagne, était aussi l'amant de la marquise. Mercourt aimait réellement cette femme. Furieux de jalousie à cette découverte, il alla trouver son rival et le pro-

voqua. Celui-ci accepta le cartel, et ils se battirent à l'épée et au pistolet. Volmérange fut dangereusement blessé, et Mercourt fut obligé d'abandonner encore une fois la nouvelle position qu'il s'était faite.

Il revint à Paris, où il voulut faire figure et tenter la fortune au jeu. Présenté à l'hôtel de Gèvres, il joua et perdit tout son argent. Se trouvant sans ressources; il usa de la première qui se présenta à lui : Il vendit l'argenterie qu'un traiteur avait déposée chez lui pour un repas commandé. Cette fois il porta la peine de cette action. Poursuivi criminellement, il fut condamné à dix années de prison. Il en avait déjà subi quatre lorsqu'il parvint à s'échapper, et il trouva un asile chez la marquise de Beaufremont, qui non moins compatissante que madame de Bissy, crut à une erreur judiciaire et à l'innocence de celui qu'elle aimait. Mais cet asile, dans lequel il était forcé de se cacher sans cesse, ne pouvait longtemps lui convenir. Il fit entendre à la marquise qu'il l'exposerait peut-être à la honte et aux regrets s'il était découvert, et la pria de le faire passer à l'etranger. Celle-ci après beaucoup de larmes, y consentit, promettant d'aller le rejoindre au plus tôt. Elle l'envoya en effet chez l'abbé de Beaufremont, son frère, à Seez-sur-Saône, et de là il passa le Rhin et se rendit en Prusse, où il fut vivement recommandé au général Valburg. Celui-ci le fit d'abord soldat au régiment de Gromchant ; quinze jours après caporal, puis sergent et enfin lieutenant.

Cet avancement rapide excita la jalousie de presque tous les officiers : l'un d'eux surtout, plus impertinent que les autres, se moqua de lui pour la manière dont il parlait l'allemand, qu'il écorchait passablement. Mercourt lui dit : « Je parle très-mal l'allemand, mais je bats très-bien en français. » Ils se battirent, et Mercourt lui donna un coup d'épée.

Cette aventure l'avait rendu redoutable dans son régiment. Estimé de ses camarades pour sa bravoure, il voulut l'etre aussi de ses chefs. Le roi de Prusse recrutait partout les beaux hommes qu'il aimait à voir dans son armée ; il avait parlé plusieurs fois d'un soldat polonais qu'il désirait ; Mercourt se rend sur le territoire de la Pologne, enlève le soldat, le conduit à Berlin, et le presenta au roi. Frédéric, charmé de cette action, le nomma conseiller de guerre. Mercourt était donc sur le chemin d'une noble et belle carrière; il pouvait recommencer sa vie et se créer un avenir. L'amour fut encore un obstacle à sa destinée : il éprouva pour la veuve Marchal, nièce du chancelier, une passion profonde, qui fut bientôt partagée. Peu de temps après, la dame porta dans son sein la preuve de leur amour. C'est alors que les obstacles surgissent de tous les côtés pour contracter mariage. Le chancelier n'aurait jamais consenti à donner sa nièce à un officier de fortune ; et le roi de Prusse aurait puni sévèrement la séduction s'il l'avait connue. Les amants prirent le parti de fuir en France, espérant, une fois dans ce pays et à l'abri de cet éclat, forcer la main à la famille de la veuve ; ils partirent en poste et franchirent les frontières. Ils se crurent plus en sûreté une fois sortis de la Prusse, et voulurent néanmoins gagner rapidement Paris. Pour cela, Mercourt laissa quelques instants sa belle veuve et courut au village voisin chercher des chevaux de poste. Pendant ce temps, les gens envoyés de la Prusse à leur poursuite, ayant pénétré dans l'auberge et reconnu la veuve, l'enlevèrent malgré ses cris ; et lorsque Mercourt revint, il apprit cet événement qui brisait toutes ses espérances. Anéanti à cette nouvelle, il se laissa d'abord aller au découragement; mais bientôt pressé par sa position, il résolut d'aller chercher un asile auprès du vice-légat d'Avignon, sous la protection duquel il se mit. Il sut encore intéresser ce prince de l'Église à son sort. Il lui fit un aveu sincère de sa conduite. Celui-ci, indulgent et bon, chercha à le ramener au bien, et y parvint facilement. Mercourt, dès cette époque, vécut en homme sage et honnête ; il épousa une demoiselle du monde, qui lui permit de tenir un certain rang. Peu après, avec la protection de M. Normant d'Étioles, mari de la marquise de Pompadour, il obtint un emploi de huit mille livres dans les fermes. Cette existence aisée et paisible dura ainsi quelques années; au bout de ce temps, Mercourt perdit à la fois sa femme, sa fortune et sa place. Sa femme mourut, son emploi lui fut retiré par la disgrâce de son protecteur, et le banquier chez lequel il avait placé sa fortune fit une banqueroute qui le réduisit à la misère. Alors le désespoir s'empara de son âme. Vivre en honnête homme, c'était s'exposer à mourir de faim ; recommencer son existence folle et criminelle, c'était risquer une catastrophe : « J'ai

essayé de tout, disait-il ; j'ai vécu en homme peu scrupuleux, j'en ai été puni ; j'ai vécu en honnête homme, j'en suis puni d'une manière plus cruelle encore ; j'ai disputé mon existence par tous les moyens, j'ai cherché à la prolonger par toutes les voies. Aujourd'hui, désillusionné de tout, je n'ai ni le courage de la résistance, ni celui de la mort ; je ne veux plus vivre en travaillant, et je ne veux pas mourir de faim. » Ces réflexions, qui l'obsédaient sans cesse, lui suggérèrent une idée qu'il s'empressa d'accomplir. Il avait passé quelques années en prison, et le souvenir de son insouciance à cette époque pour sa vie matérielle lui revint en mémoire. Il la compara à son existence présente, où il était forcé de chercher chaque jour son pain. Alors il prit la plume et écrivit au cardinal de Gèvres que le ciel lui inspirait l'idée d'assassiner Louis XV ; que jusque-là il avait résisté, mais que si on ne l'enfermait au plus tôt, il ne répondrait plus de lui. Trois jours après il entra à la Bastille, et fut transféré, le 14 juillet 1660, au donjon de Vincennes. Mercourt, malgré son désespoir et sa profonde horreur pour la vie, ne tarda pas à se repentir de la résolution qu'il avait prise : il écrivit lettres sur lettres pour expliquer le motif qu'il avait eu de se dénoncer et pour réclamer sa liberté ; mais on sait ce qu'étaient les lettres écrites à Vincennes. Il demeura captif. Alors la plus profonde mélancolie s'empara de son âme, et il mourut au donjon peu de temps après. Cet homme, dont la vie fut si bizarre, eut une fin plus bizarre encore : il redoutait la mort, et entra tout vivant dans un tombeau.

Ce fut trois ans après l'époque à laquelle Mercourt fut écroué à Vincennes que l'infortuné et courageux Le Prévôt de Beaumont fut à son tour transféré de la Bastille au donjon. Nous avons fait dans la Bastille l'historique du pacte de famine que ce prisonnier découvrit et dénonça, l'histoire de sa captivité à la Bastille, et nous avons donné le testament qu'il composa à Vincennes. Mais nous n'avons parlé que très-peu des souffrances inouïes qu'il éprouva dans les cachots du donjon pendant les quinze années qu'il y demeura, de l'énergie qu'il y déploya, et de la barbarie calculée de ses bourreaux, dont il épuisa la patience. Nous réservions pour l'histoire de cette prison des faits qui lui appartiennent et qui sont tellement odieux que jusqu'ici, malgré les horreurs que nous avons passées en revue, il ne s'en est pas trouvé de semblables sous notre plume.

Le Prévôt a publié, en 1791, une petite brochure où il rend compte de tous les événements qui lui arrivèrent durant sa captivité de vingt-deux années dans les cinq prisons d'État où il a gémi. Vincennes, où il resta quinze ans, y tient la plus large place. Cette brochure est très-rare, pourtant nous avons pu nous la procurer, et c'est en citant le prisonnier lui-même, dont le style ne manque pas d'originalité, que nous allons parler des tortures qu'on lui fit éprouver au donjon.

Le Prévôt y fut écroué le 14 octobre 1769, après être resté onze mois à la Bastille. Il s'exprime aussi au début de sa captivité à Vincennes :

« Englouti, enchaîné douze fois à Vincennes, dans les cachots, sans qu'on m'en déclarât le motif, dérobé à mes emplois, à mes parents, à mes amis, à mes connaissances, au monde entier ; sans ressources, sans moyen de faire entendre mes plaintes contre mes tyrans ; privé d'air, de lumière, de communication même avec les suppôts d'oppression ; ignorant ce qu'étaient devenus ceux qni m'étaient chers, s'ils existaient, s'ils ne me supposaient point de délits criminels, pour être si injustement et si longtemps détenu, si mes tribulations avaient un terme fixé par mes persécuteurs ; quel sort, quelle fin m'étaient réservés entre les mains de mes puissants et despotes ennemis ; si quelque jour ma liberté, ma fortune, mon honneur, ma vie me seraient rendus ; périssant, mourant, agonisant tous les jours d'inanition et de faim cruelle, dans le supplice et l'horreur des ténèbres, des chaînes, de la nudité et de tous les maux réunis, pouvais-je éloigner le désespoir, l'effroi, la pâleur et la mort, lorsque je ne voyais jamais de fin à ces douleurs ? Cette ignorance de leur fin redoublait les tourments que l'on me faisait endurer. Rougemontagne, mon geôlier (c'est ainsi qu'il désigne toujours M. de Rougemont, le gouverneur) avait carte blanche du scélérat Sartines, pour me perdre, à quelque prix que ce fût, et, semblable aux démons de Milton, mon geôlier étudiait sans cesse les moyens de me faire souffrir de plus en plus. Tout retour que je faisais sur ma position actuelle ne tendait qu'à m'accabler et à me désespérer : la certitude cependant d'être martyr innocent pour la patrie me ranimait souvent, pour braver

la rage de mes tyrans. Si l'on m'empoisonne, disais-je, mes souffrances ne dureront pas. Dans la débile situation où je me trouve, puisque ma captivité est toujours un titre de tortures dissemblables, elle ne doit être aussi qu'une suite de douleurs et de peines incompréhensibles. Mais n'oublions jamais la Providence. Si Dieu, qui est partout, ne m'eût soutenu, j'aurais péri mille fois au lieu d'une pour avoir découvert, pour oser accuser et dénoncer une ligue insigne des ministres conjurés contre la France. »

Le Prévôt entre ensuite dans le détail et la durée des souffrances, et ces détails portent la mort dans le cœur.

« Il n'est pas dans le *Martyrologe de la vie des Saints*, dit-il, de tourments si longs, de tribulations si insurmontables à la nature, que celles qu'on m'a fait endurer douze fois dans l'espace de quinze ans au donjon de Vincennes : savoir, durant huit mois la première, onze mois la seconde, dix-huit mois la troisième, qui est la plus dure de toutes, neuf mois la quatrième, sept mois quelques jours la cinquième, cinq mois la sixième, trois mois moins deux jours la septième, treize mois la huitième, quatorze mois sept jours la neuvième, huit mois treize jours la dixième, quatre mois et demi la onzième, et six semaines la douzième, ce qui fait *sept ans huit mois dans les cachots*, les chaînes aux pieds et aux mains le plus souvent, mais toujours nu, toujours réduit à la famine, privé de toutes choses, quoique ma pension fût de 3,600 livres à Vincennes, prise au trésor royal tous les ans par Rougemontagne. »

La brochure contient le récit de chacune des périodes de sa captivité dans les cachots. Nous allons citer une des principales :

« C'est en 1771 et 1772, dit-il, que me retint dix-huit mois au cachot n° 2, le cruel Sartines, mon ravisseur. Sa haine et sa rage croissaient toujours, tant qu'il me savait braver en silence toute sa férocité ; et loin de les diminuer, Rougemontagne s'appliquait sans cesse à les augmenter, en surpassant les ordres qu'il recevait et qu'il provoquait par de faux rapports. Tous deux étaient convenus ensemble de me faire périr d'une manière ou d'une autre, comme on va le voir ; mais l'avarice du démon Rougemontagne, sans qu'il s'en doutât, combattait pour moi, dans le temps qu'il me savait près d'expirer de sécheresse, de faiblesse, d'inanition, d'altération et d'épuisement, par la privation de nourriture et de boisson. On ne croirait pas ce que je vais dire ; mais Rougemontagne, dont j'ai la lettre sous les yeux et que d'honnêtes gens m'ont fait tenir avec une foule d'autres pièces trouvées à la Bastille après la prise de cette forteresse, convaincra bientôt les plus incrédules, lorsque je la copierai dans son contenu.

« Que l'on sache donc que pendant dix-huit mois, couché nu, les chaînes aux pieds, sur un grabat en forme d'échafaud, sous la figure d'un tympanon large de deux pieds, couvert d'un peu de paille réduite en fumier puant, la barbe longue de plus d'un demi-pied ; je n'ai reçu, pendant ces dix-huit mois que *deux onces de pain par jour et un verre d'eau pour tout aliment.* J'accusais Sartines d'être le procureur général des famines générales de 1767, 1768 et 1769, et ce démon voulait me faire périr de faim et d'inanition quoiqu'il ne pût me nier son crime, non plus que Laverdy. Comment aurais-je pu subsister avec si peu dix-huit mois, si Dieu ne m'eût soutenu visiblement ? car une personne en santé n'existerait pas longtemps avec la moitié plus de la même nourriture. Joignez à cela la privation de toutes les autres choses nécessaires à la vie, comme l'air, l'eau, le feu, la lumière ; l'inaction, le défaut de respiration dans les temps chauds, la froideur des membres dans le cœur de l'hiver, sans couverture ni vêtement, la puanteur d'un cachot humide sur son plancher et ses murailles végétantes, quand l'air ne se renouvelle pas ; l'anxiété, les soucis, les chagrins, les perplexités, les ennuis qui rongent, minent, absorbent et dévorent l'existence ; le désespoir de l'adoucissement : car jamais on ne vous dit le terme qu'on doit à votre tribulation, et le porte-clefs, qui me délivrait cette chétive nourriture par un trou au milieu de ma porte, ainsi qu'il se pratique envers les féroces animaux de la ménagerie, ne savait pas lui-même quand ce traitement barbare devait finir. Un jour, je dis à ce porte-clefs qu'il ne me servirait pas ainsi encore bien des jours, et qu'il me trouverait mort de faim quelque matin, puisque je n'avais pas la force de me traîner jusqu'au guichet, pour recevoir ma pitance. Ce que je disais était vrai. Le porte-clefs rapporta à Rougemontagne sur-le-champ mes paroles. Celui-ci lui répondit : « Que voulez-vous que j'y fasse ? j'exécute les ordres qui me sont donnés. Cependant, allez tout à l'heure chez Fonteliiau,

chirurgien, pour qu'il visite de ma part et examine la situation du prisonnier. Si je le perdais, l'on m'ôterait bien vite ceux qui sont venus avec lui et après lui. Il n'est point le seul qui se plaigne. »

« Fontelliau arrive dans mon cachot, me tâte le pouls, et n'en trouve pas ; il me tâte le corps, qu'il trouve presque froid, débile, et décharné comme un squelette ; mes yeux ne pouvaient soutenir la lumière de la chandelle : mon sang était si appauvri et si raréfié, que je ne paraissais au chirurgien qu'une image de la mort. Deux jours après, me voilà rapporté dans ma chambre. On me baigne dans l'eau chaude, on me donne des bouillons restaurants, on me fait prendre l'air dans la cour, traîné par les bras ; et peu à peu je reprends graduellement de la nourriture légère qui me ranime avec un coup de vieux vin : ce qui dura quinze jours.

« Et voilà comme l'avarice du démon Rougemontagne, qui profitait en entier de ma pension, de mon bois, de ma chandelle, toutes les fois qu'il me mettait dans les cachots, m'a sauvé de la mort en considérant que si je mourais entre ses mains, il perdrait non-seulement ma pension, mais aussi celles de mes compagnons et autres qui pouvaient lui être ôtées. »

Cette ruse, Le Prévôt l'employa quelquefois pour sortir des divers cachots où on le renfermait. Mais elle ne lui réussissait qu'après qu'il était arrivé à l'apogée des souffrances et qu'on craignait réellement pour ses jours. Il résolut d'user d'autres moyens qui ne le soumissent pas à des inconvénients si cruels pour lui. Il avait acquis une adresse et une facilité merveilleuses pour se débarrasser de ses fers et percer les murs de ses cachots, il en usa fréquemment pour effrayer ses geôliers. En effet, Le Prévôt était terrible et d'autant plus redouté quand il avait l'usage de ses mains, qu'il se précipitait lui-même au-devant de la mort qu'il désirait pour mettre fin à ses tortures, et que M. de Rougemont avait à ne pas lui donner pour conserver son pensionnaire. Dans les principes, ce furent des luttes effrayantes, à l'aide desquelles il se fit d'abord changer de prison. Plus tard, on prit des précautions pour paralyser ses efforts. On doubla les portes du cachot, on lui jeta sa nourriture par le guichet, on rit de sa rage impuissante, même alors qu'il était parvenu à rompre ses chaînes. Le Prévôt prit à son tour d'autres moyens : à l'aide d'un travail opiniâtre, il parvint à percer les murs, à remplir son cachot de matériaux énormes qu'il mettait contre la porte, menaçant de la murer et de se laisser mourir de faim. Ce nouveau biais lui réussit encore : on le tirait de temps à autre de son cachot. C'est dans ces luttes sans cesse renouvelées qu'il passa son temps à Vincennes, ne perdant rien de son énergie et de son courage, jusqu'au jour où M. de Malesherbes, devenu ministre de Paris, vint le visiter et voulut connaître la cause de sa détention. Le Prévôt la lui dit, et M. de Malesherbes ne voulut pas croire au pacte de famine. Mais Le Prévôt, insistant et donnant des preuves, le ministre lui dit de lui écrire ses dénonciations avec tous les détails possibles. Le prisonnier s'empressa de le faire et de remettre sa lettre et son mémoire à M. de Rougemont ; mais M. de Sartines et les autres ministres, engagés dans la ligue et prenant part aux bénéfices du pacte de famine, comme nous l'avons dit dans la Bastille, empêchèrent que ces pièces ne parvinssent à M. de Malesherbes et les firent déposer à la Bastille, où elles ont été retrouvées et imprimées après la prise de cette forteresse. On ne manqua pas de prétextes auprès de M. de Malesherbes pour lui faire abandonner le malheureux prisonnier, qu'on lui montra comme un fou, et sur le compte duquel on inventa des crimes, cause de sa détention. Cela, joint au peu de durée du ministère du premier, fit que Le Prévôt demeura de nouveau enfoui dans son sépulcre. Il reçut une autre visite : ce fut celle de MM. Lenoir et Amelot. Les mêmes choses se passèrent et amenèrent les mêmes résultats.

Cependant Le Prévôt, dans les intervalles qu'il avait passés dans les chambres, dans les permissions qu'il avait obtenues d'écrire, avait eu assez d'adresse pour se procurer du papier, de manière à pouvoir composer un ouvrage très-volumineux. Il était intitulé *l'Art de régner, ou la Science, d'après l'Écriture Sainte, du vrai gouvernement de la monarchie française dans ses soixante-six branches*. Il avait passé cinq ans à écrire ce manuscrit. Habile et ingénieux comme il l'était, jouissant d'ailleurs de temps à autre des libertés du donjon, Le Prévôt était parvenu à faire proposer l'impression de cet ouvrage aux imprimeurs associés de la rue Saint-Jacques, qui publiaient des livres sans

autorisation du roi. Les démarches qu'il avait fait faire pour cela furent découvertes par la police et on l'en punit de nouveau par une captivité plus resserrée. Mais ce qui importait surtout, c'était d'avoir ce manuscrit dans lequel on pensait, et c'était la vérité, qu'il dénonçait tout le pacte de famine. Or c'était là la difficulté. Le Prévôt ne quittait pas ses papiers même pendant son sommeil, et il s'était rendu si redoutable par son courage d'abord, et ensuite par sa mort dont il menaçait à chaque instant ses geôliers, qu'on ne savait comment s'y prendre. Plusieurs tentatives échouèrent et n'aboutirent qu'à le prévenir et le tenir davantage en garde.

Le baron de Breteuil venait de remplacer M. Amelot au ministère. On crut pouvoir se servir de cette circonstance pour lui enlever par ruse ses papiers. On donna l'ordre à un inspecteur de police, nommé Royer de Surbois, de l'enlever par surprise pendant la nuit du donjon de Vincennes et de lui prendre ses manuscrits.

Le 29 février 1784, le secrétaire de M. de Rougemont, un nommé Vallage, se présente à son guichet, et, après lui avoir annoncé le remplacement de M. Amelot par le baron de Breteuil, ajoute que ce dernier lui a envoyé un officier pour venir le chercher, afin de le conduire à Versailles, où il expliquerait lui-même son affaire au ministre ; qu'il n'a qu'à cacheter ses papiers et les laisser au donjon, qu'il est certain de les retrouver à son retour. Le piége était trop grossier pour qu'un homme de la trempe de Le Prévôt, à qui l'on avait déjà donné des soupçons, pût y tomber.

Toutefois il ne témoigne rien et se borne à demander à voir lui-même cet officier et à lui parler, quand il aura soupé. Vallage se retire, et aussitôt Le Prévôt songe à faire une sérieuse résistance, si on veut enlever ses papiers ou sa personne, ou de mourir plutôt que de se laisser enchaîner de nouveau dans un de ces horribles cachots où il avait tant souffert. Il savait d'ailleurs qu'on voulait le transférer au mont Saint-Michel. En conséquence il barricade sa porte le mieux possible et cherche à se faire des armes de tout ce qu'il trouve sous sa main. Puis il écrit au roi pour lui envoyer un projet d'*Université royale, civile, politique, économique et morale*, travail précieux qui lui avait beaucoup coûté ; et mande au baron de Breteuil que dans l'état de santé où il est, et sans vêtements convenables, il ne peut venir à Versailles, et qu'il le prie au contraire de venir lui-même au donjon, comme ses prédécesseurs ; que là il lui révélera le fameux complot du pacte de famine, qui intéresse tous les Français. Ensuite il attend tranquillement l'arrivée du prétendu officier.

Nous allons lui emprunter à lui-même le récit de ce qui se passa. Il n'est pas d'exemple d'une résistance pareille à celle que fit ce prisonnier, avec autant de courage que d'habileté.

Il divise ainsi cette partie de sa brochure :

ASSAUTS ET COMBATS.

« A onze heures et demie de nuit, dit-il, arrive le prétendu officier du baron, avec deux estafiers, ses domestiques, en petit uniforme de marine, et lui portant habit bleu de roi, boutons d'argent aux armes de France. On me l'annonce à travers les portes : « Ouvrez le guichet seulement, répondis-je, afin que je voie et que je le lui parle.

« Vous êtes, monsieur, m'a-t-on dit, depuis cinq heures, envoyé comme officier du baron de Breteuil, pour m'emmener à Versailles, au lieu de venir, lui-même me visiter, à l'exemple de ses prédécesseurs ; cela est-il vrai et même possible ?

« — Oui, monsieur, je suis l'envoyé de M. le baron de Breteuil, ministre de Paris qui, chargé d'affaires en ce moment, vous fait proposer de vous rendre chez lui, dans une bonne chaise de poste ; il ne m'a pas fallu plus de deux heures pour venir, et il ne me faudra pas plus de temps pour retourner à la cour, si vous voulez venir avec moi.

« — Tout cela à l'air d'un tour que Sartines me joue ; mais il sera joué lui-même. Je ne puis profiter de l'invitation de M. le baron. Mon geôlier a pu vous dire qu'il me laisse, dans le plus rude hiver, manquer de vêtements, de bois et de chandelle, pendant qu'il reçoit 3,600 livres de pension par an du trésor royal, pour chaque prisonnier. Dites à M. le baron que je suis nu, exténué des tyrannies continuelles de trois démons, qui sont *Sartines, Lenoir et Rougemontagne.* Fatigué de mes travaux journaliers, privé non à présent, mais de temps en temps, de nourriture, par leur excessive méchanceté, toujours claquemuré, cloîtré,



Madame de Mirabeau jure qu'elle est innocente du crime dont on l'accuse.

abandonné de tout le monde; que faute de prendre l'air, ma santé en est affaiblie; que tous les secours qui me sont dus me sont refusés par ce despote geôlier et par le démon négritien, fils de néant; que je l'accuse de mille scélératesses qui l'ont fait remonter en police, pour être chef d'une multitude de bandits. Dites tout cela au ministre de ma part en lui observant que j'ai chez moi des ouvrages que je ne puis abandoner aux rapines de Rougemontagne; et afin que votre voyage ne soit pas inutile ni infructueux, voici un paquet que j'ai fait à la hâte pour le ministre : il en renferme un autre de conséquences pour le roi et pour l'Etat.

« Ce paquet, que je remettais à Royer de Surbois, inspecteur de police, qui m'était tout à fait inconnu, était le plan d'*Université royale*, *civile*, *politique*, *économique et morale*, en deux parties.

« L'officier du baron, homme de cinq pieds, âgé de trente à trente-trois ans, tête ronde, visage court et plat, le teint pâle, fit l'inscription de mon paquet, et dit qu'il faut y mettre un cachet.

« — Je n'ai ni feu, ni cire, ni cachet, et il m'a fallu le fermer avec de la colle; mais on ne peut l'ouvrir sans déchirer l'enveloppe.

« — Eh bien! dit-il, je vais brûler de la cire; voilà le cachet du ministre, apposez-le sur votre paquet, à l'ouverture du guichet.

« — Vous êtes donc premier commis du ministre?

« — Cela vous prouve que je suis en place, et que je suis envoyé.

« Mais ce cachet, qui n'était nécessaire, me donnait trop de défiance pour n'être pas sur mes gardes, En effet l'officier prétendu du baron de Breteuil devait être convenu en secret, avec son plus gros estafier, qu'il s'approcherait du guichet comme il fit, et tâcherait de me saisir le poignet, pendant que je poserais ce cachet qu'il eût pu poser lui-même. L'estafier manque son coup. Je jette promptement le paquet cacheté à l'officier, avec son cachet d'argent, en lui reprochant d'avoir le dessein de m'enlever de force et de nuit, et, se voyant découvert, il dit : *Ouvrons sa porte et exécutons nos ordres.* (Ces ordres, si l'on m'a rapporté la vérité, étaient de me conduire au Mont

 122

Saint-Michel, ou à Pierre-en-Cise, dans sa [illegible] grand [illegible] lui [illegible] par le [illegible] [illegible].

« — Qui-là ! lui répondis-je, c'est donc là votre mission ? Elle vous coûtera gros. Si vous ouvrez et approchez contre ma défense, tout est prévu pour vous recevoir, et fussiez-vous un cent, pas un n'entrera sans être salué. Je suis prisonnier d'Etat, dans la maison du roi, conséquemment sous sa protection : vous venez, de nuit, troubler mon repos et ma tranquilité; je n'aurai pas à répondre de ce qui vous arrivera : j'ai prévenu mes confrères, avec mon porte-voix, de votre arrivée, de veiller et de se tenir sur leurs gardes; ils entendront le bruit, et vous ne pourrez exécuter vos attentats.

« Malgré ce que je dis, la porte s'ouvre, mon porte-clefs, nommé Bertrand, se tient derrière, et les assaillants se tiennent cachés dans la salle qui servait de cuisine à Louis XV, en 1715. Je suis bien armé; leurs flambeaux m'éclairent, personne ne peut approcher que je ne le touche de près. On garde le silence, puis l'on examine le local. Pour entrer chez moi, il fallait descendre entre mes deux portes un degré, ensuite en monter deux autres, et franchir mon lit de quatre hauteur, au-dessus du second degré, qui fermait l'ouverture, par sa tête, dans toute la largeur de ma porte, outre que deux chaises, couvertes de carreaux de brique, défendaient encore l'entrée de ma chambre à droite et à gauche. Le fier-à-bras qui avait tenté de me saisir le poignet, s'avançant jusqu'à la seconde porte, reçoit aussitôt une large brique sur l'estomac, et n'attend pas la seconde pour se retirer. Le prétendu officier ordonne qu'on ferme ma porte pour consulter et prendre d'autres mesures avec mes geôliers, ses porte-clefs et les soldats. Fin du premier assaut.

« Alors on délibère de faire assaut en même temps par la fenêtre et par la porte; mais l'officier n'osant se montrer le premier, les soldats refusent la plupart de s'exposer et de se faire blesser inutilement, ils ne se chargent que de frapper à ma porte et à ma fenêtre, voyant m'étourdir. A leur défaut, les valets de garde s'offrent de [illegible] pour avoir [illegible].

« La porte s'ouvre par ordre de l'officier : quatre se présentent de front à la fois; mais deux se retirent blessés, et ceux qui ne le sont pas font de même. L'officier fait refermer la porte à demi, et demande le fusil au caporal Vallage, qui le lui met en main, croyant me faire peur : il se présente porte bâillante, menaçant de faire feu, quoiqu'il ne parût pas chargé. Je saisis le bout du canon pour l'arracher; il est faussé par mes efforts et la fermeture de la porte. L'officier le retire, fait fermer ma porte, et va consulter une seconde fois, pour livrer, à minuit, un troisième et dernier assaut. Fin du second assaut.

« Viennent cette fois trois hommes à couvert d'une paillasse, qu'ils présentent agenouillés derrière. Le projet était fou; ils ne pouvaient franchir les deux degrés ni déranger mon lit, scellé par terre, sans se découvrir à droite ou à gauche. Cette paillasse n'atteignait pas le haut de la porte; je leur jette d'abord par-dessus mes deux cruches de grès pleines d'eau, lesquelles tombant d'aplomb sur leurs jambes, les blessent encore en les inondant, et ils se retirent. L'officier que je désirais de joindre s'avise de prendre leur place un moment, persuadé peut-être que je n'avais plus rien, et il reçoit sur la tête, couverte de son drapeau, le grand vase de ma chaise percée, qui gâte et infecte son habit bleu du haut en bas, ainsi que l'un de ses estafiers qui tenait la paillasse avec lui : il m'apprend lui-même aussitôt mon succès en se plaignant du mal qu'il ressentait à la tête. Il donne ordre, en se retirant, de fermer mes portes; mais avant qu'elles se ferment, je lance, dans la salle, une brique dont un éclat frappe au front le nommé *Lavisé*, l'un de mes porte-clefs, qui avait conseillé la paillasse. La troupe défilait. *Bertrand*, qui se tenait derrière à la porte, pour l'ouvrir et la fermer, me demande alors, pour fermer tout à fait mes portes, la permission de les déblayer de briques et de vaisseaux cassés.

« — Je le veux bien, lui dis-je, mais je t'avertis que si tu montes sur plain-pied de ma chambre, tu recevras la récompense de tes trahisons, avant d'avoir rien dérangé pour venir jusqu'à moi, et j'avais le bras levé pour lui tenir parole. Il ferme donc les portes le plus vite qu'il peut, et dit que tout le monde est parti, que l'officier s'en retourne pour raconter sa défaite, et les invalides chez Fontelliau, chirurgien, se faire panser ainsi que *Lavisé*. Fin du troisième assaut.

« Je passe néanmoins la nuit à veiller, de peur qu'ils ne s'avisent de revenir pour me prendre, remerciant Dieu de n'avoir tué personne, mais d'avoir bien étrillé tout le monde dans ma juste défense.

FAMINE ENTIÈRE PENDANT TROIS JOURS ET TROIS NUITS, COMMENCÉE LE LENDEMAIN DE CES ASSAUTS.

« Il ne me restait, le lendemain, quoi que ce fût pour manger ni boire, pas même d'eau ; j'avais rendu à mon porte-clefs la desserte de mon souper, qui n'était que de morue et de lentilles, et j'avais rendu un peu de vin, ne prévoyant pas qu'on dût me mettre à la famine dès le lendemain après ces assauts nocturnes. Cette famine ne dura que trois jours et trois nuits, mais elle fut rude à supporter, n'ayant rien pour rafraîchir mes entrailles, qui se consumaient d'un feu dévorant. Mon geôlier envoyait tous les jours des courriers à Versailles, qui informaient mes ennemis de cette diète, par laquelle il prétendait me prendre dans mon cachot. Il demandait d'y être autorisé et approuvé par des ordres, parce qu'en les attendant, il avait pris sur lui de me traiter ainsi et de faire fouiller les porte-clefs pour être sûr qu'on ne me portait rien ; et j'informais mes compagnons, matin et soir, avec mon porte-voix, de la conduite de notre geôlier démoniaque : mais le jeudi suivant, par ordre du ministre, on me servit à midi, 4 mars, le même dîner des autres prisonniers, dont j'usai très-modérément, malgré ma faim extrême, parce que j'eusse pu être bien incommodé de suivre mon appétit et mon besoin.

« Rougemontagne, mon geôlier, et le démon négritien, lieutenant de police, honteux d'avoir manqué leur coup, tiennent conseil pendant quinze jours, pour aviser au moyen de m'enlever, non plus de nuit, mais de jour, du donjon de Vincennes. Vergennes et Breteuil s'occupent tour à tour de lire mon plan d'*Université royale civile, politique, économique et morale*, qui tend à les faire venir le reste de leurs jours au donjon de Vincennes, et délibération prise entre tous, Surbois est chargé de me livrer de nouveaux assauts en plein midi, en vertu d'un nouvel ordre dont il sera bientôt fait mention.

QUATRIÈME COMBAT.

« Le 15 mars 1784, arrive, dans le donjon, le prétendu officier du baron de Breteuil, non plus sous son déguisement d'officier de marine, qu'il ne pouvait mettre après avoir été rincé comme on l'a vu, mais en habit gris, et c'était toujours Royer de Surbois, inspecteur de police, qui résidait au donjon de Vincennes depuis sa défaite dans la nuit du dimanche 29 février, pour attendre les ordres du baron de Breteuil. On voit que Surbois ne savait pas bien son métier de captureur.

« Ce jour-là, dix heures du matin, Surbois, à la tête d'une troupe de brigands enrôlés à la police, et précédé d'un chien dogue de la plus haute taille qui se voie nulle part, s'annonce par un grand vacarme comme un tranche-montagne ; il tempête et fait le démoniaque pour animer sa troupe de bandits et de vauriens. Il fait ouvrir mes portes avec bruit. Alors tous se taisent, et examinent mon ouvrage pour ma défense : 1° un mur sec, bâti des débris de mon poêle, de briques, sur le premier degré de ma chambre qu'il faut franchir ; 2° la tête de mon lit, qui domine encore. Aucun d'eux ne m'entend et ne me voit au coin de l'ouverture de la porte, étant à couvert par la muraille de ma chambre, qui est octogone. « Comment approcher ? disaient-ils... Comment entrer, pour peu qu'il s'y oppose ? Voilà un mur, un lit plus haut que le mur, des chaises couvertes de pierres prêtres à être lancées sur nous. La fenêtre est fermée dehors et dedans de deux énormes grilles, avec un abat-jour par dehors. On ne peut attaquer que par la porte ; mais en frappant, il pourrait nous tuer avant que nous eussions pu faire la moindre brèche ; il touchera à bout portant quiconque s'y présentera. Il faut ici le chien, l'exciter à aboyer, à s'élancer sur le mur, et à le franchir. Il vaut mieux qu'il soit tué que nous. »

Ils appellent, ils excitent donc le chien de Surbois, grand comme un petit âne, à aboyer, mais plus ils l'encouragent à franchir le mur et à sauter par-dessus la tête de mon lit, moins il ose l'entreprendre ; voyant les carreaux pleuvoir sur lui, il s'éloigne rapidement pour les esquiver. Cependant il reçoit un petit éclat de brique sur son museau, qui l'oblige de s'en aller. En vain Surbois le

rappelle : plus sage que son maître, il lui désobéit.

« — Que ferons-nous? disent les garnements de la police. — Composons avec le prisonnier, dit un autre, car étant à l'abri de la muraille des deux côtés de la porte de sa chambre, il peut assommer le premier qui avance. » Il disait vrai ; mais je ne voulais être homicide de personne, ni rendre mauvaise ma bonne cause, avec le plus sûr droit de me défendre.

« Surbois tint conseil avec ses brigands et mes porte-clefs, qui, ne voulant point s'exposer aux coups, chargent le commis de se présenter seul et le premier. Mais avant tout, on délibère d'abattre le mur sec et d'attirer à soi les moellons avec un crochet au bout d'une longue perche ; et pour savoir si je le souffrirai tranquillement, Surbois, à qui on reprochait de n'avoir point encore annoncé sa mission autrement que par un vain tapage en arrivant, m'adresse ce qui suit à haute voix : *Je suis chargé, monsieur, de vous arrêter et transférer ailleurs.* (Notez qu'il ne dit point encore où il veut me transférer, raison pour laquelle je résiste, parce que je crains que ce ne soit pour le mont Saint-Michel ou Pierre-en-Cise.) — *Rendez-vous*, dit-il, *de bonne grâce et il ne vous arrivera aucun mal.*

« — Quoi donc ! ne suis-je pas arrêté ici depuis quinze ans, sans sujet, après un an de Bastille ? Pourquoi parler encore de translation nouvelle, plutôt que de liberté ? Quels sont mes crimes?

« — Je ne le sais pas, répond Surbois, je ne suis qu'exécuteur d'ordres, et le devoir de ma charge me commande...

« — La maudite charge que celle d'attenter à la liberté et à la vie des citoyens innocents! Qui vous a envoyé troubler mon repos ?

« — Messieurs le baron de Breteuil et Lenoir, lieutenant de police.

« — Que l'enfer les dévore éternellement ! Est-ce que je suis le sujet ou l'esclave de ces scélérats gagés de la couronne ? Ne suis-je pas, quoique en prison injustement, toujours le sujet du roi, et comme tel sous sa protection spéciale, logeant dans ses maisons depuis seize ans ? Pourquoi ne voyant jamais personne, excepté les traîtres, suis-je recélé, vendu, livré, transféré par ces scélérats entre les mains d'autres scélérats geôliers, sans être jamais entendu dans mes plaintes, que de ceux que j'accuse de forfaits énormes, et que je récuse pour mes juges? Quel délit me reproche-t-on en servant fidèlement l'Etat et mon souverain, contre tant de démons élevés au ministère et à la police ordurière ? qui peut être plus tranquille que je le suis ? Si je travaille et gémis sans cesse de l'injustice et de l'oppression, c'est en silence. Par quelle raison aujourd'hui l'entrée du donjon, que mon geôlier refuse au public, à mes parents, à mes amis, pour me voir et me défendre, est-elle permise de préférence aux assassins de la police, qui, détestés et détestables, font profession impunément, comme vous, d'assaillir les bons citoyens, sous la direction et l'autorité de la servante des boues et des lanternes de Paris ? Pous venir ici il faut un ordre signé du roi, et vous n'en avez pas, quoique vous vous disiez exécuteur de ses ordres.

« — Jour de Dieu, je n'ai pas d'ordre ! Je vous en montrerai un, signé du baron de Breteuil, pour vous mener à Charenton ; je vous le mettrai en mains pour le lire vous-même.

« — Que ne disiez-vous cela plus tôt ! Vous ne savez donc pas votre métier : car si vous m'eussiez annoncé d'abord que votre ordre était pour Charenton, je vous aurais même ouvert le passage de ma chambre. Pourquoi ? parce que, quoique je ne connaisse pas la maison de Charenton, je ne puis y être plus mal qu'entre les mains du démon Rougemontagne. Vous me promettez de me montrer votre ordre, et je vous demande encore que tous mes papiers, renfermés dans ma malle, viennent avec moi à Charenton.

« — Oui, dit-il, je vous le promets et je l'exécuterai.

« — En ce cas, entrez.

« Ne se fiant pas à ma parole il n'envoie d'abord que son commis, à qui je dis de faire venir les autres, puisqu'il voyait que je laissais mes armes sur mon lit, sans dessein de ne m'en pas plus servir contre eux que contre lui.

« Tous entrés, jusqu'au chien, Surbois me donne l'ordre à lire tout haut; il était ainsi conçu : *De par le roi, il est ordonné au sieur Royer de Surbois de transférer le sieur Prévôt en la maison de charité de Charenton jusqu'à nouvel ordre. A Versailles, ce* 10 *mars* 1784.

« Signé : Louis, par la main du facteur d'ordre ; *et plus bas*, en griffonnage presque illisible. « Le baron de Breteuil. »

Ce fut ainsi que Le Prévôt sortit de Vincennes et fut transféré à Charenton, où de nouvelles douleurs l'attendaient. Confiant dans cet ordre pour une maison qu'on appelait de charité, et peut-être las de sa rude résistance, il consentit à tout moyennant la certitude que sa malle et ses papiers le suivraient. Il en avait déjà la promesse, elle lui fut renouvelée. Il cacheta sa malle de cinq cachets, la vit mettre derrière la voiture. Mais arrivé à Charenton il la réclama en vain, on ne la lui rendit pas. Elle avait été enlevée pendant la route par ordre de Rougemont et Lenoir, et la partie dangereuse des papiers avait été, comme d'ordinaire, déposée dans les archives de la Bastille. Nous ne suivrons pas Le Prévot à Charenton, à Bicêtre et à Bercy, où il ne nous appartient plus. Mais avant de le quitter, nous consignerons ici notre admiration pour son noble courage dans ce qu'il appelle ses combats et les assauts qu'il subit, et dans son langage sur l'inviolabilité d'un prisonnier d'Etat. Si de tel récits font frémir d'indignation en voyant les moyens affreux employés par les séides les plus barbares, ils consolent, ils rafraîchissent le cœur en présentant dans un homme qui souffre pour une cause si belle, tout ce qu'on peut trouver de fermeté, de dévouement et d'énergie.

Nous avons dit dans la Bastille qu'elle fut la fin de cette homme étonnant.

Il nous reste un dernier prisonnier important pour terminer le règne de Louis XV. Le récit de la cause de sa captivité au donjon de Vincennes donnera une idée des mœurs de époque.

Il existait à Paris, en 1771, le couvent de *Bon-Secours*. Cet asile était celui dans lequel se réfugiaient toutes les femmes mariées séparées de leurs maris. Il recevait, en outre, de jeunes et jolies pensionnaires qui étaient censées y perfectionner leur éducation. Madame Dusaillant, abbesse peu rigide et très-galante, dirigeait avec d'autres religieuses cette communauté qui était devenue une espèce de sérail pour les grands seigneurs. C'était de là qu'ils tiraient leurs maîtresses, qu'ils les faisaient évader du couvent pour avoir le plaisir d'une aventure scandaleuse qui les mît en renom à la cour ; c'était là encore que les jeunes gens nouaient avec les femmes mariées des intrigues auxquelles la difficulté du cloître prêtait de nouveaux charmes. Enfin c'était, en conservant les dehors d'une apparente austérité, une des maisons les plus dissolues de Paris. Mais cette dissolution n'existait qu'autant que l'abbesse, madame Dussaillant, voulait bien le permettre. Elle avait sa justice et ses caprices, et savait déployer autant de sévérité dans l'occasion, qu'elle savait approuver par un consentement tacite ou bien fermer entièrement les yeux.

Le chevalier de la Porquerie, jeune mousquetaire, dont la beauté faisait proverbe, accompagna quelquefois à ce couvent un de ses camarades qui allait y visiter deux pensionnaires ses cousines. Dans ces visites le chevalier eut l'occasion de voir une madame Mimi, jolie et charmante personne qui se trouvait dans la catégorie des femmes mariées séparées de leurs époux. Madame Mimi, amie intime de l'abbesse, descendait souvent au parloir avec elle, et toujours aux heures où le chevalier s'y rendait. Ces deux personnes ne tardèrent pas à s'aimer et à se le dire des yeux, le seul langage qu'ils osassent employer devant l'abbesse. Mais comme l'ami du chevalier était aussi amoureux d'une de ses parentes, les deux mousquetaires résolurent de se servir mutuellement. Ainsi, pendant que de la Porquerie causait dans un coin avec l'abbesse et la belle Mimi, l'autre mousquetaire parlait à l'aise avec sa parente, et lui remettait la correspondance du chevalier avec la femme mariée, dont elle devint volontiers l'intermédiaire. Dans peu les deux couples s'étaient dit de la voix, des yeux et de la plume tout ce qu'ils pouvaient se dire; ils ne voulaient pas s'en tenir là. Madame Mimi pressentit l'abbesse pour voir si elle serait disposée à encourager cette intrigue, comme elle le faisait quelquefois ; mais l'abbesse resta sourde et froide à ses insinuations, et au ton qu'elle prit en lui répondant, madame Mimi s'aperçut que madame Dussaillant aimait aussi le chevalier de la Porquerie, et qu'elle avait en elle une rivale. Elle en prévint sa compagne, et cet obstacle, au lieu de les arrêter, ne fit que doubler en elles le désir de continuer. L'amour des femmes cloîtrées est comme le désir de liberté des prisonniers : il est aussi inventif qu'audacieux. Dans peu, ces deux femmes se hasardèrent, à l'aide d'une échelle qu'elles s'étaient procurée, à monter pendant la nuit jusque sur les murs de leur couvent. Leurs amants les attendaient de l'autre côté, et tous quatre allaient passer la nuit dans une

maison voisine qu'on avait louée à cet effet. Avant que le jour parût, les pensionnaires rentraient dans le couvent de la même manière qu'elles en étaient sorties. Mais le bonheur des amants ne fut pas de longue durée. Les deux mousquetaires avaient eu l'imprudence de cesser au parloir leurs visites désormais oiseuses, puisqu'ils voyaient leurs maîtresses ailleurs en pleine liberté. L'abbesse s'aperçut d'autant plus vite de cette absence qu'elle avait senti sa passion s'accroître pour le chevalier. Madame Mimi, de son côté, fière de la préférence qu'elle avait obtenue, dit à l'abbesse de ces mots que les femmes seules savent trouver et comprendre, et qui prouvent le triomphe de l'une et l'abaissement de l'autre. L'abbesse conçut des soupçons, fit épier sa rivale et ne put rien découvrir.

Une nuit, cependant, poussée par cet instinct de jalousie qui agit chez certains êtres, elle se rendit dans la chambre de madame Mimi, et trouva son lit vide. Elle passa aussitôt chez les deux cousines du mousquetaire et ne trouva que la plus jeune. Elle la réveilla en sursaut, et l'ayant interrogée avec ce ton de sévérité qu'elle savait prendre en certaines occasions, parvint à arracher à cette jeune fille, toute tremblante, ce qui se passait chaque nuit. Alors, furieuse d'avoir été jouée ainsi, l'abbesse fit réveiller toutes les religieuses et toutes les pensionnaires de la maison, les conduisit au bas de l'échelle posée contre le mur intérieur du jardin, les fit cacher parmi les arbustes et les charmilles, et leur dit d'attendre en silence. Les deux femmes ne tardèrent pas à rentrer. Donnant aussitôt le signal, l'abbesse se montra tout à coup avec toute sa maison, le jardin s'éclaira de tous côtés, et madame Dussaillant, après avoir longtemps joui de la confusion de sa rivale, annonça qu'elle allait faire un grand exemple. En effet, elle imposa à ces deux femmes la punition la plus sévère de la maison, qu'elle se plut à perpétuer sur madame Mimi, comme la plus coupable. Elle ne s'en tint pas là, et, après s'être vengée de sa rivale, elle voulut aussi se venger de celui qui avait dédaigné ses charmes; elle écrivit au roi, et lui dénonça ce scandale sacrilége dans les termes les plus irrités. Louis XV rit beaucoup de l'aventure, qu'il se plaisait à raconter. Curieux d'en connaître les deux héros avant de les punir pour l'exemple, il les fit venir devant lui, et se fit raconter dans les plus grands détails tout ce qui s'était passé.

— Eh bien! messieurs, vous méritez une punition sévère, dit Louis XV en contenant avec peine son envie de rire; vous avez violé un asile sacré; je vais prononcer sur votre sort.

— Mais, sire, répondit l'ami du chevalier, mon crime est au moins réparable; j'offre d'épouser ma cousine.

— Soit, dit le roi; je vous le permets; et, dans huit jours, vous me la présenterez au moment où j'irai à la messe. Quant à vous, chevalier de la Porquerie, heureusement pour vous, vous n'avez pas affaire à une neuve. Madame Mimi est mariée, vous ne pouvez lui offrir la même réparation.

— Il est vrai, sire; mais...

— Rendez-vous à Vincennes, mes ordres vous y précéderont.

Les deux amis se retirèrent et se séparèrent au sortir du palais, l'un pour aller se marier, l'autre pour aller en prison.

— Celui qui va se constituer prisonnier n'est pas le plus à plaindre, dit le duc de Richelieu présent à cette scène.

Le chevalier de la Porquerie fut en effet se faire écrouer au donjon. Aussitôt que cet emprisonnement fut connu, le roi reçut de tous côtés des prières et des instances pour le prisonnier de la part des dames de la cour. C'était par l'originalité de l'intrigue que le chevalier avait surtout été séduit avec madame Mimi, car il comptait parmi les grandes dames de nombreuses conquêtes, qu'il se plaisait à entretenir. Aussi toute la cour fut-elle en rumeur quand on apprit que le roi ne voulait pas faire grâce au beau mousquetaire. On cria à l'injustice, à l'arbitraire, au despotisme. Pour la première fois peut-être le beau sexe osa discuter la légalité des lettres de cachet; mais tout fut inutile. Louis XV avait son projet; il voulait l'accomplir malgré tout. Curieux de connaître la femme qui avait inspiré une passion à un homme aussi recherché par les femmes que l'était le chevalier, il fit dire à l'abbesse, en lui annonçant ce qu'il avait fait, quant aux hommes, qu'il se chargeait aussi de la punition de madame Mimi, et qu'elle eût à la remettre à la personne qui viendrait la chercher en son nom. L'abbesse obéit, et madame Mimi fut conduite au Parc aux Cerfs. Louis XV la vit; elle lui plut, ce fut cause que le roi ajouta quelques int[illegible]

lités à celles qu'il faisait de temps en temps à madame Dubarry, qui le lui rendait avec usure. Au bout de quatre mois le roi fut dégoûté d'elle; au bout de quatre mois le chevalier de la Porquerie fut mis en liberté. Madame Mimi resta au Parc aux Cerfs. Elle n'avait fait que changer de couvent.

Il nous reste encore à mentionner trois circonstances qui se passèrent sous ce règne et tiennent au château royal de Vincennes.

La première eut lieu en 1720. Ce fut l'ordonnance qui confirma le droit d'un demi-écu d'or, dû au chapître de la Sainte-Chapelle, à Vincennes, pour chaque jour que les rois coucheraient dans le château.

Cette largesse royale, qui rappelait les premiers temps de la féodalité, n'était motivée par rien, et prouve l'incurie d'un gouvernement dont le trésor était épuisé.

La seconde fut le séjour au château de Vincennes de la reine douairière d'Espagne, veuve de Louis Ier, qui avait résolu de revenir en France. Elle fut conduite provisoirement au château avec le mélange bizarre des cérémonies usitées aux cours d'Espagne et de France. Elle y arriva le 29 juin 1725 et y séjourna jusqu'au 25 décembre 1726. A cette époque elle fut habiter le palais du Luxembourg, qui devint sa résidence ordinaire.

Enfin, la troisième circonstance qui a laissé des traces qu'on voit encore aujourd'hui, fut l'ordre donné par Louis XV, en 1731, de faire abattre et déraciner tous les arbres du parc de Vincennes, et de réunir ce parc à la forêt. On laboura le terrain et on y sema du gland. Les chênes que l'on voit aujourd'hui aux abords du château de Vincennes datent de cette époque

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XVI

Prisonniers : Le comte de Mirabeau. — Le comte de Sade. — Goupil. — Baudoin de Guemadeuc. Dubut de la Taguerette. — Le comte de Solages. — De Withe. — Inconnus.

Gouverneur du Chateau : Le marquis Voyer d'Argenson.

Lieutenant de Roi, Gouverneur du Donjon : De Rougemont.



onoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, naquit au château de Bignon, près de Nemours, le 9 mars 1749. Il eut pour père, comme nous l'avons dit, le marquis de Mirabeau, surnommé l'*Ami des hommes*, et pour mère la digne demoiselle Riquet de Caramen, petite-fille du célèbre Riquet, constructeur du canal du Languedoc.

Mirabeau avait reçu de la nature une constitution aussi puissante pour le corps que pour l'esprit. Doué d'une imagination vagabonde et brillante à laquelle répondait son tempérament de feu, il avait en lui les germes de toutes les passions bonnes et mauvaises, que l'éducation et les conseils tempèrent et dirigent, et qui amènent au génie du bien ou du mal. Mais sous le rapport de l'éducation et des conseils, Mirabeau ne fut pas heureux. Il fut confié, à la vérité, à la Chabaussière, précepteur distingué, père du littérateur de ce nom; mais cet homme se vit tellement gêné dans son plan, qu'il ne put qu'ébaucher l'instruction qu'il semait sur un terrain si fécond. L'*Ami des hommes* arracha de ses mains son fils, bien jeune encore, pour le mettre à l'Ecole militaire, où il reçut des leçons de mathématiques du fameux Lagrange. Il sortit de cette école à quatorze ans, ayant terminé ses études. Ce fut alors qu'il sentit principalement la privation des conseils si nécessaires à la jeunesse, et surtout à la sienne, impétueuse et ardente plus que toute autre. L'*Ami des hommes*, qui avait présidé à son éducation,

semblait déjà être jaloux de ce que son fils promettait devoir être un jour, et, avant de commencer sur lui les grandes persécutions qui navrèrent sa jeunesse, il essaya de ces petits moyens de sévérité capricieux et ridicules qui irritent au lieu de ramener.

Pourtant, malgré les obstacles de toute sorte apportés par son père à son instruction, Mirabeau avait obtenu les plus grands succès dans ses études. Au sortir de l'Ecole militaire, il avait composé *l'Eloge du grand Condé*, ouvrage ordinaire peut-etre pour un homme fait, mais étonnant de verve et d'idées pour un jeune homme de cet âge.

A quinze ans il avait donné la mesure de son caractère par la réponse suivante qu'il avait faite au prince de Conti.

Il fut admis un jour devant ce prince, qui lui dit :

— Que ferais-tu si je te donnais un soufflet?

— Monseigneur n'oserait pas, dit le jeune Mirabeau en le regardant fixement.

— Eh bien! que ferais-tu si le roi t'en donnait un?

— Cette question eût été embarrassante avant l'invention des pistolets à deux coups, répondit le jeune homme sans hésiter.

Ce mot prouve tout ce qu'il y avait déjà d'indépendance et de fermeté au fond de ce jeune cœur. A cette fermeté, à cette indépendance, son père opposa l'entêtement et la roideur, car la lutte entre eux deux commença dès cet instant, malgré toutes les précautions de Mirabeau pour l'éviter. Quoique jeune encore, il sentait l'insuffisance de l'éducation qu'il avait reçue, et avait résolu de la perfectionner lui-même. Il avait le bon sens de se défier de sa tête ardente et folle, et, poussé par l'instinct de ce qu'il devait être un jour, il s'adonna à de sérieuses études. Locke devint son auteur favori ; il le commenta, en fit des extraits, et serait devenu bientôt un savant philosophe, si son père ne l'avait arraché à cette vie laborieuse ; il l'envoya en garnison Là, Mirabeau, entraîné par l'exemple de ses camarades, passa son temps, comme eux, entre le vin, le jeu et les femmes. Mais, comme il était plus ardent que le commun des hommes dans tout ce qu'il entreprenait, comme l'exubérance de son imagination tournait en passion véritable ce qui n'était qu'un plaisir chez les autres, il devint dans peu joueur effréné, libertin et querelleur. Il fit des dettes, il se battit, il eut des aventures. Son père alors, au lieu de chercher à le ramener par de simples représentations auxquelles le fils se fût sans doute rendu, usa d'une rigueur extrême à son égard, rigueur qu'il renouvela trop souvent dans la suite. Il obtint contre lui une lettre de cachet, le fit arrêter et conduire à l'île de Ré. Mirabeau n'avait alors que dix-sept ans. Il supporta cette première captivité avec une impatience extrême, rongeant son frein, cherchant dans son cœur une excuse à la rigueur paternelle, et prenant en haine dès cet instant le despotisme et toutes ses conséquences. Le but de son père avait moins été de le punir de ses folies que d'étouffer en lui ses dispositions brillantes à la philosophie et à l'éloquence, qui se faisaient jour malgré lui à chacune de ses actions. Instruit de ces circonstances, Mirabeau se mit à étudier sérieusement le métier des armes, auquel on le destinait. Son père se laissa fléchir par cet acte de soumission, et consentit à lui faire ouvrir sa prison; mais c'était pour le reléguer dans les colonies hollandaises; cet exil était pire encore. Il céda enfin aux pressantes sollicitations de gens qui l'entouraient, et envoya Mirabeau en Corse, où celui-ci fit la campagne comme volontaire à la suite d'un régiment de cavalerie. Il se distingua dans cette guerre et obtint, pour récompense de son courage, le brevet de capitaine de dragons. Heureux et fier de cette distinction, et tout entier cette fois à l'avenir que lui promettait la carrière militaire, il écrivit à son père pour le prier de lui acheter un régiment. Mais *l'Ami des hommes*, aussi avare pour les siens qu'il voulait paraître généreux et bienfaisant envers les étrangers, refusa de le faire, et écrivit à son fils ces paroles que couvrait la plus haute hypocrisie : « *Les Bayard et les Duguesclin n'ont pas commencé ainsi.* »

Mirabeau, se voyant de nouveau arrêté dans sa carrière par la volonté paternelle, reprit la plume et revint à ses anciennes habitudes. Il composa sur la Corse un écrit dans lequel il reproduisait l'oppression dont Gênes avait accablé ce peuple. Cet écrit, quoique fait d'une manière rapide, n'en était pas moins remarquable de verve et semé de hautes considérations. Les états de la Corse en ordonnèrent l'impression, mais le manuscrit était en dépôt entre les mains de *l'Ami des hommes*. Celui-ci, en apprenant la résolution des états, sentit toute sa jalousie



Elle est résolue à se donner la mort. (Page 219.)

se réveiller au fond de son âme, et brûla le manuscrit. En même temps il ordonna à son fils de venir le rejoindre au fond du Limousin, où il faisait des opérations d'agriculture. Mirabeau se résigna et se rendit auprès de son père. Pendant quelque temps il s'adonna avec la meilleure foi du monde à ces essais de culture, à ces affaires litigieuses trop mesquines pour son esprit vaste et audacieux, et bientôt il ne put plus supporter ce genre de vie. Il étouffait au fond du Limousin, resserré dans des bornes si étroites. Il demanda à son père de lui donner son essor.

« Quand vous n'auriez que de l'amour-propre, lui disait-il, mes succès seraient encore les vôtres. »

Ces raisonnements étaient loin de convaincre l'*Ami des hommes*, qui, au fond de son cœur, pensait tout le contraire. Aussi se faisait-il un devoir de garder son fils auprès de lui, ce qui était un nouveau genre de captivité. Une circonstance cependant rappela l'*Ami des hommes* à Paris, et son fils s'échappa et alla le rejoindre bientôt après.

Les troubles excités au parlement par le procès de la Chalotais et du duc d'Aiguillon, dont nous avons fait le récit dans la Bastille, avaient fait créer le parlement Meaupou. L'*Ami des hommes,* pour qui ce titre n'était qu'un masque, comme on le sait, et qui était dévoré d'ambition, crut trouver dans ces circonstances l'occasion de la satisfaire en prenant le parti des ministres. Il se rendit à Paris pour leur offrir ses services; Mirabeau y vint de son côté, et loin d'approuver cette mesure désastreuse, que réprouvait toute la

France, il fut un des premiers à blâmer ces coups d'autorité, partis d'un despotisme imbécile. Moins cruels que son père, les ministres se bornèrent à l'exiler en Provence.

Ce fut dans ce pays que Mirabeau connut mademoiselle Émilie de Covet, fille du marquis de Marignane. Il devint amoureux de cette jeune personne, qui attirait autour d'elle de nombreux soupirants, et obtint sa main, après sept mois d'une cour assidue ; il l'épousa au mois de juillet 1772. La fortune de mademoiselle de Marignane était assez considérable, mais consistait surtout en substitutions et successions qu'il fallait attendre. L'*Ami des hommes* avait été avare et dur, comme à l'ordinaire, avec son fils, de sorte que le revenu du jeune ménage ne s'élevait pas à plus de six mille livres de rentes, sur lesquelles il fallait servir une pension pour madame de Marignane. Mirabeau, amoureux de sa femme, prodigue, comme tous les gens à larges passions, voulut l'entourer de luxe, de plaisirs et de fêtes. Rien ne lui coûta pour lui rendre la vie heureuse et brillante ; mais il fit d'énormes dettes et mangea par avance plusieurs années de ses revenus. A cette nouvelle, son père, qui n'attendait qu'un prétexte, éclate, tonne, se plaint, et à l'aide de l'autorité qu'on accorde aux griefs d'un père envers son fils, obtient contre lui une interdiction de biens par arrêt du Châtelet de Paris, et un ordre du roi qui le relègue au château de Mirabeau. Voilà la guerre rallumée et la persécution qui recommence. Plus tard, trouvant son fils trop heureux au château de Mirabeau, il le fait résider à Manosque, où on lui donne cette petite ville pour prison.

La comtesse de Mirabeau avait suivi son époux dans son exil, et celui-ci, chez qui le premier transport de l'amour commençait à s'éteindre, se trouvait heureux du moins de la tendresse et de l'affection de sa femme, lorsqu'un événement vint troubler cette ombre de bonheur.

Madame de Mirabeau avait connu, étant encore demoiselle, un jeune homme qui lui avait fait la cour et qu'elle avait aimé de son côté ; ce jeune homme, ne perdant pas toute espérance, avait écrit à son ancienne amante, depuis son mariage, des lettres d'amour, auxquelles celle-ci avait répondu. Une des lettres du jeune homme tomba entre les mains de Mirabeau. Furieux à cette vue, il court chez sa femme et lui reproche en termes terribles sa trahison et son adultère. Madame de Mirabeau jure qu'elle est innocente du crime dont on l'accuse, et qu'elle n'est coupable que d'avoir écrit deux lettres et d'avoir envoyé son portrait. Mirabeau alors devient plus calme, et exige de sa femme qu'elle écrive sous sa dictée une lettre de rupture, dans laquelle elle s'avoue capable. Madame de Mirabeau hésite, refuse, et Mirabeau, prenant un pistolet, la menace de la mort si elle ne se soumet pas ; alors elle obéit, écrit et signe, sous la dictée de son mari, une lettre au jeune homme, de laquelle résulte l'aveu de sa faute, la modération et la générosité de son mari. Celui-ci prend la lettre et se garde bien de l'envoyer : il la conserve comme une menace permanente contre sa femme. Il s'en servit plus tard, dans son procès avec elle.

Nous avons dit qu'à cette époque Mirabeau n'était plus amoureux de sa femme, et nous avons eu raison ; s'il avait eu pour elle la moindre parcelle d'amour au fond de son âme, un homme tel que lui, qui éprouvait les sentiments avec tant de violence, aurait, dans le premier mouvement de colère, tué sa femme et le jeune homme qui lui aurait fait un si sanglant affront. La passion ne calcule pas, et Mirabeau, cette fois, calcula sa vengeance dans son intérêt. Un motif moins grave lui fit tenir une tout autre conduite à cette époque. Une de ses sœurs fut insultée à Grasse par le baron de Villeneuve Mahons, gentilhomme aussi lâche qu'insolent. Mirabeau l'apprend ; il quitte le lieu de son exil, rompt son ban, se rend à Grasse et va demander au baron de Mahons réparation de l'outrage ; le baron refuse de se battre ; Mirabeau insiste, et donne à son adversaire quelques jours pour réfléchir. Alors parait une caricature ou l'on représentait Mirabeau sous la forme d'un limaçon, offrant le cartel au baron de Mahons, représenté à son tour sous la forme d'une écrevisse. Mirabeau, en apprenant cela, ne se contient plus ; il court chez le baron, qui refuse encore, et reçoit pour prix de sa lâcheté la correction manuelle la plus humiliante. Le baron, se renfermant dans son rôle de lâche, dénonce Mirabeau pour voies de fait, et obtient contre lui un décret de prise de corps, prononcé par le juge du lieu. Mais le danger pour Mirabeau n'était pas dans ce décret : l'éclat qu'avait fait cette affaire parvint aux oreilles de son père. Le jugement prouva que son fils avait rompu son ban, et l'*Ami des hommes* solli-

cita et obtint contre lui une lettre de cachet qui l'emprisonnait au château d'If. Mirabeau y fut écroué le 23 décembre 1774.

Il y entra cette fois frémissant de rage et de désespoir. Il était impossible, en effet, à l'*Ami des hommes* de montrer plus à nu la haine implacable qu'il portait à son fils. La rupture de son exil eût été excusable, même pour un motif frivole, pourvu qu'il n'en fût résulté rien de fâcheux ; elle devait être respectable aux yeux d'un père, pour la cause qui avait poussé Mirabeau à aller venger l'honneur de sa sœur ; mais pour ce père cruel, tout devenait un sujet de persécution incessante. Mirabeau, pourtant, parut plus calme et plus patient qu'on ne s'y attendait ; il sembla avoir de nouveau fait un pacte avec la résignation. Cependant, si dans sa conduite extérieure tout annonçait l'obéissance et la soumission sans murmure, il n'en était pas de même au fond de son âme : libre d'écrire et de composer, il jeta sur le papier toutes les pensées tumultueuses de son esprit, toute l'amertume de son cœur, toute sa révolte contre de si grandes injustices ; il composa son *Essai sur le despotisme*. Si étroitement resserré dans une prison d'État, à l'âge de vingt-cinq ans, il soulageait par là seulement ses douleurs, qu'il exhalait librement en face de lui-même. Sa voix devient puissante et perce déjà les murs épais de la prison, lorsque dans son indignation il s'écrie, en appliquant cette maxime à sa propre cause : « Le vœu des honnêtes gens, des amis de l'humanité, serait que la morale fût appliquée à la science du gouvernement, avec le même succès que l'algèbre l'a été à la géométrie. C'est un rêve, dira-t-on ; d'abord je suis loin de le croire ; mais si c'est un rêve, qu'on ne me parle plus de morale, qu'on pose hardiment le fait pour le droit ; en un mot, qu'on m'enchaîne sans m'ennuyer et sans insulter à ma raison. »

Cependant, soit qu'il fût jaloux de cette résignation qui le faisait peut-être rougir, soit qu'il eût été réellement prévenu, l'*Ami des hommes* menaçait encore son fils, sous le prétexte d'un complot pour son évasion et de la séduction d'une cantinière dans le château d'If. Il s'informa de tout cela auprès du commandant, M. Dalègre, qui rétablit les faits, en prouvant la fausseté de ces accusations. Il fit plus, et comme il avait su apprécier la conduite et l'esprit supérieur de Mirabeau, il écrivit à l'*Ami des hommes*, le 14 mai 1775, la lettre suivante, qui prouve ce que nous avons avancé :

« Voici ma profession de foi, puisqu'elle doit briser les fers de M. le comte de Mirabeau. Je suis persuadé que cette pièce produira tout son effet sur le cœur de l'*Ami des hommes*, qui a donné d'aussi excellentes leçons d'humanité. La grâce que je sollicite est en faveur d'un fils qui, par sa résignation à votre volonté, mérite tout le retour de la tendresse d'un père. Puisque cette lettre doit faire époque, recevez, monsieur le marquis, l'attestation la plus authentique que depuis six mois que M. le comte de Mirabeau est détenu au château d'If par ordre du roi, il ne m'a jamais donné le moindre sujet de plainte ; qu'il s'est toujours parfaitement bien conduit, et qu'il a soutenu avec toute la modération possible toutes les altercations que je lui ai quelquefois suscitées pour éprouver sa fougue. Je lui avais donné la liberté de la place sur parole d'honneur, il n'en a jamais abusé, et je me flatte que monsieur le comte aura bien la satisfaction de voir réaliser ses espérances. »

Ces témoignages auraient dû désarmer un père ; ils adoucirent à peine l'*Ami des hommes*, qui, poussé cependant par la publicité qu'avait eue cette lettre, consentit à faire transférer son fils dans la citadelle de Joux, plus vaste et plus commune pour les prisonniers.

Mirabeau, tout soumis, tout aussi calme et aussi supérieur dans sa nouvelle prison, ne tarda pas à s'attirer les bonnes grâces du comte de Saint-Mauris, commandant de la citadelle et de la ville de Pontarlier. Ce militaire lui donna bientôt sur parole la ville pour prison, et s'empressa de le présenter dans toutes les sociétés honorables.

Mirabeau alors écrivit à sa femme de venir le rejoindre pour demeurer avec lui. Celle-ci s'y refusa constamment, et ce refus obstiné fut peut-être la cause de l'épisode qui tint une si large part dans l'existence de celui dont nous esquissons l'histoire, et qui n'eût pas eu lieu sans doute, s'il avait été maintenu par la présence de sa femme.

Ce fut à Pontarlier que prit naissance cette grande passion qui brûla sa vie jusqu'au moment où des pensées d'ambition et de popularité l'éteignirent dans son cœur. Cette histoire se liant intimement à sa captivité de

Vincennes, nous allons la présenter avec quelques détails.

Sophie de Ruffey, jeune et belle personne, sans éclat, sans charmes, mais d'un cœur ardent, d'une tête exaltée, d'un esprit original et bizarre, avait été mariée à M. le marquis de Monnier, vieillard sexagénaire, ex-président des comptes à Dôle. Ce vieux mari, inquiet comme tous les gens de son âge, à qui le regret de la jeunesse et l'impuissance des années inspirent une humeur capricieuse et tyrannique, tourmentait parfois sa femme, qui ne supportait qu'avec peine le joug que sa famille lui avait imposé. Le désespoir de M. de Monnier était de n'avoir pas d'héritier, et il aurait, assure-t-on, fermé les yeux sous ce rapport si madame de Monnier avait pu lui donner un fils. Cette concession honteuse, qu'il avait fait entendre à sa femme, avait ajouté à l'aversion naturelle que lui inspirait son mari le mépris le plus profond. Tel était l'état du cœur et de la tête de Sophie, lorsqu'elle rencontra Mirabeau dans le monde. Celui-ci, déjà connu par quelques écrits remarquables, par ses aventures galantes et ses duels qui inspirent tant d'intérêt aux femmes, par la persécution incessante de son père, que tout le monde blâmait, ne pouvait manquer de fixer les regards de Sophie. Mirabeau était laid, mais il était aimable, séduisant de langage et de manières, fascinateur du regard, ardent et exalté comme Sophie; d'un coup d'œil il comprit la situation de cette femme; d'un coup d'œil cette femme comprit qu'elle en serait aimée. En effet ces deux êtres, que la communauté des sentiments et de l'oppression semblait réunir à l'avance, le furent bientôt par le plus ardent amour. M. de Monnier et madame de Ruffey, la mère de Sophie, montrèrent quelques soupçons, jetèrent quelques obstacles, et la passion redoubla dans ces deux têtes folles; enfin un éclat qui eut lieu détermina le dénoûment de cette intrigue.

Le comte de Saint-Mauris, commandant du château et de la ville, était un des adorateurs assidus de Sophie. Étonné de se voir rebuté depuis quelque temps avec une espèce d'aversion, il en voulut connaître la cause. Il mit en campagne des espions qui ne tardèrent pas à lui apprendre que Mirabeau était l'amant qu'on lui préférait. Furieux à cette nouvelle, et abusant de son autorité comme chef de police et comme commandant du château, au lieu de s'adresser loyalement à son rival et de lui disputer sa conquête avec des armes courtoises, il court chez M. de Monnier et le prévient de ce qui se passe; ameute contre Sophie les parents, les dévots, le confesseur, qui sollicite de madame de Ruffey sa malédiction pour sa fille; celle-ci l'appelle sur l'heure auprès d'elle, à Dijon, pour la séparer de son amant; en même temps le comte de Saint-Mauris écrit à l'*Ami des hommes* contre son fils, et ordonne à Mirabeau de rentrer prisonnier dans le fort et de n'en plus sortir jusqu'à nouvel ordre.

Cette catastrophe frappa les deux amants le même jour. Le comte de Saint-Mauris espérait, par tous les obstacles amoncelés contre eux, briser cette liaison qui lui déplaisait si fort. Il se trompa. Ces persécutions en cimentèrent les liens d'une manière plus indissoluble. Quoi de plus dramatique en effet, de plus romanesque, de plus impossible que la situation qu'on créait à ces deux amants, que leur tête, leur esprit, leur cœur, poussait à devenir héros et acteurs d'un drame, victimes d'une persécution incessante, martyrs d'une passion excentrique! Une jeune femme sacrifiée à un viellard; ce vieillard *sollicitant un déshonneur secret et s'irritant d'un ridicule public;* un prêtre, des dévots attisant le feu; un amant prisonnier d'État, marié lui-même, trouvant un rival dans son geôlier qui abuse de son pouvoir!... Tant d'obstacles, tant de dangers, tant de nuages dans l'avenir excitaient la résistance et l'entêtement de la passion. Les deux amants embrassèrent rapidement toutes ces circonstances; elles souriaient à leur âme; ils se complurent à les sonder. Mirabeau surtout, chez qui son long repos et son calme dans les prisons n'avaient fait qu'assoupir le feu qui brûlait au fond de son cœur, sentit toute son énergie éclater comme un volcan. Cette intrigue était digne de lui, par ses difficultés, par son scandale, par la situation respective de son amante; il sentit redoubler sa passion pour Sophie. Cette passion devint une frénésie : sûr du courage de son amie, il n'hésita pas; il résolut d'accepter la lutte, de combattre corps à corps, d'affronter les obstacles, de les étreindre, de les briser et de se réunir à Sophie en dépit de son mari, de sa mère, de leur famille, de l'*Ami des hommes* et de ses lettres de cachet.

Cette résolution fut prise et exécutée sur

l'heure. Le comte de Saint-Mauris, avant de lui signifier l'ordre de rester entièrement prisonnier, avait eu avec lui une scène si violente qu'il avait oublié de changer sur quelques points la consigne à l'égard du prisonnier ; Mirabeau en profita pour s'enfuir ; et, à pied, évitant les routes battues et se cachant à tous les yeux, il parvint à Dijon, où il savait que Sophie devait se rendre auprès de sa mère. Il lui fit bientôt savoir son arrivée dans cette ville, et se mit en communication avec elle ; mais madame de Ruffey, qui surveillait sa fille avec la plus grande sévérité, découvrit la présence de Mirabeau à Dijon, le dénonça et le fit enfermer au château. M. de Changey, gouverneur, ne put être séduit cette fois ; il était au nombre de ses ennemis, et déjà M. de Monnier entame contre lui un procès criminel, réveille son ancienne affaire avec le baron de Mahons, prétexte de sa captivité, qu'il fait évoquer au parlement de Dijon, et l'*Ami des hommes* obtient une nouvelle lettre de cachet qui le relègue dans l'affreux château de Dourlens. En même temps, madame de Ruffey renferme sa fille dans une chambre, la prive de papier, de plume et d'encre, et interdit pour elle toute communication au dehors. Mirabeau reçoit toutes ces nouvelles à la fois par une lettre de M. de Malesherbes, qui se terminait en ces termes : « Je quitte le ministère, et le dernier conseil que je puisse vous donner est de fuir et de prendre du service à l'étranger. »

« Je le suivrai ce conseil, je le suivrai, s'écrie-t-il aussitôt ; je passerai à l'étranger, où Sophie viendra me rejoindre, où nous vivrons heureux, à l'abri des poursuites de sa mère, de son mari et des lettres de cachet de mon père. C'est un ministre, un homme qui quitte ses fonctions parce qu'il ne peut arrêter le mal, qui me le conseille ; je dois croire à sa parole et me conformer à ses avis. »

Dès cet instant il chercha chaque jour, à chaque heure, le moyen de s'échapper de sa prison. Ce ne fut pas sans peine et sans obstacles qu'il y pavint. Les ruses qu'il employa ne doivent pas trouver place dans cet ouvrage ; il suffira de dire que le génie de Mirabeau, appliqué tout entier à trouver les moyens de s'enfuir de sa prison et d'en prévenir Sophie, le firent bientôt réussir. Il quitta la France et se retira en Suisse, où il était résolu d'attendre les événements ; mais à peine y est-il arrivé qu'il apprend que, furieux de voir échapper sa proie M. de Monnier concentre toute sa vengeance sur sa femme, et veut la punir pour elle et pour son amant.

Depuis la fuite de Mirabeau, en effet, il n'était pas de mauvais traitements dont Sophie ne devînt chaque jour l'objet de la part de M. de Monnier et de sa famille. Cette manière d'agir exaspéra davantage cette femme ; on voulut la traîner dans un couvent de vive force, elle résista de vive force aussi, et, poussée à l'extrême, déclara devant tous à son mari qu'elle aimait éperdûment le comte de Mirabeau, qu'elle l'aimerait toujours, qu'elle ne cesserait pas de lui écrire, et que le poison ou la fuite la délivrerait du couvent si on parvenait jamais à l'y mettre. Ces menaces effrayèrent sa famille et son mari lui-même ; ils s'adoucirent pour l'instant et cherchèrent à la ramener à de meilleures pensées ; mais il était trop tard, elle se borna à promettre de rester tranquille si on cessait de la tyranniser, et ajouta avec la franchise du désespoir ces propres paroles : « Je ne peux faire aucune autre composition avec les sentiments où je suis ; ce serait méditer un mensonge ; je ne promettrai point ce que je ne puis ni ne veux tenir. Si l'on pouvait forcer ma bouche, mon cœur réclamerait ; si je ne suis point libre, c'est à mes geôliers à me garder, et à moi à les tromper. »

Dès ce jour on la tourmenta moins et on ne lui parla plus du couvent ; mais cette clémence apparente était loin de la tranquilliser : elle s'informa avec le plus grand soin, commenta toutes les paroles prononcées devant elle, calcula les démarches qu'elle put surprendre, et acquit bientôt la certitude qu'on sollicitait contre elle une lettre de cachet ; elle en instruisit sur-le-champ Mirabeau, dans une lettre désordonnée, où elle lui disait qu'elle ne savait que devenir. Celui-ci, fou de désespoir, sans calculer les dangers et les obstacles, partit sur l'heure pour rentrer en France, afin d'arracher, au péril de ses jours, son amie au sort qui la menaçait. Dans sa route il reçut un nouveau billet d'elle ; il ne contenait que ces mots : « *Ou la fuite, ou la mort !* » Il redoubla de vitesse pour arriver à temps, et, parvenu au pied des Alpes, au moment où il allait franchir la frontière, une voiture s'arrêta, une femme en sortit et s'élança dans ses bras

en poussant un cri : c'était Sophie ! Elle avait su tromper la vigilance de ses gardiens et était accourue joindre son amant sur la terre étrangère, où de leur volonté ils allaient briser les liens qui les enchaînaient l'un et l'autre, en France, devant les hommes et devant Dieu.

Certes, sans vouloir excuser ici la conduite de ces deux êtres qui foulaient aux pieds les principes les plus sacrés de la société, nous ne pouvons nous empêcher d'arrêter nos lecteurs sur la force et l'énergie de cet amour qui possédait Mirabeau et Sophie. Si leur conduite fut coupable, celle de leur famille ne le fut pas moins. Si l'*Ami des hommes*, au lieu d'agir comme un persécuteur, eût agi comme un père, il eût ramené son fils de ces égarements de jeunesse par lesquels tous les hommes payent, plus ou moins, tribut à leur faiblesse. Si madame de Mirabeau eût aimé saintement son mari et ne l'eût pas abandonné dans son exil, ce dernier eût au moins respecté sa présence ; si madame de Ruffey, plus indulgente, eût pleuré, avec sa fille, sur son amour et sur sa faute, elle lui eût inspiré la résignation et le repentir ; enfin si M. de Monnier eût montré ses cheveux blancs à sa compagne, en eût appelé à la noblesse de son âme pour ne pas déshonorer ses vieux ans, madame de Monnier n'eût jamais eu le courage de fuir le toit conjugal. Au lieu de cela, la rigueur, la tyrannie, la force brutale : un père qui persécute, une mère qui maudit, un mari qui se venge !... Dans ces cinq personnes, les deux amants n'étaient pas les plus coupables. Ils s'étaient réunis dans le premier élan d'une passion désordonnée, pour fuir les prisons et les fers, pour vivre ensemble, quand on ne leur accordait pas même de s'écrire. Ils n'avaient reculé devant aucun péril, devant aucun scandale ; ils n'avaient songé ni au présent, ni au passé, ni à l'avenir ; ils se retrouvèrent au pied des Alpes, sans asile, sans argent, sans position. Sophie avait emporté seulement ses bijoux, de médiocre valeur ; Mirabeau avait épuisé ses faibles ressources. Pourtant un premier instinct les poussa à fuir loin de la frontière. En Suisse, ils se trouvaient encore trop près de la France ; ils partirent à l'instant pour la Hollande.

Arrivés à Amsterdam, ils entreprirent, avec un courage que l'amour seul peut donner, un genre de vie laborieux et actif, si loin de leurs habitudes. Sous le nom de Saint-Mathieu, Mirabeau devint instituteur pour vivre ; il se mit bientôt en communication avec les libraires et travailla pour eux à tant la page ; son principal ouvrage fut la traduction de la vie de Philippe II, par Westhon, qu'il entreprit avec Durival. Il se levait à six heures du matin tous les jours, et travaillait jusqu'à neuf heures du soir. Dans ce moment, son seul délassement était une heure de musique que lui faisait entendre sa compagne ; elle-même n'était pas inactive et passait son temps soit à composer des dessins, qu'elle vendait à un modique prix, soit à faire pour lui des extraits de divers ouvrages, soit à lui épargner le travail monotone de corriger les épreuves. Leur vie s'écoulait ainsi, heureuse et tranquille ; ils ne désiraient rien, ils n'ambitionnaient rien, ils ne voyaient rien au delà de leur bonheur. C'était un vrai miracle que le fougueux Mirabeau réduit à vivre d'une existence si modeste et si précaire, et content de son sort ; mais ce bonheur même ne put durer longtemps. Les échos de ce qui se passait en France vinrent le troubler, et les deux familles, malgré la distance et la protection du pays étranger, n'avaient pas renoncé à leur vengeance.

M. de Monnier rendit plainte en rapt et séduction contre Mirabeau, et l'accusa, en outre, d'avoir voulu enlever Sophie pour s'approprier les sommes d'argent qu'elle emportait à son mari. Ces deux accusations n'étaient pas fondées, comme on le voit, et la dernière révolta surtout Mirabeau. Cependant le procès eut lieu pendant son absence : on instruisit par contumace, il fut condamné à la peine de mort et exécuté par effigie.

Cette punition infamante, prononcée et exécutée sur un accusé absent, froissa l'opinion publique, et le baron d'Espagnac, aux applaudissements de la foule, arracha l'effigie de Mirabeau peu de temps après son exposition.

Mais une autre accusation, plus odieuse, et qu'on aura de la peine à croire, lui fut intentée par son père, qui voulut aussi avoir son rôle dans ce drame : il alla jusqu'à accuser son fils d'avoir souillé sa couche. A cette nouvelle, l'indignation de Mirabeau n'a plus de bornes ; il saisit la plume pour se défendre, et, aveuglé par la colère, au lieu d'une justification, il écrit un pamphlet, dont l'*Ami des hommes* s'empare, et à l'aide duquel il

sollicite son extradition ; il l'obtient, ainsi que celle de Sophie, et bientôt un nommé Brugnières, inspecteur de police, se rend à Amsterdam, d'accord avec le gouvernement de ce pays, et muni d'une lettre de cachet signée *Amelot* et *Vergennes*.

Mirabeau, prévenu du danger qui le menace, songe à l'éviter prudemment, quoiqu'il ait peine à croire à une concession pareille de la part de la Hollande : il avait pourtant l'exemple de Latude, qui était assez récent. Il fait donc ses préparatifs pour passer en Amérique avec Sophie, et la veille de son départ Brugnières arrive dans son hôtel. Averti de cette circonstance, Mirabeau croit éviter le danger en courant au-devant : il va fièrement s'asseoir à côté de l'inspecteur de police à la table d'hôte, comme pour le défier, convaincu que s'il le force à un éclat, le gouvernement hollandais ne laissera pas violer son territoire. En effet, le dîner se passe sans aucune manifestation de la part de M. Brugnières, Mirabeau ne s'aperçoit que d'une surveillance extrême établie autour de lui et de Sophie. Son parti est pris à l'instant : il confie madame de Monnier à un de ses amis, pour l'amener à un lieu de rendez-vous désigné, où une chaise les attend, s'esquive sous un déguisement au milieu de la nuit, sort de la ville sans être aperçu, gagne la voiture et attend son amie ; mais les heures s'écoulent et Sophie n'arrive pas ; enfin il voit accourir, haletant, près de lui, l'ami auquel il l'avait confiée, qui lui jette cette sinistre parole : *arrêtée !* Aussitôt il reprend la route d'Amsterdam, court et arrive auprès de Sophie.

— Je le savais bien, dit Brugnières, qu'il suffisait d'avoir l'un pour avoir l'autre, et que M. le comte de Mirabeau viendrait rejoindre la marquise de Monnier et se livrer en nos mains pour être avec elle.

— C'est un calcul que l'enfer vous a suggéré, s'écrie Mirabeau.

— Monsieur le comte, dit Brugnières, pour exercer le métier que je fais, il faut avoir commerce avec le diable.

Mirabeau est sur le point de s'emporter, et mesure déjà la résistance qu'il peut faire ; mais il est entouré de tous côtés de forces imposantes. Le gouvernement de Hollande prête lui-même main-forte à l'inspecteur pour accomplir sa mission. Sophie est abattue et pleure ; pas un visage ami ne se montre au prisonnier. Alors une idée lui traverse la tête : il fait semblant de se résigner, demande quelques heures pour se remettre, lui, ainsi que Sophie, et sollicite la grâce d'embrasser une dernière fois ses amis : on la lui accorde ; il les mande tous et leur dit :

— Vous pouvez sauver ma Sophie, vous pouvez me délivrer. Trouvez-vous en force au passage de Moërdick ; nous précipiterons l'infâme espion dans les flots et je vous devrai la vie.

Tous jurent d'être fidèles au rendez-vous et le quittent pour partir. Mirabeau rentre près de Sophie et relève son courage en lui faisant partager ses espérances. Ils partent après avoir laissé plus que le temps nécessaire à leurs amis de se rendre au passage de Moërdick ; mais arrivés là ils ne trouvent personne, et la chaise de poste roule vers la France avec la rapidité de l'éclair. Alors le courage des deux amants semble évanoui pour jamais. La situation de Mirabeau surtout était déchirante : Sophie était enceinte, et il voyait avec désespoir l'abîme sans fond dans lequel il avait précipité cette femme. Au jour naissant ils font halte dans une auberge. Mirabeau quitte un instant Sophie pour aller parler à Brugnières, chercher à l'attendrir ou à le corrompre. Celle-ci profite du moment où elle est seule ; elle avait emporté avec elle du poison qui ne la quittait jamais ; elle est résolue à se donner la mort plutôt que d'affronter le triste avenir qui s'ouvre devant elle. Elle prépare le poison et le porte à ses lèvres. Dans ce moment Mirabeau entre ; il aperçoit ce geste, devine son action, arrache le verre et le jette loin de lui. Puis, par un effort surhumain et pour inspirer à Sophie la force de vivre, il refoule au fond de son cœur le désespoir et la douleur qui l'accablent ; trouve des paroles de consolation et d'espoir ; ranime l'énergie de sa compagne, lui ordonne de vivre et la fait encore croire au bonheur. Au dire de Mirabeau, c'est le plus grand effort qu'il ait fait dans sa vie, la plus grande douleur qu'il ait ressentie ; au dire de Sophie, c'est le moment où il a été le plus sublime d'éloquence et d'entraînement.

Bientôt ils continuent leur route et arrivent en France, où ils sont séparés. Sophie est déposée dans une maison particulière sous la surveillance de la police pour y faire ses couches, et est ensuite renfermée dans le couvent de Sainte-Claire, à Gien, le 18 juin 1778.

Quant à Mirabeau, il eut un sort plus rigoureux. Son père, se rappelant la dure captivité qu'il avait subie à Vincennes, ne crut pouvoir mieux punir son fils qu'en le faisant enfermer dans cet affreux séjour. Ce fut le 17 mai 1777 qu'il fut arrêté à Amsterdam ; huit jours après il était au donjon.

On devine dans quelle situation d'esprit Mirabeau entra dans sa nouvelle prison. Il fut mis dans une chambre formée d'une petite tourelle entre le deuxième et le troisième étage. C'est là qu'aboutissait autrefois le grand escalier des appartements royaux. Cette chambre existe encore. Elle porte le numéro 28. Le mobilier de cette chambre, l'obscurité qui y régnait, l'air sinistre des porte-clefs et le brusque et impertinent accueil de M. de Rougemont, découragèrent un moment cette âme énergique, déjà écrasée par la séparation cruelle qu'il venait d'éprouver. Jamais d'ailleurs il n'avait subi de captivité aussi dure. Cet homme à la tête si exaltée, à l'imagination si vaste, aux passions si ardentes, renfermé entre quatre murs, voyant à peine le soleil, en proie à des souvenirs déchirants, inquiet sur l'avenir de Sophie, de l'enfant qui allait naître, souffrit de toutes les douleurs, de toutes les tortures de ce monde. Il demanda à écrire, on le lui refusa ; il demanda à lire, on le lui refusa ; la promenade, on la lui refusa. Il fut privé des choses les plus matérielles de la vie. Ses cheveux le gênaient, il ne put parvenir à se les faire couper. Il ne pouvait manger sans couteau, il pria le gouverneur de lui en faire donner un émoussé, faible, mince, court.

— Ah ! monsieur, un couteau ! vous n'y pensez pas, lui répondit M. de Rougemont ; des couteaux à un prisonnier ! voyez-vous des couteaux à la Bastille ?

— Eh ! monsieur, que m'importe la Bastille ? répondit Mirabeau. Quel mal puis-je faire avec un couteau tel que je le désire ? pratiquer des trous ? scier des barreaux ? cela est impossible. Me tuer ? eh ! ne le pourrais-je pas toujours ? la liberté de s'ôter la vie est la seule à laquelle le despotisme ne puisse attenter. Tuer mon porte-clefs ? si j'étais frénétique, ne pourrais-je pas l'assommer avec une bûche ?

— Monsieur, toutes ces raisons sont inutiles ; *ce n'est pas la règle*.

— Est-ce la règle aussi qu'on retienne mes malles ?

— Qu'en avez-vous besoin ?

— Mais elles contiennent mon linge, mes habits, mes effets, mes peignes, et je manque de tout.

— Qu'importe comment vous êtes vêtu ! vous ne voyez personne.

— Mais la propreté est une des premières nécessités de la vie, elle est indispensable à la santé. Voyez, monsieur, depuis que je suis ici je n'ai changé ni de bas ni de chemises.

— On vous en fera.

— Pourquoi m'en faire puisque ma malle en contient ?

— Votre malle n'est pas ouverte. Nous n'en avons pas la clef et vous ne l'avez pas vous-même. Il faut d'ailleurs en faire l'inventaire.

— Eh bien ! tout cela est très-facile ; un serrurier et un commis, c'est l'affaire d'une heure.

— Une heure, monsieur ! mais le moyen de trouver cette heure ? J'ai des affaires plus importantes qui m'occupent. Vous n'êtes pas seul prisonnier ; et puis mes entrevues avec le ministre, avec le roi lui-même...

— Eh ! monsieur, vous êtes ici d'abord pour prendre soin des prisonniers. Je réclame ma malle sur-le-champ.

— *Ce n'est pas la règle*, nous verrons plus tard.

— Encore !... mais, du moins, m'accorderez-vous un perruquier qui me rase et me coupe les cheveux ?

— J'en parlerai au ministre.

— Quoi, monsieur ! une permission du ministre pour...

— *C'est la règle.*

— Le chirurgien me l'avait dit, mais je ne voulais pas le croire.

— Vous aviez tort.

— Il a dû au moins vous parler de mon état, et vous dire qu'un bain m'est indispensable dans le plus court délai possibe.

— Oui, je crois qu'il m'en a parlé.

— Je crois ?... Quoi ! vous êtes responsable de la santé des prisonniers, vous traitez avec cette légèreté des remèdes qui leur sont ordonnés par les médecins ! Je veux un bain et je l'aurai.

— Monsieur, vous n'avez pas d'ordres à donner ici...

— Et vous en avez à recevoir de ceux qui prescrivent un régime pour les hommes dont la vie vous est confiée.



Sophie fut rendue à la liberté. (Page 238.)

— C'est bon, monsieur, je connais mes devoirs. Je demanderai des instructions.

— Toujours, toujours des délais !..... Mais, monsieur, il est urgent...

— Je n'innoverai rien sans ordres. D'ailleurs, *ce n'est pas la règle*.

— Oh! c'en est trop, monsieur; songez à la responsabilité qui pèse sur vous. Vous avez droit d'être mon geôlier, mais non de devenir mon bourreau.

— Monsieur, cessez ces paroles insolentes. Oubliez-vous que je représente le roi?

— En ce cas il est grotesquement représenté, dit Mirabeau, après avoir toisé le gouverneur de la tête aux pieds. Le trajet n'était pas long, car il était gros et court.

M. de Rougemont demeura interdit à ces paroles. Puis il sortit en faisant les menaces les plus terribles. Mirabeau eût probablement ressenti les effets de sa colère, si le lendemain une visite de M. Lenoir ne fût venue adoucir sa situation et mettre un frein à la vengeance du gouverneur.

Mirabeau était un prisonnier assez important pour mériter la visite du lieutenant général de police. Curieux de le connaître, et le voyant poursuivi avec tant d'acharnement par son père, M. Lenoir voulut juger par lui-même de tout ce qu'on disait de lui. Il avait été poussé d'ailleurs à cette visite par la princesse de Lamballe, qui, ayant eu occasion de voir plusieurs fois Mirabeau, prenait un grand intérêt à sa situation. M. Lenoir ne le lui cacha pas, et Mirabeau, heureux de trouver une protectrice si puissante, demanda à M. Lenoir la permission de lui en exprimer sa reconnaissance. Il parla ensuite au lieutenant de police avec cette facilité et cet entraînement qui fascinaient si

bien ceux à qui il avait affaire, de sorte que le lieutenant de police sortit du donjon prenant lui-même intérêt à Mirabeau, et après lui avoir permis des livres et de quoi écrire à son père et à la princesse.

M. de Rougemont se conforma aux ordres qu'il avait reçus. Il apporta lui-même deux feuilles de papier à lettres paraphées à Mirabeau, ce qu'il lui fallait d'encre, et une plume. Il poussa la rigueur jusqu'à rester dans la chambre pendant le temps que Mirabeau écrivit, fit cacheter les lettres devant lui, et les emporta avec l'encre et la plume.

Mirabeau écrivit à son père la lettre suivante :

« Desserrez mes chaînes; rendez-moi quelque société; la liberté de faire de l'exercice, de me procurer des livres; en un mot ce qui est nécessaire à la vie. Daignez me faire accorder le château de Vincennes pour prison : j'y serai sous la main du roi comme dans ce donjon, et bien près de ce donjon redoutable, si je mésusais de la liberté. »

Cette lettre resta sans réponse, et pendant le temps qu'il l'attendit, qui peut dire les souffrances auxquelles fut condamné Mirabeau par son inaction et l'absence de toutes nouvelles de Sophie? On lui avait permis des livres, c'était là sa seule distraction; mais ces livres étaient pour la plupart de mauvais auteurs qui ne lui apprenaient rien et ne pouvaient l'intéresser; et puis quelle lecture, quelle occupation eût pu captiver dans les premiers moments cette tête ardente, dont l'imagination vagabonde se créait des malheurs au sein de la plus grande infortune quand elle ne rêvait pas la vengeance dans les fers? Les trois quarts du temps aussi, il jetait ces livres avec colère, se promenait dans sa chambre avec agitation, parlant tout haut, maudissant le ciel et les hommes, et se livrant parfois à ces improvisations brillantes qui ont depuis étonné la France, et qui sapaient alors dans leur base le régime arbitraire et les lettres de cachet. Enfin, voyant qu'il ne pouvait plus espérer de fléchir son père, il voulut essayer d'autres moyens de recouvrer la liberté. Il demanda à écrire à M. Lenoir; ce dernier avait donné ordre de le lui permettre. On lui apporta cette fois une seule feuille de papier paraphée, mais M. de Rougemont ne gêna pas par sa présence le prisonnier pendant qu'il écrivait.

« Me voici à Vincennes, monsieur, depuis plus d'un mois, écrivit-il, et vous savez que l'infortuné qui compte sait de combien de jours et d'heures il est composé. J'y suis traité comme un prisonnier d'Etat, et l'ordre de cette austère maison ne peut être interverti pour un seul homme. Cependant qu'ai-je fait? Aurais-je encore, si jeune et simple particulier, mérité la disgrâce du souverain? Ma détention importe-t-elle à l'Etat, à la chose publique, à la société? Je ne crois pas qu'on ait prononcé ces grands mots dans ma condamnation. Cependant je ne me déguise point qu'on peut me dire que la fuite de madame de Monnier a offensé deux familles et affligé la mienne. J'avoue que c'est un tort, et que ce tort doit être expié. Il ne s'agit plus que de savoir comment il doit l'être, etc. »

Il entre ensuite dans la discussion des motifs probables de sa détention, qu'il résume en ces termes à la fin de sa lettre :

« Souffrez, monsieur, que je vous offre en finissant une réflexion qui présente, en peu de mots, tout ce que j'ai à dire sur ma détention.

« Ou je suis au donjon de Vincennes à raison de mes dettes, ou j'y suis pour l'enlèvement de madame de Monnier. Je ne crois pas qu'on puisse prétexter d'autres sujets de mécontentement; s'il en est, je les ignore.

« Dans le premier cas, il est évident que mon père veut me retenir ici toute ma vie, et c'est son propre exposé qui le prouve : en effet, il prétend que je dois plus de cent mille écus, ce qui n'est exagéré que des trois quarts. Il ne peut, dit-il, en défalquant la pension de madame de Mirabeau et la mienne de dessus mes revenus, rembourser qu'environ dix mille livres par an. D'un autre côté, il soutient que je dois être enfermé jusqu'à l'acquit de ma dette, et qu'il ne peut me libérer que par l'emploi de mes revenus. Il est clair qu'à son compte je dois être enfermé trente ans. Le vrai est que quatre-vingt mille livres payeraient mes dettes, et qu'en autorisant un emprunt dont je payerais les intérêts, il me resterait plus de dix mille livres de rentes et l'expectative assurée d'une fortune très-considérable. Je crois que cette proposition ne peut pas se refuser, si l'on est de bonne foi, et que, dans tous les cas, le gouvernement ne se prêtera point à ensevelir un jeune citoyen parce qu'il a fait des dettes. Mon père devrait, en tâtant sa

conscience, être plus indulgent pour ceux qui comptent mal.

« Dans la seconde supposition, ou le roi daignera me traiter avec faveur, ou il m'en croit indigne. Si je dois espérer sa clémence, ce n'est pas, sans doute, une prison perpétuelle (et quelle prison!) à laquelle il me destine. Si je suis menacé de toute la rigueur de sa justice, je me résigne sans murmure et sans crainte; je demande qu'il me soit permis de me défendre et d'éviter un arrêt par contumace, ou d'en appeler s'il est prononcé. Je crois, monsieur, que mon père aura de la peine à échapper à ce dilemme, dont je vous supplie de peser toute la force.

« Daignez penser, enfin, que je ne suis plus un jeune homme de dix-huit ans, dont on prétend tempérer la fougue par quelques mois de prison. J'ai vingt-huit ans : le malheur a amorti mes passions, dont quelques-unes, je l'avoue, ont été trop violentes. Ce qui m'en reste est, j'ose le dire, ce qui m'en doit rester; et c'est en vain qu'on attendrait ma conversion à cet égard; mais on peut compter sur ma modération. Je voudrais réparer, et je n'ai plus d'années à perdre. J'ai assez de bonne volonté et de zèle pour être utile; mais ma santé dépérit visiblement, et mon âme, succombant sous le poids de tant de disgrâces, s'énerve. Ce que je demande donc surtout, c'est une prompte décision de mon sort. Peut-être ai-je encore assez de force pour envisager ma perte absolue, mais je ne saurais supporter l'affreuse incertitude qui m'enveloppe et me détruit lentement. »

Sur cette lettre, M. Lenoir se rendit au donjon de Vincennes pour voir Mirabeau. Il lui avait caché jusque-là les nouvelles qu'il avait eues de son père et qui, pour le moment du moins, enlevaient au captif toute espérance. Mais si d'un côté le père avait été inflexible sur sa lettre, la princesse de Lamballe en avait été touchée au dernier point . elle avait fait de nouvelles démarches auprès de M. Lenoir, qui avait promis d'améliorer la position du prisonnier. Une seule chose pouvait calmer son désespoir et son abattement, c'étaient des nouvelles de Sophie. Il se jeta aux pieds de M. Lenoir pour en implorer; celui-ci refusa d'abord, mais touché à son tour par les larmes et les prières de Mirabeau, fasciné par ce langage auquel nul geôlier n'avait pu résister jusqu'ici, le lieutenant de police céda et fut vaincu. Après plusieurs entretiens qu'ils eurent ensemble, M. Lenoir lui accorda la permission d'écrire à Sophie et d'en recevoir des lettres, moyennant qu'elles passassent toutes par ses mains et qu'il pût les lire avant de les faire parvenir. Mirabeau, fou de joie, baisa les mains et les habits de M. Lenoir, et dès ce jour se reprit à la vie et à l'espérance. Ce fut une métamorphose complète qu'opéra le lieutenant de police, par ces mots magiques qui permettaient une correspondance entre les deux amants. Les motifs qui dictèrent cette résolution sont restés inconnus. Quels qu'ils soient, on ne peut trop s'étonner de leur bizarrerie. Cette situation est unique dans les fastes des prisons, quand on songe que la vraie cause de la détention de Mirabeau était ses relations avec madame de Monnier, et qu'on voit celui qui était chargé de faire exécuter la peine rétablir secrètement ces relations. Peut-être aussi M. Lenoir avait-il deviné dans le prisonnier le génie de l'homme qui présida un instant aux destinées de la France, et voulait-il l'arracher par ce moyen à une mort certaine, car la résolution de Mirabeau était prise et ses préparatifs faits à l'avance pour s'arracher la vie. Une chose non moins étonnante est la liberté du style des deux amants dans leurs lettres, qui passaient sous les yeux d'un tiers. Mirabeau, qui n'appelait M. Lenoir que son bon ange, et qui lui a conservé une reconnaissance éternelle, s'était habitué à lui dire sa pensée comme à Dieu. M. Lenoir était plus qu'un homme à ses yeux et à ceux de Sophie, et les deux amants s'écrivaient comme si eux seuls devaient voir les pensées qu'ils traçaient l'un pour l'autre. La protection avouée de ce magistrat, cette concession immense, allégèrent la captivité de Mirabeau. Il ne faut pas croire pourtant que sa détention fût exempte de souffrances : ce fut, au contraire, un des prisonniers qui en éprouva le plus, pendant ses quarante-deux mois de captivité, par les dispositions de son caractère et de ses sentiments. Satisfait de ce qu'avait bien voulu faire M. Lenoir pour lui, il n'osait lui dire toutes les tracasseries que lui faisait subir M. de Rougemont, et il les supportait en silence, ou tâchait de les écarter en luttant avec sa fermeté ordinaire, qui lui était revenue. Il fut aussi souvent malade et faillit perdre la vue dans sa prison. Enfin il composa plusieurs ouvrages, dont l'un est resté comme avant-coureur de la liberté, ce sont *les Lettres de cachet*. Ses ouvrages,

ses souffrances, ses lettres pour demander sa sortie de prison, sa correspondance avec Sophie, nous allons tout consigner ici, afin qu'on puisse voir le publiciste luttant dans les fers, le prisonnier repoussé dans ses prières, accablé par ses geôliers, et l'amant, le père, l'ami, exhalant son âme tout entière au travers des barreaux de sa prison.

Ainsi qu'on vient de le voir, M. de Rougemont ne lui livrait que le papier nécessaire pour sa correspondance, et avait bien soin d'examiner s'il n'en restait pas la moindre parcelle en son pouvoir. Mirabeau en avait réclamé vainement, on lui en avait toujours refusé : il lui fut aisé de comprendre qu'on craignait les ouvrages qu'il pourrait écrire, et pourtant Mirabeau, qui ne pouvait plus vivre de son amour, qui ne vivait pas encore de la tribune, voulait vivre de sa plume. Toutes les improvisations qu'il faisait seul dans sa prison, et dont nous avons parlé, avaient pour objet l'arbitraire des lettres de cachet. Il avait fait depuis longtemps des recherches à cet égard, il avait médité ce sujet, l'avait mûri ; il brûlait de l'écrire. Le papier seul lui manquait ; il songea à s'en procurer. On lui donnait des livres, il les lisait rapidement et en demandait d'autres ; il arracha de chaque livre les pages blanches qui précèdent ou qui ne portent que les titres d'un seul côté, et de l'autre, avec son écriture la plus fine et la plus serrée, il commença son ouvrage sur les *Lettres de cachet*. A mesure qu'il avait fait une page, il la cachait dans la doublure de son habit, parce que si on l'avait découverte, malgré la protection de M. Lenoir, on l'aurait anéantie. Ce fut ainsi qu'il composa et sauva son ouvrage ; il sortit de Vincennes portant, comme je l'ai dit, tout son manuscrit caché dans la doublure de ses vêtements. Cet ouvrage, dans lequel les principes de la liberté sont posés d'une manière nette et précise, remonte à l'origine des lettres de cachet, et prouve que de tout temps ce fut un usage arbitraire que s'étaient attribué les rois, au mépris du pacte fondamental avec leurs peuples, et que cet abus de pouvoir n'était appuyé ni sur les lois, ni sur la justice, ni sur l'équité, ni sur aucune concession ; il dénonce l'abus, l'arbitraire, la tyrannie, le caprice, et discute la légalité des emprisonnements au point de vue de notre histoire, depuis Philippe le Bel jusqu'à l'époque où il écrivait. Enfin il démontre la nécessité de l'abolition des lettres de cachet, parce qu'elles confondent l'innocent et le coupable, ne sauvent point la honte des familles et sont entre les mains du pouvoir un instrument de capricieuse tyrannie, qui n'est appuyé sur aucune loi, sur aucune convention, sur aucun fait. Puis, comme complément, il dit le régime des prisons d'Etat, surtout de celle de Vincennes, et cite quelques abus des lettres de cachet.

Tout cet ouvrage est écrit avec une verve entraînante, une logique serrée, un style nerveux et coulant.

Nous avons déjà puisé à cette source, pour écrire le régime du donjon sous M. de Rougemont ; écoutons maintenant Mirabeau, quand il parle de la manière dont on distribuait les lettres de cachet.

« A voir combien les lettres de cachet sont multipliées, dit-il, on penserait que la liberté des citoyens est de tous leurs biens le plus méprisable. Les chefs de l'administration et nécessairement leurs commis ; les intendants et par conséquent leurs subdélégués ; les commandants de province et leurs préposés ; le lieutenant de police, qui ne peut être instruit que par des délateurs et des espions, c'est-à-dire par des témoins méprisables et suspects ; les grands qui ont déjà tant d'avantage sur les petits ; ceux qui servent leurs passions, c'est-à-dire les êtres les plus vils ; les riches, qui ont à leur disposition le corrupteur universel ; les évêques haineux et intolérants, puisqu'ils sont prêtres ; les corps intrigants qui ont fait tant d'efforts pour se soustraire à la juridiction des magistrats, et qui conservent soigneusement les dernières étincelles du fanatisme ; tous ceux enfin qui ont quelque crédit et qui veulent être ridicules, ou injustes, ou vicieux impunément, puisent à l'intarissable source des lettres de cachet.

« Ici un ministre implacable venge un trait caustique, une épigramme, une chanson, punit une indiscrétion, un discours sur lequel il est aisé de fonder une calomnie, peut-être un avis important qui a décelé ses fautes ; il se défait d'un rival qu'il redoute ; il sacrifie un complice qui n'est plus nécessaire et peut devenir dangereux : car telle est la peine ou le prix de certains services !

« Là, une femme intrigante invoque l'autorité pour servir ses passions, ses haines, ses amours. Plus loin, un publicain aux mains destructives soustrait à tous les yeux

un infortuné qu'il ne saurait convaincre de fraude, mais qu'il en soupçonne, ou le défenseur trop zélé de ceux qu'il opprime; quand il ne peut égorger par des juges à ses gages, il étouffe par des ordres arbitraires qu'il achète. Voyez-vous cet avide héritier, ce tuteur avare, ce débiteur puissant, qui chargent de crimes leurs malheureux pupilles, leurs concurrents incommodes, leurs créanciers importuns? Une lettre de cachet va les acquitter. Leur ingénieuse cupidité saura bien intéresser les ministres, ou leurs commis, ou leurs favorites; car les vizirs et les demi-vizirs et leurs sultanes aiment aussi l'or. Et ce père que les filtres de l'amour et les poisons de la jalousie ont enivré... il se rend partie contre son enfant; une vile courtisane l'égare : il faut la venger; il faut assouvir ses fantaisies et prévenir ses craintes...

« Mon fils!... mon fils ingrat ose chérir sa mère; il ose la plaindre et gémir sur son sort! Ah! c'en est trop; la mesure est comble; qu'il aille dans un cachot apprendre à respecter ce que j'aime; il ne portera plus un œil téméraire sur ma conduite et ma gestion. S'il a gardé jusqu'ici le silence, ses regards m'accusent, et je ne puis les soutenir; si je fais disparaître des biens que d'imbéciles ancêtres lui ont substitués, je ne serai comptable à personne; je me ruinerai sans contradiction; je suis père, non pour protéger, mais pour punir... » Déjà cet homme obsède le ministre; il expose *ses angoisses paternelles :* des fautes de jeunesse sont des crimes, l'excès de sa sensibilité, le feu des passions, ce créateur des grandes choses, sont autant de présages funestes... Comment soupçonner un père d'être si cruel et si perfide? Le ministre signe : il n'a rien examiné; mais un père peut-il tromper? Oh! non, sans doute, pas même se tromper... Le malheureux jeune homme est chargé de fers, il est enseveli tout vivant dans un tombeau. Peut-être lui en coûtera-t-il la vie? ou, ce qui est plus cruel, la raison... Froissé par la douleur, tout s'émousse en lui, l'esprit et les sens; il se survit; il voit arriver à pas lents la stupidité, le désespoir et peut-être la démence, car un malheur extrême, continu, sans compensation, sans relâche, peut briser l'âme la plus forte... Alors son tyran se verrait au comble de ses souhaits; alors, usurpant paisiblement tout son bien, il le précipiterait dans quelque maison de force où, pour une modique rétribution, ce fils abhorré serait enchaîné, battu et nourri comme une bête féroce. »

Mirabeau a mis au bas de ce paragraphe, écrit avec tant de force, une note par laquelle il proteste contre toute allusion qu'on voudrait faire à l'*Ami des hommes*, mais il est certain que c'était de lui qu'il voulait parler.

Il continue ensuite sur le même sujet, et présente des considérations plus puissantes sur la légèreté avec laquelle les ministres signaient les lettres de cachet.

« On a le temps de les délivrer, ces ordres qui ôtent un si grand nombre de sujets à l'État; il ne faut que signer: on acquiert des amis par cette complaisance; mais examiner, discuter, contredire, confronter, lire les mémoires d'un homme dont on n'attend rien, qui n'est pas présent, qu'on n'est point obligé d'écouter, puisqu'on ne le voit pas, qui doit avoir tort, puisqu'il est le plus faible; peser ses raisons, balancer les objections et les répliques... Eh! le moyen?... Les intrigues... la cour... les affaires... les plaisirs; on ne peut pas tout faire... on n'a pas le temps... Après tout, ce n'est qu'un homme... ce ne sont que des hommes... Insensé! de les appeler des hommes! des esclaves! Le sont-ils? Innocents ou coupables, qu'ils périssent; le vizir le veut, il l'ordonne : sa volonté suffit. Eh! peut-on attendre un autre arrêt des ministres érigés en juges?

« Un magistrat sensible à ses devoirs, à la seule humanité, ne peut dans la solitude d'un cabinet, sans frémir d'horreur et de pitié, jeter les yeux sur ces papiers, monuments infortunés du crime ou de l'innocence. Il lui semble entendre des voix gémissantes sortir de ces fatales écritures, et le presser de décider du sort d'un citoyen, d'un époux, d'un père de famille. Quel juge impitoyable, s'il est chargé d'un seul procès criminel, pourra passer de sang-froid devant une prison? C'est donc moi, dira-t-il, qui retiens dans ce détestable séjour mon semblable, peut-être mon égal, mon concitoyen, un homme enfin. C'est moi qui le lie, qui tous les jours ferme sur lui ces odieuses portes. Peut-être le désespoir s'est emparé de son âme; il pousse vers le ciel mon nom avec des malédictions, et, sans doute, il atteste contre moi le grand juge qui nous observe et doit nous juger tous les deux.

« Voilà ce qu'a écrit et sans doute senti

(car on ne s'exprime ainsi qu'à l'aide de la sensibilité) un éloquent philosophe chargé de l'auguste et redoutable fonction de rendre la justice. Mais ces courtisans parvenus au timon des affaires par les passions du maître ou des favoris, ces hommes dont l'ambition a séché le cœur, dont l'intrigue absorbe l'esprit, qui n'ont d'autre titre à l'autorité que la faveur, comme si elle suppléait aux talents ; qui n'ont ni principe, ni système, ni connaissance, ni lumière ; qui ne savent ni lire, ni écouter, ni penser ; qui séparent sans cesse l'intérêt du gouvernement de celui de la nation, et leur intérêt particulier de celui du gouvernement ; qui n'ont d'idée que celle de l'étendue de leurs droits comme ministre, et ne s'occupent que du pénible soin de les maintenir au milieu de cette mer orageuse, où la vague qui les porta un instant sur la cime du roc peut et doit les abîmer en un autre insnant, comment saisiraient-ils ces vérités de sentiment ? »

Il n'est pas besoin de faire ressortir ici les termes dans lesquels Mirabeau flagelle les gens du pouvoir. Il n'est qu'une chose plus triste que ses paroles, c'est la vérité des faits qu'il avance.

Revenant ensuite sur la nécessité des peines secrètes dont on arguait pour certains crimes qui doivent rester secrets aussi, il combat ces maximes en ces termes :

« On m'a bien mal lu, ou je me suis très-mal expliqué, s'il est besoin que je prouve encore qu'il n'est point de crimes qui ne doivent être révélés, lorsqu'ils sont connus par la puissance publique, préposée pour les poursuivre, et qui, par cela même, ne peut juger, puisqu'elle accuse et qu'il faut qu'un tiers décide entre l'accusateur et l'accusé. Le souverain commet un acte de tyrannie s'il juge ; mais il en commet un autre s'il punit secrètement, et il prévarique s'il ne punit pas, car il trahit la confiance publique : il encourage les méchants, puisque la certitude de la punition est le premier moyen pour les réprimer. Punit-il en secret ? Il ne fait point exemple, ce qui est le premier, ou plutôt l'unique objet politique de la punition : il laisse douter de sa justice et effraye la société par un abus réel ou apparent de son autorité.

« Quoi de plus inouï qu'un supplice nocturne ? dit Sénèque, qui cependant écrivait au sein du plus terrible des patriotismes, et sous le plus forcené des tyrans ; ce sont les assassinats que l'on ensevelit dans les ténèbres ; mais les châtiments sont d'autant plus utiles pour l'exemple et la réforme des mœurs, qu'ils sont plus notoires. En un mot, tout homme est né avec l'entière propriété de sa personne ; aucune autorité humaine n'a de pouvoir sur lui qu'autant qu'il attente sur les droits d'autrui ; cet attentat doit être notoire, légalement constaté, publiquement puni, pour être la preuve irrécusable que la société a été offensée et a reçu la réparation convenable. Voilà des principes simples, clairs, précédemment établis, et démontrés en quelque sorte par leur seule exposition. S'il est besoin d'y revenir encore, écoutez un philosophe dont la raison éclaire toujours la sensibilité, et dont la sensibilité embellit la raison et la rend attrayante. Le marquis de Beccaria résume en peu de mots tout ce qu'on peut dire sur cette importante question.

« Quels sont, dit-il, quels sont les motifs par lesquels on prétend justifier les accusations et les peines secrètes ? La tranquillité publique, le maintien du gouvernement ? Il faut avouer que c'est une étrange constitution que celle où le gouvernement, qui a déjà pour lui la force et l'opinion, craint encore chaque particulier. La sûreté de l'accusateur ? Les lois ne le défendent donc pas suffisamment ? Il y a donc des sujets plus puissants que le souverain et les lois ? La nécessité de sauver le délateur de l'infamie ? C'est-à-dire que dans le même État, la calomnie publique sera punie, et la calomnie secrète autorisée. La nature du délit ? Si les actions indifférentes ou même utiles au bien public sont déférées et punies comme criminelles, on a raison : l'accusation et le jugement ne peuvent jamais être assez secrets. Mais peut-il y avoir un crime, c'est-à-dire une violation des droits de la société, qu'il ne soit de l'intérêt de tous de punir publiquement ? »

« Je crois qu'il est difficile de répondre à ce raisonnement si pressant et si bien lié. »

Enfin, résumant ses idées éparses, il termine par l'allocution suivante, dans laquelle est la prophétie de la révolution.

« O hommes ! ne serez-vous donc jamais las d'appeler la tyrannie par vos maximes inconsidérées, ou votre fol enthousiasme, ou vos lâches flatteries, ou votre stupide crédulité ? Ces préjugés funestes, cette pusillanime docilité, cet égoïsme aride, ces complaisances vénales qui infectent toutes les classes de la société, enhardissent les puissants, que l'opinion publique, dirigée vers le bien, effraye-

rait, retiendrait, entraînerait, instruirait peut-être ; vous vous vendez vous-mêmes ; vos maîtres sourient de vos erreurs ; ils les fomentent, ils en profitent ; ils s'habituent à l'usurpation ; ils l'étendent sur tout, ils mettent le fait à la place du droit ; ils prennent les moyens pour la fin ; ils en viennent à se persuader eux-mêmes qu'il ont le droit de vous opprimer et qu'ils le peuvent impunément. Cette illusion les perdra sans doute ; mais vous souffrez en attendant la catastrophe, et vous souffrirez encore lors de ce terrible dénoûment... O hommes ! n'oubliez donc jamais que le *secret* est la véritable égide de la tyrannie. C'est au milieu des ténèbres dont elle s'enveloppe qu'elle aiguise son glaive et rive vos chaînes. Quoi ! vous voulez que ce qui intéresse le public soit secret ! vous voulez produire le repos général en troublant la tranquillité particulière ! vous voulez déchaîner la calomnie et lui assurer l'impunité ! vous voulez armer par la délation les frères contre les frères ! vous voulez que chaque homme baisse les yeux à la vue d'un autre homme, et tremble de trouver dans son concitoyen un ennemi ; que l'inquisition civile, non moins odieuse et plus redoutable, s'il est possible, que l'inquisition religieuse, établisse dans la société une guerre intestine, sourde et cachée, mais par cela même plus funeste et plus continuelle !... C'était bien la peine de vous réunir ! »

La publication de cet ouvrage, qui précéda celui de Linguet sur la Bastille, eut plus de puissance, comme cela devait être. Plus énergique, plus éloquent, plus logique et surtout plus large que le dernier, celui de Mirabeau traite la question entière de la liberté individuelle, remonte à l'usurpation qu'ont faite les rois et les gens du pouvoir de la personne de leurs sujets, sape dans leur base les droits qu'ils se sont attribués, engage à la résistance et appelle à cette révolte sainte dont le nom se change en révolution ; Linguet se borne à traiter la question du régime de la Bastille. Il réussit à le faire changer en partie, comme nous l'avons vu. *Les Lettres de cachet* firent abolir le donjon de Vincennes comme prison d'État, et précipitèrent la révolution de 1789. A chacun selon ses œuvres. Ce qu'il y eut de remarquable dans ces deux ouvrages, c'est que tous les deux furent écrits dans la prison même qu'ils firent détruire plus tard. Mirabeau surtout puisa dans les prisons d'État ces grandes idées de liberté qu'il fit retentir à la tribune. On le vit souvent, comme nous l'avons représenté, debout sur la lanterne du donjon, les yeux fixés sur Paris, cette ville immense où il cherchait le berceau de la liberté, jetant au vent, dans l'espoir qu'il les porterait aux Parisiens, ces paroles tirées de son *Essai sur le despotisme :*

« Nous, descendants de ces fiers Gaulois, dont la valeur nourrie au sein de la liberté et sans cesse animée par elle, arrachait aux historiens romains l'aveu de l'effroi qu'elle inspirait à Rome, si accoutumée à voir ses consuls et ses légions humiliés par ce peuple belliqueux, que ce fier sénat, juge et protecteur des rois, « ne pensait qu'à sa sûreté et oubliait sa gloire, alors qu'il avait à combattre ces ennemis redoutables ; » nous, sous les coups desquels s'abattit le farouche despotisme qui faisait ramper l'univers, nous laissons fuir de notre sein cette liberté qui valut à nos pères leur glorieux renom et la longue durée d'un vaste et florissant empire !... Hommes vertueux, luttez pour cette liberté sainte ! »

Mais les échos étaient sourds à ces paroles, qui se perdaient dans l'espace ; un jour arriva pourtant où, changeant cette tribune contre celle de l'Assemblée nationale, sa voix puissante retentit dans l'Europe, encouragea les peuples et fit pâlir les rois. Le grand orateur alors aimait a rappeler ses essais qu'il avait faits sur le haut du donjon, et bénissait l'apprentissage de tribun, commencé dans les chaînes.

Les Lettres de cachet ne furent pas le seul ouvrage que Mirabeau composa pendant sa détention. Depuis que M. Lenoir avait autorisé sa correspondance avec Sophie, sa passion pour elle semblait avoir redoublé de violence par la privation de la satisfaire. Tourmenté par le tumulte des sens que sa puissante organisation physique augmentait encore, il s'adonna à un travail qui devint le reflet de tout ce qu'il éprouvait par moments. Les commentaires de dom Calmet sur la Bible lui inspirèrent l'idée de faire ce qu'il intitula : l'*Erotica-biblion. Il rassembla dans un seul cadre tous les goûts bizarres des hommes, tous les moyens qu'ils ont pris pour varier leurs plaisirs, tromper la nature et créer des passions nouvelles* (6). Cet ouvrage unique et original avait nécessité de grandes recherches qui le rendaient très-savant ; mais le style obscène qui y régnait décelait par trop les motifs de l'auteur. Il ne

peut être excusé que par sa position particulière, et nous avons dû le mentionner pour bien faire connaître l'organisation de Mirabeau; il lui valut du reste, de la part d'un de ses amis, la lettre suivante, que ce dernier eut le courage de lui écrire : « La nécessité, disait-il, ne doit point forcer un homme à se manquer de respect à lui-même, et ce n'est pas du poison qu'il faut vendre pour avoir du pain. »

Plus calme dans sa passion, il fit plusieurs traductions qu'il envoya à Sophie, entre autres celles de Boccace, de Tibulle et des *Baisers* de Jean Segond; mais l'impétuosité de ses sens ayant repris le dessus, il composa un roman intitulé *Ma Conversion*, dans lequel il ne garda plus aucune mesure. Voulant cependant tempérer cette fougue qui ne satisfaisait ni son imagination ni son esprit, il fit un *Essai sur l'intolérance religieuse.* Cet écrit n'a pas été imprimé.

Pendant ce temps, sa captivité se prolongeait, et bien qu'il eût, comme nous l'avons dit, la protection bien marquée de M. Lenoir, il n'en éprouvait pas moins mille tracasseries de la part de M. de Rougemont. Nous allons citer une circonstance à la suite de laquelle est une de ses lettres qui les résume en partie.

Un jour il renouvela la demande d'un miroir qu'il avait déjà faite depuis longtemps.

— *Ce n'est pas la règle,* lui répondit M. de Rougemont, auquel il s'adressait.

— Mais fait-on des brèches, enfonce-t-on des portes avec cela? répliqua Mirabeau.

— Non ; mais on correspond.

— Avec qui? Comment? Ma fenêtre est bouchée par une trémie ; son épaisseur est telle que je ne pourrais atteindre au bord de cette lucarne, quand il n'y aurait pas de triples barreaux. Quel jeu d'optique voulez-vous que je tente?

— *Ce n'est pas la règle.*

— Comment me peigner?

— A tâtons. La vue de votre visage pourrait vous inquiéter. On se frappe l'imagination, on se croit changé.

— Est-ce que je ne me sens pas? et si je veux me voir, un bassin d'eau ne ferait-il pas l'office d'un miroir?

— *Ce n'est pas la règle*, je ne trahirai pas mon devoir.

« Je résolus de l'emporter de haute lutte sur cet homme, dit Mirabeau, ou de m'efforcer de le démasquer aux yeux de ses supérieurs, quelque chose qu'il en pût arriver. Comme on est plus maître de soi en écrivant qu'en parlant, je n'insistai pas davantage, mais un moment après que M. de Rougemont fut parti, je lui envoyai la lettre suivante. Qu'on juge en la lisant du caractère et de l'âme de celui dont on ne peut obtenir quelque chose qu'en prenant ce ton avec lui. »

La lettre se terminait ainsi :

« Cette règle de l'exclusion des miroirs fût-elle portée par les supérieurs de cette maison, ce serait un faux exposé, et je me crois sûr de les faire revenir. Quand je leur dirai : « Il est physiquement impossible qu'un miroir me serve à un usage dangereux. Je suis obligé de me peigner à tâtons, de négliger absolument le soin de mes dents. J'ai eu longtemps besoin d'un emplâtre, précisément au coin de la bouche. Il fallait que je l'y posasse de la manière la plus dégoûtante, ma vue ne pouvant guider mes mains. On se sert de la lettre de vos ordonnances pour nous tourmenter, au lieu de saisir l'esprit. Les demandes les plus innocentes, les plus simples, sont repoussées par ces mots : *Ce n'est pas la règle*. Les prescriptions les plus tyranniques érigées par ces mots : *C'est la règle*. Ces deux formules, qui constituent la jurisprudence de cette maison, sont un cheval de bataille qui nous foule et nous écrase. » Quand je leur écrirai cela, à quoi vous savez bien, monsieur, qu'on peut ajouter infiniment de choses, je suis persuadé qu'ils m'accorderont un miroir. Grande importance, indicible grâce en effet!

« Je vous prie donc, monsieur, de vous décider, car *je verrai* n'est pas un terme, et c'est le mot le plus doux que j'aie entendu sortir de votre bouche. Il pourrait me mener à dix autres mois. Il n'y a pas moins que j'ai demandé ce miroir, et ce n'est que d'aujourd'hui que j'ai ma réponse. Il y a trois mois que j'ai demandé que mes cheveux, qui me tombent dans la bouche, fussent coupés. Vous m'avez répondu : *Je verrai;* et ils tombent encore. J'ai demandé un couteau, quatre mois avant de l'obtenir. Dès la première fois, vous m'avez répondu : *Je verrai ;* et il a fallu un ordre de la police pour que vous *vissiez.* Il ne faut qu'un instant, permettez-moi de vous dire, pour voir si vous pouvez ou ne pouvez pas me donner un miroir. Si cette concession excède votre



Le duc fut bientôt épris d'elle.

pouvoir, je solliciterai auprès de M. Lenoir, quelque répugnance que j'aie à l'entretenir de telles futilités. Si elle est en votre pouvoir, je l'exige de votre justice. Croyez-vous qu'une affaire si grave exige beaucoup de méditation? Non, vous ne le croyez; ainsi vous ne m'avez dit : *Je verrai*, que pour gagner du temps. Quoi donc ! ne sommes-nous pas assez malheureux, sans qu'on se joue de nos désirs les plus innocents, de nos besoins les plus urgents et les plus simples ? Je sens, monsieur, qu'à votre place on contracte l'habitude de dire : *Non;* mais un homme de bon sens doit réfléchir sur ces *non*, surtout lorsqu'il s'adresse à quelqu'un qui n'est ni turbulent, ni indiscret, ni stupide, ni rampant.

« En un mot, monsieur, cette question du miroir à donner ou à refuser, que j'ai été bien aise de vous exposer avec quelque étendue, afin que nous nous entendions une bonne fois, s'il est possible, se réduit à ceci : Pouvez-vous ou ne pouvez-vous pas? Si vous pouvez, pourquoi me refusez-vous ? Je n'ai point mérité votre humeur (il est peu généreux d'en montrer quand on est le plus fort) et j'ai droit à votre équité.

« J'ai l'honneur, etc. »

Une heure après, Mirabeau eut un miroir. La peur avait agi sur ce tyran subalterne.

On peut juger par là de ce qu'il était envers les autres prisonniers qui n'avaient pas les mêmes ressources que celui-ci.

Mirabeau devait encore ajouter à ces tracasseries, qui paraissent légères, mais qui sont cruelles quand on est en prison abandonné de tous, la douleur de voir ses espérances de liberté s'effeuiller une à une. Sa première tentative avait été vaine auprès de son père. Il l'avait renouvelée. Même silence. Il écrivit aux ministres, il n'en reçut pas de réponse. Il prit le parti de s'adresser directement au roi. Il lui écrivit la lettre que nous allons donner, devenue caractéristique par les événements qui la suivirent à la sortie de Mirabeau du donjon.

« Sire, j'implore votre clémence, parce que je me reproche des fautes ; je réclame votre justice, parce que je n'ai point commis de crimes, et qu'il est affreux de punir des erreurs de jeunesse comme des forfaits atroces. C'est rendre les hommes indifférents au crime et à la vertu, et leur faire désirer et chercher la mort, comme l'unique remède à leurs maux ; car qui voudrait supporter les coups et les injures du sort, les torts de l'oppresseur, les dédains de l'orgueilleux, les outrages d'un ennemi, les angoisses des inquiétudes les plus cruelles, les délais et les dénis de justice, lorsqu'il peut, en un moment s'affranchir de tous ces intolérables fardeaux ? Daignez, sire, me sauver de mes persécuteurs, qui m'ont fait trop de mal pour ne pas me haïr, et à qui ma perte serait trop utile pour qu'ils cessent d'y travailler. Laissez tomber un regard favorable sur un homme âgé de vingt-huit ans, plein de zèle et d'émulation, qui, enseveli tout vivant dans un tombeau, voit arriver à pas lents la stupidité, le désespoir, et peut-être la démence, au milieu de ses plus belles années. *On dit souvent que la perte d'un homme n'est rien pour un puissant monarque ;* ah ! sire, cette maxime [illegible], également fausse et barbare, n'est pas faite pour le cœur honnête et généreux de Votre Majesté. Puissiez-vous ne consulter que lui pour prononcer sur mon sort !

« Je suis, avec le plus profond respect, etc. »

M. Lenoir remit la lettre à Louis XVI. Il n'en résulta rien pour Mirabeau. Quelques années après, le roi dut souvent la relire et méditer sur les dernières phrases.

Mirabeau fut réellement malade dans sa prison ; menacé d'une cécité complète, il écrivit de nouveau à son père la lettre suivante, empreinte de tout son désespoir.

« Mon père,

« Mes yeux sont sérieusement attaqués, et, de l'aveu d'un habile oculiste, à peine me reste-t-il l'espoir que la discontinuation du travail que nécessite la solitude, les distractions causées par la vue de quelques humains, et l'exercice que me permettrait une vie moins renfermée, retarderaient la cécité à laquelle je ne compte pas échapper. Je vous épargnerai et les réflexions et le détail des autres maux qui me rongent ; mais consultez-vous vous-même, mon père : c'est votre fils souffrant, anéanti et menacé d'aveuglement, qui vous implore pour la dernière fois. Que diriez-vous ? que j'ai gagné un oculiste que j'ai vu dix minutes en ma vie ? Que j'ai séduit le commandant, qui, depuis dix-huit mois, se loue constamment de ma conduite ? Que je trompe tout le monde, excepté vous, vous seul dans l'univers ? Que je suis un hypocrite, un scélérat, un monstre, qui ne mérite pas même qu'on me donne le choix du supplice ? Eh bien, mon père, je m'attends à ces discours ; ils ont été prononcés, écrits, imprimés mille fois. Il est plus aisé de les répéter encore aujourd'hui ; car autrefois j'y pouvais répondre, et maintenant je ne le puis... Je m'y attends, dis-je, et mon parti est pris.

« O Dieu ! Dieu vengeur ! si vous existez, n'accablez pas l'oppresseur dont je n'ai pu fléchir l'âme barbare ; adoucissez seulement, touchez son cœur pour son fils ; que cet enfant ne subisse pas les mêmes épreuves que son malheureux père ; il y succomberait sans doute : sauvez-le de tant de cruauté. Je n'ai rien à demander pour moi, qu'une mort prompte et le pardon de mes fautes ; mais que votre clémence daigne s'étendre sur mon père comme sur moi.

« MIRABEAU fils. »

Cette lettre eut le même sort que les précédentes, Mirabeau retomba dans un découragement profond et fit une longue et cruelle maladie, au bout de laquelle il écrivit à M. Lenoir :

« Je ne sais par quel hasard, monsieur, disait-il, malgré mes avertissements réitérés et ceux de M. de Rougemont, on a porté le

mémoire des médicaments que j'ai pris ici, depuis que j'y suis, sur le compte du roi. Ce mémoire monte à plus de cent pistoles. Ce petit tour de passe-passe me serait fort indifférent, s'il ne me regardait pas. Je suis revenu de la manie d'être le Don Quichotte de la droiture. Le roi est riche ou devrait l'être, et on lui en fait bien payer d'autres; ainsi il pourrait supporter celui-là; mais, monsieur, je ne crois pas d'abord qu'il me convienne d'être aux frais du roi. J'ai été aux coups de fusil pour lui sans solde; je mourrai probablement dans ses prisons, et je désire que ce soit aussi sans solde. D'ailleurs, monsieur, j'ai un intérêt plus pressant encore pour réclamer contre cette indécente irrégularité. Mon père s'est chargé de payer, à part de ma pension, les frais de santé, parce qu'on lui représenta qu'avec six cents livres je pourrais à peine me vêtir en bure. D'après cette convention, il a tout lieu de croire que ce qu'on pourrait lui dire du dérangement de ma santé est un conte; car il sait bien qu'ici, comme ailleurs, on ne vit ni on ne meurt pour rien. Peut-être sera-t-il moins incrédule quand il lui faudra payer quarante ou cinquante louis pour médicaments, et comprendra-t-il qu'il pourrait ou me tuer ou me faire vivre moins chèrement; car enfin je lui coûte ou dois lui coûter ici près de quatre mille livres. Je me réduis volontiers à moitié, s'il veut m'accorder la liberté ou l'adoucissement de mon esclavage. Vous ne sauriez croire, monsieur, combien l'opération de la soustraction paraît touchante à mon père. Cet argument est de tous celui qui l'attendrira le plus vite sur mon sort, si tant est qu'il puisse être attendri. Je vous supplie donc d'ordonner que les comptes passés, présents et à venir soient remis à mon père, sauf la restitution du double emploi à qui il appartiendra. Je vous supplie aussi de charger M. de Rougemont de me dire ce qu'il vous aura plu d'ordonner à cette égard.

« Il y a six semaines, monsieur, que je n'ai reçu de nouvelles de mon amie; je vous en demande avec instance et espoir, parce que cela dépend de vous. Que les autres me traitent comme un insecte qu'on écrase sans remords, mon cœur me dit bien haut que je m'abaisserais cruellement de les prier, et que je m'épuiserais vainement en efforts pour les fléchir; mais celui dont je tiens tout jusqu'ici, et dont je ne démériterai jamais, parce que tout mon désir est de lui plaire et de lui témoigner ma gratitude, recevra toujours mes demandes avec indulgence et bonté. Ainsi j'insiste avec confiance et sans crainte.

« J'ai l'honneur, etc. »

Mirabeau se plaint de n'avoir pas depuis longtemps des nouvelles de Sophie; c'est qu'en effet M Lenoir, malgré la complaisance qu'il y mettait, était souvent obligé, par ses occupations, d'apporter du retard dans l'envoi des lettres. C'était un nouveau supplice à ajouter à ceux que Mirabeau souffrait déjà. Du reste, on va juger de sa situation par les extraits que nous allons donner de sa correspondance, et l'on va voir par quels sentiments divers ce cœur a dû être agité de jour en jour et d'heure en heure.

Tantôt c'est son amour qu'il décrit avec toute la chaleur de sa tête, en y mêlant la logique de son cœur.

« O Sophie, qui le jour troubles mon repos, qui la nuit me tourmentes en songe! Sophie, source de tout bonheur, de toute volupté, de tout transport, crois-tu donc qu'elle n'est pas toute aimable celle qui a fixé ce cœur volage qui ne s'était jamais donné, ces sens impétueux qui m'ont commandé tant d'infidélités; cet homme blasé sur tout ce que le vulgaire appelle les plaisirs; si au-dessus de l'opinion, cette folle reine du monde; si rempli d'une trop juste méfiance contre ton sexe, et qui, seulement depuis qu'il te connaît, n'approcha jamais des feux sacriléges de ton temple? Non, et ce remords, le plus cruel de tous, est étranger à mon cœur; jamais parjure ne souilla ma bouche ; jamais l'idée de te tromper ne déshonora mon âme; tout ce que je t'ai dit de mon amour, tout ce que je t'en ai caché, tout ce que tu en as deviné est également vrai, profond, inaltérable, éternel; il survivra à mes forces, à mes désirs, et les délires de mon imagination ne sont que ton moindre triomphe. »

Tantôt ce sont les sens qui parlent et qui lui dictent les paroles suivantes:

« J'ai été toute la nuit occupé de toi, et cependant j'ai dormi ; mais je me suis réveillé vingt fois. Ces moments-là sont bien cruels; on vient de voir tout ce qu'on adore ; on se hâte de profiter de son bonheur, et, dans l'instant où l'on croit le saisir, l'on s'aperçoit avec une désolante surprise qu'il a fui. Mon amie, tu éprouves souvent ce sen-

timent douloureux; ainsi je n'ai que faire de t'en déceler toute l'amertume. Le jour, on n'est pas la proie de ces méprises, parce que l'illusion n'est jamais si complète; mais la nuit, on arrose son chevet de ses larmes, et cependant on y enfonce la tête pour y retrouver son erreur. »

Mais, peu satisfait de tracer ce qu'il éprouve, il veut savoir ce que Sophie éprouve à son tour.

« Tes rêves semblent-ils réaliser mon amour? lui écrit-il; sens-tu mes caresses, me prodigues-tu les tiennes? Tes baisers de feu animent-ils un peu l'inséparable? O Fanfan! tu me dis que tu rêves, et tu ne me dis pas ce que tu rêves! Ne me dois-tu pas compte de tes nuits comme de tes jours! Ah! oui, sans doute, elles sont bien plus à moi; elles sont tout à moi, qu'à moi! Raconte-moi tes illusions, ô épouse chérie! trompe l'absence; embrasse ton ami; fais-lui voir qu'il possède ton imagination aussi bien que ton cœur. Ah! ton âme est si brûlante! tes sens seraient-ils glacés? Non, non, sans doute; la nature te donna toutes les sensibilités; tes sensations sont exquises comme tes sentiments délicats: je me plais à le croire du moins. C'est là mon seul amour-propre; je n'en ai qu'en toi, et tout le reste est en toi. Adieu, chère, chère et incomparable amante; adieu, épouse de mon cœur, bien-aimée de Gabriel. Adieu, son tout, sa déesse, son âme, sa vie, son univers. Reçois tous les baisers que tu voudrais me donner. Je les disperse sur ton beau corps; ah! la plus petite place en est couverte. »

Puis, plus calme ou feignant de l'être, il se plait à lui donner des détails sur la vie qu'il mène au donjon, et, pour mieux tromper l'inquiétude qui le dévore, lui raconte l'anecdote qu'il vient de lire, et dont il tire une comparaison pour son amour.

« Bonjour, bonne et douce Mimi que j'adore. J'ai assez bien dormi, malgré le gros ouragan; je ne me porte point mal aujourd'hui. Je compte à présent les jours où ma santé ne souffre pas; mais je ne compte point ceux où je suis tranquille, car il n'en est pas un seul. Agitée d'espérance ou d'inquiétude, de douleur ou de désirs, mon âme, quoique gouvernée sans cesse et exclusivement par le même sentiment, est le jouet de mille sensations contraires qui s'entre-choquent et ne me laissent pas un moment de repos. Quelquefois je me repais de toutes sortes de chimères; j'invente, je conjecture, je combine; je me persuade presque que je puis compter sur des ressources qui n'existent peut-être que dans mon imagination. Mais quand l'édifice de mon bonheur est élevé, une seule réflexion vint le détruire, et je trouve plus aisément encore des raisons de me désespérer que je n'avais saisi celles de me flatter. C'est ainsi que mes jours se passent. Quelque chose que je fasse, par quelque lecture que je m'efforce de me distraire, je ne puis donner de l'attention à rien. Entièrement absorbé par mon amour, aucune distraction n'a de prise sur moi: les belles-lettres, qui avaient tant de charmes pour ton Gabriel, l'ennuient et le fatiguent; la politique, dont je faisais mon étude la plus sérieuse, me dégoûte; je ne puis supporter que les hommes fassent tant de sacrifices et commettent tant de crimes pour des intérêts qui me paraissent si petits; l'histoire me met en colère, en m'offrant sans cesse la perfidie des hommes, la tyrannie des grands, la bassesse des subalternes, et surtout la lâcheté des historiens qui font, de la profession la plus respectable, la plus utile et la plus noble, un vil commerce d'adulation, d'erreurs et de mensonges. Je parcours des pages entières avec humeur ou sans intérêt. Je tue le temps, je ne m'occupe pas. Si je trouve un trait qui ait quelque rapport avec la disposition présente de mon âme, je me réveille: je lis, je relis avec empressement, je médite; le livre se ferme, et me voilà replongé dans mon ordinaire rêverie. Hier au soir, j'ai éprouvé cela d'une manière très-vive, en lisant, dans une assez mauvaise histoire de Louis XII, une anecdote que je ne connaissais pas. Ce prince était très-beau; Thomassine Spinola, Génoise, devint éperdument amoureuse de lui, dans un bal, à Gênes, qu'on lui donnait; elle lui parla plusieurs fois et lui fit l'aveu de sa tendresse, en le priant de vouloir bien être son *intendio*. Jusqu'ici tu ne vois qu'un compliment en italien; tu trouves même, comme moi, qu'il faut être bien inflammable pour être si amoureuse d'un roi, qui est ordinairement un assez sot homme; mais la pauvre Thomassine va t'intéresser. Du moment où Louis XII eut reçu ses serments (et l'on prétend qu'il n'en reçut que cela), elle dédaigna le commerce du reste des mortels, et rejeta avec mépris les caresses et les empressements de son mari. Livrée entièrement à sa

passion, elle écrivait sans cesse à son amant pendant son absence, et sut rendre son amour précieux et respectable à ses concitoyens, par les grâces qu'elle leur en obtint. Sa tendresse lui coûta la vie. Le bruit courut en Italie, pendant une grande maladie du roi, qu'il était mort. Cette fausse nouvelle trancha les jours de son amante. Thomassine s'enferma dans une chambre obscure, où, tout entière à sa douleur, elle invoquait la mort. Une fièvre ardente la consuma en moins de huit jours. L'ingrat Louis XII lui donna quelque larmes et fit graver une épitaphe sur un magnifique tombeau que lui élevèrent les Génois. Ne te sens-tu pas émue, ma tendre amie ? Il faut être bien sensible pour pouvoir aimer à ce point sans retour et sans espoir ; et cette Italienne infortunée méritait un *intendio* plus reconnaissant. O chère et douce amie ! comme tout ce qui vient du cœur y retourne ! Qu'il est doux d'être aimé pour soi-même ! Celles qui aiment ainsi méritent seules le titre de vertueuses, de sensibles, et le nom d'amante. Mais entre des millions de femmes, en trouve-t-on quelqu'une à laquelle on puisse le donner ? Au premier rang comme au dernier, c'est ce qui flatte leur vanité qui touche leur cœur ; et, depuis le sceptre jusqu'à la houlette, l'éclat de la couronne et celui du ruban sont les talismans qui enchaînent ton sexe. Oh ! combien différente est ma Sophie ! que tous les riens pompeux ou frivoles ont peu d'accès dans son âme ! Que tous les rois de la terre lui paraissent petits auprès de son amant ! Oui, chère épouse, j'ose le croire, tes regards ne se détourneraient pas de dessus les miens pour fixer le plus puissant des mortels qui t'adresserait son hommage. Gabriel, fût-il né dans un état obscur, dans un rang subalterne eût touché sa Sophie s'il eût été connu d'elle. Ce ne sont pas les titres, ce n'est pas le faste que tu aimes, c'est ton amant ; et la fleur qu'il place sur ton sein fait battre ton cœur que ne séduirait point un diadème. Voilà quelle idée j'ai de ta délicatesse et de ta sensibilité. Ah ! ne crains pas que Gabriel, qui se croit aimé d'un tel amour, puisse être jamais sensible à l'ambition, aux honneurs, à tout autre désir que celui de te posséder ! Son but unique, la fin de son être, l'objet de toutes ses démarches, sera la réunion des deux moitiés que la tyrannie a séparées, mais que la mort seule peut désunir. »

Quelques lignes plus bas, le chagrin qui plane autour de sa plume finit par s'y incruster malgré lui, et il s'écrie alors :

« Si tu voyais comme je pleure, ma Sophie ! est-ce donc une honte à un être malheureux et sensible de verser des larmes ? Hélas ! c'est la seule douceur qui me reste ; car, quand je pleure, ma tristesse est mêlée d'une certaine volupté indéfinissable, mais réelle. O mon amie ! quel sentiment que l'amour, puisqu'il peut adoucir de si cruels malheurs ! Nous lui devons la force de supporter notre douleur, comme nous lui avons dû nos transports. Mais le sentiment de la perte est aussi vif que celui de la jouissance et bien plus durable. Ah ! j'ai goûté tous les biens de l'amour persécuté... Je n'ose décider, mais je pleure, et je n'ai pas assez de soupirs pour tous mes maux ! »

Voulant pourtant continuer cette apparente tranquillité, il s'informe à son tour de la manière dont Sophie passe son temps, des livres qu'elle lit ; la dirige dans le choix des ouvrages, et rêvant dans l'avenir la même existence qu'il avait eue en Hollande, il la prie de préparer de nouveau son travail comme à cette époque.

« Tu es bien mal en livres, pauvre chère Fanfan. Je suis bien aise que tu aies lu Young ; il y a des choses sublimes, beaucoup de bizarres, et quelques-unes de folles ; mais un tel livre va au cœur quand on est malheureux ; car on n'est jamais si sensible. Ils ne veulent donc pas que tu lises des romans ? Les pauvres gens ne savent pas que rien ne semble si plat que la plupart des romans, quand on aime ! Tu feras de furieux reproches à Rousseau quant tu reliras son *Héloïse* mais tu y trouveras des choses vraiment inspirées par la passion, et exprimées comme il exprime toujours. Au reste, tous ces grands écrivains ne nous paraissent plus des maîtres quand il est question d'amour ; c'est nous qui savons le secret de ce Dieu. P... m'a dit qu'il te prêterait le Journal de Linguet. Vois s'il n'y aura rien sur Watron, et n'oublie pas que tu m'as promis de prendre des notes pour mon grand ouvrage. Ce genre d'occupation te fera toujours plaisir, puisqu'il te rappellera sans cesse ton ami. Tu juges bien que je n'écris pas un mot sur cette matière, depuis que je sais que mes papiers iront à la police. Tu ne saurais croire combien cela me gêne et me glace l'imagination. Aussi, hormis ce que je t'écris

et nos dialogues, je ne prends que des notes pures et simples, sans hasarder la moindre réflexion. Tu peux noter aussi toute pensée remarquable et saillante dans mes principes, en observant toujours de citer exactement. Il faut que P... t'abonne à un cabinet littéraire dont tu aies le catalogue; il est trop cruel de ne pouvoir se procurer jamais que des livres d'emprunt mal choisis. Hélas! mon amie, je voudrais bien travailler à mes affaires avec la plus grande activité; mais tu sais ce que j'y puis: écrire des lettres auxquelles on ne répond pas. En voilà à peu près une douzaine, je crois, que j'envoie à M. Lenoir; de quoi cela m'a-t-il avancé? Cependant je continuerai toujours : mais il faut une permission, et pour avoir cette permission, il faut voir M. de R... Je comptais que l'Assomption nous l'amènerait; mais il est tout occupé des ordres à donner pour dimanche, où tout Paris vient à Vincennes. Au moyen de cela, nous ne le verrons peut-être pas après-demain : en ce cas je lui ferai demander d'écrire à M. Lenoir, d'autant que je veux lui faire un peu de honte de l'état où l'on me laisse. Il est vrai de dire que je n'ai plus ni culottes, ni souliers, ni bas, ni habit. Ma culotte de drap est en pièces; mes culottes de basin, il faut bien les faire blanchir. Je n'ai pas une paire de bas dans les pieds qui ne soit trouée. Mon habit de drap est en loques, l'autre plus sale qu'un torchon. Tous les prisonniers qui sont au compte du roi ont abondamment le nécessaire; faut-il que je manque de tout, parce je suis au compte de mon père? J'écrirai sur cela une lettre très-forte à M. Lenoir, pour lui donner un peu d'humeur contre le vénérable *Ami des hommes*.

« Pauvre Mimi, tu auras bien chaud aujourd'hui, car j'étouffe de chaleur dans mon cachot, dont les murs sont sept ou huit fois au moins plus épais que les tiens. Hélas! les baisers de l'ami ne te rafraichiraient pas, mais cette chaleur te ferait oublier l'autre, et nous ne mourrions du moins que de volupté. Adieu, mon épouse; adieu, ma bien-aimée, l'amie, l'élue de mon cœur, le bonheur de Gabriel, et son amante à jamais adorée! Je t'embrasse comme et autant que tu veux l'être, le tout sans compter. »

Mais fatigué de cette contrainte qu'il s'impose et cédant à la force de sa douleur, il lui envoie de nouveau cette lettre empreinte de decouragement et de desespoir :

« M'en voilà encore à l'incertitude, aux lueurs d'espérance, aux craintes déchirantes. Ah! j'en suis bien las, et jamais je ne fus si faible et si découragé. Ma santé redevient fort mauvaise depuis quelques jours. J'ai de nouveau perdu le sommeil, qu'à dire vrai, je n'ai jamais bien retrouvé. Je souffre de la poitrine, et j'ai sourtout des maux de tête intolérables. Mon œil recommence à s'enfler, en un mot, tout concourt à me contrarier; mais, en vérité, le dérangement de ma santé est une faible diversion à mes véritables maux. Hélas! si je m'assurais de ta correspondance, de tes nouvelles, de ton amour, je ne m'inquiéterais guère de tout le reste. Si je ne le puis, que fais-je au monde? Je suis condamné à la mort par la nature. Aucune puissance de la terre ne peut annuler cet arrêt, pas même en suspendre quelques instants l'exécution. Elle ne sera jamais assez prompte à mon gré, s'il me faut être longtemps encore dans l'état de perplexité où je suis. Je puis me dérober à la tyrannie, à la douleur, terminer d'affreux regrets. Je n'ai plus qu'un asile que le despotisme qui me foudroie ne peut atteindre, et dont il ne pourra m'arracher. Pourquoi ne m'y refugierais-je pas? Je veux croire que ton amour ne change jamais, que tu me restes fidèle, alors que tout m'abandonne? n'est-ce pas un tourment de plus, dès que tu ne peux me le dire? Ma chaîne est-elle allégée parce que tu en traînes une aussi pesante? Aucune considération ne pourrait jamais m'engager à me séparer de ce sentiment délicieux, si j'en pouvais recevoir les assurances. Mais hélas! vivre même aimé de Sophie, mais sans conserver aucune relation avec elle, sans avoir la moindre certitude de son existence, c'est un supplice au-dessus de mes forces, et j'y succomberai si tu ne me viens pas à l'aide. Agité par mille idées contraires, tantôt j'écoute en silence cette voix qui me parle, qui m'appelle, qui me crie : *Elle est perdue pour toi, voilà ta dernière demeure; tu ne la reverras plus!* et je suis prêt à me frapper. Tantôt l'amour, par une illusion délicieuse, mais mensongère, me distrait, m'attendrit, me console, me persuade d'espérer. Je cède à ces douces inspirations, mais pour peu d'instants, et passant tour à tour du dérangement à la confiance, et de l'espoir à la crainte, je suis vraiment le plus malheureux, le plus tourmenté des hommes. »

Mirabeau éprouva, pendant sa captivité, une joie et une douleur également vives. Sophie accoucha d'une fille; ce fut pour lui l'occasion de la lettre suivante :

« Ma chère, mon unique amie! j'ai baigné ton billet de mes larmes, je l'ai couvert de mes baisers... O mon amie! ma Sophie! quel poids il m'ôte de dessus la poitrine; mais combien il y en laisse encore, hélas! Tu ne me dis rien de toi, de ta santé; ta lettre a été écrite dans les douleurs je le vois; tu n'as ajouté qu'un mot, qu'un seul, mot après l'événement. Qu'il est tremblant ce mot! que ses débiles caractères ont déchiré mon cœur! Divine, divine attention! c'est toi, toujours toi, toujours ton âme! Mais hélas! comment es-tu? dis-le-moi, ma Sophie. — Comment veux-tu que je me contienne? Hélas! mon cœur est triste, et il sort d'un état plus convulsif encore. Ne t'inquiète pas du désordre de cette lettre et de l'altération de mon écriture; ce n'est que le trouble de la nouvelle, l'émotion trop juste et trop forte qu'elle m'a causée. Je ne me donne pas le temps de me remettre, parce que je ne veux pas retarder, par ma faute, le plaisir que te causera la vue de cette lettre... Chère, chère Sophie! te voilà donc mère, hélas! et ton enfant ne te sera pas ôté! Puisse-t-il adoucir tes maux et tes douleurs! Je dis ton enfant; ah! je sais bien qu'il est le mien. Jamais un titre si doux ne sera abjuré par ton ami... Cruelle Sophie, tu te reproches *mes malheurs;* grand Dieu! n'est-ce pas moi qui ai fait les tiens, et crois-tu qu'autre chose puisse m'occuper? Mais calme-toi, je t'en conjure, ô mon bonheur! Songe que tu es la moitié de moi-même, que c'est sur ma vie que tu attenterais en ne soignant pas la tienne... Tu as besoin de tranquillité d'esprit, ma Sophie, je te conjure d'avoir soin de toi, de te conserver pour des temps plus heureux... Ce me serait une grande consolation d'avoir la certitude que tu recevras cette lettre. S'il t'est permis de m'en assurer, apprends-moi ton état; dis-moi comment tu te trouves, et surtout ne me trompe pas... ah! ne me trompe pas; mais n'écris que quand tu le pourras sans danger, sans incommodité même. Mon cœur souffre; mais j'ai des forces encore, et tu n'en as plus. Ne te hâte donc pas, dussé-je souffrir plus longtemps. Ma fille a mes traits, dis-tu? tu lui as fait un triste présent; mais qu'elle ait ton âme! qu'elle sera riche alors! que la nature l'aura bien dédommagée des désavantages de sa naissance. Hélas! peut-être sera-t-elle trop sensible; mais quelques maux que fasse la sensibilité, elle fait encore plus de bien; oui, j'en jure par toi-même. Je ne veux pas t'écrire longtemps, je ne le veux pas, je ne le puis pas; je crains mon cœur, je crains ma tête, je crains ton état; mon amie, ma Sophie, je te demande à genoux, j'exige de toi, je te conjure au nom de ta fille, de son père, de tous tes serments, de toute la tendresse que tu m'exprimes si bien, en n'osant l'exprimer, d'avoir soin de toi, de ne rien négliger pour le rétablissement prompt de ta santé, de tes forces, d'appliquer enfin à toi-même une partie de cette noble et admirable fermeté qui constitue ton caractère. Adieu, adieu, mon bonheur et ma vie! »

Quelque temps après, sa fille mourut, et voici ce qu'il écrivit comme contraste à Sophie :

« Mon amie, le moment est venu de me prouver la force et l'étendue de ton amour; certes j'en ai déjà reçu des preuves sans nombre et bien chères, et cependant tu n'as pas encore été soumise à une épreuve si délicate. Tu le sais, ô mon amante! la tendresse de Gabriel est sans bornes; mais elle a tous les caractères d'ardeur et de fidélité qui composent son être. Rassuré par la ferme conviction que mon cœur n'exige que ce tribut qu'elle paye, je me croirais peu aimé si je ne l'étais uniquement, si quelque objet dans la nature pouvait te distraire de ta passion, ou te rendre difficile les plus grands sacrifices. Non, mon épouse, non bonheur de ma vie, idole de mon cœur, je ne doute pas de ton courage, je sais qu'il ne coûte rien à ton amour, et cette idée a soutenu le mien dans ce moment où il me faut te demander ce dont j'ai à peine la force de te donner l'exemple.

« Chère amie, loin de nous les ménagements des âmes pusillanimes... Notre enfant n'est plus! eh bien, je te reste; tu m'aimais en elle; rends-moi tout l'amour que tu lui portais, et que ton affection, jusqu'ici divisée, se concentre en un seul objet, ô mon tout! ô mon bien! Je vois tes douleurs, et tu sais si je les partage... Hélas! je ne puis de même mêler mes pleurs aux tiens!... L'amour ne peut imposer silence à la nature; mais il peut et doit la consoler; il peut et doit obtenir qu'un découragemnt funeste ne nuise pas à ses plus chères intérêts, à ta santé, à ta vie.

Fais-moi donc le sacrifice, non pas de ta douleur, mais de ses égarements. Verse des larmes, répands-les dans mon cœur; épanche tes regrets, mais n'en aiguise pas la pointe, déjà trop acérée, parune opiniâtreté qui t'arracherait à tes devoirs, désespérerait ton ami, et lui ferait prendre en horreur cette vie avec laquelle tu dois le réconcilier. Tu le peux seule, ô mon ange! Un crêpe affreux voile à mes regards le bonheur; toi seule, qui le soulèves toujours, peux le déchirer tout à fait. Tu vois quel est mon sort; tu vois à quelles épreuves j'étais destiné! Veux-tu que ma seule consolation, la conviction d'être infiniment aimé, m'échappe encore ? Oui, je croirais être aimé faiblement si la mort d'un enfant auquel, hélas! nous ne comptions pas survivre, mais que nous savions cependant né de la condition des mortels, te rendait sourde à ma voix, à mes consolations, à mes caresses... Je sais quel bonheur tu te promettais de cet enfant, et quel plaisir c'était pour toi que de projeter le sien; mais oseras-tu dire ou croire qu'il n'est plus de bonheur pour toi dans le monde, quand tu peux tout pour le mien; quand j'existe, quand je vis pour toi, quand je touche peut-être au moment de t'être rendu?

« Tu me plaindras, sans doute, d'être obligé de te donner cette cruelle nouvelle. Hélas! si j'eusse pu te la dire en te serrant dans mes bras, nos cœurs, en s'unissant, se seraient mutuellement fortifiés... Ah! ma généreuse Sophie, ne m'accable pas du nouveau tourment de tes souffrances ou de tes dangers; ne nous punis pas tous deux de notre infortune, n'augmente pas tes propres maux. Pleure, mon enfant; pleure; mais non pas sans modération et sans mesure; que ta douleur soit douce et tendre comme toi. Tu n'as pas joui de la douceur de voir longtemps ta fille, de la tendresse de ses embrassements, des caresses de son enfance... Hélas! que regrettes-tu là? tu n'en serais que plus malheureuse!... O mon amie! ce n'est pas toi que le regret de ce que tu n'as plus peut rendre injuste pour ce qui te reste. Envisage ton amant, et songe combien la fortune t'a épargnée, même en te maltraitant, et tu avoueras qu'il te reste plus que des consolations. Voilà, ô mon tout! ce qui m'a fait supporter ma douleur et ce qui me donne la force de t'écrire peu d'heures après avoir reçu une nouvelle qui a serré mon cœur au point de m'inquiéter, car tu me fais aimer la vie. J'ai beaucoup pleuré depuis, et voilà ma poitrine soulagée; mais mon âme ne le sera que quand j'aurai ta promesse de tout sacrifier à l'amour et de chercher dans son sein le remède à tes maux, sans m'en cacher la profondeur ou l'activité. Adieu, ma bien-aimée; montre-moi ce courage que j'attends de ta grande âme, élève-la au-dessus du deuil où elle est plongée, et ne pense qu'à l'amour éternel et inviolable que mon cœur t'a juré, que mes tendres caresses te répètent, et sur lequel nul bras ne peut attenter.

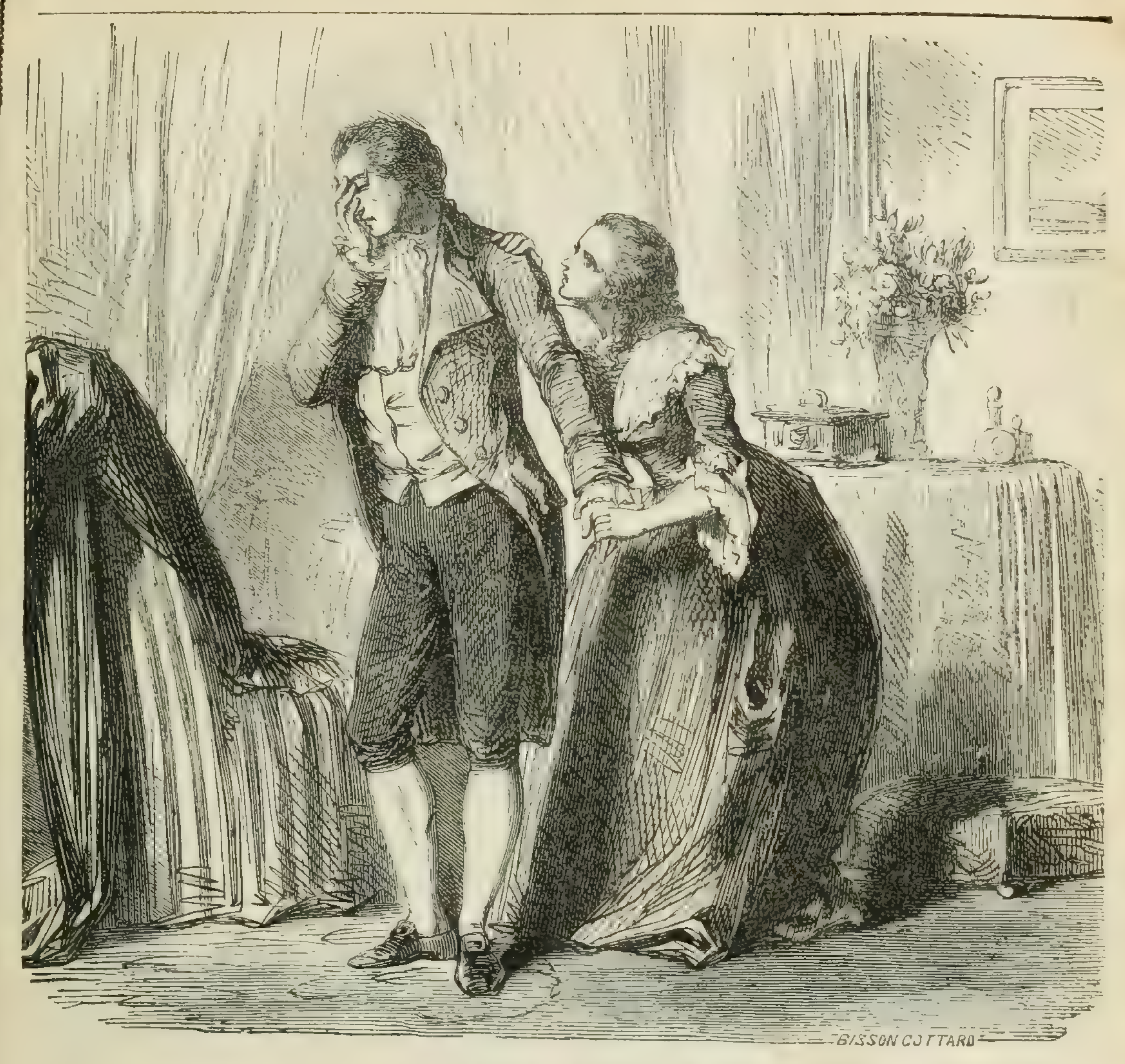
« Gabriel.

« Ta fille n'a pu résister aux convulsions de dents; sa nourrice est, dit-on, inconsolable. Je prie M. B... de lui donner le peu que je puis en cette occasion. Ceux qui ont aimé notre enfant ont tous les droits sur nous... Hélas! tu ne verras que trop que c'est la main appuyée sur ma plaie, que je cherche à guérir la tienne. »

Ces deux lettres suggèrent une réflexion bien amère, qui, si elle ne peut s'appliquer à Mirabeau dont la position toute spéciale fait une exception, peut du moins concerner un père et un époux légitime. Il a dû arriver à plus d'un prisonnier d'être enfoui dans une prison d'État au moment où sa femme était enceinte. L'enfant qui a dû naître pendant sa captivité, il ne l'a pas vu; cet enfant est mort peut-être sans que son père ait pu lui donner une seule caresse; peut-être celui-ci a-t-il su tout à la fois sa naissance et sa mort; peut-être ce fils a-t-il grandi loin de lui, l'ignorant, le croyant mort, n'ayant pas appris à l'aimer; peut-être, alors que ce père s'est offert à ses yeux, cet enfant lui a-t-il déchiré le cœur en le considérant comme un étranger!... peut-être... mais arrêtons-nous dans ces suppositions dont la réalité n'est que trop certaine; car de tous côtés ce n'est qu'un abîme de douleurs, de tous côtés on voit le despotisme impie lutter contre la nature et la puissance de Dieu.

Nous ne continuerons pas à donner des extraits des lettres à Sophie. Nous avons suffisamment puisé à cette correspondance pour faire connaître Mirabeau, et nous renverrons les lecteurs curieux à ce recueil que bien des gens ont comparé à *la Nouvelle Héloïse*.

Ce fut vers la fin de 1779 que la princesse de Lamballe obtint pour Mirabeau une cap-



Elle promit de s'exiler avec lui.

tivité supportable. On lui donna le château pour prison et on fit cesser toutes les privations mesquines dont M. de Rougemont l'avait toujours accablé. On assure même qu'il obtint quelquefois la permission d'aller à Paris en secret, pourvu qu'il se représentât le soir au gouverneur.

A cette époque, Baudoin de Guémadeuc, maître des requêtes, fut mis aussi au donjon. Il était accusé d'être possédé de la monomanie du vol, et on prétendait que le dernier qu'il avait commis était chez le garde des sceaux. Rien n'était vrai dans tout cela. M. Baudoin de Guémadeuc, homme d'un esprit distingué et original, avait contracté des dettes par les nombreux voyages qu'il avait faits à l'étranger, et par des expériences utiles et curieuses sur sa terre de Bretagne. Son beau-père, fermier général, l'accusa de la monomanie du vol et obtint contre lui une lettre de cachet afin de ne pas payer ses dettes, et de jouir d'un héritage considérable qui venait de lui échoir. C'était un nouveau moyen de frustrer des créanciers, alors même que le débiteur était de bonne foi. M. Baudoin eût préféré la gêne à la privation de sa liberté, quand même son brillant héritage n'eût pas suffi à le libérer entièrement ; mais il ne fut pas maître de choisir; l'arbitraire lui imposa des fers. Mirabeau noua des relations bizarres avec M. Baudoin. Sans se faire connaître, il lui fit remettre par son porte-clefs, qu'il était parvenu à corrompre, toutes les petites douceurs qu'il pouvait désirer et qu'il avait la facilité de se procurer dans sa nouvelle

situation. Puis il établit avec lui une correspondance à l'aide de laquelle il apprit une foule d'anecdotes sur les cours étrangères que Baudouin avait fréquentées. Il réunit tout cela en un seul volume, l'assaisonna de traits piquants, de son esprit, de sa verve, et publia ces annales secrètes sous le titre de *l'Espion dévalisé*. Ce fut l'ouvrage que Mirabeau vendit le mieux. Le produit qu'il en retira le mit à même de faire de nouvelles démarches pour sa liberté. Il y intéressa vivement plusieurs personnes considérables, et son père fut obligé de faire cesser cette captivité. Mirabeau sortit de Vincennes le 17 décembre 1780, et se rendit auprès de lui ; il y resta seize mois. Pendant ce temps, Sophie était toujours prisonnière. Mirabeau voulait à tout prix la délivrer et était prêt à recommencer avec elle cette vie errante qu'il avait menée à l'étranger. Il se procure les empreintes des serrures et tente de la faire évader ; mais au moment de sa fuite, Sophie est surprise et Mirabeau n'a que le temps de s'échapper. Il songe alors à d'autres moyens d'arriver à son but. Avec une audace qui n'appartenait qu'à lui, il se rend à Pontarlier pour purger sa contumace, espérant par là arriver à la délivrance de Sophie. Il attaque cet arrêt qui le condamnait à avoir la tête tranchée, et se résout à plaider sa cause lui-même. Mais, effrayé des immenses difficultés qui se présentent pour Sophie et pour lui, il se prend à douter du succès au moment d'accomplir son action. Alors, il demande à sa maîtresse une boucle de ses cheveux, partage avec elle un poison actif, et monte à l'audience, résolu, s'il perd sa cause, à mettre fin à ses jours. Une fois là, donnant tout son élan à son éloquence naturelle, qui dans cette circonstance empruntait un nouveau lustre de sa situation, il effraye ses adversaires, attendrit son auditoire, intéresse ses juges, et l'issue étonnante de ce procès est une transaction entre Mirabeau et le marquis de Monnier, par laquelle ce dernier s'oblige à rendre la liberté à Sophie, déclare éteintes toutes les contestations, nées et à naître sur ce qui fait l'objet du procès ; consent que la sentence soit comme non avenue sur tous les points, et s'engage à payer les frais. Ce fut le plus beau triomphe qu'obtint Mirabeau par la puissance de sa parole. Sophie est rendue à la liberté, et les deux amants continuèrent leurs amours, plus ardents, plus passionnés que jamais.

Nous nous arrêterons là ; il nous est doux de laisser nos lecteurs sur le tableau de cet amour de Mirabeau pour Sophie, qui l'avait acheté par de si rudes épreuves, par une si grande énergie, par un si touchant dévouement. Heureusement pour notre plume, nous n'avons pas l'obligation de retracer les nombreuses infidélités de Mirabeau et l'abandon qu'il fit plus tard de cette maîtresse.

L'orateur de l'Assemblée nationale ne nous appartient pas davantage. Nous ne devons compte que du prisonnier de Vincennes, notre tâche s'arrête donc ici. Nous ferons seulement cette réflexion que ce fut dans les cachots des prisons d'Etat que Mirabeau puisa son horreur pour le despotisme ; qu'il en commenta les actes, qu'il en sonda l'origine, et que plus tard il en dévoila l'usurpation et jura de le détruire. Mirabeau fut l'opprimé qui aiguise ses fers et en fait un poignard qu'il tourne ensuite contre l'oppresseur. Sa plume au donjon de Vincennes, sa parole à la tribune, poignardèrent le despotisme.

Mirabeau eut pour compagnon de captivité le fameux comte de Sade, dont il a été déjà question dans la Bastille. On sait que les écrits et les actions cyniques, le libertinage éhonté, le fameux repas de cantharides à Marseille, enfin jusqu'à l'inceste, furent les motifs de sa captivité. Ce prisonnier, qui depuis le 30 octobre 1763 avait été enfermé successivement au château de Chauffour, à celui de Saumur, à la Conciergerie, à Pierre-en-Cise, fut écroué à Vincennes le 13 février 1777 ; il y resta jusqu'au 29 février 1784, époque à laquelle il fut transféré à la Bastille, où nous avons dit son histoire. Il en fut de même du comte Solages et de Withe, que nous avons mentionnés parmi les prisonniers délivrés le 14 juillet 1789. A ces prisonniers il faut ajouter Dubut de la Tagnerette, fils de Dubut de Longchamps, administrateur des postes ; il fut mis au donjon en 1783, pour correction. Il avait contracté des dettes énormes ; du reste il n'y fit qu'un séjour de quelques mois. Enfin nous allons clore la liste des prisonniers importants et connus par Auguste Goupil, inspecteur de police, spécialement attaché à la police de la librairie. A l'exemple de Jacquet et Delmotte, Goupil dénonçait des pamphlets qu'il avait soin de faire composer à l'avance et de saisir ensuite en présentant une note exorbitante des frais que

cela avait nécessité. Nous avons parlé du rôle que jouait dans ses affaires sa jeune et jolie femme, qui fut mise à la Bastille le même jour qu'il fut conduit à Vincennes. Les détails de l'histoire particulière de Goupil ne seraient qu'une répétition ; il est pourtant deux choses que nous devons consigner ici. On n'osa exprimer sur le registre d'écrou le véritable motif de captivité. Il démontrait trop l'impéritie de l'administration et sa facilité à se laisser tromper. On prétendit donc qu'il avait mérité le donjon de Vincennes pour avoir fait partie, avec le prince Louis de Rohan et un nommé Dodat, d'une cabale qui voulait renverser M. Lenoir. Mais Goupil protestait sans cesse dans sa prison et ne cessait d'écrire et de crier ; on craignit qu'il ne parvînt à faire parvenir quelque lettre, et on assure qu'on le fit pendre dans sa prison pour en finir. Quoi qu'il en soit de cet acte dont on n'a pas de preuve matérielle, il existe un procès-verbal qui constate que Goupil fut trouvé mort au donjon de Vincennes dans la chambre numéro 9, le 28 avril 1780, *assis sur une chaise, en bonnet de nuit et ses lunettes à la main.* Ce ne serait pas la première fois que, dans cet antre mystérieux, une action de cette nature aurait été masquée sous l'authenticité d'un procès-verbal.

Nous avons parlé de l'effet produit par le *Mémoire de Linguet* sur la Bastille, et les *Lettres de cachet* de Mirabeau sur le donjon de Vincennes ; c'est ici le lieu d'en rendre compte.

L'ouvrage de Mirabeau eut le succès le plus éclatant, tant par la force et l'énergie de son style que par les révélations curieuses qu'il faisait et les principes nouveaux qu'il posait avec tant de supériorité et de logique. Cet ouvrage fit éclore mille petites brochures, qui toutes prêchaient sa doctrine et commençaient à répandre la lumière dans le peuple. Les *Lettres de cachet,* traduites dans les principales langues, devinrent donc l'objet de méditations et de réflexions de toute la classe des philosophes et de cette partie de la nation française qui sentait fermenter l'approche du 14 juillet 1789. Le ministère eut peur de cet avant-coureur qui présageait l'élan national, et pourtant il ne voulait pas céder et renoncer à ce droit de lettres de cachet qui rendait le gouvernement d'un pays si facile en étouffant les voix et cachant les crimes au fond des cachots. D'un autre côté, il n'était pas disposé et peut-être pas prêt à combattre, dans la situation des esprits. Il résolut donc de prendre un terme moyen et de conserver l'arbitraire des lettres de cachet à l'aide de la concession d'une prison d'État. Vincennes était la seule dont Mirabeau eût attaqué le régime et la cruauté ; on feignit de se rendre aux considérations qu'il présentait dans cette dernière partie de son ouvrage, en passant sur la première, qui demandait l'abolition des lettres de cachet, et on supprima le donjon de Vincennes comme prison d'État. En même temps, pour n'avoir pas trop l'air de céder à la crainte, on déguisa cette concession sous l'apparence d'une mesure générale, en supprimant aussi Vincennes comme maison royale, et on ne laissa subsister que la Sainte-Chapelle et le chapitre. En conséquence, dès 1784, on transféra tout ce qui restait de prisonniers au donjon dans les diverses prisons d'État de France, on abolit la charge de gouverneur du château et du donjon, et la nombreuse garde de ces deux endroits. On ne conserva que trente hommes pour la garde du château et pour veiller à l'ouverture et à la fermeture des portes ; on laissa un capitaine et un lieutenant, seuls commandants du château. Quant au donjon, on n'y établit qu'un concierge *pour ouvrir et fermer les portes au besoin*, dit l'ordonnance. Dès ce jour le public fut admis à visiter le donjon. Il y courut en foule, comme il courut plus tard à la Bastille. On donnait une légère rétribution au concierge pour sa complaisance. Le produit de cette rétribution dépassa la somme de deux cents écus dans un seul jour, celui de la fête du lieu. On peut juger alors de la vérité de tous les bruits qu'on avait répandus sur le donjon de Vincennes. Nous trouvons, dans un rapport dont nous parlerons plus tard et qui fut fait le 15 novembre 1790, par des architectes qu'on consultait sur la question de savoir si le donjon pouvait encore servir de prison ordinaire et si les prisonniers y seraient mieux qu'ailleurs, les détails suivants sur l'état dans lequel il se trouvait alors :

« Ces infortunés (les prisonniers ordinaires) auront sous les yeux un exemple bien frappant de la différence du régime actuel d'avec l'ancien ; à chaque étage ils auront le spectacle du reste de la férocité des bourreaux d'autrefois ; à chaque étage, dans les chauffoirs qu'ils habiteront, sont

encore des siéges de pierre destinés à placer les malheureuses victimes qu'on torturait de par le roi d'alors; des anneaux de fer scellés dans les murs, et qui servaient à assujettir leurs membres au moment de leurs supplices, entourent ces siéges de douleur, et dans ces cachots privés d'air et de lumière, sont encore des lits de charpente sur lesquels on enchaînait ceux à qui l'on permettait de se livrer à quelques moments d'un sommeil convulsif.

« Le rétablissement de quelques grilles et de quelques châssis, vendus par le dernier geôlier, suffirait pour rendre cette prison habitable; et il n'est peut-être pas indifférent, pour l'humanité et la philosophie, de remarquer que la maison de plaisance d'un roi de France du treizième siècle a précisément tous les caractères demandés pour une prison conforme à l'esprit de la législation du dix-huitième. »

Ces vestiges de la cruauté et de l'arbitraire, tout Paris les alla voir avec avidité : ces réflexions que font suivre les architectes, chacun les faisait comme un souhait et déjà comme une volonté. Le pouvoir s'aperçut alors de la faute qu'il avait commise en permettant au peuple de sonder les secrets de l'arbitraire. Il voulut lui fermer les portes du donjon; mais cette mesure était peut-être plus dangereuse encore; il adopta donc un nouveau terme moyen.

Dès 1785, le roi Louis XVI permit, dans le donjon, l'établissement d'une boulangerie qui fournissait, à Paris et à ses environs, le pain à un sou meilleur marché les quatre livres. On établit donc deux fours dans la tour et quatre autres dans le jardin qui entourait le donjon. Ainsi, par une bizarrerie des choses d'ici-bas, le cachot dans lequel on avait fait souffrir pendant dix-huit mois la faim à le Prévôt de Beaumont, celui où on le tint trois jours sans nourriture afin de le prendre par famine, servit à entasser les sacs de pain qui alimentaient une partie de la population.

Dès ce jour, personne, excepté les ouvriers boulangers, ne pénétra plus dans le donjon, et l'idée d'avoir fait servir ce monument de l'oppression et de l'arbitraire au soulagement du peuple, assoupit pour quelque temps les hideux souvenirs que le donjon inspirait.

En même temps, pour éteindre toute idée de l'habitation des rois à côté d'une prison d'État, le ministre Breteuil concéda un emplacement dans le château et dans la partie du donjon demeurée libre au sieur le Blanc, contrôleur principal des manufactures d'armes pour les troupes du roi. Il devait y construire les outils, machines et matrices avec lesquels on fabriquait les pièces de platines et de garnitures, avec la précision nécessaire pour que l'on pût changer les pièces d'un fusil à l'autre sans aucune difficulté et sans le secours d'aucune espèce d'ouvriers. C'est de cette époque que date à Vincennes le dépôt d'armes qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Enfin, par arrêt du Conseil d'Etat du 11 mars 1787, le chapitre de la Sainte-Chapelle fut supprimé, et Vincennes cessa d'être à la fois une demeure royale, un cloître et une prison d'Etat.

Mais, chose étrange et qu'on a peine à comprendre! de ces trois monuments, celui qui avait perdu le premier sa destination, celui qui fut seul injuste, arbitraire, tyrannique, après avoir traversé les orages de la Révolution, après avoir échappé à la destruction au milieu du nivellement général des restes de la tyrannie, demeura seul debout et semble encore défier les hommes et les âges.

Après la prise de la Bastille et sa démolition ordonnée, les pierres de la prison d'Etat qui devaient tomber les premières étaient certes celles du donjon de Vincennes. On était tellement occupé à cette démolition qu'on ne pensait pas au donjon, qui d'ailleurs commençait à être tranformé en arsenal, car la boulangerie en était bannie depuis longtemps. Tout à coup, et ceci sans doute dans un but d'humanité, la municipalité de Paris ordonna qu'il fût fait un rapport sur l'état et la salubrité du donjon de Vincennes, *pour servir au soulagement des prisonniers accumulés dans les prisons du Châtelet.* Ce rapport, dont nous venons de donner un extrait, fut fait par MM. Levacher, Stouff et Jallier, après une visite préalable. Sur les conclusions de ce rapport en conseil municipal, on commença quelques réparations au donjon pour le mettre entièrement en état. A cette nouvelle, le peuple s'émeut et s'agite. Il se rappelle ses anciennes visites au donjon, l'histoire des prisonniers qui lui avait été révélée par les papiers pris à la Bastille : les uns craignent qu'on ne tente de renouveler les prisons d'Etat; les autres ne veulent pas qu'elles puissent même servir aux captifs ordinaires. Un cri de malédic-

tion s'élève contre le donjon de Vincennes : on en demande à grands cris la démolition, comme celle de la Bastille, qui n'était pas encore entièrement terminée. Le faubourg Saint-Antoine, le plus voisin de Vincennes, se lève en masse, marche vers le donjon, et veut recommencer l'œuvre de démolition comme il avait fait de lui-même à la Bastille, le lendemain de la prise de cette forteresse. On s'arme aussitôt de toutes parts, on se précipite, on arrive à Vincennes, et, pénétrant sur ses murs et dans son enceinte, on commence à démolir. La Fayette, prévenu et requis par le maire de Vincennes, envoie sur les lieux un de ses aides de camp, M. Desmottes, pour examiner ce qui s'y passe et faire avancer les bataillons de la milice parisienne. Desmottes revient aussitôt à Paris avertir le général que, malgré la force armée, on commence à détruire les parapets et qu'on lui a tiré plusieurs coups de fusil. Immédiatement, La Fayette monte à cheval, traverse le faubourg Saint-Antoine au milieu des cris et des menaces qui l'accueillent sur son passage. Il entre à Vincennes, trouve le bataillon rangé dans la cour, et les habitants du faubourg ayant déjà jeté bas les constructions nouvelles qu'on avait faites pour le logement de geôliers. A cet aspect, il s'approche du peuple et veut lui expliquer les motifs de la municipalité ; sa voix est couverte par des hurlements de menaces, et la plupart des gardes nationaux donnent raison au peuple et veulent aller l'aider. La Fayette alors tire son épée et déclare qu'il la passera au travers du corps du premier qui quittera les rangs. Puis, obtenant du silence de cette milice, il explique ce qui a motivé ces mesures et la ramène à l'obéissance. Au même instant il somme le peuple de se retirer et fait arrêter soixante démolisseurs qu'il constitue prisonniers. Le peuple se retire en effet, mais en menaçant d'arracher ces prisonniers à la garde nationale. Le soir, La Fayette rentre dans Paris et se fait escorter de canons ; il traverse de nouveau le faubourg Saint-Antoine en tenant tête au peuple révolté, qui essaye en vain un coup de main contre lui, et conduit les soixante démolisseurs à la Conciergerie.

La force avait triomphé, mais on n'osa continuer les travaux. Instruite de tous ces faits, l'Assemblée nationale, pour ne pas froisser l'opinion publique et trouvant juste que la démolition du donjon de Vincennes suivît celle de la Bastille, la décréta sur-le-champ. Mais ce décret ne fut pas exécuté. Des affaires plus importantes débordèrent l'Assemblée, et le donjon, qui continua de planer en vue de Paris, reçut une nouvelle destination.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LA RÉPUBLIQUE

(CONVENTION NATIONALE. — DIRECTOIRE.)

CAPITAINE : Latour.



Le 21 septembre 1792, la Convention nationale, réunie dans la salle du Manège, sous la présidence de Pétion, et sur la proposition de Collot d'Herbois, rendit le décret suivant :

« La Convention nationale décrète, à l'unanimité, que la royauté est abolie en France.

« Au nom de la nation.

« *Signé :* MONGE.

« *Contresigné :* DANTON.

Dès le lendemain, le 22 septembre, l'ère républicaine commença.

Au milieu des grands intérêts qui s'agitaient tous les jours au sein de l'Assemblée, Vincennes, comme on le pense bien, fixa peu son attention. Cependant le décret de l'Assemblée nationale, qui ordonnait sa démolition comme prison d'Etat, n'était pas rapporté, et il fut question un moment de l'exécuter. Mais cette idée que le donjon avait cessé d'être prison d'Etat avant la révolution, et qu'il serait plus profitable d'uti-

liser ce monument que de l'abattre, frappa quelques esprits et suggéra la résolution de s'en servir encore. Le donjon ne pouvait guère, du reste, être employé que comme prison. On a déjà vu à cet égard le rapport des architectes. Cependant il était difficile d'en faire une prison préventive; la volonté du peuple contre ce projet s'était trop hautement manifestée à l'affaire dont nous avons rendu compte; on résolut d'en faire un lieu de reclusion pour les femmes condamnées. Ce projet fut bientôt réalisé; on organisa une espèce d'administration intérieure, et l'on mit, les trois quarts du temps, en commun les femmes frappées d'une condamnation à temps pour y subir leur peine. L'aspect du donjon changea donc tout à coup et devint, au milieu de la tourmente révolutionnaire, une prison qui présenta la physionomie la plus étrange. Ces femmes, jolies pour la plupart, qui apportaient là leur insouciance et leur bruyante gaieté, donnèrent à ce donjon, si terrible autrefois, un air de fête et de bonheur en comparaison de ce qu'il était. Plus de tortures, plus de cachots, plus de famine. Là où des hommes étaient morts de douleur et de désespoir, elles chantaient la liberté et l'espérance; là où ils avaient souffert la faim, elles faisaient des orgies. A quoi avaient réduit l'arbitraire et la tyrannie, puisque ce hideux spectale de femmes perdues et criminelles, subissant une punition, reposait le cœur et les yeux de celui de la prison d'Etat!...

Le registre d'écrou de cette époque, déposé aux archives de la préfecture de police, qu'il nous a été permis de consulter, commence le 7 floréal an II et finit le 27 frimaire an III. Durant l'espace de ces huit mois, cinq cent quatre-vingt-huit femmes, la plupart condamnées pour vol, ont été renfermées dans le donjon pour y subir leurs peines. Nous avons parcouru avec attention toutes les causes de condamnation, et nous sommes convaincu que pas une de ces femmes ne fut emprisonnée pour crime politique, ou détenue arbitrairement. Ce fut à la fin de 1794 que, sur un rapport fait à la Convention touchant le régime de Vincennes, elles furent toutes transférées à la Salpetrière, aux Madelonnettes, et surtout à Saint-Lazare. Ce rapport s'élevait surtout contre la manière dont ces condamnées vivaient entre elles. La Convention conçut alors la noble idée de moraliser les prisons, et comme le local du donjon était un obstacle matériel à ses projets, elle décréta que ces condamnées seraient transférées dans des prisons propres à recevoir l'application du nouveau système qu'elle voulait mettre en vigueur.

Ainsi, une observation à faire sur cette grande époque, c'est que si les passions politiques se déchaînèrent avec furie, si les persécutions incessantes accablèrent certains hommes, si la violence se leva quelquefois pour écraser, jamais l'abus ne s'étendit jusqu'à la prison d'Etat. Il n'est pas un prisonnier de ces temps dont la cause de détention ne fût connue, pas un qui ne fût l'objet d'une accusation qui tôt ou tard venait aboutir à un tribunal ou à la liberté. C'était la légalité sévère et passionnée peut-être comme dans toutes les révolutions, mais c'était la légalité.

Nous ne prétendons excuser ni atténuer en rien les excès de la révolution, mais nous posons un fait.

Dans ces temps de tourmente où la France était attaquée au dedans comme au dehors; dans ces temps où les dangers que courait à chaque instant la chose publique étaient au moins une excuse à la rapidité et à la sévérité des peines, la loi seule promena son terrible niveau; et dans les temps de monarchie absolue, au moment où le trône de France était inébranlable, où l'Etat ne courait nul péril, l'arbitraire et le bon plaisir entassaient à l'envi des miliers de victimes dans les cachots. Une seule des causes générales d'emprisonnement, comme on a pu le voir dans cette histoire, en a plus fait sous Richelieu, sous Louis XIV et sous Louis XV, au sein de la paix la plus profonde, que la Révolution au sein de ses déchirements. Les jésuites, le père Letellier, le cardinal Fleury, le duc de la Vrillière, les maîtresses des rois ont émis, pour satisfaire leur haine, leur intérêt ou leur caprice, plus de lettres de cachet chacun en son particulier, que le Comité de salut public tout entier n'a signé de listes de proscription. La Révolution emprisonnait légalement, envoyait à la mort au grand jour les condamnés; les rois privaient de liberté par arbitraire, imposaient la vie au fond des cachots ou assassinaient dans l'ombre. L'une, sans cesse attaquée, se défendait avec rage; les autres, paisibles et puissants, écrasaient et décimaient à plaisir.

Qu'on médite sérieusement sur ces observations ; qu'on compare les temps, qu'on compte les victimes, et l'on verra de quel côté furent la cruauté et la terreur.

Ce fut le 26 octobre 1795 que la Convention, ayant terminé ses travaux, se déclara dissoute, après avoir donné, comme dernier acte de son pouvoir, une amnistie pour tous les délits purement révolutionnaires. Le Directoire commença ses fonctions et gouverna la France.

Sous ce gouvernement, si faible qu'il devint bientôt une parodie de la royauté, le donjon resta solitaire et inactif, et le capitaine d'armes, Latour, continua à commander Vincennes comme une place de guerre.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LA RÉPUBLIQUE

(CONSULAT.)

PRISONNIER : Le duc d'Enghien.
COMMANDANT D'ARMES : Harel.

Le 18 brumaire (9 novembre 1799), le général Bonaparte opéra une révolution dans le gouvernement, et établit le Consulat composé de trois membres, dont il fut le président. Peu après, sous le titre de premier consul, il gouverna la France.

Le premier consul arrivait au pouvoir avec des idées de modération, d'ordre et de paix intérieure. Avec l'étonnante activité qui le caractérisait, d'une main il sut reconquérir l'Italie, de l'autre, affermir son administration, et rendre à la France le repos et le calme qui devaient préparer sa prospérité future ; mais au sein de cette paix, l'objet de tous ses soins, deux volcans grondaient sourdement et étaient toujours près d'éclater. Les républicains et les royalistes conspiraient : d'abord ce fut contre le gouvernement plutôt que contre Bonaparte, mais bientôt, s'étant aperçus que *le gouvernement c'était lui*, ils conspirèrent uniquement contre la personne du général. En effet, bien qu'il se fût entouré des conseils de tous ceux qui avaient marqué jusque-là dans les divers gouvernements qui s'étaient succédé en France, le premier consul dominait tout de la supériorité de son génie, dirigeait tout, embrassait tout, faisait tout, et commençait, en un mot, son règne d'empereur, dont il ne fit que se donner plus tard le titre. Les républicains voyaient donc en lui un usurpateur de la liberté, les royalistes un usurpateur du trône, et par cela seul qu'ils reconnaissaient en lui le génie du grand homme, ils espéraient tout renverser en le renversant.

Ce fut du sein d'une de ces conspirations que naquirent les circonstances fatales qui amenèrent la catastrophe du duc d'Enghien. Cette catastrophe, qui se dénoua à Vincennes, ne peut être passée sous silence, quoiqu' elle n'ait pas le caractère qui s'attache aux prisonniers d'Etat.

Nous ne nous sommes pas dissimulé l'importance et la délicatesse de la tâche qui nous est imposée. Deux époques, empreintes chacune d'un caractère exagéré, ont passé sur la tombe du duc d'Enghien : celle où nous vivons est heureusement tout à fait dégagée de haine et de sympathie exagérée, et nous laisse la liberté d'opinion la plus absolue. On a beaucoup écrit sur cette affaire, nous avons tout lu. Des gens vivant encore, et à même de connaître ce qui s'est passé, nous ont donné des renseignements précieux. C'est à l'aide de tous ces documents que nous avons entrepris d'écrire la triste histoire du dernier des Condé, et de chercher la vérité dans ce drame.

Le duc d'Enghien naquit à Chantilly, le 2 août 1772, de Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, et de Louise-Thérèse-Mathilde, princesse d'Orléans. Ce fut le dixième prince de cette maison.

Un événement sinistre marqua les premières heures de sa naissance et a été cité depuis comme un présage de sa fin prématurée.

Le prince était venu au monde aussi frêle que délicat ; on avait entouré son corps de coton imbibé d'esprit-de-vin, pour donner la force et la souplesse à ses membres. Son berceau, placé près d'une cheminée, reçut une étincelle, qui enflamma tout cet appareil, et ce fut avec bien de la peine qu'on arracha l'enfant à ce danger. Pourtant cet accident ne laissa pas de traces : le prince se développa, et, sans être robuste de constitution, annonça une santé satisfaisante et de brillantes dispositions d'esprit. Il eut pour précepteur l'abbé Millot, connu comme historien, aux soins duquel il répondit, et, par une circonstance bizarre, il passa la plus grande partie de son enfance au château de Saint-Maur, à une demi-heure de Vincennes, lieu qu'on lui fit prendre souvent pour but de ses promenades et de ses plaisirs.

Il grandit ainsi, entouré de l'amour et des soins de sa famille et de ses maîtres, jusqu'au 17 juillet 1789, jour auquel il quitta la France avec les ducs de Berry et d'Angoulême, ses cousins, fils du comte d'Artois, depuis Charles X. A cette époque, il avait déjà contracté l'habitude, par les conseils de son précepteur, de consigner par écrit, tous les soirs, les événements dont il avait été acteur ou témoin dans la journée. Cette habitude, il la conserva jusque dans les courts moments de sa captivité, et c'est de ces documents précieux que nous allons nous servir pour retracer son histoire.

Ce journal, écrit d'un style simple et sans apprêt, était le reflet des pensées intimes du prince ; il les jetait sur le papier telles qu'elles lui venaient dans l'esprit. On en jugera par les réflexions qui y sont consignées dans les fragments que nous aurons occasion de citer.

Le duc d'Enghien passa son temps à la cour du roi de Sardaigne, jusqu'au moment de la formation de l'armée de Condé, dans laquelle sa naissance et son rang l'appelaient à prendre un commandement important.

Mais avant que cette armée fût organisée et en état de combattre, le prince suivit son grand-père au travers des petits États d'Allemagne qui bordent la rive droite du Rhin, et où ils furent accueillis d'abord avec faveur, et renvoyés peu de temps après, par suite des démarches du gouvernement français. A mesure qu'ils approchaient de la frontière de France, mille sentiments divers agitaient le cœur du prince, et c'est ici le lieu de citer la manière dont il les a écrit dans son journal ;

« Nous quittâmes Stuttgard, dit-il, pour aller à Carlsruhe faire notre cour au margrave, qui y réside. Rien de charmant comme cette résidence Lorsqu'on monte au haut du château, dans une tourelle pratiquée à cet effet, on embrasse d'un coup d'œil ces vingt-quatre avenues, qui forment les rayons d'un cercle immense du pays que vous embrassez. Le margrave nous conduisait lui-même ; il nous fit remarquer les grosses tours de Strasbourg, que l'on voit distinctement. Si je n'avais pas craint d'être impoli, je me serais mis à crier : *Terre!..* Enfin je fus poli, au moyen d'un soupir qui refoula ce sentiment au fond de mon cœur. »

Plus bas il ajoute :

« A deux lieues de Rauchen, du côté de Rastadt, on traverse un petit village appelé Salzbach ; c'est là qu'a été tué le maréchal de Turenne. La pyramide élevée en son honneur est tombée, mais on ne peut voir ce lieu sans être frappé d'une vénération profonde. Mon grand-père le répétait souvent, et je le sentais comme lui, combien il était cruel d'attendre là des Français pour ennemis ! »

Pour achever de faire connaître les pensées du duc d'Enghien, à cet égard, nous citerons le paragraphe suivant, écrit par M. Houdard, de l'Hérault, écrivain royaliste dont le témoignage ne peut être suspect en cette occasion.

« Lorsqu'on annonçait à M. le duc d'Enghien quelque victoire d'un Français, dit-il, son cœur en tressaillait de joie ; il était fier de ces triomphes qui reculaient son entrée dans sa patrie : le seul regret qu'il éprouvait était qu'une fatale destinée l'eût privé de la gloire de se trouver au milieu de ces phalanges héroïques. »

Ces sentiments faisaient naître souvent des discussions avec les personnes qui l'entouraient et lui étaient dévouées ; car la franchise du duc d'Enghien était pleine et loyale, et nous en trouvons encore une preuve dans ses mémoires :

« L'arrivée de l'envoyé de France, M. de Machaut, changea complétement les dispositions du duc de Wurtemberg à notre égard :



Il trouva Joséphine qui le guettait et lui annonça l'arrestation du duc d'Enghien. (Page 260.

la peur et l'argent furent les armes dont il se servit. Mon grand-père nous dit que c'était un puissant moyen sur les esprits faibles ; il nous le dit, mais en nous recommandant de garder cela pour nous. C'est terrible d'avoir à mépriser les gens et de se taire. *J'aurai de la peine à me taire à cela.* Cependant on me répète que c'est plus nécessaire que jamais. »

Des États du duc de Wurtemberg les princes et les émigrés passèrent dans ceux de l'électeur de Trèves, mais il leur fut bientôt signifié d'en sortir. Ce fut alors que le cardinal de Rohan leur offrit un asile dans ses bailliages, et ils partient, le 2 janvier 1792, pour Ettenheim, petite ville de la frontière, à quatre lieues de Strasbourg.

Cette hospitalité leur était d'autant plus précieuse dans ce moment, que le prince de Condé ayant des intelligences dans cette dernière ville, comptait entrer par là en France avec des forces déjà réunies de ce côté, et au nombre desquelles était surtout la légion du vicomte de Mirabeau. Mais ce projet finit par échouer. Ils ne s'en rendirent pas moins à Ettenheim, où le cardinal reçut les princes chez lui. Ils y passèrent huit jours. C'est pendant ce court séjour que le duc d'Enghien vit la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, sa cousine, et nièce du cardinal. Le duc n'avait que vingt ans à cette époque, et son cœur sentait le besoin d'un premier amour. La princesse Charlotte, sans être remarquablement jolie, unissait aux charmes d'une conversation élégante la douceur d'un commerce intime fait pour séduire un jeune homme qui débutait. Le duc fut bientôt épris d'elle, et la princesse elle-même répondit à son amour. Le cardinal de Rohan vit avec joie se former sous ses yeux cette

127

liaison, qu'il encouragea et protégea de tout son pouvoir. Bientôt les circonstances séparèrent les deux amants, mais leur attachement ne fit que s'accroître par l'éloignement et la vie d'agitation et de périls qui [illegible] autour d'eux. Le duc d'Enghien quitta Ettenheim avec douleur : il y laissait ses affections les plus tendres. Il jura de revenir les y trouver si le sort s'opposait au triomphe de sa cause ; il tint sa promesse, elle lui fut fatale. Dans Ettenheim il trouva le fossé de Vincennes.

Cependant il était parti et avait pris le commandement de la cavalerie d'avant-garde de l'armée de Condé, à peu près régularisée. Il s'était distingué et avait eu occasion de montrer sa valeur bouillante en juillet 1793, au siége de Mayence, à l'attaque des lignes de Weissembourg, et surtout à la journée de Berstheim, le 2 décembre 1793. Dans cette occasion, il avait redoublé d'impétuosité et d'ardeur, car il combattait sur les lieux mêmes témoins autrefois de la gloire du grand Condé, et l'on vit du reste dans cette journée trois générations de cette noble maison sur le même champ de bataille.

Mais jusqu'ici le duc d'Enghien ne s'était montré que brave et même téméraire ; aux campagnes suivantes, il se montra plus réfléchi. Son autorité s'était accrue dans l'armée, et son commandement y avait pris plus d'importance, par suite du départ de son père, auquel il avait succédé. Il s'était donc mis à la hauteur des devoirs qui lui étaient imposés. Sans être moins brave, et sans être tout à fait tacticien, il combina mieux ses attaques. [illegible] de Kehl, aux journées d'Oberkamlach et de Schussenried, il s'était signalé aux yeux de l'armée. Enfin, à l'attaque du pont de Munich, c'était sa ferme résistance qui avait seule empêché la déroute des Autrichiens.

Au milieu de cette carrière qui ne manquait pas de gloire, le duc d'Enghien, conservant toujours sa franchise et sa loyauté, rendait hommage aux talents extraordinaires du général Bonaparte, qu'il admirait de bonne foi ; s'opposait surtout aux représailles sanglantes que les deux partis exerçaient sur les prisonniers.

« Un jour, dit un de ses historiens, voyant un officier de dragons se défendre avec le courage du désespoir contre plusieurs soldats du régiment de Baschi, le jeune prince s'approche, fait retirer les assaillants et demande à ce brave officier pourquoi il s'obstine à une lutte inégale.

« — J'aime mieux me faire tuer le sabre à la main que d'être fusillé.

« — Fusillé! répond le duc d'Enghien; vous seriez le premier.

« Il l'emmène avec lui au quartier général, où ses blessures furent pansées; et pendant plusieurs semaines, le prisonnier devint l'objet des soins et des égards dus au courage malheureux. »

L'armistice de Leoben, suivi de la paix de Campo-Formio, mit fin à cette guerre, et l'armée de Condé fut réduite à accepter l'hospitalité qui lui avait été offerte par Catherine, et que lui offrait encore l'empereur Paul. Le prince de Condé partit pour Saint-Pétersbourg, et laissa au duc d'Enghien le soin de conduire ses compagnons d'armes en Volhynie, où l'on avait fixé leur séjour. Le duc s'acquitta de cette mission à la fois difficile et douloureuse, puis se rendit lui-même à Saint-Pétersbourg. Il eut encore l'occasion de se trouver aux affaires de Constance et de Roseinheim, et le traité de paix de Lunéville mit fin à sa carrière militaire.

A cette époque Bonaparte, devenu premier consul, réveillait la France de l'assoupissement que le Directoire avait étendu sur elle. Elle comptait dans l'Europe comme un pays puissant, tant par ses victoires étonnantes, que par son administration intérieure, qui commençait à devenir bonne et salutaire. Le premier consul avait rouvert les portes aux émigrés, c'était le moyen le plus sûr de dissoudre l'armée de Condé. Tous les peuples de l'Europe étaient en paix avec la France, excepté l'Angleterre, qui, dans sa perfide politique, continuait sourdement la guerre qu'elle n'osait faire au grand jour. Les émigrés et le prince de Condé ne virent d'appui que dans cette puissance. Le prince de Condé se rendit à Londres, afin de solliciter des secours et des pensions pour les émigrés, et un traitement pour lui et son petit-fils. Pendant ce temps, le duc d'Enghien attendit à Gratz, en Styrie, le résultat des marches de son grand-père. Elles furent bientôt couronnées d'un plein succès. Ce gouvernement accorda au duc un traitement d'officier général réformé et la permission de se retirer en Allemagne.

Cette permission, qu'avait sollicitée le duc, était pour tenir sa promesse envers la princesse Charlotte, auprès de laquelle le rappe-

lait une passion plus vive que jamais. Le cardinal de Rohan lui offrit de nouveau un asile dans ses bailliages, et pour la seconde fois le duc se rendit à Ettenheim près de la princesse.

Là cet amour, qu'il avait conservé et nourri depuis près de dix ans dans son âme, éclata avec tous ses transports. La princesse Charlotte, non moins éprise, partageait aussi cette passion, et le duc d'Enghien résolut d'en faire sa femme légitime. Mais Louis XVIII, voulant disposer de la main du duc pour s'assurer une alliance avec une maison souveraine de l'Europe, refusa formellement son consentement à ce mariage et le fit refuser par le prince de Condé et le duc de Bourbon, malgré les prières et la volonté bien exprimée du prince. Celui-ci alors voulut passer outre, dominé par sa passion. Pourtant, comme il craignait de froisser la volonté de ses parents et celle du roi par une manifestation publique, il résolut d'épouser secrètement la princesse Charlotte. Ce mariage fut donc célébré clandestinement par le cardinal de Rohan à Ettenheim et les deux époux, continuant en public le rôle qu'ils avaient adopté avant leur mariage, vécurent toujours dans des maisons séparées.

Peu de temps après, le 17 février 1802, le cardinal de Rohan mourut. Sa mort laissait vacants les Etats qui composaient son évêché, et qui par suite des arrangements politiques se trouvaient compris dans des indemnités promises aux princes allemands, sans destination déterminée à l'avance. La princesse Charlotte, craignant que le duc ne fût inquiété dans la position incertaine où se trouvait Ettenheim, obtint de lui qu'il s'en éloignât jusqu'à ce que quelque chose fût décidé. Le prince consentit en effet à partir et se rendit dans les montagnes de la Suisse, qu'il parcourut pour la seconde fois. Mais ayant appris que tout le territoire d'Ettenheim était attribué au margrave de Bade, il écrivit à ce dernier pour lui demander la permission d'y résider, afin d'être auprès de la princesse. Le margrave, qui savait que le gouvernement français ne mettait aucun obstacle au séjour des émigrés dans les Etats d'Allemagne, même auprès de la frontière, pourvu qu'ils ne fissent aucune entreprise contre la France, qui était instruit peut-être du mariage secret, y consentit, et répondit au prince la lettre suivante, où, tout en lui donnant l'autorisation demandée, il lui rappelait la condition à laquelle il la lui accordait.

« Carlsruhe, 4 septembre 1802.

« L'intérêt que Votre Altesse daigne prendre à quelques Français qui ont eu l'honneur de le suivre à Ettenheim et l'attachement qu'il lui portent, *garantit suffisamment leur conduite sage et tranquille.*

« En conséquence, je leur accorde avec d'autant plus d'empressement le séjour ultérieur à Ettenheim, que cette circonstance me procure la satisfaction de prouver à Votre Altesse le sentiment de haute considération, etc.

« *Signé :* CHARLES-FRÉDÉRIC,

« Margrave de Bade. »

Le margrave connaissant en outre le goût passionné du prince pour la chasse, mit à sa disposition tous ses domaines. Le duc d'Enghien revint donc à Ettenheim, où il se fixa définitivement. Il loua, au baron d'Ischtertzheim un petit château gothique, voisin de la maison qu'occupait la princesse Charlotte avec son père, et partagea son temps entre l'intimité de son épouse et les plaisirs de la chasse, qui remplaçaient pour lui l'agitation des camps. Le général marquis de Thumery, ancien lieutenant-colonel de son corps, qui avait aussi obtenu la permission de résider à Ettenheim, l'accompagnait toujours dans ses excursions.

Il s'écoula ainsi deux années pendant lesquelles l'existence simple et modeste du prince fut oubliée de tout le monde, excepté de sa famille. Mais comme il manifestait toujours pour la France les mêmes sentiments, et qu'il en parlait toujours plutôt en enfant qu'en ennemi, le bruit courut qu'il n'était pas éloigné de s'entendre avec le premier consul. Bientôt ce bruit prit plus de consistance. On assura même que le prince se rendait quelquefois au spectacle à Strasbourg ; on fut jusqu'à dire qu'il était allé à Paris.

Fondé ou non, il est certain que ces bruits acquirent une créance générale, puisque le duc de Bourbon crut devoir en écrire au prince qui lui répondit le 17 juin 1803 :

« Assurément, mon cher papa, il faut me connaître bien peu pour avoir pu dire ou cherché à faire croire que j'avais mis le pied sur le sol républicain, autrement qu'avec

le rang et la place où le hasard m'a fait naître. Je suis trop fier pour courber bassement la tête, et le premier consul pourra peut-être venir à bout de me détruire, mais il ne me fera pas m'humilier. On peut prendre l'incognito pour voyager dans les glaciers de la Suisse, comme je l'ai fait l'an passé, n'ayant rien de mieux à faire, mais non en France; quand j'en ferai le voyage, je n'aurai pas besoin de m'y cacher. Je puis donc vous donner ma parole d'honneur la plus sacrée que pareille idée ne m'est jamais entrée et ne m'entrera jamais dans la tête. Des méchants ont pu, en vous racontant ces absurdités, me donner un tort de plus à vos yeux. Je suis accoutumé à de pareils services, que l'on s'est toujours empressé de me rendre, et je suis trop heureux qu'ils soient enfin réduits à employer des calomnies aussi absurdes. Je vous embrasse, mon cher papa, et vous prie de ne jamais douter de mon profond respect, comme de ma tendresse. »

Cette opinion du voyage du duc d'Enghien sur le territoire français fut la première fatalité qui marque cette affaire. Ce fut aussi sans doute, tant dans ses propres intérêts que pour détruire tous ces bruits, que le duc d'Enghien, apprenant la rupture de la France et de l'Angleterre par le départ de France de lord Whitworth, demanda du service dans la guerre qui était près d'éclater, offrant de se mettre à la tête d'un corps d'auxiliaires formé sur les bords du Rhin. L'Angleterre, occupée à cette époque de négociations avec Moreau, éluda de répondre au duc. Celui-ci renouvela sa demande peu de temps après par l'entremise de lord Stuart, ambassadeur anglais près de l'empereur. Enfin, au mois de janvier 1804, l'Angleterre ayant formé tous ses plans, enjoignit par un ordre du conseil privé, en date du 15 de ce mois, à tous les émigrés de se rendre sur les bords du Rhin, sous peine d'être privés de leurs pensions, et leur alloua une solde de guerre. Les généraux la Saulaye, de Mellet et de Mauroy, tous anciens chefs de corps dans l'armée de Condé, vinrent à Offembourg, et reçurent l'ordre de s'entendre avec les généraux Vauborel, Fumel et Roussel, à l'effet d'organiser les émigrés. En même temps on députa, auprès du duc d'Enghien, le colonel Grunstein, ancien chef d'escadron de son régiment, qui lui apportait l'ordre de s'entendre avec les généraux d'Offembourg, et de se tenir prêt à entrer en France au premier moment. On lui annonçait en outre l'arrivée de plusieurs officiers, et notamment du prince de Guemenée. Mais on eut soin de lui laisser ignorer le but et les moyens du mouvement qu'on méditait, car c'était l'assassinat du premier consul, et on était certain d'avance que le duc refuserait de prendre aucune part à ce qui, dans ses idées, n'était qu'une lâcheté et un crime.

Seconde fatalité que cette ignorance dans laquelle on laissait le prince qui était destiné à jouer un rôle actif dans une affaire de ce genre, qu'il ne connaissait pas et quil aurait répudiée.

En apprenant en effet la découverte du complot de Georges contre la vie du premier consul, le duc d'Enghien refusa d'y croire et soutint que c'était une conspiration supposée; « car, ajouta-t-il en en causant avec deux généraux de l'armée de Condé, mon grand-père et mon père m'en auraient donné connaissance afin que je prisse des précautions pour ma sûreté. »

C'est dans la même opinion et dans la même ignorance qu'il écrivit, le 26 février 1804, au prince de Condé : « Dieu veuille qu'il n'y ait pas beaucoup de victimes, et que cette malheureuse histoire, comme toutes celles de ce genre, passées ou à venir, ne fasse grand tort aux personnes dévouées à la bonne cause! Jusqu'à présent, il paraît que le gouvernement sortira vainqueur de cette crise, si tant est que c'en soit une et que tout ceci ne soit pas supposé, chose que je ne sais ni ne désire savoir, car ces moyens ne sont pas de mon genre. »

Pendant ce temps, que se passait-il en France?

Depuis que le général Bonaparte, élevé à la dignité de premier consul, avait rétabli l'ordre dans les affaires publiques par la fermeté et l'intelligence de son gouvernement, on ne cessait de découvrir des complots fomentés contre sa vie. L'un d'eux surtout, exécuté avec une barbarie sans exemple, avait excité la réprobation générale; c'était celui de la machine infernale du 25 décembre 1800, à la tête duquel se trouvaient Georges et ses adhérents. C'était un assassinat dans lequel pouvait périr un nombre incalculable de victimes qu'on n'avait aucun intérêt d'atteindre. La rupture de la paix avec l'Angleterre avait éclaté en mai 1803, et, depuis cette époque, les rumeurs sourdes qui sont le prélude des grands attentats ne cessaient de bourdonner

aux oreilles du premier consul. Méprisant ces bruits et ne voulant pas croire qu'un gouvernement tel que celui d'Angleterre pût fomenter l'assassinat, le premier consul se bornait à s'en remettre à la police du soin de sa personne, et n'en continuait pas moins à suivre sa politique et son grand œuvre. La police usa des moyens qui étaient en son pouvoir, et par l'entremise d'un espion nommé Méhée, député auprès du ministre anglais Drake, elle acquit la certitude des lâches projets auxquels l'Angleterre prêtait les mains, et qu'elle encourageait par son or. Plusieurs complots furent découverts et échouèrent. C'était tantôt celui d'assassiner le premier consul au milieu d'une revue ; tantôt de l'enlever au moment où il se rendrait à la Malmaison ; enfin, chaque jour amenait sa révélation, toujours plus inattendue. En trois années, sept conspirations furent découvertes. La situation en effet était périlleuse pour Bonaparte ; en vain il avait voulu rallier à lui tous les partis ; en vain il avait fait rebâtir les maisons de la Vendée, rouvert les temples et les églises, rappelé les émigrés : s'il avait rendu la paix et la prospérité à la France, il n'avait pu étouffer l'ambition ou la vengeance des gens incurables en fait de conspiration. Ceux qui se croyaient ses égaux en gloire étaient humiliés de son élévation ; les jacobins ne voyaient en lui qu'un dictateur et les royalistes qu'un rebelle. Tous ces partis se réunirent contre lui, et, de concert avec l'Angleterre, formèrent un immense complot. La police, guidée par des agents adroits, opéra quelques arrestations à Paris, et des révélations qu'elle obtint, il résulta pour elle la preuve de trois débarquements successifs opérés sur les côtes de France, par Georges, Pichegru et ses complices.

Le premier avait eu lieu le 23 août 1803 : il était composé de Georges Cadoudal, dit Larive, dit Masson ; de Villeneuve, dit d'Assas ; de Lahaye Saint-Hilaire, dit Raoul, dit Doison ; de Querelle, dit Courson ; de Labrache, dit la Bonté, dit Kircher ; de Picot, dit le Petit, domestique de Georges, et de Jean Marie, dit Lemaire. Desol de Grisolles, ancien lieutenant de Georges, déjà en France, était venu au-devant d'eux et les avait introduits dans Paris.

Le 10 décembre 1803, un second débarquement s'était opéré ; il était composé d'Armand de Polignac, fils aîné du duc, sous le nom d'Armand de Coster, dit Saint-Victor ; de Jean-Louis Lemercier, de Tamerlan, et de Pierre Louis. Enfin, au troisième, qui avait eu lieu le 16 janvier 1804, figuraient Pichergru, connu sous le nom du général Charles ; Lajolais, sous celui de Frédéric ou de Deville ; Roussillon, dit le Gros-Major ; Jules de Polignac, second fils du duc ; Armand Gaillard, et le marquis de Rivière, aide de camp et favori du comte d'Artois.

Un certain nombre de ces conspirateurs avait fait partie de l'affaire de la machine infernale. Le premier consul se voyait donc entouré, au sein de la capitale, de gens qui menaçaient sa personne et son gouvernement. Les investigations et les recherches redoublèrent, et l'on fit plusieurs arrestations importantes, entre autres celle de Pichegru. Bientôt on découvrit la complicité de Moreau, qu'on arrêta aussi. Enfin, à mesure que l'affaire s'instruisait, qu'on rapprochait les faits et les circonstances, qu'on obtenait des révélations nouvelles, le complot grandissait et prenait les proportions les plus vastes.

Mais jusqu'ici il n'était question que de la conspiration intérieure, lorsque le général Savary, qui avait été envoyé sur les côtes pour surprendre un quatrième débarquement qui avait été annoncé par les révélations de quelques prisonniers, intercepta une correspondance en chiffres qu'il envoya à Paris. Cette correspondance apprenait le rassemblement des émigrés à la solde de l'Angleterre à Offembourg et sur la rive droite du Rhin, et confirmait la présence dans cette dernière ville de la baronne de Reich, dont la demeure était devenue le centre général de la correspondance. Dès lors en entrevit toute l'étendue de la conspiration. On développa encore l'instruction de l'affaire. On pressa les accusés de nouvelles questions, et de nouvelles révélations furent faites, desquelles il résultait que le premier consul était non-seulement menacé au dedans par les poignards, mais encore au dehors par les émigrés que devaient soutenir les armes étrangères. Georges dirigeait l'assassinat, Pichegru le coup de main, Moreau l'armée, et un prince de la maison de Bourbon devait se rendre à Paris pour présider de sa personne à cette révolution. Son arrivée devait en être le signal.

Cette dernière assertion, la plus importante dans l'affaire qui nous occupe, était

formulée par la déclaration de plusieurs des complices de Georges, qui disaient le lui avoir entendu affirmer, sans qu'il eût jamais désigné le prince qu'il attendait. Les soupçons se portèrent naturellement sur un des princes résidant en ce moment en Angleterre, où était le foyer de la conspiration. Il n'y avait alors que le comte d'Artois, le duc de Berry, son second fils, les ducs d'Orléans, de Montpensier et de Beaujolais, le prince de Condé et le duc de Bourbon. On savait que la branche d'Orléans n'était pas d'accord avec la branche aînée; les Condé étaient vieux; il n'y avait donc que le comte d'Artois ou le duc de Berry qui pouvaient tenter ce coup audacieux. Les rapports d'ailleurs semblaient désigner l'un d'eux et ce fut aussi à cette dernière opinion qu'on s'arrêta. Ces soupçons étaient fondés, et se seraient réalisés si l'on n'eût découvert la conspiration; mais une circonstance vint changer la marche des idées et fit rapidement oublier les princes de Londres. Le premier consul avait donné des ordres pour connaître au juste la vérité des rapports sur Offembourg, et M. Réal, conseiller d'État, remplissant les fonctions de ministre de la police, avait expédié dans cette dernière ville ce même Méhée qui avait surpris à Drake les secrets de ces rassemblements. Méhée se transporta à Offembourg, y apprit en effet le séjour de la baronne de Reich, vit les émigrés, et fit à M. Réal un rapport qui se terminait en ces termes :

« Plusieurs officiers généraux de l'armée de Condé, à la solde de l'Angleterre, sont arrivés depuis quelque temps à Offembourg, à Fribourg et sur d'autres points de la rive droite du Rhin; il y a notamment à Offembourg les généraux la Saullaye, de Mellet, de Mauroy; les uns et les autres, de concert avec les généraux Vauborel et Fumel, le major Roussel, et d'autres émigrés, pensionnés de l'Angleterre, qui étaient restés en Allemagne, s'occupent à s'organiser; ils s'entendent à cet égard avec le duc d'Enghien, et ils doivent se réunir prochainement avec lui, soit à Offembourg soit à Fribourg, soit dans tout autre lieu qui serait indiqué dans les instructions que l'on attend d'Angleterre. »

Ce fut le 2 mars au matin que M. Réal reçut cette lettre; il la communiqua sur l'heure au premier consul. Ce dernier, en la lisant, fut frappé du nom du duc d'Enghien, oublié dans la nomenclature des princes, et dont il avait ignoré jusqu'à ce jour la résidence. Il questionna à cet égard M. Réal, qui se trouvait aussi peu instruit que lui; il envoya alors demander des renseignements au ministre des affaires étrangères, et on revint lui dire que c'était la ville d'Ettenheim qu'habitait le duc d'Enghien depuis la paix de Lunéville.

— Ettenheim! répéta M. Réal en entendant ce nom.

— Oui : est ce que vous connaissez cette ville? dit le premier consul.

— Non pas que j'y sois allé; mais au commencement de la Révolution, le cardinal de Rohan, qui l'habitait, y accueillit avec empressement les émigrés, et notamment la légion de Mirabeau; c'est même de là qu'en 1791, après l'entreprise manquée de Lyon, les trois princes de la maison de Condé vinrent, de concert avec ce dernier, faire une nouvelle tentative sur Strasbourg, pour marcher ensuite sur Paris.

Ce souvenir de M. Réal ne servit, comme cela devait être, qu'à augmenter les soupçons du premier consul. Sans doute on avait choisi ce point pour renouer d'anciennes relations qui devaient faciliter l'entrée des émigrés en France. Le premier consul ordonna de réunir, dans le plus bref délai possible, tous les renseignements sur le duc d'Enghien, s'il était encore à Ettenheim.

Par suite des instructions de M. Réal, le préfet de Strasbourg envoya à Ettenheim même un sous-officier de gendarmerie nommé Lamothe. Celui-ci consigna, dans son rapport, que le duc d'Enghien habitait en effet Ettenheim; qu'il entretenait une correspondance suivie dans les villes d'Offembourg et de Fribourg; qu'il était même question d'un voyage qu'il devait faire dans ce dernier lieu, et qu'il avait auprès de lui le colonel Grunstein et le général Dumourier.

Le nom de ce dernier fit une vive impression sur le premier consul. On savait en effet que Dumourier, dévoué d'abord à la branche d'Orléans, s'étant ensuite rallié au parti des princes, avait remis au ministère anglais plusieurs notes concernant les ports de France qu'il avait eu autrefois mission de visiter, et Réal rappela au premier consul un rapport de police des mois de novembre et de décembre 1803, qui disait que « Dumourier et Pichegru, devenus avec Georges les deux chefs des armées royales, de[illegible]

commander de concert, soit ensemble, soit séparément, sous les ordres des princes, les expéditions dirigées en Bretagne ou sur d'autres points. »

Enfin les derniers rapports venus d'Angleterre disaient que le général devait quitter Londres secrètement.

Tout se réunissait donc pour démontrer le complot préparé à Ettenheim, lorsqu'une circonstance vint corroborer encore plus cette opinion, et envelopper le duc d'Enghien jusque dans le projet de meurtre du premier consul.

Georges, qui jusque-là avait échappé à toute les recherches de la police, fut arrêté.

Interrogé aussitôt, il déclara sans hésiter « qu'il était venu à Paris pour attaquer le premier consul; que cette attaque devait avoir lieu de vive force ; que son intention n'avait jamais été de faire assassiner, et que, même à l'époque du 3 nivôse, il avait seulement dit à Saint-Réjant de rassembler du monde à Paris, mais non pas de faire aucune tentative ; qu'il n'avait encore réuni que peu de moyens, *parce qu'il attendait pour agir qu'un prince français fût venu à Paris*, *et que ce prince n'y était pas encore*. »

L'arrivée d'un prince à Paris n'était donc plus douteuse; mais Georges refusait de s'expliquer davantage, et l'on ne savait lequel ce pouvait être. Plusieurs de ses complices désignaient le comte d'Artois, en ajoutant toutefois que ce dernier ne devait venir que si les généraux Pichegru et Moreau s'entendaient ensemble. Or ils ne s'étaient pas entendus, et d'ailleurs il n'était pas probable que le complot de la Normandie une fois découvert, le comte d'Artois se hasardât à débarquer sur ses côtes. On fit de nouvelles questions à Georges; il refusa de parler; on s'adressa alors à Léridant, son ami et son confident, qui finit par répondre, au sujet du prince : « qu'il avait souvent entendu parler qu'on attendait un prince; qu'il avait même entendu dire qu'il y avait en France un jeune prince, sans pouvoir assurer quelles personnes le lui avaient dit, ni si elles étaient impliquées dans la conspiration; qu'ayant vu dîner chez Georges, à Chaillot, un jeune homme qui avait environ son âge (une trentaine d'années), qui était-très bien vêtu, très-intéressant de figure, et avait une manière très-distinguée, et ne lui disant ce qu'était ce jeune homme, il avait pensé que ce pouvait être le prince dont il avait entendu parler. »

L'homme qu'avait vu Léridant était M. Jules de Polignac; mais on ne découvrit cela que plus tard. Dans ce moment, tout semblait désigner dans ce personnage mystérieux le duc d'Enghien. On connaissait ses fréquentes absences d'Ettenheim pour aller à la chasse; les bruits qui avaient motivé la lettre de son père et sa réponse revinrent en mémoire. On calcula qu'il ne fallait que soixante heures pour venir d'Ettenheim à Paris, et autant pour s'en retourner; qu'il avait pu facilement dissimuler cette absence. On se rappela sa valeur aventureuse et téméraire, il ne fut plus douteux pour personne qu'il ne fût venu jusqu'à Paris s'entendre avec Georges et les autres conjurés.

La réprobation publique accueillit cette révélation. Le premier consul fut entouré et pressé de toutes parts. Fouché et Talleyrand surtout lui conseillèrent les mesures les plus énergiques. Talleyrand, dont le premier consul avait déjà à se plaindre, qui avait deux de ses frères menins du comte d'Artois, voulait à tout prix donner des preuves de son attachement au premier consul en se mettant en avant.

« Je me vois encore un jour, a dit plus tard le premier consul à Saint-Hélène, à demi assis sur la table où j'avais dîné, achevant de prendre mon café. On accourt (M. de Talleyrand) m'apprendre une trame nouvelle; on me démontre avec chaleur qu'il est temps de mettre un terme à de si horribles attentats, que le duc d'Enghien peut être pris sur le fait, faisant partie de la conspiration actuelle; qu'il fallait enfin donner une leçon à ceux qui s'étaient fait une habitude journalière de conspirer contre ma vie; les pièces mêmes étaient prêtes, il n'y avait plus qu'à signer. »

Le premier consul résista encore cette fois à la signature précipitée des ordres qu'on lui présentait; mais, résolu de sévir, il voulut s'entourer des avis de quelques conseillers, sur la manière dont il ferait arrêter le duc d'Enghien, qui lui paraissait évidemment le chef du complot. Il rassembla sur-le-champ un conseil privé, auquel la question fut soumise. Ce conseil fut composé des deux autres consuls, Cambacérès et Lebrun; de Talleyrand, ministre des relations extérieures; de Régnier, grand juge, et de Fouché, sénateur. Le grand juge exposa l'état

de la conspiration à l'intérieur. Il appuya sur la présence de Dumourier à Ettenheim, sur le rassemblement d'émigrés sur ce point, sur les voyages du duc d'Enghien en France et même à Paris, et finit par conclure à ce qu'ils fussent enlevés les uns et les autres de vive force sur le territoire de Bade, avec leurs papiers, et conduits en France pour y être jugés. La violation du territoire était une question facile à arranger avec le margrave de Bade, qui devait tout à la France, et qui avait laissé former une conspiration flagrante dans ses États. Cambacérès ne partagea pas cet avis : il dit que puisque le duc d'Enghien venait souvent en France, le moyen le plus légal était de l'arrêter sur le sol français et de lui appliquer les lois sur les émigrés. Régnier appuya cette opinion ; mais Talleyrand répondit que les recherches qu'on avait faites avaient donné l'éveil au prince, et que tout en continuant à conspirer, il se garderait bien de passé la frontière ; que d'ailleurs ce n'était pas seulement de la personne des conspirateurs qu'il fallait s'emparer, mais encore de leurs papiers, si précieux dans cette circonstance. Fouché ajouta, comme une chose qu'il savait personnellement, qu'il y avait à Offembourg, chez la baronne de Reich, une malle pleine des papiers les plus importants. Ces considérations déterminèrent l'avis du conseil : l'enlèvement du duc d'Enghien fut résolu, et le premier consul s'occupa sur l'heure de dicter les ordres.

Il choisit pour les exécuter les généraux Ordener et Caulincourt. Celui-ci fut chargé de l'arrestation de la baronne de Reich et des autres émigrés, à Offembourg, et, en outre, d'une note diplomatique pour l'électeur de Bade, où on le préviendrait de ce qui avait été fait. Si ces arrestations réussissaient, Caulincourt devait surtout traiter la question diplomatiqne. Le général Ordener avait mission de se rendre à Ettenheim avec des forces suffisantes, de cerner les maisons du duc d'Enghien et du général Dumourier, de les arrêter, de s'emparer de leurs papiers et de les conduire en France. Les deux généraux avaient ordre, en outre, de s'entendre à cet effet avec le général Leval, commandant la division de Strasbourg, qui devait leur prêter main-forte. Le général Ordener partit de Paris dans la nuit du 10 au 11 mars, et arriva dans la nuit du 12 au 13 à Strasbourg. Parti de Paris un jour plus tard, le général Caulincourt n'arriva à Strasbourg que le 14. Là, chaque général fit ses préparatifs particuliers, et ils se séparèrent, l'un pour aller à Offembourg, l'autre à Ettenheim.

Cependant des bruits du projet d'enlèvement du duc d'Enghien s'étaient répandus sur la rive droite du Rhin, et le prince avait reçu plusieurs avis à cet égard ; mais rien ne pouvait troubler sa sécurité parfaite. Il s'endormait d'ailleurs avec tant de complaisance dans le bonheur qu'il trouvait auprès de la princesse Charlotte, qu'il refusait de sonder même les circonstances qui pouvaient lui présenter quelque danger et le forcer à s'éloigner d'elle.

Lorsque le sous-officier Lamothe était venu prendre des informations à Ettenheim, il avait surtout parlé au maître de postes. Celui-ci, effrayé pour la sûreté du duc, accourut chercher le chevalier de Saint-Jacques et l'emmena avec lui pour voir cet homme ; mais Lamothe avait disparu ; Saint-Jacques rendit compte de cet incident au prince, et témoignait tant d'effroi de cette disparition subite que le duc lui dit en riant :

— Croyez-vous donc que ce soit un sorcier ?

— Non, sans doute, monseigneur, répondit le chevalier de Saint-Jacques ; mais prenons garde que ce soit un revenant.

A quelque temps de là, le prince reçut une lettre du roi de Suède, gendre de l'électeur, qui se trouvait en ce moment à Carlsruhe, et qui le prévenait de redoubler de précautions. Les amis qui l'entouraient ne cessaient aussi de les lui prescrire. Enfin, le 14 mars dans la journée, Féron, valet de chambre du prince, placé derrière une fenêtre, remarqua deux étrangers qui faisaient le tour de l'habitation et causaient tout bas entre eux, en désignant plusieurs endroits du petit château gothique. Féron appela aussitôt Canone, autre domestique du duc, et lui montra les deux étrangers. Canone crut en reconnaître un pour être un gendarme qu'il avait vu à Strasbourg. Il courut aussitôt faire part au prince de ce qui venait de se passer ; mais le prince traita encore cela de craintes chimériques, et cédant cependant à de pressantes sollicitations, envoya le lieutenant Schmidt après ces deux hommes. Schmidt les joignit, causa avec eux et revint n'ayant pu rien apprendre et convaincu qu'il n'y avait aucune crainte à avoir ; il se trompait : c'étaient les



Il fit mettre un gendarme de planton à Pantin, qui était le dernier relais. (Page 250.)

nommés Sthol et Pfersdorff, gendarmes, en effet, qui s'étaient rendus à Ettenheim par ordre du général Ordener pour examiner les lieux. D'après ce qu'avait vu le lieutenant Schmidt, la sécurité commençait à renaître, lorsque la princesse Charlotte accourut, haletante et troublée, et montra au duc une lettre qu'elle avait reçue d'un sous-officier de gendarmerie de Strasbourg, attaché autrefois à la maison de Rohan, qui lui donnait l'avis secret des informations prises à l'égard du duc.

Le duc voulut la rassurer encore, mais cette fois il n'y put réussir; la princesse le supplia avec les larmes les plus désespérées de s'éloigner d'un pays où à chaque instant de nouvelles craintes venaient l'assaillir, où il risquait sa liberté et peut-être sa vie. Elle promit de s'exiler avec lui, d'aller le trouver partout où il serait, et lui montra tant de tendresse et d'effroi qu'il consentit à tout ce qu'elle voulut. Mais les préparatifs d'une grande chasse étaient faits pour le lendemain. La princesse, songeant au plaisir qu'éprouvait le duc à cet exercice, et le voyant d'ailleurs s'éloigner momentanément d'Ettenheim, n'exigea pas qu'il renonçât à cette partie, et se contenta de sa parole qu'au retour il partirait immédiatement. Plus calme et plus rassurée, elle le quitta de bonne heure parce qu'il devait se mettre en route avant le jour. Ils se séparèrent sans amertume, avec espérance. Le ciel n'avait mis aucun pressentiment au fond de leur âme! ils ne devaient plus se revoir.

En effet, pendant ce temps, trois cents

dragons, trois brigades de gendarmerie et une troupe de pontonniers traversaient silencieusement le Rhin au bac de Rheinau. A leur tête était le général Ordener, commandant en chef l'expédition, le général Fririon chef d'état-major du général Leval, et M. Charlot, colonel de gendarmerie. Débarqués sur le territoire de Bade, ils se portèrent rapidement sur Ettenheim, qu'ils cernèrent avec leurs troupes. Ils pénétrèrent dans la ville, et pendant que le colonel Charlot faisait investir la maison qu'on leur avait indiquée comme étant celle habitée par Dumourier, le général Ordener se rendit de sa personne à celle du duc d'Enghien avec son collègue Fririon. Il était environ cinq heures du matin.

Le duc venait de se lever et finissait de s'habiller afin de partir pour la chasse, avec le colonel Grunstein, qui cette nuit avait couché chez le prince, lorsque la porte s'ouvrit tout à coup, et Féron s'écria :

— Monseigneur, la maison est cernée par des soldats ; le commandant somme d'ouvrir les portes, sinon il menace de les enfoncer ; on vient vous arrêter.

— Eh bien ! il faut nous défendre, dit le prince.

Et saisissant un fusil, il court à la fenêtre, suivi de Canone qui s'était armé de son côté ; il couche en joue le commandant qui sommait toujours d'ouvrir les portes ; mais Grunstein, qui l'avait suivi, met la main sur la garde du fusil et arrête le prince. Il venait d'apercevoir Pfersdorff qui avait pénétré dans la maison par les derrières avec quelques gendarmes et quelques dragons, et pensait que la résistance était non-seulement inutile, mais nuisible.

— Monseigneur, lui dit-il vivement, vous êtes-vous compromis ?

— Non, répond le prince.

— Eh bien, alors toute résistance est inutile ; nous sommes cernés, j'aperçois beaucoup de baïonnettes ; si vous tuez le commandant, vous vous perdez et vous nous perdez aussi.

Au même instant le prince aperçut Pfersdorff et les soldats qui entraient dans la cour, tandis que le colonel Charlot, qui avait brisé les portes, entrait de l'autre. Ils s'emparèrent ainsi de ceux qui étaient dans l'appartement, et le colonel Charlot, s'avançant, demanda à haute voix :

— Qui de vous est le duc d'Enghien ?

Il y eut un moment de silence, pendant lequel le prince jeta les yeux sur Grunstein pour voir ce qu'il ferait. Outre qu'on ne connaissait pas le duc d'Enghien, et il était vêtu en chasseur tyrolien, à longues guêtres, ce qui pouvait servir à le sauver ; mais le baron de Grunstein garda le silence, et le prince répondit alors :

— Si vous êtes chargés d'arrêter le duc d'Enghien, vous devez avoir son signalement.

En ce moment des cris au feu se font entendre dans les rues. Le colonel Charlot, craignant un soulèvement de la part des habitants d'Ettenheim, qui aimaient le duc d'Enghien, descend rapidement et fait arrêter un homme qui allait à l'église faire sonner le tocsin. Il rencontre le grand veneur de l'électeur et lui assure que c'est avec l'autorisation de ce dernier qu'on agit. Puis il retourne à la maison où il croyait trouver Dumourier et n'y trouve que le général Thumery. Il prend des informations, et finit par se convaincre que la prononciation allemande du nom du général *Thumery* l'a fait confondre avec le général *Dumourier*. Il revint aussitôt dans la maison du duc, où il trouve le chevalier de Saint-Jacques qui s'était joint aux autres personnes ; il réunit ses prisonniers, envoie chercher le bourgmestre pour désigner quel est le duc d'Enghien, et les emmène tous dans un moulin dit *la Tuilerie*, situé à peu de distance des portes d'Ettenheim, pendant que les troupes dispersées autour de la ville se rassemblent sous les ordres du général Ordener. Les prisonniers étaient au nombre de dix ; c'étaient : le duc d'Enghien, le général Thuméry, le baron de Grunstein, le chevalier de Saint-Jacques, le lieutenant Schmidt, Féron, Poulain et Canone, domestiques du prince, et les abbés Werborn et Michel, compromis dans les intrigues de la baronne de Reich.

Le chevalier de Saint-Jacques était venu souvent dans ce moulin. Une des portes de la chambre donnait sur une planche qui servait à traverser le cours de l'eau. Cette porte était toujours ouverte, circonstance que les soldats devaient ignorer. M. de Saint-Jacques s'approche du prince et lui dit rapidement à voix basse :

— Ouvrez cette porte, jetez la planche dans l'eau et vous êtes sauvé ; moi je leur barrerai facilement le passage.

Le projet paraissait d'autant plus facile à

exécuter que le duc d'Enghien n'étant pas connu, n'était pas particulièrement surveillé. Il suit le conseil qu'on lui donne ; va à la porte, la pousse... elle était fermée en dehors : un enfant, effrayé de la présence des soldats, avait poussé le verrou. Le bourgmestre arriva dans ce moment et désigna le prince. Aussitôt les précautions redoublent envers lui. On lui apporte les papiers saisis à son domicile, qu'on avait rassemblés et qu'on scelle avec son cachet, et immédiatement on se met en route.

On fit monter le prince dans une charrette avec le général Thuméry et Grunstein ; les autres prisonniers allèrent à pied, et ce triste cortége défila lentement entre deux haies de soldats. Mais pendant le trajet une autre espérance fut donnée au prince. Un des officiers de l'escorte qui faisait semblant de s'appuyer sur la charrette pour marcher, lui dit à voix basse et sans le regarder :

— Dans le bateau mettez-vous au milieu des soldats, et si vous savez nager jetez-vous dans le Rhin, personne ne tirera sur vous.

Parvenu au bateau on plaça le duc d'Enghien à côté du colonel Charlot et au milieu des gendarmes, qui ne cessèrent de surveiller tous ses mouvements. Le prince ne put exécuter ce qu'on lui avait conseillé.

Ce fut dans ce bateau que, pour la première fois, il vit le général Ordener et qu'il apprit que c'était lui qui avait commandé l'expédition. Il chercha à lier conversation avec lui et lui rappela une affaire où ils avaient combattu l'un et l'autre. Mais le général, voulant éviter toute explication, feignit de ne se souvenir de rien.

Après le passage du fleuve, et une fois arrivés sur le territoire français, le général Ordener laissa la garde du prisonnier au colonel Charlot, et les devança à Strasbourg. Le duc d'Enghien fut contraint de faire la route à pied jusqu'à Pforzheim, où on le fit arrêter peur déjeuner. Là on trouva une voiture qui avait été préparée à l'avance, et dans laquelle on mit le duc d'Enghien, accompagné du colonel Charlot et Pfersdorff ; les autres prisonniers montèrent sur une charrette.

Pendant le trajet, sans perdre de la dignité qu'il avait montrée jusque-là, le prince s'enquit auprès du colonel Charlot des motifs qui avaient donné lieu à son enlèvement. Celui-ci répondit qu'on le croyait complice de Georges, Pichegru et Moreau. Le prince repoussa vivement cette imputation, et dit noblement :

— De semblables projets sont entièrement contraires à ma manière de voir et de penser : j'admire personnellement la gloire du général Bonaparte ; mais, comme prince de la maison de Bourbon, je ne puis que lui faire la guerre dans toutes les occasions. Et que pensez-vous qu'on veuille faire de moi ?

— Je l'ignore, répondit le colonel.

— Peut-être a-t-on l'intention de me garder en otage dans quelque prison d'État ; s'il en était ainsi, monsieur, je préférerais la mort à cette lente agonie.

Et comme le colonel gardait le silence à cette supposition, le duc, dans un mouvement involontaire, s'écria :

— Monsieur, j'ai été sur le point de tirer sur vous, quand vous êtes venu chez moi faire la sommation d'ouvrir ; je regrette maintenant de ne l'avoir pas fait et de n'avoir pas ainsi décidé de mon sort par les armes.

Il courba la tête et se livra à ses réflexions ; puis la conversation ayant repris, Charlot lui demanda si Dumourier n'était pas venu à Ettenheim.

— Non, pas que je sache, répondit le prince. Il est possible, comme j'attendais d'un moment à l'autre des instructions de l'Angleterre, qu'on eût chargé ce général de me les apporter ; mais dans tous les cas je ne l'aurais pas reçu : il est trop au-dessous de mon rang d'avoir affaire à de pareilles gens.

Cependant on arriva à Strasbourg, et on déposa provisoirement le prince chez le colonel Charlot, pendant qu'on était allé prévenir le général Leval de son arrivée. Une demi-heure après, on fit de nouveau monter le prince dans un fiacre et on le conduisit, avec les autres prisonniers, à la citadelle.

Rien n'était préparé pour les recevoir, et il fut convenu qu'ils passeraient la nuit sur des matelas étendus par terre dans le salon du commandant. Le duc se jeta tout habillé sur le sien, après avoir tracé, selon son habitude, les événements de la journée d'une manière rapide. A peine furent-ils seuls, que le baron de Grunstein se rapprocha du duc et lui manifesta à voix basse ses craintes sur les papiers qu'on avait saisis chez lui :

— Ils ne renferment que ce qu'on sait déjà, répondit le prince ; ils montrent que je

me suis battu depuis huit ans et que je suis prêt à me battre encore. Je ne pense pas qu'ils veuillent ma mort ; mais ils me jetteront dans quelque forteresse, en cas qu'un otage leur soit nécessaire, J'aurai de la peine à m'habituer à cette vie-là.

Le moment du repos, qui était arrivé pour tout le monde, devint pour le duc un moment d'angoisse et de désespoir. Seul, livré à lui-même, entouré de ses compagnons d'infortune, il voulut réfléchir à sa position ; mais sa pensée se refusait à envisager l'avenir. Une chose le préoccupait avant tout, c'était la douleur de la princesse, en apprenant son enlèvement. Cette idée dominait toutes ses peines et lui faisait tout oublier ; aussi dès le lendemain il demanda au major Machim s'il ne lui serait pas permis d'écrire à la princesse pour la rassurer. Le major lui répondit qu'il ne croyait pas qu'on y mît d'obstacles, pourvu que sa missive ne contînt que de simples nouvelles. Il lui écrivit alors la lettre que nous allons transcrire et qui, malgré la réserve qu'il fut obligé d'y mettre, contient les détails les plus intéressants.

« A la citadelle de Strasbourg, ce vendredi 16 mars 1804.

« On me promet que cette lettre vous sera exactement remise. Ce n'est qu'en ce moment que j'ai pu obtenir de vous rassurer sur mon sort présent, et je ne perds pas un instant pour le faire, vous priant de rassurer aussi tous ceux qui me sont attachés dans vos environs. Toute ma crainte est que cette lettre ne vous trouve plus à Ettenheim, et que vous ne soyez en marche pour venir ici. Le bonheur que j'aurais de vous voir n'égalerait pas, à beaucoup près, la crainte que j'aurais de vous faire partager mon sort. Conservez-moi votre amitié, votre intérêt; il peut m'être fort utile, car vous pouvez intéresser à mon malheur des personnes de poids. J'ai déjà pensé que vous étiez peut-être déjà partie. Vous avez su par le baron d'Ischtelzheim la manière dont j'ai été enlevé, et vous avez pu juger, à la quantité du monde qu'on a employé, que toute résistance eût été inutile. J'ai été conduit par Reinheau et la route du Rhin. On me témoigne égards et politesses, et je puis dire qu'à la liberté près, car je ne puis sortir de ma chambre, je suis aussi bien que possible. Tous ces messieurs ont couché avec moi, parce que je l'ai désiré; nous occupons une partie de l'appartement du commandant, et l'on m'en fait préparer un autre, dans lequel j'entrerai ce matin et où je serai mieux. On doit examiner les papiers que l'on m'a pris, et qui ont été cachetés sur-le-champ avec mon cachet, ce matin en ma présence. D'après ce que j'ai vu, on trouvera des lettres de mes parents, du roi, et quelques copies des miennes. Tout cela, vous le savez, ne peut me compromettre en rien de plus que mon nom et ma façon de penser ne l'ont pu faire pendant le cours de la révolution. Je crois qu'on enverra tout cela à Paris, et l'on m'a assuré que d'après ce que je dirais on pensait que je serais libre sous peu de temps. Dieu le veuille! On cherchait Dumourier, qui devait être dans nos environs; on croyait apparemment que nous avions eu des conférences ensemble, et apparemment il est impliqué dans la conjuration contre la vie du premier consul. Mon ignorance de tout cela me fait espérer que je pourrai obtenir ma liberté ; mais cependant ne nous flattons pas encore. Si quelques-uns de ces messieurs sont libres avant moi, j'aurai un bien grand bonheur à vous les envoyer, en attendant le plus grand. L'attachement de mes gens me tire à chaque instant des larmes des yeux : ils pouvaient s'échapper, on ne les forçait point à me suivre; ils l'ont voulu : j'ai Fréron, Joseph et Poulain ; le bon Mailof ne m'a pas quitté d'un pas, je n'ai encore vu ce matin que le commandant, homme qui me paraît honnête et charitable, en même temps que strict à remplir ses devoirs. J'attends le colonel de la gendarmerie qui m'a arrêté, et qui doit ouvrir mes papiers devant moi. Je vous prie de faire veiller le baron à la conservation de mes effets; si je dois demeurer plus longtemps, j'en ferai venir plus que je n'en ai. J'espère que les hôtes de ces messieurs auront soin aussi de leurs effets. Le pauvre abbé Wemborn et Michel sont de notre conscription et ont fait route avec nous. Mes tendres hommages à votre père, je vous prie. Si jobtiens un de ces jours d'envoyer un de mes gens, ce que je désire beaucoup et que je solliciterai, il vous fera tous les détails de notre triste position. Il faut espérer et attendre. Vous, si vous êtes assez bonne pour me venir voir, ne venez qu'après avoir été, comme vous le disiez, à Carlsruhe. Hélas ! outre toutes les affaires et les longueurs insupportables qu'elles entraînent, vous aurez à présent à parler aussi des miennes. L'électeur y aura sans doute pris intérêt;

mais pour cela, je vous en prie en grâce, ne négligez pas les vôtres.

« Adieu, princesse : vous connaissez depuis bien longtemps mon tendre et sincère attachement pour vous; libre ou prisonnier, il sera toujours le même, etc. »

Le prince, tant pour ne pas affliger la princesse que parce qu'il savait que cette lettre serait lue par ses gardiens, n'osa pas y consigner toute la tristesse de son âme. Il fut plus vrai dans son journal, et nous y lisons : « J'ai écrit ce matin à la princesse; j'ai envoyé ma lettre par le commandant au général Leval; je n'ai point de réponse. Je lui demandais d'envoyer un de mes gens à Est : sans doute tout me sera refusé. Les précautions sont extrêmes de tous côtés pour que je ne puisse communiquer avec qui que ce soit. Si cette position dure, je crois que le désespoir s'emparera de moi. »

Nous allons, du reste, continuer à donner des extraits de ce journal, qui, outre l'intérêt qu'on y doit attacher, contient toutes les circonstances de cette première captivité.

« Vendredi 16. — Prévenu que j'allais changer de logement; je suis à mes frais pour la nourriture ; et probablement pour le bois et la lumière. Le général Leval, commandant la division, accompagné du général Fririon, l'un de ceux qui m'ont enlevé, viennent me voir. Leur abord, très-froid. Je suis transféré dans le pavillon à droite en entrant sur la place, en avant de la ville. Je puis communiquer avec la chambre de MM. Thuméry, Jacques et Schmidt par des dégagements, mais je ne puis sortir, ni moi, ni mes gens; on m'anonce pourtant que j'aurai la permission de me promener dans un petit jardin qui se trouve dans une cour derrière mon pavillon. Une garde de douze hommes et un officier est à ma porte. Après le dîner on me sépare de Grunstein, auquel on donne un logement sur l'autre côté de la cour. Cette séparation ajoute encore à mon malheur.....

« A quatre heures et demi, on vient visiter mes papiers, que le colonel Charlot, accompagné d'un commissaire de sûreté, ouvre en ma présence. On les lit superficiellement. On en fait des liasses séparées et on me fait entendre qu'ils vont être envoyés à Paris. Il faudra donc languir des semaines, peut-être des mois. Le chagrin augmente, plus je réfléchis à ma cruelle position. Je me couche à onze heures. Je suis excédé et ne puis dormir. Le major de la place, M. Machim, a des formes honnêtes : il vient me voir quand je suis couché; il cherche à me consoler par des mots obligeants.

« Samedi 17. — Je ne sais rien de ma lettre. Je tremble pour la santé de la princesse. Un mot de ma main la réparerait. Je suis bien malheureux ! On vient me faire signer le procès-verbal de l'ouverture de mes papiers. Je demande et obtiens d'y ajouter une note explicative pour prouver que je n'ai jamais eu d'autres intentions que de servir et faire la guerre. »

Cette note était conçue en ces termes : Après avoir protesté de tout son pouvoir contre une participation quelconque à un complot contre la vie du premier consul, il ajoutait : « Que si ce complot existait, on le lui avait laissé ignorer, et qu'on l'avait même trompé à cet égard; que, plus que personne, il était attaché à la France et admirait le génie du premier consul; qu'il avait souvent regretté de ne pouvoir combattre sous ses ordres et avec des Français, et que peut-être, éloigné comme il était du trône et sans espérance d'y arriver, il aurait songé à le faire, si les devoirs de sa naissance ne lui eussent fait une loi d'en agir autrement; qu'enfin il ne pouvait croire que le premier consul lui fît un crime d'avoir soutenu, les armes à la main, les droits de sa famille et de son rang. »

Nous reviendrons sur cette note fort importance pour éclaircir cette affaire. Continuons de transcrire le journal du prince.

« Dimancre 18. — On vient m'enlever à une heure du matin : on ne me laisse que le temps de m'habiller; j'embrasse mes malheureux compagnons, mes gens; je pars seul avec deux officiers de gendarmerie et deux gendarmes. Le colonel Charlot m'a annoncé que nous allions chez le général de division, qui a reçu des ordres de Paris. Au lieu de cela, je trouve une voiture avec six chevaux de poste sur la place de l'Eglise. On me campe dedans. Le lieutenant Peterman monte à côté de moi; le maréchal des logis Blitersdoff sur le siége; deux gendarmes : un dedans, l'autre dehors. »

Là s'arrête le journal du prince, car une fois dans cette voiture il n'en sortit que pour descendre à Vincennes.

L'ordre de le conduire à Paris avait été expédié par un courrier extraordinaire. Cette mesure avait été prise par le pre-

mier consul, sur la simple nouvelle télégraphique qu'il avait reçu de l'arrestation du prince, sans aucun autre détail. Elle lui parvint le 15 mars, à la Malmaison. Il n'avait encore aucune connaissance des rapports qu'il reçut plus tard. Dans ce premier moment, il se vit dans l'obligation de déterminer le mode de jugement qu'il emploierait envers le duc d'Enghien. Plusieurs moyens se présentaient. D'abord il pouvait confondre cette affaire avec celle de Georges, à laquelle il croyait qu'elle était liée, et les faire juger ensemble. Ce moyen lui répugna pour un prince, et il songea alors à constituer une haute cour nationale qui donnerait à ces débats toute la solennité possible. Mais ce mode, tout en étant le plus satisfaisant pour lui et pour les formes de la justice, présentait de graves inconvénients. Le premier consul s'était surtout appliqué à rallier les royalistes à son gouvernement. S'il donnait le moindre éclat à l'affaire du duc d'Enghien, c'était les forcer à se compromettre dans leur nouvelle position, et peut-être les perdre. Cette crainte fut le principal motif d'après lequel il résolut de traduire le duc d'Enghien devant une commission militaire et d'ordonner le plus grand secret. Par là il prévenait toute manifestation de parti. Si le duc d'Enghien était acquitté, il prouvait aux royalistes que son gouvernement savait rendre la justice, même à ses ennemis. S'il était condamné et qu'il voulût laisser exécuter la sentence, le parti royaliste était obligé d'accepter la chose comme un fait accompli qu'il n'eût connu qu'après l'exécution ; enfin, s'il voulait faire grâce, il réservait à lui seul tout l'honneur de la clémence.

Ce furent ces divers motifs qui lui dictèrent la résolution de faire juger le duc d'Enghien de cette manière, en vertu de la loi du 19 fructidor an v. Le secret de la rapidité du jugement, qui n'avaient d'autres bases que celles que nous venons de dire, ont donc été, bien à tort, cruellement interprétés contre l'empereur, de même que l'exécution dont nous parlerons plus tard.

Dès le lendemain, en effet, le général Murat, gouverneur de Paris, avait mandé le colonel Préval pour le prévenir qu'il allait le désigner à l'effet de remplir les fonctions de capitaine rapporteur dans cette affaire. Mais ayant appris qu'il s'agissait du duc d'Enghien, le colonel Préval crut devoir refuser, par ce motif qu'il avait personnellement servi dans le régiment du duc d'Enghien avant la révolution, ainsi que son père et son oncle. Ses excuses furent agréées.

Ce même jour, dans la soirée, le premier consul reçut, par la gendarmerie, le rapport du colonel Charlot, qui apprit l'erreur relative à Dumourier. Le lendemain, M. de Talleyrand reçut tous les autres rapports des généraux Caulincourt et Ordener, chacun en ce qui le concernait, et les papiers du duc d'Enghien. Il fit, ainsi qu'à l'ordinaire, des extraits des papiers qu'il considéra comme les moins importants et apporta l'original des autres au premier consul. Dans tout cela, soit de bonne foi, soit à dessein, non-seulement il n'avait pas apporté la note que le duc d'Enghien avait écrite au bas du procès-verbal de l'ouverture de ses papiers, mais il ne la mentionna même pas. Au contraire, il eut soin de mettre sous les yeux du premier consul les lettres qui pouvaient compromettre le prince en faisant supposer sa complicité avec Georges et Pichegru.

L'état de l'atmosphère n'ayant pas permis de prévenir, par le télégraphe, du départ du duc de Strasbourg, ainsi que le premier consul l'avait ordonné par cette voie, on fut obligé de calculer à Paris le moment probable de son arrivée. On supposa qu'elle aurait lieu au plus tôt dans la nuit du 20 au 21 mars. En conséquence, le 20 mars, au matin, le premier consul fit écrire au gouverneur de Paris, Murat, d'avoir à désigner, aux termes de la loi, les membres de la commission militaire. Il fit ensuite rédiger, par M. Réal, les faits relatifs au duc d'Enghien et les renseignements recueillis à son égard pour servir d'acte d'accusation, et rendit l'arrêté suivant :

« Paris, le 29 ventôse an XII de la République française, une et indivisible.

« Le gouvernement de la République arrête ce qui suit :

« ARTICLE I[er]. Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, sera traduit à une commission militaire, composée de sept membres, nommés par le général gouverneur de Paris, qui se réunira à Vincennes.

« Art. II. Le grand juge, le ministre de la guerre et le général gouverneur de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

« Le premier consul, *signé :* Bonaparte.

« Par le premier consul,

« *signé :* Hugues Maret. »

D'après cette ordre, le général Murat fut mis en demeure de désigner, aux termes de la loi, les sept plus anciens colonels des régiments en garnison à Paris. Il les désigna sur-le-champ ; c'étaient le général Hullin, commandant des grenadiers à pied de la garde des consuls, qui, comme le plus élevé en grade, devait avoir la présidence ; le colonel Guiton, du 1er de cuirassiers ; Bazancourt, du 4e, et Ravier, du 18e d'infanterie légère ; Barrois, du 96e d'infanterie de ligne ; Rabbe, du 2e régiment de la garde municipale, et Dautancourt, major de la gendarmerie d'élite, nommé pour remplir les fonctions de rapporteur.

En même temps, et pour répondre aux intentions du premier consul qui demandait le plus grand secret par les motifs que nous avons vus, M. Réal écrivit au général Murat la lettre suivante :

« D'après les ordres du premier consul, le duc d'Enghien doit être conduit au château de Vincennes, où les dispositions sont faites pour le recevoir. Il arrivera probablement cette nuit à cette destination. Je vous prie de faire les dispositions qu'exige sa sûreté, tant à Vincennes que sur la route de Nancy, par laquelle il vient. Le premier consul a ordonné que son nom et tout ce qui lui serait relatif fût tenu très-secret. En conséquence, l'officier chargé de sa garde ne doit le faire connaître à qui que ce soit ; il voyage sous le nom de Plessis. Je vous invite à donner de votre côté les instructions nécessaires pour que les intentions du premier consul soient remplies. »

Déjà en effet tout avait été préparé à Vincennes pour recevoir le prisonnier.

Vincennes à cette époque était encore dans presque toute son intégrité. Les douze tours subsistaient ainsi que les deux pavillons du Roi et de la Reine, bâtis par Louis XIII. Son personnel se composait de M. Harel, chef de bataillon, commandant du château ; Tabarry, adjudant de place ; Leland, sous-lieutenant, secrétaire ; [illegible], portier-consigne ; Bourdon, concierge des bâtiments militaires ; Michon, capitaine d'artillerie. Quatre-vingt-dix-neuf hommes du train d'artillerie de la garde des consuls ; vingt-trois hommes du 18e régiment d'infanterie de ligne, et cinquante ouvriers.

Vincennes, comme on le voit d'après ce personnel, n'avait pas de destination fixe, et était plutôt considéré comme une prison d'État que comme autre chose. Le commandant, M. Harel, était arrivé à ce poste par un de ces services qu'on récompense par un place de geôlier. Ancien sergent aux gardes françaises, il s'était montré ardent républicain pendant la révolution. Au 18 brumaire il fut mis à la réforme ; il était parvenu au grade de capitaine d'infanterie. Engagé dans la conspiration de Cerachi, Arena et autres, il était allé les dénoncer, et pour prix on lui avait donné le grade de chef de bataillon et le commandement du château de Vincennes. Interrogé par M. Réal sur la disponibilité d'un logement convenable pour un prisonnier d'importance, il avait désigné l'appartement situé dans le pavillon du Roi, le seul vacant à cette époque. Le même jour, à quatre heures et demie, M. Réal lui donna ces instructions :

« Un individu, dont le nom ne doit pas être connu, doit être conduit dans le château dont le commandement vous est confié. Vous le placerez dans l'endroit qui est vacant, en prenant des précautions pour sa sûreté. L'intention du gouvernement est que tout ce qui lui sera relatif soit tenu très-secret, et qu'il ne lui soit fait aucune question ni sur ce qu'il est ni sur les motifs de sa détention ; vous-même devrez ignorer qui il est. Vous seul devrez communiquer avec lui, et vous ne le laisserez voir à qui que ce soit jusqu'à nouvel ordre de ma part. Il est probable qu'il arrivera cette nuit. Le premier consul compte sur votre discrétion et sur votre exactitude à remplir ces différentes dispositions. »

Le personnel des forces qui était à Vincennes n'avait pas paru suffisant au premier consul. Il avait donc remis au général Savary, son aide de camp, une lettre pour le général Murat, contenant des dispositions à prendre. Savary fut nommé commandant des troupes du château de Vincennes et reçut ordre de s'y rendre à la tête de la légion de la gendarmerie d'élite dont il était colonel, renforcée d'un détachement de ligne.

Ce fut dans la matinée de ce jour, vers midi, que Joseph Bonaparte se rendit à la Malmaison, sur l'invitation de son frère. Il trouva Joséphine qui le guettait et lui annonça l'arrestation du duc d'Enghien, pour lequel elle redoutait d'autant plus que dans ce moment M. de Talleyrand se promenait avec le premier consul et lui parlait de cette affaire. Joseph joignit son frère, qui lui parla en effet du duc d'Enghien, et alors ce dernier lui rappela que c'était à la protection du prince de Condé qu'il avait dû les moyens d'entrer dans l'artillerie au lieu d'entrer dans les ordres, comme le voulait sa famille.

— Qui nous eût dit à tous deux que tu serais appelé un jour, ajouta Joseph, à prononcer en juge sur les destinées du petit-fils du prince de Condé?

— Quels événements, mon ami, et quelles infortunes dans cette famille! répondit le premier consul. Mais qui sait si de cette arrestation ne va pas sortir un bien à la fois pour cette famille, pour le pays et pour moi-même? Car j'y trouverai un moyen de me montrer réellement ce que je suis : je suis assez fort pour ne pas craindre les Bourbons; je suis assez grand, je pense, pour qu'on ne songe pas à me ravaler à ce misérable rôle de Monck. On me dit que le duc d'Enghien est disposé lui-même à aller au-devant de mes bons sentiments en m'écrivant; mais, qu'il le fasse ou qu'il ne le fasse pas, il ne trouvera en moi que de bonnes dispositions en sa faveur, et le désir de lui faire grâce; non pas seulement le désir, mais la volonté.

Ce fut avec ces pensées que le premier consul donna ordre à M. Réal de se rendre à Vincennes aussitôt que le duc d'Enghien y serait arrivé, de l'interroger et de venir lui apprendre le résultat de cet interrogatoire. Il lui recommanda même de se faire prévenir de l'arrivée du duc d'Enghien afin d'être plus tôt prês à se rendre auprès de lui. M. Réal, voulant exécuter fidèlement cet ordre, aussitôt son retour à Paris, fit mettre un gendarme de planton à Pantin, qui était le dernier relais en venant de Strasbourg, avec mission de l'avertir aussitôt qu'une voiture de poste, escortée de la gendarmerie, serait arrivée.

Le même jour, à quatre heures, le premier consul reçut par le télégraphe, interrompu par le mauvais temps, la nouvelle du départ du prince dans la nuit du 17 au 18 mars, et une heure après, un exprès expédié à la Malmaison lui annonçait qu'il était arrivé et qu'il venait d'être transféré immédiatement à Vincennes.

Aussitôt, et toujours préoccupé sur le secret qu'il croyait nécessaire, le premier consul donna des ordres pour que le ministre de la guerre envoyât chez le général Murat les membres désignés pour faire partie de la commission. Il fit expédier, avec la copie de l'arrêté pour ce général, le résumé des dispositions qui avaient été prises et les lui envoya. En même temps, pour que M. Réal fût instruit de tout et pût se rendre à Vincennes avec plus de connaissance de cause, il fit faire les mêmes copies et chargea M. Maret, qui retournait à Paris, de les lui faire tenir aussitôt son arrivée.

Il ne doutait pas que M. Réal, prévenu comme lui de l'arrivée du duc d'Enghien, ne fût prêt à partir pour remplir sa mission. Malheureusement il n'en était pas ainsi. Le gendarme qui avait été mis de planton à Pantin avait pourtant rempli sa commission. Aussitôt qu'il avait vu la voiture escortée par la gendarmerie, il avait couru à son bureau, quai, Malaquais, et avait dit que le prisonnier était arrivé. On l'avait sur-le-champ envoyé dire à la police. Mais M. Réal, convaincu que le duc d'Enghien ne pouvait arriver que dans la nuit, avait cru que cela s'appliquait à un autre prisonnier faisant partie de la conspiration de Georges, qu'on attendait, et avait répondu :

— Eh bien, dites à Desmarets (son secrétaire) de l'interroger.

Puis, fatigué de plusieurs nuits passées au travail et pour être plus en état quand le moment d'aller à Vincennes serait arrivé, il s'était couché à huit heures du soir. Son domestique l'avait réveillé deux fois, à de courts intervalles, pour des dépêches peu importantes. M. Réal en avait pris de l'humeur. La troisième dépêche qui arriva portait seulement le sceau de la secrétairerie d'État. Le domestique ne la jugea pas plus importante que les autres, et ayant pénétré dans la chambre de son maître, qu'il vit endormi du plus profond sommeil, il ne crut pas devoir le réveiller et se borna à mettre la dépêche sur la table de nuit. Cependant M. Réal se réveilla de lui-même vers les trois heures. Il vit la dépêche, la lut; c'était celle du premier consul qui avait été envoyée par Maret et à laquelle ce dernier avait mis son cachet. Aussitot M. Réal, apprenant



Harel courbe la tête sans répondre. (Page 264.)

par là l'arrivée du prince, sonne, s'habille, fait mettre les chevaux, et part pour Vincennes. Mais à peine a-t-il dépassé la barrière qu'il voit un concours de troupes qui rentrent dans Paris; il s'avance et se croise avec Savary, qui s'arrête et lui dit :

— Où allez-vous ?

— A Vincennes, répond Réal, pour interroger le duc d'Enghien.

— Le duc d'Enghien ! reprend Savary; mais il est fusillé.

— Fusillé !...

Et M. Réal, qui a peine à comprendre ce qu'on lui annonce, retourne à son hôtel de toute la rapidité de ses chevaux, chercher l'explication que nous venons de donner.

Ce fut la dernière et la plus terrible fatalité de ce drame déplorable.

En effet, le prince, parti de Strasbourg le 18 mars, à une heure du matin, comme nous l'avons vu, était arrivé à la Villette le 20, vers trois heures de l'après-midi. Heureux de se rendre à Paris, où il croyait voir le premier consul, il avait répété plusieurs fois : « Un quart d'heure de conversation avec lui, et tout sera arrangé. » De la Villette, on suivit les boulevards extérieurs et on arriva à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, situé alors rue du Bac, 84. Là, on fit attendre le prince une demi-heure, sans le laisser descendre de voiture, et au bout de ce temps le postillon, en ayant reçu l'ordre, le conduisit à Vincennes, où il arriva à cinq heures et demi. M. Harel venait de recevoir de M. Réal la lettre que nous avons mentionnée, il s'approcha de la voiture, seul

avec Bourbon, concierge des bâtiments militaires, et reçut le duc d'Enghien. Le temps avait été froid et pluvieux toute la journée; le prince paraissait transi. M. Harel lui proposa de monter chez lui pour se chauffer.

— Je me chaufferai avec plaisir, dit le prince. je ne serais pas non plus fâché de dîner, car je n'ai presque rien pris depuis ce matin.

Ils montèrent dans le logement de M. Harel (22); durant le trajet et dans l'escalier, ils rencontrèrent madame Bon, ancienne religieuse, maîtresse de pension à Vincennes, qui venait de reconduire chez elles les filles de M. Harel. Le prince, voyant une religieuse, se rangea pour la laisser passer et la salua profondément. Madame Bon, touchée de ces marques de respect, examina le prince, qu'elle ne connaissait pas. « Il me parut, dit-elle plus tard, dans sa déposition, d'une taille ordinaire, mince de corps et d'une tournure distinguée. Il était revêtu d'une longue redingote brune d'uniforme, et portait sur la tête une casquette à double galon d'or.

Quand le prince se fut chauffé, on le conduisit dans le pavillon du Roi, où on lui avait préparé une chambre, meublée à la hâte, et on le prévint qu'on allait lui servir à souper. En attendant ce repas, il se promena dans sa chambre et s'entretint avec M. Harel; il rappela les souvenirs de son enfance à Vincennes, lorsqu'il habitait le château de Saint-Maur, dit qu'il croyait reconnaître la pièce où il était, et ajouta, tant sa sécurité était parfaite, qu'ayant un goût passionné pour la chasse, il donnerait sa parole d'honneur, si on voulait lui permettre de chasser dans la forêt (23). Enfin le repas, préparé chez un traiteur, par les soins du brigadier de gendarmerie Aufort, auquel M. Harel avait eu recours, lui fut apporté. Le prince soupa avec appétit et partagea sa nourriture avec un chien de chasse qui l'avait suivi, et dont il n'avait pas voulu se séparer. Ce chien lui avait été donné par la princesse Charlotte : c'était le seul ami qu'il eût alors auprès de lui. Le repas terminé, le prince, fatigué, se coucha et s'endormit aussitôt profondément.

Pendant ce temps, les membres de la commission militaire, qui avaient été mandés à Paris, chez le général Murat, par le ministre de la guerre, avaient reçu de ce général l'ordre de se transporter immédiatement à Vincennes. C'était là seulement qu'ils devaient connaître l'objet de leur réunion. Le général Savary venait d'arriver aussi à la tête des troupes, et avait pris le commandement. Le commandant Harel avait installé tous ces messieurs dans son salon. Le chef d'escadron Brunet, aide de camp de Murat, se présenta et remit au général Hullin les pièces et l'arrêté qui constituaient la commission. Alors seulement les juges apprirent qu'il s'agissait du duc d'Enghien. L'arrêté de Murat portait : « Cette commission se réunira sur-le-champ à Vincennes, pour juger sans désemparer le prévenu, sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement, dont copie sera remise au président. »

Le général Hullin donna aussitôt l'ordre de faire venir le prince dans la pièce voisine de celle qu'ils occupaient, afin que le rapporteur Dautancourt procédât à son interrogatoire. Aussitôt le capitaine Noirot, lieutenant de la gendarmerie d'élite, préposé à la garde du prisonnier par le général Savary, se rendit au pavillon du Roi avec les gendarmes Lerva et Tharsis. Ils trouvèrent le prince dormant encore du plus profond sommeil; ils le réveillèrent et le conduisirent dans la pièce où l'attendait le rapporteur. Celui-ci procéda immédiatement à son interrogatoire. Toutes les réponses du prince sur ses antécédents, depuis son départ de la France, furent franches et conformes à ce que nous avons écrit. On lui demanda ensuite s'il était allé en Angleterre et s'il en recevait un traitement. Il répondit qu'il n'y était jamais allé; que l'Angleterre lui accordait un traitement, et qu'il n'avait que cela pour vivre. Il ajouta que les motifs qui le retenaient à Ettenheim n'existant plus, il se proposait de se fixer à Fribourg.

« A lui demandé, dit le procès-verbal, s'il connaît le général Pichegru? s'il a eu des relations avec lui?

« A répondu : Je ne l'ai, je crois, jamais vu; je n'ai point eu de relations avec lui; je sais qu'il a désiré me voir. Je me loue de ne l'avoir pas connu, d'après les vils moyens dont on dit qu'il a voulu se servir, s'ils sont vrais.

« A lui demandé s'il connaît l'ex-général Dumouriez, et s'il a des relations avec lui?

« A répondu : Pas davantage; je ne l'ai jamais vu. »

Quand l'interrogatoire fut terminé, le prince demanda avec instance à voir le premier consul. Le capitaine rapporteur l'engagea à consigner par écrit cette demande sur le procès-verbal qu'il allait mettre sous les yeux des juges. Le prince écrivit de sa main les paroles suivantes :

« Avant de signer le présent procès-verbal, je fais avec instance la demande d'avoir une audience particulière du premier consul. Mon nom, mon rang, ma façon de penser et l'horreur de ma situation, me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma demande. »

M. Dautancourt alla aussitôt rejoindre les membres de la commission, qu'il trouva réunis avec le général Savary. Ils avaient employé leur temps à prendre connaissance des charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement. Le major Dautancourt leur montra l'interrogatoire, où ils virent la demande d'une audience du premier consul, de la part du prince. Le colonel Barrois proposa immédiatement de surseoir et d'en référer au premier consul; *mais après quelques minutes de délibération, et Savary, qu'on avait consulté, ayant dit qu'il ne croyait pas que cette démarche plût au premier consul, on pensa qu'il n'y avait pas lieu d'accorder la surséance, et l'on décida de passer outre au jugement* (24).

On fit donc comparaître à l'instant le duc devant le conseil, et on renouvela son interrogatoire. Le duc parut devant ses juges avec noblesse et dignité ; il répondit avec la même franchise, s'en référant à son premier interrogatoire. Il ne nia pas avoir porté les armes contre la France, pour soutenir les droits de sa famille, ni être à la solde de l'Angleterre; mais quand on lui parla des complots secrets contre la vie du premier consul, quand on lui parla des projets d'assassinat dont l'arrêté du gouvernement l'accusait d'être complice, il repoussa avec énergie ces imputations, qu'il considéra comme injurieuses et insultantes pour son caractère, sa naissance et son rang.

— Mais cependant, monsieur, lui dit le président Hullin, comment pouvez-vous nous persuader que vous ignoriez aussi complétement que vous le dites ce qui se passait en France, quand non-seulement le pays que vous habitiez, mais le monde entier en était instruit, et qu'avec votre rang et votre naissance, que vous prenez tant soin de nous rappeler, vous ayez pu rester indifférent à des événements d'une si haute importance, et dont toutes les conséquences devaient être pour vous? A la manière dont vous nous répondez, vous semblez vous méprendre sur votre position. Prenez-y garde, ceci pourrait devenir sérieux, et les commissions militaires jugent sans appel.

Le prince garda un instant le silence : il comprenait parfaitement le danger qui le menaçait; il pouvait faire l'aveu de son mariage secret avec la princesse Charlotte et prouver par là le motif de sa résidence à Ettenheim ; mais livrer son secret le plus intime à un tribunal, jeter au milieu de ces débats le nom sacré pour lui de celle qu'il adorait, il ne le voulut pas; il prit sans doute la résolution de le confier au premier consul : c'était le but de ses instances pour avoir avec lui une entrevue. D'un autre côté, il ne voulait pas rétracter les paroles qu'il avait dites et qui s'accordaient avec la vérité et la dignité de sa personne; il répondit donc au président :

— Je ne puis, monsieur, que vous répéter ce que je vous ai déjà dit. Apprenant que la guerre était déclarée contre la France, j'avais fait demander à l'Angleterre du service dans ses armées; le gouvernement anglais m'avait fait répondre qu'il ne pouvait m'en donner, mais que j'eusse à rester sur le Rhin, où incessamment j'aurais un rôle à jouer, et j'attendais. Voilà, monsieur, tout ce que je puis dire. Je ne me dissimule pas le danger que je cours; je désire seulement avoir une entrevue avec le premier consul.

La séance finit là : on fit retirer le prince, et le conseil resta seul pour délibérer. Nous ne nous reconnaissons pas le droit de sonder la conscience des juges. L'aveu du prince, qu'il était à la solde de l'Angleterre, qu'il attendait sur les bords du Rhin les ordres pour le rôle qu'il avait à jouer dans la nouvelle guerre ; qu'il avait déjà porté et qu'il était prêt à porter encore les armes contre la France; sa situation à quatre lieues de la frontière, au milieu d'un rassemblement d'émigrés, dont la conspiration était flagrante; l'union de ce complot à celui de Georges et de Pichegru, parurent au conseil, malgré les dénégations énergiques du duc d'Enghien sur ce dernier point, des charges suffisantes pour le trouver coupable. Ils le condamnèrent donc à l'unanimité à la peine de mort, portée par la loi.

« Ce jugement rendu, dit M. Nougarède de Fayet dans son excellent ouvrage, le président Hullin en fit aussitôt donner avis au général Savary et au capitaine rapporteur, afin qu'ils eussent à prendre les dispositions nécessaires pour son exécution, et lui-même s'occupa de le rédiger.

« Pendant qu'il remplissait cette formalité, le général Savary et le capitaine rapporteur s'étaient concertés avec le commandant Harel pour l'exécution. La cour et l'esplanade étant encombrées de troupes, on résolut de conduire le prince dans les fossés du château, et Harel reçut l'ordre de donner à cet effet toutes les clefs et les indications nécessaires, ainsi que de faire chercher un ouvrier qui pût creuser la fosse destinée au condamné. Un jardinier, nommé Bontemps, qui demeurait dans le château, fut appelé. Bontemps étant descendu dans le fossé avec sa pelle et sa pioche, imagina, pour aller plus vite, de se servir d'un trou qui avait été creusé la veille au pied du pavillon de la Reine, dans l'encoignure d'un petit mur, pour y déposer des décombres ; et ayant placé sur le mur, pour s'éclairer, une lanterne garnie de plusieurs chandelles, il acheva de creuser la fosse à la dimension convenable. En même temps le général Savary donna l'ordre de commander un piquet pour l'exécution, ainsi que de disposer et de faire descendre dans le fossé les différents détachements des corps de la garnison qui devaient y assister. »

Pendant ce temps le prince, reconduit à sa prison par le lieutenant Noirot, avait retrouvé en lui un ancien officier du régiment Royal-Navarre, qui lui rappelait qu'il avait eu occasion de le voir quelquefois chez M. de Crussol, colonel de son régiment. Il éprouva un mouvement de joie en voyant que son gardien ne lui était pas entièrement inconnu ; il se mit à lui parler de tous ses souvenirs, et s'informa ensuite s'il était content de sa situation. Le prince avait conservé une parfaite liberté d'esprit et ne paraissait nullement préoccupé de la délibération de ses juges sur son sort. Mais à l'autre bout du chateau, une femme était en proie au plus horrible désespoir. C'était madame Harel. Par une de ces circonstances cruelles que la douleur semble avoir semées sur la route de la vie humaine, madame Harel était la sœur de lait du duc d'Enghien. Elle avait su qu'un prisonnier important était attendu à Vincennes, et elle avait questionné son mari, qui n'avait pu lui rien répondre d'abord. Plus tard, quand il eut appris quel était le prisonnier, il s'était fait un devoir de n'en rien dire à sa femme, connaissant lui-même cette circonstance. Mais madame Harel, prévenue qu'on allait ramener le prisonnier de la chambre du conseil au pavillon du Roi, avait soulevé les rideaux de son appartement et, cachée derrière, avait reconnu le prince, qui traversait la cour à la lueur des torches. A cet aspect elle recule épouvantée, doute d'abord de ce qu'elle a vu, revient à la fenêtre et ne voit dans les cours que les soldats qui stationnaient silencieusement. Alors, pour se tirer de ce doute affreux, elle appelle son mari, le fait chercher, le fait venir ; celui-ci paraît : elle a à peine la force de le questionner. Harel courbe la tête sans répondre ; sa femme veut voir absolument celui qu'elle a appelé son frère : mais au moment où Harel s'approche pour lui répondre, il est forcé de sortir pour obéir à des ordres qui l'attendent. Madame Harel reste seule, roulant dans sa tête mille projets qui doivent adoucir la captivité du prince, qui doivent le sauver, puis, dans une vague inquiétude, elle court à la chambre de ses filles, les réveille, les embrasse, les serre contre son cœur. Dans ce moment, une détonation se fait entendre près du château ; madame Harel pousse un cri et tombe sans connaissance aux pieds de ses enfants.

Harel s'était rendu à la prison du prince, qu'il avait interrompu dans sa conversation avec Noirot. D'une voix émue, quoique sans lui annoncer le lieu où il le conduisait, il le pria de le suivre et le précéda, une lanterne à la main, dans la cour et dans les divers passages qu'il fallait traverser. Le prince le suivit, escorté de M. Noirot, des gendarmes et du brigadier Aufort, qu'Harel avait amené avec lui. Ils arrivèrent près de la tour *du Diable*, qui, à cette époque comme aujourd'hui, contenait le seul escalier qui aboutit aux fossés. En apercevant cet escalier tortueux et sombre, qu'éclairait la lueur incertaine de la lanterne, le prince recula, et s'adressant à Harel, lui dit :

— Où me conduisez-vous ? Si c'est pour m'enterrer vivant dans un cachot, j'aime encore mieux mourir sur-le-champ.

— Monsieur, répondit Harel, veuillez me suivre et rappeler tout votre courage.

Le prince descendit. Arrivé au bas de l'es-

calier ils suivirent quelque temps les fossés jusqu'au pied du pavillon de la Reine : ils en tournèrent l'encoignure et se trouvèrent en face des troupes, dont un peloton s'était détaché pour l'exécution. Le temps était encore pluvieux et sombre. Quelques rares lanternes éclairaient cette scène. Un silence de mort régnait dans ce fossé, et les voix confuses d'officiers réunis sur le pont-levis en avant de la porte du bois, se faisaient seules entendre comme un bourdonnement lointain.

L'adjudant Pélé commandait le détachement. Il s'avança vers le prince et lui donna lecture du jugement de la commission militaire. A cette lecture, le prince garda un moment le silence, pourtant aucune émotion ne trahit l'agitation de son âme. Peu de temps après, d'une voix ferme mais non irritée, il demanda s'il y avait quelqu'un parmi les assistants qui voulût lui rendre un dernier service. Le lieutenant Noirot s'avança vers lui. Ils s'écartèrent. Le prince lui dit quelques mots à voix basse, et celui-ci, s'étant retourné, dit tout haut : « Gendarmes, l'un d'entre vous a-t-il une paire de ciseaux ? » Alors on fit passer de main en main une paire de ciseaux que M. Noirot remit au prince. Celui-ci coupa à l'instant une boucle de ses cheveux, l'enveloppa dans un papier avec un anneau d'or qu'il tira de son doigt, et une lettre qu'il avait déjà écrite, et dit à M. Noirot, en lui remettant le paquet, ces seuls mots qui résumaient sa vie et sa destinée qui allait s'accomplir : « Pour la princesse de Rohan Rochefort !... »

Il demanda ensuite un prêtre pour se confesser ; on lui répondit qu'il n'y en avait ni dans le château ni dans le village, et qu'il était impossible d'en faire venir un. A cette réponse, le prince croisa les bras sur sa poitrine, abaissa la tête, se recueillit et pria quelques minutes, puis marcha en avant d'un pas ferme pour recevoir la mort. Le peloton se plaça à la distance convenable. L'adjudant Pélé commanda le feu, et le prince tomba, percé de plusieurs balles.

Immédiatement on mit son corps tout habillé dans la fosse, après avoir retiré de sa poche son journal, et on recouvrit la fosse de terre à la hauteur d'un pied. Le chef d'escadron Brunet partit le premier et alla rendre compte à Murat de l'issue de cette triste affaire. Murat l'écouta avec émotion, admirant le courage du prince et devenant de plus en plus rêveur à ce récit. Sa femme versa d'abondantes larmes. Tous deux étaient loin de prévoir ce qui les attendait dans la suite. Murat, ce roi de Naples, éprouva le même sort que le duc d'Enghien ; comme lui, écrivit une dernière lettre à sa femme, comme, lui coupa une boucle de ses cheveux, les envoya en souvenir, comme lui, mourut avec courage. Sa femme versa cette fois des larmes plus amères que n'avait pu lui éviter celles qu'elle avait données au dernier des Condé.

Bientôt les troupes se dirigèrent vers Paris. Le château de Vincennes reprit sa monotone et silencieuse tranquillité, et au jour naissant, rien, excepté ce petit tertre de terre fraîchement remuée, n'accusait les traces du drame sanglant qui s'y était passé durant la nuit.

Vers le matin, on vit pourtant deux dames et deux jeunes filles s'avancer, tristes et baignées de larmes, sur le pont-levis de la porte du bois. L'une d'elles désigna, d'une main mal assurée, le tertre de terre, et dit d'une voix étouffée : « C'est là ! » Puis ces quatre personnes se jetèrent à genoux et firent au ciel une prière pour le repos de l'âme du prince. C'étaient madame Bon, de madame Harel et ses deux filles.

Voilà ce qui s'était passé à Vincennes lorsque le général Savary et le conseiller Réal se rencontrèrent sur la route.

Savary se rendit aussitôt à la Malmaison. Il était à peine six heures et demie lorsqu'il y arriva. Il trouva le premier consul dans son cabinet, avec M. Menneval, et s'empressa de lui rendre compte de ce qui venait de se passer. Quand il en arriva à l'endroit où le duc d'Enghien avait demandé à parler au premier consul, celui-ci l'interrompit et lui demanda à son tour avec vivacité quel motif avait pu l'empêcher de l'avertir, et si le duc d'Engien n'avait pas témoigné le même désir à M. Réal. Savary lui dit alors la rencontre qu'il venait de faire de M. Réal, et acheva le récit de la catastrophe. Au même instant M. Réal se présenta. « Eh bien ! Réal, dit le premier consul, qu'est-il arrivé ? et comment avez-vous attendu si tard à exécuter mes ordres ? » Réal lui raconta ce que nous venons d'écrire. Le premier consul écouta attentivement tous les détails qui lui furent donnés à ce sujet, se promena quelque temps en silence dans son cabinet. Les trois personnes s'attendaient à chaque instant à le voir écla-

ter, mais il n'en fit rien. Renfermant tout en lui-même, il sortit brusquement en disant ces seuls mots : « C'est bien ! » M. de Menneval, présent à cette scène, la raconte ainsi dans ses mémoires.

Le premier consul monta dans sa chambre, où il resta longtemps seul. Joseph et Cambacérès vinrent le voir. Ils le trouvèrent sensiblement affligé de ce qui s'était passé, de ce qu'il avait ignoré que le prince eût demandé à lui parler ; au milieu de son agitation, il eut d'abord la pensée que M. Réal, cédant à ses principes de jacobinisme, n'était parti exprès de Paris pour interroger le prince que lorsqu'il n'était plus temps. Mais plus tard il revint de ces soupçons qui n'étaient nullement fondés. Le lendemain, M. de Talleyrand lui ayant apporté le procès-verbal d'ouverture des papiers à Strasbourg, le premier consul y lut la note écrite de la main du prince que nous avons mentionnée, et cette lecture redoubla ses regrets et sa douleur.

Cependant le bruit de la mort du duc d'Enghien circulait dans Paris. Le premier consul se vit contraint de ne plus garder le silence. Il se fit mettre sur les yeux toute la procédure et le jugement, et s'aperçut que tout cela était entaché de nullité et qu'on avait négligé plusieurs formes légales. La plupart des pièces n'étaient pas signées par le greffier, le prince n'avait pas eu de défenseur, enfin le jugement en vertu duquel on l'avait exécuté ne mentionnait pas même les articles de lois qui lui étaient appliqués. Ce fut un nouveau désappointement pour le premier consul. Mais que faire dans cette circonstance ? punir des juges de bonne foi, des gens dévoués à sa personne, qui avaient cru le bien servir ? Il ne le pouvait pas. Dévoiler les circonstances fatales qui avaient empêché Réal d'arriver à Vincennes ? Il le pouvait moins encore. Dans une affaire aussi grave, cette cause, bien que réelle, eût paru un futile prétexte. Son gouvernement, encore chancelant et attaqué de tous côtés, pouvait en souffrir ; il résolut d'assumer sur sa tête la responsabilité de cette affaire et de la revêtir des formes légales aux yeux de tous. Il fit donc rédiger un jugement dans les formes et le publia dans *le Moniteur :* ce fut la seule connaissance qu'il crut devoir donner de cette affaire.

Mais la résolution qu'il avait été forcé de prendre n'était pas faite pour pallier les effets de l'opinion publique. La nouvelle de la mort du duc d'Enghien se répandit le même jour dans Paris. Elle affecta douloureusement tout le monde et toutes les opinions. Pourtant on doutait encore, lorsque le jugement parut dans *le Moniteur ;* alors on apprit à la fois et l'enlèvement du prince sur un territoire étranger, qu'on ne connaissait pas, et sa condamnation et sa mort. On s'indigna d'abord contre cet enlèvement qui parut brutal, arbitraire, sans motifs, car on ignorait toutes les circonstances qui l'avaient amené et que nous venons de dérouler. Ensuite le secret que le premier consul avait ordonné dans un si noble but, qui avait été si fidèlement observé, tourna tout entier contre lui. Si l'on dépouille en effet Bonaparte du motif qui l'avait fait agir et de la croyance où il était que Réal arriverait à temps, on ne voit dans cette sentence, et dans cette exécution d'une si effrayante rapidité, manquant de plusieurs formes légales, faite au milieu de la nuit, dans un fossé, qu'un acte sanguinaire, lâche, barbare, inouï. C'était pourtant à ces accusations que s'exposait le premier consul en gardant le silence, et ce sont ces accusations auxquelles il fut en butte à cette époque. Mais, ferme dans la résolution qu'il avait prise, et qui ne manquait ni de noblesse ni de dignité, Bonaparte refusa constamment de rompre ce silence qu'il s'était imposé et ne voulut compromettre personne. Les soirées furent tristes pendant quelque temps à la Malmaison ; la préoccupation du premier consul et les yeux rouges de Joséphine furent remarqués. Ce furent les seules manifestations de l'opinion de l'homme privé sur cet événement. Quant à l'homme public, au chef de la nation, il continua sans dévier un seul instant le rôle qu'il avait adopté. Il le joua jusqu'à sa mort, et ses conversations à Sainte-Hélène, de même que l'article de son testament que nous citerons plus tard, en sont la preuve évidente.

Cependant le vent de gloire qui avait soufflé sur la France pendant le règne du premier consul, devenu empereur, avait balayé la terre du tertre qui s'élevait dans le fossé de Vincennes, et le souvenir de cette catastrophe était effacé de la mémoire des Français comme la trace en était effacée du sol, lorsque la famille du duc d'Enghien revint s'asseoir sur le trône de France, à l'aide des baïonnettes étrangères. Ces rois,

ces empereurs qui avaient fléchi devant le colosse, se vengèrent de ces humiliations en l'envoyant mourir sur un rocher; ce fut leur tâche, les Bourbons en avaient une autre à accomplir. C'était celle de faire oublier l'homme qui avait rempli le monde de son nom. Ils n'y purent parvenir; alors ils cherchèrent à souiller sa vie ; ils inventèrent des crimes qu'ils rejetèrent sur sa mémoire, car du jour où il avait mis le pied à Sainte-Hélène, l'empereur était mort. L'affaire du duc d'Enghienleur était personnelle et prêtait surtout,comme nous l'avons vu, aux accusations les plus graves; ils l'exhumèrent en exhumant son corps. Au devoir pieux d'élever une tombe à un membre de leur famille, ils ajoutèrent la calomnie envers l'illustre captif, et au mépris de ces mots solennellement prononcés : *Pardon et oubli,* la disgrâce envers ceux qui étaient soupçonnés d'avoir pris part à cette catastrophe.

Par une lettre au garde des sceaux, en date du 15 mars 1816, Louis XVIII ordonna l'exhumation du duc d'Enghien après une enquête préalable, et l'érection d'un tombeau à ce prince dans le château de Vincennes. Cette enquête raviva entièrement cette triste affaire. Des témoins furent entendus pour constater la place où le corps reposait; ils ne bornèrent pas là leurs dépositions. Ils parlèrent du jugement du prince, de ses derniers moments, de son exécution. Ces dépositions furent rendues publiques; les journaux y ajoutèrent leurs réflexions; mille écrits parurent alors, et des faits, plus étranges les uns que les autres, furent dits, répétés, imprimés. Hélas ! la catastrophe était assez sinistre sans y ajouter; mais l'esprit de parti et les haines des réactions devaient se faire entendre. On prétendit que Murat avait présidé à l'exécution, que Caulincourt y assistait aussi après avoir coopéré à l'enlèvement du prince, que Savary lui avait fait attacher une lanterne sur la poitrine et lui avait enlevé sa montre, que les juges étaient gagnés, que la fosse était creusée de la veille, enfin que tous les actes de barbarie et de cruauté avaient été exercés sur la victime. Talleyrand n'était pas oublié dans ces accusations. Au plus fort de ce véritable tumulte parut un écrit qui produisit la plus vive sensation : il avait pour titre : *Discussion des actes de la commission militaire instituée en l'an XII, par le gouvernement consulaire, pour juger le duc d'Enghien.* Il traitait de l'illégalité de l'arrestation du duc, de l'incompétence de la commission militaire, de l'irrégularité dans l'instruction, des vices du jugement et de l'exécution. Cet écrit était du célèbre avocat Dupin, aujourd'hui non moins célèbre procureur général à la Cour de cassation. C'était la seule attaque sérieuse, mais non pas la seule à craindre. Caulincourt, Rovigo, Ordener, Hullin et d'autres encore prirent la plume et répondirent; quant à Talleyrand il écrivit au roi une lettre qui n'a jamais été connue. Mais il est probable qu'elle convainquit le monarque ou qu'il feignit de l'être, car *le Journal des Débats* porte, à la date des 17 et 18 novembre 1823, les deux nouvelles suivantes :

« Le roi a interdit l'entrée du château des Tuileries à M. le duc de Rovigo (26).

« Hier dimanche, M. le prince de Talleyrand s'est présenté suivant l'usage pour faire sa cour au roi, avec tous les grands officiers de la couronne et du royaume. Sa Majesté a saisi cette occasion d'adresser à M. de Talleyrand ces paroles bienveillantes : « Prince de Talleyrand, vous et les vôtres pourrez venir ici sans crainte de mauvaises rencontres. »

Tous les écrits publiés à cette époque, toutes les dépositions pour l'enquête, nous les avons lues attentivement. C'est guidé par ces documents et par les renseignements de personnes vivant encore et témoins de la plupart des faits, que nous avons fait notre récit, nous avons eu le soin de ne mentionner que les personnes des actes desquelles nous avions la preuve, et de ne pas parler de celles qui n'y étaient pas, qui n'y ont pas joué de rôle, bien qu'elles en aient été accusées. Cette manière de procéder nous dispense d'entrer dans de plus grands détails et de reproduire les accusations et les démentis qui ont été donnés tour à tour. Nous ne nous dissimulons pas cependant que notre récit laisse plusieurs points dans le vague. Nous tâcherons d'éclaircir ces points avant d'en finir; pour le moment, notre tâche s'est bornée à disculper le premier consul Bonaparte et à montrer quelle a été sa conduite dans cette affaire; tout à l'heure nous rapporterons ce qu'en a dit l'empereur Napoléon.

Quant à l'écrit de M. Dupin, que tout le monde est à même de connaître, il part d'une autorité tellement imposante que c'est le seul auquel nous nous attacherons, non dans

l'intention d'atténuer le fait, mais pour le présenter, autant que possible, sous son véritable jour. Nous allons donner pour cela des extraits de l'écrit publié par le général Hullin, écrit dans lequel il avoue une partie des illégalités et relève des erreurs commises par cet avocat sur des pièces qui n'étaient pas originales, ainsi qu'il l'a cru en basant sur elles la plupart de ses raisonnements. Les pièces du procès avaient été anéanties en grande partie à l'époque où ces messieurs écrivaient. Le récit de ce qui s'est passé devant le général Hullin, et de ce qu'il a fait lui-même, ses aveux, portent un caractère de franchise et de loyauté qui séduit ceux qui le lisent, et complétera ce que nous avons dit sur la catastrophe de Vincennes.

Et d'abord nous n'entrerons pas dans la discussion de la compétence des juges. Nous avons dit combien le mode de tribunal fut agité dans l'esprit du premier consul et les motifs qui le déterminèrent. M. Dupin peut avoir raison ; mais il faut, avant tout, considérer la question selon l'époque à laquelle elle se passait, et où, par un malheur que nous sommes les premiers à déplorer, on appliquait à tout l'élasticité des commissions militaires.

Le général Hullin était vieux et frappé de cécité lorsqu'il publia l'écrit suivant dont nous donnons un extrait :

« Le 29 ventôse an XII, à sept heures du soir, je reçus l'avis de me rendre de suite chez le gouverneur de Paris, le général Murat. Ce général m'ordonna de me transporter dans le plus bref délai au château de Vincennes, en qualité de président d'une commission qui devait s'y rassembler, et sur l'observation que j'avais besoin d'un ordre de sa main, il ajouta : « Cet ordre vous sera « envoyé avec l'arrêté du gouvernement, « aussitôt votre arrivée à Vincennes. Partez « promptement : à peine y serez-vous arrivé, « que ces pièces vous parviendront. » Telles furent ses propres expressions.

« J'ignorais entièrement le but de cette commission ; longtemps après mon arrivée à Vincennes je l'ignorais encore. Les membres qui devaient la composer avec moi arrivèrent successivement aux heures indiquées par les ordres séparés qu'ils avaient reçus. Interrogé par eux *si je savais pourquoi l'on nous rassemblait, je leur répondis que je n'en étais pas plus instruit qu'eux*. Le commandant même du château de Vincennes, M. Harel, me répondit, sur la question que je lui fis à ce sujet, *qu'il ne savait rien*, et ajouta, voyant ma surprise : *Que voulez-vous? Je ne suis plus rien ici; tout se fait sans mes ordres et sans ma participation. C'est un autre qui commande ici.*

« En effet, la gendarmerie d'élite remplissait le château ; elle en avait occupé tous les postes, et les gardait avec tant de sévérité, qu'un des membres de la commission resta plus d'une demi-heure sous le guichet, sans pouvoir se faire reconnaître.

« Un autre ayant reçu l'ordre de se rendre de suite à Vincennes, sans autre explication, s'imagina qu'on l'y envoyait pour tenir prison.

« Ainsi nous allions nous trouver juges dans une cause trop malheureusement célèbre, sans qu'aucun de nous y fût préparé,

« Nous fûmes, vers les dix heures du soir, tirés de l'incertitude où nous étions, par la communication que je reçus des pièces suivantes, par ordonnance de la part du général Murat. (Ici les pièces sont énumérées.)

« Je dois observer que mes collègues et moi, nous étions entièrement étrangers à la connaissance des lois. Chacun avait gagné ses grades sur le champ de bataille ; aucun n'avait la moindre notion en matière de jugement, et pour comble de malheur, le rapporteur et le greffier n'avaient guère plus d'expérience que nous.

« La lecture des pièces donna lieu à un incident. Nous remarquâmes qu'à la fin de l'interrogatoire, fait devant le capitaine rapporteur, le prince, avant de signer, avait tracé de sa propre main quelques lignes où il exprimait le désir d'avoir une explication avec le premier consul. Un membre fit la proposition de transmettre cette demande au gouvernement. La commission y déféra ; mais au même instant, le général qui était venu se poster derrière mon fauteuil, nous représenta que cette demande était *inopportune*. D'ailleurs nous ne trouvâmes dans la loi aucune disposition qui nous autorisât à surseoir. La commission passa donc outre, se réservant, après les débats, de satisfaire au vœu du prévenu. (Ici se trouve le détail des débats et les réponses du prince, qui sont les mêmes que nous avons donnés.)

« Que pouvaient faire les membres de la commission? dit il en continuant : qu'on se reporte à l'époque où nous vivions.



La bataille de Wagram.

« Nous étions liés par nos serments au gouvernement d'alors. Nommés juges, il nous a fallu être juges, à peine d'être jugés nous-mêmes. Jugés d'après les lois que nous n'avions pas faites, et dont nous étions malheureusement constitués les organes : pourquoi ces lois, interrogées par nous, ne nous ont-elles jamais répondu que par une peine cruelle qu'elles ne nous offraient aucun moyen d'adoucir? Il fallait, nous disait-on, nous déclarer *incompétents ;* pour cela, il eût fallu que le moyen eût été proposé. Nous n'étions pas jurisconsultes; pour nous, notre compétence semblait résulter du seul fait qu'un arrêté du gouvernement nous ordonnait de juger.

« Il fallait du moins lui donner un défenseur, et tout ce que vous dites avoir ignoré aurait été plaidé pour le prince. Cette négligence extrême du capitaine rapporteur aurait été réparée par moi ; mais le prince n'avait pas demandé de défenseurs, et aucun des membres ne me rappela ce devoir.

« J'en dirai autant des illégalités de l'instruction et des vices que l'on reproche à la rédaction du jugement.

« Seulement j'observerai, quant à la double minute, que l'estimable auteur de la *Discussion des actes de la commission militaire*, imprimée chez Baudoin frères, a ignoré un fait qui n'était pas écrit dans les pièces.

« Le dossier qui lui a été communiqué, et qui n'a pu l'être que par celui que j'avais rendu, en 1815, dépositaire de mes papiers, était mon dossier particulier et non le dossier officiel du gouvernement, qui devrait se trouver dans les archives de la guerre ou de la police, avec le rapport du conseiller d'État Réal et les autres documents, s'ils n'ont pas été soustraits.

« Plusieurs rédactions furent essayées, entre autres celle qui a été publiée comme

pièce du procès; mais après qu'elle eut été signée, elle ne nous parut pas régulière, et nous fîmes procéder à une nouvelle rédaction par le greffier, basée principalement sur le rapport du conseiller d'Etat Réal et les réponses du prince.

« Cette seconde rédaction, qui constituait *la vraie minute*, aurait dû rester seule : l'autre aurait dû être anéantie sur-le-champ ; si elle ne l'a pas été, c'est un oubli de ma part. Voilà l'exacte vérité.

« Au surplus il ne peut, en aucun cas, en résulter aucun reproche contre nous, et nous admettons volontiers à ce sujet le dilemme proposé par *le Journal des Débats*. C'est que, de toute manière, il ne pouvait pas être procédé de suite à l'exécution du jugement. On ne pouvait pas y procéder sur la première minute, car elle était incomplète quoique signée de nous; elle contenait des blancs non remplis, et n'était pas signée du greffier. Ainsi le rapporteur et l'officier chargés de l'exécution n'auraient pu, sans prévarication, voir là un véritable jugement. Et quant à la seconde rédaction, la seule vraie, comme elle ne portait pas l'ordre d'*exécuter* de suite, mais seulement de *lire* de suite le jugement au condamné, l'exécution de suite ne serait pas le fait de la commission, mais seulement de ceux qui auraient pris sur leur responsabilité propre de brusquer cette fatale exécution.

« Hélas ! nous avions bien d'autres pensées ! A peine le jugement fut-il signé que je me mis à écrire une lettre dans laquelle, me rendant en cela l'interprète du vœu unanime de la commission, j'écrivais au premier consul pour lui faire part du désir qu'avait témoigné le prince d'avoir une entrevue avec lui et aussi pour le conjurer de remettre une peine que la rigueur de notre position ne nous avait pas permis d'éluder.

« C'est à cet instant qu'un homme, qui s'était constamment tenu dans la salle du conseil, et que je nommerais à l'instant, si je ne réfléchissait que même en me défendant il ne me convient pas d'accuser... « Que « faites-vous là? me dit-il en s'approchant « de moi. — J'écris au premier consul, lui « répondis-je, pour lui exprimer le vœu du « conseil et celui du condamné. — Votre « affaire est finie, me dit-il en prenant la « plume; maintenant cela me regarde. » J'avoue que je crus, et plusieurs de mes collègues avec moi, qu'il voulait dire : *cela me regarde d'avertir le premier consul.* La réponse, entendue en ce sens, nous laissait l'espoir que l'avertissement n'en serait pas moins donné. Je me rappelle seulement le sentiment de dépit que j'éprouvai, de me voir ainsi enlever par un autre la plus belle prérogative d'une fonction qui est toujours si pénible.

« Et comment nous serait-il venu à l'idée que qui que ce fût, auprès de nous, avait l'ordre de négliger les formalités voulues par les lois?

« Je m'entretenais de ce qui venait de se passer sous le vestibule contigu à la salle des délibérations : des conversations particulières s'étaient engagées. J'attendais ma voiture, qui, n'ayant pu entrer dans la cour intérieure, non plus que celle des autres membres, retarda mon départ et le leur. Nous étions nous-mêmes enfermés, sans que personne pût communiquer au dehors, lorsqu'une explosion se fit entendre !... Bruit terrible, qui retentit au fond de nos âmes et les glaça de terreur et d'effroi.

« Oui, je le jure au nom de tous mes collègues, cette exécution ne fut point autorisée par nous : notre jugement portait qu'il en serait envoyé une expédition au ministre de la guerre, au grand juge, ministre de la justice, et au général en chef, gouverneur de Paris.

« L'ordre d'exécution ne pouvait être régulièrement donné que par ce dernier. Les copies n'étaient point encore expédiées ; elles ne pouvaient pas être terminées avant qu'une partie de la journée fût écoulée. Rentré dans Paris, j'aurais été trouver le gouverneur, le premier consul, que sais-je?... et tout à coup un bruit affreux vient nous révéler que le prince n'existe plus.

« Nous ignorons si celui qui a si cruellement précipité cette exécution funeste avait des ordres. S'il en avait, la commission, étrangère à ces ordres, la commission, tenue en charte privée, la commission, dont le dernier vœu était pour le salut du prince, n'avait pu ni en prévenir ni en empêcher l'effet. On ne peut l'en accuser.

« Je le répète encore, que je suis malheureux ! Vingt ans écoulés n'ont point adouci l'amertume de mes regrets ! Mes aveux sont sans faiblesse ; ils perdraient toute leur valeur s'ils étaient dépourvus de toute dignité, etc. »

Le fait du second jugement, qui devait

être communiqué au ministre de la guerre et au gouverneur de Paris avant d'être exécuté, et qui fut exécuté sur-le-champ, ce fait est le plus grave de toute l'affaire. Non-seulement le duc d'Enghien était innocent, tout le démontre et nous l'avons démontré nous-mêmes ; mais il a été mis à mort illégalement ; mais, d'après ce dire, il a été assassiné.

Certes, si l'on avait suivi ce que prescrivait le jugement, copie en eût été envoyée au ministre de la guerre, qui l'eût communiquée au premier consul, et alors ce dernier eût appris par le général Hullin, qui le lui écrivait, par Réal qui aurait eu le temps de voir le prince, l'entrevue qu'il lui demandait. Cette entrevue, il l'eût accordée avec joie, il eût fait grâce avec orgueil et bonheur, si nous nous rappelons les paroles qu'il avait dites à son frère Joseph ; et ce jeune prince plein d'avenir, de courage et d'honneur, aurait vécu pour la gloire de sa famille et de la France, et une page sanglante ne tacherait pas notre histoire.

Mais, d'après ce qu'on vient de lire, la fatalité qui avait présidé à cette affaire de jour en jour, d'instants en instants, devait être couronnée par un crime.

L'empereur ne l'ignora pas, et ce qui nous le prouve, c'est qu'il aécrit à Sainte-Hélène les mêmes choses que le général Hullin, à une époque où aucun des deux ne pouvait avoir communication de ce qu'avait écrit l'autre. C'est un aveu qui lui est échappé sans doute malgré le secret qu'il s'était imposé durant son exil.

Durant son règne, son silence à cet égard fut rompu seulement deux fois : la première fois sur la question suivante du duc Decrés : « Il y a encore un fait sur lequel on attaque souvent Votre Majesté et avec plus de violence que sur tous les autres. C'est la mort du duc d'Enghien. Quand on nous en parlera, que faudra-t-il répondre ? » A ce mot, dit Decrès, toute la gaieté de l'empereur l'abandonna, son front se rembrunit, il fit deux ou trois tours dans la chambre, d'un air péniblement affecté, et se tournant vers moi : « A cela, rien ! » me dit-il, et il sortit.

La seconde fois fut une discussion assez vive avec Talleyrand, parce que ce dernier, qui avait conseillé la guerre d'Espagne à l'empereur, prétendait publiquement avoir fait le contraire. « N'est-ce pas vous, lui dit-il devant tout le conseil, qui m'avez répété que tant qu'un Bourbon régnerait en Europe, je ne serais pas tranquille ? *N'avez-vous pas osé dire aussi que vous n'étiez pour rien dans la mort du duc d'Enghien* (27) ? »

A Sainte-Hélène, Napoléon se vit dans l'obligation de parler de cette affaire dans les mémoires qu'il fit sur son règne. Il suivit dans ces écrits la règle qu'il s'était tracée, en assumant toute la responsabilité sur lui. Les motifs de cette conduite étaient plus impérieux que jamais. Souverain déchu et captif, il pouvait moins dénoncer les véritables auteurs de cette catastrophe ; c'eût été s'abaisser aux yeux de l'Europe et des Bourbons par cet aveu tardif qui eût semblé mendier un pardon et une position meilleure. Un autre motif tout aussi impérieux était de ne pas livrer les coupables, qu'il avait pardonnés, à la vengeance des Bourbons. Mais, entraîné par l'intimité, il dit plusieurs paroles que ceux qui l'entouraient nous ont conservées et dans lesquelles seules il faut chercher la vérité.

« L'empereur traitait souvent ce sujet, dit M. de Las Cases dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, ce qui m'a servi à remarquer dans sa personne des nuances carastéristiques des plus prononcées. J'ai pu voir à cette occasion, très-distinctement en lui, et maintes fois l'homme privé se débattant avec l'homme public, et les sentiments naturels de son cœur aux prises avec ceux de sa fierté et de la dignité de sa position. Dans l'abandon de l'intimité, il ne se montrait pas indifférent au sort du malheureux prince ; mais sitôt qu'il s'agissait du public, c'était tout autre chose. Un jour, après avoir parlé avec moi de la jeunesse et du sort de cet infortuné, il termina en disant : « Et j'ai appris depuis, mon cher, qu'il m'était favorable. On m'a assuré qu'il ne parlait de moi qu'avec quelque admiration. Et voilà pourtant la justice distributive d'ici-bas !... » Et ces dernières paroles furent dites avec une telle expression, tous les traits de sa figure se montraient en telle harmonie avec elles, que si celui que Napoléon plaignait eût été en ce moment en son pouvoir, je suis bien sûr que, quelles qu'eussent été ses intentions ou ses actes, il eût pardonné avec ardeur. C'est un sentiment du moment, une situation inopinée que je surprenais là : et je ne pense pas qu'ils l'aient été par beaucoup ; Napoléon n'en devait pas être prodigue : ce point dé-

licat touchait de trop près à sa fierté et à la trempe spéciale de son âme; aussi variait-il tout à fait ses raisonnements et ses expressions à cet égard, et cela à mesure que le cercle s'élargissait autour de lui. On vient de voir ce qu'il témoignait dans l'épanchement du tête-à-tête; quand nous étions rassemblés entre nous, c'était déjà autre chose; cette affaire avait pu laisser en lui des regrets, disait-il, mais non créer des remords, pas même des scrupules. Y avait-il des étrangers? le prince était coupable.

« Avec les étrangers l'empereur s'attachait presque exclusivement aux droits de la haute politique. On voyait qu'il eût souffert de s'abaisser avec eux à trop faire valoir les droits de la justice ordinaire.

« Après avoir parlé des complots contre sa vie sans cesse renaissants, et dans lesquels se trouvaient toujours les princes de la famille des Bourbons, il disait :

« Je n'avais personnellement rien fait à aucun d'eux; une grande nation m'avait placé à sa tête; la presque totalité de l'Europe avait accédé à ce choix; mon sang, après tout, n'était pas de boue; il était temps de le mettre à l'égal du leur. Qu'eût-ce donc été si j'avais étendu plus loin mes représailles? je le pouvais. J'eus plus d'une fois l'offre de leurs destinées; on m'a fait offrir leurs têtes, depuis le premier jusqu'au dernier; je l'ai repoussé avec horreur. Ce n'est pas que je le crusse injuste dans la position où ils me réduisaient; mais je me trouvais si puissant, je me croyais si peu en danger, que je l'eusse regardé comme une basse et gratuite lâcheté. Ma grande maxime a toujours été qu'en politique, comme en guerre, tout mal, fût-il dans les règles, n'est excusable qu'autant qu'il est absolument nécessaire. Tout ce qui est au delà est crime. On aurait mauvaise grâce à se rejeter sur le droit des gens, quand on le violait si manifestement soi-même. La violation du territoire de Bade, sur laquelle on s'est récrié, demeura étrangère au fond de la question. L'inviolabilité des territoires n'a pas été imaginée dans l'intérêt des coupables, mais seulement dans celui de l'indépendance des peuples et de la dignité du prince. C'était donc au souverain de Bade seul à se plaindre, et il ne le fit pas; qu'il ne cédât qu'à la violence et à son infériorité politique, nul doute; mais encore que faisait tout cela au mérite intrinsèque des machinations et des attentats dont j'avais à me plaindre et dont je pouvais en tout droit me venger? » Et il concluait alors que les véritables auteurs, les seuls vrais agents responsables de cette sanglante catastrophe, étaient au dehors, précisément les auteurs les fauteurs, les excitateurs des assassinats tramés contre le premier consul. « Car, disait-il, ou ils y avaient fait tremper le malheureux prince, et par là ils avaient prononcé son sort; ou en ne lui en donnant pas connaissance, ils l'avaient laissé dormir inprudemment sur le bord du précipice, à deux pas de la frontière, quand on allait frapper un si grand coup au nom et dans les intérêts de sa famille. »

« Avec nous et dans l'intimité, l'empereur disait : « Que la faute, au dedans, pourrait être attribuée à un excès de zèle autour de lui, ou à des vues privées, ou enfin à des intrigues mystérieuses. Il y avait été, disait-il, poussé inopinément; on avait, pour ainsi dire, *surpris ses idées, on avait précipité ses mesures, enchaîné ses résultats*, etc.

« Assurément, disait-il, si j'eusse été instruit à temps de certaines particularités concernant les opinions et le naturel du prince, si surtout j'avais vu la lettre qu'il m'écrivit et qu'on ne me remit, Dieu sait par quels motifs, qu'après qu'il n'était plus, bien certainement j'eusse pardonné. »

« Et il nous était aisé de voir que le cœur et la nature seuls dictaient ces paroles de l'empereur, et seulement pour nous; car il se serait senti humilié qu'on pût croire un instant qu'il cherchât à se décharger sur autrui ou descendît à se justifier. Sa crainte à cet égard ou sa susceptibilité était telle qu'en parlant à des étrangers ou dictant sur ce sujet, il se restreignit à dire que s'il eût eu connaissance de la lettre du prince, peut-être lui eût-il fait grâce, vu les grands avantages politiques qu'il en eût pu recueillir; et traçant de sa main ses dernières pensées, qu'il suppose devoir être consacrées parmi les contemporains et devant la postérité, il prononce sur ce sujet, qu'il suppose bien être regardé comme un des plus délicats pour sa mémoire, que si c'était à refaire, il le ferait encore !... (28). » Tel était l'homme, la trempe de son âme, le tour de son caractère. »

Ce récit de M. de Las Cases corrobore tout ce que nous avons dit. La lettre dont parle l'empereur est évidemment la note que le prince ajouta de sa main au bas du procès-verbal de ses papiers à Strasbourg et qui fut

envoyée à Talleyrand. Ce ne peut être autre chose, car le chevalier de Saint-Jacques a déclaré que le duc d'Enghien, qu'il n'a pas quitté pendant sa captivité dans cette ville, n'a pas écrit de lettre particulière au premier consul. Or, nous avons vu en effet que ce procès-verbal fut envoyé à Talleyrand, qui ne le montra pas au premier consul. Napoléon est revenu plusieurs fois sur cette lettre dans ses conversations particulières, et a désigné Talleyrand de manière à ne pas s'y méprendre. Ainsi il dit à M. O'Méara, son chirurgien : « Ce scélérat de T....... ne m'en donna connaissance que deux jours après que le prince fut mis à mort. » Et plus tard on trouve encore : « Cettre lettre fut remise à T.... qui la garda jusques après l'exécution. » Enfin, nous voyons dans les mémoires écrits sous la dictée de Napoléon par le général Montholon, tome II, le passage suivant, qui coïncide avec la déclaration du général Hullin.

« La mort du duc d'Enghien doit être attribuée à ceux qui dirigeaient et commandaient de Londres l'assassinat du premier consul, et qui destinaient le duc de Berri à entrer en France par la falaise de Béville et le duc d'Enghien par Strasbourg ; elle doit être attribuée aussi à ceux qui s'efforcèrent, par des rapports et des conjectures, à le présenter comme chef de la conspiration ; *elle doit être éternellement reprochée enfin à ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'attendirent pas les ordres de leur souverain pour exécuter le jugement de la commission militaire.* Le duc d'Enghien périt victime des intrigues d'alors. Sa mort, si injustement reprochée à Napoléon, lui nuisit et ne lui fut d'aucune utilité politique. Si Napoléon avait été capable d'ordonner un crime, Louis XVIII et Ferdinand ne régneraient pas aujourd'hui : leur mort, on l'a déjà dit, lui a été proposée, conseillée même à plusieurs reprises. »

Nous bornerons là nos citations. Ce dernier fragment, si l'on se rappelle le récit que nous avons fait, si on le met en regard avec la déclaration du général Hullin, nous paraît concluant et positif.

Après avoir exhumé les cendres du duc d'Enghien, en 1816, on éleva une colonne à l'endroit du fossé où il avait été enterré. Depuis 1830, cette colonne a disparu. Quant au tombeau ordonné par Louis XVIII, il existe encore dans la chapelle ; il représente le duc d'Enghien habillé en officier général, appuyé sur la religion, qui le conduit. Au bas sont représentés la France et le crime. Ses ossements ont été déposés dans ce cercueil, et non à Saint-Denis, comme le prétendent encore ceux qui vous montrent les tombeaux des rois à cette abbaye. Ce monument est fort mal fait, sans grandeur, sans majesté, sans aucune espèce de sentiment ou d'idée. Ce sont des pierres taillées à coups de hache.

La race des Condé s'éteignit dans ce jeune prince. Deux vieillards de ce nom, le grand père et le père du duc d'Enghien, existaient encore dans l'exil. Tous deux revirent la France, et tous deux sont morts aussi ; l'un sous le poids des ans ; l'autre, père du prince dont nous venons d'écrire l'histoire, périt d'une mort qui donna lieu à toutes sortes d'interprétations. Ceux qui écriront l'histoire du père trouveront peut-être la vérité sur la cause de sa mort, comme nous croyons l'avoir trouvée sur celle de son fils.

Quatre années s'écoulèrent sans qu'aucun prisonnier fût mis à Vincennes. Pendant ce temps ce château fut considéré comme une place de guerre, sous les ordres d'un commandant d'armes. Mais à cette époque, comme nous allons le voir, le donjon reprit son ancienne destination et servit de nouveau de prison d'État.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS L'EMPIRE

Prisonniers : Quatre-vingt douze, dont les plus importants sont : le marquis de Puyvert. — Polignac frères. — Nunez de los Rios frères. — De Pons. — Pedro Mendola. — Le général Desnoyers. — Vernon de Rœder, major prussien. — Cosme Pedicini. — Le baron de Kolli. — Van Alphen. — Concha. — Mina. — Ouvrard. — Abad. — L'abbé d'Astros. — L'abbé Fontana. — Les cardinaux di Pietro, Gabrielli, Oppizoni, Gregorio. — Le général Lahorie. — Les évêques de Gand, de Troyes, de Tournay. — Esmenard. — Les généraux espagnols Zayas, Landizabal, Carlos Odonnel, de la Roca. — Le baron Dudon. — Elzear de Sabran, etc.

Commandant d'armes : Harel.

Gouverneur (1812) : Daumesnil.

Commandants du Donjon : Gillet, Lelarge.

Le 3 juin 1808, l'ordre suivant fut envoyé au sieur Fauconnier, concierge de la maison du Temple :

« Le sénateur, ministre de la police générale de l'Empire, ordonne au concierge de la maison du Temple de remettre les prisonniers confiés à sa garde à M. Paques, inspecteur général du ministre, qui est chargé de les faire transporter dans le donjon de Vincennes ; après cette remise, il se transportera à Vincennes, pour y recevoir lesdits prisonniers, dont il continuera à être chargé dans ladite prison.

« *Signé :* Fouché.

« Les prisonniers remis à M. Paques, au nombre de dix-sept, sont :

MM. David, prêtre.
Lavillatte, propriétaire.
Garrez de Mezières, ancien officier.
Bégon de la Rouzière, propriétaire.
Collin, dit Cupidon, domestique.
Vaudricourt, rentier.
De Rousse de Puyvert, rentier.
Polignac (Armand), vivant de son bien.
Polignac (Jules), vivant de son bien.
Bournissac, propriétaire.
Laneufville, prêtre.
Chassuart ou Chassour, distillateur.
Daniaud-Duperrat, négociant.
Conchery, employé.
Auerweck, cultivateur.
MM. Montmayeux, professeur de mathématiques.
Tilly-Blaru, ex-propriétaire à Saint-Domingue. »

Tous ces prisonniers avaient été compromis, pour la plupart, dans les affaires de Georges. On reconnaîtra parmi eux des noms que nous avons déjà mentionnés. D'autres étaient arrêtés pour manœuvres contre la sûreté de l'État ; d'autres enfin pour relations avec l'ennemi.

Ce que nous avons dit de la Convention, en affirmant que ce pouvoir n'établit jamais de prison d'État, nous ne pouvons le dire du Directoire, du Consulat ni de l'Empire. Les prisons d'Etat furent, sous ces divers gouvernements, le Temple et Sainte-Pélagie. A l'époque que nous venons de mentionner, l'empereur voulut que ces prisons se trouvassent hors de Paris, et pour cela il fit donner des ordres pour l'évacuation du Temple ; il fit plus tard démolir la prison et la tour, sur l'emplacement desquels on éleva ce vaste hôtel qui servit au ministère des cultes, et qui est devenu aujourd'hui un couvent, dont la princesse de Conti fut la première abbesse.

Les archives de la préfecture de police possèdent le registre d'écrou de Vincennes ; ce registre est le même que celui du Temple, à la suite duquel on l'a continué. Il contient l'histoire complète du donjon, comme prison

d'Etat, sous l'empire. Tout y est mentionné : ordres d'arrestation, écrous, instructions, régime de la prison, et jusqu'aux visites annuelles faites par les conseillers d'Etat, par ordre de l'empereur. Nous allons suivre ce document précieux et authentique par ordre de date, afin de donner une idée juste de cette prison.

Ce fut le 7 juin 1808, à quatre heures du matin, que les dix-sept prisonniers dont nous avons donné la liste furent transférés dans le donjon de Vincennes. Le sieur Fauconnier, concierge du Temple, les suivit, comme on l'a vu et fut provisoirement établi seul chef de cette prison. Il trouva les instructions suivantes, à la date du 30 juin 1808, signées par le sénateur, ministre de la police générale de l'empire, Fouché; elles portaient, entre autres, article 10 :

« Le sieur Paques, inspecteur général du ministre, est chargé de surveiller l'exécution de cet ordre et de faire deux fois par semaine la visite du donjon; il rendra compte chaque fois du résultat de son inspection relativement au bon ordre de la prison et à la conduite des détenus. Il veillera à ce que les aliments soient sains et propres. »

Ce sieur Paques paraît en effet s'être occupé plus spécialement du donjon de Vincennes. Tous les ordres d'arrestation sont certifiés conformes par lui sur ce registre, de même que ceux de transfert. Nous trouvons, en outre, dans la suite, une instruction qui ordonne de ne remettre qu'à lui les prisonniers.

Puis venaient diverses prescriptions, qui n'accusaient pas un régime sévère : les prisonniers devaient être logés de préférence dans les étages supérieurs, pour être en meilleur air ; on leur accordait deux heures de promenade par chambrée, à des heures différentes ; enfin les détenus pouvaient, moyennant permission du ministre, recevoir des visites du dehors, à un parloir construit à cet effet, tous les dimanches et fêtes.

Comme on le voit, les prisonniers pouvaient communiquer ensemble par chambrée. On n'exceptait de cette mesure que ceux qui étaient au secret. Tous ceux qui arrivaient à Vincennes y étaient mis provisoirement, et il durait plus ou moins longtemps. Cependant, à de rares exceptions, il était levé au bout de quelques jours, et souvent après qu'on avait extrait le prisonnier, pour l'interroger au ministère de la police.

Maintenant, voici par ordre de date le résumé des écrous de ce registre, et tout ce qui y est consigné.

Le 19 septembre 1808, Pierre Macanas, secrétaire intendant du prince des Asturies et du prince d'Espagne, fut écroué au donjon, et y resta jusqu'au 2 juin 1809.

Le 20, ce furent Fernand Nunez de los Rios, secrétaire d'ambassade à Lisbonne, et son frère, Joseph, général de brigade. Ils furent mis en liberté le 9 mai 1809.

Le même jour, Laréa, agent diplomatique de Charles IV à Alger, y fut conduit et en sortit le 27 octobre.

Enfin le 25 septembre, Carmerero, officier de l'ambassade d'Espagne à Constantinople, y entra aussi et fut mis en liberté le 22 octobre.

L'écrou de ces quatre prisonniers, tous Espagnols, porte pour motifs : *prévenus de manœuvres frauduleuses contre la sûreté de l'État.*

Ce motif est exprimé sur presque tous les écrous que nous allons voir. Un seul écrou déroge à la forme habituelle : nous allons le transcrire en entier; il est à la date du 27 septembre 1808.

« Le ministre de la police générale ordonne au concierge du donjon de recevoir et d'écrouer, *en se conformant à la loi*, le sieur Armand Bertillat, prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'Etat. Il sera retenu au secret.

« *Signé :* FOUCHÉ. »

C'est le seul écrou, disons-nous, qui porte cette phrase : *en se conformant à la loi.* Ce Bertillat semble, en effet, sortir des prisonniers ordinaires d'Etat. Nous voyons dans le signalement qui est sur le registre, qu'il était simplement cultivateur. Il fut extrait deux fois du donjon pour être amené au ministère de la police. Il resta au secret jusqu'au 22 octobre, et fut mis en liberté le 11 avril 1809.

Ce fut peu de temps après, 1er novembre, que le sieur Gilet, lieutenant de gendarmerie à Sceaux, nommé par décret de l'empereur, rendu à Bordeaux, le 2 août 1808, commandant du donjon de Vincennes, fut installé dans son nouveau poste. Il donna

ce jour-là décharge à Fauconnier des vingt-trois prisonniers que nous venons de relater. Dès ce moment l'administration du donjon devint plus régulière. Le commandant avait sous ses ordres un concierge, un greffier, des guichetiers et des gens de service. Au concierge seul appartenait le droit de faire aux prisonniers les différentes fournitures, sous l'inspection du commandant, qui n'y devait prendre part sous aucun prétexte.

Les seuls prisonniers que reçut ce commandant dans la fin de l'année 1808 furent les nommés Devilaines et de Pons, chef de bureau au ministère de la marine, prévenus d'intrigues à l'étranger. Ces deux prisonniers furent écroués le 3 décembre.

Le 4 du même mois, M. Gérard de Raineval, ancien conseiller d'Etat, y fut écroué pour le même motif.

Ces trois prisonniers furent extraits de Vincennes pour être interrogés les 7 et 9 janvier suivant, et mis tous trois en liberté le 21 février 1809.

Ainsi l'année 1808 présenta le chiffre total de vingt-six prisonniers sur lesquels deux seulement furent mis en liberté.

L'année 1809 s'annonça sous des auspices qui promettaient plus de clémence.

Après avoir mentionné Pedro Mendola, arrêté à Bayonne et conduit à Vincennes le 1er avril 1809, pour manœuvres contre l'Etat, extrait du donjon, et non réintégré, le 13 décembre 1813, hâtons-nous de constater la liberté de quelques-uns des prisonniers qui avaient été transférés du Temple à Vincennes.

La fille de M. Bégon de la Rouzière accourut au donjon haletante de joie, apporter l'ordre de mise en liberté de son père, le 6 avril, à neuf heures du matin. Cette circonstance est mentionnée sur le registre d'écrou.

M. Boissonnet de la Villatte sortit du donjon le 8 avril; M. David, le 19; Monmayeux, le 12 mai; Conchery, le 20; Colin dit Cupidon en fut extrait le 14 juillet; enfin le marquis de Puyvert fut envoyé dans une maison de santé, le 8 septembre. Mais la clémence ne fut pas entière pour ce prisonnier. Le 10 novembre 1812 il fut reconduit à Vincennes, où il resta jusqu'au mois d'avril 1814, comme nous le verrons. Le marquis de Puyvert était destiné à commander dans ces lieux où il avait été si longtemps captif.

Ici commencent pour cette année de nouveaux écrous motivés pour la plupart sur les manœuvres contre l'Etat, mais qu'à la qualité des personnes on reconnaît pour s'être compromis dans la guerre d'Espagne ou les intrigues avec l'étranger. Cette catégorie de prisonniers est la plus nombreuse au donjon, ainsi qu'on en va juger par la liste que nous en allons donner.

Le 22 avril, le général Desnoyers fut transféré de la prison de la Force au donjon. Il fut mis en liberté le 20 juillet 1811.

Le 10 juin, Sorbi, Italien, y fut écroué. Il en fut extrait et non réintégré le 10 août 1811.

Le 18 juillet 1809, Vernèce de Rœder, major prussien, amené de Vienne au donjon ; mis en liberté le 14 avril 1810.

Le 26 juillet, Constantin Argenton, capi- au 18e de dragons. Intelligence avec les ennemis de l'Etat.

14 novembre, extrait du donjon.

22 décembre, fusillé.

Le 23 août, Cosme Pédicini, Napolitain. Menées séditieuses. Mis en liberté le 8 février 1814.

Le 8 décembre, Carréga. Manœuvres contre la sûreté de l'Etat. Extrait, et non réintégré, le 12 août 1811.

Le dernier prisonnier de cette année fut Delaunay Boisé Lucas fils. Ce prisonnier avait obtenu des lettres de grâce de l'empereur. Il fut conduit au donjon, pour y demeurer jusqu'au 30 mars 1811, époque à laquelle finissait sa peine.

Nous ne savons par quelle circonstance il en sortit avant le terme fixé, le 11 mars de la même année.

Cet homme, ainsi que Constantin Argenton, ne fait pas partie de la catégorie des prisonniers d'Etat, et ne devrait pas être compris dans la liste.

Néanmoins nous les avons laissés, parce qu'ils figurent sur le registre d'écrou.

Ainsi l'année 1809 nous présente huit prisonniers nouveaux, trois mis en liberté, et trois extraits pour aller dans d'autres prisons.

C'est une remarque à faire, et nous en avons acquis la preuve par la lecture du registre d'écrou, que ces mots *extraits et non réintégrés,* s'appliquent aux prisonniers qu'on transferait dans d'autres prisons, sans qu'on les désigne la plupart du temps, et non à ceux qui obtenaient leur mise en liberté.



Ils firent comparaître devant eux les accusés.

Dans ce cas, le registre d'écrou a soin de le mentionner.

L'année 1810 vit paraître le décret qui désigna les prisons d'Etat et régularisa leur régime.

Ce décret, en date du 3 mars 1810, est précédé de considérations générales qui disent qu'il n'est pas convenable de traduire les prisonniers d'Etat devant les tribunaux ; les uns par un motif d'humanité, parce qu'ils seraient condamnés à mort pour leurs complots, les autres parce que de hautes considérations s'opposent à ce qu'ils soient mis en jugement ; d'autres enfin parce qu'ils sont espion des puissances étrangères ou coupables de délits politiques antérieurs à la réunions de pays étrangers à la France. Que cependant : « Considérant qu'il est de notre justice, est-il écrit dans le décret, de s'assurer que ceux de nos sujets qui sont détenus dans nos prisons d'Etat, le sont pour cause légitime en vue d'intérêt public, et non par des considérations et des passions privées, il convient d'établir, pour l'examen de chaque affaire, des formes légales et solonnelles ; décrète, etc. »

Voici le nouveau mode qu'établissait l'empereur : tout prisonnier d'Etat ne pouvait être détenu plus d'une année. Avant l'expiration de ce temps, deux conseillers d'Etat devaient visiter les prisons et faire un rapport au grand juge.

Le grand juge, à son tour, devait en faire un à l'empereur, qui, assisté de son conseil

privé, déciderait s'il y avait lieu à prolonger la captivité ou à ordonner la mise en liberté. Ce fut la seule garantie que Napoléon crut devoir accorder aux prisonniers d'Etat, pour lesquels le régime, du reste, n'était pas extrêmement sévère.

Nous avons vu déjà ce qu'il en était.

L'empereur consignait en outre dans ce décret l'allocation de deux francs par jour à titre de secours, en sus de la nourriture et de l'entretien, à ceux qui les réclameraient.

Ce décret fixait enfin les prisons d'Etat et les portait au nombre de huit.

C'étaient :
Saumur,
Ham,
If,
Landskronn,
Pierre-Châtel,
Fenestrelle,
Campiano,
Vincennes.

Ces dispositions rendirent plus sérieuses les mesures prises envers les prisonniers d'Etat et établirent une espèce de jurisprudence qui fut observée pour l'avenir.

A l'avenir aussi les prisonniers furent plus nombreux.

L'année 1810 en présente quatorze à Vincennes.

Ce furent le baron de Kolli, ministre, diplomate anglais, et Constant de Saint-Bonnel, qui furent écroués le 25 mars 1810.

Le 6 avril, ce fut le tour de d'Epinay Saint-Luc, comte germanique, émigré non amnistié, pour troubles et menaces envers les acquéreurs de ses biens ; venant de la Force. Thomas Pivel, pour manœuvres contre l'Etat, venant également de la Force. Extraits, d'Epinay le 8 mars 1811, Pivel le 18 décembre 1813, et non réintegrés.

Le 24 avril, Van Alphen, vicaire général apostolique de l'évêché de Bois-le-Duc, et Moore, curé à Bois-le-Duc, pour manœuvres séditieuses.

Van Alphen fut mis en liberté le 19 décembre de la même année, et le curé Moore le 1er janvier 1811.

Le 9 mai, Julien Granier, rentier, pour manœuvres contre l'Etat ; et Concha, moine espagnol, pour trahison et espionnage. Granier ne sortit que le 7 février 1814, Concha, transféré d'abord à l'Abbaye, revint à Vincennes et en fut définitivement extrait le 12 août 1811 et non réintégré.

Le 26 mai, Xavier Mina, étudiant, prévenu de brigandage ; on appelait ainsi la révolte d'Espagne.

Ce Mina est le général de ce nom.

On a consigné, dans son signalement, un coup de sabre au bras droit, Mina resta prisonnier jusqu'en 1814.

Après lui, le 6 juin, le registre d'écrou contient celui de M. Gabriel Ouvrard, ex-munitionnaire général, pour manœuvres. Plus heureux que le général espagnol, il ne resta au donjon que jusqu'au 8 janvier 1811.

L'ordre de date amène la mise en liberté des frères Polignac.

Ils furent élargis le 23 juin 1810.

Ces deux frères laissèrent au donjon des traces de leur séjour qu'on y voit encore.

Ils habitaient le quatrième étage, Armand, la chambre n° 43, Jules, celle n° 46.

Ils avaient tracé dans l'épaisseur du mur, contre la croisée de la salle commune, un méridien qui leur indiquait l'heure. Ce méridien existe encore.

Le prince de Polignac a dû le retrouver, lorsque, pour la seconde fois, il a été prisonnier à Vincennes en 1830.

Le 30 juin de cette année, on emprisonna au donjon le nommé Abad (Antonio), chef de bande de rebelles espagnols.

Cet homme était très-redouté dans la prison.

Il resta longtemps au secret et ne sortit qu'en 1814.

Le 7 août, Bournissac fut mis en liberté, et le 15, M. de Bylandt, aide de camp du roi de Hollande, fut écroué à Vincennes, toujours pour la cause générale de manœuvres contre la sûreté de l'État.

Il fut mis en liberté de 18 septembre de la même année.

Ici, pour la première fois, se trouve sur le registre la trace de l'exécution du décret du 3 mars 1810.

MM. Jolivet et Faure, conseillers d'État, commis à cet effet, ont consigné de leur propre main, en ces termes, la visite, qui leur était ordonnée :

« Vu par nous, conseillers d'Etat, nommés commissaires par Sa Majesté pour l'exécution du décret du 3 mars 1810.

« *Signé :* Jolivet, Faure. »

Nous verrons plus tard la décision du conseil privé qui intervint.

Il y eut encore deux prisonniers durant le cours de cette année.

Ce furent :

Philippe Desjardins, curé des Missions, prévenu de correspondance avec un prince étranger sur les affaires de la France, écroué le 19 octobre, extrait le 24, et non réintégré.

Et Maurice Rivoire, écroué le 24 décembre 1810, extrait le 12 août 1811, et non réintégré.

Les discussions entre le pape et l'empereur, trop connues pour que nous en parlions ici avec détail, envoyèrent au donjon un grand nombre de prisonniers ecclésiastiques pris dans les premiers rangs de l'Eglise.

Le premier qui figure sur le registre d'écrou dans l'année 1811 est M. Paul-Thérèze Dastros, alors prêtre, vicaire général capitulaire, aujourd'hui archevêque de Toulouse.

Il fut conduit au donjon le 4 janvier, *prévenu de manœuvres séditieuses*, formule qui devint générale alors pour le clergé, comme *manœuvres contre la sûreté de l'État* l'était déjà pour les autres. L'ordre d'arrestation dit qu'il faut garder l'abbé Dastros étroitement au secret, mesure qui fut sévèrement exécutée.

L'abbé Dastros avait, à ce qu'il paraît, affiché la bulle d'excommunication sur les portes de l'église de Notre-Dame de Paris.

On soupçonna Pierre Lacalprade, chanoine honoraire de Notre-Dame, Fontana, prêtre italien, et l'abbé Perreau, d'être ses complices.

En conséquence les deux premiers furent arrêtés le même jour que lui, et le troisième le fut le 8 janvier.

Les abbés Dastros, Fontana, Perreau, ne sortirent du donjon qu'en 1814; Lacalprade en fut extrait le 27 mars 1811, et non réintégré.

Le mois suivant, ce furent les cardinaux et les évêques qui devinrent prisonniers.

Le 22 février, Michel di Pietro, cardinal, préfet de la propagande;

Jules Gabrielli, cardinal, évêque de Sinigaglia;

Charles Oppizoni, cardinal, archevêque de Bologne, tous venant de la Force, furent écroués au donjon avec Grégorio, prélat de la cour de Rome, secrétaire de la légation du concile, et Joachim Isabelli, prêtre, tous prévenus *de manœuvres séditieuses*.

Ils ne furent mis en liberté que le 26 janvier 1813.

Nous verrons plus tard quelle fut au donjon, leur manière d'être, qui se lie au sort d'autres prisonniers dont nous n'avons pas encore parlé.

Avant d'en venir à de nouveaux emprisonnements concernant les ecclésiastiques, il se passa quelques mois pendant lesquels de nouveaux pensionnaires furent amenés à Vincennes.

Le 27 février, Sahla y fut mis pour espionnage;

Le 8 mars, Tripier, négociant, pour communication avec l'ennemi. Extrait le 12 août de la même année, il ne fut pas réintégré.

Le 9 mars, ce fut Pierre Duclos, de Bordeaux, prévenu d'intelligence avec les ennemis.

Extrait le 20 mars 1812, il ne fut pas réintégré.

Enfin, le 2 avril, le général Lahorie fut amené au donjon et y resta jusqu'au 14 juillet 1812. A cette époque, il fut transféré à la Force sur un ordre signé duc de Rovigo.

Quelque temps après, quand la conspiration Mallet éclata, ce même Lahorie, délivré de sa prison, envoya le duc de Rovigo le remplacer à la Force.

Ce ministre y passa les quelques heures pendant lesquelles les conspirateurs furent sur le point de réussir.

Mais le gouvernement impérial ayant arrêté le complot dans la même journée, le duc de Rovigo sortit de prison, Lahorie y retourna et fut fusillé peu de temps après avec ses complices.

Ce sont les jeux des sociétés humaines.

Le même jour qu'on écroua Lahorie à Vincennes, on y amena aussi Annuller d'A[illegible]lia, employé à la cour de Sicile, prévenu de correspondance avec les ennemis. Il fut extrait le 16 octobre de la même année et non réintégré.

Mais plus tard, écroué de nouveau au donjon pour le même motif, le 28 décembre 1811, il n'en sortit qu'en 1814.

Le 4 avril y amena le capitaine de vaisseau anglais Cumliffe Owen.

Il en fut extrait le 12 novembre, et non réintégré.

Le 27 avril, Joseph Lannoy, administrateur des vivres, y fut conduit.

Extrait le 12 novembre 1811.

Non réintégré.

Enfin l'abbé Laneuville, prisonnier au donjon depuis 1808.

Il en fut extrait le 30 juin 1811.

Non réintégré.

Le mois de juillet fournit une nouvelle fournée de prélats et de prêtres, par suite des discussions avec le pape, qui duraient toujours.

Cette fois, c'étaient pour la plupart des ecclésiastiques appartenant à l'Église française, dont les motifs de captivité sont toujours exprimés par ces mots : *manœuvres séditieuses.*

Quatre furent enfermés le même jour 12 juillet :

C'étaient :

M. de Broglie, évêque de Gand.

M. Hirn, évêque de Tournay.

Duvivier, chanoine de la même église, mis tous trois en liberté le 13 décembre.

Enfin l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes.

Ce dernier était le plus important.

Chapelain de l'empereur, il lui avait témoigné sa reconnaissance et son dévouement, jusqu'au moment où ses discussions éclatèrent avec le pape.

Alors il prit ouvertement parti pour le Saint-Père.

Emprisonné pour ce fait, le même jour que les autres ecclésiastiques, on lui imposa pour condition de sa mise en liberté sa démission d'évêque de Troyes. L'abbé de Boulogne y consentit, la signa au donjon, et en sortit le 14 décembre, un jour après ses compagnons de captivité.

L'empereur nomma un successeur au siége vacant de Troyes.

Le chapitre et le pape ne voulurent pas le reconnaitre.

Ils refusaient d'admettre comme bonne et valable la démission de l'abbé de Boulogne, attendu qu'elle n'avait pas été donnée librement; mais contrainte et forcée par sa signature dans une prison d'État.

L'empereur exigea alors une nouvelle démission de l'abbé de Boulogne; mais celui-ci la refusa constamment.

Irrité de cette résistance, et croyant mettre fin à cette guerre qui menaçait de se perpétuer, l'empereur fit de nouveau conduire l'abbé de Boulogne à Vincennes.

Il y fut écroué pour la seconde fois le 28 novembre 1813, et n'en sortit qu'en 1814.

C'est le dernier écrou du registre.

La captivité de ce prélat fut très-resserrée : dans la première période qu'il passa au donjon, il fut constamment au secret. La chambre qu'il occupait alors est située au premier étage et porte aujourd'hui le n° 11. On y lit encore les inscriptions qu'il a tracées contre les murs ; elles sont toutes deux entourées de peintures assez bien faites, représentant des arabesques, au milieu desquelles sont écrits ces mots, en lettres capitales :

Miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam ;

De l'autre côté, et avec les mêmes enjolivements, on lit : *Domine exaudi orationem meam.*

La petite tour ou l'on voit tout cela est aujourd'hui encombrée de vieux sabres et de fourreaux en réparation, ce qui n'empêche pas de distinguer les peintures, encore très-fraîches.

L'abbé Bertazzolli, aumônier du pape, fut aussi mis au donjon le 25 juillet. Transféré plusieurs fois au ministère de la police et réintégré le même jour dans sa prison, il en sortit le 27 du même mois.

Le 12 août 1811, Aymé, chambellan du roi de Naples, dont l'ordre d'arrestation n'exprime aucun motif, fut incarcéré; il fut mis en liberté le 23 novembre.

Ici se trouve sur le registre la première trace de l'exécution du décret du 3 mars 1810.

Voici la lettre qui accompagne le tableau figuratif dont nous donnons la fidèle copie :

« Paris, le 16 août 1811.

« Je vous adresse, monsieur, un extrait de l'état des prisonniers dont la détention a été maintenue par Sa Majesté dans les séances du conseil privé des 9 et 10 juillet 1811... Il contient les noms des individus détenus au donjon de Vincennes...

« Vous aurez soin, conformément à l'article 8 du décret impérial du 3 mars 1810, de transcrire sur votre registre des détenus chacune des décisions, et de les notifier à chacun des détenus qu'elles concernent.

« *Signé :* duc de Rovigo. »

EXTRAIT DE L'ÉTAT DES PRISONNIERS DONT LA DÉTENTION A ÉTÉ MAINTENUE PAR SA MAJESTÉ DANS LES SÉANCES DU CONSEIL PRIVÉ DES 9 ET 10 JUILLET 1811.

NOMS et PRÉNOMS.	LIEUX de la DÉTENTION.	DÉCISIONS de SA MAJESTÉ.
1er Abad (Antoine-Théodore)............	Donjon de Vincennes.	Maintenu en détention.
2e Auerweck de Flessentelos (Louis).....	—	Maintenu.
3e Daniaud dit Duperrat (Isaac-Daniel-Jean).	—	Maintenu.
4e Garnier (Julien)........................	—	Maintenu.
5e Garrez de Méziers (Nicolas-Gérard)....	—	Déporté à Batavia.
6e Kolli (le baron de) (Charles-Léopold)...	—	Maintenu.
7e Mendola (Pietro).....................	—	Maintenu provisoirement en dét.
8e Mina (Xavier)........................	—	Maint. en dét., mais non au secret.
9e Pedicini (Cosme).....................	—	Maintenu en détention.
10e Pivel dit Boessulan (Thomas-Anne).....	—	Maintenu.
11e Vaudricourt (Charles-Armand).........	—	Maintenu.

« *Signé :* Napoléon.

« Pour l'empereur, le ministre secrétaire d'État.

« *Signé :* Daru.

« Certifié conforme par nous, grand juge, ministre de la justice.

« *Signé :* duc de Massa.

« Certifié conforme : le ministre de la police générale.

« *Signé :* duc de Rovigo. »

L'année suivante, les mêmes formalités furent remplies : vingt-deux prisonniers furent maintenus, un seul fut mis en liberté; mais la troisième année il n'y eut point de décision du conseil privé.

La campagne de 1813 et 1814 empêcha sans doute l'empereur de s'en occuper. Pourtant la visite des conseillers d'État eut lieu à la date du 5 janvier 1813.

Ainsi commençaient à disparaître les garanties que l'empereur avait données dans son décret pour les prisonniers d'État.

Déjà, pour la seconde visite des commissaires, en 1812, le duc de Rovigo avait écrit confidentiellement au commandant du donjon, à la date du 15 janvier.

« MM. les conseillers d'État Corvetto et Dubois sont chargés de faire la visite des prisons d'État, conformément au décret impérial du 3 mars 1810.

« Lorsqu'ils se présenteront, vous devez leur donner tous les renseignements qu'ils désireront sur le régime de la prison, et les laisser interroger les détenus, à l'exception de *Mendola* et *Sahla*, dont ils pourront constater l'existence dans la prison. »

Pour la troisième visite, en janvier 1813, sur vingt-sept prisonniers qui étaient au donjon, vingt-deux seulement pouvaient être interrogés par MM. Faure et Appellius, conseillers d'État, délégués à cet effet, et quant aux cinq autres, ils devaient se borner à constater leur existence, s'ils le jugeaient convenable.

Nous ignorons quels furent les motifs qui dictèrent ces ordres.

C'est un fait grave que nous nous bornons à constater.

L'année 1811 est close par les écrous suivants :

21 septembre, Bianchi, chef de division de la préfecture de Montenotte, venant de la Force ; manœuvres séditieuses.

C'est celui que nous venons de mentionner comme ayant été mis en liberté par décision

de l'empereur prise dans son conseil privé annuel.

Il sortit du donjon le 16 juin 1812.

Le même jour, 21 septembre, était entré dans la prison Le Gallois, chanoine de Séez, pour manœuvres séditieuses. Le 16 juin 1812, également, il fut transféré dans une maison de santé.

Ainsi l'année 1811 présente le tableau de vingt-six nouveaux prisonniers, dont sept furent mis en liberté.

Nous avons encore à mentionner trois circonstances qui se passèrent au donjon dans cette année.

La première est la mort du prisonnier Tilly Blaru, frappé dans sa prison d'apoplexie foudroyante le 2 mars 1811, d'après le procès-verbal.

C'est le seul prisonnier qui soit mort à Vincennes durant la période de l'Empire.

C'est la seule vraie mise en liberté à laquelle l'homme puisse atteindre ici-bas.

La seconde circonstance est relative au régime intérieur suivi pendant la captivité des cardinaux, des prélats et des prêtres.

Tous ces prisonniers, depuis leur emprisonnement, avaient été tenus au secret le plus rigoureux.

Le 9 novembre 1811, arriva une lettre du sieur Desmarets, chef de la 1re division de la police, qui transmettait au commandant dant du donjon les ordres suivants :

« J'ai l'honneur de vous informer, monsieur, que Son Excellence, par décision du 8 de ce mois, a jugé à propos d'autoriser les dispositions suivantes :

« 1° MM. les cardinaux *Oppizoni*, *Gabrielli di Pietro* et les abbés *Isabelli*, *Fontana* et *Gregorio*, seront réunis et placés au premier étage avec un feu commun.

« 2° MM. les évêques *de Gand*, *de Troyes* et *de Tournay*, et les abbés *Duvivier* et *Vanderveldc* seront également réunis dans une même salle, au quatrième étage, avec un feu commun.

« 3° Les abbés *Dastros* et *Perreau* seront placés dans une même salle, avec un seul feu.

« Ces treize détenus, ainsi réunis, devront d'ailleurs continuer de rester au secret et n'avoir aucune communication avec les autres prisonniers du donjon. »

Ces mesures s'exécutèrent aussitôt.

On changea seulement les étages, d'après le dire des gardiens du donjon, qui existaient dans ce temps-là, et que nous avons interrogés, et d'après les dispositions qui furent faites et dont on aperçoit encore aujourd'hui les restes à Vincennes.

On mit les cardinaux au deuxième étage et les évêques au premier. Ces deux étages se ressemblent exactement.

Une grande salle aux voûtes élevées, en arceaux et ogives, une large cheminée gothique, qui lui donnent un aspect moyen âge, précède les chambres situées dans les quatre tours.

C'est dans cette salle qu'on établit le feu commun.

En entrant à droite on voit encore cinq alcôves en bois peint en gris, qui, garnies de rideaux et de lits, servaient aux cardinaux et aux évêques.

Ces salles aujourd'hui sont encombrées de vieilles armes.

Ce fut là que les princes de l'Église passèrent tristement leurs jours, à dater de cette époque, avec une résignation et un courage dont le pape Pie VII leur donnait l'exemple dans sa prison de Fontainebleau, jusqu'au jour de leur délivrance, que nous avons mentionnée.

La troisième circonstance fut le remplacement de Gillet, commandant du donjon, par M. Lelarge, officier de la gendarmerie d'élite.

Il eut lieu le 29 août 1811, en exécution du décret rendu par l'empereur le 22 du même mois.

M. Lelarge donna à Gillet décharge de trente prisonniers, actuellement au donjon, puis il transcrivit de sa main sur le registre où nous les avons lues, les instructions particulières du duc de Rovigo.

Ces instructions étaient plus sévères que par le passé.

« Je vous préviens, monsieur, disaient-elles, que vous ne devez point passer le pont de votre château sans en avoir obtenu de moi une permission par écrit. »

Ainsi le premier prisonnier du donjon était celui qui était préposé à leur garde.

Ces instructions ordonnaient en outre de rendre compte tous les jours au ministre seul de l'état des prisonniers.

Enfin un dernier article disait :

« Le commandant doit voir si toutes les parties de la nourriture sont de bonne qualité ; si le vin particulièrement est bon eu égard au prix de toutes choses ; si le linge

fourni est payé au prix où il est porté dans l'état; si les prisonniers sont tenus proprement; si l'eau à boire est toujours nouvelle et de bonne qualité. »

Le décret de 1810, les séances du conseil privé, le changement du commandant et les nouvelles instructions du duc de Rovigo, prouvaient le projet bien arrêté d'établir d'une manière incessante les prisons d'Etat.

Elles durèrent en effet jusqu'à la fin de l'Empire.

L'année 1812 amena à Vincennes treize nouveaux prisonniers, la plupart étrangers et dont la captivité ne présente rien d'intéressant.

Pour fournir un travail complet, nous en allons donner la liste par ordre de date.

Le 13 février 1812,

Blacke, capitaine général espagnol, prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'Etat (29).

Le 14 février 1812,

Esmenard, capitaine d'état-major; même cause; extrait le 5 août 1812, non réintégré.

Le 26 février,

José Pascal de Zayas, général espagnol, même cause; extrait le 30 novembre 1813, non réintégré.

Le même jour, 26 février,

Xavier Landizabal, général de division espagnol; même cause.

Le 14 mars,

Carlos Odonnel, général de division espagnol, même cause.

Le 23 mars,

Beauzou, prévenu de prévarication et infidélité. Extrait le 29, non réintégré.

Le 5 mai,

Wurtinger, concierge de la maison Thélusson, rue Cérutti, prévenu d'intrigues. Extrait le 3 décembre, non réintégré.

Le 6 juillet,

Antonio de la Roca, brigadier des armées espagnoles, prévenu de manœuvres séditieuses.

Le 21 août,

De Géramb, chambellan de l'empereur d'Autriche, prévenu d'intrigues politiques.

Le 2 septembre,

Le baron Dudon, intendant général de l'armée de Portugal, prévenu de désobéissance, mis en liberté deux jours après.

Le 28 octobre,

Le baron Thomas Corneille de Heerdt d'Ewesberg, grand écuyer du prince d'Orange. Extrait le 10 décembre, non réintégré.

Le 20 novembre,

L'abbé Laneufville, écroué de nouveau, et mis en liberté le 2 août 1813. Le même jour, M. de Puyvert, réintégré au donjon.

Le 27 décembre,

Louis Legrand, propriétaire, prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'Etat.

Deux prisonniers de plus figurent sur les registres d'écrou de l'année 1813. Un homme de lettres ouvre la liste et un évêque la clôt, comme nous l'avons déjà dit.

Le 15 avril 1813,

Elzéar de Sabran, littérateur, fut mis au donjon pour correspondance avec les ennemis de l'Etat. Il obtint sa liberté le 6 mai.

Le même jour, 15 avril,

Dusable y entra comme prévenu de servir les ennemis de l'Etat. Il fut mis également en liberté le 6 mai suivant.

Le 19 mai,

De Pfaffenhoffen (François-Simon), comte immédiat de l'empire germanique, chevalier de Malte, fut transféré de Sainte-Pélagie au donjon. D'après la décision de l'empereur, il devait rester en prison jusqu'à la paix. Il en sortit le 27 du même mois.

Le 25 mai,

Nicolas Allais, peintre; Prevost de Boissy, ancien militaire, furent écroués pour manœuvres séditieuses.

Le 26,

Thomas (Jean-Nicolas), capitaine de la 14e légion, pour mêmes causes.

Le 28 juin,

Grandgéard, prêtre insoumis, de même.

Le 23 juillet,

Clabon Robert, officier de marine anglais, en qualité de prisonnier de guerre.

Le 31,

Félix Picucci, prêtre italien, pour correspondance séditieuse. L'écrou de ce prisonnier est rédigé en ces termes : *détenu par ordre de Sa Majesté dans une prison d'Etat.*

Le 21 août,

Marin Bruson, prêtre, pour manœuvres

séditieuses. Venant de Sainte-Pélagie. Extrait le 18 septembre, non réintégré.

Le 18 septembre,

Van Hemme, supérieur du séminaire de Gand, détenu pour mêmes motifs.

Le 20 septembre,

Le baron de Brinken, officier russe, prisonnier de guerre dans un fort.

Le 4 octobre 1813,

Behr Négendanck, et Boyer, prisonniers de guerre aussi.

Enfin, le 28 novembre,

L'abbé de Boulogne, qui, comme nous l'avons dit, clôt le registre d'écrou.

A la suite de cet écrou sont les quatre ordres suivants d'élargissement.

« Ordre du ministre de la police, du 7 février 1814, de livrer au porteur du présent ordre :

Auaerweck de Staffentefd ;
Abad ;
Darniau du Perrat ;
Garrez de Mézières ;
Kolli ;
Mina ;
Vander Sahla. »

Le second, en date du 8, conçu dans les mêmes termes, concerne :

Fontana ;
Gregorio ;
De Geramb ;
Pedicini ;
De Boulogne ;
Grandgéard.

Le troisième, écrit avec beaucoup de précipitation, porte la date du 9, écrite au crayon.

Il concerne :

Odonnel ;
Blacke ;
Landizabal ;
La Roca ;
Briken ;
Boyer ;
Behr Négendanck.

Le quatrième, sans date et sans exprimer d'ordre, concerne :

Dastros ;
Perreau ;
Picucci ;
Van Hemme ;
Annuller d'Amélia ;
Le Puyvert ;
Desnoyers ;
De Vaudricourt ;
Allais ;
Clabon ;
Legrand ;

Ces quatre ordres sont signés Lelarge.

Le registre finit là (30), ou plutôt a l'air d'être interrompu sans être clos et sans que ce dernier feuillet soit paraphé.

Ce désordre s'explique par les événements qui se passaient alors autour de Vincennes.

Depuis le 31 mars, quoique cette citadelle ne se fût pas rendue, les étrangers étaient maîtres de Paris.

La fameuse déclaration donnée à Fontainebleau par l'empereur était connue, et, dès le 6, le sénat avait appelé Louis XVIII au trône.

Ici commence, pour Vincennes, une période qui appartient au règne suivant.

Quant à celui que nous venons d'écrire, nous avons copié fidèlement le précieux registre qu'il nous a été permis de consulter.

Ce document, duquel nous n'avons rien omis, suffit pour faire apprécier cette époque.

Nous avons dû mettre une grande réserve en écrivant les noms de personnages vivants encore, ou dont la tombe est à peine fermée.

Nous continuerons cette réserve à l'égard de Napoléon lui-même,

LE DONJON DE VINCENNES

SOUS LOUIS XVIII, PENDANT LES CENT JOURS ET SOUS CHARLES X.

Gouverneurs : Le général Daumesnil. — Le marquis de Puyvert.



Bien que l'histoire de Vincennes, comme prison d'Etat, soit terminée sous le règne précédent, nous ne pensons pas que notre tâche soit accomplie, et nous croyons devoir continuer le récit des événements qui s'y sont passés jusqu'à nos jours. Pour cela, nous devons surtout parler de ce château comme place de guerre, et il doit nous fournir un des épisodes les plus glorieux de la fin de l'Empire.

Ce fut le 2 février 1812 que le général de brigade Daumesnil fut nommé, par l'empereur, gouverneur de Vincennes.

« J'ai besoin d'un homme sur lequel je puisse compter, lui dit Napoléon; et j'ai songé à vous, Daumesnil; c'est de Vincennes que doivent partir le matériel et les munitions nécessaires à mes armées. »

132

L'empereur avait fixé par là la destination principale de cette place.

En s'adressant à Daumesnil, lui qui se connaissait en hommes, il avait fait un choix digne de la France.

Daumesnil à cette époque avait quarante-six ans.

Il était général de brigade depuis l'âge de trente-deux.

Colonel d'un des plus brillants régiments de la garde, il avait reçu, à la tête de ses soldats, vingt-six blessures, dont une à Wagram, qui, ayant nécessité l'amputation de la jambe, lui avait valu à l'armée, et plus tard dans le peuple, le surnom glorieux de *la Jambe de bois*. Son intrépidité, son désintéressement, son dévouement et sa fermeté étaient connus et appréciés de Napoléon.

Il fut le modèle de ces vertus dans ces temps de malheur et de honte où la fatalité et la trahison amenèrent les baïonnettes étrangères sur le sol de la France.

Il répondit à la confiance de l'empereur par l'activité étonnante qu'il imprima aux travaux gigantesques de Vincennes. On vit arriver dans cette place jusqu'à cent cinquante voitures de poudre par jour, et dans les années 1812, 1813, 1814, et 1815, la fabrication s'éleva à trois cent cinquante mille cartouches d'infanterie et quarante mille gargousses dans une seule journée.

Mais ni les immenses travaux de toutes les fabriques d'armes de la France, ni le courage de l'armée, ni le génie de Napoléon, ne purent résister à cet éboulement de l'Europe, qui fondit sur notre patrie. Paris et ses environs sont tout à coup cernés par les troupes étrangères; on dit que toute résistance est inutile, et Daumesnil parle de se faire sauter plutôt que de se rendre. Cette résolution énergique effraye quelques jeunes soldats.

Daumesnil l'apprend, et après s'être assuré de la majeure partie de la garnison il chasse ces hommes timides et fait murer la poterne par laquelle ils sont sortis. Sur ces entrefaites, la capitulation du 30 mars 1814 est signée.

Elle stipulait que le matériel immense qui couronnait les hauteurs de Paris devait être remis le lendemain, à la pointe du jour, entre les mains des alliés.

Daumesnil l'apprend, fait une sortie pendant la nuit à la tête de deux cent cinquante chevaux qui se trouvaient dans la place, enlève et introduit dans Vincennes tout ce qu'il peut de fusils, de canons et de munitions; le tout a été évalué à plusieurs millions.

Le lendemain, les commissaires étrangers se présentent pour faire exécuter l'article de la capitulation qui concernait Vincennes.

Daumesnil refuse de reconnaître cette capitulation.

En vain on lui représente qu'elle a été faite en vertu des pouvoirs donnés par le roi Joseph au nom de Napoléon; qu'il a été compris lui-même dans l'article qui le concerne.

Daumesnil répond qu'il a reçu directement le commandement des mains de l'empereur, et que c'est sur un ordre de lui seul qu'il s'en départira.

On lui dit alors que Paris et ses environs sont au pouvoir de l'ennemi, que sa résistance est folle et inutile; qu'on le prendra par famine si on veut; qu'on le fera sauter s'il ne se rend pas.

Pour toute réponse Daumesnil conduit le commissaire étranger dans un magasin où étaient entassés dix-huit cent milliers de poudre, et lui dit :

« Venez, nous sauterons ensemble, et si je vous rencontre en l'air, je réponds de ne pas passer sans vous égratigner. »

Le commissaire se retire, et Daumesnil, persistant dans sa noble et ferme résolution, ne consent à remettre la place qu'après l'abdication de l'empereur, et aux mains du nouveau gouvernement français.

Louis XVIII nomma alors au gouvernement de Vincennes le marquis de Puyvert, qui avait été prisonnier au donjon durant tout l'Empire.

Vincennes continua à suivre ses anciens errements.

Ce fut simplement une place de guerre établie sur le pied de la paix, et Louis XVIII, qui avait voulu remplacer la gloire de l'Empire par la liberté des institutions que le sénat lui avait imposées et qu'il avait des lois octroyées, ne put songer à rétablir la prison d'État au donjon.

Mais ce parti que Napoléon avait poursuivi jusqu'à l'enfermer dans les prisons d'État, ce parti conservant ses vieilles idées, ne voulut jamais croire à la France régénérée, et tenta, abusant des prérogatives que lui donnaient ses souffrances sous l'empire, de la traiter en peuple conquis.

Un long cri de détresse et d'oppression s'éleva du sein de la bourgeoisie, *gente presque corvéable à merci* à cette époque, et du sein de l'armée, abreuvée d'humiliations et de mépris.

Ce cri, Napoléon l'entendit de l'île d'Elbe.

Il y répondit avec le bataillon de sa vieille garde qui avait eu l'honneur de partager son exil.

Il s'embarqua, confiant, comme César, sa fortune à un frêle esquif, toucha les rives de France, et son aigle *vola de clochers en clochers jusqu'aux tours de Notre-Dame*, selon sa sublime expression.

Le 20 mars 1815 l'empereur Napoléon était aux Tuileries.

Le 21, Daumesnil était rétabli, pour la seconde fois, dans le gouvernement de Vincennes, en remplacement de M. de Puyvert, qui lui avait succédé.

La période des Cent-Jours s'écoula sans autres événements remarquables que le renouvellement de l'activité première de cette place de guerre.

On ne songea point à rétablir le commandant du donjon; tous les efforts de l'empereur se concentrèrent vers Waterloo, où Vincennes devait envoyer des munitions et des armes.

La fatalité, et non la tactique et le courage, c'est aujourd'hui bien reconnu, fit perdre cette grande bataille à Napoléon.

Bientôt une nouvelle invasion de troupes étrangères inonde le sol français.

Comme en 1814, les hordes de cosaques et de hulans parcourent les campagnes, et une armée innombrable entoure Paris et ses environs; bientôt elle en est maîtresse.

Comme en 1814, *la Jambe de bois* est à son poste de résistance et d'honneur, et fait inscrire sur les murs de Vincennes : « *Ici on meurt et on ne se rend pas.* »

Le mot de Cambronne, prononcé à Waterloo, avait eu de l'écho jusque dans la citadelle.

En effet un seul canon français annonçant la résistance se fait encore entendre aux Parisiens : c'est celui de Daumesnil.

Ses devoirs lui paraissaient plus importants cette fois : le seul matériel qui reste à la France se trouve à Vincennes, et cette fois encore Daumesnil ne veut pas le rendre à l'ennemi.

Investi de toutes parts, cerné sur tous les points, il résiste à ces troupes étrangères qui se pressent contre les murs de la place, seul point de la France où flotte le drapeau aux trois couleurs.

On lui députe un parlementaire pour le sommer de se rendre. Daumesnil l'accueille du haut des remparts et lui fait cette réponse à la fois sublime et spirituelle que le souvenir de son nom met encore dans toutes les bouches :

« *Rendez-moi ma jambe, je vous rendrai la place.* »

Les étrangers ne s'arrêtent pas là.

Blücher, qui à ce qu'il paraît ne se connaissait pas en hommes, fait offrir au commandant un million pour prix de sa capitulation.

Daumesnil refuse : on insiste; on connaissait sa situation; on savait qu'il n'avait pas de fortune; on lui parle de l'avenir de sa famille : « Mon refus servira de dot à mes enfants », dit le brave général, et il congédie le corrupteur.

Puis, au milieu de ce blocus inouï, il ne se borne pas à se défendre, il veut attaquer à son tour.

A la tête de quelques invalides comme lui, il tente plusieurs sorties : il prend et reprend le village de Vincennes.

Un jour même il sort de la place, monte sur le cheval d'un brasseur, et rentre dans la citadelle avec des canons prussiens qu'il ramène en trophées.

C'est ce jour-là que, considérant les vieux invalides mutilés qui l'avaient accompagné, et voyant que pas un ne manquait à l'appel, il s'écria gaiement :

« L'ennemi a respecté le jeu de quilles et n'a pas osé y jeter ses boules de fer. »

Le général Daumesnil essuya cinq mois de blocus, pour ne pas se rendre à l'étranger.

Ce ne fut qu'au bout de ce temps que, fidèle à la loi qu'il s'était imposée, il consentit à conclure une capitulation avec le gouvernement français.

Il en régla lui-même les conditions, et se retira sans bruit dans une retraite modeste sur les bords de la Seine, à quelques lieues de Paris.

Il y vécut tranquille et isolé, sans ambition, sans désirs, sans qu'aucune démarche auprès des Bourbons pût démentir sa noble et belle conduite.

Les souvenirs des gloires de la France agitaient seuls son âme, et il croyait sa car-

rière terminée ; mais il n'en était pas ainsi.

Une troisième fois il devait reprendre le gouvernement de Vincennes, et détrôner M. de Puyvert, qui l'avait aussi remplacé pour la seconde.

Ces deux hommes étaient le pivot autour duquel tournaient les peuples et les rois.

M. de Puyvert garda le gouvernement de Vincennes jusqu'en 1830.

Ce château continua, comme par le passé, à être une école d'artillerie, et il ne s'y passa aucun événement remarquable, si ce n'est l'exhumation des cendres du duc d'Enghien, que nous avons mentionnée plus haut.

Quant au donjon, il fut de nouveau ouvert à la curiosité publique, et à cette époque nul ne pensait que jamais il pût redevenir une prison d'État.

Mais le temps du favoritisme, des jésuites et de la dévotion outrée reparut à la cour du roi Charles X.

Pour conserver au pouvoir un homme que l'expression légale de la nation en avait repoussé, pour régner par le système jésuitique qui ne peut exister sans arbitraire, les ordonnances de juillet furent promulguées.

Elles détruisaient toutes les garanties des peuples, la liberté des votes, celle de la presse, celle des personnes.

Elles amenaient enfin, par leur conséquence, au rétablissement des prisons d'État, et le donjon de Vincennes aurait repris sans doute son ancienne destination.

Mais cette fois Dieu anima le peuple de son souffle.

Cette fois justice fut faite.

En trois jours, celui qui avait rendu les ordonnances fut chassé du trône ; en huit, la plupart de ceux qui les avaient provoquées, conseillées ou consenties par dévouement ou par faiblesse, furent conduits prisonniers à ce même donjon que cet acte illégal et arbitraire aurait fait revivre.

Il n'entre pas dans notre cadre de faire l'histoire de la révolution de juillet, qui, bien que répudiée de jour en jour davantage comme principe du gouvernement qui nous régit, est pourtant présente à la mémoire et au cœur de tous, et restera éternellement un exemple glorieux de ce que peut un peuple pour sa liberté, une preuve irréfragable de sa modération et de sa générosité dans la victoire.

Nous n'en devons compte que relativement à Vincennes, qui apparaît dans un coin du tableau.

C'est ce que nous allons faire pour terminer l'histoire du donjon.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS-PHILIPPE

Prisonniers : Le prince de Polignac. — Le comte de Peyronnet. — Chantelauze. — Guernon Ranville.
Gouverneur : Le général Daumesnil.



Peu après nos trois glorieuses journées, le peuple se rappelant la belle défense du général Daumesnil, se porta en foule à sa maison de campagne.

« A Vincennes! à Vincennes, général! criait-on de toutes parts. Vive Daumesnil! vive la Jambe de bois! »

Entraîné par ces cris, le général suivit le peuple, qui le porta en triomphe au Palais-Royal. Louis-Philippe, en l'apercevant, lui dit :

— Général, Vincennes vous attend.

Le vieux soldat partit aussitôt, et pour la troisième fois rentra dans cette place qu'il avait défendue avec tant d'énergie.

A peine était-il installé dans son gouvernement, qu'on mit sous sa garde quatre ministres de Charles X, signataires des ordonnances, qui avaient été arrêtés au moment où ils cherchaient à sortir de France. Cette résolution fut prise dans l'intérêt de leurs personnes, qu'on voulait dérober à la fureur populaire.

En effet les blessures de juillet saignaient encore, et ceux qui portaient le deuil de leur père ou de leurs enfants, demandaient à grands cris des représailles dans le sang de ces ministres, dont la signature et les ordres avaient commandé le carnage dans Paris.

Aussi n'était-ce pas des prisonniers ordinaires qu'on avait mis sous la garde du brave Daumesnil; c'était un dépôt qu'on avait confié à sa loyale épée, qui n'en devait compte qu'à la loi.

MM. de Peyronnet, de Guernon Ranville et Chantelauze arrivèrent les premiers de Tours à Paris, et furent conduits à Vincennes.

On les mit d'abord dans le pavillon de la Reine, chacun dans une chambre séparée, et M. de Polignac ne tarda pas à aller les rejoindre.

Bientôt l'ordre arriva de les transférer au donjon.

Cette cérémonie s'accomplit avec une sorte de solennité : les cours que les prisonniers devaient traverser était inondées de soldats et de gardes nationaux, chargés de la garde des prisonniers, et qui étaient accourus pour les voir au passage.

M. de Polignac parut le premier : il marchait entre deux grenadiers, la tête nue, le pas lent, les vêtements en désordre, les traits altérés par la douleur et la fatigue. Le général Daumesnil était à ses côtés.

En montant l'escalier tortueux et sombre de ce donjon, où il entrait pour la seconde fois, une émotion telle s'empara de lui, qu'il fut obligé de s'arrêter et de s'appuyer sur le fusil d'un soldat; il poursuivit pourtant sa route et arriva au quatrième étage du donjon, qu'il connaissait si bien.

C'était là qu'il avait passé plusieurs années sous l'Empire.

Il marcha droit à son ancienne chambre, n° 46, et demanda à l'avoir encore pour prison.

On la lui accorda, et M. de Polignac entra de nouveau dans cette tourelle, où il s'assit tristement.

Étrange destinée que celle de cet homme! Le donjon de Vincennes avait été sa punition pour avoir voulu renverser un pouvoir qu'il trouvait tyrannique, injuste, illégitime; et pour avoir abusé du pouvoir qu'un roi trop faible avait mis dans ses mains, il venait expier sa faute dans les mêmes lieux.

M. de Peyronnet parut après lui : il marchait au contraire d'un pas rapide, le regard assuré, la tête haute et couverte. Un seul incident signala son passage : outré de cet air d'assurance, un inconnu, le couchant en joue, s'écria tout à coup :

« A genoux le misérable qui a fait tirer sur le peuple; à genoux et qu'il demande pardon!... »

On entoura aussitôt cet homme, on calma sa colère, et M. de Peyronnet arriva sans être troublé par autre chose, au quatrième étage du donjon, où on lui donna la chambre n° 35, occupée autrefois par le marquis de Rivière.

MM. Chantelauze et Guernon Ranville suivirent leurs collègues et furent placés au même étage, le premier au n° 39, le second au n° 48.

Dès ce jour, les anciens ministres purent communiquer ensemble dans la grande pièce qui précédait leurs chambres. Ils mangeaient aussi ensemble et avaient la faculté de se promener dans les cours.

M. de Polignac usa seul régulièrement de cette permission.

Leur captivité ne fut, du reste, resserrée que dans l'intérêt de la sûreté de tous, et ne fut nullement empreinte de cette sévérité ridicule et cruelle dont ces murs avaient été tant de fois témoins.

M. de Chantelauze, qui était réellement souffrant, reçut tous les soins que réclamait son état, et M. de Polignac obtint la permission de recevoir la visite de la duchesse de Guiche.

Trois commissaires furent nommés pour les interroger.

Ce furent :

MM. Berenger,
Madier de Montjau,
Mauguin.

Ils se transportèrent à Vincennes, où il furent reçus par toute la garnison sous les armes, et le tambour battit aux champs à leur arrivée.

Ils firent comparaître devant eux les accusés, et remplirent leurs fonctions avec autant d'humanité que de justice.

M. Louis Blanc, dans son excellent livre de l'*Histoire de dix ans*, écrit avec autant de talent que de conscience, empreint à chaque page de vérité et de faits, et semé de réflexions profondes, nous a tracé le tableau suivant de cet interrogatoire, que nous ne saurions mieux faire que de rapporter :

« L'interrogatoire des anciens ministres fut solennel, et plus grave que sévère.

« Seul, M. Mauguin donna des signes de sensibilité.

« Il avait jadis obtenu de M. de Peyronnet une amnistie pour les Français réfugiés en Espagne, il avait connu M. de Guernon Ranville, et plus intimement encore M. de Chantelauze.

« Quand ce dernier, pâle, malade, atterré, se présenta tout à coup à lui, il ne put s'empêcher de lui tendre la main, et fondit en larmes.

« M. de Chantelauze, en effet paraissait plier sous le poids de son infortune.

« M. de Peyronnet, au contraire, déployait une assurance qui n'était pas exempte de bravade; il expliquait sa coopération aux ordonnances, par son dévouement absolu pour un roi qui l'avait comblé de bienfaits.

« Le courage de M. de Guernon Ranville était mêlé de mauvaise humeur.

« Quant à M. de Polignac, son attitude étonnait au plus haut point les commissaires.

« Calme et presque souriant, il avait l'air de regarder tout ce qui se passait comme une comédie de mauvais goût.

« La responsabilité des ministres, disait-il, « n'est qu'un corollaire de l'inviolabilité « royale. On n'a pas respecté l'inviolabilité « de Charles X; donc, ses ministres ont cessé « d'être responsables. »

« C'était dire à la victoire de fléchir sous des subtilités de légiste.

« Mais à l'abri de ces conséquences, d une fiction qui n'avait sauvé ni Charles Ier ni Strafford, M. de Polignac se croyait inattaquable.

« Quand me mettra-t-on en liberté? » répétait-il sans cesse,

« On entendait pourtant retentir autour de la prison des clameurs sinistres.

« Les commissaires eurent soin de tempérer par beaucoup d'égards l'austérité de leur mission.

« Ils coupaient court aux réponses des anciens ministres, lorsqu'elles devenaient compromettantes.

« Les interrogatoires firent place très-souvent à des entretiens, pendant lesquels les accusés purent oublier l'amertume de leur position.

« On apportait des rafraîchissements, la conversation s'égarait sur des sujets frivoles, et l'image de l'échafaud disparaissait. »

Cependant, bien qu'ayant nommé des commissaires pour interroger les anciens ministres, le gouvernement était indécis et embarrassé sur le tribunal devant lequel il devait les faire comparaître.

Cette question était délicate, en effet, et l'on doit se rappeler encore la polémique des journaux à cet égard.

Une autre crainte l'agitait encore : c'était la peine qui serait prononcée, et il devait répudier d'avance, disait-il, l'échafaud, dont la révolution de juillet aurait été vierge par ce moyen.

Au milieu de ces tergiversations, on murmurait tout bas la nouvelle que la Chambre des pairs était constituée en haute cour de justice, pour juger les ministres, comme elle avait jugé autrefois le maréchal Ney, et tout haut, et avec la solennité la plus grande, on proposait à la tribune de la Chambre élective l'abolition de la peine de mort.

Cette proposition semblait faite à point pour les prisonniers de Vincennes.

La Chambre des pairs était, à cette époque, le pouvoir le plus impopulaire, et le sort de collègues qui avaient si longtemps siégé parmi eux, remis en leurs mains, ne paraissait pas une garantie de justice,

La marche du gouvernement, d'ailleurs, quoique à peine dessinée, annonçait déjà sa propre origine.

Couvert encore de la poussière des barricades de juillet, du sang de ses frères, qu'il pleurait, animé par ces nouvelles, excité par les placards et les proclamations affichées de toutes parts, le peuple se souleva et parcourut en tumulte les rues de la capitale.

Le 18 octobre, des bandes sortent du Panthéon, d'autres traversent la rue Saint-Honoré, en chantant la Parisienne; une troisième colonne se dirige sur le Palais-Royal, agitant un drapeau sur lequel on a inscrit ces mots :

Mort aux ministres!

Arrivée sur les lieux, elle trouve les grilles du jardin fermées, la garde nationale veille autour et en défend l'entrée; alors, redoublant les cris de vengeance, la foule prend le chemin de Vincennes, arrive sous les murs du château et réclame la tête de

ceux qui ont fait verser le sang de leurs frères.

La foule était nombreuse et terrible; mais elle ne pouvait intimider le général Daumesnil.

A leur approche, il fait baisser le pont du château, s'avance seul et leur dit avec une noble fermeté :

« Vous demandez les têtes des accusés? vous ne savez donc pas qu'elles n'appartiennent qu'à la loi? Vous ne les aurez qu'avec ma vie. Si un seul d'entre vous franchit le pont-levis, je fais sauter le château! »

Etonnée et muette, la foule s'arrête, considère le vieux guerrier et se rappelle que par deux fois il a fait la même réponse aux troupes étrangères, alors qu'on lui offrait de l'or et des honneurs.

Puis tout à coup l'entourant, le pressant, le portant presque en triomphe, elle s'écrie d'une seule voix:

« *Vive le général Daumesnil! vive la Jambe de bois!...* »

L'émeute était finie, le peuple avait compris ces paroles que les ministres n'appartenaient qu'à la loi.

Il revint à Paris, résolu à attendre l'issue de cette affaire, exhalant, dans des chants patriotiques, cette ardeur qui avait échoué contre les murs de Vincennes.

L'abolition de la peine de mort ne fut pas prononcée, mais la Chambre des pairs fut érigée en cour de justice pour juger les ministres de Charles X.

Alors toute la défiance du peuple se réveilla et l'émeute gronda de nouveau dans le lointain.

Le 10 décembre, dès huit heures du matin, les ministres furent extraits du donjon et transférés à la prison du petit Luxembourg, préparée à cet effet.

MM. de Polignac, de Peyronnet et de Guernon Ranville purent seuls faire le voyage. M. de Chantelauze était trop souffrant en ce moment.

Des précautions extraordinaires avaient été prises pour cette translation; le bois de Vincennes était rempli de troupes.

Deux piquets de la garde à cheval commandés par le général Carbonel, un escadron de chasseurs commandé par le général Fabvier, et un détachement de canonniers de la garnison de Vincennes, formaient l'escorte des prisonniers.

Le ministre de l'intérieur suivait à cheval.

Ils prirent la rue du Faubourg-Saint-Antoine, passèrent le pont d'Austerlitz, traversèrent les boulevards neufs, la rue d'Enfer, et entrèrent au Luxembourg par la grille de l'Observatoire.

« Du fond de leur voiture, dit M. Louis Blanc, les derniers ministres de la Restauration virent la place où avait coulé le sang du maréchal Ney. »

Le soir on fit faire le même trajet à M. de Chantelauze, et comme on craignait encore un mouvement et qu'on ne voulait pas faire un nouveau déploiement de forces, le général Daumesnil mit le prisonnier dans sa voiture et le conduisit au petit Luxembourg, au travers des rangs de la foule à laquelle sa présence sut imposer.

Les débats du procès des ministres s'ouvrirent le 15 décembre et se prolongèrent jusqu'au 21.

Nous ne répétons pas ici les détails de cette grande affaire, présente encore à la mémoire de tous.

Il n'est pas un de ceux qui nous liront qui ne se rappelle, de quelque manière qu'il en ait été instruit, les dépositions terribles des témoins qui faisaient frissonner l'auditoire.

Le réquisitoire de M. Persil, la noble et touchante défense de M. de Martignac, si intéressante par la situation des accusés et du défenseur; celle de M. Sauzet, qui fit sa réputation; de M. Hennequin, qui y mit le comble; celle enfin de M. Crémieux, interrompue par l'émeute grondante aux portes du palais.

Les journaux de l'époque et les mille relations du procès qui ont été publiées sont encore dans toutes les mains.

Il nous suffit de dire qu'on avait amené la garde nationale à protéger par sa force et son influence, les débats de ce grand procès contre le peuple, qui était dans la dernière irritation.

A l'issue de la séance du 21, où les débats furent clos, une voiture stationnait à la porte du petit Luxembourg, attendant les ministres.

Ils y montèrent en silence, et la voiture s'avança lentement à travers la garde nationale dont toutes les forces étaient concentrées sur ce point.

A l'extrémité de la rue Madame elle trouva une escorte de deux cents chevaux, commandée par le général Fabvier, et prit au galop des chevaux la route de Vincennes, en gagnant les boulevards extérieurs pour éviter le faubourg Saint-Antoine.

Le ministre de l'intérieur et M. Lavocat faisaient partie de l'escorte.

Les prisonniers arrivèrent rapidement à leur première prison et furent rétablis au donjon dans leurs chambres respectives.

On avait cru devoir ainsi les soustraire à la fureur du peuple, s'il trouvait trop d'indulgence dans l'arrêt de la cour des pairs.

En effet, le bruit de cette espèce de fuite se répandit dans Paris.

Aussitôt l'émeute éclata dans la capitale; la nuit arriva, et la garde nationale bivouaqua au milieu des feux allumés autour du palais du Luxembourg.

A dix heures du soir, M. Pasquier, président de la cour des pairs, prononça dans la solitude l'arrêt qui condamnait les ministres à la prison perpétuelle, et frappait M. de Polignac de la mort civile.

Cet arrêt produisit dans Paris le plus vif mécontentement. La garde nationale, dont on avait requis l'assistance, se crut jouée par le résultat d'une sentence qui *condamnait la révolution de juillet en épargnant à ceux qui l'avaient provoquée un châtiment trop mérité* (31).

Les condamnés eux-mêmes ne prirent pas l'arrêt au sérieux, et quand on le leur signifia à Vincennes, M. de Chantelauze dit à M. de Guernon Ranville :

« Eh bien, mon cher, nous aurons le temps de faire des parties d'échecs. »

Peu de temps après ils furent tous conduits au château de Ham pour y subir leur captivité perpétuelle.

Aujourd'hui ils sont en liberté dans leurs terres ou à l'étranger.

Tels sont les derniers prisonniers qui ont été mis au donjon.

Quoi qu'il en soit de l'issue de ce procès, pour lequel l'autorité de la chose jugée exclut toute discussion, la justice de Dieu apparut éclatante et terrible dans cette circonstance.

La Providence, en laissant pour dernières traces, dans cette prison d'État, le séjour des quatre ministres qui, par leur volonté ou leur faiblesse, tendirent à rétablir le despotisme et firent couler le sang français dans les rues, donna comme exemple de sa colère aux grands de la terre le spectacle des persécuteurs écrasés sous leur propre tyrannie ; comme expiation au peuple, l'humiliation, les souffrances et l'échafaud qui se dressait devant les coupables.

L'histoire du donjon de Vincennes est dignement close par là, car ce trait caractéristique échappe à la main des hommes et appartient tout entier à la main de Dieu.

Le gouvernement de Vincennes fut supprimé à la mort du général Daumesnil arrivée le 17 août 1832.

Le fléau du choléra qui pesa à cette époque sur la France enleva à la patrie ce digne guerrier, jeune encore.

Sa mémoire fut honorée après sa mort par la demande d'une pension aux Chambres, et par une souscription nationale pour la famille du brave général qui avait su vivre noble et pur, et mourir pauvre et adoré.

Dès ce jour Vincennes, devenu un vaste parc d'artillerie, fut mis sous le commandement d'un lieutenant-colonel.

On chercherait vainement aujourd'hui à Vincennes les traces de cet ancien séjour de nos rois : les douze tours, l'église bâtie par saint Louis, qui devint le siége d'un puissant chapitre; les pavillons du Roi et de la Reine contenant de vastes et magnifiques appartements.

Les douze tours sont rasées.

En recherchant soigneusement, de vieilles chroniques à la main, on découvre que sur l'emplacement de cette vaste église, s'élève aujourd'hui le musée d'artillerie, un des plus riches et des mieux entretenus de France; les pavillons du Roi et de la Reine sont devenus des chambres de chefs et d'officiers, et des casernes de soldats.

Souvent, en parcourant ces demeures, on découvre au plafond ou sur les murs, à demi cachés par des armes, des selles et des fourniments, des peintures précieuses, chefs-d'œuvre des grands maîtres dont les rois employaient le talent.



Il avait reçu de ses [illegible] vingt-six blessures. — Pages [illegible].

Puis au milieu des larges cours, on voit des canons et des boulets de tout calibre, rangés dans un ordre admirable, et que la coquetterie du soldat se plaît à entretenir constamment.

Le donjon est la partie de Vincennes qui est le mieux conservée, malgré les changements qu'il a subis.

On voit encore la place des trois portes qui existaient autrefois; il n'en reste plus qu'une seule, de même qu'un seul pont-levis.

La cour est entourée de constructions modernes pour les besoins du service de Vincennes.

Le puits et les souterrains ont été retrouvés depuis peu.

En entrant dans la cour on voit à l'extérieur du premier étage du donjon les pierres en saillie, fixées dans les murs qui soutenaient le pont sur lequel passaient les rois pour se rendre à leurs appartements.

L'escalier est à gauche en entrant et fait partie de la maison du concierge.

L'escalier intérieur du donjon servait alors aux gens de service.

Depuis que les rois ont cessé d'habiter cette demeure, le pont du premier étage et une partie de l'escalier ont été détruits.

On n'a laissé subsister que celui intérieur du donjon pour les prisonniers.

La chapelle, qui était sur le haut du donjon, ainsi que la maison de l'aumônier (*carcer*), ont été démolis, et à la place de la

133

balustrade de fer qui entourait la calotte, on a construit un parapet en belles pierres de taille.

Nous avons également visité les cachots.

Ils sont aujourd'hui encombrés de vieilles armes de toute espèce, et ont subi de nombreuses réparations, pour que les objets qu'on y met ne soient pas détériorés.

On prenait moins de soins quand on y mettait des hommes !

Quand nous sommes allés visiter le donjon dans tous ses détails on travaillait à combler par des ouvrages de maçonnerie les fossés qui l'entourent.

On nous a même dit que le projet était d'abattre bientôt le donjon lui-même.

Nous le croyons sans peine, et voilà pourquoi l'histoire du château et du donjon, que nous venons d'écrire, redeviendra précieuse dans peu d'années à ceux qui ne l'ont pas vu dès à présent; car bientôt château, chapelle, donjon étant rasés pour les besoins de la nouvelle destination de ce lieu, Vincennes ne présentera plus, avec les immenses travaux qu'on a tracés autour et qu'on y a réunis, qu'une vaste fortification moderne, hérissée de troupes et de canons.

Dieu veuille que, dans le siècle suivant, nos neveux ne soient appelés à écrire sur cette fortification une histoire aussi lugubre que celle que nous venons de tracer sur le donjon de Vincennes !



NOTES DE LA BASTILLE

INTRODUCTION.

(1) Qu'on nous permette de rappeler ici quelques passages de l'opinion de M. Louis Blanc, insérée dans la *Revue du Progrès*, en 1840, dont ce jeune et remarquable écrivain était alors rédacteur en chef, et à laquelle il a malheureusement manqué une publicité plus étendue. Ce sont des considérations toutes morales de nature à frapper vivement les esprits.

« ..... Ce n'est pas Paris qui veut être fortifié, c'est la France. Nous devrions faire reculer la guerre, et voici que nous l'attirons à nous! N'est-il pas bien singulier que les embastilleurs de Paris soient ces mêmes hommes qui ont laissé monter un prince anglais sur ce trône belge qui nous était offert, les mêmes qui ont souffert que la Belgique fût démembrée au profit des ennemis de la France! Mais l'Escaut, mais le Rhin, voilà les vraies fortifications de Paris.

« Que si on veut s'élever à des considérations plus générales, l'état de la civilisation au XIXe siècle comporte-t-il des mesures semblables à celles dont on nous menace? Evidemment non. Il fut un temps où tout n'était que rapines, invasions sanglantes, incendies de villages, dévastations de villes. Eh bien! l'histoire nous montre Paris vivant sans fortifications au milieu de cette époque de barbarie. Aujourd'hui, grâce au ciel, les mœurs sont bien plus douces, les progrès du commerce ont noué entre les peuples des liens que le glaive ne tranchera plus que bien rarement; il n'est plus loisible à un roi, si puissant qu'on le suppose, de secouer le monde par un froncement de sourcils; et c'est aujourd'hui qu'on s'avise de fortifier des villes de sept lieues de circonférence et d'un million d'habitants, comme on aurait fait, au plus fort de l'anarchie féodale, d'un château situé sur quelque roc escarpé!

« Mais que dis-je! cette ville qui a sept lieues de circonférence et une population de près d'un million d'hommes, c'est Paris qu'on l'appelle. Or, Paris est le but d'un pèlerinage universel, toutes les nations viennent s'y reconnaître et s'y confondre; dans son vaste sein s'élabore, par le contact perpétuel des idées et des mœurs les plus diverses, l'unité morale du globe; pas un peuple qui, au bout d'un certain nombre d'années, ne se trouve avoir séjourné dans ses murs; de sorte qu'en combinant le temps et l'espace, on pourrait presque dire que le monde tient dans Paris. Et cette ville dont la population est sans cesse renouvelée, dont la gloire est de ne point s'appartenir, dont l'originalité est d'être toute à tous, cette ville on en veut faire un immense château fort! et cela, sous prétexte qu'elle pourrait bien être un jour envahie par l'ennemi! Mais alors même qu'il en serait ainsi, j'ose affirmer qu'il n'y a pas aujourd'hui un peuple en Europe qui ne s'arrêtât avec respect devant l'inviolabilité de Paris. Lorsqu'il y a vingt-cinq ans, un soldat ivre et grossier voulut pousser l'excès de la victoire jusqu'à faire sauter le pont d'Iéna, par qui fut-il arrêté? par les étrangers eux-mêmes, et pourtant Blücher avait à venger la Prusse, humiliée, partagée, écrasée par Napoléon. Alexandre, dit M. de Chateaubriand, dans *le Congrès de Vérone*, Alexandre avait quelque chose de calme et de triste: on le voyait se promener dans Paris sans suite et sans affectation. Il avait l'air étonné de son triomphe; ses regards, presque attendris, erraient sur une population qu'il semblait considérer comme supérieure à lui: on eût dit qu'il se trouvait un barbare au milieu de nous, ainsi qu'un Romain se sentait honteux dans Athènes. En effet, Paris envahi subjugua moralement ses envahisseurs; ils entrèrent vainqueurs à Paris, ils en sortirent vaincus.

« A Dieu ne plaise qu'il faille sur la foi de pareils souvenirs, laisser à l'ennemi le chemin libre jusqu'à nous! mais persuadons-nous bien que Paris est une ville essentiellement européenne. Les peuples ne peuvent pas consentir à perdre leur lieu de rendez-vous. Considéré ainsi, Paris est une ville sacrée. Qu'on en fasse une place forte, son caractère disparaît, son originalité s'efface, Paris n'est plus Paris. Et c'est alors que nous devons nous occuper de son salut; car une fois pris d'assaut, quelle raison y aura-t-il pour qu'on le respecte?

« Oui, ce qui fait la véritable force d'une semblable ville, et ce qui doit faire la sécurité de ses enfants, c'est qu'elle est comme l'âme et le cerveau du monde. Donc autour d'elle point de forteresse, et si elle était jamais menacée, autour d'elle, pour la couvrir et pour la protéger, toute la France! » (REVUE DU PROGRÈS, 1er octobre 1840.)

(2) Les champs de mars, transportés plus tard par Pépin au mois de mai, étaient, dans les premiers âges de la monarchie, des assemblées de la nation souveraine alors qui élisaient les rois, traitaient de la paix et de la guerre, partageaient le butin par le sort, et expliquaient la loi qui avait besoin de commentaire. Mais cette liberté, ces privilèges et ces droits de la nation française ne subsistèrent pas longtemps dans leur plénitude primitive. Au contraire de la nation anglaise, qui s'est élevée de l'esclavage à la liberté, la nation française a passé de la liberté au despotisme. Les mœurs différentes des deux peuples ont été, nous le croyons, une cause déterminante dans cette marche inverse.

NOTES

(3) Comptes de l'hôtel de ville, cités par Sauval.

« A Henri de Faumechon, pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui estoient devant Puy-Guillaume. » (GLOSSAIRE DE DUCANGE, au mot *Bombardæ*.

Compte de Barthélemy du Drac, trésorier des guerres, de l'an 1354.)

C'est probablement le plus ancien document qui existe relativement à l'usage de la poudre à canon.

(4) Dès l'année 1147, la célébrité des écoles de Paris, illustrées par les disputes de Guillaume de Champaux et d'Abailard, l'esprit le plus puissant, le penseur le plus hardi du moyen âge, mais dont la force s'épuisa dans des querelles scolastiques, aujourd'hui dépourvues de sens et d'intérêt; la célébrité de ces écoles, disons-nous, était telle qu'à cette époque les Danois fondèrent, sur la montagne Sainte-Geneviève, une maison pour loger leurs compatriotes étudiants. Paris était désigné par les savants sous le nom hébreu de *Cariath Sepher*, ville des lettres. L'université compta successivement, au nombre de ses élèves, les papes Célestin II, Adrien IV, Innocent III, Clément VI, l'antipape Pierre de Léon, le fameux Thomas Béquet, plusieurs rois et empereurs, etc., etc. Ce n'était pas seulement comme corps savant qu'elle était considérée, elle jouissait d'une grande importance politique. Sentant combien il était important de protéger les étrangers qu'attiraient à Paris les leçons de l'université, Philippe-Auguste voulut préserver les écoliers de la justice cruelle et expéditive des prévôts des villes et des seigneurs de fiefs. Il leur accorda d'une manière anthentique le privilége d'être soustraits à la justice séculière dans les causes criminelles; il enjoignit aux bourgeois de dénoncer et d'arrêter ceux qui frapperaient un écolier, et déclara leur demeure inviolable par la justice civile. Enfin, en 1200, il imposa aux prévôts de Paris l'obligation de jurer, à leur entrée en charge, l'observation de ces priviléges.

On peut consulter, sur les origines, la constitution et le développement de l'institution universitaire : BULLÆUS, *Historia universitatis*. — CREVIER, *Histoire de l'Université*. — DUBARLE, *Histoire de l'Université*.

(5) Nous n'avons mentionné que les doyens de trois facultés, de médecine, de théologie et de droit. Il y en avait une quatrième, la faculté des arts, qui était la base des autres et dont le recteur était chef de l'université.

Pendant longtemps l'étude de la jurisprudence, confondue avec la théologie, se bornait au droit canon.

On est souvent étonné, en lisant l'histoire, des absurdités de toute nature qui se sont établies chez les peuples d'une manière durable; on oublie que tels des usages qu'on pratique, tels traits de mœurs, tels préjugés auxquels on se soumet, paraîtront également inexplicables, monstrueux, dénués de sens et de raison aux générations futures qui elles-mêmes légueront à l'avenir une ample moisson de ridicules et de folies. Voici, entre mille autres, un exemple de l'influence pernicieuse de la cour de Rome et des moines.

En 1219, une bulle d'Honorius III défendit d'enseigner le droit civil à Paris, et cette défense subsista jusqu'au XVIIe siècle! Elle ne tomba que devant la toute-puissance de Louis XIV.

(6) La faculté des arts était composée de quatre nations :

1° La nation de France, *honorando Gallorum natio*, divisée en cinq tribus, Paris, Sens, Reims, Tours et Bourges.

2° La nation de Picardie, *fidelissima Picardorum natio*, divisée également en cinq tribus, Beauvais, Amiens, Noyon, Laon et Terouane.

3° La nation de Normandie, *venerando Normanorum natio*, qui, ne s'étendant pas au delà de cette province, n'était pas divisée en tribus.

4° La nation d'Allemagne, *constantissima Germanorum natio*, divisée en deux tribus, celle des *continents* et celle des *insulaires*.

La tribu des *continents* était composée de deux provinces, dont la première comprenait la Bohême, Constance, la Pologne, la Hongrie, la Bavière, Mayence, Trèves, Strasbourg, Lausanne, le Danemark, la Suisse, Bâle, etc., etc. La seconde province renfermait l'électorat de Cologne, la Hollande, la Prusse, la Saxe, la Lorraine et une partie des pays d'Utrecht et de Liége, dont l'autre partie était de la nation de Picardie, suivant l'accord qui fut fait entre les nations en 1358, par lequel elles convinrent que la Meuse et la Moselle sépareraient les Picards des Allemands, et les Allemands des Français.

La tribu des *insulqires* comprenait l'Écosse, l'Angleterre et l'Hibernie.

Ces quatre nations ne commencèrent à être distinguées que vers l'an 1250. (PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, tome Ier.)

(7) Le commerce des livres, qui étaient fort rares, était placé sous la surveillance de l'université. Les libraires (appelés *stationnarii*, courtiers) n'étaient en quelque sorte que des dépositaires. Ils prêtaient entre les mains du recteur, chef de l'université, le serment que nous rapportons.

(8) La formule de ce serment fut rédigée par l'université en 1342.

(9) Statut de la faculté des arts, année 1345.

(10) « Que nul maître n'ait une chape qui ne soit ronde, noire, et tombant jusqu'au talon, du moins lorsqu'elle est neuve. »

« Que nul maître ne porte des souliers à la poulaine. » — Règlement de 1215.

(11) Règlement de 1329.

(12) Guillaume de Champaux, élève de Magénold de Lutembach, dont les filles enseignaient, en 990, la théologie aux femmes, était professeur à l'école du cloître Notre-Dame, nommée par excellence *schola parisiensis*. Il fut le maître d'Abailard. Eclipsé par son disciple, il se retira de l'école du cloître dans l'abbaye de Saint-Victor. Bientôt après il rentra en concurrence avec Abailard, qui avait ouvert une école pour la jeunesse séculière, sur la montagne Sainte-Geneviève.

(13) Pierre Lombard, évêque de Paris dans le XIIe siècle, avait pofessé dans les écoles du cloître. Il est connu sous le nom de *maître des sentences*. Il enseignait la philosophie scolastique. Pierre Lombard fut si célèbre, que son livre compta jusqu'à deux cent quarante-quatre commentateurs.

(14) Le *trivium* renfermait la grammaire, la dialectique et la réthorique; le *quadrivium* comprenait l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique. Abailard possédait le *trivium* et le *quadrivium*, dont la réunion constituait le savoir le plus étendu.

(15) Jean Charlier Gerson, chancelier de l'église et de l'université de Paris après Pierre d'Ailly, devenu évêque de Cambrai et cardinal; auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Par suite du ressentiment du duc de Bourgogne, il fut obligé de s'expatrier, et vécut longtemps en Bavière. Il revint en France et mourut à Lyon le 12 juillet 1429.

(16) Ordonnance de Philippe-Auguste et de Philippe le Bel.

(17) Ordonnance de Philippe-Auguste.

(18) Ordonnance de Charles V.

(19) Bulle d'Honorius III. Bulle de Grégoire IX.

(20) Le béjaune, aboli en 1342 par ordonnance de l'université, était la bienvenue des étudiants, qu'on employait à boire et à manger. Le mot béjaune était probablement une allusion au bec jaune des oiseaux qui ne sont pas encore sortis de leurs nids.

(21) C'était pendant la foire du Lendit que se faisait la vente du parchemin, sur lequel l'université prélevait par chaque botte un droit de seize deniers parisis.

(22) Paris, pendant longtemps, ne fut pas assez considérable pour en faire une métropole ; il n'eut qu'un évêque soumis au métropolitain de Sens, et cet état de choses subsista longtemps après que Paris fût devenu la première ville du royaume.

Depuis Saint-Denys jusqu'à François de Gondy, premier archevêque, il y a eu cent-sept évêques de Paris, dont neuf ont été cardinaux, et quelques-uns revêtus de la dignité de chancelier de France. Sur ce nombre considérable, l'Église en révère six seulement comme saints.

Ce ne fut qu'en 1622, le 13 novembre, que l'évêché de Paris fut, à la réquisition de Louis XIII, érigé en archevêché par le pape Grégoire XV.

Il n'en fut pas de même dans l'ordre civil, qui reçut d'abord une constitution définitive. Le comté de Paris ayant été réuni à la couronne par Hugues-Capet, on y établit un prévôt, c'est-à-dire un lieutenant préposé par le roi pour administrer la justice au nom du roi. L'année précise de cet établissement est incertaine, mais on peut le faire remonter, sans crainte de lui assigner une date trop ancienne, à 1067 et même 1060, époques où un nommé Étienne était prévôt de Paris. *Stephanus præpositus parisiensis.* — *Chartes de Henri Ier et de Philippe Ier en faveur de Saint-Martin-des-Champs.*

(23) On faisait des processions où ceux qui y figuraient étaient, à l'exception des femmes mariées, entièrement nus. Les tribunaux condamnaient certains accusés déclarés coupables, à paraître en public dans un état de nudité complète. (*Glossaire de* Ducange.)

(24) A la suite d'une querelle entre des écoliers et des bourgeois, en 1200, où cinq écoliers périrent, le prévôt de Paris, Thomas, et ses gens furent condamnés à une prison perpétuelle, leurs maisons rasées, leurs vignes et leurs arbres arrachés. (Dubarle, *Hist. de l'Université.*)

(25) Borel, Spelman, du Cange, Ménage, ont donné plusieurs étymologies de ce nom de pilori. La meilleure et la plus vraisemblable est celle rapportée par Sauval, qui cite un contrat de l'an 1295, où il est fait mention d'un puits qui était dans cet endroit (la place ou marché du Carreau, où l'on vendait le pain, le beurre et le fromage tous les mercredis et samedis), et qui est désigné par ces mots : *puteus dictus Lori.* Sauval en conclut que le nom de pilori est corrompu et abrégé de *puits de Lori*, c'est-à-dire d'un puits qui appartenait à un bourgeois nommé *Lori*, et que le gibet qui était auprès de ce puits en prit le nom. (Piganiol de la Force, *Description de Paris*, tome III.)

(26) Le 18 mai 1367, la faculté des arts régla l'heure d'entrer en classe le matin. C'était un relâchement regardé comme scandaleux que les régents n'entrassent en classe qu'au coup des primes des Jacobins ou au coup de la seconde messe des Carmes. (Crevier, *Histoire de l'Université.*)

La rue du Fouarre est très-connue dans notre histoire. Elle s'appelait, en 1200, la rue des Écoliers. En 1264, la rue des Écoles, à cause des écoles des Quatre-Nations qui y étaient. En 1300, la rue au Feurre, et sous François Ier la rue du Feurre. Enfin on l'a nommée depuis la rue du Fouarre. Ces trois derniers noms lui ont été donnés à cause de la paille ou fouarre qu'on y vendait. (Piganiol de la Force, *Description de Paris*, tome V.)

(27) Cet usage, établi dans plusieurs villes de France, s'est conservé à Paris jusque sous le règne de Louis XIV.

(28) D'abord on prit pour les assemblées du corps municipal une maison de la vallée de Misère, qu'on nomma *la maison de la marchandise*. Le corps municipal de Paris changea ensuite le lieu de ses assemblées, et choisit une maison dans la ville, entre Saint-Leuffroy et le grand Châtelet, laquelle fut nommée, à cause de l'usage auquel on la fit servir, le *Parloir aux bourgeois*. Ce parloir aux bourgeois fut encore transporté avec le temps, au bout de l'université, près les Jacobins du faubourg Saint-Jacques, dans quelques vieilles tours de la ville de ce côté-là, et retint le nom de Parloir aux bourgeois ; enfin, en l'an 1357, l'hôtel de ville fut transporté à la Grève. (Piganiol de la Force, *Description de Paris*, tome III.)

(29) La compagnie du guet est aussi ancienne que la monarchie. C'est une milice que les Francs établirent à l'exemple des Romains, et l'on voit que du temps de Clotaire II, il y avait un *guet de nuit* dans chacune des principales villes du royaume, puisque ce prince fit un édit qui en régla l'exercice en 595. Il est parlé du guet de Paris dans les *olim* du parlement, qui sont les plus anciens registres du royaume. (Piganiol de la Force, *Description de Paris*, tome Ier.)

(30) « Charles IV, âgé de soixante-quatre ans, entreprend de faire le voyage de Paris avec son fils Venceslas, roi des Romains, né en 1361, et on ajoute que c'était pour avoir la consolation de voir Charles V, qu'il aimait tendrement. » (Voltaire, *Annales de l'empire.*)

(31) Charles V, dans les derniers jours de sa vie, s'était fait transporter à *Beauté-sur-Marne*, château qu'il avait élevé dans le bois de Vincennes, près du lieu où fut une des *villas* de Frédégonde. Il y mourut le 19 septembre 1380, à l'âge de quarante-quatre ans, entouré de ses plus fidèles serviteurs, de deux de ses frères, les ducs Jean de Berri, Philippe de Bourgogne surnommé le Hardi, et du père de sa femme, Louis de Bourbon, chef de la maison qui donna Henri IV à la France. Il laissait deux fils : Charles, n'ayant pas encore atteint sa douzième année; Louis, âgé de huit ans, et une fille, Catherine, qui n'en avait que trois. (*Histoire de France sous le règne de Charles VI*, par M. Henri Duval-Pineu. Paris, 1842.)

(32) Les états généraux que, depuis Philippe le Bel, les rois s'obligeaient à convoquer, étaient abolis. Il (Charles V) les avait remplacés par l'institution des lits de justice, etc. (Henri Duval-Pineu, *Discours préliminaire.*)

(33) Henri Duval-Pineu, *Discours préliminaire*

(34) Pendant longtemps les juifs furent astreints à porter sur l'épaule et sur la poitrine un morceau de drap rouge ou jaune qu'on nommait la roue des juifs (*rota judæorum.*). (Léon Martiney, *Caboche ou le peuple sous Charles VI*, note 4 du Ier acte.)

(35) En 1380, Charles VI à son entrée dans Paris trouva les rues ornées de riches tapisseries, de chœurs de musique, de fontaines qui jetaient du lait, du vin, etc. Il y eut aussi sur son passage des représentations pieuses à personnages. (*Mystères inédits du* XV*e siècle*, publiés par Achille Jubinal. Paris, 1837.)

(36) La langue de *oui*. Ce mot désignait la partie de la France située à la droite de la Loire, où l'on parlait la langue franque et qui était régie par la coutume. La langue d'*oc* se disait des provinces du Midi où l'on parlait le *roman*, et où on suivait le droit romain.

(37) M. Augustin Thierry a mentionné, dans ses *Recherches sur l'histoire de France*, les plaintes que ne cessaient d'exhaler les serfs dès le XII*e* siècle sur leur malheureuse condition. « Les seigneurs, disaient-ils, ne nous font que du mal; ils ont tout, prennent tout, mangent tout, et nous font vivre en pauvreté et en douleur; chaque jour est pour nous un jour de peine; pas une heure de paix, tant il y a de services, de redevances, de tailles, de corvées, de prévôts, de baillis... Mettons-nous hors de leur pouvoir; nous sommes des hommes comme eux; nous avons les mêmes membres, la même taille, la même force pour souffrir, et nous sommes cent contre un. Défendons-nous tous ensemble, et nul homme n'aura seigneurie sur nous, etc. »

Ce cri de révolte était répété de génération en génération, et, comme l'a observé M. Thierry, Volney n'a guère fait que reproduire le même langage dans le célèbre journal, *la Sentinelle du peuple*, qui a tant contribué au mouvement des esprits en 1789. *Histoire de Charles VI*, par M. HENRI DUVAL-PINEU. Note n° 4.)

(38) L'époque de la construction du palais (le palais de justice actuel) est fort incertaine. C'est à tort qu'on l'a fait remonter aux rois de première race et aux premiers de la race carlovingienne, qui habitèrent peu Paris.

(39) L'incendie du palais inspira au poëte Théophile l'épigramme suivante :

Certes, ce fut un triste jeu,
Quand à Paris dame Justice,
Pour avoir trop mangé d'épice,
Se mit le palais tout en feu.

(40) Jean de Roncé, docteur en théologie, porta la parole devant le duc d'Anjou, au nom de l'université, et renouvela la proposition qu'elle avait faite sous Charles V d'assembler un concile général pour mettre fin au schisme. Il fut enlevé la nuit suivante du collége du cardinal Lemoine et mis en prison. (CREVIER, *Histoire de l'Université*.)

(41) Plusieurs seigneurs s'étaient mêlés parmi le peuple, et profitant de l'occasion, ils l'excitèrent à se porter contre les juifs, dont ils étaient débiteurs pour de fortes sommes. On courut à leur quartier, on pilla toutes leurs richesses. *Les seigneurs reprirent les titres de leurs dettes*; un massacre s'ensuivit... (DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*.)

(42) Il vivoit dans le dernier débordement avec de jeunes filles qu'il faisait débaucher par de vieilles sorcières, et avec les femmes qu'il corrompoit à force d'argent, et bien souvent il faisoit emprisonner les maris par son autorité, pour en jouir avec plus d'insolence. Les privautez qu'il entretenoit avec les juives le firent mesmes soupçonner de concubinage avec plusieurs d'entre elles. (*Histoire anonyme de Charles VI*.)

(43) Hugues Aubriot se plaisoit à la décoration des villes. Il employa pour celle de Paris la troisième partie des subsides que Sa Majesté lui avoit libéralement remise. Il jeta les premiers fondements de la closture et des murailles du costé de Saint-Anthoine, et du costé du Louvre : il revestit de pierre la plus grande partie de la rivière de Seine, et l'on doit à son invention la manière d'égouster les eaues et les fanges de la ville par la conduite de quelques canaux souterrains par où elles tombent dans les fossés et dans les marestz qui l'environnent; il vint à bout, avec une dépense presque incroyable, de la construction du pont Neuf, qu'il fit soubtenir de bonnes arches de pierre, et de celle du Chastelet du Petit-Pont. (*Histoire anonyme de Charles VI*.)

Le pont désigné dans cette citation est le pont Saint-Michel. Le pont que nous appelons actuellement le pont Neuf fut entrepris sous le règne de Henri III, et achevé seulement sous Henri IV.

(44) Les maillotins eurent le projet de raser la Bastille Saint-Antoine.

Dans le temps que Charles VI faisait la guerre en Flandre, les maillotins proposèrent de raser le Louvre, aussi bien que le château de Beauté et celui de la Bastille. (SAUVAL.)

JEAN DE MONTAGU.

(45) L'année commençait alors à Pâques. Sous les rois de la deuxième race, elle commençait à Noël; les Mérovingiens la faisaient dater de leurs Champs de Mars. Ce fut Charles IX qui fixa le commencement de l'année au 1er janvier. (LÉON MARTINLY, *Caboche*, p. 349.)

(46) L'hôtel Saint-Pol était immense; il renfermait les hôtels de la Reine, de Beau-Treillis, du Petit-Muse, de la Pissotte, des Lions, du Pont-Perrin. Vendu sous François Ier, il fut divisé en trente-six places, et celui de Beau-Treillis en trente. A travers ces hôtels et les autres, on ouvrit la rue du Petit-Muse, la rue de Beautreillis, la rue des Lions, et la rue Neuve-Saint-Paul. Quantité de particuliers achetèrent le reste depuis 1551 jusqu'en 1568. (SAUVAL, *Antiquités de Paris*.)

(47) Le duc de Berri avoit en amour grand imagination : veuf depuis peu et âgé de cinquante ans, il fit demander en mariage Jeanne, comtesse de Boulogne, que Gaston de Foix élevait depuis son âge de trois ans. Elle avait alors douze ans.

— Bel oncle, lui dit Charles VI, que ferez-vous d'une telle fillette? Par ma foi, c'est grande folie pour vous de penser de telle chose. — Monseigneur, je l'épargnerai trois ou quatre ans, tant que elle sera femme et parcrue. — Voire mais elle ne vous épargnera pas. (FROISSART.)

(48) Les jeux en usage à cette époque étaient les dés, de *table* (où l'on employait un damier ou tablier), de palme (paume), qu'on jouait avec la main, de quilles, de palet, de boules et de billes, enfin de cartes inventées pour distraire Charles VI.

(49) Valentine de Milan était fille de Galéas Visconti et d'Isabelle de France, sœur de Charles V. Une des filles de Bernabo, oncle du père de Valentine et empoisonné par lui, épousa le duc Étienne de Bavière : de ce mariage naquit Isabelle, femme de Charles VI. Ainsi Valentine et Isabelle étaient non-seulement unies par alliance, mais encore par des liens de parenté.

Froissart et d'autres l'accusent formellement d'une ambition qui ne reculait pas devant le crime : mais il ne faut

pas oublier que ces accusations ont été portées contre Valentine par des historiens partisans de la maison de Bourgogne.

(50)
Fi de la dame qui s'enyvre
Elle n'est pas digne de vivre;
Cil vilains vices est trop granz,
A Dieu et au siecle puanz.

(51) On mangeait alors avec ses doigts. L'usage des fourchettes ne s'est introduit que sous le regne de Henri III.

(52)
Qu'en luitant ne vous bese nus,
Car mauvese oder grieve plus
Quant vous estes plus eschaufée,
Sachiez, c'est vérité provée.

(53) Ce dernier genre d'indécence, que ne permettrait pas la forme des vêtements de nos jours, résultait alors de la coupe des habits de femmes.

Ces vers et ces préceptes, que nous aurions pu multiplier, sont tirés d'un livre intitulé : *Le chastiement des dames*, par Robers de Blois, qui, dans d'autres passages, établit les règles de la galanterie, et enseigne aux femmes les formules les plus usitées dans les déclarations d'amour, et les réponses qu'elles doivent y faire.

(54) Les fréquentes pointilles d'entre leurs femmes (Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Valentine de Milan) les aigrissoient encore plus que leurs veritables intérêts : celle du duc de Bourgogne, estant plus aagée, heritière de grands estats, et issue d'un très-noble sang, mesprisoit l'autre, qui en effet eust esté bien au-dessous d'elle, si on ne l'eust considerée comme femme du frere unique du roi. (Mezeray, *Abregé chronologique*.)

En quoy (à faire en sorte qu'on ne fit pas la guerre à Montfort) la duchesse de Bourgougne tenoit la bonne main, non-seulement en faveur du duc de Bretagne, son cousin, et fils de Loïs de Malain, son pere : mais encor pour l'aine grande qu'elle portoit a la Milanoise contre laquelle elle havoit toujours quelque chose à demesler. (Gollut, *Mémoires de Bourgogne*.)

(55) Sur une remontrance de maistre Jean Gerson, chancelier de Nostre-Dame de Paris, professeur en theologie, les ducs remis en concorde, ordonnerent qu'on travaillât a la santé du roy et qu'on cessast de garder une deference criminelle pour l'obliger malgré qu'il en eust à souffrir qu'on le nettoyast afin de le disposer à l'opération des remèdes. C'est pourquoy le tant arrivant, ses officiers ordinaires le quittoient, par l'ordonnance d'un habile medecin, et il en entroit dix autres qui feignoient de lui estre inconnus et par leurs paroles et par leurs actions, qui firent si bien qu'ils le persuadèrent au bout de trois semaines, qu'il falloit se dépouiller pour entrer nud dans son lict, qu'il estoit nécessaire de changer de chemise et de draps, de fréquenter les bains, de souffrir qu'on lui razast le poil et de garder plus de regle pour le manger et le dormir. Il y avoit cinq mois qu'il ne vouloit point ouïr parler de tout cela, et déjà la crasse de ses sueurs puantes luy avoit fait venir beaucoup d'apostumes sur le corps, qu'une quantité de poulx et de vermine lui rongeoit, qui l'auroient enfin mangé jusques aux entrailles, si ce médecin ne se fust advisé de ce remède, qui le fist mieux porter, et qui dissipa en quelque façon les ténèbres dont il avait l'esprit et l'entendement envelopez. (*Histoire anonyme de Charles VI*.)

(56) Il y en eut mesme qui lui représentèrent (à Charles VI) qu'il sembloit qu'ils (le duc d'Orléans et la reine) n'ambitionnassent de gouverner que pour avoir l'authorité d'accabler les sujets de tributs et d'imposts, pour se gorger de leur substance, sans se soucier que ses finances fussent épuisées en telle sorte que, nonobstant de si cruelles charges, il n'y avoit pas de quoy subvenir à ses propres besoins et aux dépenses nécessaires et ordinaires de sa maison. (*Histoire anonyme de Charles VI*.)

(57) On reconnut qu'il (Montagu) avait souvent fait des prêts au roi, sous des noms supposés, avec ce même argent qu'il volait et sur des gages qu'il recelait dans son château de Marcoussis : on trouva dans ce château une grande quantité de meubles et de bijoux qui avaient appartenu à son royal debiteur indirect. Il volait de nouveau, et cumulait ainsi la propriété du gage et celle de l'argent. (Léon Martinly, *Caboche, ou le peuple sous Charles VI*. Notes.)

(58) Ce fut le duc d'Orléans qui approcha la torche que l'un de ses varlets tenoit devant lui, si près que la chaleur du feu entra au lin. (Froissart.)

(59) Il n'y a rien d'exagéré dans ce récit, et nous aurions pu encore en forcer les couleurs sans manquer à la vérité historique.

(60) La duchesse de Berri délivra le roi de ce péril, car elle le bouta dessous sa gonne (robe), et le couvrit pour eschiver le feu. (Froissart.)

(61) La dégradation se faisait ainsi : le prêtre coupable était revêtu des ornements sacerdotaux, il se mettait à genoux et confessait ses crimes. Il prenait le calice qu'on lui presentait et que l'évêque reprenait en disant : « Nous t'ôtons le calice avec lequel tu consacrais le sang de Notre-Seigneur. » Les ornements sacerdotaux se retiraient avec la même cérémonie. Quand le condamné était entièrement dépouillé, on lui râclait les doigts et on les lavait dans une liqueur préparée à cet effet, puis on le livrait à l'exécuteur.

(62) Ce fut la première fois qu'on permit à des criminels condamnés a mort de se confesser.

(63) Le duc de Bourgogne poussa l'hypocrisie du désintéressement jusqu'à refuser cent mille écus pour donner son consentement a l'etablissement d'un impôt ordonné par le duc d'Orleans. Les belles paroles et les protestations ne lui coûtaient pas.

(64) La tendance continuelle du clergé à l'envahissement des richesses publiques et particulieres se manifesta surtout dans les treizième et quatorzième siècles. Un grand nombre d'hôpitaux furent ruinés par les extorsions des prêtres ou des religieux chargés de les administrer. Ces odieux abus subsistèrent jusqu'à la fin du seizième siècle, où furent rendues plusieurs ordonnances pour leur répression, entre autres celle de 1576, qui ôta l'administration des hôpitaux et maladreries aux prêtres et la confia à des séculiers, particulièrement aux bourgeois.

L'imagination s'étonne de la multitude d'exactions commises par les ecclésiastiques, indépendamment de celles que les papes exerçaient pour eux-mêmes. Rien de plus déplorable que le sort du peuple dans les domaines dont les évêques ou les moines étaient seigneurs. Nulle part il n'était soumis à autant de violences et de cruauté, quoiqu'il fût partout opprimé. (Henri Duval-Pineu, *Notes*.)

(65) *Histoire générale de Languedoc*, par un religieux bénédictin.

(66) Dulaure, *Histoire de Paris.*

(67) L'hôtel Barbette avait été bâti par un financier de ce nom, grand maître de la monnaie sous Philippe le Bel. Un siècle après il appartenait à Montagu, qui le céda à la reine. (Henri Duval-Pineu, *Notes.*)

(68) Raoullet d'Octonville était un gentilhomme normand attaché à la maison du duc de Bourgogne. (Monstrelet.)
Il avait été général des finances, mais le duc d'Orléans l'avait privé de son emploi pour d'insignes malversations. (Le Barante.)
C'était un scélérat coupable de crimes que lui avait généreusement fait remettre Philippe le Hardi. On disait communément de lui que c'était le bourreau de Jean Sans-Peur. (Villaret.)

(69) Sur la porte d'entrée était une image de la Vierge qu'on a vue jusque en 1790. (Henri Duval-Pineu, *Notes.*)

(70) Outre la déposition que firent deux personnes qui, de la fenêtre de l'hôtel de Rieux, furent témoins de l'assassinat, il y en avait une très-détaillée, donnée par une femme nommée Jacquette Giffard. Cette femme logeait dans une chambre dépendante du même hôtel; ayant entendu du bruit dans la rue, elle se mit à sa fenêtre, et, à la lueur des torches qui éclairaient le théâtre du crime, elle vit dans tous ses détails la triste scène qui se passait; elle avait crié *au meurtre!* mais, effrayée des menaces des assassins, elle n'osa répéter ce cri. C'est d'elle surtout qu'on apprit les circonstances de cet événement. Les deux autres témoins étaient Henri du Chastelier, premier échanson du duc d'Orléans, et un serviteur de la maison de Rieux. (Henri Duval-Pineu.)

(71) Monstrelet, liv. Ier.

(72) Id. *ib.*

(73) L'université pourchassa tant qu'il faillut au bout de trois ou quatre moys qu'ilz fussent despenduz et que le prévost y fust en persône et les baisast en la bouche; et les convoya lui et ses gens et sergens depuys le gibet iusquez au moustier, où ilz furent enterrez et admenez en une bierre sur une charrette, et étoit le bourreau sur le cheval de devant vestu d'ung scupphz comme ung prestre. (*Chroniques de France.*)
La pierre funéraire où les deux étudiants étaient représentés avec la corde au col subsista jusque dans le siècle dernier, au cloître des Mathurins.

(74) Jusqu'à présent dans ce récit nous avons donné au duc de Bourgogne le surnom de *Sans Peur*, consacré par l'histoire; ce ne fut qu'à cette époque, après la victoire de Hasbain, où vingt mille Liégeois furent tués, que ses contemporains le lui décernèrent.

(75) Il voyait la cour tremblante devant lui, et pourtant il était alarmé pour sa sûreté. Il fit pratiquer dans son palais une cellule en pierre, voûtée et sans fenêtres, où l'on n'entrait que par une porte basse en fer, garnie de triples verrous. C'est là qu'il se retirait chaque nuit... révélant ainsi les terreurs qui suivent le crime, quoiqu'il proclamât le sien comme un titre à la reconnaissance de son pays. (Henri Duval-Pineu.)

(76) Henri Duval-Pineu.

PIERRE DES ESSARTS.

(77) Après l'assassinat de Louis, duc d'Orléans, le parti opposé à la faction bourguignonne prit le nom d'un de ses chefs, Bernard d'Armagnac, comte de Fezensac et de Rhodez, descendant de Clovis, beau-père du jeune duc d'Orléans, un des plus puissants seigneurs de France par la position de ses places et le nombre de ses vassaux. C'était un guerrier expérimenté, d'une activité et d'une énergie peu communes, et qui portait au duc de Bourgogne une haine implacable. Ce fut le comte d'Armagnac qui, à l'époque où l'armée orléanaise leva le siége de Paris, obligea les religieux de Saint-Denis de lui livrer le trésor qu'Isabelle leur avait confié. Les moines cédèrent à la crainte. Peut-être aussi trahirent-ils le secret d'Isabelle pour mieux garder le leur et se dispenser d'apporter leur part dans cette contribution forcée. La reine, avide et avare, ne pardonna pas au comte d'Armagnac, et l'on peut croire que le ressentiment qu'elle en éprouva ne fut pas étranger au parti qu'elle prit plus tard de se liguer contre les princes orléanais et son propre fils, avec Jean Sans-Peur, meurtrier de son amant. Isabelle est une des plus viles et des plus infâmes créatures qui aient existé. Aucune supposition ne saurait la calomnier : quelque sentiments honteux et bas qu'on lui prête, on restera toujours au-dessous de la réalité, et aucune lumière ne peut éclairer jusqu'au fond les sombres replis de cette âme corrompue.

(78) La première boucherie établie à Paris fut celle du parvis Notre-Dame. Tant que Paris fut renfermé dans l'île que forment les deux bras de la rivière, il n'y eut que la boucherie du parvis de Notre-Dame; mais s'étant formé un faubourg du côté du nord, ceux qui l'habitaient se trouvèrent trop éloignés de l'ancienne boucherie, et bâtirent quelques étaux hors de l'ancienne porte, et vis-à-vis la forteresse du grand Châtelet... En 1096 un bourgeois nommé Guicheri de la Porte donna au monastère de Saint-Martin des Champs une grande maison qu'il avait à la porte de Paris, laquelle fut aussitôt convertie en boucherie par ces religieux.
En 1133, Louis le Gros acquit de Guillaume de Senlis, bouteiller de France, le fief et la seigneurie qu'il avait tant sur ladite maison de Guicheri de la Porte que sur la partie du terroir adjacent, et lui donna quelques étaux et boutiques en échange. Sous Philippe-Auguste, les étaux tant nouveaux qu'anciens, compris dans l'enceinte de la maison Guicheri de la Porte, s'élevèrent au nombre de vingt-cinq.
Le parti du duc d'Orléans s'étant trouvé le plus fort en 1416, on rechercha ceux du parti contraire. Outre les peines dont on punit les bouchers les plus coupables, le roy par ses lettres du 13 may 1416, ordonna que la grande boucherie fût démolie, et elle fut en conséquence abattue et ruinée raz pied raz terre. Ce même prince, par autres lettres patentes du mois d'août 1416, abolit la communauté des bouchers de la grande boucherrie, révoqua leurs priviléges et ordonna que tous les bouchers de Paris ne composeraient plus qu'une même communauté régie comme celles de tous autres métiers... En 1418, les bouchers obtinrent par lettres patentes le rétablissement de la grande boucherie... (Piganiol de la Force, *Description de Paris.*)

(79) Bissestre (par corruption et qu'on devrait appeler Vincestre pour avoir appartenu en 1204 à Jean, évèque de Vincestre en Angleterre) était la plus remarquable des maisons de plaisance du duc de Berri. Pour dernier embellissement, il y ajouta les châssis de verre qui ne faisaient en ce temps-là que de commencer à orner l'architecture... Le peuple brisa et portes et châssis de verre, démolit et brûla ce château, de manière qu'il ne resta que les murailles. (Sauval.)
Les châssis de verre étoient alors un objet de luxe réservé



pour les hôtels des plus grands seigneurs. Cette expédition fut couronnée par l'embrasement de l'édifice. Dans la perte inestimable que causa cet incendie, on regrettoit surtout une suite chronologique de tableaux représentant les rois de France de la troisième race, la pluspart originaux. (VILLARET.)

Le duc de Berry estoit curieux de livres qui estoient si rares qu'on les mettoit au nombre des joyaux. (*Histoire anonyme de Charles VI.*)

Bicêtre fut reconstruit par le duc de Berri, qui le donna aux chanoines en 1416.

(80) Les armes en usage alors étaient la lance, l'épée, le poignard, la hache d'armes, le bâton ferré, la massue, le maillet, l'arc, l'arbalète et le couteau.

(81) Ce honteux traité a existé, il est rapporté par tous les historiens. Il est également vrai qu'il fut intercepté par le duc de Bourgogne, qui confia à des Essarts son projet de se défaire des princes à l'entrevue d'Auxerre.

(82) HENRI DUVAL-PINEU.

(83) Le duc de Guyenne était l'un des douze enfants que Charles VI eut d'Isabelle, ou du moins dont il passa pour être le père. La légitimité de la race royale est fort contestable. Cette *glorieuse* suite des rois a été très-probablement interrompue par l'introduction de plusieurs enfants bâtards, incestueux, adultérins. Celui qui succéda à Charles VI était peut-être le fils du duc d'Orléans, ou du chevalier de Bois-Bourdon, ou de quelques autres seigneurs : peut-être aussi de quelque obscur valet d'écurie employé à assouvir les désirs de la *grande gaure*.

Les deux frères aînés du duc de Guyenne, tous deux nommés Charles, moururent : le premier, l'année même de sa naissance, en 1386; le second, en 1400. Le duc de Guyenne, marié à Marguerite de Bourgogne, fille de Jean Sans-Peur, mourut à dix-neuf ans, en 1415, sans laisser d'enfants, et transmit son titre de dauphin à son frère Jean, décédé l'année suivante sans postérité, à dix-huit ans, empoisonné, dit-on, par sa mère. Le cinquième fils du roi devint dauphin en 1416, et roi en 1422.

Un autre fils de Charles VI, nommé Philippe mourut en

naissant, quelques jours avant l'assassinat du duc d'Orléans, en 1497.

Les six filles furent :

Jeanne, morte en 1[illegible].

Isabelle, mariée à Richard, roi d'Angleterre, puis à Charles, duc d'Orléans,

Jeanne, mariée à Jean VI, duc de Bretagne

Marie, prieure de Poissy.

Michelle, mariée à Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Catherine, mariée à Henri V, roi d'Angleterre, puis secrètement au chevalier gallois Owen-Tyder.

(84) Et étoit monseigneur le dauphin bien joli, et avoit un moult étendard tout battu à or, où avoit un K, un cigne et une L. La cause étoit pour ce qu'il y avoit une demoiselle moult belle en l'hôtel de la reine, fille de messire Guillaume Cassinel, laquelle vulgairement on nommoit la *Casinel*. Si elle étoit belle, elle étoit aussi très-bonne et en avoit la renommée; de laquelle, comme on disoit, le dit seigneur faisoit le passionné, et par ce portoit-il le dit mot. (JUVÉNAL DES URSINS.)

(85) Pour avoir le chiffre correspondant à la valeur actuelle de l'argent, il faut décupler ces sommes. On voit que de tout temps les listes civiles ont coûté fort cher.

(86) Les principaux coupables désignés nominativement par Eustache de Pavilly, furent : Pierre de Fontenay, Raymond Raguier, Jean Pied, Charlot Poupart, Guillaume, Rolle, Jean Guérin, Nicole Bonnet, Gui Brochet, Antoine des Essarts, frère du prévôt, Pierre des Essarts, Jean Chatenier, Guillaume Luce, Nicaise Buger, etc. (MONSTRELET.)

(87) Ce sont les propres paroles de des Essarts et du duc de Bourgogne, rapportées par les historiens.

(88) On ne sait rien de certain sur l'étymologie du nom du Louvre. Les uns ont cru qu'il signifiait *l'ouvrage* par excellence, ou le *chef-d'œuvre*, et que l'on a dit le *louvre* pour *l'oeuvre* ou *l'ouvrage*. D'autres ont recours à la langue saxonne et assurent qu'en saxon *louvre* signifie *château*. D'autres enfin font venir cette dénomination de ce que cette maison était dans un lieu propre à la chasse du *loup*, et que c'est pour cela que dans les anciens titres ce château est appelé *Lupara*... La situation du Louvre dans une grande plaine, détaché de Paris, nous fait connaître que ce château avait été bâti à deux fins, c'est-à-dire pour servir de maison de campagne à nos rois, et de forteresse pour tenir les Parisiens en respect. (PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*.)

(89) Le frère de Pierre des Essarts, Antoine, parvint, contre toute attente, à éviter le sort de l'ancien prévôt. Il fit élever en action de grâce, dans l'église de Notre-Dame, une statue de saint Christophe qui subsista jusqu'à la fin du siècle dernier. (HENRI DUVAL-PINEU, *Hist. du règne de Charles VII*.)

LA BASTILLE AU POUVOIR DES ANGLAIS.

(90) Les Français remarquèrent à la bataille d'Azincourt que les archers anglais et beaucoup d'hommes d'armes de cette bataille [illegible] du corps entière-ment nue. On trouve dans Rapin Thoyras l'explication de cette particularité, que n'ont point donnée nos historiens. L'armée anglaise était attaquée de la dyssenterie; les hommes qui en étaient malades prirent le parti, avant la bataille, de se débarrasser de leurs hauts-de-chausses, que les effets de la maladie rendaient très-incommodes dans les mouvements d'un combat.

(91) On lit dans le cartulaire d'un monastère du Valois, que les terres des environs de Nanteuil ne furent point ensemencées pendant trente ans. Paris, environné de troupes de brigands, connus sous les noms de *tondeurs, retondeurs* et *écorcheurs*, ne pouvait plus rien tirer des provinces qui le nourrissaient ordinairement, et fut continuellement exposé aux horreurs de la famine. La même disette régnait dans les provinces; il fallait acheter des généraux qui dominaient successivement, la permission de récolter le peu de terrain qu'on se hasardait de cultiver aux portes des villes ; les habitants d'Amiens payèrent 1,200 livres une de ces permissions, et ce fut le *bon*, le *preux*, le *généreux* Lahire qui la leur vendit ! (*Avertissement des Mémoires de Pierre de Fenin, écuyer et panetier de Charles VI; collection des mémoires collectifs à l'Histoire de France.* Paris, 1785.)

(92) Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VII; nouvelle collection des mémoires pour servir à l'Histoire de France, par Michaud (de l'Académie française) et Poujoulat, 1re série, tome III. Paris, 1837.

(93) Richemond fut nommé connétable en mars 1424.

(94) Environ quinze jours après la défaite des Anglais près Saint-Denys, le connétable duement informé que les meilleurs bourgeois de Paris avoient bon vouloir et amour pour le roy, que volontiers ils se mettoient sous son obéissance, même que longtemps auparavant ils l'eussent fait, s'ils eussent eu ayde et secours du connétable ; car ils craignoient fort, comme ils le disoient, les Anglois qui étoient encore audit lieu de Paris avec le sieur de Wilby, leur capitaine, de plus Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne, soy disant chancelier de France pour le roy d'Angleterre, et un chevalier nommé Simon Morhier, lors prévost de Paris : sur cela le connétable, le bastard d'Orléans et les autres vinrent dans Paris avant le poinct du jour, et se mirent en embuscade près des Chartreux du côté de la porte Saint-Jacques. (CHARTIER, *Histoire de Charles VII*.)

(95) Le peuple crioit après l'évêque de Thérouenne : Au renard ! au renard ! (CHARTIER, *Histoire de Charles VII*.)

(96) On peut comparer ce récit avec celui qu'on trouve dans les Mémoires de Richemont. Le connétable place la reddition de la Bastille au vendredi 20 avril.

LE CARDINAL BALUE ET GUILLAUME D'HARAUCOURT.

(97) Rue Pute-y-Muce nommée par corruption rue du Petit-Muse. La rue du Petit-Musc, dit Piganiol de la Force, s'appelait en 1358 la rue du petit-Muce, peut-être, rapporte Sauval, à raison que c'était alors une voirie, et un lieu où chacun venait faire son ordure. Brice donne au nom de cette rue une étymologie plus honnête, mais moins vraisemblable ; il prétend que c'est parce que dans l'espace qu'elle occupe à présent, se trouvait autrefois l'hôtel des

quatre maîtres de requêtes, que l'on nommait l'hôtel *Petimus*, sur ce que les requêtes qu'on présentait alors en langue latine, ainsi que tous les actes judiciaires, commençaient toujours par le mot *Petimus* (nous demandons).

Elle avait encore, quelle que soit son étymologie, le nom de Pute-y-Muce au XVIe siècle.

(98) Les mauvaises mœurs de Balue étaient notoires. Quelques jours après avoir été sacré évêque, il fut arrêté et blessé, la nuit, en sortant de chez une femme d'une vertu suspecte, et dont il était l'amant.

(99) Différentes ordonnances des rois de France, dont la plus ancienne remonte à saint Louis, avaient désigné les rues de Paris où il était permis d'établir des maisons de prostitution; la rue Pute-y-Muce était du nombre. On peut consulter pour les autres rues désignées, le glossaire *erotica verba*, ajoutées à certaines éditions modernes de Rabelais.

(100) Histoire ecclésiastique, *passim*,

(101) Odet Daidie, seigneur de Lescun, avait rendu de grands services à Charles VII, ce qui lui valut d'abord la haine du dauphin. Il était bailli du Cotentin, charge que Louis XI lui ôta à son avénement à la couronne. Odet avait un grand crédit sur l'esprit du duc de Bretagne et du frère du roi. Il commanda l'armée de ces deux princes dans la guerre du bien public. Plus tard, Louis se réconcilia avec lui, et Odet s'employa efficacement à opérer la réconciliation des deux frères. (DUCLOS, *Histoire de Louis XI*.)

(102) La lettre écrite par le cardinal Balue et l'évêque de Verdun, au duc de Bourgogne, est rigoureusement conforme à ce que nous rapportons. Nous en avons donné la substance.

(103) Relation de l'ambassade envoyée à Rome au sujet de l'affaire du cardinal Balue, écrite par Guillaume Cousinot.

LOUIS DE LUXEMBOURG.

(104) Mémoires sur la Bastille, tome Ier.

(105) Le roi exécuta cette année le dessein qu'il avait depuis longtemps de former un ordre de chevalerie, et prit pour son patron saint Michel. Cet ordre devait être composé de trente-six chevaliers, avec un chancelier, un trésorier, un greffier et un héraut, tous élus à la pluralité des voix. Le roi en était le chef et avait deux voix; mais en cas de partage, elles pouvaient en valoir trois. Les premiers chevaliers que le roi nomma furent le duc de Guyenne, Jean de Bourbon, le connétable de Saint-Pol, Jean le Breuil, comte de Sancerre, Louis de Beaumont, seigneur de la Forêt et du Plessis, Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, Louis de Laval, seigneur de Châtillon, Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Cominges, maréchal de France et gouverneur du Dauphiné, Georges de la Trémouille, seigneur de Cran, Gilbert de Chabannes, seigneur de Curson, Charles de Crussol, sénéchal de Poitou, Tanneguy du Châtel, gouverneur de Roussillon et de Cerdagne. Le nombre de trente-six chevaliers n'étant pas complet, le roi déclara qu'au premier chapitre il serait procédé à l'élection des autres. (DUCLOS, *Histoire de Louis XI*.)

(106) Messeigneurs de Croy et de Chimay, frères. L'aîné s'appelait Antoine de Croy, comte de Porcien, de Guise et de Beaumont en Hainault, chevalier de la Toison-d'or, favori du duc de Jean le Bon, mort en 1475; le second, Jean de Croy, chevalier de la Toison-d'or, grand baillif et capitaine général du pays de Hainault; tous deux fils de Jean de Croy, chambellan du duc de Bourgogne.

(107) Mémoires d'Olivier de la Marche.

(108) Fils naturel d'Antoine II, sieur de Rubempré en Picardie. Il resta cinq ans en prison, sans qu'on pût trouver aucune preuve du crime dont il était accusé.

(109) Charles d'Artois, prince du sang, qui revint en France en 1438, après avoir été prisonnier en Angleterre pendant vingt-trois ans. Mort sans enfants en 1472, à quatre-vingts ans.

(110) Pierre de Morvilliers, auparavant président des parlements de Bourgogne, chancelier en 1461. Il remit les sceaux, en 1465, à Juvénal des Ursins, auquel il avait succédé.

(111) Antoine du Bec-Crepin, d'abord évêque, duc de Laon.

(112) François II, duc de Bretagne, fils de Richard de Bretagne, frère de Jean V, comte d'Étampes, mort en 14[illegible], et de Marguerite d'Orléans. Il épousa à Vannes, en 14[illegible], Marguerite de Bretagne et devint duc de Bretagne en 1458, par la mort d'Arthur III.

(113) Monstrelet dit que le duc écrivit au roi, et que Louis lui fit sur-le-champ une réponse convenable.

(114) Mémoires de Philippe de Comines.

(115) Mémoires d'Olivier de la Marche.

(116) Charles d'Anjou, comte du Maine, troisième fils de Louis II, roi de Sicile et duc d'Anjou.

(117) Antoine, fils naturel de Philippe le Bon et de Jeanne de Presles.

(118) Mémoires de Philippe de Comines.

(119) L'édit par lequel Louis XI donna la Guyenne à son frère fut signé à Amboise au mois d'avril 1469, après Pâques. Le duc de Guyenne prêta serment à Xaintes, pour son apanage, le 19 août suivant.

(120) Mémoires de Philippe de Comines.

(121) Le traité de paix de Soleure est rapporté tout au long dans les mémoires d'Olivier de la Marche. Philippe de Comines donne dans ses mémoires les détails complets de l'entrevue de Louis et d'Edouard. Dans le traité de paix conclu entre les deux princes, le 29 août 1475, [illegible] remarquer qu[illegible] se qualifie roi de France [illegible] et seigneur d[illegible], et que le Louis n'y est appelé que le prince Louis de France.

(122) Jusqu'à la destruction de la Bastille, cette porte (condamnée) a subsisté dans la cour intérieure du château. Elle avait été bouchée en 1634, lorsqu'on entoura la Bastille de fossés et de boulevards.

(123) DUCLOS, *Histoire de Louis XI*.

(124) La maison de Luxembourg avait produit cinq empereurs, dont trois ont été rois de Bohême, 1° Henri

Herman, comte de Salms en Ardennes, élu empereur en 1081; 2° Henri VII; 3° Charles IV; 4° Venceslas, son fils; 5° Sigismond, frère de Venceslas; ces trois derniers rois de Bohême. Deux impératrices : Cunégonde, femme de l'empereur Henri II; Élisabeth, femme d'Albert Ier, archiduc d'Autriche et empereur. Cinq reines : 1° Béatrix, femme de Charles Robert ou Charobert, roi de Hongrie, morte en 1318; 2° Marie, sa sœur, seconde femme de Charles le Bel, morte en 1323, toutes deux filles de l'empereur Henri VIII; 3° Bonne, femme du roi Jean, sœur de l'empereur Charles IV, morte en 1349; 4° Anne, fille de l'empereur Charles IV, première femme de Richard II, roi d'Angleterre, morte en 1394; Marguerite, aussi fille de Charles IV, mais d'un autre lit, femme de Louis le Grand, roi de Hongrie et de Pologne, morte en 1539. La maison de Luxembourg donna à la France deux connétables; Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de la branche de Luxembourg-Ligni, connétable en 1411, mort le 19 avril 1415; 2° Louis de Luxembourg.

JACQUES D'ARMAGNAC.

(125) Bataille de Granson, livrée le 22 mai 1476. Le bagage, les tentes, les vivres, l'artillerie, les meubles, tout fut pillé par les Suisses, qui, ne connaissant pas la valeur de leur butin, prirent la vaisselle du duc pour de l'étain, et la vendirent à vil prix. Le plus beau diamant de Charles fut donné pour un florin. Ce diamant est le *Sanci*, estimé dix-huit cent mille livres. (DUCLOS, *Histoire de Louis XI*.)

Bataille de Morat perdue par Charles le Téméraire, contre le duc de Lorraine, le samedi 22 juin 1476.

Sept mois plus tard, le 5 janvier 1477, bataille de Nancy gagnée par le même René, duc de Lorraine. Ce ne fut qu'au bout de deux jours qu'on retrouva le corps du duc de Bourgogne, nu et pris dans la glace, qu'on fut obligé de casser pour retirer le cadavre.

« Et avoir ledit duc de Bourgogne un coup de baston nommé hallebarde, à un cousté du milieu de la teste pardessus l'oreille, jusques aux dents, un coup de picque à travers des cuisses, et un autre coup de picque par le fondement, et fust cogneu manifestement que c'étoit le duc de Bourgogne, à six choses. La première et la principale fust aux dents de dessus, lesquelles il avoit autrefois perdues par une chute; la seconde fust d'une cicatrice à cause de la playe qu'il eust à la journée de Montlehery en la gorge, en la partie dextre; la tierce à ses grands ongles, qu'il portoit plus que nul autre homme de sa cour; ne autre personne; la quatre fust d'une playe qu'il avoit en un espaule à cause d'un escarboucle que autrefois y avait eue; la cinquiesme fust à une fistule qu'il avoit au bas du ventre en la pennilière du costé dextre; et la sixiesme fust d'un ongle qu'il avoit retrait de l'orteil; et auxdits enseignes donna son jugement pour tout vray, un sien medecin portugalois, nomme maistre Mathieu, que c'estoit ledit duc de Bourgogne, son maistre, et aussi le dirent pareillement ses valets de chambre, le grand Bastard, messire Olivier de la Marche, son chapellain, et plusieurs autres de ses gens, prisonniers dudit monseigneur de Lorraine. » (*Chronique de* JEAN DE TROYE.)

La branche aînée de la première maison de Bourgogne, issue du roi Robert, s'éteignit en 1361. Le roi Jean réunit la Bourgogne à la couronne de France. Le 6 septembre 1364, il donna le duché de Bourgogne, avec le titre de première pairie de France, à son quatrième fils Philippe le Hardi. Cette seconde maison de Bourgogne compta quatre ducs. Philippe le Hardi, Jean Sans-Peur, Philippe le Bon, et Charles le Téméraire. Marie, sa fille, porta la Bourgogne dans la maison d'Autriche. En 1668, Louis XIV s'empara de la Bourgogne ou Franche-Comté (ainsi nommée à cause du refus que fit un de ses comtes, Renaud III, en 1144, de rendre hommage à l'empereur, soutenant que son pays était franc. Il la rendit la même année par le traité d'Aix-la-Chapelle; il la reprit en 1674; elle fut cédée et réunie irrévocablement à la France par le traité de Nimègue en 1678.

(126) Il y avait des cages de fer et d'autres de bois, couvertes de pattes de fer par le dehors et par le dedans, avec de terribles fermetures, à la Bastille et dans les châteaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, de Tours, du Mont-Saint-Michel. Elles avaient six pieds de large sur huit de long, et étaient d'un pied de plus que la hauteur d'un homme. Les murailles, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture et vider les immondices, étaient de plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal. Louis XI en fit construire deux au château de Loches. Ludovic Sforce, duc de Milan, ayant été pris le 10 avril 1500, dans une bataille contre Louis XII, fut conduit en France et enfermé dans une des cages de fer, où il finit ses jours.

Louis XII lui-même, étant encore duc d'Orléans, fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en Bretagne; après avoir été promené de prisons en prisons, il fut renfermé pendant trois ans entiers dans le château de Bourges, et on le forçait de coucher dans la cage de fer. (BOULAINVILLIERS, *Histoire de l'ancien gouvernement de France*. — *Mémoires authentiques et historiques sur la Bastille*.)

(127) Lettre tirée du cabinet de Louis XI.

(128) Chronique de Jean de Troye.

LE CHANCELIER POYET.

(129) LE LABOUREUR.

ANNE DU BOURG.

(130) Le quartier de la place Maubert est un des plus anciens de Paris. La place Maubert a pris, dit-on, le nom qu'elle porte d'*Albert le Grand*, dont la réputation était telle, que ne trouvant pas de salle assez vaste pour contenir les écoliers qui venaient étudier sous lui, il fut obligé de faire ses leçons au milieu de cette place, qui depuis fut nommée la place *Maubert*, c'est-à-dire la place de *maître Albert*.

La porte de *la Tournelle Saint-Bernard* fut abattue en 1670, et remplacée par un arc de triomphe élevé sur les dessins de Blodel, à la gloire de Louis XIV.

La rue de Bièvre avait reçu son nom de la rivière de Bièvre ou des Gobelins qui y a coulé pendant plusieurs siècles. On lit dans Sauval que, dans son temps, le canal de cette rivière, caché sous le pavé et sous les maisons, servait depuis longtemps d'égout aux eaux d'une partie des quartiers de Saint-Nicolas du Chardonnet et de la montagne Sainte Geneviève. Il était couvert, dit-il, d'une voûte

toute de pierre de taille, fort longue, large, haute et très-bien bâtie. (PIGANIOL DE LA FORCE, *Dcscription de Paris*, tome IV.)

(131) Ce Démocharès n'est point un personnage imaginaire. Il fut célèbre sous les règnes de Henri II et de François II, par les recherches et les persécutions qu'il dirigea contre les huguenots. Secondé par les présidents de Saint-André, Minard et quelques autres magistrats fanatiques, il fit emprisonner un avocat nommé Boulard, sa femme et ses filles; il produisit contre eux de faux témoins. On lit dans l'ouvrage intitulé : *le Calvinisme et le Papisme mis en parallèle, ou Apologie pour les Réformateurs*, que « le cardinal de Lorraine lui-même avoua à Catherine que ce Démocharès et quelques autres sorbonistes étoient les plus méchants garnements du monde, et dignes de mille gibets, ajoutant qu'on estoit bien misérable quand on avoit affaire à eux. Sur quoy la reine lui dit qu'elle trouvoit bien estrange qu'on se servît de telles gens qu'il connoissoit si bien. Il répondit qu'on ne se pouvoit servir que de telles personnes, et que d'honnestes gens n'y réussiroient pas si bien. »

Il est certain qu'aucun honnête homme n'eût voulu faire le métier de ce Démocharès. Cet inquisiteur de la foi était purement et simplement un espion. Il eut l'honneur de donner son nom à la rue des *Mouchards*. Il était docteur en Sorbonne et s'appelait *Mouchy*, du nom d'un village de Picardie, où il était né, et selon les idées pédantes de l'époque, il s'était fait appeler Démocharès. Les agents qu'il employait furent désignés par le sobriquet de *Mouches*. (PEUCHET, *Mémoires historiques des Archives de la police*, tome Ier.)

(132) Un gentilhomme du pays d'Artois, nommé Loys de Barquin, homme de grandes lettres et d'esprit fort libre, s'estant retiré à Paris dès lors que ce pays-là estoit encore respondant à ce parlement, après avoir longuement fait la guerre à ceux de Sorbonne, et mesme avoir esté délivré de prison, nonobstant que la Sorbonne le poursuivist à mort à cause de certains articles extraits de quelques siens livres, finalement estant accusé derechef par eux, fust condamné à se desdire voyant brusler ses livres, et à tenir prison perpétuelle, réservé le bon plaisir du roy; à quoi n'ayant voulu obéir, quelques remontrances que luy feissent ses amis, il fust par autre arrest condamné à estre pendu, estranglé et puis brûlé, ce qu'il souffrist en place Maubert. La nuict suivante, qui fut la veille de Saint-Martin 1529, les bleds gelèrent en France, dont s'ensuivit peste et famine en plusieurs endroits. (THÉODORE DE BESE, *Histoire ecclésiastique*.)

En 1604, le roi avait sept millions d'or à la Bastille. En 1610, il avait quinze millions huit cent soixante et dix mille livres d'argent comptant dans les chambres voûtées, coffres et caques étant en la Bastille; outre dix millions qu'on en avait tirés pour bailler au trésorier de l'épargne. (SULLY, *Mémoires*.)

(133) Prenez-moi ces abbés, ces fils de financiers,
Dont, depuis cinquante ans, les pères usuriers,
Volans à toute main, ont mis dans leur famille
Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille.

(134) FOUGERET.

(135) Moniteur du 24 juillet 1789. *Notice historique sur la Bastille.*

(136) Moniteur du 25 juillet 1789. *Extrait d'une note trouvée à la Bastille.*

(137) La naissance de Martin Luther donna lieu aux fables les plus ridicules. On publia qu'il était né du commerce d'un inceste. Un théatin italien, Cajétan Thiene, supposa dans un poëme que Luther, né de Mégère, l'une des furies, fut envoyé des enfers en Allemagne. La date précise de la naissance de ce célèbre réformateur est incertaine. Les uns, comme Maimbourg (*Hist. du Luthéran.*), comme Sponde (*Annales*, année 1517), comme Seckendorf (*Histoire Luthéran.*) le font naître à Isèbe, ville du comté de Mansfeld, en 1483, le 10 novembre, entre onze heures et minuit, de Marguerite Linderman et de Luther, ouvrier mineur, travaillant à cette époque au village de Méza. Florimond de Rémond (*Histoire de l'hérésie*) le fait venir au monde le 22 octobre. « Luther, dit-il, naquit à Isèbe l'an mil quatre cent quatre-vingt-trois, le vingt-deuxiesme d'octobre, après midy, à onze heures trente-six minutes. Plusieurs disent qu'il vint au monde le dixiesme de novembre, veille de Saint-Martin, qui donna sujet à ses parents de luy donner ce nom de Martin. Cela peut estre a causé cette diversité, car il n'y a pas d'apparence que Cardan et Jonctin, lesquels, avec tant de curiosité, ont tiré sa nativité, ne s'en fussent informés au vray. Aussi, dit Cardan, qui le fait naître le vingt-deuxiesme octobre, c'est ici la vraye nativité de Luther. Le mesme, dit Jonctin, et encore, qu'il y ait qu'elle est si petite, qu'elle ne mérite estre considérée. Car en l'une et l'autre les planettes demeurent aux mesmes maisons, la lune en toutes deux se trouve en la douziesme, Jupiter, Vénus et Mars en la troisiesme, le soleil Saturne et Mercure en la quatriesme. »

« La diversité de deux de ces messieurs (Cardan et Jonctin) ne les empêcha pas de trouver tous les accidents de sa vie et ses qualités personnelles, quoiqu'ils fussent différents l'un de l'autre, pour son âge, d'une année entière, tant il est certain qu'on trouve ce qui est arrivé par cette belle science. » (PETIT, *Dissertation sur les comètes.*)

Gauric, qui met sa naissance au 22 octobre 1484, à une heure et dix minutes après midi, trouva les mêmes abominations que Cardan :

« Hæc mira satisque horenda. 5. Planetarum coësio sub scorpii asterismo in nona cœli statione quam arabes religioni deputabant, effecit ipsum sacrilegum hereticum, Christianæ religionis hostem acerrimum, atque prophanum. Ex horoscopi directione ad martis coëtum irreligiosissimus obiit. Ejus anima scelestissima ad inferos navigavit, ab Allecto, Tisiphone et Megerâ flagellis igneis cruciata perenniter. » (LUCAS GAURICUS, *in Tractatu astrologico de præteritis multorum hominum accidentibus per genituras examinatis.*)

(138) LE LABOUREUR, *Additions à Castelnau.*

(143) De Thou le nomme Trouillard.

(144) REGNIER DE LA PLANCHE, *Histoire de l'Estat, tant de la République que de la Religion.*

(145) VARILLAS, *Histoire de Henri II.*

(146) Id., *ibid.*

(147) Voyez sur la stérilité et la fécondité de Catherine de Médicis, le curieux article que Bayle a consacré à Fernel dans son Dictionnaire historique.

On prétend que Henri II lui proposa ainsi cette cure : « Monsieur le médecin, ferez-vous bien des enfants à ma femme? — Sire, répondit le docteur, c'est à Dieu à vous donner des enfants par sa bénédiction ; c'est à vous de les faire, et à moi d'y apporter ce qui est de la médecine ordonnée de Dieu pour le remède des infirmités humaines. »

(148) VARILLAS, *Hist. de Charles IX.* LE LABOUREUR, *Additions aux Mémoires de Castelnau.*

(149) Claude Gaudimel, excellent musicien, et la mémoire duquel sera perpétuelle pour avoir heureusement besogné sur les Psaumes de David en françois, la plupart desquels il a mis en musique en forme de motets, à quatre, cinq, six et huit parties, et sans la mort eut tost après rendu cet œuvre accompli; mais les ennemis de la gloire de Dieu, et quelques méchants envieux de l'honneur que ce personnage avait acquis, ont privé d'un tel bien ceux qui aiment une musique chrétienne. (*Martyrologe des Protestants.*)

Claude Gaudimel fut massacré à Lyon, selon de Thou, à Paris le jour de la Saint-Barthélemy, selon d'Aubigné.

(150) Lettre écrite à Catherine de Médicis par un gentilhomme qui avoit servi la feue-royne de Navarre, qui se soubscrivit Villemadon, avec lequel ladite dame avoit autrefois privément conféré de ses affaires, et mesmes des poincts de la religion. (THÉODORE DE BÈZE, *Hist. ecclésiastique.*)

La requête de Villemadon, beaucoup trop longue pour que nous la rapportions, devait plaire à la duchesse d'Étampes, on n'y ménageait pas la grande sénéchale, « *public et commun réceptacle de tant d'hommes paillards et effrennés qui sont morts et qui encore vivent.* » L'auteur disait encore en parlant de Henri II : « *Ce povre prince enyvré de la menstrue de cette vieille paillarde Diane, donna par elle entrée en sa maison à un jeune serpent* (le cardinal de Lorraine), *qui sécrètement leichoit le sein d'elle, etc., etc.* » Il n'y a pas de plus douce consolation pour une courtisane déchue que des vérités bien dures adressées à ses pareilles. La requête de Villemadon est un document curieux servant de preuve aux intelligences que Catherine de Médicis, dans sa politique à double face, entretenait avec les réformés.

(151) LE LABOUREUR.

(152) *Mémoires de Tavannes.* — LE LABOUREUR, *Additions à Castelnau.*

(153) VARILLAS, *Hist. de François Ier.*

(154) LE LABOUREUR, *Additions à Castelnau*

(155) MÉZERAI. Brantôme (Dames galantes) fait un tout autre portrait de Diane de Poitiers. « Sa beauté, dit-il, sa grâce, sa majesté, estoient toutes pareilles qu'elle avoit toujours eu, et surtout elle avoit une très-grande blancheur, et sans se farder aucunement : mais on dit bien que tous les matins, elle usoit de quelques bouillons composés d'or potable, et autres drogues que je ne scay pas, comme les bons médecins et doctes apothicaires. Je croy que si cette dame eût encore vescu cent ans, qu'elle n'eût jamais vieilly, fût de visage, tant il estoit bien composé, fût de corps caché et couvert, tant il estoit de bonne trempe et belle habitude. »

Notez que Brantôme lui donne soixante-dix ans. Mais Brantôme, en cette circonstance comme en mille autres, est un hâbleur qui ne mérite pas de croyance.

(156) SUET, *In Calig.* cap. XXV, cap. XXXIII.

(157) OVIDE, *Artis amatoriæ*, lib. II, vers. 633.

(158) LA PLACE, *Commentaire de l'estat de la Religion et de la République.*

(159) La cour, *obtempérant au vouloir du roi*, ordonna que sur le repli desdites lettres d'édit il serait mis : Lecta, publicata et registrata audito et requirente procuratore generale regis. Lues, publiées et enregistrées, le procureur général du roi entendu et le requérant. (*La Popelinière.*)

(160) Henri Estienne, imprimeur distingué par ses connaissances littéraires, auteur du Trésor de langue grecque, de l'Apologie d'Herodote, et auteur présumé de la Vie de sainte Catherine (Catherine de Médicis). *Legenda sanctæ Catharinæ Medicinæ.* Mort à l'hôpital de Lyon en 1598.

(161) Arnauld du Ferrier était de Toulouse. Après avoir été conseiller au parlement de cette ville, il fut reçu conseiller au parlement de Paris, le 11 de février 1551, puis président en la chambre des enquêtes le 12 février 1555; et enfin maître des requêtes. Il fut ambassadeur de France à *Rome* au concile de *Trente*, où il se distingua par une fameuse harangue qu'il y prononça. Sur la fin de sa vie il embrassa la religion R. P. R., et Henri IV, alors roi de Navarre, le fit son chancelier. Il mourut en 1585, âgé de soixante-dix neuf ans. (*Mémoires de Condé, édition de Secousse*, page 219.)

(162) Antoine Fumée avait été reçu conseiller le 15 décembre 1536. (*Mémoires de Condé, édition de Secousse*, page 5.)

(163) Gilles le Maître, second fils de Geoffroy le Maître, licencié en lois, juge et garde de la prévôté de Montlhéry, avocat au Châtelet de Paris, bailly de Saint-Marcel et des mairies de Sainte-Geneviève et de Saint-Magloire, mort le 1er juillet 1515; et de Catherine Frameri, sa première femme, morte le 1er juillet 1513. Leurs tombeaux étaient dans l'église Saint-André-des-Arts. Gilles le Maître fut d'abord avocat des parties, et suivit le barreau, où il s'acquit de la réputation par la plaidoirie. Depuis il s'éleva à la magistrature par ses talents et par son crédit auprès de Diane de Poitiers.

Avocat du roi, clerc au parlement le 12 août 1541, président au parlement le 12 juillet 1550, premier président le 23 mai 1551, mort le 5 décembre 1562, à soixante-trois ans. (*Mémoires de Condé, édition de Secousse*, page 220.)

(164) *Mémoires de Condé, édition de Secousse*, pages 217 et suiv.

(165) François de Scepeaux, comte de Duretal, maréchal de Vieilleville, du nom d'un port sur la rivière du Loir, né en 1509. Brantôme a conservé un mot des courtisans qui prouve son intrépidité à une époque où les exemples de courage ne manquaient pas. Chasteigneraye, Vieilleville et Bourdillon sont les trois hardis compagnons. A dix-huit ans, Vieilleville, insulté par le maître d'hôtel de la duchesse d'Angoulême, qui se refusa de lui rendre raison, l'étendit mort à ses pieds. Il fut joindre l'armée du maréchal de Lautrec qui marchait à la conquête de Naples.

(166) Le mot vidame a de nos jours une autre signification. Pour l'employer comme il l'est ici, il faut remonter à son origine. *Dam*, dans le vieux langage, signifiait *seigneur* ou *monsieur*. *Vidame* est l'abréviation de *de vice dominus*, celui qui représente le seigneur. (DU CANGE, *Glossaire.* LOISEAU, *Traité des Offices.*)

(167) *Mémoires du maréchal de Vieilleville.*

(168) BRANTOME, *Discours de Henri II.*

(169) MATHIEU, *Histoire de Henri II.*

(170) LA PLACE, *Commentaires de l'estat de la Religion et de la République.* Comparez ce récit avec celui des *Mé-*

moires de Condé, édition de Secousse, et de *la Popelinière.*

(171) De Thou. — Le calvinisme et le papisme mis en parallèle.

(172) Jean Bertrand, Toulousain, successivement premier président des parlements de Toulouse et de Paris, garde des sceaux de France, évêque de Comminges, archevêque de Sens, enfin cardinal. Mort le 4 décembre 1560, après s'être démis des sceaux.

(173) Christophe de Thou avait vu un peu auparavant, entre les mains de ce prince, un mémoire écrit de la main du premier président, où il lui marquait ceux des conseillers dont il devait le plus se défier. Daniel. *Hist. de France, édit. du père Griffet.*

(174) La Place, *Mémoires de Condé, édition de Secousse.*

(175) La Place.

(176) Fra Paolo, *Histoire du Concile de Trente.*

(179) Paris, in-12, 1561, *Mém. de Condé, édit. de Secousse.*

(180) Journal de Brulart. — *Le père Griffet*, Observations sur l'histoire de France de Daniel.

(181) *Mémoires-Journaux du duc de Guyse.*

(183) On peut comparer à ce récit celui qu'en a fait Estienne Pasquier. Lettre à monsieur de Fousomme, tome II de ses œuvres.

(184) Le roi en mourant avait ordonné qu'on n'inquiétât pas Lorges. Cependant celui-ci jugea à propos, pour sa sûreté, de se retirer en Angleterre, où il embrassa le calvinisme. Il revint en France pendant les guerres civiles. Assiégé dans Domfront en 1574, il se rendit à des conditions qui ne furent pas observées. On lui avait promis la vie et la liberté ; mais Catherine donna ordre à Matignon, à qui il s'était rendu, de le conduire à Paris, où il fut décapité le 25 juin de la même année, après avoir été déclaré criminel de lèse-majesté. Ses enfants, au nombre de onze, neuf garçons et deux filles, furent déclarés roturiers par le même arrêt. Lorges en mourant prononça ces paroles : *S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever, je consens à l'arrêt.*

(185) Regnier de la Planche, *Hist. de l'estat de France, tant de la Religion que de la République.*

(186) Registre du conseil du parlement de Paris. Coté VIxxv, folio 271, v° au 7 septembre 1559.

(187) Nicolas de Pelevé, depuis archevêque de Sens, cardinal et grand ligueur.

(189) La vraye histoire de la ausse procédure contre Anne du Bourg.

(190) Le calvinisme et le papisme mis en parallèle.

(191) Guillaume Barthelémy, conseiller au parlement, fut le rapporteur du procès de du Bourg.

(192) La Vraye histoire de la fausse procédure contre Anne du Bourg.

(193) Ce sont les propres paroles rapportées par de Thou.

(194) La vraye histoire de la fausse procédure contre du Bourg.

Le fait suivant, que la plupart des historiens ont négligé de mentionner, nous a appris le nom du gouverneur de la Bastille à cette époque.

« Veu par la court la requeste à elle présentée, le quinziesme du présent mois (janvier) par *Hugues de la Verde*, escuyer, cappitaine de la Bastille, soubz le connestable de France, à ce qu'il fust ordonné que le receveur et payeur des gaiges des présidents, conseilliers et autres officiers de ladicte court, lui payeroit et délivreroit 98 livres 10 sols tournois à luy deues par feu Me *Anne du Bourg*, en son vivant conseillier en icelle court, par l'arrest et calcul de compte faict entre ledist feu *du Bourg* et celuy *de la Verde*, pour les vivres et aultres choses nécessaires par luy fournies audict *du Bourg*, pendant qu'il a esté détenu prisonnier en la dicte Bastille. A prendre la dicte somme sur les gaiges deubz audict *du Bourg.* » (*Registre du Conseil du parlement de Paris*, coté VIxx fol. 355, 1°.)

LE MARÉCHAL DE MONTMORENCY.

(195) « L'opinion donnée par les médecins que la maladie du roy estoit petite et sans danger, continua parmy tous ceux de la cour jusques au jour mesme de sa mort, ayant le matin voulu son premier médecin Mazille, encore asseurer la reine que sa majesté se portoit bien et s'en alloit guérir ; mais deux heures après il la vint retrouver, oyant la messe en la saincte chapelle dudit chasteau, où j'estois près d'elle, et luy rapporta l'estat et danger où estoit le roy, et qu'il estoit nécessaire qu'elle le vinst diligemment trouver, ce qu'elle fit aussi, et le voyant ne faillit à juger et recognoistre le malheur assuré de sa mort, laquelle arriva sur les trois heures après midy du mesme jour. » (*Mémoires de Philippe Hurault*, comte de *Cheverny*, chancelier de France.)

(196) Jean de Serres, *Memoires de l'estat de France sous Charles IX.*

LA BASTILLE SOUS HENRI III.

(197) Tout etait à la mode italienne pour l'escrime (*Scienza cavalleresca*). A cette époque on avait formé à Milan une société de bretteurs sous l'invocation de Saint-Georges, dont les membres prenaient le titre de chevaliers de Saint-Georges. (Voyez *Brantôme.*)

(198) Historique. L'orage qui éclata dans cette circonstance effraya le roi, et éveilla tous les commentaires.

(199) Paroles textuelles de Henri III.

(200) Idem.

(201) Bussy d'Amboise fut un de ceux qui massacrèrent le plus de huguenots dans cette nuit de sang. On lui a reproché dans cette même nuit, à la faveur du tumulte, le meurtre d'Antoine de Clermont, son parent, avec lequel il était en procès pour le marquisat de Revel.

(202) « La troisième réside au ciel. »

(203) Historique.

(204) Anquetil.

(206) « Si la reine fait ce qu'elle dit, elle n'a rien en France où je ne laisse des marques de ma vengeance. »

(207) Entre autres passages, le journal du roi Henri III, par l'Estoile, contient celui-ci : « Cependant le roi faisoit joustes, balets et tournois, et forces mascarades, où il se trouvoit ordinairement habillé en femme, ouvroit son pourpoint et découvroit sa gorge, y portant un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que le portoient les dames de la cour : et estoit bruit que sans le décès de messire Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, son beau-père, mort peu auparavant, il auroit depensé au carnaval, aux jeux de mascarades, deux ou trois cent mil francs. »

(208) Absolument le même que revêtent encore les confréries des pénitents blancs du midi de la France.

(209) Paroles textuelles, après lesquelles le chroniqueur ajoute : « *Responsc hardie pour un moine à un seigneur de la qualité de d'Espernon, et qui, pour le temps, fut trouvée fort à propos.* »

(210) C'est à une scène pareille que tous les chroniqueurs attribuent la cause de la haine de la duchesse envers Henri III. Voyez notamment les remarques de *la Satire Ménippée*.

(211) Texte de la ligue. Ceux des lecteurs qui seraient curieux de le connaître tout entier, avec les signatures, le trouveront à la fin du deuxième volume de *l'Histoire de la Ligue*, par Maimbourg.

(212) Paroles historiques.

(213) Faits et paroles historiques.

(214) Idem.

(215) C'est peut-être après cette anecdote que fut établi le serment qu'on fit prêter depuis à tous ceux qui sortaient de la Bastille, serment dont il sera parlé plus tard dans le cours de cet ouvrage.

(216) C'est cette scène, si éminemment dramatique sous sa plume, qu'Alexandre Dumas fait passer entre le duc et la duchesse de Guise, dans *Henri III et ses mignons*. La vérité historique est qu'elle eut lieu entre le comte de Montsorreau et sa femme; mais la violation de cette vérité nous a valu un des chefs-d'œuvre du théâtre moderne.

(217) Entregent, manière adroite de se conduire dans le monde.

(218) L'*Avis au lecteur* qui précède le *Voyage dans l'île des Hermaphrodites*, porte : « Cet ouvrage ne fut imprimé qu'en 1605; on le vendait un prix excessif; Henri IV se le fit lire, et quoiqu'il le trouvât libre et trop hardi, il ne voulut pourtant pas qu'on en recherchât l'auteur, nommé *Arthus Thomas*, faisant conscience, disait-il, de chagriner un homme pour avoir dit la vérité. »

(219) C'est en effet le seul passage que les chroniqueurs citent comme incriminé par Henri III et sa cour.

(220) Cette église avait été élevée sur l'emplacement de l'ancienne synagogue des juifs, par ordre de Philippe-Auguste, quand il les eut chassés du royaume. Elle a été détruite à la révolution ; aujourd'hui c'est un passage.

(221) Voyez l'Abrégé chronologique de l'histoire de France, par le président Hainault.

LA BASTILLE SOUS LA LIGUE.

(222) Par ordre de Henri IV, tous les arrêts et archives du parlement de la ligue ont été enlevés du palais de justice et jetés au feu.

LA BASTILLE SOUS HENRI IV.

(223) C'est un fait bien avéré aujourd'hui que Paris fut vendu à Henri IV, et qu'il n'y entra qu'avec la plus vive appréhension, tant il croyait devoir peu se fier aux traîtres qui lui faisaient acheter sa capitale au mépris de leurs serments. Il entra d'abord, et puis ressortit à plusieurs reprises de la ville ; parvenu même au Louvre, il n'était pas tranquille. Il est donc à déplorer qu'un des plus beaux génies de l'école moderne, Gérard, ait consigné avec tant de talent sur la toile l'entrée triomphale de Henri IV à Paris, qui n'est qu'un mensonge contre l'histoire, et figure dans nos musées et partout comme un fait historique. Quant au fait de la vente, outre qu'il est consigné dans les historiens les plus graves, nous pouvons citer deux autorités que personne ne saurait récuser : la première est le journal de Pierre de Létoile, qui raconte l'anecdote suivante :

« Pour le secrétaire Nicolas, Sa Majesté le manda à son dîner pour en tirer du plaisir. Lui ayant demandé qu'il il avoit servi pendant les troubles, ledit Nicolas lui répond t qu'il avoit, à la vérité, quitté le soleil pour la lune. — Mais que veux-tu dire de me voir ainsi à Paris comme j'y suis ? — Je dis, sire, répondit Nicolas, qu'on a rendu à César ce qui appartenoit à César, comme il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. — Ventre saint-gris! répondit le roi, on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas rendu, à moi, on me l'a bien vendu. Cela, dit-il, en présence de M. de Brissac, du prévôt des marchands, *et autres vendeurs*, qu'il appeloit. »

La seconde autorité est celle de Sully : il s'exprime ainsi dans ses Mémoires :

« Lorsque le motif de l'intérêt est encore fortifié par celui de quelque danger, il n'y a personne qui ne se porte à trahir son meilleur ami. Brissac en usa de même : il reprit le dessein du comte de Belin ; mais, par un motif beaucoup moins noble, il ne songea qu'à mettre l'enchère au prix dont il vouloit vendre au roi la trahison qu'il faisoit au duc de Mayenne pendant son absence. Saint-Luc, son beau frère, fut chargé de négocier avec le roi ; et lorsqu'il eut obtenu des conditions dont Brissac eut lieu d'être content, celui-ci s'accorda à faire entrer dans Paris Henri avec son armée. »

(224) *Archives curieuses de l'Histoire de France, Vie et mort du maréchal de Biron.*

(226) Matthieu, p. 488.

(227) *Idem.*

(228) Voici la manière dont Sully rend compte de ce projet d'évasion :

« Le roi m'avertissoit que le complot formé pour la délivrance de Biron et d'Auvergne étoit en même temps contre

ma personne. Un bateau plein de soldats devoit s'avancer pendant la nuit le long de la rivière, et aborder à l'escalier de la porte de derrière mon appartement, qui est sur la rivière, la faire sauter par le pétard, en faire autant de la seconde, monter dans ma chambre en même temps que je serois encore au lit, et m'enlever en Franche-Comté, avec des relais disposés de dix lieues en dix lieues, afin de me traiter par représailles, ainsi que Tiron le seroit lui-même. »

(229) Voici le texte des lettres patentes : « Henri, etc., voulant user de son droit de débonnaireté (bonté) et clémence accoutumée, autant que sûreté de notre royaume et salut de nos sujets, et la gravité du crime pour lequel vous l'avez condamné nous le permettent, pour le témoignage de l'affection que nous lui avons portée, et pour notre particulier et spécial contentement, nous voulons et entendons que ladite exécution soit faite dedans l'enclos de notre château de la Bastille, où ledit duc est de présent détenu prisonnier, en la présence de tels de nos officiers que vous jugerez être à propos, nonobstant votre dit arrêt, auquel, de notre pleine puissance et autorité royale, nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement, nonobstant aussi toutes autres remontrances faites et à faire au contraire, pour lesquelles ne voulons ladite exécution audit château de la Bastille être différée et tel est notre bon plaisir. »

(30 juillet 1602.)

(230) Lors de la prise de la Bastille en 1789, on a trouvé les crocs en fer qui soutenaient l'échafaud.

(231) Voici ces vers, remarquables surtout parce qu'ils s'attaquent au ministre de l'époque, dont la probité et la justice sont passées en proverbe :

« Si pour avoir trop de courage
On a [illegible] en fait mourir Biron,
Rosny, crois que le même orage
Peut bien tomber sur un larron.
Car déjà le peuple en babille,
Et vous appelle, se dit-on,
Lui, cardinal de la Bastille,
Et vous, prélat de Montfaucon.
Mais que troupes bien dissemblables
Iront visiter vos tombeaux !
Car il a des gens honorables,
Et vous n'aurez que des corbeaux,
Desquels la charogne mangée
Sera marque aux âges suivants
De ton insolence enragée
Sur les morts et sur les vivants. »
(*Journal de Henri IV*, p. 160, 2e vol.)

(232) *Collection Fontanien*, n° 144.

LA BASTILLE SOUS LOUIS XIII.

(233) Dans plusieurs ouvrages sur la Bastille, et notamment dans l'excellente collection des *Mémoires sur la Révolution française*, de MM. Barrière et Berville, à la 3e livraison, on semble révoquer en doute le supplice de ce Dubois pour avoir dit qu'il faisait de l'or quand il n'en pouvait pas faire. Le fait est pourtant réel, et Bassompierre, dans ses Mémoires, confirme ce qu'en dit Laporte. Il s'exprime en ces termes : « Le mois de juin ne nous apporta rien de nouveau que la justice qu'on fit d'un imposteur qui se nommoit Dubois, qui se disoit avoir le secret de faire de l'or, et l'avoit persuadé à plusieurs ; mais enfin la fourbe fut découverte et lui pendu. » Le fait est donc bien avéré, et c'est à de pareilles exécutions que la Bastille servait!

(234) Plusieurs auteurs qui ont écrit sur la Bastille ont contesté qu'il eût jamais existé dans des temps si rapprochés de nous une chambre de tortures dans cette prison. Le passage des Mémoires de Laporte pose ce fait d'une manière trop certaine pour en pouvoir douter désormais.

(235) Bassompierre avait à cette époque cinquante-cinq ans, qui n'est pas un assez grand âge pour encourir la perte de la mémoire. Il est donc beaucoup plus présumable que c'est sa captivité prolongée à la Bastille qui avait altéré ses facultés ; c'est ce qu'il indique parfois dans ses Mémoires. Nous ferons observer, du reste, que c'est à cette époque qu'il les a rédigés, et que toute l'affaire de Laporte lui-même y est racontée.

(236) C'était la dame de Gravelle.

(237) Tous les chroniqueurs et la plupart des historiens attribuent la mort du comte de Soissons au cardinal. Voyez entre autres Anquetil.

LA BASTILLE SOUS LA FRONDE.

(238) Quoique le mot de *fronde* ne soit venu que sur une bagatelle, il faut que j'en mette ici l'origine. Un jour, dans ce commencement de troubles, que le parlement s'assemblait souvent, Bachaumont, conseiller, parlait d'une affaire qu'il avait. Il dit de sa partie : *je la fronderai bien.* Et comme chacun était assis à sa place, l'on commença à parler contre M. le cardinal, sans cependant le nommer, quoique l'on le fit assez connaître. Barillon l'aîné commença à chanter :

Un vent de *fronde*
S'est levé ce matin ;
Je crois qu'il gronde
Contre le *Mazarin.*
Un vent de fronde
S'est levé ce matin.
(*Mémoires de mademoiselle de Montpensier.*)

(239) *Mémoires de l'Empereur.* — *Mémoires de Conrart.*

LA BASTILLE SOUS LOUIS XIV.

(240) Toutes les lettres relatées ont été produites au procès de Fouquet.

(241) La couleuvre était dans les armes de Colbert, la givre dans celles de le Tellier, l'écureuil dans celles de Fouquet.

(242) *Mémoires tirés des archives de la police*, par M. Peuchet, archiviste, tome Ier, page 57.

(243) Cette histoire n'arrive pas à sa place dans l'ordre chronologique, mais l'immensité d'un plan qui comprend tout un siècle a forcé l'auteur à produire les preuves de ses assertions selon le besoin du moment. Il en sera de

135

même pour un certain nombre de prisonniers, moyennant, bien entendu, que les dates ne seront d'aucune importance pour l'histoire.

(244) L'impôt du *tiers* et celui du *danger*. Le nom de ce dernier indique sa destination. Il servait de réserve.

(245) Il y a deux autres versions : la première est que les bagages de Louis de Rohan furent pris et fouillés dans une escarmouche à l'armée, en 1674, et qu'on y trouva des lettres qui révélèrent son dessein. Quelques chroniqueurs affirment même que les bagages saisis après la bataille de Senef étaient ceux de M. de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols. On reconnaît à ce vague un des bruits insignifiants propagés par la cour. La seconde est celle-ci : le roi d'Angleterre, averti qu'on négociait des traites importantes sur les marchands de son pays, aurait prévenu Louis XIV et indiqué les sources du complot. La fraternelle sollicitude des deux rois rend cette assertion plus vraisemblable que la première.

(246) Le soleil était l'emblème que Louis XIV avait choisi modestement. *Claro montanum* signifie à peu près *claire montagne;* on en a fait Clermont.

(247) Renneville affirme positivement ce fait. Il ne se contredit pas une seule fois. C'est la deuxième chambre de la Chapelle, qu'il prétend avoir été habitée par tant de prisonniers célèbres. D'autres auteurs ont pu être trompés en ceci, qu'il raconte avoir été transféré ensuite dans la première du Coin.

(248) Le procès-verbal existe bien complet. Il a été publié tant de fois que nous n'avons pas jugé à propos d'en charger inutilement les feuilles de ce volume.

(249) Il n'est pas d'obscénités auxquelles ces prêtres ne se soient livrés. Étienne Guibourg célébra différentes fois la messe sur le ventre de plusieurs femmes. Ces femmes avaient la robe relevée jusqu'au-dessus de la gorge.

(250) Dufey, *Précis historique sur la Bastille.*

(251) Voici le calcul qui a été fait des gains ordinaires d'un gouverneur de la Bastille :

Deux cents prisonniers à 10 francs par jour l'un dans l'autre..............................	2,000 livres.
Sur quoi il faut réduire 20 sous par jour pour la nourriture de chacun d'eux.	200
Reste au gouverneur par jour........	1,800
Qui, multipliés par trois cent soixante-cinq jours, donnent par an............	638,000

(252) On appelait ordinairement les prisonniers du nom de leur chambre, car, en général, ils perdaient leur nom réel en entrant à la Bastille. Ainsi Latude avait reçu celui de *Danry*. Un détenu renfermé dans la première chambre de la tour du Coin, par exemple, était appelé *première du Coin*. C'était une espèce de numéro d'ordre beaucoup plus aisé à retenir pour les porte-clefs : cela fondait aussi une crédité à la Bastille.

(253) Fougeret. *Bastille*, p. 219.

(254) Prison de l'époque, dont le régime était plus que sévère.

LA BASTILLE SOUS LOUIS XV.

(255) Dulaure. Cet historien donne quelques définitions ingénieuses de cette espèce de maladie.

Nous profitons de cette note pour justifier ce chiffre flottant des prisonniers qu'il serait impossible, non-seulement de classer, mais d'additionner. Le règne de Louis XV est désastreux au point de vue de la détention. Le simple registre d'écrou composerait un gros volume.

(256) Cette échelle, ces outils, vestiges précieux d'une industrie née du désespoir, ont été conservés. M. le colonel Morin, dont le riche musée est mis si obligeamment à la disposition des écrivains et des artistes, avait prêté ces objets au théâtre de la Gaieté pendant les représentations de la pièce de *Latude*. Lors de l'incendie du théâtre, ils furent sauvés heureusement : nous les avons retrouvés dans cette collection précieuse où sont entassés les plus curieux monuments historiques recueillis par le goût exquis et le patriotisme éclairé de M. le colonel Morin.

(257) Le duc d'Aiguillon accablait la province d'impôts e les habitants de corvées, pour sillonner la Bretagne de grandes routes. L'idée pouvait être bonne, mais elle fut exécutée de la manière la plus maladroite. Les ingénieurs en traçant des routes, prenaient toujours la ligne là plus courte, au lieu d'éviter les montagnes, de sorte qu'aujourd'hui on est encore obligé de refaire tous ces tracés, et de tourner les montagnes, à cause de la roideur des côtes.

(256 *a*) Tout le monde a lu les lettres touchantes de cette pauvre Jeanne Kerdalec, séduite par le duc d'Aiguillon, et qu'il fit enfermer à la Salpêtrière comme folle, parce qu'elle réclamait des secours. L'auteur de ce volume a traité ce sujet en drame avec M. Paul Foucher, sous le titre de *la Salpêtrière.*

(257 *a*) Voyez la belle plaidoirie de M. Berrard, contre le journal *l'Étoile*, en 1826, qui a mérité les honneurs de l'impression dans *le Barreau français.*

(259) Il a été constaté depuis que la signature était fausse et avait été contrefaite par ce même Duval, secrétaire de M. de Sartines.

(260) « Les habitants des campagnes, disent des mémoires contemporains, se traînaient avec leurs chaudrons aux abords des rivières, tourmentés par les angoisses de la faim, les yeux fixés sur les eaux; ils attendaient des bateaux qui leur apportaient des grains, qu'ils faisaient cuire sur les lieux mêmes. »

(261) Dufey de l'Yonne, *la Bastille.*

(262) On sait que les médecins ne devaient pas connaître les noms des prisonniers qu'ils soignaient et ne les désignaient que par la chambre qu'ils habitaient.

LA BASTILLE SOUS LOUIS XVI.

(263) C'est la détonation et le carnage produit par ce fusil de rempart, que le peuple a constamment pris pour des décharges d'artillerie, ce qui explique la croyance où on était à l'hôtel de ville, qu'on tirait le canon de la Bastille.

(264) Ce fait m'a été affirmé par M. Cathala, qui existe encore, et qui fut nommé inspecteur des travaux pour la démolition de la Bastille, de concert avec l'architecte Palloy. Il a vu lui-même les Suisses avec leurs habits retournés, promenés le long des boulevards par une foule

« n'avez été que jusqu'à Strasbourg; il faut convenir que « c'était un peu inutilement risquer votre vie et votre « liberté; car pour vos principes, je suis tranquille de ce « côté ils sont aussi profondément gravés dans votre cœur « que dans les nôtres. Il me semble qu'à présent vous « pourriez nous confier le passé, et si la chose est vraie, « nous dire ce que vous avez observé dans vos voyages.

« A propos de votre santé, qui nous est si chère à tant « de titres, je vous ai mandé, il est vrai, que la position « où vous êtes pourrait être très-utile à beaucoup d'é- « gards; mais vous êtes bien près, prenez garde à vous, « et ne négligez aucune précaution pour être averti à « temps et faire votre retraite en sûreté, en cas qu'il « passât par la tête du premier consul de vous faire en- « lever; n'allez pas croire qu'il y ait du courage à tout « braver à cet égard : ce ne serait qu'une imprudence « impardonnable aux yeux de l'univers, et qui ne pour- « rait avoir que les suites les plus affreuses : ainsi, je « vous le répète, prenez garde à vous, et rassurez-nous « en nous répondant que vous sentez parfaitement ce « que je vous demande, et que nous pouvons être tran- « quilles sur les précautions que vous prendrez.

« Je vous embrasse.

« *Signé :* L.-J. DE BOURBON. »

(13) Lettre du baron de Saint-Jacques au *Journal des Débats*, en date du 12 novembre 1823.

(14) Interrogatoire du 18 ventôse (9 mars).

(15) Beaucoup d'historiens ont prétendu que c'était le personnage de Pichegru qui avait donné lieu à cette méprise : c'est une erreur. D'abord l'âge de ce dernier empêchait de le confondre avec le duc d'Enghien, ensuite Pichegru était déjà arrêté. C'est ce que démontre clairement M. Nougarède dans son excellent ouvrage, dernier travail qui ait été fait sur l'affaire du duc d'Enghien, plus complet que tous les autres, écrit avec autant de conscience que d'exactitude, et que nous avons été heureux de consulter souvent.

(16) Nougarède de Fayet.

(17) Ce journal fut trouvé après la mort du duc, dans la poche de son gilet. Il fut apporté au premier consul. Des copies authentiques en ont été prises alors. On ne peut douter aujourd'hui de son exactitude.

(18) Nougarède de Fayet.

(19) Voir le détail de ces pièces dans l'ouvrage de M. Nougarède, deuxième volume, page 10.

(20) Voir pour plus de détails les articles publiés dans *la Presse*, le 10 septembre 1843, par M. Buchon, qui raconte avec le ton de la plus aimable vérité sa conversation à ce sujet avec l'ancien roi de Naples et d'Espagne.

(21) Pour voir les divers ordres que nous nous contentons de mentionner parce qu'il serait trop long de les transcrire, consulter les *Mémoires historiques sur la catastrophe du duc d'Enghien*, publiés par Baudoin frères, à Paris, 1824, et l'ouvrage de M. Nougarède. Nous basons nous-même notre écrit sur ces divers ordres que nous avons sous les yeux.

(22) Aujourd'hui celui du commandant du génie.

(23) Relation manuscrite du curé de Vincennes.

(24) Nougarède de Fayet.

(25) C'est ce qui a fait dire que la fosse avait été creusée d'avance.

(26) Voir le journal pour plus amples détails.

(27) M. Nougarède de Fayet rapporte ces deux anecdotes, qu'il tient, l'une de M. Emmanuel de Las-Cases, l'autre du duc de Gaëte.

(28) Voici l'extrait de son testament : « Longwood, 15 avril 1821. Je meurs prématurément assassiné par l'oligarchie anglaise et son sicaire. J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins dans Paris. Dans une semblable circonstance j'agirais encore de même. »

LE DONJON DE VINCENNES SOUS L'EMPIRE.

(29) Ceux dont nous n'avons pas marqué la sortie n'ont quitté le donjon qu'en 1814, ainsi qu'on le verra à la fin de ce registre.

(30) Nous n'avons pas trouvé d'autres noms inscrits sur le registre d'écrou. Il est pourtant encore un prisonnier qu'on nous a assuré avoir été au donjon de Vincennes. C'est le général espagnol Palafox : un vieux gardien nous a assuré l'avoir connu. Il nous a dit qu'il habitait seul le cinquième étage. Il nous a cité de plus cette circonstance, bien faite pour être gravée dans sa mémoire : le général Palafox faisait faire sa cuisine à ses frais, et abandonnait aux gardiens les 80 francs par mois qu'on lui allouait pour sa nourriture.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS-PHILIPPE.

(31) Louis Blanc, *Histoire de dix ans.*

FIN DES NOTES DU DONJON DE VINCENNES.

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE DE LA BASTILLE

Paris-Imp. PAUL DUPONT, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau.

NOTES DU DONJON DE VINCENNES

LE DONJON DE VINCENNES JUSQU'A LOUIS XI.

(1) Le genre de sorcellerie qu'on désignait par le mot *envoûter* comprenait les souhaits de mauvais augure, l'action malfaisante du mauvais vouloir sur des figures à la ressemblance de la victime. — C'était le *charme* dans son acception la plus étendue.

(2) Le 29 mai 1418, à deux heures après minuit, Périnet Leclerc, marchand de fers sur le Petit-Pont, qui, maltraité par les Armagnacs, n'avait pu obtenir justice du prévôt de Paris, déroba à son père les clefs de la porte Saint-Germain-des-Prés, que celui-ci gardait sous son chevet, et fit entrer dans Paris Villiers de l'Isle-Adam, gouverneur de Pontoise pour les Bourguignons. Au premier bruit de cette surprise, le comte d'Armagnac quitte son hôtel, situé près de la porte Saint-Honoré, et cherche un asile dans la maison d'un pauvre maçon. « Cette révolution prit bientôt un caractère féroce. L'oppression du comte d'Armagnac, avait été si violente et tant de gens avaient péri par ses ordres! tant de gens sortaient des prisons pâles, décharnés et la rage dans le cœur, que toute la population ne respirait que vengeance. Des troupes de bourgeois armés fouillèrent les maisons des Armagnacs. Le maçon chez qui le comte s'était réfugié ne crut pas pouvoir échapper à des recherches si rigoureuses : il eut peur et livra son hôte. Quelques jours après, le comte, arraché par le peuple des prisons de l'hôtel de ville, fut massacré avec le chancelier Henri de Marle et un nommé Maurignon. La population dépouilla leurs corps, et coupa, sur la peau du connétable, une lanière de l'épaule droite au côté gauche, qui figurait l'écharpe-enseigne du parti d'Armagnac. » (M. de Sismondi, *Histoire des Français*.)

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XI, FRANÇOIS Ier, HENRI II ET FRANÇOIS II.

(3) Le château de Vincennes est appelé par tous les historiens *le Bois de Vincennes*. C'était la locution usitée : ce nom comprenait le donjon, le château et le parc.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS CHARLES IX, HENRI III ET HENRI IV.

(4) Louis XIII avait pris en affection le séjour de Vincennes, et il y chassa le premier au tir. Par la même occasion, il s'occupa du donjon, dans lequel, sous son règne, plusieurs prisonniers de marque furent enfermés. C'est Richelieu qui réglementa la prison, Louis XIII orna le château. Le ministre a beaucoup influencé les gouverneurs et les geôliers, comme on le voit par l'exemple d'Ornano, de MM. de Vendôme et de Puylaurens.

(5) Ces papiers et ces livres, qui sont de *méchantes choses* pour Catherine de Médicis de la part de la Mole, lui déplaisaient moins de la part de Ruggieri, qui fut impliqué dans cette affaire, car elle le fit condamner seulement aux galères, d'où ce misérable s'échappa, comme on pouvait facilement le prévoir. On sait que les relations de Catherine avec Ruggieri n'absolvent pas cette reine du crime de sortiléges qu'elle punissait si cruellement chez les autres.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XIII.

(6) Marie de Médicis et le duc d'Épernon furent soupçonnés d'avoir trempé dans le meurtre de Henri IV. Le duc d'Épernon en fut même accusé ouvertement par la demoiselle d'Escouman. L'affaire alla devant le parlement, qui, le 30 juillet 1611, condamna la jeune femme à une prison perpétuelle. Richelieu, dans ses mémoires, écrivit à ce propos cette phrase bien remarquablement profonde :

« Cette auguste compagnie eût fait mourir la demoiselle d'Escouman par le feu à la vue de tout le monde, si la fausse accusation eût été d'un autre genre ; mais où il s'agit de la vie des rois, *la crainte qu'on a de fermer la porte aux avis qui peuvent être donnés sur ce sujet* fait qu'on se dispense de la rigueur des lois. »

(7) Le prince de Condé avait pris pour mot d'ordre *Barrabas*, c'est-à-dire *Barre à bas*, allusion aux armoiries de la maison de Condé, qui portait une barre sur l'écusson. Sans cette barre, ses armes devenaient semblables en tout point aux armes royales.

(8) « M. de Sully demanda audience à la reine pour lui parler seul d'affaires qu'il disait importer à la vie de leurs majestés. Elle avait pris médecine ; mais, sur un sujet si important, elle ne jugea pas devoir différer à le voir. Le roi s'y trouva *par hasard*. Les sieurs Mangot et Barbin y furent aussi. » (*Mémoires du cardinal de Richelieu.*)

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LA RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE ET SOUS LOUIS XIV.

(9) Mémoires de madame de Motteville.

(10) La poire d'angoisse était une petite machine de fer et de bois, ingénieusement taillée en forme de poire, et que l'on introduisait dans la bouche du patient. Un ressort se détendait et dilatait la poire de façon à tenir la bouche aussi ouverte que possible. La victime de cette plaisanterie

ne pouvait plus crier ; pour remettre la poire dans son état naturel, il était nécessaire d'employer une clef que les auteurs de la mystification se gardaient bien de confier au patient.

(11) Ce fut le mot de François Ier, lorsqu'il toucha la terre de France au retour de sa captivité. (*Mémoires de madame de Motteville.*

(12) Cromwell était venu après le siége de la Rochelle visiter le donjon de Vincennes, et on lui apprit que les princes avaient été renfermés dans cette prison : « Quel coup pour des princes ! disait-on au futur protecteur des trois royaumes. — Mauvais coup, répondit-il ; on ne doit frapper les princes qu'à la tête. » Mais en France la captivité de Condé avait inspiré les poëtes. On le plaignait, on l'adorait après l'avoir tant détesté. Mademoiselle de Scudéry composa le madrigal suivant à cette occasion :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrose d'une main qui gagna les batailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles,
Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

(13) Le prince de Condé avait fait pendant le voyage une petite chanson contre le comte d'Harcourt, son nouveau geôlier. La voici :

Cet homme gros et court
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant recors de Jules Mazarin.

(14) Le prisonnier du Puits avait trouvé le secret de durcir l'étain. Il fondit sa vaisselle et s'en fabriqua des clefs avec lesquelles il pénétrait dans les chambres des prisonniers, ses compagnons d'infortune, lorsque tous furent bien surpris de le voir inopinément se glisser chez eux. Quelques prisonnières, dit-on, ne furent pas insensibles aux soins qu'il prit de leur plaire.

(CONSTANTIN DE RENNEVILLE. *Inquisition française.*)

(15) Louvois ne pouvait se maintenir dans son poste qu'en se montrant nécessaire, et n'était nécessaire qu'en poussant perpétuellement Louis XIV à la guerre. On lui reprochait l'incendie du Palatinat, le succès de la descente de Guillaume en Angleterre. Madame de Maintenon s'aperçut que le roi devenait froid pour Louvois, et acheva de le perdre. Elle remit à Louis XIV deux mémoires qu'un espion avait dérobés chez Louvois, et que ce ministre avait apostillés. L'un était un projet d'irriter si fort le duc de Savoie, qu'il fût réduit à faire la guerre au roi. L'autre avait pour but d'exciter les Suisses à la révolte en violant les capitulations faites avec eux.

Le roi provoqua une explication, et Louvois se montra hautain et arrogant. Louis XIV s'emporta ; Louvois jeta aussitôt ses papiers sur la table en disant : « On ne saurait vous servir. » Le roi saisit les pincettes et poursuivit Louvois pour l'en frapper, ce qu'il eût fait sans madame de Maintenon.

Après quelques jours, pendant lesquels le roi s'était apaisé, Louvois recommença de parler avec arrogance, et cette fois Louis XIV leva sa canne avec une fureur sans exemple. Louvois sortit comme un fou, rentra chez lui, et dit en tombant sur un fauteuil : « Je suis perdu ! » Il but alors un verre d'eau, pour étancher une soif horrible et calmer des douleurs aigues qui lui déchiraient la poitrine. Mais aussitôt il sentit redoubler son mal et expira quelques moments après.

M. de Sévigné raconte qu'à l'autopsie on trouva le cœur du ministre desseché et tordu. Les soupçons d'empoisonnement surgirent, et le frotteur des appartements, qu'on avait vu toucher à la carafe d'eau, fut accusé, jugé et renfermé deux ans à Vincennes. Ce pauvre homme était en effet bien innocent.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XV.

(1) Mémoire de Richelieu.
(2) *Idem.* Textuel.
(3) Mirabeau, *Lettres de cachet.*

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LOUIS XVI.

(4) Essai sur la vie de Mirabeau, par Cadet de Gassicourt.
(5) *Lettres de cachet.* Nous avons réuni plusieurs conversations en une seule.
(6) Cadet de Gassicourt.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LA RÉPUBLIQUE.

(CONVENTION NATIONALE. DIRECTOIRE.)

(7) Sur une demande, M. le préfet de police a bien voulu nous autoriser à faire des recherches dans les riches archives de la préfecture. Nous avons été guidés dans ce travail, avec autant d'intelligence que de gracieuseté, par M. Labat, archiviste. Nous ne saurions trop le remercier de la complaisance qu'il y a mise, et nous ne saurions trop aussi faire l'éloge de l'ordre admirable qu'il a établi dans cet immense et précieux dépôt. Le nouveau local qui vient d'être attribué aux archives et qui permet de les mieux conserver est un bienfait dont on sera redevable au préfet actuel, car là seulement, d'après ce que nous avons vu, est la véritable Histoire de Paris et de la Révolution.

LE DONJON DE VINCENNES SOUS LA RÉPUBLIQUE.

(CONSULAT.)

(8) Mémoires, lettres et pièces authentiques, touchant la vie et la mort de S. A. R. Mgr Louis-Antoine-Henri de Bourbon Condé, duc d'Enghien.

(9) M. le comte de Choulot.

(10) Recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien, par M. Auguste Nougarède de Fayet.

(11) « Ce fait, dit le duc de Rovigo dans ses Mémoires, m'a été attesté par une personne attachée au service du prince à l'époque de son enlèvement. » Le baron de Saint-Jacques, également attaché à la personne du prince, a contesté ce fait, en citant une lettre qu'il avait reçue.

(12) « Mon cher enfant :

« On assure ici depuis plus de six mois que vous avez « été faire un voyage à Paris, d'autres disent que vous

de peuple. C'est sans doute la couleur de la doublure des habits qui a fait dire aux auteurs de *la Bastille dévoilée* que les Suisses étaient *couverts de sarraux de toile*, et avaient été pris pour des prisonniers.

(265) Tous les livres qui parlent du comte de Lorges ont copié une petite brochure imprimée en 1789, que nous avons sous les yeux. Elle a pour titre : *le Comte de Lorges, prisonnier à la Bastille pendant trente-deux ans, enfermé en 1757, du temps de Damiens, et mis en liberté le 14 juillet* 1789. Cette brochure, qui n'a pas de nom d'imprimeur, se distribuait chez tous les marchands de nouveautés, comme il est indiqué au bas. Une préface, non signée, indique que l'individu qui la publia a vu le comte de Lorges qui lui a raconté toute sa vie en détail ; mais que, *las de vivre avec une génération qui lui était inconnue, il a demandé à la nation une retraite où il pût finir paisiblement sa carrière, et que cette demande lui a été accordée.* Le même anonyme publie ensuite, en style ampoulé et emphatique, faisant parler le comte de Lorges lui-même, la cause de sa captivité, qu'il attribue à madame de Pompadour; il déclare en outre qu'il a passé nombre d'années à Vincennes avant de venir à la Bastille. Les auteurs de *la Bastille dévoilée* contestent l'existence du comte de Lorges, maintiennent qu'il n'a été trouvé que les sept prisonniers que nous avons nommés, et somment le comte de Lorges ou ceux qui le connaissent d'éclaircir le fait, ce qui n'a jamais été fait. Nous avons nous-même vérifié les registres d'écrou, et nulle part nous n'avons trouvé ce nom. Nous avons vérifié de même les procès-verbaux de l'hôtel de ville, et nous n'avons trouvé aucune délibération relative à la retraite accordée au comte de Lorges. Au contraire, nous avons trouvé celles relatives à Tavernier et de Wythe : en outre, les divers récits de ces deux prisonniers qui changeaient tous les jours, les difficultés de connaître le véritable nom de Wythe, transféré de Vincennes à la Bastille ; celui de Tavernier lui-même, qu'on disait fils naturel de Pâris Duverney, frère de l'opulent Pâris de Marmontel, tout cela nous induit à penser que si l'auteur de la brochure anonyme est de bonne foi, il a copié le récit d'une des histoires faites par les prisonniers. Tavernier, interrogé par M. Duveyrier, avait répondu qu'il avait mis le poignard à la main de Damiens. Notre impartialité nous faisait un devoir de donner autant d'étendue à cette note; car nous avons, dans cette histoire, assez de victimes sans avoir besoin d'en créer d'imaginaires.

(266) Tout ce que nous avons mis en lettres italiques dans ce récit est copié des procès-verbaux du comité permanent et du discours de Dussaulx à l'Assemblée nationale. Les procès-verbaux, écrits avec autant de soin que de verve, par M. Duveyrier, nous ont paru d'autant plus précieux à citer de temps en temps, qu'ils sont rédigés sous l'inspiration du moment, et rendus avec un bonheur d'expressions que nous ne saurions atteindre. Les mêmes motifs nous ont guidé pour le discours de Dussaulx.

(267) J'ai lu à M. Souberbielle le récit que j'ai fait du siége de la Bastille ; il m'a certifié la vérité des faits que j'avançais, et dont il a été le témoin. Un fait grave, sur lequel nous n'avons pas été d'accord, a été celui-ci : M. Souberbielle assure que lorsque le peuple est allé demander des armes à la Bastille, pour se défendre contre les troupes qui environnaient Paris, le gouverneur, après avoir ordonné de lever le premier pont-levis pour le recevoir, l'avait fait entrer dans la première cour, et après avoir fait baisser le pont derrière lui, l'avait mitraillé; qu'aux coups de feu et aux cris, Tournay et les autres étaient accourus, avaient baissé le pont, comme je le dis, et avaient commencé le siége. M. Souberbielle n'a pas été témoin oculaire de ce fait, il l'avoue lui-même ; mais il le tient de tous les blessés qu'il a pansés, ce qui est une autorité imposante. Nous n'aurons nulle peine à concilier ce dire avec ce que nous avons écrit. Le bruit d'une attaque pareille à celle que décrit M. Souberbielle était tellement répandu dans Paris lors des premiers jours de la prise de la Bastille, que ce fait a été inséré dans les procès-verbaux de l'hôtel de ville. On l'a dit, on l'a répété, on l'a assuré, et le fait a passé pour vrai et établi pendant quelque temps ; mais ensuite est arrivé le rapport de Dussaulx à l'Assemblée nationale; rapport consciencieusement fait, sur des renseignements certains, nombreux, authentiques, et Dussaulx dément formellement ce fait. L'auteur de *la Bastille dévoilée*, qui, le premier, a publié le rapport des invalides qu'il a confronté avec les Suisses et les vainqueurs, le dément encore. Il n'est qu'une seule circonstance, comme je l'ai dit, sur laquelle ils ne sont pas d'accord : c'est une fois les ponts baissés et les cours envahies par le peuple, lesquels ont tiré les premiers, des assiégeants ou des assiégés. J'ai cru devoir suivre la version de l'auteur de *la Bastille dévoilée* dont le témoignage ne peut être suspect, et surtout celle de Dussaulx, auquel M. Souberbielle est le premier à rendre hommage. L'autorité d'un homme tel que M. Souberbielle, dont la bonne foi est d'ailleurs si évidente, m'a paru de nature à mériter une note aussi étendue.

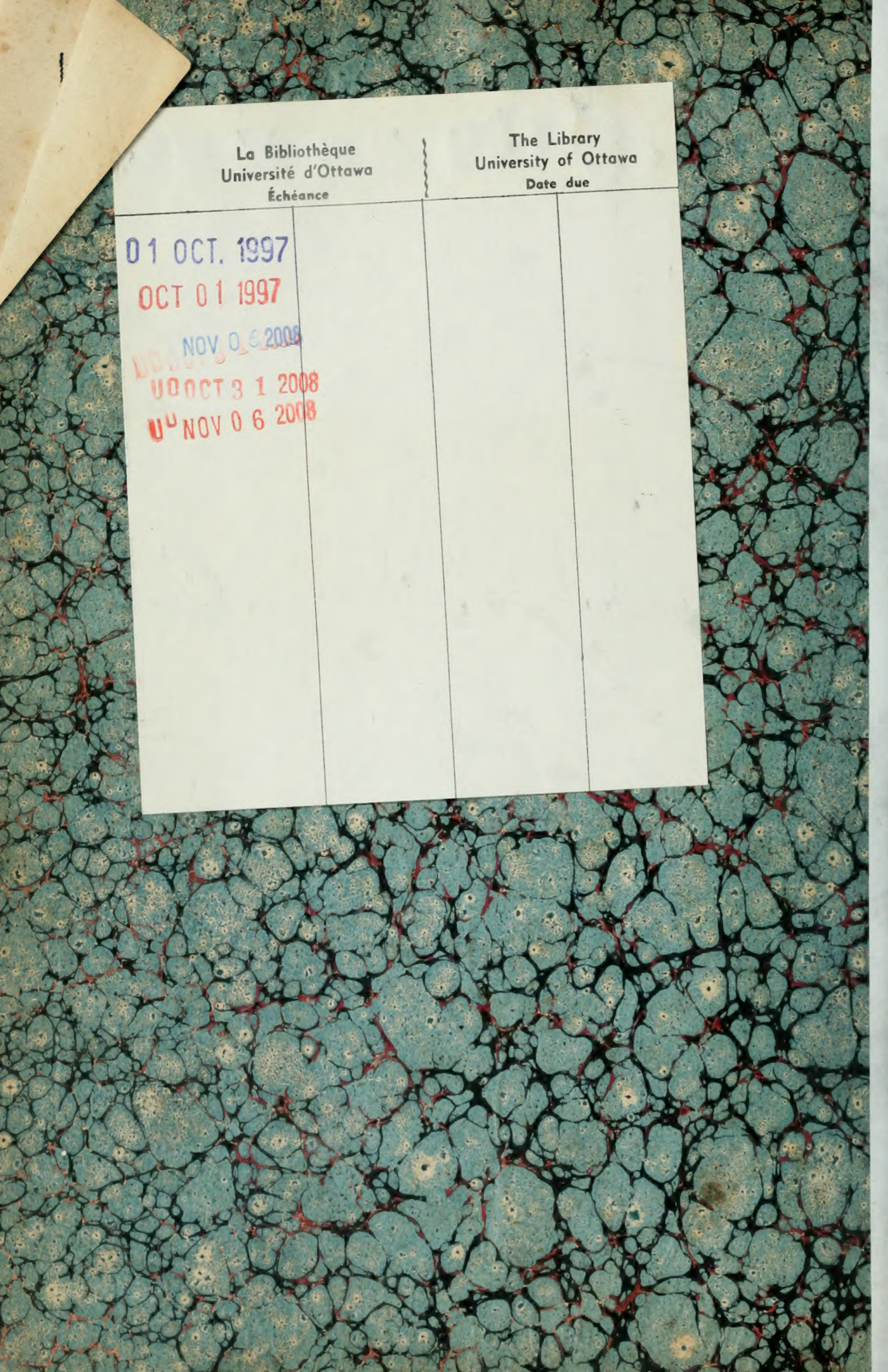
(268) Ce joli mot m'a été répété par M. le comte de Saint-Albain, devant qui Champfort l'a dit.

FIN DES NOTES DE LA BASTILLE

TABLE DES MATIÈRES

LE DONJON DE VINCENNES

Paris-Imp. PAUL DUPONT, 41 rue Jean-Jacques-Rousseau


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
The Library
University of Ottawa
Date due
01 OCT. 1997
OCT 01 1997
NOV 06 2008
OCT 31 2008
NOV 06 2008

